
3 1761 04277 1113

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

ÉDITION

ACCOMPAGNÉE

DE DISSERTATIONS & NOTES NOUVELLES

CONTENANT

LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE LA PROVINCE

ANTIQUES ET DU MOYEN AGE

DES PLANCHES, DES CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DES VUES DE MONUMENTS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉDOUARD DULAURIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

ANNOTÉE PAR

M. ÉMILE MABILLE

ATTACHÉ AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

M. EDWARD BARRY

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CONTINUÉE JUSQUES EN 1790

PAR

M. ERNEST ROSCHACH

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

DOM CL. DEVIC & DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

TOME PREMIER



TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

MDCCCLXXII

INDICATION

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

AVERTISSEMENT

DES NOUVEAUX ÉDITEURS

Personne n'ignore quelle part revient aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur dans le grand mouvement de l'érudition française au dix-septième siècle. A peine dom Luc d'Achéry eut-il exposé au chapitre général de Vendôme, en 1648, le plan d'une véritable rénovation des études au sein de la célèbre compagnie[1], qu'une foule de religieux se mirent à l'œuvre. Les éditions des Pères, l'exégèse sacrée, l'histoire ecclésiastique & civile furent abordées à la fois, & l'on vit paraître les importantes publications qui ont fait la gloire de l'ordre : les Monuments de la monarchie française, le *Thesaurus anecdotorum* & l'*Amplissima Collectio,* les œuvres de Grégoire de Tours, les *Acta sincera,* le Recueil des historiens des Gaules, l'Histoire littéraire de la France, le Nouveau traité de diplomatique & l'Art de vérifier les dates.

[1] Voyez, sur les travaux des Bénédictins, l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* & l'introduction placée par M. Léopold Delisle en tête du *Cartulaire de Philippe-Auguste.*

Mieux encore que tous ces travaux, le projet qu'eurent un peu plus tard les Bénédictins d'écrire l'histoire particulière de chaque province française a désigné leur nom à la reconnaissance du pays. Cette vaste conception embrassait la France entière. Chacune des unités géographiques & traditionnelles, dont l'ensemble a formé notre unité nationale, devait avoir sa place dans ce majestueux édifice. Beaucoup de ces études provinciales furent entreprises; quelques-unes seulement, l'*Histoire de Bretagne,* par dom Lobineau, celle de *Bourgogne,* par dom Plancher, celle de *Paris,* par dom Félibien & l'*Histoire générale de Languedoc,* par dom de Vic & dom Vaissete, purent être achevées & mises au jour.

L'*Histoire de Languedoc* est sans contredit la plus savante & la plus complète. Elle se distingue par un esprit impartial & éclairé dont une rédaction méthodique & simple met en relief toute la valeur. Aujourd'hui encore, malgré le progrès de la science historique & les nouveaux modes d'investigation que l'on a créés à son usage, malgré la découverte & l'interprétation de documents ignorés ou mal compris, le juste renom des auteurs n'est point amoindri. Si la critique moderne peut discuter certaines appréciations, contester l'exactitude de quelques faits ou la justesse de conclusions spéciales, elle est forcée de reconnaître la puissance de l'œuvre prise dans son ensemble, l'heureuse proportion des parties, & le caractère de bon sens, de raison & de probité qui s'y révèle, depuis la première page jusqu'à la dernière. Nous paraîtrions nous complaire aux lieux communs si nous insistions plus longtemps sur les qualités d'un livre qui a sûrement conquis l'estime générale & dont la place est marquée dans toute bibliothèque digne de ce nom.

Il y a trente ans environ, un libraire de Toulouse, M. Paya, entreprit, avec le concours de M. Dumège, la réimpression de l'œuvre des Bénédictins dont les exemplaires sont devenus rares. Tout le monde sait combien cette édition est défectueuse, au point de vue de la science & de l'exécution matérielle. L'ordre de la tomaison, déterminé dans l'ouvrage original par la succession chronologique des principales périodes, a été bouleversé & établi de la façon la plus arbitraire. Les textes, partie faible chez les Bénédictins, ont été altérés ou rendus plus incorrects, les citations & les renvois tronqués ou reproduits d'une manière inintelligible; la disposition des notes nouvelles & des additions présente une confusion extrême; enfin les documents exhumés

en si grand nombre dans ces derniers temps ont été négligés, les questions que la science moderne agite & celles qu'elle a résolues sont omises ou traitées avec une insuffisance notoire. La réimpression de M. Paya, dénuée de toute valeur sérieuse, n'a pas tardé à tomber dans le discrédit le plus complet.

Une troisième édition était indispensable; elle est entreprise avec le sentiment de respect qu'inspire la grande autorité des Bénédictins, avec les ressources qui sont aux mains de l'érudition contemporaine, & dans les conditions qu'exige la rénovation des études historiques. On remarque, en effet, dans l'œuvre de dom Vaissete, quelques lacunes qui proviennent de l'état encore peu avancé, à l'époque où il vivait, de plusieurs branches d'études. L'origine des populations de la Gaule, les établissements des Romains dans le pays & les questions qui se rattachent aux institutions dont ils ont doté la Narbonnaise sont loin d'être traités avec le développement que comportent les connaissances actuelles; l'épigraphie, qui en acquérant une précision longtemps ignorée a fait jaillir tant de clartés de l'interprétation des textes lapidaires, y est à peine représentée; la géographie de la Gaule méridionale aux premiers siècles de notre ère y est tracée assez imparfaitement, celle du moyen âge y manque complétement. La période historique comprise entre la conquête des Francs & l'avénement des Capétiens renferme de nombreuses erreurs provenant, pour la plupart, d'une véritable insuffisance critique à l'égard d'actes apocryphes dont la science moderne a démontré la fausseté. Au siècle dernier, de grandes obscurités régnaient encore sur les doctrines religieuses, l'enseignement & la vie privée des albigeois; l'importante question de l'organisation judiciaire & administrative de la Province au treizième siècle, celle de la réunion du Languedoc à la couronne demandent à être traitées de nouveau, surtout après les travaux récents dont ces matières ont été l'objet. Il en faut dire autant de l'organisation consulaire & des institutions communales que dom Vaissete n'a fait qu'effleurer en passant. Toutes ces questions & bien d'autres qu'il est possible d'entrevoir trouveront leur solution dans la nouvelle édition.

L'*Histoire générale de Languedoc* n'a pas été terminée : elle devait avoir un sixième volume qui aurait renfermé une continuation depuis la mort de Louis XIII sous forme d'annales, des notices spéciales sur les diocèses, les abbayes, les couvents & autres établissements religieux du Languedoc, les

suites chronologiques des archevêques & des évêques, des abbés & des abbesses, celles des gouverneurs & lieutenants généraux, des intendants, des sénéchaux, des viguiers, châtelains & autres officiers judiciaires ou militaires, celles enfin des comtes, des marquis, ducs & autres seigneurs de la Province. De là, un autre ordre de lacunes que l'on s'est efforcé de combler.

La nouvelle édition, entreprise par M. Édouard Privat, libraire à Toulouse, tout en reproduisant le plan fondamental des Bénédictins & le texte qui émane de leur rédaction personnelle, aura donc l'avantage de suppléer à ce qu'il peut y avoir de défectueux ou d'insuffisant dans leur œuvre & de la compléter par les additions nécessaires. Pour atteindre ce but, l'éditeur s'est adjoint des savants dont les travaux ont consacré la réputation ou qui par leurs études antérieures ont prouvé leur aptitude à traiter les questions qui se rattachent à l'histoire du Midi. Nous ne mentionnerons ici que ceux auxquels est dévolue la part la plus considérable dans la tâche commune, nous réservant de nommer les autres en tête des volumes suivants, au fur & à mesure qu'ils feront profiter le public de leurs travaux ou de leurs recherches.

M. Édouard Dulaurier, membre de l'Institut, désireux de contribuer à restaurer un monument élevé à la gloire de son pays natal, a retracé dans l'*Introduction* l'histoire du livre & la biographie de ses auteurs.

M. Émile Mabille, membre de la Société des antiquaires de France, reverra l'œuvre des Bénédictins dans son ensemble; il revisera les textes & en complétera la publication par l'addition de documents nouveaux, chroniques, chartes ou inscriptions du moyen âge. Il traitera, dans une série de notes particulières, les matières que devait renfermer le sixième volume de l'édition originale.

M. Edward Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse, membre de l'Institut archéologique de Rome, &c., outre ses annotations sur les périodes gauloise & gallo-romaine, s'est chargé de la publication aussi complète que possible des inscriptions antiques du Languedoc & de l'Aquitaine.

M. Germer-Durand, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nimes, qui travaille depuis plusieurs années à recueillir celles de l'ancien diocèse de Nimes, lui prêtera son concours.

L'histoire générale de la Province, depuis la mort de Louis XIII jusqu'en 1790, sera écrite par M. Ernest Roschach, membre de l'Académie des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse. Ce ne sera point, comme le supplément projeté des Bénédictins, une sèche nomenclature de faits coordonnés sous forme d'annales, mais une étude attentive, & fondée sur les documents originaux, des conditions mêmes de la vie provinciale en Languedoc pendant les trois derniers règnes. On y pourra suivre, dans tous ses détails essentiels, le vaste travail de transformation qui s'est opéré au sein de notre ancienne société & ressaisir les principaux traits d'une organisation politique encore mal connue & plus mal jugée. Une précieuse collection de documents inédits recueillis pendant plusieurs années, dans les grands dépôts de Paris & de la Province, complétera cette œuvre laborieuse & en formera la justification.

M. Boutaric, professeur à l'École des chartes, traitera l'histoire des institutions administratives en Languedoc au treizième siècle.

Les suites numismatiques & la sigillographie de la Province seront décrites par M. Charles Robert, membre de l'Institut, avec la collaboration de M. Anatole de Barthélemy, membre de la Société des antiquaires de France, & de M. Chalande, membre de la Société archéologique du midi de la France.

MM. Guessard, membre de l'Institut & Paul Meyer, secrétaire de l'École des chartes, ont promis de revoir les textes romans édités d'une manière assez défectueuse par les Bénédictins. Ils y joindront plusieurs pièces ou dissertations nouvelles.

M. Zotenberg, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, tracera le tableau des connaissances actuelles sur l'origine & les institutions sociales des Visigoths & sur la domination des Maures dans le midi de la France.

MM. Baudouin, archiviste du département de la Haute-Garonne, Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, & d'autres savants ont promis leur concours, soit par des dissertations sur plusieurs points de l'histoire du Languedoc, soit par la communication de notes & de documents qui sont sous leur garde ou en leur possession.

On sait que les cinq volumes in-folio dont se compose l'édition des Bénédictins correspondent chacun à une des grandes périodes de l'histoire de Languedoc. Quoique le format de la nouvelle édition soit différent, nous avons respecté scrupuleusement les divisions & l'ordre primitif, en faisant correspondre à chaque volume in-folio un nombre déterminé de volumes in-4°; ainsi les deux premiers volumes de la nouvelle édition correspondent au tome I de celle des Bénédictins; les volumes III, IV, V, au tome II. En un mot, nous avons voulu que la réimpression pût tenir lieu de l'édition originale, & qu'il fût toujours possible de se reporter de l'une à l'autre. C'est dans ce but que la pagination de l'ancienne édition a été marquée en marge de la nouvelle, & que nous avons placé les additions & notes nouvelles à la suite des anciennes en leur donnant les plus hauts numéros de la série.

De même pour les pièces justificatives, nous avons numéroté celles qui ont été données par les Bénédictins, en conservant les chiffres romains de l'édition originale; mais comme nous avons dû, pour respecter l'ordre chronologique, intercaler à leur rang, parmi les anciennes, celles que nous avons ajoutées, nous avons placé, à côté des chiffres romains, une notation parallèle en chiffres arabes portant aussi bien sur les pièces anciennes que sur les nouvelles. De cette façon les premières ont deux numéros, & les dernières un seul. C'est par leur numéro d'ordre en chiffres romains que les preuves imprimées par les Bénédictins ont toujours été citées dans le corps de l'édition pour les renvois de bas de pages.

Les tables de l'édition originale laissaient beaucoup à désirer; nous avons non-seulement complété & vérifié les anciennes, mais nous en avons augmenté le nombre en rédigeant des *index* particuliers destinés à faciliter les recherches, comme on pourra s'en assurer par l'inspection de ce volume & des volumes suivants.

C'est dans la même pensée que nous plaçons ici un tableau de concordance des volumes de l'ancienne avec ceux de la nouvelle édition, en priant

le lecteur de se rappeler que chaque volume in-folio de l'édition des Bénédictins renferme trois parties : 1° l'histoire ;
2° des notes & dissertations ;
3° des preuves.

ÉDITION ORIGINALE, 5 volumes in-folio.	NOUVELLE ÉDITION, 14 volumes in-4°.	
Ier VOLUME :	TOME I.	*Histoire.* Livres I à X.
	TOME II.	*Notes.* *Preuves.*
IIe VOLUME :	TOME III.	*Histoire.* Livres XI à XVIII.
	TOME IV.	*Notes.*
	TOME V.	*Preuves.*
IIIe VOLUME :	TOME VI.	*Histoire.* Livres XIX à XXVI.
	TOME VII.	*Notes.*
	TOME VIII.	*Preuves.*
IVe VOLUME :	TOME IX.	*Histoire.* Livres XXVII à XXXIV.
	TOME X.	*Notes.* *Preuves.*
Ve VOLUME :	TOME XI.	*Histoire.* Livres XXXV à XLIII.
	TOME XII.	*Notes.* *Preuves.*
	TOME XIII.	*Histoire.* Continuation jusqu'en 1790.
	TOME XIV.	*Preuves.* *Tables générales.*

INTRODUCTION HISTORIQUE

DOM VAISSETE

ET

SON HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

LES COLLABORATEURS ET LES PROMOTEURS DE CET OUVRAGE

INTRODUCTION HISTORIQUE[1]

I

Projet d'une Histoire de la Province. — Ce travail est confié aux bénédictins de Saint-Maur. Premiers collaborateurs désignés, les PP. Auzières & Marcland. [1708-1714.]

LES monuments qu'a élevés le génie de l'homme, sous l'inspiration de la science, de la poésie ou de l'art, & que les générations se sont transmis d'âge en âge, réveillent les plus intéressants, les plus nobles souvenirs qu'aient enregistrés les annales des nations. Le livre qui fait l'objet de la présente publication est une de ces créations les plus remarquables, & sous ce rapport, l'histoire de ses origines & des travaux dont il est le résultat mérite d'être connue. Nous allons donc essayer de retracer la biographie des auteurs de ce livre & celle des hommes généreux sous les auspices desquels ils l'écri-

[1] Les documents manuscrits dont nous nous sommes servis dans cette Introduction, sont :

1° Les lettres adressées à dom Devic, dom Vaissete & dom Bourotte, contenues dans les tomes 182, 183, 184, 185, 186 & 187 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale.

2° Le tome 181 intitulé : *Notes & Extraits*, 1612-1813, même fonds, renfermant le dossier personnel de dom Vaissete, réuni par dom Malherbe, avec quelques pièces concernant ce dernier & dom Soulaire.

Le tout provenant de la vente des papiers des bénédictins faite à la bibliothèque du roi par dom Malherbe en 1823.

3° Les papiers de dom Bourotte déposés aux archives nationales sous la cote $\frac{290}{\text{H } 748}$.

4° Quelques lettres & pièces conservées aux archives de la mairie de Gaillac, à la chambre des notaires de Toulouse & chez les descendants ou amis de la famille Vaissete qui ont bien voulu nous les communiquer & nous en laisser prendre copie.

virent, & dire dans quelles circonstances il se produisit au milieu du mouvement littéraire du siècle dernier.

C'est aux États généraux de Languedoc que revient l'honneur d'avoir conçu l'idée & d'avoir assuré l'exécution d'un ouvrage, qui suffirait à lui seul pour rendre impérissable la mémoire de cette illustre & patriotique assemblée. Non contents d'avoir doté la Province d'établissements utiles, de l'avoir sillonnée de routes & de canaux, vivifiée par les encouragements donnés à l'agriculture, à l'industrie & au commerce, d'avoir été pendant des siècles les gardiens vigilants de ses franchises & de ses prérogatives, les dispensateurs économes & intelligents de ses finances, les États voulurent aussi qu'elle possédât un corps d'annales digne d'elle & rappelant à la postérité les événements qu'avait vus s'accomplir un passé long & souvent glorieux. Ils en confièrent la rédaction à des hommes passés maîtres dans l'art des recherches historiques, érudits consommés, dont le savoir est devenu proverbial, aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Ils contribuèrent pour leur part à cette grande entreprise en pourvoyant avec munificence aux frais qu'elle occasionna, à l'entretien des religieux qui en furent chargés, en leur prodiguant les encouragements & les récompenses, en les couvrant d'une constante & efficace protection.

Le dix-huitième siècle se levait sur le déclin du règne de Louis XIV; c'était le moment où la France achevait de s'épuiser dans sa lutte contre l'Europe coalisée pour lui disputer la succession d'Espagne; le Languedoc était agité par les troubles qu'avait suscités l'insurrection religieuse des montagnards des Cévennes. Malgré les préoccupations & les embarras de cette situation, accrus par les rigueurs inaccoutumées d'un interminable hiver, par la ruine du commerce & la détresse générale [1], les États, piqués d'émulation par le succès qu'avait rencontré partout dans le royaume l'*Histoire de Bretagne* [2], résolurent d'enrichir la Province d'une production analogue. La proposition leur en fut faite par M. Charles le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, & en cette qualité, président perpétuel, ou, comme on disait alors, président-né de ce corps politique. Inspirateur de ce projet, M. de la Berchère a le droit de nous arrêter ici quelques instants que nous emploierons à le présenter à la respectueuse curiosité du lecteur.

Sa naissance le rattachait à l'une des plus anciennes & des plus riches maisons de la Bourgogne, dans laquelle était héréditaire la charge de premier président du parlement de Dijon. Son père Pierre, baron de Toisy & de Sypierre, comte de Rochepot, marquis d'Inteville [3], d'abord pourvu de cette charge, venait de passer avec le même titre à celui de Grenoble. C'est en

[1] On peut voir le tableau des souffrances qui affligeaient à cette époque le Languedoc dans le discours prononcé par M. le Goux de la Berchère à l'ouverture des États de 1709; imprimé in-4° de 8 pages. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Lk 14, n. 113.

[2] Par dom Guy-Alexis Lobineau, de la congrégation de Saint-Maur; 1707, 2 vol. in-folio.

[3] Voir l'oraison funèbre du premier président Pierre, écrite en latin par Laurent Crozat, de Valence. In-12. Grenoble, 1654. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Ln 27, n. 10650.

cheminant pour aller rejoindre son mari dans ce nouveau poste, que madame de la Berchère, surprise par les douleurs de l'enfantement, mit au monde le futur primat de la Gaule Narbonnaise. La mort du président, survenue quelque temps après, la fit rentrer à Dijon, dans le sein de sa famille, & lui laissa le soin de diriger l'éducation du jeune Charles & ses premiers pas dans la carrière de la vie ; elle s'en acquitta avec la sollicitude d'une mère aussi éclairée que tendre. Dès qu'il eut atteint l'âge de quinze ans, elle le conduisit à Paris & le plaça au collége d'Harcourt ; il y fit deux années de philosophie, qui furent couronnées par le grade de docteur en Sorbonne. Sa constante application à l'étude, sa vie réglée & austère dénotaient en lui une vocation décidée pour l'état ecclésiastique ; il entra au séminaire de Saint-Sulpice, alors dirigé par M. Tronçon. Dans cette pieuse maison son goût pour la retraite & la prière, son amour des saintes lettres se développèrent de plus en plus, & pour s'y livrer tout entier il songea à embrasser la vie monastique. Il s'ouvrit de ce projet à son supérieur ; mais M. Tronçon & M. le Camus, évêque de Grenoble & depuis lors cardinal, l'en détournèrent, en l'engageant à rester dans le monde & à y consacrer ses talents au service de Dieu & de l'Église. Nommé, grâce au crédit de sa mère, aumônier du roi, il accompagna Louis XIV dans ses campagnes de Flandre ; sa piété, sa modestie & son exactitude à remplir les devoirs de son ministère le firent distinguer par le monarque qui lui donna, en 1677, l'évêché de Lavaur. Dans ce diocèse le protestantisme avait détaché un grand nombre d'âmes de l'unité catholique ; le prélat les y ramena par ses bonnes & douces exhortations. En 1685 il obtint l'archevêché d'Aix ; mais les difficultés qui divisaient en ce moment la France & la cour de Rome retardèrent l'expédition de ses bulles. Pendant les quinze mois qu'il passa dans la capitale de la Provence, & qu'il administra le diocèse sous le titre de vicaire général du chapitre, sa présence y fut signalée par le bien qu'il fit en pacifiant les démêlés que son prédécesseur, le cardinal Giraldi, avait eus avec le parlement d'Aix & les autres cours judiciaires, en interposant sa prudente médiation, comme président des États de Provence, entre la cour & le peuple.

A la mort de M. de Serroni, archevêque d'Albi, en 1697, il fut choisi pour le remplacer. En 1703, Narbonne ayant perdu son chef spirituel, le cardinal de Bonzi, le roi qui appréciait les vertus apostoliques de M. de la Berchère, son caractère droit & ferme, tempéré par un esprit de modération & de bienveillance, & son mérite comme savant, lui confia ces importantes fonctions[1]. Elles étaient à la fois religieuses & politiques ; au primat de la Gaule Narbonnaise appartenait de droit la présidence des États de Languedoc, mission aussi honorable que délicate & périlleuse à remplir par la difficulté de concilier

[1] Ces détails biographiques sur M. de la Berchère sont extraits de son *Éloge historique*, composé par M. Gauteron, membre de la Société des sciences de Montpellier, & inséré dans le tome II, p. 78 (année 1778) de l'Histoire de cette académie, ainsi que de trois oraisons funèbres publiées en 1730. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Ln 27, section biographique, n°s 10646, 10647 & 10648.

les intérêts sans cesse en conflit de la Province & de la royauté. Personne n'était plus capable que M. de la Berchère de s'acquitter dignement du double devoir qui lui était imposé; il était entouré de l'estime & de la considération universelles, & il en eut une preuve, quelques années plus tard, lorsque, en 1715, il fut appelé à présider l'assemblée générale du clergé de France & à haranguer le roi [1] à l'occasion de son avénement.

Dans la séance des États du 24 janvier 1708 il leur présenta sa motion relative au projet d'une *Histoire de Languedoc;* elle fut accueillie avec acclamation & de vifs remercîments; en même temps on le pria de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet *aussi honorable qu'avantageux,* & il fut décidé que cette délibération serait imprimée & que les exemplaires en seraient distribués dans toute la Province [2].

M. de la Berchère s'occupa aussitôt de remplir son mandat; il rendit compte aux États de ses premières démarches dans la séance du 24 janvier de l'année suivante : il leur apprit qu'il avait cru ne pouvoir mieux faire que de recourir à la congrégation des bénédictins de Saint-Maur que recommandaient le succès récent de l'*Histoire de Bretagne* & une connaissance approfondie des anciens titres; qu'il avait demandé au supérieur général des religieux capables de répondre aux vues des États, & que celui-ci avait promis d'en envoyer au plus tôt un certain nombre dans la Province. L'archevêque d'Albi, se rendant l'interprète des sentiments de l'assemblée, remercia le président des soins qu'il s'était donnés & le supplia de les continuer.

Les deux cénobites sur lesquels tomba le choix du père général étaient dom Pierre Auzières & dom Antoine-Gabriel Marcland. Le premier, né à Montpellier en 1650, avait fait profession à l'âge de vingt ans dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 13 juin 1670; il s'était élevé par son mérite aux dignités du cloître [3] & comptait en ce moment cinquante-neuf ans; le second, dom Marcland, natif de la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Clermont, avait prononcé ses vœux à Saint-Augustin de Limoges, le 2 octobre 1659, à peine âgé de dix-sept ans. Suivant un des biographes de la congrégation de Saint-Maur, dom Tassin, « Marcland y soutint toute sa vie l'honneur de « sa pieuse famille par la bonne odeur de ses vertus & par la beauté de son « esprit; il avoit professé avec beaucoup de succès la philosophie & la théologie « dans la province de Toulouse & y avoit gouverné, en qualité de prieur, les « monastères les plus considérables [4]. » Dans la même séance, les États accordèrent aux deux religieux une rémunération annuelle dont le chiffre, qui nous

[1] Louis XV, qui, âgé de cinq ans, venait de succéder depuis quelques mois à Louis XIV, sous la régence de Philippe d'Orléans. Le discours de M. de la Berchère a été publié sous le titre de : *Harangue faite au Roy sur son avènement à la couronne & sur la mort du Roy son bisaïeul, par Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, président de l'assemblée générale du clergé, le mardy 3 septembre de l'année 1715.* Paris, même année. In-4° de 7 pages. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Lb 38, n. 62.

[2] *Délibération des États de Languedoc pour faire travailler à l'Histoire de la Province.* Voir *Pièces justificatives*, 2e série, n. 1.

[3] Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* In-4°, 1776; p. 725, n. 1.

[4] *Ibid.*

est inconnu, fut très-probablement le même que celui de la pension dont jouirent leurs successeurs, c'est-à-dire de mille livres à partager entre eux par moitié; il fut aussi résolu qu'un fonds serait fait pour subvenir aux frais des recherches à entreprendre dans les archives & les bibliothèques, des copies & des voyages[1].

Auzières & Marcland ne tardèrent pas à se mettre en route; ils employèrent cinq années à visiter les bibliothèques & à faire des extraits de tous les ouvrages imprimés où ils pouvaient trouver des indications ayant trait à leur sujet; ils consultèrent aussi, à ce qu'il paraît, les registres des délibérations des États. Mais il restait à exécuter le plus essentiel de leur tâche, le dépouillement des archives qui recélaient tout ce qu'il y avait d'inédit & de neuf; l'archevêque de Narbonne, en sa qualité de primat & de président des États, avait rendu une ordonnance destinée à leur en ouvrir partout l'accès[2]. Au lieu d'en profiter & d'accomplir cette partie préalable & fondamentale de leur programme, nos deux religieux la négligèrent comme s'ils n'en comprenaient pas même la nécessité & l'importance. Telle fut du moins l'impression de M. de la Berchère qui, augurant mal de l'avenir & du succès de leurs efforts, ne put leur dissimuler ses craintes & son mécontentement. Dès lors la mésintelligence se glissa entre eux & le prélat, & bientôt elle dégénéra en récriminations réciproques[3]. L'archevêque porta ses plaintes au supérieur général de Saint-Maur, le P. Charles de l'Hostallerie, en réclamant de lui la nomination de nouveaux collaborateurs. Cette demande était assez embarrassante : l'âge, les vertus des PP. Auzières & Marcland, le travail considérable qu'ils avaient déjà exécuté méritaient des égards; il devenait impossible de les congédier brusquement. D'un autre côté, le père général tenait à ne point désobliger M. de la Berchère : il prit un moyen terme; il laissa Auzières & Marcland continuer leur besogne séparément, & lui donna deux autres religieux, dom Devic[4] & dom Vaissete. Mais tandis qu'il faisait cette concession

[1] Voir la Lettre du P. Auzières à dom Vaissete, du 28 octobre 1715; *Correspondance*, n. 1.

[2] Cette ordonnance, rendue le 15 mars 1712, en exécution de la délibération des États du 24 janvier 1708, prescrivait aux archevêques & évêques de la Province, aux chapitres métropolitains, cathédraux & autres, aux abbés, prieurs & monastères, à tous seigneurs spirituels & temporels, aux maires, consuls & magistrats des villes, de communiquer aux religieux bénédictins, porteurs de ladite ordonnance, les actes, titres & documents qui étaient en leur pouvoir. *Pièces justificatives*, 2e série, n. 3.

[3] Lettre précitée du P. Auzières.

[4] Nous transcrivons ce nom en un seul mot, en nous guidant d'après la signature habituelle de dom Devic, qu'on rencontre notamment au folio 101 du t. 181, fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale. C'est l'orthographe adoptée aussi par M. Eugène Thomas dans son *Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc* (Publications de la *Société archéologique de Montpellier*, 21e livraison, 1851. In-4°, Montpellier). Mais dans cette Histoire même, sur le frontispice, & à la signature de la Dédicace aux États, on lit *De Vic* en deux mots séparés. Il semble que ce religieux ait cherché à s'anoblir, tandis que dom Vaissete a fait tout le contraire en supprimant la particule qu'il avait incontestablement le droit de placer avant son nom & en signant : *Joseph Vaissete* au lieu de : *Joseph de Vaissete*. Nous avons respecté la forme de ces noms partout où nos deux auteurs les ont inscrits; mais dans notre Introduction nous avons cru devoir rétablir la véritable orthographe du nom de Devic, par les mêmes raisons qui ont déterminé M. Eugène Thomas. Nous avons aussi conservé au nom de dom Vaissete la forme archaïque sous laquelle il l'a écrit; l'orthographe moderne exigerait que la pénultième qui porte l'accent tonique fût frappée d'un accent grave ou suivie de deux *t* consécutifs.

apparente, il encourageait sous main dom Marcland à tenir bon en dépit des États & malgré la suppression de sa pension. Cette approbation tacite finit même par se changer en une protection déclarée, puisque, dès 1720, l'on voit Marcland, dans le prospectus ou *Projet* imprimé de son livre[1], inviter ostensiblement les personnes qui auraient des renseignements ou des pièces à lui communiquer, à les envoyer au père général, à l'abbaye Saint-Germain des Prés. Il y a tout lieu de croire que ce fut là une des causes des tracasseries qu'éprouva dans la suite dom Vaissete & dont il sera question plus loin[2].

Sa supériorité réelle sur celui qui se déclarait ainsi son rival, supériorité qui devait plus tard se révéler d'une manière si éclatante, avait été pressentie par M. de Narbonne, & ce n'est pas un des moindres mérites du prélat que d'avoir deviné en lui le digne historien du Languedoc & d'avoir énergiquement maintenu son choix. Mais en faisant paraître leur premier volume, les deux nouveaux collaborateurs, obligés d'expliquer au public la retraite d'Auzières & de Marcland, ont été amenés par convenance & pour sauvegarder l'honneur littéraire de la congrégation, à alléguer de tout autres motifs que ceux qui étaient réellement en jeu; ils ont prétexté le grand âge de leurs devanciers, les fonctions claustrales que ces bons vieillards avaient à remplir. Les lettres familières échangées entre eux, à cette époque, ne laissent aucune incertitude sur les véritables motifs[3], & leur langage est tout différent de celui qu'ils tiennent dans leur Préface, lorsqu'ils nous disent officiellement[4] :

« Deux religieux de mérite & très-capables de cette entreprise..... ils tra-
« vaillèrent *séparément* dans la Province pendant plusieurs années[5], & après
« avoir tiré des différentes bibliothèques tout ce qu'ils crurent utile à leur
« dessein, ils dressèrent des mémoires assez considérables. Mais leur âge déjà
« avancé ou leurs emplois ne leur aiant pas permis de continuer leur travail
« & de se charger de celui des archives, qui étoit le plus essentiel, nous
« fûmes substituez à leur place. »

C'est sur ce fonds incomplet que les PP. Auzières & Marcland s'essayèrent,

[1] *Projet de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 5, p. 10 de l'original imprimé.

[2] Lettre de dom Vaissete au chapitre général de l'ordre, en date de 1725 ou 1726; *Correspondance*, n. 30.

[3] Voyez dans la *Correspondance* les lettres écrites de 1715 à 1726, nos 1 à 30. C'est faute d'avoir connu ces lettres que M. Eugène Thomas (*Introd. bibliogr.* p. 375 & 376) a répété le thème de convention accrédité par les Bénédictins.

[4] Tome I de l'*Histoire générale de Languedoc*, édition originale, p. VII; cf. dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 725.

[5] Dans le *Mémoire à Nosseigneurs des États de la Province*, par dom Devic & dom Vaissete, inséré *in extenso* dans le procès-verbal de la séance du 24 janvier 1722 & reproduit par M. Eugène Thomas sous le n. 1 de ses *Pièces justificatives*, p. 493, on retrouve cette phrase avec cette variante : « Deux religieux qui travaillèrent *inutilement* dans la Province pendant plusieurs années. » Le mot *inutilement* est une inconvenance que dom Devic & dom Vaissete ne se seraient jamais permise en parlant de leurs confrères dans un mémoire rédigé pour être lu dans une assemblée publique. Le texte, dans les registres des États conservés à Toulouse, porte *utilement*, ce qui est la vraie leçon; dans leur Préface, les Bénédictins ont mis *séparément*.

chacun de son côté, à broder le canevas de leur rédaction. Eux-mêmes nous apprennent qu'ils avaient conduit leur récit presque jusqu'à ces derniers temps, & qu'ils le considéraient comme parvenu à l'extrême limite qu'ils s'étaient fixée. Ces deux ouvrages ne nous sont point parvenus, mais nous pouvons nous en former une idée par les mémoires où ils ont exposé leur plan & leurs vues, & dans lesquels ils nous fournissent un échantillon de leur méthode d'investigation & de leur style[1].

Le programme du P. Auzières a cela de remarquable pour nous aujourd'hui, qu'il manifeste l'intention de l'auteur de placer en tête de son ouvrage un tableau de la géographie physique, politique & administrative de la Province, intention partagée par dom Marcland, & que dom Vaissete adopta[2] pour la réaliser dans une publication ultérieure, sa *Géographie historique;* il est juste toutefois de reconnaître que la conception primitive de ce tableau appartient au P. Auzières. Passant ensuite à la partie principale de son œuvre, à l'histoire de la Province, il en signale les faits les plus saillants qu'il s'était appliqué, à ce qu'il nous assure, à disposer dans un ordre chronologique rigoureux. Mais la division par grandes périodes, entrevue par dom Marcland, & si nettement tracée par dom Vaissete, n'apparaît que très-confusément dans le programme d'Auzières. Il nous dit qu'il s'était arrêté au seizième siècle, & avait déjà écrit de quoi remplir deux volumes in-folio, sans compter les Preuves. Le premier comprenait la portion de l'histoire provinciale, qui s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à la guerre des albigeois, & de là jusqu'à la réunion du Languedoc à la couronne (1271); il correspond ainsi aux trois premières divisions & à autant de volumes de dom Vaissete. Le tome second d'Auzières était consacré à l'intervalle écoulé depuis 1271 jusqu'à 1700, & par conséquent aurait ainsi embrassé les cinquante-sept premières années du règne de Louis XIV, que dom Vaissete n'a point entamé; peut-être l'abondance des matières aurait-elle comporté un troisième volume. Le travail de la mise en ordre & de la rédaction était déjà presque achevé; seulement le style en était imparfait, il avait besoin d'être poli. L'auteur l'avoue ingénument, en s'excusant sur son inexpérience du beau langage, sur la nécessité de ne pas perdre un temps précieux à la recherche des finesses grammaticales, se soumettant d'avance à une révision générale, lorsque le P. Marcland lui communiquera ce qu'il aura découvert en particulier. Il s'était borné, ajoute-t-il, à rassembler les passages qu'il avait rencontrés dans les livres imprimés, les faits qu'il avait relevés en compulsant les registres des États; il n'avait point encore touché aux archives.

Marcland était beaucoup plus avancé, si l'on en juge par son Projet; ses

[1] *Idée du travail qu'a fait Fr. Pierre Auzières pour servir à composer l'Histoire du Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 4, & *Projet de l'Histoire du Languedoc, par le P. Gabriel Marcland, ibid.* n. 5.

[2] Lettre de M. de Joubert, syndic général de la Province, à dom Vaissete, du 13 août 1726; *Correspondance*, n. 38. — M. de Joubert annonce à dom Vaissete qu'il a plusieurs renseignements à lui transmettre au sujet de la *Description de la Province*.

jalons chronologiques sont déjà posés, quoique à des distances qui ne sont pas tout à fait exactes; il admet dans l'histoire du Languedoc cinq grandes périodes « lesquelles, dit-il, quoique inégales par le nombre des événemens, « ne le seront pas pour la durée qui sera d'environ cinq cens ans pour cha- « cune, ni pour la singularité des faits, ils sont tous remarquables. Les Celtes « & les Tectosages paroîtront les premiers sur la scene, & s'y feront admirer « par leur valeur & par leurs conquêtes. Les Romains devenus les maîtres du « pays ouvriront la seconde, & s'y feront haïr par leur orgueil & par leurs « extorsions. L'entrée des Visigoths commencera la troisiéme; ils s'y feront « aimer par la douceur de leur gouvernement, & regretter, quand après un « regne de trois cens ans, ils feront place aux Sarrasins, lesquels en seront « chassez par les quatre premiers rois de la seconde race, qui comme les Visi- « goths feront les delices de la Province, ce qui nous conduira aux comtes, « lesquels rempliront la quatriéme, qui finira sous le regne de Philippe le « Hardi, par la réünion immediate de presque toutes ces comtez en sa main, « qu'il a transmis avec sa couronne aux rois successeurs, & à Louis XV heu- « reusement regnant [1]. »

La comparaison de ce mode de division avec celui qu'a fait prévaloir dom Vaissete, nous montre que Marcland assignait à la période ancienne de notre histoire, période que dom Vaissete a circonscrite entre le second siècle de Rome & l'extinction du royaume d'Aquitaine [2], vers la fin du neuvième siècle, un développement disproportionné avec la rareté ou l'obscurité des souvenirs qui nous en sont restés; tandis que la quatrième période de l'auteur du Projet, depuis l'avénement des comtes de Toulouse jusqu'à la réunion du Languedoc à la couronne, & la cinquième, depuis cette réunion jusqu'à l'époque moderne, exigeaient, à cause de la multiplicité & de l'importance des événements, de l'abondance & de la nouveauté des documents, un cadre beaucoup plus vaste qu'il ne l'imaginait, faute d'avoir étudié les archives.

Si nous poursuivons cette comparaison, qui fait ressortir l'infériorité relative du plan de dom Marcland, nous verrons que ses deux dernières divisions, la quatrième & la cinquième, ont pu en fournir à dom Vaissete quatre & un pareil nombre de volumes. Ces quatre divisions sont :

[1] *Projet de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2[e] série, n. 5, p. 2 de l'original imprimé.

[2] Dans la présente édition, les théories des Bénédictins sur l'état du territoire & la durée du royaume d'Aquitaine ont été remaniées & changées complétement. Notre collaborateur, M. Mabille, confirmant les arguments qu'avait fait valoir un habile & savant critique, feu M. Rabanis, a achevé de prouver la fausseté de la célèbre charte d'Alaon (Voyez sa *Note rectificative*, t. II, p. 196-204), charte qui a surchargé l'histoire du huitième siècle de personnages apocryphes & d'événements imaginaires, & à laquelle dom Devic & dom Vaissete ont accordé une pleine & entière créance. L'érection de l'Aquitaine en fief par les rois mérovingiens, la continuation du même ordre de choses pendant la période carlovingienne, l'extension donnée au duché de Toulouse, en y comprenant toute l'Aquitaine, & par suite la parenté avec S. Guillaume de Gellone, comte de Toulouse, de la plupart des chefs qui ont gouverné l'Aquitaine & la Septimanie, ce sont là des hypothèses gratuites qui ont introduit la perturbation dans les récits des Bénédictins. On doit savoir gré à M. Mabille d'avoir rétabli l'ordre & la clarté dans l'histoire, jusque-là confuse & ténébreuse, de cette période de nos annales. (Voyez sa seconde *Note rectificative*, *ibid.* p. 267-323.)

a. Le temps pendant lequel le Languedoc indépendant fut gouverné par les comtes de Toulouse & leurs feudataires, depuis le commencement du neuvième siècle jusqu'aux débuts de l'hérésie des cathares ou albigeois, & la condamnation de ces sectaires par le concile de Lombers en 1165 (tome deuxième).

b. La croisade des barons du Nord contre les populations du Midi, la ruine du Languedoc & la destruction de sa nationalité avec toutes les péripéties de ce drame émouvant, dont la durée n'est guère de plus d'un siècle, mais qui a suffi à dom Vaissete pour remplir tout un gros volume, — le troisième.

c. L'espace de cent soixante-douze ans, écoulés depuis l'annexion du Languedoc jusqu'à la dernière érection du parlement de Toulouse, en 1443, espace pendant lequel se déploie à nos yeux le spectacle des excès de l'inquisition triomphante, de la fusion graduelle & enfin complète du Midi avec le Nord, de la participation aussi active que glorieuse de la noblesse du pays à la lutte contre les Anglais (tome quatrième).

d. Le laps d'un siècle & demi environ, qui nous reste à compter jusqu'à la mort de Louis XIII (1643), & qui fut témoin des guerres de religion, si désastreuses pour la Province, de la chute de l'antique féodalité à la journée de Castelnaudary, où furent dispersées les troupes de Gaston d'Orléans & qui livra à la hache implacable de Richelieu un héros, Henry de Montmorency (tome cinquième & dernier).

Après avoir indiqué sommairement les cinq époques ou périodes qu'il a reconnues dans l'histoire du Languedoc, Marcland énumère successivement les faits qu'il juge les plus importants & caractérisques dans cette quintuple division. Plus d'une faute de détail lui échappe : erreurs historiques, incorrections grammaticales & autres petits péchés de ce genre, que dom Vaissete a trop bien relevés pour ne pas nous croire dispensés d'être aussi rigoureux que lui; nous nous tairons aussi sur les ambitieuses figures de rhétorique & les images à grand effet dont Marcland affecte de rehausser son langage; à cet égard, la verve railleuse de son confrère ne l'a pas davantage épargné[1].

Il termine son mémoire par un aperçu de sa description topographique. « Afin de mettre dans tout son jour, dit-il, l'histoire politique du Languedoc « dont nous venons de faire le plan, & d'en rendre la lecture plus agréable « & plus instructive, elle sera précédée, comme d'un flambeau, de l'histoire « naturelle & artificielle, c'est-à-dire, de ce que Dieu y a mis dans la création, « & de ce que l'industrie des hommes y a ajoûté[2]. »

Qu'est devenu le manuscrit d'Auzières, quel a été le sort de celui de Marcland, dans les vicissitudes qu'a subies Saint-Germain des Prés? Ils ont disparu avec cette vaste & opulente abbaye, sur l'emplacement de laquelle tout un quartier de Paris a été bâti, & dont les deux derniers débris, la vieille

[1] *Observations sur le Projet de la nouvelle Histoire du Languedoc de dom Marcland, par dom Vaissete.* — *Pièces justificatives*, 2e série, n. 11.

[2] *Projet de l'Histoire du Languedoc, par le P. Gabriel Marcland*, p. 9 de l'original imprimé. — *Pièces justificatives*, 2e série, n. 5.

église & le palais abbatial [1], sont restés seuls debout au milieu des démolitions récentes qui ont transformé l'aspect de la capitale. Ces manuscrits ont-ils été enlevés ou se sont-ils égarés dans la spoliation de cette sainte demeure par les commissaires de la Convention [2] aux mauvais jours de 93?

II

Dom Claude Devic & dom Joseph Vaissete substitués aux PP. Auzières & Marcland. [1715.]

De ces deux fils de S. Benoît, conviés à reprendre de fond en comble la construction de l'édifice à laquelle s'étaient appliquées les mains impuissantes de leurs devanciers, l'un, Claude Devic, était l'aîné, & par le nombre des années, & par la date de son entrée dans la congrégation, & par la notoriété que lui avaient value quelques essais littéraires. Le collaborateur qui devait le surpasser un jour & l'éclipser, Joseph Vaissete, n'était encore qu'un simple étudiant en théologie.

Nous n'avons sur l'origine & l'enfance de dom Devic d'autres renseignements que ceux que nous fournit l'un des registres de l'état civil conservés dans les archives de la mairie de Sorèze, petite ville appartenant jadis au diocèse de Lavaur. On y lit qu'il était fils de Jean Devic, maître-chirurgien de cette ville, & de Jeanne Ranc, mariés, & qu'il fut baptisé [3] le 15 janvier 1670. Une note consignée à la fin de ce même registre porte qu'il fut admis en 1682, à l'âge de douze ans, comme élève au séminaire que venaient de fonder à Sorèze les bénédictins pour l'éducation des enfants de la noblesse du pays [4]. La notice que lui consacra dom Vaissete, lorsque la mort le sépara de lui en 1734, & qu'il écrivit pour le *Mercure de France*, à la sollicitation de

[1] Le palais abbatial a été remanié intérieurement pour l'approprier à des habitations particulières; mais sa façade, son escalier & son jardin subsistent intacts. Cet édifice forme le n. 1 de la rue actuelle de l'Abbaye. Le réfectoire de la communauté, avec de vastes caves au-dessous, & sa voûte en bois élancée & très-hardie, se trouve au n. 12 de la rue Sainte-Marguerite, où il sert de magasin à un marchand de porcelaines & cristaux.

[2] Dans les *Mémoires des Sanson*, exécuteurs des hautes œuvres de la ville de Paris, ouvrage dans lequel on découvre, sous la couche dont l'a recouvert la main d'un badigeonneur littéraire, certains matériaux authentiques, on lit, t. 4, p. 343. *Journal de Charles-Henri Sanson :* — « 30 brumaire. « La section de l'Unité a porté aujourd'hui à la « Convention les dépouilles de la superstition de « la ci-devant abbaye de Saint-Germain des Prés. « J'ai vu passer le cortége. En tête marchait une « escouade de force armée; suivaient des hommes « portant des costumes sacerdotaux par-dessus leurs « habits & rangés en deux files; au milieu, des « femmes & des filles vetues de blanc, avec cein- « tures tricolores; & enfin, sur des brancards, des « calices, des ciboires, des ostensoirs, des candé- « labres, des plats d'or & d'argent & le coffre aux « reliques tout couvert de pierres précieuses. Ve- « naient ensuite un catafalque couvert d'un drap « noir & une musique qui jouait l'air de *Mal- « brouk* (*sic*). Ce butin vaut, dit-on, plus d'un « million; mais ne pouvait-on le mettre dans les « coffres, sans lui faire traverser les ruisseaux? »

[3] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 1.

[4] *Ibid*. n. 2.

Laroque, éditeur de ce journal, continue & complète ces renseignements [1]. Obéissant à une précoce vocation, Devic entra tout jeune au monastère des bénédictins de la Daurade à Toulouse & il y fit profession, le 25 octobre 1687, n'ayant encore que dix-sept ans. Après avoir enseigné avec distinction pendant quelques années la rhétorique à Saint-Sever, en Gascogne, dans un collége que les religieux de cette abbaye y avaient établi, il fut envoyé à Rome en 1701, en qualité d'assistant du P. Guillaume Laparre, procureur général de la congrégation auprès du Saint-Siége. Son caractère doux & affable, sa piété tolérante & son savoir lui valurent de nombreuses & illustres amitiés; le pape Clément XI, le fameux auteur de la bulle *Unigenitus* & la reine de Pologne, Marie-Casimire, l'honoraient de leur bienveillance. En 1708, dom Laparre ayant été envoyé en mission en France, il le suppléa pendant son absence avec le titre de vice-procureur général. Au milieu des occupations que lui donnait son emploi, il trouvait encore le temps de cultiver les lettres, amour de sa jeunesse; il collationnait les manuscrits du Vatican & des autres bibliothèques de Rome pour ses confrères de Saint-Germain des Prés, & leur envoya quantité de notes & de mémoires. Ce n'est pas tout : il traduisit en latin & enrichit d'additions la *Vie de dom Jean Mabillon*, composée en français par dom Thierri Ruinart, & publia à Padoue, en 1714, cette version [2], sous les auspices du neveu de Clément XI, Alexandre Albani, plus tard cardinal, protecteur zélé & libéral des lettres & des arts, connu par sa magnifique collection de dessins & de gravures, qui fut achetée, à sa mort, par Georges III, roi d'Angleterre. En 1715 Devic fut rappelé, sur sa demande, à Saint-Germain des Prés où nous allons le voir, pendant dix-neuf années consécutives, associer ses recherches à celles de dom Vaissete & vivre avec lui dans la plus douce familiarité.

Sa participation au labeur commun de l'Histoire de Languedoc fut, dans les premières années, très-assidue; il avait la haute main dans l'entreprise. C'est à lui que l'archevêque de Narbonne & les syndics de la Province, chargés par les États de diriger l'exécution de l'ouvrage, transmettaient leurs communications & leurs ordres. Les lettres écrites de 1715 à 1730, c'est-à-dire pendant la période de préparation du premier volume, sont, pour la plupart, & les plus importantes, à son nom. Mais lorsque aux interruptions causées par les dérangements de sa santé délicate vinrent se joindre les distractions provenant des affaires dont il s'occupait volontiers & des relations multipliées qu'il entretenait au dehors de son couvent, il finit par se relâcher peu à peu & par abandonner à son collaborateur le plus lourd de la tâche. Après la publication du deuxième volume, elle retomba presque tout entière sur dom Vaissete, qui

[1] Voyez *Extrait d'une lettre de M..., sur la mort du R. P. dom Claude Devic, l'un des auteurs de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 19.

[2] *Vita Jo. Mabillonii, olim gallice scripta a Theod. Ruinart, in latinum sermonem conversa a dom Cl. Devic*; Patavii, 1714. In-8°. Réimprimé dans les *Vetera analecta, sive collectio veterum aliquot operum & opusculorum omnis generis, cum itinere Germanico & adnotationibus Jo. Mabillonii*, &c. In-f°. Paris, 1723.

mit au jour à lui tout seul les tomes III, IV & V, & termina cet immense labeur; aussi son nom y est-il resté attaché presque exclusivement, tandis que celui de dom Devic est demeuré dans une sorte de pénombre & un oubli immérité. C'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer le manque d'informations dans lequel les contemporains de ce dernier nous ont laissés sur sa vie privée, comme aussi le soin avec lequel ils nous ont conservé les papiers personnels de dom Vaissete; ce n'est pas sans profit que nous allons maintenant les consulter.

Sa famille, très-ancienne dans l'Albigeois, avait été anoblie par l'exercice héréditaire de l'une des charges de judicature les plus considérables du pays, celle de procureur du roi au siége de Gaillac. Dom Vaissete a raconté dans une note autographe comment cette charge, achetée par son aïeul Guillaume en 1638, passa à son père Jean-Géraud, qui à son tour la lui transmit à sa mort arrivée en 1710. Mais, s'étant fait religieux, il la vendit en 1711 à son beau-frère, M. Antoine de Combettes Caumon, avocat au parlement de Toulouse, lequel, au bout de six ans, la céda en 1715 à M. Fieuzet de las Tours, avocat à la même cour [1].

Jean-Géraud épousa Marie de Passemar de Bertoule, d'une famille de la noblesse d'épée, qui comptait dans ses degrés ascendants une fille naturelle de Henri IV. Jean-Joseph, plus tard dom Vaissete, était le septième des huit enfants issus de cette union. Sa sœur aînée, Jeanne, qui devint l'héritière de la fortune patrimoniale par l'entrée de son frère en religion, était née le 23 janvier 1677; elle avait neuf ans de plus que lui. Elle fut mariée à M. Antoine de Combettes Caumon, par qui se fit l'alliance de la noble famille des Combettes avec celle des Vaissete [2]. Sa sœur puînée, Marguerite, épousa M. de Rivals de Paulyn, qui habitait Lavaur. Une troisième fille, Marie-Thérèse, fut chanoinesse de Saint-Augustin au couvent de l'Isle d'Albi; enfin le huitième enfant, Barthélemy, embrassa la profession militaire. Jean-Joseph vit le jour le 4 mai 1685, à Gaillac, presque en même temps que l'un des plus illustres savants orientalistes de ce siècle, le jésuite Gaubil. La maison qui abrita son berceau, située dans la circonscription de la paroisse Saint-Michel, subsiste encore & est la propriété de la famille Rest [3]. Des huit enfants de Jean-Géraud, six moururent prématurément à une date que nous ignorons; les deux qui prolongèrent assez avant leur existence furent Jeanne & notre historien.

Jean-Joseph fit ses études classiques à Gaillac; à l'âge de dix-neuf ans, en 1704, ses parents l'envoyèrent à Toulouse suivre les cours de la faculté

[1] Voyez *Note autographe de dom Vaissete*, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 20.

[2] Voyez la *Généalogie* de dom Vaissete dressée par lui-même & autographe dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 22, & le *Complément* de cette généalogie, *ibid.* n. 23.

[3] Cette maison, qui avait anciennement appartenu à M. d'Autry de Sainte-Colombe, fut vendue par lui à Jean-Géraud de Vaissete. La femme de celui-ci, à qui son fils Jean-Joseph la légua, la transmit à sa fille Jeanne, par qui elle est passée dans la famille de Combettes Caumon. Elle y est restée jusqu'en 1810, époque où elle fut achetée par M. Rest.

de droit. Sa première inscription sur les cahiers ou registres de l'université est du 2 juillet de cette année. Disciple assidu de Pierre de Campunaut, professeur en droits civil & canon, il fut reçu bachelier au bout de trois ans, le 15 juillet 1707. Après avoir complété son instruction par les leçons de Jean Duval, professeur de droit français, il obtint le grade de licencié[1] le 15 juin 1709, sur le vu d'un certificat de catholicité délivré par le curé de Sainte-Marie du Taur[2].

Le certificat qui constate sa promotion à la licence, par bénéfice d'âge[3], fut visé au parquet du parlement par le procureur général & les avocats du roi, MM. d'Advisard, le Masurier & Tournier, conformément à l'édit de 1679; le même jour il prêta serment devant cette cour en qualité d'avocat, « à charge « par luy de garder les ordonnances & de satisfaire aux arrets des reglemens, « concernant les lectures & la décence des habits[4]. » Dès qu'il eut complété par le titre d'avocat son éducation de juriste, il revint à Gaillac siéger à côté de son père, comme son substitut.

Son retour précéda de quelques mois la mort de Jean-Géraud. Ce triste événement, qui changea du tout au tout le cours de ses destinées, eut lieu le 4 avril 1710. Son père, par un testament[5] daté du 29 mars 1709, l'avait institué son héritier général & universel, & à son défaut & au cas où madame de Vaissete, sa femme, survivrait à son fils, décédé sans enfants légitimes, il léguait à cette dernière son entière succession, avec la liberté d'en disposer comme elle l'entendrait. Devenu maître de son sort, Jean-Joseph prit tout à coup le parti de renoncer aux fonctions paternelles & de se vouer à la vie monastique. Cette résolution avait-elle été longuement mûrie ou lui vint-elle spontanément comme une soudaine illumination d'en haut? C'est là une confidence qu'il ne nous a pas faite & à laquelle rien ne saurait suppléer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne s'en était jamais ouvert à son père, puisque les clauses du testament de Jean-Géraud sont conçues comme si son fils était appelé à vivre dans le monde & prévoient même le cas d'un futur

[1] Les registres conservés aux archives de l'école de droit de Toulouse portent qu'il fut reçu à l'unanimité des suffrages. — Reg. de la chancellerie, n. 157, commencé en août 1698 & fini en 1724, & reg. des actes de droit, n. 226, depuis janvier 1703 jusqu'au dernier décembre 1715.

[2] Certificats de Pierre de Campunaut, du 15 juillet 1707 & des 15 & 25 juin 1709; de Henry d'Hauterive, chanoine de la métropole & chancelier de l'université, du 15 juin 1709, & de Jean Duval, du 22 juin, même année; *Pièces justificatives*, 1re série, nos 5, 6, 7, 8, & aux archives de l'école de droit de Toulouse, registres précités 157 & 226.

[3] Il n'avait alors que vingt-quatre ans, & il en fallait vingt-cinq, l'âge de la majorité légale, pour obtenir le grade de licencié & être reçu avocat au parlement.

[4] Extrait des registres du parlement de Toulouse, du 25 juin 1709, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 9.

[5] Nous devons la communication de ce testament à M. de Combettes Labourelie, descendant collatéral de dom Vaissete dans la ligne féminine. C'est pour n'avoir point connu cette pièce, que M. Dumège (*Notice sur dom Devic & dom Vaissete*, t. 1 de son édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, p. 22) a prétendu que Jean-Géraud avait déshérité son fils au profit de sa fille Jeanne, à cause du goût bien prononcé de celui-ci pour la vie monastique & de sa ferme résolution d'entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. Les faits donnent un démenti formel à cette supposition, aussi hasardée que tant d'autres que M. Dumège a émises.

mariage. Le goût de la retraite & de l'étude, peut-être cette voix intérieure dont l'entraînement est irrésistible, peut-être aussi un repentir exagéré de quelque égarement passager de jeunesse déterminèrent sa vocation. Cette dernière hypothèse s'appuie sur l'humble & touchante confession qu'il a consignée dans son testament écrit durant son noviciat : « Pour réparer en « premier lieu, dit-il, & autant que je le puis par un aveu public & sincère « & par un pardon solennel les péchés de scandale & de mauvaise édifica- « tion qu'une jeunesse bouillante & peu réglée peuvent (*sic*) m'avoir fait « commettre, je demande très-humblement pardon à tous ceux que je puis « avoir scandalisés ou offensés, désavouant dans l'amertume de mon cœur « tous les dereglemens de ma vie passée & tout ce qui pourroit m'avoir donné « occasion de faire peine à qui que ce soit, espérant d'expier dans la severité « d'une pénitence assidue & d'une continuelle retraite les péchés d'un âge « aussi ignorant & aveugle que malicieux & que la corruption générale à « laquelle je n'ay que trop participé, semble authoriser [1]. »

Ces paroles évidemment dictées par un excès d'humilité chrétienne ne sauraient être prises à la lettre; elles sont démenties par le témoignage de Henry d'Hauterive, chancelier de l'université de Toulouse & chanoine de la métropole, qui dans une attestation donnée à l'étudiant Vaissete, le 15 juin 1709, non-seulement proclame son savoir, l'incroyable facilité d'élocution dont il était doué & la manière brillante dont il soutint son examen de licence, mais encore rend hommage à sa candeur & à la pureté de ses mœurs [2].

Les aptitudes du jeune magistrat l'attiraient vers la plus savante de toutes les corporations religieuses, célèbre par ses grands travaux d'érudition, celle des bénédictins de Saint-Maur. Quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis la perte de son père, qu'il entrait au monastère de Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse, au mois d'août 1710.

Au bout d'une année de noviciat & sur le point de s'engager par des vœux solennels & de dire un éternel adieu aux choses de ce monde, il voulut rompre tous les liens qui l'y rattachaient & régler définitivement ses intérêts temporels. Me Forcade, notaire à Toulouse, fut mandé au couvent de la Daurade, &, en présence du P. Estienne, prieur, le frère Vaissete se démit de sa charge de procureur du roi, & d'accord avec sa mère, présente à cet acte, en fit cession au mari de sa sœur, M. Antoine de Combettes Caumon, moyennant la somme de trois mille deux cents livres [3]. Ce jour même il déposa son testament olographe entre les mains de Me Forcade, qui le revêtit de sa suscription. Par cet acte de suprême volonté, il fait donation de tous ses biens paternels à

[1] *Testament de dom Vaissete,* dans nos *Pièces justificatives,* 1re série, n. 11.

[2] *Extrait d'un certificat d'examen pour la licence en droit civil & en droit canon, délivré à Joseph de Vaissete par Henry d'Hauterive,* 15 juin 1709. *Pièces justificatives,* 1re série, n. 6.

[3] *Acte de démission d'office, retenu par Me Forcade, notaire à Toulouse, le* 30 *juillet* 1711, & *Acte de cession d'office, retenu par le même,* à la même date, dans nos *Pièces justificatives,* 1re série, nos 12 & 13.

sa mère, dans la prévision que ces biens feront retour par voie d'hérédité naturelle à sa sœur Jeanne; il lègue sa bibliothèque au fils de celle-ci, son neveu & filleul Joseph-Lazare de Combettes Caumon, destiné à l'état ecclésiastique [1], & une somme de deux mille livres pour les frais de son éducation. Une recommandation expresse, sous forme de prière plutôt que d'injonction obligatoire, est faite à ses héritiers de continuer la dévotion à S. Sébastien, traditionnelle dans la famille Vaissete, & d'avoir soin de sa chapelle dans l'église de Saint-Michel de Gaillac. Ses autres largesses sont pour l'entretien des confréries de sa ville natale, dont il était membre, & particulièrement celle des pénitents bleus; pour le soulagement des pauvres honteux, & pour la dot de deux jeunes filles pauvres, au choix de ses héritiers, & à charge par elles de faire bénir leur union à la chapelle Saint-Joseph, son patron, à Saint-Michel, de donner le nom de Joseph à tous leurs enfants mâles & de l'ajouter à celui de leurs filles.

Sept mois après, le 12 mars 1712, M. François d'Haussonville de Vaubécourt, évêque & seigneur de Montauban, lui conféra la tonsure cléricale & les quatre ordres mineurs [2] dans la chapelle de son palais épiscopal. Cette cérémonie doit être antérieure de peu de temps à celle où il prononça ses vœux au monastère de la Daurade, peut-être dans celui de Mas Grenier [3] où il s'était rendu à cette époque. En effet, dans une pièce en date du 6 juillet, il s'intitule « religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, à « présent conventuel au monastère du Mas Grenier. » Cette pièce est une procuration notariée [4], par laquelle il donne pouvoir à Me Gilhet, curé de la paroisse de Saint-Jean d'Aniane, dans le diocèse de Montpellier, de « notifier « & insinuer ses nom, cognom, qualités & grades dans l'abbaye d'Aniane au « seigneur abbé, &, en son absence, à son vicaire général ou supérieur & religieux de la dite abbaye, & de les requérir de lui conférer le premier bénéfice « régulier qui viendroit à vaquer, dépendant de la collation du dit seigneur « abbé. »

Cet acte de procédure semble dénoter l'intention de dom Vaissete de se fixer dans une des maisons que la congrégation possédait dans le midi de la France; mais ses supérieurs, qui avaient entrevu ses talents & le parti qu'ils pouvaient en tirer & qui avaient d'autres desseins sur lui, l'appelèrent l'année suivante, en 1713, au chef-lieu de l'ordre, dans l'abbaye Saint-Germain des Prés, à Paris. Il y fit sa première année de théologie sous dom François Henry, & eut pour condisciples dom Guilain Bécourt & dom Martial Mance qui finissaient leur cours. En 1714 il fut envoyé à Corbie, dans le diocèse d'Amiens, pour y continuer les mêmes études.

[1] Il sera question dans la suite & assez fréquemment de ce neveu de dom Vaissete, à qui il fit faire un assez beau chemin dans l'état ecclésiastique, & qui d'ailleurs ne manquait pas de talent comme prédicateur.

[2] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 14.

[3] Ou bien *Garnier*. Cette abbaye, de la congrégation de Saint-Maur, autrement appelée Saint-Pierre de la Cour, était située dans la Gascogne toulousaine, sur la Garonne, dans l'élection de Rivière-Verdun.

[4] Voyez *Procuration*, 6 juillet 1712, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 15.

Sa présence dans cette maison fut signalée par un incident que nous nous garderons d'omettre, parce qu'il y apporta le trouble & qu'il eut une grande influence sur l'avenir de dom Vaissete. Un de ses confrères, dont le nom rappelle l'un des plus violents, des plus tenaces opposants à la constitution *Unigenitus,* & les persécutions qu'il s'attira, le P. François Louvard venait d'être relégué dans cette maison par ses supérieurs.

Personne n'ignore que les bénédictins de Saint-Maur, ou du moins la majeure partie, s'étaient prononcés dès le principe contre la bulle de Clément XI, qui censurait cent une propositions du livre des *Réflexions morales* de l'oratorien Quesnel, comme entachées de jansénisme, & avaient signé l'appel au futur concile. Les partisans de la bulle ou constitutionnaires, forts de l'appui de Louis XIV & de la cour, combattaient vigoureusement leurs adversaires à coups d'arguments théologiques. Aux violences de la controverse se mêlaient les rigueurs du bras séculier. L'opposition était devenue un danger. Le P. Charles de l'Hostallerie, supérieur général de Saint-Maur, homme doux & prudent par caractère, avait cédé; mais Louvard, inflexible dans son âpre rudesse, ne craignit pas de tout braver. Il administra les derniers sacrements à un malade sans avoir exigé qu'il signât auparavant le formulaire d'Alexandre VII, qui condamnait Jansénius.

Il fut dénoncé aussitôt à son supérieur qui ordonna au coupable de quitter l'abbaye de Saint-Denis & d'aller se renfermer à Corbie. Le 24 juin, le prieur de Corbie ayant convoqué ses moines pour leur communiquer la censure du livre de Quesnel & les lettres patentes du roi, dont le père général lui avait envoyé une copie, ainsi qu'à toutes les maisons de l'ordre, Louvard, avant de laisser commencer cette lecture, déclara hautement que sa conscience ne lui permettait pas d'y assister, & que l'entendre seulement serait faire acte d'adhésion; & à l'instant il sortit de l'assemblée, entraînant sur ses pas quatre à cinq religieux qui partageaient ses convictions & parmi lesquels était dom Vaissete [1].

Cette incartade ne fit point éloigner de Corbie notre étudiant en théologie; il continua à y résider & à suivre ses cours; mais dans sa fréquentation de dom Louvard, il avait noué & conserva dès lors, à l'exemple des plus illustres membres de la congrégation, des attaches avec le parti proscrit. Nous dirons, quand l'heure en sera venue, les désagréments que ces relations lui suscitèrent & comment, après la publication de son deuxième volume, elles faillirent interrompre subitement cet ouvrage & en priver à jamais la postérité.

On n'a point oublié qu'en 1715 dom Devic fut mandé de Rome à Paris par le P. Charles de l'Hostallerie & substitué, ainsi que dom Vaissete, aux PP. Auzières & Marcland. Dom Vaissete reçut en conséquence l'ordre de cesser

[1] *Nouvelles ecclésiastiques,* table raisonnée, depuis 1728 jusqu'en 1760 inclusivement. Paris, 1767. 2 vol. in-4°; article *Dom Vaissete.* — Voyez *ibid.* celui de *François Louvard* & la Notice de M. Barthélemy Hauréau sur ce religieux, dans son *Histoire littéraire du Maine,* t. 2, p. 175-219.

ses études théologiques & de rentrer à Saint-Germain des Prés. Les deux nouveaux collaborateurs furent présentés à l'archevêque de Narbonne qui était venu dans la capitale pour son voyage annuel à la cour de Versailles, par le P. Charles d'Isard, premier assistant de la congrégation, accompagné de deux religieux bien dignes de leur servir de parrains littéraires, dom Edmond Martène & dom Ursin Durand.

Si la bonne opinion que les PP. Devic & Vaissete avaient inspirée par leur savoir à leurs supérieurs détermina le choix qu'ils firent d'eux, une autre raison, toute de convenance & d'à-propos, leur origine méridionale, y contribua également; tous deux étaient en effet natifs du Languedoc, familiarisés avec les dialectes & les traditions de ce pays, préparés mieux que personne à remonter par la connaissance du présent à celle des siècles passés, & en position de découvrir les anciens titres & d'en obtenir la communication.

Ce choix fut sanctionné immédiatement par les États qui prirent en même temps toutes les dispositions propres à assurer à l'entreprise le concours actif & permanent de ces habiles *ouvriers*[1] & à en préparer le succès. Ils leur accordèrent une pension annuelle de mille livres, divisible par moitié entre eux. Cette pension était inscrite, comme le furent depuis tous les frais relatifs à l'impression du livre, au chapitre des dépenses extraordinaires du comptereau (budget) provincial, & leur était payée par le trésorier de la bourse des États à Paris, sur la présentation d'un mandement signé par l'archevêque-président; de leur main cette somme passait dans la caisse de la congrégation, comme indemnité pour la permission qui leur avait été accordée de vaquer à un labeur particulier en dehors des obligations prescrites par la règle commune.

La part que prirent les syndics de la Province à la publication de notre Histoire, & leurs rapports continuels avec les auteurs ramenant à chaque instant leurs noms dans les documents dont notre récit est appuyé, ainsi que dans ce récit lui-même, le lecteur aura sans doute le désir de connaître ceux qui portèrent ces noms honorables, & c'est pour nous un devoir de donner satisfaction à ce sentiment.

Leur charge faisait d'eux le pouvoir exécutif de l'assemblée & les ministres du président, &, en les plaçant de pair avec les membres des deux premiers ordres, le clergé & la noblesse, exigeait qu'ils fussent aussi de haute condition; ils étaient au nombre de trois, ayant chacun dans ses attributions l'une des trois grandes sénéchaussées qui constituaient la Province : Toulouse, Carcassonne, Nimes & Beaucaire.

Le souvenir des Montferrier & des Joubert, les coopérateurs aussi empressés qu'affectueux de dom Devic & dom Vaissete, est inséparablement lié à celui de ces deux religieux.

[1] C'est l'expression dont se servent habituellement nos Bénédictins en parlant d'eux-mêmes.

La famille Duvidal de Montferrier tenait à la noblesse de robe; Jean-Antoine, consul de Montpellier en 1687, acquit une charge de conseiller à la cour des comptes, aides & finances de cette ville. Son fils, nommé Jean-Antoine comme lui, héritier de cette charge, la résigna en 1712 pour prendre celle de syndic. Son petit-fils, appelé aussi Jean-Antoine, marquis de Montferrier, admis par les États à la survivance de son père par lettres du 15 janvier 1707, lui succéda à sa mort survenue en 1733; à son tour il transmit le syndicat à son fils qui le conserva jusqu'à la suppression des États[1] en 1790.

Celle des Joubert, originaire de Crest en Dauphiné, remontait par des titres authentiques jusqu'au seizième siècle. Laurent, son chef, vint s'établir à Montpellier, où il fut nommé régent & chancelier de la faculté de médecine. Ce fut par son petit-fils Antoine-Baptiste que le syndicat entra dans cette famille, en 1642; il passa en 1689 à André, fils d'Antoine-Baptiste, qui s'y maintint pendant cinquante-trois ans, & à sa mort, en 1721, le laissa à son fils Laurent-Ignace[2]. Ce dernier, forcé par des raisons de santé de renoncer à ces fonctions qui étaient très-fatigantes, abdiqua en 1732, en se ménageant comme retraite la présidence de la cour des comptes. Pour le récompenser de ses loyaux services, les États votèrent en sa faveur une gratification de vingt-quatre mille livres & agréèrent pour son successeur René-Gaspard, son frère, avocat du roi au sénéchal de Montpellier, jadis incarcéré à la Bastille[3] pour un motif qui est aujourd'hui un secret pour nous.

Un troisième nom à enregistrer ici est celui des Lafage, l'une de nos anciennes familles capitulaires de Toulouse; mais il ne commence à paraître que tardivement dans la correspondance de dom Vaissete, en 1743 seulement, après la publication du quatrième volume, & lorsque les efforts persévérants des Montferrier & des Joubert avaient conduit l'ouvrage presque à son couronnement. Celui qui portait alors ce nom était Joseph, seigneur de Saint-Martin & autres lieux, qui fut pourvu du syndicat le 22 décembre 1738 en remplacement de M. Favier; il s'en démit le 4 mars 1762 en faveur de son fils Henry-Joseph, baron de Pailhès[4]. Après avoir vu figurer le père dans la liste des correspondants de dom Vaissete, nous rencontrerons le fils parmi ceux qui furent en relation avec dom Bourotte, continuateur de notre historien.

[1] *Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de Latour. Paris, de l'imprimerie de Vincent, imprimeur-libraire des États de Languedoc, 1767. In-4°, p. 229-230. — Voyez aussi *Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier*, par M. Louis de la Roque. Paris. 2 vol. in-8°. 1860; t. 2, p. 169.

[2] *Armorial des États de Languedoc*, p. 213; & *Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier*, t. 2, p. 80.

[3] Lettres du 1er janvier 1731 (fonds de Languedoc, t. 184, fol. 262), & du 4 janvier 1733 (*ibid.* fol. 282). — Lettres de M. de Montferrier à dom Vaissete, du 22 décembre 1732, & de l'archevêque de Narbonne à dom Devic, du 26 du même mois; dans nos *Pièces justificatives, Correspondance*, nos 84 & 85.

[4] *Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de Latour, p. 233-236.

III

Commencement & progrès du travail de dom Devic & dom Vaissete. — Rivalité de dom Marcland. Polémique de dom Vaissete contre lui. [1715-1726.]

Dès que la nomination des PP. Devic & Vaissete, comme historiographes du Languedoc, eut été confirmée par l'assemblée des États de 1715, ils se mirent aussitôt en quête des matériaux de l'œuvre projetée. Les circonstances étaient des plus favorables pour leurs recherches. De grands dépôts de livres imprimés ou manuscrits avaient été formés dans la capitale; la bibliothèque du roi avait reçu, sous Louis XIV, d'immenses accroissements auxquels s'ajoutèrent encore les acquisitions faites dans les premières années de la Régence. Le trésor des chartes du roi renfermait quantité de titres originaux apportés du Languedoc depuis l'annexion de la Province. Le goût de ces sortes de collections s'était propagé, & plusieurs amateurs, grands personnages ou savants de profession, en possédaient de très-remarquables. La plus riche de ces collections particulières était la bibliothèque de Colbert dont les manuscrits enrichirent, en 1732, la bibliothèque du roi, & où étaient conservés les documents qu'il avait fait rassembler par le président Doat dans les archives du Béarn, du Languedoc & de la Guienne [1]; elle appartenait alors au marquis de Seignelay, petit-fils du grand ministre. Dans la Préface de leur tome premier [2] nos auteurs passent en revue les sources dont l'accès leur fut ouvert & où ils puisèrent abondamment pendant les huit années comprises dans l'intervalle de 1715 à 1723, aidés par des copistes aux gages de la Province. Ce dépouillement leur procura une masse de titres qu'ils estimaient équivaloir à plusieurs volumes in-folio [3].

Pour faire trêve à ces arides & fatigantes investigations, dom Vaissete entreprit de traiter une question d'une haute importance historique, encore enveloppée d'obscurité, & sur laquelle Leibnitz s'était déjà essayé [4], la question de l'origine des Francs. Il prouva contre l'opinion du P. Tournemine la descendance germanique de ce peuple, & démontra qu'il n'est pas sorti, comme le prétendait le docte jésuite, des anciens conquérants gaulois, de ces Tectosages dont les courses aventureuses & fréquentes les conduisirent à s'établir sur les bords du Rhin [5].

[1] *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, par Leprince, édition de M. Louis Paris. Paris, 1856. In-12, p. 153, 159, 174, 180.

[2] Tome I, p. VII de l'édition originale. — Cf. *Mémoire pour Nosseigneurs des États du Languedoc*, par dom Devic, & dom Vaissete, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 7, & *Mémoire* aux mêmes, par dom Vaissete, *ibid.* n. 8.

[3] Cf. les Mémoires précités & *Premier projet de l'Histoire générale de Languedoc*, par dom Devic & dom Vaissete; *Pièces justificatives*, 2e série, n. 6.

[4] *De origine Francorum Disquisitio.* Hanoviae, 1715. In-8°.

[5] La dissertation de dom Vaissete parut chez Jacques Vincent, imprimeur des États, à Paris, en 1722. In-12 de 76 pages.

A mesure que la récolte des deux cénobites s'entassait dans leurs portefeuilles, ils rendaient compte de leurs progrès à l'archevêque de Narbonne & aux syndics dans des mémoires ou rapports qui étaient lus dans les séances des États. M. de la Berchère y répondait par des exhortations à persévérer dans leur zèle, par des paroles flatteuses & des témoignages de satisfaction; il leur recommandait expressément de ne pas laisser passer plus de trois mois sans lui donner de leurs nouvelles[1]. Les mémoires envoyés par eux depuis 1718 jusqu'à 1726 sont au nombre de six; nous en avons choisi quatre encore inédits, pour les reproduire, suivant leur ordre de date, dans nos *Pièces justificatives*[2]. Il est curieux d'y voir les découvertes que la visite des archives amène de jour en jour, les développements successifs de la synthèse historique auxquels ces découvertes ont servi de base, à partir de sa naissance jusqu'à son complet développement, les procédés d'une érudition qui parcourt d'un pas sûr & guidée par le flambeau de la critique le vaste domaine dont elle s'est emparée.

Dans le premier de ces mémoires[3], les phases principales de l'histoire du Languedoc sont déjà reconnues & les divisions qu'elles déterminent, indiquées, quoique non encore ramenées au système général & d'ensemble adopté dans le plan définitif de l'ouvrage.

La seule modification essentielle que ce plan nous révèle est l'élimination de la neuvième division tracée dans le mémoire en question, division qui comprend la guerre des camisards, & de la dixième qui a pour sujet les événements accomplis jusqu'à l'époque où vivaient les auteurs, c'est-à-dire la fin du règne de Louis XIV, la Régence & les premières années de Louis XV; des raisons de prudence qui s'imposaient à eux leur interdisaient de s'expliquer sur des faits contemporains, & dom Vaissete, dans l'Avertissement de son cinquième volume, fait clairement allusion aux difficultés qui lui prescrivaient une réserve absolue[4].

Le deuxième mémoire[5] reproduit les mêmes grandes lignes chronologiques; il a pour but surtout de faire ressortir tout ce que le dépouillement des archives a donné de neuf pour la période de l'histoire de la Province, la plus obscure, la plus négligée par les écrivains antérieurs, la période du moyen âge. Dom Devic & dom Vaissete annoncent l'intention qui devait plaire aux États de faire l'histoire de ces assemblées, en remontant jusqu'à Auguste & aux empereurs, ses successeurs. Ils se proposent aussi d'écrire celle des cours souveraines & des siéges de judicature si nombreux dans le Languedoc; mais le premier de ces deux projets fut différé, & le second abandonné tout à fait

[1] Lettre de M. de la Berchère du 7 janvier 1716; *Correspondance*, n. 2.

[2] *Pièces justificatives*, 2e série, nos 6, 7, 8 & 10.

[3] *Mémoire des vuës que l'on se propose & du dessein que l'on s'est formé dans la recherche des titres & autres pièces qui peuvent servir à l'Histoire du Languedoc, & dans la composition de cet ouvrage, dont les États de cette Province nous ont fait l'honneur de nous charger depuis quelques années.* Voyez *Pièces justificatives*, 2e série, n. 6.

[4] Premier alinéa de l'*Avertissement* du tome V de l'édition originale.

[5] *Mémoire pour Nosseigneurs des États du Languedoc, touchant le travail qu'ont fait les PP. Bénédictins, chargés de l'Histoire de la Province.* Voyez *Pièces justificatives*, 2e série, n. 7.

pour un motif non avoué mais facile à deviner, & qui n'est autre que la crainte de se compromettre, soit vis-à-vis du parlement jaloux de son autorité, soit vis-à-vis des États leurs patrons; deux corps toujours en hostilité l'un contre l'autre. Les documents que nos historiens possèdent maintenant sont si considérables qu'ils n'hésitent point à promettre trois volumes.

Le troisième mémoire[1] nous introduit dans les établissements littéraires & les dépôts d'archives où s'est déployée leur infatigable activité; ils ont fouillé tous ceux qui existent dans la capitale : le trésor des chartes & la bibliothèque du roi, ainsi que la bibliothèque de Colbert dont nous avons déjà fait mention; celle de l'évêque de Metz, M. le duc de Coislin, formée par le chancelier Séguier, & alors déposée à Saint-Germain des Prés; celle non moins précieuse de cette abbaye; & dans le nombre des collections privées : la bibliothèque du chancelier d'Aguesseau & celles de M. de Chauvelin, garde des sceaux de France, de M. Joly de Fleury, procureur général au parlement de Paris, & de M. Foucault, conseiller d'État, devenue la propriété de l'abbé Rothelin; les cabinets de Denys Godefroy, garde des archives de la chambre des comptes de Paris, de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roi, & du censeur royal Lancelot, membre de l'Académie des inscriptions & belles-lettres. Pour compléter cette exploration des collections de la capitale, il y avait encore à visiter celles de la Province. Les États pourvurent aux dépenses de ce voyage, en allouant à dom Devic & dom Vaissete une somme de deux mille livres[2]. Pendant un séjour de dix-sept ou dix-huit mois qu'ils firent dans le Midi, en 1723 & 1724, ils trouvèrent chez M. Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, & surtout au château de M. le marquis d'Aubays, chez M. de Mazaugues, président au parlement de Provence, héritier des manuscrits du célèbre Peiresc, & chez d'autres qu'ils citent avec un souvenir reconnaissant, de non moins utiles communications[3]. Enrichis de ce butin, ce n'est plus trois volumes, comme précédemment, mais quatre qu'ils ont à donner.

Le quatrième mémoire[4], qui est du commencement de 1726, témoigne de l'ardeur & de la célérité apportées à la rédaction du tome premier. Ce tome est presque achevé & pourra être livré à l'impression dans le mois de juin; les proportions de l'ouvrage ont encore grossi & s'étendent actuellement jusqu'à cinq gros volumes, sans qu'il soit possible d'affirmer que la matière est épuisée. Il ne reste plus qu'à prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution typographique, pour le dessin & la gravure des cartes géographiques, des planches représentant les monuments anciens, des vignettes, fleurons & culs-de-lampe. Les auteurs proposent un imprimeur dont ils ont expérimenté la diligence & l'habileté, le sieur Jacques Vincent, demeurant à Paris, rue Saint-Séverin, en face de l'église de ce nom, à l'enseigne de l'Ange; ils recomman-

[1] *Mémoire à Nosseigneurs des États de Languedoc.* — *Pièces justificatives*, 2e série, n. 10.

[2] *Délibération des États généraux du lundi 21 février 1724.* — *Pièces justificatives*, 2e série, n. 9.

[3] Préface du tome I de l'*Histoire générale de Languedoc*, p. xv & xvi de l'édition originale.

[4] *Mémoire à Nosseigneurs des États de Languedoc.* — *Pièces justificatives*, 2e série, n. 10.

dent l'adoption d'un papier de grandeur uniforme pour tous les exemplaires, pareil à celui de l'*Histoire de Bretagne*, afin d'éviter toute disparité & de prévenir la jalousie entre les personnes ou les corporations auxquelles les États jugeront à propos de les offrir.

A l'échéance fixée, dom Devic & dom Vaissete faisaient honneur à leurs engagements; leur copie, mise au net, était soumise à l'examen du censeur Lancelot, & revêtue de son approbation le 1er août 1727.

Arrêtons-nous ici un instant pour rétrograder jusqu'à l'époque de la révocation des PP. Auzières & Marcland, & de leur remplacement par dom Devic & dom Vaissete, en 1715. Auzières accepta avec une apparente résignation cette disgrâce, son amitié pour dom Vaissete n'en fut ni diminuée ni altérée; quant à l'archevêque de Narbonne, son procédé lui pesait lourdement sur le cœur. Il se retira dans le monastère de Saint-Guillem du Désert, au diocèse de Lodève. Du fond de cette retraite lointaine, il écrivit presque aussitôt à dom Vaissete, pour le féliciter de l'emploi qu'on venait de lui donner & lui offrir les bons conseils d'un confrère, son aîné dans la carrière. Mais au souvenir du prélat, son amour-propre froissé est impuissant à se dissimuler & à se contenir. « Je vous proteste, dit-il, que je suis très content d'être déchargé du soin de « visiter les archives des villes & seigneurs du Languedoc & de n'être plus « sous la dépendance de Monseigneur l'archevêque de Narbonne, & il nous « auroit été avantageux de n'avoir jamais receu aucune pension de sa part[1]. »

Plus tard, en 1718, il mande à dom Vaissete qu'il s'occupe toujours de son livre[2]; comme il se pique, assure-t-il, d'écrire en historien, il a rangé les faits suivant l'ordre des temps, y mêlant des réflexions politiques, disposant sa narration de manière à rendre le lecteur curieux d'en voir la suite & la fin. Il l'avait conduite jusqu'à la condamnation & au supplice de Montmorency (1632). Il ajoute qu'il avait pris la résolution de s'arrêter à la mort de Louis XIII, pensant qu'on ne permettrait pas d'imprimer tout ce qu'il y a à dire de Louis XIV. On sait que dom Vaissete n'a point dépassé cette limite, & il est probable qu'il se souvint dans l'occasion de l'exemple & des avis de son confrère. Auzières estimait que son manuscrit pourrait former deux volumes aussi gros que ceux du Mézeray in-folio. Il résulte de la même lettre qu'il comptait fondre son œuvre personnelle avec celle de Marcland, & aussi avec le travail de dom Devic & dom Vaissete qui n'auraient eu d'autre peine, comme il le croyait, que d'y intercaler ce qu'il avait omis, & de rendre son style plus français. Est-ce une témérité de supposer que dom Vaissete n'était pas très-jaloux d'une telle association? Pendant son séjour à Montpellier, en 1723 & 1724, il s'abstint ou négligea d'aller voir son confrère qui se trouvait en ce moment dans le voisinage, à Saint-André. Dans une lettre[3] du 15 mai 1724, le P. Auzières lui fait de tendres reproches de l'avoir privé de la bonne fortune de l'embrasser & de le féliciter de ses heureuses & abondantes découvertes.

[1] Lettre du 28 octobre 1715; *Correspondance*, n. 1.

[2] Lettre du 4 juillet 1718; *Correspondance*, n. 10.

[3] Dom Pierre Auzières à dom Vaissete, à Montpellier. — *Correspondance*, n. 23.

Cette lettre où débordent les effusions de l'amitié & qui est empreinte d'une touchante abnégation, cette lettre fut son testament de mort. Il cessa de vivre bientôt après, dans l'abbaye de Saint-Sauveur d'Aniane, au diocèse de Montpellier [1].

Quant à Marcland, les choses ne se passèrent pas aussi aisément, & il ne se montra rien moins qu'accommodant. Entêté comme un Auvergnat qu'il était, & sans tenir compte de son âge & de ses infirmités, il résolut de résister envers & contre tous & de dresser autel contre autel. Il avait eu l'adresse d'attirer ses supérieurs à sa dévotion, & de les rendre contraires aux nouveaux collaborateurs. Dès l'année 1716, M. de la Berchère s'en inquiétait vivement & se déclarait avec énergie contre lui. « Tout ce que je puis vous dire au sujet du « P. Marcland, écrivait-il à dom Devic, le 29 octobre, est que je n'ay point « demandé qu'il prît de nouveau connoissance de nostre Histoire de Lan- « guedoc. Il me paroît même que son incommodité est un grand obstacle à « reprendre ce travail, & je ne crois pas qu'on l'en charge sans me consulter « & sans mon consentement [2]. »

De leur côté dom Devic & dom Vaissete, redoutant une concurrence favorisée par les chefs de la congrégation, excitaient sous main le prélat, d'ailleurs assez mal disposé par lui-même contre leur rival. M. de la Berchère les invita à voir M. de Joubert, qui était de députation cette année à Paris, & à se concerter avec lui sur les démarches à faire auprès des autorités pour venir à bout de l'audacieux qui prétendait le braver. « Vous voyez par là, « ajoutait-il dans la lettre précitée, que je vous garde le secret & que j'entre « volontiers dans vos veuës. » L'année suivante il insistait encore plus fortement : « Pour ce qui est de l'ouvrage de dom Marcland, je me suis assés « expliqué sur cela; & je le répète encore, ne voulant point que ce qu'il « aura composé soit employé à notre Histoire [3]. »

Cependant il finit par condescendre à ce que nos deux religieux, par déférence pour leurs supérieurs, lui fissent part de leurs recueils; mais il s'opposait formellement à ce que Marcland mît la main à la rédaction du récit, sans son consentement [4]. Celui-ci, que rien n'ébranlait, allait répétant partout qu'il était sur le point de mettre sous presse; son prospectus était déjà imprimé. Dom Devic & dom Vaissete, de plus en plus alarmés, se hâtèrent d'en prévenir l'archevêque, promettant de lui envoyer ce prospectus dès qu'il aurait paru. A la date du 14 février 1729, M. de la Berchère leur mandait que cette pièce ne lui était pas encore parvenue, mais que ses sentiments étaient toujours les mêmes. Sur ces entrefaites, il mourut le 2 juin.

Son siége fut dévolu à l'archevêque de Toulouse, qui occupait le second

[1] Dom Tassin, dans son *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, fixe la mort de dom Auzières au 13 janvier 1724. C'est une erreur, puisque la dernière des trois lettres de ce religieux citées par nous est du 15 mai de la même année 1724.

[2] Lettre de M. de la Berchère à dom Devic, du 29 octobre 1716; *Correspondance*, n. 5.

[3] Lettre à dom Devic & dom Vaissete, du 3 novembre 1717; *Correspondance*, n. 8.

[4] Lettre à dom Devic, du 29 août 1718; *Correspondance*, n. 11.

rang aux États, M. Beauvau du Rivau (René-François), de l'une des plus illustres familles du royaume, aussi distingué que son prédécesseur par ses vertus & l'amour des lettres, aussi passionné pour le bien de la Province & pour la publication de son Histoire. Il était le neuvième enfant de M. de Beauvau, marquis du Rivau, maréchal des camps & armées du roi; il naquit au château du Rivau, dans le Poitou, le 11 novembre 1664, & comptait par conséquent quarante-six ans à son avénement à la présidence des États. D'abord grand vicaire de son oncle, l'évêque de Sarlat, il fut pourvu en 1700 du siége de Bayonne, & en 1707, de celui de Tournai. Pendant qu'il résidait dans cette dernière ville, elle fut le théâtre d'événements qui mirent en relief son noble & patriotique caractère. Elle était assiégée par le prince Eugène, à la tête des Impériaux; & comme la garnison manquait de vivres, il entreprit de la faire subsister avec les ressources de sa fortune privée; ces ressources ayant été bientôt épuisées, il engagea sa vaisselle d'or & d'argent & ses effets les plus précieux, & emprunta cinq à six cent mille livres. Ces efforts généreux ne purent empêcher Tournai de succomber & d'ouvrir ses portes au vainqueur. Le prince Eugène invita M. de Beauvau à chanter un *Te Deum*, offrant de lui conserver son évêché au nom de l'empereur; il s'y refusa & ne songea plus qu'à s'éloigner. Louis XIV, qui avait si bien le sentiment de la véritable grandeur, ne voulut pas être en reste avec M. de Beauvau; il remboursa la somme empruntée & lui donna, en 1711, l'archevêché de Toulouse; mais les effets déposés comme gage entre les mains des créanciers n'avaient pas été retirés à temps & furent mis en vente. Les habitants de Tournai les rachetèrent & les renvoyèrent au pasteur qu'ils n'avaient cessé d'aimer quoiqu'il ne fût plus au milieu d'eux[1]. Nous allons raconter ce que lui doit l'*Histoire de Languedoc*.

Plus animé encore que M. de la Berchère à écarter Marcland, il sollicita le garde des sceaux d'interposer son autorité & d'arrêter tout net l'obstiné bénédictin. Cette démarche n'ayant pas réussi comme il l'espérait, il écrivit à M. de Joubert de presser le ministre, tandis que lui-même agissait de toutes ses forces auprès du supérieur général de Saint-Maur. Dans une lettre à dom Devic[2], du 28 décembre 1719, on voit avec quelle ardeur il poursuivait la solution de cette affaire. Enfin le prospectus de Marcland est entre ses mains; un des pères de la congrégation le lui a apporté & ses appréhensions ne font que redoubler[3]. Ce document était, en effet, une sorte de manifeste de guerre, & pour lui donner plus de poids, on fit venir Marcland à l'abbaye de Saint-Denis, où il pouvait travailler à loisir, dispensé des devoirs ordinaires de la règle conventuelle.

Combien était différente la position que l'on faisait à dom Vaissete, au sein de la communauté! La malveillance éclate dans les difficultés qu'on lui

[1] Moréri, *Dictionnaire historique & géographique*, édition de Goujet & Drouet. Paris, 1759. 10 vol. in-folio.

[2] *Correspondance*, n. 14.

[3] Lettre à dom Devic, du 11 février 1720; *Correspondance*, n. 15.

oppose, dans les vexations journalières auxquelles il est en butte. Bientôt il n'y tient plus, le découragement se saisit de lui; quoique son premier volume fût assez avancé, en 1725, pour que les syndics songeassent déjà à traiter avec l'imprimeur, il se décide à renoncer à sa collaboration, & offre sa démission au chapitre général de l'ordre en ces termes :

« La triste situation où diverses circonstances ont mis cette entreprise & « les sujets légitimes qu'on doit avoir de craindre qu'elle ne se termine pas « à l'honneur du Corps & à la satisfaction du public ne me permettent pas « de vous dissimuler que je ne saurois davantage participer à ce travail, de « la réussite duquel les engagemens que j'ay pris avec les États de cette « province, en recevant d'eux depuis plus de dix ans une pension, semblent « me rendre responsable[1]. »

Logés dans le palais abbatial avec quelques religieux, privilégiés à cause de leurs travaux littéraires, nos auteurs furent réintégrés dans l'intérieur du couvent, sans que l'on eût égard à la pension payée par les États pour leur entretien particulier. Heureusement pour eux, dom Ch. d'Isard, premier assistant, leur offrit un asile chez lui; mais ils n'en furent pas moins astreints, comme le commun de leurs confrères, à assister à tous les offices & à officier à leur tour, au grand préjudice du temps à consacrer à la visite des archives & des bibliothèques du dehors.

A la lettre de dom Vaissete était joint un long mémoire[2] où il examine à fond le projet de dom Marcland & prouve l'imperfection radicale du livre dont ce projet est le résumé. Sa critique, grave & sérieuse par l'objet qu'elle discute, prend quelquefois l'allure passionnée d'un débat personnel & un ton qui contraste avec la placidité dont la pensée & le langage de dom Vaissete sont habituellement empreints. Il y perce une pointe d'ironie que l'on ne remarque nulle part dans ses autres écrits, pas même dans la vigoureuse polémique où nous le verrons plus tard s'engager contre les Journalistes de Trévoux.

La mort de dom Marcland, survenue deux ans après, en 1727, coupa court à ce conflit & fit cesser une dangereuse rivalité & les obstacles qu'elle avait créés. Si nous nous en tenons au jugement de dom Vaissete, confirmé d'ailleurs par l'appréciation que suggère la lecture du programme de dom Marcland, la perte du livre en question paraîtra peu regrettable; ce qui l'eût été infiniment, c'est le succès des intrigues ourdies pour faire préférer une médiocre production à l'œuvre magistrale qui nous a été léguée.

Rendu à sa tâche laborieuse, dom Vaissete n'eut plus qu'à la continuer tranquillement, grandissant chaque jour dans l'estime de ses supérieurs & de ses confrères, désormais fiers de lui. Cette digression terminée, reprenons le fil de notre récit.

[1] Lettre de dom Vaissete au chapitre général de l'ordre; *Correspondance*, n. 37.

[2] *Observations sur le Projet de la nouvelle Histoire de Languedoc, rédigé & imprimé par dom Gabriel Marcland.* — Voyez dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 11.

IV

Impression du premier volume. — Dessin & gravure des cartes géographiques, des planches & des vignettes. [1727-1730.]

Dans leur Mémoire, lu dans la séance des États du 24 janvier 1726, dom Devic & dom Vaissete faisaient prévoir le très-prochain achèvement du premier volume, & leur demandaient de déterminer s'il fallait en commencer immédiatement l'impression ou bien la différer jusqu'à ce que le tome deuxième fût prêt & les faire paraître tous les deux à la fois. L'assemblée s'en remit à l'avis de son président qui résolut de publier d'abord le premier volume; elle lui confia par la même délibération le soin d'en diriger l'exécution typographique & de donner des ordres en conséquence. Mais, avant tout, M. de Beauvau, déférant au vœu exprimé par quelques membres des États, voulut faire examiner l'ouvrage. Ce n'était point un contrôle purement littéraire ou scientifique qu'ils entendaient provoquer; à cet égard, les talents & la capacité des auteurs ne pouvaient former l'objet d'un doute & inspiraient une confiance absolue. La question avait une plus haute portée : elle tenait à des considérations politiques & sociales; elle touchait aux immunités & aux priviléges de la Province, aux principes sur lesquels était fondée son autonomie, aux droits & aux devoirs des trois ordres en matière de gouvernement & d'impôts. Il était d'une extrême importance de s'assurer que rien ne s'était glissé dans le livre, à l'insu des auteurs, qui pût infirmer ou mettre en litige quelque point de l'antique constitution du Languedoc. M. de Joubert s'en ouvrit à dom Devic avec tous les égards que la politesse pouvait lui suggérer : « Je ne dois pas « vous dissimuler que plusieurs personnes des Estats ont pensé qu'il seroit bon, « avant de laisser paroître votre ouvrage, de le faire examiner par quelque per- « sonne qui fut au fait de l'histoire & en particulier de celle du Languedoc. « Tous ceux qui vous connoissent sont persuadés de votre capacité & de votre « prudence; néanmoins on veut être pleinement assuré que vous n'aurés rien « mis qui puisse donner atteinte aux droits & privilèges de la Province, ny « qui puisse blesser aucun des ordres qui la composent. C'est une satisfac- « tion que vous ne pouvés pas refuser aux Estats, & je suis persuadé que si « M. l'archevêque de Narbonne fait examiner votre ouvrage, il choisira de « concert avec vous l'examinateur, son intention n'estant pas de vous inquiéter « mal à propos. J'ay cru que je devois en ami, vous prévenir là-dessus, n'en « faites cependant rien connoître ny à M. l'archevêque de Narbonne ny à « qui que ce soit, parce que c'est une pensée qui n'aura peut être point d'exé- « cution, les Estats n'ayant rien déterminé là-dessus[1]. »

[1] Lettre du 26 janvier 1726; *Correspondance*, n. 32.

M. de Joubert ne s'exprimait ainsi qu'en manière de précaution oratoire; car dans la pensée des États & de l'archevêque cette résolution était irrévocablement arrêtée. M. de Beauvau ne tarda pas à en faire part à dom Devic, en se plaçant à couvert sous la responsabilité collective de l'assemblée & en adoucissant le coup par un redoublement de compliments & d'amitiés. « Les Estats « jugèrent à propos, lui écrivait-il, de prier M. l'ancien evêque de Viviers[1] « de vouloir jeter les yeux dessus [votre livre] & d'en conférer avec vous, avant « de le mettre sous la presse. Je lui écris aujourd'huy pour le prier de la part « de la Province de vous voir & de vous entendre; j'espère que vous voudrés « bien prendre la peine d'aller chés lui. C'est un prélat dont la réputation « est grande pour le mérite & l'érudition, d'ailleurs très-aimable & très-poly, « dont je suis sûr que vous serés content[2]. »

Toute l'année 1726 se passa en pourparlers relativement aux dispositions à prendre pour l'impression; les fonds présumés nécessaires n'étaient pas encore entièrement votés, & la misère, qui était grande en ce moment, faisait hésiter à grever le budget provincial d'un surcroît de dépenses[3]. M. de Joubert prétexta qu'il valait mieux attendre afin de perfectionner l'ouvrage, ajoutant que rien n'empêchait de s'occuper dès à présent des planches & des vignettes[4].

Sa lettre nous montre que dom Vaissete n'avait point encore renoncé à l'idée de placer en tête du volume sa Description géographique du Languedoc, idée qu'il avait empruntée à ses devanciers, Auzières & Marcland[5]; mais l'abondance des matières que comportait le cadre de ce volume lui fit ajourner la publication de ce travail. Il le conserva en portefeuille, le réservant pour une occasion qui s'offrit à lui, trente ans après, lorsqu'il fit paraître en 1755 sa *Géographie historique, ecclésiastique & civile*[6], ouvrage dans lequel ce travail primitif a été fondu. Il se proposait de le reprendre une troisième fois en le remaniant de fond en comble & en le développant dans le Supplément à l'*Histoire de Languedoc* qui devait former un sixième volume & que sa mort laissa inachevé.

Cependant les États impatients de posséder ce tome premier, attendu depuis si longtemps, avaient voté une première somme de douze mille livres; ils y ajoutèrent six mille livres[7] dans leur séance du 27 février 1727. Le président & les syndics, secondant cet élan, s'empressèrent d'annoncer aux auteurs qu'ils

[1] M. de Ratabon.

[2] Lettre du 13 avril 1726; *Correspondance*, n. 35.

[3] M. de Joubert à dom Devic, 7 juin 1726; *Correspondance*, n. 36.

[4] M. de Joubert à dom Vaissete, 13 août 1726; *Correspondance*, n. 38.

[5] Voyez le *Mémoire* du P. Auzières & le *Projet* du P. Marcland, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, nos 4 & 5.

[6] Paris, chez Desaint & Saillant. 4 vol. in-4°, avec 12 cartes enluminées, ou 12 vol. in-12, avec cartes en noir. Les cartes de l'in-4° sont celles de l'Atlas portatif que Gilles Robert de Vaugondy & Didier, son fils, géographes du roi, firent paraître en 1748 & 1749. Le prix de la *Géographie historique*, de l'un & l'autre format, était de 36 livres, comme nous l'apprend une lettre de dom Loude à dom Vaissete, datée de Toulouse, commencement de 1756. [Bibliothèque nationale, fonds de Languedoc, n. 187, fol. 47.]

[7] Cette somme de 18,000 livres avait, comme nous le verrons plus loin, un double emploi : elle était affectée aux frais d'impression de l'Histoire & à ceux de l'Atlas de la Province.

tenaient à leur disposition tout l'argent dont ils auraient besoin & qu'on pouvait procéder sans délai à l'impression du texte & à l'exécution des dessins & gravures. A la demande de dom Vaissete, Jacques Vincent obtint le brevet d'imprimeur des États. Le 3 janvier 1726, M. de Joubert disait à dom Devic & lui répétait, le 7 juin, qu'il ne fallait rien épargner « pour un ouvrage « qui devoit être un monument à la postérité, à l'honneur de la Province « & des Estats[1]. »

Pendant que ces préparatifs étaient en train, un coup inattendu vint frapper dom Vaissete & l'atteindre dans ses plus chères affections. Le 28 janvier 1726, il perdit sa mère qui s'éteignit après de longues souffrances supportées avec le courage & la résignation que la foi seule sait inspirer. Son neveu, M. le comte de Lautrec-Montfa, cousin germain de dom Vaissete, lui transmit cette douloureuse nouvelle & se fit auprès de lui l'interprète affectueux des sentiments de la famille. « Mon Reverend Père & très-cher cousin, c'est avec bien du « regret que je viens par celle-cy vous témoigner la part que je prends à la « perte que nous venons de faire de Madame vostre mère, ma tante, que la « mort vient de nous enlever depuis peu de jours; sa vie ayant esté un tissu « de bonnes œuvres & un modelle des vertus les plus parfaites, nous fait « croire avec juste raison que le ciel a bien voulu se haster de les récom- « penser par une mort prétieuse devant le Seigneur; ce qui doibt soulager « vostre douleur, calmer nostre tristesse & nous servir aux uns & aux autres « de motifs de consolation[2]. »

Dans l'un de ses six testaments ou codicilles, tous tracés de sa main, madame de Vaissete institua pour héritière sa fille aînée, madame de Combettes Caumon, & légua à son fils Joseph une rente viagère de cent livres, destinée à grossir le modeste pécule du cénobite[3].

Dom Vaissete chercha dans la prière une consolation à son âme affligée & dans le travail une salutaire diversion. Il n'y avait plus qu'à conclure le marché entamé avec l'imprimeur. Monseigneur de Narbonne, retenu cette année de faire le voyage de Paris, délégua ses pouvoirs à M. de Montferrier qui était de tour pour accompagner la députation des États. Une première proposition avait été formulée par Vincent & soumise à l'archevêque par dom Vaissete[4]. Vincent offrait de prendre à son compte les vignettes, dont une serait gravée sur cuivre & les autres sur bois, ainsi que les lettres grises & autres ornements, d'imprimer avec des caractères neufs, sur papier fin d'Auvergne, moyennant une souscription de quatre à cinq cents exemplaires que lui prendraient les États à raison de quinze livres par exemplaire, le tout payé d'avance, & l'exécution, aux frais de la Province, des cartes géographiques & des planches représentant les antiquités.

Cette proposition fut débattue verbalement entre le syndic & Vincent &

[1] *Correspondance*, n°s 31 & 36.
[2] Lettre du 18 février 1726; *Correspondance*, n. 33.
[3] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 16.
[4] *Arrangement à faire pour l'impression de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 12.

modifiée sensiblement par la modération des prétentions de celui-ci. Il fut convenu que l'ouvrage aurait le format in-folio, qu'il serait imprimé en caractères neufs, le texte en *saint-augustin*, les notes & les preuves en *cicéro*, sur papier carré fin d'Auvergne de la plus belle qualité, & que Vincent ferait tous les frais de l'impression. En retour les États lui céderaient leur privilége[1] & souscriraient pour deux cents exemplaires fournis en blanc, c'est-à-dire en feuilles, sur le pied de quatorze livres chacun, ce qui faisait un total de deux mille huit cents livres, dont la moitié payable d'avance, l'autre moitié lors de la livraison des exemplaires. Quant aux dessins & gravures, la dépense serait à la charge des États, le tirage aux frais de Vincent, & les planches demeureraient sa propriété. Ces clauses ayant été réciproquement acceptées furent rédigées en un acte sous seing privé[2], auquel Vincent d'une part & M. de Montferrier, stipulant au nom des États, apposèrent leur signature le 9 octobre 1727. Ce traité fut ratifié par l'assemblée le 13 janvier suivant. Avant de quitter Paris, M. de Montferrier avait fait remettre à Vincent quatorze cents livres, moitié du prix convenu.

A ce traité se rattache un acte supplémentaire, également sous seing privé, qui lia d'une manière particulière Vincent & les auteurs[3]. Par cet écrit, ceux-ci s'obligeaient à lui fournir la copie approuvée par un censeur royal de leur *Histoire de Languedoc*, & Vincent à l'imprimer volume par volume, successivement jusqu'à la fin, d'après les conventions arrêtées avec M. de Montferrier, de leur remettre quatre-vingts exemplaires, moitié en blanc & moitié reliés, deux exemplaires de bonnes feuilles & en outre trois cents livres par volume, payables à leur volonté, pendant le cours de l'impression[4].

L'illustration du texte par le crayon & le burin fut placée sous la direction

[1] Ce privilége accordé par le roi aux États pour vingt ans est du 25 septembre 1727 ; il fut enregistré à la communauté des imprimeurs-libraires de Paris le 7 octobre suivant, & cédé par M. de Montferrier à Vincent le surlendemain 9.

[2] *Traité passé entre M. de Montferrier & Jacques Vincent, imprimeur, pour l'impression de l'Histoire générale de Languedoc*, le 9 octobre 1727; dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 13.

[3] Ce traité fait avec les auteurs est du 23 avril 1723 ; *Pièces justificatives*, 2e série, n. 15.

[4] Voici, en calculant d'après les bases de ce second traité, quels furent les honoraires des auteurs :

80 exemplaires, comptés au prix le plus bas, c'est-à-dire à 14 livres, prix d'abonnement des États, pour chacun des cinq volumes, 1,120 l.
Reliure de 40 exemplaires à 3 l. 120
Argent en espèces. 300
} 1,540 l.

Total pour les cinq volumes. . . . . 7,700 l.

Dom Devic étant mort en 1734, après la publication des deux premiers volumes, reçut pour sa moitié 1,540 l. ; dom Vaissete, pour sa moitié, 1,540 l., plus pour les tomes III, IV & V composés par lui seul 4,620 l. Total, 6,160 l.

Aux honoraires payés par l'éditeur, ajoutons la pension des États pendant quarante ans, de 1716 à 1756 exclusivement, soit 40,000 l., dont le chiffre se décompose ainsi :

A dom Devic, pour sa moitié, de 1716 à 1734, époque de sa mort . . . . . . 9,000 l.
A dom Vaissete, pour sa moitié pendant le même espace de temps. 9,000
Au même seul, de 1734 à 1755, pendant vingt-deux ans . . . 22,000
} 31,000 l.

Les honoraires & la pension additionnés produisirent ainsi, pour le premier, un total de 10,540 l., & pour le second, de 37,160 l.

A peine est-il besoin d'ajouter que ces calculs n'indiquent point d'une manière absolue les bénéfices réalisés en espèces, les auteurs ayant dû sans doute offrir en cadeau un nombre plus ou moins considérable d'exemplaires.

spéciale de dom Vaissete, assisté des syndics & principalement de M. de Montferrier, qui se piquait d'être connaisseur en fait d'œuvres d'art. C'est notre Bénédictin qui détermina le choix des sujets à traiter; il rédigea une suite de notices destinées [1] à guider les artistes dont il avait invoqué le concours. Comme il est impossible de rappeler ce qui fut fait pour orner le premier volume sans parler des tomes suivants, nous passerons ici en revue l'illustration de l'ouvrage entier, de manière à ne plus avoir à y revenir.

Dans ces notices, dom Vaissete énonce le thème historique ou allégorique de la vignette & de la lettre grise de chacun de ses quarante-trois livres, des Annotations & des Preuves qui terminent chaque volume; il en décrit la scène principale ou le personnage le plus important. Ces images, qui sont presque toutes de petits chefs-d'œuvre, portent la signature de trois artistes : Cazes, Rigault & Restout, dont les toiles sont aujourd'hui l'ornement des musées souverains ou princiers de l'Europe. Mais l'honneur de la plus grande partie de ce travail revient à Cazes, qui, à lui seul, a dessiné cinquante-deux vignettes, cinquante & une lettres grises & la Minerve du frontispice. Rigault & Restout y ont coopéré chacun pour une vignette & une lettre grise seulement.

La reproduction des monuments anciens est due à des dessinateurs qui furent choisis dans les localités où ces monuments sont situés; parmi eux s'est distingué l'architecte Rollin qui a dessiné les antiquités de Nimes en six planches insérées dans les tomes I & III.

Les graveurs, interprètes des artistes que nous venons de nommer, ne sont pas moins célèbres; ce sont : Tardieu, Cochin père & sa femme L.-Magdelaine Hortemels, & de Poilly. Dans cette galerie, une place à part doit être attribuée à Cochin, pour avoir très-habilement traduit l'œuvre entière de Cazes.

Les autres graveurs, le Parmentier, de Bercy, Lucas, l'un des plus laborieux, sans briller du même éclat que les premiers, ont fait néanmoins preuve de mérite.

Dom Vaissete avait cru devoir utiliser les dessins préparés pour accompagner les *Mémoires* de M. de Basville [2]; mais quelques personnes en ayant signalé les défauts à M. de Montferrier, il les rejeta & en commanda de nouveaux à Rollin [3]. Ce dernier, ainsi que les autres dessinateurs qui ont exécuté les grandes planches de notre ouvrage, sont loin d'atteindre sans

[1] Fonds de Languedoc, t. 181, du folio 126 au folio 171, en tout 46 pages de divers formats.

[2] Nous avons vu ces dessins dans un magnifique exemplaire manuscrit des *Mémoires de Basville*. L'édition de ces Mémoires (in-12, Amsterdam, MDCCXXV), très-simplement imprimée, n'a rien de semblable.

[3] « Il ne faut pas regretter, écrivait M. de Jou- « bert à dom Devic, en date du 9 août 1729 (*Pièces* « *justificatives, Correspondance,* n. 56), la peine & « la dépense des planches que vous aviés fait faire, « qui auroient été fort critiquées avec raison, & « on se seroit moqué de nous d'avoir copié les « fautes des autres & de ne les avoir pas redres- « sées, pouvant le faire si aisément. J'aimerois « beaucoup mieux supprimer ces planches que de « les donner mauvaises. Je crois que vous serés de « notre avis. »

doute à la précision & à l'exactitude qui sont une des lois de l'esthétique moderne, mais ils sont très-certainement supérieurs aux artistes, leurs prédécesseurs dans la même voie. Si l'on compare les planches de l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon avec celles de l'*Histoire de Languedoc*, on sera porté à se ranger à l'avis de M. de Joubert, qui constatait, avec un sentiment d'amour-propre satisfait, qu'ici le progrès est sensible [1].

L'exécution des cartes géographiques était réservée à la veuve du célèbre académicien Delisle ; mais les prétentions exagérées qu'elle éleva pour se charger de l'Atlas de la Province, détournèrent les syndics de recourir à elle pour l'*Histoire de Languedoc* [2]. Ils lui substituèrent Jean-Baptiste Nolin, qui avait succédé à son père dans la réputation d'habile constructeur de cartes & dans le commerce que celui-ci en faisait [3].

Il serait superflu d'énumérer un à un tous les sujets qui composent l'ensemble de l'illustration de l'*Histoire de Languedoc*, puisque ce livre est à la portée de tous les lecteurs. Mais nous ne saurions nous dispenser d'appeler leur attention sur une des vignettes dont l'origine & l'exécution réveillent quelques souvenirs historiques qui ne sont pas sans intérêt. Elle est le produit du burin très-exercé & très-fin d'une femme que nous avons déjà entrevue

[1] Lettre de M. de Joubert à dom Vaissete, du 29 mars 1730 ; *Correspondance*, n. 66.

[2] Lettre de M. de Montferrier à dom Vaissete, du 24 février 1728 ; *Correspondance*, n. 46.

[3] Voici la liste alphabétique des artistes, dessinateurs & graveurs qui ont coopéré, chacun pour une part plus ou moins considérable, à l'illustration de l'*Histoire générale de Languedoc* :

I. Bercy (de), graveur.

II. Cadas (A.), dessinateur.

III. Cazes (Pierre-Jacques), né & mort à Paris, 1676-1754 ; l'un des peintres éminents & les plus féconds de cette époque, professeur à l'Académie royale de peinture, & ensuite directeur & chancelier.

IV. Cochin (Charles-Nicolas) père, graveur, membre de la même académie, Paris, 1688-1754 ; marié à Magdelaine Hortemels, dont il eut un fils, nommé comme lui Charles-Nicolas, lequel continua la même profession avec non moins de talent que son père.

V. Delond ou Derond, dessinateur.

VI. Despax, dessinateur.

VII. Dufour, dessinateur.

VIII. Evespy, dessinateur.

IX. Gleyzes, dessinateur.

X. Hortemels (L.-Magdelaine), graveur, épouse de Cochin père, morte à Paris, en 1774, âgée de quatre-vingt-sept ans. Dans toutes les biographies son nom est écrit *Marie-Magdelaine*. Mais sa signature porte très-distinctement *L.* (*Louise* probablement) *Mag*[*delaine*].

XI. Humblot, dessinateur.

XII. Jachson (lisez Jackson), graveur sur bois.

XIII. Le Parmentier, graveur en lettres.

XIV. Lucas (Claude), graveur.

XV. Nolin (Jean-Baptiste), géographe & marchand de cartes géographiques ; Paris, 1686-1762.

XVI. Poilly (Jean-Baptiste de), graveur ; sa mort est placée par tous les biographes en 1728, & celle de son frère Nicolas, graveur comme lui, en 1747. Il doit y avoir confusion entre les deux frères, puisque la signature de Jean-Baptiste se rencontre dans les dernières vignettes & lettres grises du tome IV de l'*Histoire de Languedoc*, composé dans l'intervalle de 1735 à 1742.

XVII. Restout (Jean, second du nom), d'une famille de peintres, né à Rouen en 1696, mort à Paris en 1768, après avoir été directeur de l'Académie royale de peinture & de sculpture. Il signait Rêtout, mais ce nom est écrit le plus souvent Restout.

XVIII. Rigaud (Hyacinthe), peintre dessinateur, surnommé le Van Dyck français, né à Perpignan en 1659, mort à Paris en 1743.

XIX. Tardieu (Nicolas-Henry), graveur, membre de l'Académie de peinture & de sculpture. Paris, 1674-1749 ; ancêtre d'une famille où le talent pour la grande gravure s'est conservé comme un patrimoine héréditaire jusqu'à Alexandre, l'un de ses membres les plus distingués, mort à Paris en 1843. Voir la *Notice* publiée sur les deux familles Tardieu & Cochin par feu M. Alex. Tardieu dans les *Archives de l'art français*, 1855-1856, t. 4, p. 49-68.

parmi nos artistes, unie par les liens du mariage & la conformité du talent à Cochin le père, Magdelaine Hortemels. Cette vignette est celle qui surmonte la Dédicace, dans le tome premier, & qui représente une séance ordinaire des États. Elle est la réduction d'une gravure de dix-huit pouces & demi de hauteur, non compris la légende, sur vingt & un pouces & demi de largeur, dessinée & gravée par Picard[1], en 1704, & retouchée au burin par Ch. Onflot, en 1723. On y lit : « *Cura D. de Mariotte, comit*[*iorum*] *Occit*[*aniae*] *secretar*[*ii*][2]. »

La gravure de Picard n'est elle-même que la reproduction d'un grand tableau, peint à l'huile, portant la même date de 1704. Cette toile, qui est aujourd'hui une propriété privée[3], est dans le goût de Vandermeulen, mais sans porter de signature. Elle fut faite à l'occasion de la tenue des États de cette année, sous la présidence du maréchal de Villars, gouverneur de la Province. Elle offre avec la gravure quelques différences qui doivent être signalées : les parois de la salle, au lieu d'être tendues de tapisseries, sont ornées de tableaux figurant les victoires de Louis XIV. Les tribunes latérales & le parterre sont occupés par le public. Sur le fauteuil présidentiel siége le maréchal ayant à ses pieds un de ses pages; dans le haut est inscrite la légende suivante en grandes majuscules :

[En la transcrivant ci-dessous en minuscules, nous devons faire observer que les lettres qui se trouvent au commencement de chaque ligne correspondent, comme point de repère, à celles qui sont inscrites au-dessus de la tête de chaque personnage dans le champ du tableau. Les barres verticales marquent la séparation des lignes dans l'original.]

« Monsieur le maréchal de Villars tient les Estats || généraux de Languedoc, « après avoir dissipé les fanatiques[4], étouffé la révolte & rétabli la tranquil- « lité, || sans dépense ni effusion de sang.

« A. Monsieur le maréchal de Villars.

« B. Monsieur l'archevêque de Narbonne à la teste des évesques.

« C. Monsieur le marquis de Peyre, lieutenant général de la Province.

« D. Monsieur de Basville, conseiller d'Estat, & intendant de la Province.

« E. Messieurs les Barons.

« F. Messieurs du Tiers-estat. »

L'appropriation de la gravure de Picard au format de l'*Histoire de Languedoc* & les changements à y introduire après un laps de plusieurs années, en 1729, réclamaient une extrême attention. Il fallait observer soigneusement la distinction des rangs assignés à chacun des membres des trois ordres &

[1] Étienne Picard, dit *le Romain*, né à Paris en 1631, mort à Amsterdam en 1731.

[2] M. de Mariotte, l'un des deux secrétaires-greffiers des États.

[3] M. le marquis de Vogüé a acheté ce tableau, il y a une trentaine d'années, à la vente de M. de Villars. Il appartient aujourd'hui à M. le comte de Vogüé, son fils, membre de l'Institut. La très-ancienne famille de Vogüé possédait dans le Vivarais trois baronnies qui donnaient au chef de cette famille entrée aux États de Languedoc.

[4] Les insurgés des Cévennes ou camisards.

les combiner avec les modifications partielles que le temps écoulé depuis 1704 avait occasionnées. Cette grave question de préséance fut soumise aux syndics. M. de Montferrier, après en avoir conféré avec son collègue M. de Joubert, transmit à dom Devic les instructions propres à le diriger & qu'il devait dicter au graveur[1].

Cette vignette étant un monument historique qui rappelle l'ordre hiérarchique de l'assemblée des États en 1729, & tel qu'il exista à peu de chose près jusqu'à la révolution de 89 qui les supprima, nous avons cru utile de reproduire en note la légende dont elle est accompagnée[2].

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'illustration de notre livre, il nous reste à connaître ce qu'elle coûta.

Il résulte d'un compte de recettes & de dépenses, dressé par dom Vaissete, contradictoirement avec les syndics généraux[3], que les frais de dessin & de gravure montèrent à 14,248 livres, somme qui fut couverte par un crédit de 15,600 livres alloué par les États. Les payements s'effectuaient au fur & à mesure des besoins au moyen de mandements ou, comme on dirait aujourd'hui, d'ordonnancements signés par l'archevêque-président & tirés à vue sur le trésorier de la bourse des États à Paris. Ces mandements sont au nombre de seize, échelonnés à partir du 1er décembre 1727 jusqu'au 12 avril 1745. La somme totale, recettes & dépenses, se décompose ainsi :

[1] Lettre du 2 septembre 1729; *Correspond.* n. 57.

[2] Clergé. — L'archevêque de Narbonne, président-né des États. — L'archevêque de Toulouse, 2e place fixe. — L'archevêque d'Albi, 3e place fixe. — Les évêques, au nombre de vingt, suivant le rang de leur sacre.

Noblesse. — Le comte d'Alais, 1re place fixe; c'est M. le prince de Conty. — Le vicomte de Polignac, 2e place fixe. — Le baron qui est de tour de Vivarais*, 3e place fixe. — Le baron qui est de tour de Gévaudan, 4e place fixe. — Les autres barons, au nombre de dix-neuf, qui entrent tous les ans, suivant leur rang de réception, savoir :

Castelnau d'Estretefons, Castries, Rouayroux, Villeneuve, Castelnau de Bonnefons, la Gardiolle, Calvisson, Tornac, Mirepoix, Florensac, Barjeac, Saint-Félix, Murviel, Bram, Ambres, Lanta, Arques, Rieux, Ganges.

Tiers état. — *Les députés des villes* : Toulouse, 2 députés. — Montpellier, 2. — Carcassonne, 2. — Nimes, 2. — Narbonne, 2. — Le Puy, 2. — Béziers, 2. — Uzès, 2. — Albi, 2. — Le syndic du Vivarais. — Le syndic du Gévaudan. — Mende, 1. — Castres, 2. — Saint-Pons, 2. — Agde, 2. — Mirepoix, 1. — Fanjaux, 1. — Lodève, 2. — Lavaur, 2. — Saint-Papoul, 1. — Castelnaudary, 1. — Alet, 1. — Limoux, 1. — Rieux, 1. — Alais, 2.

Les députés des diocèses : Diocèse de Toulouse, 2. — Diocèse de Montpellier, 1. — Diocèse de Carcassonne, 1. — Diocèse de Nimes, 1. — Diocèse de Narbonne, 2. — Diocèse du Puy, 1. — Diocèse de Béziers, 1. — Diocèse d'Uzès, 2. — Diocèse d'Albi, 2. — Diocèse du Vivarais, 1. — Diocèse de Mende, 1. — Diocèse de Saint-Pons, 1. — Diocèse d'Agde, 1. — Diocèse de Mirepoix, 1. — Diocèse de Lodève, 1. — Diocèse de Lavaur, 1. — Diocèse de Saint-Papoul, 1. — Diocèse d'Alet, 1. — Diocèse de Rieux, 1. — Diocèse de Montauban, 1. — Diocèse de Comminges, 1. — Diocèse d'Alais, 1.

Les consuls de la ville où les États se tiennent, membres honoraires.

Officiers de la Province. — Les trois syndics généraux avec leur doyen en tête. — Deux secrétaires-greffiers. — Le trésorier de la bourse. — L'huissier des États.

[3] *Mémoire des frais des dessins & gravures de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 16.

* Lorsqu'un des pays ou divisions territoriales de la Province comprenait plusieurs baronnies, les barons étaient appelés à tour de rôle à faire partie de l'assemblée annuelle des États. Ainsi dans le Vivarais, qui en avait douze, chacun des titulaires siégeait tous les douze ans. C'est ce qu'on appelait *barons de tour*. Les marquis de Vogüé, auxquels appartenaient dans ce pays les trois baronnies de Vogüé, Aubenas & Montlaur, entraient par conséquent trois fois dans une période de douze années. (Voyez *Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de la Tour, p. 125 & 131-132.)

Recettes.			Dépenses.	
Tome 1er	4,000 livres.		3,668 liv.	5 sols.
— 2e	3,100		2,770	16
— 3e	3,000		1,950	
— 4e	2,500		2,776	
— 5e	3,000		3,036	
		Reliquat	47	
Total	15,600 l.		14,248 l.	1 s.

Ces deux comptes se balancent en réalité par un excédant de recettes de 1,351 livres 19 sols, tandis que dans le compte final de dom Vaissete, du 30 octobre 1745, cet excédant est porté comme n'étant que de 47 livres.

Il est à présumer que cette différence fut passée en profits & pertes pour frais divers dont il n'avait pas été tenu note. Elle provient peut-être aussi de quelques erreurs de détail que l'on remarque dans les chiffres de dom Vaissete, meilleur historien que comptable.

Ce mémoire est une page de l'histoire de l'art trop curieuse pour que nous n'ayons pas cru devoir lui donner place parmi nos *Pièces justificatives;* il nous fixe sur le prix des œuvres du dessin & de la gravure à cette époque, sur la rémunération que les artistes exigeaient, en raison de leur renommée ou de leur habileté. Ainsi Cazes, directeur de l'Académie royale de peinture & de sculpture, touche 40 livres pour le dessin de chaque vignette & lettre grise, tandis qu'un autre dessinateur, Humblot, n'en reçoit que 36; le prix de la gravure est uniforme, 140 livres attribuées à Tardieu, comme à Cochin & de Poilly. La vignette de la séance des États, gravée par Magdelaine Hortemels, la lettre grise qui l'accompagne, ainsi que la Minerve du frontispice, gravées par Cochin, son mari, sont cotées en bloc 258 livres. Le dessin de la Minerve seule valut 48 livres à Cazes; la gravure des quatre planches des Antiquités de Nimes, dans le premier volume, est comptée à Lucas sur le pied de 90 livres 6 sols chacune, celles du Pont Saint-Esprit & de la Tour Magne dans le troisième volume, 75 livres chacune au même; nous n'irons pas plus avant dans cette énumération, engageant le lecteur à consulter, pour en connaître les détails, le mémoire précité de dom Vaissete.

De cet aperçu général des embellissements que les arts graphiques ont ajoutés à l'*Histoire de Languedoc*, revenons maintenant à l'impression du tome premier. Une lettre de M. de Joubert[1], du 8 janvier 1728, nous apprend qu'on n'en était encore qu'aux préliminaires. La publication devait s'ouvrir par une épître dédicatoire des auteurs à leurs Mécènes des États.

Le sujet était par lui-même difficile & délicat à traiter. En rappelant tout ce que ces assemblées avaient fait de grand & d'utile pour la Province, leur

[1] *Correspondance*, n. 44.

vigilance pour le maintien de ses droits, il fallait se garder d'évoquer trop haut le souvenir de ses anciennes libertés & de ses institutions représentatives. La noblesse, domptée par Richelieu & Louis XIV, courbée sous le niveau de l'unité monarchique, n'avait plus d'autres priviléges reconnus que celui de servir le maître & de lui plaire. Ce sentiment tout moderne de fidélité & de dévouement passifs à la personne du souverain, d'obéissance à son autorité illimitée, éclate dans cette Épître, de même qu'il s'est empreint dans tout le corps de l'ouvrage. Les papiers de dom Vaissete nous permettent d'assister au laborieux enfantement de ce morceau d'éloquence. Un premier jet qui ne dépasse pas les limites d'un feuillet, se transforme en une rédaction plus étendue, criblée de ratures, pour en produire une troisième, accrue de nouveaux développements & où l'on ne remarque plus que trois ou quatre corrections[1]; le tout est écrit de la main de dom Vaissete & très-probablement son œuvre personnelle. L'intervention de dom Devic, plus expérimenté que lui dans les choses politiques, mieux au fait des convenances & des nécessités de la situation, apparaît dans les retouches & les additions qu'a reçues une transcription définitive, due à un calligraphe de profession.

Le projet, ainsi amendé, fut soumis par dom Devic à M. de Montferrier & communiqué par celui-ci à l'archevêque de Narbonne; tous les deux s'en montrèrent très-satisfaits[2]; il fut lu aux États dans une des séances de janvier 1728, & après avoir été légèrement modifié par M. de Montferrier[3], il fut approuvé à l'unanimité[4].

Ces dispositions préalables, qui avaient pris près de trois années consécutives, étant terminées, rien ne s'opposait à ce que l'impression commençât immédiatement, d'après le désir si souvent manifesté par les États. Une autre entreprise non moins considérable & qui était menée de front avec l'*Histoire de Languedoc,* était le lever de la carte de la Province. Ce travail avait été confié à Guillaume Delisle, le célèbre géographe moderne, membre de l'Académie royale des sciences. Il était mort depuis quelques années (1726), laissant sa veuve héritière de tous ses plans & mémoires, & entourée des artistes, géomètres & dessinateurs qu'il employait & qui avaient déjà coopéré aux relèvements préparatoires de la carte. Nous avons dit précédemment comment les exigences de Mme Delisle avaient forcé les syndics à renoncer à ses services[5] & à traiter, pour les cartes de l'*Histoire de Languedoc,* avec Nolin.

[1] *Pièces justificatives,* 2e série, n. 14, A & B, & *Histoire générale de Languedoc,* t. I.

[2] Lettre de M. de Montferrier à dom Devic, du 24 décembre 1727; *Correspondance,* n. 43.

[3] Lettre de M. de Joubert à dom Vaissete, du 8 janvier 1728, & de M. de Montferrier à dom Devic, du 20 janvier; *Correspondance,* n°s 44 & 45.

[4] *Pièces justificatives,* 2e série, n. 14 & l'annotation finale de M. de Montferrier.

[5] *Mademoiselle* Delisle, comme l'appelle M. de Montferrier, suivant l'usage observé alors à l'égard des femmes non qualifiées (lettre à dom Vaissete, du 24 février 1728; *Correspondance,* n. 46), demandait pour la carte du Languedoc une somme de 142,000 livres, qui, avec les frais accessoires, pouvait monter jusqu'à 200,000, &, de plus, une pension viagère. L'énormité de ces prétentions était d'autant plus sensible que la misère se faisait sentir en ce moment dans la Province. Sur les représentations de M. de Montferrier, l'assemblée venait de nommer des commissaires pour faire une enquête à ce sujet.

Une fois nanti du manuscrit du premier volume, Vincent le mit sous presse, & stimulé par nos deux religieux, déploya la plus grande activité. L'impression, commencée en mai 1728, fut achevée avec l'année 1729, après avoir duré dix-neuf mois. Ces deux dates extrêmes peuvent être établies par le traité conclu entre Vincent & les auteurs[1] le 23 avril 1728 & par les lettres des syndics écrites sur la fin de 1729.

Cependant les États, voulant prévenir toute interruption dans la marche de la publication, votèrent, dans leur séance du 13 décembre, une nouvelle somme de 6,000 livres, applicable aux frais d'impression du deuxième volume & du lever de la carte. Deux jours après l'archevêque de Narbonne instruisait dom Devic de cette résolution[2].

Les auteurs & l'imprimeur avaient réussi à mettre au jour, dans un espace de temps proportionnellement très-court, un volume in-folio de près de mille pages, d'une exécution matérielle très-compliquée, dans lequel alternent à chaque page des caractères de divers corps & de genres très-variés, ayant exigé des tirages multipliés à cause des gravures & des titres en couleur dont il est orné, hérissé de noms propres de personnes & de lieux, entremêlé de textes en langues mortes; & ce volume était sorti de leurs mains dans un état de correction & de perfection qui en fait un chef-d'œuvre typographique. L'archevêque de Narbonne auquel appartenait, en sa qualité de président des États, l'honneur de le présenter au roi, craignant, sur de faux bruits, que la publication eût lieu avant son arrivée à Paris, & qu'un autre lui enlevât cet honneur, chargea M. de Montferrier de modérer le zèle de dom Vaissete : « Je dois « vous dire, mon très révérend Père, que monseigneur l'archevêque est très- « fâché que vous pensiés de faire paroître le premier volume de notre Histoire, « qu'il ne soit à Paris. Vous jugés bien que c'est à luy à présenter le premier « volume au roy. Ainsi rangés les choses de façon que, quand l'impression « sera finie, le sieur Vincent la garde sans affectation jusques à l'arrivée de « monseigneur l'archevêque, qui ne sera, selon les apparences, qu'incontinant « après les Estats prochains. Il vous sera très facile d'alonger la chose sans « commettre monseigneur l'archevêque, & surtout avec M. de Toulouse qui « est député cette année[3]. »

Quoique dom Vaissete se fût hâté de rassurer le prélat, un mois après M. de Montferrier revenait à la charge : « J'ay rendu compte à monseigneur « l'archevêque du contenu de vostre dernière letre, & il est bien persuadé de « vos sentimens; vous voyés bien qu'il ne conviendroit pas que le livre parut « & fut présenté par un autre que par monseigneur l'archevêque. Ainsi alez « lentement sans que monseigneur l'archevêque de Toulouse ny M. Favier[4] « puissent s'apercevoir qu'il y aye aucune affectation. Je suis ravy en même « tems que ce petit delay vous convienne[5]. »

[1] *Pièces justificatives*, 2e série, n. 15.
[2] Lettre du 15 décembre 1729; *Corresp.* n. 62.
[3] Lettre du 14 avril 1729; *Correspondance*, n. 53.
[4] L'un des trois syndics généraux de la Province
[5] Lettre du 16 mai 1729; *Correspondance*, n. 54.

M. de Montferrier insistait d'autant plus fortement sur l'opportunité de ce délai, que lui-même y était personnellement intéressé; il comptait accompagner M. de Beauvau à Versailles & se joindre à lui dans cet hommage au roi. Il faisait la confidence à dom Vaissete de ses petits calculs d'ambition : « Il me paroît juste que j'aye la satisfaction de présenter au roy ce premier « volume, puisque vous sçavés que c'est moy qui ai donné tout le mouve- « ment[1]. »

L'archevêque de Narbonne, qui n'avait pu se rendre à Paris l'année précédente, se trouva encore empêché en 1729. Il fallait donc s'arranger pour traîner les choses en longueur & différer jusqu'en 1730; mais nos deux religieux n'eurent pas à se mettre en frais d'imagination pour inventer des prétextes de retard & se conformer à la consigne secrète qu'ils avaient reçue. Quoique l'impression fût finie[2] en décembre 1729, il leur manquait les dessins des Antiquités de Nimes qui, au dernier moment, avaient été demandés à l'architecte Rollin pour remplacer ceux d'Evespy. Le 8 janvier 1730, ils n'avaient pas encore reçu le Temple de Diane & le Pont du Gard; ce n'est que le 26 février que M. de Joubert les leur fit parvenir[3]. En calculant le temps nécessaire pour la gravure & le tirage de ces deux planches, on arrivait juste au printemps, date du voyage projeté de Monseigneur de Narbonne.

V

Présentation au roi & publication du premier volume. — Le tome second. — Dom Vaissete compromis dans les affaires de la constitution *Unigenitus*. [1730-1733.]

L'époque qui vit éclore notre premier volume au grand jour de la publicité peut être circonscrite dans l'intervalle écoulé d'une part entre la lettre précitée de M. de Joubert, du 26 février 1730, annonçant l'envoi de la quatrième & dernière planche de Rollin, le Pont du Gard[4], & d'autre part le billet adressé par M. de Montferrier à dom Vaissete[5] pendant son séjour à Paris & très-probablement vers la fin d'avril. On lit, en effet, dans ce billet que quelques exemplaires étaient déjà reliés. Par conséquent, c'est dans ce même mois, vers la Pâque, que l'acte de naissance de cet enfant de tant de veilles & d'efforts doit être enregistré.

Il fut offert au roi, dans le courant de l'été, après son retour de Compiègne, par l'archevêque de Narbonne & la députation des États. Mais une intrigue, dont nous n'avons pas aujourd'hui la clef, fit exclure du cortége précisément

[1] Lettre du 6 janvier 1729; *Correspondance*, n. 51.

[2] Procès-verbal de la séance des États du 13 décembre 1729.

[3] Voyez les lettres à ces deux dates; *Correspondance*, n[os] 64 & 65.

[4] *Correspondance*, n. 65.

[5] *Ibid.* n. 67.

ceux auxquels revenait de droit la place d'honneur; dom Vaissete & dom Devic n'en firent point partie. M. de Joubert en exprimait ses regrets à dom Vaissete dans une lettre du 6 septembre : « Je suis très mortifié de ce que vous n'avés « pas û la satisfaction de présenter vous même au roy le premier volume de « l'Histoire de la Province; il faut qu'il y ait là dessous quelque raison de « politique qui me paroît mal entendue[1]. »

Cette injustice faite aux auteurs fut amplement réparée par le succès éclatant & universel qu'obtint leur publication. Dans la séance du 30 janvier 1731, les États leur rendirent un solennel témoignage de la satisfaction qu'ils éprouvaient. « Toute la Province est enchantée de votre Histoire, « écrivait l'archevêque de Narbonne à dom Devic; tout le monde se l'arrache « des mains pour la lire; enfin elle a un applaudissement général[2]. » Chacun se plaisait à y reconnaître les qualités qui, en effet, la recommandent à un degré si éminent : une érudition aussi riche que bien réglée dans ses applications, une critique sûre & pénétrante qui avait rendu à la lumière les pages obscures des antiques annales d'une province, foyer primitif de la civilisation dans les Gaules, un plan savamment ordonné, un style simple, clair & en parfaite harmonie avec le sujet.

A ce concert d'éloges que faisait entendre la foule des admirateurs, un juge très-compétent & qui avait étudié le livre à fond mêlait sa voix autorisée & son approbation plus flatteuse qu'aucune autre. Le P. dom Maurice Poncet adressa de Marmoutiers à dom Vaissete trois longues lettres, dans lesquelles, en relevant quelques omissions ou erreurs de détail, il lui dit : « Je ne puis « vous exprimer, mon révérend Père, combien j'ay été satisfait de l'ouvrage, « tant je l'ay trouvé bien écrit, savant, plein de faits intéressans & de « recherches curieuses, & tant l'ordre m'en a paru beau soit pour la distri- « bution des livres, soit pour l'arrangement des preuves. Je ne crains pas de « dire que c'est peut-être le plus complet, le plus sçavant & le plus curieux « corps d'histoire de province qui ait paru jusqu'à présent[3]. »

M. de Beauvau était si ravi d'un succès dont il se considérait comme l'un des principaux coopérateurs, qu'il voulait proposer aux États de décerner dès ce moment aux auteurs une pension viagère, comme une marque de la reconnaissance publique, « pour leurs pénibles & sçavans ouvrages[4]. » Mais cette mesure ne fut adoptée que bien des années plus tard, lorsque le tome cinquième eut fait son apparition.

L'éditeur tira le volume à douze cent cinquante exemplaires[5], dont une bonne partie s'écoula rapidement.

[1] *Correspondance*, n, 73.

[2] Lettre du 29 janvier 1731; *Correspond.* n. 77.

[3] Lettre du 12 janvier 1731; *Correspond.* n. 76.

[4] Lettre de l'archevêque de Narbonne à dom Devic, du 29 janvier 1731; *Correspondance*, n. 77.

[5] M. Eugène Thomas, dans son *Introduction bibliographique* (p. 388, note 1), a vainement cherché quel fut le chiffre de ce tirage. Un des articles du *Mémoire des frais des dessins & gravures* de dom Vaissete (*Pièces justific.* 2ᵉ série, n. 16) nous permet de déduire ce chiffre avec toute certitude. On y lit : « Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte, à 2 l. 10 s. le cent, cy 31 l. 5 s. »

Cette dernière somme, divisée par 2 l. 10 s., nous

Les deux cents de la souscription prise par les Etats furent distribués en cadeau, suivant une liste de répartition dressée par l'archevêque de Narbonne. Ces exemplaires étaient tous offerts reliés. Feu M. Eugène Thomas a retrouvé dans les Archives du département de l'Hérault dont il était conservateur la liste qui fut faite pour le troisième volume. Comme il est présumable qu'elle est à très-peu près la même que celle à laquelle donna lieu le premier, nous l'adopterons ici comme base d'information [1].

Au Roi, au Dauphin, aux Princes du sang, au cardinal de Fleury, premier ministre, au chancelier, aux ministres-secrétaires d'État, aux officiers & seigneurs de la cour, au Pape (par l'intermédiaire du nonce), cent quatre exemplaires, cy.	104
Aux officiers de la Province, à de hauts dignitaires, à des savans ou artistes, &c.	28
A l'archevêque de Narbonne, président.	8
Au clergé des États (23 prélats).	23
A la noblesse des États (22 barons).	22
Aux vingt-quatre diocèses du Languedoc, outre la ville de Toulouse..	25
Aux commissaires du roi ou à leurs officiers.	6
Aux autres officiers de la Province.	2
Au greffe des États & aux archives de la Province..	7
A la Société royale des Sciences de Montpellier, & à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse [2].	2
Total des exemplaires distribués en 1737.	227

C'est-à-dire vingt-sept de plus que ceux de l'abonnement accepté par les États sur le pied de 14 livres. Ces exemplaires de supplément furent payés 18 livres & même 21.

Ce total s'accrut pour les tomes IV & V, qui furent tirés en plus grand nombre que les trois premiers. D'après les rôles de distribution postérieurs qu'a consultés M. Eug. Thomas, il paraît que le chiffre des exemplaires des deux derniers tomes donnés par les États s'éleva de deux cent cinquante à trois cents.

Quant au prix des reliures, il varia entre 40 livres que coûtait chacun des volumes destinés au roi, & 3 livres, prix de la reliure la plus simple.

En voici le compte détaillé, tel que nous l'a fourni le savant archiviste auquel nous empruntons ces renseignements qui peuvent ne pas être indifférents pour l'histoire de la reliure en général.

L'exemplaire pour le roi, reliure maroquin rouge, doublé de maroquin violet, garni en dehors & en dedans d'une double dentelle, tranche dorée, avec les armes de France sur le plat, 200 livres, à raison de 40 livres par volume.

donne 1,250 cartes, & par suite un pareil nombre d'exemplaires du volume. 200 ayant été réservés aux États & 80 aux auteurs, il en resta donc à Vincent 970 pour la vente.

[1] M. Eugène Thomas, *Introduction bibliographique*, p. 400 & suiv.

[2] L'Académie des sciences de Toulouse ne reçut qu'en 1764 un exemplaire complet des cinq volumes.

L'exemplaire pour le dauphin, reliure maroquin rouge, tranche dorée avec filets d'or sur le plat, fleurs de lys aux coins & ses armes, chaque volume 22 livres.

Deux exemplaires pour le cardinal de Fleury & l'archevêque de Narbonne, maroquin rouge, tranche dorée, filets & leurs armes, même prix.

Un exemplaire pour les archives de la Province, maroquin rouge, tranche dorée, filets & armoiries, même prix.

Cinq exemplaires pour les princes du sang, maroquin rouge, tranche dorée, filets, fleurs de lys d'or aux coins, 20 livres le volume.

Un exemplaire pour le pape; neuf pour le chancelier, les ministres-secrétaires d'État, & autres seigneurs de la cour; maroquin rouge, tranche dorée, filets, même prix.

Trente-quatre exemplaires en veau, reliure dite *extraordinaire,* pour plusieurs autres seigneurs & officiers, pour le greffe des États, les académies de Toulouse & de Montpellier, 4 livres le volume.

Vingt exemplaires pour divers destinataires, tels que les archevêques, membres des États, &c., même reliure, avec filets d'or sur le plat, à 4 livres 10 sols le volume.

Cent soixante-seize exemplaires pour les évêques & la noblesse des États, les diocèses & les villes de la Province, reliure dite *ordinaire,* à 3 livres 10 sols & 3 livres le volume.

Un certain nombre d'exemplaires en feuilles.

Ce compte produit une moyenne de 1,200 à 1,300 livres pour la dépense de la reliure de chacun des cinq tomes, à la charge des États; 6,000 ou 6,500 livres pour l'ouvrage complet[1].

Nos deux auteurs avaient donné la mesure non-seulement de leur valeur scientifique & littéraire, de leur parfaite intelligence des créations de l'art, d'un judicieux discernement dans le choix des virtuoses du crayon ou du burin dont ils s'étaient aidés, mais encore de l'esprit de modération & de prudence qui les animait, de leur tact politique; ils avaient prouvé qu'ils possédaient toutes les qualités, qu'ils offraient toutes les garanties que les États avaient souhaité de rencontrer dans leurs historiographes officiels. Aussi l'archevêque de Narbonne & les syndics, qui avaient la haute direction de l'ouvrage, la leur abandonnèrent-ils dès lors avec une confiance sans réserve. Leur sollicitude si vigilante pendant l'élaboration du premier volume cessa de s'exercer, & ils n'intervinrent plus que pour régler & ordonnancer les dépenses & veiller à la distribution des exemplaires.

La censure que subit le tome I fut épargnée, à ce qu'il paraît, aux tomes II, III & V. La pensée d'un pareil examen ne se réveilla que pour le quatrième,

[1] Inutile de dire que ce compte n'est qu'approximatif; car il peut avoir varié du premier au cinquième volume, dans un espace de seize années (1730-1745). Pour les 176 volumes de reliure ordinaire, nous avons admis une moyenne calculée, savoir : moitié à 3 l. 10 s. & moitié à 3 livres; mais il a pu y en avoir plus ou moins de l'un & de l'autre prix.

& voici pourquoi, de l'aveu de M. de Joubert. Il écrivait à dom Vaissete, le 8 mai 1741 : « Sur ce que j'ay marqué à M. l'archevêque de Narbonne « que dans ce volume il sera question & des privilèges des Estats & de la « suite de leurs assemblées, comme aussi de l'origine des subsides qui y sont « en usage & de la manière de les lever, il m'a témoigné qu'il seroit à propos « que nous eussions connoissance de tout ce qui a rapport à ces différens « chefs, avant que le volume fut donné au public. Cette précaution m'a paru « aussi très convenable, attendu qu'il s'agit d'une matière très délicate & très « intéressante pour nous ; ce sera donc encore une nouvelle raison de différer « de donner ce volume au public [1]. » Cette communication demandée par M. de Joubert & la révision qu'elle suppose eurent-elles lieu effectivement & quel est le censeur qui en fut chargé? C'est ce qu'aucun des documents qui nous sont parvenus ne nous a révélé.

Le second volume était sous presse depuis quelques mois ; M. de Montferrier en accélérait l'impression par ses instances réitérées auprès de dom Vaissete ; il lui recommandait de faire tous ses efforts pour qu'il n'y eût pas de retard, & pour que le volume fût prêt à être présenté au roi en 1733, année de sa députation. « Si chaque volume, ajoutait-il dans son impatience, « est trois ans à paroître, j'ay bien peur de n'en pas voir la fin [2]. »

A cette époque éclata dans la congrégation de Saint-Maur un orage dans lequel dom Vaissete fut enveloppé, & qui mit en péril la publication commencée sous de si heureux auspices, & au succès de laquelle les États attachaient tant de prix.

Chacun sait que cette congrégation avait laissé les doctrines du jansénisme s'infiltrer dans son sein. Elle avait émis contre la bulle *Unigenitus* une protestation d'abord formelle & patente, ensuite prudemment atténuée ou dissimulée. Effrayé des sévérités du pouvoir temporel, le supérieur général, dom Charles de l'Hostallerie, était venu à résipiscence ; s'inclinant devant les décisions de Rome & la volonté de la cour, il s'efforçait d'y ployer sa communauté ; ses ordres étaient péremptoires. Après la mort de Louis XIV, le régent, indifférent par caractère à toutes ces disputes entre jansénistes & molinistes, avait suspendu les persécutions. Mais la persistance envenimée de la querelle, en bouleversant le royaume, l'avait déterminé à employer de nouveau des mesures de coërcition. Une déclaration rendue au nom du roi, le 4 août 1720, interdisait tous manifestes, sous peine d'être traité, par le lieutenant civil, comme rebelle, séditieux & perturbateur du repos public. En 1727, le concile d'Embrun, tenu sous la présidence de M. de Tencin, archevêque de cette ville, & dans la suite cardinal-archevêque de Lyon & ministre d'État, avait condamné la personne & les ouvrages de M. de Soanen, évêque de Sénez, l'un des chefs de l'opposition. Trois ans plus tard, la constitution *Unigenitus* était proclamée loi de l'Église & du royaume.

[1] Lettre de M. de Joubert, du 8 mai 1741 ; *Correspondance*, n. 114.

[2] Lettre de M. de Montferrier, du 7 mars 1731 ; *Correspondance*, n. 79.

La plupart des moines de Saint-Germain des Prés s'étaient rendus appelants au futur concile dès 1717. Les tentatives du P. Conrad pour les amener à un désaveu n'avaient fait que les fortifier dans cette manifestation ; mais ils avaient à lutter contre un puissant adversaire, leur propre abbé, le cardinal de Bissy [1], ardent défenseur de la bulle, qui par toutes sortes de moyens de persuasion s'efforçait d'obtenir d'eux une rétractation générale & authentique ; il avait refusé d'officier & même d'assister aux offices dans l'église de l'abbaye. Dom Thibault, promu au généralat, & de connivence avec lui, renvoya du monastère une foule de religieux du plus grand mérite, s'attachant à en éloigner autant que possible les appelants ou ceux qui s'étaient déclarés favorables à l'appel.

Dom Vaissete était fortement compromis. Ses sympathies pour dom Louvard, avec lequel il s'était autrefois lié à Corbie, n'étaient un mystère pour personne. Il était en commerce d'amitié & de lettres [2] avec l'évêque de Montpellier, M. Colbert de Croissy, le héros & le martyr du parti de la résistance, & avec la sœur de ce prélat, Charlotte, abbesse de Maubuisson [3], si tendrement dévouée à son frère & aux amis qu'une conformité de doctrines unissait à lui. Dom Vaissete, menacé de la disgrâce qui avait frappé ses confrères, & craignant que ses travaux ne fussent interrompus, se hâta d'en prévenir l'archevêque de Narbonne, qui lui répondit le 27 avril 1732 :

« Je reçois votre lettre du 17 de ce mois, mon très révérend Père, & l'apos-
« tille du 21, qui m'afflige infiniment par ce que vous me dites. Faites moi
« le plaisir de me mander ce qui se passera exactement, pour que je voie le
« parti que j'aurai à prendre pour que le bel ouvrage de vôtre Histoire ne
« demeure pas imparfait. Vous savés que mon crédit auprès des personnes qui
« mènent la grande affaire est médiocre ; je ne laisserai pas de faire tout ce
« qui sera en moi assurément. Ce seroit un grand malheur pour la Province,
« si nous étions obligés de suspendre un ouvrage qui fera autant d'honneur,
« qui est sur le point d'être fini ; enfin nous verrons ce qu'il y aura à faire.
« Faites moi part de vos idées, raisonnés avec votre collègue & faites ensorte
« qu'il se prête un peu au tems. J'attendrai avec bien de l'impatience des
« nouvelles de ce qui se passera. Je vous prie de m'en donner souvent. Je
« suis à vous de tout mon cœur [4]. »

La tempête ne tarda pas à perdre un peu de sa violence ; au bout de quelques jours, dom Vaissete sentait renaître dans son âme l'espoir du salut & le sentiment de la sécurité. M. de Joubert, instruit aussitôt de cette bonne nouvelle, lui écrivait de Montpellier, le 16 mai :

[1] Henry Pons Thiard de Bissy, évêque de Meaux.

[2] Cette correspondance a été réunie dans le t. 184 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale.

[3] Abbaye très-considérable de religieuses de l'ordre de Cîteaux, fondée par la reine Blanche, mère de S. Louis; elle était située à l'extrémité du diocèse de Paris, non loin de la rive gauche de l'Oise, à un quart de lieue de Pontoise qui est de l'autre côté. Dom Vaissete, *Géographie historique, ecclésiastique & civile*, t. 2 de l'édition in-4°, p. 419.

[4] *Correspondance*, n. 82.

« J'ai reçu, mon révérend Père, les deux lettres que vous m'avés fait l'hon-
« neur de m'écrire, le 25 avril & le 10 de ce mois, & je vous suis très obligé
« de ce que vous avés bien voulu me rassurer par la dernière sur la crainte
« que j'avois que vous ne fussiés obligé de sortir de l'abbaïe de S[t] Germain.
« Je vois avec grand plaisir que le danger est encore éloigné & qu'il n'est pas
« tems de prendre l'alarme. Je n'ai û garde de publier ce que j'avois appris
« sur ce sujet. Je sais pourtant que M. l'archevêque de Narbonne en a été
« informé ; mais cela ne doit vous faire aucune peine, parce que vous savés
« qu'il est très porté à vous faire plaisir, indépendamment du besoin que la
« Province a de vos talens pour la continuation de nôtre Histoire. Si les
« choses tournoient mal dans la suite, à quoi il n'y a pas d'apparence, M[rs] les
« députés solliciteroient de toutes leurs forces pour vous faire demeurer à
« Paris & les Estats en feroient leur affaire. Continués, je vous prie, à me
« faire part de tout ce qui se passera sur ce sujet ; je n'en parlerai à qui que
« ce soit [1]. »

Ce qui préserva principalement dom Vaissete, ce fut la protection dont le couvrait son association avec dom Devic & l'affection que celui-ci lui portait : Il le « mettoit à l'abri, si quelque vent violent souffloit, » disait Charlotte de Croissy [2]. La position de dom Devic dans la communauté de Saint-Maur & dans le monde était bien différente ; il était regardé comme un des coryphées du parti des constitutionnaires, alors dominant. Pendant son séjour à Rome, en qualité d'assistant du procureur général, dom Laparre, il s'était créé de puissantes & très-utiles relations ; il en avait rapporté des opinions qui l'entraînèrent tout naturellement dans le camp des partisans de la bulle, & ces diverses circonstances lui avaient acquis un grand crédit auprès de ses supérieurs & dans les rangs du haut clergé. Malgré les dissidences théologiques qui existaient entre lui & son collaborateur, leur mutuelle amitié n'avait jamais été troublée. Grâce à lui, dom Vaissete fut maintenu à Saint-Germain des Prés & put continuer ses travaux ; mais il n'était pas à bout des tribulations qui l'attendaient & qui suivirent de près la mort de dom Devic.

En 1734, dom Ménard, que le rédacteur janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques* qualifiait de *général intrus*, dom Ménard, à l'instigation du cardinal-abbé, obtint une lettre de cachet qui expulsait de l'abbaye les PP. Maran, Dantines, Delavie, Labast, Durand, Bouquet & Audren, l'élite savante des enfants de S. Benoît. Il poussa la rigueur si loin, qu'il ordonna au prieur dom Mallouet de les faire partir le lendemain, sans leur laisser le temps d'aller en ville dire adieu à leurs amis, & leur interdit de se retirer dans les maisons de l'ordre où se trouvaient de jeunes religieux. Ces illustres exilés prirent le chemin de Pontoise, où le prieur dom Salvais leur avait offert l'hospitalité. Ce bannissement mit en émoi le commerce de la librairie de

[1] Lettre de M. de Joubert, du 16 mai 1732 ; *Correspondance*, n. 83.

[2] Lettre à dom Vaissete, du 26 janvier 1734 ; *Correspondance*, n. 91.

Paris qu'alimentaient en grande partie les productions des bénédictins; le lieutenant de police René Hérault fit des représentations à la cour sur le préjudice qui allait en résulter pour ce commerce & la république des lettres en général [1].

Enfin l'affaire s'arrangea par la médiation de dom Martène, qui fit agréer au cardinal-abbé la proposition d'adresser au pape une lettre de soumission & de repentir, signée par tous les religieux de l'abbaye [2]. Le souverain pontife y répondit par un bref de félicitation; en conséquence l'amnistie fut proclamée & la paix rétablie. Mais le cardinal de Fleury exigea que le prieur n'admît dans la maison que ceux qui se seraient soumis sans restriction à la bulle; la décision qui en écartait l'immortel fondateur de l'un des recueils qui font le plus d'honneur à la congrégation de Saint-Maur, l'*Histoire littéraire de la France*, dom Rivet de la Grange, fut maintenue & l'exclusion du chapitre de l'ordre prononcée contre dom Vaissete [3].

Ces agitations au sein de la communauté n'avaient point ralenti le zèle & refroidi l'ardeur de dom Vaissete pour son grand ouvrage. Dom Devic, souvent empêché par les ménagements que réclamait sa santé délicate, par les occupations que lui donnait la direction spirituelle de plusieurs communautés féminines que lui avait confiée l'archevêque de Paris, tout entier au désir de retourner à Rome, son séjour de prédilection, occuper le poste de procureur général, ne prêtait plus à son confrère qu'un concours distrait & intermittent. Déjà, en 1730, M. de Joubert, en rappelant complaisamment à dom Vaissete la faveur dont le P. Devic jouissait à la cour romaine & la lettre gracieuse qu'il avait reçue de Clément XII, se plaignait de la rareté de sa correspondance, lui reprochant *de ne plus communiquer qu'avec les grands* [4].

Nous l'avons déjà vu très en crédit auprès du célèbre auteur de la bulle *Unigenitus*, Clément XI. Des liens d'amitié l'unissaient à Clément XII, lorsque celui-ci n'était encore que le cardinal Corsini, & la lettre à laquelle M. de Joubert fait allusion était un gage de ces bons sentiments que le souverain pontife n'avait pas oubliés au milieu des grandeurs auxquelles il venait d'être élevé. M. de Joubert était trop poli pour laisser à d'autres le soin de féliciter dom Devic :

« Mon révérend Père..... je vous dois un compliment sur l'exaltation du « cardinal Corsini à la papauté; je sai que vous vous interessés d'une manière « particulière à cette grande nouvelle, & il me semble que vous m'avés marqué « dans quelqu'une de vos lettres que le cardinal Corsini étoit votre ami par- « ticulier. Tout le monde en parle avec de grans éloges & comme aiant « toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement la place où il a été

[1] Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques*, Table raisonnée, première partie, p. 617, col. 2.

[2] Cette lettre reçut quarante & une signatures. *Nouvelles ecclésiastiques, ibid.*

[3] *Nouvelles ecclésiastiques*, Table raisonnée, *passim.*

[4] Lettre du 6 septembre 1730; *Correspondance*, n. 73.

« élevé ; mais il est malheureusement dans sa soixante dix neuvième année ; « ainsi son règne ne pourra pas être fort long[1]. »

Dom Vaissete, presque réduit à ses propres forces, suppléa à celles qui lui manquaient de la part de son confrère par un redoublement d'énergie & d'activité. L'impression du tome deuxième se poursuivait sans relâche. Dans la séance des États[2] du 5 janvier 1733, M. de Joubert annonça qu'elle serait terminée sur la fin du carême ; mais divers incidents la prolongèrent de quelques mois. Le volume ne fit son apparition qu'au commencement de novembre & fut présenté au roi par l'évêque d'Agde & M. de Montferrier, qui étaient députés cette année. La distribution aux princes du sang, aux ministres & autres dignitaires de la cour ou du royaume, eut lieu comme pour le tome premier, d'après le rôle de répartition rédigé par l'archevêque de Narbonne.

VI

Mort de dom Devic. — Dom Vaissete publie seul les trois derniers volumes. — Ses autres ouvrages. Sa mort, & coup d'œil rétrospectif sur son caractère & sa vie privée. [1734-1756.]

Dom Devic, nommé par la diète de la congrégation au poste ambitionné par lui de procureur général à Rome, était au comble de ses vœux. M. de Beauvau ne manqua pas de lui en faire son compliment dans les termes les plus gracieux pour sa personne, mais très-laconiques pour le collaborateur un peu attiédi de l'*Histoire de Languedoc*[3]. En même temps M. de Joubert informait dom Vaissete que rien ne serait changé aux dispositions prises par les États relativement à cette publication, & qu'il toucherait désormais sans partage les mille livres d'honoraires annuels ; il lui laissait la liberté de s'adjoindre tel collaborateur ou aide qu'il voudrait[4].

Ce n'était point un simple éloignement, mais une séparation éternelle d'avec un ami que la Providence réservait à dom Vaissete. Le P. Devic devait partir pour Rome au printemps, peut-être plus tôt. Il faisait joyeusement ses préparatifs de voyage ; il souriait à l'idée d'aller revoir d'anciennes connaissances, vivre au sein d'une société agréable & sympathique, entouré de la considération due à son caractère & aux importantes fonctions dont il était revêtu, lorsque la mort vint soudain le saisir, à Saint-Germain des Prés, le 23 janvier 1734, à l'âge de soixante-quatre ans révolus.

Dom Vaissete, pour qui la perspective de son départ était déjà un chagrin,

[1] Lettre du 31 juillet 1730 ; *Correspondance*, n. 71.

[2] *Registres des séances des États*, n. 99, aux archives de la Haute-Garonne.

[3] Lettre du 8 novembre 1733 ; *Correspondance*, n. 89.

[4] Lettre du 5 novembre 1733 ; *Correspond.* n. 88.

ressentit une amère douleur de cette perte irréparable. Il est à regretter que nous n'ayons plus les lettres dans lesquelles il l'avait épanchée; on peut se former une idée de la sensibilité qui les avait dictées par la réponse touchante que provoqua celle qu'il adressa à M. de Joubert[1]. La lettre que lui écrivit de son côté l'archevêque de Narbonne a quelque chose de personnel qui lui fait perdre de vue les consolations qu'il doit au survivant pour ne songer qu'au fatal accident qui lui ravit un ami à lui & un utile correspondant[2]. Il a été question plus haut de la Notice que dom Vaissete consacra dans le *Mercure de France* à la mémoire de son compagnon de labeur; un hommage conçu dans des termes encore plus expressifs revient dans la Préface du tome troisième de l'*Histoire de Languedoc* qui parut en 1737; il y rappelle le souvenir de l'union dans laquelle il a vécu avec lui & de son précieux concours.

A la nouvelle de cet événement, l'abbesse janséniste de Maubuisson, Charlotte de Croissy, s'émeut à la pensée de dom Vaissete privé ainsi tout à coup d'un collaborateur bien-aimé, & au souvenir de celui qui, jadis fidèle, & depuis lors égaré par de fausses doctrines & de mondaines préoccupations, a été surpris dans ce fâcheux état par la mort; elle écrit trois jours après[3] :

« Je suis vrayment affligée, mon révérend Père, de la mort de ce pauvre « dom Devic & même plus affligée que je ne l'aurois été dans le tems où « nous étions le plus amis. Mais puisqu'il devoit faire si tot le grand voyage « de l'éternité, remercions Dieu de n'avoir pas permis qu'il ait fait auparavant « celuy auquel on le destinoit & qu'il desiroit. Il auroit encore plus chargé « ses comptes, qu'il ne l'a fait par sa politique. A quoi sert-elle dans ce dernier « moment, mon révérend Père? Prions Dieu de nous préserver de suivre son « exemple en un point, mais de nous faire la grâce d'imiter, dans tout le « reste, ses vertus, qui nous font espérer que Dieu luy aura fait miséricorde. « Nous l'en prions de tout nôtre cœur & qu'il vous console, mon révérend « Père, de la perte que vous faites, à laquelle je prends assurément beaucoup « de part; & par raport à vous, je sens ce qu'il en coûte de se séparer d'un « de ses frères, avec qui on a vécu continuellement en union, pendant bien « des années & qui d'ailleurs vous mettoit à l'abri, si quelque vent violent « souffloit. Tout cela augmente ma peine de sa mort. »

Puis, & comme pour adoucir celle qu'éprouvait dom Vaissete, elle lui fait part de l'heureuse délivrance de dom Louvard, récemment sorti de la Bastille par le crédit d'une madame Leblond, femme pieuse de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, persécutée d'abord comme janséniste, mais qui avait su gagner l'estime & les bonnes grâces du lieutenant de police, M. René Hérault[4]. Nous avons déjà rencontré dom Louvard, cet indomptable adversaire de la bulle *Unigenitus*, en contact avec dom Vaissete dans l'abbaye de Corbie, & nous avons dit l'influence que ces courtes relations eurent sur les

[1] Lettre du 3 février 1734; *Correspondance*, n. 94.

[2] Lettre du 29 janvier 1734; *Correspondance*, n. 93.

[3] Lettre du 26 janvier 1734; *Correspond.* n. 91.

[4] *Nouvelles ecclésiastiques*, Table raisonnée, t. 1, article *Blond (le)*.

opinions & l'avenir de notre Bénédictin. Ce n'est point ici le lieu de dérouler le drame de cette orageuse existence & de recommencer un récit qu'a si bien retracé le savant M. Hauréau [1]. Nous nous bornerons à répéter après lui & très-succinctement, que Louvard, captif pendant cinq ans à la Bastille, ne vit enfin tomber ses fers que pour être jeté dans une chaise de poste qui stationnait à la porte de cette redoutable forteresse & conduit, en vertu d'une lettre de cachet, sous la surveillance d'un exempt de police, à l'abbaye de Rebais, dans le diocèse de Meaux. Mais les souffrances d'une dure réclusion n'avaient point affaibli l'énergie du vieux moine; à Rebais, il se reprit à la controverse & à la lutte, & menaçait de soulever la communauté. Pour se débarrasser de lui, le prieur se rendit à Paris afin d'en référer au supérieur général, & tous les deux convinrent de recourir au pouvoir discrétionnaire du lieutenant de police. M. René Hérault fit partir une compagnie d'archers pour arrêter Louvard; ils étaient près de mettre la main sur lui, lorsque par une sorte de miracle, il leur échappa. Sous un déguisement & à travers mille aventures, il se sauva en Hollande, cette terre hospitalière pour tous les proscrits & les libres penseurs de cette époque. Il y mourut, dans la chartreuse de Schoonhoven, près d'Utrecht, le 23 avril 1739, âgé de soixante-dix-huit ans.

L'évêque de Montpellier, M. Colbert de Croissy, non moins attaché que sa sœur Charlotte à dom Vaissete, ne l'oublia pas non plus dans cette triste circonstance, & comme elle, en lui transmettant ses consolations, il accentue ses regrets dans le sens des doctrines dont il s'était fait l'apôtre :

« J'avois déja appris la mort du pauvre Père D. Devic que je regrette de tout « mon cœur. Plût à Dieu qu'il fût mort dans les mêmes sentimens où vous « savez qu'il étoit, lorsque j'avois le plaisir de jouir avec luy de votre aimable « compagnie. Je prie Dieu de lui faire miséricorde. Je crois qu'il étoit dans « la joie de son cœur d'aller remplir le poste que votre faux chapitre général « luy avoit donné à Rome. Il aimoit ce pays, & il ne pouvoit guères y « retourner sans faire certaines démarches qu'il est facheux de porter au « tribunal de J. Ch. [2]. »

L'archevêque de Paris, M. de Vintimille du Luc [3], envoya, lui aussi, ses compliments de condoléance au cénobite de Saint-Germain des Prés, en s'exprimant comme pouvait le faire l'un des plus ardents adversaires du jansénisme en parlant d'un homme selon son cœur, le constitutionnaire Devic. Sa lettre est une preuve que dom Vaissete avait su se ménager de bonnes relations dans les deux camps : « J'aimois & j'estimois infiniment « dom Devic, » lui dit-il, & pour manifester les sentiments qu'il professe pour sa mémoire, il promet d'être utile au neveu de « ce bon père » & le prie de le lui amener [4].

La rapidité avec laquelle dom Vaissete, sans autre secours que celui qu'il

[1] *Histoire littéraire du Maine*, t. 2, p. 175-209.

[2] Lettre du 4 février 1734; *Correspondance*, n. 95.

[3] Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, successivement évêque de Marseille, archevêque d'Aix & ensuite de Paris.

[4] Lettre du 12 janvier 1734; *Correspond.* n. 90.

tirait de lui-même, vint à bout de son troisième volume, nous donne la mesure de sa vigueur intellectuelle & de la puissance de travail dont la nature l'avait doué. Ce volume comprend la période qui débute par le concile de Lombers en 1167 & qui se termine à la réunion définitive du Languedoc à la couronne (1271), c'est-à-dire la croisade contre les cathares ou albigeois, sujet neuf, vaste, & surtout épineux à manier. La politique, se couvrant du manteau de la religion, avait armé les bras des barons du Nord contre les populations du Midi. Distinguer les mobiles de cette guerre, simulés ou réels, l'ambition & la cupidité chez les uns, le zèle sincère pour l'orthodoxie chez les autres, la passion chez tous, & en faisant la part de ces mobiles divers, flétrir les excès des croisés sans porter atteinte au principe de l'unité catholique inscrit sur leurs drapeaux, tel est le problème qui s'imposait à dom Vaissete & qu'il résolut en historien aussi sagace que consciencieux, avec ce libéralisme religieux dont il était imbu.

Tant d'efforts opiniâtres, tant de fatigues supportées coup sur coup avaient ébranlé sa santé & devinrent pour lui la cause de précoces infirmités; des fluxions dans la tête se déclarèrent, en déterminant un commencement de surdité[1]. Sa fidèle amie, Charlotte de Croissy, confidente de son état de souffrance & toujours en sollicitude pour lui, la lui témoigna dans les lignes suivantes, écrites avec le souverain dédain d'une grande dame du temps pour les règles les plus vulgaires de l'orthographe française :

« Vous savés tout l'intéret que je prends à vostre santé; il faut que vous « ayez esté plus malade que vous ne me le dites, ou que vos médecins de Paris « soient des espèces de bouraux; car qui a jamais vue pour une fluction dans « la teste, faire saigner deux fois du pied un pauvre misérable qui s'acable « d'ostérités & qui n'a pas besoin qu'on lui diminue les forces[2] ? » Le malade fut envoyé à la campagne[3], où le repos & le bon air contribuèrent à le soulager.

Les vues modérées & impartiales du docte bénédictin sur Simon de Montfort, le chef de la croisade, & sur le prince qui fut sa principale victime, Raymond VI, comte de Toulouse, ne pouvaient manquer de lui attirer des contradictions, qui n'avaient en réalité d'autres prétextes que des jalousies littéraires ou des divergences théologiques de corporation à corporation. L'auteur d'une *Vie de S. Dominique*, le P. Touron, dominicain, l'accuse d'être toujours *décidé* dans ses jugements. Dom Vaissete convint qu'en effet il s'était prononcé affirmativement lorsqu'il avait cru en avoir des raisons légitimes, & prenant lui-même à partie son adversaire, il lui signala dans son livre maintes erreurs. Une critique plus sérieuse & plus vive lui fut opposée par le *Journal de Trévoux*, l'organe des jésuites. Le rédacteur de cette feuille lui reprocha d'avoir attribué à des motifs d'une ambition purement humaine la

[1] Lettre de l'archevêque de Narbonne à dom Vaissete, du 15 septembre 1737; *Correspondance*, n. 101.

[2] Lettre du 1er octobre 1737; *Correspond.* n. 102.

[3] Lettre précitée de l'archevêque de Narbonne à dom Vaissete, du 15 septembre 1737; *Correspondance*, n. 101.

conduite de Simon de Montfort, & d'avoir suspecté & souvent détruit les allégations de son fanatique panégyriste, le chroniqueur Pierre de Vaulx-Sernay, contrairement à la thèse soutenue par un confrère du journaliste, le P. Fontenay, dans le dixième volume de l'*Histoire de l'église gallicane* de Longueval. Dom Vaissete répliqua qu'il n'avait rien avancé que sur la foi des documents contemporains les plus authentiques, dont plusieurs avaient été inconnus au P. Fontenay, & corrobora sa justification par des citations irréfutables. Dans sa réponse il est logique, il est concluant; & tout en aiguisant quelquefois ses raisons d'une légère pointe d'ironie, il ne sort jamais des bornes d'une parfaite politesse. Cette réponse se fit attendre jusqu'à l'apparition du tome quatrième de l'*Histoire de Languedoc*, qui ne vit le jour qu'en 1742, cinq ans après le tome troisième; elle occupe la majeure partie de la Préface[1].

La distribution de ce quatrième volume fut faite sur la fin de 1742 & dans les premiers mois de 1743. La faveur du public croissait avec le progrès de l'ouvrage; les demandes affluaient chez Vincent qui dut augmenter le tirage. Trois années s'étaient à peine écoulées, que l'auteur & l'imprimeur, se concertant dans un suprême effort, livraient au public le cinquième volume, le dernier, d'après le plan adopté primitivement par les États. La mort de Louis XIII, en 1643, en forme l'épilogue. Dom Vaissete avait jugé à propos de clore sa narration par cet événement, pour des raisons qu'il explique dans son Avertissement : « Nous avons cru, dit-il, devoir terminer nos travaux à cette « dernière époque, tant parce que l'histoire ne nous fournit depuis rien de « fort intéressant ou qui ne soit connu, que parce qu'il est difficile de parler « de ses contemporains avec la liberté convenable[2]. »

La seconde de ces deux raisons est la seule vraie; l'autre n'est qu'un palliatif mis en avant pour la faire accepter par le lecteur & pour sauver ce qu'elle peut avoir de hardi. En effet, la Province fut témoin, sous Louis XIV, d'événements qui ont leur importance dans l'histoire générale de ce grand règne : les perturbations causées par la révocation de l'édit de Nantes, la ruine de son industrie, la guerre des camisards & ses excès, &c. S'il était *difficile* d'en parler librement, comme le fait remarquer dom Vaissete, il était impossible, sans encourir le *veto* de la censure & la menace des verrous de la Bastille, de rappeler même indirectement les atteintes portées aux franchises & immunités de la Province, les empiétements du pouvoir central, passés en tradition sous le règne suivant & érigés en règles de gouvernement.

L'historien avait heureusement mené à terme le grand monument dont il avait posé les premières assises avec dom Devic; il pouvait s'écrier avec autant de droit que le poëte : *Exegi monumentum aere perennius*. Néanmoins, dans sa pensée, le sujet n'était pas entièrement épuisé; il y avait encore à rappeler une foule de choses intéressantes qu'il avait été forcé de passer sous silence,

[1] Elle a été aussi publiée séparément, in-4° de 29 pages, sans nom d'imprimeur & de lieu, ni date. Il s'en trouve un exemplaire dans le tome 181, fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale.

[2] Dans le premier alinéa de l'Avertissement du tome V de l'édition originale.

& qui pouvaient fournir la matière d'un supplément. Aussi, dès aussitôt la publication de son cinquième volume, il suggéra aux États l'idée d'en donner un sixième, dont il exposa le plan dans un mémoire qui fut lu dans la séance du 25 février 1746. Ce volume devait contenir : 1° les annales de la Province, sous le règne de Louis XIV, rédigées sous forme d'un simple récit des faits, sans réflexions ni commentaire; 2° la géographie historique du Languedoc; 3° les suites chronologiques des dignitaires ecclésiastiques, civils & militaires qui ont gouverné ce pays & des hommes illustres auxquels il a donné naissance[1].

Les États par leur délibération du 23 décembre adoptèrent ce projet, & dans la même séance décidèrent que la gratification annuelle de mille livres, accordée à l'auteur, serait convertie en une pension viagère.

Voici cette délibération qui ne fait pas moins d'honneur à l'assemblée dont elle émane qu'à celui qui se rendit digne de cet acte de munificence :

« Sur quoy les Estats, voulant donner au P. dom Joseph Vaissette des « marques de leur satisfaction pour le travail de l'histoire générale de la « Province, dont l'utilité & le succès ont répondu à leur attente, ont délibéré « de luy assurer par forme de pension viagère le payement de la somme de « mil livres qui luy a été payée jusques icy en le chargeant de continuer le « travail qu'il a commencé pour le supplément de la dite Histoire[2]. »

Pour en finir avec les incidents qui signalèrent le cours de la publication à laquelle dom Vaissete a attaché son nom, nous ajouterons qu'en 1752, les exemplaires des premiers volumes étant en grande partie vendus, Vincent ouvrit une souscription pour couvrir les frais de leur réimpression. Afin de faciliter l'acquisition de l'ouvrage, il réduisit le prix des tomes III, IV & V à dix livres chacun, des tomes I & II à quinze livres; l'ouvrage complet, soixante livres[3]. Mais ce projet de souscription fut abandonné[4], soit que le public n'eût pas répondu suffisamment à l'appel de Vincent, soit par suite de sa retraite des affaires; il venait de céder son imprimerie & son fonds de commerce de librairie à son fils Philippe.

L'heure du repos avait sonné pour lui; un demi-siècle & plus passé dans l'exercice d'une profession honorable & très-occupée lui avait procuré une modeste aisance, qu'augmenta la libéralité des États. Il était juste de le récompenser des soins & des peines qu'il s'était donnés pour l'impression de l'*Histoire de Languedoc*, de l'indemniser des sacrifices qu'il avait faits pour cette immense entreprise & de ses pertes. Au commencement de 1749, il adressa une supplique aux États dans laquelle il leur exposait qu'ayant fourni, sur leur demande, un

[1] Voir ci-après, p. 74* & suiv.

[2] *Extrait des registres des délibérations prises par les gens des trois États du païs de Languedoc*. Dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 17.

[3] *Avis*, imprimé de 4 pages in-4°. Voir *Pièces justificatives*, 2e série, n. 19.

[4] D'après un renseignement que M. Eug. Thomas (*Introduction bibliographique*, p. 338, note 1) dit tenir de M. Dumège, M. Pijon, avocat, imprimeur du roi & de la Province, à Toulouse, voulait donner une nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, avec des additions; mais ce projet, comme celui de Vincent, demeura sans exécution.

nombre plus considérable d'exemplaires des premiers volumes, que des derniers, une portion de l'ouvrage était restée dans ses magasins dépareillée; que ces exemplaires, payés quatorze livres, prix de revient, & les quatre-vingts remis aux auteurs & répandus par eux gratuitement, avaient beaucoup diminué la vente. Cette supplique, appuyée par les membres de l'assemblée venus cette année en députation à Paris, fut favorablement accueillie. Les États accordèrent à Vincent une pension viagère de mille livres, réversible par moitié sur la tête de sa femme, dans le cas où elle lui survivrait, & la transmission à son fils du privilége d'imprimeur de la Province[1].

L'ouvrage complet était devenu presque introuvable dans le commerce de la librairie; par son format il semblait ne convenir qu'aux grandes bibliothèques, par l'appareil d'érudition qui s'y déploie, être réservé uniquement aux savants & aux lettrés de profession. Désireux d'en rendre l'usage facile à tous, ou, comme on dirait aujourd'hui, d'en faire une édition populaire, dom Vaissete réduisit sa narration aux faits les plus essentiels; il supprima les dissertations, les annotations & les preuves, & transforma ses cinq gros in-folio en un Abrégé d'un format portatif & d'un prix accessible aux bourses les plus modestes. Le 17 février 1748, il conclut avec Vincent père un traité énonçant comme conditions que cet Abrégé aurait six volumes in-12, que l'auteur lui remettrait son manuscrit, approuvé par un censeur royal, corrigerait les épreuves & ne le laisserait jamais chômer de copie; à son tour Vincent s'engageait à exécuter l'impression sur beau papier, en caractères *cicéro* neufs, & quand elle serait finie, à fournir à l'auteur quarante exemplaires, moitié reliés en veau, moitié en blanc ou en feuilles & cent livres par volume[2].

Dom Vaissete soumit son manuscrit à l'examen de l'abbé Foucher, censeur royal, & à l'approbation du supérieur général de Saint-Maur, le P. René Laneau. Cette approbation lui fut délivrée, sous le contre-seing du secrétaire de la congrégation, le P. Omer Delville, le 10 juillet 1748. Ces formalités une fois remplies, les presses de Vincent fonctionnèrent avec leur rapidité habituelle, & au bout de six mois l'impression était terminée. Le 10 janvier 1749, le privilége du roi fut obtenu; le 23, il fut enregistré à la chambre des imprimeurs & libraires de Paris, & aussitôt le livre mis en vente.

Quoique un peu effacé dans l'estime générale par l'éclat de la grande composition dont il est extrait, cet Abrégé a aussi son mérite & son utilité. C'est un résumé substantiel, d'une lecture agréable & facile, & où se déroule l'ensemble des annales du Languedoc, sur un fond dont le regard du lecteur embrasse sans peine toute l'étendue; il eût été à désirer seulement que dom Vaissete y eût introduit quelques améliorations de détail dont l'original est susceptible & que le progrès de ses recherches & la réflexion avaient dû très-certainement lui indiquer.

[1] *Procès-verbal de la séance des États du 3 janvier 1749 & du 4 décembre 1752.* Voyez l'*Introduction bibliographique* de M. Eug. Thomas, p. 405-406.

[2] *Traité passé entre dom Vaissete & Vincent, imprimeur des Etats;* dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 18.

Après avoir mis au jour son Abrégé, il se préparait à reprendre une autre besogne déjà en train, son Supplément à l'*Histoire de Languedoc,* lorsqu'une circonstance imprévue vint tourner ailleurs sa bonne volonté. Une compagnie de libraires de Paris, les sieurs Desaint & Saillant, Jean-Thomas Hérissant & Jacques Barrois, ayant acheté, dans la vente d'une bibliothèque, un cahier manuscrit, vinrent, pendant le carême de 1749, le lui apporter & le consulter sur la valeur de ce manuscrit & le parti qu'on en pourrait tirer; il était intitulé *Géographie complette,* sans nom d'auteur, paraphé par un censeur royal, & comme prêt pour l'impression. Au premier aspect, dom Vaissete jugea que quelques corrections & remaniements suffiraient pour le mettre en état d'être publié & consentit à s'en charger; mais un examen attentif lui fit reconnaître qu'il s'était fait complétement illusion, & que ce manuscrit n'était autre chose qu'une indigeste & diffuse compilation des Dictionnaires géographiques de Baudrand & de Corneille. Regrettant cet engagement précipité, il essaya, mais inutilement, d'en obtenir la résiliation; il dut se résigner à recommencer de fond en comble l'œuvre informe de l'anonyme. « Je m'y « déterminai d'autant plus aisément, dit-il dans sa Préface[1], qu'ayant fait « mon amusement de la géographie depuis plus de cinquante ans, j'avais « recueilli à mes heures perdues un grand nombre d'observations, principa- « lement sur la géographie ecclésiastique. » C'est en effet par ces observations que ce livre a conservé aujourd'hui une valeur réelle, malgré la rénovation de la science géographique; il présente le tableau complet des établissements religieux qui existaient au siècle dernier & que tant de révolutions ont depuis lors détruits ou transformés; il nous apprend l'origine & l'histoire des archevêchés & évêchés, des abbayes & couvents, la province ou la métropole à laquelle ils ressortissaient, la date de leur fondation ou érection & le chiffre de leurs revenus; notions que l'on ne retrouve nulle part ailleurs aujourd'hui & qui sont tirées de sources dont la plupart sont perdues.

Cette nouvelle production lui avait coûté cinq années de recherches & de rédaction. Il la fit paraître en 1755, dix ans après la publication du tome V de son Histoire de Languedoc. Dans cet intervalle, & malgré des souffrances que l'âge aggravait de jour en jour, il avait enfanté dix-huit volumes & en avait dirigé l'impression.

La vieillesse n'avait point éteint sa verve de polémiste; l'adversaire de Marcland & du Journaliste de Trévoux se retrouva, en 1751, en face de l'auteur de la *Pluralité des mondes.* Fontenelle ayant inséré dans le *Mercure de France* un article où il ressuscitait les fictions de Michel Baudier, sur l'arrivée fortuite & inexpliquée en Provence de Romieu de Villeneuve, ministre du comte Raimond-Béranger, dom Vaissete lui répondit par une lettre, dans le numéro de mars du même recueil, où il réfuta le célèbre académicien & ramena la discussion historique dans le domaine de la vérité, que celui-ci avait méconnue.

[1] Page 2 de l'édition in-4°.

La *Géographie historique, civile & ecclésiastique* de dom Vaissete marque le terme de sa carrière littéraire ainsi que de sa vie ; il était à bout de forces physiques, épuisé de fatigues ; depuis plusieurs années il déclinait sensiblement, quoique son intelligence n'eût encore rien perdu de son ressort.

Les médecins, aux mains desquels notre pauvre Bénédictin était tombé, le traitaient suivant toutes les règles de l'art de guérir, classiques au bon temps de Molière : ils le gorgeaient de purgations, ils le saignaient aux pieds [1], ils le saignaient aux poignets [2]. Comme il ressentait de l'engourdissement dans la main, il consulta Labreuille, docteur régent de la faculté de Paris, qui diagnostiqua une attaque imminente de goutte. Il l'envoya, en 1747, faire deux saisons à Bourbonne-les-Bains, mais sans un bien sensible résultat. Rien ne pouvait corriger dom Vaissete de sa passion du travail ; à son retour, elle le reprit de plus belle & il s'acharna à sa Géographie. Ce labeur fut pour lui le coup de grâce. Son état ayant gravement empiré, il se résolut à prendre l'avis du docteur Fizes de Montpellier. Dans une consultation [3] délibérée le 28 décembre 1755, ce médecin attribue le principe du mal à de mauvaises digestions provenant des habitudes sédentaires du malade, de son application incessante à l'étude, d'une alimentation trop copieuse & dont l'absence de dents rendait l'assimilation très-laborieuse & imparfaite. Le traitement qu'il lui ordonna fut impuissant à conjurer le mal & à retarder l'approche de la crise fatale. Le 28 février dom Vaissete écrivait à son neveu, le chevalier de Combettes Caumon, ancien officier de cavalerie : « Ma santé est toujours « languissante, & je serai obligé de faire gras en carême, à mon grand « regret [4]. »

Un mois après, il laissait tomber de sa main défaillante les lignes suivantes pour ce même parent : « Ma santé se dérange de plus en plus, j'ay le foye « gonflé, engorgé de fiel & endurci, avec un dégoût universel ; je ne cesse « de faire des remèdes qui jusqu'ici ont fort peu réussi ; je me soumets aux « ordres de la Providence ; » & plus loin : « J'abrège, parce qu'on m'a défendu « toute sorte d'application [5]. »

Cette lettre fut son suprême adieu à la vie ; elle précéda sa mort de quelques jours seulement. Ses derniers moments nous sont racontés par le biographe que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de citer, dom Tassin : « Dans le cours de sa longue maladie, dit-il, sa piété, sa charité pour ses « confrères, sa résignation parfaite à la volonté de Dieu, sa confiance dans « les seuls mérites du Sauveur des hommes, parurent avec un nouvel éclat « jusqu'au dernier soupir, qu'il rendit tranquillement le 10 avril 1756. Il

[1] Lettre de Charlotte de Croissy à dom Vaissete, du 1er octobre 1737 ; *Correspondance*, n. 102.

[2] Lettre de l'archevêque d'Albi à dom Vaissete, du 7 juin 1742 ; *Correspondance*, n. 120 ; & lettre de Labreuille à dom Vaissete, du 10 juillet 1749 ; *Correspondance*, n. 150.

[3] Consultation médicale donnée à dom Vaissete, le 28 décembre 1755 ; *Pièces justificatives*, 1re série, n. 25.

[4] Lettre du 28 février 1756 ; *Correspondance*, n. 164.

[5] Lettre du 25 mars 1756 ; *Correspondance*, n. 165.

« fut inhumé dans la grande chapelle de la Sainte-Vierge de Saint-Germain « des Prés, à côté de son confrère, Jean-Bernard Sensaric, décédé le même « jour[1]. »

Si la figure de dom Vaissete resplendit au grand jour de l'histoire littéraire, la physionomie de l'homme privé nous apparaît aujourd'hui voilée d'obscurité. Rien dans ses ouvrages, pas un mot, pas une allusion ne met à découvert un des traits de cette physionomie ; l'écrivain n'entre jamais en communication directe & intime avec le lecteur. Dans les moments mêmes où sa polémique prend le ton le plus vif, rien ne le fait sortir de sa réserve ordinaire & se mettre lui-même en scène ; sa critique reste toujours impersonnelle.

Lui qui fut en commerce continuel avec des artistes, peintres ou dessinateurs, & qui eut tant d'occasions de faire reproduire son image, il ne nous l'a laissée sous aucune forme ; on ne connaît de lui ni portrait, ni buste exécuté de son vivant & authentique[2]. Modeste par devoir, non moins que par inclination, il n'avait au cœur d'autre amour que celui de Dieu & de la science, d'autre ambition que celle de vivre humble & ignoré au fond de sa retraite ; si la renommée vint à lui, ce fut certes sans la chercher & à son insu. Sa volumineuse correspondance qui, à en juger par le contenu des réponses qu'il recevait & que nous possédons, aurait été une source de révélations instructives & piquantes sur plusieurs coins encore inaperçus de la société du dix-huitième siècle, sa correspondance a été dispersée sans que nous sachions ce qu'elle est devenue. Nous n'avons retrouvé que dix de ses lettres, autographes précieux que nous avons recueillis pour les offrir ci-après au lecteur. Sur sa famille, sur ses premières années, sur plusieurs faits de sa vie monastique, il existe quelques documents dont nous avons précédemment mentionné la provenance & déjà tiré parti[3], & que nous allons de nouveau interroger.

La droiture du cœur, la rectitude du jugement & un bon sens parfait formaient le fond de son caractère ; ces qualités étaient en lui un héritage de race. Il était né dans une de ces familles de province, nombreuses & honnêtes, où se perpétuait le culte des mœurs antiques. Cette famille, qui appartenait à la haute bourgeoisie, avait acquis ses titres de noblesse autant par la considération qui s'attache à la pratique de toutes les vertus sociales, que par

[1] *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 759.

[2] Il y a dans la salle des Illustres, au Capitole de Toulouse, un buste posthume de notre historien, en terre cuite, sans valeur comme œuvre d'art. Le portrait placé en regard du frontispice du premier volume de l'*Histoire de Languedoc*, dans l'édition Dumège, qui représente dom Vaissete dans son costume de bénédictin, est dû au crayon facile & élégant de M. Jules Boilly : il a été fait d'après un dessin qui paraît être une œuvre de pure imagination. M. Élie Rossignol l'a donné dans ses *Monographies communales du département du Tarn* (t 2, p. 346), en lui attribuant un caractère d'authenticité que démentent, d'ailleurs, les recherches minutieuses que nous avons faites dans le plus riche dépôt des productions de l'art du dessin qu'il y ait en Europe, le cabinet des estampes de la bibliothèque nationale.

[3] Voyez ci-dessus, p. 28* & suiv.

les charges judiciaires qu'elle avait remplies; elle était alliée aux meilleures maisons de l'Albigeois. Ses armoiries portaient de gueules à un laurier d'argent; à dextre & à senestre, deux larmes aussi d'argent, & une troisième en pointe, de même; en chef, d'azur, chargé d'un soleil d'or[1]. C'est dans ce sanctuaire domestique, sous la discipline vigilante & affectueuse de son père, intègre magistrat, de sa mère, une sainte femme, de son oncle Pierre, digne prêtre de la collégiale de Saint-Michel de Gaillac, qu'il grandit en se formant sur les exemples qu'il avait sous les yeux. Sorti de cet intérieur réglé & paisible pour aller faire ses études de juriste à Toulouse, il céda un instant aux séductions de la jeunesse, si tant est qu'il faille entendre littéralement les expressions par lesquelles il s'accuse dans son testament[2]; mais les excellents principes dont il avait été nourri par ses parents reprirent bientôt le dessus, & il revint à Dieu en se vouant à lui tout entier & pour jamais. La lucidité d'idées, le sens pratique dont témoignent celles de ses lettres où il traite d'affaires, la facilité d'élocution[3] qu'il possédait lui présageaient de brillants succès dans le ministère de la parole qu'il était appelé à exercer au siége de la judicature de Gaillac, si une vocation plus haute ne l'eût attiré ailleurs. Les facultés éminentes dont il était doué, son savoir immense se dérobaient à l'œil du vulgaire, sous les dehors de la bonhomie & de la simplicité. Nature essentiellement méridionale, cœur chaud & expansif, il gagnait les sympathies de tous ceux qui l'approchaient. Tendrement attaché à sa famille, dévoué à ses compatriotes, il les servit plus d'une fois par ses démarches & son crédit. L'attrait qu'il inspirait était général dans la congrégation; un de ses confrères, dom Plancher, l'auteur de l'*Histoire de Bourgogne*, s'en faisant l'interprète, lui écrivait : « Dom Salazard..... est toujours aimable & « bien aimé des frères. Vous l'êtes, vous, mon révérend Père, & des frères du « cloître & des grands du monde, & vous le serez toujours, parce que l'on « connoît & vôtre bon cœur & vôtre droiture & vôtre excellent caractère[4]. » Le P. Plancher disait vrai; dom Vaissete s'était fait de nombreux amis parmi ses plus illustres contemporains & dans les partis les plus opposés. Dans le nombre il faut compter les trois prélats qui se succédèrent sur le siége de Narbonne, & dans la présidence des États, pendant qu'il était occupé à son *Histoire de Languedoc*, MM. le Goux de la Berchère, Beauvau du Rivau & Berton de Crillon[5]; les syndics généraux, MM. de Joubert & de Montferrier, chez qui l'affection pour lui se transmit inaltérée de père en fils; l'évêque de Montpellier, M. Colbert de Croissy, le chef des opposants à la bulle *Unigenitus*, & l'archevêque de Paris, M. de Vintimille du Luc, leur ennemi

[1] Communication de M. de Combettes Labourelie, du 6 avril 1867.

[2] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 11.

[3] Extrait d'un *certificat d'examen pour la licence*, délivré à Joseph de Vaissete, le 15 juin 1709; *Pièces justificatives*, 1re série, n. 6.

[4] Lettre du 23 septembre 1745; *Correspondance*, n. 135.

[5] Jean-Louis de Balbe de Berton de Crillon, descendant de la famille historique de ce nom, archevêque de Toulouse en 1717; archevêque de Narbonne de 1739 à 1752.

passionné ; l'archevêque d'Albi, M. de la Croix de Castries, & une foule d'autres dont les noms reviennent dans la liste de ses correspondants. L'amitié que lui montrait Monseigneur d'Albi n'était peut-être pas tout à fait désintéressée ; il connaissait la liaison de dom Vaissete avec l'abbé de Ceilhes, neveu du cardinal de Fleury, & l'influence de l'abbé sur l'esprit du premier ministre, son oncle. Le cardinal avait aussi une nièce, mademoiselle Thérèse de Rosset de Fleury, charmante jeune personne, courtisée, comme on le pense bien, par maint & maint soupirant. Parmi les neveux de l'archevêque d'Albi, Gabriel était encore à pourvoir, & le prélat convoitait pour lui cette brillante alliance ; il s'ouvrit de ses projets matrimoniaux à dom Vaissete, ne négligeant rien pour le mettre dans ses intérêts.

Sa correspondance est curieuse à cet égard. Dans le cours des deux années 1741 & 1742, il lui décoche lettre sur lettre [1] ; il est insistant, il est câlin, il lui vante les avantages qu'il veut faire aux deux futurs époux, la bonne vie qu'il leur prépare dans son palais épiscopal. Il fait plus ; il appelle auprès de lui le neveu de notre historien, M. de Combettes Caumon, curé de Verrières, & le nomme théologal & pénitencier de son chapitre métropolitain, bénéfice d'un revenu de deux mille livres. Il lui écrit, le 14 septembre 1742 : « Vous « trouverez dans ce paquet le titre que je viens de faire à M. le curé de « Verrières, votre neveu, de la théologale de mon église, qui vacque depuis « deux jours par la mort de M. Angeard..... » & il ajoute plus bas : « Je « viens de recevoir la lettre dont vous m'avés honoré le 5 de ce mois ; je vous « remercie des nouvelles dont vous m'y faites part, & je vous embrasse de « tout mon cœur. Je vais boire à votre santé avec toute votre famille que j'ay « priée à disner [2]. » Enfin, grâces aux démarches persévérantes & habiles de dom Vaissete, ce mariage fut conclu ; le chevalier de Castries devint l'heureux époux de mademoiselle de Fleury, & par surcroît de bonne fortune, le roi lui donna, comme cadeau de noces, le gouvernement de Montpellier. L'archevêque ne se sentait pas de joie, & il la laisse déborder de son cœur, en remerciant son ami de Saint-Germain des Prés : « J'ay reçu, mon très révé- « rend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 5 de ce « mois, avec les complimens gracieux que vous avés eu la bonté d'y ajouter « sur le mariage de mon neveu & sur la grâce que le Roy luy a faite, en luy « donnant le gouvernement de Montpellier. Je regarde l'un & l'autre, mon « très révérend Père, comme la suite & l'effet de vos mouvemens obligeans « & de vôtre bonne volonté pour ce mariage, & je vous prie d'être persuadé « que j'en conserveray une éternelle reconnoissance [3]. »

Fallait-il prendre en main la cause d'un opprimé, agir en faveur d'un confrère tombé en disgrâce & malheureux, dom Vaissete n'hésitait pas ; c'est sur la réputation que lui avait faite son zèle charitable, qu'un pauvre reclus,

[1] Voir ces lettres dans le tome 183 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale, sous la lettre C.

[2] Lettre du 14 septembre 1742 ; *Correspondance*, n. 121.

[3] Lettre du 19 décembre 1743 ; *Correspond.* n. 126.

le P. Salomon Jouy, crut devoir implorer son appui. La persécution contre les appelants de la bulle *Unigenitus* & tous ceux qui étaient suspects de jansénisme, sévissait toujours avec la même rigueur. S'ils appartenaient au clergé régulier, une lettre de cachet[1] les confinait dans quelque maison de leur ordre, éloignée, d'un séjour incommode & déplaisant; les incorrigibles ou dangereux, comme Louvard, étaient plongés dans les cachots de la Bastille. Les couvents avaient été transformés en succursales des prisons d'État, sous la surveillance de la police.

Dom Salomon était un des opposants les plus mal notés; il avait été d'abord relégué dans l'abbaye de Vierzon, au diocèse de Bourges. Au dire du rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*[2], le curé & le vicaire du lieu allaient de porte en porte, décriant ce religieux, répétant aux fidèles qu'ils ne pouvaient entendre sa messe sans péché, ni satisfaire au précepte de l'Église, en y assistant les dimanches & les fêtes. Le supérieur général de Saint-Maur, le père J.-B. Alaydon, courroucé contre dom Salomon, enjoignit au sous-prieur de Vierzon de le faire partir & de l'interner, soit à Solignac, dans le Limousin, soit à Saint-Michel de l'Herm, dans le bas Poitou, près de Mortagne. C'est à Saint-Michel que nous le retrouvons lorsqu'il écrivit à dom Vaissete. Il était retenu depuis cinq ans dans cette sorte de *carcere duro*, condamné à toutes les rigueurs de la discipline monacale, privé de mettre le pied dehors, n'ayant ni cloître, ni cour, ni jardin pour la promenade; cette lettre, qui est un tableau pris sur le vif de l'intérieur de ces maisons de correction, mérite d'être lue[3].

Si les douces & aimables qualités de dom Vaissete entraînaient vers lui tous les cœurs, son savoir lui avait acquis la considération & l'estime universelles. Il était regardé comme un des oracles de la congrégation, & sa célébrité s'était répandue partout au dehors. Ses confrères les plus doctes prenaient volontiers son avis dans les questions d'érudition les plus difficiles & lui soumettaient leurs ouvrages. Il n'aurait tenu qu'à lui de s'élever aux dignités de l'ordre, si ses goûts pour l'étude ne l'eussent retenu dans sa cellule; il n'en sortit que dans deux occasions pour exercer des fonctions actives : en 1738, comme official de Saint-Denis & de la juridiction de cette abbaye, qui s'étendait jusque dans le diocèse de Rouen[4], & en 1746, en la même qualité, à Saint-Germain des Prés[5]. D'après les inductions que l'on peut tirer de

[1] Voici, à peu de chose près, la teneur habituelle de ces lettres de cachet : — « De par le Roy, le « supérieur ou prieur d'un tel couvent recevra le « Père un tel, & l'y retiendra, sans le laisser sortir, « jusqu'à nouvel ordre, car tel est notre bon plai- « sir. *Signé* le Roy. »

[2] *Table raisonnée*, articles *Salomon Jouy* & *Alaydon*.

[3] Lettre de dom Salomon Jouy à dom Vaissete, du 18 juillet 1747; *Correspondance*, n. 144.

[4] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 18.

[5] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 24. — Cette pièce est signée de l'abbé commendataire de Saint-Germain des Prés, Louis de Bourbon, fils du prince de Condé, Louis III, & frère du comte de Charolais, ce commensal des fins soupers du roi Louis XV.

La rumeur publique attribuait au comte de Charolais le meurtre d'un pauvre couvreur sur lequel il tira, disait-on, par manière d'amusement, pendant que cet ouvrier travaillait sur les toits. Mais

l'examen de ses papiers, il est à croire que ces fonctions n'étaient pas trop absorbantes, puisque l'on n'y rencontre qu'une seule pièce émanée de son officialité de Saint-Denis : c'est un certificat d'indigence délivré à deux de ses justiciables du diocèse de Rouen, le nommé Louis Fuzilier, & une femme, Marie Tremblay[1].

Après avoir esquissé la biographie de notre illustre historien, il nous reste à faire connaître les religieux qui reçurent la mission de continuer le Supplément qui devait former le tome sixième de l'*Histoire de Languedoc,* & que la mort ne lui permit pas de conduire jusqu'au bout.

VII

Dom Bourotte est nommé en remplacement de dom Vaissete. — Ses continuateurs, dom Soulaire & dom Malherbe. [1758-1793.]

Dans l'année qui suivit la mort de dom Vaissete, l'archevêque de Narbonne, M. de la Roche-Aymon, héritier du zèle de ses prédécesseurs pour l'Histoire de la Province, demanda au père général de Saint-Maur un de ses religieux, capable de reprendre & mener à bonne fin le sixième volume décrété par les États. Celui-ci fit choix de dom Bourotte, profès de l'abbaye Saint-Remi de Reims depuis le 13 août 1727. Né à Paris en 1710, le P. Bourotte comptait alors quarante-sept ans. Il s'était déjà fait un nom, parmi ses confrères, par sa coopération à la *Collection des Conciles des Gaules & de France,* entreprise par dom Hervin, & qui de leurs mains était passée dans celles de deux bénédictins des Blancs-Manteaux. Dom Bourotte fut présenté à Monseigneur de Narbonne qui l'agréa & le chargea de lui faire un rapport sur l'état des papiers laissés par dom Vaissete, & sur le degré d'élaboration auquel ce sixième volume avait été porté. Mais, avant tout, il fallait avoir une notion du plan que dom Vaissete se proposait de suivre & dont il avait rendu compte aux États dans un mémoire[2] qu'il leur soumit en 1746. Malheureusement ce mémoire qui aurait été le meilleur guide du continuateur s'était égaré, & malgré toutes les recherches faites dans les archives de la Province, il ne put être retrouvé. Dom Bourotte y suppléa par des inductions que lui suggéra une étude attentive & minutieuse des documents mis en sa possession. Il reconnut la triple division que devait recevoir le Supplément

M. de Charolais rejetait cette abominable action sur le compte de son frère l'abbé, espèce de maniaque bien connu pour tel par ses excentricités, & notamment par ses démonstrations sur le tombeau du diacre Pâris.

[1] *Pièces justificatives,* 1re série, n. 21.

[2] Pièce mentionnée dans le *Mémoire sur le sixième volume de l'Histoire de Languedoc,* du 1er janvier 1758; *Pièces justificatives,* 2e série, n. 21.

projeté : 1° les annales du règne de Louis XIV; 2° la description géographique du Languedoc; & 3° les suites chronologiques.

Pour dom Vaissete, si bien informé des sources, familiarisé de longue date avec les monuments historiques de la Province, le travail que comportait ce sixième volume n'offrait pas de grandes difficultés. Il avait rassemblé de nombreux matériaux & il n'avait plus qu'à les coordonner & à les disposer pour l'impression; aussi avait-il très-peu avancé sa rédaction.

Dom Bourotte constata que les Annales depuis 1643 jusqu'en 1667 constituaient un tout complet & n'avaient besoin d'aucun remaniement. Les années postérieures, jusqu'en 1699, étaient en préparation seulement & les indications de l'auteur jetées sur des feuilles volantes. Quant à la Description géographique, dom Vaissete l'avait ébauchée depuis longtemps & il n'y avait plus qu'à en réunir les éléments dispersés, soit dans ses portefeuilles, soit dans sa *Géographie historique*, &, d'après ses intentions ultérieures, à la compléter par une ample table alphabétique de tous les noms de lieu du Languedoc, avec la mention de la juridiction temporelle dont chaque lieu relevait.

De la troisième partie du Supplément, se composant des suites chronologiques, il n'y avait de rédigé que celles des évêques & archevêques des deux métropoles, Narbonne & Albi. Le reste ne consistait qu'en un amalgame de noms & de dates inscrits pareillement sur des feuillets détachés.

On voit que c'est là exactement le plan très-sommairement énoncé par dom Vaissete dans l'Avertissement de son cinquième volume. Dom Bourotte fait remarquer que son devancier emploie à dessein l'expression de *suites* & non pas de *listes*, parce que ces suites devaient être un ouvrage détaillé, appuyé de preuves, & représenter les fastes du clergé & de la noblesse de la Province, de même que la Description géographique devait former une sorte de corps d'archives des villes & des communautés ecclésiastiques, municipales & autres. Il conclut son mémoire par l'énumération des additions & améliorations que réclame le plan de dom Vaissete & en sollicitant la protection & les secours des États.

Le choix que l'archevêque avait fait de lui fut ratifié par cette assemblée dans sa séance du 24 janvier 1758; elle décida en outre qu'un traitement de mille livres lui serait alloué comme à son prédécesseur[1].

Pour composer une description géographique telle que la concevait dom Bourotte, c'est-à-dire enrichie de toutes les données de la statistique, il pensa qu'il lui était nécessaire de visiter préalablement les archives des États, à Montpellier, & surtout d'avoir des informations locales provenant de tous côtés, dans la Province. Il rangea les objets de ces informations sous quatre chefs principaux qu'il intitula : 1° *Ordre ecclésiastique*, 2° *Ordre civil*, 3° *Ordre municipal*, & 4° *Ordre militaire & noblesse*, & qu'il résuma en

[1] Lettre de M. de Joubert à dom Bourotte, du 10 février 1758; *Correspondance*, n. 167.

une série de questions adressées aux officiers civils & aux curés des divers diocèses.

Ce questionnaire, avec le mémoire dont il est le corollaire[1], imprimé par ordre des États, fut répandu à profusion par les syndics généraux. Pendant quatre années, de 1759 à 1763, M. de Joubert ne cessa d'interpeller par des lettres réitérées les syndics particuliers placés sous ses ordres dans les diocèses & les communautés, ainsi que toutes les personnes dont il espérait obtenir des communications[2].

Dans le nombre de ces correspondants, les uns envoyèrent d'utiles renseignements, les autres de belles promesses qui restèrent sans effet. MM. de Montferrier & de la Fage n'étaient pas moins pressants que leur collègue[3]. Quelques particuliers transmirent leurs observations bénévolement, d'autres alléchés par la vanité de voir leurs noms inscrits dans l'ouvrage. Mais l'empressement ne fut pas égal partout; tandis que du bas Languedoc affluaient les réponses, on n'en avait reçu de la généralité de Toulouse, en 1763, que cinquante environ[4].

Un des confrères de dom Bourotte, le P. Massanes, alors en séjour à Narbonne & témoin de ce qui se passait dans le pays, lui fit sentir les inconvénients de ce mode d'investigation par des intermédiaires & les déceptions qui devaient en résulter, & l'engagea à se transporter lui-même sur les lieux, ou à faire partir un religieux assez habile pour le remplacer[5].

« 1° La plupart des curés, lui disait-il, ou magistrats chargés de remplir « les articles de vôtre prospectus sont incapables de vous seconder; ce qui « appert par quelques mémoires que l'on m'a communiqués, dans lesquels il « est aisé de juger quils n'ont pas même compris ce qui leur étoit proposé.

« 2° L'intérêt ou la passion guident le plus souvent la plume de ceux qui « ont pris le vrai sens de vôtre prospectus; le peu ou le trop d'union d'un « curé avec le seigneur du lieu dicte communément les titres de la paroisse « & ceux des familles & de leurs possessions.

« 3° Il est peu de curés ou de magistrats dans nôtre Province qui soient en « état de déchiffrer les vieux titres & les inscriptions; moins encore en est il « qui aient une connoissance exacte des anciens monumens de la Province « ou de ses monnoies.

« 4° Le langage du Languedoc, différent en divers lieux, a varié en

[1] 1° *Mémoire sur la description géographique & historique de la Province de Languedoc;* 2° *Modèle des instructions sur l'ordre civil de Languedoc, destinées à la description géographique & historique de cette Province;* 3° *Modèle des instructions demandées à Messieurs les curés de Languedoc.* Paris, imprimerie de Jacques Vincent, imprimeur des États, in-4°; archives nationales $\frac{290}{H\ 748}$

Le tout a été publié de nouveau par M. Eugène Thomas, dans les *Pièces justificatives* de son *Introduction bibliographique*, p. 499-613.

[2] Il existe aux archives nationales, dossier précité, quantité de lettres de dom Bourotte portant en marge ou sur feuilles volantes annexées les brouillons des réponses de M. de Joubert.

[3] Lettres du 6 janvier 1761; 3 & 17 janvier 1763; *Correspondance*, n°s 174, 178 & 179.

[4] M. Eug. Thomas, *Introduction bibliographique*, p. 415.

[5] Lettre du 17 mai 1762; *Correspondance*, n. 177.

« nombre d'expressions. Or la plupart des titres étant écrits en langue vul-
« gaire, il est à présumer qu'on donnera à faux par l'inusage des termes que
« l'on ne comprendra point ou qu'on ne sçaura point lire.

« 5° Vous n'ignorés point que l'abbé Vernoulli [1] vient de donner au public
« une *Histoire topographique* dans laquelle plusieurs curés & magistrats vont
« puiser leurs mémoires, sans autre examen particulier; ainsi les mêmes fautes
« que nous trouvons à chaque page dans cet auteur, risquent d'être insérées
« dans vôtre ouvrage.

« 6° Il est des curés & des magistrats qui vous ont fourni jusqu'à ce jour des
« mémoires vrais ou faux; il en est encore plus qui n'ont pas même daigné
« mettre la main à l'œuvre, soit mauvaise volonté, soit ineptie; il n'est pas
« moins vrai que vôtre ouvrage sera extrêmement retardé, vû que pour
« donner une suite exacte à vos mémoires, il seroit intéressant que vous les
« eussiés tous en même tems sous les yeux.

« Voila, mon révérend Père, en abrégé les réflexions qui me sont venues
« sur vôtre ouvrage, dont je désire avec passion la fin. »

Sans se décourager des mécomptes ou des retards qu'il éprouvait & en attendant le complément des communications demandées, dom Bourotte s'attacha de plus en plus à étudier son sujet. De ses recherches & de ses méditations sortit une nouvelle manière de l'envisager; il en fit part aux États dans un second mémoire où se trahit sa prédilection pour les études juridiques & pour la science du droit public. Ce qui le préoccupe, c'est l'histoire politique du Languedoc personnifiée dans celle des États, l'histoire des institutions économiques négligée par son devancier. Il propose de la traiter avec le soin & l'ampleur qu'elle mérite, de lui consacrer un volume à part & d'en donner deux au Supplément; ou bien, s'il faut se restreindre à un seul volume, de fondre cette histoire dans le corps du récit général. Il discute les raisons qui militent pour l'un & l'autre de ces deux projets & s'en remet aux États à se prononcer sur le choix [2].

Les événements qui survinrent à cette époque, les embarras de la situation financière de la Province, les contestations judiciaires dans lesquelles elle fut engagée, en sollicitant toute l'attention des États, les détournèrent de celle qu'ils avaient jusqu'alors accordée à l'Histoire de Languedoc. Les connaissances spéciales de dom Bourotte dans les matières féodales & domaniales devenaient précieuses dans ces conjonctures, & l'assemblée fut amenée à y recourir.

Dans le Languedoc, pays de droit écrit, où la législation romaine s'était maintenue pendant le cours des âges, un certain nombre de terres étaient classées comme francs-alleux, c'est-à-dire comme terres nobles, & par suite exemptes des charges publiques; le paiement de l'impôt retombait sur les

[1] Le père Massanes veut sans doute parler de la *Topographie de l'univers*, de l'abbé J.-Jos. d'Expilly.

[2] *Mémoire sur la continuation de l'Histoire de Languedoc* (autographe de dom Bourotte); *Pièces justificatives*, 2e série, n. 23.

fonds roturiers. Cette immunité était un privilége considérable qui devait être justifié par la production des titres anciens. Il fallait s'assurer de la validité de ces titres, distinguer ceux qui étaient authentiques des documents fabriqués après coup, & dans les innombrables vicissitudes de la propriété foncière, causées par la transmission patrimoniale ou vénale, par les partages de famille, démêler les droits réels de chacun des réclamants; c'était une science aussi vaste que compliquée dans laquelle notre bénédictin excellait. Les États avaient à cœur de répartir aussi équitablement que possible les charges si lourdes que la cour faisait peser sur la Province, de ne point créer ou multiplier, en faveur des uns, des exceptions onéreuses pour les autres; en un mot, d'asseoir l'impôt sur sa base véritable. Ce discernement était d'autant plus important à faire que de toutes parts s'élevaient des prétentions soutenues par une foule d'écrits; les contestations & les procès foisonnaient en s'éternisant, mettant aux prises communautés, seigneurs & particuliers. Dom Bourotte, pour venir en aide à l'assemblée, juge de toutes ces questions fiscales, exposa les principes qui les régissaient depuis un temps immémorial dans un livre qu'il publia sous le titre de : *Recueil de lois & autres pièces relatives au droit public & particulier de Languedoc en matière de nobilité ou roture des fonds de terre*[1].

Une autre affaire dans laquelle il rendit des services non moins grands aux États, est le procès qu'ils eurent à soutenir au sujet de la propriété du Rhône & de ses rives. Les États de Provence la revendiquaient, se fondant sur ce fait que, depuis 1125, les princes & les seigneurs du Languedoc n'avaient exercé aucun acte d'autorité sur cette portion du territoire & que les comtes de Provence en avaient toujours joui sans contestation. Cette querelle était déjà ancienne; un arrêt du Conseil de 1724 avait débouté les États de Provence de leurs prétentions. Elle se ralluma en 1764; les Provençaux firent paraître un mémoire dans lequel ils soutenaient que le fleuve, depuis l'embouchure de la Durance jusqu'à la mer, leur appartenait exclusivement. Dom Bourotte répliqua en leur opposant les preuves qui établissaient les droits du Languedoc[2]. Le débat se prolongea entre lui & Damours, avocat des Provençaux, par un échange de factums, jusqu'en 1771; il survécut à dom Bourotte, & il durait encore lorsque la Révolution vint supprimer du même coup & le procès & les plaideurs.

Nous n'avons mentionné ces travaux de dom Bourotte, qui sont pour nous un hors-d'œuvre, que pour expliquer les raisons qui le détournèrent de la voie où l'avait précédé dom Vaissete, & qui lui firent négliger le Supplément

[1] Paris, de l'imprimerie de Jacques Vincent; in-4° de 200 pages. 1765.

[2] *Arrêts & décisions qui établissent, d'après les lettres qui y sont visées, l'ancien droit & possession de souveraineté de propriété de Sa Majesté, à raison de sa couronne, sur le fleuve du Rhône d'un bord à l'autre, dans son ancien & nouveau lit, & des isles, islots, crémens & atterrissemens qui s'y forment & qui suivant les mêmes arrêts & décisions font partie de la Province de Languedoc.* Paris, chez Jacques Vincent, imprimeur des États de Languedoc; in-4° de 254 pages.

de l'*Histoire de Languedoc.* En lisant les deux mémoires où il développe les vues nouvelles qui s'étaient ouvertes devant lui, on se prend à déplorer que d'autres occupations d'un intérêt bien secondaire à nos yeux & tout de circonstance aient absorbé & son temps & ses talents. Il connaissait à fond son sujet, & il y aurait introduit un élément qui manque ou qui est très-incomplet dans l'œuvre de son prédécesseur, l'histoire des institutions politiques & économiques du Languedoc & de l'organisation communale de cette vaste province.

Pendant quelques années encore il continua, de concert avec les syndics, à expédier ses circulaires dans toutes les directions & à solliciter des renseignements; mais les réponses n'arrivaient pas ou étaient insuffisantes, le plus souvent sans valeur, & cependant il était indispensable de posséder ces documents au complet, afin de les contrôler l'un par l'autre & parvenir à les coordonner.

Telle était l'objection très-fondée que dom Bourotte opposait aux instances des syndics impatients de posséder enfin leur sixième volume. Comme en vieillissant le travail lui devenait de plus en plus pénible & que son tempérament faible & maladif lui prescrivait des repos plus fréquents qu'auparavant, il songea à s'adjoindre un collaborateur. Peu de temps avant sa mort il appela auprès de lui un jeune religieux, qui s'était distingué dans la carrière du professorat, dom Soulaire; il avait commencé à l'employer au dépouillement des registres des États, lorsqu'il cessa de vivre, dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, le 12 juin 1784. Dom Soulaire, chargé d'examiner ses papiers, en dressa l'inventaire ainsi que des actes que dom Bourotte avait rassemblés pour les insérer dans les Preuves[1] du règne de Louis XIV.

Dom Soulaire lui-même était valétudinaire, & le fardeau qu'il avait assumé sur lui, au-dessus de ses forces; il dut se donner un aide. Il choisit dom Joseph-François-Marie Malherbe, originaire de Rennes, & qui avait fait profession dans cette ville, à l'abbaye de Saint-Redon. Présentés tous les deux par le père général de la congrégation à l'archevêque de Narbonne, M. Arthur Dillon, ils furent agréés par l'assemblée des États[2] de 1785. On donna à chacun une pension de six cents livres, sans compter les frais de copie qui s'élevèrent à environ pareille somme chaque année[3].

Tandis que nos deux collaborateurs avaient la main à la besogne, le cours des événements politiques se précipitait; on entendait retentir au loin les grondements de la tempête qui montait peu à peu à l'horizon. Trois années plus tard éclata la révolution qui emporta & la monarchie & la vieille société française & ses institutions. La province de Languedoc disparut, absorbée dans une nouvelle répartition territoriale, & avec elle son antique autonomie & les États qui depuis tant de siècles présidaient à ses destinées.

[1] *Continuation du tome VI projeté;* bibliothèque nationale, fonds de Languedoc, t. 181, fol. 128. — Voyez le catalogue des actes dont il est ici question dans nos *Pièces justificatives*, 2[e] série, n. 22.

[2] Note insérée dans le tome 181 précité, fol. 225.

[3] Voyez le compte de dom Malherbe depuis le mois de mars 1785; *Pièces justificatives*, 2[e] série, n. 24.

Les ordres religieux furent abolis, dom Soulaire & dom Malherbe arrachés du pieux asile où s'écoulait leur tranquille & laborieuse existence. Que devinrent-ils dans les premières convulsions de la tourmente? où allèrent-ils reposer leur tête menacée? Nous l'ignorons.

Ce n'est que quelque temps après que nous les retrouvons installés à Paris dans un modeste logement, rue du Théâtre-Français, n° 15, subsistant de la petite pension que l'Assemblée nationale avait accordée aux membres des anciennes corporations religieuses[1], conservant, au milieu d'un monde agité & étranger pour eux, les habitudes retirées de la vie claustrale & ne perdant pas de vue l'Histoire de Languedoc.

Ces bouleversements, en préoccupant tous les esprits, firent oublier la rémunération annuelle promise par les États. La gêne se faisait sentir dans leur humble foyer. Dom Malherbe réclama auprès de la commission chargée de liquider la situation des huit départements découpés dans le territoire du Languedoc[2]. La commission, dans sa séance du 29 août 1791, décida qu'avant de statuer sur cette demande, dom Malherbe aurait à remettre ses manuscrits & à justifier du progrès de son travail[3]. Cette délibération qui lui fut notifiée par le secrétaire-greffier le piqua au vif. La condition préalable qui lui était imposée lui parut un acte de méfiance injurieux; il répondit qu'il préférait renoncer à tout salaire plutôt que de livrer ses manuscrits en des mains inconnues[4].

Ce refus catégorique n'avançait pas la solution de l'affaire; dom Malherbe & dom Soulaire passèrent, sans rien toucher, les années 1790 & 1791, lesquelles s'ajoutèrent à un arriéré qui datait de 1789.

Le 7 janvier 1792, usant du droit de pétition conféré par le nouveau régime à tous les citoyens, ils s'adressèrent directement à l'Assemblée nationale[5]. Pour donner plus de force à leurs arguments, ils joignirent à leur pétition un mémoire explicatif de la manière dont ils envisageaient l'objet de leur livre & qui se ressent un peu des doctrines alors en vogue : « Nos contemporains, « disent-ils, n'étant pas ceux de dom Vaissete, nous sommes à l'abri des dif- « ficultés qu'il trouvoit à parler des règnes subsequens à Louis XIII, dont « nous sommes d'ailleurs infiniment éloignés par notre situation politique « actuelle; & le temps n'est plus où la vérité, soumise à des entraves, ne « pouvoit le plus souvent être traitée qu'avec ménagement; ainsi l'on peut

[1] Loi du 22 août 1790, relative aux pensions, gratifications & secours.

[2] *Pétition de dom Malherbe à Messieurs les commissaires des départemens de l'Ardèche, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de la Lozère, du Tarn & de la Haute-Loire*, datée du 15 novembre 1790; *Pièces justificatives*, 2e série, n. 25.

[3] *Extrait des registres des délibérations prises par Messieurs les commissaires des départemens formés de la cy-devant province de Languedoc, du lundi 29 août* 1791; dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 26.

[4] *Lettre de dom Malherbe au secrétaire-greffier de la commission des départemens formés de l'ancienne Province de Languedoc*, écrite vers la fin de 1791; *Correspondance*, n. 197.

[5] *Pétition de DD. Soulaire & Malherbe à l'Assemblée nationale;* dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 27.

« être judicieux, exact & impartial, sans crainte de passer pour passionné ou « trop libre[1]. »

Cette fois ils furent plus heureux; l'Assemblée accueillit leur réclamation & décréta, dans sa séance du 14 septembre 1792, qu'une gratification de six cents livres leur serait payée pour chacune des deux années 1791 & 1792, c'est-à-dire douze cents livres à chacun des deux, à charge par eux de faire auparavant devant le Directoire exécutif du département de Paris la justification voulue[2]. Elle eut lieu, en effet, & sur le rapport favorable des deux commissaires nommés pour examiner leurs portefeuilles, cette somme leur fut comptée au trésor national en janvier 1793. Mais par une erreur des bureaux, les années 1789 & 1790, qui leur étaient dues également, furent omises. Sur cet oubli, nouvelles pétitions d'abord à l'Assemblée nationale, ensuite à la Convention. Quel en fut le résultat? Nous ne saurions le dire. Tout ce que nous savons, c'est que le représentant du peuple Ramel Nogaret[3], à qui dom Malherbe avait rendu quelques services littéraires & qui s'intéressait à eux, fit des démarches en leur faveur. Mais à partir de là il n'est plus question de pétition ni de pension dans les souvenirs écrits qu'ils nous ont laissés.

Le seul indice que nous ayons, qu'ils n'avaient pas tout à fait renoncé à leurs sollicitations, est un extrait du *Journal des Débats* (n° 285) qui fait partie de leur dossier, & où est relaté le décret de la Convention nationale du 30 juin 1793, qui porte que l'État ne payera aucun de ses pensionnaires que sur la production d'un certificat de civisme.

Il est probable que nos ci-devant bénédictins, devenus les citoyens Soulaire & Malherbe, obtinrent ce certificat, puisqu'ils traversèrent sans être inquiétés le moins du monde le règne de la Terreur & ces temps affreux où l'absence d'une pareille attestation conduisait au Tribunal révolutionnaire, cette antichambre de l'échafaud. Il ne l'est pas moins qu'ils prêtèrent, comme une foule de leurs confrères de Saint-Benoît, le serment prescrit par la constitution civile du clergé de 1792. Sans cette formalité, auraient-ils osé pétitionner à l'Assemblée nationale & à la Convention? A coup sûr leurs griefs eussent été repoussés, si rien de pire ne leur fût advenu.

Le Supplément de l'*Histoire de Languedoc*, après avoir passé d'un collaborateur à l'autre pendant un espace de quarante-six ans (1746-1793), à partir de dom Vaissete jusqu'à dom Malherbe, sans pouvoir s'achever, fut définitivement abandonné, & le grand édifice des Bénédictins attend encore le couronnement qui lui était destiné.

[1] *Exposé de la continuation de l'Histoire de Languedoc, par dom Malherbe;* dans nos *Pièces justificatives,* 2e série, n. 28.

[2] Extrait du *Décret de l'Assemblée nationale du 14 septembre 1792*; *Pièces justificat.* 2e série, n. 29.

[3] *Lettre de Ramel Nogaret, représentant à la Convention nationale, au citoyen Malherbe, du 1er mai 1793*; *Correspondance,* n. 199. — D'abord avocat du roi au présidial de Carcassonne, Nogaret fut député du tiers-ordre aux États généraux du royaume en 1789, puis membre de la Constituante, de la Convention & du Conseil des Cinq-Cents, ministre des finances du Directoire, enfin préfet dans les Cent-Jours; il dut quitter la France à la seconde Restauration comme régicide. Il a publié sur les finances des travaux assez importants.

Ces cénobites jadis si bien rentés, si puissants comme corporation, si influents par leurs richesses & leurs talents, maintenant chassés de leurs couvents, privés de leurs ressources & isolés, avaient bien autre chose à faire qu'à songer à leurs passe-temps littéraires; il fallait pourvoir aux strictes nécessités de la vie matérielle. C'est dans cette dure extrémité que dom Soulaire prit le parti de s'expatrier au delà des mers; il s'embarqua pour Saint-Domingue, & il ne tarda pas à y trouver un tombeau. Quant à dom Malherbe, il ne quitta point Paris. Lors de la création du Tribunat par la constitution consulaire de l'an VIII (1800), il en fut nommé un des bibliothécaires; mais il perdit son emploi lorsque l'Empire, en 1807, eut détruit ce corps politique. Il retomba dans la position précaire dont il était momentanément sorti. Il végétait dans la capitale, vivant de la faible rétribution de sa messe quotidienne & du produit de sa plume.

En 1808, le gouvernement ayant résolu de faire dresser la statistique de la France, M. d'Alphonse, préfet du Gard, lui proposa d'entreprendre celle de ce département, s'en remettant à sa discrétion pour ses honoraires, ou bien de lui communiquer les matériaux dont il était détenteur[1]. La réponse de l'ex-bénédictin, dans laquelle il dépeint ses malheurs & la triste fin de son confrère, a quelque chose de cruel & de navrant[2]. Il déclina poliment l'offre d'un travail qui était au-dessus de ses forces & prêta obligeamment les manuscrits demandés. M. d'Alphonse les garda pendant quelques années; mais dans l'intervalle, étant parti pour une mission en Hollande, & le loisir lui ayant manqué, il renvoya en 1813 ces manuscrits sans en avoir fait usage. Nous en possédons l'inventaire rédigé par dom Malherbe. Si par la lecture des titres détaillés que cet inventaire contient nous essayons de nous former un jugement sur la nature des recherches & le caractère de l'érudition de l'auteur, nous y reconnaîtrons les habitudes laborieuses & patientes d'un compilateur plutôt que l'originalité spontanée & féconde d'un véritable érudit, & nous constaterons une sensible infériorité par rapport aux savants dont il était chargé de continuer la tradition.

En 1823, il céda ses papiers & tous ceux des Bénédictins, relatifs à l'*Histoire de Languedoc*, restés en sa possession, à la bibliothèque royale[3]; ils sont conservés aujourd'hui sous le titre de *Fonds de Languedoc*, parmi les richesses du département des manuscrits.

Dom Malherbe mourut à Paris le 1er février 1827 : il comptait par conséquent quatre-vingt-quatorze ans[4].

Notre esquisse serait incomplète, si nous négligions d'y faire figurer l'un des religieux de Saint-Maur, qui, sans avoir participé à l'œuvre de dom Vaissete, entreprit par ordre des États des recherches se rattachant à l'objet de ce livre.

[1] *Correspondance*, n. 200.

[2] *Ibid.* n. 201.

[3] Communication de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la bibliothèque nationale.

[4] Voyez la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Firmin Didot, article signé P. Levot.

Ce religieux est dom Joseph Pacotte qui vit le jour à Montpellier en 1736 [1]. L'archevêque de Narbonne, M. Dillon, avait eu l'idée de réunir tous les documents épars de divers côtés, ayant trait à l'histoire, à la religion & à l'administration du Languedoc & de les concentrer dans un vaste dépôt, qui serait mis au service de la science ou des intérêts publics. Par délibération des États des 16 février 1786 & 11 janvier 1787, un fonds de cinq mille six cents livres [2] fut voté pour couvrir les frais de ces recherches, & dom Pacotte investi de la mission de les exécuter. Le dépouillement auquel il se livra produisit une collection de documents en douze volumes in-folio qui enrichirent les archives de la Province, à Montpellier, & que la Révolution a fait passer dans celles du département de l'Hérault. M. Eug. Thomas a donné dans son *Introduction bibliographique* [3] l'indication sommaire du contenu de chaque volume. Une compilation du même genre, qui paraît provenir aussi de dom Pacotte, existe à la bibliothèque nationale en onze volumes in-folio [4]; les textes y sont en général transcrits peu correctement. L'estimable archiviste que nous venons de citer nous a fourni sur la vie du bénédictin, son compatriote, quelques détails intimes qui ne manquent pas d'intérêt, mais que le caractère tout spécial de notre Introduction nous dispense de rapporter. Nous nous contenterons d'y consigner ceux que nous avons obtenus nous-même & que M. Eug. Thomas a ignorés.

La Révolution le fit sortir de l'abbaye Saint-Germain des Prés & le jeta sur le pavé de la capitale; il y vécut quelques années, à la grâce de Dieu, dans la pénurie sans doute, puisqu'il se résigna à vendre à la bibliothèque nationale le recueil dont il était question tout à l'heure. Nous le perdons de vue depuis cette époque jusqu'en 1809 où il reparaît à nos yeux fixé dans le diocèse de Meaux, d'abord en qualité de desservant de la paroisse de Sivry, canton de Châtelet, & âgé de soixante-treize ans; en 1814, il était curé de Saint-Jean les Deux-Jumeaux, poste plus important, mais qu'il dut échanger au bout de six ans, comme trop pénible pour sa vieillesse déjà très-avancée, contre celui d'Aulnoy, près Coulommiers. Ce fut sa dernière paroisse; il y mourut le 18 mars 1824, à l'âge de quatre-vingt-sept ans & quatre mois, & fut enterré dans l'ancien cimetière, voisin de l'église.

Le rédacteur de la note d'où sont extraites ces dates, relevées sur les registres de l'évêché de Meaux, M. Denis, chanoine capitulaire, ajoute [5] : « M. l'abbé « Pruneau, mort doyen du chapitre de notre cathédrale en 1863, avait bien « connu dom Pacotte, & il racontait que ce religieux, malgré son grand âge, « était encore un homme d'un esprit éminent. Les ecclésiastiques qui le fré-

[1] Et non point vers 1740, comme le prétend M. Thomas, dans son *Introduction bibliographique*, p. 422. La date de 1736 est établie officiellement par les registres de l'évêché de Meaux. Voyez ci-dessous.

[2] *Compte-rendu des impositions & des dépenses générales de la Province de Languedoc, imprimé & publié par ordre des États*; in-4°. Montpellier, 1789.

[3] Pages 426-427.

[4] Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds latin, n°s 9173 à 9183.

[5] Nous devons cette note à l'obligeante intervention de M. Carro, le savant bibliothécaire de la ville de Meaux.

« quentaient lui conservaient, en témoignage de leur vénération affectueuse, « son nom de bénédictin. »

En lui s'éteignit cette forte génération de savants, la gloire de l'ordre de Saint-Benoît, qui ont légué à la postérité les plus beaux monuments qu'ait produits l'érudition française, & parmi lesquels s'élève dans sa majestueuse grandeur celui où dom Vaissete, un enfant de notre Midi, a inscrit son nom immortel, l'*Histoire générale de Languedoc.*

ÉDOUARD DULAURIER.

Paris, janvier 1872.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIÈRE SÉRIE

PAPIERS PERSONNELS DE D. DEVIC ET D. VAISSETE

1. — *Extrait baptistaire de Claude Devic. — Registre des mariages, baptesmes & morts de la paroisse de Saint-Martin de Sorèze, diocèse de Lavaur.* [15 janvier 1670.]

Estant curé Jean Cros, — l'an mil six cent septante al quinziesme janvier fut baptisé dans l'église de céans par moy Jean Cros curé, Claude Devic fils de Jean Devic me chirurgien de Sorèze & de Jeanne Ranc, mariés; parrain Claude de St Pierre, sieur de la Serre, habitant de Coffinal; marraine Jeanne Gasque, femme de Jacques Sauri, habitant de Revel. Le parrain a signé avec moy & Jean Carles escolier & Charles Brauge aussi escolier. — Cros, curé. De St Pierre. J. Carles. C. Brauge.

2. — *Note écrite à la dernière page du quatrième volume des registres de la même paroisse, commençant en* 1672. [12 octobre 1682.]

Le douzième d'octobre mil six cent quatre vingt deux fut fait l'établissement du seminaire de Saureze des enfans de noblesse du pays; estant visiteur dom Jean Reilles, son secrétaire dom François Laroche, le prieur dom Michel Meaux; où assista aussi le reverend Père de Tolose dom Jacques Hody, qui fut le premier qui fit commencer de bastir le dit seminaire, dont la première pierre avoit été posée par lui; où furent faites trois oraisons latines par les trois régens avec beaucoup d'éloquence & d'esprit, & ensuite fut chantée une messe du St Esprit & le treizième du dit mois d'octobre commencèrent aller en classe Anthoine Cros, Pierre Basset & Claude Devic de cette ville. Dieu veuille qu'ils y profitent beaucoup pour la gloire de Dieu.

3. — *Extrait baptistaire de dom Vaissete.* [4 mai 1685.]

Cette pièce a été publiée dans l'*Illustration du Midi*, journal hebdomadaire, numéro du dimanche 23 juillet 1865. Nous la transcrivons ici avec la partie essentielle de la note dont elle est accompagnée dans ce recueil.

« Dom Vaissete fut baptisé à Gaillac dans l'église abbatiale de Saint-Michel; son acte « baptistaire se trouve dans l'un des registres paroissiaux conservés dans les archives de « la mairie; malheureusement cet acte a été atteint par l'humidité & plusieurs mots en « ont disparu. » Le voici tel qu'on peut aujourd'hui le lire, avec la restitution entre crochets de ce qui est effacé :

Joseph de Vaissette, fils à Me Iea[n]
& à dam^lle^ Marie de Passe[mar]
de Bertoule est né le 4e [jour]
de may & a été baptisé [le dit jour *ou* le lendemain ?].
Parrin Iean Iuilla & Ieane Sudre nos
parroissiens qui ont dit ne sçavoier signer;
présens Me Guilhaume de Vaissette
procureur du roy en sa iudicature
& pais d'Albigois & noble Iaques
de Passemar Sr de Bertoule & M^e^
Dauid Vaissette encien chainoine; M^e^
Pierre Vaissette prb^e^ & chainoine
de la presente eglisse & noble Guilhaume
de Passemar Sr de Castelbrun.
Signé : Vaissete, père; Vaissete;
Bertoule; Vaissete; Vaissete; Castelbrun;
& Iché prb^e^ & vicaire [1].

4. — *Extrait de l'acte de décès de M^tre^ Guilhaume Vaissete, procureur du roi en sa judicature d'Albigeois.* [11 janvier 1686.]

Le onzième janvier mil six cent huitante six est décédé M^tre^ Guilhaume Vaissete, procureur du roy, agé de huitante un an & a été enseveli par MM^rs^ du chapitre de l'église abbatiale St-Michel, le douzième dudit. Présens Mr Dauzil & Mr Delmas, prestres & prébendés de la dite église, signés avec moy à l'original. — Dauzil, p^tre^. Delmas, p^tre^. Austry, signés. (*Communiqué par M. de Combettes Labourelie.*)

5. — *Diplôme de bachelier en droits civil & canon accordé à Joseph de Vaissete.* [15 juillet 1707.]

Discretus vir Joannes Josephus Vaissete, Galliacensis, Albigensis dioecesis, pro consequendo juris utriusque baccalaureatu, juxta edictum regium primum quidem

[1] Voir *Monographies communales du département du Tarn*, par M. Élie Rossignol, t. 2, p. 219. — *Archives historiques de l'Albigeois*, par M. Roger, p. 216. — *Annuaire du département du Tarn*, année 1863, p. 249 & suiv.

examinatus fuit privatim, deinde vero publice, respondit super caput *non satis*, 8 Ext., *de simonia* & *L. contra* juris civilis, 28 ff. *de pactis*, & idoneus fuit visus. Datum Tholosae, die XV mensis julii anno Domini 1707. D'Auterive, cancellarius Tholos.

Ego doctor aggregatus infrascriptus praefui publicae disputationi, ad baccalaureatum promovi dictum dominum Joannem Josephum Vaissete, anno & die suprascriptis. [15 julii 1707.] Vidal Fondès, secret. (Bibliothèque nationale, *fonds de Languedoc*, t. 181, fol. 16.)

6. — *Extrait d'un certificat d'examen pour la licence délivré au même par Henry d'Auterive.* [15 juin 1709.]

Jam enim lauream coronam in hac palaestra tulerat, cum alteram candidatus prehensaret & licentiati juris utriusque nomen ambiret, liberalibus auspiciis Dni de Campunaut, juris utriusque professoris, sub cujus auspiciis publicam disputationem habuit & gravissimas ex utroque jure quaestiones, non sine populari acclamatione, ante meridiem per tres horas, anno & die infrascriptis, disertissime explicavit & summum certamen subiit in aula cancellariae Tolozanae, in qua praefuimus. Aderant ingeniosissimi studiorum censores, spectabat doctissimorum virorum corona. Cumque difficiles & arduae quaestiones propositae ex tempore fuissent, eo tamen genere, tam acute & subtiliter disputatum ab eo est, cum incredibili quadam dicendi ubertate, ut omnium inflammaret animos & omnium ora in se converteret; & quae omnia cum maxima sint, majus tamen illud est, quod huic doctrinae singularis animi candor, eximia integritas, summa virtus & laudabilis conversatio in religione catholica accessit.

Tolozae, die decima quinta junii anno millesimo septingesimo nono. Henricus Dauterive presbyter canonicus ecclesiae metropolitanae Tolozanae, ejusdem Academiae cancellarius. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

7. — *Diplôme de licencié accordé au même.* [15 & 25 juin 1709.]

Nos Petrus de Campunaut, juris utriusque professor discretum virum Joannem Josephum Vaissete, Galliacensem, ad licentiatus gradum in utroque jure promovimus, die decima quinta mensis junii, anno 1709. De Campunaut, juris utriusque professor Tolosanus. Mandavit Dominus cancellarius. Lamarque secretarius.

Visa suivant & conformément à l'édit de 1679.

Mr Jean-Joseph Vaissete ayant pris ses grades par bénéfice d'âge en l'Université de Toulouse, conformément aux déclarations de mille six cent nonante, après s'être inscrit dans le cahier de la dite Université, remis en nos mains par les professeurs de la dite Université.

A Toulouse, au parquet, le 25 juin 1709. Dadvisard. Le Masurier. De Tournier. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

[J.-J. Vaissete avait été présenté à la date susmentionnée du 15 juin 1709, pour soutenir son examen, par le chancelier Henry d'Auterive, sur le vu d'un certificat de catholicité délivré au récipiendaire par le curé de Sainte-Marie du Taur. Il s'était inscrit sur les cahiers [registres] de l'Université le 2 juillet 1704, le 12 janvier 1705 & le dernier avril 1709.]

8. — *Certificat d'assiduité au cours de droit français délivré au même.* [22 juin 1709.]

Nous Jean Duval, professeur en droit françois de l'Université de Toulouse, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que Mr Jean Joseph Vaissete, natif de Gaillac, diocèse d'Albi, licencié ez droits, s'est inscrit sous nous le 30 avril 1709, qu'il a étudié & pris nos escrits dans les écholes du droit françois de la dite université, pendant les deux mois prescrits par les règlemens à ceux qui prennent leurs grades par bénéfice d'âge. Fait à Toulouse le 22e juin 1709. Duval. Du mandement du dit sieur Lamarque. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 14.)

9. — *Extrait des registres du Parlement.* [25 juin 1709.]

Me Jean-Joseph Vaissete, licentié ez droits,

Ouy sur ce judiciairement le Procureur général du Roy, a été reçu par la cour en la fonction & exercice d'avocat en icelle, à la charge par luy de garder les ordonnances & de satisfaire aux arrets des règlemens concernant les lectures & la décence des habits. Pour quoy faire il a prêté le serment en tel cas requis & accoutumé. Fait & dit à Toulouse, en parlement, le 25e de juin 1709, délivré le même jour; collationné, Lacombe. Controllé, Roujoux. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

10. — *Enregistrement du testament de Jean-Géraud de Vaissete, conseiller & procureur du roi en chef de la judicature d'Albigeois, par Me Brun, notaire à Gaillac* [12 juillet 1710], *ensemble le dit testament.* [27 mars 1709.]

Expédition de Madame de Passemar de Bertoule, 9 décembre 1719. — L'an mil sept cent dix, & le douzième jour du mois de juillet, après midy, dans la ville de Gaillac, en Albigeois, sénéchaussée de Toulouse, regnant Louis quatorzième, par la grâce de Dieu, roy de France & de Navarre, par devant nous notaire royal, & témoins bas-nommés, a comparu Me Jean-Joseph de Vaissette, docteur & advocat ès parlement, substitut de Mr le procureur général au dit Gaillac, y habitant, qui nous a exposé qu'après le décès de Me Jean-Géraud de Vaissette son père, conseiller & procureur du roy en chef de la judicature d'Albigeois, arrivé le quatrième avril dernier, il a rencontré le dernier testament de son dit père escrit & signé de sa main, en date du vingt neuvième mars de l'année dernière, sans aucune suscription, ni formalité de justice; & comme le dit testament en l'estat qu'il est, ne peut servir d'autres dispositions, qu'en faveur des enfans, il a présenté requeste à Mr de Druillet, conseiller du roy, & son juge de la dite judicature, & obtenu de lui ordonnance duement scellée au bureau de la présente ville par Lentin; le tout en date de ce jourd'hui, portant que devant le premier notaire royal requis, il sera procédé à la veue & enrégistrement du dit testament, par les parties intéressées, présentes ou duement appelées. En conséquence de laquelle ordonnance il a prié le sieur Barthélemy de Vayssette, son frère, & noble Antoine de Combettes habitant au dit Gaillac, son beau-frère, comme mary de dame Jeanne de Vaissette, fille du dit feu sieur de Vaissette, de se vouloir transporter devant nous à cet effet; & attendu qu'ils sont ici présens, & que nous sommes de la qualité requise, il nous a requis de vouloir recevoir le dit testament

& d'en faire faire la veue par les parties présentes de l'escriture & du signe de son dit père; ce qu'ayant offert faire à l'instant, les dits sieurs Vaissette frères, & le dit sieur de Combettes ayant examiné le dit testament, l'écriture & le signe d'icelluy avec d'autres écritures publiques, & de signes authentiques, apposés à plusieurs actes authentiques qui leur ont été par nous exhibés, ils ont unanimement convenu & demeuré d'accord que le dit testament est escrit & signé par le dit feu sieur de Vaissette; au moyen de quoy demeurant pour avéré, le dit sieur de Vaissette comparant, nous a requis l'enrégistrement du dit testament pour lui servir, & à tous autres, ainsi qu'il appartiendra; comme nous avons fait, après lecture d'ycelluy en présence des dites parties, ainsi que s'en suit la teneur.

Au nom de Dieu soit fait, sachent tous présens & advenir, que je soussigné Jean-Géraud Vaissette, conseiller du roy, & son procureur en chef, en la judicature & pays d'Albigeois, habitant de Gaillac, ay fait mon testament & disposition de ma dernière volonté comme s'en suit : je veux être enterré dans le tombeau de feu D^lle^ de Penard, ma très honorée mère, en l'esglise St Michel de Gaillac, où feu Mr Guillaume Vaissette, procureur du roi en la dite judicature, mon père, a esté enterré, laissant mes honneurs funèbres à la discrétion de mon heritier bas-nommé, aux moindres frais néamoins qu'il se pourra, le priant de me faire dire quatre cent messes, au plus tôt après mon décès, pour le repos de mon ame. Je donne & lègue à D^lle^ Marye de Passemar de Bertoule, ma chère & légitime épouse, l'usufruit & jouyssance de tous mes biens, sans être tenue de rendre aucun compte, lui donnant le reliqua, en cas elle serait obligée d'en rendre, que je défends par exprès à mon héritier de lui demander. Je donne & lègue à Barthélemy Vaissette mon fils puiné, la légitime telle que de droit, payable en argent ou en biens fonds, au choix de mon héritier; moyennant quoy, je veux & entands, qu'il ne puisse rien plus prestendre sur mes biens, mais parceque le sieur Barthélemy Vaissette mon fils, a été nommé l'héritier de feu Mr Barthélemy Vaissette, prestre & curé du lieu du Verdier, mon oncle paternel & parrin de mon fils, & qu'à raison de ce, j'ay été obligé d'avoir soin de cette hérédité, qui consistoit en de très petites parties sur des paysans, difficiles à exiger, & que j'ai levées avec peine, pour empècher que par le malhureux temps qui court, ils ne devinssent pas insolvables, veux & entands, que à ma prière, que pour la répétition des sommes & effets que j'ai exigés, mon dit fils Barthélemy prenne du bien fonds de mon hérédité, en payement des dites parties & effets contenus en l'inventaire fait & remis ès mains du sieur Gaubil, notaire de la présente ville, dont j'ai une copie dans mes papiers, dans lesquels il y a de contrats d'obligation envers mon dit oncle inutiles, soit pour avoir prescrit, soit pour les parties avoir été insolvables, soit pour avoir été reprises ou annulées, du vivant de mon dit oncle, dont j'ai mis néant aux marges de ma copie du dit inventaire, & desquels mon dit fils conviendra amiablement avec mon héritier, préalablement avoir fait distraction de ce qui m'est deu suivant mes mémoires, quittance des honneurs funèbres, frais & payemens faits à la décharge de l'hérédité de mon dit oncle, que je veux qu'ils soient précomptés à mon héritier par le dit Barthelemy. Ensemble la donation faite à mon dit fils Barthelemy, le cinquième février dernier, retenue par Gaubil, notaire de la présente ville, de la somme de quatre cent vingt & une livres pour cause militaire, & pour lui procurer son avancement au service dans les armées de Sa Majesté, que je veux qu'il rapporte & précompte sur sa légitime, ou sur les biens à lui survenus par l'hérédité de mon dit oncle, avec les aumantations au roolle que je tiens devers moi, des frais par moi exposés pour ses équipages que je lui ay faicts, & fairé à l'avenir, soit pour la perte de ses chevaux, que je seré peut-être obligé de lui refaire, ou autres dépenses pour le dit service, ou pour son dit avancement. Du quel compte j'exorte mon dit fils Barthélemy de convenir amiablement avec mon dit héritier,

par l'entremise de leurs communs parens & amis, aussy bien que des autres différans qui pourroient survenir entre eux, soit de ce qui m'a été donné en propre par mon oncle dans son dernier testament & qui doit céder au profit de mon héritier que autrement, chargeant mon dit fils Barthelemy, en sa dite qualité d'héritier de mon oncle, de fonder à perpétuité en argent ou en biens fonds de l'hérédité, s'il y en a, un obit de deux cens cinquante livres de pié capital, pour être payé annuellement au chapelain ou à celluy qui faira le service, douze livres dix sols; & ce, conformément au testament de mon dit oncle, retenu par Brun notaire du dit Gaillac, & c'est seulement au cas je n'y aurois pourvu pendant ma vye, & establi la dite fondation, non autrement.

Je donne & lègue cinq sols à Jeanne de Vaissette, ma fille ainée, & de la dite de Passemar, moyennant quoy & ce que je lui ai donné dans son contrat de mariage avec M. de Combettes Caumon, & que je lui confirme, la fais mon héritière particulière, veux & entands qu'elle ne puisse rien plus prestandre sur mes biens. Je donne & lègue à Marguerite Vaissette ma fille puinée & de la dite de Passemar, pareille somme de cinq sols, moyennant quoy & la légitime telle que de droit, que je lui ay donnée, dans son contrat de mariage avec M. Derivals de Paulyn, habitant de Lavaur, que je luy confirme, veux & entands qu'elle ne puisse rien plus prestandre sur mes biens, & la fais mon héritière particulière, la dite légitime payable en argent ou en biens fonds au choix de mon héritier. Je donne & lègue à ma troisième fille Thérèse Vaissette, & de la dite de Passemar, icelle religieuse chanoinesse de St Augustin au couvent de l'Isle, six livres de pension pendant sa vye, tant sulement payable annuellement par mon héritier, moyennant quoy & la dot que je lui ai fait entrant en religion, veux & entands qu'elle ny sa communauté puissent n'en plus demander ni prestandre sur mes biens, voulant que la dite pension soit éteinte après sa mort.

Je nomme pour mon héritier général & universel Joseph Vaissette mon fils ainé & de la dite de Passemar, pour par icelluy faire & disposer de tous mes biens présants & à venir, noms, voix, droits & actions, tant en la vye qu'en la mort à ses plaisirs & volontés, commandant à mon dit heritier au cas je ne fonderois pas moi-même, & non autrement, d'affecter un fonds ou une partie en argent à son choix, d'un capital de deux cent livres, pour le revenu du dit capital ou du dit bien fonds être annuellement & à perpétuité célébré deux grandes messes par le vénérable chapitre St Michel de la présente ville de Gaillac, qu'ils ne laissent pas de célébrer annuellement depuis long-temps sans fondation, savoir : une grande messe le jour du décès de Mr David Vaissette, ancien chanoine de la dite église St Michel, mon oncle, décédé le huitième mars mil six cent quatre vingt sept, & l'autre grande messe à pareil jour du décès de Mr Pierre Vaissette mon frère, chanoine en la dite église St Michel, décedé le sixième avril mil six cent quatre vingt douze, pour le repos de leur âme; & au cas où mon dit héritier viendroit à prédécéder la dite de Passemar ma chère épouse, sans avoir des enfans d'un légitime mariage, en dit cas & non autre veux & entands que ma dite épouse dispose de la propriété de tous mes biens, en faveur de qui bon lui semblera, & reculisse mon entière hérédité.

Je casse & révoque tous autres testamens & dispositions que je pourrois avoir faicts cy-devant, veux & entands que mon précédent testament vaille si non comme testament du moins comme codicille, donnant à cause de mort ou autre disposition de dernière volonté. En foy de quoy je me suis signé à chaque page; escrit en trois pages de papier, la présente comprise, le tout de ma main, à Gaillac, le vingt neufvième jour de mars, mil sept cent neuf.

Vaissette testateur signé au fond du dit testament & de chaque page.

A suite à quoy avons ici incéré la susdite requeste & ordonnance portant notre commission de teneur. A vous M^r le juge d'Albigeois, siège de Gaillac, vostre lieutenant

& com[missaire], suppliant humblement M[e] Jean-Joseph Vaissette, avocat ès la cour, qu'ayant descouvert le testament olographe de feu M. Jean-Géraud de Vaissette, conseiller & procureur du roy en la judicature & pays d'Albigeois, il lui importe de le randre public, & de le faire enregistrer ès actes de notaire, pour lui servir & à tous autres, ainsi qu'il appartiendra. Mais attendu qu'on ne peut le faire juridiquement, que préalablement vous ne l'ayez ordonné, plaira, Monsieur, vos graces enjoindre au premier notaire royal requis de procéder à l'enrégistrement du dit testament, sur la première réquisition, à peine de suspansion de sa charge, préalablement avoir été procédé à l'aveu d'ycelluy, tant par le suppliant que ses frères & sœurs duement appellés, sans autre formalité de justice & fairés bien. — Rufet procureur.

Insinué à Gaillac le seizième de mars 1737, reçu 48 livres pour l'inventaire du mobilier ou pour la substitution, le 72[me] pour le demi cent. — Durton.

Soit procédé à la veue & enrégistrement du dit testament olographe par devant le premier notaire royal requis, à peine de suspension, par parties présantes ou duement appellées. Apointé le xij[e] juillet 1710. — Druillet juge *signé*, scellé.

Ausquels avec lecture & enrégistrement a été par nous procédé en présance de M[r] Géraud Goulesque, procureur au siège du dit Gaillac, comme curateur donné au dit sieur Barthelemy de Vaissette, attendu sa minorité, & M[r] Antoine Bouissel, & Estienne Rest présants, du dit Gaillac, soubsignés avec les dits sieurs de Vaissette frères & le dit de Combettes & moi notaire, de la presante ville; déclarant le dit sieur requérant que l'hérédité de son dit père consiste en valeur la somme de quatre mille neuf cent nonante neuf livres.

Vaissette requérant qui ai retiré l'original du dit testament & requete. Vaissette. Combettes. Goulesque, curateur. Boyssel. Rest. Brun, notaire.

Controllé, signé en second & scellé à Gaillac le vingt deux de juillet mil sept cent dix. Reçu 11 livres, 3 sols, 6 deniers. Lentin.

Le testament de Jean-Géraud de Vaissete fut enregistré à la cour des aydes de Montpellier le 18 mai 1720. (*Communiqué par M. de Combettes Labourelie.*)

11. — *Testament de dom Vaissete.* [Autographe, 1711.]

Au nom de Dieu soit fait; sachent tous présens & à venir que moy frère Jean Joseph Vaissete, de Gaillac, en Albigeois, novice bénédictin au monastère de la Daurade à Toulouse, congrégation de S. Maur, ai fait mon testament & disposition de dernière volonté ci-après & de la manière que s'ensuit.

Près de consommer par une mort civile & volontaire, dans les vœux solennels de la religion le sacrifice que j'ay fait à Dieu, dès le jour que, fidelle à sa voix, je me suis renfermé dans le cloître pour y vivre dans la solitude & dans la retraite, j'ay voulu auparavant disposer de mes biens temporels, après avoir deja destiné ma vie & ma volonté a Celuy seul qui en est le véritable maître. Mais pour réparer en premier lieu & autant que je le puis, par un aveu public & sincère & par un pardon solennel les péchés de scandale & de mauvaise édification qu'une jeunesse bouillante & peu réglée peuvent (*sic*) m'avoir fait commettre, je demande très humblement pardon à tous ceux que je puis avoir scandalisés ou offensés, désavouant, dans l'amertume de mon cœur, tous les dereglemens de ma vie passée & tout ce qui pourroit m'avoir donné occasion de faire peine à qui que ce soit, espérant d'expier dans la severité d'une pénitence assidue & d'une continuelle retraite les péchés d'un âge aussi ignorant & aveugle que malicieux & que la corruption générale à laquelle je n'ay que trop participé, semble authoriser. Je prie tous mes parens

& amis de m'oublier ailleurs que devant le Seigneur, puisque aussi, c'est le seul endroit où pouvant me souvenir d'eux, il m'est permis de leur témoigner mon affection.

Je donne & lègue à chacune des confréries dont je suis confrère, y compris celle de Mrs les Pénitens Bleus de Gaillac la somme de 3 livres payable dans les deux ans de ma profession, à condition que dans la quittance qu'elles en fairont à mes héritiers bas-nommés, elles me tiendront quitte de toutes cotises, droits & charges.

Je charge mes héritiers de faire dire pour le repos de mon âme & des miens, & ce dans le mois de ma mort naturelle une messe haute & des messes basses dans la chapelle de Mrs les Pénitens Bleus de Gaillac, les dites messes basses & haute célébrées par le plus ancien prêtre confrère, qui sera pour l'hors, & payées à 10s chacune & la haute à 20s, & les prêtres qui assisteront à la dite messe haute & qui seront tous confrères, autant quil y en aura pour l'hors, à moins qu'on n'en pût remplir le nombre de six, payez à 15s chacun, non y compris ceux qui seront à l'autel qui seront payez autant, chargeant aussi mes héritiers de fournir la cire de la dite messe haute, qui restera à la chapelle. Je charge aussi mes héritiers de me faire dire dans le dit mois de ma mort naturelle autres 15 messes basses, à la chapelle St Joseph de l'église St Michel de Gaillac, célébrées, s'il se peut, par un prêtre du nom de Joseph & payées à 10s.

Je prie mes héritiers, sans entendre les obliger en droit ny en conscience, de continuer la dévotion de notre famille à St Sébastien, d'avoir soin de sa chapelle dans l'église de St Michel & de faire dire tous les ans une messe basse dans sa chapelle le jour de sa fête.

Je donne & lègue 50 livres aux pauvres honteux de la ville de Gaillac, payables dans les cinq années de ma profession, à la volonté & au choix de mes héritiers. Je donne & lègue 60 livres pour le mariage de deux pauvres filles de la dite ville, au choix de mes héritiers, & qui se marieront dans les deux années de ma profession, savoir 30 livres à chacune; le dit légat payable le jour de leurs nôces, à condition qu'elles épouseront dans la chapelle St Joseph de la dite église St Michel, que tous leurs enfans mâles s'appelleront Joseph & que le même nom de Joseph sera ajouté à celuy qu'on donnera aux filles qu'elles auront.

Si cependant une ou deux de mes sœurs de nourrice sont en état de se marier dans les cinq ans de ma profession, mes héritiers pourront prolonger jusqu'au mariage d'une ou de deux d'icelles qui se faira aux mêmes conditions le paiement du dit legat.

Je donne & lègue a chacune de mes sœurs à titre de portion & d'institution hereditaire la somme de cinq sols.

Je donne & lègue au monastère Ste Croix des chanoinesses de St Augustin, de l'Isle d'Albigeois, la pension annuelle & viagère de 6 livres par an, pour être emploiée par le dit monastère aux nécessités particulières ou dépenses extraordinaires de Marie Thérèse Vaissete, ma sœur, religieuse au dit monastère, sous le nom de sœur de St Augustin, suivant l'usage & avec la permission ordinaires; la dite pension extinguible après la mort de ma dite sœur, après laquelle mort je décharge mes héritiers de toute exhibition de quittance; & après la mort de mon héritière bas-nommée, j'augmente la dite pension jusqu'à la somme de 25 livres aux mêmes conditions que dessus.

Je donne & lègue l'usage de tous mes livres, manuscrits & imprimés & qui se trouveront dans notre maison d'habitation, à Gaillac, que j'ay acquis ou qui sont de l'hérédité de feu mon père, à noble Antoine de Combettes, mon beau-frère, & j'en lègue la propriété à Jean-Joseph-Lazare Combettes son fils & mon filleul, & à son défaut à celuy des enfans de mon dit beau-frère qui aura l'office de procureur du roy d'Albigeois ou, qui par ordre de naissance, sera avocat ou ecclésiastique; voulant & entendant que mon dit filleul en ait l'usage, commun avec son dit père, dès quil sera aux études; desquels livres le dit sieur de Combettes mon beau-frère prendra soin & se chargera ou par un mémoire

particulier ou sur le catalogue que j'en ait fait; exceptant pourtant du dit usage & propriété ceux dont ma mère pourroit avoir besoin pour son usage particulier & ceux aussi dont mes supérieurs pourroient me permettre l'usage.

Je donne & lègue à mon dit filleul Jean-Joseph-Lazare Combettes, fils du dit Antoine & de ma sœur Jeanne Vaissete, la somme de 2m livres & cela au cas seulement ou mon héritière bas-nommée dispose de mon hérédité, ou de partie d'icelle en faveur de ma dite sœur Jeanne de Vaissete ou de ses enfans & après qu'elle en aura disposé & que mon hérédité ou partie d'icelle sera venue à ma dite sœur, à quel titre que ce soit, pour ces 2m livres être employées par son père, savoir à l'avancement des études de mon dit filleul depuis la rhétorique exclusivement & pour les frais des degrés qu'il pourroit prendre en droit ou toute autre faculté, & pour luy faire suivre le barreau, le tenir au séminaire, & luy faire continuer ses études dans quelque ville d'Université; & en cas les dites études finies ou les frais de la prêtrise ou des degrés faits, il y a quelque chose des dites 2m livres de reste, s'il est gradué, je le luy donne en propriété, sinon en usufruit; luy donnant aussi l'usufruit des dites 2m livres, au cas il ne voulut ou ne put pas étudier; le dit usufruit en ce cas là exigible dès l'âge de 22 ans, même étant sous la puissance de son père, privant son dit père dans ce cas là nommément & par exprès de la jouissance des dites 2m livres.

Je fais mon héritière générale & universelle dame Marie de Passemar de Bertoule, ma très honorée & chère mère, veuve à Mr Me Jean-Géraud de Vaissete, conseiller & procureur du roy en chef en la judicature & pays d'Albigeois, mon très cher & honoré père, pour par elle jouir & disposer de mon entière heredité en la vie & en la mort, meubles, immeubles, noms, droits, visa & actions à ses plaisirs & volontés. Et c'est mon dernier testament, &c. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 14 & 15.)

[Un acte de suscription fut mis à ce testament par Mr Forcade, notaire à Toulouse[1], le 30 juillet 1711; enregistré par extrait à la cour des aides de Montpellier le 27 juin 1720; enregistré à Toulouse le 20 octobre même année.]

12. — *Acte de démission d'office, retenu par Me Forcade, notaire à Toulouse.* [30 juillet 1711.]

L'an mil sept cent onze & le trentième du mois de juillet, après midi, à Toulouse, régnant notre très chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France & de Navarre, par devant nous notaire de la dite ville fut présent frère Jean Joseph Vaissete, moine au monastère du chapitre de la Daurade en cette ville, ordre de St Benoit, congrégation de S. Maur, fils & héritier de Mr Mr Jean-Géraud de Vaissete, conseiller du roi & son procureur en la judicature d'Albigeois, lequel de son bon gré a fait démission & résignation, se démet & résigne entre les mains du roi & de Monseigneur son chancelier de l'office de conseiller & procureur du roi en la judicature d'Albigeois, qu'avoit & possédoit de son vivant le dit Mr Jean-Géraud de Vaissete son père & tel que lui & ses auteurs les possédoient & jouissoient & l'ont dû posséder & jouir, en faveur de Mr Antoine de Combettes, avocat en la cour, habitant de Gaillac, en Albigeois, son beau-frère; suppliant très humblement sa Majesté & mon dit seigneur son chancelier de vouloir admettre la résignation & d'accorder au dit Mr Antoine Combettes & non à autres les provisions sur ce nécessaires; ensemble le dit frère Jean-Joseph de Vaissete s'est démis & se démet en faveur du dit Antoine Combettes, lui a cédé & lui cède le droit

[1] Mr Forcade fut en exercice de 1681 à 1724.

de survivance au dit office, par lui payé le vingt-troisième septembre mil sept cent dix, le comprenant dans la présente résignation; de laquelle le dit frère Vaissete a requis acte à nous notaire, concédé en présence de Me Charles Estienne, prieur [1] de Toulouse, & Antoine Petit, maitre arquebusier du dit Toulouse, soussignés avec le dit frère Vaissete & moi. Frère Jean-Joseph Vaissete, novice benédictin, résignant. Petit. Estienne. Richard. Forcade notaire. — Contrôlé à Toulouse le trente de juillet, mil sept cent onze, reçu vingt-deux sols, Richard, *signé*. — Pour expédition conforme, le secrétaire de la chambre des notaires, Delcasso. (*Archives de la chambre des notaires de Toulouse.*)

13. — *Acte de cession d'office retenu par le même notaire.* [30 juillet 1711.]

L'an mil sept cent onze & le trentième du mois de juillet, après midi, à Toulouse, régnant notre très chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France & de Navarre, par devant moi notaire furent présens dame Marie de Passemar de Bertoulle, veuve de Mr Me Jean Géraud de Vaissette, conseiller & procureur du roy en chef en la judicature & païs d'Albigeois & frère Jean Joseph de Vaissete, moine dans le monastère & chapitre Notre-Dame de la Daurade, ordre de S. Benoit, en cette ville, fils de la dite dame de Passemar & du dit feu de Vaissete, lesquels de leur bon gré ont fait vente & composition de l'office de conseiller & procureur du roy en la dite judicature d'Albigeois & de tous autres, unis à ycelluy, notamment celluy de commissaire aux inventaires, à Me Antoine de Combettes, avocat en la cour, habitant de la ville de Gaillac, en Albigeois, beau-fils de la dite dame, ici présent & acceptant; ensemble luy font vente du droit de survivance au dit office de procureur du roy, payé aux parties cazuelles de Paris, par le dit Jean Joseph de Vaissete, le vingt troisième septembre mil sept cent dix, ensemble du rachat de prise & droit annuel du dit office, payé par le dit frère Vaissete des deniers propres à la dame de Passemar, sa mère, suivant la quittance du treize avril dernier, laquelle quittance, la dite dame de Passemar relâche en faveur du dit sieur Combettes & lui a remis & remet au vû de moi notaire & témoins, comprenant les dits vendeurs en cette vente tous les papiers, titres & documens appartenans au dit office & dépandans d'ycelluy & non les augmentations des gages que les dits vendeurs se réservent par exprès; duquel dit office de procureur du roy & autres unis à ycelluy & droit de survivance, le dit frère Vaissete a fait tout présentement démission & résignation ez mains de Sa Majesté au nom & en faveur du dit sieur Combettes, pour qu'en conséquence il puisse poursuivre & obtenir, à ses frais & dépens, les nouvelles provisions; ce qu'il promet de faire incessamment, à peine de dépens, dommages & intérets, auquel effet les dits mère & fils lui ont remis & promis lui remettre les anciennes provisions du dit office, les dites quittances de droit de survivance & du rachat de prise & de droit annuel & autres actes nécessaires pour faciliter l'obtention des dites nouvelles provisions.

La dite vente & composition d'office étant faite moyennant la somme de trois mille deux cens livres, sur laquelle les dits mère & fils tiennent en compte au dit sieur de Combettes celle de cinq cens livres que la dite dame de Passemar a déclaré cy-devant avoir reçue & prise du dit sieur de Combettes, suivant le billet qu'elle en a fait, qui, au moyen du présent, demeurera nul & de nul effet, & à l'égard de la somme de deux mille sept cens livres de surplus, il est convenu qu'elle ne pourra point être exigée du vivant

[1] Le texte de l'expédition de cet acte porte : *Me Estreme, prat*en. C'est une faute de copiste; l'acte qui suit immédiatement montre qu'il faut lire Me Estienne, prieur [du monastère des bénédictins] de Toulouse.

de la dite dame de Passemar, mais elle en pourra disposer à sa mort en faveur de qui elle voudra, & cependant le dit sieur de Combettes en payera annuellement l'intérêt à la dite dame à raison du denier vingt, & après la mort de la dite dame il sera libre au dit sieur Combettes ou de payer les dits deux mille sept cens livres de surplus du prix du dit office, ou de relâcher ycelluy aux héritiers de la dite dame de Passemar, ou à ceux à qui elle aura légué le prix du dit office, & en cas que quelqu'un des enfans du dit sieur Combettes ou l'épouse du dit sieur Combettes, fille à la dite dame de Passemar, héritière de la dite dame pour le dit office ou pour la somme en provenant, & que si le dit sieur Combettes préfère de relâcher le dit office au payement des deux mille sept cens livres du reste du prix d'ycelluy, le dit sieur Combettes ne pourra prétendre alors que le payement de la somme de cinq cens livres compensée sur le prix du dit office ou la rente constituée d'ycelle sur le pied du denier vingt. Et en cas qu'aucun des enfans du dit sieur Combettes ne fusse héritier de la dite dame de Passemar pour le dit office au prix d'ycelluy, le dit sieur Combettes en préférant le relâchement du dit office au payement de la dite somme de deux mille sept cens livres du reste du prix d'ycelluy, pourra non seulement prétendre le payement des cinq cens livres compensés ou la rente d'yceux, mais encore tous les loyaux coûts, comme les frais de sa provision, de sa réception & autres qu'il aura faits pour parvenir à l'exercice du dit office, desquels frais il sera fait un rolle entre la dite dame de Passemar & le dit sieur Combettes, signé de l'un & de l'autre & qui fera foi; étant encore par exprès convenu que si pendant la vie de la dite dame de Passemar le dit sieur Combettes vient à décéder, il sera loisible à ses héritiers ou de payer les intérets des deux mille sept cens livres à la dite dame de Passemar pendant sa vie ou de lui relâcher le dit office pour par elle en faire & disposer à sa volonté; & en cas de relâchement la dite dame de Passemar sera seulement tenue de payer pendant sa vie la rente constituée des dits cinq cens livres compensés aux héritiers du dit sieur Combettes, & après le décès de la dite dame de Passemar, les héritiers du dit office au prix d'ycelluy, autres que la dame épouse ou les enfans du dit sieur Combettes ou quelqu'un d'yceux, seront tenus de payer aux dits héritiers du dit sieur Combettes, non seulement les dits cinq cens livres ou la rente d'yceux, mais encore tous les loyaux coûts, conformément au susdit rolle.

Et pour ce dessus tenir & observer les parties, chacun en ce qui les concerne, obligent leurs biens présens & à venir qu'ont soumis aux rigueurs de justice.

Fait & passé au dit monastère, en présence de Mr Charles Estienne, prieur de cette ville & Antoine Petit, arquebusier de Toulouse, soussignés avec parties & moi. — Marie Passemar de Bertoulle. Petit. Combettes. Estienne. Frère Jean Joseph Vaissete. Richard. Forcade notaire.

Contrôllé à Toulouse le trentième juillet 1711, reçu cent onze livres onze sols, Richard signé. — Pour expédition conforme, le secrétaire de la chambre des notaires, Delcasso. (*Archives de la chambre des notaires de Toulouse.*)

14. — *Certificat de collation à dom Vaissete des quatre ordres mineurs.* [12 mars 1712.]

Franciscus d'Haussonville de Vaubecourt, miseratione divina & sanctae sedis apostolicae gratia episcopus & dominus Montis Albani, regi ab omnibus consiliis, notum facimus universis, quod nos die data praesentium, in sacello palatii nostri episcopalis, missam & generales ordines in pontificalibus celebrantes, dilectum nostrum fratrem Vaissette filium legitimum Joannis Geraldi & Mariae de Passemar de Bertoulle, ex urbe

Galliaco, dioecesis Albigensis, ordinis S. Benedicti, rite dimissum, ad clericalem tonsuram & quatuor minores ordines rite & canonice duximus promovendum & promovimus. Datum Monte Albani, in palatio nostro episcopali, sub signo sigilloque nostris ac secretarii nostrii subscriptione, anno Domini millesimo septingentesimo duodecimo, die vero duodecima mensis martii. — † Fr. episcopus Montis Albani. — De mandato illustrissimi ac reverendissimi Domini Domini episcopi Montis Albani, Peleprat secretarius. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

15. — *Procuration.* [6 juillet 1712.]

L'an mille sept cent douze & le sixième jour du mois de juillet avant midy, au Mas-Grenier, dans mon étude, diocèse & sénéchaussée de Toulouze, pardevant moy notaire & témoins fut présent frère Jean Joseph Vaissete, religieux profès de l'ordre de S[t] Benoît, congrégation de Saint-Maur, a présent conventuel au monastère du Mas-Grenier, audit diocèse, du même ordre & congrégation, licencié ez droits civil & canon, lequel de son bon gré a fait & constitué son procureur M[e] François Gilhet, curé de la paroisse Saint-Jean d'Aniane, diocèze de Montpellier, pour, en son nom, notifier & insinuer son nom, cognom, qualités & grades dans l'abbaye d'Aniane au diocèze du dit Montpellier, en parlant au seigneur abbé, & en son absence, à son vicaire général ou supérieur & religieux de la dite abbaye, & les requérir de conférer au dit constituant le premier bénéfice régulier qui viendra à vacquer, dépendant de la collation dudit seigneur abbé, avec les autres réquisitions & protestations à ce nécessaires, luy donnant encore pouvoir de faire enregistrer & insinuer au bureau des insinuations ecclésiastiques dudit diocèse de Montpellier tant la présente procuration, que le dit acte de notification, qualités & autres que besoin sera, promettant avoir le tout pour agréable & ne le révoquer. Fait & passé en présence du sieur Ignace Ducasse, m[e] chirurgien & M[e] Jean-Pierre de Miquel praticien, habitant dudit Mas-Grenier, signés avec ledit notaire & moy Fr. Jean-Joseph Vaissette constituant. — Ducasse, de Miquel praticien, de Miquel notaire. — Collationné à Verdun, le 6[e] de juillet 1712, reçu douze sols deux deniers. Pathaliou. — Collationné sur les originaux & actes cy-dessus par moy notaire roial & apostolique d'Aniane soussigné. Galhac. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 17.)

16. — *Testaments de Marie de Passemar de Bertoule, mère de dom Vaissete.* [10 juillet 1723.]

« Testament public de Marie de Passemar de Bertoule, veuve de M[e] Jean Géraud de « Vaissete, conseiller du roy & son procureur en chef en la judicature & pais d'Albi- « geois. »

Elle veut être enterrée dans le tombeau de son époux, où lui & ses ancêtres sont déposés, dans l'église Saint-Michel de Gaillac.

Elle lègue une pension viagère de cent livres à son fils Joseph Vaissete, religieux bénédictin.

Elle donne à son petit-fils Barthélemy[1], fils de messire Antoine de Combettes Caumon, avocat général au bureau des finances de Montauban, & de Jeanne de Vaissete sa fille, la somme de sept mille livres.

[1] Lieutenant de cavalerie au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis.

Elle confirme le legs fait par son fils Joseph Vaissete au filleul de celui-ci, Jean-Joseph-Lazare[1], frère de Barthélemy.

Elle institue pour son héritière générale & universelle sa fille Jeanne, épouse de M. Antoine de Combettes Caumon.

Ce testament fut déposé chez Me Rey, notaire à Gaillac, le 5 septembre 1723, par la testatrice, en présence de sept témoins.

Ses testaments & codicilles sont au nombre de cinq, sous les dates ci-après :

1° 26 mars 1712, déposé 28 avril même année. (Fol. 11 & 12.)
2° 30 mai 1713. (Fol. 8.)
3° 10 juillet 1723, déposé 5 septembre même année. (Fol. 4, 5, 6 & 7.)
4° 17 octobre 1723. (Fol. 10.)
5° 4 février 1725. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 9.)

17. — *Acte de décès de dame Marie de Passemar de Bertoule.* [28 janvier 1726.]

L'an mil sept cent vingt-six & le 29e de janvier a été enterrée Marie Bertoule, femme de Mr Géraud de Vaissete, procureur du roy de la judicature d'Albigeois, morte la veille sur les sept heures du matin.

Présens Mr Antoine Raffin & Jean-Pierre Blanc prestres & hebdomadiers du chapitre St Michel, qui ont signé. — Raffin, p^tre. Blanc, prestre. Delpech, vicaire, *signés.* (*Communiqué par M. de Combettes Labourelie.*)

18. — *Nomination de dom Vaissete comme official de Saint-Denis, par dom Castel, prieur majeur de cette abbaye.* [8 août 1738.]

Domnus Josephus Castel, major prior monasterii sancti Dionysii in Francia, ad Romanam sedem, nullo medio pertinentis, ordinis S. Benedicti, congregationis S. Mauri, vicarius generalis natus & unicus illustrissimi ac reverendissimi Domini Domini de Vintimille du Luc, archiepiscopi Parisiensis, in urbe & suburbiis sancti Dionysii in Francia, universis quorum interest, salutem in Domino. Cum ratione nostri vicariatus generalis, nostri muneris sit providere ut officium officialis & jurisdictionis spiritualis super clerum & populum dictae urbis & suburbiorum ejusdem, cum omnibus juribus suis & pertinentiis per aliquem idoneum rite exerceatur, nos de probitate vitae & capacitate & experientia in rebus agendis carissimi nobis in Christo domini Josephi Vaissette, presbiteri religiosi, expresse professi dicti ordinis S. Benedicti, in utroque jure licentiati, certam habentes notitiam, dictum domnum Josephum Vaissette nominavimus & deputavimus, nominamusque & deputamus per praesentes, dantes illi omnimodam potestatem & auctoritatem dictum officium officialis in dictis urbe & suburbiis exercendi ad ea quae tum jure aut privilegio ad jurisdictionem dicti officii spectant ac pertinent, jure & ordine servatis, decidendi & fine debito terminandi, contra quoscumque delinquentes praefatae jurisdictionis inquirendi & informandi, & contra eos viis juris procedendi, eosque mulctandi & puniendi, sententias & censuras ferendi, servata tamen appellatione ad Dominum officialem Parisiensem, omniaque alia munera & onera officialis exsequendi, gerendi & exercendi, licet alia forent quam praesentibus sit expressum. Quocirca praecipimus nostrae jurisdictionis subditis, quatenus dicto domno

[1] D'abord curé de Verrières, & plus tard théologal & pénitencier du chapitre métropolitain d'Albi.

Josepho Vaissete in praemissis de ea concernentibus pareant efficaciter, auxiliumque praestent & favorem, si opus sit. In quorum fidem datum in dicto nostro monasterio, sub sigillo ejusdem, coram magistris Nicolao Lemoine & Petro Desplanes, consiliariis regiis, notariis in Casteleto Parisiensi, subsignatis, ad praemissa vocatis & requisitis, anno millesimo septingentesimo trigesimo octavo, die vero mensis Augusti octava, & signavimus tam in praesentibus, quam in eorum minuta, penes dictum Desplanes relicta. — Fr. Josephus Castel, major prior. Lemoine. Desplanes. — Insinuatum Parisiis anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo octavo, die vero mensis augusti undecima & annotatum eadem die. — *Signé* Pain. — Les présentes lettres de provision ont été enregistrées sur le registre des audiences par moy greffier, comme soussigné, au dos de la sentence, cejourd'huy 23e aoust 1738. Laurent. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 18.)

19. — *Extrait d'une lettre de M..., sur la mort du R. P. dom Claude Devic, l'un des auteurs de l'Histoire de Languedoc. — Mercure de France,* mars 1734 (p. 536-539)[1].

Dom Claude Devic, religieux bénédictin de la congrégation de St Maur, naquit à Sorèze, petite ville du diocèse de Lavaur; il n'avoit que dix-sept ans, lorsqu'il fit profession à Toulouse, dans le monastère de la Daurade, le 25 d'octobre de l'an 1687. Il enseignoit la rhétorique à l'abbaye de St Sever, en Gascogne, dans un collége que les religieux de ce monastère y avoient établi depuis quelques années pour l'éducation de la jeunesse de la ville, lorsque ses supérieurs l'envoyèrent à Rome en 1701 pour y servir de compagnon au procureur général de la congrégation. Sa modestie, sa droiture, sa piété, ses manières obligeantes & son bon cœur qui le firent toujours aimer & estimer en France, lui attirèrent un très-grand nombre d'amis en Italie; le pape Clément XI & la reine de Pologne, Marie Casimire, l'honorèrent en particulier de leur bienveillance.

Il exerça avec succès, en 1708, les fonctions de vice-procureur général durant l'absence de dom Guillaume Laparre, procureur général, que le pape chargea alors de reconduire en France les six religieuses françoises du St Sacrement que la reine de Pologne avoit appelées à Rome pour y fonder un monastère de leur institut. Une des principales occupations de dom Devic dans cette ville fut de favoriser les études des religieux de St Germain des Prez, ses confrères, pour les ouvrages desquels il collationna plusieurs manuscrits du Vatican & des autres bibliothèques de Rome, & auxquels il fournit divers autres mémoires. Ce soin ne l'empêcha pas de cultiver lui même les lettres qu'il avoit aimées dès sa plus tendre jeunesse; il traduisit entre autres en latin & augmenta la Vie françoise de dom Jean Mabillon, composée par dom Thierri Ruinart; il la fit imprimer à Padoüe en 1714 & la dédia à M. Alexandre Albani, neveu du pape Clément XI & aujourd'hui cardinal.

Il demanda de revenir en France, où il fut rappelé en 1715, dans le temps que M. de la Berchère, archevêque de Narbonne, demandoit des ouvriers au R. P. général de la congrégation de St Maur pour l'*Histoire de Languedoc;* il fut associé pour cet ouvrage avec dom Joseph Vaissete, & ils ont travaillé depuis de concert à cette Histoire, dont les deux premiers volumes sont déjà publiés.

[1] Cette lettre ou notice a été reproduite dans la *Bibliothèque française*, éditée par du Sauzet, t. 19, année 1734, p. 357; &, en extrait, dans la *Bibliothèque historique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Philippe Le Cerf de la Viéville, p. 488; dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, de dom Tassin. Elle a été résumée dans l'*Introduction bibliographique* de M. Eugène Thomas, p. 376-377.

Dom Claude Devic s'est employé à ce travail, autant que la foiblesse de son tempérament peu robuste & diverses occupations, auxquelles il ne pouvoit se refuser, le lui ont permis; il étoit chargé, entre autres, depuis plusieurs années de la supériorité de divers monastères de religieuses que M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, & M. de Vintimille du Luc, son successeur, lui avoient confiée[1]. Les bontez dont notre S[t] Père le pape Clément XII, heureusement régnant, l'honoroit, avoient engagé depuis peu ses supérieurs à le nommer pour aller à Rome en qualité de procureur général de la congrégation. Il se disposoit à faire le voyage au printems prochain, lorsque la mort l'a enlevé le 23 janvier 1734, dans le monastère de S[t] Germain des Prez, agé de soixante-quatre ans accomplis.

20. — *Note autographe de dom Vaissete, sans date.*

20 septembre 1612, Marguerite royne, duchesse de Valois, comtesse de Senlis, Roüergue, Agenois, Condomois, Lauragais & dame des quatre jugeries de Rieux, Rivière, Verdun & Albigeois, donne des provisions de procureur du roy d'Albigeois à Antoine Naves, docteur & advocat, vacant par la résignation de M[e] Vital Jancien.

Le sieur Naves, le 21 janvier 1635, se démit du dit office en faveur de M[e] Jean de la Garrigue, docteur ez droits & avocat; le dit la Garrigue fut pourvu le sixième juin, au dit an, & résigna en 1638 en faveur de Guillaume Vaissete, mon grand-père, docteur ez droits & avocat au parlement de Toulouse, auquel succéda en 1685, après sa mort, Jean-Géraud Vaissete, mon père, mort le 4 avril 1710. Je succédai à mon père & me fis religieux à la Daurade au mois d'août de la même année. Antoine de Combettes, mon beau-frère, me succéda en 1711, & ayant acquis l'office d'avocat du roy au bureau des finances de la Généralité de Montauban, où son père avoit été président & dont son frère ainé possédoit la même charge, il résigna en 1715 celuy de procureur du roy d'Albigeois, en faveur de Charles Joseph Fieuzet de las Tours qui le résigna en 1729, le ... avril, en faveur de N. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 3.)

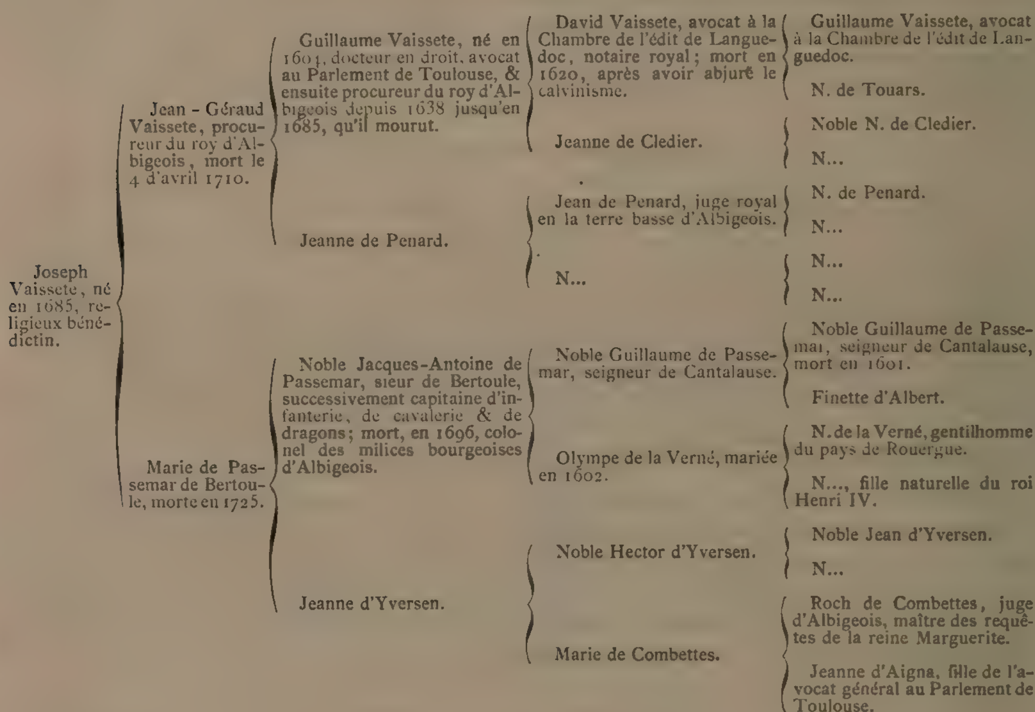
21. — *Attestation délivrée par dom Vaissete, comme official de l'abbaye de Saint-Denis.* [24 avril 1746.]

Nos frater Josephus Vaissete, presbyter & monachus ordinis S. Benedicti, congregationis S. Mauri, in utroque jure licentiatus, nec non officialis exemptionis abbatiae regalis S. Dionysii in Francia, Parisiensis dioecesis, ad sanctam Sedem apostolicam, nullo medio pertinentis, cujus exemptionis districtus ad quasdam tam Parisiensis quam Rothomagensis dioeceseon parochias se extendit; testamur Ludovicum Fuzilier laicum & Mariam Tremblay mulierem, incolas parrochiae S. Christophori de Cergi dictae exemptionis, intra limites praefatae Rothomagensis dioecesis, fidei catholicae, apostolicae & romanae cultores esse, sed ita pauperes & miserabiles existere ut ex manuum labore & industria tantum vivant. In quorum fidem praesentes litteras a nobis subsignatas sigillo officialatus nostri, quo in talibus utimur & secretarii nostri subscriptione muniri

[1] On lit dans la suscription d'une lettre en date du 6 janvier 1728 : « A dom Devic, religieux de « l'abbaye S. Germain des Prez, & supérieur des « Bénédictines anglaises du Champ de l'alouette, à « Paris. » Voir, au sujet des autres fonctions du même genre dont était investi dom Devic, la lettre de M. de Joubert à dom Devic, du 28 août 1729; *Correspondance*, n. 57.

fecimus. Datum Parisiis, die vigesima quarta mensis aprilis, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo sexto. — De mandato Domini officialis. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 21.)

22. — *Généalogie de dom Vaissete dressée par lui-même. (Autographe.)* [Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 1.]



23. — *Complément détaillé de la généalogie de dom Vaissete.*

Guillaume Vaissete, procureur du roi du pays d'Albigeois; épousa, le 12 févier 1643, Jeanne de Penard; mort en 1686.
David, ancien chanoine de Saint-Michel de Gaillac; mort le 8 mars 1687.
Barthélemy, prêtre & curé du lieu de Verdier.

Jean-Géraud, procureur du roi d'Albigeois, épouse Marie Passemar de Bertoule (morte en 1726)[1]; mort le 4 avril 1710.
Pierre, chanoine de Saint-Michel de Gaillac.

1. Jeanne, née le 23 janvier 1677, mariée à Antoine de Combettes Caumon le 18 octobre 1702; vivait encore en 1750. (Fonds de Lang. t. 187, fol. 416-417.)
2. Marguerite, née le 26 février 1678; mariée à M. Derivals de Paulyn, de Lavaur.
3. Pierre, né le 18 juillet 1679.
4. Guillaume, né le 27 janvier 1681.
5. Marie-Thérèse, née en 1682; religieuse chanoinesse de Saint-Augustin, au couvent de l'Isle-d'Albi.
6. Hélène, née le 23 mars 1684.
7. Jean-Joseph, né à Gaillac le 4 mai 1685; religieux bénédictin le 11 juillet 1711; mort à Paris le 10 avril 1756.
8. Barthélemy, né le 18 mars.....; militaire.

[1] Marie de Passemar de Bertoule, mère de dom Vaissete, eut deux sœurs :
1° Jeanne-Marie;
2° Marie-Thérèse, qui fit ses vœux au monastère des religieuses dominicaines de Sainte-Catherine, à Toulouse, sous le nom de sœur de Saint-Augustin.

24. — *Nomination de dom Vaissete comme official de Saint-Germain des Prés, par Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé commendataire de cette abbaye.* [29 juillet 1746.]

Ludovicus de Borbonio, princeps regii sanguinis, comes Claromontensis, nec non abbas seu perpetuus commendatarius incliti monasterii sancti Germani a Pratis juxta Parisios, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, dilecto nostro venerabili ac discreto magistro Josepho Vaissete, presbytero, juris utriusque licentiato nec non monacho benedictino abbatiae nostrae sancti Germani, salutem in Domino. Vitae honestas, morum probitas & litterarum scientia, aliaque laudabilia virtutum merita quibus apud nos plurimum commendaris, nos inducunt ut te in partem sollicitudinis nobis a Domino creditae, assumamus. Quapropter nos dictorum tuorum meritorum intuitu & matura deliberatione officialem curiae & jurisdictionis abbatialis nostrae dignitatis harum serie litterarum fecimus ac creavimus, facimusque & creamus, dantes tibi facultatem de omnibus & singulis causis ad forum nostrum, ad jurisdictionem ecclesiasticam spiritualem spectantibus, cognoscendi, decidendi, definiendi atque totaliter terminandi & excommunicationis, suspensionis, & interdictionis, aliarumque ecclesiasticarum censurarum remediis, ubi & quando opus fuerit, utendi; ecclesiaticos & alios nobis subditos, in futurum delinquentes, seu in crimine deprehensos, more solito citandi, evocandi, corrigendi, puniendi, sententias excommunicationis contra contumaces ferendi & eos ad cautelam vel simpliciter absolvendi, & generaliter omnia alia & singula faciendi, gerendi & exercendi quae ad munus & officium judicis nostri ecclesiastici & officialis dictae nostrae curiae & jurisdictionis abbatialis, de jure ac consuetudine, pertinent; & quae circa praemissa fuerint necessaria & opportuna vices nostras in praemissis & eorum singulis tibi plenarie committentes, mandamus omnibus & singulis, quibus opus erit, quatenus tibi in possessionem per nos inducto pareant & officialiter intendant. In quorum fidem praesentes manu propria signatas, per secretarium nostrum ordinarium subscribi fecimus sigillique nostri majoris appensione muniri. — Datum in Castris Diept, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo sexto, die vero trigesima nona. — Approuvé la rature de douze mots cy-dessus comme nuls. — Louis de Bourbon. — De mandato serenissimi Principis. — Denisot. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 19.)

25. — *Consultation médicale donnée à dom Vaissete.* [28 décembre 1755.]

Le dérangement de santé, que le R. Père dom Vaissette qualifie d'obstruction au foye & d'épanchement de bile, reconnoit pour principe des mauvaises digestions qui sont pénibles, imparfaites, fougeuses avec production de quantité de vents, de sucs putrédineux & d'un chyle mal travaillé & chargé de parties grossières, qui épaississent la masse du sang, qui est déjà epaisse, sèche & acrimonieuse; les vents démontrant la secheresse & les démangeaisons, l'acrimonie ou saleure.

Les causes éloignées & occasionnelles de ces mauvaises digestions & des vices énoncés de la masse du sang sont : 1° trop d'application au travail du cabinet, dans l'habitude duquel il est depuis longtemps; 2° trop d'alimens qu'il prend à des repas dont il surcharge l'estomac, d'autant plus qu'il ne les mâche pas assez, faute de dents. Il me permettra de luy faire cette observation, ayant eu l'honneur de manger avec lui chez M. de Lautrec, où je trouvai qu'il mangeoit beaucoup pour son âge & pour un homme d'étude & qui mène une vie sédentaire.

Dans l'état où est le R. Père, l'émétique ne lui convient pas, ni aucun remède piquant ou trop actif, les pilules de savon qui sont de mode à Paris, ne me paroissent pas trop luy convenir, & on a des meilleurs remèdes pour ce cas. On doit se proposer dans ce cas de mettre les digestions en bon estat, de détremper la masse du sang, de l'inciser doucement & d'en chasser l'acrimonie.

C'est pourquoi je suis d'avis que le R. Père se purge avec une once de racine de polypode de chesne, dont on faira deux verres de décoction, &c.

Je prie M. de Jussieu à qui j'ai envoyé de cette plante (gnaphalium maritimum) d'en fournir au R. Père pour l'usage indiqué.

Après tous ces remèdes, le R. Père me faira plaisir de me faire sçavoir l'estat de sa santé en m'envoyant copie de mon ordonnance avec la datte, pour voir s'il faudra faire quelque chose au beau-temps, pour l'entier rétablissement de sa santé.

Cependant il est de toute nécessité d'observer un bon régime de vivre; c'est pourquoi tout le temps de l'usage de ces remèdes, on doit faire gras, mais seulement en soupes, dont on ne mangera pas les herbes, bouilli & rôti, surtout en volailles, s'abstenant du bœuf, cochon, chair noire, oiseau d'eau; on mangera sobrement & surtout de viande, donnant principalement à la soupe, dont on mangera, même à souper. La boisson sera de l'eau dégourdie, teinte d'un peu de bon vin naturel, bien meûr, non frelatté; on évitera les grandes applications d'esprit & l'on se garantira soigneusement contre le froid & l'humidité. Délibérée à Montpellier le 28e décembre 1755. — Fizes. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 23 & 24.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEUXIÈME SÉRIE

DOCUMENTS RELATIFS A LA PUBLICATION DU LIVRE

---

1. — *Délibération des Estats de Languedoc pour faire travailler à l'histoire de la Province*[1].

Du 24e jour de janvier mil sept cent huit, president, Monseigneur l'archevêque & primat de Narbonne.

Monseigneur l'archevêque de Narbonne, president, a dit que plusieurs personnes sçavantes luy ont temoigné qu'il seroit à desirer que les Estats qui par leur dignité & le bon ordre qu'ils mettent aux affaires de la Province luy donnent un si grand relief, voulussent procurer au public un ouvrage aussi curieux & aussi ütile que le seroit l'histoire de Languedoc; qu'il a luy même souhaité longtemps, avant qu'il eût l'honneur de présider à cette assemblée, de voir naître cette entreprise; mais qu'il en a conçeu un desir encore plus ardent depuis qu'il a sceu que d'autres provinces du royaume ont fait travailler à leur histoire particulière; que l'*Histoire de Bretagne* qui ne paroît que depuis peu de mois & qu'il a leüe, dans l'intention de proposer aux Estats un semblable dessein, a été favorablement receue du public; qu'on doit espérer d'autant plus de succès de celle de Languedoc, qu'il n'y a pas de province qui puisse fournir à ceux qui y donneront leurs soins une matière plus abondante, ny plus capable de les animer au travail; que l'Eglise y a été de tout temps gouvernée par des personnes distinguées par leur piété & par leur science; que la noblesse a donné à cette Province & à l'Estat, depuis les siècles les plus reculés, des capitaines illustres, dont les seules actions suffisent pour rendre à jamais cette histoire recommandable; que chaque ville fournira sans peine des exemples de magistrats célèbres & de sujets qui se sont signalés par leur fidélité & leur zele pour la religion & pour les intérets de leurs princes; que les monumens qui sont demeurés inconnus jusques à présent dans les archives de cette Province, peuvent donner la connoissance de plusieurs faicts importans que nous ignorons ou qui n'ont pas été

[1] In-4° d'une demi-feuille d'impression, conservé aux Archives, sous la cote $\frac{290}{\text{H. 748}}$

Cette pièce, qui se trouve en manuscrit dans les registres des délibérations des États, aux archives du département de l'Hérault & en double dans celles de la Haute-Garonne, porte en tête les armoiries des États, qui sont les mêmes que celles des comtes de Toulouse : de gueules à la croix vuidée, clechée & alesée d'or; le tout sommé d'une couronne comtale.

sufisamment dévelopés; que l'on peut juger par les morceaux d'histoire imparfaits, mais curieux & recherchés que nous tenons d'un petit nombre d'autheurs, qui sans autre secours que celuy de l'amour de leur patrie, ont ramassé quelques particularités considérables qui regardent le Languedoc, combien seroit estimable une histoire complette, où en détaillant tous les faits, on n'oublieroit rien de ce qui concerne les mœurs, les coutumes & le gouvernement politique de ceux qui nous ont précédé; qu'un si vaste dessein ne pouvant s'accomplir qu'en plusieurs années, on ne sçauroit commencer trop tost de ramasser les actes qui doivent servir de fondement à une histoire qui mettra dans son plus beau jour la gloire de cette Province, & qu'on doit espérer que les personnes qui composent cette assemblée voudront bien faire remettre à ceux qui travailleront à cette histoire les titres & les actes qu'ils pourront recouvrer.

Sur quoy les Estats ont remercié Monseigneur l'archevêque de Narbonne, president, d'avoir fait une proposition qui ne peut qu'être honorable & avantageuse à la Province, & l'ont prié de prendre le soin d'un si grand ouvrage, & de faire le choix des personnes qu'il jugera propres à y être employées; & a été deliberé qu'il sera fait une recherche exacte de tous les titres des églises, des actes & des généalogies des familles, des anciennes chartes, privilèges & concessions des roys, & généralement de tous les mémoires, titres & documens qui pourront se trouver dans les archives des dites églises, hôtels de ville, maisons des communautés séculières & régulières, châteaux & maisons des particuliers, qui peuvent fournir quelque connoissance de ce qui peut apartenir à l'histoire de Languedoc, afin qu'ils en envoyent des copies à Monseigneur l'archevêque de Narbonne, président; & que la présente délibération sera imprimée & distribuée dans la Province; que les sindics généraux escriront de la part des Estats, chacun dans leur département, aux dites églises, communautés & particuliers pour les exhorter à faire faire incessamment une perquisition des dits anciens titres & documens, semblablement des inscriptions, médailles, tombeaux, statues & édifices publics, dont ils seront priés d'envoyer à mon dit seigneur l'archevêque, président, les copies & les dessins, afin qu'ils puissent être gravés; & generalement tout ce qu'ils croiront pouvoir contribuer à la perfection d'un ouvrage si important; & que le thrésorier de la Bourse payera les sommes consenties dans les mandemens qui seront signés par Monseigneur l'archevêque de Narbonne, pour fournir à la dépense nécessaire à l'exécution de cette entreprise; tant pour la recompense de ceux qui y travailleront que pour les préparatifs de l'impression. — ✝ Charles, arch. & primat de Narbonne, président. Pour Messeigneurs des Estats, Mariotte[1].

2. — *Séance des Estats du 24e janvier* 1709.

Monseigneur l'archevêque de Narbonne président a dit ensuite qu'en exécution de la délibération des Estats de l'année dernière, & pour seconder le desir qu'avoit cette assemblée de faire travailler à l'*Histoire de Languedoc*, il avoit cru ne pouvoir mieux s'adresser qu'au Père général des Bénédictins de la congrégation de S. Maur, qui ont travaillé avec beaucoup de succès à l'*Histoire de Bretagne* & qui sont versez dans la connoissance des anciens titres, pour lui demander des religieux capables d'exécuter ce dessein, & que le Père général luy avoit promis d'en choisir un certain nombre des plus propres pour travailler à cette histoire, & que ces religieux seroient envoyés au plus tost dans la Province; sur quoy Monseigneur l'archevêque d'Alby a remercié Monseigneur le président au nom de l'assemblée des soins qu'il a bien voulu prendre

[1] L'un des deux secrétaires-greffiers.

dans cette occasion & l'a supplié de les continuer. — (*Recueil des procès-verbaux des séances des États généraux de Languedoc, aux archives de la Haute-Garonne.*)

3. — *Ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Narbonne pour faire ouvrir aux Bénédictins les diverses archives de la Province.* [15 mars 1712.]

Nous Charles, archevêque & primat de Narbonne, conseiller du roy en tous ses conseils, en exécution de la délibération des Etats prise le 24 janvier 1708, par laquelle il est délibéré qu'il sera fait une recherche exacte de tous les titres des églises, des actes & des généalogies des maisons & familles, des anciennes chartes, privilèges & concessions des roys & généralement de tous les mémoires, titres & documens qui pourront se trouver dans les archives des églises, hotels de ville, maisons des communautés séculières & régulières, châteaux & maisons des particuliers qui peuvent fournir quelques connoissances de ce qui peut appartenir à l'histoire de Languedoc, prions & requérons tous nos seigneurs les archevêques & évêques de la Province, semblablement les chapitres métropolitains, cathédraux & autres, abbés, prieurs & monastères, tous les seigneurs spirituels & temporels, & tous les maires, consuls & magistrats des villes de communiquer aux religieux bénédictains, porteurs de ces présentes lettres, les actes, titres & documens qui sont en leur pouvoir. Les dits religieux sont chargés du soin de ramasser les copies de tous les sus dits actes, pour continuer de travailler à l'*Histoire du Languedoc*, à laquelle ils s'appliquent depuis trois ans avec beaucoup de succès, dans le desir de finir le plus tot quil sera possible un ouvrage egalement avantageux & honorable a la Province & aux églises, maisons & familles & communautés qui la composent. Fait à Narbonne ce quinziesme mars mil sept cent douze. — ✝ Charles, archev. de Narbonne. — Par Monseigneur, Henry Metre. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 31.)

4. — *Idée du travail qu'a fait fr. Pierre Auzières, pour servir à composer l'Histoire du Languedoc.*

Premierement afin qu'on lust cette histoire avec plus de curiosité & d'attention, j'ay fait dans le premier livre préliminaire la relation de l'état où se trouve à présent le Languedoc & après en avoir établi une carte bien exacte, je décris : 1° sa situation, sa figure, son étendue, ses différentes divisions, ses villes episcopales, avec ce qu'elles ont de considérable, ses montagnes, ses fleuves, étangs, canaux navigables & les ports sur la mer; 2° la température & la bonté de l'air & du climat, le génie, les mœurs, les inclinations, les qualités, & les coutumes des Languedociens en toutes leurs occupations; 3° de sa fertilité, de l'industrie & habileté des habitans, de leur commerce & de leurs richesses, des denrées qu'ils fournissent aux étrangers, où on fait voir que le Languedoc envoie dehors au double & au delà des marchandises qu'il n'en reçoit & qu'ainsi la Province est très opulente. On marque en détail les denrées dont on fait commerce & les lieux, ports, canaux, foires où on les débite; 4° on y marque quelle est l'administration de la justice & de la police de la Province & on y fait une énumération de tous les différens tribunaux, de leur établissement & de leurs usages & des villes où ils sont placés; 5° des forces & gouvernement militaires du Languedoc, où on fait voir le nombre des villes & places de deffense & le nombre & courage des habitans, la situation avantageuse du païs, l'abondance des munitions & des vivres, la multitude de la noblesse, le nombre & les noms des gouverneurs, lieutenans & sous-lieutenans-généraux, des plus nobles familles, anciennes & modernes; 6° de l'état présent de l'église

du Languedoc, de sa foy, de sa police, de ses trois archevêques & vingt évêques, des cathédrales & collégiales & du nombre & situation des abbayes, des autres maisons religieuses, des séminaires, commanderies, collèges, hopitaux, &c.; 7° des Etats, où je parle de leur origine, de leur convocation, des commissaires du roy & de leur employ, des vingt-trois prélats, vingt-trois barons & plus de quarante-huit personnes du tiers-ordre qui y assistent, de leur ouverture, de leurs séances, rang des suffrages, authorité, déliberations, affaires qui les regardent, de leurs officiers, des commissions ou comités, de leurs pensions & dépenses, des députés en cour, des impositions, de la manière de les imposer, de les lever & autres choses; 8° les privilèges des Etats & des peuples de la Province, tant de ceux qui subsistent, que de ceux qui ont été abolis. Cet article est tout pris des registres des Etats.

Après avoir donné une idée du Languedoc, je viens à l'histoire de ce qui est arrivé de plus mémorable & j'y ai observé plusieurs choses. La première a été d'y suivre la chronologie la plus exacte & de marquer à toutes les pages, le temps des évenemens; la seconde, de citer à la marge les autheurs dont je tirois les faits, principalement ceux qui écrivoient les choses passées de leur temps ou peu avant arrivées, & ceux dont l'authorité est la plus grande, & où j'ay pû les archives de la Province & toujours les registres des Etats du Languedoc, car on me les a confiés; la troisième, qu'a l'imitation de Mézeray, à la fin de chaque siècle, j'ay traité ce qui regarde l'Eglise du Languedoc, pour la foy, les conciles, la police, les papes, les évêques de chaque ville, les cathédrales, abbayes & autres ordres & maisons religieuses; leur fondation, leur observance, leurs études, & j'y ajoûte ensuite un catalogue des maisons nobles du dit siècle & un autre des hommes illustres, de leurs faits & ouvrages; ce qui n'a pas empêché que je n'aye parlé de ces trois différentes choses, église, noblesse & personnes notables, dans le cours de l'histoire lorsqu'il a été à propos d'en traiter; la quatrième, que j'ay fait mes mémoires & les ay escrit en forme d'histoire & d'un stile plus clair & concis que j'ay pû, mais aussi sans m'etudier à écrire aussy correctement que j'aurois pû faire; ce que j'ay fait dans la persuasion où je suis que je perdrois beaucoup de temps, si je m'étudiois à écrire plus poliment : 1° parce que je n'ay pas assés d'habileté pour mettre la dernière main à cette histoire; 2° parce que c'est une nécessité indispensable de la récrire, a cause qu'il faudra ajouter ce qui m'a échappé & que mon associé le R. P. dom Gabriel Marcland aura peut-être remarqué, & de plus ce qu'on colligera des archives qui sont dans les villes & châteaux & dans d'autres ouvrages manuscripts ou imprimés qu'on pourra trouver; la cinquième chose que j'ay observé est de m'attacher principalement au seul Languedoc, ce qui est cause que j'ay cessé de parler des affaires de Roussillon, de l'Armagnac, du pays de Foix, du Roüergue & du Quercy, dès que ces provinces ont été pour toujours séparées du Languedoc, selon qu'il est rapporté dans les registres de nos Etats; car les peuples de Foix s'étant une fois addressez à eux, dans quelque grande affaire, les Etats leur dirent pour toute réponse : *Quid ad patriam?* En tout cas le P. dom Gabriel Marcland a cru en devoir écrire l'histoire.

J'ay commencé mon histoire par les plus anciens mémoires que j'ay pu trouver sur le Languedoc, c'est-à-dire, cinq ou six cens ans avant J. Ch., & en la continuant par ordre des temps, je suis arrivé jusques à la fin du seizième siècle, de sorte qu'il ne reste plus qu'à ramasser des mémoires pour le dix-septième siècle.

Il y a quantité de grands evénemens dans cette histoire, comme les conquêtes des Celtes en Espagne, des Volsques en Italie, des Tectosages en Allemagne, en Grèce & en Asie. Le passage d'Annibal, les guerres des Romains, l'arrivée des Cimbres & Teutons, les conquêtes faites par Fabius & autres capitaines romains, plusieurs faits de César & des empereurs romains, les colonies & privilèges qu'ils ont établi dans la

Province, les capitoles & amphitheatres qu'ils y ont bâti, l'établissement du christianisme, la fondation des villes & des évêchés, la venüe des Vandales, des Suèves & des Alains & principalement des Visigoths, le royaume qu'ils y établirent, leurs longues guerres, & leur destruction par les Sarazins & les Maures qui envahirent ce païs, les sanglantes guerres qu'Eudes, Charles Martel, Pepin firent aux Sarazins pour les chasser du Languedoc, l'établissement des comtes & des ducs de Gothie, l'élevation de ces seigneurs & leur règne, les croisades pour la Palestine, les guerres des Albigeois, leur destruction, & l'extinction des comtes; la réunion du Languedoc à la Couronne, la part que cette Province a pris aux guerres des Anglois, de l'Italie & contre les Espagnols, & enfin les guerres civiles entre les catholiques & les huguenots, qui ont duré près d'un siècle & demy, & plusieurs autres grands évenemens qu'il seroit trop long de rapporter & que vous sçavez assés.

En parlant de tous ces peuples étrangers, j'ay traité de leur origine; j'ay taché aussi de faire le portrait de tous les roys, généraux, comtes, gouverneurs, premiers présidens & autres personnages illustres qui ont paru en Languedoc. J'ay aussi décrit ce qu'il y a de plus beau & de grand dans les villes & dans tout le païs; enfin de mes seules collections on pourroit déja faire deux volumes in-folio, sans y comprendre les preuves. Je crois qu'il est absolument nécessaire de parcourir toutes les villes pour en visiter les archives & découvrir ce qui s'est passé dans les seize & dix-septième siècles : je ne sache pas que personne ait ramassé celles du dix-septième siècle. Je ne sçaurois guères plus avancer avec succez & plaisir, sans ce secours & surtout sans avoir vû les archives de Thoulouze, de Montauban, Albi, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nismes, le Puy, Mende & Viviers.

Il faudroit aussi commencer à faire les estampes, qu'on doit insérer dans l'Histoire, comme il a été ordonné par les Etats, & enfin commencer à composer le premier volume de l'Histoire, depuis la première connoissance des peuples du Languedoc, jusques à l'extinction des Albigeois ou à la réunion de la Province à la couronne. Ce qui restera à dire jusques en 1700 fera un plus gros volume & peut-être deux.

Pour visiter les archives des hôtels de ville, des cours de justice & des seigneurs, il faudroit un religieux, qui non seulement fust sage & fist partout honneur à la religion, mais encore qui sceust lire toutes les écritures, qui sceust bien l'histoire du Languedoc & qui sceust choysir précisement ce qui est nécessaire.

L'expérience m'a fait connoitre que celuy qui travaillera à l'histoire du Languedoc doit préférer la demeure de Toulouze à toute autre, parce que dans cette ville on trouve plus de livres, plus de mémoires, plus de secours que dans toutes les autres villes de cette Province. — Fait au monastère de S[t] Guilhem du Désert le 18[e] mars 1714. Fr. Pierre Auzières, M. B. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 32 & 33.)

[Cet exposé est suivi de deux mémoires très-développés sur le même sujet & intitulés : *Projet de l'Histoire du Languedoc, Ibid.*, fol. 34-61.]

5. — *Projet de l'Histoire du Languedoc* [*par le P. Gabriel Marcland*[1].]

Il y a quelque tems que feu Monseigneur le Goux de la Berchere, archevêque de Narbonne, ayant représenté à Messeigneurs tenans les Etats du Languedoc, qu'il seroit de leur dignité de procurer au public l'Histoire generale de cette Province; la compagnie

[1] Il existe dans le volume 181 du fonds de Languedoc, fol. 51, deux copies de ce Projet dont la première est une transcription raturée & annotée par le P. Marcland, & la seconde, une mise au net définitive. A la suite de la première de ces deux copies, on lit, écrit de la main de l'auteur : *Réponses aux doutes de Monsieur N. sur le projet de l'Histoire générale de Languedoc.*

après l'avoir remercié de sa remontrance qui ne pouvoit que leur être honorable, & supplié de faire lui-même le choix des personnes pour la composition de cet ouvrage, cet illustre prélat dont la mémoire sera toûjours en odeur de benediction dans les deux Narbonnoises, voulut bien en déférer l'honneur aux Benedictins de la congrégation de S. Maur.

Comme l'entreprise est nouvelle, n'y ayant point encore d'histoire qu'on puisse appeller generale, & qu'un petit nombre de particulieres qui regardent quelques-unes de ses parties, il a fallu ramasser dans les anciens historiens les faits qui doivent y entrer, & puiser ceux des tems moyens & bas, dans les bibliothèques & archives publiques & particulieres, & dans les cabinets des curieux où ils étoient ensevelis, & qui avoient échappé aux laborieuses recherches du sçavant M. Catel.

La recherche & decouverte de ces materiaux dispersez en ces lieux-là, n'est pas une chose aussi aisée que l'on pourroit s'imaginer, non plus que le choix & l'arrangement, sur tout quand il s'agit, comme ici, d'une histoire, qui a mille ans d'antiquité sur celle de France; d'un peuple qui successivement sous divers maîtres a porté ses armes victorieuses dans les trois parties de l'ancien monde, & d'une province qu'il y en a peu d'autres où l'on ait vû de si grandes révolutions. On n'ignore pas combien les gouts sont differens, soit pour les choses, soit pour la disposition & pour l'ordre : à l'égard des choses, il y en aura une si grande varieté, qu'on a lieu d'esperer que chacun trouvera de quoi se satisfaire, à moins qu'il n'aime la fable : car on se fait une loy de ne rien avancer qui le ressente. On n'ose pas se promettre la même chose touchant l'arrangement; cependant après y avoir meurement pensé, il nous a semblé que l'ordre chronologique étoit le plus convenable, & même le seul que l'on doive suivre à raison des divers maîtres qui ont gouverné les peuples de cette province.

Les Celtes ou Volces divisez en Tectosages, & Arecomiques en étoient les originaires; ils passerent premierement sous la domination des Romains, ensuite sous celle des Visigoths, ausquels à quelques intervales près succederent les comtes, & à ceux-ci les rois de France. Ces cinq changemens qui feront chacun son époque partageront cette Histoire en autant de parties, lesquelles quoi qu'inégales (*sic*) pour le nombre des évenémens ne le seront pas pour la durée qui sera d'environ cinq cens ans pour chacune, ni pour la singularité des faits, ils sont tous remarquables. Les Celtes & les Tectosages paroîtront les premiers sur la scene, & s'y feront admirer par leur valeur & par leurs conquêtes. Les Romains devenus les maîtres du pays ouvriront la seconde, & s'y feront haïr par leur orgueil & par leurs extorsions. L'entrée des Visigoths commencera la troisiéme; ils s'y feront aimer par la douceur de leur gouvernement, & regretter, quand après un regne de trois cens ans, ils feront place aux Sarrasins, lesquels en seront chassez par les quatre premiers rois de la seconde race, qui comme les Visigoths feront les delices de la Province, ce qui nous conduira aux comtes, lesquels rempliront la quatriéme, qui finira sous le regne de Philippe le Hardi, par la réünion immediate de presque toutes ces comtez en sa main, qu'il a transmis avec sa couronne aux rois successeurs, & à Louis XV heureusement regnant.

Première époque. — La premiere époque, que nous appellons le Languedoc, sous les Celtes & Volces-Tectosages, commencera environ six cens ans avant la naissance de Jesus-Christ. L'histoire nous fournit peu de faits sur tous ces tems-là, mais leur éclat nous dédomage du nombre. Elle nous apprendra que pour décharger le pays il en sortit par differentes routes, & en divers tems, trois armées composées de jeunes avanturiers, & que leurs expéditions furent si heureuses, qu'il est difficile de marquer celle des trois qui s'acquit le plus de gloire. L'une, sous le nom des Celtes, après avoir franchi le col des Pyrenées, & donné plusieurs batailles à ces peuples d'Espagne, qu'on nommoit alors

Iberiens, les obligea enfin de faire la paix, de s'allier avec eux par des mariages, des deux nations n'en faire qu'une; & que pour en éterniser la mémoire, le pays à l'avenir seroit appellé Celtiberie, & les habitans Celtiberiens. L'autre, qui sous le nom de Tectosages se joignit à celle du prince Sigovese, après avoir forcé le passage du Rhin, & conquis la plus fertile contrée de la Germanie, s'y maintint avec tant de valeur contre ses ennemis, tant d'équité & de justice avec ses voisins, que Cesar, qui n'est pas prodigue de loüanges, n'a pû s'empêcher de faire leur éloge. Et la troisiéme, sous le même nom de Tectosages, après avoir forcé le Pas des Termopyles, défendu par quatre-vingts mille Grecs, & s'être enrichis des dépouilles du temple de Delphes, alla se faire un pareil établissement & avec la même réputation dans la Bythinie. On y voit encore d'augustes monumens de leur puissance dans les villes de Tabia, de Pessim, d'Angoury & de Siuves, dont ils sont fondateurs. Les deux dernieres sont aujourd'huy metropoles, une ecclésiastique & l'autre civile; & si l'on veut se former une idée de leur courage & de l'étenduë des Etats qu'ils y possedoient, il ne faut que se souvenir que les Romains décernerent l'honneur du triomphe au proconsul, qui rendit leurs rois tributaires de la République.

Pendant que nos Tectosages batissoient des villes dans l'Asie, on construisoit dans leur pays natal & en Languedoc, celles de Vindomagus, de Rhode, d'Heraclée, de Maguelone, d'Elne, de Cesseron, d'Agde, d'Illiberis & de Ruscino. Les trois premieres ne sont plus, il ne reste de Maguelone & d'Elne qu'une église, elles étoient autrefois épiscopales comme l'est aujourd'huy Agde; mais il semble que les deux dernieres étoient alors les plus celebres, elles le furent du moins par rapport à ce qu'il s'y fit. Ce fut dans Ruscino que nos rois, qui y étoient assemblez, donnerent audience aux ambassadeurs d'Annibal & à ceux des Romains. Les premiers vinrent les prier modestement d'accorder, à telles conditions qu'il leur plairoit, le passage par le Languedoc, pour l'armée des Carthaginois, composée de plus cent mille hommes; elles furent reglées ces conditions à Illiberis par Annibal, à qui nos rois, par une noble émulation, en déférerent l'honneur, & applaudies, parce qu'elles sont dignes de la generosité & de la politesse de ce general, & de nos princes. Il n'y eut que les Romains qui ne les trouverent pas de bon goût, ils étoient venus dans l'esperance d'obtenir qu'on lui refuseroit le passage. Nos rois, après leur avoir remontré en des termes un peu durs, le ridicule de leur demande, les renvoyerent avec une sage leçon pour leur senat. Mais ces vindicatifs républicains oubliant la leçon, ne se souviendront que du refus qu'ils feront payer bien cherement à nos Tectosages, quand ils les auront soûmis à leur empire; on le verra dans la seconde époque.

Deuxième époque. — On expliquera d'abord la manière que le Languedoc passa sous la domination romaine; on la croit très-differente de celles des provinces voisines qui se virent forcées de subir le joug, mais il n'en fut pas mieux traitté. A peine il se sera mis sous la protection de la République, qu'elle oublira les conventions & le laissera en proïe aux avanies de ses proconsuls. Il deviendra peu après le theatre des formidables guerres, qu'elle eut à soûtenir contre les Cymbres & les Ambrons; contre Sertorius & contre les Gaulois. Il ne faut pas douter que la douleur de se voir foulé d'un côté par cinq à six cens mille barbares, & d'autre par deux à trois cens mille Romains, qui ne valoient pas mieux, fut un peu adoucie par le plaisir de les voir s'entre-tuër, & de servir de tombeau une fois à quatre-vingts mille Romains, de prison à quarante mille, & puis de cimetiere à tout le reste des barbares. Il ne joüit pas long-tems de ce triste plaisir, la guerre de Sertorius vint l'interrompre & fut suivie de celle des Gaulois, qui conservoient toûjours le desir de secouër le joug. L'absence de Cesar leur parut favorable, ils ouvrirent la campagne par le ravage du Vivarez & du reste du bas Languedoc, dont Ver-

cingentorix n'avoit pû ébranler la fidélité, comme il avoit fait celle du Quercy, du Roüergue, de l'Auvergne & même du Givaudan, & cette guerre finira dans le même Languedoc. S'il est vrai (ainsi qu'un sçavant moderne croit l'avoir demontré) que ce prince avec tout ce qu'il put rallier de ses troupes, alla se renfermer dans Alais, château des Cevennes, où il fut assiegé & fait prisonnier; c'est ce que nous examinerons.

Ce sera seulement sous les empereurs que nous verrons le Languedoc recompensé de sa constante fidélité. Cesar lui ouvrira l'entrée du senat, Auguste choisira Narbonne pour y tenir en personne les Etats généraux des Gaules; il y fera le partage de ces vastes provinces; donnera à la quatriéme le nom de Narbonnoise, & couronnera tous ces honneurs par un magnifique temple qu'il y fit bâtir. Antonin le Pieux deviendra le second fondateur de cette ville, qu'un incendie avoit presque toute reduite en cendres; & Adrien ajoûtera à l'amphitheatre, au temple de Diane, à la Tour-Magne & aux autres embellissemens de Nîmes, la superbe basilique de Plotine. Mais on fera remarquer que le Languedoc repondit parfaitement à tous ces honneurs, donnant au senat de sages magistrats & d'éloquens orateurs, & fournissant aux armées de Cesar de vaillants soldats & de braves officiers; instituant de pompeux sacrifices pour la prosperité d'Auguste, & donnant en la personne d'Antonin le Pieux, de Carus & de Numerian son fils, des empereurs qui ont honoré l'Empire.

On n'oubliera pas le plus heureux de tous les évenemens, sçavoir la naissance de Jesus-Christ, & la prédication de son saint Evangile. Il est étonnant que ces deux faits étant les plus augustes & les plus interessants que l'on puisse examiner, l'année du premier, soit si inconnuë, & le siecle du second par rapport aux Gaules si contesté. Sur le premier nous suivrons le tradition de l'Eglise romaine : sur le second, celle de nos églises du Languedoc, qui remonte cette prédication vers la fin du premier siecle de l'Incarnation, & qui donne pour premiers évêques, Paul à Narbonne; George au Puy; Flours à Lodève; Aphrodise à Beziers; Saturnin à Toulouse, tous saints & disciples des apôtres. Quoiqu'il (*sic*) en soit, il est certain que le progrès du saint Evangile y fut retardé moins par la crainte des édits, que par l'entêtement du peuple pour ses anciennes superstitions; mais la pureté de la foy, ainsi que celle des mœurs & du culte exterieur, y fut étrangement alterée durant le quatriéme siecle, une par l'héresie d'Arius, l'autre par les révéries de Vigilance. On y verra l'arianisme présider au concile de Beziers en la personne de l'impie Saturnin d'Arles, & monter ensuite sur le thrône & devenir la religion dominante en la personne des treize premiers rois visigoths, comme nous le dirons dans l'époque qui suit.

Troisième époque. — L'irruption des Vandales dans les Gaules fut cause que le Languedoc changea de maître. L'empereur Honorius, trop foible pour se maintenir dans ces vastes provinces, de l'avis du senat les ceda avec l'Espagne à Alaric & ses successeurs rois des Visigoths. Après donc avoir expliqué l'étenduë, les motifs & les conditions de la cession, l'origine, les mœurs, & la forme du gouvernement de ces nouveaux habitans du Languedoc (car ce fut la premiere province dont ils prirent possession, & la derniere dont ils furent dépoüillez); on s'étendra sur tout ce qui s'y est passé de mémorable sous les trente rois de cette nation, qui l'ont gouverné pendant trois siecles, ce qui renferme les plus beaux morceaux des histoires, de l'Empire, de Rome, de l'Italie, de l'Affrique, de l'Espagne & de France.

On verra Rome assiegée par notre Alaric, se racheter premierement par une grosse rançon; assiegée une seconde fois par ce roy à qui elle ouvrit ses portes & qui y créa un empereur; rassiegée par le même Alaric, prise & abandonnée durant trois jours au pillage à l'exception des églises, & cela pour punir la perfidie d'Honorius, dont elle n'étoit pas cause. C'est ici le *quidquid delirant Reges,* comme il y avoit encore beaucoup

à glaner dans cette malheureuse ville, elle fut pour la quatriéme fois la victime de la vengeance de nos Visigoths. Ataulphe, successeur d'Alaric, mais moins religieux, la fit saccager sans exception & sans mesure; il trouva dans les seules églises des richesses immenses, que la pieté des fidéles y avoient (*sic*) consacrées, ou que les Romains y avoient refugiées comme dans un azile; il y trouva aussi la belle & sage Placidie, sœur de l'empereur; il en devint d'abord l'esclave & peu de tems après l'époux : la solemnité des nôces & le couronnement de cette premiere reine du Languedoc se firent à Narbonne, avec une magnificence dont on auroit peine de trouver d'exemples dans l'histoire. Cet agréable & nouveau spectacle fit oublier la triste scene qu'il avoit donnée quelque tems auparavant dans la même ville, en faisant trancher la tête aux empereurs Jovin & Sebastien, freres, à l'un pour avoir contre sa défense associé l'autre à l'empire, & à celui-ci pour l'avoir accepté sans sa permission. Les rois qui après lui firent leur residence en Languedoc, ne furent pas moins fiers; on les verra sur leur thrône donner audience aux ambassadeurs d'Attila, & les éconduire; à ceux de Valentinian, & de cinq ou six autres empereurs, qui demandoient les uns du secours, les autres la paix, & ceux-ci ne l'obtenir qu'à des conditions bien dures. On les verra au milieu de leur cour dans Toulouse créér un empereur, & enfin à la tête de leurs armées, après avoir battu deux fois Attila, battre encore Valentinien; les rois des Sueves, des Bretons, des François, & joindre la Provence, les trois Aquitaines & toute l'Espagne comme simples provinces, à leur royaume de Toulouse, le siege de leur empire.

Ces rois étoient encore ariens, mais plus jaloux d'étendre leurs Etats que leurs erreurs; ils laissoient aux catholiques une honnète liberté de conscience, & aux évêques celle de s'assembler en concile, & témoignant beaucoup de respect & de confiance pour ceux de ces derniers qui étoient estimez de sainte vie. Toutes ces condescendances n'empêcherent pas Clovis de leur déclarer la guerre; la diversité de religion en sera le prétexte ou le motif; comme il n'y a rien de plus saint, rien aussi ne lui fut si glorieux que le succez de la bataille de Voüillé près de Poictiers. La mort d'Alaric leur roy, qu'il tua de sa main, fut suivie de la conquête de quelques-unes de ses provinces; mais le mariage de sa fille, & de deux de ses petites filles avec les rois visigoths, & de trois princesses visigothes avec les rois françois, loin d'être les liens de la paix, furent une source de guerres entre ces princes, & de malheurs infinis pour toutes ces malheureuses princesses.

La conversion de notre roy Recarede, suivie de l'extinction de l'arianisme, nous fournira une matiere plus agréable, ainsi que le concile d'Agde, celui de Narbonne & les dix-sept derniers de Tolede tenus sous les rois visigoths. Nos évêques seront soigneux de s'y rendre, & ils auront l'honneur de présider au sixiéme qui passe pour un des plus savans.

La révolte du comte de Nîmes contre Vuamba nous occupera quelque tems, le détail est curieux par ses circonstances, mais très desagréable par ses suites. Les juifs que ce pieux roy avoit proscrits, & que le comte protegeoit, en étoient ou l'occasion ou la cause; mais les suites furent des plus tragiques pour le Languedoc, qui à la reserve de deux évêques, s'étoit laissé entraîner dans la révolte, & avoit applaudi la création d'un nouveau roy.

Ces playes seront à peine fermées, qu'on les verra rouvrir & de plus profondes par l'invasion de trois princes, qui se disputoient la possession de la Province comme un bien vaquant depuis la mort du malheureux Roderic dernier roy visigoth. Zema, roy des Sarrasins, après un long siege prendra Narbonne, passera au fil de l'épée tous les hommes, & envoyera en Espagne les femmes & les enfans. Eudes, duc d'Aquitaine, s'étoit emparé de Toulouse avant qu'elle fût assiegée par ce même roy, & arriva assez à

tems pour le chasser, le battre, & le laisser au nombre des morts. Charles Martel, prince des François viendra après eux, brûlera Avignon, Nîmes, Agde, Beziers, & s'en retournera bien fâché de n'avoir pû chasser de Narbonne les Sarrasins, qu'il tenoit assiegé (*sic*) depuis quatre ou cinq ans.

Le ciel réservoit à la pieté de nos évêques & au courage de nos comtes la gloire de s'affranchir eux-mêmes du joug des infidèles, & de se donner un roy très-chrétien en la personne de Pepin à qui ils ouvrirent les portes de leurs villes sous les conditions réciproques de protection & de fidélité, de conserver leurs privileges, & les laisser vivre selon leurs loix (c'étoit les gothiques); conditions qui marquent non pas un peuple conquis & qui reçoit la loy, mais qui la prescrit en quelque maniere à celui qu'il se choisit pour maître. Et en effet le Languedoc ne s'appercevra d'avoir passé sous l'empire des rois de France, que par l'honneur que lui feront les trois premiers empereurs françois de le différencier de leurs autres provinces, en le rétablissant dans son ancienne prérogative de royaume sous les noms de Gothie & de Septimanie, du reste fidéles aux conventions stipulées avec leur pere & ayeul. Il ne se parlera point d'impôts ni de partages de terres : on confirmera les loix gothiques : il ne sera rien changé dans la forme du gouvernement; les rois, comme il étoit d'usage, envoyeront dans les principales villes pour y administrer la justice, les armes & les finances, certains officiers qu'alors on appelloit comtes. Mais il arriva que ces comtes se prévalant tantôt de la confiance des rois, tantôt des guerres qu'ils avoient sur les bras, & toûjours de la foiblesse du gouvernement, de simples commissionnaires qu'il étoient, s'érigerent peu-à-peu en souverains chacun dans l'étenduë d'une ou de plusieurs comtez, & y en exerçoient tous les droits. On sera surpris que dans un pays long d'environ quatre-vingt lieuës, sur trente-cinq à quarante de large, il s'en soit élevé dix à douze, & qu'ils se soient maintenus dans cette indépendance durant plus de quatre cens ans; & nous voici à la quatriéme époque que nous appellerons le Languedoc sous les comtes.

Quatrième époque. — Il est aisé d'imaginer que cette multitude de petits souverains ne pouvoit être, comme elle fut, qu'une source de jalousies; & c'est aussi ce qui tiendra la Province dans une perpétuelle agitation, ou dans son tout, ou dans quelques-unes de ses parties. Mais au milieu de ses troubles, il s'y passera des choses très-considérables pour la religion & pour l'état politique. Telles sont pour la religion la convocation de vingt conciles provinciaux, l'institution de quelques nouveaux ordres religieux hospitaliers, militaires & mixtes, & la fondation de plus de cent abbayes : telles sont encore les élections des évêques faites par les chapitres, rarement par les papes, jamais par les rois, & presque toûjours unanimes; ce qui marque d'un côté la droiture des électeurs, & d'autre le mérite personnel des élûs qu'on prenoit ordinairement *de gremio* du corps du chapitre, ou des originaires du pays, ou de quelques abbayes de la Province. Quelle ample & riche matiere fourniront à l'histoire tant d'évêques, abbez & ecclesiastiques du second ordre; les uns par les refus de ces dignitez, les autres par la démission volontaire; quelques-uns par l'expulsion ou dégradation, un grand nombre par leur zele pour la pureté de la foy contre les hérétiques, pour l'integrité des mœurs contre les déréglemens du peuple, & pour le maintien de la discipline contre le relâchement des clercs & des moines; enfin pour la defense des droits de leurs églises contre les usurpateurs, plusieurs ayant souffert pour un ou deux, ou pour tous ces sujets-là les persécutions, l'exil, la perte des biens, la prison, & même la mort.

Comme les archevêques de Narbonne étoient à la tête de ce clergé, ils se trouveront dans tous ces cas plus souvent que les autres; & de plus ils auront à défendre le patronage de leur église contre les vicomtes de Narbonne, la qualité des ducs de Gothie ou Narbonne contre les comtes de Toulouse, leur indépendance contre les archevèques

de Bourges, d'Arles, de Tolede & de Vienne, leur primatie contre ceux de Tarragone & d'Aix, & enfin la présidence aux Etats contre leurs suffragans. Le détail de ces petites guerres sera d'autant plus agréable, que la discussion du droit est intéressante.

Le reste de cette époque qui regarde presque tout l'Etat politique, n'offrira presque rien que de triste; ce sera une bigarrure de séditions réïterées dans plusieurs villes, d'autant plus cruelles, qu'elles se faisoient de citoyen à citoyen, d'ami à ami, de frere à frere, de pere à fils, que le malheur ou l'interêt trouvoit engagés dans des partis opposés de mariages, de divorces, de polygamies célébres par la qualité des personnes, & par la singularité des circonstances; de fondation de quatre nouvelles villes, qui après Toulouse sont aujourd'hui les plus peuplées & les plus riches, & que nous verrons durant de certains temps les plus révoltées contre la religion & contre l'Etat; de révoltes de villes contre les comtes, dont ils chasseront les uns, massacreront les autres, & à leur tour seront elles-mêmes massacrées par les comtes. Ce sera enfin un mélange de batailles, de siéges & de guerres des comtes de Toulouse contre les rois d'Angleterre, d'Espagne & de France, contre les comtes de Provence, de Barcelone, de Poitiers, de Melguail, de Beziers, de Rhodes. Le Languedoc en étoit le théâtre; mais celles que nous y verrons les plus communes durant plus de deux cens ans, ce seront les guerres de religion. Rien de si glorieux pour la Province, que celles qu'elle a faites au dehors & dans les pays étrangers par ses comtes, seigneurs & évêques, ni rien de si funeste que celles que ses mêmes comtes fauteurs des Albigeois lui ont attirées dans son sein. Ces comtes & évêques, après avoir mené en différens temps, de nombreuses croisades, soit en la Terre-Sainte contre les Turcs, soit en Espagne contre les Sarrasins, verront leurs Etats inondez d'un million de croisez & étrangers qui y exerceront durant vingt-cinq à trente ans toutes les hostilitez qu'un zele de religion trop ardent a coûtume d'inspirer; ce qui sera cause du dépeuplement du Languedoc. Les croisez d'une part, les inquisiteurs de l'autre, feront périr par le feu, par le fer, ou par l'exil, la plus grande partie des habitans, & avec eux presque toute l'ancienne noblesse; leurs châteaux seront rasez, leurs terres confisquées : il sera même défendu à leurs veuves & filles de se marier pendant dix ans à d'autres qu'à des étrangers; cela fera un nouveau monde, & sera cause que la Province passera immédiatement sous les rois françois, c'est la cinquiéme & derniere époque.

Cinquième époque. — Cette époque, ainsi que la précédente, quoyque mélangée de choses qui n'ont que peu ou point de liaison, sera bien plus intéressante, en ce que l'on verra de plus près, & comme sous les yeux, les faits qui seront rapportez, & que les plus considérables familles y trouveront avec leur nom, la part que leurs ancêtres y ont eûë, & la gloire ou le blâme (car on ne déguisera rien) qu'ils se sont acquis dans le clergé, dans l'épée, dans la robe, dans la science ou dans les beaux-arts.

Le clergé séculier y verra avec plaisir l'érection de deux nouveaux archevêchez, d'onze évêchez, & du double des collégiales. Le régulier, la fondation de trois cens monasteres de divers ordres; tous les deux, la création de trois papes pris de l'un & de l'autre clergé, & que le mérite plus que la naissance a élevés à cette sublime dignité. La noblesse n'aura pas moins de plaisir d'y voir la fondation des grands prieurs de S. Giles, de Toulouse, & des soixante & dix commanderies qui en dépendent; la création de quatre grands-maîtres de Rhodes & de Malthe, celle de cinq maréchaux de France, de plusieurs généraux d'armée, & gouverneurs de provinces, de villes ou de châteaux.

Ceux qui aiment le barreau, y apprendront le temps de l'érection & fixation du parlement, & des autres cours supérieures & subalternes, les causes de leur division, réünion ou translation, & l'étenduë de la juridiction, soit pour les lieux, pour les per-

sonnes & pour les choses; & les sçavans ne seront peut-être pas fâchez qu'on les fasse souvenir quand & comment furent fondées les universitez de Montpellier & de Toulouse, & que cinq d'entre les professeurs qui y ont enseigné l'un & l'autre droit, ont été faits papes. On leur rappellera aussi la mémoire des Jeux-Fleuraux, de la fondation de vingt colleges publics, & de la création des Académies des sciences & des beaux-arts. On aura soin enfin de marquer le nom, & s'il se peut, le pays & la famille, avec les actions de ceux qui d'entre ces cinq différens ordres, se seront les plus distinguez dans l'église, dans les armes, dans la magistrature, dans les sciences, & dans le gouvernement politique. Mais comme ce gouvernement regarde spécialement messeigneurs les Etats généraux, qui sont les peres de la Province, on n'en parlera qu'incidemment & par occasion. Cette auguste assemblée, son objet & les affaires qui s'y traitent, sont un corps séparé qui ne peut entrer dans celui de l'histoire générale : ni comme partie, elle seroit presque aussi grande que le tout : ni par épisodes, elles (*sic*) seroient trop fréquentes; on en donnera une histoire particuliere qui ne sera gueres moins étenduë que la generale, & sera bien plus intéressante.

On ne pourra pas se dispenser d'entrer dans le détail des différends d'entre le pape Boniface & Philippe le Bel, & ceux de ce roy avec l'évêque de Pamiers & avec les Templiers. Ces trois choses qui ont fait tant d'éclat dans le monde, font partie de notre histoire, en ce que je ne sçai par quelle fatalité tous les principaux acteurs de ces trois tragédies se trouvent appartenir au Languedoc à titre ou de naissance, ou de gros benefices, ou de belles seigneuries, & plusieurs à ces trois titres. Dans l'affaire de Boniface, les évêques de Viviers & de Pamiers avec l'archidiacre de Narbonne, furent porteurs de paroles ou de brefs peu dignes de leur ministere, & moins encore de la gravité d'un pape. Le sieur de Nogaret, le vicomte de Narbonne, & Sciarra Colomna son beau-frère, le firent prisonnier; & le même Nogaret avec le sieur Duplessis marquis de Vezenobre ses accusateurs, en poursuivirent la déposition jusqu'au tombeau, & la condamnation même après sa mort. Dans celle de l'évêque de Pamiers, ce prélat eut pour dénonciateur le sieur [*blanc par suite d'omission*][1]; pour témoins des chefs d'accusation les évêques de Beziers, de Maguelone, avec l'abbé de S. Papoul, & le comte de Cominges; & pour juges son métropolitain, avec deux de ses suffragans. Pour ce qui est des Templiers, le commandeur de Montfaucon fut le premier délateur, celui de la Nogarede un des premiers témoins. Le pape envoya l'abbé de Cruas pour informer, & nomma l'archevêque de Narbonne & l'évêque de Tolede, avec l'archidiacre de Maguelone pour instruire avec trois autres, & juger définitivement le procès. Enfin le même évêque de Mandes fut chargé par les Peres du concile de Vienne de donner son avis par écrit; & son avis qui concluoit à l'extinction de cet ordre, fut approuvé & executé.

Il semblera au reste que pendant cent à six-vingt ans les papes, les princes françois & les anglois, eussent conspiré la ruine de la Province, qu'ils en avoient fait le partage, & convenu que chacun désoleroit le lot qui lui étoit échû.

On verra les églises & les titulaires abandonnées (*sic*) au pillage de la cour de Rome par l'érection de nouveaux bénéfices, par les translations, par les pensions, & par les réserves durant le schisme & la résidence des papes à Avignon; les villes & la bourgeoisie au pillage du Dauphin, des ducs de Berry & d'Armagnac, des comtes de Foix & des princes d'Orange, qui s'en disputoient le gouvernement pendant la maladie de Charles VI, les châteaux, villages, & toute la campagne en proye à la fureur des Anglois

[1] Dans l'exemplaire qui fait partie du tome 181 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale, exemplaire corrigé & annoté de la main de l'auteur, ce blanc est rempli par le nom de *Feotti*.

durant & après la prison du roy Jean; mais ces maux quoyque grands, paroîtront legers, si on les compare à ceux que la Province se causera à elle-même, en armant durant quarante à cinquante ans ses propres enfans, lesquels au sujet de la religion lui feront une guerre dans laquelle on n'épargnera ni églises, ni évêques, ni magistrats, ni parens, ni amis, ni villes, ni bourgades. L'édit de Nantes en suspendra un peu le cours; mais il n'éteindra pas tout le feu. Loüis XIII se verra obligé d'y venir, & de faire en personne les siéges de Privas, de Montpellier, qui lui réussiront mieux que celui de Montauban. La révocation de cet édit rallumera le feu sur lequel on jettera durant quelques années les cendres d'une fausse conversion, & à la faveur de ce manteau on conclura des traitez avec les ennemis de l'Etat; & alors l'on verra tout à coup sortir des Sevenes comme d'un Vesuve les flames de la révolte, & retracer dans ces affreuses montagnes & dans les lieux voisins, les barbaries que les Albigeois leurs peres & les calvinistes leurs ayeuls y avoient exercées. On sçait l'inquiétude que cette révolte donna à la cour, & que le feu roy d'heureuse mémoire crut ne pouvoir l'étouffer dans le canton que par le brûlement des habitations & l'exil des habitans. Afin de mettre dans tout son jour l'histoire politique du Languedoc, dont nous venons de faire le plan, & d'en rendre la lecture plus agréable & plus instructive, elle sera précédée comme d'un flambeau de l'histoire naturelle & artificielle, c'est-à-dire, de ce que Dieu y a mis dans la création, & de ce que l'industrie des hommes y a ajoûté. Une carte géographique en fera connoître la situation, la figure & l'étendue; sa division en évèchez & gouvernemens; ses villes, ses forteresses; ses édifices publics; ses montagnes; les cinquante-six rivieres qui l'arrosent; ses ponts, ses aqueducs; ses bassins, le canal royal; ses ports, & ses côtes maritimes. On fera remarquer tout ce qu'il y a de curieux dans chacune de ces choses; & pour la satisfaction des étrangers, on accompagnera de plans, de vûës & de figures gravées celles qui en seront susceptibles.

Il seroit difficile au reste de marquer ce qui manque à cette belle Province pour le soûtien & pour les agrémens de la vie. Le peuple naturellement industrieux & œconome, y trouve abondamment de quoi fournir à ses besoins, à ses plaisirs, & à son commerce qui est des plus opulens; il semble même que la nature qui est assez avare de ses merveilles, les ait prodiguées au Languedoc, ou du moins qu'elle a pris plaisir d'y réunir celles qu'elle a dispersées dans le reste du monde. Outre les végétaux & les marcassites qui s'y trouvent en grand nombre, & dont quelques-uns lui sont particuliers, on y voit des Pactoles charrier avec leur sable les paillettes d'or & d'argent, & quelquefois les diamans & les perles; des petroles découler l'huile & le bytume; des rochers, l'un du milieu d'une campagne s'élever en pyramide réguliere à la hauteur de quatre cens quarante huit pieds, & l'autre, comme celui de Harpaso, s'ébranler sensiblement lorsqu'on le pousse du bout du doigt, & devenir immobile si l'on y employe toute sa force, *digito mobilis, toto corpore immobilis*. On y voit des lacs sur le sommet des montagnes hautes de sept à huit cens toises, des puits qui regorgent d'eau en été, & sont à sec durant l'hyver. Mais on ne croit pas qu'il se voye dans tout le monde rien d'aussi merveilleux que la fontaine de Belesta au diocèse de Mirepoix; pendant cinq mois elle croît régulierement de demie heure en demie heure vingt quatre fois chaque jour naturel & si sensiblement, que par ses réciprocations elle fait enfler & désenfler la petite riviere de Lers dans laquelle elle se décharge, & où il semble que se noyent avec elle tous les systèmes que les philosophes ont imaginés sur les causes du flux & reflux.

Ce nouveau projet d'histoire, comme l'on peut voir par cette ébauche des principales matieres, montre l'étenduë & les difficultez de l'entreprise : mais quoyque l'on ait rien à se reprocher touchant l'obligation de s'employer uniquement à la recherche de tout ce que l'on a crû pouvoir l'enrichir, & que même l'on ait lieu d'être assez content des

découvertes & de la moisson que l'on a faite, le champ est si vaste, que l'on n'ose se flatter de n'y avoir rien laissé à glaner; & d'ailleurs il a été jusqu'à présent si peu défriché, qu'il est impossible que bien des évenemens considérables n'ayent échappé à nos veilles; c'est ce qui nous oblige d'inviter toutes les personnes de lettres, & particulierement ceux qui sont plus versés dans la connoissance du Languedoc, à vouloir nous communiquer les mémoires qui peuvent contribuer à la perfection de cet ouvrage, & d'assûrer ceux qui nous les communiqueront, ou qui se donneront la peine de composer eux-mêmes des morceaux d'ouvrages entiers, dissertations, descriptions, ou quelqu'autres piéces, d'en recevoir tout l'honneur qu'ils peuvent raisonnablement désirer, & qu'on ne prétend point s'attribuer la gloire qui leur est dûë.

Les personnes qui auront quelques mémoires à donner touchant cette histoire, auront la bonté de les adresser au R. Pere général de la congrégation de S. Maur, dans l'abbaye de S. Germain des Prez, à Paris. 1720. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 62.)

6. — *Premier projet de l'Histoire générale de Languedoc, par dom Devic & dom Vaissete.* [*Autographe de dom Vaissete.* — Vers 1718 ou le commencement de 1719.]

Mémoire des veües que l'on se propose & du dessein que l'on s'est formé dans la recherche des titres & autres pièces qui peuvent servir à l'Histoire du Languedoc & dans la composition de cet ouvrage dont les Estats de cette Province nous ont fait l'honneur de nous charger depuis quelques années.

La Province de Languedoc, telle qu'elle est aujourdhui, comprend dans son étendue presque toute l'ancienne Province Narbonnoise Première, avec la partie de l'Aquitaine Première, contenüe dans les diocèses de Montauban, Alby, Mende, le Puy & Viviers, ou partie d'iceux. Tous les différens pays qui composent cette Province s'assemblent tous les ans par leurs députez & font ce qu'on appelle les États généraux de la Province.

Ce corps illustre & distingué par bien des endroits, nous fit l'honneur il y a quelques années de nous charger de travailler à l'histoire de la Province & d'en faire les recherches; il envioit avec raison à plusieurs autres provinces du royaume la gloire d'avoir travaillé avec succès à l'histoire de leur patrie, tandis que celle qui par le nombre, la variété & l'importance des événemens, méritoit le mieux l'attention d'un bon écrivain, en étoit pourtant la plus négligée.

Pour tirer donc de l'obscurité ce qui étoit caché dans les tenèbres de l'oubli, & pour donner un nouveau jour à ce qui a été publié, on nous honora de cet important & laborieux employ, que l'envie d'être de quelque utilité au public, & surtout les engageantes sollicitations d'un des premiers prélats du royaume[1] ne nous permirent pas de refuser. C'est aussi à ce sçavant prélat que la gloire d'un dessein si avantageux à la province dont il est à la tête, & la reconnoissance des soins de son exécution sont entièrement deües.

Pour travailler avec méthode, deux de nos Pères furent premièrement chargés de faire des mémoires & des extraits de tous les auteurs imprimez qui ont traité de l'histoire de la Province ou de ses villes, & ils l'ont heureusement exécuté en partie. On a commencé ensuite de fouiller dans les archives du pays & autres, pour en tirer les pièces qui peuvent servir à notre dessein; on continue à présent ce travail avec succez;

[1] M. de la Berchère, archevêque de Narbonne, président des États; sa mort étant survenue le 2 juin 1719, nous pouvons donc fixer la rédaction du présent mémoire, antérieurement à cet événement, vers 1718, ou au plus tard vers les premiers mois de 1719.

quelque long & pénible qu'il soit, on le supporte avec plaisir, dans la vüe d'y faire des découvertes qui jointes aux mémoires sur les imprimez, puissent servir au corps de l'histoire dont on va donner le dessein qu'on s'en est formé, en proposant les veües qu'on a eües & les mesures qu'on a prises, ou qui restent à prendre pour conduire cet ouvrage à la perfection qu'il est capable de recevoir & pour demander en même tems les avis & les secours des sçavans & du public.

Cet ouvrage aura deux principales parties, sans les figures & les ornemens qui l'embelliront : 1° la première comprendra le corps de l'histoire qu'on faira d'un stile suivi & uniforme autant qu'on pourra, on y traitera ensemble & de suite ce qui regarde les matières ecclésiastiques, civiles, politiques, militaires, &c. On ne l'appuiera que sur des fondemens solides, c'est-à-dire, sur l'authorité des plus célèbres écrivains ou sur les pièces authentiques imprimées dans divers recueils, ou qui n'ont pas encore paru & qu'on rapportera dans les Preuves. On évitera autant qu'il est possible un stile trop diffus ou trop laconique, & on prendra l'origine de cette histoire dans ce que nous avons de plus ancien, c'est-à-dire depuis les Gaulois, Volsques, Tectosages & Arécomiques qui habitèrent cette province avant qu'elle fut soumise aux Romains, jusqu'à nos jours; & on rapportera dans un ou plusieurs volumes tout ce qui mérite l'attention ou la curiosité du lecteur.

Les plus célèbres époques & les divers événemens qui sont arrivez dans le Languedoc serviront de division aux livres qui fairont le corps de l'ouvrage, & pour les rendre à peu près égaux : le premier pourroit, par exemple, traiter tout ce qui s'est passé sous les Gaulois & les Romains, jusqu'à ce que les Wisigoths se rendirent les maîtres de cette Province au commencement du cinquième siècle; le second depuis le règne des Wisigoths jusqu'à l'invasion & irruption des Sarrazins, au commencement du huitième; le troisième, depuis l'invasion des Sarrazins & les guerres de Pépin & de Charlemagne dans cette Province jusqu'au commencement des comtes héréditaires, vers le milieu du neuvième siècle; le quatrième depuis les comtes héréditaires jusques à la guerre des Albigeois, au commencement du treizième; le cinquième depuis la guerre des Albigeois jusqu'à la réunion de la comté de Toulouse à la couronne l'an 1270; ces cinq livres feroient environ la moitié de la matière; le sixième, depuis cette réunion jusqu'au rétablissement du parlement de Languedoc à Toulouse, l'an 1444; le septième, depuis le rétablissement du parlement jusques à l'hérésie & aux guerres des calvinistes, au seizième siècle; le huitième, depuis les calvinistes jusques aux troubles qui arrivèrent dans la Province, sous le gouvernement de Montmorency; le neuvième, depuis ces troubles, jusques à ceux qui sont arrivez au commencement de ce siècle dans les Cévennes; & le dixième, depuis les troubles des Cévennes jusqu'à nous. On pourroit changer la division de ces livres, sous d'autres époques, selon que l'abondance ou la stérilité de la matière le demanderoit, &c.

Pour se renfermer dans son sujet, on s'attachera principalement à traiter tout ce qui intéresse le païs & les villes qui font aujourd'hui le corps de la Province, ou qui en composent les Estats généraux ; on n'y parlera des provinces voisines, qu'autant qu'elles ont fait corps avec le Languedoc & que la connexion des matières le demandera.

2° Dans la seconde partie qui comprendra les Preuves, on ne donnera que les pièces qui mériteront de paroître & qui peuvent servir à l'éclaircissement des faits ou à donner des mémoires pour les familles nobles ou anciennes de la Province, dont on s'attachera à rapporter tout ce qui pourra les intéresser. Pour ne pas charger inutilement le public, on évitera de donner les pièces qui ont déjà paru & dont le nombre est assez grand & qui sont principalement dans les recueils de M. Baluze, du P. d'Achery, dans les ouvrages de Mrs Catel, Caseneuve, La Faille, &c.; mais on ne s'y assujettira pas tellement qu'on

ne fasse réimprimer, avec choix, certaines pièces essentielles & fondamentales comme quelques testamens des comtes de Toulouse, & afin d'avoir dans un même recueil tout ce qui peut intéresser la gloire & les privilèges de la Province. On sera pourtant bien aise d'avoir là-dessus comme sur tout le reste le sentiment & le goût des habiles gens.

On pourra partager ce recueil de pièces en plusieurs sections en mettant par exemple dans la première toutes les pièces qui sont dans leur entier rapportées selon l'ordre chronologique ; dans la 2e sous le même ordre chronologique, tous les extraits de pièces qui servent de preuves ou de mémoires, mais qu'on n'a pas jugé à propos de donner en entier à cause du peu d'usage qu'on en pourroit faire, se contentant d'indiquer les sources ; dans la 3e les différentes chroniques ou histoires originales, poëmes, épitaphes ou éloges historiques qu'on trouvera & qui mériteront de voir le jour, auxquelles on pourra joindre des dissertations sur les points les plus difficiles de l'Histoire ; par exemple, sur l'origine & l'antiquité des villes de la Province, sur l'origine & la généalogie des anciens comtes de Toulouse & autres seigneurs souverains du pays, sur leur maison, justice, police, finances, &c.; sur l'origine des Etats, &c., les privilèges de la Province.

On pourra faire précéder ces Preuves ou même l'ouvrage par une description chorographique de la Province, qui soit succincte, mais exacte & les faire suivre par des catalogues chronologiques des gouverneurs de Province, lieutenans-generaux, seneschaux, premiers-présidens, conseillers des cours souveraines, avec plusieurs tables bien détaillées, &c.

3° Pour ce qui regarde les ornemens & les estampes, ils comprendront les arbres généalogiques des comtes de Toulouse, vicomtes de Narbonne, Béziers, &c., & autres seigneurs qui ont été maîtres des différens pays qui composent la Province. Plusieurs cartes géographiques qu'on pourra faire graver : 1° de l'estat de la Province sous les Gaulois & les Romains; 2° sous les comtes & autres souverains, qu'on pourra sousdiviser en plusieurs autres cartes particulières, dans chacune desquelles on comprendra l'étendue du pays que possédoit chaque seigneur particulier; 3° une troisième de l'estat présent de la Province. On faira graver aussi les sceaux des comtes & autres seigneurs de marque, qu'on aura soin de placer à la fin de chaque charte, selon leur ordre chronologique; enfin on donnera diverses estampes des principaux monumens anciens & modernes qui subsistent encore & qui embellissent la Province; on n'oubliera pas les portraits des anciens comtes, quand on trouvera occasion de les donner.

Tout ce travail demande de la dépense, du tems, de la patience, de l'exactitude, la libéralité. Nos seigneurs les Estats ont pourvu à la première. On tâchera de fournir au reste, surtout avec le secours que l'on se promet de tous les ordres de la Province & des autres personnes curieuses, par la communication des pièces & mémoires, dont la participation & l'examen nous est nécessaire, on espère de conduire heureusement à sa fin un ouvrage si glorieux à une des premières provinces du royaume. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 81-84.)

7. — *Mémoire pour Nosseigneurs des Estats du Languedoc touchant le travail qu'ont fait les PP. Bénédictins chargés de l'Histoire de la Province.* [*Autographe de dom Vaissete.* — Fin de 1719 ou commencement de 1720.]

Nosseigneurs, la mort de l'illustre prélat (M. de la Berchère) qui, depuis quelques années, nous avoit chargés par vos ordres du soin de recueillir les matériaux qui doivent servir à la composition de l'histoire de la Province, nous privant de l'honneur de continuer à lui rendre compte du progrès de nos travaux, nous croions qu'il est de notre

devoir de vous instruire de l'estat des recherches que nous avons faites sous sa direction, & ce qui nous reste à faire pour les accomplir[1].

Nous n'entreprendrons pas icy de vous faire remarquer les soins & le temps que demande une histoire aussi vaste que la nôtre, faite sur les titres & auteurs originaux, & le nombre prodigieux de pièces & de registres manuscrits qu'il faut parcourir, pour tirer de l'obscurité une multitude de faits aussi peu connus que considérables. Le siècle désabusé de ces anciennes & maigres histoires, fondées le plus souvent sur la seule imagination des auteurs paresseux, qui ne pouvoient ou ne vouloient pas se donner la peine d'en faire les recherches nécessaires, est un assez bon garant du zèle que vous témoignez pour une entreprise qui par des recherches assidües mette la vérité dans tout son jour & dans toute son étendue.

Nous ne nous arrèterons pas non plus à former le plan détaillé de tout ce que contiendra de nouveau & d'intéressant la nouvelle histoire à laquelle on travaille depuis huit à dix ans[2], on se réserve à vous en donner une juste idée, lorsque tous les matériaux estant rassemblés & digérés, on aura pû les mettre en œuvre. Nos principaux soins se bornent présentement à recueillir une infinité de précieux monumens qui avoient échapé à ceux qui ont écrit sur l'histoire de la Province, & qui luy donnant une nouvelle forme, fourniront la matiere d'un des plus beaux morceaux qu'aucune autre province puisse donner. L'espace de plus de vingt siècles est le temps qui fait l'objet de nos recherches. Il est vray que tout celuy qui s'est écoulé avant le neuvième siècle de l'ère chrétienne, ne nous fournit guères de mémoires que dans les auteurs contemporains, déja imprimez; mais les siècles suivans sont si abondans en pièces anecdotes, que du seul recueil que nous en avons déja fait, sans compter ce qui nous reste à ramasser, on pourroit en faire plusieurs gros volumes.

Nous nous y sommes attachés à ne rien omettre de ce qui peut intéresser le général & le particulier de la Province; le clergé, la noblesse & les villes du Languedoc y trouveront de nouveaux monumens qui les regardent & les intéressent également; nous allons en indiquer quelque chose.

On peut considérer l'histoire de la Province sous cinq grandes époques, qui sous-divisées en plusieurs livres à peu près égaux, composeront, dans un ordre chronologique, le corps de notre ouvrage. La première époque traitera l'histoire du temps des Gaulois; la deuxième, sous les Romains; la troisième, sous les Wisigots; la quatrième, sous les comtes, pendant les règnes des rois de la deuxième race & de partie de la troisième; la cinquième, depuis la réunion de la Province à la Couronne.

Les secours qu'on peut tirer pour tous ces temps là d'une infinité d'auteurs imprimés, originaux ou postérieurs qui ont traité de l'histoire de France ou des royaumes & provinces voisines de la nôtre sont très considérables. Deux de nos Pères chargés depuis longtems d'en extraire & d'en ranger les faits, ont presque déjà fourni leur carrière; nous nous arrètons aux lumières que nous donnent là dessus les archives & les manuscrits.

Quoique les trois premières époques, à cause de l'éloignement des temps, ne nous fournissent que ce que l'on trouve dans les histoires romaines & autres auteurs du temps, nous ne laissons pas cependant d'avoir recueilli plusieurs inscriptions & autres monumens anciens qui répandront de nouvelles lumières sur ce qu'on sait déja de ces

[1] On voit par ces mots que ce mémoire a dû être composé & présenté pendant la vacance du siége, c'est-à-dire vers la fin de 1719 ou le commencement de 1720, avant que M. de Beauvau, successeur de M. de la Berchère, fût intronisé.

[2] C'est-à-dire depuis 1709, en comprenant dans ces huit à dix années écoulées le temps que les PP. Auzières & Marcland avaient employé à leurs recherches.

temps là. Les trois époques ensemble ne fairont pas la moitié de ce qu'une seule des deux dernières peuvent nous fournir.

Celle de nos comtes, sous les rois de la seconde & partie de la troisième race, sera très remplie de nouveaux monumens échapés aux recherches de ceux qui nous ont précédés dans ce genre de travail. Aussi avons nous eû le soin de recueillir tout ce qui peut fixer le commencement & la fin du règne de chaque prince & tout ce qui peut servir à éclairer & à faire connoître ses actions, ses mœurs, sa succession, &c. Nous avons ramassé leurs contracts de mariage, donations, testamens, traités de partage, de paix, d'alliance & de confédération, les hommages & dénombremens qu'ils ont rendus à nos rois ou qu'ils se sont rendus entre eux, & ceux qu'ils ont reçus de leurs principaux vassaux; nous y avons ajouté toutes les chartes de nos rois, données en leur faveur, de la Province, des églises & des villes principales, dont on s'est attaché à remarquer les privilèges, & quantité d'autres monumens semblables, dont la suite assés complette nous découvre une infinité de faits nouveaux.

Ces pièces nous servent à debrouiller & à estendre la succession des comtes de Toulouse assés embarrassée dans Catel, depuis le commencement du xe siècle jusques à la fin du xie. Elles nous font connoître plusieurs comtes ignorés jusqu'à présent & qui ont commandé dans diverses villes de la Province; elles nous procurent des découvertes considérables sur leur origine, leur famille & leurs actions. Tels sont les ducs ou marquis de Gothie, les comtes de Narbonne, Carcassonne, Razès, Agde, Alby, Melgueil, Nismes, Rodez, Gévaudan, Velay, Vivarais, Forez, Foix, Comminges, &c.; les vicomtes de Narbonne, Bésiers, Agde, Carcassonne, Alby, Nismes, Toulouse, Razès, Lautrec, Minerve, &c. Ces pièces originales nous servent encore à corriger plusieurs beuveües très grossières des historiens qui ont écrit de ces pays, comme Olagharai, historien des comtes de Foix[1], qui nous donne une histoire assez longue d'un comte qui n'a jamais subsisté que dans son idée & qui ne dit pas un mot d'un vicomte de Castelbon, très illustre, cadet des comtes de Foix & souche des derniers comtes de Foix, de la maison de Carcassonne[2].

Nous trouvons encore dans cette quatrième époque la tenuë de plusieurs conciles, dont nous avons fait les premières découvertes, les assemblées des notables de la Province, la fondation de plusieurs villes & bourgs considérables, celles des anciennes abbayes & monastères du pays, des mémoires très singuliers sur les usages, coutumes & libertés de la Province & de ses villes principales, l'origine de la plupart de nos anciennes familles; monumens dont nous n'avons pas négligé de grossir nos portefeuilles.

Les affaires & les guerres des hérétiques albigeois, si funestes au Languedoc, se sont passées dans cet intervalle & ont occasionné l'érection du terrible tribunal de l'Inquisition. Nous avons sur tout cela de quoy particulariser & estendre très considérablement ce que les mémoires publiés nous en apprennent & que la négligence du temps nous avoit laissé échapper.

La dernière époque, au sentiment des personnes peu instruites de notre histoire, semble n'offrir rien de très considérable depuis son commencement, qui est le temps de la réunion de l'entière Province à la couronne, jusques aux guerres des calvinistes; & en effet les auteurs de la Province qui ont écrit de ces temps là, semblent favoriser ce préjugé par la stérilité de leurs mémoires; mais s'ils s'estoient donné la peine de fouiller dans les archives, on en jugeroit tout autrement.

En effet les services que le Languedoc a rendus à nos rois, dès après sa réunion, la

[1] P. Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn & Navarre*. 1609, in-4°.

[2] Roger-Bernard, vicomte de Castelbon, mary de Gérarde de Noailhes, père de Mathieu, comte de Foix.

part que la noblesse de cette province a eüe dans les guerres des Anglois, les secours que le roi Philippe le Bel & ses successeurs ont tirés des peuples de la même province, dans les mêmes guerres, celuy que les Estats du Languedoc accordèrent au roi Jean pour son rachat & pour le rétablissement de ses affaires, les grands mouvemens qui s'y sont passés pendant le gouvernement des ducs d'Anjou & de Berry, frères du roi Charles V^e, & des comtes de Foix & d'Armagnac, les fameux différends de ces deux illustres familles; l'entier rétablissement du roy Charles VII sur le thrône, auquel le Languedoc a eu la meilleure part; les services rendus au roy Louis XI, avant & après son avénement à la couronne, la part que toute nôtre noblesse & surtout nos Estats généraux de la Province ont eüe dans tous les événemens, sont des époques trop signalées pour n'estre pas traitées au long par un historien qui se donnera la peine de les déterrer dans les monumens qui nous restent de ces siècles; & quoyque les guerres des calvinistes & les fureurs de la Ligue dont la Province fut un des principaux théâtres, soient traitées plus au long dans les historiens modernes, il reste encore bien des mémoires particuliers qui formeront un détail plus circonstancié de tous ces mouvemens.

Mais ce qui doit intéresser davantage la Province dans les temps de cette époque, c'est qu'elle y trouvera une histoire suivie de ses Estats généraux. On n'a rien négligé de ce qui pouvoit servir à en donner une connoissance parfaite & on a été assez heureux pour y faire des découvertes considérables, dont nous sommes bien aises de vous donner une légère ébauche. Vos archives ne nous fournissent point des procès-verbaux de vos assemblées avant l'année 1500. On n'a presque point ou peu de connoissance de celles qui ont été tenues avant ce temps là; nous avons trouvé de quoy remplir ces vuides.

Il est certain que les affaires les plus considérables de la Province ont toujours été delibérées dans les assemblées des plus notables du pays ou de chaque canton. Nous en avons des monumens asseurés dans tous les temps; mais sans nous arrêter à ceux qui ont précédé la réunion de la Province à la Couronne, nous croions que vous remarquerés avec plaisir que, dès après cette réunion, elle fut maintenüe par le roy S. Louis dans ses privilèges.

Nous avons les chartes que ce saint roy accorda en 1254 aux habitans de Nismes & de Beaucaire, dans lesquelles après avoir confirmé le pays dans l'usage où il estoit du droit écrit, ce roy marque que lorsqu'il s'agira de permettre ou de refuser la sortie des grains hors de la Province, les séneschaux de Beaucaire & de Carcassonne (Toulouse n'estoit pas encore réunie à la Couronne) doivent convoquer chacun les Estats de leur séneschaussée, sçavoir les prélats, barons, chevaliers & depputés des bonnes villes, pour délibérer là-dessus. Nous avons en conséquence trois procès-verbaux de pareilles assemblées, faites dans la séneschaussée de Carcassonne en 1269, 1271 & 1272, dans lesquelles les députés donnèrent leur avis avec toute la liberté qui leur convenoit.

Dans la suite il s'est tenu plusieurs autres assemblées dedans & dehors la Province, où les députés des trois Estats de Languedoc ont délibéré sur des matières très importantes; comme dans les Estats tenus à Montpellier en juillet 1303, où ils adhérèrent à l'appel au futur concile interjetté par le roy Philippe le Bel au sujet de ses différens avec le pape Boniface VIIIe; à l'assemblée tenue, à Toulouse, en 1303, où les gens des Estats demandèrent & obtinrent du même roy l'érection du parlement du Languedoc; aux Estats généraux du royaume tenus à Bourges, sous le roy Philippe le Long, en 1316 & 1317; à ceux de Poitiers, de l'an 1320; à ceux de Paris, en 1350, sous le roy Philippe de Valois.

Pour ce qui est du consentement que les Estats de la Province ont donné à la levée des subsides extraordinaires que les nécessités du royaume ont souvent obligé nos rois de leur demander, nous n'en avons guères d'exemple avant le roy Philippe le Bel; les rois ses prédécesseurs se contentant ordinairement des revenus de leur domaine & des

services personnels que la noblesse & la plupart des communes étoient obligées de leur faire dans le temps des guerres. Les bonnes villes du Languedoc accordèrent un don gratuit en 1270 au roy S. Louis pour le secours de la Terre Sainte; & ce roy, dans ses lettres accordées là dessus, déclare que ce secours extraordinaire estoit une libéralité gratuite. Alphonse son frère, comte de Toulouse, en avoit fait de même lors du subside extraordinaire qui luy fut accordé en 1267 pour le même sujet par des villes de la comté. Les guerres de Flandres ayant obligé le roy Philippe le Bel d'imposer dans tout son royaume divers foüages, le Languedoc n'en fut pas exempt. Nous trouvons cependant qu'en 1297 les villes de la temporalité de l'évêché d'Alby consentirent & s'accordèrent avec les commissaires du roy pour la levée de six sols par feu dans leur district; à quoy le subside beaucoup plus considérable fut réduit.

Les premiers mémoires que nous ayons d'un consentement à un don gratuit, fait par l'assemblée générale des Estats du Languedoc, est celuy qui fut accordé à Toulouse l'an 1303, au mois de décembre, où on donna vingt mille francs au roy. En 1318, les mêmes Estats tenus à Toulouse & où le roy devoit les tenir en personne, consentirent un subside pour la guerre de Flandres. Depuis ces Estats généraux de 1318 jusques à ceux qui furent tenus à la fin de l'année 1355, la plus part des subsides accordés au roy ont été délibérés dans les assemblées particulières des séneschaussées ou des vigueries. Nous en avons plusieurs mémoires ou procès-verbaux; mais depuis l'an 1355 jusques en 1419, nous avons une suite assez remplie des Estats généraux de la Province, où il y a des choses très remarquables; & depuis l'an 1419 jusques en 1500, il n'y a presque point d'année où nous ne sachions le temps & le lieu de ces assemblées, les sommes accordées au roy & pour les frais des Estats, les personnes qui y ont assisté & plusieurs autres faits singuliers.

L'érection, la translation, la suppression & rétablissement des cours souveraines & subalternes qui sont à présent & qui ont été autrefois dans la Province, & les principaux événemens qui les regardent, nous fournissent sous cette époque, quantité de mémoires que nous avons recueillis.

Nous n'avons pas négligé ce qui peut regarder l'établissement des différens ordres religieux qui habitent la Province, la construction des monumens, édifices & ouvrages publics, l'histoire des principales familles, l'érection des grandes seigneuries, les mœurs, coutumes & usages de ces temps là, & tout ce qui peut intéresser les vies des grands hommes, que le Languedoc a donnés dans tous les temps, & qui se sont distingués dans l'église, l'épée, la robbe, les lettres & les beaux-arts, sans omettre l'histoire des universités & des collèges qui en ont produit la pluspart.

Nous pourrons y ajouter des suites complettes des gouverneurs, capitaines-généraux, commandans, lieutenans-généraux, des gouverneurs de la Province, des premiers présidens des cours souveraines, des refformateurs, intendans, séneschaux, &c., que nous avons exactement dressées sur cette multitude de titres & mémoires que nous avons parcourus.

Nous devons ces mémoires à l'accès favorable que nous avons trouvé dans les principales archives & bibliothèques de Paris; nous fairons connoître en détail dans le temps le secours que nous avons tiré de chacun de ces endroits; nous nous contentons pour le present d'indiquer les sources où nous avons puisé. Ce sont le Thrésor des chartres du roy & sa nombreuse Bibliothèque, la Chambre des comptes de Paris, les bibliothèques de M. Colbert & de M. le duc de Coaslin, évêque de Mets, & qui appartenoit autrefois à M. le chancelier Séguier, celles de M. Foucauld, conseiller d'Etat, de M. Lenain, de Tillemont, de l'abbaye S. Germain des Prés, & de plusieurs particuliers qui se sont fait un plaisir de concourir à la gloire de la Province & à la perfection de son Histoire. Nous espérons encore de nouveaux mémoires de plusieurs de ces endroits où nous n'avons pas entièrement fini notre travail.

Il ne nous restera plus, après cela, que de tirer le secours que nous attendons de la Chambre des comptes de Montpellier & de la pluspart des archives de l'ancienne séneschaussée de Nismes & surtout des maisons consulaires dont nos mémoires ne sont pas encore assés remplis, afin d'accomplir notre travail & de nous en servir pour mettre au jour une histoire, qui dans trois volumes in-folio qu'elle contiendra avec les Preuves, nous donnera occasion de vous témoigner qu'il n'est pas de travail pénible que nous n'embrassions pour la gloire de la patrie, & vous persuader les sentimens de zèle & de vénération avec lesquels nous serons toujours, &c. (F. Lang., 181, fol. 87-90.)

8. — *Mémoire à Nosseigneurs des Estats de Languedoc*[1]. [*Autographe de dom Vaissete.* — 1722.]

Nosseigneurs, il y a déja six ans que feu M. l'archevêque de Narbonne nous chargea, sous ses ordres, du soin de travailler à l'histoire de la Province & d'en recueillir les matériaux. Cet illustre prélat, dans le dessein que vous aviez formé d'une entreprise qui vous est si glorieuse, y avoit déja emploié, quelques années auparavant, deux de nos religieux; mais leur âge & leurs infirmités ne leur permettant pas de se donner tous les soins nécessaires pour la recherche laborieuse des archives & des manuscrits, cet habile prélat voyant l'importance de ce travail, pour parvenir à l'exécution du plan qu'il s'étoit formé de donner une histoire sur les auteurs & les titres originaux, demanda

[1] Ce mémoire est à très-peu près la répétition d'un autre travail de même genre que dom Vaissete rédigea collectivement avec dom Devic, & qui contient de plus l'énumération des diverses catégories de titres & documents qu'ils avaient recueillis.

Cette seconde rédaction est datée de l'abbaye Saint-Germain des Prés, 30 novembre 1721, & signée des deux religieux. Elle fut présentée aux États & lue dans la séance du 24 janvier 1722, & annexée *in extenso* au procès-verbal de cette séance. Elle se trouve dans l'exemplaire des registres des procès-verbaux de l'assemblée conservé à Montpellier, exemplaire d'après lequel M. Eug. Thomas l'a publiée dans son *Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc* (*Pièces justificatives*, n. 1).

Elle existe aussi dans la copie de ces mêmes registres que possèdent les archives de la Haute-Garonne (année 1722 *bis*, 88 C), où on lit quelques variantes dans le texte & celle-ci dans la date : « 31 au lieu de 30 novembre 1721. »

Dans le tome 181 du Fonds de Languedoc de la Bibliothèque Nationale (fol. 91-95), le mémoire que nous donnons ici est suivi d'un autre mémoire pareillement autographe sur le même sujet & sans doute aussi de la même époque, adressé à M. de Beauvau, encore archevêque de Toulouse & déjà nommé au siége de Narbonne. Comme dans le début de cette pièce il y a quelques particularités intéressantes à noter, nous avons cru devoir le transcrire :

*Mémoire pour Monseigneur l'archevêque de Toulouse sur l'*Histoire de Languedoc.

« Monseigneur, il y a quelques années que feu Monseigneur l'archevêque de Narbonne ayant formé le dessein de faire travailler à l'histoire de la Province de Languedoc, sur le modelle de celle de Bretagne, jeta les yeux sur notre congrégation & fit l'honneur à notre très-révérend Père général de luy demander des religieux pour la recherche des mémoires nécessaires à la composition de cet ouvrage.

« Les deux religieux qui furent choisis & qui eurent l'honneur d'être présentez à ce prélat, il y a quatre ans (1715), pour s'accommoder à son gout, entrer dans ses vües & obéir exactement à ses ordres, commencèrent leur travail par la recherche des titres & des actes manuscrits; & pour distinguer plus aisément ceux qui étoient deja imprimez d'avec ceux qui ne l'étoient pas, ils parcoururent avec soin tous les historiens de la Province, avec un grand nombre d'autres auteurs dont ils notèrent les pièces & en dressèrent un catalogue le plus exact qu'il leur fut possible.

« A ce travail, qui les occupa quelque temps, succéda la visite des archives, des bibliothèques & des cabinets particuliers. Comme Paris est la ville du royaume où on trouve des manuscrits en plus grand nombre, où on les communique avec plus de facilité & où on en connoit mieux le mérite, nous nous y sommes arretez par l'ordre exprès de feu Monseigneur l'archevêque de Narbonne. »

des religieux à nos supérieurs, qui eussent assés de santé & de patience pour en supporter les fatigues & qui feussent assés jeunes pour en voir la fin. Nos supérieurs nous firent l'honneur de nous présenter à luy & il nous fit celuy d'agréer nos services.

Nous avons donc commencé à travailler sous ses auspices & nous avons continué de même sous la protection de l'illustre successeur, qui remplit aujourdhuy si dignement sa place. Aidés de vos libéralités & de vos faveurs, nous sommes assés heureux pour être en estat de venir vous rendre compte de l'abondante moisson que nous avons déja faite par l'assiduité de nos recherches, pour illustrer l'histoire de notre province.

Nous n'entrerons pas icy dans le détail des secours que nous fournissent un nombre infini d'auteurs & de recueils de pièces, déja imprimés & dont la pluspart sont à la portée d'un chacun, & que nous trouvons heureusement ramassés dans la bibliothèque de cette abbaye de S. Germain des Prés. Nous nous bornons à vous faire part de ce qui est anecdote & à vous raconter en peu de mots le progrès de nos recherches, la multitude des précieux monumens que les archives & les bibliothèques manuscrites nous ont fournis & l'utilité que nous nous en promettons pour l'histoire que nous avons entreprise.

La ville de Paris seule nous a procuré presque tous nos matériaux, ayant trouvé icy rassemblés en original ou sur des copies authentiques la pluspart des titres, qui doivent fournir la matière de l'Histoire de Languedoc[1]; nous les avons puisés ces titres & ces mémoires dans le Thrésor des chartes du Roy, dans sa Bibliothèque, dans la Chambre des Comptes & dans les autres bibliothèques & cabinets de Paris.

Le Thrésor des chartes du Roy nous a été également utile dans ses deux principales parties, sçavoir les registres des chartes ou de la chancelerie qui commencent au règne de S. Louis & finissent à celuy du roy Charles IX, & les titres originaux qui regardent la Province. La communication des uns & des autres nous a été accordée, des premiers, par la bonté de feu M. Lenain, doyen du parlement, qui a bien voulu nous permettre d'extraire soixante ou tant de volumes manuscrits, qu'il avoit d'un recueil de pièces choisies de ces registres, où nous en avons trouvé quantité d'intéressantes pour la Province. M. le procureur-général, sur une lettre de cachet du roy, nous a fait la grâce de nous communiquer tous les titres du même Thrésor dont il a la garde, qui regardent le Languedoc. Le nombre en est si considérable que l'inventaire seul fait un volume in-folio.

Le secours que nous avons retiré & que nous espérons encore de la Bibliothèque du Roy n'est pas moindre; car outre ses anciens manuscrits, ceux de feu M. Baluze[2], qui y sont passés, après sa mort, avec ses mémoires originaux & portefeuilles, aussi bien que le précieux & nombreux cabinet de titres scellez, recueillis par feu M. de Ganières[3], qui y est conservé, nous ont infiniment servi dans nos recherches. Nous devons surtout beaucoup aux mémoires de M. Baluze, qui par le séjour qu'il avoit fait dans la Province, aidé des lumières de M. de Marca, avoit eu l'occasion & le loisir de connoître & de recueillir quantité de monumens de son histoire.

Mais rien ne nous a été plus avantageux que le libre & facile accès, que M. le comte

[1] Cf. l'énumération des sources auxquelles nos deux auteurs ont eu accès dans la préface de leur tome I.

[2] Les manuscrits de Baluze, au nombre de mille, achetés par ordre du duc d'Orléans, régent, furent remis à la bibliothèque du roi le 19 septembre 1719.

[3] M. de Gaignières avait fait don au roi de sa collection de livres, manuscrits, estampes, cartes géographiques, tableaux, &c., par acte passé en présence de M. le marquis de Torcy, acceptant pour Sa Majesté & par son ordre. Après la mort de M. de Gaignières, en 1715, cette collection fut transportée à la bibliothèque du roi.

de Seignelay nous a donné dans sa fameuse bibliothèque[1] & l'entière liberté qu'il nous a gracieusement accordée d'en faire l'usage que nous avons jugé à propos. Ses anciens manuscrits & divers cartulaires nous ont fourni beaucoup & nous y avons trouvé un recueil immense de copies collationnées de presque tous les titres de la Province[2]; nous le devons, ce recueil, aux soins de feu M. Colbert & à l'amour qu'il avoit pour les lettres; ce grand administrateur, à qui rien ne coutoit pour la gloire de l'Etat, ayant envoyé, de son temps, des gens habiles parcourir toutes les archives de la Guienne & du Languedoc, pour en copier tous les principaux titres, ce qui fait un recueil de plus de deux cens gros volumes in-folio, que nous avons tous parcourus.

La Chambre des Comptes de Paris nous a procuré aussi d'excellens mémoires dans des registres où jusqu'icy les historiens ne s'étoient guères avisés d'en aller chercher, c'est-à-dire, dans les anciens comptes du domaine des séneschaussées. Nous avons eu la patience d'en extraire quatre ou cinq cens des trois anciennes séneschaussées de la Province, depuis le commencement du XIVe siècle, jusques vers la fin du XVIe; & le détail curieux de la dépense des comptables, qui étoient obligés de prouver & de donner les motifs de leur employ, nous a souvent été très heureux.

Nous avons encore profité à loisir de la bibliothèque manuscrite de feu M. le chancelier Séguier, aujourdhuy à l'évêque de Mets, qui nous a fait cet honneur de la mettre en dépôt dans cette abbaye[3]; elle contient plus de 2,000 manuscrits qui regardent l'histoire. Celle de notre Province a de quoy s'enrichir dans plusieurs, surtout pour le temps des troubles des religionnaires; la bibliothèque de la même abbaye ne nous a pas été non plus inutile par quantité de recueils de différentes pièces que le feu P. Estiennot avoit autrefois copiées dans les provinces.

Nous finirons icy, Nosseigneurs, ce détail des sources qui nous ont fourni nos matériaux, pour ne pas nous rendre ennuyeux, & nous passerons sous silence les autres secours que nous avons retirés des bibliothèques de divers particuliers & de leurs manuscrits, pour vous donner une idée legère des nouvelles découvertes qui nous ont procuré tant de titres, & de l'utilité qui en reviendra à la Province dans toutes les parties de son histoire. Celle des comtes & des vicomtes qui l'ont gouvernée pendant un très long temps avec une authorité presque souveraine sera extrémement éclairée par une infinité de titres qui débrouillent leur origine, leur généalogie & leur succession; ils nous instruisent de quantité de faits qui les regardent, jusqu'icy ignorés, & ils nous font connoître plusieurs de ces seigneurs dont on ne sçavoit pas même auparavant le nom. Ainsi pour ce qui les regarde nous avons recueilli en entier & nous donnerons, dans les Preuves, leurs contracts de mariage, testamens, fondations, donations, traités de partage, de paix, d'alliance & de confédération, négociations & ambassades[4], &c.

Voila, Nosseigneurs, les secours que nous nous promettons de la moisson que nous avons déja faite, par l'application assidue au travail des archives & des manuscrits, pendant l'espace de six ans que nous y avons passés. Ce temps pourroit paroître court à tout homme qui verroit l'étendue de nos recueils & de la matière qui en fait le sujet, & qui seroit informé des peines qu'il faut se donner pour déterrer dans une foule de

[1] La bibliothèque de Colbert fut vendue en 1728 par son petit-fils le marquis de Seignelay. Louis XV prit les manuscrits pour la bibliothèque du roi & fit compter à M. de Seignelay cent mille écus.

[2] C'est le recueil de Doat en 258 volumes in-folio. Président de la chambre des comptes de Navarre, Doat parcourut le Midi, par ordre de Colbert, à partir de 1667 & recueillit les anciens titres qu'il trouva dans le Béarn, le Languedoc, le pays de Foix & la province de Guyenne.

[3] A Saint-Germain des Prés, d'où cette bibliothèque est passée, à la Révolution, dans la bibliothèque du roi.

[4] Ce qui suit est une reproduction des détails d'exécution contenus dans le mémoire précédent (n. 7), & dans le mémoire publié par M. Eug. Thomas.

titres & de manuscrits, dont la communication n'est pas aisée, de quoy illustrer l'histoire d'une province, confondue souvent dans la pluspart, avec celles des autres provinces du royaume. Enfin, nous espérons bientôt terminer nos recherches, & après avoir fini ce qui nous reste de travail dans la Bibliothèque du Roy, nous n'aurons plus qu'à prendre communication en province des titres de la Chambre des Comptes de Montpellier, dont nous avons déja veu l'inventaire; car pour la plupart des autres archives, nous avons eu déja l'honneur de vous dire que nous avons trouvé icy par extrait ce qu'elles contiennent de plus essentiel.

Après cela, il ne nous restera plus qu'à digérer nos matériaux & à les mettre en œuvre, ce que nous avons déja commencé; en sorte que nous espérons dans la suite être en état de donner quatre volumes in-folio de l'Histoire de la Province, y compris les Preuves qui en fairont une bonne partie.

Nous ne manquerons point de faire graver un grand nombre de sceaux de nos comtes & des anciens seigneurs du pays que nous avons fait dessiner, & nous y joindrons trois cartes du Languedoc, dressées sur les mémoires que nous fourni[rons], l'une pour l'ancien temps, depuis les Romains jusques à la fin du regne des Wisigoths; une autre pour le moyen âge, depuis la seconde race de nos rois jusques à la fin du XIII[e] siècle; & une troisième qui en représentera l'état présent. Appuyés de votre protection & de vos bontés, nous espérons être en état de faire paroître au public un ouvrage qui l'intéressera, autant qu'il sera glorieux pour vous, dont nous serons toujours, Nosseigneurs, &c. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 96-98.)

9. — *Délibération des États-généraux du lundi 21[e] février* 1724.

Président Monseigneur l'archevêque-primat de Narbonne, le sieur de Montferrier syndic-général a dit que les RR. PP. dom Vaissete & Devic, religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur qui travaillent à ramasser des mémoires pour l'histoire de la Province ayant fini ce quils pourront faire à Paris, avoient été obligés de partir pour venir en Languedoc pour y visiter les titres qui sont dans les archives de la Chambre des Comptes & ceux qui se peuvent trouver dans les archives des particuliers; à quoi ils travaillent avec succès, & qu'au delà de cinq cens livres que les Etats donnent par année à chacun de ces religieux, il avoit fallu fournir aux frais de leur voyage de Paris à Montpellier, & que Monseigneur l'archevêque de Narbonne leur avoit fait compter une somme de mil livres, qui a été avancée par M. le trésorier de la bourse[1] & que l'assemblée jugera sans doute à propos de leur accorder une pareille somme pour leur retour à Paris; que le sieur Carouge, garde des archives, & le sieur Daché, substitut de M. le procureur général, ont utilement travaillé avec les dits religieux à la recherche des titres & quil pourroit leur être accordé une gratification; sur quoy il a été délibéré que la somme de mil livres avancée par le sieur Bornier sur l'ordre de Monseigneur l'archevêque de Narbonne aux PP. Bénédictins sera employée dans le comptereau & qu'au delà de mil livres accordées aux religieux pour leur travail à l'Histoire de la Province, il leur sera payé encore une somme de mil livres pour leur retour à Paris, & les Etats ont accordé aux sieurs Daché & Carouge la somme de trois cens livres à chacun

[1] M. Bornier, dont on lit le nom plus bas & qui exerçait l'emploi de trésorier des États depuis l'année 1711. Il eut pour successeur M. Lamouroux, en 1744; M. Mazade, en 1754; en 1777, M. Joubert, qui fut le dernier. Ce trésorier n'était point, à proprement parler, un officier des États, mais un traitant qui, moyennant un abonnement annuel, avançait toutes les sommes à payer & opérait tous les mouvements de fonds de la Province à Paris & réciproquement.

qui sera employée dans le comptereau. (*Registres des délibérations des États de Languedoc, aux Archives du département de la Haute-Garonne.*)

10. — *Mémoire à Nosseigneurs des États de Languedoc*[1]. [*Autographe de dom Vaissete.* — 1726.]

Nous avons eu déja l'honneur de vous rendre compte du succès de nos recherches pour l'Histoire de la Province, dont vous nous avez chargés. Depuis ce temps, nous les avons continuées & elles ont été heureusement terminées, à notre dernier voyage de Languedoc[2]. Nous venons aujourd'hui vous faire part de l'usage de tous les matériaux & de la disposition du premier volume de notre Histoire & qui pourra être pret pour l'impression au mois de juin prochain, si vous jugez à propos de la commencer, avant de pousser plus loin ce travail.

A en juger par la quantité de mémoires que nous avons recueillis & par l'abbondance de la matière, l'Histoire de la Province contiendra au moins cinq gros volumes in-folio, en y comprenant les Preuves dont on fera un choix. Comme cette Histoire est un assemblage de différens morceaux de toute espèce, nous tâcherons cependant de les lier ensemble autant qu'il sera possible & d'en faire un corps suivi, tel à peu près qu'est l'*Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Fleury & les ouvrages semblables que plusieurs modernes ont donnés de nos jours.

[Ici les auteurs décrivent le plan qu'ils ont suivi dans ce premier volume, à peu de chose près, comme dans la Préface de leur tome Ier; ils énumèrent les sujets historiques que ce volume comprend, ils parlent ensuite des estampes & des gravures.]

Il nous seroit difficile de vous donner un plan aussi détaillé des volumes suivans qui ne sont pas encore prets; mais nous pouvons dire en général & autant qu'on en peut juger que le second volume renfermera l'histoire de nos comtes héréditaires, depuis qu'ils s'emparèrent des droits régaliens, à la fin du IXe siècle jusques à la guerre des Albigeois, au commencement du XIIIe; & que cet intervalle fournira assés de matières pour remplir ce second volume; que le troisième pourra finir au commencement de la guerre des Anglois, au milieu du XIVe siècle; que le quatrième nous conduira jusques aux guerres de la religion & aux troubles de la ligue, & qu'enfin nous tâcherons de pousser le dernier jusques au milieu du dernier siècle[3].

Pour ce qui est des monumens qui doivent entrer dans ces quatre derniers volumes, sans parler des gravures qui en feront une principale partie, nous nous proposons de faire graver deux cartes géographiques du moyen âge, l'une de l'état de la Province sous les comtes, qui en contiendra la division par comtés & vicomtés & qui appartiendra au deuxième volume; l'autre qui paroîtra dans le troisième, représentera l'état de la même Province, après son entière réunion à la Couronne, suivant sa division par séneschaussées & vigueries & suivant leurs anciennes limites. Nous avons déja fait dessiner plusieurs sceaux des anciens prélats, barons & communautés du pays, tirés du Thrésor des chartes du Roy, & nous devons encore en faire dessiner d'autres, pour les donner tous dans leur temps. Nous y ajouterions volontiers les tombeaux & les por-

[1] Il est fait mention de ce mémoire dans le procès-verbal des États de 1726.

[2] En 1723 & 1724.

[3] Le cinquième volume devait contenir, d'après le projet primitif & qui n'avait pas encore été modifié, la description chorographique de la Province, l'histoire de ses villes principales & les suites chronologiques de ses dignitaires ecclésiastiques, politiques, ou civils, & de ses hommes illustres. Le cinquième volume ayant été rempli par le récit de la période écoulée de 1474 à 1643, dom Vaissete songea à en donner un sixième qu'il commença, auquel ses continuateurs travaillèrent pendant trente-sept à trente-huit ans, & qui n'a jamais été achevé.

traits de nos anciens comtes; mais comme ils sont très rares, tant à cause des ravages auxquels la Province a été exposée en divers temps, que parce qu'elle a été réunie à la Couronne trop anciennement pour pouvoir espérer de tels monumens, on y suppléera en quelque sorte, en donnant, sous votre bon plaisir, les portraits de nos anciens gouverneurs les plus illustres, tels que les ducs d'Anjou & de Berry & quelques autres de la maison de France, les Montmorency, les Joyeuse, &c., dont il ne nous sera pas difficile de recouvrer d'originaux fidelles.

Nous avons jetté les yeux sur un imprimeur habile & entendu & dont la réputation est très bien établie pour l'impression de notre ouvrage. Nous aurions pu trouver des compagnies de libraires qui s'en seroient chargés. Mais comme nous connoissons l'inconvénient qu'il y a d'avoir à faire à plusieurs, nous nous sommes fixés à un seul, qui est en état de faire cette entreprise. Comme les frais de cette impression peuvent aller loin, nous avons cru, avant de nous engager entièrement avec luy, vous devoir envoyer les propositions qu'il vous fait, pour se charger de cette impression. Vous aurés la bonté de les examiner & de donner pouvoir à messieurs vos députés & à monsieur votre sindic qui viendront en Cour l'année prochaine, afin de régler entièrement toutes choses là dessus. Pour nous, nous tâcherons d'etre prets pour l'impression du premier volume, à moins que vous n'aimiés mieux la différer jusqu'à ce qu'il y en ait deux de prets à être mis sous la presse; sur quoy nous attendrons vos ordres.

Le libraire compte, Nosseigneurs, que vous luy prendrés un certain nombre d'exemplaires par forme de souscription. Ce sera un avantage réciproque, parce qu'il vous donnera les exemplaires à meilleur marché qu'au public, & que d'un autre côté la moitié des avances qu'il espère que vous lui ferés pour le nombre des exemplaires qu'il vous fournira de chaque volume, le mettra en état de fournir luy même à une partie de la dépense. Mais comme les planches en feront une partie considérable, & quil y en aura un plus grand nombre que dans les volumes ordinaires, il demande que la Province se charge des frais des dessins & des graveures, & il offre de fournir à ceux du papier & du tirage de toutes les planches. C'est sur ce pied quil sera en état de donner l'ouvrage à meilleur marché à la Province, &, à proportion, au public.

[Les auteurs s'occupent ensuite des vignettes en taille douce, destinées à être placées en tête de chaque livre, ou qui seront gravées sur bois, pour les chapitres autres que le premier; ils parlent des lettres grises, fleurons & culs-de-lampe.]

Les autres graveures en taille douce du premier volume consisteront dans deux cartes géographiques dont la dépense ne peut pas aller loin & à quatre ou cinq planches de nos anciens monumens.

Comme le grand & le petit papier font une différence pour le prix, cette diversité causera peut être quelque inconvénient pour la distribution; on pourroit y rémédier en faisant toute l'impression de l'ouvrage sur un papier uniforme d'une grandeur raisonnable. C'est ainsi qu'on en a usé dans la derniere Histoire de Bretagne; vous prendrés là dessus le parti que vous jugerés le plus convenable. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 111-114.)

11. — *Observations sur le Projet de la nouvelle Histoire de Languedoc, rédigé & imprimé par dom Gabriel Marcland.* [Autographe de dom Vaissete, 1725 ou 1726.]

Mémoire présenté par dom Vaissete au chapitre de l'Ordre[1]. — On peut remarquer dans le nouveau projet de l'*Histoire du Languedoc* le plan général de l'auteur, son stile & sa

[1] Ce Mémoire est un travail personnel de dom Vaissete avec les quelques notes qui l'accompagnent.

fidélité dans les faits historiques qu'il rapporte. Le plan ou sistème général que l'auteur nous donne de son histoire est informe & irrégulier, son stile n'est point supportable & la plupart des faits rapportez sont ou faux ou altérez; c'est ce quil est aussi facheux de rechercher dans l'ouvrage d'un de nos confrères qu'il est aisé de l'y découvrir.

I. Le plan général de l'auteur pour la nouvelle histoire quil nous promet consiste dans la division quil fait de l'ouvrage en cinq parties & dans le choix des matériaux qui doivent les remplir. La division quoyque naturelle ne peut subsister, sans choquer toutes les personnes raisonnables. Car un ouvrage qui doit contenir deux ou trois volumes in folio peut-il raisonnablement etre divisé en cinq parties ou époques dont une centaine de pages pour contenir les trois premières, tandis que les deux dernières ont de quoy fournir plusieurs volumes?

Il est vray que le secours des matières étrangères que le nouvel historien va chercher hors de son sujet pourra allonger les trois premières époques; en effet l'auteur nous promet de parler *de la naissance de J. Ch.*[1], *de la prédication de son évangile*[2], *de l'histoire de trente rois Wisigots, ce qui renferme*, dit-il, *les plus beaux morceaux des histoires de l'empire de Rome, de l'Italie, de l'Affrique, de l'Espagne & de France*[3]; il doit faire voir Rome *trois fois assiégée par Alaric*[4], & (malgré le silence des historiens), *une quatrième fois par le roi Ataulphe*[5]; à cette occasion il doit nous dire *les richesses immenses quil y prit & que les chrétiens avoient refugiées dans les églises;* à tout cela il joindra dans la suite l'histoire *des différens d'entre le pape Boniface & le roy Philippe le Bel*[6]; *l'histoire de la destruction des Templiers*[7], *&c.* Tout le monde sera-t-il persuadé que ces sujets conviennent à l'histoire particulière d'une province?

En revanche & pour nous dédommager de la longueur de ces épisodes, l'auteur ne parlera qu'*incidemment & par occasion des Etats-généraux de la Province*[8]. En vain cette auguste assemblée & les affaires qui s'y traitent tous les ans donnent elles le branle à tout ce qui se passe de considérable dans le païs; *c'est un corps séparé,* dit l'auteur, *qui ne peut entrer dans celuy de l'histoire générale, ni comme partie, ni par épisodes*[9]; il aime mieux en promettre *une histoire particulière aussi grande que la générale* & parler en attendant & à la place *de la fondation de trois cens couvens de divers ordres;* l'histoire du couvent des capucins, des cordeliers, &c., tiendra lieu de tout cela & sans doute des preuves de l'histoire dont l'auteur ne promet rien, quoyque le goût du public pour ces sortes de recherches, les fasse attendre avec plus d'empressement que l'histoire même.

II. On pourroit faire de longues & facheuses reflexions sur le stile de l'auteur du projet & sur le nombre prodigieux de fautes qui lui sont échappées contre la grammaire, & l'usage de la langue dans un écrit d'une douzaine de pages; mais comme chaque lecteur est en état d'en juger par lui même & qu'on veut même croire qu'il y en a quelques unes qui peuvent passer pour fautes d'impression, on se contentera de remarquer, en passant, quelques constructions de phrases ou expressions singulières. Lorsquil s'agit *d'une province, qu'il y en a peu d'autres,* &c.; *une armée de Celtes obligea (les Ibériens) de faire la paix..... & que pour en éterniser la mémoire,* &c.; *des richesses refugiées; applaudir la création d'un nouveau roy..... des villes massacrées à leur tour par des comtes.....* les Romains ne *trouvèrent pas les conditions de bon goût..... mais ces vindicatifs républicains oubliant la leçon,* &c.; *c'est ici le quiquid delirant reges..... des porteurs de paroles..... les églises & titulaires abandonnées au pillage*[10], &c. On passe les

[1] Page 3 du *Projet.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* p. 4.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] Page 8 du *Projet.*
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.* p. 3.
[10] *Ibid.* p. 1 à 8.

noms propres estropiés, *du Catel* pour *Catèle*. *Valentinian* pour *Valentinien*, *Jeux Fleuraux* pour *Jeux Floraux*, *Melguail* pour *Melgueil*. Mais passera-t-on à l'auteur de donner à des choses des noms qui ne leur conviennent pas, de se servir dans tous les tems du nom de Languedoc, pour signifier une province qui n'a été ainsi nommée qu'au commencement du XIVe siècle, comme si l'on donnoit les noms de Normandie & de Lorraine à la Neustrie & à l'Austrasie sous les rois de la première race; d'appeler vers 1304 le seigneur de Vezenobre du nom de *marquis* & les comtes d'Armagnac de celuy de *duc* qui ne le feurent jamais, l'archevêque de Tolède du nom d'*evêque*.

On pardonnera peut être plus facilement une partie de ces fautes en faveur du stile enjoué & fleuri qui ne coûte rien a l'auteur, même dans les moindres choses. Quoy de plus pompeux que la manière dont il s'exprime dans la division de son ouvrage : *les Celtes & les Tectosages*, nous dit-il, *paroîtront les premiers sur la scène*[1], *les Romains ouvriront la seconde, l'entrée des Wisigots commencera la troisième, ce qui nous conduira aux comtes, lesquels rempliront la quatrième.* Ne diroit on pas que l'auteur va faire représenter une comédie & quil a disposé ses acteurs pour jouer chacun son personnage? Mais sans nous arrêter davantage à ces minuties, passons à des matières plus essentielles & plus sérieuses.

III. L'exactitude & la fidelité surtout dans un siècle aussi éclairé que le nôtre font sans doute les parties les plus essentielles d'un historien; sans examiner si ces qualités conviennent a celuy du Languedoc, on ne peut se dispenser d'entrer dans quelques détails & de discuter, les uns après les autres, la plus part des faits qu'il a choisis pour orner son projet. Le lecteur par cet essay pourra juger de ce qu'on doit attendre de l'histoire même.

« Il y a quelque tems, commence l'auteur, que monseigneur le Goux de la Ber-
« chère, &c., cet illustre prélat dont la mémoire sera toujours en odeur de benediction,
« dans les deux Narbonnoises, voulant bien, &c.[2]. »

On est surpris que l'auteur semble ignorer que l'odeur de bénédiction que M. de la Berchere a répandue dans la metropole d'Aix[3] (dont il n'a été archevêque nommé que quinze mois) ne se soit fait sentir dans celle d'Alby[4] pendant dix sept ans d'archiépiscopat qu'il a été à la tête de cette province ecclésiastique & quil ait préféré la première à la dernière.

« La recherche & découverte de ces matériaux dispersez..... n'est pas une chose aussi
« aisée que l'on pourroit s'imaginer, non plus que le choix & l'arrangement surtout
« comme icy, d'une histoire qui a mille ans d'antiquité sur celle de France, d'un peuple
« qui successivement, sous divers maistres a porté ses armes victorieuses dans les trois
« parties de l'ancien monde, &c. »

Ne diroit-on pas, parce que l'histoire du Languedoc a mille ans d'antiquité sur celle de France, que l'auteur accablé des nombreux matériaux quil trouve dans les archives & cabinets pour illustrer des tems si reculez, est embarrassé du choix & de l'arrangement de la multitude des faits, dans des tems si obscurs? Cependant à une douzaine près d'auteurs anciens qui parlent tous fort peu de ce qui peut intéresser la Province qu'on appelle aujourd'hui le Languedoc, à peine trouve-t-on quelques monumens qui puissent nous fournir de simples conjectures sur des époques si éloignées. L'historien plus heureux nous fournira des anecdotes pour faire porter *les armes victorieuses* des Languedociens en Affrique où on avoit cru jusqu'icy qu'ils n'avoient jamais pénétré.

[1] Page 2 du *Projet*.
[2] *Ibid.* p. 1.
[3] Deuxième Narbonnoise.
[4] Cette province ecclésiastique est dans l'Aquitaine.

« Les Celtes ou Volces... en estoient originaires. Ils passèrent premièrement sous la « domination des Romains, ensuite sous celle des Visigoths, ausquels, à quelques inter- « valles près, succédèrent les comtes, & à ceux-ci, les rois de France... Les Visigoths « s'y feront aimer par la douceur du gouvernement & regretter, &c., ils feront place « aux Sarrazins, lesquels en seront chassés par les quatre premiers rois de la seconde « race, qui comme les Visigoths feront les délices de la Province, &c., sous le règne « de Philippe le Hardy, par la réunion de tous les comtés en sa main, &c. »

On verra plus bas que c'est mal à propos que l'auteur du *Projet* appelle Celtes les anciens habitans du Languedoc & que les auteurs n'ont donné ce nom qu'aux Gaulois en général ou aux anciens habitans de la Gaule Celtique ou Lyonnoise en particulier; mais à quel titre l'historien ne fait-il les rois de France maitres du Languedoc qu'après la domination des comtes? Que deviendront les conquêtes de Clovis, de Charles Martel & de Pepin dans cette Province? Il est vray que quelques lignes après l'auteur fait chasser les Sarrazins de la Province par les quatre premiers rois de la seconde race, sans songer que sous les règnes de Charlemagne, Louis le Débonnaire & Charles le Chauve, il n'en restoit plus en Languedoc. Le rois catholiques firent sans doute bien plus *les délices* de la Province que les Wisigots; ces derniers hérétiques ariens ayant fait plusieurs martyrs[1] & suscité diverses persécutions aux catholiques de la Septimanie aujourd'huy Languedoc, dont la pluspart des comtés furent réunis à la couronne sous le règne de S[t] Louis & non pas sous celuy de Philippe le Hardy qui n'y réunit que la comté de Toulouse plus de quarante ans après.

« La première époque que nous appellerons le Languedoc sous les Celtes ou Volces « Tectosages, commencera, &c.; l'histoire... nous apprendra que pour décharger le « pays il en sortit par différentes routes & en divers temps trois armées composées « de jeunes avanturiers... l'une sous le nom de Celtes après avoir franchi le col des « Pyrénées & donné plusieurs batailles à ces peuples d'Espagne qu'on nommoit alors « Ibériens, les obligea enfin de faire la paix, &c. »

Qui croiroit que les trois armées sorties du Languedoc en différens tems & composées de jeunes ou vieux avanturiers se réduisissent à une seule?

Pour le prouver il n'y a qu'à rapporter ce que les anciens nous apprennent des colonies gauloises qui ont été s'établir dans les pays étrangers. Nous verrons si les circonstances singulières de ces trois transmigrations dont l'auteur du *Projet* embellit son discours, se trouveront bien fondées.

Sous le règne de Tarquin l'Ancien, roy de Rome[2] & vers le milieu du second siècle de sa fondation, Ambigat Biturige (c'est-à-dire du Berry), roi des Celtes ou de cette partie des Gaules qu'on appela la Gaule celtique (*rex Celtarum quae pars Galliae tertia est*[3]), voulant décharger ses Etats qui étoient extremement peuplés, envoya en même tems ses deux neveux Sigovèse & Bellovèse, fils de sa sœur, chacun à la tête d'une nombreuse colonie, s'établir dans les royaumes voisins; Sigovèse prit la route de la Germanie & de la foret Hercynie; c'est tout ce qu'on sait de luy. Bellovèse avec la troupe composée, comme le remarque expressément l'historien romain, des gens du Berry, de l'Auvergne, de Sens, d'Autun, de Châlons sur Saone, du pays Chartrain, & du Maine, après avoir passé les Alpes, occupa cette partie de l'Italie appelée depuis Gaule citérieure ou cisalpine. Le même Tite Live décrit son expédition fort au long.

Il y en a qui croient que l'armée de Bellovèse, lors de son départ, se divisa en deux & qu'une partie prit la route des Pyrénées pour aller s'établir ensuite en Ibérie aujour-

[1] Greg. Turon. &c.
[2] Tite-Live, *Hist.* l. 5.
[3] Tite-Live, *Hist.* l. 5.

dhuy Espagne, à laquelle les Celtes melez avec les Ibériens ou anciens habitans donnèrent le nom de Celtibérie. Ce sentiment de quelques modernes peut tout au plus passer pour une conjecture vraisemblable prise du nom de Celtibérie ; mais il est d'ailleurs destitué de preuves, les anciens ne nous ayant rien laissé touchant l'établissement des Celtes en Ibérie.

De la il est aisé de conclure que cette armée de Celtes ou Volces que l'historien fait partir du Languedoc pour aller donner *plusieurs batailles* aux Ibériens d'Espagne, *les obliger de faire la paix & s'allier avec eux par des mariages, pour des deux nations n'en faire qu'une & que pour en éterniser la mémoire le pays à l'avenir seroit appelé Celtibérie;* que cette armée, dis-je, partie du Languedoc avec les circonstances qui l'accompagnent sont entièrement fabuleuses, car quand il seroit vray que les Celtes auroient été s'établir en Ibérie, je demanderois à l'auteur du projet où est-ce quil a trouvé que les Celtes feussent des peuples du Languedoc & que leur départ ait précédé celuy de la colonie de Sigovèse, comme il le prétend? Je luy demanderois dans quel auteur il a trouvé *ces batailles, cette paix, les mariages des Celtes avec les Ibériens.*

Il est vray qu'on n'ignore pas que les anciens auteurs grecs ont appelé la Gaule en général du nom de Celtique & les Gaulois du nom de Celtes[1]; mais doit-on en conclure, quand même les Celtes ou Gaulois en général auroient envoyé une colonie en Ibérie, qu'elle étoit composée de peuples du Languedoc, plustôt que de toute autre Province? Ce seroit un fait, pour l'histoire générale de la nation, qui n'intéresseroit pas plus une province qu'une autre. D'ailleurs si les conjectures des modernes doivent avoir lieu pour l'établissement des Celtes en Ibérie, c'est selon eux une partie de la colonie de Bellovèse, qui pénètra dans ce pays, & on vient de voir par l'énumération que fait Tite Live[2] des peuples qui suivirent ce prince, quil n'y en avoit pas du Languedoc, qui, outre cela, n'étoit pas de la domination d'Ambigat, selon le même historien.

On voit bien que Strabon peut avoir donné occasion à l'auteur de se tromper sur le nom de Celtes. Ce géographe[3] par une erreur manifeste que le savant Casaubon a fort bien relevée dans ses Notes sur cet endroit donne le nom de Celtique a la Province romaine ou Gaule Narbonnoise & en appelle les habitans Celtes. Mais comme cet auteur donne là-dessus pour son garant César dans ses Commentaires & que César dit tout le contraire de ce que Strabon luy fait dire, on ne doit pas ajouter plus de foy à ce géographe lorsqu'il appelle la Gaule Narbonnoise du nom de *Celtique,* qu'à ce qu'il dit au même endroit que la Gaule Belgique s'estend jusques aux Alpes. César qui connoissoit le terrain & qui avoit été longtems sur les lieux est sans doute plus croyable que cet Asiatique qui ne parloit que sur les mémoires d'autruy d'un pays aussi éloigné du sien. Aussi César, ainsi que les autres auteurs latins que nous avons, n'ont donné le nom de Celtique qu'à cette troisième partie de la Gaule, depuis appelée Lyonnoise, où sans doute le Languedoc n'estoit pas compris : « Gallia est omnis divisa in partes tres, « quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae « nostra Galli appellantur[4], » où il faut remarquer que César ne comprenoit pas la Province romaine ou Gaule Narbonnoise, qui faisoit la quatrième partie des Gaules, dans cette division.

« L'autre (armée) qui sous le nom de Tectosages se joignit à celle du prince Sigovèse, « après avoir forcé le passage du Rhin & conquis la plus fertile contrée de la Germanie, &c. »

Les circonstances dont l'historien du Languedoc revêt la sortie de la deuxième armée

[1] Pausanias, *in Atticis,* &c.
[2] *Histor.* l. 5.
[3] *Geogr.* l. 4.
[4] César, *Comment.* l. 1.

des peuples de cette Province ne sont guères moins incertaines. Il fait joindre cette seconde armée de Languedociens à celle du prince Sigovèse, pour aller ensemble forcer le passage du Rhin & s'établir dans la Germanie; mais sous quelle authorité? Je n'en connois aucune. Je sais bien que sur le témoignage de César[1], il est certain que les Gaulois Tectosages sortirent anciennement de leur patrie pour s'aller cantonner dans la foret Hercynie, dans une contrée très fertile (*fertilissima loca*) & non pas la plus fertile de la Germanie; & qu'ils y vivoient encore dans le tems quil écrivoit ses Commentaires; mais que ces Tectosages se fussent joints à l'armée de Sigovèse pour forcer ensemble les passages du Rhin, que Sigovèse luy-même ayt pris des habitations auprès de la foret Hercynie, c'est ce que ny César ny aucun autre historien n'asseurent. Tite Live[2] dit à la vérité que Sigovèse prit sa route du coté de la Germanie, mais il n'asseure nulle part qu'il s'y soit établi; & quand cela seroit, rien n'empêche de croire que différens peuples des Gaules n'en soient sortis en divers tems pour aller s'établir bien loin les uns des autres, & tous cependant auprès de la forêt Hercynie, forêt immense par sa grandeur, s'étendant depuis le Rhin & le Danube jusques en Transylvanie & sur les côtes du nord[3].

« La troisieme armée sous le même nom de Tectosages, après avoir forcé le pas des « Thermopyles, deffendu par 80,000 Grecs, & s'estre enrichie des dépouilles du temple « de Delphes, alla se faire un pareil establissement & avec la même réputation en « Bithynie. »

C'est des habitations que nos Gaulois & Tectosages avoient en Germanie & Pannonie, quils sortirent, au cinquième siècle de la fondation de Rome, 300 ans après y avoir fixé leur demeure pour aller faire des courses dans la Grèce, & leur nouvel établissement en Asie[4], & non pas immédiatement du Languedoc, comme le prétend le nouvel historien, qui ajoute à leurs victoires des circonstances toutes neuves; il fait deffendre les Thermopyles par 80,000 Grecs, tandis quil n'y en avoit pas 30,000[5]; il fait forcer le pas des Thermopyles par les mesmes Gaulois, tandis que après avoir été battus par les Grecs, ce ne fut qu'à la faveur d'un brouillard qu'ils monterent le mont Œeta a l'insceu des mesmes Grecs qui ne s'en aperceurent qu'après leur passage[6]; il enrichit les mesmes Gaulois du pillage du temple de Delphes, tandis que tous les anciens[7], qui ont parlé du siege de cette place, conviennent que la ville ne fut point prise, ny le temple pillé, & que même l'armée des Gaulois y périt misérablement par la vengeance des Dieux. Le seul Strabon[8] rapporte, comme une tradition populaire, que le fameux or de Toulouse étoit provenu du pillage de ce temple par les Tectosages; mais en même tems, il réfute cette opinion, & sur l'autorité de Posidonius donne une autre origine à ce fameux thrésor. Après cela notre historien envoye les Tectosages s'établir en Bithynie, sans prendre garde que ce fut dans une partie de la Phrygie, appelée ensuite du nom de Galatie ou Gallogrèce & non en Bithynie que les Tolemiens, Tolistoboges & Tectosages allèrent s'établir & y fonder ou pour mieux dire rééditier les villes d'Ancyre, Pessinunte & Tabia, après avoir donné secours à Nicomède roy de Bithynie qui les avoit appelés contre Zibœa, usurpateur d'une partie de son royaume[9].

« Pendant que nos Tectosages bâtissoient des villes dans l'Asie, on construisoit dans « leur pays natal, en Languedoc, celles de Vindomagus, de Rhode, d'Héraclée, de « Maguelonne, d'Elne, de Cesseron, d'Agde, d'Illiberis & de Ruscino. Il ne reste de

[1] *De Bell. Gall.* l. 6.
[2] *Ubi supra.*
[3] César, l. 6, *supra.*
[4] Justin, l. 24.
[5] Pausanias, *in Phocicis.*
[6] Pausanias, *in Phocicis.*
[7] Pausanias, *ibid.* — Justin, l. 24 & 25. — Polybe, &c.
[8] *Géogr.* l. 4.
[9] Tite-Live, *Hist.* l. 28.

« Maguelonne & d'Elne qu'une église; elles étoient autrefois épiscopales..... mais il me « semble que les deux dernieres étoient alors les plus celebres, &c. »

L'auteur du projet nous donne ici l'époque assurée de la fondation de la pluspart des anciennes villes de la Province. C'est donc, selon luy, après que les Tectosages se furent établis en Asie; ce qui répond au cinquième siècle de la fondation de Rome. Mais ne pouvoit-il pas sçavoir que les deux villes de Rhode & d'Agde, estans colonies des Phocéens[1] establis à Marseille dès le second siècle de la même fondation de Rome, il n'y a aucune raison de faire les Tectosages fondateurs de ces villes 300 ans après. Pouvoit-il ignorer que les villes de Maguelonne & d'Elne ne sont connues que depuis le quatrième siècle de l'ère chrestienne, que cette dernière fut bastie par l'empereur Constantin sur les ruines de l'ancienne Illiberis, à laquelle il donna le nom d'Hélène, sa mère, comme le prouve fort bien le sçavant M. de Marca[2] & quil en reste encore plus d'une église, puisque c'est une ville du Roussillon qui subsiste; qu'il y avoit bien plus de raison de donner une origine aussi ancienne aux villes de Nismes, Bésiers, Carcassonne, Lodève, &c., dont il ne dit rien & qui sont cependant connues par les plus anciens auteurs. Ne pouvoit-il pas faire attention au sentiment de deux habiles critiques (MM. de Valois & de Tillemont) qui croient que la ville d'Usez est l'ancienne Vindomagus & celle de Saint-Gilles l'ancienne Heraclée & que par conséquent elles paroissent subsister encore. D'ailleurs les deux villes d'Illiberis & de Ruscino étant aussi célèbres quil l'asseure, du tems d'Annibal, est-il vraisemblable qu'elles n'aient été basties qu'une cinquantaine d'années auparavant, auquel tems les Gaulois s'établissoient en Asie.

« Ce fut dans Ruscino que nos rois qui y estoient assemblés donneront audience aux « ambassadeurs d'Annibal & à ceux des Romains. Les premiers vinrent les prier modes- « tement d'accorder, à telles conditions qu'il leur plairoit, le passage par le Languedoc « pour l'armée des Carthaginois..... elles furent reglées, ces conditions à Illiberis par « Annibal, à qui nos rois, par une noble émulation en déférerent l'honneur, & applau- « dies, parcequ'elles sont dignes de la generosité & de la politesse de ce general & de « nos princes. Il n'y eut que les Romains qui ne les trouverent pas de bon goût, &c. Nos « rois, après leur avoir remontré en termes un peu durs le ridicule de leur demande, « les renvoyerent avec une sage leçon pour leur Senat; mais les vindicatifs republicains « oubliant la leçon, &c. »

Si notre historien avoit fait plus d'attention aux paroles de Tite Live, il n'auroit pas fait trouver en même tems dans la ville de Ruscino les ambassadeurs d'Annibal & ceux des Romains, les uns pour demander le passage par les Pyrénées, les autres pour empêcher quil ne fut accordé. Il y auroit vû[3] que les envoyés des Romains, sur le bruit qu'Annibal vouloit porter la guerre en Italie, prévinrent d'une année ceux d'Annibal, pour détourner les Gaulois d'accorder le passage sur leurs terres à ce général carthaginois; il y auroit vû que ce ne fut ni dans Ruscino ni aux Tectosages en particulier que les Romains s'adressèrent pour cela, mais aux Gaulois en général qui étoient sur le passage d'Annibal d'Espagne en Italie; ce qui ne désigne pas plus les peuples du Languedoc que ceux de Provence, Daufiné & Savoye; il n'y auroit pas trouvé les conditions chimeriques qu'il fait regler par Annibal *à qui nos rois,* dit il, *par une noble émulation en déférerent l'honneur; & applaudies, parcequ'elles sont dignes de la generosité & de la politesse de ce general & de nos princes;* il y auroit lu au contraire que ce fut par terreur & par argent, τοὺς μὲν χρήμασι πείσας, τοὺς δὲ βιωσαμένος[4]. « Moram magis quam bellum metuens Annibal, caeteris metu aut pretio paratis, dum in Volcarum pervenerat agros[5], » qu'An-

[1] Macianus Heracleota. — Strabon, &c.
[2] *Marca Hispanica,* p. 24.
[3] Tite-Live, l. 21.
[4] Polybe, l. 3.
[5] Tite-Live, l. 21.

nibal, impatient de porter la guerre en Italie, obligea nos Gaulois & leurs roitelets ou magistrats à le laisser passer librement, apprehendant bien moins d'être attaqué que d'être retardé dans la vengeance qu'il vouloit prendre des Romains. C'est ce qu'asseure Tite Live après Polybe. Le premier fait l'éloge *de la politesse* des Gaulois en cet endroit en les appelant *ferocia & indomita ingenia*[1]. Sans doute si Annibal eut *la politesse* de promettre des conditions aussi généreuses, il ne persévéra pas longtems dans de si nobles sentimens, puisqu'à son approche du Rhône, les habitans du Bas Languedoc s'enfuirent au-delà de la rivière, avec ce qu'ils purent emporter & lui en disputèrent le passage. Ainsi sans doute les prétendues conditions réglées par Annibal ne furent pas trouvées *de bon goût* par les Romains. C'étoit pour eux un fruit trop amer pour l'y trouver.

Du reste le nouvel historien du Languedoc pourroit bien avoir été trompé par la fausse vie d'Annibal, attribuée à Plutarque, où il est parlé de quelques conditions grotesques, faites entre ce général & les Gaulois. Mais qui ignore que cette vie d'Annibal par Plutarque est une pièce nouvelle & supposée au seizième siècle par Donat Acciaioli, florentin, comme l'a démontré Rualdus dans la vie de Plutarque?

Passons à la seconde epoque. « On expliquera dabord la manière que le Languedoc « passa sous la domination romaine; on la croit très-différente de celle des Provinces « voisines, qui se virent forcées de subir le joug... il deviendra peu après le théatre des « formidables guerres qu'elle eut à soutenir contre les Cymbres & les Ambrons, contre « Sertorius & les Gaulois... La douleur de se voir foulé... fut un peu adoucie par le « plaisir... de servir de tombeau une fois à 80,000 Romains, de prison à 40,000 & puis « de cimetiere a tout le reste des Barbares... Cette guerre (des Gaulois) finira dans le « mesme Languedoc, s'il est vray, ainsi qu'un sçavant moderne croit l'avoir demontré, « que ce prince (Vercingetorix) avec tout ce quil peut rallier de ses troupes, alla se « renfermer dans Alais, &c. »

Quoyque les auteurs de l'histoire romaine que nous avons ne nous donnent pas un long détail des conquêtes des Romains dans cette partie de la Gaule qui fut depuis appelée Narbonnoise, ils en disent pourtant assés pour ne pas nous laisser ignorer que ce fut par la force des armes qu'ils se rendirent maîtres de ce pays, qu'ils réduisirent en province romaine, & qui en effet n'eut rien de singulier qui le distinguât des autres provinces subjuguées. On peut voir dans ces auteurs[2] les batailles que les Romains furent obligés de livrer pour soumettre les Allobroges, les Salyens, les Voconciens, & autres peuples des pays appelez aujourdhuy Provence, Daufiné & Savoye, qui avec le Languedoc composèrent la Province romaine. Aussi Ammien Marcellin[3] parlant de Fabius Maximus qui fut le dernier qui acheva de réduire la Province par la prise de Narbonne, se sert de ces termes : « Gallorum regiones praecipuae Italicis confines, primo tentatae per Fulvium, quassatae per Sextium & ad ultimum per Fabium domitae. » Ce qui se rapporte aux paroles de Florus[4] qui dit en parlant des Allobroges, peuples de la Province romaine, domtés par le même Fabius : « Allobroges in deditionem accepti. » Tout cela marque bien plustost une province conquise que seulement mise sous la protection de la Republique, comme le prétend l'auteur du *Projet*, qui fait bientôt oublier aux Romains ces conditions imaginaires, qu'ils auroient été religieux de garder sans doute, s'ils les avoient stipulées & dont le Languedoc n'eut pas besoin pour mériter les faveurs des Romains.

Cette Province devint, selon notre auteur, le théatre des guerres quil prétend qu'elle

[1] Tite-Live, l. 21.

[2] *Epit. Flori*, l. 60 & seq. — Strabon, l. 4. — Eutrope, l. 4, &c.

[3] Amm. Marcell. l. 15.

[4] *Epitome*, l. 61.

soutint contre les Cymbres, les Ambrons, Sertorius & les Gaulois; pour ce qui est des Cymbres & des Ambrons, il est vray qu'ils la désolèrent, mais leur servit-elle de cimetière? Si l'historien eût consulté les auteurs, il auroit vu que ce fut à Aix en Provence que Caius Marius[1] tailla en pièces 100,000 de ces Cymbres ou Teutons & que les environs de cette ville leur servirent de cimetière & même à un plus grand nombre, selon Florus[2]; il auroit vû que ce fut sur la rivière de l'Adige en Italie[3] que le même Marius avec son collègue Catulus y défirent plus de 200,000 de ces Cymbres, dont 160,000 restèrent sur la place & le reste fut fait prisonnier; quil ne paroit aucune part qu'ils ayent été deffaits en Languedoc & qu'au contraire ils sortirent victorieux de cette province, après l'avoir ravagée. Pour la guerre de Sertorius, comment le Languedoc pourroit-il avoir été le théatre d'une guerre qui se passa uniquement en Espagne? est-ce parce que les troupes romaines qui y alloient servir traversoient la Province? A ce prix là, sous Louis XIV la Champagne & la Bourgogne auroient été le théatre des guerres de Flandres & d'Alsace.

Enfin le Languedoc n'a pas été davantage le théatre des guerres que César fit aux Gaulois. On sait que pendant tout le tems quil employa à subjuguer les Gaules, la Province romaine dont le Languedoc faisoit partie demeura paisible, tandis que ce premier empereur romain portoit ailleurs ses armes victorieuses. A la vérité, il n'en seroit pas ainsi, si le siège d'Alais, aux Cévennes, au lieu d'Alise en Bourgogne, avoit fini cette fameuse guerre, comme l'insinue notre auteur, après un moderne[4] qui a hazardé un sentiment si singulier contre toute authorité & contre César même. D'ailleurs il seroit faux que ce siége eut fini la guerre des Gaules, puisque César fit le siége d'Uxellodunum après celuy d'Alesia[5].

« Ce sera seulement sous les empereurs que nous verrons le Languedoc recompensé « de sa constante fidélité... Auguste choisira Narbonne pour y tenir en personne les « Etats generaux des Gaules, il y fera le partage de ces vastes provinces. »

On sait bien qu'Auguste tint une assemblée à Narbonne appelée dans les auteurs du nom de Conventus[6]. Qu'on doive luy donner le nom des États généraux des Gaules, c'est ce qu'on ne sçauroit prouver. Si ce fut une assemblée d'États elle ne fut guères libre, puisqu'Auguste y ordonna l'imposition onéreuse du cens, jusqu'alors inconnue & très désagréable aux peuples des Gaules, déja divisées en quatre parties du tems de César, partage qu'Auguste ne fit que confirmer & régler & non *introduire*.

« On n'oubliera pas le plus heureux de tous les événemens, savoir la naissance de « J. Ch. & la prédication de son saint Évangile... Nous suivrons la tradition de nos « Églises de Languedoc qui remonte cette prédication vers la fin du premier siecle « de l'incarnation, & qui donne pour premiers evêques, Paul à Narbonne, George au « Puy, Flours à Lodève, Aphrodise à Beziers, Saturnin à Toulouse, tous saints & dis- « ciples des apôtres. »

L'écrivain a eu soin d'avertir plus haut *quil se faisoit une loy de ne rien avancer qui ressentit la fable*[7]. On peut juger par cet endroit de sa fidelité a tenir sa promesse & si les traditions fabuleuses ne luy sont pas plus chères que les véritez les mieux éclaircies. En effet personne ne s'avisoit plus de douter, sur l'authenticité des actes du martyre de S[t] Saturnin[8] que ce premier évêque de Toulouse n'ait été envoyé dans les Gaules, sous l'empire de Dèce, au troisième siècle de l'ère chrétienne, sur l'authorité de ces

[1] Plutarque, *in Mario*.
[2] *Epit.* l. 68.
[3] Plutarque & Florus, *ibid.*
[4] M. de Mandajors.
[5] Hirtius, *de Bell. Gall.*
[6] Florus, l. 134.
[7] Page 1 du *Projet*.
[8] Ruinart, *Acta sincera*.

actes & sur le temoignage de Sulpice Sevère, de Fortunat, de Sidoine Apollinaire, de Grégoire de Tours, &c., on étoit persuadé que Paul de Narbonne & les autres premiers évêques des principaux siéges n'etoient pas plus anciens. Les traditions fabuleuses des autres églises doivent-elles être préférées à des témoignages si certains?

« L'irruption des Vandales dans les Gaules fut cause que le Languedoc changea de « maitre. L'empereur Honorius trop foible pour se maintenir dans ces vastes provinces, « de l'avis du senat, les ceda avec l'Espagne à Alaric & ses successeurs, rois des Visi- « goths... aprez avoir donc expliqué l'étendue, les motifs & les conditions de la cession... « car ce fut la première province (le Languedoc) dont ils prirent possession... on « s'étendra sur tout ce qui s'y est passé de mémorable sous les trente rois de cette « nation. »

L'auteur devoit compter trente trois rois Wisigoths au lieu de trente, & plus bas dix sept qui ont été ariens, au lieu de treize, mais ce petit mecompte est peu de chose par rapport à la cession des Gaules quil fait faire par Honorius à Alaric, de l'avis du sénat. Cette prétendue cession est non seulement ignorée de tous les historiens contemporains, mais elle est même contraire aux monumens qui nous restent de ces tems-là[1]. Passons à une autre anecdote, elle regarde la prise de possession du Languedoc par les Wisigots que notre historien dit être la première province des Gaules dont ils prirent possession. Mais cela est faux, comme l'a fait voir un des plus habiles critiques[2] qui a prouvé que les Wisigots étant entrés dans les Gaules l'an 412, comme alliez des Romains, après avoir désolé la Provence & le Languedoc s'établirent à Bourdeaux, qu'ils furent contraints d'abandonner en 414, pour se retirer en Espagne, qu'ensuite leur roy Wallia ayant fait un traité avec l'empereur Honoré par lequel la deuxieme Aquitaine depuis Toulouse jusques à Bourdeaux leur étoit cédée, ce fut la première province dont ce roy prit possession en 418 ou 419, d'où ils ne s'étendirent dans le Languedoc que dans la suite; les Romains en étant toujours restés les maitres, ayant conservé la ville de Narbonne, jusques à l'an 462, qu'Agrippin, gouverneur romain, la livra aux Wisigots[3].

« On verra Rome assiegée par *notre* Alaric... cette malheureuse ville fut pour la qua- « trième fois la victime de la vengeance de nos Visigoths... Ataulphe successeur d'Alaric « la fit saccager sans exception; il trouva dans les seules églises des richesses immenses... « il y trouva aussi la belle & sage Placidie... la solennité des nôces & le couronnement « de cette princesse, reine du Languedoc, se firent à Narbonne... Cet agréable & nou- « veau spectacle fit oublier la triste scene quil avoit donnée quelque tems auparavant « dans la même ville en faisant trancher la tête aux empereurs Jovin & Sébastien. »

A quel titre le roi Alaric est il appelé ici *notre Alaric*, seroit-ce à cause de la cession imaginaire que luy fait faire notre historien de la province du Languedoc par l'empereur Honorius, car d'ailleurs il est constant que ce roi Visigot ne mit jamais le pied dans les Gaules, encore moins dans le Languedoc & qu'il mourut en Calabre en 410[4].

Le quatrième siège de Rome fait par Ataulphe n'est pas moins fabuleux dans sa substance que dans ses circonstances[5], Jornandès, le seul qui en fasse mention, étant abandonné de tous les auteurs contemporains qui ne disent rien d'un événement si remarquable & qui le contredisent par rapport à Placidie qui fut trouvée à Rome & emmenée par Alaric après le dernier siège & non par Ataulphe. Que si l'auteur du *Projet* préfère l'authorité de Jornandès auteur du milieu du sixième siècle à celle des auteurs originaux, il devoit faire célébrer les épousailles de cette princesse à Forli & non à

[1] Tillemont, *sur* Honorius.
[2] *Id. ibid.*
[3] Idace, *in Chron.*
[4] Tillemont, *sur* Honorius.
[5] *Id. ibid.*

Narbonne où il est vray qu'elles se firent. Pour celles du couronnement de cette prétendue reine de Languedoc, elles sont de l'invention de l'historien qui altère les circonstances de la mort des tyrans Jovin & Sébastien. Ce fut Dardane, préfet des Gaules pour les Romains, & non Ataulphe qui fit couper la tête au premier[1].

« Ces rois étoient encore ariens, mais plus jaloux d'étendre leurs Etats que leurs « erreurs, ils laissoient aux catholiques une honnête liberté. »

L'historien a oublié sans doute la cruelle persécution qu'Evaric, roi des Wisigots[2], suscita contre les catholiques de ses Etats, surtout de la Septimanie & qui coûta la vie ou l'exil à tant d'évêques & ce qu'ils eurent à souffrir de la part du roy Alaric second, &c.

« Ces playes seront à peine fermées qu'on les verra rouvrir & des plus profondes... « Zéma, roy des Sarrazins, après un long siège, prendra Narbonne... Charles Martel... « s'en retournera bien faché de n'avoir pû chasser de Narbonne les Sarrazins, quil tenoit « assiegé depuis quatre ou cinq ans. »

Les historiens[3] nous asseurent que Zama, lieutenant-général & gouverneur d'Espagne pour le calife Gesid, le véritable roy des Sarrazins & non Zama luy-même, surprit la ville de Narbonne dont il s'empara : que çait été après un long siège, c'est ce qu'on avoit ignoré jusqu'icy, aussi bien que les quatre ou cinq années employées par Charles Martel au siège de la même ville; on savoit seulement qu'il n'y avoit mis que cinq à six mois, à diverses reprises[4].

« Le ciel réservoit à la pieté de nos evêques & au courage de nos comtes la gloire de « s'affranchir eux-mêmes du joug des infidèles & de se donner au roy très chrétien en « la personne de Pepin, à qui ils ouvrirent les portes de leurs villes, sous les conditions « réciproques de protection & de fidélité, &c., conditions qui marquent non pas un « peuple conquis & qui reçoit la loy, mais qui la prescrit en quelque maniere à celuy « qu'il se choisit pour maître... l'honneur que luy feront les trois premiers empereurs « françois en la rétablissant dans son ancienne prérogative de royaume sous le nom de « Gothie & de Septimanie, du reste, fidèles aux conventions stipullées avec leur père « & ayeul. Il ne se parlera point d'impôts, ni de partage des terres... il ne sera rien « changé dans la forme du gouvernement... On sera surpris que dans un pays long « d'environ quatre-vingt lieuës... il s'en soit élevé dix à douze (comtes), &c. envoyés « pour y administrer les finances, &c. »

Voicy des faits tout nouveaux & des circonstances singulières. On avoit cru jusqu'icy sur la foy des historiens que Charles Martel s'estant rendu le maître de presque tout le Languedoc sur les Sarrazins, le roy Pepin, son fils, n'avoit fait qu'entrer dans les droits de son père sur cette province, en s'y faisant reconnoitre. On verra icy au contraire des évêques & des comtes (on ne sçait quels) ouvrir les portes de leurs villes à ce dernier roy sous des conditions extraordinaires; des sujets *prescrire* la loy à leur souverain & luy *promettre leur protection* & celui-cy réciproquement leur promettre *fidélité. On y verra le Languedoc érigé en royaume sous les noms de Gothie & de Septimanie,* comme si c'estoit seulement dès ce tems-là que la Province eut porté ces deux noms, & malgré tous les monumens historiques de ces siècles qui nous asseurent que ce fut sous le nom d'*Aquitaine* que Charlemagne érigea ce royaume pour le roy Louis, son fils; les provinces de delà la Loire, du nombre desquelles étoit la Septimanie ou Gothie. Mais si dans ce nouveau royaume il ne fut point parlé d'impôts ni de partage des terres, en quoy consistèrent les finances & le domaine du prince? & à quoy bon y envoyer des comtes pour les administrer? Que deviendront ces fréquentes donations de fiefs & terres, faites par

[1] Tillemont, *sur* Honorius.

[2] Gregor. Turon. l. 2, c. 25.

[3] *Annales Mettenses & alii.*

[4] *Ibid.*

les premiers rois de la deuxième race aux églises, aux monastères, &c.? S'il ne fut rien changé dans le gouvernement, à quoy bon les assemblées & les capitulaires qu'on y faisoit pour le règlement & la réformation de l'État? cela surprendra plus sans doute que de voir dix ou douze comtes dans un pays qui comprenoit une quinzaine de diocèses, tandis qu'on sçait que suivant l'usage de ce tems-là, chaque diocèse étoit gouverné par un de ces comtes.

On s'arrêtera moins à discuter les deux dernières époques; les faits rapportés dans le *Projet* étant énoncés d'une manière trop générale, on se contentera de remarquer, en finissant ce mémoire déjà assés long, pour donner une idée du travail de l'auteur, quil est vray quil y a eu de grands différens entre les archevêques & les vicomtes de Narbonne, mais cela n'a jamais été à cause du *patronage* de cette église, prétendu par les vicomtes, comme il l'asseure, mais plustost à cause de l'hommage prétendu par les archevêques, qui n'ont jamais disputé aux comtes de Toulouse le titre de duc de Narbonne, à moins que l'auteur ne mette de ce nombre Simon de Montfort qui veritablement fut en dispute là dessus avec l'archevêque Arnaud, dans le tems que l'armée des croisés s'estoit emparée des états du comte Raymond, mais dont la querelle fut bientôt terminée à l'avantage de Simon. Au reste les guerres de religion que l'auteur *fait durer plus de* 200 *ans dans la Province,* sous l'époque des comtes, furent terminées en moins de trente.

L'historien a encore eu tort de mettre Charles Dauphin, qui fut ensuite roy sous le nom de Charles VII, au nombre des gouverneurs qui ont pillé les villes & la bourgeoisie de la Province. Il est vray que le Languedoc fit de grands efforts pour le rétablir entierement sur le thrône de ses ancestres & quil y réussit. Mais aussi il n'est point de roy de France auquel la Province doive plus de reconnoissance pour la conservation de ses privilèges & de ses libertés & pour plusieurs autres bienfaits qu'elle en receust.

Pour ce qui est du différend d'entre le pape Boniface & le roy Philippe le Bel, dans lequel l'auteur *ne peut se dispenser d'entrer,* on voudroit sçavoir d'où il a tiré que le vicomte de Narbonne fut un de ceux qui firent ce pape prisonnier à Anagnie. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 71-78.)

12. — *Arrangement à faire pour l'impression de l'Histoire de Languedoc.* [Autographe de dom Vaissete. — 1726 ou 1727.]

Sçavoir de Nosseigneurs les Estats, s'ils souhaitent des vignettes & des fleurons en taille-douce à tous les livres qui composent l'ouvrage, aussi bien que la lettre qui doit commencer la matière de chaque livre. C'est une dépense extraordinaire & qui ne peut regarder que les Estats; car outre les gravûres de toutes ces planches, il y aura encore le tirage tant des vignettes que des fleurons & lettres qu'il faudra tirer séparément.

Pour faire quelque chose de propre, on pourroit mettre seulement à la tête de chaque volume une vignette qui contiendroit le sujet le plus marqué dudit volume, & mettre aux autres livres du même volume qui commenceront en page, des vignettes gravées exprès en buys, aussi bien que les fleurons & lettres qui doivent commencer la matière de chaque livre; & en ce cas, le libraire pourra se charger de ces ornemens, fournir de beau papier fin d'Auvergne & les caractères neufs & beaux, moyennant la somme de 15 livres chaque volume en blanc, pourvû que les Estats en prennent jusqu'au nombre de 400 ou 500 exemplaires, que nos dits seigneurs des Estats seront suppliez de payer d'avance, lorsque chaque volume commencera; & à condition encore qu'ils voudront bien se charger des cartes du pays, plans des villes, monumens & autres singularitez, s'il y en a, & le libraire se chargera du tirage d'iceux, pourvû que les dites planches luy restent en propre, après l'ouvrage. (Fonds de Languedoc. t. 181, fol. 123.)

13. — *Traité passé entre M. de Montferrier & Jacques Vincent, imprimeur-libraire, pour l'impression de l'Histoire générale de Languedoc, le 9 octobre 1727; sanctionné par les États le 13 janvier 1728.*

1° L'*Histoire de Languedoc* doit être imprimée in folio, sur papier carré fin d'Auvergne le plus beau, conforme à l'echantillon paraphé, en caractère *saint-augustin,* tel qu'il a été employé à l'édition de saint Cyrille[1]. On ne se servira que de papier de même grandeur, pour éviter toute jalousie de préférence dans la distribution des exemplaires qui sera faite par les Etats.

2° Le caractère destiné aux preuves sera du *cicéro,* tel quil est employé dans l'impression des additions dudit ouvrage.

3° Le sieur Vincent fera tous les frais de la dite impression, moyennant la cession du privilége de la Province[2], lequel lui a été cédé à l'instant.

4° Les Etats feront les frais des gravûres pour les vignettes, cartes & autres monumens de toute espèce; on en remettra les planches au sieur Vincent qui se chargera du papier & du tirage & les planches lui resteront.

5° La Province prendra deux cents exemplaires que le sieur Vincent s'oblige à lui fournir en blanc, à raison de 14 livres le volume, dont la moitié sera payée d'avance & le reste en retirant les exemplaires.

6° Le sieur Vincent sera obligé de travailler à l'impression du premier volume sans aucune discontinuation, dès que les Pères Devic & Vaissete lui remettront le manuscrit.

7° Il sera fourni par les Etats au sieur Vincent huit culs de lampe ou fleurons de differentes manières, en buis, pour servir pendant tout l'ouvrage.

[Enfin, comme dernier article, ces conventions faites pour le premier volume, devaient servir pour tous les autres.]

(*Archives départementales de l'Hérault;* transcrit à la suite de la délibération des États du 13 janvier 1728; reproduit dans l'*Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc,* par M. Thomas, dans les *Publications de la Société archéologique de Montpellier,* n. 21, pag. 387-388.)

14. — *Épitre dédicatoire de l'Histoire générale de Languedoc aux États de la Province, par les auteurs.* [Décembre 1727-janvier 1728.]

Il existe dans le manuscrit 181, fonds de Languedoc, une première ébauche de cette Épitre, de la main de dom Vaissete; puis une seconde rédaction développée, & chargée de corrections, & en troisième lieu une mise au net, toujours de la même main & portant seulement trois ou quatre ratures. (Fol. 119-120.) Nous donnons ici cette mise au net (A), en l'accompagnant de la transcription définitive (B) par un copiste calligraphe (*Ibid.,* fol. 121-122), la même qui fut présentée aux États de Languedoc par les auteurs, ainsi qu'il résulte de la note ajoutée au bas par M. de Montferrier, syndic-général de la Province. En comparant cette dernière rédaction avec le texte imprimé placé en tête du premier volume de l'*Histoire de Languedoc,* on peut voir les quelques remaniements

[1] C'est l'édition de S. Cyrille de Jérusalem, préparée par dom Touttée, & publiée après sa mort par dom Prud. Maran; Paris, imprimerie de Jacques Vincent. 1720, in-folio.

[2] Le privilége du roi pour l'impression de l'*Histoire de Languedoc* avait été accordé aux États le 25 septembre 1727.

qu'y fit M. de Montferrier & dont il parle dans une lettre à dom Devic, du 20 janvier 1728[1].

A. *Rédaction de dom Vaissete.* (Autographe.)

Nosseigneurs, l'ouvrage que nous avons l'honneur de vous présenter, vous appartient par toute sorte de titres. Nous l'avons entrepris par vos ordres; un grand prélat, président de votre assemblée, en a conceu & favorisé le dessein; c'est aux soins & à la protection de son illustre successeur qu'on en doit l'exécution, & vous en faites le principal objet.

Ce sont en effet les trois Ordres de la Province, qui, séparément ou en commun, fournissent la matière la plus abbondante de cette histoire; on y parle d'un grand nombre de prélats qui ont illustré leur patrie par leur sainteté, leur science & leurs éminentes qualités; on y fait revivre cette ancienne noblesse, qui s'est toujours distinguée par sa valeur & par ses services; & on y traite en détail les fréquentes révolutions qui sont arrivées soit dans le gouvernement politique des villes de la Province, soit parmi les peuples des differens diocèses qui la composent.

Ce qui s'est passé de plus mémorable dans vos assemblées depuis un temps très reculé fournit encore un champ vaste & fécond; il nous donne occasion de faire connoître le zèle de vos devanciers pour la religion, les services qu'ils ont rendus à l'Etat, les dépenses immenses auxquelles ils se sont livrés pour les besoins & le soutien de la couronne, la protection dont ils ont honoré les sciences & les beaux arts, leur attention à faire fleurir le commerce, leurs soins pour procurer l'abbondance dans le pays, pour y entretenir la paix & la tranquillité & pour veiller à sa seureté & à sa conservation, de même qu'à celle du reste du royaume, & enfin leur application pour la construction ou l'entretien de ces ouvrages publics qui font la gloire & l'ornement de la Province, & qui rappellent le souvenir des Romains, ses anciens maîtres, qui ont pris soin de l'embellir par tant de monumens celebres.

Dignes héritiers de tels ancètres, vous marchés sur leurs traces & vous êtes animés du même esprit; comme eux, vous n'avés a cœur que le bien commun, la gloire de la nation, & l'amour de la patrie. C'est dans cette veüe que vous vous appliqués sans cesse à procurer au pays tout ce qui peut luy être honorable ou avantageux & que vous donnés toute votre attention pour le maintenir dans les privilèges singuliers, dans lesquels ses peuples ont mérité d'être conservés jusqu'à nos jours par leur fidelité & par leurs services.

Vous imités en cela, Nosseigneurs, la sage conduite de vos prédecesseurs, & comme vous vous réglés sur leurs démarches, vous exécutés aujourd'hui ce qu'ils ont voulu tenter autrefois; les procès-verbaux de vos assemblées font foy du dessein qu'ils avoient de faire rassembler en un corps tous les titres dispersés qui pouvoient regarder les interets de la Province ou de chacun de ses Ordres. En procurant cette histoire, vous accomplissés leurs desirs, puisque nous avons mis notre principal soin à ramasser tous les anciens monumens que nous avons pu déterrer, & qui peuvent intéresser le Languedoc en genéral ou chacun de ses membres en particulier.

Nos recherches ont été heureuses & nous pouvons espérer par nos découvertes de donner une face toute nouvelle à l'Histoire de la Province. Nous souhaiterions seulement par l'exécution être en état de justifier le choix qu'on a fait de nous pour un

[1] *Correspondance*, n. 45. Cf. la lettre du même au même, du 24 décembre 1727, *ibid.* n. 43, & celle de M. de Joubert à dom Vaissete, du 8 janvier 1728, *ibid.* n. 44.

travail si important & si considérable; nous osons du moins nous flater que personne ne l'auroit entrepris avec plus d'ardeur & de desinteressement, avec un amour plus sincère de la verité & avec une passion plus forte de vous persuader que nous sommes, &c.

B. *Rédaction collective de dom Devic & dom Vaissete.*

A Nosseigneurs des Etats de Languedoc. — L'ouvrage que nous avons l'honneur de vous présenter vous appartient par toute sorte de titres. Nous l'avons entrepris par vos ordres. Un grand prélat, président de vos assemblées & passionné pour l'honneur & les intérets de la Province en a conceu & proposé le dessein; son illustre successeur également respectable par sa naissance & par ses éminentes qualités l'a soutenu & en a favorisé l'exécution; ce sont enfin les trois Ordres de vos Etats qui en font le principal objet.

Tous ces motifs nous ont engagés, Nosseigneurs, à le mettre sous votre protection, le sujet semble la mériter par luy-même; c'est l'histoire de votre Province, l'une des plus belles portions du royaume & la plus féconde en événemens célèbres; c'est le riche thrésor de vos chartes, & le recueil précieux des titres sur lesquels sont fondés les droits & les prérogatives qui distinguent si glorieusement le Languedoc des autres provinces de France & qui ne sont pas moins des marques de l'affection de ses souverains à son égard que des récompenses honorables de la fidélité inviolable de ses peuples. Ce sont les annales de vos assemblées, que nous avons recueillies avec toute l'exactitude & la précision que demande un sujet si important.

C'est dans ces actes publics que vous trouverés, Nosseigneurs, les services éclatans que vos illustres & respectables prédécesseurs ont rendus à nos rois, au royaume & à l'église; les secours extraordinaires, toujours proportionnés à l'affection & à l'amour des peuples, qu'ils ont fournis pour le soutien de la couronne & pour les besoins de l'Etat; leur attention à faire fleurir dans la Province la religion, les sciences, les arts & le commerce; à faire règner la paix & la police dans les villes, à réprimer le désordre & récompenser le mérite; à rendre les chemins publics, commodes & aisés, à conserver & réparer les édifices anciens, dignes monumens de la grandeur & de la magnificence romaine, leur fermeté à soutenir leurs droits, sans blesser ceux du prince, leur application à observer les règles de la justice & de la charité dans les impositions publiques, leur étude à soulager les peuples, à les occuper utilement pour eux & pour l'Etat, en un mot, à ne rien oublier pour les rendre heureux & tranquilles.

Illustres descendans de tels ancêtres, vous êtes animés du même esprit; comme eux, vous n'avés d'autre objet que le bien commun, la gloire de la nation & l'amour de la patrie. C'est en marchant sur leurs traces que vous avés porté vos veües à exécuter le dessein qu'ils avoient eû autresfois de faire rassembler en un corps tous les titres dispersés qui pouvoient regarder les intérets de la Province ou de chacun de ses ordres. En procurant cette histoire, vous remplissés leur intention. Trop heureux si notre ouvrage pouvoit mériter votre approbation, & si nos recherches & nos découvertes pouvoient justifier le choix que vous avés fait de nous pour un travail aussi important. Nous osons du moins assurer que personne ne l'auroit entrepris avec plus d'ardeur & de desintéressement, avec un amour plus sincère de la vérité qui est le caractère propre de l'histoire, & avec une passion plus forte de vous persuader que nous sommes avec un profond respect, Nosseigneurs, vos très humbles & très obéissans serviteurs. (Pas de signatures.)

Cette épitre a esté lüe aux Etats au mois de janvier 1728 & unanimement aprouvée. MONTFERRIER.

15. — *Traité particulier entre dom Devic & dom Vaissete & Jacques Vincent.* [23 avril 1728.]

Nous soussignez, frère Claude Devic & frère Joseph Vaissete, prêtres religieux bénédictins de la congrégation de S[t] Maur en l'abbaye S[t] Germain des Prez, d'une part, & Jacques Vincent, imprimeur libraire, demeurant à Paris, vis à vis l'église de S. Séverin d'autre part, sommes convenus entre nous des articles suivans, par forme de police, sous seing-privé.

1° Nous dits religieux promettons de fournir au dit Jacques Vincent la copie approuvée par un censeur royal de l'Histoire manuscrite de la Province de Languedoc, que nous avons composée; & moy, dit Jacques Vincent, m'engage d'imprimer la dite Histoire, volume par volume, jusqu'à la fin, suivant les conditions portées dans les conventions que j'en ay faites avec monsieur de Montferrier, syndic général de la Province de Languedoc, stipulant au nom des Etats-généraux de la dite Province.

2° Moy dit Jacques Vincent promets en conséquence aux dits religieux de leur donner, après l'impression de chaque volume, le nombre de quatre vingts exemplaires, dont moitié en blanc ou en feüilles & l'autre moitié, reliés.

3° Moy dit Jacques Vincent promets de plus de payer comptant aux dits religieux, pendant le cours de l'impression de chaque volume & à leur volonté, la somme de trois cens livres pour chacun des dits volumes, & il sera libre à nous dits religieux de prendre la dite somme en argent ou en livres, à notre choix.

4° Moy dit Jacques Vincent m'engage d'accélérer l'impression de chaque volume & sans interruption, d'imprimer au moins un cahier par semaine, de fournir aux dits religieux toutes les épreuves qu'ils demanderont pour la correction de leur ouvrage & de ne tirer que lorsque j'en auray la permission par une feuille signée & paraphée par les dits religieux, leur promettant de leur fournir, outre les dits quatre-vingts exemplaires, deux exemplaires des bonnes feuilles, à mesure qu'on les tirera.

5° Il est convenu entre nous, que le présent marché n'aura lieu que pour la présente & première édition, & que moy dit Vincent n'en pourrai faire une seconde édition sans le consentement des dits religieux, avec lesquels je concluerai alors un nouveau traité.

6° Que supposé que les dits religieux aient besoin de quelques exemplaires de la dite histoire, moy dit Vincent, promets leur en fournir jusqu'au nombre de vingt cinq au prix de la Province.

Fait double entre nous, à Paris, le 23 avril 1728. Fr. JOSEPH VAISSETE. Fr. CLAUDE DEVIC. VINCENT. (F. Lang., 181, fol. 124.)

16. — *Mémoire des frais des desseins* (sic) *& gravûres de l'*Histoire de Languedoc.

A. — FRAIS DES GRAVURES DU 1[er] VOLUME.

Recette.

A. Reçu de M. Bonnier, le 1[er] décembre 1727, la somme de mille livres, cy	1,000[l]
Reçu du même, le 15 juin 1728,	1,000
A reporter. . . .	2,000[l]
Report. . .	2,000[l]
Reçu du même, le 1[er] décembre 1728,	1,500
Somme totale. . .	3,500[l]
Reçu de plus, en octobre 1729,	500
Total.	4,000[l]

Dépense.

Au sieur Jachson, pour avoir gravé en bois une vignette & trois culs-de-lampe, dudit jour 1er décembre, suivant sa quittance,	80	
Au sieur Humblot, graveur, pour quatre planches en cuivre d'anciennes inscriptions, suivant sa quittance dudit jour,	210	
Au sieur Tardieu, pour la vignette des Preuves,	110	
Au sieur Jachson, pour deux autres culs-de-lampe,	42	
A M. Humblot, pour un dessein de vignette & lettre grise,	36	
A M. Jachson, pour un grand fleuron,	36	
A M. Cazes, pour sept desseins de vignettes & autant de lettres grises, & un fleuron,	290	
A M. Humblot, pour un dessein de vignette & lettre grise,	36	
A M. Cochin, pour la gravure de deux vignettes & lettres grises du 1er & 4e livres,	280	
A M. Jachson, pour deux culs-de-lampe	30	
A M. Tardieu, pour deux vignettes & lettres grises,	280	
Le 8 septembre, au sieur Cochin, pour une vignette & sa lettre grise,	140	
Le 26 septembre, au sieur Evespy, pour quatre planches du pont du Gard & antiquités de Nismes,	260	
	1,830	
Au sieur Nolin, pour le dessein de la carte de la Gaule Narbonnoise,	78	
Au sieur Cochin, pour la vignette du VIe livre & la deffaite du duc Didier (il a 10 livres d'avance),	150	
Au sieur Rigaud, pour le dessein & gravure de la vignette & lettre grise des Notes,	120	
A M. Tardieu, pour deux vignettes & lettres grises,	280	
A M. Delond, pour un dessein de vignette & lettre grise,	40	
Au sieur Cochin, pour une vignette & lettre grise,	170	
A M. de Bercy, pour la gravure de la carte de la Gaule Narbonnoise,	132	
Au compositeur, pour étrennes,	12	
Au sieur Cochin, pour la vignette & lettre grise du VIIe livre,	140	
Au sieur Rigaud, pour avoir retouché la vignette du port de Cette,	60	
A reporter. . .	3,012^{l}	
Report. . .	3,012^{l}	
Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte, à 2^{l} 10^{s} le cent,	31^{l}	5^{s}
Au sieur Cochin, pour la vignette des États & sa lettre grise, & la Minerve du frontispice,	253	
Le 24 décembre 1729, au sieur Lucas, pour la planche de la Maison-Quarrée de Nismes,	90	6
	3,351^{l}	6^{s}
Étrennes aux imprimeurs,	6	
Au sieur Lucas, le 3 mars, pour l'amphithéâtre de Nismes,	90	6
Au même, pour le temple de Diane, le 21 mars 1730,	90	6
Au même, pour le pont du Gard, le 23 août 1730,	90	6
Total[1].	3,628^{l}	4^{s}

Compte arreté avec M. de Montferrier, syndic général de la Province, à qui nous avons fourni notre Mémoire des fraix & resté quitte, le.... novembre 1730.

Fr. Jos. Vaissete.

B. — Fraix des graveures du 2e volume.

Recette.

Reçu le 27 juin 1730,	1000^{l}
Le 22 décembre 1731, par mandement de Mgr l'Archevêque de Narbonne, du 31 dudit mois,	1000
Le 2 juin 1732, par mandement dudit seigneur,	100
Le 3 juillet 1732, par mandement dudit seigneur,	1000
Total.	3,100^{l}

Dépense.

Au sieur Nolin, pour la carte du royaume de Septimanie, le 19 juin 1731,	78^{l}	
Port du paquet du Portail de Saint-Sernin de Toulouse,	1	9^{s}
Pour le dessein de ce portail,	13	11
Port de lettres,	1	4
Au sieur Cochin, pour la vignette & la graveure des Preuves,	120	
Au sieur Cazes, pour cinq desseins de vignettes & lettres grises,	200	
Au sieur Nolin, pour la carte de la Terre Sainte,	48	
Port de lettres,	1	1
A reporter. . .	456^{l}	5^{s}

[1] Ce total est erroné; il faut 3,668^{l} 5^{s}.

Report. . . 456^l 5^s

Avancé au sieur Cochin, ce 27 janvier 1732, 240

Aux héritiers du sieur Bercy, 30

Au sieur Cochin, pour le reste des quatre premières vignettes & lettres grises, le 27 février, 320

Au sieur Parmantier, pour la graveure de la lettre du tombeau des comtes de Toulouse, 24

Au même, pour la carte de la Terre Sainte, 50

Au sieur Cochin, pour la vignette & lettre grise du XVe livre, 140

Au sieur Parmantier, pour la carte du royaume de Septimanie, 100

Au sieur Cochin, le 3e septembre, pour une vignette & lettre grise, 140

Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte du royaume de Septimanie, 31 5^s

Étrennes aux imprimeurs, 12

A M. Cazes, pour le reste des desseins, le 4 janvier 1733, 200

Au sieur Cochin, pour une vignette & lettre grise, le 16 janvier, 140

Au même, pour deux planches des monumens du tombeau des comtes & du mausolée de Saint Sernin, ledit jour, 140

Au même, le 13 mars 1733, pour les deux dernières vignettes & lettres grises du 2e volume, 280

Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte de la Terre Sainte, 15[1]

Mémoire [récapitulatif][2] *des fraix qui ont été faits pour les desseins & graveures du 2e volume de* l'Histoire de Languedoc *& autres dépenses.*

Au sieur Cazes, peintre, professeur de l'Académie & dessinateur, la somme de 400^l, payée pour les desseins de 10 vignettes & d'autant de lettres grises, suivant ses deux quittances du 27 août 1731 & 4 janvier 1733, cottées n°s 1 & 2, cy 400

Au sieur Cochin, graveur, la somme de 1400^l, pour la graveure des dites 10 vignettes & lettres grises, suivant six de ses quittances cottées 3, 4, 5, 6, 7 8, du 18 août 1731, 27 janvier, 9 juillet & 3 septembre 1732 & des 16e janvier & 3e mars 1733, cy 1,400

A reporter. . . $1,800^l$

Report. . . $1,800^l$

Au même, la somme de 140^l pour avoir gravé les deux planches des tombeaux des comtes de Toulouse & du mausolée de Saint Sernin, suivant sa quittance du 16 janvier 1733, cottée n° 9, cy 140

Au sieur Nolin, géographe, la somme de 126^l, pour avoir dessiné les deux cartes du royaume de Septimanie & de la Terre-Sainte, suivant ses deux quittances, cottées n°s 10 & 11, du 19 juin 1731 & 4 janvier 1732, cy 126

Au même, pour l'enluminure de la carte de Septimanie & pour l'enluminure de la carte de la Terre Sainte, suivant ses quittances cottées n°s 12 & 13, 46 5

Aux héritiers du sieur Bercy, graveur en lettres, & au sieur Leparmantier, aussi graveur en lettres, la somme de 190^l, pour avoir gravé les dites deux cartes, suivant leurs quittances cottées n°s 14, 15, 16 & 17, des 17 février, 1er mars, 20 may & 2e aoust 1732, cy 190

Au dit sieur Leparmantier, la somme de 24^l, pour avoir gravé la lettre de la planche des tombeaux des comtes de Toulouse, suivant sa quittance du 27 mars 1732, cottée n° 18, cy 24

Report, 2302^l 13^s 6^d

Pour le dessein du portail de la façade de l'église de Saint Sernin de Toulouse 20

Étrennes aux épruvistes & aux garçons d'imprimerie, 24

Pour port des paquets & de lettres, pour nous fournir de livres qui nous étoient nécessaires & autres depenses 400

Total. . . . $2,770^l$ 17^s

Sur quoy nous avons receu, le 27 novembre 1730, le 22 décembre 1731, le 21 juin & le 3e juillet 1732, par quatre différens mandemens, la somme de 3100^l.

Partant, il nous reste entre les mains la somme de 329^l 2^s 6^d, dont nous tiendrons compte sur les frais des graveures du 3e volume, cy 329^l 2^s 6^d

A Paris, le 28 octobre 1733.

C. — Fraix de gravûres du 3e volume.

Recette.

Reçu le 17 août 1734, par mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne, sur M. Lamouroux, $1,000^l$

A reporter. . . $1,000^l$

[1] Total $2,318^l$ 10^s.

[2] Ceci est, comme on le voit, la répétition par groupes & avec quelques additions du compte précédent des frais faits pour le 2e volume.

Report. . . 1,000[l]

Reçu le 31 octobre 1735, pareille somme de 1000[l] pour les dits frais des gravures, suivant le mandement de Monseigneur de Narbonne, du 20 de ce mois, sur le même, 1,000

[2,000]

Dépense.

Payé le 4[e] janvier 1735 au sieur Cochin, pour la graveure de la première vignette & lettre grise du 3[e] volume, 140

Au même, le 12[e] d'avril, pour la graveure de la deuxième vignette & lettre grise du même volume, 140

A M[r] Cazes, le 19 juin, pour le dessein de cinq vignettes & lettres grises du 3[e] volume, 200

Au sieur Cochin, le 6[e] juillet, pour la graveure de deux vignettes & autant de lettres grises, 280

Au sieur Cochin, le 29 mars 1736, pour la graveure d'une vignette & lettre grise, 140

Pour dessein de sceaux, 6

A M[r] Cochin, le 23 may 1736, pour la graveure d'une vignette & lettre grise 140

Au même, le 15 octobre 1736, pour la graveure d'une vignette & lettre grise 140

Au sieur Lucas, le 28 octobre 1736, pour avoir gravé le pont Saint-Esprit & la tour Magne, 150

A M[r] Cazes, le 4 novembre 1736, pour les desseins des cinq dernières vignettes & lettres grises du 3[e] volume, 200

A M[r] Cochin, le 27 décembre 1736, pour la graveure de deux vignettes & leurs lettres grises, 280

Au même, le 27 janvier 1737, pour la graveure d'une vignette & lettre grise 140

Total. . . . . 1,950[l]

Compte arrêté & fourni à M[r] Joubert, syndic de la Province, le 27 septembre 1737; il me reste entre les mains la somme de 359[l] 2[s] 6[d], que j'employeray aux fraix des graveurs du 4[e] volume.

Fr. Joseph Vaissete.

D. — Frais des graveures du 4[e] volume.

Recette.

Reçu de M. Lamouroux, le 30 septembre 1738, par un mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne, du 19 du même mois, 1,000[l]

Reçu le 8[e] janvier 1740 pareille somme de 1000[l], par mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne du 29 décembre 1739, 1,000

Reçu le 9[e] janvier 1741, la somme de 500[l], par mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne, du 29 décembre 1740, 500

Total. . . . . 2,500[l]

Dépense.

Le 15 mars 1739, à M[r] Cochin, pour la première vignette & lettre grise du 4[e] volume, 140

Le 8[e] avril 1739, à M[r] Cazes, pour les desseins des trois premières vignettes & lettres grises, 120

Le 11 octobre 1739, à M[r] Cochin, pour la deuxième & troisième vignettes du 4[e] volume, 280

Le 1[er] janvier 1740, au sieur Nolin, géographe, pour le dessein de la carte de la Languedoc, 84

A M[r] Cazes, le 22 janvier 1740, pour le dessein de trois vignettes & autant de lettres grises, 120

Au sieur Cochin, le 24 mars 1740, pour le tombeau de Philippe le Hardi, 40

Au sieur Cochin, le 8[e] may 1740, pour deux vignettes & lettres grises, 280

Au sieur Lucas, pour les quatre planches de la cathédrale d'Albi, le 11 septembre 1740, 300

Au sieur Parmantier, pour la graveure de la carte de la Languedoc, le 23 octobre 1740, 120

A M[r] Cazes, le 28 octobre 1740, pour deux desseins de vignettes, 80

Au sieur Lucas, le 27 décembre 1740, pour les trois planches de la cathédrale de Narbonne, 225

Payé le 18 mars 1741 à M[r] Cochin, pour deux vignettes & lettres grises, & le vœu de Charles VI aux Carmes de Toulouse, 400

A M. Cazes, le 18 may 1741, pour le dessein des deux dernières vignettes du 4[e] volume, 80

A M. de Poilli, le 21 may 1741, pour la graveure de la vignette & la lettre grise des Preuves, 140

Au sieur Cochin, le 2 aout 1741, pour deux vignettes & lettres grises, 280

A reporter. . . 2,689[l]

Report. . .	2,689[l]
Au sieur Parmantier, le 20 aout, pour avoir enluminé les exemplaires de la carte,	39
A Mr Cochin, pour la Minerve qui est au frontispice, le 22 octobre 1741,	48
Total.	2,776[l]

Suivant le compte arrêté avec M. de Joubert, syndic de la Province, le 22 septembre de l'an 1737, des fraix du 3e volume, je suis redevable de la somme de 359[l].

Somme totale de la recette 2,859[l].

Partant, je suis redevable à la Province de la somme de 83[l], que j'employeray pour les fraix des graveures du 5e & dernier volume.

A Paris, le 10 juillet 1740. Fr. Jos. Vaissete.

E. — Fraix des Graveures du 5e volume.

Recette.

Par le compte que j'ay rendu, le 10 de juillet de l'an 1742, des fraix des desseins & graveures du 4e volume, il me reste entre les mains la somme de	83[l]
Reçu depuis de M. le thrésorier de la Bourse, par des mandemens de Monseigneur l'archevêque de Narbonne :	
Du 22 décembre 1742,	1,000
Du 12 de mars 1744,	1,000
Du 12 d'avril 1745,	1,000
Somme totale de la recette. . .	3,083[l]

Dépense.

1° Payé à M. Cazes, directeur de l'Académie de peinture & de sculpture, la somme de 440[l], pour les desseins de onze vignettes & leurs lettres grises du 5e volume, suivant ses quittances du 20 janvier 1743, du 26 janvier 1744, du 15 juillet 1744, du 6 de janvier 1745, 7e mai 1745, & cottées nos 1, 2, 3, 4 & 5, cy	440[l]
2° Payé au sieur Cochin le père la somme de 1540[l], pour avoir gravé les dites onze vignettes & lettres grises, suivant ses quittances du 3e avril 1743, 5e février 1744, 3e septembre 1744, 14 janvier 1745 & 11 juin 1745, & cottées nos 6, 7, 8, 9 & 10, cy	1,540
3° Au même, pour avoir gravé les trois planches d'entrées de rois & de princes dans Toulouse, la somme de 225[l], suivant sa quittance du 22 mars 1745 cottée n° 11, cy	225
4° Au même sieur Cochin, la somme de 600[l], pour avoir gravé les huit planches des sceaux de l'ancienne noblesse de la Province, suivant ses deux quittances du 11 de juin & du 26 de juillet 1745, & cottées nos 11 & 12, cy	600
5° Au sieur Lucas, la somme de 231[l], pour avoir gravé les trois planches de la cathédrale de Toulouse & de la cathédrale du Pui, suivant sa quittance du 5e may 1745, & cottée n° 13, cy,	231
Somme totale des dépenses. . .	3,036[l]

Partant, reste la somme de 47[l] que j'ay employée pour faire dessiner les sceaux de l'ancienne noblesse, gravés dans les huit planches de ce 5e volume, & j'y ay employé une somme beaucoup plus considérable ; mais comme j'ay négligé d'en tenir un compte exact & d'en retirer les quittances des dessinateurs, je ne sçaurois marquer par ensemble à quoy elles se montent, sans compter les faux fraix.

A Paris, le 28 août 1745. — Fr. Jos. Vaissete.
(Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 171-176.)

17. — *Extrait des registres des délibérations prises par les gens des trois Etats du païs de Languedoc, assemblés par mandement du Roy en la ville de Montpellier, au mois de novembre* 1746. [23 décembre 1746.]

Du vendredy 23e décembre, président Monseigneur l'archevèque primat de Narbonne. Monseigneur l'archevèque de Narbonne président a dit que les Etats ayant fait travailler depuis longtemps à l'histoire de la Province, cet ouvrage a été entièrement achevé par le P. dom Joseph Vaissette, benédictin de la congrégation de Saint-Maur qui

a travaillé pendant plus de trente ans avec la plus grande assiduité & les plus grandes recherches; que cet ouvrage est extrêmement approuvé par le public & surtout par les sçavans, quil fait beaucoup d'honneur aux Etats par les ordres desquels il a été entrepris & à celuy qui en est l'autheur, & quil est aussy très utile, soit pour le général de la Province, soit pour un grand nombre de particuliers, qui en ont fait usage avec succès dans plusieurs affaires; que le P. dom Vaissete a déja commencé à travailler à un volume de suplément, contenant l'histoire de la Province en forme d'annales, sous le règne de Louis XIV, & une description abbrégée des principales villes & lieux, suivant la delibération qui en fut prise le 25[e] février dernier & quil paroit juste de lui témoigner combien les Etats sont satisfaits de son travail, en lui assurant par forme de pension viagère, la somme de mil livres, que la Province luy a ci-devant payée pendant le temps quil travailloit à l'Histoire.

Sur quoy les Etats voulant donner au P. dom Joseph Vaissette des marques de leur satisfaction pour le travail de l'histoire générale de la Province, dont l'utilité & le succès ont répondu à leur attente, ont délibéré de luy assurer par forme de pension viagère le payement de la somme de mil livres, qui luy a été payée jusques icy en le chargeant de continuer le travail qu'il a commencé pour le supplément de la dite Histoire.

Collationné, GUILLEMINOT.

(Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 196-197.)

18. — *Traité passé entre dom Vaissete & Vincent, imprimeur des Etats, pour l'impression de l'Abrégé de l'Histoire de Languedoc.* [17 février 1748.]

Nous soussignés, dom Joseph Vaissete, prêtre & religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en l'abbaye Saint-Germain d'une part, & Jacques Vincent, imprimeur-libraire demeurant à Paris vis à vis l'église de Saint Séverin d'autre part, sommes convenus entre nous des articles suivans, par forme de police, sous seing privé, touchant l'impression de l'Abrégé de l'*Histoire générale de Languedoc,* en six volumes, in-12, composée par mon dit dom Vaissete.

1° Moy dit dom Vaissete m'engage de fournir sans interruption, la copie manuscrite du dit Abrégé, aprouvée par un censeur royal au dit Jacques Vincent jusqu'à la fin de l'impression des dits six volumes, d'en corriger les épreuves & d'en faire les tables.

2° Moy dit Jacques Vincent m'engage d'imprimer le dit Abrégé en beau papier & en caractères neufs de *cicéro,* de fournir les épreuves pour la correction & de ne tirer que lorsque j'en aurai la permission par une feuille signée & paraphée par le dit dom Vaissette.

3° Enfin moy dit Jacques Vincent promets de fournir & de donner au dit dom Vaissette, aussitôt après l'impression, quarante exemplaires du dit Abrégé moitié reliés en veau & moitié en feuilles ou en blanc, sans compter un exemplaire de bonnes feuilles, & de plus la somme de cent livres pour chaque volume, faisant en tout la somme de six cens livres qu'il sera loisible audit dom Vaissette de prendre en argent ou en livres, à son choix, à la fin de l'impression dudit Abrégé.

Fait double entre nous à Paris, ce 17 fevrier 1748. — VINCENT. — Fr. JOSEPH VAISSETE.

(Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 125.)

19. — *Avis touchant l'*Histoire générale de Languedoc, *par le R. P. Dom Vaissete, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur,* 5 *volumes in-folio, proposée par souscription à Paris, chez Vincent, imprimeur-libraire des Etats de la Province de Languedoc, rue Saint Severin.* [1er mai 1752 [1].]

Conditions pour les souscriptions.

Les souscriptions seront ouvertes au 1er mars 1752 & l'on ne sera admis à souscrire que jusqu'au 1er juillet suivant.

En souscrivant on recevra les deux premiers volumes & l'on payera,	30	livres.
En recevant les Tomes III, IV & V on donnera	30	»
Total,	60	livres.

Les souscripteurs sont priés de retirer les trois derniers volumes dans le courant de l'année, & ils sont avertis que faute par eux de n'avoir pas retiré la totalité de l'ouvrage dans le cours de l'année qui suivra la livraison des trois derniers volumes, ils ne seront plus admis à répéter les avances qu'ils auront faites; c'est une clause expresse des conditions proposées.

Après le 1er juillet l'ouvrage se vendra le même prix qu'il se vendoit précédemment, c'est-à-dire, 110 livres en feuilles & les volumes ne se dépareilleront plus.

Les personnes qui ont déjà les deux premiers volumes de cet ouvrage sont averties que pendant tout le cours de cette année, on leur donnera séparément de tous les autres sçavoir des IIIe, IVe & Ve tomes pour chacun desquels, elles paieront 12 livres en feuilles. On pourra même fournir quelques exemplaires du tome II, à ceux à qui il pourroit manquer. (F. Lang. 181, fol. 198.)

20. — *Brevet de la pension annuelle accordée par les Etats de Languedoc à dom Bourotte.* [Manuscrit. — 1758-1759.]

Dettes & affaires, 6e chapitre, dépenses extraordinaires. — M. le trésorier de la Bourse des Etats de la Province de Languedoc nous vous mandons & ordonnons que de l'imposition qui sera faite la présente année pour les dettes & aff[aires] du païs vous payiés & délivriés comptant le premier janvier à la somme de pour une année de la pension à lui accordée par la délibération du 24 janvier 1758 & pour les causes y contenues; laquelle somme a été employée dans l'état d'imposition, article 7. — Fait à Montpellier, &c. (F. Lang. 188, fol. 125.)

21. — *Mémoire sur le sixième volume de l'*Histoire de Languedoc, *adressé à Monseigneur l'archevêque de Narbonne, par dom Bourotte.* [1er janvier de l'an 1758.]

Le cinquième volume de l'*Histoire générale de Languedoc* venoit de paroître lorsque dom Vaissete, bénédictin de l'abbaye Saint Germain des Prez, auteur de cette Histoire, présenta vers le commencement de l'année 1746 à Nosseigneurs des Etats généraux de

[1] Imprimé in-folio de 4 pages.

Languedoc le plan d'un sixième volume qu'il jugeoit nécessaire pour completter cet ouvrage également glorieux à la Province quil intéresse & utile au public. Son sommaire fut lû dans cette illustre assemblée qui l'honora de son approbation & même de ses éloges & qui fit exhorter l'auteur à remplir son projet.

Il seroit à desirer pour la perfection d'une entreprise aussi importante que ce sçavant & laborieux écrivain eut pu ŷ mettre la dernière main, & rassembler dans ce volume les fruits d'une étude assidue de plus de quarante années. Mais depuis ce projet formé, deux autres ouvrages, l'*Abrégé de l'Histoire de Languedoc* & une *Géographie historique, ecclésiastique & civile,* ont partagé ses occupations ; & sans parler des fréquentes infirmités inséparables d'une santé affoiblie par les longues études plus que par l'âge, la composition de dix-huit volumes in-12, travail considérable, relativement au peu de temps quil à emploié, tant pour les composer que pour veiller à leur impression, ne luy a pas permis d'avancer le volume projetté & a peut être contribué à abréger ses jours.

Pour satisfaire aux vœux de la Province qui attend cet ouvrage & réparer, autant qu'il est possible, la perte du sçavant historiographe de Languedoc, les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur ont fait choix de dom Bourotte, bénédictin de la même abbaÿe où il s'occupe de littérature depuis près de vingt ans, lui ont remis les papiers de dom Vaissete qui ont rapport à l'histoire de Languedoc & l'ont présenté à Monseigneur l'archevêque de Narbonne qui lui a fait l'honneur de l'agréer.

Dans la multitude d'objets qui s'est d'abord offerte à ses yeux, son premier soin a été de chercher & de ramasser ceux du travail qu'on lui a confié. Privé du mémoire présenté aux Etats en 1746, duquel il ne reste point de copie [1] & qui auroit été son meilleur guide dans l'examen de cette immense quantité de recherches de toute espèce, il n'a pu saisir qu'avec incertitude & peut être imparfaitement les vues de dom Vaissete & ce n'est qu'avec peine qu'il est parvenu à voir distinctement que ce sixième volume doit renfermer d'abord un abrégé chronologique, en forme d'annales, des principaux événemens arrivés en Languedoc, sous le règne de Louis XIV, ensuite la description géographique de cette Province & enfin des suites détaillées des hommes distingués, qui y ont occupé les places éminentes, ecclésiastiques, militaires & civiles.

Ces trois ouvrages, qui sont essentiels pour la perfection de l'*Histoire générale de Languedoc,* étoient sans doute fort avancés pour Dom Vaissete, rempli des monumens historiques qui ont servi à composer les cinq premiers volumes, & également familier avec les sources où il comptoit puiser les pièces & les détails qui doivent en former la suite ; non seulement il sçavoit où trouver les matériaux qui pouvoient luy convenir, mais encore il les possédoit vraisemblablement assés pour n'avoir besoin que de prendre la plume au moment où il voudroit imprimer. C'est suivant les apparences, pour cette raison, quil a très peu écrit pour le sixième volume, comme il est aisé de le voir par l'état où il a laissé les trois ouvrages dont il est question.

Les annales de la Province sous Louis XIV sont commencées & même portées jusqu'à la fin du dernier siècle, avec cette différence cependant, que depuis 1643 jusqu'en 1667, le travail est complet, de façon qu'il paroit que dom Vaissete n'y auroit pas retouché, au lieu que ce qui regarde les annales suivantes, jusqu'en 1699 n'est que préparé, c'est à dire, que les extraits sont rangés par ordre chronologique avec les autres pièces nécessaires & que les idées de l'auteur sont jettées, en tout ou en partie, sur des feuilles détachées.

Il y a cependant quelques articles importans, relatifs à ces mêmes années, dont il est surprenant quil ne se trouve pas de mention, par exemple, les établissemens des académies

[1] Ce mémoire n'a pu être retrouvé depuis lors, malgré toutes les recherches qui ont été faites dans les papiers provenant de Saint-Germain des Prés, déposés aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

de Nismes, de Toulouse & de Montpellier, sur lesquels il ne se présente pas même de mémoires; & ce qui est encore plus remarquable, la construction du canal de la jonction des deux mers, ouvrage dont le projet & l'exécution font trop d'honneur à la Province, pour ne pas mériter des détails circonstanciés.

Pour le reste du règne de Louis XIV, il y a un extrait d'un manuscrit historique appartenant à M. le marquis d'Aubays, qui a rendu un grand nombre de pareils services à l'*Histoire de Languedoc.* Ce manuscrit traite des troubles excités dans la Province par les Camisars, au commencement de ce siècle. Il est de bonne main, contient des détails & peut tenir lieu de beaucoup d'autres mémoires sur cet objet. Les autres événemens de ces mêmes années, sur lesquels dom Vaissete n'a rien recueilli, sont abandonnés aux recherches de son continuateur.

La description géographique de Languedoc est composée depuis longtems & probablement avant l'impression du premier volume de l'Histoire générale, pour lequel il paroit qu'elle a été destinée. Aussi dom Vaissete la trouvant toute préparée, a cru pouvoir l'insérer en entier, avec quelques légères additions, dans sa *Géographie historique,* où elle trouvoit naturellement sa place.

Il y a lieu cependant de croire qu'il se proposoit de revoir cet ouvrage & de l'augmenter beaucoup, puisque dans l'Avertissement qu'on lit à la tête du cinquième volume de l'Histoire générale, en annonçant cette description géographique de la Province, il promettoit « d'y faire entrer plusieurs faits qui n'ont pu trouver place dans l'Histoire générale, d'y rapporter l'origine & l'histoire abrégée de chaque ville & de terminer cet « ouvrage par une table alphabétique de tous les lieux de Languedoc, où l'on peut voir « d'un coup d'œil dans quel diocèse & dans quelle juridiction temporelle ils sont « situés. » Comme la *Géographie historique* n'étoit pas susceptible de ce nouveau travail, il se réservoit sans doute de l'exécuter, en imprimant le sixième volume dont il s'agit, & son continuateur doit remplir cet engagement.

Pour cet effet, & en même tems pour une plus grande précision dans la partie topographique de cette description, il seroit utile quil eut communication des plans de tous les diocèses de Languedoc, que la Société royale des sciences de Montpellier, sous les ordres de Nosseigneurs des Etats ont entrepris depuis longtems de faire lever sur les lieux. Dom Vaissete dans le même Avertissement a annoncé qu'il comptoit enrichir sa description de Languedoc des cartes géographiques gravées sur vos plans. Elles en seroient en effet le principal ornement, & il est certain que cet ouvrage retouché, divisé & traité relativement à ces cartes, qui tiennent lieu d'actes autentiques, puisqu'elles sont l'ouvrage de la Province, seroit plus exact & plus précieux.

L'exactitude n'est pas moins essentielle pour la partie historique; mais il est d'autant plus difficile de lui donner cette perfection que cet ouvrage n'est qu'un tissu de faits, de dattes, de dénombremens & d'autres détails semblables, dont l'auteur ne peut s'æssurer par lui-même, & sur lesquels il ne faut qu'une négligence dans les mémoires quil consulte, ou une simple faute de ses copistes pour l'induire en erreur. Rien ne manqueroit à l'autenticité de cette description, si parmi le grand nombre de gens de lettres répandus dans la Province, intéressés à la gloire de leur patrie & par conséquent à la perfection de son histoire, quelques uns vouloient bien, la *Géographie* de dom Vaissete à la main, vérifier chacun dans son canton ce qui y est rapporté des lieux qui sont à sa connoissance ou à sa portée, remarquer les fautes qui peuvent s'être glissées dans cet ouvrage, malgré la scrupuleuse attention de l'auteur, y ajouter même ses observations & les découvertes qu'il pourroit faire sur l'origine, l'état actuel & les progrès ou dépérissemens des villes, églises, monumens publics, châteaux, terres titrées & autres lieux.

Dom Vaissete se proposoit d'ajouter aux deux précédens ouvrages des suites des arche-

vêques & évêques de Languedoc, gouverneurs, commandans, lieutenans & capitaines-généraux, des premiers présidens & autres officiers du Parlement de Toulouse ou des autres cours supérieures, des intendans, réformateurs & commissaires, envoiés par nos roys pour l'administration ou la réformation de la justice; des séneschaux, tant des anciennes séneschaussées que de celles qui ont été érigées dans la suite & de leurs lieutenans de robbe courte, des baillifs d'espée, viguiers, châtelains, capitaines ou gouverneurs des places, &c.

De toutes ces suites il n'y a que celles des archevêques & des évêques des deux métropoles de Narbonne & d'Alby qui soient faites; pour le reste, il se présente un grand nombre d'indications sans ordre & sur des papiers volans, tant des gouverneurs & lieutenans-généraux que des séneschaux, châtelains & viguiers. Ces indications même, ainsi que les suites des évêques, ne contiennent que des noms & des dattes.

Ce n'étoit pas cependant le dessein de dom Vaissete de donner de simples listes chronologiques, il a annoncé plusieurs fois que ces suites seroient détaillées; dans l'Avertissement déjà cité il dit qu'elles doivent intéresser également l'ancienne noblesse de la Province & celle de tout le royaume, & d'ailleurs ce n'est pas sans raison que parmi ses papiers, il se trouve plusieurs portefeuilles remplis de mémoires qui ont rapport à la généalogie & à l'histoire d'un grand nombre d'anciennes maisons & familles nobles de Languedoc. Sans faire de cet ouvrage un nobiliaire de la Province, parce que sa nature & son étendue ne le permettent pas, il comptoit sans doute tirer de ces mémoires tout ce qui peut convenir au genre de travail quil avoit entrepris; & son continuateur en fera le même usage.

Selon le point de vue sous lequel il considère ce sixième volume de l'*Histoire de Languedoc,* ces deux derniers morceaux doivent représenter l'un, les fastes de la noblesse de la Province, l'autre les archives des villes & des corps tant ecclésiastiques que municipaux & autres. Ainsi, comme la description géographique, la position & l'état de chaque lieu, rappellera succinctement, mais sans rien omettre, s'il est possible, les priviléges anciens & nouveaux des villes & communautés, leur origine, leur établissement & leur progrès, les faits remarquables qui les intéressent, l'influence ou la part qu'elles ont euë dans les événemens, communs à toute la Province, & les révolutions qu'elles ont éprouvées successivement, de même les suites détaillées dont il s'agit, outre les fonctions, les droits, & les prérogatives des places éminentes, rappelleront suivant l'ordre chronologique, non seulement les noms des hommes célèbres qui les ont occupées, mais encore les services qu'ils ont rendus à la Province & à l'Etat en général; les projets, entreprises, établissemens, les alliances même & les actions d'éclat soit de leurs ancêtres soit de leur postérité, qui peuvent contribuer à leur gloire ou à celle de la Province.

Si à ces deux ouvrages on joint de même les suites des hommes illustres que le Languedoc a donnés à l'Eglise & à l'Etat, papes, cardinaux, évêques célèbres, ministres, officiers & magistrats distingués, orateurs, jurisconsultes poètes & sçavans dans tous les genres, & enfin une table générale ou alphabétique ou chronologique de toute l'*Histoire de Languedoc,* dans laquelle on fasse entrer toute la substance & tout le suc de cet important ouvrage, le sixième volume ne laissera alors rien à désirer de tout ce que cette histoire contient d'utile, de curieux & d'honorable, & réunira, sous un seul coup d'œil, tout ce qui intéresse la Province de Languedoc en général & en particulier chacun des trois ordres qui la composent.

Telle est l'idée que dom Bourotte s'est formée du travail qui lui a été confié. La copie du mémoire présenté aux Etats en 1746, qui lui a été promise par M. de Joubert, syndic-général de la Province, dont les soins & les secours pour l'avancement de cette Histoire ont toujours été aussi utiles que multipliés, l'aidera encore à perfectionner cette idée,

si elle a besoin d'être plus étendue; mais il est toujours visible par l'exposé de l'état où il a trouvé ce travail, qu'indépendamment des recherches qu'il sera obligé de faire dans les Bibliothèques de manuscrits, dans les dépôts publics & dans les cabinets particuliers des gens de lettres de Paris, il a encore besoin d'autres secours, quil ne peut se procurer par ses propres soins & trouver ailleurs que dans la Province même.

Il ne peut se passer, par exemple, d'extraits des délibérations des Etats tenus à la fin du dernier siècle & au commencement de celui-ci, pour avoir les événemens qui doivent entrer dans la partie des Annales de la Province, qui reste à faire. Il ne sera pas moins nécessaire de consulter les registres du Parlement de Toulouse, les archives de la Cour des Aides & de la Chambre des comptes de Montpellier & peut-être celles des deux Bureaux des finances de ces deux villes, soit pour completter les suites dont il a été parlé, soit pour constater quelques droits ou faits historiques, dont on ne pourroit s'assurer autrement. Enfin, outre les cartes géographiques des diocèses, la correction de cet ouvrage demande des mémoires instructifs sur le canal de Languedoc, dont on pourra même faire lever le plan, qui enrichiroit beaucoup ce volume; sur l'érection des Jeux floraux de Toulouse en académie royale; sur l'établissement de l'Académie de Nismes, sur celuy de l'Académie royale des sciences de Montpellier, & sur un grand nombre de lieux qui paroissent avoir été négligés dans les mémoires fournis à dom Vaissete. Comme les gens de lettres de la Province pourront en juger, à la première lecture de la *Géographie historique*, il est aisé de prévoir que la suite du travail fera naître ou découvrira d'autres besoins semblables.

Monseigneur l'archevêque de Narbonne[1], aussi zélé pour tout ce qui peut être honorable & avantageux à la Province, aux assemblées de laquelle il préside, que l'ont été ses illustres prédécesseurs qui ont conçu le projet et favorisé les progrès de l'*Histoire générale de Languedoc*, voudra bien s'intéresser & contribuer au succès de sa fin, en procurant à celuy quil a honoré de son agréement pour l'exécution de ce travail, les moyens de luy donner toute la perfection dont il est susceptible; & Nosseigneurs des Etats généraux de Languedoc, qui ont toujours regardé cette Histoire, comme leur ouvrage & qui ont constamment secouru & protégé dom Vaissete & ceux qui avant lui s'étoient consacrés au même travail, ne refuseront pas les mêmes grâces au continuateur qui remplira la même tache, si non avec autant de talent & de lumières, du moins avec le même zèle pour la gloire & les intérets de la Province & avec le même desir de lui offrir un ouvrage digne de sa protection. A l'abbaye Saint-Germain des Prez le 1er janvier 1758. — (*Archives Nationales*, 290.
H.748.)

22. — *Canevas des Annales de Languedoc, sous le règne de Louis XIV, tracé par dom Soulaire, sur le travail commencé par dom Vaissete & continué par dom Bourotte.* [1758.]

*Notice des travaux de dom Bourotte, pour le volume à donner de l'*Histoire de Languedoc. — Le sixième volume de [l'Histoire de] Languedoc commence à la mort de Louis XIII; dom Vaissete pensoit qu'il falloit traiter par forme d'annales les principaux événemens du règne de Louis le Grand. Tel est le projet que dom Bourotte a suivi autant quil lui a été possible.

Le travail d'après l'examen des papiers, quoique assés avancé, laisse cependant beaucoup à desirer.

[1] M. de la Roche-Aymon, d'abord archevêque de Toulouse & ensuite de Narbonne, depuis 1752.

1643. Cette année, excepté ce qui concerne la révolte des croquans, quelques arrêts du Parlement de Toulouse, les affaires des religionnaires, & leurs synodes, est un extrait fidelle du procès-verbal des Etats.

1644 n'offre d'intéressant que la relation d'une émeute à Montpellier, la nomination du duc d'Orléans au gouvernement de cette Province, l'élévation des reliques des saints martyrs Symphorien, Castor, Claude, &c., à Toulouse.

1645. L'affaire du quartier d'hyver, le projet d'un canal de Pecais, l'érection de la sénéschaussée de Limoux, la liberté des élections, des plaintes contre la cour[1] des C. A. F. de Montpellier, une sédition dans cette ville, d'autres émeutes dans diverses villes, des manufactures de glaces, l'élection d'un sindic-général en survivance, & ce qui a rapport à l'administration de la Province.

Ces trois années sont munies de preuves suffisantes.

1646 offre, entre autres faits intéressans, l'entreprise de la Province sur le Rhône. Nous avons deux in-quarto imprimés; dom Bourotte a traité cette affaire avec érudition & clarté. La généralité de Beaucaire créée & supprimée; la désunion de la cour des C. A. F. Nos preuves sont le procès verbal des Etats & quelques lettres originales, tirées des manuscrits de Coislin.

1647. Cette année la suppression des partisans cessa; on supprima les nouvelles baronnies des Etats; on répara les Arênes & le pont du Gard. Nous n'avons qu'une preuve & le procès-verbal.

1648. Le rachat de l'équivalent; la réunion de la cour des aydes & des comptes; la suppression de la chambre de Privas; les remontrances du Parlement de Toulouse, l'Académie de Castres; tels sont les faits de cette année, appuyés sur le procès verbal. Nous avons besoin des arrêts; les remontrances du parlement de Toulouse sont parmi nos preuves.

Arrêts à recueillir.

1649. La Province désolée par des troubles, l'examen de l'édit de Bésiers, la sortie des bleds de la Province, le prix du sel, les assemblées des séneschaussées pour députer aux Etats du royaume, la peste à Nismes; voila ce qui remplit cette année. Il faudroit recueillir quelques arrêts du Parlement de Toulouse, relatifs aux troubles de Guyenne.

1650 renferme des arrêts du parlement de Toulouse; ce qui a rapport à la foire de Beaucaire & au fermier de la foraine; ce qui concerne les temples & presches rétablis par les religionnaires; un règlement général pour les ponts; la suppression d'une crüe sur le sel; la confirmation du petit blanc, &c.

Mémoires manuscrits; extraits à faire.

Nous n'avons que deux preuves, l'une d'après un extrait commencé d'une histoire manuscrite de la cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier. Voici la première ligne : — Depuis la réunion des deux cours (des Comptes, & des aydes) leur splendeur & leur éclat durèrent jusqu'en 1650, en laquelle — le reste manque; l'autre un arrêt du Conseil contre ceux du Parlement de Toulouse, au préjudice du sieur Morand, intendant de justice dans la généralité de Montauban.

Arrêt à copier dans le Recueil des arrêts imprimés; 4 septembre 1651.

1651 est une des plus fournies; maintes discussions entre le Parlement de Toulouse & les Etats; plusieurs arrêts du Conseil en faveur des Etats; mouvemens relatifs à la guerre civile; déliberation sur la majorité du Roy & le don gratuit; réception des capitouls aux Etats, &c. Dans le *Recueil des arrêts imprimés,* on copiera un arrêt du conseil du 4 septembre 1651 portant confirmation de tous les anciens droits, immunités & privilèges de la Province ou des Etats, nonobstant tous arrêts du Parlement & des autres compagnies, à ce contraires.

1652. Ce qui intéresse le plus cette année a rapport au gouvernement de Leucate, à la peste en Languedoc, aux mouvemens relatifs à la Fronde; le procès verbal paroit suffire.

[1] Comptes, aides & finances.

1653. La Province cette année, fut exempte du droit de régale; le don gratuit fut refusé; les sommes ordinaires octroyées; on députa un sindic-général en cour, M. de Joubert; les troubles de la Fronde cessèrent : deux preuves & le procès-verbal.

1654 n'a que deux preuves : la juridiction des Etats, la présence des catholiques dans la chambre mi-partie intéressent le plus.

1655, parmi plusieurs faits, offre l'adjudication de la ferme de l'équivalent; le don gratuit demandé & accordé, l'opposition à la nouvelle fabrique des liards, &c.

1656. Réparation d'une injure faite au sindic-général, conservation des messageries; état de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, canal de Pecais, l'érection du bourg du Banc en ville diocésaine, sont les objets les plus importans : trois preuves.

1657. Dans cette année on vit des désordres occasionnés par le quartier d'hyver; Montmoulon fit un prêt au Roy; il y eut une émeute à Carcassonne, des troubles en Velai, des arrêts du Parlement de Toulouse, la translation du Présidial de Carcassonne, de la Cité dans la ville-basse. Extrait du premier armorial des Etats par Béjard; huit preuves.

1658. Remarquable par les seditions, les émeutes, les meurtres qu'elle a vu naître à Nismes par l'édit pour l'ennoblissement des biens ruraux, l'interdiction & le rétablissement de la Cour des aydes. Grande commission & réglement général à suivre par les vingt-deux diocèses au sujet de la taille; telles sont nos preuves.

Preuves à recueillir.

1659. Bien remplie, munie de ses preuves; le roy arrive à Toulouse.

1660 est appuyée d'une preuve de la réunion du comté de Caraman au Languedoc dont on fera mention; le procès-verbal suffit; le voyage du Roy dans la Province, & l'érection de Boulogne en ville diocésaine, sont les faits les plus importans.

1661. Suffisamment prouvée; elle est intéressante surtout par la naissance du Dauphin; une sedition des religionnaires, un arret du Conseil contre eux; des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, revolte à Montauban; nulles preuves, beaucoup de citations.

Arrêt du conseil à copier, du 30 avril, portant défense aux ministres de Castres, &c., de faire aucune imposition de deniers.

1662 offre peu de faits fondés sur le procès verbal & quelques citations; une seule preuve. Les Annales font mention de cérémonies pieuses de S. François de Sales; de la mort de Pierre de Marca, archevêque de Toulouse.

1663. Frappante par le projet du fameux Riquet. M. de la Lande nous a donné la description de ce superbe canal; il a trouvé pour preuves des provisions du prevost général, des citations fidelles & six arrets.

1664. Peu remplie; année à faire; nulles preuves.

Extrait du procès-verbal de cette année à faire.

1665 n'est qu'un simple extrait de procès-verbal.

1666. Féconde en faits; elle exigera beaucoup de circonspection sur l'emploi d'un réglement touchant les ports d'armes & le fait de religion. L'esprit d'indépendance & l'attachement à la religion de leurs pères emportèrent plusieurs familles nobles dans des excès qui les exposèrent à la rigueur des lois.

1667. Extrait du procès verbal, ni preuves, ni citations; année à fournir.

1668. *Idem.*

1669. *Idem.*

1670. Assès remplie; parmi les preuves à recueillir, il faudroit une délibération des Etats du païs de Vivarais du 5 septembre 1628; elle est en faveur de la maison de La Gorce.

Délibération des Etats du Vivarais du 5 septembre 1628.

1671. Peu fournie, preuves à recueillir.

1672. Extrait simple du procès verbal.

1673. *Idem.*

1674. Extrait simple du procès verbal.
1675. *Idem.*
1676. *Idem.*
1677. Année à fournir.
1678. *Idem.* Preuve du pape Innocent XI de l'érection de l'église d'Alby en métropole.
1679. Peu de preuves; édit du Roy dont on s'est servi.
Procès-verbal à extraire. 1680. Une demie page.
1681. Simple extrait.
Preuves à recueillir. 1682. Assès fournie.
1683. Complet.
1684. Année à faire; 85-99, *idem.*
1700. Incomplète; extrait du procès verbal à faire, preuves à recueillir, manuscrits à consulter.
1701. *Idem.*
1702 & 3. Lacunes; deux années à faire.
1704 à 1709. A faire.
1710. Commencée jusqu'en 1715, fin du règne de Louis XIV; cinq années de lacunes.
Total, 36 années.
Etat des preuves, 1579-1644, 1726, 1760, 1764, fol. VIII à XIV.
Suites chronologiques.
Gouverneurs & grands officiers du Languedoc.
Séneschaussées de Toulouse & d'Albigeois, officiers, chatellenies, judicatures, comté de Comminges; seneschaussée & comté de Lauragais; seneschaussée & vicomté de Nébouzan.
Chronologie des évêques & évêchés. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. I à XV.)

23. — *Mémoire sur la continuation de l'Histoire de Languedoc.* [Autographe de dom Bourotte, après 1763.]

Lorsque Nosseigneurs des Etats généraux de la Province de Languedoc délibérèrent dans leur assemblée de l'année 1758 de faire travailler à la continuation de l'Histoire générale de la Province, il n'étoit pas possible de déterminer avec précision & sur le champ les objets propres à compléter cette histoire, qui avoit été conduite jusqu'à la fin du règne de Louis XIII.

Il y avoit près de deux ans que dom Vaissete, historiographe de la Province, ne vivoit plus, & ses dernières années avoient été laborieusement employées à la composition & à l'impression de deux autres ouvrages, sçavoir : une Géographie historique & un Abrégé de son Histoire de Languedoc, qui forment ensemble dix-huit volumes. D'un côté, le projet d'une suite de l'Histoire de Languedoc, qu'il avoit conçu précédemment, qui avoit été approuvé par les Etats généraux, & dont l'exécution avoit été écartée par ses derniers travaux, ne se trouvoit ni dans ses papiers, ni même dans les archives des Etats, où il fut cherché inutilement; d'autre part, dom Bourotte que Nosseigneurs des Etats honoroient de leur choix pour suppléer à l'inexécution de cet ouvrage, occupé jusqu'alors d'études absolument différentes & tout neuf dans les détails qui concernent la Province de Languedoc, ne pouvoit au premier coup d'œil saisir que par conjecture & très imparfaitement les objets inconnus du travail dont on le chargeoit indéterminément, & dont en même temps on lui demandoit un plan raisonné.

C'est ainsi que d'abord sur plusieurs monumens propres au règne de Louis XIV, qu'il

trouva rassemblés dans les portefeuilles relatifs à l'Histoire de Languedoc, qui venoient d'être remis entre ses mains; ensuite sur un commencement de narration abrégée de quelques faits qui se sont passés dans cette Province pendant les premières années du même règne, mais plus particulièrement encore sur la lecture des Avertissemens, imprimés à la tête des cinq volumes de l'Histoire, il jugea ou plutot il présuma que le dessein de dom Vaissete avoit été de renfermer dans un volume, qui pourroit servir de supplément à cette Histoire générale : 1° le récit en forme d'Annales ou d'abrégé historique des principaux événemens arrivés en Languedoc pendant le règne de Louis XIV; 2° une description historique & géographique de cette Province; 3° les suites chronologiques des hommes distingués, qui y ont occupé les places éminentes dans tous les ordres, c'est-à-dire, des archevêques & évêques, des gouverneurs, commandans, lieutenans-généraux, châtelains & capitaines, des intendans, premiers présidens des cours souveraines, baillis d'épée, séneschaux, viguiers, &c.

Ces trois objets sont en effet d'une importance & d'une utilité reconnues, & ils appartiennent essentiellement à l'Histoire générale de la Province de Languedoc. Le continuateur de cette histoire proposa donc de les traiter séparément dans un volume par forme de supplément. Son projet fut agréé par Nosseigneurs des Etats; en conséquence il s'est livré entièrement aux recherches qui étoient préalablement nécessaires, & ce travail est avancé dans chacune de ses parties, autant que le comporte le petit nombre d'années qui se sont écoulées depuis que l'auteur en est chargé; & dans lesquelles doivent être compris les premiers tems d'une étude longue & réfléchie de toute l'Histoire de Languedoc, dont il étoit indispensablement obligé de s'approprier la forme, le fonds & pour ainsi dire, tout le suc; & ensuite plusieurs intervalles considérables, employés à divers ouvrages détachés qui lui ont été demandés pour l'utilité de la Province & qui formeroient un assez gros volume, s'ils étoient réunis & livrés à l'impression[1].

Il est sensible que ces différens travaux, tant principaux qu'accessoires, lui ont procuré de nouvelles lumières & des connoissances plus étendues, & il n'est pas moins vrai que son zèle pour les intérets & la gloire de la Province, qui l'honore de sa confiance, y a puisé pareillement de nouvelles forces & une nouvelle ardeur. Mais s'il doit trouver dans les lumières qu'il a acquises & dans le zèle qui l'anime des moyens qui contribueront sans doute au progrès & à la perfection de son ouvrage, il y rencontre aussi des difficultés imprévues & quelquefois des sources d'incertitude & de perplexité. Telle est la position où le jette depuis quelque tems la vue distincte & habituelle d'un objet quil n'avoit pas envisagé d'abord, faute de connoissance, qui cependant est au moins autant essentiel à l'Histoire générale de Languedoc que ceux dont il a été parlé précédemment, & qui exigeant une étendue de travail proportionnée à son importance prolongeroit nécessairement l'ouvrage au delà des bornes du volume projeté. Cette perspective est d'autant plus embarrassante pour l'auteur que la difficulté qui en résulte ne peut être levée que par l'un ou l'autre des deux partis sur lesquels il ne peut pas se déterminer par lui même & dont il doit remettre le choix aux lumières supérieures de ceux, qui par le rang distingué qu'ils occupent dans la Province & par la connoissance intime qu'ils ont de ce qui peut lui être le plus avantageux & honorable, doivent être & sont véri-

[1] L'auteur veut parler des ouvrages ou mémoires qu'il composa à la demande des Etats généraux, pour les aider à fixer l'assiette des impositions suivant la nobilité (franc-alleu) ou roture des fonds de terre, ou pour défendre ses droits à la propriété de la rive droite du Rhône, contre les prétentions des Etats de Provence. Comme le premier de ces ouvrages ne parut qu'en 1765 & qu'il est dit ici qu'ils n'étoient pas encore imprimés, il en résulte que la rédaction du présent mémoire doit être placée avant cette date, probablement en 1763 ou 1764.

tablement les arbitres autant que les protecteurs d'un ouvrage qui leur appartient à juste titre.

C'est pour obtenir leur décision, pendant qu'il en est encore tems, que ce mémoire va exposer l'objet de la difficulté actuelle, les nouvelles vues qu'elle occasionne, les moyens qui paroissent propres à la détruire & les avantages comme les inconvéniens de chacun de ces moyens.

Si les trois objets qui doivent, suivant le projet reçu, former le sixième volume ou le supplément de l'Histoire générale de la Province de Languedoc appartiennent nécessairement à cette histoire, ce qui ne peut être revoqué en doute, il est également certain que les détails historiques de l'administration des Etats-généraux de cette Province, lesquels ne sont ni moins dignes d'être connus, ni moins importans, ni moins utiles, doivent être aussi regardés comme nécessaires pour compléter cette même histoire, dont ils font une partie essentielle. Plus l'auteur étudie cette matière, plus il se persuade qu'une histoire de la Province de Languedoc, qui est à proprement parler l'ouvrage des Etats-généraux de cette Province, doit exposer & développer leurs principes, leurs droits, leurs usages, leurs règlemens, leurs priviléges, les prérogatives de leur autorité & de leur gouvernement, les maximes de leur régie, leur conduite dans les affaires & tout ce qui peut contribuer à leur gloire & à leur utilité. Il ne faut qu'une légère attention pour apercevoir combien il seroit avantageux aux Etats-généraux de la Province de Languedoc, aux trois Ordres qui les composent, à chacun de leurs membres, aux différentes commissions ordinaires ou extraordinaires, à leurs députés, aux officiers du pays, aux Etats particuliers & aux assiettes des diocèses, de posséder & d'avoir rassemblé sous leurs yeux dans leur propre histoire, tout ce qui les concerne, tout ce qui les intéresse, tout ce qu'ils peuvent avoir besoin de trouver sous la main, dans diverses occurrences & même dans tous les cas possibles. D'ailleurs l'administration des Etats-généraux de la Province de Languedoc présente des caractères particuliers & honorables, dont la connoissance mérite d'être conservée dans l'avenir le plus reculé & qui sont par conséquent du ressort de l'histoire.

Or il y a deux manières de rendre les détails dont il s'agit; la première seroit de les traiter séparément & d'en faire la matière d'une histoire particulière des Etats-généraux de la Province de Languedoc; la seconde seroit de réciter, de suivre & d'éclaircir dans le cours de l'Histoire générale de la Province, chacun de ces objets à mesure qu'ils y sont amenés par la succession des tems & par les vicissitudes qu'ils ont essuyées.

Les avantages du premier de ces deux partis sont: 1° d'offrir à part & de ne point mêler avec d'autres matières celles qui intéressent particulièrement les Etats-généraux; 2° de ne rien changer dans l'exécution du projet reçu jusqu'à présent; 3° de ne point surcharger la tâche de l'auteur qui y donne tous ses soins & qui doit être intéressé à voir la fin de son travail.

Mais d'un autre côté, est-il conforme à la raison de séparer une partie de son tout? Convient-il de détacher de l'Histoire de la Province de Languedoc des recherches & des faits qui lui sont propres, pour en former une autre histoire? Ne seroit-ce pas multiplier les êtres sans nécessité?

Ensuite aura-t-on la liberté de donner cette histoire particulière des Etats-généraux avec l'exactitude & la fidélité convenables? Et si on n'y trouve pas une impossibilité absolue, ne sera-t-il pas du moins plus difficile de traiter séparément un sujet épineux & délicat que de le noyer pour ainsi dire dans une histoire générale, où la suite chronologique des faits l'amène & le place naturellement?

De plus quoique dom Vaissete ne se soit point attaché aux détails de l'administration

des Etats, parce qu'il étoit entraîné dans sa narration par les affaires générales, par des révolutions importantes & par les grands événemens qui se sont succédés presque continuellement dans le Languedoc jusques dans les commencemens du dernier siècle & qui heureusement pour les peuples, y sont devenus plus rares, depuis qu'une administration aussi prudente qu'éclairée s'y trouve fixée constamment & y entretient le bon ordre & la tranquillité, il a cependant suivi exactement toutes les assemblées qui ont été convoquées dans la Province, depuis son union à la Couronne jusqu'à la fin du règne de Louis XIII; il a marqué avec soin les époques de ces assemblées, les lieux où elles ont été tenues, les commissaires du Roy qui s'y sont trouvés, les sommes qu'elles ont accordées, le nombre & la qualité des membres qui les composoient; & même, lorsqu'il s'est présenté dans quelques unes des singularités, il n'a pas manqué d'en faire mention expresse. Or si le continuateur de l'Histoire suit la même méthode dans le volume qui l'occupe actuellement, comme il doit le faire, alors le public possèdera la plus forte partie & même tout le fonds de l'histoire particulière des Etats, & il ne restera plus à y joindre que des particularités dont l'exposition & la discussion seroient à la vérité très utiles & très intéressantes pour la Province surtout, mais seroient en même temps sujettes à des difficultés presque insurmontables, & pourra-t-on, sans une affectation marquée, en former une nouvelle histoire?

Ces embarras & ces inconvéniens qui s'aperçoivent au premier coup d'œil, mais qui n'en sont pas moins considérables, ne se rencontrent pas dans le second des deux partis proposés. Personne ne doutera qu'il ne soit plus facile & peut-être plus convenable de faire entrer dans l'Histoire générale de la Province de Languedoc tout ce qui concerne les Etats-généraux du païs que de le renvoyer à un autre ouvrage. Il paroît même que ce sujet appartient particulièrement à la partie de l'histoire de cette Province qui reste à donner; puisque c'est précisément depuis le règne de Louis XIII que l'administration des Etats est parvenue à l'état de perfection où elle se trouve aujourd'hui, que leurs règlemens ont acquis une consistance & une stabilité qu'ils n'avoient pas précédemment, que leurs priviléges & leurs droits ont été le plus discutés & éclaircis dans presque toutes leurs parties, & enfin que les différentes branches de cette administration ont été perfectionnées & déterminées.

Il est sans doute possible, en parcourant, année par année, le règne de Louis XIV, & même le règne présent, si l'on veut, & en suivant les assemblées des Etats dans l'ordre où elles ont été tenues, de traiter historiquement les différentes matières qui se présenteront d'elles mêmes, sauf à renvoyer aux notes celles qui exigeroient des discussions, conformément à la méthode suivie jusqu'à présent dans le cours de l'Histoire générale de la Province de Languedoc, & à laisser trouver dans les actes authentiques quil est d'usage de ranger parmi les preuves, tout ce que l'auteur trouvera de la difficulté à dire lui même.

Il seroit également facile de ramener sur chaque objet d'administration tous les changemens quil a essuyés depuis l'origine & même dans les suites jusqu'à ce jour, avec leurs époques, leurs circonstances, leurs motifs & tous les éclaircissemens qui seront jugés nécessaires.

Il ne conviendroit pas moins de rassembler les types des médailles que les Etats ont fait frapper dans plusieurs occasions mémorables & même la suite complète des jettons qui ont été gravés sous leurs ordres & qui sont d'autant plus précieux pour l'histoire, que souvent ils ont rapport à des événemens dignes d'être transmis à la postérité.

Enfin il n'y auroit pas peu de difficultés à réunir dans cet ouvrage pour la commodité & pour l'utilité de tous ceux qui peuvent être intéressés à le consulter, non seulement l'exposition des maximes & des règlemens que les Etats-généraux de la Province de

Languedoc suivent sur les différens objets qui concernent leur administration, ainsi que l'ordre & la discipline de leurs assemblées & des autres assemblées diocésaines qui en sont les suites, mais encore le récit de leurs délibérations sur les affaires les plus importantes, des usages quils ont consacrés par diverses circonstances, des honneurs qu'ils ont coutume de recevoir & de rendre, de leurs actes de solemnité & d'éclat dans des cas particuliers, & de tous les événemens honorables, où ils ont signalé leur amour pour la patrie, leur fidélité pour le souverain & leur zèle pour le bien des peuples.

Le seul inconvénient de ce dernier parti qui paroisse mériter quelque attention, consiste en ce que le volume projeté ne pourroit plus suffire à rendre tout à la fois un sujet aussi vaste & les trois autres objets dont il a été parlé précédemment & qui semblent fournir assés de matière pour remplir un juste volume. En effet, si lorsque les avantages & les inconvéniens des deux partis auront été balancés, le second étoit jugé préférable, dès lors tout l'ouvrage se partageroit de là même en deux portions à peu près égales, dont l'une formeroit une suite ou un sixième tome de l'Histoire générale de la Province de Languedoc & l'autre formeroit un ouvrage différent sous le titre de *Description historique & géographique* de la même Province, & il semble que chacune de ces portions rempliroit naturellement son volume.

Dans cette supposition, le sixième volume ne seroit pas un supplément, ni un simple assemblage de pièces de rapport ou de morceaux détachés tant historiques que géographiques & chronologiques, sujets eux mêmes à des divisions & à des subdivisions sans fin, mais il auroit la même forme que les cinq premiers volumes, & il paroîtroit d'autant plus convenable d'y traiter les faits qui concernent le général de la Province & ceux qui concernent son gouvernement économique & politique, dans le même goût & de la même manière qu'ont été traités les événemens passés. Quoique le règne de Louis XIV n'ait pas vu naître en Languedoc de grandes révolutions & des guerres considérables, telles qu'en avoient produites les affaires des Albigeois, des calvinistes & de la ligue, il fournit cependant beaucoup de traits historiques qui ne sont ni moins importans en eux-mêmes, ni moins intéressans pour le païs. L'auteur en juge par ceux quil a déjà recueillis tant dans les mémoires imprimés que dans les manuscrits de la maison de Noailles, qui lui ont été communiqués obligeamment de l'aveu de M. le maréchal, dans ceux des anciennes bibliothèques de Coislin & de Harlay, où il a trouvé beaucoup de monumens précieux du dernier règne, & dans d'autres mémoires manuscrits du païs que plusieurs gentils hommes de la Province ont eu la complaisance de lui procurer.

Par exemple, les troubles qui se sont élevés en Languedoc pendant la minorité de Louis XIV, le voyage que ce prince y fit avant son mariage, le renouvellement & la confirmation des priviléges de la Province, qui avoient été considérablement altérés sous le règne précédent, la séparation & la réunion de la Chambre des Comptes de Montpellier & de la Cour des Aydes, les mouvemens occasionnés dans le païs par les abolitions successives de l'exercice de la religion prétendue réformée & ensuite par la révocation de l'édit de Nantes, l'établissement d'une cour des Grands jours au Puy & ensuite à Nismes, celui de plusieurs citadelles & Etats-majors, à Nismes, à Alais, à Saint-Hippolyte, &c., la guerre des Camisards, au commencement de ce siècle, & une autre à peu près semblable dans le siècle passé, connue sous le nom de *guerre de Roure,* la division de tout le Languedoc en neuf départemens militaires, sous autant de lieutenans du Roy, les érections de l'archevêché d'Alby, de l'évêché d'Alais & d'une nouvelle baronnie des Etats, la construction du canal de communication des deux mers, celle du port de Cette & de plusieurs nouvelles routes dans les Cévennes & ailleurs, l'entreprise du Canal des Etangs, le dessein & l'exécution de la statue équestre de Louis XIV, érigée à Montpellier, la création de diverses Académies à Toulouse, à Montpellier, à

Nismes, &c., & d'autres faits pareils en très grand nombre, sont sans doute assés considérables, pour ne pas être rendus brièvement & superficiellement dans un Abrégé historique.

Or en les traitant avec l'étendue qu'ils méritent, & suivant de même les objets qui concernent l'administration des Etats-généraux, en y ajoutant, si on le juge à propos, les annales du règne présent, dans lesquelles on ne feroit qu'exposer sans liaison & sans réflexions les principaux événemens qui intéressent le Languedoc & surtout les Etats, en conduisant les annales jusqu'au moment où on croiroit devoir finir l'ouvrage, enfin en y joignant les notes nécessaires, les preuves utiles & les additions & corrections qui ont rapport au passé, n'auroit on pas un sixième volume de l'Histoire générale de la Province de Languedoc, qui ne seroit pas moins rempli que les précédens, & dont l'utilité n'est pas moins évidente?

Il resteroit donc à donner ensuite séparément la description historique & géographique de la Province de Languedoc, & si l'on y comprenoit tous les objets qui peuvent & qui doivent y entrer, elle auroit certainement plus d'étendue qu'elle ne sembloit au premier coup d'œil en comporter : 1° suivant les vuës annoncées par dom Vaissete dans l'Avertissement quil a mis à la tête du cinquième volume de l'Histoire, cette description doit non seulement exposer l'origine & l'histoire abregée de chaque ville, mais encore rassembler nombre de faits qui n'ont pu trouver place dans l'Histoire générale & dont son continuateur a déjà recueilli une grande quantité; 2° suivant l'intention des Etats, la description du Languedoc doit être accommodée aux plans que la Société royale des sciences de Montpellier a levés sur les lieux & avec beaucoup de travail & de soin, & sera par conséquent enrichie de vingt-cinq cartes géographiques, qui seront gravées d'après ces plans réduits, chacun sur une feuille in-folio de beau papier, & qui tiendront lieu de preuves authentiques, avec d'autant plus de raison qu'elles sont l'ouvrage de la Province & qu'à la gloire des Etats qui n'y ont rien épargné, elles auront autant d'autorité que d'exactitude; 3° chacune des suites chronologiques dont il a été question précédemment & dont l'auteur a déja complété plus de la moitié, trouvera sa place naturellement dans une Description qui doit être également historique & géographique; en sorte que chaque diocèse y revendiquera la suite successive de ses évêques, chaque séneschaussée, celle de ses séneschaux, chaque place-forte, celle de ses capitaines ou châtelains, ou gouverneurs, chaque viguerie, celle de ses viguiers, & ainsi des autres; 4° il sera nécessaire d'y joindre, comme le projetoit dom Vaissete, une très-longue table alphabétique de tous les lieux du Languedoc, laquelle doit réunir sous les yeux les diocèses & les juridictions temporelles, propres à chacun d'eux. Enfin si l'on veut se rappeler un mémoire imprimé sur cette matière qui a été répandu depuis peu dans la Province, qui grâces aux soins attentifs de MM. les syndics-généraux a déja procuré à l'auteur un grand nombre des instructions qu'il y demandoit & même près de 600 réponses du seul département de Beaucaire & de Nismes, & qui moyennant les mêmes secours lui procurera le surplus dans la suite, on jugera facilement que tant de matériaux rassemblés ne pourront produire qu'un ouvrage aussi étendu qu'utile.

Au reste, si ce dernier arrangement étoit jugé avantageux & peut-être nécessaire, dès lors on ne pourroit plus le regarder comme un inconvénient; & en effet il n'en est pas un par lui même, mais à cause seulement du surcroit de travail & de tems qu'il exigeroit dans le moment présent. Or ce travail regarde uniquement l'auteur; c'est son lot & son affaire; & dès qu'il s'agira de contribuer à l'utilité publique, à la perfection de l'ouvrage quil est chargé de compléter, à la gloire de la Province qui lui a confié cette tâche, les difficultés ne l'arrêteront pas, & il saisira avec ardeur tous les moyens qu'on jugera à propos de lui indiquer. Il désireroit pouvoir répondre aussi facilement d'abréger le

tems en faveur de ceux qui veulent jouir & dont l'empressement paroit d'autant plus légitime quil a pour objet un ouvrage annoncé & attendu depuis longtems, & malheureusement longtems avant que l'auteur, qui doit l'exécuter, en eut la première notion & la plus légère idée. Mais on sçait qu'indépendamment des recherches longues & multipliées qu'entraîne indispensablement un ouvrage de cette importance, la délicatesse des matières, la proximité des événemens & l'intéret des vivans exigent plus de circonspection, de ménagemens, d'attention & par conséquent de réflexions & de tems que n'en exigeroit toute autre partie de l'Histoire; que rien de bon ne peut être fait précipitamment, que la première ligne de l'Histoire générale de la Province de Languedoc n'a été imprimée qu'après cinquante années d'un travail assidu d'écrivains aussi laborieux que sçavans; que leur successeur avec moins de talens & de lumières ne trouvera ni dans sa bonne volonté, ni dans son application, ni dans son zèle, les moyens de faire l'impossible; qu'enfin il doit être beaucoup moins indifférent pour la Province de Languedoc d'avoir son histoire & sa description bien ou mal exécutées, complètes ou imparfaites quil ne le lui est d'en jouir quelques années plus tost ou quelques années plus tard.

Pour finir & pour donner en même tems une idée précise de la question ou de la difficulté présente, on va en réunir toutes les parties sous un seul point de vue.

Il s'agit de compléter l'Histoire générale de la Province de Languedoc, un chef-d'œuvre historique, le modèle de toutes les histoires de Province, un ouvrage immortel qui sera de la plus grande utilité dans tous les tems & qui fera éternellement la gloire de tous ceux qui en ont conçu le projet, déterminé les moyens, guidé les progrès, aidé le travail, protégé, encouragé, favorisé les auteurs.

Les principaux objets propres à conduire cette histoire à un point de perfection qui ne laisse rien à désirer peuvent être traités & disposés de deux manières différentes, mais le choix de l'arrangement, quelqu'il soit, ne dispensera pas d'en former deux volumes.

D'une part, si le projet reçu jusqu'à présent a lieu, l'histoire particulière des Etats-généraux de la Province de Languedoc est renvoyée pour être donnée séparément dans la suite, en cas qu'on le juge possible & convenable, & par conséquent il ne sera question pour le moment que d'un volume de supplément qui contiendra plusieurs ouvrages détachés & absolument étrangers les uns aux autres : 1° un morceau d'histoire abrégée avec ses notes suivies, des additions relatives au passé & la table des matières; 2° un morceau de chronologie composé d'une centaine de suites successives qui n'ont aucun rapport entre elles & qui exigeront une table alphabétique de tous les noms propres qui y seront mentionnés; 3° un morceau de géographie divisé par diocèses & suivi d'une longue table de tous les lieux de la Province.

De l'autre part, si l'ordre, que l'auteur a conçu depuis, est préféré, un sixième volume de l'Histoire générale, semblable en tout aux cinq premiers, réuniroit toutes les matières qui concernent les Etats généraux de la Province & tous les événemens qui se sont passés dans le païs depuis la mort de Louis XIII, & ensuite une description historique & géographique du Languedoc, suivant les anciennes divisions serviroit d'autant mieux de supplément & pour ainsi dire de complément de l'Histoire générale, quil seroit facile d'y rassembler tout ce qui n'auroit pas trouvé place dans l'Histoire.

Tels sont les deux partis sur le choix desquels l'auteur a besoin d'être déterminé & dont il vient d'exposer les avantages & les inconvéniens. Les personnes éclairées pour lesquelles ce mémoire est écrit & qui veulent bien s'intéresser au succès & à la perfection de l'ouvrage dont il s'agit, auront la bonté d'examiner & de comparer ces deux arrangemens, d'en peser les différences, les rapports, les expédiens, les raisons favorables

& contraires, & d'indiquer celui qu'elles jugeront le plus convenable & le plus utile. Quelle que soit leur décision, l'auteur s'y conformera avec une exactitude égale au zèle ardent dont il fait profession pour les intérets & pour les avantages de la Province de Languedoc. (Archives nationales $\frac{290}{H.748}$).

24. — *Compte de dom Malherbe depuis le mois de mars* 1785.

Il seroit ridicule de ma part de vouloir apprécier ou faire valoir mon travail, soit relativement à son résultat, soit relativement au temps que j'y ai employé; c'est à mes juges à prononcer. Mais ce que je puis dire une fois & sans en tirer vanité, c'est que depuis le choix dont m'a honoré la Province, je n'ai été occupé exclusivement que pour elle, & que je lui ai consacré habituellement neuf à dix heures par jour; c'est un fait connu par ceux qui m'environnent.

On n'ignore pas que la rétribution des écrivains même médiocres est de 3 livres par jour; jaloux d'avancer ma besogne, mais restreint par les facultés pécuniaires, j'ai cherché des copistes à plus bas prix. J'ai trouvé successivement deux écrivains, puis un troisième qui ont consenti à travailler pour 30 sols, parce que je leur ai fait espérer de les occuper toute l'année. J'ai été encouragé à les prendre par M. de Joubert, qui a eu la generosité de me donner 24 livres par mois.

1785. — Avril, un seul écrivain à 1 l. 10 s. par jour, pour le mois.	36 l.	612 l.
Mai, un seul écrivain.	36 »	
Juin-Décembre, deux écrivains, 72 l. par mois.	[504]	
Environ 3 rames de papier à 12 l.	36 »	
Nota. J'ai touché en 1785 une somme de 300 l. qui m'a été remise sur ce qui devoit revenir à dom Bourotte, cy.	300 l.	516 l.
J'ai touché de M. de Joubert.	216 »	

Je n'étois donc alors en avance que de 96 livres pour l'année 1785.

1786. — Me voyant 600 livres en main, au mois de janvier & comptant sur un secours extraordinaire qui m'étoit promis, j'ai pris un troisième écrivain. L'un des premiers a été malade, mais son indigence m'a déterminé à lui continuer ses honoraires, ou plus tôt son salaire pendant sa maladie.

Janvier-Mai, trois écrivains.	108 l. par mois.	552 l.
Une rame de papier.	12 l.	
Une rame de papier.	8 » 10 s.	

Il ne me reste donc à la fin de mai que 48 l. de l'argent que j'ai reçu du caissier de la Province au mois de janvier.

Au mois d'octobre par une ordonnance de Monseigneur de Narbonne sollicitée par M. de Joubert, cy. . . . . 1000 livres.

Sur cette somme M. de Joubert m'a chargé de payer son écrivain auquel il alloue 50 l. par mois en déduction de 216 qu'il m'avoit avancées. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 225.)

25. — *Pétition adressée par dom Malherbe à MM. les Commissaires des départemens formés de l'ancienne province de Languedoc.* [Novembre 1790.]

Messieurs, il est aussi conforme à mes intentions qu'à mon devoir de vous rendre compte de mon travail pour la Province en général & pour ses diocèses ou départemens en particulier.

C'est en 1784 (voir le procès-verbal imprimé de 1784, p. 467) que j'eus l'honneur d'être présenté aux Etats par Monseigneur l'archevêque de Narbonne pour aider de mes foibles lumières un de mes confrères, que feu dom Bourotte, successeur de dom Vaissete, avoit aggrégé depuis quelque temps à ses travaux. On nous assigna à l'un & à l'autre une pension annuelle de 600 l. qui nous est due depuis 1789.

Si la santé de dom Soulaire, mon associé, avoit répondu à ses talens, il auroit sans doute rempli avec distinction la tâche dont il étoit chargé. Je lui laisse le soin de vous informer lui même de ce quil a pu faire.

Jaloux de répondre à l'opinion trop favorable peut être qu'on avoit inspirée de ma capacité, je me suis formé un plan que j'ai suivi avec constance, après l'avoir soumis à la sage critique des syndics & du trésorier de la Province, dont on connoit le zèle & l'intelligence. Dans la répartition que je crus devoir faire avec mon coopérateur des différens objets qui devoient nous occuper, je l'engageai à continuer les annales du Languedoc depuis l'année 1643, qui termine le cinquième volume de votre Histoire. De mon coté, je pris pour occupation principale la description chorographique du Languedoc, description que dom Vaissete avoit fort à cœur & dont vous comprenés aussi bien que moi l'importance & même la nécessité.

J'essayai d'établir une correspondance avec MM. les curés & les syndics des diocèses pour me procurer les renseignemens dont j'avois besoin. Dom Bourotte avoit tenté la même voie en 1758. Un très petit nombre de pasteurs se prêta à l'invitation quil leur fit de répondre à mi-marge aux questions quil fit circuler dans tous les cantons. Je n'ai pas été plus heureux que lui. Ces messieurs étoient sans doute détournés par des occupations plus sérieuses.

J'ai rassemblé divers matériaux qui m'ont servi à rédiger differens ouvrages dont je vais vous faire mention; ils vous prouveront, je l'espère, que j'ai employé tout mon temps au service de la Province. Je vous prie de m'indiquer, Messieurs, quelques citoyens d'entre vous qui aient la patience de les lire, & sur le rapport desquels vous puissiés asseoir votre jugement, pour les admettre ou les rejeter.

Je ne demande pas mieux, Messieurs, que de vous consacrer le reste de mes jours, si vous pensés que je puisse vous être utile. Je présume que dès lors vous viendrés à mon secours & qu'outre les frais de recherches, de copistes & de voyages, entrepris sous votre autorisation, vous m'assurerés un suplément de subsistance, qui puisse m'indemniser de ce que j'ai perdu en perdant mon état & mes ressources, dans la refonte générale qu'a exigée la régénération de l'empire. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 247-249.)

26. — *Extrait des registres des déliberations prises par MM. les Commissaires des départemens formés de la ci devant province de Languedoc.* [Du lundi 29 août 1791.]

Un des membres a dit : Messieurs vous venés de recevoir une lettre de dom Malherbe religieux benedictin de la ci devant abbaye de St Germain qui sollicite votre décision sur la pétition quil vous présenta le 15 novembre dernier.

Vous déliberates sur cette affaire le 4 décembre suivant & vous remites à y statuer & à faire payer dom Malherbe, & dom Soulaire, soit de leur traitement, soit des frais qui pourroient leur être dûs, jusqu'à la remise des manuscrits énoncés dans le mémoire; nous pensons que vous devés persister dans votre déliberation du 4 décembre & charger votre secrétaire de repondre à dom Malherbe, pour lui rappeler ce que la commission demande de lui & l'invite à remplir le préalable. Ce qui a été délibéré conformément à l'avis du rapporteur.

Le secrétaire greffier de la Commission écrivit, en conséquence, à dom Malherbe une lettre qui est sans date, mais dont la réception est marquée au 28 octobre 1791, & portant cette suscription : « A Monsieur, Monsieur Malherbe, l'un des continuateurs de « l'Histoire de Languedoc, a la ci devant abbaye de S[t] Germain des Prés, à Paris. »

27. — *Pétition de DD. Soulaire & Malherbe à l'Assemblée nationale.*

Grâces aux représentans de la nation françoise, le droit de pétition est reconnu comme sacré & tout citoyen peut également obtenir satisfaction des torts qu'il éprouve.

Les soussignés chargés en 1784 par une déliberation des Etats de la ci devant Province de Languedoc de remplacer, en qualité d'historiographes, celui que la mort venoit d'enlever, reçurent avec ce titre, l'assurance du secours annuel de 600 livres. Mais quoique leurs travaux fussent également autorisés en 1789 & 90 & qu'aucun décret ne les ait révoqués, même par la suite, néanmoins ils n'ont point touché leur traitement de ces deux années. Cette suspension ne les a point empêchés de consacrer tout leur tems en 1791 à l'objet du travail qui leur étoit confié & pour l'exécution duquel ils avoient alors des ressources subsidiaires, comme membres d'un corps qui n'existe plus, ressources dont ils sont conséquemment privés. Jaloux de finir un ouvrage interéssant & dont l'ensemble tient essentiellement à l'histoire générale de la France, les soussignés offrent de la continuer, si les représentans de la nation consentent de leur en faciliter les moyens. Si au contraire, il est décidé que cet ouvrage soit laissé en suspens, les soussignés espèrent que l'Assemblée nationale voudra bien donner des ordres pour que le traitement annuel de 600 livres des années 1789 & 90, formant pour chacun d'eux respectivement une somme de 1200 livres, leur soit incessamment délivré.

Ce janvier 1792. Signés Malherbe & Soulaire, [à Paris] rue du Théâtre-François, n° 15. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 257.)

28. — *Exposé de la continuation de l'Histoire de Languedoc par dom Malherbe.* [Extrait.]

.... Nos contemporains n'étant pas ceux de dom Vaissette, nous sommes à l'abri des difficultés quil trouvoit à parler des règnes subséquens à Louis XIII, dont nous sommes d'ailleurs infiniment éloignés....... Le tems n'est plus où la verité soumise à des entraves ne pouvoit le plus souvent être traitée qu'avec ménagement; ainsi l'on peut être judicieux, exact & impartial sans crainte de passer pour passionné ou trop libre.

L'on ne peut douter que l'Histoire de Languedoc ne mérite d'être continuée; il seroit donc important de s'occuper au moins pour le présent de tout ce qui concerne cette Province, sous le règne de Louis XIV. Les événemens qui y ont eu lieu du vivant de ce monarque ne manquent pas surement d'interêt, ceux de sa minorité & du ministère de Mazarin, les guerres de la fronde, le ministère bienfaisant de Colbert qui réveilla & anima partout l'industrie, la confection du canal, les troubles civils & religieux dont cette Province a été le malheureux théâtre, la révocation de l'édit de Nantes & ses facheuses suites qui peut être ont été une des causes éloignées de notre révolution, les guerres pour la succession d'Espagne, à l'aide de laquelle les mécontens de Languedoc donnèrent tant d'inquiétude à la vieillesse du Roi; tous ces objets & beaucoup d'autres, dont on ne se rappelle pas pour le présent, fournissent une ample matière à un historien, mais en les traittant avec l'intéret qu'ils méritent, il ne doit pas négliger d'autres matières au moins aussi importantes, comme les finances, l'agriculture, le commerce, l'éducation des vers à soie, les manufactures, les nouvelles découvertes, le progrès des

sciences & des arts, la notice des hommes qui y ont excellé, enfin tout ce qui tient au génie de l'homme & à sa perfectibilité, au sol & au climat de la Province & au caractère comme à l'industrie de ses habitans.

Les Etats de Languedoc & la congrégation de S. Maur ne laissèrent point à la mort de dom Vaissette cette belle province sans historiographe; ils le remplacèrent par dom Bourotte qui a laissé des mémoires intéressans. Ce religieux a pareillement aidé la Province de ses recherches & de son instruction, quand elle l'en a requis, & son travail sur la propriété du Rhône, lui a fait un certain nom. S'il eut été d'une santé plus robuste, ses travaux nous eussent probablement procuré plus de secours & de moyens, qu'on n'en a trouvé dans ses portefeuilles. Avant son décès, il s'étoit adjoint dom Soulaire, pour le soulager dans son travail, & lorsquil a cessé de vivre, l'on a adjoint dom Malherbe à dom Soulaire. Celui-ci tombé presque aussitôt dans des maladies graves, s'est trouvé hors d'état de remplir les vues que l'on avoit sur ses talens, en sorte que tout le travail s'est trouvé du ressort de dom Malherbe seul qui depuis 1784 jusqu'en 1789, c'est-à-dire jusqu'à ce que les moyens lui ont manqué, a rempli dignement & scrupuleusement les devoirs d'un laborieux historiographe. On va incessamment ajouter à ce mémoire l'inventaire des richesses produites par son travail assidu & l'on verra quil n'a pu donner que très peu de relàche à son application, pendant l'espace de cinq années. Ce témoignage n'est point celui d'une confraternité ni d'une amitié aveugle, c'est celui de la justice & de la vérité appuyé de preuves convainquantes. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 238, 239 & 240.)

29. — *Extrait des délibérations de l'Assemblée nationale.* [14 septembre 1792.]

L'Assemblée nationale, sur le rapport de son comité de liquidation qui lui a rendu compte des verifications & rapports faits par le Commissaire directeur géneral de la liquidation, en conformité de la loi du 22 août 1790, relative aux pensions, gratifications & secours, décréta le 14 septembre 1792, ce qui suit (article 4) :

« Il sera payé aux CC. Malherbe & Soulaire, chargés par délibération de l'Assemblée des Etats généraux de la ci devant province de Languedoc de continuer après la mort de dom Bourotte l'Histoire de la dite Province, 600 l. à chacun pour l'année 1791 & pareille somme pour l'année 1792, afin de mettre ces deux litterateurs en état de continuer leur travail qui paroit digne d'encouragement; à la charge par eux, qu'avant de toucher leur gratification pour 1792, ils justifieront des progrès de leur ouvrage auprès du directeur du département de Paris. »

30. — *Journal des débats & décrets, n° 286. — Convention nationale, séance du 30 juin* 1793.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de finances, confirme son décret du 19 de ce mois, qui ordonne qu'aucune pension ne pourra être payée aux différens pensionnaires de l'Etat que sur la représentation d'un certificat de civisme. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 274.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TROISIÈME SÉRIE

CORRESPONDANCE

I. — *Dom Pierre Auzières à dom Vaissete, à Paris.*

Pax Christi. — Mon reverend Père, j'ay receu une très grande consolation par la lecture de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, par les marques que vous m'y donnez de la continuation de votre amitié, les offres très obligeantes que vous m'y faittes & par les demandes si justes que vous y avez inséré. Je vous félicite aussi avec joie de l'emploi qu'on vous a confié & vous proteste avec sincérité que je suis très content d'ètre déchargé du soin de visiter les archives des villes & seigneurs du Languedoc & de n'ètre plus sous la dépendance de Monseigneur l'archevèque de Narbonne, & il nous auroit été avantageux de n'avoir jamais receu aucune pension de sa part.

Comme je n'ay pu jamais obtenir que dom Marcland me communiquât ses collections & que d'ailleurs il n'a pas été en mon pouvoir de courir par la Province, je n'ay point extrait des actes des archives, pour ne pas copier ce que peut ètre dom Marcland avoit déja fait; j'ay seulement ramassé les faits & noté les endroits d'ou je les avois tirés, excepté quelques uns tirés des Etats de cette Province, lesquels à ce que je pense, vous ne trouverés pas à Paris, ni chez M. Colbert ni dans le thrézor royal des archives du Roy qui regardent le Languedoc, qu'il faut que vous voyez avant de venir en ce païs.

Prenez garde à ne pas vous charger des minuties indignes de l'histoire, ni des bulles des papes & privilèges des roys qui regardent les évechés, les cathédrales, les abbayes & autres maisons religieuses; cela appartient au *Gallia Christiana;* mais arrètez vous, sur ce qui regarde les faits & les événemens de la Province & de ceux qui y ont gouverné ou fleuri dans la noblesse, dans les cours, dans l'Eglise, dans les guerres, dans les lettres, &c. Le R. Père assistant dom Maur Audren, à qui je présente mes respects, vous peut donner une idée en abrégé, de mon dessein dans la poursuite de cette histoire, que je luy envoyai au dernier Chapitre & qui fut approuvé par M. de Narbonne. Vous aurez aussi une grande récolte à faire dans les archives des trois séneschaussées qui sont au Palais de Montpellier & dans celles de Toulouse & autres villes & châteaux & dans les greffes des cours souveraines, &c.

Je vous envoie un mémoire sur ce que j'avois voulu sçavoir des anciens habitans du Languedoc; sur quoy j'ai trouvé peu de chose en ce païs; n'ayant pu avoir les autheurs qui en peuvent avoir escrit fort au long; vous les trouverez à Paris; profitez en avant

votre retour en ce païs, où je vous communiquerai toutes mes collections avec grande joye; étant avec beaucoup d'estime & de considération votre très humble & affectionné serviteur & confrère. — Fr. Auzières, M. B. — A St Guilhem, ce 28e d'octobre 1715. — *P. S.* Je ne reçus votre lettre que hier. (*Bibliothèque nationale,* Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 45-46.)

2. — *L'archevêque de Narbonne*[1] *à dom Devic.*

Montpellier le 7e janvier 1716. — Vostre lettre du 28e du passé, mon reverend Père, m'a fait beaucoup de plaisir, en m'apprenant la continuation de vos travaux & du succès qui les accompagne, dans les recherches des anciens titres pour l'Histoire du Languedoc, vous & vostre associé y apportés tant d'application que vous n'avés pas besoin d'être exhortés à continuer avec le même soin & la même diligence. Je me contenteray de vous prier l'un & l'autre de me donner de vos nouvelles au moins tous les trois mois. Et cependant je ne manqueray pas de rendre compte à nos Etats incessamment de ce que vous avés pris la peine de m'escrire; ce quils apprendront avec autant de joie qu'ils ont d'impatience de voir avancer un si grand ouvrage, dont on souhaite avec raison de voir la fin, ou tout au moins de pouvoir espérer que le recueil des pièces qui est le fondement essenciel de l'histoire sera achevé dans peu d'années. Je suis avec une estime très parfaite, mon Révérend Père, entierement à vous. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 1.)

3. — *Le même à dom Devic & à dom Vaissete.*

A Narbonne le 4 de mars 1716. — Vostre lettre, mes reverends, en datte du 16 du mois dernier m'a fait d'autant plus de plaisir quelle m'apprend non seulement que vous continués à travailler avec application à la recherche des titres anciens pour nostre Histoire du Languedoc (en quoy je suis persuadé que vous ne vous ralentissés pas), mais aussi que vous avés trouvé dans les Bibliothèques de M. Colbert[2] & de M. de Mès[3] un nombre très considérable de pièces très utiles à nostre dessein & que vous esperés d'y en decouvrir encore de nouvelles aussy bien que dans la Bibliothèque du Roy.

Sur quoy je vous diray que vous ne sauriés profiter avec trop de soin & de diligence de la facilité que vous avés à visiter ces Bibliothèques, où je suis persuadé que vous trouverés un trésor presque inépuisable, dont la raison en est évidente, étant certain quil y a quarante ans que M. Colbert fit faire, par ordre du Roy, une recherche exacte de tous les titres qui peuvent se trouver en Languedoc, dans les archives des évêchés, abbayes & toute sorte de communautés ecclésiastiques, séculières & régulières[4].

Ainsy on peut supposer avec raison que les pièces les plus curieuses pour l'histoire de notre Province furent portées alors à Paris, d'où elles ne sont jamais revenues entre les mains de ceux à qui elles avoient appartenu.

De là je conclus quil est à propos que sans interruption vous continuiés vos recher-

[1] M. Charles le Goux de la Berchère.

[2] Voir, au sujet de cette bibliothèque, ci-dessus p. 125*, & *ibid.* note 1.

[3] M. le duc de Coislin, évêque de Metz. Ses livres provenant du chancelier Séguier & déposés par ce prélat à Saint-Germain des Prés, sont venus enrichir la bibliothèque nationale, avec ceux qui appartenaient à cette abbaye. — Voir p. 125*, note 3.

[4] Ce travail de recherches, exécuté par M. Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, a produit 258 volumes de copie, qui font aujourd'hui partie des riches collections de la bibliothèque nationale. — Voir p. 125*, note 2.

ches à Paris, & quand vous n'y trouverés plus d'occupation (ce qui n'arrivera pas de plusieurs années), il sera pour lors assés tems de vous transporter en Languedoc, pour y consulter les originaux & les confronter avec vos copies, semblablement faire dessiner les sceaux, les tombeaux & les autres monumens de l'antiquité qui le mériteront. Je suis avec toute l'estime possible, mes Reverends Pères, entièrement à vous. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 3 & 4.)

4. — *Le même à dom Devic.*

A Narbonne, le 30e juillet 1716. — Je n'ay pu, mon reverend Père, vous écrire plus tot, en réponse à la lettre du 12 du mois dernier que vous avés pris la peine de m'écrire conjointement avec le P. Vaisset, vous jugerés même qu'il faut que j'aye été bien occupé, puisque je n'ay pas eu du loisir pour vous donner de mes nouvelles; moy qui ay tant à cœur l'Histoire du Languedoc à laquelle vous travaillés l'un & l'autre & qui est un ouvrage dont je souhaite si ardemment de voir le progrès, ou pour mieux dire, la consommation.

Continués donc à travailler avec assiduité dans Paris & ne songés pas à en sortir sans mon expresse permission. Si par hazard on essayoit de vous inspirer d'aller en province, ne songés pas à suivre ce conseil qu'après m'en avoir donné avis, & que vous aurés ramassé les raisons qui pourroient vous faire incliner à prendre un sentiment qui est si contraire au mien.

En effect, vous trouverés beaucoup plus d'anciens titres à Paris que vous n'en trouverés dans le reste de la France pour l'accomplissement de notre dessein & du desir aussi bien que de l'attente de la Province du Languedoc. Ce que vous m'écrivés des favorables dispositions de M. de Clérembeau[1] à vous communiquer les pièces importantes qui ont été confiées à sa garde par le feu roy m'est une raison nouvelle pour vous exhorter fortement à demeurer à Paris & profiter d'une conjoncture si heureuse.

A cet effect je vous prie de faire voir cette présente lettre au R. P. dom Maur Audren, assistant du R. P. général que je sçais s'intéresser beaucoup au succès de notre entreprise & dont je me souviens de m'estre entretenu avec luy, pendant que j'estois à Paris. Je le prie donc icy de vous assister en tout ce quil pourra de ses lumières dans vos recherches, comme aussi de tout son crédit pour vous retenir à Paris & empêcher qu'on ne songe à vous éloigner ny le P. Vaisset sans mon agrément.

Je ne sçai si je ne vous aurois pas déjà prié de voir M. Joubert, sindic-général de nostre province qui est présentement à Paris & qui prend beaucoup de part à nostre Histoire; vous serés content de luy tant par rapport à ses bonnes intentions, qu'à ses lumières & à sa probité. Il loge à la rue des Grands Augustins, à l'Hostel Palatin. Je suis avec une estime très parfaite, mon Reverend Père, entierement à vous. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 5-6.)

5. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 29e octobre 1716. — Je réponds, mon reverend Père, à la lettre que vous & dom Vaissette avez pris la peine de m'écrire le 15 de ce mois.

[1] M. de Clérambault, généalogiste des Ordres du roi, mentionné dans la préface du tome I de l'*Histoire générale de Languedoc* comme un de ceux auxquels dom Devic & dom Vaissete furent redevables d'utiles communications.

Tout ce que je puis vous dire au sujet du P. Marclan est que je n'ay point demandé qu'il prit de nouveau connoissance de nostre Histoire de Languedoc. Il me paroît même que son incommodité est un grand obstacle à reprendre ce travail, & je ne crois pas qu'on l'en charge sans me consulter & sans mon consentement.

Ainsi, mon Reverend Père, si vous apprenés qu'on fasse quelque chose en cela contre mes intentions, ne manqués pas de voir M. Joubert & de luy communiquer cette présente lettre, afin qu'il puisse, comme je l'en prie icy, agir conformément à ce que je vous écris & suivant ce que vous & dom Vaissette jugerés à propos de luy inspirer à ce sujet; le tout sans quil soit nécessaire d'attendre de mes nouvelles, en cas quil y eut quelque risque à différer si longtems.

Vous voyez par là que je vous garde le secret & que j'entre volontiers dans vos veuës. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 7-8.)

6. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 6e mars 1717. — ..... Elle (ma réponse) consistera principalement à vous envoyer le mandement de mil livres que vous me demandés & à vous asseurer que je donneray fort volontiers les ordres convenables au sujet de la dépense qui sera nécessaire pour dessiner les sceaux attachés aux actes & autres choses qui mériteront le même soin, mais ce ne sera qu'après mon arrivée à Paris. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 9.)

7. — *Dom Lobineau*[1] *à dom Vaissete.*

P. Ch. — Mon reverend Père, la manière dont vous proposez vos difficultés dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, me prouve beaucoup mieux la bonté du choix que l'on a fait de vous pour travailler à l'Histoire du Languedoc que tout ce que j'en avois entendu dire d'avantageux. Je n'ay garde après cela de me flatter que l'expérience de quelques années m'ait mis en estat de pouvoir vous donner des lumières & en droit de me regarder comme vostre maistre. Je vous consulterois plus volontiers que je ne m'ingérerois de vouloir vous monstrer la route que vous devés tenir, & si vostre politesse vous fait dire que j'affecte une modestie excessive, je ne puis mieux vous convaincre de la justice que je me rends à moi mesme, qu'en respondant de mon mieux à ce que vous me demandez. Vous trouverez mes lumières foibles, mais j'aime mieux en courir les risques, en vous obéissant, que de ne pas respondre à l'honneur que vous me faites.

Je dois vous dire premierement que vous estes heureux d'avoir trouvé d'abord une si bonne & si ample moisson. Vous faites quelques difficultés sur le mérite des copies & vous demandez s'il ne seroit pas mieux de consulter les originaux; il les faudra consulter, si on peut en avoir la liberté & si ces originaux subsistent encore. Mais au hazard de ne pouvoir jouir des originaux, il ne seroit pas de la prudence de négliger les copies, quil est beaucoup plus aisé de transcrire que les originaux mesmes. Après cela le travail de collationner vos copies avec les actes originaux ne vous donnera qu'une peine légère.

Pour les sceaux, l'usage m'a appris qu'on s'y intéresse extrémement. C'est pourquoi

[1] L'auteur de l'*Histoire de Bretagne* & autres ouvrages historiques justement estimés, parmi lesquels il faut mentionner les trois derniers volumes de l'*Histoire de la ville de Paris*, commencée par dom Félibien.

il ne faut point les négliger. Je voi mesme que plus des trois carts du monde aiment les images; & véritablement elles frappent beaucoup plus que le discours. C'est la raison pourquoi je ne me suis dispensé de dessiner les sceaux, que lorsque je n'ai pas eu absolument le tems de le faire; j'en ai un grand nombre qui ne sont que descrits sans dessein, & ceux qui lisent ces descriptions me témoignent tous qu'ils auroient mieux aimé en avoir le dessein.

Pour ce qui est du choix des pièces, vous avez raison de vous estre persuadé qu'il vaut mieux se charger trop que de manquer de quelque chose d'essentiel. Tel acte vous paroitra aujourd'hui de nulle conséquence, que vous regretterez dans la suite; le choix dépend du plan que vous aurez pris. Pour nous, comme nos veuës embrassoient tout le général & le particulier, nous n'avons presque rien laissé en chemin qui meritast quelque attention, dont nous n'aions fait usage. Quelque longues que soient de certaines pièces de conséquence, comme traitez de paix ou d'alliance, instructions d'ambassadeurs, négociations, enquestes essentielles, &c., il faut s'armer de courage & escrire tout. Vous pouvez feuilleter les historiens de M. Godefroi[1] & les autres livres historiques & généalogiques, accompagnez des preuves pour vous former à connoistre d'autant mieux quelles sont les pièces qui demandent d'estre données en entier.

Je ne vous dirai rien au sujet de Foix & du Roussillon; c'est à vous à voir quel parti vous avez à prendre là dessus; vous estes apparemment maistre de vostre plan. Vous rendrez sans doute un grand service au public, si vous joignez l'histoire de ces deux comtés à celle du Languedoc; mais ce n'est point à moi à vous dire si vous devez le faire ou non.

Pour ce qui est du nobiliaire, celui que j'ai dressé de la Bourgogne, par ordre de M[r] Ferrand ci-devant nostre intendant, m'a appris que dans les pays de droit escrit, les preuves de noblesse ne sont pas si précises que dans les pays de droit coustumier. Il doit cependant y avoir des règles pour distinguer l'estat & la condition de chascun, dans quelque pays que ce soit, & je ne doute pas que vous ne soyez au fait de ce qui regarde le Languedoc. Si vous en entreprenez le nobiliaire, vous ne pourez vous dispenser de pousser vos recherches jusqu'à la dernière réformation de 1660 & de charger vos mémoires de tous les noms que vous trouverez avec quelqu'une de ces marques de distinction qui prouvent la noblesse. Le détail est grand, mais vous le trouverez utile dans la suite.

Quelque riches que soient les archives d'un seigneur, on les a bientost dépouillées, quand on ne prend que des notes des hommages, aveux, &c., des gentilshommes, ses vassaux. Il n'y a point de doute que quand vostre Histoire générale ne vous fournira plus rien pendant deux ou trois cens ans, on ne vous sçache bon gré de vous arrester à quelques affaires municipales & aux démeslez particuliers de quelques grandes maisons. Mais croiez vous que les archives de vos Estats de Languedoc & leurs registres ne vous puissent pas fournir de quoi joindre le 13[e] siècle au 16[e]. Si les registres de nos Estats de Bretagne n'avoient pas été dérobez en 1566, je ne doute pas que je n'y eusse trouvé bien des choses qui me manquent; car depuis 1567, ce qui reste de ces registres m'a extrêmement enrichi.

Je vous suis très-obligé des extraits que vous m'avez envoyez & vous prie si vous trouvez quelque autre chose, chemin faisant, qui regarde ceste province, de vouloir bien en faire quelque notte à part & me le communiquer. Si je trouve quelque chose qui

[1] Dom Lobineau veut parler de l'un des membres d'une illustre famille de savants, celle des Godefroy, Denis, deuxième du nom, auteur ou éditeur d'une foule de compositions historiques ou de chroniques.

puisse vous estre utile, je ne manquerai pas de vous le faire sçavoir. Montpellier au lieu de Montpensier, p. 219 de l'Histoire de Bretagne n'est pas une faute d'impression, c'est une beveüe de l'auteur mesme qui avoit cru pouvoir le dire après Mathieu Paris qui assure que Louis VIII est mort *apud Montempessulanum*. Je vous remercie de m'avoir découvert ceste erreur. Je vous prie de ne faire grâce à aucune autre. Je suis avec une estime singulière & un parfait respect, mon Reverend Père, vostre très-humble & très-obéissant serviteur & confrère, Fr. Gui Alexis Lobineau, M. B. — Rennes, 14e mars 1717. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 37-38.)

8. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic & à dom Vaissete.*

A Narbonne, le 3e novembre 1717. — Mes reverends Pères, je vous exhorte à ne pas vous rebuter de la grandeur du travail & à ne pas céder aux contradictions que vous pouvez trouver au dedans & au dehors; en quoi je vous ayderay de tout mon possible. Quant à la pensée que vous avez de faire imprimer les titres que vous avez recueillis jusques icy, j'estime que rien ne doit vous presser sur cela & qu'il convient beaucoup mieux de suivre la méthode qu'on a tenue pour l'Histoire de Bretagne, en donnant au public l'histoire & les pièces justificatives en même tems.

Pour ce qui est de l'ouvrage de dom Marcallan, je me suis assés expliqué sur cela; & je le repète encore, ne voulant point que ce qu'il aura composé soit employé à notre Histoire.

Cette lettre vous sera rendue en mains propres par M. Joubert qui m'escrit des merveilles sur le succez de votre travail & sur l'application que vous y aportez avec beaucoup de discernement, de lumières & d'un goût exquis. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 11-13.)

9. — *Le même à dom Devic.*

A Narbonne, le 20e mars 1718. — [Il lui écrit en lui envoyant le mandement de 1000 livres dont le terme était échu depuis le mois de décembre précédent.]

Dans ce mandement, dit-il, j'ay suivy l'usage ordinaire qui est que la somme soit payable au P. Bonnecaze, mais j'ay cru qu'il estoit à propos d'y faire mention de vous & de dom Vaissete, votre associé; ce que j'ay cru vous pouvoir faire plaisir. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 14-15.)

10. — *Dom P. Auzières à dom Vaissete.*

P. Ch. — Je n'écris pas à vôtre reverence, ni aux autres amis de cette Province qui sont à Paris, parce que le désert où je demeure ne me fournit rien de considérable qui puisse contenter votre esprit.

Tant que j'aurai des bons memoires, je travaillerai sur l'Histoire du Languedoc, & comme j'écris en historien, rangeant tous les faits selon l'ordre des temps, que je les joints les uns aux autres, que j'y mets quelquefois des réflexions politiques, &c., & que je les escrits d'une manière à rendre le lecteur curieux d'en voir la suite & la fin, le R. P. Devic & vous n'aurez d'autre peine que d'y insérer les faits que je n'ay pu sçavoir & d'en rendre le stile plus françois. J'en suis actuellement à la funeste fin de M. de Montmorenci & j'ay résolu de finir à la mort de Louis XIII, parce qu'on ne permettra pas

d'imprimer tout ce qu'on doit dire de Louis XIV, & que si on ne l'imprime pas, on nous blâmera de ne l'avoir pas écrit.

On m'a écrit que Vos Reverences trouvent à Paris tant de choses sur l'Histoire du Languedoc que je crains de ne voir jamais la fin de vos collections ni de cette histoire & qu'on ne la remplisse de minuties & de petits faits qui seroient peut être bons pour l'histoire d'une ville, d'une congrégation & d'une famille, mais qui ne doivent pas entrer dans une histoire générale du Languedoc & qui dégoutteroient les lecteurs par la multitude de ses volumes. Dans ce que j'ay escrit il y a de quoi faire deux gros volumes, aussi grands que ceux de Mezeray in-folio; & que sera-ce quand on y aura joint les collections de dom Marcland & les vôtres & de plus les pièces originales pour justifier les faits. Il est à craindre qu'en voulant tout amasser on ne fasse un amas désagréable.

Je crois que vous devez [mentionner] principalement les faits considérables qui n'ont jamais été imprimez, comme les conciles de ce païs, les assemblées politiques, les traités des ligues, guerres & paix, les batailles, les siéges avec les noms de ceux qui y ont eu part, surtout les noms des seigneurs, des nobles, sçavans & autres personnages illustres, ecclésiastiques, séculiers, magistrats & docteurs qui ont paru dans chaque siècle, avec les noms de leurs ancestres & successeurs. Il faut faire un nobiliaire pour chaque siècle.

Je crois avoir cessé de parler des comtés de Foix, Quercy, Rouërgue, Armagnac, Comminges, &c., au tems du roy Charles sept, & longtemps avant, de celuy du Roussillon. Maintenant si cela ne vous détourne pas beaucoup, vous pourriés ramasser ces mémoires & ceux de Guienne & de Gascogne qui serviroient a faire l'histoire de ces provinces.

J'ay parcouru, colligé & colligerai ce qui est dans les registres des Etats du Languedoc jusques en 1643; aussi vous pourriés vous dispenser de ce travail, comme aussi de faire des coppies des titres pour l'inquisition contre les Albigeois & des traités faits durant les guerres des Huguenots; tout cela est fort commun, mais vous devés ramasser les faits importans qui y sont rapportés & citer les actes d'où vous les aurez pris & les lieux où sont conservés ces actes.

Il ne faut pas manquer à faire dessiner les sceaux, armoiries, portraits, &c., des personnes illustres de ce païs, quand vous en trouverez, surtout des comtes & vicomtes anciens, des gouverneurs de la Province & des places, des séneschaux de Toulouse, de Carcassonne & de Beaucaire; le nom & la suite & la généalogie de tous, & vous souvenir du mémoire que je vous envoyai pour les anciens habitans du Languedoc.

J'ay coppié peu de titres, mais j'ay toujours citté ceux dont j'ay tiré des faits, & on poura en faire aisément des extraits, s'il est nécessaire. Je crois que le P. dom Marcland & vos Reverences devriez avoir fait de mesme & cela auroit fort avancé le travail de cette Histoire. Il ne faut pas s'imaginer que pour être élevé en dignité, on connoisse mieux que les autres comment il faut composer un ouvrage.

Si vous voulez m'envoyer un extrait des faits que vous avez trouvés dans tous ces titres & vos découvertes sur la chronologie, je les confronsterois avec mes mémoires, & pourrois mieux juger de leur utilité ou inutilité & en cas de besoin, les insérer en leur place, comme venant de vôtre part; ce qui diminueroit ensuite votre travail; vous en ferés ce que vous jugerez à propos.

Puisque vous avez tant de mémoires des maisons de Foix & de Carcassonne, je vous prie de bien examiner de qui étoit fille Almodis ou Adelmodis[1], épouse de Pons, troi-

[1] Voir, au sujet de cette Almodis ou Adelmodis, l'*Histoire générale de Languedoc*, tome III, *passim* & table de ce même volume.

sième comte de Toulouse, au XIe siècle, duquel elle eust trois enfans, Guillaume Raymond de Saint Gilles & Hugues dit de Lésignan. Catel dit qu'elle étoit fille du comte de la Marche; Honorat Bouche écrit qu'elle étoit fille de Guillaume, comte d'Arles & sœur de la reine Constance; les Espagnols & Catalans, sur de bons titres, la font fille d'un comte de Carcassonne; ce que je crois plus certain, parce que sur ces titres, ses enfans, comtes de Barcelone, se firent céder les comtés de Carcassonne & de Rasés. Je luy assigne pour père Raymond, comte de Carcassonne, & pour mère Amélie, fille du vicomte Amelius; pour premier mari, le comte de Poitou, pour second, le comte de Toulouse, & pour troisième, le comte de Barcellone. D'autres luy donnent pour époux le comte de Lésignan & encore celuy de Provence. Votre Reverence pourra par les mesmes titres de Carcassonne & de Foix découvrir en quel tems & par quelle voye les vicomtes de Carcassonne & de Bésiers devinrent vicomtes d'Albi, d'Agde & de Nismes, & en donner avis à celuy qui sera toujours avec un respectueux attachement, mon très Reverend Père, votre très humble & très affectionné serviteur & confrère. — Fr. P. Auzières. — A St Guilhem, le 4 juillet 1718. — *P. S.* Je vous prie de présenter mes respects à dom Montfaucon, dom Bonnecaze, dom Antoine Laprade, & à dom Cl. Devic, pour lequel j'ay une parfaite consideration. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 48.)

11. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Narbonne, le 29e aoust 1718. — Mon reverend Père, ne vous lassés point de continuer vos recherches pour l'Histoire de la Province, puisque vous avés si bien réussi jusques à présent & que vous avés fait un recueil si abondant qu'il peut faire trois ou quatre volumes in-folio, ainsi que vous me le marqués. Je crois bien, comme vous me le faites observer, que tout ce que vous avés amassé ne mérite pas une égale attention, pour faire corps dans l'impression des Preuves de notre Histoire, mais il vaut mieux avoir des pièces superflues que de négliger quelques unes de celles qui peuvent être utiles.

Continuez donc vos recherches avec le même soin que par le passé, sans omettre aucun moyen de ceux que vous pourrez employer pour avoir entrée dans les archives de la Chambre des comptes principalement & dans les autres archives de réputation ou vous pourrez avoir accez. Mais observez que les pièces que vous recueillés ne sont en votre absolue disposition qu'autant que je le trouveray bon, au nom de la Province de Languedoc, & qu'ainsi vous ne pouvez les donner à personne, comme vos supérieurs n'ont pas le droit de l'exiger de vous, puisque c'est un bien qui nous apartient & non à eux.

Je ne trouveray pas mauvais néanmoins que par déférence pour eux, vous communiquiés vos recueils à dom Marclan, pourveu quil ait soing de vous les rendre & que vous soyez en estat de me les remettre, toutes les fois que je vous les demanderay. Je suis même persuadé que cette communication réciproque des pièces que vous avez ramassées avec celles qui sont entre les mains de dom Marclan, pourra être avantageuse à la fin que je me propose, mais je n'entends point du tout que dom Marclan ni aucun autre travaille sans mon consentement au texte de l'Histoire, jusques à ce que nous ayions ramassé tout le plus de titres qu'il sera possible, pour entrer dans sa composition.

Au surplus ne vous laissés point décourager par les obstacles qui peuvent se trouver à votre travail, & ne manqués pas de m'en avertir, toutes les fois qu'on cherchera à vous tirer de l'employ dont vous estes chargé par vos supérieurs d'une part & de l'autre par la Province de Languedoc. Moyennant quoi vous n'estes pas moins engagé d'hon-

neur à moy que par obéissance à vos supérieurs, d'où vous pouvez comprendre que je vous apuyerai l'un & l'autre, en tout ce qui dépendra de nos Estats & de moy.

Pour ce qui est de la dépense qu'il faudra faire dans la recherche des archives de la Chambre des comptes, il ne faut pas y plaindre l'argent qui sera nécessaire, mais prenés la précaution de m'avertir à l'avance de ce à quoy pourront monter ces fraix par mois & par semaine. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 16-18.)

12. — *Le même au même*[1].

A Montpellier, le 14[e] fevrier 1719. — Je réponds, mon reverend Père, à votre lettre du 3[e] de ce mois & je vous envoye le mandement pour faire payer la pension de mille livres destinée par nos Estats pour vous & dom Vaissette, vôtre associé; moyennant quoy, il ne sera rien dû pour l'année dernière 1718.

Le Prospectus du P. Marclan ne m'a point encore esté communiqué; je suis toujours à cet égard dans les sentimens que je vous ay temoigné par mes précédentes lettres. Les vôtres, dont je ne distingue pas celles de dom Vaissette, m'ont été rendues en leur temps; elles sont au nombre de douze à compter du 14[e] septembre de l'année dernière, jusques au 21[e] janvier de l'année présente. Comme il n'y avoit rien de pressé, j'ay différé à vous donner de mes nouvelles, principalement depuis l'ouverture de nos Estats, qui même ne sont pas finis.

Lorsque vous m'enverrez l'estat de la dépense que vous avez faite pour la communication des pièces dont vous faites la recherche & pour le dessein de plusieurs sceaux, tirés des chartes du Roy, j'auray soing qu'on y satisfasse & j'aprends avec beaucoup de plaisir le succez de vos soings dans ces recherches. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 19.)

13. — *Le P. Lefournier*[2], *religieux de Saint-Victor de Marseille, à dom Vaissete.*

Mon très révérend Père, je remis hier au soir à la diligence la copie de l'*Histoire des Albigeois*[3] & je l'adressai à Lyon à M. Thiois pour la remettre à la diligence de Paris, à votre adresse. J'ay eté bien du temps à répondre à votre lettre obligeante, mais je voulois être en état de vous envoyer la copie que j'ay été obligé de faire, n'étant pas content de ceux qui l'avoint entreprise, & surtout un prêtre forçat m'en demandant une some extraordinaire & quil ne pouvoit l'entreprendre qu'après un assés gros volume auquel il travailloit. Ce n'est pas pour me faire valoir, mon Révérend Père; je vous diray que la copie de M[r] de Mazaugues[4] n'étant pas des mieux écrites & les mots point séparés, ceux que j'y avois fait travailler me donnoint un galimatias inintelligible & estropioint la pluspart des noms propres. Je ne me flatte pas qu'il n'y en aît quelques uns d'estropiés, n'ayant pas eu le tems de confronter les auteurs qui ont écrit sur cette

[1] C'est la dernière lettre de M. de la Berchère à nos deux auteurs, qui se trouve dans les recueils de la bibliothèque nationale. Il mourut à Narbonne, le 2 juin suivant.

[2] Cité dans la préface du tome I de l'*Histoire générale de Languedoc* parmi ceux qui ont fourni des matériaux pour cet ouvrage.

[3] C'est la *Chronique de la guerre des albigeois*, écrite en langue romane & en prose, imprimée dans le tome III de l'*Histoire générale de Languedoc*, *Preuves* n. I, & publiée aussi séparément par *un indigène* (M. de Loubens). Toulouse, in-8 1863.

[4] Président du parlement de Provence.

histoire, ayant été obligé de faire un voyage à Aix, où j'ay resté une bonne partie du mois d'aoust. Enfin, telle qu'elle est, je vous prie de l'agréer & vous marquer par là & à votre illustre confrère le R. P. Devic combien je vous honore. Je vous prie de ne me pas épargner, s'il se présentoit d'autres occasions au sujet de cette histoire imparfaitte des guerres des comtes de Montfort & Raymond; je suis persuadé que l'histoire des Albigeois en seroit un bon morceau. Nous n'avons aucun auteur qui en parle expressément, la pluspart sont passionnés pour le premier & maltraitent le second qui ne le méritoit pas tant. Notre historien ne pardonne rien au premier, fait voir son avidité, sa cruauté, sa perfidie, &c.; il n'oublie pas de dépeindre Fouquet de Marseille, evêque de Thoulouse, come le boute-feu avec le légat, tout le mobile de cette affaire, où il entra plus de passion que de religion. Je ne doute pas que si vous vouliez travailler à ce petit morceau en particulier, vous ne nous donnassiez une très bonne histoire & qui seroit fort bien reçue du public, qui, come j'ay eu l'honneur de vous dire, ne connoit point cette histoire. — Marseille, le 4 septembre 1719. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 4.)

14. — *L'archevêque de Narbonne*[1] *à dom Devic.*

De Montpellier, le 28e décembre 1719. — Mon très reverend Père, j'ai été surpris d'apprendre par une lettre de M. Joubert que le P. Marclan faisoit imprimer son Histoire de Languedoc; je croyois que la précaution que j'avois prise auprès de M. le garde des sceaux suffiroit pour l'arrester. J'écris aujourd'hui à M. Joubert pour le prier de voir ce ministre, afin d'arrester tout court le P. Marclan. J'en écris aussi à votre Père général, en le priant de vous engager de continuer votre ouvrage, que je ne puis assés vous recommander, vous assurant de tous les secours qui vous seront nécessaires pour que nous ayons une histoire fidèle qui fasse honneur aux Etats & à la Province. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 64.)

15. — *Le même au même.*

De Montpellier, le 11e fevrier 1720. — Mon reverend Père, je crois que le Père Marclan sera enfin désabusé de travailler à notre Histoire de Languedoc par tout ce que je dis, il y a quelques jours, à un de vos Pères, qui m'apporta son projet avec une lettre du P. Général. Je lui déclarai nettement que nous ne voulions point de ses ouvrages, que j'en avois écrit déjà au P. Général qui avoit receu ma lettre par notre sindic, & que c'estoit vous, mon Révérend Père, avec le Père Vesset que nous avions prié depuis longtemps de travailler à ce grand ouvrage. Je ne doute pas que ce bon religieux n'ait mandé à votre Général tout ce que je lui ai dit sur cela; mandés moi ce qui vous viendra sur la négociation dont vous me parlés; il est bien à souhaiter qu'elle soit heureuse. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 66.)

16. — *Le même au même.*

De St Victor, le 27e may, 1721. — A l'égard de ce que vous me dites, mon reverend Père, de la demande que je vous ai faite de quelque chose de vôtre ouvrage,

[1] M. René-François de Beauvau du Rivau.

pour le commencement de nos Etats, je crois qu'il suffira que dans le tems de notre assemblée, vous preniés la peine de m'envoyer un projet de vôtre ouvrage[1]; nous en raisonnerons à mon passage à Paris, si vous le voulés bien. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 70-71.)

17. — *Le même au même.*

De Narbonne, le 31[e] mars 1722. — [Dom Devic ayant fait une chute qui pouvait être fort dangereuse, & dont il fut quitte pour de simples contusions, le prélat lui écrit pour lui témoigner sa sollicitude & lui dire qu'il regarde comme un miracle qu'il n'ait pas été écrasé.] (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 72.)

18. — *M. de Joubert, syndic-général de la Province, au même.*

A Nismes, le 22[e] janvier 1723.—Mon révérend Père, je suis très sensible aux marques que vous voulés bien me donner de votre souvenir & de votre amitié & aux souhaits obligeans que vous me faites sur le commencement de la nouvelle année. M. l'archevêque de Narbonne m'a chargé de vous écrire de sa part qu'il consent avec plaisir que vous fassiés imprimer aux frais & dépens de la Province votre *Abrégé de l'Histoire des Goths par rapport au Languedoc*[2], & vous prie de lui en envoier au plus tost quelques exemplaires. Ce sera à vous & à votre collègue à décider du tems de votre départ pour venir en Province, & M. l'archevêque donnera incessamment ses ordres à M. Bonnier[3], pour vous faire compter par son caissier à Paris l'argent nécessaire pour les frais de votre voiage.

Je vous remercie de votre attention à me faire part des nouvelles de Paris & de celles que vous recevés de Rome. Je tacherai en toute occasion de vous témoigner toute l'estime & le parfait attachement avec lequel je suis, mon Révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur.

P. S. Agreés que je remercie ici le R. P. Vaissette de l'honneur de son souvenir & que je l'assure de mon respect.

M. l'archevêque n'a rien voulu fixer pour la somme qui doit vous être paiée pour votre voiage; ainsi vous vous taxerés vous même & on vous donnera tout ce que vous demanderés[4]. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 177.)

19. — *Dom Vaissete à M. Fieuzet de las Tours, conseiller procureur du Roy du pays d'Albigeois, à Gaillac, en Albigeois.*

Monsieur, après avoir réfléchi sur la proposition que vous me faittes au sujet du privilége de l'entrée du vin de votre communauté de Gaillac, je ne sçaurois vous donner

[1] Ce projet est le même, sans doute, que le n. 8 de nos *Pièces justificatives*, 2[e] série.

[2] Cet ouvrage du P. Devic ne nous est connu que par cette lettre; non-seulement il n'a jamais paru, mais il ne s'en trouve pas de trace dans les papiers provenant de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Il est à présumer qu'il n'a jamais existé qu'en projet.

[3] Le caissier de la bourse des États, à Paris.

[4] Une lettre du même M. Joubert à dom Devic, en date du 10 mars suivant (même volume, n. 178), nous apprend que la somme allouée pour le voyage des deux religieux par l'archevêque de Narbonne fut de mille livres pour aller & autant pour le retour. — Voir la Délibération des États, du lundi 21 février 1724. *Pièces justificatives*, 2[e] série, n. 9.

un meilleur conseil que celuy de vous addresser à un de Mrs nos syndics-généraux de la Province pour le prier d'épouser vos intérêts, après que vous leur aurés exposé les justes motifs qui vous engagent à demander le renouvellement de ce privilége & de quelle conséquence il est pour le débit de vos vins & par conséquent pour la communauté d'exclure l'entrée de tous les étrangers. Je suis persuadé que ces messieurs ne feront aucune difficulté d'agir pour vous à leur nom, soit icy pour obtenir par un arrêt du Conseil, ou de toute autre manière la confirmation de ce privilége, soit auprès des Etats prochains, pour leur faire prendre vos intérêts & en faire charger un article du cahier. Vous pourriés aussi agir auprès de M. de Narbonne & de Mr l'intendant pour leur demander leur protection, & si l'un ou l'autre vous l'accordent comme il paroit juste & raisonnable, vous aurez toute la facilité du monde d'obtenir icy ce que vous demandés, au lieu que vous risqués fort d'être refusés par toute autre voye. Ainsi je n'ay voulu rien hazarder & je n'ay fait là-dessus aucune tentative, jusqu'à ce qu'on voye si l'expédient que je vous suggère pourra réussir. Je vous conseille donc d'écrire à M. Dodard de Boyer, sindic de la séneschaussée de Toulouse, qui a le diocèse d'Alby dans son département; vous lui exposerés vos raisons & le prierés fortement de prendre votre fait & cause soit au parlement de Toulouse, s'il le juge à propos, ou plustôt, pour abréger, auprès du Roy pour vous obtenir un renouvellement de privilége, sans lequel votre communauté va se voir entièrement ruinée. J'ay vu icy Mrs les sindics prendre fait & cause pour des choses de bien moindre importance, & si votre diocèse étoit dans le département de M. Joubert, je me ferois fort de le faire intervenir en vôtre faveur. Si vous voulés cependant, je luy écrirai, si vous le jugés à propos, pour le prier d'agir auprès de son collègue, afin qu'il vous donne ses secours & ses conseils, & j'appuierai vos demandes, quand il sera tems, auprès de M. l'archevêque de Narbonne; si par les mouvemens que vous vous donnerés vous engagés la Province à prendre vos intérets, votre affaire est immanquable, au lieu que si vous agissés sans son aveu vous pourriés bien n'être pas écoutés. Mais surtout tachés de mettre M. l'intendant de vôtre coté, en luy faisant comprendre qu'il s'agit des droits du Roy par la sortie de vos vins dont les étrangers ne voudront plus, dès qu'ils leur seront suspects par le mélange d'iceux d'un autre crû. Si vous n'êtes pas extrèmement pressés & que vous puissiés faire différer le jugement du Parlement de Toulouse, j'agirai de mon mieux auprès des puissances quand je serai en province, cet été prochain, comme je l'espère; écrivés toujours & prévenés-les. Mais quand même un arrêt du Parlement de Toulouse vous seroit contraire, on sera toujours à tems d'agir icy pour obtenir ce renouvellement de privilège. Voilà ce que j'ay cru vous devoir mander traitant cette affaire.

Je vous remercie de nouveau des soins que vous vous êtes donné pour l'affaire que je vous avois recommandé. Si elle ne peut réussir ne vous fatigués pas d'avantage, je m'en déchargerai auprès de ceux qui m'en avoient prié.

Si M. Gélis vient icy & que j'y sois encore je ne manquerai pas à vôtre recommandation de luy faire le plaisir que je pourray. Je vous prie de faire mes complimens à toutes nos familles & en particulier à ma très chère mère. Vous pourrés dire à M. de Caumon que son fils[1] est toujours en parfaite santé & qu'on est très content de luy. Je le laisserai icy en bonnes mains. J'ay eu l'honneur de parler il y a quelques jours en sa faveur à monseigneur le cardinal de Noailles; il m'a fait espérer, mais il faut attendre. Je l'instruiray plus particulièrement de tout. Il n'y a rien icy d'intéressant qui mérite de vous être mandé. Le gouvernement est toujours le même & ce sera sans doute

[1] Lazare de Combettes Caumon, fils d'Antoine, & neveu & filleul de dom Vaissete, nommé dans la suite théologal & grand vicaire de la cathédrale d'Albi, par M. de Castries, archevêque de cette ville.

longtems. Mgr de Fréjus[1] est en grand crédit & très uni avec S. A. R.[2] & S. E. monseigneur le premier ministre. L'affaire des trois nouvelles lettres de cachet pour confirmer dans leur exil M. de Villeroy, Noailles & le chancelier est l'affaire qui surprend plus que toutes les autres. Je suis avec sincérité, Monsieur, votre très humble & obéissant serviteur, F. Jos. Vaissete, M. B. — A Paris, le 13e mars 1723. — *P. S.* Mes respects à Madame votre épouse. (Archives de la mairie de Gaillac (Tarn), cote 25.)

20. — *M. de Montferrier, syndic-général de la Province, à dom Devic.*

A Narbonne, le 24e mars 1723. — M. de Joubert, ayant écrit, mon très reverend Père, à M. l'archevêque de Narbonne que vous étiés en estat de partir pour le Languedoc avec dom Vaisset & que vous demandiés mille livres pour fournir aux frais de votre voyage, j'ay fait expédier l'ordre que vous trouverés ci joint sur lequel M. Fouquet ne fera aucune difficulté de vous compter cette somme. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 162.)

21. — *Dom Vaissete à M. Fieuzet de las Tours.*

Monsieur, j'ay receu réponse de Mr Joubert, syndic de la Province, à qui j'avois écrit en faveur de la communauté de Gaillac au sujet de son affaire pour l'entrée des vins étrangers. Il me marque que pour ce qui est de l'intervention que je luy avois demandée, il ne luy paroit pas qu'il convienne de l'entreprendre, s'agissant uniquement d'un privilège particulier d'une ville, n'ayant accoutumé de prendre le fait & cause des communautés que dans les affaires qui ont un rapport très direct à l'intéret général & qui tirent à conséquence pour les autres communautés; que ainsi il ne peut accorder à la ville de Gaillac qu'un secours de conseil; mais qu'il ne peut le donner sans avoir vu aucune pièce.

Je vous écris ceci affin que vous vous addressiés à luy, si vous le jugés à propos pour luy demander tous le secours qu'il peut vous donner, & j'ay eu soin de luy repondre pour le prier de vous l'accorder. J'aurois parlé à M. de Boyer-Daudard, syndic de la séneschaussée de Toulouse, qui est icy; mais je sçais qu'il doit se défaire de sa charge & qu'il ne se mêle plus des affaires de la Province. Il n'y a que M. de Joubert à Montpellier à qui vous puissiés vous addresser; M. de Montferrier devant partir incessamment pour venir icy, étant de la députation. Cependant avant mon départ je parleray à M. de Voigny[3], secrétaire du Roy & agent de la Province, qui demeure rue des Poulies, pour le prévenir & pour m'informer avec luy si par ses soins, que la ville de Gaillac auroit soin de récompenser, il ne pourroit pas réussir à faire renouveller votre ancien privilège. Il se mèle avec plaisir des affaires particulières des communautés, & il est très entendu. Aussi si quelqu'un pouvoit faire réussir votre affaire, ce sera luy sans doute. Je vous écrirai encore là-dessus avant mon départ, qui est fixé au 23e de ce mois. Je vous prie d'en avertir ma chère mère, en luy présentant mes respects & de luy dire que je luy en écriray par le prochain courrier. Je compte n'être guère à Gaillac qu'environ un mois après le jour de mon départ. Attendant d'avoir l'honneur de vous embrasser, permettez moy de vous asseurer de ma parfaite considération, Monsieur, votre très humble & obéissant serviteur, F. J. Vaissete, M. B. — A Paris, XIe avril 1723. (Archives de la mairie de Gaillac, cote 31.)

[1] M. de Fleury, plus tard cardinal & successeur du duc de Bourbon, comme premier ministre, en 1726.

[2] Le régent Philippe d'Orléans.

[3] Secrétaire du conseil du roi.

22. — *M. de Montferrier à dom Vaissete, à Montpellier.*

A Paris, le 13e aoust 1723. — J'ay reçeu, mon très Révérend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 21 du mois passé & je ne suis point du tout surpris, je vous assure, de ce que vous me marqués de M. Carrouge[1]. J'ay cru qu'il convenoit avant d'avoir recours au ministre de prier M. de Joubert de parler à M. le premier président, & à M. le procureur général, & de régler amiablement les jours de la semaine & les heures auxquelles vous pourriés travailler dans les archives. Si après cela le sieur Carrouge ne se met pas à la raison, j'espère que M. de la Vrillière[2] saura lui faire faire son devoir.

J'ay l'honneur d'être avec respect, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 163.)

23. — *Dom Pierre Auzières à dom Vaissete, à Montpellier.*

A St André, ce 15e may 1724. — *P. C.* — Mon reverend Père, j'ay tant de considération & une si tendre amitié pour votre Reverence, que je ne puis que m'affliger d'avoir perdu l'occasion de vous voir, de vous ambrasser & de vous féliciter de vos heureuses & abondantes découvertes, avant votre retour à Paris. Ce qui me console est que je suis très persuadé que Votre Reverence en tout tems & en tous lieux me faira cet honneur & cette grâce que de me continuer l'affection dont elle m'a toujours favorisé & dont elle m'a donné de nouvelles marques, en prenant part à l'affliction que j'ay receu de la mort de Mr de Saint Martial, je vous en remercie & prie Notre Seigneur qu'il bénisse votre retour & vos études, qu'il vous conserve en sa grâce & en santé & qu'il fasse participant de votre amitié & de vos prières celuy qui est avec un respectueux attachement, mon reverend Père, votre très humble & obéissant serviteur & très affectionné confrère. — *P.S.* Mes respects & amitié au bon Père dom Devic. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 49.)

24. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A St Elix[3], ce 20e novembre 1724. — Je suis charmé, mon très reverend Père, d'apprendre par votre lettre du 9 votre heureuse arrivée à Paris & celle de vôtre confrère; il me paroit par ce que vous prenés la peine de me dire de votre voyage que vous en êtes content; c'est un bon prognostic pour notre grand ouvrage; vous ne pouvez trop tost commencer l'impression; cela fera grand plaisir à la Province d'apprendre que l'on y travaille, je ne laisseray pas ignorer à nos Mrs où vous en êtes. Je pars à la fin de ce mois d'icy pour me rendre à Narbonne. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 74.)

25. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 2e janvier 1725. — Mon reverend Père, j'ay fait part à nos Mrs de ce que vous me mandés touchant l'Histoire de nôtre Province, dont ils ont été très contens.

[1] Garde des archives des États, à Montpellier.

[2] L. Phelipeaux, marquis de la Vrillière, comte de Saint-Florentin, chef du département de la maison du roi.

[3] Dans l'ancien diocèse de Rieux, sénéchaussée de Toulouse, où était la maison de campagne de M. Beauvau du Rivau.

J'ay bien de l'impatience que vôtre bel ouvrage soit sous la presse. Croyez, mon très reverend Père, que l'on ne peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je seray toute ma vie votre très humble & très-obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 76-77.)

*26. — *M. de Montferrier au même.*

A Narbonne, le 10e fevrier 1725. — Vous êtes employé dans le comptereau, mon reverend Père, pour la somme de 1000 livres à l'ordinaire & par un autre article pour 400 livres qui est le montant du mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Le P. dom Vaisset m'en avoit écrit aussy. M. Bonnier ne fera pas difficulté de vous payer cette somme, en luy faisant voir ce que j'ay mis au bas de votre mémoire que je vous renvoye. Pardonnés moy, si je n'ai peu vous faire réponse plus tost. Vous me ferés plaisir de me donner de vos nouvelles, de tout ce qui se passera à Paris & du progrès de nostre Histoire. Mes amitiés, je vous prie, à dom Vaisset. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 164.)

27. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, 22e mars 1725. — [Il lui dit qu'il prend beaucoup de part à l'incommodité dont est menacé dom Vaissete.] (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 180.)

28. — *M. de Montfa*[1] *à dom Vaissete.*

A Gaillac, ce 13e décembre 1725. — Mon Reverend Père & très-cher cousin, je ne manquay pas, dès avoir receu vostre lettre de m'en aler chés madame vostre mère, ma chère tante, pour luy en faire la lecture, ce qui luy fit un plaisir que je ne sçaurois vous exprimer. Elle a esté dans un estat fort triste & très dangereux. Les fréquentes douleurs qu'elle avoit à sa teste, causées par une chaleur d'entrailles & une espèce de goute faisoient craindre une goute remontée; elle a souffert tout ce mal qui estoit d'une vivacité inconcevable avec toute la patience & la résignation possibles. On ne pouvoit pas attendre autre chose d'elle, parce que ayant pratiqué tant des vertus, elle a toujours conservé son raisonnement pendant le cours de la maladie. Mais après vous avoir fait ce petit abrégé de ses souffrances, je vais vous marquer l'estat présent de sa convalescence; je vous diray donc que ses grandes douleurs sont presque assoupies depuis huit ou dix jours & que son mal a si fort diminué, qu'elle est presque tranquille dans son lict; c'est pourquoi M. Bers assure que son estat est fort peu à craindre & qu'il y a beaucoup à espérer, autant qu'il peut y en avoir pour ce qui regarde une femme de son âge.

Mon père & mon épouse vous assurent de leurs respects très humbles, nous souhèterions trouver des occasions à vous témoigner la reconnoissance que nous avons pour toutes les marques de bonté que vous avés toujours témoigné à notre famille. J'ay l'honneur d'estre avec tout le respect & l'attachement possibles vostre très-humble & très-obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 73-74.)

[1] Le comte de Lautrec-Montfa; sa mère, Jeanne-Marie de Passemar de Bertoule, était la sœur de Mme de Vaissete, mère de notre historien.

29. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 23e décembre 1725. — J'envoye par ce courrier, mon Reverend Père, à M. Le Saché, premier commis de M. le comte de St Florentin, l'estat des lieux des vigueries de Languedoc que vous aviés demandé à M. Carouge, & je le prie de vouloir bien le remettre à M. Voigny. Vous aurés la bonté de l'avertir de retirer le paquet de M. Le Saché, afin qu'il vous le remette aussitôt.

J'espère que vous aurés la bonté de vous souvenir de m'envoyer le mémoire pour l'impression du premier volume de l'Histoire de la Province & les propositions du sieur Vincens, imprimeur, afin que les Estats puissent prendre une délibération là dessus à leur prochaine assemblée. Vous scavés mieux que moy ce que doit contenir votre mémoire, qui doit donner aux Estats une idée de ce qui sera contenu dans le premier volume de notre Histoire & des preuves que vous mettrés à la fin. A l'égard du sieur Vincens, exhortés le, je vous prie, de faire les propositions les plus raisonnables qu'il pourra & comme je le connois naturellement timide, encouragés le sur le débit du livre. Il seroit bon de nous envoyer, si cela se peut, une copie des conventions que les Estats de Bretagne firent avec l'imprimeur pour l'impression de l'Histoire de cette Province; je me flatte qu'il ne vous sera pas difficile de les avoir par le R. P. dom Lobineau. Comme il y a déja longtemps que cette Histoire a esté imprimée, je conçois aisément que le prix du papier & des journées des ouvriers ont augmenté depuis ce tems-là. Cependant je vous prie instamment de nous procurer ces conventions qui pourront nous servir de règle sur bien des articles. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 182.)

30. — *Dom Vaissete au chapitre général de l'ordre de Saint-Benoît.* (*Brouillon autographe avec ratures & corrections; sans date.*)

Nos Révérends Pères, je croirois trahir les intérets de la religion & blesser les devoirs de ma conscience, si je ne prenois la liberté de vous représenter les justes motifs qui m'engagent de venir supplier aujourd'huy vos Révérences de me dispenser de travailler davantage pour l'histoire de la province du Languedoc. La triste situation où diverses circonstances ont mis cette entreprise & les sujets légitimes qu'on doit avoir de craindre qu'elle ne se termine pas à l'honneur du Corps & à la satisfaction du public ne me permettent pas de vous dissimuler que je ne saurois davantage participer à ce travail, de la réussite duquel les engagemens que j'ay pris avec les Etats de cette province, en recevant d'eux depuis plus de dix ans une pension[1] semblent me rendre responsable. Je me croirois coupable, si, aucun respect humain me faisoit déguiser la vérité à ceux qui sont encore en état d'y rémédier. En tout cas, j'auray par là la consolation de m'être mis à l'abri de tout événement.

Sans entrer dans les raisons qui engagèrent en 1715 feu M. de la Berchère, archevêque de Narbonne, chargé par les Etats de la direction de cette entreprise, de demander du R. P. Dom Charles de l'Hostallerie, pour lors général de la congrégation, de décharger les PP. dom Gabriel Marcland & dom Pierre Auzières du soin de ce travail, & de leur substituer d'autres ouvriers, à son gré, qui travaillassent selon ses desseins & ceux de la

[1] Comme c'est en 1715 que dom Vaissete & dom Devic furent agréés par les États généraux pour écrire l'histoire de Languedoc, en remplacement de dom Marcland & dom Auzières, c'est par conséquent vers 1725 ou 1726 qu'il faut placer la rédaction de la présente lettre.

Province, je reçeus ordre dès ce temps du R. P. général & de la Diette annuelle de discontinuer mes études de théologie, pour me rendre à Paris. J'obéis, après avoir représenté ce que je deus pour m'exempter d'entrer dans ce travail, dont je prevoyois les inconvéniens & on me joignit au P. dom Claude de Vic pour être présentés ensemble à feu Monsieur l'archevêque de Narbonne, de la part du même très R. P. général & de la Diette, comme devant remplacer les PP. dom Gabriel Marcland & dom Auzières. Le R. P. dom Charles d'Isard pour lors premier assistant accompagné des PP. dom Edmond Martène & dom Ursin Durand, eut la bonté de le faire, & ce prélat parut aussi content de notre destination que de la satisfaction que nos superieurs luy donnoient & quil demandoit depuis longtems.

Sur les promesses que nous fit le R. P. D. Charles de l'Hostallerie, général, de sa protection & de nous faire avoir communication du travail que les PP. dom Marcland & dom Auzières avoient déjà fait, pour ne pas entreprendre & répéter inutilement les mêmes recherches & exposer par là la Province à de plus longues dépenses, nous nous mismes en devoir de travailler, selon les intentions de Monseigneur de Narbonne & des Etats; j'ose dire que nous l'avons fait jusqu'icy, sous leurs ordres, de leur avis & à leur satisfaction. C'est aussi presque la seule consolation que nous avons eu dans l'assiduité d'un travail ennuyeux & fatigant, car nous ne fusmes pas longtems sans nous apercevoir des difficultés que nous aurions à surmonter en dedans pour faire réussir cette entreprise au gré des Etats & de Monseigneur de Narbonne. En effet, bientôt après qu'on eût pris ces engagemens avec ce prelat & sans y avoir égard, les PP. Marcland & Auzières furent authorisés chacun de leur côté à continuer la même histoire dont on venoit de nous charger, & nous eûmes le désagrément de continuer nos recherches sans pouvoir en connoître la fin, & nous ne pûmes même l'apprendre des supérieurs qui nous employoient. On fit venir à Saint-Denys dom Gabriel Marcland dans le dessein, à ce que nos supérieurs publioient, de luy faire imprimer incessamment son histoire, on favorisa son dessein en tout ce qu'on pût, on nous engagea de luy communiquer nos recueils, sans avoir pu parvenir à la communication des siens & malgré les mécōntentemens que tout cela causa à feu Monseigneur de Narbonne; on ne répondit autre chose à Monseigneur l'évêque de Comminges & à Monsieur le sindic des Etats qui vinrent de sa part en faire des plaintes & recommander notre travail, sinon que dom Gabriel Marcland étoit chargé de cet ouvrage & qu'on ne pouvoit le luy ôter & quil avoit tout ce qui luy estoit nécessaire pour y réussir & le donner incessamment.

Nous nous serions aisément consolés de voir paroître bientôt un ouvrage imparfait, dont il n'y avoit que la moindre partie des recherches de faites & de voir sacrifier l'honneur de la congrégation & les intérets du public à des intérets particuliers, si on nous eut dispensez des engagemens qu'on nous avoit fait prendre, comme malgré nous. Mais sans nous en décharger, on nous fit sortir dès après le dernier chapitre, du dortoir du très R. P. général où nous étions logés & où nous étions plus libres pour nos recherches, à l'exemple de plusieurs autres de nos pères, qu'on y a laissés; on nous obligea de nous retirer dans la communauté de Saint Germain où le R. P. d'Isard eut la bonté de nous retirer & où nous avons été du depuis assujettis, malgré la pension que les Etats ont toujours payée pour nous, aux devoirs & services ordinaires de la communauté, faire les offices du jour auxquels nous assistions déja, quoique par là nous ayons été souvent gênés & privés d'une partie du tems destiné à la visite & au travail des archives & des bibliothèques.

La crainte de consumer la Province en dépenses inutiles nous a été encore plus sensible par les mesures qu'on a prises pour faire paroître l'ouvrage de dom Gabriel Marcland, tel qu'il est. Le mécontentement que feu Monsieur l'archevêque de Nar-

bonne [1], Monseigneur de Beauvau son successeur & Monsieur le sindic des Etats en ont souvent témoigné à nos supérieurs & la déclaration précise qu'ils leur ont faite ou fait faire plusieurs fois qu'ils ne vouloient point de l'ouvrage de dom Marcland, n'ayant pu rien obtenir sur leur esprit.

Malgré des intentions si marquées de la part de la Province, sans crainte de la désobliger, & sans luy rien communiquer, on vient depuis peu de tems de faire imprimer secrètement le projet de l'histoire que dom Gabriel Marcland a préparé; quoique Monsieur l'archevêque en ait témoigné du chagrin en public & en particulier au très Rév. P. Général, on ne laisse pas de publier que dom Gabriel Marcland va faire imprimer cet ouvrage.

Après cela, ce seroit en pure perte que je consacrerois davantage mon tems & ma santé pour une histoire qui va paroître bientôt & qui surtout n'est pas du goût de la Province. Selon ses desseins, il faudroit un plus long tems & tout autre chose pour le contenter, mais ce seroit exposer la congrégation à la risée du public que de donner deux fois l'histoire du Languedoc; c'est assez que celle de dom Gabriel Marcland soit publiée, quoyque le projet quil en a fait paroître ne prévienne pas en sa faveur; & s'il en faut croire les meilleurs connoisseurs de Paris son plan est irrégulier, son stile très peu françois, & ce qui est plus considérable, la pluspart de faits qu'il rapporte, faux ou altérés. On peut s'éclaircir de la sincérité de ce jugement dans un mémoire que j'envoye au chapitre & dans lequel ces trois articles sont discutés assés au long.

J'ay cru que l'honneur du Corps & la satisfaction que l'on doit à une Province, avec honneur & beaucoup de dépense me permettoient de vous manifester des deffauts qui sont d'autant plus remarquables, qu'ils sont devenus publics, de l'aveu de nos supérieurs.

Après cela, il ne me reste qu'à en laisser le jugement à vos Révérences; mais ne pouvant plus, par ces motifs & par quelques autres qui sont très forts, continuer de prendre part à cet ouvrage & ne pouvant me résoudre & concourir à tromper la Province & le public, je me remets de ma destination à la disposition de vos Révérences, pret à obéir en tout ce que l'honneur de la congrégation & ma conscience me le permettront.

Je prends la liberté de vous demander de disposer de moy en tout autre chose pour témoigner mon obéissance à vos Révérences & qu'on ne prendra pas d'autres mesures pour contenter la Province. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 79 & 80 r° & v°.)

31. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 3e janvier 1726. — Il y a lieu d'espérer, mon Reverend Père, que M. l'archevêque de Narbonne se déterminera à quelque chose & fera assigner un fonds aux Estats prochains pour les frais de l'impression de l'Histoire de la Province & des ornemens qui doivent l'accompagner. M. de Montferrier & moi sommes bien dans le goût de faire cette dépense, comme il faut, & de ne pas lésiner pour un ouvrage qui doit être un monument à la postérité, à l'honneur de la Province & des Etats. Je vous informerai de ce qui sera reglé là-dessus. (Fonds de Languedoc, t. 134, fol. 185.)

32. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 26e janvier 1726. — Mon Reverend Père, j'ai rapporté avant hier aux Estats votre mémoire touchant l'Histoire de la Province; il fut très bien receu & toute

[1] M. le Goux de la Berchère.

l'assemblée a veu avec grand plaisir le progrès de votre travail[1]. On n'a pas hésité de délibérer l'impression du premier volume de notre Histoire sans attendre que les volumes suivans soient achevés.

Au surplus on n'est entré dans aucun détail pour ce qui regarde l'impression & l'assemblée s'est contentée de prier M. l'archevèque de Narbonne de régler toutes choses de la manière qu'il jugera le plus convenable, tant pour le choix de l'imprimeur, les caractères, la qualité & la grandeur du papier, le nombre d'exemplaires & les vignettes & les autres ornemens de cet ouvrage; les Estats ont cru qu'ils devoient avoir cette déférence pour M. l'archevêque de Narbonne de le laisser entièrement le maître de tout ce détail; & il convient mieux en effet quil en décide tout seul, que si cella dépendoit de plusieurs personnes qui auroient souvent de la peine à s'accorder.

Je ne dois pas vous dissimuler que plusieurs personnes des Estats ont pensé quil seroit bon, avant de laisser paroître votre ouvrage de le faire examiner par quelque personne qui fut au fait de l'histoire & en particulier de celle du Languedoc. Tous ceux qui vous connoissent sont persuadés de votre capacité & de votre prudence; néanmoins on veut être pleinement assuré que vous n'aurés rien mis qui puisse donner atteinte aux droits & privilèges de la Province, ny qui puisse blesser aucun des ordres qui la composent. C'est une satisfaction que vous ne pouvés pas refuser aux Estats & je suis persuadé que si M. l'archevêque de Narbonne fait examiner votre ouvrage, il choisira de concert avec vous l'examinateur, son intention n'estant pas de vous inquiéter mal à propos. J'ay cru que je devois en ami, vous prevenir là dessus, n'en faites cependant rien connoître ny à M. l'archevêque de Narbonne ny à qui que ce soit, parce que c'est une pensée qui n'aura peut être point d'exécution, les Estats n'ayant rien déterminé là-dessus. Je vous remercie des nouvelles que vous voulés bien m'apprendre, les Estats n'en fournissent aucune qui puissent vous intéresser.

P. S. Je ne doute pas que M. l'archevèque de Narbonne n'agrée pour imprimeur le sieur Vincent que vous lui proposés. Il ne tiendra pas à moy qu'on ne luy donne la qualité d'imprimeur des Estats de Languedoc quil estime peut estre plus qu'elle ne vaut. Je crois pour cella qu'il seroit à propos quil en écrivit lui même à M. l'archevêque de Narbonne & à M. de Montferrier, en déclarant que ce n'est qu'un titre d'honneur quil demande, sans prétendre aucuns gages ny entrer en société avec les quatre imprimeurs des Estats qui sont dans la Province. Moyennant ces précautions, il me paroit très aisé qu'il obtienne sa demande, je la favoriserai autant qu'il me sera possible. Mes complimens, s'il vous plaît, aux RR. PP. dom Sabatier & dom Vaissete. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 186.)

33. — *M. de Montfa à dom Vaissete.*

A Gailliac, ce 18e fevrier 1726. — Mon Reverend Père & très-cher cousin, c'est avec bien du regret que je viens par celle-cy vous témoigner la part que je prends à la perte que nous venons de faire de Madame vostre mère, ma tante, que la mort vient de nous enlever depuis peu de jours[2]; sa vie ayant esté un tissu de bonnes œuvres & un modelle des vertus les plus parfaites, nous fait croire avec juste raison que le ciel a bien voulu se haster de les récompenser par une mort prétieuse devant le Seigneur; ce qui doibt soulager vostre douleur, calmer nostre tristesse & nous servir aux uns & aux autres de motifs de consolation.

[1] Voir ce mémoire dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 10.

[2] Le 28 janvier 1726. — Voir aux *Pièces justificatives*, 1re série, n. 17.

Je vous prie recevoir les complimens que mon père & mon espouse vous font sur le mesme sujet & d'estre persuadé que nous serons toujours entièrement dévoués à tout ce qui vous regarde. C'est la grace que je vous demande & celle de me croire avec tout le respect & l'attachement possibles vostre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds Languedoc, t. 187, fol. 75-76.)

34. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Narbonne, le 18e fevrier 1726. — Mon reverend Père, les Estats ont pris une délibération touchant votre travail, qui me charge en seul du soin de l'impression & de tout ce qui peut regarder directement ou indirectement cette affaire, ainsy cela se passera de vous à moi, sans que personne s'en mêle. Adieu, mon Reverend Père, croyés que l'on ne peut être plus parfaitement que je seray toute ma vie, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 87.)

35. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 13e avril 1726. — Lorsque vous prites la peine de m'écrire, mon très Révérend Père, en m'envoyant votre mémoire sur nostre Histoire, pendant la tenue des Estats, l'on prit, comme vous sçavés une délibération pour me renvoyer la conduite de l'impression de votre ouvrage, & les Estats jugèrent à propos de prier M. l'ancien evêque de Viviers[1] de vouloir jetter les yeux dessus & d'en conférer avec vous, avant de le mettre sous la presse. Je lui écris aujourd'huy pour le prier de la part de la Province de vous voir & de vous entendre; j'espère que vous voudrés bien prendre la peine d'aller chés lui. C'est un prélat dont la réputation est grande pour le mérite & l'érudition, d'ailleurs très-aimable & très-poly, dont je suis sûr que vous serez content. Après quoi il n'y aura qu'à travailler à l'impression avec toute la diligence qui sera possible. Je pars le mardy de Pâques pour ma maison de campagne à St Elix ou je ferai quelque séjour. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 88.)

36. — *M. de Joubert au même.*

..... Je ne saurois finir sans vous parler un peu de notre Histoire. Si M. l'archevêque de Narbonne ne va point à Paris, comme il l'a dit jusqu'à présent, l'impression sera sans doute retardée. D'ailleurs la misère du temps ne favorise pas cet ouvrage, pour l'impression duquel je serai toujours d'avis de ne rien épargner, puisque ce doit être un monument éternel pour la Province. — A Montpellier, ce 7 juin 1726. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 188.)

37. — *Le marquis de Maillane-Porcellets[2] à dom Vaissete.*

A Beaucaire, juin 1726. — [Il lui écrit pour lui annoncer les recherches qu'il fait pour lui dans les archives.] (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 287-304.)

[1] M. de Ratabon.

[2] Auteur d'une histoire de Beaucaire; il est cité dans l'Avertissement du second volume de l'*Histoire de Languedoc*, pour ses recherches dans les archives de Beaucaire, du prieuré de Saint-Gilles & des environs & dont il fit part à nos Bénédictins.

38. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 13e aoust 1726. — Mon Reverend Père, je m'étonne que vous n'aiés eu aucune nouvelle de M. de Narbonne sur l'impression de l'Histoire de la Province. Je conviens qu'il vaut mieux différer de quelque temps de mettre ce premier volume sous la presse, afin de vous donner le loisir de le perfectionner, & il est de la prudence de ne rien précipiter là-dessus. Mais on pourroit dès à présent commencer à travailler aux vignettes & à toutes les gravures & ornemens qui doivent accompagner le premier volume; ce seroit toujours autant de fait; c'est ce que M. de Narbonne réglera à Paris; au surplus je ne sai pas précisément quand il partira.

Votre pensée de donner à la tête du premier volume de notre histoire une description de la Province me paroît très-bonne & très utile, quoique M. de Basville[1] ait déja rempli ce dessein dans les mémoires qu'il fit en 1697 pour feu M. le duc de Bourgogne. Il ne sera pas inutile de la donner de nouveau, parce que M. de Basville peut avoir omis plusieurs choses & avoir laissé glisser quelques fautes. Vous nous ferés plaisir de nous la communiquer lorsqu'elle sera achevée. C'est absolument nécessaire que ces sortes d'ouvrages soient examinés sur les lieux pour être exacts.

J'ai écrit en Gévaudan pour avoir un état des lieux situés en Gévaudan qui dépendent du duché de Mercœur. J'ai écrit aussi à Alais pour avoir les mémoires que vous souhaitiés sur le chapitre de cette église; je vous les envoierai aussitot que je les aurai reçeu. Je demanderai aussi à M. de Montferrier l'état des paroisses qui sont du diocèse de Mirepoix pour le temporel & de celui de Pamiers pour le spirituel... Je me souviens à propos de cela que dans le Vivarais il y a plusieurs paroisses qui dépendent pour le spirituel des diocèses de Vienne & de Valence. J'en demanderai un état que je vous envoierai aussi. Si vous avés besoin de quelques autres éclaircissemens, vous me ferés toujours un sensible plaisir de vous adresser à moi & je n'oublierai rien pour vous satisfaire, autant que je le pourrai. (Fonds de Languedoc, t. 194, fol. 191.)

39. — *M. de Montferrier à dom Devic.*

A Nismes, le 28e janvier 1727. — Il y a, mon très Reverend Père, un fonds de 12,000 livres fait l'année dernière & la précédente pour la carte de la Province qui doit servir également à l'impression du premier volume de l'Histoire, & on imposera encore cette année une somme de 6,000 livres. Ainsy vous voyés que le fonds ne manquera pas, & s'il y a quelques dépenses à faire présentement & avant mon arrivée à Paris, vous n'aurés qu'à me le marquer. Soyés bien persuadé que je donneray tous mes soins pour l'impression & embellissement de vostre Histoire. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 165.)

40. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Nismes, le 2e mars 1727. — Mon Révérend Père, nous avons pris une délibération aux Etats & nous avons fait un fonds suffisant pour l'impression du premier tome de

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de Languedoc*, par feu M. [Lamoignon] de Basville, intendant de cette province. Amsterdam, in-12, 1736. L'auteur était mort en 1724.

notre Histoire[1]. M. de Montferrier, sindic général, qui doit être au mois de may à Paris, prendra les mesures avec vous pour le nombre d'exemplaires dont nous avons besoin; aussi bien que des ornemens de l'ouvrage. Si en attendant son arrivée, vous avés besoin d'argent, prenés la peine de m'écrire. Dans le moment je vous enverray un ordre pour en prendre chés le caissier de la Province. L'on a ajouté à la délibération que le sieur Vincens seroit désormais l'imprimeur de la Province, comme vous l'avés souhaitté. Le R. P. De la Vie, visiteur dans cette Province étoit présent à la séance dans laquelle on a parlé de cette affaire; il vous dira les éloges que l'on a donnés à ce grand ouvrage de l'Histoire & aux auteurs. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 92.)

41. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 7e mars 1727. — J'ay voulu, mon très Révérend Père, laisser finir les Estats pour pouvoir vous aprendre leur résolution au sujet de notre Histoire; ils ont délibéré l'impression du premier volume, avec tous les ornemens nécessaires. Monseigneur l'archevêque de Narbonne est chargé à l'ordinaire de donner ses soins pour ce qu'il y aura à faire, & on a destiné un fonds de 18,000 livres pour commancer l'impression ou la carte géographique; ainsy l'argent ne manquera pas & le sieur Vincens a été choisy pour imprimeur, comme vous l'aviés déjà nommé. Je seray à Paris au commancement du mois de may, & nous résoudrons alors toutes choses. Si vous jugés cependant qu'il faille de l'argent avant ce tems-là, vous n'avés qu'à me le marquer & à qui il faut le compter. Nous conviendrons du nombre d'exemplaires que la Province devra se réserver. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 168.)

42. — *Dom Claude Devic à M. de Joubert.*

A Paris, le 5e décembre 1727. — Monsieur, je me donne l'honneur de vous écrire & de joindre à ma lettre une copie de notre Épître dédicatoire à Nosseigneurs des Etats de la Province, dont je suppose que l'ouverture sera faite à la réception de cette pièce. Vous me ferez plaisir de vouloir la lire, l'examiner, en porter votre jugement & me faire part de celuy que Nosseigneurs en auront porté eux-mêmes. Je l'ay communiquée à deux habiles académiciens de cette ville qui m'ont paru en être contens. J'envoye par ce même ordinaire la première feuille du corps de notre Histoire, dont nous avons fait commencer l'impression. Je seray bien aise d'apprendre si l'on est content du papier & du caractère. Nous faisons graver actuellement les vignettes qui doivent entrer dans le premier volume. Nous avons choisi pour cela les graveurs les plus habiles; vous en verrez le prix dans le mémoire que j'envoye à M. de Montferrier, avec un exemplaire de notre Épître dédicatoire. Je finis celle-ci en vous demandant la continuation de vos bontés & en vous assurant de l'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur, &c.

P. S. Mon collègue vous offre ses respects. (Lettre publiée par M. Eug. Thomas dans son *Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc*, p. 389-390.)

43. — *M. de Montferrier à dom Devic.*

A Nismes, le 24e décembre 1727. — Vous savés, mon très Révérend Père, combien nous sommes occupés pendant le tems des Estats; aussi j'espère que vous n'aurés pas

[1] Les États, dans leur séance du 27 février 1727, allouèrent 6,000 livres qui, avec les 12,000 livres déjà votées, formèrent le premier fonds destiné pour l'atlas de la Province & l'Histoire.

de peine à m'excuser de ce que j'ai différé jusqu'icy de répondre à vôtre lettre du 3 de ce mois & de vous faire mes remercimens de la copie que vous m'avés envoiée de vôtre Épître dédicatoire aux Estats. Monseigneur l'archevêque de Narbonne m'en a paru très-content, & je ne doute pas qu'il ne vous l'ait témoigné lui-même. On en doit faire la lecture dans l'assemblée & je puis vous assurer par avance qu'elle sera unanimement approuvée, parce qu'elle mérite de l'être. Je l'ai lue en mon particulier avec un sensible plaisir & je trouve qu'elle contient en peu de mots tout ce qu'on peut dire de plus flateur & de plus vrai à l'honneur des Estats. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 204.)

44. — *M. de Joubert à dom Vaissete.*

A Nismes, le 8e janvier 1728. — Mon Révérend Père, M. de Montferrier a rendu compte aux Etats de tout ce qui a été fait pour commencer l'impression de l'histoire de la Province. Votre épître dédicatoire a été lue & généralement approuvée comme elle mérite de l'être. J'ai déjà û l'honneur d'écrire au R. P. Devic, qu'elle me paroissoit parfaitement bien. Je suis persuadé que vous accélérerés, autant qu'il sera possible, le travail de l'impression. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 206.)

45. — *M. de Montferrier à dom Devic.*

A Nismes, le 20e janvier 1728. — J'ay différé, mon très révérend Père, à vous écrire depuis le commencement de nos Estats, parce que je voulois avoir quelque chose à vous mander sur l'impression de notre Histoire & de la carte géographique. J'en ay rendu compte aux Estats & des mémoires que vous m'avés envoyés là-dessus. L'assemblée a aprouvé vostre épître dédicatoire, que je vous renvoye, y ayant ajouté la fin telle qu'elle doit estre, & changé seulement trois ou quatre mots, comme vous le pourrés voir en la comparant avec la minutte, que vous avés sans doute gardée.

On a trouvé que le caractère de l'impression est beau, mais le papier n'a pas paru si bon; & en effet cette feuille est bien mince; dites en un mot au sieur Vincent.

Les Estats aprouvent aussy les graveures que vous proposés dans votre dernier mémoire. Je vous prie de vous souvenir que je vous ay dit, sur cet article, que vous n'aviés qu'à m'envoyer un estat de l'employ des 1,000 livres que je vous ay fait compter & en même tems la somme que vous désirés que je vous fasse remettre, pour que Monseigneur l'archevêque de Narbonne en donne l'ordre. Les Estats l'ont prié de continuer ses soins pour l'impression de l'Histoire & la levée de la carte; il me charge de ce détail & il faut que je lui en rende un compte exact. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 171-172.)

46. — *Le même à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 24e février 1728. — Mon très reverend Père, vous m'aprenés le résultat de la conférence que vous avés eue avec Mlle de l'Isle[1] & vous me faites entre-

[1] La veuve du célèbre Guillaume Delisle, premier géographe du roi, membre de l'Académie des sciences, mort en 1726. Les États avaient traité avec lui pour faire l'atlas de la Province. Voir sur ce sujet M. Eugène Thomas, dans son *Introduction bibliographique*, c. 3, *Atlas du Languedoc dressé par ordre des États de cette Province*, p. 429 & suiv.

voir tous les inconvéniens de la levée de la carte par œconomie & vous croyés que le forfait conviendroit beaucoup mieux.

J'ay receu par le dernier ordinaire une lettre de Melle De l'Isle du 17 de ce mois qui en me satisfaisant sur ce détail de la dépense, m'a effrayé en même tems, puisqu'elle monte à 142,400 livres, sans y comprendre une pension qu'elle demande sa vie durant, proportionnée aux services & au travail. Il y aura outre cela les frais de MM^rs de la Societté royale des sciences pour la levée des grands triangles & autres opérations astronomiques, les frais des indicateurs & des personnes qui seront nécessaires à ces MM^rs & aux ingénieurs, & le prix des instrumentz auxquels M. Maraldy[1] fait travailler actuellement[2], en sorte que, grâce faisant, cette carte coûteroit plus de 200,000 livres, outre la pension.

Cette dépense m'allarme avec raison & je tremble de l'entreprendre, dans un tems où la Province est épuisée; ainsy je n'iray pas plus avant, sans en avoir rendu compte à Monseigneur l'Archevêque de Narbonne. Je vous avoue que sur la première proposition que feu M. De l'Isle m'avoit faite, en me disant que les Estats de Bretagne luy avoient offert 40,000 livres pour la levée de la carte de leur province, j'avois cru que la notre pourroit coûter environ 60,000 livres.

Les Estats auroient bien mauvaise opinion de moy, si dans le même instant que je leur ay fait le portrait de la misère de la Province, & qu'ils ont nommé des commissaires pour trouver les moyens de la rétablir, j'allois les engager dans une dépense aussy considérable.

En un mot, je pense, mon très Révérend Père, que la carte n'est pas absolument importante pour l'Histoire, & qu'on peut la donner au public sans cet ornement, & qu'il n'y aura point de honte d'en dire la raison.

Je n'abandonne pas cependant ce dessein; mais il faut sçavoir s'arrêter, quand on trouve des mauvais pas. Je me flatte que vous penserés comme moy après la lecture de ma letre; n'en parlés cependant, je vous prie, qu'à votre cher collègue. J'écriray une letre bien polie à Melle De l'Isle, & nous nous contanterons pour cette année de faire lever par MM. de notre Societté royale les principales positions d'un quartier de la Province. Nous jugerons par cet échantillon du reste de la dépense.

La levée des grands triangles & la position des principaux lieux, telles qu'on se propose de les faire icy, mieux qu'aucun ingénieur géographe, est le principal objet de la carte, & on peut se passer parfaitement des mémoires de feu M. De l'Isle; & nous avons icy d'habilles gens pour remplir les triangles avec la planchète. Cependant je vous prie de différer la communication de l'état alphabétique des lieux de la Province.

Voilà toutes mes réflexions sur cette affaire que je soumets volontiers à vos lumières & à celles du P. Devic. Vous pourrés me faire réponse en droiture à Narbonne où je seray jusques après Pasques. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 176-178.)

47. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 24e juin 1728. — Mon très révérend Père, j'aprens avec plaisir par votre dernière lettre du 8 de ce mois que l'impression de notre Histoire avance toujours

[1] Jacques-Philippe Maraldi, mathématicien & astronome, membre de l'Académie des sciences, & neveu de Cassini, mort en 1729. Il succéda à Delisle dans la charge de premier géographe du roi. Son neveu, J. Dominique, continua les mêmes études & fut, comme lui, de l'Académie des sciences.

[2] Maraldi reçut des États 4,000 livres pour ces instruments; les quarts de cercle & les planchettes étaient l'ouvrage de Langlois; les pendules à secondes, de Julien Leroy. (Note de M. Eug. Thomas, p. 432.)

de même que la graveure des monumens, planches & vignetes; vous me ferés grand plaisir de m'envoyer un exemplaire de ce qui est déjà fait.

M. de Joubert vous a sans doute remis un ordre de Monseigneur l'Archevêque de Narbonne pour toucher 1,000 livres & vous n'avés qu'à demander ce qui vous sera nécessaire.

J'ay rendu compte à Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, de ce que vous me marqués touchant la Gaule Narbonnoise, & il trouve très à propos ce que vous proposés là dessus. Il ne faut pas laisser manquer cet ornement pour 600 livres; ainsi vous pouvés aller en avant & vous n'avés qu'à parler à M. de Joubert, lorsque vous aurés besoin de fonds.

Mille amitiés, je vous prie, à dom Devic. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 181-182.)

48. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 21e juillet 1728. — J'ai receu, mon très reverend Père, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, un exemplaire de la vignette des Preuves que je trouve parfaitement belle. Je dois pourtant vous faire observer que les armes n'y sont pas blasonnées, le fond devant estre de gueules, conformément à l'écusson d'un des cus de lempe, qui me paroit mieux. Peut-estre le graveur a-t-il eu l'intention de ne pas marquer le blason; c'est ce que vous pouvés sçavoir avec luy. Les deux cus de lempe sont, à mon goût, ce que l'on peut faire de mieux, & vous m'avés fait grand plaisir de me les envoyer. Je seray ravy d'avoir les graveures de nos monumens, parce que je fais copier les mémoires de M. de Basville, où la pluspart de ces planches doivent estre placées; & je crois que les Arènes de Nismes, le Pont du Gard & autres vaudront mieux gravés que copiés à la main. Ne craignés pas le port des paquets pour ces sortes de choses.

Il n'est pas possible que ces graveures ny l'impression de l'Histoire aillent plus vite. Je vous ay déjà écrit le sentiment de Monseigneur l'Archevêque de Narbonne sur la carte de l'ancien état de la Province.

Mes amitiés au R. P. Devic. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 183-184.)

49. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 13e aoust 1728. — J'ay receu, mon très révérend Père, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 4 de ce mois, les exemplaires du Pont du Gard & du Temple de Diane, que vous avés fait graver pour nostre Histoire. La graveure est très belle & je ne doute pas que celle de la Maison carrée & des Arennes de Nismes ne soit de mesme. Je seray ravy d'avoir ces quatre planches pour les joindre au mémoire de feu M. de Basville; mais il faut les faire tirer sur un papier plus fort, & M. de Joubert pourra me les porter. J'ay receu aussy les autres vignettes, & lettres grises qui ne sçauroint estre mieux. Le dessein & la gravure ont paru admirables, & je reconnois partout vostre bon gout & celuy de vostre cher collègue. Je crois, comme vous, que nous avons assés de culs de lampe.

Je vous renvoye le dessein de la vignette pour la Préface, sur lequel je ne suis pas du sentiment de M. de Joubert pour le dessein de huit cartouches. 1° Je suis d'avis que la graveure soit en cuivre & non en bois, c'est une œconomie mal placée. 2° Vous sçavés que nous avons voulu éviter toute jalousie que les distinctions causent & vous allés donner lieu à une des plus marquées, en plaçant les armoiries de Monsieur le duc du

Mayne au milieu & celles de Monsieur le Prince de Conty à la troisième place. Les armoiries des cinq premières villes ne conviennent pas non plus, à mon sens, & il faut mettre tout ou rien. J'ay toujours regardé les armoiries comme des colifichets & je serois d'avis que cette vignette représentât les atributs du Languedoc, c'est-à-dire des manufactures de toute espèce dont nous sommes remplis, le commerce par les ports de mer, le canal royal, les fleuves de la Garonne & du Rosne, qui sont précisement aux deux extrémités, & la beauté de nos chemins. Je soumets après cela mes lumières aux vostres. Vous pourrés mesme faire décider là dessus Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, mais n'oubliés pas de lui faire mes objections. Je conte que la séance des Estats sera à la teste de l'Épistre dédicatoire. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 185-186.)

50. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 21ᵉ septembre 1728. — Mon très révérend Père, j'ay receu avec vostre dernière letre, la vignette du troisième livre de nostre Histoire & la letre grise que j'ay trouvé, comme les autres, parfaitement belle.

La pensée de M. de Joubert est très bonne de graver le sujet au bas de la vignette & je suis ravy de voir que vous ayés tous pensé comme moy sur la vignette de la Préface. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 188.)

51. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 6ᵉ janvier 1729. — Mon très révérend Père, j'aprouve très fort de ne pas placer tant de vignettes près l'une de l'autre & de metre seulement une dentelle à la préface, car une vignette en bois y figureroit très-mal, à mon sens.

Il seroit inutile que vous rendissiés compte à présent de la dépense que vous avés faite, & je crois qu'il faut attendre que le premier volume soit parfait.

Je vous prie de prendre vos mesures de façon que l'impression & la perfection du premier volume ne finisse qu'au commencement de 1730, que je seray à Paris. Il me paroit juste que j'aye la satisfaction de présenter au Roy ce premier volume, puisque vous sçavés que c'est moy qui ai donné tout le mouvement.

J'ay receu avec vostre seconde letre la vignette qui représente les nopces d'Ataulphe & de Placidie, que j'ay trouvé très-belle, aussi bien que la letre grise. J'ay grande impatiance de voir les autres.

M. de Joubert m'a dit qu'il avoit laissé à Montpellier les planches des anciens monumens. Je les retrouveray à mon retour. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 190-191.)

52. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 19ᵉ février 1729. — Mon révérend Père, M. de Montferrier me fit voir à Narbonne la vignette des nôces d'Ataulphe dont le dessein m'a paru très-beau & très bien exécuté. A l'égard de la Minerve qui doit être gravée à la première page de notre Histoire, il me paroit naturel quelle tienne un écusson aux armes de la Province. Elles ne peuvent être mieux placées, comme vous l'avés observé, qu'à la tête de l'ouvrage, & il n'y a point d'inconvénient qu'elles se trouvent emploiées plusieurs fois dans les différentes vignettes qui sont variées d'ailleurs par les desseins. C'est ainsi qu'on en a usé dans les *Annales de Toulouse*, de M. de la Faille, où vous trouverés à la première page

une Minerve couchée, qui a un bras appuyé sur un cartouche, où sont représentées les armes de la ville de Toulouse. Si l'on craint tomber dans les répétitions, j'aimerois mieux changer la letre grise de l'Épistre dédicatoire. Je m'en rapporte au surplus à votre bon goût & à celui des connoisseurs que vous avés à Paris.

On a fait cette année un fonds de 6,000 livres pour les frais de l'impression de l'Histoire & pour la carte géographique. M. de Plantade & M. Clapiès[1] vont se mettre en campagne au printemps prochain pour lever les triangles. M. de Montferrier qui a plus de relations que moi avec ces messieurs pourra vous en dire davantage. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 207-208.)

53. — *M. de Montferrier au même.*

A Narbonne, le 14e avril 1729. — Je dois vous dire, mon très révérend Père, que Monseigneur l'archevêque est très faché que vous pensiés de faire paroître le premier volume de nostre Histoire, qu'il ne soit à Paris. Vous jugés bien que c'est à luy à présenter ce premier volume au Roy. Ainsi rangés les choses de façon que, quand l'impression sera finie, M. Vincent la garde sans affectation jusques à l'arrivée de Monseigneur l'Archevêque, qui ne sera, selon les aparances, qu'incontinant après les Estats prochains. Il vous sera très facile d'alonger la chose sans commettre Monseigneur l'Archevêque, & surtout avec M. de Toulouse qui est député cette année.

On ne peut mieux ménager les intérets de la Province que vous le faites; vous jugés bien que nous le reconnoitrons dans toutes les occasions. Je vous souhaite les bonnes festes. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 193.)

54. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 16e may 1729. — Mon très révérend Père, je vous promets que vous aurés dans quinze jours le plan du Port de Cette, comme il est aujourd'huy; j'y fais travailler & je crois qu'il vaut mieux différer quelques jours que de vous donner tant de peine pour avoir un plan de chés M. le Marquis d'Asfel[d].

J'ay rendu compte à Monseigneur l'Archevèque du contenu de vostre dernière letre, & il est bien persuadé de vos sentimens; vous voyés bien qu'il ne conviendroit pas que le livre parut & fut présenté par un autre que par Monseigneur l'Archevêque. Ainsi alez lentement sans que Monseigneur l'Archevèque de Toulouse ny M. Favier puissent s'apercevoir qu'il y aye aucune affectation. Je suis ravy en même tems que ce petit delay vous convienne, & il faut bien que vous songiés à la composition du second volume. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 194-195.)

55. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 29e juillet 1729. — J'aprends, mon très révérend Père, par la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 19 de ce mois, que vostre graveur est fort content de la petite correction que je vous ay envoyée sur la vignette représentant le port de Cette.

Je ne suis pas surpris de l'empressement de M. Favier, mais il n'est pas naturel, comme

[1] Membres de la Société royale des sciences, lettres & arts de Montpellier, comme mathématiciens & astronomes. Ils aidèrent Cassini, lorsque celui-ci vint observer à Montpellier, en 1701; on leur doit le lever des cartes de la Province que firent exécuter les États.

je vous l'ay déjà marqué, que le premier volume paroisse, ny qu'il soit présenté que par le président des Estats.

La vignette pour le neuvième livre & la letre grise jointe à votre letre me paroissent très belles, bien dessinées & bien gravées.

Il n'y a que quelques années que le sindic du Puy a entrée aux Estats, comme diocésain; sa place est au second banc du parterre, derrière le banc à dossier qui fait face au trosne du Président, & dans lequel sont assis les députés des cinq premières villes, & le diocésain du Puy doit estre placé après le diocésain de Nismes & au-dessus du diocésain de Bésiers, qui est le député de Gignac[1]. Voilà je crois l'éclaircissement que vous me demandés. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 198-199.)

56. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 9e aoust 1729. — Des personnes de bon goût m'ont fait remarquer, mon révérend Père, que les planches des anciens monumens de la Province que vous avés fait graver à Paris, sont mal dessinées & mal gravées. Les desseins qui furent faits du temps de M. de Basville & qui vous ont été donnés par M. Gambier, ne sont point du tout corrects & ne repondent point à la beauté de ces monumens pour les Arènes & la Maison quarrée. Entre autres défauts j'en ay observé un qui est bien sensible, c'est que la pluspart des pilastres, qui sont à l'extérieur de l'Amphithéâtre des Arènes, portent à faux les uns sur les autres, dans la planche qui a été gravée; ce qui est un solécisme en fait d'architecture, dont les Romains n'étoient pas capables. La Maison quarrée, qui fait l'admiration des plus habiles architectes, est aussi fort défigurée dans le dessein que vous aviés donné à vostre graveur. Sur cela nous croions, M. de Montferrier & moy, qu'il est indispensable de faire lever de nouveaux plans & desseins précis & exacts & qui représentent ces monumens au vrai & dans le naturel; & pour cet effet, nous avons jetté les yeux sur un habile dessinateur, qui est en même tems bon architecte & très-capable d'exécuter ce que nous voulons[2]. Nous luy avons recommandé d'y travailler promptement & j'espère pouvoir vous envoier une partie de ces desseins avant la fin de l'année. Marqués moi le tems qu'il faut pour les graver, afin que je puisse me régler là dessus, & faire faire toute la diligence qui sera nécessaire. Il ne faut pas regretter la peine & la dépense des planches que vous aviés fait faire, qui auroient été fort critiquées avec raison, & on se seroit moqué de nous d'avoir copié les fautes des autres & de ne les avoir pas redressées, pouvant le faire si aisément. J'aimerois beaucoup mieux supprimer ces planches que de les donner mauvaises. Je crois que vous serés de notre avis, & il ne s'agit que de s'arranger de manière que la publication du premier volume ne soit pas retardée.

M. de Plantade & M. Clapiès se mettent aujourd'huy en chemin pour lever la carte géographique de la Province. Ils commenceront leurs opérations sur la montagne de Cette & de là ils suivront les côtes, en allant vers Narbonne. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 213-215.)

57. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 28e aoust 1729. — Mon révérend Père, je vous félicite de ce que vous avés été nommé visiteur de l'abbaïe roiale de Montmartre. Je vois aussi par votre

[1] Voir les *Mémoires de M. de Basville*, édit. d'Amsterdam, 1736, p. 161.

[2] Rollin. — Voir ci-dessus, p. 46*.

lettre qu'on vous presse d'être supérieur des Hermites du Mont-Valérien. Je ne crains qu'une chose, qui est que ces nouvelles charges ne multiplient vos occupations & n'altèrent votre santé que nous avons grand intéret de conserver. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 217.)

58. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 2e septembre 1729. — J'ay receu, mon très reverend Père, avec la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 24e aoust, la première épreuve de la vignette représentant l'assemblée des Estats, que j'ay faite voir à M. de Joubert, & nous l'avons trouvé l'un & l'autre parfaitement bien, & j'en fais infiniment plus de cas que de la planche qui est en grand [1]. Il me paroît qu'il faut dans l'écriture séparer l'art. 56 des autres & mètre au dessus : *Officiers de la Province,* comme on a mis : *Clergé, Noblesse & Tiers-Estat.* On nous sépare de mesme dans le controlle des logemens, & si vous y prenés garde, cette séparation est dans la grande planche. Il me paroit aussy qu'il faudra en tirant cette planche, l'aprocher un peu plus du titre de l'Épistre.

Je comprends bien qu'elle en paroitra davantage, lorsqu'elle sera tirée sur du papier fort, & je vous demande en grâce de m'en faire tirer une douzaine pour moy sur du papier fort, que je vous rembourseray.

Je m'aperçois bien qu'on auroit mieux fait de mètre Messieurs les Barons suivant l'ordre de leur reception; quoiqu'ils se placent indifféramment les jours ordinaires, ils observent, le jour de cérémonie, leur ancienneté; & puisqu'on retouchera aux letres, je suis d'avis de ne pas donner à parler à MMrs les Barons & de graver de nouveau cet article. Lorsqu'on grava l'ancienne planche, j'ay remarqué qu'on observa leur ancienneté. Il faut, s'il vous plait, en faire de mesme, & je vous en envoye la liste.

Il est vray que M. de Joubert ayant fait voir à des personnes entendues le plan des Arennes que vous avés fait graver, on a trouvé qu'on n'y avoit observé aucunes dimantions ni proportions, sans doute, parce que les plans donnés au graveur n'estoient pas justes; on travaille actuellement à en faire d'autres des anciens monumens de Nismes que nous vous envoyerons.

Je suis ravy que vous soyés content de vostre carte de l'ancienne Gaule. Si vous l'avés faite tirer & enluminer avant le départ de M. Favier, vous pourrés m'en envoyer deux exemplaires. Celuy qui travaille à lever le plan des Arennes & des autres monumens de Nismes, nous a promis d'avoir finy avant le 20 d'octobre.

J'envoye aujourd'huy à Monseigneur l'Archevêque de Narbonne un mandement à signer de 500 livres, ainsy que vous me le demandés. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 200-202.)

59. — *L'évêque de Mende [2] à dom Vaissete.*

A Mende, le 17e septembre 1729. — Vous m'avés fait plaisir, mon reverend Père, de m'accuser la réception du mémoire que je vous ai envoyé avec quelques titres de mon évesché. J'aurois pu vous en fournir de plus anciens, si le capitaine Merle, à la teste d'un party de troupes de la religion prétendue réformée ne s'estoit pas emparé de la ville de Mende la nuit de Noël 1579; & après l'avoir rançonnée & saccagée, n'avoit pas

[1] La planche dessinée & gravée par É. Picard, en 1704.

[2] M. de Choiseul Beaupré.

pillé & bruslé mes archives. Je ne vous demande point de faire usage de ces titres au préjudice de l'ordre que vous vous estes proposé dans votre Histoire, il suffit de les mettre à leur place & d'en faire mention de la manière qui convient; je compte sur la parolle que vous m'en donnés avec d'autant plus de raison, qu'il n'y a rien de plus solide que les titres qui sont aujourd'huy le fondement de tous mes droits. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 188.)

60. — *M. de Montferrier au même.*

A Nismes, le 18e octobre 1729. — Je vous envoye, mon très révérand Père, le plan de la Maison carrée, qui est levé avec la dernière exactitude. Celuy que vous aviés fait graver n'estoit point juste dans ses dimensions & mal dessinné. Il est d'ailleurs absolument inutille d'y metre les coupes & de représenter le dedans de cet édiffice, qui est un vray quolifichet, qui ne répond en aucune manière au dehors & qui a toujours fait tort au bon goût de M. de Basville. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'un traitté d'architecture dans nostre livre, mais seulement de représenter cet ancien monument, tel qu'il est. Le graveur observera que celuy qui a levé le plan l'a représenté à gauche, afin que par la graveure les [e]stampes qu'on tirera représentent la Maison carrée à droite, comme est la veüe la plus généralle & que les ombres reviendront à droite; le mesme architecte travaille, sans [dis]continuation aux Arennes, & tout de suite au Temple de Diane, qu'il représentera avec ses ruines & les vestiges de la Tour Magne, & les environs dans un coup d'œil de payzage. J'espère de vous envoyer le plan des Arennes incessament.

A propos d'antiquité ne mettés vous pas quelque part le Pont St-Esprit, c'est un assés bel ouvrage. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 207-208.)

61. — *M. de Joubert au même.*

A Nismes, le 25e novembre 1729. — J'ai receu par le retour de M. Favier la carte de l'ancienne Gaule avec la vignette de la séance des Estats & autres graveures dont je vous remercie.

M. de Montferrier ou moy vous envoyerons dans quelques jours le dessein de l'Amphithéâtre des Arènes. Comme vous savés le peu de loisir que nous avons pendant le tems des Estats, j'espère que vous m'excuserés d'avoir différé jusqu'à présent à vous écrire. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 218.)

62. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Nismes, ce 15e décembre 1729. — Mon reverend Père, nous avons fait les fonds pour la continuation de nôtre Histoire. Je serai à Paris au mois de mai, où j'espère la trouver bien avancée. M. de Montferrier y sera peut-être quelques jours avant moi. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 116.)

63. — *M. de Montferrier à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 3e janvier 1730. — Mon très révérend Père, je vous envoyerai incessament les plans des Ponts du Gard & du St Esprit. Marqués moy s'il faut faire graver la Tour Magne, qui à la verité, n'est qu'une masse informe de débris d'un ancien bâtiment. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 210.)

64. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 8e janvier 1730. — Mon révérend Père, je presse autant que je le puis, notre dessinateur de nous remettre les desseins du Temple de Diane & de la Tour Magne, & j'espère qu'il les aura bientôt achevés. Je serois aussi d'avis de faire faire un nouveau dessein du Pont du Gard, parce que je me défie beaucoup de l'exactitude de celuy sur lequel vous l'avés fait graver. Si M. de Montferrier pense comme moy, nous ferons en sorte de ne point retarder par là la publication du premier volume. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 222-223.)

65. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 26e fevrier 1730. — J'ay l'honneur de vous envoyer, mon reverend Père, le plan du Pont du Gard qui a esté levé sur les lieux par le sieur Rollin avec toute la précision & l'exactitude possible. Si vous comparés ce dessin avec celui qui avoit été gravé déjà, vous verrés aisément la différence qu'il y a entre l'un & l'autre. Je suis persuadé que vous avés choisi un bon graveur qui coppiera fidèlement le dessein. C'est le dernier de ceux que nous avions à vous envoier; ainsi la publication du premier volume de notre histoire n'en sera pas retardée. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 228.)

66. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 29e mars 1730. — Voicy, mon reverend Père, une nouvelle image que je vous envoye; c'est le dessein de la Tour Magne de Nismes[1], qui est de la même main que ceux des autres monumens & fait avec la même exactitude. Si vous le comparés avec celuy qui est dans le livre des Antiquités du P. Montfaucon, vous trouverés assurément qu'il n'a pas été coppié. Je ne sais si vous avés fait mention dans le texte de cette Tour, mais dans l'incertitude, j'ai cru devoir vous l'envoyer & je vous prie d'en faire usage, si cela se peut. Comme vous vous servés d'un habile graveur, je ne doute pas que la planche ne soit gravée de manière que l'Estampe représente le dessein dans le même sens qu'il est fait; c'est une observation que j'ai oublié de vous faire jusqu'icy, mais à laquelle l'ouvrier aura aparemment suppléé de luy même. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 231.)

67. — *M. de Montferrier au même.*

A Paris, 1730[2]. — Je vous envoye, Mon revérend Père, le volume pour le pape, relié en rouge, & sept exemplaires pour Mgr l'archevêque, dont trois sont en blanc, deux en relieure extraordinaire & deux relieure ordinaire. Je vous prie de m'en accuser la réception. Je voudrois de tout mon cœur vous voir demain, mais en tout cas M. Voigny à qui je laisse tous les exemplaires à distribuer à Paris, s'abouchera avec vous. J'ay l'honneur de vous souhaiter le bon jour. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 211.)

[1] Ce dessin fait partie des planches du tome III.
[2] Le quantième mensuel de cette lettre est omis; elle doit avoir été écrite en avril, époque où la circonscrit la date des lettres précédentes & celle de la lettre suivante, & pendant le séjour du syndic général & des députés des États à Paris.

68. — [*Le même*] *à* [*dom Devic*].

A Montpellier, le 14e juin 1730. — Je ne dois pas différer plus long tems, mon révérend Père, à vous remercier des nouvelles de Rome & de Paris, que vous m'avés mandé par votre lettre du 19 du mois dernier. Il paroît que les affaires sont toujours bien brouillées dans le conclave & que les cardinaux ont bien de la peine à s'accorder sur l'élection du nouveau pape. Comme vous connoissés le terrein, vous devriés leur inspirer quelque dénouement qui réunît toutes les factions & faire nommer un pape qui donne la paix à l'Eglise. C'est le grand point dans la circonstance présente; mais j'avoue que cela n'est pas aisé [1].

Je vous félicite de tout mon cœur de ce que le premier volume de votre ouvrage sur l'histoire de notre Province a paru à la Cour & du succès qu'il aura dans le Public. Je compte que M. l'archevêque de Narbonne a commencé de les distribuer & que vous avés été présenté au roi & à tous les ministres. J'attends de vous une relation exacte de ce qui se sera passé à cette occasion, & je vous la demande par l'intéret que je prends à tout ce qui vous regarde.

Ménagés votre santé, mon révérend Père, afin de pouvoir continuer la carrière dans laquelle vous êtes engagé. Je crois que le second volume de nôtre Histoire sera encore plus intéressant que le premier, & à mesure que vous avancerés, les mémoires deviennent plus abondans & par conséquent l'histoire plus détaillée & mieux éclaircie. Dieu nous fasse la grâce à l'un & à l'autre de voir la fin de ce grand & magnifique ouvrage. Je suis avec un respectueux attachement, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 139-140.)

69. — *Le marquis d'Aubaïs* [2] *à dom Vaissete.*

15e juillet 1730. — [Il lui témoigne son désir de recevoir au plus tôt son premier volume de l'Histoire générale de Languedoc qui a déjà paru.] (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 19.)

70. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 21e juillet 1730. — Mon reverend Père......., je vous remercie de m'avoir appris tout ce qui s'est passé au sujet de la présentation du premier volume de l'Histoire de la Province. Je vois par votre dernière lettre qu'elle a été différée jusqu'après le retour du Roi de Compiègne & que votre ouvrage sera présenté à Sa Majesté en même tems que le Cahier [3]. Ainsi vous serés du cortége de Messieurs les Députés. Rien ne manquera au cérémonial & votre ouvrage ne pouvoit pas commencer à paroitre d'une manière plus brillante.

Je vous avoue que je suis aussi embarrassé que vous à me déterminer sur ce qui doit

[1] L'auteur de la lettre fait allusion aux querelles & aux troubles suscités par les affaires du jansénisme & de la bulle *Unigenitus*.

[2] Charles de Baschi, marquis d'Aubaïs (1686-1777), avait réuni dans son château d'Aubaïs, près Montpellier, une bibliothèque des plus précieuses surtout pour l'histoire de nos provinces du Midi. Il a publié avec Ménard, l'historien de Nimes, un *Recueil de pièces fugitives pour l'histoire de France*, 3 vol. in-4°.

[3] Le cahier des doléances de la Province, qui était présenté chaque année au roi, dans une réception solennelle, par la députation des États.

être représenté dans les vignettes que vous mettrés à la tête des Preuves & des notes du second volume. Je voudrois que ces vignettes ûssent quelque rapport avec ce qui est contenu dans les Preuves & dans les Notes, de même que les vignettes qui sont à la tête de chaque livre de l'Histoire ont rapport aux faits qui y sont expliqués. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 244-245.)

71. — *Le même à dom Devic.*

A Montpellier, le 31e juillet 1730. — Mon revérend Père......., je vous dois un compliment sur l'exaltation du cardinal Corsini [1] à la papauté; je sai que vous vous intéressés d'une manière particulière à cette grande nouvelle, & il me semble que vous m'avés marqué dans quelqu'une de vos lettres que le cardinal Corsini étoit votre ami particulier. Tout le monde en parle avec de grans éloges, & comme aiant toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement la place où il a été élevé; mais il est malheureusement dans sa soixante dix neuvième année; ainsi son règne ne pourra pas être fort long. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 249.)

72. — *Dom Vaissete à M. Cousin de Peyriac, avocat au Parlement [de Toulouse], à Gaillac, en Albigeois, par Toulouse.*

Monsieur, j'ay receu a deux jours l'une de l'autre vos deux lettres, l'une du 10 de ce mois & l'autre du 14. Je me suis informé pour sçavoir quel moyen on pourroit prendre pour obtenir la modération que vous souhaitez. J'ay sçu que c'estoit Mr de Haumont, conseiller d'estat & intendant des finances qui avoit la commission de Mr le controlleur général pour recevoir les memoires & les placets de ceux qui demandoient une semblable modération, & pour en faire son rapport au Conseil, sur lequel on modéroit conformément aux demandes & aux pièces justificatives qu'on produisoit pour cela. Je me suis addressé a un ami du secrétaire de Mr de Haumont qui m'a promis de me faire plaisir & de présenter votre placet. Mais auparavant il faut avoir les pièces justificatives pour l'appuyer, & il faut que vous me les envoyés incessament. Sans cela vous n'avés rien à espérer. Voici les pièces qu'il faut : 1° une expédition collationée de votre arrêt de réhabilitation de noblesse, 2° les extraits mortuaires de votre ayeul & de vôtre père & vôtre extrait baptistère, 3° un certificat de vôtre curé légalisé par l'Evêque ou son grand vicaire, comme vous possedés un bien très médiocre & que vous avés famille, 4° un certificat des consuls où vous payés la taille, de la quotité à laquelle vous ètes compris tous les ans. Enfin vous pourrés y joindre un modèle de placet que je corrigerai ou ferai corriger & ferai mettre en forme. Après toutes ces formalités qu'il faudra remplir le plustôt qu'il sera possible, il faudra attendre l'evènement du placet, & ce seroit en vain, si vous vous flattiés de prescrire au Conseil la somme à laquelle vous prétendés être modéré. Ce qu'il y a de vray, c'est que vous serés toujours libre de la payer ou de ne la pas payer, au risque de redevenir dans la classe des roturiers. Pour une modération, je compte que vous l'obtiendrés, en fournissant toutes les pièces; mais de vous dire à quelle somme, c'est ce qui m'est impossible & ce qui deppend entièrement de la décision du Conseil qui a autant en veüe de diminuer le nombre des nobles dans le royaume, à cause qu'ils ne participent pas aux tailles dans les pays d'élection, que de retirer de l'argent pour les coffres du Roy. Mais comme vous êtes

[1] Laurent Corsini, pape sous le nom de Clément XII, élu le 12 juillet de cette année.

dans une province où vous ètes sujet à la taille, cela pourra rendre vôtre cause plus favorable, & il ne faut pas oublier de le faire valoir dans le placet, de même que le service de vôtre ayeul dans la magistrature. A vous parler franchement, je vous estimerois fort heureux si on vous ôtoit les trois quarts de la taxe; mais c'est sur quoy je n'oserois me flatter. Ce dont vous pouvés vous asseurer, c'est que je ferai de mon mieux, après avoir receu les pièces justificatives. Il y aura quelques frais à faire, & j'en ferai volontiers les avances pour l'amour de vous, pourveu qu'elles n'aillent pas bien loin. Au sujet des poursuites dont M^r^ l'intendant vous menace, je crois qu'il veut dire seulement qu'étant dans le cas de payer la taxe, on vous sommera de la payer ou de renoncer à votre droit. Sur quoi vous pourriés écrire à M^r^ l'intendant pour luy demander du tems, attendu que vous vous êtes adressé au Conseil pour obtenir une modération nécessaire, sans laquelle vous ne sauriés payer, & si on vous fait une sommation, vous pourriés répondre la même chose. J'attends de vos nouvelles & suis très parfaitement, Monsieur, vôtre très humble & très obéissant serviteur. Fr. Jos. Vaissete. — A Paris, 21e août 1730. [*En la possession de Mme de Cousin, & communiquée par M. de Combettes Labourelie.*]

73. — *M. de Joubert à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 6e septembre 1730. — Mon révérend Père, je vous envoierai dans quelque temps un dessein d'une autre espèce, qui est le plan & l'élevation du Pont Saint-Esprit; on y travaille actuellement.

Je suis très mortifié de ce que vous n'avés pas û la satisfaction de présenter vous même au Roi le premier volume de l'histoire de la Province. Il faut qu'il y ait la dessous quelque raison de politique qui me paroît mal entendue.

Je ne suis pas surpris de la lettre gracieuse que le P. Devic a reçu de la part de Sa Sainteté, je me réjouis de sa grande faveur à la cour de Rome & je m'aperçois depuis quelque temps qu'il ne communique qu'avec les grands & que ses lettres deviennent fort rares. Je me recommande à l'honneur de ses bonnes grâces & de sa protection. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 254-255.)

74. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 3e novembre 1730. — Mon révérend Père, M. de Montferrier le fils a reçu enfin le premier envoi qui lui a été fait par M. son père du premier volume de l'histoire de la Province. Il n'en est encore arrivé que onze exemplaires, dont j'en ai û un. M. de Montferrier m'a promis que j'en aurois un autre que j'ai destiné à M. Mazade, mon beau-père. Je suis très content du papier, des caractères & des gravures, & je suis persuadé que je le serai encore davantage de la composition de l'ouvrage, que je lirai avec une double satisfaction, par rapport à la matière & aux auteurs qui l'ont composé. Je vous rens mille grâces, aussi bien qu'au P. Devic de ce que vous avés bien voulu nommer mon père dans la Préface & de ce que vous avés poussé votre politesse jusqu'à faire mention de moi. C'est un honneur que je ne méritois pas & que j'attribue uniquement à votre amitié. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 258-259.)

75. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 8e novembre 1730. — Mon reverend Père, plusieurs personnes m'ont témoigné avoir envie d'acheter le premier volume de nôtre histoire & deux de

mes bons amis m'ont prié de leur en procurer à chacun un exemplaire sur le même pied qu'ils coûtent à la Province. Je vous prie de vouloir bien en faire la proposition au sieur Vincent. J'espère qu'il ne me refusera pas ce petit plaisir, surtout lorsque vous intercéderés en ma faveur. Je crois même qu'il est de son intéret de se relâcher un peu sur le prix, pour trouver plus promtement le débit de cet ouvrage. Je vous demande ceci sans conséquence & je n'abuserai pas à l'avenir de sa complaisance. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 260-261.)

76. — *Le P. Maurice Poncet, bénédictin, au même.*

P. Ch. — Mon révérend Père, la haute idée que j'ay toujours eû de votre mérite, de votre esprit & de votre science, depuis que j'ay eû le bonheur de vous connoitre à Paris, m'avoit tellement prévenu en faveur du grand ouvrage de l'Histoire genérale du Languedoc auquel vous & le R. P. Devic travailliez que j'ay toujours été dans une vraye impatience que cet ouvrage parût au plustot dans le public, persuadé qu'il ne fairoit pas moins d'honeur à notre congrégation qu'à ses deux illustres auteurs. Enfin, grâces à Dieu, voilà en partie mes vœux accomplis par la publication du premier volume qui nous annonce la publication prochaine des autres. A peine eûmes nous reçu ce premier volume que je m'empressay avec une extrême ardeur de le lire. Je ne puis vous exprimer, Mon révérend Père, combien plus j'en ay été satisfait, tant je l'ay trouvé bien écrit, savant, plein de faits intéressans & de recherches curieuses & tant l'ordre m'en a paru beau soit pour la distribution des livres, soit pour l'arrangement des preuves. Je ne crains pas de dire que c'est peut-être le plus complet, le plus sçavant & le plus curieux corps d'histoire de province qui ait paru jusqu'à présent. Qu'il seroit à souhaiter, Mon révérend Père, que tous les ouvrages qui sortent de notre congrégation eussent les qualités de celuy la, qu'on ne s'appliquât qu'à des ouvrages, non d'une érudition toute prophane, mais d'une érudition sainte, utile à l'Eglise & à l'Etat, qu'on se renfermât dans les éditions des Pères & dans l'histoire ecclésiastique & civile du royaume, qui a encore besoin d'être défrichée. Un petit nombre de livres de ce genre bien travaillez rendroient la congrégation infiniment plus recommandable, qu'une multitude innombrable d'autres, auxquels l'Eglise & l'Etat n'ont aucun intéret. C'est une marque de la triste décadence des bonnes études dans notre congrégation que certains livres qui en sont sortis depuis quelques années. Le votre & le troisième tome de l'edition de saint Basile par le R. P. dom Prudent Marans sont venus fort à propos pour relever l'honeur de la congrégation, si fort diminué par ces sortes d'ecrits. Je prie de tout mon cœur le Seigneur de vous donner & à votre illustre collegue le courage & la santé nécessaires pour finir ce que vous avez si heureusement commencé. Vous voila immortalisez l'un & l'autre par ce seul ouvrage. Quelle obligation l'Etat en général & la Province de Languedoc en particulier ne vous doivent point avoir pour un aussi excellent présent? Mais, mon révérend Père, quelque achevé que soit votre ouvrage, il faut cependant que je vous dise que j'ay été surpris que vous n'y ayez point parlé d'un de nos premiers Gaulois, qui s'est rendu célèbre à Rome par sa science, je veux dire, du rhéteur Lucius Plotius dont il est parlé dans le tome second du *Traité des Etudes* de M. Rollin, p. 421 & 422. Il est vrai qu'on ne sçait pas précisément en quel endroit des Gaules il etoit né, mais on ne peut douter que ce n'ait été dans la Gaule Narbonnoise, ou dans cette partie des Gaules que les Romains appelloient *Nôtre province,* puisqu'il enseignoit à Rome, lorsque Cicéron n'étoit encore qu'un jeune étudiant; c'est à dire, dans un tems que les Romains ne possédoient encore que cette partie des Gaules & qu'ils n'avoient pas encore conquis le reste. Si vous vouliés avoir

quelques éclaircissemens sur ce sçavant rhéteur, vous pourriés vous adresser à dom Rivet, qui a fait son Eloge tiré de Cicéron, de Suétone, de Senèque, de Quintilien & de la Chronique de St Jerôme. Je crois qu'il a fait encore l'eloge de plusieurs autres Gaulois du même tems, qui tous apparemment étoient aussi de la Gaule Narbonnoise; excusez cette liberté que je prend, & croyez, je vous en supplie, que personne au monde n'est plus intimément & plus parfaitement que je le suis, mon révérend Père, votre très humble, obéissant & dévoué serviteur & confrère. De Marmoutiers, ce 12 janvier 1731. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 272-273.)

[Une seconde lettre du 16 février 1731 contient des observations critiques sur divers points de l'histoire générale de Languedoc où le P. Poncet signale quelques erreurs de dom Vaissete; *ibid.* fol. 274-275. Une troisième lettre écrite pour le même objet suit, à la date du 27 du même mois; *ibid.* fol. 276-277.]

77. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Nismes, le 29e janvier 1731. — Mon reverend Père, toute la Province est enchantée de votre Histoire; tout le monde se l'arrache des mains pour la lire; enfin elle a un applaudissement général.

J'avois bien pensé depuis longtems à proposer à l'Assemblée de vous offrir une gratification; mais, réflexions faites, j'ay crû qu'il falloit attendre la fin de l'ouvrage pour vous faire assurer & à votre collegue, chacun une pension par la Province par reconnoissance de vos pénibles & sçavans ouvrages; voyez, je vous prie, si je pense suivant vos vûes; car quoique les Etats soient séparés, je pourrois de moy même vous faire donner un suplement de gratification. Faites vos réflexions sur cela, je vous en conjure, & parlez moi naturellement. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 124.)

78. — *M. de Montferrier à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 5e fevrier 1731. — Mon très révérend Père......., le P. Devic & vous estes employés dans le comptereau pour la pension ordinaire de mille livres; ainsy vous n'aurés plus besoin du mandement de Monseigneur l'archevêque pour estre payés.

Je ne puis me dispenser de vous prier de gronder M. Vincens; il faut qu'il ait mis de deux papiers dans nostre Histoire; celuy des exemplaires distribués à Paris s'estant trouvé assés bon; mais le papier de ceux que j'ay porté icy a esté trouvé très vilain. Je vous prie de faire mille complimens à vôtre cher confrère. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 215.)

79. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 7e mars 1731. — Mon très révérend Père, j'ay bien compté que le second volume de l'Histoire ne sçauroit estre prêt qu'au commencement de 1733. Faites en sorte qu'il n'y aye point de retardement, afin qu'il puisse estre présenté pendant ma députation. Si chaque volume est trois ans à paroître, j'ay bien peur de n'en pas voir la fin. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 219.)

80. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 14e mars 1731. — Mon révérend Père, je ne dois pas oublier de vous féliciter ici des marques de faveur que vous a données Sa Sainteté, dans la per-

sonne de Mr vôtre neveu, qui font voir combien elle vous estime & vous considère. Je m'en réjouis avec vous & j'y prens toute la part possible. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 271.)

81. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 14e mars 1732. — J'aurois bien souhaité, mon révérend Père, pouvoir faire augmenter la pension que les Etats vous paient pour l'Histoire de la Province, mais je n'y ai pas trouvé les choses disposées quant à présent. Lorsque le second volume de l'Histoire paroitra, ce sera une occasion favorable de proposer l'augmentation que vous souhaités.

Lorsqu'il y aura quelque nouvelle vignette gravée, je vous prie de me l'envoyer. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 277.)

82. — *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.*

De Narbonne, ce 27e avril 1732. — Je reçois votre lettre du 17 de ce mois, mon très révérend Père, & l'apostille du 21, qui m'afflige infiniment par ce que vous me dites. Faites moi le plaisir de me mander ce qui se passera exactement pour que je voie le parti que j'aurai à prendre, pour que le bel ouvrage de vôtre Histoire ne demeure pas imparfait. Vous savés que mon crédit auprès des personnes qui mènent la grande affaire est médiocre ; je ne laisserai pas de faire tout ce qui sera en moi assurément. Ce seroit un grand malheur pour la Province, si nous étions obligés de suspendre un ouvrage qui fera autant d'honneur, qui est sur le point d'être fini ; enfin nous verrons ce qu'il y aura à faire. Faites moi part de vos idées, raisonnés avec votre collègue & faites ensorte qu'il se prète un peu au tems. J'attendrai avec bien de l'impatience des nouvelles de ce qui se passera. Je vous prie de m'en donner souvent. Je suis à vous de tout mon cœur. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 169-170.).

83. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 16e may 1732. — J'ai reçu, mon révérend Père, les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, le 25 avril & le 10 de ce mois, & je vous suis très obligé de ce que vous avés bien voulu me rassurer par la dernière sur la crainte que j'avois que vous ne fussiés obligé de sortir de l'abbaïe de St Germain. Je vois avec grand plaisir que le danger est encore éloigné & qu'il n'est pas tems de prendre l'alarme. Je n'ai û garde de publier ce que j'avois appris sur ce sujet. Je sais pourtant que M. l'archevèque de Narbonne en a été informé ; mais cela ne doit vous faire aucune peine, parce que vous savés qu'il est très porté à vous faire plaisir, indépendamment du besoin que la Province a de vos talens pour la continuation de nôtre Histoire. Si les choses tournoient mal dans la suite, à quoi il n'y a pas d'apparence, Mrs les députés solliciteroient de toutes leurs forces pour vous faire demeurer à Paris & les Estats en feroient leur affaire. Continués, je vous prie, à me faire part de tout ce qui se passera sur ce sujet; je n'en parlerai à qui que ce soit. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 280.)

84. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 22e décembre 1732. — Mon très révérend Père......., vous avés sceu que M. Joubert a acheté une charge de président à notre Cour des aydes & qu'il a

remis celle de sindic à M. l'avocat du Roy, son frère[1], en quoy seurement les Estats n'ont fait aucune perte. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 233.)

85. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Montpellier, le 26e décembre 1732. — Vous sçavés sans doute que M. de Joubert a cédé sa place de sindic à son frère, qui étoit avocat du roy au sénéchal de cette ville (Montpellier). C'est un garçon de mérite, laborieux; je suis persuadé qu'en peu de tems il sera aussi bon sindic que feu son père. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 183.)

86. — *Dom Delville[2] à dom Vaissete.*

Mon révérend Pere, dom Bernard[3] a lu le prospectus de Bourgogne & y a fait ses notes. Le très R. P. vous prie de faire les vôtres sur un papier à part, & de lui renvoyer le tout, parce que l'auteur[4] veut le faire imprimer pour le présenter aux Etats qui doivent se tenir le 20 avril; vous concevés qu'il n'a pas plus de tems qu'il luy faut. Le très R. P. est mal & il y a tout à craindre une hidropisie. Je le recommande à vos prières dans l'union desquelles je suis avec dévouement, mon cher Joseph, votre très humble & obéissant serviteur. — A St Denis, le 17e mars 1733. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 26.)

87. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Saint-Elix, le 14e septembre 1733. — J'ai reçu, mon révérend Père, toutes vos lettres, la dernière du 30 du mois passé avec ce qui y étoit joint. Je vois par ce que vous me dites que vous ne pouvez gueres vous défendre de mettre au jour dans le mois prochain le deuxième tome de nostre Histoire; vous y étant engagé avec le public & nos députez qui s'y attendent; ainsi je suis d'avis de ne rien changer à vos projets & de céder à M. l'Evêque d'Agde l'honneur de le présenter au Roy, aux Princes, aux ministres, aux seigneurs de la Cour & de Paris, conformément à la liste qui a été dressée pour la distribution du premier volume. Mais à l'égard de la distribution particulière que j'en ai faite moi seul, je me réserve la même pour le deuxième volume, que je vous prierai de me faire dans le temps que je vous marquerai, & ce sera quand vous m'aurez envoyé ces deux listes que M. de Montferrier trouvera dans les papiers de feu son père. Faites moi donc mettre, je vous prie, toute ma distribution à part, jusqu'a ce que vous ayés de mes nouvelles, ce qui ne sera qu'après que j'aurai reçu des vostres. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 209-210.)

88. — *M. de Joubert à dom Vaissete.*

A Saint-Elix, le 5e novembre 1733. — J'ai reçu à Saint Elix, mon révérend Père, la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 23 du mois passé par laquelle vous me faites part de la nomination, qui a été faite, de votre collègue à la place de procu-

[1] Voir notre *Notice*, p. 34*.

[2] Le P. Omer Delville, qui fut plus tard secrétaire de la congrégation, sous le généralat du P. René Laneau.

[3] Dom Bernard de Montfaucon, sans doute.

[4] Dom Urbain Plancher, auteur de l'*Histoire du duché de Bourgogne*, au sujet duquel on peut consulter la lettre ci-après, du 2 août 1737, n. 99.

reur-général de la congrégation de S[t] Maur à Rome. Je crois que cette place lui convient infiniment, & qu'elle sera même de son goût, s'il a conservé pour les Italiens les mêmes sentimens que je lui ai connus. Je lui écris par ce courrier pour lui en faire mon compliment, & par rapport à ce qui vous regarde je puis vous dire, après en avoir parlé à M. l'archevêque de Narbonne, que vous serés le maître de prendre un compagnon ou aide avec vous, si vous le voulés & quand vous le voudrés; & que la pension de mil livres continuera de vous être payée à l'avenir. Le P. Devic lui a écrit dans les mêmes termes que ceux dans lesquels vous m'écrivés, & je suis persuadé que la réponse qu'il lui fera sera conforme à celle que j'ai l'honneur de vous faire. Cependant je vous plains beaucoup & je prens part à la peine que vous devés ressentir de perdre un collegue avec lequel vous avés été si long tems uni.

Je vous félicite de ce que le second volume de l'Histoire va enfin paroître. M. de Montferrier ne peut mieux terminer sa députation que par la distribution de ce volume que le public attend avec empressement. J'ai l'honneur d'être avec un attachement sincère & respectueux votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 184. fol. 286-287.)

89. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A S[t] Elix, le 8[e] novembre 1733. — Je vous fais mon compliment de tout mon cœur, mon très révérend Père, sur l'emploi aussi distingué dans votre congrégation que l'on vient de vous confier. Quoique je sois très fasché de vous voir éloigné de nous, je demeure dans le principe qu'il faut aimer ses amis pour eux mêmes & prendre part à leur avancement & à leur gloire. J'espère que dans le séjour que vous ferez à Rome, vous me donnerez quelquefois de vos nouvelles & de ce qui se passera de plus important; je vous ferai payer exactement le port des lettres que je vous écrirai. Je vous exhorte surtout de ménager vostre santé; l'air est bien différent de celuy de Paris. Je compte que le Père Véysset voudra bien entrer avec moi dans la même correspondance que nous avons eüe ensemble & qu'il m'apprendra ce qui se passera dans le public & m'envoyera les brochures. Au surplus vostre absence ne causera aucun changement dans la pension qu'accorde la Province pour la continuation de son histoire, & que cet important ouvrage ira sur le même pied : mandez-moy quand vous comptés partir; je doute que l'on vous laisse passer l'hiver à Paris.

M. l'Evêque de Troyes m'a envoyé son instruction pastorale; je compte la lire avant de quitter ma campagne. Je n'ay pas encore reçu de nouvelles de M. de Monferrier sur la distribution du second volume de nostre histoire, apparamment que ce sera par l'ordinaire de demain. Mille complimens à vostre collègue.

P. S. Depuis ma lettre écritte, j'ay reçu l'état de distribution du premier volume de nostre histoire que m'a envoyé M. de Montferrier, que je ne trouve point du tout conforme aux mémoires que j'ay trouvé dans mon portefeuille. Il me paroit qu'il y a eu dans tout cela bien du malentendu : enfin je lui en envoye un aujourd'hui, tel que je le crois convenable.

Je vous prie, mon révérend Père, de prendre ceux qui sont destinés pour moy, sur lesquels vous en envoyerez un de ma part à madame la Duchesse de Mortemart douairiere, un à madame la Marquise de Livry & un à M. le Duc de Mortemart. Ce dernier doit estre en feuille comme il le souhaite. Je mande à M. de Montferrier qu'outre ceux contenus dans l'état que je lui envoye, il faut en retenir vingt exemplaires qui resteront à Paris, dont je vous manderai la destination, lorsque je serai aux États.

Comme je n'ay point trouvé dans la liste M. le Cardinal de Rohan, je ne sçay si c'est

par oubli ou si on luy a donné d'ailleurs. Vous m'expliquerez cela, s'il vous plait, aussi bien que pour MM. les cardinaux de Polignac & de Bissy. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 214-216.)

90. — *Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, à dom Vaissete.*

A Conflans, ce dimanche 12 janvier [1734]. — J'ay appris avec un véritable regret, mon reverend Père, la mort du P. Devic que j'aimois & que j'estimois infiniment. J'entre dans les peines que ceste perte vous a causé en particulier. Je seray charmé dans l'occasion de donner au neveu de ce bon Père des marques de la considération que j'avois pour luy. Je vous prie de m'avertir quand il y aura moyen de luy rendre service. Je fais mes complimens au P. secrétaire & suis parfaitement mon reverend Père, vostre serviteur, † Charles, arch. de Paris.

Je seray charmé que vous m'ameniés le neveu du P. Devic mais prenés la peine de me faire avertir auparavant. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 412.)

91. — *Charlotte Colbert de Croissy, abbesse de Maubuisson, au même.*

Je suis vrayment affligée, mon reverend Père, de la mort de ce pauvre dom Devic & même plus affligée que je ne l'aurois été dans le tems où nous étions le plus amis. Mais puisqu'il devoit faire si tot le grand voyage de l'éternité, remercions Dieu de n'avoir pas permis qu'il ait fait auparavant celuy auquel on le destinoit & qu'il desiroit. Il auroit encore plus chargé ses comptes, qu'il ne l'a fait par sa politique. A quoy sert elle dans ce dernier moment, mon révérend Père? Prions Dieu de nous préserver de suivre son exemple en un point, mais de nous faire la grâce d'imiter, dans tout le reste, ses vertus, qui nous font espérer que Dieu luy aura fait miséricorde. Nous l'en prions de tout nôtre cœur & qu'il vous console, mon révérend Père, de la perte que vous faites, à laquelle je prends assurément beaucoup de part, & par raport à vous, je sens ce qu'il en coûte de se séparer d'un de ses frères, avec qui on a vécu continuellement en union, pendant bien des années & qui d'ailleurs vous mettoit à l'abri, si quelque vent violent souffloit. Tout cela augmente ma peine de sa mort. Je vous prie dans quelque tems de me mander si vous continués vos ouvrages & qui on vous donne pour second. C'est l'intéret que je prends à ce qui vous regarde, mon révérend Père, qui me donne cette curiosité.

Vous sçavés ce qui s'est passé à l'assemblée provincialle de Languedoc & ce qu'on regarde comme une entreprise de M. de Narbonne. Je crains fort que cela ne le rebrouille avec mon cher frère, l'évêque de M[ontpellier], ce qui me fache beaucoup.

Voilà donc enfin dom Louvard sorty de la Bastille & réuny une deuxième fois à dom Susleau[1]; je vous en fais mon compliment, comme je l'ai fait à notre voisin. Je croy que sa liberté est due à Mme Leblond & qu'elle mérite aussi un compliment. Notre R. Père dom Collart & sa fille la Mère..... vous en font de très sincères sur la mort de dom Devic. Donnés moi toujours un peu de part en vos prières & dans vos bonnes grâces, mon reverend Père, & soyés persuadé des sentimens d'estime avec lesquels je seray toute ma vie votre très humble & obéissante servante. — Le 26 janvier 1734. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 298.)

[1] Au monastère de Rebais, dans le diocèse de Meaux.

92. — *Laroque, éditeur du* Mercure de France, *au même.*

Mon révérend Père, j'ai l'honneur de vous faire mon triste compliment sur la mort du R. P. Devic, que je ne crus pas voir pour la dernière fois le jour que je passai de sa chambre à la votre, pour y recevoir le second volume de l'Histoire de Languedoc. C'est ainsi qu'il plait au Seigneur de nous affliger & de nous avertir en la personne de nos amis. Je voudrois bien, mon révérend Père, mettre quelques lignes dans notre journal de ce mois-cy, au sujet de cet illustre défunt. Je vous supplie de vouloir bien m'en fournir la matière. Je dois cela à sa mémoire & à l'amitié dont il m'honoroit.

Je fus obligé de déposer dernièrement votre second volume entre les mains du R. P. de Montfaucon pour vous le remettre. A la fin de mon Extrait sera la médaille que MM. des Etats ont fait fraper sur le même sujet; je la fais graver actuellement.

Je suis avec beaucoup d'attachement & de respect, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. — A Paris, le 27 janvier 1734. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 182.)

93. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Montpellier, le 29e janvier 1734. — C'est avec toute la douleur imaginable que j'apprends par vostre lettre du 23 que nous avons perdu le pauvre P. Devic que j'estimois, comme il méritoit de l'estre & que j'aimois tendrement. Je connoissois ses sentimens pour moy, & j'y répondois par la plus parfaite confiance; j'espère, mon révérend Père, trouver en vous ce que j'ay perdu dans vostre collègue, & que vous voudrez bien me faire le plaisir de lui succéder dans le même commerce que nous avions ensemble; je vous en serai tout-à-fait obligé; comme vous estes au fait, je ne vous en dirai pas davantage.

Comme je dois aller à Paris immédiatement après Pâques, nous raisonnerons ensemble sur l'Histoire de la Province; dites moy en attendant si vous aurez besoin de remplacer votre pauvre collègue. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 217-218.)

94. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 3 février 1734. — On ne peut etre plus sensible que je le suis, mon révérend Père, à la perte que vous venés de faire, & j'imagine aisément combien vous devés en être touché. Les liens qui vous unissoient au Père dom Devic étoient trop étroits pour qu'ils ayent pu se rompre sans vous causer une vive douleur. Vous avés éprouvé tout ce que l'amitié, l'estime & la confiance peuvent inspirer de regrets dans une pareille occasion & la peine que vous ressentiés lorsqu'il étoit question du voyage de votre cher collègue à Rome donne une idée de celle que doit vous causer une séparation entière & qui n'a plus de terme. Vous devés être bien persuadé, mon révérend Père, que toute la famille à qui j'ai fait part de votre lettre & moy en particulier unissons notre douleur à la vôtre, & les dernières marques du souvenir de l'ami que nous pleurons avec vous ont fait sur nous la plus vive impression. Vous heriterés, mon révérend Père, des sentimens que nous avions pour lui; & ils ne peuvent être mieux conservés qu'en les réunissant dans la personne de son plus fidel ami & de son digne collègue.

Pour ce qui regarde l'Histoire de la Province, je vous ai déjà fait connoitre dans une lettre que je vous écrivis de S[t] Elix les sentimens de M. l'archevêque de Narbonne, & il vous en assurera lui même à Paris où il doit aller dabord après Pâques. Je compte d'y arriver avant la semaine sainte & peut-être plus tost, & il me tarde infiniment de vous renouveler de vive voix les assurances de l'attachement respectueux & de la sincère amitié avec laquelle j'ai l'honneur d'estre, mon très révérend Père, votre très humble & très-obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 288-289.)

95. — *Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier*[1], *au même.*

La Verune, le 4[e] février 1734. — J'avois déja appris, mon révérend Père, la mort du pauvre Père D. Devic que je regrette de tout mon cœur. Plût à Dieu qu'il fût mort dans les mêmes sentimens où vous savez qu'il étoit, lorsque j'avois le plaisir de jouir avec luy de votre aimable compagnie. Je prie Dieu de lui faire misericorde. Je crois qu'il étoit dans la joie de son cœur d'aller remplir le poste que votre faux chapitre général luy avoit donné à Rome; il aimoit ce pays & il ne pouvoit guères y retourner sans faire certaines demarches qu'il est facheux de porter au tribunal de J. Ch.

Je ne sçai comment nous étions ensemble pour nos comptes; il a reçu de l'argent de moy, il en a avancé pour moy; je crois lui devoir, mais fort peu de chose; il m'est impossible de dire au juste comment nous étions. Je vous prie de tâcher de le démêler, & aussitôt que vous me l'aurez mandé, je vous enverray l'argent.

Je crois, mon révérend Père, que vous êtes informé d'une affaire très désagréable & qui m'afflige fort, que j'ay avec M. l'archevêque de Narbonne; une entreprise de sa part qu'il ne m'est pas possible de laisser tomber. Elle intéresse trop ma place & celle de tous les évêques pour pouvoir garder le silence; mais je suis très fâché d'être obligé d'avoir un procès contre luy. Permettez moy de me recommander à vos saintes prières & de vous assurer qu'on ne peut vous honorer plus que je fais, ni être plus parfaitement que je le suis, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 269.)

96. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Montpellier, ce 14[e] février 1734. — Je suis icy d'avant hier au soir, mon très révérend Père, & je reçus hier matin vostre lettre du 5 de ce mois.

Je vous dirai que j'ay fait mettre sur vostre tête les cinq cens livres que les Etats donnoient au feu P. Devic; ainsi vous pourrez toucher, quand vous voudrez, de M. Lamouroux les mille livres, en donnant vostre seule quittance : par cet arrangement il n'y a que vous présentement qui soyez chargé du travail de nostre Histoire. Vous pourrez prendre au surplus les secours dont vous aurez besoin dans vostre travail. Je serai à Paris au commencement du mois de may & nous verrons vous & moy, ce qu'il y aura à faire de plus. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 220.)

97. — *M. de Lautrec au même.*

Au camp de S[t] Benedetti, ce 8[e] septembre 1734. — On ne peut etre plus sensible que je le suis, mon révérend Père, au témoignage que vous voulés bien me donner de votre

[1] Il occupa le siége de 1696 à 1738.

amitié, à l'occasion du grade de maréchal de camp que le Roy m'a accordé : je n'ai jamais doutté de votre façon de penser à mon égard & je suis extrèmement reconnoissant de toutes vos attentions.

La République des Lettres vient de faire une perte considérable en la personne de D. Claude Devic votre amy particulier, & que j'honnorois singulièrement. J'y prend, je vous assure, beaucoup de part, sçachant bien l'utilité dont il vous estoit pour la composition de l'Histoire de Languedoc, dont la continuation vous est à présent réservée & seul. L'ouvrage n'en sera pas moins beau, mais il vous coûtera infiniment davantage; j'apprend par votre lettre que le second tome de cette Histoire a desjà esté mis au jour & que le troisième qui contiendra l'affaire des Albigeois s'imprimera au commencement de l'année prochaine. Il me tarde fort d'avoir ces exemplaires, pour avoir le plaisir de les lire, ne doutant pas qu'ils ne soient de la même beauté du premier volume. (Fonds de Languedoc, t. 186, fol. 2.)

98. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Narbonne, ce 21ᵉ may 1737. — J'ay reçu, mon très reverend Père, votre lettre du 12 & vous trouverez dans ce paquet le mandement pour toucher l'année de vôtre pension. Je suis étonné que M. Lamouroux n'aie pas encore reçu le comptereau des Etats dans lequel est inséré votre article. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 289.)

99. — *Dom Vaissete au censeur royal relativement à l'Histoire de Bourgogne de dom Plancher*[1]. [*Autographe.*]

A Paris, 2ᵉ d'aoust 1737. — Monsieur, j'ay parcouru le manuscrit que dom Plancher m'a adressé il y a quelques jours de son Histoire de Bourgogne & j'ay lu avec assés d'attention sa première partie, dont vous avés promis de donner l'approbation au sieur De Foy, libraire de Dijon, sur le rapport que je vous en fais. Dom Plancher se borne aujourd'hui à ne donner que trois parties de l'ouvrage, qu'il avoit projeté de mettre au jour : il a supprimé la troisième & la cinquième, dont l'une regardoit les rois de Provence, de Bourgogne transjurane & d'Arles, & l'autre l'histoire du comté & des comtes de Bourgogne. Dans la première des trois parties qu'il a conservées, il traite de l'ancien royaume de Bourgogne, il donne dans la deuxième l'histoire du duché de Bourgogne & des ducs de la première race; cette partie finit en 1364. Enfin il se propose de donner dans la troisième l'histoire de Bourgogne sous les ducs de la deuxième race, & depuis la réunion de ce duché à la Couronne. Il a envoyé le manuscrit des deux premières parties avec les preuves; elles font au moins la matière de deux gros volumes in-folio. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 269.)

100. — *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.*

A Sᵗ Elix, le 12ᵉ aoust 1737. — Mon révérend Père, je sçavois que M. Astruc, médecin de Montpellier, travailloit à une Histoire naturelle de Languedoc. Il y a quelques années qu'il la proposa aux Etats qui ne voulurent point en entendre parler; oncques

[1] Dom Urbain Plancher, bénédictin de Saint-Maur; son *Histoire particulière & générale du Duché de Bourgogne* parut de 1739 à 1748, en trois volumes in-4°. Le quatrième volume, par dom Merle, fut publié en 1781.

depuis il ne m'en est rien revenu. Je vois par ce que vous me dites qu'il a suivi sa pointe, en la faisant imprimer, mais ce n'est point aux dépens des Etats. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 297.)

101. — *Le même au même.*

A Narbonne, ce 15 de septembre 1737. — Mon reverend Père, je ferai lever le plan de l'Eglise de S[t] Just avec toutes ses circonstances que je vous envoyerai aussitost; je serai très aise qu'il soit dans l'Histoire & vous suis obligé de l'idée qui vous en est venue.

Je souhaite, mon très reverend Père, que l'air de la campagne enlève la fluxion que vous avez dans la tête. On me mande qu'elle vous a un peu endurci l'oreille. Si vous m'en croyez ne faites nuls remèdes, car bien loin de soulager, ils ne font qu'augmenter vôtre mal. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 299.)

102. — *Charlotte Colbert de Croissy au même.*

A Maubuisson, ce premier d'octobre 1737. — Le tems que j'ay passé sans vous rendre réponse, mon reverand Père, a été, ce me semble suffisant pour vous donner celuy de rétablir vostre santé; je souhaite qu'elle le soit entièrement présentement. Vous savés tout l'intéret que j'y prend. Il faut que vous ayez esté plus malade que vous ne me le dites, ou que vos médecins de Paris soient des espèces de bouraux; car qui a jamais vue pour une fluction dans la teste, faire saigner deux fois du pied un pauvre misérable qui s'acable d'ostérités & qui n'a pas besoin qu'on lui diminue les forces. S[r] de Croissy, abesse. (Fonds de Languedoc, t. 183, l. 297.)

103. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 20[e] novembre 1737. — Mon révérend Père, j'ay receu les balots contenant les exemplaires du troisième volume de nôtre Histoire et la distribution est déja bien avancée, du moins pour les volumes destinés pour MM. les archevêques, évêques, barons & autres personnes de la ville de Montpellier, comprises dans la liste qui a esté arrêtée.

M. l'archevêque de Narbonne m'a communiqué le mémoire qui lui avoit esté adressé, touchant la continuation de cet ouvrage, & sans qu'il ait été nécessaire d'en parler aux Etats, on s'est déterminé à donner encore deux volumes pour achever notre Histoire. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 290.)

104. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 18[e] décembre 1737. — Mon révérend Père, tous les exemplaires du troisième volume que je vous ai déjà marqué avoir reçu, ont été distribués & il me paroit qu'on les a reçûs avec beaucoup d'empressement. Le morceau d'histoire qui en fait le sujet excite la curiosité, & elle est satisfaite par la manière exacte, sincère & judicieuse, dont vous l'avez traitté. On attend les autres volumes avec une impatience qui doit vous faire plaisir, & qui doit aussi vous engager à travailler avec vôtre diligence ordinaire. Mais après tout je n'oublie point l'état où je vous ai vu par la suite de votre travail, & je vous exhorte à ménager votre santé.

J'envoyai pendant le tems des Etats à M. Vincens un mandement pour estre payé de

ce qui lui étoit dû par la Province, suivant le compte que j'en avois arrêté avec lui à Paris, & je suis surpris qu'il ne m'en ait pas accusé la réception. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 292-293.)

105. — *Charlotte Colbert de Croissy au même.*

Je reçus hier au soir votre lettre, mon Réverend Père, qui, malgré vos précautions m'inquiette fort. Je n'ay appris que par vous la maladie de M. de Montpellier : je n'accorde point qu'elle ne soit pas considérable avec ce que vous mande M. Joubert qu'il a été saigné deux fois le même jour. Quel malheur j'ose le dire pour l'Eglise ! & quelle sensible douleur ce seroit pour moi si nous le perdions! Cette idée seule m'en accable. Je vous demande en grâce, mon cher Père, de me faire part des premières nouvelles que vous en aurés, sans me rien déguiser.

Je me fais un grand plaisir d'avoir bientôt l'honneur de vous voir & dom Bouquet; aiés la bonté de l'en assurer de ma part, je vous suplie l'un & l'autre qu'il n'en soit pas de l'espérance que vous m'en donnés pour la saint Gauthier de même que de celle que j'eus pour la saint Martin, que l'évènement a rendüe vaine. Il faudroit que vous vous fissiés descendre du carrosse aux Capucins, pour venir coucher icy, y dîner le lendemain, & nos vespres sonnantes, je vous laisserois aller trouver vos frères. Avertissés moi du jour de votre départ, & j'enverrois audevant de vous, à la descente du carrosse, un domestique pour apporter vos hardes. Je réserve tout ce que j'ay à vous dire pour ce tems là. Soiés toujours bien persuadé, mon révérend Père, qu'il n'y en a aucun dans ma vie où je ne sois pénétrée de la plus parfaite considération pour vous; votre très humble & très obéissante servante. Le 10e d'avril 1738. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 299.)

106. — *Dom Vaissete aux RR. PP. dom Taillandier & dom Baussonnet, religieux de l'abbaye de St Nicaise à Reims.* [*Autographe.*]

P. C. — Paris, der may 1738. — Mes révérends Pères, vous me faites trop d'honneur de croire que je sois capable de corriger quelque chose au projet que vous avés envoyé ici touchant l'histoire de Champagne[1], & que le R. P. prieur de St Nicaise m'a communiqué. Je l'ay lu avec toute la satisfaction possible, & si vous tenés vos promesses, comme il y a lieu de l'espérer, le public n'a que de grandes choses à attendre de votre part. Vous n'avés donc qu'à marcher dans la carrière que vous vous êtes tracée, & ne pas vous rebuter des difficultés que vous pourrés rencontrer. J'approuverois fort que vous le fissiés paroitre dans le public, pour exciter ceux qui peuvent avoir des mémoires à vous les communiquer; mais je ne vous dissimulerai pas, puisque vous me demandés mon sentiment, que je serois d'avis que vous supprimassiés tout ce qui regarde le général de la nation, soit sous les Gaulois, soit sous les deux premières races de nos rois, & que vous ne fissiés entrevoir que ce que vous pouvés avoir découvert de particulier dans ces tems éloignés, qui ont déja exercé plusieurs de nos historiens. J'avois dabord fait cette réflexion & j'ay appris depuis que MM. Secousse[2] & de Lacurne[3] ont fait la même obser-

[1] C'est la brochure de dom Taillandier, qui parut en 1738, in-4°, sous ce titre : *Projet d'une histoire générale de Champagne & de Brie.*

[2] Savant avocat au parlement de Paris, membre de l'Académie des inscriptions & belles-lettres; chargé par d'Aguesseau de continuer le recueil des ordonnances des rois de la troisième race, il en publia sept volumes.

[3] Lacurne de Sainte-Palaye, un des membres les plus érudits de l'Académie des inscriptions, auteur

vation. Retranchés donc vous mêmes tout ce qu'il y a de trop diffus dans votre projet sur ces deux articles, que vous ne traiterés que par rapport à votre sujet, & vous pourrés ensuite le faire imprimer hardiment. Quand vous aurés réuni tout ce que vous pourrés trouver dans la Province, vous aurés une grande moisson à faire à Paris. Je me ferai un plaisir de vous en indiquer les sources & de vous en faciliter la recherche, autant qu'il sera en moy. Continués donc & faites moi la grâce de me croire avec un parfait dévouement, mes réverends Pères, votre très humble & très obéissant serviteur & confrère. Fr. Jos. Vaissete.

P. S. Mes complimens au R. P. dom Sabatier. Il ne tient pas à moy qu'il ne soit plus diligemment servi pour ses vignettes. Je passe le plus souvent qu'il m'est possible pour cela chez le P. Valère. C'est à M. Florentin à presser de son côté.

Bibliothèque nationale. (*Collection de Champagne*, t. 143. — *Correspondance de DD. Baussonnet & Taillandier.*)

107. — *Le même à M. Cousin de Peyriac, écuyer, à Gaillac.* [*Autographe.*]

A Paris, 1er juin 1738. — Monsieur, je vous suis bien obligé des nouvelles marques de votre souvenir que vous me donnés dans la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 13 du passé & de la part que vous me faites de vos affaires. Il me paroît qu'elles sont en bon train & que j'aurai bientôt occasion de vous faire mon compliment sur le gain de votre procès. Je travaille continuellement au quatrième volume de notre Histoire, dont je ne compte pouvoir commencer l'impression que vers l'année prochaine. Je crains d'être obligé d'en donner un cinquième, à cause de l'abondance de la matière. Je ferai tout l'usage possible dans les tems des mémoires que vous m'avés fournis. Je ne manquerai pas de faire part à la première occasion à mes neveux [1] de l'honneur de votre souvenir & je vous en remercie pour eux. J'ai toujours l'honneur d'être avec autant de considération que de respect, Monsieur, &c. (Certifié conforme à l'original, en dépôt à la mairie de Gaillac, par M. Cousin, secrétaire de la mairie. 1842.)

108. — *M. Lancelot [2], censeur royal, à dom Vaissete.*

Nancy, ce 8e janvier 1739. — Ce n'est pas faire attendre sa réponse, mon très cher & très révérendissime seigneur, que de répondre le 8 à une lettre écrite le 4. Aussi n'ai-je rien de plus pressé que de vous remercier de vos bons souhaits & de vous en faire d'aussi sincères. J'en ai reçu peu qui m'ayent fait autant de plaisir.

Je me flatte de rejoindre la bonne ville vers le milieu de cette semaine; je l'ai ainsi annoncé à tous mes supérieurs. L'absence aura été assez longue; bien entendu que ma santé se soutienne comme elle s'est soutenue jusqu'à présent, je ne puis pas en conscience en être mécontent. Des fluxions sur les yeux, actuellement du rhume; mais mon travail & la saison exigent ces infirmitez. Si je ne suis point trompé dans mes espérances, vous voyez que vostre chère révérence est bien la maistresse de faire commencer l'impression des preuves de son IVe volume de l'Histoire de Languedoc. Elle est trop sage & trop discrète pour hazarder aucune pièce, je ne dis pas contre la bonne religion, ou les

des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, 2 vol. in-8°, & de divers autres ouvrages inédits, conservés au département des manuscrits de la bibliothèque nationale.

[1] Les deux fils de la sœur de dom Vaissete, madame Antoine de Combettes Caumon.

[2] Antoine Lancelot, membre de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, mort à Paris en 1740.

bonnes mœurs, mais contre les droits, les prétentions, &c, de notre couronne. Je suis là dessus dans une grande tranquillité, d'ailleurs n'aurai-je pas le droit de révision? Ainsi je vous laisse le maistre de vous arranger comme il vous plaira, si tant est cependant qu'on veuille bien encore me permettre d'estre vostre approbateur. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 45.)

109. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 4 mars 1739. — Mon révérend Père, en vous réservant le travail de la composition, je voudrois que vous trouvassiés le moyen de vous faire aider dans tout le reste. Votre santé n'en seroit pas alterée & l'ouvrage iroit peut être plus couramment. Vous pourriés former quelqu'un de vos religieux au travail que vous avés à faire, & je suis persuadé que ce soulagement ne pourroit avoir qu'un bon effet. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 303.)

110. — *M. Lancelot, censeur royal, au même.*

Nancy, ce 2e juin 1740. — J'ai reçu, mon très révérend Père, ou plustost, mon très honoré seigneur & maistre, vostre lettre du 28e mai dernier & me presse d'y répondre, pour que vous n'ayez aucun sujet de vous plaindre de mon inexactitude. Je compte toujours partir enfin de ce pays, où je suis depuis si long-tems, vers la fin de juillet. Je ne puis répondre de quelques jours de plus ou de moins. Arrangez-vous là dessus. Il me faut encore ce mois pour achever quelques arrangemens & dépouillemens de papiers, une partie de juillet pour mettre tout en place & instruire ceux qui seront chargez de ce dépost de l'ordre que l'on y a mis. Ainsy compte votre très-humble serviteur, & il ne surfait point, quand il vous annonce ces dispositions. Si quelque imbroglio, quelque lutin venoit à la traverse déranger pour quelques jours ce système, je pesterois, je jurerois, mais il faudroit cependant s'appliquer vite à s'en débarrasser. Foi d'honneste homme, j'ai plus d'envie de vous rejoindre tous que je ne puis vous l'exprimer. Cela estant ainsy, si vous, si votre quatrième volume ou plustost si monsieur Vincent s'impatiente, prenez, s'il vous plait, le parti que vous proposez; adressez-vous à nostre ami M. Secousse. Je suis persuadé qu'il fera de tout son cœur ce que vous lui demanderez sur cela, beaucoup à vostre considération & encore un peu par amitié pour moi.

Je vous remercie de bien bon cœur de vos bonnes nouvelles. Vous vous doutez bien que vous n'en recevrez point en échange. Ce pays cy n'en produit point. D'ailleurs elles n'arrivent que tard & rarement jusqu'à ma solitude. Je suis dans l'usage constant de ne m'habiller que tous les dimanches; je passe toute la semaine en robe de chambre & bonnet de nuit; je ne vois personne. Telle est ma vie. N'est-il pas juste qu'elle finisse & que je me mette une bonne fois à portée de vous aller embrasser & de vous réitérer de vive voix les assurances des tendres sentimens & d'attachement sincère, avec lesquels je suis & serai toujours, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. Lancelot.

Je ne puis assez vous prier de présenter mes respects, honneurs, &c. à dom Bernard, dom Bouquet, &c. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 50.)

111. — *Dom Vaissete à M. Cousin de Peyriac, écuyer, à Gaillac.*

Je vous demande bien pardon, Monsieur, si je n'ai pas pû répondre par le retour de Feral à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 16 du passé dans laquelle

vous me faites le détail de votre procès & de la victoire que vous avés remportée. J'y prends toute la part possible & je vous en fais mon compliment. On m'a assuré que les aumôniers du Roi & des princes qui ont droit de *committimus* n'en jouissoient qu'autant qu'ils étoient en charge & que dès qu'ils ne l'exerçoient plus, leurs priviléges cessoient. J'imprime actuellement le quatrième volume de l'Histoire de Languedoc. J'en aurai encore un cinquième.

Je n'ai pas eu encore occasion de parler d'aucun de vos ancêtres; si elle se présente, je l'embrasserai avec plaisir. J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement, &c. — A Paris, le 24[e] septembre 1740. (Archives de la mairie de Gaillac.)

112. — *M. de Montfa à dom Vaissete.*

A Galliac, ce 28[e] novembre 1740. — Mon reverend Père & cher cousin, Madame de Rochegude que je vois quelquefois à Alby se porte fort bien; elle vous a donné un petit neveu qui est joli comme l'amour. Elle est d'une dévotion exemplaire & vivant avec Monsieur son espous d'une union la plus estroite qu'on puisse imaginer; ce qui ediffie tout le monde & particulièrement ceux qui avons l'honneur de luy appartenir. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 79-80.)

113. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 10[e] avril 1741. — Je vous suis bien obligé, mon révérend Père, de votre exactitude à répondre à ma dernière lettre, mais j'ai été bien mortifié d'apprendre que l'impression du quatrième volume fut aussi retardée; il seroit extrèmement à souhaiter par toutes sortes de raisons qu'elle put être achevée avant le départ de MM[rs] les Députés & qu'ils pussent faire les présens à la Cour. Mais quand même on ne le pourroit pas, je crois qu'il seroit toujours nécesaire que la distribution de ce quatrième volume put être faite aux Etats, sauf à n'en donner aucun à Paris, jusqu'a ce que les présens fussent faits. On est extrèmement impatient dans la Province de voir ce quatrième volume & on ne l'est pas moins de voir le cinquième. Ainsi comme cet empressement du public concourt avec les intérets de l'imprimeur pour accélérer ce grand ouvrage, je crois qu'il est très à propos d'en hatter l'impression. Je vous serai cependant obligé de me marquer jusqu'à quel tems conduit ce quatrième volume & quels sont les principaux événemens qui en font le sujet. Lorsque les vignettes seront entièrement gravées, je vous prie d'en mettre à part six exemplaires des plus belles épreuves pour mon frère le Président & pour moi ou pour quelques uns de nos amis. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 310.)

114. — *Le même au même.*

A Montpellier, ce 8 may 1741. — Mon révérend Père, les raisons qui ont retardé l'impression du quatrième volume de notre histoire & qui empêchent qu'il ne puisse être distribué aux Etats prochains, ces raisons sont trop bonnes pour qu'il y ait rien à répliquer & M. l'archevêque de Narbonne à qui je les ai communiquées est très persuadé que vous apportez à cet ouvrage autant de diligence que d'exactitude. Il sera bon que vous mettiés également au fait M. l'archevêque de Toulouse, qui est député cette année & M. de la Fage, qui est très bien auprès de lui, pourra même y supléer. Au reste sur ce que j'ai marqué à M. l'archevêque de Narbonne que dans ce volume il sera question

& des privilèges des Estats & de la suite de leurs assemblées, comme aussi de l'origine des subsides qui y sont en usage & de la manière de les lever, il m'a témoigné qu'il seroit à propos que nous eussions connoissance de tout ce qui a rapport à ces différens chefs, avant que le volume fut donné au public. Cette précaution m'a paru aussi très convenable, attendu qu'il s'agit d'une matière très délicate & très intéressante pour nous. Ce sera donc encore une nouvelle raison de différer de donner ce volume au public.

Je suis en peine de ce que vous me marqués sur votre santé; ménagés la, s'il vous plait & quelqu'empressement que nous ayons de voir paroître l'histoire de la Province, il sera toujours subordonné au désir de vous conserver. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 312-313.)

115. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 15e décembre 1741. — Je suis charmé, mon très révérend Père, d'aprendre par la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois, la fin de l'impression du quatrième volume de l'Histoire. Je ne manqueray pas d'en informer M. l'archevêque, mais je compte qu'il attendra d'être à Paris pour arrêter les états de distribution. Cependant Vincens peut travailler aux relieures en suivant ce qui a été fait pour les autres volumes. Je vais chercher de mon côté les mémoires que je puis avoir à ce sujet, dont je vous feray part après en avoir conféré avec M. l'archevèque & M. de Joubert. Vous pouvés toujours envoyer les quatre exemplaires, suivant ce que vous êtes convenu avec M. de Narbonne. A l'egard du mien, ayés la bonté de le garder, parce que je le porteray à mon retour de Paris avec le troisième que je n'ay pas.

Me voilà dans le commencement des travaux des Etats qui ne me donnent guère du relâche. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 237-238.)

116. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 21e décembre 1741. — Mon révérend Père, M. de Montferrier a dû vous répondre qu'il seroit bien aise de trouver à Paris son exemplaire du quatrième volume de l'Histoire. Ainsi il seroit fort inutile que vous le lui envoyassiés à Montpellier. Puisque vous croyés que la voye de Lyon est la plus courte pour nous envoyer les autres exemplaires, il n'y a qu'à la suivre, en recommandant au correspondant de M. Vincens d'expédier promptement le balot qui lui aura été adressé. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 319.)

117. — *Le même au même.*

A Montpellier le 2e mars 1742. — Mon révérend Père, j'ai été extrêmement content de vôtre réponse au journaliste [de Trévoux]; elle est également solide & bien écrite. En un seul mot vous lui faites la leçon comme il convient. J'ai cru ne pouvoir faire un meilleur usage de l'exemplaire de M. l'archevêque de Narbonne, qui est resté en mon pouvoir à cause de son prochain départ pour Paris, que de l'envoyer à M. le marquis d'Aubaïs, en le priant de faire ses remarques sur ce qui a rapport aux privilèges de la Province, à l'assemblée des Etats & à la nature ou à la forme des impositions. D'un autre côté mon frère le Président, qui a plus de loisir que moi, fait aussi ses observations, & il me paroît jusqu'ici extrêmement satisfait de tout ce qu'il a vu. Je crois cependant qu'il ne faut pas se presser ni de distribuer, ni même de faire relier les

exemplaires de ce quatrième volume jusqu'à ce qu'on en ait achevé la lecture & ce retardement ne sera pas long. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 323-324.)

118. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 13[e] avril 1742. — Mon révérend Père, les différentes occupations dont je suis chargé ne me permettent pas d'avancer, comme vous le souhaitteriés, dans la lecture du quatrième volume de notre Histoire; mais j'ay sçu par M. d'Aubaïs qui l'a lu en entier qu'il n'y a rien à desirer & qu'on en sera encore plus content que des autres. Ainsi je ne vois rien qui empêche de faire relier les volumes qui doivent être présentés au Roy & à M. le Dauphin. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 325.)

119. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 21[e] may 1742. — Je suis fort aise, mon reverend Père, d'apprendre que le quatrième volume de l'Histoire de la Province a été présenté au Roy, à M. le Dauphin & aux ministres & qu'ainsi il va être bientôt répandu dans le public. Comme M. de Montferrier a les états de distribution des précedens volumes, il pourra en faire arrêter un nouveau pour celui-ci; après quoi il ne tardera pas sans doute à faire partir les exemplaires qui seront destinés pour la Province, où on a beaucoup d'empressement de les recevoir. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 327.)

120. — *L'archevêque d'Albi*[1] *au même.*

A Alby, le 7[e] juin 1742. — Je reçois, mon très révérend Père, votre lettre du 25[e] de may; j'espère que la petite incommodité que vous avez eue, n'aura pas eu de suite & que vous en aurez été quitte pour la petite saignée qui vous a été faite. Je suis toujours charmé d'apprendre les bonnes nouvelles que vous me donnez de la santé de M. l'archevêque de Paris. Je voudrois qu'il vit les jours de Matusalem & je vous prie de l'assurer de mes respects.

Je vois avec beaucoup de plaisir le progrès de vôtre Histoire de Languedoc, & j'ai une reconnoissance infinie de la place que vous avez bien voulu m'y donner; ne doutant pas que vous ne l'ayez fait avec votre amitié ordinaire pour moy & pour ma famille.

J'avois appris par le dernier courrier la victoire du roy de Prusse; mais la voila bien confirmée par l'arrivée du colonel qu'il a envoyé à la cour.

Je vous suis très obbligé des autres nouvelles que vous avez joint à votre lettre. Je viens d'apprendre par une lettre de Prague que mes neveux jouissoient toujours d'une parfaite santé, & j'ay l'honneur aussi, toujours plus que personne au monde, mon très révérend Père, [d'être] votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 110.)

121. — *Le même au même.*

A Alby, le 14[e] septembre 1742. — Vous trouverez dans ce paquet le titre que je viens de faire à M. le curé de Verrières, votre neveu[2], de la théologale de mon Eglise[3], qui

[1] Arnaud-Pierre de la Croix de Castries.

[2] M. l'abbé de Combettes Caumon, fils de la sœur de dom Vaissete.

[3] La pénitencerie & la théologale du chapitre de Sainte-Cécile d'Albi.

vacque depuis deux jours par la mort de M. Angeard, que nous regrettons beaucoup. Je saisis avec d'autant plus de plaisir cette première occasion que la Providence me fournit, pour vous marquer combien je vous honore & à quel point je suis & seray toujours, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur.

Je viens de recevoir la lettre dont vous m'avés honoré le 5 de ce mois; je vous remercie des nouvelles dont vous m'y faites part, & je vous embrasse de tout mon cœur. Je vais boire à votre santé avec toute votre famille que j'ay priée à disner. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 111-112.)

122. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 28e avril 1743. — J'ay reçu avec un vray plaisir, mon très révérend Père, la lettre que vous m'avés écrit, le 18 de ce mois. J'étois véritablement un peu faché de votre silence & avois prié M. Voigny de vous en faire des reproches. Vous pouvés m'apprendre toutes les nouvelles que vous sçaurés, sans crainte d'être commis. On est affamé en province de sçavoir ce qui se passe en tout genre & je sais que vous êtes bien instruit; ainsi vous me ferés un vray plaisir de me faire part souvent de ce que vous sçaurés. Je ne puis vous offrir le revanche, ce païs-ci étant très stérile. Nous sommes actuellement tous occupés des folies d'un missionnaire appelé Bridaine[1] qui n'épargne pas le parti. M. de Narbonne est à Avignon, d'où il compte se rendre dans peu à Paris. Nôtre intendant[2] part aussi un de ces jours pour y aller, moyennant quoi nous serons dénüés des puissances; ce qui ne nous mettra pas plus mal à nôtre aise. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 239-240.)

123. — *M. de Montfa au même.*

A Gaillac, ce 27e may 1743. — Mon révérend Père & très cher cousin, je vous diray pour nouvelle que Monsieur le théologal d'Alby prêcha jeudi dernier, jour de l'Ascension, son premier sermon de théologale dans l'église métropolitaine d'Alby avec un applaudissement général de tout ce qu'il y a des gens sçavans & connoisseurs en ceste ville & une approbation des plus marquées & des plus particulières de Monseigneur l'Archevêque. Il doit prêcher encore le jour de la Pentecoste. Je fairay de mon mieux pour l'aler entendre; j'espère, Dieu aydant, d'avoir ce plaisir. Je le vis la semaine sainte dans son hostel théologal, & j'auray l'honneur de vous dire qu'il y est rengé comme un petit prélat, & la propreté & l'arrangement règne[nt] si fort dans sa maison & dans son domestique que vous aurés un plaisir des plus singuliers de le voir. Je souhaitte que ce soit bientost. Il me fit toutes les politesses imaginables, aussi bien que Madame de Rochegude[3], qui jouissent tous d'une bonne santé. Ma cousine, vostre chère sœur, Monsieur & Madame de Caumon[4] jouissent d'une santé parfaite, & vous font bien des complimens. Madame de Caumon se ménage beaucoup, pour conserver votre petit nepveu; & nous espérons avec beaucoup de joye de vous voir grand-oncle dans la ligne mascu-

[1] Le célèbre missionnaire & prédicateur Jacques Bridaine.

[2] L'intendant de la Province, qualifié de : *Intendant de justice, police & finances en la Province de Languedoc, commissaire député par Sa Majesté pour la tenue des Estats.* Le titulaire était alors M. Lenain, nommé ci-dessous. Voyez la lettre du 7 février 1744, n. 127.

[3] Marie-Rose, née de Combettes Caumon, fille de la sœur de dom Vaissete.

[4] Joseph de Combettes Caumon, frère de Marie-Rose, marié à Françoise Sudre.

line en septembre. Je fais des vœux au Ciel pour que Dieu conduise les choses pour sa gloire & selon nos souhaits. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 89.)

124. — *M. de la Fage*[1] *au même.*

A Montpellier, ce 9e septembre 1743. — J'ai fait dessiner comme vous le désiriés, mon très révérend Père, les entrées à Toulouse de deux de nos roys, ensemble le cœur de St Estienne par le même Despax, qui a fait ce morceau que je vous envoyai, il y a trois ans, pour être mis dans le quatrième volume de vôtre Histoire, dont on a été très content. Vous le serés de ceux cy que vous ne recevrés qu'au mois de mars prochain, quoiqu'ils soient en mon pouvoir, parce que Despax qui en connoît le mérite, ne veut pas les donner à moins de 300 livres, que je n'ai pas voulu lui payer sans le consentement de M. l'archevêque de Narbonne ou celui des Etats. Si cependant vous en étiés pressé, ce que je ne crois pas, je passerai par dessus ce défaut de forme & vous les recevrés dans le mois prochain. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 34.)

125. — *M. de Montfa au même.*

A Gaillac, ce 23e septembre 1743. — Mon révérend Père & très cher cousin, vostre petit nepveu fust ondoyé par M. le Théologal d'Alby, jeudi passé, 19e du courant & fust nommé Raymond Jean & tenu sur les fonts baptismaux par M. Sudre & Me vostre chère sœur[2]. Il y eut un grand soupé & une grande feste; nous y beumes fort à vostre santé. L'accouchée se porte aussi bien qu'on peut l'espérer pour son estat. Me de Rochegude accoucha avant hier fort heureusement d'une fille. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 94.)

126. — *L'archevêque d'Albi au même.*

A Alby, ce 19e décembre 1743. — J'ay reçu, mon très révérend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 5 de ce mois avec les complimens gracieux que vous avés eu la bonté d'y ajouter sur le mariage[3] de mon neveu & sur la grâce que le Roy luy a faite, en luy donnant le gouvernement de Montpellier. Je regarde l'un & l'autre, mon très révérend Père, comme la suite & l'effet de vos mouvemens obligeans & de vôtre bonne volonté pour ce mariage & je vous prie d'être persuadé que j'en conserveray une éternelle reconnoissance. Mon neveu auroit grand tort venant en Languedoc de ne pas se faire recevoir baron aux Estats, ne pouvant recevoir la pension du Roy attachée à cette place, qu'il n'y ait été reçu.

Je vous rends bien des grâces de vos nouvelles, & j'ay l'honneur d'être plus que personne du monde, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, lettre 158.)

[1] M. Joseph de la Fage, seigneur de Saint-Martin, pourvu le 22 décembre 1738 de l'une des charges de syndic-général de la Province. Le 2 mars 1764, il se démit en faveur de son fils Henry-Joseph de la Fage, baron de Pailhés, en conservant le titre de syndic honoraire.

[2] Le grand-père du côté maternel & la grand'tante, madame Antoine de Combettes Caumon.

[3] On peut voir dans notre Notice (p. 72*) comment la réussite du mariage de M. le marquis de Castries, neveu du prélat, avec Mlle Thérèse de Rosset de Fleury, nièce du cardinal, premier ministre, & sa nomination au gouvernement de Montpellier, furent dues en très-grande partie au crédit & aux démarches actives & persévérantes de dom Vaissete.

127. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 7e février 1744. — J'ay l'honneur de vous envoyer, mon reverend Père, le mandement de la somme de 1,000 livres que j'ai fait expédier en votre faveur & pour laquelle vous avez été compris dans le comptereau qui fut arrêté hier.

Je vous remercie des nouvelles dont vous me faites part par votre dernière lettre du 31 du mois dernier. Les Etats se séparèrent hier & M. le duc de Richelieu partit l'après diné, bien satisfait de la délibération qu'ils ont prise au sujet de la nomination de M. le duc de Fronsac, son fils, pour la place de colonel du régiment de dragons, que la Province doit lever. Ils ont aussi délibéré de charger Messieurs les Députés à la Cour de solliciter auprès du Roy la première place vacante de conseiller d'Etat en faveur de M. Lenain, pour lui donner des marques de la satisfaction qu'ils ont de le voir intendant dans cette province.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'espérer de procurer une compagnie à M. vôtre neveu. L'état des prétendans à ces emplois est déjà si grand qu'on est embarrassé pour le choix.

Il ne peut pas y avoir de meilleur certificat que vous êtes compris dans le comptereau que le mandement que je vous envoye. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 343-344.)

128. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 26e février 1744. — J'ay l'honneur de vous informer, mon reverend Père, que j'adressai hier à M. l'archevèque de Narbonne un mandement de mille livres en vôtre faveur, à compte du prix des graveures du cinquième volume de l'Histoire de la Province, & que je l'ai prié de vous l'envoyer, après l'avoir signé. Ainsi vous le recevrés presque aussitôt que cette lettre. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 345.)

129. — *M. de Montfa au même.*

A Gaillac, ce 27e octobre 1744. — Mon révérend Père & cher cousin......., dès avoir receu votre lettre je l'envoyay à M. de Caumon qui feust fort surpris aussi bien que moy de la malheureuse affaire de mon fils [1]. C'est un ingrat qui ne me donnera jamais que du chagrin; il ne faloit pas moins que vostre grand crédit & le bonheur que M. de Flamarens & M. le ministre de la guerre, se trouvas[sen]t à Mets, pour éviter qu'il ne feust cassé ignominieusement. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 130.)

130. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 31e décembre 1744. — Mon révérend Père, votre lettre n'est arrivée qu'après la délibération qui avoit été prise pour faire le fonds ordinaire pour l'Histoire de la Province. Au lieu qu'on augmente le fonds de cinq mille livres, lorsqu'on

[1] Le fils ainé de M. de Montfa, Alexandre de Toulouse de Lautrec-Montfa. Dom Vaissete avait obtenu pour lui de M. le marquis de Beauvau un brevet de cornette au régiment de la Reine; mais un contre-temps le priva de cet emploi avant qu'il n'allât l'occuper. Notre religieux lui fit donner en dédommagement une lieutenance dans un régiment dont M. de Beaumont était le colonel. Le jeune de Montfa s'y comporta si mal & fit tant de sottises, qu'il se vit forcé de donner sa démission & de quitter le service militaire. Voir la lettre du 2 janvier 1745, n. 131.

doit distribuer un volume, M. l'archevêque de Narbonne & Messieurs les députés pourront y suppléer, en ordonnant à M. le thrésorier de la Bourse de faire l'avance de ce qui sera nécessaire. Je m'étois flatté que la distribution de ce volume tomberoit dans mon année; mais je vois que l'impression est extrêmement avancée & je m'imagine que le libraire vous presse de finir; il n'est donc pas juste de le retarder.

Vous pouvés être assuré d'être compris dans le comptereau & je vous en enverrai le certificat, dès qu'il aura été lu & arrêté dans la dernière séance des États, qui sera après demain. M. l'archevêque de Narbonne ne tardera pas à partir pour Paris; il est en très bonne santé. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 347-348.)

131. — *M. de Montfa au même.*

A Galliac, ce 2e de l'an 1745. — Mon révérend Père & très cher cousin......., je vous diray que mon segond fils nous donera, Dieu aydant, autant de plaisir que l'ayné nous donne de peine. Il est toujours cramponé à la première place au colège & fort studieux. J'espère le mettre en rhétorique l'année prochaine, & on m'asseure qu'il y brilera. J'espère luy faire prendre la tonsure ce caresme, quoy qu'il n'ait que douze ans. Il est fort sage, & il s'est entièrement déterminé pour l'estat ecclésiastique. Il vous demande avec instance un peu de part dans vos bontés. J'espère que vous voudrés bien luy accorder ceste grâce; il vous la demandera par lettre à la première occasion.

Je viens de recevoir présentement une lettre de mon fils qui contient quelques repentirs, que je compare à ceux d'Anthiocus, & s'ils pouvoient devenir solides je m'en estimerois heureux. Je ne luy respondray que quand il aura observé les conditions que nous avons projetées. Je vous prie de luy écrire en conséquence. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 133.)

132. — *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.*

Je suis très mortifié, mon révérend Père, de ne m'être pas trouvé à l'hôtel, lorsque vous vous donnâtes la peine d'y passer. Je comptois pouvoir m'échapper & vous aller voir; mais ne sçachant encore quand cette petite course me sera possible & craignant que vous n'aiés besoin de vos feuilles, qui sont prêtes depuis longtemps, j'ay toujours, en attendant, l'honneur de vous les envoier.

Ce que vous dites à la page 410 que le soulèvement qui arriva au commencement du règne de Charles VIII, alla jusqu'à penser à élire un autre roi, m'a paru nouveau; mais sans doute que vous avez vérifié le fait.

J'en dis autant sur la page 552, où vous faittes autheurs de la conjuration d'Amboise le prince de Condé & l'amiral de Coligny; il me semble qu'ils n'en ont jamais été convaincus & qu'ils ont seulement été soupçonnés de l'avoir secrétement favorisée.

P. 399, vers la fin : *Enfin le roi de Sicile étant venu au secours du roi d'Arragon, son père.* Pour parler exactement, il faut dire : *Enfin le roi de Naples étant venu au secours du roi d'Arragon, son oncle.* Ferdinand le vieux, roi de Naples & non de Sicile, étoit fils d'Alphonse, roi d'Arragon, de Sicile & de Naples. Jean, frère de celui-ci, lui succéda dans l'Arragon & la Sicile, & Ferdinand, son fils légitimé, à Naples (1258-1494).

P. 559, au commencement : *Il fut emmené prisonnier à Thoulouse où on l'emprisonna,* il faudroit effacer *prisonnier* pour éviter ces deux mots absolument semblables.

P. 125, ligne dernière : *Qu'ils mirent au feu & au pillage ;* on ne dit pas *mettre une ville au feu,* mais *à feu & à sang ;* il faudroit dire *qu'ils pillèrent après y avoir mis le feu.*

Vous ferez, mon révérend père, de ces observations tel cas que bon vous semblera;

si vous voulez y avoir égard, je crois que l'errata suffiroit. Je ne puis m'empêcher de vous dire que je trouve l'Avertissement un peu bien court.

Vous connoissez, mon révérend Père, les sentimens d'attachement & de respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble & très obéissant serviteur. — Ce lundi, 20 janvier [1745]. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 86.)

133. — *M. de la Fage au même.*

A Montpellier, le 6e septembre 1745. — Il est bien tems, mon révérend Père, que je me renouvele dans vôtre souvenir & que je sois assuré par vous même que vous m'honorez toujours de vôtre amitié. Le cinquième volume de vôtre Histoire ayant été présenté au Roy, nous aurons aux États prochains ce grand ouvrage complet, & peut être nous annoncerés vous dans ce tems-là que vous en fairés un abrégé.

Si vous n'avez pas distribué toutes les vignetes, ne pourriés vous pas m'en envoyer quelques unes à mon adresse, que vous pourries remettre à M. de Montferrier sous une envelope, qui les metra dans un de ses balots. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 36.)

134. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 20e septembre 1745. — C'est par vous que j'ai appris, mon révérend Père, que le cinquième volume de nôtre Histoire avoit été présenté au Roy & à Mgr le Dauphin. Je vous fais mon compliment d'être parvenu à la fin d'un ouvrage aussi important & qui vous fait autant d'honneur. Si les États suivent ma façon de penser, ils vous témoigneront leur reconnoissance d'une manière convenable & ils vous prieront en même tems de continuer à travailler pour la Province en suivant les vües que vous voudrez bien leur inspirer. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 352.)

135. — *Le P. dom Plancher au même.*

P. Ch. — Mon révérend Père....., dom Salazard, qui jouit d'une bonne santé, remercie bien vôtre Révérence de son cher souvenir & lui présente de tout le cœur ses très humbles respects; il est toujours aimable & bien aimé des frères. Vous l'êtes, vous, mon révérend Père, & des frères du cloître, & des grands du monde & vous le serez toujours, parce que l'on connoît & vôtre bon cœur & vôtre droiture & vôtre excellent caractère.

Dans cette connoissance & ces sentimens, j'ai l'honneur d'être, avec autant de reconnoissance que de respect, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur & confrère. — A Dijon, le 23e septembre 1745. — (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 271.)

136. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Montpellier, le 28e fevrier 1746. — Nous avons délibéré, mon très cher Père, de vous prier de continuer nostre Histoire, suivant le projet que vous nous avés communiqué & qui a été lû en pleine assemblée; il a été extrêmement goûté & on est bien persuadé que cet ouvrage ne cèdera point au précédent. Nos Estats finiront le trois de mars, ne m'écrivés donc plus à Montpellier, mais à Narbonne. Je serai ravi d'y recevoir la continuation de vos nouvelles. On ne peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je serai toujours, mon très cher Père, votre très humble & obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, lettre 366.)

137. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 28ᵉ fevrier 1746. — Vôtre mémoire, mon très révérend Père, a été lû aux Estats & très approuvé. On a délibéré en conséquence de vous charger de faire le volume contenant tout ce que vous avés proposé; ainsi vous pouvés mettre la main à l'œuvre.

A l'égard du mémoire du sieur Vincens, Mgr l'archevêque n'a pas jugé à propos d'en parler cette année; nous verrons de le rendre contant l'année prochaine, & vous pouvés l'assurer qu'il ne tiendra pas à moy qu'il ne le soit. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 241.)

138. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 16ᵉ mars 1746. — Je n'ay pas douté, mon révérend Père, que M. l'archevêque de Narbonne & M. de Montferrier ne vous eussent informé de la résolution des Etats sur le contenu du mémoire dont la lecture leur a été faite. On a reçu avec applaudissemens le projet que vous y donnés d'un sixième volume, & je ne vois personne qui ne soit bien aise que vous soyés en état de continuer à travailler utilement pour la Province, quoiqu'il eût été naturel à cette occasion de vous assurer la pension de mil livres qu'on vous paye toutes les années; vous ne devés pas cependant en avoir la moindre peine, & il n'y a personne dans les Etats qui puisse penser autrement sur cette legère marque de reconnoissance. Vous devés donc être pleinement tranquille & continuer le travail que vous avés commencé, en observant néanmoins de ménager vôtre santé, dont vos amis & les gens de lettres connoissent tout le prix. La continuation du travail a été cause qu'on n'a point parlé du mémoire de l'imprimeur; je crois sa demande juste & nous en parlerons à Paris pendant le séjour que j'y ferai. Je compte de partir le 22 de ce mois, mais je n'arriverai que vers le dimanche des Rameaux.

P. S. — Je joins à cette lettre le certificat que vous m'avez demandé pour justifier que vous êtes compris dans le comptereau pour la somme de 1000 livres.

Je porterai tous les mémoires que je pourrai ramasser au sujet du Canal de communication des mers, mais je crois que vous ferés fort bien de vous adresser d'avance à Messieurs de Riquet qui pourront vous donner quelque chose de suivi. Il faudra parler en même tems du port de Cette, qui est lié nécessairement au grand ouvrage, et du canal des Etangs qui assure la communication de Cette au Rhône. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 354-355.)

139. — *M. de Montfa au même.*

Mon reverend Père & très cher cousin, votre nouvelle officialité[1] retarde le plaisir dont nous nous sommes flatés de vous embrasser. Je souhaitte vostre regne court, pour avoir le plaisir de vous voir bientost. Le fils de M. de Combettes arrivera à Paris, au commencement du mois prochain; je me flatte que vous voudrés bien luy faire plaisir. — A Galliac, ce 28ᵉ mars 1746. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 140.)

[1] Voir au sujet des fonctions d'official de l'abbaye de S. Denys, dont fut investi D. Vaissete en 1738 & de S. Germain des Prés en 1746, nos *Pièces justificatives*, 1ʳᵉ série, nᵒˢ 18, 21 & 24.

140. — *Dom Vaissete à M. de Combettes Labourelie, avocat au Parlement [de Toulouse], à Gaillac, en Albigeois, par Toulouse.*

A Paris, 31e octobre 1746. — Monsieur, Mr vôtre fils arriva à Paris avant hier au soir, en parfaite santé, avec M. de Senargues, son camarade. Ils vinrent me voir hier matin, & je comptai à M. vôtre fils quatre louis pour faire son voyage, dont il m'a fourni un reçu que je déchirerai, ou que je vous renvoyerai à votre choix quand je sçaurai que vous avez compté cette somme à dom Louis, procureur de la Daurade, ou en son absence à dom Constans, qui me l'envoyeront par la première occasion; & en cas que ce soit par la messagerie de Toulouse, vous aurez la bonté d'en supporter les frais. Nos deux cavaliers prirent hier la route de Fontainebleau, se proposant de passer par l'Auvergne; je compte que vous verrez Mr vôtre fils peu de jours après avoir reçu ma lettre.

Je vous prie de faire mes complimens à M. de Monfa, & de lui dire que je viens de reçevoir sa lettre du 24 de ce mois. Je n'ai aucune nouvelle de son fils depuis la lettre que M. de Chavoyer m'a écrite & que je lui ai envoyée. Je n'en suis pas surpris, parce que je sçais que toutes les troupes sont en marche pour aller prendre leurs quartiers. Aussitôt que j'en aurai des nouvelles, je ne manquerai pas de lui en faire part.

Je vous prie aussi de donner de mes nouvelles à ma sœur, à mon neveu, & à toute la famille. Il y a apparence que la guerre continuera, puisqu'on parle de lever cent mille hommes de milice, de doubler la capitation, & de tenir une assemblée extraordinaire du clergé au mois de février prochain. On croit le mariage de Mr le Dauphin assuré avec une princesse de Saxe-Pologne.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, vôtre très humble & très obéissant serviteur. (*Communication de M. Louis de Combettes Labourelie.*)

141. — *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.*

A Montpellier, ce 23e décembre 1746. — C'est avec autant d'empressement que de joye, mon révérend Père, que je vous apprends que les mille francs que l'on vous accordoit annuellement, vous ont été accordés pour vôtre vie, à la charge d'exécuter le contenu aux mémoires que vous avez envoyés, & qui ont été lus en pleins États. M. de Joubert se chargera de vous envoyer la délibération qui a été prise à cet égard.

Après la dernière révolution de Gênes, nous nous attendions que les ennemis repasseroient le Var; mais nous apprenons au contraire qu'ils gagnent toujours un peu de terrain.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je serai toute ma vie, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur.

Mille très humbles complimens, je vous prie, à vostre digne supérieur général. Nos Etats se sépareront vraysemblablement le deux janvier. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 368.)

142. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 26e décembre 1746. — Je m'empresse à vous faire part, mon révérend Père, de la délibération que les Etats ont prise pour vous donner des marques de leur reconnoissance. Ils ont converti le paiement de la somme de mille livres qu'on vous a fait jusqu'ici, en une pension viagère de pareille somme, & vous avés été chargé par

la même délibération de continuer vôtre travail pour le supplément de l'Histoire, conformément au projet que vous avez donné ci-devant & à votre dernier mémoire. Je suis persuadé que vous serés content de cette marque de la satisfaction que les Etats ont de votre travail & de l'approbation qu'ils donnent publiquement à votre ouvrage. M. l'Archevêque de Narbonne a fait les choses de la meilleure grâce du monde & vous ne sauriez assés le remercier des bontés dont il vous a comblé à cette occasion.

Je suis charmé en mon particulier que les Etats se soient acquittés envers vous de la reconnoissance qu'ils vous doivent & je ne doute pas que vous ne soyés persuadé de l'empressement avec lequel je m'intéresserai toujours à tout ce qui pourra vous regarder. J'ai l'honneur d'être avec attachement & un vrai respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 356.)

143. — *M. Regnauldin au même.*

A Alby, ce 11 may 1747. — Je rapelle, monsieur mon très reverend Père, à vostre souvenir un home qui a eu l'honneur de faire une petite partie de ses études avec vous; mais que vous avés laissé bien loin en arrière. J'ay croupi dans l'ignorance, pendant que vous estes monté aux grades les plus éminens de la république litéraire. Vous ne vous estes pas moins distingué dans vostre Ordre par vos vertus & dans la société civile par la bonté & la générosité de vostre cœur. C'est un témoignage que portoit en vostre faveur le feu archevêque d'Alby, vostre bon ami & le mien & que nous devons regretter beaucoup tous les deux.

Le puisné de mes trois fils aujourd'huy au service du roy de Pologne, électeur de Saxe, croit devoir faire une recherche pour prouver que le frère de son bisayeul étoit officier militaire des ducs de Lorraine, d'où ma famille est originaire. Je vous suplie, mon reverend Père, de vouloir bien l'aider de vos lumières, conseil & crédit dans cette recherche. Sa faveur peut exciter la jalousie, & celle-ci enfante souvent la médisance & mesme la calomnie. Vous ne trouverez pas mauvais qu'un père cherche à estoufer ces deux monstres, & qu'il excite vostre zèle contre eux & solicite la bonté de vostre cœur & de vostre caractère en faveur du fils d'un de vos vieux serviteurs. Je suis, Monsieur mon très reverend Père, avec tous mes anciens sentimens & ceux que vostre vertu & vostre sçavoir y ont ajouté, & méritent très dignement, c'est à dire respect & vénération, vostre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 314-315.)

144. — *Le P. dom Salomon Jouy au même.*

P. Ch. — La charité qui vous a engagé à prendre en main mes intérets & à solliciter la révocation de ma lettre de cachet m'inspire la confiance, mon révérend Père, que vous me pardonnerés le silence que j'ay gardé jusqu'icy à votre égard, quoique pleinement informé par M. de la Mauronsière & par le R. P. Arribat & même par notre P. Prieur, de tout ce que vous aviés fait & faisiés encore tous les jours pour me procurer la liberté. Il est de certains états, où l'on se trouve qui nous pulvérisent & anneantissent, si j'ose ainsi parler. La disgrâce paroît si extraordinaire, si imprévue & si entière que l'on se croit réduit au conseil de Jérémie, *ponet in pulvere os suum, si forte sit spes :* tout innocent même qu'on puisse se croire des fautes qu'on allègue pour motifs d'une punition si peu attendue, le respect qu'on a pour ses supérieurs irrités nous engage à regarder comme criminelles les démarches qui en toute autre occasion nous auroient

foiblement touchés. Surtout, mon révérend Père, on repasse dans la retraite & le silence d'une dure captivité ce que l'on doit à Dieu, & abismé de confusion on se regarde encore comme trop heureux de pouvoir profiter de ces salutaires moyens d'expiation que la divine miséricorde nous présente. On baise avec un saint tremblement & une humble reconnoissance la main juste du Dieu qui nous châtie, & l'amour du père qui la lève pour ramener à lui son enfant, l'empêche de murmurer ou de se plaindre de la rigueur ou pesanteur de ses coups. On attend en patience les momens du Seigneur & les secours qu'il nous procure dans la charité de nos amis à qui il inspire de parler & d'agir pour nous.

La générosité avec laquelle vous avés travaillé jusqu'icy à adoucir ou briser mes liens, tout inconnu que je vous sois, tout noir même, ne craignons pas de le dire, qu'on m'eut dépeint à vos yeux & malgré les désagrémens qu'il y a toujours de s'intéresser pour des personnes malheureuses, contre lesquelles des préventions en foule, justes ou injustes, forment des obstacles insurmontables, cette générosité, dis-je, mon révérend Père, dont je sens tout le prix & de laquelle je serai éternellement reconnoissant, est de ces vertus qui ne peuvent être véritablement & duement récompensées que par celuy qui les inspire. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que si j'avois l'honneur d'être connu de vous, mon silence seroit auprès de vous la preuve de l'étendue de ma reconnoissance, & je le garderois peut-être encore, si je ne croyois vous devoir instruire de ma présente situation & du nouveau besoin que j'ay du secours de vôtre protection.

La permission que le très révérend Père général a eu la bonté d'envoyer à nôtre révérend Père prieur de m'accorder les récréations ordinaires aux religieux est une grâce qui m'a flatté d'autant plus, qu'elle m'est un gage du retour de ses bonnes grâces, que j'ambitionne depuis long-temps, & dans tout autre maison que celle-cy, elle me porteroit à attendre en patience la révocation de ma lettre de cachet; mais permettés-moi de vous représenter :

1° Que le révérend Père prieur ne la regarde pas comme une permission de pouvoir découcher, même pour aller à une de nos maisons voisines de trois lieues, comme Mauléon; 2° il m'a dit qu'il ne me refuseroit pas de sortir hors l'enceinte de la maison pour aller me promener l'après midy, mais qu'il comptoit que je n'irois voir aucune personne du dehors, ennemy de la maison; par le mot *ennemy* de la maison il entend ceux qui plaident contre nous.

Or je vous diray que c'est dire en bon françois : ne voyez personne. Or si vous connoissiés un peu ce pays, vous sentiriés, mon révérend Père, tout le poids & l'étendüe de la condition. Ce pays est une terre de grisons où l'on trouve difficilement une promenade convenable, à moins que d'aller un peu loin; & comment le faire dans le court espace du diner jusqu'à vêpres? Nous sommes même icy actuellement sans jardin, sans cour, sans cloître, réduits à quatre religieux, dont l'officier a ses affaires, obligés à deux grandes messes par jour & l'après midy à la récitation de l'office des morts. Y a-t-il apparence que je propose à aucun de nos Pères de m'accompagner dans de vilains endroits, & qu'ils se déterminent à se priver de voir leurs amis (ces prétendus ennemis, car c'est à moy seul que la défense a été faite, & nos Pères ne resteroient guère icy, s'ils y étoient compris). Je ne vous dis rien icy que le révérend Père visiteur ne sache bien & ne vous certifie. Pardonnés même si j'entre dans ce détail; mais il me paroît nécessaire pour vous faire voir le peu d'usage que je peux faire de la grâce accordée; je pourrois même dire le non usage que j'en dois faire pour éviter la moindre apparence de plainte & par conséquent la charité que vous exercerés en continuant de travailler à la levée de ma lettre de cachet. Alors ou le très révérend Père général me placera ailleurs, ou du moins je pourray m'adresser au révérend Père visiteur, qui m'a promis sa protection & qui ne

me refusera pas une maison qui me convienne. Permettez-moi encore, mon révérend Père, de vous consulter sur une peine que je ressens.

Depuis quatre ans que je suis icy reclus, j'ay écrit plusieurs fois au très révérend Père général, dont je connois la tendresse & le bon cœur. Je l'ay fait, j'ose dire, dans les termes les plus soumis, les plus respectueux & les plus propres à le toucher; mais plaignés-moy, je n'ay jamais pu en recevoir un mot de réponse. Jugés quelle doit être ma situation. Ne me regarde-t-il plus comme son enfant & ai-je perdu toute espérance de pouvoir le fléchir? Je ne m'attendois pas à une réponse favorable, gracieuse & telle que mon amour propre la souhaitoit, je ne la méritois pas, je le veux même. Mais j'aurois du moins été content, s'il m'avoit bien grondé, s'il m'eût témoigné dans les termes les plus forts son ressentiment, &c. Mais son silence profond & persévérant perce jusqu'au vif le cœur d'un enfant, qui malgré ses fautes luy est si entièrement dévoué. Je ne craindray pas même de vous avouer que je n'ose plus m'adresser à luy directement de peur que mes lettres, loin de le fléchir, ne l'aigrissent davantage contre moy. Instruisés-moy de ce que je dois faire pour appaiser la tempête, & il n'y a rien d'impossible que je ne tente. Ah! mon révérend Père, si vous pouviés, en luy parlant pour moy, lui exposer mes vrais sentimens, il en seroit touché. Notre révérend Père prieur m'a dit que le révérend Père secrétaire de sa Révérence lui avoit écrit que je pris[se] patience. Le remède est aisé à prescrire, la grâce seule de J. Ch. en peut rendre la pratique facile. J'ay fait une chûte ce carême qui m'a laissé des douleurs qui demanderoient des exercices que je ne puis trouver icy. Si ma liberté, malgré la bonne volonté du très révérend Père général, ne peut m'être sitôt rendue, du moins qu'il me soit permis de pouvoir monter à cheval. Je ne demande pas ny de longues ni de grandes récréations, mais seulement de pouvoir découcher quelques nuits & aller passer quelques jours dans nos maisons voisines; ou plutôt je ne demande rien que ce que vous verrés que le très révérend Père général sera en disposition de m'accorder. Je prie Dieu tous les jours pour sa conservation & je luy demande en particulier pour vous, mon révérend Père, *ut impleat in te,* comme disoit saint Augustin, *sinum tam grandem quam ipse fecit.* J'ay l'honneur d'être avec autant de respect que de reconnoissance, vôtre très humble & très obéissant serviteur.

A Mortagne, Bas-Poitou, ce 18e juillet 1747. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 422-423.)

145. — *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.*

Mon révérend Père, je comptois avoir l'honneur de vous voir à Pontoise avant l'Assomption. Le P. dom Bouquet m'en avoit assuré & je vois avec déplaisir que vous différez votre voïage au mois de septembre & que vous en parlez même avec une sorte d'hésitation qui me fait peine & aussi à nôtre bon prieur, qui vous attendoit plutôt; au moins si vous venez, on s'en consolera. Madame la Duchesse & M. le Duc[1] seront charmés de vous voir & sont très sensibles aux marques de votre souvenir.

Je suis très sensible, mon révérend Père, au choix que vous avez fait de moi pour être votre censeur : il est bien gratieux d'avoir des ouvrages qui ne demandent que des louanges & point de critique[2]. Je vous donne, mon cher Père, tous mes petits pouvoirs; vous pouvez faire tout ce qui vous sera le plus commode pour l'impression de vôtre livre. S'il y en a quelques feuilles d'imprimées quand vous viendrez à Pontoise, vous pourriez les apporter avec vous, ou m'en envoier par quelques voies sûres ou les réserver

[1] Le duc et la duchesse de la Trémoille.

[2] Il s'agit ici de l'Abrégé de l'Histoire de Languedoc, qui parut en 1749.

jusqu'à la fin d'octobre, où nous serons de retour à Paris. Je suis charmé de trouver cette occasion de vous être bon à quelque chose & de vous prouver les sentimens tendres & respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

A Pontoise, le 3 aoust 1747. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 87.)

146. — *L'évêque d'Evrie à M. le vicomte de Montfa.*

A Alby, le 24e aoust 1747. — [Il lui annonce qu'il a reçu une lettre de M. l'abbé d'Hélyot où il est dit que le Roi ne veut pas donner des biens d'Église à des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans, & que M. de Montfa fils[1] n'en a que quatorze]. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 153.)

147. — *Lefranc de Pompignan à dom Vaissete.*

A Pompignan, le 20 septembre 1747. — Puis-je me flatter, mon révérend Père, que vous voudrez bien m'aider à obtenir de dom Laneau, votre général, une grâce que j'ay fort à cœur? J'ai eu l'honneur de vous parler à Paris d'un de vos jeunes religieux, nommé dom Pont, qui a un talent singulier pour les langues savantes. Nous grécisions souvent ensemble, quand il étoit à l'abbaye du Mas. On l'a envoyé depuis à Villeneuve d'Agen. Cette maison n'est qu'à cinq ou six lieues d'une terre que j'ai en Quercy, où je dois aller passer les dernières semaines des vacations. Il y a long-temps que je désire avec ardeur de prendre quelque teinture de la langue hébraïque; dom Pont me seroit bien nécessaire pour cela. J'écris au révérend Père général pour le prier de permettre à ce religieux de venir me joindre à Cate, c'est le nom de ma terre, & d'y demeurer avec moi jusqu'à la Saint Martin. C'est un voyage de dix-huit ou vingt jours tout au plus. Je vous supplie d'appuyer ma lettre; vous me rendrez un service infini & que je n'oublierai jamais. Je profite en même temps de cette occasion pour vous demander des nouvelles de vos travaux littéraires. Quand aurons-nous le dernier volume de votre admirable Histoire de Languedoc & travaillerez vous bientôt à l'abrégé? Il n'est pas de bon citoyen qui ne doive s'intéresser à l'achèvement & au succès d'un ouvrage qui éclaircit des points très importans & qui répand un grand jour sur plusieurs parties de l'histoire générale du Royaume. Je suis avec un respectueux attachement, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur. — Lefranc.

Je datte mes lettres de la campagne où je suis, mais mon adresse est à Montauban. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 17-18.)

Je n'ai lu que l'automne dernière vôtre Abrégé de la grande Histoire de Languedoc; J'en ai été enchanté. Vous vous êtes immortalisé vous-même, en rendant par ces deux ouvrages un service immortel à cette Province. Ses privilèges y sont mis dans un jour qui ne peut être obscurci que par des nuages passagers auxquels succédera sans doute un temps plus doux & plus serein. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 21.)

148. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Narbonne, ce 7e janvier 1748. — J'ay bien des remercimens à vous faire, mon révérend Père, des vœux que vous avés la bonté de faire pour moy, dans ce renouvellement d'année.

[1] Le fils cadet de M. de Montfa, dont il est question dans une lettre précédente de son père à dom Vaissete, en date du 2 janvier 1745, n. 131.

Vous ne devés pas douter que les miens pour vostre bonheur & vostre satisfaction ne soient des plus étendus & des plus sincères. Les Etats finirent samedy dernier. J'ay apris avec beaucoup de plaisir qu'ils avoient accordé au sieur Vincent, imprimeur de nostre Histoire, une pension viagère de cent pistolles, laquelle est reversible sur la teste de sa femme sur le pied de cinq cents livres. Je dois partir à la fin de cette semaine pour Toulouze, où j'ay quelques procès qui demandent ma présence. Je vous prie de m'y adresser vos nouvelles & d'estre toujours bien persuadé des sentimens avec lesquels je suis très parfaitement, mon reverend Père, vostre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 370.)

149. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, ce 27[e] janvier 1749. — Je ne sçay pas, mon très révérend Père, quel peut être le motif de la préférence que vous donnés à M. de Joubert, en vous adressant à lui plus tôt qu'à moy pour tout ce qui regarde nôtre ministère, & je vous avoue que j'en suis un peu jaloux. Je vous envoye avec plaisir le certificat pour le payement de vôtre pension & je recommanderay à M. Lamouroux d'ordonner une fois pour toutes à ses commis de vous la payer sans cette formalité qui est très inutile, cette pension devant subsister autant que vous & je souhaite bien sincèrement que nous la payions longtemps.

Vincens m'a témoigné sa satisfaction de ce que les Etats ont fait pour luy & cela en est, je vous assure, une [réelle] pour moy de voir qu'il soit content. Je recevray avec plaisir l'Abrégé de l'Histoire avec la relieure la plus simple. Je répondray incessamment à M. Buache : mais je vous prie de luy dire qu'il ne se mette pas en dépense pour faire tirer d'autres exemplaires des Tables, pareilles à celles qu'il m'a déjà envoyées, parce que je les regarde comme très inutiles. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 242-243.)

150. — *M. Labreuille, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, à dom Vaissete, à Bourbonne-les-Bains.*

Paris, le 10 juillet 1749. — [Il lui prescrit d'employer les boues le soir avant de se coucher, après avoir mis la douche en usage; elles doivent faire du bien, dit-il, pour peu qu'il y ait de l'engourdissement ou même de la stupeur dans la main. Puis il ajoute :]

Je crois qu'au cas où vous serés obligé de retourner à Bourbonne pour la deuxième saison, il ne sera pas nécessaire que vous soiés saigné de nouveau; la purgation réitérée pourra vous suffire; cependant sur ce point là prenés particulièrement l'avis du médecin qui vous conduit; & s'il le juge nécessaire indispensablement, vous pourrez vous faire saigner au poignet, pour éviter les accidens que vous redoutés[1]. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 23.)

[1] Il paraît que D. Vaissete se trouva beaucoup mieux de la première saison qu'il fit à Bourbonne-les-Bains que de la seconde. Une lettre qui lui fut adressée à Paris par M. Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de Chartres, en date du 24 août, nous apprend que le malade était alors sur le point de partir pour la seconde fois; il ne tarda pas à repartir, car il était arrivé à sa destination deux jours après, le 26, comme le prouve une lettre à cette dernière date, où on lit sur la suscription : Au R. P. Vaissete, à Bourbonne-les-Bains. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 142.)

151. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Narbonne, le 23e aoust 1749. — Je reçois avec plaisir, mon révérend Père, les nouvelles que vous me donnés de vôtre santé. Je suis charmé d'aprendre que vous ayés éprouvé quelque soulagement à vos incommodités durant la première saison des eaux de Bourbonne, & je souhaite que les remèdes que vous allez faire encore vous procurent une parfaite guérison.

Je suis arrivé icy depuis deux jours, en assez bonne santé, mais mes jambes me servent toujours très mal. Lorsque vous serés de retour à Paris, je vous serai très obligé de vouloir bien continuer à me donner de vos nouvelles. Je suis toujours très parfaitement, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 371.)

152. — *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.*

Vers 1749. — Un de mes amis m'escrit de Paris que vous êtes parfaitement rétabli de votre attaque de goute à la main : c'est ce qui s'apelle de vrais maux surtout pour une personne qui comme vous sçait faire un si bon usage de ses doits. Vous ne devés pas douter, mon révérend Père, que je ne vous ai plaint bien sincèrement, malgré le préjugé populaire qui sembleroit refuser toute pitié aux gouteux.

J'oubliois presque de vous parler de vôtre Abrégé de l'Histoire; je suis bien aise qu'il avance. Vous sçavez, mon révérend Père, que mon paraphe n'est pour vos ouvrages qu'une simple formalité. Nous serons selon les apparences de retour à Paris au commencement d'octobre. Je parapherai ce qu'il y aura d'imprimé, passé le cahier 108. — Le 15 juillet. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 88.)

153. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 4e mars 1750. — Je ne doute pas, mon révérend Père, que vous n'ayés pris beaucoup de part de tout ce qui s'est passé dans la Province depuis quelque tems[1]; vous êtes trop bon citoyen & trop bon patriote pour ne pas vous y intéresser. Il n'y aura rien de changé au paiement de vôtre pension & je suis persuadé que M. Lamouroux ne fera aucune difficulté de vous la payer. Vous connaissés, mon révérend Père, tous les sentimens d'estime & de respect que j'ai pour vous. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 366.)

154. — *L'archevêque de Toulouse au même.*

A Toulouse, ce 8e mars 1750. — Je suis bien persuadé, mon révérend Père, que vous prenés part aux malheurs de nôtre Province. Vous faites très bien & vous agissés avec vôtre prudence ordinaire, en étant fort circonspect sur cette matière & vous jugés bien que j'en use de même. Tout ce que l'on peut dire c'est que c'est un événement bien fatal

[1] Peu de jours auparavant, le 28 février, les États avaient reçu du roi l'ordre de se séparer, à l'occasion des deux délibérations des 5 & 17 du même mois, relatives au don gratuit. Ils ne furent rétablis que le 10 octobre 1752. Ce n'est point l'archevêque de Narbonne, M. de Bertons de Crillon, nommé en 1739, qui avait présidé l'assemblée de 1750, mais celui de Toulouse, Charles-Antoine de la Roche-Aymon, lequel succéda en 1752 à M. de Crillon.

pour le Languedoc & que ses habitans sentent bien vivement. Continués je vous prie à m'écrire, mon révérend Père, & soyés bien persuadé de la sincérité & de l'étendue des sentimens avec lesquels je suis vôtre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 56.)

155. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 11e janvier 1751. — Mon révérend Père, quant au payement de vôtre pension, il me paroit qu'on ne peut éviter d'attendre qu'on prenne un parti sur les impositions de cette année. Le payement de cette pension ne peut certainement souffrir de difficulté, mais il s'agit de la forme, qui ne peut être déterminée quant à présent. On sçaura sans doute bientôt à quoi s'en tenir. La perte que nous avons faite par la mort de M. Lenain a mis un nouveau désordre dans toutes les affaires, & quand il aura un successeur, il faudra encore du temps pour le mettre au fait. Il y a des gens qui croyent que cette circonstance pourroit déterminer à rassembler les Etats; d'autres au contraire croyent que les affaires du clergé y mettront obstacle. Vous connoissés la sincère amitié & le respect que j'ai pour vous. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 392.)

156. — *Lefranc de Pompignan à dom Laneau.*

A Montauban, le 26e janvier 1751. — Mon très révérend Père, c'est faire la cour à la congrégation de S. Maur que de lui fournir de nouvelles occasions de rendre service au public & aux lettres. L'Académie des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse a nommé depuis peu dom Pont, académicien correspondant, sur la réputation qu'a ce religieux d'être fort versé dans la connoissance des langues hébraïque & grecque. Cette Compagnie se propose de fonder quelque jour une chaire pour ces deux langues. Les libéralités redoublées de la ville de Toulouse à l'égard de l'Académie & le zèle des académiciens font espérer que cette fondation, qui est destinée à votre maison de la Daurade, aura peut-être lieu plustôt qu'on ne pense. Nous souhaitterions, je parle ainsi comme membre de l'Académie & comme chargé par elle d'avoir l'honneur de vous écrire, nous souhaitterions, dis-je, Mon très Rev. Père, que pour préparer les voyes à l'exécution d'un projet aussi utile aux sciences & aux grandes études, vous voulussiez bien envoyer D. Pont à Toulouse, pour être de communauté dans la maison de la Daurade, remplir les fonctions d'académicien, & tenir dans l'Hôtel de l'Académie des conférences sur l'hébreu & sur le grec. Nous nous flattons que vous ne refuserez pas d'entrer dans nos veües. Si une Académie des sciences doit trouver faveur quelque part, c'est auprès du Général d'une congrégation de savans. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.[1]. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 20.)

157. — *Le P. dom S. Deidier à dom Vaissete.*

En recevant vôtre lettre du 31 may je fis mes complimens à nôtre ancien Prieur; il y fut très sensible. Quoiqu'il eut eu des attentions pour les aieus de D. Devic il m'assura qu'à vôtre consideration, il les redoublera. Il m'ajouta que ces demoiselles ne sont plus en nécessité, qu'elles sont à présent à leur aise, qu'elles tiennent des pensionnaires. — A St André d'Avignon, le 18e mai 1751. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 16.)

[1] Nous savons, par une lettre du 17 octobre de la même année, que ce projet de nommer D. Pont professeur auprès de l'Académie des sciences de Toulouse avait reçu son exécution. (F. Lang. 187, f. 27.)

158. — *M. Raybaud*[1], *d'Arles, au même.*

Mon très révérend Père, j'ay lu en son tems vôtre Histoire du Languedoc avec un extrême plaisir; je l'ay admirée avec tout le public. On ne peut faire qu'un jugement favorable de ce grand ouvrage, puisqu'il est rempli de recherches infinies, d'une critique exacte & sçavante & d'une profonde érudition. Il auroit été à souhaiter que tout le monde se fut fait un plaisir de vous communiquer des mémoires pour le perfectionner. Il y a plus de trente ans que dom Gabriel Marclan qui étoit chargé, comme vous, de dresser cette Histoire, vint à Arles avec un autre religieux dont j'ay oublié le nom. Ils m'honorèrent de leur visite & je leur fournis tout ce que je pouvois sçavoir, surtout ce qui regardoit l'ordre de Malte. J'ay reconnu en lisant vôtre Histoire des pages presque entières qui en provenoient; mais j'étois alors assés jeune & plusieurs articles que je leur donnay n'étoient point de la dernière exactitude, parce que j'avois suivi des mémoires peu fidèles. Mais depuis ce tems là j'ay eu le moyen de visiter non seulement les archives du grand prieuré de S[t] Gilles, mais encore celles du prieuré de Toulouze & j'ay vu les titres originaux. Je me suis aperçu de quelques erreurs, & j'ay fait en même tems de nouvelles découvertes. Je prend la liberté de vous les envoyer, flatté comme je suis d'avoir l'honneur de vôtre connoissance, ainsi que M[r] Graverol a eu la bonté de m'informer. Je souhaite quelles puissent vous être de quelque utilité; j'ay eu l'attention de marquer les endroits où les titres se trouvent.

[Suit la série des remarques rectificatives faites par M. Raybaud en neuf pages in-4°.]

A Arles, le 4 aoust 1751. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 306.)

159. — *Le P. Gaubil*[2], *missionnaire de la compagnie de Jésus, au même.*

Mon révérend Père, l'an passé j'eus avis de Canton que vous m'envoyiés l'Abrégé de vôtre Histoire; je l'ay receu il y a plusieurs mois par les barques impériales des provinces du midi. L'Abrégé est très bien fait; mais il me paroit que vous n'en dittes pas assés sur nôtre célèbre ville de Gaillac. J'espère que vous me procurerés l'histoire littéraire de la Province qu'on dit faite par un de vos RR. PP.

Nous avons fait partir d'icy pour Canton trois prosélytes, jeunes Chinois; je souhaitte qu'ils puissent passer en France par cette voye. Je vous envoye le livre des prières chinoises, en quatre volumes, un livre de relligion chinois & tartare, seize bâtons d'encre & quatre petites boittes de thé. Tout cela est peu de chose, mais je vous prie de l'accepter, quand ce ne seroit que pour vous souvenir quelquefois d'un religieux de Gaillac, qui se trouve à l'extrémité du monde & qui est pour dom Vaissete plein d'estime.

On a fait icy plusieurs tentatives pour le rétablissement de la mission, elles ont eu peu de succès; mais la mission est un peu plus tranquille, plusieurs missionnaires entrent de

[1] Avocat d'Arles cité dans le *Nouveau traité de diplomatique* des Bénédictins, t. IV, p. 703, pour « son érudition & ses recherches utiles au public »; auteur d'une *Histoire du prieuré de S. Gilles*, conservée aujourd'hui en manuscrit à la bibliothèque publique d'Aix.

[2] Le P. Gaubil vit le jour à Gaillac en 1689, quatre ans après la naissance de D. Vaissete. Son père, reçu avocat au Parlement de Toulouse, exerçait cette profession au siége de Gaillac; son frère était syndic de l'hôpital de cette même ville, comme on le voit dans la correspondance de nos Bénédictins. Gaubil fut un des plus savants missionnaires de la compagnie de Jésus en Chine; il se distingua comme mathématicien, astronome & orientaliste. Ses travaux lui valurent le titre de correspondant de l'Académie des sciences de Paris : il mourut en 1759.

nouveau dans les provinces & parmi ceux là est le P. Chamseaume, arrivé depuis trois ou quatre ans de Toulouse à Macao. Dans cette ville nous sommes toujours en grande liberté pour nos fonctions de missionnaires; mais on baptise beaucoup moins d'adultes que les années précédentes. Je suis avec beaucoup de respect, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur. — A Péking, ce 6 novembre 1751. — (*En marge.*) On nous annonce l'arrivée de deux vaisseaux françois à Canton, mais je ne vois pour moi aucune lettre. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 108.)

160. — *M. Baron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, au même.*

1er mai 1754. — [Il écrit à D. Vaissete pour lui proposer de former une demande à l'effet d'obtenir le titre d'académicien honoraire à la place de D. Bouquet, décédé à Amiens le 1er mai 1754.] (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 52.) — [Réponse affirmative de D. Vaissete, s'informant de quelle manière il doit faire cette démarche. — Brouillon autographe sans date.] (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 53.)

161. — *Le P. dom Devienne*[1] *au même.*

Mon révérend Père, j'envoye au très révérend Père par cet ordinaire le projet de l'Histoire générale de Guyenne & je le prie de vouloir bien vous le communiquer. Vôtre réputation & l'étude assidue que je fais de l'ouvrage qui vous l'a acquise, à un si juste titre, me persuadent que je ne puis mieux m'adresser qu'à vous, pour porter cet essai au degré de perfection dont il peut être susceptible. Faites moi donc le plaisir, mon révérend Père, d'examiner ce Projet & de m'aider à le mettre en état de paroître aux yeux du public. Je sçais, mon révérend Père, que vous avés des occupations considérables; je me flatte néanmoins que vous voudrés bien les interrompre un moment pour rectifier des idées qui doivent en quelque sorte fixer le public sur l'ouvrage qu'on m'a fait l'honneur de me confier. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur & confrère. — A Bordeaux, ce 14e janvier 1755. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 28.)

162. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 3e mars 1755. — Mon révérend Père, à propos de M. Buache tout le monde se plaint de sa lenteur à travailler à nos cartes. Il m'avoit promis d'envoyer pendant les Etats celles du diocèse de Narbonne, mais il n'en a rien fait. Il devoit aussi m'adresser un mémoire contenant des observations sur plusieurs articles qui l'empêchoient de continuer son travail sans avoir reçu des éclaircissemens & j'attends encore ce mémoire. Il seroit bon cependant, autant que vôtre santé vous le permettra, que vous pussiés travailler au dernier volume qui doit encore paroître pour rendre nôtre Histoire complette; car s'il faut attendre que toutes les cartes paroissent, je ne sais qui peut se promettre de voir cet ouvrage. Comme je suppose que vous avés maintenant fini vôtre Géographie, vous serés plus libre pour travailler au sixième & dernier volume de l'Histoire. Il ne me reste qu'à vous assurer de l'attachement sincère & du vray respect avec lequel je suis, &c. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 421.)

[1] C.-J.-B. d'Agneaux Devienne, bénédictin de Saint-Maur, auteur de l'*Histoire de l'Artois*, 5 volumes in-8°, & de l'*Histoire de Bordeaux*, in-4°.

163. — *Le P. dom Devienne au même.*

Mon révérend Père, de tous les articles dont j'ai eu occasion de parler dans mon Projet, celui qui regarde M. le président de Montesquieu m'a paru le plus difficile à toucher. Je ne pouvois m'empêcher de parler de cet illustre sçavant dans l'article des Belles-Lettres. Je sçavois que son livre de l'*Esprit des Loix* a été fort critiqué; il ne me convenoit pas cependant de le blâmer. Pour me tirer de ce pas, vous avez vu le biais que j'ai pris; j'ai loué dans l'*Esprit des Loix* ce qu'on ne peut s'empêcher d'y admirer, quelque parti que l'on prenne sur le fond de ce livre, & par ce correctif que j'y ai mis *à travers quelques défauts que la critique n'a point épargnés,* j'ai insinué assez clairement qu'en me déclarant admirateur de cet ouvrage, j'étois fort éloigné d'en adopter tous les principes. J'ai cru que la mort de M. de M. m'autorisoit à ajouter le Supplément que j'ai envoyé à dom Goudard. Quant au correctif que vous me proposés, voici quelques réflexions qu'on m'a fait faire à ce sujet.

Il n'est pas constant que M de M. soit mort de la manière que le suppose ce correctif. J'ai entendu parler bien différemment de la façon dont il avoit passé ses derniers momens. Mme la duchesse d'Aiguillon, qui ne l'a point quitté pendant toute sa maladie, a écrit à Bordeaux qu'il n'avoit point été question de rétractation de la part de M. de M. & c'est ici le bruit le plus accrédité. D'ailleurs, on assure que M. de Secondat son fils met actuellement sous la presse quelque ouvrage que M. de M. auroit certainement jetté au feu, s'il étoit mort dans les sentimens que suppose le correctif. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 30.)

164. — *Dom Vaissete à M. le chevalier de Combettes Caumon, lieutenant réformé de cavalerie, à Gaillac, en Albigeois, par Toulouse.*

A Paris, 28e février 1756. — J'ay reçu, mon cher neveu, vôtre lettre du 16 de ce mois avec la copie de celle que M. de Fumel vôtre colonel vous a écrite, au sujet de vôtre remplacement & de la réponse que vous lui avés faite. Il est certain que vous rachèteriés une seconde fois la lieutenance, en accordant à M. de Vissac ce qu'il demande & vous [seriés] en droit de vous plaindre. Mais avant de faire par mes amis quelque démarche en vôtre faveur au Bureau de la guerre, j'ay voulu auparavant consulter quelques anciens militaires, qui fussent au fait de ces sortes de marchés. J'ay consulté entre autres M. le marquis d'Eldemont, ancien colonel du régiment du roy cavalerie. Voici ce quils m'ont répondu.

Il est certain quil y a un concordat dans tous les corps militaires, infanterie, cavalerie & dragons, suivant lequel celui qui doit faire démission de sa place traite auparavant avec celui qui doit lui succéder & de proche en proche, & qu'il tire de lui tout ce quil peut pour vendre de condition meilleure; & vous en feriés autant, si vous étiés à la même place. C'est ainsi que la Volvene tira dix mille livres de sa majorité du régiment de Bourgogne, & tous les colonels favorisent ce concordat pour faire plaisir aux officiers qui quittent & dont ils sont contens. La Cour & le Bureau de la guerre ne l'ignorent pas; mais ils ne font pas semblant de le sçavoir & passent par dessus, surtout pour ceux qui sont en crédit auprès du ministre. Ainsi à moins que vous ne traitiés de cette façon avec les lieutenans qui voudront quitter, vous ne pouvés espérer d'être replacé *gratis* & sans qu'il vous en coûte rien que par mort ou en cas de guerre. Mais il n'y a aucune apparence pour cette dernière surtout, & par conséquent, il n'y aura pas d'augmentation parmi les officiers de la cavalerie.

D'ailleurs quand je réussirois au Bureau de la guerre, ce qui est fort douteux, & si vous étiés replacé malgré votre colonel, vous vous brouilleriés avec lui & vous seriés regardé de très mauvais œil par tous les officiers du régiment, qui espèrent à leur tour un pareil avantage, quand ils quitteront & feront démission de leur charge. L'argent qu'on donne n'est proprement rien qu'un dépôt; parce que [quand] l'on est remplacé & qu'on quitte dans la suite, on tâche de retirer ce qu'il en a coûté. Voila, mon cher neveu, les réflexions que j'ay faites & que vous pourrés faire à votre tour. Il y a des événemens dans la vie qui sont dans l'ordre de la Providence & auxquels il faut se soumettre. Cependant vous ne ferez pas mal de continuer d'avoir des relations avec M. le marquis de Hautpoul pour sçavoir ce qui se passe au régiment. Salués le de ma part la première fois que vous lui écrirés.

J'embrasse ma sœur, vos freres, vôtre sœur & tout le reste de la famille. Ma santé est toujours languissante & je serai obligé de faire gras en carême, à mon grand regret.

Je vous embrasse aussi & suis toujours avec une parfaite amitié vôtre très affectionné oncle. *(Communication de M. Louis de Combettes Labourelie.)*

165. — *Le même au même, à Gaillac.*

A Paris, 25e mars 1756. — J'ay reçu, mon cher neveu, vôtre lettre du 15 de ce mois. Je n'en ferai pas usage auprès de vôtre colonel, parce qu'il ne propose pas d'alternative, mais que vous donniés à M. de Vissac pour avoir sa démission 50 louis une fois payés avec 150 fr. de pension viagère. Or, comme il vous est impossible de remplir ces engagemens, je ne lui en dirai rien, à moins qu'il ne m'en parle & je lui proposerai alors vôtre alternative quil n'acceptera pas sans doute. Ainsi demeurés comme vous êtes & attendés les événemens. D'ailleurs il paroit que le régiment campera cette année; écrivés néantmoins à M. de Hautpoul, quand il y sera.

Ma santé se dérange de plus en plus; j'ay le foye gonflé, engorgé de fiel & endurci, avec un dégoût universel; je ne cesse de faire des remèdes qui jusqu'ici ont fort peu réussi; je me soumets aux ordres de la Providence.

Il y a environ un mois que M. l'abbé d'Héliot m'a dit que M. de May, que nous avons pris pour arbitre, avoit tout arrangé pour la succession de feu l'abbé de Gaillac, & qu'il m'en feroit part; mais je n'ay pas entendu parler de lui. Comme je ne puis sortir qu'en carrosse, j'écrirai à M. l'abbé d'Héliot pour qu'il termine bientôt cette affaire.

Salués toutes nos familles & croyés moi toujours votre très affectionné oncle.

P. S. J'abrège parce qu'on m'a défendu toute sorte d'application.

J'ay fait un effort & j'ay été ce matin 26 de mars chez M. l'abbé d'Héliot qui ne demeure pas loin de l'Abbaye. Il m'a dit que M. de May, commis aux parties casuelles, que nous avons pris pour arbitre, avoit dressé la transaction entre toutes les parties qui prétendent à la succession du feu abbé de Gaillac; mais que pour plus grande sûreté, il en avoit envoyé une copie par la messagerie à M. l'abbé de Gaillac pour la leur communiquer, & voir si elles en étoient contentes; que M. l'abbé de Gaillac renvoyerait la transaction à M. l'abbé d'Héliot, & qu'alors nous la signerions, comme chargés de procuration. Ainsi M. le curé de S. Michel n'a qu'à s'adresser à M. l'abbé de Gaillac pour en avoir des nouvelles[1]. *(Communication de M. Louis de Combettes Labourelie.)*

[1] Cette lettre, qui termine la correspondance de D. Vaissete, est surtout remarquable en ce qu'elle nous apprend le triste état auquel de longues souffrances & un travail incessant avaient réduit à cette époque notre illustre historien; elle précéda de dix-huit jours sa mort, arrivée le 12 avril suivant.

166. — *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.*

A l'abbaye de S. Germain des Prez, le 1er de l'an 1758. — Monseigneur, la circonstance du jour m'autorise à présenter à vôtre Grandeur les assurances de mon respect & mes vœux pour sa plus parfaite satisfaction.

Vous voudrez bien, Monseigneur, recevoir en même tems le mémoire que j'ay eu l'honneur de vous promettre sur le sixième volume de l'Histoire de Languedoc; il est un peu long; mais, Monseigneur, j'ai cru devoir vous exposer en détail l'état ou j'ai trouvé cet ouvrage, le travail qu'il me paroist exiger indispensablement & les besoins que ce travail occasionne au premier coup d'œil, indépendamment de ceux qu'il occasionnera par la suite. D'ailleurs comme plusieurs de ces besoins ne peuvent être remplis que dans la Province même & que pour cet effet ils doivent y être connus, j'ai imaginé que vôtre Grandeur jugeroit peut être à propos de communiquer mon mémoire aux Etats qui peuvent m'aider beaucoup; & dans cette supposition, il m'a paru nécessaire de luy donner assez d'étendue & de clarté pour que ceux qui auroient le mieux de connoissance de cet objet n'y trouvassent point d'embarras. Vous en jugerez, Monseigneur, & vous en ferez l'usage qu'il vous plaira d'en faire.

Je ne dissimulerai pas à votre Grandeur qu'en me chargeant de ce travail, je le croyois plus avancé & ne comptois pas entrer dans une carrière aussi longue & aussi laborieuse. Mais j'y suis, je m'y attache même & je m'encourage par l'espérance que vôtre Grandeur voudra bien m'honorer de ses bontés & de sa protection. Je prens la liberté de vous les demander, Monseigneur, en vous priant d'agréer le profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, de votre Grandeur, le très humble & très obéissant serviteur. (*Archives nationales,* $\frac{290}{H.748}$.)

167. — *M. de Joubert à dom Bourotte, à l'abbaye Saint-Germain des Prez, à Paris.*

A Montpellier, le 10e février 1758. — Mon révérend Père, comme les Etats ont été extrémement occupés par des affaires importantes on n'a pu parler de ce qui regarde la continuation du travail de l'Histoire de la Province que dans les dernières séances. M. l'archevêque de Narbonne a proposé de vous nommer pour continuer le sixième volume que dom Vaissete s'étoit proposé de donner. Cette proposition a été acceptée & les Etats ont en même temps délibéré de vous accorder cent pistoles par année. Je n'ai pu chercher encore le mémoire de dom Vaissette dont vous me parlez, & dès que j'aurai pu le trouver, je ne manquerai pas de vous l'envoyer. En attendant il me paroît que celui que vous m'avés envoyé fait connoître combien vous vous êtes déjà mis au fait de l'ouvrage qui vous est confié. Je serai charmé de vous procurer toutes les notions & renseignemens dont vous pourrés avoir besoin & de me trouver par là dans une relation plus particulière avec vous. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 123.)

168. — *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.*

A l'abbaye S. Germain des Prez, le 16 novembre 1758. — Monseigneur, le mémoire que Votre Grandeur m'a commandé de faire sur la description du Languedoc se trouve plus long que je ne le comptois, quoique je me sois borné au simple nécessaire, que j'aye

resserré les matières autant quil m'a été possible & quil me reste encore bien des choses à ajouter, si je voulois tout dire. Il renferme cependant tant d'objets & les besoins de l'ouvrage se sont si fort multipliés sous ma plume que je ne puis venir à bout de le réduire & de le rendre plus court. Je vous prie, Monseigneur, de l'examiner à vôtre loisir & je prévois déja que Votre Grandeur jugera non seulement quil ne suffit point que j'en présente une copie à chaque évêque du Languedoc, mais encore qu'il ne peut être trop répandu dans la Province. Si vous le pensez ainsi, Monseigneur, il faudra alors le faire imprimer & distribuer abondamment, dans chaque diocèse, à la noblesse, comme aux ecclésiastiques & autres. La dépense n'est pas considérable & peut être fort utile. Vôtre Grandeur en ordonnera ce qui lui plaira. Je n'ai en vue, Monseigneur, que le bien & les avantages du travail que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de me confier; les secours que je demande sont absolument nécessaires pour l'exécuter. J'ai fait mon possible pour faciliter ces secours & pour épargner & réduire presque à rien les peines de ceux qui pourront me les procurer, je n'en vois pas moins d'avance combien il sera difficile de les obtenir en totalité; mais vous voudrez bien, Monseigneur, m'aider de vos conseils, m'assister de votre crédit, & m'honorer de vôtre protection; ce sont là mes meilleurs moyens & avec eux j'espère tout, & répons de tout, comme je ferai tout au monde pour m'en rendre digne. Je suis avec le plus profond respect, &c.[1] — (*Archives nationales,* $\frac{290}{\text{H.748.}}$)

169. — *Le même à M. de Joubert.*

A Paris, le 28 décembre 1758. — Monsieur, je ne veux pas laisser finir cette année sans me renouveller dans l'honneur de vôtre souvenir. L'appréhension de vous importuner sans nécessité est cause que je n'ai pas eu l'honneur de vous faire ma cour autant que je l'aurois désiré, & Messieurs les présidens de Joubert que j'ai celui de voir souvent & avec qui j'ai dîné la semaine dernière chez monsieur Mazade me rendront temoignage que je n'en suis ni moins reconnoissant de vos bontés ni moins ambitieux de les mériter. J'ai eu peu besoin de secours pendant cette année, parce que, comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, Monsieur, je l'ai employée toute entière à m'approprier le travail de D. Vaissete & à me mettre au fait de l'état de mon ouvrage & de ses besoins. Je suis assez content de mes opérations jusqu'à présent & je vois clairement qu'avec le temps je pourrai faire de bonne besogne & même une besogne plus interéssante encore pour la Province, plus curieuse encore pour ceux qui vivent & pour ceux qui nous suivront que la grande Histoire de Languedoc. Mais aussi, attendez vous, monsieur, que je vais vous être bien à charge & que si je vous ai laissé trop tranquile jusqu'à présent, vous aurez bientost à vous plaindre de mon importunité. (*En note, à la marge :* reçue le 19 janvier 1759.) — (*Archives nationales,* $\frac{290}{\text{H.748.}}$)

170. — *Le même au même.*

A Paris, le 17e février 1759. — Monsieur, je me suis trouvé flatté aussi d'avoir eu les mêmes idées que vous sur les pays qui ont été distraits du gouvernement de Languedoc.

[1] Cette lettre accompagnait l'envoi du mémoire, commençant par ces mots : « D. Vaissete, auteur de l'Histoire générale de Languedoc, &c., » & publié dans l'*Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc*, de M. Eugène Thomas, *Pièces justificatives*, n. 3.

Il est certain qu'ils ne doivent pas former l'objet de la Description, comme ils n'ont pas formé l'objet de l'Histoire de la Province. Ainsi je suis bien résolu à ne pas les confondre avec le Languedoc actuel. Mais après avoir balancé sur la part que je leur donnerois ou que je ne leur donnerois pas dans cet ouvrage, j'ai cru ne pouvoir les laisser absolument à l'écart; de même que D. Vaissete n'a pas pu se dispenser de traiter même fort amplement leur histoire dans les occasions où elle s'est trouvé liée avec celle de l'Histoire de Languedoc. Vous sçavez, Monsieur, que les occasions ont été fréquentes & qu'elles embrassent plusieurs siècles de suite, parce que ces pays en tout ou en partie & nommément le Querci, le Roüergue & tout l'ancien diocèse de Toulouse ont longtems fait partie des domaines des comtes de Toulouse, qu'ils ont été réunis à la Couronne, tous ensemble comme ne faisant qu'un tout, & que depuis cette réunion, ils ont encore fait partie du gouvernement de Languedoc pendant plus de 200 ans. Je regarde donc ce que D. Vaissete a fait à l'égard de ces pays dans l'Histoire de Languedoc comme le modèle de ce que je dois faire dans la Description qui doit être historique autant que géographique. Il est bien vrai que donnant la description géographique du Languedoc tel qu'il est aujourd'hui, ces pays qui ne sont plus de la Province n'ont point de droit à mon travail sur cet objet, & je compte bien ainsi les traiter fort légerement à cet égard, & je n'ai besoin d'aucunes recherches là dessus. Mais la partie historique de ma Description ne peut ni ne doit omettre les rapports que ces mêmes pays ont eus avec la Province. Mille occasions pour une, me mettent dans la nécessité d'en parler, & je crois encore moins devoir écarter les rapports qu'ils ont encore avec elle. Ces derniers rapports ne regardent que le civil, & c'est aussi cette seule partie civile sur laquelle je crois indispensable de donner des détails, moins étendus à la vérité que ceux qu'exige la Province même, mais du moins les plus corrects & les plus exacts qu'il sera possible; & à vüe d'œil je ne pense pas qu'il soit difficile d'avoir ces détails ou au greffe du Parlement de Toulouse ou encore mieux aux greffes des présidiaux ou des sénéchaussées qui en dépendent. A ces raisonnemens, je vous ajouterai, monsieur, pour dernière raison les vües mêmes de D. Vaissete dont je vois très clairement que l'intention étoit de partager cette Description en quatre parties, dont trois pour les trois anciennes sénéchaussées de la Province & la quatrième pour les pays qui ont été distraits du Languedoc & qui, étant ainsi traités à part & d'une autre maniere, ne feroient aucune confusion dans l'ouvrage, & cependant le completteroient. Dans cette même vüe de ne rien négliger, je me propose aussi de ne mettre dans la table alphabétique des lieux que ce qui est précisement du Languedoc actuel & de faire une table séparée du reste. — (*Archives nationales*, $\frac{290}{H.748.}$)

171. — *M. de Joubert à dom Bourotte.*

A Montpellier, le 7[e] janvier 1760. — Mon révérend Père, je ne puis m'empêcher d'envier à mon frère le plaisir qu'il aura de vous revoir & de s'entretenir avec vous de vos recherches historiques par rapport au Languedoc : je connois votre zele pour le travail qui vous est confié; les commencemens n'ont pu qu'être pénibles. Je conçois la peine que vous avez û à déchiffrer les mémoires du P. Vaissette & à vous procurer ceux qui vous manquoient. Mais à mesure que vous avancerés, les difficultés diminueront, les faits se présenteront avec plus d'ordre, de liaison & de clarté; & je ne suis pas en peine de la manière dont vous mettrés en œuvre les matériaux que vous aurés ramassés. Je ne puis assés vous dire combien je m'intéresse au progrès de vôtre ouvrage. M[rs] les sindics ne demandent pas mieux que de vous aider autant qu'ils le pourront. Si vous me jugés propre à vous procurer quelque éclaircissement, soit sur notre Compagnie

soit sur quelque autre objet qui soit à ma portée, je m'y emploierai bien volontiers. Disposés de moi, je vous prie, en toute liberté, je serai charmé d'être en correspondance avec vous & de vous assurer en toute occasion de la parfaite estime & du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol, 191.)

172. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 7e janvier 1760. — Mon révérend Père, je vous serai d'une foible ressource pour votre ouvrage sur la continuation de nôtre Histoire, mais je vous offre avec grand plaisir tout ce qui pourra dépendre de moy; M. de Joubert qui part dans peu de jours, vous remettra le peu d'éclaircissemens que nous avons ramassé, relativement à ce que vous aviez demandé. J'avois bien prévu qu'il seroit difficille de vous satisfaire par l'ignorance, la négligence ou la mauvaise volonté des personnes à qui on est obligé de s'adresser dans la Province. Vous y suppléerés par vos lumières dont je connois l'étendue. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 51.)

173. — *M. de Marigny au même.*

Ce 31e octobre 1760. — Mon reverend Père, il me semble que voilà le tems que vous partés pour le Languedoc. Faites vous bientôt ce voyage? Je vous en fais mon compliment. Je voudrois avoir le temps d'en faire autant. Je suis fâché de ne vous avoir pas trouvé pour vous renouveler de vive voix les sentimens particuliers avec lesquels je suis, Monsieur, vôtre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 45.)

174. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 6e janvier 1761. — Mon révérend Père, je vais écrire à Messieurs les sindics des diocèses de mon département pour qu'ils pressent les curés des différentes communautés qui les composent à remettre au plustost les observations servant de réponse au mémoire imprimé, qui leur a été envoyé pour servir à l'Histoire de la Province, à laquelle vous travaillés, & il ne tiendra pas à mes soins qu'ils ne se mettent bientôt en règle. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 52.)

175. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 5e janvier 1762. — Mon révérend Père, le Gévaudan est la partie de mon département dont j'ai le plus de peine à tirer aucun éclaircissement pour répondre au mémoire imprimé qui a été envoyé dans tous les diocezes de la Province. Je n'en ai pas été surpris parce qu'on est extrèmement défiant dans cette partie de la Province & qu'on a grand soin d'éviter de donner aucune connoissance détaillée même des choses indifférentes par rapport à ceux qui l'habitent. J'ai rassuré autant qu'il m'a été possible le sindic du dioceze qui est homme intelligent & très capable d'affaires, & je crois y être parvenu ; mais il ne se flatte pas de dissiper de la même manière les doutes & les inquiétudes des curés. Ainsi il m'a promis un mémoire général en conséquence des connoissances qu'il a déja & de celles qu'il pourra encore acquérir sur les différens points du mémoire imprimé. J'aurai soin de lui en rappeler le souvenir ; mais je comprens qu'il sera difficile d'avoir ce mémoire avant les Etats prochains. Je profiterai de

cet intervalle pour demander dans les autres diocezes de mon département les réponses qui manquent encore, & je vous serai obligé de m'envoyer à cet effet un état du nom des communautés dont vous avés reçu les réponses, pour les diocezes de Montpellier, Nismes, Alais, Uzès, le Vivarais, le Puy & Mende, en les distinguant par diocezes. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 142.)

176. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 31[e] mars 1762. — J'ai reçu, mon révérend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois avec l'état des communautés dont je vous ai procuré les réponses aux demandes relatives à la Description de la Province; & j'ai sur le champ envoyé dans chaque diocèse la copie de cet état pour ce qui le concerne, en demandant avec instance qu'on n'oublie rien pour me procurer les réponses des communautés qui ne sont point comprises dans cet état. Je suis toujours étonné & affligé qu'on ait aussi peu d'empressement à continuer à perfectionner un ouvrage qui, en faisant honneur à son auteur, en fait aussi aux Etats qui en ont formé le projet & qui l'ont fait exécuter, sans parler des avantages que toutes sortes de personnes retirent des recherches qu'il contient & du discernement qui les accompagne. Vous ne pouvés pas vous adresser mieux qu'à M. le comte de la Tourette, par rapport au Vivarais; il est également curieux & intelligent. Je me charge bien volontiers de vous faire passer tout ce qu'il voudra me faire remettre pour vous.

Mon frère & mon neveu sont bien sensibles à votre souvenir & ils m'ont chargé de vous en faire leurs remerciemens. Je suis toujours avec un vray respect, mon revérend Père, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol 144.)

177. — *Dom Massannes au même.*

A Narbonne, le 17[e] mai 1762. — Je pris la liberté, l'année dernière, de vous faire part, mon révérend Père, de certaines réflexions que j'ai fait sur votre prospectus de la nouvelle Histoire du Languedoc. J'ignore par quelle fatalité ma lettre n'est point parvenue jusqu'à vous; j'en parlai à notre tout cher & tout aimable visiteur dom Joseph Payen, qui me parut bien avant dans vos intérets; il me fit promettre que je vous en écrirois encore une fois, en m'assurant que vous ne les trouveriés point déplacées. Soyés intimément convaincu, mon révérend Père, que l'intérêt du public, l'honneur de la religion & l'exactitude que vous desirés apporter dans vôtre ouvrage, sont les seuls mobiles de ma démarche.

J'aurai donc l'honneur de vous représenter encore une fois que vôtre projet, également vaste & intéressant pour le public, ne sauroit étre amené à terme par les moiens pris jusqu'à ce jour. Il seroit absolument nécessaire que vous vinsiés vous même sur les lieux, ou du moins que quelque religieux habile fut chargé par nos supérieurs majeurs de visiter pour vous les diocezes, d'examiner les mémoires qui lui seroient présentés & d'en faire l'application sur les lieux indiqués; sans cette précaution il est indubitable que vôtre ouvrage péchera du côté de l'exactitude, dans les points mêmes les plus essentiels, & ce, par les raisons que je vais vous détailler :

1° La plupart des curés ou magistrats chargés de remplir les articles de vôtre prospectus sont incapables de vous seconder; ce qui appert par quelques mémoires que l'on m'a communiqués, dans lesquels il est aisé de juger quils n'ont pas même compris ce qui leur étoit proposé.

2° L'intérêt ou la passion guident le plus souvent la plume de ceux qui ont pris le vrai sens de vôtre prospectus; le peu ou le trop d'union d'un curé avec le seigneur du lieu, dicte communément les titres de la paroisse & ceux des familles & de leurs possessions.

3° Il est peu de curés ou de magistrats dans nôtre Province qui soient en état de déchiffrer les vieux titres & les inscriptions; moins encore en est il qui aient une connoissance exacte des anciens monumens de la Province ou de ses monnoies.

4° Le langage du Languedoc différent en divers lieux, a varié en nombre d'expressions; or la plupart des titres étant écrits en langue vulgaire, il est à présumer qu'on donnera à faux par l'inusage des termes que l'on ne comprendra point ou qu'on ne sçaura point lire.

5° Vous n'ignorés point que l'abbé Vernoulli (*lisez* d'Expilly) vient de donner au public une Histoire topographique, dans laquelle plusieurs curés & magistrats vont puiser leurs mémoires, sans autre examen particulier; ainsi les mêmes fautes que nous trouvons à chaque page dans cet auteur, risquent d'être insérées dans vôtre ouvrage.

6° Il est des curés & des magistrats qui vous ont fourni jusqu'à ce jour des mémoires vrais ou faux; il en est encore plus qui n'ont pas même daigné mettre la main à l'œuvre, soit mauvaise volonté, soit ineptie; il n'est pas moins vrai que vôtre ouvrage sera extrèmement retardé, vû que pour donner une suite exacte à vos mémoires, il seroit intéressant que vous les eussiés tous en même tems sous les yeux.

Voila, mon révérend Père, en abrégé les réflexions qui me sont venues sur vôtre ouvrage, dont je désire avec passion la fin. Vous sentés déja la nécessité quil y auroit de vous transporter vous même sur les lieux ou de faire nommer par la Diette un religieux habile qui ne vous enverroit les mémoires qu'après les avoir justifiés avec toute l'exactitude possible. Cinq cens livres levées sur la Province suffiroint pour fournir aux courses nécessaires de ce religieux.

Il seroit encore un moien plus expéditif pour vous : celui de faire nommer quatre religieux qui se distribueroint les divers diocezes & qui seroint entretenus aux dépens des maisons les plus aisées de la Province, telles que Montmajour, S. André, Aniane, S. Guilhem, la Grasse, &c. Ces maisons en diminuant leur nombre de deux religieux, pourroint aisément avancer 500 livres chaqune. Les religieux que je connois le mieux en état de vous seconder dans vos vües seroint dom Serres, dom Delbouix, dom Beaubens & dom Meydieu. Si vous agréés ce projet & que vous ne puissiés obtenir de la Diette qu'un religieux, dom Serres me paroît le plus propre & le plus expéditif. C'est un de mes écoliers que je connois parfaitement, & je ne pense point que le révérend Père & très cher visiteur, qui le connoît tout comme moi, me démente. Pour moi, si je puis vous être de quelque utilité, ou à vôtre second, je m'offre en entier, soit à vous fournir des mémoires, soit à vous communiquer diverses pièces de monnoies & inscriptions que j'ai sur Narbonne & les lieux circonvoisins. L'intérêt que je prends à vôtre ouvrage, joint aux sentimens que je vous ai voüé dès vôtre dessein conçu, m'ôtent depuis longtemps à moi même & me rendront à jamais, mon révérend Père, le plus humble & le plus affectionné de vos confrères.

Agréés que nôtre révérend Père visiteur trouve ici les preuves de mon éternel souvenir, & si vous avés occasion de le voir, je vous prie de lui en faire part. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 47-48.)

178. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 3[e] janvier 1763. — Mon révérend Père, comme je pourrois bien avoir égaré dans mes papiers l'état des communautés qui ont satisfait aux éclaircissemens

que vous aviez déziré avoir, ayés agréable d'en remettre un autre à M. de Joubert qui me le fera passer & nous écrirons de nouveau aux sindics des diocèses, qui sont en demeure, quoique je craigne bien qu'il sera difficile d'en tirer parti. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 54.)

179. — *M. de la Fage au même.*

A Montpellier, le 17[e] janvier 1763. — Mon révérend Père, il ne tiendra pas à moy de vous procurer des mémoires relatifs à l'Histoire de la Province. Je me propose d'écrire incessamment aux sindics des diocezes pour exciter leur zèle auprès des communautés, dont la lenteur m'est connue. Vous pouvés etre assuré que je ne perdray point cet objet de vüe, & que je feray par moi méme des démarches, qui peut-être ne seront pas infructueuses; j'auray l'honneur de vous en instruire. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 5.)

180. — *Dom Bourotte à M. de Joubert.*

A Paris, ce 21[e] décembre 1763. — Monsieur, je n'ai fini qu'hier au soir la Table que vous m'avés fait l'honneur de me demander, parce que j'ai cru devoir suppléer des titres aux pièces qui n'en ont pas & qui sont en assez grand nombre & que j'ai été par conséquent obligé de lire attentivement, l'une après l'autre, pour en indiquer les objets avec précision.

Vous verrez, Monsieur, la carte du diocèse de Narbonne au premier jour. J'ai été ches M. Buache qui y travaille assiduement. Je l'avois vu le mois dernier malade & fort affligé du retard involontaire que son indisposition occasionnoit. Il m'a promis aussi de vous présenter, Monsieur, le mémoire que vous désirez sur la suite de son ouvrage & sur les éclaircissemens dont il a besoin. Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, &c. (*Archives nationales*, $\frac{290}{\text{H.748}}$.)

181. — *M. de la Fage-Pailhés à dom Bourotte.*

A Paris, le 5[e] juin 1764. — J'ai l'honneur de vous envoyer, mon révérend Père, un mémoire du curé de S. Martial en Boutières, dans le pays de Vivarais, pour servir à la Description historique & géographique de la Province. Je m'empresse de vous le faire passer au moment que je le reçois, en vous assurant que je suis avec autant d'attachement que de respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 8.)

182. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 18[e] aoust 1764. — Mon révérend Père, comme le projet contenu au mémoire que je présentai de votre part l'année dernière à M. l'archevêque de Narbonne sur la manière de continuer & d'achever l'Histoire de la Province en deux volumes au lieu d'un, est sans doute le meilleur, il n'y a qu'à le suivre par parties; & la perfection de l'ouvrage vous dédomagera le premier de la peine & du travail. Je suis avec les sentimens les plus sincères & un vrai respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 153.)

183. — *M. de la Fage-Pailhès au même.*

A Montpellier, le 16[e] janvier 1765. — Mon révérend Père, je veilleray avec soin à ce que les diocèses de mon département vous donnent toutes les instructions qui peuvent les concerner. Je sçais combien nous vous sommes redevables de ce que vous faittes sur notre grande affaire du Rhosne. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 8.)

184. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 3[e] aoust 1765. — Mon révérend Père, ne manqués pas, je vous prie, de continuer à me donner de vos nouvelles, & lorsque vous en aurés [l'occasion], je vous serai obligé de me parler de la Description historique & géographique de la Province, qui doit faire partie du supplément de l'Histoire; vous devriés aussi parler à M. de Montferrier & écrire à M. de la Fage, qui est actuellement à Toulouze, pour les presser de demander dans les diocèses de leurs départemens les réponses qui n'ont point encore été fournies. Je suis avec un vrai respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 158-159.)

185. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 17[e] janvier 1770. — Mon révérend Père, ne pourrés vous pas dans le cours de cette année mettre la dernière main à un des volumes du supplément de l'Histoire de la Province; le public l'attend avec impatience & je suis du nombre de ceux qui desirent avec empressement que vous en fassiés présent aux États. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 175.)

186. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 14[e] janvier 1771. — Mon révérend Père, je suis parfaitement instruit des différentes occupations qui vous ont détourné du travail de l'Histoire de la Province que vous devés continuer; & je ne sçais si le nouvel ouvrage qui paroît au nom de la Provence, exigera de nôtre part une réponse, pour laquelle nous ne pourrions nous adresser qu'à vous. Je souhaite fort qu'elle ne soit pas nécessaire. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 176.)

187. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 17[e] janvier 1777. — Mon révérend Père, je n'ai pas oublié que vous avés besoin de ménager votre santé & conséquemment votre travail. On se trouve exposé, faute de l'avoir fait, à des intervalles de repos, qui retardent plus les ouvrages dont on est chargé, que n'auroit pu faire une juste modération dans une application journalière. Je crois devoir insister sur ce point à votre égard, par l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde & par le désir de voir paroître l'ouvrage auquel vous travaillés. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 178.)

188. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 3e novembre 1777. — Mon révérend Père, ... je compte apprendre par eux (M. de Rome & son fils)[1] le progrès de votre travail & le temps où nous pourrons espérer de voir paroître un volume pour la continuation de l'Histoire en la forme qui a été déterminée. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 183.)

189. — *M. Carrière au même.*

J'ai l'honneur de vous adresser suivant l'usage, Monsieur mon très révérend Père, le mandement de votre gratification, dont M. de Joubert, nôtre trésorier, a bien voulu se charger. Je suis bien charmé que cette occasion me procure le doux & précieux avantage de me rappeler dans votre aimable souvenir & de vous convaincre de plus en plus du très sincère & très respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur mon très révérend Père, &c. — A Montpellier, le 7 décembre 1778.

Mon père qui m'écrit tous les courriers, me charge de vous faire agréer ses complimens les plus tendres & les plus empressés. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 57.)

190. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 5e janvier 1779. — Mon révérend Père, je ne saurois me dispenser de vous parler de votre ouvrage & de vous témoigner l'empressement que j'ai de le voir paroître, en apprenant que l'impression en est commencée. Je ne saurois perdre de vüe le projet très raisonnable & très utile de completter l'ouvrage de dom Vaissete, sans désirer d'en voir l'accomplissement qui est attendu par un grand nombre de personnes pour la perfection d'une Histoire qui a mérité l'approbation publique en même tems qu'elle intéresse particulièrement une grande province qui, dans ses différentes parties & dans les différens objets de son administration, fournit un grand nombre d'événemens. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 187.)

191. — *M. Carrière au même.*

A Uzès, le 7e septembre 1779. — Mon révérend Père, je joins ici un mémoire que mon père vient de me remettre. Je vous serois très obligé de vouloir bien en conférer dans vos momens de loisir avec M. l'abbé Expilli, s'il est de votre connoissance ou bien avec son libraire, le tout sans faire mention de nous, & en ne lui présentant cette question que par l'intérêt que vous prenés en général à ce qui concerne la province de Languedoc, dont vous êtes chargé de continuer l'Histoire & notamment aux Etats dont vous connoissez les officiers, auxquels M. l'archevêque de Narbonne a distribué les cinq premiers volumes du Dictionnaire dont il s'agit[2]. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 58.)

[1] Cette année les États avaient adjoint, comme syndic général, M. de Rome, secrétaire général, à M. de Montferrier, & donné à son fils la survivance de ce dernier. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 176.)

[2] Le *Dictionn. topographique*, de l'abbé d'Expilly.

192. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 5e janvier 1780. — Mon révérend Père, ce que vous me marqués sur les soins & l'attention de mon neveu pour vous procurer tous les secours qui peuvent vous être nécessaires pour votre ouvrage, m'a fait un vrai plaisir. Il me reste seulement à souhaiter qu'on puisse vous procurer les copies des procès verbaux qui vous sont nécessaires aussi promptement que vous le pouvés dezirer pour avancer vôtre ouvrage, dont je ne puis vous cacher que je désire extrèmement d'apprendre le progrès & même la fin prochaine. Je suppose que vous avés déjà commencé à faire imprimer; & vous ne devés pas être surpris qu'à mon âge surtout on soit pressé de jouir de la continuation d'une Histoire qui est annoncée depuis long tems. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 189.)

193. — *M. Carrière au même.*

.... Je joins ici en attendant le mandement de votre gratification annuelle dont M. de Joubert, nôtre trésorier, qui part demain, aura la bonté de se charger. — A Montpellier, le 13 janvier 1780. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 60.)

194. — *Le même au même.*

A Montpellier, 6 mars 1780. — [Il dit à dom Bourotte tout l'attachement que lui porte M. de Montferrier père, doyen des syndics généraux de la Province [1].] (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 61.)

195. — *Dom Malherbe à l'archevêque de Narbonne.*

1785 ou 1786. — [Il lui annonce qu'il a commencé par faire un abrégé chronologique des annales générales de la Province, & qu'il l'a conduit jusqu'à Louis XV exclusivement. Il estime que cet abrégé peut former un gros volume in-8°. Il ajoute :]

J'ai pensé qu'il valoit mieux le diviser en deux volumes. Pour les compléter j'y ai ajouté une notice historique 1° des Gaules, de leur étendue & de leurs divisions successives; 2° de l'origine des Gaulois & de leurs mœurs, de leurs usages, de leur religion, de leur gouvernement, de leurs émigrations, de leurs établissemens dans l'Asie, la Grèce & l'Italie; j'ai suivi les Volces dans les différentes régions qu'ils ont parcourues, dans celles où ils se sont fixés & auxquelles ils ont donné leur nom; 3° j'ai recueilli à part les événemens les plus remarquables qui se sont passés dans les Gaules, hors le Languedoc, sous les empereurs depuis Jules César jusqu'à l'introduction des Francs.

J'ai remis mon manuscrit entre les mains de M. de Joubert, qui a bien voulu m'aider de sa bibliothèque, de ses lumières & de ses conseils; il a pris la peine de le lire & l'a honoré de son suffrage & opine pour l'impression; mais il desire, ainsi que moi, d'avoir préalablement l'avis & l'approbation de Vôtre Grandeur.

[1] Depuis 1764, M. le marquis de Montferrier avait cédé ses fonctions de syndic à son fils. Cet office était entré dans la famille par M. de Montferrier, grand-père de ce dernier. Voir ci-dessus, p. 33* & 34*.

Les tables chronologiques étoient bien avancées par dom Bourotte; je me flatte que je pourrai les mettre en état de paroître, dans les premiers mois de l'année prochaine.

Dom Soulaire travaille à la continuation des Annales générales de la Province depuis 1643, époque où les a laissées dom Vaissete.

Après que j'aurai achevé ce dont je viens de vous faire mention, je compte entreprendre la Description topographique de la Province. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, &c. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 219.)

196. — *M. de Castillon, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Toulouse, à dom Malherbe.*

[Il lui apprend que, sur la demande de lui dom Malherbe & de son collaborateur dom Soulaire, de puiser dans le Recueil des mémoires de l'Académie pour la partie littéraire de l'Histoire de Languedoc, cette compagnie savante lui accorde avec empressement ce qu'il désire & lui envoye par la turgotine qui part cette nuit les volumes de ses mémoires parus jusqu'à présent, & que M. Darquier[1] est chargé de les lui présenter. Toulouse, 6 décembre 1788.] (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 213.)

197. — *Dom Malherbe au secrétaire-greffier de la commission des départemens formés de l'ancienne province de Languedoc.*

Monsieur, je reçois le 28 octobre 1791 la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire. Si vous aviés eu la complaisance de me faire passer, deux ou trois mois au plus après sa date, l'extrait de la délibération prise par MM. les commissaires le 4 décembre 1790, j'aurois été à même de leur faire mes représentations, avant qu'ils se fussent séparés. Ces messieurs attachent le paiement des 600 livres qui me sont dues annuellement à la remise pure & simple de mes manuscrits, fruits d'un travail de dix à onze heures par jour, depuis 1785; il faut qu'ils n'en fassent pas grand cas. Je les priois pour qu'ils pussent en porter un jugement de m'indiquer parmi MM. les députés ou quelques litérateurs à leur choix, tel nombre de censeurs qui leur eût paru convenable; alors ils eussent pu apprécier ce qui leur a paru sans doute fort peu important. Je devois d'ailleurs présumer que je ne serois pas autrement traité que mes prédécesseurs, auxquels on réservoit une part honnête dans le produit de l'impression de leurs ouvrages; ce dont la délibération de MM. les commissaires ne fait seulement pas entrevoir la perspective. D'après ces considérations que je crois fondées sur la justice & qui, faute de me connoître, passeront peut être pour inspirées par la vanité, je préfère, Monsieur, de perdre mon traitement depuis 1788 plutôt que de me désaisir de mes manuscrits, auxquels il manque encore bien des corrections qui ne peuvent être faites que par la combinaison de l'ensemble des divers ouvrages dont j'ai envoyé la note à ces messieurs. Cet ensemble & les différens rapports qui les concernent peuvent ils être mieux saisis que par leur propre rédacteur? Je ne le crois pas. Si néanmoins on veut m'avancer une somme suffisante pour conserver un double de mes manuscrits, je vous les ferai passer à mesure qu'ils seront transcrits. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis faire, étant dénué de tous les secours que je tenois de ma congrégation. J'envoie à dom

[1] Le célèbre astronome toulousain.

Soulaire copie de l'extrait que vous m'avés adressé. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 256.)

198. — *Le même à ....*

Je sollicitai de l'Assemblée nationale le paiement des années arriérées 1789 & 90; & par une erreur de bureau ces deux années restèrent en omission. Le décret qui fut rendu le 14 septembre 1792 portoit qu'il seroit payé tant à dom Soulaire qu'à moi une somme de 600 livres pour l'année 91, & pareille somme pour l'année 1792, sauf, avant de toucher pour l'an 1792, de justifier du progrès de notre ouvrage auprès du Directoire du département de Paris.

Je me présentai au département qui nomma deux commissaires pour vérifier nos travaux, portefeuilles & manuscrits. Le rapport de ces commissaires nous procura du département un certificat aussi honorable que flatteur[1] pour des hommes de lettres sensibles & laborieux. Nous fûmes payés de ces deux années arriérées.

Je présentai une nouvelle pétition pour le recouvrement des deux années 89 & 90, le 22 prairial dernier : il fut rendu par la Convention un décret dont voici la teneur : « Il sera payé par la Trésorerie nationale, &c. »

C'est cette obligation de justifier que nous n'avons pas été payés des années 89 & 90 qui nous engage à recourir à vous pour nous présenter ensuite à la Trésorerie. C'est le citoyen Castelan (plus bas ce nom est écrit *Castellane*), ci-devant caissier, privé maintenant de tous papiers concernant la Province, qui m'a dicté ma marche par écrit.

Certain de vôtre bonne volonté & de vôtre complaisance, il m'a tracé ce que j'avois à faire; c'est de vous demander, en exécution de la loi du 22 prairial, votre certificat justifiant que les citoyens Malherbe & Soulaire, ci-devant bénédictins, chargés de la continuation de l'Histoire du ci-devant Languedoc, ne sont point employés dans les états des dettes de la ci-devant Province de Languedoc pour les années 1789 & 90, pour aucuns traitemens, honoraires, gratifications, relatifs au travail dont ils avoient été chargés, par délibération des Etats de 1784. Vous voudrez bien faire légaliser votre signature par un officier public.

Nous vous serons très obligés d'accélérer votre réponse. Le citoyen Ramel-Nogaret s'intéresse à nous faire rendre justice & nous a chargés, ainsi que le citoyen Castelan de joindre leur salut fraternel à celui que nous vous offrons de bon cœur, Soulaire & moi. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 261.)

199. — *Ramel-Nogaret, représentant à la Convention nationale, rue S. Honoré, vis-à-vis celle de S. Florentin, n° 377, au citoyen Malherbe.*

A Paris, le 1er may 1793, 2e de la République. — Citoyen, je reprendrai avec le plus vif intérêt la suite des démarches qu'il conviendra de faire, pour que justice vous soit rendue. Pour cet effet je vous indiquerai sous peu de jours le local du Palais National, où nous pourrons nous réunir. Là nous reviendrons sur les faits, là je vous réitèrerai mes remerciemens sur les notes que vous avez bien voulu me transmettre. — Au citoyen Malherbe, rue du Théâtre français, n° 15, à Paris. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 271.)

[1] Ce certificat, émané du Directoire du département de Paris, est du 3 janvier 1793. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 262.)

200. — *M. d'Alphonse, préfet du Gard, à M. Malherbe, ci-devant bénédictin de la congrégation de S. Maur, & ci-devant l'un des bibliothécaires du Tribunat, au palais du Tribunat.*

Nismes, ce 16 mars 1808. — Département du Gard, ... Division. Statistique. — [M. d'Alphonse écrit à dom Malherbe pour lui annoncer tout l'intérêt que le gouvernement attache à faire dresser la statistique de chaque département, & pour lui proposer de l'aider dans ce travail soit par la communication de documents manuscrits, soit en se chargeant de la rédaction de la partie historique, moyennant un prix qu'il laisse à sa discrétion de déterminer]. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 279-281.)

201. — *Dom Malherbe à M. d'Alphonse, préfet du Gard.*
[Brouillon autographe.]

Vous avez vu, Monsieur, qu'à la fin de cette même année les Etats généraux de Languedoc, de concert avec le Général de S. Maur, nous chargèrent, dom Soulaire & moi, de la continuation de la dite Histoire, & nous assignèrent à chacun une pension de 600 livres comme à nos prédécesseurs. Nous avons cessé d'en jouir en 1792. On nous allouoit également les frais & dépenses de correspondance & de copistes. Nous convinmes respectivement, mon collègue & moi, de la distribution de notre travail. Je ne pourrai ici vous parler que du mien, parce que je n'ai pu recouvrer ses écrits. Mais j'avois en dépôt les collections de nos prédécesseurs. Frustrés l'un & l'autre par les événemens majeurs dont vous avez connoissance des ressources inappréciables que nous tirions de notre Congrégation, & des communications actives & amicales du thrésorier-général & des sindics de la Province, nous fûmes obligés d'interrompre nos relations avec le Languedoc, de suspendre nos travaux historiques, & de pourvoir par d'autres occupations à notre subsistance.

La santé de dom Soulaire déclina sensiblement; comptant sur un meilleur sort, il s'embarqua pour S. Domingue où il n'a trouvé que son tombeau.

[Je suis] devenu par sa mort seul possesseur de tous les manuscrits & recueils & des collections de tous nos prédécesseurs, même ceux de DD. Marcland & Auzières, chargés en 1709 par les Etats de Languedoc, sur la proposition de M. l'archevêque de Narbonne (de la Berchère), de parcourir les archives & les chartiers de la Province, &c., commission qu'ils exécutèrent jusqu'en 1715 & qu'ils abdiquèrent alors, soit à cause de leur grand âge, soit à cause d'autres emplois.

Revenons à votre objet, car je ne dois pas oublier que c'est une lettre & non pas un mémoire que j'ai à vous écrire. Que n'est il entré dans les vües des huit préfets de Languedoc de me faire collectivement les mêmes propositions dont vous m'honorez aujourd'hui. J'aurois préféré une pareille occupation à toute autre, & nous aurions derrière nous sept années de travail fait.

Je ne pourrois entreprendre aujourd'hui sans témérité de vous donner une notice historique complète, telle que vous la désirez, depuis 1643. Quant aux sources que vous m'invitez à vous indiquer & où l'on pourroit en puiser les connoissances, je pourrois vous en désigner quelques unes, mais je pense qu'il est bien difficile que la multitude de vos occupations administratives vous laisse le temps requis pour les consulter & les réunir.

Vous avez l'honnêteté de m'engager à vous marquer le prix que je croirois devoir mettre

à ce travail & l'époque à laquelle vous pourriez l'avoir. A cela je vous réponds franchement & sans modestie que je n'ai jamais sû faire une telle appréciation, & je serois encore bien plus embarrassé maintenant; car je travaillois autrefois autant par honneur que par goût; aujourd'hui je travaille pour gagner ma vie. Privé d'emploi par la suppression du Tribunat, parvenu à un âge qui devroit être celui du repos, je date de 1733, ma santé m'a permis de m'associer à une entreprise qui ne me laissera aucun moment de liberté. Je ne vois donc d'autre moyen de seconder vos louables projets qu'en vous transmettant toutes les collections de mes devanciers & les miennes.

Quant aux premières, je vous dis en gros que j'ai tous les matériaux dont vous pensez bien que la majeure partie est imprimée; quant aux miennes, en voici le détail[1].

Il est vraisemblable, Monsieur, que vos affaires vous appelleront à Paris. En une conversation d'une heure nous dirons cent fois plus que dans vingt ou trente lettres.

Vous avez sans doute ici quelques littérateurs de vos amis, M. Barbier dont vous me parlez & d'autres; engagez les à tenir quelques séances pour compulser mes masses de papiers, mes cartons, mes portefeuilles, qui sans exagération rempliroient une charrette. Avec de la patience ils en viendront à bout & vous en rendront compte. MM. Gailhard & Servières les ont parcourus comme commissaires nommés en 1792 pour obtenir les paiemens de notre pension. Ils en ont fait leur rapport dont j'ai copie.

Je ne pense point sans tristesse & sans chagrin à la dispersion éventuelle de mes collections, ma mort arrivant; il m'est donc avantageux de m'en dessaisir.

[1] *État des principaux articles demandés à dom Malherbe par M. d'Alphonse.*

1° Le premier article intitulé : *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de Languedoc, contenant les événemens les plus remarquables depuis les Volces jusqu'à la mort de Louis XIV,* pouvant fournir la matière de deux volumes in-8°.

2° Le troisième article intitulé : *Pièces historiques de l'administration des Gaules sous les Romains, les Visigoths, les Bourguignons, les François.* Un vol. in-12.

3° Le sixième article intitulé : *Notice sur l'allodialité des terres, l'établissement des bénéfices; les révolutions successives de ces commissions; la naissance, les progrès, l'ensemble de l'ancien système & régime féodal, l'administration de la justice en Languedoc.*

4° Le neuvième article intitulé : *Notices ou recherches sur la topographie de la Province & sur les peuples qui habitoient le Haut & Bas Languedoc.*

5° Le dixième article intitulé : *Description du Languedoc en général.* Un vol. in-12.

6° Le douzième article intitulé : *La géographie des diocèses de Languedoc, curiosités naturelles, productions minérales, extraite en grande partie de l'ouvrage de M. Gensane & de quelques autres naturalistes & minéralogistes.* Un vol. in-12.

7° Le treizième article intitulé : *Hydrographie ou cours des rivières, ruisseaux & canaux du Languedoc, leurs sources, leurs embouchures & confluens, leur étendue & nomenclature des lieux qu'ils arrosent; description particulière du Rhône, de son cours,* &c.

8° Le quatorzième article intitulé : *Description des fontaines minérales, froides ou thermales ou bitumineuses du Languedoc; rapports des auteurs qui en ont traité.*

9° *Extrait d'Expilly, sur ce qu'il a écrit relatif au Languedoc.*

10° *Extrait de dom Bouquet & Schoepflin sur le Languedoc.*

11° *Origine & progrès des sciences, arts & mœurs des Volces,* par l'abbé de Guasco.

12° *Extrait de la géographie de la Gaule Narbonnoise,* de Cellarius.

13° *Table des notes marginales de l'Histoire générale de Languedoc.*

14° *Mémoire sur les monnoies de Languedoc,* en deux cahiers.

M. Malherbe m'a remis les pièces ci-dessus pour être adressées à M. d'Alphonse, préfet du département du Gard, qui lui en accusera la réception & qui les lui fera rendre à Paris, sur sa première demande. A Paris, ce 20 juin 1808. Noaille. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 288.)

L'accusé de réception à Nimes par M. d'Alphonse est du 8 juillet 1808. (*Ibid.* fol. 290 & 291.) Plus tard ce fonctionnaire, étant parti en mission pour la Hollande, écrivit d'Amsterdam à dom Malherbe, en date du 7 novembre 1813, qu'il n'avait pas pu faire usage des pièces que celui-ci lui avait confiées, & que, sur sa demande, il les lui renvoyait, par la diligence, à Paris. (*Ibid.* fol. 295.) Voir ci-dessus, p. 82*.

D'un autre coté ma position précaire ne me permet pas d'en faire un sacrifice gratuit. Je vais donc forcer mon caractère & vous énoncer rapidement ce que je n'aurai pas le courage de commenter. Oui, Monsieur, il est devenu presque indispensable pour moi de céder mes manuscrits à quelqu'un qui cependant en connoisse l'utilité & l'évaluation, & qui sache aprécier le temps qu'ils ont exigé & la valeur relative qu'ils peuvent avoir. Enfin, Monsieur, délivrez moi d'une inquiétude dont je suis tourmenté. Mes parens se soucieront fort peu de cette partie de ma succession; ils la donneront sans peine pour s'en exempter le port; tout se trouvera dispersé & comme perdu. Cette perspective me fait une vraie peine. (*Ce dernier paragraphe a été biffé.*)

Mais vous n'êtes pas le seul à devoir en profiter; il seroit juste que MM. vos collègues en partageassent l'acquisition. Son Exc. M. le Ministre de l'intérieur pourroit même en faire les avances; il y en a eu des exemples. Réfléchissez sur cette spéculation & m'en dites votre avis.

Tel est sommairement mon aperçu; je voudrois de ma collection 9,000 fr. argent comptant, ou 1,200 fr. de rente viagère solidement établie & payable moitié tous les six mois.

Je finis, Monsieur, cette longue lettre qui vous ennuiera peut-être plus à lire qu'elle ne m'a impatienté à écrire, non quant à son objet à votre égard, mais quant à ses conclusions; je n'ai jamais sçu traiter les affaires d'argent. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 232.)

TABLES DE L'INTRODUCTION

NOTICE

SOMMAIRES DES CHAPITRES

I

Projet d'une Histoire de la Province. — Ce travail est confié aux Bénédictins de Saint-Maur. — Premiers collaborateurs désignés, les PP. Auzières & Marcland. [1708-1714.]

II

Dom Claude Devic & dom Vaissete substitués aux PP. Auzières & Marcland. [1715.]

III

Commencement & progrès du travail de dom Devic & dom Vaissete. — Rivalité de dom Marcland. — Polémique de dom Vaissete contre lui. [1715-1726.]

IV

Impression du premier volume. — Dessin & gravure des cartes géographiques, des planches & des vignettes. [1727-1730.]

V

Présentation au roi & publication du premier volume. — Le tome second. — Dom Vaissete compromis dans les affaires de la constitution *Unigenitus*. [1730-1733.]

VI

Mort de dom Devic. — Dom Vaissete publie seul les trois derniers volumes. — Ses autres ouvrages. — Sa mort, & coup d'œil rétrospectif sur son caractère & sa vie privée. [1734-1756.]

VII

Dom Bourotte est nommé en remplacement de dom Vaissete. — Ses continuateurs, dom Soulaire & dom Malherbe. [1758-1793.]

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIÈRE SÉRIE. — PAPIERS PERSONNELS DE DOM DEVIC ET DOM VAISSETE

1 *Extrait baptistaire de Claude Devic. — Registre des mariages, baptêmes & morts de la paroisse de Saint-Martin de Sorèze, diocèse de Lavaur.* 15 janvier 1670.

2 *Note écrite à la dernière page du quatrième volume des registres de la même paroisse, commençant en 1672.* 12 octobre 1682.

3 *Extrait baptistaire de dom Vaissete.* 4 mai 1685.

4 *Extrait de l'acte de décès de Me Guilhaume Vaissete, procureur du roi en sa judicature d'Albigeois.* 11 janvier 1686.

5 *Diplôme de bachelier en droits civil & canon, accordé à Joseph de Vaissete.* 15 juillet 1707.

6 *Extrait d'un certificat d'examen pour la licence, délivré au même, par Henry d'Auterive.* 15 juin 1709.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEUXIÈME SÉRIE. — DOCUMENTS RELATIFS A LA PUBLICATION DU LIVRE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TROISIÈME SÉRIE. — CORRESPONDANCE

140 *Dom Vaissete à M. de Combettes Labourelie.* 31 octobre 1746.
141 *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.* 23 décembre 1746.
142 *M. de Joubert au même.* 26 décembre 1746.
143 *M. Regnauldin au même.* 11 mai 1747.
144 *Dom Salomon Jouy au même.* 18 juillet 1747.
145 *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.* 3 août 1747.
146 *L'évêque d'Evrie à M. le vicomte de Montfa.* 24 août 1747.
147 *Lefranc de Pompignan à dom Vaissete.* 20 septembre 1747.
148 *L'archevêque de Narbonne au même.* 7 janvier 1748.
149 *M. de Montferrier au même.* 27 janvier 1749.
150 *M. Labreuille, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, au même.* 10 juillet 1749.
151 *L'archevêque de Narbonne au même.* 23 août 1749.
152 *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.* [1749].
153 *M. de Joubert au même.* 4 mars 1750.
154 *L'archevêque de Toulouse au même.* 8 mars 1750.
155 *M. de Joubert au même.* 11 janvier 1751.
156 *Lefranc de Pompignan à dom Laneau.* 26 janvier 1751.
157 *Dom S. Deidier à dom Vaissete.* 18 mai 1751.
158 *M. Raybaud, d'Arles, au même.* 4 août 1751.
159 *Le P. Gaubil, jésuite, au même.* 6 novembre 1751.
160 *M. Baron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, au même.* 1er mai 1754.
161 *Dom Devienne au même.* 14 janvier 1755.
162 *M. de Joubert au même.* 3 mars 1755
163 *Dom Devienne au même.* [1755].
164 *Dom Vaissete à M. le chevalier de Combettes Caumon.* 28 février 1756.
165 *Le même au même.* 25 mars 1756.
166 *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.* 1er janvier 1758.
167 *M. de Joubert à dom Bourotte.* 10 février 1758.
168 *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.* 16 novembre 1758.
169 *Le même à M. de Joubert.* 28 décembre 1758.
170 *Le même au même.* 17 février 1759.
171 *M. de Joubert à dom Bourotte.* 7 janvier 1760.
172 *M. de Montferrier au même.* 7 janvier 1760.
173 *M. de Marigny au même.* 31 octobre 1760.
174 *M. de Montferrier au même.* 6 janvier 1761.
175 *M. de Joubert au même.* 5 janvier 1762.
176 *Le même au même.* 31 mars 1762.
177 *Dom Massannes au même.* 17 mai 1762.
178 *M. de Montferrier au même.* 3 janvier 1763.
179 *M. de la Fage au même.* 17 janvier 1763.
180 *Dom Bourotte à M. de Joubert.* 21 décembre 1763.
181 *M. de la Fage-Pailhès à dom Bourotte.* 5 juin 1764.
182 *M. de Joubert au même.* 18 août 1764.
183 *M. de la Fage-Pailhès au même.* 16 janvier 1765.
184 *M. de Joubert au même.* 3 août 1765.
185 *Le même au même.* 17 janvier 1770.
186 *Le même au même.* 14 janvier 1771.
187 *Le même au même.* 17 janvier 1777.
188 *Le même au même.* 3 novembre 1777.
189 *M. Carrière au même.* 7 décembre 1778.
190 *M. de Joubert au même.* 5 janvier 1779.
191 *M. Carrière au même.* 7 septembre 1779.
192 *M. de Joubert au même.* 5 janvier 1780.
193 *M. Carrière au même.* 13 janvier 1780.
194 *Le même au même.* 6 mars 1780.
195 *Dom Malherbe à l'archevêque de Narbonne.* [1785 ou 1786].
196 *M. de Castillon à dom Malherbe.* 6 décembre 1788.
197 *Dom Malherbe au secrétaire-greffier de la Commission des départemens formés de la province de Languedoc.* [1791].
198 *Le même à.....* [1793].
199 *Ramel-Nogaret au citoyen Malherbe.* 1er mai 1793.
200 *M. d'Alphonse, préfet du Gard, à M. Malherbe.* 16 mars 1808.
201 *Dom Malherbe à M. d'Alphonse.* 16 mars-8 juin 1808.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

A NOSSEIGNEURS DES ÉTATS DE LANGUEDOC

NOSSEIGNEURS,

L'ouvrage que nous avons l'honneur de vous présenter vous appartient par toute sorte de titres. Nous l'avons entrepris par vos ordres. Un grand Prélat[1], *président de vos assemblées & passionné pour l'honneur & les intérêts de la Province, en a conçu & proposé le dessein; son illustre successeur*[2], *également respectable par sa naissance & par ses éminentes qualités, l'a soutenu & en a favorisé l'exécution. Ce sont enfin les trois ordres de vos États qui en sont le principal objet.*

Tous ces motifs nous ont engagés, NOSSEIGNEURS, à le mettre sous votre protection. Le sujet semble la mériter par lui-même : c'est l'histoire de votre Province, l'une des plus belles portions du royaume, & la plus féconde en événemens célèbres; c'est le riche trésor de vos chartes & le recueil précieux des titres sur lesquels sont fondés les droits & les prérogatives qui distinguent si glorieusement le Languedoc des autres provinces de France, & qui ne sont pas moins des marques de l'affection de ses souverains à son égard, que des récompenses honorables de la fidélité inviolable de ses peuples; ce sont les annales de vos assemblées que nous avons recueillies avec toute l'exactitude & la précision que demande un sujet aussi important.

[1] M. Charles le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne.

[2] M. René-François Beauvau du Rivau, archevêque de Narbonne.

C'est dans ces actes publics que vous trouverez, Nosseigneurs, les services éclatans que vos illustres & respectables prédécesseurs ont rendus à nos rois, au Royaume & à l'Église; les secours extraordinaires, toujours proportionnés à l'affection & à l'amour des peuples, qu'ils ont fournis pour le soutien de la couronne, & dans les besoins de l'État; leur attention à faire fleurir dans la Province la religion, les sciences, les arts & le commerce; à faire régner la paix & la police dans les villes; à réprimer le désordre & récompenser le mérite; à rendre les chemins publics commodes & aisés; à conserver & réparer les édifices anciens, dignes monumens de la grandeur & de la magnificence romaine; leur fermeté à soutenir leurs droits sans blesser ceux du prince; leur application à observer les règles de la justice & de la charité dans les impositions publiques; leurs études à soulager les peuples, à les occuper utilement pour eux & pour l'État, en un mot, à ne rien oublier pour les rendre heureux & tranquilles.

Illustres descendans de tels ancêtres, vous êtes animés du même esprit: comme eux, vous n'avez d'autre objet que le bien commun, la gloire de la nation & l'amour de la patrie. C'est en marchant sur leurs traces que vous avez porté vos vues à exécuter le dessein qu'ils avoient eu autrefois de faire rassembler en un corps tous les titres dispersés qui pouvoient regarder les intérêts de la Province, ou de chacun de ses ordres. En procurant cette Histoire, vous remplissez leur intention. Trop heureux si notre ouvrage pouvoit mériter votre approbation, & si nos recherches & nos découvertes pouvoient justifier le choix que vous avez fait de nous pour un travail si important. Nous osons du moins assurer que personne ne l'auroit entrepris avec plus d'ardeur & de désintéressement, avec un amour plus sincère de la vérité, qui est le caractère propre de l'histoire, & avec une passion plus forte de vous persuader que nous sommes avec un profond respect,

Nosseigneurs,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Fr. Claude de Vic, Fr. Joseph Vaissete.



PRÉFACE

DE L'ÉDITION ORIGINALE

PERSONNE n'ignore que la province de Languedoc est une des plus belles, des plus étendues & des mieux situées du royaume, & peut-être la plus féconde en événemens. Son histoire mérite par là une attention singulière : cependant on peut dire que ceux qui jusqu'ici y ont travaillé n'en ont donné que des ébauches très-imparfaites. Feu M. DE LA BERCHÈRE, archevêque de Narbonne, prélat recommandable par son amour pour les lettres, autant que par son zèle pour les intérêts & la gloire de la Province, est le premier qui ait formé le dessein *d'une Histoire complète de Languedoc, où en détaillant tous les faits, on n'oublieroit rien de ce qui concerne les mœurs, les coutumes & le gouvernement politique des peuples.*

Il le proposa dans l'assemblée des États tenue à Montpellier au mois de janvier 1709, & après y avoir représenté les avantages qu'on pouvoit en espérer, il eut, avec la satisfaction d'être applaudi, la gloire de se voir chargé de la conduite de cet ouvrage, & du choix des ouvriers. Il jeta d'abord les yeux sur notre congrégation, & lui ayant fait l'honneur de le lui offrir, le général qui la gouvernoit alors, pour répondre à cette marque de distinction, nomma les RR. PP. dom Gabriel MARCLAND & dom Pierre AUZIÈRES, deux religieux de mérite & très-capables de cette entreprise. L'un & l'autre travaillèrent séparément dans la Province durant plusieurs années ; & après avoir tiré des différentes bibliothèques tout ce qu'ils crurent utile à leur dessein, ils dressèrent des mémoires assez considérables ; mais leur âge déjà avancé ou leurs emplois ne leur ayant pas permis de continuer leur travail & de se charger de celui des archives qui étoit le plus essentiel, nous fûmes substitués à leur place en 1715.

Pour nous conformer aux vues de Nosseigneurs des États, nous avons cru devoir commencer d'abord par la recherche des titres & des autres monumens anecdotes. Nous y avons employé plusieurs années, soit à Paris, soit en Languedoc, sous la protection de

M. DE BEAUVAU, qui, en succédant à M. de la Berchère, a succédé aussi à son ardeur & à son empressement pour tout ce qui peut être avantageux ou honorable à la Province, & en particulier pour la perfection de cet ouvrage.

A cette recherche dont on a déjà rendu compte en partie dans un mémoire particulier, & qui par le grand nombre des pièces curieuses qu'elle nous a fournies jettera un grand jour sur l'histoire de Languedoc, nous avons joint le secours qu'on peut retirer des auteurs anciens & modernes : nous avons consulté nous-mêmes tous ceux qui pouvoient nous être de quelque usage.

C'est sur ces matériaux que l'ouvrage que nous présentons au public a été composé. Notre objet principal est d'y rapporter tout ce qui s'est passé de mémorable dans la Province & dans les pays particuliers qui la composent, & d'appuyer ses usages, ses droits & ses prérogatives sur les titres les plus authentiques.

Comme elle comprend, outre presque toute la Narbonnoise première, une partie considérable de l'Aquitaine première, avec une portion de la Viennoise & de la Novempopulanie, & que ces différens pays n'ont été unis pour former un même corps que vers le commencement du treizième siècle, il n'a pas été possible en rapportant les événemens qui s'y sont passés de ne pas parler jusqu'à ce temps-là, à cause de leur liaison nécessaire, de ceux des anciennes provinces dont autrefois ils faisoient partie.

On doit d'ailleurs remarquer que pendant plusieurs siècles Narbonne a été la métropole de toute la Narbonnoise, & Toulouse, en trois différens temps, la capitale d'un royaume fort étendu ; que le domaine des ducs de Septimanie ou marquis de Gothie & des comtes de Toulouse renfermoit une partie considérable des provinces voisines, & qu'enfin depuis que le nom de Languedoc fut mis en usage, au treizième siècle, on comprit sous cette dénomination, jusques au règne de Charles VII, presque la moitié de la France ; ce qui fait que notre histoire est plutôt celle de la partie méridionale du royaume que celle d'une province particulière. Cette remarque paroît importante pour prévenir les reproches qu'on pourroit peut-être nous faire d'avoir passé au delà des bornes de notre sujet.

Pour donner ici une légère idée des principaux événemens qui doivent faire le fond de l'histoire de Languedoc, le premier qui se présente, c'est la sortie de ses anciens peuples qui portèrent le nom & la gloire des armes des Gaulois dans la Germanie, la Pannonie, l'Illyrie, la Grèce & la Thrace, subjuguèrent une grande partie de l'Asie Mineure, & firent rechercher leur amitié ou leur secours par la plupart des princes ou des peuples de l'ancien monde. La République romaine ajouta dans la suite cette province à sa domination, moins par la force des armes que par la soumission volontaire des peuples; aussi leur accorda-t-elle des priviléges singuliers. La Narbonnoise qui avoit déjà pris en partie la politesse des Grecs, acheva d'adoucir ses mœurs par son commerce avec les Romains; dans peu on ne la distingua plus des provinces les plus civilisées de l'Italie. Ses habitans furent les premiers des Gaulois admis dans le sénat, & elle fournit à Rome non-seulement un grand nombre de sénateurs d'un mérite distingué, mais encore divers empereurs, des capitaines, des consuls, plusieurs autres magistrats & des gens de lettres, qui se rendirent également recommandables.

Le Languedoc fut une des premières provinces des Gaules qui reçut les lumières de la foi & qui la défendit au prix du sang de ses martyrs. Il a donné depuis un grand nombre de saints & de savans évêques, tant aux églises du pays qu'à celles des provinces & des royaumes voisins; trois ou quatre papes, plusieurs cardinaux. L'état monastique qui y fut établi dès le quatrième siècle y devint bientôt florissant, & parmi un grand nombre d'abbés & de religieux qui ont illustré le pays par leurs vertus & par leurs travaux, il suffit de nommer le célèbre saint Benoît d'Aniane, dont la plupart des monastères de France embrassèrent la réforme au commencement du neuvième siècle.

La Province éprouva, comme les autres parties de l'empire d'Occident, les funestes suites de sa décadence. L'empereur Honoré (Flavius Honorius) en céda une partie aux Visigoths, & les successeurs de ce prince furent enfin obligés de leur abandonner le reste. Ces peuples établirent aussitôt dans le pays le siége de leur empire, dont ils étendirent les limites en deçà & en delà des Pyrénées, & formèrent ainsi un royaume très-considérable. Ils perdirent, environ un siècle après, la meilleure partie de leurs États dans les Gaules que les François leur enlevèrent; ce qui engagea leurs rois à transférer leur siége en Espagne. Ils conservèrent cependant la Septimanie ou Narbonnoise première qui, étant province frontière de ces deux nations jalouses, devint le théâtre de la guerre toutes les fois qu'il s'éleva quelque différend entre elles.

Le royaume des Visigoths fut détruit par les Sarrasins qui envahirent sur eux l'Espagne & la Septimanie au commencement du huitième siècle. Les Infidèles, non contens d'avoir subjugué cette dernière province, portèrent de là leurs courses dans le reste des Gaules. Charles Martel & Eudes, duc d'Aquitaine, les battirent en diverses rencontres; la gloire de les chasser entièrement au delà des Pyrénées étoit réservée à Pepin le Bref, premier roi de la seconde race, qui unit à la couronne tout le Languedoc, dont ses prédécesseurs n'avoient possédé jusqu'alors qu'une partie. Ce prince, pour récompenser la soumission volontaire des peuples de cette province, les maintint dans leurs usages & leurs libertés. Charlemagne, son successeur, érigea quelque temps après l'Aquitaine en royaume, dont le siége fut établi à Toulouse, & dont la Septimanie fit partie pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle en fût détachée pour former un gouvernement général, conjointement avec la Marche d'Espagne, dont elle fut désunie dans la suite. Ce royaume finit & fut réuni au reste de la monarchie après la mort de Charles le Chauve.

Les ducs & les comtes n'avoient été jusqu'alors que de simples gouverneurs. Il faut en excepter Eudes & les ducs d'Aquitaine de sa famille, qui, pendant la plus grande partie du septième siècle & du suivant, possédèrent héréditairement cette province avec une autorité presque souveraine. On a tâché de développer l'origine du premier jusqu'à présent assez obscure, & on se flatte de l'avoir fait avec quelque succès. Cette matière est d'autant plus intéressante pour notre histoire, qu'il paroît certain que le duché d'Aquitaine, possédé par Eudes & ceux de sa race, ne fut pas différent du royaume de Toulouse cédé par Dagobert I à son frère Charibert.

L'usurpation des droits régaliens par les ducs & les comtes changea la face du gouvernement du Languedoc à la fin du neuvième siècle. Les comtes de Toulouse, les marquis

de Gothie & les ducs ou comtes de Provence partagèrent entre eux la suzeraineté sur cette province. Les autres seigneurs du pays, à la faveur des troubles du royaume & de la foiblesse du gouvernement, tâchèrent à l'envi de se rendre indépendans; & pour se maintenir les uns & les autres dans l'autorité qu'ils avoient usurpée & se mettre en état de venger leurs querelles ou de repousser l'attaque de leurs voisins, ils cherchèrent bientôt après à se faire un grand nombre de vassaux, moins aux dépens de leurs propres biens, que du domaine de la couronne, dont ils disposèrent comme de leur patrimoine. Leur jalousie & leur ambition firent naître entre eux diverses guerres particulières, & non contens d'avoir enlevé à nos rois leur domaine, ils envahirent les biens des églises; ils s'emparèrent entre autres des évêchés & des abbayes qu'ils unirent en quelque manière à leurs familles. Tous ces troubles causèrent l'affoiblissement de la discipline ecclésiastique, la cessation des études, l'interruption du commerce, l'oppression de la liberté des villes municipales & des peuples, & une infinité d'autres désordres qui désolèrent la Province & le reste du royaume pendant plusieurs siècles.

Les comtes de Toulouse dominèrent enfin sur presque tout le Languedoc par l'union qu'ils firent à leur domaine du marquisat de Gothie & de celui de Provence. Outre ces pays ils en possédèrent plusieurs autres en Aquitaine dont ils se disoient ducs ou princes. Leur famille s'étant divisée en deux branches vers le commencement du dixième siècle, elles partagèrent entre elles ces provinces. Tout leur domaine fut réuni, vers la fin du onzième siècle, sur la tête du fameux Raimond de Saint-Gilles, qui le premier se qualifia *duc de Narbonne, comte de Toulouse & marquis de Provence,* & qui transmit ces dignités à ses descendans.

Le même Raimond, suivi des principaux seigneurs du pays, se distingua dans la Terre-Sainte durant les guerres d'outre-mer. Ses successeurs ne témoignèrent pas moins de zèle pour aller combattre contre les infidèles, jusqu'à ce que le Languedoc devînt lui-même le sujet de diverses croisades à cause de l'hérésie des albigeois qui y avoit fait de grands progrès. Cette hérésie eut de tristes suites pour le pays; il fut entièrement désolé par la sanglante guerre qu'elle fit naître, durant laquelle la plus grande partie de son ancienne noblesse, ou périt, ou fut obligée de céder ses biens à des étrangers.

La guerre des albigeois occasionna la réunion de près des deux tiers de la Province à la couronne; l'autre tiers y ayant été réuni quelque temps après avec plusieurs autres pays voisins, presque tout ce qu'on appelle aujourd'hui Languedoc se trouva ainsi sous la domination immédiate de nos rois, en sorte que l'on peut dire que si ce fut la dernière province du royaume qui se soumit à leur obéissance, elle fut une des premières qu'ils réunirent à leur domaine.

Pour distinguer de leurs anciens États ces pays nouvellement acquis, ces princes partagèrent le royaume en deux langues, savoir : en *langue d'oc,* qui comprenoit les provinces situées à la gauche de la Loire, soumises à leur autorité immédiate, & en *langue d'ouy,* qui renfermoit celles qui étoient à la droite de ce fleuve. C'est de ce partage que le nom de Languedoc tire son origine, d'où il est aisé de juger de son ancienne étendue.

Nos rois aussitôt après la réunion de la Province à la couronne, maintinrent ses

peuples dans leurs priviléges & anciens usages; ils les conservèrent entre autres dans la liberté de tenir les assemblées de chaque sénéchaussée, pour délibérer sur les affaires communes du pays. A ces assemblées particulières succéda bientôt l'assemblée générale des trois ordres de la Province qu'on tient régulièrement tous les ans. Nous sommes en état, par nos recherches, de donner une connoissance presque suivie des unes & des autres, depuis la fin du règne de S. Louis jusques à nos jours.

Nos rois accordèrent au Languedoc un autre privilége également intéressant : c'est que les affaires du pays y fussent jugées en dernier ressort par un *parlement* qu'ils y établirent. Ce tribunal subsistoit déjà sous le règne de Philippe le Hardi, fils de S. Louis; Philippe le Bel le rendit sédentaire à Toulouse, mais il le réunit quelques années après à celui de la *langue d'ouy*. Il fut enfin rétabli en Languedoc, à la demande des gens du pays, sous le règne de Charles VII, & il est demeuré depuis ce temps-là fixe & permanent dans cette province.

Comme *la Languedoc* étoit limitrophe du duché de Guyenne, & que ces deux provinces appartinrent longtemps à différens maîtres qui se firent une sanglante guerre, les divers événemens qu'elle occasionna influent nécessairement sur notre histoire, jusqu'à ce que le Languedoc fût renfermé dans les trois anciennes sénéchaussées qui le composent aujourd'hui. Cela arriva sous Charles VII, qui, ayant conquis la Guyenne sur les Anglois, sépara du Languedoc la partie de l'Aquitaine qui en dépendoit auparavant. La Province fut encore resserrée dans des bornes plus étroites sous Louis XI, qui en détacha toute la partie de la sénéchaussée de Toulouse située à la gauche de la Garonne.

Depuis ce temps-là le Languedoc n'a pas changé de limites, mais il n'a pas été moins fécond en événemens. L'hérésie de Calvin, qui y fit des progrès étonnans vers le milieu du seizième siècle, y causa surtout une guerre civile qui fut & plus opiniâtre & plus cruelle que dans le reste du royaume. D'un autre côté les fureurs de la Ligue y furent portées aux derniers excès. Henri le Grand pacifia le pays pour un temps; la rébellion qui s'y éleva sous le règne de Louis XIII y excita de nouveaux troubles, & ce prince fut obligé d'y venir en personne pour les apaiser.

Ces événemens & une infinité d'autres que les bornes d'une préface ne nous permettent pas de détailler font la principale matière de notre histoire. Nous y joindrons tout ce que nous avons pu recueillir d'intéressant touchant la vie & les actions de ceux qui, dans tous les temps, ont illustré le Languedoc, soit par leur sainteté & leurs vertus, soit par les dignités qu'ils ont occupées dans l'Église & dans l'État, soit par leur valeur & leur mérite, soit enfin par leurs ouvrages & leurs talens singuliers. Nous y ajouterons aussi, suivant les différentes époques, une description du gouvernement, des mœurs & des usages des peuples; l'histoire de tous les conciles qui ont été tenus dans la Province, l'établissement de ses églises & la fondation de ses abbayes, avec la suite de leurs évêques & de leurs abbés; l'origine & l'accroissement de ses principales villes; la généalogie ou la succession des ducs, des comtes, des vicomtes & des principaux barons qui l'ont gouvernée ou qui en ont possédé une partie, &c.

L'ordre que nous avons cru devoir donner à une matière si vaste a été de la partager en différens livres qui commencent ou finissent par quelque époque remarquable. Ce

premier volume en contient dix, & s'étend depuis le second siècle de la République romaine jusques à la mort de Charles le Chauve. Nous l'avons terminé à cette dernière époque, parce que l'histoire de la Province change alors tout à fait de face, par l'usurpation des droits régaliens que les ducs & les comtes, dont les dignités étoient déjà devenues héréditaires, commencèrent à faire dès ce temps-là.

Le premier livre est employé principalement à décrire l'histoire de la transmigration & des expéditions de nos Tectosages, & de leur établissement dans la Galatie. Nous avons cru devoir suivre ces peuples tant qu'ils conservèrent leur liberté, & jusqu'à ce que leur pays fût réduit en province romaine; parce que, outre que leur histoire n'a été traitée jusqu'ici que superficiellement, en donnant une idée de leurs mœurs, nous avons cru faire connoître celles de leurs anciens compatriotes des Gaules, sur lesquels nous avons peu de chose, en comparaison de ce que les historiens grecs & romains ont dit des autres.

Le second & le troisième contiennent les révolutions arrivées dans la Province, tandis qu'elle fut entièrement soumise à la République romaine ou qu'elle fit partie de l'Empire.

L'entrée & l'établissement des Visigoths dans les Gaules, la fondation de leur royaume de Toulouse, & la conquête qu'ils firent enfin de toute la Narbonnoise première, font la principale matière du quatrième.

Ces peuples demeurèrent maîtres de presque tout le Languedoc jusques au commencement du sixième siècle, que les François leur enlevèrent une partie de cette province, avec tout ce qu'ils possédoient en Aquitaine. Ils transférèrent quelque temps après le siége de leur royaume au delà des Pyrénées. C'est ce qu'on voit dans le cinquième livre qui finit à l'élection de Liuva, lequel établit le siége royal dans la Narbonnoise ou Septimanie, en fixant sa résidence à Narbonne.

Le sixième & le septième renferment les divers événemens arrivés dans le Languedoc pendant le temps que cette province étoit partagée entre les François & les Visigoths, jusqu'à la destruction du royaume de ces derniers par l'invasion des Sarrasins.

Le huitième contient l'histoire de la Province sous le règne de ces infidèles qui s'en rendirent maîtres pour la plus grande partie; leurs différentes incursions dans les Gaules, leur expulsion de ces provinces par Charles Martel & Pepin le Bref, l'union que fit ce dernier de la Septimanie à la couronne, & enfin la réunion du reste du Languedoc, après que ce prince eut dépouillé de ses États Waïfre, dernier duc héréditaire d'Aquitaine ou de Toulouse de la race d'Eudes, de l'origine duquel nous avons parlé dans le livre précédent.

Le neuvième commence par l'érection que fit le roi Charlemagne de l'Aquitaine en royaume. Comme Toulouse en fut la capitale, & que la Septimanie en fit longtemps partie, nous avons cru que les événemens qui s'y sont passés ne sont pas étrangers à notre sujet. Ce royaume fut réuni au reste de la monarchie & cessa d'être gouverné par un roi particulier après la mort de Charles le Chauve; ce qui termine le dixième livre. Tel est le plan de cet ouvrage, & en particulier celui de ce volume.

Quant à la méthode que nous avons suivie, nous nous sommes fait une loi d'appuyer

la vérité des faits sur l'autorité des historiens, ou des monumens du temps, qu'on a eu soin de citer à la marge. Nous avons aussi consulté les modernes, mais sans adopter leurs sentimens, que lorsqu'ils ne sont pas contraires à ceux des anciens, & que par leurs recherches ils ont répandu la clarté sur les faits ou obscurs ou peu développés. Selon ce plan on a rejeté tout ce qu'on a trouvé sans fondement & sans preuve, ou appuyé seulement sur de vaines conjectures & sur des traditions incertaines ou fabuleuses.

Nous n'avons que deux auteurs qui aient écrit sur l'histoire générale de Languedoc. Le premier est Guillaume Catel, conseiller au parlement de Toulouse, qui, outre l'histoire des comtes de cette ville, imprimée de son vivant en 1623, a laissé des mémoires pour servir à l'histoire de la Province, lesquels ne parurent que dix ans après, lorsqu'il étoit déjà mort. Quoique ces mémoires soient très-imparfaits, & qu'ils ne soient pas exempts de fautes, non plus que l'histoire des comtes de Toulouse, ces deux ouvrages sont pourtant fort estimables, & on ne peut refuser à leur auteur la gloire d'avoir été le premier des modernes qui a montré aux historiens particuliers la méthode d'appuyer la vérité des faits sur l'autorité des anciens titres, & de rapporter ces monumens en preuve.

L'autre est Pierre Andoque, conseiller au présidial de Béziers, qui en 1648 donna au public un volume *in-folio* sous ce titre : *Histoire du Languedoc avec l'état des provinces voisines ;* mais on peut dire que cet auteur, faute de secours & de recherches, n'a fait qu'effleurer la matière. Il a mêlé sans choix & sans discernement le vrai avec le faux.

Nous passons sous silence divers autres modernes qui ont écrit sur des matières qui ont du rapport à l'histoire de la Province, ou qui ont donné celle de quelques-uns de ses diocèses ou de ses villes, parce que la plupart ne méritent pas beaucoup d'attention. On peut voir le catalogue de leurs ouvrages dans la bibliothèque historique du P. le Long. Les plus considérables de ces ouvrages sont les Annales de Toulouse depuis sa réunion à la couronne, composées par Germain la Faille, avec un abrégé de l'ancienne histoire de cette ville ; l'histoire des évêques de Maguelonne & de Montpellier, par Pierre Gariel ; celle des évêques de Lodève, par Plantavit de la Pause, évêque de cette dernière ville ; & enfin divers traités de Caseneuve, qui a défendu les priviléges de la Province avec autant de zèle que d'érudition. Le public est encore redevable à l'illustre M. de Marca, & à M. Baluze, de plusieurs excellens ouvrages, entre autres du *Marca Hispanica,* où on trouve un grand nombre de monumens intéressans pour notre histoire.

Dans la narration des faits on a suivi, autant qu'on a pu, l'ordre chronologique comme le plus simple & le plus naturel. Lorsque leurs dates ne sont pas marquées dans les auteurs, ou qu'il y a de la difficulté, pour ne pas interrompre le fil du discours, on en a renvoyé ordinairement la discussion à des Notes que nous avons placées entre le corps de l'ouvrage & les pièces justificatives. On traite aussi dans les Notes plusieurs autres points obscurs ou difficiles. Nous n'avons pas fait difficulté d'en soumettre plusieurs à un nouvel examen, quoiqu'ils eussent été déjà discutés par nos plus habiles critiques.

Parmi un grand nombre de monumens qu'on a recueillis, on a fait imprimer tous

ceux qu'on a jugés intéressans. On a cru entrer en cela dans le dessein qu'ont toujours eu Nosseigneurs des États de rassembler en un seul corps les titres qui concernent le gouvernement, les droits & les priviléges de la Province, ou chacun de ses ordres en particulier. C'est ce qui nous a engagés à donner aussi quelques pièces importantes, quoiqu'elles fussent déjà imprimées, surtout lorsque les livres où elles se trouvent sont rares, & que nous avons eu occasion de les faire paroître ou plus entières ou plus correctes, après les avoir collationnées sur les originaux, ou du moins sur des copies authentiques. On a jugé à propos pour la commodité des lecteurs de distribuer ces pièces justificatives à la fin de chaque volume à qui ils servent de preuves. Quant aux autres titres qui sont ou moins importans ou plus communs, on s'est contenté d'en rapporter les extraits essentiels dans les Preuves, ou de les citer seulement à la marge dans le corps de l'ouvrage, en indiquant les archives où ils sont conservés. Nous mettons à la tête de ces pièces quelques chroniques qui intéressent la Province : les unes n'avoient pas encore paru; & les autres, que nous avons collationnées sur les manuscrits, seront beaucoup plus correctes.

Ces différens monumens sont précédés dans le premier volume de plusieurs anciennes inscriptions qu'on a découvertes dans la Province. Nous avons choisi les plus instructives, que nous avons tirées la plupart de deux recueils manuscrits : l'un, qui comprend les inscriptions de Narbonne, a passé de la bibliothèque de feu M. Foucault, conseiller d'État, dans celle de M. l'abbé de Rothelin ; l'autre, qui renferme celles de Nimes & des environs, se trouve parmi les mémoires qu'a laissés Anne Rulman, assesseur criminel en la prévôté générale de Languedoc, dont M. le marquis d'Aubays conserve une copie dans sa bibliothèque. Il paroît qu'il s'est glissé quelques fautes dans ce dernier recueil, & qu'il y a des inscriptions répétées, comme la quarante-neuvième de nos preuves qui paroît la même que la soixante-septième.

On trouvera dans le même volume une carte géographique de l'ancienne Narbonnoise, avec les plans des anciens édifices les plus considérables de la Province qui s'y sont conservés depuis le temps des Romains. Nous donnerons trois autres cartes géographiques dans les volumes suivans : l'une représentera le Languedoc divisé en duchés & comtés; l'autre en sénéchaussées & vigueries; & la troisième en diocèses, suivant son état présent. Nous joindrons cette dernière à la description de la Province, que nous avions eu d'abord dessein de mettre à la tête de ce volume; mais pour ne pas le grossir, on l'a renvoyée au dernier, où l'on donnera aussi la suite des gouverneurs, commandans, capitaines & lieutenans généraux de la Province; des premiers présidens des cours supérieures, des sénéchaux, baillis, viguiers, châtelains ou gouverneurs des places, & autres principaux officiers civils & militaires; à quoi on pourra ajouter une table chronologique de tout l'ouvrage. Nous avons recueilli un grand nombre de sceaux de l'ancienne noblesse du pays, & divers autres morceaux que nous placerons dans les volumes suivans.

Il ne nous reste qu'à faire connoître en peu de mots les différentes sources où nous avons puisé les titres & les monumens qui servent de fondement à cette histoire, & à marquer notre reconnoissance envers ceux qui ont bien voulu nous les communiquer.

Une des principales est le trésor des chartes du Roi, riche & précieux dépôt des titres originaux de la couronne, dans lequel un grand nombre de ceux de Languedoc furent transportés après sa réunion au domaine de nos rois. A la faveur d'une lettre de cachet du Roi, M. JOLY DE FLEURY, procureur général au parlement, chargé de la garde de ce trésor, nous en a donné communication avec une bonté que nous ne saurions ni assez louer, ni assez reconnoître.

On conserve dans le même endroit les anciens registres de la chancellerie depuis S. Louis jusqu'à Charles IX, entre autres celui qui a pour titre : *Registrum curiae Franciae*. Ce dernier renferme un grand nombre de pièces concernant le Languedoc & le domaine des derniers comtes de Toulouse, avec les actes de la réunion des différentes parties de cette province à la couronne, depuis la guerre des albigeois jusques au règne de Philippe le Bel. On en trouve une copie originale dans la bibliothèque Colbert, dont nous nous sommes servis. Quant aux autres registres, nous nous sommes contentés de prendre communication d'un recueil des principales pièces que feu M. Colbert fit faire de son temps, & dont feu M. LE NAIN, doyen du parlement, qui en avoit une copie dans sa bibliothèque, nous permit d'en faire des extraits.

Nous avons trouvé un accès facile dans la bibliothèque du Roi, sous les auspices de feu M. l'abbé DE LOUVOIS, bibliothécaire de Sa Majesté, & de M. l'abbé BIGNON, son illustre successeur. Feu M. BOIVIN, MM. DE TARGNY & SALLIER, gardes de cette riche & nombreuse bibliothèque, nous ont communiqué, avec toute la politesse possible, plusieurs manuscrits intéressans pour notre histoire, & en particulier ceux de feu M. Baluze, & les titres scellés recueillis par feu M. de Gagnières qui y sont conservés. M. GUIBLET, qui est chargé de la garde de ces titres, en a agi aussi très-poliment avec nous.

Les chambres des comptes de Paris & de Montpellier nous ont été d'un grand secours, soit par les comptes du domaine des trois anciennes sénéchaussées de la Province, depuis le milieu du quatorzième siècle jusqu'à la fin du seizième, que nous avons extraits, soit par un grand nombre de titres & de registres originaux qui se trouvent dans la dernière, & qui forment un dépôt des plus considérables. Nous ne pouvons que nous louer de feu M. SAUNIER, procureur général de la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, à la charge duquel est attachée la principale garde de ce dépôt.

Nous avons recueilli dans les divers manuscrits de la célèbre bibliothèque de feu M. COLBERT une abondante moisson. On y trouve entre autres un ample recueil de titres conservés dans les différentes archives d'une grande partie de la Guyenne & du Languedoc, dont ce ministre fit prendre des copies il y a environ soixante ans. M. le comte DE SEIGNELAI, aujourd'hui maître de cette bibliothèque, seigneur également affable & obligeant, est allé au-devant de nos souhaits. Feu M. DU CHESNE, garde de sa bibliothèque, & M. MILHET qui lui a succédé, nous ont communiqué par ses ordres tout ce que nous avons pu désirer.

Les autres bibliothèques de Paris qui ont fourni divers manuscrits sont celles de feu M. le chancelier SÉGUIER, aujourd'hui de M. le duc DE COASLIN, évêque de Metz, que cet illustre prélat a mis en dépôt dans cette abbaye de Saint-Germain des Prés ; celles de

M. le chancelier D'AGUESSEAU, de M. CHAUVELIN, garde des sceaux de France; de feu M. JOLY DE FLEURY, procureur général; de feu M. FOUCAULT, conseiller d'État, aujourd'hui de M. l'abbé DE ROTHELIN, & enfin celle de cette abbaye. Nous ne saurions oublier encore ce que nous devons à feu M. GODEFROY, à M. DE CLAIRAMBAULT, généalogiste des ordres du roi, & à M. LANCELOT, de l'Académie des belles-lettres, qui nous ont communiqué plusieurs pièces de leurs cabinets.

Outre les différentes archives de la Province, entre autres celles des États où nous avons travaillé, nous avons tiré encore divers secours de plusieurs manuscrits de la bibliothèque de M. DE CROISSY, évêque de Montpellier, & surtout de celle de M. le marquis D'AUBAYS. Ce dernier, qui n'est pas moins distingué par son goût pour les lettres que par sa politesse, a recueilli un très-grand nombre de mémoires & de volumes manuscrits sur le Languedoc, qu'il conserve dans la riche bibliothèque qu'il a formée dans son château d'Aubays, situé entre Nimes & Montpellier. Il a acquis entre autres ceux qui avoient appartenu autrefois à M. de Rignac, conseiller en la cour des aides de Montpellier, & s'est fait un plaisir de nous les communiquer. Nous devons témoigner aussi notre reconnoissance envers M. LE MAZUYER, procureur général au parlement de Toulouse; M. DE MAZAUGUES, président au parlement de Provence, héritier de l'érudition & des manuscrits de feu M. de Peyresc; M. DE MURAT, juge-mage de Carcassonne; M. FOUREL, procureur du roi au bailliage du haut Vivarais, & M. LE FOURNIER, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qui nous ont fourni divers mémoires ou manuscrits.

Nous sommes enfin très-redevables aux lumières de feu M. JOUBERT, syndic général de la Province, & au zèle qu'il a témoigné pour le succès de nos travaux. M. JOUBERT, son fils & son digne successeur, nous a communiqué un recueil considérable qu'il avoit fait des principales pièces qui se trouvent dans les vieux registres des trois anciennes sénéchaussées de Languedoc. Nous n'avons pas moins d'obligation aux deux autres syndics généraux, MM. DE MONTFERRIER & FAVIER. Ils ont tous concouru, avec les autres officiers de la Province, à favoriser les recherches & à contribuer à la perfection & à l'ornement de cet ouvrage.

APPROBATION

J'ai lu par ordre de monseigneur le Garde des sceaux l'*Histoire générale de la province de Languedoc, avec des Notes & les Pièces justificatives*, composée par les RR. PP. dom Claude de Vic & dom Joseph Vaissete, de la congrégation de Saint-Maur. Il y avoit longtemps que le public souhaitoit avoir une histoire complète de cette province, l'une des plus considérables du royaume. Je crois que celle-ci, par les recherches dont elle est remplie, l'ordre & la critique qui y règnent, remplira son attente.

A Paris, ce premier août mil sept cent vingt-sept.

Lancelot.

PRIVILÉGE DU ROI

Louis, par la grâce de Dieu roi de France & de Navarre : à nos amés & féaux conseillers les gens tenans nos cours de parlement, maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, grand-conseil, prévôt de Paris, baillis, sénéchaux, leurs lieutenans civils & autres nos justiciers, qu'il appartiendra : salut. Nos très-chers & bien aimés les gens des trois États de notre province de Languedoc, Nous ayant fait remontrer

qu'ils souhaiteroient faire imprimer l'*Histoire de la province de Languedoc*, pour la donner au public, s'il Nous plaisoit leur accorder nos lettres de privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de la faire imprimer en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel des présentes, Nous leur avons permis & permettons par ces présentes de faire imprimer ladite Histoire de Languedoc conjointement ou séparément, & autant de fois que bon leur semblera, sur papier & caractères conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel desdites présentes, & de la faire vendre & débiter par tout notre royaume pendant le temps de vingt années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; & à tous imprimeurs & libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit livre, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit syndic général de notre dite province de Languedoc, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers aux exposans, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la communauté des imprimeurs & libraires de Paris, & ce dans trois mois de date d'icelles; que l'impression dudit livre sera faite dans notre royaume & non ailleurs, & que les impétrans se conformeront en tout aux règlemens de la librairie, & notamment à celui du 10 avril 1725, & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit livre, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal chevalier garde des sceaux de France le sieur Chauvelin, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre bibliothèque publique, un dans celle de notre château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal chevalier garde des sceaux de France le sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir lesdits exposans ou leurs ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites présentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit livre, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux copies d'icelles collationnées par l'un de nos amés & féaux conseillers secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre huissier ou sergent de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis

& nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le vingt-cinquième jour de septembre, l'an de grâce mil sept cent vingt-sept, & de notre règne le treizième. Par le roi en son conseil. VOIGNY.

Registré, ensemble la cession sur le registre VI de la communauté des imprimeurs & libraires de Paris, pages 578 & 579, conformément aux règlemens, & notamment à l'arrêt du conseil du 13 août 1703.

A Paris, le 7 octobre 1727.

J'ai cédé, au nom de la province de Languedoc, au sieur Jacques Vincent, imprimeur des États, le droit au présent privilége, suivant les conventions faites entre nous.

A Paris, le 9 octobre 1727.

MONTFERRIER, syndic général.

SOMMAIRES DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME PREMIER

LIVRE PREMIER

LIVRE SECOND

LIVRE TROISIÈME

LIVRE QUATRIÈME

[1] Nous conservons dans la série des chapitres ce nº XIV, omis par les Bénédictins, afin de ne pas interrompre cette série & pour conserver la concordance entre les deux éditions.

LIVRE CINQUIÈME

LIVRE SIXIÈME

LIVRE SEPTIÈME

LIVRE HUITIÈME

LIVRE NEUVIÈME

LIVRE DIXIÈME

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

LIVRE PREMIER

I. — *Nom & division de l'ancienne Gaule.*

LA Gaule, dans les temps les plus reculés, n'étoit connue des anciens que sous le nom général de Celtique[1], ou pays des Celtes. Le commerce que les Phocéens, établis à Marseille, eurent avec les Grecs, leurs compatriotes, donna lieu à ces derniers d'en connoître les provinces méridionales; & comme les peuples qui les habitoient se donnoient eux-mêmes le nom de Celtes[2], les Grecs le donnèrent aussi, non-seulement à tous les autres Gaulois, mais[3] encore à tous les peuples qui occupoient cette partie de l'Europe qui s'étend jusques aux extrémités de l'Océan, & qui leur étant inconnue étoit regardée[4] parmi eux comme une contrée barbare[5]. Dans la suite, les Grecs ayant acquis une connoissance plus exacte de la Gaule, après que les Romains en eurent fait la conquête, nommèrent d'abord indifféremment Celtes ou Éd. origin. t. I, p. 1.

[1] Pausanias, *in Atticis*, p. 6.

[2] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 1 & seq.

[3] Strabon, l. 1, p. 33. — Dion Cassius, l. 39, p. 113 & seq. — Cosmas Ægypt. p. 148. — Plutarque, *in Mario*, &c.

[4] Polybe, l. 3, p. 191.

[5] Les idées souvent inexactes des Bénédictins sur l'ethnographie de la Gaule aux temps primitifs sont rectifiées & complétées dans la note 3 de la page 3, où nous essayons de résumer le peu de renseignements dignes de foi que nous ont laissés les anciens sur les populations de race diverse qui auraient habité le Midi de la Gaule avant les invasions celtiques. Les textes sur lesquels reposent nos assertions seront réunis & discutés à leur tour dans la *Note* CIV du tome II, qui complétera ainsi cette histoire des temps primitifs de la Gaule méridionale, antérieurement à l'apparition des Volkes ou Volces, comme les Bénédictins les appellent, en adoucissant leur nom. [E. B.]

Galates ceux que les mêmes Romains appeloient Gaulois, & enfin, pour distinguer ceux-ci d'avec les peuples de la Germanie, ils conservèrent[1] le nom de Celtes à ces derniers & donnèrent aux autres celui de Galates.

La Gaule étoit[2] bornée par l'Océan, le Rhin, les Alpes, la Méditerranée & les Pyrénées. Les Romains la distinguèrent d'abord en trois principales parties, à cause des trois différens peuples qui l'habitoient & dont chacun avoit sa langue, ses mœurs, ses lois, ses coutumes particulières. La première partie fut appelée Celtique, des peuples Celtes; la deuxième Belgique, des Belges, & la troisième Aquitanique, des Aquitains, qui les occupoient. La Belgique étoit située entre la Seine, la Marne, le Rhin & l'Océan; l'Aquitanique étoit bornée par la Garonne, les Pyrénées, qui la séparoient de l'Ibérie, & par la mer Océane. Enfin la Celtique comprenoit le reste des Gaules[3] & s'étendoit entre la Garonne, la mer Méditerranée, les Alpes, le mont Jura, la Marne, la Seine & l'Océan.

Éd. origin. t. I, p. 2.

Cette dernière partie étoit partagée en deux autres[4], dont l'une, qui étoit méridionale & séparée de l'autre par le haut Rhône, & ensuite par les Cévennes jusque vers la Garonne, fut appelée *Gallia Braccata,* du nom *bracca,* sorte de vêtement dont les habitans se servoient. On donna à l'autre partie de la Celtique, de même qu'à la Belgique & à l'Aquitanique, le nom de *Gallia Comata,* Gaule Chevelue, de la chevelure que les peuples de ces provinces prenoient grand soin de laisser croître.

Ces trois différentes parties des Gaules formèrent ce que les Romains appeloient Gaule Transalpine, pour la distinguer de la Cisalpine, partie de l'Italie que les Gaulois conquirent après leur passage au delà des Alpes, & à laquelle les mêmes Romains donnèrent le nom de *Gallia Togata,* à cause de l'habit ou de la toge romaine que ces peuples portoient. César ne comprend pas, dans la division qu'il nous a laissée des Gaules, cette partie de la Celtique qui portoit le nom de *Braccata,* parce qu'elle étoit pour lors soumise à la République & qu'elle étoit province romaine; ce ne fut que du temps d'Auguste qu'elle fit une quatrième partie des Gaules, sous le nom de Narbonnoise.

Il paroît, par ce qu'on vient de dire, que la province Narbonnoise étoit anciennement renfermée dans les limites de la Gaule Celtique proprement dite, & que ses peuples portoient autrefois le nom de Celtes. Il semble même que Strabon[5], pour n'avoir pas assez bien compris le texte de César, ait voulu borner la Celtique propre à cette seule province.

II. — *Division des Volces en Tectosages & Arécomiques. — Histoire fabuleuse de Pyrène.*

Les différens peuples qui habitoient la Gaule appelée *Braccata* avoient chacun leur nom particulier. On donnoit celui de Volces[6] à ceux qui s'éten-

[1] Dion Cassius, Procope, &c.
[2] César, *de Bello Gallico.* — Pline, l. 4, c. 31.
[3] Voyez tome II, *Note* I.
[4] Doujat, *in Livium,* l. 5, c. 33, p. 515.
[5] Voyez tome II, *Note* I, n. 6.
[6] Strabon, l. 1, p. 33. — Pline, l. 4, c. 4 & 31. — T. Live, l. 21. — Silius Italicus, l. 3, p. 139.

doient depuis la Garonne, le long de la Méditerranée ou mer Intérieure, jusqu'au Rhône. Ces peuples étoient divisés en Volces Tectosages & Volces Arécomiques. Ceux-ci occupoient la plus grande partie du pays à présent connu sous le nom de bas Languedoc, & ceux-là, presque tout le haut. Les Bébryces[1] ou Bébryciens faisoient, à ce qu'on prétend, partie de ces derniers et s'étendoient vers les Pyrénées.

Ces montagnes, selon quelques auteurs, prirent leur nom de Pyrène, fille d'un roi de ces mêmes Bébryciens ; mais tout ce qu'ils rapportent de cette princesse & de ses amours avec Hercule, la gloire imaginaire qu'on donne à ce héros d'avoir terrassé des géans dans la campagne de la Crau en Provence, d'avoir fondé Alésia, ville capitale de la Celtique, & poli les mœurs des Celtes, nous paroissant également fabuleux, nous n'avons garde de nous y arrêter & de nous écarter de la loi inviolable que nous nous sommes prescrite de ne rien avancer dans cette histoire qui ne porte des caractères de vérité. Nous passons donc sous silence tout ce que des siècles crédules ou ignorans ont inventé ou rapporté trop légèrement sur la foi d'autrui : ceux qui sont curieux de ces sortes de fables peuvent consulter Catel[2] qui rapporte celles que différens peuples de la province avoient forgées pour en montrer le ridicule[3]. Nous commençons donc

[1] Silius Italicus, l. 3, p. 139. — Étienne de Byzance, *de Urbibus*. — Dion, *apud* Valesium, p. 773.

[2] Catel, *Mém. de l'hist. de Languedoc*, l. 3.

[3] Les Bénédictins, qui vont jusqu'à nier l'existence historique de ces Bébryces ou Bébryciens, comme ils les appellent, remarquent avec raison que leur histoire ne nous est connue que par des écrivains légendaires, de date récente pour la plupart, comme Silius Italicus, qui a longuement chanté dans ses *Punica* le séjour du divin Hercule dans le pays des Bébrykes & ses amours avec la vierge Pyrène, fille d'un de leurs rois[1]. Ibères selon les uns, Gaulois suivant les autres, ils n'ont laissé aucune trace de leur présence dans le pays, fort vague d'ailleurs, dont ils passaient pour avoir été les maîtres. Les géographes de l'époque classique, Strabon, Pline, Méla, qui décrivent d'une manière si attentive & quelquefois si exacte la vallée de l'*Atax* & la ville séculaire de *Narbo*, située à l'embouchure du fleuve, sur les bords d'une lagune en partie comblée aujourd'hui, ne font pas même allusion à ce fabuleux royaume des Bébrykes, dont elle passait pour avoir été la capitale. Mais ces objections, très-fondées à coup sûr, ne s'appliqueraient-elles pas aussi légitimement à la plupart des autres peuples (ἔθνη, *populi, nationes*), qui passent, à tort ou à raison, pour avoir habité ce coin légendaire de nos côtes méridionales, à commencer par le petit peuple des Kynètes (Κύνητες, Κυνήσιοι, *Cynetae*), dont Avienus a emprunté le nom à un texte d'Hérodote qu'il traduit sans le comprendre, suivant son habitude? [Voyez les preuves de ces assertions dans la *Note* CIV du tome II, où nous réunissons, en les discutant, les textes sur lesquels elles reposent.] — Les Sardes ou Sardons (*Sordi, Sordones; Sardi, Sardones*), que mentionnent à peine les historiens & les géographes anciens, nous seraient eux-mêmes complétement inconnus s'ils n'avaient pas, comme les Cérètes de la Cerdagne actuelle (*Ceretes, Ceretani, Cerretani*, Κερρητανοί, STRAB.), laissé des traces irrécusables de leur présence sur les côtes du golfe qui a porté leur nom (Σαρδῷον, Σαρδώνιον, Σαρδωνικὸν πέλαγος), depuis le Roussillon & même la Catalogne, jusqu'à la grande île de Sardaigne, que les plus anciens géographes désignent sous le nom de Σαρδώ. — Un autre peuple, celui des Elésyces ou Elésykes (Ἐλίσυκοι, Ἐλέσυκες, *Elesyces*), nous est connu, au contraire, par des témoignages très-anciens & très-dignes de foi. Mais n'est-il pas au moins singulier de les retrouver établis précisément dans le territoire des Bébrykes, avec une capitale qui n'est autre chose elle-même que la ville de *Narbo* ou Νάρβων, dont l'histoire devient ainsi de plus en plus embarrassante?

Pour arriver à des notions à peu près historiques sur ces temps sans histoire, il faut faire abstraction de ces nationalités discutables, dont les traits s'altèrent ou s'effacent, tantôt dans la nuit du passé, tantôt dans le crépuscule de la légende, & remonter directement aux populations de race diverse auxquelles les rattachaient les anciens eux-mêmes, d'après des traditions indigènes suivant toute appa-

[1] Voyez la *Note* X du second volume, où ils ont réuni & discuté la plupart des textes relatifs à l'existence de ce peuple fabuleux.

notre histoire par l'établissement des Volces Tectosages auprès de la forêt Hercynie, dans la Germanie ou dans la Pannonie, événemens les plus anciens &

rence. [Voyez la *Note* CIV.] Disséminées cette fois sur de vastes territoires continentaux, ou sur de longues étendues de côtes qu'elles ont possédés souvent pendant des siècles, il est rare que ces grandes agrégations d'hommes en aient disparu (quand elles en disparaissent) sans y laisser des souvenirs ou des traces plus ou moins marquées que les sciences historiques, l'ethnographie, la linguistique, l'archéologie proprement dite recherchent aujourd'hui avec toute l'attention qu'elles méritent. Au dehors, elles se trouvaient en rapport ou en contact avec des populations plus civilisées qu'elles, dont les marchands fréquentaient en temps de paix leurs ports ou leurs marchés, dont l'histoire en temps de guerre se trouve mêlée à leur histoire, & l'on peut affirmer, en s'autorisant de ces indications ou de ces témoignages contradictoires, que les côtes méridionales de la Gaule ont été primitivement habitées par deux populations de race diverse dont l'existence ne peut être sérieusement mise en doute, si leur histoire nous échappe encore, à quelques grands résultats près. Ces deux populations étaient celles des Lighues ou Lighyes dont les Grecs connaissaient le nom dès le temps d'Hésiode, & celle des Ibères qui habitaient, à des époques très-anciennes aussi, les côtes orientales de la péninsule espagnole, depuis le détroit des Colonnes, où les Phéniciens avaient multiplié leurs établissements (Λιβυ-Φοινίκες), jusqu'aux promontoires des Pyrénées.

Les Lighyes (Λίγυες, de Λίγυς, Λίγυος; en latin *Ligures*) que nous allons trouver confinés aux époques historiques dans la Ligurie proprement dite, sur la côte montagneuse que resserrent les chaînes continues de l'Apennin & des Alpes, entre la Macra & le Var, paraissent s'être étendus, à une époque plus ancienne, jusqu'aux bouches du Rhône, où les Salyes & quelques autres de leurs tribus sont restées longtemps indépendantes. Ils dominaient même au delà de cette limite sur la côte tour à tour marécageuse & fertile qui s'étend du Rhône à Narbone & de Narbone jusqu'aux Pyrénées. Les marins grecs, qui la désignaient encore au quatrième siècle sous le nom traditionnel de *côte des Lighyes* [voyez la *Note* CIV], ne nous disent point, il est vrai, jusqu'où s'étendaient leurs tribus dans l'intérieur du pays. Mais on entrevoit par ces indications l'impression qu'avait produite sur les peuples civilisés de la Méditerranée cette race d'hommes alors puissante, dont les tribus agricoles & guerrières s'étendaient sans interruption, depuis le pays de Tyrrhènes, à l'est, jusqu'au delà des promontoires pyrénéens, à l'ouest. Hésiode, chez lequel leur nom paraît pour la première fois, les regardait comme le grand peuple de l'Occident, où les Grecs ne connaissaient encore ni les Ibères ni les Celtes, déjà maîtres de la Gaule centrale. [Voyez plus loin.] Il se les représentait & il nous les montre comme contigus d'une part aux Æthiopes de la Libye (l'Afrique australe & boréale depuis le Nil jusqu'aux Colonnes), de l'autre, aux Scythes ou Skythes des grandes plaines hyperboréennes de l'Europe, connus, comme les Æthiopes, des contemporains d'Homère, qui les appelle *trayeurs de cavales* & *buveurs de lait*.

Les Ibères (Ἴβηρες, *Iberi*), que l'on trouve établis, de très-bonne heure aussi, sur la côte à laquelle les Ligures avaient donné leur nom, venaient, suivant toute apparence, de l'Ibérie, c'est-à-dire de l'Espagne actuelle. On a conjecturé, non sans vraisemblance, qu'ils en avaient été chassés par les invasions des Celtes, qui paraissent avoir produit au centre & surtout à l'ouest de la Péninsule des révolutions politiques qui se traduisaient de loin en loin par des déplacements de populations. C'est du reste à ces vagues indications & à quelques noms de peuples donnés par les anciens comme Ibères d'origine (les Sicanes & les Sordons, par exemple), que se réduit tout ce que nous savons de ces émigrations ibériennes sur nos côtes occidentales de la Méditerranée, où elles paraissent avoir eu pour résultat de refouler sur quelques points les populations liguriennes anciennement maîtresses du territoire; ailleurs, de les mêler aux envahisseurs, comme l'indiquent les appellations d'*Ibères mélangés* & d'*Ibéro-Ligures*, sous lesquelles les géographes anciens désignaient à la fois le pays & ses habitants. A l'époque où s'arrêtent ces mouvements de race oubliés de l'histoire, le littoral se trouvait inégalement partagé par le cours du Rhône entre les Ibères mêlés de Ligures à l'ouest, & les Ligures mêlés de Celtes à l'est (*Celtoligures*), comme le dit le poète Avienus dans un passage de son *Ora maritima*, emprunté évidemment à des documents antérieurs de sept ou huit siècles. [Voyez la *Note* CIV.]

Les Celtes (Κελταί, Κελτοί, *Celtae*), qui allaient donner à la côte le nom de pays ou de terre des Keltes (Κελτική), qu'elle a conservé jusqu'à la conquête romaine[1], venaient incontestablement de la Gaule centrale, où César les avait trouvés, un demi-siècle avant notre ère, désignés encore sous ce nom national chez eux, & occupant un territoire plus étendu que celui des autres confédérations gauloises avec lesquelles ils confinaient. Leurs invasions, tout aussi inconnues, historiquement parlant, que celles des Ibères, remon-

[1] Où la partie de la Celtique réduite en province romaine prendra le nom de *Narbonensis* ou de *Gallia Narbonensis*, à cause de la ville de *Narbo* qui en était la capitale. (Voyez, au tome II de cette édition, la *Note* I.)

les plus mémorables que nous ayons de ces peuples, & qui sont appuyés sur le témoignage & l'autorité des auteurs les plus dignes de foi [1].

III. — *Établissement des Tectosages dans la Germanie & la Pannonie.*

Sous le règne de Tarquin l'Ancien, roi de Rome, la Celtique, cette troisième partie des Gaules dont on a déjà parlé, étoit occupée par différens peuples Vers l'an de Rome 163

teraient aussi à une époque relativement ancienne, car leurs populations les plus avancées atteignaient déjà les côtes de la mer au temps de l'historien Hécatée, qui désigne formellement la ville de Narbone sous le nom de ville & de marché celtique [1]. Il y a même quelque raison de croire que c'est de ce point central qu'elles se seront répandues de proche en proche, au moins sur la plage, en refoulant ou en recouvrant, à droite & à gauche, les populations qui l'habitaient avant elles. Tout semble indiquer au moins que cette œuvre de dépossession, commencée avant le sixième siècle, était entièrement consommée au temps de Polybe, qui désigne sous le nom générique de Κελτική tout le rivage habité antérieurement par les Ligures & par les Ibères.

De la chaîne des Pyrénées, redevenue ainsi une ligne de démarcation politique, les Celtes avaient étendu leurs établissements ou leur domination jusqu'à la limite du Rhône, où les établissements ibériens s'étaient arrêtés. Au delà de cette limite, entre le Rhône & les Alpes, les Phocéens de Massalia, fondée au sixième siècle avant notre ère, avaient trouvé les plus avancées de leurs tribus mêlées sur la côte aux tribus liguriennes (*Salyes, Décéates, Oxybies*) qui l'habitaient seules à l'époque précédente. Mais l'histoire ne nous a conservé aucun détail sur les circonstances qui ont accompagné ou suivi ces révolutions oubliées. Quelques-unes des tribus dépossédées, en deçà comme au delà du Rhône, paraissent avoir été chercher fortune au delà des Alpes, dans les plaines fertiles de la Transpadane, où les historiens romains nous les montrent établies pêle-mêle au milieu des populations celtiques dont quelques-unes les y avaient devancées. D'autres, en plus grand nombre, suivant toute apparence, durent se résigner à vivre de nouveau mêlées aux étrangers (μιγάδες), dont il devient souvent difficile de les distinguer, & continuèrent de cultiver, à l'état de populations tributaires ou vassales, le territoire qu'elles possédaient jadis en toute indépendance.

Ce ne serait pas ici le lieu d'examiner si les Volces (*Volcae*, Οὐόλκοι, Οὐόλκαι, *Volkes*), dont l'histoire ouvre, chez les Bénédictins, l'histoire ancienne de notre province, appartenaient ethnographiquement aux Celtes dont nous venons de parler, ou s'il faut les regarder eux-mêmes comme une population étrangère, quoique gauloise de race, amenée dans le Midi par quelqu'une de ces migrations de peuples qui se sont prolongées en Gaule jusqu'à la conquête romaine. Leur nom, complétement inconnu aux historiens & aux géographes grecs, ne se révèle à nous qu'au temps des guerres puniques, où Tite-Live les signale comme la plus puissante des nations qu'Annibal rencontra dans le riche pays situé entre les Cévennes, le Rhône & la mer. Mais leur histoire s'y présente, en revanche, avec un caractère de réalité que l'on chercherait vainement chez les nations oubliées (ἔθνη) dont nous parlions en commençant. Le nom générique de *Volcae*, sous lequel les écrivains latins du premier siècle désignent encore leurs principales tribus, indique suffisamment qu'elles étaient restées en possession du riche territoire qu'elles cultivaient depuis les coteaux vineux du Rhône & de l'Hérault, jusqu'aux plaines alluvionales que découpent à l'ouest les affluents de la Garonne, descendus, comme elle, de la chaîne des Pyrénées. Non contentes d'y fonder de grands villages dont les noms celtiques, comme ceux de leurs habitants, trahiraient seuls l'origine, elles avaient donné au pays un commencement d'organisation territoriale & politique dont nous retrouverons les traces dans l'organisation romaine, qui n'a fait souvent que l'accepter comme point de départ ou comme base.

Quant aux populations primitives qui avaient précédé les Volces dans le Midi & dont l'érudition contemporaine est justement préoccupée, il nous suffira de rappeler, pour excuser en partie le silence des Bénédictins à leur égard, que les recherches relatives à ces questions délicates n'ont pris un certain degré de précision & de consistance que depuis les premières années de notre siècle, où allaient se développer avec un éclat inattendu quelques-unes des sciences accessoires qui les éclairent à leur tour. Sans les repousser d'une manière absolue, ils n'y voyaient, comme leurs contemporains, qu'un thème inépuisable de discussions & de controverses, beaucoup mieux placées dans les notes que dans le texte d'une histoire, au sens élevé du mot. [E. B.]

[1] Voyez, au tome II de cette édition, la *Note* CIV pour les preuves & les développements de ces assertions.

[1] Voyez tome II, *Notes* CIV & CXI.

An de Rome 163

extrêmement belliqueux[1]. Les plus puissans étoient ceux de Berry. Ambigat, leur roi & celui de toute la Celtique, craignant, sur la fin de son règne jusqu'alors florissant, que ses sujets déjà trop nombreux n'excitassent après sa mort des troubles & des factions domestiques, fit publier dans toute l'étendue de sa domination le dessein qu'il avoit d'envoyer dans les pays étrangers, sous les auspices de ses dieux, Bellovèse & Sigovèse, ses neveux, fils de sa sœur, pour exercer leur valeur & pour faire des conquêtes, avec la liberté de lever un nombre de troupes suffisant pour assurer le succès de leurs entreprises & établir des colonies dans les provinces qu'ils soumettroient. L'amour de la gloire, joint au désir de faire fortune, anima si fort les Celtes, qu'on vit bientôt paroître ces deux généraux à la tête d'une armée de trois cent mille hommes[2], y compris sans doute les femmes & les enfans qui voulurent[3] partager la gloire & le péril des combats. Ces deux capitaines marchèrent ensuite vers les pays où chacun d'eux avoit dessein de s'établir. Bellovèse prit la route de l'Italie, & Sigovèse, son frère, celle de la forêt Hercynie, au delà du Rhin[4].

Éd. origin. t. I, p. 3.

L'armée du premier[5] étoit composée de tout ce qu'il y avoit de surnuméraire parmi les peuples du Berry, de l'Auvergne, des pays de Sens & d'Autun, des *Ambarres* ou Châlonois, des Chartrains & des *Aulerces* ou pays d'Évreux. Elle prit sa route vers les Alpes par le pays des Saliens ou Saluviens, qui occupoient une partie de ce que nous appelons aujourd'hui la Provence. Ces derniers faisoient alors la guerre aux Phocéens, nouvellement débarqués sur leurs côtes & s'opposoient de toutes leurs forces à leur établissement dans le pays. Bellovèse, soit par générosité, soit par politique, crut devoir prendre le parti de ces étrangers : il les mit sous sa protection & leur donna du secours. Il traversa ensuite les Alpes, &, par la force de ses armes, s'étant rendu maître de cette partie de l'Italie qui porta depuis le nom de Cisalpine, il y fixa sa demeure. Ses successeurs, à son exemple, y firent diverses expéditions, & rendirent leur nom et leurs armes si redoutables, qu'ils devinrent la terreur des Romains & réduisirent leur République à deux doigts de sa perte[6]. Nous

[1] T. Live, l. 5, c. 33 & seq.

[2] Justin, l. 24, c. 4.

[3] Plutarque, *in Camillo*, p. 135.

[4] Les grandes expéditions de Bellovèse en Italie & de Sigovèse ou Ségovèse en Orient, par la vallée du Danube, qu'ont suivie depuis les grandes armées des premiers croisés, n'appartiennent pas à l'histoire proprement dite. Tite-Live, auquel les Bénédictins en ont emprunté le fond, après beaucoup d'autres, ne faisait que reproduire en les arrangeant, suivant son usage, des traditions ou des légendes héroïques, originaires, selon toute apparence, de la Gaule elle-même, où l'on se représentait ainsi sous des formes dramatiques & simplifiées, des événements oubliés dont l'imagination populaire avait été vivement frappée. C'est dans ce sens que les envisage M. Amédée Thierry, qui les a racontées en détail dans son *Histoire des Gaulois* (l. 1, c. 1, p. 149 & suiv.), en se conformant d'ailleurs aux données prétendues historiques de la légende dont il accepte même la chronologie. M. Th. Mommsen, qui essaie, au contraire, de dégager les faits historiques de la légende dans laquelle nous les trouvons enchâssés, croit que l'on a reporté trop haut la date de ces invasions en Italie, dont les plus décisives coïncideraient, suivant lui, avec la chute de la domination des Étrusques dans la plaine du Pô (quatre siècles environ avant l'ère chrétienne), qu'elles ont certainement déterminée (*Roem. Geschichte*, l. 2, c. 4, note 1). Ramenées ainsi à des époques plus récentes, les invasions gauloises dans le nord de l'Italie redeviendraient à peu de chose près contemporaines des émigrations gauloises en Pannonie & en Grèce, que les Bénédictins vont raconter en détail. [E. B.]

[5] T. Live, l. 5, c. 33 & seq.

[6] Voyez tome II, *Note* II, n. 12.

An de Rome 163

ignorons si les Volces eurent part à l'expédition de Bellovèse [1] : il est vrai qu'un historien moderne prétend que les Gaulois Orobes, qui s'établirent dans le Bergamasque & qui fondèrent la ville de Côme, étoient originaires des environs de la rivière d'Orb, en Languedoc ; mais les conjectures de cet auteur nous paroissent trop hasardées pour oser les adopter.

Quelques modernes [2] rapportent aussi qu'une partie de l'armée de Bellovèse, s'étant détachée, marcha vers les Pyrénées, d'où, après quelque séjour, elle passa dans l'Ibérie. Ce sentiment est combattu par d'autres [3] qui soutiennent, & peut-être avec plus de fondement, que cette transmigration des Celtes dans l'Ibérie ou Espagne, ne se fit qu'au cinquième siècle de la République romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que [4] le mélange des Celtes ou Gaulois avec les Ibériens donna au pays de ces derniers le nom de Celtibérie.

Nous laissons ici Bellovèse suivre avec ses troupes le cours de ses victoires & de ses conquêtes en Italie, qui ne sont pas de notre sujet, pour passer à celles de Sigovèse aux environs de la forêt Hercynie. Il seroit à souhaiter que les auteurs qui ont pris soin de nous apprendre les progrès des armes du premier, se fussent aussi donné la peine de nous instruire des expéditions de l'autre. Tite-Live [5], content de nous dire que Sigovèse eut en partage la forêt Hercynie, nous laisse ignorer ses marches, ses combats, ses conquêtes, & les noms même des différens peuples Celtes qui composoient son armée. Il y a cependant tout lieu de présumer que nos Tectosages étoient du nombre, & que, s'étant établis auprès de la forêt Hercynie, ils suivirent la fortune de ce capitaine. César semble le faire entendre en parlant des circonstances de l'établissement des Tectosages au voisinage de cette forêt. « Il a [6] été un temps, dit cet historien, « que les Gaulois, plus belliqueux & plus vaillans que les Germains, leur faisoient d'autant plus volontiers la guerre qu'elle leur donnoit lieu de se décharger d'une multitude d'hommes que le pays ne pouvoit faire subsister, & dont « ils formoient des colonies qu'ils envoyoient au delà du Rhin. Les Volces « Tectosages occupèrent donc au voisinage de la forêt Hercynie les lieux les « plus fertiles de la Germanie & s'y établirent. Ils s'y maintiennent encore de « nos jours avec une très-grande réputation de justice & de valeur. » Ainsi l'autorité de César, jointe à ce que Tite-Live rapporte de la sortie & de l'expédition de Sigovèse [7], ne nous permet pas de douter que les Tectosages n'aient suivi ce général & qu'ils ne se soient établis avec lui au delà du Rhin.

La forêt Hercynie, aux environs de laquelle les Tectosages fixèrent leur demeure, étoit d'une étendue immense. Elle avoit neuf journées de largeur & plus de soixante de longueur le long du Danube, en sorte qu'elle occupoit la plus grande partie de la Germanie & s'étendoit jusque dans la Sarmatie & le pays des Daces. Les Tectosages, instruits de leur destinée par le vol des

Éd. origin. t. I, p. 4.

[1] Catrou, *Histoire romaine*, l. 13, p. 15 & suiv.

[2] Dupleix, *Mém. des Gaules.* — Cordemoy, *Histoire de France*, t. 1, p. 9 & 11.

[3] Lacarry, *Historia colon. Gallorum*, l. 3, c. 1 & 2.

[4] Diodore, l. 5, p. 309. — Appien, *Iber.* p. 255. — Lucain, l. 4. — Pline, l. 3, c. 4.

[5] T. Live, l. 5, c. 33 & seq.

[6] César, *de Bello Gallico*, l. 6, c. 25 & seq.

[7] Voyez tome II, *Note* II.

oiseaux[1], après avoir subjugué tous les peuples qu'ils avoient rencontrés sur leur passage & traversé les monts Sudètes ou Riphées[2], choisirent dans la Germanie, sur les frontières de la Pannonie & auprès du Danube, les endroits de cette forêt les plus commodes pour leur établissement, & les plus favorables au dessein qu'ils avoient de faire de nouvelles conquêtes. Ils commencèrent d'abord par soumettre les naturels du pays, & après les avoir réduits sous leur obéissance, ils vécurent avec eux durant plusieurs siècles dans une grande réputation de justice & de valeur[3], suivant l'expression de César, que nous venons de citer. Ennemis de la mollesse, qui fit perdre dans la suite la liberté à leurs anciens compatriotes, ils menèrent une vie dure, laborieuse & en tout semblable à celle des Germains, dont ils se faisoient gloire d'imiter les mœurs, d'observer les lois & de suivre les usages.

C'est de ce pays conquis au voisinage du Danube[4], que les Tectosages envoyèrent vraisemblablement dans la suite des colonies dans la Sarmatie, au delà de la Vistule & jusque[5] vers l'océan Septentrional; tandis qu'une autre partie, après avoir passé le Danube, alla s'établir dans la[6] Pannonie & l'Illyrie, d'où elle porta ses armes victorieuses dans les provinces voisines. Les Tectosages poussèrent, en effet, leurs conquêtes jusqu'aux extrémités de la Grèce & de la Thrace, & pénétrèrent ensuite dans l'Asie, où ils signalèrent leur valeur par un grand nombre de célèbres expéditions que nous rapporterons, quand nous aurons parlé des colonies grecques qui s'établirent dans le pays des Volces.

IV. — *Établissement de diverses colonies grecques dans le pays des Volces.*

Nous avons déjà fait remarquer que Bellovèse, avant que de passer les Alpes, avoit eu la générosité de donner du secours aux Phocéens contre les Saliens, qui traversoient l'établissement de ces peuples sur la côte de la Méditerranée. Ces Phocéens, qui étoient Ioniens de nation[7] & sujets du roi Cyrus, ne pouvant supporter la tyrannie d'Arpagus, Mède de nation & commandant pour ce tyran dans l'Ionie, province d'Asie, résolurent de s'éloigner de leur pays & de chercher ailleurs un établissement. Dans cette vue, ils équipèrent une flotte; & trouvant dans le cours de leur navigation que la côte des Gaules qui s'étend sur la mer Méditerranée convenoit mieux à leur dessein que tout autre pays, ils s'y arrêtèrent & y fixèrent leur demeure, malgré l'opposition & les armes des Saliens, des Liguriens & des peuples situés au voinage du Rhône[8], qu'ils battirent dans plusieurs rencontres. Ils fondèrent d'abord la ville de Marseille, d'où ils étendirent ensuite leur domination sur cette côte par diverses colonies qu'ils fondèrent depuis Nice jusque bien avant dans l'Espagne, & auxquelles ils prescrivirent la forme de leur gouvernement aristocratique, leur religion,

[1] Justin, l. 24, c. 4.
[2] Voyez tome II, *Note* II.
[3] César, *de Bello Gallico*, l. 6, c. 25.
[4] Voyez tome II, *Note* II.
[5] Plutarque, *in Camillo*.
[6] Justin, l. 4, c. 24.
[7] Pausanias, *in Phocic.* p. 623.—Justin, l. 43, c. 3.
[8] Strabon, l. 4, p. 179.

leurs lois & leur police. L'alliance que les Romains firent avec les Marseillois fut également avantageuse aux uns & aux autres par les secours mutuels qu'ils se donnèrent dans plusieurs occasions importantes.

Entre les colonies que les Phocéens ou Marseillois établirent sur la côte du pays des Volces, pour les opposer aux habitans du voisinage du Rhône qui les inquiétoient, celle d'Agde fut une des premières & des plus considérables. Strabon[1] lui donne le nom de *Roen-Agatha*, & semble confondre par là deux villes que les plus habiles critiques regardent comme différentes. Il est certain en effet que, outre la ville d'Agde dont nous venons de parler, il y avoit une autre ville grecque dans le même pays, située sur le bord occidental du Rhône, appelée Rhode, ce qui a donné lieu à Pline[2] & à saint Jérôme[3] de croire que les Rhodiens en avoient été les fondateurs. D'autres[4] croient, & peut-être avec plus de fondement, que cette ville de Rhode est la même que *Rhodanusia*, située sur le bord du Rhône, dont quelques anciens font mention & où les Marseillois établirent une de leurs colonies[5]. Héraclée étoit aussi une autre colonie grecque située à l'embouchure du Rhône, & qui fut détruite, ainsi que celle de Rhode, avant le temps de Pline[6]. On[7] conjecture que c'est sur les ruines de la première que la ville de Saint-Gilles a été bâtie.

Au rapport d'un historien[8] moderne, on devroit mettre aussi parmi les colonies que les Grecs fondèrent dans le pays des Volces, la ville ou lieu de Cessero, aujourd'hui Saint-Tibéri, situé à deux lieues de la côte de la Méditerranée. Cet auteur prétend que les Rhodiens, fondateurs de la colonie de Rhode sur le Rhône, établirent celle de Cessero dans le même temps que les Phocéens ou Marseillois fondèrent celle d'Agde; que dans la suite & environ l'an 360 de Rome, les Rhodiens & les Marseillois se faisant la guerre, ces derniers chassèrent Momorus & Atépomarus du royaume de Cessero où ils régnoient; que ces deux princes, ayant remonté le long du Rhône & s'étant arrêtés au

Éd. orig. t. I, p. 5.

[1] Strabon, l. 4, p. 180. Voyez les notes de Casaubon.

[2] Pline, l. 3, note 5.

[3] S. Jérôme, *Præf. in lib. 2 Epist. ad Galatas.*

[4] Marcien d'Héracl. Étienne de Byzance, *de Urb.*

[5] Dom Vaissete a confondu ici la ville appelée *Rhoda*, *Rhodè*, & même *Rhodos*, aujourd'hui *Rosas*, en Espagne, avec *Rhodanusia*, qui était située sur les bords du Rhône. La première avait été fondée, dit-on, par les Rhodiens, chassés de Sicile, vers l'année 578 avant Jésus-Christ. Elle se maintint florissante jusqu'à ce que les Massaliotes, devenus les maîtres de la ville Phocéenne d'*Emporiae* (Ἐμπόριον, ou Ἐμπόριαι, aujourd'hui *Emporias*), en eurent détourné tout le commerce à leur profit. (Strabon, l. 3, c. 4, § 8, & l. 14, c. 2, § 10.) Rhoda tombée alors en leur pouvoir ne fut plus, à dater de ce moment, qu'une annexe d'*Emporiae*. Quant à Rhodanusia, sur un des bras du Rhône, c'est à sa position qu'elle devait son nom; les Massaliotes en étaient les fondateurs. Scymnus de Chio place cette ville entre Agde & Marseille & dit qu'un des bras du Rhône la traversait. Elle n'existait plus du temps de Pline qui, confondant son origine avec celle de *Rhoda*, en Espagne, en attribue également la fondation aux Rhodiens lesquels, dit-il, donnèrent leur nom, ou plutôt celui de leur nouvelle colonie, au fleuve sur lequel elle était bâtie, assertion contraire à toutes les données historiques. Quant au passage de Strabon qui semble, à ce que pensent les Bénédictins, donner le nom de *Roen-Agatha* à Agde, il y a longtemps que les critiques ont démontré que là où l'on trouve dans les manuscrits τὴν δὲ Ῥόδην Ἀγάθην, il faut lire τὴν δὲ Ῥόδην καὶ Ἀγάθην, leçon conforme à ce que disent les autres auteurs, qui ont toujours distingué *Rhodanusia* & Agde, comme deux colonies des Massaliotes. [E. M.]

[6] Pline, l. 3, note 5.

[7] Voyez Tillemont, *Hist. des Emper.* t. 5, p. 619.

[8] Ménestrier, *Diss. sur l'origine de Lyon & son histoire*, p. 41.

confluent de ce fleuve & de la Saône, furent les premiers fondateurs de Lyon, & qu'enfin Atépomarus est le même qui se trouva avec Brennus & les Gaulois au siége de Rome que ces peuples firent l'an 364 de la fondation de cette ville. Cet auteur appuie ce récit sur le passage d'un ouvrage attribué à Plutarque [1] & qui porte seulement que Momorus & Atépomarus, après avoir été chassés du royaume de Séséron, ὑπὸ Σεσηρονέως τῆς ἀρχῆς ἐκβληθέντες, bâtirent auprès du Rhône, & sur une colline, une ville à qui les corbeaux qui parurent dans le temps de sa fondation firent donner le nom de *Lugdunum : lugum* signifiant corbeau, & *dunum* montagne, dans le langage de Momorus & d'Atépomarus. Ces deux fondateurs de Lyon parloient donc la langue gauloise & non pas la grecque. Il nous paroît d'ailleurs que ce passage, qui est peut-être aussi peu de Plutarque que celui que l'historien de Lyon tire de la prétendue vie d'Annibal par le même auteur, pour établir l'antiquité de cette ville, ne prouve nullement que Cessero, dont le nom est purement gaulois, & qui étoit capitale d'un royaume, ait été du nombre des colonies grecques dont le gouvernement étoit républicain. Enfin ce passage ne peut fixer l'époque précise de la fondation de Lyon, dans la supposition que cette ville a subsisté avant la colonie des Viennois, qui s'y établirent pendant le Triumvirat. Ce qu'il y a de constant, c'est que Lyon doit sa naissance aux peuples de la Narbonnoise [2].

L'établissement de ces colonies grecques & le voisinage de Marseille, ville des

[1] Pseudo-Plutarque, *de Fluviis*, t. 2, p. 1151.

[2] On sait de source certaine, aujourd'hui, que la ville de Lyon a été fondée en l'an 710 de Rome (44 ans avant notre ère), pour servir d'asile aux colons romains chassés de la ville de Vienne par les Allobroges, ce qui rattache, indirectement il est vrai, l'histoire de la nouvelle ville à celle de la Narbonaise. On peut affirmer également, en s'autorisant d'un texte de Dion Cassius (*Hist.* 1, 46) & du témoignage de la célèbre inscription de Gaëte, que la nouvelle colonie a été fondée par Lucius Munatius Plancus (... IN GALLIA COLONIAS DEDVXIT | LVGVDVNVM ET RAVRICAM. — M. DE BOISSIEU, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 128), sous les auspices de Marc-Antoine, qui commandait alors dans la Gaule Chevelue [1].

La presqu'île alluvionale où les fugitifs avaient trouvé asile en attendant les ordres du Sénat, appartenait au petit peuple des *Segusiavi*, anciens clients des Haedues, dont le territoire répondait à peu de chose près à celui des anciennes provinces du Lyonnais & du Forez. Il est même certain qu'elle était habitée dès cette époque, car une inscription du premier siècle, découverte il y a quelques années à l'extrémité de la ville actuelle, nous apprend qu'elle formait, dans le territoire des *Segusiavi*, une circonscription distincte (*pagus*, — Voyez au tome II la *Note* CVII), resserrée entre les deux fleuves dont les atterrissements continuent à l'allonger & désignée sous le nom celtique de *Condate* [1], comme le village qui lui servait de chef-lieu [2]. Une autre inscription de date plus récente, il est vrai, nous parle d'une corporation de bateliers établie dans ce village dont elle aurait pris le nom (...NAVTAR[*um*]..... CONDEATIVM..... de BOISSIEU, *l. l.* p. 259), comme les bateliers de la Seine avaient emprunté le leur, NAVTAE PARISIACI, à la petite ville des *Parisii* (*Lutetia Parisiorum*), fondée dans une île de la Seine, qui a été longtemps la ville de Paris, au sens politique du mot (la Cité) [3].

Mais les ruines de la ville antique & les traditions de divers genres qui viennent à leur tour éclairer ces ruines ne permettent pas de douter que la colonie de Plancus n'ait été fondée en dehors de la presqu'île & à quelque distance de ce village. Elle était assise sur une rampe de collines verdoyantes qui bordent quelquefois de très-près la

[1] Voyez les monnaies d'argent frappées à Lyon en l'honneur d'Antoine, & le titre de *Marci Municipium* que lui donne Sénèque (*Apokolokynt.* § 6).

[1] De là les mots français *Cande*, *Conde*, *Condé*; *Coude*, sous lesquels on désignait l'angle formé par le confluent de deux rivières, comme on le désigne quelquefois sous le nom celtique lui-même de *Becco* (SUÉTON. *Vitell.* 18) : en français, *Bec*, *Pec*, *Pecq*.

[2] Voyez M. de Boissieu, *l. l.* p. 20, 21, & M. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 73 & suiv.

[3] Voyez M. Léon Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France*, pour l'année 1850, p. 280, 281.

plus florissantes des Gaules, soit par l'étendue & les richesses de son commerce, soit par la diversité des arts & des sciences qu'on y cultivoit avec soin, furent très-avantageux à nos Volces. C'est en effet des Marseillois [1] que ces peuples apprirent l'art de cultiver les terres, de fortifier les villes, de tailler la vigne, de planter les oliviers, & celui de former l'esprit par l'étude des belles-lettres, & surtout de la langue grecque qui devint si commune parmi eux & dans les autres provinces méridionales des Gaules qu'on s'en servoit quelquefois dans les actes publics. On en trouve encore des vestiges en plusieurs termes provençaux & languedociens, qui tirent leur racine immédiate du grec. Mais si les Marseillois furent soigneux d'inspirer aux Volces leurs mœurs, leur langage & leur politesse, ils ne le furent pas moins de leur insinuer leur religion & leur culte, & de leur apprendre à sacrifier, suivant la manière des Grecs, à Apollon [2] de Delphes, à Minerve & à Diane d'Éphèse & aux autres divinités de la Grèce [3].

V. — *Premières expéditions des Tectosages dans la Grèce* [4].

Tandis que les Volces s'étudioient dans les Gaules à imiter la politesse des Grecs, leurs anciens compatriotes qui habitoient les environs de la forêt

rive droite de la Saône, l'un des deux fleuves dont nous avons parlé [1], & dominent la presqu'île marécageuse de *Condate*, où elle a fini par descendre, attirée à son tour par les facilités que cette position offrait au commerce & à l'industrie, surtout depuis la fondation du *Cannabis* lyonnais [2]. C'était sur une de ces collines autour de laquelle rayonnent de belles lignes d'aqueducs antiques, encore debout sur plusieurs points, qu'était situé le *forum* de la ville, celui de la vieille ville, au moins, dont le plateau de Fourvière a conservé le nom (*forum vetus*, *fori veteris*, *foro veteri*). Les portiques soutenus de colonnes dont il était entouré subsistaient encore en l'année 840 de notre ère, où ils s'écroulèrent un beau jour, faute de soin & de réparations. Une tradition locale, rapportée par le chroniqueur qui nous a conservé le souvenir de ce désastre, en attribuait la fondation ou la restauration à l'empereur Trajan qui aurait, comme l'empereur Claude, contribué à l'embellissement de la colonie [1]. [E. B.]

[1] De là, le nom celtique aussi de *Dun* (colline); *Lugu* ou *Lug-dun*, en latin *Lugudunum* ou *Lugdunum*.

[2] C'était, à ce qu'il paraît, un canal destiné à mettre en communication les deux rivières qui se réunissent à quelque distance de là, en servant tout à la fois de pont & d'entrepôt (*emporium*) à la ville commerçante. Il était creusé à la hauteur de la place actuelle des Terreaux, dont le nom rappelle ces antiques créations transformées & remaniées bien des fois depuis cette époque. Les magasins ou les hangars des *negotiatores Lugdunenses*, dont nous parlent si souvent les inscriptions antiques de la ville (Voyez *passim*, le beau recueil de M. de Boissieu), construits souvent de planches ou de terre battue, soutenue transversalement par des bardeaux, suivant l'usage celtique, s'alignaient à gauche & à droite de ce canal, que les bateliers & les portefaix désignaient sous le nom familier de *Canabae* ou *Cannabae* (les baraques, les *cabanes*, altération probable du mot *Cannabae* (*Cannabes*, *Cabannes*), qui s'employait surtout au datif ou à l'ablatif, *Canabis*, *in Canabis*, ou *in Kanabis*, point de départ du mot *Cannebière* (*cannabi-arium*).

[1] Justin, l. 24, c. 4.

[2] Voyez Heindreich, *Massilia*, t. 6, *Antiquit. Gronovii*.

[3] Dom Vaissete exagère un peu l'influence que les Grecs de Marseille purent avoir sur les Volces : cette influence fut plus tardive. Au moment de la fondation de Massalia, les Celtes atteignaient à peine les côtes de la Méditerranée, où dominaient encore les tribus des Ligures, restées pures, au delà du Rhône, de mélanges ibériens, comme l'indique le nom de Λιγυστική que portait encore aux époques historiques cette partie du littoral. (Voyez, ci-dessus, la note 3, de la page 3, & au tome II, la *Note* CIV. [E. M.]

[4] Les événements rapportés par Dom Vaissète, depuis & y compris le chapitre V jusqu'au chapitre XVIII, étant à proprement parler étrangers à l'histoire de Languedoc, nous ne pouvons que renvoyer les lecteurs, désireux d'obtenir de plus amples détails sur ces événements, à l'ouvrage de M. Amédée Thierry : *Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule sous la domination romaine*, 3 vol. in-8°, & à l'examen critique auquel M. Barry a soumis les textes qui servent de base à leur théorie, *Note* CVI. — Voyez aussi l'*Histoire des Gaulois d'Asie*, par F. Robiou, Paris, 1867, 1 vol. in-8°. [E. M.]

[1] *Chronic. S. Benigni Divion.* ap. Labb. *Nov. Biblioth. mss.*, t. I, p. 293.

An de Rome 163

Hercynie, conservant leur férocité naturelle & leur air martial, ne s'appliquoient qu'à se maintenir dans la réputation de bravoure qu'ils s'étoient acquise & à étendre leur domination sur les peuples de la Pannonie & de l'Illyrie, contre lesquels ils eurent de fréquentes occasions de guerre. Nous en ignorons à la vérité le détail, mais nous savons que le[1] succès de leurs armes fut heureux.

Nous ferons, à cette occasion, une remarque qui servira pour tous les autres endroits où nous aurons à parler des succès heureux ou malheureux de ces Gaulois : c'est que n'ayant aucun de leurs historiens qui nous instruise de leurs expéditions & des combats qu'ils durent livrer à un grand nombre de nations, avant que de les soumettre ou de les rendre tributaires, il faut nécessairement nous en rapporter au témoignage des auteurs grecs & romains qui, uniquement attentifs à s'étendre sur les actions qui ont été désavantageuses aux Gaulois, n'ont dit qu'un mot en passant de leurs victoires & de leurs conquêtes. Ainsi on ne doit pas être surpris si, exacts à suivre les anciens, quelque partiaux qu'ils soient, il paroît dans le récit que nous ferons dans la suite des expéditions de nos Tectosages & des guerres auxquelles ils eurent part, qu'ils ont été plus souvent vaincus que vainqueurs. Il nous suffit de savoir, en général, qu'ils n'ont pu se faire jour à travers tant de nations belliqueuses & s'établir au milieu d'elles que par la force de leurs armes & par un grand nombre de victoires. En effet, malgré l'affectation des anciens historiens à décrire leurs malheurs & à rapporter leurs disgrâces, ils n'ont pu disconvenir de leur valeur & de la réputation que leurs actions éclatantes leur acquirent parmi plusieurs nations des trois parties du monde.

Éd. origin. t. I, p. 6.

C'est sans doute des Tectosages établis auprès de la forêt Hercynie, vers le Danube, qu'un ancien[2] auteur a voulu parler, lorsqu'il a dit que les Celtes ou Gaulois, étant depuis quelque temps en guerre contre les Autariates, peuples de l'Illyrie, & voulant enfin la terminer, usèrent du stratagème suivant pour y réussir. Ces Gaulois firent semblant de se retirer & abandonnèrent leur camp pendant la nuit, après avoir empoisonné quantité de vivres & plusieurs tonneaux de vin qu'ils y laissèrent : les Autariates, croyant qu'ils s'étoient véritablement retirés, s'emparèrent aisément du camp le lendemain ; mais ils périrent presque tous, ou par le vin empoisonné qu'ils burent, ou par les Gaulois qui, à leur retour, passèrent au fil de l'épée la plupart de ceux que le poison avoit épargnés.

Vers l'an de Rome 420

On pourroit aussi peut-être appliquer à nos Tectosages, qui s'étoient[3] étendus entre le Danube & le golfe Ionien ou mer Méditerranée vers l'Illyrie, ce que rapporte l'historien d'Alexandre[4] au sujet des Celtes ou Gaulois qui vivoient alors dans le même pays. Sur l'avis de la guerre que ce fameux conquérant avoit entreprise contre les Thraces & les Tryballiens, tous les peuples qui habitoient sur les bords de l'Istre ou du Danube, & surtout les Celtes, qui demeuroient sur ce fleuve en remontant vers sa source aux environs du golfe

[1] Justin, l. 24, c. 4.
[2] Polyen, *Stratagemata*, l. 7, c. 24.
[3] Justin, l. 24, c. 4.
[4] Arrien, l. 1, p. 3 & 5.- Voyez Strabon, l. 7, p. 301.

Vers l'an de Rome 420

Ionien, se firent un devoir de lui envoyer des députés. Les Celtes, dit l'historien de ce prince, se distinguèrent dans cette députation par un certain air de fierté, que leur inspiroit la réputation de leurs armes autant que leur bonne mine & leur taille avantageuse. Ils demandèrent à Alexandre son amitié : ce prince la leur accorda ; & après un accueil des plus gracieux, voulant savoir d'eux s'ils étoient instruits de la terreur de son nom & de la prospérité de ses armes, il leur demanda, au milieu d'un festin dont il les régala, *ce qu'ils craignoient le plus,* persuadé qu'ils répondroient que c'étoit sa personne ; mais ces Gaulois, naturellement intrépides, & d'ailleurs à l'abri de ses entreprises tant par leur éloignement que par les difficultés d'approcher de leur pays, loin de flatter sa vanité, répondirent froidement *qu'ils ne craignoient que les Cieux, dont la chute pouvoit les écraser; qu'au reste ils faisoient beaucoup de cas de l'amitié des grands hommes tels que lui.* Cette réponse, quoique fière, plut à Alexandre qui, content de taxer les Celtes ou Gaulois de fierté & d'orgueil, renvoya leurs députés avec des marques d'honneur & de distinction, les chargea de présens magnifiques, & mit leur nation au nombre de celles qui lui étoient alliées.

Il paroît que les Tectosages furent tranquilles sous le règne de ce prince; ce n'est du moins que peu de temps après sa mort que les anciens[1] nous parlent de leurs nouvelles expéditions. Ils nous apprennent qu'Antigonus, un des successeurs d'Alexandre, en prit une partie à son service sous le commandement d'un de leurs chefs appelé Biderius, & qu'il s'en servit utilement contre Antipater, son concurrent, qu'il défit entièrement. Ils ajoutent qu'après cette défaite, les mêmes Gaulois, mécontens du refus qu'Antigonus fit de leur payer la solde dont ils étoient convenus, tant pour eux que pour leurs femmes & leurs enfans, menacèrent de faire mourir les otages qu'il leur avoit donnés; mais que ce prince, joignant l'artifice à la mauvaise foi, attira chez lui les principaux de leur nation, sous prétexte de vouloir les satisfaire, les fit arrêter, & ne voulut les relâcher qu'après qu'ils auroient relâché eux-mêmes ses otages; ce qu'ayant obtenu, il renvoya les députés des Gaulois & leur donna seulement trente talens, ce qui revenoit à un écu d'or pour chaque soldat effectif.

Vers l'an de Rome 432

Dans la suite, Cambaulus s'étant mis à la tête d'une partie de ces Gaulois[2], fit des courses dans la Thrace, d'où, après un butin considérable, il jugea à propos de se retirer, ne se croyant pas assez fort pour aller attaquer les Grecs, quelque envie qu'il eût de courir & de ravager leur pays, comme il avoit fait de celui des Thraces. Les autres Gaulois, animés par l'heureux succès des courses de ce général & par l'espérance d'un pareil butin, ou, selon d'autres[3], pressés par la faim, formèrent, à son exemple, le dessein d'une nouvelle expédition dans l'année[4] qui suivit l'entrée de Pyrrhus en Italie, où les Tarentins l'avoient appelé. Ils assemblerent une armée capable de porter la terreur jusqu'aux extré-

Vers l'an de Rome 472

An de Rome 474

Éd. origin. t. I, p. 7.

[1] Polyen, *Stratagemata*, l. 4, c. 6.
[2] Pausanias, *in Phocic.* p. 643 & seq.
[3] Memnon, *apud* Photium, cod. 224, p. 710; & dans Carol. Müller, *Fragmenta hist. Graec.* t. 3, p. 525-528.
[4] Polybe, l. 3, p. 6. — Voyez tome II, *Note* III.

mités de la Grèce & la partagèrent en trois corps. On donna le commandement du premier à Cerethrius, qui marcha aussitôt vers la Thrace & le pays des Triballiens. Les autres deux corps, commandés l'un par Brennus & Acichorius, & l'autre par Belgius ou Bolgius, prirent leur route, celui-ci vers la Macédoine & l'Illyrie, & celui-là vers la Pannonie & une partie de la Grèce. Au bruit de la marche de cette armée également formidable par le nombre & la férocité naturelle des soldats, la terreur se répandit dans les provinces, & les Gaulois, profitant de la frayeur des peuples, désolèrent impitoyablement les campagnes, pillèrent les villes ou en firent racheter le pillage, & forcèrent les rois mêmes de venir leur demander la paix ou de l'acheter à prix d'argent.

Ptolémée Céraunus [1], roi de Macédoine, fut le seul qui osa s'opposer à leurs courses & mesurer ses armes avec celles de Belgius. Il refusa même le secours de troupes que lui offrirent les Dardaniens : sa témérité ne demeura pas longtemps impunie. Belgius lui fit bientôt connoître qu'il étoit & plus habile & plus rusé que lui, lorsque, étant à la tête de son armée en présence de celle de ce prince, & voulant s'assurer de la qualité & de la contenance des troupes ennemies, il lui envoya de vrais espions sous le nom de députés pour lui demander la paix. Ptolémée, naturellement fier & présomptueux, donna dans le piége dressé à sa vanité, & regardant cette ambassade comme une marque certaine de la foiblesse & de la crainte des Gaulois, répondit fièrement aux envoyés que leur chef ne devoit espérer de paix qu'en mettant les armes bas & en lui donnant des otages. Sur cette réponse, si éloignée de leurs sentimens, les Gaulois se préparèrent au combat & attaquèrent ce roi peu de temps après avec tant de valeur, que son armée fut battue à plate couture, & la plupart de ses soldats tués ou faits prisonniers. La défaite des troupes de Ptolémée fut suivie de la prise de sa personne, occasionnée par l'éléphant sur lequel il étoit monté qui, se sentant blessé, le renversa. Les Gaulois se saisirent alors de ce prince, tout couvert des blessures qu'il avoit déjà reçues dans l'action, &, par un trait digne de leur férocité, ils lui coupèrent la tête, la mirent au bout d'une pique & la promenèrent par tout le camp, pour animer par là le courage de leurs troupes & jeter la terreur parmi celles de leurs ennemis.

Après une défaite aussi entière, la perte totale des Macédoniens, qui invoquoient inutilement les mânes d'Alexandre & de Philippe, étoit inévitable, si le vainqueur eût su ou voulu profiter des facilités & des avantages que lui donnoit sa victoire; mais, soit par négligence, ou par des motifs que nous ignorons, Belgius donna à ses ennemis le temps de se reconnoître & de chercher quelque ressource à leur malheur. Les Macédoniens furent en effet assez heureux pour en trouver une en la personne de Sosthène, jeune à la vérité dans le métier de la guerre, mais à qui la sagesse & le désir de sauver sa patrie firent trouver le moyen de former un corps de troupes composé de nouveaux soldats, qu'il joignit à ceux qu'il put rallier après la défaite de l'armée de Ptolémée. Il se mit à leur tête & fit si bonne contenance, que les Gaulois, dont le dessein étoit

[1] Pausanias, *in Phocic.* p. 643 & seq. & Memnon, *apud* Photium, cod. 224, p. 710.

moins de prendre des villes que de les piller, n'osant l'attaquer, prirent le parti de se retirer & d'emporter avec eux le riche butin qu'ils avoient déjà fait. Une action aussi généreuse & un service aussi important rendu à la patrie méritèrent à Sosthène la couronne de Macédoine, que ses compatriotes lui déférèrent.

VI. — *Expédition des Tectosages dans la Macédoine, sous la conduite de Brennus.*

Belgius, quoique victorieux de ses ennemis, ne reçut pas à son retour les applaudissemens que devoit naturellement lui attirer la victoire qu'il avoit remportée sur le roi Ptolémée. Brennus, qui[1] étoit aussi de retour de son expédition, blâma fort sa conduite & lui reprocha de n'avoir pas profité de sa victoire. Pour réparer cette faute & soutenir la réputation des armes de la nation, Brennus convoqua une assemblée publique à laquelle, selon l'usage, assistèrent indifféremment les hommes & les femmes. Il proposa le dessein d'une nouvelle expédition dans la Grèce ; & pour montrer que l'exécution en étoit aisée, il représenta d'abord la foiblesse & la misère des Grecs, réduits à l'extrémité par les guerres de Philippe & d'Alexandre, & en dernier lieu par celles d'Antipater & de Cassandre. Il fit ensuite venir dans l'assemblée plusieurs Macédoniens que Belgius avoit fait prisonniers, & qui s'étant présentés avec des habits déchirés, la tête rase & un visage humilié, paroissoient autant dignes de mépris que de compassion. Brennus opposant à ces captifs une troupe de Gaulois des mieux faits, dit aux principaux de sa nation, en leur montrant les Grecs : Voilà les ennemis que vous avez à combattre & que vous avez déjà vaincus. A tous ces motifs Brennus ajouta celui de l'intérêt, & pour piquer l'avidité naturelle de ses compatriotes pour le butin, il leur fit espérer de trouver des trésors immenses dans les villes & surtout dans les temples des Grecs. Ce discours, prononcé avec toute la vivacité & l'ardeur d'un général qui veut persuader, fit tant d'impression sur toute l'assemblée, qu'on y prit la résolution de porter la guerre dans la Grèce & de mettre l'armée en état de marcher au printemps suivant[2].

Éd. origin. t. I, p. 8.

Brennus, suivi d'Acichorius, fidèle compagnon & témoin ordinaire de toutes ses entreprises, se mit à la tête de son armée, forte[3] de cent cinquante-deux mille hommes d'infanterie, & de vingt mille quatre cents chevaux[4]. Ceux-ci faisoient plus de soixante mille hommes, car chaque cavalier étoit accompagné,

An de Rome 475

[1] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq. — Justin, l. 24, c. 6 & seq. — Polyen, *Stratagemata*, l. 7, c. 35.

[2] Voyez tome II, *Note* III.

[3] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq.

[4] On sait que la plupart des philologues ne voient plus aujourd'hui dans le mot Brennus (*Gallice* : *Brenn*), regardé longtemps comme un nom propre, qu'un titre officiel ou honorifique analogue au mot latin *rex* que les Gaulois possédaient eux-mêmes sous la forme *rig* ou *rigs* (*rix*, *rigis*, *riges*), qui figure à la fin d'une foule de noms gaulois : Ambiorix, Dumnorix, Orgetorix, Cingetorix, Vercingetorix, &c.[1].

M. Zeuss l'identifie aux mots celtiques (*cam-*

[1] Cette finale gauloise en *rig* répondrait elle-même aux finales germaniques en *ric*, *ricus* (goth. *reiks*), si communes dans les noms propres des Goths, des Vandales & des Francs (Alaric, Théodoric, Genséric, Hilpéric, &c.). (Voyez Jacob Grimm, *Deutsche Grammatik*, *pass.*)

à l'imitation des Perses, de deux autres qui étoient comme ses domestiques, & dont, en cas de mort, de chute ou de blessure, l'un prenoit la place ou le cheval de l'autre. Cette cavalerie, qui combattoit ainsi toujours en ordre de bataille, portoit le nom gaulois de *trimarcisia*[1], parce que, dit Pausanias, *mar*, en langage gaulois, veut dire cheval, & *trimarcisia* triple cavalier. Cette armée étoit suivie de deux mille chariots[2], outre les bagages & les vivandiers.

De tous les différens peuples des Gaules qui composoient l'armée de Brennus, les historiens[3] ne font mention que des Tectosages, des Trocmes & des Tolistoboges. Ces deux derniers peuples tiroient leur nom de leurs chefs, & non pas de leur ancienne patrie; & comme ils avoient les mêmes mœurs & le même langage que les Tectosages, on peut croire fort vraisemblablement ou qu'ils en faisoient partie, ou du[4] moins que leur ancienne demeure dans les Gaules étoit voisine de celle de ces mêmes peuples[5]. Les anciens nous donnent lieu aussi de conjecturer qu'une partie de ces derniers étoient venus immédiatement des Gaules, joindre leurs compatriotes dans la Pannonie pour partager avec eux la gloire de cette expédition. Quoi qu'il en soit, la marche de l'armée de Brennus porta la terreur dans toute la Grèce. Les Grecs, épouvantés du nombre & de la valeur des Gaulois & persuadés que cette guerre, bien plus dangereuse que celle qu'ils venoient de soutenir contre les Perses, seroit également fatale à leur liberté & à leur patrie, frappés d'ailleurs des maux récens que ces mêmes Gaulois avoient faits, soit dans la Thrace, soit dans la Macédoine, la Pæonie, & la Thessalie, & voyant enfin que leur unique salut étoit de n'en point espérer, prirent la généreuse

briens) : *brenin, breenhin, brennhin, brennin* (*Privileg. eccles. Landav.* in libr. *Landav.* [rédigé en 1132], p. 113), aujourd'hui *brenin*, & le rattache étymologiquement à l'adjectif *bry* (*Hibernice : brig; inde, brigit*), que les dictionnaires celtiques traduisent par *altus* (éminent, élevé), & aux substantifs *bryn, brynn* (*collis, sublimitas*, — colline, éminence, hauteur), auxquels se rattache à son tour le substantif *breint* (liv. *Landav.* p. 113), *bryeint* employé dans le sens de *privilegium*, privilége, marque de puissance & d'autorité au moyen âge. (Voyez J. C. Zeuss, *Grammat. celt.* Lips. 1853, pp. 101, 162, 1107.) [E. B.]

[1] Τοῦτο ὠνόμαζον τὸ σύνταγμα Τριμαρκισίαν τῇ ἐπιχωρίῳ φωνῇ · καὶ ἵππον τὸ ὄνομα ἴστω τις μάρκαν ὄντα ὑπὸ τῶν Κελτῶν (Pausanias, l. 10, c. 19, édit. Ludov. Dindorf. Paris, 1845). Pausanias ne dit pas dans ce texte que le mot celtique *trimarkisia* s'appliquât à la cavalerie des Gaulois, mais au mode de combattre, σύνταγμα adopté par cette cavalerie, où chaque cavalier, ἱππεύς, représentait en réalité trois chevaux, puisque chacun des deux servants (*ambacti*, δοῦλοι, οἰκέται) était monté comme le maître (καὶ ἵππους ὁμοίως ἔχοντες). — Quant au mot *trimarkisia*, que l'on a plusieurs fois essayé de corriger, nous ferons remarquer qu'il est écrit par un κ (comme le mot μάρκα dont il est dérivé) dans les manuscrits les plus anciens & les plus corrects. La syllabe *tri*, qui précède le composé *markisia*, est incontestablement un nom de nombre[1] qui s'est conservé sous la même forme dans tous les dialectes celtiques du moyen âge : *tri* au masculin, *teir* au féminin, & que l'on réunit encore au substantif qu'il modifie de manière à former un seul mot avec lui : tripet (*tres res*); trimis (*tres menses*); trimeib (*tres filii*); nant trineint (*vallis trium vallium*); teirnossic (*tres noctes natus*); mab teirblwyd (*puer tres annos natus*). Zeuss. *Gramm. celt.* p. 325, 326 & *passim*. [E. B.]

[2] Diodore, *Fragm.* t. 2, p. 870.

[3] Cicéron, *pro Fonteio*. — T. Live, l. 38. — Strabon, l. 4, p. 187 & suiv.

[4] Voyez tome II, *Note* II, n. 13 & suiv.

[5] *Ibid. Note* IV, n. 1.

[1] Analogue au *tri* des Grecs (τρία, τριῶν, τρισί, qui se retrouve dans les composés τρίς, τρίχα, τριχῆ, τριακαίδεκα, τριάκοντα, τρίοδος, τρίγωνος, τρίπους, τρίπαις, τριετής, &c.), au *ter* (*tri*) des latins (*tria, trium, tribus*, d'où les composés *triplex, triarius, triginta, trigesimus, triga, triduum, triclinium, triceps*), au *drei* (*dri*) des Allemands (*dritte, drittel, dritten, drillich*, &c.).

résolution de vaincre ou de périr en s'opposant aux efforts de leurs ennemis, & en leur disputant l'entrée de leur pays.

Le roi Sosthène, se flattant d'arrêter Brennus comme il avoit fait auparavant pour Belgius, eut le courage de venir au-devant des Gaulois, lorsque ces peuples, après avoir ravagé l'Ionie & l'Illyrie, commençoient d'entrer dans la Macédoine; mais ce prince fut repoussé avec tant de valeur que son armée fut mise en déroute, & lui-même tué dans l'action. Les Macédoniens, frappés de la perte de leur roi & de leur général, & regardant la leur comme infaillible s'ils vouloient soutenir encore un nouveau combat & faire front aux Gaulois qui les poussoient vivement, prirent alors le parti de se retirer dans les places fortes & de leur abandonner la campagne.

Quelque riche que fût le butin que Brennus fit ensuite avec son armée, il en avoit d'autres en vue qui lui parurent plus dignes de son ambition & de l'avidité de ses soldats pour l'argent. C'étoient les trésors des temples de la Grèce, & surtout les richesses immenses de celui d'Apollon de Delphes, dans la Phocide. Le désir de les envahir lui fit prendre la résolution d'y conduire son armée; &, comme s'il en eût été déjà le maître, il disoit par plaisanterie que les dieux puissans & riches d'eux-mêmes n'avoient pas besoin de tous ces trésors destinés à enrichir les hommes. Pour s'assurer cependant de la vérité [1] & de la qualité des richesses de ce temple, il fit appeler quelques Delphiens prisonniers, & leur ayant demandé en particulier, par un interprète, si les statues du temple de Delphes étoient d'or massif, ils répondirent que le fond étoit de fer & la surface d'or. Brennus, peu satisfait de cette réponse, leur défendit d'en parler & leur commanda de dire le contraire dans le conseil de guerre où il les fit appeler. Ils s'y rendirent en effet, & ayant été interrogés sur le même sujet en présence des généraux, ils assurèrent que toutes les statues du temple d'Apollon étoient d'un or très-pur. Brennus, content de cette seconde réponse, leur ordonna de la publier dans tout le camp, afin d'animer par là ses soldats à l'enlèvement de ces richesses; & se mettant au-dessus des [2] scrupules que la religion auroit pu lui inspirer, il prit la route de Delphes par la voie la plus courte, qui étoit celle des Thermopyles. Éd. origin t. I, p. 9

VII. — *Passage de Brennus par les Thermopyles.*

Les géographes donnent encore aujourd'hui le nom de Thermopyles à un col de vingt-cinq pieds de large, situé à une des extrémités du mont Oeta & qui regarde le golfe Malliaque & la mer Égée. Comme cette montagne sépare la Thessalie de la Phocide & de l'Achaïe, ce passage est d'autant plus important que c'est le seul par lequel ces provinces peuvent aisément communiquer ensemble. Les Grecs, qui connoissoient l'avantage de ce poste, eurent soin de s'en saisir les premiers, pour défendre du moins à Brennus l'entrée de la

[1] Polyen, *Stratagemata*, l. 7, c. 35.

[2] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq.

An de Rome 475

Grèce intérieure; ils s'y campèrent au nombre de vingt-trois mille hommes de pied & de trois mille de cavalerie, y compris les troupes auxiliaires qu'Antigonus, roi de Macédoine, successeur de Sosthène, & Antiochus, roi de Syrie, leur avoient envoyées. Le reste étoit un ramas de divers peuples de la Grèce dont chaque province avoit fourni son contingent; ceux du Péloponèse ne se pressèrent pas d'envoyer[1] le leur, parce que, les Gaulois n'ayant pas de flotte, l'isthme de Corinthe sembloit les mettre à couvert de leurs insultes. Les Athéniens[2] étant de tous les peuples de la Grèce les plus distingués & ceux qui firent le plus d'efforts pour le soutien de la cause commune, soit par les troupes de terre qu'ils fournirent, soit par la flotte qu'ils équipèrent, on leur déféra l'honneur du commandement de toute l'armée, sous la conduite de Callipus, leur général.

Les Grecs, informés ensuite que les Gaulois[3] s'étendoient vers la Magnésie & la Phtiotide, & s'avançoient vers eux, détachèrent d'abord mille soldats armés à la légère, avec la meilleure partie de la cavalerie, pour retarder leur marche & leur disputer le passage du Sperchio. Ce détachement, étant arrivé aux bords de cette rivière, rompit aussitôt les ponts que les Gaulois y avoient déjà construits, & campa ensuite en face de leur armée qui étoit de l'autre côté : mais Brennus, dont la ruse égaloit l'expérience dans le métier de la guerre, détacha durant la nuit dix mille hommes de son armée, parmi lesquels il choisit ceux dont la taille étoit la plus avantageuse, & qui savoient le mieux nager, avec ordre de côtoyer le Sperchio & de le passer à l'endroit où, s'élargissant & formant une espèce de lac, il étoit moins rapide & moins profond. Ces Gaulois passèrent ensuite cette rivière, les uns à gué & les autres sur leurs boucliers, qui, étant recourbés en forme de tuile creuse, leur servoient comme de bateaux.

Les Grecs, surpris d'apprendre le lendemain matin le passage des Gaulois, & n'osant les attendre ni s'exposer à leur attaque, se retirèrent aussitôt dans leur camp des Thermopyles, en sorte qu'après leur retraite il fut aisé à Brennus de faire passer le Sperchio au reste de ses troupes, sur un pont qu'il fit dresser par les gens du pays[4]. Dès que l'armée gauloise eut passé, & qu'elle eut fait le dégât aux environs d'Héraclée, Brennus, ayant eu avis par des déserteurs de l'état de celle de ses ennemis, se mit en marche dans le dessein de l'attaquer & de forcer le passage des Thermopyles; mais prévenu par les Grecs qui, dès la pointe du jour, s'étoient avancés en bon ordre & sans bruit, il fut assailli lui-même. L'infanterie grecque commença l'action par l'attaque de celle des Gaulois, qui soutint d'abord avec beaucoup de vigueur le choc de la phalange ennemie pesamment armée, la mit en désordre & l'obligea d'abandonner le combat. Le reste de l'infanterie grecque, armé à la légère, combattit cependant de son côté avec tant d'ordre & de valeur, que la gauloise se voyant accablée d'une grêle de dards, de flèches & de pierres, fut obligée enfin de céder à son tour. L'inégalité du terrain, que la gorge d'une montagne rendoit fort difficile

Éd. origin. t. I, p. 10.

[1] Pausanias, *in Achaic.* p. 403.
[2] *Ibid.* p. 6.
[3] Pausanias, *in Phocic.* p. 634 & 527
[4] *Ibid.*

& un grand nombre de sources très-glissant, ne permit pas à la cavalerie des deux armées d'agir & de soutenir leur infanterie. Ainsi, celle des Grecs, ranimant son courage à la vue de la flotte des Athéniens, qui, malgré la vase dont la côte étoit remplie, s'étoit avancée assez près des Gaulois pour les incommoder, les poussa si vivement & les mit dans un si grand désordre que Brennus fut obligé de faire sonner la retraite : elle se fit avec tant de précipitation que plusieurs Gaulois périrent dans les marais qu'ils voulurent traverser, ou s'y culbutèrent les uns sur les autres. Ces peuples furent sans doute d'autant plus sensibles à leur défaite, qu'ils avoient sur les Grecs, mieux armés qu'eux, la supériorité du nombre & du courage ; en effet, devenus comme insensibles dans l'ardeur du combat, on les avoit vus quelquefois arracher eux-mêmes les dards de leurs blessures pour les rejeter avec fureur contre les Grecs : mais, comme ils n'avoient pour toutes armes défensives que leurs boucliers, ils furent exposés à tous les traits de leurs ennemis, qui par leur armure étoient plus à l'abri des traits des Gaulois. Le lendemain de l'action, les Grecs, extrêmement religieux à l'égard de leurs morts, prirent un soin particulier de les faire enterrer ; au rapport de l'historien grec, les Gaulois, moins pieux, ne demandèrent point de trêve pour retirer les leurs & leur rendre les mêmes devoirs. La perte des premiers ne fut, suivant le même historien, que de quarante soldats, tandis que celle des autres fut très-considérable ; on ne put savoir le nombre des morts de ces derniers, la plupart ayant péri dans les marais.

Le septième jour après cette action, les Gaulois tentèrent d'une autre manière le passage du mont Oeta, en prenant sans bruit, & à l'insu des Grecs, un sentier étroit qui étoit du côté d'Héraclée & qui aboutissoit aux ruines de la ville de Trachines, au delà de laquelle étoit un temple de Minerve, dont ils se promettoient d'enlever les richesses; mais la vigoureuse résistance que firent les troupes grecques qu'on avoit détachées pour la garde de ce passage, sous la conduite de Télésarchus, qui fut tué dans l'action, fit échouer l'entreprise & rendit cette tentative inutile.

Ces mauvais succès ne firent point perdre aux Gaulois l'espérance de forcer le passage du mont Oeta à la faveur d'une diversion. Brennus détacha pour cela quarante mille fantassins & huit cents cavaliers, sous le commandement d'Orestorius & de Combutis, deux des plus vaillans capitaines de son armée, avec ordre d'aller ravager l'Étolie, afin d'engager les Étoliens qui étoient dans l'armée des Thermopyles de l'abandonner pour courir au secours de leur patrie. Brennus fut exactement obéi : cette province fut désolée & livrée à la fureur du soldat. La ville de Callion l'éprouva plus que toute autre. Tous les hommes y furent massacrés avec presque tous les enfans dont plusieurs furent enlevés d'entre les bras de leurs mères; les Gaulois en réservèrent seulement quelques-uns pour en faire un repas digne de leur férocité. Les femmes ne furent pas mieux traitées que les hommes; les plus courageuses aimèrent mieux se donner la mort que de tomber vivantes entre les mains des Gaulois; mais les autres, plus foibles, eurent le malheur de devenir les victimes de leur fureur, après l'avoir été de leur brutalité.

An de Rome 475

Les Étoliens qui étoient au camp des Thermopyles, informés de ces cruautés & de la désolation de leur pays, abandonnèrent aussitôt leur poste, comme Brennus l'avoit prévu, & accoururent au secours des villes qui avoient eu le bonheur d'échapper à la fureur des Gaulois. A leur arrivée, ils formèrent à la hâte un corps de troupes de tous ceux qu'ils trouvèrent en état de porter les armes; les vieillards & les femmes même voulurent partager la gloire de défendre leur patrie & de venger la mort des Calliens. Les Gaulois, de leur côté, après avoir enlevé les trésors de Callion & avoir mis le feu aux quatre coins de la ville, chargés de ses riches dépouilles, se retiroient, dans le dessein d'aller joindre l'armée de Brennus, lorsque ayant rencontré ceux de Patras, les seuls d'entre les peuples de l'Achaïe qui marchoient au secours des Étoliens, ils se mirent en état de les attaquer. Ces Grecs, épouvantés de la multitude des Gaulois, commençoient à perdre courage; mais, ranimés bientôt après par la jonction des Étoliens, tant hommes que femmes, ils se rendirent maîtres des chemins, se mirent aux trousses des Gaulois & les harcelèrent à coups de flèches. Ces derniers, se sentant vivement poursuivis, voulurent quelquefois faire volte-face & poursuivre leurs agresseurs à leur tour; mais ceux-ci, tournant tête en fuyant, tiroient des flèches avec tant d'adresse que les Gaulois, malgré leurs thyrses ou boucliers, en étoient accablés; en sorte que leur perte fut très-considérable, & qu'à peine la moitié de ce détachement put rejoindre le gros de l'armée devant les Thermopyles.

Ed. origin. t. I, p. 11.

Tandis que les Grecs étoient aux mains dans l'Étolie avec ce détachement de Gaulois Tectosages, Brennus tâcha de gagner les Énians & les Héracléotes, qui lui promirent de conduire sûrement son armée jusqu'au delà du mont Oeta; ces peuples se prêtèrent d'autant plus volontiers au désir de ce général, qu'étant fort fatigués du séjour des Gaulois dans leur pays, ils souhaitoient ardemment d'en être délivrés. De deux sentiers qui conduisent de la Thessalie dans la Grèce intérieure par le mont Oeta, l'un est du côté de la ville de Trachines, difficile & fort escarpé; Brennus l'avoit tenté inutilement, comme l'on a déjà dit. L'autre est du côté des peuples Énians, beaucoup plus aisé, mais moins connu. C'est par ce dernier sentier que Brennus se fit conduire : les Perses avoient pris autrefois ce chemin pour pénétrer dans la Grèce. Avant son départ, ce général mit dans Héraclée le trésor de l'armée sous la garde d'une partie de ses troupes. Il laissa le commandement du reste à Acichorius, & ne prit d'abord avec lui que quarante mille hommes d'élite, donnant ordre en même temps à ce dernier d'attaquer de front l'armée des Grecs, tandis qu'après son passage il la prendroit lui-même en queue. Un brouillard épais qui s'éleva favorisa l'exécution de son entreprise & déroba heureusement sa marche, en sorte que les troupes grecques qui gardoient ce passage ne s'aperçurent de l'approche des Gaulois que dans le temps qu'elles se trouvèrent hors d'état de s'y opposer. Elles se[1] défendirent pourtant avec beaucoup de valeur; mais enfin, obligées de céder à la force, elles se retirèrent au gros de leur armée dans le camp des Thermopyles. Les Grecs

[1] Pausanias, *in Phocic. & Atticis*, p. 6.

furent à peine joints par ce détachement qu'ils se virent vivement assaillis de toutes parts par les Gaulois. Ils se défendirent cependant avec opiniâtreté; mais se voyant investis par leurs ennemis, qui avoient d'ailleurs la supériorité du nombre, ils furent enfin contraints de céder & de s'embarquer avec précipitation sur les vaisseaux des Athéniens au port de Lamia, en sorte qu'ils laissèrent aux Gaulois le passage libre des Thermopyles.

VIII. — *Siége de Delphes par les Gaulois.*

Brennus, n'ayant plus d'ennemis à combattre, se joignit avec Acichorius & ne songea plus qu'à exécuter le dessein qu'il avoit formé d'aller s'enrichir des dépouilles du temple de Delphes. Il fit marcher aussitôt son armée vers cette ville, & encourageant ses troupes par l'espérance d'un riche butin, il leur persuada aisément le siége de cette place. Les Delphiens, d'un autre côté, craignant également la perte de leur ville & l'enlèvement des richesses de leur temple, s'animèrent les uns les autres & firent les derniers efforts pour prévenir ce malheur. Ils se flattoient de la protection de leur dieu Apollon, sur la promesse que l'oracle leur en avoit faite; mais Brennus, sans s'épouvanter des préparatifs des Delphiens, continua sa marche & alla se camper sous les murs de leur ville, nonobstant l'opposition des Étoliens, qui donnèrent sur son arrière-garde, commandée par Acichorius, & enlevèrent une partie du bagage.

Delphes étoit une ville [1] de la Phocide que le fameux temple d'Apollon rendoit respectable à toute la Grèce. Ce temple, qui en faisoit la gloire & le principal ornement, étoit situé sur le haut d'un rocher du mont Parnasse; sa réputation, autant que la superstition des Grecs, avoit donné occasion à ces peuples d'y bâtir tout autour des maisons qui formoient la ville de Delphes & d'enrichir ce temple des dons les plus précieux & les plus magnifiques [2]. La situation

[1] Justin, l. 24, c. 6 & seq.

[2] La chaîne du Parnasse & le pays montagneux qu'elle encadre du côté de l'est & du sud-ouest, ont été depuis trois quarts de siècle l'objet d'explorations & de recherches qui ont éclairé d'un jour tout nouveau la topographie de cette contrée, plus célèbre que connue [1]. Nous nous contenterons de signaler parmi ces nombreux voyages, exécutés presque tous par des touristes anglais, l'excellent itinéraire de sir William Gell (*The Itinerary of Greece*, &c., London, 1810), qui remonte, comme le livre souvent systématique d'Edward Dodwell, aux premières années de notre siècle (*A Classical and topographical tour through Greece, during the years* 1801, 1805 *and* 1806, London, 1818). Lord Broughton (John Cam Hobhouse) & Henry Holland, qui visitaient la Grèce pendant les dernières années du premier empire, de 1810 à 1813, y ont été suivis à leur tour & de très-près par MM. Squire, William Turner, le révérend Smart Hughes, Daniel Clarke & Robert Walpole, dont le livre (*Travels in various countries of the East*, London, 1820), jouit encore d'une réputation légitime, quoiqu'il s'adresse beaucoup moins aux érudits de profession qu'aux littérateurs & aux gens du monde. Le dernier en date & le premier en mérite de ces nombreux voyages (*Tours, Travels, Journeys*), dont nous ne mentionnons que les plus connus [2], est in-

[1] Il faut dire pourtant que les ruines de Delphes & de son temple avaient été déjà visitées dès la fin du quinzième siècle par Cyriaque d'Ancône, qui y avait relevé un certain nombre d'inscriptions perdues ou détruites aujourd'hui (voir ses trois volumes mss. dans l'ancienne bibliothèque Barberini à Rome), & qu'au dix-septième siècle elles ont été étudiées & décrites de nouveau par Wheler & Spon dans un livre que l'on consulte encore avec fruit (*Voyages d'Italie, de Dalmatie, de Grèce*, &c., Lyon, 1677), comme celui de Richard Chandler, qui appartient, lui, à la seconde moitié du dix-huitième siècle (*Travels in Greece*, &c. Oxford, 1776).

[2] Le plus grand poëte de l'Angleterre moderne, lord Byron, avait cédé lui-même à l'espèce de fascination qui semblait entraîner les Anglais vers l'orient, à la suite de nos désastres d'Égypte & de Syrie. Son voyage en Grèce, où il venait cher-

avantageuse de cette place & les précipices qui l'environnoient en faisoient la principale force ; les habitans étoient persuadés d'ailleurs qu'elle étoit imprenable, sous la protection d'Apollon, leur dieu tutélaire.

contestablement celui du colonel Leake (*Travels in northern Greece*, London, 1833), que l'on a cité & que l'on cite encore comme un modèle d'exactitude & de critique géographique.

Le Danois Broendstedt, dont les voyages en Grèce coïncident à peu près avec ceux du colonel Leake (*Voyages en Grèce*, &c. Paris, Renouard, 1826-1830, car le livre [inachevé] a été écrit en français & publié en France), avait inauguré vers 1830 la série des voyageurs allemands que semblaient inspirer les beaux travaux d'Ottfried Mueller sur les populations & les civilisations primitives de la Grèce (les Æginètes, 1817; les Minyens, 1820; les Doriens, 1824; les Macédoniens, 1825), & qu'ont depuis continuée MM. Ulrich (*Reisen und Forschungen in Griechenland*, Bremen, 1840); Stephani (*Reisen durch einige gegend. des nordl. Griechenl*, Leipsick, 1843), & plusieurs autres [3].

La Cordillière tourmentée du Parnasse [4] que nous connaissons mieux aujourd'hui, grâce à ces nombreux travaux, que telle ou telle chaîne de la France centrale, naît au bord de la mer, sur la côte septentrionale du golfe de Crissa [5] qu'elle découpe pendant quelque temps de ses contreforts, & court de l'ouest au nord-est, en s'élevant par degrés jusqu'aux cimes jumelles (*Parnassus biceps*, OVID., de Τιθορέα & de Λυκώρεια, que l'on aperçoit de l'isthme de Corinthe, comme le remarque Strabon ...ὄρη ὑψηλὰ καὶ νιφόβολα (l. 9, c. 6, § 21). Quelques-unes de ces cimes atteignent déjà, à la hauteur de Delphes, quatre ou cinq cents mètres d'élévation absolue. Au-dessus du Parnasse, à l'extrémité & sur la côte opposée du golfe de Crissa, qui semble pénétrer dans l'intérieur des terres en suivant le sourcil rigide de la montagne, s'élève le massif isolé du Kirphis (ὄρος ἀπότομον, STRAB. l. 9, c. 3, § 3), connu aujourd'hui sous le nom de Xérovuni. Il est séparé de la chaîne du Parnasse par une vallée en forme de ravin, au fond de laquelle bruit le torrent du Pleistos (*Plistus*, aujourd'hui la Sikaliska), qui arrivait à la mer sous des bosquets de laurier, d'olivier & de myrte, disparus aujourd'hui (à l'exception de quelques lauriers-roses), comme les belles forêts de chêne & de hêtre qui revêtaient jadis les flancs du Parnasse, d'où sourdent toujours de nombreuses fontaines.

C'est en remontant cette vallée sonore sur les petits chevaux du pays, leur *ombrella* ou leur *handbook* à la main, que les touristes anglais dont nous rappelions tout à l'heure les noms & les titres, sont arrivés à la ville sainte de Delphes par la route que suivaient, trois mille ans avant eux, les rois Achéens du Péloponèse quand ils venaient interro-

cher, comme en Italie & en Espagne, des impressions ou des images, coïncide à peu près avec celui de lord Broughton. Le Parnasse, qu'il aperçut pour la première fois de Vostizza, l'antique Ægium, de l'autre côté du golfe de Corinthe, était déjà couvert de neige (octobre 1809) & n'en fit que plus d'impression sur le poëte, qui ne put s'empêcher de s'agenouiller, dit-il, devant la montagne prophétique dont il voyait les crêtes dentelées se découper, sans mensonge cette fois, sur l'azur de leur ciel natal :

... soaring snow-clad through thy native sky,
In the wild pomp of mountain majesty!
(CHILD. HAROLD. *Pilgrinage*.)

Mais l'enthousiasme du poëte se refroidit quand, après trois ou quatre heures d'une ascension assez pénible, il se trouva dans l'affreux village de Castri, au milieu des ruines effacées de la ville sainte, au-dessous de rochers décharnés où planent seuls aujourd'hui les aigles & les vautours :

... from thy heights no more one muse will wave her wings.
(*Ibid.*)

[3] La France n'est représentée dans ce mouvement fécond d'investigation que par le voyage de Pouqueville, publié à l'époque de la guerre de l'insurrection hellénique (*Voyage en Grèce*, Paris, 1820, 1822), & par le Recueil épigraphique de Philippe Le Bas (*Inscriptions grecques & latines recueillies en Grèce*), publié à Paris en 1835.

[4] Παρνασσός, Παρνασός, *ionice* Παρνησός, πετρῶδες χωρίον (STRAB.) Παρνασσὸς νιφόεις, comme l'appelle déjà le vieux poëte Panyasis.

[5] La ville de Crissa ou Crisa (Κρῖσα, chez Homère), qui avait donné son nom au golfe que le Pleistos ensable, était déjà ruinée au commencement du sixième siècle avant notre ère, comme son port, situé à deux milles de la ville, au delà de l'embouchure du Pleistos, sur l'emplacement de l'antique Cirrha ...πόλις ἀρχαία Κίρρα, (STRAB. l. 9, c. 3, § 3), au pied du Kirphis, dont il avait pris le nom. Elle avait disparu (586 ans avant notre ère) sous les coups d'une armée confédérée, où les hoplites d'Athènes figuraient à côté des cavaliers à demi barbares de la Thessalie, à la suite d'une sentence d'excommunication fulminée par le conseil des Amphictyons (la voir chez ÆSCHINE, *adv. Ctesiphont.* H. Steph. p. 68, 69), & que l'on exécuta dans toute sa rigueur, car la ville fut détruite de fond en comble après un long siége & sa population tout entière réduite en esclavage sur les terres du dieu. Sa plaine fertile, condamnée à une stérilité perpétuelle, resta affectée, comme lieu de dépaissance, aux grands troupeaux du temple, dont le territoire s'étendit ainsi jusqu'à la mer. (Voir pour les détails MM. Grote, *Hist. of Greece*, & Max Duencker, *Gesch. des alterth.* t. 4, p. 37-41.) Mais il est bien prouvé aujourd'hui que sa fondation remontait à une époque antéhistorique, comme celle de plusieurs autres villes de la Grèce septentrionale bâties aussi par les Crétois, & qu'elle était déjà puissante & riche par son commerce à une époque où la ville de Delphes n'existait pas encore sous ce nouveau nom. Maîtres de la riche plaine qui entourait leur ville, les Crisséens (Κρισσαῖοι, HOMÈRE) avaient étendu par degrés leur domination sur tout le versant méridional du Parnasse (Κρισαῖος λόφος, chez PINDARE ; PYTH. c. 5. v. 49. Κρισαίαις ἐν πτυχαῖς, PYTH. c. 6, v. 18), sur l'oracle de Pytho auquel ils avaient fourni longtemps ses devins & ses prêtres, & sur la ville de Delphes elle-même (voir l'Ὕμν. εἰς Ἀπόλλωνα, v. 283), dont les habitants, devenus riches à leur tour, supportaient impatiemment cette autorité étrangère & n'attendaient qu'une occasion ou qu'un prétexte pour la secouer. — Il ne reste plus aujourd'hui d'autre souvenir de l'antique Crisa que le village grec de Criso ou Crisso, situé à quelque distance de la mer, dans l'enceinte du vaste hippodrome que les Delphiens avaient fait construire à la suite de leur victoire, sur le territoire des Crisséens.

An de Rome 475

Lorsque Brennus se présenta devant Delphes dans le dessein d'en faire le siége, son armée n'étoit composée que de soixante-cinq mille hommes d'infanterie; mais c'étoient des troupes d'élite & prêtes à tout entreprendre, dans l'es-

Éd. origin. t. I, p. 12.

ger le μαντεῖον de Πυθώ, regardé longtemps comme le plus infaillible des oracles[5]. Les accidents naturels ou factices que présente à droite où à gauche cette route de montagne (*... ascendentibus ad templum a Cirrha...* T. Liv. l. 42, c. 15), à partir surtout du bourg de Crisso, dont le nom rappelle celui de l'antique Crissa, sont décrits dans leurs livres & dans les *maps* qui les accompagnent, avec autant de soin que les ruines effacées de la ville sainte[7]. Ils n'oublient aucune des crêtes inégales qui l'encadraient du côté du nord, à la façon d'un cirque gigantesque (θεατροειδής, Strab. ... *in formam theatri*, Trog. Pomp.)[8], & en relevant avec un peu d'attention les minutieuses indications qu'ils nous fournissent, on aurait dès aujourd'hui plus d'une addition ou plus d'une correction à faire aux deux cartes de la ville & du territoire sacré (ἱερὰ χώρα — *ager sacer — regiones consecratae Apollini Pythio : Inscr.* Pass.) dressées il y a quarante ans par le professeur Dissen pour l'intelligence des œuvres de Pindare (*Pindari carmina*, edid. Ludolph. Dissen. Gotha-Erfurth, 1830).

Du temple qui dominait la ville & la vallée au temps des invasions gauloises, il ne reste plus même de ruines apparentes aujourd'hui. La terrasse rectangulaire qui lui servait de soubassement & qui lui a survécu, grâce aux murs de construction pélasgique dont elle est flanquée à l'est & au sud, est cachée tout entière sous les maisons & les chaumières d'un village grec, le village de Castri, qui représente aujourd'hui la ville sainte des Hellènes, avec cette différence pourtant qu'il est construit presque tout entier sur l'aire & dans l'enceinte du temple dont le *mur sacré* (ὁ ἱερὸς περίβολος, Pausan.) lui aura servi de mur de défense, à l'origine au moins. De là le nom romain ou byzantin de *castrum*, encore reconnaissable dans celui de *Castri*. Ce mur d'enceinte, évidemment postérieur en date au mur pélasgique qui lui servait de soubassement, a disparu lui-même, à l'exception de quelques arrachements qui permettraient tout au plus d'en ressaisir l'emplacement & les dimensions.

Mais il est impossible de remuer un peu profondément ce sol bouleversé sans y retrouver des vestiges de l'ancienne splendeur du temple & des richesses monumentales qu'il paraît avoir conservées jusqu'à l'époque des réactions iconoclastes qui ont marqué partout la chute du paganisme. Au dedans comme au dehors du mur d'enceinte, la pioche rencontre presque à chaque pas des débris de sculpture ou d'architecture provenant tantôt du temple lui-même, tantôt des monuments de forme variée qui en formaient les dépendances ou des édicules qui s'étaient successivement élevés autour de lui, dans l'une ou l'autre de ses deux enceintes. Lors des premières fouilles entreprises en 1840 dans l'*area* du temple & à ses abords, on fut tout surpris de trouver le mur pélasgique qui forme le revêtement de la terrasse du τέμενος couvert, dans toute son étendue, de longues séries d'inscriptions monumentales dont le texte, aussi lisible qu'au premier jour, éclairait de lumières inattendues l'histoire de la ville & même celle du temple, que les voyageurs n'avaient encore étudié que du dehors, si on peut le dire, à la manière des géographes, dont le procédé n'a rien de commun avec celui des archéologues[9].

[6] Ὣς γάρ οἱ χρείων μυθήσατο Φοῖβος Ἀπόλλων
Πυθοῖ ἐν ἠγαθέῃ, ὅθ' ὑπέρβη λάϊνον οὐδὸν
Χρησόμενος...
(Homère, *Odyss.* c. 8, vers 79-81.)

La ville qui s'était formée par degrés au-dessous du μαντεῖον, parait n'avoir eu pendant longtemps d'autre nom que celui de Pytho (Πυθὼ ... ἀπὸ τοῦ πύθεσθαι, Strab. l. 9, c. 3, § 5). C'est au moins sous ce nom qu'elle figure chez Homère entre les villes de Cyparissus & de Crisa

Οἳ Κυπάρισσον ἔχον, Πυθῶνά τε πετρήεσσαν,
Κρῖσάν τε ζαθέην...
(*Il.* c. 2, vers 519-520).

[7] ... λάϊνος οὐδὸς ..
Φοίβου Ἀπόλλωνος, Πυθοῖ ἔνι πετρηέσσῃ
(*Il.* c. 9, vers 404-405)

Elle était encore désignée sous le même nom à l'époque où a été composé l'hymne homérique Εἰς Ἀπόλλωνα (antérieur à la quarante septième olympiade : 592-589), qui la désigne, comme Homère, sous le nom de *la rocheuse Pytho* (... πρὸς Πυθὼ πετρήεσσαν, v. 184), & la place sans hésitation dans le territoire des Crisséens, dont elle dépendait à cette époque (... ἐν Κρίσῃ ... ὑπὸ πτυχὶ Παρνησοῖο, v. 269. — ... ἐς Κρίσην ὑπὸ Παρνησὸν νιφόεντα, v. 283). — Le nom de Delphes, qui ne remonterait guères au delà du temps d'Hérodote (voir un fragment de son histoire cité par Plutarque, *de Pyth. orac.* c. 21), parait pour la première fois dans un des plus récents des hymnes homériques : Ὕμνος εἰς Ἄρτεμιν où la ville est désignée sous le nom pluriel de Δελφοί (... Δελφῶν ἐς πίονα δῆμον, v. 14), qu'elle a conservé depuis : Δελφοί, οἱ Δελφοί (en latin *Delphi*, comme l'appellent encore les Allemands & les Anglais), ἁ πόλις τῶν Δελφῶν, dans les actes officiels de la ville, chez Boeckh (*Corp. inscr. graec.; inscr. Phocic.* pass.) & chez MM. Wescher & Foucart (*Inscriptions recueillies à Delphes*, Paris, Didot, 1863).

[8] Les plus connues de ces cimes, qui avaient déjà leurs noms au temps d'Hérodote, étaient, à l'ouest, la roche Nauplia, & à l'est, l'Hyampeia (la roche tarpéienne des Delphiens), qui se relie elle-même au chaînon dentelé des roches phædriades. La fontaine Castalia, qui naît au pied de la roche Hyampeia & dont l'eau est toujours excellente à boire (τὸ ὕδωρ τῆς Κασταλίας καὶ πιεῖν ἡδύ, Pausan. l. 10, c. 8), coule dans un ravin étroit, à peu de distance de la fontaine Cassotis qui traversait le τέμενος, c'est-à-dire l'aire ou la cour du temple.

[9] Les cinquante-deux inscriptions découvertes par Ottfried Mueller, à la suite des fouilles dont nous venons de parler, sur le mur méridional de l'*area* du temple, le seul qu'il ait sérieusement attaqué, ont été publiées à Berlin, en

pérance de partager les riches dépouilles du temple d'Apollon; le reste de l'armée gauloise étoit demeuré au camp d'Héraclée à la garde du trésor [1]. Brennus, aussi prudent que brave, avant que de s'engager dans cette entreprise, tint un conseil de guerre pour délibérer s'il falloit ou brusquer l'attaque de la place, ou donner le temps à ses troupes de se rafraîchir. Ce dernier avis prévalut contre le sentiment des capitaines Émanus & Thessulorus, qui vouloient profiter de l'embarras & de la terreur des Delphiens, & ne pas leur donner le temps de se reconnoître ni de recevoir du secours. Ils en reçurent en effet, tandis que les Gaulois, enchantés des beautés du pays, s'amusèrent à se divertir. Ainsi, les Delphiens s'étant fortifiés & ayant assemblé des troupes de toutes parts pour leur défense, firent fort bonne contenance. Brennus tenta néanmoins l'attaque de Delphes, qu'il se flatta d'emporter de force; mais les Delphiens, de leur côté, soutenus des Phocéens & des Étoliens, qui formoient avec eux un corps de quatre mille combattans, encouragés d'ailleurs par l'espérance que leurs prêtres, fondés sur quelque vision, leur donnoient de la victoire & par l'avantage du lieu, allèrent au-devant des Gaulois & les attaquèrent. L'action étoit commencée & les deux armées se battoient avec une égale fureur, quand, au rapport de Pausanias, un orage affreux, accompagné de foudre & d'éclairs, s'éleva tout à coup & fut suivi d'un tremblement de terre qui, détachant de gros rochers de la montagne, écrasa une grande partie des Gaulois & mit la confusion parmi leurs troupes; en sorte que leur armée ayant été mise en déroute par cet événement si étrange & si peu attendu, fut obligée d'abandonner le champ de

Nous nous sommes attaché surtout, dans la *Note* qui complète ces indications géographiques & bibliographiques (Voir au tome II la *Note* CV), à la description du temple, de ses dépendances & de ses *trésors*, dont les Gaulois étaient plus préoccupés que de ses oracles & de son amphictyonie. Les nombreux travaux relatifs à ces deux questions ont été résumés d'ailleurs avec beaucoup de savoir & de critique dans un excellent article du docteur Preller (*Pauly's Real Encyclopaedie, sub voce Delphi*), auquel nous avons fait nous-même d'utiles emprunts. [E. B.]

1843, par M. Ernst Curtius (*Anecdota Delphica*... Berolini, 1843. — L'éminent historien était mort, comme on le sait, à Athènes, à quarante-sept ans, des fatigues & de la maladie qu'il avait contractées pendant ces recherches pénibles sous un soleil ardent.) Quelques années plus tard, des travaux de construction entrepris par un propriétaire de Castri, le capitaine Franco, en mettant à nu une autre partie du même mur, ont fait reparaître un certain nombre d'inscriptions nouvelles enfouies, comme les premières, sous la couche épaisse de déblais & de terre, qui revêtait les assises du soubassement jusqu'à la naissance du mur hellénique. Elles ont été publiées incomplétement (au nombre de seize) par MM. A. Conze & A Michaelis, dans le 33e volume *des Annales de correspondance archéologique* (*Rapporto d'un Viaggio fatto nella Grecia, nel* 1860; Roma, 1861). — Mais la plus importante de ces découvertes archéologiques appartient à deux élèves de l'école française d'Athènes, MM C. Wescher & P. Foucart, qui ont repris, dans l'été de 1862, les recherches commencées par l'historien allemand, en s'attaquant cette fois au mur oriental du soubassement, où se trouvait l'entrée principale du temple ou de son enceinte. Les inscriptions inédites qu'ils y ont découvertes s'élèvent à près de quatre cents (*Inscriptions recueillies à Delphes*, Paris, Didot, 1863), & seraient, chronologiquement, les plus anciennes, car ils ont constaté qu'elles s'étaient étendues de l'est à l'ouest, en prenant l'entrée du temple comme point de départ. Elles couvraient tout le mur pélasgique, qui n'a pas moins de trois à quatre mètres de hauteur, & s'étendaient jusqu'aux assises de construction hellénique, où les intempéries du climat, tour à tour très-froid & très-chaud, les ont rendues presque illisibles. Quoique toutes soient postérieures en date aux invasions gauloises (les plus anciennes ne remontant point au delà du troisième siècle avant notre ère), plusieurs d'entre elles y touchent d'une manière indirecte, puisqu'elles sont relatives aux *jeux de la délivrance*, Σωτήρια, que l'on sait aujourd'hui, grâce à elles, avoir été fondés à frais communs par les Athéniens & les Étoliens en mémoire de cet événement mémorable. Les autres se composaient de décrets rendus par le Conseil des Amphictyons ou par le Sénat de la ville, βουλή (la plupart sont relatifs aux Proxènes, c'est-à-dire aux étrangers qu'elle honorait du titre d'hôtes & d'amis), enfin d'actes d'affranchissement accomplis sous forme de donation faite au dieu & que l'esclave affranchi gravait à ses frais sur les parois du temple, à peu près comme les vétérans romains congediés par un décret de l'empereur faisaient graver en double l'acte de leur *honesta missio* sur une petite plaque de bronze que l'on scellait dans le mur ou au pied de quelqu'un des innombrables monuments du Capitole. — Le seul de ces textes qui remontât à une haute antiquité était gravé sur un rocher détaché de la montagne, en caractères archaïques, qui ne sont point sans une certaine analogie avec ceux des plus anciens monuments épigraphiques de l'Italie.

[1] Pausanias, *in Atticis*, p. 16, & Justin, l. 24, c. 6.

bataille, après avoir cependant fait périr un grand nombre de Grecs au commencement du combat, parmi lesquels un des plus distingués fut Aleximachus, général des Phocéens, à qui les Grecs, par estime & par reconnoissance, firent élever dans la suite une statue dans le temple de Delphes. Les Étoliens firent le même honneur à Euridame, leur chef, qui se signala aussi dans cette action. Ces statues subsistoient dans ce temple du temps de Pausanias, sur la foi duquel nous rapportons toutes ces circonstances.

La nuit qui suivit le combat dont on vient de parler fut aussi funeste aux Gaulois que l'avoit été le jour précédent. Une nouvelle secousse du mont Parnasse causa un nouveau désordre dans leur camp, tandis que, d'un autre côté, un froid rigoureux qui survint, & qui fut accompagné d'une quantité extraordinaire de grêle & de neige, en fit périr un grand nombre. Les Grecs, persuadés que ces événemens singuliers n'étoient pas moins des marques de la protection du dieu Apollon sur eux que des effets de sa colère & de sa vengeance contre les Gaulois, qui avoient porté leur témérité jusqu'à vouloir profaner son temple, le sanctuaire de toute la Grèce, se mirent en état de poursuivre leur victoire. Ils firent une nouvelle sortie le lendemain & allèrent attaquer leurs ennemis de front, tandis que les Phocéens, tournant autour du mont Parnasse à travers les rochers & la neige dont il étoit couvert, furent les prendre en queue. Les Gaulois, dont l'historien grec relève ici la bravoure, la force & la taille avantageuse, soutinrent sans se déconcerter ces deux attaques, résistèrent à tous les efforts des Grecs & les repoussèrent même. La cohorte prétorienne de Brennus, qui se trouva le plus exposée, fit des prodiges de valeur : quoique percée & presque accablée des traits des ennemis, pas un des soldats ne quitta son rang & n'abandonna son poste, jusqu'à ce qu'ayant perdu de vue leur général, que ses blessures avoient mis hors de combat & dans l'obligation de s'éloigner, ils commencèrent à plier sous les efforts redoublés des Grecs. Les Gaulois prirent alors le parti de se retirer, après avoir fait mourir eux-mêmes ceux de leurs soldats à qui les grandes blessures ou l'extrême foiblesse ne permettoient pas de les suivre.

IX. — *Retraite & mort de Brennus.*

Brennus donna le commandement de l'arrière-garde à Acichorius & se chargea, quoique couvert de blessures, de conduire l'avant-garde ; il se mit ensuite en marche & campa la nuit suivante au premier endroit qu'il rencontra sur sa route ; mais il arriva encore pendant cette nuit un événement aussi extraordinaire & aussi funeste pour l'armée de ce général que les précédens. Une terreur panique saisit ses troupes, au point que les soldats, s'imaginant avoir à leurs trousses la cavalerie des Grecs & voir l'ennemi dans leurs camarades, coururent aux armes, se battirent & s'entre-tuèrent au milieu des ténèbres, sans se reconnoître ni faire attention qu'ils parloient tous la même langue. Ce ne fut qu'à la faveur du jour qu'ils s'aperçurent enfin de leur méprise &

Éd. origin. t. I, p. 13.

qu'ils virent, avec autant d'étonnement que d'horreur, dix mille des leurs morts sur la place.

Les Grecs, avertis de cet étrange événement par des bergers phocéens [1] qui avoient passé la nuit au voisinage du camp des Gaulois, & qui, dès la pointe du jour s'étoient aperçus du carnage, se mirent aussitôt aux [2] trousses de l'armée de Brennus, à laquelle ils coupèrent les vivres & dressèrent des embuscades; en sorte que les Gaulois, étant obligés de combattre pour se procurer de quoi subsister, perdirent encore six mille hommes dans différentes escarmouches, outre dix mille autres que la faim & la misère firent périr. Pour comble de malheur, les Athéniens & les Béotiens, qui retournoient chez eux après la levée du siége de Delphes, n'épargnèrent aucun des traîneurs qu'ils rencontrèrent sur leur route, tandis que l'arrière-garde, commandée par Acichorius, fut extrêmement maltraitée par les Étoliens, ce qui retarda sa jonction avec l'avant-garde. Enfin, Brennus & Acichorius s'étant rejoints, menèrent les débris de leurs troupes dans le camp d'Héraclée, où ils comptoient trouver le reste de l'armée qu'ils y avoient laissée à leur départ pour le siége de Delphes.

Brennus, se voyant alors [3] réduit à l'extrémité, fit assembler les Gaulois, &, après avoir exposé la suite de ses malheurs, leur proposa, sans s'exclure lui-même, le cruel expédient de faire mourir tous les blessés qui étoient hors d'état de suivre l'armée & de brûler les chariots, afin de rendre leur retraite & plus aisée & plus prompte. Il ajouta à cette proposition celle d'élire Acichorius pour commander l'armée à sa place; il se fit ensuite apporter du vin dont il s'enivra, & pour servir sans doute d'exemple aux autres blessés qui devoient éprouver le même sort, il prit un poignard qu'il plongea dans son sein. Telle fut la fin tragique de ce fameux capitaine, qui parut toujours grand dans ses malheurs, hardi dans ses entreprises & intrépide au milieu des plus grands périls.

[1] Le nom de Phocéens s'applique exclusivement aujourd'hui aux Grecs de Phocée (Φώκαια, *Phocaea*), une des douze villes ioniennes de l'Asie Mineure, & par dérivation aux Grecs de Massalia, originaires eux-mêmes de la ville de Phocée, dont le nom allait se trouver ainsi étroitement mêlé à notre ancienne histoire. Les ethniques dérivés de ce nom de ville: φωκαεῖς (de φωκαεύς), φωκαιεῖς (de φωκαιεύς, Hérod.), φωκαῖται (de φωκαίτης), φωκαΐδες (de φωκαΐς), malgré leurs finales variables, conservent invariablement l'*a* de la seconde syllabe que l'on retrouve dans le nom du héros Φωκάς, le fondateur fabuleux de la ville & dans celui du phoque (φώκη, φώκης), adopté par elle comme symbole ou comme armes parlantes. (Voyez les monnaies grecques de Phocée dans les grands recueils de numismatique.)

Les Grecs de la Phocide (Φωκίς, Φωκίδος) dont il est ici question, s'appellent à l'époque classique Φωκέες ou Φωκεῖς (de φωκεύς, φωκέως) qui répond assez exactement au latin *Phocenses*, mais ne répondrait plus au mot français *Phocéens* sous lequel les Bénédictins les désignent dans ce chapitre [1]. Celui de Phocidiens que l'on emploie aujourd'hui irrégulièrement aussi, puisqu'il traduit le nom du pays au lieu de traduire celui du peuple, a du moins l'avantage de prévenir une amphibologie que les Grecs avaient déjà remarquée, car on lit dans le *Scholiaste* de Thucydide : Φωκεῖς οἱ τῆς Ἑλλάδος ἀπὸ Φωκίδος πόλεως, οἱ τῆς Ἰωνίας ἀπὸ Φωκαίας πόλεως. (*Scholiast. ad Thucyd.* l. 1, c. 13). [E. B.]

[2] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq. & *Atticis*, p. 614 & 622.

[3] Justin, l. 24, c. 6 & seq. — Pausanias, *in Phocic.* p. 614 & 622. — Diodore, *Eclog.* l. 22, t. 2, p. 870.

[1] L'ethnique (Φωκῆες) dont Homère se sert pour les désigner (*Iliade*, B, v. 517, 525, O. v. 516) se traduirait lui-même plus exactement par Phocéens que par Phocéens, & nous serions, sous ce rapport, de l'avis d'un historien contemporain de l'Allemagne, M. Max Duencker, qui substitue l'adjectif *phokier* (Gesch. des Alterth. *die Hellen. pass.*) à celui de *phokeer*, employé jusqu'ici par les écrivains germaniques. Les Grecs eux-mêmes ne disaient-ils pas φωκικὸς πόλεμος, φωκικὴ ἀπαρχή, &c.?

An de Rome 475

Acichorius, après lui avoir rendu les derniers devoirs & pris soin de ses funérailles, se mit à la tête de l'armée, &, conformément au conseil & au dessein de Brennus, il fit mourir tous les blessés qui n'étoient pas en état de le suivre. Après cette sanglante exécution, Acichorius, reprenant sa première route, repassa la rivière de Sperchio; mais il fut continuellement harcelé dans sa retraite par les Étoliens, les Thessaliens & les Malliens, qui le poursuivirent & qui lui firent perdre, en différens petits combats, la plus grande partie de ses troupes. Enfin, à son arrivée dans la Dardanie, les peuples du pays lui ayant livré un nouveau combat, achevèrent de le défaire entièrement, en sorte qu'il se trouva à peine quelqu'un d'une armée auparavant si nombreuse qui fût en état de porter à ses compatriotes la nouvelle de ce désastre. Ce qu'on vient de raconter arriva la deuxième[1] année de la cent vingt-cinquième olympiade, & sous le gouvernement d'Anaxicrate, archonte d'Athènes, ou l'an 475 de Rome[2].

Quelques anciens semblent dire que les Gaulois se rendirent maîtres de la ville & du temple de Delphes, & qu'ils en enlevèrent les trésors; mais il nous paroît que leur autorité doit céder à celle des historiens, ou presque contemporains ou du pays, qui assurent le contraire. Cette expédition, au rapport de ces derniers historiens, fut si funeste aux Gaulois, qu'outre la honte d'avoir levé le siége de Delphes, ils eurent encore le malheur de perdre les soixante-cinq mille hommes d'élite que Brennus avoit pris avec lui pour cette entreprise[3].

Le reste de l'armée[4] gauloise, que ce général avoit laissé au camp d'Héraclée à la garde du trésor, s'étant partagé avant son retour, alla tenter fortune en d'autres pays. Ces troupes, chargées du riche butin dont Brennus leur avoit confié la garde, s'étendirent, sous la conduite de divers chefs, les unes sur la côte de l'Hellespont, & les autres dans la Thrace.

X. — *Établissement des Gaulois Tectosages dans la Thrace.*

Ceux d'entre ces Gaulois qui prirent la route de l'Hellespont & qui avoient à leur tête le général Commontorius, enchantés des beautés du voisinage de Byzance, y fixèrent leur demeure, & laissant à leurs autres[5] compatriotes dont nous parlerons bientôt la gloire de subjuguer une partie de l'Asie, ils entreprirent de leur côté la guerre contre les Thraces[6], qu'ils soumirent à leur domination,

Éd. origin. t. I, p. 14.

[1] Pausanias, *in Phocic.* p. 644. & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* III, n. 3.

[3] *Ibid. Note* IV.

[4] Polybe, l. 4, p. 313. — T. Live, l. 28. — Justin, l. 32, c. 3.

[5] Polybe, l. 4, p. 313.

[6] Les Thraces, dont l'histoire se trouve ici mêlée à celle des bandes gauloises égarées en Orient, paraissent avoir habité de temps immémorial la grande péninsule montagneuse qui s'étend le long du Pont-Euxin, depuis la rive droite de l'Ister jusqu'aux détroits de l'Hellespont & du Bosphore de Thrace, comme on l'appelait de leur nom[1]. Il est même impossible de douter qu'ils n'aient dépassé plus d'une fois ces limites, & que leurs populations n'aient reflué aussi sur le continent tout voisin de l'Asie Mineure, où les *Thyni*, les *Bithyni*, les *Ma*-

[1] Ils confinaient à l'ouest avec la Macédoine qu'Hécatée regardait encore comme une partie de la Thrace (*Fragm.* 115, *edid.* C. Mueller), & avec les populations illyriennes de l'Adriatique, dont les Pæones, Teucriens d'origine, avaient fini par les séparer.

s'établirent dans leur pays, & choisirent la ville de Tule pour capitale de leur nouveau royaume.

Commontorius, général & premier roi de ces Gaulois, animé par l'heureux succès de ses armes, les porta ensuite dans les terres des Byzantins. Ceux-ci, pour se racheter du pillage & prévenir le ravage de leurs campagnes, s'engagèrent alors à lui payer un tribut annuel, qui ne fut d'abord que de quatre ou cinq mille écus d'or par an, puis de dix mille, & enfin de quatre-vingts talens.

---

riandyni des bords du Sangarius étaient regardés par tous les anciens comme Thraces d'origine. (Strab. l. 7, c. 3, § 2.) Xanthus le Lydien, que suit ici Strabon en le citant quelquefois (l. 14, c. 5, § 29), plaçait ces invasions immédiatement après la guerre de Troie (μετὰ τὰ Τρωικά). Il est certain au moins qu'aucun des peuples Thraces dont nous venons de parler ne figure sous son nom dans les poëmes homériques rédigés à une époque plus récente encore. Le plus puissant & le plus connu de tous, les *Bithyni* racontaient eux-mêmes qu'ils avaient habité en Europe sur les deux rives du Strymon, d'où ils avaient été chassés par les Teucriens & les Mysiens[2], venus, eux, d'Asie en Europe, avec d'autres populations de race phrygienne qui dominaient alors en maîtresses sur les rivages des deux continents.

Au temps d'Hérodote, avec lequel commence ce que l'on pourrait appeler leur âge historique, les Thrakes ou les Thrékes (Θρᾶκες, Hom. & Héc.; Θρήικες, Θρήϊκες, Herod.; Θρᾶκες, *pass.*), se présentent encore à nous comme un grand peuple franchement barbare, quoiqu'ils eussent déjà des villes ou des enceintes murées sur les hauteurs (πόλεις, *oppida*, Hecat. & Herod. *pass.*[3]), une industrie grossière comme leurs besoins & qu'ils cultivassent les céréales & la vigne, connue en Thrace dès le temps d'Homère (*Il.* I, v. 72). Eux-mêmes semblaient avoir oublié l'époque éloignée, il est vrai, où ils passaient pour un des peuples les plus puissants & les plus civilisés de l'Europe[4], aux yeux des Hellènes eux-mêmes qui leur enviaient alors leurs aëdes & leurs musiciens (*Orpheus*, *Thamyris*, *Eumolpos*)[5], & qui leur ont certainement emprunté plusieurs de leurs institutions & de leurs croyances religieuses[6]. Ils étaient divisés, comme les Celtes & les Germains, en un grand nombre de tribus distinctes & souvent ennemies (οὐνόματα πολλὰ ...κατὰ χώρας, Herod. l. 5, c. 3), car la guerre était, avec la chasse, une de leurs occupations favorites. Mais les Grecs qui avaient voyagé dans leur pays avaient été frappés du caractère oriental que présentaient encore plusieurs de leurs usages, même dans les tribus du Nord où la polygamie était consacrée par les lois (ἔχει γυναῖκας ἕκαστος πολλάς, *id. ib.*) & la prostitution pratiquée sans déshonneur par les jeunes filles[7]. Les femmes du mari mort se disputaient, comme dans l'Inde, l'honneur d'être enterrées à ses côtés, & ce n'était point sans un sentiment d'orgueil que la plus digne recevait sur le tombeau du défunt, de la main d'un de ses proches, le coup mortel qui devait la rejoindre à lui (σφαχθεῖσα δὲ συνθάπτεται τῷ ἀνδρί, *id. ib.*).

Ces tombeaux, qui n'étaient en Thrace, comme en Phrygie & en Lydie, que des éminences factices (*tumuli*) entourées d'un cercle de pierres brutes ou d'un mur de grandes pierres taillées[8], & l'usage presque général chez les anciens Thraces d'enterrer les morts au lieu de les brûler, comme le faisaient les Grecs, paraissent avoir été communs aux plus anciennes populations de l'Europe & de l'Asie Mineure, dont les Thraces formaient pour ainsi dire le trait d'union, comme les grands festins, les combats & les jeux funèbres qu'ils célébraient en mé-

[2] Οὗτοι δὲ διαβάντες ἐς τὴν Ἀσίην ἐκλήθησαν Βιθυνοί, τὸ δὲ πρότερον ἐκαλεῦντο, ὡς αὐτοὶ λέγουσι, Στρυμόνιοι, οἰκέοντες ἐπὶ Στρυμόνι · ἐξαναστῆναι δέ φασι ἐξ ἠθέων ὑπὸ Τευκρῶν τε καὶ Μυσῶν. (Herod. l. 7, c. 75.) — ... καὶ Μαιδοβιθυνοὶ καὶ Βιθυνοὶ καὶ Θυνοί, δοκῶ δὲ καὶ τοὺς Μαριανδυνούς · οὗτοι μὲν οὖν τελέως ἐκλελοίπασι πάντες τὴν Εὐρώπην. (Strab. l. 7, c. 3, § 2.)

[3] Elles s'appelaient βρία dans leur langue : βρίαν γὰρ τὴν πόλιν φασὶ Θρᾶκες. (Nicol. Damasc. *Fragm.* l. 5, Fr. 45.)

[4] L'historien les appelle encore un *très-grand peuple*, le plus grand peuple de la terre après les Indiens (ἔθνος μέγιστον μετά γε Ἰνδοὺς πάντων ἀνθρώπων, Herod. l. 5, c. [illegible]), assertion qui pourrait s'expliquer, il est vrai, par des idées systématiques sur la géographie de l'ancien continent, que l'on divisait quelquefois en quatre parties au lieu de trois : l'Asia, la Libyè, l'Europè & la Thrakè. (Voyez Andron chez Tzetzes ad Lycophront. v. 894, & Eustath. *ad Il.* c. 9, v. 15, p. 732, Rom.)

[5] La κιθάρα (λύρη) sur laquelle chantaient ces aëdes (κιθαρῳδοί, κιθαρίζειν) était regardée souvent comme d'origine thrace. (Plutarch. *De music.* 1132 & *pass.*)

[6] Le culte des muses, par exemple, que l'on retrouve en Grèce groupées autour de l'Apollon dorien, & celui de Διόνυσος, dont le mythe & le culte paraissent s'être transformés en Thrace (bacchants & bacchantes, les ménades, les thyiades, &c.).

[7] Jusqu'à l'époque de leur mariage au moins; car elles étaient très-surveillées ensuite. (...ἰσχυρῶς φυλάσσουσι, Herod. l. 5, c. 6.) Les enfants, quand ils devenaient trop nombreux, étaient vendus *pour l'exportation* (ἐπ' ἐξαγωγῇ, *id. ib.*), c'est-à-dire pour l'esclavage, ce qui explique en partie le grand nombre d'esclaves thraces & phrygiens que l'on trouvait en Grèce comme en Italie.

[8] Celui du roi Alyattès, père de Crœsus, qu'Hérodote décrit en témoin oculaire, avait été construit en grande partie par les jeunes filles du royaume qui se livraient à la prostitution pour gagner la dot avec laquelle elles se mariaient plus tard. (...Πορνεύονται πᾶσαι συλλέγουσαι σφίσι φερνάς, Herod. l. 1, c. 93.)

L'impuissance de payer cette dernière somme mit les Byzantins dans la nécessité d'imposer un subside sur les marchandises de ceux qui commerçoient sur la mer du Pont. Mais cette imposition leur ayant attiré la guerre de la part des Rhodiens, à qui elle portoit un préjudice considérable, & se voyant hors d'état de leur résister, ils eurent recours aux Gaulois, leurs protecteurs. Cavarus, qui régnoit alors sur ces derniers, & qui étoit un prince [1] recommandable par sa grandeur d'âme & par ses inclinations vraiment royales, prit la défense des Byzantins, ses tributaires, & assura le commerce des marchands qui naviguoient sur la mer du Pont. Il secourut encore ces peuples dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Bithyniens & les Thraces. Mais enfin, ceux-ci ne pouvant plus supporter le joug de ces Gaulois Tectosages, leur firent la guerre, exterminèrent leur nation & abolirent entièrement leur royaume dans la Thrace, sous le règne de Clyarus [2], dernier roi de ces peuples dans ce pays.

moire du mort à côté de son tombeau [9]. Mais leur costume rappelait à plus d'un égard celui des grandes nations barbares de l'Occident, car l'historien nous les montre vêtus comme les Celtes de tuniques de lin ou de chanvre (περὶ δὲ τὸ σῶμα κιθῶνας, Herod. l. 5, c. 75), sur lesquelles ils jetaient aussi une sorte de *sagum* bariolé (ζειρὰς... ποικίλας, *id. ib.*) [10]. Quelques-unes de leurs tribus se tatouaient le corps ou les membres, comme les populations illyriennes des côtes de l'Adriatique (Strab. l. 7, c. 5, § 2) [11]. Leurs femmes, grandes & blondes comme les filles du Rhin (μεγάλην τε καὶ εὐειδέα, Herod. l. 5, c. 12), n'avaient rien des habitudes molles & réservées des femmes de l'Orient, comme le remarquait à Sardes le roi Darius en voyant l'une d'elles, une jeune fille de race noble, revenir de la rivière où l'on menait boire les chevaux vers le soir, une urne pleine d'eau sur la tête, le licou du cheval enroulé autour de son bras & filant de ses deux mains restées libres le lin doré dont sa quenouille était chargée [12]. Les hommes, au contraire, vivaient dans la plupart des tribus d'une vie oisive & guerrière [13], beaucoup moins occupés de la culture des champs & du soin de leur famille que de chiens, de chevaux, de belles armes & de festins bruyants que suivaient le jeu, les querelles & l'ivresse [14]. Leurs rois, qu'ils choisissaient aussi dans une famille privilégiée regardée comme la première & la plus noble de la nation [15], avaient presque partout un dieu préféré & distinct (πάρεξ τῶν ἄλλων πολιητέων, Herod. l. 5, c. 7), dont ils prenaient le nom à témoin quand ils prononçaient leurs serments les plus sacrés. Ce dieu qu'ils vénéraient comme l'auteur ou le père de leur race (ἀρχηγέτης), n'était autre que le dieu Ἑρμῆς (le *Mercurius* des Latins), regardé par les Celtes & les Germains comme le plus puissant de tous les dieux (*deum maxime Mercurium colunt*, César, Tacite), & auquel les rois de race germanique, ceux des Anglo-Saxons notamment, rattachaient aussi leur origine [16] par de longues généalogies de rois, de héros (*les Ases*) & de demi-dieux, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous. (Voyez, p. 83, la note sur les religions primitives de la Gaule.) [E. B.]

[1] Polybe, *Fragmenta, apud* Valesium, p. 27.

[2] Polybe, l. 4, p. 314.

9 ...προκλαύσαντες πρῶτον ἔπειτα δὲ θάπτουσι κατακαύσαντες ἢ ἄλλως γῇ κρύψαντες, χῶμα δὲ χέαντες ἀγῶνα τιθεῖσι παντοῖον (Herod. l. 5, c. 8).

10 Ce costume était complété par des chausses probablement collantes comme celles des Phrygiens (Voir les statuettes d'Ates ou Atis, & des bottines en peau de chèvre (πέδιλα νεβρῶν, Herod. l. 7, c. 75), que les Thraces d'Asie portaient encore au temps de Xerxès.

11 Τὸ μὲν ἐστίχθαι εὐγενὲς κέκριται, τὸ δ' ἄστικτον ἀγεννές. Herod. l. 5, c. 6. Les Celtes de l'île de Bretagne, ceux de l'intérieur au moins, se peignaient le corps avec le suc du pastel (*vitro inficiunt quod cæruleum efficit colorem* pour se rendre plus terribles dans les combats (*horridiores adspectu*, Cés. l. 5, c. 14.)

12 φέρουσα τὸ ὕδωρ ἐπὶ τῆς κεφαλῆς καὶ ἐπέλκουσα ἐκ τοῦ βραχίονος τὸν ἵππον καὶ στρέφουσα τὸν ἄτρακτον (Herod. l. 5, c. 12). — Nicolas de Damas, qui raconte la même légende (ἱστορίαν) plusieurs siècles plus tard, d'après une version différente, substitue à Darius le roi de Lydie Alyattès, & fait de la femme thrace (elle était Pæone chez Hérodote, une Mysienne venue avec son mari d'une petite ville (πολίχνιον) de la Mysie, pays dépendant de la Thrace (ἐκ Μυσίας τῆς τῶν Θρακῶν χώρας. Nicol. Damasc. *Fragm.* l. 18 (8 ?), c. 71, *Fragm. hist. Graec.* l. 3, p. 413, ed. Carl. Mueller).

13 Ἀργὸν εἶναι κάλλιστον, γῆς δὲ ἐργάτην ἀτιμότατον· τὸ ζώειν ἀπὸ πολέμου καὶ ληϊστύος κάλλιστον. (Herod. l. 5, c. 6.)

14 Voir sur l'ivrognerie des Thraces dont les anciens étaient déjà frappés, Callimach. *Fragm.* 109. édid. Blomf. — (Horat. ode 1, 27. — Plin. l. 14, c. 28, 22. — Mela, l. 2, c. 2 & 14.)

15 La plupart de ces usages se retrouvent, en effet, chez les Celtes & surtout chez les Germains, où les nations les plus puissantes, les Goths, les Lombards, les Marcomans avaient leurs familles royales (*rege ex gente ipsorum*, Tacit. *Germ.* c. 42, & où le christianisme eut tant de peine à effacer, chez les Francs surtout, la vieille habitude de la polygamie (*plurimis nuptiis ambiuntur*, Tacit. *Germ.* c. 17). Ces épouses plus ou moins nombreuses étaient achetées en Thrace, comme en Germanie, & quelquefois assez cher, dit Hérodote (... χρημάτων μεγάλων, l. 5, c. 6.)

16 Καὶ ὀμνύουσι μοῦνον τοῦτον καὶ λέγουσι γεγονέναι ἀπὸ Ἑρμέω ἑωυτούς (Herod. l. 5, c. 7.)

XI. — *Scordisques, peuples Tectosages.*

Peu de temps[1] après l'établissement de ces Gaulois, une partie se détacha pour retourner dans ce canton de la Gaule dont ils étoient originaires, c'est-à-dire dans le pays des Volces Tectosages : mais plusieurs d'entre eux, conduits par le général Bathanatus, passant dans la Pannonie au confluent du Danube & de la Save[2], & trouvant ce pays à leur gré, s'y arrêtèrent & s'y établirent sous le nom de Scordisques.

[1] Justin, l. 52, c. 3. — Athénée, l. 6, p. 234. — T. Live, *Epitome*, 63. — Strabon, l. 7. — Voyez Freinshemius, ad lib. 63 T. Livii, n. 1 & 3.

[2] Les Pæones que l'on retrouve aux temps historiques confinés dans le pays montagneux que dominent les crêtes de l'Orbelus & du Rhodope, entre les sources de l'Axius, du Strymon & de l'Hèbre, étaient voisins & probablement parents du grand peuple des Thraces[1]. Strabon nous apprend, en effet, que des écrivains très-dignes de foi les regardaient comme descendus des Phrygiens (ἀποίκους Φρυγῶν, STRAB. l. 7, *Fragm.* 38, *Excerpt. Vatican.*), c'est-à-dire comme originaires de l'Asie Mineure à l'époque où les Phrygiens y dominaient. Eux-mêmes se regardaient comme une fraction du peuple des Teucriens, qui avaient passé en Europe avec les Mysiens, quelque temps avant la guerre de Troie, & soumis la plupart des peuples Thraces ou Pélasgiques du littoral, depuis le Bosphore jusqu'à la Thessalie[2] ; ce qui explique assez bien comment on les retrouve au temps de la guerre de Troie, non point dans le camp des Grecs, mais dans l'armée des Troyens qu'ils étaient venus secourir de fort loin, comme le remarque le poëte ...ἐκ Παιονίης ἐριβώλου τηλόθ' ἐούσης (*Il.* 21, v. 155).

Ils habitaient à cette époque la vallée fertile de l'Axius au centre de la future Macédoine, dont les plus anciennes populations leur sont restées longtemps soumises[3]. On montrait encore, au temps de Strabon, sur une hauteur voisine du fleuve, l'enceinte de l'antique Abydos (Ὅμηρος δ' Ἀμυδῶνα καλεῖ, STRAB. l. 7, *Fragm.* 21), qui passait pour avoir été anciennement leur ville ou leur forteresse royale[4]

Τῆλοθεν ἐξ Ἀμυδῶνος, ἀπ' Ἀξιοῦ εὐρυρέοντος
(*Il.* B. v. 849.)

A l'ouest, ils s'étaient étendus de proche en proche jusqu'à la rive droite du Strymon, dont ils cultivaient encore, au temps d'Hérodote, les terres déjà riches en blé. C'était de là qu'ils avaient refoulé, comme nous l'avons dit (voir la note précédente), les Thraces Thyniens & Bithyniens, établis depuis sur la côte d'Asie[5].

Mais le temps, le climat & un genre de vie tout nouveau avaient effacé chez eux (à la polygamie près) les habitudes orientales que l'on retrouvait encore chez les *Thrakes* du Pont-Euxin, arrivés plus anciennement en Europe. En contact ou en lutte incessante avec des peuples barbares, dont quelques-uns, les *Makednes*, par exemple, s'agrandissaient à leurs dépens, & avec les villes grecques de la côte qu'ils tenaient en échec jusqu'au delà de l'Hellespont (HEROD. l. 5, c. 1), ils étaient devenus guerriers, farouches, pillards à l'occasion, & les plus anciens témoignages nous les représentent sous les mêmes traits à peu près que les Pannoniens & les Thraces avec lesquels ils confinaient, vêtus l'été de sarraux de lin ou de chanvre que filaient leurs femmes (HEROD. l. 5, c. 12), chassant l'hiver le bison dans les grandes forêts de leurs montagnes (PAUSAN. l. 10, c. 13), & buvant de la bière d'orge dans des cornes de bœuf[6], comme le faisaient encore au temps des Carlovingiens nos paysans des Ardennes & des Vosges. Les plus puissantes de leurs tribus avaient des villes ou des enceintes de refuge sur les hau-

[1] On a remarqué plus d'une fois que la Pæonie confinait du côté du nord avec la Pannonie, dont elle n'était séparée que par la chaine de l'Hæmus (les Balkans). Le nom des Pannoniens (Παννόνες ; en latin *Pannonii*), présente lui-même une assez grande affinité avec celui des Pæones, qui paraît avoir changé de lieu en lieu, sinon d'époque en époque. (Παίονες ; Πελάγονες *a Pelagonia*, un des districts de la Péonie ; Πελέγονες, *a Pelegone*, le héros éponyme du peuple qui ne compte chez Homère que deux générations ; Παιόπλαι. HEROD, l. 5, c. 15.) Appien, qui paraît confondre les deux peuples, désigne encore les Pannoniens sous le nom de Pæones. (*Bell. cir.* l. 3, c. 34.) Il faut reconnaître pourtant que cette assimilation, assez probable à ces divers titres, soulève de plusieurs autres côtés des objections & des difficultés dont la discussion nous entraînerait trop loin.

[2] ...Μήτε τὸν Μυσῶν τε καὶ Τευκρῶν, τὸν πρὸ τῶν Τρωϊκῶν γενόμενον οἳ διαβάντες ἐς τὴν Εὐρώπην κατὰ Βόσπορον τούς τε Θρήϊκας κατεστρέψαντο πάντας... μέχρι τε Πηνειοῦ ποταμοῦ. (HEROD l. 7, c. 20.)

[3] Καὶ πάλαι καὶ νῦν οἱ Παίονες φαίνονται πολλὴν τῆς νῦν Μακεδονίας κατεσχηκότες... καὶ Κρηστωνίαν καὶ Μυγδονίδα πᾶσαν... (STRAB., l. 7, *Fragm.* 41, *Excerpt. Vatican.*)

[4] Peut-être le vieux château de Prusak, près de Gradiska. (TAFEL. STRAB. *Fragm. Vatic.*)

[5] Εἴη δὲ ἡ Παιονίη ἐπὶ τῷ Στρυμόνι ποταμῷ πεπολισμένη, ... οὐ πρόσω τοῦ Ἑλλησπόντου. (HEROD. l. 5, c. 13.)

[6] Ἑκαταῖος... Παίονάς φησι « πίνειν βρῦτον ἀπὸ τῶν κριθῶν. » (HECAT. *Ap. Athen.* l. 10, c. 67, p. 447.) — Celle des Pannoniens s'appelait la Sabaia, comme nous l'apprennent Dion Cassius, l. 49, c. 36, & Ammien Marcellin, l. 26, c. 8.

Un ancien[1] historien assure que la route que prirent ces Gaulois, pour se rendre dans ce pays, s'appeloit encore de son temps le chemin de Bathanatus, & qu'on nomma ces mêmes Gaulois, Bathanates, du nom de ce général. Cet auteur loue beaucoup le mépris que les Scordisques faisoient de l'or, mais il invective en même temps contre leurs brigandages. Ces peuples étendirent, en effet, leurs courses dans la Pannonie & dans une partie de la Thrace, & s'étant ensuite mêlés & confondus avec les naturels du pays, ils portèrent leurs armes chez les peuples voisins, & firent des courses dans l'Illyrie, & jusque vers l'Ister ou l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin.

Dans la suite, les Scordisques ayant fait une nouvelle irruption dans la Macédoine, dans le temps que les Romains en étoient les maîtres, ces derniers

teurs (... τὰς πόλιας αὐτῶν, Herod. l. 5, c. 15), & cultivaient dans les bas-fonds les rares céréales de leur pays, l'orge & l'avoine dont ils faisaient leur bière fermentée, & le robuste millet, qui formait le fond de leur nourriture. Il est à peu près certain qu'ils n'ont connu que fort tard la vigne & son fruit divin, quoiqu'ils rendissent aussi un culte particulier au Διόνυσος des *Thrakes*, désigné chez eux sous le nom barbare de *Dryalus* (Hesych. *sub voce*)[7].

Plusieurs de ces tribus avaient, comme chez les Thraces, des familles royales & souvent des rois dont les sœurs filaient le lin & la laine (κλώθουσαν λίνον. Hérod. l. 5, c. 12), dans les maisons de bois qui leur servaient de palais, & ne dédaignaient point d'aller puiser de l'eau à la fontaine dans des jarres de terre, qu'elles rapportaient sur leur tête (*id. ib.*). Mais les plus pauvres vivaient encore en partie de chasse & de pêche, comme aux premiers âges de la vie barbare, dans des huttes de bois ou de torchis, construites souvent au bord des lacs, sur un plancher à fleur d'eau qui communiquait avec le rivage, au moyen d'un pont de bois étroit (... ἔσοδον στεινὴν μιῇ γεφύρῃ, Herod. l. 5, c. 16), que l'on repliait à la moindre alerte. Le village sur pilotis du lac Prasias (aujourd'hui Le Takino?) qu'Hérodote nous décrit d'une manière si pittoresque[8] & si précise tout à la fois, est probablement le plus ancien exemple connu de ces habitations lacustres[9] si longtemps en usage chez les peuples barbares de l'Occident, depuis les lacs de la Suisse, où nous en recherchons aujourd'hui les emplacements & les vestiges, jusqu'aux bords de la mer du Nord, où César avait peine à atteindre les Morins & les Ménapiens dans les îles factices de leurs marais (Cés. l. 3, c. 28; l. 4, c. 38)[10]. Les Phrygiens de l'Asie Mineure, les pères ou les ancêtres des Pæones, se creusaient, eux, dans les flancs de leurs montagnes, des habitations & même des villes souterraines, dont l'étendue & les formes monumentales paraissent avoir vivement frappé les voyageurs les plus récents[11]. Il n'est guère possible de douter que ce vieil usage n'ait passé aussi de l'Orient en Occident, en suivant le plus souvent la vallée du Danube, le seul des grands fleuves européens *dont les bouches s'ouvrent du côté de l'Orient* (πρὸς εὖρον ἄνεμον τὸ στόμα τετραμμένος, Hérod. l. 4, c. 99), sur la mer que paraissent avoir tournée & côtoyée la plupart des populations européennes. [E. B.]

[1] Athénée, l. 6.

[7] Les femmes pæones & thraces adoraient, dit Hérodote, la *Diana regina*, dont le culte paraît s'être répandu de l'Orient en Occident au second & au troisième siècle de l'Empire. (Herod. l. 4, c. 33.)

[8] Chaque famille, ou plutôt chaque femme, car tous les maris en possédaient plusieurs (...πολλὰς γυναῖκας, Herod. l. 5, c. 16) qu'ils achetaient, comme les Germains (Herod. l. 5, c. 6), avait sa chaumière (καλύβη, *id.* c. 16), que l'épouseur construisait lui-même en allant couper dans les forêts de l'Orbelus trois pieux qu'il devait enfoncer à ses frais & non plus aux frais de la *commune*, comme on le faisait antérieurement (...κοινῇ πάντες οἱ πολιῆται, *id. ib.*). Les chevaux & les bêtes de somme (autre détail caractéristique) y vivaient dans l'intimité des gens de service & des enfants que l'on attachait le jour devant les huttes avec une corde de chanvre pour éviter les accidents. Chaque chaumière avait son puits & son évier au-dessous d'elle, grâce à une porte en châssis pratiquée dans le plancher qui ouvrait sur le lac, & le poisson, attiré à son tour par ces *débris de cuisine*, comme on les appelle encore en Danemarck, devenait tellement abondant aux abords du village, qu'il suffisait d'y jeter un panier de corde pour l'en retirer rempli. Les bestiaux finissaient par en manger eux-mêmes, dit l'historien, & devenaient troglodytes en temps de siége au moins, comme le reste des habitants. (Herod. l. 5, c. 16.)

[9] Car il remonte à l'an 513 ou 512 avant notre ère, époque de la grande expédition de Darius en Scythie & de celle de Mégabaze en Thrace. (Herod. l. 5, c. 16.)

[10] Les grandes villes sur pilotis des Bataves (Amsterdam, &c.) & celle des Hénetes (*Henetia*, *Venetia*, *Venezia*, *Venise*), dans les lagunes de l'Adriatique, ne sont évidemment que des habitations lacustres où les palais de marbre & les maisons de brique ont pris la place des chalets & des chaumières, c'est-à-dire le dernier mot d'un usage qui remonte très-haut & qui vient d'assez loin, comme on le voit.

[11] Nous songeons ici à la grande ville souterraine de Boghaghcui, la Babylone des Phrygiens, entre l'Halys & l'Iris, dont MM. Texier (*Descr. de l'Asie Mineure*, Paris, 1829, p. 210) & Hamilton (*Researches in Asia minor*, t. 1, p. 397) ont décrit les galeries & les salles sans fin, les temples & les palais creusés dans le roc, & ornés extérieurement d'immenses bas-reliefs comme ceux des palais de Ninive, mais sans trace cette fois d'inscriptions cunéiformes ou autres.

prirent occasion de porter la guerre dans leur pays, tant pour arrêter leurs entreprises, que pour punir leur inhumanité à l'égard des prisonniers de guerre, qu'ils avoient la cruauté de sacrifier à Mars & à Bellone. Cette guerre ne réussit, cependant, ni à l'avantage des Romains qui furent battus, ni à la gloire du consul Porcius Cato, leur général, qui l'entreprit l'an de Rome 640, & qui y périt avec toute son armée. Cet échec des Romains anima les Scordisques à continuer leurs incursions & leurs ravages dans les terres de la République; mais deux ans après, M. Drusus, autre consul romain, plus heureux que le précédent, les ayant attaqués, les repoussa & les força de se contenir dans les bornes de leur demeure, c'est-à-dire au delà & à la gauche du Danube[1]. C'est tout ce que les anciens nous apprennent de cette partie des Tectosages connus sous le nom de Scordisques, que l'empereur Tibère[2] réduisit enfin sous la domination de l'Empire romain avec le reste de la Pannonie.

XII. — *Retour des Tectosages à Toulouse.*

L'autre partie des Gaulois Tectosages qui quitta la Thrace avec les Scordisques, continua sa route vers les Gaules. A leur arrivée à Toulouse, leur patrie, se voyant attaqués d'une maladie contagieuse, ils eurent[3] recours aux aruspices, qui répondirent qu'ils ne devoient espérer de guérison, qu'après avoir jeté dans le lac de cette ville l'or & l'argent qu'ils avoient acquis par des guerres injustes, par le pillage & par des sacriléges. C'est, selon Justin, ce même or de Toulouse qu'enleva le consul Cépion, & dont l'enlèvement fut si funeste.

XIII. — *Établissement des Tectosages en Asie.*

Éd. origin. t. I, p. 15.

De toutes les colonies que nos Tectosages établirent à l'occasion de l'expédition de Brennus, la plus célèbre fut celle qu'une partie d'entre eux alla fonder en[4] Asie, l'année d'après la défaite de ce général devant Delphes & dans le temps que Démoclès étoit archonte d'Athènes. D'abord, après cette défaite, selon Pausanias[5], ou quelque temps auparavant, au rapport de Tite-Live[6] & lorsque l'armée de Brennus étoit en marche pour l'expédition de Delphes, une partie de ses troupes s'étant soulevée dans la Dardanie, vingt mille hommes se détachèrent, sous la conduite de Léonorius & de Lutarius, pour aller vers la Thrace qu'ils mirent sous contribution[7]. Ces Gaulois s'étendirent ensuite jusques à Byzance, & sur la côte de la Propontide dont ils s'emparèrent. De là, sur le récit qu'on leur fit des beautés & de la fertilité de l'Asie, ils résolurent d'y porter leurs armes & d'y fixer leur demeure, malgré l'opposition des Byzantins qui traversoient leur dessein. Pour faciliter leur trajet dans ce pays, ils s'emparèrent d'abord de Lysimachie, ville située au milieu de l'isthme,

[1] Florus, l. 3, c. 4.
[2] Velleius Paterculus, l. 2, c. 39.
[3] Justin, l. 32, c. 3.
[4] Pausanias, *in Phocic.* p. 655.
[5] Pausanias, *in Atticis*, p. 8. — Voyez aussi, au tome II de cette édition, la *Note* III.
[6] T. Live, l. 38, c. 16.
[7] Memnon, *apud* Photium, p. 719.

d'où l'on passe dans la Chersonèse. Ces Gaulois étant descendus ensuite vers la côte de l'Hellespont ou le détroit des Dardanelles, la facilité du passage d'Europe en Asie augmenta le désir qu'ils avoient d'aller s'établir dans cette partie du monde, mais cette entreprise ne pouvant s'exécuter qu'avec le secours des vaisseaux dont ils manquoient, ils en firent demander par leurs ambassadeurs à Antipater, qui commandoit alors sur cette côte pour les Macédoniens.

Sur ces entrefaites, il s'éleva une dispute entre Léonorius & Lutarius, qui causa une sédition dans l'armée & la partagea entre ces deux chefs. Le premier, suivi d'une partie des troupes, reprit la route de Byzance; l'autre crut devoir attendre la réponse d'Antipater, qui, sous prétexte de lui faire honneur, mais en effet pour observer sa conduite, lui renvoya les ambassadeurs gaulois avec deux des siens, sur deux vaisseaux escortés de trois barques. Lutarius les reçut avec honneur; mais, plus rusé qu'Antipater, il se servit de ces mêmes bâtimens pour le trajet de ses troupes, qu'il fit passer à diverses reprises sur la côte d'Asie.

Après ce passage, Lutarius[1] voulant, en habile capitaine, assurer ses courses & se ménager une retraite en cas de besoin, son premier soin fut de s'emparer de quelque place forte. Il prit d'abord celle d'*Ilium* ou ancienne Troie, qu'il crut favorable à ses desseins; mais il l'abandonna bientôt après, parce qu'il la trouva sans défense, ce qui ne l'empêcha pas de continuer d'infester les côtes par ses incursions[2], en attendant l'occasion de faire quelque entreprise plus importante.

Nicomède, roi de Bithynie, lui en fournit[3] une dans la guerre qu'il soutenoit alors contre Zibée, qui avoit usurpé une partie de ses États. Ce prince, ne se trouvant pas en état de réduire cet usurpateur, & informé qu'il y avoit des Gaulois dans son voisinage, eut d'abord recours aux Tectosages qui étoient du côté de Byzance, & traita avec Léonorius, qu'il fit passer en Asie; mais, ne se croyant pas sans doute encore assez fort, il s'adressa à Lutarius, avec lequel il traita aussi pour obtenir du secours. Les principaux articles de leur traité[4] furent que les Gaulois contracteroient avec lui & avec ses successeurs une amitié perpétuelle; que ses amis & ses ennemis seroient aussi les leurs, & enfin qu'ils ne donneroient du secours à personne sans sa participation. A ces conditions, Nicomède reçut dans ses États les Gaulois Tectosages commandés par dix-sept de leurs chefs ou capitaines, dont Léonorius & Lutarius étoient les principaux; ce qui prouve que ces deux généraux devoient s'être déjà réconciliés, pour agir de concert contre Zibée en faveur de Nicomède. Le succès de leurs armes fut si heureux, que l'usurpateur ayant enfin été entièrement défait, ce prince demeura maître absolu du royaume de Bithynie.

Nicomède ayant été ainsi rétabli dans la partie de ses États dont Zibée s'étoit emparé, les Tectosages, chargés du butin qu'ils avoient fait pendant cette guerre & que ce prince leur céda en reconnoissance de leur secours, continuèrent leurs courses, & quoique leur armée ne fût que d'environ vingt mille hommes, dont

[1] Strabon, l. 13, p. 594.
[2] Pausanias, *in Atticis*, p. 8.
[3] T. Live, l. 33, c. 16.
[4] Memnon, *apud* Photium, p. 719.

Éd. origin. t. I, p. 16.

à peine la moitié étoient armés, elle répandit cependant une si grande terreur chez tous les peuples de l'Asie Mineure en deçà du mont Taurus, qu'ils les rendirent leurs tributaires de gré ou de force. Enfin, après diverses incursions, ces Tectosages s'étant emparés du milieu du pays, résolurent d'y fixer pour toujours leur demeure : ils y fondèrent en effet le royaume de Galatie ou Gallo-Grèce, qui devint très-célèbre dans la suite. Tel fut l'établissement de la colonie de ces Gaulois dans l'Asie.

Cette colonie étoit[1] composée des peuples Trocmes ou Trocmiens, des Tolistoboges & des Tectosages. Ces derniers étoient les seuls qui eussent conservé le nom de cette partie de la Gaule dont ils étoient originaires; les deux autres, comme on l'a déjà dit, tiroient le leur de leurs chefs, selon le témoignage de Strabon & de Pline, témoignage préférable, sans doute, au sentiment de quelques modernes[2], qui font dériver le nom de Tolistoboges de ceux de Toulousain & de Boïe ou Boïen, autre peuple gaulois qui s'établit, ainsi que les Tectosages, aux environs de la forêt Hercynie.

Quoi qu'il en soit, ces trois peuples gaulois partagèrent entre eux le pays conquis, qui depuis ce temps-là prit le nom de Galatie, & qui comprenoit une partie de la grande Phrygie, de la Méonie, de la Paphlagonie & de la Cappadoce, entre les rivières de Sangarius & d'Halys. Après ce partage, chacun de ces trois peuples alla occuper le pays que le sort lui avoit donné. Les Tolistoboges s'étendirent vers la Bithynie & la Phrygie appelée Epictète; les Tectosages habitèrent une partie de la Cappadoce depuis le nord & le couchant jusque dans la grande Phrygie, vers Pessinunte, au midi des Tolistoboges; enfin les Trocmes s'établirent au levant des deux autres peuples dans une partie de la Méonie & de la Paphlagonie, le long de la rivière d'Halys, & sur les frontières du Pont & de la Cappadoce; ces derniers furent mieux partagés que les autres, parce qu'ils eurent le meilleur pays de la Galatie.

XIV. — *Gouvernement des Gaulois en Asie.*

Ces peuples parloient tous la langue gauloise, dont l'usage, selon S. Jérôme, subsistoit encore parmi eux dans le cinquième siècle de l'ère chrétienne; ce saint docteur[3] ajoute que la langue des Galates avoit beaucoup de ressemblance avec celle des peuples de Trèves. Cette uniformité de langue parmi ces trois peuples gaulois, jointe à celle de leur gouvernement, a donné lieu à Strabon[4] de juger qu'ils étoient tous anciennement, ou originaires, ou du moins voisins du pays des Tectosages dans les Gaules, les seuls dont on connoisse la véritable origine.

Chacun de ces trois peuples fut subdivisé en quatre tétrarchies, dont chacune

[1] T. Live, l. 38, c. 16. — Pline, l. 5, c. 42. — Strabon, l. 4, p. 187 & suiv. — Memnon, *apud* Photium, p. 719.

[2] Doujat, in lib. 38, T. Livii, c. 16. — Cellarius, l. 3, c. 4. (Voyez au tome II de cette édition, *Note* II, n. 13 & suiv.)

[3] S. Jérôme, *Praef. lib. 2 in Epist. ad Galat.*

[4] Strabon, l. 4, p. 187.

étoit gouvernée par un tétrarque qui avoit sous lui un juge, un général d'armée & deux lieutenans. On établit, outre cela, pour les douze tétrarchies, un sénat commun composé de trois cents Gaulois qu'on tira indifféremment de toute la nation & dont l'assemblée se tenoit dans un lieu appelé *Drynaemetum*. Ce conseil étoit souverain, mais il ne connaissoit que des homicides; les autres causes étoient portées au tribunal de chaque tétrarchie & étoient décidées par les tétrarques mêmes & par leurs juges. Tels étoient le gouvernement & la police des Galates, chez qui l'autorité du sénat & du peuple subsistoit encore [1] après la réduction de leur royaume en province & leur soumission à l'Empire romain.

Nous devons à Pline [2] la connoissance de quelques peuples particuliers qui faisoient partie de chacun des trois principaux d'entre eux & composoient une tétrarchie : tels étoient les Votures & les *Ambitui* parmi les Tolistoboges, & les Teutobodiaques parmi les Tectosages. Plutarque [3] fait encore mention des Tosiopes. On croit que tous ces petits peuples, ainsi que les Trocmes & les Tolistoboges, tiroient moins leur nom des pays dont ils étoient originaires, que de quelqu'un de leurs anciens capitaines [4].

XV. — *Description de la Galatie.*

Ces Gaulois, après avoir fondé le royaume de Galatie, établirent Ancyre pour la capitale de leur empire en Asie. Ce royaume, du temps de Pline, comprenoit en tout cent quatre-vingt-quinze villes ou bourgs soumis aux trois peuples dont on vient de parler. Ancyre fut encore la ville du pays que les Tectosages eurent en partage. Quelques auteurs [5], à qui l'ancienneté de cette ville n'étoit pas, sans doute bien connue ont fait honneur à nos Gaulois de sa fondation, mais dans la vérité ils n'en ont été que les restaurateurs. Étienne de Byzance [6] prétend qu'elle tire son nom des ancres (ἄγχυρα) des vaisseaux que les Gaulois, soutenus de Mithridate & d'Ariobarzane, enlevèrent à Ptolémée, roi d'Égypte, après avoir défait ses troupes & les avoir poussées jusques à la mer; mais cette conjecture ne paroît pas vraisemblable, puisque, comme on a déjà dit, cette ville subsistoit avant le passage des Gaulois en Asie. Ancyre est située sur une montagne, environ à soixante milles de la mer Noire. L'empereur Auguste, après avoir réduit la Galatie en province romaine, charmé de l'heureuse situation de cette ville autant que de la fidélité de ses habitans, l'honora de son affection & prit plaisir à l'embellir & à l'orner d'un grand nombre [7] de monumens dont on voit encore des restes magnifiques. Les Turcs l'occupent aujourd'hui sous le nom d'Angoury; elle a été autrefois l'une des plus considérables & des plus fameuses d'Orient [8].

Éd. origin. t. I, p. 17.

[1] Inscriptions d'Ancyre, Tournefort, *Voyage*, t. 2, p. 444, & Mommsen, *Res gestae Augusti*.

[2] Pline, l. 5, c. 42.

[3] Plutarque, *de Virt. mulierum*, p. 259.

[4] Voyez Hardouin, in lib. 5 Plinii, c. 42.

[5] Memnon, *apud* Photium, p. 721.

[6] Étienne de Byzance, *de Urbibus*, p. 13.

[7] Voyez Tournefort, *Voyage*, t. 2.

[8] Pline [*Hist.* l. 5, c. 42] nous a conservé le nom d'une douzaine de petits peuples gaulois établis dans

Éd. origin. t. V, p. 660.

Pessinunte ou Pessine, bâtie au pied de la montagne d'Agdistis, fut la capitale du pays des Tolistoboges. Cette ville se rendit dans la suite très-célèbre par le tombeau & le culte d'Atys & par la statue & le temple de Cybèle, dont les prêtres, si connus dans l'antiquité sous le nom de *Galles*, étoient considérés comme de grands seigneurs (*dynastae*), à cause du respect qu'on avoit pour cette déesse, qui passoit pour la mère des dieux; mais, du temps de Strabon, ces prêtres n'étoient plus si honorés. Les deux châteaux, dont l'un portoit le nom de *Bloukion*, & l'autre celui de *Peium*, appartenoient aussi aux Gaulois Tolistoboges. Déjotarus, roi des Galates, faisoit son séjour ordinaire dans le premier & conservoit ses trésors dans l'autre.

Les Trocmes, qui s'étendoient le long du fleuve Halys, eurent pour leur capitale *Tavium*, ville célèbre par un colosse de Jupiter. Leurs principales forteresses ou châteaux étoient *Mithridatium* & *Danola*. Memnon [1] prétend que les Trocmes ou Trocmiens furent les fondateurs d'Ancyre, les Tolistoboges de Tavie & les Tectosages de Pessinunte; mais ou cet auteur se trompe, ou son texte a été corrompu.

XVI. — *Puissance des Gaulois en Asie.*

On a déjà dit que ces Gaulois rendirent tributaires [2] tous les peuples de l'Asie Mineure. On vit, en effet, sur le bruit de leurs conquêtes, les rois d'Orient rechercher leur amitié & n'oser rien entreprendre sans le secours de leurs troupes auxiliaires, les peuples libres de l'Asie demander leur protection contre la tyrannie des princes qui vouloient opprimer leur liberté ou troubler leur

la Galatie, subordonnés sans doute aux trois principaux, savoir aux Tectosages, aux Trocmes & aux Tolistoboges, dont ils devoient faire partie, tels que les *Attalenses*, les *Arasenses*, les *Comenses*, les *Dioshyronitae*, les *Listreni*, les *Neapolitani*, les *Ocadenses*, les *Saleucenses*, les *Sebasteni*, les *Timoniacenses* & les *Thebaseni*. Ptolémée [l. 5, c. 4] fait encore mention des *Procilemmenitae* & des *Bezeni* parmi les Galates : mais nous ne trouvons rien chez les anciens qui puisse nous faire connoître plus particulièrement tous ces petits peuples gaulois & nous indiquer leur première origine. Le P. Hardouin [*in Plinium*] est persuadé qu'ils tiroient moins leur nom, ainsi que les Trocmes & les Tolistoboges, des pays des Gaules, dont ils étoient originaires, que de leurs anciens chefs ou capitaines. Cellarius [*in Geographia antiq*. l. 5, c. 4] prétend que quelques-uns de ces peuples habitoient hors de la Galatie proprement dite; que les uns appartenoient à la Lycaonie, & les autres à la Pisidie & à la Paphlagonie. Ces deux critiques soutiennent que les *Sebasteni* habitoient le pays des Tectosages. Ils se fondent sur l'inscription suivante rapportée par Gruter [p. 427, n. 18] : H. ΒΟΥΛΗ. ΚΑΙ. Ο. ΔΗΜΟΣ. CΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. &, sur ce fondement, Cellarius admet une prétendue ville de Sébaste dans la Galatie, dont il dit qu'il n'a rien trouvé autre chose. Mais on peut leur contester l'interprétation qu'ils donnent à cette inscription & la traduire ainsi : *Senatus populusque Augustorum Tectosagum*. En effet l'empereur Auguste, ayant réduit la Galatie en province, honora la ville d'Ancyre, capitale du pays des Tectosages, du titre de métropole de toute la province, & de celui de colonie Augustale; en sorte qu'elle est appelée dans les anciennes inscriptions & médailles CΕΒΑΣΤΗ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. ou *Augusta Tectosagum*; & son Sénat & son peuple y sont qualifiés *le Sénat & le peuple des Tectosages Augustes* : CΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ (Tournefort, *Voyage du Levant*, t. 2, p. 444). Ainsi l'inscription rapportée par Gruter regarde la ville d'Ancyre, & non pas les peuples *Sebasteni*, dont Pline fait mention parmi les peuples qui habitoient la Galatie. [*Cette note avait été placée par dom Vaissete à la fin du tome V de l'édition originale*.]

[1] Memnon, *apud* Photium, p. 721.

[2] T. Live, l. 38, c. 16. — Justin, l. 25. — Memnon, *apud* Photium, p. 721.

An de Rome 476

gouvernement, & les princes détrônés implorer leur secours pour remonter sur le trône. Ces mêmes Gaulois partagèrent entre eux tous les pays de l'Asie Mineure qu'ils avoient rendus tributaires ou qu'ils mirent ensuite sous contribution : la côte de l'Hellespont échut aux Trocmiens, l'Éolie & l'Ionie aux Tolistoboges, & le milieu du pays aux Tectosages. Ces trois peuples, dont la puissance & le nombre augmentoient de jour en jour, devinrent enfin si formidables à tous les princes voisins, que les rois de Syrie aimèrent mieux devenir leurs tributaires que leurs ennemis, tandis que leurs compatriotes, qui étoient demeurés auprès de la forêt Hercynie, firent de leur côté de nouvelles entreprises.

XVII. — *Nouvelles expéditions des Gaulois.*

Vers l'an de Rome 477

Brennus, avant son départ pour l'expédition de Delphes, avoit laissé à la garde du pays où il étoit établi, & qui est vraisemblablement le même que celui que les Gaulois occupoient sur les frontières de la Germanie & de la Pannonie, un corps de troupes[1] des mieux aguerries & des plus capables de le défendre. Ce corps, composé de quinze mille fantassins & de trois mille chevaux, entreprit quelque temps après la conquête de la Macédoine, où Antigonus régnoit depuis la défaite & la mort de Sosthène. Ce prince venoit alors de soutenir la guerre contre Antiochus Soter, roi de Syrie, qui lui disputoit le royaume dont il étoit enfin demeuré paisible possesseur par un traité de paix. Ces troupes gauloises, après avoir défait les Gètes & les Triballiens, qui à leur exemple vouloient pénétrer dans la Macédoine, envoyèrent d'abord à Antigonus des députés, sous le spécieux prétexte de lui offrir la paix moyennant une somme d'argent, mais dans la vérité pour observer la disposition de son camp & la contenance de ses troupes, afin de l'attaquer ensuite avec avantage. Ce prince, qui se doutoit du dessein des Gaulois, affecta de recevoir leurs députés avec honneur & d'étaler à leurs yeux ses forces & ses richesses, ce qui ne servit qu'à augmenter le désir qu'avoient ces peuples de s'en rendre maîtres. En effet, sur le rapport de leurs envoyés, les Gaulois, animés par l'espérance du butin, marchèrent avec confiance contre ce prince, & se flattant de le surprendre dans son camp, l'attaquèrent pendant la nuit; mais ils furent surpris eux-mêmes dans une embuscade qu'Antigonus leur avoit dressée dans une forêt voisine, après avoir abandonné son camp & en avoir fait retirer les meilleurs effets. Les Gaulois, ne trouvant aucune résistance, soupçonnèrent d'abord quelque ruse de guerre; ils entrèrent cependant dans le camp, dans la persuasion que les Macédoniens avoient pris la fuite, & ayant enlevé tout ce que ces derniers avoient laissé pour les attirer, ils tournèrent ensuite vers le rivage de la mer, dans le dessein de piller aussi les vaisseaux de la flotte d'Antigonus. Ils commençoient le pillage, lorsque ce prince étant sorti de son embuscade & s'étant joint avec les matelots de sa flotte, les attaqua avec tant de vigueur

Ed. origin. t. I, p. 10.

[1] Justin, l. 25.

Vers l'an de Rome 476

qu'il les défit entièrement, ce qui lui acquit beaucoup de réputation & lui procura la paix avec ses voisins.

XVIII. — *Guerres des Tectosages en Europe & en Asie.*

Il paroît que la défaite de ces Gaulois ne fut pas générale, puisque trois ou quatre ans après nous les voyons servir en même temps, en qualité d'auxiliaires, dans l'armée du même Antigonus, avec qui ils firent sans doute la paix, & dans celle de Pyrrhus, roi d'Épire, son ennemi. Il peut se faire aussi que ces deux princes firent venir de la Pannonie ou de la Thrace les Gaulois qu'ils appelèrent à leur secours, ce qui est plus vraisemblable; car il ne paroît pas que les Gallo-Grecs fussent alors assez puissans pour envoyer des troupes auxiliaires d'Asie en Europe.

An de Rome 479

Quoi qu'il en soit, Pyrrhus, après avoir été défait à la bataille de Bénévent & avoir quitté l'Italie, où il faisoit la guerre depuis six ans[1] contre les Romains, la déclara à Antigonus & fut soutenu des Gaulois, qui lui donnèrent un renfort considérable. Ce prince, comptant sur la valeur de ces peuples, se mit en marche contre Antigonus, l'attaqua dans des défilés & mit son armée en déroute. On vit alors des Gaulois combattre contre d'autres Gaulois; car Antigonus en avoit aussi un grand nombre à son service qui faisoient l'arrière-garde &

An de Rome 480

la principale force de son armée. Ces derniers ayant été attaqués, tinrent ferme d'abord & se défendirent avec beaucoup de valeur contre les troupes de Pyrrhus; mais obligés enfin de plier, après un rude combat, sous les efforts redoublés de leurs ennemis, la plupart furent taillés en pièces, ce qui fut cause de la perte de la bataille. Les éléphans d'Antigonus furent enveloppés bientôt après, & ceux qui les conduisoient forcés de se rendre. L'infanterie macédonienne mit alors les armes bas, & ce prince, ayant abandonné le champ de bataille, se trouva trop heureux de trouver son salut dans la fuite.

Pyrrhus, enflé de ce succès & surtout de la défaite des Gaulois dont la valeur & la réputation relevoient beaucoup sa victoire, voulut en laisser un monument public à la postérité. Il fit choisir parmi leurs dépouilles ce qu'il y avoit de plus riche & en particulier leurs boucliers, qu'il consacra à Minerve, dans un temple de cette déesse, avec une inscription qui marquoit sa victoire sur ces peuples. Ce prince s'étant ensuite rendu maître de la plupart des villes de Macédoine, laissa en garnison dans celle d'Egues, qui en étoit la capitale, une partie de ses Gaulois auxiliaires; mais ces peuples, naturellement avides de pillage, se virent à peine maîtres de cette ville, qu'ils fouillèrent dans les tombeaux des rois de Macédoine & en enlevèrent les richesses qu'on avoit coutume d'ensevelir avec eux; ils poussèrent même leur sacrilége jusqu'à jeter aux vents les ossemens de ces princes. Pyrrhus, qui ne pouvoit se passer du secours des Gaulois, fut obligé de dissimuler cet attentat & n'osa le punir, malgré le murmure & l'indignation des peuples.

[1] Plutarque, *in Pyrrho*. — Pausanias, *in Atticis*, p. 12. — Diodore, *Fragmenta*, *apud* Valesium, p. 266.

An de Rome 481

Ce prince employa ces Gaulois, l'année suivante, au siége de Sparte ou de Lacédémone, qu'il entreprit dans le dessein de mettre Cléonyme sur le trône[1] de ce royaume. Les Spartiates, quoique surpris de se voir assiégés, ne se découragèrent pas; ils fortifièrent en une nuit les dehors de leur ville par des retranchemens parallèles au camp de Pyrrhus, & enfoncèrent des chariots aux deux extrémités jusqu'au moyeu des roues pour empêcher le passage des éléphans. Nonobstant ces retranchemens, Pyrrhus s'étant mis à la tête de son infanterie, donna l'assaut dès le lendemain, mais sans succès, tant à cause de la vigoureuse défense des Spartiates que de la difficulté que trouvèrent ses troupes à se soutenir sur un terrain nouvellement remué. Ptolémée, fils de ce prince, se mit alors à la tête de deux mille Gaulois & de quelques autres troupes, & s'étant coulé le long des retranchemens, tâcha de s'ouvrir un passage à l'endroit où on avoit enfoncé les chariots & ordonna aux Gaulois de travailler à en dégager les roues & de les traîner ensuite dans la rivière voisine; mais trois cents Spartiates étant survenus dans le même temps & ayant pris les troupes de Ptolémée en queue, l'obligèrent enfin de céder & de prendre la fuite, après un long & rude combat. Éd. origin. t. I, p. 19.

Nonobstant le mauvais succès de cette attaque, Pyrrhus en tenta le jour suivant une nouvelle qui auroit infailliblement réussi, sans le secours qu'Aréus, roi de Crète, amena en même temps aux Spartiates; ce qui obligea Pyrrhus de lever le siége & de marcher vers Argos, où il étoit appelé par Aristéas, l'un des principaux citoyens, qui avoit imploré sa protection contre un autre citoyen de la même ville, son concurrent. A peine l'armée de Pyrrhus eut levé le camp devant Sparte, qu'Aréus la suivit & tomba sur l'arrière-garde, composée des Gaulois auxiliaires & des Molosses, qu'il tailla en pièces, malgré les efforts du jeune Ptolémée, que le roi Pyrrhus, son père, avoit envoyé à leur secours, & qui fut tué dans l'action.

Il paroît, cependant, qu'une partie de ces Gaulois échappa à cette défaite, puisque c'est avec leur secours que Pyrrhus s'empara ensuite d'Argos durant la nuit : comme ils entrèrent les premiers dans la ville, ils se virent d'abord obligés de se défendre contre un détachement de l'armée d'Antigonus, que ce prince, qui étoit campé au voisinage, avoit envoyé promptement au secours des Argiens, & ensuite contre le roi Aréus, qui rentra aussi dans Argos avec un corps considérable de troupes. Ces Gaulois, étant attaqués de toutes parts, plièrent enfin; mais Pyrrhus, qui n'étoit pas éloigné & qu'ils appelèrent à leur secours par des cris réitérés, étant survenu avec sa cavalerie, le combat cessa & ils demeurèrent dans leur poste jusqu'à la pointe du jour. Pyrrhus, désespérant alors du succès de son entreprise, prit le parti de se retirer avec ses troupes; mais dans le temps que ce prince hâtoit sa sortie, il fut malheureusement écrasé par une tuile qu'une femme jeta du haut d'un toit. Après sa mort, Antigonus, son ennemi, se rendit aisément maître de son armée, qu'il traita cependant avec beaucoup d'humanité.

[1] Plutarque, *in Pyrrho*.

An de Rome 483

Les historiens nous laissent ignorer[1] le sujet de la guerre qu'eut ensuite le même Antigonus contre les Gaulois d'Asie dans le temps qu'il la faisoit à Ptolémée, roi d'Égypte, & aux habitans de Sparte. Sur le bruit de l'approche de ces peuples, ce roi, après avoir laissé dans son camp un corps de troupes capable de le défendre en cas de besoin contre ses autres ennemis, se mit en marche à la tête du reste de ses troupes pour aller à la rencontre des Gaulois. Les deux armées étoient en présence & se disposoient au combat, quand celle des Gaulois ou Gallo-Grecs voulut s'assurer auparavant du succès par l'immolation des victimes & l'inspection de leurs entrailles. Mais se voyant menacés par les aruspices d'une entière défaite, leur crainte, dit Justin, se tourna en fureur; &, soit qu'ils crussent se rendre les dieux plus propices & obtenir d'eux un meilleur sort par le sacrifice de leurs femmes & de leurs enfans, ils les égorgèrent tous sans miséricorde. Cela fait, ces peuples étant allés hardiment au combat, furent battus & entièrement défaits; ce qui fut, sans doute, la juste punition de leur inhumanité. Sur le bruit de cette victoire, Ptolémée & les Spartiates n'osant attaquer les troupes victorieuses d'Antigonus, prirent le parti de se retirer. La perte des Gallo-Grecs dans cette occasion, & celles qu'ils firent peu de temps après, donnent lieu de croire, ou qu'ils s'étoient déjà extrêmement multipliés depuis leur établissement en Asie, ou plutôt qu'ils avoient reçu des renforts considérables de leurs compatriotes d'Europe.

Vers l'an de Rome 490

Ils perdirent en effet encore beaucoup de troupes dans la guerre de Nicomède, roi de Bithynie, contre Antiochus Soter, roi de Syrie, second prince de la race des Séleucides & l'un des successeurs d'Alexandre[2]. Le premier qui, comme on a déjà vu, avoit eu la politique de s'allier avec les Gaulois d'abord après leur arrivée en Asie, & qui en avoit reçu de grands secours dans toutes les guerres qu'il avoit eu à soutenir contre ses voisins, les appela à son service dans cette occasion. Les Gallo-Grecs, toujours prêts à prendre les armes ou pour eux-mêmes ou pour leurs alliés, marchèrent au secours de ce prince, & le bruit seul de leur marche & de leur entrée dans la Syrie y jeta la terreur & la consternation. Antiochus, de son côté, s'étant mis à la tête de tout ce qu'il avoit pu rassembler de troupes, alla au-devant d'eux & se mit en état de les combattre; mais frappé de leur supériorité & de leur contenance, il avoit résolu de leur demander la paix & de s'abandonner à leur discrétion, lorsque Théodotas, natif de Rhodes & l'un des généraux de l'armée syrienne, homme de tête & d'expérience, fit tant par ses discours qu'il ranima le courage de ce prince & le détermina au combat.

Éd. origin. t. I, p. 20.

L'armée des Gaulois étoit rangée de la manière suivante : toute leur infanterie pesamment armée ne formoit qu'une grande phalange fort serrée & rangée sur vingt-quatre de hauteur; le centre de cette phalange étoit occupé par deux cent quarante chariots, dont le tiers étoit armé de faux & prêt à se mettre en mouvement au premier signal. Les deux ailes étoient soutenues de vingt mille hommes de cavalerie de la même nation, dix mille de chaque côté.

[1] Justin, l. 26, c. 2.

[2] Lucien, *Zeuxis seu Antioch.* p. 355 & seq. — Appien. *in Syriac.* p. 130.

An de Rome 490

Les troupes d'Antiochus, fort inférieures en nombre à celles des Gaulois, étoient la plupart armées à la légère, plusieurs même étoient presque sans armes; mais l'expérience, la valeur & l'habileté de Théodotas suppléèrent à ces défauts. Comme ce général comptoit beaucoup sur l'adresse & la force de onze éléphans qui étoient dans l'armée d'Antiochus, son premier soin, avant le combat, fut de défendre aux conducteurs de ces animaux, inconnus jusqu'alors aux Gaulois, de les exposer à leur vue que dans le temps qu'il leur marqueroit.

Les deux armées étant ainsi disposées, la gauloise commença l'action, & ayant ouvert sa phalange, elle mit d'abord en mouvement quatre-vingts chariots armés de faux, tandis que la cavalerie des deux ailes alla fondre sur l'armée syrienne. Théodotas, de son côté, ayant fait sortir ses éléphans dans le même instant, en opposa d'abord quatre à la cavalerie gauloise, & les sept autres, attachés à des chars, furent lâchés par leurs conducteurs pour faire front aux chariots de la même nation. A la vue de ces animaux & au bruit de leurs cris effrayans, les cavaliers gaulois ayant pris l'épouvante, & emportés par leurs chevaux effarouchés, prennent la fuite sans avoir encore tiré les flèches de leurs carquois, se renversent sur la phalange & sur les chariots, & sont enfin démontés par leurs chevaux qu'ils ne peuvent plus retenir. Les chariots se renversent à leur tour & écrasent par leur chute, ou écharpent, par le tranchant des faux dont ils étoient armés, une partie de la phalange. Enfin, les éléphans des ennemis étant survenus achèvent la défaite de ces troupes, foulent les uns sous leurs pieds, enlèvent les autres avec leurs trompes ou les déchirent à coups de dents. Tel fut le triste sort des Gaulois dans cette action, où ils furent presque tous tués ou faits prisonniers. Cette victoire qui, à ce qu'on prétend, fit donner à Antiochus le surnom de *Soter*, qui signifie Sauveur, n'enfla point le cœur de ce prince : il en usa au contraire avec modération, &, loin d'accepter les marques d'honneur qu'il méritoit, il dit en pleurant à ses soldats : *Pourquoi chanter victoire comme si nous la devions à notre valeur? Nous devrions plutôt rougir d'en être redevables à onze éléphans; car où en serions-nous, si la vue de ces animaux n'avoit effrayé nos ennemis & jeté la terreur dans leur camp?* Ce prince, pour marque de sa sincérité, se contenta de faire représenter la figure de ses éléphans sur le trophée qu'il fit ériger en mémoire de cette importante victoire.

La perte que firent les Gaulois dans cette action ne diminua ni leur courage ni la terreur de leurs ennemis, & leurs voisins continuèrent également d'être leurs tributaires. Le royaume de Bithynie éprouva [1], quelques années après, leur valeur, lorsque Zeilas, fils du roi Nicomède, les appela à son secours. Ce prince, qui, du vivant du roi son père, s'étoit retiré à la cour du roi d'Arménie pour éviter les mauvais traitemens de la reine Étazète, sa belle-mère, ayant appris qu'il étoit mort & qu'il l'avoit déshérité dans le dessein de faire passer la couronne sur la tête des enfans du second lit, revint aussitôt dans la Bithynie où, soutenu des Tolistoboges, il déclara la guerre à ses compétiteurs. Il la termina enfin, après divers succès de part & d'autre, par un traité avantageux, dont il

Vers l'an de Rome 494

Éd. origin. t. I, p. 21

[1] Memnon, *apud* Photium, c. 25, p. 723.

An de Rome 494

fut redevable à la protection des Gaulois. Ceux-ci, pour soutenir ce prince, s'étoient emparés d'Héraclée & l'avoient mise sous contribution, pour avoir embrassé le parti de ses concurrens. Dès que ce traité eut été conclu, ils se retirèrent chez eux chargés des dépouilles de cette ville & du butin qu'ils avoient fait dans le cours de cette expédition.

Vers l'an de Rome 510

Les Gaulois renouvelèrent dans la suite leurs hostilités contre la ville d'Héraclée; voici à quelle occasion : Ariobarzane[1], roi de Pont, étant mort, & le jeune roi Mithridate son fils ayant eu différens démêlés avec ces peuples, ceux-ci lui déclarèrent la guerre, &, profitant de sa jeunesse, firent de si grands ravages dans ses États, qu'ils réduisirent ses sujets à une extrême disette. Les Héracléotes, touchés de leur misère, leur envoyèrent des vivres par le fleuve Amise. Les Gaulois, choqués de cet acte de générosité, déclarèrent la guerre aux Héracléotes & ravagèrent les environs de leur ville, en sorte que les habitans, se voyant sans ressources, furent obligés de demander la paix par une ambassade solennelle dont l'historien Nymphis fut le chef. Cet ambassadeur sut si bien gagner les Gallo-Grecs par ses manières insinuantes, qu'il leur persuada de mettre les armes bas & de se retirer chez eux, moyennant une somme de cinq mille écus d'or qu'il leur donna à partager entre eux, outre celle de deux cents dont il gratifia les généraux en particulier. On pourroit peut-être reporter cette expédition des Gaulois à la minorité du fameux Mithridate, roi de Pont; mais comme il[2] paroît que l'historien Nymphis vivoit cent ans auparavant, cela donne lieu de la mettre sous le règne d'un autre Mithridate.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas la dernière tentative que les Gaulois firent contre la ville d'Héraclée. Ils tâchèrent[3] de s'en emparer quelque temps avant l'entrée des Romains en Asie, dans le dessein de se rendre maîtres de la mer du Pont. Cette entreprise leur parut d'autant plus aisée, que cette ville avoit alors beaucoup perdu de son ancienne réputation. Ils l'assiégèrent, en effet, & poussèrent le siége avec beaucoup de vigueur; mais comme la défense opiniâtre des assiégés le rendit plus long qu'ils n'avoient espéré & que les vivres commençoient à leur manquer, une grande partie de leur armée se vit obligée d'abandonner le camp pour se répandre dans la campagne, afin d'y chercher de quoi subsister. Les Héracléotes, profitant de ce moment favorable, firent une sortie si à propos & avec tant de succès, que s'étant rendus maîtres du camp des Gaulois, ils passèrent au fil de l'épée une partie de ceux qu'on avoit laissés pour le garder & firent ensuite prisonniers la plupart de ceux qui s'étoient répandus dans les champs[4]. La perte que firent alors les Gallo-Grecs fut si considérable, qu'il n'y eut que la troisième partie de leur armée qui se retira saine & sauve dans la Galatie.

Antiochus, surnommé Hiérax, se servit utilement dans la suite de nos Tectosages dans la guerre qu'il entreprit contre son frère Séleucus Callinicus, roi de Syrie, dont voici le sujet. Ces deux frères avoient joint leurs armes pour

[1] Memnón, *apud* Photium, c. 25, p. 723.
[2] Vossius, *de Historicis Graecis*, l. 1, c. 16.
[3] Memnon, *apud* Photium, c. 3[illegible], p. 727.
[4] *Ibid.*

Vers l'an de Rome 510

être mieux en état de se défendre contre Ptolémée Évergète, roi[1] d'Égypte, quand celui-ci, craignant leur bonne intelligence, trouva le secret de les diviser par une paix de dix ans qu'il conclut avec le dernier. Antiochus, irrité de ce que son frère Séleucus avoit fait cette paix sans sa participation, & même à son préjudice, lui fit la guerre & remporta sur lui une victoire des plus complètes, dont il fut redevable à la valeur des Gaulois, qu'il avoit appelés à son secours. Ces peuples, voulant tirer avantage pour eux-mêmes de cette victoire & croyant que Séleucus avoit été tué sur le champ de bataille, résolurent aussitôt de tourner leurs armes contre Antiochus, pour exterminer en sa personne toute la race des rois de Syrie & devenir par là plus aisément les maîtres de toute l'Asie Mineure. Antiochus, voyant le danger où cette guerre alloit l'exposer, fit tous ses efforts pour la prévenir, & gagna si bien les Gaulois à force d'argent, qu'il les engagea non-seulement à abandonner le dessein qu'ils avoient de l'attaquer, mais à continuer à lui fournir le secours de leurs troupes, dont il eut besoin bientôt après.

An de Rome 511

Attale[2] I, roi de Pergame (ou selon d'autres Eumène[3], roi de Bithynie), voyant le royaume de Syrie extrêmement affoibli par la guerre qu'Antiochus & Séleucus venoient de faire entre eux, résolut de s'emparer de ce royaume & de déclarer la guerre au premier & aux Gaulois, ses protecteurs. Il fut d'abord le premier prince qui osa refuser de payer à ces derniers le tribut qu'ils avoient imposé sur tous les peuples de l'Asie Mineure. Attale, profitant ensuite de la foiblesse où avoit réduit les Gaulois la guerre qu'ils venoient de soutenir contre le roi Séleucus, les attaqua, & contre toute espérance les défit entièrement; & pour apprendre à la postérité que ces peuples avoient pu enfin être vaincus, il fit ériger à Pergame un trophée[4] de leurs dépouilles.

Éd. origin. t. I, p. 22.

Cet échec imprévu ne ralentit pas le courage des Gaulois; ils continuèrent à faire des courses dans l'Asie & à exiger le tribut des peuples. Ils eurent à combattre bientôt après contre le roi Séleucus Callinicus, qui, se flattant de remporter sur eux le même avantage que le roi Attale, leur déclara la guerre & la porta jusque dans le sein de la Galatie. Ce prince, à son arrivée auprès d'Ancyre, leur livra bataille; mais ces peuples le reçurent avec tant de bravoure, qu'ils le défirent entièrement & firent prisonnière la reine Pysta, son épouse. Cette princesse, pour se délivrer de leurs mains & se dérober à leur connoissance, quitta secrètement ses habits royaux, prit ceux d'une esclave & fut ainsi vendue avec les autres captifs aux Rhodiens; ceux-ci, à qui elle se fit connoître, la renvoyèrent ensuite au roi son époux.

An de Rome 512

Cette victoire rendit les Gallo-Grecs si formidables, que les princes ne cessèrent d'avoir recours à leur protection & de se servir de leurs troupes auxiliaires. Antigonus[5], surnommé *Doson*, roi de Macédoine, en avoit mille dans son armée lorsqu'il vainquit Cléomène, roi de Sparte, & l'obligea de fuir en Égypte.

[1] Justin, l. 27, c. 2.
[2] Polyen, *Stratagemata*, l. 4, c. 19, & l. 8, c. 61.
[3] Justin, l. 27, c. 3.
[4] Pausanias, *in Atticis*, p. 13. — Pline, l. 34, c. 8.
[5] Polybe, l. 2, p. 150.

Vers l'an de Rome 532

Ptolémée Philopator[1], roi d'Égypte, en appela quatre mille dans ses États, dans le dessein de s'en servir dans la guerre qu'il vouloit entreprendre contre Magas, son frère utérin, qui s'étoit révolté. Ptolémée étoit sur le point de se mettre en marche pour le combat, lorsque ayant pénétré le dessein qu'avoient ces Gaulois auxiliaires de s'emparer de l'Égypte & de la soumettre à leur domination, il tâcha de les prévenir en les faisant embarquer sur le Nil, sous prétexte de quelque expédition ; il les fit débarquer ensuite dans une île déserte, d'où ayant fait retirer les vaisseaux qui les avoient transportés, ils périrent tous de faim ou de désespoir. La conduite des Gaulois à l'égard de Ptolémée ni celle de ce prince envers eux ne l'empêchèrent pas cependant de demander dans la suite leur secours, ni ceux-ci de lui fournir des troupes auxiliaires de leur nation, comme nous verrons ailleurs. Telle étoit dans l'Asie la puissance des Gaulois, dans laquelle ils se maintinrent jusques à la guerre qu'ils eurent contre les Romains, dont nous parlerons dans la suite.

XIX. — *Gésates du Rhône.*

An de Rome 528-532

Dans le temps que les Volces Tectosages se distinguoient en Asie par leurs conquêtes, les Gaulois[2] qui s'étoient établis en Italie se rendoient célèbres par leurs expéditions contre les Romains, avec le secours de plusieurs autres Gaulois Transalpins des environs des Alpes & du Rhône nommés Gésates, du nom d'une espèce de javelot, appelé *Gaesum* en latin, dont ils étoient armés. Ils servoient ordinairement en qualité de stipendiaires & se mettoient indifféremment au service de ceux qui vouloient les prendre à leur solde[3]. La réputation qu'ils

[1] Pausanias, *in Atticis*, p. 12 & seq.

[2] Polybe, l. 2, p. 109 ; l. 3, p. 201. — Plutarque, *in Marcello*, t. 1, p. 300. — Orose, l. 4, c. 13. — Frontin, *Stratagemata*, l. 2, c. 3 ; l. 3, c. 6.

[3] Le mot Γαισάτοι (POLYB.), que les écrivains anciens altèrent de diverses manières (Γαιζάται, STRAB. ; Γεσσάτοι ou Γεσσάται, PLUTARCH. ; Γαζήται, EUPHORION, *ap.* STEPH. BYZANT. ; Γαζίται, SOLIN. POLYHISTOR. ; Γαζάται, STEPH. BYZ.), dérive du radical celtique *gai* ou *gais*, en latin *gaesum* (VIRG. *Æn.* v. 662), & *gesum*, qu'un grammairien du troisième siècle traduit par le mot *telum* : *gesa, tela Galliarum* (NONIUS MARCELLUS, *De propr. Sermon.* Dom Bouquet, t. 1, p. 817[1]). Ce mot, très-significatif comme on le voit, se retrouve lui-même associé à des finales significatives dans un certain nombre de noms propres celtiques, que les anciens nous ont conservés, dans celui de Γαιζάτοριξ (*male*, Γαιζάτορις, POLYB. *Excerpt. legat.* § 55) que l'on peut traduire sans hésitation par : le roi ou le chef des Gésates, & dans celui de Γαισατοδίαστος (MURAT. *Thes. vet. inscr.* t. 2, p. 613), dont la finale est moins facile à expliquer. Il y a toute raison de croire pourtant qu'il n'appartenait pas exclusivement aux idiomes celtiques ; car il est resté très-reconnaissable encore dans un assez grand nombre de noms germaniques d'origine, comme Gaiseric, Radagaise, &c.

Les Gésates des Alpes & du Rhône étaient donc des hommes armés du *gais*, c'est-à-dire du *pilum* ou de la *hasta*, comme les *quirites* du Latium & de la Sabine, dont le nom de guerre, devenu un titre d'honneur, dérive, comme on le sait, du Sabin *quir* ou *cuir*, analogue lui-même au gaélique *coir*, *hasta* (ZEUSS, *Grammat. celtic.* p. 64) ; mais rien n'indique qu'ils aient formé une tribu (*civitas*) ou une fraction de tribu (*pagus*), établie, comme les *Vertacomacori* du Vercors, sur le revers occidental des Alpes, où l'on a vainement cherché des traces de leur présence. Ce nom de *Vercors*, qui n'est visiblement qu'une altération de celui des *Vertacomacori*, est resté attaché jusqu'aujourd'hui à un certain nombre de villages de l'ancien évêché de Die (Saint-Aignan en Vercors, &c., &c.), qui nous indiquent approximativement l'emplacement & même l'étendue du

[1] Polybe le traduit évidemment à tort par celui de μισθωτοί, soldats à gages, soldats mercenaires... Ἡ γὰρ λέξις αὕτη τοῦτο σημαίνει κυρίως (POLYB. *Hist.* l. 2, c. 22).

An de Rome 528-532

avoient d'être bons soldats étoit si bien établie, que tous les princes tâchoient à l'envi de les attirer dans leur parti. Les Carthaginois, entre autres, s'en servirent dans les guerres contre les Romains.

XX. — *Ambassade des Romains & des Carthaginois aux Volces.*

An de Rome 535

Ces deux peuples ne recherchèrent pas moins l'amitié des Volces à l'occasion de la seconde guerre Punique [1]. Les Romains, piqués de ce qu'Annibal, général des Carthaginois, s'étoit rendu maître de Sagonte, ville d'Espagne alliée à leur République, envoyèrent à Carthage Q. Fabius, M. Livius, L. Æmilius,

pays (*pagus*) habité par cette fraction des Voconces (... *ex Vertacomacoris, Vocontiorum hodieque pago*, Plin. l. 3, c. 17); trois ou quatre cents ans avant notre ère.

En Italie, où on retrouve les Gésates de loin en loin guerroyant contre les Romains, ils sont désignés le plus souvent sous le titre générique de mercenaires (μισθωτοί, *mercenarii*), & ces indications, toujours vagues, ne permettent guère de douter qu'ils n'y parussent le plus souvent sous la forme de bandes armées (*examina*) qui se recrutaient, comme le dit Polybe (l. 2, c. 22), dans les tribus des bords du Rhône, chez les Voconces & les Allobroges particulièrement, toujours prêtes à franchir les Alpes au premier appel des Gaulois d'outre-mont [2]. Indépendamment des deux *gais* dont étaient armés les hommes de la bande, ces *lansquenets* (*Lanz-Knechte*) de l'époque celtique, comme les appelle un historien moderne (M. Mommsen) [1], les riches ou les chefs (οἱ περὶ αὐτοὺς ἡγεμόνες, Polyb. l. 2, c. 22) portaient de longs boucliers & même des cuirasses plaquées ou damasquinées d'or, ce qui expliquerait l'épithète de χρυσοφόροι, sous laquelle les désigne un ancien géographe (ἔθνος Γαιζατῶν χρυσοφορούν, Steph. Byz. *S. V.* Γαζῖται). Leur nom, qui ne serait lui-même qu'un nom de guerre, rappelle involontairement celui des Franks (les braves, les vaillants) & des Alamanes (tous hommes, tous hommes de cœur) qui ont pris, cinq ou six siècles plus tard, une part active à la destruction de l'empire romain dans les Gaules, & dont les *Geleit* (de *leiten*, en latin *comitatus*, *a comitibus*) se recrutaient au delà du Rhin, dans un certain nombre de tribus que l'on désignait elles-mêmes sous les noms de Franks & d'Alamanes, restés depuis attachés à deux régions distinctes de la Souabe, la Franconie & l'Alamanie.

La plus ancienne apparition connue des Gésates en Italie remonte à l'an 388 avant J.-C. Ils figuraient alors comme auxiliaires dans l'armée des Sénons, qui prirent Rome où ils restèrent campés pendant sept mois, dans les ruines de la ville abandonnée par ses habitants. (Σένονες μετὰ Γαιζατῶν Strab. l. 5, c. 1, § 6, & Polyb. l. 2, c. 22.) La dernière coïnciderait avec l'année 222, où de nouvelles bandes de mercenaires au nombre de trente mille hommes, dit Polybe, recrutées dans la vallée du Rhône, franchirent une dernière fois les Alpes pour venir secourir les Insubres attaqués par les Romains dans leur territoire. Le chef d'une de leurs bandes, que Plutarque désigne sous le nom de roi (τῶν Γεσσατῶν ὁ Βασιλεὺς Βριτόμαρτος [lisez Βριτομάρος], Plutarch. *Marcell.* c. 3), & qui périt au combat de Clastidium (Casteggio, au-dessous de Pavie) de la main du consul Marcus Marcellus, combattait à la tête de ses cavaliers vêtu d'une armure de toute pièce (πανοπλία) où l'or & l'argent se mariaient à des émaux de couleur variée (βαφαῖς πᾶσι καὶ ποικίλμασιν, Plutarch. *l. l.*). Un mot de Strabon semblerait indiquer pourtant que telle ou telle de ces bandes avait réussi à prendre pied au delà des monts, comme l'ont fait en deçà du Rhin les bandes frankes à partir du quatrième siècle de notre ère, car il nous montre les Gésates établis dans la Cispadane [4], entre l'Apennin & les Alpes, à côté des Boïes, des Sénons & même des Lighyes, les plus anciens habitants du pays dont ils ont fini par rester les maîtres, les conquérants de race celtique en ayant disparu à leur tour. (... λείπεται τὰ λιγυστικὰ φῦλα, Strab. l. 5, c. 1, § 10.) [E. B.]

[1] T. Live, l. 21.

[2] *Quod nomen (Gaesatarum) non gentis, sed mercenariorum Gallorum est* (Paul Oros. l. 4, c. 13). V. Polyb. *supra*.

Duo quisque alpina coruscant
Gaesa manu, scutis protecti corpora longis.
(Virg. *Æn.* l. 8, v. 661-662.)

[3] Si l'on admet, comme Plutarque l'assure, que les Gésates étaient plutôt cavaliers que fantassins (κράτιστοι γὰρ ὄντες ἱπποмαχεῖν, Plutarch. *in Marcello*, c. 3), il faudrait en conclure qu'ils combattaient à cheval, en brandissant la lance, à la façon des chefs ibériens ou celtibériens que nous représentent les revers des monnaies espagnoles antérieures à la conquête romaine.

[4] Κατεῖχον δὲ Βόϊοι καὶ Λίγυες καὶ Σένονες καὶ Γαιζάται τὸ πλέον (Strab. l. 5, c. 1, § 10). — Le Lexique de Coislin traduit le mot Γαισάτοι par ὡς τὴν γῆν ζητοῦντες, gens qui cherchent ou demandent des terres.

C. Licinius & Q. Bæbius pour lui déclarer la guerre, si elle ne désavouoit l'entreprise de son général. Les Carthaginois étoient trop superbes pour faire ce désaveu, & les ambassadeurs romains trop fiers pour en supporter patiemment le refus. Ainsi ces derniers déclarèrent la guerre à la République de Carthage, & passèrent aussitôt en Espagne pour tâcher d'en gagner les peuples & les détourner de joindre leurs armées à celles des Carthaginois; mais, voyant leurs démarches inutiles, ils se rendirent chez les Volces & les autres peuples gaulois qui s'étendoient depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, par où ils savoient qu'Annibal avoit résolu de porter la guerre en Italie. A leur arrivée chez les Volces, les ambassadeurs romains ne furent pas peu surpris de trouver ces peuples en armes, selon l'usage de la nation, dans le lieu de l'assemblée générale, où ils s'étoient rendus pour écouter leurs propositions.

Éd. origin. t. I. p. 23.

Ces ambassadeurs commencèrent leur discours par relever extrêmement la gloire, les forces & l'étendue du pouvoir de leur République, & le terminèrent en priant les Volces de vouloir non-seulement ne pas accorder aux Carthaginois le passage pour l'Italie, mais aussi de le leur disputer. Cette proposition, faite par des personnes que les Gaulois regardoient avec beaucoup d'indifférence, leur parut si extraordinaire, qu'elle excita la risée & ensuite l'indignation de l'assemblée, & particulièrement des jeunes gens, dont le murmure alla si loin, qu'il fallut toute l'autorité des anciens ou des chefs [*reguli*] pour les contenir & leur imposer silence. Les Volces répondirent ensuite aux ambassadeurs que, n'ayant jamais reçu aucun service des Romains, ni aucune injure des Carthaginois, ils ne croyoient pas devoir se déclarer plutôt pour les uns que pour les autres; qu'au reste, s'ils avoient quelque parti à prendre, ce seroit moins contre les Carthaginois que contre les Romains, dont le dessein étoit de chasser d'Italie les Gaulois leurs compatriotes, qui y étoient établis, ou du moins de les rendre leurs tributaires [1].

Cette réponse ne plut pas aux ambassadeurs romains : ils n'en reçurent pas de plus favorables des autres Gaulois qu'ils trouvèrent & qu'ils sollicitèrent inutilement sur leur route, depuis l'entrée des Gaules jusqu'à Marseille. A leur arrivée dans cette ville, les Marseillois, alliés de la République romaine, leur apprirent qu'Annibal avoit prévenu les Gaulois, qu'il avoit gagné leur amitié à force d'argent & de présens, & qu'ils ne devoient espérer de réussir que par la

[1] C'est à Tite-Live que les Bénédictins ont emprunté tout ce qu'ils nous apprennent ici sur les négociations des Romains avec les peuples celtiques ou autres de la Gaule, antérieurement à la seconde guerre Punique. Le discours de leurs ambassadeurs à l'assemblée armée des Barbares (*ita mos gentis*, T. Liv. l. 21, c. 20), dont il excite les rires & les murmures, & la réponse faite à ce discours par un de leurs chefs ne sont, comme la plupart des discours directs ou indirects de Tite-Live, qu'un exercice de rhétorique dont le fond seul peut être considéré comme historique. Il faut remarquer, d'ailleurs, que l'historien ne cite nominativement aucun des peuples barbares qui auraient joué un rôle dans cette petite scène inconnue à Polybe, comme les négociations auxquelles elles se rattachent. Celui des Volkes que les Bénédictins y font figurer sur de simples indications paraît, pour la première fois, au chapitre XXVI du même livre, où l'historien nous les montre établis sur les deux rives du Rhône, indication qui ne conviendrait guère qu'aux Volkes Arécomiques, comme nous essaierons de le montrer dans une des notes du livre suivant. [E. B.]

An de Rome 535

même voie. En effet, le général carthaginois, qui connoissoit le foible de la nation gauloise, ayant envoyé des députés pour reconnoître le passage des Alpes, les avoit chargés de grosses sommes pour se concilier les esprits fiers & impolis des peuples des Gaules, chez qui il avoit dessein de passer; ce qui avoit très-bien réussi. Les ambassadeurs romains, de retour à Rome, rendirent compte au Sénat du mauvais succès de leurs négociations, tant auprès des Espagnols que des Gaulois. On y apprit bientôt après qu'Annibal avoit passé l'Ebre pour entrer dans les Gaules & venir ensuite en Italie.

XXI. — *Passage d'Annibal par les Pyrénées & le pays des Volces ou le Languedoc.*

An de Rome 536

Ce général se mit, en effet, en campagne au commencement du printemps, après s'être assuré du secours [1] des Gaulois Cisalpins [2], par l'étroite alliance qu'il contracta avec eux contre les Romains, leurs ennemis communs. Étant ensuite passé en Espagne, il y laissa, pour commander en son absence, son frère Asdrubal, & partit avec son armée, composée de quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie & de douze mille de cavalerie, tant Africains & Celtibériens, que de plusieurs autres nations. Il la partagea en trois corps, & lui fit passer l'Ebre sans que personne se présentât pour s'y opposer. Ayant soumis ensuite tous les peuples qu'il rencontra sur sa route, entre cette rivière & les Pyrénées, pour se conserver le passage libre de ces montagnes, il en confia la garde au général Hannon, qu'il y laissa avec un détachement de dix mille fantassins & de mille chevaux de son armée.

Annibal étoit actuellement occupé à passer les Pyrénées, lorsque les Celtibériens ou Espagnols auxiliaires, rebutés de la difficulté des chemins, perdirent courage & demandèrent leur congé. Quoique leur retraite dût affoiblir considérablement son armée, cependant ce général leur accorda leur demande; en sorte qu'après leur départ il ne lui resta que cinquante mille hommes de pied, neuf mille chevaux & trente-sept éléphans. Annibal, ayant ensuite continué sa marche, arriva enfin à Illibéris, dans les Gaules, sans aucune opposition de la part des Volces qu'il avoit tout sujet de craindre, parce qu'en effet il leur étoit aisé de lui disputer le passage des Pyrénées, à cause de l'avantage des lieux : mais soit que ces peuples eussent été avertis trop tard de sa marche, ou qu'ils fussent résolus de défendre seulement leur pays, & d'empêcher que ce général ne le mît sous contribution, comme il avoit fait des peuples d'Espagne qu'il avoit rencontrés sur sa route, ils se contentèrent de se rendre à la hâte à Ruscino, qu'on nomme à présent la tour de Roussillon, près de Perpignan. C'est là que s'étant assemblés en armes, ils résolurent de se défendre & de

Éd. origin. t. I, p. 24.

[1] Polybe, l. 3, p. 189 & suiv. — Tite-Live, l. 21. — Appien, *de Bello Annibal.* p. 315.

[2] Ici & ailleurs on entend par les Gaulois Cisalpins ceux qui habitoient au delà des Alpes, par rapport à nous, & en deçà des Alpes, par rapport aux Romains; & par Transalpins, ceux qui habitoient la Gaule proprement dite. [*Note des Bénédictins.*]

vendre chèrement leur vie, si les Carthaginois vouloient forcer le passage sur leurs terres. Annibal ayant intérêt de ménager ces peuples qui, par leur opposition, pouvoient du moins retarder sa marche & son entrée en Italie, prit le parti d'envoyer des députés à leurs principaux chefs [*reguli*] pour les adoucir & leur demander une conférence dans l'une des villes ou d'Illibéris, ou de Ruscino, à leur choix, ajoutant qu'il se rendroit volontiers lui-même dans leur camp, ou qu'il les recevroit avec plaisir dans le sien; qu'au reste il les prioit de ne pas le regarder comme un ennemi qui en vouloit à leurs biens ou à leur liberté, mais comme un étranger qui ne leur demandoit que le passage libre pour l'Italie, où il avoit dessein de porter la guerre; qu'en un mot il ne tiendroit qu'à eux d'empêcher qu'il ne fît aucun acte d'hostilité avant son arrivée au delà des Alpes. Sur cette proposition, les Gaulois s'étant extrêmement radoucis, envoyèrent les principaux d'entre eux conférer avec Annibal à Illibéris, où ce général les ayant gagnés par ses caresses autant que par ses libéralités, obtint d'eux le passage libre sur leurs terres. Annibal dirigea ensuite sa marche vers le Rhône & traversa le pays des Volces ou le Languedoc, ayant à sa droite la mer Sardique ou Méditerranée; mais ce ne fut pas sans obstacle de la part d'une partie de ces mêmes peuples, qui, moins faciles que ceux qui habitoient du côté des Pyrénées, osèrent lui disputer le passage. Annibal, contraint d'en venir aux mains avec eux, perdit beaucoup de troupes en différens combats qu'il fut obligé de leur livrer; mais il en coûta aussi aux mêmes Gaulois le ravage de leurs terres. Ce général[1], après avoir gagné par ses présens le reste des Volces, & intimidé les autres par la crainte de ses armes, arriva enfin aux bords du Rhône, sur les frontières de ces peuples [*ad fines Volcarum*] qui s'étendoient pour lors des deux côtés de cette rivière, selon le témoignage de Tite-Live[2].

XXII. — *Campement de Scipion sur le bord du Rhône.*

Les Romains, de leur côté, informés par leurs ambassadeurs du mauvais succès de leurs négociations tant en Espagne que dans les Gaules, & par les Marseillois, leurs alliés, des préparatifs d'Annibal & de ses desseins sur l'Italie, donnèrent le commandement d'une flotte considérable au consul Tibérius Sempronius, avec ordre d'aller faire diversion en Afrique, tandis que son collègue Publius Cornélius Scipion, avec soixante longs vaisseaux & plusieurs troupes de débarquement, feroit voile vers l'Espagne pour aller combattre Annibal & s'opposer en tout cas à son passage du Rhône & des Alpes, dont ils le croyoient encore fort éloigné. Scipion étant arrivé de Pise à Marseille en cinq jours, prit le parti de s'arrêter dans les Gaules & de remonter le Rhône avec sa flotte par l'embouchure la plus voisine de cette dernière ville. Il débarqua ensuite ses troupes & forma un camp le long de cette rivière, pour en disputer le passage à Annibal, qu'il croyoit alors occupé au passage des Pyrénées. Mais, à son débarquement, il fut bien surpris d'apprendre que ce général étoit déjà arrivé

[1] Silius Italicus, l. 3, p. 139.

[2] T. Live, l. 21.

sur les bords du Rhône, à quatre journées de la mer, & qu'il se disposoit à passer ce fleuve avec son armée. Sur cet avis, Scipion donna trois cents cavaliers aux Marseillois & à quelques Gaulois auxiliaires, qui s'offrirent d'aller reconnoître le camp des Carthaginois, tandis qu'il feroit rafraîchir ses troupes que la navigation avoit extrêmement fatiguées. Il délibéra ensuite, dans le conseil de guerre, des moyens de s'opposer au passage d'Annibal [1].

XXIII. — *Annibal passe le Rhône.*

Au bruit des approches de ce général, la plupart des Volces qui habitoient sur la droite du Rhône & du côté de Languedoc, avoient pris l'alarme, & persuadés qu'il en vouloit à leur liberté, avoient passé ce fleuve pour se cantonner sur l'autre bord qui leur servoit comme de rempart ; mais ceux qui étoient demeurés dans le pays, gagnés par les présens & l'argent qu'Annibal leur fit distribuer, & souhaitant d'ailleurs de se voir bientôt délivrés du séjour de ses troupes, s'empressèrent de lui fournir tout ce qui pouvoit faciliter son passage. Ils lui vendirent toutes leurs barques grandes & petites, dont ils avoient un grand nombre, à cause de leur commerce auquel ils s'adonnoient beaucoup : mais, comme toutes ces barques ne suffisoient pas pour le transport de l'armée carthaginoise, ils fournirent encore à Annibal le bois nécessaire pour en fabriquer de nouvelles, ils aidèrent même ses troupes à les construire. Ces barques, qui n'étoient que des troncs d'arbres creusés, furent construites avec tant de diligence, que dans l'espace de deux jours, Annibal se vit en état de tenter le passage du Rhône; cependant, comme il prévoyoit que les Volces qui s'étoient retirés de l'autre côté de ce fleuve, & qui s'étoient joints aux autres peuples du pays, lui disputeroient le passage, il usa du stratagème suivant. Il donna un détachement à Hannon, fils de Bomilcar, avec ordre de remonter le long du Rhône, de le passer à l'endroit qu'il jugeroit le plus commode, & de descendre ensuite le long du rivage opposé, pour prendre, quand il seroit temps, les ennemis en queue. Hannon s'étant mis à la tête de ce détachement, composé de troupes la plupart ibériennes ou espagnoles, & conduit par les Gaulois du pays, partit du camp à la première veille de la troisième nuit depuis l'arrivée des Carthaginois au bord du Rhône, & fit vingt-cinq milles de chemin pour se rendre à un endroit où cette rivière s'étendoit beaucoup, & où se partageant en deux bras, elle formoit une île, ce qui la rendoit plus guéable. Une forêt voisine lui ayant fourni de quoi construire assez de radeaux pour le passage de la cavalerie & le transport des bagages, il fit passer les Espagnols à la nage couchés sur leurs boucliers ou cètres, & tirant après eux leurs habits qu'ils avoient mis

Éd. origin. t. I, p. 25.

[1] Voyez, sur le passage d'Annibal à travers le Languedoc, une dissertation de M. Nicot, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1847-1848. — Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. 1, l. 1, c. 1. — Walckenaer, *Géographie des Gaules*, t. 1, p. 141, & une dissertation de M. Th. Générat, qui a pour titre : *Étude géographique & ethnographique sur les peuples qui avoisinaient le cours inférieur du Rhône & de la Durance avant la conquête des Gaules par les Romains, & recherches sur les villes de Vindalium & Aeria, & sur le passage du Rhône par Annibal.* Avignon, 1860, in-8° de 44 pages. [E. M.]

sur des outres. Hannon, après avoir fait passer ainsi le Rhône à tout son détachement sans aucune opposition, campa le reste du jour sur le bord de la même rivière pour y faire rafraîchir ses troupes, & se délasser des fatigues de la nuit précédente.

Le lendemain, ce général, conformément à ses ordres, descendit le long du rivage avec ses troupes; & lorsqu'il fut au voisinage du camp d'Annibal, ayant donné le signal dont il étoit convenu, qui étoit de faire de la fumée, ce dernier, qui avoit déjà tout disposé de son côté pour le passage, fit d'abord mettre les cavaliers armés sur les plus grosses barques, & les fantassins sur les plus légères, qui étoient rangées au-dessous des autres, celles-ci étant plus propres pour rompre l'impétuosité de l'eau. On avoit mis à la poupe de chacune de ces dernières un cavalier pour tenir les rênes de trois ou quatre chevaux qui devoient passer à la nage; il y avoit, dans les mêmes bateaux, d'autres chevaux sellés & bridés, dont on avoit fait entrer un nombre suffisant pour faciliter le débarquement du reste des troupes. Tout étant ainsi disposé, Annibal donne le signal du départ, & les barques étant parties dès l'instant, les troupes qui les conduisoient tâchent, par des efforts redoublés, de rompre la rapidité de l'eau pour arriver à l'autre bord, les soldats s'animant les uns les autres par des cris mutuels avec ceux qui étoient demeurés sur le rivage.

A la vue du passage des Carthaginois & au bruit de leurs cris, les Gaulois sortent en foule, s'attroupent sur le rivage, chantant à leur manière & frappant sur leurs boucliers, & font une décharge de flèches sur la flotte ennemie. Dans l'incertitude de l'événement, la terreur saisit également ces deux peuples. Les Gaulois, effrayés du nombre prodigieux de bateaux qui couvroient la rivière, furent encore bien plus surpris lorsque, entendant de grands cris derrière eux, ils virent qu'Hannon, après s'être emparé de leur camp & y avoir mis le feu, venoit fondre sur eux avec une vivacité extrême. Cette attaque imprévue les obligea alors de diviser leurs forces & d'envoyer une partie de leurs troupes à la défense de leur camp, pour éteindre le feu, tandis que le reste se présenta pour soutenir l'effort du détachement d'Hannon. Annibal, profitant d'une diversion si favorable, arriva sans opposition à l'autre bord du Rhône avec une partie de ses soldats qu'il rangeoit en bataille à mesure qu'ils débarquoient. Ce général, les animant ensuite au combat, les mène contre les Gaulois qui, accablés par la multitude, sont enfin obligés de céder & de chercher une retraite dans les villages voisins où ils se dispersent. Ainsi Annibal fit passer librement le Rhône au reste de son armée & campa la nuit suivante sur les bords de ce fleuve.

Éd. origin. t. I. p. 26.

Le lendemain, sur l'avis qu'il eut que la flotte romaine étoit arrivée vers l'embouchure de ce même fleuve, il détacha pour la reconnoître cinq cents Numides, tandis qu'il fit disposer toutes choses pour le passage des éléphans, qui étoient encore sur l'autre bord du Rhône. Ces Numides ne furent pas longtemps sans rencontrer le détachement que Scipion avoit fait partir de son côté pour reconnoître les Carthaginois; & ces deux corps en étant venus aux mains, le choc fut très-vif de part & d'autre; mais enfin, après une perte presque égale des deux côtés, les Numides ne pouvant plus soutenir l'effort des Romains,

prirent le parti de la retraite & portèrent à Annibal la nouvelle de leur défaite avec celle de l'approche des Romains. Ce général fut d'abord en suspens s'il iroit au-devant de ces derniers pour les combattre, ou s'il continueroit son chemin vers les Alpes, pour ne pas retarder son entrée en Italie : il prit ce dernier parti, de l'avis des députés des Gaulois Cisalpins, qui étoient venus le joindre pour s'offrir de lui servir de guides. Annibal fit donc décamper son armée & la fit marcher le long du Rhône en remontant cette rivière vers sa source, tandis qu'il demeura encore dans le camp pour faire passer ses éléphans, ce qu'il fit de la manière suivante.

On joignit plusieurs radeaux ensemble depuis le rivage jusque bien avant dans le Rhône, & dans l'espace de deux cents pieds de long & cinquante de large. A ces radeaux, liés les uns avec les autres & attachés au rivage, on en joignit encore un ou deux plus avant dans la rivière : ces derniers, sur lesquels les éléphans devoient passer, avoient la même largeur que les précédens; mais ils n'avoient que cent pieds de long & ne tenoient aux autres que par des câbles faciles à couper. On couvrit les uns & les autres de terre pour faire entrer plus aisément ces animaux, qui, craignant naturellement l'eau, ne s'y laissent pas conduire facilement. Pour remorquer les radeaux qui devoient en être chargés, on prit plusieurs barques qu'on attacha sur le rivage avec des cordes qui tenoient à des poulies, & qui empêchoient qu'elles ne fussent emportées par le courant de l'eau. Tout étant ainsi disposé, on fit passer d'abord une femelle jusqu'au dernier radeau, où les autres éléphans l'ayant suivie, on coupa les câbles & on partit. Tous les éléphans traversèrent ainsi heureusement la rivière & arrivèrent à l'autre bord, à l'exception de quelques-uns, qui, effrayés de se voir environnés d'eau, se jetèrent dans le Rhône, d'où ils se sauvèrent cependant à la faveur de leurs trompes : il en coûta seulement la vie à quelques-uns de leurs conducteurs, qui périrent dans ce passage.

Après que les éléphans eurent passé, Annibal [1] partit aussitôt pour aller joindre le reste de son armée qui avoit déjà pris les devants, & qui se trouva affoiblie dans sa route, depuis les Pyrénées jusques au Rhône, de douze mille fantassins & de mille chevaux, étant alors réduite à trente-huit mille hommes de pied & huit mille chevaux, ce qui prouve que les Carthaginois avoient eu divers combats à soutenir contre les Volces, qui occupoient toute cette étendue de pays. Annibal continua ensuite sa marche, & depuis l'endroit de son passage, il arriva en quatre jours au confluent du Rhône & de l'Isère : ce qui nous donne lieu de croire qu'il passa la première de ces deux rivières un peu au-dessous du Pont-Saint-Esprit, qui se trouve à une distance presque égale de la mer & de l'embouchure de l'Isère [2].

Scipion, informé par le retour de son détachement du voisinage des Carthaginois, fit promptement décharger ses bagages sur ses vaisseaux, décampa & remonta avec ses troupes le long du Rhône pour aller à la rencontre d'Annibal; il fut bientôt averti du départ de ce général & de la manière dont il avoit passé

[1] Polybe, l. 3, p. 212. — Æm. Probus, *in Annib.* p. 265. [2] Voyez tome II, *Note* V.

An de Rome 536

le Rhône; ainsi désespérant de pouvoir l'atteindre, parce qu'il avoit trois journées de marche sur lui, il prit le parti de remonter sur sa flotte & d'aller l'attendre à la descente des Alpes du côté d'Italie. Annibal y entra enfin après cinq mois de marche depuis son départ d'Espagne, malgré tous les efforts des Romains, & il remporta plusieurs victoires contre eux, qui ne sont pas de notre sujet. Nous remarquerons seulement que son frère [1] Asdrubal passa aussi les Pyrénées, onze ans après, pour aller le joindre en Italie; qu'il prit la route de l'Auvergne, d'où il marcha vers les Alpes, & que les peuples de ce pays, ainsi que les autres Gaulois qu'il rencontra sur son chemin, favorisèrent son passage & lui donnèrent même des troupes auxiliaires de leur nation qui eurent part à son expédition. On [2] croit qu'Asdrubal s'écarta du droit chemin qui naturellement devoit le conduire aux Alpes, & qu'il évita de traverser le pays des Volces, crainte de rencontrer dans son passage les mêmes difficultés qu'Annibal, son frère, avoit éprouvées : il paroît du moins que ce général dut passer dans une partie du pays des Volces Tectosages pour arriver des Pyrénées en Auvergne.

Éd. origin. t. I, p. 27.

XXIV. — *Secours des Tectosages de Thrace en faveur du roi de Pergame, & des Tectosages d'Asie en faveur d'Antiochus, roi de Syrie, & de Ptolémée, roi d'Égypte.*

Dans le temps que les Volces des Gaules s'opposoient au passage d'Annibal, leurs anciens compatriotes, établis dans la Thrace, combattoient en faveur d'Attale, roi de Pergame, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

An de Rome 530

Après que Séleucus Céraunus, roi de Syrie, eut été massacré [3] par ses propres sujets, & que son frère Antiochus le Grand, quoique dans un âge fort tendre, lui eut succédé, la plupart des gouverneurs des provinces, abusant de l'extrême jeunesse de ce prince, se rendirent maîtres de leurs gouvernemens & prirent les armes contre lui. Achéus, son proche parent, ayant pris sa défense, vengea en même temps la mort de Séleucus, frère de ce prince, & l'aida à reprendre une partie de son royaume sur ces usurpateurs. Le principal de ces rebelles étoit Molon, gouverneur de la Médie, qu'Antiochus défit entièrement avec le secours des Tectosages d'Asie qu'il avoit appelés à son service, & qui combattirent à la droite de son armée. Achéus, flatté de l'heureux succès de cette expédition, manqua à son tour à la fidélité qu'il devoit à Antiochus, & choisit le temps que ce prince étoit occupé à une guerre étrangère pour devenir lui-même l'usurpateur de son royaume. Il prit le titre de roi, s'unit avec Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, ennemi d'Antiochus, & se rendit formidable à tous les princes d'Asie d'en deçà du mont Taurus. Attale, roi de Pergame, qu'il attaqua d'abord, se voyant hors d'état de lui résister, eut recours aux Tectosages de la Thrace [4] dont il connoissoit la valeur, & dont il fit passer un grand nombre d'Europe en Asie. Ces Gaulois s'acquirent d'abord beaucoup de gloire

An de Rome 533

An de Rome 536

[1] T. Live, l. 27, c. 39.
[2] Doujat, in Livium, *ibid.*
[3] Polybe, l. 4, p. 271 & 314; l. 5, p. 397 & suiv.
[4] *Ibid.* l. 5, p. 420 & suiv.

An de Rome 536

dans toutes les expéditions qu'ils entreprirent en faveur de ce prince : ils le servirent avec autant de zèle que de fidélité, jusqu'à ce qu'un accident extraordinaire les détacha de ses intérêts. Ils étoient campés sur les bords du fleuve Mégiste, lorsque voyant une éclipse de lune, ils prirent ce phénomène pour un mauvais augure; étant d'ailleurs extrêmement fatigués d'une marche également longue & incommode par l'embarras des chariots chargés, selon l'usage de la nation, de leurs femmes & de leurs enfans, ils s'arrêtèrent & refusèrent d'aller plus avant. Ce refus imprévu fit beaucoup de peine à Attale, non pas tant pour le secours considérable dont il se voyoit privé par leur retraite, que par la crainte que ces Gaulois ne passassent à l'armée d'Achéus, & que ce prince ne s'en servît pour lui enlever la couronne. Car ces peuples, comme le remarque Polybe, se conduisoient dans leurs exploits militaires suivant leur caprice & leur fantaisie, & campoient toujours à part, pour être en état d'embrasser le parti qu'ils voudroient. Attale, embarrassé sur celui qu'il avoit à prendre dans cette conjoncture, ou de leur accorder, ou de leur refuser leur congé, étoit prêt à les faire envelopper par ses troupes qui les auroient taillés en pièces dans leur camp : mais arrêté par l'amour de sa propre gloire & par la parole qu'il leur avoit donnée, en les appelant de si loin à son secours, il aima mieux leur offrir à leur choix, ou de leur donner des terres pour s'y établir & les cultiver, ou de les faire conduire sûrement sur la côte de l'Hellespont. Ils prirent ce dernier parti, & s'étant retirés, Attale décampa lui-même & retourna à Pergame.

La guerre que le roi Antiochus [1] avoit entreprise contre Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, au sujet de la province de Cœlé-Syrie, l'empêcha d'agir contre Achéus & de le punir de sa rébellion. Ces deux rois voulant enfin terminer la guerre qu'ils se faisoient depuis quelques années, mirent sur pied des armées formidables. Celle de Ptolémée étoit composée, entre autres, de six mille hommes, tant Gaulois que Thraces auxiliaires, dont quatre mille étoient déjà enrôlés depuis longtemps à son service : les autres deux mille étoient de nouvelle levée. Ces deux princes ayant résolu d'en venir à une action décisive, se rencontrèrent auprès de Raphias, dans la Phénicie, lieu fameux par la célèbre bataille qui s'y donna entre ces deux rois. L'aile gauche de Ptolémée plia d'abord sous les efforts de la droite des Syriens; mais ayant été relevée & soutenue à propos par la droite de ce prince, où étoient les Gaulois auxiliaires, l'armée d'Antiochus fut entièrement défaite.

An de Rome 537

Éd. origin. t. I, p. 28.

D'un autre côté, les Gaulois Tectosages de la Thrace, qui, après avoir abandonné le service du roi Attale, s'étoient retirés sur la côte de l'Hellespont, désoloient impitoyablement ce pays : ils ravagèrent les campagnes & pillèrent les villes pendant deux années de suite. Celle d'Ilium ou de Troie, qu'ils assiégèrent [2], fut assez heureuse pour échapper à leur fureur, à la faveur du secours de quatre mille habitans d'Alexandrie de Troade, commandés par Thémistus, qui, après leur avoir coupé les vivres, les obligèrent non-seulement de lever le siége

[1] Polybe, l. 5, p. 409, 421 & seq.

[2] Polybe, l. 5, p. 447.

An de Rome 538

dans le temps qu'ils le poussoient avec plus de vigueur, mais aussi d'abandonner la Troade.

Ces mêmes Tectosages effacèrent bientôt après cette tache, par la gloire qu'ils eurent de se rendre maîtres de la ville d'Arisba dans l'Abydène, d'où ils firent une cruelle guerre aux autres villes voisines. Prusias, roi de Bithynie, averti des désordres & des excès qu'ils commettoient, marcha contre eux à la tête de son armée, & les ayant rencontrés, leur livra bataille & les fit passer au fil de l'épée; ensuite, s'étant rendu maître du camp, il égorgea sans miséricorde leurs femmes & leurs enfans. Par cette victoire, dit Polybe, Prusias délivra les habitans de l'Hellespont des Gaulois, qu'ils craignoient extrêmement, & du péril où les peuples d'Asie s'étoient exposés, en appelant témérairement chez eux les *barbares d'Europe*, car c'est ainsi que cet historien les appelle.

XXV. — *Les Tectosages d'Asie secourent Antiochus contre les Romains.*

An de Rome 563-564

Le secours que les Tectosages de Galatie donnèrent dans la suite à Antiochus le Grand, roi de Syrie, contre les Romains qui vouloient soumettre ce prince à leur domination, fut[1] la source en partie des maux que ces derniers leur causèrent. Antiochus, devenu supérieur à ses ennemis, avoit non-seulement recouvré son royaume; il avoit encore porté ses armes victorieuses dans les États de ses voisins. Dans la suite, sa trop grande puissance devint suspecte aux Romains, surtout après qu'il eut donné retraite dans ses États au fameux Annibal, que ses malheurs y avoient conduit. Antiochus, prévoyant qu'il auroit la guerre à soutenir contre la République romaine, crut devoir s'assurer du secours des Gallo-Grecs, sachant combien leur réputation étoit bien établie. Il les engagea donc, partie à force d'argent, partie par la crainte qu'il leur donna de ses propres armes, à faire alliance avec lui. Annibal, qui cherchoit une occasion de se venger des Romains, le pressant extrêmement de les prévenir & de leur déclarer la guerre, il s'y détermina enfin. Cette guerre dura trois ans; mais Antiochus eut bientôt lieu de s'en repentir, ayant été battu en différentes batailles, & obligé enfin de céder une partie de ses États aux Romains. Les Gallo-Grecs auxiliaires combattirent plusieurs fois dans le cours de cette guerre en faveur de ce prince. Les anciens historiens[2] font mention de quatre mille d'entre eux qui faisoient la principale force de son armée, dans le temps qu'il

An de Rome 564

assiégea le roi Attale dans sa capitale de Pergame. Ces peuples firent pour lors de si grands ravages dans la campagne, & jetèrent une si grande terreur dans cette ville, qu'Eumène fut obligé de venir au secours du roi Attale, son frère. Dans une autre occasion[3], qui se présenta quelques jours avant la bataille de Magnésie, l'armée romaine étant campée à quatre milles de celle d'Antiochus, mille archers gaulois, ayant passé la rivière de Phrygie qui séparoit les deux

[1] T. Live, l. 37. — Suidas, *in verbo* Γαλατία. — Appien, *in Syriac.*

[2] T. Live, l. 37, c. 18.

[3] *Ibid.*, l. 37, c. 28.

An de Rome 564

armées, furent insulter le consul romain jusque dans son camp, & après y avoir mis le désordre, & combattu assez longtemps, ils se retirèrent & repassèrent la rivière n'ayant perdu que fort peu de monde. Mais si les Gaulois eurent la gloire de vaincre dans cette occasion, ils eurent bientôt après le malheur d'être défaits avec Antiochus. Ce prince étoit campé sur les confins[1] de la Phrygie, près de la ville de Magnésie & de la montagne de Sipylus, quand le consul L. Cornélius Scipion l'attaqua avec une armée de trente mille hommes. Antiochus avoit dans la sienne, qu'on fait monter à soixante-dix mille combattans, un corps considérable d'infanterie & de cavalerie de Gallo-Grecs, Tectosages, Trocmes & Tolistoboges : il mit quinze cents cavaliers de cette nation, soutenus de trois mille autres pesamment armés [*loricati & cataphracti*], à la droite de la phalange macédonienne, qui faisoit la principale force de son armée, & en occupoit le centre; il plaça quinze cents autres cavaliers gaulois à la gauche de cette phalange, appuyés de deux mille cinq cents chevaux de la même nation, ce qui faisoit en tout un corps de huit mille hommes de cavalerie gauloise. Appien fait encore mention d'un corps d'infanterie de la même nation, posté à la gauche de l'armée d'Antiochus. Ce prince fut battu cependant malgré la supériorité de ses troupes sur celles des Romains, & sa défaite fut une suite du peu d'étendue qu'il avoit donnée à sa phalange, qui, par là, fut mise hors d'état de combattre; d'ailleurs, un nuage épais qui s'éleva & qui l'empêcha d'observer les mouvemens des ennemis, lui nuisit beaucoup. Ses Gaulois auxiliaires, qui soutinrent le premier choc des Romains, furent les premiers défaits. Antiochus perdit cinquante mille hommes, tués ou faits prisonniers, tandis que les Romains n'eurent que vingt-quatre cavaliers & trois cents fantassins tués.

Éd. origin. t. I, p. 29.

XXVI. — *Les Romains déclarent la guerre aux Gaulois d'Asie.*

An de Rome 565

Le dévouement des Gaulois pour Antiochus[2] & les secours considérables qu'ils lui donnèrent durant cette guerre, déplurent extrêmement aux Romains. Le consul Cn. Manlius se servit du moins de ce prétexte pour déclarer la guerre à ces peuples : il assembla son armée à Éphèse au commencement du printemps de l'an de Rome 565; & pour animer le courage de ses soldats, il leur représenta que le moyen le plus sûr pour réduire entièrement Antiochus qu'ils venoient de vaincre, & pour l'empêcher de remuer à l'avenir, étoit d'attaquer les Gallo-Grecs ses alliés & sa principale ressource. Il les assura qu'ils seroient bientôt soutenus dans cette guerre par Eumène, roi de Pergame, allié de la République, qui connoissoit parfaitement le pays de ces peuples & leur manière de combattre, & que ce prince, qui étoit autant intéressé qu'eux à les soumettre, devoit revenir incessamment de Rome. Manlius ayant disposé ses troupes à entreprendre cette guerre, fut joint par celles de Pergame, commandées par Attale, frère puîné d'Eumène; & après une longue marche, il arriva sur les

[1] T. Live, l. 37, c. 39 & suiv. — Appien, *in Syriac.*

[2] T. Live, l. 38, c. 12 & suiv. — Polybe, *Excerpt. legat*, p. 834 & seq. — Appien, *in Syriac.* p. 115 & seq.

An de Rome 565

frontières du pays des Tolistoboges. Ces peuples, qui, depuis leur établissement en Asie jusques à la défaite d'Antiochus par les Romains, avoient joui d'une prospérité presque continuelle, furent d'autant plus surpris de voir les Romains à leurs portes, qu'ils croyoient que cette nation n'oseroit jamais hasarder une telle entreprise, ni porter ses armes dans un pays si éloigné de la mer.

Manlius, avant que de commencer aucune hostilité, crut qu'il étoit de la prudence d'instruire ses soldats du génie & du caractère de la nation contre laquelle ils avoient à combattre[1]. Voici le portrait qu'il en fit dans un discours que Tite-Live lui prête : « Je sais, dit-il à ses soldats, que de tous les peuples « qui habitent l'Asie, les Gaulois ont la réputation d'être les plus belliqueux & « les plus expérimentés dans l'art militaire. C'est une nation qui, après avoir « porté ses armes victorieuses dans presque toutes les parties de l'univers, a fixé « sa demeure au milieu du peuple du monde le plus doux & le plus paisible. « Les Gaulois affectent de se rendre redoutables à ceux qui ne les connois- « sent pas. Il est vrai que tout inspire en eux la terreur : leur mine, leur taille, « leur longue chevelure blonde, la grandeur de leurs boucliers, la longueur « de leurs épées, leur chant au commencement du combat, le bruit qu'ils ont « coutume de faire pour lors, soit sur leurs boucliers[2], soit avec leurs armes, les

[1] T. Live, l. 38, c. 17.

[2] [Cette Note sur la tactique & l'armure des populations gauloises eût été mieux placée à la fin du premier livre, où les Bénédictins résument un peu rapidement ce que les anciens nous apprennent sur les mœurs & les usages des Gaulois, sans oublier « leurs inclinations & leurs armes » (*l.* I, *n.* XLVIII). Nous l'avons reportée ici pour éviter l'encombrement des grandes notes qui se multiplient dans cette partie de l'ouvrage.]

Le bouclier long des Gaulois, dont la forme & les dimensions paraissent avoir vivement frappé les Grecs & les Romains, ne nous est point connu sous son nom national comme tels ou tels autres détails de l'armure gauloise[1]. Les écrivains grecs se servent pour le désigner du substantif θυρεός (dérivé de θύρα, *porte, une porte*) que les Bénédictins traduisent (*l.* I, *n.* VII) par le mot français *tyrse* ou *thyrse*, employé aujourd'hui dans un tout autre sens; les Latins, du mot *scutum* qui semble impliquer aussi une origine ou une imitation hellénique, car il est emprunté au grec σκῦτος, *peau de bête, cuir.* Mais tous s'accordent à le regarder comme particulier aux populations de race celtique (...τοῦ Γαλατικοῦ θυρεοῦ. Polyb. l. 12, c. 30. — ...τοὺς ἐπιχωρίους θυρεούς. Pausan. l. 10, c. 20), & l'on peut affirmer au moins qu'il n'avait rien de commun avec le bouclier rond (ἀσπίς, *clupeus, clipeus* plus tard) dont se servaient, au temps des invasions gauloises, les hoplites des villes grecques & ceux des anciennes légions de Servius organisées & armées sur le type de la phalange dorienne des temps primitifs[2].

[1] Nous citerons notamment le *gaesum* & le *mataris* (*matara*, chez César, *de Bello Gall.* l. 1, c. 26) qui paraissent avoir été deux armes de jet distinctes de taille comme de forme (voir plus haut la note sur les *Gæsates*), & la haste à long fer (... πηχυίας τῷ μήκει τοῦ σιδήρου..) désignée en Gaule sous le nom de λάγκια (.. ἃς ἐκεῖνοι λαγκίας καλοῦσι : Diod. Sic. l. 5), que Diodore distingue avec raison du grec λόγχη, quoiqu'il présente avec lui un certain air de parenté. Varron lui-même reconnaissait que le mot était étranger à la langue latine (*non latinum verbum esse* : Aulu-Gell. l. 15, c. 31). Il faut y joindre les chariots de guerre : *essedae, esseda, essede, essied, essieu* depuis; nom gaulois comme celui de plusieurs autres chars de travail ou de voyage naturalisés depuis en Italie : *rheda, petorritum, cofinus*, (*coffin* en anglais), *benna* (*benne*, en Belgique), &c., où les chefs bretons du temps de César combattaient encore à la manière des héros troyens ou phrygiens de l'époque homérique (T. Liv. l. 10, c. 28; Strab. l. 4, c. 6, § 2), debout sur l'*esseda*, à côté de l'*Hénioque* (*auriga*) qui dirigeait les chevaux & armés d'un javelot, que Diodore désigne sous le nom de σαύνιον ou σαυνίον (*inde* σαυνιάζειν) qui paraît lui-même celtique ou tout au moins barbare d'origine. Les longs fers de ces σαύνια étaient quelquefois barbelés d'un bout à l'autre, comme l'était le javelot en silex ou en os de l'époque anté-historique (τὰ δὲ ἑλικοειδῆ δι' ὅλων ἀνακλάσεις ἔχει : Diod. Sic. *l. l.*). L'arbalète que l'on voit figurer à deux reprises & très-clairement sur les monuments funéraires des nobles *Vellavi* (au musée du Puy), devait avoir aussi son nom indigène, comme d'autres armes de chasse (Cæs. *B. G.* l. 7, c. 31; Strab. l. 4, c. 4, § 3; Tacit. *Ann.* l. 3, c. 43), connues ou inventées par les Arvernes, qui chassaient au faucon bien longtemps avant le moyen âge (... *hic primum tibi pila, pyrgus* (le jeu des *latrunculi*), *accipiter* (le faucon ou l'épervier), *canis, equus, arcus ludo fuere* : Sidon. Apollin. *Epist.* l. 3, ép. 3), car on retrouve dans plusieurs provinces du Midi les entraves (*compedes*) de ces oiseaux de chasse, marquées du nom ou des initiales du maître.

[2] Le *clipeus* dont étaient armés dans cette première organisation les légionnaires du premier rang (les *hastati*) était, suivant Plutarque, d'origine grecque (ἀργολικὰς πρότερον... Plutarch. *in Romul.* c. 21), à l'inverse du *scutum* des deux lignes suivantes que les Romains auraient emprunté, suivant

« cris, hurlemens & les danses qu'ils y joignent, enfin un certain air de « fierté que leur donne leur figure gigantesque. Que les Grecs, ajouta-t-il, les « Phrygiens & les Cariens les craignent & en soient épouvantés, eux qui ne « sont pas faits à leurs manières, à la bonne heure : pour nous qui som« mes accoutumés à leur bruit & parfaitement instruits de leur vanité, nous « devons les mépriser, à l'exemple de nos pères, qui les ont battus dans plu« sieurs occasions, & en ont plus souvent triomphé que d'aucune autre nation

Il formait, avec la longue épée de fer à deux tranchants (μάχαιρα, σπάθη, μάχαιρα Κελτική, POLLUX, *Onomastic.* 1, 10, 149) qui fendait ou abattait la tête d'un seul coup (... αἷς καταφέροντες τὰς κεφαλὰς διέκοπτον, POLYÆN. l. 8, c. 7, § 2), un des traits distinctifs de l'armure & de la tactique gauloise[3], où les armes offensives paraissent avoir joué de tout temps un rôle plus important que les armes défensives[4]. Les chefs, en effet, & quelques guerriers d'élite étaient à peu près les seuls, dit un historien ancien, qui s'affublassent, par vanité le plus souvent, d'une cotte de mailles dorée ou d'un casque empanaché de plumes & d'aigrettes[5] dont ils se débarrassaient eux-mêmes au moment du combat, car ils ne paraissent avoir connu ni les cuirasses à double carapace, ni les cnémides de bronze dont se composait la πανοπλία des hoplites grecs & étrusques, que nous retrouvons tout entière quelquefois dans leurs tombeaux. L'homme des bandes de Brennus, comme le Gésate des bords du Rhône, celui même qui combattait au premier rang le cou ceint du *torques* d'or n'avait, lui, d'autre arme défensive que son grand bouclier[6] dont il se servait de bien des manières, il est vrai, tantôt comme d'une nacelle (ἀντὶ σχεδίας, PAUSAN. l. 10, c. 21) pour passer les torrents & les marais, tantôt comme d'un lit ou d'un toit, pour s'abriter pendant la nuit. A des époques plus récentes, les Cimbres que Marius a arrêtés, ne franchissaient-ils pas pendant l'hiver, les glaciers & les nevés des Alpes sur leurs boucliers, qui les jetaient ainsi d'un bond en Italie[7] ?

Le *scutum* des Gaulois était formé, comme tous les boucliers antiques, d'un ou de plusieurs cuirs de

lui, aux Sabins, dont ils descendaient par Tatius (θυρεοῖς δὲ τοῖς ἐκείνων ὁ Ρωμύλος ἐχρήσατο... *l.l.*). Mais les textes & les monuments figurés qui ne commencent à Rome qu'à des époques très-récentes, nous laissent absolument sans indication sur la forme de ce *scutum* primitif, qui pourrait n'avoir été qu'un bouclier ovale comme celui des hoplites de la phalange dorienne (ἀσπὶς ποδήρης, XENOPH. ἀσπὶς παραμήκης, ARRIEN.), si bien décrit par Tyrtée dans des vers contemporains de l'époque royale à Rome : Μηρούς τε κνήμας τε κάτω καὶ στέρνα καὶ ὤμους, | Ἀσπίδος εὐρείης γαστρὶ καλυψάμενος. TYRT. *Fragm.* VII, 23). Plutarque, que nous venons de citer, ne dit-il point un peu plus haut que les Sabins étaient ou se croyaient de race dorienne (Λακεδαιμονίων ἀποίκους οὖσιν, *l.l.*). — Voir, indépendamment des écrivains classiques dont nous exprimons ici la substance, les nombreux travaux spéciaux récemment publiés en Allemagne sur le costume & l'armure des Grecs & des Romains par MM. Koepke (Berlin, 1807), Loehr, Taktik und Kriegswesen der Griech. und Roem, Kempten, 1825, Ruestow und Koechly, Gesch. des griech. Kriegswesens, Aarau, 1852, Guhl und Koner ; Das Leben der Griechenund Roemer nach antiken Bildwerken ; Berlin, 1860 ; H. Weiss, Kostuemkunde, Stuttgard, 1860, & les savants articles sur l'armure des Grecs & des Romains de la *Real-Encyclopaedie* du docteur Pauly (*sub voce Arma*). Celui de M. A. Baumstark sur l'armure des Gaulois (*ib. sub voce Galli*) nous paraît laisser beaucoup à désirer, au double point de vue de l'exactitude & de la critique, archéologiquement comme historiquement parlant.

[3] Cette μάχαιρα, que d'autres écrivains grecs désignent sous le nom de σπάθη (proprement la latte de bois des tisserands), qui a survécu au mot μάχαιρα chez les populations néo-latines (sous les formes *spatha, spada, espade, espadon spadassin*), *espée, épée*), était, comme le dit Plutarque, l'arme préférée & l'arme redoutée du fantassin gaulois, qui s'en servait avec une vigueur & une adresse remarquables : τῆς τῶν βαρβάρων ἀλκῆς τὴν βιαιοτάτην ἐν ταῖς μαχαίραις οὖσαν, PLUTARCH. *in Camill.* p. 387, ch. D. BOUQUET). Mais elle ne frappait que de taille (... μηδαμῶς κέντημα τὸ ξίφος ἔχειν, POLYB. l. 2, c. 33. — *Gallis praelongi gladii ac sine mucronibus*, T. LIV. l. 22, c. 47), quoique tranchante des deux côtés & dans toute sa longueur, à l'inverse de l'épée courte des Ibères, adoptée depuis par les Romains, qui frappait à la fois d'estoc & de taille (... *punctim magis quam caesim*, T. LIV. *l.l.*). Elle était de plus forgée d'une manière si grossière (... βαρβαρικῶς καὶ τῷ σιδήρῳ τεχνῆ. PLUTARCH. *l.l.*) que la lame se courbait, sans se briser il est vrai, comme le fait l'acier, après chaque coup asséné, & que le combattant était obligé de la redresser à l'aide du pied sur la terre. (... πρὸς τὴν γῆν ἀπευθῦναι τῷ ποδὶ, POLYB. *l.l.*) — On la portait suspendue au côté droit, (... παρὰ τὸ δεξιὸν πλευρὸν, STRAB. l. 4, c. 4, § 3. — ... παρὰ τὴν δεξιὰν λαγόνα [sur la cuisse droite], DIOD. *l.l.*), au moyen de chaînettes de fer ou de bronze (... σιδηραῖς ἢ χαλκαῖς ἁλύσεσιν, DIOD. *l.l.*), que les riches remplaçaient quelquefois par des baudriers ornés de *bullae* argentées ou dorées (... ἐπιχρύσοις ἢ καταργύροις ζωστῆρσι, DIOD. *l.l.*), comme dans un curieux spécimen de notre collection découvert près d'Embrun, dans les Alpes cottiennes.

[4] La musique des bandes gauloises (σάλπιγγας δ' ἔχουσιν ἰδιοφυεῖς [indigènes par conséquent], καὶ βαρβαρικάς, DIOD. *l.l.* p. 307) n'était pas moins caractéristique que *leur tactique & leur armure*. Les plus sérieux de leurs historiens ne parlent qu'avec étonnement du nombre énorme de cornets, de trompes soufflées à pleins poumons, qui précédaient leurs lignes (... ἀναρίθμητον μὲν γὰρ ἦν τὸ τῶν βυκανητῶν καὶ σαλπικτῶν πλῆθος... POLYBE, l. 2, c. 30), & dont le son rauque ou strident (...ἦχον τραχὺν, DIOD.) se mêlait aux cris & aux chants de guerre répétés par les rochers des montagnes voisines.

[5] ..... θώρακας δὲ ἔχουσιν οἱ μὲν σιδηροῦς ἁλυσιδωτούς.., (DIOD. SICIL. l. 5, p. 305 & 307.) — ... κράνη δὲ χαλκᾶ περιτίθενται μεγάλας ἐξοχὰς ἐξ αὑτῶν ἔχοντα, *l.l.*; en les chargeant encore d'ornements bizarres, de becs d'oiseaux ou de cornes de bêtes sauvages.

[6] Θυρεοὺς γὰρ τοὺς ἐπιχωρίους εἶχον, καὶ ἄλλο σφίσιν οὐκ ἦν ὅπλον... σκέπη σώματος. (PAUSAN. l. 10, c. 20.)

[7] Τοὺς θυρεοὺς πλατεῖς ὑποτιθέντες τοῖς σώμασιν (PLUTARCH. *in Mario*, c. 22). *Hiliam... per hiemem, quae altius Alpes levat, tridentinis iugis in Italiam provoluti veluti ruina descenderant* (FLOR. l. 1, c. 37, éd. C. Halm.).

An de Rome 565

« du monde. Nous avons déjà éprouvé que quand on est assez brave pour « soutenir le premier feu qui les emporte & les met dans une espèce de fureur, « la sueur & la lassitude leur font tomber bientôt après les armes des mains; « & que, sans employer le fer contre eux, le soleil, la poussière & la soif les « accablent & les découragent, tant ils sont mols & efféminés lorsque ce pre- « mier feu les abandonne. Ce n'est pas seulement dans les actions générales « entre nos légions & les leurs, mais dans des combats singuliers d'un Romain « avec un Gaulois, que nous avons connu la différence des deux nations. Avec

Éd. origin. t. I, p. 30.

bœuf[8] superposés tantôt à une claire-voie d'osier (ῥάβδοι, κανόνες, chez les Grecs de l'époque héroïque, Il. Θ, v. 193), tantôt à un cloisonnage de planches minces ajustées latéralement. Il était encadré ou recouvert comme eux de lames métalliques diversement entrecroisées, quelquefois d'ornements ou d'images en relief destinés à le garantir, au moins autant qu'à le faire reconnaître dans la mêlée[9]. Mais il en différait par sa forme rectangulaire & surtout par ses dimensions, qui justifient l'épithète θυρεός sous laquelle les Grecs le désignaient. Il y a même plus d'une raison de croire qu'il n'avait rien ou presque rien à cette époque de la courbure semi-cylindrique qu'ont prise depuis les *scuta* en forme de tuile des légionnaires romains (... *scutis oblongis & curvis* : Amm. Marcellin, l. 24, c. 6). Diodore de Sicile, dont le témoignage, puisé souvent à des sources anciennes, prend ici de l'importance, dit formellement qu'il était de la taille d'un homme (θυρεοῖς μὲν ἀνδρομήκεσι, l. 5, p. 376), & que le grand corps des guerriers gaulois disparaissait en partie derrière ces longs écrans cerclés & bardés de bronze. Pausanias, qui avait vu les boucliers des soldats de Brennus suspendus par les Étoliens aux chapiteaux du grand temple de Delphes, assure qu'ils ressemblaient de très-près aux *gerrhae* des Perses, qui étaient aussi de grands boucliers longs, communs à plusieurs des peuples de ce vaste empire[10].

En aurait-il été de l'*armure des Celtes*[11] comme de leur idiome national, dont la philologie se préoccupe avec raison aujourd'hui, comme de leurs croyances religieuses, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, avec quelque détail (Voir page 83 la note sur les religions primitives de la Gaule), comme de leur costume lui-même, qui ressemble par plus d'un trait à celui des autres peuples barbares de l'occident, & qui doit se rattacher, comme le leur, à l'Asie occidentale, d'où paraissent être sorties la plupart des populations européennes[12]? Ce que l'on peut affirmer, au moins, c'est qu'ils n'en ont rien ou presque rien emprunté aux Grecs ou aux Romains, dont ils ne connaissaient probablement pas les noms avant leurs invasions en Italie & en Grèce. Ce seraient les Romains, au contraire, qui auraient, à la suite de leurs premières rencontres avec nos pères, dont la tactique toute nouvelle les déroutait, reconnu & corrigé par degrés les imperfections de leur armure nationale, en couvrant par exemple d'un casque de bronze la tête de leurs légionnaires, pour les garantir de ces grands coups d'épée que les

[8] De là, les épithètes βόειος, ταύρειος, appliquées chez Homère à tous les boucliers (βόειαι ἀσπίδες εὔκυκλοι, Il. E, 542, M. 526), qui prennent à cause de cela les noms de βοεῖαι, ῥινοί, βόες τυκταί. (Il. Δ, 447; — M, 105; — P, 452.) Ces peaux (πτύχες) que l'on cousait en plus ou moins grand nombre (celui d'Ajax en avait jusqu'à sept : σάκος ἑπταβόειον : Il. Z. 220) & que les Grecs savaient déjà tanner de très-bonne heure, comme le prouvent certains mots de leur langue, étaient souvent employées crues ou desséchées chez les barbares d'Europe & d'Asie, dont les boucliers velus prenaient dans ce cas le nom de λαισήια (de λάσιος, *velu*) ... λαισήια ... ὠμοβοέης πεποιημένα, dit Hérodote, en parlant des Ciliciens, l. 7, c. 91.

[9] Τινὲς δὲ καὶ τῶν χαλκῶν ἐξοχὰς ἔχουσιν, οὐ μόνον πρὸς κόσμον (comme les σήματα ou σημεῖα des Grecs) ἀλλὰ καὶ πρὸς ἀσφάλειαν εὖ δεδημιουργημένας. (Diod. *l. l.* p. 307.) Ces détails du bouclier antique, que nous connaissons chez les Grecs, par les peintures des vases, par les bas-reliefs sculptés & les minutieuses descriptions des poëmes homériques, qui désignent par leur nom chacune de ses parties, depuis l'ὀμφαλός (l'*ambo* des Romains) qui en formait le centre, jusqu'aux κύκλοι, ou plaques rondes (ὀμφαλοί, *bullae*) quelquefois nombreuses dont il était décoré, & aux lames de bronze (ἄντυξ), quelquefois doubles & triples (ἄντυξ τρίπλαξ. Il. Σ, 480) qui en recouvraient les bords, nous sont à peu près inconnus chez les Gaulois, qui n'avaient ni poëtes, ni artistes. En bataille, ils le tenaient à l'aide d'une poignée de bois ou de lanières de cuir, qui le fixaient au bas & au haut du bras gauche : en marche, ils le portaient supendu au cou ou à l'épaule gauche, au moyen de courroies dont les noms étaient discutés chez les Grecs eux-mêmes.

[10] Σχῆμα δὲ αὐτῶν ἐστιν ἐγγυτάτω τῶν περσικῶν γέῤῥων (Pausan. l. 10, c. 19.)

[11] Ce mot, qui sera justifié par tout ce que nous venons de dire, le serait au besoin par le témoignage des anciens eux-mêmes, qui s'en sont servis à plusieurs reprises dans le même sens que nous : *armisque gallicis*, T. Liv. l. 21, c. 42. — ... ὁ δ' ὁπλισμὸς τῶν Ἰαπόδων Κελτικός... (Strab. l. 7, c. 5, § 4.)

[12] Pausanias ne remarquait-il pas, longtemps avant nous, que l'organisation de la *trimarkisia* ou de la grosse cavalerie celtique était calquée sur celle du corps persan des *immortels*, où chacun des dix mille cavaliers maîtres, dont le corps était composé, avait aussi ses deux servants montés & prêts à prendre au besoin sa place (Pausan. l. 10, c. 39.) L'intermédiaire habituel de ces antiques relations, que nous sommes réduits à deviner en partie, parait avoir été la longue & large vallée du Danube (Ἴστρος, *Ister*), qui s'ouvre du côté de l'orient, comme le dit Hérodote (...πρὸς εὖρον ἄνεμον, l. 4, c. 99), & dont les deux rives étaient habitées, de son temps, par des populations qui portaient encore le costume des Mèdes : ἐσθῆτι χρεωμένους Μηδικῇ (l. 5, c. 9). Un de ces peuples, les Sigynnes, dont le nom était arrivé jusqu'à lui, se croyaient eux-mêmes originaires de l'Asie : εἶναι δὲ Μήδων σφέας ἀποίκους λέγουσι, *l. l.*; ce que l'historien se garde bien de contester, quoique le fait

« quelle valeur M. Manlius ne chassa-t-il point du Capitole ces anciens & vé-
« ritables Gaulois qui l'avoient assiégé? Ceux que vous avez à combattre ont
« dégénéré de leurs ancêtres; ils se sont mêlés avec les Grecs, dont ils ont pris
« le nom, & ont participé à leur mollesse; ce n'est donc pas sans fondement
« qu'on les appelle Gallo-Grecs; en un mot, en changeant de climat, ils ont,
« à l'exemple de bien d'autres peuples étrangers, changé de mœurs & de génie.
« Vous les avez déjà battus dans l'armée d'Antiochus, ces Phrygiens revêtus
« d'armes gauloises; vainqueurs de diverses autres nations, vous soumettrez
« d'autant plus aisément celle-ci, qu'elle est déjà vaincue; & votre victoire sera
« d'autant plus glorieuse, que ces Gaulois ont encore toute la réputation de
« leur ancienne valeur. »

Gaulois de l'Allia assénaient aussi bien que nos chevaliers du temps des croisades [13].

Quelques-unes des armes de jet que les Gaulois maniaient du reste avec une dextérité remarquable, qu'ils lançaient l'une après l'autre (*eminus*) avant d'en venir à leur combat à l'arme blanche (ἡ ἀπὸ τοῦ ξίφους... μάχη, DIODOR. *l.l.*), paraissent avoir été appréciées de très-bonne heure par les Romains, car elles figurent déjà sous leur nom national dans l'armement de la légion manipulaire qui n'était, comme on le sait, qu'une réforme de l'ancienne tactique romaine, nécessitée par l'expérience de tactiques toutes nouvelles. Nous citerons notamment le *gaesum*, que Tite-Live signale parmi les armes de hast ou de jet, dont fut alors armée l'infanterie légère de chacun des nouveaux corps [14]. Ce serait à la même époque aussi, dit le même historien, que le *scutum* ou le grand bouclier rectangulaire serait devenu l'arme défensive & l'arme uniforme, qui plus est, des légionnaires de tous les rangs [15]. Les *hastati* (soldats du premier rang), qui étaient restés fidèles au vieux bouclier rond des temps héroïques, l'auraient définitivement abandonné à cette époque [16], & il y a plus d'une raison de croire, en rapprochant les dates de ces transformations, intéressantes même pour notre histoire, que, sur ce point encore, l'exemple des Gaulois n'a point été sans influence sur les Romains. Il est certain au moins que le nouveau bouclier de leur infanterie, dont l'usage s'est maintenu depuis jusque sous l'Empire, rappelle de très-près, par la forme comme par le nom, le grand bouclier des bandes gauloises, rendu plus maniable, il est vrai, quoiqu'il ait encore un mètre & vingt centimètres de hauteur moyenne & arrondi ou recourbé dans le sens de sa largeur, de manière à garantir, même latéralement, le corps du combattant, que le bouclier gaulois, malgré ses dimensions exagérées [17], laissait à découvert, comme le remarque judicieusement Polybe. [E. B.]

lui paraisse à peu près inexplicable, « car tout devient possible, dit-il, dans un espace de temps illimité. » (*l.l.*)

[13] Ἐχάλκευσε μὲν κράνη τοῖς πλείστοις ὁλοσιδηρᾶ, καὶ λεῖα ταῖς περιφερείαις, ὡς ἀπολισθαίνειν ἢ καταγνυσθαι τὰς μαχαίρας... PLUTARCH. *in Camillo*, chez Dom Bouquet, t. 1, p. 387, & POLYEN. l. 8, c. 7). Ces assertions, que nous empruntons à des écrivains de date relativement récente, semblent contredites, il est vrai, par le témoignage de Tite-Live sur l'armement des anciennes légions de Servius, où les trois premières classes sont armées du casque de bronze (*galea, clipeus, ocreae, lorica: omnia ex aere*. LIV. l. 1, c. 43); mais elles reposaient certainement sur d'anciennes traditions dont les deux historiens se sont faits les échos. On remarquera de plus qu'ils s'accordent l'un & l'autre à faire honneur à Camille de la plupart de ces réformes, dont la date se trouve ainsi approximativement fixée.

[14] ...*Leves autem qui hastam tantum gaesaque gererent vocabantur* (LIV. l. 8, c. 8).

[15] *Clipeis antea Romani usi sunt; dein postquam stipendiarii facti sunt, scutum pro clipeis fecere, & quod antea phalanges similes Macedonicis, hoc postea manipulatim structa acies coepit esse.* (LIV. *l.l.*)

[16] On ne les retrouve plus, en effet, que dans les temples des dieux, où les Romains du temps d'Auguste les suspendaient volontiers en manière d'offrande, *clipeus votivus*. Ces boucliers de parade étaient souvent d'or ou d'argent ciselé & ornés quelquefois d'inscriptions commémoratives (OB C. S. *ob cives servatos, &c.*), comme ceux que le Sénat dédiait à Tibère pour célébrer sa clémence & sa miséricorde : CLEMENTIAE MODERATIONI. (Voir les revers de ses monnaies en m. br. & les commentaires des numismatistes.)

[17] ...οὐ δυναμένου τοῦ Γαλατικοῦ θυρεοῦ τὸν ἄνδρα περισκέπειν, ὅσῳ γυμνὰ καὶ μείζω τὰ σώματα. (POLYB. l. 2, c. 30. Il y aurait pourtant quelque raison de croire, d'après ces indications, que le grand bouclier gaulois du temps des invasions avait graduellement diminué de taille chez les Gaulois eux-mêmes. Nous en trouverions une nouvelle preuve dans le silence de César & dans les bas-reliefs des arcs-de-triomphe gallo-romains de l'époque impériale (à Orange, à Carpentras, — voir aussi le célèbre autel de Notre-Dame, à Paris), où les boucliers gaulois & germaniques suspendus aux trophées se présentent sous des formes assez variables, il est vrai (ovales, hexagones, &c.), mais toujours inférieures à celles du θυρεός, que les Grecs comparaient avec raison à une porte mobile.

XXVII. — *Défaite des Tolistoboges sur le mont Olympe.*

Après ce discours, Manlius se mit en marche & envoya en même temps des ambassadeurs à Épossognat, le seul tétrarque de la Galatie qui, pour ne pas violer l'alliance qu'il avoit contractée avec le roi Eumène, avoit refusé de joindre ses armes à celles d'Antiochus contre les Romains. Ces ambassadeurs, accompagnés de ceux de ce tétrarque, étant venus rejoindre le consul peu de temps après, ces derniers le supplièrent, de la part de leur maître, de ne pas faire la guerre aux Tolistoboges ni aux autres Gaulois jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse de ce tétrarque, qui devoit aller trouver ses compatriotes dans l'espérance de leur faire accepter les conditions raisonnables qu'il devoit leur proposer, pour leur procurer l'amitié des Romains. Manlius consentit à la demande d'Épossognat; & ayant décampé, il se rendit à *Cuballum,* château de Gallo-Grèce.

Il y fut à peine arrivé, qu'un gros de cavalerie gauloise vint attaquer ses gardes avancées, ce qui causa d'abord dans son camp quelque désordre qui auroit pu avoir des suites, si la cavalerie romaine, qui se trouva bientôt en état d'agir & de se défendre, n'eût repoussé & mis en fuite celle des Gaulois, après quelque perte de part & d'autre. Cette surprise rendit Manlius plus vigilant & plus attentif dans sa marche vers la rivière de Sangary. A son arrivée au bord de ce fleuve, que sa profondeur ne permettoit pas de passer à gué, il s'arrêta & campa sur le rivage, jusqu'à ce qu'il eût fait construire un pont; c'est là qu'il reçut les prêtres de Cybèle qu'on appeloit Galles, que les deux grands pontifes Attis & Battacus, qui desservoient le fameux temple de Pessinunte, consacré à cette déesse, lui envoyoient pour assurer de sa part les Romains qu'ils seroient victorieux. Manlius reçut avec honneur ces envoyés, quoique Gaulois; & ayant, sur cette assurance, fait passer le Sangary à toute son armée sur le pont qu'il avoit fait construire, il alla camper[2] auprès de Gordium & s'empara aisément de cette ville; car les habitans l'avoient déjà abandonnée au bruit de ses approches.

Le tétrarque Épossognat lui fit savoir dans cet endroit que les Gaulois, qu'il n'avoit pu porter à la paix, avoient pris la résolution de se retirer avec leurs femmes, leurs enfans & tous leurs effets sur le mont Olympe, où ils croyoient être entièrement à l'abri des armes romaines. Le consul apprit, en effet, bientôt après, la retraite des Tolistoboges sur cette montagne, de même que celle des Galates sur le mont Magaba près d'Ancyre, & que les Trocmes avoient joint les premiers, après avoir confié leurs femmes & leurs enfans aux autres.

Ce fut de l'avis de trois de leurs tétrarques, Ortiagon, Combolomar & Gaulot, que ces peuples abandonnèrent leurs villes pour se retirer sur ces montagnes; persuadés qu'étant munis de provisions & d'une grande quantité de pierres au

[1] Suidas, ex Polyb. *verbo* Γάλλοι.

[2] T. Live, l. 38, c. 18 & suiv.

défaut de javelots, les Romains n'oseroient les attaquer dans des lieux aussi avantageux & presque inaccessibles, qu'ils avoient eu soin, d'ailleurs, de fortifier par de bons fossés, & que, les Romains étant obligés de camper au bas de la montagne, la disette des vivres ou la rigueur du froid les obligeroit bientôt à abandonner leur entreprise.

Manlius, voyant que de la manière dont les Gaulois étoient postés il ne pouvoit les combattre que de loin, fit provision, de son côté, d'une grande quantité de flèches, de javelots, de piques à lancer & de pierres pour ses frondeurs, & vint se camper à cinq milles du mont Olympe. Il s'avança ensuite, & après avoir bien examiné le terrain par lui-même, il fit camper son armée au bas de ce mont. Le lendemain, après avoir sacrifié aux dieux, il partagea ses troupes en trois corps pour attaquer les Gaulois par les trois sentiers qui paroissoient praticables. Il se mit à la tête du principal & donna le commandement des deux autres, l'un à L. Manlius son frère, & l'autre à C. Helvius, avec ordre à ce dernier de faire le tour de la montagne pour gagner le sentier qui étoit au couchant d'été, tandis qu'il attaqueroit celui du midi ou du milieu qui lui paroissoit le plus aisé, & son frère celui du levant d'hiver. Celui-ci avoit ordre de venir le joindre avec ses troupes, s'il trouvoit l'attaque trop difficile. Manlius partagea de même les troupes auxiliaires d'Attale & laissa la cavalerie avec les éléphans dans la plaine.

Éd. origin. t. I, p. 31.

Les Gaulois, persuadés que les chemins des deux côtés de la montagne étoient impraticables & que celui du milieu étoit le seul qui pouvoit être attaqué, firent tous leurs efforts pour mettre ce dernier en état de défense, & détachèrent quatre mille hommes pour aller s'emparer d'une élévation ou tertre qui étoit éloigné de mille pas de leur camp & qui dominoit sur ce chemin. Manlius, de son côté, se prépara à l'attaquer : il fit d'abord marcher à la tête & un peu avant les légions les soldats armés à la légère, les archers crétois & les frondeurs d'Attale, suivis des Trybaldiens & des Thraces. L'action commença par une décharge de traits de part & d'autre. Le combat fut d'abord assez égal des deux côtés, les Tolistoboges ayant l'avantage du poste, & les Romains, qui étoient beaucoup mieux munis de dards & de flèches, celui des armes; mais enfin, les Gaulois manquant entièrement de traits, les Romains eurent bientôt la supériorité sur eux. Les Tolistoboges n'ayant plus, en effet, pour leur défense que leurs boucliers aplatis & leurs épées qui leur furent également inutiles, les premiers par leur peu de proportion à la grandeur de leurs corps qu'ils ne pouvoient couvrir, & les autres par l'éloignement des ennemis qu'ils ne pouvoient atteindre, eurent recours aux pierres, au défaut de dards & de javelots; mais ce secours leur devint encore inutile, n'étant pas faits à cette manière de combattre & leur principale force consistant à manier adroitement leurs épées dans une mêlée. Se voyant donc accablés d'une grêle de flèches qu'ils ne pouvoient ni parer, ni arracher de leur corps, parce que le fer étant fort pointu, s'insinuoit plus avant dans la chair, ils entrèrent dans une espèce de désespoir & de rage de se voir périr par des blessures qui paroissoient peu considérables. C'étoit un spectacle affreux de voir ruisseler le sang des Gau-

lois, dont les blessures paroissoient d'autant plus qu'ils combattoient nus jusqu'à la ceinture, suivant leur coutume, & qu'outre qu'ils étoient naturellement fort blancs, ils ne se dépouilloient jamais que pour le combat; quelques-uns d'entre eux ayant voulu se jeter sur les ennemis, furent aussitôt taillés en pièces par les soldats romains, armés à la légère. Enfin ce combat leur fut si funeste, que le petit nombre qui échappa aux traits des Romains se vit forcé, avant même l'arrivée des légions romaines, d'abandonner le poste & de se retirer dans le camp.

Le consul, après s'être rendu maître de cet endroit, fut joint par C. Helvius & L. Manlius, ses lieutenans, qui n'avoient pu forcer les deux autres sentiers. Il fit d'abord reposer ses légions & se mit ensuite en marche vers le camp des Gaulois avec toutes ses troupes. Sur l'avis de son approche, ces peuples sortent de leurs retranchemens & l'attendent en bonne contenance; mais, accablés d'un nombre infini de traits, ils sont obligés de rentrer dans leur camp. Les légions romaines les suivirent de près, & Manlius, jugeant du désordre que causoit la prodigieuse quantité de dards que ses troupes jetoient dans le camp des Gaulois par les cris des femmes & des enfans, résolut de le forcer, ce qu'il exécuta avec tant de valeur, que les Gaulois ne pouvant plus résister, se débandèrent de toutes parts, sans que l'horreur des précipices & des rochers, où la plupart périrent, fût capable de les arrêter.

Manlius, étant maître du camp des Tolistoboges & voulant profiter de sa victoire, défendit le pillage & marcha aussitôt avec son frère, L. Manlius, à la poursuite des fuyards, après avoir mis les prisonniers sous la garde des tribuns militaires; mais ses ordres ne furent pas exécutés, car à peine étoit-il parti que C. Helvius, étant arrivé avec l'arrière-garde, ne put empêcher ses soldats d'entrer dans le camp & de le piller. La cavalerie romaine, qui durant le combat avoit demeuré au bas de la montagne sans pouvoir combattre, se jeta de son[1] côté sur les fuyards qu'elle trouva dispersés aux environs de ce mont, les tailla en pièces ou les fit prisonniers[2]. Ainsi Manlius remporta une entière victoire sur les Tolistoboges. On ne put compter le nombre de leurs morts, suivant quelques auteurs[3], à cause de la multitude des cadavres entassés les uns sur les autres; on fait cependant monter leur perte à quarante mille, tant hommes que femmes ou enfans, dont la plupart périrent dans les cavernes & le creux des rochers. Il y eut autant de prisonniers que le consul fit vendre aussitôt aux peuples voisins, pour se dispenser d'emmener avec lui un si grand nombre de captifs. La perte totale des Gaulois fut donc de quatre-vingt mille personnes. Un ancien auteur[4] remarque que les Gaulois prisonniers aimèrent mieux se donner la mort eux-mêmes que de survivre à leur captivité.

Éd. origin. t. I, p. 32.

Le consul Manlius se fit apporter les armes de ces peuples avec le butin que ses soldats avoient fait; il ordonna ensuite de faire un monceau de toutes les armes, auxquelles on mit le feu, & après avoir fait vendre la partie du butin

[1] Appien, *in Syriac.*
[2] *Ibid.*
[3] T. Live, l. 38, c. 18.
[4] Florus, l. 2, c. 11.

An de Rome 565

dont le prix devoit être mis en commun, il distribua le reste aux soldats, donnant à chacun les louanges qu'il méritoit; mais surtout au jeune Attale, qui, de l'aveu de toute l'armée, s'étoit le plus distingué dans les différens périls où il s'étoit exposé.

XXVIII. — *Action mémorable de Chiomare, femme d'un tétrarque gaulois & prisonnière de guerre.*

Quelque considérable que fût la défaite des Gaulois sur le mont Olympe, Manlius, résolu d'exterminer entièrement leur nation, se rendit avec son armée vers Ancyre, où il arriva en trois jours, dans le dessein d'aller ensuite attaquer les Tectosages, qui étoient campés à dix milles de cette ville. Dans[1] le même temps, Chiomare, femme d'Ortiagon, l'un des tétrarques des Tectosages, que la prudence autant que la grandeur d'âme rendoient recommandable, eut le malheur de devenir prisonnière d'un centurion romain. Cet officier, dont le déréglement des mœurs égaloit l'avarice, touché de la beauté de cette princesse, eut la témérité d'attenter à sa pudeur; mais ne pouvant la gagner par ses caresses, qu'il mit inutilement en usage, il eut recours à la violence. Ce centurion, également avare & débauché, pour consoler sa captive de l'injure qu'il venoit de lui faire, offrit ensuite de lui rendre la liberté moyennant une somme considérable dont il convint avec elle, & lui permit d'en faire donner avis en secret au roi son époux. En conséquence, deux Gaulois s'étant rendus la nuit suivante près d'une rivière où ils devoient recevoir Chiomare, le centurion l'amena avec lui au lieu du rendez-vous, comptant y recevoir la rançon qu'elle lui avoit promise. On la lui comptoit, en effet, lorsque Chiomare le voyant tout occupé à peser l'or qu'on avoit apporté, & dont la valeur pouvoit être d'un talent attique, ordonna en sa langue aux deux Gaulois chargés de la ramener de tirer leur épée & de couper la tête de ce capitaine, ce qui fut exécuté sur le champ. Chiomare prit cette tête, qu'elle enveloppa, la porta elle-même au roi son époux, & en l'abordant la jeta à ses pieds avant que de l'embrasser. Ortiagon, surpris de ce spectacle, en demanda la raison à son épouse. *C'est,* répondit Chiomare, *la tête d'un indigne officier romain, qui a attenté à mon honneur & dont j'ai cru devoir tirer vengeance.* Ce tétrarque, charmé d'une action si généreuse, s'écria : *O femme, que la fidélité est une belle chose! — Oui,* répliqua Chiomare, *mais c'est encore quelque chose de plus beau pour moi de voir en vie le seul à qui je dois être fidèle.* Cette princesse fit voir, par cette réponse autant que par la générosité de son action, qu'elle étoit aussi digne d'Ortiagon que ce prince étoit digne d'elle. La nature avoit répandu en effet sur ce dernier des talens que l'éducation avoit perfectionnés. Sa libéralité & son affabilité à l'égard de tous ceux qui l'approchoient, sa politesse dans les manières, sa prudence dans les discours, sa sagesse dans la conduite, sa valeur dans les combats

[1] T. Live, l. 38, c. 18. — Plutarque, *Opusc. de Virtut. mulierum*, p. 253. — Valère-Maxime, l. 6, c. 1. — Suidas, *in verbo* Ὀρτιάγων.

& son habileté dans l'art militaire le rendoient un prince accompli[1]. Il surpassoit tous les autres rois de la Galatie en force & en puissance, & son plaisir autant que son ambition étoient de dominer sur eux. Il s'étoit trouvé à la bataille du mont Olympe & avoit eu le bonheur d'échapper à la défaite de ses compatriotes.

XXIX. — *Les Tectosages vaincus par les Romains.*

Éd. origin. t. I, p. 33.

Le consul fut à peine arrivé à Ancyre, que les Tectosages lui envoyèrent des ambassadeurs pour[2] le supplier de ne rien entreprendre contre eux, qu'après avoir conféré avec leurs chefs qu'il trouveroit plus disposés à la paix qu'à la guerre. Manlius ayant écouté volontiers cette proposition, & assigné la conférence pour le lendemain, dans un lieu également éloigné d'Ancyre & du camp des Tectosages, se trouva au rendez-vous accompagné de cinq cents chevaux; mais les Gaulois ne s'y rendirent pas : ils envoyèrent seulement des députés à ce consul pour s'excuser sur une cérémonie de religion dont ils n'avoient pu se dispenser, & promirent d'envoyer le jour suivant les principaux de leur nation pour négocier la paix. Manlius envoya ce jour-là Attale à sa place au lieu de la conférence, où on se rendit exactement de part & d'autre, & où on convint des articles de la paix; mais les Gaulois, qui avoient dessein d'en éluder la conclusion, ne voulurent rien terminer faute de pouvoirs suffisans, & demandèrent pour le lendemain une nouvelle conférence, où leurs rois se trouveroient en personne pour arrêter les articles avec le consul même, ce qui leur fut accordé. La vue des Gaulois dans cette demande étoit de gagner du temps pour faire passer la rivière d'Halys à leurs femmes & à leurs enfans, & les mettre en sûreté avec leurs meilleurs effets, résolus de dresser le lendemain une embuscade à Manlius, & de l'attaquer avec mille cavaliers d'élite, au lieu de cinq cents qu'ils devoient amener seulement dans l'endroit de la conférence. Les Tectosages firent en effet l'un & l'autre.

Manlius, qui ne pensoit à rien moins qu'à la mauvaise foi des Gaulois, partit le jour suivant avec son escorte ordinaire de cinq cents chevaux; mais il fut bien surpris de voir après cinq milles de marche, & à son arrivée au lieu du rendez-vous, un gros de cavalerie gauloise venir à toute bride sur lui. Il soutint d'abord l'attaque de ces troupes avec toute la valeur possible & sans se déconcerter; mais enfin, accablé par le nombre, il céda & tâcha de se retirer en bon ordre. Les Tectosages, fiers de cet avantage, le poursuivirent vivement & firent main basse sur la plupart des fuyards. Le consul lui-même auroit infailliblement péri, si les fourrageurs de son armée, qui étoient soutenus de six cents cavaliers, & que les tribuns avoient envoyés heureusement ce jour-là du côté du rendez-vous dont on a parlé, ne fussent accourus à son secours, au bruit & aux cris des fuyards de son escorte. Ces derniers, se voyant secourus par ces troupes, se rallient, raniment leur courage & repoussent les Gaulois à leur tour; en

[1] Polybe, *Fragm. apud* Valesium, p. 114.

[2] T. Live, l. 38, c. 18. — Appien, *in Syriac.*

An de Rome 565

sorte qu'après en avoir passé un grand nombre au fil de l'épée, ils forcent le reste à prendre la fuite.

Manlius, indigné de la conduite des Tectosages & résolu d'en tirer vengeance, se mit en marche dès le lendemain pour les aller attaquer sur le mont Magaba où ils s'étoient retirés. Il employa deux jours à reconnoître leur camp, la situation de la montagne, le nombre & la contenance de leurs troupes. Le troisième jour, après avoir consulté les augures & immolé des victimes à ses dieux, il divisa ses troupes en quatre corps, se mit à la tête de deux qu'il mena aux ennemis par le milieu de la montagne, & posta les deux autres sur les côtés qui répondoient aux deux ailes de l'armée des Tectosages, lesquels s'étoient déjà campés hors de leurs retranchemens. Leur armée étoit composée de cinquante mille hommes d'infanterie tant Trocmes que Tectosages, qui formoient le centre, & faisoient leur principale force. Leur cavalerie, à qui l'inégalité du terrain ne permettoit pas de combattre sur la hauteur, étoit campée au bas de la montagne, & consistoit en dix mille hommes sur la droite & quatre mille sur la gauche. Ces derniers étoient des troupes auxiliaires qu'Ariarathe, roi de Cappadoce & gendre du roi Antiochus, & Morzès, roi de Paphlagonie, avoient amenées à leur secours.

Manlius garda le même ordre pour l'attaque du mont Magaba, qu'il avoit observé pour celle du mont Olympe : il posta ses légions derrière les soldats armés à la légère, qui, munis de toute sorte de dards, en déchargèrent une quantité prodigieuse sur les Gaulois. Ceux-ci craignant de se découvrir, souffroient ces décharges sans s'ébranler ; mais plus ils se serroient, plus les flèches causoient du désordre parmi eux. Le consul voyant qu'ils en étoient accablés, & que s'il faisoit paroître ses légions, ils prendroient infailliblement la fuite, ordonna aux vélites, ou soldats armés à la légère, de reprendre leurs rangs, & fit avancer ensuite le corps de bataille. Les Tectosages, ainsi que Manlius l'avoit prévu, également frappés du mouvement des légions romaines & du souvenir encore récent de la défaite des Tolistoboges sur le mont Olympe, fatigués d'ailleurs de leurs blessures, prirent alors le parti de la fuite. La moindre partie se retira dans le camp, & l'autre se dispersa à droite & à gauche. Manlius ayant ensuite attaqué le camp des Tectosages, s'en rendit aisément le maître ; mais ses soldats s'amusèrent au pillage au lieu de poursuivre les fuyards, ce qui sauva la vie à la plupart de ces derniers.

Éd. origin. t. I, p. 34.

A l'exemple de la cavalerie gauloise, les deux ailes de la cavalerie de la même nation, qui n'avoient pas eu occasion de combattre parce qu'elles n'avoient pas été attaquées, prirent le parti de la retraite : elle se fit d'abord en assez bon ordre, jusqu'à ce que le consul, voyant qu'il ne pouvoit détourner ses soldats du pillage du camp des Gaulois, commanda aux deux ailes de son armée qui n'avoient pas encore combattu, de marcher en diligence à la poursuite de cette cavalerie ; mais ce fut sans beaucoup de succès, ce qui rendit la perte des Gaulois moins considérable. Elle ne fut, en effet [1], que de huit mille hommes, quoi-

[1] T. Live, l. 38, c. 18 & suiv.— Appien, *in Syriac.*

An de Rome 565

que d'autres[1] prétendent qu'ils eurent jusqu'à vingt mille soldats de tués; le reste passa la rivière d'Halys & se retira au delà sans obstacle. Le jour suivant, Manlius fit compter les prisonniers & apporter le butin qui se trouva très-riche; c'étoit le même que celui que les Gaulois avoient fait dans leurs précédentes conquêtes, & surtout dans la partie de l'Asie qu'ils avoient conquise en deçà du mont Taurus.

XXX. — *Manlius fait la paix avec les Gaulois. — Son triomphe à Rome.*

Les Gaulois que la fuite avoit dispersés en divers endroits s'étant enfin tous ralliés au delà du fleuve Halys, & se voyant pour la plupart couverts de blessures, sans armes & sans ressources, envoyèrent d'un commun accord des députés à Manlius pour lui demander la paix. Ce général écouta volontiers leurs propositions; mais voyant que la saison étoit déjà avancée, & craignant de se trouver en hiver au voisinage du mont Taurus, où le froid est extrêmement rigoureux, il ordonna aux Gaulois de venir le joindre à Éphèse, où il devoit se rendre incessamment pour y passer l'hiver, & leur promit d'y régler avec eux les articles de la paix.

An de Rome 566

Quoique le commandement que Manlius avoit en Asie dût expirer à son arrivée à Éphèse avec son consulat, le Sénat[2] le continua cependant dans le premier avec l'autorité de proconsul. Après qu'il fut arrivé dans cette ville, il reçut les envoyés du roi Antiochus qui venoient traiter de la paix, & ceux des peuples de l'Asie Mineure, qui, selon l'usage, lui présentèrent des couronnes d'or pour honorer sa victoire sur les Gaulois[3]; victoire qui ne fit pas moins de plaisir à tous ces peuples, que celle que Manlius avoit remportée sur Antiochus, tant ce prince & les Gaulois leur paroissoient redoutables. Ce général reçut en même temps les députés des Galates qui venoient pour régler les conditions de paix; mais il leur répondit qu'il falloit attendre le retour d'Eumène, roi de Pergame, pour convenir avec ce prince, allié des Romains, des lois qu'il devoit leur imposer.

Manlius ayant conclu la paix, l'été suivant, avec les ambassadeurs d'Antiochus, dans la ville d'Apamée, prit la route de l'Hellespont, où il avoit mandé les tétrarques des Galates ou Gallo-Grecs, & où il leur déclara les lois & les conditions de paix sous lesquelles ils devoient vivre à l'avenir. Les principales étoient qu'ils se contiendroient[4] dans les bornes de leur domination; qu'ils n'auroient plus d'autorité sur les peuples qu'ils avoient soumis auparavant, & qu'ils avoient rendus leurs tributaires; qu'ils ne feroient aucune incursion dans le pays de leurs voisins & enfin qu'ils vivroient en paix avec le roi Eumène. Ainsi finit cette sanglante guerre, qui, quoique fatale pour les Gaulois qui se virent obligés de faire une paix désavantageuse avec les Romains[5], n'altéra pourtant

[1] Suidas, *in verbo* Γαλατία.

[2] T. Live, l. 38, c. 37 & suiv. — Polybe, *Excerpt. legat.* p. 833 & suiv.

[3] T. Live, l. 38, c. 37 & suiv.

[4] Suidas, *in verbo* Γαλατία.

[5] *Ibid.*

An de Rome 566

en rien la forme de leur gouvernement, & ne donna aucune atteinte à leur ancienne liberté, qu'ils conservèrent jusques à la réduction de leur pays en province romaine, sous l'empire d'Auguste : il paroît cependant par un passage des Machabées[1] que Manlius ou les Romains rendirent les Gaulois leurs tributaires.

Éd. origin. t. I, p. 35.

Ce proconsul, après avoir pacifié l'Asie[2], étant repassé en Europe, demanda à son retour à Rome les honneurs du triomphe, en récompense des services qu'il avoit rendus à la République, & des victoires qu'il avoit remportées sur les Gaulois. Sa demande ne fut pas également bien reçue dans le Sénat : L. Furius & L. Æmilius, deux de ses lieutenans, s'y opposèrent fortement, par la raison que la guerre qu'il avoit entreprise contre les Gaulois avoit été faite sans un sujet légitime; que n'ayant en cela consulté que sa passion, il avoit moins cherché l'avantage de la République que sa propre gloire; & que, contre l'usage des Romains, la République n'avoit envoyé ni ambassadeurs ni féciales aux peuples qu'il avoit attaqués avant que de leur déclarer la guerre. Manlius, dont l'éloquence égaloit la valeur, justifia de son côté sa conduite par la nécessité où il s'étoit trouvé de soutenir les alliés des Romains contre les violences & les ravages des Gaulois en Asie, & de combattre une nation qui portoit la cruauté jusqu'à immoler des victimes humaines à ses dieux. Il ajouta à cela le récit de l'heureux succès de ses armes & des victoires qu'il avoit remportées en divers combats contre cent mille Gaulois, dont il avoit ou tué ou pris plus de quarante mille. Enfin, après divers délais, le Sénat accorda[3], l'année suivante, à ce général les honneurs du triomphe, dont cinquante-deux chefs ou généraux prisonniers qui précédoient son char firent la principale gloire, & les riches dépouilles des peuples vaincus le plus bel ornement. Ces dépouilles furent funestes à Rome, car elles donnèrent occasion d'introduire parmi les Romains le luxe & la mollesse des peuples asiatiques, dont Manlius fut le premier imitateur[4].

An de Rome 567

XXXI. — *Les Tectosages d'Asie au service des Romains dans la Macédoine, & ceux d'Europe au service de Persée contre les Romains.*

On a lieu de croire que les Tectosages d'Asie, fidèles aux conditions de paix que le consul Manlius leur avoit imposées, vécurent depuis en bonne intelligence avec le roi Eumène, allié de la République, puisque, plusieurs années après, nous voyons ces peuples se joindre aux troupes que ce prince conduisit au secours des Romains dans la Grèce contre Persée, roi de Macédoine. La guerre que ce prince s'étoit attirée lui fut très-fatale; car il eut le malheur de perdre son royaume, & le déplaisir de le voir réduire en province romaine. Cette guerre, durant laquelle les Gaulois d'Asie & d'Europe servirent comme troupes auxiliaires, & dans l'armée des Romains & dans celle de Persée, dura pendant

[1] Machabées, l. 1, c. 8, vers. 2.
[2] T. Live, l. 38, c. 37.
[3] T. Live, l. 39, c. 6.
[4] *Ibid.*

An de Rome 557

quatre ans; mais ce ne fut que sur la fin que les Gaulois Transalpins offrirent leur secours aux Romains [1]. Ceux d'Asie étant passés dans la Grèce à la suite du roi Eumène, marchèrent d'abord au service du consul P. Licinius [2], qui ouvrit la première campagne dans la Macédoine. Les troupes de ces Gaulois consistoient en deux escadrons de cavalerie commandés par Cassignat. Ce général eut occasion de signaler sa valeur, lorsque l'armée de Persée n'étant qu'à mille pas de celle des Romains, & le consul voyant que ce prince s'étoit avancé jusqu'à cinq cents pas de son camp, le détacha, avec ses deux escadrons gaulois & cent cinquante soldats armés à la légère, pour aller reconnoître les ennemis. Persée, de son côté, s'étant arrêté à l'approche de Cassignat, l'envoya reconnoître à son tour par deux escadrons de Thraces & autant de Macédoniens, qu'il fit soutenir de deux cohortes de Crétois & de Thraces. Ces deux détachemens, se trouvant également forts, combattirent longtemps avec un égal avantage, en présence des deux armées qui ne firent aucun mouvement pour les soutenir. Le combat finit par la mort de Cassignat & de trente de ses soldats, sans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire. Le roi Persée avoit aussi alors dans son camp deux mille Gaulois auxiliaires. Il est incertain si ces derniers étoient venus ou d'Asie ou d'Europe : il paroît cependant plus vraisemblable que ce prince les avoit appelés de la Thrace ou de la Pannonie; car ceux d'Asie n'auroient osé sans doute servir contre les Romains. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est avec ces Gaulois, qui se jetèrent dans la ville de Cassandre, dans le temps que les Romains en faisoient le siége, que Persée obligea ceux-ci de le lever. On croit [3] même qu'il auroit pu éviter sa défaite & la perte de son royaume, si son avarice lui eût permis d'appeler à son secours un plus grand nombre de Gaulois.

An de Rome 583

An de Rome 586

Éd. origin. t. I, p. 36.

Clondic, l'un des chefs ou rois de ces peuples, étoit alors dans l'Illyrie avec un corps de vingt mille hommes de sa nation, moitié cavalerie, moitié infanterie. Persée étant convenu avec eux qu'ils le serviroient dans ses guerres, moyennant une certaine somme par tête, crut les contenter par de simples promesses, & les pressa de venir le joindre, sans leur envoyer l'argent dont ils étoient convenus : mais les Gaulois, las d'attendre inutilement à Desubada dans la Mœsie l'exécution des promesses de ce prince, refusèrent de marcher à son secours; & prenant la route de l'Ister ou bas Danube, ils se retirèrent chez eux après avoir ravagé la Thrace, province qui appartenoit à Persée.

Les Romains [4], de leur côté, se virent abandonnés des Gaulois auxiliaires, qu'Eumène, qui repassa en Asie, ramena avec lui & qu'il refusa, en partant, de laisser au consul Q. Marcius. Ce refus, joint aux conférences secrètes que ce prince eut ensuite avec les envoyés du roi Persée, le rendirent suspect à la République; ce qui ne l'empêcha pourtant pas d'envoyer un secours de mille chevaux gaulois à son frère Attale, qui étoit demeuré dans la Macédoine au

[1] T. Live, l. 44, c. 14.

[2] T. Live, l. 42, c. 51, 57 & suiv. — Diodore, *Fragm. apud* Valesium, p. 319.

[3] T. Live, l. 44, c. 26 & suiv. — Diodore, *Fragm. apud* Valesium, p. 319.

[4] T. Live, l. 44. c. 13 & 23.

service des Romains. Ce secours ne put joindre l'armée romaine; car ces troupes, s'étant embarquées au port d'Élée, eurent à peine fait voile & commencé de doubler le promontoire de Phanas, dans l'île de Chio, qu'elles aperçurent la flotte macédonienne de beaucoup supérieure à la leur, soit pour le nombre, soit pour la qualité des vaisseaux. Ces Gaulois, déjà fatigués de la mer, n'osant s'exposer au combat, prirent le parti, les uns de gagner à la nage le rivage voisin, & les autres de se faire échouer sur la côte, dans le dessein d'aller se réfugier dans la ville de Chio. Ils ne purent cependant se sauver; car étant vivement poursuivis, d'un côté par les Macédoniens, & de l'autre, les habitans de Chio, qui ne connoissoient ni ceux qui poursuivoient, ni ceux qui étoient poursuivis, ayant fermé les portes de leur ville, huit cents d'entre eux furent tués sur la place, & les autres faits prisonniers : ce qui fut suivi de la perte de tous les chevaux qu'ils avoient laissés dans les vaisseaux. An de Rome 586

XXXII. — *Guerre des Tectosages d'Asie contre Eumène, roi de Pergame, & Ariarathe, roi de Cappadoce.*

Peu de temps après, les Gaulois d'Asie rompirent avec Eumène, roi de Pergame, & lui firent une cruelle guerre. Ce prince envoya[1] aussitôt à Rome Attale, son frère, pour en porter ses plaintes. Quoique le Sénat ne fût pas fâché que les Gaulois eussent entrepris cette guerre contre Eumène dont il se défioit, il écouta cependant Attale assez favorablement, & le renvoya en Asie avec des députés pour rétablir la bonne intelligence entre les Gaulois & le roi son frère. Attale & les envoyés des Romains arrivèrent pendant l'hiver, dans le temps que ces peuples & le roi de Pergame étoient dans une espèce de trêve; mais, au printemps suivant, les Gaulois se mirent de bonne heure en campagne. Leurs troupes étoient déjà campées à Synnade, & le roi Eumène assembloit les siennes à Sardes pour marcher contre eux, lorsque Attale, voulant prévenir les hostilités, partit en diligence avec les envoyés du Sénat pour aller conférer avec Solovettius, roi ou général de ces peuples. A leur arrivée à Synnade, les députés de la République jugèrent à propos de ne pas laisser entrer Attale dans le camp des Gaulois, crainte que sa vivacité naturelle ne fît naître dans la conférence quelque dispute qui auroit pu aigrir les esprits au lieu de les apaiser. P. Licinius, le premier d'entre les Romains, porta la parole, mais sans succès, ayant trouvé les Gaulois disposés à soutenir la guerre qu'ils avoient entreprise. Il paroît pourtant que leur fierté ne dura pas longtemps, puisque, au rapport des historiens[2], ils envoyèrent peu de temps après des ambassadeurs à Rome pour y justifier leur conduite contre le roi Eumène. Le Sénat reçut volontiers leurs excuses & leur permit de vivre selon leurs lois, conformément aux conditions de la paix faite avec Manlius, suivant lesquelles il leur étoit défendu de passer les bornes de leur pays, & de porter les armes dans celui de leurs voisins. An de Rome 587

[1] T. Live, l. 45, c. 34. — Polybe, *Exc. legat.* 97, p. 929. [2] Polybe, *Excerpta legat.* p. 931.

An de Rome 587

Les Romains[1] témoignèrent encore l'envie qu'ils avoient de vivre en paix avec les Gaulois d'Asie, quand Prusias, roi de Bithynie, étant à Rome & ayant demandé certaines terres confisquées sur le roi Antiochus, dont ces peuples étoient en possession, le Sénat lui répondit qu'il enverroit des commissaires sur les lieux, pour examiner s'il étoit vrai que la République les leur avoit accordées; car son intention étoit de les laisser jouir paisiblement des libéralités des Romains.

Nous n'avons qu'une connoissance fort imparfaite de la guerre[2] que les Gaulois d'Asie entreprirent contre Ariarathe, roi de Cappadoce, qui étoit auparavant leur allié; nous savons seulement que le Sénat, qui s'intéressoit dans la querelle de ce prince, envoya des députés en Asie pour la terminer, & qu'il condamna ce dernier à trois cents talens de dédommagement envers les Gaulois.

Éd. origin. t. I, p. 37.

XXXIII. — *Richesses des Gaulois d'Asie.* — *Fidélité de Camma, femme d'un tétrarque.*

Il paroît que ces peuples vécurent en paix dans la suite avec leurs voisins, & qu'ils jouirent tranquillement des richesses qu'ils avoient acquises, ou, pour mieux dire, dont ils avoient dépouillé les peuples qu'ils avoient vaincus. Ils étoient en effet devenus si riches, qu'au rapport[3] d'Athénée, un de leurs tétrarques, appelé Ariamne, traita pendant un an toute sa nation avec une magnificence, un ordre & une abondance incroyables. Il avoit divisé son canton en divers quartiers, dans chacun desquels il avoit fait dresser, sous des tentes & le long des chemins, des tables couvertes de tout ce qui pouvoit flatter le goût; ceux qui vouloient y venir, soit nationaux, soit étrangers, étoient également bien reçus & magnifiquement régalés. Ces festins étoient accompagnés tous les jours de l'immolation d'un grand nombre de victimes.

Plutarque fait[4] mention de deux autres tétrarques très-puissans de la même nation & très-proches parens, l'un appelé Sinatus & l'autre Sinorix. Celui-ci, touché de la rare beauté de Camma, femme de l'autre, porta sa passion pour cette princesse jusqu'au point de se défaire de son mari. Camma, inconsolable de la mort de son époux, résolut de la venger, & pour mieux réussir, elle feignit de vouloir répondre à la passion de ce tétrarque: elle l'engagea à sacrifier avec elle à l'autel de la déesse Diane, à qui les Gaulois rendoient un culte particulier, & dont elle étoit prêtresse. Camma fit les libations ordinaires & présenta à Sinorix une coupe empoisonnée dont ce tétrarque but le premier, & elle ensuite, contente de mourir ainsi avec le meurtrier de son époux, mais plus encore de se donner en mourant le plaisir de venger la mort de ce dernier & de se délivrer du chagrin de survivre à sa perte.

[1] T. Live, l. 45, c. 44.

[2] Polybe, *Legat. fragm.* 104, 107 & 108. — Strabon, l. 12, p. 539.

[3] Athénée, *Deipnosoph.* l. 4, p. 150.

[4] Plutarque, *de Virt. mulier.* p. 257 & seq. — Polyen, *Stratagem.* l. 8, c. 39.

XXXIV. — *Les Romains commencent la conquête de la province Narbonnoise.*

On ne doit pas être surpris si dans la suite les anciens historiens parlent moins des guerres & des expéditions de nos Gaulois Tectosages d'Asie. Le commerce qu'ils eurent avec les peuples au milieu desquels ils vivoient, leur fit perdre peu à peu cette noble inclination qu'ils avoient pour la guerre, avec l'austérité des mœurs & la rigueur de la discipline militaire, en sorte que le luxe, l'abondance & les commodités de la vie, joints à la douceur & à la beauté du climat, les rendirent méconnoissables dans l'intervalle de moins d'un siècle. Aussi Manlius, en parlant d'eux à ses soldats, assuroit-il que ces peuples avoient alors entièrement dégénéré de la valeur & de la vertu de leurs ancêtres. Ils n'étoient en[1] cela que les imitateurs de leurs anciens compatriotes des provinces méridionales des Gaules, que la communication avec les Marseillois leurs voisins, & avec les étrangers qui commerçoient sur la côte de la Méditerranée, avoit rendus également mous & efféminés, en introduisant chez eux les richesses & l'abondance; tandis que les autres peuples des Gaules, plus septentrionaux & qui n'avoient point le même commerce, conservèrent toute l'ancienne austérité de leurs mœurs avec la réputation de leurs armes. C'est en effet au luxe & à la mollesse des premiers que César attribue la perte qu'ils firent de leur liberté[2]. Les Romains, qui méditoient depuis longtemps d'étendre leur domination en deçà des Alpes, s'étant aperçus du changement de mœurs de ces derniers, cherchèrent l'occasion de les subjuguer; ils la trouvèrent dans les fréquentes guerres que les Liguriens & les Salluviens ou Saliens faisoient aux Marseillois, alliés de leur République[3].

[1] Strabon, l. 4, p. 187.

[2] César, *de Bello Gallico*, l. 1, c. 1; l. 6, c. 25 & seq.

[3] L'histoire & la légende sont si intimement mêlées dans les récits qu'on vient de lire, qu'il nous a paru nécessaire, pour les distinguer, autant que la chose est possible aujourd'hui, de soumettre à un examen attentif les documents & les textes anciens sur lesquels ils reposent. Dans ce travail, que nous sommes forcés de rejeter dans les *Notes* du tome II, à cause de l'étendue qu'il a prise, nous ne nous sommes pas contenté de comparer les deux versions de Trogue Pompée & de Pausanias, que les Bénédictins paraissent avoir suivies de préférence, & de les opposer au texte précieux de Strabon, qui mènerait sur plus d'un point à des conclusions à peu près opposées; nous avons recherché à quelles sources, presque toutes perdues aujourd'hui, avaient puisé ces historiens eux-mêmes, postérieurs de trois ou quatre siècles aux événements qu'ils racontent.

Nous avons reconnu, par exemple, que le récit de Trogue Pompée (abrégé par Justin), que l'on peut regarder comme le plus complet de tous, car il embrasse toute l'histoire de l'émigration gauloise en Grèce & en Asie, jusques & y compris le retour des Tectosages à Toulouse, se divise en deux parties bien distinctes puisées visiblement à des sources différentes. La première, qui paraît empruntée à Phylarque de Naucratis, dont l'histoire faisait suite à celle de Théopompe, suivait les bandes gauloises jusqu'en Galatie, où leur histoire allait se trouver mêlée à celle des successeurs d'Alexandre. Nous remarquerons incidemment qu'elles y sont toujours désignées sous le nom générique de Gaulois, Γαλάται, sans indication plus précise de provenance ou de patrie. La seconde, qui racontait d'une manière détaillée, à ce qu'il paraît, le retour des Tectosages à Toulouse, leur ancienne patrie, après la guerre de Delphes, paraît empruntée à Timagène le Syrien, que Tite-Live appelait, non sans raison, *le plus léger des Grecs*. Elle se rattachait, comme point de départ, à quelque tradition indigène ou locale qui ne doit point remonter beaucoup au delà du proconsulat de Cépion, dont l'histoire, devenue légendaire à son tour, se trouve accidentellement mêlée à celle de l'or de Toulouse, qui portait malheur, comme tout bien mal acquis.

XXXV. — *La côte de Languedoc appelée anciennement Ligurie.*

Les Liguriens, dont on ignore la véritable origine, étoient déjà établis sur la côte de la Méditerranée, lorsque les Gaulois passèrent en Italie sous la conduite de Bellovèse. Ils donnèrent leur nom à une grande partie de cette côte[1], sur laquelle ils occupoient un assez grand terrain tant en deçà qu'au delà des Alpes; car ils s'étendoient sur la côte de la Gaule Transalpine, depuis la rivière du Var jusqu'à Marseille & au Rhône, & même jusques en Espagne. Plusieurs auteurs assurent, en effet, que toute la côte de Languedoc portoit anciennement le nom de Ligurie[2]; ce qui donna lieu à la division des Liguriens en Cisalpins & Transalpins[3]. On mettoit[4] parmi ces derniers les Voconiens, les Salluviens ou Saliens, les Oxubiens & les Décéates; tous ces peuples habitoient une grande partie de la Provence. Les Liguriens Cisalpins furent subjugués par les Romains, & leur pays fut réduit en province romaine dès l'an 563 de Rome; ils n'en furent guère plus soumis à la République; ils s'unirent souvent avec les Transalpins dans les fréquentes guerres que ces derniers faisoient aux Marseillois, alliés des Romains[5]. Les Décéates, entre autres, & les Oxubiens ayant entrepris vers l'an 600 de Rome le siége des villes de Nice & d'Antibes, qui appartenoient à la république de Marseille, le consul Q. Opimius leur déclara la guerre, les défit & donna une partie de leurs terres aux habitans de cette ville; mais cette expédition n'ayant été que passagère, les

Éd. origin. t. I, p. 38.

An de Rome 600

Il est à remarquer, du reste, que, même dans cette dernière légende, les Tectosages ne sont jamais désignés sous le nom de Volkes ou Volces, qui établirait un lien de parenté entre les Volkes de la Narbonnaise & les bandes de race gauloise dont les Bénédictins ont longuement résumé l'histoire. Le seul texte ancien où l'on trouve l'ethnique & le surnom formellement réunis est le célèbre passage de César relatif aux Gaulois de la forêt *Hercynia*, que l'historien ne connaissait point par lui-même, car on sait que sa reconnaissance militaire au delà du Rhin n'a guère dépassé la rive droite du fleuve. Il est au moins probable qu'Ératosthène, dont il invoque ici le témoignage, les désignait sous le nom générique de Tectosages, comme le faisaient les écrivains grecs du même temps, & ce serait alors César qui aurait de son plein chef rectifié ou complété leur nom en ajoutant à ce sobriquet, anciennement banal, l'ethnique bien connu des Volkes, le seul des grands peuples gaulois qui l'ait conservé jusqu'à l'époque romaine, dans un but que nous expliquerons plus loin. [E. B.]

[1] Voyez tome II, *Note* XII.

[2] Les renseignements, bien incomplets malheureusement, que les anciens nous ont laissés sur l'histoire des Liguriens, comme les Bénédictins les appellent en leur laissant leur nom romain (*Ligures*), ont été résumés dans la note 3 de la page 3 & discutés dans la *Note* CIV du second volume, consacrée à l'ethnographie & à l'histoire primitive de la Gaule. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à la première & surtout à la seconde de ces notes, en leur rappelant que les tribus dont les incursions ou les pirateries allaient attirer les armes romaines dans la Gaule sont aussi étrangères à l'histoire du Languedoc, géographiquement parlant, que la fondation d'*Aquae Sextiae* qui réclamerait, sans cela, une étude spéciale. Les seules tribus ligures qui nous intéressent, parce qu'elles appartiennent cette fois à notre pays, seraient celles qui habitaient au delà du Rhône & même de l'Aude, jusqu'à la chaîne des Pyrénées. Mais nous avons déjà remarqué que la plupart d'entre elles en avaient disparu depuis longtemps, balayées ou recouvertes, à quelques noms près, par les invasions triomphantes des Celtes, ce qui explique pourquoi nous avons rejeté l'examen critique de leur histoire dans les prolégomènes de l'histoire proprement dite. [E. B]

[3] Strabon, l. 4, p. 185 & 203. — Pline, l. 3, n. 5. — Scylax, p. 2. — Plutarque, *in Mario*. — Vossius, *in Melam*. — Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 79 & suiv.

[4] Pline, l. 3, n. 7.

[5] Voir T. Live, l. 40 & *Epitome*, 47. — Polybe, *Excerpt. legat.* p. 961.

An de Rome 600

Romains ne s'établirent pas alors dans les Gaules. Ils ne fixèrent leur demeure en deçà des Alpes que dans la suite, à l'occasion des nouvelles guerres que les Saliens entreprirent contre les Marseillois, & dont ils profitèrent pour s'emparer du pays de ces Gaulois [1].

XXXVI. — *Fulvius soumet les Saliens & les Vocontiens.*

An de Rome 629

Les Romains, attentifs à tout ce qui pouvoit favoriser leur entrée dans les Gaules, sur [2] les plaintes que leur firent les Marseillois, leurs alliés, des courses & des ravages continuels que les Saliens faisoient sur leurs terres, résolurent d'envoyer un puissant secours à Marseille. Le Sénat en déféra le commandement au consul M. Fulvius, & on lui fit d'autant plus volontiers cet honneur, qu'on avoit envie de l'éloigner de Rome, où sa présence ne servoit qu'à exciter des troubles par l'appui qu'il donnoit aux peuples d'Italie, qui demandoient qu'on leur accordât le droit de bourgeoisie romaine. Fulvius eut à peine passé les Alpes qu'il réprima les entreprises des Saliens, & mit les Marseillois à couvert de leurs insultes. L'heureux succès de cette expédition mérita à ce consul d'être continué l'année suivante, 630 de Rome, dans sa charge de commandant dans la Gaule Transalpine avec l'autorité de proconsul, quoique ce commandement eût été destiné cette même année au consul C. Sextius Calvinus, qui fut ensuite son [3] successeur. Fulvius remporta encore cette année divers avantages sur les Liguriens Transalpins, les Saliens & les Voconces [4]. Quoiqu'on puisse comprendre parmi les Liguriens, vaincus par Fulvius, les peuples de la côte de

An de Rome 630

[1] Voir la *Note* CIV.

[2] T. Live, *Epitome*, 60. — Pighi, *Annal.* t. 3, p. 38, 44 & 48.

[3] T. Live, *Epitome*, 61. — Florus, l. 3, c. 2. — *Marmora Capitol.*

[4] Ce fut en l'année 143 avant Jésus-Christ que les Marseillais, pressés par les Ligures *Oxybii*, qui, descendus de leurs montagnes, avaient envahi leur territoire & tenaient assiégés deux de leurs comptoirs avancés, Nice & Antibes, appelèrent les Romains à leur secours. Ceux-ci, ayant inutilement demandé aux Ligures de respecter le territoire de leurs alliés, envoyèrent une armée contre eux, sous le commandement de Q. Opimius. Ce consul défit sans peine les *Oxybii* & les *Deceates* leurs voisins, & donna leur territoire aux Marseillais.

Dix-huit ans après, l'an 125 avant Jésus-Christ, les Marseillais se plaignirent de nouveau des incursions des *Salluvii*, autre tribu ligure; les Romains envoyèrent à leur aide le consul M. Fulvius Flaccus. Fulvius fut le premier Romain qui traversa les Alpes à la tête d'une armée; il soumit d'abord les Ligures qui habitaient le littoral, puis, remontant le cours du Rhône, il pénétra chez les *Voconcii* qu'il soumit également, & attaqua les Salluviens; mais ce peuple, qui trouvait dans ses montagnes une retraite assurée, fit une plus longue résistance, & ce ne fut que l'année suivante que C. Fulvius, qui s'était fait proroger dans son commandement, parvint, non à les soumettre, mais à les réduire à la défensive. C. Sextius Calvinus, son successeur, continuant vivement la guerre, obtint l'entière soumission des Salluviens. Il prit & détruisit leur principale ville, celle dont on voit encore quelques restes aux environs d'Aix. C'est en effet dans le voisinage de cette antique cité ligure, à proximité de sources d'eaux chaudes, que C. Sextius Calvinus construisit, l'an 122 avant notre ère, un camp militaire, *castrum*, destiné à protéger l'occupation romaine dans cette contrée. Ce camp devint par la suite une ville & une colonie romaine à laquelle fut donné le nom d'*Aquae Sextiae*. C. Sextius rejeta dans les montagnes les populations Ligures de la côte, qui ne vivaient que de piraterie, & donna leur territoire aux Marseillais. Il est certain & non probable, comme le croient les Bénédictins, que ce proconsul, pas plus que M. Fulvius, son prédécesseur, ne fit aucune tentative au delà du Rhône. Ce fleuve, jusqu'en l'an 121 avant notre ère, fut la limite extrême des opérations militaires des Romains dans la Gaule. [E. M.]

An de Rome 631

Languedoc, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, il paroît cependant que ce général ne passa pas en deçà du Rhône, & qu'il fut seulement le premier des Romains qui commença la conquête de la Gaule Narbonnoise. Les victoires qu'il remporta sur ces trois peuples d'en deçà des Alpes, & sur un quatrième[1] dont le nom est effacé de l'inscription des marbres du Capitole, lui méritèrent à Rome, l'année[2] suivante, l'honneur du triomphe[3].

XXXVII. — *C. Sextius défait Teutomal, roi des Saliens, & fonde la ville d'Aix en Provence.*

Tandis que ce général recevoit les honneurs dus à ses victoires, C. Sextius Calvinus, son successeur[4] dans le commandement de la Gaule Transalpine sous le titre de proconsul, continua la guerre contre les Saliens & défit ces peuples en divers combats. Il auroit même fait prisonnier leur roi Teutomal dans une de ces actions, si ce prince n'eût eu l'adresse de se dérober à ses poursuites & le bonheur de trouver un asile chez les Allobroges, ses voisins. Sextius, après avoir entièrement soumis les Saliens, voulant accoutumer ces peuples à la domination romaine & s'assurer de leur fidélité, fit fortifier son camp, situé au milieu du pays, qu'il nomma *Aquae Sextiae*, autant pour immortaliser son nom que pour marquer l'abondance des eaux qu'on voyoit dans cet endroit; c'est aujourd'hui la ville d'Aix, capitale de la Provence, dont C. Sextius est le premier fondateur.

On remarque que pendant cette guerre, ce général s'étant rendu maître d'une[5] ville des Saliens, & ayant fait mettre à l'enchère tous les prisonniers de guerre, il accorda la liberté à un d'entre eux nommé Craton, sur l'exposé que celui-ci lui fit des maux que son attachement au parti des Romains lui avoit attirés de la part de ses compatriotes. Sextius accorda la même grâce à tous ses parens & leur fit rendre tout ce que le soldat leur avoit enlevé. Il donna de plus au même Craton le pouvoir de délivrer à son choix neuf cents de ses concitoyens, voulant, par cet exemple de reconnoissance, exciter la fidélité de ces peuples.

Sextius, après avoir soumis les Saliens à l'obéissance de la République, continua la guerre contre les Liguriens & les Voconces, qu'il réduisit enfin sous la domination des Romains. Ce proconsul ayant cédé ensuite le commandement de la Gaule Transalpine au consul Cn. Domitius Ahenobarbus[6] que la République avoit nommé pour lui succéder & pour aller apaiser les troubles qui s'étoient élevés parmi ces peuples nouvellement soumis, qui avoient de la peine à s'accoutumer à la dépendance, alla recevoir à Rome les honneurs dus à ses victoires & à ses services.

Éd. origin. t. I, p. 39.

An de Rome 632

[1] Pighi, *Annal.* t. 3, p. 56.

[2] Nous suivons ici & ailleurs, à l'exemple du P. Petau, la chronologie de Varron, qui retarde toujours d'une année la date des Consulats telle qu'elle est marquée dans les Fastes capitolins. [*Note des Bénédictins.*]

[3] Voyez tome II, *Note* VI.

[4] T. Live, *Epitome*, 61. — *Marmora Capitol.* — Pighi, *Annal.* t. 3, p. 58.

[5] Diodore, *Fragm. apud* Valesium, p. 376.

[6] T. Live, *Epitome*, 61. — Florus, l. 3, c. 2. — Velleius Paterculus, l. 2, c. 10.

An de Rome 633

XXXVIII. — *Victoire de Domitius sur Bituit, roi des Auvergnats.*

Il s'étoit élevé en effet divers troubles dans la Gaule Transalpine, qui donnèrent occasion à Domitius de signaler sa valeur. Les Allobroges qui avoient accordé chez eux un asile à Teutomal, roi des Saliens, se mirent en état de secourir puissamment ce prince pour le rétablir dans ses États & pour chasser en même temps les Romains des Gaules, dont ils supportoient très-impatiemment le voisinage. Bituit ou Betuld, roi ou chef des Auvergnats, qui étoit l'un des plus puissans peuples[1] des Gaules, se déclara encore ouvertement pour ce prince, qu'il avoit un intérêt particulier de protéger, car les Auvergnats étendoient alors leur domination depuis Narbonne jusques aux confins de Marseille, & depuis les Pyrénées jusques à l'Océan & au Rhin; les Saliens étoient par conséquent soumis à leur autorité. Bituit s'adressa d'abord à Domitius & lui demanda grâce[2] pour Teutomal; mais ce consul ne jugea pas à propos de la lui accorder.

Ce prince, voyant que la voie de la négociation lui étoit inutile, eut recours à celle des armes & se mit en état de passer bientôt le Rhône avec une puissante armée pour s'unir aux Allobroges & déclarer conjointement la guerre aux Romains. Le Sénat, informé de leurs préparatifs & de l'importance de la guerre qu'ils alloient entreprendre, jugea à propos d'envoyer le consul Q. Fabius Maximus dans la Gaule Transalpine pour partager le commandement avec Domitius, dont l'année de consulat étoit expirée, & donner par là plus de poids à leur autorité : mais Domitius, ne croyant pas devoir attendre l'arrivée de ce consul, porta d'abord la guerre dans le pays des Allobroges, sous prétexte de venger les Autunois, alliés des Romains, des incursions qu'ils avoient souffertes de la part de ces peuples & de celles des Auvergnats. A peine Domitius avoit pénétré dans le pays des Allobroges qu'il apprit que Bituit s'avançoit avec toutes ses forces vers le même pays pour le combattre. Le général romain jugea à propos de ne pas attendre les Auvergnats & d'empêcher leur jonction avec les Allobroges; ainsi il décampa aussitôt & se mit en marche pour aller au devant des premiers, afin de leur livrer bataille. Les deux armées s'étant rencontrées dans un lieu situé au confluent de la rivière de Sorgue dans le Rhône, & qu'on appeloit *Vindalium*, en vinrent aux mains[3]. La victoire ne

[1] Strabon, l. 4, p. 190 & seq.

[2] T. Live, *Epitome*, 61. — Florus, l. 3, c. 2. Orose, l. 5, c. 13. — Eutrope, l. 4. — Voir Freinshemius, *ad Epit.* c. 61 T. Livii.

[3] L'abréviateur de Tite-Live & le chroniqueur Paul Orose, dont les Bénédictins suivent ici la chronologie (voyez la note 2 de la page 74), placent la bataille de *Vindalium*, au confluent de la Sorgue & du Rhône, avant celle que Fabius Maximus aurait gagnée au confluent du Rhône & de l'Isère. Mais le témoignage des deux historiens est contredit par celui de Strabon (l. 4, c. 2, § 3), & par celui de Florus, qui intervertissent l'ordre des deux batailles & placent le combat de *l'Isère* avant celui du *Vindelicus*, comme les appelle Florus (*Utriusque victoriae testes Isara & Vindelicus amnis.* Flor. *Epit.* l. 1, c. 37). Les Fastes capitolins, qui donnent il est vrai le titre de proconsul aux deux généraux, placent eux-mêmes le triomphe de Fabius Maximus, vainqueur des Allobroges & du roi des Arvernes (*Q. Fabius, Q. Æmeliani, F. Q. N. Maximus, procos. de Allobro. & rege Arvernorum Betulto,*

fut pas longtemps douteuse; elle se déclara entièrement pour les Romains, qui taillèrent en pièces vingt mille hommes des troupes de Bituit & firent trois mille prisonniers. La frayeur que causa aux Gaulois la vue des éléphans, qu'ils n'avoient jamais vus, contribua beaucoup à leur défaite.

XXXIX. — *Défaite des Auvergnats & des Allobroges par Q. Fabius Maximus.*

Peu de temps après, le consul Q. Fabius Maximus, à qui quelques auteurs donnent mal à propos le surnom d'*Æmilianus*, qui, selon les inscriptions ou marbres du Capitole, étoit celui de son père, arriva[1] dans les Gaules, dont il partagea le commandement avec Domitius[2]. Il apprit bientôt après les nouveaux préparatifs de Bituit & des Allobroges, qui avoient dessein d'en venir à un nouveau combat, tant pour effacer la honte de leur dernière défaite, que pour tâcher de chasser des Gaules les Romains, dont ils avoient tout à craindre pour leur liberté, tandis que ces peuples auroient des établissemens en deçà des Alpes. Bituit fit en effet des efforts extraordinaires pour assembler une armée des plus nombreuses parmi tous les peuples de sa domination, dont chacun fournit son contingent. Il y a lieu de croire que les Volces, qui, à ce qu'il paroît, dépendoient des Auvergnats en tout ou en partie, leur fournirent le leur pour les aider à se défaire de leurs ennemis communs. Quoi qu'il en soit, Bituit se vit bientôt à la tête de deux cent mille combattans[3], dont les Auvergnats, les Rouergats & les Allobroges fournirent le plus grand nombre[4]. Avec une armée si formidable, ce prince gaulois se flattait de pouvoir tout entreprendre; & impatient d'en venir

an. DC... X. K... HENZEN, *Corp. inscr. lat.* t. 1, p. 463), avant celui de Domitius Ahenobarbus, qui ne triomphe, lui, que des Arvernes Gaulois (*Cn. Domitius, Cn. F. Cn. N. Ahenobarbus, procos. de Gallis Arverneis, a...* XVI, K... HENZEN, *l. l.*), sans trancher cette question de chronologie plusieurs fois discutée, car la date de l'année manque dans les deux textes (Voyez MM. MOMMSEN, *Roëm. gesch.* t. 2, p. 166, note, & HERZOG, *Gall. Narb.* p. 45, 46, & note 21). — Le nom de Bituit ou Bétuit, qui paraît être le vrai nom du roi des Arvernes, est altéré probablement par une erreur de gravure dans le premier des deux textes, en celui de Betult, que reproduit Valère Maxime (l. 10, c. 6), auquel les Bénédictins l'auront emprunté à leur tour. [E. B.]

[1] T. Live, *Epitome*, 61. — Orose, l. 5, c. 13.

Éd. origin. t. V, p. 660.

[2] Un anonyme, dans une dissertation (*Journal de Trévoux*, juill. 1630, art. 68) qu'il a adressée à à M. de Valbonnais, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, prouve fort bien que *Cn. Domitius Ahenobarbus* & *Q. Fabius Maximus* n'ont pas commandé conjointement dans la Province romaine ou Narbonnoise, qu'ils se sont succédé l'un à l'autre dans le gouvernement de cette province, & qu'ils n'y ont commandé qu'en qualité de proconsuls, savoir: le premier, l'an 632 de Rome, suivant les Fastes consulaires, ou l'an 633, selon le calcul de Varron, que nous suivons, & l'autre l'année suivante. Le même auteur traite de *conte* la façon insidieuse dont Valère-Maxime prétend que Domitius se saisit de la personne de Bituit, & il soutient que ce fut à Fabius que le roi des Auvergnats se rendit. [*Note rectificative de dom Vaissete sur la défaite de Bituit, roi des Auvergnats, placée à la fin du tome V de son édition.*]

[3] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 45. — Strabon, l. 4, p. 190. — Orose, l. 5, c. 13. — Appien, *de Bello Gallico*, p. 755. — Pline, l. 7, c. 50. — Florus, l. 3, c. 2.

[4] La domination des Arvernes en Gaule, dont nous ne savons presque rien malheureusement, paraît se placer chronologiquement dans le second siècle avant notre ère, dont elle aurait mesuré la plus grande partie, de l'an 200 à l'an 121 environ. Elle était à son apogée sous les règnes de Loueïr (Λουέριος, *Luërius; Luterius, Lucterius?*), & de *Bétuit* (*Betuitus, Bïtuitus, Vituitus*), les seuls dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, & coïnciderait, à peu de chose près, avec la domination trop peu connue aussi que le peuple belghe des *Suessiones* paraît avoir exercée, au temps du roi Divitiac, sur la plupart des peuples de la ligue des Belghes, déjà maîtres, à cette

An de Rome 633

aux mains avec les Romains, il alla chercher Fabius au delà du Rhône dans le pays des Allobroges. Pour faire passer ce fleuve à son armée, il fit d'abord construire un pont, & voyant qu'il ne suffisait pas, il en fit faire un second de bateaux, sur lequel il fit mettre un plancher qu'on attacha avec de grosses chaînes de fer. Cela fait, il fit défiler ses troupes & marcha contre le consul Fabius qui venoit lui-même à sa rencontre.

Édit. origin. t. I, p. 40.

époque, des côtes méridionales de l'île de Bretagne[1]. L'épithète de *Galli*, que les Fastes triomphaux du Capitole appliquent au nom des Arvernes (voir plus haut la note 3 de la p. 75), semble même indiquer qu'elle n'avait point dépassé du côté du nord les limites de la Celtique proprement dite, dont les Romains traduisaient le nom (Κελτική, *Celtica*) par celui de *Gallia*[2]. Du côté du sud-ouest, on n'en trouve plus trace dans l'ancienne Aquitaine, au delà du cours de la Garonne où s'arrêtait aussi le territoire des Volkes Tectosages, par lesquels les Arvernes paraissent avoir étendu leur domination jusqu'à la chaîne des Pyrénées.

Strabon, le seul des écrivains anciens qui nous en ait parlé d'une manière un peu explicite, ne nous apprend ni à quelle époque elle avait commencé, ni de quelle manière elle s'était établie. Il se contente de nous la montrer s'étendant, à l'époque de sa plus grande expansion, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, & de la mer Intérieure, où les possessions des Arvernes confinaient, dit-il, avec celles des Massaliotes, jusqu'à l'Océan & jusqu'aux bords du Rhin, qu'ils atteignaient probablement par le territoire des Séquanes[3]. Mais il ressort de la plupart des témoignages anciens que cette espèce d'hégémonie reposait déjà sur un système de patronage & de clientèle hiérarchique dans lequel étaient entrés de gré ou de force la plupart des peuples celtiques de la Gaule du centre & du sud. On entrevoit même avec une certaine netteté que la nouvelle confédération avait grandi aux dépens du peuple celtique des Æduesg[4], qui paraissent avoir dominé avant les Arvernes leurs voisins dans la Gaule centrale, où ils auraient eux-mêmes succédé aux Bituriges, sous l'hégémonie desquels s'étaient accomplies les grandes migrations armées des Celtes en Italie & en Grèce.

En réunissant aux troupes qu'ils levaient dans leurs propres États les contingents qu'étaient tenues de leur fournir les nombreuses tribus qui relevaient d'eux, à titre de clientes ou de vassales, les Arvernes pouvaient mettre sur pied des armées de cent quatre-vingt ou de deux cent mille hommes (... ποτὲ μὲν μυριάσιν εἴκοσι, Strab. l. 4, c. 2, § 3), comme celle que les Romains écrasèrent au combat désastreux du confluent de l'Isère. Leurs rois, qui levaient de lourds péages (indépendamment de leurs autres revenus publics ou privés) sur les marchandises qui traversaient leurs États ou ceux de leurs feudataires, depuis le port de Corbilo, sur la Loire, jusqu'à ceux du Rhône & de la mer Intérieure, étalaient dans leur cortége un luxe dont les marchands grecs de Massalia & d'Emporiae avaient été vivement frappés. (... πλούτῳ καὶ τρυφῇ διενεγκεῖν, Strab. *l. l.*) Le roi Loueïr, qui tenait table ouverte dans ses fermes de la Limagne ou du Cantal, voyageait de l'une à l'autre suivi par des piqueurs qui menaient en laisse ses chiens de guerre ou de chasse, & accueilli dans chaque village par une foule bariolée à laquelle il jetait par poignées des pièces d'or & d'argent[5]. Son fils, le roi Bituit, combattait à la bataille de l'Isère sur un char plaqué d'argent qui figura dans le triomphe de Domitius avec le roi lui-même, revêtu de ses armes émaillées, sans parler d'un monceau de *torques* d'or & d'argent recueillis après le combat sur le champ de bataille[6].

Deux défaites avaient suffi pour mettre fin à l'hégémonie que les Arvernes avaient exercée pendant près d'un siècle dans le centre & dans le sud de la Gaule. Les plus puissants de leurs alliés, les Allobroges, qui dominaient entre le Rhône & les Alpes; les Volkes, par lesquels ils atteignaient Narbonne, l'Aude & la mer, avaient été compris dans les limites de la province que les Romains s'étaient hâtés d'organiser à la suite de leur victoire. Mais on a remarqué avec raison que leur territoire était sorti intact, comme leur indépen-

[1] *Suessiones ... latissimos feracissimosque agros possidere. Apud eos fuisse regem Divitiacum, nostra etiam memoria, totius Galliae potentissimum, qui cum magnae partis harum regionum tum etiam Britanniae imperium obtinuerit.* (Cés. l. 2, c. 4.)

[2] Διέτειναν δὲ τὴν ἀρχὴν οἱ Ἀρούερνοι καὶ μέχρι Νάρβωνος καὶ τῶν ὅρων τῆς Μασσαλιώτιδος, ἐκράτουν δὲ καὶ τῶν μέχρι Πυρήνης ἐθνῶν καὶ μέχρι Ὠκεανοῦ καὶ Ῥήνου (Strab. l. 4, c. 2, § 3.)

[3] ... *Qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur* (Cés. l. 1, c. 1.)

[4] *Allobroges deinde & Arverni, cum adversus eos similes Haeduorum querelae opem & auxilium nostrum flagitarent...* (Ann. Flor. *Epitom.* l. 1, c. 37, edid. C. Halm, *Lips.* 1854.)

[5] Les hauteurs déboisées qui dominent les riches vallées de l'Allier & de la Dore étaient déjà couronnées (Sidon. Appol. l. 4, *Epist.* 21), de châteaux-forts (*oppida, castra*), comme celui de Nemetum, qui allait devenir après la conquête le chef-lieu politique du territoire (*Augustonemetum*), & celui de *Gergoia* ou *Gergovia*, sur le mont Gergovin, à une lieue & demie de Clermont (V. *pass.* César, Strabon, Ptolém. &c.).

[6] Χρυσοῦ νόμισμα καὶ ἀργύρου δεῦρο κἀκεῖσε διασπείρων (Strab. *l. l.*)

An de Rome 633

L'armée de ce dernier n'étoit que de trente mille hommes, mais tous soldats & bien aguerris, ce qui donna occasion à Bituit de dire par raillerie que l'armée romaine suffirait à peine pour un repas des chiens qui étoient dans la sienne. Les deux armées s'étant enfin rencontrées vers le confluent de l'Isère dans le Rhône, le 8 du mois d'août de l'an 633 de Rome, on en vint à une action générale. Elle fut d'abord très-vive de part & d'autre, mais enfin très-sanglante pour les Gaulois, qui furent entièrement défaits ou mis en déroute. Leur grand nombre fut cause de leur perte; car le terrain où la bataille se donna étant extrêmement resserré par les montagnes voisines, il ne fut pas possible à Bituit de bien ranger ni d'étendre ses troupes, qui s'embarrassoient les unes les autres. D'ailleurs la chaleur excessive du jour abattit beaucoup le courage de ses soldats qui lâchèrent le pied au premier choc & prirent la fuite. Une partie voulut alors se sauver à la faveur du pont que ce général avoit fait construire sur le Rhône; mais la multitude des fuyards ayant fait couler à fond les bateaux qui le supportoient & les chaînes qui en lioient les planches s'étant rompues, ceux qui voulurent passer furent presque tous submergés; la plupart des autres périrent par le glaive des Romains qui les poursuivoient. Les auteurs sont partagés sur la perte des Gaulois dans cette action, ou pour mieux dire dans cette déroute : les uns font[1] monter le nombre de leurs morts à cent vingt mille hommes, & les autres[2] à cent trente ou même à cent cinquante mille, tandis qu'ils ne mettent du côté des Romains que quinze soldats tués, ce qui paroît incroyable. Le roi Bituit fut assez heureux pour se sauver dans le pays des Allobroges.

XL. — *Domitius passe le Rhône & soumet le pays des Volces.*

Cette victoire, qui fut des plus signalées, acquit à Fabius le surnom d'*Allobrogique*, & lui fit d'autant plus d'honneur, que, nonobstant la fièvre quarte

dance[7], de cette lutte inégale qu'ils avaient eu le bon esprit de ne pas prolonger. Plusieurs des populations qui relevaient d'eux leur étaient restées fidèles par haine de l'étranger peut-être[8], & nous les retrouverons, au temps de la guerre de l'indépendance, balançant de nouveau l'influence des Ædues, malgré leur titre de parents & d'alliés du peuple romain[9], pesant à l'ouest sur les Séquanes, par lesquels ils touchaient aux peuples de race germanique & exerçant autour d'eux une influence qui n'était pas exclusivement l'œuvre de la force & du hasard. Leurs monnaies d'or, d'argent & de bronze, dont les plus anciennes doivent remonter aux règnes de Loueïr & de Bituit, rappellent souvent les beaux types des villes grecques, avec lesquelles les Arvernes s'étaient trouvés en commerce à l'époque de leur puissance. Elles donneraient seules une haute idée de la richesse & de la civilisation du peuple qui les frappait en pleine barbarie[10].

[E. B.]

[1] T. Live, *Epit.* 61.—Appien, *de Bello Gall.* p. 755.

[2] Pline, l. 7, c. 50. — Orose, l. 5, c. 13.

[7] *Nil tam conspicuum in triumpho quam rex ipse Bituitus, discoloribus in armis, argenteoque carpento, qualis pugnaverat* (Flor. *l. l.*) — ... *Praeda ex torquibus Gallorum ingens Romam perlata est.* (Eutrop. *Hist. rom.* l. 4, c. 24.)

[8] . . *Bello superatos esse Arvernos & Ruthenos a Quinto Fabio Maximo quibus P. R. ignovisset neque in provinciam redegisset neque stipendium imperavisset.* (Cés., l. 1, c. 45; *Discours d'Arioviste.*)

[9] *Parem numerum (imperant) Arvernis, adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis Vellavisque, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt.* (Cés. l. 7, c. 7.)

[10] Les Arvernes qui prenaient le même titre, s'il faut en croire le poëte Lucain (*Arvernique ausi Latio se fingere fratres; Phars.* c. 1, v. 427. V. aussi Sidon. Apollin. *Epist.* l. 7, ep. 7), se l'étaient probablement attribué d'eux-mêmes (*ausi*), en mémoire de l'antique fraternité d'origine qui unissait les uns aux autres plusieurs des peuples barbares de la vallée du Danube (Μηδῶν ἄποικοι [les Sigynnes]. — Τευκρῶν τῶν ἐκ Τροίης ἄποικοι [Les Pæones]; Herodot. *Pass.*) & les rattachait ainsi aux Romains, qui se croyaient eux-mêmes descendus des Troyens, comme le dit le poëte : ...*sanguine ab Iliaco* (*id. ib.*)

dont il étoit attaqué & malgré les blessures qu'il reçut durant le combat[1], il soutint tous les efforts des Gaulois avec une grande présence d'esprit & beaucoup de valeur, allant & venant, selon les besoins, tantôt à pied, soutenu de ses[2] soldats, tantôt en litière. Le fruit qu'il tira de cette victoire fut, à ce qu'il paroît, la réduction du reste de la Gaule appelée *Braccata* à l'obéissance de la République romaine, c'est-à-dire de ce qu'on appelle aujourd'hui la Savoie, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, toutes provinces des Gaules voisines d'Italie, & qui formèrent ensuite ce qu'on appela la Gaule Narbonnoise. On a tout lieu, en effet, de croire que le proconsul Cn. Domitius[3], collègue de Fabius dans le gouvernement de la Gaule Transalpine, passa le Rhône après cette victoire pour aller recevoir les soumissions volontaires des peuples qui habitoient entre cette rivière & les Pyrénées, & dont une partie paroît avoir été de la dépendance du roi Bituit, comme on l'a déjà remarqué. La plupart des villes de ce canton se soumirent d'autant plus volontiers à la République, que Domitius les reçut à des conditions raisonnables, car nous voyons qu'un grand nombre de peuples d'en deçà du Rhône furent conservés dans leurs lois & dans leurs libertés[4].

XLI. — *Soumission de Bituit & des Allobroges à Fabius.*

Pour ce qui est de Bituit, ce prince, se voyant sans ressources après sa défaite & sans espérance de pouvoir se relever, prit avec les Auvergnats & les Allobroges la résolution de demander la paix aux Romains[5] & de s'abandonner à leur discrétion. Il s'adressa pour cela à Fabius. Domitius, qui ne pouvoit voir sans chagrin rejaillir sur son collègue toute la gloire de la défaite de ces peuples (car il ne paroît pas qu'il se soit trouvé à la bataille de l'Isère), en fut jaloux & ne put souffrir que ce général s'acquît encore la gloire d'accorder la paix aux vaincus, avec le rétablissement de Bituit dans son ancienne autorité. Résolu de l'empêcher, il fit appeler ce prince auvergnat, sous prétexte d'une conférence qu'il souhaitoit avoir avec lui au sujet de la paix qu'il proposoit. Bituit, comptant sur la probité & la bonne foi du proconsul, se rendit à ses ordres : Domitius le

[1] Velleius Paterculus, l. 2, c. 10. — Valère Maxime, l. 6, c. 9, n. 4. — Freinshemius, *ad Epit.* c. 61 T. Livii. — Amm. Marcellin, l. 15, p. 107.

[2] Appien, *de Bello Gallico*, p. 755.

[3] Voyez tome II, *Note* VI.

[4] Dom Vaissete était convaincu que le territoire occupé par les Volces à la droite du Rhône, entre ce fleuve & les Pyrénées, avait été soumis par Domitius; mais à l'époque où il vivait, cette opinion pouvait paraître un peu hasardée. Il règne quelque obscurité dans la rédaction de ce chapitre. Il est certain qu'il n'existe aucun texte sur l'époque où les Romains traversèrent le Rhône & devinrent maîtres des pays situés au delà de ce fleuve. On ne peut douter cependant que cette occupation n'ait eu lieu aussitôt après la défaite des Arvernes, à *Vindalium*, 131 ans avant Jésus-Christ, & que Cn. Domitius Ahenobarbus n'en soit l'auteur; parce qu'une fois les Arvernes vaincus rien n'empêchait le proconsul romain de s'avancer jusqu'aux Pyrénées, les Volces, qui occupaient cette contrée & qui étaient les clients des Arvernes se trouvant sans défense; & ensuite parce que la voie qui conduit du Rhône en Espagne porte le nom de Domitienne, & que cette appellation constate qu'elle fut commencée, sinon terminée par Cn. Domitius. — Voyez Herzog, *Galliae Narbonensis Historia & Descriptio. Lipsiae*, 1864, in-8°. [E. M.] — Voyez aussi tome II, *Note* VII.

[5] Valère Maxime, l. 9, c. 6, n. 3.

Éd. origin. t. I, p. 41.

reçut d'abord avec des marques d'honneur & de distinction ; mais emporté par le désir de se venger de Fabius & de lui faire du chagrin, voulant d'ailleurs se faire un mérite auprès du Sénat, il fit arrêter ce prince contre sa parole & le droit des gens, & l'envoya par mer à Rome pour y rendre compte de sa conduite.

XLII. — *Réduction des Gaules en province romaine.*

Cette perfidie déshonora Domitius : elle déplut même au Sénat, qui ne renvoya pas cependant Bituit dans les Gaules, crainte qu'il ne remuât & ne renouvelât la guerre; mais il l'exila à Albe en Italie. Ce fut pour la même raison que le Sénat fit venir aussi à Rome Congentiac, fils de ce prince, qu'il fit élever avec un soin particulier. Quant aux Auvergnats & aux Rouergats, le peuple romain leur accorda la paix avec la liberté de vivre selon leurs [1] lois, sans réduire leur pays en province, & sans leur imposer aucun tribut. Il n'en fut pas de même des Allobroges, qui furent assujettis à la domination de la République [2] : leur pays fut joint à celui que les Romains avoient déjà conquis dans la Gaule Transalpine, pour former ensemble une province romaine qui subit les lois de ses vainqueurs.

XLIII. — *Trophées de Domitius & de Fabius.*

Fabius & Domitius, son collègue dans le commandement de cette province, après avoir vaincu les Auvergnats & les Allobroges, voulurent éterniser leur victoire [3] par deux tours ou monumens de pierre blanche que chacun d'eux fit élever dans l'endroit où il avoit défait les Gaulois, & qu'ils ornèrent des armes de ces peuples; ce qu'on n'avoit pas encore vu, car jusqu'alors les Romains n'avoient pas reproché aux peuples vaincus leur défaite par des trophées publics. Fabius fit ériger le sien à l'endroit où il avoit défait le roi Bituit. Quelques géographes modernes [4] prétendent que ce fut à la droite du Rhône, vers le Vivarais ou le Forez; mais quoiqu'il paroisse que le pays des Allobroges, où il est constant [5] que cette action se passa, s'étendoit dans la partie du Vivarais qui dépend encore aujourd'hui du diocèse de Vienne, il est cependant certain que Bituit ne fut vaincu qu'après avoir passé le Rhône & vers le confluent de l'Isère dans ce fleuve. Fabius fit construire aussi deux temples auprès de ce trophée, l'un à l'honneur de Mars, & l'autre à celui d'Hercule.

Domitius, qui, de son côté, n'avoit pas moins d'orgueil que Fabius (car on remarque qu'il se faisoit porter comme en triomphe sur un éléphant dans toute la Province romaine), fit dresser un autre trophée au confluent de la Sorgue dans le Rhône & à la gauche de cette dernière rivière où il avoit battu les Allobroges. Quelques-uns [6] prétendent que ce fut dans la ville même de

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 45.
[2] T. Live, *Epitome*, 61.
[3] Florus, l. 3, c. 2. — Strabon, l. 4, p. 185 & suiv.
[4] Ortelius. — Ph. Brietius. — Cellarius.
[5] Orose, l. 5, c. 13.
[6] Voir *Mém. de Trévoux*, avril 1724, art. 30.

Carpentras, où on voit encore aujourd'hui une tour carrée ou ancien monument, sur les flancs duquel paroissent des captifs enchaînés au pied d'un trophée, avec plusieurs autres marques qui peuvent faire croire que c'est celui de Domitius : mais nous savons que ce général [1] le fit construire dans le lieu même du combat, au lieu que la ville de Carpentras est éloignée de deux lieues & demie de l'embouchure de la Sorgue dans le Rhône. D'autres veulent réduire les [2] deux trophées de Fabius & de Domitius à un seul qu'ils croient être l'arc de triomphe qu'on montre à Orange : ce sentiment nous paroît encore moins soutenable, puisqu'il est contredit par les anciens historiens qui distinguent ces deux trophées; ils furent d'ailleurs construits dans le lieu même où les Gaulois furent défaits, & par conséquent à une distance assez considérable de la ville d'Orange. Domitius fit encore construire, à ce qu'on croit, un grand chemin qui traversoit entièrement la nouvelle Province romaine, qu'on appela de son nom la *voie Domitienne, via Domitii.* On attribue aussi à ce proconsul la fondation d'une ancienne ville du même pays appelée *Forum Domitii :* elle étoit située en deçà du Rhône, entre Cessero ou Saint-Tibéri & Substantion. On prétend [3] que c'est aujourd'hui le lieu de Frontignan, au diocèse de Montpellier [4].

An de Rome 634

Fabius, dont le consulat venoit d'expirer & qui n'avoit plus que l'autorité de proconsul, & son collègue Domitius, après avoir entièrement pacifié la Province, retournèrent [5] à Rome pour y demander les récompenses dues aux services qu'ils venoient de rendre à la République & aux victoires qu'ils avoient remportées sur les Gaulois. Le Sénat eut égard à leur demande, & leur décerna les honneurs du triomphe : à Fabius pour avoir vaincu les Allobroges & le roi Bituit; & à Domitius pour avoir défait les Auvergnats. Pour relever la pompe de cette cérémonie, le Sénat ordonna que Bituit, dont le véritable nom celte ou gaulois étoit Betultich, y paroîtroit assis sur le char d'argent, *carpentum*, sur lequel il avoit combattu, & qu'il seroit revêtu des mêmes armes qu'il portoit le jour de sa défaite, & qui étoient de diverses couleurs. Telle fut la récompense de ces deux généraux romains, pour avoir réduit une partie des Gaules en Province romaine. Elle fut ainsi appelée pendant tout le temps que la République n'en posséda point d'autre dans les Gaules : mais elle changea son nom dans la suite en celui de Province Narbonnoise, comme nous verrons dans le livre suivant, après que nous aurons donné une idée succincte des mœurs & du gouvernement des Volces avant leur soumission aux Romains.

Éd. orig'n. t. I, p. 42.

XLIV. — *Mœurs des Gaulois Tectosages & Arécomiques.*

Quoique les mœurs, les lois & la religion de tous les Gaulois fussent assez

[1] Florus, l. 3, c. 2.

[2] *Histoire litéraire de la France*, t. 2.

[3] Voir Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.*

[4] M. Thomas (*Annuaire du département de l'Hérault*, année 1820), a démontré que c'est à Montbasin & non à Frontignan qu'il faut placer le *Forum Domitii.* [E. M.]

[5] *Marmora Capitol. apud* Pighium, t. 3, p. 74 & 78. — Velleius Paterculus, l. 2, n. 10. — Florus, l. 3, c. 2.

uniformes, ainsi qu'on peut voir dans les auteurs qui en ont traité, cependant comme la plupart des anciens, & entre autres Diodore de Sicile, semblent avoir eu principalement en vue ceux de la Gaule Narbonnoise ou *Gallia Braccata*, qui leur étoit beaucoup plus connue, nous ne ferons pas difficulté de rapporter en particulier à ces peuples ce que ces [1] auteurs disent des mœurs des Gaulois en général, à quoi nous joindrons ce que nous savons d'ailleurs touchant les Volces.

XLV. — *Leur Théologie, leur Religion & leurs Divinités.*

Les Gaulois, à l'exemple des Grecs & des Romains, adoroient sous différens noms diverses divinités qui leur étoient particulières. Ils en adoptèrent dans la suite plusieurs étrangères avec une partie du culte qu'on leur rendoit. Ainsi Apollon & Minerve furent révérés par les Toulousains [2]; Bacchus, Junon, Silvain, Nehalenia, Nemausus, &c., par les habitans [3] de Nimes, qui faisoient descendre ce dernier d'Hercule, & le regardoient comme le fondateur de leur ville. Ces peuples, persuadés que les dieux étoient les maîtres des [4] événemens & de la destinée des hommes, tâchoient de se les rendre propices par leur culte & leurs sacrifices, surtout en faisant élever des temples à leur honneur. Celui que les Toulousains avoient dédié à Apollon étoit un des plus fameux; il étoit enrichi de tout l'or que les Tectosages avoient eu soin de ramasser, & qu'ils avoient consacré à cette fausse divinité : les mines du pays ou les paillettes qu'on recueilloit dans les rivières leur en fournissoient assez pour satisfaire à cette superstition; on remarque qu'on conservoit si religieusement ces trésors dans les temples de Toulouse que, malgré l'avarice des peuples du pays, personne n'auroit osé y toucher.

Les Tectosages d'Asie s'abstenoient, par une semblable superstition, de la chair de pourceau [5] : ils la regardoient comme une viande impure, par respect pour Atys, à qui ils rendoient un culte particulier. Tous [6] ces Gaulois étoient curieux de connoître les choses futures, & s'appliquoient beaucoup dans cette vue à l'art des augures & des aruspices, & aux pronostics qu'on tiroit du vol des oiseaux & des entrailles des animaux, & quelquefois même des victimes humaines, où ils s'imaginoient lire distinctement leur destinée & le succès heureux ou malheureux de leurs entreprises. Ils croyoient à l'immortalité de l'âme & à la métempsycose, & se faisoient des prêts mutuels avec promesse de les restituer [7] dans les enfers. On croit que c'est des philosophes gaulois ou druides que Pythagore apprit la transmigration des âmes [8], qui étoit un des principaux articles de sa secte.

[1] Diodore, l. 5, p. 303 & suiv. — César, *de Bello Gallico*, l. 6, c. 12 & seq. — Athénée, l. 4 & 13. — Strabon, l. 4, &c.

[2] Orose, l. 5, c. 15.

[3] Gronovius, *Antiquitates Graecae*, t. 3, litt. C, p. 10; t. 7, p. 242, 255 & 256.

[4] Élien, l. 2, c. 3.

[5] Pausanias, *in Achaïc.* p. 430.

[6] Justin, l. 24, c. 4. — Cicéron, *de Divinatione.*

[7] Valère Maxime, l. 6, c. 10.

[8] Cicéron, *de Divinatione.*

Ces druides étoient, parmi les Gaulois, les docteurs & les ministres de la religion, les juges de la nation, & les arbitres des différends entre les particuliers [1].

[1] Tout le monde sait aujourd'hui que le druidisme, auquel les savants historiens paraissent accorder une importance considérable, même dans le Midi, était au contraire une institution septentrionale, de l'aveu des druides eux-mêmes qui tenaient encore au temps de César leurs grandes assemblées annuelles dans un lieu saint, sur les frontières du pays des Carnutes, regardé par eux comme le centre de la Gaule tout entière (*quae regio totius Galliae media habetur.* César, l. 6, c. 13, Éd. Nipperdeï & Fr. Oehler). L'historien assure même, sur la foi de traditions indigènes, que l'institution (*disciplina*) était originaire de l'île de Bretagne où elle était encore en grand honneur de son temps [1]. C'est de là qu'elle se serait propagée, dit-il, dans la Gaule du nord & dans celle du centre (*atque inde in Galliam translata : id., ib.*), où le peuple traditionnel des Ædues & quelques autres tribus moins puissantes lui étaient restés fidèles dans son déclin [2].

Les Volces, qu'un historien moderne a rattachés aux Belghes sans autre raison, il est vrai, que la ressemblance des deux noms confirmée par des affinités d'idiome moins concluantes qu'il ne paraît le croire (voir tome II, *Note* CIV) [3] seraient à peu près les seuls qui auraient pu l'introduire & la propager chez les populations de race ibère ou ligure, qui habitaient avant eux les provinces méridionales de la Gaule, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan. Mais il faudrait au moins que cette espèce de propagande religieuse dont on chercherait vainement trace dans les divers pays successivement colonisés par les peuples de race gauloise, nous fût attestée par des témoignages un peu plus concluants que les prétendus monuments druidiques (dolmens ou demi-dolmens, menhirs, *tumuli*, &c., &c.) sur lesquels on s'appuyait jadis pour l'affirmer. On a remarqué d'ailleurs que ces monuments y deviennent très-rares eux-mêmes dès que l'on a franchi les dernières ondulations des Cévennes, prises au sens antique du mot. La forêt druidique de Marseille, à laquelle auront peut-être songé quelques-uns de nos lecteurs, serait géographiquement en dehors des limites de l'ancien Languedoc, & nous devons dire, après avoir relu attentivement cette laborieuse description, où le poëte mêle les souvenirs, & entasse les couleurs, sans prendre même la peine de les choisir, qu'elle rappelle beaucoup plus les forêts sacrées de la Germanie primitive (*lucos ac nemora consecrant... — silva prisca formidine sacra... — antiquae religionis lucus.* Tacite, *Germ., passim*) avec leurs troncs écorcés de loin en loin & ébranchés en manière de statues, comme l'Irmensùl des anciens Saxons [4], que les forêts vierges du pays des Carnutes, où les druides coupaient le gui de chêne avec une serpe d'or.

On oublie trop, d'ailleurs, dans les recherches de cette nature, que le druidisme était beaucoup moins une religion au sens propre du mot qu'une grande doctrine philosophique, qui avait fini par embrasser de proche en proche toutes les sciences connues ou inconnues du temps, depuis la théologie & la morale, jusqu'à l'astronomie, l'histoire naturelle, la médecine & le droit, dont la corporation des druides prétendait seule posséder les secrets. Ce que César appelle d'un mot très-juste la discipline des druides, n'était que cet ensemble de connaissances diverses, coordonnées dans une sorte de synthèse dogmatique qui devait rappeler celles des anciennes écoles transcendantales de l'Asie Mineure & de la Grande Grèce où Pythagore enseignait, sans écrire, vers le milieu du sixième siècle avant notre ère, cinquante ans environ après la fondation de Massalia [5]. Les Druides en avaient formulé les axiomes

[1] Les poëtes, qui exagèrent tout à la vérité, la rejetaient jusqu'au voisinage de l'Ourse qui a donné son nom à notre pôle :

...Druidae... nemora alta remotis
Incolitis lucis...
...Certe populi quos despicit Arctos
Felices errore suo...
(Luc., *Phars.*, l. I, v. 453-54, 458-59).

[2] Les traditions galloises & irlandaises, écho altéré de souvenirs quelquefois très-anciens, attribuent formellement l'institution du sacerdoce druidique & son introduction dans la Gaule du Nord à Hu-le-Puissant (Hu, Hea, Heus, Hesus ou Esus), le chef de race (*Urvater, Stammvater*) des populations Belghes, qui le vénéraient comme un dieu national. (Voir *Passim*, Trioedd ynys Prydain, *Archæology of Wales*. — Davies, *Myth and rites of the British Druides, & Celtic researches, pass.*)

[3] Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, 7e édit. l. 2, c. 1, p. 215, 217; l. 4, c. 1, p. 410, & Introduction, p. 37 à 42.

[4] *Simulacraque moesta deorum*
Arte carent, caesisque exstant informia truncis.
(Luc. *Pharsal.*, l. 3, 412-413.)

[5] *Inprimis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios..... Multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant & iuventuti tradunt.* (César, l. 6, c. 14). Ammien Marcellin qui reproduit, en les développant, les détails donnés par Strabon sur la hiérarchie du clergé druidique, d'après Timagène probablement (Strabon, l. 4, c. 5, § 4, édit. Muller & Dubner), nous montre de même le druidisme naissant dans les Gaules, comme un fruit du sol & du génie national, à la suite des premières influences exercées du côté du sud par le commerce & par la civilisation des Grecs : « *Per haec loca hominibus paullatim excultis, viguere studia laudabilium doctrinarum inchoata per Bardos & Eubages & Druidas. Et Bardi quidem fortia virorum illustrium facta, heroïcis composita versibus cum dulcibus lyrae modulis cantitarunt. Eubages vero scrutantes seriem & sublimia naturae pandere conabantur. Inter hos Druidae ingeniis*

Leurs jugemens étoient si respectés, qu'il étoit défendu aux réfractaires d'assister

tant sacrés que profanes dans de longues séries d'aphorismes rimés, germe des triades bretonnes du moyen âge que l'on apprenait pendant de longues années & que l'on se transmettait de mémoire dans les colléges druidiques (*magnum ibi numerum versuum discere edicuntur... neque fas esse existimant ea litteris mandare... annos nonnulli vicenos in disciplina permanent.* César, l. 6, c. 14).

L'organisation théocratique & sacerdotale à laquelle cette doctrine devait aboutir, dans un pays beaucoup moins éclairé & beaucoup moins raisonneur que la Grèce (*natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus.* César, l. 6, ch. 16), a frappé l'attention des historiens modernes, par les rapports singuliers qu'elle présente avec celle du moyen âge, où le clergé formait aussi un grand corps hiérarchique, sous un chef librement élu. A l'une comme à l'autre époque, on voit en effet ce corps de prêtres divisé en plusieurs classes (Βάρδοι τε καὶ Οὐάτεις καὶ Δρυΐδαι. Strabon, l. 4, c. 4, § 4), possédant à peu de chose près les mêmes immunités & jouissant des mêmes priviléges, parmi lesquels nous signalerons l'exemption de l'impôt & celle du service militaire (*militiae vacationem, omniumque rerum habent immunitatem.* César, l. 6, c. 14), maître de l'éducation dans toutes les tribus, puisqu'il était seul en possession de la science (*ad eos magnus adolescentium numerus disciplinae causa concurrit.* César, l. 6, c. 13... *a parentibus propinquisque mittuntur : id., ib.*, c. 14), tenant sans autorisation préalable de grandes assemblées solennelles & régulières (*certo anni tempore considunt in loco consecrato, id., ib.*, c. 13), pratiquant la médecine de la même manière & dans le même esprit que la divination, rendant la justice dans des tribunaux à eux, qui avaient fini par supplanter en grande partie les tribunaux laïques (*id., ib.*), grâce à la crédulité & à l'obéissance sans limite des fidèles, qui rappelle involontairement, dit un historien moderne, celle des paysans irlandais de nos jours (Th. Mommsen, *Roem. Gesch, dritte Auflage, B. III, Z*, 224); mêlés enfin à toutes les affaires privées ou publiques, & frappant d'interdit, en cas de résistance, des communautés & même des nations entières (*si qui aut privatus aut populus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Haec poena apud eos est gravissima :* César, *ib.*)

C'est dans César qu'il faut lire ces curieux détails, en en pesant chaque mot, pour se faire une idée de l'ascendant qu'avait pris dans la Gaule Chevelue cette grande institution, un ou deux siècles avant la conquête. Les choses en étaient venues à ce point que rien ne se faisait dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique sans leur assentiment ou sans leur ministère (ἔθος δὲ αὐτοῖς ἐστι μηδένα θυσίαν ποιεῖν ἄνευ φιλοσόφου, Diodore de Sicile, l. 5, p. 308). Comme théologiens (φιλόσοφοί τε... καὶ θεολόγοι; *id., ib.*), ils expliquaient l'origine, la nature & les attributs des dieux qu'ils prétendaient connaître & comprendre seuls.

Solis nosse deos & coeli numina...
(Lucain, *Pharsale*, l. 1, v. 453.)

Comme ministres du culte, ils étaient mêlés à toutes les choses saintes ou réputées saintes. Ils présidaient aux cérémonies, ils assistaient aux sacrifices que les Ovates accomplissaient sous leurs yeux avec un couteau à lame de silex, suivant un rituel qui s'est conservé longtemps, même en Italie[6]. Mais rien n'indique que le druidisme ait eu, comme les religions orientales auxquelles on l'a quelquefois comparé, ses dieux ou son dieu préféré, au nom duquel ses prêtres auraient proscrit ou dénigré tous les autres[7]. La religion gauloise, telle que César l'avait trouvée en Gaule & telle qu'il la décrit, en traits un peu rapides malheureusement, était évidemment une religion polythéiste, analogue, en principe, au polythéisme grec ou romain, dont elle ne différait que par une hiérarchie qui lui était propre & des préférences que les anciens ne s'expliquaient pas. César paraît même frappé de la forme classique que la plupart de ces dieux avaient déjà prise sous la main des artistes étrangers que la civilisation naissante attirait dans les Gaules (*huius [Mercurii] sunt plurima simulacra.* César, l. 6, ch. 17), & des affinités que ces dieux ainsi transformés présentaient de son temps avec les dieux grecs & romains (*de his eamdem fere quam reliquae gentes habent opinionem; id., ib.*)[8].

celsiores, ut auctoritas Pythagorae decrevit, sodalitiis adstricti consortiis (comme dans les instituts de vie cénobitique, organisés par le philosophe à Crotone & ailleurs), *quaestionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt & despectantes humana pronuntiarunt animas immortales.* (Amm. Marcellin, l. 15, c. 9.)

[6] « *Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica & privata procurant* (César, l. 6, c. 13) *administrisque ad ea sacrificia Druidibus utuntur* (*Id.* c. 16) « .....*Tum ille : Diespiter populum Romanum sic ferito ut ego hunc porcum hic hodie feriam, tantoque magis ferito quanto magis potes pollesque.* » *Id ubi dixit* [*fetialis*] *porcum saxo silice percussit* (Tit. Liv. l. 1, c. 24, édit. Wilh. Weissenborn).

[7] Les historiens & les mythographes qui voient dans le druidisme un reflet anticipé des religions orientales, oublient que le sacerdoce y était presque toujours confié à une caste héréditaire, tandis qu'il se recrutait, en Gaule, dans toutes les classes de la nation par une sorte de noviciat à ce qu'il paraît (*tantis excitati praemiis & sua sponte multi in disciplinam conveniunt :* César, l. 6, c. 14) & qu'il n'avait point, même religieusement, de doctrine secrète, inaccessible aux laïques. Comment expliquer d'ailleurs l'absence complète d'institutions analogues chez les peuples de race diverse au milieu desquels vivaient les populations gauloises, & dont plusieurs, les Germains entre autres, tenaient de plus près qu'elles à l'Asie ?

[8] Ce que l'on a appelé, sans raison plausible, les grands

aux sacrifices, ce qui étoit parmi eux une peine très-rigoureuse, une note d'infamie, & une marque d'impiété ou d'un crime très-considérable.

Les communautés, les corporations, les fidèles eux-mêmes n'étaient pas seulement libres de choisir entre ces dieux & ces cultes divers, de préférer par exemple le dieu Mars à Mercure, comme le faisaient bon nombre de villages (*vici*) & même des nations entières; il était permis aux uns comme aux autres de modifier à leur gré le caractère de ce dieu librement adopté, de le confondre, comme le faisaient les *Parisii* (*Esus*) avec l'ancêtre divin dont la tribu croyait descendre, ou de l'identifier comme chez les Ædues à la ville naissante (*Bibracte*), qui essayait presque partout de se substituer au village principal. Celui qui ne trouvait rien de satisfaisant au gré de sa fantaisie, dans le cercle de ce polythéisme, fort complaisant à coup sûr, pouvait même se faire un dieu à lui en dehors des dogmes & des cultes établis, lui bâtir une chapelle entre deux arbres (*aram & signum inter duas arbores*, Inscr. de Lyon, chez M. de Boissieu, p. 42), sur une éminence qui bordait la route, lui dédier des autels en reconnaissance de quelque service rendu, & se créer ainsi une véritable religion dont l'existence nous serait inconnue le plus souvent, si elle ne nous était pas attestée de la manière la plus formelle par des monuments écrits ou figurés que l'on découvre tous les jours sur tous les points de la Gaule, dans la Gaule druidique elle-même.

Ces religions locales, dont les effusions variées à l'infini rappellent celles du polythéisme naissant aux premiers temps de la Grèce (voir nos *Recherches historiques sur les Pélasges*, ch. 3, p. 37 & suivantes), sont aussi nombreuses dans le Sud que dans le Nord de la Gaule. Elles paraissent même s'y être développées avec plus d'abondance & de liberté, dans les pays de montagnes particulièrement, affranchies comme elles l'étaient là de tout voisinage jaloux & de toute surveillance sacerdotale. Oubliées ou dédaignées des écrivains anciens, qui descendent rarement à ces détails obscurs, elles n'ont pas même laissé sur le sol de souvenirs ou de traces appréciables, archéologiquement parlant. Leurs petits temples (*fana, sacella*) très-nombreux surtout dans les campagnes, ont disparu partout, avec les statues de pierre ou de marbre qui les décoraient, sous les réactions iconoclastes qui ont marqué la chute du paganisme, au quatrième & au cinquième siècle de notre ère. Mais il est rare qu'en disparaissant ils n'aient point laissé sur le sol quelques débris & quelque témoignage de leur existence, ici des chapiteaux ou des tronçons de colonne, ailleurs des bas-reliefs ou des autels inscrits (*arae, arulae*), utilisés souvent comme matériaux dans l'édifice chrétien qui les a remplacés. Ces monuments très-nombreux dans certains pays surtout sont devenus une source inappréciable de renseignements & de lumières pour l'histoire religieuse de la Gaule qu'ils ont renouvelée en partie. C'est en les étudiant, en effet, que l'érudition & la critique parviendront à se faire une idée plus exacte de ces religions naïves & profondes qui paraissent être nées partout de la même manière sinon sous les mêmes formes, & dont plusieurs avaient probablement précédé l'institution druidique à laquelle elles ont presque toutes survécu[9].

dieux des Gaulois, n'étaient, suivant toute apparence, que des dieux locaux accrédités par l'influence de quelque tribu prépondérante ou des chefs de lignée royale comme l'*Esus* des *Parisii*, auxquels se mêleraient déjà quelques *Strahlen* anticipés des religions orientales, comme le dieu Bel ou Belen des Syriens dont les Druides avaient accepté le culte :

Tu, Baiocassis, stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus.

(Ausone, *Profess. Burdigal.*, IV; édit. & trad. de E. F. Corpet, coll. Panckoucke, t. 2, p. 168.)

C'est ainsi que l'on trouve, au premier ou au second siècle de notre ère, des oasis orientales enchâssées pour ainsi dire au milieu du polythéisme gallo-romain : au Sud, les cultes d'Isis ou de la *Bona Mater* de Phrygie; au Nord, dans les îles basses de la Meuse, celui de la *Nehallenia* (Νέα Σελήνη) qui paraît se rattacher au culte phrygien aussi du dieu Lunus (Μήν). Teutatès, que l'on a essayé d'identifier au Mercure phénicien, & Taran, dont le nom rappelle de loin celui du dieu *Thor*, *Donar*, *Thunder*, proviendraient, comme *Stammvater* (*pluris deo ortos*... Tacite, *Germ.*, c. 2) de la Germanie, dont beaucoup de tribus celtiques prétendaient descendre au temps d'Ariovist (*circa adfectationem germanicae originis.* Tacite, *Germ.* c. 28).

[9] La plupart de ces dieux locaux ou topiques de la Gaule méridionale paraissent avoir été des Hercules ou des Mars, comme nous l'avons dit ailleurs (voir notre *Monographie du dieu Leherenn d'Ardiége*, Paris-Toulouse, 1859). C'est au moins sous ces noms & sous cette forme qu'ils se présentent à nous à l'époque romaine, où leur nom indigène est fréquemment accompagné de l'un ou de l'autre de ces noms étrangers destinés à leur servir de commentaire ou de traduction, comme le dit Tacite (*interpretatione Romana* : *Germ.* c. 43). C'est ainsi que l'on trouve à Narbonne un *Hercules Ilunnus Andossus*, proche parent de l'*Hercules Toliandossus* des *Auscii*, que M. Herzog attribue à tort à la ville de Toulouse (*Hercules Tolosanus Andossus*); à Nimes un Mars Britovius & un Mars Lacavus dont le monument a été découvert dans le village d'Argence, entre Beaucaire & Nimes; à Saint-Pons deux Mars barbares, dont les noms ont une physionomie celtique bien accentuée : *Divanno & Dinomogetimarus*; dans les Pyrénées le Mars *Erge* & le Mars *Leherenn* dont les sanctuaires paraissent avoir été longtemps fréquentés. Ailleurs on les voit s'assimiler ou tout au moins s'associer à d'autres divinités romaines d'un caractère élastique comme Diane, Silvain, ou les Nymphes. — Il ne faut point oublier pourtant que les noms indigènes, sous lesquels ils étaient connus avant la conquête, ne sont souvent que les noms déifiés de la ville, du village, du hameau ou de la *villa* où étoit né leur culte. A Nimes, le Dieu *Nemausus* (voir les monnaies & les inscriptions locales) avait pris sous l'influence de la civilisation grecque les allures & les traits d'un héros éponyme dont le culte se confondait, comme le nom, avec celui de la célèbre fontaine qui avait précédé & préparé la ville. Dans les Pyrénées, où ces antiques religions

An de Rome 634

Parmi les druides, il y en avoit un qui étoit regardé comme le souverain

Il y a pourtant quelque raison de croire dès aujourd'hui que les dernières venues au moins des populations celtiques n'avaient pas perdu tout souvenir de ce que l'on pourrait appeler leur religion nationale. Ce que César nous raconte en termes si précis de la prépondérance du dieu Mercure dans le panthéon gaulois où le Jupiter des Hellènes ne joue qu'un rôle secondaire, inférieur à celui d'Apollon ou de Mars (*deum maxime Mercurium colunt, huius sunt plurima simulacra.* César, l. 6, c. 17), les traditions qu'il avait recueillies de la bouche des druides, sur l'origine des Gaulois qui regardaient comme leur *Stammvater* le dieu *Dis*, le roi des ténèbres primitives (*ab dite patre prognatos, id. ibid.*), l'habitude presque générale en Gaule de compter le temps non par le nombre des jours mais par celui des nuits, comme on le fait encore aujourd'hui dans certains pays de race celtique, en Angleterre, par exemple (*fortnight*, quatorze nuits, pour désigner une quinzaine) & d'autres traits du même genre, semblent indiquer des souvenirs religieux antérieurs aux religions individuelles ou locales dont nous venons de parler. Ils nous rappellent involontairement les traits de parenté plus ou moins étroits qui liaient au delà du Rhin les populations septentrionales de la Gaule, celles de la confédération des Belges particulièrement, aux populations de race teutonique [10] qui comptaient aussi le temps par le nombre de nuits (Tac. *Germ.* c. 11) & qui plaçaient comme les Gaulois leur Mercure ou leur Wuotan au-dessus de tous les autres dieux. (*Deorum maxime Mercurium colunt*... Tacite, *Germ.* c. 9.) Car il est demontré aujourd'hui que le dieu designé par Tacite sous le nom latin de Mercure, suivant un usage habituel aux écrivains anciens, n'est autre chose que le dieu Wuotan (Wodan, Woden, Odhinn), dont le culte s'est maintenu longtemps chez tous les peuples de race germanique & qui figure chez tous en tête des légendes ou des généalogies divines. (Voir Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, c. 7, & dans l'appendice, les *Stammtafeln* ou tables généalogiques des Anglo-Saxons, p. 111 & suiv.).

Une curieuse figurine en bronze doré, découverte il y a vingt-cinq ou trente ans dans le territoire des *Tolosates*, près du village actuel de Touget, chez les Volces Tectosages par conséquent, représente le dieu Mercure coiffé du *petasus* ailé, mais assis sur un escabeau, les jambes croisées à l'orientale, dans l'attitude réfléchie que les traditions germaniques prêtent au dieu Wodan écoutant du haut des cieux, où il siége sur le *Hlidskialf* (l'escabeau sacré), les prières & les plaintes des mortels. Il est chaussé de bottines souples comme les prisonniers germains des arcs-de-triomphe antiques, & d'anaxyrides collantes dont le dessin est formé par des losanges réguliers encadrant un point central. Cette image sainte, que nous décrirons un jour avec l'attention qu'elle mérite, nous a rappelé involontairement d'autres figures du même genre ou du même type, comme disent les numismatistes, découvertes dans le nord ou dans l'est de la Gaule, & que l'on a diversement expliquées jusqu'ici [11]. Mais il faut attendre avant de formuler des conclusions sur une question aussi délicate, que de nouvelles découvertes soient venues confirmer ces indications encore vagues, & que la critique les ait appréciées avec l'attention & la réserve que réclament avant tout les études de ce genre. [E. B.]

ont échappé en partie aux influences étrangères dont nous venons de parler & nous sont beaucoup mieux connues qu'ailleurs, grâce aux riches carrières de marbre exploitées successivement par les *Convenae* & par les Romains, on les retrouve au second & au troisième siècle de notre ère marquées encore d'un caractère profondément naturaliste, déifiant avec leurs villages séculaires, les montagnes saintes qui en abritaient les chaumières (*montibus nimidis*), les cours d'eau qui en fécondaient ou en dévastaient les terres cultivées, les pics solitaires qui jaillissaient du sein des montagnes (*Garri deo*) & les vents continuels (*ventis*) qui battent leur front dénudé. (Voir au tome II, les *Inscriptions de l'Aquitaine, pass.*)

[10] *Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus traductos*... (César, l. 2, c. 4.) — *Drysidae (al. Druidae) memorant revera fuisse populi partem indigenam: sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse & tractibus transrhenanis, crebritate bellorum & alluvione fervidi maris sedibus suis expulsos.* (Amm. Marcell. l. 15, c. 9.)

[11] Nous songeons ici à la divinité cornue & barbue du célèbre bas-relief de Reims (gravé plusieurs fois), assise à l'orientale dans un édicule d'apparence romaine, entre les images de Mercure & d'Apollon, représentés à la romaine, & au prétendu Midas du musée d'Amiens (publié par le Dr Rigollot dans les *Mémoires des antiquaires de Picardie*, t. 8, p. 303 & suiv.), dont le type se retrouve sur une monnaie gauloise des *Ambiani* (lettre de M. de Saulcy, 1er déc. 1866, qui me signale un troisième monument du même genre dans le musée de Beaune, en Bourgogne). — Une figurine en bronze découverte en 1840 chez les Æduens, à quelque distance de la ville d'Autun (*Augustodunum*), présente aussi de singulières affinités avec l'image en bronze doré de notre Mercure, qui n'était probablement que la réduction de quelque grande statue hiératique (*huius sunt plurima simulacra*, César, l. 6, c. 17) restée en vénération dans un canton perdu du pays des Volces. Mais elle paraît beaucoup plus surchargée d'ornements & d'attributs, significatifs suivant toute apparence, comme les types accessoires des monnaies gauloises. Voici comment la décrit M. Al. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, qui en a récemment refusé l'acquisition. « Elle représente une divinité barbue assise, les jambes croisées, à la manière orientale, portant une armille au bras & un *torques* au cou. Autour de ses reins s'enroulent deux monstres marins ayant queue de poisson & tête de veau marin ou de bélier. Un vase (?) surmonté d'un *torques* est placé sur ses genoux. Mais ce qui distingue surtout cette étrange figurine, ce sont trois petites têtes humaines accolées à la tête principale, une à droite, une à gauche & la troisième derrière, comme les trois petites têtes suspendues à des chainettes autour de la tête que portent certaines monnaies armoricaines. Deux trous qui se remarquent à la partie supérieure du crâne semblent indiquer ou un anneau ou des cornes qui ont disparu. » (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1867, p. 106-107.)

prêtre de la nation, & dont l'autorité s'étendoit sur tous les autres. Ils étoient tous également exempts de toute sorte de tributs, & de service militaire. Une de leurs principales études étoit d'apprendre par cœur un grand nombre de vers qu'ils récitoient dans les assemblées, & qu'ils ne mettoient jamais par écrit. Également inhumains & superstitieux, ils immoloient [1] des victimes humaines dans les sacrifices publics : l'empereur Claude tenta l'abolition de ce cruel usage; mais ce fut inutilement, puisqu'il subsistoit encore sous l'empire d'Adrien [2].

XLVI. — *Gouvernement & assemblée des Volces.*

Éd. origin. t. I, p. 43.

La description que Strabon nous a laissée du gouvernement des Volces Tectosages d'Asie, & ce qu'il dit de celui des Arécomiques des Gaules, nous en donnent une juste idée. Ces peuples étoient, ainsi que les autres Gaulois, partagés par cantons ou pays, à qui les Romains donnoient le nom de cité, & les Gaulois d'Asie celui de tétrarchie. La forme de leur gouvernement étoit aristocratique, & le chef de leur république un souverain magistrat ou petit roi, *regulus*, qu'on élisoit tous les ans, & qui avoit sous lui des officiers subalternes. On ne traitoit jamais des affaires publiques que dans l'assemblée générale de chaque cité, où chacun se rendoit & assistoit en armes [3]. Personne n'osoit y manquer, ni parler hors de son rang, sans s'exposer à se voir ou puni de son absence, ou taxé de son indiscrétion. Les femmes dont, au rapport des historiens, la blancheur & la beauté égaloient la fidélité & la grandeur d'âme, étoient admises dans ces assemblées, & on n'y prenoit aucune résolution, soit pour la paix, soit pour la guerre & les autres affaires publiques, sans leur avis; tant on avoit de déférence pour elles, depuis la marque éclatante qu'elles avoient donnée de leur courage & de leur habileté, en apaisant les divisions intestines qui s'étoient autrefois élevées parmi eux [4].

Chaque canton ou cité [5] étoit dans une espèce de dépendance de l'une ou l'autre des deux factions générales qui partageoient toute la nation gauloise,

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 1. n. 45. — Cicéron, *pro Fonteio*. — T. Live, l. 38. — Pline, &c.

[2] Eusèbe, *Praeparatio Evang.* l. 4, p. 160.

[3] T. Live, l. 21. — Nicolas de Damas, *Fragmenta apud* Valesium, p. 513 & seq.

[4] Plutarque, *de Virt. mulierum*, t. 2, p. 246. — Polyen, *Strateg.* l. 7, c. 50.

[5] C'est un fait acquis dès aujourd'hui à la science que l'organisation territoriale de la Gaule, telle que nous la présentent les géographes & les historiens de l'époque romaine, remonte, par ses grands traits au moins, aux temps primitifs de notre histoire. Mais en identifiant, comme ils le font ici, la *cité* & le *canton*, les Bénédictins ont visiblement confondu les principaux rouages de cette organisation qu'il est important de distinguer; car c'est sur cette base & dans ces cadres séculaires que va rester assis pendant des siècles tout l'édifice de nos institutions politiques, municipales & religieuses.

Nous essayons de prouver dans une note spéciale [*Note* CVII] que la plus étendue de ces deux circonscriptions, la *cité*, n'était le plus souvent que le territoire possédé & gouverné avant la conquête par chacune des nations, alors indépendantes, qui se partageaient le sol de la Gaule. Chacun de ces territoires, inégaux en étendue comme en population, avait dès cette époque ses limites, identiques souvent à celles de la *civitas* romaine, les seules que nous atteignons aujourd'hui, quand nous les atteignons. Les quatre grandes provinces du temps d'Auguste, dont les *civitates* formaient les circonscriptions principales, répondaient elles-mêmes, à quelques remaniements près, aux grandes divisions ethnographiques & territoriales de la Gaule primitive que César divi-

dont les principaux peuples avoient tour à tour l'autorité & le commandement sur tous les autres. On a déjà vu que les Volces étoient de la faction de Bituit ou des Auvergnats, lorsque les Romains firent la conquête de la Province Romaine; les Æduens étoient alors chefs de l'autre. Ces deux peuples, avec les Séquanois & les Rémois, furent les principaux qui conservèrent alternativement la principale autorité dans les Gaules, jusqu'à l'entière conquête de ces provinces par les Romains. Ce partage des Gaulois en deux factions faisoit très-souvent parmi eux un sujet de guerre, & l'esprit de faction étoit si naturel à ces peuples qu'on le voyoit régner non-seulement dans toute la nation, mais encore dans chaque peuple ou cité, dans chaque canton particulier, & presque dans chaque famille. Chaque faction tenoit ses assemblées générales composées de même que les particulières des principaux Gaulois. Le commun du peuple en étoit exclu, parce qu'il vivoit dans une espèce de servitude, sous la dépendance & l'autorité des grands auxquels chaque particulier se dévouoit, ou lorsqu'il n'étoit plus en état de payer ses créanciers & les tributs publics, ou quand il vouloit éviter la tyrannie des personnes puissantes. Ces grands étoient les druides & les chevaliers. Les derniers s'occupoient uniquement de ce qui concernoit la guerre; ils s'y faisoient suivre par leurs vassaux ou cliens auxquels ils commandoient, & dont le nombre étoit plus ou moins considérable suivant l'étendue de leur autorité & la grandeur de leurs richesses.

sait, comme on le sait, en trois grandes régions (*partes*) séparées par de grands fleuves, d'un côté par la Garonne, de l'autre par la Seine & la Marne. Mais la règle que nous venons de formuler devait subir & a subi des exceptions assez nombreuses, car on voit à plusieurs reprises les Romains briser en deux ou trois *civitates* le territoire d'une nation puissante comme l'était dans la Gaule Narbonnaise le grand peuple des Volces, ou réunir, comme en Aquitaine, dans une même circonscription (*civitas*) deux ou trois territoires distincts dont le nouveau chef-lieu prenait à son tour le titre de *civitas*.

Le *pagus* (*canton, district*) dans lequel nous comprenons le *village*, enclavé avec son territoire dans les limites du *pagus*, formait une des subdivisions, &, à ce qu'il paraît, la subdivision principale de la *civitas*. Tacite, qui l'avait trouvé en Germanie constitué à peu près comme en Gaule, le désigne, comme César, sous le nom latin de *pagus*, synonyme ici du mot germanique *gau*, *gaw*, qui a traversé, en Allemagne, tout le moyen âge, comme l'institution à laquelle il était attaché. Il y a même toute raison de croire qu'il n'était point particulier à la Gaule & à la Germanie, car on le retrouve marqué à peu près du même caractère dans les sociétés urbaines de la Grèce & de l'Italie, dans l'Attique & dans le Latium, où sa constitution semble avoir devancé l'institution toute politique des tribus. (Voyez dans la note CVII les textes & les preuves à l'appui de ces assertions.)

En organisant, comme nous le montrerons, la circonscription du *pagus* dans celle de la *civitas*, dont il ne se séparait plus, la conquête romaine n'avait fait que sanctionner des droits acquis & des habitudes difficiles à briser, dans les bas-fonds de la société surtout. Mais elle tenait en même temps à sauvegarder l'omnipotence municipale de chacune des nouvelles villes, créées par elle ou sous son influence dans le territoire à demi-barbare de la cité. En dépit de leur titre qui paraît avoir traversé toute l'époque romaine, les *maîtres du pagus*, comme on les appelait toujours (*magistri pagi*), n'étaient plus dans les derniers temps de l'empire que des agents administratifs ou fiscaux, entre les mains des magistrats de la curie. Le *pagus*, que l'on désignait dans certaines cités par des numéros d'ordre *pagus* II, *pagus* III, était devenu un rouage utile que mettait en œuvre, en le laissant dans l'ombre, le mécanisme ingénieux à l'aide duquel Rome était parvenue à conquérir le monde & à se l'assimiler après l'avoir conquis. Il n'a fallu rien moins pour les ramener à la lumière que les désastres de l'invasion barbare qui, en brisant les savantes machines dont nous parlions tout-à-l'heure, allaient affranchir les campagnes de la dépendance territoriale & politique à laquelle les condamnait l'organisation durement municipale des Romains. [E. B.]

XLVII. — *Justice.*

Les autres donnoient tout leur soin à la religion & à l'administration de la justice civile & criminelle; c'étoient eux qui décernoient les peines & les récompenses. De tous les crimes, le larcin étoit le plus sévèrement puni. Ceux qui en étoient atteints étoient immolés ordinairement dans les sacrifices publics : à leur défaut, on immoloit d'autres criminels, souvent même des personnes innocentes. L'homicide d'un étranger étoit puni avec plus de rigueur que celui d'un citoyen : l'exil étoit la peine de ce dernier crime, & la mort le supplice ordinaire de l'autre.

XLVIII. — *Inclinations & Armes des Gaulois.*

Les deux grandes passions des Gaulois étoient la chasse & la guerre : celle-ci fut presque toujours continuelle entre eux avant leur réduction sous l'obéissance des Romains; on sait la réputation de valeur qu'ils s'acquirent par leurs expéditions dans les pays étrangers. Ils étoient ordinairement beaucoup plus forts en cavalerie qu'en infanterie; aussi étoient-ils fort[1] adroits aux combats à cheval : de là vient que les princes ou les peuples qui les appeloient à leur secours tâchoient d'obtenir d'eux quelque corps de cavalerie de la nation, qui faisoit très-souvent la principale force de leurs armées.

Leurs armes défensives étoient des écus ou boucliers presque de la hauteur d'un homme. Chacun distinguoit le sien par quelque figure ou marque particulière. Ils se servoient aussi quelquefois de cuirasses de fer & de casques d'acier, embellis de divers ornemens & de diverses figures d'animaux. Leurs armes offensives étoient des épées extrêmement longues, qui ne donnoient que de taille, & qu'ils portoient obliquement pendues[2] à leur côté droit, & attachées avec des chaînes de fer. Leur principale force consistoit, selon[3] Plutarque, à se bien servir de ces épées qu'ils manioient à la manière des barbares & sans aucun art, donnant de grands coups à tort & à travers. La trempe de ces épées étoit cependant très-mauvaise, car elles se faussoient ou se courboient aisément. Leurs piques étoient armées d'une lame de fer longue d'une coudée & large de près de deux palmes. Les Gaulois ajoutoient à cette armure le son épouvantable de leurs trompettes, un aspect terrible, une voix grave & menaçante, une taille extraordinaire & une mine fière. Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit sur la manière dont les Volces avoient coutume de combattre, ni sur l'usage où ils étoient de se dépouiller jusqu'à la ceinture, avant le combat, pour se rendre plus formidables; nous ajouterons seulement qu'ils combattoient souvent sur des chariots attelés à deux chevaux, d'où ils décochoient leurs flèches sur les ennemis, qu'ils étoient intrépides & qu'ils ne connoissoient pas le[4] danger. Ils alloient au combat en dansant & en chantant les vertus & les victoires de leurs

Éd. origin. t. I, p. 44.

[1] Plutarque, *in Marcello.*
[2] T. Live, l. 38.
[3] Plutarque, *in Camillo.*
[4] Élien, *Variae Hist.* l. 12, c. 23.

ancêtres; après la bataille, ils honoroient leurs morts d'hymnes & de cantiques, & dressoient des trophées à ceux d'entre eux qui s'étoient le plus signalés. Semblables aux Suisses de nos jours, ils se mettoient indifféremment à la solde de ceux qui avoient besoin de leur secours & qui leur faisoient les meilleures conditions. On les voyoit souvent servir dans deux différentes armées prêtes à combattre l'une contre l'autre; fidèles au service de ceux qui les appeloient, ils vouloient qu'on le fût aussi à leur égard, & ils cessoient de servir dès qu'on cessoit de les satisfaire. Attachés par un culte particulier au dieu Mars, ils avoient soin de lui offrir religieusement en sacrifice les dépouilles des ennemis qu'ils avoient vaincus, & à qui ils se faisoient souvent un plaisir de couper la tête qu'ils promenoient ensuite dans le camp au bout d'une pique, ou qu'ils clouoient aux portes des villes.

XLIX. — *Vie civile, Habits, Maisons.*

Les Gaulois étoient ordinairement d'une taille fort avantageuse, ils avoient le teint vif & les yeux pers; leur chevelure étoit blonde & fort longue. Les uns[1] rasoient leur barbe, les autres la conservoient en partie; les plus qualifiés ne gardoient que la moustache. La taille des femmes égaloit celle des hommes, & elles ne leur cédoient point en courage, comme nous avons déjà dit. Ces peuples[2], surtout ceux qui habitoient les provinces méridionales, étoient toujours très-propres dans leurs meubles, mais plus particulièrement dans leurs habits qu'ils ne portoient jamais déchirés. Ils se paroient, de même que leurs femmes, de colliers, de bracelets, d'anneaux & de chaînes d'or. Leurs habits consistoient dans des tuniques (χιτῶνας) peintes de diverses couleurs, qu'ils ceignoient avec des baudriers garnis d'or & d'argent; ils portoient avec cela des hauts-de-chausses qu'on appeloit βρακὰς, braies[3]. Les saies, σάγοι, ou hoquetons à manches, qui leur descendoient jusques aux cuisses & leur servoient de surtout, étoient d'une étoffe grosse ou légère, selon la saison; ils les attachoient avec une boucle. Leurs maisons, simples & de figure ronde pour la plupart, étoient bâties de bois & de cannes, & couvertes de chaume ou de roseaux.

L. — *Mariages, Enfans, Repas, &c.*

Les Gaulois, à ce qu'il paroît, n'avoient qu'une femme; avant la célébration des noces, le mari lui assignoit pour douaire autant qu'elle apportoit en dot; tout étoit mis en commun & appartenoit au dernier survivant avec les revenus qui en provenoient. Les maris avoient pouvoir de vie & de mort sur leurs femmes aussi bien que sur leurs enfans. Ces derniers ne paraissoient en public devant leurs pères que lorsqu'ils étoient en âge & en état de porter les armes. Ces mêmes enfans servoient leurs pères à table, dans les repas qu'ils prenoient

[1] Diodore. — César. — Strabon, l. 4. — Ammien Marcellin, l. 15, p. 106.

[2] Ammien Marcellin, l. 15, p. 106.

[3] Diodore, l. 5, p. 303 & suiv.

à terre sur des peaux, & auprès d'un foyer où ils faisoient cuire de gros morceaux de viande. Les Gaulois invitoient volontiers les étrangers à leurs repas qui étoient souvent suivis de quelque dispute ou de quelque combat particulier. Ils couchoient à terre sur des peaux.

LI. — *Esprit, Sciences, Vertus, Vices.*

L'esprit de ces peuples étoit délié & propre aux sciences; aussi avoient-ils soin de les cultiver & en particulier la langue[1] grecque. Elle étoit si commune parmi eux qu'au rapport de César & de Strabon, ils écrivoient les actes & les contrats publics en cette langue. Il nous reste encore une main symbolique trouvée dans les Gaules, & sur laquelle on lit cette inscription grecque : σύμβολον πρὸς Οὐελαυνίους; ce qui marque sans doute l'union des peuples du Velai avec les Auvergnats[2], leurs voisins[3].

Éd. origin. t. I, p. 45.

L'un des devoirs des druides, qu'on accusoit d'usure & d'avarice, étoit d'instruire la jeunesse dans la théologie, la philosophie, la physique, l'astronomie; les druides s'appliquoient aussi à la médecine[4]. On sait la vénération que ces prêtres gaulois & le reste de la nation avoient pour le chêne. Il y avoit encore des druidesses qui s'appliquoient à l'art des augures comme les druides, & se mêloient de prédire l'avenir. Les Gaulois avoient leurs poëtes qu'ils appeloient bardes & qu'ils recevoient avec honneur dans toutes les compagnies; on cessoit même de parler pour avoir le plaisir de leur entendre réciter les vers qu'ils avoient composés[5].

Au rapport de César, les Gaulois se servoient de caractères grecs, & selon Pline[6], ils régloient leur temps, non par le cours du soleil, mais par celui de la lune. Ils en marquoient la durée par les nuits & non par les jours, parce qu'ils se prétendoient descendus du dieu Pluton. Les Gaulois étoient francs & ennemis du déguisement; leurs discours étoient laconiques, mais obscurs, parce qu'ils

[1] Strabon, l. 4, p. 180 & suiv. — César, l. 6, c. 14.

[2] Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. 3, part. 2, p. 361.

[3] Nous donnerons dans les *Preuves* quelques inscriptions en langue celtique écrites en caractères grecs. On en connaît d'autres. Quoique ces inscriptions soient pour la plupart postérieures à la conquête romaine, elles viennent à l'appui des affirmations de César & prouvent en effet que les populations du sud & du centre de la Gaule avaient emprunté aux Grecs de Massalia & des autres comptoirs de la côte l'usage de leurs caractères, non-seulement comme chiffres, mais comme lettres. Les inscriptions celtiques en caractères romains, que l'on recherche depuis quelque temps & dont il existe déjà un assez grand nombre, sont postérieures pour la plupart aux inscriptions celto-grecques dont nous venons de parler. Elles prouvent plus péremptoirement encore que les populations gauloises avaient conservé sous la domination romaine, en dehors des villes surtout, l'usage de leur idiome ou de leurs idiomes nationaux dont l'érudition se préoccupe avec raison aujourd'hui. — Voir sur ces intéressantes questions les récents travaux de MM. Zeuss (*Grammatica celtica*), de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*), & les dissertations de MM. Adolphe Pictet, Whistley Stokes, Jacob Bekker, disséminées dans divers recueils. [E. B.]

[4] Valère Maxime, l. 6, c. 11.

[5] Voir pour de plus grands détails sur l'enseignement des druides & sur l'état des sciences, des lettres & des arts chez les Gaulois, l'ouvrage de M. Gatien Arnoult, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, qui a pour titre : *Histoire des doctrines morales, politiques & religieuses en Gaule avant la conquête des Romains.* (Toulouse, 1 vol. in-8, 1859.) [E. M.]

[6] Pline, l. 16, c. 95.

abondoient en figures & en hyperboles. Ils joignoient à de grandes vertus des vices grossiers dont on les accuse, tels que l'ivrognerie & d'autres encore plus infâmes; on leur reproche aussi l'amour déréglé de l'argent & du pillage, dont ils donnèrent effectivement de grandes marques. Naturellement curieux, ils étoient amateurs des nouveautés, & n'aimoient pas moins à se louer eux-mêmes qu'à parler des autres avec mépris.

LII. — *Exercices, Commerce.*

La chasse étoit un des exercices auquel ces peuples s'appliquoient le plus. Un[1] ancien monument de Narbonne représente deux chasseurs gaulois aux prises avec un sanglier; ils lui présentent chacun de la main gauche un drap ou espèce de serviette, tandis qu'ils tiennent de la droite un javelot élevé & prêt à darder cet animal. Les peuples qui habitoient sur les côtes s'occupoient de la pêche. Pline[2] rapporte la manière extraordinaire dont les habitans de Nimes faisoient tous les ans celle des poissons appelés mulets, dans l'étang de Lates, avec le secours des dauphins; la description qu'il en fait est si singulière que nous croyons devoir la rapporter, quoiqu'elle paroisse incroyable.

« Il y a, dit cet auteur, dans la province Narbonnoise & dans le territoire de
« Nimes, un étang appelé Lates, où les hommes entrent en société avec les dau-
« phins pour la pêche. Un très-grand nombre de poissons qu'on appelle mulets
« s'efforcent à certain temps d'entrer dans la mer par les embouchures fort étroites
« de l'étang, à la faveur d'une espèce de reflux, mais avec tant d'impétuosité
« que les pêcheurs ne peuvent alors tendre leurs filets sans s'exposer à les voir
« rompre par la seule force de ces poissons, quand celle des flots de la mer ne
« leur seroit pas contraire. C'est de cette même manière que ces poissons s'élan-
« cent dans la mer par les embouchures voisines, & qu'ils s'empressent d'éviter
« le seul endroit propre à tendre les filets; ce que les pêcheurs n'ont pas plus tôt
« aperçu que, conjointement avec une foule de peuple qui sait le temps de la
« pêche & que la curiosité du spectacle attire, ils crient de toute leur force sur
« le rivage : *Simon, Simon*. A cette voix, que les dauphins entendent à la faveur
« du vent du nord qui la porte vers eux, ils s'approchent aussitôt & viennent au
« secours. On les voit venir comme une armée & se ranger dans l'endroit où
« doit se faire la pêche. Là, ils font une espèce de barrière pour s'opposer à la
« sortie des mulets qui, saisis de crainte, sont forcés de se tenir renfermés dans
« l'étang. Les pêcheurs jettent alors leurs filets qu'ils ont soin d'appuyer sur des
« fourches; mais les mulets, qui sont extrêmement agiles, sautent par-dessus &
« sont pris par les dauphins qui, contens de les tuer, diffèrent de les manger
« jusques à la fin de la pêche. Cependant l'action s'anime, & les dauphins, qui
« combattent avec ardeur, prennent plaisir à voir renfermer les mulets dans les
« filets; & pour les empêcher de prendre la fuite, ils se glissent insensiblement

[1] Montfaucon, *Antiq. expliq.* t. 3, part. 2, p. 324. [2] Pline, l. 4, c. 8.

« & avec tant d'adresse entre les bateaux, les filets & les nageurs, qu'ils leur « ferment toute sorte d'issue; en sorte que les mulets, qui aiment naturellement « à sauter, n'osent plus faire aucun mouvement, à moins qu'on ne leur jette les « filets; s'ils viennent à s'échapper, ils sont aussitôt pris par les dauphins qui les « attendent devant la barrière. La pêche finie, ceux-ci prennent & mangent « une partie des poissons qu'ils ont tués & réservent l'autre pour le lendemain, « sentant fort bien que la part qu'ils ont eue à la pêche mérite quelque chose de « plus que la récompense d'un jour. Aussi les pêcheurs, outre ces poissons qu'ils « leur abandonnent, ont soin de leur jeter une pâte composée avec du pain & « du vin dont ils se rassasient. »

Éd. origin. t. I, p. 46.

Les peuples des environs du Rhône & de Narbonne s'adonnoient au commerce; celui de cette dernière ville avec l'Espagne & les autres pays étrangers étoit très-considérable & très-aisé à cause de la commodité de son port. Aussi Diodore[1] nous représente cette ville comme une des plus riches des Gaules. Les Gaulois voyageoient par terre sur des chariots attelés à deux chevaux.

LIII. — *Monnoies, Funérailles.*

Il nous reste un grand nombre de médailles ou monnoies gauloises : les plus anciennes sont d'un goût très-barbare & d'un fort mauvais métal qui paroît être un alliage de cuivre, d'étain & de plomb[2].

[1] Diodore, l. 5, p. 314.

[2] Ce n'est point à coup sûr par l'élégance & le fini du travail que se distinguent les monnaies de la Gaule méridionale antérieurement à la conquête romaine. Les plus anciennes, qui ne paraissent point remonter au delà du troisième siècle avant notre ère, rappellent par tant de côtés les monnaies des villes grecques du littoral, qu'il est difficile d'y voir autre chose que des imitations ou des contrefaçons grossières de ces types étrangers. A l'est, c'est de *Massalia* que l'impulsion semble partie. A l'ouest, elle vient de la ville phocéenne aussi d'*Emporiae*, dont les monnaies d'argent & de bronze, très-distinctes des monnaies massaliotes, ont servi de type à celles de l'Aquitaine & de la Narbonnaise occidentale. D'autres paraissent avoir été frappées en Gaule même, à l'imitation des monnaies ibériennes de l'Espagne, dont elles rappellent le module, les types préférés rendus dans un style barbare, les légendes écrites sans voyelles en caractères ibériens. Il serait injuste pourtant d'oublier les services que cette science, encore jeune, a déjà rendus à notre histoire primitive, en confirmant, en précisant, en complétant dans certains cas les rares indications qu'elle nous fournit.

On peut affirmer, en s'en tenant aux résultats acquis dès aujourd'hui [Voir la *Note* CVIII], que la plupart des populations de la Narbonnaise & de l'Aquitaine ont eu, comme les villes phocéennes du littoral, leurs monnaies autonomes dont nous donnons la liste; & que chacune de ces monnaies, distinctes de pays en pays, ont quelque chose à nous apprendre sur l'histoire ou sur la civilisation du peuple auquel elles ont appartenu. C'est ainsi que les oboles anépigraphes des Volces Tectosages, si répandues & si fréquemment imitées entre les Pyrénées & les Alpes, nous laissent entrevoir quelque chose de l'ascendant qu'avait pris dans le Midi cette population probablement étrangère d'origine. La curieuse monnaie des *Betarrates* à légende grecque, que l'on reporte au second & même au troisième siècle avant notre ère, nous montre dès cette époque les villes grandissant au milieu de territoires dont elles aspirent à devenir les capitales, même dans l'intérieur des terres. Celle des *Longostaleti* (?) qui porte quelquefois une légende ibérienne au-dessous de sa légende grecque, nous offre la tête du Mercure gaulois aux cheveux bouclés, bizarrement associée au type phocéen du trépied, l'un des symboles caractéristiques du culte d'Apollon.

Un siècle plus tard, les caractères grecs de ces légendes céderont la place aux caractères latins (en Aquitaine, par exemple), ou s'entremêleront bizarrement avec eux. Les types empruntés jusqu'ici aux monnaies des villes grecques ou à celles des villes ibériennes de l'Espagne disparaissent à leur tour, ici,

Les funérailles des Gaulois étoient magnifiques. Ils brûloient les corps morts, & avec eux les meubles les plus précieux, les esclaves, les clients & les animaux mêmes pour lesquels ils avoient témoigné plus d'inclination & d'attachement pendant leur vie.

sous l'influence de la numismatique gauloise, dont les produits se multiplient à cette époque, ailleurs, sous l'influence de la numismatique romaine, que le monnayage indigène subissait directement depuis la conquête de la Gaule Narbonnaise. Mais au milieu de ces transformations que notre numismatique reflète avec une exactitude & une délicatesse quelquefois remarquables, elle restait fidèle à son passé & à ses habitudes originelles; car il est démontré aujourd'hui que la conquête romaine n'a pas mis fin au monnayage indigène, comme on le croyait jadis. Les noms de peuples, de rois ou de chefs, qui se cachent sous les légendes barbares dont nous parlions tout à l'heure, semblent même indiquer que les *civitates* de la Narbonnaise n'avaient point perdu en devenant romaines toutes les prérogatives de leur ancienne autonomie.

[E. B.]

LIVRE SECOND

—

I. — *Gouvernement de la Province après qu'elle eut été soumise par les Romains.*

Après que les Romains eurent soumis les peuples de la nouvelle province des Gaules, leur premier soin fut de leur inspirer la politesse des mœurs & l'usage de la langue latine[1]. C'est dans cette vue & pour les accoutumer à une domination qu'ils souffroient impatiemment, que la République leur envoya tous les ans, dans ces commencemens, l'un de ses deux consuls pour les gouverner, avec une armée capable de les contenir. Le commerce que ces Gaulois eurent avec les Romains les humanisa enfin, & on les vit prendre un air de douceur & de politesse qui les distingua autant des autres peuples gaulois qu'ils l'étoient auparavant de leurs vainqueurs, en sorte qu'en peu de temps les peuples de cette partie des Gaules furent si bien civilisés, qu'aucune autre province romaine ne la surpassa, soit pour les mœurs & la politesse des habitans, soit pour la richesse & la culture du pays. Celui des deux consuls que la République envoya d'abord pour gouverner la Gaule transalpine ou Province romaine, étoit en même temps gouverneur de la Gaule cisalpine; car ces deux provinces ne firent qu'un seul gouvernement, jusqu'à ce qu'après la fondation de la colonie de Narbonne, la Gaule transalpine étant devenue province ordinaire & soumise à l'administration d'un proconsul ou d'un préteur, le gouvernement des deux Gaules fut partagé. On[2] croit que le consul P. Manlius fut gouverneur de la Transalpine l'an de Rome 634, & que L. Aurélius Cotta lui succéda l'année suivante. Le gouvernement de cette province étoit alors d'autant plus difficile, que ses

Éd. origin. t. I, p. 47.

Éd. origin. t. I, p. 48.

An de Rome 634

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 1. — Strabon, l. 4, p. 186. — Pline, l. 3, n. 5.

[2] Voir Pighi, t. 3, p. 74, 78 & 80.

An de Rome 635

peuples, nouvellement soumis, paroissoient fort disposés à secouer le joug des Romains.

Selon la loi *Sempronia,* qui avoit[1] été promulguée depuis quelques années, le sénat devoit désigner avant les comices les deux provinces consulaires dont les deux consuls qui devoient être élus auroient le gouvernement durant l'année de leur consulat, & celles qu'on devoit donner aux deux autres consuls qui sortoient de charge & qu'on appeloit ensuite proconsuls; on désignoit ensuite les provinces qui devoient tomber en partage aux préteurs. Tous ces gouverneurs tiroient au sort leurs gouvernemens. Les provinces consulaires étoient ordinairement celles qui étoient frontières, ou qui, par les troubles qui pouvoient s'y élever, étoient exposées à des guerres domestiques ou étrangères; c'est pourquoi on y envoyoit un consul pour les gouverner. Ainsi, la nouvelle Province romaine des Gaules étant dans l'un & l'autre cas, le gouvernement en fut confié, l'an 636 de Rome, au consul Q. Marcius Rex.

An de Rome 636

II. — *Fondation de la colonie romaine de Narbonne.*

Avant son départ on délibéra, dans le sénat, sur les moyens qu'on prendroit pour contenir les peuples de cette province dont on avoit tout à craindre. Celui d'établir une colonie romaine dans Narbonne[2], ville des mieux situées du pays, parut le plus propre; on proposa cet établissement dans le sénat, tant pour servir de retraite & de boulevard contre les entreprises des peuples nouvellement assujettis, que pour faciliter le passage des troupes en Espagne. Cet avis, qui fut suivi de la plupart des sénateurs, trouva cependant quelque contradiction; mais enfin il fut généralement approuvé, après un discours que prononça Lucius Crassus, célèbre orateur, pour l'appuyer & en faire voir l'utilité. Crassus, quoique encore jeune, parla dans cette occasion, au rapport de Cicéron, avec toute la force & la sagesse d'un vieillard consommé; aussi, outre la gloire qu'il eut d'avoir entraîné tout le sénat dans son sentiment, on lui déféra l'honneur de conduire lui-même cette colonie en qualité de chef des triumvirs, dont la fonction étoit de faire le partage des terres entre les nouveaux *colones*. Crassus accepta d'autant plus volontiers cette commission qu'il l'avoit déjà briguée.

L'établissement de cette colonie suivit de près la nomination de ce fameux orateur pour en faire la conduite. Elle fut la première de celles que les Romains établirent dans les Gaules, & la seconde hors de l'Italie, la colonie de Carthage ayant été établie trois ans auparavant[3]: car, pour celle d'Aix en Provence, dont on a déjà parlé, elle ne fut d'abord proprement qu'une simple *station* ou camp, que les troupes romaines fortifièrent & entourèrent de murailles, & ce fut seulement

[1] Voir Pighi, t. 3, p. 58.

[2] Cicéron, *de claris Oratoribus*, n. 43, — *de Oratore*, l. 2, n. 55, — *pro Cluentio*, n. 51. — Velleius Paterculus, l. 1, c. 15. — Voir Pighi, t. 3, p. 85, & Freinshemius, *ab lib.* 62 *T. Livii.*

[3] Quelle que soit l'importance de la révolution qui allait transformer en ville romaine la ville celtique de *Narbo*, comme l'appelaient les Romains, il faut avouer que nous sommes à peu près sans détails sur les circonstances qui ont précédé ou suivi cet événement, mémorable à plus d'un titre. On ne sait même pas exactement de quelle

dans la suite qu'elle fut érigée en véritable colonie. Celle de Narbonne fut appelée *Narbo Martius*, nom qu'elle emprunta, non pas de *Marcius Rex*, sous

ville latine ou italienne[1] sortaient, comme point de départ, les colons qui allaient transporter Rome sur cette côte encore barbare, & à quel chiffre montait le ban des émigrants qui avaient donné leur nom ou qui s'étaient laissé inscrire d'office[2] sur les registres ouverts par les recruteurs[3]. Tout se réduit ici à quelques détails, plutôt littéraires qu'historiques, sur l'éloquence précoce du jeune Licinius Crassus, dont Cicéron parle avec enthousiasme comme de beaucoup d'autres choses oubliées de son temps, & sur l'habileté avec laquelle il avait défendu, au sénat, « dans un discours plus mûr que son âge, » cette mesure libérale que le parti aristocratique espérait étouffer sous un ordre du jour déguisé[4]. Le sénatus-consulte qui autorisait la fondation de la nouvelle colonie avait dû être ratifié à son tour par le peuple pour être définitivement converti en loi (*lex*), & ce ne fut qu'en l'année 636 (118 avant notre ère) que les émigrants, partis de Rome en bon ordre sous l'étendard de la colonie[5], allèrent s'embarquer au port d'Ostie, où des vaisseaux les attendaient[6]. Le commandement de l'expédition avait été confié au jeune orateur lui-même (il avait alors vingt-deux ans), assisté probablement de deux autres triumvirs (*tresviri* ou *triumviri coloniae deducendae, ad coloniam deducendam*), & ce fut sous ses ordres que la flottille jeta l'ancre aux embouchures de l'*Atax*, entourées alors de vastes lagunes.

Si la ville de *Narbo* existait depuis longtemps à cette époque, comme nous l'attestent des témoignages irrécusables, il est à peu près certain qu'elle avait déjà son enceinte de murailles, construite, comme nous allons le voir, de grands blocs appareillés sans ciment, à la manière des villes étrusques ou latines, que l'on imitait déjà en Gaule & en Ibérie. Les triumvirs, qui présidaient à l'établissement de la colonie, n'auraient pas eu besoin ici de lui mesurer & de lui tracer eux-mêmes une enceinte suivant les formes consacrées par le rituel étrusque[7]. Leur tâche se serait bornée cette fois à surveiller l'installation matérielle des colons & le partage des terres[8] dont les *agrimensores* avaient pris possession au nom de la République, & qu'ils soumettaient à un arpentage minutieux. Ce serait eux aussi qui auraient, suivant l'usage, rédigé ou tout au moins publié la charte municipale de la nouvelle ville (*lex coloniae, lex civitatis, pass.*), qui ne faisait le plus souvent que reproduire dans ses dispositions essentielles la loi récemment promulguée à Rome, sur laquelle reposaient les titres & les droits des colons, à commencer par leur droit de propriété[9]. Mais on ne voit pas trop ce que devenait au milieu de tout cela la population indigène, forcée d'évacuer, pour faire place aux nouveaux venus, tel ou tel quartier de la ville regardé comme plus salubre ou plus agréable, & de leur céder en même temps les terres les plus rapprochées de ses murailles, sur lesquelles portaient de préférence les assignations des *agrimensores*[10].

Quelques-uns des plus maltraités en furent pro-

[1] *Est autem [colonia] pars civium aut sociorum missa...* (Serv. *ad* Virg. *Æn.* 1, 12.)

[2] *Nomen dare... nomina dare* (Liv. 1, 11 & 10, 21). *Iussi nomina dare qui agrum accipere vellent adeoque pauci... nomina dedere ut ad explendum numerum coloni Volsci adderentur* (Liv. 3, 10). Les inscrits d'office étaient désignés sous le nom d'*adscripti* (V. Paul Diac. V. *adscripti*, p. 13, Lind.).

[3] La tribu Papiria, à laquelle appartenait, à ce qu'il paraît, la majeure partie des émigrants (Voyez, au tome II, *les Inscriptions de Narbonne*), ne prouverait pas le moins du monde qu'ils fussent originaires du Latium & de la ville antique de Tusculum, regardée comme le chef-lieu de la tribu. (V. Strab. & Dion. Halic. l. 10, c. 20.) Quant au nombre des colons, il était rare à cette époque qu'il excédât trois mille hommes mariés ou célibataires, & il restait souvent au-dessous de ce chiffre.

[4] Les plus importants des passages de Cicéron auxquels nous faisons ici allusion sont celui du *pro Cluentio* : « *In dissuasione rogationis quae contra coloniam Narbonensem ferebatur, quantum potest de auctoritate senatus detrahit* (c. 51, 140) » & celui du *Brutus* : « *Voluit adolescens in colonia Narbonensi causae popularis aliquid attingere, eamque coloniam, ut fecit, ipse deducere. Exstat in eam legem senior, ut ita dicam, quam illa aetas ferebat, oratio* (Brutus, c. 43, 160). » le seul probablement des discours de l'orateur que l'on possédât en entier au temps de Cicéron, car on n'avait, dit-il, que des fragments de sa harangue pour la vestale Licinia (*l. l.*). — Voyez aussi *de Oratore*, l. 2, c. 54, 223; *de Officiis*, l. 2, c. 18, 63, & Quintil. *Institut. orator.* l. 6, c. 3.

[5] ... *vexillum... signum itineris & pugnae.* (Liv.)

[6] *Narbo autem Martius, in Gallia, Porcio Marcioque consulibus... deducta colonia est.* (Vell. Paterc., l. 1, c. 15.)

[7] *Oppida condebant in Latio, Etrusco ritu, multa; iuncteis bubus, tauro & vacca, interiore aratro circumagebant sulcum.* (Varro, *de Ling. lat.* l. 4, c. 32.)

[8] De là leurs noms de *triumviri agrarii, triumviri agro dando, agro metiundo, dividundo* (*pass.*).

[9] Ils la faisaient graver sur des tables de bronze que l'on exposait dans le Forum ou dans quelque autre lieu fréquenté de la ville (*in civitatis celeberrimo loco*). C'est ainsi que nous sont parvenues, incomplètes il est vrai, les lois (*leges*) des deux municipes de Malaca & de Salpensa, découvertes en Espagne il y a près de vingt ans (1851), & qui ont fourni tant de renseignements précieux à la science du droit et à l'histoire. Ailleurs on se contentait de reproduire textuellement la loi générale qui réglait ou réformait pour l'avenir la constitution municipale des villes romaines. C'est ainsi que l'on a retrouvé à Héraclée, dans la grande Grèce, en 1732, le texte incomplet de la célèbre *lex Julia municipalis* (Savigny, *Vermischte Schriften*, 3, 279-412), gravé aussi sur deux tables de bronze chargées au revers de deux inscriptions grecques, antérieures de trois ou quatre siècles à l'inscription romaine & fort intéressantes aussi pour l'histoire religieuse & politique de cette ancienne ville grecque. (Voyez Mazzochi, *In Aenaeas tabulas Heracleenses commentatio Neap.* 2 vol. in-f° 1754-1755.)

[10] C'est à cette terre, confisquée par la République au nom

le gouvernement duquel elle fut établie, comme quelques-uns l'ont cru mal à propos, mais plutôt du dieu Mars ou des vétérans de la légion *Martia*, qui peuvent y avoir été envoyés dans la suite pour l'augmenter; car il est constant, par les auteurs & les anciennes inscriptions, qu'elle fut appelée *Narbo Martius* [1], & non pas *Marcius*. Elle portoit déjà ce nom longtemps [2] avant l'entrée de César dans les Gaules; ce qui détruit l'opinion d'un moderne [3], qui prétend faire dériver ce nom des vétérans que ce conquérant envoya pour renouveler cette colonie soixante-dix ans après son établissement. C'est seulement depuis ce

bablement réduits à aller chercher un asile sur les terres incultes ou sans maître, qui étaient restées en dehors du terrain *assigné* ou du terrain *mesuré* [11]. Mais la plupart ne purent se résigner à quitter pour toujours la ville où leurs enfants étaient nés & où reposaient les ossements de leurs pères sous les *tumuli* qui bordaient les grèves de l'Atax. A défaut de terres cultivables, dont les riches avaient seuls sauvé quelque chose, il restait aux plus pauvres eux-mêmes une masure & une échope, où ils conservaient le droit de travailler & de vendre cher (aux nouveaux venus surtout), sans parler du fleuve qui leur ouvrait la mer & de cette mer elle-même, dont le sillon est plus fertile que celui de la terre ferme pour les gens des ports. Savait-on d'ailleurs si les étrangers, quoique impatronisés par la force, ne seraient pas à l'avenir des maîtres équitables, comme le promettaient les lois qu'ils avaient *proposées* dans leur *forum* futur, moins capricieux à tout prendre que les chefs des tribus celtiques ou gauloises qui levaient dans le port des péages vexatoires & rançonnaient de plus riches & pauvres à l'occasion?

C'est au-dessus de ce fond obscur, grossi de spéculateurs, d'industriels & de gens de métier attirés toujours par la fondation d'une nouvelle ville, qu'allait se constituer la commune romaine, dont les indigènes faisaient partie, il est vrai [12], mais sans jouir des droits civils & politiques qui avaient suivi les émigrants dans leur nouvelle patrie, fille & sœur de l'ancienne. Le nom d'*Atacini*, sous lequel les désigne un géographe romain du premier siècle [13], semblerait indiquer que cette population se recrutait depuis longtemps dans la vallée de l'*Atax*, dont la ville de Narbôn n'était en réalité que la tête & le port. Ce que l'on peut au moins affirmer c'est que les noms barbares que nous offrent en assez grand nombre les inscriptions romaines de Narbonne sont franchement celtiques, à de très-rares exceptions [14], & qu'ils rappellent exactement ceux que l'on rencontre dans les vallées des Cévennes, envahies très-anciennement comme celles des Pyrénées par des populations de langue celtique. L'épithète d'*Atacinus*, qui a embarrassé & qui embarrasse encore les érudits, figure plusieurs fois, comme surnom, à la suite des noms romains [15] qui se substituent de très-bonne heure ici aux noms indigènes. [E. B.]

[1] Sidoine Apollinaire, *Carm.* 22, & Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — Voir, au tome II de cette édition, aux *Preuves, Inscriptions de la ville de Narbonne.*

[2] Cicéron, *pro Fonteio.*

[3] *Notae in Velleium Paterculum* ad usum Delphini, l. 1, c. 15.

du pouvoir souverain (*imperium*) que lui donnait la conquête & attribuée par elle aux colons en vertu d'une loi régulièrement rendue, que s'appliquait le nom sacramentel d'*ager*. La loi qui en disposait était elle-même, & essentiellement, une *lex agraria*. Les formulaires des *agrimensores*, dont quelques-uns nous sont parvenus (V. Rudorff : *Grom. vet., pass.*), nous apprennent avec quel soin & suivant quels procédés religieux & géométriques il devait être limité (*comprehensus*), divisé intérieurement (*divisus*) & partagé (*assignatus*) entre les colons par lots égaux que l'on tirait au sort (de là leur nom de *sortes : lex thoria*, 5.—Voir la *Note* CXIII *sur l'organisation des colonies romaines*.). L'étendue de ces *sortes*, qui formaient la propriété des colons, paraît avoir varié suivant les temps ou les circonstances de deux à dix *jugera*.

[11] Ces terres, vagues & souvent sans maîtres, étaient désignées par les agrimensores sous le nom pittoresque d'*arcifinius* (*a finibus arcendi*), parce qu'elles n'étaient plus mesurées du tout (*ager arcifinius, qui nulla mensura continetur*, Frontin, p. 1; Rudorff, *Grom. vet.*).

[12] De là les noms de *res publica* & même de *colonia*, appliqués, sans distinction d'origine & de droits, à toutes les classes de la population, comme le dit Pomponius Mela en parlant de Narbonne elle-même : *Atacinorum Decumanorum que colonia, Narbo Martius*, lib. 2, c. 5.

[13] Voir *suprà* le texte de Pomponius Mela.

[14] Nous citerons parmi ces noms ou ces surnoms d'apparence celtique, qui forment ici la presque totalité des noms barbares, ceux de Ruerius, Giaria, Togitecas, Ipiena, Giamillus, Biccus (= Beccus = Becco), Camulius (lia), Camurius (ria), Atepomarus, Gaienna, Excingus, Excingi us (la), Magidius Boiscus, Magidia Boisca, Iulius Congennicus, Falius Solimarus, &c. — Polybe ne nous affirme-t-il pas que la ville de *Roschinon*, dont le nom paraît phénicien, & celle d'*Iliberis* (*Helena*, Elne depuis), qui est incontestablement ibérienne d'origine, comme celle de Caucoliberis (Collioure), étaient toutes les trois habitées de son temps par des populations celtiques de race & de langue?

[15] Dans ce texte, par exemple, où il a passé inaperçu comme dans plusieurs autres : VIV. | P. ALBIUS . Ɔ. L. | ... CINUS . PROPOLA | &c. &c. *Vivit Publius Albius, Caiae Libertus, Atacinus, propola, &c. &c.* (*E. Sched. mss. meis.*)

renouvellement qu'on joignit à son ancien nom de *Narbo Martius* celui de *Colonia Julia Paterna*, parce que Jules César, père adoptif d'Auguste, la fit renouveler, & qu'on l'appela aussi *Narbo Decumanorum* à cause des *Decumans* ou soldats de la dixième légion qui la repeuplèrent ; on en a des preuves dans plusieurs anciennes inscriptions qui nous restent[1]. Cette colonie fut établie

[1] Rien n'indique que l'établissement de la nouvelle colonie ait provoqué à Narbonne le mécontentement & les rancunes qui suivaient souvent ces actes de souveraineté. Chassés de leurs terres & quelquefois de leurs maisons, pour faire place aux nouveaux venus, les anciens habitants, comme les appellent les jurisconsultes romains (*veteres*), s'étaient vus dépossédés en même temps de l'administration & du gouvernement de leur ville, devenue comme un prolongement & un faubourg de Rome[1]. Mais il ne faut point oublier que cette population assez peu homogène, suivant toute apparence, était beaucoup plus préoccupée ici de commerce d'outre-mer & de spéculations mercantiles que de ses libertés politiques ou municipales, ébréchées probablement par des usurpations ou des conquêtes antérieures.

A Vienne, une autre ville de la Narbonnaise, où les colons romains s'étaient trouvés en présence d'une aristocratie guerrière (celle des Allobroges) fière du grand rôle qu'elle avait joué & encore jalouse de ses droits[2], les choses s'étaient passées tout autrement, & l'antipathie des deux populations réunies dans les mêmes murs avait de très-bonne heure dégénéré en querelles qui ensanglantèrent à plusieurs reprises les rues & le *forum* de la nouvelle colonie. Chassés une première fois de la ville qu'ils avaient essayé de surprendre par un coup de main hardi, les mécontents étaient parvenus à y rentrer on ne sait trop comment & ils avaient fini par en chasser à leur tour les colons romains, qui se réfugièrent au delà du Rhône sur le territoire des *Segusiavi*, dans le village celtique de *Condate*, situé au confluent du Rhône & de la Saône[3]. Ils y attendirent longtemps la décision & les ordres du sénat, auquel les deux partis avaient soumis leurs griefs. Mais ils n'eurent pas même la consolation d'être rétablis d'autorité dans leur ancienne patrie, car ce fut avec *ces exilés* que le triumvir Marc-Antoine bâtit & peupla, quelque temps après, sa ville de *Lugdunum* (*municipium Marci*, SENEC.), dont Vienne se trouvait & resta ainsi longtemps la rivale[4].

Fondée à une époque beaucoup plus ancienne, la colonie de Narbonne paraît avoir échappé à ces réactions que rien ici ne laisse même supposer. Sa constitution, dont nous connaissons au moins les principaux traits, grâce aux indications que nous fournit l'épigraphie locale, différait à plus d'un égard de celle des colonies militaires fondées en grande partie dans les derniers temps de la République. Elle rappellerait plutôt celle des anciennes colonies romaines de la Sicile & de la grande Grèce, qui traitaient avec ménagement la population indigène de ces grandes villes longtemps florissantes & les réconciliaient plus ou moins sincèrement avec leurs nouveaux maîtres[5]. Mais il arriva ici ce qui arrivait souvent à ces petites *garnisons romaines*[6] transplantées ainsi loin de la ville-mère, sur un sol & sous un ciel étrangers. Aux anciennes familles des colons éteintes, dispersées ou appauvries en quelques générations, succédait une population d'affranchis (*liberti, libertini*), qui ne conservait plus que les noms de ses anciens maîtres, affublés de surnoms ou de sobriquets serviles. Des lots de terre assignés par le sort à chacune d'elles (*sortes*) les uns restaient en friche, faute de

[1] ..... *Ex civitate quasi propagatae sunt (coloniae), & jura instituta que omnia populi Romani... habent.* (A. GELLIUS, l. 16 c. 13.)

[2] ..... καὶ οἱ μὲν ἄλλοι (Ἀλλόβριγες) κωμηδὸν ζῶσιν, οἱ δ' ἐπιφανέστατοι τὴν Οὐίενναν ἔχοντες, κώμην πρότερον οὖσαν, μητρόπολιν... κατεσκευάκασι πόλιν. (STRAB. l. 4, c. 1, § 11.)

[3] Le territoire des Segusiavi, un petit peuple de la Gaule Chevelue, comme on l'appelait toujours, était séparé de celui des Allobroges par le fleuve du Rhône, qui formait de ce côté la limite de la Province romaine. — Le *pagus Condatinus*, qui occupait, comme son nom l'indique, la presqu'île alluvionale & montagneuse formée par le confluent du Rhône & de la Saône, était situé au-dessous de la chaîne haute de collines qui bordent la rive droite de la Saône (... *duobus imminens fluviis jugum* (SENEC. *Apok.* l. c. 7), sur les croupes & les flancs de laquelle allait s'élever la ville célèbre de *Lugdunum*.

[4] Voir le court passage de Dion Cassius, le seul des historiens anciens qui nous ait conservé le souvenir de ces révolutions oubliées : Ἐκέλευσαν αὐτοῖς (οἱ βουλευταί) τοὺς ἐκ Οὐιέννης... ὑπὸ τῶν Ἀλλοβρίγων ποτὲ ἐκπεσόντας... ἱδρύσαντας συνοικίσαι... τὸ Λουγούδουνον μὲν ὀνομασθέν. DIO CASS. l. 46, ap. dom Bouquet, t. 1, p. 518.) Le premier livre des *Annales* de Tacite fait aussi allusion aux mêmes faits : *Veterem inter Lugdunenses & Viennenses discordiam proximum bellum accenderat. Multae invicem clades, crebrius infestiusque quam ut tantum propter Neronem Galbamque pugnaretur.* (TACIT. *Hist.* l. 1, c. 65.)

[5] Voir à ce sujet l'excellente dissertation de M. Ernst Herzog sur les *praetores municipales* de Narbonne (Lipsiae, 1864, & *Gall. Narbon. hist.* p. 50 & seq.), que nous résumons dans la *Note* CXII du tome II sur les colonies romaines de la Gaule, & les textes toujours graves des écrivains anciens sur les rapports légaux des indigènes & des colons qui paraissent avoir varié de ville en ville & d'âge en âge par une foule de dérogations légales elles-mêmes, dont les légistes ne paraissent pas tenir suffisamment compte.

[6] *Praesidium... specula... propugnacula imperii* (CIC. *pro Font.* & pass.)

par un décret du sénat, avantage qu'elle partagea avec peu d'autres colonies des Gaules, puisque la plupart de celles-ci furent des colonies militaires, uni-

bras ou de maîtres, les autres avaient passé entre des mains étrangères par des aliénations que les chartes d'institution communale (*leges*) cherchaient vainement à empêcher. Les magistratures municipales, dont les indigènes se trouvaient exclus à leur titre d'étrangers (*peregrini*) ou de provinciaux (*provinciales*), devenaient l'apanage d'un certain nombre de familles dont les chefs vivaient souvent à la campagne dans de grands domaines (*fundi*, *latifundia*) qui prenaient leur nom & qui les ont gardés quelquefois[7]. Fort supérieure en droits & en rang à la population indigène au milieu de laquelle elle s'était établie d'autorité, *la commune des citoyens romains*, comme elle s'appelait avec orgueil (*colonia civium nostrûm*, *civium romanorum*, Cic.), lui redevenait de fait inférieure par le nombre, avec lequel il faut compter tôt ou tard, par la richesse ou l'aisance, filles légitimes du travail. Elle aurait fini par n'être plus, à son tour, qu'une fiction légale, si Rome ne s'était trouvée en mesure d'envoyer à Narbonne une nouvelle colonie chargée d'y raviver sa langue, ses mœurs & son pouvoir en déclin.

Ce fut en l'année 46 ou 45 avant notre ère, deux ans avant la mort de Jules César, que fut décidé l'établissement de cette nouvelle colonie. Suétone, le seul des historiens anciens qui nous ait conservé le souvenir de cet événement oublié au milieu d'événements bien autrement graves, se contente de désigner par son nom le personnage considérable aussi (Tiberius Claudius Nero)[8], auquel fut confiée cette mission, qui n'était pas elle-même sans importance, car elle paraît s'être étendue à plusieurs des grandes villes de la Province, à celle d'*Arelate* notamment[9]. Mais il est certain cette fois que le sénat n'eut plus à intervenir dans l'établissement de la nouvelle colonie, puisqu'elle était exclusivement militaire, comme toutes celles dont nous venons de parler, & que les vétérans dont elle était composée n'avaient d'ordre à recevoir que du général qui commandait les armées, devenues les arbitres de la République. Des documents contemporains nous les montrent entrant militairement dans leur nouvelle patrie comme dans une ville prise de vive force, précédés de leurs tribuns & de leurs centurions[10]. Ils étaient toujours suivis d'une nuée d'*agrimensores*, transformés en officiers publics depuis les guerres civiles[11], & qui pouvaient cette fois arpenter, mesurer & assigner tout à leur aise; car les colonies militaires n'ayant plus rien de religieux, comme les colonies civiles, fondées toujours sous les auspices (*sub auspiciis*, *auspicatim*), n'étaient tenues à d'autres ménagements, même envers les anciens colons, qu'à ceux qu'elles voulaient bien s'imposer. Elles étaient, comme le pouvoir dont elles émanaient, un fait essentiellement révolutionnaire, le contre-coup lointain d'une sorte de dictature née elle-même de la force & devant laquelle il ne restait guère aux dépossédés d'autre parti à prendre que d'aller chercher fortune ailleurs :

Nos patriae fines & dulcia linquimus arva.
(Virg. *Eclog.* 1, v. 3)

On a remarqué avec raison que le nom ou les noms de la ville, car elle en avait plusieurs à la fois, comme la plupart des colonies romaines, reflètent & rappellent assez exactement les révolutions que nous venons de résumer. Au temps de Cicéron, à la suite de l'établissement fondé par l'orateur Licinius Crassus, elle n'avait encore que deux noms, celui de *Narbo* (*Narbonis*) qui a traversé presque sans altération toutes les péripéties de son histoire[12], quoiqu'il remonte, comme nous l'avons dit, à une très-haute antiquité, & celui de *Martius*, qui n'est & ne peut être qu'une épithète divine

[7] Voir, à l'appui de ces assertions, l'épigraphie de la ville de Narbonne, dont nous ne pouvons point citer & discuter ici tous les textes.

[8] *Pater Tiberii, quaestor C. Caesaris, Alexandrino bello classi praepositus plurimum ad victoriam contulit. Quare & pontifex in locum P. Scipionis substitutus & ad deducendas in Galliam colonias in queis Narbo & Arelate erant missus est.* (Sueton. *Tiber.* c. 4.) C'est de lui que descendent, comme on le sait, les empereurs Tibère (son fils), Caligula (son arrière-petit-fils), & Claude (son petit-fils).

[9] La plupart des historiens ajoutent à ces deux villes celles de *Baeterrae* (Béziers), *Arausio* (Orange), & *Forum-Iulii* (Fréjus), dont les colonies paraissent avoir été fondées vers le même temps, & qui l'auraient été par le même personnage. Les noms de légion que chacune de ces nouvelles colonies ajoutaient à leur nom & qu'elles ont conservés pendant plusieurs siècles comme des titres honorifiques (*Narbo Martius Decumanorum*, — *Arelate Sextanorum*, — *Baeterrae Septimanorum*, — *Arausio Secundanorum*, — *Forum Iulii Octavanorum*) prouveraient seuls, quoi qu'en dise un historien moderne (M. Mommsen, *Roem. Gesch.* t. 3), qu'elles étaient toutes militaires d'origine, comme l'ont été du reste, à partir des guerres civiles, toutes les colonies fondées par les Romains, même en Italie.

[10] *Universae legiones deducebantur cum tribunis & centurionibus & sui cuiusque ordinis militibus.* (Tacit. *Ann.* l. 14, c. 27.)

[11] Autour des *agrimensores*, qui recevaient eux-mêmes les ordres du *curator coloniae*, comme on l'appelait dans ces derniers temps, se groupait toute une hiérarchie d'employés spéciaux désignés sous les noms de *pullarii*, *apparitores*, *scribae*, *librarii*, *praecones*, *architecti*, *finitores*, &c.

[12] Surtout si on l'écrit avec un seul *n*, comme l'étymologie l'exigerait.

quement établies pour récompenser les soldats vétérans, au lieu que la colonie de Narbonne fut d'abord peuplée de citoyens romains pris de Rome même [1]. Éd. origin. t. I, p. 49

III. — *Droit des colonies de la Province.*

Narbonne fut la première colonie romaine établie dans l'étendue de la province de Languedoc, mais elle ne fut pas la seule ; quelques autres villes du même pays eurent dans la suite le même honneur. C'est ce qui nous détermine à faire connoître ici en peu de mots les prérogatives de ces colonies & à y joindre celles dont jouissoient les villes qui participoient à leurs priviléges, & qui avoient l'usage du droit latin. Ces dernières étoient en grand nombre [2] dans

(*a Marte*) [13] puisque les inscriptions antiques l'écrivent constamment par un *t* [14]. A ce nom déjà complexe la seconde colonie ajouta les épithètes tout officielles cette fois de *Julia* & *Paterna*, qui remontent au moins au temps d'Auguste, car on les trouve déjà dans l'inscription du célèbre autel dont nous reparlerons plus loin, & celle de *Claudia*, qui rappelait à la fois le nom de Tiberius Claudius Nero & celui de l'empereur Claude, son petit-fils, dont beaucoup de villes gauloises avaient reçu des faveurs ou des bienfaits. Ces noms & ces surnoms, que les inscriptions écrivent en sigles le plus souvent, sont disposés dans l'ordre suivant sur les monuments épigraphiques du premier & du second siècle C. I. P. C. N. M. (*Colonia Iulia, Paterna, Claudia, Narbo Martius.*)

Le nom de *Decumani* que l'on trouve associé en manière d'épithète à celui de *Narbonenses* (*Decumani Narbonenses* ou *Narboneses*, comme on le prononce encore aujourd'hui), & même employé tout seul en manière de nom propre (Voir au tome II l'*Epigraphie de Narbonne*), était une allusion à la célèbre dixième légion, le corps préféré de Jules César, d'où sortaient, comme on le sait, les vétérans établis à Narbonne par Tiberius Claudius Nero. [E. B.]

[13] Les colonies, presque contemporaines de Carthage & de Corinthe, avaient été surnommées l'une Veneria & l'autre Junonia : ce qui me ferait croire que le Mars gaulois (*Camul*) ou l'un de ses *congeneres* locaux était, avant la conquête, le dieu national de la ville, comme l'indiquent d'une autre manière les noms de *Camulius* & *Camulia* (*M. Camurius*, *Camuria*) aussi communs à Narbonne que dans les autres grandes villes de la Gaule. (Voir, au tome II, le *Recueil des Inscriptions de Narbonne*.) M. Herzog croit y voir une allusion à la guerre heureuse qui venait de soumettre aux Romains le pays & la ville (*in honorem dei Martis qui provinciam Romanis comparaverat* : HERZOG, *Gall. Narbon.* p. 50).

[14] Les érudits du seizième siècle, qui n'avaient point remarqué cette particularité, en étaient venus à supposer une troisième colonie distincte suivant eux de celle de Licinius Crassus, & établie à Narbonne par le consul Q. Marcius Rex (636 de Rome, 118 av. J.-C.), dont elle aurait pris le nom. (Voir notamment la *Cosmographia* de Sébastien Munster, traduite & arrangée par le Commingeois Belleforest; Paris, 575, p. 350.)

[1] M. Astruc [*Mémoires pour l'Histoire naturelle du Languedoc*, p. 30], dans sa description géographique de la Narbonnoise, où il a employé beaucoup d'érudition & de sagacité, croit que le nom de la famille Marcia, dont étoit Q. Marcius Rex, fondateur de la colonie de Narbonne, a été souvent écrit par un *t*, & que c'est même ainsi qu'on devoit l'écrire, puisque cette famille prétendoit descendre d'*Ancus Marcius*, quatrième roi de Rome, dont le nom a toujours été écrit par un *t*, comme venant de *Mars, Martis*. Cet habile critique se trompe : le nom d'*Ancus Marcius*, quatrième roi de Rome, dont la famille Marcia prétendoit descendre, est écrit avec un *c* & non avec un *t*, dans Tite-Live & dans tous les anciens auteurs de l'histoire romaine : ainsi la difficulté subsiste toujours de savoir si ce fut Q. Marcius Rex, qui étoit de cette famille, qui donna l'épithète de *Martia*, écrite avec un *t*, à la colonie de Narbonne. M. Astruc remarque fort bien que cette épithète ne peut avoir été donnée à Narbonne à cause des vétérans de la légion *Martia*, qui l'auroient repeuplée, puisque cette légion ne fut établie que sous l'empire d'Auguste, & que l'épithète de *Martia* étoit donnée à la colonie de Narbonne longtemps auparavant. Ainsi l'épithète aura tiré son origine du dieu Mars, & de ce que cette colonie fut établie par les Romains, comme le dit M. Astruc, pour être une place d'armes qui les mît en état de conserver sous leur obéissance les peuples voisins, & de pousser plus loin leurs conquêtes; ou bien, comme il le propose lui-même dans la suite de cet ouvrage [page 439], cette épithète lui aura été donnée de ce que le nom de *Narbo*, dans le langage celtique, signifioit *la ville forte, la ville belliqueuse, la ville martiale*.

[Cette addition sur la colonie de Narbonne a été placée par Dom Vaissete à la fin du tome V de son édition ; nous l'avons rapportée ici pour obéir à la règle que nous nous sommes imposée de ne rien retrancher du texte des Bénédictins.] [E. M.]

[2] Pline, l. 3 n. 5.

la partie de la Province Romaine qui est en deçà du Rhône, ce qui nous donnera occasion de parler aussi de l'état de cette partie de la Province sous les Romains.

Ces républicains voulant s'assurer de la fidélité des peuples qu'ils avoient soumis, & les accoutumer à leurs mœurs & à leurs usages, établirent au milieu d'eux & dans quelques-unes de leurs villes qu'ils vouloient distinguer des autres, des colonies composées ou de citoyens romains dont ils vouloient se décharger, ou de vétérans des légions dont ils étoient bien aises de récompenser les services; les uns & les autres, conservant toujours leur ancien droit de bourgeoisie romaine, n'en étoient que plus vigilans & plus zélés pour les intérêts de l'État. Les lois que les Romains imposèrent aux autres villes des provinces nouvellement assujetties furent plus ou moins favorables, selon les conditions & les traités qu'elles firent en se soumettant, ou en s'alliant seulement avec la République. C'est là l'origine des différens priviléges dont chaque ville jouissoit dans la même province, les unes étant colonies, & les autres ayant l'usage du droit latin, ou du droit italique, ou enfin du droit provincial. Le droit des habitans des colonies étoit presque le même que celui des citoyens romains, puisqu'ils étoient regardés en effet comme tels. On croit cependant qu'ils n'en jouissoient pas entièrement, ou du moins qu'ils n'avoient le droit de suffrage à Rome que comme les habitans des villes qui étoient dans l'usage du droit latin, dont on parlera dans la suite.

Les colonies qu'on établissoit étoient composées ou de vrais citoyens romains ou de vétérans des légions, ou enfin des uns & des autres. Celles qui furent ordonnées sous la République par l'autorité du sénat, telle que la colonie de Narbonne, étoient uniquement composées des premiers; mais celles qu'on établit depuis Sylla ne furent ordinairement formées que des seuls vétérans, & quelquefois, mais plus rarement, des uns & des autres, ce qui fit donner à ces dernières colonies le nom de colonies militaires. Dans toutes ces colonies on partageoit les terres entre les *colones* ou les nouveaux habitans, & les anciens qui participoient au privilége de la colonie. Ce partage se faisoit par l'autorité des triumvirs ou de trois personnes qu'on députoit pour cela, & qui avoient soin de conduire & d'établir la colonie, & de lui prescrire les lois de son gouvernement.

Pour adoucir la peine que pouvoit causer aux *colones* l'éloignement de leur patrie, & leur donner lieu de conserver le souvenir de leur origine, ces triumvirs avoient soin de faire construire dans les nouvelles colonies les mêmes édifices publics que l'on voyoit à Rome, c'est-à-dire un capitole, un amphithéâtre, des temples, des cirques, un palais ou une cour, un marché, &c. Ainsi les colonies représentoient en abrégé par leurs monumens la ville de Rome, comme on voit par ceux qui nous restent des colonies romaines de Narbonne, de Nimes & de Toulouse. Chaque colonie se gouvernoit par elle-même, c'est-à-dire par ses propres magistrats & suivant les lois qui lui étoient propres & qu'elle avoit reçues dans le temps de sa fondation, soit immédiatement du peuple romain, soit seulement des triumvirs qui l'avoient établie. Ceux-ci y formoient un con-

An de Rome 636

seil composé du sénat & du peuple de la colonie qui avoient le pouvoir de faire des lois & d'élire leurs magistrats. Les mêmes triumvirs fixoient dans chaque colonie le nombre de sénateurs qu'elle devoit avoir, & à qui on donnoit partout le nom de décurions, de même que celui de cour, *curia*, au sénat des colonies, & celui de décret des décurions aux sénatus-consultes de ces magistrats. C'est du nombre de ces derniers, qui avoient droit de suffrage dans les élections des magistrats de Rome, qu'on tiroit tous les ans les duumvirs des colonies, dont les fonctions répondoient à peu près à celle des deux consuls romains, & à qui appartenoit la principale administration dans le gouvernement de la colonie. Ces duumvirs, qui devoient avoir atteint l'âge de quarante-trois ans avant que d'entrer en charge, étoient désignés trois mois auparavant. Ils ne pouvoient exercer de nouveau la même charge de duumvir que dix ans après. On voyoit quelquefois dans les colonies des triumvirs & des quartumvirs au lieu de duumvirs. On[1] prétend qu'outre les duumvirs, celle de Nimes étoit encore gouvernée par des sévirs ou six magistrats inférieurs qui étoient différens des sévirs augustales, prêtres établis dans la même ville & ailleurs pour le culte qu'on rendoit à Auguste[2].

Éd. origin. t. I, p. 50.

Outre ces magistrats, il y avoit dans les colonies des édiles, des questeurs, des préteurs & des censeurs comme à Rome; ils portoient tous la prétexte. On nommoit ces derniers *duumvirs quinquennales*, parce que l'exercice de leur charge duroit cinq années. Dans les colonies qui avoient le privilége de faire battre monnoie, c'étoient ces censeurs ou *duumvirs quinquennales* qui en avoient la direction, conjointement avec les duumvirs de la colonie.

A l'exemple de Rome, les colonies avoient aussi des augures, des prêtres, des pontifes, des flamines & autres ministres destinés pour le culte des dieux. On[3] prétend même, sur l'autorité d'une inscription attribuée à l'empereur Antonin Pie, mais dont nous ne voudrions pas garantir la vérité, que la colonie de Nimes avoit des vestales. En un mot, les colonies s'étudioient d'imiter, autant qu'elles pouvoient, la religion, la police & le gouvernement de Rome.

Chaque colonie avoit soin de se faire dans cette capitale un patron capable de défendre sa liberté & ses priviléges. Aucune, du moins hors de l'Italie, n'étoit entièrement exempte de tribut & d'imposition, & elles étoient ordinairement stipendiaires : ainsi leurs censeurs faisoient chez elles les mêmes fonctions que ceux de Rome, c'est-à-dire qu'ils exigeoient & envoyoient dans cette capitale de la République le cens qu'ils levoient sur les *colones*[4]. Telles étoient les colonies romaines de Narbonne, de Nimes, de Toulouse & de Béziers, les seules que nous connoissions dans la partie de la Narbonnoise qui étoit en deçà du Rhône, c'est-à-dire dans l'étendue de la province de Languedoc, auxquelles

[1] Grasser, *Dissertatio de Antiq. Nemausensibus*.

[2] Cette opinion est basée sur une inscription mal comprise par Grasser, & qui trouvée à Nimes ne concerne pas cette ville. Nimes ne fut jamais gouvernée par des magistrats au nombre de six, mais bien par des duumvirs & des quartumvirs. Les inscriptions nous ont conservé les noms d'un assez grand nombre de ces magistrats, ainsi que des édiles & des questeurs de Nimes. [E. M.]

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 20.

[4] Voir au tome II, la *Note* CXII.

on doit joindre celle de Ruscino, qui a donné son nom au Roussillon; on en comptoit une vingtaine d'autres dans le reste de la Province romaine ou Narbonnoise au delà du Rhône. Ainsi cette province eut elle seule un plus grand nombre de colonies romaines que toutes les autres provinces des Gaules ensemble.

IV. — *Droit latin.*

Outre les colonies romaines, il y en avoit d'autres qu'on appeloit latines, parce qu'elles étoient composées des peuples du *Latium*, que la République envoyoit quelquefois pour peupler les villes conquises, au défaut de citoyens romains. Ces villes latines, qui avoient l'usage du droit latin, ont le nom de villes municipales, *municipia*, dans les auteurs, de même que les colonies, parce que les unes & les autres se gouvernoient par elles-mêmes, c'est-à-dire par leurs lois & leurs magistrats. Il y a apparence que parmi ce grand nombre de villes de la Narbonnoise, à qui l'usage du droit latin fut accordé, quelques-unes du moins en furent redevables à des colonies de Latins qui s'établirent chez elles; mais il paroît que la plupart furent associées à ce droit par un privilége singulier. Un savant prélat[1] du dernier siècle attribue ce privilége à la soumission volontaire des peuples de la Province, & surtout des Volces Arécomiques, à la domination des Romains. La différence du droit des colonies romaines d'avec celui des villes latines étoit que le privilége des dernières avoit été accordé à leurs anciens habitans par une faveur particulière, au lieu que les colonies romaines jouissoient originairement de leurs prérogatives comme étant composées de vrais citoyens romains; en quoi les colonies romaines avoient quelque prééminence sur les latines. A cela près, elles différoient si peu que Pline[2] appelle villes latines, *oppida latina*, quelques colonies romaines de la Province, & que plusieurs auteurs ne mettent point de distinction entre les unes & les autres. Le droit latin tiroit sa première origine des traités ou conventions que les Romains firent d'abord avec les peuples du *Latium*, & dont ils firent part dans la suite à quelques peuples des provinces qu'ils voulurent favoriser.

Éd. origin. t. I, p. 51. Comme les lois des villes latines différoient peu de celles des colonies romaines, les magistrats & les ministres sacrés étoient les mêmes dans les unes & dans les autres, & elles n'étoient proprement distinguées que parce que les habitans des colonies romaines étoient censés citoyens romains, ce que n'étoient pas ceux des villes latines. Les peuples du *Latium* obtinrent cependant ensuite le droit de bourgeoisie romaine; mais les villes latines situées hors de l'Italie ne participèrent à ce droit que pour ceux de leurs citoyens seulement qui avoient exercé des charges de magistrature dans leurs villes, comme par exemple dans celle de Nimes[3] celle d'édile & de questeur, avant que cette ville ne fût colonie romaine. Ces magistrats étoient alors censés citoyens romains &

[1] Fléchier, *Dissertation sur la ville de Nimes*, mss. d'Aubays.

[2] Pline, l. 3, n. 5.

[3] Strabon, l. 4, p. 186 & seq.

avoient droit de suffrage à Rome, avec celui d'aspirer aux charges de la République. Les villes qui jouissoient du droit latin étoient sujettes aux tributs, aux impôts & aux contributions qu'on levoit pour la milice, dont elles fournissoient leur contingent, conformément au traité particulier de leur association au droit latin ; mais leurs troupes ne servoient que comme auxiliaires & n'étoient pas enrôlées dans les légions romaines[1]. Parmi les peuples & les villes à qui les Romains accordèrent l'usage du droit latin dans la partie de la Province romaine qui étoit en deçà du Rhône, Pline[2] fait mention d'Albe ou Alps dans le Vivarais, de Carcassonne, de Cessero ou Saint-Thibéry, de Lodève de Nimes, de Pézénas, des peuples Toulousains en général & des Umbraniciens, sans parler de plusieurs autres peuples du reste de la Narbonnoise au delà de la même rivière qui jouissoient du même privilége.

V. — *Droit italique.*

Le droit italique, quoique moins favorable que le latin, avoit assez de rapport avec ce dernier. Les Romains en accordèrent l'usage à tous les peuples d'Italie dont le pays ne fut pas réduit en province. Ils l'étendirent ensuite & le communiquèrent à quelques villes des provinces, comme à celles de Vienne dans la Narbonnoise & de Lyon.

VI. — *Droit provincial.*

Le droit provincial étoit celui dont usoient les peuples des pays réduits en province, conformément à leurs traités avec les Romains dans le temps de leur soumission, & à la manière dont ils avoient été assujettis. Ce droit étoit plus onéreux que l'italique, en ce que les peuples d'Italie qui jouissoient de ce dernier se gouvernoient librement, quoique stipendiaires, & que les autres n'avoient d'autres lois ni d'autres magistrats que ceux que leur donnoient leurs vainqueurs, & qu'ils étoient, soit pour l'administration de la justice, soit pour le gouvernement politique, entièrement soumis aux ordres des proconsuls ou des préteurs qui étoient envoyés pour les gouverner. Ils obéissoient aussi pour les finances aux questeurs, ou surintendans de la recette des tributs, qui furent assis dans la Narbonnoise sur les terres, comme l'on verra ailleurs.

L'empereur Antonin Caracalla abolit tous ces différens droits par une constitution qui donnoit à tous les ingénus, ou personnes nées de parens libres, le privilége & le droit de citoyens romains. Ce droit de bourgeoisie romaine fut encore étendu dans la suite indifféremment à toute sorte de personnes libres, ce qui rendit l'usage du droit romain presque universel dans l'Empire. Il y en a même qui font cette constitution plus ancienne & qui l'attribuent à l'empereur Marc Aurèle[3]. Quoi qu'il en soit, ce droit devoit être déjà

[1] Voir au tome II, la *Note* CXIII.
[2] Pline, l. 3, n. 5.
[3] Voir Tillemont, art. 28, sur Marc Aurèle.

auparavant fort commun dans la province Narbonnoise, à cause du grand nombre de colonies romaines qui y furent établies, ou des villes qui avoient le privilége du droit latin avant le règne de ces princes.

VII. — *Assemblées ou conventus de la Province romaine.*

Le proconsul ou préteur que les Romains envoyoient pour gouverner la Province romaine présidoit aux assemblées qu'on appeloit *conventus.* Il les tenoit tous les ans dans chacun des cantons ou districts, suivant lesquels elle étoit partagée, ainsi que toutes les autres provinces qui étoient sous l'obéissance des Romains. Ce gouverneur convoquoit l'assemblée de chaque canton dans la ville qui en étoit la plus considérable; il en fixoit le jour, & c'étoit ordinairement en hiver, comme la saison la plus tranquille & la plus commode, les troupes étant alors en repos. On décidoit dans ces assemblées les affaires & les différends des particuliers; les principaux du pays y assistoient, soit pour y servir d'avocats dans les causes civiles & criminelles, soit pour y prendre soin des affaires de leur pays, soit enfin pour y recevoir les ordres des magistrats provinciaux. L'administration de la justice faisoit le principal objet de ces assemblées, où les sentences des magistrats romains étoient sans appel. Le proconsul ou préteur partageoit ordinairement les séances & marquoit certains jours, tant pour répondre les requêtes des particuliers, que pour le jugement des procès, pour la publication des décrets ou ordonnances faits pour le bien de la province, pour les manumissions, &c. Autant que nous en pouvons juger par les anciens auteurs, la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône étoit partagée en trois cantons où on tenoit ces assemblées ou *conventus :* c'étoient ceux de Narbonne, de Toulouse & de Nimes.

Éd. origin. t. I, p. 52.

Après avoir donné une idée de la forme du gouvernement de la Province romaine ou Narbonnoise, il est à propos de faire connoître l'état de cette partie qui est comprise aujourd'hui dans le Languedoc.

VIII. — *Description ou état de la Province romaine.*

La Province romaine des Gaules, ou Gaule Narbonnoise, anciennement appelée *Braccata,* étoit bornée au levant par les montagnes des[1] Alpes depuis celle d'Adula, aux sources du Rhin, jusques à l'embouchure du Var, dans la Méditerranée; au nord par le Rhône jusques au-dessous de Lyon & ensuite par les montagnes des Cévennes; au couchant par les deux côtés de la Garonne, en remontant ce fleuve depuis l'embouchure du Tarn jusques à celle du Salat, vers les Pyrénées [*Note* VIII], & enfin au midi par ces montagnes & par les sources de cette dernière rivière jusques à Cervera, sur la Méditerranée, laquelle sert ensuite de limite jusques au Var. Cette province étoit partagée par le Rhône

[1] Strabon, l. 4. — Pline, l. 3, n. 5. — Mela. — Ptolémée. — Ausone, *de claris Urbibus,* 18, &c.

au-dessous de Lyon jusques à l'embouchure de cette rivière dans la mer en deux grandes parties, savoir : en orientale & occidentale. La première étoit occupée par divers peuples dont les Liguriens Transalpins & les Allobroges étoient les principaux. On comprenoit[1] sous le nom des premiers les Saliens, les Déceates, les Oxubiens & autres peuples de Provence entre le Var & le Rhône. Les Allobroges habitoient la plus grande partie des pays que nous appelons aujourd'hui Savoie & Dauphiné, entre le Rhône & l'Isère; mais comme tous ces peuples ne sont pas de notre sujet, nous nous contenterons de remarquer qu'il paroît que les Allobroges avoient des habitations en deçà du Rhône[2], puisqu'une partie des diocèses de Vienne, de Valence en Dauphiné, qui appartenoient à ces peuples, s'étendent dans le Vivarais à la droite de la même rivière[3].

IX. — *Pays des Volces appelé aujourd'hui Languedoc.*

La partie occidentale de la Province romaine comprenoit tout le pays habité par les Volces, *Volcae,* & renfermoit la plus grande partie du Languedoc avec le Roussillon, le pays de Foix, & cette portion de l'ancien diocèse de Toulouse qui est comprise aujourd'hui dans la Gascogne. Cette partie occidentale étoit séparée de l'autre par le Rhône, qui se déchargeoit alors dans la mer Intérieure ou Méditerranée par trois bouches : la première à l'orient & du côté de Marseille s'appeloit *Massaliotique;* la seconde, qui étoit au couchant & qui regardoit l'Espagne, se nommoit *Hispaniense;* & celle du milieu *Metapinum.* On donnoit aux deux dernières le nom de Libyques[4], parce qu'au rapport d'un auteur, cette côte étoit appelée autrefois Ligustique[5].

Le pays des Volces[6] étoit donc borné au levant par le Rhône, au midi par

[1] Voir Freinshemius, *ad Epit.* 47 T. Livii, n. 29, & seq.

[2] Voir César, *de Bello Gallico,* l. 1.

[3] Voir sur les limites de la Province romaine aux différentes époques la *Note* CVI, au tome II.

[4] Pline, l. 3, n. 5. Voir les Notes d'Hardouin, *ibid.* Consulter sur les embouchures du Rhône le récent travail de M. Ernest Desjardins, 1 vol. in-4°, avec planches, 1866. [E. M.]

[5] Ce n'est point parce que cette côte était autrefois appelée Ligustique qu'on donnait le nom de Libyques aux embouchures occidentales du Rhône, mais parce que ces embouchures avaient été occupées par une tribu de Ligures appelée *Ligures Libici* ou *Libeci;* on retrouve le même peuple dans la Gaule Cisalpine, où il avait été probablement refoulé lors des invasions ibérienne & celtique. C'est donc en souvenir du premier emplacement de cette peuplade que Pline l'Ancien appelle les embouchures du Rhône *Ora Libyca.* On a des monnaies aux types de Marseille portant en caractères celtibériens la légende rétrograde *Libeci,* ce qui prouve que ce peuple a dû persister dans la Gaule Transalpine, à côté des *Anatilii,* jusqu'au troisième ou deuxième siècle avant Jésus-Christ. — Voir à ce sujet la *Numismatique de la Narbonnaise,* par M. de la Saussaye. [E. M.]

[6] Les Volkes étaient certainement établis dans le sud de la Gaule à l'époque des guerres Puniques, puisque Tite-Live les désigne sous leur nom parmi les peuples de race gauloise dont Annibal avait traversé le territoire (218 avant notre ère) avant d'atteindre le Rhône & les Alpes. Il les signale même comme le seul de ces peuples qui ait osé opposer quelque résistance à la grande armée du général carthaginois; ce qui semble indiquer qu'ils étaient dès cette époque une *nation puissante,* comme les appelle l'historien, la plus puissante probablement de toutes celles qui habitaient alors le riche pays compris entre le Rhône & les Pyrénées[1]. Caton l'Ancien, qui les cite

[1] *Ceteris metu aut pretio pacatis, jam in Volcarum pervenerat agrum, gentis validae.* (T.-Liv. l. 21, c. 26.) Polybe,

la Méditerranée, & au couchant par les Pyrénées & les deux bords de la Garonne jusques à la jonction de ce fleuve avec le Tarn; les bornes du même

un demi siècle après les guerres Puniques, ne les connaît encore que sous le nom générique de *Volcae* (*Volcae* & *Volcai*, que les Romains prononçaient *Volkae*). Il ne paraît pas se douter plus que Tite-Live qu'ils étaient divisés en deux tribus ou deux nations ayant chacune leur territoire & leur organisation bien distincts[2]. Le seul fait important qu'ils nous apprennent au sujet de ce peuple barbare, à peu près inconnu aux Romains avant la conquête de la Narbonnaise, c'est que leur territoire (*ager*) s'étendait à cette époque au delà du Rhône, qui leur a servi depuis de limite, c'est-à-dire, en d'autres termes, que, suivant l'usage des peuples celtiques, ils habitaient à la fois la rive droite & la rive gauche du fleuve, qu'ils eurent un instant l'intention de défendre contre les Carthaginois[3]. C'est ainsi qu'ils s'étaient trouvés voisins des Massaliotes, auxquels Tite-Live & Caton avaient probablement emprunté les rares détails que nous venons de résumer.

Strabon, Mela & Pline, auxquels nous devons les premiers renseignements précis & circonstanciés que les anciens nous aient laissés sur le pays des Volkes & sur leur histoire, appartiennent, comme on le sait, au premier siècle de l'ère chrétienne. Ils vivaient par conséquent à une époque où les Volkes avaient perdu depuis longtemps leur indépendance & leur nationalité. Soumis une première fois par les Arvernes, dont nous avons raconté les conquêtes & la domination momentanées[4], ils étaient tombés, après la chute des Arvernes, sous la domination des Romains, quand ceux-ci étaient devenus les maîtres de la Gaule du sud, érigée par eux en province. Mais sous l'un comme sous l'autre de ces deux régimes, ils étaient restés en possession du riche territoire qu'ils avaient conquis ou occupé par la force de leurs armes à des époques oubliées. Posidonius, qui voyageait en Gaule dans les dernières années du second siècle avant notre ère, les y avait trouvés divisés en deux nations distinctes quoique sorties d'une souche commune, comme l'indique le nom commun lui-même de *Volcae*, sous lequel elles se désignaient[5]. C'est ainsi que les Bituriges des embouchures de la Garonne, en se détachant de la puissante nation des *Bituriges* (le Berry actuel), dont on peut les considérer comme une *fraction dissidente*, avaient pris ou reçu le surnom de *Vivisci*, sous lequel ils se distinguaient eux-mêmes du peuple principal, resté dans la mère-patrie & désigné sous celui de *Bituriges-Cubi*[6].

Les grandes villes romaines de leur pays, dont nous admirons encore les vestiges ou les ruines : *Tolosa*, *Carcaso*, *Nemausus*, n'étaient, comme nous le montrerons bientôt, que des villages volkes dont la population & l'importance s'étaient accrues sous l'influence de causes diverses, assez difficiles à apprécier aujourd'hui[7]. Il est même impossible de douter que tel ou tel de ces centres de population n'aient été, longtemps avant la conquête, les chefs-lieux de territoires plus ou moins étendus qui auraient conservé leur métropole dans la nouvelle organisation, comme ils conservaient leurs circonscriptions inférieures & quelquefois leurs limites consacrées par des habitudes séculaires. Dans les villes romaines ou latines organisées plus tard sur tous les points de la nouvelle province, qui reçut ainsi sa forme définitive & sa physionomie romaine, administrativement parlant, l'*ordo* ou le conseil municipal de la nouvelle ville n'était, à de rares exceptions près, que l'assemblée des *notables* du canton ou de la tribu[8], transformée par les Romains en aristocratie bourgeoise, & chargée à ce titre de l'administration municipale & financière de la

qui paraît puiser à d'autres sources que Tite-Live pour cette partie de son histoire, les confond, sans les nommer, parmi les divers peuples de race celtique : διὰ τὸ πλῆθος τῶν μεταξὺ κειμένων Κελτῶν qu'Annibal aurait gagnés par des présents ou contenus par la force de ses armes : τοὺς μὲν χρήμασι πείσας... τοὺς δὲ βιασάμενος. (POLYB. *Hist.* l. 3, c. 4.)

2 *Auctor est Cato Cenomanos juxta Massiliam habitasse, in o cis.* (PLINE, l. 3, c. 19.)

3 *Colunt autem circa utramque ripam Rhodani, sed diffisi citeriore agro arceri Poenum posse, ut flumen pro munimento haberent, omnibus ferme suis trans Rhodanum trajectis, ulteriorem ripam armis obtinebant.* (T.-LIVE, *l. l.*)

4 Voyez, au livre I, la note 4 de la page 76.

5 Πιθανώτερος δ' ἐστὶν ὁ Ποσειδωνίου λογός..... οὐδὲ σωθῆναι δὲ αὐτοὺς (Τεκτοσάγας) εἰκὸς εἰς τὴν οἰκείαν... (Apud STRAB. l. 4, c. 1, § 13.) — Quant à leurs surnoms (Τεκτοσάγαι, Τεκτοσάγες; en latin, *Tectosagae*, *Tectosagi*, *Tectosages* — Ἀρηκομίκοι; en latin, *Arecomici*), que l'on expliquait jadis à l'aide du latin & du grec, nous nous contenterons de remarquer que les linguistes actuels les regardent l'un & l'autre comme des noms purement celtiques, composés, suivant l'habitude gauloise, de plusieurs parties (*sagum*, — *are* ou *ari*, — *coma* ou *come*, &c.) dont chacune avait son sens & sa valeur.

6 Les *Bituriges-Cubi* (Βιτούριγες οἱ Κοῦβοι καλούμενοι; STRAB. l. 4, c. 2, § 2. — Voir aussi PTOLEM. II, 7, 13; — PLIN. IV, 15, 33, & les *Inscriptions*, *passim*) avaient pour chef-lieu l'*oppidum* d'*Avaricum*, un des plus grands & un des mieux fortifiés de toute la Gaule, au temps de la conquête. (*Maximum munitissimumque*... CÉSAR, l. 7, c. 13.) Les *Bituriges Vivisci* ou *Vibisci* (Ὀίσκοι [Οὐιβίσκοι?]; STRAB. l. 1, c. 2, § 1. — Voyez aussi PTOL. II, 7, 8; — PLIN. IV, 19, 33, & les *Inscriptions de Burdigala*, à la fin du tome II), que Strabon signale comme le seul peuple de race celtique (ἀλλόφυλον) établi en Aquitaine, avaient pour ἐμπόριον le port de Βουρδίγαλα, situé au bord d'un étang, sur la rive gauche de la Garonne. (STRAB. *l. l.*)

7 ... κώμην πρότερον οὖσαν, comme le dit Strabon en parlant de Οὐίεννα, devenue la métropole (κατεσκευάκασι πόλιν) du grand peuple des Allobroges. (STRAB. l. IV, c. 1, § 11.)

8 *Primores, nobiles.* (CÉSAR, *pass.*) — οἱ ἐπιφανέστατοι. (STRAB. *l. l.*)

pays du côté du septentrion sont moins connues. On sait en général que les Cévennes lui servoient de limites de ce côté-là ; mais comme ces montagnes n'occupoient pas tout l'espace qui est entre le Rhône & la

cité. Dans les campagnes, habilement reliées & subordonnées à ces nouvelles villes qui devenaient pour Rome un puissant moyen d'assimilation, les populations de race volke avaient conservé plus fidèlement encore les traits distinctifs de leur physionomie nationale. Cicéron, qui écrivait plus de soixante ans après la conquête, nous les montre vêtus toujours du *sagum* & de la braye & parlant chez eux cet idiome guttural auquel les Romains appliquaient par excellence le nom de Barbare[9]. Leurs monnaies elles-mêmes, dont nous possédons un assez grand nombre, n'ont adopté que tard l'idiome & le système monétaire des nouveaux maîtres du pays. Elles offrent souvent, même après la conquête, des noms propres, tronqués ou complets, dans lesquels on a cru reconnaître des noms de chefs ou de rois que les tribus barbares auraient conservés jusqu'à cette époque avec l'organisation dont ils formaient le couronnement[10].

On s'explique, après ce que nous venons de dire, comment les géographes du premier siècle, en décrivant la Gaule Narbonnaise, comme on l'appelait alors, paraissent aussi vivement frappés de ces anciennes nationalités transformées plutôt que supprimées par la conquête, tandis qu'ils n'accordent qu'une faible attention aux nouvelles circonscriptions politiques des Romains : « changeantes & « passagères, dit l'un d'eux, comme les pouvoirs « qui les établissent[11]. » Quoique bien déchus à cette époque de ce qu'ils avaient été deux ou trois siècles auparavant, les Volkes formaient encore avec les Allobroges, dont Cicéron les rapproche volontiers[12], ce que nous appellerions aujourd'hui la population dominante de la nouvelle province, celle qui y avait laissé les souvenirs les plus brillants & les réalités les plus durables. A ne s'attacher, comme le font les Bénédictins, qu'aux résultats généraux recueillis & formulés par Strabon & Ptolémée[13], ce serait aux Volkes qu'aurait appartenu presque tout entier le grand pays qui s'étend depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, & depuis la mer jusqu'aux montagnes de l'intérieur. Parmi les populations celtiques ou autres qui habitaient avant eux ce vaste territoire, quelques-unes auraient dû leur céder le sol défriché & cultivé par elles dans les riches plaines d'alluvion où nous allons les trouver établies, à l'ouest comme à l'est des Cévennes. D'autres l'auraient conservé à des conditions diverses, en devenant sujettes, vassales ou clientes des nouveaux maîtres du pays ; ce qui semblerait indiquer que l'organisation politique & territoriale imposée par les Volkes à la Κελτικὴ, comme l'appelaient les géographes grecs, ne différait point essentiellement de celle que les Arvernes ont imposée depuis aux Volkes eux-mêmes & à leur territoire. C'est évidemment à ces populations oubliées que Strabon fait allusion quand il nous parle, en termes génériques, « de petits peuples & de nations obscures[14] » se maintenant sur divers points, à côté des populations de race volke. Les géographes romains, qui en désignent quelques-unes sous leurs noms de peuple ou de ville[15], ne nous en apprennent pas beaucoup plus sur leur compte, car il reste toujours à savoir si elles avaient conservé leur territoire & leur indépendance lors de l'établissement des Volkes dans le Midi, ou si elles les auraient reconquis plus tard, à l'époque de la décadence des Volkes Tectosages.

Sur ces questions de détail, comme sur beaucoup d'autres, nous en sommes strictement réduits aux indications bien incomplètes des écrivains anciens. Mais il n'est pas impossible, en serrant d'un peu près leurs témoignages, dont chaque mot a sa valeur, de distinguer au milieu de ces territoires indépendants ou tributaires ceux dont les tribus volkes avaient pris directement possession, à l'ouest comme à l'est des Cévennes[16], & d'en ressaisir même aujourd'hui l'emplacement & les limites approximatives. [E. B.]

[9] *Sic estimatis eos hic (Romae) sagatos braccatosque versari, animo demisso atque humili... Hi contra vagantur laeti atque erecti passim toto foro cum quibusdam minis & barbaro atque inmani terrore verborum.* (Cic. *pro Fonteio*, c. 15, 33 (XI, 23).)

[10] Voyez *passim* MM. de Lagoy, *Op. varia*; de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*; & Mommsen, *Romisch. Munzwesen*, p. 674 & suiv.

[11] Ὅσα μὲν οὖν φυσικῶς διώρισται δεῖ λέγειν τὸν γεωγράφον καὶ ὅσα ἐθνικῶς, ὅταν ᾖ καὶ μνήμης ἄξια, ὅσα δ' οἱ ἡγεμόνες, πρὸς τοὺς καιροὺς πολιτευόμενοι διατάττουσι ποικίλως, ἀρκεῖ κἂν ἐν κεφαλαίῳ τις εἴπῃ. (Strab. l. IV, c. 1, § 1.)

[12] *Vos Volcarum atque Allobrogum testimoniis non credere timetis.* (Cic. *pro Fonteio*, 12, 26 (VIII, 16).)

[13] Voyez plus loin les deux notes sur les Volkes-Tectosages & Arécomikes.

[14] Καὶ ἄλλοι τινές... (Strab. l. 4, c. 1, § 12) — Ἀλλὰ δὲ ἔστιν ἄδοξα ἔθνη καὶ μικρὰ παρακείμενα τοῖς Ἀρηκομίσκοις μέχρι Πυρήνης. (*Id.* 18.)

[15] *Aliquot sunt cum aliquibus nominibus loca... Secundum Beterras orbis fluit... Inde est ora Sardonum.* (Mela, l. 2, c. 5.) — *In ora regio Sardonum intusque Consuaranorum... Beterrae Septumanorum... oppida latina... Piscenae, Ruteni... Lutevani qui & Foroneronienses...* (Plin. l. 3, c. 4 [5].)

[16] Καὶ τὰ ἄκρα τῶν Κεμμένων ὀρῶν μέχρι Τεκτοσάγων... ὁρίζεται, κατὰ τὰς ἄλλας πλευράς, τῷ τε Ὠκεανῷ καὶ τοῖς Κεμμένοις ὄρεσι. (Strab. l. IV, c. II, § 1.)

Garonne, on ne sauroit marquer au juste les bornes qui séparoient les Volces des Celtes ou des Aquitains du côté du nord-ouest; on peut pourtant supposer avec assez de fondement que c'étoit la rivière d'Agoût, en remontant depuis le lieu où elle se jette dans le Tarn, à la pointe de Saint-Sulpice, jusques à l'endroit où elle reçoit celle de Tore, & celle-ci depuis son embouchure jusques à sa source, dans les montagnes du diocèse de Saint-Pons. Ces deux rivières séparent en effet l'ancien diocèse de Toulouse, qui faisoit partie du pays des Tectosages, de l'Albigeois compris dans la Celtique du temps de César & avant qu'Auguste l'eût incorporé dans l'Aquitaine.

X. — *Volces Tectosages.*

Éd. origin. t. I, p. 53.

Les Volces étoient divisés en Tectosages & en Arécomiques. Il paroît que ceux-là occupoient au midi toute la côte depuis Cervera & le promontoire de Vénus, en Roussillon, jusques au cap de Cette & aux confins du diocèse de Montpellier, & qu'ils s'étendoient depuis les Pyrénées jusques au nord & au midi des Cévennes. Ainsi leur pays comprenoit la plus grande partie du haut Languedoc & une partie du bas avec le Roussillon & le comté de Foix, ou bien tout le pays qui formoit, avant le quatorzième siècle, les anciens diocèses de Toulouse & de Narbonne avec ceux de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Carcassonne & d'Elne, ou de Perpignan[1].

[1] Si l'on admet, avec un historien moderne[1], que les Volkes aient paru dans le sud de la Gaule au quatrième siècle avant notre ère, & qu'ils s'y soient établis de vive force au milieu des populations celtiques ou autres qui l'habitaient avant eux, il y a plus d'une raison de croire que les Volkes Tectosages formaient le gros de l'armée envahissante dont les Volkes Arécomikes n'auraient été que l'avant-garde. Tout semble indiquer au moins que ce sont les Tectosages qui ont pris la part la plus active & joué le rôle le plus brillant dans l'invasion du pays dont ils formaient encore aux temps historiques la population dominante.

A l'inverse des Arécomikes, que le mouvement de l'invasion paraît avoir emportés du côté de l'est jusqu'à l'extrémité de l'angle marécageux limité par le Rhône & par la mer, ils se seraient arrêtés en deçà des Cévennes[2], dans le riche pays de plaines qui forme le centre de l'isthme, à égale distance des deux mers & des montagnes qui le resserrent au nord comme au sud[3]. C'est encore là que se trouvait aux temps historiques ce que les écrivains anciens appellent d'un mot générique le *pays des Volkes-Tectosages*[4], c'est-à-dire les terres riches en blé dont ils avaient pris possession à l'époque de l'établissement & qui ont formé depuis leur *domaine immédiat*. Ce territoire, plus vaste & plus fertile que celui des Arécomikes, s'étendait sans interruption, à ce qu'il paraît, depuis la vallée de l'*Atax*, sur lequel ils possédaient le *burg* ou l'*oppidum* de *Carcaso*, jusqu'au bord du fleuve *Garounna*[5], qu'ils auraient franchi comme l'*Atax*, puisqu'on les trouve établis de très-bonne heure sur la rive gauche du fleuve, dans le pays accidenté que possédaient avant eux les petits peuples de la Confédération aquitanique[6].

Avant d'entreprendre au delà du Rhône & au delà des Alpes ces grandes émigrations à main armée dans lesquelles allaient s'épuiser, comme le remarquent les anciens, la jeunesse & la séve de la

[1] M. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, 7e édit. t. I, p. 215 & suiv. & introd. p. 37 & suiv.

[2] Πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες... (STRAB. lib. 4, c. 1, § 12.)

[3] ... κατὰ τὸ στενότατον τοῦ ἰσθμοῦ τοῦ διείργοντος ἀπὸ τῆς κατὰ Νάρβωνα θαλάττης τὸν Ὠκεανὸν ὅν φησι Ποσειδώνιος ἐλάττω τῶν τρισχιλίων σταδίων. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 14.)

[4] *Regio Volcarum Tectosagum.* (PLIN. 3, 4 [5].)

[5] Ἐπὶ τὸν Γαρούναν ποταμόν... ὁ Γαρούνας... (STRAB. l. 4, c. 1, § 14.)

[6] *Oppida Latina... Carcasum Volcarum Tectosagum... Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini.* (PLIN. 3, 4 [5].) — Remarquer incidemment ces génitifs pluriels qui indiquent des villes ou des territoires possédés & cultivés sans intermédiaire.

An de Rome 636

XI. — *Les Tectosages subdivisés en divers peuples. — Les Sardons, Ruscino, Illiberis.*

Les Volces Tectosages, *Volcae Tectosages* ou *Tectosagi*, étoient subdivisés en plusieurs peuples dont les principaux que nous connoissions étoient les

nation[7], les nouveaux venus avaient dû s'établir solidement dans ces terres de choix, dont ils sont restés les maîtres jusqu'à l'époque romaine. Plus tard, il leur avait fallu soumettre & organiser les populations de race diverse dont les territoires confinaient de divers côtés avec le leur. Mais ces événements, intéressants à plus d'un titre, & les transactions politiques auxquelles ils avaient donné lieu ne paraissent avoir laissé en Gaule que des traditions vagues & des souvenirs à demi légendaires dont Ptolémée se prévalait probablement quand il nous montre, dans un passage de sa Géographie, les Volkes Tectosages étendant du côté de l'est leurs possessions & leurs limites jusqu'à la ville maritime de *Narbôn*, dont ils se seraient trouvés ainsi les maîtres ou les suzerains longtemps avant les Arécomikes. Ils auraient même dépassé de beaucoup cette limite, s'il est vrai, comme l'assure le géographe, qu'ils aient atteint de ce côté la vallée de l'Orb & celle de l'Hérault, désigné alors sous le nom d'Araüris[8].

A l'ouest & au sud-ouest, où rien ne le contrariait sérieusement, ce mouvement d'expansion conquérante paraît avoir été plus suivi & plus efficace encore. Au-dessus de *Carcaso*, comme au-dessus de Tolosa, dont les deux *oppida* marquaient les limites des établissements volkes dans la plaine, s'ouvraient presque parallèlement les fertiles vallées de l'Aude & de la Garonne, qui menaient, par des routes toutes tracées, jusqu'au pied des Pyrénées, revêtues alors de sombres forêts vierges & de *lannes* interminables (bruyères, fougères & genêts) que nous achevons de défricher aujourd'hui. C'est à cette époque, en effet, que paraissent avoir été fondés, à la suite d'*aprisions* ou de conquêtes oubliées[9], la plupart des villages celtiques d'origine (leurs noms de lieu ou d'homme le prouveraient tout seuls) qui jalonnent encore les vallées des deux fleuves & celles de leurs affluents[10]. Le petit peuple des *Garumni*[11], dont le nom paraît purement géographique, comme celui des *Atacini*, qui habitaient la vallée supérieure de l'Atax, devrait en grande partie son origine à ces conquêtes agricoles & guerrières dont le temps n'a point complétement effacé les traces. Un de leurs villages, fondé sur la rive gauche de la Garonne, par les Volkes de *Tolosa* selon toute apparence, était connu, dès le temps de Cicéron, sous le nom significatif de Vulchalo (*Voulkalo, Volkalo, Bolkalo*), adouci depuis en celui de Bouchalot ou Bauchalot[12].

Ce serait donc, comme le disent unanimement tous les géographes anciens, « du côté de l'ouest & des Pyrénées[13], » regardées par Strabon comme une chaîne méridienne, que se seraient opérées les plus réelles & les plus solides de leurs conquêtes, puisqu'elles ne reposaient plus ici sur des annexions passagères de territoire & de population. Leur frontière pyrénéenne, qui devait répondre à celle du territoire des *Tolosates* à l'époque romaine, se serait étendue depuis les sources de la Garonne & celles de ses affluents, dont les Tectosages parais-

7 Ἐοίκασι δὲ καὶ δυναστεῦσαί ποτε καὶ εὐανδρῆσαι... εἰκὸς δ' ἐκλελοιπέναι διὰ τὰς [illegible] ἀπαναστάσεις... (STRAB. lib. 4, c. 1, § 13.)

8 Voici sur cette question controversée, que les Bénédictins tranchent sans avoir l'air de soupçonner les difficultés & les objections qu'elle soulève, du côté des Arécomikes surtout, le texte complet de Ptolémée, qui n'indique jamais, il est vrai, les sources historiques auxquelles il emprunte ses renseignements :

§ 9. Κατέχουσι δὲ τὰ δυσμικώτατα τῆς Ναρβωνησίας Οὐόλκαι οἱ Τεκτόσαγες ὧν πόλεις

Ἰλλιβερὶς
Ῥουσκίνων
Τολῶσσα κολωνία
Κεσσερὼ
Καρκασὼ
Βαίτιραι
Νάρβων κολωνία. (PTOL. c. 9, 10.)

9 *Apprisio, aprisio.* C'est le nom sous lequel on désignait dans les Pyrénées, pendant le moyen âge, les défrichements collectifs ou individuels. (Voyez, *passim*, le glossaire de du Cange, *sub voce*, & les actes du moyen âge cités dans les ouvrages de Marca, de Baluze & dans les Preuves de l'*Histoire de Languedoc*.)

10 Quelques-uns de ces villages, parmi lesquels nous signalerons ceux de Noé, de Boussens, de Vernosol & le petit *oppidum* de Lugdunum chez les *Garumni*, sont devenus depuis de petites villes plus ou moins importantes.

11 Il ne nous est connu que par le témoignage de César. (*Bell. Gall.* l. 3, c. 27.)

12 ... *Croduni Porcium & Munium ternos victoriatos* M̄ (*in singulas vini amphoras portorii nomine exegisse*) ; *Vulchalone Servaeum binos victoriatos* M̄... (CIC. *pro Fonteio*, c. 8, 19 [9].) Le village de Bauchalot est situé à 28 kilomètres de l'*oppidum* de Lugdunum, devenu plus tard le chef-lieu ou la métropole du territoire des *Convenae*, substitués par Pompée au petit peuple celtique ou volke des *Garumni*.

13 Κατέχουσι δὲ τὰ μὲν δυσμικώτατα τῆς Ναρβωνησίας Οὐόλκαι οἱ Τεκτοσάγες. . (PTOL. c. 9 [10], § 9.) — Οἱ δὲ Τεκτοσάγες καλούμενοι τῇ Πυρήνῃ πλησιάζουσιν. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 13.)

An de Rome 636

Sardons, les *Consuarani*, les Bébryces, les Toulousains & les Lutévains. Les Sardons (*Sardones*) s'étendoient sur toute la côte du Roussillon, depuis Cervera jusques à Salces dans l'espace de soixante-quatre milles. La ville principale de ces peuples étoit *Ruscino*, qu'on appelle à présent la Tour de Roussillon, située à demi-lieue de Perpignan. Elle étoit proche d'une rivière de même[1] nom qu'on appeloit aussi Vernodubre, & qu'on nomme aujourd'hui Tet. Polybe fait mention de cette ville & de la rivière de même nom au sujet du passage d'Annibal. Ruscino devint colonie romaine, comme il paroît par les médailles qui[2] nous restent. Du temps de Pline, cette ville n'avoit que l'usage du droit latin[3]; c'est d'elle que le comté de Roussillon a emprunté son nom. Elle fut détruite par les Sarrasins & ruinée une seconde fois par les Normands, en sorte que de tous ses édifices il ne reste plus aujourd'hui qu'une tour.

La ville de Perpignan, qui s'est accrue des ruines de Ruscino, est une ancienne ville municipale[4] située à deux milles de cette dernière; le nom[5] de

sent avoir exploité les premiers les lavages d'or[14], jusqu'à l'extrémité orientale de la chaîne où Ptolémée leur attribue les villes phéniciennes ou ibériennes de *Roschino* & d'*Iliberris*. Il y a toute raison de croire pourtant que ces villes, alors opulentes, ne leur appartenaient, comme celle de Narbonne, qu'à titre de vassales ou de tributaires, car tous les anciens nous représentent les Volkes Tectosages comme une population essentiellement agricole, établie de temps immémorial dans l'intérieur de l'isthme, loin des côtes & de la mer, qu'ils n'atteignaient d'aucun côté. Strabon, dont le témoignage toujours grave se trouve confirmé ici par celui de Mela & de Pline, déclare à deux reprises « que leurs possessions atteignaient du côté du sud, en le franchissant sur quelques points, le versant septentrional du mont Kemmène (les Cévennes), qui leur servait de limite jusqu'aux promontoires des Pyrénées, où on les retrouvait mêlés à des populations de nationalité différente[15]. » Ils y vivaient encore à l'époque de leur décadence, la seule que nous atteignions par des témoignages contemporains, dispersés dans de grands villages ouverts qui ont conservé longtemps leur physionomie celtique comme leurs noms, & dont les terres passaient avec juste raison pour les plus fertiles du pays entre les deux mers. [E. B.]

[1] Voir *Marca Hispanica*, p. 18, 303 & 328.

[2] Vaillant, *Numismata imperatorum in coloniis*, &c.

[3] Pline, l. 3, n. 5.

[4] Voir *Marca Hispanica*, p. 21 & 453.

[5] Marca (p. 18, 303 & 328) & dom Vaissete sont tombés, à propos de Perpignan, dans une grave erreur. Cette ville, qui n'était qu'une simple *villa*, un domaine, au neuvième siècle, n'existait point du temps des Romains. La ville romaine était à côté, c'était *Ruscino*, la capitale des *Sardons*, que Pomponius Mela nous apprend avoir été érigée en colonie romaine (lib. 2, c. 5), titre qui lui est assuré d'ailleurs par des monnaies trouvées dans les environs de l'emplacement qu'elle occupait[1]. Pline dit seulement qu'elle jouissait du droit latin (lib. 3, c. 4). Cette ville, qui avait eu beaucoup à souffrir des courses des Sarrasins au huitième siècle, fut entièrement détruite en 859 par les Normands. A côté, s'éleva la ville de Perpignan. L'erreur de de Marca, de dom Vaissete & de plusieurs autres, qui font de Perpignan un municipe romain, sous le nom de *Fla-*

[14] De là sans doute la réputation du pays des *Tolosates*, regardé par tous les anciens comme un pays riche en or : Πολύχρυσόν τε νέμονται γῆν... ἡ χώρα πολύχρυσος οὖσα. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 13.)

[15] Voici les deux passages de Strabon que nous nous sommes bornés à traduire en les réunissant. Ils sont probablement empruntés au *Traité de l'Océan* (Περὶ Ὠκεανοῦ) du philosophe Posidonius, que Strabon paraît avoir suivi pour tout ce qui touche aux Volkes Tectosages : Πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες, ἐπιλαμβάνοντες δὲ καὶ τὸ νότιον πλευρὸν αὐτοῦ μέχρι τῶν ἀκρωτηρίων οἰκοῦσι τῶν τε Οὐαλκῶν οἱ Τεκτοσάγες καλούμενοι καὶ ἄλλοι τινές· (STRAB. lib. 4, c. 1, § 12.) — Ἐφάπτονται δὲ μικρὰ καὶ τοῦ προσαρκτίου πλευροῦ τῶν Κεμμένων. (STRAB. l. 4, c. 1, § 13.) — Les peuples de nationalité différente, que Strabon place sans les nommer à la suite des Arécomikes entre les Pyrénées, les Cévennes (Corbières) & la mer, ne peuvent être que les Kynètes, les Cérétains (*Ceretani*) & les Sordes (*Sordi*, *Sordones*), signalés par tous les géographes anciens sur cette côte basse que dominent à l'ouest les promontoires des Pyrénées. (Voyez Festus Avienus, *Ora maritim.* v. 552-574, & Mela, l. 2, c. 5.) Quant à Pline, c'est après avoir décrit, sans nommer les Volkes, tout le littoral depuis le pays des Sardons jusqu'à Narbonne & Agde qu'il aborde la contrée des Volkes Tectosages « *Agatha, quondam Massiliensium, & regio Volcarum Tectosagum*, » située, comme il le dit plus loin, dans l'intérieur des terres « *in mediterraneo.* » (PLINE, l. 3, c. 15.)

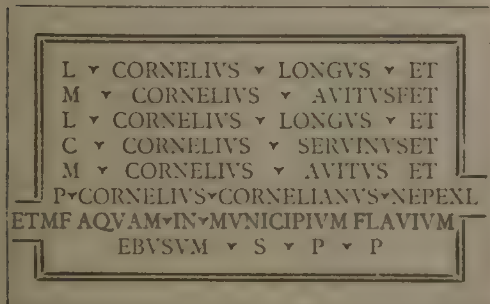
[1] Voici la médaille que Vaillant [*Numismata imperatorum in coloniis, municipiis*, &c.] a publiée le premier : Face : *imperator Caesar Augustus* : tête d'Auguste sans couronne. Revers : *Colonia Ruscino Legio* VI. Deux aigles légionnaires.

An de Rome 636

Perpignan, qu'elle porte depuis environ le commencement du dixième siècle, a succédé à celui de *Flavius Ebusus* qu'elle avoit anciennement.

Illiberis [1], autre ville des Sardons, dont Polybe fait mention, & à laquelle Pline, & après lui Ptolémée, donnent le rang au-dessus de *Ruscino*, étoit autrefois très-considérable ; mais elle étoit si fort déchue de son ancienne splendeur, vers le milieu du premier siècle de l'ère chrétienne [2], qu'à peine trouvoit-on quelque vestige de ce qu'elle avoit été auparavant. Elle étoit située, suivant Polybe, sur une rivière de même nom, qu'on appela dans la suite Tech, *Tecum*. On attribue à Constantin ou aux empereurs ses enfans [3] le rétablissement de cette ville sous le nom d'Hélène ou Elne (*Helena*), en mémoire de l'impératrice de ce nom, mère du même Constantin. Saint Jérôme, Eutrope & Orose sont les plus anciens auteurs qui en fassent mention sous ce dernier nom. L'itinéraire de l'empereur Théodose & les tables de Peutinger lui donnent cependant encore celui d'Illiberis, ce qui peut donner lieu de croire qu'elle conserva son ancien nom après son rétablissement, du moins durant quelque temps. Quelques auteurs [4] confondent mal à propos cette ville avec celle de Collioure (*Caucoliberis*), dans le même pays, qui est beaucoup plus moderne. On prétend qu'elle étoit colonie ou ville municipale sous l'empire d'Antonin Pie & sous ses

vius Ebusus, provient de l'inscription suivante, qui est aujourd'hui au château de Corbera, près Perpignan. Nous la reproduisons d'après la leçon fort exacte qu'en a publiée M. de Bonnefoy dans son *Epigraphie roussillonnaise*, fascicule I, p. 40.


L · CORNELIVS · LONGVS · ET
M · CORNELIVS · AVITVSFET
L · CORNELIVS · LONGVS · ET
C · CORNELIVS · SERVINVSET
M · CORNELIVS · AVITVS ET
P·CORNELIVS·CORNELIANVS·NEPEXL
ETMF AQVAM·IN·MVNICIPIVM FLAVIVM
EBVSVM · S · P · P

Mais cette inscription se rapporte à Iviça, la principale ville des Baléares, appelée en latin *Ebusus*. Elle est restée longtemps encastrée dans le mur de la maison de Jean Devi, mort à Perpignan en 1569. Jean Devi avait été gouverneur des îles Baléares, comme le dit son épitaphe, qui se voit dans la chapelle du Christ du vieux Saint-Jean, à Perpignan : JOAN. DEVI GUBERNATOR ET CAPITANEUS GENERALIS EBUSI 1569. — Jean Devi avait donc rapporté d'Iviça comme un souvenir des fonctions qu'il y avait exercées, & encastré dans un des murs de sa maison cette inscription, qui attribue à une famille de *Cornelii*, cliens de la *gens Cornelia*, la construction d'un aqueduc : telle est la cause de cette erreur. Fossa, dans un mémoire pour l'ordre des avocats de Perpignan contre la bourgeoisie de cette ville, a le premier démontré que le municipe de Flavius Ebusus n'a jamais existé en Roussillon. [E. M.]

[1] Un numismatiste contemporain (M. Aloïs Heiss) prétend non sans de bonnes raisons que les monnaies ibériennes de la Gaule & de l'Espagne ne remontent pas au delà du temps de Sertorius, qui les aurait frappées suivant le système monétaire des Romains, en les inscrivant de légendes ibériennes. Mais peut-on en dire autant des noms tout ibériens d'Iliberris & de plusieurs autres villes gauloises, que les géographes romains & grecs avaient trouvées déjà en pleine décadence (V. la *Note* CXIV)? Dans l'Aquitaine elle-même, que Strabon rattache ethnographiquement à l'Espagne, est-il admissible que les villes de *Vasate* (Bazas), d'*Elimberris* (Auch) & de *Calagorris* (Cazères) aient pris ou reçu, un demi-siècle avant notre ère, des noms ibériens d'apparence, qui auraient supplanté, on ne sait trop comment, des noms antérieurs tombés en désuétude? L'espèce de domination que Sertorius paraît avoir exercée sur toute cette région de l'ancienne Gaule, devenue une province de son empire ibéro-romain, ne tient-elle pas au contraire aux antiques affinités de mœurs, de langue & de race, qui unissaient les populations des deux versants des Pyrénées, & que Strabon a si bien indiquées? (STRAB. l. 4, c. 2, § 1.) [E. B.]

[2] Mela. — Pline, l. 3, n. 5.

[3] *Marca Hispanica*, p. 22 & seq.

[4] Hardouin, *Notae in Plinium*, t. 1, p. 309.

successeurs, ce qui n'est pas bien certain[1]. Elle n'est pas moins différente de la ville d'Elvire (*Illiberis*) dans la Bétique, fameuse par le concile qui y fut tenu au commencement du quatrième siècle. La ville d'Illiberis ou d'Elne en Roussillon est aujourd'hui très-peu considérable, surtout depuis la translation de son siége épiscopal à Perpignan.

La fontaine & l'étang de Salses (*Fons Salsulae*), qu'on voit sur la même côte & que ses salines ont rendu fameux, étoient connus des anciens. Cet étang communique avec celui de Leucate, & c'est de la petite rivière de *Sordus*, qui prenoit sa source dans le même étang, que les Sordons ou Sardons ont tiré leur nom[2]. On a bâti dans la suite, près de la fontaine de Salses, un château avec une ville qui porte le même nom. Les anciens itinéraires font mention de *Combusta*, *Ad Centuriones* & *Ad Stabulum*, qui peut-être faisoient partie du pays des Sardons. M. de Marca[3] croit que le premier est Rivesaltes, le second Céret, & le troisième Boulou, dans le Roussillon. Pour ce qui regarde la ville de Collioure (*Caucoliberis*), elle n'est connue que depuis le septième siècle[4].

XII. — *Promontoire de Vénus; trophées de Pompée.*

Éd. origin. t. I, p. 54.

Le pays des Sardons étoit séparé de l'Espagne, dont il étoit frontière, par le promontoire, le temple & le port de Vénus, & par les trophées de Pompée,

[1] Voyez tome II, *Note* IX.

[2] Festus Avienus, *Descriptio orae maritimae*.

[3] *Marca Hispanica*, p. 52 & seq.

[4] Nous avons déjà remarqué la physionomie tout ibérienne des noms d'*Iliberris* & de *Caucoliberis*, qu'il serait difficile, étymologiquement parlant, d'attribuer aux peuples de race celtique & même à ceux de race ligye, dont les traces s'affaiblissent du reste à mesure que l'on s'éloigne des Alpes & du Rhône. Les Sordes ou Sordons, auxquels ces deux villes appartenaient, de l'aveu de tous les géographes anciens[1], seraient eux-mêmes des peuples de race ibérienne, s'il faut en juger par la position de leur pays, contigu aux passages orientaux des Pyrénées, & par les inductions de l'histoire, qui nous montre toute la côte à l'ouest du Rhône colonisée très-anciennement par des populations sorties de la péninsule ibérique. Il faut ajouter à ces diverses raisons que la ville d'Iliberris, un instant puissante & riche, comme nous l'assurent les géographes anciens, était déjà en plein déclin aux époques historiques[2]; circonstance qui s'expliquerait elle-même par l'établissement des peuples volkes & par les révolutions que cet établissement aurait produites au pied des Pyrénées.

Les noms du fleuve *Sordus* & de l'étang *Sordice*, situés l'un & l'autre sur le même rivage, ont d'incontestables affinités avec celui du peuple que l'on retrouve, encore longtemps après, appliqué comme dénomination générique aux populations de race mêlée qui habitaient la grande île de Sardaigne. La mer qui baigne les côtes de cette île à l'ouest & au sud était connue elle-même sous le nom de mer des Sardons[3]. Mais il y a tout lieu de croire, quoi qu'en disent les Bénédictins, que les navigateurs grecs n'ont fait ici, suivant leur habitude, qu'appliquer au cours d'eau dont ils apercevaient les bouches le nom du pays que ce cours d'eau traversait. C'est ainsi que nous avons vu sur cette même côte le fleuve Atax, le Télis (*Tetis*, la *Tet*), & le Tichis (le *Tec*), désignés sous les noms de *Narbôn*, de *Roscinus* & d'*Iliberris*, sans autre raison que l'existence de villes marchandes ou de ports situés au-dessus de leurs embouchures[4].

[1] Inde est ora Sordonum & parva flumina Telis & Techis... Colonia Ruscino, vicus Eliberri. (Mela, l. 2, c. 5.) — In ora regio Sardonum... flumina Tecum, Vernodubrum (nom celtique d'apparence), oppida Illiberis (Sillig : *Eliseberae*)... Ruscino Latinorum (Plin. 3, c. 4 [5]. — Sordus inde... | Populus agebat inter avios locos. (Avienus : *Ora marit.* v. 552-553).

[2] Vicus Eliberri, magnae quondam urbis & magnarum opum tenue vestigium. (Mela, l. 2, c. 5; Plin. l. 3, c. 4 [5].)

[3] Τὸ Σαρδόνιον πέλαγος. (Polyb. *pass.*)

[4] Hoc Sordicenae, ut diximus, glebae solum est,
Stagnum hic palusque quippe diffusa patet :
Et incolae istam Sordicen cognominant
. . . .
Stagno hoc ab ipso Sordus amnis effluit.
(Avienus : *Ora marit.*, v. 568-574).

dressés sur le sommet des Pyrénées, dans l'endroit appelé *le Col de Pertus,* environ à cinq lieues de Cervera & autant de Céret, dans le Valespir. Le célèbre promontoire de Vénus, qui divisoit les Gaules d'avec l'Espagne depuis Cervera, avoit deux caps, entre lesquels étoit le port. Le temple de cette déesse étoit bâti dans l'endroit[1] où on voit aujourd'hui le monastère de Saint-Pierre de Rodes.

XIII. — *Les Consuarani.*

Les *Consuarani,* que quelques auteurs confondent mal à propos avec les *Consoranni,* dont ils étoient fort différens, habitoient[2] dans la partie du Roussillon qu'on appelle aujourd'hui le Valespir & dans le comté de Conflant[3]. Ces peuples s'étendoient jusques à la source de la rivière d'Aude, dans le Capcir, & non au delà. Leurs anciennes villes nous sont inconnues[4]. Si le lieu anciennement appelé *Ad Centuriones,* & dont il est fait mention dans les itinéraires, est le même que Céret, dans le Valespir, comme on croit, il devoit appartenir à ces peuples.

XIV. — *Les Bébryces; Narbonne*[5].

S'il faut s'en rapporter à quelques anciens, on appeloit Bébryces (*Bebryces*),

L'Èbre lui-même (*Iberus*), le plus grand fleuve du rivage au delà des Pyrénées, devait probablement son nom à un peuple ou à un groupe de peuples (Ἴβηροι) que Polybe place en effet au nord-est de la péninsule.

Quant à la ville de Roscino, dont Movers croyait le nom phénicien d'origine[5], nous n'avons guère d'autre indication sur sa fondation que cette étymologie contestable qui ne nous apprend rien sur son histoire, antérieure elle-même à l'époque grecque ou romaine. [E. B.]

[1] *Marca Hispanica,* p. 52 & seq.

[2] *Ibid.* p. 17, 27 & 212.

[3] Voyez tome II, *Note* VIII, n. 15.

[4] *Marca Hispanica*, p. 17, 27 & 212.

[5] La ville de Narbonne, dont l'origine & les commencements échappent à l'histoire, comme ceux de beaucoup de villes célèbres, était déjà connue de l'historien Hécatée, un des devanciers d'Hérodote, qui la signale comme le marché le plus important de la côte entre les Pyrénées & les bouches du Rhône, où commençaient alors les établissements des Massaliotes[1]. Le titre de ville celtique, sous lequel le vieil historien la désigne[2], ne permet pas de douter que le peuple des Celtes ou Keltes ne formât dès cette époque la population dominante[3] du littoral, & que la ville marchande (ἐμπόριον) ne fût comprise dans les limites du territoire occupé ou envahi par eux. Il semble même impliquer que sa population était déjà celtique de langue & de culture, si elle ne l'était point d'origine, comme il y a plus d'une raison de le supposer. Mais on ignore absolument quel était à cette époque le régime intérieur de la cité & dans quels termes elle vivait avec les tribus prépondérantes du littoral, qui paraissent s'en être disputé le patronage ou la

[5] Movers : *die Phoenizier*, II. 2, p. 644 & 654.

[1] Αἱ πόλεις Ἑλληνίδες (*pass.*), comme on les a appelées plus tard.

[2] Νάρβων, ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Ἑκ. Εὐρ. (Ἑκαταῖος, Εὐρώπῃ. — Hecataei *Fragm.* p. 19, edid. Carl Muller.) Polybe, qui écrivait plus de trois siècles après Hécatée, regarde encore comme franchement celtique toute la partie de la côte qui s'étendait depuis Narbôn & le fleuve Narbôn jusqu'aux Pyrenées : Ἀπὸ δὲ τοῦ Νάρβωνος καὶ τὰ περὶ τοῦτον Κελτοὶ νέμονται μέχρι τῶν προσαγορευομένων Πυρηναίων ὀρῶν (Polyb. lib. 3, c. 37), sans excepter les villes d'Iliberris & de Roscino, habitées, dit-il, par les Keltes : κατοικουμένας ὑπὸ Κελτῶν. (Polyb. lib. 34, ap. *Athen.* lib. 8, c. 2.)

[3] Les monnaies celtiques à légende grecque (& sans nom de ville) des rois ΚΑΙΑΝΤΟΛΟC, ΡΙΓΑΝΤΙC & ΒΙΤΟVΙΟC (M. B.), que l'on trouve sur tout le littoral, depuis la Garonne jusqu'aux bouches du Rhône, appartiendraient, suivant toute apparence, aux chefs (RIX, RIGIS, RIGES — ΒΑΣΙΛΕΥΣ) de quelques-unes de ces tribus prépondérantes. Mais comment établir qu'elles aient appartenu aux tribus celtiques de race & de langue, arrivées les premières dans le Midi plutôt qu'à celles des Volkes-Tectosages ou Arécomiques & même à la nation puissante des Arvernes, dont le nom de ΒΙΤΟVΙΟC (ΒΙΤΟVΤΟC — BITVIT) rappelle involontairement la domination momentanée. (Voyez page 76, note 4.) — Quant à l'histoire légendaire des Bebrykes & des Elésykes, dont nous avons discuté ailleurs les textes contradictoires, c'est avec intention que nous l'avons complétement écartée de ces recherches.

dans les temps les plus reculés, les peuples des environs de Narbonne; mais il paroît que ces auteurs se sont trompés & qu'il n'y a jamais eu véritablement

possession, comme le faisaient à des époques plus récentes les deux nations gauloises des Volkes Tectosages & Arécomiques.

Les historiens grecs qui la désignent déjà sous le nom de Νάρϐων, écrit à très peu de chose près comme nous l'écrivons aujourd'hui, tenaient évidemment ce nom des indigènes ou des marins qui avaient trafiqué avec eux[4]. Son emplacement, qui ne paraît point avoir changé depuis plus de deux mille ans, répondrait lui-même, assez exactement, à celui qu'occupait la cité ou la ville proprement dite, avant l'annexion du bourg qui ne remonte pas au delà du treizième siècle de notre ère. Il y a même plus d'une raison de croire qu'elle avait dès cette époque son enceinte de murailles construite, suivant l'usage du temps, de gros blocs rectangulaires appareillés sans ciment, & que cette enceinte aura traversé sans grands remaniements toute la période romaine, comme les murailles cyclopéennes des villes étrusques que les Romains ne paraissent pas avoir reconstruites non plus en devenant les maîtres du pays. Ce serait à cette enceinte, antérieure ici à la conquête romaine, que ferait allusion le poëte Sidoine Apollinaire, dans un passage trop peu remarqué de son épître à Consentius, où il nous montre la ville de Narbonne assiégée à deux reprises, & assiégée sans succès par les Wisigoths, dont les machines n'avaient réussi, dit-il, qu'à ébrécher ou à disjoindre les quartiers de rocher dont ses murailles étaient bâties :

Quassatos geris ictibus molares[5].

(SIDON. APOLL. *Epist. ad Cons.* v. 61.)

Mais elle était alors située au milieu de lagunes qui couvraient encore la plus grande partie des plaines basses dont elle occupe à peu près le centre & qui donnaient à ce riche bassin l'aspect d'un vaste lac parsemé d'îles, les unes déjà cultivées, les autres verdoyantes ou encore vaseuses[6]. Un fleuve torrentueux, l'Atax, dont le nom paraît celtique lui-même, se frayait, non sans peine, sa route & son lit au milieu de ces lagunes envahies déjà par ses atterrissements. C'est lui que les navigateurs grecs désignaient dans leurs livres de bord (περίπλους) sous le nom caractéristique de Narbôn, confondant, comme ils le font souvent, le fleuve inconnu dont ils apercevaient les bouches avec la ville maritime qui lui servait de port[7]. Ses eaux, que l'exhaussement continu du sol a fini par détourner de leur

[4] Νάρϐων, Νάρϐωνος (ἡ), comme l'écrivent Hécatée, Pythéas, Polybe, Posidonius, Strabon. — Ce n'est qu'à l'époque romaine que ce nom s'adoucit & s'abrége tout à la fois (*Narbo, Narbonis*) en devenant masculin (*Narbo Martius*) pour reprendre, au temps d'Ammien Marcellin, sa forme féminine (*Narbona*). — Hécatée, qui déduisait de ce nom de ville l'ethnique Ναρϐαῖοι comme nous l'apprend Étienne de Byzance (Ἑκαταῖος δὲ Ναρϐαίους αὐτούς φησι. — HÉCAT. *Fragm.* n. 15), lui donnait évidemment pour radical les quatre lettres *Narb*, en détachant de ce radical la finale *on, one, ona*, comme dans le nom géographique de *Magalona* (*Mag-al-ona*), une autre ville très-ancienne de la côte dont la physionomie est plus tranchément celtique encore que celle de *Narbona*.

[5] On s'expliquerait ainsi comment on n'a jamais trouvé à Narbonne de murs romains de moyen ou de petit appareil, analogues à ceux que possédaient & que possèdent encore la plupart des cités romaines de la Gaule méridionale, depuis Dax (*Aquae Tarbellicae*) & Saint-Lizier (*Civitas Consoranorum*) jusqu'à *Vienna* & *Lugdunum*, qui remontent l'une & l'autre à une époque antérieure à Auguste. — Les murailles modernes de la ville, qui ont été remaniées bien des fois, comme on le sait, du septième au dix-septième siècle, auraient été elles-mêmes reconstruites en partie, comme les deux quais de la Robine, à l'aide de ces puissants matériaux (*molares*) mêlés aux revêtements des grands monuments antiques (arènes, théâtre, &c.) & aux innombrables débris de tombeaux qui jonchaient le sol des grandes routes depuis la chute du paganisme.

[6] Les textes de Strabon (lib. 4, c. 1, § 6), de Méla (lib. 2, c. 5) & de Pline (lib. 3, c. 4), les plus anciens que nous puissions invoquer ici, ne permettent point de douter que cette lagune ne fût déjà réduite de leur temps aux étangs de Bages, de Sigean & de Gruissan, qui couvrent encore toute la partie inférieure du bassin narbonnais. Quoiqu'ils la désignent sous les noms différents de λίμνη Ναρϐωνῖτις (STRAB.), de *lacus Rubresus* (MELA) & de *lacus Rubrensis* (PLIN.), ils s'accordent à remarquer que le fleuve atteignait la ville avant de tomber dans l'étang qui lui sert encore d'estuaire : ἡ μὲν οὖν Νάρϐων ὑπέρκειται τῶν τοῦ Ἄτακος ἐκϐολῶν καὶ τῆς λίμνης τῆς Ναρϐωνίτιδος (STRAB. lib. 4, c. 1, § 6). ...*Nisi ubi Narbonem attingit, nusquam navigabilis... Lacus accipit eum Rubresus nomine, spatiosus admodum* (MELA, l. 2, c. 5). Mais il ne faut pas oublier qu'il existait encore à l'époque romaine, au-dessus de la ville, de nombreuses flaques d'eau plus ou moins salées, dans lesquelles il est difficile de voir autre chose que des *lais* de la lagune qui aurait couvert, à une époque beaucoup plus ancienne, tout le fond du bassin. A l'époque des grandes crues de l'Aude, qui paraissent avoir vivement frappé les anciens eux-mêmes (V. POMPON. MELA, *l. l.*), le fleuve, en s'étendant par degrés, réunit les unes aux autres les nappes aujourd'hui distinctes de Sigean, de Gruissan, de l'Étang-Salé, de Marestaing, de Livière, &c., & la ville se retrouve pour un moment la métropole insulaire d'une petite mer intérieure, dont les eaux rougeâtres (*lacus Rubresus, Rubrensis*) s'étendent d'un côté jusqu'aux montagnes arides de la Clappe, de l'autre jusqu'à la chaîne de collines étagées qui marquent la limite de la terre ferme.

[7] ...μεταξὺ τοῦ τε Τανάϊδος ποταμοῦ καὶ τοῦ Νάρϐωνος, ὃς οὐ πολὺν ἀπέχει τόπον ὡς πρὸς δύσεις ἀπὸ Μασσαλίας καὶ τῶν τοῦ Ῥοδανοῦ στομάτων, δι' ὧν εἰς τὸ Σαρδόνιον πέλαγος ἐξίησιν ὁ προειρημένος ποταμός. (POLYB. *Hist.* lib. 3, c. 37)... Μετὰ τὴν Πυρήνην φησίν, ἕως τοῦ Νάρϐωνος ποταμοῦ, πεδίον εἶναι... (POLYB. lib. 34, apud *Athen.* lib. 8, c. 2)... C'est ainsi que les villes ibériennes ou phéniciennes d'Iliberris & de Roscino, situées à peu de distance de Narbôn (dont le nom n'aurait rien de phénicien, suivant Movers : *die Phœnizier*, II, 2, p. 644 & 654), avaient donné leurs noms aux cours d'eau pyrénéens qui baignaient ou battaient leurs murs : ...Ἰλλέϐεριν καὶ Ῥοσκῦνον (ποταμούς), ῥέοντας παρὰ πόλεις ὁμωνύμους. (POLYB. lib. 34, c. 10, ap. *Athen.* lib. 8, c. 2.)

dans les Gaules, aux environs de Narbonne & des Pyrénées, des peuples de

cours, en étendant devant lui les atterrissements & les obstacles[8], coulaient alors, sans y être contraintes, au pied des murs de la ville, dans le même sens à peu près que le canal actuel de la Robine, & se jetaient dans la mer, « à douze milles de la ville[9], » par une embouchure ensablée que les Romains ont depuis élargie & régularisée.

Assise ainsi à l'entrée d'une sorte de mer littorale encadrée de collines riantes & de montagnes arides, du côté de la vraie mer, la vieille cité celtique ne devait pas ressembler mal à la Ravenne de l'époque impériale ou à la Venise du moyen âge, ces deux reines déchues aussi de l'Adriatique : avec cette différence pourtant qu'elle était bâtie sur une éminence en pente douce, & que les eaux reculaient par degrés devant ses massives murailles en lui abandonnant de riches terrains d'alluvion, autre présent de la lagune[10]. Les navires de guerre, ceux des Étrusques & des Carthaginois, qui dominaient alors dans ces parages, trouvaient un refuge dans les hauts-fonds *des étangs*, comme on les appelait ici de très-bonne heure, du côté de la terre ferme surtout, où un terrain émergé depuis longtemps a conservé le nom de *Port des galères*. C'est ainsi que l'on désigne encore à Ravenne, sous le nom significatif de *Classe*, dérivé du latin *classis*, une lande sablonneuse, aujourd'hui complantée de pins, où hivernait jadis la flotte romaine de l'Adriatique. Les navires marchands remontaient par le lit de l'Atax ou du Narbôn jusqu'au pied des murs de la ville, où ils venaient s'amarrer, comme le font encore les barques pontées du canal, le long d'un quai bordé de gradins (*scalae*) sur lequel s'alignaient, comme à Massalia, des magasins ou des hangars bâtis de planches & de torchis (*cannabae*)[11]. L'Atax, qui n'est en réalité qu'un torrent pyrénéen, inégal & inquiet comme ceux du Roussillon, reprenait il est vrai, à peu de distance de la mer, son régime & ses allures torrentueuses. Un géographe romain qui a décrit cette partie de la côte avec une remarquable exactitude assure que la navigation du fleuve s'arrêtait complétement à partir de la ville. Elle s'en était adjugé le monopole en jetant sur ses divers bras un pont de plusieurs arches, en face d'une de ses portes[12]. Mais cette assertion, exacte peut-être au temps de Pomponius Méla[13], est assez difficile à concilier avec celle de Posidonius, qui nous a laissé de précieux détails sur le commerce intérieur de la Gaule à l'époque où il y voyageait, plus d'un siècle avant notre ère[14], & qui nous montre au contraire les marchandises importées par mer à Narbonne, « remontant par le lit de l'Atax jusqu'à une certaine distance de la ville & de la mer[15]. » De ce point, où s'arrêtait la navigation, elles étaient transportées à dos de mulet ou en chariot jusqu'au bourg de Tolosa, situé « à sept ou huit cents stades de là, » & où s'arrêtait le *portage* de l'isthme, « qui atteignait à peine trois mille stades de largeur sur ce point[16]. » Elles trouvaient là un autre cours d'eau, descendu aussi des Pyrénées, le fleuve *Garouna*, comme l'appellent les géographes grecs, qui les transportait à peu de frais jusqu'à la ville gauloise d'*Aginnum* (Aginn, Agen), chez les Nitiobriges & jusqu'à celle de *Burdigala* (Bour-di-gal, Bourdeu, Bourdeo au

[8] Ces atterrissements, qui présentent à peu de chose près le même caractère & les mêmes débris dans toute l'étendue du bassin (trente-six kilomètres de circonférence), sont, en majeure partie, le produit des alluvions du fleuve, ce qui explique, pour le dire en passant, comment la partie septentrionale de la lagune est depuis longtemps émergée, tandis que de grandes nappes d'eau, détendues il est vrai par de beaux travaux hydrauliques dont quelques-uns remontent à l'époque romaine, couvrent encore toute la partie inférieure du même bassin. On n'évalue pas à moins de 30 à 35 centimètres par siècle le travail d'atterrissement qui s'est opéré dans la zone étanchée, aujourd'hui, la plus importante par son étendue. Le sol formé par ces alluvions est du reste remarquablement bas & uni, comme l'avaient déjà remarqué les géographes du seizième siècle qui appelaient, dans leur langage pittoresque, Narbonne « la cloaque de la Gaule, pour la voir basse extrê« mement & posée comme en une fondrière au lieu où le « fleuve Atax, à présent Aude, s'engoulphe en la mer Galli« que ou Méditerranée. » (*La Cosmographie universelle de Munster*, traduite par Fr. de Belleforest, Commingeois : Paris, 1575, t. 1, p. 350.) De 6 à 7 mètres qu'il atteint encore aux environs de Capestang, le niveau du sol descend à 2 ou 3 mètres au-dessous de Narbonne & tombe à zéro sur les plages sablonneuses des étangs de Sigean & de Gruissan, qui communiquent l'un & l'autre avec la mer par des orifices que l'on désigne ici sous le nom roman de *grau* (*grao*), dérivé du latin *gradus*.

[9] *Narbo Martius, Decumanorum colonia, XII M. passuum a mari distans.* (Plin. l. 3, c. 4.)

[10] Ou plutôt de l'Atax lui-même, puisque ces atterrissements étaient, comme ceux de la basse Égypte, un présent du fleuve : δῶρον τοῦ ποταμοῦ. (Hérodote.)

[11] Le quai du canal de la Robine, qui n'est autre chose que l'ancien lit de l'Aude, rétabli & resserré au seizième siècle, conserve encore au-dessous de la ville le nom de *quai des Barques*. On retrouve assez fréquemment sur sa rive gauche les assises de ces hangars ou de ces magasins antiques, qui s'étendaient dans la campagne jusqu'à une assez grande distance de la ville.

[12] *Nisi ubi Narbonem attingit nusquam navigabilis* (Pomp. Mela, lib. 2, c. 5). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne trouve pas trace à Narbonne de ces corporations d'utriculaires si nombreuses & si riches sur le cours du Rhône & de ses affluents les plus torrentueux.

[13] Qui écrivait après Tibère, vers l'an 40 de notre ère.

[14] Vers l'an 102 ou 103, à ce que l'on suppose.

[15] Ἐκ δὲ Νάρβωνος ἀναπλεῖται μὲν ἐπὶ μικρὸν τῷ Ἄτακι. (Strab. lib. 4, c. 1, § 14.)

[16] Ὅν φησι Ποσειδώνιος ἐλάττω τῶν τρισχιλίων σταδίων. (Strab. l. l.) — Ce mot de Posidonius précède immédiatement le célèbre chapitre de Strabon sur la géographie hydrographique de la Gaule & sur les relations commerciales que cette heureuse configuration du sol avait développées de très-bonne heure.

ce nom; il est du moins certain que le pays de Narbonne qu'ils occu-

moyen âge), récemment fondée par les *Bituriges Viviskes* sur l'estuaire du fleuve, à peu de distance de l'Océan [17]. Sur les côtes de *la mer intérieure*, où les Narbonnais ne possédaient ni territoire dépendant, ni bourgades soumises ou protégées [18], ils vivaient en assez bons termes d'ordinaire avec les gens du littoral qui apportaient régulièrement au marché de la ville, les uns par terre, les autres par eau, leur blé, leur vin & leur miel déjà célèbre.

Pythéas, de Marseille, qui écrivait plus d'un siècle avant Posidonius & qui était venu probablement plus d'une fois à Narbôn [19], en parle aussi comme d'une ville riche & peuplée, dont les habitudes laborieuses contrastaient avec celles des tribus barbares de l'intérieur, tout occupées de guerre, de chasse & de plaisirs bruyants dans leurs grands villages. On la citait de son temps avant ou après celle de Corbilo [20], qui passait aussi pour un des marchés les plus fréquentés de la Gaule, parce qu'elle était située sur les côtes de l'Océan, au-dessus des embouchures du fleuve Liger (la Loire), en face de la grande île de *Bretannia*, dont elle avait fini par accaparer presque tout le commerce [21]. Mais elles n'étaient encore l'une & l'autre que de grandes villes barbares, pauvrement bâties & assez mal tenues à l'intérieur. Les Grecs de Massalia que leurs affaires amenaient à Narbôn en assez grand nombre, à l'époque des arrivages surtout, n'y trouvaient rien de remarquable, disaient-ils [22], à l'exception de ses murailles poudreuses & de ses étangs sans fin, battus de vents furieux. Ils comparaient au retour ses chaumières de bois & de terre battue, écrasées sous des toits épais de paille ou de roseaux, avec les élégantes maisons de leurs *timouques*, coupées déjà de grands édifices publics & dominées de loin en loin par des temples de marbre blanc [23], gracieusement assis sur le sommet des collines. La seule chose que l'on ne pût pas lui contester était son importance commerciale, qui avait fait d'elle *une des meilleures places de la Gaule*, comme l'appelait déjà Pythéas [24], & le premier port barbare de la côte, dont les richesses, grossies encore par le bruit public, excitaient les convoitises & la jalousie de deux peuples puissants, récemment établis sur la plage, les Volkes Tectosages & Arécomiques.

Quant aux Romains, dont le nom va se trouver mêlé pour longtemps à son histoire, il est à peu près certain qu'ils n'en ont compris ou apprécié toute l'importance qu'à dater de leurs longues guerres en Espagne, où les Carthaginois venaient de fonder un nouvel empire, plus réel & plus inquiétant que le premier. C'est à cette époque, en effet, que l'on voit pour la première fois leurs généraux sérieusement préoccupés du grand pays barbare qui séparait l'Italie de leurs récentes conquêtes; tantôt s'arrêtant à Massalia pour interroger les négociants qui trafiquaient dans l'intérieur avec les Galls & les Bretons [25], tantôt nouant des relations avec les villes marchandes qui commençaient à s'élever sur les côtes des deux mers & leur envoyant directement des ambassades.

Située presque à égale distance des côtes du Latium & de celles de la Bétique, la ville de Narbôn était à peu près la seule qui possédât un véritable port [26] sur le golfe orageux que l'on appelait déjà la mer de Narbonne [27]. Les flottes chargées de troupes que la République envoyait chaque année en Espagne trouvaient dans ses lagunes un mouillage à peu près sûr & les ressources variées d'une grande ville à demi barbare, commerçante & agricole tout à la fois. Du côté du continent, auquel elle tenait sans lui appartenir, comme on le disait plus tard [28], elle était défendue par les *relais* de ses lagunes, dont les routes n'étaient, sur beaucoup de points, que des digues ou des ponts, toujours faciles à couper. Aussi a-t-elle eu le singulier honneur d'être le premier point que les Romains aient occupé [29] après la conquête (118-115), sur cette côte

17 Πεζεύεται δὲ πλέον ἐπὶ τὸν Γαρούναν ποταμὸν καὶ τοῦθ' ὅσον ὀκτακοσίων ἢ ἑπτακοσίων σταδίων · ῥεῖ δὲ καὶ ὁ Γαρούνας εἰς τὸν Ὠκεανόν (STRAB. *l. l.*)

18 C'est encore Strabon qui nous apprend ce fait assez peu remarqué jusqu'ici : Μητρόπολις δὲ τῶν Ἀρηκομίσκων ἐστὶ Νέμαυσος, κατὰ μὲν τὸν ἀλλότριον ὄχλον καὶ τὸν ἐμπορικὸν πολὺ Νάρβωνος λειπομένη, κατὰ δὲ τὸν πολιτικὸν ὑπερβάλλουσα · ὑπηκόους γὰρ ἔχει κώμας τέτταρας καὶ εἴκοσι τῶν ὁμοεθνῶν εὐανδρίᾳ διαφερούσας, συντελούσας εἰς αὐτήν. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 12.)

19 Les principaux de ses ouvrages, son *Traité de l'Océan* (Περὶ Ὠκεανοῦ) & son *Voyage autour du Monde* (Γῆς Περίοδος *sive* Περίπλους), ne nous sont connus que par des extraits conservés par les anciens, qui le jugent en général avec beaucoup de sévérité.

20 ... οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος (PYTHEAS, ap. POLYB. & STRAB. lib. 4, c. 2, § 1.)

21 Πρότερον δὲ Κορβιλὼν ὑπῆρχεν ἐμπόριον ἐπὶ τούτῳ ποταμῷ (STRAB. *l. l.*)

22 ... οὐδὲν μνήμης ἄξιον (PYTHEAS. ap. POLYB. & STRAB. lib. 4, c. 2, § 1.)

23 ... τετείχισται δὲ καὶ αὐτὴ καλῶς καὶ ἡ πόλις σύμπασα (STRAB. l. 4, c. 1, § 4). — Ἐν δὲ τῇ ἄκρᾳ τὸ Ἐφέσιον ἵδρυται καὶ τὸ τοῦ Δελφινίου Ἀπόλλωνος ἱερόν (*id. ib.*).

24 ... αἵπερ (Νάρβων καὶ Κορβιλῶν) ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ (PYTHEAS, *l. l.* § 1.)

25 ... ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκιπίωνος περὶ τῆς Βρεττανικῆς .. (PYTHEAS, *l. l.*)

26 *Caeterum rarae urbes, quia rari portus & omnis plaga Austro atque Africo exposita est.* (MELA, l. 2, c. 5.)

27 ἡ κατὰ Μασσαλίαν καὶ Νάρβωνα θάλαττα. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 1.)

28 En parlant de la colonie romaine : *inserta & excepta.*

29 ..... *Tu Gallia prima togati*
Nominis...
(AUSON. *de clar. Urb. — Narbo*, v. 10-11.)

poient[1], à ce qu'on prétend, faisoit partie de celui des Volces Tectosages. Il est vrai que Strabon[2] paroît mettre les peuples de Narbonne au nombre des Volces Arécomiques; mais il se contredit, puisqu'il[3] avoue que les Tectosages s'étendoient d'un côté jusques aux Cévennes, dont ils habitoient une partie vers le nord; qu'ils habitoient aussi le pays qui est au midi de ces montagnes, en tirant jusques aux promontoires, c'est-à-dire jusques à la mer Méditerranée & aux extrémités du Roussillon, & enfin qu'ils s'étendoient d'un autre côté jusques aux Pyrénées. Ainsi tout le pays de Narbonne devoit être renfermé dans les limites de ces derniers peuples[4].

Quoi qu'il en soit, le pays des Bébryces[5] formoit anciennement, à ce qu'on prétend, un royaume dont Narbonne fut la capitale; mais sans avoir recours à ces fables, il suffit de savoir que cette ville est une des plus anciennes des Gaules, qu'elle étoit déjà très-célèbre[6] plus de deux cents ans avant la naissance de Jésus-Christ & qu'elle passoit alors pour une des trois principales des Gaules. Elle devint encore plus célèbre dans la suite par la colonie que les Romains y établirent, & qu'ils regardoient comme un boulevard & une place d'armes qui leur assuroit les conquêtes qu'ils avoient faites en deçà des Alpes. Elle disputa longtemps pour la dignité avec toutes les autres villes des Gaules. Celle de Lyon lui cédoit encore du temps de Strabon, surtout pour le nombre des habitans. Elle eut la gloire de donner son nom à la Gaule Narbonnoise & d'être le séjour ordinaire[7] des proconsuls, préteurs ou présidens que la République romaine envoyoit pour gouverner cette province. Sa situation sur un bras de la rivière d'Aude, *Atax* en latin, lui fit donner le nom de *Colonia Atacinorum;* on l'appeloit aussi *Narbo-Martius* ou *Colonia Decumanorum*, comme nous l'avons déjà dit; enfin les anciennes notices[8] lui donnent le nom de chef & de mère des villes, *caput & mater urbium*, & on doit la regarder en effet comme la première & la plus ancienne de toutes les villes métropoles des Gaules.

Les Romains, qui eurent soin de l'orner des mêmes édifices qu'on voyoit dans Rome, y firent bâtir[9] des temples, un capitole, un théâtre, un marché, des thermes ou bains publics, & y établirent une monnoie avec une école célèbre & une teinturerie dont l'intendance étoit une des dignités de l'Empire, selon

romaine de nom, mais encore barbare de fait, où elle leur servait tout à la fois de poste avancé & de place d'armes, comme le dit un ancien[30]. Colonisée très-peu de temps après cette occupation, elle allait devenir le chef-lieu de la nouvelle province à laquelle elle a donné son nom[31], comme elle l'imposait jadis à la mer qui baignait ses côtes, & le modèle de nombreuses villes romaines que nous allons voir naître & se constituer hiérarchiquement autour d'elle. [E. B.]

[30] *Specula populi Romani ac propugnaculum.* (Cic. pro Fonteio, ap. Dom Bouquet. t. 1, p. 655.)
[31] ..... *Nunc & nomen & decus.* (Mela, l. 2, c. 5.)

[1] Ptolémée, *Géographie*, l. 2, ch. 10
[2] Strabon, l. 4, p. 186.
[3] *Ibid*, p 187.
[4] Voir ci-dessus, p. 85, la note 1, qui expose une opinion différente de celle des Bénédictins.
[5] Festus Avienus, *Descriptio orae maritimae.* — Zonare, *Annal.* l 8, p. 406
[6] Polybe, l 3, p 191. *Fragment.* p. 987, 994. — Strabon, l. 4, p. 196.
[7] Capitolin, *inter Scriptores historiae Augustae*, p. 167.
[8] Voir Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.*
[9] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23. — Ausone, *de claris Urbibus.*

les anciennes notices (*procurator baphii Narbonensis*). Ils y firent construire entre autres un pont sur la rivière d'Aude [1], à cause des ruisseaux & des étangs du pays, qui étant fort bas, étoit sujet à être souvent inondé. On conduisit ce pont dans l'espace de quatre milles depuis Narbonne jusques à Capestang, *Caput Stagni*, dont il traversoit le lac durant un mille [2]. On donna à ce pont le nom

[1] *Marca Hispanica*, p. 38 & seq.

[2] Les monuments antiques de Narbonne, dont il reste à peine quelques vestiges aujourd'hui, étaient déjà célèbres à l'époque romaine, s'il faut prendre au sérieux les épithètes de *potens*, de *speciosa*, de *pulcherrima*, sous lesquels les poëtes la désignent [1]. On les trouve même énumérés chacun par leur nom & quelquefois décrits avec un certain soin dans deux témoignages anciens dont il est impossible de suspecter la véracité, malgré l'emphase de ton & les recherches de langage qui s'y mêlent à des indications précieuses à plus d'un titre.

Le premier de ces témoignages est celui du rhéteur Ausone, qui a décrit ou chanté, au quatrième siècle de notre ère, dans une sorte de poëme géographique, les villes célèbres de l'Empire & de la Gaule, parmi lesquelles Narbonne tenait encore un rang honorable [2]. Le second est une diatribe en vers, écrite par le poëte Sidoine Apollinaire après le séjour assez long qu'il avait dû faire à Narbonne, devenue depuis quelque temps la ville royale des Wisigoths & le centre des intrigues politiques ou autres, qui agitaient à cette époque la Gaule méridionale. En remerciant son noble ami Consentius de l'hospitalité qu'il avait reçue dans sa maison [3], il a voulu, dit-il, saluer au moins du regard la vieille & noble cité dont il avait aussi été l'hôte « à la façon de la cigale, » qui payait volontiers son écot en chansons [4].

Plus complète que celle d'Ausone, quoiqu'elle se borne cette fois à de simples énoncés, alignés uniformément l'un à la suite de l'autre comme les numéros d'un catalogue, cette nouvelle description paraît avoir été écrite vers le milieu du cinquième siècle, avant la mort du roi Théodoric II (467), dont le nom y revient à plusieurs reprises; ce qui prouve, pour le remarquer en passant, que la plupart des monuments de la ville étaient encore debout à cette époque, quoique ses murs eussent beaucoup souffert (c'est encore lui qui nous l'apprend) pendant les deux siéges qu'elle venait de traverser.— Il faut ajouter à ces deux textes dont les Bénédictins ont tiré parti, les indications fournies par des témoignages d'un tout autre genre; nous voulons parler des inscriptions antiques qui font accidentellement allusion à tel ou tel édifice public restauré aux frais de l'empereur ou des hauts fonctionnaires de la province, comme l'ont été dès le second siècle de notre ère, les thermes & les basiliques de la ville détruits, sous Antonin, par un incendie qui avait pris les proportions d'un désastre public [5]. Au cinquième, ce sont les portes, les aqueducs & le *Pont de la Cité*, comme on l'appelle toujours, qu'un préfet du prétoire des Gaules se vante d'avoir rendus à la

[1] Voir *passim* les deux poëmes d'Ausone & de Sidoine, qui nous ont servi de guides dans cette étude, & l'épigramme bien connue de Martial, lib. 8, ep. 72, v. 4.

[2] Le poëme d'Ausone est intitulé : *De claris Urbibus*, & se compose de quatorze chapitres ou chants consacrés chacun à l'une des grandes villes de l'empire. Narbonne, que le poëte décrit en vingt & un vers, n'occupait plus alors que le treizième rang parmi les villes célèbres, & venait, en Gaule, après celles de Trèves (IV), Arles (VIII) & même Toulouse, qui avait évidemment grandi pendant que déclinait la vieille métropole. Nous avons suivi dans nos citations l'édition des œuvres complètes d'Ausone, publiée en 1843, par M. E.-F. Corpet, dans la bibliothèque latine-française de Panckoucke.

[3] *Cum jam pro meritis tuis pararem*
. . . .
Vestrae laudibus hospitalitatis
Cantum impendere pauperis cicutae.
(SIDON. APOLL. *Carm.* XXIII, v. 1-4.)

[4] *Quid primum venerer colamque pro te,*
Ni fallor patriam...
(*l.l.* v. 32 & suiv.)

L'éloge de la ville & de ses monuments, qui n'occupe pas moins de seize vers contenant trois ou quatre monuments chacun, commence au vers 37 & s'arrête au vers 52. Nous suivons dans nos citations l'édition des œuvres de Sidoine publiée par le P. Sirmond dans le premier volume de ses *Œuvres complètes*. Paris, 1696, f. 1285 & suiv.

[5] Et narbonensis civitas et antiochense oppidum & carthaginense forum arsit (IUL. CAPITOLIN. *Antonin. Pius*, c. 9). — C'est aux premiers temps de l'Empire que remontent aussi un petit *sacellum* corinthien dédié à l'empereur Trajan en l'an 98 de notre ère, un édifice revêtu de marbre (*marmoribus exstructum*) destiné probablement à servir de thermes, & plusieurs petits temples ([*victoriae*] *aug.* [*et numini Aug*[*ustorum*]; — *Laribus magnis*; — *Genio patrono*; Voy. *passim* le *Recueil des Inscriptions de Narbonne*) dont l'existence ne nous est connue aussi que par les inscriptions qui leur servaient de dédicace. — Les statues des empereurs ou des membres de *la maison divine*, dont les bases nous sont parvenues en assez grand nombre, étaient dressées le plus souvent sur le *Forum* de la ville (*Loco Dato Decreto Decurionum*) comme le célèbre autel dédié à Auguste par la plèbe de Narbonne. Celles des simples particuliers étaient disséminées, comme une foule d'édicules, de laraires & d'autels, dans les quartiers les plus fréquentés (*loco celeberrimo*, *pass.*), sur des emplacements cédés souvent par les grandes corporations religieuses ou industrielles de la cité. Un de ces autels en plein air, dédié au dieu Vulcain dans les premiers temps de l'Empire, était dressé au bord d'une piscine ou réservoir d'eau, creusée probablement à la suite de quelqu'un de ces incendies, d'autant plus dangereux à Narbonne, que la ville ne paraît point avoir possédé, comme celle de Nimes, un corps de *vigiles* (gardes de nuit), militairement organisé.

de Septième, *Pons Septimus*, nom qu'il tira, non pas de l'empereur Septime Sévère, à qui quelques-uns en ont attribué mal à propos la construction, mais

ville, en les retirant de l'état d'incurie & de ruine dans lequel ils étaient restés trop longtemps[6].

Ces indications, déjà rares à l'époque romaine, s'arrêtent, il est vrai, à dater des invasions barbares qui ont précédé la chute de l'Empire dans le sud de la Gaule. Les chroniqueurs du moyen âge, qui ne parlent plus qu'incidemment de la ville elle-même, à l'occasion de quelqu'un de ses évêques & de leurs démêlés avec les Juifs, devenus les négociants, les armateurs & les banquiers de la ville antique, se taisent plus complétement encore au sujet de ses monuments, dont on ne sait plus rien jusqu'à l'époque des Arabes & de leur domination momentanée dans *la Septimanie*, comme on l'appelait alors. Ce serait même par eux qu'ils auraient reçu plus tard le coup de grâce, s'il est vrai, comme l'affirment leurs historiens, que le khalife Abdu-r-Rhaman (Abderrhaman) ait envoyé jusqu'à Narbonne des vaisseaux & des architectes chargés d'y choisir les fûts de colonnes qui servent encore de support aux voûtes entre-croisées de la *Mezquita* de Cordoue, construite, comme on le sait, à la fin du huitième siècle (789-796)[7]. Les grandes villes romaines des bords de la Méditerranée, qu'avaient visitées dans le même but les envoyés du khalife, possédaient encore à cette époque la plupart de leurs monuments antiques, dont les colonnades & les grands murs, plus ou moins ébréchés, contrastaient avec les mesquines constructions de l'époque wisigothique ou mérovingienne. Mais il parait certain qu'ils étaient depuis plusieurs siècles traités sans plus d'égards par les chrétiens eux-mêmes, qui ne voyaient dans ces grands édifices, devenus inutiles depuis la chute du paganisme, que des carrières de pierre dont ils trouvaient les blocs tout charriés & tout équarris. A Narbonne, où ces monuments étaient plus nombreux & plus imposants qu'ailleurs, c'est avec leurs débris que paraissent avoir été construites les premières basiliques chrétiennes, sans en excepter celle de l'évêque Rusticus (saint Rustice), dont on a retrouvé récemment l'inscription dédicatoire gravée, la dix-septième année de son épiscopat (444), sur la base d'une colonne de marbre blanc, détachée visiblement de quelque monument antique[8].

Les murailles & les portes tourelées de la ville[9], qui paraissent avoir été reconstruites ou remaniées plus d'une fois depuis l'époque des Wisigoths & des Arabes, l'auraient été elles-mêmes à l'aide de ces précieux débris que l'on y retrouve presque toujours à l'état de simples matériaux, enfouis dans les fondations ou noyés du côté des reliefs dans les blocages qui les ont protégés du reste contre l'action de l'air & les injures du temps[10]. Ils n'en sont sortis qu'au commencement du seizième siècle, où les ingénieurs de François Ier, en démantelant une dernière fois les vieux murs de la ville & les constructions publiques ou privées qui s'étaient adossées à ces grands murs, furent surpris de trouver *ces masures* remplies de pierres sculptées ou inscrites, presque toutes romaines d'origine. Ce sont eux qui les ont remises au jour, comme on peut le dire sans métaphore cette fois, en les encastrant extérieurement dans les murs de l'enceinte qu'ils avaient dû

[6] Cette restauration, que les Bénédictins ne pouvaient pas connaître, nous est attestée par une longue inscription découverte en 1786 dans la chapelle de l'ancien palais des vicomtes, & publiée pour la première fois par M. Tournal dans son *Catalogue du musée de Narbonne*. Le bloc de marbre blanc sur lequel elle est gravée servait de table d'autel dans la chapelle & provenait lui-même de quelqu'un des monuments antiques de la ville, où il servait de base à une colonne d'un diamètre considérable.

[7] Voir sur ce monument les détails fournis par les historiens arabes Ahmet el Mokri (mss. de la bibliothèque de Gotha, f. 70 & suiv.), el Novairi (p. 135) & Abulféda (*Ann. Moslem.* t. 2, p. 61). Il est décrit avec beaucoup d'exactitude dans le *Guide en Espagne* de M. Richard Ford. (Richard Ford's *Spain*, Murray's *Handbooks*, *sub voce* CORDOVA.)

[8] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions païennes & chrétiennes de Narbonne*. — C'est de la même manière que le même évêque avait construit, deux ans auparavant, la première église de Minerve, près de Saint Pons (Hérault), dont nous avons encore l'inscription dédicatoire gravée sur un énorme bandeau de marbre blanc provenant du temple païen (*templum Minervae*) que l'église chrétienne avait remplacé. (La voir aussi au *Recueil des inscriptions narbonnaises*.)

[9] Une de ces portes, qui a traversé le moyen âge sous le nom de *Porta Aquaria* (en français, la Porte Aiguière), était située dans la partie basse de la ville, au bord de la rivière d'Aude (*flumine*, SIDON. *l.l.*), en face du *Pons-Vetus*, dont nous reparlons plus loin. Ce sont probablement les deux tours de cette porte monumentale qui auront servi plus tard de base ou de point de départ à l'ancien palais de la Vicomté, dont la tour Mauresque faisait partie. Une prétendue *Porte Romaine* que l'on trouve indiquée & figurée qui plus est dans les prétendus plans antiques de Narbonne, dressés au siècle dernier par les frères Lafont & par l'abbé Bousquet (Voyez son Recueil mss. à la bibliothèque de Narbonne), n'a probablement d'autre raison d'être que les trois mots : *Ad portam Romanam*, gravés après coup sur le marbre d'une inscription tumulaire, celle de *Myrini* (*Myriae?*) *Fausti*, *c[oloniae] Narbonesium servi*, *vicaria*, avec lesquels l'ont reproduite les épigraphistes narbonnais du seizième siècle. Elle en a été détachée pour la première fois par Janus Gruter (*Corp. inscr. lat.* Heidelberg, 1601, p. 167, n. 7), qui se trouve ainsi l'auteur ou tout au moins l'éditeur responsable de ce monument antique.

[10] Un de ces monuments, & l'un des plus anciens suivant toute apparence, était connu à Narbonne sous le nom caractéristique de Tour mauresque. Les fondations de cette tour, qui subsistaient encore au commencement du dix-septième siècle (1639), étaient construites de grands blocs rectangulaires superposés, parmi lesquels on découvrit dix-sept inscriptions ou bas-reliefs antiques, presque intacts cette fois, & d'une conservation remarquable pour la plupart.

des sept parties qui le composoient & qui formoient autant de ponts séparés. Ce monument, qui étoit digne de la magnificence romaine, ne subsiste plus

reconstruire sur plusieurs points, ou dans ceux des ouvrages avancés dont il avait fallu la couvrir de loin en loin, pour la mettre à l'abri des nouvelles inventions de l'artillerie. Disposés sur une ou deux lignes, à la suite les uns des autres, ces curieux débris, dont on semblait comprendre pour la première fois toute l'importance, y formaient comme une sorte de frise continue qui entourait la ville moderne des souvenirs & des splendeurs de son passé.

A l'exception de quelques fûts de colonnes & de quelques grands morceaux d'entablement détachés des monuments dont nous venons de parler, la plupart des débris exhumés à cette époque provenaient, suivant toute apparence, des tombeaux très-variés de forme & de taille qui bordaient la voie Domitia, au-dessus comme au-dessous de la ville. C'est au moins à ces monuments qu'appartenaient les épitaphes plus ou moins ornées qui alternent avec les bas-reliefs, dans les murs construits sous François Ier [11]. Mais les mutilations dont ils portent presque tous les traces ne permettent point de douter qu'ils n'aient été plusieurs fois taillés & mis en œuvre avant d'être remis au jour par les architectes de la Renaissance. Il est même certain aujourd'hui que cette exhumation, quoique inspirée par un sincère amour de l'antiquité, a été funeste à la plupart d'entre eux, exposés sans abri à l'air humide & salé de la mer, qui en a détruit ou altéré un grand nombre.

Le musée, plus ancien qu'on ne le croit, où plusieurs de ces monuments avaient été déposés à diverses époques, à côté du célèbre autel d'Auguste qui peut en être considéré comme le point de départ [12], a pris, dans ces dernières années, une importance inattendue, par suite de la démolition des vieux murs qui entouraient la ville depuis le seizième siècle. C'était la première fois, en effet, que ces marbres inscrits ou sculptés, à peu près inabordables à la hauteur où ils étaient placés, à moins d'échelles ou d'engins plus ou moins désagréables, se trouvaient réunis sous la main de l'épigraphiste qui a besoin, aujourd'hui surtout, d'étudier de très-près leurs légendes altérées. Aux textes connus & publiés depuis longtemps, que reproduisent les recueils épigraphiques en se copiant souvent les uns les autres, sont venus se joindre un certain nombre de marbres & de textes inédits, que l'on ne s'attendait point à retrouver ainsi noyés à l'intérieur des murs auxquels ils servaient, depuis la Renaissance, de revêtement ou de frise. Nous signalerons, parmi ces textes intéressants à divers titres, le petit poëme funèbre où se trouve résumée en huit vers, d'une latinité encore pure, l'histoire de l'affranchi Caïus Ofillius Amandus, dont le nom inconnu jusqu'ici figurera désormais avec honneur dans l'épigraphie narbonnaise [13]. Le cippe, sur lequel étaient gravés les quatre distiques, au-dessous du nom du défunt, était couvert dans toute son étendue d'une couche épaisse de mortier, dont nous avons eu beaucoup de peine à le débarrasser après trois ou quatre jours de travail, ce qui explique par quel hasard il avait échappé à l'attention des architectes érudits du seizième siècle. — Espérons que la Narbonne du dix-neuvième comprendra à son tour l'importance de ces monuments, qui sont le plus net comme le plus sûr de son histoire à l'époque romaine, & qu'elle tiendra à honneur de conserver, pour les autres & pour elle-même, ces souvenirs d'un temps où elle passait avec raison pour la ville la plus peuplée, la plus commerçante & la plus civilisée de la Gaule.

Le plus célèbre, & probablement le plus ancien des temples de la ville [14], était dédié à Jupiter, comme celui du Capitole de Rome, dont il rappelait, dit un écrivain ancien, les dimensions & la masse imposante [15]. On le désignait familièrement à Narbonne sous le nom générique d'*AEdes* (l'édifice, le temple) [16], & sous celui de *Capitolium*, qui s'était

[11] Le marquis Scipion Maffeï, qui étudiait, en 1732, les antiquités de Narbonne, dont le savant Séguier relevait pour lui les inscriptions moins altérées alors qu'elles ne le sont aujourd'hui (Voyez le mss. de Séguier à la Bibliothèque de Nîmes), avait été frappé de cet immense musée en plein vent, dont il n'avait encore vu nulle part *le pareil & même l'analogue*. (*Antiquit. Gall. select.* p. 28.) — Millin, qui visitait Narbonne dans les premières années du dix-neuvième siècle, en parle à peu près dans les mêmes termes. (*Voyage dans les départements du Midi*, t. 4, p. 383.)

[12] Dans la cour ou sous l'escalier du palais de l'archevêché, restauré & transformé depuis en hôtel de ville. (Voyez au tome II, l'introduction à l'épigraphie de Narbonne.)

[13] Elle sera reproduite avec les textes inédits dont nous venons de parler dans l'épigraphie de la ville, au tome II de cette nouvelle édition.

[14] C'est à ces divers temples que s'appliquerait l'appellation plurielle & cette fois exacte de *delubris* chez Sidoine. (*l.l.* v. 41.)

[15] *Quodque tibi quondam pario de marmore templum*
Tantae molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinius Catulusque iterum, postremus & ille
Aurea qui statuit Capitoli culmina Caesar.
(AUSON. *Narb.* v. 14-17.)

[16] Une riche corporation d'ouvriers qui tenait ses assemblées au voisinage & au-dessous du temple, était connue à Narbonne sous le nom de *Fabri subaediani narbonenses* ou *Narboneses*, comme nous l'apprend une belle inscription (celle de Sextus Fabius Musa), que nous publierons dans l'épi-

depuis près de deux siècles. L'endroit où il étoit autrefois s'appelle encore aujourd'hui, par corruption, le *Pont Serme*, de son ancien nom.

étendu de proche en proche aux édifices voisins du temple, & même au quartier que ces édifices couvraient en grande partie[17]. Il était bâti, ou tout au moins revêtu de marbre blanc, que la ville tirait à grands frais de l'Italie ou de la Grèce, & entouré probablement d'une enceinte de portiques qui encadraient une cour intérieure (*area*), à laquelle on accédait par les gradins d'un escalier monumental[18]. Mais on en est réduit à de pures conjectures sur la forme & l'ornementation du monument, qui aurait disparu d'assez bonne heure, s'il faut prendre au pied de la lettre le mot *quondam* dont se sert le poëte en le décrivant :

Quodque tibi quondam pario de marmore templum
Tantae molis erat...
(AUSON. *l.l.* v. 14-15.)

On ne sait pas même d'une manière certaine à quel ordre d'architecture il appartenait, & quel était le nombre, la dimension, & la disposition des colonnes qui entouraient ou qui précédaient la *cella*, c'est-à-dire la nef de l'édifice. A Thamugas, en Algérie, qui avait aussi son Capitole, dédié aux trois grands dieux des Romains, & entouré d'un portique carré dont les colonnes renversées jonchent encore le sol[19], le temple, proprement dit, n'avait pour ornement qu'un *pronaos* ou péristyle à fronton, soutenu par quatre colonnes cannelées de dimensions colossales, analogues à celles qui flanquaient le grand temple de Narbonne, & dont on a retrouvé les bases, déplacées & mutilées, au voisinage du monument[20].

L'édifice tout laïque cette fois auquel s'était étendu le nom de *Capitolium* qu'il a conservé pendant le moyen âge (sous sa forme latine *Capitolium* ou sous sa forme romane *Capdueil* & *Capduel*), n'avait rien de commun que le nom avec le temple dont nous venons de parler[21]. Mais les témoignages d'actes authentiques qui le décrivent ou le mentionnent assez fréquemment pendant plusieurs siècles[22], ne permettent point de douter qu'il ne fût situé dans la partie la plus élevée de la Cité, à quelque distance de la porte de Béziers (*porto Rey*) & des murs actuels de la ville, dont l'enceinte paraît s'être élargie & dilatée de ce côté surtout, à chacun des remaniements qu'elle a subis. Il y a plus d'une raison de croire qu'il n'était à l'origine, comme les Capitoles de plusieurs autres villes gallo-

graphie de la province. Cet adjectif *subaedianus*, qui figure à peine dans les dictionnaires les plus complets (Voyez FREUND, *sub voce*), me paraît identique au composé *subaedianus* (*fabri subaediani*) que je retrouvais récemment dans une inscription espagnole de Cordoue & dont les académiciens de Berlin ne paraissent pas s'expliquer le vrai sens : « *Fabri subaediani, fortasse a schola, in qua conveniebant, nomine ita dicti sunt.* » (*Corp. inscr. lat* : *Inscr. hispan.*; edid. Aem. Hübner, *Corduba*, n. 2211.)

[17] C'est à ces Capitoles provinciaux, dédiés le plus souvent à Jupiter, à Junon & à Minerve, que songeait surtout Vitruve, quand il recommandait de les asseoir autant que possible sur le point culminant de la cité, afin que les dieux tutélaires (*tutela*) pussent embrasser du regard la plus grande partie des murailles. « *Aedibus vero sacris quorum deorum maxime in tutela civitas videtur esse, et Jovi & Junoni & Minervae, in excelsissimo loco unde moenium maxima pars conspiciatur, areae distribuantur.* » (VITRUV. *Arch.* l. 1, c. 7.)

[18] Comme à Pompéi, comme à Besançon (Voyez le savant Mémoire de M. A. Castan, sur le *Capitole de Vesontio*, conférences de la Sorbonne, année 1868, Paris 1869, page 47 & suiv.), & même à Toulouse, s'il faut prendre au pied de la lettre le témoignage souvent cité de Sidoine Apollinaire :

De gradu summo Capitoliorum
Praecipitatum.

(SIDON. APOLL. *Epist.* l. 9, 16 C. V. CATEL, *Mém. pour l'Hist. du Languedoc*, p. 815.)

[19] Nous empruntons ces détails à une belle inscription de Thamugas, publiée par M. Léon Renier, dans son *Recueil des Inscriptions de l'Algérie*, n. 1520, & à une note de l'éminent épigraphiste sur les ruines du temple, qu'il a étudiées sur les lieux. (Voyez M. A. Castan, *l.l.* not. 2.)

[20] Une de ces bases, découverte dans l'intérieur de la ville, dit M. Tournal, n'a pas moins de $1^{m}40$ de diamètre, mesuré dans le renflement du tore monolithe dont elle est surmontée. — Une autre base du même genre & presque de la même taille ($1^{m}25$), récemment découverte sur l'emplacement que couvrait anciennement le Capitole (Voir plus loin), à trois mètres au-dessous du sol actuel, servait de support à une colonne engagée, ce qui semblerait indiquer que le monument était *pseudodipteros*, comme le disaient les Grecs, c'est-à-dire en d'autres termes que les murs de la *cella* étaient jalonnés intérieurement de demi-colonnes ou de quart-de-colonnes, faisant suite aux colonnes isolées du *pronaos* (tétrastyle ou hexastyle), & séparées par les mêmes entrecolonnements. Mais tout cela ne prouverait point d'une manière absolue que le temple de Narbonne ait été de style corinthien, comme l'était incontestablement le Capitole de Sylla, terminé & dédié par Catulus. — Les nombreux fragments de frises, d'entablements & de chapiteaux corinthiens, que l'on remarquait sur divers points des murailles & que les archéologues narbonnais attribuent pour la plupart à leur Capitole, paraissent avoir appartenu à des monuments distincts, & inférieurs en taille au grand temple décrit par Ausone. Il est à regretter, du reste, que ces débris intéressants à plus d'un titre n'aient encore été ni mesurés ni étudiés sérieusement, pas plus que le sol antique de la ville, où leurs substructions sont restées enfouies.

[21] *Delubris, capitoliis (poet. pr. capitolio), monetis.*
(SIDON. *l.l.* v. 5.)

Voir pour ce monument les détails souvent incomplets recueillis par Catel (*Mém. pour l'Hist. du Languedoc*, p. 77) & par Pierre de Marca (*Marca Hispanica*, c. VIII, § 4), auquel nous devons pourtant la meilleure étude dont les monuments antiques de Narbonne aient encore été l'objet.

[22] Nous citerons notamment une charte de 1275, une de 1277 & une de 1352, dont les textes encore inédits nous ont été signalés par notre excellent ami M. Tournal, que nous voudrions pouvoir remercier ici une fois pour toutes, des services de toute espèce qu'il nous a rendus dans le cours de ces recherches.

Le grand nombre d'inscriptions romaines qui restent encore à Narbonne sont des preuves de son ancienne splendeur. Il y en auroit de plus considéra-

romaines, qu'une des anciennes portes de la *Civitas*, flanquée extérieurement de deux grosses tours en saillie que reliait l'une à l'autre une galerie percée de croisées en plein cintre, & à laquelle seront venues s'ajouter plus tard des constructions d'âge & de caractère distincts[23]. On s'expliquerait ainsi comment ce palais (*praetorium*), habité probablement à l'époque romaine par les gouverneurs de la province & par les préfets du prétoire quand ils séjournaient dans la ville, était devenu, après la chute de l'Empire, la résidence habituelle des rois wisigoths, qui embrassaient des fenêtres de leur palais, dit Grégoire de Tours, la riche plaine de *Ligoria* & la riante colline du mont Laurès, au pied de laquelle jaillit la belle source de *la Mayral*[24]. Il était représenté au quinzième siècle par une sorte de donjon carré, que l'on citait alors comme « la « plus haute, la plus forte & la plus ancienne tour « de la ville[25], » & que les archevêques firent raser, après de longues contestations avec les vicomtes & les consuls de la ville.

Le *Forum*, dont l'existence remontait aussi aux premiers temps de la colonie, comme le prouve une des inscriptions du célèbre autel d'Auguste[26], était probablement situé à peu de distance des monuments dont nous venons de parler, dans la partie supérieure de la ville, qui en était, à cette époque, la plus salubre & la mieux habitée. Sidoine, qui se contente de le désigner par son nom (*foro* au singulier), ne nous apprend absolument rien sur l'emplacement qu'il occupait & sur les dimensions de son *area* enfouie aujourd'hui, comme celle du *Forum Romanum*, sous les ruines de la ville antique. Mais tout semble indiquer qu'il était encore entouré de monuments publics[27] reliés les uns aux autres par une enceinte de portiques[28] brisés ou continus (... *porticibus, foro*, SIDON. *l.l.* v. 40)

L'aire du *Forum*, c'est-à-dire l'espace découvert que cette enceinte encadrait, était décorée intérieurement, comme celle du grand temple, de monuments d'âge ou de style divers (*autels, édicules, &c.*), & de statues de marbre ou de bronze dont les bases, chargées d'inscriptions, s'alignaient au-dessous des colonnes, en longeant les degrés du portique[29]. Le *forum* de la ville d'Arles, que Sidoine nous décrit ailleurs, en termes beaucoup plus explicites, conservait encore, vers le même temps, cette décoration monumentale de colonnes & de statues derrière lesquelles se cachaient, dit-il, les plus compromis des complices de Paeonius, déconcertés par la présence de l'empereur Majorien & par le mouvement unanime d'adhésion que sa vue paraît avoir provoqué dans la ville comme au dehors[30]. Le poëte lui-même,

[23] Le monument ainsi agrandi aux dépens de l'enceinte qui se déplaçait, & aux dépens du temple qui avait fini par disparaitre, parait avoir couvert une partie de l'espace où se sont élevés depuis la butte toute factice des trois moulins & l'ancienne église Saint-Sébastien, avec les maisons qui l'avoisinent. Du côté du sud, il aurait occupé une partie de la cour de l'ancien couvent Saint-Bernard, où l'on distingue encore au niveau du sol des assises de tour rondes, reliées par de grands murs solidement construits, mais sans traces d'appareil romain grand ou petit. — Le Château Narbonnais de Toulouse, qui a servi pendant des siècles de résidence aux gouvernants ou aux gouverneurs de la ville, n'etait aussi à l'origine qu'une de ces portes de ville, convertie en château par des travaux d'aménagement pratiqués du côté de l'intérieur, comme ceux de la Porte Narbonnaise à Carcassonne qui remonte au douzième siècle. — A Nimes, la célèbre porte d'Auguste à laquelle aboutissaient trois voies antiques (Voyez plus loin), était de même encaissée au milieu du Château Vieux (bâti sous Charles VI, en 1371), & n'a reparu à demi enfouie qu'en 1793, lors de la démolition de cette autre bastille.

[24] GREGOR. TURON. *De gloria Martyr.*, l. 1, c. 2. — C'était pour jouir pleinement de cette belle vue que le roi Alaric II, sur les suggestions du rhéteur Léon, son conseiller, avait fait abaisser d'autorité la toiture ou la voûte de la basilique Saint-Félix (*deponatur ex hoc aedificio una structura machinae, l.l.*), située hors des murs comme toutes les anciennes églises de la ville.

[25] Texte d'une charte de 1354. *Marca Hispan.*, l. 1, c. 8, § 5.

[26] « *Plebs Narbonensium aram Narbone, in foro, posuit.* » (Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions de Narbonne.*)

[27] Parmi ces monuments inconnus figurait au moins une basilique que Vitruve ne sépare jamais du Forum (VITR. l. 5, c. 1). Elle servait à la fois de lieu de réunion, de bourse & de tribunal pour les magistrats impériaux ou municipaux.

[28] On voit encore aujourd'hui dans le cloître Saint-Just, où elles auraient été découvertes au commencement de ce siècle, s'il faut en croire Millin (*l.l.* p. 382), trois colonnes en granit gris des Pyrénées (les deux plus grandes ont 5m10 de hauteur, sur 0m70 de diamètre), qu'il est difficile de rattacher à aucun des temples de la ville, puisque ces temples étaient bâtis en marbre blanc, comme le prouvent les débris de taille & de style divers auxquels nous faisions tout à l'heure allusion. On serait donc en droit de supposer qu'elles appartenaient à quelqu'un des monuments laïques de la ville, comme le *macellum*, les thermes, le théâtre (Voyez plus loin), ou les portiques du forum dont la colonnade devait être, comme celle du grand temple, d'un développement considérable. Nous ferons remarquer incidemment que ces colonnes monolithes, les seules que l'on ait retrouvées intactes au milieu de tous ces débris mutilés, rappellent par le galbe, par la teinte & par les dimensions, les colonnes noirâtres de la *Mezquita* de Cordoue, dont une partie provient de Narbonne, comme nous l'avons remarqué.

[29] Les statues du forum de Pompéï, dont on a retrouvé les bases encore en place (au nombre de vingt-deux), étaient dédiées le plus souvent aux magistrats municipaux de la cité, aux duumvirs particulièrement qui représentaient, dans les colonies & les municipes, les consuls annuels de Rome. La ville, qui les élevait quelquefois à ses frais (*pec[unia] publica*) à la suite d'un décret rendu par le conseil des décurions (*EX D[ecreto] D[ecurionum]*), devait, dans tous les cas, céder le sol ou l'emplacement (*locus*) qui leur servait de base, puisque cet emplacement, pris sur la place publique, appartenait à la commune.

[30] ... *Alii, ne salutarent, fugere post statuas, occuli post columnas.* (SIDON. *Epist.* l. I, ep. 11.)

bles, si on pouvoit faire quelque fond sur les conjectures ingénieuses, mais trop hasardées, d'un auteur moderne, qui attribue à cette ville ou à la Nar-

en s'y présentant de bon matin, suivant l'usage, le lendemain de son arrivée, s'était vu entouré de conjurés dont les uns lui prenaient les mains, tandis que les autres se jetaient à ses genoux[31], ce qui prouve une fois de plus que le *forum* des villes romaines était encore, à cette époque, le lieu de rendez-vous & comme le salon *sub Dio* de la population tout entière. On y venait de très-loin quelquefois apprendre ou colporter des nouvelles, discuter les affaires de la ville & même celles du pays, dans des groupes animés qui se formaient autour de quelque orateur populaire ou de quelque personnage considérable, & l'on pesait ainsi sur les décisions des magistrats municipaux ou sur les arrêts des juges, qui continuaient à siéger eux-mêmes dans l'aire dallée du *forum* ou dans quelqu'un des grands édifices qui l'entouraient. — A Pompéï, dont l'histoire s'arrête, comme on le sait, à l'an 79 de notre ère, les murs de ces grands édifices, ceux du *chalcidicum* d'Eumachia, par exemple, étaient couverts de réclames électorales écrites à la main (*graffiti*) dans des compartiments blanchis à la chaux (*album*) & encore lisibles sur plusieurs points, quoique telle ou telle de ces manifestations remontât aux premiers temps de l'empire. Elles émanaient le plus souvent des corporations ouvrières, qui étaient nombreuses & puissantes dans toutes les villes romaines, & qui paraissent avoir exercé partout une influence considérable sur les affaires de la cité, car il était très-rare, à Pompéï au moins, que les électeurs ne se conformassent point à ces préférences de la foule, exprimées quelquefois d'un ton d'autorité[32].

Des greniers & du marché public nous ne savons absolument que ce que Sidoine nous en apprend (... *horreis, macellis,* [*poetic. pr. macello,*] Sidon. *l.l.* v. 42). Il n'est guère possible de douter pourtant qu'ils ne fussent situés aussi dans l'enceinte de la cité proprement dite (... *ambitu; l.l.* v. 39), comme plusieurs des arcs-de-triomphe (... *arcubus; l.l.* v. 42), encore debout à l'époque où le poëte habitait Narbonne, & l'hôtel des Monnaies de la ville (... *monetis;* [*poctic. pr. moneta*] *l.l.* v. 41), postérieur en date à la plupart des monuments que nous venons de citer, car rien n'indique que l'on ait frappé des monnaies à Narbonne avant l'époque de la tétrarchie. — Le théâtre, dont on ignore aussi l'ancien emplacement, n'aurait pas été très-éloigné du *forum*[33], s'il faut prendre au pied de la lettre les rapprochements quelquefois intentionnels du catalogue de Sidoine (... *porticibus, foro, theatro; l.l.* v. 40). Peut-être était-il, comme à Herculanum, entouré extérieurement d'un portique couvert qui communiquait avec celui du *forum*[34] & où les habitants (*cives*) trouvaient un abri contre le soleil ou contre la pluie, très-rare d'ailleurs dans leur pays. — Les thermes qu'Antonin avait fait rebâtir avec leurs portiques (... *ther*[*mas*] *incendio con*[*sumptas*] *cum por*[*ticibus*]. *Inscr. Anton. imp.*), à la suite du terrible incendie dont nous avons parlé, étaient situés, suivant une opinion fort accréditée à Narbonne, au voisinage de l'église Saint-Paul, où a été retrouvée l'inscription dédicatoire du nouveau monument[35] (la voir dans

[31] ... *Principe post diem viso, in forum ex more descendo... alii... plus quam deceret, ad genua provolvi.* (Sidon. *l.l.*)

[32] Voici quelques-unes de ces réclames électorales qui nous ont conservé les noms de corporations à peu pres inconnues jusqu'ici : *A Vettium aed*[*ilem*] *Saccari* (les portefaix) *rog*[*ant*].—*Marcellum aed*[*ilem*] | *Tignari Plaustrari* (les charpentiers en voitures) *rog*[*ant*]. — *C. Iul*[*ium*] *Polybium* | *IIvir* (*duumvirum*) *Muli*[*o*]*nes* (les muletiers) *rog*[*ant*]. — *Postumium Proculum aed*[*i*]*lem* | *Offectores* (les teinturiers) *rog*[*ant*]. — *Secundum aed*[*ilem*] | *Furnicatores* (les fourniers, distincts sans doute des *pistores*) *rog*[*ant*].— *M. Holconium* | *Priscum IIvir I. D.* (*duumvirum iuri dicundo*) *Pomari universi* (les fruitiers) | *cum Helvio Vestale rog*[*ant*.] — *Popidium Rufum aed*[*ilem*] | *Piscicapi* (les pêcheurs) *O. V. F.* (*orant ut faciatis*). — Les maitres d'école de la ville ont, comme tout le monde, leurs candidats préférés & les recommandent, au nom de leurs élèves ou au leur, dans des affiches où la grammaire elle-même n'est pas toujours respectée : *C. Capellam D. V. I. D. O. V. F.* (*duumvirum iuri dicundo orat ut faciatis*) *Verna cum discentibus.* — *Sabinum & Rufum aed*[*iles*] *R. P. D.* (*re publica dignos*) *Valentinus cum discentes suos rog*[*at*]. — (V. *pass.* Guarini, *Fasti duumvirali ed Annali della colonia di Pompei*; Nap. 1842; & Norbert Breton, *Herculanum & Pompei*, 1855.

[33] Il y a plus d'une raison de croire qu'il était situé aux environs de la cathédrale actuelle, sur l'emplacement de l'ancien cloitre de Saint-Just, où il existe encore, dans les caves de plusieurs maisons, des arceaux voûtés & cintrés qui servaient d'escalier ou de support aux gradins étagés de l'enceinte semi-circulaire (*cavea* : Millin, *l.l.*, p. 392). — Quant à l'amphithéâtre, que les érudits du siecle dernier plaçaient au beau milieu de la ville, à côté d'un prétendu temple du dieu *Circius*, dont on croyait retrouver l'image dans des masques scéniques représentés, suivant l'usage, la bouche ouverte & les joues gonflées, il est bien certain aujourd'hui qu'il était situé comme partout, en dehors & à quelque distance des murs, où l'on en a retrouvé, il y a plusieurs années, les assises & le mur d'enceinte, au bord du chemin qui menait de Narbonne à Gruissan. L'ellipse du monument mesure extérieurement 138 mètres de longueur sur 95 mètres de largeur maximum.

[34] Ce portique, contigu au mur de la scène, était soutenu, à Herculanum, par trente-quatre colonnes d'ordre dorique, que l'on a retrouvées encore en place lors des premières fouilles (1739-1765); elles étaient en brique, revêtues de stuc, rudentées & peintes en rouge jusqu'au tiers de leur hauteur, blanchies & cannelées ensuite jusqu'à la naissance des chapiteaux. (V. W. Gell, Mazois, &c, &c.)

[35] Elle était encore, au temps de Pierre de Marca, encastrée dans le pavé de l'église (*in pavimento basilicae Sancti Pauli; Marca Hisp.* l. 1, c. 8, § 5), pres du maitre-autel, d'où elle a été retirée en 1715 par M. Macheco de Primeaux, alors abbé de Saint Paul.

bonnoise la fabrication de presque toutes les médailles du bas empire [1]. La commodité du port de Narbonne contribua beaucoup à la réputation & à l'étendue de son commerce. Ce port, qu'on regardoit du temps de Polybe comme le port

le *Recueil des inscriptions de Narbonne,* au tome II de cette édition). Pierre de Marca, auquel remonte cette attribution [36], avait cru en reconnaître les restes dans de vastes substructions découvertes de son temps, à peu de distance de la même église, & qui rayonnaient en divers sens jusqu'au delà des murs de la ville [37].

Le seul monument de l'antique Narbonne qui ait traversé, non sans restaurations, il est vrai [38], les quatorze ou quinze siècles qui nous séparent de l'époque impériale, est le célèbre pont qui joint encore la cité au bourg & que les anciens documents appellent, à cause de cela, le pont de la Cité [39]. L'unique arceau qui le représente aujourd'hui est flanqué latéralement de deux arceaux beaucoup moins anciens, construits eux-mêmes à l'aide de matériaux antiques & destinés à servir de base aux maisons qui resserrent encore la rue du Pont & le pont lui-même, suivant une habitude assez commune au moyen âge. Mais cet arceau n'était à l'époque romaine que la tête d'un pont considérable jeté sur le lit de l'Atax qui servait de port à la ville, comme nous l'avons dit [40]. Les autres arches du pont qu'il serait intéressant de remettre au jour sont enfouies dans les remblais qui ont resserré par degrés le cours du fleuve, réduit aujourd'hui à un simple canal de dérivation, ou dans les caves des maisons construites sur ces remblais [41]. Ce pont monumental, qui traversait le fleuve en ligne droite, se prolongeait au delà du fleuve lui-même par un long viaduc construit sur le sol toujours bas des lagunes & qui ne finissait qu'avec la lagune elle-même, au village actuel de Capestang (*Caput Stagni*), à quatre ou cinq milles romains de la ville [42]. C'était au moyen de ce viaduc que la voie *Domitia* reliait Narbonne au continent, de la même manière à peu près que le lit canalisé de l'Aude la reliait à la mer. Il était formé de remblais plus ou moins élevés qui alternaient avec de nouveaux ponts jetés sur les cours d'eau qui coupaient la route, ou sur les flaques plus ou moins étendues qui représentaient la lagune (*stagnum, stagna*), asséchée déjà en partie. Le dernier de *ces ponts,* comme les appelle Ausone d'un mot très-exact :

Quis numeret portusque tuos pontesque [43] *lacusque,*
(AUSON. *Narb.* v. 12.)

était connu dans le pays sous le nom de *Pons Septimus* (le septième pont à partir de la ville). Il ne s'est écroulé qu'au seizième siècle, où il fallut abandonner, par suite de cet accident, la belle route que les ingénieurs anonymes de l'époque impériale avaient construite par des efforts de patience & de génie dont notre temps n'a point le monopole, comme le pensent beaucoup de gens. [E. B.]

[1] Hardouin, *Opera*, p. 112 & seq.

[36] Les indications données par l'historien sur la forme de ces ruines (*l.l.*), où se réunissaient au moyen de canaux souterrains deux sources abondantes qui existent encore dans cette partie de la ville, s'appliqueraient au moins aussi bien à un château-d'eau (*castellum divisorium*) qu'à des thermes proprement dits, si elles appartiennent réellement à un monument antique. Comment admettre d'ailleurs que les portiques, indiqués dans l'inscription comme une dépendance ou un complément de l'édifice, aient été construits en manière de terrasse sur les voûtes du monument (*thermarum laxo aedificio superposita erat spaciosa & capax porticus*, *l.l.*), au lieu de le flanquer latéralement ou de le précéder comme ils le faisaient dans la plupart des thermes antiques ? Comment supposer ensuite que ce monument, d'un usage journalier s'il en fut, ait été situé, comme il le serait ici, en dehors & à quelque distance de la ville, représentée aujourd'hui par ce qu'on appelle toujours la Cité ?

[37] Millin, qui paraît admettre aussi l'existence de ces bains antiques, nous apprend qu'ils ont été comblés pendant la Révolution pour établir une promenade sur le bastion voisin de l'église. (*Voyage dans les départements du Midi*, t. 4, p. 391.)

[38] A commencer par celle du préfet du prétoire Agredinus, dont nous avons parlé : *Pontem, portas, aquiductus... restauravit ac reddidit Civitati.* (Voyez, au tome II, le *Recueil des Inscriptions de Narbonne.*)

[39] *Subtus pontem Civitatis : Praeceptum Caroli regis,* cité par Catel, *Mém. pour l'Hist. du Langued.* l. 5, p. 777.

[40] L'Aude, qui n'était nulle part navigable en amont de Narbonne à l'époque romaine (... *nisi ubi Narbonem attingit nusquam navigabilis;* MELA, l. 2, c. 5), ne l'était pas davantage au moyen âge, comme le prouvent les barrages qui coupaient de distance en distance le cours de la rivière, en faisant tourner de nombreux moulins dont quelques-uns existent encore; *Molendina quae sunt subtus pontem Civitatis* (CATEL, *l.l.*). C'était donc au pont de la Cité que commençait non-seulement le port de Narbonne, mais la navigation du fleuve, régularisée par de grands travaux dont nous reparlerons plus loin.

[41] On m'a parlé à Narbonne de sept, huit & même neuf arceaux ainsi enfouis dans les caves ou sous les maisons du Bourg.

[42] Le nom de Pont Serm ou Serme, que l'on trouve aussi dans les actes officiels, n'était qu'une traduction ou une altération romane du mot *Pons Septimus*, sous lequel ce monument a été désigné jusqu'à l'époque de sa destruction. Voir les actes publics cités par Catel, *l.l.* : *Ultra, supra Ponte Septimo,* & par Marca, *Custodes barragii, barrae, Pontis Seremi : Marca Hispanica,* c. 8, § 9.

[43] La leçon *pontesque* que Pierre de Marca a proposée en s'appuyant sur les raisons de topographie que nous venons de résumer, nous paraît préférable de beaucoup à la leçon *montesque* que reproduisent, en se copiant, la plupart des éditeurs d'Ausone, sans en excepter M. Corpet.

de toute la Gaule, étoit, selon Strabon, le plus grand & le plus considérable de la Narbonnoise. Il étoit[1] formé par un bras de la rivière d'Aude, qui avoit été détourné de son ancien lit par une grande jetée de pierres, depuis le village de Sallèles jusques à Narbonne, dans l'espace de sept milles; cette branche de l'Aude, devenue navigable dans cette ville, va se jeter de là dans un étang qui anciennement, de même que la rivière, portoit le nom de Narbonne; on lui donna dans la suite celui de *Rubresus*. On l'appelle aujourd'hui l'étang de Bages, de Peyriac & de Sigean. L'Aude coule dans un canal au milieu de cet étang dans l'espace de deux milles & va se jeter dans la mer au grau[2] appelé la Nouvelle, à douze milles de Narbonne. On attribue à l'empereur Antonin Pie la construction de ce canal, comme nous verrons ailleurs. C'est par ce même canal que les vaisseaux entroient dans l'étang & remontoient ensuite par la rivière jusques à Narbonne.

La côte de Leucate est au midi & à vingt milles ou environ de cette ville. On[3] prétend que les Grecs ou Marseillois l'appelèrent *Leucata*, à cause de la blancheur des rochers qui sont sur ce rivage. Les anciens ne connoissoient que le nom de cette côte; Leucate est aujourd'hui le nom d'un cap, d'un étang & d'une forteresse bâtie sur un rocher. Nous devons à Festus Avienus & à Sidonius Apollinaris la connoissance des îles voisines de Narbonne, situées entre la mer & les étangs qui règnent sur cette côte. Le premier qui les appelle *Piplas* y comprend la presqu'île de Leucate. Ces îles sont celles de Gruissan, de Cauchenne ou Cauquenne, qu'on appelle aujourd'hui Sainte-Lucie, & de Lec, *Licci* ou *Lecci*. Il y a dans la dernière une église sous l'invocation de saint Pierre bâtie, à ce qu'on croit[4], sur les ruines d'un ancien temple de Jupiter.

On peut comprendre dans le pays des Bébryces ou des environs de Narbonne quelques lieux dont il est fait mention dans les anciens itinéraires, tels que *Ad vigesimum* situé à vingt milles de cette ville, & *Hosuerbas* ou *Userva*. M. de Marca place le premier aux cabanes de Fitou, dans le diocèse de Narbonne, sur la route du Roussillon; on peut conjecturer, suivant la distance marquée dans les mêmes itinéraires, que la situation de l'autre étoit du côté de Homs sur l'Aude, à quinze milles au nord-ouest de Narbonne. Saint[5] Jérôme fait encore mention d'un village qu'il appelle *Vicus Atacis*, dont on ignore la véritable situation; on sait seulement qu'il devoit être voisin de Narbonne & que le célèbre poëte Terentius Varro en étoit natif[6].

Outre les lieux dont nous venons de parler, le pays des Bébryces ou de Narbonne comprenoit encore tout le Razès, *Pagus Redensis*, dont il n'est fait mention que dans les temps postérieurs aux Romains[7]. On peut y ajouter le

[1] Voir *Marca Hispanica*, p. 28 & seq. p. 33.

[2] On appelle *grau*, en Languedoc, du mot latin *gradus*, les baies, rades, golfes ou ports qui sont le long de la côte de la mer. De là vient aussi le nom d'échelles du Levant. (*Note des Bénédictins.*)

[3] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.

[4] *Marca Hispanica*, p. 33.

[5] Saint Jérôme, *in chronic.*

[6] *Marca Hispanica*, p. 81 & seq.

[7] Un érudit contemporain qui a cherché à déterminer l'emplacement de ce *vicus Atax*, comme l'appelle réellement le chroniqueur Eusèbe (*Vico Atace, in Provincia Narbonensi*, éd. 1570, p. 6[illegible]), a cru le retrouver dans la ville actuelle de Limoux, dont un

Carcassès avec Carcassonne sa capitale, qui, avant son érection en évêché, sous le règne des Goths, se trouvoit, à ce qu'on prétend [1], ainsi que le Roussillon, dans les limites de la *Cité* ou diocèse de Narbonne.

XV. — *Carcassonne.*

Il paroît que Carcassonne, *Carcasso* ou *Carcassum Tectosagum*, étoit déjà une ville considérable du temps de César, puisqu'elle fournit à ce général des troupes auxiliaires dans les guerres qu'il eut à soutenir pour la conquête des Gaules. Pline la met en effet au nombre des villes qui jouissoient du droit latin, c'est-à-dire qui se gouvernoient par elles-mêmes. L'itinéraire de Bordeaux ne lui donne cependant que le nom de château, parce qu'elle n'étoit pas sans
Éd. origin. t. 1, p. 56. doute encore élevée à la dignité de cité ou de ville épiscopale, honneur qu'elle ne reçut que sous les rois visigoths au sixième siècle, comme l'on verra dans la suite [2]. Nous trouvons dans les itinéraires deux autres lieux qui paroissent

des quartiers, situé sur la rive gauche de l'Aude (*Atax*), portait au moyen âge & porte encore aujourd'hui le nom caractéristique de *Tax* ou *Taïx*. La ville basse [1] à laquelle s'applique particulièrement le nom relativement moderne de Limoux [2] (*Limos* ou *Lymos* en roman, *Limosus* en latin), aurait été elle-même habitée & populeuse dès les premiers temps de la domination romaine, s'il faut prendre au sérieux les débris de toute espèce & les monnaies du haut empire que l'on y trouve en grand nombre toutes les fois que l'on remue un peu profondément le sol (M. Fonds-Lamothe, *Sur l'antiquité de la ville de Limoux*, in-8°, 1-11). Elle avait pour centre à cette époque la place actuelle du marché désignée alors sous le titre de *Forum*, comme nous l'apprend le nom de *Porta Forona*, donné à une des portes les plus anciennes de la ville. (Charte de l'année 1150).

Le *Pagus Redensis*, dont le territoire paraît avoir été beaucoup plus étendu sous les carlovingiens qu'il ne l'a été depuis, doit remonter lui-même à une haute antiquité, quoiqu'on ne le trouve mentionné nulle part avant le moyen âge. Il devait ce nom, probablement celtique d'origine, au village ou à l'*oppidum* de *Redae*, qui avait encore une certaine importance au temps de Charlemagne, puisque le poëte Théodulphe le cite, après Narbonne & Carcassonne, comme une des villes les plus considérables de cette région de la Gaule :

Inde revisentes te, Carcassona, Redasque,
Moenibus inferimus nos cito, Narbo, tuis.

(Theodulf. *Carm.* l. 1, c. 1, v. 141-142.)

C'est cette métropole, oubliée depuis longtemps aussi & représentée aujourd'hui par le triste village de Rennes (on écrivait anciennement *Règnes*), qui paraît avoir imposé son nom aux bains de Rennes, très-connus eux-mêmes & très-fréquentés à l'époque romaine, comme le prouvent les remarquables débris que l'on recueille depuis plusieurs siècles dans les substructions & au voisinage des thermes antiques [3]. — Il est singulier de voir, aux deux extrémités de la France, les ethniques *Redensis* (*Pagus Redensis*) & *Redones* (*Civitas Redonum*), empruntés évidemment au même radical, aboutir des deux côtés au nom moderne de Rennes, qui suppose, il est vrai, une première altération latine. [E. B.]

[1] Pline, l. 3, n. 5.

[2] La ville de *Carcaso*, dont l'existence remonterait au temps de Jules César, s'il fallait en juger par quelques manuscrits des *Commentaires* [1], était

[1] Les actes anciens la distinguent d'un château (*fortia*) détruit, puis reconstruit sous le nom de *Ribes-Hautes-de-Montfort*, pendant les secousses terribles ici de la guerre des albigeois & du *plan de Flacian* ou *Flaçan* (*lou plà de Flassa*), dont le nom semble indiquer aussi une localité romaine d'origine, *villa* ou *burgus*, comme on le disait déjà du temps de Fortunat.

[2] Il paraît pour la première fois dans une charte de Charles le Chauve du 2 juillet 854. En 982 elle portait encore le titre de *vicus*, qu'elle a échangé depuis contre ceux de *villa* & de *burgum*. (Acte de 1171.)

[3] Voir notamment les beaux fragments du bige votif de bronze découverts il y a plus d'un siècle, au village de Fa, près de Rennes, & les curieux *ex voto* de marbre recueillis tout récemment par M. de Fleury dans les ruines de l'établissement lui-même.

[1] *Multis praeterea viris fortibus Tolosa, Carcasone & Narbone, quae sunt civitates Galliae provinciae finitimae, ex his regionibus nominatim evocatis* (Caes. *de Bello Gall.* lib. 3, c. 20). Il faut dire pourtant que les plus anciens de ces manuscrits omettent le mot *Carcasone*, & que M. Carl Nipperdeï le supprime dans sa nouvelle édition des *Commentaires*. (*C. Jul. Caesaris Comment.* edid. Carl. Nipperdei; — & Fr. Oehler, Lips. Teubn. 1853.)

avoir été de son district, savoir : *Cedros*, qui en étoit à huit milles vers Toulouse, à peu près vers le village qu'on appelle aujourd'hui Caux, & *Liviana*, entre Narbonne & Carcassonne, à onze milles de celle-ci & à vingt-sept de

déjà une ville romaine au temps de Pline, qui la cite sous le nom latin de *Carcasum*[2] dans la liste des *oppida latina* de la Province, dressée par lui d'après des documents officiels perdus aujourd'hui[3]. Mais on ignorerait encore à quelle époque & par qui elle avait reçu cet honneur, sans la découverte récente (1847) d'une inscription gallo-romaine que nous reproduisons d'après la lecture, fort exacte d'ailleurs, qu'en a donnée M. Ernst Herzog dans l'*Appendix epigraphica* de sa *Gallia Narbonensis*. (Lipsiae, Teubner, 1864) :

C COMINÍO. C. F.
VOLT. BITVTIONI
PRAIT. C. I. C.

(*Append. epigr.* n. 266.)

Ce texte, assez peu remarqué à Narbonne, à l'époque où il avait été déposé dans le musée de la ville, ne paraît pas avoir beaucoup frappé de prime abord M. Herzog lui-même, qui le croyait originaire de Narbonne & qui le signalait comme tel à M. Mommsen, l'un des éditeurs du nouveau *Corpus inscriptionum Latinarum*, publié par l'Académie royale de Berlin. C'est comme inscription narbonnaise, en effet, qu'on le trouve reproduit dans le premier volume de ce grand recueil (n. 1488), où il avait trouvé accès à cause de l'orthographe archaïque du mot PRAIT (*or*) & du titre de *praetor* lui-même, antérieur, comme on le sait, à celui de *duumvir*, qui devient général à partir du règne d'Auguste[4]. La dernière des trois sigles qui terminent la troisième ligne de l'inscription représentait, dans cette hypothèse, l'épithète *Claudia*, que la colonie de *Narbo-Martius* paraît avoir reçue de l'empereur Claude au même titre & en même temps que la colonie de *Lugdunum*, dont elle restait au moins nominalement l'égale.

La ville de Narbonne, à laquelle le monument se trouvait ainsi attribué, était désignée, à l'époque impériale, sous les sigles C. I. P. C. N. M., dont on n'aurait ici qu'une *ecloga* bien incomplète, puisqu'il y manque précisément celles des deux mots *Narbo Martius* qui en forment la partie essentielle & concluante. Le titre archaïque de *praitor municipalis*, qui disparaît d'assez bonne heure pour faire place à celui de *duumvir*, ne se concilierait pas beaucoup mieux avec l'épithète *Claudia* que la ville ne portait point encore au temps d'Auguste, comme le prouve la célèbre inscription de l'*Ara Narbonensis*, dédiée dans les dernières années de ce prince[5]. Comment oublier d'ailleurs que le magistrat dont il est ici question appartenait à la tribu *Voltinia*, c'est-à-dire à une tribu bien distincte de la tribu *Papiria*, dans laquelle étaient inscrits, comme on le sait, tous les Narbonnais d'extraction libre, tous ceux au moins qui possédaient le titre de citoyen romain[6]?

La présence du monument dans le musée de Narbonne, où il était coté sous le nº 152[7], ne prouvait point d'une manière absolue qu'il eût été découvert dans les ruines de la ville ou extrait de ses murailles comme l'ont été, à diverses époques, la plupart des bas-reliefs & des marbres inscrits qui y figurent. On ne le trouve reproduit ou mentionné par aucun des anciens épigraphistes qui en ont relevé les textes au seizième ou au dix-huitième siècle, & en prenant des informations plus précises sur la provenance de ce monument, dont l'attribution en était venue à l'embarrasser sérieusement, M. Herzog lui-même avait acquis la certitude qu'il n'appartenait point à la ville de Narbonne, comme il l'avait cru de prime abord, & comme on l'avait

[2] ... *Oppida latina... Carcasum Volcarum Tectosagum.* (Plin. edid. Sillig. & Lud. Iahn, lib. 3, c. 4 (5).) — Elle est désignée chez Ptolémée sous le nom de Καρκασώ (Edid. L. Renier, p. 288); — sous celui de *Carcassione* dans la Table théodosienne ; — & de *Carcassone* dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, où elle ne figure plus que comme *castellum* : *Castellum Carcasone* (édit. L. Renier, *Ann. des Antiq. de France*, 1850, n. 559.

[3] Ces documents sont les *Commentarii Agrippae*, auxquels Pline se réfère à plusieurs reprises dans le troisième livre de son *Histoire naturelle*; la grande carte géographique peinte à fresque sur les murs du portique d'Octavie, terminé aux frais d'Auguste (voir Pline, l. 3, c. 3), & la *Formula Provinciae*, à laquelle Pline fait allusion à la fin du chapitre que nous venons de citer : *Adjecit formulae Galba imperator.* (Plin. l. 3, c. 4 (5).) — Voir sur ces intéressantes questions la belle dissertation de M. le professeur Ritschl : *Vermessung des Roem. Reichs*; *Rhein. Museum*, 1842, p. 481, § 55.

[4] *Cujus aetatis esse constat titulum Narb .nen em alterum, simul et repertum et servatum, item ab Herzogio mecum communicatum hunc..... cum nominet Coloniam Iuliam Claudiam, nam sic notas recte interpretatus est Herzogius, collata Henzeniana, n.* 2258. (*Corp. inscr. Latin.* p. 274, n. 1488.)

[5] Elle y est constamment désignée sous les sigles C. I. P. N. M. (Voyez les notes précédentes & le recueil des inscriptions de Narbonne à la fin du tome II.)

[6] Nous remarquerons incidemment que ces indications se trouvent fréquemment associées, à Narbonne, à des noms tout celtiques, comme celui de Cominius Betutio, dont le *cognomen* lui-même n'était qu'un diminutif archaïque du *nomen Betutius* ou *Betutia*, qui nous est connu par d'autres inscriptions narbonnaises.

[7] Il y est signalé & expliqué, malgré son origine étrangère, comme un monument narbonnais antérieur, il est vrai, au temps d'Auguste, « où la colonie était administrée par un magistrat portant le titre de préteur. » (*Catalogue du Musée de Narbonne*, 1864, p. 26.)

l'autre; ainsi ce dernier lieu ne devoit pas être éloigné de la baronnie de Capendu.

XVI. — *Les Toulousains.* — *Toulouse.*

De tous les Volces Tectosages, les Toulousains étoient les plus célèbres. Ces peuples, que les anciens Latins appellent *Tolosates*, *Tolosati*[1] & *Tolosenses*, étoient limitrophes de l'Aquitaine & occupoient tout le pays qui compose aujourd'hui la métropole ecclésiastique de Toulouse, & qui renferme le diocèse

cru d'après lui[8]. Il y avait été transporté du village de Rieux-Mérinville, situé à moitié chemin entre Narbonne & Carcassonne[9] & probablement dans le territoire de *Carcasum*, dont les limites se trouvaient indiquées, sinon tracées, du côté du sud par cette découverte.

Si le C majuscule qui termine la troisième ligne n'était, comme tout l'indiquait, que la sigle, c'est-à-dire la première lettre du nom de Carcassonne (*Carcaso* ou *Carcasum*), dans le territoire de laquelle le monument avait été découvert, il devenait facile d'interpréter les deux sigles qui précédaient celle-là. Elles ne pouvaient représenter que les deux mots *Colonia Iulia*, & elles nous apprenaient que la ville de Carcassonne, érigée en ville latine (*colonia latina*), comme beaucoup d'autres villes celtiques de la Province, avait pris, comme plusieurs d'entre elles, le titre de *Iulia*, soit en mémoire du dictateur qui leur avait accordé cette faveur, soit en souvenir de la *Lex Iulia municipalis* qui avait servi de type à l'organisation municipale de la plupart des villes latines de la Province. — Il ne faut point oublier cependant qu'il existait à Narbonne, vers le même temps ou peu de temps après, des *Cominii* dont la famille y aurait joué aussi un rôle considérable, s'il faut en juger par une belle inscription romaine du premier siècle encastrée encore dans les anciens murs de la ville, démolis aujourd'hui en partie[10]. Celui auquel est dédiée cette épitaphe, moins bien conservée, il est vrai, que celle du *praetor* de *Carcaso*, y avait exercé successivement les hautes fonctions d'édile & de duumvir, & il joignait à ces deux titres le titre archaïque d'*interrex*, qui se serait conservé en Gaule & à Narbonne beaucoup plus longtemps que dans le reste de l'Empire[11].

Quant à la ville romaine dont l'existence nous est attestée par ce précieux témoignage, il est presque inutile de rappeler qu'elle n'a rien de commun avec la ville actuelle de Carcassonne, qui n'est autre chose qu'un *bourg* ou faubourg, formé par voie d'expansion sur la rive gauche de l'Aude. Elle était assise de l'autre côté du fleuve, sur l'éperon ondulé que couronnent encore les murs wisigothiques & féodaux de la *Cité*, bâtis & rebâtis à plusieurs siècles d'intervalle sur les bases des murs romains qui entouraient à l'époque impériale la *Colonia Iulia Carcaso*. [E. B.]

[1] Il faut évidemment lire *Tolosani*, car le mot *Tolosati* n'existe pas. [E. B.]

[8] *Olim : In dissertatione de Galliae Narbonensis praetoribus municipalibus*, (Lipsiae, 1862, p. 5, 35, § 55.) *falsa loci indicatione deceptus cum audivissem Narbone titulum esse repertum, ad Narbonem retuleram, ut C · I · C · esset C(olonia) I(ulia) C(laudia).*

[9] Entre le village de Rieux-Mérinville & celui de Moux, que M. Herzog attribue à Narbonne, en s'appuyant sur une inscription découverte dans ce village. (*Append. epigr.* n. 78.) — Du côté de Toulouse, cette limite serait marquée d'une manière plus précise encore (voir la *Table théodosienne* & l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*) entre les stations d'*Elusio* & celle de *Sostomagus* (Castelnaudary), qui appartiendrait, comme celle d'*Hebromagus* (Bram), au territoire de Carcassonne.

[10] Nous reproduisons ici ce texte important que ne connaissait probablement point M. Herzog à l'époque où il publiait sa *Gallia Narbonensis*, car il l'eût inséré tel que Gruter l'a donné (p. 385) dans le Recueil d'inscriptions municipales qui forme le complément de son livre :

T. COMINIVS · C · F · P
DVOMVIR · AEDILIS
INT. RREX

L'état actuel du monument ne permet pas de décider si le mot en partie disparu qui suivait les deux sigles C. F. était un *cognomen* ou le nom de la tribu *Papiria* (PAP), ce qui ferait alors du mot *duomvir* un *cognomen*. Le chanoine Rainouard qui a copié le premier le texte de l'inscription (1539-1564) lisait ou croyait lire PO, ce qui trancherait la question en faveur d'un *cognomen* grec, romain ou celtique.

[11] Un savant légiste allemand, M. Rein d'Eisenach, assurait formellement, dans un récent travail, que le titre de cette magistrature extraordinaire, déjà rare à la fin de la République, disparaît complétement à partir de l'époque impériale : *In der Kaiserzeit war natürlich nicht mehr daran zu denken.* (Dr Pauly's, *Encyclop. sub voce Interrex.*) — Nous retrouvons le mot *interrex*, employé comme *cognomen* cette fois, dans une inscription archaïque de Nîmes, que nous reproduisons ici d'après M. Herzog :

C · ANNIVS · C · F · COR
INTERREX · VOVIT
POSVIT

(*Gall. Narbon. Append. epigr.* n. 179.)

de cette ville avec ceux de Montauban, de Lavaur, de Saint-Papoul, de Mirepoix, de Pamiers, de Rieux & de Lombez. Ces peuples jouissoient du droit latin[1], & par conséquent leur gouvernement étoit libre.

Toulouse, *Tolosa Tectosagum*, étoit leur capitale. Sa situation sur la rivière de Garonne, au milieu d'un pays très-fertile, étoit des plus avantageuses, soit pour le commerce, soit pour l'agriculture, ce qui lui procuroit l'abondance, surtout depuis que ses habitans, après avoir abandonné l'exercice des armes, ne s'adonnoient plus qu'à la culture des terres & au gouvernement[2] politique. Il n'est pas aisé de fixer l'époque de sa fondation. Il paroît seulement, sur le témoignage de Justin, qu'elle subsistoit au cinquième siècle de la fondation de Rome & dans le temps de l'expédition des Tectosages dans la Grèce[3]. Les Romains, après avoir conquis le pays des Volces, la mirent d'abord au nombre des villes alliées à leur République ; ils y établirent dans la suite une colonie romaine qui devint riche & puissante. Elle étoit déjà célèbre avant la conquête des Romains par deux temples d'Apollon & de Minerve, & c'est peut-être ce dernier qui lui fit donner le nom de Palladienne, *Palladia*[4], autant que les belles-lettres qu'on y cultivoit avec soin[5]. Plusieurs fameux rhéteurs enseignèrent, en effet, dans

[1] Pline, l. 3, n. 5.

[2] Strabon, l. 4.

[3] Martial, l. 9, *Epigr.* 101. — Ausone, *commemoratio Profess. Burdigalensium.* 16, 17, 19, — *Parentalia*, 3. — Sidoine, *Carmina.* 7.

[4] Acta S. Saturnini, *apud* dom Ruinart, *Acta sincera.* Voir Catel, *Mém.* p. 112. & au tome II de cette édition les preuves, chroniques. (E. M.)

[5] Il serait presque inutile, après ce que nous avons dit dans plusieurs des notes précédentes, d'examiner & de discuter une à une les opinions erronées que l'on s'est faites pendant des siècles sur les origines de la ville de Toulouse, dont on reculait l'existence comme grande ville & comme métropole, au moins jusqu'au troisième siècle avant notre ère. Il nous suffira de rappeler en deux mots que ces assertions complaisantes, dont les Bénédictins se sont faits les échos dans un livre d'une incontestable valeur, reposent exclusivement sur un texte légendaire de Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée, dont nous avons discuté ailleurs l'authenticité & la portée[1].

Le titre de colonie, sous lequel ils la désignent, sur la foi du géographe Ptolémée, ne serait, dans tous les cas, qu'un titre purement honorifique, puisque nous savons de source certaine qu'elle figurait encore au temps de Pline parmi les villes latines de la Province[2], après avoir été honorée, dans les premiers temps de la conquête, du titre de ville alliée ou fédérée, comme nous l'apprend un texte de l'historien Dion, sur lequel nous reviendrons plus loin. — Les monnaies de cette prétendue colonie, qui aurait eu, comme *Nemausus*, son atelier monétaire, n'ont jamais existé que dans le recueil du faussaire de Goltz (Goltzius), qui inventait, comme on le sait, des monnaies autonomes ou coloniales à l'usage de toutes les grandes villes de l'Empire, dont chacune retrouvait ainsi dans son livre ses titres de noblesse... vrais ou faux[3]. — Les deux temples si longtemps célèbres d'Apollon & de Minerve, que l'on reportait sans hésitation à l'époque gauloise, & dont l'un aurait valu à la ville l'épithète de *Palladia*, sous lequel le poëte Martial l'a désignée le premier (dans un tout autre sens évidemment[4]), ne reposent point, comme nous le verrons bientôt, sur des fondements plus solides & ne résistent pas mieux à un examen attentif.

Ce n'est en réalité qu'un siècle ou un siècle & demi avant notre ère que commence ce que l'on pourrait appeler l'histoire sérieuse de la ville, celle qui repose sur les témoignages d'écrivains dignes de foi, confirmés à leur tour par des monuments

[1] Voir au tome II, la *Note* CVI.

[2] *Oppida Latina..... Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini* (Plin. *Hist. nat.* l. 3, c. 4 5). Voir sur cette question que nous reprendrons plus loin les deux dissertations publiées par MM. Benech & Humbert, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse.*

[3] COL. TOLOSA : (*numus*) *Galbae : Goltzius, Thesaur. rei Antiquar. huberrimus*, Antverp. 1575, c. XVIII, fol. 151 (& non 241 comme le disent les Bénédictins), col. 1. Ces tristes inventions du faussaire hollandais ont été signalées & démontrées de manière à ne pas laisser place au doute par le judicieux Eckhel, le fondateur de la critique & de la science numismatique. (Eckhel, *Doctrin. num. veter. prolegomena*, t. 1, c. 22, p. CXLI & seq.

[4] *Marcus (Antonius) Palladiae non inficianda Tolosae,*
Gloria, quem genuit pacis alumna quies.
(Mart. l. 9, 99.)

les écoles de cette ville, & entre autres Arborius, Exupère, Sédatus, Statius-Ursulus, &c. Les Romains eurent soin de l'embellir d'un Capitole, d'un palais, d'un amphithéâtre & de plusieurs autres édifices publics; on voit encore des vestiges de ce dernier du côté du château qu'on appelle Saint-Michel. Ses murs étoient de brique, & son étendue, du temps d'Ausone, étoit si grande, qu'elle formoit comme cinq différentes villes. Elle cédoit pourtant à Narbonne, à qui le même auteur donne le douzième rang parmi les villes célèbres des Gaules de son temps, tandis qu'il ne donne à Toulouse que le quinzième. Dans toutes les anciennes notices, elle précède, après la métropole, les autres cités de la Narbonnoise première. Les médailles[1] qui nous restent de cette ancienne colonie prouvent qu'il y avoit une monnoie du temps des Romains.

Les anciens itinéraires nous ont conservé les noms de quelques lieux du pays toulousain; mais nous ne pouvons en connoître les différentes situations que par les distances marquées sur les grandes routes & par un reste de leurs anciens noms. Le lieu[2] appelé anciennement *Vernosolem* & situé à quinze milles de Toulouse, sur la route du pays de Comminges, est vraisemblablement le village qu'on appelle encore aujourd'hui la Vernose, situé en effet à quinze milles de cette capitale du Languedoc, vers les frontières du diocèse de Rieux & sur la petite rivière de Louge, à une lieue au-dessus de Muret, & au sud-ouest de cette dernière ville. *Aquae siccae,* marqué dans le même itinéraire à quinze milles de *Vernosolem,* en tirant vers le même pays de Comminges, devoit être aux environs de la ville de Saint-Julien, située sur la Garonne & dans l'ancien Toulousain. A vingt-six milles d'*Aquas siccas,* en allant dans le Comminges, toujours au sud-ouest de Toulouse, étoit, suivant l'itinéraire d'Antonin, le lieu de *Calagurgis,* qu'on prétend être la patrie de l'hérétique Vigilance, natif du pays de Comminges. Un[3] moderne conjecture que la ville de Cazères, sur la Garonne, est ce même *Calagurgis;* mais, outre que les distances ne conviennent pas tout à fait, puisque *Calagurgis* ou *Calagurra* étoit à quarante-six milles de Toulouse, & que Cazères n'en est éloigné que d'environ quarante
Éd. origin. t. I, p. 57
milles, il est constant d'ailleurs que la ville de Cazères a toujours dépendu du Toulousain & non pas du Comminges, & qu'elle est encore aujourd'hui du diocèse de Rieux, ancien membre du diocèse de Toulouse. Il est donc plus vraisemblable que l'ancien *Calagurris* est le village de Hour ou Houra, au diocèse de Comminges. Ce lieu est situé à l'embouchure de la rivière de Salat

contemporains d'une authenticité irrécusable. Nous avons consacré plusieurs notes à l'examen & à la discussion de ces témoignages historiques ou archéologiques qui se complètent ici, en se contrôlant, les uns par les autres. Mais les développements de nature diverse qu'ont entraînés à leur tour ces études spéciales, se trouveraient à l'étroit dans ces prolégomènes où les Bénédictins ont multiplié, comme à plaisir, les questions d'origine qui exigeraient presque toutes une rectification spéciale. Nous les renvoyons au chapitre xxxv du livre II où le nom de *Tolosa* reparaît de nouveau dans l'histoire de la Province, à l'occasion de l'invasion des Cimbres qui la regardaient avec raison comme une ville encore barbare, soumise de nom plutôt que de fait aux Romains. [E. B.]

[1] Goltzius, *Thesaurus rei antiquariae,* p. 241 [251].

[2] Itinéraire d'Antonin, p. 29.

[3] Voir *Description historique de la France,* part. 1, p. 199.

dans la Garonne, sur les frontières de l'ancien Toulousain, & se trouve dans les distances marquées dans les itinéraires, à quarante-six milles de Toulouse & à vingt-six de l'ancien *Lugdunum Convenarum*, capitale du pays; il paroît d'ailleurs que le nom de ce village est formé des deux dernières syllabes du mot *Calagurris* ou *Calagurra*, dont on aura supprimé les premières[1]. Les

[1] **L'ancienne *Calagorris* des *Convenae*, dont on cherche l'emplacement depuis plus de deux siècles[1], était probablement située sur le plateau de Saint-Cizy, qui domine la rive gauche de la Garonne, à quatre kilomètres de la ville actuelle de Cazères, avec laquelle l'identifiait Danville en s'autorisant surtout de l'affinité des deux noms[2]. Il existe encore, à l'extrémité de ce plateau, sur un pli de terrain qui ride la plaine (de là son nom de *Serre* ou *Serres*, en latin *Serra*), un petit *oppidum* en forme de parallélogramme, dont la construction doit remonter à une époque très-ancienne, car on y trouve, à une faible profondeur, des débris de l'époque celtique mêlés à des objets d'apparence romaine. Au-dessous & à quelque distance de l'*oppidum* s'étend une vaste nécropole (elle ne mesure pas moins de quatre hectares de superficie), dont les tombes, encore en place pour la plupart, ont été récemment explorées par un jeune archéologue, M. Adolphe Gantier[3], qui a publié, sur cette question longtemps controversée, une dissertation étudiée sur les lieux & rédigée avec beaucoup de mesure[4]. Il y prouve, par de fort bonnes raisons, que la voie romaine de Toulouse à Dax, qui laisse de côté la ville actuelle de Cazères (dont les titres ne remontent point au-delà du douzième siècle de notre ère), traversait du nord au sud le plateau de Saint-Cizy, où il en a reconnu sur plusieurs points des vestiges bien caractérisés[5]. La ville antique, située sur cette voie, comme nous l'apprend l'*Itinéraire d'Antonin*, s'y retrouverait exactement à vingt-huit mille pas de *Lugdunum Convenarum* & à seize mille pas de *Vernosol* (Lavernose)[6].**

De la ville proprement dite, dont nous connaîtrions à peine le nom sans cette mention de l'*Itinéraire* & les anathèmes de saint Jérôme à l'adresse de *l'aubergiste* Vigilance (*caupo Calagurritanus*), il ne reste aujourd'hui que des substructions sans caractère, disséminées dans la plaine, au-dessous de la nécropole & à quelque distance de l'*oppidum*[7]. Mais les monnaies[8] & les débris antiques que l'on y découvre en très-grand nombre ne permettent point de douter qu'elle n'ait été étendue & même populeuse, quoique rustique & à demi-barbare, comme l'étaient souvent les villes gauloises ou ibéro-gauloises de l'ancienne Aquitaine. Celles de ces monnaies que M. Gantier a recueillies avec une foule d'autres objets de nature & de matière très-diverses, mesurent toute la période qui s'étend depuis les derniers temps de la République jusqu'aux derniers siècles de l'Empire, époque à laquelle appartiendraient aussi la plupart des tombes en forme d'auge de la nécropole[9]. Une des plus remarquables, par la matière comme par le travail[10], porte sur une de ses faces le monogramme du Christ, que l'on retrouve associé à d'autres symboles chrétiens, sur d'autres sarcophages extraits à diverses époques de ce cimetière abandonné[11]. On n'y a trouvé jus-

[1] On sait que le géographe Samson la plaçait sur le Salat, à Saint-Lizier, l'ancienne métropole des *Consorani*, qui n'ont rien de commun avec les *Convenae*. — Les Bénédictins qui se sont décidés pour le village de Hour, au confluent du Salat & de la Garonne, n'ont point assez remarqué que le nom de ce village, dont ils paraissent surtout frappés, n'est qu'une altération du latin *furca*, en roman *fourc* & *hourc*. — En la plaçant à Martres-Tolosane (ou plutôt à Chiragan, près de Martres), à l'aide de calculs plus ou moins exacts & d'inscriptions antiques inventées par lui, M. Dumège voulait donner un cadre & un nom dignes d'elles à ses belles découvertes de la *villa* de Martres qui exclurait, pour le dire en passant, plutôt qu'elle ne supposerait le voisinage d'une grande ville antique.

[2] *Notice de la Gaule*, sub voce, p. 81-82.

[3] Elles avaient été signalées avant lui par le colonel Gleize & par M. l'abbé Carrière, qui ont les premiers ramené l'attention sur cette question de géographie ancienne, tranchée complaisamment par M. Dumège.

[4] *Nouvelles recherches sur la ville de Calagurris Convenarum*. Toulouse, 1869, in-4°, avec deux plans.

[5] Un des tènements du plateau a conservé jusqu'aujourd'hui le nom roman de l'Estrade (*strata*, *strata via*).

[6] Il faut dire pourtant que M. Gantier n'arrive à cette précision qu'en admettant deux transpositions dans le texte de l'*Itinéraire* : celle d'*Aquae Siccae* (Seyches ou Seysses), qu'il place avec nos grands géographes Valois & Danville entre *Vernosol* & *Tolosa*, & celle d'*Aquae Convenarum* qu'il intercale entre *Lugdunum* & *Calagorris*, en identifiant cette ancienne station thermale, dont l'emplacement est très-contesté, avec Labarthe-de-Rivière. — Nous l'engageons aussi, s'il revient un jour sur ces questions de distance toujours délicates, à recourir aux plus récentes éditions de l'*Itinéraire*, à celle de MM. Parthey & Pinder notamment, à laquelle M. Léon Renier a emprunté le segment relatif à la Gaule, publié en 1850 dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*.

[7] Qui servait avant & pendant l'époque romaine de lieu de refuge à ses habitants.

[8] M. Gantier en a réuni plus de quatre cents pour sa part.

[9] Il est remarquable, en effet, que l'on n'ait point retrouvé à *Calagorris* de tombeaux romains remontant à l'époque de l'incinération, analogues à ceux qui bordaient la même route (*Ab Aquis terebellicis Tolosam* : Léon Renier, *l.l.*) au-dessus & au-dessous de *Lugdunum*. (Voir *passim* nos études sur l'épigraphie des *Convenae*.)

[10] Elle est, comme plusieurs autres, en marbre blanc de Saint-Béat.

[11] Ils servent en général d'auge ou de fontaine dans les métairies du voisinage. M. Gantier calcule que l'on en a ainsi déplacé & profané plus de cent cinquante.

autres lieux du pays toulousain marqués dans les itinéraires sont les stations *Ad nonum* & *Ad vicesimum*, sur la route de Toulouse à Narbonne, dans la même distance à peu près où sont situés aujourd'hui les lieux de Montgiscard & de Villefranche de Lauragais [1]; *Badera*, qui est peut-être le lieu de Barelles, ou bien, selon Catel, celui de Baziége; *Bucconis*, dont le nom répond à celui de la forêt de Bouconne, dans le comté de l'Ile-Jourdain, à la gauche de la Garonne, & la station *Ad Jovem*, qui étoit à sept milles de Toulouse. Le nom de ce dernier lieu nous fait conjecturer qu'il y avoit un temple de Jupiter.

Il seroit beaucoup plus difficile de déterminer la situation de *Crodunum*, de *Vulchalo* & de *Cobiomagus*, dont Cicéron fait mention [2] dans une de ses oraisons; ces lieux étoient compris dans le pays des Volces ou dans la partie de la Narbonnoise située en deçà du Rhône, mais nous ne savons pas s'ils étoient situés dans l'étendue du pays des Toulousains. Le dernier étoit entre Narbonne & Toulouse; il paroît que les deux autres n'étoient pas éloignés de la mer & qu'ils avoient même des ports [3].

On connoît encore par les itinéraires trois autres lieux qui, suivant leur distance, devoient appartenir aux peuples toulousains. Le premier est *Hebromago* ou *Eburomagi*, sur la grande route, à quatorze milles de Carcassonne vers Toulouse; le second *Sostomago*, entre ces deux villes, & *Elusione*. La situation du premier convient à Bram, baronnie voisine du canal de Languedoc & dont le nom a quelque rapport avec *Ebromagus*; le second pouvoit être situé aux environs de Castelnaudary, & le troisième est, à ce qu'on prétend, l'endroit appelé Luz [4], dans le comté de Carmaing, au diocèse de Toulouse, ce qui est assez vraisemblable.

qu'ici aucune inscription, ni païenne ni chrétienne. [E. B.]

[1] M. Herzog, qui paraît ne pas connaître le livre des Bénédictins ou n'en tenir aucun compte, car il ne le cite nulle part, se contente de rappeler ici l'opinion de Lapie, un géographe de cabinet, sans notoriété du reste, qui place la station *Ad vicesimum* à Vieillevigne, tandis que Uckert, un géographe d'outre-Rhin, la place à Saint-Rome. Celle *Ad nonum* répondrait, suivant le premier, à Ponpertuzat; suivant le second, à Castanet (Ernst Herzog, *Gall. Narb.* p. 128). — Nos lecteurs nous sauront gré de ne pas leur signaler comme des choses sérieuses ces tâtonnements géographiques, dont les plus précis (Voir *suprà* & *infrà sub voc. Vernosol, Aquae Siccae, Hebromagus, Badera, Bucconis*, &c.) auraient eux-mêmes besoin de vérification & de contrôle. [E. B.]

[2] Cicéron, *pro Fonteio*.

[3] Le lieu de *Crodunum*, que l'on a déplacé aussi bien des fois, en corrigeant arbitrairement un texte probablement altéré de Cicéron dans lequel ce nom figure (*Pro Fonteio*, c. IX, 19), paraît avoir été situé à l'ouest ou au nord de *Tolosa*, puisque l'orateur, en citant plus loin le nom d'un autre village, *Cobiamachus* (*Cobiomagus?*), remarque expressément qu'il était situé sur l'embranchement de la voie *Domitia*, qui menait de Narbonne à Toulouse [1]. Le petit village de Gourdan, où on le place aujourd'hui, sans autre raison que l'affinité des deux noms, aurait au moins l'avantage de le rapprocher de *Vulchalo* [2], dont la position à *Bouchalot*, sur la Garonne, se trouverait ainsi confirmée. (Voir *suprà*, la Note sur les Volkes Tectosages [3].) [E. B.]

[4] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. p. 188.

[1] *Si qui Cobiamacho, qui vicus inter Tolosam & Narbonem est*... (Cic. *pro Fonteio*, c. IX, 19.)

[2] Comme l'orateur les rapproche... *Croduni, Porcium & Munium ternos victoriatos* (demi-deniers), *M. Vulchalone Serraeum binos victoriatos*..... (*l.l.*) Il s'agit ici du péage établi par Fonteius, *portorii nomine... in singulas vini amphoras* qui circulaient dans le pays. C'est probablement ce mot de *portorium* mal compris, qui aura fait croire aux Bénédictins que *Crodunum* & *Vulchalo* étaient situés sur la mer.

[3] M. Mommsen, qui lit *Secroduni* (... *se crodunt?*) au lieu de *Croduni*, a récemment proposé *Segodunum* (Rodez) chez les *Rutheni provinciales* (*Excurs. ad Orat. M. Tull. Cicer. pro Font.* a Car. Halm. edit.), que repousse M. Herzog lui-même, en s'appuyant du reste sur de très-bonnes raisons.

An de Rome 635

XVII. — *Les Lutévains.*

Les Lutévains ou peuples de Lodève, *Lutevani* ou *Foro Neronienses*, étoient du nombre des Volces Tectosages. Lodève, que les Gaulois appeloient indifféremment *Luteva, Loteva* ou *Lodeva,* & les Romains *Forum Neronis,* étoit la principale ville[1] de ces peuples, à laquelle les anciens donnoient tantôt le nom de château & tantôt celui de cité. L'usage qu'elle avoit du droit latin est une preuve de la liberté de son gouvernement.

XVIII. — *Béziers.*

Il y avoit encore quelques villes dans le pays des Tectosages dont les anciens ont négligé de nous faire connoître les peuples particuliers qui les occupoient. Celle de Béziers est de ce nombre ; elle devoit être une des plus considérables des Tectosages par l'avantage & l'agrément de sa situation sur la rivière d'Orb. Les Romains y établirent dans la suite une colonie qui est appelée dans les notices *Civitas Biterrensium, Baeterra* ou *Blitterra Septimanorum ;* c'est de cette colonie, composée des vétérans de la septième légion, qu'elle tiroit ce surnom. Une médaille grecque, frappée, à ce qu'on[2] prétend, dans cette ville, prouveroit en même temps qu'elle avoit droit de faire battre monnoie & qu'on y cultivoit les lettres grecques, s'il étoit bien certain que cette médaille a été fabriquée à Béziers, dans la Gaule Narbonnoise, & non pas dans une ville de Grèce de même nom. Les vins de Béziers étoient très-estimés du temps de Pline[3].

[1] Pline, l. 3, c. 4.

[2] Hardouin, *Opera*, p. 33.

[3] Strabon & Méla, qui écrivaient l'un & l'autre au commencement du premier siècle de notre ère, parlent à peu près dans les mêmes termes de la ville de Béziers, qu'ils désignent l'un & l'autre sous les noms de *Baitera* (STRAB.), *Baeterra* ou *Baeterrae*[1] (MÉLA). « A gauche & à droite de Narbonne, dit Strabon, coulent d'autres rivières qui descendent les unes des *monts Kemmènes*, les autres de la *Pyréné*. Elles ont presque toutes des villes situées au-dessus de leurs embouchures & accessibles aux petits navires .. Ceux de ces cours d'eau qui descendent des *Kemmènes*, à l'est de Narbonne, sont d'abord l'*Orbis* (l'*Orb* aujourd'hui), & plus loin l'*Arauris* (l'Hérault)[2]. Sur l'un des deux fleuves est assise la ville forte de *Baitera*, voisine de Narbonne ; sur l'autre, celle d'*Agatha* (Agde), fondation des Massaliotes[3]. »

La ville que décrit ainsi le géographe grec était à cette époque une ville romaine & une colonie, qui plus est, fondée, comme la plupart des colonies romaines de la Province, par les vétérans des légions

[1] La forme la plus ancienne du nom de Béziers paraît être celle de *Bêtarra* (Βήταρρα), que nous ont conservée les monnaies autonomes de la ville, & que reproduit Étienne de Byzance (*sub voce* Βαιτάρρα), d'après quelque géographe ancien qu'il ne nomme pas. C'est évidemment de ce primitif Βήταρρα que dérivait à son tour l'ethnique grec Βηταρρας (au pluriel Βηταρρατις, Βηταρρατις), analogue à celui de Ναμασας — Ναμασατις, Ναμάσατες, sur lequel nous reviendrons. — Strabon la désigne (Voir plus loin) sous le nom de Βαιτερά, que Ptolémée altère en celui de Βαιτιρα. (PTOL. XI, 10, 9) — A l'époque romaine, elle est connue sous les noms de *Baeterrae*, *Beterra*, *Biterrae* (Voir *passim*, MÉLA, PLINE, les *Itineraires* & les *Inscriptions*), d'où est dérivé l'ethnique romain *Baeterrensis*, dont l'orthographe varie comme celle du nom. Festus Avienus, qui écrivait au commencement du cinquième siècle, la désigne sous le nom de *Besarus* (*al. Besara*), qui mènerait à celui de Béziers, si la lecture est exacte :

> ..... *dehinc*
> *Besarum stetisse fama cassa tradidit.*
> (AVIENUS, *Ora marit.* v. 591-92.)

[2] Le nom de ce cours d'eau, que les mss. de Strabon altèrent visiblement (Ῥαυράρις, lib. IV, c. 1, § 6), est écrit de la même manière (Ἄραυρις, *Arauris*) chez Méla, chez Pline & chez Ptolémée.

[3] Τούτων ἐφ' οὗ μὲν Βαίτερα πόλις ἀσφαλὴς ἵδρυται, πλησίον τῆς Νάρβωνος, ἐφ' οὗ δὲ Ἀγάθη, κτίσμα Μασσαλιωτῶν. (STRAB. lib. IV, c. 1, § 6.) — Méla dit, presque dans les mêmes termes : *Tum ex Cebennis demissus Arauris juxta Agatham ; secundum Baeterras Orbis fluit.* (MÉLA, lib. 2, c. 5.)

XIX. — *Agde.* — *Cessero* ou *Saint-Thibéry.* — *Pézénas.*

Agde, *Agatha* ou *Agathe,* du mot grec ἀγαθή, qui veut dire *bonne,* étoit une ancienne ville située vers l'embouchure de la rivière d'Hérault (*Arauris*), dans

républicaines, devenues embarrassantes depuis la fin des guerres civiles[4]. Mais il est certain qu'elle existait aussi longtemps avant ces transformations, puisqu'elle a des monnaies autonomes antérieures ou postérieures à la conquête, qui portent pour légende le nom de *Bétarra,* écrit en caractères grecs[5]. La population qui habitait le territoire dépendant de la ville était désignée sous l'ethnique BHTAPPATIC ou BHTAPPTIC, visiblement emprunté au nom de BHTAPPA. La vigne, que l'on y cultivait de préférence avec l'olivier dont les villes grecques avaient répandu la culture sur tout le littoral, produisait un vin qui passait encore du temps de Pline pour le meilleur de la Province, & que l'on n'altérait point comme ailleurs en le colorant avec du noir de fumée ou en le parfumant à l'aide de décoctions quelquefois malfaisantes[6].

Mais rien ne prouve qu'elle ait été fondée & surtout bâtie par les Volkes Arécomikes, quoiqu'elle leur ait certainement appartenu à l'époque qui a précédé la conquête[7]. La forme caractéristique de son nom, qui paraît plutôt ibérien que celtique[8], l'ancienneté de ses premières murailles, bâties comme celles de Narbonne de blocs mégalithiques, déplacés ou remaniés depuis à bien des reprises, ses monnaies gréco-barbares, frappées au nom de la ville & du peuple (BHTAPPATIC pour BHTAPPATEΣ) & qui indiqueraient seules un certain degré d'organisation & de culture précoce, ont laissé supposer, non sans vraisemblance, qu'elle aurait été fondée, comme les villes antiques d'*Iliberris* & de *Roskino*, situées au pied des Pyrénées, par les populations ibériennes qui habitaient le littoral avant les invasions des peuples de race celtique[9]. Strabon, qui la connaissait mieux & qui la décrit plus exactement qu'aucun de ses contemporains, ne la désigne jamais sous le titre de ville volke, comme le font presque toujours les géographes anciens, en parlant des villes franchement volkes de *Tolosa*, de *Carcaso* & de *Nemausus*[10]. Il se contente de nous apprendre qu'elle était située, avant la conquête romaine, dans les limites du territoire possédé par les Volkes, de la même manière & au même titre peut-être que la ville de Narbonne devenue, on ne sait comment, « le grand port des Arécomikes[11]. »

Ce que l'on peut affirmer au moins, c'est que les *Betarrates* avaient conservé, dans la nouvelle organisation donnée à la Province par les Romains, leur autonomie municipale avec un territoire dépendant de la ville ou de la *Cité* (*Civitas*), comme on l'appelait depuis la conquête. Ce territoire, que les Romains délimitaient rarement d'une manière arbitraire ou conventionnelle était ici borné du côté du sud par les côtes de la mer, formées entre les deux rivières de grèves basses sans ports comme sans étangs; à l'ouest par le cours de l'Orb[12] dont

[4] Ces vétérans étaient ceux de la septième légion, comme nous l'apprend un texte de Pline (... *Baeterrae Septimanorum*, PLIN. lib. 3, c. 4 5), confirmé à son tour par le témoignage des inscriptions antiques.... *Sept(imanorum) Baeterr(ensium colonia)*. (Inscr. encastrée jadis dans les murs de Narbonne: Voir au tome II de cette édition.) — Elle est désignée sous le titre de *Iuliae Baeterrae* dans une autre inscription de Beziers. (HERZOG. *Gall. Narb. Append. epigr.* n. 82.)

[5] Le type habituel de ces monnaies que l'on rencontre, assez rarement il est vrai, sur tout le littoral, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, est une figure virile vue de profil, dans laquelle M. de la Saussaye croit reconnaître un Hercule (*Numismatique de la Gaule Narbonnoise*, p. 85), mais qui serait tout aussi bien le dieu topique de la ville ou de la montagne, affublé par quelque monétaire grec des attributs d'Hercule (la massue dans le champ, au revers le lion en course avec la lettre N à l'exergue). Nous remarquerons, à ce sujet, que le dieu a la main droite levée & les doigts écartés, en signe de protection ou de force, comme certaines de nos divinités pyrénéennes. — Le savant numismatiste aurait été beaucoup trop loin dans tous les cas en reportant jusqu'au troisième siècle ces curieuses monnaies, dont la fabrique & la forme des lettres (le C substitué à l'Σ, &c.) indiqueraient tout au plus les derniers temps de la République romaine. M. Herzog a cru reconnaître la sigle du *emis* dans le champ d'un des exemplaires publiés par M. de la Saussaye. (*Gall. Narb.* p. 30, not. 92.)

[6] *Baeterrarum intra Gallias consistit auctoritas... officinam ejus rei fecere tinguentes fumo utinamque non & herbis ac medicaminibus noxiis.* (PLIN. *Nat. hist.* lib. XIIII, 6 8, edid. Sillig.-Iahn.)

[7] Voir plus bas c. XX la note sur les Volkes Arécomikes.

[8] Voir à ce sujet M. de la Saussaye. *l.l.* p. 184; & M. Boudard qui traduit ce nom (qu'il écrit en suivant lui *Nedhera-Petarra*), par celui de colline. (*Numismatique ibérienne*, p. 2;6.)

[9] Voir *passim* les notes précédentes.

[10] ...*Carcasum Volcarum Tectosagum... Nemausum Arecomicorum... Tolosani Tectosagum.* (PLIN. l. 3, c. 4 5.)

[11] [illegible] Νάρβων λέγεται. (STRAB. l. 4, c. 1, § 12.) — Il faut ajouter à toutes ces raisons que les monnaies de bronze des *Betarrates* (on n'en connaît point d'autres) n'ont aucun rapport de fabrique, de type & de poids avec celles des Volkes Arécomikes & de *Nemausus* leur métropole. Elles se rattacheraient plutôt aux monnaies gallo-grecques que frappaient vers le même temps les rois ou les peuples gaulois du littoral. (Voir au t. I, notre *Note sur la numismatique de la Narbonaise.* Nous songeons, surtout ici, au petit peuple des ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ ou ΤΑΛΗΤΕΣ) dont les monnaies portent aussi une légende grecque, doublée quelquefois d'une légende ibérienne.

[12] Voir WALCKENAER, *Géographie des Gaules*, passim; E. HERZOG. *l.l.* p. 123; & les Cartes d'essai de la commission topographique de la Gaule.

An de Rome 636

la mer; elle donnoit son nom à un étang voisin. Ptolémée, qui la place dans une île du même nom, l'appelle Ἀγαθὴ πόλις, qui signifie *bonne ville;* ce qui a donné lieu à quelques géographes modernes[1] d'en faire deux villes, l'une appelée *Agatha* & l'autre *Agathepolis.* Son nom désigne assez son origine grecque. Les Phocéens ou Marseillois furent en effet ses fondateurs; son territoire étoit compris dans le pays des Volces Tectosages. La colonie que les Marseillois y établirent demeura sous leur obéissance, jusqu'à ce que cette ville passa sous celle des Romains; ceux-ci en étoient déjà les maîtres du temps de Pline; elle étoit pour lors comprise dans la Province romaine. Les plus anciennes notices des cités des Gaules n'en font cependant aucune mention[2].

Éd. origin. t. I, p. 58.

C'est sur la côte d'Agde qu'étoient situées l'île de Brescou (*Blasconis*), la montagne de Cette (*Mons Setius*), & la colline de Mèze (*Mesua*), qui étoit dans une presqu'île jointe au continent par un isthme fort étroit. *Cessero Tectosagum,* aujourd'hui Saint-Thibéry, étoit dans le continent; on l'appeloit aussi *Araura,* à cause de la rivière d'Hérault qui passe au voisinage. Pézénas (*Piscenae*), que la bonté de ses laines rendoit célèbre, n'en étoit pas éloignée. Ces deux villes avoient l'usage du droit latin.

XX. — *Volces Arécomiques.*

Les Volces, comme nous l'avons déjà dit, étoient divisés en Tectosages & en Arécomiques. Il nous reste à parler à présent des derniers, qui s'étendirent d'abord des deux côtés[3] du Rhône. On comprenoit en effet parmi eux une partie des peuples situés à la gauche de cette rivière, dans la Provence & le Dauphiné; mais sous le gouvernement de Man. Fonteius, Pompée ayant dépouillé les Arécomiques & les Helviens d'une partie de leurs terres, qui furent données aux Marseillois, les premiers ne s'étendirent plus qu'à la droite du Rhône vers la côte[4] de la mer Méditerranée, & dans le pays qui

les *Betarrates* possédaient les deux rives, & à l'est par celui de l'Hérault, sur lequel s'échelonnaient déjà les villes latines de *Cessero* (Saint-Thibéry) & de *Piscenae* (Pézénas), entourées chacune de leur territoire. C'était là que s'élevait, à quelque distance de la mer, la ville forte de Béziers, πόλις ἀσφαλής (STRABON), assise, comme elle l'est toujours, sur les croupes d'une montagne escarpée de trois côtés, au pied de laquelle bruit la rivière de l'Orb. Le géographe qui en décrit d'une manière si précise le site & l'aspect, y était arrivé par la voie *Domitia* que coupaient de loin en loin des cours d'eau torrentueux, descendus ici des hauteurs du mont Kemmène[13]. Ainsi resserré du côté de la mer, le territoire de la cité ne s'épanouissait réellement que du côté des Cévennes, où il confinait, par des plaines ondulées & des vallées quelquefois fertiles, avec celui des *Lutevani,* dont la métropole (*Lutevae, Lotevae, Loteva,* Lodève) porte cette fois un nom celtique d'apparence. [E. B.]

[13] Ἐκ τοῦ Κεμμένου φέρονται πρὸς τὴν θάλατταν. (STRAB. l. 4, c. 1, § 6.)

[1] Briet. *Gall. antiq.* l. 6, c. 4. — Voir aussi Walckenaer, *Géographie des Gaules,* t. 1. [E. M.]

[2] Le véritable nom d'Agde était, dit-on, *Agathe tuche,* Ἀγαθὴ τύχη; il lui avait été donné par les navigateurs phocéens, fondateurs de Marseille, comme pour rappeler le souvenir de l'heureuse issue de leur navigation; placée à l'embouchure de l'Hérault, c'était la plus éloignée des colonies massaliotes, situées en deçà des Pyrénées. Elle avait reçu de *Massalia* ses dieux & son culte, & c'est à ce titre qu'on voit figurer sur ses monnaies Diane & le lion. — Voir de la Saussaye, *Numismatique de la Narbonnoise.* [E. M.]

[3] T. Live, l. 21, c. 26.

[4] Strabon, l. 4, p. 186.

comprend aujourd'hui les diocèses de Nimes, d'Alais, d'Uzès & de Montpellier, ce qui fait une partie considérable du bas Languedoc[1]. Cette côte étoit dégarnie de villes & de bourgs, parce que, comme remarquent les anciens géographes, elle étoit entrecoupée d'un grand nombre d'étangs qu'on appeloit anciennement les étangs des Volces, *Stagna Volcarum;* les principaux sont à présent ceux de Frontignan, de Maguelonne & de Perols. Quant à l'étymologie du nom d'Arécomiques, un moderne[2] la tire, avec assez de vraisemblance, de deux mots grecs Ἄρης & κώμη, qui signifient le pays de Mars, *Martis regio.* On pourroit aussi la faire dériver du mot gaulois *ar,* qui signifie *mer,* & du mot grec κώμη, qui veut dire habitation; ainsi le nom d'Arécomiques signifieroit habitans d'une côte de mer. Ces peuples habitoient, en effet, sur une partie des côtes de la Méditerranée[3].

[1] Voyez tome II, *Note* XI.

[2] Spon, *Recherches,* p. 163.

[3] A l'époque où Strabon voyageait dans le sud de la Gaule, qu'il a décrite d'une manière si exacte, surtout lorsqu'il parle de ce qu'il a vu lui-même, les Volkes Arécomikes habitaient encore, à l'ouest du Rhône[1], le pays marécageux & fertile resserré entre les Cévennes & la mer, bordée ici d'une chaîne presque continue de lagunes[2]. Il nous apprend qu'ils ne possédaient plus ni pâturages ni troupeaux sur la rive gauche du fleuve, occupée alors par les Cavares & les Salyes[3]; mais ils avaient en revanche gagné du terrain, & beaucoup de terrain du côté de l'ouest, s'il est vrai, comme il l'assure, que leurs possessions se soient étendues jusqu'à la ville maritime de Narbonne « que l'on appelait encore, de son temps, le port des Arécomikes[4]. »

Cette tradition, que le géographe avait probablement recueillie dans le pays & qu'il paraît accepter avec toute confiance puisqu'il y revient dans un autre passage[5], contredirait formellement l'assertion de Ptolémée, qui attribuait, lui, aux Volkes Tectosages la lagune & le port de Narbonne[6]. Elle prouverait au moins que les Volkes de l'est, longtemps inférieurs à ceux de l'ouest, avaient eu aussi leur moment de puissance & leur jour d'expansion, car il est difficile de supposer qu'ils aient possédé le port de Narbonne & les bouches de l'Aude sans tenir les vallées de l'Orb & de l'Hérault, situées l'une & l'autre à l'est de Narbonne[7].

A cette époque brillante de leur histoire que nous ne faisons qu'entrevoir, il est vrai, leurs frontières, tracées d'une manière plus ou moins précise, se seraient étendues de la rive droite du Rhône à la basse vallée de l'Aude, en embrassant les étangs du littoral, désignés de très-bonne heure sous le nom d'*Étangs des Volkes*[8]. Du côté des Cévennes, revêtues encore de sombres forêts de pins ou de taillis de chênes verts[9], leurs établissements se seraient propagés plus lentement en remontant les vallées torrentueuses qui coupent de loin en loin les *causses* étagés & les *garrigues* aromatiques de la montagne. Les petites villes actuelles de Nages (*Anagia*), d'Anduze (*Andusia*), d'Alais (*Alesto, Alest, Alès*), & d'Uzès (*Ucetia*), qui paraissent toutes antérieures à la conquête romaine & que l'on trouve de toute antiquité soumises aux Volkes Arécomikes[10], devraient probablement leur origine à ces premiers essais de colonisation dont l'histoire a perdu le souvenir[11].

Mais il ne faudrait pas conclure de ces indications que le pays circonscrit dans ces limites ait été habité ou occupé tout entier, même dans la plaine, par des populations de race volke, car Strabon remarque lui-même que les Arécomikes n'en possédaient qu'une partie, « la meilleure, il est vrai,

[1] ... ἐπὶ θάτερα μέρη τοῦ ποταμοῦ. (STRAB. l. 4, c. 1, § 12.)

[2] ... *Inter Volcas & Cavaras emittitur (Rhodanus). Ultrà sunt stagna Volcarum.* (POMP. MELA, l. 2, c. 5.)

[3] ... τοὺς Σαλυας ἔχοντες ἀντιπαρήκοντας αὐτοῖς ἐν τῇ περαίᾳ καὶ τοὺς Καουάρους. (STRAB. *l.l.*)

[4] τούτων δ' ἐπίνειον ἡ Νάρβων λέγεται... (STRAB. *l. l.*)

[5] Voir plus loin.

[6] Voir plus haut la note sur les Volkes-Tectosages,

[7] Herzog, *Gallia Narbonensis,* p. 122, note 8.

[8] *Ultra sunt stagna Volcarum, Ledus flumen, castellum Latera.* (MELA, l. 2, c. 5.)

[9] *...... Cimenice regio ....*
.... fusa multo cespite
Et aprica silvis.
(FEST. AVIENUS, *Ora marit.* — D. Bouquet, t. 1, p. 99.)

[10] Elles étaient au moins comprises dans le *pagus Nemausensis,* dont le *pagus Ucecrensis* n'est, comme on le sait, qu'un démembrement relativement moderne. — Voir, pour les détails, l'excellent *Dictionnaire topographique* de M. Germer-Durand, publié en 1868 sous les auspices de l'Académie du Gard.

[11] Les mots de Strabon πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες, &c., qu'ont faussés tous les traducteurs, sans en excepter MM. Carl Mueller & Dübner, & que la plupart des historiens reportent aux Volkes Arécomikes, s'appliquent exclusivement aux Volkes Tectosages, comme nous croyons l'avoir démontré dans les notes précédentes. (Voyez la note 15 de la page 112.)

XXI. — *Nimes.*

Nimes, *Nemausus Arecomicorum,* étoit la ville principale de ces peuples & l'une des plus célèbres des Gaules. Elle étoit située à cent stades du Rhône & à

& la plus étendue[12]. » Ailleurs il nous montre, en termes plus précis encore, la métropole de la nation, la ville romaine de *Nemausus,* située à cent stades seulement de la vallée du Rhône, tandis qu'elle était à sept cent vingt stades de Narbonne[13]; ce qui prouve assez clairement que les terres fertiles, possédées & cultivées sans intermédiaire par les gens de la tribu, se trouvaient du côté de l'est & au voisinage du fleuve, comme il le dit en propres termes[14]. Comment supposer, en effet, qu'ils aient été choisir pour y établir le siége de leur gouvernement & le centre de leur administration, comme nous le dirions aujourd'hui, une bourgade perdue à l'extrémité du territoire[15]? Les vingt-quatre cantons dépendants & tributaires de la ville, que Strabon avait trouvés encore habités par « des hommes de même race & de même langue, » étaient probablement tout ce qu'il y avait de Volke dans le sud-est de la Gaule[16], quoique des événements inconnus aient rattaché depuis à ce noyau étranger des populations bien distinctes comme celle des *Baeterrenses,* dont nous venons de parler, & des villes indépendantes comme celle de *Narbon,* devenue, on ne sait trop comment, le grand port des Arécomikes. Les limites de ce territoire *immédiat,* qui répondrait ainsi au pays entre les deux mers & entre les deux fleuves des Volkes Tectosages, nous sont tout aussi inconnues que ses subdivisions territoriales dont les érudits cherchent depuis longtemps l'emplacement & les chefs-lieux[17]. Il y a plus d'une raison de croire pourtant qu'elles étaient à peu près celles de la *civitas* romaine (*colonia Nemausus*) qui embrassait toujours les vingt-quatre cantons ὁμοεθνεῖς de la nation, groupés comme ils l'étaient jadis autour de leur métropole & payant avec elle les impôts établis par les Romains. Ce serait par les mêmes raisons & en vertu du même principe que les territoires occidentaux annexés à celui des Arécomikes en auraient été détachés lors de l'organisation définitive de la Gaule & érigés en circonscriptions distinctes sous les noms de *Lutevani,* de *Baeterrenses,* de *Narbonenses.*

Il ressortirait donc de ces indications que les Volkes Arécomikes, séparés de bonne heure des Volkes Tectosages par des territoires étrangers & des populations plus ou moins soumises, auraient de bonne heure aussi séparé leur destinée de la leur. On ne les voit nulle part associés aux courses de guerre & aux aventures qui ont porté si loin le nom des Volkes occidentaux. Ce n'est même qu'à des époques relativement récentes qu'on les trouve désignés sous le surnom d'Arécomikes, qui paraît inconnu aux écrivains les plus anciens[18]. Pendant que les Tectosages guerroyaient autour d'eux, « du côté de l'occident, » & s'épuisaient au dehors en émigrations aventureuses, ils cultivaient obscurément leurs terres fertiles *de la plage,* où ils s'essayaient, comme tous les peuples celtiques du littoral, à tailler la vigne & à planter l'olivier, à la manière des gens des villes grecques avec lesquels ils s'étaient trouvés de très-bonne heure en voisinage & en bons rapports[19]. Ce serait à cette époque & par eux, suivant toute apparence, que ces cultures lucratives se seraient propagées sur le versant méridional des Cévennes, où on les trouve établies de très-bonne heure autour de centres de populations celtiques[20] qui relevaient eux-mêmes de la

[12] ... τὴν πλείστην. (STRAB. *l. l.*) — Ce que César appelle, même à l'époque celtique, l'*ager* ou le *territorium civitatis.* (CÉSAR, *Bell. Gall. passim.*)

[13] ... διέχει δ' ἡ Νέμαυσος τοῦ μὲν Ῥοδανοῦ περὶ ἑκατὸν σταδίους... τῆς δὲ Νάρβωνος ἑπτακοσίους καὶ εἴκοσι. (STRAB. *l. l.*)

[14] Οἱ μὲν οὖν Οὐόλκαι γειτονεύουσι τῷ Ῥοδανῷ... (STRAB. *l. l.*)

[15] Μητρόπολις δὲ τῶν Ἀρηκομίσκων ἐστὶ Νέμαυσος. (STRAB. *l. l.* —... *Nemausum Arecomicorum.* (PLIN. lib. III, c. 4 [5].) — Elle redevient assez centrale, au contraire, si on recule leurs frontières, à l'est jusqu'au delà du Rhône, dont ils possédaient anciennement la rive gauche, à l'ouest jusqu'à l'Hérault, qui formait la limite de la *Civitas* romaine.

[16] Ὑπηκόους γὰρ ἔχει κώμας τέτταρας καὶ εἴκοσι τῶν ὁμοεθνῶν εὐανδρίᾳ διαφερούσας, συντελούσας εἰς αὐτήν... (STRAB. *l. l.*) | ... *Oppida vero ignobilia (Vocontiorum)* XVIIII, *sicut* XXIIII *Nemausiensibus attributa.* (PLIN. l. 3, c. 4 [5].)

[17] Le document le plus important sur ces questions de géographie locale est incontestablement le fragment d'inscription géographique découvert en 1747, près de la fontaine de Nimes, dans un champ voisin du chemin de Sauve. Cette inscription, sur laquelle nous reviendrons plus loin, n'aurait rien de commun, suivant un celtiste contemporain, avec une inscription en caractères grecs découverte, quelques années auparavant (1742), à peu de distance de la première, & où l'on avait cru reconnaître quelques-uns des noms de lieu de la liste précédente groupés autour de leur chef-lieu ΝΑΜΑΥΣ, écrit en toutes lettres dans le texte de l'inscription. (Voir sur ces deux documents les conjectures souvent discutables de Ménard, *Histoire de Nimes,* t. 7, p. 702, qui ne touche point du reste au texte gallo-grec, probablement parce qu'il n'en tirait rien de raisonnable; de MM. G. Durand & Colson : *Essai sur une inscription celtique,* &c., Nimes, 1851; & la nouvelle interprétation du texte celtique proposée par M. Ad. Pictet dans un article de la *Revue archéologique,* année 1867, p. 1 à 12.

[18] Voir plus haut, p. 108, notes 2 & 3.

[19] *Tunc & vitem putare, tunc olivam serere consueverunt,* JUSTIN. TROG. POMP. *Epitoma,* l. 43, c. 4.)

[20] Nous en trouverions la preuve dans les noms presque

sept cent vingt de Narbonne, sur la grande route d'Italie & d'Espagne, près d'une fontaine ou gros ruisseau de même[1] nom, que quelques-uns[2] ont confondu avec la petite rivière de Vistre, qui en est éloignée de plus d'une demi-lieue. La fondation de cette ville est si ancienne, qu'on n'en sauroit rien dire de certain. Quelques anciens[3] & la plupart des modernes lui donnent pour fondateur un des enfans ou descendans d'Hercule, qu'ils appellent *Nemausus*; mais leur autorité ne paroît pas assez grave pour établir la vérité d'un fait d'une antiquité si reculée[4] : on pourroit croire plus vraisemblablement, avec un

ville sainte de *Nemaus*. La prospérité relative de la nation, qui paraît avoir survécu à celle des Volkes Tectosages, s'expliquerait en partie par ces habitudes laborieuses & agricoles & par la bonne *police* de leur pays, dont l'organisation territoriale remonterait elle-même aux premiers temps de leur histoire, car elle rappelle assez exactement celle des plus anciennes confédérations de la Grèce & de l'Italie. [E. B.]

[1] Ausone, *de claris Urbibus*, 14.

[2] Adrien de Valois, *Notitia Gall.* p. 618.

[3] Étienne de Byzance, *de Urbibus*. — Gruter, *Corpus inscript.* p. 423, n. 5 & 6. — Voir Spon, *Miscellanea*, p. 159 & suiv.; & au tome II de cette édition, les *Inscriptions de Nimes*.

[4] Nous n'avons, pas plus que les Bénédictins, la prétention de ressaisir à plus de deux mille ans d'intervalle les origines de la ville de Nimes, dont le nom est resté inconnu, jusqu'au temps d'Auguste, à tous les écrivains grecs & romains[1]. Tout semble indiquer pourtant qu'elle a commencé, comme beaucoup d'autres, au bord d'une de ces *fontaines saintes*[2], que les peuples de race celtique adoraient, sans leur donner de nom[3], comme les rochers arides ou les montagnes boisées au pied desquels elles jaillissent. C'est ainsi qu'une des villes les plus célèbres de la Gaule méridionale, l'antique métropole des Cadurques[4], paraît devoir son existence & son nom à une fontaine du voisinage[5], connue dans l'idiome celtique du pays sous le nom ou sous les noms de *Divona* (*Div-ona*), qu'un poëte latin du quatrième siècle traduit par ceux de *fontaine divine* ou *divinisée* :

Divona, Celtarum lingua, fons addite divis.
(Auson. *Clar. Urb. Burdigal.* v. 32.)

Dans l'île de Bretagne & dans la Gaule du nord, d'où paraissent sorties les deux nations des Volkes, probablement unies à l'origine, l'épithète *Div*, que l'on retrouve avec le même sens dans toutes les langues aryennes de l'Europe, cède souvent la place à celle de *Nemet* ou *Nemed*, qui s'appliquait, elle, d'une manière générale, à tout lieu *interdit* ou *consacré*[6], comme nous l'apprend encore un poëte latin de la décadence :

Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas,
Quod quasi fanum ingens Gallica lingua refert.
(Venant. Fortunat. l. 1, 9.)

tous celtiques des villes (*Andusia*, *Ucetia*, &c.) & des villages du pays (*Anagia*, *Bru etia*, *Tedusia*, *Vatrude*, &c.) qui paraissent avoir été fondés pour la plupart par les Volkes Arécomiques, puisqu'ils figuraient, suivant toute apparence, parmi les vingt-quatre κῶμαι de la nation. (Voyez au tome II le texte des inscriptions géographiques dont nous venons de parler.

[1] Il figure pour la première fois, si nous ne nous trompons, dans le texte célèbre de Strabon sur les Volkes Arécomikes & sur leur métropole (Voir la note précédente). — Parthénius de Nicée (ou de *Myrleia*), auquel parait remonter comme point de départ la légende (probablement massaliote) du héros *Nemausus*, fils d'Hercule, dont on a fort abusé (Voir Étienne de Byzance, *sub voce*), écrivait encore sous Tibère, qui lisait avec plaisir ses poésies & ses romans. Elle figurait probablement dans son *Traité des souffrances amoureuses* (Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων), dédié à Cornélius Gallus.

[2] Il est presque inutile de rappeler à nos lecteurs que nous employons ici le mot *saint* dans le sens que lui donnaient les anciens; comme nous serons forcé d'employer ailleurs & de la même manière les mots *sacré* (*sacer*, *sacrum*, *sacrae res*, *locus sacer*) & *divin* (*divus Iulius*, *divus Augustus*, *domus divina*, &c.). L'adjectif *sanctus* (*a sancire*), qui se dit comme l'adjectif *religiosus* (Gaïus, *Comment.* 2, n. 4) de tout ce qui est interdit ou inviolable religieusement parlant (sans être pourtant sacré ou consacré : voir les grands dictionnaires, *sub voce*), s'ajoutait même comme épithète au nom de certains dieux, de ceux surtout dont la divinité n'était pas admise ou reconnue par tout le monde : — SANCTO · SANCO · SEMONI DEO FIDIO · SACRUM (*Inscr. Rom.* Orelli, 1860). — SANCIO · SANCTO · T · AELIS... D · D (*Dono Dedit*) (*Inscr. Veron.* Orelli, 1859). — DEO · SANCTO · SERAPI... (Orelli-Henzen, 5836). — C'est dans le même sens que les tombeaux étaient saints : *Deorum Manium jura sancta sunto* (*Lex XII Tab.* Cic. *de Leg.* l. 2, c. 8, § 22), comme les *Manes* (*Manes*, *dii Manes*), dont ils étaient devenus le domaine & l'asile (Voir Orelli, 4775 & pass.).

[3] A la façon des Pélasges dont parle Hérodote, ... ἐπωνυμίην δ' οὐδ' οὔνομα ἐποιεῦντο οὐδενὶ αὐτῶν (Hérod. *Hist.* lib. II, c. 52), & des Germains de Tacite qui adoraient aussi les grands bois & les forêts (*Lucos ac nemora consecrant*) (Tacit. *Germ.* c. 9).

[4] ... Καδοῦρκοι καὶ πόλις Δουήονα [p. Διούονα ?]. (Ptolem. lib. II, c. 6 [7], § 11, *edid.* L. Renier, *Annuaire des Antiquaires de France*, année 1848, p. 254.)

[5] La fontaine toujours célèbre des Chartreux au delà du Lot, que traverse le beau pont de Valentré.

[6] Le nom de *Nem(-au)* ou *Nem(-aus)* que les latins traduisaient sans grand changement par celui de *Nemausus* (*Ne-

illustre & savant évêque de la même ville, qu'elle fut redevable de ses commencemens à celle de Marseille, & que les Phocéens s'étant établis dans

Associée au mot celtique *ona* qui figure aussi dans une foule de noms de lieu de la Gaule ou de la Bretagne, elle servait à désigner d'une manière générique ces fontaines bienfaisantes que l'on déifiait de la même manière, & que l'on adorait sous le même nom (*Nemet-ona*) depuis les rives du Rhin jusqu'à celles de la Tamise[7]. Dans le sud de la Gaule, la tribu celtique des Bituriges Viviskes, qui n'était suivant toute apparence qu'une fraction dissidente des *Bituriges Cubi*, l'un des peuples les plus connus de la Gaule centrale, où il avait longtemps dominé, s'était de même arrêtée au bord d'une belle source qui sortait de terre à l'entrée du désert des *Meduli* (le Médoc aujourd'hui), à quelques pas du fleuve *Garòuna* (*Gar-ona*), où Strabon avait trouvé les émigrants établis depuis plusieurs générations & déjà puissants à leur tour. La ville fondée par eux autour de cette source miraculeuse, car elle naissait presque au milieu des sables, n'était autre chose que la cité florissante de *Burdigala* (Bordeaux)[8], si bien décrite au quatrième siècle par le poëte Ausone, qui nous la montre groupée toujours autour de *sa Fontaine*,

Per mediumque urbis fontani fluminis alveum...
(Auson. *l.l.* v. 17.)

devenue par degrés le génie ou le dieu tutélaire de la ville (*genius urbis, tutela*), comme on le disait dans la langue religieuse des Romains.

Les eaux de la fontaine de Nimes étaient au moins aussi limpides, de l'aveu du poëte lui-même,

..... vitrea non luce Nemausus
Purior.
(Auson. *l.l.* v. 33-34.)

que celles de la source oubliée qui avait attiré & fixé les Bituriges à l'entrée de la *lanne* des *Meduli*. Elles sont encore aujourd'hui la seule eau constante & potable[9] qu'envoient à la plaine voisine des Étangs (*Stagna Volcarum*) les *garrigues* arides du mont Kébenne, au pied desquelles elles sourdent en bouillonnant. Il y a donc plus d'une raison de croire que les choses se sont passées chez les Volkes Arécomikes, devenus les maîtres de cette plaine, comme elles s'étaient passées chez les Bituriges Viviskes, lors de la fondation de *Burdigala*. Ce serait autour & au-dessous du bassin de la fontaine, ou le long des ruisseaux qui lui servaient alors d'émissaires,

... blandas per aquas ....
(*Vetus inscr. rom.* ap. Gruter, p. 93, 11.)

que se seraient groupées d'abord, puis alignées un peu au hasard les chaumières & les rues de la ville naissante, au milieu des saules & des grands roseaux qui les garantissaient de loin en loin contre les feux obliques du soleil. Du côté du nord, d'où souffle par longues rafales le vent fougueux du *Circius* (le Mistral d'aujourd'hui), elles étaient abritées par un cirque de collines arides qui pouvait servir de poste d'observation (*speculum*) ou de lieu de refuge (*oppidum*) en cas de péril.

Les familles que la source avait attirées & réunies au pied de ces collines en se multipliant d'année en année & en se dispersant de proche en proche dans la plaine qu'elle fertilise, y restaient comme suspendues à ses mamelles. Elles se rappelaient, un peu confusément il est vrai, que c'était sur ses bords, à l'abri de ses rochers ou de ses ombrages, qu'avait commencé la jeune communauté (κοινόν, *coetus*), à laquelle les Grecs du littoral donnaient depuis quelque temps le nom flatteur de πόλις (la ville, la nouvelle ville). Celui de Νέμαυσος, auquel ils l'associaient en manière de complément (Νέμαυσος πόλις), était-il autre chose lui-même que le nom de la fontaine étendu par degrés à la ville qui grandissait sur ses bords[10]?

mausum chez Pline, l. 3, c. 4 [5]), ne serait qu'une variante de ce radical, que l'on retrouve suivi ou précédé d'affixes significatifs dans une foule de noms de lieu de la Gaule du nord, parmi lesquels nous signalerons ceux de *Nemetacum*, de *Nemetocenna*, du fleuve *Nemesa*, du peuple des *Nemetes* & d'un *Vernemetum* qui existait en Bretagne, chez les *Coritani*. (Voir l'*Itinéraire d'Antonin*, sub voce.) — Au moyen âge, on y désignait encore, sous le nom de *Nimidae*, les sacrifices païens que condamnaient alors les conciles (*De sacris silvarum quae Nimidas vocant : Carlomanni Capitul. de superstit.*), & les forêts saintes où se pratiquaient toujours ces sacrifices (*Silva quae vocatur nemet*... Dipl. ann. 1031, *in Cartul. eccles. Kimperl.*).

7 Ces indications nous sont fournies par deux inscriptions, dont l'une a été découverte chez les *Nemetes*, sur les bords du Rhin, à Altripp, près de Spire (Orelli-Henzen, 5904); l'autre, en Angleterre, près d'un village qui porte aujourd'hui le nom de Welicot, *la chaumière de la source* (Orelli-Henzen, 5898).

8 Ces curieux détails sur la fondation de la ville marchande (ἐμπόριον) de Bordeaux ont été probablement fournis à Strabon (l. 4, c. 2, § 9) par Posidonius, qui paraît avoir décrit avec soin cette région mal connue, où il avait voyagé l'un des premiers, plus d'un siècle avant notre ère (Voir les notes précédentes). — L'estuaire (λιμνοθάλαττα) sur les bords duquel la ville s'était élevée, n'était autre chose que le bassin de la fontaine dans lequel pénétraient les eaux de la mer à la marée haute, & que l'on avait élargi de manière à en faire une sorte de port intérieur, mieux abrité & plus commode que ne l'est aujourd'hui la rivière.

9 Avec la petite rivière du Vistre, dont les eaux huileuses & dormantes n'avaient rien d'engageant à coup sûr.

10 ... ἀπὸ κρήνης ὁμωνύμου, comme le dit Strabon (l. IV, c. I, § 13) en parlant de Thurium (Θουρίοι), fille posthume de Sybaris, née comme beaucoup d'autres sur les bords d'une fontaine dont nous ne savons cette fois que le nom.

celle-ci, Nimes devint par leur moyen une espèce de colonie grecque; car elle

Le sentiment de reconnaissance que ses habitants éprouvaient à plus d'un titre, pour cette eau bienfaisante qui abreuvait leurs troupeaux en fécondant leurs cultures, avait pris insensiblement le caractère d'un véritable culte, simple & vague de forme, comme l'étaient alors ces religions naïves, à peine distinctes de la nature qui les inspirait[11]. Pauvres ou riches, ils venaient déjà dès cette époque jeter dans le *creux* de la Νύμπη (Νύμφη plus tard) de modestes offrandes, proportionnées à leur fortune ou à l'importance de la grâce qu'ils demandaient[12]. Mais ce culte, tout gaulois d'origine, paraît s'être ici transformé d'assez bonne heure sous l'esprit & sous la main hardie des Grecs, qui donnaient, comme on le sait, des héros ou des demi-dieux pour fondateurs à la plupart de leurs cités. Antérieure à la ville dont elle avait été l'occasion & le point de départ, si elle ne l'avait pas littéralement *fondée*, comme le disait un naturaliste ancien[13], la Fontaine sainte de *Nemausus*

Fons sacer, hunc multi numen habere putant...
(Ovid. *Her.* ep. xv, v. 158.)

s'était aisément confondue dans leur esprit avec ces héros des premiers âges que vénéraient chez eux les cités & les familles nobles, les unes à titre de fondateur (κτίστης, οἰκιστής), les autres à titre de père ou d'ancètre divin (ἀρχηγός, ἀρχηγέτης)[14]. Ils ne se contentaient point de leur imposer des noms masculins de tournure ou de finale, qui se substituaient ainsi aux vieilles appellations féminines sous lesquelles les Gaulois & les Germains désignaient leurs fontaines saintes[15]. Ils se les représentaient sous des formes toutes viriles & toutes guerrières, analogues à celles que prêtaient leurs artistes aux héros fondateurs des villes grecques, au divin Taras, par exemple (ὁ Τάρας, Τάραντος), que les belles monnaies des Tarentins, déjà puissants à cette époque, nous représentent assis de mille manières sur le dos d'un dauphin, brandissant quelquefois le trident de Neptune[16]. A Ténédos, qui rattachait aussi son origine à un héros fondateur (ἥρως κτίστης) dont elle avait pris le nom (ἥρως ἐπώνυμος, il s'appelait ici Ténès ou Tennès), cet ancêtre divin était devenu par degrés le dieu le plus vénéré (*sanctissimus deus*) des habitants de l'île[17] qui lui avaient bâti un temple & dédié une statue assez belle pour tenter le célèbre Verrès, au début de ses collections & de sa carrière administrative, deux choses qui semblaient se confondre dans son esprit.

Il y a plus d'une raison de croire que le temple du nouveau *dieu*, comme l'appelaient à leur tour les Romains (*Deus Nemausus*, voyez plus loin),

[11] ... *Ceterum nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem adsimulare... Lucos ac nemora consecrant, deorumque n minibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident.* (Tacit. *Germ.* c. 9.)

[12] Les anciens désignaient sous le nom générique de *stipes*, ces offrandes de forme & de nature très-variée (des pièces de monnaies le plus souvent) que l'on rencontre dans les bassins de toutes les fontaines saintes (*iactas stipes*, Plin. *Epist.* l. 8, ep. 8) & dont quelques-unes remontent à des époques relativement anciennes. Rien n'indique pourtant que la Fontaine de Nimes ait rendu des oracles, comme les *Aquae Aponae*, près de Padoue, & d'autres fontaines italiennes où l'on retrouve de loin en loin ces sentences prophétiques (χρησμούς, *sortes*), gravées à la pointe sur de petites lames de bronze encore lisibles aujourd'hui. (Voyez celles qu'a publiées M. Mommsen, dans le tome I du nouveau *Corpus inscr. lat.* p. 267-270.)

[13] En parlant de ces sources chaudes ou froides qui avaient eu plus d'une fois l'honneur *d'augmenter le nombre des dieux : Augent numerum deorum nominibus variis urbisque condunt.* (Plin. *Nat. hist.* l. 31, c. 2.)

[14] Les maisons royales de la Germanie, celles des Anglo-Saxons notamment, avaient de même leur *Stammvater* ou leur *Stammgott* (le père ou le dieu de la lignée) analogues à plus d'un égard aux Ἥρωες ἀρχηγέται des familles nobles de la Grèce, γένη, ou aux fondateurs divins des maisons patriciennes à Rome : *auctor, conditor gentis.* (Voir chez Jacob Grimm, *les Stammtafeln des Anglo-Saxons* : Deutsch. Mythol ; Anhang z. 1, und folg.) — L'héraclide *Nemausus*, dont Parthénius de Nicée racontait sous Tibère les voyages & les aventures, n'était que la forme dernière de ce Ἥρως Νέμαυσος tombé de la religion à la légende & de la légende au roman. Il n'aurait fait ainsi que prendre le nom de la ville au lieu de lui imposer le sien, comme l'affirmaient les géographes anciens : Νέμαυσος, πόλις τῆς Γαλλίας, ἀπὸ τοῦ Νεμαύσου Ἡρακλείδου, ὡς Παρθένιος. (Steph. Byz. *sub voce.*) — Νέμαυσος, πόλις Γαλλίας, ἀπὸ Νεμαύσου Ἡρακλείδου (Suidas), & comme l'a répété d'après eux M. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 160-161. — C'est à son titre de chef de la dynastie des Ænéades, d'où descendaient à leur tour les rois du Latium & le divin Romulus, que Virgile appelle Ænée du nom souvent mal compris de *pater... pater Æneas.*

[15] Ces appellations masculines que les Grecs ont imposées à un certain nombre de ces sources, dans les contrées où l'hellénisme a pénétré (*Aponus, Clitumnus, Nemausus*, &c.), s'arrêtent en général à l'entrée des pays barbares, comme la Gaule & la Germanie, où nous les retrouvons désignées le plus souvent sous les noms féminins que leur avaient imposés les indigènes (*Div-ona, Nemet-ona, Fons Ura*, &c.). Ces fontaines, désignées ainsi sous des noms féminins qui ne sont pas même des noms propres, sont évidemment les sœurs des Νύμπαι ou Νύμφαι, auxquelles les Grecs du Nord rendaient de très-bonne heure un culte & que nous retrouvons plus tard en Italie, sous le nom générique de *Nympae, Nymphae, Nymfae*, accolé d'ordinaire à un adjectif déterminatif. — Il est assez singulier de voir le mot *fons*, tout masculin chez les Romains, redevenir féminin au moyen âge en pénétrant avec les idiomes néo-latins, chez les peuples de race celtique & germanique où les eaux ont conservé jusqu'aujourd'hui leurs dénominations féminines.

[16] Voir *pass.* Eckhel, *Opera varia*, & les grandes collections de monnaies grecques. — *Datur haec venia antiquitati*, dit quelque part Tite-Live, *ut divina humanis miscendo, primordia urbium augustiora faciet.* (Liv. *Praefat.*)

[17] ...*Tenedo... Tennem ipsum qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur...* (Cic. *in Verr.* act. II, lib. 1, c. 19, § 50.)

eut même langage, même religion, mêmes coutumes, mêmes armes & même

sous l'influence des idées grecques[18], n'était autre chose à l'origine que le bassin *sonore* d'où s'élèvent par bouffées ses eaux *vertes*

... glauce, profunde, sonore ...
(Auson. *l.l.* v. 50.)

en agitant les longues algues qui en tapissent les bords. On s'était contenté de l'entourer, suivant l'usage celtique, d'un cercle de pierres dressées, destiné à marquer les limites *du lieu saint* (*nemet, nimet, nimid*), qui répondrait ainsi au τέμενος ou à l'ἱερόν des âges héroïques de la Grèce[19]. C'était alors dans l'enceinte de ce temple sans murailles & sans images, ou le long des ruisseaux par où s'échappaient les eaux de la Fontaine, que ses fidèles venaient se laver silencieusement les mains dans l'*eau sainte* ou s'en mouiller les yeux, le front & les lèvres,

Ora manusque tua lavimus, Feronia, lympha ...
(Horat. *Satir.* 1, 5, v. 24.)

avant de lui adresser leurs prières & leurs demandes (*votum, vota suscipere, nuncupare*). Plus tard, quand la ville celtique fut devenue une ville romaine de fait comme de nom, on construisit un petit temple à quelques pas de la source, au pied des rochers où ses eaux *sont conçues*, comme on le disait alors d'un mot sacramentel[20]. Cet élégant *sacellum*, dont la nef est encore debout en partie, avait été évidemment bâti pour servir de demeure ou de maison (*aedes*) au dieu de la fontaine que l'on se représentait sous la forme tout humaine d'un beau jeune homme, quelquefois complétement nu, comme le héros Τάρας, dont nous parlions tout à l'heure, quelquefois coiffé du casque & bardé de l'armure héroïque[21]. La fontaine *Clitumnus*, aussi célèbre en Ombrie que l'était celle de *Nemausus* chez les Volkes Arécomikes, avait de même son temple vénéré[22], bâti à peu de distance du bassin élargi où sourdaient silencieusement ses eaux limpides par une foule de *regards* inégaux qui s'ouvraient & se fermaient tour à tour. Il était entouré à diverses distances de *sacella* ou de temples inférieurs, dédiés aux nombreux ruisseaux qui apportaient successivement leur tribut à la source principale, & qui avaient chacun leur nom, leur dieu & leur culte[23] analogue, dit un écrivain ancien, à celui du grand temple où l'on voyait le dieu *Clitumnus* debout sur un autel de marbre, vêtu cette fois de la robe bordée de pourpre que portaient les magistrats & les prêtres[24]. Le temple du dieu *Nemausus*, assis aussi sur les bords & à quelques pas de la Fontaine (*aedicula fonti adposita* : Frontin.), avait donc été bâti suivant les prescriptions du rituel antique. Il était orienté du côté du levant, en face et presque dans l'axe du nouveau *balneum* que dominait la statue d'Auguste (Voir une des notes suivantes.)[25]; & ce fut à dater de ce moment, sous le péristyle ou dans l'aire du petit temple que les *dévots* du dieu vinrent déposer ou suspendre leurs offrandes, quand leurs prières avaient été exaucées[26].

[18] Un écrivain du premier siècle, Pline le Jeune, applique de même le nom de *fontaine dieu* (*...quibus ille fons deusque celebratur* : Plin. *l.l.*) à la fontaine Clitumnus, dont on avait fini par faire un *Jupiter salutaris*, analogue au *Jupiter Baisirissis* du village de Cadiac, dans la vallée d'Aure, célèbre aussi par ses sources thermales. — Il paraît pourtant que beaucoup de dévots hésitaient à trancher ces questions délicates, comme l'indiquent les mots *sive deus, sive dea*... par lesquels commençaient certaines inscriptions dédicatoires.

[19] C'est à ces temples primitifs, tels qu'on les construisait dans l'Occident barbare, que s'appliquait, avant la conquête romaine au moins, le nom celtique de *Vernemetis*, que Fortunat traduisait par les mots : *fanum ingens*. (Voir *supra*.)

[20] *Concipitur Appia in agro Lucullano, via Praenestina, inter miliarium VII & VIII, diverticulo sinistrorsus passuum DCCLXXX.* (Frontin. *de aquae ductibus urb. Rom.* c. 5.) — *Concipitur* (*aqua Virgo*) *via Collatia, ad miliarium octavum, palustribus locis.* (*Id. ib.* c. 10.)

[21] Je me suis demandé plus d'une fois, en lisant l'excellent chapitre de Ménard sur « le temple de la fontaine » (*Hist. de la ville de Nimes*, t. 7, p. 41 & suiv.), dont il avait compris la véritable destination, sans se rendre compte du grand rôle qu'a joué la fontaine elle-même dans l'histoire primitive de la ville, si le beau torse découvert de son temps (en 1734) « sous les ruines des bains de la fontaine » (*id.* p. 140), n'était pas celui du dieu *Nemausus* lui-même. Les monnaies de la ville (Voir plus loin), dont le témoignage est ici d'un grand poids, le représentent tour à tour casqué & la tête nue, à la façon du héros *Taras* & de nos divinités topiques des Pyrénées, qui ne sont elles aussi que des *genii, genii loci.* — Quant aux douze niches pratiquées dans les murs latéraux de la *cella*, rien ne prouve qu'elles aient reçu réellement des statues, & surtout que ces statues aient été celles des grands dieux de la ville, groupés ainsi autour du dieu Nemausus, comme l'ont supposé les archéologues nimois (Ménard, Granjent, &c.) en s'appuyant sur des indications dont aucune ne supporte sérieusement l'examen.

[22] *Adjacet templum priscum et religiosum* (Plin. *Epist.* l. 8, ep. 8).

[23] *Sparsa sunt circa sacella complura, totidemque dii. Sua cuique veneratio, suum nomen, quibusdam vero etiam fontes.* (Plin. *l.l.*)

[24] *Stat Clitumnus ipse, amictus ornatusque praetexta* (Plin. *l.l.*).

[25] Comme l'*aedicula* de l'*Aqua Virgo*, d'Agrippa, une des eaux les plus célèbres de la Rome antique. Une peinture à fresque, exécutée sur les murs intérieurs du *sacellum*, représentait la jeune fille (*virguncula*) indiquant aux soldats *les veines* de la fontaine à laquelle elle a laissé son nom. (Frontin. *de aquae duct.* c. 10.)

[26] On a retrouvé & remis au jour, dans ces dernières années, le soubassement de ce péristyle, auquel on accédait par un escalier de quatre degrés. Il était soutenu par des colonnes corinthiennes, accouplées deux à deux & séparées les unes des autres par des piédestaux en saillie, destinés évidemment à supporter des statues dont les débris jonchent encore le sol. (Voir MM. Durant & Granjent, *Monuments antiques du Midi de la France*, & Pelet, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. 1, p. 15 & suiv.)

forme de gouvernement que les Grecs ou les Marseillois[1]. Ses habitans, qui

En construisant, peu de temps auparavant, les belles murailles dont les ruines couronnent encore sur plusieurs points le faîte des collines qui commandent la plaine, du côté de l'ouest comme du côté du nord, les Romains avaient eu la précaution d'enfermer dans cette vaste enceinte le bassin de la fontaine & le cirque de rochers qui l'encadre à son tour [27]. A l'époque romaine, comme à l'époque celtique, elle formait toujours le centre & le cœur de la ville dont la direction de ses eaux paraît avoir décidé les divers quartiers, séparés longtemps les uns des autres par des cultures & des jardins maraîchers, comme dans la Rome de Servius Tullius. Le bassin de la fontaine que l'on avait recouvert à *Burdigala* d'une voûte ou d'une coupole de marbre, en manière de temple,

Quid memorem pario contectum marmore fontem?
(Auson. *l.l.*)

était resté ici tel que l'avait façonné la nature, sans autre ornement que le cirque de rochers, qui mirent dans ses eaux leurs flancs déchirés & leurs maigres verdures. Mais elle n'en sortait plus, comme elle l'avait fait longtemps, en ruisseaux inégaux que ses alluvions envasaient & déformaient à chaque crue [28]. C'est alors, en effet, que paraissent avoir été bâties la jetée & la digue transversale qui servent encore de mur de soutènement au bassin de la fontaine & qui avaient pour but d'en régler à la fois l'étiage & le débit, sans toucher à la coupe toujours sainte d'où ses eaux s'épanchaient [29].

... *aquae lene caput sacrae* ...
(Hor. *Od.* l. 1, od. 1, v. 22.)

Un chenal semi-circulaire dont les murs, reconstruits au siècle dernier, contournent encore le pied des rochers qui forment le cirque de la fontaine, recevait la meilleure partie de ces eaux. Il les portait, en alimentant d'élégants bains d'eau froide construits au-dessous de la jetée, dans un vaste bassin (*lacus*) couvert en partie, où elles déposaient leurs troubles avant de se répandre dans les divers quartiers de la ville par des aqueducs voûtés ou des canaux à ciel ouvert que l'on désignait, à Rome, sous le nom classique d'*Euripe* (*Euripus*) [30]. Le principal de ces canaux, qui répondait probablement à l'artère principale de la source, se dirigeait comme aujourd'hui du côté du sud-est. Il longeait, en s'en éloignant par degrés, le pied de la rampe de collines qui s'abaisse de ce côté vers la plaine qu'elle encadre, & pénétrait ainsi dans la ville actuelle, qui n'est, comme on le sait, qu'un des quartiers de la ville antique, entouré au moyen âge de murailles & de fossés [31].

A l'autre extrémité du bassin, presqu'en face du *temple de la fontaine*, comme on l'appelle toujours, d'un mot plus juste qu'on ne le croit, une autre prise d'eau, pratiquée probablement à une époque plus récente, perçait la paroi rocheuse du bassin, à l'aide d'un énorme tuyau de plomb qui ne mesurait pas moins de 14 *pouces* de diamètre. Elle allait, en longeant aussi l'enceinte & les portiques du *balneum*, rayonner du côté du sud, dans les nouveaux quartiers qui s'étendaient rapidement entre l'*Europe* de la fontaine, devenu le centre de la ville marchande, & le torrent sans eau du Cadereau qu'interceptait aussi l'enceinte du grand mur bâti par Auguste [32]. [E. B.] — (*Voir la suite & la fin de cette note au chapitre* LXXVIII *de ce même livre* (fondation de la colonie de Nimes), *auquel elle appartient par son sujet comme par sa date.*] [Note de l'Éditeur.]

[1] Fléchier, *Dissertation ms. sur Nimes.*

[27] On avait à peine remarqué jusqu'ici ces particularités significatives, qui nous paraissent éclairer d'un jour nouveau l'histoire des origines de la ville.

[28] Nous croyons pouvoir induire ce fait, assez naturel d'ailleurs, de la forme légèrement bombée que présente la plaine entre les deux rampes de collines qui resserrent de deux côtés le bassin de la fontaine. Ce seraient ainsi ses alluvions séculaires qui auraient produit cette turgescence, à la suite de laquelle les eaux arrêtées par ces remblais se seraient frayé latéralement une route du côté du sud-est, par où elles s'échappaient déjà en majeure partie à l'époque romaine.

[29] A en juger par l'emplacement du *balneum* public (Voir l'inscription du légionnaire *T. Iulius Festus*, chez M. Herzog, *Append. epig.* n. 109), construit dès le temps d'Auguste au-dessous de cette jetée, elle aurait servi en même temps de ligne de démarcation entre la zone sacrée & la zone profane de la fontaine, qui avaient chacune leur caractère & leurs attributions bien distinctes, comme nous l'apprend encore Pline le Jeune en parlant de la fontaine Clitumnus : *Is* (*pons quidam lapideus aut marmoreus*) *terminus sacri profanique : in superiore parte navigare tantum, infrà etiam natare concessum* (Plin. *l.l.*). — La grande statue d'Auguste en bronze doré dont on a retrouvé au dix-huitième siècle le stylobate & quelques fragments (avec une double inscription monumentale, oubliée par M. Herzog dans son *Appendix epigraphica*), était dressée au centre du *balneum* que protégeait cette jetée, au-dessous du bassin de la fontaine où se trouvaient ainsi rapprochés & confondus, dans une sorte de culte commun, le premier & le second fondateur de la ville, le divin Auguste qui l'avait entourée de murailles & le *dieu Nemausus* qui en avait réuni & agroupé les premiers habitants. (Voir plus loin.)

[30] Voir sur ces grands travaux, dont nous ne pouvons ici qu'indiquer les résultats, les dissertations III & IV de Ménard, t. 7, dont l'esprit toujours juste & le savoir de bon aloi, à quelques confusions près, arrivent sur chaque question à la vérité de détail, si la vérité d'ensemble lui échappe quelquefois.

[31] Sous le comte de Toulouse Raimond V, en l'année 1194 de notre ère.

[32] Je serais sur ce point plus affirmatif que Ménard, qui le reporte au premier siècle de notre ère en oubliant la célèbre inscription de la Porte-d'Auguste, un des titres de noblesse de la ville. J'écarte aussi ce qu'il dit, un peu complaisamment, au sujet des Sept Collines que ce mur aurait renfermées comme celui de Rome. (Ménard, t. 7, *dissert. XIV, sur les murs romains de Nimes*, p. 126-129.)

An de Rome 636

prirent le nom d'Arécomiques, dont l'étymologie est grecque, le donnèrent en même temps à vingt-quatre bourgs ou villages de leur dépendance, qui composoient une petite république dont Nimes étoit le chef.

Cette ville, que les anciens nous représentent comme extrêmement propre en été & fort sale en hiver, à cause de plusieurs ruisseaux dont elle étoit arrosée, & sur lesquels on avoit construit divers ponts de bois & de pierre, étoit divisée, à ce qu'il paroît, en cinq décuries. Elle devint colonie romaine & porta le nom d'Auguste, *colonia Augusta Nemausensis*. Elle eut, avec l'usage du droit latin, le privilége de faire battre monnoie & d'avoir un intendant des trésors, *praepositus thesaurorum Nemausensium*, dont il est fait mention dans la notice des dignités de l'Empire, privilége qu'elle ne partagea qu'avec quatre autres villes des Gaules. Il paroît, par les inscriptions, qu'elle avoit quatre magistrats ou quartumvirs, préposés pour la garde & la régie de ses finances; d'autres inscriptions en marquent six. Elle étoit indépendante[1] du gouverneur de la province, de même que les vingt-quatre villes (κῶμαι) ou bourgs qui lui étoient soumis, qui jouissoient comme elle du droit latin & avec lesquels elle ne formoit qu'une même cité, un même gouvernement & un même peuple recommandable par sa valeur; de là venoit que ce peuple étant fort nombreux, il y avoit aussi plus de citoyens qui, après avoir exercé à Nimes les charges de la magistrature, avoient droit d'aspirer aux principales dignités de la République romaine. Outre les duumvirs, qui avoient la principale administration du gouvernement politique, il est fait mention, dans les anciennes inscriptions de Nimes, d'un collége de six magistrats ou sévirs, préposés pour l'administration de la justice, & des décurions ou sénateurs de la même ville. On a peut-être voulu représenter un de ces duumvirs ou sévirs de Nimes dans une médaille[2] fort singulière des Volces Arécomiques, où d'un côté on voit une tête ornée d'un diadême avec ce mot : VOLCAE; & au revers, un sénateur revêtu de la toge avec ces lettres : AREC[3]. Outre les sévirs dont nous venons de parler, il y avoit

Éd. origin. t. I, p. 59.

[1] Strabon, l. 4, p. 186.

[2] Hardouin, *Opera*, p. 176.

[3] Les renseignements que nous fournissent les inscriptions antiques sur l'état intérieur & sur l'organisation politique de la ville de Nimes, à l'époque romaine, sont tellement nombreux & tellement précis, sur les points essentiels au moins, que l'on a quelque peine à s'expliquer les méprises & les erreurs de toute espèce que les Bénédictins ont accumulées dans ce chapitre, l'un des plus discutables de leur savante histoire. Nous nous contenterons de signaler & de relever à l'occasion les principales, sans revenir sur les idées fausses qu'ils paraissent s'être faites relativement aux origines de la ville dont les Massaliotes ont été les maîtres, il est vrai, pendant assez longtemps (Voir une des notes suivantes.), mais qui était loin d'etre, comme on vient de le voir, une ville grecque de langue, de mœurs, de religion & de culture. L'étymologie du mot arécomique, dérivé des deux mots Ἄρης & κώμη, κῶμαι (les villages de Mars, dédiés à Mars), nous paraît elle-même des plus contestables, quoiqu'on n'ose la repousser d'une manière absolue en présence du sobriquet *Tectosages* qui a bien l'air d'être emprunté, lui, à la langue latine.

On peut affirmer au moins, contrairement à leur opinion, qu'elle n'a jamais eu de *duumviri* comme en possédaient la plupart des colonies romaines ou latines de la Province, ni de *seviri municipales*, par la raison tout à fait concluante qu'il n'a jamais existé en Gaule de magistrats municipaux de ce nom & de ce numéro là. Ce ne serait donc ni l'un ni l'autre de ces deux magistrats que représenterait la curieuse monnaie des VOLCAE AREC(*omici*), sur laquelle nous reviendrons en étudiant la numismatique de *Nemausus*, la plus riche (après celle

dans Nimes un collége de sévirs *augustales* & plusieurs autres colléges de pontifes destinés pour le culte sacré. En un mot, cette ville, de même que

de *Massalia*) & la plus intéressante de la Province. Ces deux assertions, aussi erronées l'une que l'autre, s'expliqueraient d'un côté par des erreurs de lecture trop communes malheureusement chez les épigraphistes du dix-huitième siècle[1], de l'autre par les idées fausses que l'on s'est faites longtemps sur l'institution du *Sévirat* (*Seviri augustales*) dont on ne s'expliquait pas mieux la composition (c'était un collége d'affranchis, incapables des fonctions municipales) que les attributions exclusivement religieuses[2].

Les duumvirs, qui représentaient dans la plupart des villes de la Province les deux consuls électifs & annuels de Rome, étaient connus à Nimes sous le titre exceptionnel de *quatuor* ou de *quattuor viri*, que les inscriptions locales écrivent moitié en chiffres & moitié en lettres : IIII *viri* ou IIII *viri*. On les y trouve désignés suivant la nature de leurs fonctions, tantôt sous le titre de IIII *viri iuri* ou *iure-dicundo*, tantôt sous celui de IIII *viri ab aerario*. Mais tout semble indiquer que leurs attributions répondaient à très-peu de chose près à celles des duumvirs qui prenaient eux-mêmes, dans certaines villes, les titres spéciaux de II *viri iuri-dicundo* & de II *viri ab aerario*[3]. Comme les *duumviri* des colonies proprement dites, ils avaient au-dessous d'eux des *quaestores* & des *aediles*, dont le nom revient plus fréquemment encore dans les inscriptions romaines de *Nemausus*. On a supposé, non sans vraisemblance, que le titre de IIII *viri* se serait substitué à celui de II *viri* dans certaines villes & dans certaines régions de la Gaule, par suite des affinités d'attributions légales qui rapprochaient les II *viri iuri-dicundo* & les *aediles*, avec lesquels on aurait fini par les confondre sous le nom familier de IIII *viri*[4]. Le titre de *quattuor viri ab aerario*, qui est plus rare à Nimes que celui de *quattuor viri iuri-dicundo*, s'expliquerait peut-être, comme le suppose M. Herzog, par l'étendue du territoire de la *Civitas* & par le chiffre élevé de sa population, qui auraient fait sentir le besoin d'augmenter le nombre de fonctionnaires dont le travail & la responsabilité se trouvaient ainsi notablement accrus[5]. Ce serait, dans tous les cas, aux IIII *viri* que s'appliquerait le texte bien connu de Strabon, relativement au droit de cité acquis à tous ceux qui avaient obtenu à Nimes la questure ou l'édilité, puisque l'on n'arrivait jamais à la cité qu'après avoir parcouru tout le cercle des magistratures municipales; ce qui achèverait, pour le dire en passant, d'assimiler les titres de II *viri* & de IIII *viri*, entre lesquels on a vainement cherché quelque différence essentielle.

Ceux de ces magistrats émérites qui avaient parcouru avec honneur, comme on le disait déjà, l'édilité, la questure et le *quattuorvirat*, obtenaient souvent de l'empereur l'octroi ou le don du cheval public (*equo publico donatus*, *honoratus*, ou simplement *equo publico*, en sous-entendant *donatus*), qui les élevait au rang des *equites* (les cavaliers, les chevaliers), supérieurs aux fantassins (*pedites*) dans l'ancienne constitution politico-militaire de Servius Tullius que les révolutions modifiaient à Rome sans la détruire[6]. Les mieux traités d'entre eux joignaient à ce premier titre, assez commun dans les inscriptions de Nimes, celui de membre des cinq décuries : *ex* V *decuriis*; ce qui signifie simplement que leur nom avait été inscrit par ordre de l'empereur dans l'album de l'une des cinq décuries de juges (dans la cinquième le plus souvent), chargées alors de rendre la justice à Rome[7], comme nous l'apprend une inscription antique, en expliquant ces trois mots mal compris pendant longtemps[8].

[1] Je les ai constatées dans le *Recueil épigraphique* de leur premier volume, sous les numéros 65, 66 & 69.

[2] Nous reviendrons, au livre III, sur cette nouvelle question.

[3] Le judicieux Ménard, qui a reproduit très-exactement les inscriptions de sa ville natale, & qui les explique d'une manière beaucoup plus intelligente que les Bénédictins, admettait encore, à côté de ces *quattuor viri* municipaux, des *quattuor viri* religieux, dont l'existence lui paraissait attestée par ce texte fort simple relatif à un de ces magistrats qui avait été *pontifex* dans sa ville natale.

D · M
M · CORNELII · M · F · VOLT
MAXIMI · IIII VIR · AB · AERA
PONTIFICIS

(MÉNARD, l. VII, p. 262. nº 76.)

[4] Ernst. Herzog. *Gall. Narb.* p. 217.

[5] Herzog, *l.l.*

[6] Voir dans les Inscriptions d'Arles, de Vienne & de Lyon, de fréquentes allusions à cette dignité, qui paraît avoir été très-recherchée dans la haute bourgeoisie des villes gallo-romaines. — Elle est au contraire extrêmement rare dans l'épigraphie de Narbonne, où je ne me souviens point d'avoir vu mentionné ni l'*equus publicus*, ni les *quinque decuriae*.

[7] Elle avait été créée par Caligula qui avait ajouté, dit Suétone, une cinquième décurie aux quatre organisées par Auguste (*ad quattuor priores quintam decuriam addidit*. SUÉTONE, *Calig.* c. 16). Les membres, probablement très-nombreux, de cette nouvelle décurie, étaient désignés familièrement sous le titre de *ducenarii*, à cause de leur cens (*ex inferiore censu*), qui ne dépassait pas deux cent mille sesterces. (Voir SUÉTONE, *Div. Aug.* c. 32, & PLIN. *Nat. l.i.t.* l. 33, c. 7 & 8.)

[8] Ce *titulus gravis momenti*, comme l'appelle avec raison M. le professeur Henzen, est une inscription de Tarragone, que nous reproduisons d'après M. Em. Hübner, dont la lec-

les autres colonies, avoit les mêmes officiers que Rome, des questeurs, des édiles, &c., & plusieurs corporations; elle étoit ornée des mêmes édifices publics, d'un amphithéâtre qu'on appelle encore aujourd'hui les *Arènes*, l'un des plus entiers de l'Europe, des temples, des basiliques, des thermes & autres

C'est de ce nouveau titre honorifique assez commun aussi dans les inscriptions de Nimes, où on l'énonce laconiquement comme le premier (*equo publico, ex* V *decuriis*), que les anciens historiens de la ville, & les Bénédictins d'après eux, induisaient l'existence de décuries & de centuries locales dans lesquelles aurait été répartie, à Nimes comme à Rome, la population de la cité.

Quant au corps municipal proprement dit (*ordo decurionum, decuriones*, INSCR. *pass.*), dont ces magistratures n'étaient que le couronnement, il paraît avoir ressemblé lui-même, par sa composition comme par ses attributions, aux conseils municipaux de la plupart des villes romaines, quoique l'on y compte un plus grand nombre qu'ailleurs de ces décurions honoraires (*decuriones ornamentarii, — ornamentis decurionalibus*), qui, ne pouvant prétendre au titre & aux prérogatives réelles du décurionat, puisqu'ils étaient affranchis de naissance, en briguaient au moins l'honorariat et les insignes[9]. Le titre de colonie, que la ville se donne dans ses monuments officiels, n'était lui-même qu'un titre purement honorifique, puisque les écrivains les plus compétents & les mieux renseignés, comme Strabon & Pline, la classent parmi les villes latines de la Province[10]. Les monnaies de bronze bien connues qu'elle frappait sous Auguste à son titre de ville latine & que la plupart des *civitatès* de la Province paraissent avoir successivement adoptées, comme monnaie divisionnaire[11], n'impliqueraient pas non plus l'existence d'un atelier monétaire dont il n'existe point de produits connus, même à l'époque de la tétrarchie. Il est certain au moins qu'elle n'a jamais eu de *procurator monetae* comme en possédaient les grandes villes de Lyon, de Trèves & d'Arles[12], les seules que l'on trouve désignées par leur nom dans la *Notitia dignitatum utriusque imperii*, espèce d'Almanach impérial (sans les noms des fonctionnaires), rédigé à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle. Le *praepositus thesaurorum Nemausensium*, dont le titre mal compris paraît avoir induit les Bénédictins en erreur, n'était, à Nimes comme ailleurs, qu'un des hauts employés du domaine, chargé de centraliser les revenus de l'État ou du prince dans une circonscription déterminée.

Les détails qu'ils nous donnent sur l'état & sur l'aspect intérieur de la ville romaine, traversée par de nombreux ruisseaux qui la rendaient très-sale pendant l'hiver, auraient un véritable intérêt s'ils s'appliquaient réellement à la ville de Nimes dont nous ne savons guère, à l'époque romaine, que ce que les inscriptions nous en apprennent. Ils sont empruntés presque textuellement à un passage de Strabon, que les savants historiens se contentent d'abréger en le traduisant. Mais ils n'ont pas assez remarqué qu'il est question dans ce passage, non point de la ville que le géographe vient de décrire, mais de la voie *Domitia* qui menait à la ville, après avoir traversé le Rhône[13]. Nous en trouverions la preuve, si le fait avait besoin d'être prouvé, dans l'importance de ces ruisseaux ou de ces torrents, originaires, dit-il, de la chaîne des Alpes, ἐκ τῶν Ἄλπεων, située à l'est du Rhône (tandis que *Nemausus* est au pied des Cévennes, à l'ouest du fleuve), & que les voyageurs traversaient tantôt à gué, tantôt sur des ponts de pierre ou de bois, périlleux eux-mêmes à l'époque de la fonte des neiges. [E. B.]

ture rectifie sur plusieurs points celle de M. de Laborde (*Voyage de l'Espagne*, pl. 88, 23), adoptée comme base par M. Henzen (6467).

L · IVNIO · BL*aesi*
FIL · QUIRI*na*
MARONI · ÆM*ilio*
PATERNO · LANCIEN*si*
OMNIB · INRE PVBLICA
SVA · HONORIB · FVNCTO
IIVIR · BIS · SACERD · ROM · ET
AVG · CONVENT · ASTVRVM
ADLECTO · IN QVINQ · DECVRIAS
*le*GITIM · ROMÆ · IVDICANTIV*m*
*fl*AMINI · AVGVSTALI · P · H · C
P · H · C

(*Inscr. Hisp. latin.* edid. Æm. HUBNER; Berol., 1869, nº 4223.)

[9] Voir, au tome II de cette édition, le nouveau Recueil des inscriptions de Nimes, dont mon savant ami, M. Germer-Durand, a bien voulu se charger.

[10] Ἔχουσα καὶ τὸ καλούμενον Λάτιον, &c... (STRAB. l. IV, c. 1, § 12.) — *Oppida latina .. Nemausum Arecomicorum*. (PLIN. *Nat. Hist.* l. III, c. 4 (5).)

[11] On les y trouve non-seulement effacées ou altérées par un long usage, mais coupées souvent en deux moitiés, de maniere à répondre aux besoins du petit commerce.

[12] *Procurator monetae Lugdunensis, Arelatensis, Treberorum.* (*Notit. Dignitat.* chez D. Bouquet, t. I, p. 126, col. 2.)

[13] Il le dit lui-même de la manière la plus formelle en abordant ce nouveau détail : — Ἵδρυται δ' ἡ πόλις (Νέμαυσος) κατὰ τὴν ὁδὸν τὴν ἐκ τῆς Ἰβηρίας εἰς τὴν Ἰταλίαν, θέρους μὲν εὔβατον οὖσαν, χειμῶνος δὲ καὶ ἔαρος πηλώδη καὶ ποταμόκλυστον. (STRAB. l. IV, c. 1, § 12.)

monumens. Sidoine Apollinaire fait mention de deux maisons de campagne appelées *Prusianus* & *Voroangus*, situées sur les bords du Gardon, & par conséquent peu éloignées de Nimes. Un moderne[1] conjecture que ces deux maisons de plaisance étoient les mêmes que les lieux de Brosis & de Brocen, situés au territoire d'Alais, mais c'est sans fondement qu'il lit *Vorocingus* dans le texte de Sidoine[2] au lieu de *Voroangus*[3].

XXII. — *Vindomagus & autres villes des Arécomiques. — Les Umbranici. Les Anatiliens, &c.*

Vindomagus, située au milieu du pays des Volces Arécomiques, tenoit le second rang parmi les villes de ces peuples. On[4] conjecture que c'est la même que la ville d'Uzès; d'autres prétendent cependant que le Vigan, situé dans l'ancien diocèse de Nimes, & aujourd'hui dans celui d'Alais, est l'ancien Vindomagus; on y trouve en effet, en creusant, d'anciens monumens. Quoi qu'il en soit, la ville d'Uzès ne nous est connue que par les anciennes notices qui lui donnent le nom d'*Ucecia* & de *Castrum Uceciense*. Elle avoit sous les Romains un collége de sévirs[5] *augustales*.

Les lieux suivans, dont nous allons parler, se trouvant compris dans le pays des Volces Arécomiques, étoient sans doute du nombre des vingt-quatre villes ou bourgs qui dépendoient de la république de Nimes.

Le premier est *Ugernum*. Ce que Strabon rapporte de ce lieu, joint aux distances marquées dans les itinéraires, fait conjecturer[6] que c'est la ville de Beaucaire, ou plutôt l'île de *Gernica*, la Vergne, que formoit autrefois le Rhône entre Beaucaire & Tarascon. On peut ajouter que Grégoire de Tours n'appelle sans doute ce lieu *Ugernum Arelatense Castrum*, qu'à cause de sa situation dans le diocèse d'Arles, d'où dépend encore aujourd'hui Beaucaire; mais[7] d'autres prétendent que la situation de cette dernière ville, ni celle de l'île de *Gernica* ou *Gervica*, ne peuvent convenir à celle d'*Ugernum*, qui, suivant la table de Peutinger, étoit éloignée de quelques milles du Rhône, & que tout ce qu'il y a de certain, c'est que ce château étoit situé à la droite de ce fleuve, entre les villes de Nimes & d'Arles[8].

[1] *Histoire de l'Acad. des Inscr.* t. 3, p. 282.

[2] Sidoine Apollinaire, édité par Sirmond. — Voir *Sirmundi Opera*, p. 893.

[3] M. de Mandajors nous a fait remarquer que, dans toutes les éditions de Sidoine Apollinaire, on lit *Vorocingus* dans le *Propempticon ad libellum* de cet auteur, & qu'ainsi les copistes peuvent avoir changé aisément le *ci* en *a* & avoir mis *Voroangus* pour *Vorocingus* dans la lettre IX du second livre du même auteur. Il ajoute que les circonstances de cette lettre & la position des lieux ne permettent pas de douter que le *Prusianum* & le *Vorocingus* de Sidoine ne soient les lieux de *Brocis* & de *Brocen*, situés auprès d'Alais. Ses raisons nous ont paru si fortes, que nous admettons volontiers ses conjectures. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale*, p. 661, col. 1.]

[4] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.

[5] Grasser, *Antiquit. Nemaus.*

[6] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 601.

[7] Pagi, *Critiq.* ad ann. 534, n. 4.

[8] Il n'est point douteux que le château d'*Ugernum*, situé sur le bord occidental du Rhône, n'ait été à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Beaucaire, qu'il n'ait donné son nom à l'île voisine de *Gernica* ou *Ugernica*, située au milieu du Rhône,

Ambrussum est sans doute le lieu d'Ambroix, qui subsiste encore aujourd'hui entre Nimes & Substantion, dans la distance marquée par les anciens itinéraires. Les Romains y avoient construit un pont sur le Vidourle, que les anciens itinéraires appellent *Pons Ambrussi*. Ce pont subsiste encore à un quart de lieue de Galargues; de cinq arcades qui le soutenoient, il en reste encore quatre du côté du nord qui ont échappé aux injures du temps; la cinquième, du côté de Montpellier, est abattue.

Lates, *Castellum Latara*, étoit un château situé dans une île formée par la petite rivière de Lez, *Ledum flumen*, vers son embouchure dans l'étang de Thau, qu'un ancien[1] auteur appelle *Tacrum*, & qu'on nomme aujourd'hui l'étang de Perols. Ce château, éloigné d'un peu plus d'une lieue au midi de Montpellier, prit dans la suite le nom de *Palude*, la Palu, à cause de sa situation. Il est à présent ruiné. Éd. origin. t. I, p. 60.

Substantion, *Sextantio* ou *Sestantio*, dont tous les itinéraires font mention, étoit autrefois une ville considérable, comme il paroît par les anciens monumens[2] qu'on y découvre. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village ruiné, qui n'a rien d'agréable que sa situation sur une colline voisine de la rivière de Lez. Ce lieu, situé à une lieue ou environ au nord de Montpellier, a été honoré du siége épiscopal de Maguelonne pendant trois cents ans & a donné son nom à des seigneurs qui prirent ensuite le titre de comtes de Melgueil ou Mauguio.

Forum Domitii[3], dont on a lieu de croire que Cn. Domitius Ahenobarbus

entre ce château & Tarascon. Il y a longtemps qu'elle a été jointe par atterrissement à cette dernière, sur quoi on peut consulter M. Astruc dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, part. 1, c. 7, p. 114 & suiv. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale*, p. 651, col. 2.]

[1] Festus Avienus.

[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 6 & seq. — Voir, au tome II de cette édition, le *Recueil des inscriptions de la Province*.

[3] M. Astruc tâche de fixer[1], dans une dissertation, la position de *Forum Domitii* situé sur la route d'Arles à Narbonne. Il prétend, par les distances marquées dans les itinéraires, que *Forum Domitii* ne peut être le village de Fabrègues, situé à deux lieues au couchant de Montpellier, comme l'a cru Gariel, ni la ville de Frontignan, ainsi que le dit M. de Valois; & il est persuadé, par le calcul des mêmes distances, qu'il devoit être situé dans le lieu où on voit aujourd'hui le village de Villeveiras ou celui de Villemagne (il falloit dire Valmagne), au diocèse d'Agde : mais la question paroît entièrement terminée par la dissertation de M. Plantade insérée dans les mémoires de l'Académie de Montpellier. Cet habile académicien s'étend dans cette dissertation sur la découverte qu'il a faite des ruines d'une ancienne ville romaine, à un quart de lieue à l'orient de Fabrègues, dans un lieu inculte & sauvage; & il fait voir que ces ruines étant situées sur l'ancienne voie militaire, appelée *Via Domitia*, dont il a trouvé plusieurs vestiges, ne peuvent être que celles de l'ancien *Forum Domitii*. Il a vérifié, par les calculs astronomiques & géométriques, que la distance du *Forum Domitii* à Substantion étoit de huit milles romains; distance bien différente de celle qui est marquée dans les anciens itinéraires, dont l'autorité n'est pas toujours certaine, à cause des fautes des copistes, comme il le fait voir par la distance marquée dans les mêmes itinéraires entre Béziers & Narbonne. Il a calculé, par l'étendue des ruines de l'ancienne ville de *Forum Domitii*, que son emplacement étoit de quatre cents toises de circuit, & que les murailles, dont elle était environnée par une double enceinte, avoient douze pieds d'épaisseur. Parmi ces ruines, on trouve plusieurs débris de vases & de paves antiques. Enfin il conjecture que la ville de *Forum Domitii* fut détruite par les Vandales, lorsqu'ils firent une irruption dans la Province, au commencement du cinquième siècle.

Ptolémée, dans la description qu'il fait de la Gaule Narbonnoise au second livre de sa Géogra-

[1] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, p. 112 & suiv.

fut le fondateur, nous paroît, après M. de Valois[1] & conformément aux distances marquées dans les itinéraires, avoir été situé dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui Frontignan, & non pas dans celui de Fabrègues, comme le prétend Gariel[2].

Maguelonne, *Magalona* ou *Civitas Magalonensium*[3], étoit autrefois une ville épiscopale située dans une île entourée d'un étang qui porte son nom, & non pas, comme veut M. de Valois[4], dans une presqu'île environnée de la mer. Ce n'est que dans les notices les moins anciennes qu'il en est fait mention. On pourroit la mettre au nombre des colonies phocéennes si, comme l'insinue le même M. de Valois, Étienne de Byzance en avoit fait mention sous le nom d'Alone; mais cela n'est pas certain. Charles Martel, après en avoir chassé les Sarrasins, la fit raser, parce qu'elle favorisoit les courses de ces infidèles, ce qui occasionna la translation du siége épiscopal à Substantion. Le diocèse de Maguelonne ou de Montpellier étoit peut-être[5] anciennement occupé par les peuples dont il est fait mention dans Pline[6] & dans les tables de Peutinger sous le nom d'*Umbranici*, lesquels avoient l'usage du droit latin.

On peut joindre aux Arécomiques les Anatiliens leurs voisins, qu'on conjec-

phie, parle deux fois d'Agde : Ἄγαθα. Il en fait mention d'abord, comme d'une ville qu'il place au vingt-deuxième degré quinze minutes de longitude, & au quarante-deuxième cinquante minutes de latitude, & ensuite comme d'une île avec une ville de même nom, placées au vingt-deuxième degré & demi de longitude, & au quarante-deuxième degré dix minutes de latitude. M. Astruc[1] est persuadé que ce géographe a voulu parler, dans ce dernier endroit, de l'île & de la ville de Maguelonne, dont le nom peut avoir été corrompu par les copistes. Il appuye sa conjecture sur ce que la latitude de l'*île d'Agde*, marquée par Ptolémée, par rapport à celle de Brescou, qu'il place à quarante-deux degrés vingt minutes, s'accorde avec la situation de l'île de Maguelonne, qui est plus septentrionale que celle de Brescou d'environ dix minutes. Mais M. Astruc n'a pas fait attention que, suivant Ptolémée, l'île d'Agde & celle de Brescou sont placées sur le même méridien, & l'une & l'autre à vingt-deux degrés & demi de longitude; tandis qu'il est certain que l'île de Maguelonne est plus orientale que celle de Brescou de plus de trente minutes. Ptolémée se sera donc trompé, en supposant qu'on voyoit dans la Narbonnoise une ville appelée Agde, & sur la côte, une île du même nom. M. Astruc[2] paroît mieux fondé lorsqu'il croit, avec Adrien de Valois, que la ville & l'île de Maguelonne sont désignées sous le nom d'*Alone* dans Étienne de Bysance : ainsi, dans ce système, la ville de Maguelonne aura existé dès le septième siècle de la fondation de Rome. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale*, p. 662, col. 2.]

[1] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, p. 64 & suiv.
[2] *Ibid.* p. 132 & suiv.

[1] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.*
[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 6.
[3] Si nous en croyons M. Astruc[1], Festus Avienus parle du village de Bouzigues, situé sur l'étang de Thau & dans le diocèse d'Agde, dans ces vers :

Hic sat angusti laris
Tenuisque censu civitas Polygium est.

Il conjecture qu'il faut lire *Bozigium*, au lieu de *Polygium*. Sa conjecture nous paroît ingénieuse & vraisemblable. Il conjecture aussi, que dans cet autre vers du même poëte :

Tum Mansa vicus oppidumque Naustalo,

il faut lire *Mesa* au lieu de *Mansa*, & *Magalo* au lieu de *Naustalo*. Tout cela nous paroît fort vraisemblable; & si cette leçon a lieu, ce sera une preuve que la ville de Maguelonne subsistoit au commencement du cinquième siècle, quoiqu'elle ne soit pas comprise dans la notice de l'empereur Honorius. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale*, p. 661, col. 2.]
[4] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.*
[5] Voyez tome II, *Note* XII.
[6] Pline, l. 3, c. 4.

[1] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, p. 8.

ture avec assez de vraisemblance avoir habité le pays situé entre les embouchures du Rhône jusque vers Aigues-mortes, en deçà de ce fleuve; ainsi la ville d'Arles pouvoit être comprise parmi ces peuples. La ville d'*Anatilia*, dont il est parlé dans Pline [1], prit peut-être son nom de ces peuples. On croit que cette ancienne ville est la même que le château de Mornas, situé sur le Rhône, entre le Pont-Saint-Esprit & Orange.

Quant aux anciennes villes de Rhodes & d'Héraclée, dont nous avons déjà fait mention en parlant des colonies phocéennes de la Province, comme elles étoient situées, à ce qu'il paroît, sur le bord occidental du Rhône & vers son embouchure, on peut les placer dans l'étendue du pays des Anatiliens, ou peut-être des Volces Arécomiques. Pline, au temps duquel on ne voyoit aucun vestige de ces deux villes, met en effet celle d'Héraclée [2] vers l'embouchure du Rhône. Quelques-uns ont prétendu, sur l'autorité d'une inscription supposée, qu'elle étoit située à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la ville de Saint-Gilles [3].

[1] Pline, l. 3, c. 5.

[2] Voyez tome II, *Note* XLVI.

[3] Les *Itineraria* & les *Notitiae provinciarum*, que les Bénédictins ont mis à profit dans ce chapitre, sont à peu près les seuls documents anciens qui nous aient conservé quelques renseignements sur la géographie intérieure de la *Civitas Nemausensis* à l'époque romaine. Strabon, que paraît avoir vivement frappé l'étendue & la population du territoire des Volkes Arécomikes, comme il continuait à l'appeler, se contente de nous apprendre qu'il était toujours partagé en vingt-quatre *pagi* (...κώμας), habités par des gens de même race & de même langue (τῶν ὁμοεθνῶν). Pline, qui écrivait après Strabon sur des documents officiels, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est pas plus explicite que lui sur l'emplacement & l'étendue de ces circonscriptions inférieures, dont il désigne les chefs-lieux sous l'appellation générique d'*oppida ignobilia* [1]. La seule de ces localités dont le nom nous ait été conservé par un géographe ancien est celle de *Vindomagus* (remarquer incidemment ce nom tout celtique), dont on cherche sans résultat, depuis deux siècles, l'emplacement & les ruines, quoique Ptolémée la mentionne immédiatement apres *Nemausus*, la métropole *du territoire des Volkes Arécomikes* [2]. L'épithete de πόλεις μεσόγειοι, sous laquelle il les désigne l'une & l'autre, ne permet point de douter dans tous les cas qu'elle ne fût située aussi dans l'intérieur des terres, loin du Rhône & de la mer, où les comptoirs massaliotes se mêlaient aux villages & aux *oppida* des Volkes.

C'est à *Ugernum* (Beaucaire), dont l'emplacement n'a jamais été contesté, que la voie *Domitia*, après avoir franchi le Rhône, entrait dans le territoire des *Nemausenses*, en se dirigeant directement vers *Nemausus*, où elle pénétrait par la porte d'Auguste. Aussi, les centres de population qu'elle traversait nous sont-ils connus au moins par leurs noms que les itinéraires se transmettent en les estropiant souvent, comme les chiffres de distance dont ils sont suivis [3]. *Ambrussum* (Saint-Ambruis ou Ambrois), où la voie traversait le Vidourle sur un pont de cinq arches encore debout en partie, était situé à XV milles de *Nemausus* & à XXIX milles d'*Ugernum*. *Pons Aerarius*, que l'on place à Bellegarde d'une manière beaucoup moins certaine, aurait été assis sur un embranchement de la même route qui allait d'*Arelate* à *Nemausus*. La ville de *Sextantio*, dont les itinéraires défigurent le nom de bien des manières [4], & celle de *Forum Domitii*, que l'on place aujourd'hui à Monbazin, jalonnaient aussi la voie *Domitia*, qui se rapprochait par degrés de la mer en s'éloignant de la métropole. Elles étaient comprises l'une & l'autre dans l'*Ager Ne-*

[1] Voir les textes de Strabon & de Pline dans la *Note* sur les Volkes Arécomikes.

[2] ... Οὐόλκαι οἱ Ἀρηκόμιοι, ὧν πόλεις μεσόγειοι
Οὐινδόμαγος
Νέμαυσος κολωνία.
(PTOL. IX (10), § 10. *Edit.* L. Renier, *Ann. des Ant. de France*, Ann. 1848, p. 288.)

[3] Aux *Itinéraires* anciennement connus d'Antonin & de *Bordeaux à Jérusalem* & à la Table Théodosienne, qui n'est qu'une carte routière gravée sur le marbre sans légende & sans texte à l'appui, sont venus récemment se joindre les trois itinéraires de *Gadès à Rome*, gravés avec de légères variantes sur des colonnettes d'argent, découvertes en 1852 dans la piscine des *Aquae Apollinares*, un des bains les plus célèbres de la campagne de Rome. Les indications fournies par ces divers itinéraires ont été comparées & discutées dans un savant mémoire de M. Aurès, publié en 1866-67, par l'Académie du Gard.

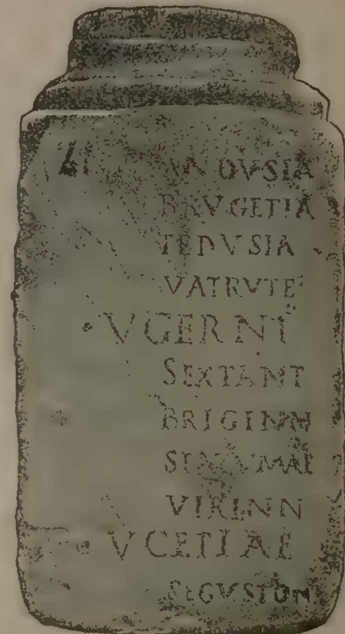
[4] *Sextantio*, dans les Itinéraires d'Antonin & de Gadès; — *Serratione*, dans la Table Théodosienne; — *Mutatio Sostantione*, dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*.

XXIII. — *Les Helviens, Alps, Viviers.*

Les Helviens, *Helvi* ou *Helvii*, s'étendoient dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Vivarais. Les Cévennes, suivant le témoignage de César (*de Bello Gallico*, l. 7), séparoient ces peuples des Auvergnats, c'est-à-dire du Velai

mausensis, dont Pline étend de ce côté les limites jusqu'à l'étang & jusqu'au château de Lattes, désignés alors sous le nom commun de *Latera* [5]. Il en était probablement de même de la ville massaliote d'*Agatha*, située à quelque distance de la mer, sur la rive gauche de l'Hérault qui lui servait de port.

La science en était là quand fut découverte, « vers l'an 1747 [6] » (Ménard), la célèbre inscription géographique du musée de Nimes, qui n'est, comme on le sait, qu'un catalogue de noms de lieux gravés en toutes lettres & au nominatif pour la plupart, sur un marbre d'apparence assez modeste. Ils étaient séparés de distance en distance & à intervalles réguliers par d'autres noms de lieu qui devaient répondre à des localités plus importantes, car ils étaient écrits en caractères beaucoup plus gros (& au génitif cette fois), de manière à déborder légèrement du côté gauche la colonne des noms de lieux secondaires, qu'ils divisaient de cinq en cinq lignes par groupes réguliers de quatre noms. (Voir ci-contre la photographie du monument.) Mais on avait remarqué, dès les premiers jours, qu'aucun de ces noms de lieu n'était ici suivi d'une indication de distance énoncée en chiffres romains, comme elles le sont presque toujours dans les *Itinéraires* & même sur les bornes milliaires qui jalonnaient les routes réunies dans les *Itineraria* [7]. Le petit cippe carré sur lequel ils étaient gravés, en très-beaux caractères il est vrai, n'avait rien de commun lui-même, soit comme taille, soit comme forme, avec les grands monuments dont nous venons de parler, puisqu'il était encore surmonté d'un tore destiné visiblement à supporter une statuette de marbre ou



de bronze dont il ne reste aujourd'hui que le trou d'attache. Une fracture que le cippe a subie à son extrémité opposée, au-dessus du socle qui lui servait de base, avait emporté une ou plusieurs lignes du catalogue, qui se trouve réduit dans son état

5 *Est provinciae Narbonensis & in Nemausiensi agro stagnum Latera appellatum* (Plin. l. 9, c. 9); — *Castellum Latera* (Méla, l. 2, c. 5). — Les initiales du nom de Nimes (*Col. avg. Nem.*) que l'on a retrouvées sur ces tuyaux de plomb à Balaruc-les-Bains, près du cap *Setius*, prouveraient seulement que ces tuyaux avaient été fabriqués à *Nemausus*, par un plombier dont le nom est énoncé en toutes lettres après celui de la ville : *Tiberinus, T. F..... I. F.*

6 Onze ans, par conséquent, après la publication du premier volume des Bénédictins, qui n'avaient guère d'autre guide ici que la savante compilation d'Adrien de Valois (*Notitia Galliarum*, 1676), d'Anville n'ayant publié que beaucoup plus tard sa *Géographie ancienne* & sa *Notice de l'ancienne Gaule* (Paris, 1760), où il touche très-discrètement à l'inscription de la fontaine (*sub voc. Andusia, Sextantio, Ucetia & Ugernum*). — Une autre inscription, en caractères grecs, que l'on a regardée aussi comme une inscription géographique (*Essai sur une inscription celtique & sur une inscription latine trouvées à la fontaine de Nimes*, par MM. Germer-Durand & Colson, p. 1-56), ne serait, suivant un celtiste contemporain, qu'une inscription votive dédiée par un Gaulois, du nom singulier de *Garta Villillan viacus*, aux *Matres Nemausenses*, dont le culte & le nom à demi latin (*Matrebo Namausikabo = Matribus Namausicabus*) nous seraient complétement inconnus à Nimes sans ce témoignage antérieur au temps d'Auguste. (Voir M. Ad. Pictet. *Nouvel essai sur les Inscr. gaul. Revue archéol.*, année 1867, p. 1 à 12.)

7 Nous songeons ici au milliaire d'Alichamp (à quatorze lieues de Bourges), dont la colonne a six pieds de hauteur, & à celui de Tongres (l'antique *Aduatuca*, 1817), dont tous les noms de lieu sont suivis d'un chiffre de distance énoncé en milles dans la Gaule du sud (MIL ; M ; M. P), ou en lieues dans celle du nord (LEVG ; L) ; il en est de même dans les trois *Itinéraires de Cadès à Rome*, dont nous venons de parler. M. Walckenaer, qui l'appelle « une sorte d'itinéraire gravé sur une borne milliaire » (*Géogr. ancienne*, p. 183), n'avait certainement pas vu le monument, qu'il explique assez mal d'ailleurs.

& du Gévaudan, qui étoient anciennement de la dépendance de l'Auvergne. Les Helviens étoient compris dans l'étendue de la province romaine du temps de ce général; mais, par un privilége particulier, ils étoient soumis à un prince

actuel à onze noms de lieu, inconnus pour la plupart & alignés les uns au-dessous des autres sans un mot d'explication ou de commentaire[8].

Le judicieux Ménard, qui avait étudié ces noms de lieu sur le marbre antique peu de temps après la découverte du monument[9], ne doutait point, pour sa part, qu'ils n'appartinssent sans exception à l'*Ager Nemausensis*, comme on l'appelait à l'époque romaine, c'est-à-dire au territoire dépendant politiquement & administrativement de la Cité[10]. Il en trouvait la preuve dans les noms déjà connus, ceux-là, d'VGERNVM (VGERNI) & de SEXTANT(*io*), que l'on avait remarqués de prime abord à côté de ceux d'VCETIA (VCETIAE) & d'ANDUSIA, qui représentaient, sans en pouvoir douter, les villes actuelles d'Uzès & d'Anduze, dont les origines se trouvaient ainsi reculées de plusieurs siècles[11]. N'était-ce point d'ailleurs au centre & au chef-lieu de ce territoire que le monument avait été découvert, à quelques pas de la fontaine sainte où le culte du dieu *Nemausus* se trouvait associé, comme nous venons de le voir, à celui du divin Auguste[12]? Mais il lui semblait impossible, en examinant avec un peu d'attention « l'espèce de piédestal » sur lequel ces noms se trouvaient ainsi disposés, d'y voir autre chose qu'un monument religieux érigé dans quelque lieu saint à la suite de quelque vœu exaucé ou à l'occasion de la dédicace de quelque monument construit *à frais communs*, comme le disent si souvent les inscriptions antiques[13]. C'est ainsi que le célèbre autel de Rome & d'Auguste, au confluent du Rhône & de la Saône, avait été élevé par soixante cités de la Gaule chevelue (Voir une des notes suivantes), dont on lisait les noms gravés en toutes lettres (& au nominatif, à ce qu'il paraît,)[14] sur la face antérieure d'un second autel élevé en arrière & à quelque distance du premier[15].

Les noms à demi barbares que nous a conservés le cippe que nous venons de décrire auraient été, dans cette hypothèse, ceux des diverses localités qui avaient pris part à la fondation ou à la dédicace du monument situé, suivant toute apparence, sous le portique ou dans l'enceinte de l'*Augusteum* de la fontaine[16]. Il ne serait même nullement impossible, en tenant compte de ses formes sévèrement simples & de la pureté des caractères de l'inscription, qui remonte incontestablement au plus beau temps de l'épigraphie romaine[17], d'en reporter la dédicace à une époque voisine de la fondation de l'*Augusteum* lui-même, construit, comme nous l'apprend une autre inscription très-mutilée aussi, par la RESPVBLICA NEMAVSESIV[*m*], c'est-à-dire par la population de la ville & par celle de son territoire[18], divisé toujours en vingt-quatre *pagi*.

[8] Le monument lui-même, ainsi privé de sa base, n'a que vingt-quatre centimetres de hauteur sur douze ou treize de largeur & d'épaisseur.

[9] Ménard, *Histoire de Nimes*, t. 1, p. 22 & suiv. t. 7, p. 216 & suiv.

[10] « Les notions qu'il présente pour l'ancienne géographie du pays le rendent important » (Ménard, t. 7, p. 226); & plus loin : « tous ces différens lieux se trouvoient renfermés dans le territoire des Volces Arécomiques, & étoient sous la principale dépendance de Nismes. » (*l.l.* p. 229.)

[11] Le nom d'Anduze (*Andusia, Anduza*), ne reparaît, en effet, dans les monuments écrits qu'au dixième & au onzième siècle de notre ère, & celui d'Uzès (*Ucetia*) ne remontait point au delà des *Notitiae provinciarum*, qui mentionnent pour la première fois le *Castrum Ucetiense*. (Voir pourtant M. de la Saussaye, qui lui attribue une monnaie celtique sur laquelle il a cru lire VCCETIO. *Numism. de la Gaule Narb. sub voce Ucetia.*) — Il est vrai que ces deux petites villes, oubliées ainsi des itinéraires & des géographes, étaient situées dans les profondeurs des Cévennes, où les routes romaines n'auront été probablement frayées qu'à une époque plus récente.

[12] Ménard nous apprend, en effet, qu'il « a été découvert vers l'an 1747, en creusant pour les fondations d'une maison, dans un champ situé sur le chemin de Sauve, près de la fontaine de Nismes » (t. 7, p. 226). Acheté peu de temps après par M. Esprit Fléchier de Saint-Julien, neveu du célèbre orateur, il a passé depuis dans le musée de Nimes, où il a été étudié, reproduit & commenté bien des fois.

[13] *Publice*; — κοινῇ; *aere conlato, ex aere conlato, e stipe conlata*, pass.

[14] C'est au moins l'opinion de M. Auguste Bernard (*Descr. du pays des Ségusiaves*, p. 36 & *pass.*), qui a cru retrouver un reflet sinon une copie de ce catalogue dans le chapitre VI des *Notae Tironianae* (Gruter, t. 2, *pars* 2, *sub fine*), où les soixante cités (exactement cinquante-neuf) sont énumérées chacune par leur nom de peuple au nominatif, *Aeduus, Arvernus*, &c., & dans un désordre calculé peut-être. (Voir sur cette question, qui n'est rien moins que tranchée, un travail judicieux & exact de M. Félix Bourquelot, dans l'*Ann. de la Soc. des Antiq. de France*, p. 265 & suiv.)

[15] Nous nous en tenons ici au texte littéral de Strabon, que l'on a essayé plusieurs fois de corriger & de compléter arbitrairement. (Strab. l. 4, c. 3, § 1.)

[16] Ménard, qui l'a croit dédiée au dieu *Nemausus* (*l.l.* p. 229), nous paraît oublier que le dieu *Nemausus*, quelque populaire qu'il fût à Nimes, était un dieu essentiellement local & urbain, dont le culte n'intéressait que de très loin les petites villes d'*Ugernum* & d'*Ucetia*, tandis que celui des Augustes s'adressait, comme l'épigraphie nous l'atteste, à la population d'une cité & d'une province tout entière, que l'on voit célébrer, *à frais communs*, des sacrifices pour la guérison de tel ou tel empereur (Voir au tome II l'inscription du *Taurobolium Provinciae Narbonensis*, célébré à Narbonne en l'an 199 de notre ère), quelquefois même à celle de plusieurs provinces, comme nous l'apprend le célèbre autel de Rome & des Augustes, élevé près de *Lugdunum* par les trois provinces des Gaules (*Tres Provinciae Galliarum, Tres Galliae*).

[17] « Les caractères en sont très-beaux & bien conservés. » (Ménard, *l.l.* p. 226.)

[18] A la suite des deux mots RESPVBLICA NEMAVSESIV[*m*], par lesquels commençait l'inscription, Ménard avait lu, sur les débris de la frise où elle était gravée en lettres « de bronze doré hautes de sept pouces chacune », un certain

An de Rome 636

de leur nation. Après la division de la Narbonnoise en deux provinces, ces peuples, quoique situés en deçà du Rhône, furent compris dans la Viennoise,

Ce serait ainsi, au nom de la *Respublica Nemausensis* déjà nommée sur le fronton du portique qui donnait accès dans l'*Augusteum*, qu'aurait été dédié notre cippe inscrit, dont on s'expliquerait de cette manière le laconisme exceptionnel & les énumérations sans préambule. Mais il faut supposer alors que les vingt-quatre *pagi*, réunis ou associés pour cette œuvre commune, se trouvaient ici divisés & répartis en nombre égal sur deux autels distincts dont un seul serait parvenu jusqu'à nous [19]. La liste de leurs chefs-lieux, dont nous n'aurions ici que la moitié, & un peu moins de la moitié, puisqu'il manquerait un douzième nom à la *pagina* de notre piédestal, brisé au-dessus du socle qui lui servait de support, se continuait & s'achevait probablement sur un second autel de la même taille & de la même forme que le premier, surmonté comme lui d'une statuette allégorique, & qui figurait avec lui au-dessous ou à côté de la statue d'Auguste en bronze doré, dont on a retrouvé le soubassement encore en place au centre du terre-plein de la fontaine [20].

Les noms écrits en gros caractères qui se détachaient de distance en distance de la colonne principale [21], représentaient, suivant toute apparence, les localités importantes du territoire qui aurait eu ainsi dès l'époque romaine ses petites villes & probablement ses chefs-lieux secondaires, disséminés autour de la métropole [22]. Celles d'VGERNVM (*Beaucaire*, Voir plus haut) & d'VCETIA (*Uzès*), les seules dont notre fragment nous ait conservé les noms, figurent encore aujourd'hui parmi les villes importantes de la circonscription géographique dont *Nemausus* est resté le chef-lieu. Les noms barbares & presque inconnus dont se compose la colonne principale répondraient, dans cette donnée, aux *oppida ignobilia* des vingt-quatre *pagi* de Strabon & de Pline [23]. Mais il devenait beaucoup plus difficile, cette fois, d'en retrouver l'emplacement & d'en reconnaître les noms anciens sous des appellations contemporaines, altérées plus ou moins profondément par les transformations que l'idiome local a subies, en passant du latin au roman & du roman au français [24]. La rareté des

nombre de mots tronqués, au milieu desquels il avait remarqué le nom très-reconnaissable de l'empereur Auguste : O... N... IMPERATORIS CA.. ARISTA... STI (t. 7, p. 67). Nous ne rappelons que pour mémoire l'essai malheureux de restitution tenté par M. Aug. Pelet, qui croyait l'inscription relative à Plotine & à Hadrien, fondateurs ou restaurateurs des bains de la fontaine, désignés ici sous le nom singulier de *labrum*.

[19] Le capitaine Colson, qui croit l'inscription gravée tout entière sur la *pagina* d'un monument unique, paraît frappé en même temps du peu de largeur de ce piédestal, qu'il devenait difficile à ce titre d'allonger outre-mesure. Il en est réduit à supposer, comme Ménard, que la liste des localités associées ne dépassait pas quinze noms, en y comprenant celui de *Nemausus*; explication tout aussi arbitraire & beaucoup plus embarrassante que la nôtre, car on a quelque peine à s'expliquer dans quel but ces quinze localités, disséminées sur des points très-éloignés du territoire, se trouveraient ici réunies à l'exclusion des neuf autres.

[20] C'est au soubassement de cette statue décorée de palmes & de rinceaux, dit Ménard, qu'appartenait probablement la belle inscription découverte en 1751 dans l'escalier semi-circulaire de la fontaine, évidemment restauré avec les débris de l'*Augusteum* & du *Balneum*. Elle était gravée dans les mêmes termes & dans le même ordre, sur deux dalles de marbre de la même taille, encastrées en sens opposé dans le massif du soubassement, qui atteignait à ce qu'il parait des proportions considérables :

IMP · CAESARI · DIVI · F
AVGVSTO · CÓS · NONVM
DESIGNATO · DECIMVM
IMP · OCTAVOM

Nous ferons remarquer incidemment qu'elle ne porte point de nom de *dédicant*, à l'inverse de notre cippe inscrit qui ne porte, lui, que des noms de *dédicant*, sans indication de destinataire. Surmontés de figures allégoriques à la façon des *victoriolae* qui flanquaient le grand autel de Lyon, tel que nous le représentent les monnaies du Κοινὸν des Trois Gaules, nos deux piédestaux n'avaient pas de *votum* à formuler ni de divinité à invoquer, puisque leurs inscriptions n'étaient que le complément & comme les pièces à l'appui d'un *votum*, énoncé solennellement & explicitement au-dessous de la statue.

[21] Ils y sont de plus précédés chacun d'un point arrondi & profond, qui devait avoir aussi son sens & sa valeur. Ménard explique la forme génitive qu'ils affectent, en sous-entendant le mot *castrum*, que l'on retrouve, au quatrième siècle il est vrai, associé au nom d'*Ucetia* : *Castrum Ucecience, alias civitas Uceciensis.* (*Notit. provinc. & civit. Gall.* chez D. Bouquet, t. I, p. 224.)

[22] En divisant, comme nous le proposons, le catalogue en deux séries de douze noms distribués & répartis dans le même ordre, le second cippe aurait, comme le premier, ses deux noms en majuscules placés l'un à la troisième, l'autre à la huitième ligne; de sorte que le catalogue aurait fini sur le second autel exactement comme il commençait sur le premier, par quatre *oppida ignobilia*. Rappelons incidemment, à propos de ces quatre noms en vedette, que les premiers magistrats de la curie étaient désignés, à Nimes, sous le titre exceptionnel de IIII *viri iuri dicundo* & de IIII *viri ab aerario*.

[23] De là l'intérêt exceptionnel de notre inscription, la seule, si nous ne nous trompons, qui nous ait conservé le catalogue, malheureusement incomplet, des circonscriptions géographiques du territoire d'une ville romaine, avec l'indication des localités plus ou moins importantes qui formaient les chefs-lieux de ces circonscriptions.

[24] M. Germer-Durand, qui a repris dans ces derniers temps (*l.l. pass.*), après M. Léon Renier (*Annuaire de la Société des Antiq. de France*, année 1856, *passim*), ce travail d'attribution géographique commencé au siècle dernier par l'historien Ménard, croit retrouver, comme ce dernier, le lieu de Tedusia dans le village de Thésiers, canton d'Aramon (en roman *Tezès*, comme Ucetia, *Uzès*), & celui de *Brugetia* dans le village de Bruyès ou Bruieis, canton d'Aigaliers, dont les titres, il est vrai, ne remontent pas au delà du quinzième siècle. — VIRINN(*ae?*), qui occupe le huitième rang dans notre catalogue, aurait laissé son nom au village actuel de *Védrinnes*, près de Vauvert, au confluent du Vistre & du Rhony, comme VATRUTE, *Vié-Cioutat* aujourd'hui, aurait emprunté le sien à la rivière homonyme de la Troude, qui baigne le pied des hauteurs sur lesquelles l'*oppidum* était situé.

An de Rome 636

dont ils dépendent encore aujourd'hui pour le spirituel. Un ancien [1] géographe met mal à propos ces peuples dans l'Aquitaine, dont certainement ils n'ont jamais fait partie.

débris & le peu d'importance des ruines que l'on rencontre sur le sol qu'ils paraissent avoir occupé sembleraient indiquer, comme Pline le laisse entendre [25], que la plupart d'entre eux en étaient restés à l'état de village [26], arrêtés dans leur mouvement d'expansion par l'ascendant que la ville paraît avoir pris d'assez bonne heure, & qu'elle a conservé pendant toute l'époque romaine.

Ce que l'on peut affirmer au moins, en s'en tenant aux indications fournies par notre catalogue, quelque incomplet qu'il nous soit parvenu, c'est que l'*Ager Nemausensis* avait conservé dans l'organisation définitive de la province une étendue que l'on ne s'expliquerait point sans l'importance territoriale & politique de l'ancienne nationalité des Volkes Arécomikes, à l'époque qui avait précédé la conquête. Il suffirait, pour en être convaincu, de rapprocher par la pensée, d'un côté les deux villes d'*Ugernum* & d'*Andusia*, situées aux deux extrémités de ce territoire; de l'autre, celles de *Sextantio* & d'*Ucetia*, dont les attributions ne peuvent pas être sérieusement contestées. En dépit des démembrements qu'il paraît avoir subis [27] d'abord par l'établissement de la colonie de *Narbo Martius*, à laquelle il avait fallu créer un territoire en terre ferme, plus tard par la fondation de la colonie de *Baeterrae* que paraît avoir suivie de près celle des villes latines de *Cessero* & de *Sextantio* [28], il s'étendait encore de la rive gauche du Rhône (*Ugernum*) jusqu'à la rive droite de l'Hérault, qu'il atteignait vers ses sources par la ville celtique d'*Andusia*. La ville grecque d'*Agatha*, située, comme nous l'avons dit, à l'embouchure du fleuve, devait appartenir aussi à l'*Ager Nemausensis* dont aucune indication formelle ne le distingue. Du côté du nord, où il confinait avec ceux des *Albenses* & des *Gabali*, il s'étendait sans interruption jusqu'à l'Ardèche & aux monts Lozère, car ce n'est que sous Honorius, à la fin du quatrième siècle, que le territoire d'*Ucetia*, érigé en *Civitas*, a été détaché de l'*Ager Nemausensis*, auquel il avait appartenu jusqu'alors. Pline, qui écrivait peu de temps probablement après la rédaction de notre catalogue, attribue formellement cette chaîne de montagnes à la *Provincia Nemausensis*, comme il l'appelle peut-être avec intention [29].

Du côté du sud où il était borné par la mer, bordée ici d'une chaîne continue d'étangs & de lagunes, les seules localités indiquées d'une manière un peu précise par les écrivains anciens sont, avec le *Castellum Latara* ou *Latera* (Voyez plus haut), le cap & la montagne de Cette, situés en face de la presqu'île & de la petite ville de Mèze (sur l'étang de Thau) [30], & la bourgade de *Magalona* qui doit remonter, comme celle de *Mansa*, à l'époque celtique. Les comptoirs massaliotes qui paraissent avoir jalonné ce double rivage à une époque antérieure [31], avaient déjà disparu dès le temps de Méla, qui expliquait la rareté des villes sur cette côte, par l'absence de ports & par le caractère inhospitalier de la plage, battue tour à tour par le *Circius* & par l'*Africus*. [E. B.]

[1] Strabon, l. 4, p. 190. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 244.

[25] ... *Sicut XXIIII (oppida ignobilia) Nemausiensibus attributa.* (Plin. l. 3, c. 4 [5].)

[26] Ouverts en pleine campagne (*vici*), fortifiés de fossés & de retranchements en terre (*oppida*), sur les hauteurs ou au confluent des rivières (*condate, becco*), qu'ils paraissent avoir recherché de préférence.

[27] Nous avons déjà remarqué que ces démembrements paraissent avoir porté plutôt sur les territoires annexés, par voie de conquête ou de traité, à l'*Ager Volcarum*, que sur le territoire immédiat de la nation qui aurait conservé jusqu'au quatrième siècle ses limites à peu près exactes, & probablement ses circonscriptions intérieures.

[28] La ville de *Sextantio* (alias *Substantio, Sostantio*, &c.), qui paraît avoir possédé le *jus latinum* & même le titre honorifique de colonie, comme semblent l'indiquer plusieurs inscriptions archaïques découvertes à Murviel (*Sextantio* ?) & à Castelnau, près Murviel (Herz. *Gall. Narb.* p. 125, & *App.* n. 87-88), l'aurait perdu de très-bonne heure, s'il faut en juger par notre inscription, confirmée à son tour par le témoignage officiel de Pline (... *a Commentariis Agrippae*), qui ne la mentionne plus parmi les villes latines de la Province.

[29] *Laus caseo Romae..... e provinciis, Nemausensi praecipua, Lesurae Gabalicique pagi.* (Plin. l. 11, c. 42. — D. Bouquet, t. 1, p. 60.)

[30] Que Méla paraît confondre, pour le remarquer en passant, avec le cap Setius..... *Mesa colles, in ipsis mari pene undique ac nisi quod angusto aggere continenti annectitur, insula.* (Méla, l. 2, c. 5.)

[31] Consulter à ce sujet un passage fort altéré d'Avienus (*Ora maritima*, vers 610 & suiv.), où figurent les noms grecs de Polygium & de Naustalo, qui ont suggéré bien des conjectures aux géographes modernes. (Uckert, *Geogr. der Griech und Röem.* Weimar, 1832, p. 412, seqq. & M. de Saulcy, *Étude topographique sur l'Ora maritima d'Avienus; Revue archéologique*, année 1867, p. 80 & suiv.) — De nouvelles découvertes de bas-reliefs & d'inscriptions grecques du meilleur temps (Voir M. Germer-Durand, *Découv. archéol. de l'année 1869*, p. 64 & suiv.), ont ramené récemment l'attention sur la petite ville de Saint-Gilles, que les géographes du dernier siècle confondaient avec l'antique Héraclée du Rhône (Voir Étienne de Byzance, *sub voce*, & Pline, l. 3, c. 4), qui existait encore à l'époque romaine, comme le prouvent d'anciennes inscriptions latines découvertes sur l'emplacement qu'elle occupe toujours. Celle de *Calun* (Καλων?) ne nous est connue, au contraire, que par des documents de date récente, qui la désignent tantôt comme un cours d'eau tributaire des *Fossae Marianae*, tantôt comme une ville voisine de *Sextantio* & d'*Agatha*. (*Anonym. Ravenn.* l. 5, D. Bouquet, t. 1, p. 121, 122.)

An de Rome 636

La ville principale des Helviens étoit *Alba Helvorum* ou *Helviorum*, ou *Alba Helvia* & *Alba Augusta*, qu'on croit être la ville d'Alps[1], située à deux lieues au nord-ouest de Viviers. Cette ville, qui jouissoit du droit latin[2], étoit autrefois fameuse par la quantité & la qualité des vins que produisoit son terroir, mais surtout par un plant de vigne qui, au rapport de Pline[3], fleurissoit en un jour & dont on se servit ensuite dans le reste de la Province. Le siége épiscopal fut d'abord établi dans cette ville & y subsista jusqu'à ce qu'ayant été entièrement ruinée par Crocus, roi des Allemands ou des Vandales, il fut transféré à Viviers. Les plus anciennes[4] notices des cités des Gaules ne font mention que de la ville d'Alps ou Albe, sous le nom de *Civitas Albensium*. Les notices postérieures ajoutent ces mots : *nunc Vivarium* ou *Vivaria*, ce qui prouve que Viviers, qu'on ne connoît que par ces notices, ne devint capitale du pays qu'après la destruction d'Albe, c'est-à-dire après le commencement du cinquième siècle.

Éd. origin. t. I, p. 61.

La ville du Bourg-Saint-Andéol portoit, suivant le martyrologe d'Adon, le nom de *Gentibus* dans le temps que ce saint y fut martyrisé, au second siècle de l'ère chrétienne; d'autres prétendent, avec plus de vraisemblance, que la ville du Bourg n'est point différente du lieu appelé *Borgagiates*, *Burgagiates* & *Bergoitas* dans les anciens titres de l'église de Viviers. Tous les pays dont on vient de parler faisoient partie de l'ancienne Province Narbonnoise & étoient situés en deçà du Rhône.

[1] « On croit communément, dit Millin[1], que Viviers est situé dans l'endroit où était *Alba Helviorum*, appelée aussi *Alba Augusta*, & qui était la capitale des *Helvii*[2]. Mais d'Anville n'adopte pas cette opinion, & il place, avec Lancelot, *Alba Augusta* dans le lieu où est aujourd'hui Aps, à trois lieues de Viviers, où l'on rencontre de nombreux débris d'antiquités. » C'est aussi l'opinion des Bénédictins.

Le sol de Viviers, cette ancienne métropole des *Helvii*, n'est séparé, au midi, du lieu d'Aps que par le torrent de Scoutai. Du sommet du roc basaltique, sur lequel est assis le château, la vue erre au nord sur une petite plaine coupée par quelques monticules, sous lesquels gît la ville romaine. Ils sont presque tous plantés en vignes; quelques arbres poussent péniblement leurs racines dans des ruines infertiles. Si l'on trouve dans le village quelques inscriptions encastrées dans les murs, elles y ont été portées par les propriétaires du sol qui les recélait. Sous cet aspect, Aps ne peut être regardé que comme le musée d'Albe. — L'étendue de cette ville était fort grande, si l'on en juge par les monuments qu'on trouve au nord & au couchant dans un rayon de près de deux kilomètres. Un quartier du territoire d'Aps, baigné par le Scoutai, est connu sous le nom de *Palais*. C'est dans ce quartier qu'on trouve surtout des médailles, des plaques de marbre, quelques statuettes en bronze, des débris de tuiles, des clefs romaines, des morceaux de poterie, des lampes, des vases à parfums, & jusqu'à des tas d'écailles d'huîtres. Pendant l'été de 1810, un propriétaire fouillant dans son champ aperçut des cellules carrées régulières, pavées d'une mosaïque grise. On croit que ce local était occupé par des bains où l'eau était portée du village élevé de Saint-Pons, voisin d'Aps, au moyen de tuyaux en plomb. On a trouvé, dans ce dernier lieu, un de ces tuyaux orné d'une inscription romaine & dirigé des bords d'un ruisseau vers *Alba Helviorum*. [E. M.]

[1] *Voyage dans les départements du Midi*, t. 2, p. 113 & suiv.

[2] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 245.

[2] Pline, l. 3, n. 5.

[3] *Ibid.* l. 14, c. 3, p. 124.

[4] Voyez au tome II, dans les *Preuves*, les *Anciennes notices des Gaules*.

XXIV. — *Peuples du Velai.*

Pour n'omettre aucun des anciens peuples qui sont compris aujourd'hui dans l'étendue de la province de Languedoc, il nous reste à parler de ceux du Velai, du Gévaudan & de l'Albigeois, qui dépendoient anciennement de l'Aquitaine. Ces trois peuples, de même que ceux du Querci & du Rouergue, vivoient, du temps de César[1], sous la dépendance & le gouvernement des Auvergnats, ce qui changea dans la suite; car du vivant de Strabon[2], les Velaunes ou peuples du Velai se gouvernoient par eux-mêmes. Ils sont compris dans le gouvernement de Languedoc depuis le treizième siècle, & ils en dépendent encore aujourd'hui, quoi qu'en dise M. de Valois[3].

Ces peuples, appelés *Vellavi* ou *Velauni* par les anciens, étoient séparés des Helviens par les montagnes des Cévennes; ils furent, ainsi que ceux du Gévaudan, du nombre des quatorze peuples qu'Auguste démembra de l'ancienne Celtique pour les joindre à l'Aquitaine, qui, par cette union, devint une des plus grandes parties des Gaules.

La principale ville des peuples velaunes ou du Velai, dont les anciens nous aient laissé quelque connoissance, est *Revessio* ou *Ruessio,* qui fut appelée ensuite *Vallava, Civitas Vellavorum*, ou *Civitas Vetula.* On ne doute pas[4] que cette ville ne fût située au lieu où est aujourd'hui Saint-Paulhan, sur les frontières du Velai & de l'Auvergne, environ à trois lieues du Puy; les distances de l'Itinéraire de Théodose, mais plus encore les inscriptions & autres antiquités qu'on y découvre tous les jours ne laissent aucun lieu d'en douter. Le siége épiscopal du pays, établi d'abord à *Ruessio,* fut transféré depuis à *Anicium,* Anis, dont Grégoire de Tours est le premier qui fasse mention; du temps de cet historien ce n'étoit qu'une montagne où on bâtit ensuite la ville qu'on appelle aujourd'hui le Puy.

C'est par le même Itinéraire de Théodose que nous connoissons dans le pays de Velai le lieu d'*Aquis Segete,* situé à huit milles de Feurs en Forez, du côté de Saint-Didier & sur les frontières de ce dernier pays; celui de *Icidmago,* à vingt-cinq milles de Feurs, & à quatorze de *Saint-Paulhan* ou *Revessione*, & que nous croyons être le même que la petite ville d'Issingeaux ou Ensingeaux, & enfin le lieu de *Côndate,* à douze milles de *Revessio,* du côté à peu près où est à présent le lieu de Saint-Privat[5].

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 7.

[2] Strabon, l. 4, p. 190.

[3] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. p. 539.

[4] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec, 4, part. 1, p. 753.

[5] Le nom des *Vellavi,* qui rappelle assez fidèlement celui du pays qu'ils ont habité (le Velai ou Velay), est évidemment un ethnique, c'est-à-dire un nom de peuple analogue à celui des *Segusiavi*, avec lesquels les *Vellavi* confinaient du côté du nord. On le retrouve écrit de la même manière chez César (l. 7, c. 75), dans les textes épigraphiques & dans les *Notitiae provinciarum*, rédigées, comme on le sait, à la fin de la domination impériale dans les Gaules[1]. Strabon, qui le traduit sous la forme Οὐέλλαιοι (*Vellaii*, l. 4, c. 2, § 2, édit. de C. Mueller & Düb-

[1] Voyez Dom Bouquet, *Collection des Historiens des Gaules & de la France*, t. 1, p. 122-129, & le *Recueil des Inscriptions de la Province*, au tome II de cette édition.

XXV. — *Le Gévaudan* ou *les Gabales.*

Le Gévaudan, *Gabali*, *Gabales* & *pagus Gabalicus*, que les montagnes des Cévennes séparoient de la Narbonnoise, étoit, ainsi que le Rouergue, un pays qui abondoit en mines d'argent du temps de Strabon. Pline vante beaucoup l'excellence des fromages de ce pays, & en particulier de ceux de la montagne de Lozère, appelée *Mons Lezurae*, laquelle fait partie de celles des Cévennes.

La capitale du Gévaudan portoit anciennement le nom d'*Anderidum* & prit dans la suite celui de *Gabalum*; ce qui pourroit peut-être nous donner lieu de croire que ce sont les Gabales, que la notice des dignités de l'Empire a voulu désigner sous le nom des soldats *andéritiens* dont elle fait mention. La ville d'*Anderidum* ou de *Gabalum* n'est plus ce qu'elle a été autrefois : elle est

ner, — Ὀυελλάοι, *Vellaï*, suivant Coraï & Kramer), serait beaucoup plus près de la vraie leçon que Ptolémée (l. 2, § 6), qui les désigne sous le nom, probablement altéré, de Οὐέλαυνοι. Celui de Ὀυελαύνιοι (*Velaunii*), que nous rappelons pour mémoire, ne figure que dans l'inscription d'un prétendu monument celto-grec, qui soulève des difficultés et des objections de plus d'un genre[2].

A en juger par cet ethnique & par les noms d'homme ou de lieu disséminés dans le pays montagneux qu'ils habitaient, les *Vellavi* seraient un peuple franchement celtique d'origine[3], comme les *Gabali*, dont le territoire limitait le leur du côté du sud. Comme eux aussi, ils auraient été longtemps sous la dépendance des Arvernes, auxquels ils obéissaient encore au temps de Vercingétorix[4]. Plus tard, après l'organisation d'Auguste, qui brisa définitivement le système des clientèles en Gaule, en plaçant, il est vrai, les villes clientes comme les villes souveraines sous le gouvernement immédiat des Romains (*imperium*), leur territoire fut érigé en *civitas*, c'est-à-dire en cité[5]. Mais la population qui l'habitait conserva sous ses nouveaux maîtres les prérogatives de peuple ou de cité libre (*civitas libera*), titre qu'elle se donne encore au troisième siècle de notre ère, dans l'inscription officielle d'une statue dédiée à Herennia Etruscilla, femme de l'empereur Trajan Dèce[6]. La métropole de ce territoire, que Ptolémée désigne sous le nom de Ῥουέσσιον, & l'Itinéraire d'Antonin sous celui de *Revessio*[7], répondait au village actuel de Saint-Paulhan, dont le sol est encore jonché de substructions & de débris antiques. Elle était située sur un affluent & à peu de distance de la Loire (*Liger*), qui traverse du sud au nord le territoire montagneux de la *Civitas*.

On ne connaît guère que les noms des autres centres de population disséminés autour de cette métropole, quoique l'on rencontre sur divers points du pays des ruines romaines, plus ou moins considérables. Ils étaient reliés les uns aux autres par des voies encore tracées, que jalonnaient de loin en loin des bornes milliaires, dont quelques-unes sont restées en place jusqu'au siècle dernier[8]. La plus considérable de ces localités, s'il faut en juger par le nombre & par l'importance des monuments écrits ou figurés que l'on y découvre tous les jours, aurait été la ville actuelle du Puy, qui a succédé, comme métropole de la *Civitas*, à l'antique *Ruessium*, détruite probablement pendant les désastres de l'invasion barbare. Les inscriptions antiques que l'on y trouve en assez grand nombre, mêlées à des fûts de colonne, à des chapiteaux, à des fragments de frise sculptée, provenant de monuments quelquefois considérables, ne permettent guère de douter qu'elle ne fût déjà

[2] La célèbre main symbolique en bronze de l'ancien cabinet des antiques à Paris. Elle porte pour légende les trois mots : ΣΥΜΒΟΛΟΝ ΠΡΟΣ ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ, gravés en trois lignes dans la paume de la main. — Une ville des *Senones* (Beaune en Gatinois) était connue sous le nom de *Vellaunodunum* (César, *de Bell. Gall.*, l. 7, c. 17) qui rappellerait celui des *Vellauni* donné par Ptolémée.

[3] Nous nous contenterons de citer les noms de lieu : *Icidmagus, Condate, Segete, Anicium, Ruessium, Podempniacum, &c.*; et parmi les noms d'hommes, ceux de *Dubnocus* (*Dubnoco Ve*[*llavo*]) & de *Donnus*, que nous empruntons, comme celui du dieu *Adidon*, aux inscriptions locales.

[4] .... *parem numerum* (XXXV) *Arvernis, adjunctis Cadurcis, Gabalis, Vellavis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt.* (Caesar, *de Bello Gall.*, l. 7, c. 75.)

[5] Οὐέλλαιοι δὲ μετὰ τούτους οἱ προσωρίζοντό ποτε Ἀρουέρνοις, νῦν δὲ τάττονται καθ' ἑαυτούς. (Strab., l. 3, c. 2, § 2.) Les Bénédictins faussent évidemment le sens de ces derniers mots, en affirmant qu'au temps de Strabon les *Velaunes* se gouvernaient par eux-mêmes.

[6] *Civitas Vellavor*[*um*] | *libera*. Voyez, au tome II, le *Recueil des inscriptions de la Narbonnaise.*

[7] ..... Οὐέλαυνοι, ὧν πόλις Ῥουέσσιον. (Ptol., l. 2, t. 6.) — *Revessione.* (*Itin. Anton.*, T. A.)

[8] Voyez *pass. Histoire du Velay* de M. Francisque Mandet, t. 1, *Antiquités celtiques & gallo-romaines.*

réduite à un village appelé Javoux & situé à quatre lieues de Mende [1]. C'est ce qui paroît par les distances marquées dans l'Itinéraire de Théodose depuis

Éd. origin. t. I, p. 62.

peuplée & même florissante dès le second siècle de notre ère. Mais ces débris ne prouvent nullement, comme le voudraient les archéologues locaux, qu'elle ait, dès cette époque & à l'insu de tous les écrivains anciens, supplanté l'antique métropole de *Ruessium* dont nous venons de voir la suprématie attestée au milieu du troisième siècle par un texte officiel digne de toute confiance [9]. Grégoire de Tours, qui mentionne le premier cette localité jusqu'alors inconnue en la désignant sous son nom, probablement celtique, d'*Anicium* (*Anici — Anici — Annici*), ne lui donne pas même le titre de *castrum*, hiérarchiquement inférieur à celui de *civitas*, sous lequel on désignait toujours le territoire possédé par une des anciennes nations gauloises ou la ville romaine qui était devenue le chef-lieu de ce territoire [10]. Elle n'était encore de son temps (539-593) que ce qu'elle avait été pendant toute l'époque romaine, un *locus* (une localité, un lieu dit), habité probablement par des familles riches ou aisées, qui cultivaient de temps immémorial les terres relativement fertiles des environs, ou qu'y avaient attirées, depuis la conquête, de riches gisements de fer (*ferrariae*), exploités en grand sur divers points du pays [11]. Les chefs de ces familles, dont plusieurs nous sont connues par les inscriptions découvertes à *Anicium*, pouvaient faire partie du conseil municipal de la *Civitas*, à *Ruessium* & en exercer même les magistratures les plus élevées, sans cesser d'habiter, au moins *dans l'intervalle des sessions*, le *locus* où ils étaient nés, car c'est exactement ainsi que les choses se passaient chez les Allobroges (*civitas Vienna*) pour ne citer qu'eux, où l'on trouve dans une foule de villages et de petites villes (*castra, oppida*) disséminés sur tous les points du territoire, les tombeaux de décurions & de magistrats de la curie, qui avait à Vienne son siége légal & permanent [12]. Le titre de *praefectus Coloniae*, que prend dans son épitaphe l'un des *maîtres de forges* dont nous venons de parler, prouverait seulement que la ville romaine de *Ruessium* avait pris ou reçu, sans que l'on sache comment, le titre de colonie purement honorifique sous l'Empire [13], et que cette colonie avait au second siècle, pour premiers magistrats, des *duumviri* que l'on remplaçait quelquefois, comme à Narbonne, par des *praefecti produumviro* [14].

L'importance que le lieu d'*Anicium* paraît avoir prise dans les derniers siècles de l'Empire, sans déposséder pourtant la métropole officielle de *Ruessium*, qui conservait encore son titre & ses droits au temps de Grégoire de Tours, s'explique par la forte position de cette petite ville (*villa*), assise alors, comme elle l'est encore en partie, sur la croupe d'un énorme bloc de lave, escarpé de plusieurs côtés & situé au centre de vallées relativement fertiles. Les évêques du Velai, qui la visitaient & l'habitaient de loin en loin, comme les autres domaines de leur église, y fixèrent définitivement leur résidence après la chute de *Ruessium*, dont la date précise nous est inconnue, & c'est probablement par eux que le château d'*Anicium* s'est trouvé transformé depuis en métropole religieuse & politique de la province. Leur palais, adossé à la remarquable basilique romane, qui a remplacé sur la montagne sainte le sanctuaire des dieux gaulois [15] & les temples des dieux romains, domine encore de cette hauteur le pays sévère & déboisé qu'habitent toujours les descendants des *Vellavi*. [E. B.]

[1] Javouls ou Javols, situé à 22 kil. nord-ouest de Mende, représente, en effet, l'ancien *Anderitum*, devenu par la suite l'*Urbs Gabalatina* dont parle Grégoire de Tours. Ce fut, à l'époque gallo-romaine, la capitale du Gévaudan, *Gabalitanum*. M. Walckenaer a prétendu [1] qu'elle ne répondait pas à l'*Anderitum* de la Table de Peutinger & des Itinéraires, & que cette ville celtique était représentée par Antérieux (Cantal), à 23 kil. sud de Saint-Flour.

[9] Voyez les intéressants travaux de MM. Mangon de la Lande : *Essai histor. sur les Antiquit. de la Haute-Loire*, *Mém. des antiquaires de France*, t. 4, p. 69 & 508; — Mérimée : *Notes d'un voyage en Auvergne*, *pass.*; — Francisque Mandet : *Histoire du Velay*, t. 1, *pass.*; — Aymard : *Sur les origines de la ville du Puy*, congrès scientifique, année 1855, t. 2, p. 343-504; & *Annal. de la Soc. acad. du Puy*, t. 12, p. 161; t. 20, p. 468; t. 21 & suiv.

[10] Ingressus autem Vellavae urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant accedit & ad basilicas propinquas cum omni exercitu restitit, instruens aciem qualiter Aurelio ibidem tunc consistenti episcopo bellum inferret. (GREG. TUR. *Hist.*, lib. 10, c. 25.)

[11] Les fermiers ou les régisseurs de ces mines de fer (*conductores, actores ferrariarum*), que l'on trouve indiquées à deux reprises différentes dans les inscriptions du Puy, sur lesquelles nous reviendrons, se seraient trouvés au second ou au troisième siècle de notre ère les gens considérables de la localité.

[12] Voyez notamment les inscriptions d'Aix en Savoie (*Aquae Allobrogum*), d'Aoste Saint-Geniès (*Lucus Augusti*) & de Grenoble (*Cularo*), dont les notables sont fréquemment désignés sous les titres de *decuriones*, *aediles*, *quaestores*, *duumviri* (*aerarii* ou *juridicundo*), *seviri augustales* ou *flamines Coloniae Viennensis*.

[13] La colonie d'*Apta Iulia* en Provence, & plusieurs autres, ne nous sont connues aussi que par des inscriptions du premier ou du second siècle de notre ère.

[14] Voyez, au tome II de cette édition, l'épigraphie de la Narbonnaise.

[15] Nous songeons ici au dieu topique *Adido*, dont l'existence nous a été révélée par l'intéressante inscription votive, découverte en 1847 dans un mur de la cathédrale. Voyez les ouvrages cités plus haut de MM. Aymard & Mandet.

[1] *Géographie des Gaules*, t. 1, p. 340.

Saint-Paulhan ou *Ruessio* jusqu'à *Anderidum*, & de cette ville à Rodez, ce qui ne convient nullement à Mende. Le siége épiscopal de *Gabalum*, qui subsistoit encore au commencement du quatrième[1] siècle, fut transféré dans la suite à Mende, *Mimate* & *Mimatensis Mons*, dont Grégoire de Tours fait mention.

Les anciens itinéraires parlent d'un lieu appelé *Ad Silanum*, sur la route d'*Anderitum* à *Segedunum*, aujourd'hui Rodez, à dix-huit milles de celui-là, & à trente de celui-ci : ainsi sa situation devoit être aux environs de Treslans, en Gévaudan, sur la frontière du Rouergue. Grégoire de Tours fait mention du château de Grèzes, *Castellum Gredonense*, en Gévaudan.

XXVI. — *Pays d'Albigeois.*

Nous avons très-peu de mémoires sur l'ancien état de l'Albigeois, quoique ce pays soit également considérable par son étendue & par sa fertilité. Les anciens géographes, contens de nous avoir dit que le Tarn, qui le traverse, prend sa source dans les Cévennes, ont négligé de nous apprendre le nom des peuples situés sur cette rivière depuis le Rouergue jusques à son embouchure dans la Garonne. Quelques modernes ont cru que les Éleuthériens, dont il est parlé dans les *Commentaires de César*, habitoient le pays d'Albigeois, & que ces peuples faisoient anciennement partie de ceux du Querci, sous le nom de Cadurces *éleuthériens* ou libres; sur quoi il n'y a rien de certain. Ce n'est donc qu'aux notices des cités des Gaules que nous sommes redevables de la première connoissance que nous avons de la ville capitale du pays d'Albigeois : les plus anciennes de ces notices l'appellent *Civitas Albiensium*, & les suivantes *Albia* & *Albiga*. Quelques auteurs prétendent que les peuples de ce pays sont désignés dans la notice des dignités de l'Empire sous le nom d'*Equites Cataphractarii Albigenses*. On trouve souvent en fouillant à Montans, lieu situé dans ce pays, à la gauche & proche le Tarn, à un quart de lieue au-dessous de Gaillac, des médailles, des urnes & d'autres anciens monumens.

XXVII. — *Défaite des Liguriens Staenes. — Gouverneurs de la Province.*

Tel fut à peu près l'état de la Narbonnoise en deçà du Rhône après que les Romains en eurent faite la conquête. Le consul Marcius, qui gouvernoit cette

Mais cette opinion a été entièrement renversée par les recherches de M. Dalo[1]. Ce savant a établi qu'on n'a pas retrouvé de ruines à Antérieux, & que la voie de Lyon à Toulouse ne passait pas par ce lieu, mais bien à Javouls. Cette ville fut détruite par les Allemands au commencement du cinquième siècle, & peu de temps après, Mende, illustrée par le martyre de saint Privat, lui succéda comme ville épiscopale. Parmi les inscriptions trouvées à Javouls & qui témoignent de l'ancienne importance de ce modeste village, nous devons mentionner une inscription en l'honneur du tyran Posthume, élevée par la cité des Gabales, *Civitas Gabalorum;* une inscription funéraire rappelant la mémoire d'un certain Albinus, qui porte le titre de sénateur, &c. [E. M.]

[1] *Divisions territoriales & civiles de la haute Auvergne pendant le moyen âge & les temps modernes jusqu'à la Révolution.*

[1] Concile d'Arles, *Recueil des Conciles*, t. 1, p. 1430.

An de Rome 636

province l'an 636 de Rome, eut à[1] combattre pendant son administration les Liguriens Staenes, peuples gaulois qui habitoient les Alpes, & qui, par leurs courses & leurs brigandages, désoloient tout le plat pays. Ce consul marcha contre eux à la tête de ses troupes, & malgré leur situation avantageuse, il les assiégea de toutes parts dans leurs montagnes, les serra de près & les réduisit enfin à ce point d'extrémité & de désespoir, qu'ils aimèrent mieux s'entretuer les uns les autres que de tomber entre les mains des Romains, ce qu'ils craignoient plus que la mort. Cette victoire[2], qui mérita à Marcius, sur la fin de l'année 636 de Rome, l'honneur du triomphe, n'assura pas tout à fait le repos de la Province. Les autres Liguriens des Alpes, voulant sans doute venger la mort de leurs compatriotes, continuèrent de la désoler par leurs courses, ce qui donne lieu à un moderne[3] de croire que cette province fut consulaire les trois années suivantes, c'est-à-dire qu'elle fut gouvernée successivement & conjointement avec la Cisalpine, par les consuls Q. Mucius, C. Geta & M. Scaurus; le second défit les peuples des Alpes grecques, & le troisième, ayant vaincu les Liguriens & les Gantisques, mérita les honneurs du triomphe. Ces victoires procurèrent enfin la tranquillité à la Province & assurèrent aux Romains la liberté des passages des Alpes pour entrer dans la Gaule Transalpine. Ce fut alors que la Province cessa sans doute d'être consulaire & qu'elle commença d'être gouvernée par un préteur, c'est-à-dire de devenir province ordinaire[4].

An de Rome 637-638-639

An de Rome 640

[1] Orose, l. 5, c. 14.

[2] Marmora Capitol. *apud* Pighium, t. 3, p. 85.

[3] Pighius, t. 3, p. 90, 94, 100, 103, 105.

[4] C'est au savant Étienne Vinand, plus connu sous le nom italien de Pighi (*Pighius*), que remonte, comme point de départ, l'opinion que résument ici les Bénédictins sur le mode d'organisation donné par les Romains à la Province nouvellement conquise, & sur le titre officiel que portaient à l'origine ses premiers magistrats[1].

En examinant avec attention les textes laconiques & peu nombreux sur lesquels repose toute l'histoire de ces premières années, le savant annaliste en était venu à croire que le pays conquis en Gaule par les Romains était resté pendant plusieurs années sous le régime de la conquête, c'est-à-dire dans un état d'organisation purement provisoire. Il en trouvait la preuve dans le texte des Fastes triomphaux qui nous montre Cn. Domitius Ahenobarbus & Q. Fabius Maximus triomphant la même année (634 de Rome : 120 avant l'ère chrétienne), *à titre de proconsuls*, des Galls Arvernes qui dominaient à cette époque dans le sud de la Gaule, & des Allobroges leurs alliés[2]. Il était donc impossible de douter qu'ils n'y eussent commandé

[1] Le livre de Pighius, auquel se réfèrent ici les Bénédictins, a joui pendant longtemps d'une grande réputation en France comme en Allemagne. Il peut être considéré, malgré beaucoup d'erreurs de détail analogues à celles que nous relevons ici, comme un des travaux les plus sérieux qu'aient produits au seizième siècle l'érudition & la critique historique. Il est intitulé *Annales Romanorum*, &c., & a été publié à Anvers en trois volumes in-folio par l'auteur d'abord en 1599, & après lui en 1615 par le jésuite André Schott, qui a revu & corrigé les manuscrits des deux derniers volumes en enrichissant l'ouvrage d'un de ces *index* qui sont des livres à leur tour. C'est une des premières histoires romaines où l'on ait essayé de compléter ou de contrôler, à l'aide de l'épigraphie & de la numismatique, les indications souvent insuffisantes que nous fournissent les écrivains anciens sur les transformations continues de la société romaine, qui se reflètent à leur tour dans celles des institutions & de la législation.

[2]

Q · FABIVS · Q · AEMILIANI · F · Q · N · AN · DC[XXXIII]
MAXIMVS · PROCOS · DE · ALLOBRO[GIBVS]
ET · REGE · ARVERNORVM · BETVLTO · X · K.....

CN · DOMITIVS · CN · F · CN · N · AHENOBARB · A[N DXXXIII]
PROCOS · DE · GALLEIS · ARVERNEIS · XVI · K.....

(G. Henzen, *Acta triumph. Capitol.* Corp. inscr. Lat. t. 1, p. 460.)

Nous rappellerons incidemment que le fragment des marbres capitolins auquel appartiennent ces deux textes, si intéressants pour notre ancienne histoire, a été découvert en 1563 « au pied des *exquilies*, dans la vigne de dom Ludovisi Mattei, tout près de l'église *San Andrea in Portugallo*, » au cœur de la ville antique. Pighius, qui avait quitté Rome sept ans auparavant (*septennio post meum ab urbe discessum*), — il habitait alors Bruxelles — en avait reçu peu de temps après une copie, dessinée, dit-il, avec beaucoup de soin, d'après le marbre lui-même (..... *diligenter admodum ex ipso marmoris fragmento*); & il est probablement le premier qui ait essayé d'en tirer parti historiquement. (Pighius, *Annal.* t. 3, p. 56.)

XXVIII. — *Mouvemens des Cimbres.* — *Leur origine.*

Si la Province fut en paix, à ce qu'il paroît, après la victoire de M. Scaurus sur les Liguriens, elle se vit exposée quelques années après à de grands troubles

l'un & l'autre *avec le pouvoir consulaire*, prorogé une fois au moins en faveur de Cn. Domitius[3].

Ce ne serait qu'en l'année 636=118, l'année de la fondation de Narbonne (Voir les notes précédentes), que le pays conquis aurait été définitivement organisé en Province (*in formam provinciae*)[4]. Mais il serait resté, comme à l'époque précédente, sous le commandement (*imperium*) de l'un des deux consuls en charge qui auraient été ainsi pendant assez longtemps les gouverneurs en titre de la Province. En tête de cette liste, que les Bénédictins lui empruntent textuellement, figurait le consul Q. Marcius Rex, dont la présence & le séjour en Gaule paraissaient suffisamment attestés par la fondation de la colonie de Narbonne[5] & par la guerre heureuse qu'il avait faite aux Ligures (*Ligures Stoenei*), dont les incursions & les brigandages gênaient les communications récemment établies par les Romains entre l'Italie & la Gaule transalpine[6]. Cette forme exceptionnelle de gouvernement & d'administration n'aurait cessé, pour reprendre quelques années plus tard, au commencement de la guerre cimbrique, qu'en l'année 640=114, où l'on trouve pour la première fois les deux consuls en charge, occupés l'un & l'autre loin de la nouvelle province[7], ce qui autorisait à croire qu'elle était dès cette époque *une province ordinaire*, gouvernée comme l'étaient la plupart des provinces, par des préteurs sortis de fonction : *praetorii, praetores, pro-praetore*[8]. Le seul de ces magistrats dont le nom soit arrivé jusqu'à nous serait probablement le second fils de Caton le Censeur, M. Porcius Cato Sallonianus (*sic*), que Plutarque désigne sous le titre de préteur (στρατηγός), & qui serait mort en Gaule l'année suivante, prorogé sans doute par le Sénat dans son gouvernement[9].

On sait aujourd'hui de quelle manière & par qui a été réellement fondée la colonie de Narbonne (voir plus haut), que les érudits du seizième siècle attribuaient à tort au consul Q. Marcius Rex, en s'autorisant d'un texte mal compris de Velleius Paterculus[10] & en tronquant le surnom de la ville pour l'assimiler au nom du consul[11]. Les *Ligures Stoeni* dont il a réellement triomphé en l'an 637=117[12], après une guerre d'extermination que racontaient en l'embellissant les historiens aristocratiques du temps[13], n'auraient eux-mêmes rien de commun avec la Gaule transalpine & avec les montagnes de la Ligurie *dont les Romains tenaient à s'assurer les passages*, s'il est vrai, comme tout l'indique, qu'ils habitassent les vallées des Alpes Graïes, à partir des monts Euganéens, où Strabon & Pline les retrouvent au premier siècle de notre ère désignés toujours sous leur nom national (Στόνοι, *Stoeni*)[14]. Celui de *Ligures* (un ethni-

3 *Constat autem altero anno postea consularem denuo provinciam fuisse, & hoc anno duos procoss. Q. Fabium & Cn. Domitium ex eadem decessisse Romam ad triumphum.* (Pighius, *Annal.* t. 3, p. 74.)

4 *Neque etiam prius quam Narbone in eadem colonia deducta, haec in formam provinciae redacta fuit.* (Pighius, *l.l.* p. 74.)

5 ..... *Sic appellatam a Q. Marcio consule, cuius auspiciis deducta fuit hoc anno quo Galliam provinciam obtinebat.* (Pighius, *l.l.* p. 85.)

6 *Q. Marcius cos, Catonis collega, Galliam sortitus est; qui in provinciam veniens Inalpinas gentes barbaras bello persequutus est, Stoenos expugnavit atque delevit qui latrociniis e montibus itinerantes infestare solebant..... Decreverat enim Romanus per Alpes exercitibus suis viam aperire tutam.* (Pighius, *l.l.* p. 86.)

7 *Consulibus provinciae, ni fallor, ex lege Sempronia decretae fuerunt Italia & Macedonia : Marco Acilio Italia, C. Catoni Macedonia cum bello Thracico obvenere.* (Pighius, *l.l.* p. 104.)

8 ..... *Et quia consulari cum imperio gestum bellum cum his hactenus fuit... hoc primum tempore provinciam factam ordinariam opinor fuisse, nec non quotannis in sortem praetoribus deinceps dari vel prorogari coepisse.* (Pighius, *l.l.* p. 105.)

9 ... καὶ Σαλώνιος μὲν ἐτελεύτησε στρατηγῶν (Plutarch. *Cato major*, c. 27). *Obtinuit igitur cum imperio provinciarum aliquam in qua decessit. Sed quaenam haec fuerit obscurum est.* (Pighius, *l.l.* p. 105.) Ce qui ne l'empêche point de le citer l'année suivante parmi *les gouverneurs* de la Province, où il serait mort cette année avec le titre de *Propraetore*.

10 *Narbo autem Martius in Gallia, Porcio Marcioque consulibus ... deducta colonia est.* (Vell. Patercul. l. 1, c. 15; & Eutrope, qui reproduit à son tour Velleius.)

11 Voir plus haut (p. 115 & suiv.) la note sur la première colonie de Narbonne.

12 Comme nous l'apprend encore le fragment des *Fastes triomphaux* où il est désigné sous le titre de proconsul.

Q · MARCIVS · Q · F · Q · N · REX · PROCOS · AN · DCX[xxvi]
DE · LIGVRIBVS · STOENEIS · III · NON · DE[c]
(G. Henzen, *Acta triumph. Capitol. l.l.*)

13 C'est probablement à ces écrivains que Paul Orose a emprunté tout ce qu'il nous raconte sur la destruction de cette peuplade (il la croit à tort de race gauloise), dont tous les hommes se seraient jetés dans les flammes après avoir égorgé leurs femmes & leurs enfants. — T. Live, dont nous n'avons plus à cette époque que l'*Epitome*, l'appelle simplement une population des Alpes : *Q. Marcius consul, Stoenos, gentem Alpinam expugnavit.* (Liv. *Epit.* l. 62.)

14 Au delà de la ville de Côme qui est assise au pied des Alpes, dit Strabon, s'étendent d'un côté vers le nord les *Rhaeti* & les *Vennones* situés à l'orient des *Rhaeti*, de l'autre ... τῇ δὲ Λεπόντιοι καὶ Τριδεντῖνοι, καὶ Στόνοι, καὶ ἄλλα πλείω

An de Rome 640

par l'inondation des Cimbres, des Teutons & autres barbares. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine des premiers de ces peuples : ils conviennent tous

que cette fois), que les Fastes triomphaux ajoutent à ce nom de nation ou de tribu (... DE LIGURIBUS STOENEIS), prouverait tout simplement qu'ils appartenaient par la race & par la langue aux populations liguriennes (Λίγυες, *Ligures*) [15], qui avaient envahi & occupé de très-bonne heure, comme nous l'attestent des témoignages irrécusables [16], les riches plaines de la Transpadane, d'où les ont refoulées depuis les grandes invasions gauloises du cinquième & du quatrième siècle avant notre ère. Les *Karni*, un autre peuple de race celtique cette fois, dont le consul M. AEmilius Scaurus avait triomphé deux ans plus tard [17], habitaient plus loin encore de la Gaule, à l'est des *Stoeni* & des *Rhaeti*, disent unanimement les géographes anciens, un autre canton des Alpes auquel ils ont laissé leur nom (*Alpes Karnicae*, — *die Krain* [pour Kairn], la Carniole) [18]. Quant aux

μακρὰ ἔθνη. (STRAB. lib. 4, c. 6, § 6.) — *Eiusdem exercitus & Graios fuisse Graiarum Alpium incolas praestantes que genere Euganeos, inde tracto nomine caput eorum Stoinos*. (PLIN. 3, 20[24], *Edid. Sillig. & Iahn.*) D'où il résulte que les *Stoeni* formaient encore, au temps de Pline, la principale tribu des *Euganeae gentes*, qui ne comptaient pas moins de trente-quatre territoires, disait le vieux Caton, attribués à la suite de la conquête aux municipes du voisinage (*finitimis attributi municipiis*) avec les populations qui les habitaient. (PLIN. *l.l.*)

[15] C'est de la même manière, c'est-à-dire en plaçant le nom de la nation avant le nom de la tribu que les *Fastes triomphaux*, un monument officiel, s'il en fut, désignent dans ce même fragment les Arvernes & les Karnes, qui étaient tous les deux de race ou de nationalité gauloise.

...DE GALLEIS ARVERNEIS...
...DE GALLEIS KARNEIS...
(G. HENZEN, *Acta triumph. Capitol. l.l.*)

[16] Celui de Caton l'Ancien notamment, auquel Pline emprunte la plupart des renseignements qu'il nous a conservés sur les migrations des Ligures, produites suivant toute apparence par le mouvement des invasions gauloises dans la Gaule du Sud, la Κελτική des historiens grecs. (Voir les premières notes du premier livre.)

[17] En l'année 639=115, qui coïncide elle-même avec l'année de son consulat, puisqu'il est désigné cette fois sous le titre de consul dans les *Fastes triomphaux* :

M · AEMILIVS · M · F · M · N · SCAVRVS COS · AN DCXXXIIX
DE · GALLEIS · KARNEIS · V.... DE C (Le 5 des kalendes ou avant les ides de décembre.)
(G. HENZEN, *Acta triumph. Capitol. l.l.*)

C'était dans ces pauvres vallées des Alpes, comme le remarquait déjà Cicéron, que l'aristocratie romaine allait chercher, sous couleur de brigandages à réprimer, *la matière* ou le prétexte de ces triomphes dont les grandes familles avaient encore le monopole : ... *Spiculis prope scrutatus est Alpes, ut ubi hostis non erat, ibi triumphi causam aliquam quaereret*. (CIC. *in L. Pisonem*, c. 26, § 62.)

[18] Pline les place dans les Alpes, au nord des Vénètes : *Incolae Alpium multi populi, sed inlustres a Pola ad Tergestis regionem Secusses, Subocrini, Catali, Menocaleni, iuxta que Carnos quondam Taurisci appellati, nunc Norici. His contermini Raeti & Vindelici, omnes in multas civitates divisi*. (PLIN. 3, 20[24].)

Gantisques dont les Bénédictins associent le nom à ceux de ces montagnards, sur la foi de l'abréviateur Aurélius Victor [19], Pighius avait déjà remarqué qu'on ne le retrouve chez aucun des écrivains anciens dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, & qu'il y a plus d'une raison de le regarder comme une de ces erreurs de lecture qui défigurent trop souvent les manuscrits, surtout quand il s'agit de noms propres.

Ce serait donc sur des textes mal compris & sur des inductions discutables, pour ne rien dire de plus, que reposerait la distinction que Pighius établissait entre l'*ère consulaire* & l'*ère prétorienne* de la Province qui aurait commencé, selon lui, en l'année 640 de Rome. L'argument qu'il croyait trouver à l'appui de sa thèse dans l'*alibi* plus ou moins constaté des deux consuls de cette année, perd toute sa valeur en présence des textes que nous venons de citer & de traduire, puisqu'ils nous montrent les consuls des quatre années précédentes, guerroyant aussi l'un après l'autre aux extrémités orientales de la chaîne des Alpes, fort loin par conséquent de la Gaule Narbonnaise où rien ne prouve qu'ils aient jamais paru [20]. Quant au préteur *Cato Salonianus*, avec lequel aurait commencé cette nouvelle ère, c'était plus gratuitement encore que Pighius inscrivait son nom en tête de cette nouvelle liste, puisque tout se réduit ici au texte plus que laconique de Plutarque, qui nous le montre revêtu avant sa mort de la préture, sans nous apprendre même s'il est ici question d'une préture provinciale & dans quelle province il l'aurait exercée.

Il y a donc plus d'une raison de croire, en tenant compte de tout cela, que les choses se seront passées dans la Narbonnaise comme elles se passaient dans la plupart des provinces conquises, à moins de circonstances exceptionnelles, difficiles à supposer ici, car on ne s'expliquerait pas comment les Romains auraient été, dès l'année 636 = 118, fonder une colonie (elles étaient purement civiles à cette époque) dans une province insurgée ou en-

[19] *Consul* (M. AEmilius Scaurus) *Ligures & Gantiscos domuit atque de his triumphavit*. (AUREL. VICTOR. *de Viris illustr.* c. 72.) — *Sed quinam Gantisci populi sint non reperio; vereor latere mendum in voce*. (PIGHIUS, *l.l.* p. 103.)

[20] A moins de supposer que la nouvelle province n'ait été jusqu'à cette époque traitée en pays annexé (*attributa*), & rattachée en manière de dépendance à la Gaule transpadane, comme l'a fait tout récemment un érudit allemand, M. A. W. Zumpt (*Studia romana*, p. 16), en s'autorisant, entre autres preuves, d'un texte d'*Eutrope* (l. 4, 22) dont Pighius avait démontré, longtemps avant M. Herzog, les confusions de noms & les erreurs matérielles. (PIGHIUS, *l.l.* p. 43.)

cependant qu'ils étoient originairement Celtes, c'est-à-dire Germains selon les uns, ou Gaulois selon les autres[1]. Suivant ce dernier sentiment, qui est le plus commun, ils descendoient peut-être de ces anciens Gaulois qui, après avoir subjugué la Grèce, se répandirent dans la Thrace & s'étendirent jusqu'aux embouchures du Danube[2]. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Cimbres avoient déjà occupé la Scythie & s'étoient étendus jusque vers les côtes septentrionales de l'Océan, où ils étoient connus sous le nom commun de Celto-Scythes, quoique divisés en plusieurs peuples particuliers, lorsque se voyant extrêmement multipliés, ou que, selon d'autres[3], leur pays, qui avoit été inondé par les eaux de la mer, ne leur fournissoit presque plus de quoi subsister, une partie se détacha pour chercher ailleurs de nouveaux établissemens.

Éd. origin. t. I, p. 63.

C'est dans ce dessein que ces Cimmériens[4], d'où on a formé le nom de Cimbres, sortirent de la Scythie au nombre de trois cent mille combattans, sans compter les femmes & les enfans. Ces peuples qui, suivant le portrait que les historiens en ont laissé, étoient d'une taille très-avantageuse & avoient les yeux pers, s'avancèrent peu à peu tous les ans au printemps vers le couchant de l'Europe; voleurs de profession, selon la signification de leur nom en langue germanique, ils mirent au pillage tous les pays qu'ils trouvèrent sur leur passage. Quelque formidable & nombreuse que fût leur armée par la jonction de divers autres peuples barbares qu'ils avoient rencontrés sur leur route, elle n'in-

core insoumise. Abattue du premier coup, ou peu s'en faut, par les victoires décisives, il est vrai, de Cn. Domitius & de Q. Fabius, elle aurait été organisée en Province peu de temps après la conquête par l'un ou par l'autre des deux consuls; probablement par Cn. Domitius qui paraît être resté plus longtemps en Gaule & y avoir de très-bonne heure fait acte d'autorité administrative. M. Ernst Herzog, qui a touché incidemment à cette question dans une note de sa *Gallia Narbonensis*[21], se prévalait à ce sujet de la construction de la voie *Domitia* qui remonte, comme son nom l'indique, aux premières années de la conquête. Comment supposer d'ailleurs que les Romains, occupés alors de petites guerres peu pressantes contre les populations liguriennes ou gauloises des bords de l'Adriatique, aient laissé aussi longtemps sans organisation & sans gouvernement une grande & riche province dont ils comprenaient toute l'importance, comme l'indiquent les fondations très-rapprochées de la voie *Domitia* & de la colonie de Narbonne[22]? Le silence presque complet des historiens anciens dont on s'est prévalu en faveur de la thèse que nous discutons, prouverait au contraire qu'il ne s'est rien produit d'anormal pendant ces premières années & que les choses s'y seront passées à peu près comme elles se passaient dans les autres provinces, où les noms des préteurs nous sont presque toujours inconnus[23]; trop heureux quand les historiens du temps veulent bien nous apprendre à quelle époque & par qui telle ou telle d'entre elles a été organisée, à la suite de la conquête le plus souvent.

[E. B.]

[1] Plutarque, *in Mario*. — Appien, *de Bello Celtico*, p. 755; & *de Bello Illyrico*, p. 758. — Cicéron, *de Provinc. consul.* — Salluste, *de Bello Jugurt.* — Tacite, *de Moribus Germanorum*.

[2] Dupleix, *Mémoire des Gaules*, l. 2, c. 30.

[3] Florus, l. 3, c. 3.

[4] Plutarque, *in Mario*. — Freinshemius, *ad lib.* 63 & 65 *T. Livii*.

[21] En réfutant la thèse de M. A. W. Zumpt, qui n'est autre chose, comme on l'aura remarqué, que la thèse de Pighius poussée jusqu'au delà de toute vraisemblance; car il assure, lui, que la nouvelle Province n'aurait été constituée & organisée définitivement qu'à la fin de la guerre cimbrique, & par Marius lui-même, dont les pouvoirs auraient été, dans ce but, prorogés une cinquième fois par le Sénat, l'an 654 de Rome, 100 avant l'ère chrétienne.

[22] Le nouveau régime de gouvernement & d'administration auquel on la trouve soumise pendant les troubles de la guerre cimbrique (109 à 102), s'explique par la gravité des circonstances (*tumultus Gallicus*), qui réclamait la présence de grandes armées commandées, comme au temps de la conquête, par l'un des deux consuls en charge, auquel on adjoignait quelquefois (*cum proconsulari imperio*) le consul de l'année précédente, & l'armée qu'il avait commandée.

[23] Nous en trouvons les preuves dans les listes de Pighius lui-même, où les noms des préteurs provinciaux sont presque tous en blanc, comme ceux de leurs questeurs.

 An de Rome 640

timida pas les Boïens, peuples originaires des Gaules, qui habitoient alors une partie de la forêt Hercynie, aux environs de la Bohême, & qui résistèrent vigoureusement aux efforts que firent ces barbares pour s'emparer de leur pays. Ils les obligèrent, en effet, de retourner sur leurs pas & de remonter le long du Danube vers le pays des Gaulois Scordisques, d'où les Cimbres firent des incursions dans l'Illyrie & dans le Norique.

XXIX. — *Défaite du consul Papyrius Carbo par ces barbares.*

Sur l'avis des approches de cette multitude de barbares des frontières de la domination romaine, la République, qui en craignoit les suites & pour ses alliés & pour elle-même, fit partir aussitôt le consul Papyrius Carbo avec une puissante armée pour s'opposer à leurs courses. Ce consul alla au-devant d'eux & les rencontra dans le pays des Taurisques, qui habitoient les Alpes Noriques du côté de la mer Adriatique. Il étoit sur le point de les combattre, quand ces barbares, craignant la valeur des troupes romaines, quoique beaucoup inférieures en nombre, prirent le parti de s'excuser auprès du consul de s'être trop étendus, sans le savoir, sur les terres des alliés de la République. Papyrius parut satisfait de cette excuse; il ne laissa pas cependant de chercher l'occasion de les surprendre & les attaqua lorsqu'ils y pensoient le moins. Malgré cette surprise, les Cimbres soutinrent le premier choc des Romains avec beaucoup de fermeté & se défendirent avec tant de bravoure, qu'ils battirent l'armée du consul & l'obligèrent à se retirer; ce qui les anima à continuer leurs courses & à former de nouveaux desseins.

An de Rome 641

XXX. — *Défaite du consul Junius Silanus.*

Leur principal dessein étoit de s'étendre dans la Germanie[1], ce qu'ils tentèrent quelque temps après; mais ayant été vivement repoussés de nouveau par les peuples du pays, ils abandonnèrent cette entreprise. Ces barbares, se flattant de trouver moins de résistance dans les peuples des Gaules, résolurent alors de porter leurs armes en deçà des Alpes & de pénétrer dans la Province romaine par le pays des Helvétiens. Ils étoient sur le point d'exécuter ce projet, quand le Sénat, qui en fut averti, déclara cette province consulaire & y envoya le consul M. Junius Silanus pour la gouverner & leur en défendre l'entrée.

An de Rome 645

Ce consul arriva dans la Province romaine lorsque les Cimbres, après avoir déjà fait quelques efforts pour y pénétrer, ayant été repoussés, étoient résolus de tourner vers l'Italie. Avant que de s'engager dans cette nouvelle entreprise, ils envoyèrent des députés à Silanus pour lui offrir de se mettre au service de la République, si elle vouloit leur accorder des terres pour leur établissement. A cette proposition, ce consul répondit avec mépris que la République étoit en

[1] T. Live, *Epitom.* 65. — Florus, l. 3, c. 3.

An de Rome 645

état de se passer du secours des Cimbres & qu'elle n'avoit pas de terres à leur donner. Ces barbares, piqués de la fierté de cette réponse, se mirent alors en état d'acquérir par la voie des armes ce qu'ils n'avoient pu obtenir par leurs prières, attaquèrent l'armée du consul & agirent avec tant de conduite & de valeur, qu'ayant mis ses troupes en fuite, ils demeurèrent maîtres du champ de bataille.

XXXI. — *Défaite de M. Aurélius Scaurus.*

Après cet heureux succès, les Cimbres se flattant d'obtenir plus aisément du Sénat ce que Silanus leur avoit refusé, envoyèrent de nouveaux députés à Rome pour y faire les mêmes demandes qu'ils avoient faites au consul; on leur fit la même réponse. Le Sénat renvoya même absous ce général qui avoit été accusé d'avoir attaqué ces barbares mal à propos & sans ordre. Les Cimbres n'ayant plus de ménagemens à garder avec la République, firent de nouveaux efforts pour pénétrer dans la Province romaine. Le consul M. Aurélius Scaurus qui en étoit alors gouverneur, voulant leur en disputer l'entrée, leur livra bataille; mais il fut battu & son armée mise en déroute. Ces barbares n'ayant plus alors d'ennemis à craindre ni d'obstacles à surmonter, se répandirent dans la Gaule Transalpine, où, également animés par la prospérité de leurs armes & par leur férocité naturelle, ils portèrent partout la désolation, pillèrent les villes & menacèrent d'aller venger sur Rome même & sur le reste de l'Italie le mépris que le consul & le Sénat avoient fait de leurs demandes.

Éd. origin. t. I, p. 64.

An de Rome 646

XXXII. — *Défaite du consul Cassius Longinus par les Tigurins.*

Les Cimbres n'eurent pas plutôt pénétré en deçà des Alpes, que les Tigurins, peuples auparavant vagabonds & voleurs de profession, qui avoient fixé alors leur demeure dans le pays des Helvétiens, animés par l'exemple de ces barbares, & plus encore par l'espérance du butin, se mirent en marche pour les aller joindre & partager avec eux les dépouilles de la Province romaine[1]. Ils s'avançoient vers le pays des Allobroges, après avoir abandonné leurs anciennes demeures, lorsqu'ayant été rencontrés par le consul L. Cassius Longinus, nouveau gouverneur de la Province, ils se virent forcés d'en venir à un combat. Ce consul les attaqua, en effet, avec beaucoup de vigueur & eut même d'abord quelque avantage sur eux; mais étant malheureusement tombé dans une embuscade, il y périt avec L. Calpurnius Pison, personnage consulaire & son lieutenant. La mort de ces deux capitaines fut bientôt suivie de la défaite entière de l'armée romaine, en sorte que C. Popilius, autre lieutenant du consul, fut presque le seul Romain de considération qui échappa de cette défaite avec un petit nombre de soldats. Ceux-ci se retirèrent dans leur camp;

An de Rome 647

[1] T. Live, *Epitom.* 65. — Orose, l. 5, c. 15.

mais ils y furent aussitôt assiégés & pressés si vivement par les Tigurins, que ce lieutenant fut obligé de composer avec ces peuples, de leur donner des otages & de leur abandonner le bagage pour sauver sa vie & celle des soldats qui lui restoient. Cette composition, quoique nécessaire, parut cependant honteuse à la République, & C. Popilius, à qui on en fit un crime & qu'on accusa en plein Sénat d'avoir trahi sa patrie, auroit été infailliblement puni, si par sa fuite il ne se fût condamné lui-même à un exil volontaire. Après cette victoire, les Tigurins se joignirent sans obstacle aux Cimbres & ravagèrent avec eux la Province romaine des Gaules.

XXXIII. — *Les Toulousains arrêtent la garnison romaine de leur ville, à la sollicitation des Cimbres.*

Les Romains se trouvant, après cette défaite, hors d'état de tenir la campagne, abandonnèrent entièrement cette province à la discrétion de leurs vainqueurs pour se renfermer dans les villes & veiller à la conservation de celles qui étoient les plus fortes. Toulouse[1] étoit alors dans l'alliance de la République, & avoit par conséquent conservé toute son ancienne liberté, quoique située dans l'étendue de la Province romaine. Elle avoit reçu dans son enceinte des troupes romaines autant pour sa propre défense que pour celle de la Province, dont elle étoit frontière de ce côté-là[2]. Les Cimbres prévoyant que les

[1] Dion, *Fragmenta apud* Valesium, p. 630. — Plutarque, *in Sertorio* & *in Sylla*.

[2] Il ne faut point oublier, si l'on veut se faire une idée approximativement exacte des commencements de la ville de Toulouse, que l'on a désigné & que l'on désigne encore, sous ce nom séculaire, deux localités bien distinctes, quoique rapprochées l'une de l'autre. De ces deux Toulouses, qui remonteraient toutes les deux à des époques très-anciennes, l'une était située, dès le temps d'Auguste ou de Tibère, au bord de la Garonne & en plaine, sur l'emplacement occupé par la ville actuelle, qui n'est autre chose que la ville romaine étendue & transformée d'époque en époque. L'autre, assise aussi sur la rive droite du fleuve, mais en amont & à une certaine distance de la première (on compte plus de dix kilomètres de l'une à l'autre), couronnait de ses murs de terre, encore debout sur quelques points, le sommet d'une haute colline[1] dont l'éperon s'affaisse en ravins étagés au-dessus de la plaine & du fleuve semé jusqu'à l'entrée de la ville de bancs de grèves & de longues îles boisées.

En dépit de ces noms officiels de *cité* & de *ville* dont nous sommes forcé de nous servir provisoirement, ni l'une ni l'autre de ces deux Toulouses ne devait ressembler en rien aux villes élégantes & monumentales dont les Romains allaient enseigner l'usage aux populations barbares de notre Occident. Nous en trouverions la preuve, si le fait avait besoin d'être prouvé, dans le témoignage souvent négligé ou mal compris du géographe Posidonius, qui avait voyagé en Gaule près d'un siècle avant notre ère & qui décrit, avec une remarquable exactitude, le pays jusqu'alors inconnu qui séparait l'Océan de la Méditerranée[2] (Voir au paragraphe IV de cette étude). Mais il est impossible de douter, en présence de faits positifs aussi, recueillis sur les lieux depuis deux ou trois siècles & assez mal appréciés le plus souvent, qu'elles n'aient été habitées l'une & l'autre à une époque fort antérieure au temps & même au siècle d'Auguste. Quant au nom qu'elles auraient porté à cette époque reculée, il nous suffira de rappeler que celle de la colline, injustement oubliée par les Bénédictins, était déjà connue dès le treizième siècle de notre ère sous le nom de Vieille-Toulouse (*Vetus Tolosa,* en roman *Bielho Toulouso*[3]), que porte encore un village de

[1] Elle est connue dans le pays sous le nom roman de Puech ou Pech-David (en français Puy-David) & mesure à ses points culminants de 239 à 253 mètres d'altitude.

[2] Il le désigne d'ordinaire sous le nom générique d'isthme & signale avec beaucoup de netteté les relations de deux fleuves qui le traversent, en reliant l'un à l'autre les deux golfes dans lesquels ils se déversent. (Voir *supra* la note sur les origines de Narbonne & le § IV de la note actuelle où nous reviendrons sur ce détail intéressant.)

[3] Le fait nous est attesté par des lettres patentes de Phi-

Toulousains, soutenus par une garnison romaine, traverseroient leurs courses & l'exécution de leurs projets, n'omirent rien pour gagner ces peuples. Ils leur

vingt-cinq à trente feux, dont les maisons, alignées sur une seule rue, couronnent tristement le haut de la colline, sans atteindre, à l'ouest, l'éperon & les hautes falaises dont le fleuve bat les pieds.

L'historien Catel, qui avait visité bien des fois le *Coteau du Puy-David,* à l'époque où il écrivait ses *mémoires de l'histoire du Languedoc* (avant 1626), y avait cherché vainement les vestiges « de grands monuments, les uns debout, les autres en ruines, » que prétendent y avoir vus le chroniqueur Nicolas Bertrandi[4] & les annalistes du seizième siècle qui écrivaient l'histoire à la façon des romans de chevalerie encore à la mode de leur temps. Le seul monument qui arrête aujourd'hui le regard sur ces croupes argileuses, déboisées & cultivées depuis des siècles, est une haute butte, de forme elliptique, connue dans le pays sous le nom presque latin de Castéra & sur laquelle on a émis depuis deux siècles bien des hypothèses[5]. Elle est bâtie tout entière de terre rapportée & couronnée au sommet d'un parapet éboulé en partie, d'où le regard embrasse un horizon immense, du côté de la plaine surtout.

Mais le sol du versant qu'elle domine est en revanche jonché de débris & surtout de poteries antiques que l'on trouve rarement en aussi grand nombre sur un espace aussi considérable (douze ou quinze hectares environ). Les tessons d'amphore à long col & à longues anses, qui servaient en Italie à contenir ou à charrier l'huile & le vin, y sont tellement serrés sur quelques points, qu'ils arrêtaient parfois le soc de la charrue à l'époque des labours, & qu'ils servent depuis des siècles à *ferrer* les chemins d'exploitation qui traversent en divers sens le domaine[6]. Dans l'intérieur du grand mur de terre qui paraît avoir circonscrit jadis tout le sommet de la colline jusqu'au bord de l'eau, ces débris de poteries communes se trouvaient souvent mêlés à des scories de métaux usuels ou précieux, à des ustensiles d'un usage domestique, car les armes proprement dites (celles de silex surtout) y sont relativement rares, à des bijoux de bronze ou d'argent, à des pierres gravées, cornalines ou agates, qui semblaient indiquer cette fois des habitudes & une civilisation plus avancées. Ces débris d'un nouveau genre paraissaient se multiplier sur la croupe principale du versant, formée par une sorte de plate-forme rectangulaire (elle est connue à Vieille-Toulouse sous le nom de l'esplanade, *la planho*) qui s'encadre entre le chemin du village & les grands ravins dont nous avons parlé[7]. Les monnaies antiques de bronze & d'argent y sont tellement nombreuses que les ouvriers, en abordant cette partie du domaine, ne recevaient plus d'autre salaire que leurs trouvailles de la journée, dont le propriétaire leur faisait traditionnellement l'abandon[8]. On s'explique, en présence de ces découvertes persistantes, grossies à l'occasion par l'imagination populaire, les rêveries des annalistes du seizième siècle, qui plaçaient sur « la montaignette du Puy-David » une ville populeuse & florissante entourée de grands murs & de hautes tours, sans lesquels on ne comprenait guère une grande ville au moyen âge[9]. Antoine Noguier, qui écrivait trente ou quarante ans après le vieux Bertrandi, est encore plus explicite que lui à cet égard. Il énumère avec la complaisance & la précision de nos *guides de voyage* ce que nous appellerions aujourd'hui les monuments publics de cette ville effacée qui avait, quatre ou cinq cents ans avant Rome, son *Parlement* à quelque distance de son *Capitole* & ses *Écoles,* déjà florissantes[10], fondées, en même temps que la ville,

lippe le Hardi, datées de l'année 1279, où le village de *Vetus Tolosa* est opposé à celui de *Blagnacum* situé, lui, en aval de la ville & sur l'autre rive de la Garonne. « *A villa de Blagnaco & de Mata usque ad Veterem Tolosam, quae est supra Tolosam.* » (LAFAILLE, *Annales de la ville de Toulouse,* t. 2, 2e partie, Preuves n. 1.)

4 ..... *Vetusta aliqua edificia, usque nunc conservata; aliqua vero ruinam dedere.* (NICOLAS BERTRANDI, *de Gestis Tolosanorum,* 1515, in-4°, f° II.)

5 Il nous suffira de remarquer, pour le moment, qu'elle a trente mètres de hauteur à son extrémité septentrionale où le sol du versant s'abaisse d'une manière très-marquée. Elle mesure à son couronnement quarante-quatre mètres de longueur sur vingt-deux de largeur.

6 « Les laboureurs les y charrient pour en purger la terre. Malgré ces soins, souvent réitérés, leurs charrues en déterrent sans cesse, & le fer, par le choc de ces briques, est continuellement émoussé. » (AUDIBERT, *Dissert. sur les origines de Toulouse.* p. 4.)

7 Un historien du siècle dernier qui avait étudié avec beaucoup de soin le sol de Vieille-Toulouse & ses épaves archéologiques, a remarqué avec raison que cette étendue considérable de terrain « est formée par la suite de trois plans; le premier (en commençant par le bas) est en pente & fait ce qu'on appelle la côte de Vieille-Toulouse. Le second est une petite plaine, le troisième est un petit coteau qui domine sur les autres deux. Tout ce terrein (*sic*) se termine en pointe vers le fond & s'élargit à mesure que l'on monte. » (AUDIBERT, *l.l.* p. 3.)

8 « Les médailles d'argent qu'ils trouvoient à coup sûr les dédomageoient amplement de leur salaire. » (AUDIBERT, *l.l.* p. 8.)

9 « *Ea Tholose urbs* (sic) *alto in loco iacta atque tutissimis menibus & altissimis turribus communita, unde non ab re ab omnibus vetusta Tholosa vocitatur... Que* (*signa*) *vetuste Tholose urbis magnificentiam atque maximam pompam indicant.* » BERTRANDI, *l.l.* f° II.)

10 « L'assiette des écoles étoit en un lieu éminent de Piédavid, en la rue appelée de la Cavalerie & Bourgeoisie, demeure des chevaliers nobles & aisés de la ville... celle part où le chemin fait sa descente à la rivière de Garonne, à l'endroit du bout du grand ramier des molins du Château Narbonois... » (ANTOINE NOGUIER, *Hist. Tolosaine,* in-4°, p. 47.)

firent représenter qu'ayant déjà vaincu les Romains, ils devoient s'attendre d'éprouver le même sort & de payer chèrement l'alliance qu'ils avoient con-

par le roi Tholus, un des contemporains de la prophétesse Déborah [11].

I. — Le premier qui ait eu l'idée de soumettre « à un examen raisonné » ces précieuses épaves, longtemps perdues pour la science, était un pauvre prêtre de campagne étranger jusqu'alors aux travaux d'érudition & dont le nom serait oublié aujourd'hui s'il ne s'était trouvé mêlé, presque par hasard, aux querelles que soulevait & que soulève encore la question des origines de Toulouse. Il s'appelait de son nom l'abbé Audibert & était né en 1719 ou 1720, car on ne sait pas même d'une manière précise la date de sa naissance. Avant d'être attaché à l'église de Verfeil, où l'histoire perd ses traces (c'est probablement là qu'il sera mort, en 1770, âgé de quarante-neuf ou cinquante ans), il avait été pendant plusieurs années vicaire de la modeste paroisse de Vieille-Toulouse, qu'il ne connaissait jusqu'alors que par ouï-dire, & dont le sol, jonché de débris antiques, paraît l'avoir vivement frappé dès les premiers jours [12].

Le propriétaire du domaine dont dépendait anciennement le village de Vieille-Toulouse, était à cette époque un homme bienveillant & instruit, capable de s'intéresser à autre chose qu'aux innovations & aux perfectionnements agricoles dont les propriétaires de son temps étaient déjà préoccupés [13]. Non content d'ouvrir sa maison à son nouveau vicaire & de l'accueillir dans son intimité, il s'était associé jusqu'à un certain point à ses recherches en mettant à sa disposition tout ce que son père & lui avaient recueilli de faits ou de renseignements intéressants sur une localité qu'il connaissait mieux que personne. Il le soutenait de son crédit en même temps que de ses conseils dans cette tâche difficile pour un débutant, & ce fut en grande partie sur les instances de cet « honnête & vertueux citoyen » que le nouvel historien de Vieille-Toulouse se décida à rédiger l'ensemble d'idées & de vues nouvelles que lui avaient suggérées ces quelques années d'études [14].

Son livre, publié en 1764 (trente-quatre ans après le premier volume des Bénédictins), sous le titre modeste de *Dissertation sur les origines de Toulouse*, est le premier, à notre connaissance, où l'on ait essayé sérieusement de contrôler & de compléter à l'aide de l'archéologie, dont il avait entrevu toute la portée, les témoignages tour à tour vagues ou insuffisants des écrivains anciens [15]. Quoique ses études classiques eussent été négligées & que son savoir laissât à désirer sur bien des points [16], il avait à un plus haut degré que la plupart de ses devanciers (sans en excepter les Bénédictins eux-mêmes,) ce que nous appellerions aujourd'hui l'esprit ou le sens critique, ce don heureux & rare de discerner le vrai du faux & la réalité de l'apparence [17]. Au milieu des détails secondaires ou insignifiants qui encombrent le sol de toute question un peu ardue, il distinguait, avec une sûreté de coup-d'œil quelquefois remarquable, le trait important, le fil conducteur & lumineux, qu'il ne

[11] « Cette situation & fondation fut faite, comme dit l'archevêque de Tolede, du temps de Delbore, femme de Lapidoch. » (Idem. *l.l.* p. 4.) — Nous nous contenterons de rappeler à propos de ces rêveries historiques qui paraissent remonter comme point de départ à un moine franciscain du quinzième siècle, Frère Etienne de Ganno (Voir sa chronique ms. en tête du livre blanc de l'hôtel de ville), qu'elles sont restées populaires à Toulouse longtemps après l'époque où la critique en avait fait justice ailleurs, & qu'on en trouve le reflet plus ou moins marqué dans des travaux de date relativement récente, comme les mémoires de M. de Montégut sur lesquels nous reviendrons plus loin avec quelque détail. — Dans une dissertation postérieure en date aux travaux dont nous venons de parler, le P. Sermet, membre aussi de l'Académie de Toulouse, est fort tenté de croire, en dépit de Catel & de Lafaille, auxquels il oppose une prétendue inscription du roi Tholus, écrite en latin cinq ou six siècles avant Rome, « que Toulouse a pu être fondée au temps de cette prophétesse. Pourquoi serait-on surpris d'une époque aussi reculée? Rome ne l'a-t-elle pas été l'an du monde 3251, c'est-à-dire 523 ans après la victoire de Déborah ? Si donc nous réussissons à prouver que Toulouse a *pu* ou même *dû* l'être cinq siècles avant la capitale de l'univers, qu'aura-t-on à nous objecter ? »

[12] « Ce qu'on aperçoit d'abord sur cette surface, c'est une prodigieuse quantité de débris d'urnes cinéraires de terre cuite. » (Audibert, *Dissert. sur les origines de Toulouse*, p. 3.)

[13] « M. Berdoulat, ancien capitoul, bien connu dans la ville de Toulouse par ses nouveaux procédés en fait d'agriculture....., c'est de lui que je tiens une grande partie des détails qui concernent Vieille-Toulouse. » (Audibert, *l.l.* p. 5, note *a*.

[14] « J'aurois cru manquer envers cet honnête & vertueux citoyen, si dans un ouvrage où ses soins & ses attentions ont tant de part, j'eusse négligé d'inscrire pour lui un hommage public de ma reconnoissance. » (Audibert, *l.l.* p. 7, note 1.)

[15] « La connoissance précise de l'histoire dépend surtout de l'intelligence des écrits qui l'ont transmise jusqu'à nous & de la comparaison qu'on en fait avec les autres monumens de l'antiquité. » (Audibert, *l.l.* p. 1.) Il revient ailleurs & à plusieurs reprises « sur ce parallèle si utile au progrès des lettres » & sur l'importance que prend « le détail des monumens » pour éclairer & pour rectifier l'histoire proprement dite.

[16] Nous en trouverions la preuve dans ses prétendues étymologies grecques sur lesquelles nous allons revenir, & dans son habitude de citer en latin les textes grecs sur lesquels il s'appuie.

[17] Voir, à ce sujet, les passages excellents de sa dissertation, où il réfute avec une solidité mêlée de grâce ironique les assertions de Catel (*Dissert.* p. 25), qui voulait prouver l'antériorité de la nouvelle Toulouse, à l'aide des monuments romains dont elle a conservé les ruines ; celles de Lafaille, qui expliquait le nom de Vieille-Toulouse par celui de Villa Tolosae (p. 19 & suiv.); & celle de Rainal (p. 37 & suiv.), qui y voyait un cimetière *extra-muros*, dans lequel les pauvres gens de la ville antique seraient venus brûler & enterrer leurs morts dans ces amphores à deux anses regardées longtemps comme des urnes cinéraires.

tractée avec la République, s'ils persistoient à la favoriser; que leur intérêt commun étoit de s'unir avec eux pour éloigner des Gaules une nation dont le

s'agit plus que de dégager & de suivre pour arriver avec lui à la vérité. On comprend, d'après ce que nous venons de dire, comment l'abbé Audibert s'était passionné, un peu brusquement peut-être, pour des études tombées déjà dans une sorte de discrédit, & auxquelles il savait rendre un air de chaleur & de vie, grâce à un talent naturel aussi d'exposition & de discussion, mêlé parfois d'un peu de subtilité théologique. Mais ce n'était point sans péril, même à cette époque, que l'on touchait à ces questions d'origine regardées par beaucoup de gens comme tranchées une fois pour toutes & interdites à la discussion sinon à l'examen. Les hardiesses de l'abbé Audibert, spéciales & circonscrites comme la question qui les avait provoquées, ne lui attirèrent pas les persécutions, parties de haut, qui avaient atteint cinquante ans auparavant le célèbre mémoire de Fréret sur les *Origines de la monarchie française*[18]; mais on entrevoit à plus d'un indice que son livre avait été froidement accueilli dans le monde officiel de la ville où il froissait de plus d'un côté des préjugés & des idées reçues[19].

Parmi les débris de toute espèce que la pioche ou la charrue de ses paroissiens exhumaient chaque automne & chaque printemps du sol privilégié de sa paroisse, l'abbé Audibert avait été surtout frappé des monnaies de bronze ou d'argent que l'on trouve en nombre énorme dans l'intérieur du petit plateau dont nous avons parlé[20]. Il ne s'était pas contenté de les recueillir pendant plusieurs années avec la passion naïve & un peu crédule de l'amateur proprement dit; il avait essayé d'en tirer parti en les étudiant par lui-même autant que le lui permettaient le peu de livres & de science dont il pouvait disposer, en s'adressant, quand ces ressources lui manquaient, aux hommes qui passaient de son temps pour les meilleurs juges en pareille matière. C'est ainsi que nous le trouvons dès les premières pages de son livre en correspondance avec le célèbre abbé Barthélemi, alors conservateur des médailles du cabinet du roi[21], l'un des hommes de son temps qui ont fait le plus pour donner à la numismatique la précision & l'autorité d'une véritable science, capable d'éclairer à son tour les ténèbres ou les pénombres de l'histoire proprement dite[22].

En interrogeant avec une patience & une sagacité quelquefois remarquables les légendes ou les types de ces monnaies qui permettaient à leur tour d'en déterminer l'âge & la provenance, il avait reconnu bientôt que les monnaies romaines étaient infiniment moins nombreuses ici que dans la plupart des stations antiques de la Narbonnaise, où elles forment presque partout la série dominante. Les seules de ces monnaies que l'on y rencontre en grand nombre & d'une manière suivie étaient les deniers ou les quinaires d'argent de la série consulaire qui finit, comme on le sait, avec l'ère républicaine de Rome. Celles de l'époque impériale appartenaient pour la plupart aux règnes d'Auguste & de Tibère; elles devenaient rares à partir de celui de Claude (41-54) & s'arrêtaient presque complétement avec celui de Néron, en l'an 68 de notre ère[23]. Mais on y trouvait en revanche une énorme quantité de monnaies barbares ou semi-barbares, antérieures à l'époque romaine comme on le croyait alors[24] & appartenant à tous les peuples connus de l'ancien monde, depuis les villes grecques des bouches du Rhône & les villes ibériennes ou phéniciennes de la péninsule hispanique, jusqu'aux populations inconnues en partie de la Gaule centrale (la Lugdunaise depuis) & de la Gaule du nord, dont on

[18] On sait qu'il fut enfermé à la Bastille en vertu d'une lettre de cachet, dont les considérants seraient curieux à connaître, & qu'il n'en sortit qu'au bout de six ou sept mois, brouillé pour toute sa vie avec les grands problèmes de notre histoire nationale, dont la solution se trouva ainsi ajournée de près d'un siècle. (Voyez Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, en tête des récits Mérovingiens, t. 1er, pages 40 à 43.)

[19] La seule faveur qu'il paraisse lui avoir méritée est le titre modeste de correspondant de l'Académie des sciences. « M. l'abbé Audibert, dit M. de Montégut, plein d'affection pour une paroisse dont il était le vicaire, a fortement soutenu cette opinion. Après avoir fait une savante énumération des médailles gauloises, grecques & celtiques qu'on trouve à Vieille-Toulouse, il en conclut que ce village est un reste de l'ancienne capitale des Volces Tectosages. » (*Recherches sur les antiquités de Toulouse*, mém. de l'Académie des sciences, 1re série, p. 92.) — Il ne faut point oublier que M. de Montégut était à cette époque l'archéologue de l'Académie, comme M. de Saint-Amand en était le numismatiste en titre, & que c'était à un étranger, à l'abbé Barthélemi, que l'abbé Audibert avait dédié son livre.

[20] « C'est la partie brillante des antiquités de Vieille-Toulouse, & celle qui a fait depuis longtemps l'objet capital de mes recherches & de ma vigilance. » (Audibert, *ll.* p. 8.)

[21] Depuis 1753 où il avait succédé à M. de Boze.

[22] Il ne faut point oublier que le grand livre d'Heckhel (*Doctrina numorum veterum*, 8 vol. in-4°) n'a paru qu'à la fin du siècle (1792-1798), & que la numismatique avait été jusqu'à cette époque une science française en partie, grâce aux beaux travaux de collectionneurs & d'érudits éminents, comme MM. d'Ennery & Pellerin, dont les ouvrages ont fait longtemps autorité.

[23] « Les médailles d'Auguste & de Néron se trouvent à Vieille-Toulouse; les premières en argent, les autres en bronze... mais à la réserve d'un Trajan, d'un Constantin & d'un Valérien, je n'ai pu encore en découvrir aucune autre impériale. » (Audibert, *l.l.* p. 11.)

[24] « Les monnaies gauloises, si communes à Vieille-Toulouse & si multipliées dans leurs différences, doivent avoir précédé la réduction de la Province romaine. » (Audibert, *l.l.* p. 34.)

An de Rome 647

dessein étoit de soumettre toutes les autres & de dominer sur elles; qu'en un mot, l'occasion de recouvrer leur entière liberté étoit des plus favorables, & que,

y retrouvait les monnaies mêlées à celles de l'Aquitaine & de la Narbonnaise. C'était donc à une époque antérieure à l'histoire proprement dite que remontait la prospérité de cette ville oubliée qui ne pouvait avoir été qu'une grande ville marchande, s'il fallait en juger par ce *farrago* de monnaies d'époque & de provenance diverses[25]. Il y avait même toute raison de croire, en prenant au pied de la lettre ces inductions numismatiques, sur lesquelles repose en grande partie le système de l'abbé Audibert, qu'elle s'était dépeuplée ou éteinte dès les premiers temps & sous les premiers règnes de l'Empire, à l'époque précisément où paraît avoir été fondée la Toulouse romaine, où l'on ne trouvait plus cette fois que des monnaies impériales postérieures à toutes celles que nous venons d'énumérer[26]. L'abbé Audibert en était venu à croire pour sa part que les deux faits étaient corrélatifs & que la ville de la plaine devait sa prospérité sinon sa fondation à la population de la colline qui aurait abandonné le nid d'aigle où elle était née[27] pour venir jouir au bord du fleuve des avantages d'une situation heureuse & des douceurs de la paix que Rome assurait à ses vaincus en échange de leur orageuse indépendance.

Si la ville qui couronnait la colline du Puy-David était réellement antérieure à celle de la plaine où tout paraissait d'hier, depuis les monnaies jusqu'aux monuments, il devenait difficile de voir autre chose dans cette cité disparue que la *Tolosa* des Tectosages dont l'existence, attestée par des témoignages positifs, remontait au moins au sixième siècle avant notre ère. Égaré par un esprit de patriotisme mal placé, comme l'avaient été les annalistes romanciers dont il ne faisait au fond que reprendre la thèse abandonnée, en l'étayant d'arguments & de faits *positifs*[28], il se la représentait sous les traits d'une ville somptueuse dont les places publiques, les portiques & les temples s'entassaient tant bien que mal sur les croupes étroites *de la montaignette*, entourés extérieurement de lacs, d'étangs ou de marais sacrés que la tradition ne séparait point de l'antique *Tolosa*[29]. La disparition de cette cité populeuse, si tant est qu'elle ait complétement disparu comme on l'affirmait un peu à la légère, s'expliquerait, comme celle de Troie dont on labourait le sol dès le temps d'Ovide,

..... *Iam seges est, ubi Troia fuit...* .

(Ovid. *Epistul. Heroides; Penelop.* I, v. 53.)

par quelqu'un de ces désastres rapides qui paraissent avoir frappé depuis bien d'autres villes, en Occident comme en Orient. Mais il avait peine à admettre pour sa part qu'une cité aussi florissante eût été fondée par un peuple « complétement étranger au commerce & aux arts » comme l'étaient à cette époque « les Gaulois, nos ancêtres. »

Parmi les peuples civilisés de l'ancien monde dont il avait retrouvé les traces à Vieille-Toulouse, les plus célèbres étaient incontestablement les Phéniciens & les Grecs représentés ici par les Phocéens de Massalia[30]. Les Phéniciens, qui couvraient de leurs comptoirs les îles & les côtes de la péninsule ibérique, y avaient évidemment commercé, puisque c'est à eux qu'appartiennent de curieuses monnaies de bronze, portant d'un côté l'image du *Cabire* vu de face & de l'autre une légende phénicienne en deux lignes, assez difficile à expliquer, comme le remarquait déjà l'abbé Barthélemi[31]. Mais ces monnaies étrangères y sont moins nombreuses & surtout moins variées soit comme métal soit comme module que celles des Massaliotes, dont les oboles d'argent paraissent avoir servi de type aux petites monnaies barbares, connues dans le pays sous le nom de *sarrasines*. L'abbé Audibert avait cru remarquer de plus qu'on les y trouvait d'ordinaire enfouies à une plus grande profondeur, & il concluait de tout cela (sans donner à ces conjectures l'autorité des faits

[25] « Toutes les médailles de Vieille-Toulouse y ont été portées par le commerce. » (Audibert, *l.l.* p. 34.)... « Il paroit, en effet, qu'il s'y en faisoit un fort grand. » (Audibert, *ll.* 11.)

[26] « La nouvelle Toulouse ne fournit certainement aucune monnoie de ce genre; voilà donc en faveur de mon sentiment sur la fondation de l'ancienne Toulouse, une preuve entre plusieurs autres qui me paroit tenir de la démonstration. » (Audibert, *l.l.* p. 13.)

[27] « Le sac de Toulouse par Cépion, ayant sans doute causé un grand dommage à la ville (du Puy-David), on aura profité de ce désastre pour en jeter les fondemens ailleurs : on aura choisi le lieu le plus proche & le plus propre à ce dessein. » (Audibert, p. 59 & 60.)

[28] De là l'espèce de condescendance embarrassée avec laquelle il parle de ces « poudreux romanciers, qui sont toujours bons à quelque chose, quelque dignes qu'ils soient de notre mépris..... On y reconnoit les traces d'une tradition qui se défigure à mesure qu'elle s'éloigne de sa source... Ils n'ont tous assigné la fondation de Toulouse au lieu appelé Vieille-Toulouse, que d'après une tradition fortifiée du nom de lieu & des monumens antiques qu'on y voyoit de leur temps en plus grand nombre. » (Audibert, *l.l.* p. 24.)

[29] « Il me semble les apercevoir (les traces du lac sacré) dans les fragmens d'or et d'argent qu'on trouve surtout à l'extrémité de la *Plaine* où la terre est très graveleuse... Le lac (alimenté par la fontaine qui coule près de la ferme de M. Berdoulat), ayant été desséché par ceux qui l'affermèrent, aura servi depuis à renfermer une partie des urnes de Vieille-Toulouse : cela se comprendra mieux si l'on fait attention que ces urnes sont des Romains (j'en ai vu une inscrite en caractères romains, note *a*), et par conséquent postérieures au lac... » (Audibert, *l.l.* p. 36.)

[30] Audibert, *l.l.* p. 19.

[31] Audibert, *l.l.* p. 14 & 15.

s'ils la manquoient, ils s'exposoient ou à devenir tôt ou tard les esclaves des Romains, qui ne cherchoient qu'un prétexte pour les subjuguer, ou à éprouver

positifs sur lesquels il les appuyait) que cette première Toulouse avait été habitée sinon colonisée par les Massaliotes quatre ou cinq cents ans avant notre ère[32]. A défaut de témoignages historiques proprement dits il en trouvait la preuve dans les traces plus ou moins marquées que la civilisation grecque paraissait avoir laissées dans les habitudes & dans les croyances du pays, dont l'idiome roman était lui-même en partie grec d'origine, comme on le croyait aux deux derniers siècles. Strabon, qui décrit si bien le sud de la Gaule, n'était-il pas frappé, comme les Massaliotes avaient dû l'être longtemps avant lui, de l'excellente position commerciale que leur offrait la colline escarpée de Vieille-Toulouse, assise comme elle l'est au centre de l'isthme qui sépare les deux mers, sur les bords d'un grand fleuve qui menait à l'Océan? Le nom de la ville, que l'on avait cru longtemps indigène & celtique d'origine, n'était lui-même qu'un nom grec, emprunté probablement au verbe θολόω, θολόειν, *être sale* ou *fangeux :* (participe θολόων, θολόουσα, θολοῦσα) épithète qui ne conviendrait que trop à la capitale des Tectosages, une des villes les plus boueuses de France, pendant l'hiver, & quelquefois pendant l'été[33].

II. — Si nous avions le temps d'examiner d'un peu près la théorie de l'abbé Audibert & de discuter un à un les faits plus ou moins positifs qui lui servaient de base, il nous serait facile de prouver que les monnaies massaliottes, si communes à Vieille-Toulouse, comme il le dit avec raison, y sont presque toujours de date récente, & que les plus anciennes, à en juger par leur fabrique, ne remonteraient guère au-delà du second siècle avant notre ère[34]. On pourrait même ajouter, sans crainte d'être démenti, dans l'état actuel de la science, qu'elles y sont beaucoup moins nombreuses, toute proportion gardée, que les monnaies indigènes (gauloises ou gallo-grecques) auxquelles on les trouve mêlées[35]. Nous songeons surtout, en écrivant ceci, aux petites monnaies d'argent que les numismatistes contemporains attribuent unanimement aux Volkes Tectosages, & que l'on ne trouve nulle part aussi variées de type & aussi fractionnées qu'elles le sont ici, comme subdivisions monétaires.

Autour de ce noyau tout indigène & tout barbare, comme on le voit, se groupent, il est vrai, un grand nombre de monnaies, de provenance & d'âge très-divers, dont le rapprochement semblait indiquer une industrie ou un commerce étendus, exercés par une population considérable en apparence. Mais ces monnaies, dont on s'exagérait l'ancienneté au temps de l'abbé Audibert[36], étaient loin d'avoir le sens & la valeur historique qu'il leur attribue, puisqu'on les retrouve, moins nombreuses, il est vrai, mais tout aussi variées, dans la plupart des stations antiques de la Narbonnaise où elles s'expliqueraient comme ici, par l'espèce d'autonomie que les *civitates* de la Province paraissent avoir conservée sous la domination romaine, jusqu'au temps de César & d'Auguste. En laissant à ces diverses villes le droit de monnayage que plusieurs d'entre elles pratiquaient avant la conquête, les Romains avaient été forcés, comme conséquence, d'accorder à leurs monnaies anciennes ou modernes le droit de circulation sur tous les marchés de la Province où elles avaient *cours légal*, comme nous le dirions aujourd'hui, concurremment avec les monnaies romaines des derniers temps de la République & même avec celles de localités étrangères à la Gaule, comme les villes ibériennes ou phéniciennes de l'Espagne du sud. Il en aurait été de cette Gaule à demi barbare des premiers temps de la conquête, comme de la Gaule féodale du onzième & du douzième siècle de notre ère, où les payements se stipulaient & s'exécutaient au gré des parties, tantôt en monnaies du Béarn ou du Languedoc (les raimondins), tantôt en de-

[32] « En supposant une colonie grecque dans cette ville d'après les preuves vraisemblables que je viens de donner, tout se développe. Les Grecs, attirés dans le pays des Volces autant par la fertilité du terroir que par les avantages que le cours de la Garonne offroit à leur commerce, auront trouvé une peuplade gauloise à Vieille-Toulouse; ils s'y seront établis. Le négoce qu'ils auront fait fleurir aura été une source de monnoies grecques et étrangères, &c. » (Audibert, *l.l.* p. 59.)

[33] « Le nom de Toulouse, que l'on orthographioit mieux autrefois qu'aujourd'hui (l'on écrivoit Tholose & Thoulouse), est le participe féminin & présent de θολόω (*coeno inquinare*), qui est θολόουσα & θολοῦσα... θολοῦσα πόλις, *ville sale, bourbeuse.* » (Audibert, *l.l.* p. 51.)

[34] Nous pouvons au moins affirmer, au nom de nos amis & au nôtre, que l'on n'y trouve aucune de ces belles drachmes ou oboles avec la tête d'Apollon qui marquent l'apogée & le plus beau temps du monnayage marseillais. Prises dans leur ensemble, elles appartiendraient à la sixième époque de ce monnayage (de 320 à 154 avant notre ère), qui parait avoir inauguré à Massalia le monnayage du bronze & plus souvent encore à la septième époque (de l'année 154 à l'an 49 avant notre ère), où se revèlent déjà, à plus d'un indice, les symptômes de la décadence qui allait frapper la ville grecque & sa monnaie par contre-coup. (Voir M. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 66 à 73.)

[35] A en juger par les chiffres que nous fournissent les diverses collections que nous avons pu comparer, elles en formeraient environ le tiers.

[36] Voir, à ce sujet, nos diverses notes sur la numismatique des Volkes avant & après la conquête, sur celle des *Nemausenses*, & sur les monnaies ibériennes de la Province, à propos de l'influence que paraît y avoir exercée le parti sertorien après la mort de Sylla.

bientôt toute l'indignation des Cimbres. Ce discours fit impression sur les Toulousains, &, soit qu'ils craignissent ces barbares ou qu'ils crussent les Romains

niers d'argent de Melgueil ou de Cahors que l'on retrouve aujourd'hui sur tous les points de la Gaule méridionale, à une grande distance quelquefois des ateliers où ces monnaies locales avaient été frappées[37].

Quant aux Massaliotes, dont l'histoire se trouverait ainsi bizarrement mêlée à celle des Volkes Tectosages, il est à peine besoin de rappeler que la chaîne de leurs comptoirs ne dépassait point, du côté de l'Ouest (dans la Gaule proprement dite), la ville & le port déjà celtiques de Narbonne, & qu'il ne leur est presque jamais arrivé de s'éloigner, pour les fonder, des côtes de la mer, qui était leur véritable domaine[38]. En supposant, contre toute vraisemblance, qu'ils se soient départis cette fois de ces principes de prudence pour aller fonder une colonie à cent lieues de leur ville & de leur Rhône, au centre de l'isthme si longtemps inconnu (voyez plus loin) qui sépare les deux mers, comprendrait-on qu'un événement aussi considérable soit resté complétement oublié chez les Massaliotes eux-mêmes, qui devaient connaître le nombre & les noms de leurs colonies, puisque c'était d'eux, suivant toute apparence, que les tenaient les géographes grecs ou romains qui nous en ont conservé la liste[39]?

A quelle époque se placerait d'ailleurs, chronologiquement parlant, cette mystérieuse fondation qui échappe aux inductions de la logique comme aux investigations de l'histoire? Reculée, comme le voudrait l'abbé Audibert, jusqu'au cinquième ou au sixième siècle avant notre ère[40], elle serait, à peu de chose près, contemporaine de la fondation de Massalia, &, par conséquent, antérieure d'un ou deux siècles (nous le savons aujourd'hui) à l'établissement des peuples de race volke dans la Gaule du sud. Abaissée jusqu'au troisième, elle coïnciderait avec l'âge héroïque des Tectosages eux-mêmes, & ce serait au moment où les bandes gauloises, grossies de leurs contingents, allaient inonder l'Italie & la Grèce, qu'ils auraient permis aux Grecs de Massalia, dont tous les Barbares étaient défiants & jaloux, de venir fonder au cœur de leur pays un comptoir & une ville murée, qui auraient dominé de là le riche territoire dont une de leurs tribus avait pris possession & le grand fleuve qui en découpait les plaines! Est-il admissible enfin, quoi qu'en dise l'abbé Audibert, que cette ville grecque ou gréco-barbare, encore florissante sous César & sous Auguste, plus de cinquante ans après Posidonius qui n'en dit pas un mot (voyez plus loin), ait disparu de la colline qu'elle couronnait, sans y laisser d'autre souvenir & d'autres vestiges d'elle-même que ces prétendus restes d'habitudes, de croyances & d'idiome helléniques, qui ne supportent ni les uns ni les autres l'examen éclairé de la critique[41]? L'histoire, dont l'abbé Audibert se prévaut quand elle le sert, pour l'écarter dès qu'elle le gêne, nous montre vers le

[37] C'est ainsi qu'en 1054, Pierre, comte de Carcassonne, & Rangarde, sa femme, reçoivent *sexcentos Tolosanos solidos* pour une donation faite à l'église de Béziers, quoique cette ville dépendît à cette époque du comte de Carcassonne, dont les suzerains, alors vassaux des comtes de Barcelone, frappaient depuis longtemps monnaie dans une des tours de leur petite capitale : « *In civitate Carcassona, cum ipsa turre monetaria veteri.* » (Voir *Histoire générale de Languedoc*, édition originale, tome II, *Preuves*, col. 420 & suiv. & dans la présente édition, t. V, n. CCCXCVIII, *Donation du 15 janvier 1125.*) — En 1094, dans un accord passé entre Roger, comte de Foix, & la vicomtesse Ermengarde, il est question de *quinque mille solidos Tolosanos de moneta dezena* & de *octogintos solidos Hugonenses de moneta octona exhibiles & percurribiles* (documents cités par M. Barthélemy, *Manuel de numismatique du moyen âge*, p. 73, note 1). Dans le Sud-Ouest de la Gaule, les monnaies des comtes de Béarn (*moneta Morlanensis*) ont eu cours jusqu'au quatorzième siècle, non-seulement en Béarn, mais en Gascogne & en Aquitaine, où on les préférait à toute autre monnaie, à cause des garanties qu'elles offraient sous le double rapport du titre & de l'aloi (*l.l.* p. 188).

[38] *Emporiae*, la plus occidentale de toutes ces colonies, aux époques historiques, était, comme le dit Strabon, une ville ibérienne, située en Espagne, à 4000 stades au delà des Pyrénées & de la frontière : αὕτη δ' (Ἐμπόριον) ἐστὶ Μασσαλιωτῶν κτίσμα, ὅσον τετρακισχιλίους διέχον τῆς Πυρήνης σταδίους καὶ τῶν μεθορίων τῆς Ἰβηρίας πρὸς τὴν Κελτικήν. (Strab. l. 3, c. 4, §. 8.)

[39] On ne s'expliquerait pas beaucoup mieux aujourd'hui comment cette colonie, devenue puissante & riche à son tour, aurait continué à se servir des monnaies de Massalia au lieu d'en frapper & d'en émettre en son nom, comme le faisaient non-seulement les villes grecques du littoral (*Agatha*, *Emporiae*, &c.), mais des villes gauloises, tombées accidentellement sous la domination des Massaliotes, comme *Avenio* & *Nemausus* (voir plus loin), dont nous avons les monnaies grecques, frappées pendant cette domination au nom de chacune des deux villes. — Voir, à l'appui de ces assertions, les textes des historiens & des géographes anciens relatifs à Massalia, chez Scymnus de Chio (v. 146 à 140), qui emprunte ses renseignements à Ephore; chez Strabon, l. 4, c 1, § 8; Mela, l. 2, c. 5; Pline, l. 3, c. 4; Steph. Byzant. (*sub variis vocibus*), & les historiens ou les géographes modernes, judicieusement résumés par M. Herzog : *Gallia Narbonensis*, p. 14 à 18.

[40] « Il me suffit d'avoir fait remarquer que Toulouse, selon Justin, étoit la patrie des Tectosages, établis en Allemagne sous la conduite de Sigovèse, & par conséquent que cette ville existoit, selon lui, environ 600 ans avant Jésus-Christ. » (*Dissert.* p. 3 .)

[41] On peut affirmer au moins que cette prétendue grande ville n'a laissé sur la colline aucun de ces débris de monuments antiques, que l'on exhume à chaque coup de pioche ou de marteau dans nos grandes villes grecques ou romaines du littoral méditerranéen. On n'y trouve pas même, comme dans les plus obscurs villages des Pyrénées centrales, les chapiteaux pseudo-corinthiens & les fûts de colonne qui soutenaient le fronton du temple local, entouré lui-même d'innombrables autels inscrits qui nous ont conservé le nom du dieu & ceux de ses *cultores*. (Voir *passim* nos études sur les religions topiques des Pyrénées.)

hors d'état de se relever & de punir leur infidélité, ils prirent le parti d'arrêter prisonnière la garnison romaine qui étoit dans leur ville.

même temps de grandes villes celtiques transformées, comme celle de *Tolosa,* sous l'influence créatrice de la conquête romaine, & descendant comme elle des hauteurs sur lesquelles elles étaient nées. Mais on n'en voit aucune abandonner complétement son berceau pour aller s'asseoir tout entière au bord du fleuve, à deux lieues de son point de départ, dans des conditions d'habitacle & de vie toutes nouvelles. Transformée en citadelle par suite de ces révolutions (*arx, oppidum* au sens romain du mot), la ville haute conservait, avec ses murailles reconstruites à la romaine, son organisation municipale, son *forum* & ses temples, si elle en avait. Elle restait, géographiquement & administrativement parlant, le véritable centre de la *civitas* telle que la concevaient les Romains (voir plus haut *pass.*), & ce sera le plus souvent sur l'emplacement ou sur les assises de ce grand temple que viendra s'asseoir, après l'ère des persécutions, la cathédrale ou l'église mère de la *cité,* attachée toujours à la ville haute, dont le *bourg* est resté longtemps une dépendance [42].

Ce qui reste certain en tout état de cause, & ce qu'il nous suffira de constater en terminant, c'est que les anciens, dont l'opinion a bien son importance en pareille matière, diffèrent complétement d'avis sur ce point avec l'abbé Audibert, comme avec la plupart de nos historiens modernes, & que tous s'accordaient à regarder la première Toulouse (car rien n'indique non plus qu'ils en aient jamais reconnu & distingué deux) comme une ville franchement barbare d'origine, fondée & habitée par les Volkes Tectosages, dont le nom est resté attaché au sien jusqu'au temps de Pline & de Ptolémée [43]. Le philosophe Posidonius, qui écrivait plus d'un siècle avant notre ère, & dont le témoignage prend ici une importance exceptionnelle, puisqu'il est probablement le premier des Grecs qui ait visité & décrit en témoin oculaire le pays où elle est située, est encore plus explicite à cet égard que les géographes dont nous venons de parler. Il ressort, en effet, de son témoignage, sur lequel nous reviendrons plus loin, que cette *ville* (?) des Volkes était déjà de son temps le chef-lieu ou la métropole d'un vaste territoire, délimité probablement par les Romains à la suite de la conquête & auquel elle avait eu l'honneur d'imposer son nom (*Tolosani, Tolosates* e *Tolosa*), comme le faisaient les grands centres de population dans les circonscriptions nouvellement créées [44]. Mais il reste à savoir ce qu'étaient, avant la conquête, ces villes gauloises que la civilisation romaine allait transformer plus ou moins rapidement, & si elles avaient, même extérieurement, quelques traits de ressemblance avec ces villes aux grands murs (εὐκτίμεναι, τειχιόεσσαι, HOMER.) dont étaient fiers les peuples civilisés de la Grèce & de l'Italie, à l'inverse des populations barbares de l'Occident, qui ne parlaient qu'avec aversion de ces *prisons murées,* comme les appellent encore les Germains du temps de Tacite [45].

Celles que César désigne dans ses Commentaires sous le nom générique d'*oppida* (*oppidum, oppidi* au singulier), aussi mal compris longtemps que celui de *civitas* (voir *suprà*), n'étaient le plus souvent que des lieux de sûreté où se réfugiaient, en cas d'invasion ennemie, les populations du voisinage [46] & qu'elles abandonnaient pour retourner chez elles quand le péril paraissait s'éloigner, c'est-à-dire, en d'autres termes, que la plupart de ces places de

42 C'est au moins ainsi que les choses paraissent s'être passées à *Augustonemetum* (Clermont), chez les Arvernes, à *Segodunum* (Rodez), chez les Ruthènes, à *Carcasum,* chez les Volkes Tectosages, en Aquitaine, chez les *Convenae,* & chez les *Consorani,* où les villes épiscopales de Saint-Bertrand & de Saint-Lizier ont conservé plus ou moins complétement leur enceinte de murailles, au-dessous de laquelle s'étendaient, dès l'époque romaine, les *villes neuves* ou *villes basses* qui depuis ont donné naissance au bourg.

43 ...*Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini.* (PLIN. 3, 4[5].) ...Οὐόλκαι οἱ Τεκτόσαγες ὧν πόλεις Ἰλλιβερίς, Ῥουσκινών, Τολῶσα κολωνία. (PTOL. c. 9, 10.)

44 Ἵδρυται δ' ἡ Τολῶσσα κατὰ τὸ στενότατον τοῦ ἰσθμοῦ..... ὅν φησι Ποσειδώνιος ἐλάττω τῶν τρισχιλίων σταδίων. (STRAB. l. 4, c. 1, § 14.) — Cette ville de Τολῶσσα, dont il indique la position d'une manière si précise d'après Posidonius, était, comme il le dit, la principale ville des Volkes Tectosages, & même la seule ville importante de son temps, puisqu'il ne mentionne même pas l'*oppidum* de *Carcasum* (le *Carcasum Volcarum* de Pline, qui le signale le premier : PLIN. 3, 4[5]), quoique situé aussi dans le même territoire : Πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες, ἐπιλαμβάνοντες δὲ καὶ τὸ νότιον πλευρὸν αὐτοῦ μέχρι τῶν ἀκρωτηρίων οἰκοῦσι τῶν τε Οὐολκῶν οἱ Τεκτόσαγες καὶ ἄλλοι τινές... Οἱ δὲ Τεκτόσαγες καλούμενοι τῇ Πυρήνῃ πλησιάζουσιν, ἐφάπτονται δὲ μικρὰ καὶ τοῦ προσαρκτίου πλευροῦ τῶν Κεμμένων. (STRAB. l. 4, c. 1, § 12, 13.) Les traits généraux de cette délimitation que Strabon emprunte à Posidonius (Voir notre note sur les expéditions des Volkes Tectosages), nous paraissent indiquer bien clairement que le territoire assigné par les Romains aux Tolosates (ἐν πόλει Τολώσσῃ — ἐν τῇ Τολώσσῃ), répondait, à très-peu de chose près, à celui des Volkes Tectosages, & que l'*oppidum* de *Carcasum* n'en aurait été détaché que par Auguste ou par Jules César, si l'on admet l'interprétation proposée par M. Herzog, de l'épitaphe du préteur Cominius Bitutio. (Voir *suprà,* la note sur les origines de Carcassonne.)

45 *Nullas Germanorum populis urbes habitari, satis notum est ; ne pati quidem inter se iunctas sedes, colunt discreti ac diversi...* (TACIT. *Germ.* 16.)

46 ...*Confugere in oppida... in oppida se recipere... in oppida, ex oppidis demigrare.* (Voir CAES. *pass.*) ...*qui cum se sua que omnia (Bellovaci) in oppidum Bratuspantium contulissent.* (CAES. *Bell. Gall.* lib. 2, c. 13.) ..... *repentino adventu Caesaris accidit... ut sine timore illi rura colentes prius ab equitatu opprimerentur quam confugere in oppida possent.* (CAES. [HIRTII], *Comment. de Bell. Gall.* lib. 8, c. 3.)

XXXIV. — *Toulouse prise & abandonnée au pillage par Cépion. Or de Toulouse.*

Éd. origin. t. I, p. 65.

An de Rome 648

Plusieurs d'entre les Toulousains, craignant cependant avec raison le juste ressentiment des Romains, si ceux-ci venoient à reprendre leur première supé-

refuge n'avaient point encore de population fixe, & par conséquent pas de constructions ou d'habitations permanentes[47]. Les émigrants que la crainte y amenait de cantons ou de villages plus ou moins éloignés, y vivaient pendant l'été avec leurs familles, sous des tentes de toile ou dans des *gourbis* de ramée, à demi enfoncés dans le sol, autour desquels paissaient au piquet ou en liberté les bêtes de somme (*iumenta*) & les troupeaux (*armenta, pecudes*) de chaque village[48]; car les populations restaient distinctes, autant que possible, même dans la confusion de ces émigrations momentanées. Pendant l'hiver, où le froid devient souvent vif sur ces hauts lieux battus de tous les vents, ils se bâtissaient à la hâte des cabanes construites de troncs d'arbres ou de baliveaux, calfeutrées à l'intérieur de terre battue ou revêtues de nattes de paille en manière de tentures. A *Genabum* (Orléans), où César était entré sans résistance après la défaite de la grande armée de Vercingétorix, & où deux de ses légions, la quatorzième & la sixième, passèrent une partie de l'hiver à surveiller les projets & les mouvements des Carnutes, il n'avait rien trouvé de mieux, nous dit un de ses lieutenants, que d'établir une partie de ses légionnaires dans ces maisons de bois & de terre battue. Les autres avaient dressé & aligné leurs tentes « dans la partie de l'*oppidum* qui n'était pas bâtie », en les recouvrant, à cause du froid, d'une épaisse toiture de chaume ou de roseaux[49].

III. — Comme la plupart de ces lieux de refuge si bien décrits par César, qui en avait assiégé & forcé plusieurs en personne, l'*oppidum* de Vieille-Toulouse était situé au sommet d'une haute colline, dont les croupes escarpées s'élèvent à plus de 150 mètres au-dessus de la plaine & du fleuve qu'elles dominent[50]. Couvert du côté du couchant par les falaises abruptes qui forment de ce côté la berge de la rivière, comme il l'était du côté du Sud par la crête de la colline bordée ici de ravins & de vallons escarpés, au-dessus desquels elle surplombe[51]; il n'était réellement accessible que du côté du Nord, où le sol s'abaisse par une série d'ondulations & de paliers étagés, dont le plus considérable est l'espèce de plateau transversal connu dans le pays sous le nom roman de la *planho* (la plaine, l'esplanade). Du côté de l'Orient, où s'ouvrait, selon toute apparence, la principale entrée de l'*oppidum*, ses hauteurs se confondaient avec les croupes culminantes de la colline, dont il n'était séparé par aucune ligne de démarcation naturelle, car on ne trouve point trace ici de ces étranglements latéraux ou de ces ressauts de terrain plus ou moins marqués qui isolaient ailleurs l'*oppidum* de la chaîne de collines dont il forme d'ordinaire l'éperon ou le promontoire[52]. Mais il suffisait, dans ce cas, de quelques ouvrages d'art bien entendus ou bien disposés, comme nous le dirions aujourd'hui, pour mettre la place à l'abri d'une attaque, & César avait déjà remarqué avec quelle habileté les ingénieurs gaulois, charpentiers ou maçons de leur métier, savaient varier sur ces points menacés leurs moyens de défense, tantôt en exhaussant ou en doublant, s'il le fallait, la muraille qui formait l'enceinte extérieure de l'*oppidum*[53], tantôt en l'étayant elle-même de quelque ouvrage détaché,

[47] *Calamitate ceterorum ducti Carnutes desertis vicis oppidisque, quae tolerandae hiemis causa constitutis repente exiguis ad necessitatem aedificiis incolebant... dispersi profugiunt.* (A. Hirtius, *l.l.* c. 5.) — Nous essaierons d'expliquer ailleurs de quelle manière & par quelles causes diverses quelques-uns de ces *oppida* travaillaient dès avant la conquête, & étaient parvenus, dans certains pays surtout, à se transformer en villes (*urbes*, Caes.), au sens classique & habituel du mot.

[48] ...*non tantum pecora atque iumenta*... (*l.l.* c. 41.)

[49] *In oppido Carnutum Genabo castra ponit atque in tecta partim Gallorum, partim quae contectis celeriter stramentis tentoriorum integendorum gratia erant inaedificata, milites coniecit.* (*l.l.* c. 5.)

[50] Elle n'a pas moins de 239 mètres d'altitude, sur le plateau qui en forme le couronnement, & de 253 mètres à la crête. La *Croix de fer*, le point culminant du système de hauteurs, atteint jusqu'à 269 mètres.

[51] *Egregie natura munitum... egregie natura loci munitum... praeruptum undique oppidum* (Caes. *pass.*) — Un ruisseau qui scintille au fond de ces ravins forme de ce côté l'encadrement du paysage, que limite, à l'Est & au Nord, un autre ruisseau, originaire de la colline, & tributaire aussi de la Garonne, où il vient se perdre au pied de la côte de Vieille-Toulouse.

[52] Ces points d'attache & de contact sont désignés par César sous le nom générique d'*aditus* (accès)... *ad eam partem oppidi quae... aditum angustum habebat* (Caes. l. 7, c. 17)... *Quod cum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectus que haberet* (*oppidum Aduatucorum*), *una ex parte leniter adclivis aditus in latitudinem non amplius ducentorum pedum relinquebatur.* (Caes. 2, 29.)

[53] *Quem locum duplici altissimo muro munierant.* (Caes. *l.l.*)

riorité, demeurèrent fidèles à l'alliance que leur ville avoit contractée avec la République & désapprouvèrent la défection de leurs concitoyens ; mais comme

supérieur à la muraille & destiné à la soutenir si ses défenseurs venaient à faiblir [54].

Ce mur d'enceinte, sur lequel s'arrête involontairement l'attention quand on étudie les *oppida* gaulois, car il formait partout la grande ligne & la base de leur système de défense, a disparu ici sur la plus grande partie de son parcours, ce qui explique, pour le dire en passant, comment il avait été à peine remarqué jusqu'aujourd'hui par ceux mêmes qui ont étudié avec le plus de soin le sol antique de Vieille-Toulouse [55]. Nous ne l'avons retrouvé debout & intact, à quelques éboulements près, que du côté de l'Orient, où il borde de hauts talus la route du village qui longeait extérieurement l'enceinte de l'*oppidum*, aux dépens duquel elle s'est rectifiée ou élargie à plusieurs reprises [56]. Au Nord & à l'Ouest, où le temps, les pluies & la charrue en ont eu presque raison, les grandes lignes de ses courtines ne sont plus marquées que par des ressauts de terrain qui en représentent aujourd'hui les escarpes émoussées, & par la composition de ses éboulements, dont la terre noirâtre & friable, mêlée de débris de poterie plus ou moins nombreux, n'a plus rien de commun avec le sous-sol géologique argilo-sableux qui lui sert de base. Mais il en reste assez pour nous permettre d'affirmer, dès à présent, qu'il était composé, comme toutes les murailles gauloises, de talus ou de terrassements superposés, soutenus extérieurement par un revêtement de pierre sèche ou de brique qui devait s'arrêter, s'il existait réellement, à une faible hauteur audessus du sol, car nous en avons vainement cherché les assises ou les débris sur tous les points de l'enceinte que nous avons explorée avec beaucoup de soin [57]. Au bord de la route où cette *chaussée*, comme l'appelle César (*agger, agger muri*), atteint encore trois ou quatre mètres d'élévation verticale, ses remblais sont remplis depuis la base jusqu'au sommet de tessons de poterie, mêlés d'ossements d'animaux, d'ustensiles & de monnaies antiques, dont la présence à douze ou quinze pieds de profondeur, embarrassait très-sérieusement l'abbé Audibert [58]. Disséminées le plus souvent & comme noyées dans le terreau du remblai, avec lequel elles ont été visiblement transportées, ces poteries s'accumulent sur quelques points de l'*agger*, en assises horizontales dont les lignes bariolées, suivant la nature de leurs débris, découpent à diverses hauteurs le fond sombre des terrassements. A la base du mur, un double cordon de briques énormes, que nous avons atteint & déchaussé sur plusieurs points, à l'aide de tranchées pratiquées verticalement de distance en distance [59], servait de point d'appui aux talus du remblai & en avait probablement marqué sur le terrain le tracé & la limite extérieure que les travailleurs n'avaient plus qu'à combler en exhaussant de couche en couche le sol de rapport dont il était formé.

Quant à la direction & à l'étendue de ce grand mur, il nous a été facile de reconnaître, ces principes une fois posés, qu'il embrassait dans sa vaste enceinte tout le système des hauteurs qui forment le couronnement de la colline & qu'il les circonscrivait, comme le font d'ordinaire les murs gaulois, en suivant les ondulations & les mouvements du sol accidenté qui lui servait de base. A

54 Ces ouvrages, détachés ou engagés, qui jalonnaient de distance en distance le mur d'enceinte de l'*oppidum* des Aduatuques, où ils formaient comme autant de réduits ou de places d'armes distinctes, sont désignés par César sous le nom latin de *Castella*, qui rappelle de bien près celui de notre *Castéra*... *Vallo pedum* XII, *in circuitu* XV *milium, crebris que castellis circum munito oppido, sese continebant.* (*Aduatuci*, Caes. l. 2, c. 30.)

55 A commencer par l'abbé Audibert qui ne paraît pas s'être douté de son existence & qui mentionne à peine, en décrivant l'emplacement qu'elle occupait, la butte du *Castéra*, au pied de laquelle il avait passé bien des fois. Les hauts talus dont nous parlons plus loin ne sont pour lui que « les tertres » latéraux du plateau de la *planho*, qui domine à la fois le chemin & la rivière. (Voyez *Dissert.* p. 6, 10, 36.)

56 C'est probablement par suite d'une de ces rectifications, de date récente pour la plupart (l'abbé Audibert en signale plusieurs), que la ferme de la Borde-Basse s'est trouvée détachée en apparence de l'*oppidum*, dans l'enceinte duquel elle était comprise à l'origine, comme la *figlina* à laquelle elle a succédé.

57 Nous n'y avons point non plus trouvé trace à l'intérieur de cet ingénieux système de charpente, formé de poutres entre-croisées (le *murus Gallicus* de César), dont le mode d'agencement a été si clairement expliqué par M. Castagné de Cahors, qui a poussé l'obligeance jusqu'à venir étudier avec moi l'*oppidum* des *Tolosates* & dont l'expérience & les conseils m'ont été bien utiles dans ces études spéciales, à peu près nouvelles pour moi. (Voir le Mém. imprimé de M. Castagné, sur l'*oppidum* de Murcens. Cahors 1868, 1 à 16 pages de texte avec 8 planches in-f° & subsidiairement le mémoire manuscrit du même auteur sur les *oppida* de Murcens & d'*Uxellodunum*, couronné, en 1870, par l'Académie de Toulouse.) — Le plan geométrique qui accompagne cette partie de notre travail a été dressé sur ses instructions par M. Lacroix, conducteur des ponts-&-chaussées, que je tiens à remercier aussi du soin & de l'intelligence qu'il a apportés à cette opération, délicate sur plus d'un point.

58 Voir *Dissert.* p. 36. — Ces poteries & ces ossements, entre-croisés, mêlés en divers sens à la terre argileuse ou friable, étaient évidemment destinés à donner de la consistance aux terrassements, dont les parois en venaient ainsi à défier les saisons & les siècles. Nous en trouverions une preuve dans les talus encore debout qui bordent le chemin du village & dans le cône elliptique du *Castéra*, que les pluies ont à peine entamé du côté de l'Est.

59 Celles que nous avons pu mesurer n'avaient pas moins de 7 à 8 centimètres d'épaisseur, sur une largeur de 35 à 40 centimètres.

ils n'étoient pas les plus forts, ils n'osèrent se déclarer ouvertement & se contentèrent de faire savoir leurs dispositions au consul Q. Servilius Cépion, que

partir de la route où nous venons de voir ses talus s'affaisser à la hauteur d'un petit ruisseau qui trace encore de ce côté la limite de la paroisse, il se repliait à angle droit et courait transversalement de l'Est à l'Ouest, en couvrant de ses courtines le plateau qui formait comme le centre ou la place d'armes de l'*oppidum*. Il devait être flanqué, sur ce point, d'un fossé, dans lequel nous avons retrouvé ses éboulements toujours reconnaissables au mélange de terreau noirâtre & de poteries brisées qui lui servaient de charpente[60]. Du côté de la rivière où la place n'avait point paru suffisamment défendue par les hauts ravins qui la bordent, il suivait, en s'élevant avec eux, la crête de leurs escarpements où nous avons retrouvé, sur plusieurs points, ses assises & ses débris à un ou deux mètres en contre-bas de leur crête actuelle, ce qui prouve que le profil & l'aspect de ces falaises n'a pas notablement changé depuis l'époque où l'*oppidum* a été construit. Après les avoir suivis & couronnés dans toute leur étendue, il redescendait vers la rivière par une série d'éboulements & de ressauts tourmentés qui succèdent ici aux falaises à pic & qui avaient dû attirer l'attention des ingénieurs sur ce point découvert, facilement abordable au moyen de barques ou de radeaux[61].

Dans la partie supérieure de l'*oppidum*, le fil conducteur qui nous avait servi de guide jusqu'ici s'est brisé plus d'une fois entre nos mains. Nous n'avons plus retrouvé trace, au delà du cirque bouleversé dont nous venons de parler, de ces substructions affaissées, & de ces éboulements noirâtres, mêlés de poteries antiques[62], qui représentaient pour nous ce que César appelle, d'un mot très-juste, la chaussée ou la levée du mur (*agger muri*). Étendu jusqu'à la crête de la colline qui en aurait tracé la limite de l'Est à l'Ouest, l'*oppidum* des Tolosates prenait, il est vrai, des proportions considérables, supérieures à celles de la plupart des *oppida*, reconnus ou étudiés dans ces derniers temps[63]. Mais il ne faut point oublier que la nation à laquelle il appartenait avait été longtemps une des plus puissantes de la Gaule méridionale & qu'il était situé lui-même à l'entrée de vastes plaines, où les *oppida* sont toujours rares, à quelques pas d'une ville naissante, dont la population se développait rapidement depuis la conquête. N'était-ce point d'ailleurs au niveau de cette crête, dont elle semble surveiller les abords, que s'élevait la butte transversale du Castéra, dont le mode de construction rappelle exactement celui des hauts talus qui bordent à l'Orient le chemin du village[64]? Située, comme elle l'est toujours, au point vulnérable de la place, à peu de distance d'une de ses portes qu'elle surveillait aussi, elle servait à la fois de point d'appui aux deux levées qui formaient de ce côté la chemise de la place, comme le diraient nos ingénieurs actuels[65]. C'est d'elle que part la partie de l'enceinte qui court rejoindre, à l'Ouest, les promontoires & les hautes falaises des bords de la Garonne, comme c'était sur elle que s'appuyait à l'Est la rampe de talus & de remblais qui surplombent au-dessus de la route, & en étudiant de plus près la configuration du sol, régularisée plu-

60 Un fossé de drainage que l'on aperçoit au-dessous d'un pli de terrain assez marqué, à quelques pas des deux lavoirs qui bordent le chemin, représenterait assez exactement la *fossa*, dont le *vallum* était ici flanqué. Il aurait alors servi d'émissaire à une fontaine qui sourdait dans cette partie de l'*oppidum* & dont l'eau alimente encore les deux lavoirs dont nous venons de parler.

61 Nous y avons constaté, dans une de nos dernières visites, l'existence de deux retranchements distincts & superposés, taillés l'un & l'autre dans les gradins du vaste cirque que forment de ce côté les éboulements ou les affaissements du terrain.

62 La terre qui a servi à opérer les remblais dont nous parlons ici paraît provenir de la partie occidentale de la *planho*, dont la superficie aurait été nivelée intentionnellement pour en faire la place d'armes de l'*oppidum*, & les déblais, transportés de là sur les divers points de l'enceinte où nous les retrouvons aujourd'hui. On voit encore parfaitement du haut du *Castéra* comment l'intumescence du plateau a été transportée, non point sous forme de rempart, mais en masse continue & nivelée, jusqu'au bord de la route où l'abbé Audibert était surpris de retrouver des monnaies & des poteries « enterrées à plus de dix pieds de profondeur. » (*Dissert.* p. 36.)

63 Surtout si l'on y rattache les ouvrages avancés dont nous parlons plus loin. Réduit à son mur d'enceinte qui atteint 3,600 mètres de développement, il aurait encore une superficie de 38 à 40 hectares, deux fois supérieure par conséquent à celle de l'*oppidum* de Luzech, récemment découvert chez les Cadurques par M. Castagné, avec lequel nous l'avons visité l'automne dernier. Celui de Murcens (*Muricincti*), qui atteint jusqu'à 150 hectares, n'avait que 2,220 mètres de murs, avec poutres entre-croisées & revêtement de pierres sèches. Sur les autres points, il n'était défendu que par les escarpements du plateau ou par des remblais de terre rapportée, mêlés de pierres & de débris, comme ceux du célèbre *oppidum* d'*Uxellodunum*.

64 Avec cette différence seulement que la terre dont elle est formée est tout argileuse cette fois & qu'elle provient, suivant toute apparence, des environs de la Borde-Basse, où existait, à l'époque romaine, une des plus importantes *figulinae* qui couronnaient le plateau. (Voir plus loin.)

65 Cette éminence, que M. Castagné croit comme nous d'origine gauloise, « constitue, à son sens, un des ouvrages les plus remarquables de cet *oppidum* qu'elle commande presque tout entier. C'était incontestablement là que se trouvait placée, sinon l'unique, du moins la principale porte de l'enceinte. » (Lettre du 6 mai 1873.) Elle a, d'après nos mesures, 32 mètres de longueur au sommet, sur une largeur de 19 mètres, avec une hauteur variable de 12 mètres d'un côté, de 15 mètres de l'autre, & était couronnée d'un parapet continu, encore reconnaissable aujourd'hui.

la République avoit envoyé depuis peu pour gouverner la Province. Ils lui firent offrir d'introduire de concert ses troupes dans la ville & de l'aider à déli-

tôt que transformée par ces grands travaux, nous nous sommes convaincus que le mur de l'*oppidum* se confondait réellement avec la crête de la colline dont il suivait, de l'Est à l'Ouest, les escarpements tourmentés, embrassant ainsi dans son vaste périmètre le château de Vieille-Toulouse (Lanusse), qui paraît avoir succédé à quelque *villa* gallo-romaine[66], & la petite fontaine qui sourd à quelques pas du château, du côté du Sud-Est[67].

Telle qu'elle est aujourd'hui, cette partie de l'enceinte nous a paru rappeler de très-près, comme mode de construction, celle qui borde encore le chemin du village, au-dessous & au-dessus de la Borde-Basse. Elle est composée presque partout d'une couche de remblai, plus ou moins épaisse, superposée à des talus de grès miocène, taillés aussi de main d'homme, sous un angle de 30 à 40°. Les talus suivent, en les accusant, les ondulations des ravins qui s'affaissent à l'Ouest, vers le lit de la Garonne, & qui forment de ce côté la véritable défense de la place. Les remblais, dont la terre argileuse rappelle celle des hauteurs du plateau, sont mêlés aussi de débris de poterie, beaucoup moins nombreux & moins variés, il est vrai, que dans la partie orientale de l'enceinte. Ils ne paraissent point avoir été revêtus, même à la base, d'un parement de pierre ou de brique[68] auquel il faut probablement renoncer ici, & n'ont pas mieux conservé trace du parapet qui devait les couronner[69], à moins qu'il n'ait été remplacé, comme il l'était assez souvent, par une rangée de palissades, derrière laquelle s'abritaient les défenseurs, ou par des quartiers de rochers[70] que l'on faisait rouler sur l'ennemi en cas d'escalade, le seul péril sérieux que l'on eût à redouter de ce côté.

Mais il n'est plus possible de douter ici que cette première ligne de défense n'ait été flanquée sur certains points d'ouvrages avancés, analogues souvent à ceux de nos fortifications polygonales, & destinés comme eux à enlever à l'ennemi, en les reliant à la place, tous les accidents de terrain dont il aurait pu tirer parti contre elle[71]. C'est ainsi, qu'à partir du hameau de Ventenac, nous nous sommes trouvés en présence d'un mur anguleux élevé ou plutôt taillé de main d'homme[72], pour couvrir une sorte de promontoire qui se détache des flancs du plateau, à un ou deux mètres au-dessous de la ligne de faîte, & qui offrait aux assiégeants une place d'armes toute préparée. Plus loin, il se relie à d'autres talus du même genre, destinés aussi à mettre à l'abri d'un coup de main les croupes inférieures des deux promontoires qui forment à l'Ouest la limite de l'*oppidum*. Du côté du Castéra, le point vulnérable de la place comme nous l'avons déjà remarqué, ces ouvrages avancés, en s'étendant par degrés & en se raccordant les uns aux autres, avaient fini par faire de cette butte artificielle une véritable citadelle au sens moderne du mot; car elle a, comme les nôtres, son système de défense à elle, ses glacis découverts & ses approches en pente douce, défendus à leur tour par une ligne de retranchements continus, qui s'étendait, comme l'indique notre plan, depuis le chemin de la côte dont elle se détache au-dessus de la Borde-Basse, jusqu'au delà du village qui se trouvait compris ainsi, moins une ou deux maisons toutes modernes, dans l'enceinte extérieure de l'*oppidum*. L'al-

66 Cette *villa*, dont nous ne parlons que par induction, quoique l'on en ait retrouvé à plusieurs reprises les substructions & les conduites d'eau, aurait été bâtie dans les premiers temps de l'Empire, à l'époque où les *oppida*, devenus inutiles, faisaient retour, soit aux communautés, soit au domaine impérial, & se trouvaient ainsi exposés, d'un côté comme de l'autre, à être aliénés en faveur de simples particuliers qui convertissaient en domaines privés (*fundi, latifundia*) ces propriétés publiques, en leur laissant souvent leur ancien caractère & en respectant même leur ancienne industrie qui aurait ainsi traversé tout le moyen âge. — Rappelons incidemment que le village de Vieille-Toulouse figurait encore, au treizième siècle, avec ceux de Castanet & de Portet, dans le domaine temporel des évêques de la ville. (Voir le texte de la Philippine chez Lafaille, *Annal. de Toulouse*, 2ᵉ série de preuves, t. II, p. 6.)

67 Cette fontaine, qu'il était impossible de laisser elle-même en dehors de l'enceinte de la place, avec une zone de hauteurs qui la dominent tout entière, formait avec celle de la Borde-Basse, qui paraît perpétuelle aussi, toute la provision d'eau de l'*oppidum*, puisque la source qui alimente les deux lavoirs se trouvait en dehors ou sur les limites du mur d'enceinte.

68 Construit ainsi de simples terrassements, sans revêtement d'aucune espèce & sans entre-croisement de poutres à l'intérieur, l'*oppidum* des *Tolosates* se rattacherait plutôt à celui d'*Uxellodunum* qu'à ceux de Murcens & de Luzech, où M. Castagné retrouve avec raison tous les caractères du *murus Gallicus* de César.

69 Il est resté très-bien marqué au sommet de la butte du Castéra & même au bord de la grande falaise du Sud-Ouest, dont le mur de grès tombe presque à pic, d'une hauteur de 30 mètres au moins sur les alluvions de la rivière.

70 ... *tum magni ponderis saxa & praeacutas trabes in muro conlocabant* (Caes. l. 2, c. 29). Ces quartiers de rochers, aussi rares à Vieille-Toulouse qu'à Toulouse même, pouvaient être ici remplacés avantageusement par les galets ou les cailloux roulés que charrie la Garonne & dont ses grèves sont formées en grande partie.

71 Ces travaux de défense extérieure que nous avions reconnus ou entrevus sur d'autres points de la zone fortifiée, sont surtout marqués à l'intérieur du grand ravin du Sud-Ouest, dont les principaux gradins paraissent avoir reçu chacun leur système de défense, tracé ici par un demi cercle de lignes concaves, au lieu d'être convexes, comme elles le sont au pied des deux promontoires.

72 Il a été remanié à des époques toutes récentes pour élargir la route qui mène à la Croix de fer, en le contournant du côté du Sud.

vrer les Romains que leurs autres compatriotes avoient faits prisonniers. L'occasion de reprendre une des plus importantes places de la Province parut trop

titude de ces terrassements exécutés aussi de main d'homme, car nous y avons retrouvé à diverses hauteurs des tessons de tuiles & d'amphores, atteint sur certains points jusqu'à neuf ou dix mètres & descend rarement au-dessous de trois ou quatre. Ici, comme ailleurs, ils ont donné naissance à un chemin de ronde tracé en partie par ces tranchées latérales, & dont s'emparaient à leur tour les *possessores* du voisinage, pour mettre en communication ou en culture les terres excellentes dont l'*oppidum* était entouré.

IV. — A défaut de renseignements historiques sur la fondation & sur la date de ces antiques *oppida*, qui paraissent avoir précédé ou accompagné la naissance des plus anciennes villes de la Gaule, nos lecteurs auront été certainement frappés du grand rôle que jouent, dans la construction de leurs murailles, ces innombrables débris de poterie qui prenaient ici un intérêt exceptionnel à cause de leur forme toute romaine & des estampilles toutes latines dont ils sont quelquefois marqués. M. Castagné, qui avait étudié quelques années avant nous les *oppida* des Cadurques, n'avait pas été médiocrement surpris de trouver leurs murs « farcis »[73] & même bâtis sur quelques points de ces étranges matériaux qui se combinaient, à Murcens comme à Luzech, avec le système des poutres entre-croisées, destinées à leur servir intérieurement de charpente[74]. Il en avait conclu, avec toute raison, que ces murailles, regardées longtemps comme antéhistoriques, étaient au contraire d'origine relativement récente, & nous ne croyons point aller trop loin pour notre part en affirmant que celles de Vieille-Toulouse, telles que nous les retrouvons aujourd'hui, sont postérieures en date à la conquête de la Gaule Narbonnaise (121-118)[75], d'où les productions & les habitudes romaines pénétraient par anticipation dans les provinces méridionales de la Gaule Chevelue, encore indépendante à cette époque.

Chez les Cadurques, dont les *oppida*, abandonnés dès le temps d'Auguste, ne paraissent point avoir eu de population permanente[76], il était difficile de voir autre chose, dans ces débris dont le sol était jonché de loin en loin, que le résultat des émigrations qu'y amenaient presque chaque année les guerres privées, devenues endémiques dans le pays, & les guerres étrangères qui se mêlaient dans les derniers temps aux guerres privées. Pour ne point mourir de faim ou de soif sur ces cimes dénudées, incultes & désertes pour la plupart, chaque famille d'émigrants était tenue d'apporter avec elle son blé, son vin, son huile, & quelquefois son eau, qui manquait le plus souvent sur ces hauteurs arides[77]. Les grandes amphores à deux anses dans lesquelles on charriait tout cela à dos d'âne ou de mulet, comme nous le représentent de curieuses figurines de terre cuite fabriquées dans la Gaule centrale, quelques générations plus tard[78], arrivaient rarement sans accident à la porte de l'*oppidum*, où l'on accédait par des sentiers de montagne, encombrés alors de fuyards & de bêtes de somme. Celles qui survivaient à ces voyages & à ces transbordements tumultueux finissaient par se briser à leur tour quand elles étaient vidées. Leurs débris, dispersés autour de chaque campement, à l'intérieur des *oppida*, encombraient le sol de distance en

[73] Le mot est de l'abbé Audibert. (*Dissert. pass.*)

[74] « Les diverses fouilles pratiquées dans le rempart ont mis à jour des débris de poterie gauloise..... mêlés avec de nombreux & gros fragments d'amphores à culots allongés, garnies de deux fortes anses, & fabriquées avec une argile de couleur jaune-paille, ou bien de nuance rougeâtre. Les débris d'amphores sont en si grande quantité qu'ils forment une portion du remplissage du rempart sur certains points... Ils se trouvent à toutes les hauteurs & jusque dans le fondement de la muraille. » (M. Castagné, *Mémoire sur l'oppidum de Murcens*, p. 11.)

[75] Elles pourraient ainsi remonter, soit à l'époque des mouvements produits dans la Province par l'approche de la grande armée des Cimbres & des Teutons, qui y avaient réveillé des espérances, dit un historien ancien, soit à l'époque des insurrections sertoriennes (voir plus loin), auxquelles les Volkes Tectosages ont dû prendre une part active comme les Volkes Arécomiques, si rudement traités par Pompée & par Fontéius. (Voir nos diverses notes sur l'histoire de *Nemausus*.)

[76] A l'exception peut-être de celui d'*Uxellodunum*, dont César désigne à plusieurs reprises les habitants sous le nom d'*oppidani*. Remarquer incidemment que cet *oppidum* était à cette époque dans la clientèle de Luctérius (*in clientela eius*. Caes. l. 8, c. 32), qui put s'y enfermer & soutenir un siége avec une armée levée & commandée par lui.

[77] Voir ce que nous disons au chapitre précédent sur ces émigrations momentanées. Les petits moulins à bras que l'on trouve en grand nombre dans tous les *oppida* gaulois y étaient apportés de la plaine comme le blé qu'ils servaient à moudre.

[78] L'une de ces figurines représente un mulet chargé d'un bât en charpente, sur les flancs duquel sont dressées symétriquement deux amphores de même taille (elles diffèrent comme forme de celles des *Tolosates*), assujetties latéralement par deux forts montants en bois, & engagées par le culot dans une sorte de carcan, fixé lui-même à l'extrémité inférieure du bât. Elle est dessinée & expliquée dans le sixième volume des *Collectanea antiqua* de M. Roach-Smith (*Romano-Gaulich fictilia*, p. 48 à 75, pl. XIII), qui la signale avec raison « comme le seul exemple connu de la manière dont on transportait dans les Gaules ces grands vaisseaux sans pied, remplis de vin ou d'huile (*l.l.* p. 67). M. Edmond Tudot, auquel il l'emprunte, a oublié de la reproduire dans les planches du grand ouvrage où il a décrit les curieuses figurines de terre blanche, découvertes en 1856 dans les *figlinae* du champ Lary, près de Toulon-sur-Allier, à six kilomètres Sud de la ville de Moulins. (*Collection de figurines en argile*, &c. In-4°; Paris, Rollin, 1860.)

favorable à Cépion pour la laisser échapper; il se mit aussitôt en état d'en profiter, & s'étant approché de Toulouse à la faveur de la nuit & d'une intel-

distance, & l'on comprend sans peine que les ingénieurs chargés d'en construire & d'en réparer les murailles aient eu l'idée de s'en emparer pour donner plus de consistance aux terrassements dont elles sont formées.

Mais cette explication, acceptable à Luzech & à Murcens[79], ne le serait plus à Vieille-Toulouse, où l'on ne trouve presque jamais d'armes ou d'ustensiles de guerre, pas plus de bronze que de silex, & dont les grands murs, construits à la hâte, comme tout l'indique, n'ont probablement jamais eu de siége à soutenir. Comment oublier d'ailleurs que ces poteries, disséminées à la surface du sol dans les *oppida* des Cadurques, se présentent ici en masses compactes qui atteignent jusqu'à un demi-mètre de profondeur sur quelques points[80], & qu'il n'est pas rare d'y rencontrer des fours de potier, analogues comme forme & comme taille à ceux que l'on a découverts dans ces derniers temps sur divers points de l'Aquitaine & de la Narbonnaise? Il devenait donc à peu près certain que la colline était déjà habitée à l'époque où l'*oppidum* avait été construit, & nous n'avons jamais douté, pour notre part, que cette population n'ait été composée en majeure partie de potiers romains (*figulini*) qu'y avaient attirés de Narbonne ou d'ailleurs les riches gisements d'argile qui recouvrent sur plusieurs points la croupe de la colline[81].

Établis sur ces hauteurs peu de temps après la conquête romaine, dont ils devenaient à leur façon les missionnaires & les instruments, ces *figulini* y avaient installé, à portée des deux ou trois sources que recèle le plateau, leurs hangars en plein air & leurs fours souterrains, d'où sont sortis à leur tour les innombrables débris qui obstruent encore sur beaucoup de points le sol meuble de la place. A en juger par la nature & par la forme de ces débris, qui ne seraient que la *casse* ou le *rebut* des *figlinae* disséminées sur les croupes de la colline, ce qu'elles produisaient de préférence était ce que nous appellerions aujourd'hui la poterie d'usage ou la grosse poterie. Le type dominant au milieu de ces types, assez peu variés d'ailleurs, est celui des grandes amphores à longues anses (*diota*)[82] dont les Romains avaient généralisé l'usage en leur donnant quelque chose de légal, en en faisant, comme en Italie, une mesure de capacité[83]. C'est à ce titre que le propréteur Fontéius, au temps de Pompée, avait frappé d'un impôt de quatre deniers chaque amphore de vin qui remontait de Narbonne dans le Toulousain, pour passer de là dans l'Aquitaine & dans le Quercy, dont la vigne n'avait point encore pris possession à cette époque reculée[84].

79 « Les fouilles ont mis à découvert, à l'intérieur de la place (Murcens), un bout de flèche ou de javelot en silex, enfoui à plus d'un mètre de profondeur; mais les habitants de la contrée trouvent fréquemment de ces flèches sur le plateau, ainsi que des silex taillés du genre appelé couteau. » (M. Castagné, *l.l.* p. 13.)

80 « Le père de M. Berdoulat en a fait charrier une quantité qui est telle, que Monsieur son fils l'évalue à trois mille charretées, » & en note, « j'entends ici & les briques proprement dites & les débris des urnes. » (Audibert, *Dissert.* p. 43.)

81 Voir à ce sujet l'intéressante notice publiée par M. Adolphe Magen sur les fours à poterie du plateau de Bellevue, au-dessus d'*Aginnum*, chez les *Nitiobriges* (p. 1 à 17, avec deux planches), & les articles de M. Elie Rossignol (*Bulletin monumental* de M. de Caumont, années 1859-61-62) sur la poterie de Montans, près de Gaillac, où a été découvert, il y a quelques années, un autre four d'une construction & d'une conservation remarquables. — Les fours de l'Allier, si bien étudiés par MM. Bertrand, Esmonnot & Tudot, appartiennent à un autre type & étaient destinés à un genre de fabrication différent. A Vieille-Toulouse, où ces fours devaient être communs, le dernier que l'on ait découvert était situé à l'extrémité orientale & méridionale de l'*oppidum*, au delà de la route qui longe le *Castéra*, au-dessous d'un pigeonnier qui forme de ce côté la limite du village. M. Chalande, qui l'a vu peu de temps après l'effondrement qui en a révélé l'existence, m'assure que les murs latéraux & les piliers carrés qui en supportaient la voûte ou le plancher étaient construits de grandes briques à rebord, d'apparence antique. La chambre & le foyer du four s'ouvraient du côté du Nord, dans le flanc de la colline, très-escarpée en cet endroit. La chambre, soutenue par des piliers carrés, disposés & espacés régulièrement, était de forme circulaire ou elliptique. Elle avait 1m50 de hauteur, sur une largeur maximum de 2m50; elle était évidemment destinée à recevoir & à cuire de grandes pièces. Les argiles qui servaient à la fabrication provenaient, suivant toute apparence, du plateau que couronne encore la métairie de la Borde-Basse, à côté de laquelle sourd une fontaine. On y a découvert tout récemment un puits rasé, rempli jusqu'à la marge de tessons de poterie. On désigne à Vieille-Toulouse, sous le nom générique de *tute*, tous les endroits creux à l'intérieur, où le sol résonne sous les pieds.

82 Ces fragments d'amphore, de la même forme, de la même taille, & presque de la même pâte, à quelques différences de teinte près, représentent certainement à Vieille-Toulouse les quatre cinquièmes de la poterie dont le sol est encore obstrué.

83 Comme mesure de capacité, l'amphore contenait trois *modii* (muids), huit *congii* (conges), ou quarante-huit *sextarii* (setiers). Elle était devenue, par suite de ce grand usage, une sorte d'unité typique, analogue à la tonne de notre ancien système métrique; car on disait : un navire de trois cents, de six cents, de deux mille amphores, comme nous disons aujourd'hui un navire de trois cents, de six cents, de deux mille tonneaux (Voir chez Freund, *sub voce Amphora*, les preuves & les textes à l'appui).

84 « *Titurium Tolosae quaternos denarios in singulas vini amphoras portorii nomine exegisse.* » (Cic. *pro Font.* c. 5-9.) Ce texte de Cicéron, qui nous montre déjà l'usage de l'amphore devenu général dans la Province, où elle servait à transporter des liquides de toute espèce, depuis le vin & l'huile jusqu'au miel, suffirait pour réduire à leur juste valeur les idées systématiques de nos anciens historiens, qui prenaient ces innombrables amphores pour des urnes cinéraires & qui ont bâti sur ces données fausses les explications les plus aventureuses (Voir *passim* la *Dissertation* de l'abbé Audibert, qui a discuté avec beaucoup d'esprit & de sens quelques-unes de ces théories). — Parmi celles que l'on y re-

ligence bien ménagée, il se rendit maître de cette ville sans coup férir, dans le temps que les factieux s'y attendoient le moins.

Mais cette modeste industrie paraît en revanche y avoir été très-active & très-féconde. Situées comme elles l'étaient à l'extrémité de la Province, au bord d'un grand fleuve navigable, les *figlinae* de Vieille-Toulouse (c'est le nom générique sous lequel on désignait alors ces villages de potiers, oubliés presque partout des historiens & des géographes) avaient étendu par degrés leurs relations dans une grande partie du pays compris entre les deux mers. Leurs amphores de terre blanche ou rougeâtre étaient aussi appréciées chez les barbares que chez les *Tolosates* où on les trouve presque partout, & nous sommes fort tentés de croire, pour notre part, que celles dont on se servait dans les cités voisines, chez les *Auscii*, chez les Nitiobriges & chez les Cadurques, séparés les uns des autres par le fleuve *Garouna*, sortaient pour la plupart des mêmes ateliers[85]. Cette identité de provenance que nous en sommes encore réduits à supposer, deviendrait un fait acquis à la science, si on retrouvait leurs débris marqués dans ces divers territoires des mêmes noms ou des mêmes sigles.

Fabriquées comme elles l'étaient sur la colline[86], ces poteries y auraient été *vendues sur place* dans des foires ou des marchés périodiques que la Gaule du Sud possédait en grand nombre à l'époque où les Romains en sont devenus les maîtres, puisque l'histoire nous les montre à plusieurs reprises installant & organisant leurs nouvelles villes (celles du second ordre au moins,) sur ces assises de population & de civilisation antérieures. C'est ainsi que dès les premiers temps de la conquête, le proconsul Cn. Domitius Ahenobarbus avait érigé en ville romaine, sous le nom de *Forum Domitii*, un de ces marchés indigènes situé chez les Volkes Arécomiques, sur les bords de la voie *Domitia* qu'il travaillait alors à ouvrir ou à frayer. Celles de *Forum Julii* (Fréjus), de *Forum Voconii* (Le Canet du Luc, près de Fréjus), de *Forum Tiberii* (Kaiserstuhl, chez les *Helvetii*; DANVILLE), de *Forum Neronis* (*Loteva*, Lodève), dont les noms & l'emplacement sont connus de tout le monde[87], devaient de même leur origine à des marchés continentaux ou maritimes érigés en villes à des époques plus récentes, & dotés par leurs fondateurs de privilèges politiques & municipaux que l'on désignait eux-mêmes sous le nom générique de *forum*, tout mercantile à l'origine[88].

Situé comme il l'était sur le territoire & à peu de distance d'une ville naissante (Voir plus loin), sur laquelle s'était arrêtée naturellement l'attention des conquérants lors de la première organisation donnée par eux à la Province, le marché de la colline n'a point eu l'honneur d'être transformé par eux en ville romaine sous le vocable de son fondateur. Oublié des historiens & des géographes comme les antiques *figlinae* dont la prospérité lui avait donné naissance, il en est resté jusqu'au temps d'Auguste à l'état de *forum* ou de marché barbare, sans autre notoriété & sans autre importance que celle de ses foires du printemps ou de l'automne dont nous ne savons absolument que ce que nous en apprend l'archéologie. Mais il est impossible de douter, en présence des indications & des témoignages de toute espèce recueillis par elle sur ce sol riche en souvenirs, qu'elles n'aient joui pendant plus d'un demi-siècle d'une popularité &

trouve intactes, quelques-unes peuvent avoir servi d'*ollae* aux plus pauvres des *figulini*, qui exploitaient les argiles de la colline (AUDIBERT, *l.l.* p. 4), mais la plupart étaient destinées à contenir l'huile & surtout le vin que l'on y laissait vieillir (*Bibuli consulis amphoram*, HOR. *Ode* III, 28-8; *Falernum Opimianum annorum centum*, PETRON. *Satyric.* ch. 34). On les y retrouve, comme à Pompei « rangées à côté l'une de l'autre, » dans des celliers, creusés quelquefois dans les talus de l'*agger*, comme de petits fours à cuire le pain dont j'avais jadis remarqué les restes disparus aujourd'hui. Un de ces celliers, découvert au temps de l'abbé Audibert, ne contenait pas moins de vingt-six amphores, toutes vides malheureusement.

85 La chose me parait certaine dès à présent pour le Quercy (*Caturci*), où la forme & la taille des amphores, découvertes par M. Castagné dans les *oppida* qu'il a explorés, sont exactement celles de nos *diota*, dont elles rappellent de plus les teintes caractéristiques (jaune-paille & rouge-clair). Chez les Nitiobriges, riverains de la Garonne, & chez les *Auscii*, le type toulousain paraît se mêler en proportions inégales suivant les lieux avec les types de poterie & d'amphores que possédaient, dès le premier siècle de l'Empire, la plupart des *civitates* gauloises & qu'elles ont conservé longtemps. (Voir, sur ces questions plus intéressantes qu'on ne le suppose, les travaux de MM. DE SAINT-AMANS & MAGEN sur les Nitiobriges; ceux de MM. DEVALS & ROSSIGNOL sur les *Tascont* & les *Albienses*.)

86 A l'exception des poteries grises, brunes ou rouges, assez rares du reste à Vieille-Toulouse, où elles paraissent avoir été importées pour la plupart. Nous y avons trouvé pourtant des débris de poterie samienne de grande dimension, dont la terre d'un rouge pâle rappelle à plus d'un égard la terre rougeâtre à paillettes de mica qui servait à la fabrication des amphores.

87 Voir, au sujet de ces diverses localités, les itinéraires & les cartes anciennes (la Table Théodosienne), les *Notitiae provinciarum*, les inscriptions antiques & les études plus récentes dont plusieurs d'entre elles ont été l'objet.

88 Comme nous l'apprend le texte souvent cité de Festus : *Forum sex modis intelligitur, primo negotiationis locus ut forum Flaminium, forum Iulium ab eorum nominibus qui ea fora constituenda curarunt, quod etiam locis privatis & in viis & in agris fieri solet*... (FESTUS, p. 84). Sur l'organisation municipale de ces marchés transformés en ville, voir *pass.* les textes de lois romaines, interprétés ou commentés par les légistes du seizième siècle & par ceux d'aujourd'hui. — C'est du mot *forum* que sont dérivés, comme on le sait, les mots romans *foro* (italien), *fuero*, *fueros* (espagnol), *fors*, *feurs*, *foires* (français), qui ont conservé tantôt l'un tantôt l'autre des deux sens que nous venons d'indiquer.

An de Rome 648

Ce consul, moins occupé de la gloire d'avoir repris Toulouse que du désir de satisfaire son avarice, sous prétexte de se venger de la trahison des Toulou-

d'une vogue qui tenait en grande partie au voisinage d'une grande ville d'où l'on s'y rendait au moins une fois l'année, comme on se rendait, pendant le moyen âge, à la foire de Saint-Barthélemi (une foire de poterie aussi), qui se tenait une fois l'an à l'extrémité méridionale de la ville, à quelques pas d'une des routes qui menaient à Vieille-Toulouse par la Porte du Château Narbonnais. Elles auraient été dans leur moment d'éclat un demi-siècle avant notre ère, quarante ou cinquante ans après la fondation de l'*oppidum*[89] qui avait lui-même contribué à cette prospérité en leur donnant pour theâtre un lieu public, fermé de bonnes murailles, & en les plaçant sous la protection des magistrats du *pagus* (*magistri pagi*), qui y maintenaient le bon ordre à l'intérieur en surveillant au dehors les sentiers ou les routes qui y conduisaient.

Le champ de foire (*forum*, *forum rerum venalium*, Sallust.) qui occupait la partie centrale de l'*oppidum*, aurait répondu à peu de chose près, comme emplacement & comme dimension, au petit plateau de la *planko* dans lequel s'enferment avec une sorte de précision les monnaies & les débris antiques. Il était circonscrit & limité extérieurement par une rangée d'échoppes ou de boutiques permanentes, bâties en bois ou en pisé, comme elles l'étaient souvent dans ces marchés de second ordre que les itinéraires désignent sous le titre générique de *forum ligneum*, sans nous apprendre le plus souvent s'ils avaient un nom à eux[90]. C'était sur le plancher & sur les rayons de ces échoppes que s'empilaient ou que s'étageaient sur un ou plusieurs rangs les poteries de forme & de taille diverses[91] qui formaient, comme nous dirions aujourd'hui, la *spécialité* du marché[92]. Mais comment oublier d'un autre côté les ustensiles de cuisine ou de ménage que recèle aussi le sol du *coteau* & que l'on y trouve fréquemment mêlés à de petits bijoux de bronze ou d'argent (à l'usage des femmes le plus souvent)[93] & même à des jouets d'enfant (*crepundia*) les uns de bronze les autres de terre cuite, brisés probablement peu de temps après avoir été achetés[94]? Il en était donc de ces foires primitives comme de celles qui se tiennent encore pendant l'été sous le porche de nos églises (*la Dalbade*, *Saint-Sernin*), où des marchands forains de toute espèce (*negotiatores circum foranei*) viennent arrêter leur place dès la veille au soir & dresser leurs tréteaux ou leurs bancs boiteux recouverts de toiles blanches sur lesquelles s'étalent, à l'adresse des enfants & des jeunes filles, des *cupedines* de toute espèce, images saintes, bijoux & jouets, moins durables pour la plupart que les bijoux & les jouets de bronze auxquels ils ont succédé[95].

89 Voir plus bas les preuves à l'appui de cette assertion. — Un autre résultat de cette fondation qui a son importance dans l'histoire des premiers temps de la ville, avait été de transformer les habitants du coteau, potiers ou laboureurs de profession, en *oppidani*, comme les appelle César d'un mot qui différait à coup sûr de celui de *vicani* & de *rustici*, quoiqu'il n'ait rien de commun avec le nom tout municipal de *cives* que les Romains allaient appliquer aux villes d'espèces diverses, fondées & organisées par eux.

90 Nous citerons comme exemple le *Forum ligneum* (*Foro ligneo*) que l'*Itinéraire d'Antonin* place entre le *summum Pyrenaeum* (la ligne de faîte de la montagne) & les localités d'Aspaluga & d'Iluro (*Ilurone*, *Oloron*), sur une route qui menait de Saragosse à *Benearnum*. (Voyez *Itin. Anton.* édit. L. Renier, 1850, n. 342.)

91 Indépendamment des amphores (*diota*) dont nous avons parlé longuement, on trouve à Vieille-Toulouse des briques ou des tuiles de toute espèce & de toute dimension (plates, doubles, à rebords, à canal), des acrotères, des poids en forme de pyramide tronquée, percés d'un trou de suspension à l'une de leurs extrémités, des tambours de colonne, divisés en quatre parties, arrondis extérieurement, anguleux à l'intérieur où on les réunissait à l'aide d'un mastic, des pesons en terre de diverse taille destinés à augmenter le poids du fuseau, de petites briques de carrellement que l'on plaçait de champ & anguleusement (*spicatim*). Nous avons trouvé à Vieille-Toulouse même de grands fragments de ce pavage, encore adhérents au béton qui leur servait de base.

92 Varron, dans son texte celèbre sur les *fora* qu'il appelle aussi des lieux de vente : (*quae vendere vellent quo conferrent, forum appellarunt*), signale déjà l'existence de ces marchés spéciaux qui empruntaient souvent leur nom à la spécialité des objets que l'on y vendait : *ubi quid generatim* (spécialement, par espèces distinctes), — *in foro venditur additum ab eo cognomen, ut forum boarium, forum olitorium, cupedinis* (Varro, *de ling. lat.* 5, 32; 41, § 145). On disait de même *forum piscarium, suarium*, (*apud juris prudent. pass.*) — Un texte du grammairien Donatus semblerait indiquer que chaque marchand était tenu d'écrire à l'entrée ou au-dessus de sa boutique le prix de chacun des objets exposés en vente... *Illos negociatores qui ante locum commercii non praescribunt quanti vendant*... Mais ces mesures savantes de précaution n'étaient pas imposées ni pratiquées partout, puisque les marchands se réglaient le plus souvent sur les prix courants du marché... *Secundum annonam fori* (Donatus, cité par Freund, *sub voce Forum*).

93 Des intailles ou pierres gravées, d'un travail assez grossier d'ordinaire (agate ou cornaline), des grains de collier de verre & de bronze, ceux-ci très-abondants, des épingles de tête plus ou moins ornées, des fibules de forme variée & de petite dimension pour la plupart, des bagues muettes ou inscrites (voir au Musée de Toulouse de nombreux *specimina* de ces divers objets provenant la plupart de mes collections). — Les ustensiles de ménage & de cuisine dont nous parlions tout à l'heure sont le plus souvent des couteaux ou des cuillères de bronze, des lampes de bronze ou de terre cuite, des chaînettes tissues ou nouées de diverses manières, des clefs de fer ou de bronze, des clous de suspension à tête plus ou moins ornée, &c.

94 Le plus curieux de ces jouets de bronze est une petite roue à six jantes & à moyeu saillant qui devait supporter un *carpentum* ou un *bige* de bronze, comme celui qui portait les triomphateurs. (Voir au Musée de Toulouse.)

95 Des bateleurs & des charlatans que la foule attire à son tour, se mêlaient, selon toute apparence, à ces marchands forains, comme ils le font encore dans les grandes foires du

sains, abandonna alors leur ville, extrêmement opulente, au pillage de ses soldats, qui n'épargnèrent pas même les temples les plus respectables : ils firent

Les monnaies qui jonchent en si grand nombre le sol du petit plateau, auraient servi à défrayer les transactions du marché qui se faisaient toutes en argent & au comptant, comme nous le dirions aujourd'hui. Les entailles & les coups de lime dont elles sont souvent marquées dans la série d'argent, indiqueraient de plus qu'on ne les y acceptait qu'à la suite de pesées ou d'essais[96] qui expliqueraient à leur tour le nombre énorme ici de monnaies perdues que recèle le sol du champ de foire. Celles que l'on y rencontre coupées en deux & même en quatre auraient servi, comme les subdivisions de la drachme & de l'obole, très-communes aussi dans la série des monnaies volkes, à compléter ou à parfaire les petits payements qui l'emportaient ici de beaucoup sur les gros. Leur diversité d'origine & de provenance sur laquelle nous nous sommes déjà expliqués, prouverait simplement que toutes les monnaies de la Gaule du Sud & même celles de contrées ou de villes étrangères y avaient cours légal[97], concurremment avec les monnaies volkes ou romaines[98]. Leur âge, que l'on s'exagérait au siècle dernier, répondait lui-même à peu de chose près à ce que nous appelions tout à l'heure l'époque brillante du marché, puisque les plus anciennes ne doivent guère remonter au delà du second siècle avant notre ère & que la plupart paraissent avoir été frappées dans le cours du siècle qui l'a précédée[99].

Florissantes encore au temps d'Auguste comme le prouvent les monnaies coloniales de *Nemausus* & celles du Κοίνον des trois Gaules, mêlées ici en grand nombre à ces monnaies barbares, les foires du coteau[100] n'auraient réellement décliné qu'à dater des règnes de Tibère & de Caligula, où l'on voit les monnaies romaines elles-mêmes, devenues l'espèce dominante du marché, diminuer rapidement de nombre & disparaître à peu près complétement vers le milieu du premier siècle. Mais ce phénomène, que l'abbé Audibert expliquait par des révolutions impossibles, s'expliquerait à notre sens d'une manière beaucoup plus simple par les transformations politiques & sociales que la Gaule a subies au temps d'Auguste & par l'espèce de suzeraineté municipale que la ville de la plaine allait prendre sur le vaste territoire dont elle n'était jadis qu'une enclave. C'est à cette époque, en effet, ou peu de temps après cette époque, que paraît avoir été commencée l'immense muraille de briques qui lui servait d'enceinte même du côté du fleuve

> ..... *Tolosam.*
> *Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens.*
> (AUSON. *Clar. urb.* XII, *Tolosa*, v. 1-2.)

& dont la construction avait nécessité, sur tous les points où le sol le permettait, la création de *figlinae* nouvelles qui auront survécu pour la plupart à la cause qui les avait produites. Les grandes am-

pied des Pyrénées, à Aspet & à Montréjeau notamment, dont la physionomie doit rappeler, aux costumes & à la poésie près, celle de ces foires primitives que l'on retrouve établies & en vogue dans tous les pays où les villes sont rares & les communications difficiles. Cicéron parle quelque part d'un L. Clodius, *pharmacopola circumforaneus* qui battait de son temps les foires du nord de l'Italie... *cui fora multa restarent* (CIC. *pro Cluentio*, 14, 40). On a trouvé à Vieille-Toulouse une élégante spatule (aujourd'hui au musée de Toulouse) qui pourrait fort bien avoir appartenu à un de ces opérateurs ambulants dont la trousse était plus riche que celle de nos praticiens actuels, s'il faut en juger par celle du chirurgien de Pompei où les instruments connus ou inconnus se comptent par centaines. (Voyez CELSI. *Medicin.* l. 7, 26 & *pass.* & les dissertations de MM. Fox, d'Edimbourg, QUARANTA, de Naples, &c.)

[96] Les monnaies ou les médailles fourrées, comme on les appelait jadis, sont très-communes à Vieille-Tonlouse. Il n'est même pas rare d'y trouver des moules destinés à fondre les monnaies de bronze indigènes ou étrangères qui avaient cours sur le marché. (Voir à ce sujet la valve d'un moule de monnaie ibérienne en bronze, cédé par nous au Musée de Toulouse.) Un style à écrire en os, d'une forme & d'une conservation charmante (*ibid.*), servait à écrire les commandes ou à régler des comptes sur les tablettes enduites de cire (*pugillares*).

[97] L'abbé Audibert cite parmi les monnaies recueillies par lui à Vieille-Toulouse un denier d'argent d'Aradus, en Phénicie (*l.l.* p. 16). — Un curieux fragment de *tessera gladiatora* en stéatite, une espèce de marbre originaire des Alpes françaises, découverte aussi sur le plateau de Vieille-Toulouse il y a quelques années & publiée par nous dans le bulletin de la Société archéologique du Midi, semblerait indiquer que le marché était fréquenté, au temps de sa splendeur, par des voyageurs ou des marchands venus de l'Italie du nord ou de la vallée du Rhône, qui avait déjà de grandes villes romaines à cette époque. On sait que les plus récentes tessères de gladiateurs, avec nom de consul (*tesserae consulares*), ne dépassent guère chronologiquement les règnes de Claude & de Néron.

[98] Celles-là conservant toujours leur valeur numérique : ce qui indique assez clairement que le marché de la colline était surtout fréquenté par des indigènes, c'est-à-dire par les gens de la *civitas*, telle que les Romains l'avaient délimitée, ou par ceux du grand pays anciennement possédé par les Volkes, car les monnaies volkes de Vieille-Toulouse qui nous sont parvenues très-frustes le plus souvent doivent remonter pour la plupart à une époque antérieure à la conquête.

[99] Voir les preuves à l'appui de cette assertion dans nos diverses notes relatives à la numismatique ancienne de la Province & celle où nous constatons l'influence exercée par le parti sertorien en deçà des Pyrénées. Quant aux monnaies massaliottes, si communes à Vieille-Toulouse, il est certain que l'on n'en trouve aucune remontant aux époques archaïques & même aux époques élégantes du monnayage marseillais, dont le déclin paraît commencer un siècle ou un siècle & demi avant notre ère. (Voir *pass.* M. DE LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise.*)

[100] Nous ne faisons ici que traduire en français les mots *puig*, *puey*, *puech*, *puy*, *pech*, &c., sous lesquels la colline était désignée à l'époque celtique.

entre autres un butin très-considérable dans celui d'Apollon, alors très-riche par les dons & les offrandes des peuples ; car telle étoit dans ce temps-là la superstition des Toulousains de consacrer aux temples de leurs dieux tout l'or & l'argent en masse qu'ils tiroient des mines de leur pays & qu'ils jetoient, apparemment pour plus grande sûreté, dans des lacs voisins de ces lieux sacrés, quoique d'ailleurs personne n'eût osé, par respect, s'emparer de ces offrandes[1]. Il paroît que les trésors que les Toulousains conservoient dans les lacs voisins du temple d'Apollon ne furent pas entièrement pillés dans cette occasion ; car ces lacs ayant été vendus ensuite par les Romains, les acheteurs eurent encore de quoi s'enrichir de l'argent[2] en masse qu'ils y trouvèrent.

Les anciens[3] historiens sont fort partagés sur la quantité d'or & d'argent que

phores dont la colline avait eu pendant longtemps le monopole en étaient venues elles-mêmes à être fabriquées un peu partout, & il y a plus d'une raison de croire que les *figulini* de Vieille-Toulouse, menacés dans leur industrie par ces concurrences de plus d'un genre, se seront alors décidés à *exporter* eux-mêmes leurs produits & à venir les vendre sur les marchés urbains ou suburbains de la nouvelle ville, dont plusieurs remontent comme point de départ à l'époque romaine & où les poteries paraissent avoir joué de tout temps un assez grand rôle.

Ce que l'on peut affirmer au moins, c'est que la fabrication des poteries & le village des *figulini* qui les produisaient ont survécu l'un & l'autre, quelque réduits qu'on les suppose, à la fondation de la ville romaine & à la chute des foires qui attiraient jadis la foule sur la colline. Nous en trouverions la preuve, si le fait avait besoin d'être prouvé, dans la technique avancée de quelques-uns des objets que l'on découvre à Vieille-Toulouse, à côté de monnaies impériales[101], beaucoup moins nombreuses, il est vrai, que les monnaies barbares de l'époque antérieure & dans les substructions d'âges très-divers, qu'ont mises à découvert les fouilles pratiquées à diverses époques sur les hauteurs de la colline[102]. C'est ainsi que cette industrie, toute romaine d'origine, s'y est perpétuée sans déplacement & sans transformation bien marquée, de l'époque impériale au moyen âge & du moyen âge aux temps modernes où les anciens plans de Toulouse nous signalent encore de nombreuses tuileries disséminées sur les deux versants du coteau[103].

L'*oppidum*, qui avait servi longtemps d'asile aux *figulini* & à leurs foires, avait perdu lui-même son sens & sa valeur par l'établissement de *la paix Romaine* qui avait mis fin du même coup aux guerres civiles & aux guerres étrangères[104]. La charrue avait repris possession du sol fertile qu'entouraient ses grands murs, ébréchés ou éboulés sur plusieurs points, & tout semble indiquer que dès la fin de l'époque impériale, il était déjà transformé en propriété privée (*fundus*, *latifundium*, *praedium*), couronnée comme elle l'est toujours par une élégante *villa* & habitée, à titre de colons, il est vrai, par les descendants des hommes libres, romains ou barbares, qui en avaient cultivé le sol ou exploité les *figlinae*[105]. [E. B.]

[1] Dion, *Fragmenta apud Valesium*, p. 630. — Aulu-Gelle, l. 3, c. 9. — Strabon, l. 4, p. 185 & seq. — Orose, l. 5, c. 15.

[2] Strabon, l. 4, p. 180.

[3] *Ibid.* — Orose, l. 5, c. 15. — Justin, l. 32, c. 3.

[101] Elles y redeviennent presque communes à partir de l'époque de Constantin qui ne fournit plus, il est vrai, que de moyens & de petits bronzes; le haut empire y est surtout représenté par des monnaies de Claude, de Trajan & d'Antonin.

[102] M. Jules Soulages qui avait pris une part très-active à la plus importante de ces fouilles, exécutées par les colonels Dubarry & Dupuy, m'a parlé plus d'une fois d'une espèce de rue pavée qui coupait transversalement le champ de foire & que bordaient de chaque côté des substructions irrégulières, pavées elles-mêmes de petites briques placées de champ & disposées en arêtes de poisson (*spicatim*).

[103] Voir *passim* le plan de l'ingénieur Jouvin & ceux du dix-septième & du seizième siècle dans la collection de M. Chambert.

[104] C'est par les mêmes causes & vers le même temps que les *oppida* des Cadurques paraissent être tombés en désuétude. (Voir les travaux imprimés & manuscrits de M. Castagné sur les *oppida* de Murcens, d'*Uxellodunum* & de Luzech.)

[105] Une de ces propriétés privées dont l'existence nous est attestée par une marque de potier circulaire, estampée sur un tesson de *dolium* de grande taille (au Musée de Leyde aujourd'hui), appartenait à la colonie de Lyon (EX P CCC... *Ex praediis Coloniae Copiae Claudiae*), sous le consulat de Q. Articuleius Paetinus & de L. Verruleius Apronianus qui répond à l'an 123 de notre ère. C'était des mains de ces villes qu'elles passaient, on ne sait trop comment, entre celles de riches propriétaires comme un Adaerius dont on trouve le nom sur une marque de potier du Musée de Lyon (Boissieu, p. 146). Ceux qui ne dirigeaient point eux-mêmes ces exploitations les confiaient à quelque intendant (*actor*) dont je trouve le nom associé à celui de son maître sur un *sigillum figulinum* de ma collection :

ROMANI CALPURNINI ACTORIS

(Voir *passim* les Recueils de MM. Froehner, Scheuermans, de Boissieu, &c. &c.)

Cépion emporta de Toulouse. Justin, dont le sentiment[1] est le plus suivi, en fait monter la somme à cent dix mille livres pesant d'or, & à quinze cent mille pesant d'argent, ce qui revient environ à cent trente millions de notre monnoie. On n'est pas moins partagé sur l'origine de cet or & de cet argent : les uns le font venir du fameux temple de Delphes, qu'ils prétendent avoir été pillé par nos Tectosages, & les autres, avec plus de fondement[2], comme on vient de dire, des offrandes que les Toulousains superstitieux faisoient au dieu Apollon, & qu'ils tiroient des mines du pays, qui étoient assez abondantes. Ces peuples, vivant d'ailleurs dans une grande frugalité, pouvoient plus aisément accumuler des richesses & les consacrer aux temples de leurs dieux. Il est cependant vraisemblable qu'une partie de ces trésors provenoit du pillage que les anciens Tectosages, qui avoient autrefois fait des courses dans la Grèce, avoient apporté dans leur patrie.

XXXV. — *L'or de Toulouse enlevé par Cépion. — Suites funestes de cet enlèvement.*

Quoi qu'il en soit, Cépion, après avoir rétabli la garnison romaine dans Toulouse & s'être assuré de la fidélité des habitans, songea[3] à sa fortune particulière & à s'enrichir des dépouilles des Toulousains & des trésors de leurs temples. Dans cette vue, il les fit voiturer à Marseille, sous prétexte que cette ville étoit une place sûre & que ses habitans étoient alliés de la République ; on assure que ce consul donna en même temps un ordre secret à quelques personnes affidées d'attaquer en chemin l'escorte qui devoit conduire ces trésors à Marseille & de les enlever. Ce qu'il y a de certain, c'est que les conducteurs ayant été attaqués sur leur route, toutes ces richesses furent dissipées, en sorte qu'il n'en revint aucun avantage à la République, & que cet enlèvement donna lieu d'accuser dans la suite Cépion de péculat, & tous ceux qu'on crut avoir été ses complices. On prétend même qu'ils périrent tous misérablement, & que c'est leur malheur qui donna lieu de dire en proverbe d'un homme à qui rien ne réussit : *qu'il a de l'or de Toulouse* (*habet aurum Tolosanum*). Et en effet, comme depuis ce temps-là Cépion fut toujours malheureux, les Romains ne manquèrent pas d'attribuer toute la suite de ses mauvais succès au pillage sacrilége qu'il avoit fait des temples de Toulouse.

XXXVI. — *Mésintelligence de Mallius & de Cépion, commandant dans la Province.*

Éd. origin. t. I, p. 66.

An de Rome 649

Cependant le sénat & le peuple romain jugèrent à propos de continuer Cépion encore l'année suivante[4] dans le gouvernement de la Province, avec

[1] Justin, l. 32, c. 3. — Le P. Petau, *Rationarium temporum*, l. 4, c. 14. — Lagni, *Dissert.* t. 1. — La Faille.
[2] Voyez tome II, *Note* IV, n. 12.
[3] Strabon, l. 4, p. 180. — Aulu-Gelle, l. 8, c. 9. — Orose, l. 5, c. 15.
[4] Dion, *Fragmenta apud Valesium*, p. 618 & 630. — T. Live, *Epitome* 67. — Orose, l. 5, c. 16.

l'autorité de proconsul, & de lui donner pour collégue dans cet emploi le consul C. Mallius ou Manilius. Ce dernier partit de Rome avec une puissante armée, dans l'espérance de terminer la guerre contre les Cimbres, dont la République craignoit extrêmement les suites; mais ce partage égal d'autorité entre deux généraux dont la dignité n'étoit pas égale fit naître entre eux bientôt après la jalousie & la mésintelligence qui leur furent très-fatales, & plus encore à la République. Cépion, qui se croyoit supérieur à Mallius, soit pour la naissance & le mérite, soit pour l'expérience dans les armes, soit enfin pour la connoissance qu'il avoit des affaires de la Province & des ennemis qu'on avoit à combattre, vouloit commander & l'emporter sur le consul, pour lequel il avoit un parfait mépris. Mallius, dont le génie étoit aussi médiocre que son extraction étoit obscure, & que la seule brigue avoit élevé au consulat, ne croyoit pas, de son côté, qu'il fût de sa dignité de céder à un proconsul; ces deux généraux, ne pouvant s'accorder sur le commandement principal, convinrent enfin, pour un bien de paix, de partager entre eux le gouvernement de la Province, dont le Rhône feroit la séparation. Par ce partage, l'un commanda avec une pleine autorité dans la partie de cette province qui est en deçà de cette rivière & qu'on appelle aujourd'hui Languedoc, & l'autre dans celle qui est au delà & qui comprend la Provence, le Dauphiné & la Savoie. Nous ne savons pas cependant laquelle de ces deux parties échut plutôt à l'un qu'à l'autre.

XXXVII. — *Aurélius Scaurus vaincu & fait prisonnier par les Cimbres.*

La mésintelligence de Mallius & de Cépion fit d'autant plus de plaisir aux Cimbres, qu'ils craignoient de se voir chassés de la Province dont ils commençoient d'aimer le séjour, si ces deux généraux venoient à se réconcilier & à se réunir. Ils crurent avec raison que les troupes romaines étant divisées, il leur seroit bien plus aisé de les battre. L'occasion se présenta bientôt, ils attaquèrent vivement un corps de troupes commandé par M. Aurélius Scaurus, lieutenant de Mallius, qu'ils avoient déjà vaincu trois ans auparavant dans le temps qu'il étoit consul & gouverneur de la Province, & après l'avoir entièrement défait [1], ils le firent prisonnier.

Ces barbares, enflés de cet heureux succès, menaçoient de passer les Alpes & de porter leurs armes victorieuses jusque dans le cœur de l'Italie; la plupart même vouloient tenter incessamment cette entreprise : mais les avis se trouvant partagés dans un conseil de guerre qui fut tenu sur ce sujet, on conclut que M. Aurélius Scaurus, leur prisonnier, seroit consulté, & qu'on s'en rapporteroit à sa décision. Cet illustre Romain fut ensuite appelé dans l'assemblée, & se voyant pressé par les principaux officiers cimbres de dire son avis sur le dessein qu'ils avoient de porter la guerre en Italie, il n'omit rien pour les détourner de cette entreprise dont il craignoit les suites pour sa patrie, & répondit, quoique prisonnier, avec tout le courage d'un homme libre, qu'il croyoit cette

[1] Quintilien, *Declam.* 3.

entreprise téméraire & sans espérance de succès, par la raison que les Romains étoient invincibles chez eux, & que le destin de Rome étoit de ne pouvoir être jamais assujettie. Bolus ou Biorix, l'un des chefs ou rois des Cimbres, piqué de la liberté de cette réponse, tira alors son poignard & l'enfonça avec fureur dans le sein de ce brave Romain, qui sacrifia ainsi sa vie pour la défense & le salut de sa patrie[1].

XXXVIII. — *Entière défaite de Cépion & de Mallius par les Cimbres.*

Mallius, averti de la défaite & de la mort tragique de M. Aurélius Scaurus, son lieutenant, & craignant des suites encore plus funestes de sa mésintelligence avec Cépion, fit représenter à ce dernier la nécessité où ils se trouvoient de se réunir & d'agir de concert contre des ennemis communs qui méditoient leur ruine & celle de la République; mais Cépion, plus occupé de sa passion & des sentimens d'une basse jalousie que de l'intérêt de l'Etat, lui fit répondre qu'il n'avoit qu'à défendre son département, & que, de son côté, il sauroit bien prendre la défense du sien. Faisant cependant ensuite réflexion sur sa réponse & sur la gloire que Mallius pourroit acquérir s'il battoit sans son secours les ennemis de la République, il changea d'avis, passa le Rhône avec ses troupes & vint se poster auprès de l'armée du consul, sans vouloir pourtant camper ni rien concerter avec lui; & pour lui ravir la gloire de combattre le premier contre les Cimbres, il planta son camp entre ceux de ces barbares & du consul, au voisinage de la même rivière. Éd. origin. t. I, p. 67.

La réconciliation apparente des deux généraux fit impression sur les Cimbres, qui, craignant ne pouvoir résister aux deux armées réunies des Romains, prirent le parti d'envoyer des députés à Mallius pour lui faire des propositions de paix, persuadés que les Romains, ayant déjà éprouvé les suites funestes du mépris qu'ils en avoient fait, seroient plus traitables dans cette occasion. Ces députés passèrent ensuite au camp de Cépion pour lui faire les mêmes propositions; mais ce général, choqué de ce qu'ils s'étoient adressés auparavant à son collègue, refusa de les écouter, &, s'abandonnant à son ressentiment, menaça même de les massacrer. Ses soldats, indignés d'un tel procédé, coururent en foule à sa tente, & joignant à des reproches sanglans des remontrances très-vives sur sa conduite, ils furent sur le point de venger sur lui l'affront qu'il venoit de faire aux députés des Cimbres, & le droit des gens violé en leurs personnes. Cépion, pour ne pas s'exposer à la fureur de ses soldats, feignant alors de se rendre à leurs avis & de céder à leurs instances, alla joindre Mallius, son collègue, fit semblant de vouloir se réconcilier avec lui & de prendre de concert de justes mesures contre les barbares. Ces deux généraux entrèrent, en effet, en conférence; mais l'animosité qu'ils conservoient l'un contre l'autre ne leur ayant pas permis de rien conclure sur ce qu'ils devoient entreprendre, ils se séparèrent plus ennemis qu'auparavant, après en être venus aux paroles les plus

[1] Voyez, au tome II de cette édition, la *Note rectificative* des Bénédictins, p. 35 & suiv.

piquantes & aux injures les plus grossières. Leur mésintelligence fut fatale à la République & lui attira enfin la perte la plus considérable qu'elle eût encore faite depuis sa fondation, comme nous allons voir.

Les Cimbres, outrés de l'injure faite à leurs envoyés, animés d'ailleurs par l'espérance de la victoire que la désunion des deux généraux sembloit leur promettre, fondirent avec fureur & dans le même instant sur les deux armées romaines, les défirent entièrement & demeurèrent maîtres des deux champs de bataille. Leur victoire fut si complète, & la perte de l'armée romaine si considérable, qu'il resta à peine dix soldats pour porter à Rome la nouvelle de cette sanglante bataille. Il y a lieu de croire que Mallius eut le malheur d'y périr; car il n'est plus parlé de lui dans la suite : on trouva ses deux fils parmi les morts, dont on fait monter le nombre à quatre-vingt mille tant Romains qu'alliés de la République, sans compter quarante mille vivandiers, goujats ou valets qui étoient à la suite de cette armée, & qui périrent tous. Le jeune Q. Sertorius[1], que ses expéditions en Espagne rendirent depuis si célèbre, & qui faisoit alors ses premières campagnes sous Cépion, fut presque le seul Romain de considération, avec ce proconsul, qui échappa à la fureur des barbares : il eut son cheval tué dans l'action, & ne fut redevable de sa vie & de son salut qu'au courage & à la force qu'il eut de passer le Rhône à la nage, quoique couvert de blessures & chargé du poids de sa cuirasse & de son bouclier. Les Ambrons[2], peuples gaulois qui s'étoient joints aux Cimbres, firent dans cette occasion des prodiges de valeur & ne contribuèrent pas peu à la victoire de ces barbares.

Les Cimbres, fidèles à accomplir le vœu qu'ils avoient fait à leurs dieux avant le combat, leur offrirent en sacrifice toutes les dépouilles de leurs ennemis, mirent en pièces les habits & les armes, jetèrent l'or & l'argent dans le Rhône, y noyèrent les chevaux des vaincus, & firent pendre ensuite tous les prisonniers; témoignant par là qu'ils avoient moins combattu pour le butin que pour la gloire. Ces barbares se voyant alors en état de porter partout leurs armes victorieuses, se répandirent sans opposition dans toute la Province romaine entre le Rhône & les Pyrénées[3], qu'ils désolèrent entièrement, jusqu'à ce qu'enfin ils prirent la route d'Espagne dans le dessein de s'y établir.

XXXIX. — *Punition de Cépion. — Marius lui succède dans le commandement de la Province.*

Sur l'avis qu'on eut à Rome de la perte totale des deux armées romaines, & de la victoire des barbares que rien n'empêchoit d'exécuter le projet qu'ils avoient formé d'entrer en Italie, cette capitale se trouble & la terreur se répand parmi ses citoyens les plus intrépides : chacun pleure le malheur de la République[4]

Éd. origin. t. I, p. 68.

[1] Plutarque, *in Sertorio.*
[2] *Ibid. in Mario.*
[3] T. Live, *Epitome* 67.
[4] Cicéron, *in Bruto*, c. 4; & *de Orator.* l. 1, c. 53. — Salluste, *de Bello Jugurt.* c. 114.

comme le sien propre, & se couvre de deuil. Le sénat rend deux décrets, par l'un desquels il ordonne de marquer au nombre des jours malheureux le sixième jour d'octobre, qui étoit celui de cette funeste bataille; & par l'autre, il ôte ignominieusement à Cépion le commandement de l'armée & le gouvernement de la Province dont il avoit causé la ruine par sa mauvaise conduite. On confisqua ensuite tous les biens de ce général qu'on emprisonna, & on prononça contre lui une sentence de mort qui auroit été exécutée, si Rhéginus, son ami, alors tribun du peuple, n'eût favorisé son évasion [1] & sa fuite à Smyrne, où il mourut quelque temps après, accablé de malheurs & du chagrin de se voir déshonoré par ses deux filles. Tel est le récit que Valère Maxime fait de la mort de Cépion : cet auteur [2] paroît cependant se contredire en assurant ailleurs que cet ancien gouverneur de la Province romaine mourut en prison par la main du bourreau, ce qui paroît peu vraisemblable à un habile critique [3]. Quoi qu'il en soit, les Romains attribuèrent [4] tous les malheurs de Cépion & ceux de la République qui en furent les suites, à l'impiété qu'il avoit eue de piller les temples de Toulouse.

Rome, consternée [5] de la perte qu'elle venoit de faire & du péril dont elle étoit menacée, fit les derniers efforts pour apporter un prompt remède à tant de maux. Le consul P. Rutilius, collègue de Mallius, fut d'abord chargé de lever une nouvelle armée pour l'opposer aux Cimbres. On chercha ensuite un général capable de la commander & d'arrêter les progrès de ces barbares; & comme entre tous les Romains, on ne voyoit que le seul C. Marius digne de cet emploi, tant pour sa valeur & son expérience dans l'art militaire, que pour la réputation que lui avoient déjà acquise les victoires qu'il venoit de remporter en Afrique sur Jugurtha, roi de Numidie, on lui déféra le commandement. Le péril extrême où se trouvoit alors la République romaine, fit que dans la nécessité d'envoyer au plus tôt Marius contre les Cimbres, le peuple le désigna consul pour l'année suivante, quoiqu'il fût absent de Rome, & que le terme marqué par la loi ne fût pas encore expiré depuis son dernier consulat : on crut devoir passer en sa faveur par dessus ces formalités, nonobstant l'opposition de quelques-uns qui vouloient s'en tenir à la rigueur de la loi. Marius, informé de la nouvelle de son élection, partit aussitôt d'Afrique avec son armée pour se rendre à Rome, où après avoir pris possession de son second consulat, le premier de janvier de l'an 650 de Rome, il reçut le même jour les honneurs du triomphe que sa victoire sur le roi Jugurtha, qu'il emmenoit captif, lui avoit mérité : on lui décerna ensuite le commandement de la Province romaine, sans l'assujétir à l'usage de tirer cette province au sort, & on lui permit de choisir celle des deux armées qu'il jugeroit la plus propre pour l'exécution de ses projets. Il prit [6] celle que P. Rutilius venoit d'assembler & qui, quoique moins nombreuse, étoit mieux disciplinée.

[1] Cicéron, *pro L. Balbo*. — Strabon, l. 4, p. 188. — Valère Maxime, l. 4, c. 7, n. 3.

[2] Valère Maxime, l. 6, c. 9, n. 13.

[3] Cellarius, *Dissert. de Cimbr.* n. 20.

[4] Justin, l. 32, c. 3.

[5] Plutarque, *in Mario*.

[6] Frontin, *Stratagemata*. — Voyez Pighi, t. 3, p. 154.

XL. — *Stratagème de Marius pour éprouver la fidélité des peuples de la Province.*

Marius, qu'on nous représente comme un homme dont l'extrême sévérité pour le maintien de la discipline militaire[1] égaloit l'exactitude pour l'administration de la justice, & qui joignoit à l'expérience d'un grand capitaine toute la bravoure d'un bon soldat, se mit aussitôt en marche avec ses troupes. A son arrivée dans la Province, son premier soin fut de faire reposer ses soldats & de les bien exercer avant que d'aller à la rencontre des barbares. Il ne fut pas moins soigneux de rétablir le bon ordre dans le pays où l'absence de l'armée romaine avoit causé quelques mouvemens. En effet, soit que l'entière défaite des Romains eût flatté les peuples de la Province de l'espérance de secouer le joug de la République, ou que la crainte des barbares les eût obligés de favoriser ces derniers & de s'unir à eux, Marius trouva à son arrivée que les esprits des provinciaux n'étoient pas bien disposés en faveur des Romains, & que les Tectosages entre autres remuoient ouvertement. Pour s'assurer donc de la fidélité des peuples de la Province, il usa d'un stratagème qui lui réussit. Il fit porter de sa part des lettres à chaque peuple particulier, avec défense d'ouvrir celle qui étoit sous une enveloppe, que le jour qu'il leur marqua. Le consul ayant prévenu ensuite le terme indiqué & fait demander toutes ces lettres, il vit que la plupart les avoient ouvertes; ce qui le confirma dans la défiance où il étoit déjà, & lui fit connoître la disposition des peuples à la révolte.

XLI. — *Révolte des Tectosages punie. — Copillus, leur roi, fait prisonnier.*

Éd. origin. t. I, p. 69.

Les Tectosages, qui furent les premiers à se révolter, furent aussi les premiers punis. Ils s'étoient mis en campagne sous la conduite de Copillus, leur chef ou leur roi. Celui-ci se flattoit d'entraîner par son exemple le reste de la Province, quand Sylla[2], auparavant questeur de Marius dans la guerre d'Afrique, & alors son lieutenant, ayant reçu ordre de s'avancer vers le pays des Tectosages, attaqua ces peuples, les défit entièrement, après avoir fait prisonnier Copillus, leur roi (ἡγέμων) ou général. Sylla, ayant reçu leur soumission, pacifia sans peine le reste de la Province, dont les peuples particuliers étoient déjà prêts à suivre l'exemple des Tectosages & à se révolter comme eux. Il tourna ensuite ses armes contre quelques peuples de la Germanie qui s'étoient répandus dans la Province, avec dessein de se joindre aux Cimbres, & les battit en quelques rencontres[3].

[1] Plutarque, *in Mario.* — Frontin, *Stratagemata,* l. 1, c. 2, n. 6.

[2] Plutarque, *in Sylla.* — Velléius Paterculus, l. 2, c. 17. — Aurélius Victor, *de Viris illustr.* n. 75.

[3] Voyez, au tome II de cette édition, la *Note rectificative* des Bénédictins, placée à la suite de la *Note* XIII, p. 37 & suiv.

An de Rome 650

XLII. — *Marius consul pour la troisième & la quatrième fois.*

Pendant ce temps-là, Marius profita de l'absence des Cimbres qui étoient passés en Espagne, pour exercer ses troupes[1] & les mettre en état de ne pas craindre ces barbares à leur retour. Sa bonne conduite lui mérita d'être continué, l'année suivante, dans le consulat & dans le gouvernement de la Province romaine, quoiqu'il fût absent de Rome dans le temps de son élection pour l'une & l'autre de ces deux charges. La crainte qu'on avoit dans cette capitale de la République que les barbares ne repassassent les Pyrénées au printemps suivant, ne contribua pas peu à faire obtenir à Marius son troisième consulat. On le lui accorda d'autant plus volontiers, que les soldats de son armée, déjà accoutumés à la rigueur de sa discipline, étoient si prévenus en sa faveur, qu'ils déclaroient hautement qu'ils refuseroient de combattre sous tout autre général des ennemis aussi terribles que les Cimbres. Ces barbares n'ayant osé paroître dans la Province pendant le troisième consulat de Marius, ce général résolut de passer les Alpes à la fin de l'an 651 de Rome. Il pourvut avant son départ à la sûreté des peuples de son gouvernement & substitua à sa place, pendant son absence, Manius Aquilius; après quoi il se rendit à Rome pour assister à l'élection des nouveaux consuls. Quoique Marius eût déjà pris des mesures secrètes pour parvenir de nouveau au consulat, il feignit pourtant de ne vouloir plus exercer cette dignité; mais le besoin qu'on avoit de lui fit que tous les suffrages se réunirent en sa faveur & qu'on lui déféra cet honneur pour la quatrième fois, avec le gouvernement de la Province romaine pour la troisième année.

An de Rome 651

An de Rome 652

XLIII. — *Retour des Cimbres d'Espagne; leur jonction avec les Teutons.*

Marius eut à peine commencé l'exercice de son quatrième consulat, qu'on apprit dans Rome que les Cimbres n'ayant pu s'établir en Espagne à cause de la vigoureuse résistance de M. Fulvius & des Celtibériens, s'étoient déjà mis en marche pour repasser les Pyrénées, & que s'étant joints avec les Teutons & divers autres peuples celtes, c'est-à-dire Gaulois ou Germains d'origine, ils avoient dessein d'entrer tous ensemble en Italie par différentes routes.

XLIV. — *Fosse de Marius.*

Sur l'avis de la marche de cette nuée de barbares, Marius part en diligence pour aller reprendre le commandement de l'armée dans la Province romaine & s'opposer du côté du Rhône au passage de ces peuples, tandis que Catulus son collègue part en même temps pour leur disputer l'entrée des Alpes du côté

[1] Plutarque, *in Mario.* — T. Live, *Epitome* 67.

de la Gaule Cisalpine. Le principal soin du premier, après son arrivée sur les bords du Rhône, fut d'étendre & de faire camper son armée le long de ce fleuve, depuis l'embouchure qu'on appeloit alors Massaliotique, parce qu'elle étoit la plus voisine de Marseille en remontant vers sa source. Marius fit élever ensuite de ce côté-là un ouvrage qui servoit de retranchement à son camp & lui assuroit la liberté de la navigation dont il avoit besoin pour le transport des vivres. Comme l'entrée du Rhône étoit également difficile & dangereuse pour les vaisseaux, à cause de la grande quantité de vase & de gravier que les courants de la mer y entraînoient, ce consul trouva le secret d'y remédier par le moyen d'un fossé ou canal large & profond qu'il fit tirer, & dans lequel il détourna une partie de cette rivière. Ce canal, que les anciens appeloient *Fossae Marianae*[1], du nom de Marius qui l'avoit fait construire, étoit, à ce qu'on[2] prétend, entre les Martigues & l'embouchure du Rhône, dans l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de *Fos;* ce qui détruit le sentiment de ceux qui prétendent que l'île de la Camargue, environnée de la rivière du Rhône & de la mer, fut ainsi appelée à cause de camp de Marius[3].

Éd. origin. t. I, p. 70. Il paroît par ce que nous venons de dire, que la situation du camp de ce général étoit des plus avantageuses & des plus commodes, ayant le Rhône en face, & derrière lui le canal dont nous venons de parler[4]. C'est là, qu'enfermé comme dans une île, & pourvu abondamment de toute sorte de munitions de guerre & de bouche, dont il eut soin de fournir son camp, il attendit les Cimbres de pied ferme.

XLV. — *Efforts inutiles des barbares pour attirer Marius au combat. Leur passage sous ses retranchemens.*

Ces barbares, de concert avec les Ambrons & les Teutons, prirent d'abord leur route le long des côtes de la mer Méditerranée; & après avoir traversé le pays appelé anciennement *Ligurie*[5], & à présent *Languedoc,* ils arrivèrent aux bords du Rhône à la vue du camp de Marius qu'ils investirent comme s'ils avoient eu dessein d'en former le siége. L'ardeur que ces barbares témoignoient d'en venir aux mains & d'attirer Marius à une action générale étoit si grande, qu'un des plus considérables & des plus braves d'entre eux, ne pouvant supporter le refus que ce consul faisoit de combattre, fut assez hardi pour l'appeler à un combat singulier : mais Marius, à qui l'expérience avoit appris de ne pas exposer des troupes avant que d'avoir éprouvé leur bravoure, n'eut garde de sortir de ses retranchemens & de répondre au défi de ce barbare. Il se contenta de permettre[6] à Q. Sertorius, qui servoit sous lui, de sortir du

[1] Méla. — Pline, l. 5, &c.
[2] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 1, p. 161 & suiv. — Tournefort, *Voyages du Levant,* t. 2, p. 284.
[3] Voyez le travail déjà cité de M. Desjardins sur les *Embouchures du Rhône, les Fosses mariennes,* &c. In-4°, 1866. [E. M.]
[4] Plutarque, *in Mario.* — Orose, l. 5, c. 16. — Velléius Paterculus, l. 2, c. 12. — Florus, l. 3, c. 3.
[5] Voyez tome II, *Note* XIII, n. 1.
[6] Plutarque, *in Sertorio.*

camp pour aller observer celui des ennemis. Sertorius, pour s'acquitter plus sûrement de sa commission, prit un habit celtique, & comme il avoit déjà appris quelques termes de la langue des Teutons, il se mêla parmi eux & leur parla. Le récit que fit à son retour cet illustre Romain de tout ce qu'il avoit vu & entendu, mais surtout le portrait désavantageux qu'il fit des barbares, diminua la frayeur des soldats romains & leur inspira tant de courage, que les plus braves pressèrent vivement Marius de les mener au combat. Ce consul loua leur ardeur; mais en habile capitaine, jugeant à propos d'en suspendre l'activité, il leur représenta que de sortir des retranchemens dans les circonstances présentes, c'étoit exposer le salut de la République; qu'il ne s'agissoit pas de remporter des victoires prématurées, mais de dissiper par leur sage conduite cette nuée de barbares, prête à inonder l'Italie.

Cette [1] réponse modéra un peu l'ardeur des soldats de Marius; mais pour ne pas la laisser ralentir & les accoutumer à l'aspect horrible, à la voix effrayante & à l'armure des ennemis, ce général les faisoit monter tour à tour sur les retranchemens, pour considérer à loisir l'armée des barbares. Cette conduite de Marius diminua si fort de jour en jour la crainte des troupes romaines, que les soldats s'étant comme familiarisés avec les Cimbres & les Teutons, & ne pouvant plus supporter de se voir tous les jours insultés par ces barbares jusque sous leurs retranchemens, demandoient avec instance d'en venir aux mains, & que sur le refus que fit Marius de les mener au combat, ils se plaignoient hautement de ce que ce général, au lieu de les employer pour le salut & la liberté de leur patrie, les tenoit renfermés comme des femmes, & ne les occupoit qu'à creuser des fossés ou à détourner des rivières. Est-ce, disoient-ils, que Marius craint le sort malheureux de Carbon & de Cépion que ces barbares ont battus? Ne sait-il pas que ces deux généraux n'avoient ni sa valeur ni sa conduite, ni d'aussi bonnes troupes? Veut-il que nous soyons tranquilles spectateurs des ravages affreux que les Cimbres font sous nos yeux dans les terres de nos alliés?

Quoique Marius écoutât avec complaisance les plaintes de ses soldats, il crut cependant devoir encore arrêter leur ardeur. Il leur fit entendre qu'une fameuse prophétesse appelée Marthe, qu'il menoit toujours avec lui dans son armée, lui promettoit la victoire de la part des oracles, qui en avoient marqué l'heure & le lieu; qu'ainsi il étoit de la prudence d'attendre cet heureux moment, & de ne pas le prévenir par une précipitation qui pourroit empêcher l'accomplissement de la prophétie & leur attirer l'indignation des dieux. Une promesse si flatteuse augmenta le courage des soldats & modéra leur impatience.

Les Cimbres, voyant qu'ils ne pouvoient attirer les Romains au combat, prirent le parti de se retirer après avoir saccagé avec les autres barbares tous les environs du Rhône, & remontèrent le long de ce fleuve [2] pour aller tenter

[1] Plutarque, *in Sertorio*. — Orose, l. 5, c. 16. — Velléius Paterculus, l. 2, c. 12. — Florus, l. 3, c. 3.

[2] Voyez tome II, *Note* XIII, n. 3.

Éd. origin. t. I, p. 71.

le passage des Alpes vers le Norique. D'un autre côté les Teutons & les Ambrons qui étoient demeurés dans le camp, résolus de forcer celui des Romains & de s'ouvrir un passage en Italie par la Provence & la Ligurie, attaquèrent Marius dans ses retranchemens. Leur attaque dura trois jours & fut des plus vives; mais la résistance des Romains fut si opiniâtre, que ces barbares, accablés d'une grêle de traits que ces derniers leur tiroient de leurs retranchemens, se voyant toujours repoussés avec perte & désespérant de pouvoir forcer le camp de Marius, abandonnèrent cette entreprise après avoir perdu beaucoup de monde. Ces barbares, s'étant partagés ensuite en trois corps, se mirent en marche pour continuer leur route vers les Alpes, persuadés que Marius n'oseroit les poursuivre. Ayant donc plié bagage, ils défilèrent sous les yeux des Romains qui furent témoins du nombre effroyable de leurs troupes : leur passage dura en effet six jours de suite. En passant sous les retranchemens des Romains, ils leur demandoient par raillerie *s'ils n'avoient rien à mander à leurs femmes, parce qu'ils espéroient de les voir bientôt.*

XLVI. — *Victoire signalée de Marius sur les Ambrons & les Teutons, à Aix, en Provence.*

Dès que ces barbares eurent passé & qu'ils furent un peu avancés, Marius sortit de ses retranchemens avec ses troupes, les suivit, & prit soin tous les soirs de se bien camper & de retrancher son camp pour éviter toute surprise pendant la nuit. L'armée romaine suivit ainsi de près celle des barbares jusqu'à Aix, en Provence, où Marius, s'apercevant que les Teutons n'avoient que très-peu de chemin à faire pour arriver jusqu'aux Alpes, crut ne devoir pas différer plus longtemps à leur livrer bataille. Il se campa pour cela très-avantageusement sur un lieu élevé, mais que le manque d'eau rendoit très-incommode. On prétend que ce général choisit exprès cet endroit, dans la vue de profiter de cette incommodité pour engager le combat. En effet, les troupes romaines se sentant fort pressées de la soif murmuroient hautement de ne pas trouver de l'eau pour l'éteindre, quand Marius leur montrant de la main une rivière qui couloit dans un vallon le long du camp des barbares, leur dit qu'ils pouvoient y aller boire aux dépens de leur propre sang. *Eh! que ne nous y menez-vous,* répondirent-ils, *tandis qu'il nous en reste encore dans les veines?* Je vous y mènerai aussi; mais il faut plutôt nous fortifier, répliqua le consul avec beaucoup de douceur, ce qui fit cesser le murmure.

Marius se disposoit à l'attaque de ces barbares, quand, sans y penser, le combat s'engagea de la manière suivante : une troupe de valets & de goujats de l'armée qui manquoient d'eau pour eux & pour leurs équipages, soutenus de quelques troupes commandées par Marcellus, résolurent, après avoir pris les armes d'une main & des cruches de l'autre, d'aller puiser à la rivière voisine du camp des ennemis. La plupart de ces derniers étant alors occupés les uns à dîner après avoir pris le bain, les autres à se baigner encore dans des sources d'eaux chaudes dont ces lieux abondoient, & presque tous ou à se reposer ou

An de Rome 652

à faire bonne chère, ne pensoient à rien moins qu'à se voir attaqués par les Romains, qui jusqu'alors avoient toujours évité le combat. Quelques Teutons s'étant cependant aperçus que les ennemis étoient descendus au bord de la rivière pour y puiser, coururent aussitôt en armes pour s'y opposer. Les valets de l'armée romaine se voyant attaqués, firent ferme & se défendirent avec beaucoup de valeur en attendant du secours. Leurs cris redoublés se firent entendre jusqu'au camp de Marius qui, ne pouvant plus retenir ses soldats, se vit d'ailleurs obligé de se mettre à leur tête pour aller au-devant de trente mille Ambrons qui, ayant d'abord pris les armes, étoient en marche pour venir l'attaquer. Ces Ambrons, qui étoient les meilleures troupes des ennemis & qui avoient le plus contribué à la défaite de Mallius & de Cépion, quoique pleins de vin, s'avançoient cependant en bon ordre & avec une contenance fière, frappant sur leurs armes à la manière des Gaulois, marchant en cadence & répétant continuellement leur cri de guerre : *Ambrons! Ambrons!* autant pour intimider les Romains, que pour s'animer les uns les autres.

Les premières troupes que Marius détacha pour aller au-devant de ces barbares furent les Liguriens, qui entendant le cri des Ambrons, le répétoient à leur tour, parce que ce nom d'Ambrons, qui en langue celtique signifie voleurs[1], leur étoit anciennement commun avec ces barbares. Ces deux peuples ne furent pas longtemps sans en venir aux mains. Les Liguriens, soutenus des Romains, tombèrent si rudement sur les Ambrons à mesure qu'ils se rangeoient en bataille après avoir passé la rivière qui les séparoit, qu'après un carnage horrible, la plupart demeurèrent morts sur la place le long du rivage; les autres, s'étant retirés dans leur camp, y furent attaqués par les Romains, qui forcèrent les chariots dont ils s'étoient fait une espèce de retranchement. Dans cette extrémité, les femmes des Ambrons prennent les armes, se mettent de la partie & combattent avec autant de fureur que de courage; mais enfin la nuit qui approchoit ayant fait cesser le combat, les Romains se retirèrent après avoir taillé en pièces la plus grande partie de ces barbares.

Éd. origin. t. I, p. 72.

Les Romains, quoique victorieux, passèrent la nuit dans de grandes alarmes, soit parce qu'ils craignoient d'être accablés par la multitude de ces peuples, dont ils étoient environnés, soit parce qu'ils n'avoient pas eu le loisir de se retrancher & qu'ils s'attendoient d'être attaqués au milieu de l'obscurité; les barbares ne firent cependant alors aucun mouvement non plus que le jour suivant, qu'ils employèrent à se préparer à un nouveau combat. Marius, de son côté, détacha sur le soir Claude Marcellus avec trois mille hommes d'infanterie pour dresser une embuscade dans des bois qui étoient au-dessus du camp des barbares, afin que quand le combat seroit engagé, il pût les charger en queue. Pour les vaincre[2] plus aisément le lendemain, il eut soin de les tenir alertes & de les fatiguer durant toute la nuit par de fausses alarmes qu'il leur fit donner de temps en temps. Le matin, à la pointe du jour, Marius

[1] Voyez Freinshemius, *ad lib. 68 T. Livii,* n. 17.

[2] Frontin, *Stratagemata,* l. 2, c. 9.

ayant rangé son armée en bataille sur la colline où il étoit campé, étendit toute sa cavalerie dans la plaine.

Les Teutons, témoins de tous ces mouvemens, n'attendirent pas pour attaquer Marius qu'il fût descendu avec son armée; ils marchèrent à lui sur la hauteur avec toute la furie dont ils étoient capables. Ce général, sans se déconcerter, soutint avec toute la bravoure possible les premiers efforts de ces barbares & les attaqua ensuite avec tant de courage, que les ayant repoussés jusque dans leur camp, ses troupes y entrèrent pêle-mêle avec eux. Malgré cet avantage, les Teutons s'étant ralliés, le combat fut assez douteux jusque vers midi, que la victoire commença à se déclarer en faveur des Romains. Marcellus, sortant alors de son embuscade, prit les Teutons en queue, les tailla en pièces & fit main basse sur tout ce qui se présenta devant lui. Ces barbares se voyant investis de tous côtés par les troupes romaines, le désordre & la confusion se met parmi eux, & chacun cherche son salut dans la fuite. Les Romains qui les poursuivirent jusqu'à la nuit firent périr la plupart de ceux qui leur avoient échappé dans le combat; enfin la défaite de ces barbares fut si complète, que d'une armée aussi nombreuse que la leur il se sauva à peine trois mille hommes, & qu'ils eurent, à ce qu'on[1] prétend, deux cent mille hommes de tués sur le champ de bataille, sans compter quatre-vingt-six mille prisonniers. Le plus distingué parmi ces derniers fut Teutobodus, l'un des rois teutons, qui fut pris dans sa fuite & réservé pour le triomphe du vainqueur, avec plusieurs autres petits rois de la même nation, qui s'étant échappés de cette défaite, furent arrêtés vers les Alpes par les Séquanois, qui les firent conduire ensuite à Rome. Quelques auteurs font[2] monter seulement la perte des barbares dans cette occasion à cent cinquante mille hommes tués sur la place dans les deux journées. Il est certain que le carnage fut épouvantable; car, au rapport d'un[3] ancien, les Romains qui voulurent étancher leur soif dans la rivière qui couloit entre les deux camps furent moins abreuvés d'eau que du sang dont elle avoit été grossie.

Les soldats romains voulant, après leur victoire, reconnoître le service important que Marius venoit de rendre à la République, lui cédèrent généreusement toutes les dépouilles des vaincus; mais ce général, plus avide de gloire que de butin, n'accepta que ce qu'il crut devoir donner du relief à son triomphe, & ordonna que tout le reste fût brûlé & offert aux dieux en sacrifice. Il étoit occupé à cet acte de religion & partageoit avec son armée la
Éd. origin. t. I, p. 73. joie de la défaite des barbares, lorsqu'un messager lui apporta la nouvelle de son élection pour le cinquième consulat, qu'on lui avoit déféré à Rome,
An de Rome 653 nonobstant son absence, avec la continuation[4] dans le gouvernement de la Province romaine pour la quatrième année, ce qui fut un surcroît de joie pour ses soldats.

[1] T. Live, *Epitome* 68. — Orose, l. 5, c. 16.
[2] Velléius Paterculus, l. 2, c. 12.
[3] Florus, l. 3, c. 3.
[4] Pighi, t. 3, p. 166.

XLVII. — *Défaite des Cimbres.*

Les Cimbres[1], après s'être séparés des Teutons sur les bords du Rhône & s'être joints avec les Tigurins pour aller tenter le passage des Alpes du côté du pays des Noriciens ou du Trentin, se mirent en marche plus tard que les Teutons & firent quelque séjour dans les Gaules à leur retour d'Espagne. Ils s'avancèrent enfin vers ces montagnes & les traversèrent, malgré l'abondance des neiges, la rigueur du froid & la résistance de Q. Catulus, alors seulement proconsul, dont ils surprirent la vigilance. Ils avoient déjà passé la rivière de l'Adige & commençoient à s'étendre vers les rives du Pô, quand Marius fut appelé à Rome pour secourir la République dans cette extrémité. Ce général ayant rassuré par sa présence les esprits des citoyens alarmés, refusa de s'arrêter dans cette capitale pour y recevoir les honneurs du triomphe qu'on lui avoit décernés, voulant sans doute les partager avec ses soldats, qu'il avoit laissés dans la Province romaine; il manda à cette armée de venir le joindre incessamment en Italie & partit incontinent pour aller au secours de Catulus. Ces deux généraux, après leur jonction, passèrent le Pô & marchèrent au-devant des barbares, qu'ils rencontrèrent dans la plaine de Verceil[2], le 30 de juillet. Ils les attaquèrent aussitôt & remportèrent sur eux une victoire si complète, que ces peuples eurent cent quarante mille morts sur la place, outre soixante mille prisonniers, ce qui mérita à Marius l'honneur d'un double triomphe qu'il reçut enfin à Rome en un même jour.

XLVIII. — *Mouvemens dans la Province. — Ses gouverneurs.*

Après l'entière défaite des Teutons & des Cimbres, la Province romaine demeura paisible, à quelques mouvemens près qui s'y élevèrent dans la suite & dont nous ignorons le détail. Ces troubles[3] donnent lieu de croire que pour les apaiser & contenir les peuples dans leur devoir, la République y envoya successivement les consuls C. Cassius Longinus & Q. Mucius Scévola, en qualité de gouverneurs. Ce dernier étoit collègue de L. Licinius Crassus, fameux orateur & gouverneur de la Gaule Cisalpine[4], & non pas de la Transalpine, ou Province romaine, comme l'ont cru quelques auteurs. Nous avons parlé ailleurs de celui-ci, qui est le même qui, vingt-trois ans auparavant & dans un âge peu avancé, avoit été le chef des triumvirs qui établirent la colonie de Narbonne. An de Rome 658-659

La rébellion des Salyens ou Salluviens, peuples de Provence, est un peu plus connue que les mouvemens dont nous venons de parler; elle arriva après la mort de M. Porcius Caton Licinianus, qui fut gouverneur de la

[1] Florus, l. 3, c. 3. — T. Live, *Epitome* 68. — Plutarque, *in Sertorio*.
[2] Voyez tome II, *Note* XIII, n. 4.
[3] Pighi, t. 3, p. 192 & suiv.
[4] Cicéron, *Rhetor.* l 2.

Province romaine, avec l'autorité de préteur, vers l'an 663 de Rome; c'est peut-être le même que M. Portius Caton, personnage consulaire dont on voit à Uzès[1] la pierre sépulcrale avec l'inscription suivante :

D ⁂ M
MARCI PORTII CATTONIS
CONSVLARIS

An de Rome 664-665

Quoi qu'il en soit, Marc Caton, gouverneur de la Province, étoit[2] arrière-petit-fils de Caton le Censeur, & cousin issu de germain de Caton d'Utique. Ce gouverneur étant mort dans la même province dans l'année de l'administration de sa charge, sa mort & la guerre sociale qui troubloit[3] alors l'Italie parurent aux Salyens une occasion favorable pour l'exécution du dessein qu'ils avoient projeté de secouer le joug de la domination romaine[4]. Ils formèrent

[1] D. Martène, *Premier Voyage littéraire*, p. 300.

[2] Aulu-Gelle, l. 13, c. 19. — Pighi, t. 3, p. 217 & 229.

[3] T. Live, *Epitom.* 73. — Freinshemius, *ad hunc librum T. Livii*, n. 65.

[4] Ce Marcus Porcius Cato, avec lequel aurait recommencé, vers l'année 663 de Rome (91 avant l'ère chrétienne), la série des préteurs provinciaux interrompue par la guerre cimbrique (Voir plus haut), ne nous est connu que par un texte des *Nuits attiques*, dont le sens ne paraît pas avoir été bien saisi par nos anciens historiens. Dans ce passage, qui touche incidemment à l'histoire de la Narbonnaise, Aulus Gellius (Aulu-Gelle) essaie de rétablir[1], à l'aide de documents & de pièces authentiques[2], la généalogie un peu confuse de la *gens Porcia*, à laquelle notre nouveau préteur aurait appartenu, comme le Marcus Porcius Cato Salonianus dont nous avons plus haut discuté les titres.

Il y rappelle d'abord que Caton le Censeur avec lequel commence l'illustration de la famille, plébéienne & municipale à l'origine, n'avait eu que deux fils, nés de mères différentes & à de longues années d'intervalle, car il avait lui-même près de quatre-vingts ans quand il avait épousé la seconde de ces deux femmes, la fille d'un de ses clients, le scribe Salonius. C'est de ce second fils, connu comme nous l'avons dit sous le surnom de Salonianus, que descendait au troisième degré le célèbre Caton d'Utique, qui se tua en Afrique après la bataille de Thapsus (708 = 46)[3], pour ne point survivre à la chute de la république aristocratique que ses ancêtres avaient servie & défendue avec l'entêtement de patriciens contemporains du roi Numa.

Le Marcus Porcius Cato, dont parlent ici les Bénédictins, était aussi l'arrière-petit-fils de Caton le Censeur dont il portait les trois noms comme la plupart des Porcii ; mais il descendait, lui, du fils aîné du Censeur, mort avant son père & au début de sa carrière politique, comme nous l'apprennent les témoignages allégués plus haut[4]. Son père, M. Porcius, M. F. M. N. Cato, petit-fils du Censeur, avait été consul (666 = 118) avec Q. Marcius Rex, le prétendu fondateur de la colonie de Narbonne. Il était mort en Afrique l'année même de son consulat, chargé par le sénat de quelque mission diplomatique qui se rattachait, suivant toute apparence, aux longs démêlés de Jugurtha avec les enfants du roi Micipsa, ses cousins. Notre préteur, le fils aîné de ce consul, aurait été successivement édile curule & préteur avant de partir pour la Gaule Narbonnaise, où il serait mort, dit Aulu-Gelle, peu de temps après son arrivée. « ... *Qui quum aedilis curulis & praetor fuisset, in Galliam Narbonensem profectus, ibi vita functus est.* » (A. Gellius, *Noct. Attic.* lib. XIII, c. 20.)

Les Bénédictins, que ce témoignage paraît avoir frappés comme il avait frappé avant eux le savant Pighius, leur guide habituel en pareille matière[5],

[1] Sous le nom du grammairien Sulpicius Alexander, un des hommes les plus instruits de son temps (*homo memoriae nostrae doctissimus*), qu'il nous montre assis dans la bibliothèque de Tibère (*in domus Tiberianae bibliotheca*), au milieu d'un groupe de jeunes gens & d'hommes studieux, dissertant avec eux de choses historiques ou littéraires. (Aul. Gell. *Noct. att.* l. 3, c. 20.)

[2] Il cite parmi ces documents un recueil d'éloges funèbres (*Laudationes funebres*) & une histoire généalogique (*Liber commentarius*) que les *Porcii* conservaient précieusement dans leurs archives, à l'exemple des grandes familles romaines.

[3] Aulu-Gell. *l.l.*

[4] *Ex maiore autem Catonis filio, qui praetor designatus patre vivo mortuus est.....* (A. Gell. *l.l.*)

[5] Pighius. *Annal. Rom.* t. 3, p. 217.

une conjuration qu'ils auroient sans doute exécutée, si C. Caecilius Métellus, préteur & successeur de Caton, qui fut envoyé en diligence dans le pays, ne

en ont conclu sans hésitation que ce voyage avait été entrepris dans un but officiel, & que ce Marcus Porcius Caton était venu aussi dans la Gaule pour y commander sous le titre de propréteur, tombé depuis longtemps en désuétude[6]. Ils citent à l'appui de cette opinion le texte d'une inscription tumulaire ~~inconnue~~ cette fois à Pighius, & qui ne pourrait guère s'appliquer, suivant eux, qu'au personnage signalé par l'écrivain ancien dans le texte que nous venons de citer. Il résulterait, en effet, des termes très-catégoriques de cette brève épitaphe, que le Marcus Portius auquel elle est dédiée, serait mort aussi dans la Province, après avoir été revêtu à Rome des plus hautes fonctions administratives ou politiques, & qu'il aurait été inhumé chez les *Nemausenses,* dans la petite ville d'Uzès, où l'on a retrouvé son tombeau.

Ce serait ici, comme on le voit, l'épigraphie qui viendrait au secours de l'histoire pour en confirmer ou en préciser les indications tour à tour vagues ou incomplètes. Mais il y a quelque chose de si étrange dans le fond, dans la forme, & même dans la langue de cette inscription, qui serait, pour le remarquer en passant, la plus ancienne ou l'une des plus anciennes inscriptions romaines de la Gaule, qu'il nous paraît difficile d'y voir autre chose, en l'examinant d'un peu près, qu'une de ces supercheries savantes, fort à la mode au seizième siècle, & qui ont eu plus d'une fois le triste mérite de faire illusion aux historiens de l'époque suivante, assez inexpérimentés, comme on le sait, en fait de critique épigraphique[7]. Nous en trouverions la preuve dès les premiers mots de l'inscription, dans la manière insolite dont le faussaire écrit le *nomen* des *Porcii* (PORTII au lieu de PORCII ou PORCI) & le *praenomen* de *Marcus* (MARCI en toutes lettres), en supprimant, il est vrai, les titres généalogiques M. F. M. N. (*Marci Filius, Marci Nepos*), que l'on énonce presque toujours dans les inscriptions de cette époque. Soulignons également à la seconde ligne le titre de CONSVLARIS, qui est à peine latin sans les mots *hominis* ou *viri* dont il est toujours accompagné[8], & qui ne conviendrait dans aucun cas à notre personnage, mort au sortir de sa préture, c'est-à-dire avant d'avoir abordé le consulat[9].

En admettant, comme l'inscription semblerait l'indiquer, que le nouveau propréteur soit mort accidentellement dans sa province pendant une de ces tournées administratives & judiciaires que les écrivains de l'époque classique désignent sous le nom de *Conventus iuridici*, s'expliquerait-on à quel titre les officiers ou les gens de service qui l'accompagnaient dans ces voyages officiels, auraient inhumé leur maître dans une des villes les plus obscures & les plus barbares du pays des Volkes Arécomikes[10],

[6] Pendant tout le temps de la guerre cimbrique où la Province aurait été gouvernée par des magistrats consulaires ou pro-consulaires (voir plus haut), qui tenaient leur gouvernement d'un décret du sénat (*provincia decreta* ou *ex senatusconsulto decreta*), à l'inverse des gouverneurs prétoriens (*praetores, pro praetore*) qui la tiraient au sort, quand ils étaient sortis de charge (*praetorii*), comme l'indique l'expression légale *sortiri provinciam... provinciam sortitus.*

[7] Le plus ancien recueil où elle figure serait, si nous ne nous trompons, celui d'Antoine Guiran, qui appartient chronologiquement à la première moitié du dix-septième siècle (de 1620 à 1640 environ); ce qui autoriserait à croire qu'elle a été fabriquée peu de temps auparavant, comme deux ou trois autres inscriptions funéraires de la même ville, dont le *tour* et le *ton* nous paraissent aussi très-peu antiques. Les pères Martène et Durand, auxquels les Bénédictins l'ont empruntée, comme l'historien Ménard qui la donne aussi dans son *Corpus epigraphicum* des *Nemausenses* (t. 7, p. 462), l'avaient probablement copiée dans un recueil manuscrit que leur avait communiqué, lors de leur passage à Uzès, le capiscol de la ville « homme savant & versé dans les antiquités », et dans lequel devaient figurer aussi les inscriptions plus que suspectes dont nous venons de parler (MARTÈNE & DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins.* p. 299). — L'académicien Lancelot qui relevait vers le même temps les inscriptions du Midi de la France (*Mém. de l'Acad. des insc. & bell. lettres.* t. 33, p. 239-242), l'a exclue de son recueil, évidemment avec intention, comme l'a fait tout récemment M. Ernst Herzog, dans l'*Appendix epigraphica* de sa *Gallia Narbonensis.*

[Le point de départ du petit roman épigraphique que nous essayons de débrouiller dans cette note, est probablement une courte inscription tumulaire qui existait & qui doit exister encore dans la cour du duché à Uzès, où M. Germer-Durand l'a estampée, m'écrit-il, il y a quinze ou vingt ans. — La légende se réduit (si elle est complète) aux trois noms du défunt

D · M ·
M · PORCII · CATTONIS

sans trace du mot *consularis*, & l'inscription elle-même ne remonterait point au delà du second siècle de notre ère, s'il faut en juger par la forme des caractères. — Rapprochée d'autres inscriptions du même genre que l'on trouve à Uzès, à Nimes & à Narbonne, elle prouverait tout simplement qu'il existait dans la Narbonnaise, aux deux premiers siècles de l'Empire, plusieurs familles sorties par voie d'affranchissement ou de clientèle de la *gens Porcia*, ce qui n'a plus rien que de très-naturel après les faits que nous venons de relever.]

[8] Voir à l'appui de cette assertion les écrivains & les inscriptions antiques. — Au quatrième siècle on le trouve assez souvent associé à des noms de province : *Consularis Aemiliae, Campaniae, Germaniae, Lusitaniae.* (Insc. *pass.*)

[9] Ajoutons, pour épuiser les diverses hypothèses auxquelles on serait tenté de songer, qu'il ne conviendrait pas davantage au consul de l'année 666 = 118, puisque ce personnage était mort en Afrique, comme nous venons de le voir, & dans l'année même de son consulat, circonstance qui suffirait pour exclure l'épithète *consularis*, laquelle ne s'appliquait jamais qu'aux consuls sortis de fonctions, ni au *M. Porcius Cato Salonianus*, par lequel Pighius inaugurait la première série de nos préteurs provinciaux, puisque celui-ci serait mort aussi avant d'avoir franchi la préture, ἐτελεύτησε στρατηγῶν, comme le dit formellement Plutarque.

[10] Tellement barbare que nous ne croyons point nous aven-

An de Rome 664-665

l'eût entièrement dissipée par sa présence. Ce nouveau gouverneur se comporta avec tant de prudence & de modération durant les deux années de son gouvernement, qu'après avoir étouffé toutes les semences de révolte dans la Province, il eut la gloire de la laisser tranquille, du moins en apparence; car il n'est pas aisé de pacifier entièrement des peuples qui cherchent à recouvrer leur ancienne liberté.

Éd. origin. t. I, p. 74.

XLIX. — *Les Tectosages d'Asie soumis par Mithridate.*

An de Rome 665

L'ambition de Mithridate, roi de Pont, causa alors des révolutions plus considérables parmi les Tectosages d'Asie. Ce prince[1], si célèbre par les diverses guerres qu'il entreprit, & en particulier par celle qu'il fit aux Romains pendant quarante-six ans, n'omit rien pour détacher une partie des Gallogrecs de l'alliance de la République romaine & pour les attacher à son service. Il réussit enfin à force d'argent, & il en fut si satisfait, qu'il s'applaudit beaucoup d'avoir gagné ces peuples, dans une harangue qu'il fit à ses soldats & que Trogue Pompée lui prête, parce qu'il regardoit leurs troupes comme la principale force de ses armées. Les autres Gaulois d'Asie, fidèles à l'alliance de la République, servirent dans l'armée romaine contre ce prince, & c'est avec leur secours que les généraux romains rétablirent Ariobarzane sur le trône de Cappadoce & Nicomède sur celui de Bithynie, d'où ce roi de Pont avoit chassé ces princes. Peut-être que les Gallogrecs, craignant également Mithridate & les Romains, & voulant prévenir le danger de se voir quelque jour la victime

sans nous dire un mot de l'accident qui les forçait à tant de choses irrégulières, sans nous apprendre même, comme le font si souvent les inscriptions antiques, quels étaient ceux de ses serviteurs ou de ses affranchis qui lui auraient rendu ces pieux devoirs[11]?

L'inscription d'Uzès mise ainsi hors de cause, nous nous retrouvons en présence du passage d'Aulu-Gelle qui a bien son importance ici, puisqu'il ne nous permet point de douter qu'un des descendants au troisième degré de Caton le Censeur ne soit venu mourir dans la Gaule Narbonnaise, après avoir été successivement édile curule & préteur. Mais il ne dit nullement qu'il ait été chargé, après sa préture, d'un gouvernement provincial, & que ce gouvernement ait été précisément celui de la Gaule Narbonnaise[12], particularités qui valaient la peine d'être mentionnées à leur tour, & que notre généalogiste aurait certainement mentionnées, comme il a rappelé plus haut la mort accidentelle du consul Marcus Porcius Cato, mort en Afrique pendant son consulat. Le surnom de Licinianus, sous lequel Pighius & les Bénédictins désignent ce prétendu propréteur, serait lui-même une pure hypothèse, puisque ce *cognomen* était particulier au fils aîné de Caton le Censeur, comme nous l'avons déjà remarqué, & que rien n'indique qu'il se soit étendu cette fois du chef de la famille à ses descendants, désignés déjà sous celui de Cato qui était le *cognomen* de la *gens* tout entière. [E. B.]

[1] Appien, *de Bello Mithrid.* — Justin, l. 37 & seq.

turer beaucoup en affirmant qu'aucun de ses habitants, indigènes au moins, ne parlait & ne comprenait encore la langue latine, qui ne devait guère franchir, à cette époque, les murs de la colonie de Narbonne, la seule ville de la Province à laquelle on pût donner alors le nom de ville romaine. — Rappelons incidemment que le nom celtique d'*Ucetia* (*Ouketia*) figure pour la première fois dans la célèbre inscription géographique du Musée de Nimes, qui ne remonte point au delà du règne d'Auguste. (Voir plus haut.)

[11] Nous songeons ici aux grandes inscriptions officielles de Narbonne ou de Nimes, dédiées à leur patron par des affranchis qui oublient rarement d'inscrire leur nom en toutes lettres après le nom de leurs maîtres, ou par des exécuteurs testamentaires (*ex testamento*) qui présidaient à la cérémonie des funérailles et à l'érection du tombeau (*curantibus illo aut illo... arbitratu illius aut illius*).

[12] Pourquoi n'y serait-il pas venu en simple particulier (*privatus*), comme le faisaient, dès cette époque, beaucoup de riches Romains devenus en Gaule possesseurs de grands domaines, achetés à vil prix le plus souvent, & qui leur y créaient des affaires de tous les genres? (Voir, à ce sujet, le discours de Cicéron *pro Fonteio, passim.*)

An de Rome 665

du parti victorieux, se partagèrent entre ces deux puissances pour ménager l'une & l'autre. Cette guerre leur fut cependant également fatale par les divers succès que les deux partis eurent tour à tour. Les Gallogrecs qui s'attachèrent au service du roi de Pont eurent d'abord part à ses victoires sur Manius Aquilius, Q. Oppius & Maltinus, & ceux qui étoient au service de la République partagèrent en même temps la défaite de ces généraux romains.

An de Rome 666

Mithridate ayant perdu ensuite à son tour plusieurs batailles consécutives, & surtout celle de Chéronée, où son général Archélaüs fut entièrement défait avec son armée, composée de cent dix mille hommes, ordonna de nouvelles levées pour continuer la guerre contre les Romains. Comme il appréhendoit alors que ses malheurs ne détachassent les Gallogrecs de ses intérêts & que ces peuples ne se déclarassent entièrement pour la République, il résolut de les empêcher de rien entreprendre contre lui & de s'assurer de leur fidélité. Pour mieux réussir, il fit, sous prétexte d'amitié & de considération, appeler à Pergame, où il tenoit alors sa cour, soixante des plus qualifiés d'entre eux qu'il garda ensuite comme autant d'otages, & qu'il traita avec aussi [1] peu de ménagement que s'ils eussent été ses prisonniers. Les Gallogrecs, ne pouvant supporter un traitement si injurieux, résolurent de s'en venger sur la personne de ce prince & conjurèrent sa perte. Torédorix, l'un des tétrarques de la nation & des peuples qu'on appeloit Tosiopores, homme également hardi, entreprenant & d'une force extraordinaire, se mit à la tête des conjurés & leur persuada de se saisir de la personne du roi Mithridate, dans le temps qu'il iroit, selon sa coutume, rendre la justice à son tribunal, & de le jeter ensuite dans un précipice. Ce dessein fut applaudi; mais ce prince ne s'étant pas rendu ce jour-là à son tribunal, l'exécution manqua. Torédorix, loin de se décourager ou d'abandonner son dessein, ayant été appelé au palais avec les autres Gaulois, ranima leur courage & leur persuada de se servir de cette occasion pour exécuter leur projet; car enfin, leur dit-il, si Mithridrate vient à le découvrir, nous sommes perdus sans ressource, & après les démarches que nous avons faites, je ne vois que sa mort qui puisse assurer notre vie. Cela dit, il va au palais avec les conjurés qui, en abordant le roi, se jettent sur lui, se saisissent de sa personne &, après l'avoir maltraité, se retirent sans avoir pourtant achevé de le tuer. Cet attentat ne demeura pas longtemps impuni : Mithridate fit mourir d'abord tous les Gaulois qu'il tenoit à Pergame, à la réserve d'un jeune homme appelé Bépolitan, qu'il aimoit, & qu'un sentiment de tendresse lui fit épargner. Ce fut par un pareil sentiment qu'une femme de Pergame, maîtresse de Torédorix, voyant jeter son corps à la voirie avec ceux de ses autres complices, eut assez de courage pour l'enlever & lui rendre les devoirs de la sépulture. Cet acte de générosité & d'affection toucha Mithridate qui, loin de le punir ou de le désapprouver, ne put s'empêcher de le louer.

An de Rome 668

Ce prince ne borna pas là sa vengeance : il l'étendit sur toute la nation,

[1] Appien, *de Bello Mithrid.* — Plutarque, *de Virtute mulierum.*

An de Rome 668

Éd. origin. t. I, p. 75.

persuadé que les Gaulois se joindroient infailliblement contre lui avec Sylla & les Romains, & qu'il ne devoit plus espérer aucun secours de ces peuples. Mithridate, voulant donc rendre la punition générale, fit mourir tous ceux qui restoient de la race des princes ou tétrarques de la Galatie, avec leurs femmes & leurs enfans, soit par différens piéges qu'il leur tendit, soit dans le temps d'un festin qu'il leur donna. Il confisqua ensuite leurs biens & soumit toute la Gallogrèce à son empire; & pour retenir les Galates dans l'obéissance & les empêcher de remuer, il pourvut de bonnes garnisons toutes les places fortes du pays. Il y eut cependant trois princes ou tétrarques gaulois, dont le principal fut le fameux Déjotarus, qui échappèrent de ce massacre général & qui, soutenus par les peuples, secouèrent bientôt après le joug de ce prince, de même que celui d'Eumaque, qu'il leur avoit donné pour gouverneur; en sorte qu'il ne conserva que leurs trésors & les dépouilles du pays dont il s'étoit emparé.

L. — *Guerres civiles de Sylla & de Sertorius fatales à la Province. — Flaccus commandant de la même Province.*

La guerre de Mithridate contre les Romains ne contribua pas peu à fomenter & à faire éclater la mésintelligence de Marius & de Sylla, personnages alors les plus considérables de la République. Leur division[1] partagea la plupart des Romains & fit naître une guerre civile, dont le premier fut enfin la victime; car ayant été vaincu par Sylla, son compétiteur, il fut obligé de prendre la fuite & de s'éloigner de Rome pour se dérober à la fureur de son ennemi. La mort de Marius n'éteignit point sa faction; Sertorius, l'un de ses principaux partisans, s'étant retiré en Espagne, après en avoir été nommé gouverneur, son premier soin, à son arrivée au delà des Pyrénées, fut de relever son parti, affoibli depuis sa mort. Le ressentiment de Sertorius contre Sylla & son parti éclata encore bien davantage lorsqu'il apprit dans la suite qu'il l'avoit fait mettre au nombre des proscrits. Ce général, ne gardant plus alors aucun ménagement, prit publiquement les armes tant pour soutenir ses propres intérêts que pour venger la querelle de ceux qui avoient eu le même sort que lui[2].

An de Rome 671

La Province romaine avoit trop de liaison avec Rome pour ne pas partager avec elle les suites funestes de cette guerre civile. C. Valérius Flaccus la gouvernoit avec l'autorité de préteur, quand Sertorius se retira en Espagne : le titre de général (*imperator*), que[3] Cicéron lui donne, a fait croire aux commentateurs de cet orateur que cette province s'étoit partagée de même que Rome entre Marius & Sylla, & que Valérius Flaccus commandoit en faveur du dernier les troupes romaines contre les Gaulois & les Romains du pays qui

[1] Florus, l. 3, c. 21. — Tite-Live, *Epitome* 85. — Freinshemius, *ad hunc librum T. Livii*, n. 65.

[2] Voyez tome II, *Note* XVI, n. 1.

[3] Cicéron, *pro Quint.* ed. Graevius, t. 1, p. 14.

An de Rome 671

avoient embrassé le parti de l'autre. On conjecture[1] même que Flaccus remporta sur ceux-ci une victoire considérable, par la médaille que le sénat fit frapper à son honneur; cette médaille représente d'un côté une aigle de la quatrième légion entre deux autres signes militaires, & de l'autre une Victoire gauloise avec ces mots[2] : Ex S. C. Nous savons d'ailleurs que la guerre que Sertorius suscita en Espagne, après la mort de Marius, causa de grands maux & de grandes dépenses à la Province, soit par le passage fréquent des troupes romaines que la République envoya au delà des Pyrénées contre ce général, soit par les grands secours d'hommes, de vivres & d'argent, que les préteurs ou proconsuls qui la gouvernèrent durant tout ce temps-là, furent obligés de fournir aux généraux romains, à qui l'expérience & la valeur de Sertorius donnèrent souvent de l'exercice, & dont les succès ne furent pas toujours heureux, soit enfin par les divisions funestes & la guerre qu'elle alluma dans le pays.

LI. — *Les gouverneurs de la Province romaine donnent du secours à Métellus contre Sertorius.*

An de Rome 672

Sylla, après avoir dissipé ses ennemis, s'être rendu maître absolu de Rome & avoir pris le titre de dictateur, commença par faire exécuter cette fameuse proscription[3], dans laquelle Sertorius fut compris, & médita la perte de ce gouverneur d'Espagne qui, par son habileté & la douceur de son gouvernement, s'y étoit déjà fait un grand nombre de créatures. Pour réduire la faction de ce général, Sylla envoya une puissante armée, sous le commandement de C. Annius, contre lequel Sertorius, de son côté, en leva une autre pour lui disputer l'entrée en Espagne. Annius, qui s'étoit flatté qu'elle lui seroit aisée du côté des Pyrénées, en trouva tous les passages fermés, parce que Sertorius avoit eu soin d'y envoyer six mille hommes pour les garder, sous la conduite de Salius Salinator. Annius, voyant l'impossibilité de forcer ces passages, prit le parti de s'arrêter en deçà de ces montagnes, & sans doute du côté du Roussillon, jusqu'à ce qu'ayant eu avis que Salinator avoit été tué par un des siens dans une embuscade & que les troupes de ce lieutenant de Sertorius s'étoient débandées, il revint sur ses pas, entra sans aucune opposition en Espagne & y remporta divers avantages contre Sertorius, qui fut enfin obligé de se réfu-

Éd. origin. t. I, p. 76.

[1] Pighi, t. 3, p. 219.

[2] M. de Mandajors prétend[1] que Marius étant mort depuis trois ans lorsque C. Valérius Flaccus gouvernoit la Province romaine, ou Gaule Narbonnoise, cette province ne pouvoit être alors partagée entre les factions de Marius & de Sylla, & que la médaille que le sénat fit frapper en l'honneur de ce gouverneur, où on voit une Victoire gauloise, ne sauroit prouver qu'il eût remporté une victoire sur les Gaulois ou les Romains de la Province, opposés à l'un des deux partis; mais que cette Victoire gauloise indique seulement une bataille gagnée par Flaccus sur des Gaulois plutôt que sur des citoyens. [*Note rectificative de dom Vaissete, sur les factions de Marius & de Sylla & sur quelques gouverneurs de la Province romaine ou Gaule Narbonnoise,* insérée au tome V, p. 665, col. 2 de l'édition originale.]

[1] *Histoire de la Gaule Narbonnoise*, p. 195.

[3] Plutarque, *in Sertorio.* — Freinshemius, *ad lib.* 88 *T. Livii*, n. 21, & *ad lib.* 9, n. 27 & 29.

An de Rome 673

gier dans la Mauritanie. Heureusement pour ce dernier, les Lusitaniens, qui s'étoient révoltés contre les Romains, l'appelèrent à leur secours peu de temps après & lui donnèrent le commandement de leurs troupes, ce qui lui donna occasion de rétablir ses affaires en Espagne & de se rendre redoutable à Sylla[1].

Ce dictateur, craignant que Sertorius ne ranimât son parti & qu'il ne prît enfin le dessus, envoya contre lui Q. Métellus Pius, homme de tête & d'expérience; mais Sertorius, qui n'étoit pas moins habile, le vit venir sans se déconcerter & rendit tous ses efforts inutiles par sa conduite autant que par sa valeur[2], en sorte que Métellus se vit obligé d'implorer le secours de L. Lollius, qui gouvernoit alors la Province romaine; les troupes que ce gouverneur lui amena lui-même de Narbonne en Espagne ne le mirent pas en état d'arrêter[3] les progrès de Sertorius : il fut encore obligé d'avoir recours peu de temps après à L. Manilius Népos[4], nouveau gouverneur de la même Province sous le nom de propréteur ou de proconsul; car depuis la loi *Cornelia*, donnée au sujet des provinces, on donnoit indifféremment l'un ou l'autre titre à ceux qui les gouvernoient, soit qu'ils eussent exercé ou non le consulat.

Ans de Rome 675-676

Manilius venoit de faire la guerre aux peuples d'Aquitaine voisins de la Province romaine, qui avoient sans doute fait quelque mouvement, quand il fut appelé par Métellus; mais le succès de cette guerre contre les Aquitains ne fut favorable ni à ce gouverneur, ni à son lieutenant L. Valérius Préconinus. En effet, ce dernier s'étant avancé dans le pays, fut battu & obligé de prendre la fuite; & Manilius, qui le suivoit avec le reste de l'armée, & qui eut le même sort, perdit tout son bagage[5]. Ce gouverneur ne fut pas plus heureux en Espagne contre Sertorius : il partit de la Province avec trois légions & quinze cents chevaux[6], & remporta à la vérité, au commencement, quelque avantage sur les troupes de ce général; mais dans la suite, Herculéius, lieutenant de ce dernier, l'ayant joint, lui livra bataille & le battit, ce qui l'obligea, après avoir perdu L. Valérius Préconinus, son lieutenant, & toutes les places qu'il avoit prises sur le parti de Sertorius, de se retirer à Lérida.

[1] Voyez tome II, *Note* CIX.

[2] *Ibid. Note* XIV.

[3] Plutarque, *in Sertorio*, p. 574.

[4] Orose, l. 5, c. 23. — Pighi, t. 3, p. 229, 281 & suiv.

[5] M. de Mandajors prétend[1], sur l'autorité de Plutarque[2], que L. Manilius Népos, qui, à ce que nous avions cru, succéda à Lollius dans le gouvernement de la Province romaine, ou Gaule Narbonnoise, ne fut que proconsul d'une province d'Espagne; qu'Orose[3], sur lequel nous nous étions appuyé, qui le dit *proconsul de la province des Gaules*, & qui le fait passer en Espagne au secours de Métellus, s'est trompé, & qu'enfin ce Manilius est le même que L. Manlius, proconsul d'une province d'Espagne, qu'Herculéius, questeur de Sertorius, battit avant le passage de Lollius en Espagne. Ses raisons nous paroissent concluantes, & nous nous y rendons volontiers. [*Note rectificative de dom Vaissete, sur les factions de Marius & de Sylla & sur quelques gouverneurs de la Province romaine ou Gaule Narbonnoise*, insérée au tome V, p. 665, col. 2 de l'édition originale.]

[1] *Histoire de la Gaule Narbonnoise*, p. 185.

[2] Plutarque, *in Sertorio*.

[3] Orose, l. 5, ch. 23.

[6] Plutarque, *in Sertorio*, p. 574 & seq.

LII. — *Révolte de M. Æmilius gouverneur de la Province romaine.*

Les mauvais succès de Métellus, & des gouverneurs de la Province romaine qui allèrent à son secours en Espagne, furent suivis de nouveaux troubles que fit naître dans la même Province la division qui se mit, après la mort de Sylla, entre les consuls[1] M. Æmilius Lépidus, & Q. Lutatius Catulus. Celui-là qui n'avoit pas été favorable à ce dictateur, & qui avoit été témoin de l'extrême sévérité dont il avoit usé à l'égard de ses ennemis, proposa d'abord de rappeler les proscrits & d'abroger tout ce que Sylla avoit fait pendant son gouvernement; mais Catulus rejeta fortement la proposition de son collègue & l'obligea même de prendre la fuite. Lépidus prit alors le parti de se retirer dans l'Étrurie; il passa ensuite dans la Province romaine dont il venoit d'obtenir par sort le gouvernement pour l'année suivante, & où il arriva avant la fin de son consulat.

La retraite de Lépidus causa du tumulte dans Rome, mais bien plus encore la hardiesse qu'il eut, après avoir repassé les Alpes, de se présenter aux comices à la tête d'une armée rassemblée de toutes parts, & composée d'un grand nombre de proscrits, comme s'il eût voulu forcer la République, les armes à la main, à lui faire raison. Il fit d'abord quelque mouvement; mais il fut vivement repoussé par Catulus & Pompée, qui le forcèrent de prendre la fuite une seconde fois. Ce désavantage n'abattit pas son courage : il forma d'autres desseins; & pour en faciliter l'exécution, il leva une nouvelle armée pendant l'année de son proconsulat, inspira la révolte aux peuples de la Province dont il avoit le gouvernement, & s'étant mis à la tête de ses troupes, il partit de nouveau pour Rome, résolu de forcer les comices à lui déférer l'honneur d'un second consulat. Sur le bruit de sa marche, le sénat, qui craignoit de nouveaux troubles, & qui vouloit les prévenir, le déclara ennemi de la patrie & envoya Catulus & Pompée avec ordre de le combattre partout où ils le trouveroient. Ils le rencontrèrent dans l'Étrurie, où ayant été entièrement défait, il fut obligé de se retirer avec les débris de son armée, en Sardaigne, où il mourut peu de temps après. Perpenna, son ami & son partisan qui l'avoit suivi, passa ensuite en Espagne avec le reste de ses troupes qu'il amena au secours de Sertorius.

An de Rome 677

Éd. origin. t. I, p. 77.

C'est à cette année du proconsulat de Lépidus qu'on doit rapporter la révolte de la plus grande partie de la Province dont il étoit gouverneur, & dont il gagna les peuples à son parti & à celui de Sertorius[2]. Les Volces Arécomiques, les Helviens & les Vocontiens, qui furent du nombre des rebelles, payèrent chèrement bientôt après l'imprudence qu'ils eurent d'entrer dans la défection de ce gouverneur, ou plutôt dans les divisions qui déchiroient alors la République.

[1] Pighi, t. 3, p. 279. — Freinshemius, *ad lib.* 88 *T. Livii*, n. 1, & *ad lib.* 90, n. 27 & 29.

[2] Voyez tome II, *Note* XV.

LIII. — *Pompée punit les rebelles de la Province.*

Pour remédier aux désordres que la révolte avoit causés parmi ces peuples, on nomma à Rome Manius Fontéius pour gouverner la Province romaine avec l'autorité de préteur, & on ordonna à Pompée qui devoit conduire une armée en Espagne[1] contre Sertorius, d'y pacifier les troubles à son passage & d'y réduire les rebelles. Pompée[2] étoit encore fort jeune; mais il s'étoit distingué par sa valeur dans les campagnes qu'il avoit déjà faites en qualité de questeur, en Afrique, en Italie, & dans la Gaule Cisalpine. Fontéius, plus âgé que ce dernier, avoit servi aussi avec distinction, d'abord comme questeur & ensuite avec l'autorité de lieutenant, dans les provinces de Macédoine & d'Espagne. Il étoit également redevable de ces honneurs à son propre mérite & à sa naissance, qui étoit des plus considérables.

Pompée, à qui le sénat avoit donné le commandement d'une armée, quoiqu'il ne fût encore que questeur, employa quarante jours à la rassembler. Cela fait, il prit la route des Alpes sur la fin de l'année[3], mais les partisans de Sertorius, qui s'étoient saisis de ces montagnes, lui en disputèrent l'entrée, en sorte qu'il fut contraint de s'ouvrir un passage vers les sources du Pô & du Rhône par la force de ses armes, après avoir obligé les ennemis de se retirer & de se

An de Rome
678

réfugier en Espagne[4]. Le premier soin de Pompée, après son arrivée dans la Gaule Transalpine, fut de soumettre les rebelles conjointement avec Fontéius qui en étoit gouverneur, & de s'emparer des villes qui tenoient le parti de Sertorius. Enfin, après avoir vaincu les rebelles qui pouvoient retarder sa marche ou s'y opposer, n'ayant plus d'ennemis à combattre dans la Province, il punit les peuples du pays qui avoient pris part à la révolte & qui s'étoient déclarés pour Sertorius. Il priva par un décret public les Volces Arécomiques[5] & les Helviens d'une partie de leurs terres, qu'il adjugea aux Marseillois, en récompense de leur constante fidélité & de leur attachement inviolable aux intérêts de la République : les peuples de Marseille, sensibles à ce bienfait, en conservèrent une vive reconnoissance envers Pompée, comme nous le verrons dans la suite.

Ce général, après avoir donné cet exemple de sévérité contre quelques peuples de la Province, en partit bientôt après pour l'Espagne, où il arriva enfin, malgré les difficultés qu'il rencontra & la résistance des troupes de Sertorius, qu'il défit entièrement au passage des Pyrénées. A son départ de la Province pour cette expédition[6], il laissa à Fontéius le soin d'en apaiser entièrement

[1] Pighi, t. 3, p. 287.

[2] T. Live, *Epitome* 89, 90, 91. — Cicéron, *pro Fonteio.*

[3] Salluste, *Hist. Fragm.* — Cicéron, *pro Lege Manilia,* & *pro Fonteio.* — Freinshemius, *ad lib.* 91 *T. Livii,* n. 1 & seq.

[4] Freinshemius, *ad lib.* 91 *T. Livii,* n. 1 & seq. — Cicéron, *pro Lege Manilia,* & *pro Fonteio.* — Salluste, *Hist. Fragm. Epistola Cn. Pompeii ad senatum.*

[5] César, *de Bello civili,* l. 1.

[6] Voyez tome II, *Note* XV.

les troubles & de faire exécuter le décret qu'il avoit donné pour la confiscation d'une partie des terres des rebelles[1].

LIV. — *Conduite de Fontéius dans la Province romaine.*

Fontéius, fidèle aux ordres de Pompée, n'oublia[2] rien pour gagner les esprits & pour porter les peuples à la soumission; mais enfin, ne pouvant les réduire par la douceur, il fut obligé d'employer la force. Il en vint en effet aux mains avec quelques-uns d'entre eux, principalement avec les Vocontiens qui lui donnèrent bien de l'exercice. Ce furent sans doute les rebelles de la Province qui firent alors le siége de Narbonne; nous savons du moins que ceux qui l'entreprirent n'omirent rien pour se rendre maîtres de cette capitale & de ce boulevard de toutes les Gaules pour les Romains. Il y a lieu de croire que les assiégeans furent soutenus dans cette entreprise par un détachement des troupes de Sertorius, sous les ordres de Perpenna, qui s'empara dans[3] ce temps-là de Cale, ville des Gaules dont nous ignorons la véritable situation. Fontéius marcha au secours de Narbonne dont il fit lever le siége, après avoir (Éd. origin. t. I, p. 78.) battu ceux qui l'avoient entrepris; il empêcha encore celui de Marseille, que ces mêmes troupes avoient résolu de tenter; ainsi il eut la satisfaction d'avoir pacifié la Province, mais ce ne fut qu'en apparence. Après cette expédition, ce proconsul fit exécuter à la rigueur le décret de Pompée pour la confiscation des terres des peuples rebelles, dont il disposa suivant les ordres qu'il avoit reçus. C'est au temps de l'exécution de ce décret qu'on pourroit peut-être rapporter l'origine de quelques colonies romaines de la Province[4], telles que

[1] Voyez tome II, *Note* XV, nos 2 & 3.

[2] Cicéron, *pro Fonteio*.

[3] *Fragmenta Sallustii, apud Servium*, in lib. VII *Æneidos*.

[4] On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de la prétendue *médaille* antique sur laquelle reposaient, en partie, les prétentions de la ville de Toulouse au titre de colonie romaine[1]. A défaut de cette monnaie, inventée au seizième siècle, comme beaucoup d'autres, par le faussaire Hubert Goltzius[2], restait, il est vrai, le texte célèbre aussi du géographe Ptolémée, qui cite *Tolosa* parmi les villes fondées ou habitées par les Volkes, en ajoutant à son nom l'épithète de κολωνία[3]. Mais ce témoignage, tout important qu'il paraisse, est infirmé à son tour par celui de Pline le Naturaliste, qui puise ses renseignements à des sources officielles, comme nous l'avons remarqué déjà, & qui classe, lui, la *Tolosa* des Tectosages parmi les villes latines de la Province dont il nous a conservé la liste. Elle y figure à côté de *Nemausus*, la métropole des Volkes Arécomiques, dont elle aurait ainsi suivi la destinée & partagé le sort politique[4].

En supposant, comme les Bénédictins l'ont admis un peu gratuitement, qu'elle ait été fondée dans les derniers temps de la République, elle n'aurait pu l'être que par Jules César; car rien n'indique que Pompée, tout occupé de répressions & de guerre pendant son séjour en Gaule, ait eu le loisir d'y fonder & d'y organiser des colonies[5].

[1] Voir, au chapitre XVI de ce livre, ce que pensaient à ce sujet les Bénédictins eux-mêmes : « ...ils y établirent dans la suite une colonie romaine qui devint riche & puissante... » Et plus loin : « Les médailles qui nous restent de cette ancienne colonie prouvent qu'il y avoit une monnoie. »

[2] *Thesaurus rei antiquariae uberrimus*; Anvers, 1570, in-fo, p. 241. — Les mensonges de Goltzius ont été signalés & dévoilés par Eckhel, le fondateur de la critique numismatique, dans un des chapitres les plus concluants de sa *Doctrina numorum veterum*.

[3] .....Οὐόλκαι οἱ Τεκτόσαγες ὧν πόλεις : Ἰλλίβερις, Ῥουσκινών, Τολῶσα κολωνία. (PTOL. c. 9, 10; édit. L. Renier.)

[4] *Oppida latina .....Lutevani qui & Foroneronienses, Nemausum Arecomicorum, Piscenae, Ruteni Sanagenses, Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini.....* (PLIN. III, 4[5].)

[5] En 707 ou 708 de Rome (46 ou 45 ans avant J. C.). — Les Bénédictins s'appuient ici sur le texte célèbre de Suétone (voir plus haut), relatif à Tibérius Claudius Néro, le père de Drusus & de Tibère : *Ad deducendas in Galliam colonias in queis Narbo & Arelate erant, missus est.* (SUÉTON.

celles de Toulouse, de Béziers & de *Ruscino*, dont on ignore le temps de la fondation ; car il paroît assez vraisemblable que la République ayant privé (*mulctati*) alors de leurs terres plusieurs peuples rebelles du pays,

Elle aurait alors fait partie des colonies militaires, établies en Gaule par Tibérius Claudius Néro, un ou deux ans avant la mort du dictateur, comme nous l'apprend Suétone dans un texte souvent cité où ne figure point le nom de *Tolosa*, pas plus qu'il ne figure dans le texte également célèbre où Pline énumère toutes les colonies civiles & militaires de la Province, en ajoutant au nom de celles-ci le numéro d'ordre de la légion dont elles étaient l'ouvrage[6]. Quant aux inscriptions locales, dont le témoignage confirme le plus souvent celui des géographes, elles sont, comme on le sait, assez rares à *Tolosa*, & rien dans ces inscriptions n'indique que ses habitants se soient jamais attribué un de ces numéros d'ordre (*secundani, septimani, decumani*), devenus un titre d'honneur à Narbonne comme à Béziers & à Orange. Pline, qui classe *Tolosa* parmi les villes latines de nos provinces, les désigne au contraire sous leur nom national (*Tolosani Tectosagum*), comme il désigne plus loin les *Nemausenses* & leur ville de *Nemausus* (il l'appelle, lui, *Nemausum*) sous celui des Arécomikes, dont elle était restée la métropole, *Nemausum Arecomikorum*. (Voir, plus haut, nos études sur les Volkes.) Il y a donc toute raison de croire, en s'autorisant de ces témoignages, que le titre de colonie n'était, à Toulouse comme à Nimes, où il paraît dès le temps d'Auguste, qu'un titre purement honorifique, que briguaient & que prenaient les grandes villes provinciales pour ne point rester inférieures en apparence aux colonies proprement dites qui figuraient avant elles dans les rôles officiels de la Province (*formula provinciae*)[7].

Les seuls priviléges que les *Tolosani* paraissent avoir possédés antérieurement à l'organisation d'Auguste, seraient ceux des villes alliées (*foederati, civitas foederata*) qu'ils avaient reçus à la suite de la conquête, pour les récompenser probablement de la facilité avec laquelle ils avaient abandonné les Arvernes leurs anciens maîtres, trahis eux-mêmes par la fortune[8]. En perdant ce titre d'assez bonne heure, à ce qu'il paraît[9], leur ville était retombée au rang de simple cité provinciale & de cité mécontente, comme elle l'était au temps des guerres civiles, lors du séjour de Pompée & de la propréture de Fontéius dans les Gaules. Il suffit, pour en être convaincu, de lire avec un peu d'attention les fragments du plaidoyer *Pro Fonteio*, où les Volkes tiennent la première place avec les Allobroges parmi les nations de la Province, & où leur ville de *Tolosa* se trouve désignée par son nom sans allusion, même indirecte, au rang qu'elle y occupait hiérarchiquement[10]. Ce ne serait donc que sous le gouvernement libéral & bienveillant de Jules César ou d'Auguste[11] que les deux métropoles auraient obtenu les priviléges du droit latin (*jus latinum*), auquel *Tolosa* aurait ajouté depuis, à l'exemple de *Nemausus*, le titre honorifique de colonie.

[E. B.]

Tib. c. 4.) Ils classent sans façon *Tolosa* parmi les colonies dont l'historien aurait supprimé le nom.

[6] Voici, d'après Pline, la liste de ces colonies civiles & militaires ; il les énumère, suivant l'ordre adopté par lui dans sa description de la Gaule, en allant du Sud au Nord & du littoral à l'intérieur des terres : *Narbo Martius, Decumanorum colonia, Forum Iulii, Octavanorum colonia, quae Pacensis appellatur & Classica... in Mediterraneo coloniae Arelate Sextanorum, Beterrae Septumanorum, Arausio Secundanorum, in agro Cavarum Valencia* (fondation inconnue), *Vienna Allobrogum* (*item* ; PLIN. III, 4[5]). — Celle de *Ruscino*, dont il existe des monnaies bien authentiques cette fois (elles portent d'un côté : IMP · CAESAR · AVGVSTVS ; de l'autre : COL · RVSC · LEG · VI. Br. très-rare), est citée par Pline parmi les villes latines de la Province (*Ruscino Latinorum*), comme celle de *Cabelio*, qui prenait aussi, au temps de Lépide, le titre de colonie. (PLIN. *l.l.*)

[7] Voir, sur cette question depuis longtemps controversée, les savants travaux de MM. Labroquère (*Mém. de l'anc. acad. des sc. de Toul.*, t. 4, p. 152), Bénech, (*Toulouse, cité latine, nouveau mémoire*, 4e série, t. 3, p. 178 & suiv.), & Humbert, dont le mémoire est resté malheureusement inachevé (7e série, t. 1, pages 1 à 45).

[8] Ce fait, intéressant à plus d'un titre, ne nous est connu que par un témoignage de date relativement récente, celui de l'historien Dion Cassius, qui écrivait comme on le sait sous Alexandre Sévère, mais qui emprunte ses renseignements à des écrivains de date plus ancienne, ordinairement bien informés : Τόλοσσαν πρότερον μὲν ἔνσπονδον οὖσαν τοῖς Ῥωμαίοις, στασιάσουσαν δὲ πρὸς τὰς τῶν Κίμβρων ἐλπίδας ὡς καὶ τοὺς φρουροὺς δοθῆναι... (DIO CASS. *Fragment.* 90 ; edid. Beck.)

[9] A l'époque des troubles provoqués dans la Province par les Cimbres, dont l'apparition y avait excité de vives espérances, comme le dit l'historien Dion. (Voir *suprà*.)

[10] Tandis qu'il désigne Narbonne sous le titre de *Narbo Marcius colonia nostrorum civium coloni Narbonenses... coloni populi Romani* (*pass.*), Marseille & ses habitants sous celui de *fidelissimi sociorum... amicissimi atque antiquissimi socii*.

[11] Ce ne serait pas lui dans tous les cas qui aurait fondé celle de *Nemausus*, puisque l'on sait de source certaine que la ville, dépouillée de son autonomie, avait été attribuée par lui, avec son territoire, aux Massaliotes dont il fallait récompenser les services & la fidélité. A quelle époque d'ailleurs le voit-on embarrassé de ces légions & forcé de les établir pour les licencier, comme César allait le faire, après avoir mis fin aux guerres civiles & étrangères ? Ce ne serait certainement point à l'époque où il écrivait au sénat de la Gaule ou de l'Espagne, cette lettre désespérée dont Salluste nous a conservé le texte (le voir à la fin du Salluste de M. BURNOUF). — M. Herzog a prouvé par de très-bonnes raisons que *Nemausus* n'avait obtenu le *jus latinum* & le titre de colonie latine qu'après la prise & la chute de *Massalia*, dépouillée par César de toutes ses possessions de terre ferme : *Quod initium fieri non potuit, nisi de agro Massiliensium erat decretum quia in hunc agrum coloniae illae deducebantur.* (HERZOG, *Gal. Narb.* p. 80.)

elle voulut établir des colonies au milieu d'eux[1], tant pour les contenir dans le devoir, que pour récompenser en même temps les vétérans légionnaires. On sait que ces sortes de colonies militaires commencèrent du temps de Sylla[2].

LV. — *Fontéius s'attire la haine des peuples par ses vexations.*

La rigueur dont usa Fontéius envers les peuples de la Province dans l'exécution du décret de Pompée, & bien plus encore les impôts inusités dont il les chargea, les indisposèrent extrêmement contre lui. Il imita en cela la conduite des autres gouverneurs des provinces romaines, qui, depuis que Sylla[3] se fut emparé de toute l'autorité, accablèrent d'un grand nombre de nouveaux impôts non-seulement les peuples qui leur étoient soumis, mais les alliés mêmes de la République; & sans aucune considération pour les villes qui avoient le mieux mérité d'être maintenues dans leurs anciennes immunités, les assujettirent à des tributs excessifs & leur ôtèrent les terres qui leur appartenoient en propre, contre les droits qu'elles s'étoient réservés par les traités qu'elles avoient faits avec la République en se soumettant à son autorité.

Fontéius, non content de marcher sur les traces de ces gouverneurs impitoyables[4], eut encore la dureté d'ordonner dans la Province, malgré la stérilité des deux années de son gouvernement, des traites considérables de blé, ce qui fit monter les denrées à un prix extraordinaire. Il ordonna outre cela une levée de troupes, surtout de cavalerie qu'il envoya en Espagne, au secours de Métellus & de Pompée, ou dans les autres provinces de la République; & cela aux dépens des peuples qu'il rançonna pour fournir à la subsistance de ces troupes. Il livra d'un autre côté la Province à toute l'avidité des publicains ou financiers.

A ces vexations il en ajouta encore une nouvelle par l'obligation qu'il imposa aux propriétaires des terres voisines des chemins publics, par où passoient fré-

[1] Voyez, au tome II de cette édition, la *Note additionnelle* de dom Vaissete, placée à la suite de la *Note* XV. — Cicéron, *pro Fonteio*.

[2] Comme on l'a vu précédemment, la colonie militaire de Béziers a dû être établie par César. Quant à celle de *Ruscino*, elle est un peu plus récente. Nous avons déjà dit que cette ville était redevable de sa fondation aux Phéniciens; c'était un de leurs comptoirs situé au pied des Pyrénées; il dut fleurir du onzième au neuvième siècle avant notre ère. (MOVERS, *die Phoenizier*, t. 2, p. 644 & 554 & suiv.) Cette ville est citée par Tite-Live à l'occasion de l'entrée d'Annibal dans les Gaules. Strabon & Ptolémée la nomment *Ruscinon*. On lit dans Pomponius Méla *Colonia Ruscino*; dans Pline, *Ruscino Latinorum*; sur les médailles, IMP. CAESAR AVGVSTVS; & au revers, COL. RVS. LEG. VI. Ces médailles de *Ruscino* sont, avec celles de *Cabelio*, les seules monnaies coloniales de la Gaule sur lesquelles Octave porte le nom d'Auguste. Il faut en conclure que la colonie de *Ruscino* fut fondée par cet empereur après l'année 727, & probablement pendant l'un des voyages qu'il fit dans la Gaule & en Espagne; nous savons positivement, par son testament, & par Dion Cassius (l. 54, c. 23), qu'en 739 de Rome, 14 ans avant Jésus-Christ, il conduisit plusieurs colonies dans ces deux pays. Quant à la sixième légion, qui a longtemps séjourné en Espagne, on sait qu'elle avait aussi formé plusieurs établissements dans les Gaules, notamment à Arles. — Voir M. de la Saussaye, *Numismatique de la Narbonnaise*. [E. M.]

[3] Freinshemius, *ad lib.* 89 *T. Livii*, n. 35.

[4] Cicéron, *pro Fonteio*. — Salluste, *Hist.* l. 3.

quemment les troupes romaines, d'en faire les réparations à leurs dépens, & surtout de celui qu'on appeloit la voie *Domitia*, qui traversoit la Province & qui conduisoit jusques en Espagne. Il donna l'inspection sur ces réparations à C. Annius Belliénus & à C. Fontéius ses lieutenans, qui, aussi avides d'argent que ce gouverneur & ne cherchant qu'à satisfaire leur avarice, n'approuvèrent ou n'allouèrent les travaux des ouvriers qu'à force d'argent, ce qui engagea les peuples dans des dépenses excessives & des dettes considérables qu'ils furent obligés de contracter à cette occasion. Enfin on accuse Fontéius d'avoir introduit dans la Province l'usage des impôts sur le vin, & principalement dans Toulouse, où l'on payoit quatre deniers par *amphore*, c'est-à-dire par pot, avec d'autres impôts sur la traite des vins (*portorium vini*) dans les ports de *Crodunum*, dans celui de *Vulchalone*, & dans le lieu de *Cobiomachum*, situé entre Narbonne & Toulouse[1].

[1] Nous reproduisons, d'après l'édition de Reinhold Klotz (Lipsiae, 1852), le passage du *Pro Cluentio* que résument ici les Bénédictins, en faisant remarquer seulement que l'*amphora vini* dont il est ici question n'avait rien de commun, ni comme forme, ni comme taille, ni comme contenu (Voir les notes du chap. XXXIII), avec la mesure française de capacité à laquelle ils l'assimilent :

...Itaque Titurium Tolosae quaternos denarios in singulas vini amphoras portorii nomine exegisse †, *Croduni Porcium & Munium ternos victoriatos M.*, *Vulchalone Servaeum binos victoriatos M. atque in his locis se crodunt Vulchalone* (je lirais volontiers sc. [*scilicet*] *Croduni*, *Vulchalone;* glose marginale introduite dans le texte par quelque copiste) *ab his portorium esse exactum, si qui Cobiamacho* (*Cobiomago?*) *qui vicus inter Tolosam & Narbonem est, deverterentur neque Tolosam ire vellent : Elesiodolus castrum senos denarios ab his, qui ad hostem portarent, exegissent.* (Cic. *pro Fonteio*, IX[V]).

Le *portorium* dont était frappée chacune de ces amphores n'était, comme son nom l'indique, qu'un droit de transit établi par le propréteur sur les vins qui remontaient de Narbonne & de *la Plage* (le Bas-Languedoc aujourd'hui) vers le Nord & le Nord-Ouest. Il était ou semblait ainsi dirigé contre les mécontents de la Province auxquels les marchands & les colporteurs (*negociantes Romani*) le faisaient payer à leur tour. A en juger par le texte mutilé que nous essayons de rétablir[1], le chiffre du péage aurait varié suivant le degré de culpabilité des populations indigènes, derrière lesquelles le préteur cherchait évidemment à s'abriter. Les bureaux de perception (*stationes vectigalis, portorii*), dont les noms seraient eux-mêmes intéressants s'ils nous étaient parvenus écrits d'une manière plus certaine, étaient établis à l'intérieur ou sur la frontière de la Province qui confinait, à l'ouest, avec l'Aquitaine proprement dite, dévouée de cœur à la cause sertorienne.

A *Tolosa*[2], où le percepteur était un certain Titurius, on payait quatre deniers par amphore; à *Crodunum* [?][3], où le préteur avait pour agent un affranchi ou un client de la *gens Porcia*, le chiffre de l'impôt tombait à trois *victoriats*[4]; à *Vulchalo* (Bouchalot), situé comme *Tolosa* sur la Garonne, mais dans la partie supérieure de son cours, à deux *victoriats* seulement. A *Elesiodolus castrum*, un *oppidum* ou un *vicus* situé sur l'un des embranchements de la route qui menait de Narbonne à Toulouse[5], au-dessus du village de *Cobiomagus* où se séparaient les deux voies (*Si qui Cobiomago... deverterentur...*), on payait jusqu'à six deniers par amphore, si les populations auxquelles le vin était destiné étaient soulevées ou seulement en armes (*senos denarios ab his qui ad hostem portarent.*)

Les Bénédictins, qui voient des ports dans deux de ces localités (*Vulchalo* & *Crodunum*), faussent évidemment le texte de Cicéron, comme ils faussaient plus haut (ch. LIV) un texte de Salluste, en plaçant dans la Gaule méridionale une ville maritime du Portugal, auquel elle a probablement donné le nom qu'il porte encore aujourd'hui (*Cale portus, Portus Cale*, Oporto[6].) Mais ces erreurs de

[1] La partie du discours relative à ce chef d'accusation (*crimen vinarium*) est malheureusement perdue, moins la phrase ci-dessus qui expose les griefs des provinciaux, & une autre phrase dans laquelle l'orateur commençait à les discuter.

[2] *Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini.* (Plin. III, 4[5].)

[3] M. Mommsen corrige *Segodunum*, que je repousse comme M. Herzog & par d'autres raisons encore que les siennes.

[4] Anciens deniers d'argent portant au revers l'image de la Victoire.

[5] Elle n'était elle-même qu'une ramification de la *Via Domitia*.

[6] *In Flaminia est civitas quae Cale dicitur, & in Gallia*

An de Rome 678

LVI. — *Pompée passe l'hiver dans la Province.*

C'est par toutes ces vexations que ce gouverneur se trouva en état de fournir aux frais de la guerre d'Espagne contre Sertorius, & d'envoyer à Métellus & à Pompée des secours considérables d'hommes, d'argent & de vivres, dont Pompée fait l'honneur à la Province romaine des Gaules dans une de ses lettres[1], où il assure le sénat que l'armée de Métellus n'avoit subsisté durant toute l'année que par les secours qu'elle en avoit reçus. Ce général en eut besoin lui-même, quand, après avoir levé le siége de Calahorra[2] avec Métellus, & ne pouvant plus se soutenir contre Sertorius, ils se virent obligés de se séparer & de se retirer l'un dans la Province romaine des Gaules, & l'autre dans l'Espagne Ultérieure. Ce fut sur la fin de l'année 680 de Rome que Pompée, accablé de misère, arriva en deçà des Pyrénées, après avoir exposé par une lettre qu'il écrivit au sénat la triste situation de sa personne & de ses troupes, avec celle des affaires de la République, par le défaut de secours suffisans. Il faisoit voir en même temps dans cette lettre la nécessité pressante d'en envoyer, & l'impossibilité d'en tirer de nouveaux de la Province romaine des Gaules, déjà épuisée par ceux qu'elle avoit donnés, & par la disette où les stérilités précédentes l'avoient réduite[3].

Éd. origin. t. I, p. 79.

An de Rome 680

Quoique Fontéius ne commandât plus en chef dans la Province à l'arrivée de Pompée, il ne laissa pourtant pas[4], en qualité sans doute de lieutenant du proconsul C. Aurélius Cotta, son successeur dans ce gouvernement, de lui faire rendre tous les honneurs dus à sa naissance & à ses services; il tâcha surtout, par le bon accueil qu'il lui fit, de lui faire oublier toutes ses disgrâces passées. Pompée passa l'hiver dans la Province, où Fontéius fut encore plus en état au commencement de l'année suivante de lui faire rendre les honneurs qu'il méritoit, car il en fut nommé gouverneur, pour la troisième fois, au mois de janvier de l'année suivante 681 de Rome. Le consul L. Licinius Lucullus avoit eu par sort ce gouvernement pour l'année d'après son consulat; mais la guerre de Mithridate ayant fait changer[5] la disposition des provinces, il obtint celle de Cilicie, & Fontéius fut mis à sa place dans la Province romaine des Gaules.

An de Rome 681

détail, faciles à rectifier, aujourd'hui surtout, n'enlèvent que peu de chose à leur appréciation de la propréture de Fontéius (ch. LIII à LVIII) & au judicieux parti qu'ils ont su tirer de l'*Oratio pro Fonteio,* quoique l'on ne connût point de leur temps les fragments des trois premiers chapitres découverts par Niebuhr dans un manuscrit du Vatican[7]. [E. B.]

hoc nomine quam Sallustius a Perpenna captam commemorat. (*Sallustii fragmenta* dans l'excellente édition de M. Burnouf, pages 441-445, collection des classiques latins de Lemaire.) Le président de Brosses avait déjà remarqué (t. 3, p. 79) que ce nom de *Gallia* ne peut s'appliquer ici qu'à la *Gallaecia* ou à quelqu'une des provinces gauloises (*Galli, Gallia*), située sur les côtes occidentales de l'Espagne.

[1] Salluste, *Hist.* l. 3. *Fragment.*

[2] Cicéron, *pro Fonteio.* — T. Live, *Epitome* 93; & Freinshemius, *in hunc librum,* n. 29 & seq. — Pighi, t. 3, p. 303 & seq.

[3] Voyez tome II, *Note* XVI, n. 1.

[4] Cicéron, *pro Fonteio.*

[5] Freinshemius, *ad Epitom. T. Livii* 93. — Pighi, t. 3, p. 303 & seq.

[7] Ces fragments figurent, avec ceux récemment découverts par M. Frantz Oehler de Francfort, dans l'édition de M. Reinhold Klotz.

LVII. — *Fin de la guerre de Sertorius. — Trophées de Pompée.*

Pompée, après avoir hiverné dans cette dernière Province, rassembla ses troupes & se mit en marche pour rentrer en Espagne dans le dessein de continuer la guerre contre Sertorius. La République lui ayant fourni à propos les secours qu'il lui avoit demandés, il eut le bonheur de terminer enfin, en deux campagnes, cette guerre qui duroit depuis environ dix ans, & qui finit la huitième année après que les Lusitaniens eurent élu ce dernier pour leur général[1]. Ainsi la paix fut rétablie en Espagne & la tranquillité dans la Province romaine. Pompée étant ensuite rappelé à Rome, voulut à son passage par les Pyrénées laisser un monument public de ses victoires. Il fit[2] ériger pour cela un trophée, qui porte encore aujourd'hui son nom, sur le sommet d'une de ces montagnes qui sépare la Gaule de l'Espagne, au col de Perthus, & située entre le Roussillon & la Catalogne. L'inscription qu'il y fit graver portoit que depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité de l'Espagne Ultérieure, il avoit réduit sous son obéissance & celle de la République huit cent soixante-seize villes : preuve incontestable qu'une partie de la Province romaine ou Gaule Narbonnoise fut du nombre de ses conquêtes & qu'il soumit les peuples de cette province qui avoient pris les armes en faveur de Sertorius[3]. On admira dans cette occasion la grandeur d'âme & la modération de Pompée de n'avoir pas souffert que dans cette inscription on fît mention de ce général, dont le nom & la valeur relevoient beaucoup l'éclat de sa victoire; mais on lui reprocha la vanité[4] d'avoir fait placer sa statue sur ce trophée[5].

Ans de Rome 682-683

LVIII. — *Fontéius est accusé à Rome. — Cicéron prend sa défense.*

La Province romaine, mécontente du gouvernement de Fontéius[6] & indignée des vexations qu'il avoit exercées pendant les trois années de son administration, résolut d'en tirer raison & d'en porter ses plaintes au sénat. Les peuples étoient principalement sensibles à la perte de leurs anciens priviléges, & des terres qui leur avoient été confisquées. Deux des principaux d'entre eux, savoir les Volces & les Allobroges, sous les noms desquels Cicéron paroît comprendre tous les autres de cette province, envoyèrent des députés à Rome pour exposer leurs griefs au sénat contre cet ancien gouverneur. Induciomare, qui étoit le principal magistrat de la république des Allobroges, fut le chef

An de Rome 684

[1] Voyez tome II, *Note* XVI.

[2] *Marca Hispanica*, p. 49 & seq.

[3] Voyez, au tome II, la *Note* XV, & la *Note additionnelle* placée à la suite par D. Vaissete. — C'est à son retour d'Espagne, 72 ans av. J.-C. que Pompée, après avoir mis la dernière main à la pacification de la Province, réunit dans une même cité les *Convenae* & les restes des anciennes bandes qui avaient embrassé le parti de Sertorius, que saint Jérôme appelle *les bandits & les coureurs des Pyrénées*. Cette ville, nommée *Lugdunum Convenarum*, reçut alors une garnison militaire. [E. M.]

[4] Pline, l. 3, c. 4; l. 7, c. 27.

[5] Voyez tome II, *Note* CX.

[6] Cicéron, *pro Fonteio*.

de leur députation; ce qui marque que ces peuples s'étoient maintenus jusqu'alors dans une espèce de liberté : il paroît même qu'ils en étoient fort jaloux. Cicéron, qui prit la défense de Fontéius, convient que c'étoit le violement de leurs immunités qui faisoit recourir ces peuples à la justice du sénat; mais il prétend que l'accusation qu'ils avoient intentée contre ce gouverneur d'être l'auteur de cette infraction, n'étoit qu'un prétexte qu'ils avoient cherché pour le perdre.

Ces députés furent assez bien reçus à Rome : ils y trouvèrent un accès d'autant plus facile auprès de quelques-uns des principaux de la République, & entre autres de M. Plétorius & de M. Fabius, que ceux-ci, jaloux & ennemis secrets de Fontéius, souhaitoient trouver une occasion de le supplanter & de lui couper chemin aux premières dignités de la République où ses services lui donnoient droit d'aspirer. Ces deux Romains, de concert avec les députés de la Province, présentèrent au sénat les chefs d'accusation contre cet ancien magistrat. Les principaux crimes dont on l'accusoit étoient de concussion & de péculat durant les trois années de son gouvernement, & surtout d'avoir opprimé la Province romaine par les dettes qu'il l'avoit obligée de contracter pour satisfaire son avarice; d'avoir dispensé, pour de l'argent, les particuliers des contributions communes pour la réparation des chemins publics, & de n'avoir donné qu'à prix d'argent son approbation aux travaux de ceux qui en étoient chargés; d'avoir mis sur les peuples quantité d'impôts onéreux & jusqu'alors inouïs & de les avoir livrés aux vexations des partisans ou financiers. On l'accusoit encore d'avoir entrepris mal à propos la guerre contre les Vocontiens, peuples de Provence; de s'être mal comporté dans la disposition des quartiers d'hiver, & de quelques autres griefs que nous ignorons.

Éd. origin. t. I, p. 80.

Fontéius, touché du nombre & de la gravité de ces accusations, eut recours à Cicéron, le plus célèbre orateur de son temps, qui voulut bien se charger du soin de prendre sa défense & de plaider sa cause devant le sénat. Cet orateur parla deux fois en sa faveur, avec toute la force & la vivacité de son éloquence. Nous n'avons plus son premier plaidoyer, & ce n'est que par un fragment considérable du second, qui nous reste, que nous apprenons presque tout ce que nous venons de rapporter de Fontéius. Il paroît par ce dernier plaidoyer, que la plupart des Romains qui demeuroient alors dans la Province romaine portèrent témoignage en faveur de cet ancien gouverneur du pays, & qu'outre les habitans de la colonie de Narbonne, qui se déclarèrent pour lui, les négocians & les publicains romains, qui s'étoient établis dans la Province, prirent aussi sa défense. Nous apprenons[1] encore, tant par ce plaidoyer que par une autre oraison de Cicéron, qu'il y avoit alors plusieurs autres Romains qui avoient fixé leur demeure dans le même pays, & en particulier des bergers & des laboureurs, pour prendre soin de la culture des terres qui appartenoient à la République, & dont elle tiroit la dîme. C'étoit sans doute les terres dont

[1] Cicéron, *pro Fonteio;* & *pro Muraena.*

les anciens habitans avoient été dépouillés dans le temps de la conquête de la Province, ou peut-être seulement depuis les derniers troubles dont on a déjà parlé. Nous ignorons si tous ces Romains se déclarèrent en faveur de Fontéius; mais il est certain que la ville de Marseille, que Cicéron semble mettre au nombre des villes de la Province romaine, prit aussi son parti, & qu'à l'exemple de Narbonne, elle envoya des députés à Rome pour rendre au sénat un témoignage avantageux de la conduite de ce gouverneur durant tout le temps de son administration. Au reste, quoique nous ignorions le succès & les suites de toute cette affaire, nous avons lieu cependant de croire que les plaintes des peuples de la Province furent favorablement écoutées, puisque, dans la suite, nous les voyons jouir de leur ancienne liberté & vivre suivant l'usage du droit[1] latin. Il est vraisemblable que les accusateurs de Fontéius, malgré la barbarie de leur langue que Cicéron leur reproche, & les efforts de cet orateur pour détruire leurs accusations, ne laissèrent pas de faire comprendre au sénat les suites fâcheuses que pourroit avoir dans la Province l'impunité de ce gouverneur, capable, à ce qu'ils disoient, d'y exciter une révolte générale.

LIX. — *Pison & Muréna successivement gouverneurs de la Province.*

Il paroît cependant que les Allobroges eurent lieu d'être aussi mécontens des successeurs de Fontéius, qu'ils l'avoient été de Fontéius même, par la nouvelle députation que ces peuples firent au sénat, pour l'informer des sujets de plainte qu'ils avoient contre C. Calpurnius[2] Pison, à qui la République avoit donné le gouvernement de la Province l'année d'après son consulat. Ce gouverneur, qui le fut deux années de suite, étant retourné à Rome, y fut
Ans de Rome 688 689-690 accusé de concussion par les Allobroges & d'avoir vexé les peuples. Pison eut recours à Cicéron, qui avoit si bien défendu Fontéius dans une accusation semblable. Ce orateur se chargea volontiers de sa cause & la plaida durant l'année de son consulat avec tant de force, que ce magistrat fut renvoyé absous[3].

Éd. origin. t. I, p. 81. Ce fut sans doute pour prévenir de semblables plaintes que le sénat envoya

[1] Pline, l. 3, n. 5.

[2] Cicéron, *pro Flacco*. — Pighi, t. 3, p. 322.

[3] Nous avons dit que C. Calpurnius Piso, après avoir exercé pendant deux ans la charge de gouverneur dans la Province, étant retourné à Rome, y fut accusé de concussion par les Allobroges, & que Cicéron ayant pris sa défense, il fut absous, fondés sur ce témoignage de Pighius : *Repetundarum reus factus ex provincia Gallia C. Calpurnius Piso, consularis, accusantibus Allobrogum legatis; sed absolutus est, Cicerone consule defendente, quemadmodum testatur in oratione pro L. Flacco, &c.* M. de Mandajors[1] nie que les Allobroges aient accusé Pison de péculat; & il faut convenir qu'il n'en est rien dit dans l'*Oraison* de Cicéron *pour Flaccus*. Mais comme on sait, d'ailleurs, que les Allobroges[2] envoyèrent alors des députés à Rome pour se plaindre de l'avarice des magistrats qui les avoient gouvernés, cette députation aura fait croire à Pighius que Pison étoit du nombre de ces magistrats. (*Note additionnelle* ajoutée par dom Vaissete au tome 5, p. 666, col. 2.) — C'est pendant les années 66 & 65 av. J.-C. que L. Calpurnius Pison fut gouverneur de la Province.

[1] *Histoire critique de la Gaule Narbonnoise*, p. 169.

[2] Appien, *de Bello civili*, l. 2.

Ans de Rome 688-689-690

à la place de Calpurnius Pison le préteur L. Licinius Muréna[1], lequel par sa modération & son équité ramena bientôt les esprits aigris des peuples de la Province, s'attira leur affection & leur estime, & les gouverna durant deux ans à leur gré & à celui de la République[2]; en sorte qu'il n'eut pas besoin de se faire suivre par les troupes que le sénat lui avoit permis de lever avant son départ d'Italie pour soutenir son autorité dans le pays. Il gagna tellement tous les peuples par sa politesse, ses bonnes manières, & par les voies de douceur, qu'il facilita par là aux publicains non-seulement la levée des impôts dont l'établissement avoit rendu ses prédécesseurs si odieux, mais aussi de tous les arrérages qu'on regardoit déjà à Rome comme perdus : sa conduite, en un mot, fut généralement applaudie. On se plaignit cependant de celle de P. Clodius, son questeur, qui fut en exécration à toute la Province par ses violences, ses injustices & son avarice insatiable.

An de Rome 691

Muréna, après avoir gouverné la Province pendant deux ans avec l'autorité de préteur, au gré de tous les peuples, crut être en droit d'aspirer aux premières charges de la République. Dans cette vue, après avoir confié à C. Muréna, son frère & son lieutenant, le soin de la Province, il partit avant la fin de la deuxième année de son gouvernement, pour se rendre aux comices de Rome & y briguer le consulat. On eut égard à sa demande, & il fut désigné consul pour l'année suivante; mais ses compétiteurs, voulant lui ravir cet honneur, l'accusèrent de l'avoir obtenu à prix d'argent. Cicéron, avocat ordinaire des gouverneurs de la Province romaine des Gaules, & alors consul, fit son apologie & ferma si bien la bouche à ses ennemis, que Muréna fut renvoyé absous & confirmé dans le consulat pour l'année suivante.

LX. — *Efforts de Catilina pour engager les Allobroges dans sa conjuration & inspirer la révolte à la Province.*

Catilina, qui étoit un de ses principaux compétiteurs, comme il l'avoit été de Cicéron, protecteur de Muréna, confus du mauvais succès de cette accusation, & voulant se rendre maître de la République dans le dessein de l'opprimer, avoit déjà formé une conjuration[3] contre les principaux & les meilleurs citoyens de Rome. Pour la faire réussir, il employa ses grandes qualités & ses défauts encore plus grands, dont l'orateur romain nous a laissé une si vive peinture. Il s'associa avec tous les plus mauvais citoyens de Rome; mais Cicéron, qui par sa vigilance découvrit sa conjuration, l'obligea bientôt après de sortir de cette capitale. Ce scélérat chargea à son départ ses complices du soin de faire de nouveaux partisans, tandis qu'il alla débaucher en Étrurie les

[1] Cicéron, *pro Muraena;* & *de haruspicum responsis.* — Pighi, t. 3, p. 326.

[2] L. Licinius Muréna succéda à Calpurnius Pison en 64. Il retourna à Rome avant la fin de la deuxième année de son gouvernement, laissant l'administration de la Province à son frère Caius Muréna, avec le titre de vice-légat. [E. M.]

[3] Salluste, *de Bello Catil.* p. 290 & seq. & p. 300. — Cicéron, *in Catilin.* — Florus, l. 4, c. 2.

soldats de l'armée romaine. Avant que de mettre son entreprise à exécution, il crut devoir s'assurer quelque province qui pût lui fournir du secours & lui donner une retraite assurée en cas de malheur.

La Province romaine des Gaules lui parut la plus propre & la mieux disposée à favoriser ses desseins, parce qu'elle étoit alors fort mécontente de la plupart de ses gouverneurs qui l'avoient extrêmement opprimée; il savoit d'ailleurs combien l'absolution de Calpurnius Pison avoit indisposé les Allobroges ses accusateurs, qui par là n'espéroient plus de soulagement à leurs maux. Avant sa sortie de Rome, il s'adressa aux députés de ces peuples qui étoient encore alors dans cette ville, & n'omit rien pour les porter à engager leurs compatriotes à se joindre à lui & à lui fournir un corps considérable de cavalerie dont il avoit besoin pour se soutenir; mais n'ayant pu finir sa négociation avec eux, il laissa à Lentulus, un des principaux conjurés, le soin de la terminer, & envoya lui-même des émissaires dans la Province pour la faire soulever.

Lentulus, instruit par Umbrénus, l'un des conjurés, à qui la levée des tributs de la Province dont il avoit été chargé autrefois, & ses affaires particulières, avoient donné occasion de connoître la disposition des peuples & d'avoir des liaisons dans le pays, termina enfin cette négociation avec les députés des Allobroges au gré de Catilina. Il leur persuada non-seulement d'entrer dans la conjuration, mais aussi de partir incessamment de Rome pour aller faire déclarer la Province romaine en faveur des conjurés, sous l'espérance flatteuse de recouvrer son ancienne liberté après laquelle elle soupiroit avec tant d'ardeur : ces députés ne furent pas longtemps sans s'apercevoir du danger où ils exposoient la Province & leurs propres personnes par l'engagement qu'ils venoient de prendre avec les conjurés : prévoyant, en effet, les suites funestes que pourroit avoir leur complot, s'il venoit ou à être découvert, ou à ne pas réussir, ils prirent le parti de le communiquer à Q. Fabius Sanga, protecteur de leur nation.

Éd. origin. t. I, p. 82.

Fabius, surpris d'apprendre cette conjuration, demanda du temps à ces envoyés pour délibérer sur le conseil qu'il avoit à leur donner & sur la réponse qu'il devoit leur faire, & fut aussitôt informer secrètement le consul Cicéron de tout ce qui se tramoit contre la République, & conclut avec lui qu'ils iroient ensemble trouver ces députés : ce qu'ils firent. Ils leur représentèrent d'une manière pathétique, d'un côté les suites fâcheuses & les dangers de leur traité avec les conjurés, & de l'autre les récompenses qu'ils devoient attendre de la République tant pour eux-mêmes que pour toute leur nation, s'ils vouloient faire ce qu'ils leur diroient. Les députés consentirent à tout ce que Cicéron & Fabius demandèrent d'eux; & suivant leurs instructions, furent trouver les conjurés pour les presser d'exécuter le traité qu'ils avoient conclu ensemble, leur faisant entendre qu'ils n'attendoient plus que leurs ordres pour aller dans la Province faire ratifier cet accord par leurs compatriotes, & y disposer toutes choses en faveur de Catilina.

Les conjurés, qui ne pensoient à rien moins qu'à la perfidie de ces députés,

convinrent que ceux-ci partiroient le troisième jour de décembre, & leur donnèrent Vulturéius, l'un de leurs complices, pour les accompagner & les conduire en passant à Catilina, de qui ils devoient recevoir la ratification du traité. Ces envoyés furent à peine arrivés au pont Milvius, que les préteurs Valérius Flaccus & C. Pontinius, sortant d'une embuscade où Cicéron les avoit postés avec des troupes, se jetèrent sur eux & sur Vulturéius leur conducteur, & se saisirent de leurs personnes, de l'original du traité & des lettres dont ils étoient chargés tant pour Catilina que pour le sénat & le peuple des Allobroges. Cicéron, ayant été parfaitement instruit par toutes ces pièces de toute la conjuration, des noms & des desseins des conjurés, en fit un rapport exact au sénat, lequel fit mourir les principaux coupables & prit soin de récompenser les envoyés des Allobroges du service qu'ils venoient de rendre à l'État.

Catilina, informé de la découverte de sa conjuration & de la punition de la plupart de ses complices, ne se croyant pas en sûreté en Italie, l'abandonna au plus tôt pour aller chercher un asile dans la Province romaine, sur le secours de laquelle il croyoit avoir lieu de compter. Il prit la route de Marseille, avec la plus grande partie de ses partisans qu'il avoit rassemblés; mais ayant été surpris & attaqué en chemin par le consul C. Antoine, collègue de Cicéron, il fut tué sur le champ de bataille avec trois mille hommes de ses troupes, & le reste de son armée fut entièrement dissipé.

Ce chef des conjurés avoit quelque raison de compter sur le dévouement de la Province & sur ses favorables dispositions à son égard. Ses émissaires avoient, en effet, si bien gagné les Allobroges à son parti par leurs intrigues & par l'espérance qu'ils leur avoient donnée d'une prochaine & parfaite liberté, que ces peuples, qui conservoient toujours un vif ressentiment des vexations qu'ils avoient souffertes, & un désir extrême de s'affranchir de la domination des Romains, étoient déjà sur le point de faire éclater leur révolte, si C. Muréna, qui y commandoit, ne l'eût prévenue par sa vigilance & n'eût dissipé leurs mauvais desseins[1].

LXI. — *Victoires de Pontinius & de ses lieutenans sur les Allobroges rebelles. — La Province pacifiée par les soins de ce gouverneur.*

Les fréquens mouvemens des Allobroges pour secouer le joug romain firent comprendre au sénat la nécessité d'envoyer dans la Province un gouverneur qui sût[2] se faire craindre & se faire aimer des peuples. On nomma, dans cette vue, pour la gouverner avec l'autorité de préteur, C. Pontinius[3], homme cou-

[1] Voyez tome II, *Note* XVII.

[2] Salluste, *de Bello Catil.* p. 290 & seq. & p. 300. — Cicéron, *de Provinciis consularibus*, 13. — Dion Cassius, l. 37, p. 50 & seq. — T. Live, *Epitome* 103.

[3] Pomptinus & non Pontinius, comme l'ont imprimé les Bénédictins, succéda en 62 av. J.-C. à L. Licinius Muréna dans le gouvernement de la Province. Il en exerça les fonctions pendant trois ans.

rageux & fort expérimenté, qui avoit déjà donné des marques de sa prudence & de sa sagesse durant la conjuration de Catilina. La réputation de probité & de modération de ce gouverneur prévint d'abord les peuples en sa faveur, & sa présence calma les esprits pour un temps; mais ce calme fut troublé bientôt après par la révolte des Allobroges, qui éclata enfin ouvertement. Ces peuples, dont les dispositions à se soulever avoient été plutôt assoupies qu'entièrement éteintes, animés par Catugnat, leur chef, qui avoit des liaisons secrètes avec les conjurés, se mirent en armes & désolèrent la Province par leurs courses.

Éd. origin. t. I, p. 83.

Sur l'avis de ces nouveaux mouvemens, Pontinius détacha Manlius Lentinus, l'un de ses lieutenans, avec un corps de troupes pour l'opposer aux rebelles & arrêter leurs incursions. Il le suivit lui-même de près avec le reste de son armée & se campa de manière à pouvoir lui fournir du secours dans le besoin. Lentinus, s'étant avancé dans le pays des Allobroges, alla attaquer une de leurs villes appelée *Ventia* (Οὐεντία) par Dion, qu'on [1] croit être le château de Vinai sur l'Isère, dans le diocèse de Grenoble. Au bruit des approches de ce général romain il se répandit une si grande terreur parmi les Allobroges, que Catugnat, qui s'étoit avancé avec une partie des révoltés, prit le parti de s'éloigner & de prendre la fuite; ce qui obligea les autres à demander la paix.

Lentinus ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que la demande que ces derniers faisoient de la paix étoit moins une marque de leur soumission que de leur foiblesse & de la nécessité de gagner du temps pour recevoir du secours. En effet, peu de temps après, les peuples de la campagne s'étant rassemblés vinrent en foule au château de *Ventia* dont ils s'emparèrent. Lentinus, après avoir été forcé d'abandonner ce poste, & avoir fait cependant le dégât dans tout le pays, alla camper sur les bords de l'Isère. D'un autre côté, Catugnat, averti de la retraite des troupes romaines, s'approcha de cette rivière & fit si bien par ses intrigues & ses discours, qu'ayant persuadé aux peuples voisins de joindre leurs armes aux siennes, il entreprit de la passer. Lentinus n'osa s'y opposer ouvertement, parce qu'il voyoit d'un côté que la partie n'étoit pas égale, l'armée des Allobroges étant beaucoup plus nombreuse que la sienne, & que de l'autre il craignoit qu'en abandonnant son camp les peuples du pays ne s'en emparassent, & qu'ils ne le prissent en queue, tandis qu'il combattroit de front contre les troupes qui passeroient l'Isère; il se contenta de se mettre en embuscade dans une forêt voisine, d'où il harcela ces troupes à mesure qu'elles passoient. Celles-ci lui dressèrent des embûches à leur tour &, ayant feint de prendre la fuite, l'attirèrent insensiblement du côté de Catugnat, qui fondit alors brusquement sur lui & l'auroit entièrement défait, si un orage qui s'éleva tout à coup n'eût fait cesser le combat & n'eût enfin dérobé les Romains à ses poursuites.

Catugnat, après avoir passé l'Isère, s'étendit à son gré dans le pays des Allobroges; il s'éloigna cependant du camp de Lentinus, ce qui donna lieu

[1] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p 529.

An de Rome 694

à ce dernier de s'avancer dans le pays & de désoler la campagne; il assiégea même la ville de *Ventia,* qu'il emporta de force. Pontinius, qui en fut averti, se voyant maître de ce poste important, se mit en état de terminer au plus tôt cette guerre & les troubles qu'elle causoit dans la Province. Dans cette vue, il fit passer le Rhône à L. Marius & à Sergius Galba, ses lieutenans, avec ordre de se rendre dans le pays des Allobroges & de joindre Lentinus. Ces deux généraux, à leur arrivée dans ce pays, commencèrent d'abord par faire le dégât & assiégèrent ensuite le château de *Solonium,* situé sur les bords de l'Isère, qu'ils emportèrent, malgré les efforts des Gaulois qui s'étoient assemblés en grand nombre pour s'y opposer, & qui furent entièrement défaits. Ils tentèrent ensuite de s'emparer de la ville qui portoit le même nom, & comme elle n'étoit bâtie que de bois, ainsi que les autres villes des Gaules, ils y mirent le feu pour s'en rendre plus aisément les maîtres; mais Catugnat, qui survint dans le même temps avec un renfort considérable de troupes, fit arrêter l'incendie & empêcha les troupes romaines de s'en emparer.

Sur ces entrefaites, Pontinius étant arrivé avec toute son armée pour soutenir ses lieutenans, attaqua brusquement Catugnat dans son camp & le serra de si près, que celui-ci, se voyant hors d'état de résister, l'abandonna à la discrétion de ce général qui fit prisonniers de guerre tous les Allobroges qu'il y trouva. Par cette victoire ce gouverneur de la Province termina enfin [1], la troisième année de son gouvernement, une guerre qui pouvoit avoir des suites fâcheuses & rassura la République contre les inquiétudes qu'elle commençoit de lui causer. Pontinius pacifia ensuite aisément le reste du pays; & content d'avoir puni les rebelles, il tint une conduite très-sage & très-modérée à l'égard de tous les autres, en sorte que la douceur de son gouvernement ne contribua pas peu à maintenir la paix & le bon ordre dans le pays. Le temps de son gouvernement étant expiré, il se rendit à Rome, où pour récompense de ses victoires, il demanda les honneurs du triomphe : sa demande, quoique juste, fut cependant traversée, & ce ne fut que cinq ans après, au mois de décembre de l'an 699 de Rome, qu'il obtint enfin ce qu'il souhaitoit, malgré l'opposition de ses ennemis. Éd. origin. t. I, p. 84.

LXII. — *Efforts des Helvétiens pour pénétrer dans la Province.*

Le consul Q. Caecilius Métellus Céler fut nommé à sa place gouverneur de la Province romaine ou Gaule Transalpine, & L. Afranius, son collègue, obtint en même temps le gouvernement de la Gaule Cisalpine. La République décerna ces provinces à ces deux consuls à cause des mouvemens de quelques peuples voisins [2] & de l'appréhension où on étoit à Rome qu'il ne s'y élevât enfin une guerre ouverte. En effet, outre la révolte des Allobroges &

[1] Pighi, t. 3, p. 345 & 351. — *Marmora Capitol. apud eumdem*, p. 401 & seq.

[2] Cicéron, l. 1 *ad Atticum*, Ep. 19. — César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 35. — Salluste, *de Bello Catil.* p. 90 & seq. & p. 300. — Pline, l. 2, c. 67. — Pighi, t. 3, p. 352 & 355.

An de Rome 694

les mauvaises dispositions des peuples, les Helvétiens, voisins de ces provinces, menaçoient d'y faire une irruption, & particulièrement dans la Gaule Transalpine, & d'attaquer les Éduens, alliés des Romains, conjointement avec quelques autres peuples des Gaules. Le sénat, pour prévenir ces troubles, ordonna que le consul qui auroit le gouvernement de la Gaule Transalpine prendroit la défense des Éduens & de leurs autres alliés, s'ils étoient inquiétés par les Gaulois, & qu'on lèveroit incessamment pour cela des troupes. Pour détourner cependant les peuples des Gaules de s'unir avec les Helvétiens, il leur envoya en ambassade C. Métellus Créticus, L. Flaccus & Lentulus : ces envoyés ayant trouvé que les Gaulois étoient assez disposés à la paix & que, d'ailleurs, les victoires de Pontinius avoient remis le calme dans la Province & jeté la terreur chez tous les peuples voisins, Métellus Céler ne se rendit dans son gouvernement qu'après la fin de l'année de son consulat, & ce ne fut par conséquent qu'avec l'autorité de proconsul[1].

An de Rome 695

César, qui étoit alors consul avec Bibulus, s'empara de la principale autorité dans la République, ce qui fit qu'il obtint aisément[2] du peuple romain le gouvernement de la Gaule & de l'Illyrie, avec le commandement de trois légions pour cinq années qui ne devoient commencer qu'après celle de son consulat. Il se fit donner ensuite par le sénat une quatrième légion avec le gouvernement de la Gaule Transalpine ou Province romaine, où les nouveaux mouvemens des Helvétiens lui donnèrent occasion bientôt après de signaler sa valeur.

An de Rome 696

Ces derniers peuples, sollicités depuis trois ans par Orgétorix, un des principaux d'entre eux, résolurent[3] enfin de quitter leur pays & d'aller s'établir dans l'intérieur des Gaules. Pour s'ôter toute espérance de retour, ils mirent le feu à leurs habitations, persuadés qu'il leur seroit d'autant plus aisé de s'ouvrir un chemin par la Province romaine, qu'ils comptoient que les Allobroges, leurs voisins, mécontens des Romains, leur laisseroient la liberté du passage. Ils avoient déjà fixé le jour de leur départ au 26 de mars de l'an 696 de Rome, quand César, qui avoit déjà obtenu le gouvernement de la Province romaine, averti de leur dessein, partit incessamment de Rome & arriva en huit jours à Genève, ville frontière de la même province de ce côté-là. A son arrivée, il fit rompre le pont qui étoit sur le Rhône, & appela auprès de lui la seule légion qui étoit dans le pays, en attendant que les nouvelles troupes, dont il ordonna la levée dans la Province, fussent en état de le joindre. Les Helvétiens, surpris de la diligence de César & des préparatifs qu'il faisoit contre eux, lui envoyèrent d'abord des députés pour lui demander la liberté du passage; mais ce général, qui vouloit les amuser pour avoir le loisir d'assembler une armée, remit à leur faire réponse au 13 d'avril suivant.

Pendant ce temps-là, il fit élever depuis le lac Léman ou de Genève jusqu'au

[1] Q. Métellus Céler resta à Rome & se contenta d'envoyer dans la Province des légats pour l'administrer en son nom.

[2] Suétone, l. 1, p. 4. — Plutarque, *in Pompeio*.

[3] César, *de Bello Gallico*, l. 1. — T. Live, *Epitome* 103. — Dion, l. 38, p. 79.

An de Rome 696

mont Jura un mur de dix-neuf milles de long, qu'il fit fortifier d'un fossé & de plusieurs autres ouvrages, & où il mit de bonnes troupes pour disputer le passage aux Helvétiens, en cas qu'ils voulussent le forcer. Il leur fit dire ensuite, au jour marqué, qu'il ne pouvoit leur permettre le passage qu'ils demandoient. Sur ce refus, ces peuples tentèrent de passer le Rhône partie à gué & partie sur des bateaux qu'ils avoient rassemblés; mais ayant été vivement repoussés par les troupes romaines, ils se retirèrent & prirent leur route par le pays des Séquanois & des Éduens, dans le dessein de se rendre dans celui des Santons ou Saintongeois, où ils avoient résolu de s'établir.

Ed. origin. t. I, p. 85.

La proximité du pays des Saintongeois de celui des Toulousains fit appréhender à César que si les Helvétiens, naturellement belliqueux & qui ne cherchoient qu'à s'étendre, devenoient une fois maîtres de la Saintonge, ils ne portassent ensuite leurs armes dans la Province, dont l'entrée étoit d'autant plus aisée de ce côté-là, que le pays étoit entièrement découvert. La crainte qu'il eut que ces peuples ne s'emparassent un jour de la ville de Toulouse, lui fit prendre la résolution de s'opposer de toutes ses forces à leur marche. Pour se mettre en état de les attaquer avec succès, il alla aussitôt chercher du secours en Italie, d'où il amena cinq légions. Il passa ensuite le Rhône avec son armée, entra dans le pays des Ségusiens[1] qu'on appelle aujourd'hui le Forez, & marcha avec tant de diligence, qu'après avoir atteint les Helvétiens, vers la Saône, & les avoir battus en deux différens combats, il les obligea enfin, après des pertes considérables, de retourner dans leurs anciennes demeures.

LXIII. — *Peuples de la Province au service de César. — Valérius Procillus, prince des Helviens.*

L'armée victorieuse de César étoit composée non-seulement des cinq légions dont nous venons de parler, mais aussi de plusieurs troupes auxiliaires des Gaules & surtout d'un corps de cavalerie du même pays. Entre ces Gaulois[2], un des plus illustres étoit C. Valérius Procillus, l'un des chefs ou princes des peuples du Vivarais ou Helviens : il étoit fils de C. Valérius Caburus, prince de la même nation, à qui C. Valérius Flaccus avoit donné son nom, avec le droit de bourgeoisie romaine, en récompense de sa fidélité & de son attachement à la République. Valérius Procillus étoit un jeune homme dont les rares qualités donnoient de grandes espérances : sa sagesse, sa valeur, son zèle & son attachement à la République lui méritèrent l'estime & la confiance de César, à qui il servoit de conseil dans les affaires importantes, & d'interprète dans ses négociations avec les différens peuples des Gaules; il avoit un frère

[1] M. A. Bernard a démontré, dans un très-intéressant mémoire, que le nom de ce peuple, qui avait Feurs (*Forus*) pour capitale, était écrit *Segusiavi* dans les inscriptions, & que, par conséquent, on devait dire les Ségusiaves, & non les Ségusiens. C'est une correction à faire dans les nouvelles éditions de Jules César. (E. M.)

[2] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 19 & 49.

qui portoit le nom de Valérius Donataurus[1], dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

César, après avoir obligé les Helvétiens de reprendre le chemin de leurs anciennes demeures, tourna ses armes contre Arioviste, prince germain qui avoit envahi le pays des Séquanois, & qui donnoit de l'inquiétude aux Éduens, alliés de la République. César signala[2] les deux premières années de son gouvernement dans les Gaules par la victoire qu'il remporta sur ce prince & par l'entière réduction des peuples de la Belgique. Il employa ensuite la troisième à soumettre les Celtes, qui s'étendoient depuis la Garonne jusqu'à la Seine, & parmi lesquels on comprenoit les peuples de Querci, de Rouergue, d'Albigeois, de Gévaudan & de Velai. Pour vaincre plus aisément ces peuples & empêcher les Aquitains, dont les Romains avoient autrefois éprouvé la valeur, de se joindre à eux, il détacha P. Crassus avec douze cohortes & un gros de cavalerie, avec ordre d'aller faire diversion en Aquitaine, renfermée dans ce temps-là entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan.

An de Rome 698

Le premier soin de Crassus fut de pourvoir à la subsistance de ce détachement. Ne se voyant pas encore assez fort contre des peuples aussi formidables que les Aquitains, il demanda un renfort de troupes auxiliaires aux principales villes de la Province. Celles de Narbonne, de Toulouse & de Carcassonne signalèrent, dans cette occasion, leur zèle pour le service de la République & donnèrent à Crassus leurs plus braves citoyens (*multis viris fortibus*). Ce fut avec ce secours, qui consistoit la plupart en cavalerie, que ce lieutenant de César alla attaquer les Sotiates & les soumit enfin avec Adcantuan leur prince. On place différemment le pays où habitoient ces peuples, parce qu'il y a plusieurs lieux en Gascogne qui portent le nom de Sos, nom qui peut avoir quelque analogie avec celui de Sotiates. Selon l'opinion la plus commune, ces peuples habitoient la partie du diocèse d'Auch qui est limitrophe du Bazadois; on pourroit aussi l'entendre de ceux du Conserans, parce qu'en effet le lieu qu'on appelle Vic-de-Sos, dans le comté de Foix & sur les limites du Toulousain & du Conserans vers l'Espagne, peut ou avoir tiré son nom de ces peuples Sotiates, ou le leur avoir donné[3]. Quoi qu'il en soit, leur soumission fut suivie de celle de la plupart des autres peuples d'Aquitaine, en sorte que, par cette expédition, Crassus facilita à César la conquête de la Celtique & le mit en état de porter sans obstacle ses armes victorieuses jusqu'au delà du Rhin & dans l'île de Bretagne[4].

Éd. origin. t. I, p. 86.

An de Rome 699

A la fin de sa quatrième campagne dans les Gaules, César alla passer l'hiver

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 7.

[2] *Ibid.* l. 1, 2 & 3.

[3] C'est aux environs de Sos, sur la Gélise (arrondissement de Nérac), entre les *Elusates* & les *Vasatenses*, que la Commission de la *Topographie des Gaules* a placé les *Sotiates*. Voir la *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, dressée à l'aide des documents géographiques & topographiques du Dépôt de la Guerre, par la Commission *de la Topographie des Gaules*; 1864.

[4] Consulter, sur la conquête des Gaules par César, la traduction des *Commentaires de César*, accompagnée de Notes topographiques & militaires, & suivie d'un index topographique & géographique très-détaillé, par A. Bertrand & le général Creuly; Paris. Didier. 1865 & 1866. 2 vol. in-8.

An de Rome 699

en Italie, selon sa coutume, & obtint à Rome la prorogation de sa charge de gouverneur des Gaules pour les cinq années suivantes. Il fit lever[1] alors à ses dépens, dans la Gaule Transalpine, une légion composée de seuls Gaulois, à laquelle il donna le nom d'*Alauda*, qui en langue celtique signifie alouette. Il forma cette légion suivant la discipline militaire des Romains, car les Gaulois, qui jusqu'alors avoient toujours servi dans les armées romaines comme troupes auxiliaires, combattoient d'une manière particulière. Pour distinguer cette légion des autres & l'attacher plus fortement au service de la République, César la favorisa beaucoup dans toutes les occasions & fit donner à tous les soldats ou *alaudes* qui la composoient le droit de bourgeoisie romaine. Marc-Antoine se servit utilement dans la suite de cette légion d'où il tira un nombre de soldats pour former une décurie de juges.

An de Rome 700

César, à son retour d'Italie dans les Gaules, au commencement de la campagne suivante, employa le reste de l'année 700 de Rome à achever de soumettre l'île de Bretagne & à réduire quelques peuples de la Belgique qui s'étoient révoltés. L'année d'après, il tourna ses armes contre ceux de la Gaule & de la Germanie, qu'Ambiorix avoit fait soulever, & après avoir enfin rétabli la tranquillité par ses soins autant que par la prospérité de ses armes, il tint à Reims l'assemblée générale des Gaules, qu'il avoit coutume de convoquer tous les ans, & partit ensuite pour l'Italie.

An de Rome 701

XIV. — *Ligue des Gaulois pour attaquer la Province romaine.*

César n'eut pas plutôt passé les Alpes, que les Gaulois, informés des mouvemens qui s'étoient élevés dans Rome[2] à son occasion, & persuadés que ces troubles, qui intéressoient ce général, l'obligeroient de s'arrêter en Italie & le mettroient hors d'état de retourner dans les Gaules, se liguent ensemble pour secouer le joug des Romains. Les peuples du pays chartrain & ceux d'Auvergne lèvent les premiers l'étendard de la révolte & mettent à leur tête le fameux Vercingétorix, Auvergnat de nation. Celui-ci, dans le dessein de tenter une irruption dans la Province romaine, fait lever aussitôt des troupes de toutes parts & envoie Luctérius, natif du Querci, homme hardi & entreprenant, dans le Rouergue, l'Agenois & le Gévaudan, pour engager les peuples de ces pays dans leur ligue & les porter à faire les premiers actes d'hostilité contre la Province.

An de Rome 702

Au bruit de ces mouvemens, César partit incessamment, repassa les Alpes & arriva dans la Province; mais il ne fut pas peu embarrassé de rejoindre les légions qu'il avoit laissées en quartier d'hiver du côté de Trèves, de Langres & de Sens; car il étoit également dangereux pour lui de les faire venir dans la Province, à cause qu'elles risquoient d'être attaquées sur leur route, & de se

[1] Suétone, *in Caes.* p. 4 & 5.

[2] César, *de Bello Gallico*, l. 7. — Dion Cassius, l. 40, p. 140 & seq.

confier aux peuples dont il devoit traverser le pays pour aller se mettre à la tête de ces troupes. César étoit dans l'incertitude du parti qu'il devoit prendre là-dessus, lorsqu'ayant eu avis que Luctérius, après avoir gagné les peuples de Rouergue, d'Agenois & de Gévaudan, dont il avoit reçu des otages, faisoit tous ses efforts pour pénétrer dans la Province romaine du côté de Narbonne, il crut qu'il étoit de la dernière importance pour lui de se jeter dans cette place, tant pour la mettre en état de défense, que pour relever le courage des peuples, que son absence avoit un peu abattus, ce qu'il fit. Il établit ensuite de bonnes garnisons dans les places voisines, surtout dans la partie du Rouergue qui étoit déjà réduite en province, & dans le pays des Volces Arécomiques & des Toulousains, qui étoient les plus exposés aux insultes des ennemis. Il rassembla après cela chez les Helviens, limitrophes des Auvergnats, une partie des troupes qui étoient dans la Province & les joignit à celles qu'il avoit amenées d'Italie.

Par cette disposition, César ayant mis Luctérius hors d'état de rien entreprendre, se met à la tête de son armée, part du pays des Helviens &, malgré la rigueur de la saison, s'ouvre un chemin à travers les neiges qui couvroient les montagnes des Cévennes. Son arrivée sur les frontières d'Auvergne surprit d'autant plus les habitans de ce pays, qu'ils avoient cru les passages de ces montagnes impraticables dans cette saison. César ne s'y arrêta pas cependant: content d'avoir répandu la terreur parmi les Auvergnats, il laissa le jeune Brutus pour contenir ces peuples & commander dans le pays en son absence, partit aussitôt pour Vienne, joignit sa cavalerie dans cette ville, se rendit ensuite à Langres, où il assembla ses légions, & continua ses expéditions. Il prit Château-Landon, Orléans & Bourges, & assiégea Gergovie; mais la révolte des Éduens lui fit manquer la prise de cette place dont il fut obligé de lever le siége.

Éd. origin. t. I, p. 87.

LXV. — *Vains efforts de Vercingétorix contre la Province romaine. Défaite de ce général gaulois.*

Sur le bruit de cette révolte, Vercingétorix, que la prospérité des armes de César avoit fort abattu, reprit courage; & pour ranimer celui des Gaulois, il ordonna de nouvelles levées & détacha le frère d'Éporédorix avec un corps de dix mille hommes de pied & huit cents chevaux pour aller faire diversion dans le pays des Allobroges. Il avoit déjà fait solliciter secrètement ces peuples de se joindre à lui, à quoi il les croyoit d'autant plus disposés, qu'il étoit persuadé qu'ils conservoient un vif ressentiment des malheurs que les guerres des Romains leur avoient attirés par le passé. Pour les engager encore plus fortement à prendre son parti, il les flatta de l'espérance d'une prochaine liberté & leur promit d'enrichir les principaux d'entre eux, & de déférer à leur nation le principal commandement sur tous les peuples de la Province romaine.

Vercingétorix ordonna en même temps à ceux de Gévaudan & d'Auvergne d'aller faire des courses dans le pays des Helviens ou le Vivarais; & à ceux de

Rouergue & de Querci de ravager le pays des Volces Arécomiques : ainsi les habitans de la Province romaine se virent attaqués tout à coup presque de toutes parts. L. César, frère & lieutenant de Jules César, qui commandoit dans ce pays en son absence, n'avoit en tout que vingt-deux cohortes à opposer aux ennemis; ce qui obligea les peuples de la Province de prendre eux-mêmes leur défense. Les Helviens ou peuples du Vivarais, plus hardis que les autres, entreprirent même de porter la guerre chez leurs voisins qu'ils attaquèrent; mais ils furent obligés de céder, d'abandonner la campagne & de se retirer dans leurs places fortes, après avoir perdu dans le combat plusieurs personnages distingués de leur nation, & entre autres C. Valérius Donataurus leur chef ou prince (*princeps*), fils de Valérius Caburus dont on a déjà parlé. Les Allobroges, plus heureux, repoussèrent les Gaulois rebelles de leurs frontières & se mirent à couvert de leurs incursions par le moyen des garnisons qu'ils établirent le long du Rhône.

Les affaires étoient dans cette situation, lorsque César, informé que sa présence étoit extrêmement nécessaire dans la Province, partit en diligence avec un corps de cavalerie germaine qu'il avoit prise à son service. Il fut à peine arrivé sur les frontières des Lingonois & des Séquanois, que Vercingétorix lui présenta la bataille. César, qui ne demandoit pas mieux, se battit avec sa valeur ordinaire, défit entièrement ce général gaulois & le poursuivit jusqu'à Alise. Il assiégea ensuite cette ville & la prit enfin, malgré les efforts de Vercingétorix pour la défendre & le secours qu'il reçut, durant le siége, de deux cent quarante mille hommes de pied & de huit mille chevaux qui lui furent envoyés de toutes les parties des Gaules. Les Auvergnats avec les Éleuthériens Cadurces, les Gabales & les Vélaunes, ou peuples de Gévaudan & de Velai, qui étoient alors soumis aux Auvergnats, fournirent ensemble trente-cinq mille hommes de leurs troupes pour la défense de cette place; mais nonobstant les efforts de ces peuples & du reste des Gaules pour la secourir, César la força de se rendre & termina la campagne par cette importante conquête.

LXVI. — *César finit la guerre des Gaules & récompense la fidélité des peuples de la Province.*

César[1] fit hiverner ses troupes en différens quartiers & passa lui-même le quartier d'hiver à Beuvrai[2] (*Bibracte*), dans les Gaules, contre sa coutume, pour dissiper par sa présence le reste des rebelles. Il acheva de les dompter la campagne suivante par la prise d'*Uxellodunum*, en Querci, qui fut la dernière place des Gaules qui lui résista & qu'il emporta, malgré la vigoureuse défense de Luctérius qu'il défit entièrement. César se rendit ensuite en personne, pour la première fois, dans l'Aquitaine, pour y recevoir les soumissions des peuples;

[1] Hirtius, *de Bello Gallico*, l. 8.

[2] C'est, en effet, au mont Beuvray que doit être fixé l'emplacement de l'ancienne Bibracte, comme le prouvent les découvertes récentes dues aux fouilles entreprises par la Commission *de la Topographie des Gaules*. [E. M.]

& après avoir entièrement pacifié les Gaules, il partit avec un détachement de cavalerie pour Narbonne, d'où il distribua ses légions en différens quartiers d'hiver. Ce fut alors qu'il divisa les Gaules en deux provinces : l'une[1] fut formée des pays qu'il avoit conquis, c'est-à-dire de tous les peuples de la Belgique, de la Celtique & de l'Aquitanique; la Narbonnoise ou Province romaine forma l'autre province. Le tribut[2] qui fut imposé dans la première fut personnel, au lieu que celui de la Province romaine étoit réel ou attaché au fonds. Cette division des Gaules en deux provinces romaines subsista de cette manière jusqu'à ce qu'Auguste les partagea en quatre.

César, durant son séjour dans la Province[3], eut soin d'y tenir exactement les assemblées ordinaires qu'on appeloit *Conventus*, où il décida, suivant l'usage, les affaires publiques & termina les différends des particuliers. Ce général fut surtout très-attentif à récompenser le zèle & la fidélité des peuples du même pays qui l'avoient si utilement secouru dans les conjonctures périlleuses où il s'étoit trouvé pendant la défection générale des Gaules. Il leur marqua sa reconnoissance par des bienfaits proportionnés à leurs services; il[4] récompensa entre autres Roscillus & Ægus, deux frères de la nation des Allobroges, que leur propre mérite autant que celui de leur père Abducillus, qui avoit été longtemps chef ou prince de sa nation, rendoient également recommandables. César, après avoir obtenu pour ceux-ci la principale magistrature dans leur pays, leur procura encore l'honneur d'être mis au rang des sénateurs romains surnuméraires, & leur donna des terres considérables dans la partie des Gaules qu'il venoit de conquérir. La reconnoissance de ces deux seigneurs ne répondit pas à la générosité de leur bienfaiteur; car étant dans la suite au service de César, dans un corps de cavalerie gauloise qui étoit à la suite de ce général, ils désertèrent lâchement son camp pour passer dans celui de Pompée, durant la guerre civile que firent naître dans la République la jalousie & l'ambition de ces deux fameux compétiteurs.

César donna encore des marques de son affection pour la Province romaine par la douceur de son gouvernement[5] & par le soin qu'il prit non-seulement de ne pas la charger par de nouvelles impositions, mais aussi de l'orner & de l'embellir de divers édifices publics. Ce gouverneur se portoit d'ailleurs d'autant plus volontiers à ménager les Gaulois en général, qu'outre qu'il étoit naturellement bienfaisant, il étoit de son intérêt particulier de laisser les Gaules en paix à son départ & de gagner les peuples, dans la situation où il se trouvoit d'avoir bientôt besoin de leur secours pour se soutenir contre ses ennemis.

[1] Cicéron, l. 10 *epistolarum ad familiar.* — Suétone, *in Caes.* p. 4 & 5. — Sextus Rufus. — Voir Freinshemius, *ad lib.* 109 *T. Livii.*

[2] T. Live, *Epitome* 134.

[3] César, *de Bello Gallico*, l. 7.

[4] *Ibid. de Bello civili*, l. 3, n. 59.

[5] *Ibid. de Bello Gallico*, l. 7. — Suétone, *in Caes.* p. 4 & 5. — Pighi, t. 3, p. 416 & 423.

An de Rome 703

LXVII. — *Commencement de la guerre civile entre César & Pompée. Le premier est conservé dans le gouvernement des Gaules.*

Les ennemis de César faisoient alors à Rome de fortes brigues contre lui; il tâcha de les dissiper pendant le voyage qu'il fit au delà des Alpes, sur la fin de l'hiver. Après son retour dans les Gaules, au printemps suivant, pour se mettre à la tête des troupes, ses adversaires se donnèrent à Rome de grands mouvemens, pendant son absence, pour lui faire ôter le gouvernement de ces provinces. Il y fut cependant continué, malgré eux, durant un an qu'il passa dans la Belgique; enfin, sur l'avis qu'il eut que ses ennemis ne cessoient d'indisposer le sénat contre lui pour le porter à le dépouiller du commandement des troupes, il partit pour l'Italie, après avoir mis ses légions en quartier d'hiver & pourvu à la sûreté des Gaules, qu'il laissa fort paisibles. An de Rome 704

Il fut à peine arrivé à Rome[1], que ses différends avec Pompée y allumèrent le feu d'une guerre civile qui partagea le peuple romain en deux factions. Ces deux illustres compétiteurs s'étoient acquis une égale autorité dans le sénat, & l'égalité de leur crédit fut la source de leur jalousie & de tous les troubles qui en furent la suite. Pompée, soutenu d'un puissant parti, vouloit qu'on obligeât César à licencier ses troupes & qu'on lui ôtât son gouvernement des Gaules, à cause de la trop grande autorité qu'il s'étoit acquise & dont il pouvoit abuser. César, qui craignoit d'un autre côté les desseins de Pompée, s'excusoit sous divers prétextes. Le parti de ce dernier ayant enfin prévalu, le sénat ordonna à l'autre de désarmer dans le temps marqué dans son décret, avec menace de l'y forcer s'il n'obéissoit. Il disposa en même temps du gouvernement de la Gaule Transalpine en faveur du proconsul Domitius Ahénobarbus, à qui on donna quatre mille hommes de nouvelle levée pour l'aider à se soutenir contre César. Celui-ci, piqué de cet affront, après avoir tenté inutilement de faire sa paix avec le sénat & offert de laisser à Domitius le gouvernement de la Gaule Transalpine, se crut obligé de prendre les armes & força enfin Pompée avec ceux de sa faction d'abandonner l'Italie & de se retirer dans la Grèce. An de Rome 705 Éd. origin. t. I, p. 89.

César, devenu par là maître absolu de Rome, disposa à son gré de la République & se maintint, contre les lois & l'autorité du sénat, dans le gouvernement des Gaules, dont il donna l'administration à des lieutenans qui lui étoient entièrement dévoués. Résolu de pousser à bout la faction de Pompée, il prit la route de la Province romaine, dans le dessein d'aller combattre en Espagne les lieutenans de ce général. Il étoit à peine arrivé en deçà des Alpes, qu'il apprit que Domitius, à qui le sénat avoit donné le gouvernement de la Gaule Transalpine ou de la Province romaine, étoit en marche pour se jeter dans Marseille & empêcher que cette ville ne se déclarât en sa faveur. Les choses y étoient très-bien disposées pour Pompée : ce général

[1] César, *de Bello civili*, l. 1. — Cicéron, *Epistolae ad familiar.* l. 16, p. 12. — Pighi, p. 437 & seq.

y avoit déjà envoyé de Rome de jeunes Marseillois pour gagner leurs concitoyens à son parti par le souvenir de ses bienfaits, & pour les détourner de se déclarer en faveur de César.

LXVIII. — *Marseille assiégée par César. — Agde unie à la Province romaine. Gaulois de la Province au service de César, en Espagne.*

Toutes ces démarches des partisans de Pompée n'empêchèrent pas César de se présenter devant Marseille, mais il en trouva les portes fermées, & les habitans résolus de lui refuser l'entrée de leur ville en cas qu'il voulût la demander. César, surpris de cette conduite, demanda du moins à conférer avec les quinzévirs qui avoient le gouvernement de cette république, ce qui lui fut accordé. Dans cette conférence, ce général employa son éloquence naturelle pour persuader à ces magistrats de lui ouvrir les portes de leur ville & de ne pas l'obliger de commencer par eux le premier acte d'hostilité dans la guerre qu'il alloit entreprendre. Ils répondirent que Rome étant partagée entre lui & Pompée, ce n'étoit pas à eux à décider lequel des deux avoit raison; qu'au reste, ils les reconnoissoient également pour leurs protecteurs & leurs bienfaiteurs, puisqu'ils étoient redevables à l'un des terres qu'ils possédoient dans le pays des Volces Arécomiques & des Helviens[1], & à l'autre de la possession des mêmes terres dans laquelle il les avoit maintenus après la conquête des Gaules, & d'avoir même augmenté le tribut qu'ils en retiroient; que ne pouvant enfin se déclarer, sans ingratitude, en faveur de l'un au préjudice de l'autre, ils étoient résolus d'observer une exacte neutralité & de ne recevoir dans leur ville aucun des deux partis.

Une réponse si sage auroit sans doute contenté César, si elle n'eût été démentie par l'entrée que les Marseillois donnèrent en même temps dans leur ville à Domitius, partisan de Pompée, qui se mit en état de soutenir le siége, en cas que César voulût l'entreprendre. Celui-ci, offensé de la partialité des Marseillois, les assiégea aussitôt avec trois légions, & fit équiper une flotte à Arles, dont il donna le commandement à Décimus Brutus. Comme cependant la longueur de ce siége pouvoit retarder l'exécution de ses projets, il en confia la continuation à C. Trébonius, son lieutenant, & se mit ensuite en marche vers l'Espagne. Avant son départ, il avoit déjà commandé à trois autres légions, qui avoient hiverné aux environs de Narbonne, de prendre les devans sous la conduite de C. Fabius, son autre lieutenant, avec ordre de s'emparer des passages des Pyrénées; ce que celui-ci fit malgré la résistance d'Afranius, lieutenant de Pompée, qu'il contraignit de se retirer. César le suivit de près, avec les autres légions qu'il avoit rassemblées de divers endroits des Gaules & un corps de cavalerie de ces provinces, composé des plus nobles & des plus braves du pays, que chaque cité lui avoit fournis, sans compter les Aquitains

[1] Voyez tome II, *Note* XVIII.

 An de Rome 705

& les montagnards, voisins de la Province romaine, & entra sans difficulté en Espagne.

César s'étant avancé se posta à la vue du camp d'Afranius, aux environs de Lérida, entre la rivière de Sègre & celle de Cinca, où il fut obligé de combattre contre ce général. Ces deux rivières débordèrent deux jours après, & son armée, qu'il ne pouvoit étendre, se trouvoit actuellement dans une extrême disette de vivres, lorsqu'il lui arriva un renfort des Gaules, suivi d'un grand convoi, & composé d'archers levés dans le Rouergue; d'un corps de cavalerie gauloise, accompagné, selon la coutume de la nation, de nombreux équipages & de plusieurs chariots; d'environ six mille hommes qui n'étoient qu'un ramas de toutes sortes de gens, la plupart esclaves ou affranchis; & enfin d'un grand nombre de jeunes gens de qualité, fils de sénateurs ou de chevaliers, avec les députés des cités ou peuples des Gaules. Un auteur moderne[1] prétend que ces fils de sénateurs & de chevaliers étoient de jeunes Gaulois dont César avoit élevé les pères à ces dignités, & que les six mille hommes de troupes dont nous venons de parler étoient à leur suite, & du nombre de leurs esclaves & de leurs cliens; ce qui prouveroit que ce corps d'armée avoit été levé dans la Province romaine, la seule alors des Gaules dont les habitans fussent admis dans le sénat. Il est, en effet, assez vraisemblable que ce renfort avoit été levé dans cette province comme la plus voisine de Lérida & la plus à portée de donner du secours à César. Quoi qu'il en soit, ces troupes étant arrivées au bord de la Sègre, ne purent la passer, à cause de son débordement, pour aller joindre le camp de ce général. Afranius, averti de leur embarras, se mit en marche pendant la nuit pour les aller attaquer & détacha ensuite contre eux toute sa cavalerie. Les Gaulois en soutinrent l'effort avec beaucoup de valeur; mais voyant paroître les signes militaires de trois légions qui suivoient de près, ils furent obligés d'abandonner le champ de bataille & de se retirer dans les montagnes voisines, après avoir perdu deux cents archers, fort peu des cavaliers, quelques valets & quelques chariots. Ils joignirent cependant César quelque temps après, avec leur convoi, & ravitaillèrent son camp qui avoit un extrême besoin de vivres; ils suivirent ensuite ce général & eurent part à la conquête qu'il fit de toute l'Espagne sur les lieutenans de Pompée.

Éd. origin. t. I, p. 90.

César, après avoir terminé heureusement cette expédition dans l'espace d'une année, revint par Narbonne à Marseille[2]. Lorsqu'il fut à l'endroit des Pyrénées qui sépare la Gaule de l'Espagne, où Pompée avoit fait ériger auparavant un trophée, il voulut, à l'exemple de ce général, laisser un monument des victoires qu'il venoit de remporter en Espagne; mais pour éviter le blâme que celui-ci s'étoit attiré par cette marque de vanité & mieux cacher la sienne sous une apparence de religion & de simplicité, il se contenta de faire dresser un autel de pierre fort grand, sur le sommet de ces montagnes & auprès du

An de Rome 706

[1] Citri de la Guette, *Histoire du premier triumvirat*, ch. 25.

[2] César, *de Bello civili*, l. 2. — Florus. l. 4, c. 2. — Orose, l. 6, c. 13. — Dion Cassius, l. 41, p. 165.

trophée de son compétiteur. A son arrivée à Marseille, il apprit que le sénat venoit de le nommer dictateur, & vit avec plaisir le progrès du siége de cette place à la faveur des secours d'hommes & des chevaux que la Province avoit fournis : il poussa lui-même les assiégés avec tant de vigueur, qu'étant réduits à la dernière extrémité, ils furent enfin obligés de se rendre, après une longue défense & la fuite de Domitius par mer. César usa de clémence à l'égard des Marseillois : il les maintint dans leur liberté, mais il leur ôta leurs priviléges. Peu de temps après avoir réduit cette ville, où il mit deux légions en garnison, il prit la route d'Italie, résolu de continuer la guerre contre Pompée, qu'il termina enfin par la fameuse bataille de Pharsale.

La perte que les Marseillois firent de leurs priviléges, après la prise de leur ville par César, fut sans doute suivie de celle des terres qui leur avoient été données dans les pays des Volces Arécomiques & des Helviens. Nous[1] savons du moins que leur république cessa dès lors d'exercer sur leurs anciennes colonies l'autorité dans laquelle elle s'étoit maintenue jusqu'alors. On peut donc rapporter à cette époque l'incorporation de la ville d'Agde à la Province romaine; car il ne paroît pas que Marseille en ait recouvré le domaine, quand le sénat lui rendit ensuite ses anciens priviléges; & en effet, du temps de Pline[2], la ville d'Agde n'étoit plus sous la dépendance des Marseillois[3]. C'est à cette même époque qu'on peut rapporter aussi une inscription de Nimes, qui marque[4] la victoire de César sur les Gaulois, les Allobroges & les Arécomiques, ce qui peut nous donner lieu de croire que ces peuples avoient peut-être pris les armes contre lui en faveur des Marseillois & de Pompée, & qu'il fut obligé de les combattre après la prise de Marseille.

LXIX. — *Rétablissement de la colonie de Narbonne. — Fondation de celle de Béziers. — Térentius Varro, célèbre poëte.*

César voulant récompenser les services importans que Décimus Junius Brutus, son lieutenant & commandant de sa flotte, lui avoit rendus pendant le siége de cette ville, lui donna pour un an le gouvernement de la nouvelle province des Gaules[5], qu'il avoit formée de ses conquêtes. Ce dernier en fut nommé gouverneur, deux ans après, pour la seconde fois; il est incertain si César lui donna aussi le gouvernement de la Province romaine, & si toutes les Gaules étoient alors soumises à un seul & même gouverneur.

Éd. origin. t. I, p. 91.

Il y a quelque lieu de croire que, l'année suivante, Claude Tibère Néron, père de l'empereur Tibère, fut pourvu du gouvernement de cette dernière

[1] Cicéron, *Philippica*, 8. — Dion Cassius, l. 41, p. 165. — Valère Maxime, l. 2, c. 6, n. 7 & seq.

[2] Pline, l. 3, n. 5.

[3] Non-seulement c'est à cette époque qu'il faut rapporter l'incorporation à la Province romaine du territoire d'Agde, mais aussi celle des territoires de Nimes & de Béziers, enlevés aux Marseillais. (Voyez ci-dessus p. 135 & suiv. *note* 3, & p. 139 & suiv.) [E. M.]

[4] Voir, au tome II, le *Recueil des Inscriptions* de la Province.

[5] Pighi, t. 3, p. 446 & seq.

An de Rome 706

province. Il est du moins certain[1] que César le chargea de conduire alors dans ce pays deux colonies, dont l'une fut destinée pour la ville d'Arles, & l'autre pour repeupler l'ancienne colonie de Narbonne. Il paroît cependant plus probable que Tibère ne fut envoyé dans les Gaules que comme chef des triumvirs, pour assigner des terres aux soldats vétérans qui furent établis dans ces deux colonies. Celle de Narbonne ajouta alors à son ancien nom de *Narbo Martius* celui de *Julia Paterna* & de *Colonia Decumanorum*, à cause qu'elle fut renouvelée par Jules César, père adoptif d'Auguste, & que ces nouveaux *colones* étoient des vétérans de la dixième légion. Il paroît par le fragment d'une ancienne[2] inscription, trouvée dans le Roussillon, que les citoyens de Narbonne portèrent encore longtemps après le nom de Décumans.

An de Rome 707

La colonie de Béziers, qu'on croit[3] avoir été établie dans le même temps, fut appelée *Biterrae Septimanorum* & *Julia Biterra*, du nom de Jules César & de celui des vétérans de la septième légion dont elle fut formée. Cette colonie fut renouvelée dans la suite, sous l'empire de Tibère; elle avoit alors deux temples, l'un dédié à l'honneur d'Auguste, & l'autre à celui de Julie, sa femme[4].

Le fréquent commerce des Romains avec les anciens habitans de la Province romaine fit naître parmi ces derniers l'amour des belles-lettres. Un des plus distingués fut Térentius[5] Varro, âgé de trente-cinq ans l'an 707 de Rome; il portoit le surnom d'*Atacinus*, soit parce qu'il étoit natif de quelque ville située sur l'Aude, en Languedoc, appelée *Atax* en latin, ou peut-être de quelque lieu de même nom sur cette rivière[6]. Il fut envoyé à Rome dès sa jeunesse, pour y faire ses études, & il eut la gloire de briller, dans cette capitale du monde, au milieu des plus savans hommes de son siècle. Ses premiers ouvrages furent des satires; mais s'étant aperçu que ce genre d'écrire n'étoit pas du goût du public, il s'appliqua à un autre, plus conforme à son inclination : il composa un poëme héroïque sur la guerre des Romains dans le pays des Séquanois, qui lui acquit beaucoup de réputation. L'applaudissement que lui attira ce dernier ouvrage l'anima à traduire du grec en vers

[1] Suétone, *in Tiberio*, p. 40. — Voir Beroald, *in Suetonium*, p. 360.

[2] Voir, au tome II, le *Recueil des Inscriptions* de la Province.

[3] Lacarry, *Historia colon. Gallorum*, l. 4, c. 7.

[4] Nous avons déjà vu, page 135, que la colonie de Béziers avait été fondée du temps de César. On peut voir l'excellent article que M. de la Saussaye a consacré à cette colonie dans sa *Numismatique de la Narbonnaise*. Le plus ancien nom de Béziers nous est fourni par Festus Aviénus, qui l'apelle *Besara*. Il est à remarquer, comme le dit Walckenaer, que le nom primitif de cette ville s'est mieux conservé dans le pays même que dans les auteurs latins & grecs, puisque le nom de Béziers se rapproche davantage de *Besara* que celui de *Baeterris* ou de *Beterrae*, & surtout de Βηταρρατις, qui était l'ethnique de cette ville dans le dialecte grec parlé dans cette partie de la Gaule méridionale : c'est cette dernière forme que l'on trouve sur les monnaies de Béziers. Ce qui frappe d'abord en examinant ces monnaies, c'est la ressemblance de leur type & de leur fabrique avec le type des monnaies des rois galates. (Voyez sur Béziers, ci-dessus p. 135, note 3 & sous-note 1.) [E. M.]

[5] S. Jerôme, *Chronicon*. — Vossius, *de Poetis Latinis*, c. 2; & *de Historicis Latinis*, l. 1, c. 16.

[6] Ce nom d'*Atacinus* lui venait de ce que les anciens habitants du territoire de Narbonne étaient appelés *Atacini*, à cause du fleuve *Atax* (l'Aude), qui traverse le pays. Térentius Varron était, selon toute vraisemblance, né à Narbonne. [E. M.]

An de Rome 707

latins les quatre livres des *Argonautiques* d'Apollonius. Pour le faire avec succès, il s'appliqua avec soin à l'étude des lettres grecques. Cette traduction lui fit d'autant plus d'honneur qu'elle effaça celle de plusieurs autres poëtes qui l'avoient tentée avant lui. Térentius fit paroître dans cet ouvrage toute la finesse & l'élévation de son esprit. Il n'étoit pas seulement poëte, il étoit encore guerrier & l'un des meilleurs officiers de son temps. Pompée, chargé par le sénat de purger la mer des corsaires qui ravageoient les côtes, & connoissant la valeur & la capacité de Térentius, lui donna la commission d'aller se rendre maître, sur la côte de la mer Égée, des endroits qui servoient de retraite aux pirates. L'heureux succès de son expédition justifia le choix que Pompée avoit fait de ce Gaulois. Quintilien faisoit beaucoup de cas de ses ouvrages, & les poëtes Properce, Ovide & Stace parlent de lui avec éloges. Quelques anciens[1] citent comme de lui un ouvrage sur l'Europe. Il ne nous reste de ce poëte que quelques vers qui sont conservés en d'autres[2] ouvrages. Quelques auteurs le confondent mal à propos avec le grand Varron, célèbre Romain.

LXX. — *Les habitans de la Province romaine admis dans le sénat.*

César, pour reconnoître d'une manière éclatante la constante fidélité & l'attachement inviolable de la Province romaine à sa personne & à la République, fit admettre plusieurs de ses habitans dans le sénat, lorsqu'il l'augmenta de neuf cents sénateurs : ce qui donna[3] lieu aux citoyens romains, jaloux de cette marque de distinction, de dire en raillant que ce dictateur avoit changé les *brayes* des Gaulois contre le *latus clavus* ou les robes sénatoriales, & que tantôt il attachoit ces peuples comme captifs à son char de triomphe, tantôt il les mettoit au rang des sénateurs ou les élevoit aux charges les plus considé-
Éd. origin. t. I, p. 92. rables de la République. Les Gaulois à qui on déféra ces honneurs firent voir cependant, par leur probité & leur sagesse, qu'ils n'en étoient pas indignes. Il paroît qu'il dut y avoir d'abord un grand nombre de sénateurs natifs de cette province, par les plaintes que fit Cicéron, que leur association & leur mélange avec les autres sénateurs romains avoient altéré la pureté de la langue latine[4].

LXXI. — *César passe à Narbonne, à son retour d'Espagne.*

An de Rome 708

La Province romaine eut occasion de témoigner sa reconnoissance à César, dans le temps que ce dictateur la traversa pour aller en Espagne continuer la guerre contre Cn. & Sextus Pompéius, fils du grand Pompée, qu'il vainquit &

[1] Festus, *in voce Tutum.* — Servius, *in lib.* 10 *Æneidos.*

[2] Priscien, l. 1. — Sénèque, *Controvers.* 16. — Voir *Append. Virgilii* edit. Scaliger, p. 191 & 246.

[3] T. Live, *Epitome* 114. — Cicéron, *Epistolae ad familiar.* l. 9, ep. 15. — Suétone, *in Caes.* c. 14. — Tacite, *Annales,* l. 11, c. 24.

[4] Cicéron, *Epistolae ad familiar.* l. 9, ep. 15.

obligea[1] de prendre la fuite. Le dernier se réfugia dans l'Espagne Ultérieure, & l'autre passa les Pyrénées & arriva à Narbonne, d'où il écrivit à ses amis de Rome, le 18 du mois d'avril de l'an 709.

An de Rome 708

An de Rome 709

César, après avoir terminé heureusement cette guerre, prit la route des Pyrénées. A son arrivée à Narbonne, il rencontra[2] Marc Antoine, général de la cavalerie, qui s'y étoit arrêté sous prétexte de n'avoir pu passer en Espagne pour lui amener du secours, selon le devoir de sa charge, & qui s'occupoit moins des affaires de la République que de ses plaisirs. Cicéron reproche en effet à ce dernier, dans ses *Philippiques,* d'avoir passé son temps en cette ville dans la débauche, & d'y avoir formé, avec Trébonius, le dessein d'assassiner César à son retour d'Espagne. La vérité est que Trébonius sollicita Antoine d'entrer dans cette conjuration, ce que celui-ci refusa; mais s'il fut assez généreux pour ne vouloir pas entrer dans ce complot, il ne fut pas assez ami de César pour lui en donner avis.

LXXII. — *Lépidus, gouverneur de la Province romaine. — Sa retraite à Narbonne.*

César fut à peine de retour à Rome, qu'il y reçut les honneurs du triomphe pour les victoires qu'il avoit remportées en Espagne. Il donna[3] ensuite le gouvernement de la Province romaine & de l'Espagne Citérieure à M. Lépidus, avec le commandement de quatre légions; mais comme Lépidus étoit alors général de la cavalerie romaine, & que cette charge ne lui permettoit pas d'aller exercer par lui-même celle de gouverneur, il envoya dans ces provinces des lieutenans à sa place. César, voulant cependant qu'il se rendît sur les lieux, lui ôta la charge de général de cavalerie & la donna à Octave.

Lépidus se disposoit à partir incessamment pour la Province, lorsque César ayant été tué en plein sénat, le 15 de mars de l'an 710 de Rome, il crut devoir différer son départ dans des conjonctures si favorables à son avancement. En effet, outre la charge de général de la cavalerie qu'il n'avoit pas encore abdiquée & qu'il garda, il s'empara de la dignité de grand pontife. Son séjour dans Rome ne fut pas inutile à la République : il négocia la réconciliation du sénat avec Sextus Pompéius, qui, profitant de la mort de César, avoit déjà ranimé ses partisans & rallumé le feu de la guerre en Espagne. Le succès de cette négociation mérita à Lépidus l'honneur d'une statue équestre que le sénat lui fit élever dans le marché de Rome, comme un monument public des services qu'il avoit rendus à l'État.

An de Rome 710

Lépidus se détermina, à la fin de l'année, à son départ[4] pour la Province romaine. Il se rendit à Narbonne, où il fit son séjour ordinaire[5], tandis que

[1] Cicéron, *ad Atticum,* l. 12, ep. 7.

[2] *Ibid. Philippica,* 2.

[3] Florus, l. 4, c. 2. — Dion Cassius, l. 43, p. 240. — Cicéron, *Philippica,* 5. — Pighi, t. 3, p. 463 & seq.

[4] Dion Cassius, l. 46, p. 323 & seq. — Velléius Paterculus, l. 2, c. 63. — Appien, *de Bello civili,* l. 3, p. 579 & seq.

[5] Dion Cassius, l. 46, p. 323 & seq. — Velléius Paterculus, l. 2, c. 63.

An de Rome 710

César Octave & Marc Antoine mettoient le trouble & la division dans Rome par l'ambition qu'ils avoient de s'emparer à l'envi de toute l'autorité, le premier comme fils adoptif & héritier de Jules César, & l'autre en qualité de consul. Le sénat favorisa, ou du moins parut favoriser Octave, au préjudice de Marc Antoine; ce qui engagea ce dernier à quitter Rome & à se mettre en marche pour aller prendre possession du gouvernement de la Gaule Cisalpine qu'il avoit obtenu du peuple romain. Décimus Brutus, qui commandoit alors dans cette province, lui en refusa l'entrée & se jeta dans Modène avec un corps de troupes pour la lui disputer. Marc Antoine se vit forcé par là d'entreprendre le siége de cette ville; mais il fut contraint de le lever après deux actions des plus sanglantes, où il fut défait par Octave, qui y perdit de son côté les deux nouveaux consuls qui étoient dans son armée. Marc Antoine, après sa défaite, fut obligé d'abandonner l'Italie & d'aller chercher ailleurs un asile.

An de Rome 711

LXXIII. — *Retraite de Marc Antoine dans la Province romaine.*

Les deux provinces des Gaules, savoir la nouvelle, formée des conquêtes de Jules César, & l'ancienne, ou Province romaine, étoient alors gouvernées, celle-là par Munacius Plancus, & celle-ci par Lépidus. Le sénat avoit d'abord résolu d'appeler ces deux généraux en Italie, au secours de César; mais sur le soupçon de leur fidélité, il les laissa dans les Gaules & leur ordonna de fonder une ville au confluent du Rhône & de la Saône, dans un lieu appelé *Lugudunum,* lequel prit alors le nom de *Lugdunum* ou de Lyon. Plancus[1] exécuta seul cette commission par le moyen de plusieurs citoyens de Vienne, dans la Province romaine, qui, chassés de leur ville par les Allobroges, s'étoient réfugiés dans cet endroit. Ce gouverneur y établit ensuite une colonie romaine.

Éd. origin. t. I, p. 93.

Marc Antoine, obligé d'abandonner l'Italie & comptant sur l'amitié de Lépidus, se flatta de trouver chez lui une retraite assurée. Ce dernier penchoit, en effet, entièrement de son côté contre César, quoiqu'il eût affecté de paroître neutre, & que pour marque de sa neutralité, dans une lettre fort équivoque qu'il avoit écrite au sénat au sujet de ces deux fameux compétiteurs, il eût offert sa médiation pour tâcher de les concilier; mais le sénat étoit informé de ses véritables sentimens. Lépidus ne les avoit pas dissimulés dans divers discours qu'il avoit tenus publiquement à Narbonne, en faveur d'Antoine. D'ailleurs sa conduite avoit parfaitement répondu à ses paroles; car il avoit fait partir M. Silanus pour l'Italie, avec un corps de troupes, pendant le siége de Modène, sous prétexte d'aller au secours de la République; & quoiqu'il ne lui eût pas marqué en particulier en faveur duquel des deux partis il devoit se déclarer, Silanus connoissant cependant ses favorables dispositions pour Antoine, avoit été joindre celui-ci. Le sénat n'ignoroit pas non plus que quoique Lépidus lui donnât toujours des assurances de sa fidélité, il avoit

[1] Voir Pighi, t. 3, p. 480.

sollicité secrètement Asinius Pollio, gouverneur d'Espagne, en faveur d'Antoine, qu'il avoit tâché de débaucher les troupes de ce gouverneur, qu'il avoit fait fouiller ou retarder les courriers qui allant de Rome en Espagne passoient par Narbonne, & qu'enfin il avoit fait garder exactement les passages de son gouvernement pour dérober aux provinces d'Espagne la connoissance de la défaite de Marc Antoine devant Modène.

Ce dernier, qui étoit presque assuré des[1] dispositions favorables de Lépidus à son égard, ne comptoit pas moins sur la plupart des légions qui étoient sous les ordres de ce gouverneur, & surtout de la dixième, qu'il savoit lui être entièrement dévouée. Pour s'assurer du reste des Gaules, il y envoya des émissaires & tâcha de les gagner à son parti; mais Plancus, qui en avoit le gouvernement, rompit par sa vigilance toutes ses mesures; & quoiqu'il se fût déjà rendu suspect au sénat pour lui avoir écrit, conjointement avec Lépidus, d'accorder la paix à Marc Antoine, il se comporta, du moins au dehors, dans cette occasion, en bon & fidèle républicain. Il avoit assemblé, en effet, une armée dans le dessein de la conduire en Italie au secours d'Octave, & après la bataille de Modène, il alla se camper dans le pays des Allobroges, pour y attendre des nouvelles d'Antoine & lui défendre l'entrée des Gaules.

Plancus fit encore quelque chose de plus : car, quoique brouillé avec Lépidus[2], il voulut bien sacrifier son ressentiment particulier aux intérêts de la République. Il employa Latérensis, lieutenant de ce gouverneur de la Province, pour le presser de joindre ses troupes aux siennes, d'entrer dans les vues du sénat & d'agir de concert avec lui contre les entreprises d'Antoine. Lépidus fit semblant d'être gagné par les sollicitations de Plancus & promit à Latérensis d'aller joindre ce général; mais c'étoit pour mieux couvrir son jeu & cacher ses véritables desseins. Plancus, comptant sur ses promesses, passa l'Isère le 12 de mai & campa sur les bords de cette rivière. Il avoit dessein de s'avancer pour aller à la rencontre de Lépidus, lorsqu'il apprit que L. Antonius, frère de Marc Antoine, avoit passé les Alpes avec un corps de cavalerie, & qu'il étoit déjà arrivé du côté de Fréjus le 15 du même mois. Il prit alors d'autres mesures & détacha, sous la conduite de son frère, quatre mille chevaux pour le combattre, tandis qu'il se disposa lui-même à suivre dans peu ce détachement avec quatre légions dont son armée étoit composée, & le reste de la cavalerie.

Lépidus[3], qui de son côté s'étoit mis en marche, s'arrêta auprès du Rhône, en attendant, disoit-il, des nouvelles d'Antoine; mais son véritable dessein n'étoit ni de le combattre, ni de lui disputer le passage des Alpes. En effet, Culeo, son lieutenant, qu'il avoit commis à la garde des passages de ces montagnes, ne fit aucune résistance & laissa passer librement les deux Antoines. Pour sauver cependant les apparences, sur l'avis qu'il eut de l'arrivée de

Éd. origin. t. I, p. 94

[1] Cicéron, *Epistolae ad familiar.* l. 9, epist. 4, 6, 8, 9 & 11; l. 10, epist. 11.

[2] Cicéron, *Ibid.* l. 10, epist. 15.

[3] Cicéron, *Epistolae ad familiar.* l. 10, epist. 17, 18, 21 & 34. — Appien, *de Bello civili*, l. 3, p. 579 & seq.

L. Antonius à Fréjus, & des approches de Marc Antoine, il décampa, & ayant passé le Rhône, feignit de vouloir attaquer ces deux frères; il s'avança même vers eux & alla camper à *Forum Voconii* sur la rivière d'Argens[1], à vingt-quatre milles de Fréjus, que les uns croient être la ville de Draguignan, les autres le lieu du Luc.

Marc Antoine, après son passage que Culeo lui avoit permis, avoit grossi son armée non-seulement des troupes de ce général qui s'étoit rangé sous ses enseignes, mais aussi de trois légions que Ventidius, son lieutenant, avoit levées, de toute la deuxième légion, de plusieurs soldats de deux autres, & d'un grand corps de cavalerie qu'il avoit amené d'Italie. En arrivant dans la Province romaine, il écrivit d'abord à Lépidus pour le faire ressouvenir de leur ancienne amitié, & alla ensuite planter son camp auprès du sien, en sorte que leurs armées n'étoient séparées que par la rivière d'Argens. Antoine ne prit aucun soin de se retrancher & fit assez connoître, par cette conduite, qu'il étoit persuadé que Lépidus n'avoit aucun dessein de le combattre, & que s'il s'étoit approché de lui, c'étoit plutôt pour se joindre à un ami, que pour s'opposer à un adversaire. En effet, le commerce presque continuel que ces deux généraux eurent ensemble, par divers messagers, & le peu de précaution qu'ils prenoient de se mettre en garde l'un contre l'autre, faisoient assez voir leur intelligence, & que si l'un ne craignoit pas d'être surpris, l'autre n'avoit aucun dessein de surprendre. Marc Antoine rappeloit souvent à Lépidus, par le moyen de ses émissaires, le souvenir de leur ancienne amitié & lui représentoit qu'il étoit de leur intérêt de s'unir, sans quoi la perte des amis & des partisans de Jules César étoit inévitable. Lépidus, qui souhaitoit autant que lui cette jonction, garda quelques mesures au dehors, fit semblant de s'excuser sur les ordres du sénat & offrit de consentir à la paix, pourvu que le sénat y consentît aussi; mais, malgré ses excuses, il souffroit que ses soldats, qui n'ignoroient pas la disposition des deux généraux, se mêlassent avec ceux d'Antoine & qu'ils eussent d'abord ensemble un commerce secret, & ensuite public, nonobstant les défenses des tribuns. Enfin ce commerce alla si loin que, pour se voir plus souvent & plus commodément, les soldats des deux camps firent un pont de bateaux sur la rivière qui les séparoit, ce qui donna occasion aux troupes de Marc Antoine de débaucher & de gagner au parti de leur général celles de Lépidus, en sorte que les Décumans qui servoient dans l'armée de ce dernier, & qui étoient entièrement dévoués à Antoine, briguoient hautement en sa faveur.

LXXIV. — *Jonction de Lépidus avec Marc Antoine.*

Une telle conduite, quoique désapprouvée en apparence par Lépidus[2], donna lieu aux principaux officiers de le soupçonner d'une intelligence

[1] Pline, l. 3, n. 5.

[2] Cicéron, *Epistolae ad familiar.* l. 10, epist. 18 & 21.

secrète avec Marc Antoine. Ils se confirmèrent d'autant plus dans ce soupçon, que dans une harangue que Lépidus fit quelques jours après à ses soldats, ceux-ci ayant crié publiquement qu'il y avoit assez de sang romain répandu & qu'ils vouloient la paix, ils virent que ce général ne se donna aucun soin de réprimer l'audace de ses troupes & de punir cette espèce de révolte.

Cependant Plancus, conformément aux mesures prises avec Lépidus & Latérensis, leva son camp des bords de l'Isère, le 22 du mois de mai, & se mit en marche pour les aller joindre, ce qu'il comptoit pouvoir faire en huit jours. Quoiqu'il eût conçu de violens soupçons sur la conduite du premier, il se flattoit néanmoins que sa présence détourneroit les troupes de ce général de se déclarer en faveur d'Antoine; mais à peine eut-il décampé, qu'il reçut une lettre de Lépidus qui lui marquoit que, se trouvant assez fort pour se soutenir seul contre Antoine, ou en état de négocier avec lui toutes les affaires de la République, il le prioit de demeurer dans son camp sur les bords de l'Isère. Plancus crut d'abord, ou fit semblant de croire que Lépidus ne refusoit son secours que pour ne pas partager la gloire de combattre & de vaincre Antoine; il résolut pourtant de continuer sa marche pour se mettre du moins à portée de lui donner du secours; mais il apprit bientôt, par une lettre de Latérensis, le jugement qu'il devoit porter de celle de Lépidus, les soupçons violens qu'on avoit de son intelligence avec Antoine & la disposition prochaine de ses troupes à se joindre avec celles de ce général. Sur cet avis, Plancus crut qu'il étoit de la prudence de ne pas s'exposer à la merci de deux armées beaucoup supérieures à la sienne. Il se contenta donc de camper dans un lieu avantageux & de mettre la Province à couvert, en attendant les événemens qui pourroient arriver & le secours qui devoit lui venir d'Italie. Cette conduite de Plancus, quoique très-sage, donna lieu à ceux qui ignoroient les véritables motifs de son retardement & de la lenteur de sa marche vers Lépidus, de le soupçonner d'avoir voulu favoriser Antoine; mais il tâcha de se justifier par une lettre qu'il écrivit là-dessus à Cicéron.

Éd. origin. t. I, p. 95.

Les soupçons qu'on avoit formés sur la conduite de Lépidus étoient beaucoup mieux fondés, malgré[1] les assurances réitérées qu'il affectoit de donner de sa fidélité pour le sénat & de son éloignement pour Marc Antoine. Sa lettre à Cicéron, en date du 21 de mai, du camp du pont d'Argens, dans laquelle il se qualifie empereur & grand pontife, est une preuve de ses bonnes dispositions pour ce général; aussi ne différa-t-il pas longtemps à se déclarer ouvertement en sa faveur.

Le sénateur Juvencus Latérensis, son lieutenant, homme très-zélé pour la République, voyant les fortes brigues des soldats de ce général en faveur d'Antoine, ne cessoit de l'exhorter d'y apporter un prompt remède & de réprimer leurs intrigues. Lépidus, qui jusqu'alors avoit fait semblant de ne rien croire de tout ce qu'on lui rapportoit de ses troupes, feignit de se rendre

[1] Cicéron, *Epistolae ad familiar.* l. 10, epist. 23, 24 & 34. — Appien, *de Bello civili,* l. 3, p. 579 & seq. — Velléius Paterculus, c. 2, n. 68.

à ses sollicitations & consentit enfin de s'assurer de la fidélité de ses soldats; il partagea son armée en trois corps la nuit du 29 au 30 de mai, & les fit mettre sous les armes, comme s'il eût eu dessein de décamper; mais, dès la quatrième veille, ces troupes s'emparent des retranchemens du camp, y introduisent Antoine, qui, en ayant été averti, avoit déjà passé la rivière, & le conduisent au prétoire, en criant à Lépidus d'accorder à de pauvres citoyens la paix qu'ils demandoient depuis longtemps. Au bruit que faisoient ses soldats, Lépidus, qui étoit encore dans son lit, se lève &, sans se donner le loisir de prendre sa ceinture, va au-devant d'eux; & se voyant environné de toutes parts, il accorde tout ce qu'on lui demande, comme s'il y avoit été forcé. Il joint ensuite Antoine, l'embrasse, & lui fait excuse sur la nécessité où il s'étoit trouvé de n'avoir pu plus tôt se déclarer publiquement en sa faveur. Lépidus, homme paresseux & timide, eut même la bassesse, selon quelques auteurs, de se jeter aux pieds de ce général & de lui demander la vie. Latérensis, son lieutenant, informé de sa lâcheté & de la défection de ses troupes, prit alors un poignard & se le plongea dans le sein, pour ne pas survivre à une action si indigne d'un Romain & si préjudiciable à la République.

Plutarque [1] raconte un peu différemment l'entrevue d'Antoine & de Lépidus : il dit que le premier s'étant campé auprès de l'autre, & ne recevant aucune marque d'amitié de sa part, il résolut de l'aller trouver lui-même; qu'il se revêtit d'une robe noire, & qu'avec des cheveux négligés & une longue barbe il s'approcha des retranchemens de Lépidus à qui il commença de parler; que ce dernier, craignant les suites de cette démarche, ordonna qu'on sonnât les trompettes pour empêcher qu'Antoine ne fût entendu; que les soldats de Lépidus, attendris des discours d'Antoine & touchés de compassion de le voir en cet état, lui envoyèrent alors secrètement Lélius & Clodius, déguisés en courtisanes, pour l'assurer qu'il pouvoit attaquer leur camp avec confiance, la plupart étant disposés à le recevoir & à se défaire même de Lépidus, s'il l'ordonnoit; qu'Antoine leur défendit de toucher à la personne de ce général, & qu'ayant marché le lendemain à la tête de toutes ses troupes, il passa à gué la rivière qui séparoit les deux camps, tandis que la plupart des soldats de Lépidus lui tendoient les mains & arrachoient les palissades pour le recevoir; qu'Antoine s'étant ainsi rendu maître du camp, traita Lépidus avec beaucoup de douceur, qu'il l'embrassa, l'appela son père, & lui laissa le titre & les honneurs de général, quoiqu'il lui fût aisé de s'emparer de toute l'autorité. C'est ainsi que Plutarque rapporte cette entrevue, ce qui est un peu différent de ce que nous en apprennent les *Épîtres* de Cicéron. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces deux généraux s'unirent parfaitement.

Éd. origin. t. I, p. 96. Le lendemain, trentième de mai, Lépidus écrivit [2] au sénat pour tâcher de justifier sa conduite, qu'il excusa sur les circonstances présentes & sur la révolte

[1] *In Antonio.*

[2] Cicéron, *Epistolae ad familiar.* epist. 23, 24 & 34.

de ses troupes, qui l'avoient forcé malgré lui de céder au temps & de faire la paix avec Antoine, priant le sénat de ne lui en pas faire un crime; mais le sénat, qui n'avoit déjà que trop de preuves de ses véritables desseins, loin d'avoir égard à son apologie, le déclara ennemi de la patrie & fit abattre la statue équestre qu'on lui avoit élevée dans un des marchés de Rome appelé *Forum ad rostra,* pour avoir procuré la paix entre la République & Sextus Pompéius.

LXXV. — *Narbonne se déclare pour Marc Antoine.*

La Province romaine suivit de près l'exemple de Lépidus[1], son gouverneur, & la ville de Narbonne fut une des premières qui se déclarèrent en faveur d'Antoine, à la sollicitation sans doute des soldats de la dixième légion qui lui étoient entièrement dévoués, & dont les vétérans avoient renouvelé depuis peu l'ancienne colonie. Furnius, l'un des principaux officiers de l'armée de Plancus, fut chargé dans la suite, à ce qu'il paroît, par l'ordre du sénat, d'aller réduire cette ville; mais, effrayé par les difficultés & le danger de cette entreprise, il s'en excusa par une lettre qu'il écrivit à Cicéron, dans laquelle il tâcha de lui persuader qu'il valoit mieux dissimuler la défection de Narbonne, que d'en tenter le siége, dont la levée pourroit avoir des suites fâcheuses. Cicéron approuva les raisons de Furnius, & celui-ci se contenta de maintenir dans la fidélité les autres peuples des Gaules qui n'avoient pas encore pris le même parti.

LXXVI. — *Lépidus & Antoine vont en Italie, & forment le triumvirat avec Octave.*

Antoine & Lépidus, devenus par leur jonction formidables à la République, décampèrent ensemble[2] peu de temps après & s'avancèrent à vingt milles de l'armée de Plancus, comme s'ils eussent eu dessein de la combattre. Celui-ci s'étoit posté avantageusement à quarante milles du camp d'Argens, en sorte qu'il avoit mis une rivière derrière lui & s'étoit conservé l'entrée libre dans le pays des Vocontiens ou de Venaissin; mais, sur l'avis de la marche d'Antoine & de Lépidus, n'osant s'exposer au combat contre deux armées beaucoup plus fortes que la sienne, il abandonna son camp le 4 de juin, passa l'Isère &, après en avoir fait rompre les ponts, alla planter son camp à Cularo, aujourd'hui Grenoble, sur les frontières des Allobroges, en attendant d'y grossir son armée par de nouvelles levées & par la jonction des troupes que D. Brutus devoit lui amener d'Italie.

L'armée d'Antoine & de Lépidus étoit, en effet, beaucoup plus nombreuse que celle de Plancus; car, outre les troupes que le premier avoit amenées

[1] Cicéron, *Epistolae ad familiar.* epist. 26.

[2] Cicéron, *ibid.* epist. 23. — Dion Cassius, l. 46. — Appien, *de Bello civili,* l. 3, p. 579 & seq. & l. 4.

An de Rome 711

d'Italie, elle étoit composée de dix légions dont trois étoient sous les ordres de Ventidius, & les sept autres sous la conduite de Lépidus, sans compter les troupes auxiliaires des Gaules. L'armée de Plancus consistoit seulement en quatre légions, dont trois étoient composées de vétérans, & la quatrième de soldats nouvellement levés. Ce général fut joint bientôt après par deux légions de vétérans & huit de nouvelle levée que D. Brutus lui amena, & avec lesquelles il eût pu attaquer Lépidus & M. Antoine; mais soit qu'il ne se crût pas encore assez fort pour cette entreprise, ou plutôt qu'il favorisât secrètement le parti d'Antoine, il résolut avec Brutus de différer l'attaque de l'armée de ces deux généraux & de solliciter, en attendant, César Octave de venir se joindre à eux pour être plus en état de les combattre.

César, qui avoit pris d'autres mesures depuis la jonction de Lépidus & d'Antoine, ne crut pas devoir faire cette démarche; il fit au contraire bientôt après sa paix avec ces deux généraux, ce qui détermina enfin Plancus à se joindre à eux avec toutes ses troupes. Ceux-ci passèrent ensuite en Italie avec dix-sept légions & dix mille chevaux, après avoir laissé à leurs lieutenans le soin du gouvernement des Gaules & donné celui de la Province romaine à Varius Cotyla, avec six légions qu'ils laissèrent sous ses ordres pour se défendre, en cas de besoin, contre César Octave dont ils se défioient encore. Ils traversèrent la Province sans faire aucun acte d'hostilité, mais non pas sans y causer presque autant de dégâts que s'ils avoient été ennemis, tant leurs troupes étoient mal disciplinées. Enfin ces trois généraux s'étant joints le 17 de novembre, dans le territoire de Bologne, en Italie, formèrent le fameux triumvirat qui ruina l'autorité du sénat & la liberté du peuple. Un des articles de leur ligue fut qu'ils partageroient entre eux le gouvernement des provinces : celui des Espagnes & de la Province romaine échut à Lépidus, qui en confia le soin à ses lieutenans, parce qu'ils étoient convenus qu'il s'arrêteroit en Italie pour veiller à sa conservation. Le reste des Gaules tomba en partage à Marc Antoine.

Éd. origin. t. I, p. 97.

LXXVII. — *Sort de la Province romaine pendant le triumvirat.*

Lépidus ne garda pas longtemps le gouvernement de la Province romaine. Les victoires que César & Marc Antoine remportèrent l'année suivante sur Brutus & Cassius leur donnèrent lieu de faire un nouveau partage des provinces[1] de la République, sans sa participation, parce qu'ils ne le craignoient plus & qu'ils ne l'avoient jamais estimé. Ils ne lui donnèrent que l'Afrique. Marc Antoine prit pour lui toutes les Gaules, dont il donna le gouvernement à des confidens qui n'avoient d'autre mérite que celui de lui être entièrement dévoués, & qui n'avoient jamais passé par les degrés ordinaires qui conduisent à ces charges.

An de Rome 712

Il paroît cependant qu'on doit excepter Asinius Pollio, homme également

[1] Appien, *de Bello civili*, l. 5. — Dion Cassius, l. 48. — Voir Pighi, t. 3, p. 481 & seq.

An de Rome 712

recommandable par sa valeur, sa probité & son amour pour les lettres, qui commandoit dans la Province romaine ou Narbonnoise sous les ordres d'Antoine, lorsque ce triumvir s'amusoit en Égypte avec Cléopâtre, & que le consul Lucius, son frère, se brouilla en Italie avec César. Ces deux derniers se réconcilièrent ensuite[1] sous certaines conditions, dont l'une fut que Pollio laisseroit le passage libre des Alpes à ceux que César voudroit envoyer en Espagne; mais ce traité ne fut exécuté ni de part ni d'autre, & Lucius & César se brouillèrent de nouveau, en sorte que Salvidiénus, lieutenant de celui-ci, ayant trompé la vigilance de ceux qu'Antoine avoit préposés à la garde des Alpes, passa en Espagne malgré eux. César avoit déjà[2] tenté auparavant d'envoyer des troupes dans cette province; mais Calénus & Ventidius, qui commandoient alors pour Antoine dans la Gaule Transalpine, leur avoient refusé le passage de ces montagnes.

César travailloit en même temps sous main à débaucher les provinces des Gaules, & à les soustraire de l'obéissance d'Antoine, sous prétexte qu'on devoit leur laisser[3] le gouvernement libre, conformément aux vues de Jules César, son père, mais dans la vérité pour s'en rendre maître lui-même. En effet, après que Salvidiénus, son lieutenant, eut repassé les Alpes & lui eut amené six légions, qu'il eut assiégé & pris Lucius dans Pérouse, s'étant brouillé entièrement avec Antoine, il agit ouvertement pour gagner à son parti les troupes que Calénus, lieutenant de ce dernier, commandoit dans les Gaules dans le dessein de s'assurer de ces provinces. Calénus étant mort sur ces entrefaites, César s'avança vers les Alpes & vint aisément à bout de Fuffius, fils de ce général, qui commandoit à sa place en deçà de ces montagnes, & qui se rendit sans coup férir avec toutes ses troupes : elles consistoient en onze légions qui prirent aussitôt le parti de cet empereur, ce qui lui assura la possession de toute la Gaule & de toute l'Espagne. Ce triumvir destitua ensuite tous les préfets qui gouvernoient ces provinces au nom & sous les ordres d'Antoine, & en substitua d'autres à leur place, qui lui étoient entièrement dévoués; après quoi il retourna en Italie.

An de Rome 714

Il paroît que César donna alors le gouvernement de la Province romaine à Salvidiénus, son lieutenant. Nous savons du moins que celui-ci y commandoit les troupes[4] au nom de cet empereur lorsque, quelque temps après, il se réconcilia avec Antoine. Ce dernier découvrit alors à César le dessein que ce lieutenant avoit eu de le trahir & les offres qu'il lui avoit faites, par un exprès qu'il lui avoit dépêché, dans le temps qu'il étoit occupé au siége de Brindes, d'embrasser son parti avec toutes les troupes qu'il commandoit aux environs du Rhône. César, irrité contre Salvidiénus, le manda aussitôt sous prétexte d'avoir besoin de sa présence pour fort peu de temps, avec promesse de le renvoyer incessamment dans son camp; mais ce général fut à peine arrivé, qu'il le fit arrêter, lui reprocha sa perfidie & le fit juger par le sénat qui le con-

[1] Appien, *de Bello civili*, l. 5, p. 683 & seq.
[2] Dion Cassius, l. 48, p. 362.
[3] Appien, *de Bello civili*, l. 5, p. 683 & seq.
[4] *Ibid.* l. 5, p. 710.

damna à la mort. Cet empereur céda en même temps à Antoine toutes les troupes qui étoient auparavant sous les ordres de Salvidiénus dans la Province romaine, & dont la fidélité lui étoit suspecte.

Éd. origin. t. I, p. 98. César & Antoine convinrent entre eux, après leur réconciliation, d'un nouveau partage des provinces de la République. Ils ne laissèrent encore à Lépidus que l'Afrique & partagèrent tout le reste : le gouvernement de l'Orient échut à Antoine, & celui d'Occident, & par conséquent les Gaules, à César. Celui-ci envoya incontinent après Hélénus, son affranchi, en Sardaigne, au secours de Lurius, son lieutenant, à qui Ménas, affranchi de Sextius Pompée, faisoit la guerre. Ce dernier, qui étoit maître de la Sicile, avoit ranimé son parti & s'étoit même uni avec Antoine contre César, dans le temps de leur brouillerie; mais ayant appris la réconciliation de ces deux triumvirs, il fit partir[1] Ménas avec une flotte pour aller ravager les provinces qui leur étoient soumises. Ménas fit d'abord une descente sur la côte de l'Étrurie, qu'il désola, & vint ensuite sur celle de la Gaule Narbonnoise, où il fit prisonnier M. Titius, qui y équipoit une flotte & y avoit son quartier. Pompée pardonna à ce dernier, tant en considération de Titius, son père, qui servoit auprès de lui en Sicile, qu'à cause que ses soldats avoient le nom de Pompée écrit sur leurs boucliers.

Nous ignorons si Titius, qui fut pris dans la Narbonnoise, y commandoit au nom de César, à qui cette province appartenoit par le nouveau partage dont on vient de parler : nous savons du moins que cet empereur fit gouverner par des préteurs celles qui étoient de sa dépendance. De ce nombre fut Vipsanius Agrippa, favori de ce prince, qui obtint de lui le commandement de la Gaule Transalpine, & qui fit quelques expéditions en Aquitaine & sur le Rhin.

An de Rome 717

LXXVIII. — *Fondation de la colonie de Nimes.*

C'est à cette époque ou à celle du voyage que fit Agrippa en Espagne quelques années après, pour réduire par ordre de César les peuples de la Biscaye qui s'étoient révoltés, que quelques[2] auteurs rapportent l'établissement de la colonie de Nimes, dont ils attribuent la fondation à l'un & à l'autre, sur l'autorité d'une médaille[3] que cette colonie fit frapper à leur honneur[4]. Cette

[1] Dion Cassius, l. 48, p. 375. — Plutarque, *in Antonio.*

[2] Lacarry, *Historia colon. Gallorum*, l. 4, c. 8. — Guiran & Grasser, *Antiquitates Nemausenses.*

[3] J. Foy Vaillant, *Numismata, &c.* — Hardouin, *Opera*, p. 704.

[4] On sait aujourd'hui, de manière à n'en pouvoir douter, que la ville de *Nemausus* a frappé des monnaies de bronze & d'argent, longtemps avant l'époque où elle a pris le titre de colonie. Ces monnaies autonomes, comme les appellent les numismatistes actuels pour les distinguer des monnaies coloniales de la même ville, les seules dont les Bénédictins se soient réellement occupés, ne remontent probablement point jusqu'à l'époque de l'indépendance ou de l'autonomie gauloise proprement dite. Toutes celles que l'on connaît aujourd'hui paraissent avoir été frappées postérieurement à la conquête de la Province & à la nouvelle organisation donnée au pays par les Romains (121-118 avant notre ère)[1]. Mais elles s'y présentent en

[1] Nous écartons complétement de cette étude les monnaies ibériennes de bronze que M. Boudard attribuait à la ville de

médaille représente d'un côté deux têtes d'empereur, dont l'une, qui est celle de César Auguste, est couronnée de laurier; & l'autre, qui est celle d'Agrippa,

revanche avec une suite & une variété de types que l'on rencontre rarement dans la numismatique de la Gaule, assez pauvre en monnaies de villes, comme on le sait[2]. Antérieures de près d'un siècle à Strabon & à Pline, avec lesquels commence l'histoire proprement dite de la ville romaine[3], elles seraient antérieures aux documents épigraphiques eux-mêmes dont la série, toute riche qu'elle est ici, ne remonte guère au delà du temps d'Auguste[4], & nous allons voir, en les étudiant avec un peu d'attention, qu'elles ont aussi de précieux renseignements à nous fournir sur les premiers temps de son histoire dont elles reflètent, d'époque en époque, les vicissitudes & les révolutions oubliées.

1° Les plus anciennes en date de ces monnaies autonomes, que l'on divise aujourd'hui en deux séries bien distinctes, seraient, suivant un numismatiste contemporain, de petites monnaies d'argent, analogues de fabrique comme de type, aux deniers consulaires de la République romaine, qui se subdivisaient, comme on le sait, en quinaires (cinq as) & en sesterces (deux as & demi : IIS)[5]. La tête jeune & imberbe qui remplace, du côté droit, le buste casqué de *Roma* est ceinte de la bandelette de laine (*vitta*), qui distingue les héros ou les demi-dieux, & porte les cheveux relevés sur le front à la manière gauloise. Le cavalier galoppant que l'on voit au revers, au dessus du mot NEMAV[*sus*] ou NEMAV[*senses*], gravé à l'exergue en caractères latins, rappelle lui-même le type tout romain des Dioscures que les monétaires gaulois dédoublaient volontiers[6], pour les identifier avec tel ou tel de leurs dieux topiques (*dei, semi dei*, Ἥρωες : Voir plus haut). Il est coiffé comme eux du *pileus*, que surmonte à son tour une étoile à six rayons, gravée dans le champ de la monnaie au-dessus de la tête du demi-dieu. Mais la longue lance dont ils sont constamment armés sur les deniers de coin romain cède ici la place au double épieu que brandissaient les *Gaesates* mercenaires, lors des dernières invasions gauloises en Italie[7]. — Le poids de ces petites monnaies (2 gr. 25), dont on tient sérieusement compte aujourd'hui, ne répond lui-même ni à celui des deniers consulaires qui ont pesé jusqu'au règne de Néron 3 gr. 45 en moyenne, ni à celui des quinaires (1 gr. 72) dont elles ne portent d'ailleurs ni la sigle Q (*Quinarius*) ni le chiffre V (*Quinque asses*). A en juger par les rares exemplaires que l'on a pu peser jusqu'ici[8], il rappellerait plutôt celui des drachmes massaliotes[9], que les Volkes Tectosages ou Arécomiques imitaient déjà à l'époque de l'autonomie gauloise[10] (voir plus haut). Il y a donc plus d'une raison de croire, comme l'a supposé M. de la Saussaye, en s'autorisant de ces affinités & de ces différences, qu'elles ont été frappées pendant la période qui a suivi immédiatement la conquête (de l'année 121 à l'année 77 avant notre ère)[11], à une époque où la ville, soumise de fait aux Romains, conservait le droit de monnayer en son nom l'argent & même le bronze, & d'en régler le poids sur celui des villes romaines ou étrangères avec lesquelles elle était en rapports habituels de commerce ou d'affaires. Elles se trouveraient ainsi contempo-

Nimes, en s'autorisant d'une légende de trois lettres NMY où il croyait reconnaître le nom de *Nemausus* & qui nous reporteraient, elles, au temps de la domination des Ligures, c'est-à-dire à une époque antérieure à l'apparition des Volkes dans le Midi. (*Essai sur la numismatique ibérienne*, p. 251 & suiv.)

2 M. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 154.

3 César, qui parle des Volkes Arécomiques assez longtemps avant Strabon (Voir plus loin), ne prononce pas même le nom de *Nemausus*, quoiqu'elle fût certainement de son temps la métropole de la nation & une ville populeuse relativement parlant. Nous en trouverions la preuve, à défaut d'autre, dans le tracé caractéristique de la voie *Domitia* (elle est contemporaine de la conquête ou peu s'en faut), qui ne se serait point dirigée résolûment sur *Nemausus*, après avoir franchi le Rhône à *Ugernum* (Beaucaire), si elle n'avait trouvé là, comme à *Baeterrae*, comme à *Narbo*, des centres de population déjà considérables, reliés les uns aux autres par des chemins antérieurs, que les ingénieurs romains n'ont fait souvent que *rectifier* & *consolider* (*sternere, munire*), comme ils le disaient eux-mêmes.

4 A de rares exceptions près, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

5 L'historien Ménard, qui a publié l'un des premiers cette rare monnaie dont Bouteroue connaissait avant lui un exemplaire (*Recherches curieuses des monnoies de France*, n° 35, p. 50, in-folio, 1666), la décrit sans la comprendre &, à ce qu'il paraît, sans l'avoir vue; car il lui donne les dimensions & le poids d'un petit médaillon d'argent. (*Dissertation sur les médailles de la colonie de Nimes*, t. 7, p. 165-167 & pl. n. V.) — L'exemplaire publié par M. de la Saussaye, pl. XIX, n. 1, répond comme dimension au type n. 3 de la jauge de Mionnet.

6 Voyez M. de la Saussaye, *l.l.* p. 162.

7 Voir une des notes du premier livre, page 44, note 3.

8 Car Bouteroue ne donne pas le poids du sien.

9 Celles de la période correspondante pèsent en moyenne 2 grammes 58.

10 La sigle A que l'on remarque dans le champ du droit, derrière la tête du dieu *Nemausus*, ne prouverait pas plus dans un sens que dans l'autre, puisqu'elle est commune aux deux alphabets & que ces sigles monétaires se retrouvent sur les monnaies massaliotes comme sur les monnaies consulaires.

11 Le travail presque élégant de cette petite *pièce d'argent*, que le vieux Bouteroue trouvait déjà *d'assez bon maistre*, & le nom tout romain de *Nemausus* que nous trouverions ici sous sa forme la plus ancienne, en admettant l'attribution proposée par M. de la Saussaye, conviendraient au moins autant à l'âge de César & d'Auguste qu'à celui des Gracques ou de Marius. Mais comment expliquer alors l'omission caractéristique du titre de colonie que la ville prenait certainement sous Auguste, & que les numismatistes allemands voudraient reporter aujourd'hui jusqu'au temps de César ? (Voir plus loin.)

est ornée d'une couronne navale ou éperonnée, avec ces mots : IMP. PP. DIVI. F. Le revers représente un crocodile marchant sur des rameaux de

raines ou peu s'en faut de la monnaie bien connue des VOLCAE AR ou AREC[*omici*], qui paraît postérieure elle-même à la conquête de la Province[12], & qui nous fournirait à ce titre une nouvelle preuve de l'espèce d'autonomie laissée par les Romains à la puissante nation des Volkes Arécomikes, dont la ville de *Nemausus* était déjà le centre & le chef-lieu.

2° C'est en l'année 77 avant notre ère[13], que Pompée, pour récompenser les Massaliotes de leur fidélité à la cause du sénat, leur céda en toute propriété le territoire des Volkes Arécomiques & celui des Helviens[14], compromis comme eux dans les troubles qui venaient d'agiter la Province, après les guerres civiles de Marius & de Sylla[15]. La ville de *Nemausus*, qui était depuis longtemps déjà le chef-lieu politique & administratif de ce territoire, se trouva, par suite de cette révolution, transformée en ville grecque, de ville gauloise ou gallo-romaine qu'elle avait été jusqu'alors. Il est à peu près certain, comme nous allons le voir, qu'elle est restée soumise à ces nouveaux maîtres jusqu'à l'époque où César, pour punir les Massaliotes de leurs sympathies & de leurs préférences politiques, les dépouilla, après le siége & la prise de leur ville (49 avant notre ère), de tous les territoires qu'ils possédaient en terre ferme. Mais on ignorait jusqu'à ces derniers temps qu'elle eût frappé, pendant cette période de vingt-huit ans, des monnaies autonomes, analogues, aux types & à l'idiome près, à celles qu'elle frappait pendant la période précédente.

Ces monnaies, dont l'attribution a été définitivement fixée par M. le marquis de Lagoy[16], sont toutes de bronze & d'un faire assez inégal, ce qui semblerait indiquer qu'elles ont été fabriquées à diverses époques, sinon en divers lieux. Elles portent du côté droit une tête jeune dans laquelle l'éminent numismatiste croyait reconnaître l'image de la Fontaine (*fons & deus Nemausus*), couronnée de roseaux, comme l'est celle de la nymphe Aréthuse, dans les belles monnaies des Syracusains. Le revers offre le type du *sus gallicus* (le sanglier en arrêt), dessiné d'une manière barbare & convenue, comme il l'est si souvent sur les monnaies gauloises antérieures ou postérieures à la conquête. La légende, qui n'est autre chose que le nom ou l'ethnique des *Nemausenses*, est écrite en deux lignes, dans le champ du revers & en caractères grecs cette fois, NAMA-ΣAT(ων), ce qui semblerait indiquer que les gens de la ville gauloise, en passant sous la domination des Massaliotes, avaient adopté l'idiome de leurs nouveaux maîtres, comme langue officielle au moins[17]. C'était de la même manière que la ville d'*Avenio*, située chez les Cavares, de l'autre côté du Rhône, frappait vers le même temps des monnaies d'argent, qui rappellent à plus d'un égard les monnaies grecques de *Nemausus*[18], car elles portent aussi comme symbole l'image du *sus gallicus* avec le nom de la ville écrit en caractères grecs[19].

On ne sait précisément à quel titre elles figuraient l'une & l'autre dans le groupe de villes alliées, protégées ou sujettes, qui formaient à cette époque le domaine des Massaliotes & que l'on désignait à cause de cela sous le titre générique de Πόλεις Ἑλληνίδες (les villes grecques)[20]. Mais les sym-

[12] L'assertion est au moins incontestable pour celles de ces monnaies qui portent au revers de la tête de Diane, type emprunté aux monnaies massaliotes, des symboles tout romains d'apparence, comme l'aigle aux ailes éployées tenant une couronne dans son bec, & un personnage en toge (*Gallia togata?*), debout à côté d'une palme dressée. (Voir M. de la Saussaye, *l.l.* p. 152, 153 & pl. XVIII, nos 7 & 9.)

[13] Suivant MM. Klotz (*Ciceronis opera*, t. 5, p. 152) & Herzog (*Gall. Narb.* p. 66 & note 73), ou en 76 suivant M. Mommsen, qui place la propréture de Manius Fontéius entre les années 678 & 680 (76 & 74 avant notre ère). *Roem. Gesch.* t. 3, p. 211.

[14] Le Vivarais actuel.

[15] « Principes vero esse earum partium Cn. Pompeium & C. Caesarem, patronos civitatis, quorum alter (Pompeius) agros Volcarum Arecomicorum & Helviorum publice eis concesserit..... » (César, *de Bell. civ.* l. 1, c. 35.) Il paraît cependant, comme Cicéron le laisse entendre, que ces exécutions décrétées en principe par Pompée n'auraient été consommées que sous le gouvernement de M. Fontéius & par Fontéius lui-même : « Qui erant hostes subegit, qui proximi fuerant, eos ex iis agris quibus a Pompeio erant mulctati decedere coegit. » (Cic. *pro Font.* c. V [II], edid. R. Klotz) — « *Der Statthalter Manius Fonteius führte diese Anordnungen aus.....* » (Mommsen, *l.l.*)

[16] *Description de quelques médailles inédites de Massilia, Glanum*, &c., 1834, in-4°, p. 34 & suiv. — Les rares numismatistes qui l'avaient étudiée ou publiée avant lui, Fauris de Saint-Vincens notamment, la confondaient avec les monnaies barbares ou semi-barbares de *Massalia*, qui tronquent ou altèrent de diverses manières le nom même de la ville.

[17] La forme ΝΑΜΑΣ ou ΝΑΜΑΥΣ, que suppose l'adjectif ΝΑΜΑΣΑΤ[ες] analogue à l'ethnique ΝΑΜΑΥϹΑΤΙϹ de l'inscription celtique de Vaison (aujourd'hui au Musée d'Avignon), est marquée d'un caractère dorien qui n'a point survécu du reste à la domination des Massaliotes, puisque la ville allait reprendre à l'époque suivante le nom de NEMAVSVS, sous lequel elle était déjà connue à l'époque précédente.

[18] Ce rapprochement ingénieux appartient à M. de la Saussaye (*Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 162 à 164), au savant livre duquel nous nous référons souvent dans le cours de cette étude.

[19] Ou gréco-barbares, car on y lit d'une manière plus ou moins complète : ΑΟΥΕ, ΑΥΕ, [Α]ΟΥ[Ε]ΝΟΑΝ, [Α]ΟΥΕ[Ν ΙΟΑ Ν], lectures de M. de Lagoy. D'autres sont de bronze & portent au revers le taureau cornupète des Massaliotes. (M. de la Saussaye, *Numismatique*, p. 137 & pl. XVI.)

[20] ... καὶ πόλεις Ἑλληνίδες
ἃς Μασσαλιῶται Φωκαεῖς ἀπῴκισαν.

Anonymi (vulgo Scymni Chii), *Orbis descriptio*, v. 202-203.

Les Romains la connaissaient sous le nom générique de Graecia (*Grecia, Gretia*), qui parait avoir survécu à la chute

palmier, & attaché par une grosse chaîne à un palmier d'où pendent des bandelettes d'un côté & une couronne civique ou de chêne de l'autre, avec

boles tout gaulois & la fabrique à demi barbare des monnaies que nous décrivons ne permettent guère de douter que les *Namasates* ne soient restés fidèles, sous ce nouveau régime comme sous le précédent, aux habitudes & aux croyances de leurs ancêtres, dont ils continuaient à parler l'idiome, s'il faut en juger par la célèbre inscription celtique, en caractères grecs, découverte au siècle dernier près du *sacellum* de la Fontaine[21], & que l'on croit non sans raison comtemporaine de cette période. A l'époque impériale avec laquelle commence l'épigraphie romaine de la ville, c'est à l'idiome celtique ou au dialecte de cet idiome parlé chez les Volkes qu'appartiennent encore la plupart des noms locaux de dieux, d'hommes & de lieux qui ne sont ni grecs ni latins d'origine. En dépit de son titre de ville grecque & de sa population déjà considérable, la ville de *Nemausus* n'aurait été à cette époque, comme la *Tolosa* des Tectosages, qu'un grand village celtique à peine fermé de fossés & de murs, puisqu'on ne trouve pas trace à Nimes de mur d'enceinte antérieur aux murs romains bâtis par Auguste, quinze ou seize ans avant l'ère chrétienne[22]. M. de Lagoy, qui a étudié le premier, d'une manière attentive & intelligente, les curieuses monnaies que nous venons de décrire, a constaté que la plupart des exemplaires recueillis ou étudiés par lui provenaient du bassin ou des environs de la Fontaine, dont le culte (voyez *supra*) aurait ainsi précédé à *Nemausus* la domination des Massaliotes.

3° Les plus connues des monnaies coloniales de *Nemausus* sont celles qui portent pour symbole le crocodile enchaîné au palmier, & pour légende, les deux mots : COL[*onia*] NEM[*ausus*] inscrits dans le champ de la monnaie au-dessus du crocodile. Elles sont toutes de bronze & de moyen bronze qui plus est[23], quoique l'on ait signalé avec raison des différences de module assez tranchées quelquefois d'un exemplaire à un autre. Les types, en revanche, & la légende restent à peu de chose près les mêmes, & il suffit de les examiner avec un peu d'attention pour être convaincu qu'elles ont été frappées cette fois, comme l'étaient du reste les monnaies coloniales des autres provinces, à l'imitation des monnaies romaines de bronze dont elles rappellent le poids, le module & les types, escortés aussi de légendes toutes latines.

Des deux têtes adossées qui forment le type constant du côté droit (*antica*), l'une est incontestablement celle de l'empereur Auguste, auquel la monnaie aurait été dédiée, si nous expliquons bien les sigles de la légende qui les entoure : IMP · DIVI · F · (IMP*erator*, DIVI F*ilius*), & IMP · DIVI · F · P · P · (IMP*erator*, DIVI F*ilius*, P*ater* P*atriae*)[24]. Nue sur quelques exemplaires, assez rares il est vrai, elle est ceinte sur le plus grand nombre d'une couronne de laurier ou d'une couronne de chêne qui ont chacune leur sens & qui auraient chacune leur date dans l'histoire de son règne, s'il était aussi facile qu'on paraît le croire d'en distinguer les feuillages[25]. La tête de gauche, qui porte pour tout ornement une bandelette de laine (*vitta*) surmontée d'un éperon de navire (*corona rostrata, navalis, classica*), n'est & ne peut être que celle de Marcus Vipsanius Agrippa, le général heureux & l'ami dévoué d'Auguste, pour lequel il avait battu Sextus Pompée sur les côtes de Sicile, Antoine & Cléopâtre, au combat naval d'Actium[26].

de la puissance massaliote, puisqu'on le trouve encore dans la Table théodosienne.

[21] Voir une des notes précédentes.

[22] IMP · CAESAR · DIVI · F · AVGVSTVS · COS · XI · TRIB · POTEST VIII · PORTAS · MVROS · COL · DAT

(MILLIN, *Voyage dans le midi de la France*, t. 4, p. 205, & *Atlas*, pl. 74. — HERZOG, *Append. epigr.* n. 95.)

[23] Celles que l'on désigne sous le nom de *grands bronzes* (M. DE LA SAUSSAYE, *l.l.* p. 175, *Catalogue*, n. 8), ne sont évidemment que des *moyens bronzes* frappés sur un flan plus large que le coin, comme le prouve le cercle du grènetis, tracé alors à une certaine distance de la marge du flan. Les *petits bronzes* de cette prétendue série, qui n'ont rien de commun eux-mêmes avec les petits bronzes de l'époque impériale, tiennent le milieu comme module entre les moyens bronzes & les petits bronzes proprement dits. Plusieurs d'entre eux sont incontestablement coulés & rappellent par leur fabrique à demi barbare d'autres monnaies du même genre & du même calibre frappées aussi dans la Gaule, à ce qu'il paraît, pendant les premiers règnes de l'Empire. — M. le capitaine Colson avait recueilli un assez grand nombre de ces monnaies *gallo-romaines* qu'il se proposait d'étudier & de publier.

[24] Cette attribution que les types suggéreraient seuls nous paraît ressortir à la fois du titre d'IMP[*erator*] qui ne convient qu'à un seul prince quand il est écrit avec un seul P, comme l'avait déjà remarqué Ménard (*l.l.* p. 159), de celui de DIVI (sous-entendre IVLI) F[*ilius*] que l'on ne donnait qu'à l'empereur Auguste, fils adoptif de Jules César, & des deux mots P*ater* P*atriae* par lesquels nous complétons les deux sigles souvent discutées de la seconde légende (Voir plus loin).

[25] Ces particularités sur lesquelles nous reviendrons ont fourni à M. de la Saussaye la base d'un essai de classification qui nous paraît pécher cette fois par excès plutôt que par défaut de précision. (*l.l.* p. 16.)

[26] Cette couronne qui distingue la tête d'Agrippa sur les monuments antiques

Tempora rostrata fulgent redimita corona

(VIRG. *Æn.* c. 8, v. 684.)

remonterait, comme nous l'apprend Velléius Paterculus, à l'année 718=36 où il détruisit sur les côtes de Sicile entre Mylae & Naulocque les flottes de Sextus Pompéius : « *Insigne coronae classicae quo nemo unquam Romanorum*

cette inscription : COL. NEM. c'est-à-dire *Colonia Nemausensis*. Le crocodile & le palmier marquent, à ce qu'on croit, ou la réduction de l'Égypte

Un numismatiste contemporain, qui a étudié avec beaucoup de soin la légende & les types de cette monnaie intéressante à plus d'un titre, a cru reconnaître dans ces deux têtes un souvenir altéré de l'image du Janus à deux faces (*bifrons*) qui figurait encore à cette époque sur les monnaies de bronze de la République, en y prenant par degrés des allures tout humaines, le caractère de portraits plus ou moins ressemblants [27]. On les retrouve détachées comme ici & disposées de la même manière sur des monnaies de bronze que frappaient vers le même temps les colonies ou les villes latines de la vallée du Rhône, dont celle de *Nemausus* se serait ainsi contentée de suivre & d'imiter les exemples [28]. La proue de galère surmontée d'une tour à plusieurs étages qui forme le revers habituel de ces monnaies coloniales rappelle elle-même, comme point de départ, la *prora navis* qui figurait aussi depuis des siècles sur les *asses pondera* antérieurs aux guerres puniques & sur les as réduits qui les ont remplacés. Mais ce type sacramentel disparaît ici pour faire place à celui du crocodile passant ou enchaîné au palmier, dans lequel il est difficile de voir autre chose qu'une nouvelle allusion à la bataille d'Actium, gagnée par Agrippa, & à la conquête de l'Égypte qui avait été la conséquence de cette victoire. Un denier d'argent de l'empereur Auguste, frappé à l'occasion du même événement [29] & dont nous pourrions invoquer ici le témoignage, porte aussi pour symbole le crocodile passant & pour légende les deux mots : AEGYPTO · CAPTA, écrits en toutes lettres cette fois dans le champ du revers.

Les érudits qui ont étudié les premiers la curieuse monnaie que nous venons de décrire [30] avaient été vivement frappés de ces allusions, qui semblaient éclairer à leur tour l'histoire assez peu connue des origines de la ville romaine. C'est ainsi que, prenant au pied de la lettre le titre de COL[*onia*] constamment associé ici au nom de NEM[*ausus*], ils en étaient venus à l'assimiler, de fait comme de nom, aux grandes cités romaines de la Province, dont plusieurs avaient été réellement fondées ou ravivées par de véritables colonies, civiles d'abord, militaires plus tard [31]. Rien n'indiquait, il est vrai, à quelle légion appartenaient cette fois ces colons militaires que les gens de la ville auraient à leur tour oubliés d'assez bonne heure, puisqu'on ne les voit jamais ajouter à leur nom l'épithète ou le numéro d'ordre de la légion dont ils seraient sortis, comme le faisaient avec une sorte d'orgueil les habitants des vraies colonies auxquelles nous faisions tout à l'heure allusion [32]. Strabon & Pline, les seuls des écrivains anciens qui nous aient conservé quelques renseignements un peu précis sur le régime intérieur de la cité, la classent l'un & l'autre parmi les villes latines de la Province, dont la condition n'avait rien de commun politiquement parlant avec celle des colonies proprement dites. Tout le monde sait, en effet, que les habitants des colonies étaient de droit & de fait citoyens romains; tandis qu'on ne le devenait à *Nemausus*, comme Strabon nous l'assure en précisant son assertion, qu'après avoir exercé successivement les hautes charges de

donatus erat, hoc bello Agrippa singulari virtute meruit.» (Vell. l. 2, c. 81.) Le seul honneur qu'il ait reçu après sa victoire d'Actium, s'il faut en croire Dion, serait un étendard bleu de mer, comme le manteau dont il se parait aux grands jours. (Dion, l. 51, c. 21.) Les artistes contemporains le représentent volontiers sous les traits de Neptune portant le dauphin & armé du trident. (Voir les *moyens bronzes* de son troisième consulat & la statue de l'ancien *Palazzo* Grimani, à Venise.)

27 M. de la Saussaye, *l.l.* p. 166. — Voir notamment les as réduits frappés du temps de Pompée & à son image, au moins d'un côté, comme l'ont remarqué tous les numismatistes.

28 Les plus récentes de ces monnaies qui auraient servi de type à celles de *Nemausus* présentent, à Lyon comme à Vienne, deux têtes adossées, dans lesquelles M. de la Saussaye croyait reconnaître les portraits d'Auguste & d'Agrippa. Elles portent pour légende les trois mots IMP. DIVI F., disposés comme ils le sont dans nos *moyens bronzes*. D'autres, antérieures de date suivant lui, auraient été frappées en l'honneur de Jules César & d'Auguste, dont elles portent les noms écrits en face de la tête à laquelle ils se rapportent : DIVI IVLI d'un côté, DIVI F[*ilius*] de l'autre, & les titres communs aux deux IMP. ou IMP. CAESAR, placés à Vienne au-dessus & au-dessous des deux bustes. — Nous insistons sur ces distinctions, parce qu'elles ne nous paraissent rien moins que favorables à l'opinion des numismatistes allemands, qui regardent aussi *Nemausus* comme une colonie Julienne contemporaine des colonies Juliennes de *Vienna* & de *Lugdunum* dont elle se serait contentée d'imiter les monnaies augustales, comme nous serions en droit de les appeler. (Voir MM. de Boissieu, *Insc. antiq. de Lyon*, p. 130, 131 ; & de la Saussaye, p. 129 & pl. xv.)

29 En l'an de Rome 726 (vingt-huit ans avant l'ère chrétienne) comme le prouve le titre de COS VI qu'il y prend à la suite de son nom. (Voir Eckhel, *Doctr. numm. vet.* t. 6, p. 83.)

30 Depuis le vieux Poldo d'Albénas (*Discours historial de l'antique & illustre cisté de Nismes*, 1557, in-fol.), — sans parler du Hollandais Goltz, de l'Allemand Occo & de l'Espagnol Antonio Agostino, jusqu'à l'historien Ménard qui regarde encore notre monnaie comme « la médaille de la colonie proprement dite » (*l.l.* p. 162), « la principale de toutes celles qu'elle a frappées. » (*l.l.* p. 158.)

31 Voir les notes précédentes.

32 De là les noms de *Decumani Narbonenses* ou *Narbonenses*, de *Septimani Baeterrenses*, de *Sextani Arelatenses*, &c., sous lesquels ils se désignaient officiellement en associant au nom de la ville le nom de la légion qui l'avait fondée ou renouvelée, *Narbo Martius Decumanorum*, *Baeterrae Septumanorum*, *Forum Iuli Octavanorum*, *Arelate Sextanorum*, *Arausio Secundanorum*. (Voir *passim* les écrivains & les inscriptions antiques.)

sous l'empire d'Auguste, ou que les vétérans qui furent envoyés pour peupler cette colonie avoient servi dans la guerre d'Alexandrie.

l'*ordo* ou du conseil municipal, qui répondaient à celles de l'édilité & de la questure chez les Romains [33].

Carcasum & *Tolosa*, les principales villes des Volkes Tectosages, dont l'histoire nous est moins connue encore que celle de *Nemausus*, avaient été traitées, à ce qu'il paraît, de la même manière qu'elle par les Romains; elles figurent au moins avec elle dans cette classe nombreuse en Gaule des *oppida Latina* dont Pline nous a conservé la liste, empruntée, comme nous l'avons déjà remarqué, à des documents officiels [34]. Mais on n'admettait point à cette époque que de simples municipes, car les villes latines n'étaient que des municipes dotés de certains priviléges, aient pu joindre à leur nom sur des monuments publics le titre de colonie, purement honoraire dans ce cas, tout en conservant leur condition & leur droit originel [35]. Désignée comme elle l'est ici sous le titre formel de *Colonia* (COL NEM), la ville de *Nemausus* ne pouvait avoir été autre chose qu'une colonie romaine au sens classique du mot (*Colonia civium Romanorum*), contemporaine de l'empereur Auguste, qui n'en avait établi que de militaires comme le divin Jules. Aussi ne doutait-on point, en prenant au pied de la lettre le symbole du crocodile enchaîné au palmier, qu'elle n'eût été fondée l'année même de la conquête de l'Égypte (724=30) par les vétérans de quelqu'une des légions qui avaient pris part à ce glorieux fait d'armes [36].

Frappée à la suite, sinon à l'occasion de cet événement mémorable pour la ville au moins, la *médaille* [37] qui nous en a conservé le souvenir prenait à son tour l'importance d'un texte inédit, dont les moindres détails ont leur valeur si l'on en comprend le sens & la portée. La couronne de laurier dont paraît ceinte la tête de l'empereur, habituellement nue sur ses monnaies de coin romain, s'expliquait tout naturellement par le triomphe de trois jours qui avait suivi, à deux ans d'intervalle, il est vrai (725=29), la victoire d'Actium (723=31), à laquelle la ville semblait ainsi rattacher son ère, solidaire de l'ère impériale elle-même [38]. Celle que l'on voit suspendue à la tige ou aux rameaux du palmier, au revers d'un grand nombre d'exemplaires, devenait, avec un peu de bonne volonté, la couronne de chêne que le sénat l'avait autorisé (deux ans plus tard : 727=27) à suspendre au faîte de sa maison du Palatin [39], à cause des milliers de citoyens auxquels il avait sauvé la vie en fermant

[33] ... *Oppida latina... Nemausum Arecomicorum* (PLIN. *Nat. Hist.*, l. 3, c. 4 5]. — « Μητρόπολις δὲ τῶν Ἀρηκομίσκων ἐστὶ Νέμαυσος... ἔχουσα καὶ τὸ καλούμενον Λάτιον, ὥστε τοὺς ἀξιωθέντας ἀγορανομίας καὶ ταμιείας ἐν Νεμαύσῳ Ῥωμαίους ὑπάρχειν· διὰ δὲ τοῦτο οὐδ' ὑπὸ τοῖς προστάγμασι τῶν ἐκ τῆς Ῥώμης στρατηγῶν ἐστι τὸ ἔθνος τοῦτο. » — (STRAB. l. 4, c. 1, § 12.)

[34] ...*Oppida latina... Carcassum Volcarum Tectosagum... Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini.* (PLIN. *Nat. Hist.*, l. 3, 4[5].)

[35] Comme l'ont démontré les historiens & les jurisconsultes allemands dans de récents travaux, parmi lesquels nous citerons le savant ouvrage de M. Mommsen, sur les tables de bronze de Salpensa & de Malaga (découvertes en 1851), qui nous ont conservé le texte incomplet, il est vrai, de la *lex*, c'est-à-dire de la charte d'institution de ces deux municipes. (*Die Stadtrechte der Lateinischen Gemeinden Salpensa und Malaca, in der Provinz Baetica.* Leipzig, 1855, in-8°.)

[36] « Les symboles du crocodile & du palmier, dit encore M. de la Saussaye, étoient probablement empruntés aux enseignes de ces vétérans, car c'étoit un usage adopté par les légions romaines d'y placer la représentation emblématique des succès obtenus dans leur campagne. » (*l.l.* p. 167.) Assertion difficile à concilier avec le témoignage des monnaies & des bas-reliefs antiques, ceux de la colonne Trajane notamment, qui nous montrent toujours les *aquilae* des légions composés comme les *signa* des cohortes de disques ou de *tabellae* de bronze superposés les uns aux autres sans autre ornement que le numéro d'ordre de la légion ou que les sigles S. P. Q. R. — La colonie qu'il croit « sinon fondée, au moins augmentée par ces vétérans, » serait antérieure suivant lui à la ville latine contemporaine de Pline qui la désigne sous ce titre « quoiqu'elle fût dès lors une colonie, » comme le prouveraient seules les monnaies que nous décrivons.

[37] C'est le nom sous lequel les numismatistes ont désigné longtemps les monnaies anciennes, en les assimilant à nos médailles modernes qui n'ont rien de commun, comme on le sait, avec la monnaie proprement dite.

[38] Il faut dire pourtant que dès l'année 714, le sénat l'avait autorisé à la porter toutes les fois qu'un de ses rivaux s'en parerait dans un triomphe, & qu'en 718, après la défaite de Sextus Pompéius, on lui accorda le droit de la porter toujours (DION, l. 48, ch. 16 & l. 49, ch. 15), ce que confirment d'ailleurs ses monnaies de coin romain (*aurei*, *denarii*) postérieures à cette époque. (Voir ECKHEL, t. 6, p. 84-85.) — La couronne & la branche de laurier (*ramus lauri*) qu'il portait à ce triomphe (Voir *pass.* celles de ses monnaies qui y font allusion) provenait, suivant Pline, de la *Villa ad gallinas* (la *Villa* aux poules) que les empereurs de la famille d'Auguste possédaient à neuf milles de Rome sur les bords du Tibre & de la voie *Flaminia*. L'espèce de laurier sur laquelle on les coupait la veille du triomphe était originaire du mont Parnasse (*laurus Delphica*) & se distinguait du laurier de Chypre très-répandu en Italie (*laurus Cypria*), par le vert égal de ses feuilles lancéolées & par la grosseur de ses baies d'un rouge brun, montées sur des tiges massives largement épanouies. Après la cérémonie, on les replantait religieusement dans le bosquet de la villa (*silva lauri*) qui conservait ainsi un souvenir & un témoignage de chacune de ces grandes solennités devenues le monopole de la maison impériale ou de la maison divine (*domus divina*), comme on l'appelait de très-bonne heure. (PLIN. *Nat. Hist.* l. 15, ch. 39, 40.)

[39] Voir Dion, l. 53, ch. 16. — Les monnaies d'Auguste, qui reflètent si exactement l'histoire de son règne, font aussi allusion à cette nouvelle couronne que les Romains désignaient sous le nom de *corona civica* & qu'ils regardaient avec raison comme la plus haute de toutes les récompenses. Un célèbre *aureus* frappé cette même année (CAESAR COS · VII) la représente servant de base à une aigle & accostée des deux lauriers que le sénat avait fait planter en même temps devant le seuil de sa porte. (ECKHEL, *l.l.* p. 88.) On la voit ailleurs, chez les monétaires, par exemple, entourant des *clypei votivi* portant pour légende les mots : OB CIVES SERVATOS ou CIVIBVS SERVATEIS.

An de Rome 717

On prétend donc, sur l'autorité de cette médaille, qu'Agrippa fonda la colonie de Nimes, par ordre de César, avant la bataille d'Actium qui rendit

le temple de Janus, c'est-à-dire en mettant fin du même coup à la guerre civile & aux guerres étrangères[40]. Le titre d'*imperator*, sous lequel il est désigné en tête des deux légendes & sans numéro d'ordre, comme on l'aura remarqué, IMP · DIVI · F ·, lui avait été décerné en 725, à la suite du triomphe dont nous parlions tout à l'heure; « non plus à titre de général victorieux comme on le faisait anciennement, mais comme signe du pouvoir souverain (*imperium*), que le sénat & le peuple résiliaient de nouveau entre ses mains[41]. » C'est dans le même sens qu'on le retrouve associé depuis cette époque au nom de famille de tous les successeurs d'Auguste, qu'il précède à la façon d'un *praenomen* officiel[42], sans exclure pourtant le *praenomen* individuel de chacun des titulaires. Celui d'*Augustus*, que le sénat allait lui conférer[43] dans les premiers mois de l'année 727, sur la proposition du célèbre Munatius Plancus, & qui allait devenir à son tour le *cognomen* officiel de tous ses successeurs, manque, il est vrai, dans l'une & dans l'autre légende, comme on l'a remarqué plus d'une fois. Un historien contemporain, M. Ernst Herzog, que cette omission paraît avoir particulièrement frappé, en a conclu que la monnaie aurait été fabriquée entre l'année 724=30 où se place la conquête de l'Égypte & l'année 727=27 où *commence* sur les monuments le titre d'*Augustus*[44] : assertion assez difficile à concilier elle-même avec les sigles P. P. que nous offrent un grand nombre d'exemplaires, puisque ces sigles, traduites comme elles doivent l'être (*Pater Patriae*)[45], nous reporteraient à une époque postérieure de vingt ans au moins (752=2). Les Bénédictins, qui prennent à la lettre l'épithète d'*Augusta* sous laquelle la ville se serait désignée de très-bonne heure dans ses inscriptions sinon dans ses monnaies, en concluaient au contraire qu'elle avait été fondée par Octave, postérieurement à l'époque où il avait pris le titre d'*Augustus* (727=27); sans que l'on puisse, suivant eux, assigner à cet événement une date autrement précise.

Mais on ignorait encore à l'époque où ils écrivaient (1725-1735) qu'il existe d'autres monnaies de *Nemausus*, frappées aussi postérieurement à la fondation de la colonie, puisqu'elles portent aussi pour légende les deux mots NEM[*ausus*] COL[*onia*] disposés, il est vrai, dans un ordre différent. Ces nouvelles monnaies coloniales dont on connaît aujourd'hui trois variétés bien distinctes n'ont plus rien de commun, même comme poids, avec celles que nous venons de décrire[46]. Elles leur seraient dans tous les cas antérieures en date, puisque l'une de leurs séries est exclusivement composée de monnaies d'argent, dont Auguste avait interdit le monnayage aux villes latines. Comment supposer d'ailleurs que l'on ait pu frapper simultanément dans la même ville des monnaies de système, c'est-à-dire de valeur absolument dissemblable? Leur poids, qui varie, il est vrai, de série en série & même d'exemplaire en exemplaire, rappelait plutôt celui des espèces massaliotes sur lesquelles les *Nemausenses* avaient longtemps réglé les leurs, que celui des monnaies romaines, dont Auguste allait généraliser l'usage en l'imposant aux villes latines qui obtenaient le droit de battre monnaie, & les numismatistes allemands s'emparant à leur tour de ces nou-

40 A en juger par l'historien Dion, le plus exact & le mieux informé des historiens d'Auguste, le temple de Ianus aurait été fermé par lui au moins deux fois; en l'année 725=29 d'abord, à la suite du triomphe de trois jours dont nous venons de parler : *Curules triumphos tres egit, Dalmaticum, Actiacum, Alexandrinum* (SUÉTON. *Div. Aug.* c. 22); puis en 729=25 après la guerre laborieuse contre les Cantabres. Ce serait à ce dernier événement que ferait allusion le denier d'argent bien connu qui porte d'un côté la tête nue de l'empereur avec la légende CAESAR AVGVSTVS (titre décerné en 727=27), de l'autre le temple de Ianus avec les deux mots : IAN[*um*] CLV[*sit*]. (Voir DION, l. 51, c. 20 & l. 53, c. 26; ECKHEL, *l.l.* p. 89.)

41 Λέγω δὲ οὐ τὴν ἐπὶ ταῖς νίκαις κατὰ τὸ ἀρχαῖον διδομένην τισὶν,.. ἀλλὰ τὴν ἑτέραν τὴν τὸ κράτος διασημαίνουσαν, ὥσπερ τῷ πατρὶ αὐτοῦ τῷ Καίσαρι... ἐψήφιστο. — *Ob summam imperii delatam*, comme le disaient les Romains. (DION, l. 52, c. 41. Voir aussi OVIDE qui place cet événement le 16 avant les kalendes de mai, *Fast.* l. 4, v. 675.) On le trouve, il est vrai, désigné sous le même titre : IMP · CAESAR · DIVI · F. dès les premières années de sa vie politique, 715-718 de Rome. Mais tout semble indiquer qu'il y avait renoncé peu de temps après, probablement parce qu'il ne l'exerçait pas seul à cette époque. (ECKHEL, *l.l.* p. 83.)

42 ...*insuper praenomen Imperatoris* (SUÉTON. *Div. Aug.* c. 70.)

43 En même temps que la *corona civica* & les deux lauriers dont nous venons de parler, comme Eckhel le conjecture en s'appuyant sur le témoignage de l'*aureus* cité plus haut, qui porte au revers le mot AVGVSTVS suivi des deux sigles S. C. (*Senatus Consulto, l.l.* p. 88.)

44 Il lui paraît impossible au moins de les reporter au delà de l'année 731=23, où la Narbonnaise allait passer sous l'administration du sénat & où paraît cesser légalement le monnayage de la Province. (ERNST HERZOG, *Gall. Narb.* p. 106.)

45 Voir une des notes suivantes.

46 L'historien Ménard qui les a publiées le premier, si nous ne nous trompons (en 1758; quinze ou vingt ans après la publication des Bénédictins), les croyait postérieures en date à la monnaie de bronze au type du crocodile & contemporaines des premiers temps de l'Empire. La tête du côté droit casquée dans les trois types (elle paraît imberbe dans la plupart des exemplaires) serait, suivant lui, celle du dieu *Nemausus* dont nous avons raconté les métamorphoses. Les revers, qui varient d'un type à l'autre, représentent tantôt Hygie tendant la patère aux deux serpents dressés, tantôt une hydrie accostée de deux palmes qu'il expliquait par les jeux publics établis dans la ville dès le temps d'Auguste, comme les deux palmes arrondies en couronnes qui encadrent dans la série d'argent les deux mots NEM · COL.

cet empereur maître de l'Égypte & de tout l'Empire romain; mais il nous paroît que ce monument prouve seulement que cette colonie subsistoit après

velles indications, trop peu remarquées chez nous[47], en ont conclu que l'organisation de la colonie remontait non-seulement au delà de la bataille d'Actium, admise par tout le monde, comme point de départ, mais au delà du règne d'Auguste lui-même[48]. Les seconds triumvirs, n'ayant rien fondé ni rien organisé hors de l'Italie pendant leur domination qui commence, comme on le sait, en l'année 710 (55 avant l'ère chrétienne), ce serait à Jules César que reviendraient en réalité l'établissement & l'organisation de la colonie, qui se trouverait ainsi contemporaine, ou peu s'en faut, des colonies romaines de *Baeterra* & d'*Arelate* (Voir plus haut), fondées probablement vers le même temps & dotées aussi aux dépens du territoire des Massaliotes[49]. Auguste, qui a bâti « les murs & les portes » de la ville romaine en 738 ou 739 (16 ou 15 avant notre ère), comme nous l'apprend une inscription restée en place sur une de ces portes, n'aurait fait qu'ajouter des priviléges & des faveurs nouvelles aux faveurs qu'elle avait déjà reçues de son père adoptif. Mais tout cela n'expliquerait point comment elle se désignait plus tard sous l'épithète exclusive d'*Augusta*, sans joindre au nom de son bienfaiteur celui de son fondateur véritable, comme le faisaient chez les Salyes la colonie latine d'*Aquae Sextiae*, celle de *Carcasum* chez les Volkes Tectosages (Voir *supra*), & beaucoup d'autres villes Juliennes en même temps qu'Augustales. Fondée, comme on le suppose, par Jules César, la nouvelle colonie n'aurait-elle point associé sur ses monnaies la tête du divin Jules à celle de son fils adoptif, comme le faisaient encore au temps d'Auguste les colonies du Rhône dont celle de *Nemausus* ne faisait que suivre l'exemple & qu'imiter les types? A quel titre, d'ailleurs, ces monnaies, grecques de poids sinon de type (car les types eux-mêmes n'ont rien de massaliote), seraient-elles marquées dans les deux séries de bronze de sigles toutes romaines comme le S & le Q, que M. de Lagoy expliquait l'une par le mot *Semis*, l'autre par le mot *Quadrans*, justifiables l'un & l'autre par le module & le poids inégal des deux monnaies[50]?

Ce que l'on peut affirmer au moins sans recourir aux inductions & aux *conjectures ingénieuses* dont se défiait le judicieux Eckhel, c'est que les monnaies coloniales au type du crocodile & du palmier ont joui dans la plupart des villes de la Province, comme dans le *territorium Nemausense* auquel elles s'adressaient à l'origine, d'un crédit que ne leur disputaient point à coup sûr les petites monnaies dont nous venons de parler, à peu près introuvables à Nimes même[51]. Leur cercle d'expansion paraît même s'être étendu au delà des limites de la Narbonnaise proprement dite, dans les trois provinces de la Gaule Chevelue, où elles circulaient concurremment avec les monnaies impériales de coin romain & avec celles que frappait vers le même temps l'association des soixante cités gauloises qui avaient fondé, au coude (*condate*) du Rhône & de la Saône, le célèbre autel de Rome & des Augustes. Dans l'Aquitaine, où elles sont aussi communes que dans les cités méridionales de la Lugdunaise, on les trouve souvent coupées en deux pour répondre aux besoins du commerce de détail, & dans un état d'altération qui ne permet point de douter qu'elles n'y aient eu cours longtemps après l'époque où elles avaient été fabriquées[52].

Les numismatistes contemporains, qui croient toutes ces monnaies frappées sans exception à *Nemausus* & dans un laps de temps assez court,

[47] M. de la Saussaye, qui les désigne sous le nom de coloniales autonomes & qui les croit antérieures aux monnaies de bronze avec la légende COL · NEM., paraît, comme Ménard, beaucoup plus préoccupé de leur type que de leur poids & de leur module. L'une des monnaies de la série d'argent, la seule dont il ait donné la cote, pèserait suivant lui un gramme & demi (*l.l.* p. 154). Le petit bronze au revers d'Hygie, le plus commun des trois types, pèse 1 gr. 45 & a 0m017 ou 0m018 de diamètre. Celui au revers de l'hydrie, dont le Musée de Nimes possède un exemplaire d'une conservation remarquable (il a fait longtemps partie de ma collection), avec l'hydrie debout cette fois & entourée de deux branches de laurier qui s'entrecroisent par le haut (V. M. de la Saussaye, pp. 156 & 165), a de 0m013 à 0m014 de diametre & pèse 1 gr. 25.

[48] Voir *passim* M. Mommsen, *Münzwesen*. p. 676 sqq. & Herzog, *Gall. Narbon.* p. 84 sqq.

[49] Voir M. Herzog, *Gall. Narbon.* p. 85, 86.

[50] Voir M. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 156 & 165. — M. de Lagoy, l'homme de notre temps qui avait le plus sérieusement étudié les monnaies de la Gaule méridionale & qui en a parlé le plus judicieusement, avait remarqué la même sigle S sur deux petites monnaies de bronze dont le travail & le métal rappellent exactement ceux des premières monnaies coloniales de *Nemausus*, où il était tenté de les croire fabriquées en manière de tessères, à l'occasion de jeux publics donnés par un certain T. POMP[*eius*] ou POMP[*onius*] | SEXT[*i*] F[*ilius*] dont on lit le nom sans autre titre sur la monnaie. (M. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 185 & pl. XXII.)

[51] Celles au revers de l'hydrie, par exemple, auxquelles M. de la Saussaye attribue avec raison un chiffre de rareté exceptionnel R8, comme il donne le R6 aux petites monnaies de la série d'argent.

[52] J'ai acquis à l'Isle-en-Dodon, il y a quelques années, un assez grand nombre de ces monnaies coupées en deux & même en quatre & remarquablement frustes pour la plupart. Elles avaient été trouvées ensemble, sans le sac ou la bourse qui les contenait, dans le lit de la Save, au-dessous du pont probablement très-ancien qui mène encore à la place, ou au marché de la ville.

[illegible]

Cette colonie devint très-célèbre dans la suite, & fut en petit, selon les anciennes inscriptions, ce que Rome étoit en grand : elle eut, comme cette capitale du monde, ses collines dans son enceinte, les mêmes magistrats & les mêmes pontifes, des préteurs, des décurions, des sénateurs, des édiles, des préfets des troupes & des armes, &c. [illegible] augustale. Les mêmes inscriptions font mention du culte particulier que ses habitans, aussi superstitieux que les Romains, rendoient au dieu Quirinus, leur prétendu fondateur, à Mars, à Mercure, à

[illegible]

Bacchus, à Sylvain, à Diane, à Hygie, à Isis, à Sérapis, à Néhalénie & à plusieurs autres différentes divinités.

Auguste n'eut pas plutôt fondé cette colonie, qu'un grand nombre d'illustres Romains, attirés par la beauté de son climat & la fertilité de son terroir, vinrent s'y établir, & on la vit ornée de plusieurs édifices magnifiques [1] &

[1] On ne sait précisément ni par qui ni à quelle époque a été construit le célèbre aqueduc [1], qui allait chercher jusqu'à *Ucetia*, une autre ville des Volkes Arécomiques, les belles eaux de la fontaine d'Eure, comme on l'appelle encore de son nom indigène (*fons Ura*), resté féminin cette fois. Des nombreux *travaux d'art* qu'il avait fallu exécuter pour les amener à *Nemausus* (à trois ou quatre lieues de là), en perçant les montagnes & en franchissant les vallées sans fin du mont Kébenne [2], aucun, sans en excepter le viaduc encore debout du Gardon, ne nous a conservé d'inscription ou d'indication assez précise pour fixer nos incertitudes à cet égard. Il y a tout lieu de croire pourtant qu'il a été nécessité, comme nous le dirions aujourd'hui, par le rapide accroissement de population & de richesse que la ville paraît avoir pris dans les dernières années du règne d'Auguste [3], & par l'insuffisance dès lors reconnue des eaux de la fontaine qui ne sont réellement abondantes que pendant l'automne & pendant l'hiver, où elles inondent de loin en loin les plaines basses situées au-dessous de la ville. Elles avaient, d'ailleurs, le tort grave, toutes divines qu'elles étaient, de ne s'adresser qu'à une partie de la population bourgeoise, puisqu'elles naissent, comme nous l'avons dit, au pied des collines qui forment de ce côté la dernière ride des Cévennes,

... *Nymphis quae sub colle sunt...*
(*Vetus inscript. rom.* ap. GRUTER, 1073, 10.)

presque au niveau de la plaine qu'elles fertilisent après l'avoir créée en partie.

Celles de l'aqueduc, au contraire, arrivaient dans la ville en suivant les crêtes de ces collines, où l'on en rencontre de loin en loin les tronçons brisés & les voûtes éventrées par quelque chemin vicinal nouvellement creusé. Originaires de la haute région des Cévennes, comme nous venons de le voir, elles débouchaient à Nimes avec une force d'impulsion qui leur aurait permis d'inonder au besoin *les pentes & le faîte de ses collines*, comme le disait Pline en parlant de l'*Aqua Claudia*, amenée à Rome aux frais & par les soins de l'empereur Claude [4]. C'était donc à elles que revenait l'honneur d'alimenter & de rafraîchir, à l'aide de prises d'eau bien ménagées, les constructions de toute espèce qui s'étaient récemment élevées sur les pentes de ces hauteurs, où l'on en retrouve fréquemment les substructions, pavées de mosaïques plus ou moins fines & entourées souvent d'un jardinet aride [5]. Leur point de repère paraît avoir été situé sur les hauteurs de la rampe de collines que couronne la citadelle bâtie par Vauban, après les soulèvements des camisards. Elles s'y réunissaient dans un élégant château d'eau (*dividiculum, castellum divisorium, diversorium*), dont on a retrouvé la cuve encore intacte, il y a quelques années [6]. — Un autre château d'eau dont les bassins étagés ont été découverts & détruits au dix-huitième siècle, était situé à l'angle & sur l'éperon occidental du cirque de rochers qui encadre le bassin de la Fontaine [7]. Il était

[1] Voir pour les détails que nous supprimons ici, la *Dissertation* de MÉNARD, *sur le pont du Gard*, t. VII, p. 129-136. Il y relève incidemment plusieurs erreurs de fait & beaucoup d'assertions hasardées, avancées par les écrivains qui l'avaient précédé, sans en excepter nos historiens eux-mêmes. (*l.l.* p. 131.)

[2] C'est ainsi que le nomment César, antérieur à Strabon (*Mons Cevenna*, l. 7, c. 8); & Méla, qui désigne la chaîne sous les noms de *Cebennae, Cebennici*, ou *Gebennici montes* (MÉLA, l. 2, c. 5. — Voir LUCAN. I, v. 434). Le C & le G, deux lettres à peu près identiques en latin, ayant l'une & l'autre le son dur (C = G = K), il en résulterait que le mont Kébenne ou Kévenne de César & de Méla ressemblerait de très-près (le B & le V permutant à leur tour) au mont Kemmène de Strabon; & que le mot *Ucetia* se prononçait de leur temps *Ouketia*.

[3] A *Burdigala*, dont le nom se trouve si souvent associé dans ces notes à celui de *Nemausus*, c'est aussi aux premiers temps de l'organisation romaine que paraît remonter la fondation du premier aqueduc de la ville, car il avait été construit aux frais d'un magistrat municipal désigné sous le titre de *praetor* qui ne dépasse guère le règne d'Auguste (*Inscr. Burdigal. : e sched. mss. meis.*) — A Périgueux (*Civitas Petrucoriorum*), qui avait imité *Burdigala*, la source de *Télon* ou *Télo* (aujourd'hui *Toulou*), qu'un aqueduc amenait dans la ville, était devenue, comme les sources saintes de *Nemausus* & d'*Ura*, l'objet d'un culte pour les habitants, qui dédiaient de très-bonne heure des autels au dieu Télon ...[*d*]EO TELON[*i*]... (Voir *passim* Wlgrin de TAILLEFER, *Antiquités de Vésone*, & le docteur GALY, *Catalogue du Musée de Périgueux.*)

[4] ... *a XXXX lapide, ad eam excelsitatem ut omnes urbis montes lavarentur.* (PLIN. *Nat. Hist.* l. 36, 15[24].)

[5] C'est à ces maisonnettes plus ou moins élégantes, moitié *domus* (maisons de ville), moitié *villae* (maisons de campagne), qu'ont succédé nos *mazets* aux murs blanchis, qui émergent au milieu des vignes, jalonnées de loin en loin d'oliviers ou de figuiers trapus; car ils n'ont plus d'autre eau aujourd'hui que celle de puits profonds qui tarissent pendant l'été. — Remarquons incidemment que ces arbres fruitiers, peu prodigues d'ombrage, ont conservé dans l'idiome à demi romain de la vieille colonie, la forme féminine (la *figuière*, &c.) qu'ils avaient presque tous en latin : *ficus, pirus, malus, vinea, olea*.

[6] En 1844.

[7] Au lieu qu'on appelle aujourd'hui le *Creux-Coumert* (Voir MÉNARD, *dissertation IV*, p. 70; & Aug. PELET, note

de temples somptueux. Elle avoit un amphithéâtre, un capitole, un champ de Mars, des ponts, des bains, des colonnes, des statues, des colosses, des

probablement destiné à alimenter les nouvelles constructions qui s'étaient élevées sur les croupes de la montagne que couronne le tombeau romain de la Tour-Magne & sur les deux rives du Cadereau, devenues le quartier le plus élégant sinon le mieux habité de la ville; car il n'y avait guère, à cette époque, de maison riche ou même aisée qui n'eût son *pouce* ou son *doigt* d'eau courante[8], comme les avaient, avec plus d'abondance, il est vrai, les monuments publics & les temples de la ville. Celles qui circulaient autour & au-dessous du *sacellum* de la Fontaine, au moyen de conduites & d'aqueducs encore subsistants, ne pourraient, dans tous les cas, avoir été fournies que par la nouvelle source dont les eaux semblaient se confondre ici avec celles de l'ancienne[9].

Il y a plus d'une raison de croire que la Fontaine d'Eure, ainsi naturalisée dans la ville, y avait eu d'assez bonne heure aussi son culte & ses fidèles, organisés eux-mêmes en corporation[10]. Nous en trouverions la preuve, à défaut d'autres, dans l'inscription d'un petit autel votif découvert, il y a quarante ou cinquante ans, dans l'enceinte de la ville antique, à peu de distance des collines par où l'aqueduc y pénétrait[11]. Il avait été sculpté, comme nous l'apprend cette inscription, aux frais des confrères ou de la confrérie de la fontaine (*Cultores Vrae fontis*) & dédié par eux aux lares augustes (*Laribus augustis*), c'est-à-dire aux dieux domestiques, protecteurs des maisons & des quartiers, dont Auguste avait essayé de remettre en honneur le culte, oublié bientôt après lui[12]. Un bas-relief sculpté sur le devant de l'autel, entre les deux parties de l'inscription, représente un de ces *cultores*, un des *magistri* probablement, vêtu & voilé de blanc comme ils l'étaient aux jours de fête ou de lustration. Il tient de la main droite une patère qu'il s'apprête à verser, en forme de libation, sur un petit réchaud allumé à ses pieds.

Les châteaux d'eau qui servaient de récipient aux eaux de la nouvelle *Aqua* étaient devenus, comme à Rome, sur laquelle se façonnaient de près ou de loin les grandes villes de province, de véritables temples en plein air qui le disputaient d'élégance ou de richesse aux temples proprement dits. Ils étaient décorés extérieurement de statues de marbre ou de bronze, dont on a retrouvé les débris dans l'intérieur des bassins ou dans les puits du voisinage[13]. Celui de la citadelle, dont les ruines ont été reconnues & étudiées avec soin par un archéologue intelligent[14], était entouré d'un promenoir circulaire, fermé par une rampe de bronze du côté du bassin où bruissaient les eaux. Il était surmonté d'une toiture ou d'un faîte triangulaire, soutenu aux trois angles par des colonnes corinthiennes accouplées, comme celles de l'élégant château d'eau du Peyrou, à Montpellier, auquel il a probablement servi de modèle[15]. Dans les quartiers neufs, dont les maisons étaient bâties & disposées à la romaine, pour la plupart,

reproduite dans les *Etudes* de M. Jules Teissier *sur les eaux de Nimes*, p. 745 & suiv.)

[8] *Aquarum moduli aut ad digitorum aut ad unciarum mensuram sunt instituti; digiti in Campania & in plerisque Italiae locis..* (Frontin. *de aquae duct.* c. 24). — ... *ut aquae digitus | in domo eius flueret.* (*Inscr. de Suessa*, en *Campanie*, chez Gruter, 473, 3 & *pass.*) — Rappelons incidemment que les tuyaux de conduite (*fistulae*) qui répartissaient les eaux amenées par ces aqueducs sont presque toujours en plomb & qu'ils étaient fabriqués dans la ville d'où on les exportait quelquefois assez loin, jusqu'à Balaruc-les-Bains, par exemple, où l'on a retrouvé plusieurs de ces tuyaux marqués du nom de la ville (*Col. Aug. Nem.*) & de celui du fabricant. (Herzog. *Append. epigr.* n. 265.)

[9] Voir Ménard, *l.l.* & un intéressant article de M. Germer Durand, publié dans la *Revue archéologique*, ann. 1850, p. 196 & suiv.

[10] Les fontaines *indigènes* de Rome qu'avaient fait oublier sous l'Empire les *aquae* étrangères, amenées à grands frais dans la ville par des aqueducs dont nous admirons encore les ruines monumentales, conservaient même à cette époque leurs *collegia*, dont l'existence nous est attestée par de curieuses inscriptions antiques. (Voir Gruter, 180, 1, & 179, 6.) Les membres de ces confréries, qui paraissent avoir été des confréries de quartier (*collegia compitalicia*), étaient divisés, suivant l'usage, en *magistri* & en *ministri*, dont le nombre parait avoir varié de *collége* en *collége*.

[11] Tout ce que l'on sait sur la provenance de ce petit monument, c'est qu'il a été trouvé & acheté à Nimes par le savant Artaud, dans le jardin d'un *mazet* qui appartenait à l'executeur des hautes-œuvres. Il a passé, avec le cabinet d'Artaud, dans le musée épigraphique de Lyon. (Comarmond, *Descr. du Musée lapidaire de Lyon*, n. 587, p. 351-2, & planche IX, n. 587; & M. de Boissieu, *Inscrip. de Lyon*, p. 49, n. 32.) M. Herzog, qui le croit originaire des environs d'Uzès, suppose qu'il aurait été transporté de là à Nimes & au musée de cette ville qui n'en possède qu'un moulage en plâtre. (*Append. epigr.* n. 254.)

[12] Le caractère prétendu barbare de la gravure du monument (Voir MM. de Boissieu & Comarmond, *l.l.*) serait lui-même un signe d'antiquité, puisqu'il rappelle, avec une certaine négligence, il est vrai, les belles inscriptions en capitale rustique du premier siècle & des premiers règnes de l'Empire, plus communes à Nimes que dans d'autres villes gallo-romaines.

[13] Voir Gautier, *Histoire de Nimes*, p. 66-67, & Ménard, t. 7, *Dissert. IV*, p. 70.

[14] Le regrettable M. Pelet, dont on a pu contester le savoir historique & la valeur comme épigraphiste, mais qui avait un sentiment très-vif & très-pénétrant de l'architecture ancienne, comme ses travaux l'ont prouvé, d'ailleurs, de plus d'une manière.

[15] M. Jules Teissier, auquel j'emprunte cet ingénieux rapprochement, remarque avec raison que les travaux de construction de cette belle promenade, œuvre de l'ingénieur Pitou, n'ont été complétement terminés qu'au commencement du dix-huitième siècle, c'est-à-dire assez longtemps après la construction de la citadelle de Nimes (par Vauban & Gautier), qui avait remis au jour, en les maltraitant probablement, les assises & les débris du *castellum*.

théâtres, des aqueducs; & aux environs, des chemins publics & militaires. On prétend que l'enceinte de cette ville, dont les murs étoient très-forts, fut,

c'étaient les eaux de la nouvelle source qui jaillissaient, sous mille formes variées, dans de petites vasques de marbre dressées au milieu de l'*impluvium*. Dans la ville ancienne elle-même, elles alimentaient, pendant l'été au moins, les fontaines jaillissantes (*salientis*) que l'on adossait, comme à Rome, à l'angle des carrefours[16], & les réservoirs de taille diverse (*lacus, piscinae*) que suivaient à leur tour les postes de *vigiles* (gardes de nuit, *pompiers*) auxquels les inscriptions de la ville font si souvent allusion[17]. A l'amphithéâtre, dont le colosse est encore debout après dix-huit siècles, comme la plupart des monuments antiques de cette ville privilégiée, on a découvert, il y a quelques années, les aqueducs monumentaux qui transformaient en quelques heures le sol de l'arène en naumachie, & qui servaient à dresser les décors dans cette mer improvisée[18].

Bien des choses avaient changé, comme on le voit, depuis l'époque où une fraction des Volkes Arécomiques s'était établie au pied de la colline, « arrêtée par cet élément de l'eau qui répond à tant de besoins dans la vie, » sous un soleil ardent surtout, & sous un ciel toujours pur[19]. Mais ces innovations, qui n'allaient à rien moins qu'à transformer les idées & les mœurs de la population elle-même, ne paraissent point avoir porté sérieusement atteinte à la religion du dieu Nemausus que beaucoup de gens persistaient à regarder comme le véritable fondateur de la ville, en dépit des belles murailles dont l'avait entourée le divin Auguste, & du titre de colonie qu'il avait ajouté à son nom. Il en était au moins le génie tutélaire & protecteur, comme le disaient les Romains[20] en parlant de ces dieux locaux dont ils s'étaient contentés d'organiser & de formuler les religions, antérieures presque partout à la conquête.

Des nombreux autels qui se pressaient dans l'aire de son temple & des monuments de forme très-diverse qu'y avait entassés la piété des fidèles[21], la plupart ont été détruits, à la chute du polythéisme, lors des réactions de plus d'un genre que provoquait naturellement ce lieu *saint* à plus d'un titre. Beaucoup d'autres ont dû être dispersés après coup et employés à mille usages vulgaires pendant les dix siècles d'abandon qui ont pesé depuis sur ce quartier abandonné, resté en dehors de la ville du moyen âge. Mais ceux que l'on a retirés à diverses époques et en grand nombre du sein de ces ruines accumulées prouvent suffisamment qu'il était resté le dieu préféré d'une partie considérable de la bourgeoisie[22]. C'était au moins celui auquel on s'adressait le plus volontiers dans les moments de peine ou de péril pressant, parce qu'il était rare, s'il faut en croire les inscriptions locales, qu'on implorât en vain son assistance ou son appui[23]. Les gens de condition & les étrangers (*incolae, peregrini*) qui associent son nom dans leurs prières à celui des dieux officiels qu'il eût paru inconvenant d'oublier tout à fait[24] étaient, sous ce rapport, du même avis que les petits marchands & les gens de métier qui habitaient la ville basse (où l'on continuait à boire l'eau du dieu) & qui signaient leurs modestes *ex voto* de noms obscurs, souvent celtiques d'apparence, comme ceux de Virrius, de Cirratius & d'Andolatius[25]. S'il n'égalait pas en

16 Agrippa, dans l'année de sa préture, avait construit à Rome cinq cents de ces fontaines jaillissantes & cent trente *castella*, ornés chacun de colonnes & de statues en marbre ou en bronze : *Operis iis signa trecenta aerea aut marmorea imposuit, columnas e marmore quadringentas;* sans parler de cent soixante-dix *balnea gratuita* (Plin. l. 36, 15 [24].)

17 Voir *passim*, au tome II de cette édition.

18 Cet aqueduc, que M. H. Revoil a décrit dans une note lue à la Sorbonne en 1866 (& tirage à part, pp. 1 à 6), avait été construit par un T. Crispius Reburrus, dont on a retrouvé le nom encastré à deux reprises dans les murs latéraux de la construction en petit appareil. Les deux inscriptions sont en capitale rustique du meilleur temps, ce qui confirmerait encore nos inductions sur l'âge & sur la date de ces grands travaux.

19 ..... *Improvisi alimento aquae, pro tantis necessitatibus quibus indiget natura humana,* dit une charte du quinzième siècle, car il ne faut pas oublier que beaucoup de villes abbatiales ou féodales du moyen âge ont commencé de la même manière que les villes antiques de *Divona Caturcorum*, de *Burdigala* & de *Nemausus*.

20 [*Deo C*]*olo*[*niae*] *Nemauso—Genio* | *Coloniae Nemaus*[*o*]. (*Inscr. Nemaus.* pass.)

21 Un affranchi nommé Decimus (X ?) Titullus Perseus avait donné au dieu un *horologium* & deux *cerulae*, dans lesquelles Ménard croit reconnaître des consoles (*cerulae=gerulae?*) destinées à supporter l'horloge. — Un autre donataire, un sculpteur probablement, y avait dressé une colonnette surmontée d'un chapiteau (*capitulum*), sur l'*abacus* duquel il avait gravé sa dédicace & son nom, aujourd'hui détruit en partie..... *icci F*[*ilius*]. (Ménard, *l.l.* p. 224, n. 18.)

22 Dans le recueil de Ménard, qui doit être fort incomplet aujourd'hui, les *arae* dédiées au dieu *Nemausus* sont presque aussi nombreuses à elles seules que celles de tous les autres dieux de la ville, indigènes ou étrangers.

23 Nous ne faisons que traduire ici l'adverbe *merito*.

24 Un légionnaire de Béryte, C. Iulius Tiberinus, de passage (*peregrinus*) ou domicilié à Nimes (*incola*), l'associe au Jupiter Héliopolitanus que l'on adorait dans son pays. (Herzog, *App. epigr.* n. 250.) — Il faut dire pourtant qu'on le trouve plus souvent associé à des dieux subalternes comme Silvain, Esculape ? (Restitution de M. Herzog, *App. epigr.* n. 248.) & Bacchus, les dieux des guérisons & des vendanges locales (Voir plus loin, sur certaines monnaies de Nimes, Hygie & les deux serpents qu'elle abreuve) ou à des divinités purement topiques comme Urnia & Avicantus que mon savant ami M. Germer-Durand identifie, l'une à la rivière de l'Ourne dans les Cévennes nimoises, l'autre à la petite ville du Vigan, connue aussi sous le nom celtique d'*Arisitum*.

25 Voir *passim* le *Recueil des inscriptions de Nemausus*.

sous les Romains, onze fois [Voir les *mémoires manuscrits* de Rulman] plus grande & plus étendue qu'elle n'est aujourd'hui, que son circuit étoit pour

puissance ou en crédit tel ou tel des dieux étrangers dont les temples ou les autels en plein air (*arae*) s'élevaient sur tous les points de la ville, il se montrait au moins plus sympathique & plus attentif aux petites choses des petites gens, que les dieux des grands temples écoutaient parfois d'une oreille distraite. C'est ainsi qu'il était devenu ce que l'on appelait dans la langue religieuse du pays le dieu ou le génie *rapproché*, (*proxumus — proxumi, proximi, Inscr. pass.*), c'est-à-dire familier, confident, presque domestique[26] de gens de fortune & de condition très-diverses, en restant pour tout le monde le dieu tutélaire ou protecteur de la Cité (*tutela, deus tutela, patronus*). Aussi cette religion, obscure en apparence, a-t-elle eu la bonne fortune de traverser sans encombre l'ère du polythéisme officiel & même celle des religions orientales qui travaillaient de très-bonne heure à se substituer au polythéisme[27].

Ceux qui n'avaient pas le moyen de faire tailler & *inscrire* par les *marmorarii* de la ville basse ou des faubourgs quelqu'un de ces autels (*arae, arulae*) que l'on dressait alors dans l'aire du petit temple, ou de suspendre à ses murs quelque tablette de bois ou de bronze, comme le petit *ex voto* de Valeria Procilla, retrouvé au siècle dernier près du *creux* de la Fontaine[28], accomplissaient au moins dans ses eaux les ablutions prescrites, en descendant à pas comptés les marches des deux escaliers semi-circulaires, pratiqués au temps d'Auguste dans la jetée qui avait circonscrit son bassin. Les plus pauvres se contentaient de faire quelque libation de lait, de vin, ou d'eau pure[29] sur un des autels les plus rapprochés de ses bords, en récitant, les mains ouvertes, dans l'attitude des *orantes*, quelqu'une de ces prières rhythmées & *rimées* que le temps a emportées malheureusement avec les religions naïves qui les inspiraient[30]. Quelques-uns, après avoir fini leurs dévotions, charbonnaient sur les murs ou sur les colonnes du *sacellum* des distiques ou des quatrains de remerciement, dont la métrique aventureuse parfois, comme l'orthographe, faisait sourire les touristes lettrés que la curiosité amenait aussi aux alentours du sanctuaire[31].

Presque tous, en se retirant, jetaient en manière d'offrande, dans le *creux* de la source, des monnaies de bronze ou d'argent que l'on y retrouve en très-grand nombre mêlées à des bijoux ou à de petits objets sans valeur (bagues, fibules, pierres gravées, vases de terre ou de verre, &c.) auxquels ils attachaient du prix *en petites gens qu'ils étaient*, comme le disent souvent les inscriptions antiques (... *pro copia ... pro mediocritate sua*[32]. *Inscr. pass.*). Quelques-unes de ces monnaies, inscrites elles-mêmes du nom du dieu, puisqu'elles ne sont le plus souvent que les monnaies autonomes ou coloniales de la ville[33] (Voir plus loin), sont bizarrement emman-

[26] Voir sur ces dieux proxumes, dont le culte paraît avoir été très-répandu dans la basse vallée du Rhône, une dissertation de M. le commandant Colson, enlevé trop jeune à l'étude & à la science. (*Recherches sur le culte des dieux proxumes*, pp. 1 à 29.) — Un érudit contemporain, M. l'ingénieur Aurès, a remarqué avec raison que le nom des proxumes n'est jamais précédé sur leurs *arulae* du titre formel de *dii* ou *dI.* Il y est en revanche très-souvent suivi du pronom possessif (*proxumis suis, proxsumis suis*) qui paraît indiquer une religion toute personnelle & tout intime. (*Note inédite sur le culte des proxumes.*)

[27] Nous songeons ici à la religion de la *Bona Mater*, à celle du dieu Mithra & aux cultes de l'Égypte qui arrivent en Gaule, & qui s'y propagent, comme on le sait, avec plus ou moins de succès, du premier au troisième siècle de notre ère.

[28] Voir sur ces *tabellae votivae :* Hor. *Sat.* l, 2, 1, v. 33; — Ovid. *Fast.* l. 3, v. 268; — Juvénal, sat. 21, v. 27; — & Tibulle, qui nous apprend que la plupart étaient peintes :

... nam posse mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.
(Tibull. l. 1, III, v. 27-28.)

Celle de Valeria Procilla, qui était en bronze, était percée à ses deux extrémités découpées en queue d'aronde, de deux trous, qui avaient servi, dit Ménard, « à la fixer contre les murs du temple de cette divinité (*Deo Nemauso*), ou au bas de son simulacre placé dans ce temple même. » (T. 7, p. 183.)

[29] Puisée souvent dans la fontaine elle-même, comme nous l'apprend Ovide :

Et petere e vivis libandas fontibus undas.
(Ovid. *Métam.* l. 3, v. 27.)

[30] Nous croyons en retrouver comme un écho dans l'invocation, toute païenne encore, que le poëte Ausone adressait, sous les successeurs de Constantin, à la fontaine sainte de *Burdigala*, sa patrie :

Salve, fons ignote ortu, sacer, alme, perennis,
Vitree, glauce, profunde, sonore, illimis, opace,
Salve, urbis genius, medico potabilis haustu,
Divona.....
(Auson. *Clar. Urb. Burdigal.* v. 29-32.)

— Ne serait-ce point de cette source oubliée que sortirait à son tour notre poésie nationale du moyen âge, armée de si bonne heure de ses rimes uniformes ou croisées, de ses assonances répétées & de sa césure qui brise même en latin notre grand vers en deux hémistiches? La Gaule celtique se retrouverait sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, en communauté originelle avec la Germanie primitive.

[31] *Leges multa multorum omnibus columnis, omnibus parietibus inscripta, quibus fons ille deusque* (*Clitumnus*) *celebratur. Plura laudabis, nonnulla ridebis.* (C. Plin. *Epistol.* l. 8, ep. 8.)

[32] On a trouvé pourtant, au dix-huitième siècle, quelques monnaies d'or mêlées à tout ce fretin. — Les deux coins romains de bronze au type d'Auguste, publiés par Caylus & Ménard (Voir Caylus, *Recueil*, t. 1, pl. CV, n. 1; & Ménard, t. 7, p. 173) peu de temps après leur découverte, y avaient été probablement jetés par un monétaire qui avait travaillé à Rome sous les *triumviri monetales*, & qui en avait rapporté quelques-uns de ses coins, restés à ce titre sa propriété. (Voir une des notes précédentes.)

[33] Ces monnaies autonomes qui doivent avoir été, pour la

An de Rome 717

lors de quatre mille cinq cents toises, & ses murs fortifiés de quatre-vingt-dix tours avec dix portes, & que cette ville subsista dans cet état jusqu'au temps de Charles Martel. De ce grand nombre de tours il ne reste sur pied qu'une partie de celle qu'on appelle la *Tour Magne,* qui fait encore l'admiration des curieux.

Parmi plusieurs autres anciens monumens qui se sont conservés dans cette ville, mais dont on ignore le temps de la construction, on voit les restes d'un temple qu'on appelle de Diane, dont la structure étoit très-belle. Ce temple étoit voûté en arcs doubleaux & bâti de gros quartiers de pierre parfaitement liés ensemble sans le secours d'aucune espèce de ciment. Il y avoit au dedans douze niches, placées dans les intercolonnes pour autant de statues qui représentoient sans doute les douze principales divinités du paganisme; ce qui fait croire[1] avec raison que c'étoit un panthéon plutôt qu'un temple consacré particulièrement à Diane. Six de ces niches subsistent encore en entier.

On voit à Nimes un autre ancien édifice, appelé la Maison Carrée, qui s'est conservé dans tout son entier : c'est un carré long sur douze toises de longueur, six de largeur, & autant de hauteur. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'usage pour lequel il fut construit. Les uns croient que c'étoit la basilique que l'empereur Adrien fit bâtir dans la même ville à l'honneur de Plotine; les autres un capitole, ou maison consulaire, où s'assembloient les magistrats de la ville; & d'autres enfin, avec plus de[2] fondement, un temple. Il est orné au dehors de trente colonnes cannelées, d'ordre corinthien, dont la sculpture des chapiteaux & des frises fait encore aujourd'hui l'admiration des plus habiles connoisseurs. Louis XIV fit réparer, en 1689, cet édifice qui sert aujourd'hui d'église aux religieux augustins.

L'amphithéâtre de la même ville qui subsiste encore est un des plus entiers & des plus précieux monumens qui nous restent de l'antiquité : on ignore le temps de sa construction; quelques-uns l'attribuent à l'empereur Antonin Pie, qui le fit, dit-on, élever pour orner cette ville dont il étoit originaire; mais il n'y a rien de certain là-dessus. Sa figure est ovale, ainsi que celle de l'amphithéâtre de Rome. Deux rangs de soixante arcades chacun, l'un sur l'autre, forment tout autour divers portiques. Il y avoit trente rangs de siéges, dont il ne reste aujourd'hui que dix-sept : ils étoient si bien disposés, que plus de vingt mille personnes pouvoient s'y placer commodément. On peut[3] voir ailleurs la description de toutes les parties de ce superbe édifice ainsi que

chées d'une patte ou d'une cuisse d'animal, dans laquelle un numismatiste éminent[34] a cru reconnaître le pied fourchu du sanglier (*sus Gallicus*), l'animal préféré du dieu que l'on se contentait ainsi d'immoler en effigie, & en détail, qui plus est. [E. B.]

plupart, *jetées* ou dédiées au dieu, à l'époque où elles avaient cours (*iactas stipes*, Plin. Voir plus haut), ne prouvent-elles pas, d'une manière à peu près certaine, que le culte de la Fontaine, & même les rites de ce culte, remontaient à une époque fort antérieure à la conquête romaine?

[34] M. de Lagoy. (*Description de quelques médailles inédites de Massilia,* &c. Aix, in-4°. p. 34 & suiv.)

[1] Montfaucon, *Antiquité expliquée,* t. 2, part. 1, p. 52.

[2] Spon, *Recherches,* p. 159 & suiv. — Gautier, *Nimes,* p. 40 & suiv,

[3] Gautier, *Nimes,* p. 40 & suiv.

 An de Rome 717

toutes ses dimensions. Il nous suffit de remarquer en passant que cet amphithéâtre, qu'on appelle *les Arènes*, a servi longtemps de forteresse.

Un des plus illustres évêques[1] de Nimes prétend qu'un grand nombre de lieux du voisinage de cette ville retiennent encore les anciens noms des familles romaines qui s'y établirent, ou plutôt des maisons de campagne qu'ils y firent bâtir; tels que les lieux d'Aimargues, de Caissargues, de Domessargues, de Fabiargues, & plusieurs autres qui ont une semblable terminaison, qu'il fait dériver d'*Æmilii, Cassii, Domitii, Fabii..... ager*; mais il paroît que cette étymologie est un peu forcée, & que la terminaison latine de ces lieux, appelés dans les anciens monumens *Armasanicae, Domessanicae, Cassanicae, &c.*, convient mieux avec le mot *aquae* qu'avec celui d'*ager*[2]. Éd. origin. t. I, p. 100.
Quoi qu'il en soit, Nimes eut la gloire de fournir à Rome un grand nombre de personnages célèbres, lesquels, après avoir passé par les principales charges de magistrature de cette colonie, montèrent ensuite aux premières dignités de l'Empire. Les[3] inscriptions nous ont conservé entre autres la mémoire d'Agatho, secrétaire d'un des césars, & l'un de ses principaux officiers; de Solonius Sévérinus, protecteur de l'ancienne ville de Fréjus & tribun militaire de la huitième légion; de Q. Statius, qui fut d'abord duumvir de Nimes & ensuite tribun militaire. On peut enfin juger de l'importance de cette colonie romaine, non-seulement par les anciens monumens & le grand nombre d'inscriptions qui nous restent, mais aussi par celui des médailles qu'on y a découvertes en divers temps & qu'on y découvre encore tous les jours. On en trouva entre autres tout à la fois jusqu'à cinq mille, d'argent, dans les temps des révolutions de la Province, sous le duc de Rohan, en creusant un réservoir voisin d'un ancien tombeau.

LXXIX. — *Gouvernement & troubles de la Province.*

An de Rome 725

César ayant soumis l'Égypte après la bataille d'Actium, se rendit à Rome l'année suivante, où il régla les[4] affaires de la République dont il s'attribua toute l'autorité. Il défendit par une loi générale à tous les sénateurs, à la réserve de ceux qui avoient des terres dans la Sicile, de sortir d'Italie sans sa permission, ou plutôt sans celle du sénat. Dans la suite, l'empereur Claude

[1] Fléchier, *Dissertation manuscrite sur Nimes.*

[2] Ici, comme partout où il a voulu donner des étymologies, D. Vaissete a les idées de son siècle, qui, en philologie, ne connaissait aucune des règles que l'on applique de nos jours. Les exemples qu'il cite sont, en effet, composés d'un nom d'homme, auquel on a joint un suffixe en *icae*, fréquent dans le Midi, & qui paraît désigner l'idée de propriété ou de possession. Quant à cette forme en *argues*, il faut y voir l'influence de l'accent. *Domessánicae*, par exemple, est accentué sur *á*; la voyelle qui la suit étant brève tombe, ce qui donne *Domessáncae*, & par une mutation de liquides fréquente dans le provençal, *Domessargues* (comparez *Canonica*, *la Canourgue*, *Camaricae*, *la Camargue*). Quant à y voir l'union d'un nom d'homme & des mots *ager* ou *aquae*, c'est une chose absolument inadmissible. [A. M.]

[3] Voir, au tome II, le *Recueil des Inscriptions* de la Province.

[4] Dion Cassius, l. 51, p. 494 & seq. — Tacite, *Annales*, l. 12, c. 23.

An de Rome 725

excepta de cette loi les sénateurs qui avoient des terres dans la Narbonnoise, tant en considération des personnes de mérite que cette province avoit données au sénat, qu'à cause de son voisinage d'Italie & de la paix dont elle jouissoit alors. Cette défense subsista jusqu'à l'empire de Théodose & de Valentinien, qui permirent indifféremment à tous les sénateurs de passer dans ces deux provinces & d'y faire leur séjour.

Quelque attention qu'eût César Octave, après avoir envahi l'empire, à faire régner la paix & la justice, il ne put empêcher qu'il ne s'élevât divers mouvemens dans quelques provinces. Celles des Gaules n'en étoient pas exemptes, quand M. Valérius Messala Corvinus[1], célèbre orateur, après avoir été consul & collègue d'Octave l'an 723 de Rome, fut envoyé deux ans après dans la Province romaine pour la gouverner avec l'autorité de proconsul. On voit, en effet, par les poésies de Tibulle, qui servoit sous ce gouverneur, que les troubles des Gaules, que le consul Vipsanius Agrippa avoit heureusement apaisés neuf ans auparavant, s'étoient renouvelés alors & qu'ils avoient passé même dans la Province romaine. Messala, ayant été obligé de faire la guerre contre les rebelles, remporta divers avantages sur eux tant aux environs des rivières d'Aude & de Garonne, que vers le Rhône & les montagnes des Pyrénées. Ce gouverneur porta aussi ses armes contre les Gaulois rebelles du côté de la Loire & de la Saône, dans le pays chartrain, & dans plusieurs endroits de l'Aquitaine jusque vers l'Océan, les battit & mérita par là, dans la suite, les honneurs du triomphe.

Il paroît que ces mouvemens des Gaules, qui donnèrent peut-être occasion à César Octave d'établir la colonie de Nimes pour contenir les peuples dans le devoir, ne finirent[2] pas sitôt. La Province romaine & celle des Gaules demeurèrent sous le gouvernement immédiat de ce prince par le partage qu'il fit des provinces de l'Empire avec le peuple romain, suivant lequel il se réserva celles où l'on pouvoit craindre quelque soulèvement & où il falloit entretenir des troupes, tant pour conserver les conquêtes du pays que pour s'assurer de la fidélité des peuples : on voit par là que les provinces des Gaules n'étoient pas alors entièrement paisibles. Nous savons d'ailleurs que C. Albius Carinnas & Nonnius Gallus, lieutenans de César dans ces provinces, furent obligés de faire la guerre dans le même temps aux peuples Morins, à ceux de Trèves & à plusieurs autres qui s'étoient soulevés.

An de Rome 727

César fit gouverner la Province romaine de la même manière que celles qui lui demeurèrent soumises immédiatement, & dans chacune desquelles il envoya dès lors un gouverneur pour autant de temps qu'il jugea à propos; au lieu qu'auparavant le même en gouvernoit plusieurs. Ces gouverneurs étoient des sénateurs qui n'avoient que le titre de propréteurs ou de lieutenans de César, quoiqu'ils eussent déjà exercé le consulat : ils joignoient au gouvernement politique & à l'administration de la justice le commandement

Éd. origin. t. I, p. 101.

[1] *Fasti Capitolini Triumphales.* — Tibulle, *Eleg.* I, 1. — Dion Cassius, l. 51.

[2] Dion Cassius, l. 53, & seq. — *Fasti Triumphales.*

des troupes. On peut mettre[1] parmi les gouverneurs de la Province romaine, sous les ordres de cet empereur, Flavius Ruffus & T. Didius Priscus. Le premier en eut l'administration, sous le titre de lieutenant d'Auguste, après avoir été préteur; & l'autre, qui étoit natif de Pavie & qui étoit peut-être de la même famille que T. Didius, consul l'an 656 de Rome, fut pourvu de ce gouvernement, avec l'autorité de propréteur.

LXXX. — *Auguste tient l'assemblée générale des Gaules à Narbonne.*

César fit le partage des provinces de l'Empire avec le peuple romain, au commencement de l'an 727 de Rome, & reçut peu de jours après le titre d'auguste, que le peuple lui déféra de concert avec le sénat & qui, après lui, passa à ses successeurs. Ce prince s'étoit contenté jusqu'alors du titre d'*imperator*, c'est-à-dire de général ou commandant, qu'il avoit pris lui-même. Il partit[2] ensuite pour les Gaules & se rendit à Narbonne, où il convoqua l'assemblée générale de ces provinces, afin d'y établir l'ordre & la police, ce que les guerres qui avoient suivi les conquêtes de Jules César dans ce pays n'avoient pas encore permis. Dans cette assemblée, Auguste, sans changer la division que le même César avoit fait des Gaules en Belgique, Aquitanique & Celtique, outre la Province romaine ou Gaule Narbonnoise qui faisoit une quatrième partie, érigea chacune des trois premières en province, au lieu qu'auparavant elles ne formoient qu'une seule province romaine. La Belgique & l'Aquitanique conservèrent leurs anciens noms; la Celtique prit celui de Lyonnoise, de Lyon, sa métropole. Cet empereur changea alors les limites de cette dernière, dont il démembra une grande partie, qu'il joignit à l'Aquitanique pour donner à celle-ci une étendue proportionnée aux trois autres. Il lui unit quatorze peuples qui habitoient entre la Garonne & la Loire & qui, auparavant, étoient de la dépendance de la Celtique. Du nombre de ces peuples furent ceux du Velai, du Gévaudan & de l'Albigeois, renfermés aujourd'hui dans le Languedoc. La Province romaine, qui demeura dans ses anciennes limites & continua de faire une province séparée, prit alors le nom de Narbonnoise. Auguste, après avoir ainsi disposé du gouvernement des Gaules, donna des gouverneurs particuliers à chacune de ces quatre provinces, qui furent subdivisées dans la suite, comme nous le verrons ailleurs.

Cet empereur ordonna dans la même assemblée qu'on feroit le dénombrement des personnes & des biens des peuples des trois provinces des Gaules conquises par Jules César, pour régler le cens & le tribut que chaque particulier devoit payer par mois. La province Narbonnoise fut maintenue dans l'usage où elle étoit depuis sa soumission à la République de ne payer qu'un tribut réel. Ce nouvel assujettissement à un cens personnel parut odieux aux

[1] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 463, n. 4; p. 1093, n. 7.

[2] Dion Cassius, l. 53 & seq. — Strabon, l. 4, p. 177 & 189, [édition Didot, p. 147]. — Tite Live, *Epitome* 134. — Tacite, *Annales*, l. 1, c. 33.

peuples des trois autres provinces; & ils auroient fait éclater dès lors leurs plaintes & leurs mécontentemens, si Auguste n'eût étouffé leurs murmures autant par sa sagesse que par son autorité. Drusus & Germanicus, personnages des plus distingués de l'Empire, furent chargés du soin de travailler à ce dénombrement.

Sénèque[1] fait mention d'un temple qu'Auguste fit vœu d'élever, & qu'il éleva, en effet, durant son séjour dans les Gaules, à l'honneur du vent de *Cers* ou de bise, qui, suivant ce même auteur, désole ces provinces. Ce passage donne lieu à un commentateur[2] de ce philosophe de conjecturer qu'Auguste fit bâtir ce temple dans la Narbonnoise, où ce vent est plus violent que partout ailleurs : on peut donc croire que cet empereur fit ce vœu durant son séjour à Narbonne & qu'il fit construire ce temple, ou dans cette ville même, ou aux environs.

LXXXI. — *La Galatie réduite en province romaine.*

An de Rome 729

Auguste, après avoir réglé les affaires des Gaules, partit de Narbonne le 25 de septembre & passa en Espagne pour soumettre les Cantabres, peuples de la Biscaye qui s'étoient révoltés. Sur l'avis qu'il eut, durant[3] son séjour au delà des Pyrénées, de la mort d'Amyntas, roi de toute la Galatie, il résolut de réduire ce royaume en province & de subjuguer entièrement les Tectosages & les autres Gaulois d'Asie qui se maintenoient encore dans leur liberté, sous l'autorité de ce seul prince de leur nation. Pour l'intelligence de ce fait, il faut reprendre la chose de plus haut.

Éd. origin. t. I, p. 102.

Nous avons dit ailleurs que ces peuples, dans le temps qu'ils furent subjugués par Mithridate, roi de Pont, avoient été assez heureux pour dérober à sa vengeance trois de leurs tétrarques, du nombre desquels étoit le célèbre Déjotarus qui aida sa nation à secouer le joug que ce prince leur avoit imposé. L'éloge que Cicéron[4] nous a laissé de ce tétrarque, quoiqu'un peu contredit par Plutarque[5], est des plus flatteurs : il nous le représente comme un prince accompli; il loue extrêmement sa sagesse, sa prudence, sa probité, l'intégrité de ses mœurs, son zèle pour sa religion & son exactitude scrupuleuse à la pratiquer; on sait aussi que Déjotarus portoit sa passion pour la science des augures jusqu'à une superstition ridicule. Le besoin qu'eut ce tétrarque du secours & de la protection des Romains, soit pour se soutenir sur le trône, soit pour arriver à un plus haut degré de puissance, fit qu'il se dévoua entièrement à la République, à laquelle il fut toujours inviolablement attaché. Les services importans qu'il rendit aux Romains dans toutes leurs guerres

[1] Sénèque, *Quaestiones naturales*, l. 5.
[2] Lipsius, *in Senecam*.
[3] Dion Cassius, l. 53. — Sextus Rufus, *Breviarium*, c. 10.
[4] Cicéron, *pro Dejotaro*, c. 6, 7 & *passim*; *pro Sextio*; *de Arusp. Resp.* 13; *de Divinat.* l. 2, c. 36, 37.
[5] Plutarque, *de mulierum Virtut.* n. 21, p. 258; *de Repugnantiis stoicorum*, n. 22.

d'Asie lui méritèrent diverses marques d'honneur & de distinction de la part du sénat. Il marcha entre autres au secours de Cicéron[1], dans le temps que cet orateur commandoit dans la Cilicie avec l'autorité de proconsul, & lui amena deux mille chevaux avec douze mille hommes d'infanterie de sa nation, dont ce général romain forma la moitié de son armée & dont il se servit utilement dans ses expéditions contre les Parthes.

Déjotarus avoit une épouse[2], appelée Stratonice, dont il n'avoit pas d'enfans. Cette princesse, connoissant la passion du roi son époux pour avoir un successeur de son sang, porta sa complaisance jusqu'au point de lui choisir elle-même, parmi ses plus belles esclaves, une concubine appelée Électre : il en eut des enfans, que cette reine aima autant que s'ils eussent été les siens propres. Ce tétrarque eut entre autres une fille qu'il donna en mariage à Brogodiotarus, tétrarque des Gaulois Trocmes, à qui Pompée avoit donné la ville de Mithridate, en considération des services qu'il en avoit reçus. Déjotarus en[3] rendit lui-même de signalés à ce général, dont il épousa les intérêts durant ses démêlés avec Jules César, & combattit en sa faveur à la fameuse bataille de Pharsale, à la tête de six cents cavaliers gaulois qu'il lui avoit amenés, outre trois cents autres chevaux commandés par Saocondarius, son gendre, & par le fils de Donilaüs; enfin l'attachement de ce tétrarque aux intérêts de Pompée fut si constant, qu'il suivit ce général, même après sa défaite.

Déjotarus étoit alors au comble de sa grandeur : il régnoit seul sur presque toute la Galatie, après avoir dépouillé les deux autres tétrarques de leurs États qu'il avoit unis aux siens. Le sénat, non content de l'avoir reconnu pour roi de tout ce pays, lui avoit encore donné l'Arménie Mineure en récompense des secours qu'il avoit fournis à la République durant les différentes guerres d'Asie; Pompée y avoit ajouté quelques provinces voisines. Après la défaite de ce général à Pharsale, l'attachement extrême que Déjotarus avoit témoigné pour son parti devoit naturellement lui attirer l'indignation de César. Ce dernier usa cependant de clémence à son égard, &, satisfait de sa soumission, de ses excuses & de ses offres effectives de service, il se contenta de le dépouiller d'une partie de la Galatie & de l'Arménie & lui laissa le reste de ses États, avec le titre de roi pour lui & pour son fils de même nom. La partie de la Galatie dont César priva Déjotarus comprenoit la tétrarchie des Gaulois Trocmes, que ce dernier avoit envahie sur Brogodiotarus, son gendre. César, sous prétexte de punir ces Galates de leur alliance avec ceux de Pergame, ennemis des Romains, disposa de cette tétrarchie en faveur d'un Grec, nommé Mithridate, natif de Pergame, qu'il venoit de placer sur le trône du Bosphore.

Déjotarus étant rentré en grâce avec César, fut aussi fidèle & aussi attaché

[1] Cicéron, *Philippica*, II, c. 37; *Epistolae ad Atticum*, l. 5, epist. 17; *Epistolae ad familiares*, l. 15, epist. 10. — Plutarque, *in Cicerone*.

[2] Plutarque, *de mulierum Virtut.* p. 258.

[3] Cicéron, *Philippica*, II, c. 37; & *pro Dejotaro*, *passim*. — Hirtius, *de Bello Alexand.* — César, *de Bello civili*, l. 3. — Plutarque, *in Pompeio*. — Strabon, l. 12, p. 547, [édition Didot, p. 468].

à ce général, qu'il l'avoit été auparavant à Pompée. Il le secourut d'hommes & d'argent durant ses guerres, & en particulier dans celle qu'il entreprit contre Pharnace, roi de Pont, fils de Mithridate, & durant laquelle il marcha à son secours avec toute sa cavalerie & une légion de Gaulois, ses sujets, formée suivant la discipline de la milice romaine. Il logea alors César dans
Éd. origin. t. I, p. 103. son palais & n'omit rien pour le convaincre de sa fidélité & de son attachement à ses intérêts; cependant cet acte d'hospitalité faillit à le perdre. Castor[1], fils de Saocondarius & d'une fille de Déjotarus, poussé par son père & par l'ambition qu'il avoit de monter sur le trône du roi de Galatie, son aïeul, eut l'audace d'accuser ce dernier d'avoir voulu alors faire assassiner César. Castor forma cette accusation avec d'autant plus de hardiesse & de sécurité, qu'il se flattoit que César, qu'il croyoit extrêmement animé contre Déjotarus, seroit charmé de trouver une occasion de le faire périr.

Cicéron, qu'une étroite amitié, contractée en Asie, lioit depuis longtemps avec ce roi des Galates, informé de cette accusation, entreprit la défense de cet ami & de cet ancien hôte & employa toute la force de son éloquence pour faire connoître aux juges l'innocence de ce prince. Son discours n'eut pas cependant tout le succès qu'il souhaitoit; car ce ne fut qu'après la mort de César, qui arriva bientôt après, que Déjotarus s'affermit sur le trône de la Galatie. Il reprit même[2] pour lors sur Mithridate, roi du Bosphore, la tétrarchie des Trocmes, & sur Ariobarzane l'Arménie Mineure, où il fut rétabli par un décret solennel du sénat.

Ce fut sans doute l'ambition qu'eut Déjotarus de régner seul sur toute la Galatie & de n'avoir pour successeur dans son royaume que son fils de même nom, qui le porta dans la suite à la cruauté dont on[3] l'accuse, d'avoir fait égorger en même temps tous ses autres enfans & ses gendres. Si ce fait, dont on a lieu de douter[4], étoit vrai, il seroit difficile d'allier les grandes vertus que Cicéron loue dans ce roi des Galates avec une action si barbare. On sait cependant que[5] Déjotarus, après s'être emparé de la ville capitale des États de Saocondarius & en avoir fait démolir les fortifications, le fit massacrer avec sa propre fille qu'il lui avoit donnée en mariage; mais ce fut apparemment pour punir l'un & l'autre de la part qu'ils avoient eue à l'accusation que leur fils Castor avoit formée contre lui. Au reste, il paroît que quoique Déjotarus fût parvenu à une extrême vieillesse lorsqu'il mourut, l'an 714 de Rome, il n'eut pas cependant la consolation de voir passer sa couronne sur la tête de son fils, pour lequel on croit qu'il sacrifia tous les autres. Ce dernier paroissoit mériter de régner; car, suivant le témoignage de[6] Cicéron, c'étoit un prince qui donnoit de grandes espérances. Il paroît qu'il avoit épousé la fille d'Artavasde, roi d'Arménie. Le sénat l'avoit honoré du titre de roi du vivant

[1] Cicéron, *pro Dejotaro, passim.*
[2] Cicéron, *Philippica*, l. 2.
[3] Plutarque, *de Repugnantiis stoicorum.*
[4] Voir Bayle, *Dictionnaire*, article *Déjotarus.*
[5] Strabon, l. 12, p. 568, [édition Didot, p. 486].
[6] Cicéron, *Philippica*, l. 2; *Epistolae ad Atticum*, l. 5, n. 17.

An de Rome 729

de son père, en récompense des services que la République avoit reçus de tous les deux.

Castor, petit-fils de Déjotarus, qui s'étoit sans doute soustrait au ressentiment & à la vengeance de son aïeul, trouva moyen, après sa mort, de se faire[1] reconnoître roi de Galatie; mais il ne jouit pas longtemps de la royauté. Marc Antoine, qui avoit toute l'autorité dans l'Asie, l'en dépouilla & lui substitua Amyntas, qui avoit été auparavant général & secrétaire de Déjotarus, & sur lequel il comptoit comme sur un ami qui avoit toujours suivi sa fortune & paru fort attaché à ses intérêts. Antoine ajouta aux États de ce prince une partie de la Lycaonie & de la Pamphilie. Après la bataille d'Actium, Amyntas se vit forcé de se soumettre à Auguste, qui, quoique mécontent de sa conduite & du parti qu'il avoit pris contre lui, eut pourtant la générosité de lui pardonner & de lui conserver son royaume de Galatie; mais, après sa mort, cet empereur ne croyant pas devoir user de la même condescendance envers ses enfans[2], les priva de la succession au royaume de leur père & envoya M. Lollius pour soumettre ce royaume, que ce prince réduisit en province romaine; en sorte qu'il ne laissa à Pylimène que le vain titre de fils du roi Amyntas. C'est ainsi que finit le royaume de nos Gaulois Tectosages en Asie, après avoir duré plus de deux siècles & demi & s'être rendu célèbre par la valeur & les conquêtes de ces peuples.

Lollius, après avoir soumis cette nouvelle province, fut le premier qui la gouverna avec l'autorité de propréteur ou de lieutenant d'Auguste. Depuis ce temps-là les Galates furent confondus avec les autres peuples de l'Empire; ils conservèrent cependant un reste de liberté, avec l'usage de la langue gauloise qu'ils parloient encore du temps de saint[3] Jérôme. On voit dans un grand[4] nombre d'anciennes inscriptions qui nous restent de ce pays, qu'ils conservèrent aussi leurs anciens noms gaulois, tels que ceux d'Albiorix, d'Atéporix, &c. Auguste, voulant adoucir le joug qu'il venoit d'imposer à ces peuples, eut une attention particulière d'orner leurs villes, & surtout celle d'Ancyre, de plusieurs édifices & autres monumens publics dont les restes font encore l'admiration des voyageurs. Ce même empereur honora cette dernière ville du titre de métropole de toute la Galatie & de celui de colonie augustale, auxquels elle joignit le nom des Tectosages ses anciens habitans. Elle est appelée, en effet, dans les mêmes inscriptions & dans les médailles Σεβαστὴ Τεκτοσαγῶν, ou *Augusta Tectosagum*, & son sénat & son peuple, le sénat & le peuple des *Tectosages Augustes*, Σεβαστηνῶν Τεκτοσάγων. Les peuples d'Ancyre, pour laisser à la postérité une marque publique de leur reconnoissance envers cet empereur, firent élever à son honneur un superbe monument qui subsiste encore de nos jours. Ils furent des premiers peuples d'Asie qui reçurent dans la suite les lumières de l'Évangile.

Éd. origin. t. I, p. 104.

[1] Dion Cassius, l. 49 & 53.

[2] *Ibid.* l. 53, p. 514. — Sextus Rufus, *Breviarium.*

[3] S. Jérôme, *Commentarius in Epist. ad Galatas.*

[4] *Palaeographia Graeca*, p. 54 & seq. — Tournefort, *Voyages du Levant*, t. 2.

LXXXII. — *Auguste cède la Province Narbonnoise au peuple romain.*

An de Rome 732

L'amour & la vénération des Tectosages asiatiques pour Auguste leur furent communs avec tous les autres peuples de l'Empire, dont ce prince gagna l'affection par la douceur de son gouvernement. Ceux de la Narbonnoise en donnèrent des marques publiques, comme l'on verra dans la suite. Cette[1] province étant en paix, & Auguste n'ayant plus rien à craindre des mouvemens des Gaulois qui pouvoient en troubler la tranquillité, la céda au peuple romain qui la fit gouverner sous son autorité par des proconsuls. On appela ainsi tous les sénateurs que ce même peuple envoya au nom du sénat pour gouverner pendant un an les provinces de son département, soit qu'auparavant ils eussent exercé la charge de consul, ou seulement celle de préteur. Ces proconsuls avoient des licteurs & d'autres marques de leur dignité, qu'ils prenoient au sortir de Rome & qu'ils ne quittoient qu'à leur retour dans cette capitale de l'Empire. Ils ne portoient ni l'épée, ni la cotte d'armes, parce qu'ils n'avoient pas droit de vie & de mort sur les troupes, quoiqu'ils l'eussent sur le reste du peuple, & que d'ailleurs ils ne commandoient pas la milice : ainsi, quoiqu'ils fussent plus distingués que les lieutenans qu'Auguste envoyoit pour gouverner les provinces qui lui étoient immédiatement soumises, leur autorité étoit cependant beaucoup moins considérable.

On peut mettre au nombre des proconsuls qui gouvernèrent la Province Narbonnoise, sous les ordres du peuple romain[2], C. Séius Calpurnius Quadratus Silianus; T. Musidius Polianus, qui avoit été consul & préteur, & C. Sérénus dont Q. Cécilius fut lieutenant. Les anciennes inscriptions qui nous donnent la connoissance de ces gouverneurs ne marquent pas l'époque de leur gouvernement non plus que celle de la lieutenance qu'exerça dans la même province Q. Maximus dont on voit l'épitaphe à Evora, ville de Portugal. Nous avons lieu de croire que Polianus fut du nombre des consuls subrogés, parce qu'on ne trouve pas son nom dans les Fastes consulaires. La Narbonnoise eut encore sous les empereurs, de même que sous la République, un protecteur dans le sénat pour la défense de ses droits & le soutien de ses intérêts : tel fut Pétronus Sabinus dont les mêmes inscriptions font mention.

LXXXIII. — *Grands chemins de la Narbonnoise. — Canal dans l'étang de Sigean.*

Agrippa, ministre & favori d'Auguste, contribua[3] à l'embellissement de la Narbonnoise & à la commodité publique par les grands chemins qu'il y fit

[1] Dion Cassius, l. 53, p. 503; l. 54, p. 523, &c.

[2] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 9, n. 1; p. 423, n. 4; p. 440, n. 2; p. 457, n. 3. — Fabretti, p. 704, n. 250.

[3] Strabon, l. 4, p. 208, [édition Didot, p. 173]. — Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, p. 24 & suiv.; 102, 106, 222, 424 & 712.

construire, ainsi que dans le reste des Gaules. Il est vrai qu'il ne fut pas le premier qui procura cet avantage à la Province, & qu'avant la conquête des Romains, il est fait mention [1] d'un grand chemin qui conduisoit depuis Ampurias, en Espagne, jusques au Rhône, & qui étoit marqué de huit en huit stades par des colonnes milliaires. Cicéron [2] nous apprend encore qu'avant le temps d'Auguste, il y avoit dans la Province un grand chemin qui la traversoit & qu'on appeloit *la Voie Domitienne;* mais c'est proprement à cet empereur & à Agrippa, son favori, que la Narbonnoise fut redevable de ses grandes voies ou chemins militaires qui faisoient un des plus beaux & des plus superbes ornemens de l'Empire romain, & qui, par le soin des états, font encore aujourd'hui celui de la Province, & même du Royaume.

Agrippa établit Lyon comme le centre de tous ces grands chemins. Il y en avoit quatre principaux qui conduisoient depuis la sortie de cette ville jusques aux confins des Gaules : l'un se terminoit à l'extrémité de l'Aquitaine; un autre se partageoit en deux routes, dont l'une conduisoit à Marseille, & l'autre à Narbonne. Il y avoit encore une troisième route qui s'étendoit dans la Provence & qu'on appeloit *la Voie Aurélienne,* du nom sans doute de celui qui l'avoit fait construire. Tous ces chemins étoient pavés de grandes pierres carrées, dont la taille & le transport coûtèrent des sommes immenses. Il paroît par les inscriptions[3], qu'outre ces chemins publics, Auguste eut soin d'embellir la Province de plusieurs édifices & de pourvoir à leur entretien.

Éd. origin. t. I, p. 105.

Les empereurs[4] Tibère, Claude, Adrien, Posthume & Antonin furent aussi soigneux d'entretenir & de réparer ces chemins, qu'Auguste & Agrippa l'avoient été de les faire construire. Il y en a[5] qui attribuent à ce dernier la gloire d'avoir fait bâtir le fameux Pont du Gard, par la raison que les ponts & les aqueducs faisoient partie des grands chemins & en faisoient l'ornement[6]. Il n'est pas, en effet, hors de vraisemblance qu'Agrippa, qui se donna tant de soins pour la commodité publique, ait fait élever ce superbe édifice. Nous n'avons rien cependant de bien certain sur le temps de sa construction; nous nous réservons d'en parler ailleurs avec plus d'étendue.

On pourroit peut-être aussi attribuer à Agrippa la construction d'un magnifique canal, bâti au milieu de l'étang que les anciens appeloient *Rubresus,* & qu'on nomme aujourd'hui l'étang de Sigean, dans la longueur de deux milles[7]. Ce[8] canal, qui subsiste encore en son entier, fut construit pour faciliter la navigation du bras de l'Aude qui traverse cet étang. Nous avons déjà dit ailleurs que cette rivière se sépare en deux branches au village de Sallèles : celle qui passe à Narbonne se jette dans cet étang à deux lieues de cette ville, à l'endroit qu'on appelle *la Goule* d'Aude, & ensuite dans la mer après un cours de deux milles ou de demi-lieue, à un autre endroit qu'on nomme le

[1] Polybe, l. 3, c. 39.
[2] Cicéron, *pro Fonteio.*
[3] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions de la Province.*
[4] *Ibid.*
[5] Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain,* p. 24 & suiv.; 102, 106, 222, 424 & 712.
[6] *Ibid.*
[7] Voyez, au tome II, la *Note* CXVI.
[8] *Marca Hispanica,* c. 31 & seq.

An de Rome 732

Grau de la Nouvelle. Comme la grande quantité de sable qui s'engorgeoit à l'embouchure du bras de cette rivière dans l'étang empêchoit la liberté de la navigation, on y construisit des deux côtés, dans la longueur de cent pas, une levée de grandes pierres de taille, afin que la rivière, en se mêlant avec les eaux salées de l'étang, conservât toute sa force. On creusa ensuite dans toute la longueur & au milieu de cet étang jusqu'à la mer, un canal large de cent pas, & profond de trente-deux pieds, qui fut pavé & revêtu de grands quartiers de pierre de taille pour rendre l'Aude capable de porter les vaisseaux & les galères depuis la mer jusqu'à Narbonne. Cet ouvrage, digne de la magnificence des Romains, coûta sans doute des dépenses & des travaux infinis, & rendit pendant longtemps le commerce de Narbonne très-florissant; mais enfin, les différentes guerres & les diverses calamités arrivées dans la Province ayant diminué insensiblement le commerce de cette ville, on a négligé d'entretenir ce canal; en sorte que, par succession de temps, les flots ayant entraîné une grande quantité de sable aux deux embouchures de l'Aude dans l'étang & dans la mer, les grosses barques ne remontent plus aujourd'hui jusqu'à Narbonne qu'avec beaucoup de difficulté. M. de Marca [1] croit, sur l'autorité de Méla, que la construction de ce canal est postérieure au règne d'Auguste, parce que, selon ce géographe, l'Aude, après avoir passé à Narbonne & coulé au milieu de l'étang, se jette ensuite dans la mer par une ouverture peu considérable, au lieu que celle de ce canal dans la mer est de cent pas; ainsi ce savant prélat aime mieux attribuer cet ouvrage à Antonin Pie. Il semble cependant que le commerce de Narbonne, qui n'étoit considérable que par le moyen de ce canal, étoit très-florissant longtemps avant le règne de ce dernier empereur. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, quoiqu'il paroisse que les Romains sont les véritables auteurs de ce magnifique ouvrage, on ne sauroit fixer l'époque précise de sa construction.

LXXXIV. — *Expéditions d'Auguste dans les Gaules. — Dédicace de l'autel de Lyon, à l'honneur de ce prince.*

An de Rome 735

Auguste, qui connoissoit mieux que personne le mérite d'Agrippa & sa capacité pour les affaires, le chargea d'aller [2] régler celles des Gaules l'an 735 de Rome. Cet empereur s'y rendit lui-même trois ans après [3], & son principal soin, durant deux ans de séjour, fut d'éloigner les Sicambres & les Allemans qui ravageoient ces provinces d'un côté, tandis que Licinius, son affranchi, qui en étoit intendant, les pilloit de l'autre. C'est dans le temps de ce voyage d'Auguste en deçà des Alpes qu'un moderne [4] prétend que cet empereur fonda la colonie de Nimes, ce qui est assez probable. Le même auteur attribue aussi à ce prince la fondation de celles d'Arles & d'Orange, dans la Province romaine, durant le même voyage. L'année d'après, Auguste réduisit en province les Alpes maritimes qui font aujourd'hui partie de la province ecclésiastique

An de Rome 740

Éd. origin. t. I, p. 106.

[1] *Marca Hispanica*, c. 31 & seq.
[2] Dion Cassius, l. 54.
[3] Dion Cassius, l. 54.
[4] Larrey, *Histoire d'Auguste*, p. 545.

d'Embrun. Les peuples de ces montagnes, qu'on comprenoit parmi les anciens Liguriens, s'étoient jusques alors maintenus dans une espèce d'indépendance. On en démembra dans la suite une partie qu'on joignit à la Narbonnoise. An de Rome 740

Après la mort d'Agrippa, Drusus, qui avoit été envoyé dans les Gaules, faillit à troubler leur tranquillité par la sévérité avec laquelle il continua de faire la recherche des biens des Gaulois, pour le payement du cens personnel auquel ceux qui avoient été soumis par Jules César étoient assujettis, conformément à l'ordonnance d'Auguste donnée quinze ans auparavant, dans l'assemblée de Narbonne. Drusus tâcha[1] d'apaiser les murmures des peuples & de les divertir par la fête solennelle qu'il célébra à Lyon le premier d'août de l'an 742 de Rome, à l'occasion de la dédicace d'un autel qu'il fit élever à l'honneur de cet empereur. Il fit appeler à cette fête soixante des principaux peuples des Gaules, dont chacun fit dresser une statue, & la consacra à l'honneur de ce prince. On prétend que tous ces divers peuples étoient seulement des trois parties des Gaules conquises par Jules César, & qu'il n'y en avoit aucun[2] de la Narbonnoise[3]; nous avons cependant lieu de croire que les peuples de cette Province An de Rome 742

[1] Suétone, *in Claudio*, c. 1. — Strabon, l. 4, p. 192, [édition Didot, p. 159].

[2] Voyez tome II, *Note* XIX.

[3] C'est sous l'influence & par les conseils du premier Drusus, père de Germanicus & de l'empereur Claude, qu'a été fondée, comme on le sait, en l'an 744 de Rome (dix ans avant Jésus-Christ), la grande association religieuse & politique des soixante cités gauloises à laquelle les Bénédictins font ici allusion. Mais il ne faut point oublier, sous peine d'en fausser complétement le caractère & l'histoire, que l'autel monumental qui lui servait de centre était situé chez le petit peuple celtique des *Segusiavi*, à l'extrémité de la presqu'île alluvionale formée par le confluent du Rhône & de la Saône, comme le disent textuellement quelques-unes des inscriptions découvertes aux environs de l'autel : *ad confluentem*, *inter confluentem* ou *confluentes Araris & Rhodani*[1]. Elle était donc géographiquement étrangère à la Gaule Narbonnaise, dont l'histoire elle-même n'avait rien de commun avec celle des trois provinces du Nord, conquises & annexées par Jules César à une époque beaucoup plus récente. Sous l'Empire, qui allait modifier profondément l'organisation territoriale & politique de l'ancienne société romaine, cette distinction reste tout aussi tranchée qu'elle l'était sous la République, puisque dans le célèbre partage des provinces entre le peuple & le prince, Auguste avait laissé au peuple, représenté par le sénat, le gouvernement de la Narbonnaise[2], en se réservant celui des trois nouvelles provinces, où se trouvaient cantonnées en deçà & au delà du Rhin, les deux armées de Germanie. Elle continuait donc à être gouvernée, comme l'étaient les provinces sénatoriales, par des propréteurs ou des proconsuls, tirés au sort (*sortiti*) parmi les magistrats sortis de charge, à l'inverse des trois provinces impériales, que le prince gouvernait par de simples lieutenants (*legati*, *legati pro praetore*), nommés & révocables par lui.

Pour rester fidèles à ce nom & à ce chiffre sacramentel, d'autant plus embarrassant ici qu'on le retrouve gravé en gros caractères sur de grandes dalles inscrites, découvertes au voisinage de l'autel, les Bénédictins proposaient, il est vrai, de détacher la Belgique de l'association & de la remplacer par la Narbonnaise, dont les grandes villes, comme ils le remarquent avec raison, étaient moins éloignées de *Lugdunum* que les cités à demi-barbares des *Morini* ou des *Nervii*, perdues aux extrémités de la Gaule[3]. Ils font remarquer à ce sujet que les soixante

[1] Voir, à ce sujet, le livre de M. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, Paris-Lyon, 1858, in-8° *pass.*

[2] Le celebre partage auquel nous faisons allusion remonte, comme le titre d'Auguste, à l'an 27 avant notre ère (727 de Rome); mais M. le professeur Ritschl a prouvé, par de très-bonnes raisons, que le prince ne s'était pas dessaisi immédiatement de la Narbonnaise, qu'il avait gouvernée jusqu'alors conjointement avec les trois provinces chevelues. Ce ne serait que trois ans plus tard, c'est-à-dire en l'an 730 de Rome (24 ans avant J.-C.) qu'elle aurait passé, tout organisée cette fois, entre les mains du sénat, sous l'autorité duquel elle est restée jusqu'au partage définitif des quatre grandes provinces. (V. M. Ritschl, *Die Vermessung des roem. Reichs unter Augustus; Rheinisch Museum*, 1842, p. 481, *sqq.* & 494; & M. Herzog, *Gallia Narb.* p. 81.)

[3] Voyez, à ce sujet, la *Note* XIX du tome II, où ils reprennent & développent la thèse que nous combattons ici, en l'appuyant de preuves assez peu concluantes pour la plupart, empruntées les unes à la numismatique gauloise (comme le *denarius* au revers des Trois-Gaules, frappé sous l'empe-

y prirent autant de part que les autres, & que les principaux d'entre eux assistèrent à cette cérémonie & signalèrent dans cette occasion leur amour & leur vénération pour Auguste.

villes, associées pour cette fondation, ne sont nulle part désignées sous leurs véritables noms, & que les trois provinces auxquelles elles appartiennent ne le sont elles-mêmes, dans la plupart des monuments, que sous les appellations vagues de *Tres Galliae*, *Tres Provinciae Galliae*, qui n'impliqueraient pas plus qu'elles ne contrediraient la participation de la Narbonnaise à cette œuvre commune[4]. Le seul monument ancien où ces trois provinces soient désignées de manière à ne laisser aucun doute sur leur identité serait, suivant eux, une inscription découverte aux environs de Rome[5] & dont le témoignage, trop peu remarqué, paraissait trancher la question en faveur de la Narbonnaise, puisqu'on l'y trouve nommée en toutes lettres, à côté de la Lugdunaise & de l'Aquitaine, qui auraient formé avec elle ce que l'on appelait d'un mot générique les Trois Gaules ou les Trois Provinces de la Gaule.

...PRAEF·VE...CV....
TRIVM·PROV·GALL·LVGDVNENS
NARBONENS·ET·AQVITANENS

..... praef(ecto) ve(hi)cu(lationis) trium prov(inciarum) Gall(iae), Lugdunens(is), Narbonens(is) & Aquitanens(is)..... — (Gruter, p. 44, n. 3.)

Mais il restait à savoir si les Bénédictins ne s'exagéraient pas à leur tour la valeur de ce document, dont l'authenticité ne serait rien moins que certaine, si les épigraphistes auxquels Gruter l'emprunte[6] le tenaient du célèbre faussaire Pirro Ligori, comme semblerait l'indiquer une glose signée de lui & relative à la restitution du mot *vehiculationis* ou *vehiculationum*[7]. Le texte de l'inscription dont les Bénédictins ne paraissent point comprendre le vrai sens mènerait lui-même à de tout autres conclusions que celles qu'ils en tirent, puisqu'il suffit de l'examiner avec un peu d'attention pour être convaincu que les trois provinces dont il est question ici n'avaient rien de commun avec le groupe de provinces, connues sous le titre de *Tres Provinciae Galliae* & qu'il s'agit tout simplement ici de trois des quatre provinces gauloises dans lesquelles notre fonctionnaire (un L. Mussius Aemilianus, Italien d'origine, comme nous l'apprend l'inscription) aurait exercé successivement les fonctions de directeur ou de surveillant des charrois (*praefectus vehiculationum*) dus à l'État ou à ses agents par les *provinciales*[8]. En les désignant chacune par leur nom, contrairement aux habitudes épigraphiques du pays, le lapicide aurait eu précisément pour but de les distinguer des trois provinces du Nord, dont les noms, connus de tout le monde en Gaule, n'avaient jamais besoin d'être énoncés comme ils le sont ici.

Strabon, qui décrit d'une manière si pittoresque & si exacte l'enceinte à ciel ouvert (ἱερόν) où se célébraient à Lyon les cérémonies du nouveau culte[9], parle avec admiration d'une autre inscription, gravée, dit-il, en gros caractères, sur les parois de l'autel monumental (βωμὸς ἀξιόλογος) qui occupait le centre de l'enceinte. Cette inscription, qui n'était, suivant toute apparence, que l'inscription dédicatoire du monument, inauguré vingt-huit ou trente ans auparavant, contenait les noms des soixante nations ou cités gauloises associées pour cette œuvre commune[10], & nos lecteurs regretteront certainement avec nous que le géographe, après les avoir lus & comptés, n'ait pas eu la bonne pensée de les copier textuellement, comme

reur Galba), les autres aux historiens & aux géographes anciens dont ils discutent longuement les indications & les calculs contradictoires.

4 Voyez tome II, *Note* XIX, § 1.

5 « *Ante hortos Carpenses in via Romae.* (Gruter, 440, 3.)

6 « *E Lipsio & Ursini schedis.* » (Gruter, *l.l.*)

7 C'est probablemement à ce titre qu'elle a été repoussée par un épigraphiste éminent (M. Th. Mommsen) dans un recueil qui manque comme bien d'autres à nos Bibliothèques de province. (*Epigr. Anall.* 22 [Ber. d. S. Ges. de W, 1852] p. 247.) Mais nous devons rappeler incidemment qu'elle avait été jugée moins sévèrement par Orelli, qui l'a reproduite intégralement dans ses *Inscriptiones selectae*, n. 3178 (d'après Muratori, qui l'empruntait lui-même au recueil de Ligori, 514-1), & qu'elle a tout récemment trouvé grâce devant un juge plus sévère encore, M. le professeur Henzen (*Annotationes Orellian.* n. 3178, t. 3, p. 292), qui la croit plutôt *interpolata* que *fictitia*, en s'autorisant, il est vrai, d'arguments tout différents de ceux que nous invoquons ici.

8 C'est ainsi que l'on voit assez fréquemment, sous l'Empire, les procurateurs impériaux exerçant simultanément ou successivement leurs fonctions dans la Narbonnaise & dans l'Aquitaine, dont le régime administratif différait à plus d'un égard, comme nous le remarquions tout à l'heure. (V. *pass.* notre *Corp. epigr. Narbon. : Magistratus publici.*)

9 Il était situé, dit-il, dans la presqu'île formée par le confluent des deux rivières (ἐπὶ τῇ συμβολῇ τῶν ποταμῶν. — Strab. lib. 4, c. 3, § 2), à quelque distance d'un *vicus* celtique (*vicus & pagus Condatensis*), appartenant au petit peuple des *Segusiavi* (Voir, chez M. de Boissieu, la curieuse inscription qui nous a révélé ces détails, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 19-21) & séparé par la Saône de la nouvelle ville de *Lugdunum*, assise alors tout entière sur la rampe de collines escarpées & riantes qui dominent à la fois la rivière & la presqu'île : πρὸ ταύτης ἵδρυται τῆς πόλεως. (Strab. *l.l.*)

10 ἔστι δὲ βωμὸς ἀξιόλογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐθνῶν ἑξήκοντα τὸν ἀριθμόν, καὶ εἰκόνες τούτων ἑκάστου μία (avec les statues de ces soixante nations, une pour chaque nation; Strab. *l.l.*). Il nous semble impossible de douter, en présence de détails aussi précis & aussi exacts, que le géographe n'ait point poussé au moins jusqu'à *Lugdunum* son voyage dans les Gaules, & que son témoignage, précieux partout, ne soit ici celui d'un témoin oculaire.

LXXXV. — *Les peuples de Nimes renversent la statue de Tibère.*

Dans la suite, Auguste fit deux voyages consécutifs dans les Gaules, accompagné de Tibère, fils de Livie sa femme, à qui il donna le titre d'empereur, An de Rome 744-746

Pline copiait, trente ou quarante ans plus tard, la grande inscription du trophée d'Auguste, dans les Alpes, hérissée aussi de noms barbares ou obscurs [11]. Nous n'en serions point réduits à chercher par des voies détournées, comme nous le faisons aujourd'hui, les noms & la nationalité de ces soixante cités sur lesquelles on disserte depuis plus de trois siècles [12]. Mais, à défaut de ce document officiel, emporté l'un des premiers, suivant toute apparence, avec l'autel sur lequel il était gravé, on a retrouvé & l'on retrouve encore dans la ville basse de *Lugdunum*, bâtie sur l'emplacement du sanctuaire antique, un assez grand nombre d'inscriptions ou de fragments d'inscriptions monumentales, qui paraissent marquées elles-mêmes d'un caractère officiel, car elles portent presque toutes le nom des Trois Provinces ou des Trois-Gaules : TRES PROVINCIAE GALLIAE, TRES GALLIAE, gravé en gros caractères, au-dessous ou à côté de chaque légende [13]. Ce sont des attestations ou des témoignages honorifiques rendus au nom des Trois Provinces [14], les uns aux prêtres de l'autel ou à divers membres de leur famille, les autres à des employés de l'association [15], dont l'assemblée des Trois Provinces récompensait ainsi le zèle & la probité attestés par de longs services.

A en juger par les renseignements que nous

[11] Voyez Pline, *Nat. Histor.*, l. 3, c. 20 [24]. C'est grâce à cette copie que nous connaissons aujourd'hui les noms & quelquefois le pays des petites populations gauloises ou ligures qui habitaient à cette époque le versant français des Alpes (*gentes Alpinae*), depuis les sources du Rhône jusqu'à la mer. Il ne manque à cette longue nomenclature, dont l'exactitude a été confirmée par de récentes découvertes (Voyez, au tome II, *Note* CX, notre dissertation sur le trophée de Pompée dans les Pyrénées), que les douze ou quinze *civitates* du petit royaume de Donnus, respecté par les Romains jusqu'au règne de Néron & dont les noms nous ont été conservés à leur tour par un autre monument épigraphique encore subsistant, l'inscription de l'arc-de-triomphe de Suze. (ORELLI, n. 626.)

[12] Voir chez M. de Boissieu (*Op. laud.* p. 82, n. 3) la liste fort incomplète encore de ces érudits & de ces historiens (ceux de Lyon en tête, Paradin, Rubys, Ménestrier, Colonia, Pierre de Marca, Spon & Brossette), jusqu'à la dissertation fort discutable de François Artaud : *Dissert. sur les médailles d'Auguste & de Tibère au revers de l'autel de Lyon*, & au livre tout récent de M. Aug. Bernard : *Le temple d'Auguste & la nationalité gauloise*, Lyon, Perrin, 1863.

[13] A en juger par la taille & la forme habituelle des blocs massifs (pierre de Choin) sur lesquels sont gravées ces légendes monumentales, il y a plus d'une raison de croire qu'elles figuraient, avant leur mutilation, dans les parois d'un portique circulaire ou elliptique qui formait l'enceinte extérieure (περίβολος) de l'Hiéron. Le sanctuaire du *Commune* des Trois-Gaules aurait eu ainsi, comme tous les grands sanctuaires de l'Orient, à commencer par celui de Delphes, son *murus inscriptus* (on l'appelait aussi *murus* ou *paries sacer*), dont les débris mutilés reflètent bien imparfaitement, il est vrai, les souvenirs oubliés de son histoire.

[14] Et à la suite de décrets discutés au sein de l'assemblée (*in concilio Galliarum*, marbre de Torigny), dont ces attestations peuvent être regardées comme le résumé officiel, homologué & déclaré conforme. (Voir *passim* chez M. Em. Hubner, *Inscr. Hisp.*, les *inscript.* des κοινά espagnols.)

[15] Ces employés, que l'on a confondus longtemps avec ceux de l'administration provinciale (Voyez M. de Boissieu, *pass.* & Henzen, *in indice Orelliano*, « *officium potius videtur esse provinciae quam imperii Romani*, » *sub vocib. allector, inquisitor Galliarum*), appartenaient, selon toute apparence, aux bureaux de l'association dont l'administration financière paraît avoir été assez compliquée, en raison surtout du grand nombre de parties contractantes dont les cotisations de nature diverse devaient être contrôlées au chef-lieu de l'association. Nous en trouverions la preuve dans les titres exceptionnels de ces emplois particuliers à l'épigraphie de la Gaule, puisqu'on ne les retrouve plus dans celle des provinces voisines, ni dans les textes de lois relatifs à l'administration générale de l'Empire, & dans une curieuse inscription relative à un affranchi des *Trois Gaules* : « P. Cl(audius), trium Galliar(um) Lib(ertus), Abascantus », dont le titre rappelle exactement ceux de nos employés. (La voir chez M. Henzen, qui l'a publiée dans le troisième volume des *Inscr. select.* d'Orelli.) Tous ceux de ces fonctionnaires dont les noms nous sont ainsi parvenus étaient originaires de l'une ou de l'autre des trois provinces chevelues. Tous avaient été honorés, dans leurs cités respectives, des hautes magistratures municipales, désignées chez les Romains sous le titre générique d'*honores*. Mais il paraît certain, d'un autre côté, qu'aucun d'eux n'avait exercé antérieurement les fonctions de *sacerdos ad aram*, dont on ne les voit jamais prendre le titre; aussi nous contenterons-nous de signaler ici les noms des *civitates* auxquelles ils appartenaient; celles des *Suessiones* (le Soissonnais) & des *Viromandui* (le Vermandois), en Belgique (De Boissieu, p. 266-267); — en Aquitaine, celles des *Pictavi* (le Poitou) & des *Cadurci* (le Querci) (De Boissieu, p. 278); — dans la Lugdunaise, celles des *Sequani* (p. 265) & des *Turones* (la Touraine) (p. 267), sans les classer formellement parmi les villes de l'association, comme le font les épigraphistes lyonnais. — Les seuls magistrats impériaux à nous connus auxquels l'association ait décerné des éloges, en raison aussi de leur bonne gestion & de leur probité, sont le procurateur Tib. Antistius Marcianus, « le premier des chevaliers romains attachés à la perception de l'impôt auquel l'assemblée ait décerné l'honneur d'une statue équestre à dresser près de l'autel des Césars » (De Boissieu, p. 269), un des gouverneurs de la Province, M. Aem. Fronto, dont l'inscription, encore incomplète, a été supérieurement restituée par M. Léon Renier (chez M. Aug. Bernard, *l.l.* p. 97-98), & quelques magistrats financiers d'un ordre inférieur : Censitor prov(inciae) Lugd(unensis) *item* Lugd(uni); Exact(or) tribut(orum) civitat(um) Gall(iae); procurator ferrar(i)arum), &c., dont on trouvera les titres dans des inscriptions lyonnaises, étrangères aussi à l'association. (Voir M. de Boissieu, p. 257, 271, 276 & *pass.*) Ajoutons incidemment que les inscriptions dont nous nous occupons ici sont presque toutes gravées sur des cippes de pierre ou de marbre destinés à servir de supports à des statues, à l'inverse de celles des *sacerdotes* ou des membres de leurs familles qui se pressaient sur les parois du *murus sacer*, chevauché de distance en distance par les mots sacramentels : TRES PROVINCIAE GALLIAE, TRES GALLIAE, écrits souvent en lettres énormes.

en récompense des avantages qu'il avoit remportés sur les Allemans. Il y ajouta, quelque temps après, la puissance du tribunat; mais Tibère ne répondit

fournissent ces inscriptions intéressantes à plus d'un titre, les prêtres du nouveau culte étaient désignés ici sous le nom générique de *prêtres de l'autel* ou *du temple* (*sacerdos arae, sacerdos ad aram Rom. & Aug., apud aram* [16], *ad templum Rom. & Aug., ad templum Augg., Caess. N*) & formaient un collége dont tous les membres étaient égaux, en prérogatives comme en titre (*sodalitium*). Quoiqu'ils appartinssent pour la plupart aux premières familles de la Gaule, à cette aristocratie de naissance ou de fortune que César désignait sous le nom de *primores* ou de *principes Galliae* [17], tous ceux dont les noms sont arrivés jusqu'à nous avaient parcouru hiérarchiquement tout le cercle des magistratures municipales, organisé par les Romains dans le chef-lieu de leurs *civitates* respectives (*omnibus honoribus apud suos, in civitate sua, in patria functus.*) Il y a même plus d'une raison de croire, en voyant cette formule reparaître dans chaque monument, que ce n'était qu'à la suite de cette espèce de noviciat qu'ils étaient investis, probablement par l'*ordo* ou le conseil municipal de leur ville, de ce haut sacerdoce, dont les fonctions devaient être viagères & inamovibles, puisque l'on trouve des prêtres en exercice & en titre pendant vingt ans & plus [18]. Leurs noms, qui nous seraient presque tous inconnus, comme ceux des acolytes (assistants ou prêtres inférieurs), qui composaient avec eux la députation de chaque cité, sans les monuments épigraphiques auxquels nous faisons ici allusion [19], y sont presque toujours suivis du nom de la *civitas* dont ils étaient devenus les représentants, & en relevant avec attention les noms de ces *civitates*, qui ne sont le plus souvent que les anciennes nationalités de la Gaule, délimitées & réorganisées par les Romains, on a reconnu que toutes celles dont les noms sont ainsi parvenus jusqu'à nous appartenaient sans exception aux provinces conquises & annexées par César, comme le supposaient, sans preuves suffisantes, il est vrai, les érudits du dix-septième siècle [20]. C'est ainsi que

[16] De là le titre de *sacerdos arensis*, donné par une intéressante inscription des *Petrocorii* (Périgueux) à deux membres de la même famille, C. Pompeius Sanctus & M. Pompeius Libo, fils du précédent, qui s'étaient succédé, suivant toute apparence, dans le sacerdoce de l'autel, comme représentants ou comme délégués de leur ville natale. (Voyez MM. Wlgr. de Taillefer, *Antiquités de Vésone*, t. 1, p. 29, & Galy, *Catalogue du musée de Périgueux*, 1862, p. 43.) Une nouvelle inscription en deux registres, découverte à Lyon, cette fois (1861), nous a révélé l'existence & les noms de deux autres membres de cette famille : un C. Pompeius, fils du prêtre M. Pompeius Libo, & une Pompeia Sabina, qui aurait été sœur & non point nièce (*neptis*) du même personnage, si elle était fille du prêtre Pompeius Sanctus, comme le dit formellement l'inscription qui lui est consacrée : *.ompeiae | Sabinae | Filiae | Pompei | Sancti | Nepti | Pompei | ibonis.* (M. Aug. Bernard. *Op. laud.* p. 74.) — Sans avoir été honoré comme son père & son grand-père des hautes fonctions du sacerdoce *ad aram*, ce Pompeius était évidemment resté influent & considérable dans son pays natal, puisque c'est au nom & aux frais des *Petrocorii* qu'avait été dédié le monument auquel nous empruntons tous ces détails : *Civitas Petrocorvm pvblice, l.l.* En ajoutant deux nouveaux noms à la généalogie de cette famille sacerdotale, cette nouvelle inscription a rétabli sous sa véritable forme le nom du second des deux prêtres de l'autel dont le *cognomen*, écrit en abrégé LIB. sur le marbre de Périgueux, avait été étrangement défiguré par les épigraphistes périgourdins, qui le complétaient par le mot *Libertus* ou *Libertinus*, oubliant que les *prêtres de l'autel* étaient presque sans exception les hommes les plus considérables de leur pays & de leur ville.

[17] ..... τό δε ὑπήκοον προκατέλαβε τοὺς πρώτους... μεταπεμψάμενος. (Dio Cassius, lib. 54, p. 543.) — Le nom de Iulius, que portent au premier siècle un assez grand nombre de ces prêtres (*C. Iulius Vercundaridubius. — C. Iulius, C(aii) Iul(ii) Otuaneuni F(ilius), Rufus — C. Iulius, M(arci filius)* & deux autres *Iulii* chez les Carnutes), conduirait à la même conclusion par une autre voie, puisque l'on sait que Jules César, après la conquête, prodiguait le titre de *civis Romanus* aux chefs des grandes familles gauloises & que la plupart d'entre eux, en devenant ses clients, avaient pris le *nomen* de sa famille.

[18] Le fait nous paraît ressortir jusqu'à l'évidence du fragment suivant, sur lequel nous reviendrons plus loin :

... CINIOVLI...
LICINITAVRICI · FIL
QVI · SACERDOTIUM
APVDARAM · DVO · ET

(De Boissieu, *l.l.* p. 91.)

Ne voyions-nous pas tout à l'heure, chez les *Petrocorii*, deux personnages du même nom qui avaient figuré l'un & l'autre, & l'un après l'autre, suivant toute apparence, à la tête de la députation chargée de représenter la *civitas* à l'autel du confluent, conserver l'un & l'autre le titre de *sacerdos arensis*, qui n'était point limité à la durée d'une session, comme nous le dirions aujourd'hui, & que de nouvelles élections ne périmaient point ?

...
D DEOAPOLLINI
COBLEDVLITAVO
M · POMPEIVS · C · POMP
SANCTI · SACERDOT
ARENSISFIL · QVR · LIB
SACERDOSARENSIS

(In honorem d[*omus*]) d[*ivinae*] & deo Apollini Cobledulitavo M(arcus) Pompeius, C(aii) Pomp(eii) Sancti, sacerdo(ti)s arensis fil(ius), Quir(ina tribu), Lib(o), sacerdos arensis..... — (*e sched. mss. meis.*)

[19] Une curieuse inscription de *Lugdunum*, sur laquelle nous reviendrons aussi (Voyez plus loin notre étude sur le *Commune* de la province narbonnaise), nous a révélé l'existence & le nom (M. Oppius Placidus) d'un de ces prêtres inférieurs, qu'elle désigne sous le titre spécial d'*aruspex* ou *haruspex*, comme on l'écrivait encore au commencement du premier siècle. A en juger par les termes très-catégoriques de l'inscription, ils auraient été au nombre de soixante, comme les *sacerdotes* dont ils relevaient, & présidés aussi par l'un d'entre eux qui prenait le titre de *primus haruspex de* LX.

[20] Nous songeons surtout ici au savant Pierre de Marca,

pas à cet honneur, car, au lieu d'aller prendre le commandement des troupes dans l'Arménie, comme il en étoit chargé, il se retira dans l'île de Rhodes, où

nous pouvons inscrire dès aujourd'hui dans cette liste bien incomplète encore le nom des *Nervii* (le Hainaut actuel), qui appartenaient, comme on le sait, à la région septentrionale de la Belgique, la plus éloignée par conséquent du chef-lieu de l'association ; — dans la Lugdunaise, ceux des *Aedui* (Autun & le Morvan), des *Arverni* (l'Auvergne) & des *Sequani* (la Franche-Comté), auxquels on peut ajouter sans hésitation les *Tricassini* (Troyes & la Champagne), les *Senones* (l'ancien évêché de Sens), les *Carnutes* (Chartres & le Chartrain), les *Segusiavi* (Feurs & le Forez) & la colonie de *Lugdunum* (*Colonia Copia Lugdunensis*), dont le territoire était enclavé dans celui des *Segusiavi ;* — dans l'Aquitaine, celui des *Santones* (Saintes & la Saintonge), & celui des *Bituriges Cubi* (Bourges & le Berry), regardés aussi comme un des plus puissants peuples de la Gaule centrale, où ils dominaient avant les Aedues & les Arvernes. Le nom de ces *Bituriges,* qui ne figure point dans les inscriptions monumentales auxquelles nous empruntons tous ces détails, était gravé en gros caractères & en abrégé sur les gradins d'un cirque, où se célébraient, suivant toute apparence, les fêtes & les jeux annuels, auxquels font allusion plusieurs des écrivains anciens [21]. Les députations des soixante cités y auraient eu leurs places réservées, comme elles les avaient dans le temple voisin de l'autel, où se tenaient, suivant toute apparence, les séances de l'*assemblée des Trois-Gaules* (*Concilium Galliae, Galliarum.*)

Indépendamment des témoignages complaisants que l'association rendait ainsi à tel ou tel de ses membres, il n'était pas rare de voir les villes associées décerner elles-mêmes à leurs concitoyens, devenus leurs mandataires, des éloges ou des statues, dont les bases inscrites sont quelquefois parvenues jusqu'à nous. C'est ainsi que l'on a retrouvé, près de Cahors, au commencement de ce siècle, sur un socle de marbre blanc, le nom d'un Marcus Lucterius Leo [22], descendu, suivant toute apparence, du célèbre Lucterius, le défenseur d'*Uxellodunum*, & qui avait accepté, comme bien d'autres, s'il ne l'avait point brigué, le titre de prêtre à l'autel de Rome & des Augustes. Ailleurs, ce sont ces prêtres eux-mêmes que les inscriptions nous montrent, élevant des autels aux dieux gaulois & romains de leur ville natale (*patria*) [23], ou y bâtissant, à leurs frais, des monuments publics, comme le célèbre pont romain de Saintes, dont l'un des portiques est encore debout, surmonté d'une inscription, gravée sous le règne de l'empereur Tibère [24], comme le vaste réservoir (*piscinam & campum*) qu'un riche bourgeois de la *civitas* des Médiomatrikes avait fait creuser dans l'intérieur de la ville, à l'usage des habitants & des étrangers (*Mediomatricis & advenis dat.* [25]). Le nom de ces nouvelles villes, que la provenance des monuments nous laisserait deviner en partie, est souvent écrit en toutes lettres dans le corps ou à la fin de la légende, & nous devons constater que toutes celles dont les noms sont arrivés jusqu'à nous par cette autre voie appartiennent aussi à l'une ou à l'autre des trois provinces chevelues ; celles des *Morini* & des *Mediomatrici* à la Belgique, celles des *Cadurci,* des *Santones* & des *Petrocorii* à l'Aquitaine, agrandie par Auguste [26].

qui soutenait cette thèse dans sa dissertation de *Primatu Lugdunensi*, p. 215, & que les Bénédictins prennent de préférence à partie dans la *Note* XIX de leur tome II.

[21] *Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,*
Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.
(JUVÉNAL, *Satir.* I, v. 43-44.)

— *Edidit* (Caius Caesar) *& peregre spectacula : in Sicilia. Syracusis, astycos ludos & in Gallia, Lugduni, miscellos.* (Suétone, *C. Caesar*, c. 20.).

[22] Le grand cippe de marbre blanc, sur lequel l'inscription est gravée, a servi, au moyen âge, de dalle funéraire au tombeau d'un noble espagnol, réfugié & mort en France, comme nous l'apprend son épitaphe, gravée au revers du *titulus* antique. De l'église du petit village de Pern, où il servait de marchepied au maître-autel, il a été transporté à Cahors, où on le voit aujourd'hui relégué dans une cour de la préfecture.

[23] Nous citerons comme exemple l'autel dédié « *Minervae. ladae* » par un prêtre de Rome & des Augustes, qui était en même temps *duumvir* de la colonie des *Morini*. Ce monument, aujourd'hui perdu, avait été découvert, à ce qu'il paraît, « au pays des Sycambres, à un demi-mille de la ville de Nimègue. » (Voyez Gruter, p. 80, 6, & Ménestrier, *Hist. consul. de Lyon*, p. 76.) — Deux autels, découverts l'un & l'autre à Lyon, avaient été dédiés par le séquane Q. Adginnius Martinus, « prêtre à l'autel de Rome & d'Auguste, » le premier au *Jupiter optimus maximus* des Romains, le second à un Mars local (*Marti Segomoni sacrum*), patron ou protecteur de notre *sacerdos,* qui avait pris son nom. (GRUTER, 13, 16. — *Id.* 58, 5.)

[24] Remarquer dans cette inscription, qui a été publiée & commentée bien des fois, la généalogie de la famille du dédicant, C. Iulius Rufus, dont le père (C. Iulius Otuaneunus) & le grand-père (C. Iulius Cedemon, *prononcez* Kedemon), portent, l'un & l'autre, le nom du divin Jules (voir plus haut), tandis que l'arrière-grand-père, antérieur évidemment à la conquête, est désigné sous le nom tout gaulois d'Epotsorovidus, sans trace cette fois du *nomen triplex.*

[25] L'inscription qui nous a conservé le souvenir de cette libéralité anonyme était gravée sur les deux faces d'une dalle inscrite, publiée par M. Aug. Bernard, p. 77, qui la tenait, dit-il, de M. Charles Robert, l'auteur d'un savant travail sur l'épigraphie des Médiomatrikes. A défaut du nom du dédicant, emporté tout entier de l'un & de l'autre côté, on y voit au moins qu'il était prêtre de l'autel de Rome & des Augustes, comme tous les personnages dont nous parlons ici.

[26] Voir dans les recueils de MM. de Boissieu & Aug. Bernard (*pass.*) les preuves & les textes à l'appui de ces nouvelles assertions. — Abstraction faite des éloges que l'association décernait ainsi à la plupart de ses membres (..... *honorem deferre*, marbre de Torigny), concurremment quelquefois avec ceux que leur déférait leur ville natale (chez les *Santones*, par exemple), on voit dans certains cas le *concilium* lui-même prendre l'initiative de ces honneurs locaux

An de Rome 752

il fit quelque séjour[1]. Il s'y comporta si mal, qu'il s'attira la haine & le mépris de toutes les villes de l'Empire qui lui avoient fait le plus d'honneur. Celle de Nimes, entre autres, fit abattre les statues qu'elle lui avoit fait élever. La paix profonde dont l'Empire jouissoit alors étoit un heureux présage de celle que la naissance du Fils de Dieu apporta bientôt après sur la terre, & qui en renouvela toute la face.

An de Rome 754

An de J.-C. 1

Il y aurait plus d'une raison de croire, en s'en tenant à ces indications, un peu négatives jusqu'ici, que le célèbre autel de Rome & des Augustes avait été bâti exclusivement par les trois provinces de la Gaule chevelue, & que c'était à elles qu'appartenaient les soixante cités, dont les délégués composaient ce que l'on appelait le conseil ou l'association des Trois-Gaules[27]; car personne ne songera plus, après ce que nous venons de dire, à distraire la Belgique ou l'Aquitaine du *Commune* des trois provinces, comme le proposaient les Bénédictins. Unies par le sang & par la langue à la Lugdunaise, ces deux nouvelles circonscriptions pouvaient se croire liées à elle & à sa métropole par une solidarité qui avait ses raisons d'être dans le présent comme dans le passé. C'est évidemment à ce titre qu'elles avaient renoncé en sa faveur au droit ou au devoir d'organiser dans telle ou telle de leurs grandes villes (où l'on n'en a jamais trouvé trace, que nous sachions[28]) un culte particulier à la divinité de Rome & des Augustes. Mais il n'en était plus de même de la Narbonnaise, que tant de choses séparaient des trois provinces chevelues, comme nous le constations au commencement de cette étude. A son titre de province autonome, politiquement & administrativement distincte du reste de la Gaule, elle était tenue aux mêmes devoirs que les provinces voisines de l'Espagne, où l'on trouve le culte des empereurs établi dès les premières années du premier siècle, & nous allons voir qu'elle a eu, comme elles & presque en même temps qu'elles, son culte provincial de Rome & des Augustes[29], dont l'existence nous est attestée, directement cette fois, par des monuments analogues à ceux que l'on retrouve en si grand nombre à *Lugdunum*, mais avec cette différence qu'ils sont toujours originaires de la Narbonnaise proprement dite, & que les prêtres auxquels ils sont dédiés étaient connus ici sous le titre générique de *flamines provinciae Narbonensis*. (Voyez la note 4 de la page 277.)

Le plus singulier de tout cela, c'est que les monuments concluants & décisifs auxquels nous faisons allusion n'étaient point inconnus aux Bénédictins eux-mêmes, qui les citent ou les allèguent en plus d'un endroit de leur histoire. Mais il leur en coûte, comme ils l'avouent naïvement, d'admettre l'existence d'une assemblée gauloise dont la noblesse & les grandes villes du Languedoc auraient été systématiquement exclues. Ils paraissent surtout blessés de l'impolitesse que l'on aurait faite à leurs représentants en ne les invitant même point aux fêtes & aux jeux variés (*ludi miscelli, v. supra*) qui avaient marqué la dédicace de l'autel[30], & confondant ainsi tous les âges de notre histoire, comme ils confondent les sphères distinctes du culte augustal, devenu la religion dominante de la Gaule & de l'Empire, ils ont fini par laisser complétement dans l'ombre une des institutions les plus caractéristiques de la province dont ils écrivaient l'histoire. [E. B.]

& décerner dans leur propre pays, à tel ou tel de ses membres, des *honores* d'autant plus recherchés qu'ils étaient plus rares. C'est ainsi qu'un fragment d'inscription, découvert à Saintes, nous a conservé le souvenir d'un monument élevé dans cette ville aux frais des Trois-Gaules..... *Tres provinciae Galliae de publico* (Aug. Bernard, *Op. laud.* p. 74) & que l'une des deux inscriptions lyonnaises d'Adginnius Martinus nous parle d'*honores* décernés par les Trois-Gaules à lui & aux siens dans « la cité des Séquanes » .....*in civitate Sequanorum, Tres provinciae Galliae honores & suis decreverunt.* (Gruter, p. 58, n. 5.) — Chez les *Viducasses* (un petit peuple de la Lugdunaise, cette fois), c'était de même au nom des Trois-Provinces & à la suite d'un décret régulièrement rendu par l'assemblée qu'avait été érigée la statue (..... *non sine solido marmore statuae honorem deferre cupimus*.....) à laquelle sert de base le célèbre cippe inscrit de trois côtés, connu aujourd'hui sous le nom de marbre de Torigny .....*Tres prov(inciae) Gall(iae), primo u(nquam), monumentum in sua civitate posuerunt.* (Voir le texte de l'inscription chez M. Léon Renier, *Mém. des Antiq. de France*, t. 22, & chez M. Aug. Bernard, *Op. laud.* p. 108.)

[27] ..... *In concilio Galliarum, instinctu quorumdam..... quasi ex consensu provinciae* (marbre de Torigny), Epist. *Aedini Iuliani* (*l.l.*).

[28] De là peut-être, comme conséquence, l'absence de capitale, au sens moderne du mot, dans chacune des deux provinces où les métropoles ne paraissent qu'à la suite du morcellement provincial opéré au quatrième siècle de notre ère.

[1] Dion Cassius, l. 54. — Suétone, *in Tiberio*, c. 9, 10 & 11.

[29] Voir notamment au livre III, c. II; & au tome II de cette édition aux *Preuves*, l'inscription de Q. Salonius Severinus : .....*flamen provinciae Narbonensis*, classée sous le nº 52.

[30] « Nous avons cependant lieu de croire que les peuples de cette province y prirent autant de part que les autres & que les principaux d'entre eux assistèrent à cette cérémonie; » & plus haut : « Il fit appeler à cette fête soixante des principaux peuples des Gaules. » (Livre II, c. LXXXIV.)



LIVRE TROISIÈME

I. — *Dédicace d'un autel à Narbonne, à l'honneur d'Auguste.*

JAMAIS règne ne fut plus heureux, ni gouvernement plus doux que celui d'Auguste; mais aussi jamais prince ne fut plus chéri ni plus honoré dans les provinces & dans les villes de l'Empire. Tous les peuples s'empressoient à l'envi de lui donner des marques publiques de leur affection & de leur dévouement : ils portèrent leur vénération pour sa personne, même avant sa mort, jusqu'à le révérer comme un dieu, & à élever des temples & des autels à son honneur. Éd. origin. t. I, p. 107. — An 2

Parmi les villes de l'Empire, celle de Narbonne se distingua par l'autel qu'elle dédia à l'honneur de ce prince, trois années avant sa mort, sous le consulat de T. Statilius Scaurus & de L. Cassius Longinus. Une ancienne[1] inscription, trouvée en 1566 dans les vieux fondemens de l'ancienne cité de Narbonne, & placée à un coin de la cour du palais archiépiscopal de la même ville, nous apprend que le peuple de Narbonne, après avoir érigé dans le marché public un autel de marbre blanc, sur lequel elle fut gravée, en célébra la dédicace le vingt-deuxième jour de septembre, & que pour *honorer la divinité* d'Auguste, le peuple s'y dévoua & s'imposa l'obligation de célébrer tous Éd. origin. t. I, p. 108. les ans une fête à son honneur en cinq différens jours, savoir : le 23 de septembre, jour de la naissance de cet empereur; le 7 de janvier, premier jour de son règne; & le 31 de mai que ce prince *avoit uni,* durant cette même année, *les jugemens* (judicia plebis decurionibus conjunxit) ou *les juges du peuple de Narbonne aux décurions* ou sénateurs *de la même colonie.* Ces termes

[1] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province. — Cette inscription est aujourd'hui conservée au musée de Narbonne.

peuvent donner lieu de croire qu'il y avoit eu quelque différend entre le peuple de Narbonne & les décurions de cette colonie, ce qui les avoit obligés peut-être d'en partager le gouvernement. Quoi qu'il en soit, dans ces trois jours de fête, trois chevaliers romains & trois affranchis de la même colonie, qui formoient ensemble un collége de sévirs, devoient à l'avenir immoler tous les ans chacun une victime sur cet autel & distribuer de l'encens & du vin aux citoyens & habitans de Narbonne (*colonis incolisque*) pour en faire des libations à l'honneur d'Auguste. Les deux autres jours de fête marqués dans l'inscription étoient le premier jour de janvier & le 24 de septembre : durant ces deux jours, qui devoient être moins solennels que les trois autres, ces sévirs devoient seulement distribuer de l'encens & du vin au peuple pour les mêmes libations. On grava, de l'autre côté de cet autel, les lois suivant lesquelles il fut dédié : c'étoient les mêmes que celles de la dédicace de l'autel de Diane, sur le mont Aventin.

II. — *Sévirs augustales de la Province*[1]. — *Temples bâtis à l'honneur d'Auguste & de Julie, sa femme, dans la même Province.*

Les six prêtres destinés pour le service de cet autel & pour les sacrifices qu'on y offroit, formoient, comme l'on a déjà dit, un collége particulier qu'on

[1] On sait, à peu de chose près, aujourd'hui, grâce aux monuments épigraphiques dont le nombre s'accroît d'année en année, ce qu'étaient, aux deux premiers siècles de l'Empire, ces corporations d'*Augustales*[1] qui paraissent avoir tenu une grande place, sinon joué un grand rôle dans les villes romaines de la Narbonnaise.

Un érudit contemporain, qui a écrit une excellente étude sur cette question longtemps incomprise[2], a supposé, non sans raison, qu'elles se rattachaient, comme point de départ, à l'institution du culte des Lares (*Lares, Lares Augusti*), établi ou rétabli[3] par Auguste dans les divers quartiers de Rome, & auquel il avait donné des prêtres que l'on désignait, à cause de lui, sous le titre flatteur d'*Augustales*[4]. Celui de *Seviri*[5], qui s'associe dans les villes provinciales à cette épithète d'*Augustales*, s'expliquerait à son tour par cette particularité que la corporation était dirigée & représentée tout à la fois par des mandataires électifs, nommés probablement pour une année, & dont le nom aurait ainsi rejailli sur la corporation elle-même, dont tous les membres, ou peu s'en faut, auraient été investis à tour de rôle de cette espèce de sacerdoce. Mais rien dans tout cela ne prouverait, comme le croyaient nos anciens historiens[6], que cette institution, répandue de si bonne heure en Italie comme dans les provinces, soit originaire de la Narbonnaise & même de la ville de Narbonne[7], où elle n'aurait été qu'une transformation du culte établi en l'honneur de l'empereur Auguste[8] par la plèbe

[1] On a remarqué avec raison que les lois romaines ne prononcent pas même leur nom & que les jurisconsultes ne s'en occupent pas plus que les historiens proprement dits.

[2] M. E. Egger, *Examen critique des historiens anciens de la vie & du règne d'Auguste :* Appendice n. 2 & deux articles *anticritiques* du même auteur publiés dans la *Revue archéologique*, 3me année, deuxième partie, p. 535 & 774. — Voir, sur le même sujet, une dissertation de M Zumpt : *De Augustalibus & seviris Augustalibus commentatio epigraphica.* Berolini, 1846, in-4°, 86 pages.

[3] En l'an 743 de Rome, 11 avant J.-C.

[4] Voir, à ce sujet, Dion Cassius & les commentateurs d'Horace cités par M. Egger : *Ex libertinis sacerdotes dati, qui Augustales sunt appellati* (*Porphyrion*). — *Iusserat enim Augustus in compitis deos Penates constitui ut studiosius colerentur. Erant autem libertini sacerdotes qui Augustales dicuntur.* (ACRON AD HORAT., *Satire* II, lib. 3, p. 281.)

[5] Forme abrégée & adoucie des mots *Sexviri, Sextum viri.*

[6] Et comme l'a répété tout récemment M. Herzog, en reprenant à son insu & en expliquant leur idée. (*Gall. Narb.* p. 198.)

[7] Comme on est alors forcé de l'admettre avec eux.

[8] Une magnifique inscription, découverte tout récemment dans les murs en démolition de l'ancienne ville, nous paraît prouver de son côté que le culte des Lares, rétabli à Rome par Auguste, aurait de très-bonne heure pénétré dans les grandes villes de la Narbonnaise, à Narbonne comme à Nimes, & qu'il y est resté distinct, pendant quelque temps au moins, des autres cultes avec lesquels on essaye de le confondre :

LARIBVS · AVGVSTIS
EX · VOTO
L · CORNELIVS · SENEXS
L · CORNELIVS · CAPRARIVS
L · CAESELLIVS · PHOEBVS

— Quoique les dédicants de cet *ex voto* ne prennent pas formellement le titre de *magistri Larum* ou *Vicorum*, il est au

nommoit le collége des *sévirs augustales*, parce qu'ils étoient consacrés au culte d'Auguste. Les anciennes inscriptions qui nous restent ont conservé les

de cette ville, & dont le sacerdoce était exercé aussi par six prêtres plébéiens, choisis en partie dans la classe des chevaliers romains (*equites Romani a plebe*) & dans celle des affranchis (*et tres libertini*)[9].

Ce que l'on peut affirmer au moins, en s'autorisant de leur titre d'*Augustales*[10] & des indications épigraphiques qui le précisent & l'expliquent[11], c'est que l'institution avait pour but spécial de rendre un culte à la divinité de l'empereur ou des empereurs (*numen Augusti*), & que les membres de cette association religieuse formaient dans chaque ville une corporation plus ou moins nombreuse (*corpus, collegium*), composée exclusivement d'affranchis[12]. A l'exemple des corporations ouvrières (*collegia opificum*) & des corporations charitables (*collegia salutaria, funeraticia*), avec lesquelles elles auraient plus d'un point de ressemblance, leur personnel, dont le nombre ne paraît pas avoir été limité, se divisait en simples membres (*corporati, populus*) & en dignitaires ou officiers (on les désignait à Narbonne sous le nom de *decuriones Sevirorum*), qui composaient ce que nous appellerions aujourd'hui la chambre ou le conseil de l'ordre, car c'est d'ordinaire en leur nom que sont rendues les ordonnances (*decreta*) relatives à l'aliénation de terrains appartenant à la compagnie, ou à l'érection de statues qu'elle décernait à ses frais à tel ou tel de ses membres, quelquefois même à des étrangers dont la corporation avait reçu des présents ou des services[13].

Les *seviri* proprement dits, qui composaient le sacerdoce du *collegium*, ce que nous appellerions aujourd'hui ses prêtres en exercice, étaient chargés particulièrement de tout ce qui touchait de près ou de loin au culte de l'empereur & aux cérémonies de ce culte. C'était eux qui, aux jours de fête, « immolaient chacun leur victime[14] » devant le temple du nouveau dieu, un des premiers qui aient été érigés dans les provinces[15], eux qui dirigeaient & précédaient, la tête voilée, ces longues processions d'hommes où tous les habitants, sans en excepter les étrangers domiciliés, venaient l'un après l'autre jeter leur pincée d'encens sur le brasier de l'autel du nouveau dieu & verser une libation de vin sur le sol qui lui servait de base[16].

A l'exemple des corporations industrielles ou charitables auxquelles nous les comparions tout à l'heure, les colléges des *seviri* avaient dans chaque ville un local affecté à leurs réunions[17], un *album* où étaient inscrits hiérarchiquement les noms de leurs membres, des archives & une comptabilité plus ou moins bien tenues. La caisse ou le coffre-fort de la compagnie (*arca*)[18] était placée d'ordinaire sous la surveillance d'un curateur (*curator*), spécialement chargé d'en contrôler les dépenses, d'en surveiller & d'en encaisser les revenus, car elles avaient, comme toutes les corporations légalement reconnues (*corpora licite coeuntia*), le droit de posséder, d'acquérir & d'aliéner, sans distinction de biens meubles ou immeubles[19]. Mais elles en différaient en ce sens qu'elles n'avaient point celui de se recruter elles-mêmes par de libres élections, comme le faisaient les corporations proprement dites, laïques ou religieuses. Tous les membres, à quelque catégorie qu'ils appartinssent, devaient être nommés par les décurions de leur ville[20] auxquels ils payaient, à titre de joyeux avénement, une

moins certain, par la forme de leurs noms, énoncés sans le *nomen patris* & sans le *nomen tribus*, qu'ils appartenaient tous les trois à la classe des affranchis.

[9] Nous empruntons ces détails à la grande inscription de l'autel d'Auguste, dont le texte sera publié dans notre *Corpus epigraphicum*, comme celui des diverses inscriptions auxquelles nous faisons ici allusion.

[10] IIIIII *Viri Augustales*, ou IIIIII *Augustales*, comme on les appelait familièrement à Narbonne.

[11] Voir *pass.* notre *Corpus epigraphicum sub vocib. Narbo Martius, Nemausus, Baeterrae.*

[12] Voir à Narbonne & ailleurs leurs innombrables épitaphes, qui indiquent d'ordinaire la profession ou le métier qu'ils exerçaient. (*Corpus epigraphicum pass.*)

[13] .....*Inlat(is) arcae seviror(um) ob locum & tuitio(nem) statuae*, HS *n(ummum)* IIII (*id est quattuor milibus*)..... (*Inscr. de L. Aemilius Arcanus*, à Narbonne.)

[14] ..... *hostias inmolent singulas.* (*Inscrip. arae Narb.*)

[15] *Templum ut in colonia Tarraconensi strueretur Augusto, petentibus Hispanis, permissum* (768 de Rome, 15 ap. J. C.) *datumque in omnes provincias exemplum.* (Tacit. *Annal.* l. 1, c. 78.)

[16] .... *& colonis & incolis, ad supplicandum numini eius, thus & vinum de suoea die praestent...... thure, vino supplicent..... infimum solum huius arae.* (*Inscript. arae Narb. l.l.*)

[17] Celui de *Caere*, pour n'en citer qu'un, tenait ses séances dans une dépendance du grand temple de la ville. (Voyez la grande inscription de Vesbinus, commentée dans notre Mémoire : Sur les registres des délibérations des curies, *Mém. de l'Acad. des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse*, tirage à part, p. 1 à 11.)

[18] Elle est mentionnée à plusieurs reprises dans les inscriptions sévirales de Narbonne où revient fréquemment cette formule : *In latis arcae Sevirorum*..... HS *nummum*..... (V. *supra*.)

[19] Nous citerons comme exemple les *loca* que le sévirat de Narbonne aliénait à la suite d'un décret régulièrement rendu par les décurions du *collegium*. — *L. d. d. d. Sevir.* (*Locus datus decreto decurionum Sevirorum.*) — *Loco dato ex decreto Sevirorum ob locum & tuitionem statuae.* (*Inscr. pass.*)

[20] Voir *passim* les Recueils d'Orelli-Henzen (nos 2914, 2942, 2980, &c.) & de M. Em. Hübner, où l'on trouve à plusieurs reprises des phrases comme celle-ci : *Faustus..... qui inter primos Augustales, a decurionibus Augustalis factus est* (Or. Henz, 2980) ..... *Sevir Aug. decreto decurionum primus & perpetuus.* (Em. Hubner, *Inscript. Hisp. indices*, p. 760.)

noms de plusieurs d'entre ces sévirs, & en particulier de Q. Fullonius Tolosanus, de Q. Julius Servandus, de L. Aemilius Moschus, de P. Olitius

somme plus ou moins forte [21], indépendamment des cotisations annuelles ou mensuelles dues par chacun d'eux à la caisse de la confrérie [22]. En dépit du caractère officiel que leur conférait leur titre de prêtres des Augustes, les *seviri*, comme nous venons de le dire, n'appartenaient point à la classe des hommes libres (*ingenui*); tous sans exception sortaient de celle des affranchis (esclaves émancipés), dont ils devenaient pour ainsi dire les représentants, & c'est probablement à cause de cela que les inscriptions de l'époque impériale considèrent leurs colléges moins comme une corporation au sens strict du mot que comme une classe distincte (*ordo*) qui avait, sous cette nouvelle forme, son rang & sa place marquée dans la bourgeoisie [23]. Elle y figure d'ordinaire entre le corps des décurions (*ordo decurionum*), dont les *sévirs* se trouvaient exclus à leur titre d'affranchis, & celui de la plèbe (*populus, plebs universa*) auquel appartenaient la plupart des corporations proprement dites [24].

On a supposé, sans preuves suffisantes peut-être, que les *sévirs* ainsi élus restaient attachés pendant toute leur vie à la confrérie dans laquelle les confinait le choix des décurions [25]. Une inscription, italienne il est vrai, nous a conservé le nom d'un « sévir qui avait vécu pendant quatre-vingt-trois ans & *exercé* pendant quarante-cinq [26]. » Mais ils jouissaient en revanche de prérogatives recherchées alors par tout le monde & qui devenaient précieuses surtout pour des hommes nouveaux, à peine sortis des chaînes de l'esclavage dont ils gardaient encore la marque. C'est ainsi qu'ils avaient des places réservées au cirque & au théâtre, qu'ils siégeaient au-dessous des décurions dans les repas publics & qu'ils prenaient part, avec ou sans eux, aux distributions d'argent [27] qui suivaient ces repas annuels, fondés d'ordinaire par un riche testateur qui payait ainsi des honneurs publics demandés & obtenus par lui. Dans certaines fêtes & dans certaines villes, ils marchaient, comme les décurions, précédés de deux licteurs armés de la hache & des faisceaux [28]. Ceux auxquels ne suffisait pas ce titre sonore de *Seviri Augustales* qu'ils faisaient graver en grosses lettres sur leurs tombeaux (*Vivit, Vivus, Viv., V., Sibi*, &c.) en y joignant le nom & les surnoms de la ville à laquelle ils appartenaient (IIIIII VIR · AVG · C. I. P. C. N. M.) pouvaient briguer le même titre dans celles du voisinage & joindre ainsi deux ou trois *sévirats* à celui de leur ville natale [29]. Ils obtenaient même de certaines curies complaisantes ou besogneuses le titre de décurion honoraire, qui leur donnait le droit de porter, aux jours de fête, le costume & les insignes des membres de la curie [30].

Les fonctionnaires impériaux, qui trouvaient dans les *sévirs* des citoyens toujours soumis, dévoués sans examen à l'autorité dont ils étaient les prêtres en même temps que les sujets, se montraient complaisants à leur tour pour ces vanités de parvenus, qui n'avaient rien de blessant, à tout prendre, que pour les familles de l'ancienne aristocratie municipale, éclipsée par eux dans leurs maisons comme dans leurs tombeaux. A l'exemple des empereurs, devenus les patrons publics des faibles & des humbles, ils prenaient volontiers en main leurs intérêts contre les magistrats municipaux avec lesquels ils avaient souvent maille à partir. Ils se montraient favorables aux affranchissements qui avaient pour résultat d'accroître le nombre des affranchis & d'augmenter par suite l'importance que la fortune leur assurait, dans certaines villes surtout, où le commerce & l'industrie paraissent avoir passé de très-bonne heure entre leurs mains [31].

[21] Elle était, à Assises, de 200 sesterces, qui devaient être versés au trésor municipal. (*In rem publicam*, ORELLI, nº 2983.)

[22] Ce n'était même que par une sorte de faveur, émanée directement du *palatium*, que les *seviri* de telle ou telle ville obtenaient le droit de se donner une caisse commune, que semblait impliquer la constitution de leur *collegium*. ..... II *vir(i) Aug(ustales) socii* (ceux de Brixia), *quibus, ex permissu Div(i) pii, arcam habere permiss(um)*. (ORELLI, 3913.)

[23] M. Herzog, qui a signalé l'un des premiers (*Gallia Narb.* p. 202) la distinction sur laquelle nous insistons ici, remarque avec raison que les *collegia Sevirorum* ne se donnaient jamais de patrons spéciaux, probablement parce qu'ils étaient protégés, à leur titre d'*ordo municipalis*, par le patron du municipe ou de la colonie.

[24] Voici quelques-uns de ces énoncés, empruntés aux grands recueils épigraphiques : *Decuriones, Augustales, populus. — Decuriones, Augustales, plebs universa. — Decuriones, Seviri, plebs utriusque sexus. — Ordo decurionum, Sexvirorum, plebs. — Decuriones, Seviri, municipes & incolae.....*, *pass.*

[25] ..... Le titre de *perpetuus*, que l'on rencontre énoncé dans plusieurs textes, à la suite du mot *sevir* (V. p. 33), n'implique-t-il pas une exception que l'on n'aurait point exprimée si le fait eût été général, une faveur analogue à celle de *primus Augustalis* & que n'obtenaient point tous les membres du *collegium?*

[26] MOMMSEN, *Inscript. Neapolitan*, nº 2527.

[27] ..... *& sportu(lae) n(omine) s(ingulis) Sevir(is)* X (denarios) IIII. (Voir *passim* notre *Recueil des Inscriptions de Narbonne*.)

[28] *In postibus triclinii fasces erant cum securibus fixi.* (PÉTRON. *Satyricon*, c. 30.)

[29] C'est ainsi que le *sevir Nemausensis*, C. Aurelius Parthenius, s'était fait nommer *Sevir Augustal* à Lyon, à Narbonne, à Orange « & sans rien payer nulle part. » (*Inscript. Nemaus.* chez M. Herzog, nº 183.)

[30] Voir les inscriptions de Nimes, où l'on trouve beaucoup de *Seviri Augustales ornamentis decurionalibus honorati.* (*Ibid.* nºs 183 à 188.)

[31] Voir, dans notre *Recueil épigraphique*, les nombreuses inscriptions d'affranchis que l'on découvre encore tous les jours à Nimes & surtout à Narbonne.

Apollonius, &c.[1] Ce dernier se rendit si recommandable par ses libéralités & par ses services que, pour en éterniser la mémoire, ses collègues lui firent dresser une statue aux dépens de leur trésor commun, composé des dons & des offrandes que le peuple superstitieux faisoit à l'autel d'Auguste. Nous remarquerons à ce sujet que c'est mal à propos que Catel a retranché, dans plusieurs inscriptions qu'il a rapportées le premier & le dernier des deux II numériques posés de la manière suivante : IIIIII, ce qui désigne ces sévirs augustales : cet auteur aura pris peut-être ces deux II numériques pour des parenthèses, parce que, en effet, ces chiffres sont plus grands que les quatre autres qu'ils renferment.

Les villes[2] de Nimes, de Béziers, d'Uzès & plusieurs autres de la Province donnèrent, à l'exemple de Narbonne, des marques de leur zèle & de leur vénération pour Auguste; elles lui dédièrent des temples, lui firent dresser des autels, établirent des colléges de flamines ou de sévirs augustales, & firent frapper des médailles à son honneur. La ville de Nimes se distingua entre autres par l'établissement d'un collége de flaminiques augustales, outre celui des sévirs, pour le culte du même empereur. Une ancienne inscription de Béziers fait encore mention[3] d'une flaminique ou prêtresse de *Julie Auguste*, c'est-à-dire, comme on l'explique, de Livie, femme de ce prince, qui quitta ce nom pour prendre celui de Julie, suivant le testament de l'empereur, son époux. On infère de cette inscription que la colonie de Béziers fit bâtir un temple & institua des prêtresses pour honorer cette princesse comme une divinité, & on prétend qu'elle en avoit fait construire un autre à l'honneur d'Auguste[4].

A en juger par des indications chronologiques, que ce ne serait pas le lieu de discuter & d'apprécier ici, l'institution aurait été en pleine efflorescence dans les grandes villes de la Narbonnaise dès le milieu du premier siècle de notre ère. L'importance & la richesse de leurs *confréries*, florissantes encore au temps des Antonins, n'y auraient décliné réellement qu'à partir du troisième siècle, où la hiérarchie municipale des *ordines* allait disparaître comme les incapacités sociales & politiques de l'ancienne société romaine, sous le niveau de la législation impériale, qui ne reconnaissait plus, à partir du règne de Caracalla, que deux classes d'hommes dans l'empire : celle des esclaves d'où l'on sortait toujours par l'affranchissement[32], & celle des *Cives Romani*, réduits au rôle légal de sujets sous l'omnipotence du pouvoir impérial.

[E. B.]

[1] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[2] Grasser & Guiran, *Antiquitates Nemausenses*. — Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 9 & suiv. — Voir tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province. — Hardouin, *Opera*, p. 704. — Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 231, n°s 11 & 12; p. 323, n. 11.

[3] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 10.

[4] Il est incontestable que les grandes villes de la Narbonnaise ont eu de très-bonne heure[1] des temples dédiés à la divinité de l'empereur & un culte public organisé dans chacun de ces temples. Il ressort même du témoignage irrécusable des inscriptions antiques que plusieurs de ces villes ont déifié & adoré simultanément divers membres de la maison impériale (ou de la maison divine : *domus divina*, comme on allait l'appeler), dont le culte se trouvait ainsi associé dans la même ville & quelquefois dans le même temple à celui de l'empereur régnant[2].

[32] Voir *passim* les Codes Théodosien & Justinien

[1] Après la mort d'Auguste & même de son vivant, comme l'indique le mot célèbre de Tacite, confirmé lui-même par des inductions de plus d'un genre : *Nihil deorum honoribus relictum, cum se templis & effigie numinum per flamines & sacerdotes coli vellet.* (Tacit. *Ann.* l. 1, c. 10.) Jules César n'avait-il pas eu, avant Auguste, ses temples à fronton, ses statues, son *pulvinar* & ses *flamines?* (Cic. *Philippic.* 11, 43, 110.)

[2] C'est ainsi que la ville de Béziers, s'il faut en juger par deux inscriptions malheureusement perdues, aurait eu son culte de Livie (*Iulia Augusta*) à côté de celui d'Auguste. Elles ont été publiées par Andoque (*Catalogue des Evesques de*

Outre les sévirs dont on vient de parler, il y en avoit d'autres qui prenoient le titre de flamines augustales de la province Narbonnoise. C'étoient

Les prêtres de ces divers cultes étaient désignés, comme ceux des grands dieux à Rome[3], sous le nom de flamines ou de flaminiques[4], suivis du nom de l'empereur ou de celui du prince auquel le culte était dédié : *Flamen .....divi Augusti, item Drusi & Germanici caesarum* (Nemaus.). — *Flamen Germanici caesaris* (Vienn.)[5]. Ailleurs on les trouve désignés sous le titre de *Flamines August.* ou *Divi Augusti;* quelquefois sous celui de *Flamines Romae & Augusti* (Reiis, Nemaus.) qui doit remonter lui-même aux premières années de l'Empire, car il rappelle de très-près la légende (ROM[ae] ET AVG[usto]) du célèbre autel dédié à Auguste, & de son vivant, par les soixante nations de la Gaule Chevelue. (Voir plus haut, pp. 267-272.) Ce ne sera que postérieurement au règne de Tibère[6], que ces cultes municipaux, marqués à l'origine d'un certain caractère de spontanéité & d'originalité locale, se façonneront les uns sur les autres, comme paraissent l'avoir fait, dans une sphère inférieure, les colléges des sévirs augustaux, & que leurs prêtres seront uniformément désignés sous le titre de *flamen Augusti*, *flamen Augg.* (*Augustorum*), *flamen Augustalis,* souvent même sous celui de *flamen* tout court, qui ne peut s'appliquer, ainsi énoncé, comme l'a remarqué avec raison M. Ernst Herzog[7], qu'au culte de l'empereur ou des empereurs, devenu le culte officiel de la plupart des villes provinciales.

Quoique les inscriptions auxquelles nous en sommes à peu près réduits ici ne nous apprennent pas grand chose sur l'organisation intérieure de ces cultes officiels, on reconnaît pourtant à plus d'un indice que les fonctions de *flamine* n'étaient jamais confiées qu'à des personnes d'un rang élevé, dont la plupart exerçaient ou avaient exercé les hautes magistratures de leur cité[8]. Electifs, comme l'étaient chez les anciens les prêtres de tous les cultes, ils auraient été élus aussi par le conseil des décurions, s'il faut en juger par deux inscriptions de la ville de Vienne, les seules, il est vrai, où ce mode d'élection soit formellement énoncé[9]. Quelques-uns d'entre eux ajoutent à leur titre de flamine l'épithète de *perpetuus,* que la plupart négligeaient de mentionner. Il y a toute raison de croire pourtant que leurs fonctions étaient viagères, puisque l'on ne trouve presque jamais de numéro d'ordre (II *bis, iter*[um], *ter*[tium]) accolé au titre de flamine ou à celui de flaminique[10], & que tous ceux dont les inscriptions nous ont conservé les noms paraissent être morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce que l'on peut au moins regarder comme certain, c'est que les plus grandes villes de la Province ne possédaient qu'un seul flamine ou qu'une seule flaminique en titre, & que le même dignitaire pouvait être chargé de présider au culte de l'empereur & à celui des princes de la maison divine auxquels la ville avait élevé des autels[11]. Il faut donc renoncer absolument à ces prétendus colléges de flamines ou de flaminiques, que les Bénédictins confondent visiblement avec ceux des sévirs augustaux & dont ils croyaient, par suite de cette erreur, ressaisir les traces dans la plupart de nos grandes villes. Le nombre considérable de flaminiques que paraît avoir possédé la ville de Nimes[12], s'expliquerait, si le hasard n'y est pour rien, par l'habitude plus régulière qu'ailleurs d'associer les femmes des flamines au culte du nouveau dieu, & par l'ardeur vaniteuse avec laquelle les plus grandes dames de la ville (*matronae*) recherchaient ici ces fonctions religieuses dans lesquelles elles se seraient succédé presque sans interruption pendant un ou deux siècles. A Béziers, dont la constitution rappelle à la fois celle de Nimes & celle de Narbonne, on trouve, à côté des flamines en fonction, des augures & dès flamines honoraires dont l'existence

Béziers, p. 10) & paraissent très-authentiques, l'une & l'autre, quoique M. Herzog ne les mentionne point.

3 *Maximae dignationis flamen Dialis est inter quindecim flamines.* (FESTUS, p. 154.)

4 Car les femmes y étaient admises comme les hommes, quelquefois même à leur place, s'il faut s'en tenir aux indications & aux inductions que nous fournissent jusqu'ici les textes épigraphiques.

5 C'est de la même manière que l'on dira plus tard : *Flamen Neronis; Flamen divi Claudi; divi Titi; divi Traiani Parthici*, &c. (*Inscr. pass.*)

6 *Tiberius flamines sibi decerni prohibuit.* (SUETON. *Tib.* 26.) Ce qui n'a point empêché certaines villes espagnoles de lui élever de son vivant des statues & des temples avec des prêtres affectés à son culte : *Fl*(amen) *Ti*(berii) *Caesaris Aug*(usti), comme nous l'apprennent les *Indices* de M. Em. Hübner. (*Inscr. Hisp. ind. pass.*)

7 *Gallia Narbonensis*, p. 235.

8 Voir à ce sujet les inscriptions citées par M. Herzog ou reproduites par lui dans son *Appendix epigraphica* (*pass.*).

9 *C(aio) Passerio, P(ublii) F(ilio), Vol(tinia tribu), A(fro), trib(uno) milit(um) Leg(ionis)* XXII, IIII *viro, flam(ini) Divi Aug(usti) d(ecreto) d(ecurionum) flam(ini) Germ(anici) Cae(saris)*, &c. (CHORIER. *Antiquités de Vienne*, édit. de 1828, p. 521.) ..... *D(ecreto) d(ecurionum), Flaminica Viennae.* (CHORIER, p. 186.)

10 M. Herzog, qui dit *jamais* (*l.l.* p. 234), oublie visiblement le texte suivant que je revoyais à Narbonne il y a quelques jours & qu'il a publié lui-même : *T Euleno Veiento(ni) — II vir(o), q(uinquennali) — flamini primum.....* (*Append. epigr.* n° 22.)

11 Voir *passim*, les témoignages des inscriptions que nous avons citées.

12 On n'en compte pas moins de huit dans l'*Appendix epigraphica* de M. Herzog (nos 130-149, 155), qui doit en omettre plus d'une.

ceux[1] des principales villes, comme de Narbonne, de Nimes, de Vienne, &c., dont l'institution venoit sans doute des fêtes & des dédicaces des temples que les provinces célébrèrent en corps & instituèrent à l'honneur d'Auguste, ou des sacrifices qu'on offroit, les jours solennels, au nom de toute la Province & des peuples qui s'y rendoient de toutes parts. Ces sévirs étoient pour l'ordinaire des personnes de mérite & de considération. Séverin, qui étoit flamine ou sévir de la province Narbonnoise à Nimes, étoit en même temps tribun ou colonel de la huitième légion[2], ce qui prouve que les habitans de la Province

nous est attestée par le texte suivant, découvert à Béziers en 1869, postérieurement à l'époque où M. Herzog a publié l'*Appendix epigraphica* qui sert de base à son livre.

C · CASSIO · C · FILIC
PVP · PRIMO
IIVIRO · AVGVRI ORN
FLAMONI · ORNAMEN
HONORATO · PRAE
COHORTI · RAE

C(aio), Cassii filio, Pup(inea tribu) Primo; duumviro, augurii orn[*amentis*], flamonii ornamen[*tis*] honorato, praef[*ecto*] cohort(i) primae Rae[*torum*]. — Ce beau texte, que nous avons étudié l'automne dernier [1872] à Béziers, sur le marbre original, avait été publié dès l'année 1870, avec quelques variantes de lecture & d'interprétation, par M. Louis Noguier, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, p. 180 à 182. [E. B.]

[1] Grasser & Guiran, *Antiquitates Nemausenses*. — P. de Marca, *Dissert. de Primatu*. — Spon, *Miscellanea*, p. 203. — Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[2] Les détails que les Bénédictins donnent ici sur l'état de la Narbonnaise & sur les personnages qui, selon eux, y auraient exercé des fonctions publiques ou religieuses, leur ont été fournis par les inscriptions recueillies en si grand nombre dans le sol de la Narbonnaise, principalement à Narbonne & à Nimes; mais, de leur temps, la science épigraphique n'avait pas acquis le degré de certitude qu'elle a atteint de nos jours. Des travaux plus récents ont permis, les uns de déterminer plus exactement certains points restés obscurs, les autres de modifier ou de changer les idées & la manière de voir des savants sur le gouvernement, l'organisation sociale & les mœurs des Romains. Aussi trouve-t-on, dans les chapitres qui précèdent & dans les suivants, de fausses attributions & des faits erronés. Une note[1] a donné le résumé de ce qu'on pense aujourd'hui des *Augustales;* nous dirons ici quelques mots des associations particulières & privées, composées d'ouvriers & de gens de métier, ou constituées dans un but funéraire (*Collegia, sodalicia, collegia funeraticia*), qui jouèrent un si grand rôle dans la vie des Romains & qui, faute d'avoir été suffisamment connues au siècle dernier, ont trompé les Benédictins en leur faisant, plus d'une fois, considérer comme des officiers municipaux ou comme revêtus de fonctions publiques des personnages qui n'ont jamais exercé que les humbles fonctions de président ou de questeur d'une association privée[2].

Un des plus grands besoins que paraissent avoir éprouvé les Romains est celui de se réunir; de là ces nombreux colléges ou associations ouvrières (*collegia*) & ces confréries religieuses appelées sodalités (*sodalicia*) qui, de Rome, se répandirent rapidement dans presque toutes les provinces de l'Empire. Ils se multiplièrent surtout en Orient, en Italie & dans les Gaules, pays riches, où florissaient le commerce & l'industrie. Nimes & Narbonne en avaient un grand nombre, comme le prouvent des inscriptions connues depuis longtemps & celles que la main des hommes ne cesse de tirer du sol. Ces colléges ou associations ne différaient guère entre eux que par leur plus ou moins d'importance; leur organisation était partout la même; elle était calquée sur celle de la cité ou du municipe romain, le collége étant considéré comme une petite cité, une cité particulière dans la cité véritable : même constitution, mêmes lois, mêmes officiers. La société se choisissait, en effet, des chefs dont les fonctions se ressemblaient beaucoup, quoique leur nombre & leur nom différât souvent d'un collége à l'autre. On les appelait, tantôt maîtres ou présidents (*magistri, quinquennales*), tantôt administrateurs (*curatores*). Au-dessous d'eux se trouvaient des questeurs chargés d'administrer la fortune de la société & d'autres officiers d'une moindre importance. Ils jouissaient tous de certaines préroga-

[1] Voir plus haut, p. 271 & suiv.

[2] Voir sur les associations privées chez les Romains Mommsen, *de Collegiis & sodaliciis Romanorum*. Kiel, 1843. — Il a été publié sur le même sujet, dans la *Revue des Deux Mondes* (décembre 1871), un intéressant travail de M. Gaston Boissier, intitulé *les Associations ouvrières chez les Romains*. Nous lui avons emprunté, en le résumant, une partie des faits qui composent cette note.

étoient admis aux principales charges militaires de l'Empire. Nous en verrons dans la suite d'autres exemples. La Narbonnoise fournit aussi des gens de

tives; ainsi, dans les repas de corps, ils recevaient une meilleure portion que les autres associés & leur nom figurait en tête de l'*album* ou liste officielle des membres, liste tenue avec soin & revisée tous les cinq ans comme celle du sénat romain & des conseils municipaux des villes de province.

Le motif qui donnait le plus souvent naissance à un collége était une occupation commune, un même genre de vie; ainsi chaque corps de métier avait son association, qui portait son nom. Les charpentiers, *fabri tignarii*, les marchands de bois, *dendrophori*, les patrons de radeaux ou de barques, *scapharii*, les boulangers, *pistores*, les armateurs de navires ou *nautae*, sont ceux dont les noms figurent le plus souvent dans les inscriptions.

L'exercice ou la protection d'une industrie commune n'était pas toujours le seul but que se proposaient les associés, *corporati*, puisque beaucoup de colléges comptaient dans leur sein des membres actifs dont la profession ou la position sociale ne répondait en aucune façon au nom que portait le collége. Le but véritable des associés était alors de se réunir pour vivre avec leurs amis, trouver hors de chez eux des distractions & se rendre ainsi la vie plus agréable. Dîner & se réjouir ensemble, tel était en réalité le grand but que se proposaient toutes les sociétés romaines.

Le lieu où se réunissaient les membres s'appelait la *schola*. Si le collége avait une importance réelle, s'il était de ceux auxquels les magistrats accordaient des priviléges & certaines prérogatives, les décurions concédaient aux confrères, pour la construction de leur *schola*, un emplacement sous le portique d'une basilique ou sur un terrain municipal; souvent cet emplacement était donné par un riche particulier auquel on avait accordé le titre de protecteur de l'association. L'entretien de ce monument était un des grands soucis des dignitaires & des sociétaires; les riches faisaient à cet effet des donations spéciales; ils en faisaient surtout pour la décoration du petit temple qu'il renfermait & qui en constituait la partie la plus importante. Ce temple était orné avec le plus grand soin; on y trouvait, non-seulement l'image de la divinité protectrice de la société, mais encore celles d'autres dieux qui, en apparence, n'avaient aucun rapport avec elle. C'était là que les associés se réunissaient pour prendre les décisions importantes & procéder aux élections. Un fonctionnaire, nommé *aedituus*, sorte de sacristain, était chargé spécialement de l'entretien du temple.

La religion, comme on le voit, occupait une grande place dans toutes ces associations. Ce qui, chez les peuples antiques, constituait la cité, c'était l'adoration du même dieu, & les colléges étant constitués sur le modèle de la cité, c'était également par un culte commun qu'ils affirmaient leur existence. Quoique, à l'exemple de ce qui se passait dans la cité, le culte dût être accompli d'ordinaire par les magistrats de l'association, quelques-unes se donnaient cependant des prêtres spéciaux. On en trouve dans celles qui sont attachées à la célébration des jeux publics. Celles des mimes & des athlètes grecs avaient à leur tête un grand-prêtre & se donnaient le nom de Saint-Synode. Ce sentiment religieux, manifesté par les associations romaines, fut réel & très-intense au commencement; il avait fini par s'émousser dans les derniers temps. Mais si les associés n'avaient plus la foi primitive, ils conservèrent toujours le culte & les pratiques religieuses.

Une cause qui, d'ailleurs, rattachait les colléges à la religion, était le soin qu'ils prenaient de la sépulture de leurs membres. Les funérailles étaient, dans l'antiquité, un acte essentiellement religieux. On croyait fermement que ceux-là seuls jouiraient du repos & du bonheur dans l'autre vie, qui avaient été ensevelis selon les rites; aussi prenait-on un soin particulier pour se préparer un tombeau; c'était le souci de tout le monde; on y songeait d'avance pour n'être pas pris au dépourvu; on tenait surtout à être enterré auprès des siens, dans des sépultures de famille. Les colléges qui, pour les pauvres gens, remplaçaient souvent la famille, avaient été amenés à construire pour leurs membres des sépultures communes. Après avoir passé la vie ensemble, dans les mêmes travaux & les mêmes plaisirs, c'était une consolation de savoir qu'on reposerait dans la même tombe. Un tombeau commun était alors construit, grâce ordinairement aux libéralités que les protecteurs faisaient aux colléges qui les avaient nommés.

Cette pratique, habituelle aux membres d'un même collége, de partager la même sépulture, amena peu à peu la création de sociétés qui n'eurent d'autre but que de fournir à peu de frais une tombe à leurs membres. Ces sociétés, que l'on appelle *funéraires*, étaient fort nombreuses. On en distingue deux groupes principaux. Le premier a laissé des monuments nommés *columbaria;* ce sont des édifices souterrains dans les murs desquels on creusait de petites niches qui contenaient une ou deux urnes. A l'origine, ces *columbaria* étaient destinés à réunir après leur mort les affranchis & les esclaves des maisons riches. Plus tard, les gens qui n'avaient pas de tombeaux de famille

Éd. origin. t. I, p. 109.

lettres qui se rendirent recommandables dans le siècle d'Auguste. Fabius, dont nous devons la connoissance à un ancien commentateur d'Horace, se distingua, sous le règne de ce prince, par ses écrits sur la secte des stoïciens[1]. Il étoit natif de Narbonne & avoit été partisan de Pompée. Il paroît, par un coup de dent qu'Horace lui donne, dans une de ses satires, que ce poëte, qui le traite de grand parleur, n'étoit pas son ami, & qu'ils avoient eu quelque démêlé.

regardèrent comme avantageux de trouver place dans ces édifices qui résistaient mieux au temps & à la malveillance qu'une pauvre tombe isolée, placée sur le bord d'un grand chemin. Aussi l'habitude de s'associer pour faire construire un *columbarium* à frais communs devint-elle de plus en plus fréquente. Les associations de ce genre ne prennent jamais le nom de collége, elles portent celui de sociétés (*sodalicia*), & ceux qui les composent se contentent du nom général de *socii*, sans y rien ajouter. Elles sont cependant entièrement organisées comme les colléges ordinaires; elles ont leurs administrateurs qui font construire le *columbarium*, leurs questeurs, chargés de surveiller la caisse commune, leurs décurions, &c. Les gens qui sont enterrés dans ces *columbaria* appartiennent à des conditions très-différentes, & toutes les professions y sont représentées.

L'autre groupe de sociétés funéraires comprend des associations qui se distinguent des premières par la façon dont on les désigne ordinairement; leurs membres prennent le nom d'un dieu dont ils se disent les adorateurs (*cultores Jovis, cultores Herculis, cultores Urae fontis*). On les avait prises, jusqu'à ces derniers temps, pour des colléges purement religieux, institués pour honorer le dieu dont ils prenaient le nom. M. Mommsen, le premier, a démontré que les associations de ce genre n'étaient autre chose que des sociétés funéraires. On ignore pourquoi elles ne portent pas le même nom que les autres, on sait seulement qu'elles sont d'une époque plus récente. Les *columbaria* élevés par des sociétés collectives appartiennent au commencement du premier siècle de notre ère, & on ne trouve pas de traces des sodalités, dans les inscriptions, avant Nerva. L'organisation de ces dernières présentait aussi quelques différences, dues à la manière dont elles percevaient les fonds nécessaires à leur existence. Pour suffire aux frais des funérailles, chaque associé reçu dans le collége versait une certaine somme, à titre de droit d'entrée, & tant qu'il faisait partie de l'association, il payait une cotisation mensuelle qui n'était jamais très-élevée, surtout, comme il arrivait souvent, quand le collége était composé de pauvres gens, d'affranchis & d'esclaves. Ces cotisations & le droit d'entrée réunis étaient loin de suffire aux frais qu'aurait exigés la construction d'un *columbarium*; aussi les membres d'une semblable association n'en construisaient-ils point. Lorsqu'un confrère mourait, la société payait à celui qu'il avait institué son héritier une somme pour lui acheter un tombeau ou une place dans un *columbarium* étranger. Cette somme, appelée *funeraticium*, variait suivant la richesse du collége; on en prélevait une partie pour être distribuée auprès du bûcher à ceux des confrères qui assistaient aux funérailles & qui avaient voulu faire honneur au défunt par leur présence.

En principe & aux termes d'un sénatus-consulte, mentionné par Marcianus dans le Digeste, les confrères se réunissaient une fois par mois pour payer leur cotisation; ils ne pouvaient le faire plus souvent. Tandis que les anciennes sociétés funéraires n'avaient qu'une existence temporaire, qu'elles pouvaient prendre fin après la construction du *columbarium*, les nouvelles, au contraire, avaient une raison de durer toujours : le fonds social n'était plus fait en une fois, il s'alimentait par des cotisations mensuelles. Or les associations perpétuelles offraient des inconvénients que ne présentaient point les anciennes; de là, pour les Romains, la nécessité de réglementer les premières & la condition imposée aux membres de ces sociétés de ne pas se réunir plus d'une fois par mois. Dans la suite, la législation se montra, en fait, beaucoup moins sévère, on peut dire même qu'elle leur accorda la liberté la plus entière. Elle n'avait pas défendu de se réunir pour un motif religieux, & les confrères pour lesquels les réunions mensuelles étaient devenues une distraction puissante, cherchèrent bientôt les occasions de se réunir plus souvent; les fêtes religieuses servirent de prétexte, & comme elles n'étaient jamais trop nombreuses, au besoin, quand elles manquaient, on en faisait naître. Dans ces réunions, on dînait en commun. Il arriva ainsi que les associations, fondées en vue de la mort, prirent une grande place dans la vie, & il fallut des lois somptuaires pour régler l'ordonnance des repas qui, par leur renouvellement fréquent & leur prodigalité, finirent par créer un véritable abus.

[E. M.]

[1] Voir Horace, edit. varior. lib. I, *satira* I, v. 14.

III. — *État de la Province sous Tibère. — Votiénus Montanus, natif de Narbonne.*

La vénération des Gaulois pour Auguste augmenta beaucoup lorsque, après sa mort, Tibère, son fils adoptif & son successeur, eut fait faire son apothéose, ce qui servit beaucoup à étendre le culte de cette prétendue divinité. Tibère succéda aux inclinations bienfaisantes de cet empereur, & la ville de Narbonne lui fut redevable, selon les conjectures d'un[1] moderne, du rétablissement de son capitole & de *ses poids*. Sous le règne de ce prince, Aulus Vibius
An 14 Avitus, après avoir été consul, gouverna l'Aquitaine sous le titre de président que lui donne[2] Pline, & qu'on donnoit déjà indifféremment aux gouverneurs des provinces, soit qu'ils fussent proconsuls, propréteurs, ou seulement lieute-
An 19 nans de l'empereur. Strabon[3], qui vivoit dans ce temps-là, donne aussi le titre de généraux (στρατηγους) ou commandans à ceux de la Narbonnoise, en parlant de l'indépendance de la ville de Nimes, avec ses vingt-quatre bourgs, des gouverneurs de la même province.

Il paroît que la Narbonnoise fut florissante sous le règne de[4] Tibère, & qu'elle jouissoit alors d'une paix profonde. Suivant la description que le même Strabon fait de cette Province, on y cultivoit les arts & les sciences, & ses habitans étoient aussi polis que les Romains, dont ils parloient communément la langue. Le port de Narbonne étoit le plus considérable du pays, & cette ville, qui étoit la métropole de toute la Province, surpassoit par son commerce toutes celles des Gaules. Nimes étoit une ville moins considérable que Narbonne, mais son commerce n'étoit guère moins étendu ; elle étoit d'ailleurs très-recommandable par le gouvernement de sa république. Les habitans de Toulouse[5], plus pacifiques que leurs ancêtres, donnoient alors tous leurs soins au règlement de leur police, à l'agriculture & au commerce, que la situation de leur ville au milieu de l'isthme formé par les deux mers & dont l'étendue étoit d'environ trois mille stades dans l'endroit le plus étroit, favorisoit beaucoup. Béziers tenoit enfin le quatrième rang parmi les villes de cette partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône. Strabon remarque qu'on voyoit moins de villes le long de la mer, à cause de l'exposition de la plage aux vents du midi ou d'Afrique. Telle est la description que ce géographe, contemporain de Tibère, fait de cette partie de la Province.

Les mines d'argent qu'on voyoit, suivant le même auteur, dans le Gévaudan & le Rouergue, pays de l'Aquitaine voisins de la Narbonnoise, contribuoient à enrichir ces deux provinces ; mais ces richesses ne servoient qu'à fomenter la cupidité & l'avarice des gouverneurs. La rigueur avec laquelle ils exigèrent

[1] Hardouin, *Opera*, p. 112.
[2] Pline, l. 34, c. 18.
[3] Strabon, l. 4, p. 187, [édition Didot, p. 155].
[4] *Ibid.* [édition Didot, p. 157]. — Pomponius Méla, *de Situ orbis*. — Martial, l. 8, *epigram*. 72.
[5] Voir ci-dessus, p. 115 & suiv., la note sur Narbonne ; p. 151 & suiv. celle sur Nimes, & p. 167 & suiv. celle sur Toulouse, où se trouvent réunis, sur l'histoire & le commerce de ces villes, des renseignements beaucoup plus précis que ceux donnés par les Bénédictins. [E. M.]

An 21

la levée des impôts, sous le règne de Tibère, excita dans les Gaules une révolte si générale, que soixante-quatre peuples prirent les armes. Tacite [1], qui fait mention de cette révolte, ne marque pas si ceux de la Narbonnoise furent du nombre des rebelles : peut-être qu'étant soumis au gouvernement du peuple romain, tandis que les trois autres provinces des Gaules obéissoient aux gouverneurs qui commandoient au nom de l'empereur, ils furent moins exposés aux vexations des favoris de ce prince qui avoient ordinairement l'administration des provinces de son département. Il paroît du moins qu'Antistius Labéo, qui gouverna [2] la Narbonnoise vers ce temps-là, s'attira l'affection des peuples. Il avoit obtenu ce gouvernement sous le titre de proconsul, quoiqu'il n'eût encore exercé que la charge de préteur. Le désir de s'adonner tout entier à l'étude des belles lettres & des beaux arts lui avoit fait refuser les honneurs du consulat sous l'empire d'Auguste; il mourut dans un âge fort avancé. Pline fait mention du goût qu'il avoit pour la peinture. On le fait auteur de plusieurs ouvrages, & entre autres de quinze livres sur les disciplines étrusques.

Éd. origin. t. I, p. 110.

Un [3] des plus célèbres personnages qui illustrèrent dans Rome le règne de Tibère, fut Votiénus Montanus, natif de la ville de Narbonne, homme également recommandable par les qualités du cœur & de l'esprit. Il se distingua surtout par son goût pour l'éloquence & pour la poésie, & passoit, au rapport de Tacite, pour un des plus excellens génies de son temps. Nous apprenons de Sénèque qu'il fut accusé devant l'empereur Tibère, à la sollicitation de ses propres concitoyens, c'est-à-dire des habitans de la colonie de Narbonne : nous ignorons le sujet de cette accusation, à moins que ce ne soit ce qui le fit déférer pour avoir parlé en public des désordres de ce prince, dont chacun s'entretenoit en particulier. Tibère fut d'autant plus piqué de cette dernière accusation, qu'il eut le désagrément d'entendre réciter en plein sénat, d'une manière fort crue, par le délateur de Votiénus, tous les déréglemens & les infamies que ce dernier lui reprochoit, & dont il ne se sentoit que trop coupable : aussi déchargea-t-il sa colère sur cet illustre Narbonnois, qu'il relégua dans les îles Baléares ou de Majorque, où il mourut environ deux ans après [4].

An 26

Le dépit que Tibère conçut, à cette occasion, des discours trop libres qu'on

[1] Tacite, *Annales*, l. 3, c. 40 & 47.

[2] Pline, l. 35, c. 7. — Hardouin, *Opera, in indice auctorum*, t. 1, p. 95.

[3] Sénèque, *Controvers.* 5, 1, 7. — Eusèbe, *Chronicon.* — Martial, l. 8, *epigram.* 72. — Tacite, *Annales*, l. 4, c. 42. — Voir Serviez, *les Hommes illustres de Languedoc*, p. 26.

[4] A défaut de témoignages directs sur le personnage célèbre à plus d'un titre dont les Bénédictins résument ici l'histoire, on retrouve à Narbonne le nom de sa famille dans plusieurs épitaphes d'hommes libres ou d'affranchis. Nous citerons notamment la suivante, que les épigraphistes du seizième siècle avaient défigurée en séparant maladroitement le V du reste du mot auquel il appartient :

L · VOTIENVS
L · L · PVDENS
FADIA · Ɔ · L
LICENTIA

L(ucius) Votienus, L(ucii) l(ibertus), Pudens; Fadia, C(aiae) l(iberta), Licentia. (GRUTER, p. 1002, 7, *a Scaligero.*) [E. B.]

An 26

tenoit sur sa conduite, contribua beaucoup à la résolution qu'il prit de se retirer dans l'île de Caprée pour y mieux dérober au public la connoissance de ses dissolutions & de ses débauches dans lesquelles il vécut encore plusieurs années. Selon quelques inscriptions[1], ce prince fit réparer les chemins & les édifices publics de la Narbonnoise; il paroît du moins que le chemin d'Arles à Nimes fut refait la trente-deuxième année de sa puissance tribunitienne, ou l'an 30 de J.-C.

An 30

IV. — *Domitius Afer, natif de Nimes, fameux orateur.*

Sous le règne de l'empereur Caius Caligula, qui succéda à Tibère & qui ne fut ni meilleur ni plus réglé que lui, on vit fleurir Domitius Afer, le plus célèbre orateur de son temps, lequel, après avoir été préteur, parvint enfin à la dignité consulaire. Cet orateur naquit[2] à Nimes, de parens dont il releva l'obscurité par l'éclat de ses talens. Le don de la parole, qu'il avoit au souverain degré, l'eût fait passer pour un autre Cicéron, si, comme lui, il eût employé son éloquence naturelle, non pas à détruire la réputation des personnes les plus sages & les plus respectables, mais à soutenir la vérité & à défendre l'innocence. Instruit de l'aversion de Tibère contre Agrippine, il crut gagner les bonnes grâces de ce prince & avancer sa fortune, en attaquant l'honneur de Claudia Pulchra, cousine & favorite de cette princesse. Il l'accusa en plein sénat, non-seulement de plusieurs galanteries dont il faisoit le détail, mais aussi d'avoir fait périr par le poison plusieurs personnes, & d'avoir attenté même à la vie de l'empereur par des maléfices & des sortiléges. Quelque innocente que fût Claudia, elle succomba pourtant sous le poids de l'éloquence de son délateur & devint la victime du ressentiment de Tibère & de la lâcheté de ses juges. Le succès de Domitius dans cette cause lui attira les applaudissemens des flatteurs & les éloges du prince, qui lui donna la gloire d'être l'homme de tout l'Empire le plus disert & le plus éloquent; mais ce succès fit plus d'honneur à son éloquence qu'à sa réputation, qu'il se mit encore peu en peine de ternir en déférant malicieusement au sénat Vérus, homme extrêmement sage.

An 37

Le métier de délateur acquit à Domitius Afer beaucoup de bien; mais il lui attira en même temps la haine du public, qui fut d'autant plus attentif à décrier ses mœurs, qu'elles étoient, à ce qu'on prétend, très-déréglées. Son éloquence, qui avoit contribué à la perte de tant de personnes, pensa causer la sienne sans ressource, sous le règne de Caius Caligula : ce prince, qui se piquoit de passer pour le premier orateur de son temps, fut jaloux de la réputation de Domitius; & comme les crimes ne lui coûtoient rien, il résolut de le perdre. Il prit pour prétexte une inscription que cet orateur avoit composée

[1] Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, p. 45 & suiv. p. 714. — Voir tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[2] Tacite, *Annales*, l. 4, c. 52 & 66; l. 14, c. 19. — Dion Cassius, l. 59. — *Dialog. de Orator. apud Tacit.* c. 13 & 15. — Pline le Jeune, l. 2, *epist.* 14; l. 8, *epist.* 18. — Quintilien, *Instit. Orat.* l. 5, c. 7; l. 6, c. 3. — Eusèbe, *Chronicon.*

An 37

pour être placée au bas d'une statue qu'il avoit fait ériger à son honneur, & dans laquelle il marquoit que ce prince, quoique âgé seulement de vingt-sept ans, étoit consul pour la deuxième fois. Caius, regardant cet éloge comme un reproche fait à sa jeunesse & à l'infraction des lois en sa faveur, en fit un crime à Domitius : il l'accusa en plein sénat où il prononça contre lui un grand discours. Cet orateur étoit entièrement perdu, si, connoissant le faible de l'empereur, au lieu de répliquer, il n'eût pris le parti de louer le plaidoyer de ce prince, comme s'il n'en eût été lui-même que le simple auditeur, d'en admirer la force & d'en relever la beauté devant tout le sénat; enfin, ayant reçu ordre de répondre, il s'avoua vaincu, eut recours aux supplications & aux larmes, se jeta aux pieds de l'empereur, lui demanda pardon & reconnut publiquement que ce prince étoit autant au-dessus de lui par son éloquence que par sa dignité.

Éd. origin. t. I, p. 111.

Caius, flatté de cet aveu, fit grâce à Domitius & lui procura même ensuite les honneurs du consulat, en le subrogeant sans doute à quelque autre consul, car on ne trouve pas son nom dans les *Fastes consulaires*. Calliste, affranchi & favori de cet empereur, contribua beaucoup à rétablir Domitius, dont il étoit ami, dans les bonnes grâces de ce prince. Il prit la liberté, en flattant Caius sur son plaidoyer, de lui représenter le tort qu'il avoit fait à cet orateur par ce discours : *Eusses-tu voulu,* répliqua cet empereur, *que j'eusse supprimé une si belle pièce?*

Domitius Afer laissa des fruits de ses études dans un recueil de bons mots qu'on lui attribue, & dans deux livres *sur les témoins*. Quintilien, lié d'amitié avec lui dès sa jeunesse, en parle avec estime & en fait un grand éloge. Son crédit auprès de l'empereur ne contribua pas peu à étendre & à soutenir sa réputation : il eut toujours celle d'un génie supérieur, mais d'un homme livré à ses plaisirs, & surtout à l'intempérance; ce vice lui causa la mort, au milieu d'un festin, d'une manière qui ne fait pas honneur à sa mémoire. Il mourut sous l'empire de Néron, l'an 59 de l'ère chrétienne. Au défaut de ses deux enfans, que la mort lui enleva de son vivant, il adopta ses deux frères, Domitius Afer Lucanus & Domitius Tullus, & les fit ses héritiers; mais, ce dernier n'ayant pas eu de postérité, sa succession passa à la fille unique de l'autre.

V. — *Les Gaules opprimées sous Caligula.*

An 40

Les Gaules ne sentirent jamais mieux la perte d'Auguste & de Tibère que sous l'empire de Caius Caligula, leur successeur. Ce prince, dur & cruel à l'égard des principaux seigneurs gaulois que ses prédécesseurs avoient comblés d'honneurs & de biens, en fit périr un grand nombre durant le séjour qu'il fit dans le pays, sans autre crime de leur part que d'être riches, ni d'autre motif de la sienne que de s'emparer de leurs richesses[1]. Il périt enfin

[1] Tacite, *Annales*, l. 11, c. 24. — Dion Cassius, l. 59, p. 656.

lui-même aussi cruellement qu'il avoit fait périr les autres : il fut massacré par ses propres officiers qui, par ce genre de mort, vengèrent l'Empire des cruautés qu'il avoit exercées sur tant de personnes. Valérius Asiaticus, issu d'une des premières familles de Vienne, dans la Narbonnoise, qui devint ensuite consul, & que ce prince avoit indignement déshonoré, eut beaucoup de part à sa mort.

VI. — *L'empereur Claude fait l'éloge des sénateurs de la Narbonnoise & leur accorde un privilége singulier.*

An 42 Claude, oncle & successeur de ce prince, fit autant de bien à toutes les provinces des Gaules, que Caligula leur avoit fait de mal. Ce nouvel empereur, qui étoit natif de Lyon, fit réparer, dès la deuxième année de son consulat, les chemins de Narbonne à Nimes, & de Nimes à Arles. Pour[1] marquer (An 48) son affection & son estime pour les Gaulois des trois provinces (*Galliae Comatae*) conquises par Jules César, il les fit admettre[2] au sénat dans lequel ils n'avoient pu jusqu'alors obtenir l'entrée, quoique plusieurs fussent citoyens romains par privilége ou alliés du peuple romain, tandis que ceux de la Narbonnoise jouissoient de cet honneur depuis le même Jules César qui les y avoit introduits. Claude prit pour prétexte d'accorder cette faveur aux Gaulois de ces trois provinces l'extinction de plusieurs familles patriciennes & la nécessité d'en créer de nouvelles pour augmenter le nombre des sénateurs. Ces Gaulois se donnèrent de leur côté tous les mouvemens possibles pour se procurer cet honneur & se rendre les sénateurs favorables. Les anciens leur furent d'abord fort contraires, & il y eut plusieurs discours prononcés pour & contre, sur ce sujet, en plein sénat. L'empereur ayant enfin pris la parole, parla très-favorablement pour ces Gaulois : il loua surtout le zèle pour la gloire & les intérêts du sénat, & le mérite personnel des sénateurs de la Narbonnoise, tant de ceux qui avoient été introduits dans le sénat par Jules César, que de leurs descendans, & fit espérer que les Gaulois de la Gaule Chevelue rempliroient la même dignité avec autant de fidélité & de distinction. Il ajouta que, comme on n'avoit pas lieu de se repentir d'avoir admis les premiers, on n'en auroit pas non plus d'accorder cet honneur aux autres. Le discours de l'empereur fit tant d'impression sur l'assemblée, qu'elle résolut de recevoir ces derniers dans le sénat. Ceux d'Autun y furent admis les premiers, tant parce qu'ils étoient déjà citoyens romains, qu'à cause de leur (An 49) ancienne alliance avec la République.

(Éd. origin. t. I, p. 112.) Claude, voulant s'attacher de plus en plus les sénateurs de la Narbonnoise, leur fit accorder le privilége singulier de pouvoir se rendre[3] quand ils voudroient & sans permission dans leur province, pour y demeurer & vaquer à leurs affaires, ce que les autres sénateurs qui avoient du bien dans toutes les

[1] Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, p. 712 & 714. — Voir tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[2] Tacite, *Annales*, l. 11, c. 24. — Suétone, *in Claudio*.

[3] Tacite, *Annales*, l. 12, c. 23.

An 49

autres provinces hors de l'Italie, à la réserve de la Sicile, ne pouvoient faire sans le congé de l'empereur. Le sénat voulut bien faire cette grâce aux sénateurs de la Narbonnoise & se relâcher en leur faveur de la rigueur de la loi, en considération du respect & de l'attachement (*ob egregiam in patres reverentiam*) qu'ils avoient pour tous leurs collègues.

VII. — *Titus Vinius Rufinus, gouverneur de la Province. — Statius Ursulus, rhéteur de Toulouse.*

An 59

Les premières années de Néron, successeur de Claude, firent concevoir de grandes espérances du gouvernement de ce prince, qui déchargea d'abord les provinces de l'Empire de divers impôts onéreux, & dans lesquelles il établit l'ordre & la police : mais la suite de son règne ne répondit pas à des commencemens si heureux. Quatre ans après son élévation à l'empire, la Narbonnoise fut gouvernée par T. Vinius Rufinus [1] avec l'autorité de proconsul, quoiqu'il n'eût été encore que préteur. Tacite, dans le portrait qu'il fait de ce gouverneur, l'accuse de fort grands défauts, & en particulier d'une avarice insatiable; il ajoute cependant qu'il avoit beaucoup d'intégrité & de justice, & qu'il étoit d'une extrême sévérité. Vinius eut ensuite le commandement de la huitième légion dans l'Espagne Citérieure, où il contribua beaucoup à la révolte de Galba [2] & à son élévation à l'empire : ce service lui mérita la faveur de ce prince, qui lui procura la dignité de consul & lui donna toute sa confiance. L'abus qu'il en fit fut cause de la perte de l'un & de l'autre.

Du temps de Néron, la province Narbonnoise donna à la république des lettres un fameux rhéteur, natif de Toulouse, appelé Statius Surculus, ou plutôt Ursulus, qu'on prétend [3] être le vrai nom de sa famille. Les anciens [4] auteurs, contents de nous apprendre qu'il professa l'éloquence dans les Gaules avec beaucoup d'applaudissement, nous laissent ignorer les autres circonstances de sa vie; & c'est mal à propos que quelques modernes le confondent avec Statius Popinius, poëte & rhéteur qui vivoit sous le règne de Domitien.

VIII. — *La foi chrétienne annoncée dans la Narbonnoise.*

Sous le règne de Néron, qui fut le siècle de la corruption des mœurs, la lumière de la foi commença à briller dans les Gaules, ensevelies jusqu'alors dans les ténèbres du paganisme, & l'Évangile [5] y fut annoncé par le ministère des Apôtres ou de leurs disciples [6]. Il y a lieu de croire que la Narbon-

[1] Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 48.

[2] Plutarque & Suétone, *in Galba*.

[3] Hoffman, *in Lexico*.

[4] S. Jérôme, *Chronicon*. — Suétone, *de claris Oratoribus*. — Vossius, *de Poetis Latinis*, c. 3.

[5] *Epist. Innocentii I ad Decent.* — Voir Marca, *Epist. ad Valesium*, & Tillemont, *sur saint Paul*.

[6] On sait que depuis la naissance de la critique historique, au commencement du dix-septième siècle, la fixation de l'époque à laquelle le christianisme a été introduit dans les Gaules a produit des discussions aussi vives que nombreuses, qui, après s'être apaisées pendant de longues années, ont recommencé de nos jours avec une nouvelle

noise fut la première de ces provinces qui le reçut, surtout s'il est vrai que l'apôtre saint Paul ait fait le voyage d'Espagne, & qu'il ait traversé ce pays

ardeur[1]. Deux écoles étaient & sont restées en présence. L'une, s'appuyant sur la tradition, veut que la parole divine ait été portée en Gaule du temps des apôtres & par les disciples mêmes de Jésus-Christ. L'autre, désignée sous le nom d'école historique, soutient que la question se réduit à un point de fait qui ne peut être résolu que par des témoignages précis & d'une autorité incontestée; s'autorisant principalement du célèbre passage de Grégoire de Tours, relatif à la mission des sept évêques, elle fixe à l'année 250 seulement, sous le règne de Dèce, l'introduction du christianisme dans les Gaules.

L'étude attentive des documents, dont la valeur a été fixée définitivement par les discussions auxquelles les deux écoles se sont livrées, permet aujourd'hui de faire à chacune la part qui lui revient. Si l'école qu'on peut appeler légendaire a eu le tort d'invoquer la foi & la tradition dans un débat purement scientifique, il faut dire aussi que l'école historique n'a pas toujours eu raison en ne voulant rien retrancher des propositions qu'elle avait avancées tout d'abord, & en considérant le passage de Grégoire de Tours comme une sorte d'évangile dont le texte ne pouvait pas même être mis en discussion[2]. Certes, nous ne nous rangerons jamais du côté de ceux qui, entreprenant contre le père de notre histoire nationale une campagne aussi triste que malheureuse, se sont efforcés dans ces derniers temps de discréditer complétement son œuvre, par des procédés que réprouvera toujours la critique impartiale[3]; mais, en présence de témoignages nous montrant l'Évangile introduit dans la Narbonnaise avant l'époque fixée par Grégoire de Tours & se répandant peu à peu dans l'intérieur des Gaules, en présence surtout de textes qu'il a connus & cités & qui nous permettent, pour ainsi dire, d'assister à la composition de son histoire & à l'éclosion de sa phrase, il faut bien se rendre à l'évidence & interpréter quelques passages différemment qu'on ne l'a fait jusqu'ici. C'est ce que nous ferons en retraçant les faits tels qu'ils paraissent s'être passés; nous n'aurons pour cela qu'à résumer les derniers travaux publiés à ce sujet[4].

Ceux qui soutiennent que l'Évangile a été porté dans les Gaules du temps même des apôtres & qui citent les noms de saint Paul, de saint Crescent & de saint Luc, ceux qui veulent qu'une première mission ait été envoyée de Rome dans le courant du premier siècle de notre ère, n'ont pour autorité que des textes dépourvus de toute valeur historique, comme les passages de Tertullien, d'Origène & de Lactance, ou l'Épitre de saint Paul dans laquelle le mot *Galatia* est interprété à tort comme synonyme de *Gallia*. Selon d'autres, le sentiment chrétien suffirait à lui seul pour prouver que la Gaule n'a pu être entièrement négligée dans cette immense prédication qui, sur l'ordre du Maître, se proposait de porter la bonne nouvelle à l'univers entier. Mais ce sentiment étant par lui-même en dehors de toute discussion, c'est un tort, croyons-

[1] L'initiative du mouvement qui, depuis vingt-cinq ans environ tend à discréditer les travaux de la critique historique du dix-septième siècle, est dû aux partisans de l'école légendaire; nous citerons notamment parmi leurs ouvrages: Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, & sur les autres apôtres de cette contrée.* Paris, Migne, 1848. — Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial & sur l'antiquité des églises de France.* Paris & Limoges, 1855. — Arbellot, *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial.* Paris & Limoges, 1860. — Ch. Salmon, *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules*, dans les mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 1865. — *Vie de saint Firmin*, par le même. A. Caron, 1861; in-8°. — *Saint Denis l'Aréopagite*, par l'abbé Daras. Paris, chez Vivès. — L'abbé de Lutho, *Saint Ursin, apôtre du Berry.* — *Recherches sur l'ancienneté de l'église d'Arras*, par M. l'abbé Robitaille. — *Vie de saint Paul Serge, fondateur de l'église de Narbonne*, par le même. — La doctrine que les auteurs de ces ouvrages ont voulu faire revivre a toujours été repoussée par l'Académie des inscriptions & belles-lettres, jalouse de maintenir intactes les saines traditions de la grande critique française du dix-septième siècle. Tout récemment encore, au concours de 1872, le rapporteur de la commission des antiquités nationales, après avoir rappelé que la question de savoir à quelle époque le christianisme avait été introduit & établi dans les Gaules, semblait, il y a deux siècles, résolue, n'hésitait pas à blâmer les nombreux écrivains laïques & ecclésiastiques qui depuis vingt-cinq ans « imitant, par suite d'un zèle mal entendu, ces « généalogistes infidèles à l'histoire qui cherchent des ori- « gines lointaines & fabuleuses à des familles puissantes, « s'efforcent de vieillir de deux siècles l'épiscopat des Gaules, « croyant sans doute donner à la religion une preuve d'un « dévouement dont la sincérité, d'ailleurs, ne saurait être « suspectée. »

[2] Quand bien même le texte de Grégoire de Tours n'existerait pas, l'école historique n'en serait pas moins fondée à soutenir que le christianisme, introduit à la fin du deuxième siècle seulement à Lyon & à Vienne, ne le fut pas avant les premières années du troisième dans les autres villes de la Narbonnaise, & en 250, dans le Toulousain où ne se trouvait encore aucune église, la foi chrétienne ne s'étant répandue que peu à peu dans l'intérieur des Gaules. C'est ce qui est attesté notamment par les actes de saint Sernin.

[3] Voir, pour les erreurs commises par ceux qui ont attaqué la chronologie de Grégoire de Tours, *Origines de l'église de Tours*, par l'abbé C. Chevalier, dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. 21.

[4] Citons particulièrement Monod, *Etude critique sur Grégoire de Tours.* Paris, 1870. — C. Chevalier, *Origines de l'église de Tours*, dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. 21. Cet ouvrage, un des meilleurs qui aient été publiés sur la question, nous a été d'une grande utilité pour cette note, bien que sur plusieurs points nous n'ayons pas toujours adopté ses conclusions.

en y allant, ce qu'on appuie sur le fondement d'une ancienne tradition. On ajoute qu'il laissa en passant plusieurs de ses disciples, & entre autres saint

nous, de le faire intervenir inconsidérément dans un débat où il n'a que faire. Est-il donc amoindri ou froissé, quand on affirme, ce qui est hors de doute, que l'Évangile ne fut prêché qu'au cinquième siècle chez les Pictes (par Ninias) & chez les Scots (par Palladius), qu'il le fut au neuvième seulement chez les Frisons, les Saxons & les populations scandinaves, plus tard encore dans le centre de l'Europe? L'histoire, d'ailleurs, n'est composée que de faits dont on déduit des lois, & ne peut être une affaire de sentiment. Mais si la critique & la connaissance de ces lois s'accordent avec le silence des auteurs pour affirmer que la religion chrétienne n'a pas été prêchée dans les Gaules au premier siècle, on ne risquerait pas moins de s'éloigner de la vérité en prenant au pied de la lettre le passage de Grégoire de Tours relatif à la mission des sept évêques sous le règne de Dèce.

Pour les faits antérieurs à son époque, Grégoire de Tours en puisait la connaissance dans des relations écrites, nous en avons la preuve[5], & lorsqu'il écrivit le passage, objet de tant de controverses, il avait entre les mains non-seulement les actes de saint Sernin, tels qu'ils nous sont parvenus[6] & dans lesquels on lit la date qu'il a si fidèlement transcrite : « *Sub Decio & Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere coeperat sacerdotem;* » mais d'autres documents tels que dyptiques, vies de saints, &c., dans lesquels saint Gatien, évêque de Tours, saint Trophime, évêque d'Arles, saint Paul, évêque de Narbonne, saint Denis, évêque de Paris, saint Austremoine, évêque de Clermont, & saint Martial, évêque de Limoges, étaient notés comme ayant été envoyés dans les Gaules par les *évêques de Rome* pour y prêcher la parole divine. Voulant introduire dans son œuvre la connaissance de ce fait, il recueillit les noms de ces six évêques & les joignit à celui de saint Sernin, mais ne trouvant qu'une date donnée par les actes de ce dernier, il la transcrivit à la suite. Les autres documents ne paraissent, en effet, lui avoir appris que le nom des six évêques & la mention qu'ils avaient été envoyés par les évêques de Rome, *missi a Romanis episcopis*. Ainsi, dans le passage qui nous occupe, Grégoire s'étend longuement sur saint Sernin; il raconte sa mort conformément aux actes, bien qu'y ajoutant quelques circonstances que vraisemblablement il a empruntées à la légende[7]. Pour les autres évêques, il se montre d'un laconisme qui ne peut lui avoir été commandé que par celui des sources dont il pouvait disposer : la preuve qu'il en était ainsi, c'est qu'ailleurs, lorsqu'il vient à parler en particulier d'un de ces six évêques, il répète ses propres expressions & ne s'étend pas davantage. Au chapitre consacré à saint Gatien, il ne donne pas de date & dit simplement : « *Gatianum etiam episcopum a Romanis episcopis ad urbem Turonicam transmissum, primumque Turonicis pontificem datum fama ferente cognovimus*[8]. » De même lorqu'il parle de saint Austremoine : « *Sanctus Stremonius, qui & ipse a Romanis episcopis..... est directus*[9]. » Et de saint Denis il dit simplement : « *Dionysius vero episcopus Parisiorum urbi datus est martyr*[10]. » Il ne ressort donc pas nécessairement du passage de Grégoire de Tours que la mission des sept évêques ait été simultanée. Ce qui seul est certain, c'est que saint Sernin fut envoyé ou mourut sous Dèce, en 250. Ses actes le disent formellement & Grégoire le répète. Quant aux autres, la plupart d'entre eux, saint Gatien, saint Denis, saint Austremoine & saint Martial, ont dû être ses contemporains, mais saint Trophime, assurément, & peut-être saint Paul, sont un peu plus anciens.

Pour saint Trophime, le fait n'est pas douteux : saint Cyprien, évêque de Carthage, dans une lettre adressée en 254, au pape Étienne, nomme un évêque d'Arles, Marcien, qui était tombé dans l'hérésie. Cet évêque est noté comme le troisième en rang sur les catalogues de l'église d'Arles, ce qui porte au commencement du troisième siècle environ l'époque de la mission de saint Trophime. Cette époque cependant ne peut être antérieure à celle de saint Irénée, & on ne saurait affirmer que ces deux saints évêques aient été contemporains.

En effet, c'est en l'année 177 de J.-C. que se manifeste, pour la première fois, la présence des chrétiens dans la Gaule. Une mission grecque, venue d'Asie & conduite par saint Pothin, était

[5] Pour la critique de Grégoire de Tours, voir les ouvrages déjà cités de MM. Monod & l'abbé Chevalier, *passim*.

[6] Voir ces actes, tome II, *Chroniques*, n. 8, col. 29.

[7] Dans les actes, il est dit qu'au moment où il fut arrêté saint Sernin était suivi d'un prêtre & de deux diacres, qui prirent la fuite quand ils virent les prêtres païens & le peuple se ruer sur le saint. Grégoire rapporte la même chose; il ajoute qu'à la vue de cette défection, Saturnin leva les mains au ciel & s'écria : « Faites, ô mon Dieu, que jamais un Toulousain ne puisse me succéder comme évêque! » & jusqu'ici, continue Grégoire avec une foi naïve, la prière du saint n'a pas cessé d'être exaucée.

[8] *De Glor. confess.* c. 64.

[9] *Ibid.* c. 30.

[10] *De Glor. martyr.* l. 1, c. 72.

Paul, qui fut le premier évêque de Narbonne. Nous parlerons ailleurs de ce saint & des premiers évêques de la Province avec plus d'étendue.

établie à Lyon depuis quelques années déjà, elle avait même fondé une église à Vienne, lorsqu'une violente persécution, la première que virent les Gaules, au dire de Sulpice Sévère, vint, sous Marc Aurèle, en arrêter le développement. Cinquante chrétiens des églises de Lyon & de Vienne furent jetés dans les fers & souffrirent le martyre, à ce que nous apprend la lettre écrite aux frères d'Asie par les frères des Gaules, lettre qui nous a été conservée par Eusèbe[11].

A saint Pothin succéda saint Irénée, mort en 204. Sous l'impulsion de ce dernier, le christianisme fit des prosélytes dans les villes voisines. Il s'étendit notamment dans le Nord-Est, & c'est à ses efforts que l'on doit rattacher l'origine des églises des bords du Rhin. Aussi les Pères appellent-ils avec raison saint Irénée « la lumière des Gaulois occidentaux, l'homme apostolique qui éclaira l'Occident, l'apôtre qui convertit & illumina les Celtes »; il n'est donc pas étonnant de voir, en 254, saint Cyprien en correspondance avec Faustin, évêque de Lyon. Après la mort de saint Irénée, l'église de Lyon était définitivement constituée & la série de ses évêques ne fut plus interrompue. Il faut ajouter ici (preuve que saint Trophime ne peut être antérieur au troisième siècle) que plusieurs villes de la Narbonnaise paraissent avoir reçu de l'église de Lyon la première connaissance de l'Évangile. Pour Vienne, le fait est attesté dès l'année 177. Valence doit à saint Irénée ses premiers missionnaires. Quant à la Narbonnaise proprement dite, celle qui devint plus tard la première Narbonnaise, le courant qui portait les chrétiens des églises de Smyrne & d'Éphèse vers l'Occident paraît également, durant le troisième siècle, s'être dirigé de son côté. C'est du moins ce que font supposer les noms grecs portés par quelques-uns de ses plus anciens missionnaires, tel qu'Aphrodise à Béziers, la dédicace d'un monastère à saint Polycarpe, l'évêque de Smyrne qui envoya dans les Gaules saint Pothin & saint Irénée, & celle de deux églises à saint Nazaire, la première à Carcassonne, & la seconde à Béziers[12]. Quant à saint Trophime, fondateur de l'église d'Arles[13], son influence ne paraît pas s'être immédiatement fait sentir au delà de son voisinage, & c'est une question de savoir si l'église d'Arles est réellement une des plus anciennes de la Narbonnaise.

Il faut, en effet, remarquer que la prétention de cette église d'avoir donné naissance à toutes celles des Gaules ou du moins de la Narbonnaise, ne s'est manifestée qu'au cinquième siècle. On n'en voit rien paraître avant l'année 417, & il n'en est pas fait mention dans les actes du concile tenu à Turin, en 401, où fut porté le débat des évêques d'Arles & de Vienne. La sentence prononcée par les pères de ce concile sur les prétentions des deux évêques fut que celui-là jouirait des droits de métropolitain sur la Viennoise, qui pourrait prouver que sa ville en était la métropole. Si l'on s'étonne de l'ambiguïté de cette sentence, il faut se rappeler que la question pouvait alors paraître douteuse, qu'elle était du moins de nature à embarrasser les pères du concile. Depuis la création de la Viennoise, vers l'an 275 de J.-C. jusqu'à la fin du quatrième siècle, c'est-à-dire pendant plus de cent ans, Vienne fut la métropole de cette province, le lieu de résidence du vicaire des Cinq ou des Sept Provinces. Mais à la fin du quatrième siècle, en 392 environ, le siége du préfet du prétoire des Gaules fut transféré de Trèves à Arles; par suite de cette translation, Arles hérita en partie des priviléges de Trèves, considérée jusque-là comme la métropole des Gaules. De là les prétentions de l'évêque d'Arles au droit de métropolitain, prétentions toutes nouvelles, appuyées sur un fait tout récent. On comprend donc l'hésitation des pères, qui, ne se sentant pas suffisamment éclairés, ne voulurent point trancher la question. Cette solution n'était point de nature à satisfaire l'ambition de Patrocle, évêque d'Arles. En 417, il se rendit à Rome pour faire valoir un nouvel argument. Il représenta au pape Zosime que l'église d'Arles était la première des Gaules, qu'elle avait reçu de saint Trophime, son premier évêque, la lumière de l'Évangile, que de là cette lumière s'était répandue dans les autres provinces & qu'ainsi il devait être confirmé dans le droit que possédaient ses prédécesseurs d'ordonner les évêques des deux Narbonnaises & de la Viennoise. Dans le pri-

[11] Voir *Collectio conciliorum Galliae studio monachorum congregationis Sancti Mauri, &c.* t. 1, col. 1.

[12] Voir ci-après, p. 328, la note sur saint Paul de Narbonne.

[13] M. l'abbé Chevalier (*Origines de l'église de Tours*) qui accepte en entier le passage de Grégoire de Tours relatif à la mission des sept évêques & qui croit que cette mission a été collective, veut qu'il y ait eu à Arles deux évêques du nom de Trophime. L'un, celui de Grégoire de Tours, dont il est forcé, à cause de la lettre de saint Cyprien, de l'an 254, de limiter la mission à une année ou deux, & un premier Trophime qui serait venu porter l'Évangile en Gaule au premier siècle. C'est là une supposition gratuite qui n'a pour fondement que la lettre du pape Zosime en 417.

Nous essayons de démontrer, livre IV, p. 410, note 2, que la prétention de l'église d'Arles énoncée dans cette lettre d'être la plus ancienne des Gaules, ne résiste pas à l'examen critique des textes.

IX. — *Révolte de la Narbonnoise & des autres provinces des Gaules.*

An 65

Les cruautés de Néron, la dureté de son gouvernement & les vexations continuelles des gouverneurs des provinces rendirent ce prince extrêmement odieux dans tout l'Empire. La Narbonnoise éprouva plus qu'aucune autre, sous le règne de ce prince[1], l'avarice des officiers qui la gouvernoient, & fut assujettie à de grandes levées de troupes pour recruter les légions d'Illyrie. Il paroît, par les monumens que la colonie de Rimini fit élever à M. Vettius[2] Valens, qu'il fut successivement, vers ce temps-là, préteur ou gouverneur en chef de la Narbonnoise, & lieutenant du préteur ou du proconsul qui administra cette province après lui.

An 68

Enfin les provinces des Gaules, ne pouvant plus supporter le joug de Néron, levèrent l'étendard[3] de la révolte, & C. Julius Vindex, seigneur issu des anciens rois d'Aquitaine, alors gouverneur de l'une de ces provinces &, à ce qu'on croit, de la Lyonnoise, fut le premier qui en donna le signal. Il convoqua, au mois de mars de l'an 68 de J.-C., les peuples des Gaules, & leur ayant représenté la nécessité où ils se trouvoient de s'affranchir de la tyrannie de Néron, il les trouva d'autant plus disposés à prendre les armes & à seconder son dessein, qu'accablés d'impôts ils cherchoient depuis longtemps une occasion de se délivrer de la servitude où ils se voyoient réduits. Vindex se trouva bientôt à la tête de cent mille hommes qui le joignirent sous la conduite d'Asiaticus, de Flavius & de Rufinus qui commandoient les troupes romaines dans ces provinces (*duces Galliarum*), en sorte que les deux Germaniques furent les seules des six provinces qu'on comptoit alors dans les Gaules avec les villes de Lyon, de Trèves & de Langres, qui demeurèrent fidèles à Néron. Il est vrai qu'il paroît que l'Aquitaine ne se déclara pas d'abord

Éd. origin. t. I, p. 113.

vilége qu'il lui accorda, le pape Zosime ne fit que reproduire les termes de cette demande & leur donna, pour ainsi dire, une sorte de consécration officielle. Qu'y avait-il de réel dans les allégations de l'évêque Patrocle? Il n'est pas douteux que sur plusieurs points il soit allé plus loin que la vérité, tout au moins quand il prétend que son église est la première qui ait été fondée dans les Gaules & que c'est d'elle que toutes les autres ont reçu la lumière. Nous discutons ce point, avec plus de détail, au livre IV de cette histoire, page 410, note 2.

En résumé, il reste établi que la religion chrétienne n'a pénétré dans les Gaules que dans la seconde moitié du second siècle, qu'à cette époque, les premières églises établies furent celles de Lyon & de Vienne, que les missionnaires qui les ont constituées sont venus d'Asie, que des missionnaires partis du même point ont dû succéder aux premiers & ont pu, dès le commencement du troisième siècle, répandre dans la Narbonnaise les premières connaissances de l'Évangile, que ce n'est qu'après l'année 250 qu'une société de fidèles fut constituée à Toulouse & qu'enfin, conformément au témoignage de Grégoire de Tours, ce n'est que dans la seconde moitié du troisième siècle que le christianisme put avoir des adhérents & faire des prosélytes dans le centre des Gaules. Ces faits, établis par des textes authentiques d'une haute antiquité, sont confirmés par les inscriptions chrétiennes découvertes dans les différentes parties de la Gaule, comme l'a parfaitement établi M. Edm. Le Blant dans un passage souvent cité de la préface de son beau *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au septième siècle*.

[E. M.]

[1] Tacite, *Annales*, l. 16, c. 13.

[2] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 1102, nos 3 & 4.

[3] Dion Cassius, l. 63. — Plutarque, *in Galba*. — Suétone, *in Nerone*. — Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 51 & 65; l. 2, c. 94; l. 4, c. 17.

contre ce prince, mais les autres[1] suivirent l'exemple de Vindex, & toute la Narbonnoise se laissa entraîner à la révolte avec la Lyonnoise & la Belgique.

Galba, gouverneur de l'Espagne Citérieure, sollicité par ce chef des rebelles, s'unit aussi avec lui & profita de tous ces troubles. En effet, la seule légion qui étoit sous ses ordres & commandée par Titus Vinius, ci-devant gouverneur de la Narbonnoise, le proclama empereur. Le sénat & le peuple, également fatigués du règne de Néron, agréèrent la proclamation de Galba & la confirmèrent, nonobstant la défaite de Vindex devant Besançon par Verginius qui commandoit les troupes des deux provinces de Germanie & celles du reste des Gaules qui étoient du parti de Néron. Celui-ci, à la vue de cette révolution, entra dans un si grand excès de fureur & de désespoir, qu'il s'ôta lui-même la vie : digne punition de la cruauté avec laquelle il l'avoit fait perdre à tant d'autres.

X. — *Galba reçoit à Narbonne les députés du sénat de Rome.*

Galba étoit encore en Espagne lorsque, ayant appris, au mois de juin[2], la mort de Néron & la députation que le sénat lui envoyoit pour le reconnoître empereur, il se rendit en diligence à Narbonne pour recevoir les députés, accompagné d'Othon, alors propréteur de la Lusitanie, qui l'avoit reconnu des premiers, & qui fut ensuite son successeur[3]. Vinius, qui avoit le plus contribué à son élévation, le suivit aussi avec sa légion. Les envoyés du sénat ayant rencontré Galba auprès de Narbonne, lui firent leurs complimens & lui témoignèrent l'empressement du peuple de Rome à le voir bientôt dans la capitale de l'Empire. Ce prince leur fit un très-bon accueil & les régala splendidement, mais il s'abstint, par grandeur d'âme, de se servir de la vaisselle d'or & d'argent de Néron qu'on lui avoit déjà envoyée, & ne se servit que de la sienne, dans les festins qu'il donna à ces ambassadeurs.

Galba, s'étant rendu ensuite à Narbonne, y prit le titre de[4] césar, & y reçut les soumissions des peuples des Gaules qui étoient accourus de toutes parts, avec le serment de fidélité des officiers romains qui se trouvoient dans les mêmes provinces. Il punit d'un autre côté, avec une grande sévérité, ceux de la Gaule & de l'Espagne qui avoient témoigné trop d'attachement pour Néron, & qui ne l'avoient reconnu empereur qu'avec peine. Il dépouilla quelques-uns d'entre eux d'une partie de leurs terres, & en particulier les peuples de Trèves, de Lyon & de Langres, qui lui avoient été les plus opposés.

XI. — *Affection de Galba pour la Narbonnoise. — Colonie de Toulouse.*

Autant ce prince fut sévère envers les peuples qui avoient refusé ou négligé de suivre la révolte de Vindex, autant il se montra bienfaisant à l'égard de

[1] Voir, tome II, *Note* XX.

[2] Plutarque & Suétone, *in Galba*. — Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 8 & 53.

[3] Plutarque & Suétone, *in Galba*. — Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 8 & 53.

[4] Zonaras, *Annales*.

ceux qui avoient embrassé son parti. Il déchargea ces derniers d'un quart des impositions, leur accorda le droit de bourgeoisie romaine & fit mourir les intendans[1] qui, par leurs vexations, les avoient réduits à la dernière extrémité. La ville de Vienne, dans la Narbonnoise, eut entre autres beaucoup de part à ses faveurs & à son affection, parce qu'elle avoit été une des plus empressées à épouser ses intérêts.

On attribue à cet empereur la fondation de la colonie de Toulouse[2] qui fit frapper une médaille[3] à son honneur. C'est, en effet, le plus ancien monument que nous avons de cette colonie, dont le géographe Ptolémée[4] fait mention dans le siècle suivant[5] : ainsi, si Galba en fut le fondateur, ce fut sans doute en reconnoissance de l'attachement des Toulousains à son parti. Après[6] la fondation de cette colonie, Toulouse fut ornée de divers édifices publics, & entre autres d'un capitole & d'un amphithéâtre. Une ancienne inscription parle d'un de ses plus illustres citoyens, nommé M. Clodius Flaccus, qui, après avoir été duumvir & flamine dans cette colonie, fut tribun ou colonel de la quatrième légion, & à qui ses compatriotes firent ériger un monument[7]. La Narbonnoise fut encore redevable à Galba de son agran-

[1] Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 65.

[2] Voir, sur l'emplacement des deux Toulouses, livre II, p. 167, note 2, & au sujet de la prétendue médaille antique dont parlent ici les Bénédictins & du passage de Ptolémée, ce qui a été dit ci-dessus, p. 207, note 1. Si Toulouse avait reçu le titre de colonie romaine, cette colonie n'aurait pu être fondée que par Jules César, comme le croit Herzog & comme le dit M. Barry dans la note citée. Mais ce dernier a parfaitement établi que cette ville n'a jamais eu de colonie proprement dite & qu'elle jouissait seulement du droit latin. — Voyez livre II, page 131, la note 5, sur les origines de Toulouse. [E. M.]

[3] Goltzius, *Thesaurus rei antiquariae*, p. 241.

[4] Ptolémée, *Geographia*.

[5] Voyez aussi, au tome II, la *Note* CXVII sur Toulouse.

[6] Voyez, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[7] L'authenticité de l'inscription que mentionnent ici les Bénédictins n'a jamais été sérieusement contestée, que nous sachions [1], quoique le monument qui nous l'a conservée ait disparu depuis longtemps & que nous soyons réduits, pour l'apprécier, à la copie qu'en a publiée Janus Gruter, dans les premières années du dix-septième siècle. Elle paraît de plus exactement lue à un ou deux détails près, altérés probablement sur le marbre antique [2], & l'on s'explique en la lisant qu'elle ait eu plus d'une fois le privilége d'attirer l'attention des érudits qui se sont occupés plus ou moins sérieusement de notre ancienne histoire [3].

M · CLODIO
M · F · GAL · FLACCO
IIVIRO · BIS · FLA
MINI · TRIBVNO
MILITVM · LEG · IIII
FLAVIAE · VIRO · PRES
TANTISSIMO · CIVI
OPTIMO · OB · PLVRIMA
ERGA · REM · P · SVAM
MERITA · CIVES · LABI
TOLOSANI · ET · INCOLAE

(Gruter, cccxcii, 4.)

Le M. Clodius Flaccus (& non point Claudius), de la tribu *Galeria*, dont elle nous a conservé le nom, était évidemment un personnage considérable dans sa ville natale (*civi optimo*), où elle nous le

[1] L'archevêque de Tarragone Don Antonio Agostino, d'après lequel Gruter l'a publiée, la tenait lui-même, non point du faussaire Ligori, comme Gruter le croyait à tort (M. le professeur Henzen n'en a point retrouvé trace dans les *schedae* mss. de Ligori), mais d'un ami anonyme, qui lui avait adressé en même temps une inscription d'Osca (Huesca aujourd'hui) dont l'authenticité est également inattaquable. Elles figurent, l'une & l'autre, à la page 78 dans le calepin mss. du savant archevêque que M. Émile Hübner a eu entre les mains (*Inscr. Hisp.* n. 3008).

[2] Nous citerons notamment le chiffre du *duumvirat* & celui de la légion, qui ne peut être que la quatrième, en raison de l'épithète sous laquelle elle est designée. Le mot *prestantissimo*, que M. Hübner corrige inutilement (*praestantissimo*), est souvent écrit comme il l'est ici par un *e* simple.

[3] A partir du dix-huitième siècle au moins, car on ne la trouve mentionnée ni chez Catel ni chez Lafaille.

dissement par l'union[1] que cet empereur fit à cette province des peuples des Alpes maritimes, appelés *Bodiontios* & *Sentios* ou *Sontientios :* Digne étoit la ville capitale de ces derniers.

XII. — *Galba massacré, la Narbonnoise se déclare en faveur d'Othon, & ensuite pour Vitellius.*

Éd. origin. t. I, p. 114.

Ce prince, après avoir congédié avec honneur les députés du sénat, partit de Narbonne & s'avança vers Rome à petites journées. La suite de son règne

[1] Pline, *Hist. natur.* l. 3, c. 4.

montre revêtu à deux reprises des fonctions du duumvirat, la première des magistratures municipales. Honoré en même temps du titre de flamine ou de prêtre des augustes (voyez plus haut), il avait rendu *à sa patrie* de nombreux & d'utiles services (*ob plurima erga rempublicam suam merita*) dont elle s'était montrée reconnaissante, en lui élevant à ses frais une statue de marbre ou de bronze à laquelle notre inscription (*ara inscripta*) servait probablement de base. Le titre de *respublica*, sous lequel elle s'y désigne elle-même, ne permet point de douter qu'elle n'ait eu, comme toutes les villes provinciales de la Gaule & de l'Espagne, son organisation municipale & sa population, divisée ici, comme elle l'était souvent, en deux classes bien distinctes : les *cives*[4] (les indigènes ou les natifs de la ville), & les *incolae*, c'est-à-dire les étrangers domiciliés qui jouissaient à ce titre (*incolatus nomine*, pass.) de certains droits politiques.

Les Bénédictins, que ces indications paraissent avoir frappés, comme elles ont frappé depuis M. Dumège, & les écrivains qui le copient, les appliquent sans hésitation à la *Tolosa* des bords de la Garonne, dont les inscriptions sont très-rares, comme on le sait, & assez peu explicites pour la plupart. C'était elle que l'inscription désignait sous le titre honorifique de *respublica*, particulier, comme ils le croyaient, aux villes privilégiées de l'Empire, à elle ou à ses habitants, que Clodius avait rendu les bons offices qui lui avaient mérité le titre de *civis optimus & prestantissimus*. Mais ils ne nous disent point que le monument sur lequel ils appuient ces conclusions, discutables elles-mêmes, a été découvert à soixante ou quatre-vingts lieues de Toulouse, sur les bords du Rio Cinca, l'un des affluents de la Sègre[5], & que ces deux localités, assez éloignées l'une de l'autre, se trouvent séparées ici par une haute chaîne de montagnes, franchissables au plus par des piétons pendant les trois ou quatre mois de l'année où les *pors* des Pyrénées sont dégagés de la neige qui les obstrue. Les habitants de la ville au nom de laquelle le monument avait été dédié sont désignés dans l'inscription sous le nom de LABI TOLOSANI, qui diffère au moins par sa préfixe *Labi* de l'ethnique *Tolosanus*, *Tolosensis*, *Tolosas*, affecté exclusivement aux habitants de la Tolosa gauloise[6]. La tribu *Galeria*, à laquelle appartenait le destinataire du monument, n'aurait elle-même rien de commun avec la tribu *Voltinia*, dans laquelle étaient inscrits, comme nous l'apprennent les monuments locaux, ceux des *Tolosates* qui obtenaient le titre de citoyen romain & les priviléges attachés à ce titre.

Il est donc à peu près impossible de songer ici à un de ces déplacements fortuits ou intentionnels qu'ont eus à subir plus d'une fois les monuments antiques de notre pays[7], & nous n'hésitons point, pour notre part, à restituer à l'Espagne Citérieure[8], à laquelle il appartient sans conteste[9], le monument que s'attribuaient nos anciens historiens, en laissant au hasard (ou à de plus habiles) le soin d'expliquer les affinités fortuites ou non que présente le nom des deux villes[10]. [E. B.]

[4] Remarquer incidemment ce titre de *cives*, qui suffirait seul pour écarter ici l'idée d'une colonie romaine (on sait que Toulouse y avait des prétentions) & même celle d'une colonie latine dont les habitants prennent dans leurs actes officiels celui de *coloni : coloni & incolae*.

[5] Dans la petite ville de Puebla de-Castro, du diocèse de Barbastro, qui paraît avoir été habitée, sinon populeuse, à l'époque romaine.

[6] Nous repoussons sans hésitation, pour notre part, la lecture *Flavi* ou *Flavio Tolosani* que M. Hübner propose (*l.l.*) de substituer à ce nom inconnu. Comment supposer, en effet, que le *lapicida* qui écrit correctement le nom des *Tolosani* (sans parler du reste de l'inscription), ait altéré précisément le titre officiel de *Flavi* ou de *Flavio*, si commun en Espagne ?

[7] Nous songeons ici à l'inscription d'*Ebusus*, bizarrement attribuée à la ville de Perpignan, où elle avait été transportée (voir une des Notes précédentes), & à celle de Saint-André de Sureda, dédiée à l'empereur Gordien III par les habitants de la colonie de Narbonne (*Decumani Narbonenses*), à laquelle on la restitue aujourd'hui. (Voir notre *Recueil d'épigraphie*, à la fin du tome II de la présente édition.)

[8] Avec M. Em. Hübner, qui l'a reproduite parmi les inscriptions de la Tarragonaise (*Inscript. Hispan.* n. 3008) & M. Herzog, qui l'a omise, avec intention évidemment, dans son recueil d'inscriptions des *Tolosani*. (*Gall. Narbon. Append. epigraph. Tolosa.*)

[9] C'est à ce titre que nous plaçons ici l'inscription elle-même, en l'excluant de notre Recueil épigraphique.

[10] Le nom de la *Tolosa* du pays basque (Guipuzcoa) ressemble de plus près encore à celui de notre *Tolosa* garonnaise, & se présentera de lui-même à l'esprit de nos lecteurs, quoiqu'il paraisse, de même que celui de *Labi Tolosa*, complétement inconnu aux écrivains de l'antiquité.

An 68

ne répondit pas[1] à ses commencemens : les mauvais conseils de ses favoris, & entre autres de Titus Vinius, ancien gouverneur de la Narbonnoise, lui gâtèrent entièrement l'esprit & le cœur & l'engagèrent dans des démarches qui le rendirent également odieux à ses peuples & à ses troupes. Les uns & les autres, surpris de ne plus trouver en lui cette modestie & ce caractère de bonté qui les avoient enchantés les premiers jours de son règne, se soulevèrent contre lui, & les troupes de la Germanie, qui avoient été des dernières à le reconnoître, furent des premières à l'abandonner. Elles proclamèrent à sa place Vitellius, qu'il venoit de leur donner pour commandant, & qui, moins modeste que Verginius, son prédécesseur dans le même gouvernement, souffrit volontiers cette proclamation. Vitellius eut en même temps un compétiteur en la personne d'Othon qui, se croyant plus digne de l'empire que Pison, adopté par Galba, fit soulever dans Rome les prétoriens. Ceux-ci, après avoir massacré ce dernier, le 15 de janvier de l'an 69 de J.-C., élurent aussitôt Othon à sa place.

An 69

Celui-ci n'eut pas été plutôt reconnu[2] par le sénat, qu'il le fut ensuite par la plupart des peuples de l'Empire, & entre autres par ceux de la Narbonnoise & de l'Aquitaine qui se déclarèrent en sa faveur par les intrigues de Julius Cordus, gouverneur de cette dernière province ; le reste des Gaules avoit déjà pris le parti de Vitellius. Othon subrogea au consulat, le premier de mars suivant, Poppéus Vopiscus, natif de Vienne, dans la Narbonnoise, en considération de l'ancienne amitié qui étoit entre eux. Cette ville étoit une des plus attachées au parti de ce prince, tandis que celle de Lyon, sa rivale, soutenoit les intérêts de Vitellius; mais elle fut obligée de se soumettre bientôt après à ce dernier avec le reste de la Narbonnoise & toute l'Aquitaine, par la crainte d'une armée de quarante mille hommes, que cet empereur envoya d'Italie, sous la conduite de Fabius Valens, pour s'assurer de la partie des Gaules qui s'étoit déclarée en faveur de son compétiteur. Valens, s'étant rendu d'abord à Lyon, passa le Rhône dans le dessein de soumettre la Narbonnoise à Vitellius, & s'avança vers Vienne qu'il étoit résolu d'assiéger. Les habitans, ne se voyant pas en état de se défendre, vinrent au-devant de lui & implorèrent sa clémence. Ce général leur pardonna & se contenta de leur imposer de grosses amendes pécuniaires, sans vouloir écouter les Lyonnois, leurs ennemis, qui auroient souhaité qu'il eût puni cette ville d'une manière plus rigoureuse.

XIII. — *Succès des armes d'Othon dans la Narbonnoise.*

Après la soumission de Vienne, Valens continua lentement sa marche vers les Alpes, par le pays des Allobroges & des Vocontiens, laissant partout de tristes marques de sa cruauté & de son avarice, & s'empara du passage de ces

[1] Plutarque & Suétone, *in Galba*. — Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 6 & seq.

[2] Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 61 & seq.; c. 76 & seq.

montagnes pour en défendre l'entrée aux troupes d'Othon. Les progrès que Cécinna, autre général vitellien, faisoit d'un autre côté en Italie[1], obligèrent enfin Othon à se mettre en marche pour s'y opposer. Ce prince envoya en même temps une armée dans la Narbonnoise pour tâcher de remettre cette province sous son obéissance; mais comme les Vitelliens occupoient les passages des Alpes, il fit embarquer ses troupes sur une flotte, avec ordre de tenter une descente sur les côtes. Othon fut d'abord assez heureux : il battit en différentes occasions l'armée de Cécinna vers le Pô, & la flotte qu'il avoit envoyée vers les côtes de la Narbonnoise remporta quelques avantages sur ses ennemis. Suédius Clémens, Antonius Novellus & Aemilius Pacensis commandoient les troupes de débarquement, qui firent d'abord une descente sur les côtes de la Ligurie & des Alpes maritimes, & la ville de Vintimille éprouva la première toute la fureur du soldat. Ces généraux s'avancèrent ensuite vers les côtes de la Narbonnoise. Fabius Valens, général des troupes de Vitellius qui commandoit dans cette province au nom de ce prince & qui étoit alors à la garde des passages des Alpes, fut informé des approches de la flotte d'Othon par les députés de diverses colonies de la Province, qui vinrent lui demander du secours. Ce général ordonna aussitôt à Julius Classicus, en présence de ces députés, de se mettre en marche pour aller renforcer les garnisons des places maritimes, & en particulier de la colonie de Éd. origin. t. I, p. 115. Fréjus, avec deux cohortes des troupes de Tongres, toute la milice de Trèves & quatre escadrons de cavalerie. Il fit ensuite marcher du côté de la mer l'élite de ses légionnaires, avec une cohorte de Liguriens, douze escadrons de cavalerie & cinq cents Pannoniens qui n'étoient pas encore sous les enseignes. Ce dernier corps fut destiné pour faire front à l'armée d'Othon qui avoit déjà débarqué & s'étoit campée de la manière suivante.

Une partie, jointe aux habitans (*pagani*) du pays qui se déclarèrent pour Othon, occupoit les collines le long de la côte & faisoit face aux Vitelliens. Elle étoit appuyée des soldats prétoriens qui s'étendoient jusques à la mer & qui étoient soutenus à leur tour par les vaisseaux de la flotte. Les Vitelliens, de leur côté, plus forts en cavalerie qu'en infanterie, postèrent les Alpins, ou peuples des Alpes, sur les hauteurs voisines de l'armée d'Othon, & les légionnaires qui étoient fort serrés derrière leur cavalerie. Telle étoit la disposition des deux armées lorsque la cavalerie de Trèves engagea témérairement le combat. Elle fut reçue avec vigueur par les vétérans d'Othon, qui, à la faveur d'une grêle de pierres que les paysans, mêlés parmi eux, jetoient avec beaucoup d'adresse, & soutenus des vaisseaux de la flotte qui incommodoient extrêmement les Vitelliens, les enveloppèrent, les mirent en désordre & les auroient entièrement défaits, si la nuit qui survint n'eût favorisé leur fuite.

Les Vitelliens revinrent à la charge, malgré leur défaite, à la faveur d'un nouveau renfort qui les joignit. Ils surprennent les troupes d'Othon, plus

[1] Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 87 & seq.; l. 2, c. 1 & seq.

An 69

occupées à se réjouir de leur victoire qu'à se mettre en garde contre une nouvelle attaque, égorgent les gardes avancées, entrent dans le camp & portent la terreur jusque dans les vaisseaux des ennemis. Les soldats d'Othon, quoique attaqués de toutes parts, raniment leur courage, font ferme sur la colline & se défendent avec tant de valeur qu'ils battent à leur tour les Vitelliens & les obligent, après avoir perdu les commandans des cohortes de Tongres, qui vendirent chèrement leur vie, d'abandonner le champ de bataille. Les troupes victorieuses, se laissant alors emporter à l'ardeur du combat, poursuivent vivement les Vitelliens; mais la cavalerie de ces derniers, ayant fait volte face, tombe sur eux & les taille en pièces. Enfin, après une action également vive & meurtrière de part & d'autre, les deux armées se séparèrent comme si elles fussent convenues d'une trêve. Celle de Vitellius se retira à Antibes, ville municipale de la Narbonnoise, & la flotte d'Othon se remit en mer & se rendit à Albenga, dans la Ligurie inférieure.

XIV. — *Mort d'Othon. — Passage de Vitellius par la Narbonnoise pour se rendre en Italie.*

Valens, général de Vitellius, étoit alors parti de la Province[1] pour se rendre à Pavie, dans le dessein de se joindre à Cécinna & de marcher avec lui contre Othon, qui venoit à eux en personne. Ces deux généraux, après leur jonction qui se fit à Bédriac, lieu situé entre Crémone & Mantoue, livrèrent bataille à cet empereur, qui fut entièrement défait & qui, de désespoir, se plongea le poignard dans le sein, après un règne de trois mois, ce qui assura l'empire à Vitellius, son compétiteur. Ce dernier, qui étoit encore dans les Gaules, se voyant délivré de son ennemi, partit peu de temps après pour se rendre en Italie & prit la route de Vienne, où, à son passage, il rendit lui-même la justice. Son règne ne fut guère ni plus heureux ni plus long que celui de ses deux prédécesseurs : plus occupé du soin de satisfaire ses plaisirs que de celui de gouverner l'Empire, il se rendit si méprisable à la plupart de ses officiers & à ses troupes, que les légions d'Orient proclamèrent à sa place Vespasien, pour lors occupé dans la Judée à la guerre contre les Juifs, & l'homme de son temps le plus digne de l'empire & le plus capable de gouverner. Quoique Vespasien méritât cet honneur par ses vertus & par ses services, il eut pourtant besoin du secours de ses amis pour se soutenir contre Vitellius, son compétiteur. Il se servit utilement, entre autres, des sages conseils de Mucien, son favori, & de la valeur d'Antonius Primus, qui commandoit alors une des meilleures légions de la Pannonie & qui eut la gloire de le placer en quelque sorte sur le trône de l'Empire.

[1] Tacite, *Historiarum* l. 2, c. 27 & seq.; c. 58 & seq. — Suétone, *in Vitellio.*

XV. — *Antonius Primus, général de Vespasien, natif de Toulouse.*

Éd. origin. t. I, p. 116.

Antonius Primus étoit né à Toulouse, mais nous ignorons si sa famille étoit originaire de cette ville. Peut-être descendoit-il de Marcus Primus qui fut gouverneur de la Macédoine[1] sous l'empire d'Auguste. Quoi qu'il en soit, on lui donna le surnom[2] gaulois de *Becco*, qui veut dire bec de coq; il vint au monde avec toutes les bonnes & les mauvaises qualités qui peuvent conduire à une haute fortune[3]. Suivant le portrait que Tacite nous en a laissé, il étoit hardi, entreprenant, intrépide, vigilant, actif; homme d'intrigue & de ressource; fécond en bons & en mauvais expédiens; également propre au repos & à l'action; bon soldat, habile capitaine, nécessaire en temps de guerre, dangereux en temps de paix; d'un tempérament vif & impétueux, d'un naturel inquiet & remuant, cherchant à troubler le repos des autres, lors même que personne ne troubloit le sien; toujours prêt à susciter des querelles ou à les soutenir; vain jusqu'à l'arrogance; d'une éloquence toujours victorieuse, en sorte que, soit qu'il parlât au peuple ou qu'il exhortât les troupes, il les persuadoit aisément & gagnoit leur affection, quand il vouloit s'en donner la peine; habile à former des projets, plus habile à les exécuter; heureux dans tous les partis qu'il prenoit, parce qu'il n'en prenoit jamais aucun sans réflexion; cruel & sanguinaire dans le combat, hors de là doux & modéré; libéral jusqu'à l'excès, mais perdant le mérite de ses libéralités par les rapines & les extorsions qu'il faisoit pour se dédommager de ses profusions; jaloux du mérite des autres qu'il ne manquoit jamais de déprimer pour élever le sien; enfin, ne pouvant souffrir d'égal, & moins encore de supérieur.

Avec ce mélange de vertus & de vices, Primus avoit fait une fortune des plus brillantes. Il étoit parvenu à la dignité de sénateur, par ses intrigues, sous l'empire de Néron, mais il s'étoit deshonoré bientôt après par l'indignité qu'il eut de vendre à prix d'argent son témoignage pour soutenir un testament supposé, ce qui le fit chasser honteusement du sénat. Il auroit porté le reste de ses jours la honte de sa dégradation, si Galba, voulant signaler le commencement de son règne par des actions de clémence, ne l'eût rétabli avec d'autres dans la dignité de sénateur. Cet empereur lui donna même le commandement de la septième légion nouvellement levée & qui fut surnommée galbienne pour la distinguer d'une autre de même nom. Après la mort de Galba, Primus, se trouvant sans protecteur, tâcha de s'en faire un nouveau en la personne d'Othon à qui il offrit ses services; mais, voyant que cet empereur faisoit peu de cas de ses offres, il attendit une occasion plus favorable de se rendre nécessaire & saisit[4] celle que lui présenta l'élection de Vespasien.

[1] Dion Cassius, l. 54, p. 522.

[2] Suétone, *in Vitellio*, p. 102. — Tacite, *Annales*, l. 14, c. 4; *Historiarum* l. 2, 3 & 4.

[3] Suétone, *in Vitellio*, p. 102. — Tacite, *Annales*, l. 14, c. 4; *Historiarum* l. 2, 3 & 4.

[4] Tacite, *Historiarum* l. 2, c. 86.

XVI. — *Primus porte la guerre en Italie en faveur de Vespasien.*

Primus étoit pour lors dans la Pannonie, à la tête de la septième légion galbienne, qui, de même que la treizième, qui se trouvoit dans la même province, n'étoit nullement disposée à favoriser le parti de Vitellius. Ce général profita de cette disposition &, à l'exemple des trois légions de la Mœsie qui venoient de se déclarer pour Vespasien, il embrassa avec elles les intérêts de cet empereur. Les troupes de la Dalmatie ayant pris bientôt après le même parti, toutes les légions de l'Illyrie, composées[1] la plupart des recrues que la province Narbonnoise leur avoit fournies quelques années auparavant, se trouvèrent favorables à ce prince. Primus, après les avoir rassemblées, se mit à leur tête de sa propre[2] autorité, leur persuada de porter la guerre[3] en Italie contre Vitellius & s'avança aussitôt vers Aquilée, suivi d'Arrius Varus, avec quelque infanterie & une partie de la cavalerie.

Cette ville lui ayant ouvert ses portes, il s'empara ensuite de diverses places voisines, d'où il pénétra jusques à Padoue, faisant relever partout où il passoit, autant par reconnoissance que par politique, les statues de Galba, son bienfaiteur, que les ennemis de cet empereur avoient fait abattre[4]. Il fut joint, peu de temps après, par les deux légions de la Pannonie avec lesquelles il marcha droit à Vérone, sans aucun ordre & contre le dessein de Vespasien, qui auroit voulu qu'il se fût arrêté à Aquilée jusques à l'arrivée de Mucien. Primus vouloit s'assurer de la première de ces deux villes & en faire sa place d'armes, tant pour étendre sa cavalerie, qui faisoit sa principale force, dans les vastes campagnes qui sont aux environs, que pour ôter aux généraux de Vitellius le secours qu'ils en tiroient, & pour être plus en état d'empêcher que les troupes de ce prince, qui devoient venir de la Rhétie & de la Germanie, n'allassent le joindre. Cécinna, général de cet empereur, qui étoit campé alors du côté de Crémone, s'avança aussitôt à la tête de six légions, de huit qu'il commandoit, comme s'il eût voulu combattre Primus. Il songeoit cependant moins à lui livrer bataille qu'à faire sa paix avec Vespasien, dont il voyoit le parti grossir tous les jours; c'est ce qui l'engagea en chemin à faire une tentative pour débaucher ses propres troupes en faveur de cet empereur; mais ses soldats, indignés de sa perfidie, se jetèrent sur lui, le chargèrent de chaînes, se donnèrent d'autres généraux & allèrent rejoindre à Crémone le reste de l'armée de Vitellius. Éd. origin. t. I, p. 117.

Sur l'avis de cet événement, Primus, qui avoit été joint par deux autres légions, & qui ne souhaitoit rien tant que d'en venir aux mains avec les Vitelliens, avant qu'ils ne reçussent de nouveaux secours, part de Vérone & fait tant de diligence, qu'il arrive en deux jours à Bédriac, lieu déjà fameux par la défaite d'Othon. Le lendemain, s'étant avancé à huit milles au delà avec quatre mille chevaux, & ayant été informé, à onze heures du

[1] Tacite, *Annales*, l. 15, c. 13.
[2] Dion Cassius, l. 65, p. 737.
[3] Tacite, *Historiarum* l. 3, c. 6 & seq.
[4] *Ibid.*

matin, de l'approche de la cavalerie vitellienne qu'on avoit déjà vue paroître, il assemble le conseil de guerre pour délibérer sur le parti qu'il devoit prendre. Sur ces entrefaites, Arrius Varus, se laissant emporter à l'ardeur de son courage, sans attendre la fin de la délibération ni l'ordre du général, s'avance avec quelques chevaux & attaque brusquement les Vitelliens qu'il fait plier : mais ceux-ci, se voyant soutenus, le repoussent & l'obligent de se retirer avec tant de précipitation que sa troupe porte l'alarme dans le camp. Les Vitelliens, s'étant aperçus de ce désordre, poursuivent vivement les fuyards, & la défaite de toute la cavalerie de Primus étoit infaillible si, dans cette conjoncture, ce général n'eût trouvé sur-le-champ une ressource dans sa présence d'esprit & dans sa valeur : voyant donc ses soldats épouvantés de la déroute de Varus & prêts à se débander, il fait ouvrir ses escadrons pour donner retraite aux fuyards, & fait faire un signal pour avertir ses légions qui étoient demeurées derrière, de marcher en diligence à son secours; il fait ensuite si bien par ses discours, ses promesses & son exemple, qu'il ramène ses troupes au combat, &, comme s'il eût eu le secret de se multiplier, il se trouve à propos dans tous les endroits où le danger est le plus pressant & où ses troupes ont le plus besoin de sa présence & de ses ordres. Cependant, malgré son activité, voyant que ses soldats plioient de nouveau sous les efforts des ennemis & qu'ils se débandoient, entraînés par l'exemple d'un enseigne qui avoit abandonné son poste, il court à cet officier, & l'ayant joint, lui arrache avec fureur le signe militaire des mains & le perce de son javelot. Il rallie aussitôt cent chevaux & fait tête à l'ennemi, jusqu'à ce que le reste de sa cavalerie, à qui heureusement la situation du terrain ne permettoit pas de s'écarter beaucoup, l'eût rejoint. Primus, après des prodiges de valeur, met enfin la cavalerie ennemie en fuite & la poursuit jusques à quatre milles de Crémone, où il rencontre deux légions de Vitellius qui s'étoient avancées sur le faux bruit de la victoire de cette cavalerie. Alors celle de Primus, avec quelque infanterie qui venoit de le joindre, chargea ces deux légions si à propos qu'elles prirent le parti de se retirer dans leur camp, après avoir abandonné le champ de bataille.

Ce combat ayant fini sur le soir, & toutes les légions que Primus avoit laissées à Bédriac étant enfin arrivées dans le même temps, elles demandèrent avec instance de poursuivre les Vitelliens & de les aller forcer dans leur camp de Crémone dès le soir même, comptant d'emporter cette place & de s'enrichir de ses dépouilles; mais Primus, ne jugeant pas à propos de suivre l'ardeur de ses soldats & de s'exposer à une si grande entreprise, au milieu des ténèbres, fit tout ce qu'il put pour les en détourner & pour leur persuader de différer cette attaque jusques au jour suivant. Malgré cela, ses troupes vouloient absolument la tenter, mais elles furent obligées d'en abandonner le dessein, sur la nouvelle de l'approche des six légions de l'armée des Vitelliens, commandées auparavant par Cécinna. Ces légions s'étoient mises en marche pour aller à Crémone joindre les deux autres qui venoient d'être battues; & ayant appris en chemin la défaite de leur cavalerie, elles

An 69

Éd. origin. t. I, p. 118.

avoient fait trente milles ce jour-là pour venir à son secours : elles marchoient en ordre, dans le dessein d'attaquer l'armée de Primus qui eut à peine le loisir de se mettre en bataille pour leur faire tête. On étoit alors sur la fin du mois d'octobre, & le combat commença vers les neuf heures du soir. Primus soutint d'abord les premiers efforts de ces légions avec toute la valeur possible, & malgré les horreurs & la confusion d'un combat donné au milieu d'une nuit obscure, les deux armées se battirent pêle-mêle sans se connoître, avec autant de fureur que d'opiniâtreté. Cependant les troupes de Primus commençoient à plier, & la septième légion galbienne, dont il avoit le commandement particulier, avoit déjà perdu six de ses principaux centurions & une partie de ses signes militaires, lorsque, bien avant dans la nuit, la lune s'étant levée, ses rayons, qui donnoient dans les yeux des Vitelliens, les empêchèrent de voir leurs ennemis & de tirer droit contre eux, ce qui favorisa beaucoup ces derniers & rétablit le combat. La victoire fut vivement disputée jusques au lever du soleil que Primus eut l'adresse de faire courir le bruit que Mucien, général de Vespasien, venoit d'arriver avec un renfort considérable. Alors ses troupes, faisant un dernier effort, comme si elles eussent effectivement reçu ce secours, enfoncèrent les Vitelliens qui s'étoient déjà ébranlés sur cette nouvelle, & les renversèrent sur leurs chariots & sur leurs machines. Primus, profitant de ce moment favorable, les poussa si vivement qu'il les obligea enfin d'abandonner le champ de bataille & de prendre la fuite.

Les premiers fruits de la victoire de ce général furent la prise du[1] camp & le sac de la ville de Crémone, quoique le premier fût fortifié d'un bon rempart & de plusieurs ouvrages, & l'autre défendue par une forte & nombreuse garnison. On l'accuse d'avoir abandonné cette ville, dans cette occasion, au pillage de quarante mille soldats ou goujats de son armée qui, après s'être enrichis des dépouilles de cette riche colonie & y avoir commis une infinité d'excès pendant quatre jours consécutifs, y mirent enfin le feu qui la réduisit en cendres; mais il eût été difficile à Primus de retenir ses soldats, quand il l'auroit voulu, tant ils étoient mal disciplinés. Ce fut peut-être pour se justifier là-dessus qu'il fit crier publiquement qu'on donnât la liberté à tous les prisonniers; mais, soit que ses ordres fussent sincères ou non, ils furent très-mal exécutés; car les soldats, ne voulant pas perdre la rançon de leurs captifs & ne trouvant pas à les vendre, les massacrèrent pour la plupart. On fait monter la perte des Vitelliens, tant dans le sac de la ville de Crémone que dans les deux combats qui le précédèrent, à cinquante mille hommes.

XVII. — *Valens fait prisonnier. — La Narbonnoise se déclare en faveur de Vespasien.*

Valens, que Vitellius avoit fait partir de Rome peu de jours après Cécinna, se disposoit, mais lentement, à aller joindre ce dernier, lorsque, ayant appris

[1] Tacite, *Historiarum* l. 3, c. 26 & seq. — Dion Cassius, l. 65.

la rapidité des victoires de Primus, il prit la résolution[1] de ramasser tous les vaisseaux qu'il pourroit trouver & de passer par mer dans la Narbonnoise pour y assembler les troupes des Gaules & de la Germanie & y faire diversion en faveur de cet empereur. Dans ce dessein, il s'embarqua au port de Pise; mais les vents contraires l'obligèrent de relâcher à Monaco, où Marcus Maturus, intendant (*procurator*) de la province des Alpes maritimes, vint le joindre. Cet officier conféra avec lui sur son dessein qui lui parut téméraire & tâcha de l'en détourner : il lui représenta surtout la terreur que la prospérité des armes de Vespasien avoit déjà répandue dans la Narbonnoise & ajouta que Valérius Paulinus, intendant de cette province, ancien ami de Vespasien, & homme de tête & d'expédition, avoit gagné les peuples du pays au parti de ce nouvel empereur & les avoit déjà fait déclarer en sa faveur; que cet officier avoit d'ailleurs beaucoup de crédit sur les troupes prétoriennes dont il étoit aimé & respecté, ayant été autrefois leur tribun ou colonel; qu'il avoit rassemblé non-seulement ceux qui, après avoir été dépossédés de leurs charges par Vitellius, avoient pris volontiers les armes contre lui, mais encore les naturels du pays, avec lesquels il avoit mis les côtes & la colonie de Fréjus hors d'insulte; qu'en un mot, les peuples de la Province étoient d'autant plus dévoués à cet intendant, qu'outre qu'il étoit leur compatriote, ils avoient encore lieu d'espérer qu'étant fort avant dans les bonnes grâces de Vespasien, il leur accorderoit sa protection auprès de ce prince. Valens, touché de ces raisons, abandonna l'exécution de son dessein & se remit en mer pour s'en retourner; mais une tempête l'ayant jeté sur les côtes des îles d'Hyères, il eut le malheur d'être pris par quelques barques que Paulinus avoit envoyées en course.

Éd. origin. t. I, p. 119.

Les autres provinces[2] des Gaules avec celles d'Espagne & de Bretagne suivirent bientôt après l'exemple de la Narbonnoise & se déclarèrent pour Vespasien. Primus[3] se vante, dans une de ses lettres à ce prince, de lui avoir gagné toutes ces provinces : il y a du moins lieu de croire qu'étant sans doute fort accrédité à Toulouse, sa patrie, il eut beaucoup de part à la déclaration de cette ville & des provinces voisines en faveur de cet empereur. Il est d'ailleurs certain[4] qu'il contribua beaucoup à celle de Civilis, chef des Bataves, qu'il engagea à prendre les armes contre Vitellius. Enfin le parti de Vespasien grossit si considérablement & en si peu de temps, qu'au mois de décembre, Primus avoit déjà poussé ses conquêtes jusques à l'Apennin & qu'il ne restoit à Vitellius que le pays qui est entre Terracine & Narni.

XVIII. — *Prise de Rome par Primus.* — *Mort de Vitellius.*

Primus, qui méditoit depuis longtemps la prise de Rome, s'étant approché à dix milles de l'armée de Vitellius, campée auprès de la même ville de

[1] Tacite, *Historiarum* l. 3, c. 40 & seq.
[2] *Id.* l. 3, c. 44 & seq.
[3] Tacite, *Historiarum* l. 3, c. 53.
[4] *Id.* l. 4, c. 13; l. 5, c. 26.

Narni, travailla à débaucher les troupes de cet empereur. Il espéroit réussir d'autant plus aisément, que ce prince s'étoit rendu très-méprisable par sa lâcheté & sa mauvaise conduite. Primus fit tant enfin par ses intrigues & ses intelligences, qu'ayant gagné d'abord une partie des officiers, & ensuite la plupart des soldats, presque toute cette armée vint se joindre à la sienne. Ce général se vit par là en état de tenter le siége de Rome dont il se rendit le maître vers le vingtième du mois de décembre, malgré la vigoureuse résistance des prétoriens. Par cette conquête, il assura l'empire à Vespasien & le délivra de Vitellius, son compétiteur, à qui on fit souffrir une mort aussi honteuse que sa vie avoit été indigne d'un empereur romain.

XIX. — *Honneurs déférés à Primus. — Son mécontentement, ses disgrâces.*

Primus[1] entra dans Rome avec Domitien, fils de l'empereur Vespasien qui étoit encore en Orient. Domitien prit aussitôt le titre de césar; mais il laissa à Primus la principale autorité. Le sénat décerna alors à ce dernier les honneurs consulaires (*consularia insigna*), en considération de ses services : ils étoient en effet si importans, qu'il eût mérité les plus grands éloges, s'il eût eu soin d'arrêter la fureur & l'avarice du soldat qui mit Rome au pillage & y commit une infinité de désordres, sous prétexte de rechercher les partisans de Vitellius. On l'accuse même d'avoir profité des riches dépouilles de cette capitale du monde & d'avoir, en particulier, tourné à son profit celles du palais impérial. On sait du moins que son autorité fut si grande dans Rome, après la prise de cette ville[2], que ce fut presque la seule qu'on y reconnut d'abord : ainsi il peut avoir profité de cette occasion pour s'enrichir & ramasser de quoi satisfaire sa prodigalité. Il est vrai aussi que la réputation qu'il s'étoit acquise par ses victoires & les applaudissemens qu'il recevoit tous les jours lui firent des jaloux, qui ne manquèrent pas de le décrier & de chercher des prétextes pour le noircir. Le plus dangereux[3] de tous fut Mucien, favori & général de Vespasien, qui, piqué de ce qu'il lui avoit ravi la gloire de vaincre Vitellius, de prendre Rome & d'avoir en quelque manière placé Vespasien sur le trône de l'Empire, n'oublia rien, à son arrivée en cette ville, où il vint bientôt après, pour le décréditer auprès du peuple, des troupes & de l'empereur même; mais, n'osant d'abord l'entreprendre ouvertement, à cause du crédit de Primus sur l'esprit du peuple & des soldats, il prit des mesures secrètes pour détruire sa réputation & diminuer son autorité, tandis qu'il affecta en public de joindre ses applaudissemens à ceux du sénat & du peuple. Il loua, en effet, ses services en plein sénat, flatta son ambition des plus grandes espérances & lui offrit son crédit pour lui faire obtenir le gouvernement de l'Espagne Citérieure que Clunius Rufus venoit de quitter; il combla même de bienfaits ses créatures & procura des emplois considérables

[1] Tacite, *Historiarum* l. 4, c. 1 & seq.
[2] *Ibid.*
[3] Tacite, *Historiarum* l. 3, c. 53 & seq.; l. 4, c. 4 & seq.

aux officiers qu'il affectionnoit le plus; mais, sous ces marques d'estime & d'amitié, Mucien cachoit une haine implacable & le dessein formé de perdre Primus dans l'esprit du peuple & du prince. Pour faire tomber peu à peu

An 70

l'autorité de ce général dans Rome, il en fit d'abord sortir ses troupes, sous prétexte des désordres qu'elles y commettoient, & dispersa en divers endroits les légions qui lui étoient le plus attachées, entre autres la septième, appelée galbienne, comme nous l'avons déjà dit, du nom de l'empereur Galba qui lui en avoit donné le commandement. Il lui rendit ensuite de très-mauvais offices auprès de Vespasien, soit par les soupçons qu'il fit naître à ce prince sur sa conduite & ses desseins ambitieux, soit par les tours malins qu'il donna à ses services. Il empêcha enfin que Domitien, fils de cet empereur, ne le mît au nombre de ses principaux officiers (*inter comites*).

Éd. origin. t. I, p. 120.

Primus, sensible à tous ces coups, prit le parti de sortir de Rome & de se rendre auprès de Vespasien, comptant que sa seule présence dissiperoit tous les mauvais bruits qu'on faisoit courir contre lui; mais cet empereur, déjà prévenu par les lettres de Mucien, ne lui fit pas tout l'accueil qu'il croyoit être en droit d'attendre de sa part, quoique ce prince, en considération des services qu'il en avoit reçus & des périls où il s'étoit exposé pour l'affermir sur le trône, le regardât d'un œil assez favorable; mais le récit continuel de ses exploits & l'éloge qu'il faisoit sans cesse de son propre mérite, aux dépens de celui des autres, le rendirent enfin si odieux qu'il se vit également méprisé de ses amis & de ses ennemis & de l'empereur même, qui le négligea entièrement & le laissa sans emploi, quoiqu'il témoignât toujours au dehors avoir de la reconnoissance pour ses services.

Martial[1], contemporain & ami de Primus, loue beaucoup son éloquence, sa politesse, son érudition & son amour pour les lettres, car[2] on ne doute pas que ce ne soit le même que Marcus Antonius Primus à qui ce poëte adresse plusieurs de ses épigrammes, ce qui fait voir qu'Antoine étoit son véritable nom, Marcus son prénom, & Primus son surnom. Il paroît, par une de ces épigrammes[3], que cet illustre Toulousain parvint au moins jusques à l'âge de soixante ans, qu'il mena une vie privée depuis l'élévation de Vespasien à l'empire & qu'il soutint parfaitement bien sa disgrâce. Ce général eut de grands défauts, on n'en peut disconvenir, mais il les effaça par l'éclat de ses talens. Il fut accusé surtout de beaucoup de légèreté & de vanité, & cette accusation paroît mieux fondée que celle d'avoir ambitionné l'empire & sollicité Scribonianus[4] Crassus, frère de César Pison, pour l'engager à exciter une révolte qui pût lui frayer le chemin au trône[5]. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Primus fit un honneur infini à sa patrie autant par l'élévation de son génie que par l'éclat de ses dignités, qu'il fut l'un des plus grands capitaines de son temps, & que, s'il n'eut pas la gloire de parvenir à l'em-

[1] Martial, *Epigram.* l. 9, 100; l. 10, 23, 32, 73.
[2] Mathieu Rader, *in Martialem,* édition de 1628; & Serviez, *Hommes illustres du Languedoc*, p. 76.
[3] Martial, *Epigram.* l. 10, 23.
[4] Tacite, *Historiarum* l. 4, c. 39.
[5] *Ibid.*

An 70

pire, il eut du moins celle de le procurer au meilleur & au plus digne des empereurs.

XX. — *Révolte des Gaules excitée par Civilis. — La Narbonnoise fidèle à Vespasien.*

Nous avons déjà dit que Primus, pour favoriser le parti de Vespasien, avoit beaucoup contribué à la révolte de Civilis, général des Bataves, contre Vitellius; mais le dessein de Civilis, en prenant les armes, étoit moins de se déclarer pour un des deux compétiteurs à l'empire, que de profiter de cette occasion pour se soustraire, avec tous les Bataves, à la domination romaine. Il continua, en effet, la guerre contre les Romains, après la mort de Vitellius, & tâcha d'entraîner par son exemple tous les Gaulois qui, selon Tacite[1], prirent part à sa révolte contre Vespasien. Comme il n'y eut cependant, suivant le même historien, que la Gaule septentrionale qui fut le théâtre de la guerre & de la rébellion, on a lieu de croire que les provinces méridionales, telle que la Narbonnoise, demeurèrent fidèles à cet empereur. Nous savons du moins que la défaite de Civilis par Céréalis, général des troupes romaines, termina en peu de temps cette guerre & fit rentrer les Gaulois rebelles dans leur devoir & sous l'obéissance de ce prince.

XXI. — *Hommes illustres de Nimes.*

An 79

Les mouvemens des Gaules ayant été apaisés par la valeur & la sage conduite de Céréalis, le règne de Vespasien fut des plus tranquilles & des plus heureux : les peuples furent d'autant plus sensibles à la douceur de son gouvernement qu'ils avoient gémi auparavant sous la dureté de celui de ses prédécesseurs. C'est à Tite, son fils & son successeur dans l'empire, que C. Fulvius Volupus Servilianus[2], natif de Nimes, fut redevable de la charge de préteur, dont il fut honoré, après avoir exercé plusieurs autres dignités, tant civiles que militaires. Comme les Aurélius Fulvius étoient alors établis dans la même ville de Nimes, on pourroit croire qu'il appartenoit à cette famille.

Tacite[3] fait mention d'un Fulvius Aurélius, lieutenant ou colonel (*legatus legionis*) d'une légion, sous l'empire d'Othon, à qui ses services dans la guerre des Sarmates firent décerner les ornemens consulaires. Celui-ci est sans doute le même que T. Aurélius Fulvius, citoyen de Nimes, aïeul paternel de l'empereur Antonin Pie, qui fut préfet de Rome & deux fois consul[4] sous l'empire de Domitien, successeur de Tite. Aurélius Fulvius, dans son premier consulat, fut collègue de cet empereur, &, quatre ans après, il fut honoré de la même dignité pour la seconde fois.

Éd. origin. t. I, p. 121.

An 85

[1] Tacite, *Historiarum* l. 4, c. 32, 54 & seq.

[2] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province. — Grasser, *Antiquitates Nemausenses*.

[3] Tacite, *Historiarum* l. 1, c. 79.

[4] Capitolinus, *Vita Marci Antonii imperatoris*, p. 17. — *Fasti consulares*.

XXII. — *Autres personnages illustres de la Province.*

An 89 Nimes ne fut pas la seule ville de la Province qui produisit des hommes illustres dans le même siècle, celle de Narbonne eut la gloire de donner la naissance à Artanus ou Arcanus, personnage célèbre par son amour pour les belles-lettres, dont Martial [1] fait mention. Il paroît, suivant ce poëte, qu'il exerça dans sa colonie quelque charge, peut-être celle de duumvir. Les arts & les sciences florissoient aussi alors à Toulouse, & c'est sans doute le soin qu'on avoit de les cultiver dans cette ville qui lui mérita le nom de *Palladienne,* que le même Martial [2], auteur contemporain, lui donne dans ses ouvrages.

XXIII. — *Gouvernement de la Province sous Trajan.*

La Narbonnoise auroit été tout à fait heureuse sous l'empire de Domitien, si cet empereur eût été aussi attentif à y envoyer de bons ministres pour la gouverner, que cette province l'étoit à lui fournir des hommes capables de servir l'État & de contribuer à la gloire de son règne; mais ce prince, aussi dur & aussi cruel que Tite, son frère, avoit été doux & humain, vexa également par sa tyrannie toutes les provinces de l'Empire.

An 96 La sagesse & la modération de Nerva & de Trajan, successeurs de Domitien, qui montèrent successivement sur le trône de l'Empire, firent oublier
An 98 la dureté du règne de ce dernier; aussi ces deux empereurs s'attirèrent-ils l'amour & la confiance des peuples. Un des sévirs [3] *augustales* de Narbonne fit élever à l'honneur de Trajan une statue, la seconde année de son consulat qui répond à la première de son règne.

On vit fleurir [4] la paix & la justice sous l'empire de ce prince : il soulagea les peuples par la suppression de plusieurs impôts excessifs & régla la police des villes; il confirma l'abolition des jeux d'exercice & de lutte institués depuis peu à Vienne, dans la Narbonnoise, abolition que Tribonius Rufinus, duumvir de cette colonie, homme recommandable par la gravité de ses
An 101 mœurs & par la force de son éloquence, avoit déjà ordonnée. Q. Cécilius Marcellus [5] fut successivement questeur & lieutenant du propréteur de la Narbonnoise, & ensuite proconsul de la Sicile sous le même empereur. Cécilius Marcellus est peut-être le même qui fut consul [6] subrogé sous l'empire d'Adrien, l'an 129. Nous apprenons, par une inscription [7] grecque, que ce fut sous les auspices de Trajan que la ville de Nimes fit élever un monument au dieu *Nemausus,* à qui elle rendoit un culte particulier [8], & qu'elle mit ce
An 117 prince sous la protection de cette divinité imaginaire.

[1] Martial, *Epigram.* l. 8, 72.
[2] *Ibid. Epigram.* l. 9. 101.
[3] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.
[4] Pline le Jeune, *Panegyricus Trajani;* & *Epist.* l. 4, 22.
[5] Gruter, *Corpus inscriptionum,* p. 1025, n. 8.
[6] Onuphrius, *in Fastis.*
[7] Spon, *Miscellanea,* p. 111.
[8] Voyez ci-dessus p. 279 & suiv. la note sur les associations privées & les sociétés funéraires chez les Romains.

An 117

XXIV. — *Inscription à l'honneur d'Adrien. — Voyage de ce prince dans la Narbonnoise.*

Trajan étant mort après un règne des plus glorieux, Adrien, que sa femme Plotine lui avoit fait adopter, à ce qu'on croit, lui succéda. Ce dernier empereur se fit aimer des peuples autant par sa modération que par ses bienfaits. Selon une ancienne inscription, les nautonniers du Rhône, voulant donner une marque publique de leur affection & de leur respect envers ce prince, lui firent élever un monument, la troisième année de son consulat & de sa puissance tribunitienne. On voit [1] encore cette inscription à Tournon, ville du Vivarais, située sur le rivage du Rhône. L'année suivante fut remarquable par le consulat de T. Aurélius Fulvius, qu'on croit être l'empereur Antonin Pie, originaire de Nimes, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Adrien passa [2] presque tout le temps de son règne à parcourir les provinces de l'Empire, ce qui fut très-avantageux aux peuples, dont il s'attira l'affection par ses libéralités & surtout par le soin qu'il prit de régler la police & le gouvernement. An 119 An 120

Les provinces des Gaules furent des premières que ce prince honora de sa présence & qu'il combla de ses bienfaits : il donna entre autres à la Narbonnoise des marques particulières de ses bontés, par le soin qu'il prit d'embellir cette province de divers édifices publics, & surtout par la basilique [3] ou le palais superbe qu'il fit construire à Nimes à l'honneur de Plotine, veuve de Trajan, monument également digne de la magnificence de cet empereur & de sa reconnoissance envers cette princesse, à qui il étoit redevable de l'empire. Comme Plotine étoit encore en vie [4] lorsque cette basilique lui fut dédiée, nous avons lieu de croire, contre le sentiment de quelques [5] modernes, que le temple qu'Adrien lui fit élever, au rapport de [6] Dion, est différent de cette basilique, puisque, selon le même historien, il ne fut bâti qu'après la mort de cette princesse. Le temps a tellement détruit cet édifice de Nimes, qu'il n'en reste aujourd'hui aucun vestige qui puisse nous faire connoître le lieu de son emplacement. Plusieurs modernes ont donné à la vérité leurs conjectures là-dessus, mais elles sont si incertaines qu'on ne peut en adopter aucune. Nous suivrions volontiers une inscription trouvée à Aix, qui marque quelques circonstances de la dedicace de cette basilique, si elle n'étoit [7] soupçonnée de faux par d'habiles critiques. An 121 Éd. origin. t. I, p. 122.

XXV. — *Pont du Gard.*

On donne communément à Adrien la gloire d'avoir fait élever l'amphithéâtre de Nimes & plusieurs autres anciens monumens de la Province,

[1] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 1022, n. 10.
[2] Spartien, *Vita Hadriani imperatoris.*
[3] *Ibid.* p. 6.
[4] Tillemont, art. 8 & 10 *sur Adrien.*
[5] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 286.
[6] Xiphilin, *Epitom. Dion.* p. 792.
[7] Casaubon, *Notae in Spartianum*, p. 23. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 286.

entre autres le pont du Gard, qui, au jugement des connoisseurs, passe pour un des plus hardis & des plus superbes édifices de l'antiquité. Ce chef-d'œuvre, qui fait encore aujourd'hui l'admiration des plus habiles architectes, est situé à trois lieues de Nimes vers son nord-est, entre deux montagnes éloignées l'une de l'autre de cent trente & une toises. La rivière de Gardon, qui descend des montagnes des Cévennes & va se précipiter dans le Rhône un peu au-dessous de Valabrègues, coule au milieu de ces deux montagnes.

Les Romains, dans le dessein de conduire à Nimes par un aqueduc les eaux de la fontaine d'Eure, qui prend sa source un peu au-dessous d'Uzès, & ne pouvant l'exécuter qu'à travers la rivière de Gardon, choisirent cet endroit comme le plus propre, parce que le lit de cette rivière, resserré entre les deux montagnes dont on a parlé, y est plus étroit qu'ailleurs. Pour gagner donc la hauteur de ces deux montagnes & mettre l'aqueduc au niveau, ils élevèrent dans ce lieu un colosse de maçonnerie à la hauteur d'environ vingt-trois toises. Sa fondation est très-solide & posée sur le vif du rocher, d'où s'élèvent trois rangs d'arcades à plein cintre qui forment trois ponts l'un sur l'autre, avec des retraites & des compartimens si bien proportionnés à toute la masse, qu'ils marquent le dessein qu'avoient les Romains d'en éterniser la durée autant que celle de leur nom.

On peut voir toutes les dimensions de ce grand corps d'ouvrage, qui auparavant avoient été données diversement, dans l'estampe que nous en avons fait tirer[1]. Le premier pont, sous lequel coule la rivière, consiste en six arches dont l'ouverture est inégale, mais à peu près de dix toises chacune, avec un peu plus d'élévation; la rivière ne coule que sous une seule. Les piles de ce premier pont ont vingt & un pieds de largeur & treize pieds & demi d'épaisseur en façade. Le second pont est de onze arches, dont les piliers répondent à ceux du premier qui leur servent de fondement, & dont l'ouverture & la hauteur sont à peu près les mêmes. Le troisième pont, posé sur le second, est composé de trente-cinq arches dont chacune a environ trois toises de hauteur & quatorze pieds d'ouverture; ses piliers ont six pieds d'épaisseur en façade.

Au-dessus de ce troisième pont s'élève l'aqueduc qui fait le couronnement de tout l'édifice. Cet aqueduc est large de quatre pieds & haut de quatre & demi sous couverture, & de neuf dans œuvre. Il est couvert de pierres plates jointes avec du ciment. Il reste encore une suite assez considérable de murs & d'arches, avec d'autres vestiges qui font juger de la magnificence de tout l'ouvrage. Cet aqueduc servoit à la conduite des eaux, ainsi qu'on l'a déjà dit, depuis la fontaine d'Eure, au-dessous d'Uzès, jusques à Nimes, dans l'espace de plus de quatre lieues de France ou de douze mille toises, à compter du lieu appelé Saint-Quentin, au delà de la même ville d'Uzès, jusques à Nimes, tantôt sous des montagnes ou des rochers percés, tantôt sur des ponts tel que celui dont nous parlons, pour conserver le niveau. Cet aqueduc se terminoit enfin à Nimes, proche la Tour Magne, où étoit le regorgement des eaux & le

[1] Voir l'*Album* joint à cette édition.

grand réservoir qui les fournissoit à la ville & à l'amphithéâtre pour la représentation des naumachies. Les eaux se dégorgeoient enfin dans la rivière de Vistre, qui coule à une demi-lieue de Nimes.

Les Goths & les autres barbares, ennemis de la gloire des Romains, après avoir inondé la Province dans les siècles suivans, ne purent jamais, malgré tous leurs efforts, venir à bout de ruiner ce superbe édifice, comme s'il leur eût été plus difficile de l'abattre, qu'il ne l'avoit été aux Romains de l'élever. Ces barbares se contentèrent de démolir les deux extrémités de l'aqueduc qui consistoient en de simples & petites arches beaucoup plus aisées à détruire que le reste. Ils en abattirent une grande partie, soit pour rendre cet aqueduc inutile à la ville de Nimes, soit pour en empêcher le rétablissement. Éd. origin. t. I, p. 123.

La ruine entière de cet édifice, que ces peuples n'avoient osé entreprendre, étoit déjà fort avancée par la négligence des François. On y avoit pratiqué un passage pour les charrois, au commencement du seizième siècle, en échancrant par encorbellement, à la hauteur de neuf à dix pieds, sept piles du second pont sur toute leur largeur, jusques au tiers du vif de leur épaisseur. Cet édifice avoit été d'ailleurs endommagé par la démolition de tout le massif de la maçonnerie qui servoit de garniture aux arches du premier pont, & qui le couvroit dans toute son étendue de l'une à l'autre de ses avenues, sur la largeur d'environ six pieds, dans le dessein d'ouvrir un passage pour le canon que le duc de Rohan fit conduire de son temps de ce côté-là. A la vue de la prochaine ruine dont un si beau monument paroissoit déjà menacé, M. de Bâville, intendant de Languedoc, homme également zélé pour le bien public & la gloire de la Province, fit procéder, l'an 1699, à la vérification & au devis des réparations nécessaires pour la conservation de cet édifice; l'abbé de Laurens & Daviller, architecte de la Province, qu'il chargea de ce soin, en firent leur rapport aux États de l'année suivante, & c'est de leur procès-verbal que nous avons tiré les dimensions dont nous venons de parler. Les États entrèrent volontiers dans la vue de cet illustre magistrat, & ce fut par leurs ordres & aux dépens de la Province qu'on travailla à la réparation de ce superbe bâtiment qui alloit dépérir sans leurs soins, & qui depuis ce temps-là est en très-bon état. On y a laissé seulement un chemin sur le second pont par où les gens de pied & de cheval peuvent passer aisément.

On prétend que les grosses pierres qui composent cet édifice furent tirées d'une carrière qui n'en est qu'à une portée de mousquet. La jonction de celles qu'on appelle pierres d'assise est si parfaite, sans mortier ni ciment, qu'il ne seroit pas possible d'y faire passer un cheveu entre deux. Le nom de Véranius, qu'on y voit gravé en lettres romaines, donne lieu de conjecturer que c'est celui de l'architecte. On y voit aussi quelques figures, entre autres celle d'Isis, qui ne nous apprennent rien, non plus que les trois lettres romaines suivantes, A. E. R. qu'on y lit, & que chacun interprète à sa fantaisie. Il y en a qui prétendent qu'elles signifient *Antoninus est auctor,* c'est-à-dire que ce pont auroit été construit par les soins & les ordres de l'empereur Antonin, originaire de Nimes. D'autres disent que la Province est redevable de cet

édifice à l'empereur Adrien[1]. Nous savons, en effet, que ce prince, durant son séjour à Nimes, y fit élever la superbe basilique dont nous avons déjà parlé, qu'il fit[2] réparer les chemins publics de la Narbonnoise & orner les provinces & les principales villes de l'Empire de plusieurs édifices[3] magnifiques pour lesquels il avoit certainement plus de goût & de passion que n'en[4] eut Antonin, son successeur.

XXVI. — *Hommes illustres de la Narbonnoise, sous l'empire d'Adrien.*

Adrien, après avoir parcouru la Narbonnoise, passa en Espagne où il fit quelque séjour. Il honora[5] Claudius Priscus Licinius Italicus de la charge de son intendant (*procurator*) sur la levée *du vingtième des hérédités* dans la Narbonnoise & dans l'Aquitaine, imposition établie par Auguste dans toute l'étendue de l'Empire.

L. Aemilius Arcanus, natif de Narbonne, qui est vraisemblablement le même qu'Arcanus dont on a déjà parlé, & dont il est fait mention dans une An 122 épigramme de Martial, fut élevé, sous le règne du même empereur, aux emplois les plus éclatans, tant civils que militaires. Selon l'inscription[6] mise au bas de la statue, qu'un de ses affranchis lui fit dresser dans la même ville de Narbonne, il avoit déjà passé par toutes les charges de sa colonie quand il fut élevé à Rome au rang des sénateurs, & *des sévirs des chevaliers romains.* Il fut encore honoré des charges de curion, de questeur & de tribun du peuple, désigné pour la charge de préteur & successivement tribun militaire ou colonel de la légion onzième, de la première & de la seconde. Le sophiste Favorin[7], Éd. origin. t. I, p. 124. natif d'Arles, dans la Narbonnoise, auteur de divers ouvrages & l'un des plus célèbres personnages de son temps, eut beaucoup de part à la faveur & à la confiance d'Adrien.

An 138 Cet empereur étant tombé malade sans espérance de guérison, adopta, pour le bonheur de l'Empire, Tite Antonin, le 25 de février de l'an 138, le déclara son successeur, lui fit part de toute son autorité, l'associa à la souveraine puissance du tribunat & partagea même avec lui le titre d'empereur, ce qui avoit été jusques alors sans exemple. Adrien ne survécut pas longtemps à cette adoption : il mourut le dixième de juillet suivant. Quelques modernes lui attribuent la division des Gaules en quatorze provinces, mais nous verrons ailleurs que cette division paroît beaucoup moins ancienne.

XXVII. — *Tite Antonin, originaire de Nimes.*

Titus Aurélius Fulvius (ou, selon Casaubon[8], Fulvus) Antonius, successeur d'Adrien[9], étoit issu d'une famille anciennement originaire du pays des

[1] Casaubon, *Notae in Spartianum*, p. 23.
[2] Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, p. 712.
[3] Spartien, *Vita Hadriani imperatoris.*
[4] Marc. Aurel. Περὶ ἑαυτοῦ, l. 1, c. 13.
[5] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 493, n. 1.
[6] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.
[7] Spartien, *Vita Hadriani imperatoris.* — Capitolinus, *Vita Marci Antonii imperatoris.*
[8] Casaubon, *Notae in Capitolinum*, p. 47.
[9] Capitolin, *Vita T. Antonini imperatoris.*

Sabins, appelée *Aurelia*[1], & qui, quoique plébéienne, étoit déjà devenue fort illustre. Elle se divisa en plusieurs branches : celle qui prit le nom de *Fulvia*, ou *Fulva*, vint s'établir à Nimes; c'est d'elle que descendoit T. Aurélius Fulvius, dont on a déjà parlé, & qui fut honoré par deux fois de la dignité de consul, outre celle de préfet de Rome. Son fils, de même nom que lui, & père de l'empereur Tite Antonin, fut aussi élevé à la dignité de consul; mais comme on ignore le temps de son consulat, on peut conjecturer qu'il fut du nombre des consuls subrogés, ou qu'il se contenta des honneurs & des ornemens consulaires. Il épousa Arria Fadilla, fille & héritière d'Arrius Antoninus, personnage distingué par sa probité & l'intégrité de ses mœurs, autant que par sa naissance & par la dignité de consul qu'il exerça deux fois, & de Boïonia Procilla, ce qui fit donner à l'empereur, leur fils, les noms d'Antonin & de Boïonius, comme héritier de l'un & de l'autre.

Tite Antonin naquit le 19 de septembre de l'an 86 de J.-C., à *Lavinium* ou *Lanuvium*, dans le Latium, où son père s'étoit peut-être établi avec sa famille, après avoir quitté le séjour de la ville de Nimes, sa patrie. Le jeune T. Antonin fut élevé à Lorio (*Laurum*), ville du même pays de Latium. Arria Fadilla, sa mère, épousa en secondes noces Julius Lupus, personnage dont elle eut Julia Fadilla, sœur utérine de Tite Antonin. Celui-ci, avant son élévation à l'empire, avoit épousé Annia Galéria Faustina, fille d'Annius Vérus, dont il eut plusieurs enfans, mais dont les mâles moururent tous fort jeunes. Le portrait que les historiens nous ont laissé de ce prince est des plus avantageux. Avant que de parvenir à l'empire, ses rares qualités d'esprit & de corps lui avoient déjà acquis l'amour & l'estime de tout le monde & mérité les principales charges de l'État : il avoit été successivement consul, gouverneur d'une quatrième partie de l'Italie, avec l'autorité consulaire, & enfin proconsul d'Asie. Le sénat lui donna le nom de *Pius*, qui veut dire bon ou débonnaire, auquel il ajouta lui-même ceux d'*Aelius* & d'*Adrianus*, par reconnoissance pour l'empereur Adrien, qui l'avoit adopté. Suivant une inscription[2], il auroit fait bâtir à Nimes un temple à l'honneur du même Adrien, son bienfaiteur; mais comme cette inscription paroît manifestement supposée, on n'y peut faire aucun fond.

XXVIII. — *Incendie de Narbonne. — Cette ville réparée par Antonin.*

Sous un prince si bon & si juste, on vit régner la paix & la justice dans les villes & dans les provinces de l'Empire. Les peuples furent soulagés & trouvèrent en lui toute la bonté d'un père avec toute l'intégrité d'un juge. Les habitans (*pagani*) d'un[3] canton de Provence, pays qui faisoit encore alors partie de la Narbonnoise, éprouvèrent son équité par la restitution qu'il leur fit faire d'un bain que leurs voisins avoient usurpé sur eux[4].

[1] Capitolin, *Vita T. Antonini imperatoris.* — Voir *Notes* de Saumaise; & Casaubon, *Notes sur Capitolin*, p. 47.

[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 20.

[3] Spon, *Miscellanea*, 65.

[4] *Ibid.*

Ce prince, sensible au malheur de la ville de Narbonne, que le feu avoit entièrement consumée, la fit[1] rebâtir & y rétablit à ses dépens les thermes, les basiliques, les portiques & les autres édifices qui avoient été brûlés. Deux An 145 inscriptions[2] de l'année de son quatrième consulat, qui répond à l'an 145 de J.-C., nous ont conservé la mémoire de ce rétablissement & de celui des chemins publics d'Arles à Nimes, par ses soins.

XXIX. — *État de la Narbonnoise sous l'empire de Marc Aurèle.*

S'il faut s'en rapporter à quelques modernes, ce fut ce même prince qui fit élever la plupart des anciens édifices dont on voit de si beaux restes dans Nimes, & dont on a déjà parlé ailleurs : mais nous n'avons rien de certain Éd. origin. t. I, p. 125. là-dessus. Une ancienne inscription[3] nous apprend que cette ville fit dresser un monument public à l'honneur de Faustine, sa fille, femme de César Marc Aurèle, son fils adoptif & son digne successeur. Ce nouvel empereur, dont le sénat confirma l'adoption & la succession à l'empire après la mort d'Antonin, qui arriva l'an 161, fut extrêmement sage & réglé. Il effaça la gloire de tous ses prédécesseurs, & son règne fit le bonheur & la consolation des peuples au milieu des guerres, des tremblemens de terre & des autres calamités dont ils furent affligés de son temps : aussi fut-il également aimé & respecté, comme il paroît par le nom de Père de la patrie qu'on lui donna, & en particulier par l'inscription que ceux de Narbonne firent graver au bas de la statue qu'ils lui firent ériger dans leur ville[4]. Il en fit élever une lui-même à Rome,

[1] Capitolin, *Vita T. Antonini*, p. 20.

[2] *Marca Hispanica*, c. 37 & seq. — Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, p. 713. — Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[3] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[4] La belle inscription à laquelle les Bénédictins font ici allusion existe encore à Narbonne, où elle a été relevée & publiée à plusieurs reprises :

IMP·CAESARI
M·AVRELIO
ANTONINO·AVG·
PIO·FELICI·ARAB·
ADIABENICO·PÆR·
THCO·MAXIMO·
BRITANNIC·MAX·
GERMANIC·MAX·
PATRI·PATRIAE·
NARBONENS·

Imp(eratori) Caesari M(arco) Aurelio Antonino Aug(usto), pio, felici, Arab(ico), Adiabenico, Parthico maximo, Britannic(o) max(imo), Germanic(o) max(imo), patri patriae, Narbonens(es).

Découvert en 1639, avec beaucoup d'autres monuments antiques, dans les fondements de la *tour mauresque*[1], le cippe de marbre blanc sur lequel elle est gravée est resté encastré, depuis cette époque, dans un des murs de la cour intérieure de l'archevêché, transformé aujourd'hui en hôtel de ville. Mais il suffit d'en examiner avec un peu d'attention le texte & les détails pour être convaincu qu'elle était dédiée à Caracalla, le fils aîné de Septime Sévère, & non point à Marc-Aurèle, dont Caracalla n'avait pris que les noms. Nous en trouverions la preuve dans les épithètes *Arabicus, Adiabenicus, Britannicus,* dont aucune ne convient à Marc-Aurèle, qui prenait en revanche celles d'*Armeniacus,* de *Medicus* (le Médique), de *Sarmaticus,* étrangères à leur tour à la série des titres de l'empereur Caracalla.

Celui de *pater patriae* (9e ligne), qu'il ne prend jamais sur ses monnaies du vivant de son père, avec lequel il a régné pendant douze ans (de l'année 198 à l'année 210 de notre ère[2]), ne permet point de douter que la statue à laquelle notre ins-

[1] Avec le bel autel dédié à la *Pax Augusta* (*Paci Augustae*), la paix auguste ou la paix romaine.

[2] Voir Eckhel, *Doct. num. vet.* t. 7, p. 200 & seq.

An 165

dans le marché de Trajan, à M. Pontius L. Aelius (ou Lélianus) Larcius Sabinus, qui avoit[1] exercé le consulat deux ans auparavant, & qui, ayant occupé les premières charges de l'Empire après celle de questeur ou trésorier de la Narbonnoise, avoit gouverné cette province avec l'autorité de préteur, & avoit été en même temps protecteur (*curator*) de la colonie d'Orange. Nous devons à une autre inscription[2] la connoissance de L. Aurélius Gallus, proconsul de la Narbonnoise, qui est peut-être le même que Gallus qui fut élevé à la dignité consulaire l'an 174 & qui, par conséquent, aura vécu sous l'empire de Marc Aurèle. An 174

Cet empereur, qu'on propose comme le modèle des bons princes, effaça en quelque manière la gloire de son règne par la violente persécution qu'il excita contre l'Église, & durant laquelle plusieurs chrétiens de Lyon & de Vienne souffrirent le martyre dont nous avons l'histoire[3]. Ce monument nous fournit An 177

cription servait de base n'ait été dédiée postérieurement à la mort de Septime Sévere (210), dont le nom n'est pas même prononcé dans l'inscription[3]. Celui de *Germanicus*, qui termine ici la série des épithètes triomphales que nous discutions tout à l'heure, n'apparaît dans ses monnaies[4] qu'à dater de l'année 213, où il se substitue à celui de *Britannicus* (de 210 à 213) & se trouve fréquemment associé à celui de *Felix*, qui figure aussi dans notre inscription (*pio, felici*, ligne 4). Ce serait donc entre l'année 213 (966 de Rome) & l'année 217 (970 de Rome) où il meurt assassiné[5] près d'Édesse, dans une nouvelle expédition contre les Parthes, qu'aurait été dédié le monument qui nous occupe & non point entre les années 211 & 214, comme le supposait M. Herzog (*Appendix epigraphica*, n. 8), en omettant toute une ligne de l'inscription & en supprimant ainsi[6] le titre de *Germanic(us) max(imus)* écrit presque en toutes lettres après celui de *Britannic(cus) max(imus)*.

Le nom tout nouveau de *Narbonenses* (au lieu de *Decumani Narbonenses* ou *Narboneses*), que nos lecteurs auront probablement remarqué, s'expliquerait lui-même par l'édit célèbre de l'année 212, qui avait supprimé jusqu'aux derniers vestiges de l'ancienne hiérarchie politique, en déclarant citoyens romains tous les hommes libres de l'Empire. On ne le voit reparaître sous sa forme primitive, à dater de cette époque, que sous le règne conservateur & légèrement réactionnaire du jeune Gordien III, auquel les Narbonnais ont élevé aussi une statue, datée cette fois d'une manière précise, puisqu'elle a été dédiée au commencement de son règne, à l'époque où il exerçait son premier consulat & sa seconde puissance tribunitienne (239 de notre ère). [E. B.]

[3] Pas plus que celui de son frère Géta, assassiné par Caracalla, en 209, dans les bras de Julia Domna, leur mère.

[4] Comme le prouve encore Eckhel, *l.l.* p. 209.

[5] A l'âge de vingt-quatre ans.

[6] Avec l'abbé Bousquet, qu'il se borne probablement à reproduire malgré la rubrique *descripsi* qui ne s'expliquerait autrement que par une étourderie assez commune, du reste, quand on copie ces inscriptions à longues nomenclatures. Le manuscrit du chevalier Viguier de l'Estagnol, que l'abbé Bousquet se contente de copier à son tour, en le défigurant presque à chaque page, la donne en dix lignes, comme l'ont donnée depuis tous les épigraphistes anciens ou modernes, à commencer par les Bénédictins (*Édit. orig.*, Preuves, n. 8) que M. Herzog, il est vrai, ne consulte & ne cite jamais.

[1] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 457, n. 3. — Voir Tillemont, *Note 6 sur Marc Aurèle*. — Reland, *Fasti consulares*, p. 36.

[2] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 1091, n. 8.

[3] Les Bénédictins se sont peu étendus sur l'origine de l'église de Lyon, la première ville des Gaules qui ait eu un évêque. Au milieu du second siècle de notre ère, cette capitale de la Gaule celtique n'avait pas encore d'église. Le premier qui vint y prêcher l'Évangile était originaire d'Asie. Ce fut le bienheureux Pothin, disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, qui, lui-même, était disciple de saint Jean[1]. Saint Polycarpe, étant venu à Rome, vers l'an 158, pour s'entendre avec le pape sur le jour de la célébration de la Pâque, lui demanda de bénir les disciples qu'il avait amenés avec lui & qu'il voulait envoyer dans les Gaules pour y prêcher la foi[2]. Avec saint Pothin se trouvaient, suivant une antique tradition consignée dans les martyrologes, le prêtre Bénigne, apôtre de Dijon, de Langres & d'Autun, & ses deux compagnons, le

[1] *Ex quibus & ille primus Lugdunensis ecclesiae Photinus episcopus fuit qui plenus dierum, diversis afflictus suppliciis, pro Christi nomine passus est. Beatissimus vero Irenaeus hujus successor martyris, qui a beato Polycarpo ad hanc urbem directus est admirabili virtute enituit, qui in modici temporis spatio, praedicatione sua maxime in integro civitatem reddidit christianam.* (GREG. TURON. *Histor. Francor.* lib. 1, c. 27.)

[2] Eusèbe, *Hist. ecclesiast.* lib. 4, cap. 14; *Patrol. Gr.* t. 20, col. 338; *Chronicon Paschale*, ad ann. 158, *Patrol. Gr.* t. 92, col. 626.

une preuve du progrès que la religion chrétienne avoit déjà fait alors dans la Narbonnoise.

Éd. origin. t. I, p. 590. On peut rapporter au règne de Marc Aurèle une ancienne inscription qui fut découverte, l'année dernière 1728, à Frascati, près du chemin qui conduit par le haut de la montagne de la vigne Pamphile à *Monte Dracone*. Cette inscription, dont nous sommes redevables à D. Joseph Avril, collègue du R. P. D. Pierre Maloet, procureur général de notre congrégation à Rome, nous donne la connoissance d'un lieutenant ou gouverneur de la Narbonnoise, nommé *M. Gavius :* la voici telle qu'il a eu la bonté de la transcrire & de nous l'envoyer.

M. GAVIO T : F. VEL.
APPALIO MAXIMO
C. V.
SODALI HADRIA
NALI. LEG. PRO.
NARBONENSIS
Q̂ AVG.
GAVIVS FORTIS. LIB.
ET PROC. OB MERI
TA EJVS

prêtre Andoche & le diacre Thyrse; il s'y trouvait aussi le sous-diacre Andéol, qui évangélisa le Vivarais. Bientôt une persécution terrible vint arrêter l'œuvre des apôtres gallo-grecs. En l'année 177, sous le règne de Marc Aurèle, cinquante chrétiens des plus distingués des églises de Lyon & de Vienne furent emprisonnés, & parmi eux nous devons citer saint Pothin, Sanctus, diacre de Vienne, & Vectius Épagathe, un des ancêtres de Grégoire de Tours. Quarante-huit furent martyrisés à Lyon; deux autres, Marcel & Valérien, qui réussirent à s'échapper, subirent la mort à Châlons-sur-Saône & à Tournon. La plupart des missionnaires asiatiques périrent ainsi dans la même persécution, & le nom chrétien fut comme anéanti dans toute cette région [3]; mais bientôt il fut relevé, grâce au zèle de saint Irénée. Il est donc certain que, dès la fin du second siècle, Lyon fut le foyer d'où la foi chrétienne rayonna sur les pays voisins. Le bienheureux Irénée, successeur de saint Pothin sur le siége de Lyon, fut un des promoteurs de ce grand mouvement qui conquit au christianisme tout l'Est de la Celtique, une partie de la Viennoise & quelques villes de la Narbonnaise. Aussi les saints Pères l'appellent-ils, avec raison, « la lumière des chrétiens occidentaux, l'homme apostolique qui éclaira l'Occident, l'apôtre qui convertit & illumina les Celtes. » Non content de gagner à la foi chrétienne la plus grande partie de la cité lyonnaise, il envoya à Besançon le prêtre Ferréol & le diacre Ferrution ou Ferjeux, & à Valence le prêtre Félix & les diacres Fortunat & Achillée. Ces prédicateurs fondèrent des églises dans les lieux qui leur avaient été assignés.

Peut-être aussi faut-il rattacher à la mission gallo-grecque de Lyon ou au mouvement religieux qui en fut la suite & qui, jusqu'au milieu du quatrième siècle, poussa vers l'Occident les missionnaires de l'église d'Orient, ceux qui les premiers vinrent prêcher la religion nouvelle dans la Narbonnaise. Nous n'avons, il est vrai, aucune donnée certaine à cet égard; mais nous savons, par les auteurs & par des inscriptions, qu'au troisième siècle les relations commerciales étaient fréquentes entre l'Asie Mineure, Marseille, Arles, Agde & Narbonne. Ainsi que nous l'avons dit page 290, se trouveraient expliqués les noms grecs portés par les plus anciens apôtres de la Narbonnaise, Trophime à Arles, Aphrodise à Béziers, la dédicace de deux églises à saint Nazaire, celle d'un monastère à saint Polycarpe, l'évêque de Smyrne, qui dirigea vers la Gaule saint Pothin & saint Irénée. [E. M.]

[3] *Post vastissimam martyrum stragem & saerientium passionum crudelitatem, de qua etiam Christi famuli, quos tunc illustrissimae urbes Vienna & Lugdunum tenebant, ad ecclesias Asiae & Phrigiae scripta miserunt, cum pene ad integrum Christi nomen a gentilibus crederetur exstinctum.* (RUINART, *Acta Martyrum*, p. 63.)

Ce R. Père remarque que cette inscription doit être postérieure au règne d'Adrien, & antérieure à celui de Septime Sévère, par la raison que *M. Gavius* étoit de la *société d'Adrien*, qui ne fut instituée que par Antonin Pie, son successeur, & qu'après le règne de Septime Sévère on ne trouve plus dans les inscriptions des *Sodales Hadrianales*. Il ajoute que la famille des *Gavius* étoit établie à Vérone, où on trouve diverses inscriptions qui la regardent, & que notre M. Gavius fut *Augure Quinquennale;* car c'est ainsi qu'il explique ces lettres de l'inscription Q̂. AUG. Il prétend que quoique on puisse les expliquer par *Quaestori Augusti*, il est cependant plus naturel de leur donner la première interprétation pour deux raisons : l'une, parce qu'il n'est pas ordinaire que la lettre Q avec un trait circonflexe marqué dans l'inscription, signifie *Quaestor*, & l'autre, qui lui paroît beaucoup plus solide, parce qu'il ne convenoit pas à M. Gavius d'exercer la charge de questeur de l'empereur, après avoir été membre de la société d'Adrien & gouverneur de la Narbonnoise, dignités fort au-dessus de celle de questeur[1].

[1] C'est à l'épigraphie, comme on l'aura remarqué, que les Bénédictins empruntent la plupart des renseignements qu'ils ont recueillis sur l'administration de la Province, à partir du règne d'Auguste, & sur les fonctionnaires d'ordre & de titre divers qui présidaient aux divers rouages de cette administration. Les historiens anciens, qui ne parlent des gouverneurs de la Province[1], de leurs questeurs & de leurs lieutenants (*quaestores*, *legati*), que dans les cas assez rares où leur nom se trouve mêlé à l'histoire des événements généraux de leur temps, sont en réalité beaucoup moins riches de faits & de renseignements précis que ces textes arides en apparence où nous retrouvons les noms, prénoms & surnoms de ces hauts fonctionnaires exactement écrits & accompagnés presque toujours d'une espèce d'état de services (*cursus honorum*), dans lequel se trouve énoncée ou résumée en quelques mots la série des emplois militaires, politiques ou municipaux, & celle des dignités religieuses dont ils avaient été successivement revêtus. Mais on sait en même temps que cette source de documents est aujourd'hui beaucoup plus riche qu'elle n'était au commencement du dix-huitième siècle, grâce à la multiplicité des découvertes qui se succèdent souvent d'année en année, & que la critique, qui en reproduit ou en interprète les textes, est elle-même infiniment plus avancée qu'elle ne l'était au temps des Bénédictins. De là, dans cette partie de leur travail, des lacunes qu'il devenait important de combler & des erreurs d'interprétation que nous aurions voulu pouvoir contrôler de point en point avec toute l'attention qu'elles méritent. C'est ainsi, pour nous borner à quelques exemples, que nous avons vainement cherché dans leur liste des *praesides* de la Province le nom d'un Torquatus Novellius, dont le proconsulat répondrait chronologiquement au règne de Néron (54 à 68), & dont la biographie nous est mieux connue que celle de la plupart de ses successeurs, puisque nous savons, grâce à son épitaphe, qu'il était mort à quarante-quatre ans (*anno*[s] *agens XXXXIIII*), à la fin de son proconsulat ([proco]*s. provinc(iae) Narbon(ensis) in cuius honoris fine...*) & dans une des villes de son gouvernement, qui ne peut être que Fréjus ([For]*o Iulii decessit*), comme l'a supposé M. Léon Renier, dans une excellente étude sur cette inscription, dont l'authenticité avait été remise en question par M. Théodore Mommsen[2].

M. Ernst Herzog, qui a publié, il y a quelques années, de savantes & de judicieuses études sur l'histoire de la Gaule Narbonnaise pendant la domination romaine, a comblé une partie des lacunes que nous venons de signaler dans les deux chapitres de son livre (pars I^a, c. 2 & 3) relatifs à l'histoire de la Province proprement dite & dans le recueil d'inscriptions qui lui sert de complément & de preuves. Mais il lui est arrivé plus d'une fois d'en omettre à son tour de très-importantes, qu'il n'a pas eu le temps de chercher dans les manuscrits, devenus fort rares, où elles sont enfouies. C'est ainsi que nous avons retrouvé, dans un recueil manuscrit du seizième siècle (celui de Charles de

[1] Nous en avons discuté les titres dans une note précédente.

[2] *Mélanges d'épigraphie*, p. 48 & suiv. — Il avait été de plus chargé d'y percevoir les impôts & d'y recruter des hommes pour combler les vides qui se produisaient dans les armées des frontières. (*Leg. cens. accip. & dilect.* [*legatus censuum accipiendorum & dilectator*].) — Voyez Muratori, 720-9; Henzen, n. 6453; Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 48 à 73; Herzog, *Append. epigr.* n. 648.

XXX. — *La Narbonnoise infectée des erreurs des basilidiens ou gnostiques.*

Éd. origin. t. I, p. 125.

An 187

Sous l'empereur Commode qui, en succédant à l'empire après Marc Aurèle, ne succéda ni à l'esprit ni aux excellentes qualités de ce prince, les Gaules eurent le malheur de se voir désolées[1] par la guerre des Déserteurs. La Narbonnoise eut en même temps celui[2] d'être infectée des erreurs de Marc[3],

Romieu), le texte mutilé d'une longue inscription qui existait de son temps (vers 1570), dans la ville d'Arles, & que nous serons forcé de reproduire telle que le vieil épigraphiste la lisait : le monument dans lequel elle était encastrée « en une pierre antique, contre une muraille, vers le portal de Genieur », ayant depuis longtemps disparu [3] ;

Celle d'un Titus Musidius Polianus, qui aurait gouverné la Province sous le titre de *Praetor proconsule*, assez commun dans les monuments du premier & du second siècle, n'y figure pas davantage, quoiqu'on la trouve reproduite en toutes lettres dans le recueil de Gruter[4] (p. 440, 2), comme celle du duumvir narbonnais Titus Cominius, oubliée aussi par le savant allemand dans la liste qu'il a donnée des magistrats municipaux de cette ville célèbre[5].

Pressé comme nous le sommes nous-même par notre éditeur & par nos souscripteurs, dont les impatiences excuseront en partie les imperfections de notre travail, nous n'aurons point le temps de soumettre à un examen suivi cette question intéressante, sur laquelle il reste beaucoup à dire. Mais ceux de nos lecteurs que les recherches de l'érudition intéressent encore, trouveront un dédommagement à ces omissions, que nous nous reprochons le premier, dans notre *Corpus epigraphicum*, où nous donnerons un recueil aussi complet que possible des inscriptions & des textes relatifs aux *magistratus publici* de la Province. [E. B.]

[1] Hérodien, l. 1. — Spartien, p. 75.

[2] S. Irénée, *Contra haeret.* l. 1, c. 8, 9, 15.

[3] Si le fait avancé ici par les Bénédictins était prouvé, il en résulterait qu'avant la fin du second siècle, des chrétientés auraient existé dans le Toulousain & l'Aquitaine méridionale, ce qui serait contraire à l'autorité des actes de saint Sernin & de Grégoire de Tours, qui prétendent que le christianisme ne fut pas introduit dans cette partie de la Gaule avant l'année 250. C'est sur le témoignage de saint Jérôme que nos auteurs s'appuient pour alléguer que, sous le règne de Commode, les doctrines de Basilide & de Valentin furent portées dans la Narbonnaise; mais saint Jérôme qui, à cette occasion, cite deux fois saint Irénée, s'est trompé[1]. Irénée avait dit simplement que l'hérésie des gnostiques, propagée par l'Égyptien Marcus, avait infesté la région du Rhône dans le voisinage de Lyon : « *Talia autem dicentes & operantes & in iis quoque, quo sunt secundum nos regiones Rhodanenses, multas seduxerunt mulieres.* » Saint Jérôme, en affirmant que l'hérésie de Marcus s'était étendue jusqu'à la Garonne, fait donc dire à saint Irénée plus qu'il n'avait avancé : « *Refert Irenaeus vir apostolicorum temporum & Papiae auditoris, evangelistae Johannis discipulus, episcopusque Lugdunensis ecclesiae quod Marcus quidam, de Basilidis gnostici stirpe descendens primum ad Gallias venerit & eas partes, per quas Rhodanus & Garumna fluunt, sua doctrina*

3 Voir notre *Corpus epigraphicum* au tome II de cette édition.

4 T · MVSIDIO · POLIANO
COS · PRO · COS · PROVINC
GALLIAE · NARB · TR · PL · Q
XVIR · STL · IVDIC · CVR · VIARVM
PRAEF · FRVMENTI · DANDI
EX · S · C

Une glose manuscrite, imprimée chez Gruter, à la suite de ce texte, semblerait indiquer, il est vrai, qu'il figurait dans le recueil du faussaire Pirro Ligori, ce qui expliquerait, en la légitimant, l'omission intentionnelle alors de M. Herzog. Mais Gruter nous apprend lui-même que le monument auquel il l'emprunte existait encore de son temps, à Rome, dans la maison d'un noble romain, nommé Horazio Oricellari, & qu'il tenait la copie publiée par lui d'un de ses correspondants habituels, le *signor* Castalione. Nous devons ajouter que rien dans ce texte ne paraît de nature à justifier les défiances dont il aurait été l'objet, s'il s'agit ici d'autre chose que d'un oubli & qu'il a été tout récemment allégué (1868) dans un livre d'une érudition saine & judicieuse, l'*Histoire de la préture*, de M. Edmond Labatut, p. 249.

5 Voyez *supra*, p. 128, la note sur les origines de *Carcaso Volcarum*. — Il faut ajouter au nom de ce Cominius celui d'un Caïus Ignius Sisenna, que nous avons retrouvé dans le plus ancien recueil des inscriptions de Narbonne, rédigé dans la première moitié du seizième siècle (1539), par le chanoine Antoine Raynouard. L'inscription à laquelle il l'a empruntée figurait à cette époque dans l'église d'un village voisin de Narbonne & connu alors sous le nom de Saint-André de Ville-Romieu.

C · IGNIO · C · F · PAP · SISE
NNAE · AEDILI · PRAEF
PRO · II · VIR · ET · ĪĪ · VIR

Ce serait ici le douzième exemple, connu à Narbonne, du titre de *Praefectus pro duum viro*, qui n'est point particulier, du reste, comme M. Herzog paraît le croire (p. 219), à l'administration municipale de cette grande ville. (Voir *passim* notre *Corpus epigraphicum*.)

[1] *Commentaire sur Isaie*, cap. 64. — *Epist.* 75, alias 29. *ad Theodoram viduam.*

An 187

disciple de Basilide & de Valentin, deux fameux gnostiques, qui admettoient les deux principes des manichéens, & avoient l'extravagance de se dire parfaits. Marc, qui marchoit sur leurs traces, répandit par lui-même ou par ses disciples leur pernicieuse doctrine dans les pays situés aux environs du Rhône; plusieurs femmes se laissèrent séduire par l'artifice de ces hérétiques; quelques-unes se convertirent dans la suite & firent pénitence. Selon saint Jérôme[1], les mêmes erreurs firent du progrès aux environs de la Garonne, où elles régnoient encore à la fin du quatrième siècle & d'où elles passèrent en Espagne. On prétend[2] cependant que ce saint docteur parle plutôt en cet endroit des priscillianistes, autre espèce de gnostiques, que des marcionites.

XXXI. — *Guerres d'Albin & de Septime Sévère. — Fidélité de la Narbonnoise à ce dernier.*

Les marcionites débitèrent leur doctrine corrompue avec d'autant plus de facilité & de succès, sous le règne de Commode, que cet empereur étoit lui-même l'homme de l'Empire le plus déréglé & le plus corrompu. Sa mort, qui fut des plus tragiques, fut suivie du règne de L. Helvius Pertinax : celui-ci étant décédé peu de temps après, Didius Julien, Pescennius Niger & Septime Sévère se disputèrent l'empire. Ce dernier, qui avoit été gouverneur de la Lyonnoise, & qui, par la sagesse de sa conduite, avoit gagné l'affection des peuples de cette province, eut la satisfaction de voir les Gaules[3] se déclarer les premières en sa faveur. Il employa les deux premières années de son règne à faire la guerre à Pescennius Niger, que l'Orient avoit reconnu; mais comme il craignoit que, pendant cette guerre, Claude Albin, gouverneur de l'île de Bretagne, ne prît les armes contre lui & ne lui disputât l'empire, il l'honora[4] de la dignité de césar pour l'amuser, quoique dans le fond il eût été très-fâché de l'avoir pour collègue, dans la crainte que, par le crédit & l'autorité qu'il avoit dans le sénat & parmi les troupes, il ne vînt enfin à le dépouiller de la pourpre : aussi tourna-t-il d'abord ses armes contre lui, après avoir défait Pescennius Niger.

An 192

An 193

An 195

An 196

Albin, qui n'ignoroit pas les véritables dispositions de Sévère à son égard, étoit passé alors dans les Gaules, les avoit gagnées pour la plupart à son parti & y avoit déjà assemblé une armée considérable, malgré la résistance de quelques gouverneurs de province qui refusèrent de le reconnoître & de se déclarer pour lui. Il paroît que celui de la Narbonnoise fut de ce nombre

Éd. origin. t. I, p. 126.

maculaverit..... hoc scripsit ante annos circiter trecentos[2]. » Remarquons, en passant, que saint Jérôme se trompe ici d'un siècle environ en fixant l'âge de saint Irénée[3]. Que ne diraient point les adversaires de la chronologie de Grégoire de Tours, s'ils avaient pu découvrir dans ses œuvres une erreur matérielle aussi énorme! [E. M.]

[2] *Patrologia*, édit. Migne, t. 22, col. 687; t. 24, col. 623.

[3] Voir l'abbé Chevalier, *Origines de l'église de Tours*, p. 27.

[1] S. Jérôme, *epist.* 53.

[2] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 2. p. 322.

[3] Spartien, p. 65.

[4] Capitolin, *Vita Albini.* — Spartien & Hérodien, *Vita Severi.* — Dion Cassius, l. 75.

& que cette province demeura toujours fidèle à Sévère. L'avantage que remporta Albin, dans quelques combats contre les troupes du parti de cet empe-
An 197 reur, obligea enfin ce dernier de se rendre en personne en deçà des Alpes avec une puissante armée pour combattre son compétiteur. Sévère étoit déjà en marche lorsqu'il déclara césar Bassien, son fils, & lui fit prendre le nom de Marc Aurèle Antonin, sous lequel il est beaucoup moins connu que sous celui de Caracalla, qu'on lui donna par sobriquet. Sévère ne fut pas plutôt arrivé dans les Gaules qu'il alla chercher Albin pour le combattre : ils se rencontrèrent le 19 de février, près de Lyon, dont celui-ci étoit le maître. Le jour suivant, les deux armées en vinrent aux mains : le combat fut d'autant plus vif & sanglant de part & d'autre qu'il devoit décider du sort de l'Empire & de celui des deux compétiteurs. La victoire fut longtemps douteuse; mais elle se déclara enfin en faveur de Sévère, ce qui jeta Albin dans un si grand désespoir qu'il se tua lui-même dans Lyon. Sévère lui fit couper la tête, qu'il envoya à Rome, fit jeter son cadavre dans le Rhône &, pour assouvir entièrement sa vengeance, il sacrifia à son ressentiment la femme & les enfans de ce prince, avec un grand nombre de seigneurs des Gaules qui s'étoient malheureusement engagés dans son parti. Il fit ensuite quelque séjour dans ces provinces pour achever d'y réduire la faction d'Albin.

XXXII. — *Inscriptions de Narbonne à l'honnenr de Septime Sévère. Assemblée provinciale dans cette ville.*

Peu de temps après ou avant la défaite de ce dernier, les soldats *de la garnison* (castrorum) *ou du camp* de la colonie de Narbonne firent graver une[1] inscription, apparemment au pied d'une statue qu'ils élevèrent à l'honneur de Julia Domna, femme de Septime Sévère. Ces soldats l'appellent la mère de César Marc Aurèle Antonin & la leur, ce qui prouve l'affection & la fidélité de cette colonie, & sans doute aussi du reste de la Province pour l'empereur Sévère, son époux. La même province & la colonie de Narbonne donnèrent des marques de leur dévouement pour ce prince, lorsqu'après avoir
An 198 vaincu les Parthes, il eut donné la puissance du tribunat à son fils aîné Marc Aurèle ou Caracalla, avec le titre d'auguste. C. Batonius[2], qui étoit pour lors premier flamine augustale de la Narbonnoise, sacrifia un taureau (*taurobolium*) au nom de cette province, à l'honneur de Cybèle, mère des dieux, pour la santé des deux augustes Septime Sévère & Marc Aurèle Antonin. On célébra[3] sans doute ce taurobole à Narbonne, dans une assemblée générale de la Province que le proconsul ou président, qui en avoit l'administration, avoit coutume de convoquer dans ces sortes d'occasions.

On a parlé ailleurs des fonctions des flamines ou sévirs augustales de la

[1] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[2] *Ibid.*

[3] P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 154 & seq.

Province; ainsi, nous nous contentons d'ajouter que les[1] premiers flamines, tels que C. Batonius, étoient présidens ou chefs du collége de ces sévirs; que ceux-ci étoient élus par les peuples de la Province, ou pour toute leur vie ou pour cinq ans seulement, dans les assemblées annuelles que les proconsuls ou présidens convoquoient dans la métropole, & qu'on appeloit *Conventus juridici;* que les mêmes flamines ou sévirs prenoient le nom de la province qui les avoit élus; qu'ils présidoient aux spectacles qu'on donnoit pendant l'assemblée provinciale, & que ces spectacles se donnoient sous leur autorité & leur direction[2]. Cet usage subsista jusques à Constantin qui, avec les sacrifices

[1] P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 154 & seq.

[2] Le culte provincial de Rome & des Augustes, dont on s'est fait longtemps des idées vagues & inexactes, n'avait rien de commun que le nom & le but avec les cultes augustaux dont nous venons de retrouver & de suivre les traces dans les grandes villes de la Province. Il rappellerait plutôt, comme point de départ, ces fédérations nationales & religieuses de peuples ou de villes que l'on trouve établies de très-bonne heure en Orient comme en Grèce, d'où elles auraient passé, à la suite des conquêtes & de l'organisation romaine, dans les provinces occidentales de l'Empire[1].

Quoique postérieure en date à l'association des soixante cités de la Gaule chevelue, dont nous avons résumé l'histoire (744 de Rome, 10 av. J. C.)[2], & à celle des villes espagnoles de la Tarragonaise, qui remonte au moins à l'année 768 de Rome (15 ap. J.-C.), celle de la province Narbonnaise paraît avoir été conçue dans le même esprit & organisée à peu de chose près de la même manière. Elle avait pour but de réunir, par un engagement librement consenti, toutes les populations de la Province & de les lier par un culte commun au nouveau maître du monde transformé en dieu, & à sa maison divine (*domus divina*), comme on allait le dire bientôt sans métaphore. — Mais nous devons rappeler à nos lecteurs que les écrivains contemporains ne s'occupent guère plus de ces cultes collectifs que des religions municipales avec lesquelles on les a longtemps confondues, & que nous en sommes toujours réduits, comme mode de renseignements, aux monuments épigraphiques beaucoup plus rares & moins explicites ici que dans les provinces voisines de l'Espagne & de la Gaule proprement dite.

On reconnaît pourtant, en les étudiant avec un peu d'attention, & en les comparant aux monuments étrangers dont nous venons de parler, que l'association ou le *Commune* (c'est le nom générique sous lequel les Latins désignaient ces cultes fédératifs, connus en Orient sous celui de κοινὰ) s'étendait à toutes les villes de la Province, sans exception, à ce qu'il paraît, & que chacune d'elles y était représentée par des mandataires électifs dont quelques-uns nous sont connus, au moins de nom, grâce aux inscriptions gravées sur les autels qui servaient de base à leurs statues. C'est ainsi que nous inscrivons sans hésitation en tête de cette liste bien incomplète encore le nom d'un Trébellius Rufus, originaire de la ville de *Tolosa*[3], chez les Volkes Tectosages, & qui aurait été un personnage considérable en dehors même de sa ville natale & de sa province, puisque nous le voyons revêtu à Rome du consulat (sans que l'on sache précisément en quelle année) & à Athènes de l'archontat éponyme[4], qu'il cumulait avec plusieurs sacerdoces athéniens ou impériaux; sans parler du privilége qu'il avait obtenu de se faire élever des statues « dans tous les temples & sur toutes les places de la ville[5]. » A Vienne (*Vienna Allobrogum*), qui faisait, comme Toulouse, partie de l'association, nous trouvons celui d'un Sextus Attius Creticus, qui avait parcouru aussi tout le cercle

[1] Voir sur ces questions, auxquelles de nombreux érudits ont attaché leur nom, les travaux anciens ou modernes de Spanheim, Vaillant, Van Dale, Sainte-Croix, Dirksen, Marquardt, &c., en y joignant les précieuses indications fournies par les inscriptions antiques dans les recueils de Boeckh, de Lebas, &c., & par les monnaies des villes grecques dans ceux d'Eckhel, de Pellerin, de Mionnet, &c. — C'est en grande partie à l'aide des textes épigraphiques que nous avons essayé de refaire, il y a quelques années, l'histoire du *Panhellenium* à Athènes, dans notre dissertation sur les inscriptions du temple de Jupiter, à Æzani. (*Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse*, ann. 1840).

[2] Voyez, livre II, p. 267, note 3.

[3] ..... ἐν τῇ πατρίδι Τολώσῃ..... *Inscr. basis quadratae quae extat Athenis, in Acropoli, apud Propylaea.* (Herzog, *Gall. Narb. Appendix epigraphic.* n. 267.)

[4] ..... καὶ ὕπατον..... καὶ ἄρχοντα ἐπώνυμον ἐν Ἀθήναις (*l.l.*).

[5] ..... ἀναθέσεως ἀνδριάντων καὶ εἰκόνων ἐν παντὶ ν[α]ῷ καὶ ἐπισήμῳ τῆς πό[λεως τό]πῳ (*l.l.*). L'inscription à laquelle nous empruntons ces détails n'est autre chose que le décret (ψήφισμα), rendu au nom du peuple athénien par l'aréopage & par le conseil des six cents. L'édition qu'en avait donnée, il y a quelques années, M. C. Keil, d'après le *Journal archéologique* d'Athènes (*Sched. epigr.* Naumburg, 1855, p. 41-46), a été reproduite & corrigée par M. Herzog, d'après une nouvelle copie prise à Athènes par un de ses amis : *Quod dedi apographum, Konr. Bursiani debeo amicitiae qui Athenis ipse descripsit.* — (*Gallia Narb. Append. epigr.* n. 267.)

des païens, abolit le nom & les fonctions des flamines ou sévirs augustales & de leurs colléges.

des honneurs municipaux de sa ville natale[6], à Narbonne, celui d'un Sextus Fadius Musa (?)[7] affranchi d'origine, s'il faut en juger par ce *cognomen* poétique, mais qui ne le cédait en rien, comme vanité, aux pieux personnages dont il était devenu le collègue. A Nimes, où les monuments du *Commune* sont plus nombreux que dans les autres villes de la Province, nous citerons, d'après eux, un Quintus Solonius Severinus (le Sévérin des Bénédictins), qui avait été *quartumvir* dans sa ville natale (IIII *vir iuri dicundo*); un Sammius Eutychianus, qui vivait vers le temps de l'empereur Hadrien, comme nous l'apprennent certains détails de son épitaphe, & un troisième personnage, dont les noms ont été malheureusement mutilés sur le marbre qui les portait[8].

Aux honneurs municipaux dont ils avaient parcouru hiérarchiquement tous les degrés, la plupart de ces dignitaires joignaient des titres ou des fonctions publiques qu'obtenaient rarement les prêtres des *civitates* proprement dites, celui de chevalier romain, par exemple, que l'on désignait familièrement sous le titre d'*equus publicus* (au datif *equo publico*) ou *equum publicum habens* (*habenti*) & celui d'assesseur dans l'une des cinq décuries chargées à Rome de juger les procès[9]. Le Toulousain Trebellius Rufus était arrivé, lui, de degré en degré, jusqu'au consulat, regardé toujours comme la première & la plus désirable des magistratures publiques, malgré l'insignifiance réelle dans laquelle elles étaient toutes tombées depuis l'établissement de l'Empire.

En tant que prêtres, ils étaient uniformément désignés sous le titre de *Flamines Provinciae*, *Flamines provinciae Narbonensis*, & paraissent avoir été tous égaux en attributions & en prérogatives. Electifs, comme les flamines municipaux avec lesquels les Bénédictins les confondent, ils étaient probablement élus comme eux par les membres de l'*ordo*, qui les choisissaient parmi les magistrats émérites de la curie (*omnibus honoribus in patria, in civitate sua, in re publica sua functus*, pass.) Mais rien n'indique que la durée de ce mandat & celle des fonctions qu'il conférait ait été limitée à quatre ou cinq années, comme le suppose M. Herzog, d'après des inductions plus que discutables[10]. A Lyon, où les prêtres du nouveau culte étaient désignés sous le titre commun de *sacerdotes*, les inscriptions du *murus sacer* nous parlent à plusieurs reprises de prêtres qui avaient exercé le sacerdoce pendant de longues années[11], & il en était certainement de même à Tarragone, où l'on ne trouve pas plus qu'à Narbonne & qu'à Lyon de prêtres honorés du sacerdoce pour la seconde ou la troisième fois[12].

6 L'inscription qui nous a conservé le nom de ce flamine a été découverte à Rome, dans le courant du dix-septième siècle.

▒EX · ATTIVS
S E X · F I L · V O L T
▒ E T I C V S · V I E N N
O M N I B · H O N O R I B
I N · P A T R I A · S V A · F V N C
F L A M · P R O V · N A R B

[*S*]ex(tus) Attius, Sex(ti) fil(ius), Volt(inia[*tribu*]), [*Cr*] eticus, Vienn(ensis), omnib(us) honorib(us) in patria sua func(tus), flam(en) prov(inciae) Narb(onensis). Elle a été publiée par Spon, dans ses *Miscellanea*, 1685, p. 203, & reproduite de nos jours par M. Chotard, dans sa nouvelle édition des *Recherches* de Chorier, p. 543, n. 1, & par M. Herzog, sous le n. 501 de son *Appendix epigraphica*.

7 Dont nous marquons le nom d'un point d'interrogation, parce qu'il doit exclusivement ce titre à une *suppletio* de M. Herzog, qui soulève à son tour des objections de plus d'un genre, & que n'ont admise jusqu'ici aucun des épigraphistes qui ont publié le monument. (Le voir dans notre *Corpus epigraphicum*.)

8 Les inscriptions relatives à ces quatre personnages seront publiées *in extenso* dans le recueil de textes épigraphiques qui servira de complément au tome II de la présente édition. — M. Herzog ajoute à cette liste le nom d'un Caius Junius Priscus, qui aurait été *duumvir quinquennalis candidatus* dans la ville d'Arles, & flamine de la Province, comme il le suppose en suppléant les quatre lettres EM FL (..[*It*]em *fl*[*amen provinciae Narbonensis*])..— *Append. epigr*, n. 325.

9 Voyez *passim* les textes des diverses inscriptions que nous venons de reproduire ou d'indiquer.

10 « *Licet fortasse ad eas adhibere exemplum conciliorum Orientis, quae conveniebant quinto quoque anno; unde concludi potest flamines quoque illos fuisse in quinquennium creatos.* (Herzog, *Gall. Narb.* p. 256).

11 Voici un des textes, malheureusement mutilé, sur lesquels nous appuyons ces assertions :

Q ▒ C I N I O V L I ▒
LICINITAVRICI · FIL
QVI · SACERDOTIVM
APVDARAM · DVO · ET

Q[*uinto*] [*Li*]cinio, Vlp[*ii*] Licini(i) Taurici fil(io), qui sacerdotium apud aram duo & (viginti annos ?)...

(De Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*. p. 91.)

On peut y joindre les deux fragments suivants, qui paraissent indiquer, l'un & l'autre, un nombre déterminé d'années de sacerdoce :

T · I V L I O C A R N QVI · SACE	ORI · LICINI CINTI · ANNC S S A C E R D
(De Boissieu, *l.l.* p. 90.)	(De Boissieu, *l.l.* p. 92.)

12 Il est vrai que ce titre de *sacerdos* ou de *flamen*, étendu par nous à tous les membres de l'association, est employé dans un sens beaucoup plus restreint par les érudits allemands, qui l'appliquent exclusivement au président de l'assemblée, en réservant aux simples membres celui de *legati... ibique habito concilio* (*legatorum singularum civitatum*) *nominasse unum qui dicebatur flamen provinciae*... (Herzog, *Gallia Narb.* p. 256. — Voir Marquardt, *Handbuch der roem. Alterthum*, 3, 1, 271); mais cette nouvelle assertion ne résiste pas mieux que l'autre au contrôle des textes épigraphiques,

Il paroît que Fabius Cilo Septimus, qui fut gouverneur de la Narbonnoise avec l'autorité de proconsul, & qui exerça, avant ou après, la charge de

Ce serait alors au corps des prêtres en exercice que s'appliqueraient les mots *flaminales viri*, que l'on rencontre de loin en loin dans les inscriptions des κοινὰ espagnols [13] & que les dictionnaires traduisent à tort par ceux de flamines sortis de charge, si le titre & les fonctions du sacerdoce étaient inamovibles, comme tout semble l'indiquer. — L'assemblée où se discutaient les affaires de l'association & le service du nouveau culte [14], était présidée par un de ses membres qui ne se distinguait de ses collègues que par le titre modeste de *primus flamen Provinciae*. C'est au moins ainsi qu'on le trouve traduit, suivant toute apparence, dans l'inscription athénienne de Q. Trebellius Rufus : Ἀρχιερεὺς πρῶτος ἐπαρχείας τῆς ἐκ Ναρβῶνος [15]. Mais on en est réduit cette fois à de pures conjectures sur la manière dont était élu ce haut dignitaire & sur la durée de ses fonctions, que l'administration romaine avait tout intérêt à surveiller. Tite-Live, qui nous a conservé le nom d'un noble Æduë, *C. Iulius Vercundaridubius*, appelé le premier à cette haute position dans le *commune* des Trois-Gaules, se contente de nous dire qu'il avait été créé *sacerdos* à la suite de l'inauguration de l'autel dédié solennellement par Drusus, le 1er juillet de l'an 744 de Rome (10 avant J. C.) [16], sans nous apprendre s'il avait été choisi par l'assemblée ou par Drusus lui-même, comme l'étaient, à l'époque impériale, les présidents des κοινὰ orientaux, nommés par le proconsul ou le *legatus* de la province.

Le centre de l'association paraît avoir été la ville de Narbonne, qui se serait trouvée ainsi, dès l'époque romaine, la métropole religieuse, en même temps que le chef-lieu politique de la Province. Ce serait là qu'auraient résidé, au moins pendant la durée des sessions, les délégués des diverses villes, avec les prêtres de rang & de titre divers qui leur servaient d'assesseurs (*ministri*) ou d'acolytes, comme le disaient les Grecs (ἀκόλουθοι). A Lyon, ils célébraient, aux jours fériés (*dies festi, solemnes*), les cérémonies & les sacrifices du nouveau culte devant un vaste autel en plein air (*ara*), flanqué latéralement de deux colonnes en granit noir que reproduisent assez fidèlement, comme effet général au moins, les revers des monnaies frappées par le *commune* des Trois Provinces. A Tarragone, dont les monnaies coloniales paraissent avoir été moins nombreuses mais plus variées, à l'origine surtout, elles nous ont conservé l'image d'un temple octostyle, dédié au *dieu Auguste*, comme on l'appelait crûment en Espagne, & dans lequel se tenaient probablement les séances du *concile* lorsqu'il avait des délibérations à prendre ou des décrets à formuler [17]. Autour de ces grands monuments, dans l'*area* de l'autel ou du temple, se pressait tout un peuple de statues de marbre ou de bronze, dédiées le plus souvent aux membres de l'association qu'elles représentaient [18]. Ce sont les bases de ces statues chargées elles-mêmes d'inscriptions latines qui nous ont conservé les

parmi lesquels on n'en trouve point un seul dédié, au nom des Trois-Gaules, à ces prétendus *legati*, tandis que l'on y compte par quinze ou vingt les noms des *sacerdotes* de l'autel, dont la plupart seraient arrivés jusqu'à nous, s'ils restaient quinze ou vingt ans en fonctions, & même ceux de simples employés de bureaux auxquels l'association décernait des éloges & des statues.

[13] ..... *statuam inter flaminales viros positam*. (*Inscript. de Tarragone*, chez M. Em. Hübner, *Insc. Hisp.* n. 4248.)

[14] Elle était connue sous le nom générique de *concilium*, comme nous l'apprennent les inscriptions de Tarragone. Voyez notamment les n°s 4246, *consensu concilii*, P. H. C. (*provinciae Hispaniae Citerioris*), & 4230 ..... *electo a concilio provinc(iae) ad statuas aurandas divi Hadriani*, & pour la Gaule le marbre de Torigny, *in concilio Galliarum* (*l.l.*).

[15] Voir M. Herzog, *Appendix epigr.* n. 267. Nous citerons encore à l'appui de nos conjectures le texte suivant dont les épigraphistes lyonnais ne paraissent pas avoir compris toute l'importance.

D M
M · OPPI · PLACIDI
HAR · PRIM · DE LX
CVI · LOCVM · SEPVLTVR
ORD · SANCTISSIM · LVG
· DEDIT

D(iis) M(anibus) M(arci) Oppii Placidi, Har(uspicis) prim(i) de sexaginta, cui locum sepultur(ae) ord(o) sanctissim(us) Lug(dunensis) dedit. (Boissieu, *Inscript. antiques de Lyon*, p. 80-81.) — Les mots *haruspex primus de sexaginta*, que nos lecteurs auront soulignés d'eux-mêmes, n'autorisent-ils pas à supposer, comme le remarquait avec raison le P. Ménestrier (*Histoire consul. de Lyon*, 1696, p. 76), que les soixante prêtres avaient chacun un certain nombre d'assesseurs ou d'acolytes, parmi lesquels figurait au moins un *haruspex* & que ces *haruspices*, présidés ou représentés par l'un d'entre eux, avaient eux-mêmes une hiérarchie analogue à celle des *sacerdotes* ou des prêtres de l'autel ?

[16] *Civitates Germaniae cis Rhenum & trans Rhenum positae oppugnantur a Druso & tumultus, qui ob censum exortus in Gallia erat, compositus. Ara Caesari ad confluentem Araris & Rhodani dedicata: sacerdote creato Caïo Iulio Vercundaridubio, Æduo.* (Liv. *Epitom.* l. 137.) Nous ne doutons point, pour notre part, que le *sacerdos* élu ainsi par Drusus ou sous l'influence de Drusus, n'ait été un *sacerdos inter pares*, c'est-à-dire un *primus sacerdos*, analogue par le rang comme par le titre, au *primus flamen provinciae Narbonensis* mentionné dans l'inscription des Propylées.

[17] Elles sont reproduites chez les numismatistes espagnols ou étrangers, depuis Antonio Agostino & Florez jusqu'à M. Aloïs Heiss, dont les dessins sont généralement plus exacts que ceux de ses devanciers. (*Monnaies antiques de l'Espagne*, t. 1, in-4° & pl. *pass.*)

[18] Voir à ce sujet notre étude sur la disposition & l'ornementation extérieure du *Panhellenium*, à Athènes. (Les inscriptions du temple de Jupiter, à Æzani. *Mém. de l'Académie des Sciences de Toulouse*, ann. 1849.)

lieutenant (*legatus*) ou assesseur du propréteur qui administroit cette province, parvint à ces dignités sous l'empire de Sévère. Nous savons, en effet,

seuls renseignements exacts & précis que nous possédions aujourd'hui sur ces personnages, oubliés pour la plupart, & sur la nature de leurs attributions, exclusivement religieuses & *panégyriques* à l'origine, comme le leur rappelaient, à l'occasion, les fonctionnaires impériaux, visiblement préoccupés de l'importance que pouvaient prendre, à un moment donné, ces grandes assemblées provinciales, composées, comme elles l'étaient, d'hommes considérables, librement élus par leurs concitoyens.

Mais nous avons déjà remarqué combien sont rares à Narbonne les monuments & les souvenirs de ce culte officiel dont les provinces voisines paraissent aussi fières que leurs métropoles. Du temple qui aurait servi de local aux séances de l'assemblée, si les choses se passaient chez nous comme à Tarragone, il ne reste ici aucun vestige positif & aucun souvenir appréciable, même en image, puisque la colonie de Narbonne n'a point frappé ou émis de monnaies à partir de la conquête romaine. Il est plus singulier encore que l'on n'y ait jamais rencontré, à notre connaissance au moins, aucune de ces bases inscrites qui représentent ailleurs les statues des flamines provinciaux, renversées, mutilées ou détruites lors des réactions religieuses qui ont marqué la chute du polythéisme. Quant aux statues d'empereur & d'impératrice qui auraient décoré le péristyle ou les abords du monument, il nous suffira de rappeler que toutes celles que l'on a jusqu'ici découvertes à Narbonne, ont été dédiées par les habitants de la colonie & en leur propre nom, comme le prouvent les formules habituelles de leurs inscriptions (*Narbonenses, Decumani Narbonenses*); ce qui revient à dire qu'elles figuraient dans le temple dédié aux empereurs par la bourgeoisie ou sur le *Forum* de la ville, converti lui-même en une sorte de temple municipal. (Voyez les notes précédentes.)

Les seuls monuments franchement narbonnais qui fassent exception à cette règle, seraient celui du flamine Sextus Fadius Musa (?) originaire de Narbonne, comme nous l'avons déjà remarqué, & celui du flamine Caius Batonius, qui a présidé, en l'an 199 de notre ère, au sacrifice taurobolique exécuté au nom & aux frais de la ville (.... *celebrarunt publice Narbonenses*), à l'intention (*pro salute*) de l'empereur Septime Sévère & de Caracalla, son jeune fils. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux monuments ne contredirait l'assertion que nous venons d'émettre, puisque la statue de Sextus Fadius Musa lui avait été dédiée par la corporation des *Fabri Subaediani*, qui n'avaient rien de commun, à coup sûr, avec les *Flamines provinciae Narbonensis* [19], & que l'inscription purement commémorative de *Caius Batonius* figurait, selon toute apparence, dans le temple de la *Bona Mater*, où le sacrifice avait eu lieu, & d'où proviendraient aussi les nombreux autels tauroboliques (dédiés, ceux-là, par de simples particuliers) que l'on a découverts & que l'on découvre encore de loin en loin à Narbonne [20]. Sans les inscriptions étrangères, dont nous invoquions en commençant le témoignage très-formel & très-concluant, il est vrai, on serait en droit de se demander si la Narbonnaise avait réellement son culte provincial de Rome & des Augustes, & si le centre de ce culte était bien la ville de Narbonne où ces monuments sont presque aussi rares qu'ils sont communs à Lyon & à Tarragone.

La conclusion à tirer de ces différences, trop peu remarquées jusqu'ici, c'est que le culte provincial des Augustes n'a point eu, dans la Narbonnaise, même à l'origine, l'ascendant & la popularité qu'il paraît avoir obtenues dans les provinces voisines; particularité qui s'expliquerait ici par l'importance de plusieurs des villes dont se composait l'association & par les jalousies qui les ont divisées de très-bonne heure. Fondé à la suite, & probablement à l'exemple de celui de la Tarragonaise, dans le moment d'enthousiasme national qui paraît avoir suivi l'équitable organisation donnée par Auguste aux provinces occidentales de l'Empire, il aurait été à son apogée dans la première moitié du premier siècle, auquel paraissent appartenir là plupart des monuments dont nous invoquions tout à l'heure le témoignage. Il se serait soutenu jusqu'au temps des Antonins, s'il faut en juger par celui du flamine *Sammius Eutycianus* (*Eutychianus*), qui s'applique à lui-même le titre d'*archiereus synodi* (*Hadrianeae*). Mais rien ne prouve, quoi qu'en dise M. Herzog [21], qu'il se soit prolongé au delà de cette époque & qu'il faille voir un flamine de la Province (il s'intitule lui *primus flamen Augustorum*) dans le Caïus Batonius du monument taurobolique qui n'avait parcouru aucune des magistratures de sa ville natale (il ne la mentionne même pas de nom), & dans lequel nous reconnaîtrions plutôt un

[19] .....*luntatem meam si modo probáveritis* | *& vestram* [.....] *sionem uti aereae tabulae inscalptam ante aedem..... propónatis*. (*Inscr. de S. Fadius Musa : e sched. mss. meis.*)

[20] M. Herzog, qui ne tient compte ni des faits généraux que nous signalons ni des différences sur lesquelles nous venons d'insister, croit cette inscription originaire du temple des augustes & confond le président du taurobole C. Batonius avec les flamines de la Province..... *item ad aedem Augusti, C. Batonium videmus rem sacram facere pro Provincia*. (*Gall. Narbon.* p. 256.)

[21] *Gall. Narbon. l.l.*

An 198

que le mérite de Cilo & son crédit[1] auprès de cet empereur l'élevèrent aux premières dignités de l'Empire. Il parvint à celle de préfet de Rome & fut élu consul, pour la seconde fois, l'an 204. Il paroît que ce fut aussi sous le règne du même prince que L. Césonius Macer Rufinianus exerça[2] dans la Narbonnoise les fonctions de questeur. Ce dernier fut élevé ensuite à d'autres charges plus considérables qui lui méritèrent[3] enfin le consulat.

An 204

XXXIII. — *Martyre de saint Andéol, pendant la persécution de Sévère.*

Éd. origin. t. I, p. 127.

Sévère vint une seconde fois dans les Gaules, à l'occasion des troubles qui s'élevèrent dans la Bretagne, auxquels il voulut aller remédier en personne. On croit[4] que ce fut pendant ce voyage que ce prince fit souffrir le martyre à saint Andéol, le premier que nous connoissons qui ait arrosé de son sang la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône, & qu'on appelle aujourd'hui Languedoc; mais la nouveauté des actes[5] de ce saint ne nous permet pas de nous étendre sur les circonstances de son martyre. Selon le martyrologe d'Adon, auteur du neuvième siècle, qui peut l'avoir appris par la tradition du pays, saint Andéol, qui étoit sous-diacre, fut envoyé dans les Gaules par saint Polycarpe, avec saint Bénigne & quelques autres, pour y prêcher l'Évangile[6], & souffrit le martyre dans le territoire de Viviers, à l'endroit qu'on appeloit anciennement *Gentibus*, par ordre & en présence de l'empereur Sévère, qui lui fit, à ce qu'on ajoute, endurer divers tourmens. C'est seulement depuis le neuvième siècle & le règne de l'empereur Lothaire, sous lequel

An 208

de ces prêtres nomades ou sédentaires de la Bonne Déesse, érigé pour la circonstance en flamine ou en président des flamines municipaux. A dater du troisième siècle, où ces assemblées allaient prendre à Lyon & ailleurs une importance inattendue[22], grâce aux insurrections provinciales & aux troubles de tous les genres qui en ont été la suite, on ne trouve plus trace de son existence. Il y a plus d'une raison de croire que ce culte collectif, neutralisé ici par l'importance des cultes municipaux, se sera éteint ou plutôt confondu avec eux, sans attendre même le nouveau partage des Provinces, qui allait, au quatrième siècle, lui porter le coup de grâce. [E. B.]

[1] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 407, n[os] 1 & 2. — Dion Cassius, l. 77. — Onufrius, *in Fast.*

[2] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 381, n. 1.

[3] Reland, *Fasti consulares*, p. 117.

[4] *Acta Sanctorum* (Bolland.), 1 maii, p. 35 & seq. — Bosquet, t. 2.

[22] Voyez à ce sujet le texte de la grande inscription des *Viducasses* (marbre de Torigny), qui a été publié & commenté bien des fois depuis Bimart de Labâtie (*praefat. Thesaur. Muratoriani*, t. 1, c. 9 & seq.) jusqu'à M. de Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 262, & Herzog, *Gall. Narbon.* 257 & suiv.

[5] Tillemont, *Hist. des empereurs pendant les six premiers siècles de l'Église*, t. 3, p. 98.

[6] C'est, en effet, à la mission grecque de saint Pothin qu'il faut, selon toute probabilité, rattacher saint Andéol. On ne peut cependant rien préciser quant aux circonstances de son martyre. Les manuscrits qui renferment ses actes ne sont pas antérieurs au douzième siècle, époque qui est vraisemblablement celle de leur rédaction[1]. Les Bollandistes les ont imprimés au 1[er] mai[2]; ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils ne méritent pas une grande confiance. Il faut se rappeler qu'au neuvième siècle on paraissait avoir perdu le souvenir de saint Andéol & du lieu où reposait son corps. Ce fut Bernoin, évêque de Viviers (851-874), qui le découvrit au lieu nommé depuis le Bourg-Saint-Andéol, & qui construisit l'église dans laquelle il fut transporté[3]; les actes, en tout état de cause, sont postérieurs à cette translation. — Rien donc de moins authentique que le rôle attribué en cette affaire à Septime Sévère par les légendaires. [E. M.]

[1] Bibl. nationale, fonds latin, n[os] 5296, 5323, & 11757.

[2] Mai, t. 1, p. 35.

[3] Voir tome V de cette édition, *Inscriptions*, n. 2.

vivoit Adon, que les reliques de saint Andéol ayant[1] été miraculeusement découvertes, furent exposées à la vénération des fidèles dans une église qu'on construisit au même endroit, en l'honneur de ce saint, & où Dieu opéra divers miracles. Léger, évêque de Viviers, céda[2] cette église, au commencement du douzième siècle, à l'abbé & aux chanoines de Saint-Ruf, en Dauphiné. Ce lieu s'appeloit alors Burgias ou Burgagiate, ce qui a peut-être donné occasion de l'appeler dans la suite le Bourg-Saint-Andéol. C'est aujourd'hui une petite ville sur le Rhône, où l'évêque de Viviers fait ordinairement sa résidence.

Saint Andéol ne fut pas le seul qui souffrit pour Jésus-Christ sous l'empire de Sévère; la persécution que cet empereur suscita contre les chrétiens de l'Empire, les dernières années de son règne, s'étendit sur plusieurs autres &
An 211 fut des plus violentes. Elle continua sous les empereurs Caracalla & Géta, ses enfans & ses successeurs, & on croit que[3] dans ce temps-là plusieurs chrétiens, & entre autres les saints Félix, Fortunat & Achillée souffrirent le martyre à Valence, dans la Narbonnoise, par ordre de Corneille, qui y commandoit les troupes, ce qui prouve que la foi étoit déjà répandue dans cette Province.

XXXIV. — *Droit de bourgeoisie romaine donné par Caracalla à toutes les provinces. — Son voyage dans la Narbonnoise.*

Les chrétiens ne furent pas les seuls qui éprouvèrent les effets du mauvais naturel de Caracalla : son frère Géta qu'il assassina pour régner seul, en fut la principale victime. Il accabla d'impôts tous les peuples & les fit gémir sous la dureté de son gouvernement. La seule marque d'affection qu'il donna aux[4] sujets libres de l'Empire, fut de leur accorder en général le droit de bourgeoisie romaine par une ordonnance, que saint Augustin loue beaucoup, & qui auroit été en effet fort louable, si l'intérêt n'y eût eu plus de part que l'inclination de faire du bien dont il la couvroit. Par cette concession, le
An 212 droit romain devint le droit commun de l'Empire, & il n'y eut plus de différence dans les provinces entre le droit des colonies, celui des villes municipales ou qui jouissoient du droit latin & italique, & celui des villes assujetties au droit provincial : on remarque cependant qu'on ne laissa pas d'y mettre encore quelque distinction, puisqu'après la mort de ce prince, & du temps même de Constantin, les citoyens romains furent distingués des latins.

An 213 Le voyage que fit cet empereur dans les Gaules, sous prétexte de visiter les provinces & de régler la police[5], mais dans la vérité pour y jeter le trouble & la confusion, fut fatal à la Narbonnoise en particulier, & au proconsul qui en avoit alors l'administration, que ce prince[6] fit mourir. On ignore également le nom de ce gouverneur & le sujet de sa mort : on sait seulement qu'un simple soupçon, bien ou mal fondé de la part de Caracalla, étoit plus que

[1] Duchesne, *Scriptores Coaetani*, t. 2, p. 402.
[2] Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 207.
[3] *Acta Sanctorum* (Bolland.), 23 april. p. 98. — Tillemont, *sur saint Irénée*, art. 10.
[4] Dion Cassius, *Fragment. apud Valesium*, p. 745. — Tillemont, *sur saint Irénée*, art. 8.
[5] Spartien, *Vita Caracallae*, p. 87.
[6] *Ibid.*

An 213

suffisant pour porter ce prince à une semblable cruauté. Il inquiéta tous les gouverneurs, vexa les peuples & viola les droits des villes sans aucun ménagement, ce qui le rendit odieux à tout l'Empire. Son mauvais cœur ne parut jamais mieux que lorsque, étant rétabli d'une maladie dangereuse, il traita cruellement, avant son départ des Gaules pour la Germanie, les médecins qui lui avoient procuré la guérison. Sa mort fut aussi tragique que sa conduite avoit été cruelle & déréglée : il fut assassiné, & il ne paroît pas que l'assassin ait été puni, ni par l'armée qui le découvrit, ni par Macrin qui lui succéda.

An 214

An 217

XXXV. — *État de la Province sous l'empereur Alexandre Sévère.*

Macrin, dont les historiens louent assez la conduite & la modération, auroit pu contribuer au rétablissement de l'ordre & de la tranquillité des provinces de l'Empire, s'il eût eu soin de leur donner des gouverneurs de mérite & de probité ; mais le grand défaut de cet empereur étoit de choisir toujours de mauvais ministres. Héliogabale qui lui succéda, & que l'histoire nous représente comme le plus débordé de tous les hommes, étoit encore moins capable que lui d'en choisir de meilleurs & de plus sages. La gloire en étoit réservée à Alexandre Sévère, successeur de ce dernier. Ce prince, dont la sagesse & la pénétration étoient au-dessus de son âge, se fit un devoir[1] de ne confier le gouvernement des provinces qu'à des personnes dont il avoit déjà éprouvé la probité. Il mit de simples présidens dans la plupart de celles qui étoient à sa disposition, ce qui les fit nommer présidiales : on les appeloit auparavant prétoriennes, parce qu'elles étoient gouvernées par des préteurs. Le pouvoir de ces présidens se bornoit à la seule administration de la justice ; le commandement des troupes étoit entre les mains d'un autre officier[2]. La Narbonnoise

Éd. origin. t. I, p. 128.

An 222

[1] Lampridius, *Vita Alex. Severi*, p. 101 & 129.

[2] Dom Vaissete commet ici une légère erreur, & nous croyons utile, à ce propos, d'indiquer brièvement les principales attributions des gouverneurs de province, à l'époque impériale. En premier lieu, il faut remarquer que la distinction entre provinces prétoriennes & consulaires est peu fondée. En effet, la Narbonnaise, abandonnée par Auguste à l'administration du sénat, comme plus tranquille & moins exposée aux incursions ennemies, fut généralement gouvernée par des préteurs, c'est-à-dire par des personnages qui, dans l'ordre des honneurs, n'avaient encore atteint que la préture ; mais les autres provinces sénatoriales étaient gouvernées par des hommes consulaires ; la seule différence, d'ailleurs, entre les deux titres consistait dans le nombre de licteurs ; les consulaires en avaient douze, les préteurs n'en avaient que six, comme les présidents nommés par l'empereur ; du reste, les uns & les autres jouissaient de la puissance proconsulaire dans toute son étendue[1].

[1] V. Herzog, p. 236.

En théorie, le choix des proconsuls était aussi libre sous les premiers empereurs que dans les beaux temps de la République ; c'était généralement le sort qui attribuait chaque province aux consuls sortants ; toutes les lois d'incompatibilité & d'incapacité avaient encore leur effet ; les officiers inférieurs étaient les mêmes ; mais on conçoit qu'un choix si important ne pouvait rester indifférent au prince, & peu à peu celui-ci rendit illusoire l'intervention du sénat. Le proconsul était à la fois juge, général & administrateur : juge, il connaissait de toutes les affaires, tant publiques que privées, sans distinction aucune ; général, il avait la libre disposition des forces chargées de garder la province, sans cependant avoir le droit d'y faire le recrutement, droit qui n'appartenait qu'à l'empereur ; administrateur, il avait l'intendance des routes, la surveillance des finances & des affaires municipales. Il se déchargeait de la portion la plus importante de ces soins sur son lieutenant (*legatus pro praetore*), qui ne relevait que de lui & des actes duquel il était responsable. En outre, il avait

An 222 fut la seule des Gaules qui ne fut pas du nombre des présidiales dont nous venons de parler, parce qu'étant à la disposition du sénat, elle demeura toujours proconsulaire. L'empereur en nommoit véritablement le proconsul ou gouverneur, comme dans les provinces présidiales, mais ce n'étoit que de l'avis du sénat. Nous apprenons par une loi [1] ou rescrit de cet empereur, adressé à Julien, proconsul de la Narbonnoise, que celui-ci la gouverna sous son règne :
An 224 c'est sans doute le même que Claude Julien, qui fut consul l'an 224.

M. Clodius Puppiénus Maximus, homme d'un vrai mérite, qui avoit été successivement proconsul de la Bithynie & de la Grèce, & qui parvint ensuite
An 232 à l'empire, succéda [2], vers l'an 232, à Julien dans le gouvernement de la Narbonnoise avec la même autorité de proconsul. Cette province étoit en paix sous le règne d'Alexandre Sévère, quand ce prince, se trouvant dans les Gaules, eut le malheur de tomber dans les embûches de Maximin, Goth de nation &
An 235 général de ses troupes, qui le fit assassiner. La nouvelle de sa mort affligea également le sénat, le peuple romain & toutes les provinces de l'Empire.

XXXVI. — *Maxime, gouverneur de la Narbonnoise & ensuite empereur. Inscription de Béziers.*

La conduite de l'assassin d'Alexandre Sévère, qui usurpa ensuite son trône, le fit encore plus regretter & obligea les provinces à chercher l'occasion de secouer le joug d'un empereur que le crime avoit élevé & qui ne se soutenoit que par d'autres crimes. L'Afrique fut la première qui se révolta & qui éleva à sa place les deux Gordiens, père & fils, l'un respectable par son âge & la

toute une suite, une chancellerie de scribes & de notaires, une multitude d'appariteurs, de licteurs, de courriers, d'aides (*subadjuvae*), en un mot, tout ce que la *Notitia dignitatum* appelle l'*officium*.

La distinction entre provinces impériales & provinces sénatoriales alla chaque jour en s'affaiblissant, à mesure que la centralisation administrative prenait de nouvelles forces. A l'époque de la *Notitia dignitatum* [1], il n'y a plus que des provinces présidiales; une seule, dans l'ancienne Narbonnaise, est restée consulaire, c'est la Viennoise.

La réunion des pouvoirs qui existait dans l'ancienne organisation a disparu dans la nouvelle; une nuée d'employés, dépendants tous de l'un des ministres, de l'un des *comtes*, exécutent, d'un bout à l'autre de l'Empire, les ordres du prince; plus de questeurs, mais un *rationalis summarum Galliarum*, trésorier des Gaules; sous lui, des procureurs dirigeant les ateliers monétaires, & des préposés (*praepositus*) aux trésors de l'État; puis viennent les industries dont l'État avait le monopole, les fabriques de lin (*linifium*), les ateliers de femmes esclaves (*gynaecium*), les fabriques de pourpre (*bafium*); chacune de ces industries a son *procurator*, & tous ces officiers dépendent du ministre des finances, *comes sacrarum largitionum*. A côté on voit le ministre de la cassette privée, *comes largitionum privatarum*, sous les ordres duquel sont encore des *gynaecia*, des fabriques dépendant du trésor privé. Le ministre de l'intérieur, en Gaule, est le *praefectus praetorio Galliarum*, dignité importante qui permit plus d'une fois à ses titulaires d'arriver à l'Empire; sous lui est le *vicarius VII Provinciarum*, qui dirige le proconsul de la Viennoise, les présidents des autres provinces. L'autorité du sénat a partout fait place à celle de l'empereur & de ses délégués. [A. M.]

[1] Ce document, d'où nous tirons les détails suivants, a été publié, pour la première fois, à Bâle, chez Froben, par Sig. Gelenius, 1552, in-f°, fig.; la première édition critique est celle de Guido Pancirolus, Venise, 1593, in-f° (rééditée en 1602); vient ensuite l'édition donnée par Labbe, dans le *Corpus SS. Byz. Hist.* Paris, 1651, in-12, typ. regia, & enfin celle de Édouard Bocking, Bonn, 1839-53, 2 vol. in-8°; cette dernière reproduit tous les commentaires de Pancirolus & de Labbe, avec de nombreuses additions, & le texte a été revu sur tous les manuscrits connus; de plus, elle contient les miniatures du manuscrit de Munich, qui peuvent passer pour la copie des dessins d'un manuscrit ancien; elles représentent les enseignes des légions, les insignes portés par les différents fonctionnaires & les emblêmes des provinces.

[1] L. 4. *Cod. ad leg. Jul. De Adult.*

[2] Capitolin, p. 167.

dignité de proconsul de cette dernière province, & l'autre par celle de consul qu'il avoit déjà exercée. Après leur mort, qui suivit de près, le sénat déféra l'empire à Maxime, ci-devant gouverneur de la Narbonnoise, & à Balbin, en faveur desquels cette province[1] & toutes celles des Gaules se déclarèrent d'abord. Le règne de ces deux empereurs fut fort court : il furent massacrés bientôt après par les prétoriens, & le jeune Gordien fut élu à leur place. Celui-ci fut tué à son tour par la faction de Philippe qui parvint, par ce crime, à la dignité impériale. An 237 Ans 238-240

Philippe prit pour collègue son fils de même nom, âgé de sept ans, & le déclara césar. Nous apprenons par l'inscription[2] d'un monument que la ville de Béziers fit élever à l'honneur de ce dernier, & où il est qualifié *Prince de la jeunesse,* qu'il portoit comme son père le nom de M. Julius Philippus. Nous devons à une autre inscription[3] la mémoire d'un taurobole célébré à Valence, ville de la Narbonnoise, pour la conservation de ce jeune prince, de Philippe, son père, & d'Otacilia Sévéra, sa mère. On fit cette cérémonie en présence d'un grand nombre de prêtres des villes d'Orange, d'Albe en Vivarais, & de Die, qu'une assemblée provinciale y avoit sans doute attirés; mais ce sacrifice, peu digne d'un prince qu'on croit avoir été chrétien, fut très-inutile, puisque, peu de temps après, l'empereur Philippe & son fils furent tués, celui-ci à Rome, dans le camp des prétoriens, & l'autre dans un combat contre Dèce, que les soldats avoient proclamé empereur. An 245

XXXVII. — *Origine des anciennes Églises de la Province.*

C'est sous l'empire du même Philippe que nos plus habiles critiques[4] fixent l'époque, non pas de la prédication de la foi dans la Narbonnoise, où elle avoit déjà été annoncée auparavant & scellée même par l'effusion du sang de plusieurs martyrs, mais de la mission de Paul & de Saturnin, premiers évêques, l'un de Narbonne, & l'autre de Toulouse, & de l'établissement des plus anciennes églises de la Province. Ils ne croient pas qu'on puisse faire remonter plus haut cette mission, ni produire des preuves bien certaines de la succession des évêques du pays avant ce temps-là. C'est ce qui fait que, sans vouloir contredire absolument la tradition de quelques-unes de ces églises, qui prétendent que la succession de leurs évêques est bien plus ancienne, nous fixons à cette époque ce que nous avons à dire touchant leur origine. Éd. origin. t. I, p. 129.

XXXVIII. — *Saint Paul, premier évêque de Narbonne. — Saint Prudent, martyr.*

Parmi les sept évêques qui, selon Grégoire[5] de Tours portèrent la lumière de l'Évangile dans les Gaules au troisième siècle, il y en eut trois qui s'arrê-

[1] Capitolin, p. 167. — Hérodien, l. 7.
[2] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 272.
[3] Spon, *Miscellanea*, p. 98.
[4] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 4; *sur S. Denis de Paris.*
[5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* l. 1, c. 28.

tèrent dans la Narbonnoise & qui établirent leur siége dans trois villes de cette province, savoir : saint Paul à Narbonne, saint Trophime à Arles, & saint Saturnin à Toulouse. On croit[1] que ces hommes apostoliques reçurent leur mission, à Rome, du pape saint Fabien[2] : ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils furent envoyés dans les Gaules avec plusieurs de leurs disciples, soit pour prêcher la foi à ceux qui ne l'avoient pas encore reçue, soit pour la confirmer & la soutenir dans ceux qui pouvoient en être déjà éclairés. On prétend[3] que saint Alpinien, dont les reliques furent transférées à Castelsarrasin, après le douzième siècle, fut un des disciples de saint Martial, apôtre du Limousin, & l'un de ces sept évêques.

Il est très-probable que ces missionnaires commencèrent[4] d'abord l'exercice de leur ministère à Arles[5], où ils établirent saint Trophime pour évêque ; & que de là s'étant ensuite dispersés, chacun passa dans le pays qui lui fut assigné. Paul, après avoir passé le Rhône, fixa son siége à Narbonne, métropole de toute la Province. Selon les actes[6] de ce saint qui, quoique très-anciens, ne passent pourtant pas pour originaux, il avoit déjà beaucoup souffert pour la foi avant son départ de Rome[7]. A son arrivée à Béziers, il fit bâtir une

[1] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 4; *sur S. Denis de Paris.*

[2] Aucun texte ne donne le nom du pape qui aurait envoyé dans les Gaules les sept évêques nommés par Grégoire de Tours. [E. M.]

[3] *Acta Sanctorum* (Bolland.), t. 3, 27 april. p. 480.

[4] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 4; *sur S. Denis de Paris,* notes 1 & 2.

[5] Voyez, livre IV, p. 410, la note où nous discutons les prétentions de l'église d'Arles à être la plus ancienne des Gaules. [E. M.]

[6] *Acta Sanctorum* (Bolland.), 22 mars, p. 373 & seq. — Bosquet, t. 2, p. 106.

[7] Les plus anciens textes qui, avec Prudence & Grégoire de Tours, font mention de saint Paul, évêque de Narbonne, sont les additions de Florus au martyrologe de Bède, le martyrologe de Raban-Maur & le petit martyrologe romain du huitième siècle. On lit dans ces ouvrages « *Paulus episcopus, discipulus apostolorum* » ou « *Paulus episcopus, confessor.* » Ces mentions laconiques concordent avec le texte de Grégoire de Tours. Celui-ci ne connaissait que le nom du premier apôtre de Narbonne & la circonstance qu'il avait été envoyé par les évêques de Rome, « *a Romanis episcopis missus.* » Parmi les hagiographes, le premier qui voit dans l'évêque de Narbonne le proconsul de l'île de Chypre converti par l'apôtre saint Paul est Adon. De son martyrologe cette mention est passée dans ceux de Notker & d'Usuard. L'époque d'Adon peut-être considérée comme celle de la rédaction des actes du saint[1]; mais ces actes ne renferment que des généralités & n'ajoutent aucun renseignement à ceux que l'on avait déjà.

On voit que les témoins les plus anciens ne connaissaient pas le caractère apostolique de Paul de Narbonne, & que, du temps de Grégoire de Tours, on ne savait sur lui que le peu qu'il en rapporte, c'est-à-dire qu'il avait été envoyé dans les Gaules par les évêques de Rome. Les anciens martyrologes ne s'accordent même pas sur le jour de sa mort : les uns le fixent au 22 mars, & les autres au 12 décembre.

Il n'est pas étonnant, du reste, qu'au huitième & au neuvième siècle on possédât si peu de renseignements sur les premiers confesseurs des Gaules. Jusqu'à la fin du quatrième siècle, les institutions romaines étaient restées debout. Les églises ou chrétientés, constituées depuis un siècle ou un siècle & demi environ sur le modèle des associations romaines, avaient pu vaquer aux exercices du culte & à la conservation de leurs cimetières sans autres entraves que les persécutions. Elles entretenaient pieusement les tombeaux de leurs premiers fondateurs & leur rendaient les honneurs qui leur étaient dus. Au cinquième siècle, les barbares envahirent & ravagèrent les Gaules ; beaucoup de villes furent détruites, dont un grand nombre, surtout dans le Midi, ne se relevèrent pas de leurs ruines. Quelques-unes se repeuplèrent, mais lentement, & perdirent le rang où elles brillaient auparavant. Dans l'un & l'autre cas, les anciens

[1] Bollandistes, 22 mars. — Les plus anciens manuscrits (Bibl. nationale, mss. lat. 2838, 5302, 5304 & 5308) sont du onzième siècle, mais quelques-uns paraissent avoir été copiés sur des manuscrits plus anciens.

An 245

petite église & se seroit fixé pour toujours dans cette ville, si les fidèles de Narbonne ne l'eussent engagé, par une députation, à venir dans la leur pour

cimetières furent abandonnés; certaines églises, obligées d'émigrer ou de changer de résidence, perdirent le souvenir de leurs premiers confesseurs ou du moins du lieu où reposaient leurs corps. Ce ne fut qu'au neuvième siècle, lorsque les institutions créées par Charlemagne eurent procuré quelque stabilité au régime social, que l'on vit les évêques se préoccuper de leurs premiers prédécesseurs & rechercher leurs corps (Bernoin, évêque de Viviers, trouve celui de saint Andéol, — invention du corps de saint Bausile à Nimes, &c.) ils les transportèrent alors dans un lieu plus convenable & construisirent des églises pour leur donner asile.

Mais l'histoire de ces saints dont on retrouvait ainsi les dépouilles, après un oubli de trois ou quatre siècles, n'était plus connue. Beaucoup d'entre eux n'en avaient même probablement jamais eu. Saint Gatien, par exemple, & saint Paul de Narbonne étaient de ce nombre, puisque Grégoire de Tours est obligé d'emprunter à la tradition orale le peu qu'il en rapporte. Or, depuis qu'on avait retrouvé leurs reliques, ou qu'on avait opéré leurs translations dans de nouveaux tombeaux offerts à la vénération des fidèles, on voulait savoir ce qu'ils avaient fait, d'où ils venaient & comment ils étaient morts. Ce fut la cause qui donna naissance à toutes les Vies de saints que l'on voit éclore au neuvième siècle, & en plus grand nombre encore au onzième. Mais il est évident que ceux qui les ont écrites ont puisé nécessairement dans la légende, produit de l'imagination populaire, les faits qu'ils rapportent avec détail, faits qu'ignoraient les auteurs du cinquième & du sixième siècle. Il en est ainsi, par exemple, pour tous les saints dont les légendes appartiennent au cycle de Chrocus, pour saint Paul de Narbonne & beaucoup d'autres.

Nous croyons avoir prouvé plus haut que du passage de Grégoire de Tours, relatif aux sept évêques envoyés dans les Gaules, on ne pouvait conclure qu'ils eussent été envoyés en même temps, & que la date empruntée par l'auteur de l'*Histoire des Francs* aux actes de saint Sernin, ne pouvait s'appliquer qu'à ce dernier[2]. Peut-on, par induction & en l'absence de tout témoignage écrit, fixer approximativement l'époque où l'évêque Paul est venu prêcher la foi à Narbonne? Bien qu'on ne puisse faire à cet égard que des conjectures, nous croyons qu'on peut le rattacher à la mission grecque qui vint s'établir à Lyon & qu'il fut peut-être un contemporain de saint Irénée. Il n'est pas présumable, en effet, que la Narbonnaise, qui aux deuxième & troisième siècles de notre ère, avait des relations si fréquentes avec l'Asie Mineure, n'ait pas eu sa part dans le mouvement qui porta vers les Gaules les missionnaires envoyés par les églises de Smyrne & d'Éphèse. Ce n'était pas seulement des relations d'affaires qui existaient entre Narbonne & l'Asie Mineure. Cette dernière contrée fournissait aussi à la Province romaine des professeurs & des rhéteurs. On connaît cette inscription funéraire, qui nous a conservé le souvenir de deux rhéteurs originaires de Mopsueste, ville de Cilicie, dont l'un mourut à Béziers : Φίλων Σωτάδου Μοψεάτης ῥήτωρ Ἀρτεμιδώρῳ τῷ ἀδελφῷ ῥήτορι. *Philon, fils de Sotades, de Mopsueste, rhéteur, à Artémidore, son frère, rhéteur.* On rapporte à la fin du second siècle de notre ère cette épitaphe, gravée sur le tombeau d'Artémidore par les soins de son frère. Le christianisme peut très bien avoir été introduit à Narbonne à la même époque & par la même voie. De nombreux indices viennent même confirmer cette hypothèse : c'est d'abord le culte de saint Polycarpe, le grand évêque de Smyrne, constaté par la dédicace d'un monastère, placé sous son invocation; de saint Nazaire à Carcassonne & à Béziers, le nom même d'Aphrodise, premier évêque de cette dernière ville, évêque dont on ne sait rien, hors le nom, & que les plus anciens martyrologes qualifient tantôt de confesseur, tantôt de martyr. Peut-être saint Aphrodise, que la légende prétend avoir été fait évêque de Béziers par saint Paul & dont l'église célèbre la fête le même jour que celle de l'apôtre de Narbonne, n'est-il pas différent de saint Aphrodise, vénéré comme martyr à Séleucie, en Cilicie, autre ville de l'Asie Mineure[3]? Il est vrai qu'on peut faire une objection à l'opinion qui rattache saint Paul à la mission grecque de Lyon & de Vienne. Grégoire de Tours & les plus anciens martyrologes signalent ce saint

[2] Voir ci-dessus, ch. VIII, la note sur l'introduction du christianisme dans les Gaules. Si la mission des sept évêques eût été simultanée, Grégoire n'eût pas toujours employé l'expression *missus*, ou *missi a Romanis episcopis*; il aurait dit plutôt *a Romano episcopo*, ou bien il eût quelquefois nommé le pape.

[3] Les Bollandistes (21 juin) ne donnent que peu de renseignements sur saint Aphrodise, martyr en Cilicie. Nous ne savons quelle confiance mérite une assertion de M. V. Langlois qui, dans une *Etude sur les ruines de Seleucie*, en Cilicie, prétend avoir vu dans une necropole, composée de chambres sepulcrales creusees dans le roc, un sarcophage sur lequel on lisait, en caractères grecs, le nom d'Aphrodisius, protomartyr. Si le fait est vrai, rapproché de l'épitaphe d'Artémidore, il pourrait servir à jeter quelque lumière sur la question.

les soutenir & achever de former leur église. Paul se rendit à leurs sollicitations, & sa prédication, jointe à ses exemples, eut tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Il fut cependant traversé dans son ministère par la calomnie de deux de ses diacres qui, pour noircir sa réputation, l'accusèrent d'un crime honteux. On prétend qu'alors il assembla les autres évêques des Gaules pour se justifier devant eux, & qu'avant l'ouverture de ce concile, Dieu, juste vengeur du crime, prit sa défense, en permettant au démon de s'emparer des corps des deux calomniateurs, dont Paul les délivra après qu'ils eurent avoué leur crime & son innocence. Ce saint confesseur mourut en paix [1] avec la gloire & le mérite de martyr, sans pourtant avoir souffert le martyre. Prudence[2] le loue cependant, comme si véritablement il en avoit remporté la palme, & joint son éloge à ceux qu'il a faits des martyrs les plus illustres. Les reliques de ce premier évêque de Narbonne sont conservées dans une ancienne collégiale de son nom, située autrefois au dehors de la même ville, & renfermée aujourd'hui dans son enceinte. Le tombeau de ce saint a toujours été célèbre autant par les merveilles que Dieu y a opérées que par la dévotion des fidèles. Les plus anciens[3] martyrologes font mention de sa mort sous le 12 de décembre ou le 22 de mars.

XXXIX. — *Saint Aphrodise de Bézíers. — Églises de Nimes, de Lodève & d'Uzès.*

Selon les mêmes actes, saint Paul, avant que de quitter Béziers, ordonna saint Aphrodise, son disciple, pour premier évêque de cette ville. Plusieurs martyrologes parlent de ce dernier avec honneur comme d'un confesseur; d'autres le mettent au nombre des martyrs. C'est tout ce qu'on peut dire de plus certain sur saint Aphrodise, à moins que de vouloir ajouter foi aux fables qu'on a publiées[4] sur son sujet. Ce saint a donné son nom à une ancienne abbaye de Béziers, où ses reliques sont conservées. Agritius, qui souscrivit au concile d'Arles, tenu l'an 314, est le second évêque de Béziers dont nous ayons quelque connoissance certaine.

Quoique la ville de Nimes tînt le quatrième rang parmi celles de la Narbonnoise première, suivant la plus ancienne notice des cités des Gaules, faite, à ce qu'on croit, au commencement de l'empire d'Honorius, cependant ses

confesseur comme envoyé par les évêques de Rome; mais nous verrons ailleurs que pour saint Trophime, auquel Grégoire donne la même origine, la question n'est rien moins que résolue. L'auteur de l'*Histoire des Francs* n'a fait que reproduire les dyptiques des églises, sans rechercher ce qu'il pouvait y avoir d'exact dans leurs mentions. D'ailleurs, pour saint Paul, les plus anciens monuments ne lui donnent, comme à saint Pothin & à saint Irénée, que le titre de *discipulus apostolorum*, qualification vague, qui ne tranche point la question entre Rome & l'Asie Mineure. Nous croyons donc que l'Évangile a été apporté à Narbonne, à la fin du second siècle ou dans les premières années du troisième, par des missionnaires envoyés par les églises de l'Asie Mineure, ce foyer de propagande religieuse qui, vers le milieu du troisième siècle, paraissait avoir déjà conquis au christianisme une partie de l'Europe occidentale. [E. M.]

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* l. 1, c. 28.

[2] Prudence, *de Martyribus*, 4.

[3] S. Jérôme, Adon, Usuard, *Martyrol.; Breviar. Mozarab.*, &c.

[4] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 15 & suiv.

plus anciens évêques ne sont connus que depuis le cinquième siècle : supposé même que Félix, évêque de Nimes, ait été martyrisé pendant l'irruption de Chrocus[1], roi des Vandales, comme il est marqué dans un monument[2] qu'on prétend être ancien. Sédatus, qui souscrivit l'an 506 au concile d'Agde, est ensuite le plus ancien évêque de Nimes que nous connoissions & le premier dont nous ayons des preuves bien certaines.

Éd. origin. t. I, p. 130.

S'il en falloit croire la légende que Bernard Guidonis nous a donnée de saint Flour, premier évêque de Lodève, on devroit rapporter son épiscopat au temps des apôtres; mais comme cette légende n'a été composée qu'à la fin du treizième siècle, ou au commencement du suivant, nous ne pouvons rien dire[3] de certain sur ce saint, non plus que sur ses successeurs jusques au commencement du cinquième siècle. Il y avoit véritablement alors un évêque à Lodève, mais son nom nous est inconnu : peut-être étoit-ce saint Flour lui-même. Il paroît que ce saint ne borna pas son zèle à prêcher la foi dans la Narbonnoise, & qu'il étendit ses travaux apostoliques dans l'Aquitaine, car il mourut en Auvergne, dans l'endroit où on a bâti depuis une ville de son nom, qui est aujourd'hui épiscopale, & qui conserve[4] ses précieuses reliques.

Uzès est la dernière ville de la Province dont il soit fait mention dans les anciennes notices, mais elle n'est désignée que sous le simple titre de château. Constantius[5], son évêque, souscrivit, au milieu du cinquième siècle, à la lettre des évêques des Gaules au pape saint Léon. C'est le plus ancien monument que nous ayons de cet évêché.

XL. — *Origine des églises d'Agde & de Maguelonne.*

Suivant le monument dont nous avons parlé à l'occasion de Félix, évêque de Nimes, Vénutus, évêque d'Agde, fut martyrisé par les Vandales au commencement du cinquième siècle, ce qui prouveroit que cette ville étoit alors épiscopale; elle n'est pas comprise cependant dans la plus ancienne notice des cités des Gaules, dressée sous l'empire d'Honoré, mais seulement dans les postérieures : ainsi on ne sauroit faire remonter l'établissement de cette église plus haut que la fin du quatrième siècle. Selon les actes de saint Sever, abbé d'Agde, Béticus en étoit évêque au milieu du siècle[6] suivant.

Les évêques de Maguelonne nous sont absolument inconnus jusqu'à Boëtius, qui assista & souscrivit au troisième concile de Tolède, l'an 589; ainsi, comme nous croyons d'ailleurs qu'il seroit inutile de chercher l'établissement de cette église avant le sixième siècle, Boëtius doit avoir été un de ses premiers évêques, & peut-être le plus ancien.

[1] Voyez tome IV, *Note* LIX, la suite des évêques de Nimes. — L'histoire de Chrocus, roi des Vandales, n'est qu'une fable qui ne mérite aucune créance. — Voyez Monod, *Étude critique sur Grégoire de Tours, &c.* [E. M.]

[2] Voyez tome II, *Note* XXIV.

[3] Voyez tome II, *Note* XXV.

[4] Voir Baillet, *Vies des saints*, 2 novembre.

[5] *Gallia Christiana*, première édition, t. 3, p. 1144.

[6] Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. 1, p. 33. — Voyez tome II, *Note* XXVI.

XLI. — *Églises de Carcassonne & d'Elne.*

L'évêché de Carcassonne n'est pas plus ancien que celui de Maguelonne : ils furent érigés l'un & l'autre à peu près en même temps, & vers le milieu du sixième siècle[1], sous les rois visigoths. Le premier évêque de Carcassonne dont on puisse fixer l'épiscopat, est Sergius, qui assista au troisième concile de Tolède, l'an 589. Saint Hilaire peut avoir été son prédécesseur, & peut-être aussi le premier évêque de cette ville.

L'évêché d'Elne, soumis à la métropole de Narbonne & transféré dans la suite à Perpignan, fut érigé vers le même temps[2] & pour les mêmes motifs que ceux de Maguelonne & de Carcassonne. Domnus, qui vivoit en 571, est le plus ancien évêque d'Elne dont nous ayons des mémoires certains : ainsi on doit rejeter l'épiscopat d'Appellius & d'Ildesindus, que quelques-uns mettent sur le siége de cette église avant ce temps-là.

XLII. — *Origine de l'église de Viviers.*

Tous les évêchés dont on vient de parler sont dans l'étendue de la Narbonnoise première, aussi bien que celui de Toulouse, dont nous parlerons bientôt. Celui de Viviers, qui dépendoit de l'ancienne Narbonnoise, appartint à la Viennoise depuis la division de la première en deux ou plusieurs provinces. Le siége épiscopal fut d'abord établi à Albe ou Alps, ville capitale des Helviens. Le catalogue des premiers évêques de cette église est très-confus[3] : le P. Columbi, qui en a donné l'histoire, met avant l'irruption du roi Chrocus, au cinquième siècle, l'épiscopat de Janvier, de Septimus, de Maspicianus, de Mélanus & d'Auxonius, & leur donne le titre de saints, sans doute sur l'ancienne tradition de l'église de Viviers, car on ne trouve point leurs noms dans les martyrologes. Ils peuvent avoir siégé depuis la fin du troisième siècle jusques au commencement du cinquième, qu'Avolus ou Aulus, que nous croyons postérieur à Auxonius, fut couronné du martyre sous les Vandales, & que sa ville épiscopale fut détruite par ces barbares. Le siége épiscopal fut transféré alors à Viviers ; mais les évêques du pays continuèrent encore longtemps après de prendre le titre d'évêques d'Albe[4]. Leur suite, depuis ce temps-là jusqu'au sixième siècle, est fort incertaine, & nous ne connoissons guère que leurs noms.

Éd. origin. t. I, p. 131.

XLIII. — *Églises du Puy, d'Albi & de Mende.*

Le défaut de preuves solides sur les premiers évêques de Velai[5], d'Albi & de Gévaudan, pays anciennement compris dans l'Aquitaine, & à présent dans le

[1] Voyez tome II, *Note* XXVII ; & tome IV, *Note* LXIV.

[2] *Ibid.* la *Note* XXVIII ; & tome IV, *Note* LXV.

[3] Voyez tome II, *Note* XXIX.

[4] *Ibid.*

[5] Voyez tome II, *Note* LXXIII.

An 245

Languedoc, nous met hors d'état de fixer l'époque précise de l'établissement de ces églises. En effet, nous ne connoissons[1] presque que les noms des évêques de Velai qui ont siégé avant le sixième siècle. Les deux historiens de cette église[2] rapportent à la vérité plusieurs circonstances de leur vie, mais ils ne se fondent que sur des bréviaires ou sur des légendes dont l'autorité est trop moderne. C'est sur ce fondement qu'ils donnent à cette église pour premier évêque saint George, qu'ils font disciple de saint Pierre, & dont l'église collégiale de son nom, dans la ville du Puy, conserve encore aujourd'hui les reliques. On met au nombre de ses successeurs saint Marcellin & saint Paulian. On transféra, à ce qu'on prétend, au neuvième siècle, les reliques du premier dans la ville de Monistrol, à quatre lieues du Puy. Le dernier a donné son nom à l'ancienne ville de *Ruesium* ou *civitas Vellavorum*, où l'évêché du pays fut d'abord établi & où ses reliques sont honorées. On veut que saint Évode, son successeur, appelé Vosy par le vulgaire, ait transféré le siége épiscopal dans la ville d'*Anicium* ou du Puy : nous faisons voir ailleurs[3] que cette translation n'est pas à beaucoup près si ancienne.

Quelques auteurs[4] prétendent que saint Firmin, disciple de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, fut un des premiers apôtres qui porta les lumières de la foi dans l'Albigeois; que ce pays fut le premier théâtre de son zèle & de sa prédication & qu'il porta ensuite l'Évangile dans les autres provinces des Gaules. Ce sentiment ne s'accorde pas avec la tradition de l'église d'Albi[5] qui reconnoît saint Clair, martyr, pour son premier évêque. On croit que ce dernier souffrit la mort à Lectoure, dans l'exercice actuel de son ministère, mais on ignore le temps & les circonstances de son martyre. Suivant une ancienne[6] légende de l'église d'Albi, il étoit Africain de naissance, avoit été ordonné évêque à Rome pour prêcher la foi dans les Gaules & avoit fait plusieurs conversions dans la Narbonnoise avant que de fixer son siége à Albi, qu'il quitta apres trois années d'épiscopat, pour continuer ses courses apostoliques dans la Novempopulanie. On ajoute qu'en partant de la ville d'Albi, qu'il avoit délivrée de la peste & où il avoit renversé les idoles, il laissa Antime pour son successeur; mais tout cela paroît appuyé sur des monumens fort douteux, & nous n'avons rien de bien certain sur les premiers évêques d'Albi avant Diogénien, qui vivoit au commencement du cinquième siècle.

L'église de Mende, ville capitale du Gévaudan, reconnoît saint Sévérien[7] pour son premier évêque, mais il paroît qu'on l'a confondu avec Sévérien, de Gabale, en Syrie, & que ce fut saint Privat, dont la vie & le martyre nous sont connus, qui fonda cette église. Ce dernier fut martyrisé au commence-

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 687 & seq. — *Acta Sanctorum* (Bolland.), février, t. 2, p. 745; & 7 juin, p. 5.

[2] Gissey & Théodore.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXX; & tome IV, *Note* LXXIII.

[4] *Acta Sanctorum* (Bolland.), février, t. 2, p. 860 & seq.

[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 3 & seq.

[6] *Propre* de l'Église d'Albi, 1er juin.

[7] *Gallia Christiana*. nov. edit. t. 1, p. 85 & seq. — Voyez tome II, *Note* XXX.

ment du cinquième siècle, dans le temps de l'irruption des Vandales, comme nous le prouverons ailleurs. On lui donne pour successeur saint Firmin, dont on ne connoît que le nom.

XLIV. — *Martyrs de la Province pendant la persécution de Dèce. — Saint Amarant, martyrisé à Albi.*

L'établissement des premières églises de la Narbonnoise fut scellé du sang de leurs premiers apôtres & de celui des peuples qu'ils convertirent à la foi, sous les fréquentes persécutions des empereurs. Celle de Dèce, successeur des deux Philippes, fut très-violente. C'est sous le règne de cet empereur que quelques auteurs mettent le martyre de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse ; il est vrai que ce saint martyr gouvernoit alors cette église : mais d'autres placent sa mort, avec plus de raison, quelques années après, & sous
An 249 l'empire d'Aurélien, comme nous le verrons bientôt.

On rapporte[1] le martyre de saint Amarant ou Amaranthe à la même persécution de Dèce. La perte des actes de ce saint, cités par Grégoire de Tours, nous prive de la connoissance des circonstances de son martyre : nous savons[2]
An 250 seulement qu'il fut martyrisé ou dans la ville d'Albi ou à Vieux (*Viantium*), lieu éloigné de trois lieues de cette capitale de l'Albigeois, où on voyoit son
Éd. origin. t. I, p. 132. tombeau du temps du même évêque de Tours[3]. Ce tombeau, qui étoit dans une grotte & avoit demeuré longtemps caché sous des ronces & des épines, fut découvert d'une manière miraculeuse. La crainte des armes des Vandales, des Goths & autres barbares qui coururent les Gaules au commencement du cinquième siècle, avoit rendu ce lieu désert, ce qui n'empêchoit pas que les fidèles, dont ce saint martyr étoit regardé comme l'ange tutélaire, n'allassent visiter fréquemment son sépulcre. Ils y mettoient des cierges qui, au rapport du même historien, s'allumèrent d'eux-mêmes tant que le lieu demeura sans habitans ; mais l'endroit ayant été repeuplé, le miracle cessa. Saint Eugène, évêque de Carthage, qu'Hunneric, roi des Vandales, exila à Albi, avoit tant de respect & de vénération pour ce saint martyr, qu'après avoir souvent visité son tombeau pendant le temps de son exil, il voulut avoir la consolation d'y rendre les derniers soupirs. Les reliques de ces deux saints furent transférées dans la cathédrale d'Albi, au quinzième siècle.

XLV. — *Marcien, d'Arles, hérétique novatien, déposé.*

Si la persécution de Dèce fit des martyrs, elle fit aussi des prévaricateurs par un jugement impénétrable de Dieu. En effet, quelques fidèles, foibles dans la foi, succombèrent à la tentation & cédèrent à la rigueur des tour-

[1] Usuard, Adon, *Martyrol.* & Bolland. 7 novembre. — Tillemont, *Hist. des empereurs pendant les six premiers siècles de l'Église*, t. 3, p. 355.

[2] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 57 & seq.

[3] *Ibid.*

 An 250

mens. Cela paroît par[1] une lettre que saint Cyprien écrivit au pape Étienne après cette persécution, au commencement du règne de Valérien, successeur de Volusien & d'Émilien, élus successivement empereurs après Dèce. Valé- An 253
rien avoit été proclamé empereur par les légions des Gaules & de Germanie, dans le temps qu'il les menoit au secours de Gallus contre Émilien. On croit[2] que la lettre de saint Cyprien au pape Étienne, dont nous venons de parler, est de l'an 254, dans le temps que Valérien, favorable aux chrétiens, An 254
rendit la paix à l'Église & fit cesser la persécution.

Saint Cyprien se plaint, dans cette lettre, de la rigueur excessive de Marcien[3], évêque d'Arles, à l'égard des chrétiens tombés (*lapsi*) dans la persécution, à qui ce prélat refusoit la paix, même à l'article de la mort, quoique repentans de leur faute; en sorte que plusieurs étoient décédés sans l'avoir reçue. Saint Cyprien exhorte le pape saint Étienne, à qui il adresse cette lettre, d'écrire aux fidèles d'Arles & aux évêques de la province Narbonnoise, qui pouvoient être alors en assez[4] grand nombre, de s'assembler pour déposer cet évêque infecté des erreurs des novatiens & en nommer un autre à sa place. On croit[5] que cette lettre eut son effet, & que Marcien fut déposé, non pas par le pape saint Étienne, mais par saint Cyprien même, qui se croyoit en droit de secourir les chrétiens affligés des Gaules qui demandoient d'être consolés.

XLVI. — *Martyre de saint Saturnin, évêque de Toulouse.*

Valérien ne fut pas toujours également favorable aux chrétiens : la paix, An 257
dont ils avoient joui au commencement du règne de ce prince, fut suivie sur la fin d'une très-violente persécution, à la sollicitation de Macrien, son favori. Le peuple, païen & idolâtre, qui faisoit le plus grand nombre, exécuta à l'envi les ordres de cet empereur & enchérit même sur sa sévérité contre les fidèles. On a lieu de croire que Dieu, pour punir les provinces de l'Empire d'avoir participé à cette persécution, permit que la plupart, & entre autres celles des Gaules, fussent ravagées[6] par diverses courses des barbares qui y firent une irruption vers ce temps-là.

Un des plus célèbres martyrs qui souffrirent durant cette persécution[7], fut saint Saturnin, premier évêque de Toulouse. La[8] lumière de l'Évangile n'avoit encore que foiblement éclairé les Gaules, & il n'y avoit que peu

[1] S. Cyprien, *epist.* 67. — Coustelier, *Epistolae Summorum Pontificum*, t. 1, p. 211.

[2] Tillemont, *sur S. Cyprien*, art. 39.

[3] Marcien, cité par saint Cyprien en 254 ou, selon d'autres auteurs, en 255, est porté sur les catalogues comme le troisième évêque d'Arles, ce qui reporte saint Trophime, le premier, à une époque antérieure à celle de Dèce. Voir, ci-après, livre IV, la note sur l'église d'Arles. [E. M.]

[4] P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 438.

[5] Tillemont, *sur S. Cyprien*, art. 39.

[6] Trébellius Pollion.

[7] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 3.

[8] D. Ruinart, *Acta sincera*, p. 128 & seq. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 1, c. 28; & *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 48. — Sidoine Apollinaire, l. 9, *epist.* 16. — Fortunat, *Carmina*, 2, 8 & 9. — Mabillon, *Liturg. Gallic.* l. 3.

d'églises dédiées au vrai Dieu, lorsque ce saint, qui avoit pris sa naissance dans l'Orient, entreprit avec ses disciples de travailler à l'œuvre de Dieu & de porter dans ces provinces le flambeau de la foi. Après avoir reçu à Rome, comme l'on[1] croit, sa mission du pape saint Fabien, il prit la Narbonnoise pour son partage & vint annoncer l'Évangile à Toulouse, vers l'an 245 de J.-C. Ses prédications y eurent un si grand succès, que le nombre des fidèles s'étant extrêmement accru, il se vit obligé d'être leur propre évêque, après avoir été leur apôtre; ce qui arriva sous le consulat de l'empereur Dèce & de Gratus[2] ou l'an 250 de J.-C. On prétend que ses travaux apostoliques s'étendirent, soit par son ministère ou par celui de ses disciples, dans les provinces voisines, & même jusques en Espagne; mais ses actes n'en disent rien. Il est[3] du moins certain qu'il bâtit à Toulouse une petite église qu'il desservoit avec toute la sollicitude & la vigilance d'un bon pasteur. C'est tout ce que nous avons pu recueillir de ses travaux apostoliques, & ce n'est proprement que l'histoire de son martyre, que ses actes authentiques nous ont conservée.

Éd. origin. t. I, p. 133.

La situation de l'église que Saturnin avoit bâtie à Toulouse occasionna principalement sa détention & sa mort. Pour se rendre dans ce lieu de prières où il avoit coutume de se retirer, il étoit obligé de passer souvent par le Capitole, où, de même que dans celui de Rome, il y avoit un temple consacré aux idoles : sa présence rendit les démons muets, & fit cesser leurs oracles. Ce silence étonna les prêtres des païens lesquels, persuadés qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'aux chrétiens & aux fréquens passages de Saturnin, résolurent de l'arrêter. Ils délibéroient sur les moyens d'exécuter leur dessein, lorsque ce saint évêque, passant pour aller à son église, fut pris & conduit au Capitole en présence d'une foule de peuple; un prêtre & deux diacres dont il étoit accompagné l'abandonnèrent alors & prirent la fuite. Grégoire de Tours[4] ajoute que ce saint évêque, voyant la désertion de ses disciples, demanda à Dieu de n'avoir jamais un Toulousain pour successeur : mais, outre qu'une telle demande eût été peu digne de la charité héroïque d'un martyr, nous verrons, dans les siècles suivans, plusieurs Toulousains élevés sur le siége épiscopal de leur ville. D'ailleurs, le silence des actes de ce saint détruit cette circonstance. Grégoire[5] de Tours n'aura pas bien pris, sans doute, le sens de la prière de saint Saturnin, laquelle regardoit peut-être les disciples dont il fut abandonné plutôt que les Toulousains.

Quoi qu'il en soit, ce saint évêque, ayant[6] été traîné au Capitole, les païens le pressèrent d'offrir des sacrifices à Jupiter & à Diane; mais Saturnin, rempli de l'Esprit saint qui l'animoit, répondit hautement qu'il n'avoit garde d'honorer ou de craindre ceux qui, de leur propre aveu[7], le respectoient & l'appré-

[1] Tillemont, *sur S. Cyprien*, art. 39.
[2] Voyez tome II, *Note* XXXI.
[3] D. Ruinart, *Acta sincera*, p. 18 & seq.
[4] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 48.
[5] Tillemont, *sur S. Cyprien*, art. 39. Note 1re *sur S. Saturnin*.
[6] D. Ruinart, *Acta sincera*, p. 128 & seq.
[7] *Ibid.*

hendoient eux-mêmes, qu'il ne reconnoissoit qu'un seul vrai Dieu, & qu'il regardoit les idoles comme des démons. Le peuple, irrité d'une réponse si injurieuse à leurs dieux, entra alors en fureur & le chargea de coups; on l'attacha ensuite par les pieds, avec une corde, à la queue d'un taureau indompté qu'on avoit destiné au sacrifice; on piqua ensuite cet animal qui, devenu furieux, se précipita du haut des degrés du Capitole & brisa la tête du saint martyr, lequel consomma ainsi son sacrifice. Le taureau, continuant d'entraîner toujours avec lui le corps du saint, le mit en pièces[1], &, étant arrivé

[1] Les actes de saint Sernin[1] sont composés de deux parties : du récit de la passion du saint & d'un court exposé des faits relatifs à l'église construite sur son tombeau, par les évêques Sylvius & Exupère. Le récit de la passion, qui compose la première partie, est un des monuments les plus anciens & les plus authentiques de notre histoire. Il a été rédigé cinquante ans après le règne de Dèce, en l'année 300 de notre ère ou, au plus tard, dans les premières années du quatrième siècle. C'est là un fait que l'étude des manuscrits & l'examen critique du texte ont mis hors de doute. C'est à la rédaction même que nous avons aujourd'hui, que fait allusion Grégoire de Tours, qui en cite une phrase entière. La parfaite authenticité de ces actes étant établie, nous croyons que leur importance n'a pas été, jusqu'ici, suffisamment appréciée. Nous avons vu plus haut le parti qu'on en pouvait tirer pour établir la critique historique du texte de Grégoire de Tours; ils peuvent servir aussi à jeter quelque lumière sur un des faits les plus curieux des luttes religieuses que dut susciter dans les Gaules, au troisième & au quatrième siècle, l'établissement du christianisme, luttes sur lesquelles les documents ne font que trop souvent défaut.

On sait que le culte de Cybèle, la grande mère des dieux, originaire de Phrygie, s'introduisit dans les Gaules dans la seconde moitié du deuxième siècle. On sait aussi que la vertu mystérieuse de ce culte s'exerçait par l'immolation d'un taureau. A en juger par le nombre considérable des inscriptions tauroboliques qui nous sont parvenues, ce culte prit tout d'abord un rapide essor. Au troisième siècle, il avait dans la Lyonnaise & dans la Narbonnaise de nombreux adhérents & jusqu'à la fin du quatrième siècle on constate dans ces provinces la célébration fréquente des taurobolies. C'est également vers la même époque que des missionnaires, sortis de l'Asie Mineure, vinrent dans les Gaules prêcher la religion chrétienne & s'établir dans la vallée du Rhône. On conçoit que les deux religions, parties pour ainsi dire du même point, ne purent se développer côte à côte sans antagonisme, ou du moins sans rivalité. C'est le culte de Cybèle qui paraît tout d'abord avoir fait les progrès les plus rapides. Au troisième siècle, beaucoup de villes, où les chrétiens n'avaient encore pu constituer d'église, possédaient un collége de prêtres de Cybèle qui accomplissait publiquement des sacrifices « pour le salut & la conservation de l'empereur. » Mais bientôt le christianisme, devenu prépondérant, confondit le culte de Cybèle dans la réprobation dont il avait enveloppé tous les cultes établis. La lutte dut être vive, si l'on songe que la mère des dieux avait dans les Gaules un grand nombre d'adorateurs. Elle dura plus de cent ans. Un peu avant la fin du quatrième siècle, le culte de Cybèle disparaît; ses temples restent déserts & finissent par tomber en ruines.

Or c'est un des épisodes de cette lutte entre les chrétiens & les adorateurs de Cybèle que nous dépeint le récit de la passion de saint Sernin. Il faut remarquer, tout d'abord, que ces actes ne ressemblent point à beaucoup d'autres. Le saint n'est point traîné devant les autorités pour confesser sa foi, il ne périt point victime d'une persécution ordonnée contre les chrétiens, mais d'une manière toute fortuite & dans une émotion populaire excitée par les prêtres d'un culte païen : « *Antistites sacrilegae superstitionis.* » Ce culte se célèbre par le sacrifice d'un taureau « *fuso cruore taurorum.* » Ce taureau est conduit en pompe au temple où il doit être immolé : « *Et omnes, parato ad victimam tauro,* » circonstances qui toutes peuvent s'appliquer à la célébration d'un taurobole. Rappelons-nous que le récit nous reporte au milieu du troisième siècle. A cette époque, la religion chrétienne n'a fait que pénétrer à Toulouse, le nombre des fidèles est encore peu considérable, tandis que le culte de la mère des dieux, introduit plus anciennement, selon toute vraisemblance, y possède de nombreux partisans. La rivalité entre les deux sociétés religieuses s'était déjà fait jour plus d'une fois; l'évêque Saturnin avait jeté l'anathème contre les adorateurs de Cybèle, & ceux-ci n'avaient pu voir de bon œil l'établissement d'une religion nouvelle qui excluait toutes les autres & menaçait

[1] Voir tome II, *Preuves*, col. 29-34.

dans la rue, rompit la corde qui le tenoit attaché; en sorte que ce qui restoit du corps de ce saint demeura en cet endroit où on a bâti depuis une église qu'on appela du Taur ou du Taureau (*de Tauro*), en mémoire de cet événement. Deux femmes chrétiennes, dont l'une étoit servante de l'autre, recueillirent avec joie les membres dispersés de ce saint martyr, les enfermèrent dans un cercueil & les enterrèrent dans une fosse très-profonde pour les dérober à la connoissance des païens qui, selon Tertullien, déterroient quelquefois les corps des chrétiens. On croit[1] que ces deux pieuses femmes sont celles qu'on honore à Toulouse & dans le diocèse sous le nom de *saintes Puelles :* nom que porte encore aujourd'hui une petite ville de Lauragais, située dans l'ancien diocèse de Toulouse, où elles furent peut-être enterrées. Le corps[2] de saint Saturnin étoit encore dans ce tombeau au commencement du quatrième siècle, lorsque saint Hilaire, son successeur & troisième évêque de Toulouse, n'osant par respect toucher à ses ossemens, fit élever une voûte au-dessus & y joignit un petit bâtiment pour servir d'oratoire. Le tombeau de ce premier évêque de Toulouse demeura en cet état jusqu'à saint Sylvius, l'un de ses successeurs qui, vers la fin du quatrième siècle, fit commencer une église magnifique que saint Exupère, successeur de ce dernier, acheva, & dans laquelle il transféra les reliques du saint.

Le culte de saint Saturnin est aussi étendu que la gloire de son nom & de son martyre : ce saint est également honoré en France & en Espagne. Saint Grégoire de Tours témoigne qu'il y avoit de son temps des reliques de ce saint martyr en d'autres endroits qu'à Toulouse, & que partout Dieu y opéroit des miracles. On verra, dans la suite de cette histoire, que Launebode, duc de Toulouse, fit bâtir dans cette ville une église à l'honneur du même saint. Fortunat, qui a décrit plusieurs particularités de son martyre, dit que son nom est vénérable par toute la terre. Il y a une messe propre de saint Saturnin dans un ancien missel des Gaules, écrit au commencement du huitième siècle, & donné d'abord au public par le père Thomasi, religieux théatin & depuis cardinal, & ensuite par le père Mabillon[3]. La ville de Toulouse est appelée, dans cette messe, *Rome de la Garonne* (*Roma Garonae*). On parlera dans un autre endroit de la prétendue translation des reliques de ce saint de

Éd. origin. t. I, p. 134.

leurs temples de destruction. La haine que se portaient les deux partis n'attendait qu'une occasion pour faire explosion, elle ne tarda pas à se présenter. Un jour les prêtres de Cybèle, entourés de leurs fidèles, célébraient une taurobolie. Le taureau préparé pour être immolé était conduit avec la pompe accoutumée au lieu du sacrifice, au Capitole, disent les actes, lorsque l'évêque Saturnin, accompagné de ses prêtres & se rendant à une cérémonie religieuse, rencontre le cortège. Une sourde rumeur parcourt la foule que les prêtres de la mère des dieux excitent en lui signalant l'évêque comme l'ennemi de leur culte, le futur destructeur de leurs temples. A leur voix, les adorateurs de Cybèle se ruent sur les chrétiens & les mettent en fuite. Ils entourent l'évêque, le saisissent &, l'attachant à la queue du taureau que le prêtre allait immoler, ils mettent cet animal en liberté. Ainsi périt le premier évêque de Toulouse, victime de l'antagonisme de deux religions, dont l'une devait finir par tuer l'autre.

Tels sont les faits qui nous paraissent ressortir d'une lecture attentive des actes de saint Sernin.

[E. M.]

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 821.

[2] D. Ruinart, *Acta sincera*, p. 128 & seq.

[3] Mabillon, *Liturg. Gallic.* p. 176 & 219.

Toulouse à l'abbaye de Saint-Denis. C'est tout ce que nous avons pu recueillir de plus certain de ce premier évêque de Toulouse qui, après les martyrs de Lyon & de Vienne, est sans doute un des plus illustres des Gaules. Ses actes, que l'on croit écrits cinquante ans après son martyre[1], sont d'autant plus dignes de foi, qu'ils sont appuyés sur l'autorité de saint Grégoire de Tours, de saint Sidoine & de Fortunat.

XLVII. — *Saints Papoul, Honeste & Firmin, disciples de saint Saturnin.*

Entre plusieurs disciples qu'on donne à saint[2] Saturnin, saint Papoul paroît tenir le premier rang. On prétend qu'il fut martyrisé dans le lieu qui porte aujourd'hui son nom, dans l'ancien diocèse de Toulouse; on y fonda depuis une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut érigée en évêché au quatorzième siècle, sous le pontificat de Jean XXII. Le chef de saint Papoul y est précieusement conservé; le reste des reliques de ce saint repose dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse. Saint Honeste, prêtre, natif de Nimes, qu'on met aussi au nombre des disciples de saint Saturnin, fut envoyé, à ce qu'on dit, par ce saint évêque dans la Navarre, pour y prêcher la foi. On ajoute qu'il y convertit saint Firmin qui, éclairé des lumières de l'Évangile, les répandit ensuite dans l'Albigeois & dans plusieurs provinces des Gaules.

Telle fut l'origine de l'église de Toulouse, également respectable par le martyre de saint Saturnin, son premier évêque, & la sainteté d'Honorat, d'Hilaire, de Sylvius & d'Exupère, ses successeurs, dont la collégiale de son nom conserve les précieux restes avec une infinité d'autres reliques qui la distinguent de toutes les églises de France.

XLVIII. — *Martyre des saints Pons, Antonin, Prudence & Bauzile ou Baudile.*

La translation des reliques de saint Pons ou Ponce dans une célèbre abbaye de son nom, en Languedoc, située dans l'ancien diocèse de Narbonne, & érigée en évêché par le pape Jean XXII, nous donne lieu de remarquer ici que ce saint fut martyrisé à Cimiès (*Cemenelum*)[3], près de Nice, dans les Alpes, & à ce qu'on croit, sous la même persécution de Valérien. On peut joindre au martyre de saint Pons ceux des saints Antonin, Prudence & Baudile; non pas tant sur la foi de leurs actes, qui ne nous apprennent rien de certain, que parce qu'ayant souffert, à ce qu'il paroît[4], sous les empereurs païens, ils peuvent avoir été martyrisés sous la persécution de Valérien, qui fut une des plus violentes.

On est fort partagé sur la naissance, la mort & le lieu du martyre de saint

[1] Voyez tome II, *Note* XXXI.

[2] *Acta Sanctorum* (Bolland.), 16 février, p. 860 & seq. — Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 821.

[3] *Acta Sanctorum* (Bolland.), 14 mai, p. 272 & seq.

[4] *Ibid.*

Antonin. Les uns[1] le font disciple de saint Denis, évêque de Paris, & prétendent qu'il étoit originaire de Pamiers, dans l'ancien diocèse de Toulouse, ou ils croient qu'il fut martyrisé; d'autres[2] le font descendre des rois visigoths & ne le font vivre qu'au huitième siecle; d'autres[3], enfin, veulent qu'on l'ait confondu avec saint Antonin, martyrisé à Apamée, en Syrie[4]. Dans cette diversité de sentimens, nous nous contentons de dire qu'il est probable qu'il y a eu un saint Antonin martyrisé ou dans un lieu de Rouergue, en Aquitaine, qui porte son nom, ou à Frédélas, qu'on appelle à présent Pamiers, dans la Narbonnoise, mais qu'on ignore le temps & les circonstances de son martyre, & peut-être aussi le jour de sa mort; car il paroît que le saint de même nom, dont les anciens martyrologes marquent la fête au 2 ou au 3 de septembre, est saint Antonin, martyr d'Apamée, en Syrie.

Les actes[5] que nous avons de saint Prudence, natif de Narbonne & archidiacre de la même église, portent qu'il souffrit pour la foi, & qu'il fut martyrisé le 4 du mois de novembre, proche de la même ville, ce qui pourroit nous faire croire qu'il étoit peut-être disciple de saint Paul, premier évêque de Narbonne, si ses actes étoient plus authentiques & qu'on pût y ajouter foi. Il peut se faire qu'on l'a confondu[6] avec un saint d'Espagne de même nom; il paroit du moins que ses reliques furent conservées dans une église voisine de Narbonne, dédiée sous son invocation, d'où un[7] évêque de Langres les enleva au neuvième siecle, lorsqu'à son retour du pelerinage de Saint-Jacques, en Galice, il passoit par Narbonne.

[1] Chifflet, *de uno Dionysio*, p. 146.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 318 & suiv. — *Gallia Christiana*, premiere édit. t. 2, p. 157 & seq.

[3] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 4, 464 & seq. — Baillet, *Vies des saints*, 2 septembre. — Bollandistes, 4 juillet. — Voyez tome II, Note XXXII.

[4] Les hagiographes ne comptent pas moins de cinq Antonins parmi les martyrs : saint Antonin, martyr, à Apamée, en Syrie; saint Antonin, martyr, à Pamiers, dans les Gaules; saint Antonin, martyr, à Palencia, en Espagne; saint Antonin, martyr, à Capoue; & saint Antonin, martyr, à Plaisance, en Italie. Les Bollandistes ont solidement établi que les quatre premiers ne faisaient qu'un seul & même personnage, saint Antonin, martyr, à Apamée, en Syrie, seul mentionné dans les martyrologes les plus anciens, mais que le dernier, celui dont le culte est célébré à Plaisance, le 4 juillet, devait être distingué.

Saint Antonin de Capoue n'est autre que saint Antonin d'Apamée. Les preuves que fournissent les Bollandistes à cet égard sont confirmées par l'office du saint, tel qu'il existe dans le bréviaire même de l'église de Capoue, dans lequel on lit : « *Igitur beatissimus puer Antoninus Appamiae oppido extitit oriundus*[1]. » Ils établissent aussi qu'il n'y a pas eu de saint Antonin, martyr, en Espagne, mort le 2 ou le 3 de septembre. Les Espagnols, avant la publication du *Pseudo Dexter*, avaient toujours considéré leur saint Antonin comme Gaulois. C'est cet ouvrage apocryphe qui lui a créé une légende & donné une origine espagnole. Il reste le saint Antonin révéré à Pamiers. Les Bollandistes se rangent[2] à l'opinion des auteurs de l'*Histoire de Languedoc*[3] & déclarent que ce saint n'est autre que celui d'Apamée, en Syrie, dont les reliques, apportées au dixième siecle & conservées dans l'abbaye de Frédélas ou plutôt dans la chapelle du château, ont donné le nom du saint, d'abord au château construit près de l'abbaye de Frédélas, puis à la ville à laquelle l'un & l'autre ont donné naissance. [E. M.]

[5] Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 616 & seq.

[6] Mabillon, *Annales*, ad ann. 951, n. 40.

[7] Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 6?? & seq.

[1] V. au 2 mai … Acta sanctorum au 2 sept. t. I, p. 3??.

[2] Voyez plus haut.

[3] 2 septembre.

[4] Voyez tome II, Note XXXII.

An 25[illegible]

Éd. orig. t. I, p. [illegible]

Nous joignons à ces martyrs saint Baudele ou Baudile (*Baudilius*) à qui sa fermeté dans la foi & le refus généreux qu'il fit de sacrifier aux idoles[1] mériterent la couronne du martyre dans la ville de Nîmes. Il paroît qu'il fut martyrisé sous les empereurs païens, mais on ignore le véritable temps de son martyre. Ses actes lui donnent une naissance illustre, de grandes richesses & une épouse d'une piété distinguée, avec laquelle il voyagea en divers pays, après avoir abandonné le sien. Sa mémoire est également célèbre en Languedoc & en Espagne, surtout en Catalogne. Son tombeau ne le fut pas moins par le grand nombre de miracles que Dieu y opéroit du temps de Grégoire de Tours[2], & particulièrement par un laurier qui en sortoit, & dont on portoit des feuilles jusque dans l'Orient. On bâtit sur ce tombeau, situé au voisinage de Nîmes, une église avec un monastère que le pape Nicolas Ier donna aux évêques de cette ville, & que ceux-ci céderent ensuite, sur la fin du onzième siècle, à Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, qui y rétablit des religieux de son monastère. Depuis ce temps-là l'ancienne abbaye de Saint-Bausile n'est plus qu'un prieuré conventuel dépendant de la Chaise-Dieu.

XLIX. — *État de la Narbonnoise sous divers tyrans qui occuperent les Gaules.*

An 25[illegible]

Dieu vengea le sang de tant de martyrs sur la personne de Valérien, par la perte que ce prince fit de l'empire, de la liberté, & ensuite de la vie, après qu'il eut été fait prisonnier par les Perses qui le traiterent de la manière la plus ignominieuse & la plus cruelle. Les peuples avoient lieu cependant, à ce qu'il paroît, de se louer de la douceur de son gouvernement & de son attention à les soulager. Clarus étoit préfet de l'Illyrie & des Gaules sous le règne de cet empereur; ainsi c'est pour la première fois qu'on voit l'Empire divisé en préfectures[3]. Gallien, fils de Valérien, qui étoit déjà auguste, devint, par la captivité de son père, seul maître de l'Empire romain; il étoit alors occupé du côté du Rhin contre les Allemans qui, après avoir ravagé les[4] Gaules, se répandirent dans l'Italie. Gallien eut le déplaisir de voir sous son règne l'Empire inondé d'une infinité de barbares qui le désolerent de tous côtés, sans que les provinces pussent trouver en lui aucune ressource dans leurs malheurs, ce prince n'étant pas en état de prendre leur défense. L'Église, plus heureuse que l'Empire, lui fut redevable de la paix dont elle jouit alors. Il auroit pu la donner aussi à l'État, s'il eût voulu s'appliquer aux affaires; mais, insensible à la désolation des peuples autant qu'à ses propres malheurs, il laissa[5] usurper le titre d'auguste à un grand nombre de tyrans.

On en compta cinq ou six dans les Gaules, dont le plus redoutable & le

[1] *Acta Sanctorum* Bolland., 20 mai. — Tillemont, *Hist. eccles.* t. 4. — Florentinus, p. 544 & suiv.

[2] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 78.

[3] Trebellius Pollion.

[4] Orose, l. 7, c. 22. — S. Jérôme, *Chronicon*.

[5] Trebellius Pollion, p. 184 & seq. — Aurelius Victor.

An 259

plus accrédité fut Posthume, homme d'une naissance fort basse, mais d'un génie fort élevé. Valérien, qui connoissoit sa probité, sa capacité & sa sagesse, lui avoit confié l'éducation de son fils Gallien, l'avoit fait président ou gouverneur des Gaules & lui avoit donné le commandement des provinces frontières du Rhin; Gallien lui-même, après avoir été son élève, l'avoit chargé de l'éducation & de la conduite de son fils Salonin, à qui il avoit laissé le commandement des Gaules après son départ de ces provinces.

Posthume avoit un fils de même nom que lui, à qui l'empereur Valérien avoit donné le tribunat[1] des Vocontiens, peuples de l'ancienne Narbonnoise, compris aujourd'hui pour la plus grande partie dans le comtat d'Avignon; c'est-à-dire qu'il lui avoit confié sans doute le commandement des troupes que ces peuples devoient fournir pour l'armée de l'Empire. L'estime & l'affection que Posthume s'acquit dans les Gaules pendant son gouvernement, lui frayèrent le chemin au trône & lui méritèrent le titre d'auguste qui lui fut donné

An 260

par les troupes & les peuples des mêmes provinces, après la mort[2] de Salonin, en haine de Gallien, dont la conduite & le gouvernement leur étoient insupportables.

Posthume répondit à l'attente des Gaulois & gagna de plus en plus leur affection, tant par la douceur de sa conduite que par le soin qu'il prit, durant tout le temps de son règne dans les Gaules, d'en défendre l'entrée aux peuples d'en delà du Rhin qui avoient ravagé ces provinces; ainsi il y rétablit la paix & la tranquillité autant par sa modération que par son courage, ce qui

An 262

lui mérita le surnom de restaurateur des Gaules & de l'univers. Gallien fit cependant tous ses efforts pour le déposséder; il vint même en personne en deçà des Alpes & lui fit la guerre dont le succès fut d'abord fort douteux.

Éd. origin. t. I, p. 136.

Enfin Posthume, voulant se soutenir, prit Victorin[3] pour son collègue & eut recours aux Francs & aux Germains dont il fut puissamment secouru, ce qui le rendit paisible possesseur des Gaules jusqu'à sa mort, qui arriva sous le règne de l'empereur Claude, successeur de Gallien depuis l'année précédente. Posthume étoit alors dans la dixième année de son règne[4]; il avoit

An 269

déjà associé son fils de même nom & lui avoit donné le titre d'auguste. Ils furent tués l'un & l'autre par leurs propres soldats, que Lollien ou Lælian fit révolter.

Ce dernier, qui fut ensuite proclamé empereur par l'armée, partagea le gouvernement des Gaules avec Victorin. Il paroît que celui-ci commanda dans

[1] Trébellius Pollion, p. 184 & seq.

[2] Pagi, ad ann. 260, n. 3 & seq.

[3] Pagi, ad ann. 262, n. 3; ad ann. 268, n. 2 & seq.; ad ann. 269, n. 4 & seq.

[4] Posthume, qui commandait en Gaule les troupes impériales, fit construire plusieurs forts le long du Rhin, dans le pays des Germains, pour contenir ces derniers, & il prit leur plus brave jeunesse à son service. Zosime dit même que la guerre finit par un traité avec un prince barbare qui s'engagea à défendre le passage du Rhin. Ce qui arriva vers l'année 255. Proclamé empereur par les Gaulois, Posthume régna sept ans en Occident, entretenant avec soin l'alliance faite avec les Francs. Par là il assura le repos des Gaules & grossit ses troupes de leurs soldats[1]. [E. M.]

[1] Trebellius Pollio, *in Gallian.* c. 7.

An 269

les provinces méridionales, puisque son collègue gouvernoit celles qui sont le long du Rhin, qu'il défendit contre les incursions des barbares. Lollien eut bientôt après le même sort que Posthume, ce qui assura toutes les Gaules à Victorin, lequel, deux ans[1] après, fut tué lui-même à Cologne, avec son fils de même nom, qu'il avoit fait auguste, à la sollicitation & par le conseil de Victoire, sa mère. Cette femme, qui avoit régné, pour ainsi dire, au nom de l'un & de l'autre, & dont l'ambition n'avoit point de bornes, voulant continuer[2] sa domination après leur mort, employa son crédit & ses richesses pour donner un nouvel empereur aux provinces des Gaules en la personne de Marius, dont le règne fut de peu de jours. Elle le fit remplacer par Tétricus, son parent, qui, après avoir été consul, avoit déjà gouverné successivement toutes ces mêmes provinces sous le titre de président &, par conséquent, la Narbonnoise. Il commandoit actuellement dans l'Aquitaine, lorsque Victoire le fit élire empereur par les troupes qui le proclamèrent en son absence. Tétricus étoit pour lors à Bordeaux où il prit la pourpre, & où il déclara césar son fils de même nom, qu'il prit pour collègue, quoiqu'il fût encore enfant.

An 271

Quelques auteurs, après Grégoire de Tours[3], fixent vers ce même temps l'époque de l'irruption de Chrocus, roi des Allemans[4], en deçà du Rhin, & du martyre de saint Privat, évêque de Gévaudan. Nous ne disconvenons pas que, sous le règne de Valérien ou de Gallien, ou bien après le règne de Posthume, il n'ait pu y avoir un Chrocus, roi des Allemans, qui soit venu dans les Gaules & qui en ait désolé les provinces par ses incursions, mais nous ne convenons pas que ce soit le même Chrocus[5] sous lequel saint Privat fut martyrisé, puis-

[1] Pagi, ad ann. 271, n. 13; ad ann. 273, n. 3.

[2] Trébellius Pollion, p. 196. — Aurélius Victor, *Epitome*. — Eutrope.

[3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* l. 1, c. 30.

[4] Voyez tome II, *Note* XLII.

[5] M. Monod, dans son *Étude critique sur Grégoire de Tours*, a parfaitement éclairci la question de Chrocus. Voici, d'après lui, ce qu'il faut penser de ce personnage dont les hagiographes ont quelque peu abusé.

« Grégoire de Tours a emprunté à la tradition orale, & en partie légendaire de son temps, l'histoire de Chrocus, ce chef des Alamans qui, selon lui, dévasta la Gaule, pilla un temple des Arvernes & qui, après avoir martyrisé saint Privat, évêque de Javouls, fut fait prisonnier à Arles & mis à mort. Grégoire place ces événements au milieu du troisième siècle, sous Valérien & Gallien (253-268). Il semble les emprunter à la tradition populaire de l'Arvernie. C'est sur le pillage du temple arverne de *Vasso* qu'il insiste le plus, & il emploie les expressions *fertur*.... *ut aiunt*.... qui indiquent presque toujours des informations orales. Il n'est pas le seul à nous parler de Chrocus. Les actes de saint Privat[1] suivent la même tradition & l'empruntent peut-être à l'*Historia Francorum*. Ils rapportent aussi que le saint périt martyrisé par les Alamans conduits par Chrocus. D'après une autre tradition, rapportée par le chroniqueur connu sous le nom de Frédégaire & suivie par presque tous les chroniqueurs après lui, Chrocus aurait été roi des Vandales au cinquième siècle; sa légende se mêle à celle d'Attila : comme lui[2] il passe le Rhin à Mayence, prend Metz, grâce à la chute du mur de cette ville, épargne Trèves & se jette sur la Gaule. Il vient, comme dans l'*Histoire des Francs*, à Arles où il est pris & mis à mort par un soldat, nommé Marius. Les actes de saint Didier de Langres, martyr du troisième siècle, suivent à la fois les deux traditions; ils reproduisent assez exactement le récit de l'*Histoire des Francs*, mais en faisant, comme Frédégaire, Chrocus chef des Vandales. Au fond, Chrocus, tel que nous le connaissons, n'a aucune réalité historique. Il flotte entre le troisième & le cinquième siècle. Il est tantôt à la tête des Ala-

[1] Bollandistes. *Acta Sanctorum*, 21 août, t. 4, p. 438.

[2] Paul Diacre. — *Gesta episcop. Mettensium*.

qu'il paroît que ce saint évêque ne souffrit le martyre qu'au commencement du cinquième siècle, comme on le verra dans la suite.

Tétricus jouit d'abord paisiblement de l'autorité qu'il avoit usurpée, & nous ne trouvons que la seule ville d'Autun qui refusa de le reconnoître. Ses troupes se mutinèrent dans la suite; ce qui fit que, ne pouvant souffrir[1] leur insolence & effrayé peut-être des grandes victoires que l'empereur Aurélien, successeur de Claude depuis la fin de l'an 270, venoit de remporter en Orient, il le fit inviter secrètement de venir en deçà des Alpes, dans le dessein de lui remettre toute son autorité. Aurélien, qui avoit d'ailleurs résolu
An 273
ce voyage, passa bientôt après ces montagnes, & ayant attaqué l'armée de Tétricus, proche de Châlons-sur-Marne, ce tyran se livra lui-même entre ses mains; Aurélien reprit ensuite les Gaules & les réunit à l'Empire, dont elles avoient été démembrées depuis treize ans. Cet empereur, après avoir pacifié ces provinces & avoir rétabli l'Empire dans ses anciennes limites, partit pour Rome où il fut reçu en triomphe. De nouveaux troubles l'obligèrent encore
An 274
de repasser les Alpes, l'an 274 de J.-C. Il partit l'année suivante pour l'Orient & fut tué en chemin par un de ses officiers.

An 275
Entre la mort de cet empereur & l'élévation de Tacite, son successeur, il y eut un interrègne de sept à huit mois, pendant lesquels les François, les Bourguignons, les Vandales & autres divers peuples barbares tentèrent avec succès une nouvelle irruption dans les Gaules. Après avoir passé le Rhin, ils s'emparèrent de soixante ou soixante-dix villes des plus considérables du pays qu'ils possédèrent durant tout le règne de Tacite, qui ne fut que de six à
An 276
sept mois. Probus, son successeur, après avoir défait, à ce qu'on prétend, en différens combats jusqu'à quatre cent mille de ces barbares, les chassa entiè-
An 277
rement des provinces dont ils s'étoient emparés en deçà du Rhin, & sans doute de la Narbonnoise, où il paroît que ces peuples avoient étendu leurs
Éd. origin. t. I, p. 137.
courses, quoiqu'ils se fussent principalement fixés le long du Rhin. Cette victoire mérita à Probus des couronnes que lui offrirent à l'envi toutes les villes des Gaules[2].

mans, tantôt à la tête des Vandales. On revendique tantôt pour un saint, tantôt pour un autre, l'honneur d'avoir été victime de ses fureurs, tandis que l'histoire ne nous fait connaître qu'un seul Chrocus, un roi des Alamans, qui avait accompagné Constance en Grande-Bretagne & qui aida Constantin à s'emparer du pouvoir à la mort de son père..... » Chrocus est donc un personnage purement légendaire autour duquel, pendant plusieurs siècles, vinrent se grouper toutes les dévastations que causèrent les invasions germaines sur le sol de la Gaule. C'est le héros d'une de ces vieilles légendes, peut-être chantées, qui passèrent dans le domaine de l'histoire, après avoir été augmentées, & pour ainsi dire transformées d'âge en âge par l'imagination populaire. Chrocus figure encore dans les actes de saint Antidius[3] & de saint Didier de Langres[4]. Les martyrologes d'Usuard & d'Adon le citent aux noms de saint Didier, saint Antholianus (6 février), saint Liminaeus (29 mars), saint Florentinus & saint Hilarius (27 septembre). Enfin, Sigebert de Gembloux, qui fait du soldat Marius un préfet, dit que ce chef des Vandales fut mis à mort *a Mariano praeside,* en 411 seulement. [E. M.]

[1] Vopiscus, *Vita Aureliani.*

[2] Probus s'était distingué déjà dans plusieurs combats contre les Francs, sous l'empire d'Aurélien; il fut élu empereur l'an 276 & marcha dans

[3] Bollandistes, *Acta Sanctorum,* 25 juin, t. 5, p. 41.
[4] *Ibid.* 23 mai, t. 5, p. 246.

An 277

L. — *Division de la Narbonnoise en deux provinces.*

Nous avons sujet de croire que, peu de temps après cette heureuse expédition, cet empereur, dont l'histoire loue extrêmement le mérite & la sagesse, divisa ces provinces[1], qui étoient alors au nombre de six ou sept, en plusieurs autres, & qu'il sépara de la Narbonnoise la Viennoise, qui auparavant en faisoit partie, afin que, leur gouvernement étant moins étendu, la défense en fût plus aisée contre les barbares. Par cette division, qu'on ne sauroit faire remonter plus haut que l'empire d'Aurélien, la Narbonnoise fut partagée en deux provinces : Narbonne fut la métropole de l'une, qui conserva son ancien nom, & Vienne le fut de l'autre, à laquelle cette ville donna le sien. On ne sauroit dire si le Rhône fit d'abord la séparation de ces deux provinces, quoique cela paroisse assez probable : il est certain cependant que, dans la suite, le diocèse de Viviers & la partie de ceux de Vienne, de Valence, d'Arles & d'Avignon, qui sont en deçà de ce fleuve, dépendirent de la Viennoise. Nous ne parlons pas ici des deux provinces des Alpes, parce qu'il ne nous paroît pas qu'elles fissent alors partie des Gaules, ni qu'elles aient jamais appartenu à la Narbonnoise[2], du moins par rapport à la plus grande partie des peuples qui la composoient.

An 278

LI. — *La Narbonnoise entre dans la révolte de Proculus.*

An 280

L'empereur Probus, qui peut avoir été l'auteur de la division de la Narbonnoise en deux parties, ne pensoit qu'à jouir des fruits de sa victoire sur les barbares, lorsque informé[3] de la révolte de T. Ælius Proculus, natif d'Albenga, sur les côtes de Gênes, & de celle de Bonose, originaire de la Grande Bretagne, & des troubles qu'ils causoient dans les Gaules, il se vit obligé de reprendre les armes pour réduire ces deux rebelles. La crainte qu'avoit eue Proculus d'avoir offensé Probus, en souffrant qu'on lui eût donné, par raillerie, le titre d'empereur dans un jeu où il se trouva, & les sollicitations de sa femme, jointes à celles du peuple de Lyon, avoient eu plus de part à sa

la Gaule avec une armée nombreuse, battit les barbares de tous côtés, soit en personne, soit par ses généraux, les repoussa au delà du Rhin, du Necker & de l'Elbe, & répara les forts détruits après la mort de Posthume; c'est ce qu'on nommait alors *transrhenanus limes,* la frontière d'au delà du Rhin. Dans sa lettre au sénat, Probus se vante d'avoir soumis toute la Germanie, d'avoir vu à ses pieds neuf rois de ce pays lui demander la paix, d'avoir retiré de leurs mains soixante-dix villes célèbres, d'avoir enrichi la Gaule des dépouilles de la Germanie, d'avoir fait périr par les armes quatre cent mille Germains & d'en avoir distribué seize mille des plus braves dans les provinces de l'Empire[a]. Mais rien ne peut justifier la supposition des Bénédictins qui pensent que les barbares s'étaient avancés jusque dans la Narbonnaise. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Note* XXXIII. Dans cette *Note,* les Bénédictins établissent, avec raison, que la séparation de l'ancienne Province romaine en Narbonnaise & en Viennoise dut avoir lieu vers l'année 275 ou 278 de J.-C. [E. M.]

[2] Voyez tome II, *Note* XXXV.

[3] Vopiscus, p. 240 & seq. — Aurélius Victor, *Epitome.* — Eutrope.

[a] Vopiscus, *in Probo,* l. 15.

révolte que l'ambition de régner. Il prit pourtant la pourpre à Cologne avec le titre d'auguste. Pour soutenir sa démarche, il attira à son parti [1] *les provinces de la Gaule Narbonnoise* (*Braccatae Galliae provincias*), les Espagnes & la Bretagne, & sollicita le secours des Germains & des François. Nonobstant toutes ces précautions, Probus l'attaqua, le défit & l'obligea de s'enfuir depuis les Alpes jusques à l'extrémité de la Gaule, où il fut pris & livré ensuite par les François mêmes, ses alliés, entre les mains de l'empereur qui le fit mourir. Bonose, qui avoit été aussi déclaré auguste, soutint plus longtemps sa rébellion, & ce ne fut qu'après une longue guerre que, vaincu & pris par les troupes de Probus, il finit sa vie sur une potence. La mort de ces deux tyrans rétablit la tranquillité dans la Narbonnoise, qui avoit pris le parti du premier. Probus vécut ensuite en paix tout le temps de son règne, qu'il termina vers
An 282 la fin de l'année 282 de J.-C., à Sirmich, dans l'Illyrie, sa patrie, par une mort qu'il n'avoit pas méritée. Carus, son successeur, & alors préfet du prétoire, fut soupçonné d'y avoir eu part : mais Vopisque [2] le justifie sur la sévérité avec laquelle il vengea cette mort.

LII. — *Carus & ses deux fils, Carin & Numérien, empereurs, natifs de Narbonne.*

L'empereur Carus, à qui toutes les médailles & les inscriptions donnent le nom de M. Aurélius Carus, étoit natif de Narbonne, où ses ancêtres, originaires de Rome, étoient venus s'établir; quelques auteurs prétendent pourtant, mais sans raison, qu'il étoit originaire ou même natif d'Illyrie. La sagesse [3], la probité, la valeur, la capacité & l'expérience dans le métier de la guerre avoient déjà mérité à Carus toutes les dignités civiles & militaires. Il avoit été proconsul ou gouverneur de Cilicie, & il avoit eu déjà les honneurs du consulat, ayant été compris sans doute parmi les consuls subrogés; on ne trouve pas du moins son nom dans les Fastes [4] consulaires, la première fois qu'il exerça cette charge. Il étoit actuellement préfet du prétoire, comme on a déjà dit, lorsqu'il fut élevé à l'empire par la faveur des soldats, qui l'élurent comme le plus digne de gouverner : on lui reproche, cependant, son humeur triste & sévère, & surtout d'avoir nommé césar, d'abord après son élection, Carin, son fils aîné, l'homme de son temps le plus corrompu, quoique d'ailleurs propre pour la guerre & pour les belles-lettres, qu'il avoit cultivées dans sa jeunesse.

Carus répara l'indignité de ce choix par celui qu'il fit en même temps de Numérien, son autre fils, à qui il donna aussi le titre de césar. Les historiens donnent à celui-ci des qualités excellentes & des vertus dignes du trône. Éd. origin. t. I, p. 138.

[1] Vopiscus, p. 240 & seq.
[2] *Ibid.* p. 237 & 245.
[3] *Ibid.* p. 249 & seq. — Voir les *Notes* de Saumaise & de Casaubon sur cet historien. — Eutrope, l. 9. — Aurélius Victor, *Epitome.* — Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23, v. 88 & seq. — Tillemont, *sur Carus.*
[4] Reland, *Fasti consulares*, p. 249 & seq.

An 282

Il étoit, entre autres, fort bon poëte & parfait orateur, & s'attira l'estime générale & l'amour des peuples par sa douceur & par sa politesse. Il paroît que ces deux frères, dont le caractère d'esprit & de cœur étoit si différent, étoient natifs[1] de Narbonne, ainsi que leur père. Numérien n'étoit encore que césar lorsque, suivant une ancienne inscription[2] nouvellement découverte, le peuple de Carcassonne fit élever à son honneur un monument aux dépens du public.

L'empereur Carus étoit consul pour la seconde fois & avoit pour collègue son fils Carin, lorsqu'il partit pour la guerre contre les Perses. Il prit avec lui Numérien, son second fils, qui fut subrogé au consulat la même année, & envoya Carin dans les Gaules pour en défendre l'entrée aux barbares & s'opposer à leurs courses; il laissa à ce dernier, pendant son absence, le gouvernement de tout l'Occident. Ces deux princes furent associés par leur père, la même[3] année, à la puissance impériale & déclarés augustes : il est incertain si ce fut dès le commencement de l'année ou vers la fin. Carin signala son gouvernement par ses crimes & par ses dérèglemens, tandis que Carus, son père, & Numérien, son frère, se signaloient par leurs victoires & leurs conquêtes contre les Perses. Carus mourut, durant cette expédition, d'un coup de tonnerre, sous le second consulat des deux augustes, ses enfans, c'est-à-dire l'an 284. Sa mort, qui dut arriver pendant l'été de cette année, fut funeste, mais juste, s'il est vrai qu'il ait eu l'impiété d'usurper le nom de Dieu & de Seigneur, ou plutôt de souffrir qu'on le lui donnât. An 283 An 284

Après la mort de ce prince, Carin & Numérien, ses fils, furent reconnus pour empereurs, mais leur règne fut très-court : le dernier fut tué quelque temps après, à son retour de la guerre de Perse, par les ordres secrets d'Arrius Aper, son beau-père, qui crut par là parvenir à l'empire qu'il ambitionnoit depuis longtemps. Aper eut cependant le chagrin d'y voir élever Dioclétien par la faction des soldats, ce qui arriva au mois de septembre de la même année 284. Carin disputa le trône à ce dernier pendant quelque temps; mais ayant été tué par ses propres troupes, au mois d'août de l'année suivante, après avoir perdu la bataille de Margue, proche du Danube, où Dioclétien l'avoit entièrement défait, celui-ci devint par là paisible possesseur de tout l'Empire. An 285

LIII. — *Martyre de saint Sébastien, natif de Narbonne.*

Les besoins de l'État & les mouvemens qui s'élevèrent dans diverses provinces, après la mort de Carin, engagèrent Dioclétien à prendre pour collègue, au mois d'avril de l'an 286, Maximien Hercule, qu'il avoit déjà déclaré césar depuis l'année précédente. On croit même qu'il partagea l'Empire avec lui An 286

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23, ut supra.

[2] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[3] Reland, *Fasti consulares*, p. 249 & seq. — Pagi, ad ann. 283, n. 5; ad ann. 284, n. 4 & 5; ad ann. 285, n. 4.

& qu'il lui céda tout l'Occident[1]. Avant cette[2] association, Maximien étoit venu dans les Gaules pour y apaiser divers troubles occasionnés tant par les bagaudes ou bacaudes, que par les Germains, qui avoient fait une irruption en deçà du Rhin. Les premiers étoient des paysans qui, mécontens des injustices & des vexations de leurs gouverneurs, s'étoient joints avec quelques tyrans, lesquels, après avoir usurpé l'autorité souveraine, ravageoient impunément les campagnes & attaquoient même les villes. Maximien fut occupé pendant quelque temps à réduire les rebelles ou à repousser les barbares. Il dissipa les uns, reçut les autres à composition & rétablit enfin la paix dans les Gaules.

Dioclétien fut d'abord assez favorable aux chrétiens; mais il suscita ensuite contre eux la persécution la plus violente qu'on eût encore vue dans l'Église. L'un des plus illustres, soit par sa naissance, soit par ses emplois, qui souffrirent le martyre sous le règne de ce prince, fut saint Sébastien, natif de[3] Narbonne & originaire de Milan. L'éducation chrétienne qu'il avoit reçue ne l'empêcha pas de prendre des engagemens à la cour de Carus & des princes, fils de cet empereur, ses compatriotes, & ensuite dans celle de Dioclétien & de Maximien, qui l'honorèrent de leur bienveillance. Dieu qui le conduisoit dans toutes ses voies le préserva de la corruption de la cour; sa vertu lui attira même l'amitié des grands & l'estime générale de tous ceux qui le connurent. Il fut élevé aux charges militaires, & en particulier par Dioclétien à celle de capitaine de la première compagnie des gardes prétoriennes de Rome. Quelque éloignement qu'il eût pour la profession des armes, il accepta cet emploi, parce qu'il lui fournissoit des occasions d'être utile à la religion & aux confesseurs de la foi. Il cachoit, en effet, sous un habit guerrier, l'esprit d'un humble disciple de Jésus-Christ & profitoit avec soin de tous les moyens que lui donnoit sa charge, d'exercer son zèle & sa charité envers les chrétiens persécutés; il soutenoit le courage des uns, & relevoit par la force de ses discours la foiblesse des autres. Les plus considérables de ceux dont Dieu soutint la foi par son ministère furent Marc & Marcellien, deux frères jumeaux, issus d'une des plus illustres familles romaines. Les conversions qu'il fit éclatèrent enfin : le juge Fabien, qui en fut instruit, n'osant, par respect au rang qu'il tenoit à la cour, lui faire son procès, en donna avis à Dioclétien & lui fit entendre que, sous le titre de capitaine de ses gardes, il entretenoit un chrétien des plus zélés & un grand ennemi des dieux de l'Empire. Sur cet avis, l'empereur mande Sébastien &, après lui avoir reproché son ingratitude & le mauvais usage qu'il faisoit de sa confiance, il le fait conduire au cirque par une compagnie d'archers, où, lié à un poteau, il fut par son ordre percé d'une grêle de flèches; aucune de ses blessures ne fut cependant mortelle. Sébastien, détaché du poteau, se retira chez une femme chrétienne où il fut guéri en peu de jours. Il se transporta aussitôt au palais de Dioclétien, après

Éd. origin. t. I, p. 139.

[1] Tillemont, art. 3 *sur Dioclétien.*
[2] Pagi, ad ann. 286, n. 3 & seq.
[3] *Acta Sanctorum* (Bolland.), 20 janvier. — Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 4.

An 286

s'être armé de force & de courage par la prière, & représenta à cet empereur, avec une sainte liberté, ses cruautés, ses injustices, & surtout sa facilité à ajouter foi aux impostures & aux calomnies de ses prêtres. Ce prince, aussi surpris de la hardiesse des discours que de la présence de ce généreux martyr (car il le croyoit déjà mort de ses blessures), le fit prendre & conduire de nouveau au cirque, avec ordre de le faire mourir sous le bâton & de jeter ensuite son corps dans la grande cloaque du cirque, ce qui fut rigoureusement exécuté. C'est ainsi que termina glorieusement sa vie l'un des plus célèbres martyrs de l'Église, après saint Laurent, soit pour le zèle, soit pour la charité[1]. On rapporte sa mort à l'an 288 de J.-C. An 288

LIV. — *Martyrs de la Province sous Dioclétien.*

Maximien faisoit alors son séjour ordinaire dans les Gaules, du côté de Trèves, pour être à portée de faire la guerre aux barbares & s'opposer à leurs incursions. Les désordres qu'ils causèrent dans diverses provinces de l'Empire, nonobstant toutes les précautions des deux empereurs, furent si fréquens, que pour se mettre en état de les arrêter avec plus de force & de succès, ces princes jugèrent à propos de déclarer césars Constance Chlore, père du grand Constantin, & Maximien Galère; ils partagèrent ensuite avec eux le gouvernement de l'Empire qui, depuis ce temps-là, demeura presque toujours divisé entre plusieurs maîtres. Ce partage, qui parut aussi extraordinaire que la bonne intelligence avec laquelle ces quatre princes gouvernèrent l'Empire, donna occasion à sa division en quatre préfectures. An 292

Les Gaules échurent à Constance Chlore qui se rendit dans ces provinces & y signala son gouvernement par les victoires qu'il remporta contre les Francs qui s'étoient rendus maîtres du pays qu'on appelle aujourd'hui la Hollande, & contre divers tyrans qui s'étoient emparés de l'île de Bretagne. An 296
Ce prince eut la gloire de reconquérir entièrement cette dernière province.

[1] Dom Vaissete eût pu se dispenser de donner ici le récit du martyre de saint Sébastien, ce saint étant originaire de Milan & non pas de Narbonne, comme le veulent les Historiens de la province de Languedoc. Il est bien vrai que les actes imprimés par les Bollandistes (20 janvier) portent : « *Sebastianus vir christianissimus Mediolanensium partibus eruditus, civis vero Narbonensis, Diocletiano & Maximiano imperatoribus ita carus erat, &c.* » Mais ce passage a été interpolé & ne se trouve que dans les manuscrits du onzième siècle ou postérieurs à cette époque. Dans les manuscrits antérieurs à la fin du dixième siècle on lit seulement : « *Sebastianus vir christianissimus Mediolanensium partium civis Diocletiano & Maximiano imperatoribus, &c.*[1] » Le manuscrit latin 5302, de la fin du dixième siècle, nous met à même de saisir, pour ainsi dire, sur le fait, le travail du falsificateur. Ce manuscrit renfermait la leçon ancienne. A une époque peu éloignée de celle où il fut écrit, le mot *civis* fut effacé puis rétabli. Mais en marge, pour faire suite à la ligne *Mediolanensium par...*, on écrivit *tibus eruditus, civis vero Narbonensis.* Il y avait à Narbonne une église de Saint-Sébastien, la falsification que nous signalons a probablement eu pour but de satisfaire les prétentions locales de cette église, dont on ne connaît pas l'origine. On voit, d'après les manuscrits, qu'elle doit remonter au onzième siècle. Ajoutons qu'en 826 les reliques de saint Sébastien furent apportées de Rome en France & déposées dans l'église de Saint-Médard de Soissons. [E. M.]

[1] Ms. latin, nos 5301 & 5304.

Il fut beaucoup moins cruel que Dioclétien envers les chrétiens; il paroît cependant que ceux des Gaules furent compris dans la violente persécution que ce dernier empereur, de concert avec Galère, suscita au commencement du quatrième siècle. On met[1], en effet, parmi les martyrs qui souffrirent alors, mais qui furent peut-être martyrisés durant les premières années de Dioclétien & avant l'association de Constance, les saints Thibéry, Modeste & Florentie, qu'on fit mourir à Cessero, dans la Narbonnoise & le diocèse d'Agde : ce lieu prit le nom du premier de ces martyrs & on fonda, dans la suite, sur leur tombeau, un monastère dont nous parlerons ailleurs.

An 303

Les[2] saints martyrs Amand, Luce, Alexandre & Audal[3], qu'on prétend être natifs de Caunes, dans le diocèse de Narbonne, & dont on fait la fête le sixième de juin, souffrirent aussi peut-être durant la même persécution; car nous n'avons rien de bien certain touchant le lieu, le temps & les circonstances de leur martyre. Il en est de même de saint Vincent qui, suivant les anciens[4] martyrologes, souffrit le martyre à Collioure, dans la Septimanie & le diocèse d'Elne. On prétend que celui-ci est le même que saint Vincent qui fut martyrisé en Espagne & aux environs de la ville de Girone avec ses compagnons, sous l'empire de Dioclétien : ce qui n'a aucune apparence de vérité, puisque le diocèse d'Elne & celui de Girone étoient alors sous des gouvernemens différens.

Éd. origin. t. I, p. 140.

LV. — *Nouvelle subdivision des provinces des Gaules.*

An 305

La persécution de Dioclétien contre les chrétiens fut suivie, par un juste jugement de Dieu, d'une maladie violente qui lui affoiblit l'esprit. Galère profita de cet accident pour lui persuader de quitter le gouvernement & de lui céder le titre d'auguste : ce qu'il obtint enfin autant par ses menaces que par ses persuasions, après avoir extorqué une pareille démission de Maximien, collègue de Dioclétien. Ces deux derniers princes, depuis ce temps-là, ne vécurent plus que comme de simples particuliers. Galère & Constance, étant devenus augustes pour suivre le plan du gouvernement que Dioclétien avoit formé, associèrent Sévère & Maximin & les déclarèrent césars.

On[5] attribue à Dioclétien, sur l'autorité de Lactance ou de l'auteur du livre *de la Mort des persécuteurs*, la division des anciennes provinces des Gaules. Cet auteur[6] dit, en effet, que ce prince, en partageant les provinces & en multipliant leurs officiers, occasionna les vexations dont elles furent

[1] Usuard & Odon, *Martyrologes.*

[2] *Acta Sanctorum* (Bollandistes), t. 1, juin, p. 629.

[3] C'est sur la foi d'une interpolation, qu'on prétend que les saints Amand, Luce, Alexandre, &c., naquirent à Caunes & y souffrirent le martyre. Les Bollandistes ont reconnu, du reste, que les actes de ces saints étaient apocryphes (juin, t. 1, p. 629). Au dire de ces actes, ce n'est point à Caunes mais à *Nividunum* que ces saints ont souffert le martyre. [E. M.]

[4] *Acta Sanctorum* (Bolland.), t. 2, avril, p. 620, & janvier, p. 389.

[5] Tillemont, art. 24 *sur Dioclétien.* — Voyez tome II, *Note* XXXIII.

[6] Lactance, *Liber de mortibus persecutorum*, c. 7.

An 305

accablées sous son règne. La révolte des bagaudes qui, comme nous l'avons déjà dit, donna lieu à cette division[1], pourroit faire croire que Dioclétien la fit peut-être durant les premières années de son règne & avant de prendre des collègues, si on ne savoit d'ailleurs qu'il conserva toujours la principale autorité sur tout l'Empire. Lactance ajoute, à ce qu'il paroît, que Dioclétien établit plusieurs présidens (*praesides*) pour gouverner une même province; nous verrons cependant que la Narbonnoise fut toujours administrée par un seul proconsul.

LVI. — *Constantin succède à Constance, son père; il visite la Narbonnoise & les autres provinces des Gaules.*

Constance, devenu premier auguste & maître absolu de tout l'Occident par le nouveau partage de l'Empire, ne jouit pas longtemps du titre d'empereur, étant mort quelque temps après à York, dans l'île de Bretagne, au grand regret des provinces qui avoient éprouvé la modération & la sagesse de son gouvernement. Les troupes, autant par inclination que par estime, élurent aussitôt son fils Constantin à sa place, le proclamèrent auguste & le revêtirent d'autant plus volontiers de la pourpre, qu'on avoit déjà reconnu en lui des vertus dignes du trône. Galère, quoique jaloux de ce choix, joignit son suffrage à celui du public; mais il n'accorda d'abord à Constantin que le titre de césar, parce qu'il craignoit son élévation & plus encore l'affection des provinces des Gaules, d'Espagne & de Bretagne, dont il devoit avoir le gouvernement. Constantin avoit déjà gagné les peuples autant par ses manières que par ses excellentes qualités. Galère, au contraire, s'attiroit de jour en jour leur haine & leur aversion par ses violences & ses vexations qui mirent le trouble & le désordre dans l'Empire & causèrent un soulèvement dans Rome. On y déclara auguste Maxence, fils de Maximien, qui rendit la pourpre à son père, de sorte qu'on vit six ou sept empereurs en même temps. An 306

Constantin, paisible possesseur des Gaules, de l'Espagne[2] & de la Bretagne, que son père avoit gouvernées & qui lui demeurèrent en partage, s'attira de plus en plus l'affection des peuples par la douceur de son gouvernement. Il visita en particulier toutes les provinces des Gaules & arrêta les courses des François du côté du Rhin. Il paroît que pour être plus à portée de s'opposer aux entreprises de ces peuples, cet empereur fixa sa principale résidence à Trèves, à l'exemple de l'empereur Constance, son père, en quoi ils furent imités par leurs successeurs en deçà des Alpes, ce qui rendit cette ville

[1] Il serait plus exact de dire que ce fut la division des provinces faite par Dioclétien qui causa la révolte des bagaudes. On reproche, en effet, à ce prince d'avoir multiplié les subdivisions de l'Empire & augmenté considérablement les frais de la régie des finances, en créant un nombre considérable d'officiers, de régisseurs & de receveurs, dont les gages & les profits se prenaient sur le peuple & augmentaient les charges publiques. C'est pour se délivrer des exactions des magistrats de finances & de ceux qui levaient les impôts que les gens de la campagne ou bagaudes se soulevèrent. [E. M.]

[2] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. 1, c. 25.

An 306

fort célèbre & la fit regarder pendant longtemps comme la métropole des Gaules. Constantin résidoit aussi quelquefois[1] à Arles, dans l'ancienne Narbonnoise, où il avoit son palais, ses finances & une partie de ses troupes. Maximien Hercule, son beau-père, après avoir abdiqué l'empire une seconde fois, vint se retirer auprès de lui dans cette ville. Constantin le reçut dans ce palais & lui procura, avec les commodités d'un riche particulier, tous les honneurs dus à un prince; mais Maximien, insensible à tant de bontés, profitant ensuite de l'absence de son bienfaiteur, occupé à faire construire un pont sur le Rhin, reprit la pourpre pour la troisième fois, s'empara en même temps du palais impérial d'Arles & des finances de Constantin & décria sa conduite. Heureusement ce prince, étant arrivé à Arles dans ces circonstances, remit d'abord dans son parti les troupes qui étoient dans le pays & dont Maximien lui avoit déjà débauché une grande partie, le poursuivit jusques à Marseille où il l'assiégea, emporta cette ville d'assaut, le fit prisonnier & le dépouilla de la pourpre, après lui avoir reproché sa perfidie. Cependant, par un trait peu commun de modération, il lui accorda non-seulement la vie, mais aussi un appartement dans son palais, jusqu'à ce que, l'ayant convaincu de nouveaux crimes, & surtout d'avoir voulu attenter à sa vie, il se vit obligé de le faire mourir & de se délivrer par là de ce monstre d'ingratitude.

Éd. origin. t. I, p. 141.

An 310

LVII. — *Concile d'Arles sous Constantin.*

Maxence, qui étoit alors maître de l'Italie, sous prétexte de venger la mort de Maximien, son père, entreprit la guerre contre Constantin. Celui-ci employa d'abord sa modération & sa sagesse pour le détourner de cette entreprise; mais enfin, forcé de se mettre en défense, il assembla une armée composée la plupart de Gaulois. Cette armée étoit, à la vérité, peu considérable par le nombre, mais elle devint invincible par la vertu de la croix; c'est par ce signe de notre rédemption que Constantin triompha de l'orgueil & des forces de Maxence, dont la mort délivra Rome & l'Italie de sa tyrannie.

An 312

Constantin & Licinius devenus paisibles possesseurs de tout l'Empire, le premier par cette fameuse victoire, & l'autre par celle qu'il remporta l'année suivante sur l'empereur Maximin, partagèrent entre eux les provinces qui le composoient : l'Orient échut à Licinius, & l'Occident à Constantin. Le premier usage que celui-ci fit de son autorité, fut de faire triompher la croix, à la vertu de laquelle il étoit redevable de sa victoire. Il se mit d'abord sous ses enseignes, embrassa le christianisme, & se fit un devoir de le protéger dans tout l'Empire. Il témoigna plus particulièrement son zèle pour l'Église, par l'attention qu'il eut d'étouffer tous les troubles qui pouvoient en altérer la paix : ce fut pour apaiser ceux que les donatistes y excitoient, qu'il fit

An 313

[1] Lactance. *Liber de mortibus persecutorum*, c. 29 & 30. — *Ex Panegyricis veteribus*, c. 9.

An 313

assembler le concile d'Arles[1], un des premiers & des plus célèbres de l'Église. Il y appela tous les évêques d'Occident, parmi lesquels nous trouvons[2] la souscription de Mamertin, évêque de Toulouse, & de Genialis, diacre, député de l'église de Gévaudan. Il est fait mention, dans ce concile, de la province Viennoise; & c'est le plus ancien monument que nous ayons où il soit parlé de cette nouvelle province comme séparée de la Narbonnoise.

LVIII. — *Éducation des frères de Constantin. — Æmilius Magnus, professeur de Toulouse.*

An 316

Il ne paroît pas que Constantin, qui faisoit quelquefois sa résidence dans Arles, ait assisté à ce concile; il résida beaucoup plus rarement dans cette ville depuis la défaite de Maxence. Il y revint pour la dernière fois dans le temps que Fauste, son épouse, y accoucha d'un prince qui fut, à ce qu'on[3] croit, le jeune Constantin, lequel régna depuis dans les Gaules.

Cet empereur avoit trois frères puînés que Constance Chlore, son père, avoit eus de l'impératrice Théodore, sa seconde femme, après avoir répudié, l'an 292, l'impératrice Hélène, sa mère. Ces trois princes passèrent le temps de leur jeunesse à Toulouse[4], où Constantin, leur frère, les tint comme dans une espèce d'exil; ce prince eut cependant un soin particulier de leur faire donner une éducation digne de leur naissance & de la religion chrétienne, qu'il leur avoit apparemment inspirée. Les modernes[5] ne sont pas d'accord sur les noms de ces trois princes : selon les uns, le premier s'appeloit Dalmace ou Delmace, le second Constance, & le troisième Annibalien. D'autres sont persuadés que Dalmace & Annibalien ne sont qu'une même personne;

[1] Voici les souscriptions des évêques des Gaules qui ont assisté à ce concile par eux-mêmes ou par des mandataires :

Oresius episcopus..... de civitate Massiliensi, provincia Viennensi.
Marinus episcopus..... de civitate Arelatensium, provincia Viennensi.
Verus episcopus..... de civitate Viennensi, provincia supradicta.
Dafnus episcopus..... de civitate Vasensi, provincia Viennensi.
Faustinus presbyter..... de civitate Arausicorum, provincia quae supra.
Innocentius diaconus..... ex portu Nicaensi.
Romanus presbyter de civitate Aptensium.
Imbetausius episcopus de civitate Remorum.
Avitianus episcopus de civitate Rotomagensium.
Reticius episcopus de civitate Augustodunensium
Vocius episcopus de civitate Lugdunensium.
Maternus episcopus de civitate Agrippinensium.
Genialis diaconus de civitate Gabalum, provincia Aquitanica.
Orientalis episcopus de civitate Burdegalensi.
Agraecius episcopus de civitate Treverorum.
Mamertinus episcopus de civitate Elosatium.

Une chose frappe, dans cette nomenclature : c'est l'absence des évêques de la Narbonnaise. Quoique la Viennoise fût déjà séparée de la Narbonnaise depuis l'an 278 environ, c'est dans cet acte qu'elle est citée pour la première fois. — La leçon acceptée par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* & qui met : *Mamertinus episcopus de civitate Tolosatium*, au lieu de : *de civitate Elosatium*, n'a pas prévalu. Mamertin était évêque d'Eause, & non de Toulouse, comme le disent ici nos auteurs. [E. M.]

[2] Coustelier, *Epistolae Summorum Pontificum*, p. 343.

[3] Tillemont, art. 40 *sur Constantin*. — C'est en l'année 316 que l'on place la naissance de Constantin le Jeune.

[4] Ausone, *Elogia profess. Burdigalensium*. 16.

[5] Tillemont, art. 85 & *Note 2 sur Constantin*. — Valois de la Marre, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. 2, p. 590 & suiv.

ils conviennent du nom du second, mais ils ajoutent que le troisième, qu'ils croient être l'aîné du second lit, se nommoit Constantin comme l'empereur, son frère. Æmilius Magnus Arborius[1], quoique fort jeune, après avoir professé l'éloquence à Narbonne, l'enseignoit alors à Toulouse avec beaucoup d'applaudissement, & y faisoit aussi, à ce qu'il paroît, la fonction d'avocat. L'amitié dont ces trois princes l'honorèrent pendant leur séjour dans la même ville pourroit faire conjecturer qu'il eut quelque part à leur éducation. Ce rhéteur étoit oncle maternel du fameux poëte Ausone, qu'il prit soin d'élever auprès de lui à Toulouse, dès sa tendre jeunesse, & de lui enseigner les belles-lettres. L'empereur Constantin, soit par estime, soit par reconnoissance de ce qu'Arborius avoit peut-être contribué à l'éducation de ses frères, l'appela dans la suite de Toulouse à Constantinople, pour lui confier celle d'un de ses fils, qu'on croit[2] être Constance, son successeur. Arborius mourut dans cette dernière ville peu de temps après : Constantin fit transporter son corps à Dax, en Gascogne, dont il étoit natif, & où il avoit ses parens.

Éd. origin. t. I, p. 142.

LIX. — *Origine du vicariat des Cinq Provinces des Gaules, dont la Narbonnoise faisoit partie.*

An 330

Les frères de Constantin avoient déjà quitté les Gaules, lorsque cet empereur, après ses victoires sur Licinius, étant devenu maître de tout l'Empire, en établit le siége à Byzance, à laquelle il donna le nom de Constantinople. Il divisa alors l'Empire, ou pour mieux dire renouvela la division qui en étoit déjà faite, selon quelques auteurs, en quatre préfectures, sous le gouvernement de quatre préfets du prétoire. Cette charge, qui auparavant étoit militaire, devint alors purement[3] civile & fut bornée à la seule administration de la justice & des finances. Ces quatre préfets étoient regardés cependant comme les premiers officiers de l'État, & leur autorité égaloit presque celle des empereurs. On leur donna d'abord, comme aux sénateurs, le titre de *clarissime* & ensuite celui d'*illustre*. Les quatre préfectures de l'Empire furent, depuis Constantin, l'Orient, l'Illyrie, l'Italie & les Gaules. Le préfet des Gaules choisit Trèves pour sa[4] résidence, sans doute parce que cette ville avoit été le siége des empereurs qui avoient régné dans les mêmes provinces; elle le fut aussi de leurs successeurs. Chaque préfet avoit sous ses ordres plusieurs diocèses, & chaque diocèse avoit un vicaire du préfet & comprenoit plusieurs provinces qui étoient gouvernées par un proconsul ou par un président, dont les appellations étoient portées en dernier ressort au préfet[5] : on ne pouvoit appeler des jugemens de ce dernier.

[1] Ausone, *Elogia profess. Burdigalensium* & *Parentela*, 3.

[2] Tillemont, art. 85 *sur Constantin.*

[3] Zosime, l. 2. — *Chronologia Codicis Theodosiani*, p. 26 & seq.

[4] Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum* — Godefroi, *Chronologia Codicis Theodosiani*, t. 6, p. 396.

[5] Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum.*

Le préfet des Gaules avoit sous sa juridiction quatre diocèses administrés par autant de vicaires, savoir : l'Espagne, l'île de Bretagne, les Gaules proprement dites & les Cinq Provinces des Gaules. Celles-ci furent augmentées depuis de deux provinces qui furent nouvellement érigées par le partage des anciennes, ce qui forma ce qu'on appela *les Sept Provinces*[1]. On a beaucoup disputé quelles étoient ces cinq provinces qui eurent un vicaire particulier; nous ne doutons pas que ce ne fût la Narbonnoise, la Viennoise, l'Aquitanique, la Novempopulanie & les Alpes maritimes. La Viennoise & l'Aquitanique, ayant été subdivisées dans la suite, & sur la fin du quatrième siècle, l'une en Viennoise & en Narbonnoise seconde, & l'autre en Aquitaine première & seconde, formèrent enfin les sept provinces de la manière qu'on les trouve sous l'empire d'Honoré[2]. Les[3] auteurs contemporains font mention de ce vicariat, tantôt sous le nom de Cinq Provinces, tantôt sous celui d'Aquitaine prise en général ; car on distinguoit alors les Gaules en deux parties, savoir : en Gaules proprement dites, & en Aquitaine. Le vicaire qui eut l'administration des Gaules proprement dites, sous l'autorité du préfet, résidoit ordinairement à Lyon, & celui des Cinq Provinces à Vienne[4], ce qui releva beaucoup cette dernière métropole. La province des Alpes maritimes, qu'on comprenoit auparavant dans l'Italie, & dont l'empereur Galba avoit séparé une partie en deçà de la rivière du Var pour l'unir à la Narbonnoise, com-

[1] Voyez tome II, *Note* XXXIV.

[2] Les travaux récents n'ont fait que confirmer l'opinion des auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, au sujet des *Quinque* & *Septem provinciae*. Ces deux expressions, dont la première est cependant antérieure à la seconde, ont été employées simultanément pour désigner la même étendue de territoire, celle qui renfermait d'abord cinq provinces, la Novempopulanie, la Viennoise, les Alpes maritimes, l'Aquitaine & la Narbonnaise, & qui ensuite en comprit sept par le dédoublement des deux dernières en première & deuxième Aquitaine, en première & deuxième Narbonnaise. On place entre les années 362 & 370 la création de la seconde Aquitaine. Une inscription, publiée par Gruter, prouve qu'en 352 il n'y avait encore qu'une Aquitaine. Sextus Rufus, qui écrivait vers l'an 376, en cite deux dans son énumération des provinces des Gaules; mais de son temps il n'y avait encore qu'une Narbonnaise. On croit que cette dernière province fut divisée en deux, sous Gratien, vers l'année 375 ou peut-être même un peu plus tard. Le premier monument où il soit fait mention de la seconde Narbonnaise, est le concile d'Aquilée, en 381. Quoi qu'il en soit, & bien qu'à partir de l'année 381 l'expression *Quinque provinciae* eût dû tomber en désuétude pour ne laisser subsister que celle de *Septem provinciae*, elle continua néanmoins à être en usage, & on la trouve employée dans les actes authentiques simultanément avec l'expression de *Septem provinciae*. Les *Quinque provinciae* sont citées, pour la première fois, dans la lettre synodique du concile de Valence, en 374, puis en 385, dans la lettre de l'empereur Maxime au pape Sirice; dans une loi des empereurs Honorius & Arcadius de l'an 399, adressée à Proclien, vicaire des Cinq provinces, dans la lettre synodique des évêques du concile de Turin, en 401, & dans la *Notitia dignitatum*, rédigée entre les années 400 & 406. Les *Septem provinciae* apparaissent dans la *Notitia Galliarum*, rédigée peu après la *Notitia dignitatum;* dans la lettre du pape Zosime adressée, en 417, à tous les évêques établis dans les Gaules & dans les Sept Provinces; & dans la constitution d'Honorius, de l'an 418, adressée à Agricola, préfet des Gaules, par laquelle ce prince ordonne aux notables des Sept Provinces de s'assembler tous les ans à Arles, conformément au décret rendu vers l'an 402, par Pétronius, préfet des Gaules. C'est à partir de cette époque que l'expression *Septem provintiae* finit par triompher & devint d'un usage général. [E. M.]

[3] Sextus Rufus, *in Breviar.* — Ammien Marcellin, l. 15, n. 11. — Ausone, *de claris Urbibus*, 8. — Sulpice Sévère, *Hist.* l. 2. — Sozomène, *Hist.* l. 9, c. 11.

[4] Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum.*

mença seulement alors d'appartenir entièrement aux Gaules[1], & elle fut du nombre des Cinq Provinces qui eurent un vicaire particulier. Pour ce qui est des Alpes Grecques ou Pennines, il ne paroît pas qu'elles aient fait partie de la Gaule avant la fin du quatrième siècle, qu'elles furent comprises dans le vicariat des Gaules proprement dites : elles dépendoient auparavant de l'Italie, suivant tous les anciens géographes ; ainsi elles n'ont jamais été comprises dans la Narbonnoise.

LX. — *Origine des ducs & comtes provinciaux, attribuée à Constantin. — La Province gouvernée par un proconsul. — Rétablissement de la ville d'Elne.*

On attribue à Constantin l'institution des comtes ; mais il paroît[2] que leur origine est beaucoup plus ancienne & qu'on peut la faire remonter à l'empereur Auguste qui, sur la fin de ses jours, choisit plusieurs sénateurs pour être ses *comtes* (*comites Caesaris*), c'est-à-dire ses compagnons & ses conseillers. Il est vrai que quoique la qualité de comte fût d'abord très-considérable, elle ne fut, dans son institution, qu'un titre personnel ou un emploi qui obligeoit d'être toujours à la suite de l'empereur ; que ce titre, qui commença d'être employé vers le milieu du troisième siècle pour désigner une personne constituée en dignité, devint plus commun sous Constantin, & qu'il fut donné alors aux principaux officiers de l'Empire, divisés en trois différentes classes. Quant aux ducs ou comtes provinciaux, on peut en rapporter l'origine aux officiers que les empereurs envoyèrent commander les troupes dans les différentes provinces de l'Empire, avec le titre de ducs, de comtes ou de maîtres de la milice, ce qu'on voit déjà dès le règne de Dioclétien. Cet usage devint encore plus ordinaire sous le règne de Constantin[3] & de ses enfans. Enfin les

Éd. origin. t. I, p. 143.

[1] Voir tome II, *Note* XXXV.

[2] Tillemont, *Histoire des empereurs & des autres princes, pendant les six premiers siècles de l'Église*, t. 1, p. 48 & 762 ; t. 3, p. 389 ; t. 4, p. 285.

[3] A partir du quatrième siècle, les comtes formèrent une espèce de noblesse qui reçut de Constantin sa constitution définitive. Cette noblesse doit son origine à l'ancienne clientèle romaine des patriciens du temps de la République. C'était alors une coutume d'avoir un grand nombre de clients ou d'*amis ;* elle se continua chez les empereurs, mais dans de moins vastes proportions & avec des rapports plus fixes & mieux déterminés de commerce domestique & de commensalité. Ainsi Adrien & Alexandre Sévère se faisaient des conseillers intimes de quelques jurisconsultes, de quelques sénateurs, & même de certains chevaliers, auxquels ils donnaient le titre quasi-officiel d'amis. Ils choisissaient souvent parmi eux soit des commissaires pour les affaires militaires ou civiles, soit des magistrats, & le titre d'ami restait joint au titre de la magistrature. Ces amis, comme ceux de l'ancien préteur de la République, accompagnaient souvent l'empereur dans ses voyages & dans ses expéditions guerrières ; ils faisaient partie de sa compagnie, *comitatus ;* & on les nommait aussi ses compagnons, *comites.* Mais lorsque le cérémonial de la cour voulut qu'on adorât le prince comme un dieu, on n'osa plus se dire ami des augustes ; ce titre disparut & celui de *comes*, comte, devint une dignité. Cette transformation s'opéra sous Constantin, qui créa des comtes de premier, de deuxième & de troisième ordre. Tout ministère, tout office émanant directement du prince & ressortissant plus ou moins immédiatement à lui, portait le dignitaire dans la sphère du comitat sacré ; il devenait comte, non pas de l'Empire, mais de l'empereur, & ce titre se joignait à un nom d'emploi, ou remplaçait les anciens noms de préfet & de légat : comte des largesses sacrées, comte du domaine privé, comte des corps ou divisions militaires. Dès le temps de Constantin & de

 An 330

proconsuls ou préteurs, qui avoient le gouvernement politique des provinces, ayant été élevés eux-mêmes dans la suite à la dignité de ducs ou de comtes, on leur donna depuis indifféremment ce titre. Les peuples barbares, après s'être emparés d'une partie de l'Empire, s'étant conformés à la police qu'ils trouvèrent établie par les Romains, conservèrent le même titre de duc ou de comte aux officiers qu'ils préposèrent pour avoir l'administration des provinces sous leur autorité.

La Narbonnoise fut gouvernée à l'ordinaire, sous l'empire de Constantin, par un proconsul; ainsi elle fut toujours proconsulaire, car ce ne fut que longtemps après qu'elle fut changée en province présidiale & qu'elle n'eut plus qu'un président pour la gouverner. L. Ranius Optatus[1] fut, en effet, proconsul de la Narbonnoise vers la fin du règne de Constantin; il est qualifié *clarissime*. On croit[2] que c'est le même qui fut consul l'an 334; ainsi il peut avoir gouverné cette province l'année suivante. Ce même empereur rétablit l'ancienne ville d'*Illiberis*[3], dans la Narbonnoise, & lui donna le nom d'Elne (*Helena*), en mémoire de l'impératrice Hélène, sa mère. An 334

LXI. — *Constantin confie l'éducation de ses neveux à Exupère, rhéteur de Narbonne.*

Constantin, qui avoit donné en garde ses frères à la ville de Toulouse, confia l'éducation de ses deux neveux, Dalmace & Annibalien, à celle de Narbonne, où ils étudièrent les belles-lettres sous le célèbre rhéteur[4] Exupère. Ces deux jeunes princes, qui étoient fils de Dalmace, frère de Constantin, furent élevés dans la suite par l'empereur, leur oncle, le premier à la dignité de césar, & l'autre à celle de roi de Pont, de Cappadoce & de l'Arménie Mineure; ils signalèrent leur reconnoissance envers leur professeur & lui procurèrent le gouvernement ou présidence d'une province d'Espagne. An 335

Exupère méritoit cette marque d'honneur, autant par son éloquence que par sa modestie & la gravité de ses mœurs. Il devoit sa naissance à la ville de Bordeaux & sa réputation à celle de Toulouse, où il avoit professé d'abord les belles-lettres avant que d'être appelé à Narbonne pour y exercer la même fonction. Ce professeur, après avoir gouverné cette province d'Espagne, se

ses fils, on voit des comtes de l'*Asiana*, de Macédoine, des Gaules, des Espagnes, d'Afrique, c'est-à-dire des commandants de divisions militaires dans les provinces, ou de corps de troupes envoyées en expédition. Un capitaine des gardes du corps était un *comes domesticorum*. Dans l'ordre civil, les comtes du consistoire impérial tenaient leur rang, dans la hiérarchie nobiliaire de l'Empire romain, entre les *illustres* & les *clarissimes*. — (Voir pour de plus grands détails, le mémoire de M. Naudet, intitulé : *De la Noblesse chez les Romains*, dans les mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, t. 25, 1866, p. 94.) [E. M.]

[1] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 463, n. 4.

[2] Tillemont, *Histoire des empereurs & des autres princes, pendant les six premiers siècles de l'Eglise*, t. 4, p. 256.

[3] Zonaras, *Annales*, t. 2, p. 14. — *Marca Hispanica*, c. 24.

[4] Ausone, *Elogia profess. Burdigalensium*, 17. — Voyez tome II, *Note* XXXVI.

retira à Cahors, où il mourut. C'est sans fondement que Scaliger[1] lui donne pour collègue, dans la charge de professeur de Toulouse, un nommé Saturnin, qu'il confond avec le premier évêque de cette ville.

An 337 Le partage que Constantin fit de l'Empire entre ses trois enfans Constantin, Constance & Constant, & deux de ses neveux, fut, après sa mort, la source de bien des troubles & de la perte d'une grande partie de sa famille. Les troupes & le sénat, n'ayant voulu reconnoître pour empereurs que les trois premiers, tous les autres princes de sa race furent massacrés, à la réserve de Gallus & de Julien, fils de Jules Constance, frère de cet empereur, que la maladie de l'un & la tendre jeunesse de l'autre firent épargner. Quelques auteurs graves ont soupçonné Constance d'avoir été l'auteur de ce massacre. Dans le partage de l'Empire, qui fut fait ensuite entre les trois frères, les Gaules, l'Espagne & la grande Bretagne échurent à Constantin, l'aîné de tous.

LXII. — *Mort de l'empereur Constant, à Elne, dans la Narbonnoise, après celle de Constantin, son frère.*

An 340 Constantin, l'aîné des trois frères, ne posséda pas longtemps cette partie de l'Occident. La guerre qu'il entreprit mal à propos contre son frère Constant, alors maître de l'Italie, lui coûta la vie & donna lieu à celui-ci de s'emparer de tous ses États : ainsi Constant régna dans tout l'Occident, tandis que son frère Constance fut maître de tout l'Orient. Le sort de Constant ne fut pas plus heureux[2] que celui de Constantin, son frère. Magnence, s'étant fait revêtir de la pourpre à Autun, où il fut salué auguste, entraîna cette ville dans sa révolte avec les premiers officiers de l'armée & les peuples du voisinage. Ce tyran chercha ensuite à se défaire de Constant qui, pour se dérober à ses poursuites, résolut de passer les Pyrénées & de se réfugier en Espagne. Cet empereur étoit déjà arrivé à Elne, dans la Narbonnoise, lorsque Gaïzon, un des émissaires de Magnence, l'ayant atteint avec l'élite des troupes, lui ôta la vie
An 350 dans la même ville. C'est ainsi que mourut ce prince, âgé alors de trente ans, & généralement abandonné de toutes ses troupes, excepté d'un François qui lui demeura toujours fidèle.

Éd. origin. t. I, p. 144. Quelques auteurs[3] ajoutent qu'il se retira dans une église où il quitta les marques de sa dignité, & que, ses assassins l'ayant forcé de sortir de cet asile, ils le massacrèrent ensuite ; d'autres prétendent[4] que ce prince, se voyant entre les mains de ses ennemis, se tua lui-même après avoir fait mourir ses enfans, de la naissance & des noms desquels pas un historien ne fait mention ; ce qui donne lieu de révoquer[5] en doute cette dernière circonstance. On doute également de la précédente.

[1] Scaliger, *Notae in Ausonium.*

[2] Zosime. — Aurélius Victor, *Epitome.* — Eutrope. — S. Jérôme, *Chronicon.*

[3] Zonaras, *Annales*, t. 2, p. 14.

[4] S. Chrysostome, *Homilia* 15 *in Philipp.*

[5] Tillemont, art. 16 *sur Constantin.*

An 350

LXIII. — *La Province troublée par les erreurs des ariens. — Faux concile d'Arles.*

La mort tragique de Constant, dont Magnence récompensa l'assassin Gaïzon par le soin qu'il eut de l'élever à la dignité de consul, assura presque tout l'Occident à cet usurpateur. Constance, résolu de venger la mort de son frère & de soumettre ce tyran, appela contre lui dans les Gaules les Allemans avec plusieurs autres peuples d'en delà du Rhin qui, pendant cinq à six ans, firent des ravages affreux dans ces provinces, dont il ne fut pas aisé de les chasser dans la suite. Constance, après s'être assuré d'un autre côté de l'Espagne & des Pyrénées, se rendit dans les Gaules où, avec le secours des peuples du pays qui se déclarèrent en sa faveur, il réduisit enfin Magnence à cet excès de désespoir de se tuer lui-même dans Lyon, où il l'avoit obligé de se jeter.

An 353

Constance, par la mort de ce redoutable ennemi, se voyant le maître absolu de l'Empire, alla passer l'hiver à Arles, où les légats du pape[1], accompagnés d'un grand nombre d'évêques, furent le trouver pour le supplier de leur permettre, conformément à la promesse qu'il leur avoit faite, de s'assembler à Aquilée, pour y tenir un concile & apaiser les troubles que les ariens causoient dans l'Église d'Orient; car pour celle d'Occident, & surtout celle des Gaules, elles n'avoient pas encore été infectées de leurs erreurs. Mais ces hérétiques, qui avoient beaucoup de pouvoir sur l'esprit de ce prince, empêchèrent qu'il n'accordât cette permission; & au lieu de la ville d'Aquilée qu'il avoit déjà indiquée, il ordonna aux évêques de s'assembler à Arles. Il vouloit se trouver lui-même au concile, afin d'intimider ces prélats par sa présence, s'il ne pouvoit les gagner par les intrigues de Valens & d'Ursace, deux des plus fameux évêques ariens, & les obliger à souscrire[2] la condamnation de saint Athanase, conformément à l'édit qu'il avoit déjà fait publier là-dessus. Les funestes desseins des ariens ne réussirent que trop : les évêques orthodoxes ne résistèrent que foiblement à une si injuste demande, & de tous ceux qui assistèrent au concile d'Arles, il n'y eut que le seul Paulin, évêque de Trèves, qui eut le courage de refuser constamment de condamner ce saint patriarche d'Alexandrie. Ce refus attira l'exil à ce prélat avec la disgrâce du prince & lui mérita la gloire d'être le premier évêque d'Occident qui souffrit pour la défense de la divinité du Verbe.

[1] Sulpice Sévère, *Hist.* l. 2. — *Recueil des Conciles*, c. 2, p. 770.

[2] S. Athanase, *Epist. ad solit.* — S. Hilaire, *Fragmenta ex opere historico*, 2.

An 353

LXIV. — *Faux concile de Béziers.* — *Exil de Rhodanius, évêque de Toulouse.*

Rhodanius ou Rhodanusius, évêque de Toulouse, eut, bientôt après, la même gloire dans le concile[1] de Béziers, où Saturnin, évêque d'Arles, qui avoit été élu par la faction des ariens, soutenu de la faveur & de toute l'autorité de Constance, fut le maître absolu. Saturnin avoit eu aussi beaucoup de part aux violences & aux artifices dont on usa pour surprendre la religion des évêques catholiques assemblés à Arles & pour les engager à souscrire la condamnation de saint Athanase. Les prélats des Gaules, qui n'avoient point succombé dans ce concile, & au nom desquels saint Hilaire[2] présenta inutilement une requête à ce prince pour le supplier de rendre la paix à l'Église, soutenus par l'exemple de ce saint évêque de Poitiers, refusèrent d'abord non-seulement de souscrire la condamnation de saint Athanase, mais même de communiquer avec Saturnin. Celui-ci, irrité de leur fermeté, obtint, de concert avec Ursace & Valens, un ordre de l'empereur pour tenir un concile à
An 356
Béziers, ville de la Narbonnoise, où il obligea la plupart des évêques catholiques des Gaules de se rendre, & entre autres saint Hilaire de Poitiers. Ce saint[3] prélat fit véritablement tous ses efforts pour défendre dans ce concile l'innocence opprimée & pour faire connoître aux évêques assemblés les piéges des ariens; mais il paroît que, malgré tous ses soins, tous ces prélats succombèrent enfin & souscrivirent la condamnation du saint évêque d'Alexandrie, à la réserve du même saint Hilaire & de Rhodanius de Toulouse, que l'exemple & les discours de ce saint évêque[4], plus que son propre courage, soutinrent & empêchèrent de commettre la même injustice. Il paroît que la plupart des évêques qui assistèrent à ce concile de Béziers étoient des provinces voisines de la ville d'Arles, c'est-à-dire de la Narbonnoise, de la Viennoise, de la Séquanoise & des provinces des Alpes. Ces prélats, dont on ne sauroit dissimuler la chute, furent surpris par les artifices ou la violence de Saturnin qui présida à ce concile & qui avoit eu sans doute l'adresse, pour soutenir son parti, d'y attirer les évêques de sa province ou ceux des autres parties des Gaules qui, par foiblesse, avoient déjà prévariqué au concile d'Arles.

Éd. origin. t. I, p. 145.

Ce faux évêque n'oublia pas, dans le récit qu'il fit à Constance de tout ce qui s'étoit passé au concile de Béziers, de donner un mauvais tour à la fermeté d'Hilaire. Il décria si fort sa conduite & rendit sa fidélité si suspecte[5], que cet empereur le relégua en Phrygie, de même que Rhodanius qui finit ses jours dans le lieu de son exil. Parmi les autres évêques des Gaules qui n'avoient pas assisté au concile de Béziers, les uns demeurèrent fermes[6] dans

[1] Sulpice Sévère, *Hist.* l. 2. — *Vita S. Hilarii*, nov. edit. p. 94 & seq. — Tillemont, *sur S. Hilaire.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 524.

[2] S. Hilaire, *ad Constantium*, l. 1.

[3] *Ibid. contra Constantium imperatorem*, l. 1.

[4] Sulpice Sévère, *Hist.* l. 2.

[5] S. Hilaire, *contra Constantium imperatorem*, n. 2 & 3; & *Liber de Synodis seu de Fide Orientalium*, n. 2.

[6] S. Hilaire, *Liber de Synodis.*

la foi & dans la communion d'Hilaire, & les autres cédèrent à la violence & aux mauvais traitemens; mais la plupart de ces derniers, honteux de leur lâcheté, retournèrent bientôt après à la communion de ce saint évêque de Poitiers & se séparèrent une seconde fois de celle de Saturnin. Ces évêques catholiques parurent ensuite si zélés & si attachés à la foi de l'Église, que saint Hilaire ne put s'empêcher de leur en témoigner sa joie & de louer leur courage, dans la réponse qu'il leur fit, trois ans après, dans son livre des Synodes. Ce saint prélat, dans l'énumération qu'il fait, à la tête de cet ouvrage, des provinces des Gaules, aux évêques desquelles il s'adresse, ne fait aucune mention de la Narbonnoise, de la Viennoise & de quelques autres du voisinage; c'est, selon toutes les apparences, parce que les évêques de ces provinces ne s'étoient pas encore relevés de leur chute & qu'ils n'avoient pas révoqué leur souscription contre saint Athanase.

LXV. — *Persécution de l'église de Toulouse.*

Saint Hilaire nomme expressément dans le même endroit l'église de Toulouse, & c'est la seule de toute la Narbonnoise dont il fasse mention. Elle méritoit cette distinction singulière par l'attachement[1] inviolable de ses peuples pour la foi & pour la personne de leur saint évêque Rhodanius, malgré son éloignement & tous les efforts des ariens pour tâcher de les ébranler. En vain Constance ou ses émissaires employèrent-ils toute sorte de violences, jusqu'à se servir de bâtons & de fouets armés de plomb, pour obliger les prêtres & les diacres à élire un évêque arien à la place de leur légitime pasteur, ces ecclésiastiques demeurèrent fermes dans l'obéissance qu'ils devoient à Rhodanius, & les profanations sacriléges que les hérétiques commirent dans l'église de Toulouse ne servirent qu'à confirmer les fidèles de cette ville dans la foi orthodoxe & à leur donner une plus grande horreur de l'impiété arienne.

LXVI. — *Numérius, gouverneur de la Narbonnoise, accusé de péculat devant Julien l'Apostat.*

Dans le temps que le concile de Béziers étoit assemblé, & pendant les premiers mois de l'an 356, Julien, que l'empereur Constance, son oncle, avoit déclaré césar l'année précédente, faisoit à Vienne des préparatifs pour la campagne suivante, dans le dessein de délivrer des courses des barbares les provinces des Gaules, dont le même Constance lui avoit confié le gouvernement avec celui de l'île de Bretagne. On croit[2] même que ce prince, ayant passé le Rhône, se rendit à Béziers pour autoriser le conciliabule de cette ville par sa présence, & qu'il fut témoin des violences qu'on y commit[3]. Julien chassa

[1] S. Hilaire, *contra Constantium imperatorem*, n. 11, p. 1247. — Aurélius Victor, *Epitome*

[2] Coustant, *Vita S. Hilarii*, p. 95.

[3] *Ibid.*

ensuite entièrement les Allemans des Gaules, où ils s'étoient établis depuis quelques années, & après avoir rétabli la tranquillité dans ces provinces, il prit un soin particulier de soulager les peuples.

Ce prince fut encore très-attentif à faire rendre la justice : il se fit un devoir de faire régler les impôts dans une parfaite égalité & de punir sévèrement les officiers qui pilloient les provinces. Dans le temps qu'il avoit le gouvernement des Gaules, Numérius[1] ou Numérien, gouverneur de la Narbonnoise (*Narbonensis rector*), fut accusé devant lui de péculat, l'an 358. Julien, croyant que cette accusation étoit d'assez grande importance pour la juger lui-même, la fit plaider publiquement en sa présence & entendit les chefs d'accusation qu'on forma contre ce gouverneur; mais celui-ci ayant nié tous les faits qu'on lui objectoit, & n'y ayant point de preuves contre lui, Delphide[2], excellent poëte & célèbre avocat, qui plaidoit contre l'accusé, s'écria, avec sa véhémence ordinaire : *Eh! César, quel coupable ne passera point pour innocent, s'il en est quitte pour nier ses crimes? — Et quel innocent,* répliqua fort sagement Julien, *ne passera point pour coupable, s'il suffit d'être accusé?* Ainsi Numérien fut renvoyé absous.

An 358

Éd. origin. t. I, p. 116

LXVII. — *Retour des évêques de la Narbonnoise & du reste des Gaules à l'unité catholique.*

Tandis que Julien s'occupoit à combattre les ennemis de l'Empire, à soulager les peuples & à faire régner la paix & la justice dans les provinces soumises à son gouvernement, Constance s'appliquoit à ruiner la religion dans l'Empire & à opprimer les évêques, de qui il exigeoit la signature de la formule de Sirmich. Il l'envoya aux évêques des Gaules : mais la plupart refusèrent constamment leur souscription, & entre autres l'illustre Phébade, évêque d'Agen, dont le diocèse[3] de Toulouse possède les précieuses reliques. Ces prélats condamnèrent même cette formule, & pour marque de leur[4] communion avec saint Hilaire, ils lui écrivirent dans le lieu de son exil & lui rendirent compte de leur conduite.

An 359

Si les évêques de l'ancienne Narbonnoise n'eurent pas le bonheur d'être de ce nombre, ils eurent du moins celui de reconnoître leur faute avec beaucoup d'autres des provinces voisines, après le concile de Rimini, où les évêques des Gaules, les plus fermes & les plus éclairés, se laissèrent surprendre, ainsi que la plupart[5] des autres évêques d'Occident. Ces prélats reprirent peu de temps après leur premier zèle & leur ancienne vigueur, surtout après le concile de Paris, où Saturnin d'Arles, auteur[6] d'une partie des troubles, fut excommunié

[1] Ammien Marcellin, l. 18, p. 186. — A. de Valois, *Historia rerum Francicarum.*

[2] Ausone, *Elogia professorum Burdigalensium*, 5.

[3] *Acta Sanctorum* (Bollandistes). Voir au 13 janvier.

[4] S. Hilaire, *Liber de Synodis seu de Fide Orientalium.*

[5] Sulpice Sévère, *Hist.* I. 2.

[6] S. Hilaire, *Fragmenta ex opere historico*, XI, p. 1353 & seq. — S. Jérôme, *Chronicon.*

 An 359

de nouveau & déposé avec Paterne de Périgueux, autre évêque arien. On fit
grâce à plusieurs autres, à la recommandation de saint Hilaire, dont le retour
dans les Gaules contribua beaucoup à la réunion de tous les évêques de ces An 360
provinces dans les mêmes sentimens sur la foi & la doctrine de l'Église.

La révolte de Julien, qui commandoit alors dans les Gaules avec le titre
d'auguste, qui lui fut donné à Paris, & la mort de Constance ne contribuè- An 361
rent pas moins à cette heureuse réunion & au retour des évêques prévarica-
teurs à l'unité catholique. En effet, Julien, se voyant maître de l'Empire
après la mort de l'empereur Constance, son oncle, commença son règne par
rappeler les évêques exilés ; non pas tant pour favoriser la religion catholique,
qu'il cherchoit plutôt à opprimer depuis qu'il l'avoit lâchement abandonnée,
que pour décrier la conduite de son prédécesseur & rendre sa mémoire odieuse.
Cet empereur, après avoir insulté la majesté de Dieu par ses impiétés, désho-
noré la religion par son apostasie & affligé l'Église par la persécution qu'il
suscita contre les chrétiens, mourut enfin dans la Perse, où il s'étoit témérai- An 363
rement engagé avec son armée. Jovien fut élu en sa place & signala son zèle
& son amour pour la foi : il conclut d'abord la paix avec les Perses, & la
rendit ensuite à l'Église & à l'Empire. L'un & l'autre profitèrent trop peu de
temps du bonheur de son règne : sa mort, qui suivit de près, fit évanouir les
grandes espérances qu'avoient fait concevoir ses excellentes qualités & ses
dispositions favorables pour la religion & pour les peuples.

LXVIII. — *État de la Narbonnoise sous Valentinien I. — Professeurs illustres de Toulouse & de Narbonne.*

Valentinien I ayant été élu successeur de Jovien, à Nicée, soutint la foi &
la doctrine du concile de la même ville avec autant de zèle que Valens, son
frère, qu'il prit pour collègue & à qui il céda l'Orient, favorisa la secte des
ariens. Le premier de ces deux princes, après avoir pris pour lui l'Occident,
vint faire sa résidence ordinaire dans les Gaules, pour être plus à portée de
repousser les courses des Allemans & des autres barbares qui habitoient
au delà du Rhin. Ce fut dans ces mêmes provinces des Gaules qu'il déclara
auguste son fils Gratien, alors âgé de huit ans, dont il avoit confié l'éduca- An 364
tion à Ausone, homme dont l'esprit & le mérite étoient déjà fort connus. An 367

Nous devons à ce fameux poëte la connoissance de plusieurs illustres pro-
fesseurs qui enseignoient de son temps les belles-lettres avec applaudissement
dans les écoles de Narbonne & de Toulouse. Nous avons déjà parlé de quel-
ques-uns : nous ne devons pas oublier Sédatus[1], natif de Bordeaux, qui pro-
fessa longtemps la rhétorique à Toulouse, où il se maria ; ce qui nous donne
lieu de croire que ses enfans, qui par leur éloquence se rendirent célèbres à
Rome & à Narbonne, où ils la professèrent avec beaucoup de réputation & de

[1] Ausone, *Elogia professorum Burdigalensium*, 19.

succès, étoient natifs de Toulouse. Marcellus, fameux grammairien, dont[1] le même Ausone parle avec éloge, se distingua beaucoup à Narbonne, tant par son habileté que par son mérite, ce qui lui attira un grand nombre d'écoliers, parmi lesquels il y en avoit plusieurs d'une naissance très-illustre (*praetextaque pubes*). Clarentius, un des plus nobles & des plus qualifiés de cette ville, ne dédaigna pas de lui donner sa fille en mariage : preuve convaincante du cas qu'on faisoit dans ce temps-là des professeurs, même de grammaire, & du soin que prenoient alors les citoyens de Narbonne de cultiver les belles-lettres. Elles florissoient également à Toulouse, ville très-considérable par son étendue & par le nombre de ses habitans. Ausone, qui y fut élevé & qui en a fait la description, nous assure[2] qu'elle tenoit le quinzième rang parmi les villes de l'Empire, & le troisième parmi celles des Gaules, après Trèves & Arles. Les murs de Toulouse étoient alors de brique, & son enceinte comprenoit cinq quartiers (*quintuplicem*) qui formoient comme autant de villes dont le peuple étoit presque innombrable. Ausone joint à la description de Toulouse celle[3] de Narbonne, dont il parle avec éloge : ce qui lui donne occasion de marquer les anciennes limites de la Gaule Narbonnoise à laquelle cette dernière ville avoit donné son nom, & dont elle étoit la métropole. Ce poëte fait entendre que le gouvernement de cette province étoit encore proconsulaire (*Atollis Latio proconsule fasces*); il parle ensuite du commerce du pays, qui étoit très-étendu, & fait mention d'un magnifique temple, bâti de marbre de l'île de Paros, qu'on y voyoit autrefois, mais qui ne subsistoit plus de son temps.

Éd. origin. t. I, p. 147.

LXIX. — *Zèle des évêques de la Province. — Seconde Narbonnoise jointe au corps des Cinq Provinces avec l'Aquitaine seconde.*

La religion catholique n'étoit pas moins florissante dans la Narbonnoise que les sciences & les belles-lettres; les évêques y étoient alors également attentifs à faire observer la discipline ecclésiastique & à maintenir le dépôt de la foi. Nous en avons une preuve dans le concile[4] de Valence, tenu l'an 374, dont on ignore le véritable sujet, mais dont il nous reste plusieurs canons sur la discipline, dressés par vingt-cinq ou trente évêques[5] de l'ancienne Narbonnoise qui s'y trouvèrent. Ces prélats députèrent, quelques années après, deux d'entre eux pour assister en leur nom au concile[6] tenu à Aquilée, en Italie, l'an 381.

An 374

Il est fait mention dans ce dernier concile, pour la première fois, de la

[1] Ausone, *Elogia professorum Burdigalensium*, 18.

[2] *Ibid. de claris Urbibus*, 12; & *Epist.* 24. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 118.

[3] Ausone, *de claris Urbibus*, 13.

[4] *Recueil des Conciles*, t. 2, c. 904 & suiv.; c. 1807. — Tillemont, *Hist. ecclés.* p. 551 & seq.

[5] Les Bénédictins ont commis ici une erreur matérielle : les actes du concile de Valence ne portent que dix-huit souscriptions d'évêques. A l'exception d'un seul, aucun de ces évêques n'a indiqué le nom du siége qu'il occupait. [E. M.]

[6] *Recueil des Conciles*, t. 2, c. 992.

An 374

seconde Narbonnoise : elle avoit été érigée sans doute peu de temps auparavant, & vraisemblablement sur la fin du règne de Valentinien I, de même que l'Aquitaine seconde. Le silence de Rufus[1] Festus au sujet de la première de ces deux provinces dans le dénombrement qu'il fait, l'an 370, de celles des Gaules, est en effet une preuve qu'elle n'étoit pas encore alors établie : cet auteur est le premier qui ait fait mention de la seconde Aquitaine dont Bordeaux fut la métropole, de même qu'Aix de la seconde Narbonnoise. Par l'érection de cette dernière province, la partie de l'ancienne Narbonnoise ou Gaule appelée *Braccata,* qui est en deçà du Rhône, prit le nom de Narbonnoise première[2], pour la distinguer de la seconde qui étoit entièrement au delà de ce fleuve. Il faut cependant en excepter le Vivarais qui continua d'appartenir à la Viennoise. La Narbonnoise seconde & la seconde Aquitaine furent ajoutées au corps des Cinq Provinces[3] dont on a déjà parlé, & aux évêques desquelles les canons du concile de Valence furent adressés de même qu'à ceux des Gaules proprement dites; les premières formèrent ce qu'on appela, dans la suite, les Sept Provinces[4] ou l'Aquitaine prise en général. Du reste, il n'est pas aisé de décider si la Narbonnoise seconde fut démembrée de la première ou de la Viennoise; les auteurs sont partagés sur ce sujet : il paroît cependant plus probable que cette province fut plutôt un démembrement de la Viennoise que de la Narbonnoise proprement dite; & quoique le nom de Narbonnoise seconde semble favoriser le sentiment contraire, l'autre[5] paroît appuyé néanmoins sur des fondemens plus solides. L'érection de la seconde Narbonnoise & de la seconde Aquitaine, avec celle de la troisième & quatrième Lyonnoise, dont Valentinien I fut peut-être aussi l'auteur, multiplia les provinces des Gaules jusques au nombre de dix-sept, telles qu'on les voit à la fin du quatrième siècle, sous l'empire d'Honoré.

Les provinces, ainsi multipliées, se virent livrées à l'avarice d'un plus grand nombre de gouverneurs & autres officiers, ce qui, joint à la sévérité de Valentinien, devint pour elles un joug très-onéreux. Elles furent moins vexées sous le règne de Gratien, son fils & son successeur, qui prit pour collègue Valentinien II, son frère. On croit[6] qu'il partagea avec lui l'Empire d'Occident, qu'il prit pour sa part les Gaules, l'Espagne & la Grande-Bretagne, & qu'il laissa le reste à son frère; mais il paroît plus probable que ces deux princes gouvernèrent conjointement l'Empire d'Occident, & que Gratien eut toute l'autorité pendant le bas âge de Valentinien, son frère.

An 375

Éd. origin. t. I, p. 148.

Le premier signala sa reconnoissance envers Ausone, son précepteur, par les honneurs dont il le combla, & entre autres par la dignité de préfet du prétoire d'Italie, & ensuite des Gaules, qu'il lui conféra. Ausone[7] partagea cette

An 377

[1] Rufus Festus, *in Breviario.*

[2] Voir plus haut, au ch. LIX de ce livre, la *Note* où nous avons indiqué l'époque de la création de la seconde Aquitaine & de la deuxième Narbonnaise. [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* XXXIV, n. III.

[4] Voyez tome II, *Note* XXXV, n. IX,

[5] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 15, p. 53 & 842.

[6] *Ibid. sur Gratien,* art. 2.

[7] *Ibid.* art. 5 & 6.—Voyez tome II, *Note* XXXVIII.

An 378

dernière préfecture avec son fils Hespère, qui, selon les apparences, eut sous sa juridiction les Cinq Provinces, du nombre desquelles étoit la Narbonnoise. Gratien ne borna pas là sa reconnoissance à l'égard d'Ausone : il l'honora
An 379
encore de la dignité de consul, lorsqu'après la mort de Valens, empereur d'Orient, son oncle, il associa à l'empire le grand Théodose, qui eut le gouvernement de tout l'Orient.

LXX. — *Les priscillianistes répandent leurs erreurs dans les Cinq Provinces.*

Les peuples d'Espagne & d'une partie des Gaules se virent malheureusement infectés de l'hérésie des priscillianistes sous le règne de ce prince. Cette hérésie qui [1] joignoit à l'impiété de ses dogmes toute l'infamie de ceux des manichéens & des gnostiques, prit naissance en Espagne; mais le zèle & la vigilance des évêques en arrêtèrent le progrès. Elle fut proscrite presque dès son berceau & condamnée dans un concile de Saragosse auquel assistèrent les évêques d'Aquitaine & dont l'empereur Gratien approuva & soutint les déci-
An 380
sions par un de ses édits qui ordonnoit que ces hérétiques seroient chassés d'Espagne. Cette loi, qui fut sévèrement exécutée, dissipa la plupart de ces sectaires; mais plusieurs s'étant sauvés dans les provinces méridionales des Gaules, ils y répandirent leur pernicieuse doctrine. Priscillien, qui avoit donné le nom à cette secte, voulant se retirer à Rome [2], sous prétexte de se justifier auprès du pape Damase, prit en même temps la route d'Aquitaine, où, sous une fausse apparence de piété, il surprit en passant la simplicité des peuples & abusa de leur ignorance. Ceux d'Eause, métropole de la Novempopulanie, furent des premiers qu'il séduisit & qu'il infecta de ses erreurs. Lui ou ses disciples les répandirent ensuite avec un succès étonnant dans les Cinq Provinces des Gaules dont la Narbonnoise faisoit partie; car ce sont sans doute ces hérétiques que saint Philastre [3] a voulu désigner sous le nom de manichéens & qui, de son temps, étoient cachés dans les Cinq Provinces, c'est-à-dire dans l'ancienne Narbonnoise & l'ancienne Aquitaine. Saint Augustin [4] reconnoît aussi qu'il y avoit de son temps beaucoup de manichéens cachés dans les Gaules. Il est assez vraisemblable que c'est de ces hérétiques, lesquels se perpétuèrent peut-être dans le pays, que les albigeois tirèrent leurs erreurs qui devinrent depuis si funestes à toute la Narbonnoise.

Les priscillianistes, chassés d'Espagne, ayant trouvé moyen de surprendre la religion de Gratien, rentrèrent dans ce pays par son autorité; mais leurs
An 383
affaires changèrent de face sous Maxime. Ce tyran, après avoir usurpé la pourpre dans la Grande-Bretagne, avoir passé dans les Gaules & en avoir fait révolter les provinces contre Gratien, fit assassiner ce prince à Lyon.

[1] Tillemont, *Hist. ecclés. Notes sur les priscillianistes*, t. 8.

[2] Sulpice Sévère, *Hist.* l. 2.

[3] Philastre, c. 6. — Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 4, p. 403; & *Notes sur les priscillianistes*, t. 8.

[4] S. Augustin, *de Natura boni, contra Manichacos*, c. 47.

An 383

Maxime, devenu ensuite maître des Gaules, de l'Espagne & de l'île de Bretagne, établit son siége à Trèves, associa à l'empire son fils Victor & obligea enfin Théodose, empereur d'Orient, de lui céder par un traité toutes les provinces dont il s'étoit emparé & de le reconnoître pour collègue; ainsi le jeune Valentinien fut contraint de se contenter d'une partie de l'Occident.

An 384

An 385

Maxime, quoique usurpateur, avoit du zèle pour la religion; ce fut pour la soutenir contre les priscillianistes qu'il fit assembler un concile à Bordeaux, dont il autorisa les définitions contre ces hérétiques nonobstant leur appel à son tribunal. Il poussa même sa sévérité à leur égard jusqu'à faire condamner à mort la plupart d'entre eux, & punit les autres du bannissement, à l'instigation d'Ithace, évêque espagnol, & de quelques autres qui, par un zèle outré, poursuivoient la mort de ces sectaires. Le pape[1] Syrice, à qui Maxime écrivit tant pour lui rendre compte de sa conduite à l'égard de ces hérétiques que pour s'offrir de faire assembler les évêques des Gaules & des Cinq Provinces pour juger l'affaire du prêtre Agrice, que le même pape prétendoit avoir été mal ordonné, désapprouva la rigueur excessive dont ce prince usoit envers les priscillianistes. Ce tyran fut également blâmé par saint Martin, évêque de Tours, par plusieurs autres saints évêques & par les conciles mêmes d'une sévérité si contraire à l'esprit de l'Eglise. La conduite de Maxime contre ces hérétiques ne[2] ruina pas cependant tout à fait leur secte : elle subsista encore en Espagne après sa mort. Il étoit en Italie où il avoit usurpé les États de Valentinien, lorsque, ayant été renfermé dans Aquilée par l'empereur Théodose, il fut tué dans cette ville par ses propres soldats : Victor, son fils, éprouva le même sort dans les Gaules. La mort de l'un & de l'autre rendit le jeune Valentinien paisible possesseur de tout l'Occident, où il s'attira l'amour des peuples par sa bonté & par la sagesse de son gouvernement.

Éd. origin. t. I, p. 140.

An 387

An 388

LXXI. — *Séjour de saint Paulin dans la Province, avant sa retraite.*

La paix dont l'Empire jouissoit alors ne fut pas capable d'attirer une seconde fois Ausone à la cour qu'il avoit abandonnée depuis la mort de Gratien & l'usurpation de Maxime. Il s'étoit retiré dans ses terres, en Aquitaine, où il menoit une vie tranquille & où il entretenoit un commerce de lettres avec saint Paulin, qui lui devoit une partie de son éducation. Nous remarquons ceci d'autant plus volontiers, que si la Province n'a pas eu l'avantage de donner la naissance à ce dernier, ce qui n'est pourtant pas hors de vraisemblance[3], elle peut du moins se glorifier de l'avoir possédé longtemps avant sa retraite en Espagne. Saint Paulin avoit, en effet, des terres du côté de Narbonne, & nous ne doutons pas que le lieu d'*Ebromagus,* où il faisoit[4] souvent sa demeure, ne soit le lieu de même nom que nous trouvons marqué

[1] Coustelier, *Epistolae Summ. Pontif.* t. 1, p. 641.
[2] Sulpice Sévère, *Hist.* l. 2.
[3] Voyez tome II, *Note* XXXIX.
[4] Paulin, *Epist.* 5, n. 22.

dans les anciens itinéraires, entre Toulouse & Carcassonne. On croit[1] que ce saint, après avoir fait quelque séjour en Espagne, revint de nouveau dans la Narbonnoise avant son établissement à Nole, en Italie, dont il devint évêque dans la suite & où il s'acquit une grande réputation de sainteté, & par son détachement parfait des honneurs du siècle & par le saint usage qu'il fit de ses richesses.

LXXII. — *Saint Sulpice Sévère, né dans la Province, y professe la vie monastique.*

Saint Paulin étoit fort lié d'amitié avec saint Sulpice Sévère, qui illustra aussi la Narbonnoise dans le même siècle. On prétend[2] que ce célèbre historien étoit natif de la ville d'Agen : mais rien n'est moins certain. Il est vrai qu'il étoit Aquitain, mais ce nom, dans le langage de ce siècle, désigne également un homme né dans la Narbonnoise & dans l'Aquitaine propre; car on divisoit alors les Gaules[3] en deux parties, dont l'une, qu'on appeloit les Gaules proprement dites, comprenoit la Belgique & la Celtique de César, & l'autre, qu'on nommoit l'Aquitaine ou les Cinq Provinces, renfermoit l'ancienne Narbonnoise avec l'ancienne Aquitaine. Sulpice Sévère pouvoit donc être Aquitain & être né dans la Narbonnoise. Il est d'ailleurs très-vraisemblable[4] qu'il naquit à Toulouse; nous savons[5], du moins, qu'il passa la plus grande partie de sa vie ou dans cette ville, dans laquelle il avoit sa maison & sa famille, ou aux environs.

Quelque recommandable[6] que fût Sulpice par l'éclat de sa naissance & par ses richesses, il le fut encore bien davantage par la pureté de ses mœurs, l'élévation de son esprit & la réputation de ses ouvrages. Il fréquenta d'abord le barreau &, quoique fort jeune, il y fit admirer son éloquence. Le mariage qu'il contracta ensuite avec une personne, dont la famille étoit consulaire & qui lui apporta de grands biens, ajouta un nouvel éclat à la sienne : on[7] croit que cette dame étoit de Toulouse, & de la maison patricienne des Basses, parce que sa mère, femme d'une rare piété, s'appeloit Bassule. La perte que Sulpice fit de cette épouse, peu de temps après son mariage, fut pour lui, malgré les richesses qu'elle lui laissa en mourant, un puissant motif de se détacher du monde. Pour ne plus porter ses pensées que vers les biens éternels & travailler à son salut avec plus de dégagement, il sacrifia les excellentes qualités d'esprit dont il étoit doué & toutes ses espérances : il se consacra à la retraite, à l'exemple de saint Paulin, avec lequel il paroît avoir été lié dès sa jeunesse d'une étroite amitié que le voisinage de leurs terres avoit sans doute fait naître[8]. Sulpice choisit pour sa retraite le lieu de Primuliac, que nous

[1] Tillemont, *Histoire ecclés.* t. 14, *Notes sur S. Paulin*, art. 14.
[2] Vossius, *Hist. Lat.* l. 2, c. 12.
[3] Voyez tome II, *Note* XL, n. III.
[4] Gisèle, *Vie de Sulpice Sévère*, p. 10.
[5] Sulpice Sévère, *epist.* 3.
[6] Gisèle, *Vie de Sulpice Sévère*, p. 10. — Gennade, c. 19.
[7] Tillemont, *sur S. Sulpice Sévère*, art. 1.
[8] Voyez tome II, *Note* XXXIX.

croyons avoir été situé dans l'ancien diocèse de Narbonne[1], entre cette ville & celle de Toulouse. C'est là que, associé avec plusieurs disciples qui le suivirent, il travailla à se sanctifier par les pratiques & les austérités de la vie monastique & qu'il se rendit célèbre par sa pénitence autant que par les pieux & savans écrits qu'il a laissés à la postérité. Son commerce & ses liaisons étroites avec saint Martin, évêque de Tours, dont il nous a conservé dans ses ouvrages les actions les plus mémorables, lui font un honneur infini & sont des marques éclatantes de sa piété & de la sainteté de sa vie. Éd. origin. t. I, p. 150.

LXXIII. — *Concile de Nimes.*

Saint Martin[2] fut un de ceux qui s'opposèrent avec plus de force aux erreurs des priscillianistes & en même temps au zèle indiscret de ses confrères qui poursuivoient la mort de ces hérétiques ; il se sépara même à ce sujet de la communion de ces évêques. Il n'eut pas toujours cependant la même fermeté, car il communiqua, du moins extérieurement, avec les évêques ithaciens qui se trouvèrent à l'ordination de Félix, évêque de Trèves, & qu'on appeloit ainsi d'Ithace, le plus animé d'entre eux, à poursuivre la mort des priscillianistes. Saint Martin se repentit de sa faute &, pour se punir lui-même de sa condescendance, il résolut de ne plus assister à l'avenir à aucune assemblée d'évêques. En effet, après qu'Arbogaste, général de l'empereur Valentinien II, eut fait cruellement étrangler à Vienne[3], dans les Gaules, ce jeune prince qui faisoit les délices de son siècle, le saint évêque de Tours, ayant été appelé à un concile qui se tint à Nimes[4], au sujet peut-être de l'affaire des ithaciens, il refusa de s'y trouver. Cependant, comme il souhaitoit beaucoup de savoir ce qu'on y faisoit, Dieu satisfit ses justes désirs. Il voyageoit par eau avec Sulpice Sévère & s'étoit mis à l'écart dans le vaisseau pour prier, selon la coutume, quand un ange lui révéla ce qui avoit été décidé par les

An 392

An 393

[1] Voyez tome II, *Note* XL, n. IV.

[2] Sulpice Sévère, *Hist.* l. 2.

[3] Depuis la victoire remportée sur Victor, fils de Maxime, Arbogaste régnait en maître sous le nom de Valentinien. Celui-ci n'avait aucune part dans le gouvernement. Au bout de quelques années, Valentinien se lassa de cette tutelle &, pour s'en délivrer, il ordonna à Arbogaste de se démettre du commandement général des troupes, dont il s'était emparé. Mais celui-ci, loin d'obéir, répondit à l'empereur que, comme ce n'était pas de lui qu'il tenait son autorité, il la garderait malgré lui. Les magistrats civils étaient livrés à Arbogaste & il n'y avait personne dans la cour qui osât obéir aux ordres de l'empereur. Dans ces circonstances, Valentinien, qu'Arbogaste tenait enfermé dans le palais, fut trouvé étranglé & pendu dans son appartement. Cassiodore dit qu'il s'étrangla lui-même par un mouvement de désespoir de ne pouvoir se délivrer d'un ministre odieux. Rufin & Sozomène disent que l'on ne sait si quelqu'autre que lui fut l'auteur de sa mort; saint Épiphane n'en parle que comme d'un bruit vague. Orose dit que l'on imputait ce crime à Arbogaste; mais Zosime (l. 4, c. 53) & Socrate (l. 5, c. 14) en parlent comme d'une chose assurée. Cependant saint Ambroise, dans l'oraison funèbre de Valentinien, suppose que sa mort est arrivée par un accident tout naturel, & saint Augustin, dans son cinquième livre de *la Cité de Dieu*, déclare qu'il n'ose décider cette question. On voit qu'en présence de ces témoignages contradictoires, les Bénédictins se sont peut-être prononcés trop affirmativement sur la culpabilité d'Arbogaste. [E. M.]

[4] Sulpice Sévère, *Dialog.* t. 2, n. 15, p. 353. — Tillemont, *sur S. Martin*, art 11.

évêques assemblés. L'événement justifia la révélation, car tout fut réglé effectivement le même jour & de la même manière qu'il l'avoit appris de l'ange. C'est tout ce que les anciens monumens nous apprennent de ce concile de Nimes.

LXXIV. — *L'idolâtrie est entièrement détruite dans la Narbonnoise.*

Le concile de Nimes ne pacifia pas les troubles que les ithaciens causoient dans l'Église; ceux de l'Empire, qui étoient de tristes suites de la révolte d'Arbogaste & de la mort du jeune Valentinien, contribuèrent beaucoup à les entretenir. Ce rebelle, voulant régner sous le nom d'un autre, eut le crédit de faire élire dans les Gaules pour empereur le général Eugène; celui-ci devint ensuite maître de tout l'Occident, qu'il gouverna avec toute l'inhumanité d'un tyran. Le grand Théodose, qui régnoit alors en Orient, informé de la révolte d'Arbogaste, de l'usurpation d'Eugène & de la mort tragique de Valentinien II, son beau-frère, résolut d'en tirer vengeance. Il leva une puissante armée, se mit à la tête, après avoir déclaré auguste son second fils Honoré & l'avoir associé à Arcade, son fils aîné, déjà revêtu de la même dignité, &
An 394 marcha contre Eugène & Arbogaste, avec cette confiance que donne la cause de Dieu qu'il soutenoit contre ces deux usurpateurs, protecteurs des idoles. Cet empereur les attaqua & remporta sur eux une victoire si complète, qu'elle fut moins regardée comme un effet de la prudence humaine que d'une protection spéciale du ciel. La défaite d'Arbogaste & d'Eugène donna la paix
An 395 aux peuples & assura tout l'Empire à Théodose, qui fut le dernier empereur qui le posséda sans partage. Ce prince mourut peu de temps après, regretté de tous les peuples & surtout des habitans de Constantinople qui l'attendoient pour lui déférer les honneurs du triomphe que sa dernière victoire lui avoit mérités.

Théodose, avant que de mourir, partagea l'Empire entre ses deux fils Arcade & Honoré. Celui-ci, qui régna en Occident, animé du zèle de son père, n'oublia rien pour étendre l'empire de Jésus-Christ sur les ruines des idoles, dont on voyoit encore des temples entiers, malgré les soins du grand Cons-
An 399 tantin & les ordonnances de ses successeurs. Honoré en fit publier de nouvelles pour la destruction de l'idolâtrie & l'abolition des[1] sacrifices. Le zèle des chrétiens pour seconder celui de cet empereur alla si loin, qu'ils n'épargnèrent pas même les statues[2] & les autres monumens qui servoient d'ornement aux bains, aux amphithéâtres, aux marchés & aux autres lieux publics; en sorte que ce prince se crut obligé de modérer leur zèle par une loi adressée au propréteur d'Espagne & à Proclien, vicaire du préfet dans les Cinq Provinces des Gaules. Par cette loi Honoré défend aux chrétiens de toucher à ces précieux restes de la magnificence romaine. Ce prince révoqua cependant ces

[1] Tillemont, *sur Honoré*, art. 12.

[2] *De paganis, Code théodosien*, L. 15. — V. *les Notes de Godefroy, ibid.*

An 399

ordres bientôt après par une autre[1] loi qui ordonnoit d'enlever des lieux publics tous les anciens monumens que la superstition païenne y avoit élevés. Ces lois sont une époque certaine de l'extinction du culte des idoles & de l'abolition entière du paganisme dans la Narbonnoise, l'une des cinq provinces soumises à la juridiction de Proclien.

Éd. origin. t. I, p. 151.

LXXV. — *Vicariat des Cinq Provinces. — Proclien, vicaire. — Assemblée des Sept Provinces.*

On croit[2] communément que ces Cinq Provinces ne commencèrent d'être gouvernées par un vicaire particulier que longtemps après la division de l'Empire en quatre préfectures, parce que le concile de Valence, tenu en l'an 374, est le plus ancien monument où il en soit fait mention. Nous avons lieu cependant de présumer que la Narbonnoise ayant toujours été distinguée d'une manière particulière du reste des Gaules, le vicariat des Cinq Provinces fut établi en même temps que les quatre préfectures, c'est-à-dire vers l'an 330. Il paroît, d'ailleurs, que dans l'établissement de ces préfectures on voulut donner une égale étendue aux vicariats qui furent soumis à celle des Gaules : ainsi s'il n'y eût eu d'abord qu'un seul vicaire pour toutes ces provinces, l'étendue de son ressort auroit été beaucoup plus grande que celle des vicaires d'Espagne & de Bretagne qui furent soumis au même préfet. Il est vrai que de tous les vicaires qui ont gouverné les Cinq Provinces des Gaules, depuis l'établissement des quatre préfectures, nous ne connoissons guère que Proclien : mais cela ne détruit pas l'ancienneté de l'institution de ce vicariat, puisque nous ne connoissons pas mieux les vicaires[3] qui ont gouverné l'île Britannique, quoique ce dernier vicariat ait subsisté certainement depuis l'origine des préfectures.

On doit remarquer que, quoique avant la fin du quatrième siècle on eût joint deux nouvelles provinces aux cinq qui composoient le vicariat particulier dont on vient de parler, on continua pourtant de donner à ce vicariat le nom de *Cinq Provinces*. Nous en avons une preuve dans le concile de Turin, tenu vers l'an 401, dont les canons sont adressés aux évêques des Gaules & *des*[4] *Cinq Provinces,* & dans une épître[5] de Symmaque, écrite vers le même temps; mais dans la Notice des cités des Gaules, faite, à ce qu'on croit, sous l'empire d'Honoré, on y divise les Gaules en Gaules proprement dites & en Sept Provinces. La ville d'Arles étoit regardée pour lors, non-seulement comme la métropole de ces dernières, mais même de toutes les Gaules[6], depuis que

An 401

[1] *De paganis, Code théodosien,* L. 20.

[2] Godefroy, *ibid.* — Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum*, p. 9 & 21. — Voyez tome II, *Note* XXXIV, n. x & suiv.

[3] *Notitia dignitatum Imperii. — Code théodosien,* p. 337.

[4] *Recueil des Conciles,* t. 2, c. 1155.

[5] Symmaque, l. 4, *epist.* 30.

[6] Ce n'est que dans les dernières années du quatrième siècle & certainement après l'an 391 que la ville d'Arles devint le siége du préfet du prétoire des Gaules. Comprise jusque-là dans la Narbonnaise, puis dans la Viennoise, elle n'avait encore manifesté aucune prétention au titre de métro-

les[1] fréquentes incursions des peuples de delà le Rhin, ayant causé la ruine de Trèves, le siége du préfet du prétoire qui avoit été jusqu'alors dans cette dernière ville, y fut transféré. La ville d'Arles, déjà considérable[2] par plusieurs prérogatives, monta par là au faîte de sa grandeur; ce qui fut cause que Pétrone, un des préfets des Gaules qui y résidoit au commencement du cinquième siècle, ordonna qu'on y tiendroit l'assemblée annuelle des Sept Provinces. Cette assemblée devoit commencer le 13 d'août & finir le 13 de septembre suivant. Les malheurs des temps & divers tyrans qui s'élevèrent bientôt après dans ces mêmes provinces interrompirent cet usage, que l'empereur Honoré rétablit dans la suite, comme nous le dirons ailleurs.

LXXVI. — *Alaric, roi des Goths, menace les Gaules.*

Autant l'empereur Honoré avoit témoigné de zèle & de fermeté pour le progrès de la religion chrétienne par l'extinction des restes du paganisme, autant il montra de foiblesse & de négligence dans le gouvernement de l'Empire, ce qui ne contribua pas peu à sa décadence. Le peu de soin de ce prince à mettre les provinces en état de défense contre les barbares fut, en effet, la principale cause de leur entière ruine. Celles des Gaules furent d'abord menacées d'une invasion de la part des Goths qui, après avoir pénétré dans l'Italie & y avoir porté la désolation sous la conduite d'Alaric, leur roi, faisoient dessein de passer en deçà des Alpes. On prétend[3] qu'Honoré leur avoit cédé ces provinces avec celles d'Espagne pour se délivrer des Vandales qui commençoient à les ravager : mais cette circonstance paroît fabuleuse. Il est vrai que les Goths, après leur entrée en Italie, s'avancèrent vers les Alpes, comme s'ils eussent eu dessein de pénétrer dans les Gaules; mais ayant été attaqués & défaits à Pollence, en Piémont, par Stilicon, général de l'empereur Honoré, ils furent obligés d'abandonner ce dessein : ainsi cette victoire, qui délivra
An 403
les Gaulois de la terreur que ces barbares avoient déjà répandue parmi eux, démontre évidemment la fausseté du prétendu traité d'Honoré[4] avec Alaric &

pole ecclésiastique. Au commencement du cinquième siècle, il est vrai, Honorius lui accorda le titre de métropole des Gaules & ordonna que, suivant le décret rendu vers l'année 402 par le préfet Pétronius, on y tiendrait l'assemblée annuelle des notables des Sept Provinces; mais ce titre ne semble point avoir impliqué celui de métropole de la Province, c'est-à-dire de la seconde Narbonnaise, puisque les évêques, réunis en 401 au concile de Turin, ignoraient quelle était la ville qui avait réellement droit à ce titre. Si la ville d'Arles fut choisie alors pour la réunion de cette assemblée, ce fut parce qu'elle était la résidence du préfet des Gaules, que là se trouvait le palais des empereurs romains, palais embelli sinon construit par Constantin & dans lequel cet empereur faisait souvent sa résidence. Ce fut là que naquit Constantin le Jeune & que, selon toute vraisemblance, se tint le premier concile, en 314. Enfin les bienfaits de cet empereur envers la ville, presque entièrement ruinée par un incendie dans la première année du quatrième siècle, lui avaient fait donner le nom de *Villa Constantina*. [E. M.]

[1] Salvien, l. 6, p. 143. — S. Léon, *Epistolae*, t. 1, p. 539.

[2] Voyez tome II, *Note* XLVIII.

[3] Jornandès, *De Rebus Geticis* c. 30. — Paul Diacre, l. 13, *Addit. ad Eutropium*.

[4] Alaric, à la tête des Goths, avait ravagé la Grèce en 395. Il avait pénétré jusque dans le Péloponèse lorsque Stilicon, qui avait conduit contre lui une armée par mer, le battit en plusieurs ren-

les Goths, à moins qu'on ne dise que Stilicon agit en traître en cette occasion, de quoi il étoit très-capable. Il est d'ailleurs certain que dans le temps de la bataille de Pollence, les Vandales n'avoient pas encore passé en deçà des Alpes, ce qui détruit tout à fait le motif & les circonstances de cette prétendue cession.

LXXVII. — *Vigilance répand ses erreurs aux environs de Toulouse.*

Éd. origin. t. I, p. 152.

L'inondation des barbares dont les Gaules étoient menacées & les ravages qu'ils commirent depuis, dans ces provinces, furent la juste punition [1] de la corruption des mœurs & du libertinage qui y régnoient alors, & que les erreurs de Vigilance, qui avoient déjà fait de grands progrès dans la Narbonnoise & la Novempopulanie, favorisoient beaucoup. Cet hérétique [2] qui, selon le langage de saint Jérôme, *est le premier monstre que les Gaules aient produit,* étoit né dans un lieu appelé *Calagurgis,* vers les Pyrénées; ce qui a donné occasion à quelques auteurs de le faire natif de Calahorra, en Aragon; mais il est constant qu'il naquit dans les Gaules & dans le pays de Comminges, sur les frontières du Toulousain. Sévère Sulpice, dont il fut d'abord simple domestique, lui confia ensuite, à ce qu'il paroît, le soin de quelque terre qu'il avoit en Espagne, avec celui de la recette de ses revenus & de la vente de son vin. Il s'en servit depuis pour son commerce de lettres avec saint

contres; il l'eût même obligé de se remettre entre ses mains, en 396, si Eutrope, ennemi de Stilicon, & qui craignait le pouvoir de ce dernier, n'eût donné au chef des Goths le gouvernement de l'Illyrie orientale & le titre de général des armées romaines. Déclaré général des Goths au service de l'Empire, Alaric, dès l'année 400, passa dans la Pannonie occidentale & fit même quelques ravages dans l'Italie; sur la fin de l'an 401 ou en 402 au plus tard, il trouva moyen d'entrer en Italie, en évitant les défilés défendus par les troupes. Comme il avait servi sous Théodose, le pays lui était connu & il n'était pas possible de garder tous les passages.

Alaric s'avança jusqu'auprès de Ravenne d'où il envoya proposer à l'empereur de lui accorder un établissement dans la Gaule; offrant de fournir des troupes à cette condition. On feignit de l'écouter, & tandis qu'on l'amusait par cette négociation, Stilicon faisait avancer les troupes de la Gaule & même une partie de celles de l'Angleterre. Il dégarnit toute la frontière des Sicambres, des Cattes & des Cherusques, c'est-à-dire celle des Francs. Les troupes romaines filèrent le long du Rhin & passèrent dans la Rhétie, où elles se joignirent à un corps d'armée qui était dans ce pays pour s'opposer aux courses des Alamans. Stilicon alla se mettre à leur tête & les amena en Italie. Alaric se retira devant ces troupes pour gagner les passages des Alpes & entrer dans la Gaule; mais elles le joignirent à Pollence, dans le Montferrat. Le combat se donna le 29 mars 403, & quoique la perte eût été à peu près égale des deux côtés, Alaric, dont la femme & les enfants avaient été faits prisonniers, écouta des propositions de paix & se retira dans la Pannonie, d'où il passa en Épire. Stilicon trouva le moyen de le gagner & de l'engager dans un projet très-avantageux pour Honorius; c'était celui de la conquête de l'Illyrie orientale que Stilicon prétendait devoir faire partie de l'Empire d'Occident & appartenir à Honorius. Ce projet de Stilicon & les négociations secrètes nécessaires pour s'assurer d'Alaric & pour ménager des intelligences dans l'Orient, occupèrent l'an 404 en entier. Ces dates seules prouvent que les Bénédictins ont eu raison de regarder comme une fable le prétendu traité en vertu duquel Honorius, pour se délivrer des Vandales, aurait cédé à Alaric les Gaules & l'Espagne. [E. M.]

[1] Salvien, *de Providentia,* l. 6 & 7.

[2] S. Jérôme, *Liber contra Vigilantium*, t. 4, nov. edit. & *Epistolae,* 36, 37 & 49. — Gennade, c. 35. — Voir Tillemont, *sur S. Jérôme*, art. 78 & suiv. — Pagi, ad ann. 406, n. 5. — M. de Marca, *de Patria Vigilantii.*

Paulin[1], qui étoit alors à Nole. Vigilance ayant été ordonné prêtre, celui-ci s'en servit lui-même & l'envoya dans la Palestine pour porter à saint Jérôme le panégyrique qu'il venoit de faire de l'empereur Théodose. Ce saint docteur reçut fort gracieusement ce messager[2], sur le témoignage & la recommandation de saint Paulin ; mais il s'aperçut bientôt qu'il ne l'avoit pas bien connu, & que son cœur & son esprit étoient également gâtés. Vigilance fit, en effet, éclater ses mauvais sentimens contre saint Jérôme, par la malice qu'il eut de décrier sa doctrine & de l'accuser de favoriser les erreurs d'Origène ; tandis que son orgueil, autant que son extrême ignorance, le précipitoient lui-même dans les mêmes erreurs, & dans d'autres encore plus grossières. Il feignit cependant de se réconcilier avec ce saint docteur ; mais à peine fut-il de retour en Occident & aux environs des Pyrénées, sa patrie, qu'oubliant la justice qu'il lui avoit rendue, il écrivit vivement contre lui ; ce qui obligea saint Jérôme de lui répondre[3] & de le traiter avec tout le mépris qu'il méritoit.

Vigilance continua cependant de répandre sa pernicieuse doctrine dans le pays ; il la prêcha surtout dans une église qu'il desservoit dans le diocèse d'un saint évêque[4] : c'étoit saint[5] Exupère, alors évêque de Toulouse. Ses principales erreurs étoient de combattre & de condamner la virginité, les jeûnes & les veilles de l'Église, & d'improuver le culte des martyrs & celui de leurs reliques. Également corrompu dans ses mœurs & dans sa doctrine, il vivoit, quoique prêtre, dans le libertinage, dans l'incontinence & dans la crapule. Il avoit séduit plusieurs femmes & imbu même de ses erreurs quelques évêques, apparemment fort ignorans. Ripaire & Didier, deux prêtres zélés & attentifs à conserver la pureté de la doctrine dans leurs églises, voisines de celle de Vigilance, voulant arrêter le progrès de l'erreur & de la séduction, An 404 écrivirent à saint Jérôme pour le prier de combattre cet hérétique ; ce que ce saint docteur fit[6] avec beaucoup de force dans sa réponse à Ripaire, à qui il fit espérer de le faire ensuite avec plus d'étendue.

LXXVIII. — *Exupère, évêque de Toulouse, consulte le pape Innocent I & chasse Vigilance de son diocèse.*

Exupère, évêque de Toulouse, ayant eu occasion de consulter le pape Innocent I sur plusieurs difficultés, lui écrivit en même temps au sujet des mêmes[7] erreurs que Vigilance répandoit dans son diocèse, & entre autres sur la continence des prêtres, que cet hérétique combattoit[8]. Ce pape lui répondit An 405 le 20 de février de l'an 405 & satisfit à tous les articles de sa lettre, en sorte

[1] S. Paulin, *Epist.* 5, *olim* 1.
[2] S. Jérôme, *Epist*, 49, *olim* 13.
[3] *Ibid., Epist.* 36, *olim* 75. — Voyez tome II, *Note* XLI.
[4] S. Jérôme, *Epist.* 37, *olim* 53.
[5] Tillemont, *sur S. Jérôme*, art. 78 & suiv.
[6] S. Jérôme, *Epist.* 37, *olim* 53.
[7] *Recueil des Conciles*, t. 2, c. 1254. — Voir Baronius, ad ann. 406. — Voyez tome II, *Note* XLI.
[8] Baronius, *ibid.*

An 405

que ce saint évêque, qui jusqu'alors paroissoit avoir usé de condescendance envers Vigilance, le chassa de son église. Ce fut sans doute dans ce temps-là que cet hérétique se retira du côté de Barcelone, où il fut pourvu d'une[1] cure. Ripaire & Didier, suivant le mouvement de leur zèle, envoyèrent alors à saint Jérôme tous les écrits de Vigilance que ce saint docteur leur avoit demandés pour les réfuter. Ils en chargèrent Sisinnius, moine du diocèse de Toulouse, qu'Exupère, son évêque, envoyoit[2] à ce même docteur, avec une lettre & des charités pour les solitaires de Jérusalem & d'Égypte. Ce fut durant le peu de séjour que Sisinnius fit en Orient, que saint Jérôme travailla à la réfutation des ouvrages de Vigilance & au commentaire sur le prophète Zacharie, qu'il dédia à Exupère autant par amitié que par estime. Quoique Vigilance ne fût plus, à ce qu'il paroît, dans les Gaules lorsque Sisinnius revint d'Orient, chargé de la réfutation que saint Jérôme avoit faite des erreurs de cet hérétique, Ripaire ne laissa pas de s'en servir avantageusement pour combattre cet ennemi de la foi, nonobstant son crédit & la faveur de ses partisans[3] auprès des puissances du siècle. On croit que Didier, qui ne témoigna pas moins de zèle que Ripaire contre ces hérétiques, est le même[4] que celui que Sévère Sulpice appelle son frère, & à qui il envoya[5] le premier exemplaire de la Vie de saint Martin qu'il avoit composée. Le voisinage des lieux de leur demeure aux environs de Toulouse, où Sulpice étoit encore, autant que la conformité de sentimens & d'inclinations, formèrent sans doute leur mutuelle amitié. Didier avoit aussi contracté des liaisons fort étroites avec saint Paulin, qui loue[6] beaucoup la pureté de ses mœurs, sa vertu & la sainteté de sa vie.

An 406

Éd. origin. t. I, p. 155.

LXXIX. — *Sisinnius, Minerve & Alexandre, célèbres solitaires de Toulouse. Origine de l'état monastique dans la Narbonnoise.*

Sisinnius, à son départ de Toulouse pour l'Orient, s'étoit chargé non-seulement des lettres de Ripaire & de Didier pour saint Jérôme, mais aussi des questions ou difficultés dont plusieurs personnes de piété de la Province[7], & entre autres Minerve ou Minère & Alexandre, deux illustres moines ou solitaires de Toulouse, demandoient la décision à ce saint docteur. Ces deux solitaires étoient ou frères ou du moins proches parens; mais le sang avoit moins de part que la piété à leur liaison. Ils avoient renoncé pour l'amour de Jésus-Christ à la gloire & à la pompe du siècle, & leur renoncement étoit d'autant plus estimable, qu'ils pouvoient se faire un grand nom dans le monde par leurs talens & par la profession du barreau dans laquelle ils s'étoient déjà fort distingués. Uniquement occupés de la lecture & de l'étude des

[1] Gennade, c. 35.
[2] S. Jérôme, *Praefatio in Zachariam.*
[3] S. Jérôme, *Epist.* 102, *olim* 55.
[4] Tillemont, *sur S. Jérôme,* art. 218.
[5] Sulpice Sévère, *Vita S. Martini.* p. 179.
[6] S. Paulin, *Epist.* 43, *olim* 35.
[7] S. Jérôme, *Epist.* 9, *olim* 152; *Praefatio in lib.* III *Amos,* & *in Malachiam.*

divines Écritures, il s'adressoient avec humilité aux personnes les plus capables de leur en donner l'intelligence. C'est dans cette vue qu'ils eurent recours à saint Jérôme dont la capacité & l'érudition ne leur étoient pas inconnues. Ils lui proposèrent plusieurs difficultés & lui demandèrent, entre autres, l'explication de ce passage de saint Paul[1] : *Nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous changés.* Le départ précipité de Sisinnius n'ayant pas permis à saint Jérôme de répondre à la demande de ces deux saints religieux dans toute l'étendue qu'ils souhaitoient, il promit de le faire dans une autre occasion. Pour les consoler cependant & leur marquer le cas qu'il faisoit de leur vertu & de leurs personnes, il leur dédia son commentaire sur le prophète Malachie, dont il leur envoya un exemplaire.

On voit, par ce que nous venons de dire, que l'état monastique étoit alors florissant dans la Narbonnoise. Nous avons déjà vu qu'il paroît que Sulpice Sévère, qui vraisemblablement embrassa le même genre de vie dans son monastère de Primuliac, fut le premier qui l'introduisit dans le pays; ainsi cette province fut une des premières des Gaules où cette profession fut en vigueur. Elle devint encore plus célèbre peu de temps après la fondation de la fameuse abbaye de Lérins, dont les moines établirent diverses colonies des deux côtés du Rhône.

LXXX. — *Saint Exupère fait achever l'église de Saint-Saturnin de Toulouse.*

L'état monastique fut soutenu dès sa naissance dans la Province par la protection des évêques du pays, surtout de saint Exupère, qui occupoit alors le siége de Toulouse. Ce saint prélat, que quelques auteurs ont confondu mal à propos avec un rhéteur[2] de même nom qui avoit professé les belles-lettres à Toulouse, près d'un siècle auparavant, succéda, au commencement[3] du cinquième siècle, à saint Sylvius. Ce dernier, dont les reliques qui furent découvertes dans le treizième, reposent encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Saturnin de Toulouse, forma le dessein de transférer le corps de ce saint martyr & premier évêque de cette ville qui avoit demeuré jusqu'alors dans un oratoire bâti depuis près de cent ans par les soins de saint Hilaire, son prédécesseur, & autour duquel la piété des fidèles avoit fait élever plusieurs tombeaux pour leur sépulture. Sylvius fit commencer pour cela une église magnifique; mais prévenu de la mort, Exupère, son successeur, la fit achever. Celui-ci la consacra ensuite & y transféra le corps de saint Saturnin, après qu'il eut été assuré par révélation qu'il pouvoit entreprendre sans crainte cette translation, qu'il n'avoit osé tenter auparavant, tant par respect pour ce saint martyr que par déférence aux lois romaines qui défendoient de toucher aux corps des morts après leur sépulture, sans une permission expresse des empe-

[1] *Epist.* I *ad Corinth.* xv, 51.
..... *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.*

[2] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 10; *sur S. Exupère,* note 1.

[3] Dom Ruinart, *Acta sincera,* p. 132.

reurs. Exupère, ayant obtenu cette permission, fit la translation de ces précieuses reliques dans la nouvelle église qui porte le nom de ce saint martyr, & qui est aujourd'hui une des plus célèbres collégiales du royaume. L'ancien oratoire, où ce premier évêque de Toulouse avoit été d'abord enterré, demeura dans le même état jusqu'à ce que le duc Launobode fît bâtir à sa place, dans le sixième siècle, une église qu'on appela depuis Notre-Dame du Taur[1], en

Éd. origin. t. I, p. 151.

[1] Les Bénédictins veulent que l'église due à la munificence du duc Launobolde soit celle que depuis on a appelée Notre-Dame du Taur & non pas l'église primitive de Saint-Sernin, commencée par l'évêque Sylvius & terminée par Exupère. Il est difficile cependant d'admettre cette opinion. Fortunat loue positivement Launobolde de ce qu'il a donné un asile aux reliques de saint Sernin. C'est donc bien à l'édification de la basilique de ce nom que le duc Launobolde contribua par ses libéralités. D'ailleurs, sans vouloir nier positivement que le corps de saint Sernin ait d'abord reposé autre part que là où s'élève aujourd'hui l'église qui lui est dédiée, nous croyons que l'emplacement de cette première sépulture, s'il a été réellement différent de celui qu'occupe l'église actuelle, n'a rien eu de commun avec l'église du Taur. Le rapprochement fait par des étymologistes ignorants entre le surnom de Taur & le taureau, *taurus*, auquel saint Sernin doit sa mort, ne repose sur aucune autorité sérieuse. C'est une légende & rien de plus.

Du reste, à défaut de textes, si rares pour ces temps reculés, il ne faut pas perdre de vue que c'est par l'étude des institutions romaines que nous pourrons nous expliquer la manière dont le christianisme a fait ses premiers pas. Dès l'origine, les chrétiens s'étaient conformés aux lois civiles; bientôt, ce fut à elles qu'ils eurent recours pour protéger leur existence; en s'établissant dans une cité ils formaient un collége, une association privée nommée *ecclesia* qui s'ajoutait aux autres colléges. Nous avons vu plus haut, au chapitre II du présent livre, qu'aux deuxième & troisième siècles les sociétés funéraires s'étaient beaucoup multipliées dans l'Empire romain & qu'elles y jouissaient d'une liberté fort étendue. Cette époque est précisément celle où, malgré les persécutions, le christianisme prit une grande extension. Forcés de célébrer leur culte en secret & de dissimuler le but de leurs réunions, les premiers chrétiens constituèrent leurs églises sur le modèle des sociétés funéraires, avec lesquelles ils cherchèrent à être confondus, afin de jouir des mêmes priviléges. C'était un moyen de désarmer la loi qui les proscrivait & de protéger leurs tombes. Aussi les ressemblances sont-elles nombreuses entre les premières sociétés chrétiennes & les associations païennes. Comme ces dernières, l'*église* possède une caisse commune, formée par les cotisations des fidèles, & ces cotisations se paient tous les mois. C'est le suffrage de tous qui nomme les chefs, & il va quelquefois chercher le plus humble pour le mettre à la première place. Les chrétiens se préoccupent autant que les païens de la sépulture de leurs morts. Dans les catacombes, comme dans les *columbaria*, les morts de toute condition sont confondus. Enfin les repas en commun ont autant d'importance dans les réunions des chrétiens que dans les associations païennes. L'Église célèbre dans toutes ses fêtes le festin des agapes, &, pour honorer les martyrs, les fidèles dînent sur leurs tombeaux à l'anniversaire de leur mort. Ces usages ne tardèrent pas à dégénérer en abus, & saint Augustin dut se prononcer contre « ces adorateurs de « sépulcres qui, en servant des repas aux morts, « s'ensevelissent vivants avec eux. »

Ces rapprochements nous font comprendre comment les premières églises ou chrétientés se sont constituées dans les Gaules (pour nous en tenir au sujet qui nous occupe). Ils jettent un nouveau jour sur la fondation des basiliques, élevées, comme celle de Saint-Sernin, sur le tombeau d'un confesseur ou d'un martyr, dans le faubourg des anciennes cités; ils expliquent enfin l'origine des corporations religieuses, attachées au service de ces basiliques. Comme association funéraire, la nouvelle église avait son lieu de sépulture, son cimetière, placé, comme c'était ordinairement l'usage, le long d'une voie publique & en dehors de la cité. C'est là que les premiers chrétiens transportèrent les corps de leurs confesseurs & de leurs martyrs publiquement quand ils n'étaient pas en butte aux persécutions, secrètement, quand ils ne pouvaient faire autrement. C'est autour de ces tombeaux qu'ils prirent l'habitude de se réunir & de dîner ensemble le jour anniversaire de la mort du confesseur dont ils célébraient la mémoire. De là ces chapelles, ces petites églises, construites sur le tombeau du saint & dont parlent les auteurs anciens. Lorsque le christianisme put agir en maître, à la fin du quatrième & au cinquième siècle, on voit partout ces petits édifices remplacés par de magnifiques basiliques. Elles s'élèvent en général sur le lieu même où fut enterré le saint, seulement

mémoire de ce que le taureau qui traînoit saint Saturnin s'étoit arrêté dans cet endroit. Depuis cette translation, quelques reliques de ce saint furent distribuées à diverses églises[1] où Dieu opéra les mêmes miracles que dans celle de Saint-Saturnin de Toulouse, qui conserve encore aujourd'hui très-soigneusement ce précieux dépôt.

La protection qu'Exupère accordoit à l'état monastique pourroit donner lieu de conjecturer qu'à l'exemple de plusieurs saints évêques qui firent bâtir des monastères auprès des tombeaux des martyrs, il fut peut-être le fondateur de celui de Saint-Sernin, dans le dessein de charger les moines qui l'habiteroient du service de la même église; & que Sisinnius, Minerve & Alexandre, moines de Toulouse, dont on a parlé, étoient établis dans ce monastère au commencement du quatrième siècle. Quoi qu'il en soit, on ignore sa véritable origine; on sait seulement qu'il étoit déjà célèbre au milieu du neuvième siècle.

Rien ne relève tant le zèle, la charité & les autres vertus épiscopales d'Exupère que la comparaison qu'un auteur[2] très-respectable fait de ce prélat avec saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, son prédécesseur. Grégoire[3] de Tours en fait un grand éloge & le met au rang des plus dignes ministres de Jésus-Christ. Saint Jérôme[4] rend témoignage à sa sainteté éminente en plusieurs endroits de ses écrits; il loue surtout son inclination & son goût pour la lecture des divines Écritures & son ardente charité tant envers les pauvres, dont il cherchoit toutes les occasions de soulager l'indigence, jusqu'à vendre même les vases sacrés de son église, qu'envers les solitaires de la Palestine & de l'Égypte, à qui il envoya des aumônes très-considérables.

LXXXI. — *Les Vandales ravagent la Narbonnoise sous la conduite de Chrocus, leur roi.*

A voir Exupère distribuer ses biens de tous côtés, on eût dit qu'il prévoyoit l'irruption prochaine des Vandales & des autres peuples barbares dans sa patrie, & qu'il se hâtoit de les assurer entre les mains des pauvres, pour les dérober à l'avidité de ces peuples. L'événement justifia la prévoyance du saint; car après que Radagaise, à la tête d'un nombre infini de Goths ou autres barbares, eut fait trembler l'Italie, qui ne fut délivrée que par miracle, Dieu, pour punir les péchés des Romains qui étoient montés à leur combie,

on construit dans ces basiliques un tombeau plus grand & plus beau dans lequel on opère la translation de ses reliques. On voit apparaître à la même époque, toutes constituées, ces corporations religieuses qui habitent autour du tombeau du saint & accomplissent chaque jour, près de lui, les différentes cérémonies du culte. Elles doivent probablement leur origine à l'*ecclesia* des premiers temps, constituée sur le modèle des sociétés funéraires, qui déléguait quelques-uns de ses membres ou nommait un collége spécial, tiré de son sein, pour s'acquitter de ces soins. [E. M.]

[1] Grégoire de Tours, *De Gloria Martyrum*, c. 48; *De Gloria Confessorum*, c. 20 & suiv.

[2] Dom Ruinart, *Acta sincera*, p. 132.

[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 13.

[4] S. Jérôme, *Praefatio in Zachariam; in lib.* 3 *Amos; epist.* 95, *olim* 4.

suscita les Vandales, les Alains, les Suèves, les Allemans & divers autres peuples barbares du Nord, lesquels, après avoir passé[1] le Rhin le dernier jour de l'année 406, inondèrent ensuite toutes les provinces des Gaules[2].

[1] Prosper, *Chronicon.* — Orose, l. 7, c. 28 & seq. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 2. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 3, p. 99 & 104.

[2] L'année 406 est marquée par l'irruption des nations germaniques dans les Gaules. Cet événement eut pour conséquence d'enlever l'Espagne, & plus tard l'Afrique, aux Romains. Il occasionna la ruine entière de leur Empire en Occident & facilita la conquête de la Gaule par les Francs. A ce titre, il mérite de fixer particulièrement notre attention.

Les nations germaniques étaient partagées en plusieurs ligues, composées de peuples différents, réunis sous un nom commun & liés par des engagements réciproques à se défendre mutuellement contre les étrangers & à les attaquer en commun, sous la conduite d'un chef électif qui, outre les troupes de sa nation particulière, commandait les armées des peuples ligués. Dans l'origine, la ligue des Suèves comprenait toute la Germanie orientale, depuis le Danube jusques & y compris la Scandinavie; mais plus tard elle se brisa. De grandes nations se séparèrent des Suèves & formèrent des ligues particulières qui prirent les noms de Quades & de Marcomans. Ceux-ci s'avancèrent vers l'Orient, dans la Bohême, ou pays des Boïens, nation gauloise qu'ils subjuguèrent.

Le reste de la ligue des Suèves se fractionna encore en diverses peuplades; celles qui habitaient vers les bords de la mer Baltique, dans la Germanie inférieure, portèrent le nom commun de Vandales; les autres furent connus sous le nom de Lombards, de Bourguignons, &c. Les Romains appelèrent Allemans les nations voisines du Rhin & des sources du Danube; mais ces nations se nommaient elles-mêmes Suèves. Une autre ligue, celle des Francs, était établie le long du bas Rhin & à l'occident de Mayence; elle était composée de tribus germaniques qui s'étendaient jusqu'à l'Océan & qui comprenaient un grand nombre de peuples : les Bructères, les Chamaves, les Ampsivariens, les Cattes, les Angrivariens, les Ansuariens ou Attuariens, les Saliens, les Chauci, les Cherusques & les peuples qui habitaient des deux côtés de l'*Albis*.

Tel était, au commencement du cinquième siècle, l'état des populations qui occupaient l'Europe centrale, lorsque les Huns, peuple scythe, d'origine asiatique, ayant passé le Borysthène, envahirent le territoire occupé par les nations germaniques. Ce fut sous leur pression que les Goths, forcés d'émigrer, dispersèrent, en 405, les garnisons du Danube & se jetèrent dans la Pannonie, d'où ils passèrent en Italie, sous la conduite de Radagaise. Dans le même temps, les Vandales qui, vers l'an 200, occupaient les bords de la mer Baltique & étaient ensuite descendus dans la Bohême où ils s'étaient mêlés avec les Marcomans & les Quades, s'avancèrent vers le Rhin & la Germanie intérieure pour se jeter sur les Gaules. Les Alains, nation sarmatique qui avait suivi les Huns, se joignirent à eux, de même qu'une partie des Suèves ou Allemans, établis entre le Rhin & le Danube. Les garnisons romaines placées le long de ces deux fleuves gardaient exactement les passages; les barbares n'osèrent entreprendre de les forcer, & ils s'avancèrent vers le pays des Francs de la Germanie, persuadés qu'ils leur livreraient le passage; que par là ils entreraient sans peine dans la Gaule dont Stilicon avait rappelé les troupes pour défendre l'Italie contre Alaric.

Les Francs, alliés des Romains, leur restèrent fidèles; ils s'opposèrent aux Vandales, & ce ne fut qu'après avoir remporté une grande victoire sur les Francs que ceux-ci furent en état de passer le Rhin[1].

Ils le passèrent le 31 décembre de l'année 406, & la saison fait croire que la glace leur en facilita le passage. Les Vandales tournèrent d'abord leurs armes vers la première Germanie[2]; de là, ils passèrent dans la Belgique & s'avancèrent jusque dans l'Aquitaine. Selon Orose, ils parvinrent, en 407, jusqu'aux Pyrénées; mais, arrêtés par cette barrière, ils se répandirent dans les provinces voisines & les ravagèrent[3]. Les Vandales, les Suèves & les Alains s'étaient séparés & ravageaient en même temps des provinces différentes. Les Bourguignons les avaient suivis; ils étaient descendus vers le Rhin; mais ils s'arrêtèrent dans l'Alsace & dans une partie de la Séquanique; & comme ils avaient des mœurs plus douces que les autres barbares, ils ne songèrent qu'à s'y établir en se liant avec les anciens habitants. Mayence, au dire de saint Jérôme, fut prise & ruinée par les barbares. Worms fut détruite après un long siége. Cet auteur ajoute que les puissantes villes de Reims, Amiens, Arras, Thérouanne, Tournay, Spire, Strasbourg passèrent entre les mains des Germains, *translatae in Germaniam*[4]. Les écrivains postérieurs citent parmi les villes ruinées par les Vandales & les Alains, *Augusta Veromanduorum,* Langres & Be-

[1] Orose, lib. 7, c. 40.
[2] Salvien.
[3] Orose, lib. 7, c. 16.
[4] Saint Jérôme, 123, *Epist. ad Ageruchiam.*

An 406

On accuse[1] le général Stilicon, ministre de l'empereur Honoré, d'avoir, par une ambition démesurée, sollicité sous main ces barbares d'entrer dans l'Empire & d'en ravager les provinces dans la vue de l'affoiblir & d'élever plus sûrement par là son fils Eucher sur le trône. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Vandales[2] les Quades, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemans & les Pannoniens s'étant divisés en plusieurs bandes, partagèrent entre eux les provinces des Gaules & y portèrent le fer & le feu; en sorte que peu de villes furent à l'abri de leur fureur. La première des provinces qui fut exposée à leurs ravages fut[3] la Germanie première, d'où ces barbares s'étendirent ensuite dans la Belgique, l'Aquitaine, la Narbonnoise & dans le reste des Gaules, depuis le Rhin jusqu'aux Alpes, aux Pyrénées & à l'Océan. Il n'est pas aisé d'exprimer les désordres affreux[4] que commirent ces peuples dans toute l'étendue de ce pays. Chrocus, roi des Allemans ou des Vandales, prince extrêmement fier[5] & orgueilleux, étoit à la tête d'une partie de ces barbares. Il s'étoit mis dans l'esprit qu'il ne pouvoit rendre son nom célèbre que par des actes de cruauté, par les ravages des provinces & par la destruction des monumens qui pourroient rappeler le souvenir & la gloire des Romains; ce qui fit que ses troupes, animées du même esprit, n'épargnèrent aucun des anciens édifices qu'elles rencontrèrent sur leur route.

An 407

An 408

Éd. origin. t. I, p. 155.

Chrocus se répandit d'abord dans la Lyonnoise, où il ruina la ville de Langres & fit souffrir le martyre à Didier[6], qui en étoit évêque; car ces peuples, quoique chrétiens pour la plupart, étoient ariens[7] &, par conséquent, autant ennemis des catholiques que les idolâtres mêmes; ce qui parut encore dans la suite par la persécution qu'ils suscitèrent en Afrique contre les mêmes catholiques. D'ailleurs, parmi ce grand nombre de barbares il y en avoit plusieurs qui étoient encore enveloppés dans les ténèbres du paganisme. Chrocus[8], à ce

sançon. Quant aux détails ajoutés par les Bénédictins aux faits qui précèdent & tirés des Vies de saints, il faut les accepter avec une extrême réserve, ces Vies ayant été écrites longtemps après les événements dont elles prétendent nous faire le récit. [E. M.]

[1] Orose, l. 7, c. 28 & seq.

[2] S. Jérôme, *epist.* 91, t. 4, nov. edit.

[3] Salvien, *de Providentia*, l. 7, p. 167. — S. Jérôme, *epist.* 91, t. 4, nov. edit.

[4] Voyez tome II, *Note* XLII.

[5] Idace, *Chronicon*, t. 2, nov. edit. *Recueil de Canisius*, p. 191. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 1, c. 30 & suiv.

[6] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 11, *sur S. Didier.*

[7] Salvien, *de Providentia*, l. 7, p. 160 & seq. — Dom Ruinart, *de Persecutione Vandalorum*, p. 411.

[8] Nous avons fait remarquer ci-dessus, au chapitre XLIX du présent livre, que Chrocus était un personnage légendaire qui n'avait aucune réalité historique, une sorte de mythe personnifiant toutes les calamités causées par les invasions barbares dans les Gaules du troisième au cinquième siècle. Les Vies de saints qui se groupent autour de ce prétendu chef barbare & forment comme un cycle, ne peuvent être d'aucune utilité pour l'histoire. Celles de saint Didier de Langres, & de saint Privat, notamment, on été rédigées postérieurement à Grégoire de Tours & d'après ses écrits; or, comme Grégoire n'avait déjà fait qu'emprunter à la légende tout ce qu'il rapporte de Chrocus, il faut nécessairement rejeter comme dépourvues d'autorité toutes les Vies de saints qui appartiennent à ce cycle. Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion de l'époque à laquelle elles ont été rédigées; il nous suffit de savoir qu'elles sont postérieures aux ouvrages de Grégoire de Tours; ce qui du reste a été parfaitement établi par M. l'abbé C. Chevalier, dans ses *Origines de l'église de Tours*, p. 136 & suiv. [E. M.]

qu'il paroît[1], étoit de ce nombre; & ceux d'entre ces barbares qui étoient chrétiens conservoient plusieurs superstitions païennes. Dieu, dit un pieux auteur[2], n'abandonna que peu à peu les provinces des Gaules à leur fureur, afin de donner le temps à celles qui furent ravagées les dernières de prévenir les mêmes châtimens par une pénitence salutaire. Les Vandales, après avoir désolé la Lyonnoise, étendirent leurs courses jusques à Vienne[3] & tournèrent ensuite leurs armes du côté de l'Auvergne où, s'étant emparés de la ville de Clermont, ils procurèrent à plusieurs chrétiens la couronne du martyre. Ils détruisirent dans le même pays un fameux temple destiné au culte des idoles qui subsistoit encore.

LXXXII. — *Martyre de saint Privat, évêque de Gévaudan.*

De l'Auvergne, ces barbares passèrent dans le Gévaudan dont saint Privat étoit alors évêque. Sur l'avis de leur[4] approche, les habitans prirent l'alarme & se renfermèrent la plupart dans une forteresse du pays appelée Grèzes (*Gredonense castrum*), qui subsiste encore à présent; tandis que leur saint évêque, qui se trouvoit alors dans une grotte de la montagne de Mende, où il se retiroit souvent, levoit comme un autre Moïse les mains au ciel & tâchoit, par ses prières & par ses jeûnes, d'apaiser la colère de Dieu, irrité contre les péchés de son peuple. Les Vandales eurent à peine pénétré dans le Gévaudan, qu'ils attaquèrent d'abord Javoux, capitale du pays, située sur les frontières d'Auvergne. Après s'être emparés de cette ville & l'avoir entièrement ruinée, ils s'avancèrent vers la montagne de Mende où, ayant découvert saint Privat, ils le pressèrent de leur livrer son troupeau; mais le saint évêque rejeta leur demande avec tout le courage d'un bon pasteur. Il refusa avec la même fermeté de sacrifier aux idoles, ce qui lui attira une grêle de coups, sous la violence desquels il faillit à expirer sur-le-champ, & dont il mourut peu de jours après. Son corps fut inhumé dans le lieu même de son martyre par les soins de ses diocésains qui, après la retraite des barbares, vinrent, mais inutilement, à son secours. Son[5] tombeau devint également célèbre dans la suite par le nombre des merveilles que Dieu y opéra, & par la fondation d'un monastère voisin qui porta son nom, ce qui ne contribua pas peu à faire transférer dans ce lieu le siége épiscopal du Gévaudan.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 137, *instrum.*

[2] Salvien, *de Providentia*, l. 7, p. 167.

[3] *Gallia Christiana*; & Grégoire de Tours, *Hist.* l. 1, c. 30 & suiv.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 1, c. 30 & suiv. — Surius, 21 août. — Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 4, *sur S. Privat.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 137, *instrum.*

[5] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 37. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 111. — A. de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 214.

LXXXIII. — *Destruction de la ville d'Albe, dans le Vivarais. — Celles d'Uzès, Nimes, Agde, &c., saccagées par les barbares.*

Les Vandales, après avoir martyrisé saint Privat, allèrent assiéger le château de Grèzes; mais, rebutés par la vigoureuse résistance des assiégés, & pressés d'ailleurs par le défaut de vivres, ils traitèrent avec eux, levèrent le siége & sortirent du pays moyennant une certaine quantité de vivres qu'ils reçurent & qu'ils payèrent par de riches présens. Ces barbares, après avoir quitté le Gévaudan, entrèrent dans le Vivarais[1], où ils ruinèrent la ville d'Albe, capitale du pays, & firent mourir Avolus qui en étoit alors évêque. De là, ces peuples s'étendirent des deux côtés du Rhône & portèrent la désolation dans toutes les villes voisines, savoir : à la gauche & au delà de cette rivière, dans celle de Trois-Châteaux, de Valence, d'Orange, de Vaison, de Carpentras, de Vindasque, d'Apt & d'Avignon; & en deçà de la même rivière dans celles d'Uzès, de Nimes & d'Agde. Suivant un ancien[2] monument, dont l'autorité paroît cependant un peu douteuse, les évêques de ces villes & un grand nombre de personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition aimèrent mieux souffrir toute sorte de tourmens & devenir la victime de la fureur de ces barbares, que de renoncer à la foi catholique.

LXXXIV. — *Martyre des évêques de Nimes & d'Agde — Chrocus fait prisonnier. — Sa mort.*

Parmi les évêques qui souffrirent le martyre dans cette occasion, on met Félix de Nimes, & Vénustus d'Agde. Celui-ci étoit le premier évêque de cette dernière ville, si on peut faire quelque fond sur le monument dont nous venons de parler; car la ville d'Agde n'est pas comprise parmi les cités des Gaules dans la Notice dressée sous le règne de l'empereur Honoré. On[3] joint à ces deux martyrs Victor, évêque d'Arles, dont la ville épiscopale éprouva, dit-on, la même désolation. Grégoire de Tours[4] paroît confirmer la prise de cette dernière ville par Chrocus : il dit, en effet, que ce prince y fut fait prisonnier. Un autre historien rapporte[5] que ce roi barbare se contenta seulement de mettre le siége devant cette place. Quoi qu'il en soit, Marius[6], général de l'armée romaine & gouverneur de la Viennoise, après avoir rassemblé ses troupes, eut le courage d'attaquer Chrocus & la gloire de le vaincre dans Arles même ou auprès de cette ville, & de le faire prisonnier. Dieu permit à cette

Éd. origin. t. I, p. 156.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 276; & *instrum.* p. 137. — Voyez tome II, *Note* XLII, n. VII. — Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 796 & seq.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 276; & *instrum.* p. 137 — Voyez tome II, *Note* XLII, n. 5.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 276; & *instrum.* p. 137.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 37.

[5] Idace, *Chronicon*, *Recueil de Canisius*, nov. edit. t. 2, p. 191.

[6] Idace, *Chronicon, Recueil de Canisius*, nov. edit. t. 2, p. 191. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 37.

occasion que Marius fût aussi cruel à l'égard de ce prince, que celui-ci l'avoit été à l'égard des autres. Il le fit promener chargé de chaînes par toutes les villes qu'il avoit désolées, & dont il avoit déjà repris sans doute la plupart. Ce général en fit son jouet pendant plusieurs jours, lui fit souffrir ensuite divers supplices & le fit enfin mourir d'une manière ignominieuse[1], en punition des crimes qu'il avoit commis & des cruautés qu'il avoit exercées.

LXXXV. — *Retraite des Vandales vers les Pyrénées. — Leur passage en Espagne.*

Un autre corps de Vandales, sous le nom desquels on comprend en général tous les différens peuples barbares qui pénétrèrent alors dans les Gaules, ne traita pas mieux la partie occidentale de la Narbonnoise. Il paroît, en effet, que dans tout ce pays la seule ville de Toulouse fut préservée du malheur commun, par les prières & les mérites de saint Exupère[2], son évêque, & qu'elle ne tomba point, comme toutes les autres, au pouvoir des barbares. Une protection si visible de la part de Dieu ne changea pas cependant[3] le cœur des habitans de cette ville; ils continuèrent dans leurs désordres de même que les autres Gaulois qui, par là, s'attirèrent la punition du ciel, & furent subjugués comme eux par d'autres barbares, après la mort du saint évêque, leur protecteur.

Tandis que les Vandales désoloient les Gaules, les troupes romaines, qui étoient dans la Grande Bretagne[4], élurent pour empereur un simple soldat, nommé Constantin, lequel ayant passé la mer & ayant été reconnu des peuples & des troupes *de la Gaule & de l'Aquitaine,* étendit sa domination jusqu'aux Alpes, malgré l'opposition de Sarus, général de l'empereur Honoré. Ce général l'assiégea dans Valence; mais il fut obligé d'abandonner ce siége & de laisser cet usurpateur paisible possesseur des Gaules. Constantin établit alors son séjour dans Arles; ce qui fait croire que Marius, qui chassa les barbares de cette ville & des environs, pourroit bien avoir été général de ce tyran. On[5] sait d'ailleurs que Constantin, après avoir défait les Vandales, leur accorda la paix & leur laissa la liberté de demeurer dans les Gaules.

Ces barbares se cantonnèrent[6] du côté des Pyrénées dans le dessein de passer en Espagne pour en ravager les provinces. Ils tentèrent le passage de ces montagnes du côté de Narbonne & du Roussillon; mais ayant été repoussés par Didyme & Vérinien, son frère, qui avoient la garde des passages, ils se

[1] Nous avons déjà fait remarquer, au ch. XLIX & LXXXI de ce livre, qu'on ne peut ajouter foi à tous ces détails, les événements qui se rapportent à Chrocus appartenant au domaine de la légende & n'ayant d'autre source que les Vies de saints écrites après coup. [E. M.]

[2] S. Jérôme, *epist.* 91. — Voyez tome II, *Note* XLV, n. 2 & suiv.

[3] Salvien, *de Providentia,* l. 6 & 7, p. 141 & suiv.

[4] Prosper, *Chronicon.* — Zosime, l. 6. — Sozomène, l. 9, c. 11.

[5] Orose, l. 7, c. 40.

[6] Orose, l. 7, c. 30-40. — Sozomène, l. 9, c. 12. — Isidore, *Chronicon,* p. 732. — *Marca Hispanica,* c. 59 & seq.

virent forcés, au préjudice & au grand regret des peuples des Gaules, de s'arrêter dans ces provinces & d'attendre une occasion plus favorable pour l'exécution de leur projet. Elle se présenta quelque temps après, durant la
An 409
troisième année depuis leur entrée dans les Gaules. Voici comment : le tyran Constantin, après avoir retiré son fils aîné Constant du cloître où il avoit embrassé l'état monastique, & l'avoir déclaré césar & ensuite auguste, l'avoit fait partir pour l'Espagne dans le dessein de la soumettre sous son obéissance, ce que ce dernier avoit heureusement exécuté. Après la mort des deux frères Didyme & Vérinien, Constant, qui gouvernoit l'Espagne, eut l'imprudence d'ôter aux naturels du pays la garde des passages des Pyrénées dont ils avoient toujours été chargés, pour la confier aux Honoriaques, peuples barbares incorporés dans les troupes romaines. Ceux-ci, soit par trahison ou par négligence, laissèrent passer sans opposition les Vandales qui attendoient cette occasion depuis longtemps, tant pour s'enrichir des dépouilles de l'Espagne que pour sortir des Gaules où ils craignoient[1] d'être attaqués par les peuples dont la plupart venoient alors de secouer le joug du tyran Constantin. Ces barbares, suivis des Alains & des Suèves, passèrent les Pyrénées du côté de la Navarre, au mois de septembre ou d'octobre[2] de l'an 409, après avoir ravagé de nouveau les Gaules, à la sollicitation de Géronce, général de Constantin en Espagne, qui s'étoit révolté contre ce tyran. Les Vandales se répandirent ensuite dans toute cette partie de l'Empire, où ils commirent une infinité de désordres.

La Narbonnoise fut à peine délivrée de tous ces barbares qu'elle se vit, peu de temps après, inondée par une multitude de Visigoths dont elle subit enfin le joug. Nous traiterons cette matière au livre suivant, après que nous aurons rapporté ici succinctement les mœurs des peuples de cette Province sous la domination des Romains, ou rappelé en peu de mots ce que nous en avons déjà dit ailleurs.

Éd. origin. t. I, p. 157.

LXXXVI. — *Mœurs des peuples de la Province sous les Romains.*

On ne peut donner une idée plus juste ni plus précise des mœurs des peuples de la Province sous les Romains, que celle que Pline nous en a laissée. *Il n'est point de province*[3] *qui surpasse la Narbonnoise,* dit ce célèbre auteur, *si l'on considère la culture & la fertilité de ses terres, le mérite & les mœurs de ses habitans, ses richesses & son abondance. En un mot,* ajoute-t-il, *c'est plutôt l'Italie même qu'une province.* Ainsi nous n'en saurions rien dire de particulier qui ne convienne aux mœurs des Romains en général dont elle avoit pris la religion, les manières, la politesse & le langage[4].

Ses habitans donnèrent dans toutes les superstitions païennes, jusqu'à ce

[1] Salvien, *de Providentia*, l. 7, p. 168.
[2] Prosper, *Chronicon.*
[3] Pline, l. 3, c. 4.
[4] *Ibid.*

que, éclairés des lumières de la foi & fortifiés tant par l'exemple des martyrs que par la sainteté de leurs premiers évêques, ils eurent horreur de leurs ténèbres & reconnurent leurs égaremens. Cette province passa presque entièrement, en moins d'un siècle, c'est-à-dire depuis le troisième jusqu'au milieu du suivant, du paganisme & de l'idolâtrie à la religion chrétienne; mais, par un malheur qui lui fut commun avec les autres provinces, le progrès de l'Évangile n'arrêta point la corruption des mœurs; la licence y fut d'autant plus grande que les richesses[1] & l'abondance du pays ne contribuoient pas peu à la fomenter. Dieu punit les habitans de cette province par le ravage que les barbares firent de leurs terres, par la désolation de leurs villes & par la ruine des anciens monumens qui faisoient l'ornement du pays & le distinguoient de tous les autres.

La Narbonnoise fut gouvernée, sous les Romains, par des proconsuls. Après la division de cette province en plusieurs autres, la portion située à la droite & en deçà du Rhône, qui comprend la plus grande partie du Languedoc & qui conserva son ancien nom de Narbonnoise, fut gouvernée de même par un proconsul jusque vers la fin du quatrième siècle : Narbonne devint alors le siége d'un président, qui succéda au proconsul, & dont l'autorité s'étendoit sur la Narbonnoise première. Cette province eut parmi ses gouverneurs plusieurs hommes illustres qui parvinrent aux premières dignités de la République ou de l'Empire & qui s'attirèrent l'amour & l'estime des habitans du pays autant par la sagesse de leur conduite que par le soin qu'ils prirent de les soulager; mais elle en eut aussi d'autres que l'avarice, les vexations & les impôts dont ils chargèrent les peuples rendirent odieux & insupportables. Elle se maintint dans l'usage de tenir tous les ans ses assemblées provinciales, usage que l'irruption des barbares, la négligence des tyrans[2] qui usurpèrent l'autorité impériale dans les Gaules, ou divers autres accidens, interrompirent durant quelque temps, mais qui fut rétabli l'an 418 par l'empereur Honoré, lequel ordonna la tenue annuelle de l'assemblée des Sept Provinces, dont la Narbonnoise étoit une des principales[3].

L'usage des lois romaines fut d'abord plus commun dans cette province que partout ailleurs, tant à cause du grand nombre des colonies romaines que des villes municipales & des peuples entiers[4] à qui les Romains avoient accordé l'usage du droit latin. Depuis que l'empereur Caracalla eut donné le droit de bourgeoisie romaine à tous les sujets de l'Empire, le droit romain devint commun à tous les peuples de la Province qui, depuis, a toujours continué de s'en servir.

Après que Jules César eut introduit dans le sénat les habitans de la Narbonnoise, plusieurs d'entre eux parvinrent aux premières charges civiles & militaires de l'Empire : les sénateurs tirés de la même province s'acquirent

[1] Salvien, *de Providentia*, l. 7, p. 155.

[2] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[3] Pline, l. 3, c. 4.

[4] *Ibid.*

une si grande réputation de sagesse & de probité qu'ils méritèrent l'éloge public d'un empereur. Plusieurs se signalèrent dans la milice, dans le barreau & dans la magistrature; & sans parler de l'empereur Antonin Pie, originaire de Nimes, la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône eut la gloire de donner la naissance aux empereurs Carus & Numérien, qui firent beaucoup d'honneur à leur dignité. On pourroit y joindre l'empereur Carin, s'il n'eût
Éd. origin. t. I, p. 158. déshonoré sa patrie & obscurci l'éclat des talens qu'il avoit reçus de la nature par le dérèglement de ses mœurs.

La Narbonnoise fut redevable d'une partie des grands hommes qu'elle donna à la République & à l'Empire, au grand nombre d'anciennes familles romaines qui s'y établirent, attirées sans doute par la beauté du climat, la fertilité du terroir & la proximité de Rome, qui faisoit regarder cette province comme l'Italie même. Les sénateurs qui en étoient natifs ou qui y possédoient des terres étoient exempts de la loi commune qui défendoit aux autres de résider dans les provinces sans une permission expresse de l'empereur.

Autant que la Narbonnoise se rendit recommandable par les hommes illustres qu'elle donna à l'État, autant elle devint célèbre par un grand nombre de savans qu'elle fournit à la république des lettres, ou qu'elle attira dans ses écoles de Narbonne & de Toulouse qui eurent toujours[1] des professeurs d'un mérite distingué & des étudians des premières familles de l'Empire. On y enseignoit, ainsi que dans les autres écoles des Gaules, la grammaire, c'est-à-dire, les belles-lettres grecques & latines, & l'éloquence ou rhétorique; car il paroît que ce n'étoit guère qu'à Rome qu'on professoit le droit & la philosophie. Les gages des professeurs[2], que l'empereur Gratien eut soin de régler, furent assignés sur le public ou sur le domaine du prince.

L'application à l'étude des belles-lettres n'empêcha pas celle que les peuples de la Province donnoient au commerce qui étoit alors des plus étendus[3] & des plus florissans, parce que les ports de la Méditerranée étoient, dans ce temps-là, beaucoup plus fréquentés que ceux de l'Océan. Tel étoit l'état florissant de la Narbonnoise quand les Visigoths y entrèrent[4] & y portèrent la désolation avec la barbarie & le mauvais goût.

[1] Ausone, *Parentela, Elogia professorum Burdigalensium*; & *de claris Urbibus.*

[2] *Codex Theodosianus, de Medicis & Profess.* L 11. — Voir les notes de Godefroy.

[3] Ausone, *de claris Urbibus.* — Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province.

[4] Ausone, *de claris Urbibus.*

LIVRE QUATRIÈME

I. — *Origine des Goths.*

L'EMPIRE romain s'affoiblissoit de jour en jour, soit par les fréquentes irruptions des peuples barbares dans ses plus belles provinces, soit par l'usurpation de divers tyrans, quand les Goths, après avoir désolé l'Italie pour la troisième fois, au commencement du cinquième siècle, pénétrèrent dans les Gaules, y fixèrent leur demeure, établirent dans Toulouse le siége de leur empire & donnèrent ensuite leur nom à la Narbonnoise première. Éd. origin. t. I, p. 159. An 215

Suivant la plus commune opinion[1], ces peuples tiroient leur ancienne origine de cette partie de la Suède qu'on appelle le Gothland, d'où ils passèrent dans la Germanie & s'établirent d'abord dans la Saxe & la Poméranie, entre l'Elbe & la Vistule ; mais, peu contens de cette nouvelle demeure, ils en cherchèrent bientôt après une autre plus orientale & allèrent s'établir vers le Palus Méotide, où on prétend que leur nom, leur langue & leur race subsistent encore. De là ils étendirent leur domination le long du Danube dans les pays voisins de la Dace & de la Thrace orientale, provinces de l'Empire dont ce fleuve faisoit la frontière. Comme les Gètes avoient anciennement occupé ce même pays, la ressemblance des noms a donné occasion à quelques historiens[2] de les confondre avec les Goths, peuples entièrement différens[3]. Éd. origin. t. I, p. 160.

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis.* — Grotius, *Prolegomena in historia Gothorum.* — Tillemont, t. 3, art. 17, *sur Valens.*

[2] Spartien, p. 89. — Isidore, *Orig.* l. 9.

[3] Vers l'an 200 au plus tôt, les Goths, établis sur les bords de la mer Baltique & dans la Scandi-

An 215

Ces derniers s'étant établis au voisinage de l'Empire ne furent pas longtemps sans s'attirer les armes des Romains par les fréquentes incursions qu'ils firent sur leurs terres, & dont ils faisoient leur occupation ordinaire. L'empereur Caracalla fut le premier qu'on connoisse qui, l'an 215 de J.-C., porta la guerre dans leur pays & entreprit de les soumettre. On peut voir ailleurs le succès de cette guerre & de celles qui suivirent les différentes incursions de ces barbares sur les terres de l'Empire; il nous suffit de remarquer ici que leurs courses leur donnèrent lieu de se convertir au christianisme.

II. — *Conversion des Goths à la foi.*

La conversion des Goths commença vers la fin du troisième siècle, sous l'empire de Valérien[1], par les prisonniers qu'ils firent dans une de leurs courses, & parmi lesquels il se trouva plusieurs prêtres. Ceux-ci, moins touchés de leur propre captivité que de l'aveuglement de leurs maîtres, n'oublièrent rien pour leur faire connoître le vrai Dieu & les instruire des mystères de la religion chrétienne. Dieu bénit leur zèle & leurs instructions : plusieurs de ces barbares ouvrirent les yeux à la lumière de l'Évangile & embrassèrent le christianisme qui se maintint dans sa pureté parmi eux jusqu'en l'an 376, que, chassés de leurs terres par les Huns, nation plus puissante que la leur, ils firent solliciter par Ulphilas, leur évêque, l'empereur Valens de leur donner des terres dans l'Empire. Pour gagner plus aisément ce prince, fauteur des ariens, ils lui promirent tous, tant ceux qui étoient déjà chrétiens que ceux qui ne l'étoient pas, d'embrasser l'arianisme : ce fut à cette condition que Valens leur accorda la Thrace pour leur demeure.

An 376

navie, lassés de leurs premiers établissements, entreprirent une expédition vers les pays méridionaux. Ils engagèrent dans leur projet un grand nombre d'autres nations qui se détachèrent des Suèves. Le nom de Goth se communiqua à toutes les tribus germaniques comprises depuis les frontières des Quades & des Marcomans, à l'Occident, jusques aux côtes du Pont-Euxin & à l'embouchure du Borysthène. Ils passèrent même ce fleuve & s'établirent dans la Chersonèse Taurique, aujourd'hui la Crimée. Ces Goths étaient en petit nombre lors de leur première arrivée; mais leur bravoure & le bonheur de leurs premières expéditions les ayant rendus considérables, presque tous les peuples de ces cantons se joignirent à eux & prirent leur nom. Depuis l'arrivée des Goths on ne voit plus d'exploits considérables faits par les autres nations germaniques qui habitaient au delà du Danube. C'est à peine si on les trouve nommées.

Les Goths demeurèrent tranquilles dans ce pays jusque vers l'année 370 & 372, qu'ils furent obligés de l'abandonner pour éviter les Huns aux forces desquels ils ne pouvaient résister. Ceux-ci ayant passé le Tanaïs & ensuite le Borysthène, défirent les Goths en plusieurs rencontres, en soumirent une partie & obligèrent les autres de venir se refugier au delà du Danube sur les terres des Romains. Ce sont ces mêmes Goths dont une partie obéissait à Alaric & s'était avancée dans l'Épire, tandis que le reste, sous le nom d'Ostrogoths, était resté dans la seconde Mœsie, sous la protection des Romains, qui, sous la conduite d'Alaric, envahirent l'Italie, en 405, & mirent deux fois le siége devant Rome. Après la mort d'Alaric, Ataulphe, qui lui avait succédé, passa dans la Gaule en 412 & prit Narbonne en 413. Ainsi commença l'établissement des Goths dans ce pays. [E. M.]

[1] Sozomène, *Hist. ecclesiastica*, l. 2, c. 6. — Tillemont, *Histoire des empereurs & des autres princes pendant les six premiers siècles de l'Église*, t. 4, p. 439; & *note 97 sur les ariens*, au tome 6 de son *Histoire ecclésiastique*.

An 376

III. — *Établissement des Goths dans l'Empire.*

La nation gothique étoit alors partagée en deux principaux peuples, selon la différente situation des pays[1] qu'ils occupoient à la gauche du Danube. Ceux qui demeuroient au levant s'appelloient Ostrogoths, c'est-à-dire Goths orientaux; & on nommoit Visigoths, ou Goths occidentaux, ceux qui étoient établis vers le couchant. Ces derniers, qui étoient soumis à un roi, ou prince de leur nation, appelé Athanaric, & qui sont les mêmes qui s'établirent dans la suite dans les Gaules & en Espagne, après avoir abandonné la plus grande partie de leur pays aux Huns, passèrent le Danube au nombre de deux cent mille, sous la conduite de deux de leurs chefs, Alavif & Fritigerne. Leur premier soin, après leur arrivée dans la Thrace, fut de s'appliquer à la culture des terres que l'empereur leur avoit accordées dans cette province; mais, pressés par la disette des vivres & par les mauvais traitemens des officiers romains, ils prirent les armes peu de temps après, coururent le pays & le pillèrent, malgré l'opposition des Romains & la défaite des Gruthonges ou Ostrogoths qui les avoient suivis. L'empereur Valens eut lui-même le malheur d'être défait par ces peuples & de périr misérablement par le feu que ses soldats avoient mis par hasard à une grange où il s'étoit retiré après sa défaite.

Les Visigoths, enflés de l'heureux succès de leurs armes, continuèrent de ravager la Thrace & l'Illyrie, jusqu'à ce que leur roi Athanaric, qui étoit demeuré jusqu'alors au delà du Danube, ayant été défait sous l'empire de Théodose, ils furent obligés, en 382, de se soumettre à ce prince qui leur accorda une partie de la Thrace & de la Mœsie pour leur demeure. Les uns s'y appliquèrent à cultiver les terres & furent exempts de tribut, & les autres[2] prirent les armes en faveur de l'Empire, qu'ils servirent fidèlement jusqu'après la mort de ce prince. L'ambition de Ruffin, natif d'Eause, en Aquitaine, & ministre de l'empereur Arcade, & le mécontentement d'Alaric, l'un de leurs principaux chefs, leur donnèrent alors occasion de recommencer leurs courses & leurs brigandages, sous la conduite du même Alaric.

An 382

IV. — *Extraction d'Alaric I, roi des Goths. — Ses ravages en Italie.*

Ce prince étoit issu de la famille des Balthes, la plus noble & la plus illustre de la nation gothique, après celle des Amales. Ses vertus militaires, jointes à son extraction, le rendoient respectable à ses compatriotes & formidable à ses ennemis. Quoique né au milieu de la barbarie, dans l'île de Peucé, à l'embouchure du Danube, & élevé dans l'arianisme comme la plupart des Goths, il avoit pourtant beaucoup plus d'humanité & de religion que les

[1] Ammien Marcellin, l. 31. — Sozomène, l. 6. — Idace, *Chronicon*. — Jornandès, *de Rebus Geticis*.

[2] Zosime, l. 5. — Claudien, *de Bello Getico*. — Jornandès, *de Rebus Geticis*.

An 382

Éd. origin. t. I, p. 161.

Romains mêmes : il en donna des marques éclatantes dans le sac de Rome. Il commença d'abord de servir sous l'empereur Théodose, & il étoit un de ceux qui commandoient un corps de troupes auxiliaires de la nation gothique au service de l'Empire, sous le règne de ce prince.

Alaric étoit trop ambitieux pour borner sa fortune à celle de simple capitaine : après la mort de Théodose, il prit les armes & se révolta ouvertement contre Arcade, successeur de ce prince, sous prétexte qu'on n'avoit pas égard à ses services. On accuse Ruffin, ministre de ce dernier empereur, qui connoissoit son ambition & qui vouloit satisfaire la sienne, de lui avoir inspiré secrètement la révolte, dans la vue d'affoiblir l'empire d'Orient pour se frayer par là le chemin au trône. Alaric se laissa aisément persuader, & flatté de l'espérance de conquérir & de piller, il assembla de toutes parts les troupes de sa nation, se mit à leur tête & ravagea la Thrace, la Pannonie & la Grèce, malgré l'armée d'Occident que Stilicon, qui vint au secours d'Arcade, lui opposa. Ce ne fut qu'après la paix que fit, à ce qu'on[1] croit, cet empereur avec Alaric, que ce dernier mit les armes bas. Arcade, persuadé de sa valeur & de son expérience, lui confia alors le commandement des troupes romaines dans l'Illyrie orientale. On ajoute[2] que quelques années après, c'est-à-dire vers l'an 399, les Visigoths, alliés ou sujets des Romains, déclarèrent Alaric leur chef & lui déférèrent le titre de roi.

An 395

An 399

On ignore le véritable motif de la première irruption que ce prince barbare fit ensuite en Italie, à la tête des troupes de sa nation, en l'an 400. Stilicon, général de l'empereur Honoré[3], l'obligea d'en sortir, mais il y rentra en 402, & cette seconde irruption fut aussi fatale que la première à toute l'Italie, que les Visigoths traversèrent. Alaric menaça même la ville de Rome, si l'empereur ne lui accordoit des terres où il pût s'établir avec ceux de sa nation, qu'il offroit de mettre au service de l'Empire ; mais après sa défaite à la fameuse bataille de Pollence, dont on a déjà parlé, il fut obligé d'abandonner une seconde fois l'Italie, de demander la paix aux Romains & de leur laisser, comme autant d'otages, sa femme, ses enfans & ses belles-filles qui avoient eu le malheur d'être faits prisonniers.

An 400

An 403

Alaric reprit alors le chemin de la Pannonie[4] & de la Dalmatie d'où il étoit venu. Stilicon, ministre d'Honoré, dont la politique étoit d'épargner cet ennemi de l'Empire, avec lequel il entretenoit des intelligences secrètes, dans la vue de s'en servir pour reconquérir sur l'empereur Arcade, frère d'Honoré, l'Illyrie orientale qui avoit autrefois fait partie de l'Empire d'Occident, lui fit donner par ce dernier prince le commandement général des troupes romaines dans l'Illyrie occidentale[5]. Pour assurer le succès de cette expédition, Stilicon lui promit des sommes considérables & de le suivre lui-même de près ; mais,

An 407

[1] Tillemont, art. 7 *sur Arcadius.*

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 29.

[3] Claudien, *de Bello Getico, & de sexto Honorii consulatu.* — Orose, l. 7, c. 27 & seq.

[4] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. 6, c. 25. — Zosime, l. 5. — Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80.

[5] Sozomène, *ut supra.*

An 408

sous prétexte que ce ministre lui avoit manqué de parole, Alaric prit le parti de retourner en Italie avec les troupes de sa nation. Avant que d'y entrer, il envoya des députés à Stilicon pour le sommer de le faire dédommager par l'empereur des dépenses qu'il avoit faites, tant pour la levée & l'entretien de son armée que pour la peine qu'il avoit prise de venir jusqu'aux Alpes; en sorte qu'Honoré, pour éviter ses armes dont il étoit menacé en cas de refus, fut obligé, de l'avis du sénat, de promettre de lui faire délivrer au plus tôt quatre mille livres pesant d'or. On assure[1] que Stilicon avoit appelé secrètement Alaric & lui avoit promis de faire ouvrir les passages des Alpes, pour l'employer dans l'exécution des projets qu'il méditoit contre l'empereur Honoré; mais ce prince ayant été informé, peu de temps après, des desseins ambitieux de ce ministre, qui vouloit mettre son fils Eucher sur le trône, lui fit ôter la vie.

La mort de Stilicon n'empêcha pas Alaric d'exécuter le dessein qu'il avoit formé de s'emparer de l'Italie. Avant que d'en venir à l'exécution, il fit proposer la paix à Honoré aux mêmes conditions dont ils étoient déjà convenus; mais ne voyant pour réponse que des préparatifs de guerre, il en fit aussi de son côté & manda incontinent à Ataulphe, son beau-frère, de venir le joindre dans la Pannonie, où il étoit, & d'amener avec lui toutes les troupes des Goths & des Huns qu'il pourroit ramasser. En attendant, il s'avança lui-même jusques à Rome, l'assiégea & la réduisit aux dernières extrémités. Il voulut bien cependant lever le siége de cette ville moyennant une somme considérable qu'on lui compta; ayant donc fait sa paix avec les Romains, il s'engagea au service de l'Empire & se retira en Toscane. Éd. origin. t. I, p. 162.

V. — *Honoré associe Constantin à l'empire. — Alaric fait prendre la pourpre à Attale.*

An 409

A la faveur des troubles que les Goths excitoient en Italie, le tyran Constantin, qui résidoit alors dans la ville d'Arles, non content de se voir paisible possesseur de toutes les Gaules & hors d'état d'être troublé par l'empereur Honoré, porta sa témérité jusqu'à lui envoyer des ambassadeurs pour excuser son usurpation & lui demander même d'être associé à l'empire. Honoré, qu'une telle proposition auroit irrité dans une autre occasion, se crut obligé d'user de politique & de ménagement dans celle-ci & d'accorder cet honneur à Constantin. Il refusa en même temps aux Goths, à la sollicitation d'Olympe, son nouveau ministre, & des autres ennemis d'Alaric, l'exécution des conditions de paix dont ils étoient convenus; ce qui donna lieu à ce roi des Visigoths, après plusieurs négociations inutiles où l'empereur & ses ministres le traitèrent avec la dernière hauteur, de recommencer la guerre, de se rapprocher de Rome & de la bloquer, en attendant qu'il l'assiégeât dans les formes une seconde fois, d'abord après la jonction des troupes d'Ataulphe, son beau-

[1] Philostorge, l. 12, c. 2. — Zosime, l. 5. — Sozomène, l. 9, c. 6.

frère. A l'arrivée de ce dernier, Alaric forma le siége de cette capitale de l'Empire & poussa si vivement les assiégés que ceux-ci, plus pressés encore par la famine que par les armes des barbares, furent obligés de se soumettre à la discrétion de ce prince & de recevoir de sa main Attale, préfet de Rome, pour empereur à la place d'Honoré.

Attale, redevable à Alaric de la pourpre & ne se soutenant que par ce prince, le déclara aussitôt général de ses armées & fit Ataulphe comte des domestiques, c'est-à-dire chef des troupes de sa maison; mais comme Alaric n'avoit élevé ce nouvel empereur sur le trône que pour se servir de son nom & de son autorité pour la conquête qu'il fit d'une partie de l'Italie, il le dépouilla bientôt après de la poupre dont il l'avoit revêtu, dans le dessein de faire la paix avec Honoré. Il avoit obligé celui-ci de se renfermer dans Ravenne & lui auroit même fait perdre la liberté avec l'empire, sans le secours que ce prince reçut de l'Afrique, qui lui demeura fidèle, & celui que Théodose le Jeune, son neveu, fils & successeur de l'empereur Arcade, lui envoya d'Orient.

Le tyran Constantin[1] offrit aussi à Honoré son secours contre Alaric; mais c'étoit moins pour l'aider que pour profiter de sa foiblesse, &, sous ce prétexte, le dépouiller du reste de l'empire. Constantin se rendit, en effet, avec ses troupes jusques à Vérone; mais, ayant appris à son arrivée que ce prince avoit fait mourir Allobic, avec qui il entretenoit des intelligences secrètes, & craignant que ses pernicieux desseins ne fussent découverts, il reprit le chemin des Gaules & retourna à Arles, avec autant de précipitation & de désordre que s'il eût été poursuivi par ses ennemis & obligé de prendre la fuite.

An 410

VI. — *Prise de Rome.* — *Mort d'Alaric.*

D'un autre côté, Alaric, qui n'avoit dépouillé[2] Attale de la pourpre que pour faire à Honoré de nouvelles propositions de paix & l'engager de retirer la princesse Placidie, sa sœur, qu'il avoit faite prisonnière à Rome, mais à qui il faisoit rendre cependant tous les honneurs dus à sa naissance, piqué de la fierté de ce prince & du refus qu'il fit de ses offres, marcha avec son armée vers Rome, l'assiégea pour la troisième fois &, après s'en être rendu maître le 24 d'août de l'an 410, l'abandonna au pillage & à toute la fureur du soldat qui, conformément à ses ordres, ne respecta que les églises & n'épargna que ceux qui s'y étoient réfugiés[3]. Par là, cette ville superbe, qui jusqu'alors avoit été la maîtresse de tant de peuples, se vit elle-même esclave d'un Goth & d'un barbare, qui lui donna la loi.

Peu de jours après cette célèbre expédition, Alaric sortit de Rome, chargé des riches dépouilles de cette ville ou, pour mieux dire, des trésors de toutes

[1] Sozomène, l. 9, c. 12. — Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80.

[2] Zosime, l. 6. — Orose, l. 7, c. 39.

[3] *Ibid.*

les nations, suivi d'un grand nombre de prisonniers &, entre autres, de la princesse Placidie. Il prit sa route vers la Campanie, qu'il ravagea à son passage; s'étant avancé ensuite jusques à Reggio, aux extrémités de la Calabre, il[1] méditoit une descente en Sicile lorsque la mort, qui l'enleva subitement, fit échouer son entreprise.

Ce roi, la gloire de sa nation & la terreur des Romains, fut enterré avec honneur & d'une manière fort singulière. Jornandès raconte qu'après avoir détourné le cours de la rivière de Barentin, près de Cozence, les Goths firent creuser par leurs prisonniers une fosse très-profonde, au milieu du lit de cette rivière, où ils enterrèrent le corps de ce prince, & que, pour dérober à la postérité la connoissance des richesses qu'ils y jetèrent pour honorer sa sépulture, ils firent mourir tous ceux qui avoient été employés à y travailler; après quoi ils firent rentrer le Barentin dans son lit[2]. Éd. origin. t. I, p. 163.

VII. — *Ataulphe succède à Alaric.*

Les Visigoths se donnèrent bientôt un nouveau roi. Leur choix[3] tomba sur Ataulphe, qui avoit épousé la sœur d'Alaric, & à qui cette alliance autant que sa valeur & ses autres vertus militaires, mais surtout son aversion pour les Romains, méritèrent la préférence sur tous les autres officiers de sa nation. Jornandès prétend que ce nouveau roi fit un second voyage à Rome pour enlever tout ce qui pouvoit y être resté du dernier pillage; mais on a d'autant plus lieu de douter de la vérité de ce fait, qui n'est d'ailleurs attesté par aucun auteur contemporain, que cet historien avance en même temps que la princesse Placidie fut faite prisonnière par ce prince dans ce prétendu second sac de Rome, & qu'il l'épousa ensuite à Forli, ville d'Italie, ce qui est également faux.

VIII. — *Géronce se révolte contre Constantin & soumet la Narbonnoise.*

Le tyran Constantin, qui continuoit de régner dans les Gaules, avoit alors un puissant ennemi sur les bras en la personne du général Géronce, qui commandoit auparavant pour lui en Espagne & qui, après s'être ligué avec les Vandales, qu'il avoit introduits au delà des Pyrénées, s'étoit révolté & avoit revêtu Maxime de la pourpre. Cette révolution[4] avoit obligé Constant, fils de Constantin, qui régnoit en Espagne, de prendre la fuite & de se réfugier à Arles, où il arriva dans le temps que Constantin, son père, revenoit du voyage d'Italie dont on a déjà parlé. Géronce, non content d'avoir chassé Constant des provinces d'Espagne, le poursuivit dans les Gaules &, après

[1] Idace, *Chronicon*. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 30. — Isidore, *Chronicon*.

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*.

[3] Orose, l. 7, c. 43. — Idace, *Chronicon*. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 31. — V. Pagi, *Critica*, ad ann. 411, n. 2.

[4] Orose, l. 7, c. 43. — Sozomène, l. 9, c. 12, 13, 14, 15. — Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80.

avoir laissé Maxime dans Tarragone, il passa les Pyrénées avec une puissante armée, soumit d'abord la Narbonnoise & poussa ensuite si vivement Constantin & Constant que ces deux tyrans, se voyant hors d'état de lui résister, furent obligés d'appeler les François & les Allemans à leur secours &, en attendant leur arrivée, de se jeter dans les places fortes pour se mettre à couvert des insultes de ce dangereux ennemi.

IX. — *Fuite de Géronce. — Siége d'Arles.*

Constant se chargea de la défense de Vienne, où Géronce l'assiégea & le fit mourir. Après la prise de cette place, ce général alla assiéger Constantin, qui s'étoit renfermé dans Arles. Géronce étoit actuellement occupé au siége, quand l'empereur Honoré, voulant se défaire des tyrans qui occupoient les Gaules, avant que d'entreprendre la guerre contre les Goths & les autres barbares, envoya Constance, son général, en deçà des Alpes, avec une armée pour soumettre ces provinces à son obéissance. Constance, dont les historiens nous ont laissé un portrait très-avantageux, ayant passé les Alpes, s'avança du côté d'Arles. A son approche, la plupart des soldats de Géronce, qui faisoit le siége de cette ville, abandonnèrent aussitôt le parti de ce général & désertèrent son camp pour se rendre dans celui de l'empereur, ce qui obligea ce rebelle de lever le siége d'Arles & d'abandonner les Gaules pour se retirer en Espagne, où il fut massacré par les siens, qui dépouillèrent en même temps de la pourpre le prétendu empereur Maxime.

Constance[1], se voyant délivré de Géronce, continua le siége d'Arles contre Constantin & Julien, son fils, qui défendirent cette place durant quatre mois, avec toute la valeur possible, dans l'attente du secours des François & des Allemans, qu'Édobic, François de nation, avoit été chercher au delà du Rhin. Ce secours arriva enfin, & son approche effraya tellement les généraux d'Honoré qu'ils pensoient déjà à abandonner le siége & à reprendre le chemin de l'Italie, lorsque Constance, voyant qu'il ne pouvoit éviter le combat, prit le parti de le prévenir & d'aller au devant de ce secours pour tâcher de le surprendre.

An 411

X. — *Bataille donnée auprès d'Arles, en deçà du Rhône.*

Constance passa le Rhône avec la meilleure partie de ses troupes & rangea son infanterie en bataille, résolu d'attendre l'ennemi de pied ferme & de l'attaquer de front tandis que le général Ulphilas, Goth de nation, qu'il détacha avec la cavalerie, alla se mettre en embuscade pour prendre les François en queue. Ce projet fut très-heureusement exécuté : Édobic, qui ne s'attendoit pas d'être surpris, se trouva renfermé entre les deux corps d'armée

Éd. origin. t. I, p. 164.

[1] Orose, l. 7, c. 43. — Sozomène, l. 9, c. 14. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 9.

An 411

commandés par Constance & Ulphilas, qui l'attaquèrent brusquement avec beaucoup de vigueur, ce qui l'obligea de plier & de chercher son salut dans la fuite, après avoir laissé la plus grande partie de ses troupes sur le champ de bataille, outre un grand nombre de prisonniers[1]. Ce combat se donna en deçà du Rhône, du côté du Languedoc, & vers l'endroit où est aujourd'hui la ville de Beaucaire. Le général Édobic, après sa défaite, crut trouver un asile assuré en Auvergne[2], chez un seigneur gaulois de ses amis, nommé Ecdice, père de l'empereur Avitus; il se trompa cependant. Ce seigneur, moins touché du violement des droits de l'hospitalité que de la fortune qu'il espéroit tirer de la mort de son hôte, lui fit couper la tête & l'apporta lui-même à Constance, auprès duquel il crut s'en faire un grand mérite; mais ce général, dont la grandeur d'âme égaloit la sagesse, loin d'approuver & de récompenser une action si noire & si détestable, se contenta de dire qu'on étoit bien[3] obligé au général Ulphilas d'avoir donné occasion à Ecdice de délivrer l'Empire d'un ennemi. Constance ordonna en même temps à ce seigneur auvergnat de se retirer & refusa la demande qu'il lui fit de demeurer dans le camp, crainte que la présence ou le commerce d'un homme qui avoit également violé les lois de l'amitié & celles de l'hospitalité n'attirât quelque malheur sur son armée.

XI. — *Prise d'Arles. — Soumission de la Province à l'obéissance de l'empereur Honoré.*

Constance, après avoir entièrement dissipé le secours des François, repassa le Rhône avec ses troupes & alla reprendre le siége d'Arles. Constantin, qui défendoit cette place, averti de la mort d'Édobic & de l'entière défaite du secours qu'il lui amenoit, se voyant alors[4] sans ressource, ne songea plus qu'à capituler &, pour obtenir des conditions plus avantageuses, il quitta la pourpre & se fit ordonner prêtre. Il étoit près de se rendre à discrétion quand Constance, sur l'avis qu'il eut que Jovin, issu d'une famille des plus illustres des Gaules, & qu'un auteur moderne[5] conjecture être originaire de Narbonne, avoit été proclamé empereur à Mayence & que, soutenu d'une puissante armée de barbares, il venoit fondre sur la sienne, se hâta de son côté de conclure la capitulation à des conditions qu'il auroit peut-être refusées dans un autre temps. Ce général accorda la vie à Constantin de même qu'à Julien, son fils, & pardonna aux habitans d'Arles qui lui ouvrirent les portes de leur ville à cette condition. Constance en fit sortir peu de temps après Constantin & Julien pour les envoyer à Honoré; mais cet empereur, voulant sans doute venger sur eux la mort de Didyme & de Vérinien, ses cousins,

[1] Voyez tome II, *Note* XLIII.

[2] A. de Valois, *Rerum Francic.* l. 4, p. 182.

[3] Sozomène & Adrien de Valois, *Rerum Franc.* notes.

[4] Sozomène, l. 9, c. 15. — Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 9. — Idace, *Chronicon.*

[5] Tristan. t. 1, p. 530.

qu'ils avoient fait mourir, ne leur donna pas le temps d'arriver à Ravenne & leur fit couper la tête en chemin[1], au mois de septembre de l'an 411. Honoré fit ensuite apporter à Carthage les têtes de ces deux tyrans pour être placées hors des murs de la ville, avec celles des autres tyrans Maxime, Eugène & un autre Maxime, qui y avoient été mises du temps de Théodose & du grand Constantin.

XII. — *Entrée des Visigoths dans les Gaules.*

La réduction d'Arles & la mort de Constantin assurèrent à l'empereur Honoré les provinces[2] voisines qui se soumirent à son obéissance & reconnurent l'autorité de ses officiers : la paix dont elles jouirent ne dura pas longtemps. Jovin s'étoit, en effet, déjà rendu maître de la Belgique & de la Lyonnoise, c'est-à-dire de la Gaule Ultérieure, ainsi appelée pour la distinguer de la Citérieure, composée de l'Aquitaine & de la Narbonnoise[3]. D'un autre côté, les Visigoths, qui étoient demeurés jusqu'alors en Italie, firent
An 412 une irruption en deçà des Alpes, l'an 412, sous la conduite de leur roi Ataulphe. On ignore[4] le véritable motif qui fit abandonner à ces peuples la Toscane où on croit[5] qu'ils avoient fixé leur demeure depuis la mort d'Alaric, & qui les engagea de passer dans les Gaules. Jornandès assure que ce fut en exécution d'un traité qu'ils avoient fait auparavant avec Honoré qui, à ce qu'il prétend, leur avoit cédé les Gaules; mais cet accord prétendu n'étant[6] nullement vraisemblable, comme on l'a déjà dit ailleurs, & comme la suite le fera voir, il y a lieu de croire que l'espérance de piller & d'enlever dans les Gaules ce qui avoit pu échapper à l'avidité & à la fureur des Vandales
Ed. origin. t. I, p. 105. & des Alains qui les avoient précédés, fut l'unique motif qui fit passer les Visigoths en deçà des monts.

Rien n'est plus touchant que la peinture qu'un pieux[7] auteur nous a laissée de l'état des provinces méridionales des Gaules après l'entrée de ces barbares. « Quand tout l'Océan, dit cet auteur, auroit inondé les Gaules, il « n'y auroit pas fait de si horribles ravages : nos bestiaux, nos fruits & nos « grains ont été enlevés; nos vignes & nos oliviers désolés; nos maisons de « campagne ruinées, & à peine reste-t-il encore quelque chose dans les cam- « pagnes; mais tout cela n'est que la moindre partie de nos maux. Depuis « dix ans les Vandales & les Goths font de nous une cruelle boucherie : les « châteaux bâtis sur les rochers, les villes les plus fortes, les bourgs situés sur « les plus hautes montagnes n'ont pu garantir leurs habitans de la fureur « de ces barbares, & l'on a été partout exposé aux dernières calamités. Ils

[1] Idace, *Chronicon*.

[2] Sozomène, l. 9, c. 15.

[3] Voyez tome II, *Note* XLIV.

[4] Prosper, *Chronicon*. — Cassiodore, *Chronicon*. — Jornandes, *de Rebus Geticis*, c. 31.

[5] V. Tillemont, art. 51 *sur Honoré*.

[6] *Ibid.* art. 48 *sur Honoré*.

[7] *Carmen de Providentia*, p. 786 & seq. *apud Prosperum*. — V. Tillemont, art. 35 *sur Honoré*.

« n'ont épargné ni le sacré ni le profane, ni la foiblesse de l'âge, ni celle du « sexe : les hommes & les enfans, les gens de la lie du peuple & les per- « sonnes les plus considérables, tous ont été, sans distinction, les victimes de « leur glaive. Ils ont brûlé les temples dont ils ont pillé les vases sacrés & « n'ont respecté ni la sainteté des vierges, ni la piété des veuves; les soli- « taires n'ont pas éprouvé un meilleur sort. C'est une tempête qui a emporté « indifféremment les bons & les mauvais, les innocens & les coupables. Le « respect dû à l'épiscopat & au sacerdoce n'a pas exempté ceux qui en étoient « honorés; ces barbares leur ont fait souffrir les mêmes indignités & les « mêmes supplices : ils les ont enchaînés, déchirés à coups de fouets, & con- « damnés au feu comme les derniers des malheureux. » Telle étoit la triste situation des provinces méridionales des Gaules, où il paroît que cet auteur écrivoit, après le ravage des Vandales & l'entrée des Visigoths, sous la conduite d'Ataulphe, leur roi.

XIII. — *Ligue d'Ataulphe avec Dardane, préfet des Gaules, contre les tyrans Jovin & Sébastien.*

Ataulphe ne fut pas plutôt entré dans les Gaules, qu'il alla d'abord avec son armée joindre le tyran Jovin, à la persuasion d'Attale, qu'il emmenoit avec lui de même que la princesse Placidie. Il fut peut-être trouver ce tyran dans la vue de lui proposer[1] une ligue contre l'empereur Honoré & le partage des Gaules qu'il se promettoit d'envahir de concert avec lui; car les historiens ne marquent ni le lieu ni le sujet de cette entrevue; ils font seulement entendre que Jovin & Ataulphe se séparèrent assez mécontens l'un de l'autre[2]. Au retour de cette conférence, ce dernier fut averti que Sarus, général de l'empereur Honoré & Goth comme lui de nation, mais son ennemi particulier, avoit abandonné le parti de cet empereur & s'étoit mis en marche accompagné seulement d'une vingtaine de personnes, pour aller joindre Jovin & lui offrir ses services : il alla à sa rencontre & l'attaqua avec un corps de dix mille hommes. Il n'en falloit pas tant pour battre une si petite troupe. Sarus, cependant, malgré l'inégalité de ses forces, se défendit en désespéré & fit des prodiges de valeur; mais enfin, accablé par le nombre, il fut pris par Ataulphe qui, pour satisfaire sa vengeance, eut la cruauté de le faire mourir.

Cette action, peu digne d'un prince, auroit été capable de brouiller entièrement ce roi des Visigoths avec Jovin, si leur mésintelligence n'eût éclaté d'ailleurs, dans le même temps, par la démarche que fit ce dernier d'associer Sébastien, son frère, contre le sentiment de ce prince, & même malgré lui[3]. Dardane, préfet des Gaules & le seul officier de ces provinces qui, fidèle à Honoré, ne s'étoit pas soumis à Jovin, fut charmé de la désunion de ce tyran

[1] Orose, l. 7, c. 42. — Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80.

[2] Orose & Olympiodore, *Ibid.*

[3] Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80. — Prosper, *Chronicon*. — V. Tillemont, art. 47 & suiv. & *note 26 sur Honoré*.

An 412

avec les Visigoths, dans l'espérance d'en tirer avantage en faveur de l'empereur & d'engager enfin ces peuples à embrasser son parti contre ce même tyran. En effet, Ataulphe, irrité de la conduite de Jovin & de ce qu'il avoit associé son frère Sébastien, envoya des ambassadeurs à Honoré pour lui offrir la paix, avec promesse de lui envoyer la princesse Placidie & les têtes de ces deux tyrans, s'il vouloit lui accorder une certaine quantité de blé & quelques autres conditions que les historiens ne marquent pas. L'empereur Honoré, soit qu'il voulût effectivement accorder la paix à Ataulphe, ou plutôt le désunir pour un temps d'avec les tyrans des Gaules pour les combattre ensuite tous séparément, accepta ces conditions qui furent jurées solennellement de part & Éd. origin. t. I, p. 166. d'autre. Ainsi, après le retour [1] de ses ambassadeurs, Ataulphe se mit en devoir d'exécuter ce traité. Il alla d'abord, de concert avec Dardane, mettre le siége devant Valence, dans la Viennoise, où Jovin s'étoit enfermé, força cette ville & se rendit maître de la personne de ce tyran qu'il fit remettre aussitôt à Dardane. Ce préfet des Gaules étoit alors à Narbonne, dont il s'étoit emparé de son côté sur Sébastien qui s'y étoit jeté, & où il l'avoit arrêté prisonnier. Il avoit dessein d'envoyer ces deux tyrans à l'empereur, mais, impatient d'en délivrer

An 413

bientôt l'État, il coupa lui-même la tête à Jovin, dans cette dernière ville, & y fit mourir Sébastien. Il envoya ensuite leurs têtes à Carthage pour y être placées sur les murailles, avec celles des autres tyrans. Décimus Rusticus, ci-devant préfet [2] sous les tyrans Constantin & Constant, son fils, & Agrèce, secrétaire de Jovin, dont ils avoient pris le parti, eurent le même sort en Auvergne : ils furent massacrés par les officiers d'Honoré, qui traitèrent de même plusieurs autres personnes de considération du pays qui avoient suivi le même parti.

XV*. — *Ataulphe rompt la paix avec Honoré, fait une tentative sur Marseille, prend Narbonne & Toulouse.*

Il semble qu'Ataulphe, après un service aussi signalé que celui d'avoir délivré l'Empire de ces tyrans & une exécution aussi prompte de ses promesses, étoit en droit d'exiger d'Honoré la même fidélité à tenir les siennes; mais cet empereur [3], vivement sollicité par le général Constance, qui espéroit d'épouser Placidie, ne cessoit de presser Ataulphe de lui renvoyer cette princesse, conformément à leur traité, sans se mettre en peine de son côté, d'en exécuter les conditions. La famine [4] qui régnoit alors dans les Gaules & que les ravages précédens des barbares avoient causée, mettoit d'ailleurs Honoré hors d'état de fournir la quantité de grains qu'il avoit promise aux Visigoths. Chacun de ces deux princes s'excusoit de tenir sa parole, & aucun ne se mettoit en devoir de l'exécuter, soit par impuissance, soit par mauvaise vo-

[1] Idace, *Chronicon.* — Prosper, *Chronicon.* — Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80.

[2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.* l. 2, c. 9.

* Le chap. XIV manque dans l'édition originale.

[3] Olympiodore, *apud Photium*, cod. 80.

[4] Prosper Tyro, *Chronicon.*

lonté, car Ataulphe, dans le dessein d'épouser Placidie, ne pensoit à rien moins qu'à remettre cette princesse à l'empereur, son frère. Les affaires étoient dans cette situation & le roi des Visigoths ne cherchoit qu'un prétexte de recommencer la guerre, lorsque, se trouvant campé près du Rhône, où il s'étoit arrêté après la prise de Valence, il ménagea une intelligence dans Marseille, dans la vue de surprendre cette ville. Il s'avança, en effet, de ce côté-là à la tête de son armée, mais il fut prévenu par la vigilance du comte Boniface qui commandoit dans la place; en sorte qu'ayant été vivement poursuivi par ce général, il fut battu, blessé dangereusement & obligé de faire une retraite honteuse & de regagner son camp.

Le mauvais succès de cette entreprise ne déconcerta pas Ataulphe. Ce prince, se flattant que ses armes seroient plus heureuses ailleurs, entra dans la Narbonnoise première & arriva devant Narbonne, métropole de cette province, dans le temps[1] des vendanges, ce qui fit qu'il surprit aisément cette ville dont il eut soin de s'assurer[2]. Il paroît que ce roi marcha ensuite vers Toulouse & qu'il s'en empara; car nous savons que cette ville fut prise au commencement du cinquième siècle par les barbares[3], & que les désordres & les excès qu'ils y commirent obligèrent[4] les personnes les plus considérables de l'abandonner & d'aller chercher un asile hors de leur patrie : or ce ne peut être que les Visigoths ou les Vandales qui se rendirent alors maîtres de cette ville, & nous avons déjà vu qu'elle ne fut point prise par ces derniers, puisque saint Exupère, son évêque, par ses prières, la préserva de leur fureur, & que ces barbares passèrent bientôt après en Espagne.

XVI. — *Victorin abandonne Toulouse, sa patrie.*

L'un des plus distingués, qui dans cette occasion abandonnèrent leur patrie, fut Victorin[5], homme très-respectable par la gravité de ses mœurs & par les charges considérables qu'il avoit exercées dans l'Empire. Il avoit rempli entre autres celle de vicaire du préfet des Gaules dans l'île de Bretagne où, par la sagesse de sa conduite & la douceur de son gouvernement, il s'étoit attiré l'amour, l'estime & la confiance des peuples. Il vivoit retiré dans Toulouse, sa patrie, dans le temps que cette ville eut le malheur d'être prise & saccagée par les barbares, ce qui l'obligea de quitter les Gaules. Son attachement pour l'empereur Honoré fut sans doute un des motifs qui l'engagèrent, après avoir abandonné sa patrie, à s'approcher de ce prince & à chercher une retraite en Italie, dans une campagne voisine de Volterre, dans la Toscane. Il fixa sa demeure dans cette solitude, où il supporta sa mauvaise fortune avec la même modération qu'il avoit fait paroître dans sa plus grande prospérité. L'empereur, sensible à sa fidélité autant qu'à ses services passés, l'appela

Éd. origin. t. I, p. 167.

[1] Idace, *Chronicon*.
[2] Voyez tome II, *Note* XLV.
[3] Idace, *Chronicon*.
[4] Rutilius, *Itinerarium*, p. 14. — V. *notae* Castalion. & Bartii.
[5] Rutilius, *Itinerarium*, p. 14.

à la cour & lui offrit la charge de comte palatin ou des domestiques; mais Victorin, préférant les plaisirs de la campagne aux honneurs du palais impérial, & la douceur d'une vie privée à la gloire des emplois les plus éclatans, remercia ce prince de cette marque de distinction & continua de vivre dans la retraite qu'il s'étoit choisie.

XVII. — *Nouvelles négociations au sujet de Placidie. — Noces d'Ataulphe avec cette princesse, célébrées à Narbonne.*

Les Visigoths, après s'être rendus maîtres de Toulouse, étendirent leurs conquêtes aux environs de cette ville & y portèrent la désolation[1]. Ils marchèrent ensuite vers Bordeaux[2], où il paroît qu'ils entrèrent comme amis de même que dans quelques autres villes des Gaules, parce que les négociations entre Ataulphe & Honoré n'étoient pas encore sans doute entièrement rompues. Placidie, également recherchée de ce roi des Visigoths & du général Constance, étoit tout ensemble l'obstacle & le nœud de la paix. Ataulphe[3], outre la passion qu'il avoit conçue pour elle, espéroit en l'épousant assurer son autorité & ses conquêtes : dans cette vue, lorsque Constance, qui se flattoit de son côté d'épouser aussi cette princesse, le pressoit vivement de la remettre entre les mains de l'empereur Honoré, ce roi barbare affectoit de faire de nouvelles demandes que ce prince étoit hors d'état de lui accorder. La plus grande difficulté qu'Ataulphe avoit à surmonter, pour faire réussir le dessein qu'il avoit d'épouser Placidie, étoit de gagner le cœur de cette princesse & de la faire consentir à son mariage. La proposition étoit d'autant plus délicate que Placidie, quoique prisonnière, conservoit au milieu de sa captivité des sentimens dignes de la fille du grand Théodose; ainsi il ne paroissoit pas aisé de persuader à cette princesse, plus grande encore par sa piété & par ses excellentes qualités d'esprit & de cœur que par son auguste naissance, d'épouser un roi barbare, un hérétique, le destructeur de l'Empire, & enfin l'ennemi du nom romain & de l'empereur Honoré, son frère. Cependant Ataulphe, voulant absolument gagner cette princesse, employa toutes les personnes qu'il crut avoir le plus d'ascendant sur son esprit. Il se servit entre autres d'un officier d'Honoré, nommé Candidien, homme d'esprit & de distinction, qui agit si bien auprès d'elle, qu'il la détermina enfin à épouser ce roi.

Candidien obtint le consentement de Placidie par l'adresse qu'il eut sans doute de lui persuader qu'Ataulphe avoit entièrement changé de sentiment & de dessein à l'égard de l'empereur & de l'Empire; car nous savons d'ailleurs que, vers ce même temps, ce roi eut une conversation à Narbonne avec un seigneur de la même ville qui étoit fort avant dans ses bonnes grâces & qui étoit également recommandable par sa piété, son mérite & les emplois

[1] Prosper Tyro, *Chronicon.*

[2] Paulin, *Eucharistia.* — V. Tillemont, art. 51 *sur Honoré.*

[3] Olympiodore, p. 185 & seq. — Idace, *Chronicon.*

militaires qu'il avoit remplis sous l'empereur Théodose, ce qui peut nous faire conjecturer que c'étoit peut-être le même que Candidien dont nous venons de parler.

Ataulphe [1], qui avoit tout l'esprit & tout le courage d'un Romain, s'entretenant familièrement avec cet officier, lui assura plusieurs fois, même avec serment, que sa plus forte passion avoit été autrefois d'effacer entièrement le nom romain & d'y substituer celui de sa nation, en donnant à l'Empire le nom de Gothie au lieu de *Romanie,* & celui d'Ataulphe aux empereurs ses successeurs, à la place des noms de César & d'Auguste; mais sachant par une longue expérience, que le génie des Goths & leur barbarie ne leur permettoient pas de s'assujettir aux lois nécessaires pour la conservation des États, il avoit préféré la gloire d'être le restaurateur de la puissance romaine & d'y concourir de toutes ses forces; que c'étoit pour cette raison qu'il souhaitoit de conclure la paix avec Honoré. Orose rapporte ce fait comme l'ayant appris de saint Jérôme, qu'il avoit vu à Bethléem, l'an 415 ou 416, & il atteste que ce dernier l'avoit appris de l'officier même auquel Ataulphe en avoit fait confidence.

Ces dispositions du roi des Visigoths touchèrent sans doute Placidie, & l'espérance qu'elle eut de les entretenir & de les augmenter encore, lorsque de captive de ce prince elle seroit devenue son épouse, fit apparemment que l'amour de sa patrie, de sa famille & de sa liberté l'emportèrent [2] enfin sur la répugnance naturelle qu'elle avoit d'épouser un roi barbare qui, d'ailleurs, avoit actuellement une autre femme, qu'il répudia pour pouvoir épouser cette princesse. Le jour des noces, dont la pompeuse cérémonie se fit à Narbonne, dans la maison d'Ingénius, seigneur le plus distingué de la ville, fut fixé au mois de janvier de l'an 414. Ataulphe n'oublia rien pour rendre cette fête digne de Placidie & de la majesté royale; tout y fut magnifique & répondit à la générosité de l'un & à l'auguste naissance de l'autre. Le roi des Visigoths y parut vêtu à la romaine &, après avoir donné la première place à Placidie, il s'assit auprès d'elle sur le lit nuptial paré de la manière & selon l'usage des Romains [3]. Il fit ensuite présenter à cette princesse de riches présens par cinquante jeunes seigneurs des mieux faits & vêtus de soie, dont chacun portoit deux bassins, l'un rempli de pièces d'or & l'autre de pierreries & de bijoux; tristes dépouilles de la ville de Rome. A ces présens succédèrent les divertissemens & le chant des hymnes ou épithalames à l'honneur des deux époux.

Éd. origin. t. I, p. 168.

An 414

Attale, que son vain titre d'empereur faisoit regarder comme le principal personnage de l'assemblée, chanta le premier, & après lui, Rustique & Phœbade, qui étoient sans doute les plus distingués d'entre les Romains. C'est

[1] Orose, l. 7, c. 43. — Le fait que D. Vaissete reproduit ici, d'après Orose, n'est qu'une anecdote sans fondement, inventée probablement par la vanité romaine. [A. M.]

[2] Olympiodore, p. 185 & seq. — Idace, *Chronicon.* — Philostorge, l. 12, c. 4.

[3] Idace, *Chronicon.* — Philostorge, l. 12, c. 4. — Olympiodore, p. 185 & seq.

ainsi que se termina cette auguste fête à laquelle les Romains & les Visigoths prirent également part, & qu'ils célébrèrent à l'envi par toute sorte de jeux & de réjouissances. Il y a lieu de croire qu'Ataulphe, après avoir célébré ses noces dans Narbonne, fit encore quelque séjour dans cette ville : nous ne voyons pas du moins qu'il ait établi son siége dans la prétendue ville d'Héraclée sur le Rhône, dont quelques modernes prétendent qu'il fit alors la capitale de son royaume[1], fondés sur l'autorité d'une inscription qui nous paroît manifestement supposée.

XVIII. — *Siége de Narbonne par Constance. — Retraite des Visigoths en Espagne.*

Ce mariage auroit dû, ce semble, renouer la paix entre Ataulphe & l'empereur Honoré. Le premier[2] la souhaitoit sincèrement & Placidie, son épouse, ne cessoit de la lui inspirer; mais, soit qu'Honoré fût mécontent du mariage de sa sœur avec un roi barbare, ou plutôt que le général Constance, pour se venger d'Ataulphe qui lui avoit enlevé cette princesse, détournât cet empereur d'écouter aucune proposition de la part des Visigoths, tous les projets de paix entre ces peuples & l'Empire s'évanouirent bientôt après. En effet, Constance, qui se trouvoit alors à Arles, recommença aussitôt les hostilités contre les Visigoths; tandis qu'Ataulphe, de son côté, voyant qu'il n'y avoit plus de paix à espérer, se mit en état de continuer ses expéditions & fit reprendre la pourpre à Attale. Constance, après avoir passé le Rhône à la tête des troupes romaines, marcha incontinent vers Narbonne, la plus forte & la plus importante place dont les Visigoths se fussent encore emparés dans les Gaules : ce général se contenta de la bloquer & d'empêcher la communication de la garnison qu'Ataulphe y avoit laissée, avec le reste de l'armée de ce prince qui s'étoit étendu, du côté de la Garonne, vers l'Aquitaine & la Novempopulanie.

Sur la nouvelle du blocus de Narbonne, les Visigoths, craignant de voir bientôt cette ville tomber au pouvoir de Constance, qui leur coupoit déjà les vivres & se disposoit à les combattre, résolurent d'abandonner les Gaules pour se retirer en Espagne. Ils prirent, en effet, la route des Pyrénées, mais ce ne fut pas sans laisser à leur départ & sur leur passage des marques de leur fureur & de leur barbarie. La ville de Bordeaux, que ces peuples avoient épargnée jusqu'alors, fut la principale d'Aquitaine qui éprouva leur cruauté; ils y mirent le feu après l'avoir abandonnée au pillage. Bazas auroit eu le même sort si Paulin, petit-fils d'Ausone, qui s'y étoit retiré après le sac de Bordeaux & de sa maison, n'eût su, par son adresse, gagner le roi des Alains & le désunir des Visigoths, avec lesquels il s'étoit joint pour faire le siége de cette ville, dans l'espérance d'en partager les dépouilles. Ces Alains étoient un

[1] Voyez tome II, *Note* XLVI.

[2] Orose, l. 7, c. 43. — Paulin, *Eucharistia*. — Olympiodore, p. 188.

reste des peuples de la même nation, qui étoient entrés dans les Gaules avec les Vandales quelques années auparavant & qui, n'ayant pas voulu suivre leurs compatriotes en Espagne, étoient demeurés en Aquitaine. Ces barbares, conjointement avec les Visigoths, pressoient vivement le siége de Bazas, & déjà la plupart des habitans, se voyant sans ressource, étoient prêts à se rendre, lorsque Paulin, s'étant coulé secrètement dans le camp des Alains, persuada à leur roi de se détacher des Visigoths, d'entrer dans la ville & d'en prendre la défense contre eux, ce qui obligea enfin ces derniers de lever le siége. Ces peuples continuèrent ensuite leur marche vers l'Espagne, & les autres troupes de leur nation, que Constance avoit forcées d'abandonner la ville de Narbonne, prirent la même route. Ainsi tous ces barbares passèrent les Pyrénées vers la fin [1] de l'an 414, ayant à leur tête Ataulphe, qui emmena avec lui la reine Placidie, & Attale, lequel conservoit toujours le vain titre d'empereur.

Éd. origin. t. I, p. 169.

XIX. — *Mort du roi Ataulphe.*

A l'arrivée des Visigoths à Barcelone, Placidie y accoucha d'un prince [2] à qui le roi Ataulphe, son père, fit donner le nom de Théodose, en mémoire de l'empereur de ce nom, père de la reine, son épouse. La naissance de ce prince inspira au roi des Visigoths de nouveaux sentimens de paix ; mais Constance les traversa encore & rendit inutiles tous les efforts que ce prince & la reine Placidie, son épouse, faisoient pour l'obtenir. Ils ne jouirent pas longtemps de la satisfaction que leur avoit donnée la naissance de Théodose, leur fils : la mort l'enleva bientôt après. Le corps de ce jeune prince fut mis dans un cercueil d'argent & enterré avec pompe, près de Barcelone, dans un lieu de prières, au rapport d'un ancien historien, c'est-à-dire dans une église de chrétiens, ce qui fait juger qu'il avoit reçu le baptême.

An 415

Il paroît que les démarches d'Ataulphe & de Placidie pour la paix ne furent pas tout à fait inutiles, & que les Visigoths firent enfin quelque accord avec Constance, puisque ce général leur fit [3] défense d'avoir des vaisseaux & de commercer dans les pays étrangers ; ce qui marque en quelque sorte qu'ils étoient soumis à ses ordres ou plutôt à ceux de l'empereur Honoré.

Ataulphe ne survécut pas longtemps à la mort de son fils Théodose. Il avoit parmi ses domestiques un homme de sa nation [4], nommé Dobbie, qui, cherchant depuis longtemps à se venger sur lui de la mort d'un autre roi goth, son ancien maître, que ce prince avoit massacré sous ses yeux, s'étoit mis à son service dans l'espérance d'exécuter plus aisément son pernicieux dessein [5]. Ataulphe ayant rencontré ce domestique un jour qu'il étoit allé dans

[1] Orose, l. 7, c. 43.
[2] Olympiodore, p. 188.
[3] Orose, l. 7, c. 43. — V. Tillemont, art. 53 & 56 sur *Honoré*.
[4] Olympiodore, p. 188. — Idace, *Chronicon*. — Prosper, *Chronicon*.
[5] Idace, *Chronicon*. — Prosper, *Chronicon*. — Olympiodore, p. 188 & seq.

son écurie pour voir ses chevaux, suivant sa coutume, & étant entré en conversation familière avec lui, ce serviteur infidèle profita de ce moment, se jeta sur lui & le frappa d'un coup de poignard au côté, dont ce prince mourut à Barcelone, vers la fin d'août ou au commencement de septembre de l'an 415; car on apprit la nouvelle de sa mort à Constantinople[1], le vendredi 24 du même mois de septembre, ce qui causa beaucoup de joie à la cour de l'empereur d'Orient.

XX. — *Ataulphe recommande Placidie à son frère. — Sigéric succède à ce prince, & Wallia à Sigéric.*

Ataulphe avoit eu pendant sa vie trop de considération pour Placidie, son épouse, pour ne pas lui en donner des marques en mourant. Il eut soin, avant que d'expirer, de la recommander[2] à son frère, dont les historiens ne marquent pas le nom, & qu'il se flattoit sans doute d'avoir pour successeur. Il le chargea de remettre cette princesse entre les mains d'Honoré & de cultiver l'amitié des Romains, persuadé que la liberté de Placidie seroit le lien de la paix entre les deux nations. Cette princesse eut cependant le malheur, en perdant le roi Ataulphe, son époux, de voir ses dernières volontés entièrement méprisées; car Sigéric, frère du général Sarus, ennemi mortel de ce prince, étant monté par violence & par brigue sur le trône des Visigoths, dont la bassesse de sa naissance devoit naturellement l'exclure, se mit peu en peine de la renvoyer à l'empereur, son frère.

Sigéric poussa encore plus loin l'animosité qu'il avoit héritée de Sarus, son frère, contre Ataulphe. Il eut à peine forcé les Visigoths de l'élire pour leur roi, qu'il donna des marques publiques de sa cruauté & de sa haine contre tout ce que ce prince avoit laissé de plus cher. Il fit éclater principalement sa vengeance sur la reine Placidie, seconde épouse de ce roi, & sur les enfans qu'il avoit eus de la première. Ces derniers, après avoir été arrachés par ses ordres d'entre les bras de Sigesaire, évêque arien de sa nation, furent ensuite massacrés : ils étoient au nombre de six, suivant leur épitaphe[3], qu'on croit cependant peu authentique. Quant à Placidie, Sigéric étant sorti de Barcelone eut l'indignité de la faire marcher à pied avec les autres captifs & devant son cheval, l'espace de douze milles. Sa cruauté ne demeura pas longtemps impunie : les Visigoths, ses sujets, voyant qu'il paroissoit disposé à faire la paix avec les Romains, avec qui ils l'avoient sans doute rompue, s'en défirent le septième jour de son règne[4].

Éd. origin. t. I, p. 170.

Wallia qui lui succéda, & qui ne monta sur le trône que par le meurtre de ses concurrens, fut élu par les Visigoths dans l'espérance qu'étant ennemi irréconciliable des Romains, il ne feroit jamais la paix avec eux; mais ce

[1] *Chronicon paschale, in histor. Byzant.* p. 716.
[2] Olympiodore, p. 188. — Orose, l. 7, c. 43. — Idace, *Chronicon.*
[3] Tillemont, art. 56 *sur Honoré.*
[4] *Ibid.*

An 415

prince, fin & rusé, trompa leur attente, ainsi qu'on le verra après que nous aurons parlé de l'état où se trouvoit alors la Narbonnoise.

XXI. — *La Narbonnoise remise sous l'obéissance d'Honoré. — Le poëte Rutilius la visite.*

La Narbonnoise, délivrée du séjour & de la fureur d'une multitude de barbares qui l'avoient ravagée pendant plus de dix ans de suite, commença à respirer après leur sortie, sous le gouvernement du général Constance, qu'Honoré avoit élevé à la dignité de patrice, & des autres généraux de cet empereur. Elle tâchoit de réparer les dommages qu'elle avoit soufferts, lorsque le poëte[1] Rutilius entreprit d'y faire un voyage pour la consoler dans ses malheurs, ainsi que les autres provinces des Gaules qui avoient également souffert de l'irruption des barbares. Ce poëte s'intéressoit d'autant plus à procurer du soulagement à ces provinces, qu'il étoit né[2] dans les Gaules, & à ce qu'il paroît, dans la ville de Toulouse.

An 416

Claudius Rutilius Numatianus étoit fils d'un autre seigneur gaulois qui s'étoit acquis beaucoup de gloire & de réputation dans les charges de questeur, de gouverneur de Toscane & d'intendant des largesses, qu'il avoit exercées successivement. Il paroît aussi que le père de Rutilius fut honoré de la dignité de préfet. Les peuples, charmés de sa bonté, de son amour pour la justice & surtout de son attention à les soulager, lui firent ériger, autant par estime que par reconnoissance, plusieurs statues en divers endroits de l'Empire.

Rutilius, digne fils d'un tel père, ne se rendit pas moins célèbre par son esprit, sa politesse & ses grandes qualités qui répondoient parfaitement à l'éclat de sa naissance. Il parvint aux premières dignités de l'Empire; il fut honoré d'abord de la charge de maître des offices & exerça ensuite, vers l'an 414, celle de préfet de Rome. Quelque agrément qu'il trouvât à faire son séjour dans cette capitale du monde, il voulut bien l'interrompre pour venir au secours de sa patrie affligée & tâcher de la relever par sa présence, son crédit & son autorité, des maux que les barbares venoient de lui faire. C'est dans cette vue qu'il entreprit un voyage dans les Gaules, après que les Visigoths les eurent abandonnées pour passer en Espagne, & avant le retour de ces peuples en deçà des Pyrénées. Rutilius vit dans sa route son ami Victorin dans la retraite qu'il s'étoit choisie en Toscane, & c'est en cette occasion qu'il fait l'éloge de cet illustre Toulousain dont on a déjà parlé. Il paroît qu'ils étoient liés d'une amitié fort étroite depuis fort longtemps, & sans doute dès leur enfance, s'il est vrai que Rutilius fût natif de Toulouse, comme il y a apparence. Nous ignorons le succès de son voyage, parce que nous n'avons qu'une partie du poëme où il en fait le récit. Ce qui nous reste de cet ouvrage fait assez connoître la beauté de son esprit avec l'étendue & l'élévation de son

[1] Rutilius, *Itinerarium.* — V. Tillemont, art. 67 *sur Honoré.*

[2] Rutilius, *Itinerarium,* v. 510. — Voyez tome II, *Note* XLV.

génie : l'élégance de ce poëte est, en effet, beaucoup au-dessus de celle de son siècle. Le malheur qu'il avoit d'être enveloppé dans les ténèbres du paganisme est cause sans doute du portrait odieux & peu fidèle qu'il fait dans ce poëme des solitaires qui habitoient alors les îles de la mer de Toscane; ce qu'on doit attribuer plutôt à son aveuglement & à ses préventions contre la religion chrétienne, qu'à un dessein formé de décrier une profession dont il ignoroit la sainteté.

XXII. — *Saints Castor & Léonce, frères, natifs de Nimes.*

La profession monastique avoit déjà fait des progrès dans la Narbonnoise, comme on l'a déjà vu, & on prétend[1] que saint Castor avoit alors fondé un monastère dans la ville de Nimes sa patrie; mais il paroît plus vraisemblable que le monastère de ce saint étoit situé dans le diocèse d'Apt, en Provence, dont il fut évêque dans la suite. Le fameux Cassien, qui écrivit les douze livres de ses Institutions monastiques pour le même monastère de Castor, fait l'éloge de ce prélat dans quelques endroits de ses ouvrages[2]. Des mémoires de l'église
Éd. origin. t. I, p. 171. d'Apt ajoutent plusieurs circonstances de sa vie; mais ces mémoires paroissent modernes & peu exacts. On nous en a communiqué une[3] ancienne Vie qui paroît meilleure & que nous joindrons avec ce que les monumens du temps nous apprennent d'ailleurs de ce saint.

Suivant cette Vie, Castor naquit à Nimes de parens illustres. Il commençoit à faire du progrès dans l'étude des belles-lettres, lorsqu'il eut le malheur de perdre son père; devenu, depuis cette perte, l'unique appui de sa mère, il se fit un devoir de l'être aussi des orphelins & de tous ceux qu'il voyoit injustement opprimés : il prenoit leur défense & les protégeoit avec un zèle digne de sa charité. Il fit principalement éclater cette vertu en la personne d'une veuve de la ville d'Arles, que la noblesse & la piété rendoient également recommandable. Cette dame, se trouvant sans crédit & sans défense, eut recours à la protection de Castor contre un seigneur du pays, appelé Auxence, qui avoit injustement envahi son domaine, situé dans le territoire de Menerbe, au diocèse & à deux lieues d'Apt, dans un lieu appelé *Manancha*, & qu'on croit être Manancuegno, où l'on voit encore les masures d'une ancienne chapelle, sous le patronage de notre saint. Castor, instruit de l'indigne usurpation de ce seigneur & de l'iniquité des juges qui, par sentence, l'avoient maintenu dans l'injuste possession de ce domaine, en obtint par ses soins la cassation, & passa la mer pour aller en demander la confirmation à l'empereur qui la lui accorda. De retour en Provence, cette veuve, ne sachant comment lui témoigner sa reconnoissance pour un service si signalé, lui offrit sa fille unique en mariage avec tout le domaine dont elle lui devoit la conservation.

[1] Cassien, *Illustratio*, p. 159 & seq. p. 405, 409, 709 & seq. — Voyez tome II, *Note* XLVII.
[2] Cassien, *Illustratio*.
[3] *Vie manuscrite de S. Castor*, communiquée par M. Le Fournier, religieux de Saint-Victor de Marseille.

Castor accepta ces offres, mais il se sépara bientôt après de son épouse, d'un consentement mutuel, pour vivre dans la retraite, & fit bâtir un monastère dans le même lieu de Manancha, où il embrassa la vie monastique, & dont il mérita ensuite d'être élu abbé. Le célèbre Cassien, abbé de Marseille, avec qui il étoit déjà lié d'amitié, lui dédia alors son ouvrage intitulé : *Miroir de la vie monastique.*

La réputation de la sainteté de Castor s'accrut tellement dans le pays, qu'il fut élu évêque d'Apt par le clergé & le peuple de cette ville, après la mort de saint Quintin, son prédécesseur; ne pouvant se résoudre à accepter un si pesant fardeau, il s'excusa jusqu'à ce qu'il eût obtenu la permission de l'évêque *à qui il avoit promis obéissance.* Il se mit en chemin sous prétexte d'aller trouver ce prélat; mais il se cacha dans le fond d'une caverne de la montagne de Lebredon, pour se dérober à la connoissance du public jusqu'après l'élection d'un autre évêque d'Apt. Ses précautions furent cependant inutiles; il fut miraculeusement découvert & se vit forcé d'obéir à son métropolitain, qui l'ordonna dans un concile provincial tenu dans la même ville d'Apt.

On attribue divers miracles à saint Castor, & entre autres d'avoir délivré par ses prières des prisonniers de sa ville épiscopale, dont il n'avoit pu obtenir l'élargissement du juge ou président qui gouvernoit le pays pour l'empereur. Sa vie, dont nous venons de faire un extrait, est assez conforme aux autres monumens du temps qui nous restent de lui. Le principal est l'éloge[1] de ses vertus que Cassien nous a laissé. Cet auteur[2] nous apprend que Castor avoit quitté les vanités du monde pour se retirer dans la solitude, où il fonda un monastère qu'il gouverna en qualité d'abbé, & où il devint un parfait modèle de piété & d'humilité. Nous savons encore du même Cassien que Castor, pour conduire plus sûrement ses religieux, lui demanda, par une lettre qui nous reste, de vouloir l'instruire sur la discipline monastique qu'on observoit dans les monastères d'Orient & d'Égypte, & qu'il faisoit garder lui-même dans son monastère de Marseille. Cet abbé satisfit à la demande de Castor & lui adressa ses douze livres des Institutions monastiques. Il étoit aussi dans le dessein de lui dédier ses dix premières Conférences, mais la mort de Castor ne le lui permit pas. Cassien suppose, dans le premier de ses ouvrages, qu'il étoit déjà évêque; Castor remplissoit en effet[3] alors le siége épiscopal de l'église d'Apt, & vivoit encore l'an 419. On croit[4] qu'il mourut peu de temps après. Il paroît par sa Vie que ce fut le 2 de septembre; la cathédrale d'Apt le mit dans la suite au nombre de ses patrons.

Saint Castor[5] avoit un frère appelé Léonce, qu'on fait comme lui natif de Nimes : personnage très-célèbre par la sainteté de sa vie, & qui fut élevé sur Éd. origin. t. I, p. 172.

[1] Cassien, *Illustratio, ut supra.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 73 & seq.

[2] Cassien, *Praefatio instit.* — Prosper Tyro, *Chronicon.*

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 350 & seq.

[4] Pagi, *Critica*, ad ann. 419, n. 38.

[5] Cassien, *Praefatio con.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 420 & seq.

le siége épiscopal de Fréjus. Ce fut sous son épiscopat & par son conseil que saint Honorat fonda la célèbre abbaye de Lérins, en Provence, dont l'état monastique a tiré tant d'illustres personnages & l'Église tant de saints évêques. Léonce passa lui-même le reste de ses jours dans ce monastère, & ce fut à lui & à Hellade que Cassien adressa les Conférences qu'il avoit composées à la sollicitation de Castor, mais qu'il ne put dédier à celui-ci, parce qu'il étoit déjà mort. L'éclat de la sainteté de ces solitaires étoit nécessaire pour dissiper les ténèbres des erreurs de l'arianisme, dont les Visigoths faisoient profession, & pour servir de frein à la corruption des mœurs qui régnoit alors dans les provinces qui furent soumises à ces peuples.

XXIII. — *Wallia fait la paix avec les Romains & leur remet Placidie.*

Constance, comme on l'a déjà vu, avoit forcé ces barbares à se retirer en Espagne, lorsque Wallia leur roi [1], malgré le désir qu'il avoit de faire la paix avec les Romains, se vit obligé de leur faire la guerre par complaisance pour sa nation. Ce prince résolut d'abord de porter ses armes en Afrique; mais une tempête ayant fait périr la flotte qu'il avoit fait partir pour cette expédition, les Visigoths se virent enfin obligés d'entrer dans des sentimens de paix. Wallia écouta favorablement les propositions que lui en fit Euplatius, magistérien, qu'Honoré & Constance lui avoient envoyé pour la négocier avec lui; elle fut conclue au commencement de l'an 416 [2]. Suivant les conditions qui furent fort avantageuses aux Visigoths, Wallia, après s'être engagé à remettre la princesse Placidie & avoir donné des otages pour la sûreté de sa parole, reçut enfin de la part des Romains les six cent mille mesures de blé qu'Honoré avoit promises depuis longtemps aux peuples de sa nation; il remit ensuite cette princesse, qu'il avoit toujours traitée avec le respect dû à sa vertu & à son auguste naissance, entre les mains d'Euplatius, qui la ramena à l'empereur Honoré, son frère. Ce prince, malgré la répugnance de cette reine, l'accorda quelque temps après en mariage à Constance, autant pour satisfaire l'inclination que ce général avoit toujours témoignée pour elle que pour récompenser les services importans qu'il avoit rendus à l'Empire.

Cette paix, dont Attale fut la victime, se traita, selon Jornandès [3], vers les Pyrénées, entre Wallia & le patrice Constance, soutenus chacun d'une armée; mais on ne sauroit faire aucun fond sur cette circonstance qui paroît combattue par les auteurs contemporains. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'une des conditions fut que les Visigoths prendroient les armes en faveur des Romains. Nous [4] voyons, en effet, qu'ils servirent ensuite dans les armées de l'Empire

[1] Orose, l. 7, c. 43. — Olympiodore, *apud Photium*, p. 189. — Prosper, *Chronicon*. — Idace, *Chronicon*. — Isidore, *Chronicon*. — Philostorge, c. 12.

[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 415, n. 25.

[3] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 32.

[4] Orose, l. 7, c. 43. — Idace, *Chronicon*. — Isidore, *Chronicon*. p. 716. — Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Anthemii*.

en qualité d'auxiliaires, que Wallia attaqua peu de temps après les Vandales & les autres barbares qui s'étoient établis dans la Lusitanie & la Bétique & que, prenant sur lui le soin & le risque de cette expédition, il en céda tout le fruit à Honoré. Ce fut aussi sans doute pour satisfaire à une autre condition [1] du même traité de paix, que ce roi des Visigoths livra, ou pour mieux dire qu'il laissa tomber Attale entre les mains du général Constance, qui le fit emmener à Ravenne & présenter à l'empereur. Ce prince, persuadé que c'étoit moins par ambition que par foiblesse qu'Attale avoit usurpé deux fois la pourpre, se contenta de lui faire couper deux doigts de la main droite, & de le reléguer dans l'île de Lipari.

XXIV. — *Prérogatives de la ville d'Arles. — Prétentions de ses évêques pour la primatie sur toute l'ancienne Narbonnoise.*

Le général Constance [2] faisoit son séjour ordinaire dans Arles. Cette ville étoit alors l'une des plus considérables des Gaules; elle en étoit même regardée comme la métropole [3] depuis qu'après la ruine de Trèves, arrivée vers la fin du siècle précédent, le siége du préfet du prétoire y avoit été transféré. Les évêques d'Arles, éblouis par les prérogatives de leur ville, portèrent alors fort loin leurs prétentions, comme si effectivement elle eût été de tous temps au-dessus de toutes celles des Gaules; elle ne devoit cependant son principal lustre qu'à Constantin, qui y avoit fait quelquefois sa résidence, & ensuite à Valentinien II & à Honoré, qui, depuis qu'elle étoit le siége du préfet, lui avoient donné le titre de *Mère des Gaules;* en sorte que, depuis ce temps-là, elle avoit la qualité de métropole [4] honoraire pour le civil, & que ceux qui se trouvoient dans les Gaules & devenoient consuls y prenoient les marques [5] de leur dignité.

Les évêques d'Arles, enflés de ces prérogatives, prétendirent d'abord sur tous les évêques de la Viennoise & sur le métropolitain même de cette province, auquel ils avoient été toujours soumis [6] depuis la division de l'ancienne Narbonnoise, la même autorité pour le gouvernement ecclésiastique que celle qu'avoit leur ville pour le civil sur toutes les autres villes des Gaules. Cette prétention, qui fut l'origine de la célèbre dispute entre les églises d'Arles & de Vienne, fut agitée au concile de Turin, tenu vers l'an 401, où, sur les demandes réciproques des évêques de ces deux églises, il fut décidé [7] que celui-là exerceroit la juridiction comme primat sur toute la Viennoise, qui prouveroit que sa ville étoit *métropole.*

Éd. origin. t. I, p. 173.

[1] Philostorge, l. 12, c. 5.

[2] Orose, l. 7, c. 43.

[3] Ausone, *de claris Urbibus.* — Voyez tome II, *Note* XLVIII.

[4] Tillemont, art. 2 *sur le pape Zosime,* t. 10 de l'*Histoire ecclésiastique.*

[5] S. Léon, *Opera,* t. 1, p. 539.

[6] *Notitia civit. Galliae.* [D. Bouquet, t. 2, p. 114.] — P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi,* p. 168.

[7] Labbe, *Recueil des Conciles,* t. 2, c. 1155 & suiv.

Les auteurs[1] s'expliquent différemment sur cette décision. Les uns prétendent que le concile de Turin parle ici d'une métropole ecclésiastique, & les autres d'une métropole civile[2]. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien dans cette déci-

[1] Tillemont, art. 1 *sur le pape Zosime.* — Fleury, *Hist. ecclés.* l. 21, n. 52. — Pagi, ad ann 401, n. 30 & seq. n. 37 & seq.

[2] Les appréciations des Bénédictins au sujet des prétentions des évêques d'Arles n'ont pas été contredites par les érudits qui après eux se sont occupés de la même question. Toutefois, les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* auraient pu préciser davantage l'exposé d'un débat dont l'histoire des premiers siècles de l'Église offre plus d'un exemple. Nous compléterons le travail des Bénédictins en résumant chronologiquement les faits & en faisant connaître les déductions qui ressortent de la comparaison des textes.

Lorsque la Viennoise fut séparée de la Narbonnaise, en 275 ou 278, Vienne donna son nom à la nouvelle province; elle possédait une église depuis plus d'un siècle[1]. Métropole civile, elle devint, conformément aux canons du concile de Nicée, la métropole ecclésiastique. Elle avait ce titre en 314, & nul ne songeait alors à le lui contester. Au concile tenu cette même année à Arles assistèrent cinq évêques dont les siéges étaient situés, comme ils le disent eux-mêmes, *in provincia Viennensi:* ce sont les évêques de Marseille, de Vienne, d'Arles, de Vaison & d'Orange[2]. L'évêque de Vienne resta sans contestation en possession de son titre de métropolitain jusqu'à la fin du quatrième siècle. Deux événements survenus à cette époque vinrent modifier cet état de choses & paraissent avoir servi de prétexte aux entreprises des évêques d'Arles pour se soustraire à l'autorité naturelle de leur chef hiérarchique.

Le premier fut la création de la seconde Narbonnaise, arrivée un peu avant l'année 370. A l'origine, cette province ne paraît pas avoir renfermé de cité assez importante par elle-même pour s'imposer aux autres comme métropole ecclésiastique[3]; de là une sorte d'anarchie qui détermina les pères du concile de Turin à désigner comme métropolitain, contrairement aux prescriptions du concile de Nicée, l'évêque de Marseille, dont le siége était situé dans une autre province.

Le second événement fut l'importance que la ville d'Arles acquit après l'année 391 ou 392, lorsqu'elle devint, par suite de la ruine de Trèves, la résidence du préfet du prétoire des Gaules. Il est vrai que c'est seulement en l'année 418 qu'un rescrit des empereurs Honorius & Théodose, adressé à Agricola, préfet des Gaules, conféra officiellement à cette ville des priviléges particuliers avec le titre de *Mater Galliarum;* mais en fait, depuis longtemps déjà, Arles avait dépassé Vienne en importance[4], & ses évêques n'avaient point attendu cette époque pour manifester leurs prétentions. Le décret de 418 ne fit que donner une consécration officielle à un état de choses que les événements avaient créé depuis environ une vingtaine d'années. C'est au concile de Turin, en 401, qu'on voit apparaître, pour la première fois, les prétentions de l'évêque d'Arles à exercer les fonctions de métropolitain sur la Viennoise.

Nous ne possédons pas l'exposé des motifs que fit valoir cet évêque à l'appui de sa demande, mais la sentence prononcée par les pères du concile permet de les deviner. L'évêque d'Arles soutenait que sa ville était la métropole de la Viennoise ou du moins qu'elle en avait toutes les prérogatives; il n'alléguait pas d'autre raison, & c'est la seule dont se préoccupent les pères. Arles jouissait-elle oui ou non du titre de métropole civile au détriment de Vienne? La question, à ce qu'il paraît, était douteuse, puisque les pères n'osèrent prendre sur eux de la trancher. Ils se contentèrent d'ordonner, comme nous dirions aujourd'hui, un plus ample informé, & décidèrent que des deux évêques celui-là qui pourrait prouver que sa ville était métropole, jouirait des droits de métropolitain sur toute la Viennoise : « *Illud inter episcopos urbium Arelatensis & Viennensis, qui de primatus honore certabant, a sancta synodo definitum est, ut qui ex eis adprobaverit suam civitatem esse metropolim, is totius provinciae honorem primatus obtineat*[5]. » Ils prescrivirent, en attendant, aux deux évêques d'Arles & de Vienne un *modus vivendi* pour maintenir entre eux la paix, & statuèrent que chacun d'eux visiterait les églises les plus proches de son diocèse, sans prétendre exercer une plus grande autorité l'un que l'autre.

Patrocle, que tous les auteurs s'accordent pour nous représenter comme un ambitieux, un homme avide & sans conscience[6], fut nommé à l'évêché

[1] Voir ci-dessus, au ch. XXIX du livre III, la note sur l'église de Lyon.

[2] Nous en avons donné la liste en note, au ch. LVIII du livre III.

[3] Ce n'est qu'au sixième siècle que se manifestent les prétentions de l'église d'Aix au titre de métropole.

[4] Elle devait cette importance à Constantin, qui y faisait souvent sa résidence.

[5] *Concilium Taurinense*, canon. 11.

[6] Accusé de s'être emparé par fraude de l'épiscopat, au dire de ses contemporains, il persévéra toujours dans les mêmes voies quand il fut revêtu du caractère sacré. « *Patroclus,*

sion qui ne soit conforme aux canons; mais il paroît que ce concile y donna atteinte en ordonnant que chacun de ces deux évêques exerceroit par provi-

d'Arles en 412. Les Bénédictins expliquent bien dans quelles intentions il se rendit à Rome, en 417, & quelles influences il sut mettre en jeu pour arriver à ses fins. La décision rendue par le concile de Turin ne pouvait satisfaire un évêque qui ne bornait plus ses prétentions à être le métropolitain de la Viennoise comme l'avaient fait ses prédécesseurs, mais qui voulait exercer les mêmes droits sur la seconde Narbonnaise, dont Proculus était le métropolitain & sur la première dont il n'avait pas encore été question. Cette demande était contraire aux canons qui déclaraient que deux provinces ne pouvaient être soumises au même métropolitain, il fallait obtenir du pape un privilége qui forçât les autres évêques à l'obéissance, &, pour l'obtenir, trouver un prétexte particulier, ou pour mieux dire extraordinaire comme l'était le privilége même. Patrocle trouva le prétexte, & il obtint son privilége; il prétendit que l'église d'Arles était la plus ancienne des Gaules. La décrétale ou lettre du pape Zosime donnée à ce sujet ne fait que reproduire l'allégation de Patrocle; elle dit que l'évêque d'Arles avait toujours joui des droits de métropolitain qui lui sont confirmés sur les trois provinces Viennoise & Narbonnaise première & seconde, « *sicuti semper habuit.* » Cette allégation était fausse comme le prouvent l'histoire, le premier concile d'Arles de 314, une lettre du pape saint Léon, & la décrétale même ou privilége du pape, qui avoue qu'au moment où il fut rédigé, Patrocle n'était pas en possession des droits qu'il réclamait : « *Ad pontificium suum revocet*, » y est-il dit. Ce qui le prouverait encore c'est la lutte que soutinrent les évêques dépossédés, malgré le privilége obtenu contre eux, lutte à laquelle le pape dut mettre fin en imposant de nouveau sa volonté d'une manière plus formelle. La décrétale qui conférait à Patrocle un pouvoir irrégulier & contraire aux lois de l'Église fut donnée le 22 mars 417. Par d'autres lettres écrites le 26 & le 29 septembre de la même année & au mois de mars de l'année suivante, le pape dépouilla l'évêque de Vienne du titre de métropolitain, que le concile de Turin lui avait accordé, & il enjoignit à Hilaire, évêque de Narbonne, de se conformer à ses décisions & de considérer Patrocle comme son métropolitain. Il agit de même à l'égard de Proculus, évêque de Marseille, métropolitain de la deuxième Narbonnaise, & comme celui-ci n'avait pas voulu renoncer aux droits qu'il tenait du concile de Turin, il le déposa, déclara nulles les ordinations qu'il avait faites & chargea Patrocle de lui choisir un successeur.

Grâce à ces mesures, l'évêque d'Arles jouit en paix, pendant quelques années, du pouvoir qu'il avait usurpé; cependant Hilaire de Narbonne n'avait point cessé, après la mort de Zosime, de réclamer auprès du Saint-Siége. Ses efforts furent couronnés de succès; il obtint de Boniface, au mois de février 422, une lettre par laquelle ce pape révoqua les concessions faites par son prédécesseur à l'évêque Patrocle & défendit à ce dernier d'exercer son autorité dans une province autre que la sienne. Il rappelait encore, à cette occasion, la décision du concile de Nicée. Cette sentence fut confirmée, en 428, par une décrétale du pape Célestin, & en 444, par le pape saint Léon. Ce dernier, s'adressant aux évêques de la Viennoise, condamne les prétentions d'Hilaire qui voulait, dit-il, s'attribuer un droit que nul de ses prédécesseurs n'avait possédé avant Patrocle & qui, ayant été concédé temporairement à ce dernier par le Saint-Siége, pouvait également lui être retiré : « *quid sibi Hilarius querit in aliena provincia, & id quod nullus decessorum ipsius ante Patroclum habuit, cur usurpat, cum & ipsum quod Patroclo a sede apostolica temporaliter videbatur esse concessum postmodum sit sententia meliore sublatum*[7]. »

A partir de cette époque, les évêques d'Arles paraissent avoir renoncé à leurs prétentions sur la première Narbonnaise. Les efforts des évêques de Vienne pour conserver leur juridiction sur leur Province n'eurent pas le même succès. En 422, le pape Boniface avait bien révoqué les lettres de son prédécesseur Zosime & abrogé le droit de primatie accordé à Patrocle sur la Viennoise entière; mais il paraît avoir rétabli ou laissé subsister le partage de cette province décrété d'abord à titre provisoire par le concile de Turin. En 428, ce partage devint définitif par la confirmation du pape Célestin. En 445, Léon I dépouilla Hilaire, évêque d'Arles, de la juridiction qu'il possédait sur une moitié de la Viennoise, parce que cet évêque avait prétendu, malgré ses ordres, s'arroger le pouvoir suprême sur la province entière; mais, le 5 mai 450, il restitua à son ami Ravennius, successeur d'Hilaire, le pouvoir dont il avait privé ce dernier. Il constitua par le même décret les deux provinces ecclésiastiques de Vienne & d'Arles en

dit Prosper Tyro, *Arelatensis ecclesiae episcopus, infami mercatu sacerdotia vendere ausus.* » Saint Hilaire dit de lui, *in sermone de S. Honorato* : « *Domo sua tanquam dominica, mammona iniquitatis exclusit & quae otiose congestae diu fuerant, dignis tandem usibus deputavit,* » &c.

[7] *Epist. Leonis papae.*

sion la juridiction sur les églises les plus voisines de la sienne; de sorte qu'on vit en même temps deux métropolitains dans une même province, contre

fixant à cinq le nombre des évêchés qui devaient composer la première & qui étaient ceux de Vienne, de Valence, de Tarentaise, de Genève & de Grenoble. Le reste fut attribué à la province d'Arles.

Ce résultat, tout positif qu'il était, ne pouvait néanmoins satisfaire les successeurs de Patrocle, ils cherchèrent un nouveau moyen de retenir le pouvoir qui leur échappait avec le titre de métropolitain des trois provinces. Ce fut encore à la décrétale du 22 mars 417 qu'ils s'adressèrent. Outre la primatie sur les trois provinces, Patrocle s'était fait concéder par le Saint-Siége un autre privilége non moins important; il consistait à obliger les évêques & les ecclésiastiques de toutes les Gaules qui voulaient venir à Rome ou s'absenter de leur province à ne pas entreprendre de voyage avant d'avoir obtenu de lui des *lettres formées*. Ce pouvoir conférait à Patrocle une sorte de primatie non plus sur trois provinces seulement, mais sur la Gaule entière; il lui était accordé, dit le pape, en considération de ses mérites & de sa personne. C'était donc, en quelque sorte, un privilége personnel qui devait prendre fin à la mort de l'évêque. Tant que les évêques d'Arles espérèrent conserver la primatie de la Viennoise & des deux Narbonnaises, ils songèrent peu à faire revivre cette autre prétention, mais ils s'y rattachèrent quand ils se virent forcés de renoncer à la première & mirent tout en œuvre pour la faire triompher. Ils prétendirent être les vicaires du pape dans les Gaules & avoir, à ce titre, un droit de juridiction sur toute la Viennoise & sur les deux Narbonnaises. Cette juridiction consistait à avoir le droit de convoquer tous les ans, à Arles, les conciles des trois provinces, & même de la Gaule, & à les présider; de délivrer des *lettres formées* aux évêques & aux ecclésiastiques qui voudraient aller à Rome, & à porter le *pallium*.

Le dix-huitième canon du deuxième concile d'Arles, tenu après l'année 452, renferme la revendication de ce privilége. Le pape Hilaire, écrivant en 462, à Léonce, évêque d'Arles, le blâme de ne pas faire usage du genre d'autorité qu'il possède sur les trois provinces, & qu'il appelle *monarchia*, pour informer contre Hermès, évêque de Narbonne, qui, à ce qu'on affirmait, s'était, contre tout droit, emparé de cette église. En 513, le pape Symmaque confirme à Césaire, évêque d'Arles, ce titre de vicaire apostolique sur les Gaules & la partie de l'Espagne qui s'étend depuis les Pyrénées jusqu'à l'Ebre. Il lui concéda en même temps le droit de porter le *pallium*. En 545, le pape Vigile énumère les droits attachés à la qualité de vicaire du pape dans les Gaules & notifie aux évêques de ces provinces qu'Auxanius en est en possession, comme l'était son prédécesseur. Les évêques d'Arles n'abandonnèrent cette dernière prétention à exercer une autorité supérieure en dehors de leur province qu'à la fin du neuvième siècle.

Il nous reste à traiter un point assez obscur, celui de savoir ce qu'il y a de vrai dans la prétention de l'église d'Arles d'être la plus ancienne des Gaules, & d'avoir donné naissance à toutes les autres[8]. Ces prétentions se manifestent pour la première fois dans la décrétale du pape Zosime du 22 mars 417. On n'en trouve aucune trace auparavant. D'après les règles établies par le concile de Nicée, les provinces ecclésiastiques étaient calquées sur les provinces civiles, & l'évêque métropolitain était celui de la métropole civile. Chaque province ne devait avoir qu'un métropolitain, lequel ne pouvait exercer sa juridiction sur plusieurs provinces. Ces règles étaient en général d'une observation facile. Leur application, cependant, soulevait quelquefois des difficultés, notamment lorsque le pouvoir civil créait de nouvelles provinces. Ce fut le cas de la deuxième Narbonnaise. A la fin du quatrième siècle, elle n'avait pas de métropolitain, puisque le concile de Turin en désigna un d'office; son choix tomba sur Proculus, évêque de Marseille. Cette nomination étant contraire aux règles établies par l'Église, les pères prirent soin de déclarer que les droits de métropolitain sur la deuxième Narbonnaise étaient conférés à Proculus personnellement & pour sa vie seulement, à raison de ses mérites & non point à raison de son siége. Les mêmes pères, soumettant à un plus ample informé la querelle des évêques de Vienne & d'Arles, déclarèrent que des deux évêques celui-là serait métropolitain de toute la Viennoise, qui pourrait prouver que sa cité en était la métropole.

Telles étaient les règles; c'était l'importance du siége & non son ancienneté qui conférait à l'évêque la qualité de métropolitain. Lors donc que Patrocle obtint du pape Zosime le titre exceptionnel de métropolitain des trois provinces, il fallait, pour justifier cette faveur, alléguer un prétexte tout particulier, qui permît de passer par dessus les prescriptions des conciles & de maintenir l'évêque d'Arles en possession d'un droit exceptionnel. Patrocle, comme nous l'avons dit, trouva ce prétexte. Il prétendit que Trophime, envoyé par le Saint-Siége, avait fondé à Arles la première église

[8] *Zosimi papae Epist.* 11.

la discipline ecclésiastique. La difficulté de décider cette question pouvoit excuser ce jugement provisionnel qui eut son exécution, quoiqu'il paroisse

des Gaules & que cette église avait donné naissance à toutes les autres; que, pour cette raison, l'église d'Arles avait un privilége spécial. « *Sane quoniam metropolitanae Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum ex hac sede Trophimus summus antistes ex cujus fonte toto Galliae fidei rivulos acceperunt, directus est*[9]. »

C'est là l'unique fondement sur lequel on puisse s'appuyer pour affirmer que l'église d'Arles est la plus ancienne des Gaules, & que saint Trophime a été envoyé dans ce pays par le Saint-Siége. Grégoire de Tours, qui écrivait cent soixante-dix ans plus tard, ne fait que répéter cette affirmation, passée depuis lors à l'état de tradition dans l'église d'Arles, & n'y ajoute aucun détail; il aurait pu cependant, d'après quelques autres documents de la même église, en dire davantage. N'est-il pas, en effet, curieux de voir l'extension rapide qu'acquit la fiction créée par l'évêque Patrocle? Grâce à de nouvelles modifications, la légende fut bientôt complète. Moins de six mois après l'époque où elle prit naissance, le pape Zosime, dans une nouvelle épître (29 septembre 417), donne à Trophime le titre de premier évêque métropolitain d'Arles. Il ajoute que le droit de juridiction que ce dernier possédait sur la Viennoise & les deux Narbonnaises a été transmis à ses successeurs. Un document dont l'authenticité a été fort discutée, & que l'on rapporte à l'année 450, donne sur Patrocle des détails encore plus circonstanciés. Cet acte, adressé au pape saint Léon au moment où Ravennius venait de succéder à Hilaire, évêque d'Arles, est intitulé : *Preces missae ab universis episcopis ad Leonem papam*. Les évêques mentionnés dans ce titre demandent que l'église d'Arles recouvre les prérogatives qui, de tout temps, lui ont appartenu & qu'elle ne soit plus troublée dans leur possession. Acceptons pour authentique cet acte qui soulève cependant de graves objections[10].

« Toutes les provinces des Gaules savent, disent les évêques, qui sont censés l'avoir écrite, & le Saint-Siége n'ignore pas que la première entre toutes les cités de ces contrées, la ville d'Arles a mérité d'avoir pour fondateur saint Trophime, envoyé par l'apôtre saint Pierre, que c'est d'elle que, peu à peu, les autres cités, & notamment celle de Vienne, ont reçu la bonne nouvelle. Que, néanmoins, cette dernière prétend impudemment au titre de métropole de la Province, tandis qu'il est avéré que les évêques d'Arles, en considération de saint Trophime, ont toujours été les métropolitains, non-seulement de la Viennoise, mais aussi des deux Narbonnaises. »

Deux faits nouveaux sont affirmés par cette pièce.

Saint Trophime a été envoyé en Gaule par saint Pierre.

L'église de Vienne doit sa naissance à celle d'Arles.

Mais ces deux allégations sont contredites par les documents plus anciens. Si saint Trophime eût été envoyé par saint Pierre, Patrocle n'aurait pas hésité à faire valoir une circonstance si importante pour lui, & il n'aurait pas dit simplement que Trophime avait été *envoyé par le Saint-Siége*, absolument comme le dira plus tard Grégoire de Tours, qui ne pouvait être mieux instruit que lui. Nous savons, d'un autre côté, que ce n'est point à l'église d'Arles que celle de Vienne doit son origine, puisqu'elle a été fondée par la mission grecque de saint Pothin. Nous savons enfin, & par les actes du premier concile d'Arles, de 314, & par ceux du concile de Turin, de 401, que, jusqu'à cette dernière époque, Vienne était restée, sans contestation, la métropole de la Viennoise, & qu'alors l'évêque d'Arles ne songeait nullement à réclamer la juridiction de la deuxième Narbonnaise, puisque cette juridiction fut attribuée, sans opposition, à l'évêque de Marseille. Celui-ci avait auparavant confirmé une grande partie des évêques de cette province. Donc les allégations renfermées dans les *preces missae* restent sans valeur aux yeux de la critique; ce sont les circonstances accessoires ajoutées à la légende primitive. Le fond même de la légende ne mérite pas une plus grande confiance

[9] *Zosimi papae Epist.* 11.

[10] L'église d'Arles avait pris de bonne heure le soin de faire copier dans un cartulaire les actes & priviléges obtenus par elle ou qui pouvaient servir à soutenir ses prétentions. Le premier de ces cartulaires dont l'existence soit établie est celui qui fut présenté en 798 au concile de Francfort; il en existait cependant encore de plus anciens. Ceux qui nous restent, rédigés dans un ordre chronologique assez régulier, s'arrêtent à l'année 557 ou 558. Ce qui prouve qu'ils ont été écrits sur un cartulaire primitif de cette époque. La Bibliothèque nationale en possède un fort précieux, du commencement du dixième siècle (f. latin 3849), il ne renferme pas les *preces missae*, ni aucune pièce de laquelle on puisse inférer que Trophime ait été envoyé dans les Gaules par saint Pierre. Mais les *preces* se trouvent dans un autre cartulaire de l'église d'Arles, conservé à la même bibliothèque sous le n. 5557 & qui n'a été copié qu'au onzième siècle seulement. C'est de ce dernier manuscrit, d'une valeur bien inférieure à celle du premier, que l'abbé Faillon a tiré les quelques lignes relatives à la mission des sept évêques, qu'il appelle pompeusement le monument d'Arles. Ce prétendu monument à l'aide duquel l'abbé Faillon a voulu battre en brèche la véracité de Grégoire de Tours, n'est qu'une mention historique, copiée, vers la fin du manuscrit, par un scribe du onzième siècle pour remplir un feuillet resté en blanc.

par les anciennes notices, qui donnent à la seule église de Vienne la qualité de métropole sur toute la Viennoise, que la ville d'Arles continua d'être comprise dans l'étendue de cette province. Le même concile, dont les décrets furent adressés aux évêques des Gaules & des Cinq Provinces, accorda, par un privilége singulier & pour des raisons particulières, à Procule, évêque de Marseille, quoique de la province Viennoise, le droit de métropolitain sur la Narbonnoise seconde; mais ce privilége, uniquement attaché à la personne de ce prélat, ne passa pas à ses successeurs.

Quelque avantageux que fût le jugement du concile de Turin pour les évêques d'Arles, il ne satisfit pas cependant l'ambition de Patrocle [1], qui gouverna cette église quelque temps après cette décision, & qui ne borna pas ses prétentions à la seule Viennoise. Le général Constance, dont ce prélat étoit la créature & le confident, l'avoit fait élire évêque d'Arles, l'an 412, lorsque les habitans de cette ville, voulant se disculper auprès de l'empereur Honoré d'avoir embrassé le parti du tyran Constantin, chassèrent indignement le saint évêque Héros, qu'ils accusèrent d'être l'auteur de leur rébellion & qu'ils sacrifièrent au ressentiment de ce prince. Patrocle eut beaucoup de part à l'expulsion de ce saint prélat, dans la vue d'usurper son siége, ce qui lui fut d'autant plus aisé, que les habitans d'Arles, ayant intérêt de ménager le général Constance qui devoit moyenner leur paix avec Honoré, n'osèrent lui refuser la demande qu'il leur fit de le mettre sur le siége épiscopal de leur ville. On accuse encore Patrocle de plusieurs autres crimes.

XXV. — *Patrocle, évêque d'Arles, surprend le pape Zosime & obtient la primatie sur Narbonne.*

An 417

Patrocle, évêque d'Arles, soutenu de toute l'autorité [2] de Constance, à qui il étoit redevable de sa dignité, entreprit un voyage à Rome, l'an 417, dans le dessein d'obtenir un privilége qui mît son église non-seulement au-dessus de celle de Vienne, mais aussi de toutes les autres de l'ancienne Narbonnoise. Il s'adressa pour cela au pape Zosime, qui venoit de succéder à Innocent I. Il représenta à ce pontife que l'église d'Arles étoit la première des Gaules ou de

que les additions postérieures. Nous l'avons vu, jamais, avant l'année 401, l'évêque d'Arles n'a été considéré comme le métropolitain de la Viennoise, à plus forte raison de cette province & des deux Narbonnaises; enfin l'église d'Arles n'a point donné naissance à toutes celles des Gaules, puisque c'est une mission venue d'Asie qui, vers le milieu du deuxième siècle, a fondé les églises de Lyon & de Vienne.

Concluons donc, en réduisant à sa juste valeur la fable inventée par l'évêque Patrocle. Les actes qui la renferment peuvent avoir tous les caractères extrinsèques de l'authenticité. Mais il n'en saurait être de même de leurs énonciations.

En résumé, saint Trophime n'a point été envoyé par saint Pierre.

Rien ne prouve que l'église d'Arles soit la plus ancienne des Gaules.

Cette église n'a jamais été considérée comme une métropole avant l'année 401. [E. M.]

[1] Prosper, *Chronicon.* — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 525 & seq. — S. Hilaire, *Vita S. Honorati.* — S. Léon, *Opera,* t. 1, p. 765.

[2] Labbe, *Conciles,* t. 2, c. 1571 & 1816.

l'ancienne Narbonnoise, qui avoit reçu par saint Trophime, son premier évêque, la lumière de l'Évangile; que de là elle s'étoit répandue dans toutes les autres églises de ces provinces, & qu'ainsi il devoit être confirmé dans le droit d'ordonner les évêques des deux Narbonnoises & de la Viennoise; assurant que ce droit avoit toujours appartenu à ses prédécesseurs, comme successeurs de saint Trophime, & qu'ils en avoient toujours joui, ce qui étoit cependant très-faux, comme l'atteste le pape saint Léon [1].

On voit par là que Patrocle ajoutoit beaucoup aux prétentions de ses prédécesseurs, qui ne prétendoient la juridiction que sur la seule Viennoise, & qu'il vouloit encore étendre la sienne sur les deux Narbonnoises, ce qui composoit toute l'ancienne Narbonnoise; car, quoique dans la suite le même Patrocle ou ses successeurs aient exercé leur autorité sur une partie de la province des Alpes grecques & sur celle des Alpes maritimes, ce fut moins en vertu de leurs prétentions sur l'ancienne Narbonnoise, que par le consentement volontaire de l'évêque d'Embrun, métropolitain des Alpes maritimes, qui se laissa dépouiller de son ancien droit sur sa province. En effet, Patrocle ne demanda point au pape Zosime la juridiction sur les deux provinces des Alpes [2]; elles n'avoient jamais fait partie de l'ancienne Narbonnoise, & ne furent comprises dans les Gaules que depuis Constantin &, par conséquent, postérieurement à saint Trophime, d'où Patrocle tiroit tout le droit de sa prétendue primatie.

Éd. origin. t. I, p. 174.

Le pape Zosime [3], par complaisance pour le général Constance, protecteur de Patrocle, qu'il étoit de son intérêt de ménager, écouta favorablement ce prélat. Il se contenta de prendre l'avis de quelques évêques des Gaules qui se trouvoient alors à Rome, & que ce même prélat avoit sans doute gagnés ou qui n'étoient pas instruits; & ensuite, sans avoir examiné une affaire si importante ni entendu les parties intéressées, il donna une décrétale, le 22 de mars de l'an 417, adressée [4] aux évêques des Gaules & *des Sept Provinces*. Par cette décrétale, ce pape donna à l'évêque d'Arles le pouvoir d'ordonner les évêques des trois provinces qui composoient autrefois l'ancienne Narbonnoise, savoir des deux Narbonnoises & de la Viennoise.

Ce nouveau [5] droit ne pouvoit causer que beaucoup de troubles, puisqu'il étoit aussi extraordinaire de voir alors plusieurs [6] provinces soumises à un même métropolitain, qu'il étoit faux que l'église d'Arles en eût encore [7] joui, comme Patrocle avoit eu la hardiesse de l'avancer. Mais quand même il eût été vrai, comme le supposoit le pape Zosime, surpris par le faux exposé de ce prélat, que saint Trophime avoit porté les premières lumières de la foi dans les Gaules, Patrocle n'auroit pas eu raison de demander, ni ce pape de lui

[1] S. Léon, t. 1, *epist.* 10, p. 431.
[2] Voyez tome II, *Note* XLIX.
[3] Labbe, *Conciles*, t. 2, c. 1816; notes de Sirmond.
[4] Labbe, *Conciles*, t. 2, c. 1567.
[5] S. Léon, t. 1, *epist.* 10, c. 5.
[6] P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 96 & 146.
[7] S. Léon, t. 1, *epist.* 10, c. 5. — Voyez tome II, *Note* L.

accorder la prééminence ou la primatie sur les églises de l'ancienne Narbonnoise, puisque saint Paul de Narbonne[1] & saint Saturnin de Toulouse avoient partagé leur mission avec ce premier évêque d'Arles, & que Patrocle ne pouvoit prouver, par aucun ancien monument, la prétendue supériorité de saint Trophime sur ses collègues, ni celle de ses successeurs sur les évêques de l'ancienne Narbonnoise. Il paroît, au contraire, que, conformément à l'ancienne discipline & aux canons des conciles[2], l'évêque d'Arles devoit avoir été soumis d'abord lui-même à l'évêque de Narbonne, puisque ce dernier devoit avoir été seul métropolitain de toute l'ancienne Narbonnoise, la subdivision des provinces des Gaules étant postérieure à la prédication de saint Trophime & de ses collègues. Ainsi, l'évêque de Narbonne auroit été beaucoup mieux fondé à demander la primatie sur l'église d'Arles, que l'évêque de cette dernière église sur celle de Narbonne, si la discipline de ce temps-là, qui n'admettoit dans une province d'autre primat[3] que l'évêque de la métropole, eût pu le permettre.

XXVI. — *Hilaire de Narbonne se plaint inutilement de l'innovation de Patrocle.*

Outre la principale autorité pour l'ordination, ou le droit de consacrer[4] seul les évêques des trois provinces de l'ancienne Narbonnoise, que le pape Zosime accorda à Patrocle par cette décrétale, dont les termes (*ad pontificium suum revocet*) font voir du moins que cet évêque n'en jouissoit pas alors, il lui accorda un privilége fort considérable & une autorité éminente sur tous les évêques & les ecclésiastiques de toutes les Gaules, à qui il défendit de s'absenter sans être munis des *lettres formées* ou de communion du métropolitain d'Arles, sous peine d'être exclus de la sienne. Zosime ne borna pas là ses faveurs pour Patrocle; il dépouilla l'évêque de Vienne[5] du droit de métropolitain que le concile de Turin lui avoit conservé & en usa de même à l'égard de Procule de Marseille, métropolitain de la seconde Narbonnoise. Hilaire, métropolitain de Narbonne, écrivit alors à Zosime pour se plaindre de ce qu'il l'avoit dépouillé d'un droit qui lui étoit acquis par la disposition des canons, & dans lequel il faisoit entendre qu'il avoit été maintenu par quelque rescrit du Saint Siége. Il ajoutoit dans sa lettre que, selon la disposition des mêmes canons, c'étoit à lui & non pas à un étranger d'ordonner les évêques de sa province, & prioit enfin ce pape de le maintenir dans la possession d'un droit si légitime. Mais Zosime, loin d'écouter[6] ses justes demandes, lui fit une réponse très-dure &

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.* l. 1, c. 28.

[2] Voyez tome II, *Note L.* — Labbe, *Conciles*, *Concile de Nicée*, canon 4. — Lecointe, *Annales*, ad ann. 794, n. 50.

[3] P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 96 & 146.

[4] Coustelier, *Epistolae Summorum Pontificum*, t. 1, p. 935 & seq.

[5] Coustelier, *Epistolae Summorum Pontificum*, *epist.* 5 & 6 *Zosimi.* — Labbe, *Conciles*, t. 2, c. 1570 & suiv. c. 1585.

[6] Coustelier, *ut supra.* — Zosimi *epist.* 6.

An 417

le menaça même de l'excommunier, s'il ne reconnoissoit la prétendue juridiction de l'évêque d'Arles. Ainsi cet évêque de Narbonne fut obligé de se taire, pendant la vie de ce pontife, & de souffrir que Patrocle ordonnât un évêque à Lodève, dans sa propre province, jusqu'à ce qu'enfin les successeurs de ce pape, plus équitables et mieux informés, remirent les choses dans leur premier état & rétablirent bientôt après le métropolitain de Narbonne dans l'autorité canonique qu'il devoit avoir sur toutes les églises de sa province, comme on le verra dans la suite.

Éd. origin. t. I, p. 175.

Les évêques d'Arles continuèrent pourtant de jouir encore longtemps après du vicariat que Zosime avoit attribué à Patrocle sur les Gaules, ou plutôt, selon l'interprétation d'un habile[1] critique, sur les trois seules provinces de l'ancienne Narbonnoise; c'est-à-dire que les évêques d'Arles, comme vicaires du pape, furent les juges des causes majeures qui naissoient dans ce pays & qui n'étoient pas assez considérables pour être renvoyées à Rome; mais ils n'exercèrent plus le droit de primat ou de métropolitain sur les mêmes provinces; en sorte qu'ils conservèrent un droit qui n'étoit attaché qu'à leur personne, & qu'ils perdirent bientôt celui qu'ils prétendoient en vertu de leur siége.

XXVII. — *Constitution de l'empereur Honoré pour l'assemblée des Sept Provinces.*

La ville d'Arles, dont les prérogatives avoient beaucoup contribué aux prétentions de ses évêques, conserva[2] sa prééminence sur toutes les autres villes des Gaules par rapport au civil, tandis que les Romains en furent les maîtres. La puissante protection du patrice Constance & le témoignage[3] avantageux que ce général romain rendit à l'empereur Honoré de la fidélité des habitans de cette ville, la firent rétablir dans les honneurs dont elle avoit joui autrefois au sujet de l'assemblée des Sept Provinces, que les courses des barbares & la tyrannie de Constantin avoient obligé d'interrompre jusqu'alors[4]. Honoré, informé d'ailleurs par Agricole, préfet des Gaules, des maux que causoit dans le pays la discontinuation de ces assemblées provinciales, en accorda le rétablissement pour récompenser & animer la fidélité des peuples de ces provinces. Dans cette vue, il fit une constitution, le 1er d'avril de l'an 418, par laquelle il ordonna qu'à l'avenir l'assemblée des Sept Provinces se tiendroit tous les ans dans Arles, depuis le 15 d'août jusques au 15 de septembre, en présence du préfet des Gaules qui faisoit sa résidence dans cette ville. La fertilité de son terroir, son heureuse situation & la facilité de son commerce qui fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à la vie contribuèrent aussi beaucoup au choix que l'empereur fit de la même ville pour cette assemblée.

An 418

[1] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 10, notes, p. 694; art. 7 *sur Zosime.*

[2] S. Léon, t. 1, p. 539.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. 1-I. — V. Pagi, *Critica*, ad ann. 401.

[4] *Ibid.*

Honoré ordonna donc, par cette constitution, que chaque province en général & chaque ville en particulier enverroient pour députés à l'assemblée des personnes notables (*honoratos, possessores, curiales, optimos*[1]), outre ceux qui, par leurs emplois, avoient droit d'y assister; que ceux des députés qui ne pourroient s'y transporter eux-mêmes commettroient à leur place leurs lieutenans, ce qui fut accordé principalement en faveur des provinces les plus éloignées de la ville d'Arles, telles que la Novempopulanie ou la province d'Auch, & la seconde Aquitaine dont Bordeaux étoit la métropole; que les députés qui manqueroient de se trouver à cette assemblée ou par eux-mêmes, ou par leurs subdélégués, seroient punis d'une amende de cinq livres d'or, s'ils étoient juges ou présidens, & de trois, s'ils occupoient des charges moins considérables; que les affaires publiques & particulières en feroient l'objet principal, & qu'enfin on n'y feroit aucune décision ni aucun règlement qu'après une mûre délibération & une discussion exacte des matières, afin que les peuples pussent juger de la justice & de la sagesse des députés par celles de leurs lois & de leurs ordonnances qu'on publieroit ensuite dans les provinces.

XXVIII. — *Origine des États de la Province.*

C'est à ces assemblées de notables, qui étoient déjà en usage dans la Narbonnoise avant qu'elle ne fût sous la domination des Romains & qui continuèrent depuis, qu'on peut rapporter, avec assez de vraisemblance, l'origine des États de Languedoc[2]. En effet, outre les assemblées particulières (*conventus*) que les gouverneurs romains tenoient dans cette province, ainsi que dans les autres, suivant l'usage, nous voyons ici des assemblées générales établies de la manière la plus solennelle, sous l'empire d'Honoré, premièrement par Pétrone, préfet des Gaules, & ensuite par une constitution de cet empereur qui voulut en assurer la durée (*mansura in aevum auctoritate decernimus*) pour la suite des siècles. On verra, d'ailleurs, dans le cours de cette histoire, que quoique l'usage de ces assemblées provinciales paroisse avoir été interrompu en Languedoc par les changemens que les ravages des barbares, leur établissement dans cette province, & ensuite l'usurpation des comtes & autres seigneurs particuliers apportèrent dans le gouvernement, il nous reste cependant encore assez de monumens qui prouvent que, dans plusieurs occasions, les affaires importantes ou communes de la Province y ont été traitées dans des assemblées de notables jusques au règne de saint Louis, lequel, ayant

Éd. origin. t. I, p. 176.

[1] Voir le *Glossaire* de Du Cange.

[2] Il ne faut voir dans cette affirmation qu'une légère flatterie des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* à l'adresse de Messieurs des États de Languedoc, protecteurs de l'entreprise. Il n'y a & il ne peut y avoir aucune assimilation possible entre l'assemblée des trois États de la province de Languedoc & la réunion des évêques des Sept provinces, convoquée à Arles tous les ans, pour régler les différends qui naissaient entre les évêques & donner une solution à quelques autres matières ecclésiastiques. [E. M.]

An 418

réuni à son domaine la plus grande partie du pays, maintint les peuples dans l'ancien usage des assemblées provinciales.

XXIX. — *Retour des Goths dans les Gaules. — Cession que leur fait Honoré d'une partie des Sept Provinces.*

Cette constitution d'Honoré fut adressée à Agricole, préfet des Gaules, qui l'avoit sollicitée & qui la fit publier à Arles, le 19 de mai de la même année. Quoique la cession que l'empereur Honoré fit, peu de temps après, aux Visigoths, d'une partie des Sept Provinces des Gaules, puisse donner lieu de douter si ces assemblées furent dans la suite aussi générales & aussi exactement tenues tous les ans que ce prince l'ordonne par sa constitution, nous avons cependant lieu de croire que les Romains en maintinrent l'usage pendant tout le temps qu'ils possédèrent quelque chose dans les mêmes provinces, c'est-à-dire jusqu'à l'entière décadence de l'empire d'Occident. Il est[1] fait mention, en effet, du corps des Sept Provinces des Gaules, dans une lettre du pape Boniface, de l'année suivante, adressée à Patrocle d'Arles, Hilaire de Narbonne, Castor d'Apt, Léonce de Fréjus & aux autres évêques des Gaules *& des Sept Provinces.* Nous voyons, d'ailleurs, suivant la remarque d'un moderne, aussi savant historien que judicieux critique[2], que lorsque les Romains cédoient quelque province aux peuples barbares, c'étoit plutôt pour y habiter comme les autres sujets de l'Empire, en partager les terres avec les naturels du pays, les cultiver & fournir des soldats à l'empereur, que pour y avoir un domaine absolu, & que les Romains se réservoient toujours la principale autorité, surtout dans les villes où ils permettoient à ces peuples de s'établir, sans souffrir qu'ils en fussent les maîtres[3]. Ainsi la cession que fit l'empereur Honoré aux Visigoths d'une partie des Sept Provinces peut n'avoir pas empêché les naturels du pays de se rendre au lieu destiné pour l'assemblée générale. Cette remarque paroît d'autant mieux fondée, qu'on sait d'ailleurs que les Visigoths maintinrent les anciens peuples des provinces qui leur furent cédées, dans tous leurs usages, & en particulier dans celui du droit romain, & qu'on verra dans la suite de cette histoire que ces peuples n'eurent une autorité absolue sur une partie des Gaules que vers le temps de l'entière décadence de l'Empire romain.

An 419

XXX. — *Toulouse devient capitale du royaume des Visigoths.*

Les Visigoths, après avoir combattu en Espagne en faveur des Romains[4] & avoir affranchi une partie de ce pays du joug des Vandales, des Suèves & des

[1] Labbe, *Conciles*, t. 2, c. 1584. — V. Pagi, *Critica*, ad ann. 419, n. 38.

[2] Tillemont, *Histoire des empereurs & des autres princes pendant les six premiers siècles de l'Église*, t. 5, p. 641; art. 69 *sur Honoré.*

[3] Tillemont, *Histoire des empereurs, &c.* t. 5, p. 641.

[4] Orose, l. 7, c. 43. — Idace, *Chronicon.* — Prosper, *Chronicon.* — Isidore, *Chronicon Gothorum*, p. 716. — Voyez tome II, *Note* LI.

Alains, qu'ils avoient extrêmement resserrés, repassèrent les Pyrénées sur la fin de l'an 418, ou plutôt dans l'année suivante, sous la conduite de leur roi Wallia, en vertu d'un nouveau traité qu'ils firent avec le patrice Constance. Par ce traité, ce général leur céda[1] pour leur demeure, au nom de l'empereur Honoré, l'Aquitaine depuis Toulouse jusques à l'Océan, ou, suivant un autre historien[2], la seconde Aquitaine ou province ecclésiastique de Bordeaux, & quelques villes des provinces voisines, ce qui pourroit faire croire que la Novempopulanie fut aussi cédée alors à ces peuples avec l'Aquitaine seconde & le territoire de Toulouse; mais nous n'avons là-dessus rien de bien certain[3]. Il paroît seulement que le Toulousain, l'Agenois, le Bordelais, le Périgord, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois & le Poitou tombèrent alors entre les mains des Visigoths : tout le reste de la Narbonnoise première avec l'Aquitaine première demeurèrent sous l'obéissance des Romains; en sorte que les premiers occupèrent seulement alors la partie occidentale du Languedoc ou tout l'ancien diocèse de Toulouse, & que le reste de la même province demeura au pouvoir des autres. Un auteur[4] moderne ajoute que les Visigoths conservèrent la Catalogne au delà des Pyrénées, mais aucun ancien monument ne fait mention de cet article. La ville de Toulouse, une des plus considérables de l'Empire, devint alors la capitale du royaume des Visigoths dans les Gaules, privilége dont elle jouit sans interruption pendant quatre-vingt-huit ans. Ce nouveau royaume fut resserré d'abord dans les bornes dont on vient de parler; mais il s'étendit peu à peu ensuite dans la Narbonnoise & l'Aquitaine jusques à la Loire & comprit enfin, avant la fin du cinquième siècle, tout le pays renfermé entre cette rivière, les Pyrénées, la Méditerranée & l'Océan.

Éd. origin. t. I, p. 177.

Les anciens historiens nous ont laissé ignorer le véritable motif qui porta Honoré, ou plutôt le général Constance, au nom de cet empereur, à céder aux Visigoths une partie si considérable des Gaules. On peut cependant conjecturer avec assez de vraisemblance que ce fut un trait de la politique de ce général qui aspiroit à l'empire, & qu'étant alarmé sans doute du cours rapide des victoires de ces peuples sur les Vandales, il voulut les empêcher par là de s'établir en Espagne dont il leur étoit aisé de s'emparer alors entièrement, mais dont il eût été très-difficile de les chasser dans la suite : ainsi Constance aima mieux céder pour toujours aux Visigoths cette partie des Gaules qui, étant située au milieu des autres provinces de l'Empire, pouvoit être secourue plus facilement en cas qu'ils voulussent remuer, & dont ils pouvoient être chassés plus aisément si l'occasion s'en présentoit. Cette conjecture, que nous[5] devons à quelques-uns de nos plus habiles critiques, paroît appuyée sur l'autorité de Jornandès[6].

[1] Idace, *Chronicon.*

[2] Isidore, *Chronicon Gothorum*, p. 716.

[3] Voyez tome II, *Note* LVII, n. XII.

[4] Pagi, *Critica*, ad ann. 418, n. 79.

[5] A. de Valois, *Historia rerum Francicarum*, l. 3, p. 115. — Tillemont, *Histoire des empereurs & des autres princes pendant les six premiers siècles de l'Église*, t. 5, p. 640; art. 60 *sur Honoré*.

[6] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 33, & Tillemont, *ut supra*.

An 419

XXXI. — *Partage des terres. — Mort de Wallia, premier roi des Visigoths de Toulouse.*

Les Visigoths, après leur retour d'Espagne dans les Gaules, ayant fixé leur séjour dans les provinces qui leur furent cédées, en partagèrent[1] les terres avec les anciens peuples, qu'on appela *Romains*, pour les distinguer de ces nouveaux habitans. Ceux-ci prirent pour eux les deux tiers de ces terres & laissèrent l'autre à leurs anciens possesseurs.

Le roi Wallia, sous la conduite duquel les Visigoths avoient repassé les Pyrénées, ne survécut pas longtemps à l'établissement du siége de son royaume dans la ville de Toulouse. Il mourut, en effet, sur la fin de l'an 418, suivant les uns, ou plus vraisemblablement dans l'année suivante, selon d'autres[2]. Il ne laissa, en mourant, qu'une fille unique qui épousa[3], dans la suite, le fameux Ricimer, Suève de nation, lequel rendit son nom célèbre par la ruine entière de l'Empire d'Occident.

XXXII. — *Théodoric I succède à Wallia.*

A Wallia succéda, du choix de la nation gothique, Théodoric I, appelé aussi par les anciens Théudo, Théodore, & Théodoride, prince dont la modération, accompagnée des qualités les plus excellentes du corps & de l'esprit, faisoit, au rapport d'un auteur[4] goth, le principal caractère. A peine eut-il commencé de régner[5], qu'il vit arriver à sa cour deux seigneurs ostrogoths dont il auroit sans doute pris ombrage, s'il eût été informé de leur naissance & s'il eût pu pénétrer leurs desseins. C'étoient Bérémond, fils de Torismond, roi des Ostrogoths, & Wittéric, son fils, lesquels, ne pouvant plus supporter la tyrannie des Huns qui avoient subjugué leur nation dans la Scythie, avoient abandonné leur patrie & l'espérance de parvenir au trône, pour se retirer chez les Visigoths, leurs anciens compatriotes, qui s'étoient maintenus jusqu'alors dans leur ancienne liberté. Bérémond se flattoit non-seulement de vivre plus honorablement parmi eux, mais aussi, qu'étant issu de l'auguste famille des Amales & héritier de la valeur des anciens rois qu'elle avoit donnés à la nation gothique, ces peuples pourroient avoir égard à sa naissance, si le trône venoit à vaquer, & l'élire préférablement à tout autre. Et, en effet, dit un historien[6], leur compatriote, qui des Goths auroit pû refuser son suffrage à un prince de la maison des Amales, la première & la plus illustre de la nation? Mais si Bérémond n'eut pas le bonheur de parvenir à la couronne des Visigoths qui, à son arrivée dans les Gaules, venoit d'être donnée à Théodoric, il eut du moins l'avantage de gagner l'estime & la

[1] *Cod. leg. Wisig.*
[2] Voyez tome II, *Note* LI.
[3] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 2.
[4] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 34.
[5] *Ibid*, c. 33-48.
[6] *Ibid.*

confiance de ce prince, qui, charmé de sa sagesse & de ses vertus, le reçut à sa cour, le prit en affection, l'admit à son conseil & à sa table & lui donna toutes les marques d'honneur & de distinction qu'il pouvoit souhaiter, de même qu'à Wittéric, son fils, sans les connoître autrement que pour des compatriotes d'un mérite distingué. Bérémond, de son côté, avoit trop de politique & de pénétration pour ne pas comprendre la nécessité où il se trouvoit de cacher sa naissance pour ne pas donner de l'ombrage à Théodoric & se maintenir dans sa faveur; aussi eut-il grand soin de lui dérober la connoissance de son extraction qui étoit beaucoup plus illustre que celle de ce prince.

XXXIII. — *Prodiges arrivés à Béziers.*

Éd. origin. t. I, p. 178.

Le choix que les Visigoths firent de Théodoric pour remplir la place de Wallia fut suivi de signes terribles qui parurent à Béziers. Paulin, alors évêque[1] de cette ville, en fit le détail & en donna la connoissance au public par une lettre circulaire qu'il envoya de toutes parts. Nous ignorons la nature & les effets de ces phénomènes : ce prélat s'en servit sans doute utilement pour jeter une terreur salutaire dans l'esprit de ses diocésains & pour porter les pécheurs à la pénitence. C'est par ce seul endroit que nous connoissons cet évêque, car on ne sauroit assurer qu'il soit l'auteur de l'histoire du martyre de saint Genez d'Arles, ouvrage qu'un moderne[2] lui attribue & qui est, en effet, digne de lui.

XXXIV. — *Rétablissement de l'évêque de Narbonne dans ses droits de métropolitain.*

Hilaire, métropolitain de Narbonne, contemporain de ce prélat, obtint[3] du pape Boniface, malgré tous les efforts & le crédit des évêques d'Arles, la justice que Zosime lui avoit refusée & le rétablissement de tous les droits dont ce dernier, surpris par Patrocle, avoit injustement dépouillé son église. En effet, la mort de Zosime & celle du général Constance, que l'empereur Honoré avoit enfin associé à l'empire, ayant privé Patrocle de ces deux puissans protecteurs, Hilaire eut la liberté de soutenir[4] avez zèle les intérêts de sa métropole. Déjà le clergé & le peuple de Lodève s'étoient plaints au même Boniface de ce que, contre l'ancienne discipline de l'Église & le respect dû aux saints canons, Patrocle avoit ordonné un évêque pour leur église malgré eux & sans la participation de l'évêque de Narbonne, leur métropolitain, lorsque ce pape, qui n'ajoutoit pas foi aisément aux plaintes qu'on lui portoit contre les évêques, frappé du grand nombre de ceux qui déposoient contre l'usurpation de Pa-

An 421

[1] Idace, *Chronicon.*

[2] Rosweide, notes *sur S. Paulin.*

[3] S. Léon, *epist.* 10.

[4] Le P. Labbe, *Recueil des Conciles*, t. 2, c. 1585. — Voyez Coustelier, *Epistolae Summorum Pontificum*, t. 1, p. 1031.

An 422

trocle, écrivit là-dessus à Hilaire de Narbonne, le 9 de février de l'an 422. Boniface lui marquoit, dans sa lettre, que si l'exposé qu'on lui avoit fait au sujet des entreprises de Patrocle pour l'ordination d'un évêque de Lodève se trouvoit vrai, il eût à se transporter dans cette ville pour y régler toutes choses conformément à ses droits de métropolitain & aux désirs du peuple & qu'il eût à lui faire savoir le succès de sa commission. Ce pape décide en même temps par cette épître décrétale, suivant le saint concile de Nicée & les règles de l'Église, que le gouvernement de chaque province doit appartenir à son métropolitain, & non pas à un étranger. Boniface cassa donc, par cette décision, tout ce que Zosime avoit fait par surprise en faveur de Patrocle, du moins par rapport à la Narbonnoise première, sur laquelle les évêques d'Arles ne prétendirent plus l'autorité de métropolitain ou de primat. Nous ne voyons pas, en effet, que les successeurs de Patrocle aient rien entrepris ni prétendu depuis sur cette province, ce qui montre évidemment l'injustice des prétentions de ce dernier & la foiblesse du fondement sur lequel il les appuyoit. Le jugement[1] de Boniface en faveur de l'église de Narbonne fut confirmé dans la suite par les papes saint Célestin premier, saint Léon & leurs successeurs; & si les évêques d'Arles se maintinrent encore durant quelque temps dans une espèce de juridiction sur plusieurs provinces, ce fut en qualité de vicaires des papes dans les Gaules & non comme métropolitains : on ne trouve plus même aucun vestige de cette espèce de primatie dès le neuvième siècle.

XXXV. — *Siége d'Arles par les Visigoths. — Leur défaite.*

La mort de Constance fut suivie[2], deux ans après, de celle d'Honoré qui, faute de successeur, laissa Théodose le Jeune, son neveu, maître des deux empires. Jean, primicier des notaires, s'étant d'abord après emparé de celui d'Occident, Théodose lui opposa le jeune Valentinien III, son cousin, fils de Constance & de Placidie. Ce jeune prince étoit alors à Constantinople avec sa mère, où ils s'étoient réfugiés depuis que l'empereur Honoré, peu de temps avant sa mort, les avoit obligés de sortir de Ravenne[3]. Théodose, pour donner plus de poids & d'autorité au jeune Valentinien, le déclara césar, &, pour le mettre en état de vaincre le tyran, il le renvoya avec Placidie à Ravenne, soutenus d'une flotte & d'une puissante armée, qui attaqua & défit entièrement l'usurpateur & délivra, par sa mort, l'Empire d'Occident de sa tyrannie. Après cette insigne victoire, Valentinien III fut reconnu auguste dans Rome & dans tout l'Empire d'Occident, l'an 425, sous la tutelle & la conduite de sa mère Placidie, à cause de son bas âge.

An 423

An 424

An 425

[1] Labbe, *Conciles*, t. 2, c. 1620. — S. Léon, *epist.* 10. — Quesnel, t. 1, p. 431. — Tillemont, *Hist. ecclés.*, t. 15, art. 9 & 10 *sur S. Hilaire d'Arles.*

[2] Idace, *Chronicon.* — Prosper, le comte Marcellin, & Prosper Tyro, *Chronicon.*

[3] Prosper, le comte Marcellin & Prosper Tyro, *Chronicon.*

Éd. origin. t. I, p. 179.

Les Visigoths[1] profitèrent des troubles que Jean le tyran excita dans l'Empire pour étendre leur domination au delà des bornes qui leur avoient été prescrites. Ces peuples[2], depuis leur retour dans les Gaules, avoient entretenu la paix avec les Romains & avoient même fourni, suivant leur dernier traité, des troupes auxiliaires à Castin, maître de la milice romaine, pour la guerre qu'il avoit entreprise, l'an 422, en Espagne, contre les Vandales de la Bétique; mais, après la mort d'Honoré, voyant que les Gaules s'étoient soumises à Jean le Tyran par les intrigues du même Castin, que les troupes, après avoir fait périr dans Arles le préfet Exupérence, s'étoient révoltées, & qu'enfin tout étoit dans le désordre & la confusion dans ces provinces, ils rompirent la paix avec les Romains, franchirent les limites de leur royaume d'Aquitaine, traversèrent la Narbonnoise première, dont il paroît qu'ils soumirent les villes qui se rencontrèrent sur leur route depuis Toulouse, leur capitale, passèrent le Rhône & allèrent enfin mettre le siége devant Arles, persuadés que cette conquête leur faciliteroit celle du reste des Gaules dont cette ville étoit alors regardée comme la métropole[3].

Aëce, que sa valeur & un grand nombre de victoires rendirent si célèbre dans la suite, commandoit alors en deçà des Alpes. Il avoit embrassé auparavant le parti de Jean le Tyran & lui avoit même procuré le secours des Huns; depuis la défaite de cet usurpateur, il s'étoit soumis à Valentinien, qui l'avoit honoré du commandement des Gaules. Ce général, informé de l'entreprise des Visigoths contre la ville d'Arles dont ils pressoient vivement le siége, se mit aussitôt à la tête des troupes romaines & marcha au secours de cette place. Les Visigoths, qui en furent avertis, s'empressèrent de décamper; mais Aëce les ayant atteints, les poursuivit & les battit dans leur fuite.

XXXVI. — *État de la Province sous les Romains & les Visigoths. — Discipline ecclésiastique.*

Il y a lieu de croire que la perte que les Visigoths firent dans cette occasion entraîna celle des conquêtes que ces peuples avoient peut-être faites auparavant dans la Narbonnoise première, ou du moins que les Romains recouvrèrent ces places par la paix qu'ils firent bientôt après avec eux; car nous voyons que les principales[4] villes de cette province continuèrent toujours d'être soumises à l'Empire jusque vers son entière décadence.

Il paroît, d'un autre côté, que la partie des Gaules qui avoit été cédée aux Visigoths par l'empereur Honoré fut encore comprise dans l'étendue de l'Empire, sous le règne de Valentinien III. Il est fait mention, en effet, des Sept Provinces des Gaules dans la Notice de l'Empire qu'on croit avoir été dressée

[1] Prosper, *Chronicon*, dans la Bibliographie de Labbe, t. 1, p. 49 & 50. — A. de Valois, *Historia rerum Francicarum*, l. 3. p. 123. — Isidore, *Chronicon*, p. 716.

[2] Voir au tome II, la *Note* CXV *sur les Visigoths*.

[3] Voir au tome II, la *Note* CXV *sur les Visigoths*.

[4] Duchesne, t. 1, p. 1 & suiv. — Godefroi, *Codex Theodosianus*, &c. *De paganis & sacrificiis*, Notes sur le livre 15. — A. de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 302.

An 427

l'année 427 ou la suivante[1], & dans laquelle on voit au rang des officiers de l'Empire, l'intendant des trésors conservés à Nimes, & celui de la teinturerie de Narbonne; ce qui prouve que ces deux villes appartenoient alors aux Romains. On peut ajouter que, suivant la même Notice, les Sept Provinces, qu'on doit distinguer des autres provinces des Gaules, étoient gouvernées par un vicaire particulier du préfet[2]; que la Viennoise étoit soumise en particulier à la juridiction d'un consulaire, & chacune des six autres, savoir : les deux Narbonnoises, les trois Aquitaines & les Alpes maritimes à celle d'un président; ainsi l'Aquitaine seconde, quoique cédée aux Visigoths, devoit avoir alors un gouverneur romain sous la dépendance du vicaire des Sept Provinces, & ce dernier devoit, par conséquent, étendre sa juridiction sur toute la partie des Gaules cédée à ces peuples. Nous voyons[3] aussi qu'Acilius Glabrio étoit vicaire des Sept Provinces vers l'an 430, supposé que ce soit le même, comme on le prétend[4], que Festus qui fut consul l'an 438. Enfin Gaudence[5], qui étoit vicaire du préfet des Gaules, vers l'an 455, devoit exercer alors le vicariat des Sept Provinces, vicariat que quelques auteurs confondent mal à propos avec celui du reste des Gaules. Toutes ces preuves & quelques autres que l'on verra dans la suite ne nous permettent pas de douter que Valentinien III & les empereurs d'Occident, ses successeurs, n'aient conservé la principale autorité sur la partie des Gaules qui avoit été cédée aux Visigoths; & que si ces peuples établirent une domination absolue dans les provinces qu'on leur avoit cédées pour leur demeure, ce ne fut que vers le temps de la décadence de l'Empire d'Occident & à la faveur des nouveaux traités que les derniers empereurs, qui eurent besoin de leur secours, furent obligés de faire avec eux.

Il y a lieu de croire que les Visigoths firent la paix avec Aëce peu de temps après leur entreprise sur la ville d'Arles. Nous voyons, en effet, qu'ils déclarèrent la guerre, deux ans après, aux Vandales[6] ou Suèves d'Espagne, qu'Ataulphe avoit resserrés auparavant dans la Galice & qui s'étoient répandus dans les provinces romaines de cette partie de l'Empire, où ils commettoient une infinité de ravages, & qu'ils entreprirent cette guerre au nom des Romains, suivant un critique[7] moderne dont le sentiment paroît bien fondé : ainsi ils devoient avoir fait alors leur paix avec Aëce, général de l'empereur Valentinien. Jornandès attribue cette expédition au roi Wallia; mais cet historien se trompe, car c'étoit Théodoric qui régnoit sur les Visigoths dans ce temps-là.

Éd. origin. t. I, p. 180.

Le séjour de ces peuples dans les provinces des Gaules y affoiblit peu à peu dans la suite la vigueur de la discipline ecclésiastique : il paroît qu'elle

[1] Il est prouvé aujourd'hui que la Notice des dignités de l'Empire a été rédigée entre les années 400 & 406. Ce point avait déjà été établi par Fréret, au siècle dernier. [E. M.]

[2] Voyez tome II, *Note* XXXIV, n. x & suiv.

[3] Gruter, *Corpus inscriptionum*, p. 344, n. 2.

[4] Reland, *Fasti consulares*, p. 610.

[5] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 3. — Sirmond, *Notes*. — Tillemont, art. 2 *sur Sidoine*.

[6] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 33.

[7] Pagi, *Critica*, ad ann. 427, n. 20.

An 427

étoit encore dans toute sa force dans la Narbonnoise quelques années après l'établissement du siége des rois visigoths à Toulouse & au commencement du règne de Valentinien III. C'est ce qu'on voit par une lettre que le pape saint Célestin adressa, l'an 429, aux évêques de cette province & à ceux de la Viennoise, dans laquelle il se plaint de l'excessive sévérité dont on usoit dans leurs diocèses à l'égard des pécheurs à qui, suivant ce qu'on lui avoit rapporté, on refusoit la pénitence, même à l'heure de la mort. Ce pape parle [1], dans cette lettre, d'un autre usage qui s'étoit introduit dans ces provinces où on lui avoit fait entendre qu'on élevoit à l'épiscopat des personnes convaincues de crimes, des étrangers & des laïques qui, sans abandonner leur ancienne manière de vie, portoient des manteaux, des ceintures & des bâtons, contre l'usage des églises, par où ce pape désigne [2] plusieurs moines des monastères du pays qui étoient parvenus à la dignité épiscopale & dont certains ecclésiastiques ambitieux avoient sans doute décrié la conduite auprès de lui, sous prétexte qu'ils conservoient dans l'épiscopat leur habit monastique. Le même pape donne ensuite dans cette lettre des règles sur quelques points de discipline par rapport à l'élection des évêques; il confirme le jugement de Boniface, son prédécesseur, en faveur de l'église de Narbonne contre les prétentions de celle d'Arles, & ordonne, conformément aux canons, que chaque métropolitain borneroit sa juridiction dans l'étendue de sa province.

An 429

XXXVII. — *Nouvelles tentatives des Visigoths sur la ville d'Arles. — Leur paix avec les Romains.*

Les Visigoths, peu contens des bornes de leurs États dans lesquelles le général Aëce les avoit resserrés après leur entreprise sur la ville d'Arles, les franchirent [3] quelque temps après &, ayant rompu la paix avec les Romains, ils firent plusieurs courses qu'ils poussèrent jusques en Provence, sous la conduite du général Anaolfe. Ils profitèrent de l'absence d'Aëce, alors occupé du côté du Rhin à chasser les François des pays dont ils s'étoient emparés en deçà de ce fleuve, & tentèrent de nouveau le siége de la même ville d'Arles, où Cassius [4] commandoit les troupes romaines; mais cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première; car Aëce en étant averti vint en diligence au secours de cette place, & ayant rencontré les Visigoths, il les attaqua, les tailla en pièces, & fit prisonnier le général Anaolfe [5].

An 430

Cet échec obligea le roi Théodoric à faire la paix avec [6] Valentinien. Nous en ignorons les conditions; mais il y a lieu de croire qu'une des principales fut que les Visigoths se tiendroient renfermés dans les limites du pays qui

[1] Labbe, *Conciles*, t. 2, c. 1618 & suiv.

[2] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 15, art. 11 *sur saint Hilaire d'Arles.*

[3] Prosper, *Chronicon.* — Idace, *Chronicon.*

[4] *Vita S. Hilarii Arelatensis,* t. 1. — S. Léon, *Opera*, p. 736.

[5] *Vita S. Hilarii Arelatensis,* t. 1. — S. Léon, *Opera*, p. 736 & seq.

[6] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti*, p. 322. — Voir les notes de Sirmond & Adrien de Valois, *Rerum Francicarum* l. 3, p. 139; l. 4, p. 182.

leur avoit été cédé. L'empereur, pour gage de ses promesses, donna en otages à Théodoric plusieurs seigneurs des plus distingués des Gaules &, entre autres, Théodore, parent du célèbre Avitus. Ce dernier étoit d'une famille des plus illustres de l'Empire & fils d'Ecdice, seigneur auvergnat qui, pour faire sa cour au général Constance, avoit violé les droits de l'hospitalité envers Édobic, général françois, comme nous l'avons dit ailleurs. Il se transporta à la cour de Théodoric pour y solliciter le renvoi de Théodore & sut si bien gagner par ses manières l'estime & l'affection du roi des Visigoths que ce prince n'omit rien pour le retenir auprès de lui & l'engager à son service; mais Avitus, quoique très-sensible à cette marque de bonté & de distinction, s'excusa si bien sur son engagement au service des Romains, que Théodoric ne put s'empêcher d'agréer son excuse & de louer sa fidélité. Ce seigneur, ayant obtenu la liberté de Théodore, alla servir ensuite sous Aëce dans l'expédition que ce général avoit commencée contre les François du côté du Rhin. Aëce, durant cette expédition, reçut de la part des peuples de Galice une ambassade [1] dont voici le sujet. Éd. origin. t. I, p. 181.

XXXVIII. — *Les Visigoths appelés au secours des Suèves en Galice & ensuite à celui de Valentinien, contre le général Aëce.*

Les Suèves, qui s'étoient établis dans cette province d'Espagne, mais qui n'en occupoient guère que la campagne, insultoient tous les jours les châteaux & les autres places fortes du pays où les anciens habitans s'étoient réfugiés, & cela, malgré la foi de différens traités que ces derniers avoient faits avec eux pour se racheter de leurs brigandages. C'est ce qui obligea les Galéciens, comme sujets de l'Empire, de recourir par leurs ambassadeurs à la protection d'Aëce & d'implorer son secours contre les entreprises continuelles des Suèves. L'évêque Idace, qui étoit à la tête de ces ambassadeurs, ne nous marque pas le succès de sa négociation : il se contente de dire que Vetton, Goth de nation, étant venu des Gaules en Galice, dans le dessein d'y tramer quelque entreprise, s'en retourna chez les Visigoths, ses compatriotes, sans avoir rien exécuté. Ceci peut nous faire croire que les Suèves avoient appelé ces peuples à leur secours, en cas que le général Aëce ou les troupes romaines eussent entrepris quelque chose contre eux. Quoi qu'il en soit, Aëce, après avoir donné la paix aux François qu'il venoit de dompter, renvoya l'évêque Idace en Galice, accompagné du comte Censorius, son ambassadeur auprès des Suèves, pour engager sans doute ces peuples à vivre en paix avec les Galéciens; Herméric, roi des Suèves, conclut enfin un traité avec eux, ce qui leur rendit la tranquillité & fit que les desseins des Visigoths sur la Galice n'eurent alors aucune suite.

Il paroît que ces derniers peuples observèrent exactement le dernier traité

[1] Idace, *Chronicon*.

de paix qu'ils avoient fait avec les Romains & qu'ils demeurèrent fidèles au service de l'empereur; car nous voyons[1] que Valentinien III, ou plutôt l'impératrice Placidie, sa mère, qui gouvernoit tout l'Occident sous le nom de ce jeune prince, les employa quelques années après contre le comte Aëce qui s'étoit révolté.

Il y avoit déjà quelque temps que la prospérité des armes de ce général & le crédit qu'il avoit acquis parmi les troupes donnoient de l'ombrage à Placidie, lorsque cette princesse, pour balancer sa trop grande autorité, lui suscita un rival dangereux. Ce fut le comte Boniface, qui avoit défendu autrefois la ville de Marseille contre les entreprises du roi Ataulphe & qui, pour se venger de ce qu'Aëce, jaloux de sa gloire & de sa faveur à la cour de l'empereur, avoit rendu sa fidélité suspecte à ce prince, avoit, depuis quatre ans, introduit les Vandales en Afrique & attiré par là une infinité de maux sur cette partie de l'Empire. Placidie, voulant mettre des bornes au pouvoir excessif d'Aëce, qui lui devenoit suspect de plus en plus, reçut en grâce Boniface, le rappela d'Afrique dans la vue de l'opposer à ce général dont il étoit ennemi déclaré, &, pour lui donner plus d'autorité, elle l'honora de la charge de maître de la milice de l'Empire. Aëce ne put supporter l'élévation de son ennemi : son ressentiment alla si loin qu'il se révolta ouvertement, prit les armes contre Boniface & lui livra bataille, laquelle fut également funeste à l'un & à l'autre, car Boniface, ayant été blessé à mort dans l'action, mourut peu de temps après, & Aëce fut entièrement défait & obligé de se réfugier chez les Huns. Ces barbares, avec lesquels il étoit[2] déjà lié depuis longtemps, le reçurent avec honneur & lui fournirent même une puissante armée avec laquelle il
An 433 entra en Italie. L'empereur, se voyant hors d'état de lui résister, appela alors les Visigoths à son secours; mais, soit qu'Aëce craignît la valeur de ces peuples, soit qu'il se repentît de sa défection & de sa révolte, il prévint leur arrivée au delà des Alpes, fit sa paix avec Placidie & avec l'empereur, & pour marque de la sincérité de son retour, il engagea les Huns, qu'il avoit amenés avec lui, au service de l'Empire. Comblé ensuite de toutes sortes de faveurs & honoré de la dignité de patrice, il fut renvoyé dans les Gaules pour y réduire les Bourguignons, peuples barbares qui, après s'y être établis depuis
An 435 quelque temps sous l'autorité de l'empereur, s'étoient révoltés. A son arrivée, il marcha contre les rebelles, & après les avoir soumis, il leur accorda la paix. Aëce tourna ensuite ses armes contre les bagaudes ou paysans révoltés qui s'étoient emparés de la Gaule Ultérieure ou Septentrionale, prit leur chef & les força de rentrer dans leur devoir.

[1] Idace, Prosper & le comte Marcellin, *Chronicon.*

[2] Prosper Tyro, dans Labbe, t. 1, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, p. 59.

 An 435

XXXIX. — *Siége de Narbonne par les Visigoths.*

Les Visigoths qui n'avoient entretenu [1] la paix avec les Romains qu'autant qu'ils l'avoient jugé utile à leurs intérêts, profitèrent de l'éloignement d'Aëce pour étendre leurs limites & se saisirent vers ce temps-là de quelques villes voisines de Toulouse où étoit le siége de leur empire. La suite de cette expédition nous fait juger qu'ils s'emparèrent de Carcassonne & des autres villes qui sont sur la route de Toulouse à Narbonne & qu'ils n'avoient pas encore conquises. Ils en vouloient principalement à cette dernière, persuadés qu'étant une fois maîtres de cette importante place, ils le deviendroient aisément du reste de la Narbonnoise; mais l'entreprise étoit également hardie & difficile, à cause que cette ville étoit extrêmement forte & bien munie & en état de faire une longue & vigoureuse résistance. Le roi Théodoric, ayant entrepris cependant de l'assiéger, la battit nuit & jour, & après un long siége, il vint enfin à bout de renverser une partie des tours & de faire des brèches considérables aux murailles par la force de ses machines, & malgré la vigoureuse défense des assiégés qui soutinrent longtemps & avec beaucoup de courage les attaques des Visigoths & signalèrent également [2] leur fidélité & leur valeur. La faim les ayant enfin réduits à la triste nécessité d'user des alimens les plus vils & les plus rebutans, ils étoient sur le point de capituler & de se rendre à discrétion, lorsque le comte Litorius, commandant des troupes romaines sous le général Aëce, résolu de sauver cette importante place, se mit à la tête d'un gros corps de cavalerie, avec ordre à chaque cavalier de se charger de deux sacs de grain; il attaqua ensuite les assiégeans avec tant de valeur que, leur ayant passé sur le ventre, il entra dans Narbonne & ravitailla cette place qui, par là, fut en état de soutenir le siége. Les Visigoths le continuèrent cependant, mais ils le levèrent à la fin, à la persuasion & par l'entremise d'Avitus.

Éd. origin. t. I, p. 182.

An 436

An 437

XL. — *Siége de Toulouse par les Romains. — Défaite & prise de Litorius.*

Nous ne savons pas si les Visigoths firent ensuite la paix avec les Romains; nous voyons du moins que la guerre s'étoit renouvelée [3] entre eux quelque temps après. Il paroît que les armes des Romains furent d'abord assez heureuses; car on croit que les Visigoths ayant assiégé sur eux vers ce temps-là la ville de Tours [4] défendue par Majorien, ils furent obligés d'en lever le siége. Le comte Litorius étoit occupé alors, à la tête des Huns auxiliaires

[1] Prosper & Idace, *Chronicon.* — Isidore, *Chronicon*, p. 716.

[2] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti; Carmina*, 7, vers 471; & *Carmina*, 23.

[3] Prosper, *Chronicon.* — Salvien, l. 7, p. 164 & seq. — Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti; Carmina*, p. 323.

[4] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 4, vers 210. — Voir A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 4, p. 189.

An 437

qu'Aëce avoit retenus au service de l'Empire, à punir la révolte des peuples armoriques qui avoient pris les armes pour secouer le joug des Romains; mais ce dernier, voulant terminer promptement la guerre qu'il avoit à soutenir contre les Visigoths, lui ordonna d'interrompre cette expédition & de s'avancer contre ces peuples. Litorius se mit aussitôt en marche avec l'armée des Huns, qui consistoit principalement en cavalerie; & ayant pris ensuite la route de Toulouse pour attaquer les Visigoths jusque dans la capitale de
An 438
leurs États, il traversa la province d'Auvergne, que les Huns désolèrent comme un pays ennemi.

On prétend[1] que ces barbares, sous la conduite de Gariéric, leur roi, firent alors le siége de Bazas sur les Visigoths, ce qui prouveroit que ces derniers avoient déjà étendu leur domination dans la Novempopulanie. Grégoire[2] de Tours parle, en effet, de ce siége; mais il n'en fixe pas l'époque; il ajoute seulement que les Huns furent obligés de l'abandonner après avoir ravagé toute la campagne, l'évêque de Bazas ayant obtenu par ses prières la délivrance de sa ville épiscopale. Quoi qu'il en soit, Litorius arriva avec les Huns auxiliaires devant Toulouse, dans le dessein d'en faire le siége, tandis qu'Aëce qui, d'un autre côté, continuoit ailleurs la guerre contre les Visigoths, tailla en pièces un corps de huit mille hommes de leurs troupes.

Litorius, après son arrivée, forma la circonvallation de Toulouse & poussa le siége avec vigueur; mais sa présomption fit bientôt après changer de face aux affaires des Romains & donna lieu aux Visigoths de rétablir les leurs. Ces derniers[3], que la prospérité des armes d'Aëce & de Litorius avoient déjà extrêmement découragés, se voyant assiégés dans leur capitale par une armée formidable, demandèrent la paix avec empressement; les Romains, fiers de leur force & de celle de leurs auxiliaires, rejetèrent leurs propositions avec beaucoup de fierté & de mépris. Les Visigoths ne se rebutèrent pas &, se flattant que les Romains auroient pour le caractère épiscopal le même respect & les mêmes
Éd. origin. t. I, p. 183.
égards qu'ils avoient eux-mêmes, ils leur députèrent quelques évêques catholiques pour les engager à leur accorder la paix; mais les Romains renvoyèrent ces prélats avec beaucoup de hauteur, après leur avoir refusé toutes leurs demandes. Une ancienne Vie[4] de saint Orens, évêque d'Auch, rapporte que ce prélat fut un de ceux que Théodoric envoya en ambassade pour fléchir les Romains, & qu'étant allé d'abord trouver Aëce, celui-ci vint à sa rencontre, descendit de cheval dès qu'il l'aperçut, le reçut avec honneur & se recommanda à ses prières. L'auteur de cette Vie ajoute que cet évêque ayant passé ensuite dans le camp de Litorius, ce général ne se donna aucun mouvement pour sa réception, qu'il méprisa sa personne & que, loin d'écouter les propositions de paix qu'il lui fit, il le menaça de donner incessamment l'assaut à

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 3, p. 140. — Pagi, *Critica*, ad ann. 451, n. 1.

[2] Grégoire de Tours, *De Gloria martyrum*, l. 1, c. 13.

[3] S. Prosper, *Chronicon*. — Salvien, l. 7, c. 164 & seq.

[4] Bollandistes, *Acta sanctorum*, mai, t. 1, p. 61.

An 438

la ville de Toulouse & de la ruiner de fond en comble. Cependant les espérances de Litorius furent vaines : Dieu, dit Salvien, voulut punir la présomption des Romains par leur défaite & récompenser l'humble confiance des Visigoths par la victoire qu'il leur accorda.

An 439

Litorius, qui tenoit depuis longtemps le roi Théodoric assiégé dans sa capitale, le pressoit si vivement que ce prince, réduit à la triste nécessité de vaincre ou de périr & se voyant sans ressource, mit toute sa confiance en Dieu, se prosterna sur un cilice & ne cessa de demander par ses prières de triompher de la fierté de ses ennemis qui ne vouloient lui faire aucun quartier; tandis que[1] Litorius qui ne se confioit qu'en ses forces & qui comptoit d'emporter Toulouse d'assaut, pour tâcher d'effacer par cette action d'éclat la gloire & la réputation d'Aëce dont il étoit jaloux, avoit recours à la magie & consultoit les devins & les augures sur le succès de cette entreprise. Enfin ce général, trompé, comme il le méritoit, par une réponse favorable de ces imposteurs, & flatté de l'espérance de la victoire, se met à la tête des Huns & attaque témérairement les Visigoths. Le roi Théodoric qui, jusques à ce moment, étoit toujours demeuré prosterné en prières, averti de l'attaque, se lève &, plein de cette ardeur que donne une humble confiance, marche au secours de ses troupes &, par sa présence autant que par son exemple, leur inspire tant de courage & tant d'ardeur qu'après un rude combat, qui fut longtemps disputé de part & d'autre, les Visigoths, ayant enfin fait plier les Huns, qui faisoient presque toute la force de l'armée romaine, les taillent en pièces malgré leur résistance, & font prisonnier Litorius, déjà tout couvert de blessures.

La prise de ce général termina l'action & assura la victoire à Théodoric, qui fut d'autant plus surpris de l'heureux succès de ses armes, que ses forces étoient beaucoup inférieures à celles des Romains, & que ces derniers avoient fait d'ailleurs des prodiges de valeur & montré en combattant, que sous un général moins téméraire que Litorius, elles auroient infailliblement remporté la victoire sur leurs ennemis. Théodoric n'eut garde de s'attribuer la gloire de leur défaite, mais à Dieu seul, dont il avoit invoqué le secours & qui voulut sans doute punir l'orgueil & l'impiété de Litorius[2]. Ce général romain, les mains liées derrière le dos, entra dans Toulouse en esclave le même jour qu'il s'étoit flatté d'y entrer en conquérant. Les Visigoths, après en avoir fait quelque temps leur jouet, l'enfermèrent dans un cachot où ils lui firent divers outrages & où, pour punir la passion qu'il avoit eue de passer pour brave, ils le firent périr enfin comme le plus lâche de tous ses soldats.

Suivant l'auteur de la Vie de saint Orens, que nous avons déjà cité, Théodoric fut redevable de sa victoire aux prières de ce saint évêque, lequel, après

[1] Prosper, *Chronicon*, p. 52. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 34. — Isidore, *Chronicon*, p. 716. — Idace, *apud Sirmond.* p. 302. — Salvien, l. 7, p. 164 & seq. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 3, p. 140 & seq.

[2] Salvien, l. 7, p. 164 & seq. — Idace, dans *Sirmond*, p. 302.

son ambassade & son retour à Toulouse, ne cessa d'implorer le secours du ciel contre les Romains; en sorte que Litorius ayant formé l'attaque de cette ville, un nuage épais qui s'éleva tout à coup l'environna & fut cause qu'il s'avança imprudemment & sans le savoir jusques aux portes où il fut fait prisonnier, tandis qu'Aëce, qui avoit été plus respectueux envers ce prélat, se retira sain & sauf avec son corps d'armée. Cet auteur ajoute que Théodoric & les Goths, sensibles à un service si important, en témoignèrent à saint Orens une vive reconnoissance. C'est sans doute par le même motif que les Toulousains ont toujours conservé une vénération particulière pour la mémoire de ce saint prélat qui, dans cette occasion, délivra leur ville du péril évident dont elle étoit menacée.

XLI. — *Avitus procure une nouvelle paix entre Théodoric & Valentinien.*

Éd. origin. t. I, p. 184.

Cette victoire inespérée n'inspira pas cependant aux Visigoths de l'éloignement pour la paix. S'il en faut croire la chronique[1] de saint Prosper, ils firent même, pour l'obtenir, les premières démarches auprès de l'empereur & la demandèrent avec plus d'empressement & de soumission qu'auparavant; mais ces démarches paroissent d'autant moins croyables qu'on sait que ces peuples étoient aussi insolens dans leur prospérité que lâches & timides dans leurs mauvais succès. Sidoine[2], dans le panégyrique d'Avitus, nous les représente, en effet, après cette dernière victoire, fiers & orgueilleux, & le général Aëce, au contraire, de même que les Gaulois qui étoient encore sous l'obéissance des Romains, abattus & accablés de tristesse. Ce même auteur confirme encore la fierté des Goths dans cette occasion, quand il ajoute que le roi Théodoric, enflé de l'avantage signalé qu'il venoit de remporter sur Litorius & qui lui donnoit la liberté d'entreprendre de nouvelles conquêtes, fut également insensible aux prières d'Aëce & aux offres que lui fit alors ce général des trésors de l'Empire pour obtenir la paix, & que ce prince, voulant profiter de sa victoire, résolut d'étendre sa domination jusques au Rhône.

Théodoric n'avoit pas besoin de faire de grands efforts pour cela : il lui suffisoit presque de se mettre en marche, car les généraux romains se trouvoient sans ressource & hors d'état de s'opposer à ses entreprises. Avitus[3], alors préfet des Gaules, entreprit seul de faire échouer les vastes projets de ce prince; il y réussit par l'ascendant qu'il avoit acquis sur son esprit. Il lui écrivit une lettre fort touchante pour le porter à la paix, & cette seule lettre eut plus de succès que n'auroient pu avoir toutes les forces d'Aëce[4]. Théodoric en fut tellement touché, qu'elle le désarma entièrement, lui fit changer de résolution & le détermina non-seulement à accepter la paix qu'Avitus lui offroit, mais encore à renouveler son alliance avec l'Empire. Le nouveau

[1] Prosper, *Chronicon*, p. 53.

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 7, p. 324 & seq.

[3] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 7, p. 324 & seq.

[4] *Ibid.*

An 439

traité fut conclu par l'entremise de ce magistrat : ainsi[1] Théodoric & Aëce, s'étant donné des assurances réciproques d'une amitié sincère, congédièrent leurs troupes pour ne songer désormais qu'à vivre en bonne intelligence.

Nous ignorons les conditions de cette paix : il paroît seulement, par ce que nous venons de dire, que la plus grande partie de la Narbonnoise première demeura toujours soumise aux Romains, de même que l'Aquitaine première. Nous voyons, en effet, par la suite de l'histoire, que les Visigoths ne furent pas si tôt maîtres de cette portion des Gaules. On peut cependant conjecturer que par ce traité la Novempopulanie demeura en entier à Théodoric : ce qui paroît fondé sur l'autorité de Salvien[2] qui, écrivant l'année d'après la défaite de Litorius, parle de cette dernière province & de celle de l'Aquitaine seconde comme des pays également soumis aux Visigoths. Cet auteur ajoute que ces peuples faisoient alors tous les jours de nouveaux progrès, tandis que les Romains perdoient peu à peu ce qui leur restoit dans les Gaules, quelque effort que fît Aëce pour le conserver ; ce qui marque sans doute les avantages que les Visigoths tirèrent de ce nouveau traité de paix avec l'Empire & qu'ils furent confirmés dans la possession des pays que Théodoric avoit déjà conquis, parmi lesquels il y a lieu de croire que la ville de Carcassonne, avec son territoire, étoit comprise.

Aëce fut d'autant plus sensible à ces pertes, qu'il avoit plus à cœur la gloire & les intérêts de l'Empire & qu'il faisoit tous ses efforts pour lui conserver ce qui lui restoit dans les Gaules ; mais il étoit traversé par les autres généraux qui partageoient avec lui le commandement des troupes dans les mêmes provinces & qui, jaloux de sa réputation, mettoient des obstacles, par leur mésintelligence avec lui, au progrès de ses armes. Cette jalousie fut la source des différends qui s'élevèrent entre ce général & Albin, lesquels auroient enfin entraîné[3] la perte totale de ce qui restoit aux Romains dans les Gaules, si Valentinien, prévoyant les suites de la désunion de ces deux généraux, n'eût envoyé Léon, diacre, pour les mettre d'accord. Ce ministre s'acquitta de sa commission avec succès & apprit, avant son départ des Gaules pour l'Italie, le choix que le clergé de Rome venoit de faire de sa personne pour remplir le saint siége vacant par la mort du pape Sixte III[4].

XLII. — *Les Visigoths servent les Romains contre les Suèves d'Espagne.*

Aëce, après s'être réconcilié avec Albin par l'entremise de Léon, & avoir pacifié les troubles des Gaules en cédant aux Alains[5] le pays ou territoire de Valence avec une partie de la Gaule Ultérieure, située le long & à la droite de la Loire, vers sa source, partit pour l'Italie. Il comptoit sans doute sur la

Éd. origin. t. I, p. 185.

[1] Idace, dans *Sirmond*, p. 302. — Isidore, *Chronicon*, p. 716. — Prosper, *Chronicon*, p. 52. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 34.

[2] Salvien, l. 7, p. 154 & seq.; p. 167.

[3] Prosper, *Chronicon*, p. 52.

[4] *Ibid.*

[5] Prosper Tyro, *Chronicon*, p. 59. — Voir tome II, *Note* XLIV.

paix qu'il avoit conclue avec les Visigoths; il paroît, en effet, que Théodoric, fidèle à l'observer, & pour ne pas se brouiller avec les Romains, congédia le comte Sébastien, gendre du fameux comte Boniface, qui, après s'être révolté & enfui de Constantinople, s'étoit retiré à sa cour, dans l'espérance de trouver auprès de lui[1] une puissante protection. Quoi qu'il en soit, le comte Sébastien quitta bientôt après la cour de ce roi pour entrer en Espagne, où il se saisit de Barcelone qui étoit encore sous la domination des Romains, & dont il fut chassé l'année suivante.

An 444

An 445

An 446

Théodoric donna des preuves certaines de sa fidélité envers les Romains par les troupes auxiliaires qu'il leur envoya dans la suite, pour les aider à soumettre les Suèves d'Espagne qui, depuis leur entrée dans cette partie de l'Empire, en ravageoient impitoyablement les provinces. Ces peuples s'étoient joints alors avec les anciens habitans de la Carthaginoise & de la Bétique, à qui les vexations & les duretés insupportables de Vitus, général de l'une & de l'autre milice romaine, avoient donné lieu de se soulever & de prendre les armes. Il est vrai que les Visigoths entrèrent dans les provinces révoltées d'Espagne plutôt dans le dessein de les piller que de secourir l'empereur contre les rebelles. Leur expédition ne fut pas heureuse; ils furent attaqués & entièrement défaits par Réchila, roi des Suèves, qui avoit marché au secours des rebelles & qui tourna ensuite ses armes contre ces derniers, qu'il pilla impunément.

XLIII. — *Saint Rustique, évêque de Narbonne.*

Ceux des Visigoths qui échappèrent de cette défaite reprirent la route des Gaules où l'arianisme qu'ils professoient les rendoit extrêmement[2] odieux aux catholiques & principalement aux évêques des villes romaines, voisines de leurs États. Rustique, successeur immédiat d'Hilaire, évêque de Narbonne, fut un des prélats à qui le voisinage de ces peuples & les[3] calamités publiques qui suivirent l'entrée des barbares dans les terres de l'Empire, faisoient souhaiter avec plus d'ardeur de se voir déchargé du pesant fardeau de l'épiscopat.

Rustique étoit fils d'un évêque nommé Bonose, & neveu d'un autre appelé Arator. Sa mère, sœur de ce dernier, devenue veuve, n'eut rien tant à cœur que l'éducation de son fils durant son bas âge. Elle prit surtout un soin particulier de lui inspirer l'amour de la religion & de la piété & de lui faire apprendre les lettres humaines, qui florissoient alors dans les Gaules[4]. Elle l'envoya ensuite à Rome pour se perfectionner dans cette étude & n'épargna rien pour son avancement. Rustique répondit parfaitement à l'attente & aux soins de sa pieuse mère; il fit un égal progrès dans la science & dans la

[1] Idace, dans *Sirmond*, p. 303.

[2] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 15; *note 3 sur saint Rustique.*

[3] S. Léon, t. 1, p. 405, *epist.* 2. — V. Tillemont, *sur saint Rustique.*

[4] Tillemont, *ut supra.*

vertu. Il conçut bientôt après un généreux mépris des vanités du monde & résolut de faire un sacrifice de ses biens, de sa jeunesse & de toutes ses espérances pour se donner entièrement à Dieu dans les exercices de la vie monastique. Cependant, avant que d'embrasser ce nouveau genre de vie, il crut devoir écrire à saint Jérôme, reconnu pour un des plus savans, des plus illustres & des plus saints solitaires de son temps, pour lui demander son avis avec des règles de conduite[1]. Ce saint docteur, touché de cette marque de confiance & de sagesse, répondit à Rustique, l'an 411, lui marqua le plan qu'il devoit suivre & lui donna pour modèle de la vie qu'il vouloit embrasser les saints évêques Exupère de Toulouse, qui vivoit alors dans son voisinage, & Procule de Marseille, qu'il avoit sous ses yeux & dont il pouvoit recevoir tous les jours des avis salutaires. Cet article de la lettre de saint Jérôme donne lieu à quelques-uns[2] de conjecturer que Rustique professa la vie monastique dans le monastère de Marseille & qu'il étoit natif de cette ville; mais d'autres[3] sont persuadés qu'il se fit moine à Toulouse où il y avoit un monastère célèbre, sous l'épiscopat d'Exupère. Rustique, après s'être exercé dans la pratique de la pénitence & des autres vertus du cloître, fut jugé digne de la prêtrise, qu'il reçut à Marseille. Il fut choisi dans la suite pour gouverner l'église de Narbonne, dont il fut sacré évêque le 9 d'octobre[4] de l'an 427. Éd. origin. t. I, p. 186.

Ce digne pasteur, également[5] affligé de voir d'un côté dans sa province les progrès de l'arianisme, sous l'autorité des Visigoths qui en possédoient une partie & qui étendoient tous les jours leur domination dans les Gaules, & de l'autre les malheurs qu'attiroient dans le pays les guerres continuelles de ces peuples, voyant d'ailleurs les scandales & la corruption des mœurs augmenter tous les jours parmi son troupeau, ne put s'empêcher d'en témoigner sa peine au pape saint Léon, dans une lettre qu'il lui écrivit, & dans laquelle il lui déclare la résolution qu'il avoit prise d'abdiquer l'épiscopat. Mais ce pape, qui le connoissoit plus capable que tout autre d'en soutenir le poids & d'en remplir tous les devoirs, loin d'entrer dans ses sentimens d'humilité & de modestie, l'exhorta, dans sa réponse qu'il lui adressa les premières années de son pontificat, à persévérer dans l'état auquel Dieu l'avoit appelé & de mettre sa confiance non en ses propres forces, ce qui est la source de la foiblesse, mais en Jésus-Christ, notre force & notre conseil, sans lequel nous ne pouvons rien.

XLIV. — *Assemblée de la Province contre deux prêtres de l'église de Narbonne.*

Rustique informoit saint Léon, dans la même lettre, d'un jugement qui avoit été rendu dans une assemblée des notables du pays, composée d'évêques

[1] S. Jérôme, *epist.* 95, *olim* 4.
[2] Baluze, *Notae in Salvianum*, p. 41?.
[3] Quesnel, *Notae in S. Leonem*, t. 2, p. 781 & seq.
[4] Voir tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province. — Pagi, ad ann. 445, n. 25.
[5] S. Léon, *epist.* 2.

& de laïques qualifiés (*episcoporum & honoratorum*), contre deux prêtres de son église, nommés Sabinien & Léon qui, ayant voulu poursuivre la punition d'un adultère, avoient été trop loin. On croit que ces deux ecclésiastiques[1] se portèrent pour accusateurs dans les formes sans avoir en main les preuves nécessaires pour convaincre les coupables, quoique le crime fût certain, ce qui les engageoit à être condamnés eux-mêmes comme faux délateurs. Quoi qu'il en soit, ces deux prêtres avoient d'abord comparu devant cette assemblée des notables de la Province; mais ils avoient ensuite fait défaut, & n'ayant osé poursuivre leur accusation, ils avoient été condamnés par l'assemblée. Cependant, comme ils avoient raison dans le fond, Rustique, embarrassé sur la conduite qu'il devoit tenir à leur égard, consulta le pape saint Léon & lui envoya les actes de l'assemblée tenue sur ce sujet. Ce saint pontife lui répondit que ces deux prêtres n'avoient aucun droit de se plaindre de leur condamnation, mais qu'il pouvoit cependant les traiter comme il jugeroit à propos; qu'il lui conseilloit d'employer à leur égard la douceur de la charité plutôt que la rigueur de la justice, puisque, dans le fond, ces ecclésiastiques n'avoient péché que par un excès de zèle dans la poursuite d'un crime qui avoit été certainement commis.

Rustique avoit joint à sa lettre un mémoire de dix-neuf articles ou difficultés concernant divers points de discipline qu'il prioit saint Léon de lui résoudre. Un des principaux regardoit le baptême de ceux que la persécution des Vandales d'Afrique avoit ou attirés, ou fait exiler dans les Gaules, & de la validité duquel on avoit lieu de douter, parce qu'ils avoient reçu ce sacrement chez des peuples infectés de l'arianisme. Cet article pouvoit regarder aussi plusieurs d'entre les anciens habitans de la Narbonnoise que ces barbares avoient faits esclaves fort jeunes, dans le temps de leur irruption dans les Gaules, & qui, ayant été emmenés en Afrique, étoient ensuite retournés dans leur patrie. Saint Léon satisfit Rustique en peu de mots sur toutes ces difficultés & lui manda que, pour le faire plus amplement, il auroit eu besoin de le voir & de conférer avec lui. Herme, archidiacre de l'église de Narbonne, & depuis successeur de Rustique, porta la lettre de ce prélat à Rome & en rapporta la réponse.

XLV. — *Nouvelle construction de l'église de Narbonne.*

Ce saint évêque possédoit les vertus épiscopales dans un degré éminent. Il fit surtout éclater son zèle pour la maison du Seigneur, lorsque son[2] église ayant été longtemps auparavant consumée par le feu, il entreprit, après en avoir fait abattre les masures, d'en faire bâtir une nouvelle. Il communiqua son dessein à son clergé, & ce fut de son avis, & en particulier de celui

[1] Tillemont, *sur saint Rustique*, p. 404.

[2] Voir tome II, le *Recueil des inscriptions* de la Province. — V. Baluze, *Notae in Salvianum*, p. 410. — Tillemont, *sur saint Rustique*, p. 404.

An 446

d'Herme, son archidiacre, qu'il fit commencer le bâtiment le 13 d'octobre[1] de l'an 441. Marcel, préfet des Gaules, qui avoit fort encouragé le saint évêque à cette grande entreprise, contribua beaucoup à son exécution par les sommes considérables qu'il lui fournit pendant les deux années de sa préfecture. Rustique fut redevable du reste à la piété des fidèles, surtout à Vénère, évêque de Marseille, avec lequel il avoit porté le joug du Seigneur dans le même monastère. Dyname, qu'on croit[2] avoir été évêque de Béziers, & un autre évêque, appelé Agrèce, contribuèrent aussi à la construction de la nouvelle église de Narbonne qui fut achevée quatre ans après, le 29 de novembre de l'an 445, selon la supputation[3] la plus vraisemblable, ou, selon d'autres[4], de l'an 448.

Éd. origin. t. I, p. 187.

XLVI. — *Mariage de deux filles du roi Théodoric.*

L'inscription qui nous apprend le rétablissement de l'église de Narbonne, par les soins de Rustique son évêque, nous donne à connoître en même temps que la ville de Narbonne & une partie de la Province étoient encore alors sous la domination des Romains. Il est vrai que leur autorité s'y affoiblissoit tous les jours, ainsi que dans le reste des Gaules, par la mauvaise conduite de l'empereur Valentinien III, tandis que les Visigoths y faisoient de nouveaux progrès, & que leur roi Théodoric se rendoit redoutable par ses alliances avec les autres rois barbares qui, à son exemple, s'étoient établis en différentes provinces de l'Empire. Théodoric s'allia[5] en effet avec Hunnéric, fils aîné de Genséric, roi des Vandales d'Afrique, & avec Réchiarius ou Rutiarius, roi des Suèves de Galice, par le mariage de ses deux filles, dont il donna l'une au premier, & l'autre, appelée[6] Théodore, au second.

XLVII. — *Réchiarius va joindre à Toulouse Théodoric, son beau-père.*

Réchiarius succéda[7] à son père Réchila qui étoit païen, l'an 486 de l'ère espagnole ou l'an 448 de J.-C. Il s'étoit converti à la foi catholique; mais le christianisme ne changea pas en lui les mœurs barbares de sa nation. Il signala le commencement de son règne par les brigandages & les courses qu'il fit dans la Navarre, le Guipuzcoa & une partie de l'Aragon, qu'occupoient alors les Vascons ou Gascons, peuples qui s'établirent ensuite en deçà des Pyrénées, dans le pays qui porte aujourd'hui leur nom. Après cette expédition, que Réchiarius entreprit au mois de février de la première année de son règne, ce prince, se trouvant peu éloigné de Toulouse, se rendit dans

An 448

[1] Pagi, *Critica*, ad ann. 445, n. 25 & seq.
[2] Tillemont, *sur saint Rustique*, p. 405. — Pagi, *Critica*, ad ann. 445, n. 25 & seq.
[3] Baluze, *Notae in Salvianum*, p. 410. — Tillemont, *sur saint Rustique*, p. 405.
[4] Quesnel, *Notae in S. Leonem*, t. 2, p. 781 & seq.
[5] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36. — Idace, *Chronicon*, p. 304.
[6] *Excerpta Idatii apud Canisium*, *Lect. antiq.* p. 185.
[7] Idace, *Chronicon*, p. 304. — Isidore, *Hist. Suev.* p. 733.

cette ville, au mois de juillet suivant, pour visiter le roi Théodoric son beau-père qui y tenoit sa cour. Il partit quelque temps après pour retourner en Espagne & emmena avec lui un corps de Visigoths; ces peuples, après avoir ravagé sous sa conduite les environs de Saragosse & s'être emparés de Lérida & de la Tarragonoise, portèrent la désolation dans la Carthaginoise, quoique ces provinces fussent encore sous l'obéissance des Romains, dont le roi Théodoric étoit allié. C'étoit peut-être contre l'intention de ce prince; car il paroît qu'il demeura toujours dans l'alliance de l'Empire depuis la paix qu'il avoit faite par l'entremise d'Avitus. Il le secourut du moins bientôt après de toutes ses forces contre le fameux Attila, roi des Huns, surnommé le fléau de Dieu & la terreur du genre humain.

XLVIII. — *Genséric fait couper le nez à sa bru, fille de Théodoric, & suscite Attila contre ce prince.*

Théodoric avoit lui-même un intérêt particulier de tourner ses armes contre ce prince barbare. Nous avons[1] déjà dit qu'il avoit donné une de ses filles en mariage à Hunnéric, fils de Genséric, roi des Vandales d'Afrique, également fameux par son orgueil, ses conquêtes & sa cruauté envers les catholiques de ses États. Cette alliance fit d'abord plaisir à Genséric; mais, dans la suite, ce prince ayant soupçonné sa bru d'avoir préparé du poison pour le faire mourir, lui fit couper le nez & la renvoya en cet état & sans autre forme de procès à la cour de Théodoric son père, où sa présence excita également la compassion des peuples & la vengeance de sa famille.

Genséric, persuadé que Théodoric ne manqueroit pas de venger par les armes l'injure faite à sa fille, tâcha de le mettre hors d'état de l'attaquer, en lui suscitant un ennemi capable de l'arrêter dans les Gaules & de l'empêcher, par cette diversion, de porter la guerre en Afrique. Informé qu'Attila, roi des Huns, prince également redoutable & ambitieux, ne cherchoit qu'à étendre ses conquêtes, il le pressa secrètement d'entrer dans les Gaules pour y faire

An 449

la guerre à Théodoric. Attila, gagné par les riches présens de Genséric & poussé par sa propre ambition, se détermina d'autant plus volontiers à cette entreprise qu'il étoit d'ailleurs résolu de porter la guerre dans les États de Valentinien, contre lequel Honoria, sœur de cet empereur, le faisoit solliciter de prendre les armes[2].

Les Huns[3], dont Attila étoit roi, étoient des peuples de la Scythie qui s'étoient rendus célèbres depuis quelque temps par leurs courses & leurs ravages en diverses provinces de l'Empire, surtout depuis qu'Attila[4], après s'être défait de son frère Bléda, avec qui il partageoit auparavant la couronne,

Éd. origin. t. I, p. 188.

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* c. 34 & seq.
[4] Voyez sur les Huns & les invasions d'Attila un mémoire de Fréret, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*, t. 23, 1868, intitulé *de l'Origine des Français & de leur établissement dans la Gaule*. [E. M.]

An 449

étoit demeuré par ce fratricide seul maître du trône de sa nation. Ce prince, né pour être la terreur de tous les peuples, avoit toutes les qualités nécessaires pour se faire craindre. Il se persuadoit que sa valeur lui donnoit droit de tout entreprendre à la tête d'un peuple belliqueux dont il étoit le maître absolu; & son ambition & sa vanité, encore plus grandes, lui faisoient croire que tout l'univers devoit plier sous sa puissance; au reste, on prétend qu'il ne manquoit pas d'humanité. Avec un roi de ce caractère, les Huns, déjà célèbres en Orient par leurs brigandages, se rendirent formidables en Occident par leurs conquêtes. Attila les avoit poussées jusque vers les frontières de l'Italie & des Gaules, lorsqu'il résolut de déclarer la guerre à Valentinien & à Théodoric; mais comme il étoit aussi rusé que brave, avant que de l'entreprendre, il tenta de désunir ces deux princes & envoya à chacun d'eux des ambassadeurs pour les amuser & les empêcher d'armer contre lui.

XLIX. — *Ambassade d'Attila & de Valentinien à Théodoric.*

An 450

Attila écrivit d'abord[1] à Valentinien qu'il faisoit trop de cas de son amitié & de son alliance pour penser à y donner la moindre atteinte, & que s'il faisoit des préparatifs de guerre, c'étoit uniquement contre Théodoric dont il le prioit de ne pas prendre la défense. Le reste de sa lettre à cet empereur étoit également flatteur & peu sincère. Attila écrivit d'un autre côté, avec la même dissimulation, à Théodoric qu'il sollicita fortement d'abandonner les intérêts de Valentinien & de rompre son alliance avec les Romains, par le souvenir de la guerre qu'ils lui avoient faite peu de temps auparavant & des maux qu'ils avoient causés à sa nation. C'est ainsi qu'Attila s'efforça d'amuser ces deux princes avant que de les attaquer; mais Valentinien, qui se défioit de ses artifices, prit des mesures pour les prévenir & envoya aussitôt une ambassade à Théodoric & aux Visigoths, à qui il écrivit dans ces termes : « Il est « de votre prudence, peuple de tous le plus belliqueux, de vous élever contre « le tyran de Rome, dont l'ambition est de réduire l'univers dans les fers, & « qui n'examine jamais les motifs des guerres qu'il entreprend, parce que « tout ce qu'il veut lui paroît juste. Il mesure ses forces sur son ambition, & « son orgueil lui fait croire que tout lui est permis; en sorte que sans aucun « égard pour le droit & pour la justice, il se déclare l'ennemi du genre « humain. Un ennemi commun tel que lui mérite une haine commune. « Souvenez-vous surtout de ce qu'on ne sauroit oublier : que les Huns ont « résolu notre perte & que, pour réussir, ils joignent la mauvaise foi à l'ar- « tifice. Souffrirez-vous patiemment leurs orgueilleuses entreprises, vous dont « les armes sont si redoutables? Vengez donc vos propres injures & joignez- « vous à nous pour nous aider à tirer vengeance de celles qu'on nous fait; « secourez la République romaine dont vous occupez déjà une partie, & « qu'un même intérêt nous unisse & nous rende les ennemis d'Attila. »

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36.

Théodoric, également touché de la lettre de Valentinien & des discours que ses ambassadeurs y ajoutèrent, leur répondit en ces termes : « Vous êtes, « Romains, au comble de vos souhaits ; vous avez réussi à nous faire regarder « Attila comme notre ennemi. Nous irons le chercher & le combattre par- « tout où il sera. Quelque enflé qu'il soit du grand nombre des victoires qu'il « a déjà remportées sur les nations les plus altières, il n'est pas nouveau « pour les Goths de se battre contre des peuples encore plus redoutables. On « ne doit rien craindre quand il s'agit d'entreprendre une guerre juste & « dont la cause doit faire espérer un heureux succès. » Après cette réponse, les ambassadeurs de Valentinien, qui en furent très-satisfaits, se retirèrent, & les Visigoths se disposèrent pour la guerre.

L. — *Aëce & Théodoric, joints ensemble, forcent Attila de lever le siége d'Orléans.*

Attila, de son côté, assembla une armée formidable, tant de ses sujets que de diverses autres nations barbares qui le suivirent en qualité d'auxiliaires ; le nombre de ses troupes montoit en tout, suivant l'historien Jornandès [1], à cinq cent mille combattans. Ce prince, s'étant mis ensuite à leur tête, partit de la Pannonie où il faisoit alors son séjour, & ayant traversé la Germanie & passé le Rhin, il alla se présenter devant la ville de Metz, la veille [2] de
An 451
Pâques de l'an 451. Après avoir emporté cette ville de force, il fit passer les habitans au fil de l'épée & y mit le feu. Il exerça la même fureur & commit
Éd. origin. t. I, p. 189.
les mêmes excès dans la plupart des autres villes voisines. Tous ces malheurs, à ce qu'on [3] prétend, furent présagés par des signes extraordinaires qui parurent dans le même temps.

Aëce [4], qui commandoit dans les Gaules sous les ordres de l'empereur Valentinien III, apprit à Arles, où il étoit alors, qu'Attila, qu'il n'attendoit pas sitôt, étoit déjà en deçà du Rhin. Sur cet avis, il rassemble au plus vite ce qu'il put de troupes ; mais se voyant encore trop foible pour tenir tête à un ennemi si redoutable & défendre les provinces romaines des Gaules contre les barbares, il demande aux Visigoths les secours qu'ils avoient promis à l'empereur son maître. Ces peuples, moins pressés de se mettre en campagne pour aller au devant d'Attila, que de prévenir la guerre que ce prince devoit porter dans leurs États, avoient résolu de n'en pas sortir & de se contenter d'en disputer l'entrée aux Huns. Aëce n'eut pas plutôt appris cette résolution, que, se voyant hors d'état de marcher contre Attila sans le secours des Visigoths, il n'oublia rien pour leur persuader de joindre leurs armes aux siennes & de prendre avec lui la défense de l'Empire. Pour les y engager, il envoya en diligence

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 35. — Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 7, p. 325.
[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 6.
[3] Idace, Prosper, Isidore, *Chronicon*.
[4] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 7, p. 325. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 7. — *Excerpta Idatii, apud Canisium*, p. 186.

saint Agnan, évêque d'Orléans, avec le célèbre Avitus, ancien préfet des Gaules, vers Théodoric qu'il crut gagner par la sainteté du premier & par l'ancienne liaison que l'autre avoit avec ce prince. Le voyage que saint Agnan avoit fait à Arles, pour demander du secours à Aëce contre les Huns qui menaçoient sa ville épiscopale, donna lieu sans doute à ce général romain de l'envoyer à Théodoric pour cette ambassade, & s'il en faut croire l'ancien auteur[1] qui la rapporte, ce saint évêque offrit, de la part de ce même général, au roi des Visigoths, de lui faire donner par l'empereur la moitié des Gaules si, avec le secours de ses troupes, il venoit à en chasser les Huns; mais ce fait est d'autant plus douteux[2], qu'outre que cet auteur n'est pas exact dans le récit de plusieurs événemens de cette guerre, il fait faire par Aëce la même offre à Attila, s'il vouloit joindre ses armes à celles des Romains contre les Visigoths, ce qui paroît peu digne de la probité de ce général. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'Aëce, voulant absolument gagner le roi Théodoric, se servit[3] du ministère d'Avitus dont il connoissoit par sa propre expérience le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de ce prince, & qu'on regardoit comme l'arbitre & le médiateur des Romains & des Visigoths. Avitus, par zèle pour l'empereur autant que par amour pour sa patrie, se chargea de cette commission, alla trouver Théodoric & le pressa si vivement soit par des vues d'intérêt, soit par le point d'honneur dont il le piqua, qu'il l'engagea enfin à marcher au secours de l'Empire.

Théodoric[4], après avoir assemblé une armée nombreuse des troupes de sa nation, qui témoignoient déjà l'ardeur qu'elles avoient de combattre & l'envie de se signaler, se mit à leur tête, accompagné de ses deux fils aînés, Thorismond & Théodoric, avec qui il voulut partager ses périls & la gloire de ses victoires. Il laissa à Toulouse quatre autres de ses enfans, savoir : Fridéric, Euric, Rotemar & Himméric, parce qu'apparemment ils étoient encore trop jeunes. Il joignit à ses propres troupes un grand nombre d'auxiliaires, qu'il tira vraisemblablement des anciens peuples des provinces soumises à son obéissance.

Aëce, de son côté, fit venir aussi de toutes parts un grand nombre de troupes auxiliaires & appela à son secours les Celtes & les Germains d'au delà du Rhin qui voulurent bien marcher au service de l'Empire. Ces dernières troupes, composées principalement de François, de Sarmates & de Bourguignons, jointes à celles des Romains & des Visigoths, formèrent une armée très-nombreuse; mais celle d'Attila l'étoit encore davantage[5].

Ce dernier[6], après avoir désolé les pays situés entre le Rhin & la Loire & saccagé la plupart des villes, avoit assiégé Orléans & pressoit vivement le siége; en sorte que lorsque les Romains & les Visigoths se mirent en marche,

[1] *Excerpta Idatii, apud Canisium, Lect. antiq.* p. 186.

[2] Voyez tome II, *Note* LII.

[3] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 7, p. 325.

[4] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36. — Prosper, *Chronicon*.

[5] Jornandès, *ut supra*.

[6] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 7.

cette ville étoit presque sur le point de devenir la proie de ses ennemis & ne se soutenoit plus que par le secours des prières de saint Agnan, son évêque, contre les efforts du roi des Huns. Le dessein de ce prince, après la prise d'Orléans, étoit de porter ses armes dans l'Aquitaine contre les Visigoths, avant que de combattre l'armée des Romains, persuadé qu'en attaquant ces peuples séparément, il lui seroit plus aisé de les vaincre; mais Dieu, maître
Éd. origin. t. I, p. 190. des desseins des hommes, dissipa bientôt ceux d'Attila; car Aëce & Théodoric, joints ensemble, furent à peine arrivés, la veille de saint Jean-Baptiste, devant Orléans, qu'ils attaquèrent les Huns & les poussèrent si vivement, qu'Attila, après une perte très-considérable, fut obligé de lever [1] le siége de cette ville & de prendre la fuite avec le reste de son armée.

Aëce & Théodoric, ne jugeant pas à propos de poursuivre ce roi barbare, attendirent [2] l'arrivée de leurs auxiliaires qui devoient les joindre incessamment. Le premier donna cependant le commandement de la ville d'Orléans à Sangiban, roi des Alains, qu'il y mit en garnison avec les troupes de sa nation; mais, sur l'avis qu'il eut, peu de temps après, que ce roi entretenoit des intelligences secrètes avec Attila & vouloit lui livrer la ville, il en donna la garde à d'autres troupes, de concert avec Théodoric, prit soin de la fortifier &, pour s'assurer de la conduite des Alains qu'il en avoit fait sortir, il les plaça au milieu des auxiliaires de son armée & se mit ensuite en marche contre Attila.

LI. — *Bataille de Méri, en Champagne. — Défaite d'Attila. — Mort de Théodoric.*

Attila [3], après la levée du siége d'Orléans, s'étoit retiré vers la Champagne & avoit planté son camp dans un lieu appelé *Mauriacum*, qu'on croit être le bourg de Méri, situé aux environs [4] de Troyes, au milieu d'une vaste plaine où il avoit la liberté d'étendre son armée, extrêmement nombreuse. Cette plaine, qu'on appeloit *la campagne de Châlons* (*Campi Catalaunici*), du nom de cette ville qui en étoit la principale, avoit cent lieues de long sur soixante-dix de large; sur quoi il faut observer que, suivant la supputation de Jornandès, la lieue gauloise n'étoit que de quinze cents pas. C'est dans cette campagne qu'Aëce & Théodoric ayant joint Attila, & que les deux armées étant en présence, on se disposa au combat. Attila, qui tiroit déjà un très-mauvais augure de la découverte qu'on avoit faite de la perfidie des Alains, voulant savoir par avance quelle seroit sa destinée, eut recours à ses aruspices & à ses devins; mais il ne reçut que des réponses funestes. Il se détermina cependant à liver bataille : elle se donna aux environs du même

[1] *Acta S. Aniani, apud Surium.* — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 4, p. 160 & 164.

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36 & seq. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 7.

[3] D. Ruinart, *Notes sur Grégoire de Tours*, l. 2, c. 7. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 4, p. 160 & 164.

[4] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36 & seq.

lieu de Méri[1], & c'est une des plus mémorables & des plus sanglantes dont l'histoire fasse mention.

Le combat commença à trois heures après midi (*circa nonam diei horam*[2]), à l'occasion d'une colline qui dominoit sur les deux camps, & dont les Huns tâchèrent de s'emparer les premiers; les deux armées étoient rangées de la manière suivante : le roi Théodoric, avec les troupes de sa nation, occupoit l'aile droite de l'armée romaine, & le général Aëce la gauche; les Alains étoient placés dans le centre avec les autres auxiliaires. Attila, de son côté, s'étoit posté dans le centre de son armée avec les Huns naturels qu'il regardoit comme ses meilleures troupes. Ses deux ailes étoient composées de divers peuples qu'il avoit subjugués : l'une étoit commandée par Walamir, roi des Ostrogoths, & par ses frères Théodemir & Widemir, & l'autre étoit sous les ordres d'Ardéric, roi des Gépides; par cette disposition, les Ostrogoths qui étoient à la gauche d'Attila, se trouvèrent dans la nécessité de combattre contre les Visigoths leurs anciens compatriotes, qui occupoient la droite de l'armée romaine.

Attila, voulant s'emparer[3] de la hauteur dont on a déjà parlé, fit marcher un corps de troupes vers la droite de cette colline; mais les Huns prévenus par Aëce & Thorismond, qui s'étoient déjà campés sur la gauche de ce poste, furent repoussés & obligés de l'abandonner. Attila, s'apercevant que ce premier échec avoit un peu déconcerté ses troupes, leur fait faire halte & tâche de relever leur courage par une harangue très-pathétique. Il leur recommande surtout de porter tous leurs efforts contre les Visigoths & les Alains qui faisoient la principale force de l'armée ennemie; & joignant ensuite l'exemple à ses discours, il attaque en même temps les Romains & les Visigoths. Alors les deux armées s'étant mêlées, le combat devint également furieux & opiniâtre, & le carnage si horrible des deux côtés qu'un petit ruisseau qui couloit auprès du champ de bataille devint en peu de temps un torrent de sang.

Théodoric couroit de rang en rang pour animer ses troupes, lorsque se laissant emporter à l'ardeur du combat qui ne faisoit que commencer, il eut le malheur d'être désarçonné, de tomber de cheval & d'être enfin[4] écrasé & foulé sous les pieds de ses propres soldats. D'autres rapportent sa mort d'une manière différente & prétendent qu'il fut tué d'un coup de flèche qu'il reçut d'un Ostrogoth de l'armée d'Attila; ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince, qui étoit alors dans un âge avancé, fut tué au commencement de l'action. Éd. origin. t. I, p. 191.

Les Visigoths, qui ignoroient la mort de leur roi, continuant de combattre avec la même ardeur, se séparent des Alains, redoublent leurs efforts

[1] Voyez sur le *Campus Mauriacus* & le lieu de la défaite d'Attila une note de M. d'Arbois de Jubainville, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 21, p. 370, & une autre note de M. A. de Barthélemy, *Revue des questions historiques*, année 1870. [E. M.]

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36 & seq.

[3] *Ibid.* c. 38 & seq.

[4] *Ibid.* c. 33 & seq. — Idace, *Chronicon*.

& tombent si rudement sur les bataillons des Huns, qu'Attila seroit resté infailliblement sur place, s'il n'eût pris enfin avec ses troupes le sage parti de se retirer dans son camp où les chariots de son armée, dont il l'avoit environné, lui servirent de rempart. C'est dans ce foible retranchement que les Huns, à qui auparavant les murs les plus inexpugnables ne pouvoient résister, se mirent à l'abri des insultes de leurs ennemis, après avoir cependant disputé longtemps la victoire; elle fut en effet douteuse & incertaine jusqu'à la nuit, qui sépara les deux armées & favorisa la retraite d'Attila, qui se vit obligé d'abandonner aux Romains & aux Visigoths le champ de bataille. Thorismond, de son côté, après avoir combattu sur le haut de la colline d'où il avoit chassé les Huns & les avoir ensuite menés battant jusqu'à l'entrée de la nuit, se retiroit pour aller rejoindre dans son camp le roi Théodoric son père, dont il ignoroit la mort de même que le reste de ses troupes, lorsqu'il alla par mégarde donner contre les chariots dont ces barbares s'étoient couverts. Cette méprise occasionna une seconde action où ce jeune prince donna encore des marques de sa valeur; mais, ayant reçu une blessure à la tête qui le renversa de son cheval, il fut obligé de mettre fin à ce nouveau combat, après avoir été relevé & heureusement secouru par les siens. Aëce, qui erroit aussi alors dans les ténèbres, séparé de son armée, & couroit sans le savoir au milieu des ennemis, arriva enfin dans son camp où il passa le reste de la nuit, fort inquiet du succès de la bataille & du sort des Visigoths.

Le lendemain, à la pointe du jour, Aëce & Thorismond voyant la campagne couverte de corps morts & que les Huns, ces peuples auparavant si fiers & si hardis, n'osoient sortir de leur camp, comprirent qu'ils avoient gagné la bataille. Ils savoient d'ailleurs qu'Attila ne s'étoit retiré qu'après avoir fait une grande perte. Quelques auteurs[1] font monter celle des deux armées, dans cette mémorable bataille, à trois cent mille hommes, ce qui paroît incroyable; tous les autres historiens[2] conviennent du moins qu'il y eut cent soixante mille hommes tués de part & d'autre, sans compter quinze mille tant François que Gépides, qui, par un événement des plus singuliers & qui paroît même fabuleux, s'étant rencontrés la nuit qui précéda le combat, se battirent dans l'obscurité avec tant de fureur & de rage, qu'ils s'entretuèrent tous sans qu'il en échappât un seul.

Quelque funeste que fût cette bataille pour les deux armées, la perte[3] des Huns fut cependant incomparablement plus considérable que celle des Romains & des Visigoths; ce qu'un ancien[4] auteur attribue à la valeur de ces derniers. Attila, conservant malgré cela sa fierté, fit bonne contenance; il fit même sonner la charge, comme s'il eût voulu tenter le sort des armes; mais il vouloit seulement par cette démarche amuser ses ennemis & leur

[1] Idace, *Chronicon, apud Sirmond.* p. 305. — Isidore, *Chronicon*, p. 717.

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 38 & seq. — Paul Diacre, *Hist. miscellan.* l. 15. — Freculf. &c. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 4, p. 164 & seq. — Pagi, *Critica*, ad ann. 451, n. 25.

[3] Prosper, Isidore, Cassiodore, *Chronicon*.

[4] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 41.

cacher la retraite qu'il méditoit. Les Romains & les Visigoths, après leur victoire, délibérèrent ensemble sur ce qu'ils avoient à faire : ils conclurent qu'Attila ayant fortifié son camp & garni ses retranchemens d'un grand nombre d'archers, il n'étoit pas possible de le forcer. Ce roi, dont les mauvais succès n'avoient pu abattre le courage, étoit en effet résolu de se défendre en désespéré & de se livrer plutôt aux flammes d'un bûcher qu'il avoit préparé en cas de malheur, que de tomber vivant entre les mains de ses ennemis.

LII. — *Honneurs funèbres rendus à Théodoric. — Son éloge.*

Aëce & Thorismond, ne voyant point jour à pouvoir attaquer le camp d'Attila, prirent le parti de le bloquer & de tâcher de réduire les Huns par la famine en leur coupant les vivres. Cependant les Visigoths[1] cherchèrent parmi un tas affreux de corps morts celui de leur roi Théodoric, pour lui rendre les devoirs de la sépulture; & ayant eu enfin le bonheur de le découvrir, ils l'enlèvent à la vue des ennemis, l'emportent dans leur camp, le revêtent de ses habits royaux, & ayant son fils Thorismond à leur tête, ils lui rendent les honneurs funèbres. Ils marquèrent surtout, par les larmes qu'ils mêlèrent à leurs chants lugubres, la douleur dont ils étoient pénétrés d'avoir perdu, en la personne de ce prince, un grand roi & un vaillant capitaine. Théodoric méritoit, en effet, les regrets de ses sujets par ses rares qualités; il avoit de la piété, quoique arien, & il en avoit donné des marques lorsque, couché sur un cilice, il ne cessa d'implorer le secours du ciel avant que de livrer bataille aux Huns qu'il défit devant Toulouse, & dont il délivra enfin les Gaules aux dépens de sa propre vie. Les historiens[2] louent ses qualités de corps & d'esprit, & surtout son extrême modération. Il fit voir le cas qu'il faisoit des gens de mérite en la personne d'Avitus, à qui il donna toujours des marques sincères d'une amitié constante & généreuse. Les Goths durent à sa valeur leur premier agrandissement dans les Gaules : il y a lieu de croire, en effet, qu'il étendit les limites de ses États pendant les guerres qu'il entreprit contre les Romains & dont nous ignorons le motif. Il paroît cependant qu'après qu'il eut fait enfin la paix avec eux, il eut soin de l'entretenir & qu'il fut toujours dans la suite leur fidèle allié. Il laissa en mourant six princes & deux princesses dont nous avons déjà parlé.

Éd. origin. t. I, p. 192.

LIII. — *Thorismond succède à Théodoric, son père. — Son arrivée à Toulouse.*

L'armée des Visigoths n'eut pas plutôt achevé la cérémonie des funérailles de Théodoric qu'elle élut[3], au bruit des armes, son fils Thorismond pour son

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 34.
[2] *Ibid.*
[3] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 41. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 7.

successeur. Ce nouveau roi, dont la valeur égaloit celle de son père, résolut alors d'attaquer les Huns dans leur camp pour le forcer & venger sur ces barbares la mort du roi, son père. Cependant, avant que d'en venir à l'exécution, il consulta le patrice Aëce. Mais ce général, craignant que ce prince, après avoir entièrement défait les Huns, ne tournât ensuite ses armes contre l'Empire, le dissuada de cette entreprise : il lui fit comprendre qu'il lui importoit extrêmement de reprendre incessamment le chemin de Toulouse, tant pour s'y faire reconnoître au plus tôt par le reste de ses sujets, que pour prévenir les mauvais desseins de son frère Théodoric qui pourroit le devancer, s'unir avec ses autres frères & lui enlever la couronne avec les trésors de leur père, ce qui l'exposeroit à une guerre dangereuse.

Thorismond, comptant sur la bonne foi d'Aëce, suivit son conseil, leva le camp & marcha vers Toulouse. Dès qu'Attila fut assuré du départ de ce prince, qu'il redoutoit effectivement, il décampa de son côté avec ce qui lui restoit de troupes, abandonna les Gaules & passa en Italie dans le dessein de la ravager. Il restoit encore dans le camp d'Aëce un nombre de François auxiliaires qui l'avoient servi utilement dans cette guerre, & qu'il craignoit presque autant que les Visigoths; il usa, pour les éloigner, de la même ruse dont il s'étoit servi pour faire décamper ces derniers, & leur persuada de retourner chez eux. Ce général devint par là maître absolu du champ de bataille & des riches dépouilles des Huns. Aëce revint à Arles, & Thorismond entra de son côté en triomphe dans Toulouse, au milieu des applaudissemens & des acclamations de ses sujets, & de ses frères mêmes. Le commencement du règne de ce prince fut d'abord assez tranquille; mais il fut troublé dans la suite par divers mouvemens qui s'élevèrent dans son royaume & dont nous parlerons ailleurs.

LIV. — *Second concile d'Arles, où Rustique de Narbonne assiste avec les autres évêques de sa province.*

Si l'Empire d'Occident étoit alors agité par les courses des barbares, celui d'Orient ne l'étoit pas moins par les erreurs de Nestorius & d'Eutichès qui y faisoient tous les jours de nouveaux progrès. Les évêques d'Occident, le grand saint Léon à leur tête, avoient déjà proscrit ces erreurs, lorsque[1] les évêques de la Narbonnoise s'assemblèrent à Arles, avec ceux de plusieurs provinces voisines, à la fin de l'an 451, où, dans un concile qu'on croit être le second de cette ville, ils approuvèrent la lettre de ce pape à Flavien de Constantinople. Ce concile fut souscrit par quarante-quatre évêques parmi lesquels Ravenne d'Arles, qui y présida, souscrivit le premier, & après lui Rustique de Narbonne, auquel se joignirent sans doute tous les évêques de sa province : on ne trouve cependant que la souscription de celui d'Uzès, appelé Constance.

[1] S. Léon, t. 1, p. 579; t. 2, p. 864 & 866. — V. Tillemont, *sur saint Rustique de Narbonne*, p. 406 & 623.

Il paroît par cette souscription que Rustique, qui étoit plus ancien que Ravenne, lui céda cependant le rang dans cette occasion, quoique ses prédécesseurs se fussent toujours opposés jusqu'alors aux prétentions de l'église d'Arles sur celle de Narbonne; mais, par là, Rustique reconnut moins la supériorité de Ravenne comme métropolitain, que sa qualité de vicaire du pape, attachée depuis quelque temps à son siége & en vertu de laquelle ce dernier avoit droit d'assembler des conciles de plusieurs provinces & d'y présider. Nous voyons, en effet, que, peu de temps après, saint Léon, écrivant[1] aux mêmes évêques des Gaules, nomme dans sa lettre Rustique de Narbonne avant Ravenne d'Arles. D'ailleurs, le même pape en décidant[2], en 450, le différend des métropoles de Vienne & d'Arles, assigna quatre suffragans à la première; ainsi les évêques d'Arles n'exercèrent depuis ce temps-là le droit de métropolitain que sur le reste de la Viennoise, qui comprenoit tous les autres diocèses de cette province, du nombre desquels étoit celui de Viviers. Les évêques d'Arles ne prétendirent donc plus avoir aucun droit de métropolitain hors des limites de leur province particulière & ne conservèrent que celui d'assembler des conciles dans l'étendue de leur vicariat, comme on l'a déjà dit. Ce fut en conséquence de ce privilége que Ravenne convoqua[3], quelques années après, dans sa ville épiscopale, un concile de plusieurs provinces au sujet du fameux monastère de Lérins, & auquel Rustique de Narbonne, qu'il y appela, se rendit avec quelques évêques de la Narbonnoise première comme Constance d'Uzès & Flore. On[4] croit que Flore pourroit être le saint évêque de Lodève de ce nom, supposé que celui-ci ne soit pas l'évêque de cette église qui mourut en 419 & à la place duquel Patrocle d'Arles ordonna son successeur.

Éd. origin. t. I, p. 193.

LV. — *Tonance Ferréol, préfet des Gaules. — Sa famille originaire de la Narbonnoise première.*

L'assistance des évêques de la Narbonnoise première aux conciles d'Arles, qui étoit la principale des villes qui restoient alors aux Romains dans les Gaules, prouve, à ce qu'il paroît, que la plupart des villes épiscopales de cette province étoient dans le même temps sous la domination de l'Empire & qu'elles n'avoient pas encore passé sous celle des Visigoths; il est certain d'ailleurs que la ville de Narbonne obéissoit dans ce temps-là aux Romains, & nous croyons en avoir une preuve pour celle de Nimes dans les lettres du célèbre Sidoine Apollinaire[5]. En effet, suivant ces lettres, Tonance Ferréol, préfet des Gaules, faisoit alors son séjour ordinaire aux environs de cette dernière ville, & il n'est pas vraisemblable que le premier officier de l'Empire dans ces provinces eût résidé dans un pays soumis aux Visigoths.

[1] S. Léon, t. 1, *epist.* 77, p. 572.
[2] *Ibid. epist.* 50.
[3] Labbe, *Conciles,* t. 4, c. 1023.
[4] *Gallia Christiana*, t. 2, c. 771. — Tillemont, *sur S. Rustique de Narbonne*, p. 407.
[5] Sidoine Apollinaire, l. 1, 2 & 7.

Ce préfet[1] étoit peut-être natif de Nimes : on sait du moins que sa famille avoit des biens considérables dans la Narbonnoise première & que quelques-uns de ses descendans étoient originaires de Narbonne. Il étoit par sa mère petit-fils d'Afranius Syagrius, préfet du prétoire, qui exerça ensuite la charge de consul[2] en 381 & 382, & dont la famille n'étoit pas moins distinguée que celle de Ferréol par la noblesse & par les dignités. Ce dernier ne dégénéra pas de la vertu & de la gloire de ses ancêtres : il mérita d'être élevé à la charge de préfet des Gaules qu'il occupa durant trois années consécutives;
An 452 savoir : l'année 452 & les deux précédentes. Il s'attira[3], dans l'exercice de cette importante dignité, l'estime, l'affection & les applaudissemens des peuples, par le soin qu'il prit de les soulager & de diminuer les impôts dont ils étoient accablés. Il témoigna dans la suite son zèle pour les intérêts & les droits de son souverain en se portant pour accusateur contre Arvande, son successeur dans la préfecture des Gaules, coupable des crimes de péculat & de lèse-majesté. Sa modération, sa prudence, sa politesse & sa douceur qui le faisoient admirer, eurent plus de force pour éloigner Thorismond des portes de la ville d'Arles, que n'en auroit eu Aëce avec toutes ses troupes. Sidoine faisoit un cas particulier de sa piété; & c'est par estime autant que par respect qu'il mit dans le recueil de ses épîtres une lettre[4] qu'il lui avoit écrite, parmi celles qui étoient adressées aux evêques.

Ferréol faisoit sa demeure ordinaire dans une de ses maisons de campagne appelée Prusian (*Prusianus*), & située sur les bords du Gardon, dans le territoire de Nimes. La description qu'en fait Sidoine[5], son allié, & la manière agréable avec laquelle il y fut reçu, nous font également connoître la beauté de la situation de ce lieu & la politesse de Ferréol, avec celle des peuples de cette partie de la Narbonnoise qui n'étoit pas encore soumise aux Visigoths. Sidoine l'éprouva dans le voyage qu'il fit à Nimes pour y voir cet ancien préfet & le sénateur Apollinaire, son parent. L'un & l'autre, voulant avoir le plaisir de le loger & de le divertir, le menèrent dans leurs maisons de cam-
Éd. origin. t. I, p. 194. pagne, situées aux environs de cette ville : chacun l'invita tour à tour durant sept jours; Ferréol dans sa belle maison de *Prusian*, & Apollinaire dans celle de *Voroangus*, où ils tâchèrent de l'amuser agréablement, tantôt par les jeux & la bonne chère, tantôt par la promenade & le plaisir du bain, & enfin par la lecture & la conversation, & cela avec tant de politesse & une si grande ouverture de cœur, que Sidoine fut charmé des témoignages de leur amitié & des soins qu'ils se donnèrent pour lui faire goûter tous les plaisirs de la campagne.

Ferréol avoit une autre maison de campagne vers les montagnes des Cévennes appelée *Trévidon*, où il se retira sur la fin de ses jours & avant l'an 470.

[1] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 7; l. 2, *epist.* 9; l. 7, *epist.* 12.
[2] Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, note 17 *sur l'empereur Gratien.*
[3] Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum*, p. 148.
[4] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 12.
[5] *Ibid.* l. 2, *epist.* 9.

On pourroit conjecturer par la manière dont Sidoine[1] Apollinaire parle de ce lieu, que c'est le même que celui de Trève, situé dans les Cévennes & l'ancien diocèse de Nimes, sur la frontière du Rouergue & du Gévaudan, entre Mérueys & l'abbaye de Nant; mais il paroît d'un autre côté que ce lieu devoit être situé à la droite du Tarn, ce qui ne convient pas avec la situation de Trève. Ferréol s'y retira sans doute pour n'être pas obligé de vivre sous la domination des Visigoths, après que ces peuples eurent réduit sous leur obéissance la Narbonnoise première & avant qu'ils ne se fussent rendus maîtres de l'Aquitaine première où ce lieu étoit situé. Papianille, femme d'une rare vertu & de la même famille que l'empereur Avitus, suivit Ferréol, son époux, dans sa retraite; mais on ignore si leurs enfans s'y retirèrent aussi avec eux. Parmi ceux-ci Tonance, dont le même Sidoine[2] parle avec éloge, se distingua beaucoup par son inclination naturelle & son goût exquis pour les lettres. On lui donne pour frère Roricius, évêque d'Uzès, dont nous parlerons ailleurs, aussi bien que de saint Ferréol, évêque de la même ville, & des autres descendans de ce préfet des Gaules, dont la famille se perpétua dans la Narbonnoise. C'est du même Ferréol, qui vivoit encore vers l'an 476[3], que quelques-uns de nos généalogistes tirent l'origine de la maison royale de France qui règne aujourd'hui; mais ce sentiment est combattu par d'autres.

LVI. — *Guerre de Thorismond contre les Alains & les Romains.*

Le roi Thorismond, sur l'esprit duquel Ferréol avoit beaucoup d'ascendant, eut, suivant Jornandès, une seconde guerre à soutenir contre les Huns. Cet historien[4] prétend qu'Attila, après sa défaite dans la campagne de Châlons, revint dans les Gaules dans le dessein de combattre les Visigoths, & qu'il prit une route différente de celle qu'il avoit tenue dans sa première irruption; il ajoute que ce roi des Huns attaqua d'abord les Alains qui s'étoient établis le long & à la droite de la Loire, & que Thorismond, étant allé alors à sa rencontre dans ce pays, lui livra bataille & le mit en fuite, après avoir remporté sur lui une victoire aussi complète que celle de Méri; mais cette nouvelle guerre entre Attila & Thorismond n'a aucune vraisemblance[5], & il paroît que Jornandès s'est trompé sur ce fait, ainsi que sur bien d'autres. On sait[6] seulement en général que Thorismond entreprit contre les Alains une guerre dont on ignore le temps, les motifs & les circonstances, & qu'il défit entièrement ces peuples.

Nous sommes un peu mieux instruits du motif qui engagea ensuite ce prince à déclarer la guerre aux Romains. S'il en faut croire un ancien[7] auteur, Aëce y donna occasion par l'inexécution des promesses qu'il avoit faites à ce

[1] Sidoine Apollinaire, l. 2, *epist.* 9. — *Carmina*, 24, vers 395.
[2] *Ibid.* l. 9, *epist.* 13.
[3] *Ibid.* l. 7, *epist.* 12.
[4] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 43.
[5] Voyez tome II, *Note* LII.
[6] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 7.
[7] *Excerpta Idatii, apud Canisium.*

roi, lorsqu'il lui persuada de se retirer dans ses États après la défaite d'Attila[1], ce qui est très-vraisemblable, quoique cet auteur rapporte plusieurs autres circonstances sur lesquelles on ne sauroit faire aucun fond. Il y a, en effet, lieu de croire que Thorismond, ayant décampé de Méri à la persuasion d'Aëce, & avant le départ des Huns, ce général, pour l'obliger à partir plus promptement, lui promit de lui envoyer sa part des dépouilles du camp de ces barbares lorsqu'ils l'auroient abandonné, & qu'Aëce ayant ensuite manqué à sa promesse, ce roi des Visigoths crut être en droit d'avoir recours à la voie des armes pour se faire raison. Cette circonstance paroît d'ailleurs confirmée par ce que nous dirons dans la suite, & il est certain que la guerre s'alluma[2] entre les Romains & les Visigoths, peu de temps après leur victoire commune sur Attila.

Nous ignorons si Thorismond entreprit cette guerre ou immédiatement après son retour du camp de Méri, en passant par la Provence, & avant son arrivée à Toulouse, ou après qu'il eut été se faire reconnoître dans cette capitale de ses États. Nous savons seulement que ce prince, s'étant avancé jus-
Éd. origin. t. I, p. 195. qu'aux environs du Rhône, s'approcha d'Arles & campa au voisinage, dans le dessein de former le siége de cette ville; mais le préfet Ferréol, qui s'y trouvoit alors, eut l'adresse de le détourner de cette entreprise. Il l'alla trouver & fit tant par ses caresses, ses discours & ses manières insinuantes, que, l'ayant invité à un repas somptueux, il lui persuada enfin de décamper & de retourner à Toulouse : à quoi Aëce n'auroit pu l'obliger avec toutes ses forces.

LVII. — *Réconciliation de Thorismond avec Aëce. — Mort du premier.*

La réconciliation de Thorismond avec ce général romain, qui suivit de près, fut ménagée, à ce qu'il paroît, par le même Ferréol. Aëce, pour arrêter les plaintes du roi des Visigoths sur le partage des dépouilles des Huns, lui envoya un bassin d'or, garni de pierres précieuses du poids de cinq cents livres, ou seulement de cinq cents sols suivant un manuscrit; ce riche bijou fut le gage de la paix entre les Romains & les Visigoths. Les successeurs de Thorismond le conservèrent précieusement dans leur trésor, & le possédoient encore l'an 630, lorsque Sisenand[3], seigneur visigoth, le promit au roi Dagobert pour obtenir de lui du secours contre le roi Suintila qu'il vouloit détrôner.

Il paroît que Thorismond rompit encore, quelque temps après, la paix avec l'Empire; nous savons[4] du moins que, la troisième année de son règne, ses propres frères lui suscitèrent une querelle sous ce prétexte, & que leurs dissensions furent suivies de plusieurs guerres intestines qui furent enfin

[1] Voyez tome II, *Note* LII.

[2] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 12. — Voir les notes de Sirmond, & Lacarry *de Praefectis praetorio Galliarum*, p. 150.

[3] Frédégaire, c. 73. — Voir, dans son édition des œuvres de Grégoire de Tours, les notes de dom Ruinart sur ce sujet.

[4] Prosper, *Chronicon*, p. 54. — Grégoire de Tours, l. 2, c. 7. — Idace, *Chronicon*, p. 305. — Isidore, *Chronicon*, p. 718. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 43.

An 452

funestes à ce prince & causèrent beaucoup de troubles dans ses États. Ses deux frères, Théodoric & Fridéric, ayant conjuré sa perte, profitèrent du temps qu'il étoit actuellement malade & qu'il venoit de se faire saigner, pour exécuter plus sûrement leur pernicieux dessein. Ils lui firent d'abord enlever secrètement ses armes & s'avancèrent ensuite avec leurs complices vers son appartement. Ascalcruus, l'un de ses domestiques, informé de la conjuration, vint aussitôt l'en avertir; mais les conjurés étant entrés presqu'en même temps dans la chambre, se jetèrent sur lui & l'assassinèrent. Ce ne fut pas néanmoins impunément, car ce prince, quoique surpris & sans armes, ayant saisi de la main qui lui restoit libre le premier escabeau qu'il rencontra, en assomma quelques-uns de ses assassins. Ainsi périt malheureusement le roi Thorismond, sous le consulat d'Opilion [1], en l'an 453 de J.-C., après avoir commencé la troisième année de son règne, qui ne fut pas tout à fait si long, suivant quelques auteurs.

An 453

LVIII. — *Théodoric II, roi des Visigoths. — Son portrait.*

Théodoric, deuxième du nom, succéda à son frère Thorismond, après avoir [2] été son meurtrier. Ce crime, qui fait horreur, donne d'abord une idée très-désavantageuse de ce prince; cependant, à en juger par le portrait qu'en fait Sidoine [3] Apollinaire, auteur contemporain & qui pouvoit le connoître parfaitement, Théodoric étoit un prince accompli, en qui l'auteur de la nature avoit rassemblé toutes les qualités les plus excellentes du corps & de l'esprit : « Il avoit la taille au-dessus de la médiocre; le teint blanc & relevé d'un « beau coloris, lequel étoit toujours un effet de la pudeur & de la modestie, « & jamais de la colère ou de l'emportement; ses cheveux étoient frisés, ses « sourcils épais : quand il fermoit les yeux, le poil des paupières lui tomboit « jusqu'à la moitié des joues. Il avoit le nez aquilin, les oreilles couvertes, « selon la coutume de sa nation, par les tresses flottantes de sa chevelure, les « lèvres déliées, la bouche petite, les dents blanches & bien rangées, la barbe « épaisse, & qu'on avoit soin de lui arracher avec des pincettes depuis le bas « du menton jusques aux joues; enfin la juste proportion de tous ses membres « formoit un corps des mieux faits & des plus robustes. » Selon le même auteur, les qualités de l'esprit répondoient parfaitement à celles du corps; mais nous nous réservons d'en parler dans une autre occasion.

LIX. — *Théodoric vit en paix avec les Romains.*

Il paroît que Théodoric, après son élévation sur le trône des Visigoths, garda, à l'égard de l'empereur Valentinien, une conduite opposée à celle de Thorismond, & qu'il vécut toujours en paix avec ce prince. Nous voyons [4],

[1] Voyez tome II, *Note* LII, n. 3.

[2] Jornandès, c. 44. — Isidore, *Chronicon*.

[3] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 2.

[4] Idace, *Chronicon*, p. 306.

du moins, son frère Fridéric commander dans ce temps-là une armée au service de l'Empire contre les bagaudes ou paysans qui s'étoient révoltés & avoient pris les armes dans la Tarragonnoise. Ce prince eut le bonheur de réussir dans cette expédition. Les révolutions que causèrent quelques années après dans l'Empire d'Occident la mort d'Aëce, que Valentinien tua de sa propre main, sur un léger soupçon de quelque infidélité dans son ministère, & ensuite celle du même empereur, donnèrent occasion à Théodoric de se mettre en armes & de rompre la paix avec les Romains. Valentinien III, prince foible autant que malheureux, ayant été massacré publiquement le 26 de mars de l'an 455, par deux soldats gépides, qui vengèrent sur lui la mort de leur général Aëce, à la sollicitation du sénateur Pétrone-Maxime, ce dernier, plein d'ambition, & qui étoit aussi le principal auteur de la mort tragique d'Aëce, usurpa alors l'empire. Il obligea ensuite l'impératrice Eudoxie de l'épouser & fit en même temps déclarer césar son fils Pallade, à qui il donna en mariage la jeune princesse Eudoxie, fille de la même impératrice & du feu empereur Valentinien III, son époux.

Ed. origin. t. I, p. 196.

An 455

Ces événemens[1] furent également funestes à Rome & à tout l'Empire. Les peuples barbares, informés de la mort d'Aëce, de celle de Valentinien & de l'usurpation de Maxime, ne songèrent plus qu'à profiter de ces occasions de trouble. Les Saxons se mirent en mer pour infester les côtes armoriques des Gaules, les François attaquèrent la Germanie première & la Belgique seconde, les Allemans passèrent le Rhin, & enfin les Visigoths levèrent une puissante armée, sous prétexte de donner du secours à l'Empire, mais dans le fond pour profiter de ces désordres & étendre leur domination.

LX. — *Maxime envoie Avitus en ambassade à Théodoric.*

Maxime, frappé de la prochaine ruine de tant de provinces & s'imaginant voir déjà les Visigoths aux portes de Rome, sans pouvoir s'y opposer, eut recours à Avitus, en qui il mit sa principale ressource; il le créa maître de l'une & de l'autre milice, & le chargea en même temps du soin de contenir les barbares & de conserver à l'Empire ce qui lui restoit dans les Gaules. Avitus qui, après avoir exercé avec honneur les premières charges de l'État, menoit alors, comme un autre Cincinnatus, une vie privée à la campagne, où il ne s'occupoit que du plaisir de l'agriculture, auroit préféré, ainsi que cet illustre Romain, les charmes & la tranquillité d'une vie champêtre à un emploi aussi éclatant, mais l'amour de la patrie & les pressans besoins de l'Empire l'ayant emporté sur son inclination naturelle, il se mit à la tête des troupes, & en moins de trois mois délivra les Gaules des courses des Saxons, des Allemans & des François; en sorte qu'il ne lui resta plus que le soin de détourner les Visigoths des grands préparatifs qu'ils faisoient contre Maxime.

Ce prince, qui étoit persuadé que personne n'étoit plus capable qu'Avitus

[1] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus* Avitii, *Carmina*; 7, & l. 1, *epist.* 3.

d'entreprendre cette négociation, à cause du crédit qu'il avoit sur l'esprit de ces peuples, l'avoit chargé surtout de travailler de toutes ses forces à les engager à vivre en paix avec l'Empire. Avitus se disposa à partir pour son ambassade ; mais, avant son départ, il jugea à propos d'envoyer le sénateur Messianus au roi Théodoric pour préparer les voies & régler les préliminaires de la paix qu'il devoit offrir à ce prince de la part du nouvel empereur. Messianus fut reçu fort gracieusement par Théodoric, au milieu de son armée, campée auprès de la Garonne; la nouvelle qu'il annonça de la prochaine arrivée d'Avitus causa une si grande joie dans le camp des Visigoths, que ce sénateur la regarda comme un heureux présage du succès de la négociation. L'événement répondit à son attente : Avitus arriva peu de temps après au camp de Théodoric, où il fut admis à l'audience de ce prince qui, selon l'expression de Sidoine Apollinaire, *rougit de joie* de le voir, comme si en rougissant il eût voulu lui faire un aveu de sa faute. Une conférence sérieuse succéda à l'accueil gracieux que Théodoric fit à ce ministre; mais ce prince, qui vouloit prendre l'avis de son conseil, remit la conclusion à un autre jour. Théodoric rentra ensuite avec pompe dans Toulouse, & voulant partager avec Avitus les honneurs de cette auguste cérémonie, il le fit marcher côte à côte, & se mit entre lui & le prince Fridéric, son frère.

LXI. — *Théodoric engage Avitus à prendre la pourpre.*

Dans ce même temps, on apprit à Toulouse la nouvelle de la dernière révolution arrivée à Rome. L'impératrice Eudoxie, vivement piquée de la double injure qu'elle avoit reçue du tyran Maxime, pour s'en venger, avoit fait appeler à son secours Genséric, roi des Vandales, qui étoit passé aussitôt d'Afrique à Rome avec toutes ses forces. A la vue de la flotte de ces barbares, le trouble s'étoit mis dans cette capitale du monde, la plupart de ses habitans s'étoient enfuis, le 12 de juin, après avoir mis en pièces le tyran, & Genséric s'étoit rendu maître de cette ville trois jours après. Toute la cour de Théodoric étoit déjà instruite de cette étrange révolution, à la réserve d'Avitus, lorsque ce roi assembla[1] de grand matin son sénat, le 10 de juillet, pour conclure la paix avec lui. Cet ambassadeur se rendit[2] à l'assemblée, & avec cet air noble & majestueux qui lui étoit naturel, adressant la parole à Théodoric, il commença d'abord par relever l'amitié particulière que le roi Théodoric I, son père, avoit toujours eue pour lui, & l'honneur qu'il lui avoit fait de le prendre souvent pour médiateur de ses différends avec les Romains. Il lui témoigna ensuite l'attachement respectueux qu'il avoit pour sa personne, rappela à ce prince le temps de son enfance & la tendresse avec laquelle il l'avoit tenu entre ses bras, & finit son discours en le priant de lui faire sentir dans cette occasion qu'en succédant à la couronne de son père, il avoit succédé aussi à ses sentimens pour lui.

Éd. origin. t. I. p. 197.

[1] Anonymus Cuspiniani.

[2] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti*.

L'assemblée des sénateurs visigoths faisoit déjà retentir la salle du sénat de ses cris de joie & de ses applaudissemens sur le discours d'Avitus, lorsque le roi Théodoric, prenant la parole, dit à cet ambassadeur que non-seulement il lui accordait la paix, mais qu'il lui offroit même le secours de ses troupes. Ce prince donna en même temps à Avitus des marques publiques d'estime, d'amitié & de reconnoissance pour sa personne. Il le remercia en particulier de la bonté qu'il avoit eue de se charger autrefois, à la prière du roi son père, du soin de son éducation durant sa jeunesse, & lui témoigna surtout l'obligation qu'il lui avoit d'avoir poli ses mœurs, de l'avoir instruit du droit romain & d'avoir formé son esprit par la lecture des poésies de Virgile. Il l'assura qu'il étoit résolu de vivre en paix avec l'Empire, de l'aider de toutes ses forces & de réparer même tous les maux qu'Alaric, roi des Visigoths, son prédécesseur, avoit faits autrefois à Rome, s'il vouloit prendre lui-même le titre d'auguste. *Vous ne l'usurperez sur personne,* continua Théodoric, *puisque Maxime a été tué & qu'on n'a point élu d'empereur à sa place. A cette condition, je me déclare ami de Rome & je combats sous vos enseignes. Au reste,* ajouta-t-il, *ce n'est pas un commandement, mais une prière que je vous fais. Songez d'ailleurs que les peuples des Gaules sont en droit de vous forcer d'accepter l'empire pour empêcher ou prévenir son entière ruine.* Cela dit, Théodoric & le prince Fridéric, son frère, reconnurent Avitus, ou pour mieux dire le déclarèrent empereur, après l'avoir assuré solennellement de leur alliance & lui avoir promis leur secours; Avitus, forcé[1] en quelque manière de se revêtir de la pourpre, fut reconnu ensuite par la noblesse & les troupes romaines des Gaules qui se trouvoient à sa suite.

LXII. — *Avitus reconnu empereur à Ugernum, & couronné à Arles.*

S'il en faut croire Sidoine, cet empereur dont il étoit gendre & panégyriste, ne monta que malgré lui sur le trône; mais quelques auteurs[2], plus modernes, à la vérité, mais moins suspects, ne font pas le même éloge de la modestie & de la modération d'Avitus. Quoi qu'il en soit, ce nouvel auguste, suivi du roi Théodoric & du prince Fridéric, partit de Toulouse & marcha[3] vers les provinces des Gaules qui étoient encore sous l'obéissance des Romains. Il se rendit à *Ugernum,* château situé en deçà du Rhône, sur le chemin de Nimes à Arles[4], où il trouva la noblesse de toutes les Gaules, c'est-à-dire tous ceux qui avoient des emplois civils ou militaires (*honorati*), que la nouvelle de son élévation à l'empire y avoit attirés en grand nombre[5].

[1] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti.* — Idace, *Chronicon,* p. 306.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 11. — Isidore, *Chronicon,* p. 718.

[3] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti.* — Marius d'Avenche, *Chronicon.*

[4] Ce château d'*Ugernum* n'est autre que Beaucaire; il est cité aussi par Grégoire de Tours, à propos des guerres de Reccared contre le roi Gontran. [A. M.]

[5] Sidoine Apollinaire, *ut supra.* — Marius d'Avenche, *Chronicon.*

An 455

Cette illustre assemblée, informée de la répugnance que témoignoit Avitus de se charger du fardeau du gouvernement, le fit solliciter si fortement par un des principaux d'entre eux de vouloir bien, pour le salut de sa patrie, accepter l'empire qu'il étoit seul capable de relever, qu'enfin il se rendit à leurs vives instances & consentit à son inauguration. Cette cérémonie se fit trois jours après, & environ le 15 du mois d'août, dans la ville d'Arles, où ce nouvel empereur se rendit. A son arrivée, on le fit monter sur un trône de gazon que les troupes & la noblesse des Gaules lui dressèrent à la hâte. On mit sur sa tête un collier militaire en guise de diadème, & après avoir été revêtu des habits royaux & de tous les autres ornemens de la dignité dont il avoit auparavant soutenu tout le poids, il fut salué empereur par les principaux seigneurs des Gaules & par les troupes. Le roi Théodoric ayant ensuite confirmé la paix qu'il avoit faite avec lui, retourna à Toulouse, & Avitus partit pour l'Italie. Éd. origin. t. I, p. 198.

Ce ne fut cependant qu'après avoir soumis[1] la Pannonie par sa seule présence & sans coup férir, que cet empereur entra dans Rome. Il y fut reçu avec les applaudissemens du sénat & du peuple & y célébra son consulat le premier jour de janvier de l'an 456, jour auquel Sidoine Apollinaire, son gendre, prononça son panégyrique qui fut extrêmement applaudi de tout le sénat. Avitus fut reconnu empereur d'Occident par Marcien, qui régnoit en Orient & à qui il envoya une ambassade; mais, quelque soin que prît Avitus & quelque envie qu'il eût de relever l'Empire avec sa capitale, il ne lui fut pas possible de les rétablir dans leur ancien éclat; les provinces étoient trop désolées par les fréquentes irruptions des barbares, & Rome avoit trop souffert de la part des Vandales qui l'avoient mise au pillage durant quatorze jours.

An 456

LXIII. — *Guerre de Théodoric contre les Suèves d'Espagne, en faveur d'Avitus.*

Les provinces d'Espagne étoient surtout exposées aux courses[2] continuelles des Suèves qui, après s'être emparés, depuis environ cinquante ans, de la Galice & d'une partie de la Lusitanie, faisoient tous leurs efforts pour envahir ce qui restoit aux Romains au delà des Pyrénées. Les troupes impériales avoient jusques alors traversé leurs desseins, & Réchila, roi des mêmes Suèves, après avoir fait une nouvelle tentative, avoit été obligé de faire la paix avec Valentinien III. La principale condition étoit qu'il se contiendroit avec ses peuples dans ses limites; mais, après la mort de cet empereur, Réchiarius ou Riciaire, fils & successeur de Réchila, & beau-frère de Théodoric, comptant sur l'alliance & le secours de ce dernier & croyant pouvoir profiter des désordres de l'Empire & des suites funestes de la mort de Valentinien, fit de nouvelles courses dans la Tarragonnoise & la Carthaginoise.

[1] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti.* — Idace, *Chronicon,* p. 718.

[2] Idace, *Chronicon,* p. 307 & seq. — Jornandès, *de Rebus Geticis,* c. 44.

Théodoric étoit trop lié avec Avitus, qu'il avoit élevé à l'empire, pour souffrir que, contre la foi des traités, Riciaire, quoique son beau-frère, courût les provinces soumises aux Romains; c'est ce qui l'engagea à envoyer des ambassadeurs à ce prince, de concert avec cet empereur qui en envoya aussi de son côté pour se plaindre des excursions des Suèves, leur notifier l'alliance qui avoit été contractée entre les Romains & les Visigoths & les porter, par des voies de douceur, à discontinuer leurs courses & à se contenir dans les limites de leurs États.

Riciaire reçut également mal le comte Fronton, ambassadeur de l'empereur Avitus, & ceux du roi des Visigoths; fier de la prospérité de ses armes, il les renvoya sans vouloir les entendre & se contenta d'écrire ces mots à Théodoric : *Si vous vous plaignez de ce que j'approche trop près de vous, j'irai à Toulouse, siége de votre empire; vous vous y défendrez si vous pouvez*. Riciaire, pour montrer ensuite le peu de cas qu'il faisoit des remontrances d'Avitus & de Théodoric, recommença ses courses dans la Tarragonnoise.

Théodoric, piqué de la réponse fière de ce roi, résolut aussitôt de lui déclarer la guerre; mais comme il étoit également prudent & modéré, il crut ne devoir l'entreprendre qu'après avoir bien cimenté la paix avec ses voisins, c'est-à-dire, sans doute, avec les Bourguignons déjà établis dans les Gaules, & avoir tâché de mettre entièrement le roi des Suèves dans son tort. Il envoya une seconde ambassade à ce prince, dans l'espérance que, honteux de sa conduite passée, il se rendroit enfin à ses nouvelles remontrances; mais rien ne fut capable de vaincre l'orgueil de Riciaire. Ce prince traita les nouveaux ambassadeurs de Théodoric avec autant de mépris & d'indignité que les premiers; & voulant qu'ils fussent témoins de ses brigandages, il fit, après leur arrivée, une nouvelle excursion dans la Tarragonnoise, d'où il revint dans la Galice chargé de butin & suivi d'un grand nombre de prisonniers qu'il avoit faits. Riciaire ne fit point d'autre réponse aux nouveaux ambassadeurs de Théodoric.

Ce dernier, voyant[1] qu'il ne pouvoit rien gagner par la voie de la douceur, eut recours enfin à celle des armes. Il assembla toutes ses forces dans l'Aquitaine, de l'avis & sous l'autorité d'Avitus, se mit à leur tête & entra en Espagne, accompagné de Gundiac & d'Hilpéric, deux rois bourguignons, qui le suivirent dans cette expédition avec un bon nombre de troupes auxiliaires de leur nation. Riciaire, de son côté, ayant formé une armée très-nombreuse de Suèves, alla au devant de Théodoric & le rencontra un vendredi, sixième d'octobre de l'an 456, dans le lieu de Paramo[2], à douze milles de la ville d'Astorga, près de la rivière d'Obrego (*Urbicum*), qui prend sa source dans les Asturies & passe ensuite dans le royaume de Léon.

Éd. origin. t. I, p. 199.

[1] Idace, *Chronicon*, p. 307 & seq. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 44. — Isidore, *Chronicon*, p. 718.

[2] Victor de Tune, *Chronicon*, édition de Scaliger.

LXIV. — *Bataille de Paramo.*

Les deux armées de ces princes ne demeurèrent pas longtemps en présence sans en venir à une bataille : elle fut livrée le même jour, au désavantage des Suèves dont les uns furent taillés en pieces & les autres faits prisonniers ou mis en fuite par les Visigoths. Le roi Riciaire ayant été blessé chercha son salut dans la fuite & se retira, avec beaucoup de peine, aux extrémités de la Galice, où il s'embarqua pour se dérober à la poursuite de Théodoric. Ce dernier, après avoir vaincu & humilié les Suèves, voulut se vaincre lui-même en faisant grâce aux vaincus. Il fit cesser les hostilités & donna pour nouveau roi à ces peuples Ajulfe ou Achiulfe, un de ses sujets, Warne d'origine, c'est-à-dire d'une nation moins estimée que celle des Goths.

LXV. — *Ambassade envoyée par Avitus à Théodoric. — Mort de cet empereur.*

Théodoric avoit reçu, quelque temps auparavant, une[1] ambassade de la part d'Avitus. Ce dernier, après avoir célébré à Rome le premier jour de son consulat, étoit retourné à Arles & avoit remporté, par la valeur du comte Ricimer, plusieurs victoires sur les Vandales qui infestoient les côtes de la Gaule & de l'Italie. Il avoit visité ensuite les provinces situées le long du Rhin; mais les débauches auxquelles on prétend qu'il s'abandonna l'ayant rendu également odieux & parmi les peuples & à Rome, il trouva, à son retour dans cette capitale de l'Empire, les esprits extrêmement indisposés contre lui; quelques auteurs attribuent ce changement des Romains aux intrigues de Marcien, empereur d'Orient, qui étoit devenu ennemi d'Avitus. Quoi qu'il en soit, cet empereur comprit alors le besoin qu'il avoit du secours de ses alliés pour se soutenir sur le trône, & c'est sans doute pour demander celui de Théodoric, qu'il lui envoya en ambassade le tribun Hésychius, chargé de riches présens, sous prétexte de lui faire part de l'heureux succès de ses armes contre les Vandales; mais, soit que ce roi des Visigoths n'eût pas le temps d'aller donner du secours à Avitus, ou que peut-être il eût changé de sentiment à son égard, cet empereur se vit dépouillé de la pourpre, par ordre du sénat, avant que de pouvoir recevoir aucun secours. Il fut pris à Plaisance, en Italie, par Ricimer, maître de la milice romaine, & par Majorien, son successeur, qui l'obligèrent d'abdiquer l'empire[2], le 17 de mai de l'an 456. Avitus ne survécut pas longtemps à son malheur; il fut tué peu de temps après, en cherchant un asile pour se mettre en sûreté.

[1] Idace, *Chronicon*, p. 308. — Aimoin, l. 1, c. 3.

[2] Anonymus Cuspiniani. — Pagi, *Critica*, ad ann. 456, n. 6.

LXVI. — *Retour de Théodoric dans les Gaules, après son expédition contre les Suèves.*

Théodoric, qui jusques alors avoit porté ses armes en Espagne en faveur de l'Empire, n'eut pas plutôt appris la déposition d'Avitus, qu'il songea à profiter[1] pour lui-même des nouveaux troubles de l'Empire & à établir sa domination au delà des Pyrénées. Les Visigoths, depuis leur entrée dans les Gaules, avoient fait, à la vérité, diverses expéditions au delà de ces montagnes; mais il paroît que ç'avoit été toujours au nom & au service de l'Empire, & seulement en qualité d'auxiliaires. Théodoric changea de système, & se trouvant alors en Espagne, il se mit en état de se rendre maître de toute la Galice. Il soumit d'abord les Suèves qui occupoient la campagne que les Romains leur avoient cédée pour la cultiver & y vivre en qualité d'alliés de l'Empire; les places fortes appartenoient encore aux anciens habitans du pays qui s'y étoient réfugiés, comme nous l'avons dit ailleurs. Ce prince, résolu de s'emparer de ces villes, commença par attaquer celle de Brague, capitale de la province, & l'emporta d'assaut un dimanche, 28 d'octobre de la même année. Il ordonna d'épargner le sang des habitans de cette grande ville & de respecter la pudeur des vierges; mais il la livra au pillage de ses troupes qui firent prisonniers la plupart des habitans, & enlevèrent même des temples sacrés les ministres du Seigneur qui s'y étoient réfugiés comme dans un asile inviolable.

Quelque temps après, on amena à Théodoric le roi Riciaire, qui avoit été pris dans sa fuite, à Porto, ville maritime, où une tempête l'avoit obligé de relâcher. Cet ancien roi des Suèves fut aussitôt enfermé dans un cachot,
Éd. origin. t. I, p. 200. par ordre de ce prince, & peu de temps après, il termina ses malheurs par un genre de mort des plus cruels qu'on lui fit souffrir, au mois de décembre de la même année. La prise de ce roi fut suivie de la soumission du reste des Suèves. Théodoric fit punir les uns & accorda le pardon aux autres. Ce prince, après avoir pacifié ces peuples, alla passer l'hiver dans la Lusitanie, qu'on appelle aujourd'hui Portugal, pour reprendre ensuite le chemin des Gaules, au commencement du printemps de l'année suivante.

An 457 A son départ, il entra dans la ville de Mérida, métropole de Lusitanie, qu'il avoit dessein de mettre au pillage; mais il en fut détourné à la vue des prodiges qui arrivèrent & qu'on attribua à l'intercession de sainte Eulalie, patronne de cette ville. Théodoric, ayant ensuite continué sa route après les fêtes de Pâques, s'avança vers Toulouse, capitale de ses États[2]. Il laissa en Espagne une partie de ses troupes, tant pour en continuer la conquête que pour agir contre Ajulfe, nouveau roi des Suèves[3], qui, se mettant peu en

[1] Idace, *Chronicon*, p. 308. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 44. — Isidore, *Chronicon*, p. 718 & seq.; p. 738 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LIII.

[3] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 44. — Isidore, *Chronicon*.

peine d'exécuter les promesses qu'il avoit faites à Théodoric, lorsque ce prince le fit élever sur le trône, cherchoit à secouer son joug & s'attribuoit une autorité despotique.

Le corps de troupes que Théodoric laissa en Espagne s'empara d'abord des villes d'Astorga & de Palence, sous prétexte de mettre les habitans à couvert des entreprises des Suèves; mais les Visigoths n'en furent pas plutôt les maîtres qu'ils y mirent le feu, après les avoir livrées au pillage des soldats. Le seul château de Coyanca[1], éloigné de trente milles d'Astorga, arrêta leur fureur par la vigoureuse défense des assiégés. Les Visigoths, forcés de lever le siége de ce château, marchèrent contre Ajulfe, qu'ils attaquèrent & défirent entièrement; ce prince, abandonné des siens, fut fait prisonnier & ensuite décapité à Porto, au mois de juin, par ordre de Théodoric, qui étoit déjà rentré dans Toulouse chargé des riches dépouilles des Suèves & d'une partie de l'Espagne. Ces derniers peuples, après avoir été soumis une seconde fois par les armes des Visigoths, se voyant sans chef & sans roi & sachant le respect que Théodoric avoit pour les évêques, lui envoyèrent deux ambassades pour lui demander pardon de leur mauvaise conduite & la permission d'élire un roi de leur nation. Théodoric, touché de leur soumission, leur accorda l'un & l'autre; mais les suffrages de ces peuples étant partagés, les uns élurent Fronton & les autres Maldras. Celui-là étant mort peu de temps après, ceux de son parti mirent à sa place Rémismond ou Réchimond dont il paroît que Théodoric approuva l'élection.

LXVII. — *Guerre de Théodoric contre l'empereur Majorien.*

La situation où étoient alors les affaires de l'Empire d'Occident donna lieu aux Visigoths de méditer de nouvelles conquêtes. Les provinces[2] des Gaules étoient agitées de divers mouvemens causés par la déposition d'Avitus, à laquelle les peuples de ce pays, quoique accablés d'impôts sous son règne, furent cependant extrêmement sensibles, tant parce que cet empereur étoit leur compatriote que parce qu'ils l'aimoient d'inclination. Ses créatures qui étoient en crédit & en grand nombre dans ces provinces, & entre autres, Sidoine, son gendre, avoient pris les armes pour le venger. D'un autre côté, Péonius, homme d'une naissance fort médiocre & d'un esprit fort remuant, après s'être emparé de sa propre autorité de la charge de préfet des Gaules, s'étoit mis à la tête d'une puissante faction dans laquelle il avoit engagé plusieurs jeunes seigneurs du même pays, en faveur du rebelle Marcellien, ancien ami d'Aëce, qui, sous prétexte de venger la mort de ce général, s'étoit rendu maître de la Dalmatie. Les Bourguignons, de retour d'Espagne, avoient étendu les limites de leurs États en deçà des Alpes & s'étoient rendus

[1] Ferreras, ad ann. 457.

[2] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Majoriani; Carmina,* 4 & 5; l. 1, *epist.* 2; voir les notes de Sirmond. — Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum,* p. 165. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 4, p. 186 & seq.

maîtres de Lyon, où Sidoine les avoit peut-être introduits en faveur du parti d'Avitus, quoique d'autres[1] prétendent que ce furent les Visigoths qui s'emparèrent alors de cette ville. Enfin les Vandales, maîtres de toutes les provinces d'Afrique depuis la mort de Valentinien III, continuoient d'infester les côtes d'Italie. Telle étoit la situation des Gaules & de l'Empire lorsque, après un interrègne de près d'un an, Majorien fut élu, le premier d'avril de l'an 457, par la faction de Ricimer, maître de la milice & principal auteur de la déposition d'Avitus.

Théodoric, également irrité de la déposition & de la mort de ce dernier, n'eut aucun ménagement pour Majorien & continua la guerre contre l'Empire. Il fit marcher une nouvelle armée, sous la conduite du général Cyrila, vers les provinces d'Espagne[2], dans le dessein de les soumettre, ou du moins de les piller. Ce général pénétra d'abord, au mois de juillet de l'an 458, dans la Bétique ou Andalousie. Nous avons lieu de croire que Théodoric tâcha en même temps d'étendre sa domination dans les Gaules, quoique nous ignorions ses exploits de ce côté-là : l'accusation que le comte Gilles, maître de la milice de ces provinces, forma vers ce temps-là contre le comte Agrippin, ne nous permet pas d'en douter.

Éd. origin. t. I, p. 201.

Agrippin étoit[3] un seigneur gaulois à qui sa naissance & ses services avoient mérité le gouvernement d'une partie des Gaules (*comes Galliae*), c'est-à-dire de cette partie de la Narbonnoise qui restoit encore aux Romains. Le comte Gilles, maître de la milice dans les mêmes provinces, soit par zèle ou plutôt par envie contre ce gouverneur, dont le mérite lui faisoit ombrage, l'accusa secrètement auprès de l'empereur de favoriser les barbares, ce qu'on doit entendre des Visigoths, & d'avoir voulu, par ses intrigues, leur livrer les provinces des Gaules soumises à l'Empire. Ce prince ayant ajouté foi trop légèrement à cette délation, donna ordre au comte Gilles d'envoyer incessamment Agrippin à Rome pour y rendre compte de sa conduite & y être puni suivant la rigueur des lois s'il étoit coupable, ou absous s'il étoit innocent. Agrippin, qui se croyoit irréprochable, fit d'abord difficulté d'obéir à ces ordres, à moins que son accusateur ne se rendît avec lui auprès de l'empereur pour soutenir son accusation; mais le comte Gilles, que ce gouverneur ne connoissoit pas pour son délateur, lui ayant fait entendre que sa désobéissance ne serviroit qu'à le rendre plus criminel, il consentit enfin à partir, sur la parole que saint Lupicien, son ami & abbé d'un monastère du mont Jura lui donna, au nom & comme caution du comte Gilles, qu'il ne lui arriveroit aucun mal & qu'on lui rendroit justice.

Agrippin, à son arrivée à Rome, alla à l'audience du patrice Ricimer, qui, après avoir assemblé le sénat sur l'affaire de ce comte & consulté l'em-

[1] Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum*, p. 159.

[2] Idace, *Chronicon*, p. 309.

[3] *Vita S. Lupicii*; Bollandistes, 21 mars, p. 266 & suiv. — Tout en n'étant peut-être pas absolument contemporaine, comme le voudraient les Bollandistes, la *Vie de saint Lupicien* semble avoir été composée à une époque indécise, d'après des récits contemporains, & présente un caractère incontestable de sincérité. [A. M.]

pereur sur la punition qu'il méritoit, le fit condamner à la mort sans l'avoir entendu ni lui avoir permis de se défendre & de se justifier. Un pareil procédé surprit extrêmement Agrippin; mais, plein de confiance aux mérites du saint abbé Lupicien, qui lui avoit promis qu'il ne lui arriveroit aucun mal, il ne se découragea pas. L'exécution de sa sentence fut, en effet, différée, & ayant été conduit, en attendant, dans une étroite prison, il en fut délivré miraculeusement par les prières de ce saint abbé & se réfugia dans l'église de Saint-Pierre. Le bruit de son évasion s'étant répandu dans Rome, on crut que, pour se venger, il avoit été se mettre à la tête des barbares, afin de les engager à faire une irruption sur les terres de l'Empire. Agrippin, informé de ce bruit & du chagrin que sa fuite causoit à l'empereur & à toute sa cour, se présenta alors devant ce prince & offrit de prouver son innocence, ce qu'ayant fait avec succès, l'empereur le renvoya absous dans son gouvernement des Gaules & le combla de bienfaits. Les circonstances de cet événement prouvent évidemment qu'Agrippin fut accusé devant l'empereur Majorien, dont le nom n'est pas marqué dans l'ancien auteur qui les rapporte, & que cette affaire dut arriver durant les premières années du règne de ce prince. Le P. Mabillon[1], qui en fixe l'époque à l'an 460, se trompe, car il ne paroît pas que cet empereur ait été à Rome pendant toute cette année. Le P. Pagi[2] prétend que cet événement arriva sous le règne de Sévère, successeur de Majorien; mais il est certain que le comte Gilles fut[3] toujours ennemi du premier & qu'il ne le reconnut jamais pour empereur.

L'accusation dont nous venons de parler fut la source de l'inimitié qui éclata depuis entre le comte Gilles & le comte Agrippin & des malheurs qui arrivèrent bientôt après aux Romains dans la Narbonnoise première, qu'ils perdirent entièrement. On voit par là que les Visigoths, qui sont ces barbares dont parle l'auteur contemporain de la Vie de saint Lupicien, menaçoient alors de faire une irruption dans la partie de cette province dont ils ne s'étoient pas encore emparés, ce que Majorien appréhendoit extrêmement.

Cet empereur eut besoin de toute son habileté & de toute sa valeur pour se soutenir au milieu de tant de troubles & de si puissans[4] ennemis. Il tâcha d'abord de gagner l'affection des peuples par la diminution des impôts & attira ensuite à son parti les barbares qui habitoient le long du Danube & du Tanaïs, qu'il incorpora dans ses troupes en qualité d'auxiliaires, pour s'en servir dans ses expéditions, & surtout dans celle qu'il méditoit contre les Vandales d'Afrique, sur lesquels il vouloit reprendre cette partie de l'Empire. Avant que de tenter cette entreprise, il crut devoir pacifier les Gaules & se mettre en état de ne pas craindre Théodoric, qui, non content des ravages que ses troupes faisoient en Espagne, avoit sollicité[5] les Suèves d'y faire le même dégât de leur côté.

Éd. origin. t. I, p. 202.

[1] Mabillon, *Annales*, t. 1, p. 23 & suiv.
[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 464, n. 7 & seq.
[3] Priscus, *Legationes*, p. 42. — Idace, *Chronicon*.
[4] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Majoriani; Carmina*, 5.
[5] Idace, *Chronicon*.

LXVIII. — *Voyage de Majorien en deçà des Alpes.*

Majorien, après avoir commencé son consulat à Ravenne, résolut de venir incessamment dans les Gaules[1] pour y rétablir entièrement la paix par sa présence & passer ensuite en Afrique. Avant son départ, il fit grâce à la ville de Lyon & à Sidoine qui s'étoient déjà soumis à son obéissance, & afin d'attacher plus fortement les Gaulois à ses intérêts, il avoit choisi parmi eux deux personnages des plus illustres pour deux des plus importantes charges de l'Empire. C'étoient le comte Gilles, capitaine de réputation, dont nous avons déjà parlé, & Magnus Félix, natif de Narbonne & d'une famille des plus distinguées de tout l'Occident, lequel, par ses liaisons avec les Visigoths, étoit plus propre que tout autre à négocier la paix avec ces peuples : Majorien avoit honoré le premier de la charge de maître de la milice des Gaules & avoit donné à l'autre celle de préfet dans les mêmes provinces. Cet empereur, après avoir mis les côtes de la Campanie à l'abri des courses des Vandales & équipé une puissante flotte contre ces barbares, partit enfin pour les Gaules, au commencement du mois de novembre de la même année, passa les Alpes, malgré la rigueur de la saison, à la tête d'une armée composée presque toute d'auxiliaires, & arriva avant la fin de l'année à Lyon, où Sidoine prononça son panégyrique.

On fut d'autant plus surpris de voir ce prince dans les Gaules que, depuis Valentinien II jusques à Avitus, aucun empereur n'étoit sorti de Ravenne où ils faisoient leur résidence ordinaire, ce qui avoit été la source des malheurs de l'Empire. Majorien étoit suivi du comte Gilles & de Magnus Félix dont nous venons de parler, & dont Sidoine[2] fait l'éloge, sans les nommer, dans le même panégyrique de ce prince, en parlant du maître de la milice & du préfet du prétoire des Gaules qui étoient à sa suite.

LXIX. — *Magnus Félix, natif de Narbonne, préfet des Gaules, & ensuite consul.*

Sidoine[2] nous a laissé un portrait fort avantageux de ce préfet dont il étoit allié. La ressemblance du nom pourroit faire conjecturer qu'il étoit de la même famille que celle du patrice Félix, personnage consulaire & maître de la milice, qu'Aëce, son successeur dans cette charge, tua à Ravenne avec sa femme Padutia, en 430. Ce qu'il y a de certain, c'est que Magnus Félix descendoit du patrice Philagrius & qu'il étoit issu d'une très-illustre famille établie depuis longtemps à Narbonne, où il étoit né. Ce préfet avoit dans cette ville une grande & belle maison, ornée d'une riche bibliothèque que

[1] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Majoriani.* — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 11.

[2] Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Majoriani;* & *Carmina,* 23 & 24; voir les notes de Sirmond sur le même sujet.

[3] *Ibid.*

An 457

ses ancêtres[1] lui avoient transmise avec leur amour pour les lettres. Sa naissance, ses richesses, son éducation, ses excellentes qualités d'esprit & de cœur, mais surtout l'intégrité de ses mœurs & sa probité lui attiroient l'estime de tout le monde. Avec un mérite aussi distingué & sous un empereur qui se piquoit de le connoître & de le récompenser, Magnus Félix ne pouvoit manquer de parvenir aux charges les plus considérables de l'Empire; aussi fut-il élevé par ce prince, comme on l'a déjà vu, à celle de préfet des Gaules. qu'il exerça[2] durant les années 458 & 459.

An 458

Majorien ne borna pas là les marques de son estime pour ce magistrat. Il le nomma consul ordinaire l'an 460[3], en récompense sans doute des soins qu'il s'étoit donnés, à ce qu'il paroît, dans la négociation de la paix qui fut conclue entre l'Empire & les Visigoths. Cet empereur, qui l'honoroit d'une bienveillance particulière, l'admettoit familièrement à sa table. Il lui fit entre autres cet honneur à Arles[4], en 461, le jour qu'on célébra les jeux du cirque dans cette ville. La mort funeste de ce prince & les troubles dont elle fut suivie donnèrent lieu à Magnus Félix d'abandonner la cour; il se retira alors à Narbonne, qui étoit encore sous l'obéissance des Romains; il y mena une vie privée & fit tout son plaisir de l'étude des belles-lettres. Après la réduction de cette ville sous la domination des Visigoths, qui arriva bientôt après, Magnus y continua son séjour, & il y étoit encore dans le temps[5] que Sidoine y fit un voyage, vers l'an 464. Cet auteur se loue infiniment de l'accueil gracieux que lui fit cet ancien magistrat, qui étoit déjà mort vers l'an 470[6], lorsque le même Sidoine publia ses poésies. C'est tout ce que nous avons pu recueillir au sujet de cet illustre personnage, qui fit également honneur à sa patrie & aux premières charges de l'Empire dont il fut revêtu[7].

Éd. origin. t. I, p. 203.

LXX. — *Famille de Magnus Félix. — Son fils Félix devient patrice.*

Magnus Félix eut plusieurs enfans, parmi lesquels son fils aîné, de même nom que lui, se distingua beaucoup par sa[8] vertu, son esprit & son inclination pour les lettres. Quoique celui-ci portât les deux noms de Magnus Félix, il fut pourtant plus connu sous ce dernier, & son père sous celui de Magnus. Félix naquit à Narbonne, où il passa la plus grande partie de sa vie, à ce qu'il paroît; il n'en sortit du moins qu'après l'an 470, lorsque, voulant s'avancer dans les charges de l'Empire, ce qu'il ne pouvoit espérer en continuant son séjour dans une ville qui étoit alors soumise aux Visigoths,

[1] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 11.

[2] Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum*, p. 159 & seq.

[3] Voyez tome II, *Note* LIV.

[4] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 11.

[5] *Ibid. Carmina,* 23.

[6] Sidoine Apollinaire, l. 1. *epist.* 11; *Carmina,* 24; v. Tillemont, *Hist. ecclés.* art. 10 *sur S. Sidoine.*

[7] Voyez tome II, *Note* LIV.

[8] Sidoine Apollinaire, l. 2, *epist.* 3; l. 3, *epist.* 7. *Carmina,* 9; voir les notes de Sirmond, p. 228. — Gennade, c. 85.

il se retira en Provence où il fut honoré de la préfecture des Gaules qu'il exerça pendant les années 472 & 473, & où il fut fait patrice l'an 474[1].

Les révolutions qui arrivèrent depuis dans la Provence, dont les Visigoths s'emparèrent, donnèrent occasion à Félix de se dégoûter du monde & d'y renoncer entièrement, pour prendre le parti de la retraite & de la piété. Il embrassa la profession monastique[2] à Arles, où Léonce, évêque de cette ville, lui fut d'un grand secours dans ce nouveau genre de vie, soit par son exemple, soit par ses instructions. Félix s'étoit déjà retiré dans la solitude l'an 482, dans le temps de l'exil du fameux Fauste, évêque de Riez, avec lequel il étoit fort lié & à qui il rendit des services importans dans cette occasion. Les liaisons qu'il avoit contractées avec ce prélat font moins d'honneur à sa mémoire que celles qu'il avoit formées dès son enfance avec le célèbre Sidoine Apollinaire, son allié. Ce dernier[3] nous apprend que Félix s'appliquoit beaucoup à l'étude & qu'il avoit un goût exquis pour les belles-lettres, ce qui, joint à beaucoup de sagesse, de modestie & d'affabilité, le rendoit très-estimable. Ce fut à sa prière que cet illustre auteur publia le recueil de ses poésies.

LXXI. — *Probus, fils de Magnus, & Camille, son neveu.*

On croit[4] que Félix, Gaulois de naissance, qui fut consul l'an 511, pouvoit être un des enfans de ce patrice. On présume que celui-ci épousa Attique, qui contribua beaucoup par ses libéralités à la construction de l'église de Saint-Laurent de Rome; il est du moins certain qu'il avoit un frère appelé Probus Félix. Ce dernier fit beaucoup d'honneur à sa patrie par son érudition; quoique plus avancé[5] dans les études que Sidoine Apollinaire, il fut élevé avec lui & sous les mêmes maîtres. Ils étudièrent ensemble la philosophie sous Eusèbe, sage & savant philosophe. Probus fit autant de progrès dans cette science qu'il en avoit déjà fait dans les belles-lettres. Ce qui lia encore plus étroitement ces deux illustres condisciples fut la conformité de goût & de sentimens en matière de littérature, joint à l'alliance qui se fit entre les deux familles; car Probus épousa Eulalie, cousine germaine de Sidoine, femme recommandable par sa probité & sa sagesse. Il paroît que Probus ne quitta pas le séjour de Narbonne après la prise de cette ville par les Visigoths, qu'il y étoit encore[6] en l'an 470, & que la bibliothèque de ses ancêtres y faisoit ses plus chères délices.

Probus Félix avoit un cousin[7] germain appelé Camille, fils d'un frère de Magnus Félix, son père, dont nous ignorons le nom; nous savons seulement

[1] Voyez tome II, *Note* LIV.

[2] Gennade, c. 85. — Voir les notes de Sirmond *sur Sidoine*, p. 228.

[3] Sidoine Apollinaire, l. 2, *epist.* 3; l. 3, *epist.* 4 & 7; l. 4, *epist.* 5 & 10.

[4] Sirmond, *Notae in Carmine 9 Sidonii.* — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, art. 8 *sur Fauste de Riez*.

[5] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 9, vers 333 & seq.; *Carmina*, 24, vers 94 & seq.; l. 4, *epist.* 1.

[6] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 24.

[7] *Ibid.* l. 1, *epist.* 11; *Carmina*, 9, vers 5.

qu'il fut proconsul; mais il ne le fut pas d'Afrique, comme l'a cru un moderne[1]. Camille avoit déjà rempli lui-même deux charges considérables de l'Empire, qui lui avoient mérité le titre d'*illustre* (*vir illustris*), dans le temps qu'il se trouva à Arles, l'an 461, à la suite de l'empereur Majorien; ce prince lui fit alors l'honneur de le mettre au nombre de ceux qu'il invita à un grand festin qu'il donna à l'occasion des jeux du cirque qu'on avoit célébrés dans cette ville. La conversation étant devenue fort enjouée sur la fin du repas, Camille fit paroître son esprit; quand l'empereur lui adressant la parole lui dit, au sujet de Magnus Félix, personnage consulaire : *Vous avez, mon cher Camille, un oncle en la personne duquel je me sais bon gré d'avoir honoré votre famille d'un consulat;* Camille, qui aspiroit à la même dignité, répliqua : *Ne dites pas, seigneur auguste, un consulat, mais un premier consulat.* Ce qui fut applaudi de toute l'assemblée. Le désir que Camille avoit de parvenir aux premières charges de l'Empire l'engagea sans doute à abandonner le séjour de Narbonne, sa patrie, pour s'établir à Arles, après que la première de ces deux villes fut tombée au pouvoir des Visigoths. On prétend qu'il eut dans l'autre un fils appelé Magnus Félix Ennode[2], qui devint évêque de Pavie. Ce prélat naquit, en effet, dans les Gaules & pouvoit être par conséquent de la famille des Magnus Félix de Narbonne dont il portoit le nom. Éd. origin. t. I, p. 204.

LXXII. — *Siége d'Arles par Théodoric. — Défaite de ce prince.*

An 459

L'arrivée de l'empereur Majorien dans les Gaules & les propositions de paix qu'il fit faire à Théodoric n'empêchèrent pas celui-ci de continuer ses expéditions contre l'Empire. Ce roi envoya, en effet, quelque temps après, une nouvelle[3] armée dans la Bétique, province d'Espagne, sous la conduite du général Suniéric, homme habile & expérimenté dans le métier de la guerre, & rappela en même temps Cyrila, qu'il avoit envoyé l'année précédente au delà des Pyrénées. Le dessein de ce prince étoit sans doute de se servir de ce dernier général pour l'exécution des projets qu'il méditoit du côté du Rhône où il avoit résolu de pousser ses conquêtes[4]. Dans cette vue, il passa cette rivière & alla mettre le siége devant la ville d'Arles, presque sous les yeux de l'armée de l'empereur qui s'en étoit approché.

Le[5] comte Gilles, maître de la milice des Gaules, qui s'étoit jeté dans cette ville, la défendit le plus longtemps qu'il lui fut possible contre les efforts des Visigoths; mais Théodoric poussoit si vivement le siége & faisoit garder si exactement la circonvallation, qu'il n'étoit pas possible que la ville pût résister

[1] Voyez tome II, *Note* LIV, n. 5.

[2] Sirmond, *in Ennodium;* & Tillemont, dans son *Histoire ecclésiastique*, art. 8 *sur Fauste de Riez*.

[3] Idace, *Chronicon*, p. 309.

[4] Voyez tome II, *Note* LV.

[5] S. Paulin, *de Vita S. Martini.* — Grégoire de Tours, *de Mirac. S. Martini*, p. 1001 & seq. — Voir Adrien de Valois, *Rerum Francicarum* l. 4, p. 160 & seq.

davantage, ni recevoir aucun secours de l'armée romaine. Dans cette extrémité, le comte Gilles se voyant sans ressource du côté des hommes, sa piété lui inspira d'en chercher du côté de Dieu; plein de confiance en sa protection, après avoir invoqué son saint nom & demandé son secours par l'intercession de saint Martin & de saint Geniez, patron de la ville, il tenta une sortie sur les assiégeans. Elle fut si heureuse qu'il défit entièrement les Visigoths & obligea leur roi Théodoric de lever le siége, de repasser le Rhône & de se retirer après une grande perte.

LXXIII. — *Paix entre Théodoric & Majorien.*

Cette défaite rendit Théodoric plus[1] traitable & plus facile à écouter les propositions de paix que lui faisoit Majorien. Le préfet Magnus Félix, qui avoit autant[2] d'ascendant & de crédit sur l'esprit de ce prince qu'Avitus en avoit eu autrefois sur celui du roi son père[3], contribua sans doute beaucoup à la conclusion de cette paix : elle fut jurée de part & d'autre & cimentée par une ligue que les deux princes firent ensemble; ce fut en exécution de cette ligue que les Visigoths servirent dans la suite, sous le règne de Majorien, en qualité d'alliés, dans les armées de l'Empire & qu'ils contribuèrent de leur part à soumettre divers peuples qui avoient fait quelques mouvemens. Nous ignorons les autres conditions de cette paix; on peut cependant conjecturer qu'une des principales fut que les Visigoths remettroient aux Romains toutes les nouvelles conquêtes qu'ils avoient faites sur eux soit dans les Gaules, soit en Espagne, depuis la mort d'Avitus. Après la conclusion de cette paix, Théodoric dépêcha[4] aussitôt un exprès pour en donner avis au comte Népotien, maître de la milice & au comte Suniéric, son général, avec ordre sans doute de suspendre les hostilités[5]. Ces deux généraux firent savoir les mêmes nouvelles aux Suèves de la Galice & aux Galéciens, sujets de l'Empire, qui étoient aussi en guerre les uns contre les autres. C'est ainsi que la paix fut rendue aux Gaules & à l'Espagne.

LXXIV. — *Les Visigoths secourent Majorien en Espagne & agissent contre les Suèves.*

An 460

Majorien n'ayant plus rien à craindre de la part des Visigoths, devenus ses amis & ses alliés, ne songea plus qu'à exécuter ses projets contre les[6] Vandales. Dans cette vue, il partit des Gaules au mois de mai de l'an 460 & se rendit près de Carthagène, en Espagne, où l'attendoit une flotte de trois cents voiles qu'il avoit fait équiper pour faire une descente sur les côtes

[1] Idace, *Chronicon*, p. 310 & seq. — Priscus, *Legationes*, t. 1 *Hist. Byzant.* p. 42.

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 5, vers 560.

[3] Voyez tome II, *Note* LIV, n. 2.

[4] Isidore, *Chronicon*, p. 719.

[5] Voyez tome II, *Note* LV.

[6] Idace, *Chronicon*. — Priscus, *ut supra*. — Marius d'Avenche, *Chronicon*.

d'Afrique. Il fit voile bientôt après; mais Genséric, roi des Vandales, informé de son dessein & de son départ, le prévint & lui enleva tous les vaisseaux de transport; en sorte que ce prince se vit, malgré lui, obligé d'abandonner ses projets, de faire la paix avec ces barbares, de reprendre le chemin des Gaules pour retourner en Italie & de laisser aux troupes de Théodoric le soin de s'opposer en Espagne aux nouvelles excursions des Suèves.

Éd. origin. t. I, p. 205.

Ces peuples [1], naturellement inquiets & avides de pillage, avoient commis depuis peu plusieurs désordres en divers endroits, & entre autres à Lugo, où ils avoient massacré plusieurs Romains ou Galéciens, sujets de l'Empire. Théodoric, fidèle allié de Majorien, résolut de punir cette infraction de paix : il ordonna aux comtes Népotien & Suniéric, qui commandoient alors en Espagne l'armée romaine & celle des Visigoths, d'envoyer un détachement en Galice pour châtier ces barbares & arrêter leurs mouvemens. Les ordres de Théodoric furent exécutés avec la dernière rigueur, & sans doute au delà de l'intention des Romains, car ce détachement, ayant surpris les Suèves dans Lugo, mit cette ville au pillage, tandis que, d'un autre côté, Suniéric, avec le reste de son armée, s'étant approché de Santarem (*Scalabis*), dans la Lusitanie, où les Suèves avoient poussé leurs conquêtes, se rendit maître de cette place, ce qui n'empêcha pas ces barbares de continuer leurs brigandages & leurs incursions sur les Galéciens jusques à ce qu'enfin ils convinrent entre eux d'une espèce de paix.

Un différend qui s'éleva bientôt après entre Frumarius & Rémismond, rois des Suèves, causa parmi ces peuples une guerre civile. Théodoric, protecteur de Rémismond, se mêla dans la querelle de ces deux princes & voulut être leur médiateur. Il réussit, en effet, à les mettre d'accord par le ministère des ambassadeurs qu'il leur envoya; mais la paix entre ces deux rois suèves ne fut pas de durée, non plus que celle des Romains avec les Visigoths, qui fut troublée par la mort de Majorien.

LXXV. — *Rupture de la paix entre les Visigoths & les Romains, après la mort de Majorien.*

An 461

Majorien [2] étoit retourné dans les Gaules pour s'opposer aux courses des Alains, qui s'étoient établis dans ces provinces &, après avoir assisté aux jeux du cirque que le consul Séverin avoit donnés à Arles, il avoit repris le chemin d'Italie. Les peuples se flattoient de voir bientôt rétablir par ses soins les affaires de l'Empire; mais le patrice Ricimer, Suève de nation & petit-fils [3], par sa mère, de Wallia, roi des Visigoths, qui avoit eu, par ses intrigues autant que par ses violences, l'adresse de s'emparer de toute l'autorité dans l'Empire d'Occident, & qui avoit fait donner la pourpre à ce prince, l'en fit

[1] Idace, *Chronicon*, p. 710 & seq. — Isidore, *Chronicon*, p. 719, 738 & seq.

[2] Idace, *Chronicon*, p. 710 & seq. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 45. — Marius d'Avenche, *Chronicon*.

[3] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 2, v. 361 & seq.

dépouiller à Tortone, ville d'Italie, le 2 du mois d'août de l'an 461[1], & le fit mourir cinq jours après. Le trône de l'Empire d'Occident demeura vacant jusques au 19 du mois de novembre suivant, que ce même patrice fit élire pour empereur Sévère, complice de la mort de Majorien; mais le comte Gilles, maître de la milice, les peuples des Gaules & surtout les troupes romaines, qui étoient sous les ordres de ce général dans les mêmes provinces, également attachés à Majorien & indignés contre Ricimer & Sévère, auteurs de la mort de ce prince, refusèrent de reconnoître ce nouvel empereur.

Les troupes[2] romaines, qui étoient alors dans les Gaules & qui avoient été levées dans le pays[3], étoient d'autant plus dévouées à Majorien, qu'elles l'avoient toujours suivi dans toutes ses expéditions; ainsi, il étoit aisé au comte Gilles de les déterminer à le suivre en Italie pour aller venger sur Sévère & Ricimer la mort de cet empereur. Théodoric, attentif à profiter pour lui-même de ces nouveaux troubles de l'Empire, empêcha, par ses nouvelles hostilités, que ce général ne pût exécuter ce projet, & le mit dans la nécessité de demeurer dans les Gaules pour s'opposer à l'entreprise qu'il méditoit de s'emparer de ce qui restoit aux Romains dans ces provinces.

Il est certain[4], en effet, que Théodoric se mit en armes quelque temps après la mort de Majorien; soit que ce roi des Visigoths eût fait un traité avec Sévère & le patrice Ricimer, comme il y a lieu de le croire, & que par ce traité il se fût engagé, moyennant la cession d'une partie de la Narbonnoise première, à attaquer le comte Gilles pour l'empêcher de porter ses armes en Italie contre le nouvel empereur, soit que ce même roi fût poussé par sa seule ambition & par le désir d'étendre sa domination à la faveur des nouveaux troubles de l'Empire. Le comte Gilles fut donc forcé de demeurer dans les Gaules pour s'opposer aux desseins des Visigoths & de tourner toutes ses forces contre ces peuples pour conserver à l'Empire ce qui lui restoit en deçà des Alpes. Théodoric rappela[5] d'Espagne, vers ce même temps, les deux généraux Népotien & Suniéric, dans la vue sans doute de les employer contre le comte Gilles, & envoya Arborius à leur place au delà des Pyrénées; mais Népotien mourut peu de temps après.

Éd. origin. t. I, p. 206.

An 462

LXXVI. — *Narbonne & une grande partie de la Narbonnoise cédées aux Visigoths par l'empereur Sévère.*

La mésintelligence qui régnoit depuis longtemps entre le comte Gilles & le comte Agrippin, gouverneur de la Narbonnoise pour les Romains, ne contribua pas peu à favoriser les conquêtes que les Visigoths firent alors dans cette province. Théodoric se servit avantageusement de la désunion de ces

[1] Anonymus Cuspiniani. — Pagi, *Critica*, ad ann. 461, n. 2.
[2] Idace, *Chronicon*, p. 710 & seq. — Priscus, *Legationes*, t. 1 *Hist. Byzant.* p. 42.
[3] Isidore, *Chronicon*, p. 719.
[4] Priscus, *Legationes*, p. 42.
[5] Idace, *Chronicon*, p. 710 & seq.

deux généraux pour se défendre contre les armes du premier, qui, durant[1] cette guerre, donna des preuves éclatantes de sa valeur & de sa capacité dans l'art militaire. Ce comte remporta divers avantages contre les Visigoths dans cette occasion, & si Agrippin avoit voulu agir de concert avec lui, ils auroient pu non-seulement faire échouer les entreprises des Visigoths, mais encore rétablir les affaires de l'Empire & détrôner Sévère; mais ce général, vivement piqué contre le comte Gilles pour les raisons dont nous avons parlé ailleurs, s'unit[2] avec les Visigoths & leur livra la ville de Narbonne qui étoit la principale de son gouvernement. Par là, cette importante place, qui depuis près de six siècles servoit de boulevard aux Romains dans les Gaules contre leurs ennemis, tomba pour toujours au pouvoir des Visigoths; ce qui facilita à ces peuples la conquête du reste de la Narbonnoise première, depuis cette ville jusques au Rhône, qui, à ce qu'il paroît, étoit encore sous l'obéissance des Romains. Les Visigoths s'assurèrent aussi, par la possession de Narbonne, la liberté de passer en Espagne, soit pour y faire de nouvelles conquêtes, soit pour y conserver celles qu'ils y avoient déjà faites, depuis la mort de l'empereur Avitus qui les y avoit d'abord appelés en qualité d'alliés.

Les anciens historiens ne marquent pas si le comte Agrippin livra la ville de Narbonne aux Visigoths par ordre de l'empereur Sévère : quelques[3] modernes le supposent avec assez de vraisemblance. Il paroît, en effet, comme nous l'avons déjà dit, que cet empereur, d'abord après son élection & de concert avec le patrice Ricimer, se ligua[4] avec les Visigoths (*Gothorum foedere*) contre le comte Gilles. Nous voyons d'ailleurs que Sidoine[5] Apollinaire, qui fit un voyage à Narbonne peu de temps après qu'Agrippin eut remis cette ville entre les mains de ces peuples, appelle le roi Théodoric *l'appui & le salut des Romains* (*Romanae columen salusque gentis*)[6]. Ainsi, ce fut sans doute en exécution d'un traité fait entre ce prince & l'empereur Sévère, que cette ville & une grande partie de la Narbonnoise tombèrent au pouvoir des Visigoths. Agrippin, qui en étoit gouverneur, dut se prêter d'autant plus volontiers à cette cession, qu'il étoit ennemi juré du comte Gilles, lequel s'étoit déclaré d'abord contre Sévère. Il paroît donc qu'Agrippin, pour se venger de ce comte, embrassa le parti de Sévère & qu'il ménagea un traité entre ce prince & les Visigoths voisins de son gouvernement. Ce gouverneur pouvoit être d'ailleurs porté pour ces peuples dont on l'avoit autrefois accusé de favoriser les intérêts, peut-être avec plus de fondement que ne le prétend[7] un ancien auteur. Quoi qu'il en soit, il paroît que depuis ce temps-là les Visigoths furent maîtres de la Narbonnoise depuis Toulouse jusque vers le diocèse de Nimes, ce qui fait voir que ces peuples acquirent cette province non pas par droit de conquête, mais en vertu de la cession

[1] Priscus, *Legationes*, p. 42.

[2] Idace, *Chronicon*, p. 710 & seq. — Isidore, *Chronicon*, p. 719.—Voir tome II, *Note* LVI, n. 3.

[3] Ferreras, t. 3, ad ann. 461, p. 91.

[4] Idace, *Chronicon*.

[5] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23.

[6] *Id. Carmina*, 23, vers 70.

[7] *Vita S. Lupicii*, Bollandistes, 21 mars.

que leur en firent les empereurs romains par différens traités & à diverses reprises.

Sidoine Apollinaire, qui, comme nous avons déjà dit, fit un voyage à Narbonne peu de temps après que cette ville eut été livrée aux Visigoths, la représente[1] dans un de ses poëmes comme étant alors très-considérable, soit par la grandeur de son enceinte & la force de ses murs, soit par le nombre de ses habitans, les richesses de son commerce, l'abondance de ses salines & la magnificence de ses édifices. Il prend plaisir à décrire les avantages de sa situation & la fertilité de son terroir. Il relève surtout les marques de valeur & de fidélité que ses habitans avoient données lorsqu'elle avoit été assiégée auparavant par les Visigoths & ravitaillée par Litorius. On voyoit encore des preuves éclatantes de la vigoureuse défense des assiégés pendant ce siége par les brèches & les tours à demi ruinées qui n'avoient pas encore été réparées. « Cette fidélité, ajoute Sidoine, en faisant dans cet endroit l'éloge du roi « Théodoric, attire aux habitans de Narbonne l'estime & l'affection de ce « prince, qu'il appelle l'appui & le salut du peuple romain, comme on l'a « déjà remarqué. »

Éd. origin. t. I, p. 207.

LXXVII. — *Personnages illustres de Narbonne.* — *Consense le père.*

Rien ne faisoit alors tant d'honneur à cette ville que le nombre des gens de lettres qu'elle possédoit & parmi lesquels on comptoit ses plus illustres citoyens. Consense[2], chez qui Sidoine alla loger & dont il fut reçu avec toute l'amitié & la politesse imaginables, étoit un des principaux. Il étoit issu d'une famille illustre par sa noblesse & par ses emplois autant que par son amour pour les lettres & la profession qu'elle faisoit des sciences. Son père, de même nom que lui, avoit déjà illustré cette même ville, dont il étoit natif, par ses rares talens & par son érudition. Sidoine nous le représente comme un homme versé en tout genre de littérature : poëte, orateur, jurisconsulte, historien, astronome, géomètre, musicien, & qui joignoit à la politesse des Grecs toute la gravité des Romains ; il lui donne, avec la gloire d'exceller dans toutes les sciences, celle d'égaler les meilleurs & les plus savans auteurs, autant par la variété de son style que par la multiplicité de ses connoissances. On lui attribue[3] un traité de grammaire sur les deux parties d'oraison, que nous avons parmi les ouvrages des anciens grammairiens, sous le nom de *P. Consentius,* personnage consulaire ; ce qui prouveroit qu'il fut élevé au consulat. Nous savons du moins qu'il étoit d'une naissance à parvenir à cette importante dignité & qu'il épousa la fille de Priscus Jovin qui, après avoir exercé la charge de maître de la cavalerie des Gaules, avoit été revêtu de celle de consul, l'an 367. L'église[4] de Saint-Agricole de

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmina,* 23.
[2] *Ibid. Carmina,* 22 & 23.
[3] Tristan. t. 1, p. 530.
[4] Sirmond, *Notae in Sidonium,* p. 261.

Reims, devenue dans la suite titre d'abbaye sous le nom de Saint-Nicaise, regarde le même Jovin pour son fondateur & en conserve encore aujourd'hui un très-ancien monument.

LXXVIII. — *Consense le fils.*

Consense eut de ce mariage un fils qui naquit à Narbonne & qui porta son nom; c'est le même qui reçut dans sa maison Sidoine[1] Apollinaire. Cet auteur nous le dépeint encore plus noble par ses mœurs que par sa naissance. Nourri dans le sein des Muses, il étoit dès sa jeunesse habile grammairien & encore plus habile orateur. L'empereur Valentinien III l'éleva, quoique jeune, aux charges & aux dignités les plus considérables de l'Empire. Il lui donna d'abord l'emploi de tribun (*tribunus & notarius in consistorio*) & celui de notaire ou secrétaire d'État. Le jeune Consense prit ensuite le parti des armes, & loin de s'enrichir dans le service du prince, comme il l'auroit pu faire aisément, il se signala par ses libéralités & revint à Narbonne avec la réputation d'un homme véritablement riche, car il ne comptoit pour ses véritables biens que ceux dont il avoit comblé les autres. Le même empereur, persuadé de son mérite & de sa capacité, l'envoya dans la suite à Constantinople, avec le caractère d'ambassadeur, auprès de l'empereur Théodose, son beau-père; personne ne pouvoit mieux que lui remplir cet emploi, étant également versé dans la langue grecque & dans la latine. La facilité avec laquelle il s'énonçoit dans la première le fit admirer à la cour d'Orient; son esprit étendu, aisé & insinuant, le rendoit d'ailleurs très-propre pour la négociation, & sa douceur, jointe à l'intégrité de ses mœurs, étoit capable d'inspirer la paix aux nations les plus barbares & de lui attirer leur respect.

Consense joignoit aux qualités de l'esprit beaucoup de dextérité dans les exercices du corps; il remporta une fois à Rome le prix des jeux du cirque sur des concurrens fameux, en présence de l'empereur, ce qui lui attira l'applaudissement du peuple. Après la mort de Valentinien, il suivit la cour d'Avitus, qui lui donna l'intendance de son palais (*cura palatii*), charge désignée dans l'Empire d'Orient par le titre de *Curopalate*, & qui répond, en France, à celle de grand-maître de la maison du roi. Cet empereur étant mort, Consense quitta entièrement la cour pour se retirer à Narbonne, sa patrie; c'est dans cette ville, où il étoit vers l'an 463, qu'il reçut la visite de Sidoine, à qui il fit goûter tous les plaisirs que peut permettre une honnête liberté jointe à une modeste retenue, & qu'il tâcha d'amuser par différentes sortes de divertissemens agréables & utiles. La conversation, le bain, différens jeux, la bonne chère, la lecture, la visite des personnes de lettres & des lieux saints occupèrent tour à tour cet illustre voyageur qui, durant son séjour à Narbonne, composa le poëme[2] où il fait la description de la maison que Ponce Léon, un des descendans du célèbre saint Paulin de Nole, avoit Éd. origin. t. I, p. 208.

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 22 & 23.

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 22.

à Bourg, au confluent de la Garonne & de la Dordogne ; enfin Sidoine fut si charmé de la réception que lui fit Consense qu'il voulut, après son voyage, lui en témoigner sa reconnoissance par quelques vers ; mais celui-ci le prévint & lui en envoya lui-même de Provence, où il étoit alors. Sidoine y répondit par un grand poëme[1] sur Narbonne qui nous a fait connoître plusieurs illustres citoyens de cette ville.

Sidoine rappelle[2] le souvenir de l'accueil gracieux de Consense dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après, & dans laquelle il fait la description d'une de ses terres, appelée *Octavienne* (*Octavianus*), située entre Narbonne & la mer, à une distance presque égale de l'une & de l'autre. Consense avoit dans cet endroit une fort belle maison, ornée d'une chapelle, de portiques, de bains, de meubles précieux & d'une riche bibliothèque, ce qui rendoit ce lieu également agréable & magnifique. Le grand nombre d'amis, que ce citoyen de Narbonne recevoit dans cette maison de campagne, ne l'empêchoit pas de partager son temps entre l'étude des belles-lettres & les plaisirs de l'agriculture. Il s'adonnoit surtout à la poésie[3] dans laquelle il excelloit. Il avoit un talent merveilleux pour les chansons qu'il faisoit avec beaucoup de facilité, qu'on recherchoit avec empressement & qu'on chantoit avec plaisir à Narbonne & à Béziers. Sidoine étoit déjà évêque lorsqu'il écrivit cette lettre, & comme le caractère épiscopal lui donnoit une espèce de supériorité sur Consense, quoique plus âgé que lui, il l'exhorte en ami de s'appliquer à l'étude de choses plus sérieuses & qui pussent lui être utiles après sa mort. Au reste, l'avis que Sidoine donne ici à Consense ne regarde que ses études ; car, quoique fort agréable & fort enjoué dans la conversation, il étoit très-réglé dans ses mœurs & faisoit un bon usage de ses richesses ; en un mot, l'exhortation de Sidoine ne tendoit qu'à faire de son ami un parfait chrétien. Un habile critique[4] croit que Consense, à qui cette lettre est adressée, étoit fils de celui qui reçut Sidoine Apollinaire à Narbonne ; mais nous ne trouvons rien qui nous oblige d'admettre un troisième Consense.

LXXIX. — *Autres personnages illustres de Narbonne & de la Province.*

Parmi les autres citoyens de Narbonne qui se distinguoient alors dans la profession des lettres & que Sidoine eut occasion de connoître & de visiter durant le séjour qu'il fit dans cette ville, il fait mention[5] de Magnus Félix, personnage consulaire dont on a déjà parlé ; du jurisconsulte Léon, qui fut depuis ministre d'Euric, roi des Visigoths, dont nous parlerons dans la suite ; de Lympidius & de Marin, citoyens très-polis & des premiers de la ville ; de Marcellin & de Livius, également célèbres, celui-ci[6] par ses poésies & plu-

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23.

[2] *Id.* l. 8, *epist.* 4.

[3] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 4 ; & l. 9, *epist.* 15.

[4] Tillemont, *sur S. Sidoine*, art. 18.

[5] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23 *in fine*.

[6] Sirmond, *Notae in Sidonium*. — Sidoine Apollinaire, l. 2, *epist.* 13.

sieurs autres ouvrages, & celui-là[1] par la réputation d'habile jurisconsulte, par la gravité de ses mœurs & par son intrépidité à soutenir la justice & la vérité, & enfin de Marcius Miro. Telle étoit la ville de Narbonne lorsqu'elle tomba entre les mains des Visigoths : la politesse romaine y régnoit encore; mais ces peuples y introduisirent bientôt après la barbarie avec leur domination.

Nous joindrons par occasion à ces hommes illustres les deux frères Sacerdos & Justin, dont nous devons la connoissance au même Sidoine[2], & que l'amour des lettres avoit unis autant que le sang. Ils étoient neveux par leur père & héritiers d'un savant & fameux poëte appelé Victorin, & faisoient tous les deux leur demeure dans le Gévaudan.

LXXX. — *Affaire d'Herme, évêque de Narbonne.*

Parmi les visites que Sidoine rendit dans Narbonne, il fait mention[3] de celle qu'il fit à l'évêque, dont il ne marque pas le nom : c'étoit Herme, archidiacre de l'église de cette ville. Saint Rustique, auquel il avoit succédé, l'avoit envoyé à Rome, comme nous l'avons déjà dit, & il s'y étoit distingué par sa piété. Il avoit été ensuite ordonné évêque de Béziers par le même Rustique, sous le pontificat de saint Léon; mais le clergé & le peuple de la ville ayant refusé de le reconnoître, pour des motifs que nous ignorons, il ne fit aucune démarche pour les y obliger. Il vécut hors de ce diocèse jusques à ce que Rustique, qui connoissoit son mérite, se voyant sur la fin de ses jours, le destina pour remplir, après sa mort, le siége de Narbonne & en écrivit à saint Léon pour le prier d'autoriser cette destination qui paroissoit extraordinaire; mais ce saint pape, extrêmement attaché aux règles de la discipline, ne crut pas pouvoir le faire. Herme fut pourtant reconnu évêque de Narbonne par le clergé & le peuple, après la mort de Rustique, qui arriva, à ce qu'on croit, l'an 461, le 28 du mois d'octobre[4], jour auquel on célèbre sa fête. Éd. origin. t. I, p. 209.

L'année suivante[5], Théodoric, roi des Visigoths, s'étant rendu maître de Narbonne & ayant envoyé Fridéric, son frère, pour prendre le gouvernement de cette ville, ce dernier, qui étoit arien &, par conséquent, ennemi des évêques catholiques, écouta volontiers les plaintes qu'on lui porta contre l'intronisation d'Herme, & écrivit lui-même à ce sujet au pape saint Hilaire, successeur de saint Léon, une lettre très-forte qu'il lui envoya par Jean, diacre. Ce pape, prévenu par les plaintes de Fridéric & par le bruit que cette affaire faisoit dans le public, écrivit, le 3 de novembre de l'an 462, à An 463

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23. — *Vita S. Hilarii Arelatensis.*

[2] Sidoine Apollinaire, l. 5, *epist.* 21; & *Carmina*, 24.

[3] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23. — *Recueil des Conciles*, t. 4, c. 1040 & suiv. — S. Léon, *epist.* 2.

[4] Tillemont, *Hist. ecclés.* t. 15, *sur S. Rustique*, p. 408.

[5] *Recueil des Conciles*, t. 4, c. 1040 & suiv.

Léonce, évêque d'Arles, son vicaire dans les Gaules, & lui reprocha sa négligence à l'informer de ce qui s'étoit passé à Narbonne sur ce sujet. Il lui ordonna en même temps de l'instruire, conjointement avec les évêques voisins, de la vérité du fait pour être en état de lui donner sur cela les ordres convenables.

Le pape saint Hilaire se disposoit alors à tenir un concile qu'il avoit indiqué à Rome pour le 19 de novembre, jour de l'anniversaire de son ordination. Quelques évêques des Gaules qui s'y trouvèrent, lui ayant rendu compte de ce qui s'étoit passé au sujet de l'élection d'Herme pour le siége épiscopal de Narbonne, ce concile prit connoissance de l'affaire de ce prélat & jugea pour un bien de paix qu'il seroit confirmé dans le siége de cette église; mais pour l'empêcher d'abuser de la condescendance qu'on avoit pour lui, il fut privé personnellement du droit de métropolitain pour ce qui regardoit l'ordination des évêques de sa province. Le concile déféra cette fonction, durant sa vie, à Constance, évêque d'Uzès & *primat* de la Province, c'est-à-dire le plus ancien évêque de la Narbonnoise première. On accorda le même droit, pendant la vie d'Herme, à l'évêque le plus ancien de cette province en cas que Constance d'Uzès vînt à mourir.

Saint Hilaire fit savoir cette décision aux évêques de la Lyonnoise première, des deux Narbonnoises, de la Viennoise & de la seconde des Alpes ou des Alpes Pennines, par une lettre qu'il leur adressa le 3 de décembre de l'an 462. Ce pape loue beaucoup dans cette lettre la personne d'Herme; mais il blâme extrêmement son intronisation, comme contraire aux saints décrets. On[1] croit cependant pouvoir le justifier de même que saint Rustique, son prédécesseur. Saint Hilaire fait mention de plusieurs autres règlemens de ce concile de Rome, & en particulier de celui qui ordonnoit la tenue annuelle du concile des Cinq Provinces nommées à la tête de sa lettre & dont l'évêque d'Arles, en qualité de vicaire du Saint-Siége, devoit marquer le temps & la manière de le tenir[2].

LXXXI. — *Siége de Chinon par les Romains contre les Visigoths.*

Il paroît que le prince Fridéric ne fit pas un long séjour dans Narbonne, après sa lettre au pape Hilaire, dans laquelle il se plaint de l'intronisation d'Herme, car nous le voyons peu de temps après commander[3], au voisinage de la Loire, les troupes du roi Théodoric, son frère. Ce roi, peu content d'avoir étendu les limites de ses États du côté du Rhône, avoit envoyé une armée vers la Loire, pour tâcher de s'agrandir de ce côté-là; ses troupes s'étoient déjà emparées sur les Romains du château de Chinon, en Touraine, place d'autant plus à la bienséance des Visigoths, qu'elle étoit située sur les frontières

[1] Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. 16, art. 2 sur S. Hilaire, pape.

[2] *Ibid.*

[3] Idace, *Chronicon*, p. 311 & seq. — Grégoire de Tours, *de Gloria Confessorum*, c. 22; voir les notes de dom Ruinart sur ce sujet.

du Poitou dont ils étoient maîtres, depuis la cession que l'empereur Honoré leur avoit faite d'une partie de l'Aquitaine. Le comte Gilles, voyant l'importance de cette place, fit tous ses efforts pour la reprendre & en forma le siége. Cependant, comme sa situation avantageuse sur une montagne lui faisoit craindre de ne pas réussir, il trouva moyen de détourner la source de l'unique puits qui fournissoit de l'eau aux assiégés. Ceux-ci, encore plus pressés par la soif que par les vigoureuses attaques des troupes romaines, commençoient à désespérer de leur salut & de celui de la place, quand le saint abbé Maxime, disciple de saint Martin, qui se trouvoit renfermé dans ce château, s'étant mis en prières, obtint de Dieu une pluie abondante qui fournit à leurs besoins, ce qui obligea le comte Gilles de lever le siége & de décamper.

LXXXII. — *Victoire du comte Gilles sur Fridéric. — Défaite & mort de ce prince.*

Le comte Gilles eut occasion, bientôt après, de se relever du mauvais succès de cette entreprise par la défaite du prince Fridéric, frère du roi Théodoric & général de l'armée des Visigoths, qui s'étoit avancé[1] vers l'Armorique, entre les rivières de Loire & de Loiret, près d'Orléans. Ce général romain vint au-devant de lui & l'attaqua dans cet endroit où il se donna un combat des plus sanglans entre les deux armées. La victoire se déclara bientôt pour le comte Gilles, qui signala sa valeur dans cette occasion par l'entière défaite des Visigoths : ces derniers perdirent entre autres le prince Fridéric, qui demeura sur le champ de bataille. On auroit quelque sujet de croire que ce prince mourut catholique, soit par les soins qu'il se donna[2] auprès du pape saint Hilaire, auquel il s'adressa dans l'affaire d'Herme de Narbonne, soit par le titre de *son cher fils* (*magnificum virum filium suum*), que ce même pape lui donne dans la lettre qu'il écrivit à Léonce, évêque d'Arles, si on ne savoit d'ailleurs que tous les Visigoths étoient ariens. Il est vrai qu'ils n'inquiétoient pas les catholiques de leurs États & que, se regardant alors en quelque manière sous la dépendance des empereurs, ils n'osoient rien attenter contre la foi & la discipline de l'Église; mais sous le règne d'Euric, ce prince s'étant rendu entièrement indépendant des Romains, il ne ménagea plus leur religion & fit tous ses efforts pour faire triompher les erreurs de sa secte, comme nous le verrons dans la suite.

Éd. origin. t. I, p. 210.

LXXXIII. — *Mort du comte Gilles. — Nouveaux progrès de Théodoric II.*

Le comte Gilles, animé par la victoire qu'il venoit de remporter sur les Visigoths, continua[3] la guerre contre leur roi Théodoric &, après avoir passé la Loire, alla l'attaquer dans le cœur de ses États & remporta sur lui divers

[1] Idace, *Chronicon.* — Marius d'Avenche, *Chronic.*
[2] *Recueil des Conciles,* t. 4, c. 1041.
[3] Idace, *Chronicon.* — Priscus, *Legationes.* — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 18.

avantages. Comme il étoit également ennemi de Sévère, il tâcha de fomenter en même temps la guerre que Genséric, roi des Vandales, avoit déjà entreprise contre ce tyran, au sujet de la dot d'Honoria, sa bru, fille de l'empereur Valentinien III. Le comte Gilles, pour engager Genséric à agir fortement en Italie contre Sévère & Ricimer, en attendant qu'il pût lui-même passer les Alpes & les aller combattre, lui envoya des ambassadeurs qui s'embarquèrent
An 464 sur l'Océan au mois de mai de l'an 464. Il paroît que ce comte suscita encore contre Sévère les Alains, qui s'étoient établis dans les Gaules & qui, après avoir passé en Italie, furent défaits[1], vers le même temps, au voisinage de Bergame. Ce général vit évanouir bientôt après tous ses vastes projets, car les ambassadeurs qu'il avoit envoyés en Afrique furent à peine de retour, au mois de septembre de la même année, qu'il tomba malheureusement dans les piéges de ses ennemis qui, désespérant sans doute de le réduire par la force des armes, le firent périr par le poison. Telle fut la fin de ce grand[2] capitaine, aussi recommandable par sa grandeur d'âme que par sa probité, & seul capable d'arrêter les progrès des Visigoths.

Sa mort donna lieu[3] à ces peuples d'étendre de tous côtés leur domination sans obstacle, & les provinces des Gaules, qui jusques alors avoient été au pouvoir des Romains, se trouvant sans défense, il leur fut aisé d'y faire de nouvelles conquêtes. Quelques historiens[4] prétendent que le comte Gilles ne mourut pas dans le temps que nous venons de marquer & que, dans la suite, il fut même élu roi par les François; mais ce qu'ils rapportent là-dessus paroît[5] si fabuleux, quoique appuyé du témoignage de Grégoire de Tours, qu'on peut le regarder comme un véritable roman[6] que cet historien a adopté trop facilement[7].

LXXXIV. — *Expédition de Théodoric contre les Suèves. — Son alliance avec Rémismond, leur roi.*

Outre les conquêtes que Théodoric fit dans les Gaules, il s'acquit une nouvelle autorité sur les Suèves de la Galice. Ces peuples, comme nous l'avons dit ailleurs, avoient fait une espèce de paix avec les anciens habitans du pays; mais également perfides & brigands, ils recommençoient tous les ans leurs courses; en sorte que les Galéciens, ne pouvant plus supporter ces actes d'hostilité[1], furent obligés d'avoir recours à la protection du roi Théodoric, à qui

[1] Cassiodore, *Chronicon.*

[2] Paulin, *Vita S. Martini.*

[3] Idace, *Chronicon.*

[4] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 5, p. 199 & seq.

[5] Grégoire de Tours, *Historia*, l. 2, c. 12.

[6] Daniel, *Praef. hist.* art. 2.

[7] Le fait de l'élection du maître de la milice Ægidius, par les Francs, est rapporté par Grégoire de Tours dans le cours de l'histoire de l'expulsion du roi Childéric & de son séjour en Thuringe; toute cette partie de l'ouvrage de Grégoire ne fait que reproduire des traditions, peut-être poétiques, auxquelles on ne peut ajouter grande foi. Il en est de même d'une partie de l'histoire de Clovis; voir à ce sujet le livre de M. Monod, intitulé *Étude critique sur Grégoire de Tours*, p. 90 & suiv. [A. M.]

An 464

ils députèrent, l'an 462, Palégorius, l'un des plus nobles d'entre eux. Ce prince, après avoir écouté ce député, le renvoya & le fit accompagner par Cyrila, son ambassadeur, avec ordre à celui-ci de pacifier la Galice. Ces deux ambassadeurs, à leur arrivée sur les frontières de cette province, rencontrèrent ceux que Rémismond, l'un des deux rois suèves, envoyoit de son côté à Théodoric pour justifier sa conduite auprès de lui, ce qui obligea ces derniers envoyés de rebrousser chemin & d'accompagner celui du roi Théodoric jusques à Lugo, où la paix fut négociée & conclue de nouveau entre les Galéciens & les Suèves. Cyrila eut à peine repris le chemin des Gaules, que ces derniers peuples recommencèrent leurs hostilités contre les Galéciens, en sorte que Théodoric fut obligé de renvoyer une seconde fois ce ministre dans la Galice, pour en apaiser les troubles, mais ce fut sans succès.

Éd. origin. t. I, p. 211.

Les affaires de ces peuples étoient dans cette situation, quand, en 463, Frumarius, l'autre roi des Suèves qui régnoit du côté de Braga, étant mort, Rémismond, son collègue, réunit tous les peuples de sa nation sous son obéissance. Ce prince fit alors la paix avec les Galéciens & envoya des ambassadeurs à Théodoric pour lui demander sa protection & son amitié, & faire alliance avec lui. Celui-ci fit un très-bon accueil aux ambassadeurs de Rémismond, en envoya d'autres à ce prince, & lui donna même en mariage une fille visigothe de nation, & apparemment de sa famille; il lui envoya aussi des armes & lui fit divers autres présens, ce qui fit que les Suèves demeurèrent tranquilles. Ils firent cependant, quelque temps après, une nouvelle entreprise sur les villes de Coïmbre & de Lisbonne, dans la Lusitanie, & le roi des Suèves, se prévalant sans doute de la protection du roi Théodoric, tâcha d'étendre sa domination dans cette province. Il envoya en même temps de fréquentes ambassades à ce prince, soit pour justifier sa conduite ou pour tâcher d'entretenir la paix & la bonne intelligence avec lui. On croit[2] que Rémismond, gagné par les caresses de son épouse, qui étoit Visigothe & arienne, abandonna alors la foi catholique qu'il professoit, pour embrasser l'arianisme & que, pour faire sa cour à Théodoric, il pria ce prince par ses ambassadeurs de lui envoyer des ecclésiastiques ariens pour instruire ses peuples dans cette secte. Quoi qu'il en soit, Théodoric[3], après avoir rappelé d'Espagne le général Arborius qui y commandoit sous ses ordres, y envoya un certain Ajax, Galate de nation, apostat de la religion catholique & arien de profession. Ce malheureux, qui s'étoit d'abord établi dans les Gaules, où il vivoit sous la domination des Visigoths, fut à peine arrivé chez les Suèves, alors catholiques, qu'il les infecta de ses erreurs dans lesquelles ils eurent le malheur de persévérer jusques au milieu du siècle suivant que Théodemir, leur roi, les réunit à l'Église par la prédication de saint Martin de Dume.

An 465

[1] Idace, *Chronicon*, p. 312 & seq. — Isidore, *Chronicon*, p. 719 & 739.

[2] Ferreras, ad ann. 465.

[3] Idace, *Chronicon*, p. 312 & seq.

LXXXV. — *Mort de Théodoric.* — *Son éloge.*

Les Suèves, après avoir fait plusieurs courses dans la Lusitanie, en tentèrent de nouvelles du côté d'Orense sur les Galéciens que Théodoric avoit mis sous sa protection, & qui étoient peut-être déjà devenus ses sujets. Ce roi, irrité de la conduite des Suèves, envoya de nouveaux ambassadeurs à leur roi Rémismond, pour lui ordonner de faire cesser les hostilités; mais ce prince, peu touché de cette ambassade & sachant d'ailleurs que, depuis le rappel d'Arborius d'Espagne, Théodoric étoit moins en état de se faire craindre, continua ses courses, ce qui obligea ce roi de lui envoyer Sella, l'un des principaux seigneurs de sa cour, pour lui ordonner de nouveau de discontinuer ses entreprises. Sella, après avoir rempli[1] son ambassade, reprit la route de Toulouse; mais, à son arrivée en cette ville, Théodoric, qu'Euric son frère avoit assassiné pour régner à sa place, étoit déjà mort. C'est tout ce que nous savons des circonstances de la fin tragique de ce prince qu'un pareil crime avoit élevé sur le trône, mais dont il avoit tâché d'effacer l'horreur par la sagesse de sa conduite & la douceur de son gouvernement. La mort de Théodoric dut arriver avant le mois d'août de l'an 466. Il étoit alors environ dans la quarantième année de son âge & avoit régné treize ans accomplis[2].

Théodoric mérita avec justice d'être regretté de ses sujets à cause de ses rares talens. Nous avons déjà fait en partie son portrait & parlé, sur le témoignage de Sidoine Apollinaire, de ses qualités de corps. Le même auteur nous fournit un éloge parfait de ses mœurs & de sa conduite, & il est d'autant plus digne de foi, qu'outre qu'il étoit contemporain, il paroît qu'il étoit très-bien instruit, étant gendre de l'empereur Avitus qui avoit eu des liaisons fort étroites avec Théodoric.

Ce prince[3] étoit extrêmement actif. Il prévenoit l'heure des offices ou des nocturnes que ses chapelains chantoient avant le jour. Il y assistoit assidûment avec peu de suite, & toujours avec beaucoup de respect; quoique, entre nous, dit son panégyriste, ce fût moins par raison & par principe de piété que par coutume. Cet exercice de religion étoit suivi de l'application aux affaires de l'État auxquelles Théodoric vaquoit jusqu'à sept heures du matin, accompagné de son grand écuyer (*comes armiger*), qui se tenoit toujours auprès de son trône. Ses gardes, vêtus de peaux, ainsi que les autres Visigoths, étoient placés entre un rideau qui partageoit toute la salle du consistoire ou d'audience & une balustrade (*cancelli*) dont elle étoit fermée. C'est là que ce prince donnoit audience aux ministres étrangers, écoutant beaucoup & parlant peu. Quant aux affaires qu'on lui proposoit, il différoit la décision de celles qui demandoient une mûre délibération & expédioit les autres sur-le-champ.

Éd. origin. t. I, p. 212.

[1] Idace, *Chronicon.* — Marius d'Avenche, *Chronicon.* — Jornandès, *de Rebus Geticis,* c. 44 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LVI.

[3] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 2.

A la sortie de ses audiences, qui finissoient à sept heures du matin, il alloit voir ou son trésor ou ses chevaux, ou prendre quelquefois le divertissement de la chasse. Comme il ne croyoit pas qu'il fût de la majesté royale d'avoir son arc pendu à son côté, il le faisoit porter hors de son étui par un page, qui se tenoit toujours auprès de lui & qui avoit soin de le lui donner détendu quand il en avoit besoin; car alors il le bandoit lui-même, & tiroit avec tant d'adresse & d'habileté qu'il ne manquoit jamais son coup. Après cet exercice, on servoit le dîner, qui, dans les jours ordinaires, ne différoit pas de celui d'un simple particulier : la table étoit peu chargée d'argenterie; la conversation, dont le sujet étoit toujours sérieux, en faisoit le principal agrément. Les nappes & les serviettes étoient tantôt de lin, tantôt d'une étoffe de pourpre, & les mets composés de viandes communes, mais bien assaisonnées. La vaisselle étoit propre & légère; on y buvoit moins par délice que par nécessité : on y admiroit la propreté des Grecs, l'abondance des Gaulois, & le service prompt & exact des Italiens. Sidoine ajoute qu'il ne parle pas des repas magnifiques & somptueux que Théodoric donnoit les jours solennels, parce que, ajoute-t-il, tout le monde en est pleinement informé.

Le dîner de ce prince étoit ordinairement suivi d'une courte méridienne, & celle-ci, quand l'envie lui en prenoit, du jeu des dés ou osselets (*tesseras*) auquel il jouoit avec beaucoup d'adresse, de grâce & d'enjouement; car quoiqu'il fût philosophe, il relâchoit alors un peu de son air grave & sérieux. Ennemi de la gêne & de la contrainte, il vouloit & exhortoit même qu'on agît en ces occasions familièrement avec lui; il prenoit également plaisir à gagner & à considérer le chagrin & le dépit de ceux qui perdoient, & lorsqu'on perdoit sans se dépiter, il se persuadoit que c'étoit par complaisance & par ménagement. Il n'étoit jamais si gai ni si facile à accorder des grâces, que lorsqu'il gagnoit lui-même : ceux qui vouloient en obtenir profitoient de ces heureux momens, & Sidoine avoue s'en être servi pour lui-même.

Après le jeu, qui finissoit à trois heures, ce prince s'appliquoit aux affaires du gouvernement; on voyoit alors dans son palais une infinité de gens d'affaires, ce qui duroit jusqu'au soir (*ad vesperam*) que chacun se retiroit, à la réserve des courtisans, avec lesquels il s'entretenoit jusques à l'heure du coucher. Pendant son souper, on n'entendoit jamais ni symphonie ni musique. Une conversation sérieuse & utile, & quelquefois égayée, faisoit tout le plaisir de ce repas. A la sortie de table, on posoit les sentinelles préposées pour sa garde jusqu'à son lever du jour suivant. Telle étoit la conduite uniforme de ce prince, & tel est le portrait que Sidoine Apollinaire nous en a laissé dans une de ses lettres à Agricol, son beau-frère, qui souhaitoit de le connoître. Enfin ce roi mériteroit les plus grands éloges si sa foi eût été pure, son règne plus pacifique, & si son élévation sur le trône n'eût été le fruit d'un fratricide.

LXXXVI. — *Euric succède à Théodoric II, son frère.*

Euric ou Euaric, car on donne indifféremment l'un & l'autre nom à ce prince, succéda au roi Théodoric II, son frère, dans la conjoncture favorable de l'interrègne de l'Empire d'Occident, qui vaquoit depuis que le patrice Ricimer, après avoir revêtu l'empereur Sévère de la pourpre, l'en avoit dépouillé & lui avoit ôté la vie, le 15 d'août de l'année précédente. La principale application de ce nouveau roi, les premières années de son règne, fut de s'assurer la couronne des Visigoths & les conquêtes que Théodoric, son prédécesseur, avoit déjà faites sur les Romains à la faveur des troubles de l'Empire. Pour mieux s'affermir sur le trône, il envoya[1] une ambassade à Léon, empereur d'Orient, regardé alors comme le seul maître légitime des deux Empires, à cause de l'oppression où Ricimer tenoit celui d'Occident. Euric demandoit sans doute la paix & l'amitié de Léon par cette ambassade; mais nous en ignorons les succès & les suites; il paroît seulement que le règne de ce roi fut assez tranquille dans ses commencemens, & qu'il jouit paisiblement du fruit de son crime.

Éd. origin. t. I, p. 213.

LXXXVII. — *Origine du nom de Septimanie donné à la province Narbonnoise première.*

Ce prince, à son avénement à la couronne, trouva son royaume plus puissant & plus étendu qu'il n'avoit encore été depuis l'établissement des Visigoths en deçà des Alpes. Son frère Théodoric l'avoit, en effet, beaucoup augmenté par les conquêtes qu'il avoit faites tant au delà des Pyrénées que du côté de la Loire, & par l'acquisition d'une partie de la Narbonnoise première. On croit que c'est alors que cette dernière province prit le nom de Septimanie, nom dont les auteurs postérieurs au temps dont nous parlons se sont servis pour la désigner. Il est vrai que ce nom étoit déjà en usage du temps de Sidoine Apollinaire, qui est le plus ancien qu'on connoisse qui fasse mention *de la Septimanie* dans une de ses[2] lettres, écrite vers l'an 473; mais le temps & les circonstances de cette lettre font voir que Sidoine n'entendoit pas par la Septimanie la Narbonnoise première, mais seulement le pays qui fut d'abord cédé aux Visigoths dans les Gaules par le général Constance, au nom de l'empereur Honoré. Ce pays comprenoit sept cités ou sept peuples, & c'est sans doute ce qui lui fit donner le nom de Septimanie, comme on donnoit celui de Novempopulanie à la troisième Aquitaine ou province d'Eause, parce qu'elle comprenoit neuf peuples dans son étendue. Ces sept cités ou diocèses étoient celui de Toulouse dans la Narbonnoise première, & les six de l'Aquitaine seconde ou province de Bordeaux

[1] Isidore, *Chronicon*, p. 719.

[2] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 1. — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, art. 22 *sur S. Sidoine*. — Voyez tome II, *Note* LVII.

qui formoient ensemble l'ancien domaine cédé aux Visigoths dans les Gaules, l'an 419, par l'empereur Honoré. C'est, à ce qu'il nous paroît, la véritable étymologie du nom de Septimanie sur laquelle tous nos modernes sont fort partagés.

Le nom de Septimanie passa dans la suite aux autres pays des Gaules dont les Visigoths firent la conquête, jusques à ce qu'ayant perdu la meilleure partie de leurs États dans ces provinces, ce nom demeura attaché à la seule Narbonnoise première que ces peuples conservèrent en deçà des Pyrénées, mais dont il faut excepter le diocèse de Toulouse que les François leur enlevèrent dans le même temps. Ces derniers peuples s'étoient emparés aussi des villes d'Uzès & de Lodève, il ne resta plus aux Visigoths, dans la Narbonnoise première, que les anciennes cités de Narbonne, de Béziers, de Nimes & d'Agde auxquelles ces peuples ajoutèrent ensuite celles de Carcassonne, de Maguelonne & d'Elne, qu'ils firent ériger en évêchés pour remplacer les trois autres qu'ils avoient perdus dans la Narbonnoise première. Ce nombre de sept cités, qui appartenoient aux Visigoths dans la Narbonnoise première, fit peut-être donner encore à cette province le nom de Septimanie, dont ils demeurèrent toujours les maîtres jusques à l'entière destruction de leur royaume par les Sarrasins. Ces peuples, ayant repris dans la suite le diocèse de Lodève, ajoutèrent cette ville aux sept cités de la Septimanie qu'ils avoient toujours possédées, de sorte que cette province, outre la ville d'Elne avec son diocèse (d'où dépendoient le Conflent, le Roussillon & le Valespir), comprenoit tout le Languedoc, à la réserve de l'ancien diocèse de Toulouse, qui fit une province particulière, de l'ancien diocèse d'Albi, de ceux de Velai & de Gévaudan, compris alors dans l'Aquitaine, & enfin de ceux de Viviers & d'Uzès qui appartinrent à d'autres provinces.

LXXXVIII. — *La Septimanie, titre de royaume. — Ses divers noms.*

On donna indifféremment, dans la suite, à cette partie de la Narbonnoise première, jusques au douzième siècle, les noms de Septimanie ou de Gothie[1], & celui de Goths à ses habitans, à cause des Visigoths qui en furent les maîtres & qui conservèrent plus longtemps cette province qu'aucune autre des Gaules. Après que ces peuples eurent transféré le siége de leurs rois au delà des Pyrénées, on comprit cette province sous le nom d'Espagne, prise en général, ou sous le nom d'Espagne citérieure. Les Visigoths l'appeloient aussi *la Province des Gaules,* parce que ce fut la seule qu'ils conservèrent en deçà des Pyrénées. Tous ces différens noms n'empêchoient pas qu'on ne lui donnât encore quelquefois dans le même temps celui de Narbonnoise. Plusieurs monumens qui nous restent donnent à la Septimanie ou Gothie le titre de royaume, à cause sans doute du long séjour que les rois visigoths avoient fait soit à Toulouse, soit à Narbonne, qui furent les premiers siéges de la domination de ces Éd. origin. t. I, p. 214.

[1] Voyez tome II, *Note* LVII, & la *Note additionnelle* insérée à la suite.

peuples tant en deçà qu'au delà des Pyrénées. Le royaume des Visigoths n'eut, en effet, d'abord d'autre titre que celui de royaume de Toulouse & ensuite de Narbonne, qui étoient les deux principales villes de la Narbonnoise première. On verra la preuve de tout ce que nous venons d'avancer dans la suite de cette histoire.

LXXXIX. — *Précautions d'Euric contre l'empereur Anthème.*

Euric régnoit tranquillement sur ses sujets, à la faveur de l'interrègne de l'Empire d'Occident, & profitoit impunément des troubles qui en étoient les suites, lorsque le patrice Ricimer, qui s'étoit emparé de toute l'autorité sur cet empire, après avoir dépouillé Sévère de la pourpre dont il l'avoit revêtu, voulut bien lui donner enfin un successeur. Ce patrice, voyant que les Vandales continuoient d'infester les côtes d'Italie, consentit, après plus d'une année d'interrègne, que le peuple romain & le sénat demandassent à Léon, empereur d'Orient, un prince capable de défendre l'Occident contre les efforts de ces barbares & des autres ennemis de l'Empire.

Léon, qui n'avoit jamais voulu reconnoître Sévère, parce qu'il avoit été élu sans sa participation, écouta volontiers la proposition des Romains, &, conformément à leurs souhaits, nomma empereur d'Occident le patrice An 468 Anthème, Grec de naissance, que Rome reconnut le 12 d'avril de l'an 467, & dont Ricimer épousa la fille. Cette alliance & l'élévation d'Anthème à l'empire donnèrent de l'ombrage à Euric. Ce roi, malgré le désir sincère[1] qu'il avoit de vivre en paix avec l'Empire & l'ambassade qu'il avoit déjà envoyée sur ce sujet à Léon, craignit que les préparatifs de guerre que les deux empereurs faisoient de concert ne fussent moins contre les Vandales que contre lui-même & qu'Anthème ne voulût reprendre sur lui les pays des Gaules dont Théodoric, son frère, s'étoit emparé sur l'Empire, & que Sévère lui avoit cédés. Dans cette appréhension, il résolut de s'unir avec les Vandales, & envoya[2] des ambassadeurs à Genséric, leur roi, pour lui proposer sans doute une ligue contre leurs ennemis communs.

Euric envoya d'un autre côté une autre ambassade au roi des Suèves, soit pour s'assurer de leur secours en cas qu'il fût attaqué par les empereurs, ou pour se maintenir dans l'autorité que Théodoric, son prédécesseur, avoit acquise sur ces peuples. Leur dépendance des rois visigoths paroît, en effet, par la députation que firent les habitans d'Orense, en Galice, au roi Euric, & dont Opilion, l'un d'entre eux, fut le chef, pour se plaindre à ce prince des courses que ces peuples faisoient sur leurs terres & demander sa protection contre leurs entreprises. Il y a lieu de croire qu'Euric écouta favorablement la demande des Galéciens, puisque les Suèves discontinuèrent leurs

[1] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 7. — Sirmond, *notes sur ce sujet.*

[2] Idace, *Chronicon*, p. 313. — Isidore, *Chronicon*, p. 220.

courses, & qu'ils étoient tranquilles lorsque les ambassadeurs que ce prince avoit envoyés en Afrique à Genséric, roi des Vandales, revinrent dans les Gaules.

XC. — *Intrigues d'Arvande, préfet des Gaules, avec Euric, contre l'empereur Anthème.*

Ces ambassadeurs, à leur retour, confirmèrent le bruit public des grands préparatifs que les deux empereurs faisoient de concert contre les Vandales, ce qui détermina de nouveau Euric à rechercher la paix avec l'Empire. Il en fut[1] détourné cependant peu de temps après, à la sollicitation d'Arvande, préfet des Gaules, qui sacrifia les intérêts de sa patrie & de l'empereur Anthème, son maître, à son ambition & à son avarice, & fit tout son possible pour livrer aux barbares ce qui restoit aux Romains en deçà des Alpes. Les intelligences secrètes de ce préfet furent découvertes par une de ses lettres à Euric, qui fut interceptée. Il marquoit entre autres choses à ce prince de ne pas faire la paix avec l'empereur, l'exhortoit d'aller attaquer les Bretons qui, après avoir été chassés de leur île par les Anglo-Saxons, étoient venus s'établir le long de la Loire, sous la protection de l'empereur, & le pressoit enfin de se rendre maître des provinces romaines des Gaules pour les partager ensuite avec les Bourguignons qui en occupoient déjà une partie. Tels étoient les conseils que ce traître donnoit à Euric dans sa lettre, avec plusieurs autres avis capables d'exciter l'ardeur d'un roi belliqueux & d'animer même un prince pacifique.

XCI. — *Prodiges arrivés à Toulouse.*

Euric se disposoit à exécuter les projets qu'Arvande lui avoit inspirés & à prévenir les préparatifs de guerre de l'empereur Anthème, lorsqu'on vit paroître dans Toulouse, sa capitale, divers prodiges qui sembloient ne présager rien d'heureux pour ce prince. Quelques[2] historiens prétendent[3] qu'on vit sourdre du milieu de cette ville une source de sang qui coula tout le jour & qu'on regarda comme le présage de la ruine future de l'Empire des Visigoths dans les Gaules par les François[4]; qu'on vit briller en même temps deux soleils; & ce qui paroît encore fort merveilleux, qu'Euric ayant convoqué un jour à Toulouse une assemblée générale des principaux de sa nation, on vit le fer de leurs armes changer de couleur entre leurs mains, en sorte que les unes

Éd. origin. t. I, p. 215.

[1] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 7.

[2] Idatius, *Chronicon,* dans Canisius, t. 2, part. 1, p. 188. — Isidore, *Chronicon,* p. 220.

[3] Certains exemplaires contiennent la variante ci-après : *Quelques historiens fort crédules rapportent.....* Il ne faudrait pas conclure de là qu'il y a eu plusieurs éditions de l'œuvre des Bénédictins; le fait provient sans aucun doute d'une correction introduite, au courant du tirage, par les auteurs, qui ont voulu par là ne point paraître s'associer à la crédulité des auteurs cités. [*Les nouveaux éditeurs.*]

[4] On voit par ce détail que ces prodiges, qui rappellent ceux des auteurs anciens, ont été imaginés par des historiens postérieurs, qui ont écrit après la destruction du royaume de Toulouse. [A. M.]

étoient vertes, les autres jaunes, quelques-unes noires, & d'autres de couleur de rose; mais ce prince fut sans doute moins frappé de ces prodiges imaginaires que de la découverte de la trahison d'Arvande.

XCII. — *Découverte des intelligences secrètes d'Arvande.*

Ce préfet étoit alors dans la seconde année de sa magistrature[1] : il l'avoit déjà exercée auparavant d'une manière à s'attirer l'amour des peuples par son affabilité; mais, durant sa seconde préfecture, ses vexations lui attirèrent la haine publique & donnèrent lieu au soulèvement des provinces qui lui étoient soumises & aux plaintes qu'elles portèrent de concert contre lui à l'empereur Anthème; en sorte que, sur l'accusation qu'on forma contre lui, ce prince ordonna qu'il fût amené prisonnier à Rome. Il étoit accusé des crimes de péculat & de lèse-majesté; & ses lettres à Euric, qui furent interceptées & que son secrétaire avoua avoir écrites par ses ordres, le convainquirent de trahison & de félonie. Tonance Ferréol, ancien préfet des Gaules, dont nous avons déjà parlé, Thaumaste, parent de Sidoine & frère de cet Apollinaire qui avoit une terre voisine de Nimes, & Pétrone, trois des plus illustres citoyens de la partie des Gaules soumise encore aux Romains, le suivirent pour soutenir à Rome, au nom de leurs provinces, l'accusation qu'elles avoient formée contre lui.

An 469

Sidoine Apollinaire, personnage illustre par la charge de préfet de Rome qu'il avoit déjà exercée & par la dignité de patrice à laquelle l'empereur Anthème[2] l'avoit élevé, étoit dans cette ville lorsque Arvande y arriva, au commencement de l'an 469. Il se trouvoit également lié d'amitié avec l'accusé & avec les accusateurs; mais, touché du malheur du premier, il s'employa d'abord en sa faveur & lui inspira même les moyens de se défendre. Arvande n'en profita pas : ce magistrat, aussi orgueilleux que téméraire, rejeta avec mépris ses avis salutaires, ce qui attira sa perte. Il fut condamné à perdre la tête, après avoir avoué, avant même d'être interrogé, ses intelligences criminelles avec Euric. Sidoine, ami fidèle autant que généreux, ne se rebuta pas, & malgré le peu de cas qu'Arvande avoit fait de ses conseils, il employa encore tout le crédit qu'il avoit auprès de l'empereur pour lui sauver la vie. Il réussit & fit changer la peine de mort à laquelle il avoit été condamné, en celle d'exil.

XCIII. — *Euric entreprend la guerre contre Anthème.*

Euric voyant que ses intelligences avec Arvande avoient été découvertes, comprit[3] que l'empereur Anthème, après avoir réduit les Vandales contre lesquels il faisoit de nouveaux efforts conjointement avec l'empereur Léon, son

[1] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 7. — Isidore, *Chronicon*, p. 220.

[2] Tillemont, art. 8. *sur S. Sidoine.*

[3] Idatius, *Chronicon*, dans Canisius, t. 2, p. 314.

collègue, ne manqueroit pas de tourner ses armes contre lui & de venir dans les Gaules pour le punir de ses mauvais desseins. C'est ce qui l'engagea sans doute à former de nouvelles alliances pour se mettre en état de résister aux attaques de ses ennemis, car on croit[1] que c'est alors qu'il donna sa fille en mariage à Sigismer, jeune prince de bonne mine & fils, à ce qu'on ajoute, d'un roi des François d'au delà du Rhin. Sigismer vint, en effet, célébrer ses noces[2] dans les Gaules, & fit dans Lyon son entrée solennelle dont Sidoine nous a laissé une fort belle description; mais cette circonstance nous donne lieu de croire que l'épouse de Sigismer étoit plutôt fille d'un roi bourguignon que d'Euric, roi des Visigoths, lequel avoit à peine alors des enfans qui fussent en état d'être mariés[3], ce qui n'empêche pas que ce prince n'ait pu former d'autres alliances avec les François, comme saint Sidoine ne nous permet pas[4] d'en douter & comme on le verra ailleurs[5].

Euric étoit déjà très-disposé de lui-même à prévenir les entreprises d'Anthème, lorsque Genséric, roi[6] des Vandales, pour faire diversion & détourner les armes des deux empereurs dont il étoit menacé, l'engagea enfin, par ses présens & ses intrigues secrètes, à déclarer le premier la guerre à l'Empire sans attendre qu'il fût attaqué. D'un autre côté, Genséric engagea en même temps, par ses sollicitations, les Ostrogoths à prendre les armes contre l'empereur d'Orient. Euric se détermina d'autant plus aisément à rompre la paix avec les Romains, qu'il étoit persuadé que sous la tyrannie du patrice Ricimer, le règne des empereurs d'Occident ne pouvant être ni long ni absolu, il tireroit avantage des fréquentes révolutions de cet Empire. Il résolut donc de prévenir les attaques d'Anthème, de s'étendre dans les Gaules & d'envoyer une armée au delà des Pyrénées, dans le dessein de continuer la conquête des provinces d'Espagne que Théodoric, son frère & son prédécesseur, avoit commencée. Éd. origin. t. I, p. 216.

XCIV. — *Euric fait marcher une armée en Espagne.*

Il paroît que ce dernier avoit discontinué ses expéditions dans ces provinces quelque temps avant sa mort, en rappelant Arborius, son général, qui y commandoit sous ses ordres. Euric, voulant reprendre cette expédition, envoya au delà des Pyrénées, la troisième année de l'empire[7] d'Anthème, un corps d'armée qui suivit de près le retour des ambassadeurs qu'il avoit reçus de Rémismond, roi des Suèves. Ces troupes, après s'être étendues dans la Lusi-

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 5, p. 219 & seq. — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, art. 9 *sur S. Sidoine*.

[2] Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 20.

[3] Voyez tome II, *Note* LVIII.

[4] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 3 & 4. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 5, p. 219 & seq.

[5] Sidoine Apollinaire ne dit rien de si précis & parle uniquement de la beauté de la cérémonie. Ce sont les savants du dix-septième siècle, Sirmond en tête, qui ont essayé, sans y réussir, de donner une individualité à ce personnage, d'ailleurs fort obscur. [A. M.]

[6] Jornandes, *de Rebus Geticis*, c. 45 & 47.

[7] Idatius, *Chronicon*, dans Canisius, t. 2, part. 1, p. 314.

tanie, firent diverses conquêtes dans cette province, s'emparèrent de Merida & de Lisbonne, & attaquèrent indifféremment les Suèves & les Romains.

XCV. — *Défaite des Bretons par les Visigoths dans le Berry.*

Les exploits qu'Euric fit en personne dans les Gaules ne furent ni moins rapides ni moins considérables. Les [1] Bretons qui, comme nous avons dit, s'étoient déjà établis dans les Armoriques sous le bon plaisir & la protection des empereurs, furent les premiers qui éprouvèrent la force de ses armes. Anthème, se voyant trop foible pour résister aux entreprises d'Euric, avoit engagé Riothime, leur roi, de faire la guerre à ce prince pour arrêter ses progrès & les desseins qu'il avoit d'étendre sa domination du côté de la Loire. An 470 Dans cette vue, Riothime se mit à la tête de douze mille soldats des plus braves de sa nation, & s'étant embarqué, remonta la Loire avec ses troupes pour se jeter ensuite dans Bourges, qu'Euric menaçoit d'assiéger. Les Bretons furent reçus avec joie dans cette ville, mais cette joie fut courte; car à l'arrivée d'Euric dans le Berry, ces peuples étant allés à sa rencontre, il se donna un combat sanglant entre eux & les Visigoths, dans lequel Riothime fut entièrement défait avant que l'armée romaine ne pût venir à son secours. Ce prince perdit dans cette action, qui se passa au bourg de Déols, près de Châteauroux, la meilleure partie de ses troupes : le reste des Bretons fut mis en fuite & obligé d'aller chercher avec leur roi un asile chez les Bourguignons, alliés des Romains.

XCVI. — *Progrès des armes d'Euric dans l'Aquitaine première par la trahison de Séronat.*

Nonobstant le gain de cette bataille, les Visigoths ne se rendirent pas alors maîtres du Berry. Ils étendirent cependant leurs conquêtes dans l'Aquitaine première; en sorte que l'empereur Anthème, pour arrêter [2] le progrès de leurs armes, fut obligé d'implorer le secours des Bourguignons et des François. Ces derniers marchèrent en diligence au service de l'Empire, & le comte Paul, s'étant mis en campagne peu de temps après la défaite de Riothime avec un corps considérable de troupes de cette nation, entra dans le pays soumis aux Visigoths, y fit le dégât & en rapporta un riche butin : il paroît que les Visigoths eurent ensuite leur revanche [3] sur les François, qu'ils remportèrent divers avantages sur eux & qu'ils les battirent en différentes rencontres.

Anthème acheta [4] le secours des Bourguignons au prix de la ville de Lyon & des pays circonvoisins, tels que ceux de Vienne & de Vivarais, qu'il céda à Chilpéric, leur roi, pour en prendre la défense contre les Visigoths. Cet

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 45. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 18.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 18.

[3] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 3 & 9.

[4] *Ibid.* l. 5, *epist.* 6. — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, art. 2 sur S. Rom.

An 470

empereur donna en même temps la charge de maître de la milice des Gaules pour les Romains au même Chilpéric. Les Bourguignons, sensibles à cette cession, & fidèles à leur alliance avec les Romains, firent [1] les derniers efforts pour défendre l'Empire contre les entreprises d'Euric & eurent soin surtout de mettre de bonnes garnisons dans les places d'Auvergne que ce roi menaçoit d'attaquer.

Euric, de son côté, joignant l'intrigue à la terreur que donnoit la prospérité de ses armes, tâcha d'étendre ses conquêtes de plus en plus. Séronat [2], homme avare & emporté, qui gouvernoit alors les provinces des Gaules soumises à la domination des Romains sous le titre, à ce qu'on [3] croit, de préfet, voyant les progrès étonnans de ce roi & l'impossibilité où se trouvoient les Romains de les arrêter, fit divers voyages à la cour de ce prince pour traiter avec lui au préjudice de l'Empire, & s'engagea de gagner & de livrer aux Visigoths les provinces romaines voisines de leurs États dont il les pressa de se rendre maîtres. Séronat, non content de trahir sa patrie, exerçoit sur elle toute sorte de violences & la rendoit misérable par ses malversations. Les peuples de Rouergue, de Gévaudan & d'Auvergne, qui étoient encore alors sous l'obéissance des Romains, éprouvèrent plus particulièrement ses vexations au retour des deux voyages qu'il avoit faits à Aire & à Toulouse, à la cour d'Euric, avec lequel il entretenoit des intelligences, comme on l'a déjà dit. Il devint enfin si insupportable & si odieux aux peuples des provinces de la domination romaine qu'il tâchoit de soumettre à ce prince, que la plupart des habitans étoient déjà résolus de prendre la fuite & d'abandonner leurs biens pour se mettre à l'abri des impositions excessives dont il les chargeoit, quand quelques puissans seigneurs d'Auvergne ayant trouvé moyen de s'assurer de sa personne, le firent conduire à l'empereur Anthème qui lui fit expier, par le dernier supplice, les crimes qu'il avoit commis.

Éd. origin. t. I, p. 217.

XCVII. — *L'Aquitaine première se soumet aux Visigoths, à la réserve du Berry & de l'Auvergne.*

La punition de Séronat n'empêcha pas Euric de profiter de la trahison de cet officier pour soumettre les peuples de l'Aquitaine première qu'il n'avoit pas encore réduits sous son obéissance; ses conquêtes furent si rapides dans cette province, qu'il se rendit maître en peu de temps du Velai, du Gévaudan & de l'Albigeois qui font aujourd'hui partie de la province de Languedoc; il conquit avec la même facilité le Rouergue, le Querci & le Limousin, de sorte [4] qu'en l'année 472, ou la sixième année de son règne, il ne restoit aux Romains dans la première Aquitaine que le Berry & l'Auvergne, comme il

An 472

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 12. — Tillemont, art. 12 *sur S. Sidoine.*

[2] Sidoine Apollinaire, l. 2, *epist.* 1; l. 5, *epist.* 13; l. 7, *epist.* 7.

[3] Tillemont, art. 9 *sur S. Sidoine.* — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 5, p. 214.

[4] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 5. — Tillemont, art. 20 *sur S. Sidoine*

paroît par l'élection de saint Simplice, évêque de Bourges, à laquelle Sidoine Apollinaire, depuis peu évêque de Clermont, se trouva seul de cette province, parce que les autres évêques de ce pays étoient déjà sous la domination des Visigoths.

XCVIII. — *Soumission de Nimes & du reste de la Narbonnoise première à Euric & aux Visigoths.*

C'est vers ce temps-là qu'on [1] croit qu'Euric porta ses conquêtes jusques au Rhône & acheva de soumettre à son obéissance les pays de la Narbonnoise première qui avoient échappé aux armes victorieuses de Théodoric II, son frère. Il paroît, en effet, que ce fut alors [2] que ce prince s'empara de la ville de Nimes, près de laquelle le sénateur Apollinaire, dont on a parlé ailleurs, & qui est différent de l'évêque de Clermont de même nom, avoit une maison appelée *Voroangus,* où il faisoit son séjour ordinaire; car ce sénateur, ne voulant pas subir le joug & la domination des Visigoths, abandonna ce pays vers la fin de l'an 471 & alla chercher une retraite au delà du Rhône, dans les États des Bourguignons, alliés des Romains.

XCIX. — *Conquête du Berry & de la Touraine par Euric.*

La mort de l'empereur Anthème & les troubles qui la suivirent ne contribuèrent pas peu à assurer à Euric ses conquêtes & à lui faciliter le moyen d'en faire de nouvelles. Ricimer, beau-père d'Anthème, s'étant brouillé avec lui, parce qu'il prétendoit avoir toute l'autorité, & que cet empereur n'étoit pas d'humeur de la lui céder, cet ambitieux patrice se servit de ce prètexte pour lui faire la guerre. Il le dépouilla d'abord de la pourpre, & quelque temps après il lui ôta la vie, le 11 de juillet de l'an 472. Ricimer avoit déjà remplacé cet empereur, de son vivant, par le sénateur Olybrius, & avoit fait mourir Bilimer, gouverneur des Gaules, qui venoit en Italie à son secours. Enfin Ricimer étant mort quarante jours après son beau-père, & Olybrius, successeur de ce dernier, ne lui ayant survécu que jusques au 23 d'octobre de la même année, il y eut un interrègne qui dura jusques au 5 du mois de mars
An 473 de l'année suivante, que Glycérius fut élu empereur à Ravenne.

Euric, à la faveur de ces troubles, continua ses conquêtes dans les Gaules & les poussa sans obstacles, d'un côté jusqu'à la Loire, & de l'autre jusques au Rhône; car il se rendit [3] maître du Berry, &, à ce qu'on a lieu de croire, de la Touraine [4]. Ce prince se vit par là en état de porter ses armes victorieuses dans l'Auvergne, la seule province de l'Aquitaine qui lui restoit à soumettre. A son arrivée dans ce pays, ses troupes ravagèrent la campagne, mirent le

[1] Tillemont, art. 13 *sur S. Sidoine.*

[2] Sidoine Apollinaire, l. 2, *epist.* 9; l. 5, *epist.* 3 & 6; l. 7, *epist.* 4.

[3] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 1; l. 3, *epist.* 1.

[4] *Ibid.*

feu aux moissons & commirent les mêmes excès qu'elles avoient déjà fait dans le reste de l'Aquitaine & aux environs[1] du Rhône. La terreur saisit les habitans, & par un surcroît de malheur, les Bourguignons[2] & les Bretons, auxiliaires des Romains, qui étoient déjà accourus pour prendre la défense des Auvergnats, firent chez eux presque autant de dégât que les Visigoths mêmes.

C. — *Siége de Clermont.*

Enfin Euric alla mettre le siége[3] devant Clermont, ville capitale du pays qui fut défendue par les Bourguignons & par les habitans. Ces derniers, divisés auparavant entre eux, se réunirent alors pour agir de concert contre leurs ennemis communs & éviter de tomber entre leurs mains. Sidoine Apollinaire, leur évêque, qui se renferma dans cette ville, ne contribua pas peu à sa conservation par ses soins, ses conseils & sa vigilance. Il fut la principale ressource de son troupeau au milieu des périls dont il étoit environné & des efforts redoublés des Visigoths, qui, après avoir fait par leurs machines des brèches[4] considérables à une partie des murailles de la ville, mirent le feu à l'autre, malgré la vigoureuse défense des assiégés; en sorte que ces derniers étoient sur le point de se rendre, lorsque le général Ecdice ranima leur courage par le secours qu'il leur amena fort à propos. Éd. origin. t. I, p. 218.

CI. — *Euric lève le siége de Clermont & abandonne l'Auvergne.*

Ecdice étoit fils[5] du feu empereur Avitus, &, par conséquent, beau-frère de Sidoine Apollinaire. Il n'eut pas plutôt appris l'extrémité où se trouvoit Clermont, que, malgré son éloignement, il marcha à grandes journées au secours de cette ville, sa patrie, & arriva lui, dix-huitième, devant la place, dans le temps qu'Euric pressoit vivement les assiégés. Le bruit de l'arrivée d'Ecdice jeta une si grande épouvante dans le camp des Visigoths, que ces peuples, persuadés qu'il amenoit avec lui un puissant renfort pour les attaquer, se mirent aussitôt en état de défense & interrompirent les travaux du siége pour aller se camper sur une hauteur & le combattre avec avantage. Ce général profita de ce mouvement, & s'étant mis à la tête de sa petite troupe, il trouva moyen de pénétrer en plein midi jusques à Clermont à travers le camp des Visigoths; en sorte que, malgré les efforts de ceux qui voulurent s'opposer à son passage, & qu'il renversa, il entra victorieux dans la ville, sans avoir perdu un seul homme, à la face des ennemis & à la vue de tous les habitans qui s'étoient postés sur les remparts, pour être spectateurs du succès d'un événement auquel ils s'intéressoient beaucoup[6].

[1] Sidoine Apollinaire, l. 6, *epist.* 12.
[2] *Ibid.* l. 3, *epist.* 4 & 9; l. 4, *epist.* 7; & *Carmina*, 12.
[3] *Ibid.* l. 3, *epist.* 2 & 3; l. 7, *epist.* 1. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 24.
[4] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 2 & 3; l. 7, *epist.* 7 & 11.
[5] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 45. — Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 2 & 3; l. 7, *epist.* 7 & 11.
[6] Jornandès, *ut supra.*

L'entrée d'Ecdice dans Clermont releva le courage des troupes de la garnison & de ses concitoyens. Chacun vint avec empressement lui témoigner sa joie & sa reconnoissance, & tous le regardoient comme le libérateur de la patrie. Ce général, après avoir ranimé le courage des assiégés, leva de nouvelles troupes qu'il fut obligé d'entretenir à ses dépens, ne pouvant recevoir que de foibles secours des finances de l'Empire. Enfin il se servit si à propos & avec tant de conduite de sa petite armée, qu'il obligea les Visigoths de lever le siége de Clermont & d'abandonner l'Auvergne. Il les harcela même dans leur retraite, leur livra divers combats & remporta sur eux plusieurs avantages, sans pouvoir pourtant ni les empêcher de ravager les lieux & les campagnes qui se trouvèrent sur leur passage, ni délivrer sa patrie de la crainte de leur voisinage & de leurs hostilités.

CII. — *Trêve entre les Romains & les Visigoths.* — *Rupture de cette trêve.*

Les Auvergnats, craignant que pendant la campagne suivante[1] le roi des Visigoths, qui souffroit impatiemment que l'Auvergne fût la seule province qui lui restoit à soumettre entre la Loire & le Rhône, ne fît de nouveaux efforts pour les subjuguer, en firent de leur côté pendant l'hiver pour se mettre en état de défense. Ils pourvurent à la sûreté des places & à la garde[2] des passages; cependant, malgré toutes ces précautions, la terreur des armes d'Euric, dont ils étoient encore saisis, l'emportant sur l'espérance que pouvoient leur donner leurs préparatifs, plusieurs[3] d'entre eux abandonnèrent le pays & se retirèrent ailleurs. Pour comble de malheur, le feu de la division se ralluma parmi les citoyens de Clermont; mais l'évêque Sidoine, toujours zélé pour le salut de sa patrie, trouva moyen de concilier les esprits & de rétablir la paix dans cette ville par l'entremise de Constance, prêtre de Lyon, homme dont l'éloquence égaloit la sagesse, qu'il fit appeler durant l'hiver. Les esprits s'étant réunis, on travailla de concert à réparer les brèches que les Visigoths avoient faites pendant le siége précédent de cette ville, & on s'y mit en état d'en soutenir un nouveau. Sidoine se donna, d'un autre côté, toute sorte de mouvemens pour trouver du secours, & écrivit[4] à Ecdice pour le prier de revenir incessamment de la cour du roi des Bourguignons où il étoit allé. Il écrivit[5] en même temps à Avitus, son parent, homme de considération dans l'Empire, pour l'engager à négocier la paix, ou du moins une trêve entre les Romains & les Visigoths, sans quoi la désolation de l'Auvergne étoit inévitable. C'est dans cette lettre que Sidoine, parlant de ces derniers peuples, dit que peu contens de leurs anciennes demeures, c'est-à-dire de cette partie des Gaules que l'empereur Honoré leur avoit cédée & ne pouvant se contenir dans les bornes *de leur Septimanie,* ils les franchissoient souvent

Éd. orig. n. t. I, p. 219.

[1] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 2; l. 4, *epist.* 6; l. 7, *epist.* 1.
[2] *Ibid.* l. 9, *epist.* 3.
[3] Sidoine Apollinaire, l. 6, *epist.* 10; l. 7, *epist.* 11.
[4] *Ibid.* l. 3, *epist.* 3.
[5] *Ibid.* l. 3, *epist.* 1.

An 473

pour les étendre d'un côté jusques à la Loire, & de l'autre jusques au Rhône, & que c'est dans cette vue qu'ils travailloient à se rendre maîtres de l'Auvergne.

An 474

Il paroît que la négociation d'Avitus eut un heureux succès, puisque les Romains & les Visigoths convinrent d'une[1] trêve dès le commencement de l'année 474; mais cette trêve à laquelle Sidoine eut beaucoup[2] de part, ne fut pas de durée. Les habitans de Clermont, informés par le bruit public des nouveaux préparatifs que faisoient les Visigoths pour entrer en campagne au commencement du printemps, se disposèrent de leur côté à soutenir un second siége. C'est alors que Sidoine, leur évêque, pour détourner ce fléau de Dieu dont ils étoient menacés, institua les rogations dans son diocèse, à l'exemple de saint Mamert de Vienne, auquel il écrivit[3] sur ce sujet. Malgré ces saintes précautions, Dieu, soit pour la punition ou pour l'épreuve des Auvergnats, les laissa tomber sous la domination des Visigoths[4].

CIII. — *Widimer, roi d'une partie des Ostrogoths, se joint aux Visigoths des Gaules.*

Les Visigoths s'étant mis en campagne & ayant pénétré dans l'Auvergne[5], y firent de nouveaux ravages dans le temps que l'empereur Glycérius fut dépouillé de la pourpre. Ce prince, dont l'empereur d'Orient n'avoit pas approuvé l'élection, & qui étoit regardé comme un usurpateur, n'avoit pu empêcher[6] que Widimer, roi d'une partie des Ostrogoths, & oncle du fameux Théodoric, n'entrât en Italie & ne s'y établît. Ce prince barbare étant mort peu de temps après, Widimer, son fils de même nom, lui succéda. Glycérius, qui avoit beaucoup à craindre de ce jeune prince, fit tous ses efforts pour l'engager à quitter l'Italie & à passer dans les Gaules pour se joindre aux Visigoths, ses anciens compatriotes, à l'exemple de Bérémond, dont nous avons parlé ailleurs, & il réussit à force de présens & de sollicitations. Le jeune Widimer passa les Alpes à la tête des Ostrogoths, sur lesquels il régnoit, & vint s'établir dans le pays occupé par les Visigoths avec lesquels il s'unit. Glycérius ne jouit pas longtemps du fruit de sa politique & de l'éloignement de ces barbares; il fut pris au port de Rome par le patrice Julius Népos, à qui Zénon, empereur d'Orient, avoit donné en mariage une de ses proches parentes, & dépouillé de la pourpre après un règne de quatorze à quinze mois. Népos se fit ensuite proclamer empereur d'Occident, le 24 de juin de l'an 474.

[1] Sidoine Apollinaire, l. 5, *epist.* 12; l. 9, *epist.* 5.

[2] Tillemont, art. 10 & 23 *sur S. Sidoine.*

[3] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 1.

[4] C'est à l'arianisme des Visigoths qu'il faut attribuer cette répugnance des peuples de l'Auvergne à subir leur joug. En effet, malgré la tolérance dont Alaric II fit preuve pendant son règne, on sait que les populations catholiques du Midi accueillirent avec empressement les Franks de Clovis qui, à tous les égards, étaient bien moins civilisés que les Goths & dont la domination semble avoir été beaucoup plus violente & beaucoup moins régulière. Du reste, cet attachement de Sidoine, en particulier, à l'Empire n'a rien d'étonnant; évêque lettré, il partageait les sentiments universels de la classe élevée de cette époque. [A. M.]

[5] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 7; l. 5, *epist.* 16.

[6] Jornandes, *de Rebus Geticis,* c. 56.

CIV. — *L'empereur Népos négocie la paix avec Euric.*

Ce nouvel empereur, informé de l'état pitoyable où les Visigoths réduisoient l'Auvergne [1], & touché de la désolation d'un peuple qu'il connoissoit extrêmement attaché à l'Empire, résolut de le secourir, non pas tant par la voie des armes que sa foiblesse ne lui permettoit pas de tenter, que par celle de la négociation. C'est dans cette vue qu'il envoya de Ravenne le questeur Licinien au roi Euric pour tâcher de ménager la paix entre eux. La réputation de probité, d'esprit & de sagesse que Licinien s'étoit déjà acquise, fit espérer un heureux succès de sa négociation. Il arriva dans les Gaules à la fin de l'année, lorsque les Visigoths, après avoir ravagé l'Auvergne pendant la campagne, avoient abandonné ce pays pour se retirer chez eux. Licinien porta en même temps à Ecdice, beau-frère de Sidoine, les provisions de la dignité de patrice dont l'empereur Népos l'avoit honoré, en récompense des services importans qu'il avoit rendus à l'Empire.

CV. — *Famine le long du Rhône, en Aquitaine & ailleurs.*

Sidoine se voyant délivré des Visigoths, que les approches de l'hiver avoient obligés de se retirer, profita [2] de leur éloignement pour faire un voyage du côté de Vienne & de Lyon. Il vit avec admiration, pendant son voyage, la charité de saint Patient, évêque de cette dernière ville, à l'égard de plusieurs provinces des Gaules dont les Visigoths avoient ravagé ou brûlé les moissons, ce qui avoit causé une famine presque générale dans l'Aquitaine, le long du Rhône, & même jusque dans le pays occupé par les Bourguignons. Saint Patient pourvut, durant cette famine, aux besoins d'une infinité de pauvres, à qui il fit distribuer gratuitement une grande quantité de blé, & il étendit ses charités jusques en Provence, & en particulier dans le diocèse de Valence & dans le Vivarais (*Albenses*), pays qui étoient alors sous la domination des Bourguignons.

CVI. — *Établissement des Bourguignons le long du Rhône. — Ils se rendent maîtres du Vivarais.*

Éd. origin. t. I, p. 220.

Ces peuples [3] qui avoient déjà étendu leur domination des deux côtés du Rhône, étoient originaires de la Germanie, d'où, après s'être fait connoître dès la fin du troisième siècle par leurs fréquentes excursions en deçà du Rhin [4], ils s'étoient enfin établis dans les Gaules, à l'exemple des Visigoths, & à peu près dans le même temps. Ils avoient d'abord fixé leur demeure [5] dans la Germanie première, ou province de Mayence, à la gauche de ce fleuve. Après

[1] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 7; l. 5, *epist.* 16.

[2] *Ibid.* l. 5, *epist.* 6; l. 6, *epist.* 6 & 12. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 24.

[3] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 1 & seq.

[4] A. de Valois, *ut supra.*

[5] Marius d'Avenche, *Chronicon.* — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, art. 8 *sur S. Lupicin*, & art. 26 *sur S. Sidoine.*

quelque séjour dans ce pays, & avoir abandonné la religion catholique qu'ils professoient auparavant, pour embrasser l'arianisme, ils s'établirent entre le Rhône & les Alpes, par la cession que l'empereur Valentinien III leur fit, l'an 443, du pays qu'on appelle aujourd'hui Savoie. Ils choisirent alors Genève pour capitale de leur royaume, & étendirent peu à peu les limites de leurs États par la conquête qu'ils firent des pays voisins. L'empereur Anthème, ayant besoin de leur secours contre les Visigoths qui menaçoient d'envahir toutes les Gaules, fit un traité avec eux & leur céda, vers l'an 469, la ville de Lyon, où ils établirent le siége de leur Empire, & plusieurs autres villes ou pays situés au voisinage & des deux côtés du Rhône, entre autres les diocèses de Vienne, de Valence & le Vivarais jusques à la ville de Vaison qui, par là, devint frontière de leurs États & de ceux de l'Empire du côté de Provence[1].

Telle étoit l'étendue de la domination des Bourguignons dans les Gaules, quand Sidoine[2] entreprit le voyage de Lyon dont on vient de parler. Ce prélat eut occasion, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, à la cour du roi Chilpéric ou Hilpéric qui régnoit alors sur ces peuples, de rendre service au sénateur Apollinaire, son parent, qu'on avoit accusé auprès de ce prince d'avoir voulu livrer la ville de Vaison au nouvel empereur Népos. On croit[3] que ce sénateur, homme très-respectable par sa naissance & par sa vertu & dont nous avons parlé ailleurs, s'étoit retiré dans cette ville & y avoit établi son séjour depuis que celle de Nimes étoit tombée au pouvoir des Visigoths. Sidoine, ayant été informé de cette accusation, parla avec tant de force à Chilpéric pour la justification d'Apollinaire, qu'il dissipa entièrement les soupçons qu'on avoit donnés de la fidélité de ce sénateur à ce prince, qui lui rendit ses bonnes grâces & sa bienveillance.

[1] Dans tous les cas, le Vivarais ne tarda pas à tomber entre les mains des Visigoths; l'inscription suivante prouve qu'on y reconnaissait, en 496, l'autorité du roi Alaric.

HIC REQVIIS
CET IN PACE
IAC DOMNO
LVS QVI VI
XIT ANNVS
XXXVIIII ET
DEES III OBIIT
III K MAIAS
XII REG DOM
NI ALARICI

Cette inscription est rapportée par Paradis, dans ses *Inscriptions chrétiennes du Vivarais, Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 14, p. 592. Rien d'ailleurs n'est plus difficile que de connaître exactement le sort de certaines parties du Languedoc pendant les guerres qui signalèrent les cinquième & sixième siècles. Les historiens & les chroniqueurs ne nous rapportent que les faits généraux arrivés chaque année; mais comme, à cette époque, il n'y a pas encore d'histoires locales, ils n'indiquent que rarement le moment où telle cité frontière passa aux mains de l'un des rois barbares, visigoths ou franks. C'est ainsi que l'histoire de la partie septentrionale du Languedoc, pendant tout le sixième siècle, est très-difficile à suivre; on ne sait à quelle époque le Vivarais, le Velai, le Rouergue, le Gévaudan & même l'Albigeois appartiennent aux Franks ou aux Visigoths, surtout pendant le règne de Théodoric d'Italie & des fils de Clovis; les seuls documents sont les textes des conciles, où figurent les évêques de chaque pays, & ils font presque entièrement défaut pour la Septimanie alors arienne, ainsi que les inscriptions, si rares à cette époque. Quand ces deux sources de renseignements font défaut, on en est réduit à des conjectures. [A. M.]

[2] Sidoine Apollinaire, l. 5, *epist.* 6 & 7.

[3] Tillemont, *sur S. Sidoine.*

CVII. — *Nouvelles négociations de paix entre les Romains & les Visigoths.*

Sidoine, sur l'avis qu'il eut[1] à Lyon que les Visigoths, avec qui le questeur Licinien n'avoit pu conclure la paix, menaçoient l'Auvergne d'une nouvelle irruption, partit en diligence pour revenir à Clermont dont il craignoit que ces peuples n'entreprissent un nouveau siége. L'empereur[2] Népos, de son côté, voulant conserver ce qui restoit à l'Empire dans les Gaules, ne se rebuta pas par les mauvais succès de la négociation de Licinien; il en tenta une nouvelle dans laquelle il employa les principaux évêques de sa domination, savoir : Léonce d'Arles, Basile d'Aix, Fauste de Riez & Grec de Marseille. Ces prélats furent trouver Euric, lui firent de nouvelles propositions, & lui offrirent de la part de l'empereur de renouveler avec lui l'alliance entre les Romains & les Visigoths, à condition que ces derniers s'en tiendroient aux anciens traités & qu'ils se renfermeroient dans les limites des pays qui leur avoient été cédés par l'Empire.

An 475

Pendant que ces évêques négocioient la paix avec Euric, l'Auvergne, quoique menacée & comme assiégée par les Visigoths, jouissoit[3] d'une espèce de paix & profitoit de la liberté du commerce. On s'y tenoit cependant sur ses gardes; car Euric souhaitoit extrêmement que Népos lui cédât ce pays avec tout celui qu'il avoit déjà conquis, afin de n'avoir plus aucun obstacle qui l'empêchât de terminer ses États par la Loire & par le Rhône; c'est à cette seule condition qu'il offroit la paix à l'Empire. Sidoine, informé d'une partie de ces négociations, crut qu'il étoit de son zèle pour la religion, & en particulier de son amour pour son diocèse, d'empêcher que l'Auvergne ne tombât sous la domination d'un prince hérétique dont l'attachement excessif à ses erreurs lui faisoit tout appréhender. Il écrivit[4] sur cela à Basile d'Aix, un des négociateurs de la paix. Il lui recommanda les intérêts de la foi & le pria d'engager les autres plénipotentiaires, ses collègues, à faire insérer dans le traité, qu'il seroit permis aux villes de la domination des Visigoths de professer librement la foi catholique, & au clergé & au peuple de choisir ses évêques[5]. Sidoine s'adressa principalement à Basile pour le prier d'insister fortement sur cet article, parce qu'il connoissoit l'amour de ce prélat pour la foi orthodoxe, dont il avoit donné des preuves par la réfutation solennelle qu'il avoit faite des argumens d'un évêque arien nommé Modhahaire.

Éd. origin. t. I, p. 221.

CVIII. — *Euric persécute les catholiques.*

Ce n'étoit pas sans raison que Sidoine demandoit la liberté de l'exercice de la religion catholique pour les anciens peuples soumis à Euric. Ce prince

[1] Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 5; l. 5, *epist.* 16.

[2] *Ibid.* l. 7, *epist.* 6 & 7. — Ennode, *Vie de S. Épiphane*, p. 1665 & suiv.

[3] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 6 & 7; l. 9, *epist.* 3 & 5.

[4] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 6; voir les notes de Sirmond sur cet article. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 25.

[5] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 6; voir les notes de Sirmond sur cet article.

persécutoit ouvertement les catholiques de ses États, & son zèle pour l'arianisme étoit si outré que, suivant l'expression de cet auteur, il donnoit lieu de douter s'il cherchoit moins à étendre sa domination en soumettant les villes des Romains qu'à éteindre leur religion, & s'il n'étoit pas plutôt le chef de sa secte que le roi de sa nation. Son aveuglement étoit si grand, qu'il attribuoit à son amour pour la secte arienne l'heureux succès de ses entreprises & la prospérité de ses armes; tandis que Dieu, par un secret de sa providence, se servait du faux zèle de ce prince, qui étoit en lui une marque de réprobation, pour purifier ses élus.

Euric, durant la persécution qu'il suscita contre les catholiques de ses États, fit emprisonner un grand nombre d'ecclésiastiques & fit souffrir la mort ou l'exil à quelques-uns. Il refusa de permettre de remplir le siége de plusieurs évêchés vacans; en sorte que plusieurs églises, & entre autres celles de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Gévaudan, d'Eause, de Bazas, de Comminges, d'Auch, & plusieurs autres demeurèrent longtemps sans évêques. Celle de Nimes se trouva aussi privée du sien, s'il est vrai[1] que Chrocus, qui fut exilé avec l'évêque Simplice par ordre d'Euric, étoit évêque de cette ville[2]; mais on n'a aucune preuve bien certaine du siége de ces deux prélats, quoiqu'il paroisse assez vraisemblable que le dernier étoit le saint évêque de Bourges de ce nom. Euric fit encore boucher d'épines les portes des églises dans l'espérance d'éteindre la religion dans les cœurs des fidèles, par la difficulté de fréquenter les assemblées ecclésiastiques autant que par la disette des ministres du Seigneur : si bien qu'on voyoit la plupart des églises de la campagne & des villes ou désertes ou à demi ruinées, & quelques-unes servir même de retraite aux animaux. Telle est la peinture que Sidoine nous a laissée de la triste situation des églises catholiques soumises aux Visigoths, dans le temps qu'il écrivit à Basile d'Aix pour l'exhorter à obtenir d'Euric le libre exercice de la foi orthodoxe[3].

Ce saint évêque de Clermont ignoroit alors qu'un des articles sur lequel ce prince insistoit le plus, & sur lequel les évêques négociateurs de la paix étoient prêts de se relâcher, regardoit la cession de l'Auvergne. Il fut d'autant plus sensible à l'avis qu'on lui en donna quelque temps après, qu'il ne craignoit rien tant que de tomber entre les mains de ce prince hérétique, surtout après la résistance opiniâtre de la ville de Clermont pendant le dernier siége qu'elle avoit soutenu. La crainte qu'Euric ne s'en vengeât sur les habitans fut cause qu'il fit les derniers efforts pour détourner les évêques plénipotentiaires de céder l'Auvergne aux Visigoths. Il écrivit[4] sur cela à Grec de Marseille, l'un des principaux, pour lui représenter combien les Auvergnats avoient sujet d'appréhender qu'on n'accordât la paix aux autres provinces romaines des

[1] Notes de Sirmond *sur Sidoine Apollinaire*, p. 124.

[2] Voyez tome II, *Note* XXIV.

[3] Il faut, sur ce fait particulier, se garder d'attribuer une foi entière au témoignage de Sidoine. Ce prélat, d'ailleurs bien renseigné, & dont les ouvrages ont une grande valeur historique, était trop intéressé dans la question pour ne pas être soupçonné d'un peu d'exagération [A. M.]

[4] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 7.

Gaules aux dépens de leur liberté; que la seule pensée de devenir les sujets d'Euric leur faisoit horreur, & qu'ils préféreroient la guerre à une telle paix. Il ajoute que ces peuples ne méritoient pas un pareil traitement, après avoir sacrifié leurs biens & leurs vies, & s'être réduits à la dernière extrémité pour la défense commune; & qu'enfin si cet article passoit, ils abandonneroient plutôt le pays que de se voir exposés à la fureur d'un roi aussi intraitable & aussi violent que ce prince.

CIX. — *Ambassade de saint Épiphane auprès d'Euric.*

Nous ignorons l'effet que produisit la lettre de Sidoine sur l'esprit de Grec de Marseille, & si la résistance que fit peut-être celui-ci avec ses collègues sur l'article de la cession de l'Auvergne en faveur des Visigoths, fut cause de la rupture des négociations & du refus que le roi Euric fit[1] de la paix aux prélats plénipotentiaires de l'Empereur. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Népos, dont l'intérêt étoit de faire la paix avec ce roi qui étoit déjà sur le point d'envahir toutes les Gaules, ne se rebuta pas, & que, malgré l'inutilité de ses premières démarches, il résolut, pour conserver ce qui lui restoit dans ces provinces, de tenter une troisième négociation. Dans cette vue, il fit assembler les personnes les plus considérables de la Ligurie, où il se trouvoit alors, pour délibérer des moyens de remédier aux maux présens & d'arrêter les progrès des armes d'Euric. Il fut conclu, d'une voix, qu'on tenteroit une nouvelle négociation de paix avec ce roi & qu'on en chargeroit saint Épiphane, évêque de Pavie, l'un des plus saints & des plus illustres personnages de son temps.

Éd. origin. t. I, p. 222.

Quelque difficile que parût cette commission, & quelque foible que fût l'espérance d'y réussir après tant de tentatives inutiles auprès d'un prince

[1] Ennode, *Vie de S. Épiphane*, p. 1665 & suiv. — De toutes les vies de saints qui nous sont parvenues, celle de saint Épiphane est l'une des plus authentiques & des plus précieuses; écrite par Ennode, successeur de ce prélat sur le siége de Pavie, elle ne contient aucune interpolation & présente toutes les apparences d'un ouvrage contemporain des faits qu'il rapporte. Un examen attentif des circonstances qu'elle nous fait connaître ne permet pas d'y relever une de ces erreurs historiques, de ces fautes grossières qui déparent la plupart des biographies de cette espèce. Elle abonde en renseignements intéressants sur l'histoire du temps & principalement sur l'histoire d'Italie à laquelle Épiphane fut constamment mêlé, sur les premières guerres de Théodoric dans la Péninsule, sur les relations des derniers empereurs avec les peuples barbares établis dans la Gaule & à l'Est de l'Italie. Toutefois, pour le fait précis dont il s'agit dans l'*Histoire de Languedoc*, il faut compter avec les exagérations naturelles au biographe, au panégyriste. Si l'on suit bien le récit des négociations entre Népos & Euric, on reconnaîtra que, loin de fléchir le roi barbare par son éloquence quelque peu hautaine, saint Épiphane fut chargé de conclure avec lui un traité désavantageux, puisqu'il semble avoir eu pour principale condition la cession de l'Auvergne aux Visigoths; cette même condition, imposée précédemment comme un *ultimatum* par Euric, avait fait échouer les négociations entreprises par plusieurs évêques; parmi eux était Grec de Marseille, ami & correspondant de Sidoine Apollinaire. Du reste, cette objection ne détruit pas l'autorité du témoignage d'Ennode; elle empêche seulement de l'accepter sans contrôle, sans examiner si l'admiration du panégyriste ne l'a pas engagé à modifier l'histoire.

La *Vie* d'Épiphane, publiée d'abord par Sirmond avec les autres ouvrages de ce prélat, a été ensuite imprimée de nouveau d'après de meilleurs manuscrits par les Bollandistes, *Acta sanctorum*, t. 2, 22 janvier. [A. M.]

An 475

aussi fier & aussi emporté que l'étoit Euric, ce saint évêque, plein de zèle pour le salut de l'État & de confiance en la protection de Dieu, s'en chargea volontiers. Il partit de Pavie, & pour attirer le secours du ciel, il ne cessa de prier durant le cours de son long & pénible voyage. A son arrivée à Toulouse, où sa réputation l'avoit déjà devancé, il eut la consolation de trouver la cour du roi des Visigoths fort prévenue en sa faveur, & surtout les prêtres du pays naturellement curieux de voir & de connoître les étrangers. Léon, l'un des principaux du conseil d'Euric, avoit déjà pris soin d'annoncer son voyage & de publier son mérite.

Ce ministre, recommandable par sa probité autant que par son érudition, procura d'abord à saint Épiphane une audience du roi Euric. Ce saint évêque, après avoir abordé ce prince avec les cérémonies & les saluts ordinaires, lui dit : « Quoique la réputation de votre courage, prince du monde le plus « redoutable, vous rende la terreur d'un grand nombre de nations, & que le « glaive avec lequel vous portez la désolation chez vos voisins soit tous les « jours trempé dans le sang de vos ennemis, le désir insatiable que vous « avez de combattre vous attirera infailliblement l'abandon de Dieu, & ce « glaive ne défendra pas vos frontières, si le Seigneur en est offensé. Sou- « venez-vous, prince, que vous avez un roi à qui vous devez plaire, & qui, « en montant aux cieux, a recommandé la paix à ses disciples. Il en a fait « un précepte pour chacun de nous; & vous n'ignorez pas d'ailleurs que tout « homme qui s'abandonne à la colère ne mérite pas le nom de brave. Vous « devez encore considérer que personne ne défend mieux ses droits & ses « biens que celui qui n'envahit pas ceux d'autrui. C'est pourquoi l'empe- « reur, mon maître, à qui la Providence a confié le gouvernement de l'Italie, « m'a chargé de travailler à rétablir la paix entre vous & lui, afin que les « sujets des deux Empires vivent en bonne intelligence & de bon accord. « L'empereur ne craint point la guerre, il souhaite au contraire sincèrement « la paix. Vous connoissez tous les deux les anciennes bornes de vos États; « vous n'ignorez pas en particulier jusques à quel point vos officiers ont exercé « la patience des peuples des provinces que vous avez soumises; acceptez « donc les offres d'un prince qui, étant auparavant votre maître, se contente « aujourd'hui du titre d'ami. » (*Patitur amicus dici qui meruit dominus appellari.*)

Euric, touché du discours de ce prélat, ne put s'empêcher d'en témoigner sa satisfaction par la sérénité de son visage. Léon, ministre de ce prince, se fit un plaisir de son côté d'en faire sentir la force & d'en admirer lui-même la beauté. Euric, ayant pris la parole, répondit en ces termes à saint Épiphane par la bouche d'un interprète : « Quoique je sois toujours armé de mon « bouclier, de ma cuirasse & de mon épée, vous avez pourtant trouvé le « secret de me désarmer par la force de votre discours. Ceux-là, ajouta-t-il, « se trompent, qui disent que la langue des Romains n'est pas aussi forte « qu'un bouclier, & aussi pénétrante qu'un javelot; ils savent se mettre en « garde contre nos discours, & porter les leurs jusques au fond des cœurs. Je

« ferai donc, vénérable prélat, ce que vous souhaitez de moi, parce que je « considère beaucoup plus la dignité de la personne envoyée, que la puis- « sance du prince qui l'envoie. Recevez donc mon serment : je me contente « que vous promettiez pour l'empereur votre maître qu'il observera une paix « inviolable, car je compte autant sur votre parole que sur le serment le plus « solennel. » Cela dit, on convint de part & d'autre des conditions de la paix, & saint Épiphane se retira.

CX. — *Toute l'Aquitaine & la Narbonnoise première cédées aux Visigoths.*

Un moment après, ce prince le fit inviter par ses officiers à venir manger le lendemain à sa table; mais ce saint prélat, pour ne pas communiquer avec les prêtres ariens qui avoient coutume de s'y trouver, s'excusa sur ce qu'il ne mangeoit jamais hors de chez lui, & que d'ailleurs il étoit résolu de partir deux jours après. Il se mit en chemin, en effet, au temps marqué, & il fut accompagné d'une si grande foule de peuple, que la ville de Toulouse se vit presque déserte, tant cet évêque avoit gagné, pendant son peu de séjour, l'estime & l'affection des Toulousains, dont la plupart regardèrent leur patrie, après son départ, comme un lieu d'exil & de captivité, ce qui fait voir la simplicité & l'intégrité de leur foi au milieu des persécutions & des efforts que faisoit Euric pour l'étouffer dans leurs cœurs. Saint Épiphane étant sorti de Toulouse reprit la route de Pavie & visita en passant l'île de Lérins, que la sainteté de ses habitans rendoit alors très-célèbre. A son retour dans sa ville épiscopale, il rendit compte à l'empereur Népos du succès de sa négociation.

Éd. origin. t. I. p. 223.

Quoique dans le récit de l'ambassade de saint Épiphane, que nous avons tiré de sa vie, composée par Ennodius, son disciple & son successeur, on ne trouve pas les conditions de paix qui furent réglées entre Népos & Euric, nous pouvons raisonnablement conjecturer par la fin de la harangue de ce saint prélat à ce roi des Visigoths[1], que l'empereur céda à ce prince non-seulement toutes les nouvelles conquêtes que ce dernier avoit faites, & l'Auvergne dont il n'avoit pu se rendre maître, mais encore le domaine absolu sur tous ses États[2]. Nous savons, en effet, que durant les premières négociations, Népos[3] s'étoit relâché sur l'article de la cession de l'Auvergne dont il offroit alors la libre possession aux Visigoths. On voit d'ailleurs, par la suite de l'histoire, que depuis ce traité Euric demeura paisible possesseur de la Narbonnoise première, des trois Aquitaines, & en particulier de l'Auvergne; qu'il eut la satisfaction qu'il souhaitoit depuis longtemps d'avoir la Loire, le Rhône, la mer Méditerranée, les Pyrénées & l'Océan pour bornes de ses États dans les Gaules, & que lui & ses successeurs régnèrent despotiquement sur tout ce pays. Mais si ce traité que les tristes conjonctures où étoient alors

[1] Voyez tome II, *Note* LIX, n. 1.
[2] *Ibid.*
[3] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 45. — Pagi, *Critica*, ad ann. 474, n. 10; ad ann. 475, n. 3.

les affaires d'Occident, rendirent nécessaire, fut avantageux pour les Visigoths, il fut également préjudiciable à la religion & honteux pour l'Empire.

C'est donc en vertu de ce traité solennel que les Visigoths acquirent par un titre légitime le reste de la Narbonnoise première dont l'autre partie leur avoit été déjà donnée par les empereurs Honoré & Sévère, & qu'ils parvinrent à la possession absolue de tout ce qu'ils avoient conquis ou qui leur avoit été cédé dans les Gaules. Par là tout ce qui compose aujourd'hui la province de Languedoc cessa entièrement de dépendre de l'Empire, & fut soumis à Euric, à la réserve du Vivarais qui appartenoit alors aux Bourguignons, & qui, étant situé à la droite de la Loire, se trouvoit hors des limites que ce prince s'étoit proposé de donner à ses États.

CXI. — *Victorius, duc ou gouverneur de l'Aquitaine première pour les Visigoths.*

Euric, devenu paisible & légitime possesseur de toute l'Aquitaine & de la Narbonnoise première, par son traité avec l'empereur Népos, envoya aussitôt le duc[1] Victorius pour prendre possession de l'Auvergne qui lui avoit été cédée par ce traité. Ce prince avoit nommé ce seigneur, quelque temps auparavant, duc ou gouverneur général des sept cités ou peuples de l'Aquitaine première qu'il avoit déjà soumis, & qui, avec le pays d'Auvergne, lequel faisoit la huitième cité ou peuple, composoient toute cette province[2]. Ces sept cités ou pays étoient l'Albigeois, le Velai & le Gévaudan qui font aujourd'hui partie du Languedoc; le Berry, le Limousin, le Querci & le Rouergue. Victorius, outre l'autorité principale qu'il avoit sur l'Auvergne en qualité de duc de toute l'Aquitaine première, fut pourvu du gouvernement particulier ou comté de ce pays, & il fixa sa principale résidence dans la ville de Clermont. De là vient que Sidoine[3] Apollinaire ne lui donne que le simple titre de comte, car les Visigoths avoient déjà emprunté ce titre des Romains, pour désigner les gouverneurs particuliers de chaque diocèse, de même que celui de duc pour marquer les gouverneurs généraux des provinces : titres que l'usage avoit autorisés depuis quelque temps dans l'Empire, & que les peuples barbares adoptèrent.

Victorius gouverna l'Auvergne comme comte[4], & toute l'Aquitaine première en qualité de duc pendant neuf années de suite. On croit qu'il étoit Romain de naissance, c'est-à-dire qu'il étoit né sujet de l'Empereur. Il paroît qu'il étoit catholique; il fit même du bien à diverses églises qu'il prit plaisir à embellir; mais s'il en faut croire Grégoire de Tours, ses mœurs ne répon- Éd. origin. t. I, p. 224.
doient pas à la pureté de sa foi. Sidoine Apollinaire, qui pouvoit le connoître particulièrement, puisqu'il étoit alors évêque de Clermont, en parle cepen-

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 20. — *Vitae Patrum*, c. 3. — *De Gloria confessorum*, c. 33.

[2] *Ibid.*

[3] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 17; voir les notes de Sirmond, *sur Sidoine*, p. 132.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 20.

dant avec[1] éloge, ce qui peut faire croire qu'il tenoit, dans le temps de cette lettre, une conduite plus réglée que celle dont parle Grégoire de Tours, ou que peut-être Sidoine a voulu le ménager. Nous parlerons ailleurs de la fin malheureuse de ce duc.

La cession que l'empereur Népos fit de l'Auvergne[2] aux Visigoths fut cause que le duc Ecdice, fils de l'empereur Avitus, dont nous avons déjà parlé ailleurs, & qui, en qualité de maître de la milice des Gaules, commandoit alors dans ce pays, l'abandonna, ne pouvant plus le défendre contre Euric. Cet illustre sénateur aima mieux se retirer sur les terres de l'Empire & s'exiler pour toujours volontairement de sa patrie, que d'être obligé d'y vivre sous l'obéissance des Visigoths. L'empereur Népos qui, pour reconnoître ses services, l'avoit déjà honoré de la dignité de patrice, l'appela auprès de sa personne. Ce prince donna en même temps à Oreste la charge de maître de la milice des Gaules qu'Ecdice occupoit auparavant.

[1] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 17.

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 45.

LIVRE CINQUIÈME

I. — *Sidoine emprisonné dans le château de Liviane par ordre d'Euric.*

EURIC eut à peine pris possession de l'Auvergne & des autres pays qui lui avoient été cédés par son traité avec l'Empire, qu'il fit sentir son indignation aux peuples nouvellement soumis, en haine des efforts qu'ils avoient faits pour éviter de subir son joug. Ce prince, dur & vindicatif, fit principalement tomber sa colère sur le célèbre Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui avoit fait paroître plus d'aversion[1] qu'aucun autre contre la domination & la secte des Visigoths, & témoigné plus d'ardeur pour les intérêts des Romains ou de l'Empire. Euric, sur le simple rapport qu'on lui fit des mouvemens que ce prélat s'étoit donnés pour empêcher la cession de l'Auvergne en sa faveur, le fit prendre & emprisonner dans le château de Liviane, situé entre Narbonne & Carcassonne, à peu près dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui Capendu. Cette conduite d'Euric à l'égard de Sidoine eût pu être regardée comme une infraction de paix entre les Romains & les Visigoths; mais ce prince, qui ne cherchoit qu'à satisfaire sa passion, se mit peu en peine de violer la foi des traités. D'ailleurs, les nouvelles révolutions qui arrivèrent dans l'Empire d'Occident, peu de temps après son traité avec Népos, lui donnoient lieu de tout entreprendre. Cet empereur fut, en effet, dépouillé de la pourpre par la faction d'Oreste qui, au lieu de se rendre dans les Gaules dont il l'avoit nommé maître de la milice pour défendre les provinces qui restoient à l'Empire en deçà des Alpes, tourna ses armes contre

Éd. origin. t. I, p. 225.

An 475

Éd. origin. t. I, p. 226.

[1] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 3. — Avitus de Vienne, *epist.* 45.

lui, l'attaqua dans Ravenne & le pressa si vivement, qu'il fut obligé d'abandonner cette place, le 28 du mois d'août de l'an 475, & de chercher son salut dans la fuite.

Népos se retira dans la Dalmatie, d'où il sollicita inutilement le secours & la protection de Zénon, empereur d'Orient, pour son rétablissement sur le trône d'Occident & son retour en Italie. Oreste étoit déjà maître de tout ce pays & en avoit pris le gouvernement au nom de son fils Romulus Auguste, qu'il avoit fait reconnoître empereur à la place de Népos, & qu'on appela Augustule, à cause de son bas âge. Les provinces des Gaules qui étoient encore sous la domination des Romains demeurèrent fidèles à Népos & refusèrent de reconnoître ce nouvel auguste, qui fut le dernier des empereurs d'Occident. Telle étoit la situation de cet empire, dans le temps de la prison de saint Sidoine; ce prélat fut uniquement redevable de sa liberté au soin que prit Léon, ministre d'Euric, & son ami particulier, de faire connoître son innocence à ce prince.

II. — *Léon, natif de Narbonne & ministre d'Euric.* — *Lois des Visigoths.*

Léon, dont nous avons déjà parlé à l'occasion de l'ambassade de saint Épiphane, étoit d'une famille des plus illustres de Narbonne & arrière-petit-fils de Fronton, l'un des plus célèbres orateurs de son temps. Il étoit lui-même habile orateur, savant jurisconsulte & excellent poëte, & autant recommandable par sa probité & sa sagesse que par son éloquence & son érudition. Il employoit[1] tranquillement son temps à l'étude des belles-lettres dans Narbonne, sa patrie, quand cette ville étant tombée au pouvoir des Visigoths, le roi Euric, informé de son mérite & de ses rares talens, l'appela auprès de sa personne & lui donna la principale place dans son conseil. Ce fut un bonheur pour Euric & pour tous ses États d'avoir choisi un tel ministre qui, par sa politesse & par la douceur de ses mœurs, modéroit autant qu'il étoit en lui l'humeur impétueuse & intraitable de ce prince; mais c'en fut encore un plus grand pour la religion orthodoxe que Léon protégea ouvertement & dont il fut la principale ressource auprès de ce roi hérétique & violent persécuteur des catholiques. Nous avons déjà vu les services importans qu'il rendit à saint Épiphane, évêque de Pavie, pendant son ambassade auprès d'Euric; il n'en rendit pas de moins essentiels à saint Sidoine.

Ce prélat avoit eu occasion de connoître ce ministre, dans le voyage qu'il avoit fait à Narbonne, dont nous avons parlé ailleurs, & de lier avec lui une amitié très-étroite; aussi Léon s'employa-t-il avec beaucoup de chaleur pour lui procurer la liberté. Sidoine conserva une vive reconnoissance envers son libérateur; & pour lui en donner des marques, il lui envoya, d'abord après son élargissement, une copie de la vie du fameux Apollonius de Tyane que ce

[1] Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 22; l. 8, *epist.* 3; l. 9, *epist.* 13 & 16. *Carmina*, 23, vers 446 & seq. *Carmina*, 9, vers 315. — Ennode, *Vita Epiphanii*, p. 1665 & seq.

An 475

ministre lui avoit demandée, & qu'il accompagna d'une lettre où il le compare à cet ancien philosophe & fait un très-grand éloge de sa personne.

Léon, quoique chargé du poids des affaires du royaume d'Euric, ne laissoit pas de se dérober certains momens qu'il employoit à cultiver les belles-lettres. Plus avide de science que de richesses, il usoit volontiers de son crédit & de sa faveur auprès du prince pour l'établissement de la fortune des autres, & s'embarrassoit peu de l'avancement de la sienne; ennemi du faste & de l'ostentation, il étoit simple & négligé au milieu d'une cour superbe & magnifique, & d'une extrême sobriété dans les festins les plus somptueux; sa droiture & sa probité lui attiroient l'estime & la confiance de tous les princes étrangers qui avoient à négocier à la cour du roi des Visigoths, & qui s'en rapportoient volontiers à sa décision. Tel est le portrait que Sidoine nous a laissé de cet illustre ministre.

Euric se servit [1] utilement de la profonde connoissance que Léon avoit des lois pour exécuter le dessein qu'il avoit déjà formé de rédiger par écrit & en un seul corps celles de sa nation; ce qui donna commencement au code des lois des Visigoths, dont nous parlerons ailleurs. Ces peuples, qui se gouvernoient auparavant selon leurs usages & leurs coutumes qu'ils tenoient par tradition, commencèrent depuis ce temps-là à se servir de lois écrites qui fixèrent leurs jugemens & formèrent leur jurisprudence.

Éd. origin. t. I, p. 227.

Les savans trouvoient en la personne de Léon un Mécène, par la protection qu'il leur accordoit, & un excellent modèle par son goût exquis pour les belles-lettres, ce qui ne contribuoit pas peu à en inspirer l'amour & l'étude. Il écrivit à Sidoine par Hespère, leur ami commun, qui alloit de Toulouse à Clermont, pour le presser de donner ses lettres au public & de travailler ensuite à l'histoire de son temps; mais ce prélat s'excusa [2] d'entreprendre ce dernier ouvrage autant par modestie que par la difficulté d'allier cette étude avec la sollicitude pastorale, & par la crainte de se voir exposé au danger ou de mentir, ou du moins de flatter, étant malaisé, dans les conjonctures du temps, d'éviter l'un ou l'autre de ces inconvéniens [3].

Sidoine étoit, en effet, trop sincère pour déguiser la vérité au sujet d'Euric, son souverain, & des Visigoths, & il eût été dangereux pour lui de la dire. Il se contenta d'exhorter Léon de se charger lui-même de cette entreprise. « Le « dessein que vous m'inspirez, lui dit-il dans une de ses lettres, d'écrire « l'histoire de mon temps est digne de vous; vous êtes plus propre & plus « capable que personne d'entreprendre cet ouvrage; l'étendue de vos connois- « sances, jointe à votre éloquence qui égale celle des anciens auteurs les plus « célèbres, vous met plus que tout autre en état d'exécuter ce projet avec « succès. Chef du conseil d'un prince très-puissant, vous êtes exactement « informé de ce qui se passe au dedans & au dehors : personne n'est mieux « instruit que vous de ses affaires, de ses droits, de ses alliances & de ses

[1] Sidoine Apollinaire, *ut supra*; voir les notes de Sirmond sur ce sujet. — Isidore, *Chronicon*, p. 720.

[2] Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 22.

[3] *Ibid.*

« guerres. Vous connoissez le temps, les lieux & tous les événemens de son « règne. Vous avez le secret des affaires publiques, & vous n'ignorez ni les « belles actions de ses capitaines, ni ses différentes négociations, ni les divers « mouvemens des peuples. Enfin, dans le poste éminent que vous occupez & « qui vous met au-dessus de tout, vous n'avez pas besoin de supprimer le « vrai ni d'employer le faux. Si vous voulez vous charger de cet ouvrage, « la manière dont vous l'écrirez nous le fera lire avec plaisir & consulter « avec confiance, & votre seul nom sera pour la postérité un sûr garant de « la vérité des faits que vous rapporterez. » Que de secours & de lumières n'aurions-nous pas, en effet, sur quantité de points de notre histoire, si l'un ou l'autre de ces deux illustres personnages nous eût laissé de pareils mémoires !

Léon survécut longtemps au roi Euric, son maître, & nous verrons ailleurs qu'il se maintint en faveur auprès d'Alaric, fils & successeur de ce prince. Sidoine, après avoir obtenu son élargissement par le crédit de cet ami généreux, retourna[1] à Clermont, où il soutint tout le fardeau de l'épiscopat, malgré la dureté du gouvernement d'Euric.

III. — *Euric profite de la décadence de l'Empire pour achever la conquête de l'Espagne.*

Le roi Euric, toujours attentif aux occasions d'étendre sa domination, profita avantageusement[2] des nouveaux troubles qui s'élevèrent & qui mirent fin à l'Empire d'Occident. Odoacre, roi des Turcilinges, étant entré en Italie avec une puissante armée composée de divers peuples barbares, fit d'abord mourir Oreste, père d'Augustule; &, après avoir dépouillé ce dernier de la pourpre & aboli le titre d'empereur d'Occident, au mois d'août ou de septembre de l'an 476, il prit le gouvernement de l'Italie, sans prendre le titre d'empereur, & envoya à Zénon, empereur d'Orient, les ornemens impériaux.

An 476

Cette grande révolution augmenta le trouble & la confusion qui régnoient déjà dans tout l'Occident, & pour ne parler ici que des Gaules, on vit alors les Bourguignons s'emparer entièrement des provinces où ils étoient déjà établis le long du Rhône & de la Saône, & qu'ils gardoient auparavant au nom & sous les ordres des Romains; les François faire de nouveaux efforts pour s'assurer celles qui sont le long du Rhin; les Allemans, déjà maîtres du pays qui est en deçà des sources de ce fleuve, & qui porte aujourd'hui le nom de Suisse, travailler à s'y maintenir; les Saxons tenter de nouvelles entreprises sur les côtes de l'Armorique, tandis que, d'un autre côté, les Alains & les Bretons tâchoient de se soutenir dans les pays situés sur les bords de la Loire; en sorte que les Visigoths, étant maîtres de tous les pays renfermés entre cette dernière rivière, le Rhône, l'Océan, les Pyrénées & la Méditerranée, il ne restoit plus aux Romains dans les Gaules que la Provence qui, sous le gou-

Éd. origin. t. I. p. 228.

[1] Gennade, c. 92.

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 46 & seq.

An 476

vernement du préfet Polème, reconnoissoit[1] encore l'empereur Népos, quoique dépouillé de la pourpre & réfugié dans la Dalmatie, & une partie de la Lyonnoise & de la Belgique que Syagrius, fils du feu comte Gilles, gouvernoit avec une autorité presque absolue[2].

An 477

Euric, profitant de tous ces troubles & gagné d'ailleurs par Genséric, roi des Vandales, qui pour détourner les armes de l'empereur d'Orient, le sollicitoit fortement de faire diversion en sa faveur en Occident, se mit à la tête d'une puissante armée, & ayant passé les Pyrénées, résolut d'assujettir toute l'Espagne à sa domination[3]. Nous avons déjà dit que ce prince, quelque temps après son avénement à la couronne des Visigoths, avoit envoyé, l'an 469, une armée pour continuer la conquête de cette partie de l'Empire que le roi Théodoric, son frère, avoit commencée, & qu'il avoit ravagé alors la Lusitanie; nous ignorons la suite de cette expédition, parce que la Chronique d'Idace, qui auroit pu nous l'apprendre, finit à cette année; il paroît cependant que depuis sa paix avec l'empereur Népos, ce roi avoit laissé jouir paisiblement l'Empire des provinces qui lui restoient au delà des Pyrénées. Cet empereur ayant été détrôné, Euric crut n'être plus obligé de garder aucun ménagement avec les Romains. Il passa[4] donc les montagnes du côté de la Navarre, suivi de Widimer, roi d'une partie des Ostrogoths, qui l'avoit beaucoup aidé dans ses conquêtes des Gaules, assiégea & prit la ville de Pampelune, tourna ensuite du côté de Saragosse dont il se rendit maître, & soumit toute l'Espagne supérieure, malgré l'opposition de la noblesse de la province tarragonnoise qu'il défit entièrement. Ce prince, par cette conquête, se vit maître de presque toute l'Espagne, où la domination des Romains cessa dès lors tout à fait, & dont les Suèves conservèrent seulement une petite partie. Après cette expédition, Widimer reprit le chemin de l'Illyrie pour y rejoindre le reste des Ostrogoths, ses compatriotes, qui s'étoient alors rendus redoutables à l'Empire d'Orient.

IV. — *Puissance d'Euric.*

Ces victoires consécutives rendirent Euric formidable à toutes les nations. Sidoine, qui fit un voyage à Bordeaux, où ce prince se trouvoit alors, pour obtenir de lui une partie de la succession de sa belle-mère, veuve de l'empereur Avitus, nous le représente toujours occupé ou à régler les affaires de son État, ou à donner des audiences aux ambassadeurs étrangers qui, proternés à ses pieds, lui demandoient les uns son alliance, & les autres son amitié ou sa protection[5]. Il met de ce nombre les François, les Saxons, les Bourguignons, les Hérules, les Ostrogoths, les Perses mêmes & les Romains. Il paroît qu'Euric eut des démêlés avec presque tous ces peuples & en particulier avec les Fran-

[1] Candidius, *Hist.* l. 2, *apud Photium*, cod. 79. — Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 14. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 27.

[2] Candidius, *ut supra.*

[3] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 47 & 56. — Isidore, *Chronicon*, p. 719.

[4] *Marca Hispanica*, c. 70.

[5] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 3 & 9.

çois qu'il vainquit[1], & avec lesquels il fit depuis alliance. Nous ne saurions dire si ce fut dans les Gaules que ce prince fit la guerre aux François ou dans la Germanie & au delà du Rhin. Ce dernier sentiment paroît cependant plus probable, car, suivant Cassiodore[2], ce roi protégea les Hérules, les Warnes & les Thuringiens contre l'invasion & les guerres de leurs voisins, & nous savons que les François étoient limitrophes de ces trois peuples dans la Germanie[3].

V. — *Maxime, évêque de Toulouse.*

Ce fut sans doute après le voyage que Sidoine fit à Bordeaux, que ce prélat entreprit celui de Toulouse. Il se détourna de son chemin dans la vue de rendre service[4] à un débiteur & de lui obtenir un délai auprès de son créancier, qui demeuroit dans une maison de campagne voisine de cette dernière ville. Ce créancier, qui s'appeloit Maxime, étoit un personnage respectable par le rang qu'il avoit tenu auparavant dans l'Empire, & que Sidoine croyoit encore séculier & engagé dans le grand monde; mais ce prélat fut agréablement surpris de voir Maxime entièrement changé, de ne plus trouver en lui ces airs & ces manières du siècle qu'il affectoit auparavant, & de voir au contraire la modestie éclater dans toutes ses actions. Ses discours étoient, en effet, très-édifians; il portoit les cheveux courts, laissoit croître sa barbe, & étoit si frugal dans sa table & si pauvre dans ses ameublemens, que Sidoine, étonné d'un si grand changement, doutoit si c'étoit véritablement Maxime, son ami, ou plutôt un pénitent. Son étonnement cessa lorsqu'il apprit le choix que le Éd. origin. t. I, p. 229. clergé & le peuple d'une ville voisine venoit d'en faire, malgré sa résistance, pour remplir leur siége épiscopal. Le saint évêque de Clermont en eut une joie extrême, & il s'attacha d'autant plus à renouveler ses anciennes liaisons avec cet ami, que leur vie étoit entièrement conforme.

On ne doute[5] point que ce ne soit Toulouse dont Maxime fut élu évêque, ce qui pourroit faire croire que son élection précéda de quelques années la persécution d'Euric, ou que si elle est postérieure, comme il y a apparence, ce prince avoit révoqué alors sa défense d'élire de nouveaux évêques dans les siéges vacans. Nous voyons d'ailleurs qu'Euric rappela saint Sidoine de son exil & le fit sortir de sa prison, & que, nonobstant son indisposition contre lui, il lui permit de retourner dans son diocèse & d'en reprendre le gouvernement. Au reste, il paroît que sous la domination des Visigoths ariens, les

[1] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 3 & 9.

[2] Cassiodore, l. 3, *epist.* 3.

[3] Il ne faut pas oublier qu'à la suite des invasions, la situation respective des peuplades germaines avait changé du tout au tout. Les anciennes ligues s'étaient disjointes, les peuplades s'étaient dispersées, & on ne sait jamais, quand les historiens de cette époque mentionnent un nom de peuple, s'ils entendent par là la peuplade restée en Germanie ou les bandes établies en Italie ou en Gaule. Il en est ainsi des Hérules, dont les Bénédictins parlent ici; tandis qu'une partie était restée en Germanie, une autre venait d'envahir l'Italie & de renverser l'Empire d'Occident. [A. M.]

[4] Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 24. — Tillemont, art. 2, 29, & *notes sur S. Sidoine.*

[5] Baronius, ad ann. 465. — Savar. *in Sidonium.* Tillemont, *ut supra.*

anciens peuples de la Province demeurèrent inviolablement attachés à la religion catholique, & que, soutenus par le zèle & la piété de plusieurs saints évêques qui illustroient alors les églises des Gaules, Euric fit des efforts inutiles pour les ébranler dans leur foi.

VI. — *Saint Sévère fonde un monastère dans la ville d'Agde.*

Un ancien monument nous a conservé la mémoire de Béticus, évêque d'Agde, qui vivoit[1] à peu près dans le même temps, & qui donna dans sa ville épiscopale un asile à saint Sévère, Syrien de nation, lequel, après avoir abandonné sa patrie & ses parens & s'être mis en mer, fut porté par hasard vers l'embouchure de l'Hérault, à deux milles de la ville d'Agde. Ce saint, après avoir distribué ses biens aux pauvres & obtenu permission de Béticus de vivre en reclus hors de la même ville, fit bâtir ensuite, proche l'église de Saint-André, un monastère où il assembla trois cents moines sous sa conduite, du nombre desquels fut saint Maixent, natif d'Agde, dont nous aurons occasion de parler ailleurs. Sévère, selon l'auteur de sa Vie, qui ne paroît pas fort ancien, fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de la même ville.

VII. — *Victoire d'Euric sur les pirates saxons.*

L'absence d'Euric, occupé alors à la guerre d'Espagne, enhardit les pirates saxons qui écumoient les mers de l'Armorique à faire une entreprise sur les côtes d'Aquitaine, vers la Saintonge[2], dans les États de ce prince; mais sa flotte s'étant mise en mer leur donna la chasse & les vainquit, à ce qu'il paroît, car ils furent du nombre des peuples qui demandèrent la paix à Euric, lorsqu'étant de retour d'Espagne, il fit le voyage de Bordeaux dont nous avons déjà parlé. Ce prince, non content d'avoir étendu sa domination au delà des Pyrénées, fit encore de nouvelles conquêtes dans les Gaules après la mort de Népos.

VIII. — *La Provence soumise aux Visigoths.*

L'empereur Népos, quoique dépouillé de la pourpre[3] & de presque tous ses États, tâchoit de se maintenir toujours dans la Dalmatie & ne cessoit d'implorer la protection & le secours de Zénon, empereur d'Orient, pour rentrer en Italie & en chasser Odoacre. Les provinces des Gaules lui demeurèrent toujours fidèles malgré son expulsion & refusèrent de reconnoître Odoacre qui vouloit les assujettir à sa domination. Elles députèrent même à Constan-

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 967. — Mabillon, *Annales*, t. 1, p. 33, & *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. 1.

[2] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 6 & 9.

[3] Malchus *in hist. Byzant.* — Candidius, *Hist.* l. 2, *apud Photium*, cod. 79. — Pagi, *Critica*, ad ann. 480, n. 4 & seq. — Tillemont, art. 4 *sur S. Sidoine.*

tinople, pour solliciter Zénon en sa faveur & pour se dispenser d'obéir à ce roi des Hérules, qui envoya de son côté des ambassadeurs à cet empereur pour lui demander qu'il voulût lui accorder le titre de patrice avec le gouvernement de l'Italie. Zénon parut d'abord balancer entre ce prince barbare & Népos; il se déclara cependant pour celui-ci, qu'il avoit déjà reconnu empereur d'Occident, & il paroissoit disposé à vouloir l'aider de toutes ses forces pour le rétablir sur le trône, lorsque Népos ayant été tué à Salone, dans la Dalmatie, au mois de mai de l'an 480, sa mort fit changer de face aux affaires d'Occident, & en particulier à celles des provinces des Gaules qui étoient encore soumises à l'Empire. Comme elles ne vouloient pas reconnoître Odoacre qui tenoit la place de l'empereur d'Occident, elles se mirent en liberté, & il paroît que ce fut alors que Syagrius, fils du comte Gilles, qui commandoit pour les Romains entre le Rhin & la Loire, s'appropria les villes de son gouvernement sous le nom[1] de patrice ou de *roi des Romains.*

An 480

Euric profita de cette conjoncture favorable pour pousser ses conquêtes au delà du Rhône & soumettre[2] la Provence à sa domination. Il paroît que ce prince, fidèle au traité qu'il avoit fait avec Népos, n'avoit osé auparavant attaquer cette province qui reconnut toujours cet empereur; mais, après sa mort[3], Euric, ayant passé le Rhône, se rendit maître des villes d'Arles & de Marseille & étendit sa domination dans tout le pays situé entre la Durance, la mer & les Alpes maritimes. Odoacre, voyant de son côté qu'il ne pouvoit conserver cette province & qu'il n'y seroit jamais reconnu, la lui céda[4] enfin; & c'est peut-être de ce roi des Hérules qu'il faut entendre l'alliance que ces peuples contractèrent avec Euric, & dont Sidoine[5] fait mention.

Éd. origin. t. I, p. 230.

IX. — *Guerre entre les Visigoths & les Bourguignons. — Mort d'Euric.*

On[6] attribue à Euric, devenu maître de la Provence, l'exil du fameux Fauste, évêque de Riez, pour le punir d'avoir écrit contre les ariens. Ce prince fit la guerre[7], vers ce même temps, aux Bourguignons, ses voisins; mais nous en ignorons également le sujet & les circonstances. Nous savons seulement qu'il vainquit ces peuples & qu'il les obligea de lui demander la paix. Il mourut ensuite à Arles, la dix-neuvième année de son règne, c'est-à-dire vers la fin de l'an 484 ou du moins avant le mois de février de l'année suivante.

An 484

Euric mourut au milieu de ses plus grandes prospérités, après avoir rempli le monde du bruit de ses armes & avoir ajouté à ses États presque toutes les

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 18 & 27. — Voir Frédégaire, Hincmar & Aimoin. — Dom Vaissete aurait pu se dispenser de citer comme sources différentes de Grégoire de Tours ces trois auteurs qui l'ont copié ou abrégé. [A. M.]

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 47. — Isidore, *Chronicon*, p. 719 & seq. — Tillemont, *ut supra.*

[3] Voyez tome II, *Note* LIX.

[4] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, p. 175.

[5] Sidoine Apollinaire, l. 8, *epist.* 9.

[6] Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, art. 8 *sur Fauste de Riez.*

[7] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 47. — Sidoine Apollinaire, *ut supra.*

Espagnes, avec une grande partie des Gaules[1]. Dieu arrêta[2] le cours de ses victoires pour lui en faire rendre compte, & par une punition singulière *il brisa*[3] *son sceptre de fer*, c'est-à-dire qu'il mit fin à la dureté de son règne. Ce prince, que ses vertus militaires rendoient véritablement recommandable, étoit fier, ambitieux, dur à l'égard de ses sujets, & si attaché à sa secte qu'il persécutoit également ceux qui refusoient de l'embrasser, & ceux qui avoient le courage de la combattre. Heureux d'avoir trouvé en la personne de Léon un sage & habile ministre qui contribua beaucoup à la gloire de son règne, & qui, par la politesse de ses mœurs, adoucit la férocité des siennes.

X. — *Lois des Visigoths.* — *Usage du droit romain dans la Province.*

Ce prince se servit de ce ministre, comme on l'a déjà dit, pour donner aux Visigoths des lois écrites que ses successeurs perfectionnèrent. Ces lois étoient seulement pour ces peuples; car nous verrons dans la suite que les Gaulois ou anciens habitans des provinces soumises à la domination d'Euric, & qu'on[4] appeloit Romains, continuèrent de se gouverner, quoique sujets de ce prince, suivant le droit romain.

XI. — *Ragnahilde, femme d'Euric.*

Euric, avant que de monter sur le trône, avoit épousé la princesse Ragnahilde, fille d'un roi dont nous ignorons le nom. Nous devons la connoissance de cette reine à une épître de Sidoine[5] Apollinaire qui, à la prière d'un certain Évode, fit des vers que ce dernier fit graver sur une coupe d'argent dont il avoit dessein de faire présent à cette princesse. Quelques auteurs ont prétendu prouver par ces vers que Ragnahilde n'étoit pas femme d'Euric, mais plutôt de Théodoric II, son frère; il nous paroît cependant qu'on en doit tirer une induction toute contraire[6]. Ces mêmes auteurs ajoutent qu'il est vraisemblable que c'est cette reine qui fit construire à Toulouse l'ancienne église de la Daurade, qu'elle y fut enterrée, & qu'elle est la même que celle que le peuple de cette ville a appelée la reine *Pédauque*, toutes conjectures qui ne paroissent appuyées sur aucun fondement solide[7].

[1] Voyez tome II, *Notes* LIX & LXII.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 25.

[3] Ennode, *Vita Epiphanii*, p. 1665.

[4] Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 24; l. 2, *epist.* 1. — Tillemont, art. 29 *sur S. Sidoine*.

[5] Sidoine Apollinaire, l. 4, *epist.* 8; voir les notes de Sirmond sur le même sujet.

[6] Voyez tome II, *Note* LIX, n°s 4 & 5.

[7] L'opinion de dom Vaissete relativement à la reine Ragnahilde est parfaitement fondée; & la date de la lettre, ainsi que son ton général, ne permettent pas d'y voir la femme de Théodoric, auprès duquel Sidoine était en grande faveur. Quant à la reine *Pédauque*, nous n'avons point à relever cette légende qui ne mérite pas le moindre examen. [A. M.]

XII. — *Alaric, roi des Visigoths. — Ses premiers différends avec Clovis.*

Alaric II, fils d'Euric & de Ragnahilde, succéda, quoique fort jeune, à son père & fut reconnu roi des Visigoths à Toulouse[1], ville capitale de ses États. Le commencement de son règne fut d'abord assez paisible. Les progrès que les Francs firent bientôt après dans les Gaules lui firent comprendre ce qu'il avoit à craindre un jour de ces peuples.

La nation françoise, également puissante & belliqueuse, étoit composée de différens peuples de la Germanie, d'où elle tiroit son ancienne origine, quoi qu'en disent quelques modernes[2] qui, sans aucune preuve solide, la font descendre des Tectosages ou anciens Gaulois établis au delà du Rhin. Ces Germains, qui dès le troisième siècle étoient déjà connus sous le nom de Francs, s'étoient rendus célèbres depuis longtemps par leurs excursions dans les Gaules, leurs exploits militaires & les marques de valeur qu'ils avoient données en différentes guerres qu'ils avoient soutenues, soit pour leur propre défense, soit en faveur de l'Empire qu'ils avoient souvent servi en qualité d'auxiliaires. Ces Francs ou François, à qui on donnoit, ainsi qu'à plusieurs autres peuples, le nom de barbares, profitant des désordres & de la décadence
Éd. origin. t. I, p. 231. de l'Empire d'Occident, s'emparèrent d'abord des provinces des Gaules situées le long du Rhin & qui, étant[3] à leur voisinage, étoient à leur bienséance.

Clovis régnoit alors sur une grande partie de ces peuples. Ce prince, attentif aux occasions d'acquérir de la gloire & d'étendre les limites de ses États, voyant les provinces d'Occident en proie à divers peuples & les conquêtes que les Visigoths & les Bourguignons faisoient tous les jours dans les Gaules, travailla de son côté à s'assurer des pays situés entre la Seine & le Rhin, dont une partie étoit encore sous l'obéissance des Romains & sous l'autorité de Syagrius dont nous avons déjà parlé. Dans ce dessein, Clovis, après s'être assuré du secours de plusieurs princes de sa nation & avoir assemblé une puissante armée, déclara la guerre à ce général romain &, l'ayant défié au combat, lui livra bataille proche de Soissons, où il le défit entièrement[4].

Syagrius, se voyant sans ressource, après sa défaite, prit le parti de chercher un asile à la cour du roi Alaric, où il se retira, tandis que Clovis, profitant de sa victoire, porta ses armes dans le reste de la Belgique. Ce général romain comptoit sans doute sur le secours & la protection des Visigoths qui avoient intérêt d'arrêter les progrès d'un prince aussi entreprenant & aussi belliqueux

[1] Isidore, *Chronicon*, p. 720.

[2] *Dissertation sur l'origine des François.*

[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 27. — Frédégaire, c. 15.

[4] Sur tous ces événements, nous n'avons que le récit de Grégoire de Tours, qui lui-même a emprunté ses renseignements à des Vies de saints. Nous possédons quelques-unes de ces vies; mais elles présentent tous les faits concernant Clovis sous un point de vue exclusif, qui ne permet pas d'accepter sans examen toutes leurs affirmations. Du reste, la source la plus autorisée sur cette partie de l'histoire des Visigoths est encore la précieuse collection des *lettres* de Cassiodore, qui comprend nombre de lettres de Théodoric relatives aux affaires des Gaules. [A. M.]

An 484

que le roi des François. Il fut trompé cependant dans son attente &, non-seulement il ne reçut aucun secours de leur part, mais ils le livrèrent même entre les mains de ses ennemis. En effet, Clovis ayant envoyé aussitôt des ambassadeurs à Alaric pour le sommer de lui remettre ce général, avec menace, en cas de refus, de lui déclarer la guerre & de la porter jusque dans le cœur de ses États, ce roi n'osa se compromettre avec un prince que ses exploits rendoient déjà extrêmement redoutable & livra Syagrius aux envoyés françois. Ceux-ci ayant amené ce général à Clovis, ce prince le fit mourir & étendit ensuite ses conquêtes jusques à la Loire &, par conséquent, jusques aux frontières du royaume des Visigoths.

XIII. — *Ligue d'Alaric avec Théodoric, roi des Ostrogoths.*

Alaric ne put voir d'un œil tranquille la rapidité des victoires de Clovis. Il fut alarmé surtout de le voir si près de ses États, ce qui le fit songer à se précautionner contre un voisin si dangereux & à se liguer avec des princes qui fussent en état de le secourir en cas qu'il fût attaqué par les François. Il s'unit surtout avec Théodoric, roi des Ostrogoths, prince alors très-recommandable par ses vertus militaires. Théodoric avoit[1] rendu d'abord des services très-importans à l'empereur Zénon, qui lui devoit son rétablissement sur le trône que Basilisque avoit usurpé & qui, par reconnoissance, l'ayant appelé à sa cour, l'avoit honoré du titre de patrice, de la charge de maître de la milice prétorienne, & enfin de la dignité de consul ordinaire. Théodoric, préférant au repos dont il jouissoit au milieu de ces honneurs, la gloire des exploits qu'il méditoit, demanda avec instance à Zénon la permission de porter la guerre en Italie pour en chasser le roi Odoacre, avec promesse de lui en céder la conquête & de se contenter de la gouverner sous ses ordres. Zénon, soit par foiblesse, soit par reconnoissance, n'osa lui refuser sa demande; il se contenta de lui recommander le sénat & le peuple romain. Théodoric se mit aussitôt en marche avec toutes les troupes de sa nation &, après avoir traversé sans obstacle les Alpes Juliennes, il alla camper avec son armée auprès de la rivière d'Isonzo (*Sontium*) qui descend des montagnes de la Carniole & va se jeter dans la mer près d'Aquilée. Odoacre se présenta devant cette rivière pour lui en disputer le passage; mais, ne pouvant soutenir le choc des Ostrogoths, il fut obligé de prendre la fuite. Il fut vaincu une seconde fois par ces peuples dans un nouveau combat qui se donna auprès de Vérone, à la fin du mois de septembre de l'an 489 & qui fut très-vif de part & d'autre. Odoacre, obligé de prendre la fuite une seconde fois, se retira à Ravenne après avoir été abandonné par Tufa, maître de sa milice & par une partie de ses troupes qui passèrent dans le camp de Théodoric. Celui-ci, alors maître de la campagne, s'empara de la Lombardie qui portoit dans ce temps-là le nom de

An 489

[1] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 52, 55 & 57. — Anonymus Valesianus *in edit.* Ammiani Marcellini, p. 663 & seq. — Ennode, *Vita S. Epiphanii*.

An 489

Ligurie, & ordonna à Tufa d'aller assiéger dans Ravenne le roi Odoacre dont il venoit d'abandonner le parti; mais soit que ce général se défiât de Théodoric, ou qu'il craignît de tomber entre les mains d'Odoacre, il se déclara de nouveau pour ce dernier à qui il livra les principaux des Ostrogoths qui étoient sous ses ordres. L'infidélité de ce général fit changer la face des affaires de Théodoric & releva le courage du roi des Hérules qui, s'étant remis en campagne, recouvra Crémone & Milan; en sorte que Théodoric fut obligé à son tour de se tenir renfermé dans Pavie dont il s'étoit emparé, sans oser ni sortir de cette place, ni tenter aucune entreprise.

Éd. origin. t. I, p. 232.

An 490

Dans cette extrémité, Théodoric[1] s'adressa aux Visigoths des Gaules, ses anciens compatriotes, & les pressa de venir à son secours. Le roi Alaric, charmé de l'occasion de secourir un prince si puissant & si capable de le soutenir à son tour contre les entreprises de Clovis, se ligua volontiers avec lui & fit marcher incessamment un corps d'armée en Italie pour se joindre aux Ostrogoths & les aider contre Odoacre. Théodoric, soutenu de ce renfort, sortit aussitôt de Pavie, se mit en campagne & alla chercher ce roi qu'il rencontra sur la rivière d'Adda. Les deux armées ne furent pas plutôt en présence qu'elles en vinrent aux mains. L'action se passa le onzième d'août de l'an 490. La victoire fut longtemps disputée de part & d'autre, & la perte fut très-considérable des deux côtés. Mais enfin les Goths devenus supérieurs aux Hérules, Odoacre, après avoir perdu le général Piérius, comte des domestiques, fut obligé d'abandonner le champ de bataille & de se renfermer dans Ravenne.

Théodoric le poursuivit jusque dans cette place qu'il assiégea; mais comme sa seule situation la rendoit imprenable, il convertit dans la suite le siége en blocus, résolu de la réduire par famine. Odoacre, voyant qu'il ne pouvoit éviter de tomber tôt ou tard entre les mains de ce prince, tenta, au mois de juillet de l'an 491, une sortie des plus vigoureuses; mais le succès ne répondit ni à sa valeur, ni à celle de ses troupes. Enfin, se trouvant réduit à la dernière extrémité par la disette des vivres, après un siége ou un blocus de trois ans, il capitula, au mois de février de l'an 493, & donna Théla son fils en otage. Théodoric promit la vie à l'un & à l'autre; mais à peine fut-il maître de la place, qu'oubliant sa promesse, il tua le père de sa propre main, sous prétexte qu'il avoit voulu attenter à sa vie, & fit mourir Théla avec les principaux de la nation des Turcilinges & des Hérules, peuples également soumis à ces princes.

An 491

An 493

Après la conquête de l'Italie, Théodoric, qui jusqu'alors s'étoit contenté du titre de patrice, prit celui de roi que les Ostrogoths, ses sujets, lui confirmèrent. Ce prince partagea à ces peuples les terres d'Italie que les Hérules occupoient auparavant & qui faisoient le tiers des biens-fonds du pays, & laissa les deux autres parties aux anciens habitans qui en étoient demeurés paisibles possesseurs : en cela bien plus équitable que les Visigoths qui n'abandonnè-

[1] Anonymus Valesianus, *ut supra*.

rent aux Romains, ou anciens peuples des provinces des Gaules dont ils se rendirent maîtres, que le tiers des terres & prirent le reste pour eux.

Théodoric, maître de l'Italie & d'une partie de l'Illyrie qu'il avoit conquise auparavant, s'appropria ses conquêtes, sans se mettre en peine de les remettre à l'empereur Anastase, successeur de Zénon, à qui il s'étoit engagé de les rendre. Pour se maintenir dans la possession de ses États, il s'allia avec des princes assez puissans pour la lui assurer. Il épousa Audeflède, fille, ou plutôt sœur de Clovis; de deux filles naturelles qu'il avoit eues dans la Mœsie, il donna la première en mariage à Alaric, roi des Visigoths, & la seconde à Sigismond, fils de Gondebaud, roi des Bourguignons. Celle-ci se nommoit Ostrogothe; les auteurs varient un peu sur le nom de l'autre, que les uns [1] appellent Théodigothe, Theudicode, & Theudicheuse, & d'autres Arevagni [2].

XIV. — *Voyage d'Alaric à Narbonne.*

Alaric, soutenu par l'alliance & la protection du roi Théodoric, qui lui étoit d'ailleurs entièrement dévoué autant par inclination que par reconnoissance des secours qu'il en avoit reçus, & par là n'ayant rien à craindre [3] de la part des François, donna toute son application au gouvernement de ses États. Beaucoup plus modéré & moins zélé que le roi son père pour sa secte, il laissa aux églises catholiques de ses États la liberté de choisir leurs évêques. Par cette conduite à laquelle Léon, son ministre, qui l'avoit déjà été d'Euric, eut sans doute beaucoup de part, on vit la paix & la justice régner dans ses États.

Ce prince, que Léon accompagnoit dans tous ses voyages, n'avoit pas tellement fixé son séjour à Toulouse qu'il n'en sortît quelquefois pour aller visiter les autres villes de ses États. Il avoit [4] entre autres un palais à Narbonne qu'on croit avoir été l'ancien capitole de cette ville, appelé dans les siècles postérieurs *Capdueil,* & dont la situation étoit des plus belles. La vue de ce palais s'étendoit au nord-ouest de Narbonne, le long de la rivière d'Aude, sur un très-beau pays qu'on nomme la plaine de Livière, laquelle consiste principalement en prairies. Alaric, souffrant impatiemment de voir qu'une si belle vue fût coupée par la trop grande élévation d'une église voisine, dédiée sous l'invocation de saint Félix, martyr de Girone, & dans laquelle reposoient les reliques de ce saint, consulta Léon sur les moyens d'y remédier. L'avis de ce ministre fut d'en faire abattre une partie, ce qui fut aussitôt exécuté; mais si nous en croyons Grégoire de Tours, Dieu punit la trop grande complaisance de Léon, en permettant qu'il devînt aveugle sur-le-champ [5].

Ed. origin. t. I, p. 233.

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis,* c. 58. — Procope, *ut supra.*

[2] Anonymus Valesianus, *ut supra.*

[3] Procope, *ut supra.*

[4] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum,* l. 1, c. 92; voir les notes de dom Ruinart sur ce sujet. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 77 & suiv.

[5] Dom Vaissete a commis ici une légère erreur d'interprétation; il ne s'agit point dans le passage en question d'une construction en pierre, mais d'un campanile en bois surmontant le transept de

XV. — *Apollinaire rentre dans les bonnes grâces d'Alaric. — Punition de Burdimélus.*

Nous ignorons si ce ministre survécut longtemps à son malheur & s'il continua d'aider Alaric de ses conseils. On a seulement lieu de croire que c'est à son ancienne amitié pour Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, alors décédé depuis quelque temps, que Sidoine Apollinaire, fils de ce prélat, fut redevable des bonnes grâces que le roi Alaric lui rendit. Ce sénateur[1], devenu sujet des Visigoths après que ces peuples eurent fait la conquête de l'Auvergne, avoit lié une amitié très-étroite avec le duc Victorius dont nous avons parlé ailleurs, & qui étoit comte ou gouverneur particulier de ce pays. Ce duc, ayant soulevé contre lui tous les habitans de Clermont par ses vexations & ses débauches, avoit été obligé, pour éviter la mort, de prendre la fuite & de se retirer à Rome, où Apollinaire l'avoit suivi. Il y fut tué dans la suite & assommé à coups de pierres, à cause qu'il continuoit de vivre d'une manière extrêmement débordée. Apollinaire fut arrêté en même temps & envoyé prisonnier à Milan, d'où, après s'être évadé, il revint en Auvergne. A son retour dans sa patrie, il trouva que sa fuite, & peut-être aussi d'autres raisons, avoient fort prévenu Alaric contre lui, & que ses ennemis, profitant de son absence, l'avoient fort décrié[2] dans l'esprit de ce prince; mais s'étant justifié auprès de lui, il rentra dans ses bonnes grâces & lui donna dans la suite des marques de sa reconnoissance & de son attachement à ses intérêts.

Autant Alaric étoit doux & indulgent envers ceux qui avoient recours à sa justice s'ils étoient innocens, ou à sa clémence s'ils étoient coupables, autant il étoit inexorable à l'égard de certains criminels à qui il croyoit ne pouvoir faire grâce. Il donna une preuve de cette sévérité[3] à l'occasion d'une révolte qui s'éleva en Espagne & dont un certain Burdimélus étoit le chef. Ce rebelle, se voyant à la tête d'un puissant parti, se fit reconnoître roi dans le pays. Sur l'avis de ces troubles, Alaric se mit incontinent en état de les arrêter & donna de si bons ordres qu'après divers combats, ce rebelle ayant été pris & envoyé
An 496 à Toulouse, il fut renfermé & brûlé tout vif dans un taureau d'airain autour duquel on avoit allumé un grand bûcher. C'est par ces exemples de justice & de sévérité qu'Alaric tâchoit de se maintenir dans son autoriré.

XVI. — *Exil & martyre de saint Volusien, évêque de Tours.*

Alaric étoit respecté de ses sujets catholiques; mais ils appréhendoient qu'étant arien, il ne renouvelât la persécution qu'Euric, son père, avoit excitée

la basilique, dont la hauteur excessive gênait la vue du prince & dont Léon fit descendre un étage. Du reste, ce n'est là qu'une anecdote pieuse, intéressante surtout au point de vue archéologique. [A. M.]

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 20; *de Gloria martyrum,* l. 1, c. 45.

[2] Avitus de Vienne, *epist.* 45.

[3] Victor de Tune, *Chronicon, append.* — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 6, p. 270 & seq.

An 496

contre eux & qu'il ne les forçât à abandonner la foi orthodoxe pour embrasser ses erreurs. C'est pour cela qu'ils souhaitoient de passer sous la domination d'un prince catholique : Clovis l'étoit depuis peu, & la protection qu'il accordoit à la religion lui avoit tellement gagné l'affection des Gaulois, ses sujets, que les anciens habitans du pays, soumis aux Visigoths, envioient leur bonheur.

Alaric, informé que Volusien, qui gouvernoit alors l'église de Tours, étoit un des évêques de sa domination qui témoignoient[1] avec plus d'ardeur de se voir sous celle de Clovis, & craignant qu'il ne fît révolter en faveur de ce prince la Touraine, limitrophe du royaume des François, & n'introduisît ces peuples dans sa ville épiscopale, il le fit arrêter & conduire à Toulouse, d'où il l'exila ensuite en Espagne[2]. Ce prélat se mit en chemin pour se rendre au lieu de son exil ; mais à son arrivée à quelque distance de Toulouse, il mourut au mois de mars[3] ou de juillet de l'année 498, la huitième de son épiscopat[4].

An 498

Suivant une ancienne[5] tradition, saint Volusien, après avoir souffert la prison à Toulouse & s'être mis en marche pour se rendre en Espagne, étant arrivé dans le pays de Foix, en un endroit appelé la Couronne, éloigné d'environ mille pas d'un autre appelé Ville-Peyrouse, y fut arrêté par ses conducteurs qui lui coupèrent la tête en haine de sa religion, ce qui aura donné lieu sans doute á quelques martyrologes de le mettre au rang des martyrs. Selon la même tradition, ses reliques furent transférées dans l'église de Saint-Nazaire de Foix qui prit son nom dans la suite. C'est aujourd'hui une abbaye de chanoines réguliers dont nous aurons occasion de parler ailleurs, de même que de la translation des reliques de leur saint patron. Elles y étoient en vénération à la fin du quatorzième siècle[6] & furent exposées, pendant les troubles du seizième, à la fureur des calvinistes[7] qui, après les avoir enlevées, les dispersèrent ou les réduisirent en cendres.

Éd. origin. t. I, p. 234.

XVII. — *Nouveaux différends entre Alaric & Clovis.*

L'exil & la mort de saint Volusien affligèrent sans doute d'autant plus le roi Clovis, que le désir que ce saint évêque avoit témoigné trop ouvertement de passer sous sa domination avoit occasionné l'un & l'autre. Ce fut là peut-

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 26; l. 10, c. 31.

[2] *Ibid.*

[3] Voir Tillemont *sur saint Perpet de Tours, Histoire ecclésiastique*, t. 16.

[4] Grégoire de Tours disant que son prédécesseur mourut à Toulouse, & cet auteur étant naturellement parfaitement renseigné sur l'histoire de son église, nous pensons qu'il ne faut pas attacher grande importance au témoignage de l'acte du quatorzième siècle que les Bénédictins analysent à ce propos. [A. M.]

[5] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, la pièce n. II. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 476 & suiv.

[6] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, la pièce n. II.

[7] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 26; l. 10, c. 31; voir les notes de dom Ruinart sur ce sujet. — *Vie de S. Volusien*, p. 93.

être l'origine des différends qui s'élevèrent bientôt après entre ce prince & le roi Alaric. Ce dernier, de son côté, conservoit un vif ressentiment de la fierté & des menaces de Clovis dans l'affaire de Syagrius, qu'il avoit été forcé de lui livrer; jaloux d'ailleurs de la prospérité des armes de ce prince & de la nouvelle réputation de valeur qu'il s'étoit acquise dans la fameuse bataille de Tolbiac où il avoit vaincu les Allemans, mais surtout de l'affection que tous les Gaulois catholiques avoient pour lui, il ne cherchoit qu'un prétexte de rompre les foibles liens d'amitié & d'union que leur commune alliance avec Théodoric, roi d'Italie, pouvoit avoir formés entre eux. Alaric avoit reçu depuis peu divers sujets de mécontentement de la part de Clovis, sur lesquels il souhaitoit d'avoir des éclaircissemens. Il lui envoya à ce sujet une ambassade[1] solennelle; mais l'accueil fier & hautain que ce prince fit aux ambassadeurs visigoths & les réponses piquantes qu'il leur donna ne servirent qu'à indisposer davantage Alaric, qui, croyant ne devoir plus user de ménagement envers un roi qui le traitoit avec tant de hauteur, lui déclara la guerre, résolu de se venger des affronts & des sujets de chagrin qu'il en avoit reçus. Après cette déclaration, il assembla ses troupes pour attaquer les François, tandis que Clovis, de son côté, se mit en état de défense.

XVIII. — *Théodoric, roi d'Italie, s'emploie pour accorder les rois Alaric & Clovis.*

Dans cette disposition de haine & de vengeance entre ces deux rois que les flatteurs & les esprits remuans, qui ne manquent jamais à la cour des princes, n'entretenoient que trop, les peuples s'attendoient à une guerre sanglante de part & d'autre, lorsque le roi Théodoric, à qui son âge & son alliance avec ces deux princes donnoit sur eux une espèce d'autorité, informé de leur animosité & de leurs préparatifs de guerre, interposa sa médiation pour les mettre d'accord. Ce roi tenoit alors la place d'empereur en Occident, quoiqu'il eût refusé d'en prendre le titre, & en cette qualité, il se regardoit peut-être comme l'arbitre des différends qui s'élevoient entre les souverains des provinces auparavant soumises à cet empire. Il avoit d'ailleurs un intérêt particulier de ménager les intérêts des Visigoths, ses principaux alliés, ses anciens compatriotes, & qui professoient l'arianisme comme lui. Théodoric fit partir[2] d'abord deux ambassadeurs, qu'il envoya au roi Alaric, avec une lettre pour ce prince conçue en ces termes : « Vous ne devez pas tellement compter sur « le nombre de vos troupes & sur celui des victoires qu'elles ont déjà remportées que vous n'ayez à craindre le sort des armes toujours incertain & douteux; d'ailleurs, vos soldats n'ont pas été exercés depuis longtemps; vous « devez vous donner de garde de vous abandonner au ressentiment. On ne « défend jamais mieux ses droits que par la modération, & il est toujours « temps d'avoir recours aux armes lorsqu'on ne peut obtenir justice par d'autres

[1] Cassiodore, l. 3, *epist.* 1 & 4.

[2] Cassiodore, l. 3, *epist.* 1.

« voies; attendez donc que j'aie envoyé mes ambassadeurs au roi des Fran-
« çois & que j'aie tenté d'accommoder vos différends par l'entremise des amis
« communs. Je serois très-fâché de voir qu'entre deux rois qui me sont égale-
« ment alliés, l'un s'agrandit au préjudice de l'autre. Au reste, dans tous vos
« démêlés, Clovis n'a ni répandu le sang des Visigoths, ni envahi leurs pro-
« vinces; comme vos différends ne proviennent que de quelques paroles dont
« vous vous plaignez, on peut aisément vous concilier par l'entremise des
« princes que je proposerai pour arbitres, & en particulier par celle de Gon- Éd. origin. t. I, p. 235.
« debaud, roi des Bourguignons, que mes ambassadeurs ont ordre d'aller
« trouver après avoir été instruits de vos propres dispositions & vous avoir
« fait savoir les ordres dont je les ai chargés, &c. » Théodoric finissoit sa lettre par assurer Alaric qu'en cas que les voies de pacification qu'il proposoit fussent inutiles, il pouvoit compter sur son secours & sur son attachement à ses intérêts.

Les envoyés de Théodoric s'étant acquittés de leur commission auprès du roi des Visigoths, passèrent, suivant leurs instructions, à la cour de Gondebaud, roi [1] des Bourguignons, pour remettre à ce prince une lettre du roi, leur maître, dans laquelle, après lui avoir marqué sa peine sur les différends des deux rois des François & des Visigoths, ses proches & ses alliés, & avoir ajouté qu'il avoit résolu d'en prévenir les funestes suites, il l'exhortoit de joindre sa médiation à la sienne pour la réconciliation de ces deux princes dont ils avoient un intérêt commun d'assoupir les querelles, dans la crainte de les voir tourner au préjudice des Goths & des Bourguignons. Les mêmes ambassadeurs étoient encore chargés de communiquer de vive voix à Gondebaud quelques autres instructions qui ne sont pas venues jusqu'à nous.

De la cour du roi [2] des Bourguignons ces ambassadeurs passèrent à celles des rois des Hérules, des Warnes & des Thuringiens, peuples germains qui habitoient au delà du Rhin. Théodoric écrivoit à ces princes pour les engager à entrer dans la négociation de paix entre Clovis & Alaric & les prier de joindre leurs ambassadeurs à ceux de Gondebaud & aux siens qui iroient ensemble à la cour de Clovis pour lui persuader de ne rien entreprendre contre les Visigoths & de faire satisfaction à Alaric suivant le droit des gens, s'il ne vouloit s'attirer leurs armes communes. Théodoric n'oublia rien pour faire comprendre à ces rois germains que c'étoit la seule voie pour prévenir les suites funestes de la division entre les deux rois & qu'ils devoient se joindre avec lui pour travailler à les réconcilier, tant en reconnoissance des obligations qu'ils avoient au roi Euric, qui les avoit toujours protégés & secourus contre les François, leurs voisins, que pour leur propre avantage; leur faisant entendre que si Clovis venoit à vaincre Alaric, ils ne pourroient éviter d'être à leur tour les victimes de l'ambition de ce roi victorieux. Il y a lieu de croire que ces princes germains, touchés des raisons de Théodoric, entrèrent dans ses vues & qu'à sa sollicitation, ils envoyèrent, de même que

[1] Cassiodore, l. 3, *epist.* 2.

[2] Cassiodore, l. 3, *epist.* 3.

Gondebaud, leurs ambassadeurs à Clovis pour tâcher de le porter à donner satisfaction à Alaric.

Les ambassadeurs de Théodoric, étant allés ensuite à la cour du roi des François, lui remirent[1] une lettre de ce prince, dans laquelle il marquoit à Clovis, avec toute la liberté d'un souverain, la tendresse d'un père & la confiance d'un allié, « qu'il croyoit devoir lui représenter qu'il étoit surpris que « pour un différend aussi léger que celui qu'il avoit avec Alaric, il voulût « éprouver le sort des armes dont le succès est toujours incertain, & dont « leurs ennemis communs ne manqueroient pas de profiter. Vous êtes tous « deux, continue-t-il, à la fleur de votre âge & vous régnez paisiblement sur « deux puissantes nations; vous risquez l'un & l'autre d'affoiblir vos États « ou de les ruiner entièrement pour une bagatelle. La voie des arbitres com- « muns pour terminer vos différends convient beaucoup mieux à des alliés « que celle des armes; faut-il qu'une ambassade qui n'a pas réussi vous « engage à vous déclarer la guerre? Abandonnez-en donc le dessein, si vous « ne voulez m'accabler de douleur. Au reste, je vous avertis, comme votre « père & comme votre ami, que je me déclarerai contre celui des deux qui « refusera de déférer à mes conseils. C'est pourquoi j'envoie à votre excellence « les mêmes ambassadeurs qui ont déjà été à la cour d'Alaric, votre frère, « pour vous engager l'un & l'autre à vous en rapporter à la décision des amis « communs. »

XIX. — *Entrevue de Clovis & d'Alaric.*

Il paroît que les soins de Théodoric pour la réconciliation de ces deux princes eurent le succès qu'il souhaitoit dans l'entrevue qu'ils eurent ensemble, au rapport de Grégoire[2] de Tours. Cette entrevue, qui se fit sur les frontières des deux royaumes des Visigoths & des François, se passa de la manière suivante[3].

Éd. origin. t. I, p. 236.

Quelque sujet qu'eût Alaric de se plaindre de la conduite & de la fierté de Clovis à son égard & de lui déclarer la guerre, il n'avoit osé cependant l'attaquer, soit par respect pour Théodoric, son beau-père, allié de ce prince, soit par crainte de s'engager dans une guerre dont le succès étoit très-incertain. Il prit donc le parti d'envoyer des ambassadeurs à Clovis pour lui demander une entrevue dans laquelle ils termineroient eux-mêmes leurs différends. Clovis accepta la proposition d'Alaric &, s'étant avancés l'un & l'autre, ils se joignirent dans une île de la Loire voisine du château d'Amboise, en Touraine, qui faisoit la séparation de leurs États, & qu'ils avoient choisie pour le lieu de leur rendez-vous. L'accueil fut très-gracieux de part & d'autre, & leur conférence, où tout se passa avec une égale politesse, fut suivie d'un magnifique repas à la fin duquel, après s'être promis une amitié mutuelle, ils

[1] Cassiodore, l. 3, *epist.* 4.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 35.

[3] Voyez tome II, *Note* LX.

An 498

se séparèrent en paix & se retirèrent chacun dans ses États. C'est ainsi que se passa cette entrevue qui fut sans doute une suite de la médiation de Théodoric, & dans laquelle les rois des François & des Visigoths terminèrent, selon les apparences, les différends dont nous avons parlé. Le récit qu'en fait Grégoire de Tours détruit du moins toutes les circonstances fabuleuses que quelques auteurs postérieurs ont forgées sur ce sujet & que les plus habiles critiques rejettent[1].

XX. — *Union d'Alaric avec Gondebaud, roi des Bourguignons.*

On peut dire que si la crainte des armes victorieuses de Clovis suspendit la vengeance d'Alaric contre ce prince & l'obligea de s'accommoder avec lui, du moins pour quelque temps, l'appréhension que ce roi des François eut à son tour de s'attirer celles de Théodoric, roi d'Italie, allié & protecteur des Visigoths, l'empêcha d'attaquer ces peuples & l'engagea à terminer plus tôt qu'il n'auroit fait, ses différends avec Alaric. Clovis avoit d'ailleurs intérêt de ne pas multiplier ses ennemis, dans le dessein qu'il avoit alors de profiter de la division qui étoit entre les princes bourguignons. Il suspendit donc le projet qu'il avoit formé de soumettre à sa domination les provinces des Gaules possédées par les Visigoths & attendit une occasion plus favorable ou un prétexte plus plausible pour l'exécuter.

Gondebaud, l'un de ces rois bourguignons, étoit fils de Gunduic qui, avec sa nation, s'étoit établi à Lyon & des deux côtés du Rhône & de la Saône, comme nous l'avons dit ailleurs. Il avoit[2] d'abord partagé avec trois de ses frères les États de leur père; mais deux d'entre eux, appelés Chilpéric & Godomar, lui ayant déclaré la guerre, il s'étoit d'abord saisi de leurs personnes, les avoit fait mourir & avoit ensuite envahi leur portion. Il jouissoit tranquillement du fruit de son crime dans la ville de Lyon, alors capitale de ses États, lorsque Godegisile, son troisième frère, qui régnoit dans le pays qui lui étoit échu en partage aux environs de Genève, craignant que ce prince, dont les forces étoient beaucoup supérieures aux siennes, n'usât de la même cruauté à son égard, crut devoir prendre des mesures & se prémunir contre ses entreprises. Il fit proposer secrètement à Clovis qu'il se rendroit son tributaire, s'il vouloit l'aider à s'emparer des États de Gondebaud, son frère. Clovis, charmé de trouver une occasion d'étendre sa domination,

An 500

embrassa celle-ci avec joie & déclara la guerre à Gondebaud qui, ne pensant à rien moins qu'à la trahison de son frère Godegisile, le sollicita fortement de suspendre la poursuite de leurs différends particuliers & de joindre leurs armes pour défendre leurs États contre les entreprises de leurs ennemis. Godegisile se joignit effectivement avec Gondebaud; mais à la première rencontre des François & des Bourguignons sur la rivière d'Ousche, près du

[1] Voyez tome II, *Note* LX.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 32 & seq. — Procope, *de Bello Gothico*, l. 1. — Frédégaire, *Epitome*, c. 23 & seq.

château de Dijon, le premier étant passé avec ses troupes du côté de Clovis, Gondebaud fut entièrement défait.

Celui-ci, ayant pris le parti de la fuite après sa défaite, se retira à l'extrémité de ses États & se jeta dans Avignon, où Clovis le poursuivit & l'assiégea, tandis que Godegisile s'empara de Vienne & des autres États des Bourguignons, situés le long du Rhône &, par conséquent, du Vivarais qui faisoit partie du royaume de Gondebaud. Ce dernier, se voyant sans ressource & vivement pressé dans Avignon par les troupes françoises qui en faisoient le siége, eut recours à une ruse qui lui réussit. Il fit sortir de la place Arédius, son confident, homme d'esprit & d'intrigue, qui se rendit à Clovis comme Éd. origin. t. I, p. 237. un transfuge & agit si bien auprès de lui, qu'il lui persuada de lever le siége d'Avignon qui tiroit en longueur & de se contenter d'un tribut annuel que Gondebaud promettoit de lui payer. A cette condition, Clovis abandonna le siége de cette place, leva le camp & se contenta de laisser dans le pays, pour la sûreté de Godegisile, un corps de cinq mille François; mais Clovis fut à peine sorti des États des Bourguignons, que Gondebaud, s'étant mis en campagne, entreprit d'assiéger son frère dans la ville de Vienne, dont il se rendit maître à la faveur d'un aqueduc. La garnison fut passée au fil de l'épée, & Godegisile, s'étant réfugié dans une église arienne où il comptoit de trouver un asile, eut le malheur d'y être misérablement massacré. Les troupes françoises que Clovis avoit laissées à ce prince infortuné, se trouvant hors d'état de se défendre, se jetèrent dans une tour de la même ville où elles se rendirent enfin à discrétion. Gondebaud, après avoir défendu de leur faire aucun mal, les envoya à Toulouse, au roi Alaric, pour être reléguées dans les États de ce prince, ce qui augmenta les sujets de division qui étoient déjà entre ce roi des Visigoths & Clovis, qui le soupçonna d'être d'intelligence avec Gondebaud.

XXI. — *Ligue de Théodoric avec Clovis contre les Bourguignons. — Conquête de plusieurs places du côté du Rhône par le premier.*

An 501

Gondebaud[1], se voyant seul & paisible possesseur de tout ce qu'on appeloit alors le royaume des Bourguignons, refusa bientôt après le tribut annuel qu'il avoit promis de payer à Clovis, ce qui alluma une nouvelle guerre entre ces deux princes. Théodoric, roi d'Italie, prit le parti du François durant cette guerre, plutôt par politique que par aucun dessein de nuire au Bourguignon qui étoit son allié, car Sigismond, fils de Gondebaud, avoit épousé sa fille Ostrogothe. Théodoric, prévoyant donc que si Clovis devenoit maître de tout le pays des Bourguignons, il auroit beaucoup à craindre & pour ses États & pour ceux des Visigoths, ses alliés, usa de stratagème, &, dans la vue d'engager seul le roi des François dans une guerre ou il l'abandonneroit s'il étoit vaincu, ou partageroit avec lui ses conquêtes s'il étoit vainqueur, il lui pro-

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 33. — Procope, *de Bello Gothico*, p. 175 & seq.

An 501

posa une ligue contre Gondebaud qu'il offrit d'attaquer d'un côté, tandis que les François lui feroient la guerre de l'autre. Théodoric mit pour principale condition de son traité qu'il partageroit avec Clovis toutes les conquêtes qu'ils feroient durant cette guerre, & que si l'armée de l'un attaquoit plus tard les Bourguignons que celle de l'autre, ils partageroient également leurs conquêtes, moyennant une somme payable par celui qui arriveroit le dernier.

Clovis, ayant accepté ces conditions, & comptant que Théodoric ne manqueroit pas d'attaquer Gondebaud du côté des frontières d'Italie, marcha de bonne foi avec toutes ses forces contre ce prince. Mais Théodoric, qui ne cherchoit qu'à tromper le roi des François & à l'amuser, ayant assemblé lentement son armée, différa sous divers prétextes de la faire marcher. Ne pouvant enfin tarder davantage, il ordonna secrètement à ses généraux de la conduire de manière qu'avant leur entrée dans les Gaules ils pussent être instruits du succès de la guerre de Clovis contre Gondebaud, & se déterminer ou à revenir incessamment sur leurs pas, si ce dernier venoit à vaincre, ou à aller joindre le premier si l'autre étoit vaincu, pour demander l'exécution de leur traité.

Les généraux de Théodoric exécutèrent ponctuellement ses ordres. Ayant appris, avant leur arrivée en deçà des Alpes, que Gondebaud avoit été entièrement défait par Clovis, qui s'étoit emparé d'une grande partie des États de ce prince, ils se hâtèrent de l'aller joindre pour lui demander de partager avec lui les fruits de sa victoire, conformément à son traité avec le roi, leur maître. Clovis se plaignit d'abord de la lenteur de leur marche; mais ces officiers s'étant excusés sur la difficulté des chemins & ayant offert de lui compter la somme dont il étoit convenu, il n'osa refuser l'exécution du traité &, en conséquence, leur livra une partie du pays conquis sur les Bourguignons dont ces généraux prirent possession au nom de Théodoric. Par là, ce roi d'Italie acquit plusieurs places dans les Gaules, sans coup férir & sans avoir répandu une seule goutte de sang de ses sujets. On ignore le nom & la situation de ces places; mais il y a apparence qu'elles étoient entre le Rhône & la Durance; car nous voyons que la ville d'Avignon qui, en 500, étoit sous la domination de Gondebaud, avoit passé, six ans après, sous[1] celle des Visigoths, à qui Théodoric l'avoit peut-être cédée avec quelques autres du voisinage. C'est ainsi que Clovis, s'étant mêlé dans la querelle des deux rois bourguignons, profita de cette occasion pour étendre sa domination dans les Gaules, & que cette guerre fut une nouvelle source de division entre lui & Alaric. Ce dernier fit[2] quelque temps après, à ce qu'il paroît, un voyage en Espagne & assista peut-être aux jeux du cirque qu'on célébra à Saragosse l'an 504.

Éd. origin. t. I, p. 238.

An 504

XXII. — *Exil de saint Césaire d'Arles.*

Il paroît que Gondebaud s'accommoda dans la suite avec Clovis, qu'il régna paisiblement & qu'il devint même suspect à Alaric. On accusa, en effet,

[1] *Concile d'Agde, Recueil des Conciles*, t. 4.

[2] Victor de Tune, *Chronicon, appendix.*

auprès de celui-ci, saint Césaire, évêque d'Arles, de favoriser les Bourguignons & d'avoir voulu soustraire sa ville de l'obéissance des Visigoths pour la remettre aux premiers dont il étoit né sujet.

Ce saint prélat, natif de Châlons-sur-Saône, avoit[1] été d'abord moine dans le monastère de Lérins, d'où on l'avoit tiré pour succéder à saint[2] Éon dans le siége épiscopal d'Arles. Son éminente piété & son exactitude à remplir ses devoirs lui attirèrent des envieux, & entre autres Licinien, son propre secrétaire, qui l'accusa auprès d'Alaric d'avoir voulu livrer aux Bourguignons, ses anciens maîtres, sa ville épiscopale avec son territoire[3]. Quoique Césaire, toujours occupé ou à remplir ses devoirs envers son souverain, ou à demander à Dieu la paix des nations, fût incapable d'une telle action, les soupçons qu'on donna à Alaric firent tant d'impression sur l'esprit de ce prince que, sans s'informer de la vérité du fait, ni respecter la dignité & la sainteté de cet évêque, il l'envoya en exil à Bordeaux. Dieu ne le laissa pas longtemps dans l'oppression. Un incendie considérable qui arriva dans la même ville & dont il arrêta le progrès par ses prières, suivant l'auteur de sa Vie, donna bientôt occasion de faire connoître son innocence. Alaric, qui en fut informé, le rappela de
An 505 son exil l'an 505, & ordonna en même temps que son calomniateur seroit[4] lapidé. Le saint, ayant appris avec la nouvelle de son rappel l'ordre donné pour la punition de Licinien, fut en diligence se jeter aux pieds de ce roi & lui demanda grâce pour le coupable, ce qu'Alaric ne put lui refuser. Césaire retourna ensuite à Arles, où il fut reçu avec une joie universelle de tout son peuple dont il étoit la consolation & l'appui; il continua à l'édifier autant par la sainteté de sa vie que par la solidité de ses discours.

XXIII. — *Usage des langues grecque & latine conservé dans la Province.*

Ce saint prélat[5] signala entre autres son amour & son zèle pour son église par le soin qu'il prit d'y rétablir l'ancienne discipline qui s'étoit déjà affoiblie depuis l'irruption des barbares. Parmi les usages qu'il introduisit ou, pour mieux dire, qu'il renouvela, un des plus remarquables fut celui d'obliger tous les laïques qui assistoient à l'église de chanter à haute voix, à l'exemple des clercs, les psaumes, les hymnes & les cantiques, les uns en grec & les autres en latin, afin d'appliquer par là leur esprit à la sainteté des offices divins & le détourner de toute autre occupation. Cette pratique, qui s'observoit[6] aussi dans les églises voisines d'Arles, nous fait comprendre que l'usage des langues grecque & latine étoit encore commun parmi le peuple de nos provinces au commencement du sixième siècle. Cette dernière langue y subsista encore longtemps; mais le commerce des Provinciaux avec les Visigoths, les Bour-

[1] Cyprianus, *Vita S. Caesarii*, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. 1, p. 662 & seq.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, c. 534.

[3] *Ibid.*

[4] *Epist. Rurici ad Caesarium*, t. 4 des Conciles, c. 1400.

[5] Cyprianus, *Vita S. Caesarii.*

[6] *S. Augustini Serm. Appendix*, 284.

guignons, les François & les autres peuples barbares, dont ils étoient sujets, en altéra si fort la pureté, qu'il se forma enfin une nouvelle langue qu'on appela langue romane, dont nous aurons occasion de parler ailleurs avec plus d'étendue. La séparation des Visigoths ariens d'avec les anciens peuples catholiques de la Province dans les exercices de leur religion contribua beaucoup à conserver l'usage de la langue latine dans ce que l'on appelle aujourd'hui le Languedoc, plus longtemps que dans les autres provinces des Gaules; car, quoique sous le règne d'Alaric l'arianisme fût la religion dominante dans tous les États de ce prince, les anciens peuples du pays se conservèrent néanmoins dans la pureté de la religion catholique qu'ils exercèrent librement. On fonda même, sous le règne des rois visigoths ariens & dans leurs États, plusieurs monastères célèbres, entre autres celui d'Arles, fondé par saint Césaire pour sa sœur sainte Césarie, ceux de Saint-Gilles, dont nous parlerons dans la suite, & de Saint-Maixent, en Poitou.

XXIV. — *Saint Maixent, natif de la ville d'Agde.*

Le saint qui donna son nom à ce dernier monastère naquit à Agde d'une famille des plus considérables du pays & reçut le nom d'*Adjutor* au baptême. Ses parens confièrent le soin de son éducation à Sévère, abbé d'un monastère de la même ville, & ce fut sous la discipline de cet abbé qu'Adjutor[1] se rendit capable d'entrer dans l'état ecclésiastique. Les progrès étonnans qu'il fit dans l'étude & surtout dans la piété, sous la conduite de ce sage & habile maître, firent juger qu'il occuperoit un jour le siége épiscopal de sa propre ville. Il en sortit cependant, moins pour se soustraire à l'envie de certains mauvais esprits qui le décrioient que pour se dérober à l'estime que le public faisoit de sa vertu. Sa sortie fut suivie, suivant l'auteur de sa Vie, d'une sécheresse générale qui dura aux environs de la ville d'Agde pendant deux années qu'il fut absent, & qui ne cessa qu'après son retour dans sa patrie, où il fut ramené par ses parens & ses concitoyens qui avoient été le chercher. Éd. origin. t. I, p. 239.

Adjutor, ennemi de tout ce qui pouvoit flatter la vanité, abandonna une seconde fois sa patrie, après avoir distribué ses biens aux pauvres, & se retira dans un monastère de Poitou où il fut reçu avec joie par Agapit, homme respectable par la pureté de ses mœurs, qui en étoit alors abbé. Pour mieux se dérober à la connoissance des hommes, il changea alors son nom d'Adjutor en celui de Maixent; mais son mérite le fit ensuite élire abbé du même monastère où il mourut le 26 de juin de l'an 515, dans la soixante-huitième année de son âge. Dieu fit éclater sa sainteté par un grand nombre de miracles avant & après sa mort. Son monastère, qui subsiste encore aujourd'hui dans le diocèse de Poitiers, prit depuis son nom. Nous verrons dans la suite le cas que le roi Clovis faisoit du mérite de ce saint abbé & la bienveillance dont il l'honoroit.

[1] *Vita S. Maxentii, Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. 1, p. 578 & seq. — Bollandistes, 26 juin.

XXV. — *Exil de saint Eugène, évêque de Carthage, à Albi. — Sa mort dans le voisinage de cette ville.*

On prétend que saint Eugène, évêque de Carthage, fut fondateur d'un autre monastère dans les États des Visigoths & dans le pays d'Albigeois, au commencement de ce siècle ou sur la fin du précédent. Ce saint évêque[1], célèbre par la sainteté de sa vie & l'exil qu'il avoit déjà souffert pour la défense de la foi catholique, sous le règne & la persécution d'Hunnéric, roi des Vandales d'Afrique, fut condamné vers l'an 497[2], suivant les uns, ou l'an 504, selon les autres[3], par Thrasamond, fils & successeur de ce prince, à un nouvel exil dans les États du roi Alaric qui professoit comme lui l'arianisme, & qui lui assigna la ville d'Albi pour sa demeure ordinaire. Saint Eugène, après s'être rendu dans le lieu de son exil, sa principale consolation fut de pouvoir visiter souvent le tombeau de saint Amarant qui avoit souffert le martyre dans le même pays, sous la persécution de Dèce[4]. Ce tombeau, que les miracles que Dieu y opéroit & la piété des fidèles rendoient également respectable, étoit situé dans un lieu d'Albigeois appelé alors *Viantium* & aujourd'hui Vieux, qui n'est plus qu'un village situé sur la petite rivière de Vère, environ à quatre lieues au nord-ouest de la ville d'Albi, & à deux au nord de celle de Gaillac. Saint Eugène trouvoit d'autant plus de consolation à visiter le tombeau de saint Amarant, que ce saint martyr avoit souffert la mort pour la confession de Dieu le Père, & qu'il souffroit lui-même l'exil pour la défense de la divinité de Dieu le Fils. Sur la révélation qu'il eut du jour de sa mort & de l'honneur qu'on feroit à ses ossemens de les inhumer auprès de ceux de saint Amarant, il partit aussitôt pour le lieu de Vieux &, à son arrivée à la grotte où étoit le tombeau du saint, s'étant prosterné, il fit une longue prière après laquelle il rendit son âme à Dieu, sous le consulat de Théodore[5] ou l'an 505, après un exil de sept à huit ans.

Les peuples du pays[6] eurent soin de sa sépulture &, par respect pour sa sainteté, ils inhumèrent son corps dans la même grotte où étoit le tombeau de saint Amarant. Celui de saint Eugène devint célèbre dans la suite par les miracles que Dieu y opéra pour la manifestation de sa sainteté & la récompense des travaux qu'il avoit soufferts pour la foi. Un des principaux, que rapporte saint Grégoire de Tours, fut la guérison d'une fille dont la main étoit devenue immobile en voulant la lever sur le tombeau du saint, pour nier

[1] Victor Vitensis, *Historia persecutionis Vandalicae*, part. 2, c. 8. — Gennade, c. 97. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 3, & *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 58. — Bollandistes, juillet, t. 3, p. 487 & suiv.

[2] Tillemont, art. 47 & note 18 *sur S. Eugène*.

[3] Pagi, *Critica*, ad ann. 495, n. 8.

[4] Le témoignage invoqué ici par les Bénédictins est celui de Victor, évêque de Vite, en Byzacène, qui fut exilé par les Vandales & se réfugia à Constantinople en 483. Il a laissé deux ouvrages intitulés : *Historia persecutionis Vandalicae* & les *Acta S. Eugenii;* ce sont probablement ces sources que Grégoire de Tours a employées; mais il faut reconnaître qu'il n'en a pas moins commis de nombreuses erreurs, particulièrement dans la chronologie des rois vandales. [A. M.]

[5] Victor de Tune, *Chronicon*.

[6] Grégoire de Tours, *ut supra*.

avec serment un vol dont elle étoit coupable. Saint Eugène, quoique postérieur à saint Amarant, fut regardé & honoré dans la suite comme patron principal de l'église de Vieux. On célèbre sa fête, dans le diocèse d'Albi, le 6 de septembre.

XXVI. — *Monastère de Vieux, en Albigeois.*

Nous avons déjà dit qu'on croit que saint Eugène fonda un monastère à Vieux; mais comme cet endroit fut plutôt le lieu de la sépulture de ce saint que celui de son exil[1], nous n'osons rien avancer de positif là-dessus[2]. Nous[3] savons[4] seulement qu'il y a eu en ce lieu un ancien monastère & qu'il étoit déjà[5] uni à l'église d'Albi dès le commencement du dixième siècle. Il en fut ensuite séparé & habité par des chanoines, sous la conduite d'un abbé, jusque vers l'an 987, qu'il fut réuni à la même église qui le fit desservir par un certain nombre de clercs ou chanoines qu'elle eut soin d'y entretenir. Cette union subsista jusque vers la fin du onzième siècle que Frotard, évêque d'Albi, céda le monastère de Vieux à l'abbé & aux religieux d'Aurillac, qui y rétablirent l'observance régulière & en jouirent paisiblement jusque vers l'an 1125. Le chapitre de la cathédrale d'Albi leur en disputa alors la possession dans laquelle il rentra enfin par un échange qui fut fait l'an 1204, & dont nous aurons occasion de parler ailleurs avec plus d'étendue. L'église de Vieux est aujourd'hui desservie par six bénéficiers ou ecclésiastiques.

Éd. origin. t. I, p. 240.

XXVII. — *Les saints Vindémial & Longin, martyrs. — Carissime & Martiane, vierges.*

Les reliques de saint Eugène & de saint Amarant furent conservées dans la même église jusques à la fin du quinzième siècle que Louis d'Amboise, évêque d'Albi, pour augmenter leur culte qui étoit assez négligé, les fit transférer dans sa cathédrale de Sainte-Cécile, l'an 1494, avec celles des saints Vindémial & Longin, martyrs, & de sainte Carissime, vierge, qui reposoient dans le même lieu. L'église d'Albi célèbre cette translation le 2 d'octobre[6].

Il paroît, par ce que nous venons de dire, qu'à la fin du quinzième siècle on croyoit posséder, dans l'église de Vieux, non-seulement le corps de saint Eugène, évêque de Carthage, mais encore ceux des deux saints évêques Vindémial & Longin, qui furent[7] couronnés du martyre en Afrique, durant la persécution des Vandales. C'est le monument le plus ancien qu'on connoisse pour assurer à l'église de Vieux & à celle d'Albi la possession des reliques de

[1] Voyez tome II, *Note* LXI.
[2] *Ibid.*
[3] Il est probable que cette congrégation religieuse prit naissance autour du tombeau du saint, & à l'occasion de ce tombeau [A. M.]
[4] Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 437.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 46 & seq. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 100 & suiv.
[6] Voyez tome II, *Note* LXI.
[7] Victor Vitensis, *Historia persecutionis Vandalicae*, part. 2, c. 8, n. 11.

ces deux saints martyrs. Il est vrai que les chartes[1] du dixième siècle semblent faire mention indirectement de cette possession ; car, après avoir parlé des reliques des saints Amarant, Eugène & Carissime, conservées à Vieux, elles ajoutent ces mots corrompus : *& centa*[2] *sanctorum*, c'est-à-dire *coetus sanctorum* ou *assemblée des saints*, ce qui peut donner lieu de croire qu'on conservoit plusieurs autres reliques dans la même église. Supposé donc que la cathédrale d'Albi possède les reliques des saints Vindémial & Longin, évêques d'Afrique, elle en est redevable sans doute à saint Eugène, qui dut apporter leurs corps avec lui, lorsqu'il vint en exil dans les Gaules.

Quant à sainte Carissime ou Carême, ainsi qu'on l'appelle dans le pays, on prétend qu'elle étoit native d'Albi & contemporaine de saint Eugène. Le propre de ce diocèse rapporte sa vie assez au long ; mais nous n'avons rien de bien certain sur cette sainte, dont on fait la fête dans le même diocèse, le 7 de septembre, sinon que son corps reposoit dans l'église de Vieux au commencement du dixième siècle, ainsi qu'on l'a déjà dit[3].

Nous dirons ici un mot, par occasion, de sainte Martiane, vierge. On ignore le temps où elle a vécu ; on la fait native de la même ville d'Albi. Suivant sa légende[4], elle embrassa la vie religieuse sous la conduite d'une supérieure appelée Tarbie[5] ; peut-être fut-ce dans le monastère de Troclar, fondé dans le même pays par sainte Sigolène, dont nous parlerons dans la suite. Cette légende ajoute qu'elle vivoit sous l'épiscopat de Polymius, évêque d'Albi, dont on ne trouve rien dans les mémoires de son église, & dont le nom ne paroît pas même dans les catalogues qu'on a donnés jusqu'ici. On ne sait donc rien de bien certain touchant cette sainte. On conserve ses reliques dans une paroisse de son nom de la ville d'Albi, & on y célèbre sa fête le 5 de novembre, ainsi que dans le reste du diocèse. Parmi les miracles opérés à son tombeau, on rapporte celui d'une femme injustement accusée d'adultère qui, après avoir affirmé par serment sur les reliques de la sainte qu'elle étoit innocente, fit l'épreuve du feu & passa sur neuf coutres ardens, sans souffrir le moindre mal.

XXVIII. — *Alaric fait travailler au Bréviaire du Code théodosien.*

An 506

L'exil de saint Eugène dans les États d'Alaric est une marque de la bonne intelligence & de l'union de ce prince avec le roi des Vandales, persécuteur des catholiques, quoiqu'il paroisse qu'Alaric ménageoit ceux de ses États. Nous en avons un exemple mémorable dans la nouvelle autorité qu'il donna au Code théodosien, en faveur des anciens peuples des provinces de sa domination qui s'étoient maintenus dans l'usage des lois romaines, & dont il vouloit se concilier l'affection.

Éd. origin. t. I, p. 241.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 48.

[2] C'est probablement une mauvaise lecture pour *cetui*. Le mot *centa* est réellement trop barbare, même pour le dixième siècle [A. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXI.

[4] *Proprium Albiense.*

[5] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. 4, p. 540 & seq.

Pour l'intelligence de ce point important de notre histoire, il faut remarquer que l'usage de ces lois subsistoit alors parmi les anciens habitans des provinces de l'Empire, quoiqu'elles eussent été soumises à divers peuples barbares & que le Code théodosien[1], depuis la promulgation[2] qui en avoit été faite en Occident, sous l'empire de Valentinien III, faisoit le fond de toute la jurisprudence de ces anciens habitans, qu'on appeloit Romains, pour les distinguer des nouveaux ou des barbares. Les provinces des Gaules en particulier, qui avoient été cédées aux Visigoths, s'étoient maintenues d'autant plus aisément dans l'usage du droit romain que, suivant cette cession, ces peuples n'avoient pas obtenu d'abord le domaine absolu de ces provinces, ainsi que nous l'avons observé ailleurs. On voit par là qu'Alaric avoit deux sortes de sujets qui se gouvernoient selon deux sortes de droit; les anciens habitans du pays qui suivoient la loi romaine & les Visigoths qui avoient une jurisprudence qui leur étoit propre, en sorte que ces deux peuples étoient aussi différens dans leurs mœurs, qu'ils l'étoient dans leur religion & dans leur langage[3].

Ce prince, qui étoit très-attentif à bien policer ses États, voyant que l'obscurité[4] de plusieurs lois du Code théodosien & la diversité des interprétations qu'on leur donnoit rendoient les jugemens douteux & incertains, résolut pour gagner l'affection de ses sujets romains qui se servoient de ce code, de le faire commenter par les plus habiles jurisconsultes de son royaume, de revêtir ensuite ce commentaire de son autorité royale & de le proposer pour la règle invariable de toutes les décisions, afin de fixer par ce moyen la jurisprudence romaine & d'éviter les chicanes & les vaines subtilités qui ne servent qu'à embarrasser ou à perpétuer les procès.

Le choix d'Alaric, pour travailler à l'interprétation des endroits obscurs ou difficiles du Code théodosien, tomba sur plusieurs illustres personnages du clergé & de la noblesse de ses États qu'il crut les plus versés dans la connoissance du droit romain &, par conséquent, les plus capables de décider du véritable sens des lois. Le comte Goïaric, qu'on croit avoir été chancelier de

[1] Sidoine Apollinaire, l. 2, *epist.* 1.

[2] Godefroy, *Prolegomena in Cod. Theod.* c. 3.

[3] C'est là ce qu'on appelle la *personnalité des lois;* elle exista d'une manière à peu près générale dans les États fondés par les barbares sur le sol de la Gaule jusqu'au milieu du dixième siècle, au moins pour le Midi de la France. Sans rechercher toutes les raisons historiques de ce fait, nous indiquerons, parmi les principales, le petit nombre des barbares, comparé à la masse imposante des anciens habitants ou Gallo-Romains; la simplicité des lois germaniques qui, faites pour des peuples barbares, ne pouvaient s'appliquer à la société romaine, où les intérêts & les rapports sociaux étaient si multipliés & si mêlés; d'ailleurs, la plupart de ces coutumes étaient à peine rédigées; mentionnons encore le système de conquête appliqué par les Germains, qui ne cherchèrent pas à imposer leur langue & leurs mœurs, & se contentèrent, au moins en principe, d'exercer à leur profit le pouvoir qu'avaient perdu les empereurs. Comme exemple de violation de ce principe de la personnalité des lois, rappelons la tentative du roi Chindasvinde au septième siècle, pour imposer à tous ses sujets la loi visigothique; tentative qui du reste échoua certainement, puisque sous la domination franke nous trouvons la population divisée en Franks, Goths & Romains. (Voir les *Preuves* au tome II & au tome V, *passim.*) [A. M.]

[4] *Commonitorium Alarici ad Cod. Theod.* — Voir Godefroy, *Prolegomena,* c. 5 & seq.

ce prince[1], fut mis à leur tête; & tous ces savans jurisconsultes étant enfin convenus du sens qu'on devoit donner à chaque loi, ils firent rédiger par écrit leur interprétation, à laquelle on donna le nom de *Bréviaire,* parce qu'il contenoit en abrégé l'explication claire & distincte des lois du Code théodosien, lesquelles servoient de texte à leur commentaire.

XXIX. — *Assemblée générale de la Province. — Publication du* Bréviaire *d'Anian.*

Ce travail étant fini, le roi Alaric en fit faire le rapport dans une assemblée générale qu'il convoqua à ce sujet, & à laquelle assistèrent, avec les évêques, les personnes les plus notables de ses États que chaque province députa. Cet ouvrage[2], auquel d'habiles *jurisconsultes romains* avoient travaillé ayant été mûrement examiné dans cette assemblée, il fut ordonné qu'il seroit suivi uniformément dans tous les tribunaux. Alaric, qui en avoit été le promoteur, l'appuya de son autorité, en fit faire des copies pour tous les gouverneurs des provinces & des villes, dans toute l'étendue de ses États, & en envoya à chacun un exemplaire signé & authentiqué par Anian, son secrétaire ou référendaire, pour servir de règle invariable dans tous les jugemens. Anian, à qui on attribue[3] mal à propos ce *bréviaire,* ou commentaire du Code théodosien, exécuta fidèlement les ordres d'Alaric; ce prince fit mettre un avertissement à la tête de cet ouvrage pour rendre compte au public des soins[4] qu'il s'étoit donnés pour le procurer : il ordonna en même temps à tous les juges de se conformer à l'avenir à cette interprétation, sous peine de mort & de confiscation des biens. Cet avertissement est daté du 2 de février, la vingt-deuxième année de son règne *dans le royaume de Toulouse*, & l'exemplaire authentique qu'Anian envoya au comte Timothée est daté de la ville d'Aire, en Gascogne, la même année du règne d'Alaric.

XXX. — *Usage du droit romain dans la Province.*

Cette interprétation, ainsi que le Code théodosien, furent depuis ce temps-là également en usage dans la Province, avec cette différence que la première avoit plus de force & d'autorité que le texte, & qu'on n'avoit recours à ce dernier qu'au défaut du commentaire, ou lorsque les lois n'étoient pas commentées; il y en a, en effet, quelques-unes qui ne le sont point du tout. De là vient que dans plusieurs exemplaires[5] manuscrits on ne trouve que le seul commentaire qui, d'ailleurs, est très-conforme aux lois romaines d'où il a été tiré; car les auteurs s'étoient servis des propres paroles du Code théodosien, des lois des autres codes plus anciens, ou enfin des divers écrits des anciens

Éd. origin. t. I, p. 242.

[1] Godefroy, *ut supra.*
[2] *Commonitorium Alarici, ad Codicem Theodosianum.*
[3] Godefroy, *Prolegomena,* c. 5 & seq.
[4] *Commonitorium, ut supra.*
[5] Godefroy, *ut supra.*

jurisconsultes romains, ce qui autorisa l'usage du droit romain dans la Province[1].

Ce droit a toujours été dans la suite en vigueur dans ce pays; à quoi la distinction qui s'y perpétua entre les Romains ou anciens habitans & les Visigoths contribua beaucoup. En effet, ces peuples furent toujours distingués entre eux, durant la domination des derniers, & la défense que les lois romaines[2] faisoient aux sujets de l'Empire de s'allier par des mariages avec les barbares y fut rigoureusement observée jusques au milieu du septième siècle, comme nous le verrons dans la suite : ce qui empêcha ces peuples de se mêler & de se confondre. La différence de leur culte fut d'ailleurs, pendant longtemps, un obstacle à leur mélange, car les Visigoths ne passèrent de l'arianisme à la foi catholique que vers la fin du sixième siècle; au lieu que les François, qui étoient catholiques, s'étant plutôt alliés avec les anciens peuples des Gaules, leurs sujets, furent plus tôt confondus avec eux & ne formèrent ensemble qu'un seul peuple sujet aux mêmes lois & aux mêmes coutumes. C'est là peut-être une des principales causes qui ont fait distinguer en France les provinces qui se gouvernent suivant le droit romain ou écrit, de celles qui suivent le droit coutumier.

Il est vrai que Chindasvinde, & après lui Reccesvinde, rois des Visigoths, tentèrent, vers le milieu du septième siècle, d'abolir l'usage des lois romaines ou du Code théodosien dans leurs États & de substituer à leur place le code des lois de leur nation, sous prétexte qu'eux ou leurs prédécesseurs, ayant ajouté en différens temps à ce dernier code diverses lois tirées pour la plupart du droit romain, il suffisoit pour la décision de toutes les affaires de leurs sujets soit Romains, soit Visigoths; mais il paroît que le dessein de ces princes ne réussit pas, du moins dans la Septimanie, & que les troubles qui régnoient alors dans le royaume des Visigoths, & sa destruction qui arriva bientôt après, furent cause que les anciens peuples de cette province se maintinrent toujours dans l'usage du droit romain.

En effet, les rois françois, sous la domination desquels ils passèrent, les conservèrent dans l'usage de ce droit. Nous le voyons par une loi[3] du roi Clotaire I, qui régnoit sur une partie de cette province que Clovis avoit enlevée aux Visigoths, & lorsque tout ce pays eut été entièrement soumis à la

[1] Les sources de cette compilation sont : d'une part, le *Codex Theodosianus* & les *Novellae* de cet empereur; d'autre part, deux recueils à l'usage des étudiants de cette époque, les *Institutes* de Gaïus, & les *Sentences* de Paul; enfin ajoutons-y deux recueils de constitutions impériales compilées par Hermogène & Grégoire. Du reste, le *Breviarium* n'est qu'une compilation faite sans ordre bien arrêté; les rédacteurs s'étant contentés de suivre les divisions des ouvrages qu'ils abrégeaient, sauf pour le *Gaïus* dont les sept livres ont été réduits à quatre; les extraits des seize livres du Code théodosien s'y suivent dans l'ordre de l'original. A la suite des extraits, se trouve ce que le *Commonitorium* appelle *Interpretationes;* c'est une explication qui tantôt ne fait qu'abréger, tantôt modifie légèrement le texte; ces remaniements nous permettent de conjecturer dans quelle mesure les Gallo-Romains, dans la pratique, avaient modifié le droit romain. La meilleure édition de la *Lex Romana Wisigothorum* est celle de Haenel, 1849. [A. M.]

[2] *L. un. de Nupt. gentil. Cod. Theod.* — Voir Godefroy, *in hanc legem.*

[3] *Constitutiones Clotarii*, dans Labbe, *Conciles*, t. 5, p. 827.

domination françoise par le roi Pepin, vers le milieu du huitième siècle, Charlemagne, son fils & son successeur, maintint les anciens peuples de cette province dans l'usage des lois romaines en autorisant [1] le Code théodosien & son *Bréviaire* ou commentaire, la vingtième année de son règne. On voyoit alors dans la Septimanie ou Languedoc l'usage de trois sortes de droit par rapport aux différens peuples qui l'habitoient; savoir : le droit romain suivi par les anciens habitans, la loi salique par les François d'origine, & le code visigothique par ceux des Visigoths qui étoient demeurés dans ce pays. Cet usage, digne de remarque, subsistoit encore dans la même province, au dixième siècle, comme nous le prouverons dans la suite de cette histoire, où nous parlerons aussi de la manière dont les Pandectes florentines, le Code & les Novelles de Justinien furent reçus dans le pays & substitués au Code théodosien & à son abrégé ou commentaire [2]. Ces trois différentes nations s'étant mêlées & confondues ensemble dans la suite des temps, surtout depuis la fin du onzième siècle que les noms propres des familles furent introduits, les Romains, les Visigoths & les François qui demeuroient dans la Septimanie ne formèrent enfin qu'un seul peuple qui vécut sous la loi romaine, dont l'usage a toujours été le plus autorisé & le plus commun dans cette Province.

XXXI. — *Concile d'Agde.*

Une des principales marques de ménagement que le roi Alaric donna aux catholiques de ses États dans les Gaules fut la liberté qu'il accorda à leurs évêques de s'assembler & de tenir des conciles; tel fut [3] celui d'Agde qui est un des plus célèbres. Ces prélats se rendirent dans cette ville & s'assemblèrent, avec la permission de ce prince, dans l'église de Saint-André, au commencement de septembre de l'année 506, & la vingt-deuxième de son règne. Tous les évêques qui assistèrent à ce concile ou en personne, au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq, ou par leurs députés, au nombre de dix, étoient sujets de ce prince, d'où on peut aisément juger de l'étendue de sa domination dans les Gaules. Elle comprenoit, outre la Touraine, les trois provinces d'Aquitaine, la première Narbonnoise en entier & la partie de la Provence qui est entre la Durance, les Alpes, le Rhône & la mer, sans compter la ville d'Avignon, & peut-être quelques autres villes à la gauche du Rhône, que Théodoric, roi d'Italie, avoit vraisemblablement cédées aux Visigoths après les avoir conquises sur les Bourguignons [4].

Éd. origin. t. I, p. 243.

[1] *Commonitorium Alarici, ut supra.*

[2] Les travaux de Justinien ne furent employés habituellement dans la Gaule que vers la fin du douzième siècle; mais il ne faut pas croire qu'ils y fussent absolument inconnus auparavant; dès le neuvième siècle on les voit employer en qualité de droit supplétoire, pour combler les lacunes des autres législations alors en usage. [A. M.]

[3] *Conciles,* t. 4, c. 1381 & suiv.

[4] Le fait de la tenue de ce concile prouve quelle autorité il faut attribuer aux récits des écrivains orthodoxes qui, pour légitimer la conquête du Midi de la Gaule par les Franks, ont supposé des persécutions dont les traces sont très-faibles; elles n'apparaissent, d'ailleurs, que dans les écrits d'écrivains suspects de partialité, tels que les auteurs de vies de saints & Sidoine Apollinaire; ce der-

Saint Césaire d'Arles présida à ce concile, en qualité sans doute de vicaire du pape dans les Gaules; les métropolitains de Bordeaux, d'Eause & de Bourges y assistèrent en personne, & ceux de Narbonne & de Tours par procureur. Tous les évêques de la Narbonnoise première y souscrivirent aussi avec le prêtre Anilius, que Caprarius, métropolitain de Narbonne, y envoya à sa place. Ces évêques étoient : Héraclien de Toulouse, Sophrone d'Agde, Sédat de Nimes, Materne de Lodève & Probatien d'Uzès. On n'y voit pas la souscription de l'évêque de Béziers, dont le siége étoit peut-être vacant, à moins qu'il ne soit désigné sous le nom de Pierre, évêque *de Palatio,* qui souscrivit à ce concile & dont le nom du siége nous est inconnu. Il est fait mention, en effet, dans plusieurs chartes du onzième siècle, du lieu de *Palatio,* au voisinage de Béziers. D'autres prétendent[1] cependant que Pierre, évêque de *Palatio,* qui souscrivit à ce concile, étoit évêque de Limoges[2]. On ne trouve pas non plus, parmi les souscriptions de ce concile, celles des évêques de Carcassonne, de Maguelonne & d'Elne, parce que ces villes n'étoient pas encore alors épiscopales, ainsi que nous l'avons[3] prouvé ailleurs. Parmi les évêques de l'Aquitaine première qui assistèrent à ce concile, on voit la souscription de Sabin d'Albi, & celle d'Optimus, diacre, envoyé par Léontius de Gévaudan (*Gabalum civitatis*).

Tous les évêques s'étant rendus dans l'église de Saint-André de la ville d'Agde avec la permission du roi Alaric, *leur très-glorieux & très-magnifique seigneur,* ils se mirent à genoux &, en reconnoissance de la liberté que ce prince leur avoit donnée de s'assembler, ils commencèrent par faire des prières pour la conservation de sa santé & de sa personne, pour la prospérité de son royaume & la tranquillité de son peuple, & pour lui obtenir de Dieu un règne également long & heureux. Les prières finies, les évêques prirent leur place & délibérèrent sur la discipline ecclésiastique, sur l'ordination des clercs & des évêques & sur plusieurs autres matières qui firent le sujet de quarante-huit canons, parmi lesquels on voit entre autres l'origine des bénéfices ecclésiastiques. On régla[4] la manière d'administrer le baptême aux juifs qui se convertissoient à la foi, & on défendit aux chrétiens d'assister à leurs festins; ce qui prouve que les premiers étoient déjà alors établis dans nos provinces. Il paroît, en effet, qu'il y en avoit à Narbonne du temps de saint Sidoine[5] Apollinaire, environ trente ans auparavant; ce sont là les plus anciens monumens que nous connoissons de l'établissement des juifs en Languedoc. On a joint depuis aux quarante-huit canons du concile d'Agde vingt-cinq autres, qu'on croit tirés des conciles qu'on tint dans la suite.

nier étant ennemi personnel d'Euric, on ne peut ajouter une foi absolue à ses accusations contre ce prince. [A. M.]

[1] A. de Valois, *Notitia Galliarum.*

[2] Cette explication du mot *Palatio,* consistant à l'identifier avec le lieu de *Palais,* près Béziers, est inadmissible; ce mot est sans doute le résultat d'une mauvaise lecture. [A. M.]

[3] Voyez tome II, *Notes* XXVI & LVII.

[4] *Concilium Agathense,* can. 22 & 36.

[5] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 4; l. 4, *epist.* 5; voir les notes de Sirmond *sur ce sujet.*

XXXII. — *Convocation d'un concile à Toulouse. — Troubles d'Espagne.*

Les pères de ce concile, après avoir ordonné par leur dernier[1] canon que, conformément à l'ancienne discipline, on assembleroit tous les ans un concile, en indiquèrent un à Toulouse pour l'année suivante; les évêques d'Espagne, sujets d'Alaric, devoient y être appelés; mais les troubles qui suivirent de près l'indiction de ce nouveau concile en empêchèrent sans doute la tenue.

L'attachement des sujets d'Alaric à la religion catholique & le désir qu'ils avoient de se voir sous la domination du roi Clovis, qu'ils regardoient comme l'appui de la foi & le protecteur de l'Église, furent la principale cause des troubles & des révolutions qui arrivèrent dans le royaume des Visigoths, après le concile d'Agde, & qui empêchèrent sans doute la tenue de celui de Toulouse. Quelque liberté, en effet, qu'Alaric laissât à ses sujets pour l'exercice de leur religion & le choix de leurs pasteurs, ils ne pouvoient cependant[2] dissimuler l'envie qu'ils avoient de passer sous la domination des François, ce qui donnoit à ce prince des défiances continuelles de leur fidélité. Les soupçons d'Alaric tombèrent en particulier sur Vérus, évêque de Tours & successeur de Volusien, qu'il envoya en exil sous prétexte qu'il avoit voulu livrer sa ville épiscopale aux François. La conduite sévère de ce prince à l'égard de ce prélat ne servit qu'à rendre sa domination plus odieuse, à augmenter l'affection des peuples pour le roi Clovis & à exciter de temps en temps des soulèvemens dans ses États. Il s'en éleva un entre autres en Espagne[3] par la faction d'un tyran qui tenta d'attirer les peuples dans sa révolte; mais ce rebelle, ayant eu le malheur d'être pris à Tortose dont il s'étoit emparé, fut condamné à perdre la tête qu'on porta à Saragosse.

Éd. origin. t. I, p. 241.

XXXIII. — *Guerre entre Clovis & Alaric.*

D'un autre côté, Clovis qui méditoit depuis longtemps la conquête des provinces que les Visigoths possédoient dans les Gaules, & qui ne cherchoit qu'un prétexte de faire la guerre à ces peuples, se détermina enfin[4] à cette grande entreprise. Comme ses victoires passées & surtout celles qu'il avoit remportées en dernier lieu sur les Bourguignons le rendoient de jour en jour & plus puissant & plus formidable, il se mit peu en peine d'offenser par cette démarche Théodoric, roi d'Italie, allié & protecteur des Visigoths & de leur roi Alaric. Il comptoit d'ailleurs beaucoup sur le secours & l'affection des anciens habitans des provinces soumises à ce prince, lesquels, étant catholiques, supportoient impatiemment sa domination & ne souhaitoient rien tant que de vivre sous celle des François. Clovis étoit enfin irrité en particulier contre Alaric du parti que ce prince avoit paru prendre en faveur du roi

[1] *Conciles*, t. 4, c. 1399 & suiv.
[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 36.
[3] Victor de Tune, *Chronicon, appendix.*
[4] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, p. 176. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 36. — Frédégaire, *Epitome*, c. 25. — Isidore, *Chronicon*, p. 720.

Gondebaud & des Bourguignons, durant la guerre qu'il avoit faite à ces peuples, & principalement de ce qu'il avoit reçu dans ses États les cinq mille prisonniers françois que le même Gondebaud lui avoit envoyés pour y être relégués, & dont nous avons parlé ailleurs. Ainsi ce roi des François ne manquoit point de prétextes de déclarer la guerre à Alaric & d'exécuter les projets qu'il avoit formés contre lui.

Celui-ci, informé des dispositions de ce prince à son égard & des desseins qu'il méditoit, se prépara secrètement & se mit en état de lui résister & de prévenir même ses entreprises. Il souhaitoit, de son côté, trouver l'occasion d'arrêter le progrès des armes des François & de se venger de la hauteur avec laquelle Clovis l'avoit traité, non-seulement dans l'affaire de Syagrius, mais aussi dans les démêlés qu'ils avoient eus ensemble. Ainsi ces deux princes, que la jalousie divisoit depuis longtemps, furent également bien aises de pouvoir terminer leurs différends par le sort des armes & cherchèrent de part & d'autre à se fortifier du secours de leurs alliés. Alaric, qui comptoit principalement sur celui des Ostrogoths & de leur roi Théodoric, allié & protecteur de sa nation, eut soin entre autres de renouveler ses anciens traités & son alliance avec ce prince; &, pour se mettre en état de soudoyer ses troupes, il fit fabriquer de nouvelle monnoie dont le trop grand alliage fut, selon la pensée[1] d'un saint évêque, comme le présage de sa prochaine défaite.

Clovis observoit avec soin toutes les démarches d'Alaric, lorsqu'étant averti par Paterne[2], son ambassadeur ou plutôt son espion auprès de ce prince, des préparatifs qu'il faisoit, & surtout de sa nouvelle ligue avec Théodoric, il résolut de ne plus garder aucun ménagement avec lui, de lui déclarer ouvertement la guerre & de prévenir les secours qu'il attendoit d'Italie de la part des Ostrogoths. Pour assurer le succès de son entreprise, il se ligua avec quelques autres princes de sa nation & mit tout en œuvre[3] pour attirer dans son parti Gondebaud, roi des Bourguignons, dont la déclaration en faveur des Visigoths pourroit faire pencher la balance de leur côté. Clovis fit tant auprès de ce prince, qu'il le gagna enfin & conclut un traité de ligue avec lui, moyennant sans doute la restitution des places qu'il avoit conquises durant la guerre qu'il lui avoit faite, ou sous d'autres conditions que nous ignorons. Clovis, voulant ensuite mettre dans ses intérêts les peuples catholiques des Gaules, qu'il savoit fort attachés à la foi orthodoxe, chercha un prétexte[4] plausible à la guerre qu'il alloit entreprendre, & cachant son ambition, qui en étoit peut-être le principal motif, sous un voile de piété & de zèle pour la conservation de la foi, il représenta aux François qu'il étoit honteux pour eux & pour la religion catholique qu'ils venoient d'embrasser, de souffrir que dans une partie des Gaules elle fût à la merci d'un roi hérétique tel qu'Alaric[5], qu'il falloit prendre les armes, lui déclarer la guerre & envahir Éd. origin. t. I, p. 245.

[1] Avitus Viennensis, *epist.* 78.
[2] Frédégaire, *Epitome*, c. 25.
[3] Isidore, *Chronicon*, p. 720.
[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 37. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 6, p. 292.
[5] Grégoire de Tours, *ut supra.*

ses États. Ce prince, après avoir engagé ses sujets à le suivre dans cette expédition, assembla ses troupes & se disposa à marcher contre Alaric; mais pour s'attirer auparavant le secours[1] du ciel, il fit vœu, par le conseil de sainte Clotilde, sa femme, de bâtir une église sous l'invocation des apôtres saint Pierre & saint Paul, s'il revenoit victorieux de cette guerre.

XXXIV. — *Entrée de Clovis dans les États d'Alaric pour le combattre.*

An 507

Clovis, après avoir été joint[2] par plusieurs troupes auxiliaires que Sigebert, roi d'une partie des François, lui envoya sous le commandement de Chlodoric, son propre fils, se mit en marche pour combattre Alaric qui, de son côté, s'étoit déjà avancé avec son armée jusque vers le Poitou pour observer les mouvemens des François. Clovis, de son côté, ayant passé la Loire, s'empara sans obstacle de la Touraine que les Visigoths avoient abandonnée pour se renfermer dans leur camp sous les murs de Poitiers, en attendant[3] le secours des Ostrogoths que Théodoric leur avoit promis.

Clovis n'eut pas plutôt pénétré dans la Touraine que, par respect[4] pour saint Martin, patron du pays, il ordonna à ses soldats, sous des peines très-rigoureuses, d'épargner les églises, les ecclésiastiques, les vierges, les veuves & les serfs de ces mêmes églises, & leur permit seulement de prendre sans payer de l'eau & de l'herbe : la punition d'un soldat qui contrevint à cet ordre servit d'exemple à tous les autres[5]. Ce prince envoya ensuite quelques-uns de ses gens au tombeau de saint Martin avec des présens, dans le dessein d'y trouver, suivant l'usage du temps, quelque présage du succès de la bataille qu'il étoit résolu de livrer à Alaric. Ses envoyés en tirèrent un fort heureux des versets du psaume qu'on chantoit à leur entrée dans l'église de ce saint. Clovis en témoigna beaucoup de joie &, presque assuré de la victoire, il s'avança du côté de la rivière de Vienne; mais, ne pouvant la traverser à gué à cause des pluies qui l'avoient extrêmement grossie, il se vit obligé de passer la nuit sur le rivage, ce qui l'inquiéta beaucoup jusques au lendemain matin que, voyant une biche d'une grandeur extraordinaire traverser à gué cette rivière, il ranima son courage & la passa avec son armée dans le même endroit que cet animal lui avoit comme indiqué. Après son passage, s'étant avancé du côté de Poitiers, ce prince se confirma dans l'espérance qu'il avoit de vaincre ses ennemis par une lumière extraordinaire qu'il aperçut sur le clocher de l'église de Saint-Hilaire, évêque de cette ville, qui, dans le quatrième siècle, avoit signalé son zèle pour la défense de la divinité du Verbe dont Clovis faisoit, du moins en apparence, le sujet de la guerre qu'il avoit entreprise contre les Visigoths ariens.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 1. — *Vita S. Clotildis,* Mabillon, *Acta sanctorum,* t. 1, p. 100 & seq. — *Gesta Regum Francorum,* c. 17.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 1.

[3] Procope, *de Bello Gothico,* l. 1, p. 176.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 1. — *Epist. Clodovei,* t. 1, dans Duchesne, p. 836.

[5] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 1.

An 507

XXXV. — *Alaric forcé par ses soldats de hasarder le combat.*

Alaric, comme on a déjà dit, étoit campé sous les murs de Poitiers avec son armée composée de soldats de sa nation & de Gaulois auxiliaires, ses sujets. Parmi ces derniers il y avoit un grand corps de troupes d'Auvergne commandées par Sidoine Apollinaire, fils du saint évêque de Clermont de même nom. Ce roi étoit résolu de se tenir[1] renfermé dans ses retranchemens & de ne point hasarder la bataille jusques à l'arrivée du secours que Théodoric lui faisoit espérer, persuadé que Clovis n'oseroit attaquer aucune place forte & qu'il seroit enfin obligé de se retirer & de repasser la Loire; mais ses propres soldats, impatients d'en venir aux mains & voyant avec chagrin les ravages que les François faisoient de tous côtés sous leurs yeux, le pressèrent vivement de les mener au combat. Ils lui représentèrent l'éloignement du secours de Théodoric & la lenteur de ce prince à l'envoyer; qu'étant assez forts pour battre les François, ce seroit une lâcheté de les craindre & de ne pas sortir des retranchemens pour les attaquer. Alaric, se voyant comme forcé par les instances réitérées de ses troupes, sortit enfin de son camp & résolut de hasarder le combat. Il s'éloigna de Poitiers & alla se poster au village de Vouglé[2], sur la petite rivière de Clain, à dix milles, c'est-à-dire à trois lieues de cette dernière ville.

D'un autre côté, les troupes de Clovis, qui étoit maître de la campagne, ravageoient[3] impunément tout le Poitou, malgré les nouvelles défenses de ce prince de faire tort à personne & de piller les terres dépendantes de Saint-Hilaire. Lorsqu'il fut arrivé aux environs de l'abbaye, qui a pris dans la suite le nom de Saint-Maixent, les moines qui vivoient sous la discipline de ce saint abbé, voyant qu'un détachement de l'armée françoise approchoit de leur monastère, & craignant qu'ils ne le missent au pillage, forcèrent ce saint de quitter sa retraite, dont il n'étoit jamais sorti, & d'aller au devant de ces troupes pour les supplier de ne pas saccager leur abbaye & de vouloir les laisser en paix. Saint Maixent, s'étant mis en chemin, rencontra les François qui voulurent attenter sur sa vie; mais il fut miraculeusement délivré de leurs mains. Clovis, informé de l'insolence de ses soldats, alla se jeter à ses pieds, lui en demanda pardon &, plein de respect & de vénération pour sa personne, le combla de grâces & de bienfaits.

Éd. origin. t. I, p. 246.

XXXVI. — *Bataille de Vouglé. — Mort d'Alaric.*

Clovis, averti des desseins d'Alaric, s'approcha du camp de Vouglé dans le dessein de le devancer & de lui présenter la bataille. On prétend que saint

[1] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, p. 176 & seq. — Voyez tome II, *Note* LXII.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 1. — *In campo Vogladense*, dit Grégoire de Tours; mais on ne sait pas encore si ce lieu est Vouglé-sur-Clain ou Voulon. [A. M.]

[3] *Vita S. Maxentii, Acta sanctorum*, t. 1, p 579, n. 8.

Hilaire[1] étoit apparu au premier la nuit précédente, pour l'avertir de marcher à l'ennemi le lendemain au matin, après qu'il auroit fait ses dévotions dans son église. Les deux armées[2] étant enfin en présence en vinrent aux mains bientôt après. Le choc fut d'abord également vif des deux côtés; mais les François devenus supérieurs aux Visigoths, ceux-ci furent obligés de plier après une perte considérable. Alaric, qui ne cessoit de donner des exemples de courage & de fermeté, tâchoit de ranimer ses troupes & de rallier les fuyards, lorsque, au rapport d'un[3] historien dont l'autorité n'est pas cependant d'un grand poids, Clovis l'ayant atteint, ces deux princes en vinrent à un combat singulier qui suspendit l'action pour quelques momens[4], dans l'attente d'un événement qui sembloit devoir décider entièrement du sort des deux nations[5]. Quoi qu'il en soit de ce combat singulier, il est certain que Clovis, combattant contre Alaric dans la mêlée, le renversa de dessus son cheval & le tua de sa main. Au moment de cette chute qui causa des mouvemens bien différens dans les deux armées, deux cavaliers visigoths, qui étoient auprès de leur roi, vinrent fondre sur Clovis & lui portèrent deux coups de lance, à droite & à gauche, avec tant de violence que ce prince auroit été renversé à son tour, si la bonté de ses armes & la vigueur de son cheval ne l'eussent soutenu contre une si rude secousse.

Après la mort d'Alaric, il fut aisé aux François d'achever de mettre les Visigoths en déroute, malgré la résistance de leurs troupes auxiliaires & surtout de la noblesse d'Auvergne qui se signala dans cette action, sous la conduite & le commandement de Sidoine Apollinaire dont on a déjà parlé[6]. Ce seigneur qui, quelques années après, fut élevé sur le siége épiscopal de la ville de Clermont, eut le bonheur de sortir sain & sauf de ce combat; mais il eut en même temps le chagrin d'y voir périr la plus grande partie de ses compatriotes[7]. Cette fameuse bataille, qui avoit commencé dès la pointe du jour, finit à la troisième heure; c'est-à-dire à neuf heures du matin. La perte des Visigoths fut si considérable que, au rapport de Fortunat[8], la plaine où se donna la bataille ressembloit à une colline, tant le nombre de leurs corps morts, entassés les uns sur les autres étoit prodigieux[9].

Alaric mourut à la fleur de son âge, après un règne de vingt-trois ans, que la paix & la justice avoient rendu jusqu'alors très-heureux[10]. Quelques historiens pour avoir voulu trop élever la gloire de Clovis n'ont pas assez ménagé la réputation de ce roi des Visigoths qui fut, à la vérité, moins heureux que celui des François, mais qui, à ce qu'il paroît, ne fut ni moins grand ni

[1] Fortunatus, *de Virtutibus Hilarii.*

[2] Grégoire de Tours & Procope, *ut supra.* — Victor de Tune, *Chronicon, appendix.* — Isidore, *Chronicon,* p. 720. — Aimoin, l. 1, c. 21.

[3] Roricon, l. 4. — Voyez tome II, *Note* LXII.

[4] Ce combat singulier, indiqué dans Roricon, n'est que l'amplification du passage de Grégoire de Tours, dans lequel il rapporte la mort d'Alaric. [A. M.]

[5] Voyez tome II, *Note* LXII.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] Fortunatus, *ut supra.*

[9] Amplification de rhétorique à laquelle il ne faut attribuer qu'une faible importance, quoique Fortunat ait vécu sur le lieu même où se donna la bataille. [A. M.]

[10] Voyez tome II, *Note* LXII, n. 3.

moins brave. Son plus grand malheur fut d'avoir été engagé dans les erreurs de l'arianisme; car, quoiqu'il fût infiniment plus modéré que le roi Euric, son père, l'attachement qu'il avoit pour sa secte lui attira la haine & l'aversion de ses sujets catholiques, l'engagea à maltraiter plusieurs saints évêques qu'il soupçonna, peut-être trop légèrement, d'infidélité, & entraîna enfin sa propre perte. Il paroît que sans cela les Visigoths auroient conservé les provinces des Gaules que Clovis leur enleva avec d'autant plus de facilité, que les anciens peuples du pays, qui souhaitoient depuis longtemps de l'avoir pour roi, se soumirent volontiers à sa domination.

XXXVII. — *Suite de la bataille de Vouglé. — Soumission de l'Aquitaine aux François.*

Clovis, après cette fameuse journée, partagea son armée en deux corps, se mit à la tête de l'un & donna le commandement de l'autre à Thierri, son aîné, qu'il avoit eu d'une concubine avant sa conversion à la foi. Ce dernier, après avoir conquis le Querci, le Rouergue & l'Albigeois, porta ses armes dans l'Auvergne & soumit à l'Empire françois[1] toute la partie de l'Aquitaine qui étoit de ce côté-là jusques aux frontières des Bourguignons, c'est-à-dire jusque vers le Rhône & la Loire. Nous avons déjà dit que Clovis avoit eu soin de se liguer avec Gondebaud, leur roi, contre les Visigoths. Les Bourguignons le secoururent puissamment durant cette guerre, & ils avoient déjà fait en sa faveur, à ce qu'il paroît, une irruption dans le même pays[2] d'Auvergne, où, après s'être emparés de la ville de Brioude, ils avoient pillé la célèbre église de Saint-Julien; mais Allire, étant venu du Velai avec un corps de troupes, les avoit mis en fuite & avoit repris sur eux le butin qu'ils avoient fait.

Éd. origin. t. I, p. 247.

Tandis que Thierri étoit[3] occupé à ces expéditions, Clovis employa le reste de la campagne à soumettre l'autre partie de l'Aquitaine jusques à la Garonne &, pour ne pas s'arrêter dans sa marche, il laissa derrière lui la ville d'Angoulême, où les Visigoths avoient mis une forte garnison. Il alla ensuite à Bordeaux qui lui ouvrit ses portes &, dans le dessein de continuer la conquête du royaume des Visigoths au printemps suivant, il passa l'hiver dans cette ville & y fit reposer ses troupes[4].

[1] Grégoire de Tours & Frédégaire, *ut supra*.

[2] Grégoire de Tours, *de Miraculis S. Juliani*, c. 7 & seq.

[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 37.—Isidore, *Chronicon*, p. 720. — Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, p. 177.

[4] Le récit de la campagne contre Alaric, dans Grégoire de Tours, est plein de fables & de légendes tirées des vies de saints; parmi celles-ci, il faut citer la vie de saint Maixent que nous avons encore aujourd'hui. Du reste, toute l'histoire du règne de Clovis, dans cet auteur, est faite sur des documents de la même espèce & même, dans un grand nombre de cas, d'après des traditions populaires, ou des espèces de chants composés en l'honneur de ce prince. — (Voir notamment livre 2, chap. 40, où le texte, dans l'état actuel au moins, est inexplicable en le supposant écrit par Grégoire de Tours, d'après des sources historiques.) [A. M.]

XXXVIII. — *Fuite d'Amalaric, fils d'Alaric, en Espagne. — Gésalic, fils naturel de ce dernier, est élu roi des Visigoths à Narbonne.*

Les Visigoths, après leur défaite, dispersèrent le débris de leur armée dans les places fortes de la Septimanie & de la Provence en attendant le secours de Théodoric, roi des Ostrogoths, le seul de leurs alliés qui fût en état de les défendre & d'arrêter le cours rapide des conquêtes de Clovis. Alaric n'avoit laissé en mourant qu'un fils, nommé Amalaric, qu'il avoit eu de sa femme Théodogothe, fille du même roi Théodoric; la tendresse de l'âge de ce prince, qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans, & l'importance des affaires présentes du royaume des Visigoths le firent exclure de la couronne & donnèrent lieu aux principaux seigneurs de cette nation, assemblés à Narbonne, d'élire à sa place Gésalic, fils naturel d'Alaric, déjà assez âgé, qui prit aussitôt les rênes du gouvernement.

L'élection de ce prince & le voisinage de Clovis, qui menaçoit d'assiéger Toulouse, séjour ordinaire des rois visigoths & capitale de leurs États, faisant craindre à ceux qui étoient chargés de l'éducation d'Amalaric, qu'il n'y eût aucune sûreté pour lui à demeurer dans cette ville, ils l'emmenèrent promptement en Espagne. Ils n'omirent rien pour faire reconnoître son autorité dans ce pays, en attendant qu'avec le secours du roi Théodoric, son aïeul, il pût recouvrer la couronne que son frère naturel venoit de lui ravir.

XXXIX. — *Prise de Toulouse par Clovis. — Fin du royaume de Toulouse sous les Visigoths.*

Le siége de Toulouse, dont les Visigoths étoient menacés, leur fit prendre en même temps des mesures pour mettre en sûreté le trésor de leurs rois, composé des plus riches dépouilles d'Occident & conservé dans la même ville. La grande étendue de Toulouse leur fit comprendre que la défense en seroit très-difficile; ils ne pouvoient d'ailleurs faire aucun fond sur les habitans, dont la fidélité leur étoit d'autant plus suspecte, qu'ils étoient tous catholiques & affectionnés à Clovis. Jugeant donc qu'ils ne pouvoient pas conserver cette ville, ils prirent le parti de transporter ce qu'il y avoit de plus précieux dans ce trésor dans la forteresse de Carcassonne[1], place que sa situation avantageuse mettoit en état de faire une longue résistance, en attendant le secours qu'ils espéroient de la part des Ostrogoths d'Italie[2].

An 508

Clovis, de son côté, sortit de Bordeaux au commencement du printemps, se mit en campagne &, soit par lui-même[3] ou par ses lieutenans, il soumit toute la Novempopulanie, qu'on appelle aujourd'hui Gascogne. Sur le bruit de sa marche, les peuples venoient en foule à l'envi les uns des autres au-

[1] Voyez tome II, *Note* LXIII, n. 8.
[2] *Ibid.*
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 37. — Frédégaire, *Epitome*, c. 25.

An 508

devant de lui pour se soumettre & s'empressoient d'introduire dans leurs villes les François à la place des Visigoths qu'ils en chassoient. Ce prince, profitant de la disposition favorable des peuples du pays, se vit en peu de temps, & sans beaucoup de peine, maître de toute l'Aquitaine, composée de trois grandes provinces, & entra ensuite dans Toulouse qui, à ce qu'il paroît, ne fit aucune résistance & se soumit volontairement.

Clovis, devenu maître de cette ville, où les rois des Visigoths tenoient auparavant leur cour, s'empara du reste des richesses conservées dans le trésor de ces rois, que ces peuples n'avoient pu emporter à Carcassonne. Par cette importante conquête ce prince mit fin au royaume de Toulouse qui subsistoit depuis quatre-vingt-neuf ans, à compter depuis que le roi Wallia avoit établi dans cette ville le siége de son empire, en 419; ce qui a donné lieu sans doute à Jornandès[1] de remarquer que le royaume des Visigoths, dans les Gaules, ou de Toulouse, commença & finit par un Alaric, ainsi que l'Empire romain par un Auguste; mais la remarque de cet historien n'est pas juste, puisque nous avons déjà vu qu'Alaric I ne posséda rien en deçà des Alpes.

Éd. origin. t. I, p. 248.

XL. — *Siége de Carcassonne par Clovis.*

Clovis, après s'être assuré de Toulouse, s'avança dans la Narbonnoise première & alla mettre le siége devant[2] Carcassonne dont il souhaitoit extrêmement de se rendre maître, tant pour s'enrichir des trésors que les Visigoths y avoient enfermés, que pour se faciliter, par cette prise, l'exécution du dessein qu'il avoit de soumettre entièrement toute cette province, d'étendre par là sa domination depuis les Pyrénées jusques au Rhône & de passer ensuite en Provence pour achever la conquête de tout ce que les Visigoths possédoient dans les Gaules; mais, ayant été arrêté plus longtemps qu'il n'avoit cru à ce siége, autant par la vigoureuse résistance des assiégés que par la forte situation de la place, il ne put exécuter ces vastes projets[3].

XLI. — *Prise de Narbonne par Gondebaud, & d'une partie de la Narbonnoise par Thierri. — Fuite de Gésalic à Barcelone.*

Il s'en fallut peu, cependant, que le succès ne répondît à l'attente de ce prince; car, tandis qu'il étoit occupé au siége de Carcassonne, Thierri[4], son fils, joint avec Gondebaud, roi des Bourguignons, continuoit de son côté ses conquêtes dans les provinces des Visigoths[5] situées le long de la Loire & du

[1] Jornandès, *de Bello Gothico*, c. 47.

[2] Procope, l. 1, p. 177.

[3] A première vue & en l'absence de tout autre témoignage, le récit de Procope doit être regardé comme suspect; d'autant plus qu'il y mêle l'éternelle fable des trésors de Salomon dont le souvenir a si longtemps subsisté au moyen âge. Toutefois, en mettant de côté cette partie légendaire, il est clair & s'accorde parfaitement avec celui de Grégoire de Tours, qui, en aucun cas, n'a pu employer ses œuvres. [A. M.]

[4] Frédégaire, *Epitome*, c. 25 & seq. — Sigebert de Gembloux, *Chronicon*. — Aimoin, l. 1, c. 22.

[5] Frédégaire, *ut supra*.

Rhône. Thierri, s'étant ensuite étendu vers les côtes de la mer Méditerranée en deçà du Rhône ou bas Languedoc, s'empara de la plupart des places de ce pays & mit par là Gondebaud en état d'aller assiéger[1] le roi Gésalic dans Narbonne. Celui-ci qui étoit, à ce qu'on prétend, naturellement paresseux & incapable de commander, se voyant hors d'état de résister, prit le parti d'abandonner la place & se retira honteusement à Barcelone, après avoir perdu beaucoup de monde, soit dans ce siége ou plutôt dans une bataille qu'il livra, ce semble, à Gondebaud, avant que ce dernier entreprît le siége de Narbonne.

Il y a cependant lieu de croire[2] que la fuite ou la retraite de Gésalic, au delà des Pyrénées, fut moins un effet de sa lâcheté ou de sa déroute, qu'une suite de ses liaisons avec Clovis; car il paroît que, ne pouvant se maintenir dans les Gaules contre les armes de ce prince jointes à celles des Bourguignons, il lui abandonna ce que les Visigoths possédoient en deçà des Pyrénées, & qu'il se retira en Espagne dans l'espérance de se soutenir sur le trône sous la protection des François. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Gésalic se ligua[3] avec Clovis contre Théodoric, aïeul & tuteur du jeune Amalaric.

Gondebaud, s'étant rendu maître de Narbonne[4], livra cette ville au pillage du soldat & revint avec les François du côté du Rhône pour en tenter le passage, dans le dessein de s'emparer de la ville d'Arles & ensuite de toute la Provence; mais, à son arrivée sur les bords de ce fleuve, ayant voulu se rendre maître d'un pont de bateaux peu éloigné de cette ville, il y trouva des oppositions auxquelles ni lui ni Thierri, avec qui il étoit sans doute encore joint, ne s'attendoient pas. Voici comment l'affaire se passa.

XLII. — *Théodoric envoie le général Ibbas dans les Gaules au secours des Visigoths.*

Le roi Théodoric, pressé depuis longtemps par les Visigoths de leur envoyer du secours contre les François, avoit différé jusques alors, tant parce qu'il étoit persuadé que ces peuples pouvoient absolument s'en passer, que parce qu'il avoit besoin lui-même de toutes ses forces pour se soutenir contre l'empereur Anastase dont il craignoit les préparatifs de guerre. Il s'étoit brouillé[5] avec ce prince, soit pour avoir souffert que le comte Petza, son sujet, favorisât un rebelle nommé Mundon, qui avoit pris les armes du côté du Danube contre Sabinien, maître de la milice d'Orient, soit pour avoir pris lui-même ce rebelle sous sa protection & l'avoir mis au nombre de ses vassaux. Anastase, offensé de ce procédé, faisoit actuellement équiper une puissante[6] flotte dans le dessein d'aller faire une descente en Italie, lorsque Alaric, pressé par les armes de Clovis, demanda du secours à Théodoric contre les François; mais

[1] Isidore, *Chronicon*, p. 207.
[2] Voir tome II, *Note* LXIII.
[3] Cassiodore, l. 5, *epist.* 43.
[4] Cassiodore, l. 8, *epist.* 10.
[5] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58.
[6] Marcellin, *Chronicon*.

celui-ci, moins occupé des besoins de son gendre que des siens propres, ne songea qu'à sa propre défense contre l'empereur. Sur l'avis qu'il eut ensuite de la mort d'Alaric, de la défaite de son armée & de la triste situation des affaires des Visigoths des Gaules, il résolut enfin d'envoyer un secours à ces peuples, quoique les troupes de l'empereur Anastase eussent déjà débarqué à Tarente, & qu'il eût besoin lui-même des siennes pour arrêter les ravages qu'elles faisoient sur les côtes d'Italie. Il ordonna donc à tous les[1] Ostrogoths de se tenir prêts à partir pour les Gaules, le 24 de juin, & les exhorta de rappeler leur ancienne valeur & de s'en servir pour venger la querelle des Visigoths, leurs alliés & leurs compatriotes.

Éd. origin. t. I, p. 249.

Théodoric nomma des officiers généraux pour la conduite de son armée dans les Gaules. Quelques modernes[2] ajoutent qu'il se mit lui-même à la tête & qu'il vint en deçà des Alpes; mais ce fait est avancé sans preuve. Le principal de ces généraux fut le duc Ibbas qu'on nomme[3] aussi Idas; il étoit accompagné du comte[4] Avigerne, d'Unigez, écuyer de Théodoric, de Tulus & de plusieurs autres capitaines de réputation parmi les Ostrogoths. Ces peuples, qui faisoient la principale force de cette armée, étoient suivis d'un grand nombre de Gépides, auxiliaires, à qui Théodoric eut soin de faire payer exactement leur solde pour mettre par là les provinces des Gaules à couvert des pilleries dont ces barbares, originaires de la Sarmatie, faisoient profession ordinaire.

Avant le départ de cette armée, Théodoric, pour gagner l'affection des anciens habitans des provinces des Gaules, qu'on appeloit Romains, & leur donner des marques du cas qu'il faisoit des lois romaines, ordonna à ses généraux de leur faire rendre, conformément à ces lois, tous leurs esclaves fugitifs qu'ils rencontreroient & qui, à la faveur des troubles dont ce pays étoit actuellement agité, avoient secoué le joug de la servitude. Le général Ibbas arriva enfin en Provence dans le temps que les François, joints aux Bourguignons, faisoient tous leurs efforts pour y pénétrer & pour se rendre maîtres du pont de bateaux voisin de la ville d'Arles.

XLIII. — *Défaite des François par Ibbas, du côté du Rhône.*

Arles est située sur le bord oriental du Rhône, un peu au-dessous de l'endroit où cette rivière, se divisant en deux branches, forme l'île de la Camargue. Ce bord[5] étoit joint à l'occidental, à quelque distance de la ville, par ce pont de bateaux qui, étant alors le seul qui pût faciliter le passage du Rhône, étoit par conséquent un poste très-important; il étoit également de l'intérêt des François de s'en saisir pour passer en Provence, & de celui des Visigoths de le conserver pour défendre l'entrée de cette province.

[1] Cassiodore, *Chronicon*, p. 493; & l. 1, *epist.* 24.
[2] Voyez tome II, *Note* LXIII, n. 6.
[3] Jornandès, *ut supra.* — Cassiodore, l. 4, *epist.* 17.
[4] Cassiodore, l. 3, *epist.* 45; l. 4, *epist.* 16; l. 8, *epist.* 10; l. 5, *epist.* 10 & seq.
[5] Cassiodore, l. 8, *epist.* 10.

Les François & les Bourguignons, commandés, vraisemblablement[1], les premiers par Thierri, fils de Clovis, & les autres par leur roi Gondebaud, attaquèrent ce poste du côté de Languedoc, où ils étoient, & firent les derniers efforts pour se rendre maîtres de la tête orientale du pont du côté de Provence ; mais elle fut défendue avec tant de vigueur par les Visigoths & par l'armée de Théodoric, qui arriva à propos dans le même temps, que tous les efforts des François furent inutiles. Ces peuples furent repoussés & poursuivis par Ibbas qui, les ayant atteints, les attaqua & les défit entièrement; en sorte que, selon le témoignage des historiens[2], ils eurent trente mille hommes tués sur place. C'est tout ce que nous savons de cette action qui dut se passer du côté de Languedoc & dans laquelle il est certain[3] que les François furent battus & mis en fuite. On a lieu de présumer, cependant, que les Goths perdirent aussi beaucoup de monde dans cette occasion. Tulus, un de leurs plus braves généraux, fut entre autres dangereusement blessé à l'attaque du pont où il fit des prodiges de valeur. Le comte Avigerne signala aussi la sienne dans la même action.

XLIV. — *Levée du siége de Carcassonne par Clovis.*

Sur l'avis[4] de la défaite des François auprès d'Arles, Clovis, qui continuoit le siége de Carcassonne & qui se flattoit de réduire cette place à la longue, malgré la défense opiniâtre & vigoureuse des assiégés, craignant d'être attaqué par les Goths victorieux, prit aussitôt le parti de plier bagage, de lever le camp & de retourner à Toulouse[5]. A son arrivée dans cette ville, il fit aussitôt emporter toutes les richesses que les Visigoths y avoient laissées & dont il s'étoit déjà saisi, & se rendit ensuite dans l'Aquitaine, laissant dans toutes les villes où il passa de fortes garnisons dans le dessein ou d'exterminer le reste des Visigoths ou de faire tête à l'armée d'Ibbas, si ce général vouloit tourner ses armes de ce côté-là.

XLV. — *Retour de Clovis en France. — Prise d'Angoulême par ce prince.*

Éd. origin. t. I, p. 250.

De toutes les places d'Aquitaine les Visigoths n'avoient pu conserver que la seule ville[6] d'Angoulême, où ils avoient mis une nombreuse garnison qui étoit résolue de se défendre jusques à la dernière extrémité. Cette précaution avoit mis jusqu'alors cette ville à couvert des entreprises de Clovis qui, persuadé de la difficulté de l'emporter, avoit jugé à propos, après la bataille de Vouglé, de la laisser derrière lui[7] pour ne pas interrompre, par un long siége, le cours

[1] Voyez tome II, *Note* LXIII, n. 13.

[2] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58. — Paul Diacre, *Historia Miscellanea*, l. 15. — Voyez au tome II, *Note* LXIV.

[3] Cassiodore, *Chronicon*; & l. 8, *epist.* 10; l. 4, *epist.* 16.

[4] Procope, *de Bello Gothico*, p. 177. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 37. — *Gesta Regum Francorum*, c. 17.

[5] Voyez tome II, *Note* LXIII, n[os] 5 & 7.

[6] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 37.

[7] *Ibid.*

An 508

de ses conquêtes; mais, craignant qu'en laissant au milieu de l'Aquitaine un poste aussi important, il ne prît envie aux Ostrogoths de porter leurs armes dans cette province, il se présenta, chemin faisant, devant cette place &, à son approche, une partie des murailles ayant croulé comme par miracle, il s'en empara aussitôt & fit passer tous les Visigoths au fil de l'épée. Après la prise d'Angoulême, Clovis continua sa route; à son passage par Tours il trouva les ambassadeurs de l'empereur Anastase qui, en lui présentant, au nom de ce prince, les honneurs du patriciat & du consulat honoraire, le supplièrent de sa part de vouloir continuer la guerre contre les Goths pour faire diversion en sa faveur. Clovis, s'étant ensuite acquitté sur le tombeau de saint Martin d'un vœu qu'il avoit fait, se rendit à Paris où son fils Thierri vint le joindre après le mauvais succès de son expédition contre les Ostrogoths.

XLVI. — *Ibbas reprend Narbonne & la plus grande partie de la Narbonnoise.*

An 509

Le fruit principal de la victoire signalée de ces peuples sur Thierri fut de reprendre[1] une partie des pays que les François avoient conquis dans le royaume des Visigoths & de remettre sous l'obéissance de ces derniers toute la Narbonnoise première, entre le Rhône & les Pyrénées, à la réserve de Toulouse. Ibbas avoit, en effet, déjà repris[2] Narbonne & s'en étoit mis en possession, au nom de Théodoric, lorsque ce prince lui écrivit pour lui ordonner de faire restituer à l'église de cette ville les domaines dont elle avoit été dépouillée pendant les troubles de la guerre, & dont le feu roi Alaric lui avoit confirmé la possession. Le duc Ibbas, que Théodoric exhorte dans sa lettre à se rendre aussi recommandable par des actes de justice qu'il l'étoit déjà par ses exploits militaires, exécuta sans doute d'autant plus volontiers ces ordres, qu'il[3] professoit, quoique Goth & barbare de nation, la religion catholique.

XLVII. — *Ibbas marche contre Gésalic.*

Ibbas auroit poussé sans doute plus loin ses conquêtes dans les Gaules, si la situation des affaires d'Espagne ne l'eût obligé de passer promptement au delà des Pyrénées. Gésalic[4], qui s'y étoit retiré après la prise de Narbonne par le roi Gondebaud, & qui avoit établi son siége à Barcelone, entretenoit des intelligences secrètes avec les François & tâchoit, sous leur protection, de se maintenir sur le trône[5]. Théodoric, indigné de la conduite de ce prince qui, non content d'avoir abandonné lâchement les Gaules pour se retirer dans son palais de Barcelone, s'y tenoit les bras croisés, au lieu de se mettre

[1] Cassiodore, *Chronicon*, p. 395.
[2] Cassiodore, l. 4, *epist.* 17.
[3] Victor de Tune, *Chronicon*, *appendix*, edit. Schott.
[4] Isidore, *Chronicon*, p. 720. — Cassiodore, l. 5, *epist.* 43 & seq. — Victor de Tune, *Chronicon*, *appendix*.
[5] Isidore, *ut supra*.

à la tête d'une armée pour reprendre sur les François ce qu'ils avoient enlevé aux Visigoths dans les Gaules; irrité, d'ailleurs, de ce qu'il avoit usurpé la couronne sur Amalaric & encore plus de ses liaisons avec Clovis, ordonna à Ibbas de passer en Espagne pour le détrôner & faire reconnoître à sa place Amalaric, son petit-fils & son pupille. Théodoric avoit encore des raisons particulières de prendre la défense & les intérêts d'Amalaric & de le placer sur le trône, car ce jeune prince, ayant perdu alors[1] la reine Théodogote, sa mère, & la foiblesse de son âge ne lui permettant pas de gouverner par lui-même, il espéroit régner sous son nom en Espagne & dans une partie des Gaules, & se trouver par là plus en état de s'opposer au progrès des armes de Clovis qui sembloit vouloir envahir tout l'Occident.

XLVIII. — *Défaite de Gésalic & sa fuite en Afrique.*

Ibbas, se voyant obligé de passer en Espagne avec son armée, laissa les François paisibles possesseurs du reste des provinces des Gaules qu'ils avoient conquises[2] sur les Visigoths. La principale attention de ce général, à son arrivée au delà des Pyrénées, fut de faire reconnoître l'autorité du jeune Amalaric ou plutôt celle du roi Théodoric, son tuteur, & de travailler à détrôner Gésalic. La mauvaise conduite de ce prince contribua beaucoup à favoriser les desseins d'Ibbas. Il avoit déjà indisposé contre lui la plupart des seigneurs visigoths, surtout depuis qu'après un démêlé qu'il avoit eu avec le comte Goïaric, ci-devant chancelier du roi Alaric, qu'il soupçonnoit peut-être
Éd. origin. t. I, p. 251. de quelque intelligence avec Théodoric, il l'avoit tué de sa main, dans son palais de Barcelone, & avoit fait subir le même sort au comte Veillic. Gésalic, voulant se soutenir sur le trône, partit de Barcelone & marcha contre Ibbas; mais ce général lui livra bataille, le défit entièrement & l'obligea de chercher son salut dans la fuite. Ce prince, abandonné de tous ses sujets, s'embarqua & passa en Afrique, à la cour de Thrasamond, roi des Vandales, auprès duquel il chercha un asile, & dont il sollicita la protection pour recouvrer ses États[3].

XLIX. — *Siége d'Arles par les François & les Bourguignons contre les Goths.*

Ibbas soumit aisément toute l'Espagne après la défaite & la fuite de Gésalic. Il demeura dans ce pays pour y commander sous les ordres du roi Théodoric qui, pour remplir sa place, envoya[4] dans les Gaules le général Mammon. Celui-ci, d'abord après son arrivée en deçà des Alpes, arrêta les entreprises des Bourguignons qui, pendant l'absence d'Ibbas, avoient fait des courses en Provence, & porta même la guerre sur leurs terres & sur celles des François, leurs alliés.

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58.
[2] Procope, *de Bello Gothico*, p. 177.
[3] Voyez tome II, *Note* LXIII.
[4] Marius d'Avenche, *Chronicon*.

An 509

Quelque temps après, ces deux peuples, voulant avoir leur revanche & effacer par quelque action d'éclat la honte de leur précédente[1] défaite auprès d'Arles, firent de concert de nouveaux efforts pour se rendre maîtres de cette place. Dans cette vue, ils passèrent le Rhône au printemps de l'année 510 &, après avoir fait le dégât dans tous les environs & dans une partie des États des Goths, ils assiégèrent[2] cette ville dont ils poussèrent l'attaque avec beaucoup de vigueur[3]. Ils firent des brèches considérables à ses tours & à ses murailles; mais les habitans, soutenus de la garnison que Théodoric y avoit mise, ne se défendirent pas avec moins d'opiniâtreté & de bravoure.

An 510

L. — *Saint Césaire accusé de trahison & mis en prison. — Sa délivrance.*

Durant ce siége, saint Césaire, évêque d'Arles, qui s'étoit renfermé dans la place, eut non-seulement le chagrin[4] de voir détruire par les François le monastère de filles dont il avoit fait commencer la construction hors des murs pour sainte Césarie, sa sœur, mais encore celui de se voir accusé par un clerc de ses parens, d'entretenir des intelligences secrètes avec les ennemis. Cette accusation, quelque calomnieuse qu'elle fût, lui attira divers mauvais traitemens tant de la part des Goths ariens que des juifs de la ville qui, joints à ces hérétiques, le firent passer pour un traître. On le conduisit en prison sans autre forme de procès & on résolut ensuite de le noyer la nuit suivante dans le Rhône, ou de l'envoyer dans un cachot au château d'*Ugernum* dont les Goths étoient maîtres. On avoit pris ce dernier parti lorsque, par bonheur pour ce saint évêque, ceux qui le conduisoient sur un bateau, craignant de tomber entre les mains des François qui occupoient les deux bords du fleuve, furent obligés de le ramener dans la ville où il fut enfermé dans le palais, à l'insu des catholiques qui ignoroient son sort. Enfin Dieu permit que les juifs, qui s'étoient joints à ses accusateurs, ayant été convaincus d'avoir voulu livrer eux-mêmes la ville aux François, fussent punis de leur trahison, & que le saint ayant été reconnu innocent fût délivré de prison.

LI. — *Levée du siége d'Arles. — Défaite des François.*

La ville d'Arles[5], dépourvue de munitions de bouche, se voyoit réduite à la dernière extrémité, après avoir soutenu un long siége, lorsque les assiégés ranimèrent leur courage à la vue d'un renfort considérable que Théodoric envoya en Provence, sous la conduite de ses généraux, parmi lesquels étoit le comte Marobaudus que ce prince avoit chargé du gouvernement de Marseille. Ils firent alors une sortie si vigoureuse sur les François que, les ayant

[1] *Vita S. Caesarii Arelatensis*, l. 1, n. 15 & seq.
[2] Cassiodore, l. 3, *epist.* 32, 40 & 44.
[3] Voyez tome II, *Note* LXIV.
[4] *Vita S. Caesarii Arelatensis*, l. 1, n. 15 & seq.
[5] *Ibid.* l. 1, n°s 17 & 19; l. 2, n. 6. — Cassiodore, *epist.* 34, 38 & 42.

battus, ils les obligèrent enfin de lever le siége & de prendre la fuite. Les Goths, profitant du désordre de ces peuples, les poursuivirent jusques au delà de la Durance, où ils surprirent la ville d'Orange, & rentrèrent ensuite dans Arles suivis d'une foule de prisonniers qu'ils avoient faits dans cette course. Saint Césaire signala sa charité dans cette occasion par le soin qu'il prit de pourvoir au vêtement, à la nourriture & au rachat de ces captifs, parmi lesquels il y avoit beaucoup de noblesse françoise. Il porta si loin ses soins & son attention là-dessus, qu'après leur avoir distribué tout l'argent monnoyé de son église, il en fit vendre les vases sacrés & toute l'argenterie pour fournir à leurs besoins les plus pressans. Plein de confiance en la Providence, il leur distribua encore toutes ses provisions dont il ne réserva rien pour le jour suivant; mais la Providence, sur laquelle il avoit compté, ne lui manqua pas, car, dès le lendemain au matin, ce saint évêque vit arriver trois bateaux chargés de grains que Gondebaud, roi des Bourguignons, & Sigismond, son fils, lui envoyoient, autant pour le dédommager de ses charités que pour l'aider à en faire de nouvelles.

Éd. origin. t. I, p. 252.

LII. — *Théodoric récompense la fidélité des provinces des Gaules soumises à son obéissance.*

Théodoric[1], sensible à la fidélité que les peuples d'Arles & du reste de la Provence avoient fait paroître dans cette occasion, gratifia les premiers d'une somme considérable d'argent pour la réparation de leurs murailles, leur fit distribuer une grande quantité de vivres pour rétablir l'abondance dans leur ville & les exempta de tous tributs & impôts pour l'année suivante 511, indiction quatrième. Il fit la même grâce & pour le même temps aux peuples des Gaules, ses sujets ou d'Amalaric, son petit-fils, que les courses des François avoient fort incommodés; &, après les avoir déchargés de la fourniture des vivres pour la subsistance de son armée, à laquelle ils étoient assujettis, il envoya d'Italie des provisions pour ses troupes & fit distribuer à ses généraux une somme d'argent pour en acheter encore sur les lieux, en cas de besoin.

A l'attention de soulager ces peuples & de récompenser leur fidélité Théodoric ajouta celle de prévenir le désordre que commettoient les soldats qui étoient en garnison dans Avignon. Il ordonna à Wandil, gouverneur de cette ville, de leur faire observer la discipline militaire dans toute sa rigueur, & lui écrivit que c'étoit pour défendre & non pour opprimer cette place qu'il y avoit envoyé des troupes. Il ordonna en même temps à Gémélus, vicaire du préfet des Gaules, de pourvoir à la sûreté de tous les châteaux situés le long de la Durance, qui séparoit ses États de ceux des Bourguignons, & de les fournir des grains qu'il lui avoit envoyés d'Italie, voulant épargner cette dépense à la Province qui en auroit été accablée. C'est par ces marques d'at-

[1] Cassiodore, l. 3, *epist.* 32, 38, 40, 41, 42 & 44.

tention & de bonté que ce roi tâchoit de gagner les cœurs des peuples & de leur faire goûter son gouvernement, de crainte qu'ils ne se déclarassent pour Gésalic, qui étoit alors dans les Gaules & faisoit tous ses efforts pour remonter sur le trône.

LIII. — *Défaite & mort de Gésalic.*

Gésalic, après son arrivée en Afrique, avoit sollicité[1] fortement Thrasamond, roi des Vandales, qui l'avoit reçu à sa cour, de vouloir lui fournir des troupes pour l'aider à recouvrer la couronne des Visigoths. Thrasamond étoit très-disposé à le favoriser, mais il ne vouloit pas se brouiller avec le roi Théodoric, dont il avoit épousé la sœur, nommée Amalafrède. N'osant donc se déclarer ouvertement pour Gésalic, il lui refusa le secours d'hommes & de vaisseaux qu'il lui demandoit; il promit seulement de lui fournir des sommes considérables & de favoriser secrètement son retour en Espagne & son rétablissement sur le trône. Les promesses du roi des Vandales ne purent être si secrètes que Théodoric n'en fût averti; ce roi d'Italie lui en fit faire des reproches très-vifs par ses ambassadeurs. Thrasamond, ne trouvant aucun prétexte pour excuser sa conduite, avoua sa faute, offrit de la réparer par de riches présens; mais Théodoric les refusa & lui rendit son amitié sur la promesse que lui fit ce prince d'abandonner entièrement les intérêts de Gésalic.

Ce roi détrôné, ne trouvant plus aucune ressource en Afrique & craignant même de s'exposer à être chassé de la cour de Thrasamond, s'il y faisoit un plus long séjour, partit secrètement pour l'Espagne vers le commencement de l'année 510. A son arrivée dans ce royaume, il fit tous ses efforts pour engager les peuples à se déclarer en sa faveur; mais, dans l'impossibilité de réussir, sous les yeux du général Ibbas, attentif à observer tous ses mouvemens & à prévenir toutes ses démarches, il vint en deçà des Pyrénées & se retira en Aquitaine, dans les États du roi Clovis avec qui il s'étoit ligué, comme nous l'avons déjà vu. Il séjourna une année entière dans cette province, où il se disposa à rentrer en Espagne pour tenter, avec le secours de ce prince, son rétablissement sur le trône.

Clovis aida, en effet, Gésalic de toutes ses forces & ce dernier, ainsi soutenu, retourna au delà des Pyrénées. Le général Ibbas, averti de son retour, marcha aussitôt au devant de lui & l'ayant rencontré à douze milles, c'est-à-dire à quatre lieues de Barcelone, il lui livra bataille, le défit & le mit en fuite. Après sa défaite, Gésalic revint en diligence dans les Gaules & il avoit déjà passé la Durance, pour se réfugier dans les États des Bourguignons, ses alliés, quand il eut le malheur d'être pris par les troupes de Théodoric, qui lui ôtèrent la vie, ce qui arriva au plus tard au mois de mai de l'an 511. C'est ainsi que mourut ce prince, après avoir porté, l'espace de quatre ans, le

An 511

Éd. origin. t. I, p. 253.

[1] Cassiodore, l. 5, *epist.* 43 & seq. — Isidore, *Chronicon*, p. 727. — Victor de Tune, *Chronicon*, *appendix*, edit. Schott.

titre de roi[1], que les révolutions arrivées de son temps dans le royaume des Visigoths lui avoient procuré plutôt que sa naissance, qui étoit illégitime, ou que sa valeur, dont les anciens[2] parlent avec beaucoup de mépris. Il auroit sans doute conservé sa couronne s'il avoit eu un ennemi moins puissant que Théodoric, qui le détrôna & qui, après sa mort, régna paisiblement sur tout le royaume des Visigoths au nom d'Amalaric, son petit-fils.

LIV. — *Mort de Clovis. — Étendue de sa domination.*

Théodoric perdit, peu de temps après, un ennemi encore plus dangereux en la personne du roi Clovis. Ce dernier mourut au milieu de sa plus grande prospérité, après s'être assuré de toute la monarchie françoise par la mort violente qu'il avoit fait souffrir à plusieurs rois ou princes de sa nation. On peut juger de l'étendue des États de ce fameux conquérant dans les Gaules par les souscriptions des évêques[3] soumis à son obéissance, qui se trouvèrent au concile d'Orléans, tenu peu de temps avant sa mort; car, excepté quelques provinces occupées par les Bourguignons ou par les Visigoths, il y eut des évêques de toutes les autres parties des Gaules & en particulier des trois provinces d'Aquitaine, qui assistèrent à ce concile. On y voit, entre autres, les noms de Quintinien de Rodez & de Boëtius de Cahors; mais on ne trouve pas le nom des évêques d'Albi, de Velai & de Gévaudan, ce qui pourroit peut-être donner lieu de croire que Théodoric avoit repris ces pays sur les François. Nous savons du moins que ce dernier reprit sur ces peuples la plupart des conquêtes qu'ils avoient faites dans la Narbonnoise première, dont aucun évêque n'assista à ce concile; que, depuis la défaite & la mort d'Alaric II, les Visigoths furent toujours ennemis des François, durant la vie de Théodoric; que ce prince ne fit aucune paix avec Clovis & qu'il ne cessa de le combattre jusques à sa mort[4], depuis cette fameuse défaite, quoique quelques auteurs modernes aient avancé le contraire.

LV. — *Gouvernement de la Province sous Théodoric, roi d'Italie.*

Le roi Théodoric, devenu paisible[5] possesseur des États des Visigoths, soit en Espagne soit dans les Gaules, en prit lui-même le gouvernement sous le titre de tuteur d'Amalaric, son petit-fils, à qui son âge encore tendre ne permettoit pas de régner par lui-même. Il conserva même jusques à sa mort son autorité sur tous ces pays & les gouverna en souverain, quoique quelques années après, Amalaric fût en état de monter sur le trône; en sorte que les Visigoths, pendant toute la vie de ce roi d'Italie, ne comptèrent que par les

[1] Voyez tome II, *Note* LXIII, n. 14.
[2] Isidore, *Chronicon*, p. 720.
[3] *Conciles*, t. 4, c. 1409.
[4] Voyez tome II, *Note* LXIV, n. 6.
[5] Isidore, *Chronicon*, p. 721. — Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 12. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58. — Victor de Tune, *Chronicon, appendix*. — Cassiodore, l. 3, *epist.* 16 & 17; l. 5, *epist.* 39.

années de son règne, à commencer depuis la mort de Gésalic, sans faire aucune mention d'Amalaric.

Théodoric prit un soin particulier de l'éducation de ce jeune prince; il lui donna pour tuteur ou principal gouverneur un de ses écuyers, Goth de nation, appelé Theudis ou Theuda, qu'il établit en même temps comme son lieutenant général en Espagne; mais ce roi se trompa dans le choix qu'il fit de ce gouverneur, qui abusa de son autorité pour usurper la couronne, comme nous verrons dans la suite. Théodoric réussit beaucoup mieux dans le choix des magistrats qu'il envoya dans les Gaules & en Espagne, & qui gouvernèrent avec beaucoup de sagesse & de modération, ce qui attira à ce prince l'attachement & l'affection de tous les peuples de ces provinces[1].

LVI. — *Théodoric fait transporter de Carcassonne à Ravenne le trésor des rois visigoths.*

Théodoric, après avoir pourvu au bon ordre & à la tranquillité du royaume des Visigoths, crut devoir donner toute son attention à la sûreté du riche & précieux trésor des rois de cette nation, qui étoit alors conservé dans la forteresse de Carcassonne, où il avoit été transféré après la mort d'Alaric II. Théodoric, sous prétexte de veiller à la conservation des biens d'Amalaric, son pupille, fit transporter[2] à Ravenne ce trésor qui consistoit en bijoux & en argenterie, & s'en empara. La crainte de quelque révolution dans le royaume des Visigoths ou la proximité des François fut peut-être le principal motif qui engagea Théodoric à s'assurer de toutes ces richesses; car il paroît, d'ailleurs, que ce prince étoit assez désintéressé[3]. Il eut soin, en même temps, de pourvoir de bonnes garnisons les places des provinces qu'il possédoit en deçà des Alpes, & ordonna[4] aux commandans de faire garder aux troupes une exacte discipline & de n'être à charge à personne.

LVII. — *Rétablissement de la préfecture des Gaules par Théodoric.*

Parmi les magistrats que Théodoric établit dans ces provinces, le préfet du prétoire des Gaules qui, du temps des anciens empereurs, résidoit dans la ville d'Arles, fut un des principaux. Ce prince avoit conservé dans l'Italie la forme de gouvernement qu'il y avoit trouvée dans le temps qu'il en avoit fait la conquête, & y avoit laissé les mêmes officiers des provinces que les Romains y avoient établis. Il suivit le même plan dans le gouvernement des provinces des Gaules & d'Espagne qui lui furent soumises; ce qui l'engagea à rétablir l'ancienne charge de préfet des Gaules que les Visigoths avoient abolie après la conquête de la Provence. Il revêtit de cette importante charge le patricien Éd. origin. t. I, p. 254.

[1] Voyez tome II, *Note* LXIII, n. 14.

[2] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 12.

[3] Le transport de ces trésors de Carcassonne à Ravenne nous est rapporté par Procope dans sa *Guerre des Goths:* il ne faut, selon toute apparence, voir dans ce récit qu'une tradition. [A. M.]

[4] Cassiodore, l. 3, *epist.* 38.

Libère, l'un des plus sages & des plus illustres Romains qui fût alors dans l'Occident, que les épîtres d'Ennodius, d'Avitus & de Cassiodore ont rendu très-célèbre, & de la piété duquel nous trouvons d'illustres témoignages dans le concile d'Orange de l'an 529.

Libère avoit exercé auparavant la charge de préfet en Italie, & on[1] croit qu'il remplit celle des Gaules depuis l'an 511 jusques à l'an 529. Nous ne trouvons du moins aucun autre préfet des Gaules durant cet intervalle. Cette préfecture devoit comprendre alors les provinces soumises aux Visigoths en deçà des Alpes, savoir : la Narbonnoise première, la Provence & l'Espagne, & peut-être une partie de l'Aquitaine. Il faut pourtant remarquer que quoique Libère ait continué l'exercice de sa préfecture depuis l'an 526, qui fut celui de la mort de Théodoric, jusques en 529, son autorité ne dut s'étendre, pendant ces trois dernières années, que dans la Provence, parce que ce fut la seule province de tous les États des Visigoths qui demeura au pouvoir des rois ostrogoths, successeurs de Théodoric. On loue[2] beaucoup ce préfet d'avoir contribué par ses soins à rétablir la tranquillité & la politesse romaine dans les provinces soumises à son gouvernement, & d'avoir réveillé dans les peuples l'amour de l'ancienne liberté qu'ils avoient perdue depuis l'irruption des barbares dans leur pays, ce qui lui attira l'estime & l'affection des habitans de ces provinces[3].

Gémellus[4], homme de mérite, exerça le vicariat des Gaules sous l'autorité de Libère, avec le titre de *vicaire du préfet* ou *des préfets,* comme parle Cassiodore. Il paroît qu'il en faisoit l'office avant[5] l'an 511, ce qui prouveroit que la préfecture des Gaules fut rétablie avant ce temps-là, & peut-être immédiatement après la mort d'Alaric II, lorsque Théodoric envoya une armée dans les Gaules, ou du moins après la fuite de Gésalic en Espagne. Quoi qu'il en soit, Théodoric recommanda surtout à Gémellus de traiter les peuples des Gaules avec douceur, d'y faire aimer sa domination & d'entretenir la paix dans un pays qui se ressentoit encore des horreurs de la guerre. Ce prince, non content de ces marques de bonté & de tendresse pour ces peuples, leur écrivit[6] une lettre très-obligeante ; & si, comme il y a apparence, les effets répondirent à ses promesses, on peut dire que la Province ne fut jamais si heureuse que sous le gouvernement de ce roi.

LVIII. — *Soins de Théodoric pour faire rendre la justice & soulager les peuples.*

Théodoric, attentif à faire rendre la justice autant qu'à soulager les peuples, fit restituer[7] à Magnus, homme riche & de condition, les biens qu'on

[1] Lacarry, *de Praefectis praetorio Galliarum*, p. 183.

[2] Ennode, l. 19, *epist.* 23. — Cassiodore, l. 3, *epist.* 17.

[3] Cassiodore, *ut supra.*

[4] Cassiodore, l. 3, *epist.* 16 & seq. — Avitus Viennensis, *epist.* 32.

[5] Cassiodore, l. 3, *epist.* 32.

[6] *Ibid. epist.* 17.

[7] *Ibid. epist.* 18.

lui avoit saisis durant son séjour chez les ennemis, c'est-à-dire, sans doute, chez les François ou les Bourguignons. Ce Magnus, que nous conjecturons descendre du consul de même nom dont nous avons déjà parlé, & qui s'étoit apparemment retiré chez les François, durant les troubles de la Province qui suivirent la mort d'Alaric, étoit revenu sous la domination de Théodoric ou des Visigoths, ses anciens maîtres. A ces actes de justice Théodoric, dont la passion étoit de se faire aimer, ajouta des grâces dignes de sa générosité; il[1] défendit de charger les peuples d'impôts extraordinaires & fit faire des remises considérables sur le cens ordinaire, en faveur des principales villes, & en particulier de celle de Marseille.

Le soin de soulager ses sujets ne faisoit pas oublier à ce prince celui[2] de faire apporter tous les ans au trésor royal les sommes qu'il tiroit des tributs ordinaires des provinces des Gaules & d'Espagne; mais, pour n'être pas soupçonné d'avarice & dans la vue de soulager les peuples, il employoit l'argent qu'il retiroit de ces tributs ou à payer ou à récompenser les troupes qui étoient à son service dans ces provinces. Le soin qu'eut Théodoric d'envoyer des commissaires en Espagne pour la punition de plusieurs malfaiteurs & surtout des homicides & des publicains qui la désoloient, fait assez connoître l'application de ce prince à faire rendre la justice[3]. Il défendit à ces cruels exacteurs qui, sous prétexte de servir le prince, opprimoient impunément les provinces, de rien exiger des peuples pour les charges communes, au delà de ce qu'on payoit sous les règnes d'Alaric & d'Euric, ses prédécesseurs[4]. Sous la conduite d'un prince si sage & si équitable, chacun vivoit en paix, & l'on vit les Visigoths[5] & les Ostrogoths, soumis à sa domination, s'allier par des mariages mutuels & ne faire qu'un même peuple & une même nation. Tel fut le gouvernement de Théodoric dans ses nouveaux États des Gaules & d'Espagne.

Éd. origin. t. I, p. 255.

LIX. — *Narbonne, capitale du royaume des Visigoths. — Aram, gouverneur de la Septimanie.*

Il paroît que le jeune Amalaric faisoit alors son séjour à Narbonne. Il est certain du moins que cette ville fut la capitale des États de ce prince & le lieu de sa résidence[6] ordinaire depuis la mort de Théodoric; nous trouvons cependant que les gouverneurs que ce dernier envoya pour administrer les provinces des Gaules, résidoient[7] ordinairement à Arles, à cause, sans doute, de l'heureuse situation de cette ville entre la Septimanie ou Languedoc & la Provence, qui étoient presque les seules provinces des Gaules dont les Goths fussent alors les maîtres.

[1] Cassiodore, l. 4, *epist.* 19 & 26.
[2] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 12.
[3] Cassiodore, l. 5, *epist.* 39.
[4] *Ibid.*
[5] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 12.
[6] *Vita S. Dalmatii.* — Le Cointe, ad ann, 524, n. 4.
[7] Avitus Viennensis, *epist.* 32. — *Vita S. Caesarii Arelatensis, Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. 1.

Aram, duc (*dux*) ou gouverneur général de ces provinces, sous les ordres & l'autorité de Théodoric, résidoit en effet à Arles, lorsqu'il résolut de satisfaire sa vengeance contre un archiprêtre du diocèse de Nimes, soumis à son gouvernement, qui l'avoit offensé. Ce duc envoya[1] des satellites dans cette ville, avec ordre d'arrêter cet ecclésiastique & de le lui amener pieds & poings liés, pour lui faire sentir qu'il commandoit dans le pays & qu'il étoit le maître. Les archers, à leur arrivée à Nimes, croyant que c'étoit l'archidiacre de cette ville, nommé Jean, qu'ils avoient ordre d'arrêter, se transportèrent d'abord chez lui, se saisirent de sa personne & le conduisirent à Arles; mais, en ayant trouvé les portes fermées, ils furent obligés de passer la nuit au pied des murailles, exposés aux injures de l'air. Grégoire de Tours, qui rapporte ce fait, ajoute que cet archidiacre, qui étoit extrêmement pieux & qui, par un esprit de charité, faisoit sa principale occupation d'instruire la jeunesse, fut secouru dans cette occasion par le martyr saint Bausile, protecteur de la ville de Nimes; que le duc Aram, ayant cru voir en songe cet ecclésiastique qui lui reprochoit son injustice, il en avoit été effrayé, & que, s'étant levé en sursaut, il avoit ordonné à ses domestiques d'aller aux portes de la ville pour savoir si les gens qu'il avoit envoyés à Nimes étoient de retour; que, sur l'avis de leur arrivée, il avoit fait ouvrir les portes & qu'ayant reconnu la méprise, il avoit fait excuse à cet archidiacre & l'avoit renvoyé sur-le-champ, chargé de présens. Suivant le même auteur, Aram eut dans la suite une dévotion très-particulière pour saint Bausile &, par respect pour ce saint martyr dont la ville de Nimes possédoit les reliques, il la protégea, depuis ce temps-là, dans toutes les occasions; pour réparer en quelque sorte l'injure qu'il avoit faite à l'archidiacre Jean, l'évêché de Nimes étant venu à vaquer, il favorisa son élection à cet évêché & pardonna enfin à l'archiprêtre qui l'avoit offensé.

Ce récit prouve que la ville de Nimes & son diocèse étoient dans la dépendance du gouverneur général qui commandoit dans les provinces des Gaules, soumises à Théodoric, & qui résidoit dans la ville d'Arles. On voit aussi par là que les rois visigoths ou les gouverneurs qui commandoient en leur nom dans ces provinces, avoient beaucoup de part dans l'élection des évêques catholiques du pays. Au reste, nous ne saurions marquer au juste quelle étoit alors l'étendue des États des Visigoths en deçà du Rhône. Il est certain que Théodoric, outre presque toute la Narbonnoise première, reprit sur les François une partie de l'Aquitaine première; mais nous ne savons pas précisément jusqu'où il étendit ses conquêtes sur ces peuples; ce qu'il y a de vrai, c'est que tous les pays qui composent aujourd'hui la province de Languedoc étoient partagés à la mort de Clovis entre les Goths, qui en possédoient la meilleure partie, les Bourguignons, qui régnoient sur le Vivarais, & les François.

[1] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 78.

LX. — *Partage du Languedoc françois entre les enfans de Clovis. — Basolus, duc de l'Aquitaine première.*

La partie de cette Province qui appartenoit aux François échut, après la mort de Clovis, à deux de ses fils. Ce prince en avoit laissé quatre en mourant qui partagèrent sa succession. Thierri, l'aîné, qu'il avoit eu d'un premier lit, avant sa conversion, fut le mieux pourvu; car, outre le royaume de Metz qui s'étendoit des deux côtés du Rhin & qui étoit très-vaste, il eut la plus grande partie de l'Aquitaine première ou province ecclésiastique de Bourges, & même, à ce qu'il paroît, toute cette province, dont il avoit lui-même conquis une portion sur les Visigoths, après la bataille de Vouglé. Elle comprenoit le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Gévaudan, le Rouergue, le Querci, le Velai & l'Albigeois. On voit[1], en effet, par les souscriptions des évêques qui assistèrent au concile de Clermont, tenu l'an 535, & qui étoient sujets de Théodebert, fils de Thierri, que le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Gévaudan & le Rouergue étoient alors soumis à ce prince. On sait d'ailleurs que le Querci, le Velai & l'Albigeois faisoient partie de ses États, ce qui prouve que ces deux derniers pays, avec le Gévaudan, compris aujourd'hui dans le Languedoc, échurent à Thierri par le partage qu'il fit avec ses frères.

Éd. origin. t. I, p. 256.

Il y a lieu de croire que ce prince donna alors le duché ou gouvernement général de cette province d'Aquitaine à Basolus, qu'une ancienne[2] chronique qualifie comte d'Auvergne & une autre duc d'Aquitaine; nous verrons, en effet, dans la suite, que les comtes d'Auvergne furent ducs ou gouverneurs généraux de l'Aquitaine austrasienne. Basolus[3] s'étant depuis révolté avec les Auvergnats contre Thierri, ce prince le fit arrêter; mais, ayant obtenu sa grâce, il se retira dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, où il embrassa l'état monastique.

Clodomir, Childebert & Clotaire, puînés de Thierri & fils de Clovis & de sainte Clotilde, partagèrent entre eux le reste du royaume. Les anciens historiens ne nous font pas connoître l'étendue & les limites de leurs États; nous savons seulement que les deux premiers, dont l'un fut roi d'Orléans & l'autre de Soissons n'eurent rien alors dans le Languedoc, & que Childebert, le troisième, fut roi de Paris. Celui-ci eut, à ce qu'il paroît, dans son partage, le reste de l'Aquitaine & entre autres le Toulousain[4]. Il est certain qu'il fut d'abord maître du Berry[5] & qu'il possédoit ce pays vers l'an 532. Ainsi, il dut le céder ou l'échanger avec Théodebert, fils de Thierri, qui le possédoit l'an 535, comme nous l'avons déjà remarqué, ce qui prouve qu'il eut du moins dans son partage une partie de l'Aquitaine; & comme nous savons d'ailleurs que son neveu Charibert, qui lui succéda dans le royaume

[1] *Recueil des Conciles*, t. 4, c. 1805.

[2] Besly, *Ducs de Guienne sous la première race*, p. 9.

[3] Mabillon, *Annales*, t. 1, p. 48.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXI, n. 3.

[5] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 12.

de Paris, régna sur une grande partie de cette Province, nous ne doutons pas qu'il n'ait étendu sa domination jusques aux Pyrénées.

Les évêques de Toulouse, qui dépendoient auparavant de la métropole de Narbonne, furent soumis, depuis la conquête que Clovis fit de cette ville jusques au huitième siècle, à celle de Bourges; car c'étoit alors un usage établi : lorsqu'un prince avoit conquis une ville épiscopale soumise à un métropolitain étranger, il la faisoit passer sous la dépendance d'un métropolitain de ses États, & ordinairement du plus voisin. Les princes en usoient ainsi dans la vue de n'admettre dans les conciles, qui étoient fréquens dans ces siècles, que les seuls évêques de leur domination; ce qui sert beaucoup à distinguer les limites de leurs États. La ville de Toulouse fit donc partie de l'Aquitaine depuis ce temps-là; elle dépendit du royaume de Paris ou de Neustrie, & fut la capitale de la portion de l'Aquitaine qui appartenoit à ce royaume, comme nous le verrons dans la suite.

LXI. — *Théodoric reprend plusieurs places sur les François.*

Les quatre rois, fils de Clovis, vécurent d'abord en assez bonne intelligence; elle leur étoit nécessaire pour se soutenir contre Théodoric, roi d'Italie, prince d'autant plus à craindre qu'il avoit & plus d'expérience & plus de réputation qu'eux, & qu'étant déjà maître d'une partie des Gaules, il pouvoit porter aisément la guerre jusque dans leurs États & reprendre tout ce que Clovis, leur père, avoit conquis sur les Visigoths. Aussi[1] Théodoric ne manqua pas de profiter de ces favorables circonstances; il continua contre ces rois françois la guerre qu'il n'avoit cessé de faire à Clovis depuis la défaite d'Alaric II, & reprit sur eux plusieurs places qui avoient été auparavant enlevées aux Visigoths[2].

An 512

Éd. origin. t. I, p. 257.

De tous les pays que Théodoric reprit sur les François, après la mort de Clovis, nous ne connoissons que le Rouergue dont il se rendit maître sur Thierri, roi de Metz, vers l'an 512, sous l'épiscopat[3] de saint Quintien, évêque de Rodez. Ce prélat, qui étoit fort zélé pour la religion catholique & qui ne put se voir retomber sans un extrême chagrin sous la domination des ariens hérétiques, fut soupçonné, quelques années après, d'avoir voulu livrer sa ville épiscopale à ce dernier roi. Soit que ce soupçon fût bien ou mal fondé, les Goths cherchèrent à s'assurer de sa personne; mais, sur l'avis qu'il eut de leur dessein, il prit la fuite & se retira à Clermont, en Auvergne, auprès de saint Eufraise qui en étoit évêque, & à qui il succéda l'an 515.

La conquête que le roi Théodoric fit du Rouergue sur les enfans de Clovis, *sur lesquels,* au rapport de Grégoire[4] de Tours, *les Goths reprirent plusieurs*

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 21. — Voyez au tome II, *Note* LXIV.

[2] *Ibid.*

[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 2, c. 36; l. 3, c. 2 & 21; *Vitae Patrum,* c. 4. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 6, p. 269. — Pagi, *Critica,* ad ann. 507, n. 3 & seq.

[4] Grégoire de Tours, l. 3, c. 21.

places qu'ils occupoient auparavant & que ce dernier avoit conquises, nous donne lieu de croire que ce prince soumit alors les pays limitrophes, savoir : l'Albigeois, le Gévaudan & le Velai, s'il ne l'avoit déjà fait auparavant[1]. Il paroît certain, en effet, que tout le pays qui se trouve depuis les frontières de l'Auvergne jusques au Rhône & à la mer Méditerranée fut du domaine de Théodoric & des Visigoths depuis l'an 512. Il n'y a donc aucune apparence que la ville d'Uzès ait toujours demeuré sous la domination des François depuis la mort de Clovis, comme quelques auteurs le prétendent. D'autres assurent, mais sans aucune preuve, que[2] Théodoric fit sa paix avec les princes françois immédiatement après la mort de ce roi; car, outre qu'on ne trouve aucun vestige de ce prétendu traité de paix, Jornandès[3] assure, au contraire, que les Goths furent toujours ennemis des François durant la vie de Théodoric.

LXII. — *Saint Gilles.* — *Son monastère.*

Le prénom de Flavius, que Théodoric prend à la tête de quelques-unes de ses lois, peut servir à fixer le temps de la vie de saint Gilles, abbé, & celui de sa venue dans la Septimanie ou Languedoc. Ce saint, dont les actes paroissent modernes & peu certains, mais dont nous savons d'ailleurs[4] plusieurs choses, appuyées sur des monumens authentiques, étoit Athénien[5] ou Grec de naissance. Dans le dessein de chercher une retraite où, éloigné du monde, il pût uniquement s'occuper de Dieu, il aborda dans les Gaules vers les bouches du Rhône, au commencement du sixième siècle. Il passa d'abord quelque temps auprès de saint Césaire, évêque d'Arles, dont il s'attira l'estime & l'affection par sa piété; mais enfin, pressé du désir de vivre dans la solitude, il se retira dans un lieu du diocèse d'Uzès, voisin de la rivière du Gardon, où il trouva un saint solitaire nommé Vérédème, dont les exemples & les instructions lui furent d'un grand secours. L'église d'Uzès[6] a mis ce dernier, qu'on dit aussi Grec de naissance, dans le catalogue des saints dont elle honore la mémoire[7].

Saint Gilles abandonna cette retraite pour passer dans une autre, située sur les frontières des diocèses de Nimes & d'Arles, à la droite du Rhône & vers l'embouchure de ce fleuve dans la mer. Il fut découvert, dans cette nouvelle demeure, par les officiers d'un roi à qui les actes de ce saint donnent le nom de Flavius & qui est sans doute le même que Théodoric, roi d'Italie, lequel possédoit alors ce pays[8]. Il paroît, en effet, que ce prince ajoutoit à son nom propre le prénom de Flavius, à l'exemple des empereurs de la famille

[1] Voyez tome II, *Note* LXVIII.

[2] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 62.

[3] Jornandes, *de Rebus Geticis*, c. 58. — Voyez tome II, *Note* LXIV, n. 6.

[4] *Conciles*, t. 4, c. 1328, 1331, 1401.

[5] Baillet, *Vies des Saints*, 1er septembre. — Le Cointe, ad ann. 531, nos 10, 12 & seq. — Mabillon, *Annales*, t. 1, p. 99; t. 3, p. 433.

[6] Le Cointe, *ut supra*.

[7] Voir, à ce sujet, la Chronique d'Uzès, publiée au tome II de la présente édition. [A. M.]

[8] Voyez tome II, *Note* LXV.

de Constantin & de leurs successeurs en Orient qui s'en firent honneur; en quoi il fut imité, quoique longtemps après, par les rois visigoths qui régnèrent en Espagne après lui, comme on peut voir dans plusieurs de leurs lois[1].

Les officiers de ce prince, c'est-à-dire sans doute ceux qu'il avoit préposés au gouvernement de la Provence & de la Septimanie, se trouvant un jour à la chasse vers la grotte de saint Gilles, une biche qui s'y réfugia pour se mettre à l'abri de leur poursuite leur donna occasion de découvrir ce saint solitaire & d'admirer la vie pénitente qu'il menoit dans sa retraite au milieu des bois. Ce roi, quoique arien, informé de cette découverte & touché de la pénitence & des autres vertus du saint, défendit de troubler sa solitude & lui accorda la propriété du lieu de sa retraite. Elle étoit voisine[2] d'une maison qu'on appeloit[3] le Palais des Goths, parce que les rois visigoths, prédécesseurs de Théodoric, l'avoient sans doute fait bâtir dans cet endroit à cause du voisinage d'une vaste forêt à qui les anciens titres de l'abbaye de Saint-Gilles donnent le nom de *Silva Gothica,* & qui favorisoit l'inclination de ces princes pour la chasse à laquelle[4] ils s'adonnoient beaucoup.

Éd origin. t. I, p. 258.

Saint Gilles accepta la donation de ce lieu, y fixa sa demeure &, ayant attiré un grand nombre de disciples, il y bâtit un monastère dont il fut le premier abbé & qui prit son nom dans la suite des temps[5]. Ce monastère étoit situé, suivant les anciens titres, dans la vallée appelée Flavienne, *in valle Flaviana,* du nom peut-être de *Flavius Théodoric,* qui en fit[6] donation à ce saint abbé. Saint Césaire, évêque d'Arles, qui l'estimoit beaucoup & au voisinage duquel il vivoit, se servit de lui pour soutenir les droits & les prérogatives de son église.

LXIII. — *Saint Gilles envoyé à Rome par saint Césaire. — Étendue du vicariat de l'église d'Arles.*

Le pape saint Léon, pour terminer les anciennes contestations qui étoient entre cette église & celle de Vienne, avoit assigné à chacun un certain nombre de suffragans. Il avoit maintenu les évêques d'Arles dans la possession où ils étoient, depuis Patrocle, d'assembler le concile de plusieurs provinces voisines & d'y présider en qualité de vicaires apostoliques, & avoit déclaré en même temps que le métropolitain de la seconde Narbonnoise seroit obligé d'assister[7] au concile particulier de la province d'Arles. Ce jugement avoit été confirmé en dernier lieu par le pape Symmaque; mais l'évêque d'Aix, métropolitain de la seconde Narbonnoise, refusoit de s'y soumettre. Saint Césaire eut recours à l'autorité du Saint-Siége, tant pour obliger ce prélat d'obéir à la décision de saint Léon, que pour obtenir la confirmation du vicariat de son église. Comme cette affaire étoit très-importante, il choisit, pour aller la solliciter à

[1] Voyez tome II, *Note* XLVI, n. 5.
[2] Le Cointe, ad ann. 531, n. 15.
[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* l. 3, p. 453.
[4] Sidoine Apollinaire, l. 1, *epist.* 2.
[5] Voyez tome II, *Note* LXV.
[6] *Conciles,* t. 4, c. 1309 & suiv.
[7] *Ibid.*

 An 512

Rome, l'abbé Gilles & Messien, son notaire ou secrétaire, personnages également recommandables par leur sainteté, & très-capables de négocier avec succès. Ces deux envoyés arrivèrent à Rome l'an 514, & présentèrent à Symmaque, quelques mois auparavant sa mort, la requête de saint Césaire & de son église. Ce pape, autant par estime pour leur personne que par considération pour le saint évêque qui les envoyoit, les reçut avec beaucoup de bonté, accorda leur demande & confirma à saint Césaire & à ses successeurs la qualité de vicaires du Saint-Siége, non-seulement dans les Gaules, mais encore en Espagne, par une lettre datée du onzième du mois de juin de la même année. An 514

Les savans sont partagés sur ce que Symmaque entend dans cette lettre par le mot *Espagne*. Les uns prétendent prouver par là que ce pape étendit l'autorité du vicariat de saint Césaire ou des évêques d'Arles sur toutes les Espagnes, & les autres assurent qu'elle fut bornée à la seule Septimanie ou province de Languedoc qui, selon eux, portoit déjà le nom d'Espagne. Il est vrai que la Narbonnoise ou Septimanie fut comprise, du temps des Visigoths, sous le nom général d'Espagne ; mais ce ne fut qu'après la translation du siége des rois de cette nation de Narbonne ou des Gaules au delà des Pyrénées, & par conséquent, après l'an 531, environ vingt ans après la date de la lettre du pape Symmaque[1], ce qui nous détermine à croire que le vicariat de saint Césaire s'étendoit non-seulement dans la Septimanie, mais aussi dans toutes les provinces que Théodoric possédoit en deçà des Alpes, c'est-à-dire sur une partie des Gaules & sur la plus grande partie de l'Espagne proprement dite[2].

Saint Gilles vécut encore longtemps après son retour de Rome ; on prétend qu'il eut beaucoup de part à la faveur du roi Childebert, lorsque ce prince se fut rendu maître, dans la suite, d'une partie de la Provence. Le monastère de ce saint abbé, qui prit son nom après sa mort, devint fort célèbre par les miracles que Dieu opéra sur son tombeau & par la piété & le concours des peuples. Il le fut encore beaucoup par la dévotion particulière que témoignèrent envers ce saint les comtes de Toulouse qui, dans les onzième & douzième siècles, se firent honneur de porter le titre de comtes de Saint-Gilles ou de le faire prendre à leurs fils aînés, ce qui a sans doute donné occasion à quelques auteurs, qui vivoient dans ces siècles, de donner à une partie du Languedoc le nom de province de Saint-Gilles[3]. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs, de même que de l'abbaye qui porte le nom de ce saint. Elle fut habitée dans la suite par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, ce qui a subsisté jusques à sa sécularisation ou son changement en collégiale, qui est son dernier état. Les reliques de saint Gilles y furent conservées avec soin jusques au temps des troubles & de la guerre des albigeois, qui donnèrent lieu à leur translation dans l'église de Saint-Saturnin de Tou- Éd. origin. t. I, p. 259

[1] Voyez tome II, *Note* LXVI.

[2] *Ibid.*

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 38 & suiv.

An 514

louse, où elles sont encore aujourd'hui. La réputation de ce monastère occasionna, dans la suite, la construction d'une ville qui prit le nom de Saint-Gilles [1]. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut bâtie sur les ruines de l'ancienne Héraclée; mais c'est sans fondement, comme nous l'avons déjà fait voir ailleurs.

LXIV. — *Amalasunthe, fille de Théodoric, épouse le prince Eutharic.*

La bienveillance dont Théodoric honora saint Gilles & la protection qu'il accorda à saint Césaire d'Arles sont des marques de l'estime que ce prince, quoique arien, faisoit de la vertu partout où il la trouvoit. Ce roi [2], se voyant sans enfans mâles, chercha quelque prince de son sang qui pût soutenir la couronne des Ostrogoths après sa mort, & à qui il pût donner en mariage sa fille Amalasunthe, la seule qui lui restoit de sa femme Audeflède, sœur du roi Clovis. Il jeta les yeux sur Eutharic, appelé Cillica, petit-fils du prince Bérémond ou Vérémond. Celui-ci qui, comme nous l'avons dit ailleurs, s'étoit retiré à Toulouse, à la cour du roi Théodoric I, étoit fils de Thorismond, l'un des rois visigoths de la race des Amales & de la famille même de Théodoric, & père de Wittéric ou Védéric, qui le fut lui-même du prince Eutharic. Ce dernier, à qui Théodoric donna sa fille en mariage, naquit dans les Gaules & vraisemblablement à Toulouse ou dans la Septimanie.

Eutharic étoit en Espagne lorsque Théodoric l'appela en Italie pour lui faire épouser sa fille Amalasunthe. Les excellentes qualités de ce prince déterminèrent Théodoric à le choisir pour son gendre. Il étoit, en effet, très-bien

An 515

fait de corps, plein d'esprit & de sagesse, & n'avoit d'autre défaut qu'un trop grand attachement [3] pour l'arianisme; mais sa mort, qui précéda celle de Théo-

[1] Au mois d'août 1865, la fabrique de l'église Saint-Gilles fit opérer des fouilles dans la crypte. Le premier résultat de ces fouilles fut la découverte d'un sarcophage en marbre blanc, appartenant par le caractère de ses sculptures aux premiers temps de l'ère chrétienne. Au centre, deux anges, soutenant un cartouche carré destiné à recevoir une inscription, séparent deux scènes du Nouveau Testament. En poursuivant les déblais autour de ce beau sarcophage, & après qu'on eut extrait trois cippes ou fragments de cippes portant des inscriptions romaines, la pioche des ouvriers retentit sur une grande dalle, & on mit bientôt au jour un sarcophage en pierre grossièrement taillée. La dalle servant de couvercle à ce sarcophage porte, sur l'une de ses faces :

IN · H · TML · QI
C · B · ÆGD

In h[*oc*] t[*u*]m[*u*]l[*o*] q[*u*]i[*escit*]
c[*orpus*] b[*eati*] Æg[*i*]d[*ii*].

Les caractères sont gravés dans le sens de la longueur.

La forme des lettres de cette inscription, surtout celle du G, lui assigne comme date la période comprise entre la fin du huitième siècle & la première moitié du neuvième.

La forme du sarcophage lui-même le fait remonter à cette époque.

On venait de découvrir la tombe où fut renfermé le corps de saint Gilles. Dans l'intérieur du sarcophage se trouvaient des lambeaux d'étoffe qui tombèrent en poussière au contact de l'air, & quelques débris d'ossements, avec une lame en fer très-oxydé. Ces restes précieux furent recueillis par M. le curé Achille Goubier.

Un procès-verbal fut rédigé par lui & signé par toutes les personnes présentes à cette découverte. — (Extrait d'une note insérée par M. A.-H. Révoil, architecte des monuments historiques, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1865-66, p. 168.)

[2] Cassiodore, *Chronicon*. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 14, 48 & 58.

[3] Anonymus Valesianus.

doric, son beau-père, fit évanouir l'espérance que celui-ci avoit conçue de l'avoir pour successeur au trône des Ostrogoths. Eutharic ne laissa en mourant qu'un fils d'Amalasunthe, son épouse, à qui on donna le nom d'Athalaric, & dont nous parlerons ailleurs.

LXV. — *Theudis, gouverneur d'Amalaric, soupçonné d'infidélité.*

Nous avons déjà dit que Théodoric, attentif à l'éducation du jeune Amalaric, son petit-fils & héritier présomptif de la couronne des Visigoths, en avoit confié le soin à Theudis, l'un de ses écuyers, qu'il avoit fait en même temps gouverneur d'Espagne. Cet officier[1] cachoit, sous de beaux dehors de sagesse & de probité, une ambition démesurée, & plus occupé de ses intérêts que de ceux du jeune prince, son pupille, il méditoit les moyens de le supplanter & de régner un jour à sa place. Pour réussir dans ses desseins ambitieux, Theudis tâcha de se faire un appui par son mariage avec une riche Espagnole dont les grands biens contribuèrent beaucoup à augmenter son crédit & son autorité. La levée qu'il fit de deux mille hommes pour sa garde, qui l'accompagnoient toujours, donna lieu à Théodoric d'entrevoir ses desseins & de soupçonner sa fidélité; mais, n'osant le destituer par force de son gouvernement, dans la crainte que s'il venoit à s'unir avec les François, il n'excitât de nouveaux troubles dans les États des Visigoths, il usa de ruse & de stratagème pour tâcher de l'en déposséder. Dans cette vue, il lui envoya un plein pouvoir de gouverner l'Espagne en son nom, de lever des troupes & de les commander partout où il seroit nécessaire; il engagea en même temps les principaux Visigoths d'insinuer à ce gouverneur qu'il lui feroit plaisir de le venir trouver à Ravenne, comptant que, sous ces dehors d'amitié & de confiance, Theudis ne se défieroit nullement des desseins qu'il méditoit contre lui; mais cet officier, plus rusé que Théodoric ne le pensoit, s'aperçut du piége & s'excusa sous divers prétextes d'entreprendre ce voyage. Par là, il se maintint dans l'autorité qu'il s'étoit acquise & dont il ne fut pas facile à ce roi de le dépouiller. Pour sauver cependant les apparences & dissiper les soupçons de ce prince, il fut très-exact à exécuter ses ordres & à lui envoyer fidèlement le tribut que les peuples de son gouvernement étoient obligés de payer.

LXVI. — *Révolution du royaume des Bourguignons, dont le Vivarais faisoit partie.*

Les révolutions qui arrivèrent dans le royaume des Bourguignons, quelques années avant la mort de Théodoric, donnèrent lieu à ce prince d'étendre sa domination dans les Gaules par la conquête d'une partie des États de ces peuples, & firent passer le Vivarais qui leur étoit soumis sous une autre

[1] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 12. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58.

An 517

puissance. Ce dernier pays appartenoit encore, en effet, aux Bourguignons[1] l'an 517, comme l'on voit par le concile d'*Épaone,* qui fut tenu la même année, & auquel se trouvèrent tous les évêques de Bourgogne, entre autres saint Venance, évêque d'Albe ou de Vivarais.

Éd. origin. t. I, p. 260.

La mauvaise conduite de Sigismond, roi des Bourguignons & gendre du roi Théodoric, occasionna les révolutions dont nous venons de parler. Ce prince avoit[2] succédé, depuis l'an 516, au roi Gondebaud, son père, & avoit été instruit dans la foi catholique par les soins d'Avitus, évêque de Vienne. Il avoit signalé le commencement de son règne par l'abjuration de l'arianisme, dont sa nation faisoit profession; mais, séduit par sa seconde femme, il effaça dans la suite la gloire de sa conversion par sa rechute dans ses premières erreurs. Il eut même, à la sollicitation de cette princesse, la cruauté de tremper ses mains dans le sang de son fils Sigéric, qu'il avoit eu de la première. Cet événement tragique fut la source des troubles & des guerres qui désolèrent le royaume des Bourguignons & qui donnèrent lieu aux François de s'en emparer.

An 522

En effet, les trois rois françois, Clodomir, Childebert & Clotaire, voyant Sigismond sans ressource de la part du roi Théodoric, son beau-père, extrêmement irrité de ce qu'il avoit fait périr le prince Sigéric, son petit-fils, résolurent de lui faire la guerre. Ils y furent animés, d'ailleurs, par sainte Clotilde, leur mère, qui les excita à venger la mort du roi Chilpéric, son père, & de la reine, sa mère, que le roi Gondebaud, père de Sigismond, avoit fait périr. Ils armèrent puissamment, entrèrent en Bourgogne & défirent entièrement l'armée de ce dernier prince qui la commandoit en personne, & qui fut obligé, avec son frère Godomar, de chercher son salut dans la fuite.

An 523

Sigismond, trahi par ses propres sujets, eut le malheur de tomber ensuite avec sa femme & ses enfans entre les mains de Clodomir, roi d'Orléans, qui les fit emmener dans sa capitale & renfermer dans une étroite prison. Ce dernier, résolu de continuer la guerre contre Godomar, qui s'étoit fait reconnoître pour roi de Bourgogne, se mit en marche contre lui l'année suivante, après avoir auparavant fait précipiter dans un puits le malheureux Sigismond avec toute sa famille, & lui avoir donné occasion, par ce genre de mort, d'expier son parricide autant que par la pénitence volontaire qu'il en avoit déjà faite dans sa prison. Godomar, informé des desseins de Clodomir, se mit à la tête d'une puissante armée & marcha à sa rencontre.

An 524

Ce dernier, ne se sentant pas assez fort pour attaquer ce prince, avoit demandé un secours de troupes à Thierri, son frère, roi de Metz, qui ne le lui avoit accordé que pour mieux cacher le dessein qu'il avoit de le trahir & de venger sur lui la mort du roi Sigismond, son beau-père, qu'il avoit fait

[1] *Conciles*, t. 4, c. 1582.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 5 & suiv. — Marius d'Avenche, *Chronicon.* — La Chronique de Marius d'Avenche (456-580), compilée en grande partie d'après d'anciens chronographes italiens & d'après Grégoire de Tours, fournit pourtant sur l'histoire de la Burgundie quelques détails que l'on chercherait vainement ailleurs. — Voir une étude de M. Monod sur cet historien, dans ses *Etudes critiq. sur les sources de l'hist. mérov.;* Paris, 1872. [A. M.]

An 524

périr misérablement. Les deux armées des François & des Bourguignons s'étant rencontrées à Véseronce, lieu voisin du Rhône & situé entre Vienne & Bellai, elles en vinrent aussitôt aux mains. Godomar fut d'abord mis en fuite; mais Clodomir se laissant emporter à son ardeur en poursuivant les fuyards, fut trahi[1] par les troupes de Thierri, son frère, qui l'abandonnèrent & le laissèrent presque seul. Les Bourguignons, d'intelligence avec elles, voyant ce prince écarté, lui firent signe de s'approcher comme s'ils eussent été de son armée. Ce prince donna dans le piége, & s'étant avancé, il fut incontinent enveloppé par les ennemis qui lui coupèrent la tête & la mirent au bout d'une perche pour jeter la terreur dans son armée[2]. Ce spectacle, loin d'effrayer les troupes de Clodomir & d'abattre leur courage, ne servit qu'à le ranimer. Elles fondirent avec fureur sur les Bourguignons, les défirent entièrement, mirent de nouveau en fuite Godomar & s'emparèrent de presque tout son royaume. Ce prince trouva moyen cependant d'en recouvrer[3] une grande partie dans la suite; car ce ne fut que dix ans après que les François se rendirent maîtres de tous ses États.

LXVII. — *Conquête d'une partie du royaume de Bourgogne par Théodoric. Sort du Vivarais.*

Théodoric, roi d'Italie, profita de son côté de la guerre qui étoit entre les François & les Bourguignons. Sous prétexte[4] de défendre, durant cette guerre, les frontières de ses États dans les Gaules, il envoya une armée en deçà des Alpes, sous la conduite du général Tulus, le même qui avoit signalé son courage contre ces deux peuples à la défense du pont d'Arles, sous le règne de Gésalic. Comme il paroît[5], par les souscriptions du concile d'Arles, tenu l'an 524, que plusieurs places du royaume de Bourgogne, situées entre la Durance & le Rhône, savoir : Carpentras, Cavaillon, Vaison, Apt, Orange, Gap & Trois-Châteaux appartenoient alors à Théodoric, nous avons lieu de croire que Tulus, dont l'expérience dans l'art militaire égaloit la valeur, profita des troubles du royaume des Bourguignons pour s'emparer sur ces peuples de toutes ces places qui leur appartenoient[6] encore l'an 517. Il est d'ailleurs certain que ce général conquit alors sans coup férir[7] une province presque entière des Gaules qu'il soumit à l'obéissance *de la République romaine*, comme dit Cassiodore, ou plutôt au pouvoir de Théodoric, qui en avoit le gouvernement sous le titre de roi d'Italie. Tulus dut cette conquête aux largesses & aux libéralités qu'il fit, aux dépens des deniers publics. Il s'en servit utilement pour gagner les gouverneurs des places, & les habitans qui, se voyant exposés à toutes les suites de la guerre qui étoit entre les François & les Bourgui-

Éd. origin. t. I, p. 261.

[1] Frédégaire, *Epitome*, c. 35.
[2] *Ibid.*
[3] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 349.
[4] Cassiodore, l. 8, *epist.* 10.
[5] *Conciles*, t. 4, c. 1623. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 350.
[6] *Conciles*, t. 4, c. 1581.
[7] Cassiodore, *ut supra*.

gnons, se soumirent volontairement à la puissance de Théodoric & se délivrèrent par là de la crainte où ils étoient de se voir subjuguer par les armes des François. On voit par les souscriptions[1] du concile de Carpentras, de l'an 527, & de celui d'Orange, en 529, que les Goths étoient encore alors maîtres de ces places, à la faveur desquelles ils étendirent leur domination à la droite de la Durance.

On devroit ajouter aux conquêtes que fit alors le général Tulus dans le royaume de Bourgogne celle du Vivarais, s'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent[2], que Thierri, roi de Metz ou d'Austrasie, à qui ce pays appartenoit l'an 534, n'ait point partagé le royaume de Bourgogne avec les rois Childebert & Clotaire, ses frères, après que ces deux derniers l'eurent conquis l'an 533. Comme nous savons que Thierri reprit alors sur les Goths la plupart des places que Théodoric lui avoit enlevées dans l'Aquitaine première & dans la Septimanie, il peut aussi s'être emparé du Vivarais sur ces peuples dans ce même temps; mais il n'est pas certain que Thierri n'ait point partagé le royaume de Bourgogne avec ses frères, ainsi qu'on le verra dans la suite. Il y a donc lieu de croire que Godomar demeura maître du Vivarais jusques au temps de sa dernière défaite, & que ce pays passa seulement alors de sa domination sous celle de Thierri, roi d'Austrasie.

LXVIII. — *Mort de Théodoric.*

Les Visigoths, depuis la bataille de Vouglé jusques la fin de leur règne en deçà des Alpes, ne furent jamais si puissans dans les Gaules, & les anciens habitans du pays, durant tout le temps qu'ils vécurent sous la domination de ces peuples, ne furent jamais plus heureux que sous le gouvernement de
An 526
Théodoric, roi des Ostrogoths. Ce prince, à qui ses excellentes qualités avoient acquis une haute réputation, eut le malheur[3] de la flétrir peu de temps avant sa mort par la foiblesse qu'il eut de faire mourir le sénateur Boëce à qui il avoit donné sa confiance, sur des soupçons mal fondés de sa fidélité, & Symmaque, beau-père de ce sénateur, personnages également illustres & incapables des crimes dont ils étoient soupçonnés.

Le regret qu'eut Théodoric de s'être abandonné, dans cette seule occasion de sa vie, à un ressentiment injuste, lui causa la mort qui arriva[4] le 30 du mois d'août de l'an 526, après avoir régné trente-trois ans en Italie depuis la mort d'Odoacre, & quinze ans & quelques mois sur les Visigoths[5] dans les Gaules & en Espagne depuis la mort de Gésalic. Comme ce roi, le troisième de son nom qui régna sur ces derniers peuples depuis leur établissement en deçà des Alpes, leur devoit en partie son élévation sur le trône d'Italie, il leur donna dans toutes les occasions des marques de son affection & de sa

[1] *Conciles*, t. 4, c. 1664 & 1673.
[2] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 380.
[3] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 1 & seq.
[4] Pagi, *Critica*, ad ann. 526, n. 9.
[5] Isidore, *Chronicon*, p. 721. — Victor de Tune, *Chronicon, appendix*.

reconnoissance & les protégea contre les entreprises de leurs voisins. Il s'attira[1] par ses éminentes qualités l'amour, le respect & la crainte de tous les peuples d'Occident, & il auroit passé justement pour un prince des plus accomplis, s'il n'avoit terni sa gloire, à la fin de ses jours, en faisant mourir Boëce & Symmaque, & en s'abandonnant à un zèle outré pour l'arianisme dont il faisoit profession. Il avoit ordonné, peu de temps avant sa mort, de dépouiller les catholiques de leurs églises, afin de les donner aux ariens; on étoit sur le point d'exécuter ces ordres, quand Dieu, pour arrêter ses pernicieux desseins, le retira de ce monde.

Ce prince fit assembler, avant sa mort, les principaux d'entre les Ostrogoths, & après leur avoir déclaré qu'il avoit choisi Athalaric, son petit-fils, pour succéder à ses États d'Italie, il leur commanda d'honorer ce prince, d'aimer le sénat & le peuple romain, & de ne rien omettre pour entretenir la paix avec l'empereur d'Orient[2]. Athalaric fut reconnu par les Ostrogoths après le décès de Théodoric, son aïeul; mais il ne régna pas par lui-même, à cause de la foiblesse de son âge, car il n'avoit alors que sept à huit ans. Amalasunthe, sa mère, prit sa tutelle & gouverna l'Italie sous son nom, pendant huit ans que dura le règne de ce jeune prince. Elle étoit fille de Théodoric & veuve du prince Eutharic dont nous avons déjà parlé.

Éd. origin. t. I, p. 262.

LXIX. — *Traité d'Amalaric, roi des Visigoths, avec Athalaric, roi des Ostrogoths.*

Théodoric disposa encore[3], avant sa mort, du royaume des Visigoths en faveur d'Amalaric qui étoit aussi son petit-fils par Théodegothe, sa fille, épouse du roi Alaric II. Amalaric étoit alors à la fleur de son âge & pouvoit avoir environ vingt-cinq ou vingt-six ans; il faisoit sa résidence ordinaire dans la ville de Narbonne qui, depuis la perte que les Visigoths avoient faite de celle de Toulouse, étoit regardée comme la capitale[4] de leurs États.

Amalaric, voulant prévenir les divisions qui pouvoient naître entre lui & Athalaric, roi d'Italie, son cousin, au sujet de la succession du roi Théodoric, leur aïeul, & cimenter leur bonne intelligence, commença son règne par un traité qu'il conclut avec ce prince. Ce traité roula d'un côté sur les trésors[5] des rois visigoths que Théodoric avoit fait transporter de Carcassonne à Ravenne, & dont Amalaric demandoit la restitution comme héritier des États de ces peuples, & de l'autre sur les conquêtes que le même Théodoric avoit faites dans les Gaules, tant sur les Bourguignons, à la droite de la Durance, que sur les François dans la Septimanie ou dans l'Aquitaine première, sur lesquelles Athalaric avoit des prétentions, en qualité de successeur immédiat

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58 & 59.
[2] *Ibid.*
[3] Isidore, *Chronicon*, p. 721. — Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 12.
[4] *Vita S. Dalmatii*, dans Le Cointe, ad ann. 524. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 357 & 371.
[5] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 13.

de son aïeul. Ces deux rois terminèrent enfin leurs différends à l'amiable : Athalaric rendit de bonne foi à Amalaric tous les trésors des rois visigoths, ses prédécesseurs, & consentit en même temps que les tributs qu'on levoit en Espagne & dans les Gaules, & qu'on portoit auparavant en Italie au trésor de Théodoric, seroient mis désormais dans les coffres d'Amalaric. Celui-ci, de son côté, céda au roi des Ostrogoths, son cousin, la Provence, c'est-à-dire tous les États occupés par les Goths entre les Alpes & le Rhône, pour toutes les prétentions que ce dernier avoit sur une partie de la Gaule gothique, & retint pour lui toute la Septimanie avec la partie de l'Aquitaine que Théodoric avoit reprise sur les François, en sorte que le Rhône fit la séparation des États de ces deux princes. Ils convinrent encore que les Visigoths & les Ostrogoths qui s'étoient alliés par des mariages mutuels auroient la liberté de demeurer dans les pays les uns des autres, savoir : les hommes dans le pays de leurs femmes & les femmes dans celui de leurs maris. Par ce traité, Athalaric devint maître de la Provence, qu'il posséda pendant tout son règne, & Amalaric, dont le siége étoit à Narbonne, régna sur l'autre partie des Gaules soumise aux Visigoths & sur l'Espagne, qu'il fit gouverner par des préfets.

LXX. — *Mariage d'Amalaric avec Clotilde, fille du roi Clovis.*

Il étoit à craindre que la mort de Théodoric, aïeul & protecteur d'Amalaric, ne fît changer la face des affaires de ce prince; car les rois françois qui n'avoient osé attaquer Théodoric pendant sa vie, étoient en état de revendiquer sur lui les places que ce roi leur avoit enlevées. Amalaric[1], prévoyant leurs desseins, tâcha de les en détourner en leur faisant proposer par une ambassade solennelle d'épouser Clotilde, leur sœur. Cette proposition ayant éte agréée & le mariage conclu, cette princesse, fille du roi Clovis & de sainte Clotilde, fut conduite à Narbonne avec un cortége superbe, & richement pourvue de meubles, d'habits & de bijoux dont les rois, ses frères, lui avoient fait présent.

LXXI. — *Guerre entre Childebert & Amalaric.*

Par cette alliance le roi Amalaric détourna, du moins pour quelque temps, les armes des François qu'il avoit lieu d'appréhender; il se les attira cependant à la fin par la conduite dure & insupportable qu'il tint à l'égard de la reine, son épouse, ce qui fut cause de sa perte. Ce prince, zélé jusqu'à l'excès pour l'arianisme dont il faisoit profession, n'oublia rien pour engager Clotilde à embrasser ses erreurs; mais cette princesse, inviolablement attachée à la foi orthodoxe, résista également à ses caresses & à ses menaces. Cette
Éd. origin. t. I, p. 263. résistance ne servit qu'à animer de plus en plus le faux zèle d'Amalaric, qui,

[1] Procope, *de Bello Gothico,* l. 1, c. 13. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 1 & 10. — Aimoin, l. 2, c. 8. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 325.

An 526

voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur l'esprit de la reine son épouse, passa du mépris à la haine & de la haine aux dernières violences pour l'obliger à abandonner sa religion. Enfin il porta ses mauvais traitemens jusques à la couvrir un jour d'ordures & de fumier dans le temps qu'elle alloit à l'église des catholiques, & dans la suite jusques à la frapper & la battre violemment. Cette princesse, à qui les coups réitérés du roi, son époux, causèrent un vomissement, ne pouvant supporter plus longtemps les insultes & les affronts qu'elle recevoit tous les jours de sa part, prit le parti de faire savoir aux princes, ses frères, la triste situation où elle se trouvoit, & pour exciter leur compassion, elle envoya par un domestique affidé au roi Childebert un mouchoir teint de son sang. A la vue de ce spectacle, ce prince, indigné contre Amalaric, résolut d'aller délivrer sa sœur de ses mains, & comme ses frères étoient alors occupés à la guerre de Thuringe, il partit seul à la tête de ses troupes.

An 531

Childebert s'avança vers la Septimanie à laquelle Grégoire de Tours, & les historiens qui ont écrit après lui, donnent le nom d'Espagne, parce qu'effectivement cette province étoit comprise de leur temps sous le nom général d'Espagne dont elle faisoit partie, depuis que les rois visigoths eurent transféré le siége de leur royaume au delà des Pyrénées[1]. Childebert, sans s'amuser à prendre des places, marcha droit à Narbonne, ville capitale des États d'Amalaric, où il espéroit le surprendre.

LXXII. — *Bataille donnée devant Narbonne. — Défaite, fuite & mort d'Amalaric.*

Amalaric, informé de son côté des desseins de Childebert, après s'être mis en état de défense & avoir fait équiper une flotte dans le port de Narbonne pour se retirer en Espagne, en cas de malheur, attendoit de pied ferme les François sous les murs de cette ville. Childebert, à son arrivée en présence de l'armée d'Amalaric, livra incontinent bataille à ce prince. Le choc[2] fut d'abord très-rude & le combat également sanglant de part & d'autre; mais enfin les François, supérieurs[3] en cavalerie, ayant déconcerté & mis en désordre l'armée des Visigoths, la plupart de ces derniers demeurèrent morts sur la place. Les autres, obligés de chercher leur salut dans la fuite, voulurent alors se retirer sur la flotte; mais les François les ayant coupés, en firent un horrible carnage[4].

Selon le témoignage de Grégoire de Tours, & d'Aimoin après lui, Amalaric avoit déjà pris la fuite, aux approches de Childebert, & étoit prêt à se mettre en mer pour se retirer en Espagne, quand, se souvenant d'avoir laissé dans Narbonne une cassette remplie de pierreries & de bijoux, il revint sur ses pas pour la prendre; mais à son retour, se voyant enveloppé par les troupes

[1] Voyez tome II, *Notes* LXVI & LXVII.
[2] Victor de Tune, *Chronicon, appendix.*
[3] Aimoin, l. 2, c. 8.
[4] *Ibid.*

de Childebert qui lui fermoient le passage pour regagner sa flotte, & voulant, pour se sauver de leurs mains, se jeter dans une église de catholiques, il fut atteint, avant son entrée dans cet asile, par un soldat françois qui le perça d'un coup de lance & le laissa mort sur la place[1]. Quelque respectable que soit le témoignage de Grégoire de Tours sur cette circonstance de la mort d'Amalaric, nous croyons cependant devoir lui préférer celui de quelques autres historiens qui assurent[2] qu'Amalaric, s'étant enfui de Narbonne, se sauva par mer en Espagne, & que Theudis, qui commandoit dans ce pays en son absence & depuis longtemps cherchoit à s'emparer du trône, ayant soulevé contre lui les troupes, déjà fort mécontentes de sa fuite & de son peu de courage, un soldat françois selon les uns, ou visigoth selon d'autres, lui coupa la gorge au milieu du tumulte de l'armée[3]. Telle fut la fin tragique d'Amalaric, qu'on doit placer au mois de décembre de l'an 531. Il étoit alors dans la sixième année de son règne, ayant succédé, comme nous l'avons déjà dit, à Théodoric, son aïeul, au mois de septembre de l'an 526[4].

Amalaric, malgré son zèle outré pour sa secte & son aversion pour la religion orthodoxe, ne laissoit pas d'estimer & de respecter les évêques catholiques en qui il reconnoissoit une solide piété & un mérite distingué, ce qu'il fit[5] paroître en la personne de saint Dalmace, évêque de Rodez, son sujet. Ce prélat alors soumis, pour les raisons que nous avons déjà dites, au métropolitain de Narbonne qui l'avoit ordonné l'an 524, étant obligé d'aller dans cette dernière ville à la cour de ce prince, soit pour les affaires de son diocèse, ou pour la défense des catholiques, en fut reçu avec de grandes marques de distinction : Amalaric lui fit plus d'honneur qu'il n'en faisoit aux évêques de sa secte pour lesquels il avoit une extrême vénération. Un accueil si extraordinaire donna lieu de croire que ce roi étoit catholique dans le cœur, ou du moins qu'il n'étoit pas éloigné de le devenir; mais ses violences & sa dureté à l'égard de la reine Clotilde, son épouse, font voir, ainsi que le remarque l'auteur de la Vie de saint Dalmace, que le respect de ce prince pour cet évêque étoit moins l'effet de son amour pour la religion catholique, que du changement que Dieu avoit opéré dans son cœur envers ce saint prélat dont il vouloit faire respecter la vertu. Amalaric, à l'exemple du roi Alaric, son père, permit aux évêques catholiques de ses États de s'assembler & de tenir des conciles. Ceux d'Espagne tinrent le second de Tolède, au mois de mai de l'année 531, qui fut celle de la mort de ce prince[6].

Éd. origin. t. I, p. 264.

[1] Voyez tome II, *Note* LXVII.

[2] Isidore, *Chronicon*, p. 721 & seq. — Frédégaire, *Epitome*, c. 35. — Victor de Tune, *Chronicon, appendix*, edit. Scaliger.

[3] Nous ne voyons pas de raisons pour préférer une version à l'autre; la mort d'Amalaric est placée à Narbonne par les uns, à Barcelone par les autres; & en l'absence de tout témoignage contemporain, il est difficile d'adopter une opinion. Le témoignage d'Isidore de Séville, quoique datant d'une époque bien postérieure, peut cependant paraître préférable. [A. M.]

[4] Voyez tome II, *Note* LXVII, n. 3 & suiv.

[5] *Vita S. Dalmatii*. Le Cointe, ad ann. 524, n. 4.

[6] Voyez tome II, *Note* LXVII, n. 5.

LXXIII. — *La ville de Narbonne livrée au pillage par Childebert. — Retour de ce prince en France.*

Childebert, content de la victoire qu'il avoit remportée sur Amalaric & du riche butin qu'il fit[1] dans Narbonne & dans les autres villes de la Septimanie dont il s'empara & qu'il livra au pillage, négligea de s'assurer de ces places : ainsi les Visigoths en demeurèrent toujours les maîtres. Parmi les dépouilles que ce prince emporta des églises de ce pays & dont il enrichit celles de ses États, on compte soixante calices & quinze patènes d'or pur, & enrichis de pierreries, & vingt textes des Évangiles, également riches, qu'il enleva de la seule ville de Narbonne. Quelques auteurs[2] prétendent que ces vases étoient les mêmes que ceux que les Romains avoient enlevés du temple de Salomon & qu'ils avoient transportés à Rome; qu'Alaric I les avoit enlevés dans le sac de cette ville & qu'ils avoient passé depuis dans le trésor des rois visigoths, successeurs de ce prince. Quoi qu'il en soit, Childebert, après avoir ravagé la Septimanie, pillé les villes de cette province, délivré & vengé sa sœur Clotilde, prit la route de France dans le dessein d'y ramener cette princesse; mais elle mourut en chemin. Ce prince fit transporter son corps à Paris, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre, auprès du roi Clovis, leur père.

LXXIV. — *Theudis, roi des Visigoths.*

Après la mort d'Amalaric, les Visigoths élurent[3] pour leur roi le général Theudis à qui Théodoric avoit confié autrefois l'éducation & la conduite de ce prince, de la mort duquel on l'accuse d'avoir été le principal complice, & qui méditoit depuis longtemps le dessein de parvenir au trône. Theudis fut élu en Espagne, & ce fut le premier des rois de sa nation qui transféra son siége au delà des Pyrénées & qui abandonna le séjour des Gaules & de la Septimanie, en quoi il fut imité par la plupart de ses successeurs. Ce prince, voulant affermir son autorité, s'appliqua d'abord à gagner l'affection des anciens peuples de ses États qui professoient la religion catholique; il accorda à leurs évêques la liberté de s'assembler tous les ans à Tolède, d'y tenir des conciles & d'y faire les règlemens qu'ils jugeroient nécessaires pour le maintien de la discipline ecclésiastique.

Si le texte de Procope[4] n'est point corrompu, cet historien attribue à Théodebert, roi de Metz ou d'Austrasie & fils de Thierri, l'expédition contre Amalaric dont nous venons de parler. Cet auteur prétend que ce roi françois, après sa victoire, ayant retiré Clotilde, qu'il suppose avoir été sa sœur, des mains d'Amalaric, soumit tous les pays que les Visigoths possédoient en deçà des Pyrénées, & qu'alors tous ceux d'entre ces peuples qui étoient établis

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 1 & 10.

[2] Procope, *Historia Gothorum*, l. 1, c. 12. — Aimoin, l. 2. c. 8.

[3] Isidore, *Chronicon*, p. 722.

[4] Procope, *Historia Gothorum*, l. 1, c. 13.

An 531

dans les Gaules se retirèrent en Espagne avec leurs femmes & leurs enfans pour y vivre sous la domination de Theudis. Mais cet historien se trompe sur ces circonstances qui sont également fausses; il est visible qu'il confond cette expédition contre Amalaric avec celle que Thierri, roi de Metz, entreprit deux ans après contre les Visigoths sur lesquels Théodebert, son fils, reprit une partie des conquêtes que Clovis avoit faites autrefois sur eux, & que Théodoric lui avoit enlevées; voici à quelle occasion [1].

LXXV. — *Guerre de Thierri, roi d'Austrasie, contre Theudis.*

La crainte des armes[2] du feu roi Théodoric, l'alliance que Thierri avoit faite d'abord après la mort de ce prince avec Amalaric, son successeur, & enfin les diverses guerres que ce roi d'Austrasie avoit eues à soutenir contre divers peuples de la Germanie, ne lui avoient pas permis jusques alors de songer à reconquérir les places qui lui étoient tombées en partage après la mort du roi Clovis, son père, & que Théodoric & les Goths avoient reprises sur lui. Ce prince, ayant terminé heureusement la guerre de Thuringe, & voyant d'ailleurs le dérangement des affaires des Visigoths depuis la bataille de Narbonne, & l'éloignement de leur roi qui ne faisoit plus son séjour dans les Gaules, résolut de leur déclarer la guerre & de faire tous ses efforts non-seulement pour reprendre sur eux toutes ces places, mais encore pour les chasser entièrement des Gaules. Pour assurer le succès de cette entreprise, il proposa à Clotaire, son frère, roi de Soissons, de s'unir avec lui & d'envoyer chacun une armée dans l'Aquitaine première & dans la Septimanie pour faire la conquête de ces provinces. Clotaire donna, ou du moins fit semblant de donner dans ce projet, &, ayant assemblé une armée, il en confia le commandement à Gonthier, son fils aîné, tandis que Thierri en mit une autre sur pied dont il donna la conduite au jeune Théodebert, son fils, prince plein d'ardeur & de courage.

Éd. origin. t. I, p. 265.

An 533

LXXVI. — *Conquêtes de Théodebert, fils de Thierri, dans l'Aquitaine & dans la Septimanie.*

Ces deux armées marchèrent par diverses routes vers le Rouergue, frontière du royaume des Visigoths; mais à l'arrivée de Gonthier devant Rodez, ville capitale du pays, ce prince, on ne sait par quel motif, rebroussa chemin, abandonna le soin de cette guerre à Théodebert & retourna en France avec ses troupes. La jalousie qui régnoit alors entre les princes françois, & leur attention à empêcher qu'aucun d'entre eux ne devînt supérieur aux autres,

[1] Le témoignage de Procope, auteur assez postérieur, éloigné du théâtre des événements qu'il racontait, ne peut en rien infirmer celui de Grégoire de Tours; d'ailleurs, son récit est défiguré par des fables & des légendes telle que celle des trésors du temple de Salomon. Cependant il faut aussi reconnaître que la chronologie de cette partie de l'*Histoire* de Grégoire de Tours est assez embrouillée. [A. M.]

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 21 & suiv.

contribua, sans doute, beaucoup à la retraite de l'armée de Clotaire; car il paroît que ce prince voulut par là traverser l'agrandissement du roi Thierri, son frère, qui n'étoit déjà que trop puissant. Quoi qu'il en soit, Théodebert, loin d'être déconcerté de la retraite de Gonthier, son cousin, poursuivit sa pointe, & par le moyen d'une intelligence secrète qu'il avoit ménagée avec les habitans catholiques de Rodez, il se rendit maître de cette ville avec d'autant plus de facilité que Theudis n'avoit alors aucunes troupes en campagne pour arrêter les progrès de ses armes. Après la prise de Rodez & du Rouergue, Théodebert marcha vers Lodève, dans la Septimanie, dont il s'empara avec la même facilité : la conquête de cette ville fit passer dès lors ses évêques sous la dépendance du métropolitain de Bourges, ce qui dura jusques à ce qu'elle fût reprise par les Visigoths. Théodebert s'avança ensuite dans le pays, & après avoir soumis tout le diocèse de Lodève[1], il alla attaquer le château de Dio (*Deas*) situé dans les montagnes du diocèse de Béziers, à deux petites lieues au sud-ouest de Lodève, l'emporta d'assaut & le mit au pillage.

LXXVII. — *Prise du château de Cabrières. — Deutérie se rend à Théodebert & devient ensuite sa femme.*

A trois lieues au midi de cette dernière ville, étoit un autre château extrêmement fort, appelé Cabrières (*Capraria*), qui subsiste encore aujourd'hui dans le diocèse de Béziers, de même que celui de Dio, & que Théodebert résolut de soumettre. Le gouverneur[2], plus occupé du soin de s'assurer une retraite, que de celui de défendre cette place, l'abandonna aux approches de ce prince & se retira à Béziers, après avoir mis à sa place sa femme & sa fille. La première, nommée Deutérie, & *Romaine*[3], c'est-à-dire Gauloise de naissance, étoit d'une rare beauté & d'un esprit extrêmement adroit & insinuant; elle s'en servit utilement dans cette occasion. Théodebert ayant envoyé sommer la garnison de Cabrières de se rendre, avec menace, en cas de refus, de mettre le feu à la place & de faire prisonniers tous ceux qui s'y trouveroient, cette dame, qui n'étoit pas en état de résister, le désarma par la manière dont elle se comporta à son égard : elle l'envoya complimenter & l'assurer qu'elle n'étoit pas dans le dessein de se défendre contre un prince à qui rien ne pouvoit résister; qu'elle se soumettoit à son obéissance & le reconnoissoit pour son seigneur; qu'en un mot, il n'avoit qu'à commander & qu'il seroit obéi[4]. Théodebert, charmé de ce compliment, s'avança vers la place, y entra en ami & reçut la soumission des habitans auxquels il défendit de faire aucun mal. Deutérie s'étant ensuite présentée devant lui, il fut si épris de sa beauté que, sans respecter les liens sacrés du mariage qui l'attachoient à la reine Wisigarde, son épouse légitime, ni ceux qui lioient Deutérie à son époux, il en fit d'abord sa concubine, & quelque temps après son épouse.

[1] Voyez tome II, *Note* LXVIII, n°s 3 & 4.
[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 21 & suiv.
[3] Frédégaire, *Epitome* 39.
[4] *Ibid.*

LXXVIII. — *Suite des conquêtes de Théodebert. — Prise d'Uzès par ce prince.*

Théodebert ne borna pas là ses conquêtes : il les poussa encore plus avant, mais nous en ignorons le détail. Il paroît seulement qu'il porta tout l'effort de ses armes vers le bas Languedoc & le Rhône. On pourroit conjecturer qu'il reprit le Toulousain, l'Albigeois & le Querci sur les Visigoths, supposé que Théodoric eût reconquis ces pays sur les François. Quoique nous n'ayons aucun monument depuis l'an 508 jusques après l'an 533 qui nous fasse connoître sous quelle domination étoit la ville de Toulouse durant cet intervalle, il est néanmoins très-vraisemblable que les François la possédèrent toujours depuis sa soumission à Clovis, & il n'y a aucun lieu de croire qu'elle eût été reprise par les Goths, & ensuite sur ces derniers par Théodebert.

Éd. origin. t. I, p. 266.

Pour ce qui regarde le Querci, ce pays appartenoit à Thierri, roi d'Austrasie, lorsque ce prince fit un voyage en Auvergne, l'an 532, pour punir la révolte des peuples de cette province, car il exila alors à Cahors la mère[1] & la tante du sénateur Arcade qui avoit été le principal moteur de la rébellion, ce qui prouve que le Querci étoit de son domaine avant l'expédition de Théodebert. Nous savons[2] d'ailleurs que ce pays appartenoit aux François l'an 533. Il ne reste donc que l'Albigeois dont ce prince ait pu faire la conquête de ce côté-là durant cette expédition ; il le soumit peut-être avec le Rouergue qui en est limitrophe.

Quoi qu'il en soit, Théodebert, après la prise du château de Cabrières, prit la route du Rhône, suivant Grégoire[3] de Tours, & entra en Provence. C'est alors qu'il dut reprendre la ville d'Uzès sur les Visigoths avec tous les pays qui sont au nord de cette ville, comme le Gévaudan & le Velai, & que Théodoric, roi d'Italie, avoit vraisemblablement reconquis sur les François, comme nous l'avons dit ailleurs[4]. Il paroît, en effet, que quoique Thierri, fils de Clovis, eût étendu ses conquêtes après la bataille de Vouglé jusques au Rhône & à la mer Méditerranée, & qu'il eût soumis alors la ville d'Uzès, cette ville repassa bientôt sous la domination des Visigoths, ses anciens maîtres; mais depuis cette expédition de Théodebert, elle demeura toujours soumise aux rois d'Austrasie, ainsi qu'on le verra dans la suite. On pourroit aussi ajouter le Vivarais aux conquêtes de ce prince durant cette campagne, car ce pays lui étoit soumis deux ans après; mais il est plus vraisemblable qu'il l'acquit par le partage qu'il fit du royaume de Bourgogne avec les autres rois françois[5]. Nous ne doutons[6] pas qu'il n'ait soumis aussi alors le château d'*Ugernum,* situé entre Nimes & le Rhône, que les Visigoths reprirent dans la suite ; c'est de ce côté-là qu'il entra sans doute en Provence.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 12.
[2] *Conciles,* t. 4, c. 1783.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 23.
[4] Voyez tome II, *Note* LXVIII, nos 1 & 2.
[5] *Ibid.* nos 4 & 5.
[6] *Ibid.* n. 6.

LXXIX. — *Érection des évêchés d'Arsat, en Aquitaine, de Carcassonne, de Maguelonne & d'Elne, dans la Septimanie, sous les Visigoths.*

Quoique ce prince eût réduit tout le Rouergue sous son obéissance, il paroît cependant que les Visigoths y demeurèrent en possession d'une quinzaine de paroisses situées dans les montagnes des Cévennes, vers les frontières du Gévaudan & de l'ancien diocèse de Nimes, que les François ne purent sans doute soumettre à cause de leur situation avantageuse[1]. Ce pays, qu'on[2] nommoit le pays d'Arsat ou de Larsat (*pagus Arisitensis*), d'un village ou bourg appelé *Arisitum*, qui en étoit le principal lieu, s'étendoit aussi alors, ou du moins s'étendit, à ce qu'il paroît, dans la suite, sur la partie de l'ancien diocèse de Nimes qui étoit située vers les frontières du Rouergue & du diocèse de Lodève, & qui comprenoit ce qu'on appela, dans les siècles postérieurs, la baronnie d'Yerle, connue dans les anciens monumens sous le nom de *terra Arisdii* ou *Erisdii*, nom qui approche fort de celui de *pagus Arisitensis*, dont cette baronnie étoit d'ailleurs limitrophe[3]. On prétend même que tout ce qui compose aujourd'hui le diocèse d'Alais, & qui a été démembré de celui de Nimes, faisoit anciennement partie du même pays d'Arsat.

Ce pays avoit titre d'évêché vers le milieu du sixième siècle; mais nous n'en connoissons pas l'origine[4]. Nous avons lieu de croire que les Visigoths, qui demeurèrent les maîtres de ce pays, le firent ériger en évêché après que Théodebert leur eut enlevé la ville de Rodez, afin de conserver, dans ce qui leur restoit dans les Gaules, le même nombre de cités ou villes épiscopales qu'ils y possédoient avant les conquêtes de ce prince. Il paroît, en effet, que ces peuples firent ériger vers le même temps Carcassonne & Elne en cités ou évêchés, pour se dédommager de la perte des villes épiscopales de Lodève & d'Uzès que Théodebert leur enleva durant la même guerre[5]. Nous ne doutons pas qu'ils n'eussent aussi fait ériger le siége épiscopal de Maguelonne pour suppléer à celui de Toulouse, après que le roi Clovis eut soumis cette dernière ville à sa domination. On ne sauroit du moins faire remonter l'érection des évêchés de Maguelonne, de Carcassonne & d'Elne plus haut que le sixième siècle, comme nous l'avons déjà dit ailleurs. Éd. origin. t. I, p. 267.

Les Visigoths reprirent dans la suite la ville de Lodève sur les François; mais ceux-ci leur enlevèrent, d'un autre côté, le pays d'Arsat vers l'an 560[6].

[1] Voyez tome II, *Note* LXVIII, nos 7 & suiv.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 5.

[3] Le *pagus Arisitensis* ou plutôt la *vicaria Arisitensis* devait son nom à la rivière d'Arre qui la traversait. Cette petite contrée n'était point, comme le croyaient les Bénédictins, le pays de Larsat, ni la baronnie d'Yerle. Elle est représentée assez exactement par l'arrondissement actuel du Vigan. Le *vicus Arisitum* n'est autre que la ville même du Vigan. Le mot *vicus, vicanus, viganus,* ayant seul subsisté, il a donné ici le Vigan, comme il a donné Vic dans maints autres endroits. Voir au tome VII de cette édition, dans la note sur la géographie de la Province, la description de la *vicaria Arisitensis,* qui fut élevée un instant au rang d'évêché. [E. M.]

[4] Voyez tome II, *Note* LXVIII, nos 7 & suiv.

[5] Voyez tome II, *Notes* XXVI, XXVII, XXVIII & XXXVII.

[6] Voyez tome II, *Note* LXVIII, nos 7 & suiv.

Ce pays, qui fut uni au royaume d'Austrasie, appartenoit alors, à ce qu'on prétend, à la famille du sénateur Ansbert, originaire de Narbonne ou de la Narbonnoise première, qu'on fait descendre de l'illustre Tonance Ferréol, préfet des Gaules; ce magistrat possédoit en effet plusieurs terres dans le pays de Nimes, vers les frontières du Rouergue[1]. On ajoute que cette famille fit rétablir le chef-lieu du pays d'Arsat qui avoit été ruiné par les guerres, & qu'elle en fit donation à l'église de Metz, à qui les rois d'Austrasie en confirmèrent[2] la possession. Saint Aigulphe, évêque de Metz & frère d'Ansbert, y nomma pour évêque Déotarius, son frère, à qui Mundéric, leur neveu & fils d'Ansbert, succéda. Sous l'épiscopat de ce dernier, & vers l'an 570, saint Dalmace, évêque de Rodez, revendiqua ce pays, ou du moins la partie qui avoit appartenu anciennement à son diocèse; mais nous ne savons pas s'il obtint sa demande; ce qu'il y a de vrai, c'est que l'évêché d'Arsat subsista longtemps après, & qu'Emmon en étoit évêque l'an 625. On ne trouve plus, depuis ce temps-là, aucun mémoire sur cet évêché. Il fut réuni sans doute aux diocèses voisins, & en particulier à ceux de Nimes ou d'Uzès, dont il paroît qu'il avoit été démembré pour la plus grande partie.

LXXX. — *Retraite des Visigoths dans les États de Theudis.*

On a déjà remarqué que Procope[3] avoit confondu l'expédition de Théodebert, dont nous venons de parler, avec celle que Childebert avoit entreprise auparavant contre le roi Amalaric, & que cet auteur avance mal à propos que le premier soumit durant cette guerre tout le pays que les Visigoths occupoient dans les Gaules. Ces peuples se maintinrent, en effet, dans la plus grande partie de la Narbonnoise première jusques à l'irruption des Sarrasins, au commencement du huitième siècle; & si dans cette expédition Théodebert leur enleva, dans cette province, les diocèses de Lodève & d'Uzès avec quelques autres places des diocèses voisins, ils conservèrent tout le reste qui comprenoit les anciens diocèses de Narbonne & de Nimes & ceux de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, de Carcassonne & d'Elne. Procope aura voulu sans doute faire entendre que les François reprirent alors sur les Visigoths tout ce que Théodoric, roi d'Italie, leur avoit enlevé dans les Gaules après la mort de Clovis, & cet historien a eu raison dans un sens, parce que de son temps on comprenoit dans l'Espagne la Septimanie, la seule province des Gaules dont les Visigoths demeurèrent les maîtres.

[1] Cette histoire du sénateur Ansbert, qu'on fait descendre de Tonance Ferréol, préfet des Gaules, est apocryphe. C'est Dominici qui, dans son ouvrage intitulé *Ansbertus redivivus*, a soudé, à l'aide de pièces fausses & de légendes auxquelles il fait dire plus qu'elles ne renferment, l'histoire de Metz & des bords du Rhin à celle des bords du Rhône. Cet auteur a créé une foule de personnages qui n'ont de réalité que dans son imagination. Il faut effacer de l'histoire tous ces détails & tous ces degrés de parenté entre saint Aigulphe, évêque de Metz, Ansbert, Déotarius & Mundéric. [E. M.]

[2] Le Cointe, ad ann. 569, n. 27. — Dominici, *Ansbertus redivivus*.

[3] Procope, *de Bello Gothico*, l. 1, c. 13.

An 533

Ce même historien ajoute que tous les Visigoths qui se trouvèrent dans les places conquises par les François eurent la liberté de se retirer avec leurs femmes & leurs enfans dans les États de Theudis, leur roi; en sorte que, depuis leur retraite, les Gaules ne furent occupées que par les François & par les Ostrogoths qui possédoient alors la Provence, c'est-à-dire, suivant le sens qu'on peut donner à cet auteur, que tous les Visigoths qui étoient établis dans les places conquises par Théodebert passèrent dans la Septimanie ou au delà des Pyrénées. La liberté que Théodebert donna à ces peuples de se retirer sans obstacle chez leurs compatriotes prouve, ce semble, que les villes dont il fit la conquête se soumirent volontairement aux François; on sait[1] que celle de Rodez ouvrit ses portes à ce prince, tant les peuples souffroient impatiemment la domination des Visigoths ariens.

LXXXI. — *Entrée de Théodebert en Provence. — Son retour à Metz où il succède à Thierri, son père. — Son mariage avec Deutérie.*

Il paroît que Théodebert, après avoir terminé son expédition dans la Septimanie et avoir passé[2] le Rhône, fit quelque tentative sur la ville d'Arles, capitale des États des Ostrogoths en deçà des Alpes; nous savons du moins que les habitans de cette ville, pour se racheter sans doute du pillage & prévenir le dégât que l'armée de ce prince auroit pu faire dans leur campagne, lui donnèrent des otages; mais les Provençaux ayant reçu[3] peu de temps après un puissant renfort d'Ostrogoths, il fut obligé de s'éloigner. Il avoit d'ailleurs alors un pressant motif d'interrompre ses exploits, sur l'avis qu'il reçut de la maladie du roi Thierri, son père, & des mesures que les rois Childebert & Clotaire, ses oncles, prenoient déjà pour s'emparer de l'Austrasie après sa mort. Il partit donc en diligence & prit la route de Metz, capitale du royaume d'Austrasie. En passant par Clermont[4], en Auvergne, la crainte qu'il eut d'irriter le roi son père & de s'attirer le mépris de ses sujets, s'il amenoit avec lui Deutérie, sa concubine, lui fit prendre le parti de la laisser dans cette ville, avec la fille qu'elle avoit eue de son premier & légitime mari. Peu de temps après l'arrivée de Théodebert à Metz, le roi Thierri mourut dans cette ville, au commencement de l'an 534, dans la vingt-troisième année de son règne. Quelques auteurs[5] prétendent qu'il avoit épousé en premières noces une fille d'Alaric II, roi des Visigoths, dont il eut Théodebert qui lui succéda; mais nous n'avons rien de certain touchant cette alliance.

Éd. origin. t. I, p. 268.

An 534

Ce prince eut à peine expiré, que Théodebert, son fils & son successeur, répudia Wisigarde, son épouse légitime, & sans s'embarrasser du double adultère qu'il alloit commettre, il fit venir Deutérie, de Clermont, & l'épousa publiquement. Cette nouvelle reine, craignant alors que sa fille qu'elle avoit

[1] *Vita S. Dalmatii.*
[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 23.
[3] Cassiodore, l. 11, *epist.* 1.
[4] Grégoire de Tours, l. 3, c. 23 & 27.
[5] *Hist. généal. de la maison de France*, 3e édition, t. 1, p. 15.

emmenée avec elle n'inspirât par sa beauté de l'amour à Théodebert dont elle connoissoit le foible, résolut de s'en défaire. Elles étoient l'une & l'autre à Verdun, quand un jour la fille étant montée sur un char appelé basterne, & traîné par deux taureaux, le cocher que Deutérie avoit sans doute gagné, passant sur le pont de cette ville, piqua si vivement ces deux animaux qu'ils se précipitèrent dans la rivière & entraînèrent avec eux le char & la fille de Deutérie qui périt ainsi misérablement.

Dieu ne laissa pas ce crime impuni : Théodebert, touché des remontrances des seigneurs de sa cour & du murmure des peuples sur le commerce scandaleux qu'il entretenoit depuis sept ans avec Deutérie, la renvoya enfin pour toujours, après en avoir eu un prince à qui on donna le nom de Théodebalde & qui fut son successeur. Théodebert reprit Wisigarde, sa première & légitime épouse, en prit une autre après son décès, & ne pensa plus à Deutérie qui revint sans doute rejoindre son premier mari, qu'on prétend être Tonance Ferréol, fils du préfet des Gaules de même nom, ce qui n'a aucune vraisemblance.

LXXXII. — *Fin du royaume de Bourgogne. — Réduction du Vivarais sous l'obéissance des François.*

Théodebert eut une nouvelle occasion d'étendre les limites de ses États du côté du Rhône par l'acquisition qu'il fit du Vivarais peu de temps après son avénement à la couronne d'Austrasie. Ce pays dépendoit du royaume de Bourgogne dont Godomar avoit été dépouillé après la bataille de Véseronce, & que ce prince avoit trouvé moyen de recouvrer[1] dans la suite, soit par quelque traité qu'il avoit fait peut-être avec les rois françois qui lui avoient rendu les pays dont ils s'étoient emparés, soit par la restitution[2] qu'il avoit obtenue d'Amalasunthe, mère & tutrice du jeune Athalaric, roi des Ostrogoths, qui l'avoit remis en possession de toutes les places que Théodoric, son père, lui avoit enlevées à la droite de la Durance. Godomar régnoit ainsi paisiblement[3] sur toute la Bourgogne, lorsque les rois Childebert & Clotaire se liguèrent contre lui l'an 532 & lui déclarèrent la guerre, dans la vue de le dépouiller de nouveau de ce royaume & de s'en emparer. Ils communiquèrent leur dessein à leur frère Thierri, qui régnoit en Austrasie, & n'omirent rien pour le faire entrer dans cette ligue, ce que ce roi refusa généreusement. Ils entrèrent néanmoins en Bourgogne où ils prirent quelques places; mais voyant enfin que leurs seules forces[4] ne suffisoient pas pour détrôner Godomar, ils engagèrent, deux ans après, le roi Théodebert, leur neveu, à s'unir avec eux. Il fut aisé alors à ces trois princes de vaincre le roi de Bourgogne; ils le dépouillèrent, en effet, de tous ses États, qu'ils partagèrent entre eux, & mirent fin par là au royaume des Bourguignons qui

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 6 & 11.
[2] Cassiodore, l. 11, *epist.* 1.
[3] Grégoire de Tours, l. 3, c. 6 & 11.
[4] Marius d'Avenche, *Chronicon*, p. 213.

subsistoit dans les Gaules depuis environ cent vingt ans, & dont Godomar fut le dernier roi.

Suivant Grégoire de Tours, Childebert & Clotaire partagèrent seuls tout le royaume de Bourgogne; mais Marius d'Avenche, auteur du pays & contemporain, assure que Théodebert y eut sa part. Nous voyons[1], en effet, par les souscriptions des évêques Hilaire de Gévaudan, Deutérius de Lodève, & Venance de Viviers, qui assistèrent au concile de Clermont, tenu l'an 535, que ce prince étoit alors maître de tous ces pays[2]. Il dut donc avoir le Vivarais, pour sa part du royaume de Bourgogne, avec les diocèses[3] d'Autun & de Châlons-sur-Saône, membres du même royaume, sur lesquels nous savons qu'il régna, & que Godomar possédoit avant sa dernière défaite.

An 535

Éd. origin. t. I, p. 269.

Le Vivarais convenoit d'autant mieux à Théodebert, que ce pays étoit voisin de l'Auvergne, du Velai, du Rouergue, du Gévaudan & du diocèse d'Uzès dont il étoit maître. Ce prince porta encore plus loin bientôt après les limites de ses États de ce côté-là, par la cession[4] que Witigez, roi des Ostrogoths d'Italie, fit de la Provence aux princes françois, l'an 536, pour les détourner de se joindre à l'empereur Justinien qui lui avoit déclaré la guerre. Théodebert partagea cette province avec les rois Childebert & Clotaire, ses oncles; ce qui fit que toutes les Gaules furent désormais soumises aux François, à la réserve de la Septimanie, qui resta toujours aux rois visigoths jusques au huitième siècle.

An 536

LXXXIII. — *Famille de Tonance Ferréol. — Rorice & saint Firmin, évêques d'Uzès.*

Depuis la prise d'Uzès par Théodebert, le siége épiscopal de cette ville avoit passé, selon l'usage de ce temps-là, sous la juridiction[5] du métropolitain de Bourges, qui étoit alors le plus voisin de ceux de la monarchie françoise; mais après que les François furent maîtres de la Provence par la cession dont on vient de parler, ce siége épiscopal passa sous la dépendance de la métropole d'Arles, parce qu'elle en étoit la plus voisine.

L'église d'Uzès étoit alors gouvernée[6] par Rorice, homme également respectable par son âge, d'environ quatre-vingts ans, & par sa famille, l'une des plus considérables de la Narbonnoise & même des Gaules, car on assure qu'il étoit frère, ou plutôt fils de Tonance Ferréol, préfet des Gaules, du temps de Théodoric I, roi des Visigoths. Rien ne marque mieux la modestie de Rorice que la répugnance qu'il témoigna à se charger du fardeau de l'épiscopat lors-

[1] *Conciles*, t. 4, c. 1805.
[2] Voyez tome II, *Note* LXVIII, n. 5.
[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 88.
[4] Procope, *Historia Gothorum*, l. 1, c. 13.
[5] *Vita S. Firmini*, apud Lambecium, *Commentariorum de bibliotheca Caesarea Vindobonensi libri* VIII, t. 2, p. 914.
[6] Lambecius, *Vita S. Firmini*, *in Commentariis de bibliotheca Caesarea Vindobonensi*, t. 2, p. 914. — Le Cointe, ad ann. 541; ad ann. 528, n. 4; ad ann. 537, n. 5. — *Gallia Christiana*, t. 4, c. 710 & seq. & c. 1144. — Baillet, *Vies des saints*, 11 octobre. — Du Bouchet, *Geneal. domus Franciae*. — Dominici, *Ansbertus redivivus*.

qu'il fut élu pour succéder à Probatius, son prédécesseur, dont on trouve la souscription au concile d'Agde, tenu l'an 506. L'unique soin de Rorice, après son élection, fut de remplir tous les devoirs de son ministère & d'inspirer, par ses exemples autant que par ses discours, l'amour de la vertu à son peuple. On attribue à la force de ses prières & au mérite de ses jeûnes la cessation de la peste & de plusieurs autres fléaux dont son diocèse & ceux des environs furent affligés de son temps.

Ce prélat étoit déjà avancé en âge quand son frère aîné, Tonance Ferréol, qui faisoit son séjour à Narbonne, lui envoya Firmin, l'un de ses enfans, pour être élevé sous ses yeux & sous sa conduite. Celui-ci étoit frère puîné, à ce qu'on prétend, du célèbre Ansbert, mari de Blitilde, d'où plusieurs de nos généalogistes font descendre nos rois de la seconde race, & d'où descendent même, suivant quelques-uns, ceux de la troisième. On donne encore à Firmin plusieurs autres frères, & en particulier saint Aigulphe ou Agilulphe, évêque de Metz, Déotarius, évêque d'Arsat, en Rouergue, qu'on met au nombre des saints, & Gamardus ou Babo, aïeul paternel de sainte Sigolène, abbesse de Troclar, en Albigeois. Rorice, qui étoit évêque d'Uzès quand Théodebert fit son expédition dans la Septimanie, contribua peut-être à faire passer cette ville sous la domination de ce prince. Il paroît que la famille de ce prélat, supposé que ce soit la même que celle d'Ansbert, mari de Blitilde, & de saint Arnould, évêque de Metz, comme on le prétend, secoua bientôt après le joug de la domination des Visigoths & abandonna le séjour de la Narbonnoise première pour s'établir dans le royaume d'Austrasie, où elle posséda de grands biens & où elle obtint diverses charges considérables. Ansbert, qu'on fait neveu de Rorice, fut entre autres honoré de la dignité de duc d'Austrasie qui passa à sa postérité, & Aigulfe, frère de ce dernier, parvint à l'évêché de Metz, capitale de ce royaume, évêché qui fut comme héréditaire dans sa maison pendant l'espace de plus d'un siècle[1].

Firmin, après avoir quitté la ville de Narbonne, sa patrie, vers l'an 528, se retira à Uzès auprès de l'évêque Rorice, son oncle, avec un de ses neveux, nommé Ferréol, dont nous parlerons dans la suite. Il fit un égal progrès dans la piété & dans les sciences ecclésiastiques, ce qui lui mérita d'être élu évêque par le clergé & le peuple de cette ville, après la mort de son oncle, laquelle
An 538 arriva l'année 538, environ la quatre-vingt-unième de son âge. Firmin n'étoit alors que dans sa vingt-deuxième; mais son mérite & ses vertus suppléèrent
Éd. origin. t. I, p. 270. au défaut de son âge. Sa réputation de sainteté le fit connoître bientôt après

[1] Sans entrer dans une discussion approfondie de cette question difficile, remarquons que toutes ces alliances ont été imaginées par les généalogistes qui voulaient faire descendre la maison de France d'une des plus célèbres familles de la Gaule romaine, celle des Ferréol; le fragment de vie de saint Firmin, que nous possédons, à supposer même qu'il soit authentique, n'en dit pas si long : il nomme Ferréol & Industria, le père & la mère de saint Firmin, le fait naître à Narbonne & le met au nombre des parents de Rorice (*ex progenie sua*); tout le reste est de l'invention de Du Bouchet, Dominici, Jourdain, &c. La vie de saint Firmin a été publiée de nouveau par les Bollandistes; octobre, t. 6, p. 640-641. [A. M.]

dans les pays étrangers, & la sagesse de son gouvernement, durant près de seize années d'épiscopat, jointe à des vertus éclatantes, le fit mettre au catalogue des saints après sa mort, qui arriva le onzième d'octobre de l'année 553 de J.-C., & la trente-septième de son âge. L'époque de sa mort sert à fixer celle du second concile[1] de Paris, auquel il souscrivit, & où il se trouva par ordre du roi Childebert, ce qui fait voir que ce concile dut se tenir avant l'an 555, qui est le temps auquel le P. Sirmond l'a fixé. Ce prélat, dont Dieu fit connoître la sainteté après sa mort par un grand nombre de miracles, avoit assisté pendant sa vie à divers autres conciles tenus dans les États des François, preuve que la ville d'Uzès demeura toujours sous la domination de ces peuples, depuis la conquête que Théodebert en avoit faite.

LXXXIV. — *Saint Venance, évêque de Viviers. — Saint Chély ou Hilaire, & Évanthius, évêques de Gévaudan. — Saint Germier, évêque de Toulouse.*

On voyoit alors, dans la portion des Gaules comprise aujourd'hui dans le Languedoc, plusieurs autres évêques, respectables par leur mérite & leur sainteté, entre autres saint Venance, évêque de Viviers, & saint Hilaire, évêque de Javoux ou de Gévaudan[2], qui assistèrent l'un & l'autre au concile de Clermont, tenu l'an 535, comme on a déjà dit. Le vulgaire donne communément le nom de Chély au dernier; on conserve ses reliques dans l'abbaye royale de Saint-Denis, en France.

On croit[3] que ce fut après la mort de ce saint évêque de Gévaudan que se passa ce que Grégoire de Tours rapporte[4] d'un prêtre nommé Évodius, lequel étant élu évêque de cette église & sur le point d'être sacré, se vit obligé de se retirer & de prendre la fuite, à la vue du peuple qui se souleva contre lui. Le même historien assure que ce fut une punition des mauvais discours qu'il avoit tenus contre saint Gal, évêque de Clermont. Saint Hilaire eut pour successeur dans son siége Évanthius[5], dont nous trouvons la souscription avec celle de Firmin, évêque d'Uzès, au quatrième concile d'Orléans, tenu l'an 541.

Nous dirons ici un mot, par occasion, de saint Germier (*Geremarus*), évêque de Toulouse, qui peut avoir été contemporain de ces prélats, & sous le gouvernement duquel on vit fleurir la religion dans cette ville. C'est tout ce que nous savons[6] de plus certain de la vie de ce saint, car ses actes, qui paroissent avoir été écrits à la fin du onzième siècle, sont trop interpolés pour être de quelque autorité. Il fut inhumé dans un lieu appelé Doz, voisin de Muret & situé sur la Garonne, dans le diocèse de Toulouse[7]. On y bâtit un monastère qui prit le nom de ce saint, & dont il fut peut-être le fondateur. Ce monastère devint dans la suite titre de prieuré conventuel, dépendant de An 541

[1] *Conciles*, t. 5, c. 812.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, c. 86 & seq. — Bollandistes, mars, t. 2, p. 350.

[3] Le Cointe, ad ann. 535, n. 33.

[4] Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, c. 6.

[5] *Conciles*, t. 5, c. 387.

[6] Bollandistes, 16 mai.

[7] Voyez tome II, *Note* LXIX.

l'abbaye de Lézat[1]. Les reliques de saint Germier, qu'on y conservoit, furent, depuis, transférées dans l'église de Saint-Jacques de Muret dont ce lieu est peu éloigné.

LXXXV. — *Démêlés de Léon, évêque d'Agde, avec le comte Gomacharius.*

Léon, évêque d'Agde, qui vivoit sous la domination des Visigoths, n'étoit ni moins illustre, ni moins zélé que ceux dont nous venons de parler. Ce prélat eut des démêlés considérables avec Gomacharius, comte ou gouverneur de la ville d'Agde & du reste de ce diocèse, sous l'autorité des rois de la même nation, maîtres de la Septimanie. Ce comte[2], qui étoit arien, ainsi que tous les Visigoths, & qui, par conséquent, ménageoit peu les catholiques, avoit usurpé un bien de l'église d'Agde. Léon, évêque de cette ville, ne croyant pas devoir souffrir cette usurpation, l'alla trouver & lui dit : « Mon fils, prenez « garde de ne pas retenir le patrimoine des pauvres, & craignez que les « larmes de ces malheureux à qui vous l'enlevez ne vous attirent la malé- « diction de Dieu, & peut-être aussi la mort. » Gomacharius, peu sensible à ces remontrances, persista dans son usurpation jusques à ce que se sentant attaqué d'une grosse fièvre qui le réduisit à l'extrémité, il reconnut sa faute & fit prier Léon de vouloir demander à Dieu le rétablissement de sa santé, avec promesse de lui faire rendre le champ qu'il détenoit injustement. Ce prélat fit sa prière & obtint la guérison du comte.

Celui-ci, se voyant délivré du péril, dit aux Visigoths qui étoient auprès de lui : « Que diront de moi les Romains? Ils regarderont sans doute ma maladie « comme un juste châtiment de la détention de la terre que j'avois usurpée; « mais qu'ils sachent que je ne la relâcherai jamais, car je suis persuadé que « ma maladie m'est venue naturellement. » Léon, informé du discours du comte, fut le trouver pour lui reprocher l'inexécution de ses promesses & l'exhorter à prévenir un nouveau châtiment de la part de Dieu, par la restitution du champ qu'il avoit usurpé. A cette exhortation, Gomacharius répondit : « Taisez-vous, vieux insensé, je vous ferai garrotter sur un âne, je vous « ferai promener par toute la ville & vous exposerai ainsi à la risée publi- « que. » Léon, ne jugeant pas à propos de répondre à cette menace, se rendit à l'église de Saint-André, où on conservoit les reliques de ce saint apôtre, & là, s'étant prosterné & mis en prière, il célébra les vigiles & passa toute la nuit ou à psalmodier ou à gémir sur la mauvaise disposition du comte. Le matin, le saint évêque s'étant approché des lampes de l'église, les brisa avec son bâton pastoral en disant : « Que la lumière ne brille plus dans ce lieu jusqu'à ce « que Dieu tire vengeance de ses ennemis & qu'il oblige l'usurpateur de « rendre à sa maison les biens qu'il a usurpés. » Léon eut à peine prononcé

Éd. origin. t. I, p. 271.

[1] Les titres de Saint-Germier de Muret entrèrent, au treizième siècle, dans la composition du cartulaire original de l'abbaye de Lézat, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, lat. 9189. [A. M.]

[2] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 79.

An 541

cette espèce d'interdit que Gomacharius, étant tombé en rechute, fut réduit aux abois. Il fit supplier alors ce saint prélat de vouloir encore demander sa guérison, avec promesse, s'il l'obtenoit, de rendre non-seulement le champ injustement détenu, mais d'en donner aussi un autre. Pour toute réponse, Léon se contenta de dire aux envoyés : *J'ai prié le Seigneur, & il m'a exaucé.* Cependant le comte fit solliciter l'évêque une seconde fois d'intercéder pour lui auprès de Dieu ; mais ce prélat, sourd à ses demandes, ne lui répondit rien. Gomacharius se voyant mourir, se fit mettre sur un chariot, & s'étant fait conduire à Léon, il le supplia pour la troisième fois de vouloir s'intéresser pour sa guérison & lui dit : *Je rends le double de ce que j'ai usurpé ; je demande seulement que votre sainteté intercède pour moi auprès du Seigneur.* Léon persistant toujours dans son refus, le comte le força de le mener à l'église ; mais il fut à peine arrivé à la porte, qu'il expira. C'est ainsi que l'église d'Agde rentra enfin dans la possession des biens que ce comte avoit usurpés.

LXXXVI. — *Guerre des rois Childebert & Clotaire contre Theudis.*

Il paroît que Théodebert, roi d'Austrasie, content des conquêtes qu'il avoit faites sur les Visigoths, vécut dans la suite en paix avec eux ; mais il n'en fut pas de même des rois Childebert & Clotaire, ses oncles. Ces deux princes françois, divisés auparavant entre eux, s'étant réunis[1], se liguèrent ensemble contre le roi Theudis, on ne sait par quel motif, & portèrent la guerre jusque dans le cœur de l'Espagne. Après avoir passé les cols des Pyrénées du côté de la Navarre & s'être emparés de Pampelune, ils marchèrent vers Saragosse & en firent le siége ; mais ils furent obligés de le lever le troisième jour. Vers 543

Le mauvais succès de cette entreprise ne les empêcha pas de courir & de ravager toute la Taragonnoise & la plus grande partie du reste de l'Espagne, jusqu'à ce que Theudis, voulant arrêter leurs courses, fit marcher contre eux une puissante armée, sous la conduite de Theudiscle. Ce général, les ayant rencontrés, les attaqua & les défit entièrement, & voulant ensuite leur couper leur retour dans les Gaules, il fit occuper tous les passages des Pyrénées. La perte du reste de l'armée françoise & la prise de ces deux princes étoient infaillibles, si le général visigoth, gagné par une somme considérable, ne leur eût laissé le passage libre durant un jour & une nuit; mais, ce temps expiré, ceux d'entre les François qui ne purent profiter de cette liberté furent passés au fil de l'épée.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 3, c. 27 & 29. — Isidore, *Chronicon*, p. 722. — Victor de Tune, *Chronicon, appendix.* — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58.

LXXXVII. — *Expédition de Theudis en Afrique. — Mort de ce prince.*

Les François, au rapport d'un historien[1] moderne, eurent bientôt après leur revanche sur les Visigoths par la prise de *la petite ville de Cette, en Languedoc;* mais il est certain, par le texte d'Isidore, le seul ancien historien qui fasse mention de cette dernière expédition, que ce n'est point de Cette, en Languedoc, dont il s'agit, mais de Ceuta, en Afrique, dont Theudis, roi des Visigoths, & non pas Childebert, roi des François, fit le siége[2]. Voici à quelle occasion :

L'empereur Justinien, après avoir repris l'Afrique sur les Vandales[3], dès l'an 534, par la valeur de Bélisaire, l'un des plus grands capitaines de son siècle, donna ordre à ce général, l'année suivante, de porter ses armes dans l'Italie, tant pour venger la mort de la reine Amalasunthe, que Théodat, roi des Ostrogoths, avoit fait périr, que pour remettre cette ancienne partie de l'Empire sous son obéissance. Bélisaire, conformément aux ordres de Justinien, entra en Italie & y fit des progrès considérables pendant la guerre qu'il entreprit contre les Ostrogoths. Il avoit déjà réduit ces peuples aux dernières extrémités lorsqu'il fut rappelé, en 540, par le même empereur qui l'employa contre les Perses.

Éd. origin. t. I, p. 272.

Après le départ de Bélisaire, le trône des Ostrogoths fut comme vacant par l'absence de Witigez, successeur de Théodat, que ce général avoit fait prisonnier, & qu'il emmena à Constantinople. Les Goths, embarrassés[4] sur le choix d'une personne capable de les gouverner & de succéder à Witigez, jetèrent d'abord les yeux sur Vraïas, un de leurs meilleurs capitaines; mais celui-ci s'étant excusé d'accepter la royauté, ils élurent Ildebaud, personnage illustre & parent de Theudis, roi des Visigoths. Ils se déterminèrent principalement à ce choix sur l'espérance que ce dernier, se trouvant uni par les liens du sang avec leur nouveau roi, leur donneroit du secours dans la triste situation de leurs affaires. Theudis fit, en effet, diversion en faveur des Ostrogoths, & envoya une puissante flotte sur les côtes d'Afrique, où elle s'empara entre autres de la ville de Ceuta, située vers le détroit (*Oceani freta*) de Gibraltar[5]. Les troupes impériales reprirent bientôt après cette place & en chassèrent les Visigoths. La guerre que les François portèrent jusque dans le cœur de l'Espagne empêcha Theudis de songer à recouvrer cette ville. Ce prince, étant[6] délivré des armes des rois Childebert & Clotaire, équipa une nouvelle flotte, & lui ayant fait passer le détroit, il entreprit le siége de Ceuta qui fut poussé avec toute la vigueur possible. Mais un jour de dimanche, dont les Visigoths étoient fidèles observateurs, ces peuples ayant suspendu leurs travaux & leurs attaques, les assiégés, moins scrupuleux, profitant de leur inaction, firent sur

Vers 545

[1] Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 111.
[2] Voyez tome II, *Note* LXX.
[3] Procope, *de Bello Vandalico & Gothico.*
[4] Procope, *de Bello Gothico,* l. 2 *sub fine.*
[5] Isidore, *Chronicon,* p. 722.
[6] *Ibid.*

Vers 545

eux une si vigoureuse sortie, que les ayant attaqués en même temps par mer & par terre, ils les taillèrent en pièces, en sorte que pas un seul n'échappa pour porter en Espagne la nouvelle de leur défaite.

Le roi Theudis, à qui cette perte fut sans doute très-sensible, mourut quelques années après d'une mort tragique, & vraisemblablement à Barcelone, où il paroît qu'il faisoit son séjour ordinaire, car la ville de Tolède ne devint le siége [1] des rois Visigoths que sous le règne d'Athanagilde. La mort de ce prince fut la juste punition [2] de celle du roi Amalaric, son prédécesseur, à laquelle il avoit eu beaucoup de part. Un homme de son palais, qui contrefaisoit le fou, se jeta sur lui dans le temps qu'il y pensoit le moins & lui porta des coups mortels. Theudis, se voyant alors sans ressource, défendit avant que d'expirer de punir son assassin, *parce que*, dit-il, *ma mort est la juste punition du crime que j'ai autrefois commis en faisant mourir mon maître*, ce qu'on entend du roi Amalaric. C'est ainsi que périt ce prince ambitieux, après un règne de seize ans & six mois.

An 548

LXXXVIII. — *Théodebalde, roi d'Austrasie, & Theudiscle, roi des Visigoths, maîtres de la plus grande partie de la Province.*

La mort de Theudis avoit été précédée de celle de Théodebert, roi d'Austrasie. Celui-ci, l'un des plus grands princes de son temps, s'étoit signalé par ses conquêtes. Il avoit enlevé aux Visigoths une partie de l'Aquitaine première & de la Septimanie ou Narbonnoise, avant que de commencer son règne; il le finit après avoir soumis une partie de l'Italie, à la faveur de la guerre que les Grecs & les Goths se faisoient au sujet de ce pays. Théodebert méditoit de nouveaux exploits au delà des Alpes, quand la mort l'enleva [3], l'an 547, la quatorzième année de son règne. Théodebalde, son fils unique, qu'il avoit eu de Deutérie, lui succéda à l'âge de treize ans, malgré sa naissance illégitime, & fut reconnu des Austrasiens par l'autorité des ministres fidèles dont Théodebert, son père, avoit eu soin de faire choix & qu'il lui avoit laissés pour son conseil. Il paroît cependant, par les souscriptions [4] du cinquième concile d'Orléans, que le roi Childebert convoqua au mois de novembre de l'an 549 & auquel assistèrent Firmin d'Uzès, Mélanius d'Albe ou de Viviers, & Ambroise d'Albi, avec plusieurs autres évêques d'Austrasie, que ce prince étoit alors reconnu pour souverain dans une grande partie de ce royaume, ce qui pourroit donner lieu de croire qu'il s'empara, après la mort de Théodebert, son neveu, de la plupart des provinces méridionales qui en dépendoient. Mais il n'est pas certain que les évêques qui assistèrent au cinquième concile d'Orléans fussent tous sujets de Childebert [5]; car il paroît que c'étoit plutôt

An 549

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 357.

[2] Isidore, *Chronicon*, p. 722. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58. — Victor de Tune, *Chronicon*, *appendix*.

[3] Pagi, *Critica*, ad ann. 552, n°s 21 & seq.

[4] *Conciles*, t. 5, c. 397 & suiv.

[5] *Ibid.*

An 549

Éd. origin. t. I, p. 273.

un concile national, composé des évêques de tous les États qui appartenoient aux François. Que si, dans les actes, il n'est fait mention que du roi Childebert, c'est sans doute parce que ce concile fut tenu dans une ville de sa domination. On doit en dire de même, ce semble, du second & du troisième conciles de Paris assemblés vers la fin du règne de ce prince.

Après la mort de Theudis, la partie de la Province[1] soumise aux Visigoths eut pour roi le général Theudiscle ou Theudiscule, le même qui s'étoit opposé à la retraite de Childebert & de Clotaire dans le temps de leur expédition en Espagne. Ce nouveau roi qui, selon quelques-uns[2], étoit fils d'une sœur du fameux Totila, roi des Ostrogoths, avoit de grands défauts, mais surtout une avidité insatiable pour l'argent & un penchant extrême pour la débauche. Sa vie licencieuse donna lieu aux principaux de sa nation de conspirer contre lui & de prévenir leur propre perte, qu'il avoit résolue après avoir enlevé & déshonoré leurs femmes. Ce prince étoit au milieu d'un magnifique souper qu'il donnoit à Séville, où il faisoit son séjour ordinaire, lorsque les conjurés, étant entrés dans la salle du festin & ayant éteint les flambeaux, se jetèrent sur lui & lui ôtèrent[3] la vie. Son règne ne fut que d'un an & quelques mois.

LXXXIX. — *Agila, roi des Visigoths, dépossédé par Athanagilde.*

An 552

Le règne d'Agila, son successeur, ne fut ni plus heureux ni plus paisible. Les violences de ce nouveau roi des Visigoths & ses injustices lui attirèrent d'abord la haine de ses sujets & ensuite leur rébellion. Plusieurs[4] seigneurs prirent ouvertement les armes contre lui & entraînèrent dans leur révolte les habitans de Cordoue, qui, après avoir formé un corps d'armée, marchèrent contre lui & lui présentèrent bataille. Ce prince l'ayant acceptée, fut entièrement défait & obligé de se retirer à Mérida, après avoir perdu son fils dans l'action & la meilleure partie de son trésor qui lui fut enlevé. Les rebelles, enflés du succès de cette bataille, mirent à leur tête Athanagilde, l'un des principaux d'entre eux. Ce seigneur, flatté de cette marque de distinction, crut pouvoir parvenir au trône à l'exemple de Theudis, de Theudiscle & d'Agila, qui, de simples particuliers, étoient devenus rois de leur nation. Dans cette espérance, il s'adressa à l'empereur Justinien, & comme il savoit que ce prince souhaitoit avec passion de réunir tout l'ancien Empire d'Occident à celui d'Orient, il lui fit espérer qu'il pourroit aisément conquérir l'Espagne, s'il vouloit l'aider à la délivrer de l'oppression d'Agila. Justinien embrassa volontiers cette occasion d'étendre son autorité & envoya le patrice Libère, avec des troupes & une puissante flotte, avec ordre d'aller joindre Athanagilde pour agir de concert avec lui contre le roi Agila.

[1] Isidore, *Chronicon,* p. 723. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 58. — Frédégaire, c. 43.

[2] Lucas Tudensis, *Chronicon.*

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hisp.* t. 1, p. 15.

[4] Isidore, *Chronicon*, p. 722. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 8.

Ce patrice est le même qui avoit été préfet ou gouverneur des États des Visigoths dans les Gaules, sous les règnes de Théodoric & d'Athalaric, rois d'Italie; mais, dégoûté de la domination des Ostrogoths, il avoit passé au service de Justinien qui l'avoit employé utilement en diverses rencontres. Ce général, s'étant embarqué à Constantinople, arriva en Espagne dans le temps qu'Agila, après avoir été défait à la bataille de Cordoue, faisoit marcher une armée composée de nouvelles levées contre Athanagilde. Celui-ci, se voyant soutenu de Libère & du secours des troupes impériales, livra une seconde bataille à ce prince & le défit entièrement. Le fruit de cette victoire fut la prise de plusieurs places dont ce patrice prit possession au nom de l'empereur Justinien, ce qui fit bientôt ouvrir les yeux aux Visigoths. Ces peuples, voyant que leurs dissensions domestiques aboutiroient enfin à les assujettir à l'empereur de Constantinople, se réunirent alors contre Agila & lui ôtèrent la vie, après un règne de cinq ans, dans la ville de Mérida, où il faisoit son séjour ordinaire. Ils élurent ensuite Athanagilde pour leur roi; mais autant il leur fut aisé de se donner un nouveau maître, autant il leur fut difficile de chasser d'Espagne les troupes de l'empereur qui s'y étoient déjà établies & qui se maintinrent en diverses places durant près de quatre-vingts ans, malgré les efforts d'Athanagilde & de ses successeurs pour les en chasser. Ce prince fut le premier des rois de sa nation qui transféra son siége à Tolède, & c'est seulement depuis son règne que cette ville devint la capitale[1] du royaume des Visigoths; prérogative qu'elle conserva jusques à la destruction de ce royaume, qui arriva environ cent cinquante ans après.

An 554

XC. — *Childebert, maître du pays d'Uzès après la mort de Théodebalde, roi d'Austrasie.*

Éd. origin. t. I, p. 274.

Dans le temps qu'Athanagilde fut élu, le trône d'Austrasie étoit vacant par la mort de Théodebalde, qui décéda vers la fin de l'année 553, dans la septième de son règne. Ce jeune prince, dont les historiens[2] parlent avec assez de mépris, ne laissa pas de postérité. Il fut à peine décédé, que sa succession fit naître de grands différends entre les rois Childebert & Clotaire, ses grands-oncles, qui se disputèrent sa couronne; mais leur dispute ne dura pas longtemps. Le dernier s'empara d'abord de l'Austrasie & l'emporta sur l'autre, qui, se trouvant d'ailleurs sans enfans mâles, lui céda son royaume, sinon tout entier, du moins pour la plus grande partie; car nous voyons que Childebert, sur la fin de ses jours, possédoit quelques pays dans les provinces méridionales de ce même royaume. En effet, suivant l'auteur de la Vie[3] de saint Ferréol, évêque d'Uzès, ce prince étoit maître de cette ville dès

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 357.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 9 & 14. — Agathias, l. 2.

[3] Dominici, *Ansbertus redivivus*, *appendix*, p. 27.

l'année 555, qui étoit la troisième de son épiscopat : or le pays d'Uzès faisoit partie du royaume d'Austrasie depuis la conquête que Théodebert, père de Théodebalde, en avoit faite sur les Visigoths. Childebert, qui étoit en même temps maître de Toulouse & d'Arles, s'empara peut-être de ce pays, ce qu'il pouvoit faire d'autant plus aisément que ses États en étoient plus voisins que ceux du roi Clotaire, son frère; ou bien celui-ci s'accommoda avec lui sur la succession de Théodebalde & lui céda pour ses prétentions quelques provinces méridionales du royaume d'Austrasie. On pourroit cependant conjecturer, comme nous l'avons remarqué ailleurs, que Childebert possédoit déjà ces pays depuis la mort de Théodebert, roi d'Austrasie, & qu'il s'en étoit emparé sur Théodebalde, car saint Firmin, évêque d'Uzès, mort en 553, souscrivit au second concile[1] de Paris, convoqué par le même Childebert, & dont on fixe l'époque à l'an 555, mais qui appartient[2] plus vraisemblablement à l'an 551. Ce prince aura donc été maître de l'Uzège avant la mort de Théodebalde; il est certain du moins qu'il possédoit ce pays sur la fin de son règne & du vivant de saint Ferréol, qui en étoit alors évêque.

XCI. — *Saint Ferréol, évêque d'Uzès.*

Ce prélat étoit fils, à ce qu'on prétend, du fameux Ansbert & de Blitilde, & avoit succédé[3], dès l'an 553, à saint Firmin, évêque d'Uzès[4], son oncle paternel. Nous avons déjà dit ailleurs que l'un & l'autre avoient été envoyés par leurs parens à Uzès, pour y être élevés sous les yeux & la discipline de l'évêque Rorice, oncle de Firmin & grand-oncle de Ferréol. Celui-ci fut élu évêque d'Uzès, à l'âge d'environ trente-deux ans, & sacré par l'évêque d'Arles, alors son métropolitain, assisté des évêques d'Avignon & d'Orange, ses comprovinciaux. Il avoit, outre le don de la parole dont il se servoit avec fruit, un zèle particulier pour la conversion des juifs dont il avoit un assez grand nombre dans son diocèse. Il les traitoit avec beaucoup de douceur & de ménagement pour les attirer à Jésus-Christ; & pour avoir occasion de les instruire plus facilement, il les faisoit venir chez lui & ne faisoit pas difficulté de les admettre à sa table. Cette conduite, si digne d'un bon pasteur, donna lieu cependant à ses ennemis de l'accuser, la troisième année de son épiscopat, auprès de Childebert, son souverain, d'avoir des liaisons suspectes avec ces ennemis de la foi. Ce prince écouta trop facilement cette accusation,

[1] *Conciles*, t. 5, c. 812.

[2] Le Cointe, ad ann. 551, n. 5.

[3] Dominici, *Ansbertus redivivus*, *append.* p. 27. — Le Cointe, ad ann. 553, n. 2; ad ann. 555, n. 17; ad ann. 558, n. 6 & seq. — Baillet, *Vies des saints*, 1[er] septembre.

[4] Comme tant d'autres, cette généalogie de saint Ferréol ne repose sur aucune base sérieuse, toutes ces alliances mentionnées dans le livre de Dominici ont été établies à l'aide de légendes composées après coup, ou de documents se rapportant à des personnages qui n'ont de commun que le nom, mais que l'on a confondus pour les besoins de la cause. Rien de moins authentique, du reste, que les détails donnés ici sur la vie de saint Ferréol, évêque d'Uzès. Nous ne connaissons de la vie de ce personnage que ce qu'en rapporte Grégoire de Tours. [E. M.]

manda Ferréol à sa cour & lui ordonna de demeurer en exil, à Paris, capitale de ses États.

La manière édifiante avec laquelle ce prélat se comporta durant tout le temps qu'il séjourna dans cette ville auroit dû détromper Childebert & lui faire connoître l'injustice des accusateurs, si ce prince eût été moins prévenu. Ce prélat étoit dans la troisième année de son exil, lorsque Childebert fut convaincu de son innocence, à l'occasion d'un événement singulier dont il fut témoin. Ferréol, au commencement de son épiscopat, avoit fait bâtir dans la ville d'Uzès une église, sous l'invocation de saint Paul, & comme il s'entretenoit un jour avec Childebert, une des voûtes de cette église tomba. Ferréol, à qui Dieu révéla cet accident dans l'instant, changea tout à coup de visage & parut si triste, que le roi qui s'en aperçut ne put s'empêcher de lui en demander le sujet. Le saint le lui expliqua avec sa candeur ordinaire, & ce prince s'étant assuré ensuite de la vérité du fait, il conçut dès lors une si grande vénération pour lui & fut si convaincu de la calomnie de ses accusateurs, qu'il le renvoya aussitôt dans son diocèse, après lui avoir donné des marques publiques de son estime, lui avoir fait divers présens & s'être recommandé à ses prières.

An 558

Éd. origin. t. I, p. 275.

Ferréol fut reçu par son clergé & par son peuple avec de grandes démonstrations de joie. Peu de temps après son retour, il convoqua un synode dans sa cathédrale de Saint-Théodoride & y fit appeler tous les Juifs de son diocèse. Là, avec le secours de ses ecclésiastiques, il les catéchisa avec tant de succès, qu'il eut la consolation de voir la plupart d'entre eux se convertir à la foi & recevoir le saint baptême. Les autres, qui refusèrent de renoncer au judaïsme, furent chassés du pays, avec défense d'y revenir.

XCII. — *Règle & monastère de Saint-Ferréol.*

Ce saint prélat, fonda un fameux monastère dans sa ville épiscopale, sous l'invocation de saint Ferréol, martyr, son patron. Il composa exprès une[1] règle particulière pour ce monastère dans lequel on vit fleurir, par ses soins, la discipline régulière; il soumit cette règle à l'examen de Lucrèce, évêque de Die, personnage célèbre par sa rare piété. Elle se trouve dans le recueil ou code des règles, & a beaucoup de conformité avec celle de saint Césaire, d'Arles; il y est fait mention des serfs qui appartenoient au monastère. Ferréol, après avoir gouverné saintement son église pendant près de vingt-huit années d'épiscopat, mourut[2] à l'âge de soixante ans, le 4 du mois de janvier de l'an 581. Saint Grégoire de Tours[3], qui fait l'éloge de ses vertus & de sa sainteté, nous apprend qu'à l'exemple de saint Sidoine Apollinaire, il avoit fait un recueil de ses lettres; mais ce précieux monument n'est pas venu jusques à nous. On lui donne pour frère, mais sans aucune preuve[4]

[1] *Regula S. Ferreoli*, c. 38, *in Codice regularum.*
[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 584, n. 8.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 7.
[4] Cette parenté est, en effet, apocryphe. [E. M.]

certaine, saint Mondri ou Mondéric, évêque du pays d'Arsat, & pour sœur sainte Tharsicie, vierge. L'église d'Uzès honore publiquement sa mémoire.

XCIII. — *Lodève soumise à Childebert. — Mort de ce prince.*

S'il en faut croire quelques[1] modernes, la ville de Lodève appartenoit à Childebert pendant les dernières années de son règne. Ils prétendent qu'Édibius, évêque de cette ville, étant allé à Paris à la cour de ce prince, à l'occasion de quelques affaires, assista au troisième concile de cette dernière ville, tenu l'an 557. Il est vrai qu'on trouve[2] un Édibius, évêque, qui souscrivit à ce concile : mais comme son évêché n'est point marqué, on ne sauroit assurer, sans d'autres preuves, qu'il étoit évêque de Lodève; ce qui n'empêche pas que Childebert n'ait pu avoir été maître de cette ville avant sa mort.

La ligue[3] que ce prince forma avec Chramne, son neveu, & fils du roi Clotaire, son frère, lui donna lieu peut-être de s'emparer de cette ville & de quelques autres places méridionales du royaume d'Austrasie. Clotaire, s'étant rendu maître de ce royaume après la mort de Théodebalde, envoya Chramne, peu de temps après, dans l'Aquitaine austrasienne pour la gouverner[4]. Ce jeune prince fut à peine arrivé dans son gouvernement, d'où dépendoit l'Auvergne avec les pays voisins, qu'il affecta un pouvoir despotique. Il épousa la fille de Williacharius, qu'un ancien[5] auteur qualifie duc d'Aquitaine, & qui avoit eu sans doute le gouvernement de ce pays sous le règne de Théodebalde. Chramne, séduit par les mauvais conseils de ses courtisans, qu'il écouta trop facilement, ne se contenta pas de vivre dans l'indépendance; il se révolta ouvertement contre le roi, son père, se ligua secrètement pour lui faire la guerre avec Childebert, son oncle, déjà mécontent de ce que ce prince s'étoit emparé du royaume d'Austrasie, & entraîna dans sa révolte les peuples soumis à son gouvernement. Cette ligue donna beaucoup d'exercice à Clotaire, & il y a lieu de croire que Childebert en profita pour s'approprier divers pays de l'Aquitaine austrasienne ou de la succession de Théodebalde; mais il ne jouit pas longtemps des conquêtes qu'il put faire durant cette guerre; car il mourut le 23 de décembre de l'an 558, sans laisser aucun enfant mâle.

XCIV. — *Mort de Clotaire I. — Partage de ses États entre ses quatre enfans. — Sort d'une partie de la Province.*

An 561 Clotaire qui succéda à tous ses États, & qui réunit en sa personne toute la monarchie françoise, mourut trois ans après[6], sur la fin de l'an 561, la cin-

[1] Plantavit, *Series praesulum Lodovensium*, p. 16. — Le Cointe, ad ann. 557, n. 35.

[2] *Conciles*, t. 5, c. 818.

[3] Grégoire de Tours, l. 6, c. 9, 13, 16, 17 & 20. — Marius d'Avenche, *Chronicon*. — *Gesta Regum Francorum*, c. 38. — Ces deux auteurs ont puisé leurs renseignements dans Grégoire de Tours. [A. M.]

[4] Grégoire de Tours, *ut supra*.

[5] Aimoin, l. 2, c. 30. — Cet auteur est trop postérieur pour qu'on ajoute foi, pour ce fait, à son témoignage, qu'il rapporte, d'ailleurs, en employant les termes usités à l'époque où il écrivait. [A. M.]

[6] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 21 & suiv.

quante-unième de son règne, après avoir puni la révolte de Chramne. Nous avons lieu de croire que Clotaire conquit sur les Visigoths le pays d'Arsat dont nous avons parlé ailleurs, & dans lequel il paroît que ces peuples s'étoient maintenus jusqu'alors[1]; on voit du moins que depuis son règne ce pays fit partie du domaine des François. On attribue[2] à ce prince une constitution qui prescrit la manière d'administrer la justice, & qui ordonne de suivre les lois romaines dans les jugemens des affaires des Romains ou anciens habitans des Gaules. Ceux-ci étoient distingués encore alors & ils le furent longtemps après des François & des autres peuples barbares qui s'étoient emparés de ces provinces. Éd. origin. t. I, p. 276.

Après la mort de Clotaire I, la monarchie françoise[3] fut partagée entre ses quatre fils, Caribert ou Charibert, Gontran, Chilpéric & Sigebert. Charibert, l'aîné des quatre, eut en partage le royaume de Paris, tel que Childebert, son oncle, l'avoit d'abord possédé; ce royaume comprenoit une grande partie de l'Aquitaine & s'étendoit jusques aux Pyrénées; & en effet, l'Aquitaine seconde & la Novempopulanie avec le Toulousain, ancien membre de la Narbonnoise, firent partie des États de Charibert[4]. Pour rendre le partage égal entre les quatre frères, on démembra du royaume de Metz ou d'Austrasie quelques pays de l'Aquitaine première, entre autres le Querci & l'Albigeois, pour les joindre aux États de ce prince qui, outre cela, étendit sa domination sur une grande partie de la Provence entre la Durance & la mer. L'Albigeois fut ensuite réuni à l'Austrasie, comme nous le verrons ailleurs. Gontran, second fils de Clotaire, eut pour sa part l'ancien royaume d'Orléans, tel qu'il étoit sous Clodomir, son oncle, & presque tout le royaume des Bourguignons. Ce prince prit le titre de roi de Bourgogne & établit son siége à Châlons-sur-Saône; ses États comprenoient entre autres le Vivarais[5], & s'étendoient au delà du Rhône jusques à la Durance. Le royaume de Soissons, au nord de la France, échut à Chilpéric, qui d'abord ne posséda rien dans les pays qui composent aujourd'hui la province de Languedoc. Enfin Sigebert, le dernier des enfans de Clotaire, eut pour sa part le royaume de Metz dont on démembra quelques pays, comme on a déjà dit, pour agrandir les États de ses frères & les proportionner à ceux de ce prince. Le royaume de Metz, tel que Thierri l'avoit possédé, étoit, en effet, d'une très-grande étendue, car il comprenoit une grande partie des Gaules en deçà du Rhin, & tout ce que les François possédoient au delà de ce fleuve. Sigebert ne conserva des provinces méridionales du royaume de Metz ou d'Austrasie que l'Auvergne, le Rouergue, le Gévaudan[6] & le Velai dans l'Aquitaine première, une partie de la Provence, & les pays d'Uzès & de Lodève, membres de la Narbonnoise première, que Childebert avoit possédés auparavant.

Par ce partage, la province de Languedoc, telle qu'elle est aujourd'hui, se

[1] Voyez tome II, *Note* LXVIII, n°s 8 & suiv.
[2] *Conciles*, t. 5, c. 827.
[3] Gregoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 21 & suiv.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXI.
[5] *Ibid.* *Note* LXXI, n. 7.
[6] *Ibid.* *Note* LXXI, n°s 5 & suiv.

An 561

trouva sous la domination de quatre souverains qui en possédèrent chacun une partie, en comptant Athanagilde, roi des Visigoths, qui étoit maître du reste de la Narbonnoise première ou Septimanie. Après ce dernier prince, Charibert, roi de Paris, fut le plus puissant dans le Languedoc : il y fut maître du Toulousain & de l'Albigeois, & par conséquent de tout ce que nous comprenons aujourd'hui sous le nom des diocèses d'Albi, de Castres, de Toulouse, de Montauban, de Lavaur, de Saint-Papoul, de Rieux, de Mirepoix & de Pamiers, sans compter tout le diocèse de Lombez qui faisoit partie de l'ancien diocèse de Toulouse, & qui est aujourd'hui compris dans la Guienne. Les intérêts différens des princes qui régnèrent sur diverses parties de cette Province furent cause qu'elle devint bientôt après le théâtre de la guerre, comme nous le verrons dans la suite.

XCV. — *Mariage de Brunehaut & de Galsvinde, filles d'Athanagilde, avec Sigebert, roi d'Austrasie, & Chilpéric, roi de Soissons.*

An 565

Après que ce partage eut été réglé de concert entre les quatre princes françois, & que chacun eut reçu le serment de fidélité des peuples qui devoient lui être soumis, ils parurent d'abord vouloir vivre ensemble en bonne intelligence, mais leur concorde ne dura pas longtemps. Les trois aînés se rendirent méprisables par leur incontinence & leur vie scandaleuse. Sigebert, le puîné[1], dont les sentimens étoient plus élevés, tint une conduite opposée & chercha à s'unir par les liens d'un légitime mariage avec une personne digne de son auguste naissance. Il jeta les yeux sur une des deux filles d'Athanagilde, roi des Visigoths, dont l'aînée se nommoit Galsvinde ou Galesvinde, & la puînée Brune (*Brunichildis*) ou Brunehaut. Comme cette dernière étoit douée de belles qualités, Sigebert la préféra à l'autre. Leur mariage ayant été conclu, cette princesse partit d'Espagne pour venir célébrer ses noces en France : elles furent magnifiques, & d'autant plus heureuses, que bientôt après elles furent suivies de la conversion de cette reine à la foi catholique.

Éd. origin. t. I, p. 277.

Chilpéric[2], touché de la sage conduite de Sigebert, son frère, renonça, ou du moins fit semblant de renoncer à ses désordres, & demanda en mariage à Athanagilde, Galsvinde, sa fille aînée, & sœur de Brunehaut. Ce prince la lui accorda, & la chargea en partant de présens aussi magnifiques que ceux qu'il avoit déjà faits à Brunehaut dans le temps qu'elle épousa le roi Sigebert.

An 567

Galsvinde partit ensuite d'Espagne, portée sur un char d'argent, passa par Narbonne & se rendit enfin à Rouen où elle célébra ses noces. A l'exemple de sa sœur, elle abjura ensuite l'arianisme dont elle faisoit profession.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 27. — Fortunat, *Carmina,* l. 7, c. 1. — Frédégaire, c. 58.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 28. — Fortunat, *Carmina,* l. 6, c. 7.

XCVI. — *Le pays Toulousain passe à Chilpéric, roi de Neustrie, & l'Albigeois à Sigebert, roi d'Austrasie, après la mort de Charibert, roi de Paris.*

Selon l'usage de ce siècle, le lendemain des noces, l'époux faisoit à l'épouse un présent en argent ou en fonds de terres, qu'on appeloit le *don matutinal,* ce qui répond à peu près à ce que nous appelons aujourd'hui *douaire.* Chilpéric assigna[1] pour le sien à la reine Galsvinde, son épouse, le Bordelois, le Limousin, le Querci, la Bigorre & le Béarn qu'il avoit eus dans son partage de la succession de Charibert, roi de Paris, son frère[2], preuve que celui-ci étoit déjà mort avant le mariage de ce prince avec Galsvinde.

Charibert mourut sans enfans mâles, en sorte que ses trois frères partagèrent entre eux tous ses États ; mais ce partage fut fait d'une manière très-bizarre, ce qui jette beaucoup de confusion dans l'histoire de ce temps-là. La portion que chacun d'eux posséda alors dans la France donna lieu de la diviser en trois principales parties ou royaumes, savoir en Neustrie, Austrasie & Bourgogne. La première, qui s'étendoit au nord & au couchant du royaume, composoit les États de Chilpéric; l'Austrasie, située au levant de la Neustrie, appartenoit à Sigebert; & la Bourgogne, qui étoit le partage de Gontran, comprenoit les provinces situées au midi de l'Austrasie. L'Aquitaine ne fut pas comprise dans cette célèbre division qui subsista fort longtemps; elle faisoit une quatrième partie de la France, & comprenoit tous les pays qui sont entre la Loire & les Pyrénées.

Les pays de l'Aquitaine situés vers le Levant, comme l'Auvergne, le Velai, le Gévaudan, &c., appartenoient au royaume d'Austrasie ou de Metz depuis la mort de Clovis. Les autres pays de l'Aquitaine situés vers le couchant avoient fait partie des États de Charibert, du moins pour la plupart : ils furent partagés entre ses trois frères; en sorte que chacun posséda, après la mort de ce prince, différens pays que ce dernier avoit eus dans cette partie du royaume, & qui furent enclavés les uns dans les autres; ce qui fut peut-être un trait de leur politique. Pour ne nous arrêter ici qu'à ce qui peut intéresser la Province, le Toulousain, compris alors dans l'Aquitaine, & qui avoit appartenu à Charibert, échut[3] par ce partage à Chilpéric ; depuis ce temps-là, la ville de Toulouse fut capitale de l'Aquitaine Neustrienne. L'Albigeois[4] qui avoit appartenu aussi à Charibert, fut réuni au royaume d'Austrasie dont il avoit dépendu autrefois, & tomba dans le lot de Sigebert. Tous les autres pays compris dans le Languedoc demeurèrent sous la domination de leurs anciens maîtres.

La Provence qui avoit fait partie du royaume de Charibert, fut partagée entre Sigebert, roi d'Austrasie, & Gontran, roi de Bourgogne. Le sort donna Marseille au premier, & Arles au second. Ces deux villes devinrent alors capitales des États de ces deux princes dans cette province. Les diocèses

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 20.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome II, *Note* LXXI, n. 3.
[4] *Ibid. Note* LXXI, n. 4.

d'Uzès & de Lodève, qui appartenoient à Sigebert, furent compris dans le gouvernement de Marseille, & le château d'Ugernum, situé en deçà du Rhône & au voisinage d'Arles, dont Gontran étoit le maître, dépendit du gouvernement de cette dernière ville.

XCVII. — *Mort d'Athanagilde, roi des Visigoths.*

La partie de la Province qui étoit du domaine des Visigoths changea de maître vers le même temps par la mort du roi Athanagilde[1], arrivée à Tolède après un règne de quatorze ans. Ce prince, plus heureux que la plupart de ses prédécesseurs, mourut de mort naturelle. Moins obstiné qu'eux dans ses erreurs, il fut catholique dans le cœur, sans pourtant oser se déclarer ouvertement pour la religion qu'il professoit en secret, & qu'il se faisoit une gloire de protéger. Après sa mort, les Visigoths se divisèrent en différens partis pour le choix de son successeur, sans pouvoir convenir entre eux durant cinq mois d'interrègne. Les Impériaux, qu'Athanagilde avoit appelés à son secours en Espagne, & qui s'y étoient maintenus en diverses places, fomentèrent sans doute ces divisions, pour se conserver par là plus aisément la possession des pays dont ils s'étoient emparés.

Éd. origin. t. I, p. 278.

XCVIII. — *Liuva, gouverneur de la Septimanie, succède à Athanagilde. Narbonne devient une seconde fois capitale du royaume des Visigoths.*

Tandis que les principaux seigneurs visigoths formoient divers partis en Espagne, & qu'ils se disputoient entre eux la couronne de ce royaume[2], Liuva, qui gouvernoit depuis[3] sept ans la Narbonnoise ou Septimanie, fut élu à Narbonne vers la fin de l'an 567, pour successeur du roi Athanagilde, par les peuples de son gouvernement. Il étoit d'une naissance très-illustre & doué de toutes les vertus qui font les grands hommes. Il avoit surtout beaucoup de prudence & d'affabilité, & il avoit tellement gagné l'affection des peuples, par la sagesse de sa conduite & la douceur de son gouvernement, qu'il s'étoit acquis une autorité absolue, ce qui facilita son élévation au trône. Le choix des peuples de la Septimanie détermina bientôt après celui de la plupart des Visigoths d'Espagne qui se réunirent enfin pour reconnoître ce nouveau roi, & qui confirmèrent son élection; mais plusieurs d'entre eux conservant dans leur cœur une haine secrète contre sa personne, firent éclater dans la suite leur mécontentement, ce qui fut la source de nouveaux troubles. Liuva tâcha de les prévenir & d'arrêter les desseins de ses ennemis par des voies de douceur & de paix[4]. Il continua cependant de faire son séjour dans la Septimanie, & établit sa résidence ordinaire dans Narbonne dont il fit la capitale de ses États. Par là cette ville & le reste de la Septimanie reprirent leur ancien lustre.

[1] Isidore, *Chronicon*, p. 724. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXII, n. 2.

[3] Lucas Tudensis, *Chronicon*. — Isidore, *Chronicon*. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.

[4] Isidore, *Chronicon*.

LIVRE SIXIÈME

I. — *Mort de Galsvinde. — Liuva cède l'Espagne à son frère Leuvigilde & se contente de régner dans la Septimanie.*

LA mort du roi Athanagilde occasionna divers troubles en France. Le roi Chilpéric, son gendre, que la crainte des armes de ce prince avoit retenu jusques alors, ne garda plus depuis aucune mesure avec la reine Galsvinde, son épouse, & s'abandonnant à ses passions, il se laissa séduire par les artifices de Frédégonde, son ancienne concubine : il l'épousa publiquement, après avoir fait étrangler la reine, de concert, à ce qu'on prétend, avec cette méchante femme. La mort[1] tragique de Galsvinde fut la source de la haine implacable que Brunehaut, sa sœur, reine d'Austrasie, conserva toujours depuis contre Frédégonde. Dans le dessein d'en tirer vengeance, elle engagea le roi Sigebert, son époux, à faire la guerre à Chilpéric, mais cette guerre ne dura pas longtemps. Elle fut terminée bientôt après par l'entremise de Gontran, roi de Bourgogne, frère de ces deux princes, lequel, pour apaiser en quelque manière Brunehaut, engagea Chilpéric à lui céder les pays qui avoient été assignés pour le douaire de Galsvinde. Il fallut que Brunehaut se contentât de cette espèce de satisfaction, dans l'impossibilité d'en exiger d'autre, parce que les troubles dont l'Espagne étoit alors agitée ne lui permettoient pas d'en espérer du secours.

Éd. origin. t. I, p. 279.

An 568

Éd. origin. t. I, p. 280.

En effet[2], plusieurs seigneurs, mécontens de l'élection de Liuva, avoient

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 20. — Ce fait est mentionné dans le fameux traité d'Andelot, de 587. [A. M.]

[2] Isidore, *Chronicon*, p. 724. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.

pris les armes & avoient déjà fait révolter contre lui une partie de l'Espagne. Ce prince, dans le dessein de réduire plus aisément ces rebelles, sans abandonner le séjour de Narbonne où il se plaisoit beaucoup, prit enfin le parti d'associer son frère Leuvigilde & de partager avec lui le royaume des Visigoths[1]. Comme il le connoissoit très-capable de faire rentrer les factieux dans
An 569 leur devoir, il lui céda toute l'Espagne, l'an 607 de l'ère[2] espagnole ou 569 de J.-C. & ne se réserva que la seule Septimanie ou les États que les Visigoths possédoient dans les Gaules, aimant mieux un royaume moins étendu mais tranquille, que de vastes États agités par des troubles & des divisions.

II. — *Fronimius élu évêque d'Agde.*

Il paroît aussi que le règne de ce prince dans la Septimanie fut fort paisible. Quoiqu'il fît profession de l'arianisme, il favorisoit cependant les catholiques dans les occasions, car ce fut par son crédit & son autorité que[3] Fronimius, homme de mérite & pour lequel il avoit beaucoup de considération & d'estime, fut élu évêque d'Agde. Ce prélat étoit natif de Berry & s'étoit venu établir dans la Septimanie. Nous aurons occasion de parler ailleurs de sa piété & de son zèle pour le soutien & la défense de la religion catholique. On voit par cet exemple que les rois visigoths, quoique ariens, prenoient beaucoup de part à l'élection des évêques catholiques de leurs États & qu'ils étoient attentifs à faire en sorte que les siéges vacans fussent remplis par des personnes dignes de les occuper.

III. — *Entreprise de Sigebert sur la ville d'Arles.*

Liuva s'appliquoit à faire régner la paix & la justice dans son royaume de Septimanie quand Sigebert, roi d'Austrasie, fit une tentative sur la ville d'Arles que Gontran avoit eue en partage de la succession de Charibert. La situation de cette ville entre celles d'Uzès, d'Aix, d'Avignon & de Marseille dont Sigebert étoit le maître fit naître à ce prince le dessein de s'en emparer, afin d'arrondir ses États de ce côté-là. Pour s'assurer[4] plus aisément
Vers 570 de cette ville, il profita du temps où Gontran étoit en guerre avec les Saxons & les Lombards qui, s'étant établis depuis peu en Italie, avoient fait une irruption en deçà des Alpes & dans le royaume de Bourgogne. Gontran étant occupé à repousser ces peuples, Sigebert ordonna au comte Firmin, gouverneur d'Auvergne, de marcher vers Arles avec les troupes de son département pour tâcher de suprendre cette ville. En conséquence de ses ordres, le comte passa le Rhône du côté d'Uzès &, s'étant joint avec Audovarius, autre général

[1] Voyez tome II, *Note* LXXII, n. 3.
[2] Isidore, *Chronicon,* dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum,* t. 1.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 24.
[4] *Ibid.* l. 4, c. 30.

de Sigebert, ils prirent si bien leurs mesures qu'ils s'emparèrent d'Arles & reçurent le serment de fidélité des habitans.

Le roi de Bourgogne, piqué de ces actes d'hostilité, fit marcher en diligence le patrice Celse vers cette ville, avec ordre de la reprendre. Ce général se mit aussitôt en marche & s'étant emparé, dans sa route, de la ville d'Avignon, qui étoit du domaine de Sigebert, il alla mettre le siége devant Arles, où Firmin & Audovarius s'étoient renfermés. L'évêque & les habitans, qui favorisoient secrètement le parti de Gontran, conseillèrent alors à ces deux généraux de faire une sortie avec toutes leurs forces & d'aller donner sur les Bourguignons qui, ne pensant à rien moins qu'à se voir attaqués, seroient plus aisément battus; qu'au reste, s'ils réussissoient, l'affaire seroit finie; sinon qu'ils pouvoient se promettre une retraite assurée dans la ville dont les portes leur seroient toujours ouvertes. Les généraux austrasiens donnèrent aveuglément dans ce piége, sortirent de la place & attaquèrent brusquement l'armée de Celse; mais ils eurent le malheur d'être entièrement défaits. Les Auvergnats qui composoient les troupes de Firmin, se flattant alors de trouver dans Arles l'asile qu'on leur avoit promis, se présentèrent devant cette ville, mais ils trouvèrent les portes fermées, & sur le refus que les habitans firent de les ouvrir, ils se virent dans la nécessité de chercher une retraite dans les États de Sigebert. Il falloit pour cela passer en deçà du Rhône, & comme ils n'avoient ni ponts ni bateaux, ils se hasardèrent de le traverser à la nage à la faveur de leurs boucliers. Il y en eut peu cependant qui eurent le bonheur de se sauver, une grande partie fut entraînée par la rapidité de l'eau & le reste exterminé par les troupes de Gontran qui étoient à leurs trousses. Ainsi la ville d'Arles rentra sous l'obéissance de ce prince qui eut la générosité de rendre à Sigebert, son frère, celle d'Avignon. Éd. origin. t. I, p. 281.

IV. — *Reste de paganisme aboli dans le Gévaudan.*

Le comte Firmin dont nous venons de parler étoit beau-frère de Pallade, comte ou gouverneur du Gévaudan du temps de Parthène, évêque de ce pays & successeur de saint Évanthius. On doit rapporter à l'épiscopat de l'un de ces deux prélats l'abolition[1] d'une ancienne coutume qu'un reste de paganisme avoit conservée dans le Gévaudan. Il y avoit dans ce pays une montagne appelée *Helanus*, voisine d'un étang où la superstition attiroit tous les ans, à certain jour, une foule de peuple du voisinage & où chacun, selon ses facultés, jetoit par manière de sacrifice, les uns du linge & des habits & les autres des toisons entières, du fromage, du pain & de la cire. Cette fête qui duroit trois jours consécutifs étoit accompagnée de sacrifices d'animaux, de grandes réjouissances & de festins que ces peuples superstitieux se donnoient réciproquement & pour lesquels ils portoient avec eux les provisions nécessaires. Le quatrième jour, lorsque chacun se disposoit à partir, on voyoit

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 40; & *de Gloria confessorum*, c. 2.

s'élever un orage accompagné d'éclairs & de tonnerres, suivi d'une pluie si abondante qu'elle entraînoit les plus grosses pierres de la montagne & qu'il sembloit qu'on alloit en être englouti.

L'évêque du pays, ne croyant pas devoir souffrir plus longtemps une superstition si scandaleuse, partit un jour de Javoux (*Gabalum*), lieu ordinaire de sa résidence, & se rendit en cet endroit dans le temps qu'on y étoit assemblé pour célébrer cette fête. Ce prélat, touché de l'aveuglement de ce peuple rude & grossier, n'omit rien pour le détourner de ce culte superstitieux & pour lui en faire connoître l'horreur & le scandale; mais voyant que ses prédications ne faisoient aucune impression, il prit le parti de le gagner par quelque chose de sensible. Il fit construire pour cela sur le bord de l'étang & sous l'invocation de saint Hilaire, évêque de Poitiers, une église où il mit une portion des reliques de ce saint. Ensuite, plein de foi & de confiance, il menaça ses diocésains de la colère de Dieu s'ils continuoient leurs cérémonies profanes & leur culte idolâtre envers un étang insensible à leurs sacrifices; il tâcha de leur faire comprendre qu'il leur seroit bien plus avantageux de recourir à la protection du saint patron de l'église qu'il venoit de faire bâtir, lequel pouvoit leur attirer les grâces du ciel. Le discours de ce prélat fit tant d'impression sur ce peuple, que vivement touché de repentir, il renonça aussitôt à son culte superstitieux, & offrit au vrai Dieu, dans la nouvelle église de Saint-Hilaire ce qu'il avoit destiné en sacrifice à l'étang qui en étoit voisin, ce qui continua depuis tous les ans. Grégoire de Tours attribue cette conversion aux mérites de ce saint évêque de Poitiers & à la vertu de ses reliques; il assure que depuis qu'elles eurent été placées dans cette église, on ne vit plus en ce lieu aucun orage extraordinaire comme auparavant. On voit encore dans le Gévaudan, sous l'invocation de saint Hilaire, une paroisse située près de la montagne de Lozère, une des plus hautes des Cévennes; ce qui nous fait croire que le mont *Helanus* dont nous venons de parler, & dont nous ignorons la situation, n'en étoit pas éloigné.

V. — *Evêques du Gévaudan. — Différend du comte Pallade, gouverneur de ce pays, avec l'évêque Parthénius.*

Il paroît par le même historien que cet événement singulier dut arriver dans un temps peu éloigné du sien. Ainsi on peut le rapporter, comme on a déjà dit, ou à l'épiscopat de saint Évanthius, évêque de Gévaudan, qui assista l'an 541, au concile de Clermont, & dont son église honore publiquement la mémoire; ou à celui de Parthénius, son successeur, qui eut de grands démêlés avec Pallade, comte ou gouverneur du même pays.

Ce seigneur étoit originaire[1] d'Auvergne & fils du feu comte Britianus ou Britannus & de Césarie. Il avoit obtenu le comté ou gouvernement de Gévaudan, de Sigebert, roi d'Austrasie, & faisoit sa résidence ordinaire dans

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l, 4, c. 40.

Vers 570

la ville de Javoux alors encore capitale du pays, & le siége de Parthénius qui en étoit évêque. Pallade, homme violent & emporté, abusoit extrêmement de son autorité & de son pouvoir pour vexer les peuples de son gouvernement : il pilloit entre autres impunément les biens de l'église de Gévaudan & de ses vassaux. Une conduite si violente anima le zèle de Parthénius, qui crut devoir soutenir les droits de son église & de son peuple & s'opposer de toutes ses forces aux injustices & aux vexations du comte. Celui-ci, de son côté, ne pouvant supporter les reproches & la fermeté du prélat, l'accusa à son tour des plus grands crimes & le chargea d'injures, ce qui causa un très-grand scandale parmi le peuple du pays qui se partagea entre le gouverneur & l'évêque.

Éd. origin. t. I, p. 282.

Sigebert, roi d'Austrasie, leur souverain, informé de leurs démêlés, manda l'un & l'autre à sa cour pour rendre compte de leur conduite, mais la présence de ce prince ne fut pas capable de modérer leur ressentiment ni de mettre fin à leur querelle. Elle s'échauffa à un tel point que Pallade, sans respect pour la majesté royale, chargea Parthénius des crimes les plus infâmes en présence de Sigebert & de toute sa cour. Nous ignorons le jugement que le prince porta sur ce différend : il paroît seulement qu'ils retournèrent l'un & l'autre dans le Gévaudan; mais Pallade ne jouit pas longtemps de son gouvernement. Romain, natif d'Auvergne, cherchant à le supplanter, fit si bien par ses intrigues que Sigebert l'en dépouilla l'année suivante. Il ne paroît pas cependant que Romain ait été mis à sa place. On sait seulement que ces deux seigneurs s'étant rencontrés depuis à Clermont, en Auvergne, prirent querelle ensemble au sujet du comté ou gouvernement de Gévaudan, & que Romain, pour chagriner Pallade, fit malicieusement courir le bruit que le roi Sigebert méditoit de le faire mourir. Ce comte, ajoutant foi trop légèrement à ce faux bruit, résolut par désespoir de prévenir les ordres de ce prince & de s'ôter lui-même la vie. Sa mère & le comte Firmin, son beau-frère, informés de sa résolution, eurent beau l'observer & le suivre de près pour le détourner d'un dessein si funeste, Pallade trouva moyen de se dérober à leur vigilance, & s'étant retiré dans une chambre écartée, il se tua en se plongeant par deux fois l'épée dans le sein. Une telle mort, que Grégoire de Tours attribue à une punition divine de ce que ce comte avoit accusé injustement l'évêque Parthénius, l'ayant rendu indigne de la sépulture & des prières de l'Église, on se contenta de l'inhumer sans cérémonie auprès du monastère de Cournon, en Auvergne.

Vers 571

VI. — *Gouvernement de la Province. — Launebode, duc de Toulouse.*

Il paroît par cette histoire & par plusieurs autres faits rapportés dans Grégoire de Tours & dans les autres historiens du temps, que les cités ou pays particuliers étoient alors gouvernés par des comtes que les princes y envoyoient, & qu'ils rappeloient à leur gré. Cet usage, qui commença sous les successeurs de l'empereur Constantin, continua sous les François, les

Visigoths & les autres peuples barbares qui s'établirent dans l'Empire d'Occident & en partagèrent les provinces. Ces comtes, dont l'autorité s'étendoit sur tout un diocèse, étoient subordonnés aux ducs[1], dont le gouvernement comprenoit plusieurs comtés ou diocèses, & dont les principales fonctions étoient de commander les troupes, & d'administrer la justice dans les provinces de leur département. Les comtes rendoient aussi la justice[2] dans l'étendue de leur comté ou gouvernement particulier, ou par eux-mêmes ou par des viguiers (*vicarios*), qui leur étoient[3] subordonnés, & qui exerçoient les mêmes fonctions dans une partie de chaque comté ou diocèse divisé en plusieurs vigueries (*vicarias*); ce qui formoit trois sortes de juridiction, savoir : celle des ducs, celle des comtes leurs lieutenans, & enfin celle des viguiers, substituts de ces derniers.

Parmi ces ducs, l'un des plus illustres de ce siècle fut Launebode, duc ou gouverneur de Toulouse, ville principale de toute l'Aquitaine Neustrasienne; car l'Aquitaine, étant alors partagée entre les princes françois, formoit divers duchés ou gouvernemens généraux. Celui de Toulouse, qui appartenoit à Chilpéric, roi de Neustrie, s'étendoit dans l'Aquitaine occidentale & prenoit son nom de cette ville qui en étoit la capitale & l'ancien siége des rois visigoths qui avoient dominé sur tout ce pays. Nous verrons dans la suite que le gouvernement des autres ducs de Toulouse, successeurs de Launebode, avoit la même étendue.

Ce duc, dont[4] Fortunat nous a laissé un fort bel éloge dans un de ses poëmes, étoit de race barbare (*Barbarica prole*), c'est-à-dire, sans doute, François ou Goth d'origine. Il étoit très-illustre par sa naissance, mais il étoit encore plus recommandable par sa piété qui le porta à faire bâtir une église à Toulouse à l'honneur de saint Saturnin, martyr, & premier évêque de cette
Ed. origin. t. I, p. 283. ville. Le lieu que Launebode choisit fut l'endroit même où le corps de ce saint martyr avoit été inhumé. Nous avons dit ailleurs qu'on y avoit construit un simple oratoire, d'où ses reliques avoient été transférées ensuite dans la superbe église que les saints évêques Sylvius & Exupère, ses successeurs, avoient fait bâtir à son honneur dans un autre emplacement. Pour rendre plus respectable le lieu de la première sépulture de ce saint évêque, Launebode y fit bâtir une église qui porta d'abord le nom de Saint-Saturnin, & ensuite celui de Notre-Dame[5] du Taur, qu'on lui donne encore aujourd'hui, parce qu'elle est située dans le même endroit où le corps de ce saint martyr fut

[1] Il est peu exact de dire que l'administration barbare ait été calquée sur l'administration romaine; elle lui emprunta certainement; mais les Germains, avant la conquête, avaient des chefs qui, bien que portant d'autres noms, pouvaient être assimilés aux comtes & aux ducs romains. Dom Vaissete paraît croire également que l'organisation administrative barbare avait une régularité qu'elle est loin d'avoir jamais obtenue : les comtes, dit-il, étaient subordonnés aux ducs; ceci est inexact : beaucoup de comtes relevaient directement du prince; les ducs commandaient plus particulièrement les armées, ou étaient placés à la tête des marches. [E. M.]

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 18.

[3] *Ibid.* l. 10, c. 5.

[4] Fortunat, l. 2, *Carmina*, 9.

[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 9, 172 & suiv.; & *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 487.

Vers 571

laissé par le taureau qui le traînoit, comme nous l'avons déjà remarqué dans un autre endroit[1]. Cette église est une des principales paroisses de Toulouse.

Bérétrude, épouse de Launebode, & d'une naissance très-distinguée, ne se rendit[2] pas moins recommandable que le duc, son époux, par sa piété. Elle eut le même zèle & la même attention que lui pour la fondation & l'embellissement des lieux saints. Elle fonda de ses propres biens plusieurs monastères de filles & se signala principalement par sa charité singulière envers les pauvres. Non contente de leur fournir la subsistance & les habits, elle se faisoit un mérite de les servir elle-même. Les libéralités de Launebode & de Bérétrude envers les églises & les pauvres n'empêchèrent pas que leur fille unique n'héritât après leur mort de plusieurs biens très-considérables. Ce duc mourut sans doute avant l'an 574, puisque, comme nous le verrons dans la suite, Didier étoit alors duc ou gouverneur de Toulouse.

VII. — *Mort de Liuva, roi des Visigoths de Septimanie. — Leuvigilde, son frère, lui succède & reprend Lodève sur les François.*

Les rois visigoths faisoient gouverner aussi la Septimanie, qui leur étoit soumise, par des ducs ou gouverneurs généraux : nous en avons un exemple en la personne du roi Liuva qui avoit gouverné cette Province pendant sept ans, avant son élection, & sur laquelle il régnoit depuis près de six, lorsqu'il mourut à Narbonne l'an 572. Après la mort de ce prince, Leuvigilde, son frère & son collègue, qui régnoit au delà des Pyrénées, réunit la Septimanie à sa couronne; en sorte qu'il n'y eut plus désormais qu'un seul roi pour ce qu'on appeloit alors les deux Espagnes, savoir l'Ultérieure ou proprement dite, & la Septimanie à qui on donnoit dans ce temps-là le nom d'Espagne Citérieure, & les écrivains espagnols celui d'Ultérieure par rapport à eux[3].

An 572

Leuvigilde fut d'abord[4] assez favorable à la religion catholique. Ce prince, avant son avénement à la couronne, avoit épousé en premières noces Théodosie, fille de Séverin, duc de la Carthaginoise, & d'une famille très-catholique; il eut de ce mariage Herménigilde & Reccarède. Mais étant ensuite monté sur le trône auquel son frère Liuva l'avoit associé, il épousa en secondes noces Goisvinde, veuve du roi Athanagilde, qui, extrêmement zélée pour l'arianisme, lui inspira la même horreur qu'elle avoit pour la foi orthodoxe. A cela près, Leuvigilde étoit doué d'excellentes qualités; il donna surtout des preuves de sa valeur & de son expérience dans l'art militaire, dans la guerre qu'il entreprit contre les rebelles d'Espagne qui s'opposoient à sa domination, & qu'il soumit enfin. Il rétablit[5] dans ses anciennes bornes, selon le témoignage

[1] Voir plus haut la note que nous avons insérée au livre III, ch. LXXX, pour démontrer que ce n'est là qu'une erreur des Bénédictins.

[2] Fortunat, l. 2, *Carmina*, 9. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 35.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXII.

[4] Isidore, *Chronicon.* — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.* — Lucas Tudensis, *Chronicon.*

[5] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 154.

d'un ancien historien, la province des Goths (*provincia Gothorum*), c'est-à-dire sans doute la Septimanie, dans laquelle nous conjecturons qu'il reprit Lodève sur Sigebert, roi d'Austrasie. Cette ville fut toujours, en effet, du domaine des Visigoths depuis le règne de Leuvigilde : il paroît cependant que ce prince vécut d'abord en paix avec les rois françois.

VIII. — *Les Saxons passent le Rhône pour se retirer en Auvergne.*

La guerre qui s'éleva quelque temps après entre ces derniers princes fut très-préjudiciable à la partie de la province de Languedoc qui leur étoit soumise. Les pays situés le long du Rhône eurent aussi beaucoup à souffrir avant cette guerre par le passage d'une armée de Saxons qui y firent quelque séjour.

Ces peuples[1] originairement sujets des rois d'Austrasie, dont la domination s'étendoit au delà du Rhin, s'étoient détachés de leurs compatriotes vers l'an 568, pour suivre la fortune des Lombards qui s'établirent alors dans cette partie de l'Italie qu'on appela depuis de leur nom la Lombardie. Ces deux peuples, joints ensemble, non contents de leur nouvelle conquête, firent ensuite de concert diverses courses en deçà des Alpes dans les États du roi Gontran, qui dans cette occasion eut besoin de toute l'habileté & l'expérience du patrice Mommole, général de ses armées, pour les repousser & les éloigner de ses frontières. Ce général avoit succédé dans la dignité de patrice à Amé, que ces barbares avoient auparavant entièrement défait, & celui-ci à Celse, qui, après avoir repris la ville d'Arles sur le comte Firmin, mourut[2] en 570, ce qui prouve que Mommole ne défit les Lombards que vers l'an 572, puisqu'il étoit alors patrice[3].

Éd. origin. t. I, p. 284.

Quelque temps après, les Saxons voyant que, contre leur attente, les Lombards à qui ils s'étoient joints refusoient de partager avec eux leurs conquêtes d'Italie, & qu'ils ne pouvoient s'établir en delà des Alpes, prirent le parti de faire une nouvelle irruption dans les États du roi Gontran. Le général Mommole qui les avoit déjà battus avec les Lombards, dans leur précédente excursion, s'opposa de nouveau à leur entrée dans les Gaules; & après les avoir défaits, il leur fit promettre de reprendre l'année suivante la route de la Germanie, leur ancienne demeure, pour y vivre sous l'obéissance du roi Sigebert. Les Saxons repassèrent les Alpes au temps marqué; & s'étant partagés en deux corps au passage de ces montagnes, ils arrivèrent dans la Provence & dans le pays qu'on appelle aujourd'hui Dauphiné, accompagnés de leurs femmes, de leurs enfans & de leur bagage, dans le dessein de passer le Rhône & de se rendre ensuite dans la Germanie, conformément à leur promesse. S'étant ensuite rejoints aux environs d'Avignon, ils coupèrent tous les blés qu'ils trouvèrent dans la campagne sur le point d'être moissonnés & s'en ser-

An 573

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 43. — Paul Diacre, l. 2, c. 6 & suiv.; l. 3, c. 1 & suiv.

[2] Marius d'Avenche, *Chronicon.*

[3] Voyez tome II, *Note* LXXIII.

An 573

virent pour leur usage. Le général Mommole en étant averti, se mit aussitôt en marche & s'opposa à leur passage, jusqu'à ce qu'ils eussent réparé le dommage qu'ils venoient de causer aux sujets du roi Gontran & qu'ils les eussent indemnisés de la récolte qu'ils leur avoient enlevée. Ces peuples satisfirent à une si juste demande & passèrent ensuite le Rhône du côté d'Avignon, d'où ils se rendirent en Auvergne dans les États de Sigebert, par le diocèse d'Uzès, le Velai & le Gévaudan, & de là dans leurs anciennes demeures au delà du Rhin, après avoir commis cependant différens désordres dans tous ces pays, & avoir abusé entre autres de la simplicité des peuples à qui ils donnèrent du cuivre doré pour de l'or.

IX. — *Ravage des pays de l'Aquitaine soumis à Sigebert. — Mort de ce prince.*

Les Aquitains, après avoir été la dupe des Saxons, se virent exposés à de plus grands maux par la guerre[1] qui s'alluma entre les deux rois Chilpéric & Sigebert, & dont nous avons déjà dit un mot en passant. Le premier envoya Théodebert, son fils, avec une armée dans la Touraine qu'il soumit, & d'où il étendit ensuite ses courses dans toute la partie de l'Aquitaine qui appartenoit au roi d'Austrasie, son oncle, jusque dans le Querci & les pays voisins, c'est-à-dire, sans doute, dans l'Albigeois, le Velai & le Gévaudan dépendans du royaume de Sigebert. Théodebert commit partout des ravages affreux; il n'épargna ni les églises ni les monastères, qui furent également pillés, brûlés ou ruinés. La désolation que ce prince porta dans tous ces pays fut en un mot si grande, que Grégoire de Tours, voulant en donner une idée juste, la compare à la persécution de Dioclétien. Les deux rois firent la paix quelque temps après, & Chilpéric rendit à Sigebert toutes les places qu'il lui avoit enlevées durant la guerre. (An 574)

Cette paix fut moins l'effet de l'amitié du roi de Neustrie envers le roi d'Austrasie, que de la crainte[2] qu'il eut des troupes germaniques que celui-ci avoit appelées à son secours. En effet, Sigebert n'eut pas plutôt congédié ces troupes, l'année suivante, que Chilpéric recommença ses hostilités, ce qui piqua si fort le premier, qu'il résolut de pousser son frère à bout. Il l'obligea de se renfermer dans Tournai, & il l'avoit déjà dépouillé de presque tous ses Etats, lorsque deux assassins, envoyés par la reine Frédégonde, lui ôtèrent la vie, la dixième année du règne de l'empereur Justin, indiction IX[3] &, par conséquent, à la fin de l'année 575, que cette indiction étoit commencée depuis le mois de septembre. (An 575)

La mort de Sigebert fit changer[4] la face des affaires de Chilpéric qui sortit aussitôt de Tournai & recouvra son royaume, après avoir satisfait sa vengeance & exercé sa cruauté sur la plupart des ministres du feu roi Sigebert,

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 48 & 50.
[2] *Ibid.* l. 4, c. 51 & seq.
[3] Marius d'Avenche, *Chronicon.*
[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 52; l. 5, c. 1.

Éd. origin. t. I, p. 285.

qu'il avoit fait prisonniers, & entre autres sur le général Sigila, originaire de Gothie ou Septimanie, à qui il eut l'inhumanité de faire brûler les jointures des membres avec des fers chauds.

X. — *Didier, duc de Toulouse, commande une armée par ordre de Chilpéric contre Childebert, roi d'Austrasie.*

Chilpéric, non content d'avoir recouvré ses États, songea à s'emparer à son tour du royaume d'Austrasie. Cette entreprise paroissoit d'autant plus aisée que Sigebert n'avoit laissé qu'un fils unique, nommé Childebert, qui, n'ayant que cinq ans, se trouvoit hors d'état de se défendre par lui-même. Ce jeune prince étoit d'ailleurs alors à Paris, où la reine Brunehaut, sa mère, l'avoit conduit en attendant le succès du siége de Tournai &, par conséquent, à la merci de Chilpéric, qui avoit beaucoup d'autorité dans cette ville dont il possédoit une partie. Le jeune Childebert fut cependant sauvé par la vigilance & le courage de Gondebaud, seigneur austrasien, qui l'enleva secrètement & le conduisit en sûreté à Metz, capitale du royaume d'Austrasie, où il fut reconnu pour roi le jour de Noël de l'an 575, par les peuples de ce royaume qui lui furent tous fidèles : ainsi ceux de Gévaudan, de Velai, d'Albigeois & du diocèse d'Uzès, pays qui faisoient partie de l'Aquitaine austrasienne, lui demeurèrent soumis[1].

Quant à Brunehaut, elle ne put se dérober à la vengeance de Chilpéric qui, s'étant rendu maître absolu de Paris avant qu'elle eût eu le temps d'en sortir & de se retirer en lieu de sûreté, se saisit de sa personne & l'envoya en exil à Rouen; ses deux filles Ingonde & Clodosvinde, qui étoient avec elle, furent exilées à Meaux. Chilpéric fit marcher ensuite son fils Mérovée[2] avec une puissante armée au delà de la Loire, dans le dessein de s'emparer des pays d'Aquitaine qui dépendoient du royaume d'Austrasie. Il ordonna en même temps à Didier, duc de Toulouse, de se mettre en campagne & d'entrer de son côté dans le même pays. Le conseil du jeune Childebert, pour faire diversion, fit marcher de son côté les milices de Champagne vers Soissons, avec ordre d'attaquer cette place; mais Chilpéric étant accouru, battit les troupes austrasiennes & fit échouer cette entreprise.

An 576

XI. — *Prise de l'Albigeois & du Querci par Didier. — Défaite de ce duc dans le Limousin par le duc Mommole.*

Après cet échec, Childebert, se voyant sans ressource, eut recours à la protection du roi Gontran, son oncle, qui, touché de sa jeunesse, prit ouvertement sa défense & s'opposa aux desseins ambitieux de Chilpéric. Clovis, fils de ce dernier, étoit entré en Aquitaine où il avoit poussé ses conquêtes jusques à Saintes. D'un autre côté, Didier, duc de Toulouse, avoit marché par ordre

[1] Voyez tome II, *Note* LXXI.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 2, 3 & 13.

de Chilpéric, vers le Querci, l'Albigeois & les autres pays austrasiens, voisins de son gouvernement, & s'en étoit emparé après avoir défait[1] les troupes du feu roi Sigebert, qui étoient en garnison dans la ville d'Albi. Enfin ce duc étoit sur le point d'entrer en Limousin[2] & de le soumettre à la domination de Chilpéric, quand le roi Gontran fit partir en diligence contre lui Mommole, son général, avec ordre d'arrêter les progrès de ses armes & de reprendre les pays d'Aquitaine qu'il avoit enlevés au jeune Childebert.

Mommole, s'étant mis à la tête des troupes de Bourgogne, s'avança jusque dans le Limousin, où Didier étoit déjà entré avec la sienne, composée, selon l'usage, des milices de son gouvernement. Ces deux généraux s'étant rencontrés en vinrent aussitôt aux mains. Le combat fut extrêmement sanglant; il tourna entièrement au désavantage de Didier, qui eut beaucoup de peine à trouver son salut dans la fuite, après avoir perdu vingt-quatre mille hommes de ses troupes qui restèrent sur le champ de bataille. Mommole y perdit de son côté cinq mille hommes.

XII. — *Le général Mommole ravage l'Albigeois.*

Celui-ci, après avoir assuré le Limousin au roi Childebert, voulant profiter de sa victoire, s'avança vers l'Albigeois, dans le dessein de le reprendre. Il ravagea tout ce pays & y fit un grand nombre de prisonniers[3], surtout de la ville d'Albi, ce qui nous donne lieu de croire qu'il prit cette ville. Ce général, voyant cependant la saison déjà avancée, & sachant peut-être le prince Clovis en marche pour venir venger sur lui la défaite de Didier, prit le parti de se retirer & d'abandonner ce pays, content du butin qu'il y avoit fait & du grand nombre de prisonniers qu'il emmenoit avec lui. Salvi, alors évêque d'Albi, ne put voir le triste sort de tant de malheureux sans en être vivement touché. L'amour qu'il avoit pour tous ses diocésains & son ardente charité l'engagèrent à aller trouver incontinent Mommole pour solliciter auprès de lui la délivrance de ces prisonniers[4]. Il la demanda avec tant d'instance & d'empressement, que ce général & les autres officiers du roi Gontran, vaincus par l'ardeur de son zèle, lui accordèrent sa demande &, après lui avoir rendu tous les honneurs dus à son caractère & à son mérite personnel, lui firent même des remises considérables sur les rançons qu'il offroit de payer. Salvi ramena ensuite comme en triomphe tous ces prisonniers dans sa ville épiscopale, & Mommole, après leur avoir donné la liberté, prit la route de l'Auvergne, d'où il se rendit ensuite en Bourgogne. On voit par là que l'Albigeois, de même que la plupart des pays de l'Aquitaine austrasienne dont Chilpéric s'étoit emparé depuis la mort de Sigebert, demeurèrent au pouvoir de ce prince, sans que Gontran pût l'engager à les rendre au roi Childebert, leur neveu.

Éd. origin. t. I, p. 286.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 45.
[2] *Ibid.* l. 5, c. 13.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 1.
[4] *Ibid.*

An 576 Gontran, touché de l'injustice de Chilpéric envers ce jeune prince & se voyant d'ailleurs sans successeurs légitimes, par la perte qu'il venoit de faire de ses enfans mâles[1], l'adopta alors en quelque manière & s'unit plus fortement avec lui. Il eut ensuite recours à la voie de la négociation pour engager

An 577 Chilpéric à restituer à ce roi la partie de l'Aquitaine austrasienne dont il s'étoit emparé[2]. Il lui envoya des ambassadeurs conjointement avec Childebert pour le sommer de faire cette restitution ou lui déclarer la guerre en cas de refus; mais Chilpéric, également insensible & à leurs prières & à leurs menaces, parce qu'il voyoit ces princes hors d'état de rien entreprendre, profita de leur foiblesse & continua son usurpation; en sorte qu'il étoit encore

An 580 maître de l'Albigeois l'an 580, comme il paroît par les actes du concile tenu à Braine, où saint Salvi, évêque d'Albi, assista avec les autres évêques de la domination de ce roi.

XIII. — *Saint Salvi, évêque d'Albi.*

Saint Salvi, dont Grégoire[3] de Tours, son ami particulier, nous a laissé un grand éloge, étoit déjà célèbre dès ce temps-là par la réputation de son éminente sainteté. On ne sait rien de sa naissance; il paroît cependant par la tradition du pays qu'il naquit à Albi ou dans quelque autre endroit de ce diocèse. Il fréquenta d'abord le barreau durant sa jeunesse, qui fut extrêmement réglée, & s'acquit beaucoup de réputation dans la fonction d'avocat; mais son inclination naturelle pour un genre de vie plus tranquille l'ayant porté à quitter cette profession, il embrassa l'état monastique *sous la règle des Pères*. Il se distingua si fort dans ce nouvel état par la pureté de ses mœurs & l'exacte observance de ses devoirs, que l'abbé du monastère où il s'étoit consacré au service du Seigneur étant mort, il fut élu à sa place par la communauté; mais ne pouvant allier son attrait pour la vie contemplative avec les devoirs de la supériorité, il y renonça & se renferma dans une cellule, dans le dessein d'y vivre reclus le reste de ses jours. Son assiduité à la prière, l'austérité de sa vie & son exacte retraite lui attirèrent une si grande réputation, qu'il fut obligé de rompre quelquefois le silence auquel il s'étoit condamné, pour écouter ceux qui venoient le consulter & recevoir ses avis; il prioit avec eux & leur distribuoit des eulogies qui opéroient divers miracles.

Grégoire de Tours rapporte que ce saint solitaire étant tombé malade, son mal augmenta tellement qu'on le crut véritablement mort. On se disposoit pour la cérémonie de ses obsèques, quand tout à coup il revint à lui-même, au grand étonnement de tous les assistans. Il passa ensuite trois jours sans rien dire & sans rien prendre. Le quatrième jour, il raconta à ses frères les grâces ineffables qu'il avoit reçues de Dieu & les choses admirables qu'il

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 18.
[2] *Ibid.*
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 45 & 51; l. 7, c. 1; l. 8, c. 22. — *Praefatio Ruin.* n. 118.

avoit vues; mais, se repentant bientôt après d'avoir trop parlé & voulant punir son indiscrétion, il se condamna à un silence perpétuel.

Cet événement singulier donna un nouvel éclat à sa sainteté. Le siége épiscopal d'Albi étant venu à vaquer, il fut élu pour le remplir & ensuite ordonné, nonobstant son extrême répugnance. Quelque pesant que lui parût ce fardeau, il trouva pourtant le secret de le rendre doux & léger par son attention à s'acquitter de tous les devoirs de son ministère & par le soin qu'il prit de bien conduire son troupeau & de le consoler dans ses tribulations. L'amour qu'il avoit pour les peuples de son diocèse parut principalement pendant la peste qui affligea l'Albigeois, la dixième année de son épiscopat. Touché de voir emporter par ce fléau la plus grande partie de ses diocésains, il exposa sa vie comme un bon pasteur pour le salut de ses brebis; il tâcha de leur procurer toute sorte de soulagement & se servit utilement de cette calamité publique pour les porter à la pénitence. C'est sans doute la même contagion qui fit tant de ravages dans la ville d'Albi, en 584, & dont Grégoire[1] de Tours fait mention dans un autre endroit. Comme nous savons que ce saint prélat mourut cette même année, il y a apparence qu'il fut attaqué de ce mal & qu'il fut emporté par sa violence.

Éd. origin. t. I, p. 287.

Le désintéressement de Salvi & sa charité envers les pauvres, les malades & les malheureux étoient sans bornes. Nous avons déjà parlé des soins qu'il se donna pour procurer la liberté à un grand nombre de ses diocésains que le général Mommole emmenoit prisonniers, après avoir ravagé l'Albigeois; mais autant la charité de ce saint prélat étoit ardente & ingénieuse, autant sa foi étoit pure & courageuse. Il fit paroître entre autres son amour pour celle-ci à l'occasion d'un traité théologique que le roi Chilpéric avoit composé & dans lequel ce prince prétendoit qu'on ne devoit admettre ni le nom ni la distinction des personnes en Dieu; que le nom de *personne* ne convenoit qu'aux hommes mortels; que le Père est le même que le Fils, & le Saint-Esprit le même que le Père & le Fils; ce qui étoit le pur sabellianisme. Chilpéric ayant lu cet ouvrage à Salvi & à Grégoire de Tours, qui se trouvoient alors à sa cour, les pressa de lui donner leur approbation; mais ces deux illustres prélats, voyant l'impiété de ce traité, n'omirent rien pour la faire connoître à ce prince; le zèle de Salvi alla même si loin qu'il auroit mis cet écrit en pièces, s'il avoit pu s'en saisir lorsqu'on lui en fit la lecture.

Salvi s'étant rendu, l'an 580, au concile de Braine, dans le Soissonnois, de concert avec les autres évêques, sujets du roi Chilpéric, déclara innocent Grégoire de Tours, que Frédégonde vouloit perdre & contre lequel elle avoit suscité une accusation des plus atroces. Après le concile, ce dernier rencontra Salvi à l'entrée du palais de Chilpéric, dans le temps que les évêques, prêts à partir pour leurs diocèses, alloient prendre congé de ce prince. Grégoire tira alors l'évêque d'Albi à l'écart pour converser quelque temps avec lui avant que de se séparer. Leur conversation étoit à peine commencée que

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 33.

celui-ci l'interrompant : *Voyez-vous,* lui dit-il, *quelque chose sur le toit du palais du roi? Je n'y aperçois autre chose,* répondit Grégoire, *que la nouvelle couverture que ce prince a fait mettre depuis peu. Quoi!* répliqua Salvi, *vous ne voyez rien davantage? Et moi,* continua-t-il en soupirant, *j'y vois le glaive de la colère de Dieu prêt à fondre sur cette maison.* L'événement justifia la vision du prélat; Chilpéric vit périr, dans l'espace de vingt jours, d'une maladie épidémique qui ravageoit alors toutes les Gaules, ses deux fils Chlodobert & Dagobert qu'il avoit eus de Frédégonde, sans que ni la pénitence de cette reine, ni celle du roi, son époux, qui, pour apaiser la colère de Dieu, supprima les cens extraordinaires qu'il faisoit lever sur les peuples & dont il fit brûler les registres, pussent garantir ces deux jeunes princes de la mort. Elle fut suivie, quelque temps après, de celle de Clovis, le seul des princes qui restoit à Chilpéric de ses deux précédentes femmes.

Saint Salvi voyant, quelques années après, que ses forces diminuoient de jour en jour & que son terme approchoit, fit faire son cercueil, se leva de son lit &, s'étant habillé, rendit son âme à Dieu le 10 de septembre de l'an 584 ou, selon d'autres[1], de l'année suivante. Il fut inhumé dans une église de sa ville épiscopale qui prit son nom dans la suite & qui devint la sépulture des évêques, ses successeurs. On y bâtit un monastère dont nous aurons occasion de parler ailleurs. C'est aujourd'hui une collégiale où on conserve les reliques de ce saint prélat. On ignoroit[2], au douzième siècle, l'endroit où elles reposoient, lorsqu'elles furent heureusement découvertes, l'an 1194, dans la même église, avec plusieurs autres, sous une grande maçonnerie, derrière l'autel de Saint-Saturnin. Saint Salvi avoit[3] une nièce, appelée Disciole, qui embrassa la profession religieuse, sous la discipline de sainte Radegonde, abbesse du célèbre monastère de Sainte-Croix de Poitiers. Elle y mourut en odeur de sainteté.

Désidératus succéda[4] immédiatement à saint Salvi dans l'évêché d'Albi. Quelques modernes[5] prétendent que ce fut saint Theofrid ou Theudefred qui avoit été auparavant moine de Luxeuil & ensuite abbé de Corbie, dont
Éd. origin. t. I, p. 288. on célèbre la fête, depuis quelque temps, dans le diocèse d'Albi, le 16 du mois de février; mais il est évident que ce prétendu évêque d'Albi n'est point différent de saint Théofrid, évêque d'Amiens[6] au septième siècle, qui fut, en effet, moine de Luxeuil & abbé de Corbie & qui succéda à saint Sauve, son prédécesseur. L'erreur vient de ce que, dans les éditions de Trithème[7], où il est parlé de cet évêque d'Amiens, on lit *episcopus Albianensis,* au lieu qu'il faut lire *Ambianensis.* Cette erreur en a attiré une autre & a fait que quelques auteurs ont confondu saint Sauve, évêque d'Amiens, prédécesseur de saint Théofrid, avec saint Salvi, évêque d'Albi.

[1] Pagi, *Critica,* ad ann. 587, n. 12.
[2] *Proprium Albiense,* 8 octobre.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 22.
[4] *Ibid.* l. 6, c. 29.
[5] Bollandistes, janvier, t. 2, p. 749.
[6] *Gallia Christiana,* t. 2, c. 93.
[7] Trithème, *de Viris illustribus ordinis S. Benedicti,* l. 4.

XIV. — *Mariage d'Ingonde avec Herménigilde. — Passage de cette princesse par la ville d'Agde, en allant en Espagne.*

Le roi Chilpéric, qui étoit toujours maître de cette dernière ville & des autres pays de l'Aquitaine qu'il avoit envahis sur Childebert, roi d'Austrasie, son neveu, n'étoit nullement disposé à les lui rendre. Le conseil de ce dernier prince, désespérant d'obtenir de bon gré cette restitution & ayant d'ailleurs beaucoup à craindre de l'ambition de ce roi, ou plutôt de celle de Frédégonde, son épouse, qui le dominoit absolument, eut recours enfin à la protection de Leuvigilde, roi d'Espagne, un des plus grands princes de son temps & le seul qui fût en état de s'opposer aux entreprises du roi de Neustrie.

Nous avons déjà remarqué que Leuvigilde s'étoit acquis une grande réputation dans les armes. Quand son frère Liuva le prit pour collègue, l'an 569, les Visigoths ne possédoient[1] que la moindre partie de l'Espagne; les rois suèves dominoient sur toute la Galice & sur une partie de la Lusitanie ou Portugal; les Grecs ou Impériaux, qu'Athanagilde avoit appelés contre Agila, occupoient plusieurs places importantes; quelques autres, s'étant soustraites à l'obéissance des Visigoths, persistoient dans leur révolte depuis l'interrègne qui avoit suivi la mort d'Athanagilde; plusieurs petits tyrans s'étoient élevés en différentes provinces & quelques peuples d'Espagne, tels que les Gascons, vivoient dans l'indépendance. Telle étoit la situation de l'Espagne quand Leuvigilde monta sur le trône; mais ce prince eut à peine pris les rênes du gouvernement qu'il réduisit d'abord les rebelles & leur enleva Cordoue, la plus considérable de toutes leurs places. Il s'empara ensuite de plusieurs autres sur les Grecs ou Impériaux & en particulier de celle de Malaga. Après la mort de Liuva, son frère, il réunit la Septimanie ou Gaule Narbonnoise à ses États, & après s'être associé ses deux fils, Herménigilde & Reccarède, il continua la guerre contre les rebelles & les Grecs ou Impériaux. Enfin ce prince, en moins de dix ans de règne, avoit subjugué les premiers & accordé la paix aux Suèves, après leur avoir fait sentir la force de son bras, quand les Austrasiens recherchèrent son alliance, comme la seule capable de soutenir leur roi Childebert contre les desseins ambitieux de Chilpéric.

La reine Brunehaut, qui avoit obtenu sa liberté & avoit été rejoindre le roi d'Austrasie, son fils, ne contribua pas peu à faire réussir cette alliance. Elle fit négocier par le moyen de Goisvinde, sa mère, veuve d'Athanagilde & seconde femme de Leuvigilde, le mariage d'Herménigilde, fils aîné de ce dernier roi, du premier lit, avec la princesse Ingonde, sa fille, & sœur du roi Childebert, que Chilpéric avoit renvoyée à ce prince avec Clodosvinde, son autre sœur. Childebert, voulant conclure ce mariage, envoya en Espagne une ambassade solennelle dont Élisius[2], évêque de Châlons-sur-Marne, fut le

[1] Isidore, *Chronicon*, p. 724 & seq. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 39; l. 9, c. 24. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.

chef. Ce prélat mourut dans le cours de sa négociation; mais sa mort n'empêcha pas la conclusion de cette affaire.

Ingonde partit bientôt après pour l'Espagne & traversa la Septimanie, accompagnée d'un cortége superbe & chargée de présens magnifiques que le roi Childebert, son frère, lui avoit faits. A son passage par Agde, où elle fit quelque séjour, Fronimius, évêque de cette ville, pour l'affermir davantage dans la religion catholique qu'elle professoit, lui représenta avec une sainte liberté le danger où sa foi alloit être exposée par son mariage avec un prince hérétique & par son séjour dans une cour extrêmement attachée à l'arianisme. Ce prélat lui parla là-dessus avec un courage vraiment épiscopal & n'omit rien pour la prémunir contre la séduction, ce qui lui attira l'indignation du roi Leuvigilde, ainsi que nous le verrons bientôt.

XV. — *Leuvigilde persécute ses sujets catholiques.*

Ingonde continua sa route & arriva enfin à Tolède, où elle fut reçue par le roi Leuvigilde, son beau-père, & par la reine Goisvinde, son aïeule, avec toutes les marques d'honneur & de distinction qu'elle méritoit. Elle fut d'abord traitée avec beaucoup de douceur; mais on changea bientôt après de conduite à son égard, & elle ne fut pas longtemps sans s'apercevoir des piéges qu'on tendoit à la pureté de sa foi. Goisvinde, extrêmement zélée pour l'arianisme, n'omit rien, en effet, pour lui inspirer ses erreurs & lui persuader de se faire rebaptiser selon le rit & l'usage des ariens; mais voyant qu'elle étoit inébranlable & que les caresses, les menaces & les mauvais traitemens étoient également inutiles, elle la fit rebaptiser par force. Leuvigilde, qui avoit cédé à son fils Herménigilde une partie de son royaume, en considération de son mariage, le fit partir ensuite avec son épouse pour Séville, ville capitale du pays dont il lui avoit donné le gouvernement & dans laquelle ils firent leur résidence ordinaire. Ce prince, pressé par les prières d'Ingonde, son épouse, & par les instructions pathétiques de saint Léandre[1], évêque de cette ville, se convertit à la foi catholique & reçut le baptême des mains de ce prélat.

Éd. origin. t. I, p. 289.

Leuvigilde, informé de cette conversion, entra dans une grande fureur contre son fils & contre sa bru. Herménigilde, craignant d'éprouver les effets de la colère du roi, son père, prit alors, ce qu'on ne sauroit excuser, le parti de se révolter & de se liguer avec les Grecs ou Impériaux qui occupoient encore plusieurs places en Espagne. Leuvigilde, indigné de la révolte de son fils, résolut de le réduire par la force des armes & de se venger de sa conversion sur les catholiques, contre lesquels il suscita une persécution des plus violentes. Il envoya[2] plusieurs évêques en exil, confisqua les biens des églises, & par ses caresses autant que par ses menaces, il donna lieu à la prévarication d'un très-grand nombre de fidèles & en particulier de quelques

[1] Grégoire le Grand, *Praefatio in Job; Dialogorum* l. 3, c. 21.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 24. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.*

prélats qui se laissèrent séduire. Ceux qui eurent le courage de lui résister & de persister dans la foi orthodoxe furent exposés aux plus mauvais traitemens. Ce prince[1], pour ébranler leur foi & les forcer à embrasser l'arianisme, mit tout en usage : l'exil, la prison, la confiscation des biens & même les supplices les plus rigoureux.

XVI. — *Leuvigilde attente sur la vie de Fronimius, évêque d'Agde. Fuite de ce prélat.*

Le roi des Visigoths tourna surtout sa fureur contre Fronimius, évêque[2] d'Agde, qu'il savoit avoir beaucoup contribué à l'affermissement d'Ingonde dans la foi catholique & par conséquent à la conversion d'Herménigilde. Il lui donna d'abord toute sorte de chagrins & lui suscita diverses affaires pour l'obliger à abandonner son siége. Enfin, lassé par la fermeté & par la patience de ce prélat, il envoya un assassin à Agde pour le faire mourir. Fronimius, qui en fut averti par ses amis, sortit aussitôt de son diocèse & se retira dans *les Gaules* où il fut très-bien reçu par les évêques françois. Nous remarquerons en passant que Grégoire de Tours, en disant que ce prélat se retira *dans les Gaules*, fait entendre qu'on comprenoit alors dans l'Espagne la Septimanie, dont Agde étoit une des principales villes. Fronimius passa ensuite à la cour du roi Childebert qui, par estime & par vénération, le fit élire évêque de Vence, neuf ans après sa sortie de la ville d'Agde, son premier siége épiscopal.

XVII. — *Chute de beaucoup de catholiques des États des Visigoths.*

Leuvigilde, après avoir exercé sa vengeance sur Fronimius, voyant que toute la sévérité dont il usoit à l'égard des catholiques pour les engager à embrasser l'arianisme étoit inutile, eut recours à un expédient[3] qui occasionna la chute d'un grand nombre de fidèles. Ce prince convoqua à Tolède, ville capitale de ses États, un conciliabule où il appela tous les évêques ariens de sa domination. Il leur représenta qu'il y avoit une infinité de personnes simples parmi les catholiques qui croyoient pouvoir communiquer avec les ariens, mais qui avoient une extrême répugnance pour le nouveau baptême qu'on les obligeoit de recevoir, & qu'il étoit à propos d'abolir cette cérémonie. Ces évêques, plus soumis aux volontés du prince qu'aux lois de leur secte, consentirent sans peine à ce retranchement; ils ordonnèrent que ceux d'entre les catholiques qui passeroient à leur communion seroient dispensés dans la suite de se faire rebaptiser & que l'on se contenteroit de leur imposer les mains, en leur faisant rendre gloire à Dieu le Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit. Cette formule, dont les termes étoient captieux, occasionna la chute d'une

[1] Paul Diacre, *de Virtutibus patrum Emeritensium*, c. 10.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 24.

[3] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.

infinité de catholiques qui, pour éviter la persécution, crurent qu'avec cette profession de foi ils pouvoient communiquer avec les ariens sans participer à leurs erreurs; ce qui mit le trouble & la confusion dans toute l'Espagne & dans la Septimanie.

Éd. origin. t. I, p. 290.

XVIII. — *Ligue de Chilpéric avec Childebert contre Gontran. — L'Albigeois demeure au premier.*

La mésintelligence que la diversité de religion fit naître entre le roi Leuvigilde & le prince Herménigilde, son fils, ne permit pas à Childebert de tirer de son alliance avec ces deux princes l'avantage qu'il en espéroit contre le roi Chilpéric. Il paroît d'ailleurs que ce dernier ménageoit[1] Leuvigilde & qu'il tâchoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Childebert, ne pouvant donc espérer d'obtenir par la force la restitution de l'Albigeois & des autres pays de l'Aquitaine austrasienne dont Chilpéric s'étoit emparé, tenta encore, de l'avis de son conseil, de l'y engager par la voie de la négociation. Les circonstances paroissoient très-favorables, & il y avoit lieu de croire que le roi de Neustrie, ayant perdu tous ses enfans mâles, seroit mieux disposé envers Childebert, son héritier présomptif. Celui-ci, de son côté, étoit mécontent du roi Gontran, son oncle, avec lequel il s'étoit ligué auparavant contre Chilpéric. Ces différens motifs engagèrent le dernier à accepter[2] la ligue que le conseil d'Austrasie lui proposoit; mais ce fut à condition qu'il jouiroit pendant sa vie des pays austrasiens dont il étoit déjà en possession, & que Childebert & lui joindroient leurs armes contre Gontran pour le dépouiller de ses États, tant ces princes avoient peu d'égard aux liens de la religion & du sang qui les unissoient. C'est par ce moyen que Chilpéric demeura maître de l'Albigeois.

An 581

XIX. — *Naufrage des ambassadeurs de Chilpéric sur la côte d'Agde, à leur retour de Constantinople.*

La ligue entre les rois de Neustrie & d'Austrasie venoit d'être conclue, quand les ambassadeurs, que le premier avoit envoyés à Constantinople vers l'empereur Tibère, arrivèrent sur les côtes des Gaules. Ces ministres, informés des brouilleries qui divisoient les princes françois, & n'osant aborder à Marseille, qui appartenoit alors à Gontran & à Childebert, prirent le parti d'aller débarquer dans un port du roi Leuvigilde, allié de Chilpéric, pour ne pas risquer de tomber entre les mains des ennemis du roi, leur maître. Ils firent donc voile vers le port d'Agde, dans les États des Visigoths; mais leur vaisseau ayant été jeté par un coup de vent sur la côte voisine, fut brisé & mis en pièces. Ils gagnèrent cependant le rivage à la faveur de quelques planches, mais plusieurs personnes de leur suite furent submergées. Les peuples de

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 44.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 1 & seq.

la côte se saisirent aussitôt du débris & de tout ce qu'ils purent sauver du naufrage, qu'ils tournèrent à leur profit; ils rendirent aux ambassadeurs ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux parmi les présens qu'ils avoient reçus de la cour de Constantinople, & entre autres plusieurs médaillons d'or dont l'empereur Tibère les avoit chargés pour le roi Chilpéric.

XX. — *Différend entre Gontran & Childebert, à l'occasion de Marseille. Le pays d'Uzès soumis au gouverneur de cette ville.*

Ces ambassadeurs n'auroient peut-être pas éprouvé la même générosité de la part des sujets du roi Gontran, si pareil accident leur fût arrivé au voisinage de Marseille, qui étoit alors un sujet de dispute entre ce prince & le roi Childebert, son neveu. L'heureuse situation de cette ville, la commodité de son port & l'étendue de son commerce la rendoient alors, de même qu'à présent, une des plus considérables & des plus riches des Gaules. Après la mort de Clotaire I, maître de toute la monarchie françoise, cette ville échut en partage à Charibert, roi de Paris[1], après le décès duquel elle passa par droit de succession à Sigebert, roi d'Austrasie, avec une grande partie de la Provence. Tout ce que ce dernier posséda dans ce pays, de même que le diocèse d'Uzès, furent alors de la dépendance d'un gouverneur général, qui prenoit le titre de duc de Marseille ou de Provence avec celui de patrice, & qu'on tiroit pour l'ordinaire des familles romaines les plus distinguées du pays, c'est-à-dire des familles Gauloises d'origine. Tels furent[2] le duc Loup qui devint ensuite duc ou gouverneur de Champagne; Jovin & Albin, ses successeurs, & enfin Dyname, gouverneur de Marseille & de la Provence austrasienne sous l'autorité de Childebert, dans le temps de la ligue de ce prince avec Chilpéric contre Gontran, roi de Bourgogne.

Celui-ci, voyant qu'il n'avoit aucune place maritime & que celle de Marseille lui convenoit mieux que toute autre pour le commerce de ses États qui s'étendoient jusques au delà de la Durance, avoit exigé que Childebert, roi d'Austrasie, son neveu, lui cédât la moitié de cette ville, en 575, après la mort du roi Sigebert, ce que ce jeune prince n'avoit osé lui refuser à cause du besoin qu'il avoit de sa protection pour se soutenir contre Chilpéric; mais Childebert ayant formé ensuite avec celui-ci la ligue dont nous avons déjà parlé, & s'étant détaché de celle qu'il avoit formée avec Gontran, demandoit à ce dernier la restitution de la partie de Marseille qu'il lui avoit cédée, avec menace, en cas de refus, d'avoir recours à la voie des armes. Tel étoit le sujet de la dispute de ces deux princes par rapport à cette ville. Le roi de Bourgogne, qui n'avoit nulle envie de rendre à Childebert la partie dont il étoit déjà en possession, mit tout en œuvre pour gagner Dyname à son parti & lui faire épouser ses intérêts au préjudice de ceux de ce roi d'Austrasie.

Éd. origin. t. I, p. 291.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXIV.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 4, c. 47; l. 6, c. 4 & seq.

XXI. — *Mort de saint Ferréol, évêque d'Uzès. — Troubles sur l'élection de son successeur.*

Dyname, homme adroit & ambitieux, se sentant appuyé de l'autorité de Gontran avec qui il entretenoit des intelligences, songea à profiter pour lui-même de la mésintelligence de ce prince avec le roi Childebert, son maître. Il commença dès lors à trancher du souverain & à agir indépendamment de ce dernier & du conseil d'Austrasie dans toute l'étendue de son gouvernement. Le clergé[1] & le peuple des villes avoient alors, à la vérité, la liberté d'élire leurs évêques; mais cette élection se faisoit sous l'autorité & avec le consentement du prince qui envoyoit ordinairement le gouverneur de la Province pour y présider & l'autoriser par sa présence. Saint Ferréol, évêque d'Uzès, ville dépendante du gouvernement de Marseille ou de la Provence austrasienne, étant mort l'an 581, & durant les brouilleries qui venoient de s'élever entre Gontran & Childebert, Dyname, sans attendre les ordres de la cour d'Austrasie, se rendit[2] en diligence dans cette ville, & de sa propre autorité y fit élire pour évêque Albin, son prédécesseur dans le gouvernement de Marseille. Childebert, très-mécontent de cette élection, qui s'étoit faite sans sa participation & sans ses ordres, ordonna aussitôt de déposséder de son siége ce nouvel évêque; mais, soutenu de la protection de Dyname, il s'y maintint durant trois mois qu'il survécut à son élection.

Après la mort d'Albin, Jovin, qui avoit été aussi gouverneur de Marseille & de la Provence austrasienne, postula & obtint du roi Childebert la permission de pouvoir être élu évêque d'Uzès; mais il trouva un dangereux concurrent en la personne de Marcel, diacre, & fils du sénateur Félix, que Dyname fit élire encore de son autorité privée, après le décès d'Albin, & consacrer dans une assemblée provinciale des évêques de la métropole d'Arles. Jovin, soutenu cependant de l'autorité du roi Childebert, ne se rebuta pas. Il eut recours à la voie des armes & assiégea dans les formes la ville d'Uzès pour forcer son concurrent de déférer aux ordres du roi & de lui abandonner le siége épiscopal. Marcel, de son côté, fit tous ses efforts pour se défendre; mais se voyant hors d'état de résister plus longtemps, il prit enfin le parti de faire proposer un accommodement à Jovin, qui lui céda ses droits & le laissa paisible possesseur de l'évêché d'Uzès moyennant une somme considérable.

XXII. — *Guerre entre les rois françois. — Didier, duc de Toulouse, au nom de Chilpéric, s'empare du Périgord & de l'Agenois sur Gontran.*

Dyname, non content d'affoiblir autant qu'il pouvoit dans son gouvernement l'autorité de Childebert, son souverain, & gagné par les secrètes menées de Gontran, résolut de livrer à ce dernier la partie de Marseille qui appar-

[1] *Concilium Aurelianense V*, canon. 19.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 7.

An 581

tenoit à l'autre[1]; voyant cependant que l'attachement de Théodore, évêque de cette ville, aux intérêts du roi, son maître, traversoit extrêmement l'exécution de ses projets, il tâcha de rendre sa fidélité suspecte, ce qui obligea ce prélat de faire un voyage à la cour d'Austrasie pour se justifier.

Théodore ne fut pas plutôt parti que Dyname, dont le principal but étoit de l'éloigner, profitant de son absence, se rendit maître absolu de Marseille & se révolta ouvertement contre Childebert. Ce prince, pour punir sa rébellion, fit marcher aussitôt contre lui une nombreuse armée; mais comme elle ne pouvoit aller droit en Provence sans passer par les États de Gontran, qui avoit fait occuper tous les passages, il lui fit prendre la route de la Touraine, sous la conduite du duc Gondulphe qu'il fit accompagner de Théodore, évêque de Marseille, à qui il n'avoit pas été difficile de se purger des fausses accusations de Dyname. Celui-ci se mit d'abord en état de défense; mais Gondulphe, ayant trouvé moyen de l'attirer dans une conférence & de le désarmer, ce gouverneur se soumit volontairement & prêta un nouveau serment de fidélité à Childebert, entre les mains de ce général. L'armée austrasienne eut à peine quitté la Provence que Dyname, oubliant son nouvel engagement, fit révolter derechef en faveur de Gontran la partie de Marseille dont Childebert avoit le domaine, ce qui donna lieu à une guerre ouverte entre ces deux princes.

Éd. origin. t. I, p. 292.

Tandis que ces choses se passoient[2] en Provence, Chilpéric résolu de commencer les hostilités contre Gontran, en conséquence de la ligue qu'il avoit faite avec Childebert, ordonna à Didier, duc de Toulouse, de se mettre à la tête des troupes de son gouvernement, de marcher vers le Périgord & l'Agenois, qui étoient des dépendances du royaume de Bourgogne, & de les soumettre à sa domination. Didier marcha d'abord vers le Périgord où, ayant rencontré Ragnoalde, duc de ce pays ou de la partie de l'Aquitaine qui appartenoit à Gontran, il l'attaqua & le mit en fuite. Le duc de Toulouse, après s'être emparé de tout le Périgord, tourna du côté d'Agen, dont il se rendit maître avec la même facilité. Il y fit prisonnière la femme du duc Ragnoalde qui s'y trouvoit alors. Cette dame, craignant quelque mauvais traitement, s'étoit retirée dans l'église de Saint-Caprais; mais Didier, sans égard pour un lieu qui, suivant l'usage de ce siècle, étoit un asile inviolable, ordonna de l'en faire sortir, fit saisir tous ses biens & arrêter ses domestiques. Il l'obligea ensuite à donner caution & l'envoya à Toulouse, où la crainte d'être maltraitée de nouveau par ce duc lui fit prendre le parti de se réfugier dans l'église de Saint-Saturnin où elle fit sa demeure. Didier, après la prise d'Agen, soumit le reste de l'Agenois & l'unit, de même que le Périgord, au domaine du roi Chilpéric.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 11.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 12.

XXIII. — *La ville de Narbonne affligée de la peste. — Leuvigilde marche contre Herménigilde, son fils.*

An 582 La guerre civile ne fut pas le seul fléau dont Dieu punit la corruption des mœurs qui régnoit alors dans toutes les provinces des Gaules. La[1] peste fit des ravages étonnans en plusieurs endroits, & surtout dans la ville de Narbonne, qui en fut si affligée, que pas un de ceux qui en furent attaqués n'échappa à sa violence.

La Septimanie se vit aussi exposée aux suites funestes de la guerre que le roi Leuvigilde déclara enfin au prince Herménigilde, son fils. Celui-ci ayant[2] mis dans son parti, comme nous l'avons déjà dit, les troupes impériales qui étoient en Espagne, avoit fait ensuite révolter en sa faveur les villes de Séville, de Cordoue, de Mérida & plusieurs autres que le roi, son père, lui avoit données en apanage. Leuvigilde, malgré toutes ces démarches, avoit suspendu quelque temps les mouvemens de sa colère; mais, enfin, voyant que ce fils désobéissant persistoit dans sa rébellion, il assembla une armée, & ayant marché en personne contre lui, il assiégea & prit la ville de Mérida.

Après la prise de cette place, Leuvigilde, soit pour donner encore à son fils le temps de se reconnoître, ou plutôt pour ménager les princes françois, ses alliés, suspendit ses hostilités, & pour engager Chilpéric dont il craignoit la nouvelle ligue avec Childebert, beau-frère d'Herménigilde, à ne pas s'opposer au dessein qu'il avoit de réduire ce fils rebelle, il lui fit proposer le mariage de Reccarède, son fils cadet, avec la princesse Rigonthe, fille de ce roi de Neustrie & de Frédégonde. Chilpéric écouta favorablement cette proposition &, après plusieurs ambassades de part & d'autre, le mariage ayant été conclu, Leuvigilde envoya des ambassadeurs à Childebert pour justifier sans doute auprès de lui la conduite qu'il étoit forcé de tenir à l'égard d'Herménigilde.

An 583 Leuvigilde, après avoir pris ses mesures[3] du côté des rois françois & s'être mis, autant qu'il lui étoit possible, en état de ne rien craindre de leur part, marcha l'année suivante avec toutes ses forces contre Herménigilde, & lui ayant d'abord enlevé le château d'Osset, il alla mettre le siége devant Séville où il s'étoit enfermé. Il pressoit vivement son fils dans cette place quand la guerre civile se ralluma en France & y excita de nouveaux troubles.

XXIV. — *Suite de la guerre entre les rois françois. — Expédition de Didier, duc de Toulouse, dans le Berry.*

Chilpéric & Gontran[4] paroissoient, en quelque manière, réconciliés par la paisible possession où ce dernier laissoit l'autre du Périgord & de l'Agenois,

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 14.

[2] *Ibid.* l. 6, c. 18. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 156.

[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 29 & 43. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.*

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 19 & 31.

An 583

dont le duc Didier s'étoit emparé deux ans auparavant. Chilpéric avoit même nommé des officiers pour gouverner ces pays en son nom; mais comme sous cette réconciliation apparente ces deux princes cachoient une défiance mutuelle, la guerre se renouvela bientôt après entre eux, à la sollicitation de Childebert, ou plutôt du conseil de ce jeune prince. Celui-ci s'étant plaint à Chilpéric de ce que Gontran lui avoit enlevé la ville de Marseille, & qu'il avoit donné retraite dans ses États aux ducs Loup & Dyname, ses sujets rebelles, l'engagea à prendre sa défense, à recommencer la guerre contre ce roi & à renouveler leur ligue qu'ils jurèrent de part & d'autre. Chilpéric arma ensuite puissamment & ordonna aux gouverneurs des provinces de se mettre en campagne avec les milices de leur département pour agir contre le roi de Bourgogne. Il se mit lui-même en marche pour aller assiéger Melun.

Éd. origin. t. I, p. 293.

Didier, duc de Toulouse, qui, à ce que l'on[1] croit, étendoit son autorité sur l'Albigeois & le Limousin, eut ordre de Chilpéric de se joindre au général Bladaste & d'attaquer le Berry d'un côté, tandis que le duc Bérulfe, à la tête des Tourangeaux, des Poitevins, des Angevins & des Nantois, l'attaqueroit de l'autre. Didier, étant entré dans ce pays, y fit d'abord un dégât général & se disposa pour aller assiéger Bourges, qui en est la capitale; mais quinze mille Berruyers étant venus au-devant de lui, il se vit forcé d'en venir à un combat. L'action fut très-vive de part & d'autre, & les deux armées y perdirent sept mille hommes. Didier eut cependant l'avantage, ce qui lui donna la liberté d'aller joindre les autres généraux de Chilpéric qui, de leur côté, étoient entrés aussi dans le Berry. Ils portèrent ensemble la désolation dans tout ce pays, sans épargner les églises où ils mirent le feu, & allèrent ensuite assiéger Bourges. Gontran, s'étant avancé vers le même temps contre Chilpéric, le défit dans un combat qu'il lui livra du côté de Melun. Cette défaite rendit ce dernier plus traitable & l'engagea à conclure la paix avec le roi de Bourgogne; ce qui fit cesser les hostilités des deux côtés. Chilpéric ordonna aussitôt à ses généraux de lever le siége de Bourges & de ramener leurs troupes dans leurs gouvernemens : ainsi Didier décampa & prit la route de Toulouse par la Touraine qu'il ravagea en passant, quoique ce pays fût du domaine de Chilpéric. La restitution[2] que Gontran fit ensuite à Childebert, son neveu, de la partie de Marseille qu'il lui avoit enlevée, acheva de rétablir la paix, du moins pour quelque temps, entre ces trois princes.

An 584

XXV. — *Narbonne affligée de nouveau de la peste. — L'Albigeois désolé par le même fléau.*

La désolation que cette guerre civile causa en France fut accompagnée de la peste qui fit des ravages effroyables dans la partie de la Province soumise aux Visigoths & dans celle qui obéissoit aux François. La ville de Narbonne

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 11, p. 140.   [2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 33.

fut une des plus maltraitées de la Septimanie. La plupart des habitans s'en étoient garantis trois ans auparavant par la fuite, & étoient retournés ensuite dans leurs maisons; mais la contagion ayant recommencé avec violence, elle les emporta presque tous. Ce fléau ne fit pas de moindres ravages dans l'Albigeois[1]; nous avons déjà parlé ailleurs de la charité héroïque que saint Salvi, évêque de ce pays, fit éclater alors envers son troupeau qu'il n'abandonna point dans cette extrémité.

XXVI. — *Innocent, comte de Gévaudan, persécute & fait mourir saint Louvent, abbé de Saint-Privat de Javoux.*

Le Gévaudan se vit exposé dans le même temps à la violence & à l'ambition d'Innocent, comte ou gouverneur du pays pour le roi Childebert. Ce comte persécuta entre autres[2] saint Louvent (*Lupentius*), abbé du monastère de Saint-Privat de Javoux (*Gabalitanae urbis*), dans le même pays, qu'il accusa, pour faire sa cour à la reine Brunehaut, d'avoir mal parlé de cette princesse & d'avoir tenu des discours fort libres touchant les désordres qui régnoient alors à la cour d'Austrasie. Brunehaut, extrêmement jalouse de sa réputation, manda aussitôt ce saint abbé pour rendre compte de sa conduite. Innocent le suivit à Metz, résolu de soutenir son accusation, mais Louvent se justifia d'une manière si convaincante, qu'il fut renvoyé absous. Le comte de Gévaudan, au désespoir de n'avoir pu faire périr ce saint abbé comme criminel d'État, résolut de s'en défaire à quelque prix que ce fût. Il alla l'attendre à son retour, se saisit de sa personne, & l'amena à Pontion, maison royale située en Champagne, où, après divers tourmens qu'il lui fit souffrir, il lui donna la liberté de se retirer. Ayant ensuite réfléchi, il le poursuivit, l'attaqua de nouveau au passage de la rivière d'Aisne, l'assassina & lui coupa la tête; & pour dérober au public la connoissance de son crime, il la mit dans un sac rempli de pierres qu'il jeta dans cette rivière. Il en fit de même du tronc, après l'avoir attaché à une grosse pierre. Ses précautions furent cependant inutiles : des bergers découvrirent d'abord le corps, on trouva ensuite la
Éd. origin. t. I, p. 294. tête, & on leur rendit les honneurs de la sépulture. Les miracles que Dieu opéra ensuite au tombeau de saint Louvent firent éclater sa sainteté & excitèrent la vénération du peuple pour ses reliques qui furent depuis transférées dans la cathédrale de Châlons-sur-Marne : les calvinistes en brûlèrent la meilleure partie au seizième siècle. Malgré cet horrible assassinat, Innocent fut continué dans le gouvernement de Gévaudan, & Théodose, évêque de Rodez, étant venu à mourir quelque temps après, il fut élu pour remplir sa place par la faveur & le crédit de la reine Brunehaut, ce qui pourroit peut-être donner lieu de croire que cette princesse eut quelque part au meurtre de saint Louvent.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 1.
[2] *Ibid.* l. 6, c. 37 & suiv.; voir les notes de Dom Ruinart sur ce sujet. — Le Cointe, ad ann. 584. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 11, p. 167.

XXVII. — *Saint Herménigilde pris & exilé par son père.*

Brunehaut avoit d'autant plus d'intérêt de ménager les seigneurs qui lui étoient attachés, qu'elle en avoit besoin pour les opposer à ceux qui composoient le conseil du roi Childebert, son fils, qui ne lui donnoit presque point de part dans l'administration des affaires. Le peu de crédit de cette reine la mettoit hors d'état de prendre, comme elle l'auroit souhaité, la défense de sa fille Ingonde & d'Herménigilde, son époux, contre le roi Leuvigilde qui les tenoit toujours assiégés dans Séville, & qui par ses fréquentes négociations, soit avec Chilpéric, soit avec la cour d'Austrasie, empêchoit les princes françois de prendre leur parti & de leur donner du secours.

Herménigilde de son côté[1] fit tous ses efforts pour faire une longue résistance, & envoya à Constantinople saint Léandre, évêque de Séville, pour demander un nouveau secours à l'empereur. Il étoit d'ailleurs secrètement favorisé par Miron, roi des Suèves, qui professoit comme lui la religion catholique; mais il ne put empêcher que le roi Leuvigilde, son père, ne prît enfin d'assaut la ville de Séville. Il trouva cependant le moyen de s'évader & de se retirer à Cordoue, où il se livra entièrement entre les mains des troupes impériales qui avoient pris sa protection. Leuvigilde, après la prise de Séville, s'empara de quelques autres places rebelles des environs. Il tenta encore de ramener son fils par la voie de la douceur & lui ordonna de venir le trouver pour conférer avec lui; mais Herménigilde, craignant de se livrer entre les mains d'un père irrité, refusa absolument de l'aller joindre. Leuvigilde se mit alors en marche pour aller livrer bataille à son fils qui, de son côté, sortit de Cordoue & s'avança vers lui à la tête des troupes impériales[2], après avoir laissé son épouse dans cette ville. Les armées étoient en présence, lorsque Leuvigilde, pour épargner son fils, dans l'espérance de le ramener enfin, ou peut-être pour ne pas risquer un combat dont le succès est toujours douteux, prit le parti de corrompre par argent le commandant des troupes impériales qui eut la lâcheté d'abandonner Herménigilde. Ce prince, se voyant alors sans ressources, alla se mettre de lui-même à la merci du roi, son père, qui après l'avoir fait dépouiller des ornemens royaux, l'envoya en exil à Valence; Ingonde, son épouse, demeura au pouvoir des Grecs ou Impériaux.

XXVIII. — *Résolution de Childebert d'attaquer la Septimanie pour venger Herménigilde.*

Childebert, frère de cette princesse, auroit pris sans doute sa défense & celle d'Herménigilde, son époux, si Leuvigilde, pour prévenir ses entreprises, n'eût mis dans ses intérêts[3] le roi Chilpéric, le plus puissant des princes

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 39; l. 6, c. 40 & 43. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.* — Isidore, *Chronicon Suevicum.*

[2] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.* — Isidore, *Chronicon Suevicum.*

[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 18, 33 & seq.

françois, soit par les riches présens qu'il lui fit, soit par l'alliance qu'il venoit de contracter avec lui par le mariage du prince Reccarède, son fils, avec la princesse Rigonthe.

Les liaisons de Chilpéric avec Leuvigilde donnèrent lieu peut-être à Childebert de rompre la ligue[1] qu'il avoit faite avec le premier contre Gontran, & d'en former une nouvelle avec celui-ci contre le roi de Neustrie. Les rois d'Austrasie & de Bourgogne s'étant en effet réconciliés, se liguèrent ensemble dans le dessein de demander à Chilpéric la restitution des provinces qu'il avoit usurpées sur eux, ou de lui déclarer la guerre en cas de refus; mais leur ligue n'eut d'autre suite que d'engager ce dernier à se précautionner & à veiller à la garde de ses frontières. Childebert fit cependant avertir ce roi par ses ambassadeurs de ne lever aucun subside sur les habitans des provinces austrasiennes dont il s'étoit emparé, pour subvenir aux dépenses qu'il devoit faire au sujet du mariage de Rigonthe, sa fille, avec le prince Reccarède, ce que Chilpéric lui promit.

Éd. origin. t. I, p. 295.

La guerre[2] que Childebert fut obligé d'entreprendre dans le même temps au delà des monts, l'empêcha sans doute de la déclarer à Leuvigilde ou à Chilpéric, ce qui fut pour ceux-ci une diversion favorable. Childebert s'étoit, en effet, engagé envers l'empereur Maurice, moyennant une somme considérable qu'il avoit reçue, de faire la guerre aux Lombards qui faisoient tous les jours sur l'Empire de nouveaux progrès en Italie. Ce roi, pour satisfaire à ses engagemens, leva une puissante armée qu'il envoya au delà des Alpes; mais les Lombards s'étant soumis volontairement à son obéissance, au préjudice de l'empereur, & lui ayant fait de grands présens, il rappela ses troupes & leur ordonna de marcher vers la Septimanie, dans le dessein de faire la guerre aux Visigoths & de venger sur eux la querelle de sa sœur Ingonde & celle d'Herménigilde, son époux. Childebert n'exécuta pas cependant ce projet pour des raisons que les historiens nous laissent ignorer.

XXIX. — *Rigonthe passe par Toulouse pour aller épouser en Espagne le prince Reccarède. — Mort de Chilpéric, père de cette princesse.*

La bonne intelligence de Chilpéric avec Leuvigilde fut peut-être une des principales. Le mariage prochain de Reccarède[3] avec Rigonthe ne contribua pas peu à augmenter l'union qui étoit déjà entre ces deux princes. Le départ de cette princesse pour l'Espagne avoit été différé sous divers prétextes, & entre autres par la crainte qu'elle avoit de subir le sort d'Ingonde, sa cousine; mais se voyant également pressée par les ambassadeurs de Leuvigilde & par les ordres du roi, son père, elle prit enfin le parti d'obéir, & après avoir célébré ses noces à Paris, & répandu bien des larmes en faisant ses derniers adieux, elle partit avec les ambassadeurs d'Espagne[4], au commencement de

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 41 & 45.
[2] *Ibid.* l. 6, c. 42.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 45.
[4] *Ibid.*

septembre de l'an 584. Toutes les personnes que Frédégonde lui donna pour l'accompagner partirent aussi avec regret & n'entreprirent ce voyage qu'avec une extrême répugnance. Frédégonde n'oublia rien cependant pour rendre magnifique le cortége de sa fille; car outre les équipages superbes qu'elle lui donna, elle lui fit présent d'une si grande quantité de bijoux, de meubles & d'argenterie, que cinquante chariots suffirent à peine pour leur transport. On eût dit que cette reine, pour enrichir sa fille, avoit épuisé les trésors du roi & ceux du royaume. Tous les seigneurs de Neustrie s'empressèrent à l'envi de faire dans cette occasion, suivant l'usage, divers dons (*donativum*) à Chilpéric & à Frédégonde : chacun s'efforça d'en faire de considérables par le désir de plaire à cette reine, maîtresse absolue du prince, son époux, & par l'espérance d'obtenir par là sa faveur & sa protection. Le peuple, qui de son côté se trouva obligé de défrayer Rigonthe avec toute sa suite pendant toute la route, ne contribua pas peu à la dépense des noces. Chilpéric, craignant que Gontran & Childebert ne fissent leurs efforts pour traverser le voyage de cette princesse & pour lui enlever ses équipages, prit soin de la faire escorter par quatre mille hommes, sous la conduite de plusieurs seigneurs de sa cour. Malgré cette précaution, elle fut volée par les gens mêmes de sa suite qui, pour assurer leur vol, passèrent dans les États du roi Childebert. Ce cortége trop nombreux causa des dommages infinis dans les provinces qui se rencontrèrent sur son passage & qui furent mises au pillage comme un pays ennemi.

Rigonthe étant enfin arrivée à Toulouse, alors frontière de France & du domaine de Chilpéric, son père, s'arrêta dans cette ville pour se délasser des fatigues du voyage & se mettre en état d'entrer bientôt dans les États de Leuvigilde, son beau-père. Cette princesse faisoit réparer ses équipages & se disposoit pour son départ, quand Chilpéric, que Grégoire de Tours[1] appelle le Néron ou l'Hérode de son siècle, mourut à Chelles, vers le commencement du mois d'octobre de l'an 584, ce qui fit changer la face des affaires de France & donna lieu à divers mouvemens qui s'élevèrent dans la Province.

XXX. — *Childebert demande inutilement la restitution des pays de l'Aquitaine austrasienne que Chilpéric avoit usurpés.*

Chilpéric ne fut pas plutôt décédé, que la reine Frédégonde, son épouse, craignant[2] le juste châtiment de ses crimes, se réfugia dans la cathédrale de Paris, auprès de l'évêque Ragnemode, & qu'elle y mit en sûreté une partie du trésor de la couronne qu'elle avoit caché. Le roi de Bourgogne qu'elle avoit eu soin d'informer de la mort de ce prince, s'étant approché de cette ville, y entra, & touché de compassion, il prit cette reine sous sa protection avec son fils unique, âgé de quatre mois, à qui on donna le nom de Clotaire II. Childebert, qui étoit à Meaux, s'approcha aussi de Paris; mais les habitans lui en refusèrent l'entrée. Il envoya des ambassadeurs à Gontran pour le solliciter de

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 46.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 4 & seq.

Éd. origin. t. I, p. 296.

renouveler leur ligue & le prier de lui livrer la reine Frédégonde à qui il attribuoit la mort du roi Sigebert, son père, & tous les maux que Chilpéric avoit faits en Austrasie; le roi de Bourgogne, indigné contre lui du traité qu'il avoit fait en dernier lieu avec Chilpéric pour le dépouiller de ses États, & qu'il avoit trouvé parmi les papiers de ce dernier, refusa absolument sa demande. Les ambassadeurs de Childebert insistèrent ensuite auprès de Gontran pour obtenir du moins en faveur de leur maître la restitution des pays que Chilpéric avoit usurpés sur lui de la succession de Charibert, roi de Paris. Gontran le refusa encore, sous prétexte que toute la succession de celui-ci lui étoit entièrement dévolue depuis que ses deux frères Sigebert & Chilpéric avoient violé le serment qu'ils avoient fait conjointement avec lui, & suivant lequel celui des trois qui entreroit dans Paris, dont chacun avoit un tiers, sans la participation des deux autres, devoit perdre sa part de cette succession. Gontran prétendoit que ces deux princes étant entrés dans cette ville sans son consentement, il étoit en droit de s'attribuer tous les États qui avoient appartenu au feu roi Charibert, & dont le Toulousain & l'Albigeois faisoient partie; mais Didier, duc de Toulouse, & gouverneur de ces deux pays pour le feu roi Chilpéric, avoit déjà pris des mesures pour les assurer à un nouveau maître; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXXI. — *Troubles de la Province occasionnés par Gondebaud.*

Clotaire I, roi de France[1], avoit eu un fils naturel, appelé Gondebaud, de la femme d'un boulanger selon les uns, ou d'un ouvrier en laine selon d'autres. La mère de cet enfant prit un soin particulier de son éducation & eut entre autres celui de lui laisser croître la chevelure conformément à l'usage particulier de la famille royale. Sur le refus que fit Clotaire de le reconnoître pour son fils, Childebert, son frère, roi de Paris, qui n'avoit pas d'enfans, le prit auprès de lui & le regarda comme son neveu. Clotaire, choqué du procédé de Childebert, ayant trouvé le moyen de lui enlever cet enfant, le fit raser, sous prétexte qu'il ne lui appartenoit pas[2]. Ce roi étant mort quelque temps après, Charibert, son fils, roi de Paris, prit auprès de lui son prétendu frère Gondebaud, lui laissa croître de nouveau les cheveux & eut soin de son éducation. Sigebert, roi d'Austrasie & frère de Charibert, jaloux de ces marques d'amitié & d'affection, attira Gondebaud à sa cour, le fit raser derechef & l'envoya ensuite à Cologne, d'où s'étant évadé peu de temps après, il passa en Italie, & de là à Constantinople, où il s'établit.

Dans la suite, le duc Gontran-Boson, un des principaux seigneurs d'Austrasie, fit un voyage à Constantinople. On ignore s'il entreprit ce voyage comme simple particulier ou avec le caractère d'ambassadeur[3] de Childebert auprès de l'empereur, ou plutôt s'il ne fut pas envoyé par la reine Brunehaut

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 24; l. 7, c. 14 & 36. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 11.

[2] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 11.

[3] *Ibid.*

qui avoit ses vues, comme on le verra ailleurs. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce seigneur traita avec Gondebaud, & que pour l'attirer en France, il lui fit entendre que la famille royale étant sur le point de s'éteindre, tant parce que les rois Chilpéric & Gontran n'avoient pas de successeurs, que par la grande jeunesse de Childebert, la couronne ne pouvoit lui manquer. Il ajouta qu'il étoit chargé de la part de tous les seigneurs d'Austrasie, à qui sa naissance royale étoit connue, de l'inviter à venir en France.

Gondebaud, flatté de ces espérances, résolut de partir & d'emporter avec lui les biens considérables que la fortune lui avoit donnés. Avant que de s'engager cependant dans cette entreprise, il consulta l'empereur Tibère qui, charmé de cette occasion d'entretenir la guerre civile en France, l'exhorta à faire ce voyage, lui fit de riches présens & lui fournit des sommes considérables. Gondebaud partit bientôt après, suivit Gontran-Boson qui avoit pris les devans & arriva heureusement, vers l'an 582, au port de Marseille avec deux enfans qu'il avoit eus à Constantinople.

Le duc Mommole qui, après avoir été général[1] de Gontran, roi de Bourgogne, & avoir quitté le service de ce prince, s'étoit retiré à Avignon pour y vivre avec sa famille, sous la protection du roi Childebert, à qui cette ville appartenoit, agissoit de concert, dans cette affaire, avec Gontran-Boson. On prétend même que, soit pour se venger du roi de Bourgogne, son ancien maître, soit pour entrer dans les desseins de la reine Brunehaut, il avoit inspiré à Boson, lorsqu'il partit pour Constantinople, le dessein d'attirer Gondebaud en France. Il est du moins certain que Mommole prit beaucoup de part à cette intrigue & qu'il sut si bien gagner Théodore, évêque de Marseille, sous un ordre vrai ou faux, qu'il lui fit voir de la part des principaux seigneurs d'Austrasie, de recevoir Gondebaud dans sa ville épiscopale, que ce prélat, non content de lui faire un bon accueil, lui fournit les équipages dont il avoit besoin pour aller joindre à Avignon ce duc, son protecteur. Celui-ci, après avoir donné retraite à Gondebaud dans cette ville, travailla à grossir son parti en lui procurant l'appui de Didier, duc de Toulouse, sujet & officier du roi Chilpéric, qui embrassa d'abord, mais secrètement, les intérêts de ce nouveau prince.

Éd. origin. t. I, p. 297.

Le principal dessein de ce dernier & de ses partisans étoit d'envahir le royaume de Gontran; car il paroît qu'ils n'en vouloient point aux États de Chilpéric & de Childebert. Le roi d'Austrasie sembla même favoriser Gondebaud, à la sollicitation sans doute des seigneurs de sa cour qui l'avoient attiré dans les Gaules.

Ce nouveau prince françois, étant arrivé en France, se vit abandonné aussitôt & indignement trahi par Gontran-Boson, qui lui en avoit inspiré le voyage. Ce duc, cherchant à le dépouiller des richesses considérables qu'il avoit apportées de Constantinople, fit un crime à Théodore, évêque de Marseille, de l'avoir reçu dans sa ville épiscopale & fit mettre ce prélat en prison,

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 1 & 24. — Marius d'Avenche, *Chronicon.*

quoique celui-ci s'excusât sur l'ordre qu'il avoit reçu de lui-même & des autres seigneurs d'Austrasie. Gontran-Boson se saisit ensuite des trésors que Gondebaud avoit laissés à Marseille & les partagea avec le gouverneur de l'autre partie de cette ville qui appartenoit à Gontran, roi de Bourgogne. Gondebaud, comprenant par la fourberie & la trahison de Gontran-Boson, qu'il n'étoit pas encore temps de faire agir son parti, sortit d'Avignon pour ne pas commettre Mommole, s'embarqua sur le Rhône & se retira dans une île voisine, où il demeura caché en attendant une occasion favorable de se produire avec ses partisans.

XXXII. — *Le duc Mommole, partisan de Gondebaud, assiégé dans Avignon par les peuples d'Auvergne & de Velai.*

Sur ces entrefaites, le duc Gontran-Boson étant parti pour l'Auvergne dans le dessein d'aller ensuite rendre compte au roi Childebert de son [1] voyage de Constantinople, fut arrêté à son passage à la cour du roi de Bourgogne, qui lui reprocha d'avoir introduit Gondebaud dans les Gaules. Mais Boson rejeta entièrement l'entrée de ce nouveau prince en France sur le duc Mommole; &, pour convaincre Gontran de son innocence & rentrer dans ses bonnes grâces, il s'offrit d'aller assiéger ce duc dans Avignon & de le lui amener de gré ou de force; pour gage de sa parole, il donna son fils en otage à ce prince. Boson reprit ensuite la route d'Auvergne, dont il paroît qu'il étoit gouverneur pour le roi Childebert, y assembla une armée composée des peuples du pays & de celui de Velai, qui faisoient partie du royaume d'Austrasie, & marcha à l'attaque d'Avignon, l'an 583. Sur l'avis de sa marche, Mommole prit ses mesures &, voyant que ce général ne pouvoit faire le siége de cette ville sans passer le Rhône du côté du Languedoc, il tenta de faire périr ses troupes au passage de ce fleuve. Il fit préparer à l'opposite d'Avignon plusieurs bateaux dont les planches étoient si mal liées que le moindre mouvement pouvoit les séparer facilement. Gontran-Boson, à son arrivée sur les bords du Rhône, ayant trouvé ces barques qui lui parurent en bon état, s'en servit pour faire passer ses troupes; mais à peine furent-elles au milieu de la rivière que toutes les planches s'étant détachées les unes des autres par le mouvement des rameurs, les barques firent eau de tous côtés; ce qui obligea un chacun de se jeter dans l'eau pour tâcher de gagner le rivage à la nage; mais plusieurs, à qui les forces manquèrent, furent emportés par la rapidité du courant.

Malgré cet accident & la précaution que Mommole avoit prise de faire une longue défense, Boson entreprit le siége de cette ville; Mommole s'en mit peu en peine & se joua même de ce général. Il lui fit proposer une conférence sur le bord du fossé; Boson, qui en ignoroit la profondeur, voulut le passer pour aller trouver Mommole de l'autre côté, sur l'assurance que celui-ci lui donna qu'il pouvoit le faire sans danger; mais il faillit se noyer. Éd. origin. t. I, p. 298.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 6, c. 26.

Quelque temps après, le roi Childebert, informé que ce général avoit entrepris sans son ordre d'assiéger Avignon qui étoit de son domaine, fit marcher contre lui le général Gondulfe, avec ordre de l'obliger à abandonner le siége de cette place, ce qui fut exécuté. Il paroît par là que Childebert n'étoit pas contraire à Gondebaud, dont Mommole s'étoit déclaré le protecteur. Après la mort de Chilpéric, le parti de Gondebaud se fortifia par le secours de Didier, duc de Toulouse, qui, ayant[1] déjà pris des engagemens secrets en sa faveur, se déclara alors ouvertement pour lui.

XXXIII. — *Didier, duc de Toulouse, prend le parti de Gondebaud.*

Parmi les généraux de Chilpéric, Didier étoit un des plus recommandables autant par sa valeur que par l'éclat de sa naissance. On croit[2] qu'il étoit natif d'Albigeois; il y avoit, en effet, presque tous ses biens; & comme il est d'ailleurs certain que saint Didier, évêque de Cahors[3], & d'une naissance illustre, qui vivoit au commencement du septième siècle, étoit du même pays, la ressemblance de leurs noms peut donner lieu de conjecturer qu'ils étoient tous deux de la même famille. Quoi qu'il en soit, le roi Chilpéric avoit confié au duc Didier le gouvernement des provinces de son royaume voisines des États des Visigoths, c'est-à-dire de l'Aquitaine neustrasienne ou duché de Toulouse. Il est certain qu'il étoit gouverneur, entre autres, du Toulousain[4] & de l'Albigeois, qui comprenoient alors tout le pays qui dépend aujourd'hui de la province ecclésiastique de Toulouse & des deux diocèses d'Albi & de Castres. Didier méritoit ce poste par sa valeur & son expérience dans l'art militaire[5], quoiqu'il fût, à ce qu'il paroît, dereglé dans ses mœurs; car, outre qu'il fut un[6] des ministres de la passion & de la vengeance de Frédégonde contre Clovis, fils de Chilpéric, que ce prince avoit eu d'une autre femme, & que cette reine fit périr misérablement, il avoit épousé Tétradie[7], durant la vie d'Eulalius, noble Auvergnat, son époux légitime. On ignore le véritable motif qui engagea ce duc à épouser les intérêts de Gondebaud & à employer toute son autorité & son crédit pour le placer sur le trône.

XXXIV. — *Didier arrête à Toulouse la princesse Rigonthe & s'empare de ses trésors.*

La mort de Chilpéric dont Didier fut averti des premiers donna lieu à ce duc de se déclarer ouvertement en faveur de ce nouveau prince & lui fit prendre la résolution d'arrêter la princesse Rigonthe qui n'en étoit pas encore avertie & qui, sous prétexte de rétablir ses équipages, différoit[8] autant qu'elle

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 10.
[2] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 13, p. 285.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 45.
[4] Aimoin, l. 3, c. 60. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 11, p. 140.
[5] Aimoin, l. 3, c. 60. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 11, p. 140.
[6] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 5, c. 40.
[7] *Ibid.* l. 8, c. 45; l. 10, c. 8.
[8] *Ibid.* l. 7, c. 9 & suiv.

pouvoit son départ de Toulouse pour l'Espagne, où elle n'alloit qu'à regret. Didier, dans le dessein de s'emparer des trésors & des riches meubles de cette princesse, se mit à la tête d'un nombre de gens déterminés, entra dans Toulouse, se rendit au palais où logeoit Rigonthe; & après avoir fait enlever ses effets & ses bijoux, il les fit transporter en lieu de sûreté, les mit sous bonne garde & y fit apposer le scellé. Cela fait, il fit assigner une somme très-modique pour l'entretien de cette princesse qu'il fit garder à vue & partit ensuite pour Avignon, où Gondebaud s'étoit rendu d'abord après le décès de Chilpéric, & où il concerta, avec le duc Mommole, les moyens de faire soulever les provinces en faveur de ce nouveau prince & de l'établir sur le trône des François.

XXXV. — *Gondebaud proclamé roi des François. — Rigonthe se retire dans l'église de la Daurade.*

Gondebaud, soutenu de ces deux généraux, se rendit d'abord dans le Limousin & se fit proclamer roi à Brives. Il tomba de dessus le bouclier sur lequel on l'avoit élevé, suivant l'usage; quoique sa chute parût de mauvais augure, il ne laissa pas de s'emparer des pays voisins. Rigonthe, sur l'avis de cette révolution & dans la crainte d'éprouver de plus mauvais traitemens de la part du duc Didier, ayant trouvé moyen de se dérober à la vigilance de ses gardes, alla se réfugier, vers la fin du mois d'octobre de l'an 584, dans l'église de Notre-Dame de la Daurade de Toulouse[1], pour y demeurer comme dans un asile inviolable. Cette princesse dépêcha[2] ensuite un de ses domestiques à la reine, sa mère, pour l'informer de sa triste situation & de la fuite de la plupart des gens de sa suite. Sur cette nouvelle, Frédégonde entra dans une si grande fureur que, sans distinguer l'innocent d'avec le coupable, elle fit maltraiter le messager que Rigonthe lui avoit envoyé & dépouiller tous ceux qui, après avoir abandonné cette princesse, étoient retournés à la cour. Ce trait de vengeance n'arrêta pas les progrès de Gondebaud, & ce fut inutilement[3] que Gontran envoya prendre possession des pays d'Aquitaine qui avoient fait autrefois partie du royaume de Charibert & qu'il prétendoit lui appartenir pour les raisons que nous avons rapportées. Gondebaud en occupoit alors la meilleure partie depuis qu'il s'étoit fait reconnoître pour roi, & comme Childebert, dans le dessein de l'opposer à Gontran & au conseil du jeune Clotaire, paroissoit le favoriser, il recevoit, au nom de ce roi d'Austrasie, le serment de fidélité dans les pays que Sigebert, père de ce prince, avoit eus en partage de la succession de Charibert & en son propre nom & comme roi des François dans les autres pays d'Aquitaine dont Gontran & Chilpéric avoient hérité du même Charibert. C'est ainsi que Gondebaud s'empara du Querci, du Périgord & de l'Angoumois & qu'il se seroit rendu maître du Poitou, si

Éd. origin. t. I, p. 299.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 15.
[2] *Ibid.*
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 12, 24 & 26; l. 8, c. 20. — Frédégaire, c. 2.

An 584

Gontran n'eût pris enfin des moyens efficaces pour arrêter le progrès de ses armes.

XXXVI. — *Conquête du Toulousain & de l'Albigeois par Gondebaud.*

An 585

Gontran fit marcher, dès le commencement de l'année suivante, un grand corps d'armée contre ce nouveau roi qui de son côté s'étoit avancé vers Toulouse & avoit envoyé[1] des députés à Magnulfe, évêque de cette ville, pour le solliciter de lui en ménager l'entrée. Sur cette députation, ce prélat assembla les citoyens de Toulouse pour délibérer sur les propositions des envoyés de Gondebaud, & rappelant dans son esprit ce que cette même ville avoit souffert, quelque temps auparavant, d'un certain Sigulfe qui avoit voulu s'y faire reconnoître pour roi, il dit à l'Assemblée : *Nous savons bien que Gontran & son neveu Childebert ont droit à la couronne; mais pour Gondebaud il nous est entièrement inconnu. Préparez-vous donc, & si le duc Didier veut nous forcer de le recevoir, traitons-le comme nous avons traité Sigulfe; qu'il périsse comme lui & que Gondebaud serve à l'avenir d'exemple à tous les étrangers qui voudront envahir le trône des François.* Les Toulousains, animés par le discours de leur évêque, résolurent de refuser l'entrée de leur ville à ce nouveau roi & au duc Didier, s'ils vouloient la tenter, & se mirent en état de défense; mais l'un & l'autre eurent à peine paru sous les murs de Toulouse à la tête de leurs troupes, que les habitans, se croyant trop foibles pour leur résister, ouvrirent les portes & leur laissèrent l'entrée libre.

Gondebaud, après avoir établi son autorité dans Toulouse, se saisit des trésors de Rigonthe que Didier avoit sequestrés. L'évêque Magnulfe le reçut chez lui & lui fit servir un grand souper pendant lequel il prit la liberté de lui dire : *Vous nous assurez, seigneur, que vous êtes fils du roi Clotaire, nous n'en savons rien; mais permettez-moi du moins de vous dire qu'il paroît comme impossible que vous puissiez réussir dans votre entreprise. Oui,* repartit Gondebaud, *je suis fils du roi Clotaire, & en cette qualité, une partie de la France m'appartient; je me rendrai bientôt à Paris & j'y établirai le siége de mon royaume.* Magnulfe lui répliqua : *Pour réussir dans votre projet il faudroit qu'il ne restât plus personne de la race des François.* Le duc Mommole, indigné de ce discours, donna plusieurs soufflets à ce prélat en lui disant : *N'avez-vous pas honte de répondre d'une manière si extravagante à un grand roi?* Le duc Didier, instruit de ce qui venoit de se passer, se jeta aussi sur lui & le traita avec beaucoup d'indignité, jusques à lui donner des coups de pied & de poing & le frapper du bâton.

XXXVII. — *Exil de Magnulfe, évêque de Toulouse, & de Rigonthe.*

On se saisit ensuite de la personne de cet évêque qui fut lié comme un criminel & envoyé en exil. On s'empara de tous ses biens & de ceux de son

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 27 & 28.

église & on promit son évêché à Sagittaire, auparavant évêque de Gap, homme extrêmement décrié dans ses mœurs, que sa vie scandaleuse avoit fait déposer & qui, s'étant déclaré depuis longtemps pour Gondebaud, à la faveur duquel il espéroit rentrer dans son évêché, étoit alors à sa suite. On ne respecta pas davantage la personne[1] de Rigonthe & la sainteté du lieu qu'elle avoit choisi pour son asile. Elle fut enlevée de l'église de la Daurade & envoyée en exil. Outre ce chagrin & celui d'être trahie par le duc Didier qui, comme officier du feu roi Chilpéric, son père, devoit la protéger, cette princesse eut encore le déplaisir de voir que Waddon, son majordome ou grand-maître de sa maison, que Frédégonde, sa mère, lui avoit donné comme une personne de confiance pour la conduire en Espagne, quitta aussi le parti de son prince légitime pour embrasser celui de Gondebaud, à l'exemple de Bladaste, autre général du feu roi Chilpéric, & de plusieurs autres. Cette princesse se vit enfin abandonnée[2] dans le même temps par le reste des officiers de sa maison, à qui la crainte qu'ils eurent de Gondebaud fit prendre le parti de la fuite.

Éd. origin. t. I, p. 300.

XXXVIII. — *Gontran attaque Gondebaud & se réconcilie avec Childebert. Il lui rend l'Albigeois & les autres provinces du domaine du feu roi Sigebert dans l'Aquitaine.*

Ce nouveau roi[3], après avoir soumis la ville de Toulouse, se rendit à Bordeaux, où il fut reçu par Bertrand, évêque, & par Garacharius, comte de cette ville. Enflé de ces heureux succès & de la déclaration de toute la Novempopulanie ou Gascogne, qui embrassa son parti, il eut la hardiesse d'envoyer demander par des ambassadeurs au roi Gontran la portion du royaume de France qu'il prétendoit lui appartenir, avec menace, en cas de refus, de se faire lui-même justice les armes à la main, ce qui, assuroit-il, lui étoit d'autant plus aisé qu'il étoit déjà maître de tous les pays des François situés entre la Dordogne & les Pyrénées. Ceci nous donne lieu de conjecturer que Didier lui avoit livré aussi le pays d'Albigeois dont il étoit gouverneur.

Le roi de Bourgogne, après avoir écouté les ambassadeurs de Gondebaud, les fit arrêter sans autre façon &, les ayant fait mettre à la torture, il les força de lui révéler tout ce qu'ils savoient des affaires & des desseins de leur maître; ils avouèrent entre autres que ce nouveau roi étoit soutenu secrètement par tous les seigneurs d'Austrasie. Cet aveu faisant craindre à Gontran que le roi Childebert, son neveu, ne le favorisât aussi, il résolut de se réconcilier avec ce prince. Il le pria de se rendre à sa cour & là, ayant interrogé derechef en sa présence les ambassadeurs de Gondebaud sur la conjuration des seigneurs d'Austrasie en faveur de ce dernier, ils confirmèrent devant Childebert ce qu'ils avoient déjà dit en son absence.

Gontran, prenant ensuite la parole, dit au roi, son neveu, devant toute sa

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 32.
[2] *Ibid.*
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 31 & suiv. c. 37; l. 8, c. 2 & 6. — Frédégaire, c. 2.

cour, où étoient quelques seigneurs d'Austrasie qui avoient suivi ce prince (car la plupart des autres, se sentant coupables d'intelligence avec Gondebaud, s'étoient excusés de l'accompagner), que, se trouvant sans enfans, il le reconnoissoit pour l'unique successeur & héritier de son royaume. Pour lui en donner des assurances, il lui mit en même temps une pique à la main en forme de sceptre & déclara qu'il lui cédoit dès lors tous les États que Sigebert avoit hérités du roi Charibert, qu'il prétendoit lui être dévolus, & parmi lesquels étoit compris le pays d'Albigeois. Gontran termina cette cérémonie par divers avis qu'il donna à Childebert. Il l'exhorta surtout de ne pas aller joindre la reine Brunehaut, sa mère, car, étant informé des intelligences secrètes qu'elle entretenoit avec Gondebaud & du dessein qu'elle avoit même de l'épouser[1] pour satisfaire la passion qu'elle avoit de régner, il appréhendoit qu'elle ne fît changer les dispositions de son fils & qu'elle ne le rendît favorable à ce nouveau roi. On voit par là que Brunehaut avoit beaucoup de part à l'entrée de Gondebaud dans les Gaules & à la protection qu'il avoit trouvée auprès de plusieurs seigneurs d'Austrasie qui lui étoient dévoués[2]. Gontran, qui en étoit instruit, marqua en particulier au roi Childebert ceux de son conseil dont il devoit se défier, ou qu'il devoit éloigner.

XXXIX. — *Didier abandonne le parti de Gondebaud.*

La réconciliation de ces deux princes recula autant les affaires de Gondebaud que celui-ci espéroit les avancer par leur division ; c'est ce qui engagea sans doute le duc Didier, qui prévit dès lors les suites fâcheuses du parti qu'il avoit pris en faveur de ce nouveau roi, à l'abandonner pour se retirer, en attendant[3] le succès de cette guerre, dans quelques châteaux bien fortifiés, qu'il avoit dans le pays d'Albigeois, où il forma une espèce de camp pour se mettre à l'abri des poursuites de Gontran.

XL. — *Gondebaud assiégé, pris & tué dans Comminges.*

L'armée, que ce prince avoit envoyée en Aquitaine sous les ordres du duc Leudégisile, son connétable, & du patrice Ægila, s'étoit avancée cependant jusques aux bords de la Dordogne pour observer les mouvemens de Gondebaud. Après quelque séjour dans ce pays, elle marcha contre ce nouveau roi qui étoit campé vers la Garonne ; mais, sur le bruit de l'approche des Bourguignons, il se retira dans la ville de Comminges, place que sa situation rendoit extrêmement forte, & où il avoit projeté de se réfugier en cas de malheur & de se défendre jusques à la dernière extrémité. Sa retraite fut si précipitée qu'il fut obligé de laisser derrière lui la plus grande partie de son bagage &, entre autres, les trésors qu'il avoit enlevés à la princesse Rigonthe, & dont

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 12, p. 231.
[2] *Ibid.*
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 27. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 12, p. 249.

Éd. origin. t. I, p. 301.

le duc Leudégisile, principal commandant de l'armée de Gontran, se saisit. Ce général, après avoir passé la Garonne avec ses troupes, s'avança vers la ville de Comminges & l'assiégea vers le commencement[1] du carême. Gondebaud, qui s'y étoit renfermé avec les ducs Bladaste & Mommole, l'évêque Sagittaire, Waddon & plusieurs autres seigneurs de son parti, se prépara à faire une longue & vigoureuse défense; mais, environ le quinzième jour du siége, il se vit abandonné par le duc Bladaste qui, craignant que Leudégisile ne le fît mourir, s'il venoit à se rendre maître de la place, prit le parti de passer dans le camp des Bourguignons & d'avoir recours à la clémence de Gontran.

Leudésigile, se flattant que l'exemple de Bladaste pourroit lui servir pour attirer les autres seigneurs attachés à Gondebaud, prévoyant d'ailleurs que, malgré ses vigoureuses attaques, le siége de Comminges traîneroit en longueur, tant par la situation avantageuse de cette place que par la résistance opiniâtre des assiégés, fit offrir secrètement la vie à Mommole & à ses complices s'ils vouloient lui livrer Gondebaud. Les conjurés, ayant accepté la proposition de ce général & fait leur traité avec lui, Mommole, Sagittaire & Waddon furent trouver Gondebaud & lui dirent que lui ayant prêté serment de fidélité, ils croyoient devoir l'avertir que les généraux de Gontran, avec lesquels ils avoient eu une conférence, les avoient assurés que ce roi ne méditoit aucun mauvais dessein contre lui, qu'ils étoient au contraire très-persuadés qu'il en seroit bien reçu, s'il vouloit l'aller trouver, ce qu'ils lui conseilloient d'autant plus volontiers, qu'ils savoient que Gontran, qui étoit son frère & qui n'avoit point de successeurs, seroit très-aise de l'avoir auprès de lui.

Gondebaud, se défiant de ce conseil dont il craignoit d'être la victime, fit d'abord beaucoup de difficulté de le suivre; mais enfin, gagné par l'assurance que lui donna avec serment le duc Mommole qu'il n'avoit rien à craindre du roi Gontran, il s'avança vers la porte de la ville où Ollon, comte de Berry, & le duc de Boson l'attendoient pour se saisir de sa personne & l'emmener au camp des assiégeans. L'événement justifia la défiance de Gondebaud, car il fut à peine sorti de la ville, que le comte Ollon lui donna une secousse pour le faire tomber dans quelqu'un des précipices dont la place étoit environnée, en criant aux habitans : *Voilà votre Ballomer* (ce qui, en langue franque, signifie prince supposé) *qui se dit frère & fils de roi!* Gondebaud étant tombé à terre, Ollon lui porta alors un coup de lance; mais les annelets de sa cuirasse en arrêtèrent l'effet. Gondebaud tâchoit de se relever & s'efforçoit de grimper sur la montagne pour regagner la ville, lorsque Boson lui jeta une grosse pierre qui lui écrasa la tête & l'étendit roide mort sur la place; on fit ensuite toute sorte d'insultes à son cadavre qu'on priva des honneurs de la sépulture.

Le duc Leudégisile, s'étant par ce moyen rendu maître de la ville de Comminges, la livra au pillage du soldat & y fit mettre le feu, qui la réduisit

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 37-43; *de Gloria martyrum*, c. 105.

en cendres. Elle demeura dans cet état jusques au treizième siècle qu'elle fut rebâtie par les soins de saint Bertrand, son évêque, dont elle prit le nom; celui de Comminges demeura au pays. Le sort[1] de Mommole & de Sagittaire ne fut pas plus heureux que celui de Gondebaud, qu'ils avoient indignement trahi. Leudégisile, malgré sa parole, les fit périr quelque temps après par ordre de Gontran. Waddon, ayant trouvé moyen de s'échapper, évita un pareil châtiment. Il se retira auprès de la reine Brunehaut, qui lui fit un très-bon accueil & le combla de présens, ce qui confirme que cette princesse favorisoit le parti de Gondebaud, dont les deux fils trouvèrent moyen de se réfugier en Espagne.

XLI. — *Retour de Rigonthe en France.*

D'un autre côté, Frédégonde, cherchant à se venger du roi Gontran, qui l'avoit exilée du côté de Rouen, avoit aussi résolu de gagner Gondebaud à son parti, & même de l'épouser. Dans cette vue[2], elle lui dépêcha un exprès du côté de Toulouse, sous prétexte de l'envoyer dans cette ville pour ramener sa fille Rigonthe; mais cet exprès, ayant appris à son arrivée la mort de Gondebaud, se contenta de ramener à Frédégonde la princesse Rigonthe, dépouillée de tous ses équipages & de ses trésors, & sans avoir épousé le prince Reccarède.

Leudégisile, ayant décampé des environs de Comminges, désola tous les pays qu'il rencontra sur sa route jusques en Bourgogne. A son arrivée, il remit les trésors de Rigonthe entre les mains du roi Gontran qui les fit distribuer aux pauvres & aux églises. Ce prince consacra[3] au même usage la part qui lui revint des sommes considérables que le duc Mommole avoit laissées à Avignon, & qu'on fait monter à deux cent cinquante talens d'argent & à plus de trente talens d'or. Gontran fit saisir ce trésor après la mort de Mommole & le partagea avec le roi Childebert, son neveu. Éd. origin. t. I, p. 302.

XLII. — *Paix de Didier avec Gontran.*

Quoique Didier eût abandonné le parti de Gondebaud avant le siége de Comminges & qu'il se fût mis en sûreté dans le camp qu'il avoit[4] formé dans l'Albigeois, cependant, comme il craignoit le sort de Mommole, il résolut, pour le prévenir, de faire sa paix avec Gontran à quelque prix que ce fût. Pour l'obtenir plus sûrement, il fit solliciter sa grâce par des évêques que ce prince, par principe de piété & de religion, respectoit beaucoup. Il employa aussi le saint abbé Yrier pour lequel Gontran avoit une vénération particulière. Didier, s'étant jeté aux pieds de ce prince, obtint de lui non-seulement sa grâce, à la recommandation de ces prélats, mais encore d'être renvoyé

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 39 & 43.
[2] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 12, p. 233.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 7, c. 40.
[4] *Ibid.* l. 7, c. 43.

à Toulouse dont il lui conserva le gouvernement. Cette ville étoit alors du domaine de ce roi, parce que, comme l'on a déjà dit, elle avoit été de celui du feu roi Charibert, son frère, & qu'il prétendoit devoir régner sur toutes les provinces de la succession de ce prince. C'est ainsi que se termina la guerre de Gondebaud, après avoir excité dans la partie occidentale de la Province de grands troubles, qui furent suivis de ceux que causa, dans la Septimanie, la mort du prince Herménigilde, dont voici le sujet.

XLIII. — *Martyre de saint Herménigilde. — Préparatifs de Gontran & de Childebert pour en tirer vengeance.*

Le roi Leuvigilde, son père, voyant qu'il n'avoit pu ébranler sa fermeté dans la foi, par l'exil dont il l'avoit puni, l'avoit fait mettre en prison[1] dans Tarragone. A l'approche de la solennité de Pâques, il lui envoya un évêque arien pour lui offrir la communion; mais Herménigilde refusa constamment de la recevoir de la main de ce prélat hérétique. Leuvigilde, irrité de ce refus, envoya sur-le-champ des soldats dans la prison avec ordre de lui ôter la vie, ce qui fut exécuté par un d'entre eux appelé Sisbert, qui lui abattit la tête d'un coup de hache. La mort de ce prince arriva certainement l'an 585, &, par conséquent, s'il souffrit le martyre le jour même de Pâques, comme on le prétend, ce dut être le 25 de mars.

La princesse Ingonde, épouse de ce généreux martyr, étoit toujours entre les mains des Grecs ou Impériaux d'Espagne, avec son fils Athanagilde; mais, soit que ceux-ci fussent gagnés par les présens de Leuvigilde, ou plutôt que l'empereur Maurice fût bien aise d'avoir l'un & l'autre à son pouvoir, afin d'engager par là le roi Childebert, frère de cette princesse, à faire en sa faveur la guerre aux Lombards, comme il l'avoit promis, ils les firent embarquer tous les deux pour les transporter ensuite à Constantinople. Ingonde fut à peine en mer que, se trouvant extrêmement incommodée, elle fut obligée de relâcher à un port d'Afrique, où elle mourut. Après sa mort, Athanagilde, son fils, fut conduit à la cour de l'empereur d'Orient.

Gontran & Childebert, qui vivoient alors dans une grande union, également irrités du meurtre d'Herménigilde & des disgrâces d'Ingonde, son épouse, nièce de l'un & sœur de l'autre, résolurent[2] de s'en venger sur Leuvigilde. Childebert entra d'autant plus volontiers dans ce dessein de vengeance, qu'il y étoit vivement sollicité par la reine Brunehaut, sa mère. Cette princesse avoit déjà employé ses soins pour obtenir de Maurice la liberté & le retour d'Ingonde, sa fille, mais sans succès; cet empereur l'avoit toujours retenue en Espagne comme un gage des promesses de Childebert, son frère, & des engagemens qu'il avoit pris avec lui de porter ses armes contre les

[1] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.* — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 28. — Grégoire le Grand, *Dialogorum* l. 3, c. 31. — Paul Diacre, *Historia Longobardorum*, l. 3, c. 21. — Voyez tome II, *Note* LXXV, n. 3 & suiv.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 18 & 28.

Lombards & reprendre sur ces peuples la partie de l'Italie dont ils s'étoient emparés sur l'Empire. Childebert, ainsi que nous l'avons déjà vu, avoit commencé cette guerre; mais, content de la soumission volontaire que les Lombards lui avoient jurée personnellement, il s'étoit mis peu en peine de les combattre pour les soumettre à l'empereur & arrêter le progrès de leurs armes. Ce procédé avoit empêché Maurice de lui rendre Ingonde, sa sœur. Childebert, voulant enfin la retirer d'entre les mains de ce prince qui lui demandoit d'ailleurs la restitution des sommes qu'il lui avoit données pour faire la guerre à ces peuples, leva une armée & l'envoya au delà des Alpes. Éd. origin. t. I, p. 303.

XLIV. — *Gontran porte la guerre dans la Septimanie.*

Tandis que cette armée étoit occupée en Italie à combattre contre les Lombards, Gontran fit des préparatifs pour porter la guerre dans la Septimanie & venger sur Leuvigilde l'injure faite à sa famille en la personne d'Herménigilde & d'Ingonde, son épouse; car, quoi qu'en dise Paul Diacre[1], il ne paroît pas que Childebert ait agi par lui-même contre les Visigoths dans cette occasion. Ce fut[2] Gontran qui se chargea du poids de cette expédition, soit en qualité de tuteur du roi Childebert, soit parce que tenant le premier rang parmi les prince françois, il lui convenoit plus qu'à tout autre de tirer vengeance de Leuvigilde. Dans ce dessein, ce roi fit marcher une armée considérable vers la Septimanie, avec ordre de s'emparer d'abord de cette province sur les Visigoths & de pénétrer ensuite jusque dans le cœur de l'Espagne.

Dans le temps que cette armée se disposoit à se mettre en marche, on surprit, entre les mains de quelques paysans, une lettre de Leuvigilde à la reine Frédégonde avec laquelle ce prince entretenoit des intelligences secrètes. Par cette lettre, qui intéressoit également tous les princes françois, le roi des Visigoths sollicitoit vivement Frédégonde d'employer son crédit & son adresse pour détourner Gontran de la guerre qu'il méditoit contre lui, de faire assassiner Brunehaut & le roi Childebert, son fils, leurs ennemis communs, & d'acheter ensuite la paix de Gontran au prix de tous ses trésors, dont il lui permettoit de disposer à son gré.

La découverte de cette conspiration auroit dû, ce semble, arrêter toute autre femme moins hardie & moins entreprenante que Frédégonde; mais cette princesse, la plus ambitieuse & la plus méchante qu'on eût encore vue, loin de se déconcerter, porta sa témérité jusques à envoyer des émissaires pour attenter à la vie de Childebert; heureusement on prévint leur mauvais dessein. Gontran[3], que cette conspiration irrita encore davantage contre Leuvigilde, ordonna de son côté à ses troupes de se partager en deux corps & d'attaquer en même temps les deux extrémités de la Septimanie[4]. L'un de ces

[1] Paul Diacre, *Historia Longobardorum*, l. 3, c. 21. — Nous ignorons à quel auteur Paul Diacre a pu emprunter ces détails sur la mort d'Herménigilde. [A. M.]

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 18, 28 & 29.

[3] *Ibid.* l. 8, c. 30.

[4] *Ibid.*

deux corps, composé des troupes tirées des provinces situées le long de la Seine, de la Saône & du Rhône & du reste de la Bourgogne, s'approcha de la ville de Nimes, après avoir fait des ravages infinis dans sa marche; l'autre, formé des peuples du Berry, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Périgord & des autres provinces d'Aquitaine, s'avança jusques à Carcassonne, après avoir fait un pareil dégât dans tous les pays qu'il rencontra sur sa route.

XLV. — *Entreprise sur Carcassonne par un des deux corps d'armée. Mauvais succès de cette expédition.*

Térentiole, ci-devant comte du Limousin, commandoit ce dernier corps d'armée. Il fut à peine arrivé sous les murs de Carcassonne que les habitans lui en ouvrirent les portes & le reçurent volontairement avec ses troupes; mais, peu de temps après, ses soldats ayant pris querelle avec eux, ils le chassèrent de leur ville, de même que la garnison qu'il y avoit mise. Ce général, piqué de cet affront, tenta le siége de cette place, & il eut le malheur d'être tué d'un coup de pierre qu'on lui jeta du haut des murs. Les assiégés, avertis de sa mort, firent aussitôt une vigoureuse sortie dans laquelle ils enlevèrent son cadavre, & après lui avoir coupé la tête, ils la mirent au bout d'une pique & l'exposèrent ensuite sur les remparts de la ville. Ce spectacle répandit une si grande terreur parmi les troupes de Gontran, qu'elles prirent la fuite avec précipitation & abandonnèrent tout leur bagage, avec le butin qu'elles avoient déjà fait dans leurs courses.

L'approche de Reccarède, qui s'avançoit à la tête d'une armée, contribua aussi beaucoup[1] à la fuite précipitée des François. Ce prince, sur l'avis que le roi Leuvigilde, son père, avoit reçu de la marche de l'armée de Gontran vers la Septimanie, étoit parti par son ordre en diligence au secours de cette province. Il y fut à peine arrivé, qu'il dressa diverses embuscades aux François, dans lesquelles il en fit périr un grand nombre. Pour comble de malheur, l'armée de Gontran, repassant par le Toulousain, fut harcelée par les peuples du pays qui, pour se venger des ravages qu'ils avoient soufferts de la part des Bourguignons à leur premier passage, dépouillèrent les uns & assommèrent les autres; en sorte que peu d'entre eux échappèrent à la vengeance des Toulousains. Éd. origin. t. I, p. 304.

XLVI. — *Nicétius, duc d'Auvergne & d'Uzès, commande un second corps d'armée du côté de Nimes.*

L'autre corps d'armée qui agissoit du côté de Nimes étoit en partie sous le commandement du duc Nicétius, à qui Childebert avoit donné[2] depuis peu le gouvernement de l'Auvergne, du Rouergue & du pays d'Uzès, c'est-à-dire de l'Aquitaine austrasienne. Ce seigneur, qui étoit encore jeune, mais dont

[1] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 156 & seq.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 18.

An 585

l'esprit & le jugement suppléoient au défaut de l'âge & de l'expérience, avoit été d'abord comte ou gouverneur particulier d'Auvergne; mais Eulalius l'ayant supplanté & ayant obtenu pour lui-même ce comté du roi Childebert, ce prince, pour le dédommager, lui avoit donné le duché ou gouvernement général d'Auvergne; dignité qui, selon l'usage de ce siècle, le mettoit au-dessus du comte ou gouverneur particulier de ce pays & de tous les autres comtes ou gouverneurs des diocèses qui ressortissoient de son duché ou gouvernement général. On voit par ce que nous venons de dire que le pays d'Uzès, qui auparavant dépendoit du duc ou préfet de Marseille ou de Provence, étoit alors soumis au gouvernement général d'Auvergne, sans que nous sachions le véritable motif de ce changement.

XLVII. — *Succès peu heureux de ce dernier corps d'armée.*

Le duc Nicétius, s'étant mis à la tête des milices austrasiennes[1] de son gouvernement, alla joindre le corps d'armée du roi de Bourgogne qui avoit ordre d'agir du côté de Nimes contre Leuvigilde. C'est par ce secours seulement que le roi Childebert eut quelque part à cette expédition, car le reste de ses troupes étoit alors occupé au delà des monts, ainsi qu'on a déjà dit. Nicétius, après sa jonction avec les généraux bourguignons, entra dans les États des Visigoths. Leurs troupes ravagèrent d'abord tous les pays qu'elles rencontrèrent sur leur route jusques à Nimes, désolèrent les environs de cette ville, brûlèrent les maisons de campagne & arrachèrent les vignes & les oliviers. Elles se présentèrent ensuite devant cette place & en formèrent le siége; mais, désespérant du succès à cause de la vigoureuse défense des assiégés, elles prirent le parti de lever le camp & de se partager en divers corps, afin d'aller attaquer les autres villes des environs dont elles espéroient d'avoir meilleur compte. Cette nouvelle entreprise ne leur réussit pas mieux que la précédente; car elles ne purent prendre aucune des villes de la Septimanie dont elles tentèrent le siége, ce qui les obligea de se retirer sans autre avantage que celui d'avoir fait le dégât dans toute la campagne. Nicétius prit cependant un château dont nous ignorons le nom & qui se soumit volontairement, sur la parole que ce duc donna aux assiégés de ne leur faire aucun mal s'ils vouloient le recevoir dans la place; mais ce général y fut à peine entré, qu'oubliant son serment & ses promesses, il la livra au pillage & en emmena captifs tous ceux qui s'y trouvèrent.

XLVIII. — *Succès des armes de Reccarède dans la Septimanie. — Ce prince prend les châteaux de Cabaret & celui d'Ugernum,*

L'approche du prince Reccarède fut aussi une des causes du peu de succès de ce corps d'armée, comme elle l'avoit été de la déroute de celui qui s'étoit

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 30.

avancé du côté de Carcassonne. En effet, les généraux françois ne furent pas plutôt avertis que l'armée des Visigoths s'avançoit, qu'ayant tenu conseil, ils résolurent[1] de décamper, partagèrent leur armée en pelotons & s'en retournèrent par l'Auvergne. Ces troupes commirent sur toute leur route une infinité de désordres; mais elles périrent la plupart de faim & de misère, parce qu'à leur premier passage elles avoient déjà brûlé les moissons. On fait monter au moins à cinq mille hommes la perte des François dans cette dernière expédition.

Le roi Gontran, qui se trouvoit alors à Autun, où il s'étoit rendu, le 23 du mois d'août, pour célébrer la fête du martyr saint Symphorien, y apprit le mauvais succès de ses armes dans la Septimanie, dont il témoigna beaucoup de chagrin. Ses généraux, qui arrivèrent peu de temps après dans la même ville, informés de son mécontentement, se réfugièrent dans l'église du saint martyr pour se mettre, à la faveur de cet asile, à l'abri de sa colère. Ce prince usa cependant de modération à leur égard; il se contenta de leur reprocher vivement, en présence de quelques évêques & des seigneurs de sa cour, leur mauvaise conduite & surtout l'impiété & le peu de discipline de leurs troupes, à quoi il attribuoit principalement le mauvais succès de leur expédition. Il leur rendit ensuite sa bienveillance, sur la promesse qu'ils lui firent d'être plus exacts à l'avenir à faire observer la discipline militaire.

Éd. origin. t. I, p. 305.

Gontran eut encore de nouveaux sujets d'inquiétude en apprenant dans le même temps le progrès des armes de Reccarède. Ce prince visigoth, après avoir mis en fuite par sa seule présence le corps d'armée françois qui étoit aux environs de la ville de Carcassonne, s'avança dans le pays & se rendit maître des deux châteaux de Cabaret, dans les montagnes du diocèse de Carcassonne, sur les limites du Toulousain ou du diocèse de Lavaur, que leur situation avantageuse rendoit extrêmement forts; il emporta l'un de force & l'autre se rendit par composition[2]. Après la prise de ces deux forteresses qui ont donné leur nom au pays de Cabardès, portion du diocèse de Carcassonne, Reccarède s'étendit[3] dans le Toulousain qu'il ravagea de tous côtés & d'où il emmena un grand nombre de prisonniers. Il marcha ensuite vers le Rhône où, après la fuite de l'autre corps de troupes françoises qui étoit de ce côté-là, il assiégea le château d'*Ugernum*[4]; il le prit, le livra au pillage, fit la garnison prisonnière de guerre & se retira ensuite triomphant dans Nimes. Ce prince avoit achevé toutes ces conquêtes avant la fin du mois d'août; car le roi Gontran en apprit la nouvelle à Autun, peu de jours après la fête de saint Symphorien. Si l'on en croit un savant[5] critique, Reccarède prit encore, durant cette campagne, la ville de Lodève sur les François, si tant est que le roi Leuvigilde, son père, ne l'eût déjà reprise au commence-

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 30. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 156 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXVII.

[3] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 156 & seq.

[4] C'est le château de Beaucaire, sur les bords du Rhône; les anciens textes s'accordent sur ce point. [A. M.]

[5] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 7, p. 303.

ment de son règne. Il est du moins certain que cette ville, dont Théodebert avoit fait la conquête en 533, fut toujours, depuis cette expédition de Reccarède, sous la domination des rois visigoths d'Espagne, jusques à la destruction de leur royaume par les Sarrasins.

XLIX — *Soins de Gontran & de Childebert pour la sûreté des frontières. Retour de Reccarède en Espagne.*

Quelque inquiétude que donnât à Gontran la prospérité des armes de ce prince, il n'osa cependant rien entreprendre contre lui. Il se contenta[1] de dépouiller du gouvernement de la province d'Arles, dont le château d'*Ugernum* dépendoit, le patrice Calumniosus, surnommé Ægila, qui, par sa négligence à garder les frontières, avoit sans doute occasionné la perte de cette place. Gontran pourvut de ce gouvernement le duc Leudégisile qui avoit déjà donné des preuves de sa conduite & de sa valeur dans la guerre contre Gondebaud. Ce nouveau gouverneur, plus vigilant & plus attentif qu'Ægila, mit quatre mille hommes à la garde des frontières de la province d'Arles, tandis que le duc Nicétius, gouverneur de l'Auvergne, de Rouergue & du pays d'Uzès pour le roi Childebert, s'avança sur celles de son gouvernement pour observer les mouvemens des Visigoths[2]. Reccarède, de son côté, voyant que la saison étoit déjà avancée, repassa les Pyrénées & alla rejoindre en Espagne le roi Leuvigilde, son père.

Les armes de ce prince contre Gontran ne furent pas moins heureuses sur mer que sur terre. Le roi de Bourgogne, dans le dessein de faire diversion, avoit fait équiper une flotte qu'il avoit envoyée vers les côtes de la Galice, pour exciter une révolte parmi les Suèves de cette province que Leuvigilde avoit entièrement soumis à sa domination; mais celui-ci lui ayant opposé son armée navale, battit celle de Gontran, en sorte que peu de vaisseaux françois échappèrent.

Childebert, à qui le désir de retirer[3] sa sœur Ingonde des mains de Maurice avoit fait prendre les armes contre les Lombards en faveur de cet empereur, ne réussit guère mieux dans son entreprise, par la mésintelligence de ses généraux qui se virent obligés de repasser les Alpes avec leur armée sans avoir rien tenté de considérable. Le mauvais succès de cette expédition chagrina d'autant plus la reine Brunehaut, qu'elle craignoit que l'empereur ne soupçonnât le roi, son fils, comme il avoit déjà fait l'année précédente, de quelque intelligence secrète avec ces peuples, & que, sur ce soupçon, il ne différât d'accorder la liberté à Ingonde, sa fille, qu'elle croyoit encore en vie, & au prince Athanagilde, son petit-fils. Le désir de la leur procurer fit qu'elle pressa très-vivement le roi Childebert & les seigneurs d'Austrasie, alors assemblés à

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 35. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 156 & seq. — Isidore, *Chronicon Suevicum*, p. 740. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 13, p. 298.

[2] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 156 & seq. — Isidore, *Chronicon Suevicum*, p. 740. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 13, p. 298.

[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 18, 20 & 21.

Bastoigne, dans l'Ardenne, de demander à Maurice le retour d'Ingonde & de lui déclarer la guerre en cas de refus. Mais toutes[1] les instances de cette reine furent inutiles par l'impossibilité où le roi d'Austrasie se trouvoit alors de rien entreprendre contre cet empereur.

Éd. origin. t. I, p. 306.

Dans le temps que l'assemblée dont nous venons de parler se tenoit à Bastoigne, à la fin du mois d'octobre de l'an 585, Gontran avoit fait assembler à Mâcon un concile composé des évêques de ses États, savoir du royaume de Bourgogne & de l'ancien royaume de Charibert dont ce prince s'étoit emparé. La conduite de quelques-uns de ces prélats, & en particulier de Bertrand de Bordeaux, & de Théodore de Marseille en faveur de Gondebaud faisoit le principal sujet de ce concile. Il est aisé de juger de l'étendue des États du roi Gontran par les souscriptions des évêques qui y assistèrent; il y en eut, en effet, de toutes les provinces des Gaules, à la réserve des deux Belgiques, des deux Germaniques & de la Septimanie. Quoique de tous les pays qui sont aujourd'hui compris dans la province de Languedoc, on ne trouve parmi ces souscriptions que celle de Magnulfe, évêque de Toulouse, il est à présumer cependant que les évêques d'Albi & du Vivarais se trouvèrent à ce concile; car il paroît que Gontran possédoit alors ces deux pays. Childebert étoit maître dans le même temps de ceux de Velai, de Gévaudan & d'Uzès; Leuvigilde régnoit sur tout le reste de la province de Languedoc.

L. — *Retour de Reccarède dans la Septimanie. — Mort de Leuvigilde. Son éloge.*

Le roi Leuvigilde dont le règne fut recommandable par la prospérité de ses armes autant que par la sagesse de son gouvernement, se signala surtout par son inclination pour la paix. Quoiqu'il eût déjà battu Gontran, il lui envoya cependant plusieurs ambassades pour l'engager d'en venir[2] à un traité.

An 586

Enfin, sur le refus opiniâtre que fit ce roi d'écouter ses proposions, il prit le parti de renvoyer son fils Reccarède dans la Septimanie au commencement de l'année 586, qui étoit la dixième du règne de Childebert. Reccarède étant arrivé à Narbonne s'avança jusque sur les frontières des François & fit le dégât dans tout leur pays; il repassa pourtant bientôt après les Pyrénées, sur l'avis qu'il reçut sans doute de la maladie du roi, son père. Ce dernier mourut en effet à Tolède[3], la même année, qui étoit la six cent vingt-quatrième de l'ère espagnole. On[4] assure que Leuvigilde témoigna, quelque temps avant sa mort, un sensible regret d'avoir fait mourir son fils Herménigilde & d'avoir persécuté les catholiques, & qu'il en fit pénitence. On ajoute qu'il rappela saint Léandre, évêque de Séville, qu'il avoit exilé pour avoir favorisé la rébellion

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 18, 20 & 21. — *Conciles,* t. 5, c. 979 & suiv.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 35, 38 & 45.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXV, n. 1 & suiv.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 46. — Grégoire le Grand, *Dialogorum* l. 3, c. 31. — Isidore, *Chronicon,* p. 725. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.*

de son fils, & qu'il chargea ce prélat d'instruire son autre fils Reccarède dans la religion catholique[1]. Telle fut la fin de Leuvigilde, l'un des plus grands rois qui aient occupé le trône d'Espagne. Il eut la gloire d'unir[2] le royaume des Suèves à ses États & d'achever par là de réduire presque toute l'Espagne sous sa domination, à la réserve de quelques places qui demeurèrent encore entre les mains des Grecs ou Impériaux, & de quelques peuples du nombre desquels étoient les Gascons, qui se maintinrent dans leur liberté.

Leuvigilde fut le premier des rois[3] visigoths qui releva la majesté royale par la magnificence des habits; ses prédécesseurs n'étoient vêtus que comme de simples particuliers. Il fit de nouvelles lois, réforma le code visigothique & donna des bornes au pouvoir excessif des grands de sa nation. Comme le trône des Visigoths avoit été jusques alors électif, il résolut de le rendre héréditaire & de prévenir par là les brigues & les factions des seigneurs que l'ambition de régner portoit à toute sorte de crimes, jusques à attenter à la vie de leurs rois dont la plupart avoient péri d'une mort violente. Dans cette vue, Leuvigilde associa ses deux fils & partagea le gouvernement avec eux. Pour affermir davantage son autorité, il eut soin d'augmenter ses revenus, ce qui a donné lieu sans doute de l'accuser d'avarice; mais les grandes dépenses qu'il fit pour la construction de plusieurs nouvelles villes font voir qu'il faisoit un bon usage de ses richesses. Enfin, ce prince eût été accompli, si son attachement à l'arianisme, qui le porta à faire mourir son propre fils, & l'ambition démesurée d'étendre sa secte, n'avoient terni en quelque sorte la gloire de son règne.

LI. — *Paix de Reccarède avec Childebert. — Sa conversion à la foi catholique.*

Reccarède commença son règne par travailler à établir une paix solide dans ses États. Pour mieux réussir, il s'unit étroitement avec la reine Goisvinde, sa belle-mère, pour laquelle il eut tous les égards possibles, &, de concert[4] avec elle, il envoya des ambassadeurs aux rois d'Austrasie & de Bourgogne pour leur faire des propositions de paix & leur offrir son alliance; mais Gontran, toujours indisposé contre la cour d'Espagne, à qui il attribuoit tous les malheurs de sa nièce Ingonde, ayant appris que ces ministres s'avançoient vers sa cour, leur fit dire de s'arrêter à Mâcon où il leur envoya quelques personnes pour écouter leurs propositions. Ce prince, qui n'avoit aucune envie de conclure la paix avec l'Espagne, refusa toutes les demandes de ces ambassadeurs &, plus ennemi que jamais de Reccarède, il rompit tout commerce entre ses États & ceux de ce roi; il défendit même à ses sujets d'aller Éd. origin. t. I, p. 307.

[1] Il n'y a pas lieu d'accorder une grande confiance à ce récit; Grégoire de Tours, tout véridique & tout sincère qu'il est d'ordinaire, ne peut obtenir entière créance dans cette occasion. [A. M.]

[2] Pagi, ad ann. 582, n. 12; ad ann. 584, n. 6.

[3] Lucas Tudensis, *Chronicon*.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 1. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.

pour leurs affaires dans la Septimanie[1]. Les ambassadeurs d'Espagne réussirent beaucoup mieux à la cour d'Austrasie, où ils furent très-bien reçus de la reine Brunehaut & du roi Childebert, son fils. Ils conclurent un traité de paix & d'alliance entre ce prince & le roi Reccarède, leur maître, & se retirèrent fort satisfaits de leur négociation, après avoir remis les riches présens dont ce dernier les avoit chargés pour la cour d'Austrasie & en avoir reçu de semblables de la part de cette cour pour celle d'Espagne.

Il paroît que, malgré la mésintelligence qui continua entre Gontran & Reccarède, ces princes ne firent cependant aucune hostilité l'un contre l'autre, si l'on excepte[2] quelques courses de la part des troupes de Bourgogne dans la Septimanie. Reccarède, de son côté, loin de se rebuter de la conduite de Gontran à son égard, fit encore une nouvelle tentative auprès de lui pour l'engager à accepter la paix. Il lui envoya dans ce dessein une nouvelle ambassade, tandis qu'il se mit en état d'abjurer l'arianisme & d'embrasser la An 587 religion catholique, à quoi il étoit déjà[3] tout disposé. Il assembla sur cela un concile, où il appela tous les évêques, tant catholiques qu'ariens de ses États pour le dixième mois de la première année de son règne, c'est-à-dire pour le commencement de l'an 587.

Reccarède, pour rendre sa conversion aussi éclatante qu'elle étoit sincère & convaincre ses peuples qu'il faisoit son abjuration avec connoissance de cause, permit à tous les évêques ariens du concile de proposer librement les raisons qui les attachoient à leur secte & aux prélats catholiques d'y répondre & de leur opposer les vérités de la foi orthodoxe. On disputa de part & d'autre, & après une longue & exacte discussion des matières, Reccarède reconnut publiquement l'égalité des personnes de la Trinité, reçut le baptême de l'Église & professa publiquement la religion catholique. Sa conversion attira celle de la plupart des évêques & du peuple de sa nation, aussi bien que celle des Suèves qui, à son exemple, abjurèrent l'arianisme, ce qui réunit toute l'Espagne & la province de Septimanie qui en dépendoit dans les sentimens d'une même foi.

LII. — *Vains efforts de Reccarède pour obtenir la paix de Gontran.*

Reccarède, se flattant qu'après cette démarche Gontran entreroit plus facilement avec lui dans des sentimens de paix, la lui fit demander par de nouveaux ambassadeurs; mais le roi de Bourgogne, toujours prévenu contre lui, ne traita pas mieux ces ministres que les précédens[4]. *Quelle confiance voulez-vous,* leur dit-il, *que j'aie avec les auteurs de la captivité de ma nièce, de sa mort dans un pays étranger & de celle du prince Herménigilde, son époux?*

[1] Dom Vaissete a mal compris le passage de Grégoire de Tours; la phrase de cet auteur, qui est du reste assez obscure, signifie plutôt que les sujets de Reccarède empêchèrent ceux de Gontran de venir commercer dans les villes de Septimanie. [A. M.]

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 7.

[3] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 157. — Isidore, *Chronicon*. — Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 15. — Grégoire le Grand, *Dialogorum* l. 3, c. 31.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 16.

Après une réponse si peu consolante, les ambassadeurs d'Espagne se retirèrent &, conformément à leurs instructions, ils passèrent à la cour d'Austrasie.

Le roi Childebert les reçut gracieusement & écouta volontiers l'apologie qu'ils lui firent de la conduite du roi, leur maître, envers Ingonde, avec l'assurance qu'ils lui donnèrent que Reccarède n'avoit eu aucune part aux malheurs de cette princesse, & que, pour l'en convaincre, il étoit prêt de se purger de tout ce qu'on lui imputoit sur ce sujet, ou par serment ou par toute autre voie qu'il souhaiteroit. Ils lui offrirent ensuite la somme de dix mille sols d'or, s'il vouloit ratifier la paix & la ligue qu'il avoit déjà conclues avec le roi des Visigoths; à quoi Brunehaut & Childebert consentirent. Ces ministres, voulant réussir dans une autre négociation dont Reccarède les avoit chargés, firent de sa part de riches présens au roi d'Austrasie & à la reine, sa mère, qui leur en donnèrent de leur côté pour la cour d'Espagne. Ils demandèrent ensuite en mariage, pour le roi, leur maître, la princesse Clodosvinde, sœur de Childebert. Celui-ci écouta volontiers cette proposition & leur répondit qu'il y donnoit les mains, mais qu'étant convenu avec le roi de Bourgogne, son oncle, qu'il ne termineroit aucune affaire considérable sans sa participation, il falloit qu'il traitât de celle-ci avec lui & qu'il obtînt son consentement avant que de la conclure. Les ambassadeurs de Reccarède, contens de cette réponse, reprirent la route d'Espagne. Éd. origin. t. I, p. 308.

LIII. — *Gontran restitue Marseille & l'Albigeois à Childebert.*

Le consentement de Gontran pour le mariage de Clodosvinde avec le roi Reccarède paroissoit d'autant plus difficile à obtenir que le premier ne vouloit point de paix avec l'Espagne & qu'il auroit souhaité que son neveu Childebert eût été à cet égard dans les mêmes dispositions. C'est dans cette vue qu'il usoit de beaucoup de ménagement avec lui, qu'il lui avoit déjà[1] restitué la partie de la ville de Marseille qui avoit été la source de leur division, & qu'il lui rendit alors l'Albigeois. Childebert avoit donné au duc Ratharius le gouvernement de Marseille avec l'administration de la justice; mais ce prince, mécontent de sa conduite, le déposa bientôt après & mit à sa place Nicétius, déjà duc d'Auvergne, qui par là se vit gouverneur non-seulement de ce pays & de ceux de Rouergue & d'Uzès, mais aussi de toute la Provence austrasienne, dont Marseille, comme nous avons déjà dit, étoit la capitale.

L'Albigeois que Gontran rendit à Childebert faisoit alors partie du gouvernement ou duché de Toulouse. Cette restitution inquiéta d'autant plus le duc Didier, gouverneur de ce pays, qu'outre qu'il perdoit par là une partie de son gouvernement, il craignoit qu'en continuant son séjour dans l'Albigeois, où il se plaisoit extrêmement & où il avoit son patrimoine, Childebert ne le punît pour s'être emparé autrefois de la ville d'Albi sur le roi Sigebert, son père, & pour y avoir défait ses troupes. Dans cette crainte, ce duc prit le

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 12, 43 & 45.

parti d'abandonner au plus tôt ce pays & d'aller, avec sa femme Tétradie, ses enfans & les biens qu'il put emporter, fixer sa demeure dans le Toulousain, qui demeura toujours sous la domination du roi Gontran.

LIV. — *Troubles de la Septimanie.*

Didier eut bientôt après occasion de signaler son courage & de marquer son zèle pour les intérêts de ce prince en renouvelant la guerre dans la Septimanie contre les Visigoths. Voici comment :

Reccarède[1], après avoir embrassé la foi catholique, avoit envoyé des députés dans cette province pour informer les peuples de sa nation & de sa secte des motifs de sa conversion & les engager à suivre son exemple & celui des Visigoths d'Espagne. Le succès de la députation avoit répondu à son attente, & déjà plusieurs d'entre les Visigoths de la Septimanie avoient abjuré leurs erreurs, quand un évêque arien, appelé Athalocus, fit les derniers efforts pour empêcher le progrès de la conversion de ses compatriotes.

Ce prélat étoit si zélé pour le soutien de l'arianisme, si accrédité parmi ceux de sa secte, & si habile à séduire les peuples, qu'il pouvoit justement passer pour un second Arius. Il étoit fort lié avec deux comtes du pays ou seigneurs[2] visigoths, dont l'un se nommoit Granista & l'autre Wildigerne. Il paroît que ces deux comtes, également zélés pour leur secte & recommandables par leur naissance & par leurs grands biens, mais d'ailleurs très-méprisables par le déréglement de leurs mœurs, faisoient, ainsi que l'évêque Athalocus, leur séjour ordinaire dans Narbonne, quoique, selon les apparences, ils fussent gouverneurs particuliers de quelque diocèse du pays; car chez les Visigoths, de même que chez les François, chaque diocèse étoit gouverné par un comte, qui dépendoit d'un duc dont l'autorité s'étendoit sur plusieurs diocèses, ou dans une province entière. Quoi qu'il en soit, Athalocus & ces deux seigneurs, ainsi que plusieurs autres des principaux Visigoths de la Septimanie, mécontens de la conversion de Reccarède à la foi catholique, se liguèrent & n'omirent rien pour soulever cette province & la soustraire à son obéissance.

LV. — *Persécution contre les catholiques de la Septimanie.*

Ils exécutèrent avec tant de succès le pernicieux dessein qu'ils avoient de mettre le trouble dans le pays, que l'historien[3] contemporain qui fait le récit de cet événement, & qui pour éviter la longueur a jugé à propos d'en omettre le détail, assure que ce qui se passa alors dans la Septimanie mérite moins le nom d'histoire que de tragédie. Tandis qu'Athalocus travailloit à pervertir les catholiques & à les gagner par des discours séduisans, les comtes

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 15.

[2] Paul Diacre, *de Virt. patrum Emeritensium*, c. 19.

[3] Paul Diacre, *de Virtutibus patrum Emeritensium*, c. 19.

Granista & Wildigerne persécutoient ouvertement, & de la manière du monde la plus cruelle, ceux qui leur résistoient & qu'ils trouvoient fermes dans la foi, ce qui procura la couronne du martyre à un très-grand nombre de clercs, de moines & de simples laïques, qui souffrirent constamment toute sorte de tourmens pour la défense de la divinité du Verbe.

Éd. origin. t. I, p. 309.

LVI. — *Didier, duc de Toulouse, entre avec une armée du côté de Carcassonne.*

Les rebelles, non contens de persécuter les catholiques & voulant, à quelque prix que ce fût, soustraire la Septimanie à l'obéissance de Reccarède, crurent que le moyen le plus sûr étoit de se liguer avec le roi Gontran, son ennemi déclaré. Dans cette vue, ils appelèrent les François à leur secours & firent entendre à Didier, duc de Toulouse, qui commandoit sur la frontière, qu'il avoit une occasion des plus favorables de conquérir la Septimanie & de la soumettre au roi de Bourgogne, s'il vouloit se joindre avec eux. Didier, flatté de cette espérance, assembla[1] avec toute la diligence possible les troupes de son gouvernement. Il jugea à propos cependant, dans l'incertitude du succès de cette entreprise & en cas de mort, de disposer avant son départ de sa succession, qu'il partagea entre sa femme & ses enfans. Il s'avança ensuite dans la Septimanie, suivi du comte Austrovalde, & alla mettre le siége devant Carcassonne. Les habitans, qui avoient pénétré son dessein & s'étoient mis en état de défense, lui résistèrent plus longtemps qu'il n'avoit cru, ce qui donna le loisir aux troupes de Reccarède de marcher au secours de cette place.

Ce prince, sur le premier avis qu'il avoit eu des troubles qui s'étoient élevés dans la Septimanie & des liaisons des rebelles avec les François, avoit fait marcher en diligence un corps d'armée pour soumettre les uns & résister aux autres. Lorsque ces troupes arrivèrent dans la Province, Dieu avoit déjà tiré vengeance de l'impiété d'Athalocus, qui, de dépit de n'avoir pu pervertir les catholiques, étoit tombé malade & étoit mort un moment après s'être alité. La fin des autres chefs des rebelles ne fut pas plus heureuse : ils furent attaqués & entièrement défaits par l'armée de Reccarède, & le rétablissement de la paix dans l'intérieur de la Province suivit de près cette heureuse victoire.

LVII. — *Défaite & mort de Didier. — Rètablissement de la paix dans la Province.*

Les généraux de Reccarède, après avoir réduit les rebelles de la Septimanie, se mirent[2] en marche contre Didier, occupé au siége de Carcassonne. A peine les deux armées furent en présence, que les Visigoths, feignant de craindre les François, lèvent le camp & s'en retournent sur leurs pas. Didier, croyant leur fuite sérieuse, se met aussitôt à la tête de ses troupes avec le comte Aus-

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 45. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.*

[2] Grégoire de Tours & Jean, abbé de Biclar, *ut supra.*

trovalde, & poursuit assez longtemps l'armée d'Espagne dont il comptoit avoir bon marché; mais enfin, las de poursuivre les ennemis qui se retiroient en bon ordre, il revint au camp devant Carcassonne pour continuer le siége de cette place. Malheureusement pour lui il avoit fort peu de monde, car sa cavalerie, qui étoit très-fatiguée, n'avoit pu le suivre, & la plupart de son infanterie s'étoit débandée ou étoit demeurée derrière. Les assiégés, s'en étant aperçus, profitent de ce moment favorable & font une si vigoureuse sortie, qu'ils l'enveloppent & le laissent mort sur la place, après avoir taillé en pièces le peu de soldats qui étoient avec lui.

La mort de ce général déconcerta d'autant plus les troupes du roi de Bourgogne, que les Visigoths, ayant fait halte dans le même temps, & ensuite volte-face, les poursuivirent à leur tour, en sorte que, se voyant attaquées & par l'armée ennemie & par la garnison de Carcassonne, qui, après la défaite de Didier, se mit à leurs trousses, elles furent obligées de prendre la fuite & d'abandonner leur camp avec une perte très-considérable.

LVIII. — *Austrovalde, duc de Toulouse, fait la guerre aux Gascons.*

Le comte Austrovalde, ayant eu le bonheur d'échapper de cette défaite, se hâta d'aller trouver le roi Gontran; mais ce fut moins pour lui rendre compte du mauvais succès de cette expédition que pour lui demander le duché ou gouvernement de Toulouse vacant par la mort du duc Didier. Ce prince le lui accorda, & il en eut à peine pris possession, qu'il fut obligé de reprendre les armes[1] contre les Gascons ou Wascons.

Ces peuples, qui n'avoient pas encore pris des demeures fixes en deçà des Pyrénées, vivoient dans l'indépendance, au delà de ces montagnes, & occupoient la Navarre avec une partie de l'Aragon & du Guipuzcoa, sur les frontières de la Novempopulanie. Ils faisoient de fréquentes excursions dans cette province & se retiroient ensuite dans des lieux inaccessibles avec le butin qu'ils avoient fait. Ayant entrepris une semblable course & l'ayant poussée
Éd. origin. t. I, p. 310. jusques aux portes de Toulouse, lorsque Austrovalde prit possession du gouvernement de cette ville, ce duc se mit aussitôt en campagne à la tête des milices de son département, donna la chasse à ces brigands & les poursuivit avec beaucoup de vigueur; mais comme ils étoient extrêmement légers à la course, il ne put les atteindre; en sorte qu'ils gagnèrent aisément les lieux de leur retraite sans avoir perdu un seul homme, chargés de butin & suivis d'un grand nombre de prisonniers.

LIX. — *Courses de l'armée de Reccarède jusques au voisinage d'Arles.*

L'armée victorieuse de Reccarède, qui étoit demeurée dans la Septimanie, continua cependant la guerre contre Gontran. Après avoir fait lever le siége

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 7.

de Carcassonne, elle se mit en marche pour attaquer les États de ce prince du côté du Rhône, & entra dans la province d'Arles, où elle fit le dégât jusques à dix milles de cette ville, en représailles de celui que les troupes françoises avoient fait l'année précédente dans la Septimanie; elle fit outre cela un grand nombre de prisonniers. Nous avons lieu de croire que cette nouvelle expédition de la part des Visigoths se passa en Provence & au delà du Rhône; car les pays situés en deçà de ce fleuve & vers la ville d'Arles leur appartenoient ou au roi Childebert avec lequel ces peuples étoient en paix. Il faut en excepter cependant la partie du diocèse d'Arles qui est à la droite du Rhône, laquelle obéissoit à Gontran, & où le château d'*Ugernum* étoit situé. Les troupes de Reccarède prirent ce château durant cette campagne, ce qui nous fait juger que ce prince, qui s'en étoit déjà emparé deux ans auparavant, l'avoit abandonné d'abord après.

LX. — *Saint Véran, évêque de Cavaillon, natif du Gévaudan.*

Le progrès des armes de Reccarède rendit le roi Gontran encore plus attentif à entretenir l'union qu'il avoit contractée avec Childebert, son neveu; la joie que lui causa la naissance de deux enfans mâles de ce dernier roi ne contribua pas peu à cimenter de plus en plus leur bonne intelligence. On donna à l'aîné le nom de Théodebert & à l'autre celui de Thierri.

Saint Véran ou Vrain, évêque de Cavaillon, mérita l'honneur d'être parrain[1] de ce dernier, autant par la réputation de sa sainteté que par l'éclat des merveilles que Dieu opéroit par son ministère & qui le rendoient également respectable aux princes & aux peuples. Ce saint, qui étoit natif du Gévaudan, avoit embrassé l'état ecclésiastique sous saint Évanthe, évêque de ce pays. Pour éviter l'estime que sa grande vertu lui attiroit parmi ses compatriotes, il résolut d'abandonner sa patrie. Le désir de visiter les tombeaux des apôtres l'attira d'abord à Rome, d'où il revint peu de temps après en France par la route de Ravenne, de Milan & d'Embrun, laissant partout des marques de sa piété & de sa religion. Il fixa alors sa demeure dans le diocèse de Cavaillon dont il fut ensuite élu évêque. Il remplit ce siége avec honneur & se distingua en divers conciles où il assista, & en particulier dans plusieurs commissions importantes dont le roi Gontran le chargea. On croit que ce saint prélat mourut vers l'an 590. Ses reliques sont conservées à Gergeau-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

LXI. — *Sainte Césarie.*

Dans le temps que Véran se rendoit célèbre par sa sainteté au delà du Rhône, sainte Césarie vivoit avec la même réputation en deçà de cette rivière & dans la partie du diocèse d'Avignon qui appartient au Languedoc. Césarie

[1] *Vita S. Verani*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 690 & seq.

avoit[1] d'abord épousé un homme de condition, nommé Valens, avec lequel elle vécut dans une parfaite continence. Valens ayant été ensuite ordonné prêtre, elle prit le parti de vivre solitaire & se retira dans une grotte du mont Andaon, appelé aujourd'hui le mont Saint-André, où elle passa le reste de ses jours & où elle mourut en odeur de sainteté, le 8 du mois[2] de décembre de l'an 586. On garde ses reliques dans l'église de l'abbaye de Saint-André, située sur la cime de cette montagne, où on a bâti un fort qui domine le Rhône, vis-à-vis la ville d'Avignon.

LXII. — *Traité d'Andelot entre Gontran & Childebert. — L'Albigeois restitué de nouveau à ce dernier.*

Gontran, voulant cimenter parfaitement la paix & la bonne intelligence avec le roi Childebert, son neveu, lui fit proposer une conférence pour y terminer à l'amiable & par un traité tous les différends qui pouvoient encore rester entre eux au sujet de leurs anciennes querelles[3]. Cette conférence, que le roi d'Austrasie accepta, se tint à Andelot, au diocèse de Langres, sur les frontières des États de ces deux princes, à la fin du mois de novembre de Éd. origin. t. I, p. 311. l'an 587. Gontran, qui se voyoit sans successeurs, y donna des marques publiques de son affection pour le roi, son neveu. Il conclut avec lui, par l'entremise des prélats & des seigneurs d'Austrasie & de Bourgogne, un traité solennel, par lequel on pourvut aux inconvéniens que leur succession pourroit faire naître après la mort de l'un ou de l'autre, & on régla les prétentions réciproques qu'ils avoient sur le royaume du feu roi Charibert[4].

Nous avons remarqué ailleurs qu'après le décès de ce roi, Chilpéric, Gontran & Sigebert, ses frères, avoient partagé entre eux son royaume; qu'ensuite Gontran, prétendant qu'il lui étoit dévolu en entier, s'en étoit emparé, & que s'étant depuis réconcilié avec le roi Childebert, son neveu, il lui avoit restitué, ou pour mieux dire, promis de restituer la partie de ce royaume qui avoit appartenu à Sigebert, père de ce prince; mais cette restitution n'avoit pas encore été entièrement exécutée, parce qu'il restoit quelques difficultés de part & d'autre. Elles furent enfin levées par ce traité, où il fut conclu que Gontran posséderoit seulement durant sa vie la troisième partie de Paris, le Dunois & le Vendomois, avec une partie des pays chartrain & d'Étampes, & que tous les pays qui faisoient partie de la succession de Charibert retourneroient à Childebert après sa mort. Gontran restitua en même temps à ce dernier le Poitou, la Touraine, l'Albigeois, le Conserans, le pays de Labour, les diocèses d'Aire, de Meaux & d'Avranches, & une partie de la ville de Senlis, que le roi Sigebert avoit eus en partage en qualité d'héritier pour un tiers du roi Charibert, son frère. Il est aisé de voir, par le détail que nous venons de faire, en quoi consistoit ce tiers; il paroît qu'avant ce traité Chil-

[1] Le Cointe, ad ann. 586, n. 44 & seq.
[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 587, n. 12.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 10, 11 & 20.
[4] *Ibid.*

debert jouissoit de la Touraine, du Poitou, du Béarn & du diocèse d'Aire, car Grégoire de Tours[1] fait mention du duc Ennodius qui, peu de temps auparavant, avoit le gouvernement de tous ces pays au nom de ce prince, ce qui prouve sans doute que Gontran ne fit que le confirmer dans la possession qu'il en avoit déjà prise.

On convint, par le même traité d'Andelot, que celui des deux rois qui survivroit à l'autre hériteroit de ses États, ce qui étoit d'autant plus avantageux pour Childebert qu'il étoit jeune & avoit des successeurs, au lieu que Gontran, déjà fort avancé en âge, n'en avoit point. La reine Brunehaut n'oublia pas ses intérêts dans cette occasion. Elle demanda la restitution du Bordelois, du Limousin, du Béarn, de la Bigorre & du Querci qui lui avoient été cédés après la mort de la reine Galsvinde, sa sœur, & dont le roi Gontran s'étoit emparé comme faisant partie de la succession du feu roi Charibert. Il fut arrêté que Brunehaut rentreroit seulement alors dans la possession du Querci; que le roi Gontran jouiroit des autres pays durant sa vie, & qu'après sa mort, ils reviendroient à cette reine ou à ses héritiers. On ne sait point si Brunehaut se retira alors dans le Querci pour y établir sa demeure; il paroît seulement qu'elle y fit bâtir le château de Bruniquel, auquel elle donna son nom (*Castrum Brunichildis*). Ce château, qui est situé sur la frontière de l'Albigeois, fut dans la suite un apanage des cadets de la maison de Toulouse. Les deux rois convinrent enfin, par ce même traité, de plusieurs autres articles, & en particulier de l'échange des transfuges de part & d'autre, ce qui procura à Childebert le retour des ducs Loup & Dyname, qui avoient abandonné ses intérêts pour se retirer à la cour de Gontran.

LXIII. — *Conclusion du mariage de Clodosvinde avec le roi Reccarède.*

Après la conclusion de ce traité, le roi de Bourgogne consentit enfin, quoique avec peine, au mariage de sa nièce Clodosvinde avec le roi Reccarède. Ce mariage fut entièrement[2] arrêté au commencement de l'année suivante, à l'arrivée des nouveaux ambassadeurs que ce dernier prince avoit envoyés à ce sujet. Autharis, roi des Lombards, qui professoit l'arianisme, avoit déjà demandé cette princesse en mariage, mais le roi Childebert, son frère, préféra le roi des Visigoths, parce qu'il étoit catholique & beaucoup plus puissant. C'est tout ce que nous savons du mariage de Reccarède avec Clodosvinde; car les historiens ne parlent[3] plus de cette princesse. Nous avons d'autant plus lieu de douter si elle épousa effectivement ce prince qu'il paroît d'ailleurs qu'il avoit alors, & même depuis longtemps, une autre épouse, appelée Baddon, qu'il offroit sans doute de répudier pour épouser Clodosvinde[4]. Quoi qu'il en soit, il est constant que cette dernière princesse, ou ne

An 588

Éd. origin. t. I, p. 312.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 7.
[2] *Ibid.* l. 9, c. 20 & 28.
[3] D'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 341.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXVI.

célébra pas ses noces avec Reccarède, étant peut-être morte en chemin, ou que, si elle l'épousa, elle mourut peu de temps après[1].

LXIV. — *Rupture de Gontran avec Reccarède. — Le premier attaque la Septimanie & se rend maître de Carcassonne.*

Comme Gontran n'avoit consenti qu'à regret au mariage de Clodosvinde avec le roi des Visigoths, il chercha de nouvelles occasions de rupture avec ce prince, dans le dessein qu'il avoit toujours de venger sur lui la mort de la princesse Ingonde, sa nièce. Peu s'en fallut même qu'il ne se brouillât[2] avec Brunehaut, à l'occasion des magnifiques présens que cette reine envoya en Espagne, au sujet du mariage de sa fille avec le roi Reccarède. Il soupçonna qu'elle les avoit destinés, sous ce prétexte, pour un des enfans de Gondebaud qui s'étoient réfugiés dans ce royaume, & qu'il croyoit qu'elle vouloit attirer en France pour y exciter de nouveaux troubles. Enfin le mauvais succès ou le peu de durée du mariage de Clodosvinde avec Reccarède fit que Gontran ne garda plus de mesures avec les Visigoths; il leur déclara la guerre[3], peu de temps après, & résolut de les chasser entièrement des Gaules.

Ce prince mit sur pied une armée formidable, dont il confia le commandement au général Boson qui, quatre ans auparavant, avoit fait périr Gondebaud au siége de Comminges. Il lui donna pour collègues Austrovalde, duc de Toulouse, & Antestius. Celui-ci[4] étoit un homme adroit & insinuant, & avoit beaucoup de crédit sur l'esprit du roi de Bourgogne, qui l'employoit dans les commissions les plus importantes. Il avoit rendu des services essentiels à Didier, duc de Toulouse, qui lui avoit été redevable de son rétablissement dans les bonnes grâces de ce prince. L'armée commandée par ces trois généraux étoit[5] composée pour la plupart des peuples de la Saintonge, de l'Age-

[1] Ici dom Vaissete a commis une légère erreur; loin de n'avoir pas été définitivement conclu, le mariage de Reccarède & de Clodosvinde dura plusieurs années. En effet, une pièce de vers de Fortunat, inconnue au dernier siècle, prouve qu'il durait encore après 593. Ce morceau est postérieur à 593, date de la réunion de la Burgondie & de l'Austrasie sous le pouvoir de Childebert, antérieur à 596, date de la mort de ce roi; le poëte y dit que Brunehaut règne par son fils sur les Burgondes (*Allobrogas*), par sa fille sur les Goths (*Getas*). Il ne peut donc y être question de son autre fille Ingonde, femme d'Herménigilde, morte vers 585. Le manuscrit qui contient ce poëme provient de Saint-Germain (lat. 13 048); il est du neuvième siècle & a été décrit, pour la première fois, par M. B. Guérard, dans les *Notices & extraits*, t. 12, p. 91-100.

Voici les vers sur lesquels se fonde cette opinion :

Regia progenies praecelsi & mater honoris,
Undique regnantum cincta decore pio.
Gallia cujus habet genus & Hispania foetus;
Musculus hinc moderans, inde puella regens.
Auspicium felix sit prosperioribus annis :
Hic tegit Allobrogas, dirigat illa Getas,
Gentibus & geminis pariter tua germina regnent,
Et tibi det fructus istae vel ille locus.....

Ces derniers vers semblent même indiquer que Clodosvinde n'avait pas d'enfant du roi Reccarède, & Isidore de Séville nous apprend que Liuva II, successeur & fils de ce prince, était né d'une concubine. [A. M.]

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 20 & 28.

[3] *Ibid.* l. 9, c. 31. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 157. — Frédégaire, c. 10.

[4] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 8, c. 27 & 43. — *Vita S. Aridii*, p. 1290.

[5] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 31. — Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*, p. 157.

nois, du Bordelois, du Périgord & du Toulousain. Le duc Austrovalde se mit le premier en campagne & s'avança, avec les troupes de son gouvernement, du côté de Carcassonne. Il parut à peine devant cette ville, que les habitans, soit par intelligence, ou par l'envie qu'ils avoient de se voir sous la domination françoise, lui en ouvrirent les portes & lui prêtèrent serment de fidélité. Boson, suivi d'Antestius, y entra peu de temps après; mais comme il étoit le principal commandant de l'armée & qu'il étoit d'ailleurs fort jaloux de son autorité, il trouva fort mauvais qu'Austrovalde fût entré dans cette place & qu'il eût reçu le serment de fidélité des habitans avant son arrivée, & sans sa participation. Il lui en témoigna publiquement sa peine & lui en fit des reproches très-vifs, après quoi il se mit en marche pour aller attaquer l'armée des Visigoths campés au voisinage.

LXV. — *Bataille de Carcassonne. — Défaite des François par les Visigoths qui reprennent cette ville. — Sérénus, duc d'Aquitaine ou de Toulouse, successeur d'Austrovalde.*

Cette armée que le roi Reccarède avoit rassemblée à la hâte, & qu'il avoit fait partir en diligence, sur l'avis des préparatifs de Gontran, étoit commandée par le duc Claude, Espagnol[1] ou Romain de naissance, & d'une famille illustre, qui joignoit à la bravoure d'un bon soldat l'expérience d'un grand capitaine & toute la piété d'un parfait chrétien. Il avoit soutenu la foi catholique contre tous les efforts des ariens, sous le règne de Leuvigilde, & avoit obtenu du roi Reccarède, qui connoissoit parfaitement son mérite, le duché ou gouvernement de la Lusitanie. Il commandoit actuellement dans ce pays, quand ce dernier prince, ayant besoin d'un général expérimenté pour tenir tête aux François qui menaçoient d'envahir toute la Septimanie, le nomma pour marcher au secours de cette Province. Après avoir passé les Pyrénées avec toute la diligence possible, il s'étoit campé aux environs de Carcassonne pour observer les mouvemens de l'armée françoise & tâcher de couvrir le pays, n'ayant pas assez de troupes pour oser présenter bataille.

Boson, s'étant mis à la tête de son armée[2], forte de soixante mille hommes, s'avança vers celle du duc Claude & campa en présence auprès de la rivière d'Aude. Ce général françois, fier de sa supériorité sur les Visigoths & d'ailleurs extrêmement vain & présomptueux, crut que ce duc, pour lequel il témoignoit beaucoup de mépris, ne pourroit lui échapper, & se flattant de le battre quand il voudroit, il négligea de pourvoir à la sûreté de son camp & ne fit poser aucune sentinelle. Il se livra au contraire avec ses troupes à la dissolution & à la débauche, & insulta par des railleries & des injures piquantes à la foiblesse des Visigoths qu'il ne croyoit pas assez hardis pour l'attaquer.

[1] Paul Diacre, *de Virtutibus patrum Emeritensium*, c. 17 & 18.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 31. — Jean de Biclar, *Chronicon*, p. 157. — Isidore, *Chronicon*.

Éd. origin. t. I, p. 313.

Le duc Claude dissimula en habile & sage capitaine les insultes de Boson, & mit toute son attention à le surprendre & à le faire repentir de son orgueil & de ses bravades, mais comme il se sentoit trop foible pour attaquer de front l'armée françoise, il usa du stratagème suivant. Il mit en embuscade une partie de ses troupes & alla avec le reste faire une irruption dans le camp des ennemis qui ne pensoient à rien moins qu'à se voir attaqués par les Visigoths. Cette attaque imprévue jeta d'abord l'alarme & la confusion parmi les François, alors uniquement occupés à se divertir; mais étant revenus de leur épouvante, & ayant appelé leurs camarades à leur secours par des cris redoublés, ils se mirent en état de repousser l'attaque. Le général Claude, feignant alors de prendre la fuite, marche vers le lieu de l'embuscade, dans le dessein d'y attirer Boson. Celui-ci, se laissant emporter à son ardeur, poursuit les fuyards avec une partie de son armée; mais il se voit incontinent investi par les Visigoths qui sortent de leur embuscade & taillent en pièces tout son détachement. Le général Claude, voulant profiter de cet avantage, va aussitôt donner sur le reste de l'armée des François, & après avoir mis d'abord toute leur cavalerie en fuite, il fait un carnage horrible de l'infanterie, dont la plus grande partie demeura sur la place, & l'autre fut faite prisonnière de guerre. Quoique la cavalerie françoise eût échappé à cette défaite, elle ne fut guère moins maltraitée; elle fut si vivement poursuivie que, pour faire une plus prompte retraite, elle fut contrainte d'abandonner tous ses équipages, ce qui la déroba en partie à la fureur du vainqueur. Le reste ne put éviter le glaive des Visigoths qui ne cessèrent de faire main basse sur les fuyards & qui les menèrent battant jusques au delà de leurs frontières.

Par cette victoire, qui fut des plus signalées, le duc Claude demeura maître du champ de bataille, de tout le bagage de l'armée françoise & d'un grand nombre de prisonniers. Ce général eut la générosité de donner la liberté à la plupart d'entre eux, dont le nombre montoit en tout à deux mille, au rapport de Grégoire de Tours. Suivant le même auteur, les François n'eurent que cinq mille hommes de tués dans cette action; mais, s'il faut s'en rapporter à deux historiens[1] espagnols qui sont également contemporains, la perte de ces derniers fut infiniment plus considérable, puisque, selon leur témoignage, la plus grande partie de l'armée françoise, qui consistoit en soixante mille hommes, demeura sur le champ de bataille. L'un de ces historiens[2] ajoute que le duc Claude ne fut soutenu dans ce combat que de trois cents hommes, ce qui paroît incroyable & donne lieu de conjecturer[3] quelque erreur dans les chiffres, n'étant pas vraisemblable que ce général eût été assez téméraire pour oser attaquer une armée si formidable avec un si petit nombre de troupes, à moins que cet historien n'ait voulu faire entendre que ce fut avec trois cents hommes seulement que ce duc alla insulter le camp de Boson pour le faire tomber dans l'embuscade où il tomba effectivement, & dans

[1] Jean, abbé de Biclar, & Isidore, *Chronicon*.
[2] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon*.
[3] Pagi, *Critica*, ad ann. 588, n. 9.

laquelle il fut défait. Quoi qu'il en soit, saint Isidore[1], le second de ces historiens, a eu raison de dire que cette victoire est la plus signalée que les Visigoths eussent encore remportée *dans les Espagnes;* expression qui fait voir que la Septimanie, où se donna la bataille, étoit alors comprise dans l'Espagne. Au reste, ces deux auteurs paroissent trop donner au miracle en attribuant cette victoire à la conversion de Reccarède & à son attachement à la foi catholique qu'il venoit d'embrasser, puisque Gontran qu'il vainquit n'étoit ni moins orthodoxe, ni moins pieux que lui. Il est vrai que la défaite des troupes du roi de Bourgogne pourroit avoir été une juste punition du refus opiniâtre qu'il faisoit depuis longtemps d'accorder la paix au roi des Visigoths qui la lui demandoit avec toute l'instance & la soumission possibles.

Le duc Claude, après avoir dompté l'orgueil de Boson, remit la ville de Carcassonne sous l'obéissance de Reccarède & retourna victorieux en Espagne. Pour ce qui est du général françois & de ses deux collègues, Antestius & Austrovalde, duc de Toulouse, nous ignorons leur sort. Le silence des historiens, qui n'en font plus mention dans la suite, nous donne seulement lieu de croire qu'ils furent du nombre des morts.

Nous ignorons de même le nom de celui qui succéda à Austrovalde dans le duché de Toulouse. Il paroît cependant que ce fut Sérénus, qualifié *duc d'Aquitaine* dans une ancienne[2] charte, lequel nous est connu d'ailleurs par d'autres monumens. Ce duc vivoit, en effet, vers la fin du sixième siècle, comme l'on voit par la vie de saint Amand[3], évêque de Maëstricht, son fils, écrite par un auteur contemporain. Suivant cet auteur, Sérénus, qui avoit épousé Amantia, faisoit son séjour dans l'Aquitaine occidentale; ce qui nous donne lieu de croire qu'il avoit autorité sur le duché de Toulouse ou sur la partie de l'Aquitaine qui dépendoit du royaume de Neustrie. Nous présumons qu'il fut aussi père d'Amand, duc de Gascogne, qui vivoit sous le règne de Dagobert; car il fut l'aïeul[4] de Gisèle, fille de ce dernier duc. Il est vrai que comme la mère de celui-ci s'appeloit Amantia, de même que l'épouse de Sérénus, elle étoit peut-être leur fille; ainsi Amand, duc de Gascogne, n'aura été que leur gendre. Il paroît du moins que Gisèle, petite-fille de ce duc d'Aquitaine, fut son héritière universelle.

Éd. origin. t. I, p. 314.

LXVI. — *Suites de la bataille de Carcassonne. — Paix entre les Visigoths & les François.*

Gontran[5], extrêmement chagrin de la défaite de son armée, l'attribua en partie au roi Childebert, son neveu, & à la reine Brunehaut, mère de ce

[1] Isidore, *Chronicon.*

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXVIII. — Sérénus, duc d'Aquitaine, est le premier des nombreux personnages apocryphes inventés par la charte d'Alaon. [A. M.]

[3] Bollandistes, février, t. I, p. 815, 830, 849, 8-5 & suiv. — Voir plus bas, au livre VII, chapitre XIII, une note sur la vie de saint Amand. [A. M.]

[4] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXVIII. — Encore une princesse dont il faut attribuer la création à la charte d'Alaon, plus haut citée. [A. M.]

[5] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 32.

prince. Il soupçonna celui-là d'avoir découvert ses projets à Reccarède & d'avoir traversé, par ses intelligences secrètes à la cour d'Espagne, le dessein qu'il avoit de conquérir la Septimanie. La reine Brunehaut ne lui étoit pas moins suspecte, soit par la part qu'elle avoit aux liaisons étroites de Reccarède avec Childebert, soit par la persuasion où il étoit qu'elle recherchoit en mariage un des fils du fameux Gondebaud, pour exciter par cette alliance de nouveaux troubles en France. Dans cette prévention, Gontran résolut d'assembler un concile, le 1er de novembre suivant, & d'y porter ses plaintes contre la conduite du roi & de la reine d'Austrasie. Il commença d'abord par interdire tout commerce avec ce royaume & par défendre à tous ses sujets de donner passage dans ses États à ceux de ce prince; mais Brunehaut sut si bien se justifier auprès de lui qu'elle dissipa tous ses soupçons, ce qui empêcha la tenue du concile & rétablit parfaitement la bonne intelligence entre ces deux rois.

Il paroît que depuis ce temps-là Gontran vécut aussi en paix avec Reccarède & qu'il n'osa plus rien entreprendre contre lui. Les rois de France ses successeurs laissèrent, à son exemple, les Visigoths paisibles possesseurs de la Septimanie. Cette province demeura ainsi toujours soumise à ces peuples jusques à l'invasion des Sarrasins qui s'en rendirent les maîtres, comme nous le verrons dans la suite.

LXVII. — *Les évêques de la Septimanie assistent au troisième concile de Tolède.*

Reccarède, profitant de ce temps de paix pour affermir la foi catholique dans ses États, convoqua à Tolède un concile général de tous les évêques de sa domination. Quoique dès sa conversion la plupart des évêques ariens eussent abjuré leurs erreurs & que presque tout le peuple en eût fait de même, il restoit cependant encore quelques prélats visigoths qui, attachés à leurs anciennes préventions, s'étoient unis[1] avec la reine Goisvinde, obstinée arienne, & avec plusieurs seigneurs de leur nation & avoient excité divers
An 589 troubles. Ce prince avoit eu le bonheur d'en arrêter le cours; mais, voulant étouffer toutes les semences de révolte & de division, réparer les brèches que l'hérésie avoit faites à la discipline ecclésiastique & remercier Dieu de la conversion de la nation gothique, il convoqua ce concile qui fut le troisième de Tolède & qui commença le 6 de mai de l'année 627 de l'ère espagnole & la quatrième de son règne, c'est-à-dire de l'an 589.

Les évêques d'Espagne & de la Septimanie, au nombre de soixante-douze, y assistèrent, ou en personne, ou par leurs députés. Pélage, évêque de Nimes, & Boëce, évêque de Maguelonne, furent les seuls de cette dernière province qui, ne pouvant y aller eux-mêmes, envoyèrent à leur place :

[1] Jean, abbé de Biclar, *Chronicon.* — Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica,* t. 2. *Concilium Toletanum III,* dans Labbe, *Conciles,* t. 6, c. 693 & suiv.

celui-ci Génésius, qui fut ensuite son successeur, & celui-là Valérien, archidiacres de leurs églises. Les autres, au nombre de six, savoir : Migétius, métropolitain de la Province, Sédat de Béziers, Jean ou, suivant d'autres[1], Bénénatus d'Elne, Serge de Carcassonne, Tigridius ou Nigridius d'Agde & Agrippin de Lodève, s'y trouvèrent en personne. Massona, évêque de Mérida, y présida comme le plus ancien des métropolitains, parmi lesquels Migétius de Narbonne occupa la quatrième place.

Le roi Reccarède, s'étant rendu à la première séance, harangua d'abord l'assemblée & souscrivit ensuite, avec la reine Baddon, les clercs & les seigneurs goths déjà convertis, une formule de foi qui anathématisoit l'arianisme. Les Suèves souscrivirent aussi la même formule. Après ces préliminaires, le concile dressa[2] divers canons pour la réformation de la discipline ecclésiastique & ordonna entre autres que dans toutes les églises d'Espagne & des Gaules, c'est-à-dire de la Septimanie, on réciteroit le symbole à la messe; que les évêques & les magistrats employeroient[3] leur autorité pour abolir quelques restes d'idolâtrie qui subsistoient encore dans ces pays, & en particulier l'usage profane de célébrer les fêtes des saints par des danses & des chansons indécentes. Enfin le concile se termina par un édit que le roi Reccarède y fit publier & par lequel il ordonna dans tous ses États l'exécution des canons qu'on venoit de dresser. Ce prince signala non-seulement son zèle pour la foi par la convocation de ce concile dont il autorisa les décrets, mais encore par la loi qu'il se prescrivit de ne souffrir dans son royaume aucun hérétique dans les charges civiles ou militaires. Éd. origin. t. I, p. 315.

LXVIII. — *Concile ou assemblée de la province de Narbonne, auquel assistent, avec les évêques, les juges & les magistrats.*

Par un des canons[4] de ce concile de Tolède, il est ordonné que, conformément à l'ancienne discipline, on tiendroit tous les ans un concile dans chaque province, le premier jour du mois de novembre, dans le lieu désigné par le métropolitain. Ce même canon porte que les juges séculiers doivent s'y trouver avec les procureurs du fisc (*actores fiscalium patrimoniorum*), tant pour y être instruits de leurs devoirs à l'égard des peuples qu'ils devoient avoir soin de ne pas surcharger d'impôts ou de redevances onéreuses & dont ils devoient se regarder comme les pères, que pour y être repris par les évêques, s'ils étoient convaincus de ne pas remplir dignement les fonctions de leur ministère, ou afin que les mêmes prélats fussent en état de rendre compte au prince de la conduite de ces magistrats.

On voit par là que ces assemblées provinciales avoient beaucoup de rapport à celles que l'empereur Honoré avoit établies dans les Sept Provinces, où les juges & les personnes constituées en dignité devoient se trouver, ce qui

[1] Voir les notes de Sirmond sur ce sujet, p. 389.
[2] *Concilium Toletanum III*, can. 1.
[3] *Concilium Toletanum III*, can. 2 & 23.
[4] *Ibid.* can. 18.

prouve que l'usage de ces assemblées se maintint sous le règne des Visigoths. On prétend[1] même que les conciles assemblés sous les rois visigoths sont l'origine des États généraux & particuliers tenus tant en Espagne qu'en France[2]. Nous avons déjà vu, en effet, que le roi Alaric se conforma à cet usage quand il fit travailler à l'*Epitome* ou abrégé du Code théodosien & lorsqu'il en ordonna la publication ; car les comtes qui assistèrent avec les évêques à l'assemblée que ce prince convoqua à ce sujet étoient les mêmes que les juges des provinces dont il est fait mention dans ce canon du troisième concile de Tolède, la principale fonction des comtes étant d'administrer la justice aux peuples. Comme ces assemblées étoient mixtes, c'est-à-dire composées des prélats & des principaux séculiers de la nation, on y traitoit également du dogme, de la discipline ecclésiastique & du gouvernement politique; en sorte que la puissance séculière avoit autant de part que l'ecclésiastique aux décrets qu'on formoit dans ces conciles sur les affaires de l'État, avec cette différence néanmoins que les évêques décidoient seuls sur les matières purement spirituelles & dogmatiques.

Ce fut en exécution du canon dont on vient de parler que[3] l'assemblée ou concile de la Septimanie ou Narbonnoise se tint à Narbonne le premier jour de novembre suivant. Les huit prélats de cette province ecclésiastique qui avoient assisté au précédent concile de Tolède se trouvèrent à celui-ci, & ce fut l'évêque de Narbonne qui y présida en qualité de métropolitain. On y ordonna l'observation des canons du même concile de Tolède, auxquels les évêques de celui de Narbonne en ajoutèrent quinze autres pour le maintien de la discipline ecclésiastique dans la Province.

LXIX. — *Canons pour la discipline des églises de la Septimanie.*

La plupart de ces derniers canons regardent la vie & les mœurs des clercs. Il est défendu entre autres[4] aux prêtres & aux diacres de sortir de l'église durant la messe & à ces derniers, de même qu'aux sous-diacres & aux lecteurs de quitter leurs aubes avant la fin du sacrifice, sous peine d'être privés de leur rétribution. Un autre canon ordonne[5] qu'on ajouteroit, dans la psalmodie, le *Gloria Patri* à la fin de chaque psaume; on voulut sans doute abolir, par cette confession publique de la Trinité, les restes de l'arianisme qui subsistoient peut-être encore dans la Province. Il est défendu[6] aux ecclésiastiques de porter des habits de pourpre & de s'arrêter ou de s'amuser dans les places publiques, à peine d'excommunication & de privation de leur bénéfice. Il est ordonné[7] aux évêques de ne promouvoir au diaconat & à la prêtrise que ceux qui étoient versés dans les lettres & d'envoyer dans des

Éd. origin. t. I, p. 316.

[1] Thomassin, *Disc. eccles.* part. 2, l. 2, c. 64, n. 10 & seq.

[2] Nous n'avons pas besoin de relever l'invraisemblance de cette conjecture. [A. M.]

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispan.* p. 385.

[4] *Concilium Narbonense*, can. 12, Labbe, *Conciles*, t. 6, c. 725.

[5] *Ibid.* can. 2.

[6] *Ibid.* can. 1 & 3.

[7] *Ibid.* can. 11.

monastères ceux qui négligeoient de s'appliquer à l'étude ou qui ne s'acquittoient pas dignement de leur ministère.

LXX. — *Monastères de la Septimanie.*

Il est aisé d'inférer de ce dernier canon qu'il devoit y avoir au moins un monastère dans chaque diocèse de la province de Septimanie, soit pour l'instruction des clercs ignorans, soit pour la correction de ceux qui vivoient dans le désordre. Il est en effet ordonné aux abbés, par un autre canon[1] du même concile, d'exécuter les ordres des évêques par rapport aux clercs & aux laïques qu'ils envoyoient dans leurs monastères pour y faire pénitence. Le quatrième canon du précédent concile de Tolède permet d'ailleurs aux évêques de fonder des monastères dans leurs diocèses & de les doter des biens de leurs églises. Cependant, à la réserve des monastères de Saint-André d'Agde & de Saint-Gilles, & peut-être aussi de celui de Saint-Bausile de Nimes, nous n'avons aucune connoissance certaine des anciens monastères de la Septimanie durant tout le règne des Visigoths dans cette province.

LXXI. — *La Septimanie habitée par cinq différens peuples, distingués les uns des autres.*

Deux canons[2] de ce concile nous apprennent qu'il y avoit alors cinq peuples différens qui habitoient la Septimanie, savoir : les Visigoths, qui sont nommés les premiers parce que c'étoit la nation dominante; les Romains ou anciens habitans du pays, qu'on continua d'appeler ainsi, plusieurs siècles après, pour les distinguer des Visigoths, des François & des autres peuples barbares qui s'étoient établis dans les Gaules depuis le cinquième siècle; & enfin les Juifs, les Syriens & les Grecs. Ces deux derniers peuples n'étoient sans doute que des négocians du Levant, que le commerce, alors très-florissant dans plusieurs villes du pays, & surtout dans celles de Narbonne & d'Agde, attiroit dans la Province. Pour ce qui est des Juifs, nous avons vu ailleurs qu'ils étoient déjà établis dans la Septimanie dès le cinquième siècle. Ce concile de Narbonne ordonne à ceux-ci, par son quatrième canon, d'enterrer leurs morts sans psalmodie, *selon l'ancien usage*, sous peine de six onces d'or d'amende, payables au comte ou gouverneur du pays; ce qui prouve l'ancienneté de leur établissement dans la Province. On sait[3] d'ailleurs que, vers le même temps, il y en avoit un grand nombre dans la ville de Narbonne.

LXXII. — *Gouvernement de la Septimanie.*

Le même canon défend aux juifs, ainsi qu'aux chrétiens des quatre autres nations, dont nous avons déjà parlé, qui demeuroient dans la Province, de

[1] *Concilium Narbonense*, can. 6.

[2] *Ibid.* can. 4 & 14.

[3] Saint Grégoire le Grand, t. 2, nov. edit. l. 7, *epist.* 24.

faire aucune œuvre servile le dimanche, sous peine, pour les personnes libres, de six sols d'or d'amende, payables au comte du pays, & pour les esclaves, de cent coups de fouet. Ceci nous donne lieu de remarquer que les Visigoths, de même que les François, faisoient administrer chaque diocèse par un gouverneur qui portoit le titre de comte; que les cinq peuples qui habitoient alors la Province étoient partagés en libres & en esclaves; que le concile de Narbonne dut être une assemblée mixte, c'est-à-dire composée d'évêques & des seigneurs ou comtes du pays, puisqu'on y ordonna des peines afflictives & des amendes pécuniaires contre les infracteurs des canons du concile, & qu'enfin l'amende de six sols d'or, que le comte de chaque diocèse devoit recevoir au nom du fisc, prouve que ces comtes ou gouverneurs avoient également l'administration de la justice & celle des finances.

Par un autre canon[1] du même concile de Narbonne, outre la peine d'excommunication, on décerna une amende de six sols d'or contre tous ceux d'entre les cinq peuples dont nous venons de parler, qui oseroient consulter ou retirer chez eux les devins & les sorciers. Ceux-ci, soit qu'ils fussent libres ou esclaves, devoient être fustigés publiquement & ensuite vendus, & le prix distribué aux pauvres. Enfin les pères de ce concile[2] voulant déraciner, conformément à ce qui avoit été prescrit dans le troisième de Tolède, tous les
Éd. origin. t. I, p. 317. restes d'idolâtrie & de superstitions qui régnoient encore dans la Province, & sachant que quelques catholiques du pays chômoient le jeudi, à l'honneur de Jupiter, leur défendirent très-sévèrement de célébrer cette fête païenne, à peine d'un an de pénitence pour les personnes libres, & de la fustigation pour les esclaves.

LXXIII. — *Concile tenu sur les frontières du Gévaudan.*

Les évêques de la partie de la Province soumise à la domination françoise, avec les principaux seigneurs du pays (*sacerdotibus & viris magnificis*), assis-
An 590 tèrent[3] l'année suivante à un autre concile, qui fut tenu sur les confins du Gévaudan, du Rouergue & de l'Auvergne, dans l'endroit à peu près où est la ville de Marvéjols. Une affaire qui regardoit Tétradie, veuve de Didier, duc de Toulouse, laquelle s'étoit retirée à Agen après la mort de ce duc, fut le principal sujet de cette assemblée mixte. Cette dame avoit d'abord épousé en premières noces le comte Eulalius, seigneur auvergnat, qui la maltraitoit extrêmement & qui étoit, d'ailleurs, un homme plongé dans toute sorte de crimes & de débauches. La conduite que ce seigneur tenoit à son égard engagea Tétradie à l'abandonner. Elle profita de son absence & consentit que Virus, qui, quoique neveu de son mari, avoit de l'amour pour elle, l'enlevât dans le dessein de l'épouser; mais celui-ci, craignant beaucoup plus de s'attirer l'indignation de son oncle que de contracter un mariage incestueux,

[1] *Concilium Narbonense*, can. 14.
[2] *Ibid.* can. 15.
[3] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 10, c. 8.

la remit avec un fils qu'elle avoit eu d'Eulalius, & tout ce qu'elle avoit pu emporter de la maison de ce seigneur, entre les mains du duc Didier, dans l'espérance de l'épouser dans la suite. Eulalius, ayant été informé à son retour de l'enlèvement de Tétradie, en fut si irrité que, pour s'en venger, il tua son neveu; mais ne pouvant retirer son épouse des mains de Didier, qui s'étoit déjà marié avec elle, sur l'avis de la mort de Virus, pour se consoler, il enleva d'un monastère de Lyon une jeune fille qu'il épousa publiquement, & laissa Didier paisible possesseur de Tétradie. Après la mort de celui-ci, Eulalius, n'ayant plus rien à craindre de ce duc dont l'autorité l'avoit retenu jusques alors, cita cette dame au concile dont on vient de parler, & demanda la restitution de tout ce qu'elle lui avoit enlevé dans le temps de sa fuite. Tétradie comparut devant l'assemblée; mais, ne pouvant se justifier, elle fut condamnée à rendre à son premier époux, sur ses propres biens, quatre fois autant qu'elle avoit emporté de sa maison, & tous les enfans qu'elle avoit eus du duc Didier furent déclarés bâtards.

LXXIV. — *Continuation de la peste dans la Province.*

Après de si grands désordres, il n'étoit pas surprenant de voir les provinces de France affligées de divers fléaux. La contagion qui, dans les années précédentes, avoit fait tant de ravages dans la Septimanie & dans la partie de l'Aquitaine qui se trouve aujourd'hui comprise dans le Languedoc, se [1] renouvela avec violence dans tout le Vivarais, pendant l'an 590, & s'étendit l'année suivante dans la province de Marseille, tandis que la famine désoloit les autres provinces.

LXXV. — *Faux prophètes dans le Gévaudan & le Velai.*

Pour comble [2] de malheur, les peuples furent livrés à la séduction de plusieurs faux prophètes qui s'élevèrent dans le même temps. Il y en eut un entre autres qui devint fameux; c'étoit un bûcheron, natif du Berry, qui, travaillant dans un bois, fut assailli par un essaim de mouches qui le maltraitèrent si cruellement, qu'il en devint fou pendant deux ans. Il alla ensuite dans la province d'Arles, où il fit l'homme inspiré de Dieu. Il étoit vêtu de peaux & se mêloit de deviner les choses futures. De là, il passa dans le Gévaudan avec une femme qui le suivoit & qu'il faisoit appeler Marie. Cet imposteur séduisit un si grand nombre de peuple, que plus de trois mille personnes, parmi lesquelles étoient plusieurs ecclésiastiques ignorans, qui le regardoient comme un grand prophète, l'accompagnoient partout, sur la réputation qu'il s'étoit acquise d'avoir le don de guérir les malades : on lui en amenoit en foule de toutes parts, ce qui lui attiroit beaucoup de présens qu'il acceptoit fort volontiers. Pour mieux imposer aux peuples, il distribuoit tout

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 10, c. 23 & 25.

[2] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 10, c. 23 & 25.

ce qu'on lui donnoit aux pauvres, en faveur desquels ils se croyoit en droit de détrousser les passans. On remarque que toutes ses prédictions étoient funestes. Il affectoit cependant, en les faisant, de longues prières, & avoit l'impiété de se faire adorer de ceux qu'il avoit séduits par ses impostures. Il passa du Gévaudan dans le Velai & campa avec toute sa nombreuse troupe du côté du mont Anis (*Anicium*), où est aujourd'hui la ville du Puy. Il s'em-
Éd. origin. t. I, p. 318. para d'abord de toutes les églises voisines, &, sur l'avis qu'il eut qu'Aurélius, évêque du Velai, venoit au-devant de lui pour s'informer de sa conduite, il rangea sa troupe comme s'il eût eu dessein de combattre ce prélat. En attendant son arrivée, il lui envoya quelques-uns de sa suite, qui, aussi extravagans que lui, allèrent à sa rencontre en sautant & en dansant tout nus.

Aurélius, surpris de la folie de ces envoyés, dépêcha vers l'imposteur, leur maître, quelques personnages du pays des plus distingués & des plus braves. Un d'entre eux, s'étant approché comme s'il eût voulu baiser les genoux de ce faux prophète, celui-ci ordonna à ses gens de se saisir de la personne de ce seigneur & de le dépouiller; mais ce même seigneur ayant tiré aussitôt son épée, lui en donna tant de coups & avec tant de violence, qu'il le hacha en pièces; après quoi tous ses compagnons se dissipèrent sans faire le moindre mouvement. Marie, sa compagne, fut prise & mise à la torture, où elle avoua les prestiges & les impostures de son maître, dont la mort ne fit pas cependant cesser entièrement la séduction. Plusieurs personnes qu'il avoit fascinées furent encore assez simples pour croire & soutenir que ce bûcheron étoit le Christ, & que Marie étoit une portion de la divinité.

L'évêque Aurélius, qui combattit les erreurs ou, pour mieux dire, les extravagances de cet imposteur, est reconnu pour saint dans le Velai. On voit[1] son tombeau dans l'église de Saint-Vosy, au Puy, avec celui de saint Bénigne, son successeur, dont nous ne connoissons que le nom.

LXXVI. — *Childebert, roi d'Austrasie, seul maître du Languedoc françois après la mort de Gontran, roi de Bourgogne.*

An 593

Ces divers fléaux furent suivis de la mort de Gontran, roi de Bourgogne, prince également recommandable par sa piété & son amour pour son peuple. Il mourut au mois de mars de l'an 592, ou plutôt[2] de l'annnée suivante. A défaut d'héritiers plus proches, Childebert, roi d'Austrasie, son neveu, lui succéda dans tous ses États en vertu du traité d'Andelot, à l'exclusion, à ce qu'il paroît, du jeune Clotaire, roi de Neustrie, autre neveu de Gontran, & fils de Chilpéric & de Frédégonde. Il est certain, du moins[3], que Clotaire ne régna sur aucune des provinces méridionales des Gaules qui étoient de la succession de Gontran. Ainsi Childebert, ayant uni, après la mort de ce

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, c. 690 & seq.

[2] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 15, p. 459. — Pagi, *Critica*, ad ann. 598, n. 7.

[3] Frédégaire, *Chronicon*, c. 20. — Saint Grégoire le Grand, l. 5, *epist.* 53 & seq. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 16, p. 502.

An 593

prince, le royaume de Bourgogne à celui d'Austrasie, se vit maître, non-seulement de l'Albigeois, du Velai, du Gévaudan & du pays d'Uzès, qui étoient de la dépendance de ce dernier royaume, mais encore du Vivarais, membre de celui de Bourgogne, & du Toulousain, compris alors dans cette partie du royaume de Neustrie dont le roi Gontran avoit hérité de Charibert, son frère. La Province qui porte aujourd'hui le nom de Languedoc se trouva donc alors partagée entre Reccarède, roi d'Espagne, maître de la Septimanie, & Childebert, roi d'Austrasie, qui régna jusques à sa mort sur tout le reste du pays.

Les États qui composoient la succession du roi Gontran, quoique fort étendus au delà des anciennes limites du royaume de Bourgogne, furent longtemps compris sous le nom général de Bourgogne. Ce royaume, joint à celui d'Austrasie, rendit Childebert extrêmement puissant & fort supérieur à Clotaire dont les États étoient beaucoup moins considérables; mais le premier ne survécut pas longtemps à son agrandissement; il mourut à la fleur de son âge, après un règne de vingt ans en Austrasie, & de trois en Bourgogne ou dans les États du feu roi Gontran, son oncle.

An 596

LXXVII. — *Théodebert & Thierri, fils de Childebert, lui succèdent chacun dans une partie de la Province.*

Childebert laissa en mourant deux jeunes enfans mâles qu'il avoit eus de la reine Faileube, son épouse. L'aîné, appelé Théodebert II, eut en partage le royaume d'Austrasie & par conséquent l'Albigeois, le Gévaudan, le Velai & le pays d'Uzès, qui en dépendoient. L'autre, nommé Thierri, eut le royaume de Bourgogne, pris sans doute dans toute l'étendue dont on vient de parler, ou, pour mieux dire, tous les États que Gontran possédoit dans le temps de sa mort. Ainsi le Toulousain & le Vivarais furent soumis à son obéissance. Il est vrai que nous n'avons aucun monument qui prouve positivement que ce prince ait possédé le premier de ces deux pays; cependant, comme il paroît par plusieurs épîtres de saint Grégoire le Grand qu'il étoit maître de la Provence & qu'il étendoit d'ailleurs sa domination jusques aux Pyrénées, ainsi que nous le verrons dans la suite, nous avons lieu de juger qu'outre le royaume de Bourgogne, tel qu'il étoit dans ses anciennes limites, il posséda aussi tous les autres États dont Gontran jouissoit à sa mort, & qu'on comprenoit alors sous le nom général de Bourgogne. Thierri régna donc sans doute sur toute la partie de l'ancien royaume de Neustrie située entre la Loire & les Pyrénées. Éd. origin. t. I, p. 319.

Quelques auteurs[1] ont prétendu prouver que Toulouse étoit de la domination de Thierri, par une lettre[2] du même saint Grégoire, adressée à Mennas,

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 838. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 16, p. 520. — Le Cointe, ad ann. 602, n. 9.

[2] Saint Grégoire le Grand, nov. edit. t. 2, l. 13, *epist.* 6. — Voir les notes des éditeurs, sur le même sujet.

évêque de cette ville; mais les derniers éditeurs des lettres de ce saint pontife ont fait voir que celle dont nous parlons regarde Mennas, évêque de Toulon, & non pas de Toulouse, comme on l'avoit cru jusqu'ici, ce qui ne détruit pourtant pas notre conjecture que le pays toulousain appartenoit à ce prince.

Thierri, de même que Théodebert, son frère, se trouvant trop jeunes pour gouverner par eux-mêmes, la reine Brunehaut, leur aïeule & leur tutrice, prit le gouvernement de leurs États. Cette princesse fixa d'abord son séjour en Austrasie; mais s'étant ensuite brouillée avec Théodebert, son petit-fils, elle passa en Bourgogne auprès du roi Thierri, puîné de ce prince. La France se vit alors sous la domination de deux femmes également fières & ambitieuses, Brunehaut & Frédégonde. La première régnoit en Austrasie & en Bourgogne sous le nom des deux rois, ses petits-fils; & la dernière dans la Neustrie, ou le reste de la France, sous celui du jeune Clotaire, son fils. L'une se rendit fameuse par le dérèglement de ses mœurs, & l'autre par le nombre & l'horreur de ses crimes. La jalousie ou l'aversion mutuelle de ces deux reines fut la source des troubles & des guerres civiles qui désolèrent le royaume durant la minorité de ces trois princes. Il ne paroît pas que la Province ait partagé les malheurs de ces guerres; du moins les historiens n'en font aucune mention.

LXXVIII. — *Concile de Tolède. — Thierri, soutenu des troupes de la Gothie, fait la guerre à Clotaire.*

La partie de la même province qui obéissoit aux Visigoths jouissoit, durant ce temps-là, d'une paix profonde, sous le règne de Reccarède, prince recommandable par sa piété & par les soins qu'il se donna de maintenir par son autorité la discipline ecclésiastique dans ses États. Ce roi convoqua un nouveau concile à Tolède[1], où se trouva avec Migétius, métropolitain de Narbonne, Ginésius, évêque de Maguelonne, successeur de Boëce. Cette assemblée se tint au mois de mai de l'ère 536, c'est-à-dire de l'an 597 de J.-C. & la douzième du règne de ce prince[2].

An 597

Reccarède, au rapport d'un historien[3] moderne, s'étoit ligué par l'entremise de Brunehaut, avec Thierri, roi de Bourgogne, quand celui-ci, accompagné de son frère Théodebert, roi d'Austrasie, se mit en marche pour faire la guerre à Clotaire, roi de Neustrie. Cet auteur ajoute que Reccarède envoya des troupes auxiliaires à Thierri pour l'aider à soutenir cette guerre; mais comme on n'a d'autre preuve de ce secours & de cette ligue que la levée que celui-ci fit alors d'une armée très-nombreuse dans la Bourgogne, la Germanie & *la Gothie*, dont il est parlé dans la Vie de saint Berthaire[4], évêque de Chartres, nous ne croyons pas cette preuve assez solide pour pouvoir assurer, sur ce

An 600

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 416, Labbe, *Conciles*, t. 6, c. 1336.
[2] *Ibid.*
[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 279.
[4] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 1, p. 560.

seul fondement, que Reccarède envoya des troupes auxiliaires à Thierri contre Clotaire; du moins aucun ancien historien n'en fait mention. On peut d'ailleurs entendre ici par le nom de Gothie les provinces soumises à Thierri & voisines des États des Visigoths, comme le Toulousain, le Vivarais & la Provence. Quoi qu'il en soit, Thierri vainquit le roi de Neustrie, son cousin, & le força enfin d'acheter la paix par la cession de la meilleure partie de ses États.

LXXIX. — *Mort de Reccarède. — Son éloge.*

Si Reccarède eut part à cette victoire par le secours de ses troupes auxiliaires, il survécut peu de temps à la gloire qui lui en revint[1]. Il mourut[2] à Tolède, An 601
vers le mois de juin de l'année 639 de l'ère espagnole, la six cent unième de J.-C. & la seizième de son règne. Son mérite, universellement reconnu, le fit regretter de tous ses sujets. Il égala la gloire du roi Leuvigilde, son père, par la sagesse de son gouvernement, & la surpassa par son amour pour la paix & son attention à la procurer à ses peuples. Il signala cependant sa valeur dans plusieurs rencontres, tantôt contre les François, tantôt contre les Grecs ou Impériaux établis en Espagne, & enfin contre les Gascons. Les victoires qu'il remporta sur les premiers, soit par lui-même, soit par ses lieutenans, acquirent à sa nation la plus grande réputation de bravoure qu'elle ait jamais eue. Plus modéré & plus libéral que le roi, son père, il s'attira non-seulement l'amour & le respect des peuples, mais encore l'estime de ses ennemis & des méchans mêmes. Il sut, par sa prudence, étouffer toutes les semences de Éd. origin. t. I, p. 320.
rébellion que son changement de religion avoit fait naître en Espagne & dans la Septimanie. Il fit rendre aux églises, de même qu'aux particuliers, les biens dont Leuvigilde les avoit dépouillés pour cause de religion & fit des remises considérables à ses peuples sur les tributs qu'ils avoient coutume de lui payer; souvent même il leur fit grâce du tout. La douceur qui éclatoit sur son visage étoit une image fidèle de celle de ses mœurs. Ce prince se faisoit un devoir d'estimer & d'honorer les gens de bien. Il avoit un soin particulier des pauvres, à l'égard desquels il étoit extrêmement libéral. Il étoit l'appui des misérables & la consolation des personnes affligées. Enfin on eût dit qu'il ne régnoit que pour faire du bien & pour contribuer au bonheur de ses sujets; aussi en devint-il l'amour & les délices & fut-il généralement regretté, comme s'il eût été le père d'un chacun.

Depuis son abjuration de l'arianisme, il se rendit très-recommandable par la pureté & la fermeté de sa foi; & on peut dire qu'après Dieu il fut l'auteur de la conversion de toute sa nation & de celle des Suèves. Sa piété étoit sincère & sans fard. Il étoit également fidèle à remplir tous les devoirs de la religion & attentif à en respecter les ministres. Saint Grégoire le Grand nous

[1] Voyez tome II, *Note* LXVI.

[2] Isidore, *Chronicon*, p. 727. — Lucas Tudensis & Rodericus Toletanus, *Chronicon*.

en a laissé de glorieux témoignages dans plusieurs de ses lettres. Sa fermeté dans la foi fut toujours inébranlable & à l'épreuve des piéges de la reine Goisvinde, sa marâtre, des divers troubles que sa conversion excita dans ses États, des intrigues des grands & de la révolte des peuples. Il la conserva pure & entière jusques au dernier soupir de sa vie, qu'il en renouvela la profession par une confession publique. Tel est le portrait que les auteurs contemporains nous ont laissé de Reccarède, qui peut passer pour le modèle d'un prince accompli & d'un roi véritablement chrétien. Il est surprenant qu'après avoir donné des marques si éclatantes de sa piété envers Dieu, de son zèle pour l'Église & de sa charité envers les pauvres, son nom ne se trouve pas écrit dans les fastes des saints.

LXXX. — *Famille de Reccarède. — Lois de ce prince. — Liuva II, son fils & son successeur.*

La sagesse du gouvernement de ce roi parut surtout dans les lois qu'il fit publier & qu'on trouve répandues dans le code[1] visigothique. Il en fit lui-même l'abrégé, & ce sont celles que l'on voit encore aujourd'hui sous le titre de *Lois anciennes*. Il voulut que la condition & les priviléges de ses sujets anciens habitans du pays fussent les mêmes que ceux des Visigoths, dont ils étoient alors distingués par le nom de Romains; sa piété ne lui permit pas de laisser vivre dans la servitude les enfans des chrétiens esclaves.

Si la reine Baddon fut mère de Liuva II, fils & successeur de Reccarède, comme il y a lieu de le croire, elle devoit avoir épousé ce prince dès l'an 581, puisque Liuva mourut l'année 603, dans la vingt-deuxième de son âge. Dans ce cas-là, comme cette reine vivoit encore[2] l'an 589, il faudra dire que le roi, son époux, étoit déjà marié avec elle dans le temps qu'on négocioit son mariage avec les princesses françoises Rigonthe ou Clodosvinde; mais peut-être Baddon ne fut-elle d'abord que concubine de Reccarède qui crut pouvoir la répudier pour épouser publiquement & en face de l'Église une femme légitime, suivant l'usage de ce siècle. En effet, les mariages solennels ne se contractoient ordinairement alors qu'entre personnes d'une égale condition, ce qui n'empêchoit pas qu'on ne regardât les concubines comme des femmes légitimes, mais qu'on croyoit pouvoir répudier pour contracter un mariage solennel & indissoluble. Ce siècle en fournit plusieurs exemples, & en particulier celui du roi Chilpéric qui se sépara de Frédégonde, sa femme ou sa concubine, pour épouser la princesse Galsvinde, fille d'Athanagilde.

LXXXI. — *Lois sur les mariages.*

Saint Isidore confirme, ce semble, notre conjecture au sujet de ce que nous venons de dire de Baddon, par l'aveu qu'il fait que la mère du prince

[1] Lucas Tudensis, *Chronicon*.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXVI, n. 2.

Liuva, fils de Reccarède, n'étoit pas de condition noble[1]; or nous savons que Baddon étoit de nation gothique & par conséquent sujette des rois visigoths, puisqu'elle abjura les erreurs de l'arianisme au troisième concile de Tolède. Il est vrai qu'elle y prend le titre de reine & qu'ainsi elle devoit être alors épouse légitime de Reccarède[2]; mais c'est sans doute à cause que le mariage de ce prince avec Rigonthe ou avec Clodosvinde, princesses françoises[3], ne réussit pas, & que Baddon, étant auparavant sa concubine, il l'avoit épousée publiquement, peu de temps après la tenue de ce concile. Nous voyons, en effet, que les lois romaines qui prohiboient les mariages entre les personnes d'inégale condition furent en vigueur[4] parmi les Visigoths jusques au règne de Reccesvinde, & que le divorce, autorisé par les mêmes lois, fut en usage[5] chez ces peuples jusques au roi Chindasvinde, son prédécesseur, qui le défendit. Supposé donc que le roi Reccarède eût déjà épousé Baddon lorsqu'il rechercha successivement en mariage les deux princesses françoises, son dessein étoit sans doute de la répudier; ce que l'usage & les lois lui permettoient. Nous avons cru cette digression nécessaire, tant pour justifier ce prince au sujet de ses différentes femmes, que pour faire connoître l'usage alors observé dans la Septimanie touchant la célébration des mariages.

Éd. origin. t. I, p. 321.

LXXXII. — *Établissement des Gascons en deçà des Pyrénées. — Leur soumission à Théodebert & à Thierri.*

Les Gascons ou Wascons, à qui Reccarède fit la guerre & dont il réprima les courses, étoient des peuples qui s'étoient maintenus dans l'indépendance & qui habitoient la Biscaye & la Navarre, au delà des Pyrénées. Il ne paroît pas qu'une partie d'entre eux eût encore pris des demeures fixes en deçà de ces montagnes avant la fin du sixième siècle. Il est vrai que le silence des anciens touchant l'époque de cette transmigration fait que les modernes sont partagés sur ce sujet; mais, suivant l'opinion[6] la plus vraisemblable, ces peuples ne s'établirent dans les Gaules qu'après la mort de Gontran, roi de Bourgogne, & celle de Childebert, roi d'Austrasie, son neveu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étoient déjà maîtres, sous les rois Théodebert & Thierri, fils du même Childebert, d'une partie de la Novempopulanie, province à laquelle ils donnèrent leur nom, & dont ils s'emparèrent entièrement dans la suite; en sorte qu'ils s'étendirent successivement jusques aux bords de la Garonne & aux portes de Toulouse, & qu'ils occupèrent cette partie de l'ancien diocèse de ce nom située à la gauche de ce fleuve & anciennement comprise dans la Narbonnoise première.

[1] Isidore, *Chronicon*, p. 727.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXVI, n. 2.

[3] Voir la note que nous avons ajoutée plus haut, au chapitre LXIII du présent livre, au sujet du mariage de Clodosvinde & de Reccarède. [A. M.]

[4] *Codex Visigoth.* l. 3, tit. 1, *de Disponitionibus nuptiarum*, leg. 1.

[5] *Codex Visigoth.* l. 3, tit. 6, *de Divortiis nuptiarum & discidio sponsorum*, leg. 2.

[6] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, l. 3, c. 1. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 16, p. 510.

An 601

Les Gascons, déjà celèbres par leurs fréquentes excursions dans la Novempopulanie, résolus de s'établir dans cette province, passèrent les Pyrénées & s'emparèrent de quelques pays situés entre ces montagnes & la rivière d'Adour; ils s'approprièrent d'abord ce qu'on appelle aujourd'hui la basse Navarre, les pays de Labour & des Basques, pays où ils fixèrent pendant fort longtemps leur principale demeure & où leur langue se conserve encore de nos jours dans sa pureté. Leur établissement en deçà des Pyrénées & aux environs de ces montagnes n'arrêta pas leurs courses; ils les continuèrent encore avec plus de facilité dans le plat pays de la Novempopulanie. Les rois Théodebert & Thierri, à qui cette province appartenoit, irrités de leur audace, entreprirent de la réprimer & envoyèrent[1] une armée contre eux. L'expédition fut si heureuse que ces peuples furent subjugués & obligés de se rendre tributaires de ces deux princes, qui leur donnèrent le duc Génialis pour les gouverner & les contenir dans le devoir.

An 602

LXXXIII. — *Mort de Liuva II, roi des Visigoths. — Wittéric élu à sa place.*

Ceux d'entre les Gascons qui étoient demeurés au delà des Pyrénées conservèrent leur ancienne liberté & donnèrent encore pendant longtemps de l'exercice aux successeurs de Reccarède. La jeunesse du roi Liuva, fils de ce dernier & la brièveté de son règne ne lui permirent pas sans doute de rien entreprendre contre ces peuples. Ce prince avoit à peine régné deux ans qu'il devint la victime de l'ambition du comte Wittéric. Ce seigneur, l'un des principaux[2] d'entre les Goths, avoit abjuré l'arianisme avec le roi Reccarède qui l'avoit pourvu du gouvernement d'un diocèse ou comté; mais, séduit par les intrigues de Sunna, évêque arien de Mérida, il retourna à sa secte & entra avec plusieurs autres seigneurs visigoths, apostats comme lui, dans la conjuration que ce prélat hérétique forma contre saint Massona, évêque catholique de la même ville. Wittéric n'évita la mort qu'il méritoit par ce complot qu'en le découvrant au roi Reccarède qui lui pardonna. Il n'en fut pas cependant plus reconnoissant envers son bienfaiteur; ce roi fut à peine[3] décédé que, profitant de la jeunesse du roi Liuva, il chercha à l'opprimer & à s'emparer de son trône. Il excita d'abord une révolte contre lui &, s'étant saisi ensuite de sa personne, il lui coupa la main droite & le fit mourir. Ainsi périt misérablement[4], à l'âge de vingt-deux ans, Liuva deuxième du nom, roi des Visigoths, dont les auteurs espagnols nous ont laissé un portrait très-avantageux[5].

Éd. origin. t. I, p. 322.

[1] Frédégaire, c. 21.

[2] Paul, diacre de Mérida, *de Virtutibus patrum Emeritensium*, c. 17 & seq.

[3] Isidore, *Chronicon*, p. 727.

[4] Au dire d'une ancienne chronique des rois visigoths, rédigée sous Ervige, puisqu'elle ne va que jusqu'à ce roi, & transcrite en tête d'un *Codex Visigothorum*: ce texte mérite toute confiance : c'est une liste des rois visigoths, rédigée probablement d'après des notes officielles, car on y marque d'une manière précise le nombre d'années, de mois & même de jours que chaque roi a régné.

Cette chronique est publiée de nouveau dans le tome II de cette édition, aux *Preuves*, col. 13-15. [A. M.]

[5] Voyez tome II, *Note* LXXVI.

An 602

LXXXIV. — *Répudiation d'Ermemberge, fille de Wittéric, par Thierri. Sujet de guerre entre ces deux princes.*

Wittéric, après avoir usurpé par ce crime le trône de ce prince, tâcha de s'y affermir en se faisant élire par la nation. Comme il étoit arien, il fit[1] les derniers efforts pour pervertir ses sujets & les faire rentrer dans leurs anciennes erreurs; mais toutes ses tentatives furent inutiles. La différence de religion n'empêcha pas Thierri, roi de Bourgogne, de lui demander sa fille Ermemberge en mariage; le roi des Visigoths la lui accorda[2], à condition qu'il répudieroit une concubine qui lui avoit donné deux enfans, dont l'un portoit le nom de Childebert & l'autre celui de Mérovée.

An 607

Ce mariage faisant craindre à la reine Brunehaut, aïeule & tutrice de Thierri, de perdre l'autorité qu'elle s'étoit acquise en Bourgogne & de trouver bientôt une rivale en la personne d'Ermemberge, elle n'oublia rien pour dégoûter le roi, son petit-fils, de sa nouvelle épouse. Elle tourna si bien son esprit qu'enfin elle le porta à la renvoyer ignominieusement au roi d'Espagne, son père; mais elle retint les présens qu'elle avoit apportés.

Wittéric, vivement piqué de cet affront, résolut d'en tirer vengeance. Dans cette vue, il envoya des ambassadeurs à Théodebert, roi d'Austrasie, frère de Thierri, à Clotaire, roi de Neustrie, & à Agilulphe, roi des Lombards, pour se plaindre de l'injure que lui avoit faite le roi de Bourgogne & les solliciter de se liguer avec lui contre ce prince. Ces rois écoutèrent ses plaintes, embrassèrent sa querelle & firent avec lui une ligue offensive contre Thierri, à qui ils déclarèrent la guerre; mais tous leurs projets s'étant évanouis bientôt après, on ne sait comment, l'injure demeura impunie, & ce prince fut à l'abri de toutes leurs menaces.

LXXXV. — *Gondemar succède à Wittéric.*

Les projets du roi Wittéric contre les Grecs établis en Espagne & maîtres de plusieurs places ne réusssirent guère mieux. Il les attaqua, à la vérité, mais presque toujours à son[3] désavantage. Enfin, ce prince, après avoir déshonoré son règne par des actions indignes de son rang, périt aussi misérablement qu'il avoit fait périr son prédécesseur. Il fut assassiné, au milieu d'un repas, par des gens qui avoient conjuré sa perte & qui lui ôtèrent la vie, après un règne de sept ans[4].

An 610

Gondemar, qui fut sans doute du nombre des complices de sa mort, lui succéda. Mariana conjecture[5] que ce nouveau roi ne monta sur le trône des Visigoths que par le secours des rois françois qui favorisèrent son élection, ce que cet historien prétend prouver par le tribut annuel que Gondemar payoit

[1] Lucas Tudensis, *Chronicon.*
[2] Frédégaire, c. 30 & seq.
[3] Isidore, *Chronicon.*
[4] Six ans & dix mois, dit la chronique plus haut citée. [A. M.]
[5] Mariana, *de Rebus Hispanicis*, l. 6, c. 2.

à ces princes, & dont il est fait mention dans quelques lettres du comte Bulgaran, gouverneur de la Gaule Gothique ou Septimanie, conservées dans les archives d'Alcala de Henarez & d'Oviédo. C'est dommage que les auteurs espagnols n'aient pas jugé ces lettres dignes de notre curiosité plutôt que diverses chroniques fabuleuses qu'ils nous ont données; elles serviroient beaucoup à porter un jugement certain sur la conjecture de Mariana, qui est sans doute peu solide. Il paroît constant, en effet, que ni Théodebert, roi d'Austrasie, ni Clotaire, roi de Neustrie, ne contribuèrent en rien à détrôner Wittéric, puisqu'ils étoient ses[1] alliés pendant les dernières années de son règne, & qu'ils s'étoient ligués avec lui contre Thierri, roi de Bourgogne[2]. Quant à ce dernier, il est vrai qu'il fut ennemi de Wittéric depuis qu'il eut répudié la fille de ce prince, & il chercha peut-être à lui susciter des affaires au dedans de l'Espagne pour l'empêcher de porter la guerre au dehors & d'attaquer ses États; mais il ne paroît pas vraisemblable qu'il ait favorisé Gondemar, puisque ce dernier n'ayant régné[3] que deux ans[4] & ayant eu, selon ces mêmes lettres, une longue querelle avec Thierri, elle dut, par conséquent, commencer d'abord après son élection.

LXXXVI. — *Brouillerie de Gondemar avec les rois françois. — Reprise des châteaux de Corneillan & de Gignac sur ces princes, par Bulgaran, gouverneur de la Septimanie.*

D'ailleurs, selon les mêmes lettres[5] citées par Mariana, ce nouveau roi se vit à peine élevé sur le trône des Visigoths, que, voulant rétablir dans ses États la tranquillité que les révolutions précédentes avoient troublée & se procurer la paix avec les princes françois, il leur envoya une ambassade solennelle pour demander leur amitié; mais ceux-ci, loin de respecter le caractère de ces ministres, les maltraitèrent, contre le droit des gens, & les renvoyèrent avec mépris en Espagne. Ceci prouve, ce semble, que si les rois françois eussent favorisé Gondemar pour lui procurer la couronne des Visigoths, ils auroient reçu volontiers les ambassadeurs que ce prince leur envoya d'abord après son élection, & qu'ils ne les auroient pas obligés de se retirer d'une manière si ignominieuse.

Éd. origin. t. I, p. 323.

Ces mauvais traitemens ne rebutèrent pas Gondemar : le désir de procurer la paix à ses sujets, à quelque prix que ce fût, lui fit dissimuler l'injure faite à ses ambassadeurs. Il en envoya d'autres aux rois françois; mais ces princes traitèrent également mal ces nouveaux ministres & leur défendirent de venir à leur cour. Gondemar, vivement piqué de ce procédé, voulant faire connoître aux rois de France que c'étoit moins par crainte que par amitié qu'il leur demandoit la paix, & qu'il étoit en état de se la faire demander à son tour, résolut de leur déclarer la guerre & ordonna à Bulgaran, gouverneur de la

[1] Frédégaire, c. 30 & seq.
[2] *Ibid.*
[3] Isidore, *Chronicon*.
[4] Un an dix mois & quatorze jours, dit la chronique citée plus haut. [A. M.]
[5] Mariana, *de Rebus Hispanicis*, l. 6, c. 2.

Septimanie, de faire incessamment des préparatifs. Alors Thierri, soit pour réparer l'injure qu'il avoit faite à Gondemar dans la personne de ses envoyés, soit pour détourner les armes de ce prince dont il étoit menacé, ou peut-être pour se liguer avec lui contre Théodebert, son frère, à qui il méditoit de faire la guerre, lui envoya des ambassadeurs. Bulgaran, après les avoir fait arrêter sur la frontière de la Septimanie, leur défendit de passer outre. Ce gouverneur se mit ensuite en campagne & alla assiéger deux châteaux extrêmement forts que le roi Reccarède avoit cédés à la reine Brunehaut, soit en payement de sa dot, comme le prétend Mariana, ou peut-être lorsqu'il eut besoin de cette princesse pour obtenir en mariage Clodosvinde, sa fille.

L'auteur espagnol[1] donne le nom de *Jubinianum* à l'un de ces châteaux, & celui de *Corneliacum* à l'autre, & les place l'un & l'autre dans la Gaule Narbonnoise, c'est-à-dire dans la Septimanie. Nous ne doutons pas que le dernier ne soit celui de Corneillan, situé à une lieue & demie au nord de la ville de Béziers. Il est plus difficile de fixer la situation de l'autre; il paroît cependant que c'est ou le lieu de Juviniac, à une lieue au couchant de Montpellier, ou peut-être la ville de Gignac, située sur les frontières des diocèses de Béziers, de Lodève & de Maguelonne[2]. Quoi qu'il en soit, Bulgaran chassa la garnison françoise de ces deux châteaux & les remit sous l'obéissance des Visigoths.

Nous voyons par là que c'est avec peu de fondement que quelques auteurs prétendent[3] que les rois Théodebert & Thierri rendirent tributaires les Visigoths sous le règne de Gondemar, puisque ce dernier eut le dessus sur ces princes. Nous n'avons d'ailleurs aucun monument qui puisse nous persuader que le tribut dont il est parlé dans les lettres de Bulgaran, & que ces peuples payoient aux François, ait été établi du temps de ce roi des Visigoths, soit à cause de la brièveté de son règne, qui ne fut que de deux ans[4] & non pas de trois, comme on[5] l'assure[6], soit parce que les rois d'Austrasie & de Bourgogne employèrent tout cet intervalle à se faire la guerre l'un contre l'autre avec un acharnement[7] dont on trouve peu d'exemples, ce qui les empêcha sans doute de s'unir pour la faire à d'autres en même temps. Si donc les Visigoths payoient alors un tribut aux François, ce tribut devoit être volontaire. Il avoit

[1] Mariana, *de Rebus Hispanicis*, l. 6, c. 2.

[2] Ni l'une ni l'autre de ces identifications n'est acceptable; au point de vue philologique, *Jubinianum* n'a pu donner *Juviniac*, à moins d'admettre une faute de lecture pour *Jubiniacum*. Pour Corneillan, la difficulté est la même; & d'ailleurs, la position tant de ce dernier lieu que de Juviniac empêche de songer à eux; car il n'est pas probable que les Francs aient possédé des châteaux en Septimanie, si près de Montpellier & de Béziers. Quant à Gignac, la position convient, mais la forme est inacceptable. [A. M.]

[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 291.

[4] Isidore, *Chronicon*.

[5] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 291.

[6] La chronique plus haut citée donne raison aux adversaires de dom Vaissete. C'est la seconde chronique des rois visigoths, compilée en France, dans le Midi probablement, & entre 774 & 800, puisque Charlemagne y est appelé patrice (*patricius Romae*), qui donne le chiffre adopté par notre auteur. Ce texte, que nous donnons aussi au tome II de cette édition, *Preuves*, col. 15 à 20, a été, disons-nous, écrit en France, mais d'après des sources espagnoles, qui semblent être Isidore de Séville (voir l'art. de Reccarède I), & peut-être Paul, diacre de Mérida (art. de Leuvigilde). [A. M.]

[7] Frédégaire, c. 37 & seq.

été établi, selon toutes les apparences, sous le règne du roi Reccarède, qui, pour acheter la paix [1] de Childebert, roi d'Austrasie & de la reine Brunehaut, sa mère, ou pour mériter leur alliance, s'engagea peut-être à leur donner tous les ans une certaine somme. Il ne paroît pas du moins que le roi Gondemar s'y soit assujetti.

LXXXVII. — *Décret de Gondemar en faveur de l'évêque de Tolède, souscrit par les évêques de la Septimanie. — Sisebut, successeur de Gondemar.*

Gondemar, dont le zèle pour la religion & pour la justice égaloit celui de Reccarède, fit au commencement de son règne un décret en faveur de l'évêque de Tolède, métropolitain de la Carthaginoise, de la juridiction duquel quelques évêques de cette province vouloient se soustraire. Ce décret fut souscrit [2] par tous les évêques qui se trouvèrent à Tolède à l'avénement de ce prince à la couronne, & qui sans doute avoient eu part à son élection. Serge de Narbonne & Léontien de Lodève furent du nombre de ces prélats. Les peuples ne jouirent pas longtemps du bonheur qu'ils avoient de vivre sous un roi aussi bon & aussi religieux. Il mourut après deux années de règne qu'il signala par sa valeur soit contre les Gascons, soit contre les Grecs ou Impériaux établis en Espagne. Il y a une loi [3] de ce prince dans le code des Visigoths, en faveur des enfans posthumes, à qui elle assure la succession de leurs pères.

An 612

Éd. origin. t. I, p. 324.

Les Visigoths réparèrent la perte qu'ils venoient de faire de Gondemar par le choix [4] de Sisebut, qu'ils élurent pour leur roi au mois de février de l'an 612. Ce nouveau roi [5] étoit aussi recommandable par sa piété & par sa valeur que par son amour pour la justice; il étoit homme de lettres qu'il cultivoit avec soin, & surtout l'éloquence, dans laquelle il fit de grands progrès. La clémence, qui faisoit son principal caractère, lui fit toujours épargner le sang humain. Il fit paroître la peine qu'il avoit à répandre même celui de ses ennemis, durant les différentes guerres qu'il fut obligé de soutenir, soit contre les rebelles de quelques provinces qu'il soumit, soit contre les Grecs établis en Espagne, qu'il affoiblit extrêmement. Il porta si loin sa bonté qu'il épuisa ses finances pour racheter, de ses propres soldats, les prisonniers qu'ils avoient faits durant les guerres & pour avoir le plaisir de leur procurer la liberté; on ne sauroit cependant excuser le zèle indiscret qui porta ce prince à forcer les juifs, répandus en Espagne & dans la Septimanie, à embrasser la religion chrétienne, après leur avoir déjà défendu d'avoir des esclaves chrétiens. La sévérité avec laquelle il fit exécuter ses lois [6] sur ce sujet fit prendre

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 9, c. 1 & 16.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 435.

[3] *Codex Visigoth.* l. 4, tit. 2, *de Successionibus*, leg. 19.

[4] Isidore, *Chronicon.* — Frédégaire, c. 33. — Rodericus Toletanus, *Chronicon.* — Pagi, *Critica*, ad ann. 614, n. 40.

[5] Isidore, *Chronicon.*

[6] *Codex Visigoth.* l. 12, tit. 2, *De omnium haereticorum atque Judaeorum cunctis erroribus amputandis*, legg. 13 & 14.

 An 612

à la plupart de ces peuples le parti de sortir des États des Visigoths[1] pour se retirer dans ceux des François[2].

LXXXVIII. — *Thierri fait mourir son frère Théodebert & règne seul sur le Languedoc françois.*

Les fréquens changemens de règne qui arrivèrent en Espagne, au commencement du septième siècle, ne causèrent aucune révolution dans la Septimanie ou dans la partie du Languedoc soumise aux Visigoths, qui n'admettoient dans leur royaume ni succession héréditaire, ni partage. Il n'en fut pas de même de l'autre partie qui obéissoit aux rois françois, parce que ceux-ci suivoient un usage contraire. En effet, les pays dont ces peuples étoient maîtres dans cette Province passèrent sous différentes dominations, autant de fois qu'il y eut quelque nouvelle succession ou quelque nouveau partage entre ces princes, ce qui étoit alors assez fréquent; en sorte que cette portion du Languedoc fut sujette, en fort peu de temps, à diverses vicissitudes & qu'elle appartint tantôt à un seul prince françois, tantôt à plusieurs.

On a déjà vu que par le partage que Théodebert, roi d'Austrasie, & Thierri, roi de Bourgogne, avoient fait de la succession du roi Childebert, leur père, l'Albigeois, le Gévaudan, le Velai & le pays d'Uzès avoient passé dans le domaine du premier, & le Toulousain avec le Vivarais dans celui de l'autre. Thierri régna[3] seul sur tous ces pays, lorsqu'après avoir vaincu Théodebert, son frère, dans la guerre qu'il avoit entreprise contre lui, & avoir eu l'inhumanité de le faire mourir avec ses deux fils, qu'il avoit faits prisonniers, il succéda à tous ses États.

LXXXIX. — *Clotaire II, seul maître de la monarchie françoise après la mort de Thierri & de Sigebert II, fils de ce dernier.*

An 613

Thierri ne jouit pas longtemps du fruit de son crime; il mourut un an après d'une dyssenterie, la dix-septième année de son règne en Bourgogne. Brunehaut, son aïeule, fit tous ses efforts pour affermir sur le trône d'Austrasie le jeune Sigebert, fils aîné de ce prince, qui fut d'abord reconnu; mais Clotaire, roi de Neustrie, qui avoit déjà commencé la guerre contre Thierri, la continua contre ses enfans & les fit tous prisonniers avec la reine Brunehaut, leur bisaïeule & leur tutrice. Ce roi fit mourir incontinent Sigebert avec un de ses frères, nommé Corbus. Il épargna le troisième, appelé Mérovée, qu'il avoit tenu sur les fonts de baptême & qui vécut ensuite comme un simple particulier. Un quatrième, nommé Childebert, échappa à sa fureur & se déroba si bien à la connoissance de sa famille, qu'on n'en eut jamais aucune nouvelle; enfin Clotaire fit expirer Brunehaut dans les tourmens.

[1] Mariana, *de Rebus Hispanicis,* l. 6, c. 3.

[2] Au sujet de la persécution des juifs en Espagne, on peut consulter, entre autres ouvrages modernes, un travail de don José Amador de-los Rios, traduit par M. Magnabal. — Paris; Dupont. 1861. [A. M.]

[3] Frédégaire, c. 37 & seq.

Les commencemens de la vie de cette reine, également célèbre & par ses vices & par ses grandes qualités, lui ont mérité les louanges des auteurs qui ont pris sa défense; mais par la suite de ses actions elle s'est attiré le portrait affreux que plusieurs historiens nous ont laissé de sa personne.

Après cette sanglante exécution, Clotaire II, roi de Neustrie, demeura maître absolu de toute la monarchie françoise, & par conséquent de toute la partie de la Province qui avoit appartenu à Théodebert & à Thierri, ses cousins. Ce prince, fils de Chilpéric & de Frédégonde, avoit alors vingt-neuf ans. On prétend qu'il étoit naturellement porté à la paix & que ce fut malgré lui qu'il fit la guerre aux autres rois françois, ses proches parens; mais on ne sauroit excuser son inhumanité à l'égard de Brunehaut & des jeunes princes, arrière-petits-fils de cette reine. Au reste, depuis ce temps-là, on vit régner une paix profonde dans toute la France.

Éd. origin. t. I, p. 325.

On loue[1] la piété de Clotaire, sa justice, la douceur de son gouvernement & le soin qu'il eut de soulager les peuples. Il fit surtout refleurir la discipline ecclésiastique que les désordres passés avoient extrêmement altérée, & tâcha entre autres d'abolir les simonies qui se commettoient dans les élections des évêques[2]. Parmi plusieurs règlemens qui furent faits dans une assemblée, tenue à Paris & composée des principaux prélats & seigneurs de la nation, il y en eut un par lequel ce prince ordonna que les juges seroient natifs des provinces où ils administroient la justice, afin de pouvoir punir, par la confiscation des biens qu'ils possédoient dans ces pays, les injustices qu'ils commettroient. Nous verrons, sous la troisième race, une ordonnance entièrement opposée.

Clotaire ne gouverna immédiatement par lui-même que le royaume de Neustrie, son ancien domaine. Il confia le gouvernement de ceux d'Austrasie & de Bourgogne à des maires du palais, dont l'autorité s'accrut tellement dans la suite qu'elle fit tomber enfin celle des rois mêmes. Ce prince mit toute son attention à bien choisir ceux qui devoient remplir des postes si importans & ne donna le gouvernement des provinces qu'à des personnes d'un mérite reconnu.

XC. — *Siagrius, comte d'Albi. — Commencement de la vie de saint Didier, frère de Siagrius.*

Tel fut Siagrius, comte d'Albi. Ce seigneur étoit fils de Salvi & d'Erchanfrède, citoyens de la même[3] ville. Sa famille, qui étoit très-riche & Gauloise d'origine, tenoit un rang des plus distingués, en Aquitaine, parmi celles qu'on appeloit alors *Romaines*. Salvi & Erchanfrède joignoient à l'éclat de leur naissance celui d'une grande piété; Dieu bénit leur mariage par la naissance de trois enfans mâles & de deux filles. Les mâles furent Rustique,

[1] *Recueil des Conciles*, t. 5, c. 1653.

[2] *Ibid.*

[3] *Vita S. Desiderii*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 1, p. 699; & t. 2, *appendix*.

An 613

Siagrius & saint Didier; ce dernier est connu plus communément dans le pays sous le nom de saint Géry. Les deux sœurs s'appeloient Salvie & Avite.

Clotaire, devenu maître de l'Albigeois après la mort de Thierri & de Sigebert, son fils, fit appeler ces trois jeunes seigneurs à sa cour, dans le dessein de les faire élever sous ses yeux & de les rendre capables d'occuper un jour les principales charges du royaume. Quoiqu'ils eussent déjà fait de grands progrès dans la piété & dans l'étude des belles-lettres, Didier se rendit cependant plus recommandable que ses deux frères, soit par ses vertus, soit par ses rares qualités. Il se distingua surtout par son éloquence & la parfaite intelligence qu'il acquit des lois romaines; de sorte qu'on crut voir revivre en sa personne ces grands hommes qui, par des talens extraordinaires, avoient illustré les Gaules avant l'irruption des barbares; mais ce qui rendit ce jeune seigneur encore plus estimable & plus digne de l'admiration des gens de bien, ce fut la pureté de ses mœurs qu'il sut conserver au milieu de la corruption de la cour, & la sagesse qu'il fit éclater dans un âge peu avancé & parmi des personnes plus capables de le corrompre que de l'édifier[1]. Rien ne contribua tant aux progrès qu'il fit dans la vertu que le soin qu'il prit d'éviter les compagnies qui pouvoient l'éloigner de Dieu & de ne fréquenter que des personnes de piété, & surtout des religieux; en sorte qu'on l'auroit pris plutôt pour un ecclésiastique que pour un séculier. Il est vrai que Didier ne manquoit pas de grands exemples dans la cour de Clotaire : Oüen, Éloi, Sulpice, Faron & Goëric, qui s'y trouvoient alors, & avec lesquels il contracta une étroite amitié, y étoient déjà regardés comme des modèles de sainteté & méritèrent comme lui d'être élevés, dans la suite, aux premières dignités de l'Église & d'être mis enfin dans le catalogue des saints.

Didier, dont Clotaire connoissoit le mérite, fut pourvu, quoique encore jeune, par ce prince, de l'office de trésorier de la couronne, poste également important & délicat. Il s'acquittoit de cet emploi avec beaucoup de vigilance & d'exactitude lorsque, ayant appris la mort de son père, il demanda permission au roi de faire un voyage dans sa patrie pour y consoler sa mère. Il l'obtint &, après quelque séjour dans l'Albigeois, il revint à la cour & y continua les fonctions de sa charge.

Rustique, son frère & son aîné, qui, dès sa jeunesse, avoit embrassé l'état ecclésiastique, fut revêtu de la dignité d'archidiacre de Rodez & de celle d'abbé palatin, ou d'intendant de la chapelle du roi, dans le temps que Clotaire, sur la fin de la trente-quatrième année de son règne, honora Siagrius, son autre frère, de la charge de gouverneur ou de comte d'Albigeois. Ce dernier partit aussitôt pour aller prendre l'administration de ce gouvernement, que la fidélité avec laquelle il avoit rempli auparavant divers emplois à la cour lui avoit mérité avec les bonnes grâces du prince. Clotaire faisoit d'ailleurs beaucoup de cas de toute cette famille, qu'il combla de bienfaits, comme nous le verrons dans la suite. Il paroît, au reste, & c'est le sentiment d'un

Éd. origin. t. I, p. 326.

An 618

[1] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 15.

habile[1] critique, que saint Salvi, évêque d'Albi, & Didier, duc de Toulouse, dont nous avons déjà parlé, étoient de cette même famille. En effet, outre la ressemblance des noms, ils étoient les uns & les autres d'une naissance distinguée, Romains ou Gaulois d'origine, & enfin natifs ou habitans du pays d'Albigeois, où ils avoient leurs biens & leur patrimoine. Nous remarquerons ici, par occasion, que l'ancien auteur de la Vie de saint Didier[2] dit

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 19, p. 142.

[2] La Vie de saint Didier, évêque de Cahors, a été publiée par Labbe, dans sa *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 1, p. 699-716, d'après un manuscrit communiqué par Vyon d'Hérouval, & qui contenait nombre de lacunes & de fautes; l'original de la copie employée par Labbe se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, latin 17002, f° 207; c'est un volume grand in-folio, écrit sur parchemin, à deux colonnes : il appartint autrefois à l'abbaye de Moissac, fut cédé par les moines, en 1656, à Claude Joly, & passa dans le fonds de Notre-Dame de Paris. On le rapporte au dixième siècle; il contient entre autres vies de saints deux remaniements de l'ancienne Vie de saint Sernin (f°s 182 & 233). Labbe a introduit dans le texte une division en chapitres qui n'existe pas dans le manuscrit; celui-ci ne distingue que la vie & les miracles.

La Vie de saint Didier est donc antérieure au dixième siècle; elle a été écrite à Cahors; ce qui le prouve, c'est le paragraphe qui la termine dans l'édition de Labbe, où l'auteur, qui ne se nomme pas, dit avoir écrit pour rappeler à tous que Cahors eut Didier pour évêque. D'ailleurs, dans d'autres endroits il parle de cette ville en homme qui connaît ses monuments & qui est au fait de son histoire; de plus, dans l'épilogue, il mentionne & décrit assez longuement, avec des détails intéressants, les objets sacrés donnés par Didier à son église. Rien dans la latinité de cet ouvrage ou dans les expressions que l'auteur y emploie ne permet d'assigner une date bien précise à sa composition, qui resterait ainsi comprise entre 650 & 950. Remarquons cependant, d'une part, qu'aucun terme de l'auteur n'indique qu'il ait connu personnellement le saint, il semble même n'avoir pas connu de témoins oculaires des événements qu'il raconte; &, d'autre part, sa latinité, généralement assez correcte, ne permet pas de le croire antérieur à la réforme littéraire & grammaticale de Charlemagne; car on ne peut supposer un copiste du dixième siècle capable de corriger la latinité barbare d'un auteur du huitième; c'est donc au neuvième siècle que nous attribuerons plutôt cet ouvrage.

Mais si nous le faisons ainsi bien postérieur au saint dont il raconte la vie, nous ne prétendons nullement infirmer son témoignage. En effet, contrairement à la plupart des compilateurs de vies de saints, l'auteur ne s'est pas contenté d'employer la légende; il faut même reconnaître que, pour ce qui est de la vie même, il ne lui a fait qu'un petit nombre d'emprunts, il ne s'en est guère servi que pour les miracles qui lui font suite; mais il a puisé à pleines mains dans les archives des évêques de Cahors, & nous a conservé plusieurs actes authentiques fort précieux; nous disons authentiques, car si à la rigueur on peut supposer un lettré du neuvième siècle capable de forger des lettres telles que celles de la mère de Didier à son fils, on ne peut le croire capable d'inventer une lettre telle que celle de Dagobert au peuple de Cahors, ou du même roi au métropolitain de Bourges, Sulpitius. En effet, dans la première, nous trouvons observées toutes les formes de la chancellerie mérovingienne : souscription du roi, mention du référendaire (*talis optulit*), date par l'an du règne; & dans la lettre à Sulpitius, le roi lui donne le titre de *papae* (dans le manuscrit du moins), & l'on sait qu'au neuvième siècle ce titre était tombé en désuétude & ne s'appliquait plus aux évêques.

D'autre part, des sources authentiques viennent confirmer une partie des détails de la vie; c'est ainsi qu'une lettre de saint Didier à saint Ouen, archevêque de Rouen, nous apprend qu'il avait perdu deux frères, dont il ne donne pas les noms[1], & on sait par plusieurs textes, notamment par des lettres de lui au maire du palais, Grimoald, & par une autre de l'abbé Bestégysel[2], qu'il fut trésorier de la couronne. Cependant, il faut reconnaître qu'aucun autre texte ne nous permet de contrôler la généalogie & les alliances de Didier telles qu'il nous les indique; & on peut craindre, en l'absence de tout autre témoignage, que l'auteur n'ait cédé au besoin de donner des détails un peu précis.

Aux sources diplomatiques ajoutons la chronique de Frédégaire, à laquelle l'auteur semble avoir emprunté la mention exacte de la mort des fils de Childebert, & peut-être des actes anciens de son église, tels que martyrologe, actes diplomatiques, testament de l'évêque dont il donne l'analyse, enfin, peut-être une vie ancienne que nous aurions perdue aujourd'hui. [A. M.]

[1] Dom Bouquet, t. 4, p. 39.

[2] *Ibid.* t. 4, p. 43.

An 618

qu'il étoit natif de la ville d'Albi, située *presque aux extrémités des Gaules*, ce qui confirme ce que nous avons déjà dit ailleurs, que la Septimanie, voisine de l'Albigeois, étoit alors censée de l'Espagne, & qu'elle étoit comprise sous ce nom.

XCI. — *Mort de Sisebut, roi d'Espagne. — Reccarède II, son fils, lui succède, & Suintila à ce dernier.*

Si Clotaire fut très-attentif à bien gouverner ses États, Sisebut, roi des Visigoths, ne le fut pas moins à faire régner la paix & la tranquillité dans les siens. Son règne ne fut pas de longue durée : il mourut[1] l'an 659 de l'ère espagnole ou 620 de J.-C., après avoir[2] régné huit ans & six mois[3]. On eut quelque soupçon qu'il périt par le poison; mais s'il mourut d'une mort violente, ce malheur lui fut commun avec la plupart des autres rois de sa nation, ses prédécesseurs & ses successeurs. Reccarède deuxième du nom, son fils, lui succéda, quoique très-jeune, & ne lui survécut que peu de mois. Les Visigoths élurent à la place de ce dernier le général Suintila[4]. An 620

Quelques auteurs prétendent[5] que ce nouveau roi étoit fils du grand Reccarède, & ils lui donnent pour femme Théodore, qu'ils font fille de Sisebut. Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque Suintila obtint la couronne[6] des Visigoths, il s'étoit déjà rendu célèbre par ses victoires sur les Grecs ou Impériaux établis en Espagne, & sur les rebelles du même pays, en qualité de général des armées de Sisebut. An 621

XCII. — *Clotaire donne à son fils Dagobert le royaume d'Austrasie, dont il se réserve entre autres les pays situés en Languedoc.*

Le roi Clotaire, pour affermir la paix qui régnoit dans ses États & se décharger d'une partie du gouvernement, le partagea avec son fils Dagobert, vers la fin de l'an 622, & lui céda[7] le royaume d'Austrasie. Il se réserva pourtant la principale autorité sur tout ce royaume dont il retint une partie, entre autres les provinces méridionales qu'il voulut gouverner par lui-même, ce qui fit que la portion de la Province qui dépendoit du royaume d'Austrasie ne changea alors ni de gouvernement ni de maître & demeura toujours soumise à l'autorité immédiate de Clotaire. Cette réserve brouilla quelque temps après le père avec le fils; mais leur brouillerie n'eut pas de suites & fut bientôt apaisée par l'entremise des seigneurs des deux cours. Ainsi Clotaire conserva toujours sous sa dépendance immédiate l'Aquitaine austrasienne & la Pro- An 622

[1] Pagi, *Critica*, ad ann. 619, n. 3.

[2] Isidore, *Chronicon*, p. 729.

[3] *Corrigez* sept ans onze mois & seize jours. [A. M.]

[4] La chronique d'Ervige dit, sans doute par erreur, *annos III*; mais la deuxième chronique des Visigoths passe ce nom sous silence. [A. M.]

[5] Lucas Tudensis, & Rodericus Toletanus, *Chronicon*.

[6] Frédégaire, c. 47 & 53.

[7] Voyez tome II, *Note* LXXVIII.

vence. Il paroît que ce prince disposa alors du gouvernement de la première en faveur de Sadrégisile, que plusieurs anciens monumens qualifient duc d'Aquitaine. Nous savons, en effet, que Clotaire[1], par estime & par considération pour ce seigneur, lui confia le gouvernement d'*Aquitaine;* mais, comme ce pays étoit alors partagé en plusieurs gouvernemens généraux[2], nous avons lieu de croire qu'il l'établit seulement duc ou gouverneur dans la partie qui dépendoit du royaume d'Austrasie.

XCIII. — *Ricimer associé par le roi Suintila, son père.*

A l'exemple de Clotaire, Suintila[3], roi des Visigoths, prit pour collègue son fils Ricimer, jeune prince qui promettoit beaucoup. Cette association, à laquelle saint Isidore termine sa Chronique des Goths, fut la source de tous les malheurs qui arrivèrent depuis dans la famille de ce roi. En effet, les Visigoths, voyant que ce prince tâchoit de rendre par là leur royaume héréditaire[4], se révoltèrent dans la suite contre le père & le fils & les réduisirent aux dernières extrémités.

XCIV. — *Les évêques de la Province, soumis aux François, assistent au concile de Reims.*

Éd. origin. t. I, p. 327.

Avant ces troubles d'Espagne, il se tint un concile à Reims[5], vers l'an 625, auquel quelques évêques de la Province, sujets des François, assistèrent, savoir : Willégiscle de Toulouse, Agricole de Javoux ou de Gévaudan, & Constance d'Albi, qui y souscrivirent avec plusieurs autres, & en particulier Emmon, évêque du pays d'Arsat[6]. Celui-ci est le dernier évêque de ce pays dont la connoissance soit parvenue jusqu'à nous; nous ignorons ce que cet évêché devint dans la suite. Rustique, alors évêque de Cahors & frère de Siagrius & de Didier, assista au même concile; il avoit été élevé depuis trois ans ou environ à la dignité[7] épiscopale par la faveur sans doute du roi Clotaire, auprès duquel il exerçoit auparavant la fonction d'abbé palatin, ou de chef de tous les clercs de la chapelle de son palais.

XCV. — *Siagrius, comte d'Albi, obtient le duché de Marseille. — Saint Goëric lui succède dans le comté d'Albi.*

Ce prince, pour récompenser les services importans de Siagrius, comte d'Albi, & frère de ce prélat, lui confia le gouvernement de la ville de Marseille, qui comprenoit une grande partie de la Provence & donnoit à ceux qui en étoient revêtus le titre de duc & de patrice. Siagrius étoit déjà marié

[1] *Gesta Dagoberti*, c. 6. — Aimoin, l. 4, c. 17.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n°s 17 & 18.
[3] Isidore, *Chronicon*, p. 720.
[4] *Ibid.*
[5] *Recueil des Conciles*, t. 5, c. 1689.
[6] Voyez tome II, *Note* LXVIII, n. 7 & suiv.
[7] *Vita S. Desiderii*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, c. 3 & seq.

An 625

avec Bertolène, dame de condition de la ville d'Albi, sa patrie, quand il fut pourvu de cette charge vers l'an 625.

Il est vraisemblable que ce fut alors que la charge de comte d'Albi, vacante par l'élévation de Siagrius à la dignité de duc de Marseille, fut remplie par saint Goëric[1], ou Abbon, qui, avant que d'être élu évêque de Metz, vers l'an 627, avoit été, à ce que l'on prétend, gouverneur de l'Albigeois & même d'une grande partie de l'Aquitaine. Saint Goëric succéda, dans l'évêché de Metz, à saint Arnoul, qu'on fait son proche parent. On assure[2], en effet, que le premier étoit fils de Gamardus, & que celui-ci étoit frère du fameux Ansbert, aïeul du même saint Arnoul, & un des descendans de Tonance Ferréol, préfet des Gaules[3]. On ajoute que saint Goëric étoit oncle paternel ou frère de sainte Sigolène, abbesse de Troclar, en Albigeois; mais tous les critiques ne conviennent pas également de la vérité de cette généalogie.

An 627

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 627, n. 62. — Dominici, *Ansbertus redivivus*, c. 7, & *Appendix*, p. 4 & seq. — Au sujet de ce célèbre ouvrage de Dominici, nous croyons utile d'indiquer ici quelques-uns des plus célèbres travaux qui parurent à l'occasion de toutes ces controverses. On sait que la première mention d'une fille de Clotaire, qui se serait nommée Blitilde & aurait épousé le sénateur Fulbert, de la famille des Ferréols, se trouve dans l'ouvrage d'un poëte anonyme, du temps de Charles le Chauve. Depuis déjà longtemps cette invention a été battue en brèche, & on peut voir dans dom Bouquet (t. 3, p. 676) les principaux arguments qui ont été invoqués contre elle. Mais cette prétendue filiation des Carlovingiens a surtout été employée au dix-septième siècle par les généalogistes de la maison de France, ceux du moins qui rattachaient la race capétienne à Childebrand, frère de Charles Martel; ajoutons qu'à cette difficile question est venue se mêler celle de la loi salique, & les historiens français ont jugé nécessaire de défendre la race royale contre les imputations de l'école espagnole, représentée par Chifflet; c'est une idée analogue qui, plus tard, fit écrire à Pierre de Marca les premiers chapitres de son *Marca Hispanica*, & une idée contraire a donné naissance de nos jours à l'*Histoire des comtes de Barcelone*, de Bofarull.

Le signal des controverses semble avoir été donné par Du Bouchet dans sa *Véritable origine de la maison de France* (Paris, 1646, in-f°), dont la première partie renferme un long mémoire sur la postérité de Ferréolus, premier de ce nom, préfet du prétoire des Gaules, sous Honorius. Ce livre fit naître immédiatement des objections très-fortes : Le Cointe, dans ses *Annales ecclesiastici*, & surtout Chantereau le Fèvre, dans son *Discours historique* (Paris, 1647, in-4°), attaquèrent vivement ses conclusions, & une anecdote, rapportée par le P. Lelong (*Bibliothèque historique*, t. 2, n. 24879), donne à croire que Du Bouchet fut amené à renoncer à sa première opinion. Le P. Labbe, auteur de la collection des *Conciles* & de la *Bibliotheca nova manuscriptorum*, releva le gant & imprima son *Discours historique* (1647), qu'il dédia au prince de Condé. Ce fut alors que Chifflet intervint, &, pour répondre à ses assertions, Dominici, historiographe du roi, reprenant & développant la thèse de Du Bouchet, répondit à la fois à Chifflet & à Chantereau le Fèvre; son livre est intitulé : *Ansberti familia rediviva, contra Ludovici Cantarelli Fabri & Joannis Jacobi Chiffletii objectiones vindicata, sive linea superior & inferior stemmatis S. Arnulphi* (Paris, Cramoisy, 1648, in-4°). Il obtint l'honneur d'une réponse imprimée de Chifflet (Anvers, 1649, in-f°) & d'une autre de Chantereau le Fèvre, restée manuscrite (voir le P. Lelong, t. 2, n°s 24885 & 24886). Mais quelques années plus tard, Adrien de Valois, avec une critique sûre & pénétrante, venait définitivement anéantir les hypothèses de Du Bouchet & de Dominici, & débarrasser le champ historique de tous les personnages faux créés par l'auteur du neuvième siècle, pour flatter la vanité de Charles le Chauve (dans ses *Annales*, 1658).

Si nous nous sommes ainsi étendus sur une question qui semble, au premier abord, étrangère à l'histoire du Languedoc, c'est que les conclusions du livre de Dominici ont été adoptées par dom Vaissete & que les Bénédictins se sont appuyés sur les textes cités par lui pour peupler la Province de personnages imaginaires. [A. M.]

[2] Encore une fable accréditée par Dominici. [A. M.]

[3] Dominici, *Ansbertus redivivus*, c. 7 & *Appendix*, p. 4 & seq.

XCVI. — *Didier succède à son frère Siagrius dans le gouvernement de Marseille. — Mort de Clotaire II.*

Didier, frère de Siagrius & de Rustique, continuoit alors d'exercer à la cour de Clotaire la charge de trésorier, au grand contentement du prince & avec l'applaudissement des gens de bien. Il étoit soutenu dans les nouveaux progrès qu'il faisoit tous les jours dans la vertu, de l'exemple & des tendres exhortations d'Erchanfrède, sa digne mère. Rien n'est, en effet, si édifiant que les sentimens de piété envers Dieu, de fidélité envers son souverain, d'honneur & de probité à l'égard des hommes que cette dame tâchoit[1] de lui inspirer dans les lettres qu'elle lui écrivoit, & dont il en reste encore trois.

Il paroît, par la latinité assez exacte de ces lettres, que le commerce des Gaulois ou anciens habitans du pays avec les barbares établis depuis longtemps dans la Province, n'avoit pas encore beaucoup altéré la pureté de la langue latine, qu'on parloit communément dans le pays. Elle commençoit cependant à se corrompre & dégénéra enfin de manière qu'elle forma ce qu'on appela dans la suite *la langue romaine,* qui est à peu près la même qu'on parle aujourd'hui dans les provinces méridionales du royaume, & qui, dès le milieu du neuvième siècle, se trouvoit déjà toute formée, ainsi que nous le verrons ailleurs.

An 628

La mort de Clotaire II, qui arriva[2] vers la fin de l'année 628, dans la quarante-cinquième de son règne & de son âge, ne fit rien perdre à Didier de la faveur & du crédit qu'il s'étoit acquis à la cour. Dagobert, roi d'Austrasie, fils aîné de ce prince, en succédant au reste de ses États, succéda aussi à l'estime que le roi, son père, faisoit de cet officier. Il l'honora de sa protection, de sa bienveillance & de ses grâces, & la reine Nantilde, son épouse, eut pour lui les mêmes sentimens. Dagobert lui donna surtout des marques de l'estime qu'il faisoit de sa personne, quand, après la mort de Siagrius, son frère, ce prince qui regrettoit beaucoup ce dernier, voulant consoler sa famille, le nomma à sa place duc de Marseille. Didier, que la perte de son frère affligeoit extrêmement & qui devoit lui succéder, parce qu'il étoit mort sans enfans, se rendit dans cette ville pour y prendre possession de sa dignité; mais il ne profita guère de sa riche succession. Siagrius, qui avoit toujours fait une profession singulière de piété, avoit laissé en mourant la meilleure partie de ses biens aux pauvres & aux églises. A son exemple, Bertolène, sa veuve, après avoir passé le reste de ses jours dans la pratique des vertus les plus austères, fit comme lui un saint usage de ses grandes richesses. Didier ne fit pas un long séjour dans son gouvernement de Marseille; il revint bientôt après à la cour, où il continua l'exercice de sa charge de trésorier de la couronne, dont le roi avoit augmenté les droits & les fonctions à sa considération.

Éd. origin. t. I, p. 328.

[1] *Vita S. Desiderii,* dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum,* c. 3 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXVIII. — Frédégaire, c. 56.

XCVII. — *Mort tragique de Rustique, évêque de Cahors. — Saint Didier, son frère, lui succède.*

Ce seigneur avoit à peine repris l'exercice de cette charge, qu'il eut encore un nouveau sujet d'affliction par la mort tragique de Rustique, évêque de Cahors, son autre frère, dont Erchanfrède, sa mère, lui fit savoir la nouvelle par un exprès. Ce prélat avoit été assassiné dans une sédition qu'avoit excitée contre lui, dans sa ville épiscopale, une troupe de scélérats, au commencement de la huitième année de son épiscopat, & à la fin de la septième du règne de Dagobert en Austrasie, c'est-à-dire à la fin[1] de l'année 629. Erchanfrède, emportée sans doute par l'excès de la douleur que lui causoit la perte de son époux & de deux de ses enfans, morts tous trois en fort peu de temps, pressa vivement Didier de poursuivre auprès du roi la punition des assassins, afin que leur supplice servît d'exemple à la postérité. Dagobert, extrêmement irrité lui-même de cet assassinat, n'eut pas besoin de cette sollicitation pour en tirer vengeance. Ce prince fit mettre des gens aux trousses des meurtriers qui furent tous punis & condamnés les uns à la mort & les autres à l'exil ou à une servitude perpétuelle. Le corps de Rustique ne fut pas inhumé dans sa ville épiscopale; on le transféra[2] dans un lieu de l'ancien diocèse de Toulouse, près de la Garonne, où il fut dans la suite honoré comme martyr. Ce lieu s'appeloit Saint-Pierre de *Silva-agra* & avoit titre de prieuré, dépendant de l'abbaye du Mas-d'Azil.

Les habitans les plus considérables de Cahors, pour marquer que loin d'avoir aucune part à la mort de Rustique, ils en étoient au contraire très-affligés, élurent[3] Didier, son frère, pour leur évêque, du consentement du roi. Ce prince agréa d'autant plus volontiers ce choix, qu'il étoit conforme à ses souhaits. Il l'approuva par une lettre circulaire qu'il adressa *aux évêques, aux ducs & à tout le peuple des frontières des Gaules*. Dans cette lettre, datée du 8 du mois d'avril & de la huitième année de son règne, Dagobert donne à Didier le titre d'*illustre*[4], & fait un grand éloge de sa personne. Il avoue entre autres que ce n'est pas sans se faire violence qu'il se prive pour le bien de l'Église d'un ministre si religieux, si fidèle & si utile à son État. Ce roi écrivit en même temps à saint Sulpice, évêque de Bourges & métropolitain de Cahors, d'assembler ses comprovinciaux pour la cérémonie du sacre de Didier, pendant les fêtes de Pâques, c'est-à-dire dans tout l'intervalle du temps pascal, ce qui fut exécuté[5].

On voit par ce récit, tiré des monumens du temps, que Dagobert étoit

[1] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 6 & suiv.

[2] Mabillon, *Annales*, t. 2, p. 267 & 440. — Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. XXXI.

[3] *Vita S. Desiderii*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 1, c. 7 & seq.

[4] Ce titre est purement honorifique; emprunté par la chancellerie des rois barbares au cérémonial de l'Empire d'Orient, il indique seulement le rang social de Didier.

Rappelons en passant que les rois barbares, jusqu'à Charlemagne, prirent ce titre dans leurs actes. (*Talis, rex Francorum, vir inluster.*)

[A. M.]

[5] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 9.

maître du Querci au commencement de la huitième[1] année de son règne, c'est-à-dire à la fin de l'année 629 & au commencement de la suivante, & que, par conséquent, il n'avoit pas encore cédé ce pays à Charibert, son frère, non plus que les autres provinces qui échurent bientôt après en partage à ce dernier, partage qui donna occasion au rétablissement du royaume de Toulouse, dont nous parlerons dans le livre suivant.

[1] Mabillon, *Annales*, t. 3, p. 530.

LIVRE SEPTIÈME

I. — *Charibert, roi de Toulouse.*

CHARIBERT ou Aribert étoit fils de [1] Clotaire II & de la reine Bérétrude, sa seconde épouse, & par conséquent puîné de Dagobert, qu'il avoit eu de la première. Charibert pouvoit avoir vingt ans dans le temps de la mort du roi, son père. Il n'eut d'abord aucune part à sa succession, contre l'usage ordinaire de ce temps-là, soit que Clotaire n'eût point disposé de ses États avant sa mort, ou plutôt qu'il eût voulu prévenir, en laissant le royaume entier à son fils aîné, les suites fâcheuses qu'avoient déjà causées dans l'État divers partages de la monarchie françoise [2].

Éd. origin. t. I, p. 329.

An 628

Dagobert, qui possédoit déjà l'Austrasie du vivant du roi Clotaire, son père, se mit en armes [3] dès qu'il fut décédé, & suivi de ses vassaux austrasiens, il s'avança vers la Neustrie & la Bourgogne, où il avoit déjà envoyé des émissaires pour faire déclarer ces royaumes en sa faveur. Il se rendit d'abord à Reims & de là à Soissons, où les évêques & les seigneurs de Bourgogne l'allèrent trouver pour se soumettre à son obéissance : plusieurs d'entre ceux de Neustrie en firent de même; en sorte qu'il fut reconnu par une grande partie des peuples pour monarque de toute la France, malgré les efforts de Charibert, son frère, qui prétendoit avoir sa part à la succession du roi Clotaire, leur père.

An 629

Éd. origin. t. I, p. 330.

La principale ressource de Charibert étoit dans le secours de son oncle Brunulfe, frère de la reine sa mère. Ce seigneur avoit déjà fait voir com-

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 18, p. 14 & seq. — *Vita S. Rictrudis*, n. 2, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. 2, p. 937 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 3.

[3] Frédégaire, *Chronicon*, c. 56, 58 & 68. — Aimoin, l. 4, c. 17.

bien les intérêts du prince, son neveu, lui étoient chers[1], lorsque les évêques & les principaux seigneurs du royaume étant assemblés à Clichy, un an avant la mort du roi Clotaire, & les gens d'un duc saxon nommé Egyna, ayant tué Erménarius, gouverneur ou grand maître du palais de ce jeune prince, il se mit à la tête d'une nombreuse armée pour venger conjointement avec lui la mort de cet officier, tellement qu'il fallut toute l'autorité du roi pour pacifier cette querelle[2]. Nous avons lieu de croire que Charibert & Brunulfe se retirèrent, d'abord après la mort de Clotaire, aux extrémités du royaume de Neustrie, vers le Toulousain & la Garonne, qu'ils s'emparèrent de ce pays & y fortifièrent leur parti; car il est certain[3] que Dagobert ne fut pas d'abord généralement reconnu des Neustrasiens.

La retraite de Charibert du côté de la Garonne est d'autant plus vraisemblable que, selon un ancien monument rapporté par le cardinal[4] d'Aguirre, dans sa collection des conciles d'Espagne, ce prince avoit épousé Gisèle, fille unique d'Amand[5], duc de Gascogne, & petite-fille de Sérénus, duc d'Aquitaine. Charibert profita sans doute de l'alliance du duc, son beau-père, pour se ménager un asile auprès de lui contre les desseins ambitieux du roi Dagobert, son frère. La suite de l'histoire nous donne lieu, en effet, de croire que le duc Amand appuya de toutes ses forces ses droits & ses prétentions sur une partie du royaume de France.

Charibert avoit pris[6] si bien ses mesures, qu'il étoit en état de se faire craindre par le roi, son frère, quand celui-ci ayant trouvé moyen d'attirer auprès de sa personne Brunulfe, oncle & principal protecteur de ce prince, le fit arrêter, & ensuite assassiner en Bourgogne, où il tenoit alors sa cour. Charibert, privé de ce secours, commença à perdre courage, eut recours à la négociation pour engager le roi, son frère, à lui faire part de la succession de leur père, & proposa un accommodement. Dagobert y consentit, soit par compassion pour Charibert, ainsi que nos historiens veulent le faire entendre, soit peut-être par crainte. Enfin ces deux princes convinrent à l'amiable &
An 630 conclurent un traité, vers la fin du mois d'avril de l'année 630, environ dix-huit mois après la mort de Clotaire[7].

[1] Frédégaire, *Chronicon*, c. 55.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 4 & suiv.

[3] Frédégaire, *Chronicon*, c. 56 & seq.

[4] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispan.* p. 131 & seq. — Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. LXVII. — Ce monument, cité par les Bénédictins, n'est autre que la *charte* dite d'*Alaon*, dont la fausseté ne fait aujourd'hui doute pour personne. La reine Gisèle n'a jamais existé, c'est un personnage fabuleux, inventé par la charte. Les chroniqueurs ne nous ont point révélé le nom de la femme de Charibert. Ils se sont contentés de nous apprendre que celui-ci eut un fils, nommé Chilpéric, décédé jeune & peu de temps après lui, &, qu'après sa mort, Dagobert se remit immédiatement en possession des domaines qu'il avait cédés à son frère, y compris la Vasconie. Charibert ne laissa donc pas de postérité, contrairement aux affirmations de la charte d'Alaon & des Bénédictins. [E. M.]

[5] Frédégaire, *Chronicon*, c. 54 & 78. — *Notes de Ruinart sur ce sujet.* — Frédégaire ne dit point que la reine Gisèle était fille d'Amand; c'est la charte d'Alaon qui le dit. Frédégaire se contente de citer un duc des Gascons, nommé Aighinanus, qui prit part à quelques expéditions guerrières; le reste est de l'invention des commentateurs & des hagiographes. [E. M.]

[6] Frédégaire, *Chronicon*, c. 56 & 57.

[7] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 5 & suiv.

An 630

Par ce traité Dagobert céda, de l'avis de son conseil, à Charibert son frère, une partie du[1] royaume, depuis la Loire jusques aux frontières d'Espagne, entre autres le Toulousain, le Querci, l'Agenois, le Périgord & la Saintonge avec tout le pays situé entre ces provinces & les Pyrénées, c'est-à-dire la Novempopulanie ou Gascogne. Moyennant cette cession, capable de satisfaire l'ambition d'un simple particulier, mais non pas celle d'un prince qui prétendoit avoir droit à la moitié du royaume, Charibert renonça en faveur de Dagobert à toute la succession du roi Clotaire leur père[2], & promit que sous quelque prétexte que ce fût, il ne pourroit demander à l'avenir un partage plus avantageux. C'est ce que nous apprennent les historiens contemporains, au sujet de la part qu'eut Charibert au royaume de France. Nous pouvons ajouter qu'il paroît qu'il obtint de plus la ville d'Arles & la partie de la Provence qui dépendoit du royaume de Neustrie, & peut-être aussi le Poitou & l'Angoumois[3]; ainsi ce prince régna sur toute la partie du même royaume qui étoit entre la Loire & les Pyrénées.

Ce traité ne fut pas plutôt conclu, que Charibert se rendit à Toulouse, où il fixa son siége, parce que cette ville étoit la principale des pays qui lui furent cédés, & la capitale de l'Aquitaine neustrienne. Ce prince rétablit ainsi en sa personne l'ancien titre de roi de Toulouse, que les rois visigoths des Gaules avoient pris autrefois, & qui ne subsistoit plus depuis plus de cent vingt ans. Le Toulousain qui fut cédé à Charibert comprenoit les pays qui composent aujourd'hui la province ecclésiastique de Toulouse. Ce prince étendit par conséquent sa domination sur le diocèse de cette ville & sur ceux de Lombez, de Rieux, de Pamiers, de Mirepoix, de Saint-Papoul, de Lavaur & de Montauban. L'autre partie du Languedoc françois, savoir l'Albigeois, le Gévaudan, le Velai, le Vivarais & le pays d'Uzès demeura sous l'obéissance de Dagobert.

Éd. origin. t. I, p. 331.

Il paroît que depuis cet accord Charibert régna paisiblement & qu'il vécut en bonne intelligence avec son frère. La reine Gisèle, son épouse, lui donna plusieurs enfans qui naquirent sans doute à Toulouse & dont nous parlerons ailleurs. Au reste, nous ne voyons pas que la conduite de ce prince ait été aussi déréglée & aussi scandaleuse que celle de son frère Dagobert dont les[4] historiens nous ont laissé un portrait affreux.

II. — *Voyage de Charibert à Orléans pour y tenir Sigebert, son neveu, sur les fonts.*

Dagobert menoit, en effet, une vie si débordée, qu'outre trois femmes qu'il gardoit sous le titre d'épouses légitimes, il entretenoit encore plusieurs concubines. Il eut, d'une de celles-ci, un fils dont il voulut que le roi de Toulouse, son frère, fût parrain. C'est pour en faire la fonction que ce dernier se rendit

[1] Frédégaire, *Chronicon*, c. 56 & 57.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 17.
[4] Frédégaire, *Chronicon*, c. 60 & seq.

à Orléans, lieu désigné pour la cérémonie du baptême de ce jeune prince, que Dagobert fit conduire dans cette ville par Pepin, surnommé l'Ancien ou de Landen, maire du palais d'Austrasie. Ce ministre, qui étoit extrêmement sage & qui, du vivant du feu roi Clotaire, avoit aidé Dagobert de ses conseils dans le gouvernement du royaume d'Austrasie, accepta d'autant plus volontiers cette commission qu'elle lui donnoit occasion de s'éloigner des environs de Paris & de la vue des désordres de ce prince qui y tenoit alors sa cour. Charibert, s'étant donc rendu à Orléans, tint le jeune prince sur les fonts de baptême & lui donna le nom de Sigebert, sous lequel nous le verrons, dans la suite, régner en Austrasie.

III. — *Soumission des Gascons rebelles à Charibert.*

Après cette cérémonie, Charibert reprit la route[1] de Toulouse où il se mit en état, bientôt après, de marcher contre les Gascons. Ces peuples, à qui nos rois avoient donné des ducs françois pour les gouverner & les contenir dans le devoir, étoient trop accoutumés à une vie libre & indépendante, aux courses & au pillage, pour demeurer longtemps tranquilles. Impatiens du joug que les rois Théodebert & Thierri leur avoient imposé, ils s'étoient révoltés depuis quelque temps & s'étoient soustraits à l'obéissance du duc Amand[2], qui avoit été envoyé pour les gouverner à la place de Génialis, son prédécesseur. Quoiqu'ils eussent été domptés en dernier lieu & que Pallade & Sénoc, son fils, évêque d'Eause, fauteurs de leur révolte, eussent été punis, ils persistoient cependant dans leur révolte & ravageoient impunément tout le plat pays de
An 631 la Novempopulanie qui étoit du domaine de Charibert. Ce prince, résolu de réduire ces peuples & de les empêcher de passer les limites de leurs demeures en deçà des Pyrénées, assembla une armée & marcha contre eux, la troisième année de son règne[3], c'est-à-dire vers le printemps de l'année 631. Son expédition eut un heureux succès; il soumit entièrement ces peuples à son obéissance, étendit par là sa domination jusques aux frontières d'Espagne & revint victorieux dans Toulouse, sa capitale.

IV. — *Mort de Charibert & de Chilpéric son fils, rois de Toulouse.*

Charibert mourut[4] quelque temps après, vers la fin de la même année; il étoit encore alors dans la troisième année de son règne & pouvoit être âgé d'environ vingt-trois ou vingt-quatre ans. Un auteur moderne assure, on ne

[1] Frédégaire, *Chronicon*, c. 54 & 57. — Aimoin, l. 4, c. 17.

[2] Il n'y a jamais eu de duc des Gascons du nom d'Amandus. En 627, c'était un leude d'origine saxonne, à ce que disent les chroniqueurs, nommé Aighinanus, qui gouvernait la Gascogne. C'est le même qui, en 636, se chargea de présenter à Clichy les députés saxons, venus pour prêter au roi le serment de fidélité. (Voyez ci-après, au chapitre XIII du même livre VII, la note relative à ce duc.) [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 4.

[4] Frédégaire, *Chronicon*, c. 54, 57 & 67. — Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 4.

sait sur quel fondement[1], qu'il décéda à Blaye, sur la Gironde, & que son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Romain de la même ville. On ne sauroit bien juger du caractère d'esprit de ce prince sur le peu de connoissance que les historiens nous donnent de ses mœurs & de ses actions; il paroît[2] cependant qu'il n'étoit ni si malhabile, ni si lent & si paresseux qu'on le prétendoit, pour avoir un prétexte de l'exclure de la couronne. Les moyens dont il se servit pour engager Dagobert à lui faire part de la succession de leur père, & la guerre qu'il entreprit contre les Gascons qu'il dompta, font assez connoître que, quoique jeune, il ne manquoit ni de courage ni de conduite.

Chilpéric, son fils, lui succéda[3] dans un âge fort tendre & fut reconnu dans le royaume de Toulouse; mais il mourut peu de temps après. Les anciens historiens avouent que, suivant le bruit public, Dagobert le fit mourir pour envahir ses États & pour régner seul sur toute la France. Ce jeune prince, qui n'avoit environ que trois ou quatre ans, mourut[4], en effet, de mort violente & il étoit, par conséquent, fort peu en état de se précautionner contre l'ambition du roi son oncle, & de se défendre contre ceux qui pouvoient attenter sur sa vie. Éd. origin. t. I, p. 332.

V. — *Dagobert réunit à sa couronne le royaume de Toulouse.*

Dagobert eut à peine appris la mort du jeune Chilpéric qu'il fit partir le duc Baronte pour aller s'emparer de tous les trésors que Charibert avoit laissés & prendre possession, en son nom, du royaume de Toulouse & de la Gascogne que ce prince réunit à ses autres États. La réunion de ce royaume, dont la durée fut fort courte, se fit sans doute d'autant plus aisément que personne, à ce qu'il paroît, n'étoit en état de s'y opposer & de prendre la défense de deux autres princes que Charibert avoit laissés en mourant, suivant un monument ancien[5] qui a tous les caractères de vérité. Ces deux jeunes princes, dont l'un s'appeloit Boggis & l'autre Bertrand[6], devoient être, pour

[1] Le P. Anselme, *Histoire généalogique & chronologique de la maison de France*, t. 1, p. 10.

[2] Aimoin, l. 4, c. 17.

[3] Frédégaire, *Chronicon*, c. 67. — Aimoin, l. 4, c. 23.

[4] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[5] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII & *Note* LXXXIII.

[6] Nous avons dit que Charibert n'avait pas eu d'autre fils que Chilpéric, mort peu de temps après lui sans laisser de postérité. Les ducs Boggis & Bertrand sont des personnages fictifs, inventés par la charte d'Alaon. L'auteur de cette charte a emprunté les noms de ces personnages aux Vies de saint Hubert & de sainte Ode, deux des légendes les plus romanesques qui aient été rédigées au douzième siècle. Saint Hubert des Ardennes était, à ce que dit son histoire, fils d'un noble Aquitain, d'un duc, nommé Bertrand, envoyé par ses parents à la cour du roi Thierri II. Il y séjourna quelque temps; mais, touché de la grâce divine, il alla vivre pieusement en Austrasie, en compagnie de sa tante Ode, veuve d'un autre duc des Aquitains, nommé Boggis, devenu successivement évêque de Liége & de Maëstricht. Il mourut en 727. Les premières traces de la légende de sainte Ode se trouvent dans Sigebert de Gemblours. Cet auteur rapporte sous l'année 711 que sainte Ode, veuve de Boggis, duc des Aquitains, florissait dans la Gaule, qu'elle avait enrichi par sa munificence les églises de Dieu & que, depuis sa mort, elle reposait dans le diocèse de Liége. C'est dans une chronique antérieure, dans celle de saint Martin de Tours, que

ainsi dire, à la mamelle dans le temps de la mort du roi, leur père; en sorte que s'ils eurent le bonheur d'échapper à l'ambition & à la fureur de Dagobert, leur oncle, soupçonné avec assez de fondement d'avoir fait périr leur frère aîné, ils en furent apparemment redevables ou au soin que prit Amand, duc de Gascogne, leur aïeul maternel, de les sauver, ou à la compassion que le roi eut de la tendresse de leur âge, ou peut-être enfin à l'impuissance où ils étoient de le troubler dans la possession du royaume de Toulouse, dont il avoit eu soin de s'emparer & où il s'étoit déjà fait reconnoître, incontinent après la mort de Chilpéric, leur frère aîné. Le duc[1] Baronte s'acquitta de sa commission avec succès, & après s'être saisi de tous les trésors que Charibert avoit amassés à Toulouse, il les emporta en France, sous prétexte de vouloir les remettre au roi, son maître; mais il en détourna une grande partie à son profit.

VI. — *Sainte Enimie, abbesse. — Saint Hilaire, évêque de Gévaudan.*

Quelques auteurs prétendent[2] que sainte Enimie étoit sœur de ce prince, & cela sur la foi des actes de cette sainte, sur lesquels on ne peut faire aucun fond[3]. D'autres[4] croient qu'elle étoit sœur de Clovis II, fils du même Dagobert. Quoi qu'il en soit de sa généalogie, on convient qu'Enimie se retira, vers ce temps-là, dans les montagnes du Gévaudan, vers la source de la rivière de Tarn, qu'elle vécut saintement dans sa retraite & qu'elle y fit bâtir un monastère double, pour des personnes de l'un & de l'autre sexe. Elle gouverna

Sigebert avait puisé cette mention. On lit dans la chronique de saint Martin : « L'an VI du règne de Justin II, florissait dans la Gaule sainte Ode, femme de Boggis, &c. *Anno Justini II* VI, *sancta Oda, uxor Boggisi ducis Aquitanorum floret in Gallia, quae ecclesias multas ditavit & moriens in Leodicensi parochia quievit.* » C'est là le thème primitif que Sigebert de Gemblours & les légendaires ont brodé en y ajoutant des arguments de leur façon. Mais Justin II monta sur le trône en 565 & la sixième année de son règne correspond exactement à l'année 571 de l'ère chrétienne. Par suite de quelle confusion se trouve-t-il une différence de cent quarante ans entre cette date & celle de 711, fixée à cet événement par Sigebert de Gemblours. Il est à présumer que cet auteur se sera servi d'un manuscrit défectueux & qu'il aura lu : « *anno Justiniani II* VI » au lieu de « *anno Justini II* VI. » Car Justinien II étant monté sur le trône en 705, la sixième année de son règne correspond à l'année 711. Mais ce qui prouve que la date exacte est celle de la chronique de saint Martin, c'est qu'au sixième siècle il y a réellement eu un duc Boggis; il était contemporain de Grégoire de Tours. Cet auteur rapporte quelques détails sur lui & ses deux frères Mundéricus & Ferréolus. Au dire de la chronique de saint Vincent de Metz, c'était un des trois fils d'Ansbert, noble Aquitain. Il épousa Ode, fille d'une race illustre des Suèves, & fut père de saint Arnoult, un des ancêtres de Charlemagne. Un diplôme de Louis le Débonnaire, donné en 836, déclare que Bodégisilus, le fondateur d'une opulente abbaye, celle de Glandières ou Longueville, près Metz, était le même que le père de saint Arnoult, l'auteur reconnu de sa race. On ne peut donc hésiter sur l'époque où vivaient le duc Boggisus & sa femme Ode, c'était au sixième siècle & non au septième. Boggisus fut probablement un de ces comtes ou ducs auxquels les mérovingiens confièrent un commandement en Aquitaine comme furent Didier, Bladaste, Bérulfe, Ennodius & tant d'autres. Aussi faut-il renoncer à prolonger son existence jusqu'en 681, comme le veulent les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*. [E. M.]

[1] Frédégaire, *Chronicon*, c. 67.

[2] Le Comte, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 628, n. 11.

[3] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 3, t. 2, *Praefatio*, p. LIX.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 656, n. 44.

cette maison sous le titre d'abbesse, après avoir été bénie par saint Ilare ou Hilaire, évêque de Javoux. C'est tout ce que nous avons pu recueillir de plus vraisemblable dans les actes de cette sainte.

Le monastère de Sainte-Enimie[1] subsiste encore aujourd'hui dans le Gévaudan, non pas sous le titre d'abbaye, mais de prieuré conventuel de l'ordre de Saint-Benoît; il dépend de l'abbaye de Saint-Chaffre, dans le Velai. La régularité, dont il ne restoit plus aucune trace dans ce monastère au dixième siècle, y fut alors rétablie par les soins d'Étienne, évêque de Gévaudan. On conserve encore aujourd'hui dans ce lieu les reliques de cette sainte dont on célèbre tous les ans la fête, dans l'Albigeois & dans le Gévaudan. Quant à saint Hilaire, nous savons seulement qu'il est révéré comme saint par les peuples de ce dernier pays.

VII. — *Suintila, roi des Visigoths, détrôné. — Sisenand mis à sa place, avec le secours de Dagobert & des Toulousains.*

Dagobert n'eut pas plutôt réuni à ses États le royaume de Toulouse qu'il eut occasion[2] de prendre part aux troubles qui s'élevèrent alors en Espagne. Nous avons déjà remarqué que Suintila régnoit sur les Visigoths depuis l'an 621. Ce prince fut à peine monté sur le trône qu'il continua la guerre contre les Impériaux, les vainquit & les chassa entièrement d'Espagne. Par cette victoire & la soumission des Gascons qui demeuroient au delà des Pyrénées & qui, jusques alors, s'étoient presque toujours maintenus dans l'indépendance, il régna sur toutes les Espagnes, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore fait. Outre les vertus militaires qui forment les grands capitaines, ce roi se fit distinguer encore par celles qui font la gloire & l'ornement d'un grand prince, par sa prudence, sa libéralité, sa magnificence, sa clémence, son intelligence dans les affaires, son amour dans la justice, sa douceur & sa sagesse dans le gouvernement; en sorte que, suivant saint Isidore, évêque de Séville, auteur contemporain, il méritoit autant le glorieux titre de Père des pauvres que celui de Prince des peuples. Tel est le portrait que cet historien nous a laissé de ce roi dans sa chronique, qu'il a conduite jusques à la cinquième année de son règne. Mais il faut, ou que ce prélat ait été bien flatteur, ce que nous ne pouvons nous persuader, ou que, dans la suite, Suintila ait changé entièrement de mœurs & de conduite, puisque les actes du cinquième concile de Tolède, auxquels ce prélat eut la meilleure part, nous le dépeignent sous des couleurs bien différentes.

Éd. origin. t. I, p. 333.

Suintila avoit associé son fils Ricimer au trône & avoit donné lieu, par cette démarche, aux principaux seigneurs de ses États, de le soupçonner de vouloir rendre la couronne héréditaire dans sa famille & les frustrer par là de l'espérance d'y parvenir à leur tour. Ces seigneurs, irrités de cette conduite, se révoltèrent ouvertement contre ce prince, après l'avoir décrié dans l'esprit

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 88 & 111.

[2] Frédégaire, *Chronicon*, c. 73.

des peuples & avoir excité divers troubles dans ses États. Sisenand, l'un des plus distingués d'entre eux, se mit à la tête des conjurés; mais comme il n'étoit pas assez fort pour détrôner le roi sans quelque secours étranger, il en fit demander au roi Dagobert, avec promesse de lui faire présent d'un précieux & magnifique bassin d'or du poids, à ce qu'on prétend, de cinq cents livres, que le général Aëce[1] avoit autrefois donné au roi Thorismond, & qu'on conservoit dans le trésor des rois visigoths[2].

Dagobert se laissa gagner d'autant plus aisément par l'appât d'un si riche présent, qu'il étoit d'ailleurs bien aise d'entretenir les troubles d'Espagne & d'en devenir l'arbitre, pour affermir par là la paix dans ses États. Il se flattoit que si Sisenand ou quelque autre d'entre les rebelles se rendoit maître du royaume d'Espagne avec le secours de ses troupes auxiliaires, il seroit obligé de le ménager, par reconnoissance, & n'oseroit rien entreprendre contre lui : ces raisons le firent résoudre à assister ce seigneur visigoth de toutes ses forces. Dans cette vue, il donna ordre aux milices de Bourgogne de se tenir prêtes pour passer en Espagne; mais comme le besoin du secours étoit pressant, il ordonna, en attendant, à Abundantius & à Vénérandus, ses généraux, dont le premier étoit peut-être duc ou gouverneur de Toulouse, & l'autre de quelque ville voisine, d'assembler toutes les troupes du Toulousain, de marcher vers les passages des Pyrénées, du côté de l'Aragon, & d'aller joindre ensuite Sisenand, qui les attendoit de l'autre côté de ces montagnes.

Ce rebelle se vit à peine joint & soutenu par les Toulousains que, sans attendre les troupes de Bourgogne, dont il crut pouvoir se passer, il s'avança vers Saragosse, où il entra sans obstacle. Il y fut reconnu par les peuples & par les principaux seigneurs visigoths assemblés en cette ville, qui détrônèrent Suintila & le déclarèrent indigne[3] de régner; ce qui arriva[4] vers la fin de l'année 631. Ce prince, abandonné de presque tous ses sujets, fut ainsi obligé de descendre du trône, après l'avoir occupé pendant dix ans. On lui accorda la vie de même qu'à la reine Théodore, son épouse, à ses enfans & à Geila, son frère, dont les mauvais conseils furent cause de son malheur. Nous ignorons si on accorda la même grâce à Ricimer, son fils, qu'il avoit pris pour collègue, & si celui-ci n'étoit pas alors déjà décédé. Suintila, après avoir été détrôné, vécut depuis comme un simple particulier, & ce fut inutilement que son frère, qui se révolta ensuite contre Sisenand, fit les derniers efforts pour le rétablir sur le trône.

Les Toulousains, glorieux d'avoir contribué à procurer la couronne des Visigoths à Sisenand, s'en retournèrent chez eux, chargés de présens dont ce prince crut devoir récompenser leurs services. Dagobert, à qui il étoit redevable de son élévation sur le trône, l'envoya sommer quelque temps après par le duc Amalgarius & le général Vénérandus, qui l'avoit aidé à détrôner son

[1] Voyez tome II, *Note* LXXIX, n. 2.
[2] *Ibid.*
[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 492. — *Concilium Toletanum IV*, dans Labbe, t. 6, c. 1512.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXIX.

An 631

prédécesseur, de lui remettre le bassin d'or qu'il lui avoit promis. Ce prince le délivra, en effet, à ces députés; mais les Visigoths, ne pouvant souffrir la perte de la pièce la plus précieuse & la plus riche du trésor de leur couronne, furent les attendre sur la route & leur enlevèrent le bassin, bien résolus de ne jamais permettre qu'il passât en des mains étrangères. Dagobert, irrité de cet enlèvement, fit d'abord beaucoup de bruit; mais enfin il se contenta de la somme de deux cent mille sols d'or que Sisenand lui donna en dédommagement, somme alors très-considérable, qu'il consacra[1] à la construction de l'église & du monastère de Saint-Denis, en France, qu'il avoit entreprise.

Éd. origin. t. I, p. 331.

VIII. — *Quatrième concile de Tolède. — Les évêques de la Septimanie y assistent.*

Quelque précaution que prît Sisenand pour s'assurer de la couronne qu'il avoit usurpée, il ne put empêcher qu'il ne s'élevât différens mouvemens en Espagne & que les partisans de Suintila n'y excitassent divers troubles en faveur de ce roi détrôné. Geila, frère de ce prince & chef des conjurés, lui auroit infailliblement remis la couronne sur la tête, si Sisenand, averti de ses desseins, ne les eût prévenus. Ce roi, dans la vue de dissiper entièrement tous ces mouvemens & de s'affermir sur le trône, convoqua, la troisième année de son règne, un concile national à Tolède, qui fut le quatrième de cette ville. Il se tint[2] dans l'église de Sainte-Léocadie, martyre, & commença le cinquième de décembre de l'an 671 de l'ère espagnole ou de l'an 633 de J.-C. Les évêques d'Espagne & de la Septimanie se rendirent à ce concile, savoir : soixante-six en personne & sept par procureur. Saint Isidore, évêque de Séville, y présida en qualité du plus ancien métropolitain, &, par la même raison, Selva, évêque de Narbonne, y occupa la seconde place. Les autres évêques de la Septimanie étoient Pierre de Béziers, Acatulus d'Elne, Rémessarius ou Némessarius de Nimes, & Anatolius de Lodève. Génésius de Maguelonne, & Solemnius de Carcassonne n'y assistèrent que par leurs *vicaires* & envoyèrent à leur place, le premier, Étienne, & l'autre, Donellus, archidiacres de leurs églises; personne n'y assista de la part de l'église d'Agde, dont le siége étoit apparemment alors vacant.

An 633

Les pères de ce concile s'étant assemblés dressèrent soixante-quinze canons sur la discipline ecclésiastique. Il paroît, par le dernier de ces canons & par la préface du concile, que Sisenand n'avoit eu d'autre vue, en le convoquant, que de s'assurer la couronne qu'il craignoit de perdre par la révolte de ses sujets. Les évêques font un grand éloge de la piété de ce prince, qui étoit présent ; ce qu'il est assez difficile de concilier avec les moyens[3] tyranniques dont il se servit pour parvenir au trône. Ils prononcèrent l'excommunication

[1] *Gesta Dagoberti*, *Recueil des historiens de France*, t. 2, p. 578. — Nous n'avons pas besoin d'insister sur le peu d'authenticité qu'offre cette anecdote : c'est une historiette comme en renferment tant les *Gesta Dagoberti*, & rien de plus. [E. M.]

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2; Labbe, *Conciles*, t. 6, c. 1445.

[3] Rodericus Toletanus, *Chronicon*.

contre tous ceux qui ne lui seroient pas fidèles ou qui soulèveroient les peuples contre lui, & déclarèrent en même temps qu'il leur appartenoit d'élire leurs rois, conjointement avec les principaux de la nation. Ils firent sans doute cette déclaration soit pour confirmer l'élection de Sisenand & faire voir qu'ils avoient eu droit de déposer son prédécesseur, soit pour l'avertir que la couronne n'étant pas héréditaire, ils en agiroient de même à son égard, s'il vouloit, comme lui, tenter de la perpétuer dans sa famille.

Le concile exhorte le roi à gouverner les peuples avec justice & modération & déclare excommuniés ceux de ses successeurs qui, au mépris des lois du royaume, vexeroient les peuples & voudroient exercer un pouvoir arbitraire. C'est sans doute pour avoir violé ces lois que le même concile déclara Suintila incapable de régner, de même que sa femme, son frère Geila & ses enfans, & qu'il les sépara de sa communion. Il ordonna que leurs biens seroient confisqués & les abandonna, par rapport à leur subsistance, à la merci de Sisenand. Ce décret émanoit sans doute des deux puissances, car la plupart des conciles de ce temps-là, surtout en Espagne, furent mixtes, c'est-à-dire composés du clergé & de la noblesse; en sorte que tout ce qu'on trouve statué dans ces assemblées, qui représentoient les États généraux du royaume, sur les matières qui ne sont pas purement spirituelles, doit être attribué au corps de la nation.

Suintila, qui survécut à ce concile & à ses malheurs, mourut à Tolède, de mort[1] naturelle, l'ère 673 ou l'an 635 de J.-C. Il laissa en mourant deux enfans mâles, dont l'un s'appeloit Sisenand & l'autre Chindasvinde; car, pour Ricimer, son aîné, il paroît qu'il étoit déjà mort, ou du moins qu'il lui survécut peu de temps. Quelques modernes confondent mal à propos les deux premiers avec deux rois visigoths de même nom.

IX. — *Rit mozarabe introduit dans la Province.*

Outre le décret pour l'affermissement de Sisenand sur le trône d'Espagne & de Septimanie, le quatrième concile de Tolède en fit quelques autres qui concernoient cette dernière province, appelée dans les actes *la province des Gaules,* parce qu'elle étoit alors la seule en deçà des Pyrénées qui fût sous la domination des Visigoths. Il fut ordonné, par le second canon, que les églises de cette province observeroient la discipline ecclésiastique de celles d'Espagne, surtout pour ce qui regardoit l'office divin & la liturgie, c'est-à-dire qu'elles suivroient le rit qu'on appela, dans la suite, Mozarabe, différent[2] de la liturgie gallicane. L'usage de ce rit, que saint Isidore, l'un des principaux évêques de ce concile, perfectionna, se conserve encore dans une des chapelles de l'église métropolitaine de Tolède, depuis l'introduction de la liturgie romaine dans toutes les églises d'Espagne.

Éd. origin. t. I, p. 335.

Le même concile fit divers autres canons pour rendre la liturgie uniforme

[1] Lucas Tudensis, & Rodericus Toletanus.

[2] Mabillon, *Liturgie gallicane,* l. 1, c. 4.

dans toutes les provinces de la domination des Goths; il ordonna[1] que dans les églises de la Septimanie on béniroit le cierge pascal & la lampe durant l'office de la nuit de Pâques : cérémonie dont l'usage avoit été jusques alors inconnu dans cette province. Il défendit[2] aux mêmes églises de chanter l'*Alleluia* le premier janvier, parce que ce jour étoit consacré à la pénitence & à l'expiation des débauches & des excès qui se commettoient dans ce temps-là, & qu'un reste de superstition païenne avoit conservés parmi les chrétiens. Il paroît qu'à l'abstinence de la viande qu'on observoit communément ce même jour, plusieurs ajoutoient celle du vin.

Il est ordonné[3] par un autre canon que, conformément *aux anciens décrets des Pères,* le concile de chaque province s'assembleroit au moins tous les ans, le 18 du mois de mai, dans le lieu indiqué par le métropolitain; & le concile général de l'Espagne & de la Gaule, lorsqu'il s'agiroit de la foi ou d'une cause commune à l'Église. La tenue de ces conciles est d'autant plus recommandée par ce canon, qu'outre qu'ils servoient infiniment à maintenir la discipline ecclésiastique, ils étoient d'une grande ressource au peuple contre l'oppression des grands : car les seigneurs, les juges & les magistrats étoient obligés de se trouver à ces assemblées, où on examinoit leur conduite, & où on recevoit les plaintes qu'on formoit contre eux, de même que contre les évêques. S'ils refusoient de s'y rendre, on les y contraignoit par l'autorité du prince.

Le zèle indiscret que le roi Sisebut avoit témoigné pour la religion donna lieu enfin à un autre canon[4] par lequel on abolit la loi de ce prince qui contraignoit les juifs d'embrasser le christianisme. On se contenta d'ordonner que ceux qui auroient reçu le baptême seroient tenus de vivre conformément à leurs engagemens, pour empêcher par là que le saint nom de Dieu ne fût blasphémé. On ajouta cependant, pour faciliter la conversion des autres, qu'ils seroient exclus de toute sorte d'emplois & que leurs enfans seroient élevés dans des monastères ou chez des chrétiens.

X. — *Dagobert donne à Sigebert, son fils, le royaume d'Austrasie.*

Dans le temps que Sisenand travailloit à s'affermir sur le trône, le roi Dagobert partagea[5] le sien avec son fils Sigebert, qu'il déclara & fit reconnoître roi d'Austrasie, à Metz, la onzième année de son règne. Sigebert fut le troisième de ce nom qui régna en Austrasie; mais comme la foiblesse de son âge, car il n'avoit alors que trois ans, ne lui permettoit pas de gouverner ses États par lui-même, le roi son père lui donna pour ses principaux conseillers Clunibert, évêque de Cologne, & Adalgiscle qu'il fit duc du palais d'Austrasie. On[6] prétend que Dagobert, en donnant ce royaume à son fils,

[1] *Concilium Toletanum IV,* dans Labbe, *Conciles,* t. 6, can. 9.
[2] *Ibid.* can. 11.
[3] *Ibid.* can. 3.
[4] *Concilium Toletanum IV, ut supra,* can. 57.
[5] Frédégaire, c. 75 & seq.
[6] Pagi, *Critica,* ad ann. 633, n. 32; ad ann. 638, n. 11.

An 633

en excepta les provinces méridionales, dont l'Albigeois, le Gévaudan, le Velai & le pays d'Uzès faisoient partie, qu'il se réserva & qu'il gouverna par lui-même jusques à sa mort, à l'exemple de Clotaire, son père, qui en avoit usé de même à son égard. L'année suivante, Dagobert ayant eu un fils qu'on nomma Clovis, de la reine Nantilde, son épouse légitime, & voulant prévenir les troubles & les dissensions que pourroit faire naître après sa mort la succession du royaume de France entre ce dernier & Sigebert, son autre fils, né d'une concubine, disposa solennellement de ses États de la manière qui suit. Il destina à Sigebert l'Austrasie dans toute son ancienne étendue, & déclara Clovis héritier présomptif des deux couronnes de Bourgogne & de Neustrie. Par cette disposition, la partie du Languedoc qui appartenoit alors aux François devoit être partagée entre ces deux princes.

An 634

XI. — *Mort de Sisenand. — Chintila, son successeur.*

An 636

Éd. origin. t. I, p. 336.

Le roi Sisenand, qui occupoit le reste de cette province, mourut sur la fin de l'année 635, ou peut-être seulement au commencement de l'année suivante; car Chintila, son successeur, ne commença de régner[1] que l'ère 674, qui revient à l'année 636. Celui-ci, peu de temps après son élection, fit assembler[2], au mois de juin de la même année, un concile à Tolède, qui fut le cinquième de cette ville. Il ne paroît pas qu'aucun évêque de la Septimanie y ait assisté, & c'est mal à propos que, dans les éditions de ce concile, on a inséré la souscription d'Elpidius comme évêque de Carcassonne, puisqu'il ne l'étoit pas de cette ville, mais de Tarazona, en Espagne, comme on voit par un ancien manuscrit & par la souscription du même Elpidius aux conciles de Tolède tenus dans les années suivantes.

Il paroît par les canons de ce concile que le dessein de Chintila, en le convoquant, étoit moins de pourvoir aux besoins de l'Église d'Espagne, qu'à sa propre sûreté & à son affermissement sur le trône, où sa révolte contre Sisenand, son prédécesseur, l'avoit peut-être fait monter. On voit, en effet[3], par les actes de ce concile, que le royaume des Visigoths étoit alors agité de divers troubles, & que l'ambition de régner y excitoit plusieurs factions. Les évêques déclarèrent excommuniés tous les Goths qui, n'étant pas d'une ancienne noblesse, briguoient la couronne & formoient des partis pour y parvenir. Ils approuvèrent[4] une ordonnance du roi, qui assista en personne au concile avec les principaux seigneurs de sa cour & les officiers de son palais, pour célébrer à l'avenir trois jours de pénitence, au mois de décembre, *pour les litanies*, ce qui devoit être observé dans tout le royaume des Visigoths, & par conséquent dans la Septimanie. Ce canon fut confirmé[5] dans le concile suivant de Tolède.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXIX.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 507. — *Concilium Toletanum V*, dans Labbe, t. 6, c. 1483 & seq.

[3] *Concilium Toletanum V*, dans Labbe, t. 6, can. 3.

[4] *Ibid.* can. 1.

[5] *Ibid.* can. 2.

XII. — *Prétendue translation des reliques de saint Saturnin, de Toulouse à l'abbaye de Saint-Denis, en France. — Mort de Sadrégisile, duc d'Aquitaine.*

Dagobert, à qui les troubles d'Espagne alors très-fréquens présentoient une occasion favorable de se rendre maître de la Septimanie, vécut cependant en paix, à ce qu'il paroît, avec les Visigoths. Ce prince, dont l'humeur étoit fort pacifique, s'appliqua à embellir l'abbaye de Saint-Denis, qu'il fonda pour ainsi dire de nouveau. On l'accuse même d'avoir dépouillé les autres églises pour enrichir celle-là, & d'avoir fait enlever de Toulouse le corps de saint Saturnin, pour le mettre dans le trésor de cette abbaye.

On rapporte [1], en effet, sur la foi des anciennes chroniques de Saint-Denis, que le duc Baronte ayant reçu ordre de Dagobert, après la mort du roi Charibert, son frère, de se rendre à Toulouse pour se saisir des trésors de ce prince, ce seigneur enleva en même temps les reliques de saint Saturnin, dans le dessein de faire sa cour à Dagobert, à qui il les présenta, & que ce prince les donna ensuite à l'église de Saint-Denis. On ajoute que depuis cet enlèvement les Toulousains furent affligés d'une stérilité générale qui régna parmi les femmes, & parmi les animaux du pays, & que pour obtenir de Dieu la cessation de ce fléau, ils envoyèrent, la quatorzième année de Dagobert, des députés à l'abbaye de Saint-Denis pour demander la restitution du corps de leur saint patron, avec offre de céder en échange ceux de saint Hilaire, évêque de Gévaudan & de saint Romain de Blaye, ce qu'ayant obtenu de l'abbé & des religieux, les maux dont ils étoient affligés cessèrent entièrement. Mais l'historien moderne [2] de l'abbaye de Saint-Denis rejette avec raison, après le P. le Cointe, cette tradition comme très-incertaine. Il est vrai que ce monastère prétend posséder encore aujourd'hui les reliques de saint Hilaire, évêque de Gévaudan, qu'on appelle communément saint Chéli pour le distinguer de saint Hilaire, son successeur; mais ce n'est point une preuve que les Toulousains les aient données en échange du corps de saint Saturnin. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi Dagobert combla de bienfaits le monastère de Saint-Denis.

Ce prince donna entre autres à cette abbaye les biens que laissa en mourant Sadrégisile, duc d'Aquitaine, dont nous avons déjà parlé. Suivant [3] quelques anciens historiens, ce duc avoit eu le malheur d'encourir la disgrâce de Dagobert du vivant du roi Clotaire, son père; mais plusieurs habiles modernes rejettent comme fabuleuse l'histoire qu'on raconte à ce sujet. Quoi qu'il en

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 174.

[2] Félibien, *Histoire de Saint-Denis,* p. 19 & suiv. — Le Cointe, ad ann. 638, n. 22.

[3] *Gesta Dagoberti,* c. 6, 30 & 35; *Recueil des Historiens de France,* t. 2, p. 578. — Aimoin, l. 4, c. 17 & 28. — Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 18, & aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXVII. — L'histoire de Sadrégisile est une fable; les éléments à l'aide desquels l'auteur de la charte d'Alaon a créé ce personnage ont été tirés des *Gesta Dagoberti,* ouvrage rempli de légendes & auquel on ne peut ajouter foi. L'anecdote a aussi été rapportée par Aimoin, mais d'après les *Gesta* auxquels il l'avait empruntée. [E. M.]

soit, Sadrégisile recouvra sans doute les bonnes grâces de ce roi, puisqu'il étoit encore duc d'Aquitaine la treizième année de son règne, c'est-à-dire vers l'an 635, qu'il fut tué, on ne sait pourquoi. Ses enfans, que Dagobert faisoit élever dans son palais, négligèrent de poursuivre les meurtriers. Ce prince
Éd. origin. t. I, p. 337.
en fut si irrité, que pour les punir de leur négligence, il les dépouilla de l'héritage de leur père, qu'il confisqua, conformément aux lois romaines, & dont il disposa en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Dagobert se conforma sans doute à l'usage de ces lois pour la confiscation des biens de Sadrégisile, parce que ce duc étoit peut-être de race romaine, ou plutôt parce que la plupart de ses biens étoient situés en Aquitaine, province qui suivoit l'usage du droit romain, & aux habitans de laquelle quelques-uns de nos anciens historiens [1] donnent le nom de *Romains*. Nous avons déjà remarqué qu'il paroît que ce duc étoit gouverneur de la partie de l'Aquitaine qui dépendoit du royaume d'Austrasie.

XIII. — *Révolte d'Amand, duc des Gascons. — Le duché d'Aquitaine ou de Toulouse donné en fief héréditaire, par Dagobert, à Boggis & à Bertrand, ses neveux, fils de Charibert.*

Dagobert disposa, vers le même temps, de l'autre partie de l'Aquitaine ou des États qui avoient appartenu à Charibert, son frère, en faveur de Boggis & de Bertrand, ses neveux [2], fils de ce roi de Toulouse; car il paroît que la révolte d'Amand [3], duc des Gascons & aïeul de ces deux jeunes princes,

[1] Premier continuateur de Frédégaire, c. 3; *Recueil des historiens de France*, t. 2.

[2] Voir plus haut, au chap. v de ce même livre, ce que nous avons dit des ducs Boggis & Bertrand.

[3] Dagobert avait cédé à son frère comme sa part d'héritage, mais pour vivre en simple particulier (*privato habitu*), quelques provinces ou domaines situés entre la Loire & la frontière d'Espagne. C'étaient Toulouse, dont il fit sa résidence habituelle, Cahors, Agen, Périgueux, Saintes, & la région comprise entre la Garonne & les Pyrénées [1]. La Vasconie, qui ne comprenait alors que l'ancien comté des Vascons, organisé en 602, c'est-à-dire l'évêché de Lescar, avait donné depuis environ trente ans des signes inquiétants d'indépendance. L'autorité des rois francs y était contestée. Charibert, la troisième année de son établissement à Toulouse, résolut de réprimer ces mouvements. Il dompta les Vascons par les armes & réunit définitivement leur territoire à ses domaines. Ce prince mourut peu de temps après.

Les historiens qui nous rapportent ces faits ne font aucune mention d'un duc de Vasconie du nom d'Amandus. Ce duc est encore un produit de la charte d'Alaon. Au moment de la mort de Clotaire II (628), au rapport de tous les chroniqueurs, c'était un leude d'origine saxonne, nommé Aighinanus ou Aighinanes, qui gouvernait la Vasconie. Cet Aighinanus, qui avait comprimé une révolte de Vascons en 627, fut encore employé par Dagobert dans la grande expédition qui eut lieu neuf ans après, en 636, pour faire rentrer dans l'obéissance les Vascons soulevés de nouveau. Cette expédition, ayant eu pour résultat de dévaster la Vasconie, il fallut que les montagnards se résignassent, & l'année suivante leurs chefs allèrent à Clichy prêter serment de fidélité entre les mains du roi. Aighinanus se chargea de les présenter.

Le nom de ce duc a été écrit différemment par les chroniqueurs. Ils l'ont appelé aussi Agino, Agnianus, Anianus, Aimandus; de cette dernière forme à celle d'Amandus il n'y a pas une grande distance. Elle ne se trouve qu'une fois dans Aimoin & paraît être le résultat d'une faute de copiste facile à comprendre. C'est cependant cette faute d'un scribe ignorant, qui a donné au faussaire, auteur de la charte d'Alaon, l'idée de créer le premier duc héréditaire de Gascogne; mais les expressions d'Aimoin renversent son système de fond en comble; loin de présenter Aighinanus

[1] Frédégaire, *Chronicon*.

An 636

laquelle arriva la quatorzième année du règne de Dagobert ou en 636, y donna occasion. Nous savons, en effet[1], qu'Amand, ayant alors fait révolter les Gascons & s'étant mis à leur tête, fit des courses dans tout le royaume qui avoit appartenu au roi Charibert, d'où il remporta un riche butin, ce qui nous donne lieu de croire que ce duc ne prit les armes que pour venger la querelle de ses petits-fils & soutenir leurs droits à ce royaume ou à la succession de leur père. Cette révolte donna de l'inquiétude à Dagobert. Ce prince, pour y remédier, assembla une puissante armée composée de toutes les milices du royaume de Bourgogne & résolut de porter la guerre dans le pays des Gascons pour réduire ces peuples à leur devoir. Il donna le principal commandement de ces troupes à Chadoin, son référendaire, capitaine expérimenté, & mit sous ses ordres dix autres ducs ou généraux, dont chacun commandoit les milices de son département, savoir : huit François, un Romain ou ancien Gaulois, & un Bourguignon de naissance, outre un duc saxon & plusieurs comtes qui ne reconnoissoient aucun duc pour supérieur.

Chadoin s'étant mis en marche avec cette nombreuse armée, s'avança vers le pays des Gascons & alla chercher ces peuples jusques au pied des Pyrénées, d'où ils étoient descendus pour faire tête aux troupes françoises. Celles-ci les attaquèrent aussitôt, les mirent en fuite, après en avoir fait un grand carnage, & les obligèrent de se retirer dans les cavernes de leurs montagnes & dans les creux des rochers où ils se croyoient en sûreté contre leurs ennemis. Mais les François les ayant vivement poursuivis jusque dans les défilés, en tuèrent encore un grand nombre, firent beaucoup de prisonniers, pillèrent leurs habitations & y mirent le feu. Les Gascons, se voyant sans ressource & forcés de toutes parts, demandèrent alors la paix & eurent recours à la clémence des généraux françois. Ils promirent que les principaux d'entre eux viendroient se présenter devant le roi pour lui demander pardon, qu'ils se soumettroient tous à son obéissance & qu'ils accompliroient fidèlement tout ce qu'il leur ordonneroit. A ces conditions, ces généraux firent cesser les hostilités & levèrent le camp. C'est ainsi que les François domptèrent ces peuples rebelles sans perdre qu'un seul duc ou général, qui fut attaqué par sa faute dans la vallée de Soule, & tué avec un grand nombre de noblesse qui servoit dans son corps d'armée.

An 637

En conséquence de leur promesse, les principaux seigneurs gascons, le duc Amand à leur tête, se rendirent l'année suivante, qui étoit la quinzième du

ou Anianus comme un chef national des Vascons, Aimoin dit simplement qu'il fut un des ducs francs (car il y en eut plusieurs) qui commanda dans la guerre de Vasconie. Il gouverna ce pays de 628 à 638. Il en avait été expulsé par la sédition de 636, sédition que Dagobert réprima en envoyant contre les Vascons une armée considérable qui les força de demander la paix.

On voit donc que le duc gascon Amandus est un personnage apocryphe. Sa vie, telle que la rapportent les Bénédictins, est un pur roman. Il faut effacer de l'histoire ce vieux duc, resté maître de la Vasconie jusqu'à son dernier jour, qui, malgré tous les efforts de Dagobert, eut, dit-on, la consolation de transmettre sa succession intacte à ses petits-fils. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 3 & suiv. — Frédégaire, c. 78. — *Gesta Dagoberti*, c. 36 & 42.

règne de Dagobert, à Clichy-sur-Seine, où ce prince se trouvoit alors avec sa cour. Ils n'osèrent cependant paroître en sa présence & se réfugièrent aussitôt dans l'église de Saint-Denis, qu'ils regardoient comme un asile contre la colère du roi. Ce prince, étant arrivé peu de temps après, leur pardonna & reçut le serment de fidélité qu'ils firent *à sa personne, à ses enfans & au royaume des François,* serment qu'ils se mirent peu en peine de violer dans la suite. Cela fait, Dagobert leur donna la liberté de retourner dans leur pays.

C'est alors que nous croyons que ce prince, touché de compassion pour ses deux neveux Boggis & Bertrand, & sollicité sans doute par Amand, duc des Gascons, aïeul de ces deux princes, leur donna[1], par forme d'apanage & à titre de duché héréditaire, le royaume de Toulouse ou la partie de l'Aquitaine qui avoit composé les États du roi Charibert, leur père. Nous avons déjà parlé ailleurs de l'étendue de ce[2] royaume auquel la ville de Toulouse, qui en étoit la capitale, avoit donné son nom. Elle le fut aussi du duché d'Aquitaine possédé par Boggis & Bertrand & par leurs descendans. Dagobert donna en même temps à ces princes, l'avouerie[3] sur tous les monastères de ce duché, à condition qu'ils tiendroient l'un & l'autre à foi & hommage de la couronne, & qu'ils payeroient au trésor royal un tribut annuel[4] qu'il leur imposa. Ces deux princes s'y soumirent, ou plutôt le duc Amand, leur aïeul, à leur nom, dans l'impuissance où ils étoient de faire valoir leurs prétentions & d'obtenir des conditions plus favorables. Depuis ce temps-là, Boggis & Bertrand, & les ducs d'Aquitaine issus de leur branche, demeurèrent sous la dépendance de Dagobert & des rois de Neustrie, ses successeurs. C'est là le premier exemple de l'hérédité des fiefs[5] dans la monarchie françoise, ou plutôt d'un apanage donné aux princes de la maison royale, apanage[6] qui fut possédé héréditairement, jusques à la fin de la première race, par le fameux Eudes & par les autres ducs d'Aquitaine, ses successeurs, qui descendoient[7] tous de Charibert, roi de Toulouse, & frère de Dagobert. C'est par là que ce dernier prince satisfit enfin la passion qu'il avoit toujours eue de régner seul en France, & qu'il exécuta le projet que le roi Clotaire, son père, paroissoit avoir formé, de réunir tout le royaume sur une seule tête & de ne plus partager, comme auparavant, l'autorité souveraine, ce qui avoit été la source de beaucoup de troubles & de divisions.

Éd. origin. t. I, p. 338.

Nous ignorons si Boggis & Bertrand possédèrent par indivis le duché d'Aquitaine ou de Toulouse, que Dagobert leur avoit cédé, ou si chacun

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 3 & suiv. & aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[2] Voyez plus haut, chap. x de ce même livre; & tome II, *Note* LXXVIII, n. 17.

[3] Voyez au tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[4] Frédégaire, c. 130.

[5] Assertion qui renferme une grave erreur. Il ne pouvait pas y avoir d'hérédité des fiefs au septième siècle, puisqu'alors il n'existait rien qui pût ressembler au fief & que le nom n'était pas plus connu que la chose. [E. M.]

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXIII.

[7] Filiation fausse, qui n'a d'autre autorité que la charte d'Alaon. — Voyez ci-après, au chap. LXXIV de ce même livre, la note sur Eudes, duc d'Aquitaine.

An 637

d'eux en posséda seulement une partie. Outre[1] ce duché, ces deux princes furent maîtres de plusieurs terres considérables, tant en Aquitaine que dans la Novempopulanie & le diocèse d'Arles, que Dagobert leur relâcha de la succession de leur père, & qui passèrent à leurs descendans. Les États de ces deux frères devinrent dans la suite plus étendus par la jonction du duché de Gascogne, auquel ils succédèrent après la mort du duc Amand, leur aïeul, qui les fit ses héritiers[2]. Ainsi ces deux princes régnèrent sur la partie du royaume de Neustrie, située entre la Loire & les Pyrénées; en sorte que, à la réserve de l'Auvergne, du Limousin, du Berry, du Velai, du Gévaudan, du Rouergue & de l'Albigeois[3], & peut-être du Querci, ils étendirent leur domination sur toute l'Aquitaine & la Gascogne[4], sans compter le Toulousain, ancien membre de la Narbonnoise première, & le diocèse d'Arles avec la partie de la Provence, qui avoient dépendu du même royaume.

XIV. — *Le Languedoc françois partagé entre Sigebert III & Clovis II.*

An 638

Quoique Dagobert eût exclu ses neveux du droit que l'usage, jusques alors observé, leur donnoit de succéder à une partie du royaume de France, dans la vue de réunir sur la tête d'un seul toute la monarchie, il partagea cependant lui-même ses États entre les deux princes, ses enfans. Sigebert III, son aîné, lui succéda en effet, après sa mort, arrivée vers le mois de février de l'an 638, dans tout le royaume d'Austrasie, suivant son ancienne étendue, & Clovis II, qui étoit le puîné, régna sur ceux de Neustrie & de Bourgogne. Par là Sigebert étendit sa domination sur l'Albigeois, le Velai, le Gévaudan & le pays d'Uzès, qui étoient des dépendances de l'Austrasie, & Clovis fut maître du Vivarais, membre du royaume de Bourgogne. Ce dernier eut encore la suzeraineté sur le Toulousain & sur tout le reste de l'Aquitaine neustrienne, possédée alors par les fils de Charibert, roi de Toulouse.

Dagobert mourut au commencement de la seizième année de son règne, qu'on doit compter, suivant nos plus habiles critiques, depuis la fin de l'an 622 que le roi Clotaire, son père, lui donna le royaume d'Austrasie. Il faut encore[5] observer, pour fixer la chronologie du règne des rois Sigebert III & Clovis II, ses enfans, que plusieurs de nos historiens modernes ont fort embrouillée, que, quoique Dagobert ne soit mort qu'au commencement de l'an 638, la plupart des auteurs contemporains ne comptent cependant les années du règne de ces deux princes que depuis le commencement de l'année suivante, comme si leur père eût vécu pendant toute la seizième année de son règne. C'est par la même raison que quelques autres anciens auteurs, tel que celui de la Vie de saint Didier, évêque de Cahors, qui comptent les années du règne de Sigebert III, depuis que le roi, son père, lui eut cédé le Éd. origin. t. I, p. 339.

[1] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 17.

[3] *Ibid.*

[4] Voyez plus haut, au chap. v du même livre, la note sur Boggis & Bertrand.

[5] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 20, p. 159. — Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 15 & suiv.

royaume d'Austrasie, ne calculent que depuis le commencement de l'an 634, quoique Dagobert eût fait cette cession dès l'an 633.

Sigebert & Clovis, hors d'état de gouverner par eux-mêmes, à cause de leur trop grande jeunesse, se virent obligés de laisser l'administration de leurs royaumes aux maires du palais que Dagobert, leur père, leur avoit donnés. Ces ministres abusèrent de la minorité de ces princes pour augmenter insensiblement les prérogatives & l'autorité de leurs charges; autorité que leurs successeurs portèrent si loin qu'enfin elle fit tomber, sous les règnes suivans, celle des rois leurs maîtres.

XV. — *Les Gascons s'étendent dans la Novempopulanie jusques aux portes de Toulouse.*

On croit[1] que les Gascons, impatiens de se voir resserrés dans le pays dont ils s'étoient d'abord emparés en deçà des Pyrénées, s'étendirent & occupèrent, peu de temps après la mort de Dagobert, tout le reste de la Novempopulanie, entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan, & que ce fut alors qu'ils donnèrent leur nom à cette province; mais l'époque & les circonstances de cet événement ne nous sont pas tout à fait bien connues; il paroît seulement que ces peuples occupoient déjà toute cette province & qu'ils s'étendoient jusques aux portes de Toulouse avant la fin de la première race de nos rois.

XVI. — *Selva, évêque de Narbonne, préside au sixième concile de Tolède.*

Chintila, roi des Visigoths, voulant affermir son autorité qui, à ce qu'il paroît, étoit encore assez chancelante, convoqua un nouveau[2] concile national à Tolède, au commencement du mois de janvier de l'ère 676 ou de l'an 638 de J.-C., la deuxième de son règne. Selva, évêque de Narbonne, présida à ce concile qui fut le sixième de Tolède, en qualité de plus ancien métropolitain. Il eut la préséance, pour cette raison, sur les évêques de Braga, de Tolède & de Séville qui s'y trouvèrent; ce qui détruit la prétendue primatie de ces églises sur celle de Narbonne & fait voir qu'elles ne la prétendoient pas alors, quoique quelques auteurs aient avancé le contraire sans aucune preuve. Outre la souscription de Selva, on voit encore celles d'Atalocus d'Elne & d'Anatolius de Lodève, les seuls évêques de la Septimanie qui, à ce qu'il paroît, assistèrent à ce concile.

Les pères dressèrent divers nouveaux canons & renouvelèrent[3] les anciens, tant pour mettre en sûreté la personne sacrée des rois & maintenir les peuples dans la fidélité qu'ils leur devoient que pour étouffer entièrement les brigues qu'on faisoit, pendant la vie du roi régnant, en faveur de celui qu'on projetoit d'élire pour son successeur. Ces canons nous font juger que la principale

[1] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, l. 3, c. 2. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 16, p. 511.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 512 & seq. — *Concilium Toletanum VI*, dans Labbe, t. 6, c. 1591.

[3] *Ibid.* can. 16 & suiv.

vue de Chintila, en convoquant ce concile, avoit été de pourvoir à ses propres intérêts & de se prémunir contre les différentes factions qui pouvoient s'être élevées alors en Espagne. En effet, les évêques promirent le pardon à tous ceux qui, s'étant engagés dans de semblables brigues, iroient incontinent les déclarer au roi. On pourvut aussi à la sûreté des enfans de ce prince & de ses descendans, & on défendit de les dépouiller de leurs biens & de leurs dignités. Le concile défendit aussi à toute sorte de personnes de s'emparer de l'autorité royale après la mort du roi & avant l'élection libre de son successeur, qui devoit être tiré d'entre les principaux seigneurs de la nation des Goths, à l'exclusion des étrangers. Le renouvellement fréquent de pareils canons fait assez connoître que l'esprit de brigue & de faction régnoit alors extrêmement en Espagne. Aussi toute l'autorité des conciles ne suffit-elle pas pour arrêter ces désordres dont les suites furent très-funestes & entraînèrent enfin la destruction du royaume des Visigoths. Les évêques, dans le troisième canon, louent beaucoup les soins du roi Chintila pour procurer la conversion des juifs & son attention à ne souffrir que la religion catholique dans ses États; ils ordonnent ensuite, conjointement avec ce prince, *& du consentement des grands & des personnes illustres,* que les rois, à leur avénement à la couronne, feroient serment de ne jamais permettre que les juifs abandonnassent la religion chrétienne après l'avoir embrassée.

XVII. — *Mort de Chintila, roi des Visigoths. — Tulca, son fils & son successeur, détrôné par Chindasvinde.*

Chintila mourut deux ans après ce concile[1], dans la ville de Tolède, la deuxième année du règne de Clovis II, c'est-à-dire l'an 640[2]. Il avoit régné trois ans & huit mois & avoit eu le crédit, avant sa mort, de faire élire Tulca, son fils, pour son[3] successeur; mais celui-ci, encore fort jeune, se soutint peu de temps sur le trône. Chindasvinde, l'un des principaux d'entre les Visigoths, profitant de la foiblesse de son âge, résolut de lui enlever la couronne, malgré les peines portées par les conciles précédens envers ceux qui cabaleroient contre le prince régnant. Il gagna d'abord plusieurs seigneurs de la nation &, après s'être servi de leur crédit pour soulever[4] le peuple, il détrôna Tulca & se fit élire à sa place, le 2 de mai de l'an 642. Il accorda la vie à ce jeune prince & le fit tonsurer, pour le mettre par là hors d'état de remonter jamais sur le trône.

An 640

Éd. origin. t. I, p. 340.

An 642

Chindasvinde, craignant à son tour un semblable sort, tâcha de le prévenir par des moyens plus sûrs & plus efficaces que par des décrets de concile dont il venoit lui-même de mépriser l'autorité & les menaces. Comme il n'ignoroit pas que sa nation, naturellement remuante, ne pouvoit être retenue que par la crainte & par la rigueur, & que l'ambition de régner donneroit lieu aux

[1] Frédégaire, c. 82.
[2] *Ibid*
[3] Lucas Tudensis, *Chronicon.*
[4] Pagi, *Critica*, ad ann. 642, n. 4.

seigneurs visigoths d'exciter de nouveaux troubles, il prit de justes mesures pour les contenir. Dans cette vue, il fit arrêter & mourir successivement les principaux d'entre les grands du royaume qui avoient eu part, depuis quarante ans, aux funestes révolutions d'Espagne & aux différentes conjurations qu'ils avoient formées contre dix à onze rois, ses prédécesseurs, & qu'il connoissoit parfaitement bien pour avoir été leur complice; il exila les autres seigneurs qu'il connoissoit moins coupables. Il condamna à une servitude perpétuelle les femmes des uns & des autres & les mit au service de ses créatures & de ses domestiques, ce qui affligea extrêmement les plus grandes familles d'Espagne & de Septimanie. On compte que ce prince ambitieux fit périr dans cette occasion deux cents personnes des plus considérables du royaume & environ cinq cents autres d'un rang moins distingué. Le seul soupçon de révolte attiroit la proscription, & c'étoit assez d'être déféré pour être regardé comme coupable. Ce fut par cette extrême sévérité que ce prince rétablit la paix & la tranquillité dans ses États, troublés auparavant par l'ambition des grands.

XVIII. — *Septième concile de Tolède.*

Plusieurs d'entre les seigneurs visigoths, officiers, prélats, ecclésiastiques & autres personnes de cette nation qui se sentoient coupables ou qui, sans l'être, appréhendoient d'être regardés comme tels, se condamnèrent à un exil volontaire pour éviter des peines plus rigoureuses, abandonnèrent leur patrie & se retirèrent chez leurs voisins. La plupart cherchèrent un asile chez les François, sur les frontières de la Septimanie. Ces transfuges, n'ayant plus rien à ménager avec Chindasvinde, eurent soin d'entretenir des intelligences[1] avec leurs compatriotes qu'ils ne cessèrent d'exciter à secouer le joug de ce prince, dans l'espérance qu'un changement de règne leur procureroit leur rappel; mais le roi, attentif à toutes leurs démarches, assembla un concile à Tolède, pour sévir contre eux, sous prétexte de travailler à réformer la discipline ecclésiastique.

An 646 Ce concile, le septième de Tolède, fut tenu[2] dans cette ville au mois d'octobre de l'année 684 de l'ère espagnole ou de l'année 646 de J.-C., la cinquième du règne de Chindasvinde. Aucun évêque de la Septimanie n'y assista. On dressa plusieurs canons contre ces fugitifs & contre ceux qui, de quelque manière que ce fût, manqueroient de fidélité envers le prince.

XIX. — *Fondation de l'abbaye & de la ville de Castres, en Albigeois.*

Vers 647 Sigebert III, roi d'Austrasie, dont le règne fut plus tranquille que celui de Chindasvinde, signala sa piété par la fondation de plusieurs monastères.

[1] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, *de Judiciis & Judicatis,* leg. 1.

[2] D'Aguirre, *Concilia Hispanica,* t. 2. — *Concilium Toletanum VII,* dans Labbe, t. 6, c. 1591.

Celui de Castres, en Albigeois, pays soumis à ce prince, fut fondé vers l'an 647. La tradition de ce monastère[1] en rapporte l'origine à Robert, Anselin & Daniel, trois personnages de condition qui, dans le dessein de se donner entièrement à Dieu, abandonnèrent toutes les espérances qu'ils pouvoient avoir dans le siècle. Ces trois seigneurs choisirent pour leur retraite un endroit solitaire, voisin de la rivière d'Agoût, qui, à ce qu'on[2] prétend, fut appelé *Castra*, c'est-à-dire camp, parce qu'ils y renoncèrent à la milice du prince pour se dévouer à celle du Seigneur & qu'ils s'y dépouillèrent de l'habit militaire pour se revêtir du monastique; mais cette étymologie paroît peu naturelle. Ils commencèrent par bâtir trois cellules avec du gazon, des branches d'arbre & des feuillages, & là, dégagés de tout autre soin, ils vaquèrent à la pénitence, à la prière, au travail & aux autres exercices de la règle de Saint-Benoît dont ils faisoient profession.

La réputation de sainteté leur attira bientôt après plusieurs disciples qui, voulant imiter leur vie, se joignirent à eux jusques au nombre de vingt-neuf, & formèrent une communauté sous la discipline de Robert, leur premier abbé. Un homme riche & de condition, nommé Faustin, & natif de la ville d'Albi, s'étant ensuite converti, se retira avec ces nouveaux solitaires, embrassa leur genre de vie & consacra ses richesses à la construction de l'église qui fut dédiée sous l'invocation de saint Benoît, & c'est peut-être la première du royaume qui ait pris pour son patron ce saint patriarche des moines d'Occident. Faustin se distingua si fort par sa vertu que l'abbé Robert étant mort, il mérita d'être élu à sa place. Depuis ce temps-là cette abbaye devint célèbre & donna lieu à la construction de la ville de même nom, qui est l'une des plus considérables de la Province. Cette abbaye fut érigée en évêché dans le quatorzième siècle, par le pape Jean XXII, comme nous le dirons dans la suite[3]. Éd. origin. t. I, p. 341.

XX. — *Constance, évêque d'Albi.*

Constance, évêque diocésain du nouveau monastère de Castres, gouvernoit alors l'église d'Albi. Ce prélat, qui avoit assisté au concile de Reims, tenu l'an 625, avoit contracté une[4] étroite amitié avec saint Didier, évêque de Cahors. Ce dernier en fait un grand éloge & le représente comme un pasteur respectable, autant par son mérite singulier que par sa fidélité & son exactitude à remplir tous ses devoirs. Il paroît que cet évêque d'Albi fut obligé de faire un voyage à la cour de Sigebert III, roi d'Austrasie, son souverain;

[1] D'Achéry, *Spicilegium*, prior edit. t. 7, p. 355 & seq.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez tome IV, *Note* LXXIX, ajoutée par les nouveaux éditeurs. — Le récit de la fondation de l'abbaye de Castres, comme le constatent les Bénédictins, n'est dû, en effet, qu'à la tradition, suivie par la chronique des abbés de Castres; mais cet ouvrage, écrit à une époque relativement récente, ne peut nous renseigner exactement sur l'origine de l'abbaye. Il est certain qu'elle est fort ancienne. [E. M.]

[4] Didier, *epist.* 4 & 14 dans dom Bouquet, t. 4, p. 43 & 46.

mais nous en ignorons le temps & les motifs, de même que les autres circonstances de sa vie.

XXI. — *Saints Bénigne & Agrève, évêques du Velai.*

Nous n'avons rien de bien certain sur saint Bénigne, évêque du Velai, & saint Agrève (*Agrippanus*), son successeur, qu'on fait contemporains du même Constance & qui étoient ses comprovinciaux [1]. On prétend [2] que le premier, dont on honore publiquement la mémoire dans l'église du Puy, fonda, en 596, l'hôpital de cette ville, auprès de la cathédrale; mais ce fait n'est appuyé que sur l'autorité de quelques monumens fort suspects, & il y a lieu de douter si l'église & la ville du Puy existoient encore au sixième siècle. Ses reliques sont conservées dans l'église de Saint-Vosy de la même ville.

La légende [3] de saint Agrève entre dans un assez grand détail des actions de sa vie. Elle rapporte entre autres que ce prélat, ayant entrepris la conversion des peuples de son diocèse, plongés alors dans les ténèbres de l'idolâtrie, ou infectés des erreurs d'Arius & d'Helvidius, ils le firent mourir dans un endroit du Vivarais appelé Chinac, situé à sept lieues du Puy, sur les frontières du Velai, & qui prit depuis le nom du saint. On ajoute que Dulcide, son successeur, transféra ses reliques du lieu de son martyre au Puy, où elles furent mises dans une église dédiée sous son invocation, & qui a été autrefois collégiale; mais cette légende est si moderne, qu'on n'y sauroit faire aucun fond. En effet, elle donne à saint Agrève, de même qu'à Dulcide, son successeur, les noms d'évêques d'Anis ou du Puy, tandis qu'il paroît certain que la translation de l'évêché du Velai dans cette ville ne fut faite que vers la fin du neuvième siècle [4]. Il est faux, d'ailleurs, que ce pays fût dans les ténèbres du paganisme ou dans les erreurs des ariens & des helvidiens, au milieu du quatrième (*corr.* septième). Il est vrai qu'on pourroit croire qu'il y avoit encore quelque reste d'ariens dans la Septimanie voisine du Velai, parce que cette province étoit dans ce temps-là sous la domination des Visigoths; mais, depuis soixante ans, ces peuples s'étoient entièrement convertis à la foi orthodoxe, & les rois d'Espagne ne souffroient alors ni idolâtres ni hérétiques dans leurs États; on a déjà vu le zèle que témoigna le roi Chintila sur ce sujet.

XXII. — *Chindasvinde associe son fils Reccesvinde au trône d'Espagne.*

An 649

Chindasvinde, son successeur, n'eut pas moins de zèle pour le soutien & la pureté de la religion catholique. Ce prince, après avoir étouffé tous les restes de rébellion qui avoient désolé l'Espagne avant son règne, exécuta

[1] Voyez tome IV, *Note* LXXIII, ajoutée par les nouveaux éditeurs.

[2] Gissey & Théodore, *Histoire des évêques du Puy.*

[3] Bollandistes, 1er février. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum,* ad ann. 652, n. 67 & suiv. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, c. 691.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXX, & tome IV, *Note* LXXIII.

enfin le projet qu'il avoit formé de rendre la couronne héréditaire dans sa famille. Dans cette vue, il associa[1] son fils Reccesvinde, le 22 janvier de l'an[2] 649, & lui abandonna toute l'autorité, parce que, étant déjà avancé en âge, il étoit résolu de ne plus se mêler des affaires publiques & de passer le reste de ses jours dans la retraite & dans l'exercice des œuvres de piété, ce qu'il fit, en effet, jusques à sa mort. Son épouse s'appeloit[3] Réciverge. Suivant quelques[4] auteurs espagnols, Chindasvinde eut de cette reine, outre Reccesvinde, son successeur, les ducs Théofred & Favila dont nous parlerons dans la suite. Ces mêmes auteurs assurent que ce prince obtint des papes, en faveur de l'église de Tolède, la primatie sur toutes les églises d'Espagne & de la Narbonnoise; mais nous aurons bientôt occasion de détruire ce fait & de faire voir que ces historiens se sont trompés sur cet article. Éd. origin. t. I, p. 342.

XXIII. — *Médailles de Chindasvinde frappées à Narbonne.*

L'association que Chindasvinde fit de Reccesvinde, son fils, fut moins un partage de son autorité qu'une abdication de la couronne en faveur de ce prince; aussi est-ce depuis ce temps-là qu'on compte[5] les années de Reccesvinde; ce qui nous donne lieu de croire que les médailles que nous avons du premier précèdent cette association. Plusieurs de ces médailles sont de la fabrique[6] de Narbonne & prouvent que cette ville étoit regardée comme l'une des principales des États des Visigoths, car elle partageoit avec peu d'autres le privilége de battre monnoie. Il nous en reste aussi plusieurs autres des derniers rois visigoths frappées dans la même ville. Toutes ces médailles sont d'or, de même que la plupart de celles des princes de la même nation; mais elles se ressentent de la barbarie du siècle. Elles représentent ordinairement la tête du prince dont le nom est gravé tout autour. On voit dans le revers la même chose ou une croix à la place, avec le nom de la ville où elles ont été frappées, comme celui de *Narbona* avec ces deux lettres P. S. qui signifient *Pius*, ou ce dernier mot tout entier. Les rois visigoths se donnoient cette qualité, à l'exemple des empereurs romains dont ils affectoient de prendre les titres. C'est ce qu'on voit encore dans plusieurs de leurs lois ou ordonnances dans lesquelles ils prennent les surnoms de *Flavius*, de *Justus*, de *Victor*, &c.

On voit par ces médailles que c'est au temps des Visigoths qu'il faut rapporter l'origine de la terminaison barbare de quelques villes de la Septimanie, comme de Narbonne & de Carcassonne qui, sous les Romains, s'appeloient *Narbo* & *Carcasso*. Le géographe[7] de Ravenne, auteur goth, qui vivoit à peu

[1] Frédégaire, c. 82.

[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 649, n. 12; ad ann. 653, n. 2.

[3] *Opuscula B. Eugenii*, t. 2 des Œuvres de Sirmond, p. 890.

[4] Lucas Tudensis & Rodericus Toletanus, *Chronicon*.

[5] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispan.* p. 538.

[6] *Anton. August. Antiq.* p. 26.

[7] Anonymus Ravennensis, *Recueil des historiens de France*, t. 1, p. 119.

près dans le même temps, rapporté les noms de plusieurs autres villes de cette province avec une terminaison encore plus barbare, ce qui rend inintelligibles la plupart de ces noms, soit dans cet auteur, soit dans quelques autres qui vivoient du temps de la domination des Visigoths en Espagne.

XXIV. — *Efforts de Chindasvinde & de Reccesvinde son fils, pour substituer dans leurs États les lois visigothiques aux romaines.*

Chindasvinde rendit son règne très-recommandable par la sagesse de son gouvernement. Les commencemens durent paroître cependant extrêmement durs à ses sujets, surtout à un grand nombre de seigneurs de son royaume, qu'il crut devoir sacrifier au repos de ses États. Ce prince s'appliqua depuis uniquement à rendre les peuples heureux. Les lois qu'il fit publier, & qu'on voit encore répandues dans le code visigothique, y contribuèrent beaucoup. Ce fut à lui & à son fils Reccesvinde que les Visigoths furent redevables de la perfection du recueil des lois de leur code, auquel ces princes en ajoutèrent plusieurs qu'ils tirèrent pour la plupart du droit romain.

Chindasvinde, persuadé[1] que ce code, ainsi perfectionné, seroit désormais suffisant pour la décision de toute sorte d'affaires, défendit, par une loi célèbre, d'avoir recours dans la suite aux lois romaines ou à celles des autres nations, & ordonna de se conformer à l'avenir au code visigothique, comme à la seule règle qu'on devoit suivre dans les jugemens. Il permit cependant & conseilla même l'étude du droit romain & des lois étrangères, à cause de l'utilité qu'on pouvoit tirer de leur connoissance. Il n'est pas bien certain, par le texte de cette loi, qu'elle ne regarde que les seuls Visigoths, ou que ce prince voulût abroger l'usage des lois romaines, dont les anciens habitans du pays, qu'on appeloit Romains, s'étoient servis jusques alors, afin de rendre la jurisprudence uniforme dans ses États & de substituer, par rapport à ces derniers peuples, le code de sa nation à celui des empereurs romains. Il paroît seulement que cette loi n'eut pas d'abord son exécution, ce qui nous fait conjecturer que si, comme il y a lieu de le croire, elle regardoit les Romains ou anciens habitans du pays accoutumés à la jurisprudence romaine, ils firent difficulté de s'y soumettre.

Nous voyons, en effet, que le roi Reccesvinde ordonna[2] à tous ses sujets de s'en tenir au code visigothique, après l'avoir corrigé, augmenté & fait Éd. origin. t. I, p. 343. approuver dans une assemblée générale de la nation, composée, à l'ordinaire, des prélats & des principaux seigneurs du royaume. Il voulut que ce code fût observé à l'avenir par *toutes les personnes & tous les peuples soumis à son obéissance, dans toutes les provinces de sa domination*, à commencer le 21 d'octobre de la seconde année de son règne, c'est-à-dire de l'an 650 de J.-C.; car, An 650 comme nous l'avons déjà remarqué, on doit compter les années de ce prince

[1] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, *de Judiciis & Judicatis*, leg. 9.

[2] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, *de Judiciis & Judicatis*, legg. 1 & 10.

depuis que son père l'eut associé à la royauté. Si donc cette nouvelle ordonnance de Reccesvinde nous fait voir d'un côté que celle de son père n'eut pas d'abord son exécution, elle prouve, à ce qu'il paroît, de l'autre, que le dessein de ces deux princes étoit de rendre la jurisprudence uniforme dans tout le royaume des Visigoths, & de faire du code des lois de leur nation une loi générale pour tous leurs sujets, soit Goths, soit Romains. Reccesvinde confirma[1] d'ailleurs, dans la suite, toutes les lois que son père avoit faites depuis la seconde année de son règne & ordonna *à toutes les personnes & à tous les peuples de ses États* de s'y conformer[2].

Le soin que prit ce prince de ne former qu'un seul peuple des Goths & des Romains & de confondre ces deux nations fait voir encore le dessein qu'il avoit de faire du code de sa nation une loi générale pour tout son royaume. Ces derniers avoient religieusement observé jusques alors les lois romaines qui défendoient aux sujets de l'Empire de s'allier avec les peuples barbares. La différence de religion qui étoit auparavant entre eux & les Goths avoit beaucoup contribué à maintenir l'usage de ces lois, ce qui avoit fait que ces deux peuples, quoique soumis à un même prince, avoient toujours été distingués entre eux. Reccesvinde, voyant que la conversion des Visigoths à la foi catholique ne mettoit plus d'obstacle à leur alliance avec les Romains, &, résolu d'unir ces peuples pour n'en former qu'un seul, abrogea[3] les anciennes lois romaines qui défendoient les mariages des uns avec les autres & permit aux Visigoths d'épouser indifféremment des Romaines & aux Gothes d'épouser des Romains.

Ce prince, malgré tous ses soins, ne put cependant réussir à confondre entièrement ces deux peuples & à les soumettre à une même loi, du moins dans la Septimanie. Ils continuèrent d'être distingués dans cette province, comme nous le verrons dans la suite; & après qu'elle eut passé sous la domination des François, les rois de cette nation maintinrent les anciens habitans du pays dans le même usage du droit romain dans lequel ceux de la partie du Languedoc qui leur étoit déjà soumise, s'étoient toujours[4] maintenus.

XXV. — *Gouvernement de Reccesvinde.*

Reccesvinde fit éclater la sagesse de son gouvernement par un grand nombre de lois, dont il augmenta le code visigothique, & qui marquent son amour pour la justice & pour le bien public. Ces lois nous apprennent[5] en même temps que le règne de ce prince fut troublé par différentes factions; restes dangereux des révoltes passées, dont plusieurs rois avoient été la victime, & que Chindasvinde, malgré sa sévérité, n'avoit pu dissiper entièrement.

[1] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, *de Judiciis & Judicatis*, leg. 5.

[2] Voyez sur ces questions, tome II, la *Note* CXV.

[3] *Codex Visigoth.* l. 3, tit. 1, *de Dispositionibus nuptiarum*, leg. 1.

[4] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 2, p. 643; *Vita S. Praejecti*, n. 11.

[5] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, *de Judiciis & Judicatis*, leg. 7.

Nous voyons, en effet, sous le règne de Reccesvinde, un certain Froya[1], qui, pour parvenir à détrôner ce roi & à se faire élire à sa place, excita de grands troubles en Espagne, ce qui favorisa les nouvelles courses que les Gascons firent alors dans ce royaume. Reccesvinde étouffa la rebellion de Froya par la mort qu'il fit souffrir à ce tyran, & voulant ensuite gagner les cœurs de ses sujets, il fit de nouvelles[2] ordonnances par lesquelles, en donnant de nouvelles bornes au pouvoir arbitraire & trop despotique des rois de sa nation, il s'imposa à lui-même, ainsi qu'à ses successeurs, la loi de ne rien lever à l'avenir sur ses sujets que de leur consentement, ou qui ne fût offert volontairement. Ce prince régla en même temps les devoirs des peuples envers les souverains, afin que par ce juste tempérament on vît régner la paix & la tranquillité dans le royaume.

XXVI. — *Huitième & neuvième conciles de Tolède.*

An 653

Telle étoit l'application de Reccesvinde à policer ses États quand Chisdasvinde, son père, mourut le premier d'octobre de l'année 653, la quatre-vingt-dixième de son âge. Son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique & le bien de ses États le porta alors à convoquer à Tolède, au mois de décembre de la même année, & la cinquième de son règne, un concile[3] national qui dura jusques au mois de février suivant, & qui fut le huitième de cette ville. Les affaires de l'Église & celles du gouvernement firent également l'objet de cette assemblée, composée, suivant l'usage, des prélats & des grands du royaume. On y voit, en effet, avec la souscription du roi, celles des évêques, des abbés & des principaux seigneurs laïques de la nation. Georges d'Agde & Sylvestre de Carcassonne sont les seuls évêques de la Septimanie qui souscrivirent à ce concile. On[4] y supprima, à la prière de Reccesvinde, le serment que les rois étoient obligés de faire, en montant sur le trône, de n'accorder aucune grâce aux rebelles ni à ceux qui auroient conspiré contre la vie du prince ou contre les intérêts de l'État. Le concile laissa les uns & les autres à la clémence du roi & lui permit de leur accorder, à l'avenir, le pardon de leur crime. On dressa ensuite treize canons tant sur la discipline ecclésiastique, que sur le gouvernement & les affaires de l'État. Il est ordonné par l'un de ces canons[5] que l'élection des rois seroit libre & qu'elle se feroit par les évêques & les grands du royaume, à Tolède ou dans la ville où le prédécesseur de celui qui devoit être élu seroit décédé; que les rois seroient encore plus attentifs à procurer le bien de leurs sujets que le leur propre; qu'ils ne feroient aucune exaction injuste; que les héritiers du roi défunt ne succéderoient qu'aux seuls biens qu'il possédoit avant son élévation sur le

Éd. origin. t. I, p. 344.

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 660, n. 9.
[2] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, *de Judiciis & Judicatis*, legg. 6, 7 & 8.
[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 533, dans Labbe, *Conciles*, t. 7, c. 409.
[4] *Concilium Toletanum VIII*, can. 2.
[5] *Ibid.* can. 10.

trône, le reste devant appartenir aux rois, ses successeurs, ou à la couronne, & qu'enfin le roi qui seroit élu feroit serment, d'abord après son élection, d'observer ce décret. Reccesvinde le confirma avec tous les autres règlemens du concile par une loi qui fut insérée dans le code des lois de la nation.

Saint Ildephonse, alors abbé d'Agali, en Espagne, assista à ce concile. Il devint ensuite archevêque de Tolède & mourut sous le règne de Reccesvinde, après s'être rendu également célèbre par sa sainteté & par ses écrits, & surtout par le traité qu'il composa, à la prière[1] de Quirice, évêque de Barcelone, pour la défense de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge *contre trois infidèles,* c'est-à-dire, comme l'explique le même Quirice, contre les hérétiques Jovinien & Helvidius & contre les juifs; de là vient que ce traité qui nous reste est divisé en trois parties. Godescalc, évêque du Puy, l'apporta d'Espagne en France, au dixième siècle, à son retour d'un pèlerinage qu'il avoit fait à Saint-Jacques, en Galice[2]. C'est donc sans fondement que Roderic[3], de Tolède prétend que saint Ildephonse écrivit ce traité pour réfuter Helvidius & Pélage, deux nouveaux hérétiques qui, suivant cet historien, passèrent des Gaules en Espagne, sous le règne de Reccesvinde, & infectèrent ce royaume de leurs erreurs sur la virginité de Marie, & que saint Ildephonse, après les avoir combattus par ses écrits, les obligea de sortir d'Espagne, ce qui lui mérita le titre d'*Ancre de la foi dans toute l'Espagne & la Gaule gothique.* Le P. Mariana[4], après avoir suivi trop aveuglément Roderic de Tolède, ajoute que cette nouvelle secte contre laquelle saint Ildephonse écrivit son traité, avoit pris naissance dans la Septimanie ou Gaule gothique, & que les deux chefs, qu'il appelle Pélage & Helladius, ayant passé de cette province en Espagne, y renouvelèrent les erreurs de l'ancien Helvidius touchant la virginité de la Vierge, mais il est visible que cette nouvelle secte est purement imaginaire, & que saint Ildephonse n'écrivit que contre les anciens ennemis de la Mère de Dieu.

An 655

Deux années après le huitième concile de Tolède, & la septième de son règne, Reccesvinde en convoqua un autre qui fut le neuvième de cette ville : aucun évêque de la Septimanie n'y assista.

XXVII. — *Fin de saint Didier ou saint Géry, évêque de Cahors.*

On prétend[5] que Félix à qui saint Didier, évêque de Cahors, adressa une lettre que nous avons, avec la réponse, étoit alors métropolitain de cette pro-

[1] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti,* saec. 2, p. 519 & seq.

[2] Le manuscrit de ce traité, apporté en France par Godescalc, existe encore. Il est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, fonds latin, n. 2855. Il a été copié par Gomez, moine de Saint-Martin d'Albeida, & fut rapporté d'Espagne en Aquitaine au mois de janvier 951, par l'évêque du Puy, qui l'offrit au chapitre de la cathédrale, dans la bibliothèque duquel il resta jusqu'au dix-septième siècle. — Voyez Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits :* Manuscrits de l'église du Puy. [E. M.]

[3] Rodericus Toletanus, *Hist. Hispanica,* l. 2, c. 22.

[4] Mariana, *de Rebus Hispanicis,* l. 6, c. 10.

[5] Catel, *Mém. de l'histoire du Languedoc,* p. 760.

vince[1]; mais il paroît certain que ce Félix étoit évêque de Limoges[2], & non pas de Narbonne. Car, quoique saint Didier fût en commerce de lettres avec la plupart des évêques ses voisins, ce n'étoit cependant qu'avec ceux de la domination françoise, & il ne paroît pas qu'il eût aucune correspondance avec ceux de la Septimanie soumise aux Visigoths, qu'on regardoit en France comme une province étrangère.

Didier gouvernoit[3] son diocèse avec le zèle & la piété des premiers apôtres. Son unique application, dès qu'il eut pris possession, fut de remplir tous les devoirs de son ministère, de se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, d'être le père des pauvres & le consolateur des affligés. Sa conversation, quoique grave, n'avoit rien de gênant; ses meubles étoient propres, mais sans affectation, sa table honnête sans superfluité & sans délicatesse. Il avoit le secret de se faire également aimer des ecclésiastiques & des séculiers de son diocèse & de leur inspirer l'amour de la vertu par ses exemples autant que par ses discours; enfin, suivant l'auteur de sa Vie, il allioit la douceur de saint Pierre avec la sévérité de saint Paul. Outre les biens considérables dont il avoit hérité de sa famille, il en tenoit plusieurs autres de la libéralité des rois Dagobert & Sigebert, soit dans l'Albigeois, sa patrie, où ses propres terres étoient situées, soit dans le Querci, où il en avoit d'ailleurs acquis quelques-unes par son économie. Il consacra tous ces biens au soulagement des pauvres ou à la construction & à la décoration des églises, & fonda un grand nombre de paroisses dans l'Albigeois & le Querci, où il possédoit plus de quatre-vingts terres ou villages.

Éd. origin. t. I, p. 345.

Dans le temps qu'il fut élu évêque de Cahors, l'état monastique étoit extrêmement déchu dans ce diocèse. Les règles de Saint-Benoît & de Saint-Colomban, les seules alors en usage en Occident, y étoient presque[4] inconnues. Il rétablit l'observance par ses soins, soit dans les monastères qu'il amplifia ou qu'il releva, soit dans ceux qu'il fonda de nouveau dans ce pays.

XXVIII. — *Origine de l'abbaye de Moissac.*

Le monastère à qui il fit le plus de bien fut celui de Saint-Pierre de Moissac, fondé auparavant[5] par saint Amand, évêque de Maëstricht, qui en avoit jeté les fondemens, sous le règne de Clotaire II ou, au plus tard, au commencement de celui de Dagobert, son fils, lorsque celui-ci le relégua[6] en Gascogne. On ne peut, en effet, faire remonter plus haut l'origine de cette abbaye qu'au commencement du septième siècle, & c'est mal à propos que quelques auteurs attribuent sa fondation à la piété du roi Clovis. Quelques seigneurs du pays y contribuèrent avec le roi qui régnoit alors;

[1] S. Didier, *epist.* 15 & 21, D. Bouquet, t. 4, p. 40 & suiv.

[2] Le Cointe, ad ann. 640, n. 31.

[3] *Vita S. Desiderii*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 1, c. 9 & seq.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 632, n. 33.

[5] *Ibid.* — Voyez au tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVIII.

[6] Mabillon, *Annales*, ad ann. 629, n. 8.

mais c'est proprement aux libéralités de saint Didier qu'elle fut redevable de sa perfection. Cette célèbre abbaye, dont les quatre premiers abbés sont dans le catalogue des saints, subsiste encore aujourd'hui; mais elle est sécularisée depuis le dernier siècle. Sa situation dans le Querci, sur les frontières du Toulousain, vers l'embouchure du Tarn dans la Garonne, nous donnera lieu d'en parler souvent dans le cours de cet ouvrage, d'autant plus que les comtes de Toulouse, qui l'étoient en même temps du Querci, en ont été les avoués ou abbés laïques.

Didier signala encore sa piété par le rétablissement[1] de l'abbaye de Saint-Amand, en Querci. Ce monastère étoit situé à sept cent cinquante pas au levant de la ville de Cahors, sur la droite du Lot. Il prit dans la suite le nom de Saint-Didier, parce que ce saint prélat fut inhumé dans son église. Elle subsiste encore à présent, sous le nom de Saint-Géry, qui est celui que les gens du pays donnent à saint Didier; mais le monastère est entièrement détruit.

XXIX. — *Testament de saint Didier.*

Saint Didier n'oublia pas sa ville épiscopale; il la fit ceindre de murailles & l'orna de divers édifices publics. Il fit éclater surtout sa libéralité envers son église cathédrale à laquelle il ajouta plusieurs bâtimens considérables. Il l'enrichit d'une grande quantité d'argenterie, de vases sacrés & de bijoux, disposa d'une grande partie de ses biens en sa faveur, & le prince lui accorda le lieu de Cayrac (*Caderense*) à sa considération.

Ce prélat, déjà avancé en âge, sentant diminuer ses forces de jour en jour, songea à disposer de ses biens avant sa mort. Il fit donc son testament, la quinzième année de son épiscopat & la seizième du règne de Sigebert III, roi d'Austrasie, son souverain, c'est-à-dire[2] l'an 654 de J.-C. Il fit héritière son église & lui laissa sa vaisselle d'or & d'argent, ses meubles, ses bijoux & son argent monnoyé, avec plusieurs terres, bourgs ou villages qui lui appartenoient, savoir : dix dans le Querci & vingt & un ou, selon d'autres[3], vingt-quatre dans l'Albigeois, outre une grande maison qu'il avoit dans la ville d'Albi, sa patrie, à la charge d'avoir soin des pauvres & de pourvoir à leur entretien.

XXX. — *Origine des villes de Gaillac & de Lautrec, en Albigeois.*

Toutes ces terres ou seigneuries sont énoncées dans le testament de ce saint évêque, mais la plupart de leurs noms ont si peu de conformité avec les noms modernes qu'il est très-difficile d'en connoître la véritable situation, excepté quelques-unes, & entre autres Gaillac & Lautrec, dans le pays d'Albigeois, qu'il légua à son église.

[1] *Vita S. Desiderii*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 1, c. 9 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 15.

[3] Le Cointe, ad ann. 648, n. 27.

Éd. origin. t. I, p. 346.

Il y eut depuis, dans la première, un monastère sous l'invocation de saint Quentin qui dépendoit de l'abbaye de Figeac, en Querci, au commencement du neuvième siècle[1], ce qui peut nous faire juger que l'église de Cahors donna peut-être ce lieu à cette abbaye, connue anciennement sous le nom de Junant, ou en fit un échange avec elle. Quoi qu'il en soit, le monastère de Gaillac, dont nous parlerons ailleurs, ne dépendoit plus de l'abbaye de Figeac dans le dixième siècle & portoit alors le nom de Saint-Michel[2]. La ville de Lautrec appartient aujourd'hui au diocèse de Castres dont elle est la plus considérable après la capitale, de même que Gaillac est la principale du diocèse d'Albi après cette dernière. Lautrec est en même temps le chef-lieu d'une ancienne vicomté dont nous aurons occasion de parler souvent dans la suite.

XXXI. — *Mort de saint Didier.*

Didier ne borna pas ses libéralités à sa seule église; il les étendit[3] aux autres églises & monastères de Querci & d'Albigeois auxquels il légua trente ou, selon un historien[4] moderne, cinquante terres ou villages. Il donna entre autres au monastère de Saint-Amand le lieu de Marcillac, qui devint dans la suite une abbaye considérable. Il est fait mention, dans le même testament, du monastère & de l'église de Saint-Eugène, qui est sans doute le même que le monastère de Saint-Eugène de Vieux, en Albigeois, dont on a parlé ailleurs & qui, par conséquent, subsistoit dans ce temps-là.

Didier, quelque temps après avoir fait son testament, résolut de faire un voyage en Albigeois, sa patrie, pour visiter les terres qu'il avoit dans ce pays, ce qu'il faisoit de temps en temps. Il y étoit considéré comme un grand seigneur, & sa vertu & ses bienfaits lui attiroient l'amour & le respect des peuples, qui le regardoient comme leur père. Constance, alors évêque d'Albi, averti du dessein qu'il avoit d'entreprendre ce voyage au mois de novembre, lui[5] écrivit pour l'inviter à passer le Tarn. Il le pressa de venir célébrer les fêtes de Noël dans sa ville épiscopale, qu'il appelle *la ville de ce prélat* (*civitatula vestra Albige*), & officier le jour de cette solennité, afin de donner au peuple d'Albi la consolation de recevoir sa bénédiction. Constance avoit tant de vénération & d'estime pour la personne de Didier qu'il attribue au mérite de ses prières son heureux retour de la cour d'Austrasie, où il avoit fait depuis peu un voyage.

Nous ignorons la réponse de l'évêque de Cahors à celui d'Albi; nous savons[6] seulement que le premier, à son arrivée dans l'Albigeois, fut obligé de s'arrêter dans un lieu appelé *Wistrilinguis,* dont une dame de qualité,

[1] Voyez tome II, *Note* XCIII, n. 7.

[2] Voyez sur cette dépendance, tome IV, la *Note* CXX, ajoutée par les nouveaux éditeurs.

[3] *Vita S. Desiderii,* dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum,* t. I.

[4] Le Cointe, ad ann. 648, n. 27.

[5] S. Didier, *epist.* 14; D. Bouquet, t. 4, p. 46.

[6] *Vita S. Desiderii,* dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum,* t. I, p. 699 & suiv.

nommée Bobilane, veuve de Sévère, sénateur, & fille d'Agila, homme de considération, avoit fait donation au monastère de Saint-Amand, dans le Querci. Didier y fut attaqué de la fièvre dont il mourut le 15 de novembre, la vingt-sixième année de son épiscopat & la dix-septième du règne de Sigebert III, roi d'Austrasie, c'est-à-dire l'an 655 de J.-C. Il étoit alors[1] environ dans la soixantième année de son âge. Telle fut la fin de l'un des plus illustres & des plus saints évêques de l'Église gallicane, la gloire & l'ornement de sa patrie.

Ses domestiques eurent soin de transporter son corps, sur un brancard, dans le Querci, accompagnés dans la route d'une multitude infinie de peuple. A leur arrivée à Milhars (*Miliacum*), en Albigeois, vers les frontières du Rouergue & du Querci, une possédée fut délivrée par l'intercession du saint; le peuple de Cahors vint en foule au-devant de son corps, témoignant par ses larmes & ses gémissemens la vivacité de sa douleur sur la perte qu'il venoit de faire, en sa personne, d'un bon père & d'un puissant protecteur. Son corps fut reçu avec pompe & enfin transporté au monastère de Saint-Amand, qu'il avoit choisi pour le lieu de sa sépulture. Sa sainteté éclata par un grand nombre de miracles que Dieu opéra sur son tombeau; il fut honoré bientôt après d'un culte public. On voit encore dans l'Albigeois deux endroits qui portent le nom de Saint-Didier ou, selon l'expression vulgaire du pays, de Saint-Géry, l'un situé entre les villes de l'Isle & de Rabastens, & l'autre à une lieue au levant de la ville d'Albi. *Wistrilinguis*, où il décéda, est peut-être l'un ou l'autre de ces lieux. Nous avons déjà dit que Didier passoit pour un homme très-éloquent[2]. On ne peut, en effet, disconvenir qu'il ne fût très-versé, pour son siècle, dans la langue latine; on peut en juger par seize lettres qui nous restent de lui avec quelques autres qui lui furent écrites[3]; elles sont des preuves de ses liaisons avec les plus grands personnages de son temps & des monumens précieux pour l'histoire de son siècle. Éd. origin. t. I, p. 347.

XXXII. — *Troubles de l'Austrasie après la mort de Sigebert III. — Clovis II, son frère & son successeur. — Clotaire III, fils de ce dernier, maître de toute la monarchie.*

Sigebert III, qui, en qualité de roi d'Austrasie, étoit maître du Querci & de l'Albigeois, ne survécut pas longtemps à saint Didier : il mourut à l'âge de vingt-six ans, le premier de février de l'année suivante, la dix-huitième de son règne à compter depuis le mois de janvier 639 ou la mort du roi Dagobert I, & la vingt-troisième en Austrasie[4]. Ce prince, qui a mérité d'être mis dans le catalogue des saints, moins occupé des affaires de son État que des

[1] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 15.
[2] Canisius, *Antiquae lectiones*, edit. in-f°, t. 1, p. 636 & seq.
[3] Canisius, *Antiquae lectiones*, edit. in-f°, t. 1, p. 636 & seq.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 15.

exercices de piété, laissa prendre aux maires du palais une autorité qui devint funeste à ses successeurs.

Grimoald, qui occupoit alors cette charge en Austrasie, porta son ambition, après la mort de Sigebert, jusqu'à tenter de mettre son propre fils sur le trône
An 656
de ce royaume, au préjudice du jeune Dagobert, fils & légitime successeur de ce roi, encore trop jeune pour régner par lui-même. Ce ministre ambitieux, dans la vue de s'emparer de toute l'autorité, fit couper les cheveux à ce jeune prince, & après l'avoir fait passer en Irlande, où il le confina pour le dérober à la connoissance de ses sujets, il publia aussitôt qu'il étoit mort & déclara que, suivant les dernières dispositions du roi Sigebert, la couronne appartenoit à son propre fils, à qui il fit prendre le nom de Childebert. La plupart des seigneurs d'Austrasie furent ou assez crédules pour ajouter foi à la fausse déclaration de Grimoald, ou assez lâches pour ne pas oser s'opposer à son usurpation, ce qui fit qu'ils reconnurent d'abord ce nouveau roi. Mais Clovis II, roi de Neustrie & de Bourgogne, ne pouvant souffrir de voir passer la couronne d'Austrasie en des mains étrangères, s'éleva aussitôt contre Grimoald & Childebert, son fils, prit les armes contre eux &, après s'être saisi de la personne du premier & l'avoir fait mourir, il détrôna l'autre & devint par là maître de toute la monarchie françoise. Il en jouit peu de temps, car il mourut au mois de novembre de la même année 656, la dix-huitième de son règne. Ce prince laissa trois jeunes enfans mâles, sous la tutelle de la reine sainte Bathilde, son épouse, & d'Ébroin, maire du palais de Neustrie, savoir : Clotaire III, l'aîné des trois, qui fut d'abord reconnu pour unique monarque[1] des François, Childéric, qui monta sur le trône d'Austrasie quelques années après, & Thierri. Ainsi tout le Languedoc françois appartint d'abord à Clotaire. C'est là l'époque du commencement du haut degré de puissance où parvinrent enfin insensiblement les maires du palais.

XXXIII. — *Saint Érembert, évêque de Toulouse.*

Ce fut dans les premières années & sous l'autorité de Clotaire III, que saint Érembert[2] fut élu évêque de Toulouse. Ce prélat, natif du terriroire de Poissy, près de Paris, avoit embrassé la vie monastique dans le monastère de Fontenelle, sous la discipline de saint Vandrille, qui en étoit abbé. Quelque soin qu'il prît de se dérober à la connoissance du public, l'éclat de sa sainteté le découvrit. Sa réputation s'étant répandue jusques aux extrémités du royaume, le peuple de Toulouse l'élut pour remplacer son évêque, du consentement du roi Clotaire & de la reine Bathilde, sa mère. Après son élection, qui fut des plus canoniques, il mit toute son application à remplir les devoirs de son ministère que Dieu honora de plusieurs miracles. Mais enfin, préférant aux sollicitudes de l'épiscopat les exercices du cloître, il retourna dans

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 656, n. 44 & seq.

[2] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 2. *Vita S. Eremberti.* — Bollandistes, mai, t. 3, p. 389 & seq.

sa chère solitude de Fontenelle, où il mourut déjà avancé en âge, vers l'an 671.

XXXIV. — *État de la Province.* — *Childéric II, roi d'Austrasie.*

Il paroît que, nonobstant les troubles qui suivirent la mort des deux frères les rois Sigebert III & Clovis II, la province jouit d'une paix profonde sous le règne de Clotaire III, roi de France & sous celui de Reccesvinde, roi d'Espagne, qui en possédoient chacun une partie. Ce dernier, à qui on donne la gloire d'avoir été le prince de son temps le plus pacifique & le plus attentif à maintenir la pureté de la discipline dans les églises de ses États, convoqua, la huitième année de son règne, le dixième concile[1] de Tolède auquel, de tous les évêques de la Septimanie assista le seul Ibitéricus d'Elne.

Quatre ans après la mort[2] de Clovis II, la partie de la Province qui étoit du domaine des François se vit partagée de nouveau entre deux différens princes. Les Austrasiens, ne voulant pas dépendre du gouvernement de Neustrie & souhaitant avoir un roi particulier, s'adressèrent à sainte Bathilde, régente du royaume, & lui demandèrent pour roi Childéric, son second fils; cette reine le leur accorda, de l'avis des grands du royaume, & ce prince fut reconnu[3] en Austrasie après le mois de juillet de l'an 660. Cependant, comme il étoit encore fort jeune, Ulfoalde, maire du palais, gouverna ses États, sous son nom, durant son bas âge. La Neustrie & la Bourgogne demeurèrent sous la domination de Clotaire III. Par là, l'Albigeois, le Gévaudan, le Velai & le pays d'Uzès, qui faisoient partie du royaume d'Austrasie, passèrent sous le domaine de Childéric II, & Clotaire III, son frère, continua de régner sur le Toulousain & le Vivarais.

An 660

Éd. origin. t. I, p. 348.

XXXV. — *Voyage de saint Éloi & de saint Amand dans la Province.* — *Fondation de l'abbaye de Nant par ce dernier.* — *Évêques d'Uzès.*

On ne vit jamais en France un plus grand nombre de prélats recommandables par leur sainteté que dans ce siècle. Saint Amand, évêque de Tongres ou de Maëstricht, apôtre de la Flandre[4], & saint Éloi, évêque de Noyon,

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, dans Labbe, *Conciles*, t. 7, c. 473.

[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 656, n. 44 & seq. — *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 2, p. 775-784, *Vita S. Bathildis*.

[3] Pagi, *Critica*, ad ann. 656, n. 20; ad ann. 660, n. 6 & seq.

[4] Saint Amand a joui d'une telle célébrité dans le Nord de la France que sa vie a été le sujet d'un grand nombre de travaux au moyen âge. Écrite à une époque fort ancienne, presque contemporaine de l'évêque, elle a été retravaillée au neuvième siècle par un moine, nommé Milon, & au douzième par Philippe, ami de saint Bernard. On possède ces trois vies; la première, dont il existe de nombreux manuscrits & notamment à la Bibliothèque nationale, le manuscrit latin 5359 (f° 101), du dixième siècle, a été écrite par un auteur contemporain & qui semble avoir connu des témoins oculaires de quelques-uns des événements qu'il raconte; du reste il ne se nomme pas dans le cours de son ouvrage, non plus que dans son prologue; les Bollandistes, & après eux Mabillon, l'attribuent à Baudemond, disciple de saint Amand, & son successeur comme abbé d'Elnone, qui souscrivit son célèbre testament; il est indiqué comme

furent des plus célèbres. Ce dernier, à l'occasion d'un voyage qu'il fit en Provence, passa [1] le Rhône & vint à Uzès, où Aurélien, évêque de cette ville, le reçut avec toutes les marques d'honneur & de distinction dues à son mérite & à sa piété. Le séjour de saint Éloi dans cette ville fut marqué par les mêmes merveilles que Dieu opéroit par son ministère dans le reste du royaume.

On croit qu'Aurélien eut Mommole pour successeur immédiat dans l'évêché d'Uzès. Sous l'épiscopat [2] de ce dernier, & pendant le règne de Childéric II, roi d'Austrasie, saint Amand, évêque de Maëstricht, fit aussi un voyage dans la Province, ou du moins sur ses confins, à l'occasion de celui qu'il entreprit pour la seconde fois chez les Gascons établis en deçà des Pyrénées, afin d'éclairer ces peuples des lumières de la foi; car la plupart étoient encore ou ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie ou livrés à la superstition.

Ce saint évêque étoit fils [3] de Sérénus, duc d'Aquitaine & d'Amantia, &, par conséquent, oncle de Gisèle, épouse d'Aribert ou Charibert, roi de Toulouse, & fort proche parent ou allié d'Amand, duc des Gascons, père de

l'auteur de cette Vie par l'ancien obituaire de l'abbaye; la Vie, dans tous les cas, est antérieure à 699, date de la deuxième élévation du corps de saint Amand, dont l'auteur ne parle pas, alors que tous les autres auteurs ont pris soin de la noter [1]. L'ouvrage de Milon, que les Bollandistes attribuent au neuvième siècle, ne se retrouve que dans des manuscrits assez postérieurs, du douzième siècle; elle se compose de sermons, d'amplifications morales de la première Vie, avec quelques détails nouveaux, dont aucun n'a rapport au Midi. Enfin la Vie du douzième siècle n'est que le développement avec quelques miracles de plus de la Vie du septième.

Quant aux rapports de saint Amand avec le Midi, il faut convenir qu'ils sont fort restreints, au moins d'après la Vie du septième siècle; elle ne donne ni à Sérénus, ni à Amantia, ses père & mère, la qualité de duc; elle dit seulement que c'étaient des personnes puissantes d'Aquitaine; quant à savoir de quelle partie de l'Aquitaine le biographe veut parler, il est difficile de le préciser; Milon dit que c'est Herbauge, au sud de la Loire, lieu qui était bien dans l'Aquitaine, & du reste par les détails qui suivent dans l'ouvrage de Baudemond, il semble que saint Amand soit né sur les bords de l'Océan, au nord de la Charente, en face de l'île de Ré, où il alla passer plusieurs années dans un monastère. Les détails que le biographe donne ensuite sur les prédications du saint en Vasconie sont assez peu remarquables, & ne prouvent pas chez l'auteur la moindre connaissance du pays; évidemment ce n'est pour lui qu'un épisode dans la vie de son héros; c'est surtout à Elnone qu'il nous le montre actif, pieux, bienfaisant. Ce n'est donc pas dans son ouvrage qu'il faut aller chercher tous les détails sur Amand, que les Bénédictins ont réunis; c'est dans la charte d'Alaon, dont l'auteur, comme Dominici & son école, a profité de la ressemblance inexplicable qui existe entre les noms des saints des vallées de la Meuse & du Rhin & ceux du Languedoc (Amand, Sigolène, &c.). Que le saint Amand vénéré à Rodez soit l'évêque de Maëstricht, il n'y a encore à cela rien d'étonnant; mais ce qu'on ne peut trop répéter, c'est que la charte d'Alaon & les pièces qui ont été fabriquées pour lui servir de preuve, font seules de lui un membre de la famille d'Eudes, en donnant à son père Sérénus le titre de duc; seuls ces documents lui font jouer un rôle important dans le Midi de la France.

Quant au monastère de Nant, on peut voir, dans une des notes suivantes, ce qu'il faut penser de l'identification acceptée par dom Vaissete; l'évêque *Ozidinsis civitatis*, qui s'opposa à la construction de ce monastère, doit être cherché dans le Nord de la France & non pas à Uzès, comme le voudrait notre auteur, à la suite de Mabillon. [A. M.]

[1] Voir *Acta sanctorum*, février, t. 1, p. 841 *b* & 842 *a*.

[1] *Vita S. Eligii*, l. 2, c. 11 & seq.

[2] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 2, *Vita S. Amandi*, c. 19, 22 & seq. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 661, n. 12 & seq.

[3] Bollandistes, février, t. 1, p. 849. — Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 5.

cette reine[1]. Avant son départ pour cette mission, il demanda à Childéric, roi d'Austrasie, un endroit de son domaine dans la partie d'Aquitaine qui dépendoit de ses États, où il pût bâtir un monastère. Ce prince, ou plutôt son conseil, lui accorda le lieu de Nant, dans le Rouergue. Mommole, évêque dans le voisinage, soit par jalousie, ou par un faux zèle, s'opposa autant qu'il put à l'exécution du dessein de saint Amand : il porta même sa témérité jusqu'à envoyer des émissaires pour lui ôter la vie s'il n'abandonnoit son entreprise; mais Dieu, qui veille à la garde de ses élus, mit Amand à couvert des embûches que lui dressèrent les assassins, & ce prélat, loin de les punir de leur funeste projet, les combla de bienfaits. Délivré miraculeusement de leurs mains, il fit bâtir ensuite, sans obstacle, le monastère de Nant, qui subsiste encore aujourd'hui sous la règle de Saint-Benoît, dans le diocèse de Vabre, & qui est situé vers les montagnes des Cévennes, sur les frontières du diocèse d'Alais, ou de l'ancien diocèse de Nimes[2].

Le nom d'*Ozindis,* que l'auteur contemporain de la vie de saint Amand donne au siége épiscopal de Mommole, fait croire à d'habiles[3] critiques que celui-ci étoit évêque d'Uzès, n'y ayant aucune ville épiscopale au voisinage de Nant, dont ce nom, qui est sans doute corrompu dans cet endroit, approche davantage de celui d'Uzès. Il est, en effet, fort vraisemblable que le diocèse d'Uzès s'étendoit alors jusques aux frontières du Rouergue[4] & qu'il comprenoit en tout ou en partie ce qui forme aujourd'hui le diocèse d'Alais qui fut uni ensuite à celui de Nimes. Il est vrai que d'autres auteurs[5] assurent que, vers l'an 661, le siége d'Uzès étoit rempli par un nommé Audoénus, mais ils n'en donnent aucune preuve. Il paroît[6] d'ailleurs que Mommole, qui exerça vers le même temps tant de violences dans le monastère de Lérins, étoit évêque d'Uzès. Ainsi on ne doit pas être surpris de son opposition à l'exécution du pieux dessein de saint Amand.

XXXVI. — *Saint Élan ou Alain de Lavaur.*

On croit que saint Amand est le même que le saint qu'on révère dans l'église de Lavaur, sous le nom d'Élan (*Alanus*), Alain ou Ala dans le langage du

[1] La vie de saint Amand ne dit point que Sérénus ait été duc d'Aquitaine. C'est là une innovation des commentateurs qui a été acceptée & propagée par l'auteur de la charte d'Alaon (voir à la page précédente). Quant à Gisèle, femme de Charibert, on sait déjà que cette reine n'a pas existé. Voyez, au chapitre XIII de ce même livre, ce que nous avons dit au sujet d'Amandus, duc apocryphe d'Aquitaine. [E. M.]

[2] Le monastère construit par saint Amand au lieu de Nant n'est pas celui qu'indique ici D. Vaissete; en effet, la Vie de ce saint, du reste authentique, comme le prouve une note précédente, ne dit pas que cette abbaye fût dans le Rouergue; au contraire, la suite du récit prouve qu'à ce moment ce saint venait de retourner dans le Nord de la Gaule. (Voir à ce sujet le *Gallia Christiana*, t. I.) [A. M.]

[3] Mabillon, *Annales,* ad ann. 661, n. 12 & seq. — Bollandistes, février, t. 1, p. 849.

[4] Voyez tome II, *Note* LXVIII, n. 13.

[5] *Gallia Christiana,* pr. edit. t. 3.

[6] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 2, p. 660 & seq. *Vita S. Aigulphi.* — Voyez les notes de Mabillon sur ce sujet, & *Annales,* ad ann. 661, n. 18.

pays, & cela sur la conformité de leurs actes[1]. Il est[2] visible, en effet, que l'auteur de ceux de saint Élan n'a fait que copier[3] ceux de saint Amand, & appliquer à la prétendue fondation du monastère de Lavaur tout ce que l'auteur de la Vie de ce dernier à rapporté du monastère de Nant. Si donc ces deux saints sont différens, on peut assurer qu'on ne sait rien de certain de saint Élan; & c'est mal à propos qu'on prétend qu'il fonda un monastère à Lavaur, sous le règne de Sigebert, roi d'Austrasie; car, outre que nous ne connoissons pas de roi de ce nom qui ait été maître du Toulousain, où Lavaur est situé, & que ce pays a toujours dépendu de la Neustrie, nous savons d'ailleurs que ce monastère est beaucoup moins ancien, n'ayant été fondé[4] sous le titre de prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, qu'à la fin du dixième siècle.

Éd. origin. t. I, p. 349.

XXXVII. — *Didon, évêque d'Albi. — Incendie de cette ville.*

An 664

Didon[5], évêque d'Albi & contemporain de saint Amand, occupoit[6] ce siége, à ce qu'il paroît, la quatrième année du règne de Childéric II en Austrasie. Sa ville épiscopale avoit souffert depuis peu un grand incendie qui avoit vraisemblablement consumé la bibliothèque de son église; car ce prélat donna ordre, après cet événement, à un de ses prêtres, appelé Perpétuus, de transcrire une collection de canons, ce que celui-ci acheva le 25 de juillet *de la quatrième année du règne de Childéric.* Cette date est une preuve que les pays méridionaux de l'Austrasie, comme l'Albigeois, obéissoient à ce prince, & qu'il régnoit paisiblement sur rout ce royaume. Il n'est pas fait mention[7] de Didon, évêque d'Albi, dans l'auteur de l'ancienne chronique des évêques de cette église & des abbés de Castres; mais on n'en doit pas être surpris, puisque cet auteur omet[8] plusieurs autres évêques de la même église qui lui étoient sans doute inconnus.

[1] Saint Alain de Lavaur est un saint dont l'histoire est mal connue; un fragment, dont l'époque est inconnue, publié d'abord par Duchesne, prouve que l'on attribua plus tard à ce saint une partie des actions de saint Amand, en copiant un passage de la Vie de Baudemond sans y changer autre chose que le nom du héros. Le même fait paraît s'être produit en Bretagne, où l'on a mis sur le compte de saint Alain une partie des pérégrinations de saint Amand, en employant un procédé analogue; peut-être les deux falsifications ont-elles une origine semblable, des fautes de copistes des manuscrits. En tout cas, nous ne croyons pas que l'on puisse identifier le saint Alain de Lavaur, probablement indigène, dont les traces auront été perdues, & le saint Amand de Maëstricht, dont la vie est parfaitement connue. [A. M.]

[2] Mabillon, *Annales,* ad ann. 661, n. 13.

[3] *Proprium Vaurense.*

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 321.

[5] Le nom de Didon, évêque d'Albi, est, en effet, fourni par un ancien manuscrit de la bibliothèque du chapitre d'Albi, qui contient le concile de 674 (voir plus bas, dans ce même livre, au chapitre LVII); mais ce manuscrit, loin d'être mérovingien, ne peut être attribué au plus tôt qu'au neuvième siècle, & il est probable qu'un copiste de mauvaise foi l'aura antidaté pour lui donner plus de valeur. Telle est du moins l'opinion des auteurs du *Catalogue des manuscrits d'Albi,* dans les *Catalogues des manuscrits des bibliothèques départementales,* t. 1. [A. M.]

[6] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. III.

[7] D'Achéry, *Spicilegium,* pr. edit. t. 7, p. 336.

[8] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, c. 7 & seq.

An 664

XXXVIII. — *Childéric II, maître de toute la monarchie après la mort de Clotaire III.*

Les évêques de France trouvoient une protection particulière en la personne de sainte Bathilde, alors régente du royaume durant la minorité des rois Clotaire & Childéric, ses enfans. Aussitôt que ces princes furent en âge de gouverner par eux-mêmes, cette reine suivit son penchant naturel pour la retraite & embrassa la vie religieuse, au monastère de Chelles qu'elle avoit déjà fondé, laissant l'administration du royaume de Neustrie à Ébroin, maire du palais, qui, sous le nom de Clotaire, régna en maître absolu.

An 665

Ce prince étant décédé sans enfans dans la quatorzième année de son règne, Ébroin, pour se maintenir dans[1] l'autorité qu'il avoit déjà acquise, n'omit rien pour faire passer, à l'exclusion de Childéric, roi d'Austrasie, la couronne de Neustrie sur la tête du jeune Thierri, frère puîné de ce prince, qui jusques alors avoit mené une vie privée sous les yeux de la reine Bathilde, sa mère. Mais les seigneurs de Neustrie & de Bourgogne, qui ne pouvoient supporter les manières hautaines de ce ministre, refusèrent de reconnoître Thierri, & de l'avis de saint Léger, évêque d'Autun, ils appelèrent Childéric qu'ils reconnurent pour roi de toute la monarchie. Ce prince, soutenu de tout ce qu'il y avoit de plus puissant dans le royaume, fut à peine arrivé de Metz à Paris, que Thierri, son frère, fut détrôné & renfermé dans l'abbaye de Saint-Denis. Ébroin, qui l'avoit élevé sur le trône, fut en même temps envoyé en exil dans l'abbaye de Luxeuil, en Bourgogne, trop heureux encore d'y pouvoir vivre sous l'habit religieux dont il fut revêtu. Depuis ce temps-là, le Languedoc françois qui jusques alors avoit été partagé entre les rois d'Austrasie, de Neustrie & de Bourgogne, se vit sous la domination d'un seul souverain, & quoique bientôt après les peuples d'Austrasie se soient soustraits à l'obéissance de Childéric pour se soumettre à celle d'un autre prince qu'ils reconnurent pour leur roi, il ne paroît pas cependant que ceux des provinces méridionales dépendantes de ce royaume aient suivi leur exemple, & qu'ils aient obéi à d'autres qu'à Childéric.

An 670

XXXIX. — *Sort du Languedoc françois sous Dagobert II, roi d'Austrasie.*

Les Austrasiens souffrant, en effet, très-impatiemment de se voir sous le gouvernement des Neustriens & sous la domination d'un maire du palais qui, contre l'usage, ne fût pas de leur pays, résolurent de se donner un roi en la personne de Dagobert II, fils de Sigebert III, qu'ils apprirent être encore en vie & qu'ils rappelèrent d'Irlande ou de la Grande-Bretagne où Grimoald l'avoit exilé. Saint Wilfrid, évêque d'York, favorisa l'exécution de

[1] Mabillon, *Annales,* ad ann. 672, n. 25 & seq.

leur dessein & fit passer la mer à ce prince, qui fut reconnu pour roi en Austrasie.

Dagobert régna dès lors sur ce royaume, ou du moins sur la partie située des deux côtés du Rhin, dont Childéric le laissa paisible possesseur, à la considération de la reine Imnichilde, mère de ce prince & sa belle-mère; car on croit qu'il avoit épousé la sœur de Dagobert. C'est, suivant le P. Mabillon[1], depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis environ l'an 670, qu'on doit compter les années de ce dernier en Austrasie; mais cela ne regarde en rien le Languedoc austrasien, qui demeura toujours[2] soumis à Childéric, de même que les provinces méridionales dépendantes auparavant de ce royaume, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Éd. origin. t. I, p. 350.

XL. — *Mort de Reccesvinde, roi des Visigoths.* — *Wamba lui succède.*

Autant le Languedoc françois fut exempt, à ce qu'il paroît, des troubles que causa en France le fréquent changement de maître, autant la partie de cette province soumise aux Visigoths se vit exposée aux suites funestes des révolutions qui arrivèrent[3] peu de temps après la mort de Reccesvinde, prince également pieux & pacifique. Ce roi décéda le premier[4] de septembre de l'année 672 de J.-C., la vingt-quatrième de son règne, dans une de ses maisons de campagne, appelée *Gernicos,* située dans le diocèse de Salamanque. Wamba, l'un des principaux seigneurs visigoths qui se trouvoit alors à la cour, partagea la douleur du peuple & de tous les autres seigneurs du royaume sur la grande perte qu'ils venoient de faire en la personne de ce prince, & assista aux honneurs funèbres qu'on lui rendit dans le même endroit.

An 672

Wamba étoit issu d'une famille des plus distinguées de la nation des Goths, & on prétend qu'il étoit de race royale; mais ses vertus, plus grandes encore que sa naissance, le firent choisir par les principaux seigneurs visigoths, assemblés à *Gernicos* ou *Gerticos,* pour remplir la place du roi Reccesvinde le jour même de la mort de ce prince. Wamba joignoit, en effet, à une grande valeur beaucoup de douceur & de modestie; en sorte qu'il fut le seul mécontent de son élévation au trône. Il fit les derniers efforts pour ne pas se charger d'une couronne dont il connoissoit le poids & pour laquelle il sentoit une répugnance extrême. Pressé enfin par les vives sollicitations de sa nation, il donna, comme malgré lui, son consentement, & fut sacré à Tolède, le dix-neuvième jour après son élection, par les mains de Quirice, métropolitain de cette église.

[1] Mabillon, *Annales,* ad ann. 672, n. 25 & seq.

[2] Pagi, *Critica,* ad ann. 674, n. 15.

[3] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis,* dans Duchesne, t. 1, p. 801 & suiv. — Dom Bouquet, t. 2, p. 707-716. — Rodericus Toletanus, l. 3. — Lucas Tudensis, *Chronicon.* — Voyez encore tome II, *Preuves,* col. 13-15. *Chronique d'Ervige.*

[4] Le cardinal d'Aguirre, t. 1, *Chronologia; Concilia Hispanica,* p. 16.

XLI. — *Révolte d'Hildéric, comte de Nimes, contre Wamba.*

Le choix de ce nouveau roi fut également applaudi par tous les peuples d'Espagne & par ceux de la Septimanie à laquelle un ancien [1] auteur donne le nom d'*Espagne Citérieure.* Hildéric [2], comte ou gouverneur de Nimes, homme vain & ambitieux, fut le seul seigneur de cette province qui en témoigna du chagrin. Flatté de l'espérance qu'il avoit conçue de parvenir au trône, il fit éclater son mécontentement & n'omit rien pour entraîner les peuples de son gouvernement dans la révolte qu'il méditoit. Comme il étoit lié d'une étroite amitié avec Gumildus, évêque de Maguelonne & Reximir ou Ramire, abbé d'un monastère du diocèse de Nimes, il ne lui fut pas difficile de gagner à son parti ces deux personnages, également mercenaires & indisposés contre le nouveau roi.

Hildéric avoit déjà rappelé, de l'avis de ces deux prélats & de sa propre autorité, dans son gouvernement, les juifs non convertis, malgré les décrets des précédens conciles de Tolède, en conséquence desquels ces peuples avoient été chassés d'Espagne & de la Septimanie. Ce comte, craignant d'être puni de ce rappel, prit des mesures pour se soustraire à l'obéissance de Wamba & se dérober à la rigueur de sa justice. Il inspira la même crainte à Gumildus & à Ramire, afin de les engager de plus en plus dans la révolte. Pour rendre son parti plus puissant, il tenta la fidélité d'Arégius, évêque de Nimes, à qui son caractère & ses rares vertus donnoient beaucoup d'autorité sur les peuples du pays; mais ce prélat, inviolablement attaché à son prince légitime & par religion & par devoir, rejeta sa proposition avec horreur. Hildéric, outré de ce refus, chassa honteusement Arégius de son siége, le chargea de fers & l'exila ensuite dans le pays des François, avec lesquels il entretenoit des liaisons. Ce comte disposa en même temps de l'évêché de Nimes, comme il eût fait de son propre patrimoine, & sans garder les formalités & les règles prescrites par les canons, ni attendre l'ordre du roi & l'arrivée du métropolitain, il fit élire tumultuairement & par force, à la place de ce prélat, l'abbé Ramire, son confident, & le fit sacrer par deux évêques étrangers, qui étoient apparemment François & voisins de Nimes. En effet, quoiqu'il paroisse, par l'histoire de cette révolte, que les rois Childéric & Dagobert qui régnoient alors en France ne la favorisèrent pas, du moins ouvertement, on ne peut cependant douter que les François n'aient donné du secours aux rebelles. Ce furent, sans doute, les gouverneurs des provinces voisines de la Septimanie, qui, abusant de la foiblesse du gouvernement, vivoient alors la plupart dans une espèce d'indépendance & faisoient souvent pour leur intérêt particulier des entreprises dont ils se mettoient peu en peine de demander l'agrément de la cour.

Éd. origin. t. I, p. 351.

[1] Lucas Tudensis, *Chronicon.*

[2] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis,* dans Duchesne, t. 1, p. 801 & suiv.

Quoi qu'il en soit, le comte de Nimes, soutenu de cet évêque intrus & de celui de Maguelonne, se déclara ouvertement & prit les armes contre Wamba. Ces trois chefs des rebelles, s'étant d'abord assurés de tout le pays qui est entre la ville de Nimes & *le mont du Chameau* (*Mons Cameli*), qui est peut-être le même que celui dont il est fait mention dans les titres[1] de l'abbaye d'Aniane, sous le nom de *Mons Calmensis*, & qui étoit situé proche de l'Hérault, dans la partie septentrionale du diocèse de Maguelonne, firent de ce canton comme leur place d'armes & leur quartier général. Regardant ensuite le reste de la Septimanie comme un pays ennemi, ils y firent des ravages affreux, pour forcer les peuples qui n'avoient pas encore pris de parti d'entrer dans leur révolte.

XLII. — *Le duc Paul arrive dans la Septimanie, se fait élire roi à Narbonne & se joint aux rebelles de cette province.*

Sur l'avis de ces troubles, Wamba fit partir en diligence le duc Paul avec un corps d'armée pour aller soumettre ces rebelles & rétablir la tranquillité dans *la province des Gaules*. Ce duc, qui passoit pour un grand capitaine, étoit, suivant quelques[2] auteurs, Grec d'origine & allié du feu roi Reccesvinde; mais, enflé de sa[3] naissance & emporté par son ambition, il crut, en se voyant à la tête d'une armée, qu'il pouvoit impunément tout oser. Il oublia la fidélité qu'il devoit à son roi & comme son sujet & comme général de ses troupes, & forma le dessein de le détrôner & d'usurper sa couronne. Pour mieux réussir dans cette entreprise, il marcha lentement, & loin de se presser d'aller punir Hildéric & ses complices, il s'arrêta d'abord, sous divers prétextes, dans la Tarragonoise, afin d'y concerter les moyens d'exécuter ses
An 673
projets ambitieux. Il gagna d'abord à son parti le duc Ranosinde, gouverneur de cette dernière province & un autre seigneur, nommé Hildégise, lesquels, de concert avec lui, débauchèrent les soldats de son armée & firent de nouvelles levées, sous prétexte d'avoir besoin d'un plus grand nombre de troupes pour soumettre les rebelles de la Septimanie. Ces trois généraux, après avoir concerté leurs projets, marchèrent vers Narbonne dans le dessein d'établir dans cette ville le siége de leur domination[4].

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XL.

[2] Lucas Tudensis, *Chronicon*.

[3] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis*, dans Duchesne, t. 1, p. 801 & suiv.

[4] Les détails de la révolte du duc Paul contre le roi Wamba nous sont fournis par le récit diffus & fort ampoulé qu'a laissé Julien, archevêque de Tolède, contemporain des faits. Ce récit porte le titre de *Historia expeditionis Wambae regis*, & a été imprimé dans le *Recueil des historiens de France*, t. 2, p. 707 & suiv.

L'entreprise du duc Paul a tout le caractère d'un soulèvement national. Ce duc, en se fortifiant dans la Septimanie, paraît avoir eu pour but d'y régner en enlevant cette province à la domination des Visigoths d'Espagne. En conséquence, il s'empara des forteresses bâties sur la ligne des Pyrénées pour en garder les défilés. Les principales étaient Livia, capitale de la Cerdagne, dont la défense fut confiée à Hyacinthe, évêque d'Urgel; le fort de Cluses où il mit une garnison commandée par le duc Ranosinde; le château d'Ultrera, construit sur l'emplacement d'un ancien poste romain, & celui de Collioure, que l'on trouve cité dans l'histoire pour la première fois. Mais l'énergie du

Quelques mesures qu'eussent pris ces rebelles pour cacher le dessein qu'ils avoient sur Narbonne, Argebaud, évêque de cette ville, en fut averti. Ce prélat, également respectable par la pureté de ses mœurs, par son attachement à son roi & son amour pour son peuple, n'omit rien pour traverser le projet des rebelles; mais soit qu'il eût été trahi, ou qu'il n'eût pas pris les mesures convenables, le duc Paul ayant hâté sa marche arriva à Narbonne avec toute son armée dans le temps que cet évêque l'en croyoit encore fort éloigné. Le premier soin de ce duc, après s'être emparé de cette place, fut d'y établir une forte garnison & d'en faire garder exactement les portes.

Ce général avoit tenu secrets jusques alors, autant qu'il lui avoit été possible, les desseins pernicieux qu'il méditoit contre son roi; mais enfin, devenu maître de Narbonne, il les fit éclater & ne garda plus de mesures. Il fit assembler d'abord tous les officiers de son armée, & s'étant rendu au camp, suivi de ses principaux confidens, il commença par faire des reproches sanglans à l'évêque Argebaud d'avoir voulu lui fermer l'entrée de sa ville épiscopale. Levant ensuite publiquement l'étendard de la révolte, il publia hautement que l'élection de Wamba n'étoit pas légitime, que ce prince étoit indigne d'occuper le trône & qu'il ne lui obéiroit jamais. *Choisissez donc*, continua-t-il, *quelqu'un d'entre vous qui prenne les rênes du gouvernement, à qui tout le peuple se fasse un devoir d'obéir, & qui montre par ses actions qu'il mérite véritablement de régner.* Le duc Ranosinde, qui avoit le mot, prenant alors la parole, dit qu'il ne connoissoit personne plus digne du trône, ni plus capable de le soutenir que le duc Paul, leur général, & après avoir ouvert son avis, il lui donna sa voix. Paul, sans se mettre en peine de recueillir les autres suffrages, déclara aussitôt qu'il consentoit à son élection, & sans autre formalité, il exigea le serment de fidélité de tous les assistans, après avoir violé lui-même celui qu'il avoit prêté auparavant au roi Wamba. Cet usurpateur, joignant après cela le sacrilége à la félonie, dépouilla les églises de Narbonne de leurs trésors pour avoir de quoi se soutenir dans sa révolte. Il enleva entre autres de celle de Saint-Félix, où reposoient[1] les reliques de ce saint martyr, une riche couronne d'or, dont le roi Reccarède lui avoit autrefois fait présent, & dont il se servit pour la cérémonie de son couronnement, qui se fit dans la même ville où il prit les marques de la dignité royale.

Éd. origin. t. I, p. 352.

XLIII. — *Révolte de la Septimanie & d'une partie de la Tarragonoise contre Wamba.*

Ce nouveau roi, pour s'affermir sur le trône, se ligua ensuite avec les rebelles de Nimes, ce qui ne lui fut pas difficile. Après avoir attiré à son parti

roi Wamba & le peu de temps laissé aux révoltés pour organiser leur défense ne tardèrent pas à amener la défaite de ces derniers & leur entière soumission. [E. M.]

[1] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum*, l. 1, c. 92.

[2] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis*, dans Duchesne, t. 1, p. 801 & suiv.

Hildéric, Gumildus & Ramire, il entraîna dans sa rébellion, de gré ou de force, tout le reste de la Septimanie, tandis que d'un autre côté, le duc Ranosinde, son confident, faisoit soulever en sa faveur une partie de la Tarragonoise dont il avoit le gouvernement, & entre autres le pays qui porte aujourd'hui le nom de Catalogne. Paul, après avoir obligé les peuples de ces deux provinces de lui prêter serment de fidélité, voulant s'assurer de leur soumission, prit soin de mettre de bonnes garnisons dans les places fortes avec des gouverneurs dont il connoissoit le dévouement à sa personne & à ses intérêts. Ce rebelle, pour prévenir la vengeance de Wamba, avoit suscité à ce prince de nouveaux ennemis capables de l'arrêter en Espagne & de l'empêcher de passer les Pyrénées pour venir punir sa rébellion. Avant que d'entrer dans la Septimanie & de faire révolter son armée, il s'étoit ligué secrètement avec les Gascons espagnols, & les avoit engagés à prix d'argent à faire de nouvelles courses dans le plat pays des provinces d'Espagne, & à lui fournir des troupes auxiliaires pour l'aider à se soutenir contre ses ennemis. Outre cette ligue, il en fit une autre avec les François, c'est-à-dire, sans doute, comme nous l'avons déjà observé, avec les gouverneurs des provinces frontières. Ces peuples, gagnés, selon les apparences, par les présens de ce rebelle, lui fournirent un secours considérable & favorisèrent sa révolte; car l'ancien[1] historien qui rapporte que Paul fut secouru par les François assure en même temps que leur roi ne prit aucune part à cette guerre & qu'elle n'altéra en rien la paix qui régnoit entre les deux nations.

XLIV. — *Wamba marche contre les rebelles & soumet la Catalogne.*

Wamba s'étoit déjà mis en marche vers la Biscaye pour arrêter les courses des Gascons, quand il apprit la révolte de Paul & le soulèvement de la Septimanie & d'une partie de la Tarragonoise en sa faveur, ce qui dut arriver vers les mois d'avril ou de mai de l'an 673. Sur cet avis, ce prince assembla son conseil pour délibérer s'il devoit marcher d'abord contre les rebelles, ou s'il ne seroit pas plus expédient de retourner du côté de Tolède pour y lever un plus grand nombre de troupes, & se mettre par là en état de réduire plus aisément les rebelles & soumettre les provinces soulevées. Les opinions furent partagées; mais Wamba ayant fait voir la nécessité de marcher incontinent contre le duc Paul, soit pour ne pas lui donner le temps de fortifier son parti, soit pour prévenir ses nouvelles entreprises, l'avis de ce prince prévalut enfin. On savoit, en effet, que ce rebelle cherchoit l'occasion d'entrer en Espagne, dans le dessein d'y étendre sa domination & de la faire déclarer entièrement en sa faveur. Le roi, pour animer ceux qui étoient d'un avis contraire & les porter à hâter cette expédition, leur représenta entre autres qu'il seroit indigne de leur courage de craindre ce tyran, quoique soutenu des *Francs & des Gaulois*. « La manière de combattre des premiers, leur dit-il, ne vous

[1] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis*, dans Duchesne, t. 1, p. 823 & 830.

« est pas inconnue. Leur tortue ni leurs approches n'ont rien qui ne soit « au-dessous de vos forces. Quant aux Gaulois, leur valeur n'est redoutable « que quand elle est secondée par celle des Goths. » Wamba résolut cependant de continuer l'expédition qu'il avoit déjà commencée contre les Gascons; il entra dans leur pays, & après l'avoir ravagé & forcé ces peuples à lui demander la paix & à lui donner des otages, il partit aussitôt pour se rendre en Catalogne par la route de Calahorra & de Huesca, villes d'Aragon. Ce prince s'étant ensuite avancé vers Ausone, aujourd'hui Vich, en Catalogne, arriva enfin avec son armée dans le pays occupé par les rebelles. Ses soldats y portèrent la désolation, y mirent le feu & commirent toute sorte d'excès & d'abominations. Wamba étoit trop religieux & connoissoit trop le besoin qu'il avoit du secours du ciel, pour souffrir impunément de pareils désordres. Il fit punir rigoureusement les coupables, & ayant intimidé ses troupes par ces exemples de sévérité, il rétablit parmi elles la discipline militaire qu'elles observèrent depuis fort exactement. Éd. origin. t. I, p. 353.

La prise des villes de Barcelone & de Girone suivit de près cette exécution militaire. Wamba se saisit dans la première de plusieurs chefs des rebelles. On lui présenta dans l'autre une lettre du duc Paul, écrite à Amateur, qui en étoit évêque, dans laquelle ce rebelle marquoit à ce prélat « qu'il avoit « appris les préparatifs du roi & le dessein qu'il avoit de marcher contre lui; « mais qu'il l'exhortoit à ne pas perdre courage, l'assurant que ce prince « n'en viendroit pas à l'exécution; qu'il lui demandoit seulement de vouloir « reconnoître pour son souverain celui des deux rois qui arriveroit le premier « dans sa ville épiscopale. » Paul fut la dupe de sa demande, car le roi Wamba, ayant prévenu son arrivée à Girone, fut reçu dans cette ville.

XLV. — *Wamba s'empare des passages des Pyrénées & entre dans la Septimanie. — Lettre de Paul à ce prince.*

Wamba, après la prise de Girone, s'avança vers les passages des montagnes qui séparent la Gaule d'avec l'Espagne, où étant arrivé, il donna deux jours de repos à ses troupes, afin de les mettre en état de soutenir les fatigues qu'elles avoient à essuyer dans les endroits difficiles qui devoient se rencontrer sur leur route. Il reçut en même temps une lettre que Paul eut la témérité de lui écrire en ces termes : « Au nom[1] de Dieu, Flavius Paul, roi « souverain des parties orientales, à Wamba, roi des parties méridionales « d'Espagne. Faites-nous savoir, généreux & brave guerrier, & apprenez- « nous, seigneur qui habitez les bois & les rochers, si vous avez déjà sur- « monté les plus rudes sentiers & les défilés des montagnes; si, comme un « lion rugissant, vous avez traversé les plus épaisses forêts & les bois les plus « sombres, si vous avez surpassé l'activité des cerfs & des biches & la force « des sangliers & des ours dans votre marche; car si tout a réussi a votre gré

[1] D. Bouquet, t. 2, p. 706.

« & que vous vous hâtiez de venir vers nous pour nous faire entendre le « chant du rossignol & que, comme un vaillant capitaine, vous soyez résolu « de nous combattre, vous n'avez qu'à descendre des montagnes (*clausuras*) « qui nous séparent, vous trouverez un athlète (*apobumbeum*) qui vous « attend dans la plaine & avec qui vous pourrez mesurer votre épée[1]. » C'est en ces termes extraordinaires qu'étoit conçue la lettre du duc Paul, qui étoit lui-même cet athlète. Pour toute réponse aux rodomontades de ce rebelle, Wamba se mit en état d'aller le chercher jusque dans le centre de son prétendu royaume, & après avoir fait rafraîchir son armée, il la partagea en trois corps & assigna à chacun la route qu'il devoit tenir pour entrer dans la Septimanie.

Ce prince fit marcher le premier du côté de Livia, ville capitale de Cerdagne, sur les ruines de laquelle[2] on a bâti depuis le château de Puycerda. S'il faut s'en rapporter à Roderic[3] de Tolède, ce corps marcha sous la conduite de Didier, neveu de Wamba, auparavant commandant dans la Narbonnoise, & eut ordre de se rendre vers Albi & Rodez, après avoir passé les Pyrénées. Ainsi, suivant cet historien, ces deux villes étoient alors sous l'obéissance des Visigoths & devoient avoir secoué le joug de ce roi pour se joindre aux rebelles, ce qui paroît absolument faux[4].

Wamba se mit à la tête[5] du second corps d'armée qui devoit marcher entre les deux autres & traverser les Pyrénées, depuis l'extrémité du pays de Vich. Le troisième eut ordre de prendre sa route à la droite, par le grand chemin qui conduit de Catalogne en Roussillon, le long de la côte. Ce dernier corps, suivant le même Roderic, devoit se rendre d'abord à Toulouse & de là à Narbonne, à Béziers & à Agde, ce qui suppose encore que la première de ces villes dépendoit alors des Visigoths[6]; mais il paroît également faux que Toulouse fût du domaine de ces peuples sous le règne de Wamba. Ces trois corps d'armée s'étant mis en marche en même temps, le premier, qui prit la route de Cerdagne, emporta d'abord le château de Livia, malgré la résistance d'Hyacinthe, évêque d'Urgel, & du général Araugiscle, qui en avoient entrepris la défense au nom du tyran Paul & qui, ne pouvant plus soutenir les efforts des troupes du roi, se virent forcés de se rendre à discrétion.

Ce prince fit de son côté un détachement de son corps d'armée & l'envoya, sous la conduite de deux vaillans capitaines, attaquer le fort appelé *les Clau-*
Éd. origin. t. I, p. 354. *sures* (*Clausurae*) qu'ils emportèrent d'emblée. On donnoit en général le nom de *clausures*[7] à tous les châteaux bâtis sur les ports ou passages des Pyrénées, à l'endroit où ces montagnes séparent la Gaule de l'Espagne; mais on le donnoit en particulier à un château très-fort, bâti proche des fameux trophées

[1] Nous ignorons pourquoi dom Vaissete a pris la peine de transcrire ce discours ampoulé, qui n'a aucun des caractères de l'authenticité & pourrait bien n'être qu'une invention de l'archevêque de Tolède. [A. M.]

[2] *Marca Hispanica*, c. 59.

[3] Rodericus Toletanus, l. 3, c. 4, 5 & 11.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXI.

[5] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis*, dans Duchesne, t. 1, p. 801 & suiv.

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXI.

[7] *Marca Hispanica*, c. 60 & seq.

de Pompée dont nous avons parlé ailleurs. Ce château conserve encore aujourd'hui son ancien nom & s'appelle le Port de Clusas; c'est le même dont le détachement de Wamba se rendit maître. Ranosinde, duc de la Tarragonoise, connoissant l'importance de cette place, s'y étoit jeté, avec le général Hildégise, pour la défendre; mais, forcés de céder, ils se rendirent prisonniers avec plusieurs autres chefs des rebelles, qu'on amena à Wamba les mains liées derrière le dos. Un corps de François, que Paul avoit envoyé au secours de ce château, étant arrivé trop tard, prit le parti de rebrousser chemin & de retourner à Narbonne, où il apprit à ce rebelle la perte de ce poste important. Le duc Wittimir, autre rebelle, chargé de la défense du château de Sardana, situé dans la vallée de Quérol, en Cerdagne, n'eut pas plutôt appris la prise de celui de Clusas, qu'ayant pris l'épouvante, il n'attendit pas l'arrivée des troupes de Wamba qui s'étoient mises en marche pour l'attaquer, & abandonna son poste pour se retirer à Narbonne, auprès du duc Paul, qu'il trouva consterné de la perte de toutes ces places.

Le troisième corps d'armée, qui avoit pris sa route du côté de la mer, ne fut pas moins heureux dans ses expéditions. Il attaqua & prit d'abord le fort d'Oltreras (*Vulturaria*), situé sur le chemin de Collioure, & ensuite cette dernière place, où deux des chefs des rebelles furent pris avec leurs femmes.

Wamba étant descendu[1] ensuite dans la plaine du Roussillon, y campa avec ses troupes & s'arrêta deux jours pour attendre la jonction des deux autres corps d'armée, qui arrivèrent après avoir terminé leurs expéditions. Ce prince distribua alors à ses soldats les riches dépouilles qu'ils avoient remportées des châteaux dont ils s'étoient emparés, & où les rebelles avoient retiré ce qu'ils avoient de plus précieux, soit en meubles, soit en autres effets.

XLVI. — *Siége & prise de Narbonne.*

Le roi, animé par l'heureux succès de ses armes, se mit en marche, à la tête de toutes ses troupes. Il en détacha, peu de temps après, une partie, sous le commandement de quatre ducs ou généraux, qui eurent ordre de prendre les devans, d'aller investir Narbonne & de commencer le siége de cette ville. Wamba fit embarquer le reste de son armée sur la flotte qu'il avoit fait équiper, dans le dessein d'attaquer en même temps cette place & les rebelles de la Septimanie par mer & par terre.

A la vue de cet appareil de guerre & sur l'avis des approches de ce prince, le duc Paul, qui jusques alors s'étoit tenu renfermé dans l'enceinte des murs de Narbonne, abandonna aussitôt cette ville & se retira à Nimes; en sorte que ce prétendu athlète, qui avoit défié le roi à la descente des Pyrénées, n'eut pas le courage de l'attendre dans une place des plus fortes & des mieux munies. Il se contenta de pourvoir à la défense de cette ville par une forte garnison dont il confia le commandement au duc Wittimir. Il donna en

[1] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis, ut supra.*

même temps à ce général pour adjoints Ramire, évêque intrus de Nimes, Argemond, seigneur visigoth, & Gultrician, primicier, dignité que celui-ci exerçoit sans doute dans l'église de Narbonne. Paul emmena avec lui Argebaud, évêque de cette ville, dont la fidélité lui étoit suspecte.

Wittimir se disposa à une vigoureuse défense; mais il se vit abandonné bientôt après de Ramire, qui prit la fuite & fut ensuite fait prisonnier dans le territoire de Béziers. Les troupes de Wamba, de leur côté, investirent la ville de Narbonne & sommèrent Wittimir de la remettre à son légitime souverain. Ce duc ne répondit que par des injures & par des menaces. Le roi fit alors assiéger la place dans toutes les formes & jeter une prodigieuse quantité de flèches sur les remparts pour en éloigner les assiégés. Ceux-ci répondirent à leur tour par une multitude de traits qu'ils lancèrent sur les assiégeans. Ces derniers, redoublant leurs efforts, firent jeter de toutes parts une grêle de pierres par leurs frondeurs; en sorte qu'on eût dit que la ville de Narbonne alloit être ensevelie sous ses ruines. Les assiégés soutinrent pourtant le choc avec tant de bravoure que l'avantage fut égal de part & d'autre, malgré l'opiniâtreté du combat qui dura depuis la cinquième heure du jour jusques à la huitième, c'est-à-dire depuis onze heures du matin jusques à deux heures après midi. Enfin les assiégeans, ne pouvant souffrir plus longtemps la longue résistance des assiégés, s'approchent des portes de la ville, y mettent le feu &, malgré les flèches & les efforts redoublés des rebelles, montent à l'assaut, escaladent les murailles & se rendent maîtres de la place. Le duc Wittimir, frappé de voir les ennemis dans la ville, court aussitôt en armes dans l'église, y cherche un asile derrière l'autel de la Vierge & menace de percer de son épée ceux qui seroient assez hardis pour oser l'approcher; mais un soldat qui le poursuivoit, peu touché de ses menaces, ayant pris une table, lui porta un si rude coup qu'il l'abattit. Ce duc fut pris ensuite, désarmé, garrotté & fustigé, avec les autres rebelles qui furent faits prisonniers avec lui dans Narbonne. Wamba, après avoir soumis cette ville, y fit son entrée.

Éd. origin. t. I, p. 355.

XLVII. — *Prise de Béziers, Agde & Maguelonne.*

Ce prince se mit en marche quelque temps après pour aller assiéger Béziers & Agde, deux des principales villes de la Septimanie, dont les rebelles s'étoient emparés. Willesinde, ou, suivant un autre historien[1], Vilesmond, évêque d'Agde, avoit pris la défense de cette ville conjointement avec son frère, appelé Willesinde comme lui, ou Ranosinde selon Luc de Tuy[2], & un seigneur nommé Araugiscle. Il résistèrent[3] d'abord avec beaucoup d'opiniâtreté, mais ils se virent enfin obligés de se rendre et de se mettre à la merci du roi qui les fit prisonniers. Tel fut le sort de la ville d'Agde, & tel avoit été auparavant celui de Béziers.

[1] Lucas Tudensis, *Chronicon.*
[2] *Ibid.*
[3] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis,* dans Duchesne, t. 1, p. 801 & suiv.

Il ne restoit plus à Wamba, pour achever de soumettre toute la Septimanie, que d'assiéger le duc Paul dans Nimes, où il s'étoit renfermé, & qu'à s'emparer de Maguelonne, ville située auprès de la côte dans une île de l'étang de même nom qui communique avec la mer. Cette dernière place, outre l'avantage de sa situation, avoit celui d'être munie d'une bonne garnison, sous le commandement de Gumildus, son évêque, l'un des premiers qui, avec le comte Hildéric, avoient levé l'étendard de la révolte. Le roi, voulant soumettre cette ville avant que d'aller forcer dans Nimes les chefs des rebelles qui s'y étoient réfugiés, fit approcher sa flotte dans le dessein d'attaquer l'île de Maguelonne par mer, tandis qu'avec ses troupes il en feroit le siége du côté qui communique avec la terre ferme. Gumildus, effrayé des approches de ce prince, ne l'attendit pas & abandonna la place pour se retirer à Nimes. Elle se défendit cependant durant quelque temps, mais Wamba en poussa le siége avec tant de vigueur qu'il obligea enfin les assiégés de se rendre à discrétion.

XLVIII. — *Le duc Paul assiégé dans Nimes.*

Ce prince se mit alors en état d'aller assiéger Nimes. La prise de cette ville paroissoit d'autant plus difficile que le duc Paul & les principaux chefs des rebelles qui s'y étoient renfermés y avoient rassemblé toutes leurs forces, & que, n'ayant plus de ressources, ils étoient dans la résolution de se défendre en désespérés. La place étoit défendue, outre les habitans & les rebelles, par un grand nombre de *Gaulois* & de *François* que Paul & les autres conjurés avoient mis dans leurs intérêts & attirés à leurs secours. Wamba, résolu néanmoins de la forcer à se rendre, fit d'abord un détachement de trente mille hommes d'élite dont il donna le commandement à quatre ducs ou généraux, avec ordre d'aller l'investir & d'en commencer le siége. Il se campa, avec le reste de ses troupes, à quatre ou cinq milles de Nimes, pour couvrir les assiégeans & s'opposer aux François, en cas qu'ils voulussent venir au secours de cette ville, ainsi que le bruit en couroit.

Le détachement de l'armée du roi ayant marché toute la nuit arriva devant Nimes à la pointe du jour, le dernier du mois d'août, & commença d'abord par établir ses quartiers. Les assiégés, s'en étant aperçus & voyant que les troupes ennemies n'étoient pas aussi nombreuses qu'ils l'avoient cru, résolurent d'abord de sortir de la place & d'aller attaquer les ennemis en rase campagne. Mais, craignant d'être surpris dans quelque embuscade, ils n'osèrent s'y hasarder, & comptant d'ailleurs de recevoir de la part des François un secours capable de faire lever le siége, ils se contentèrent de se tenir sur la défensive & de combattre de dessus les remparts. Les assiégeans se disposèrent, de leur côté, à l'attaque. Les trompettes ayant sonné la charge dès le lever du soleil, ils s'avancent en bon ordre &, s'animant par des cris réitérés, ils font une décharge d'une prodigieuse quantité de pierres, de dards & de flèches pour écarter les assiégés des murailles & les débusquer de leurs postes. Ceux-ci se

Éd. origin. t. I, p. 356.

défendent avec beaucoup de vigueur, font pleuvoir sur leurs ennemis une grêle de toute sorte de dards & les obligent de reculer. Les troupes du roi reviennent à la charge & recommencent l'attaque avec une nouvelle fureur, mais elles sont vivement repoussées. On combattit ainsi, avec un égal acharnement de part & d'autre, jusques à la nuit, sans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire.

Les assiégeans, ayant remarqué pendant l'action qu'ils n'étoient pas en assez grand nombre pour attaquer la place & faire front en même temps aux secours que les assiégés attendoient à tout moment, envoyèrent aussitôt demander au roi un nouveau renfort. Ce prince fit marcher sur le champ dix mille hommes de ses meilleures troupes, sous la conduite de Wandemire, qui, après avoir marché toute la nuit, arriva, avant le jour, au camp devant Nimes, le premier de septembre de l'an 673. Les assiégés, qui s'en aperçurent bientôt, en furent alarmés. Le duc Paul, voyant arriver ces troupes du haut d'une guérite, commença aussi, de son côté, à perdre courage, persuadé que Wamba étoit venu en personne avec toute son armée. Il tâcha cependant de ranimer ses soldats & leur parla ainsi, au rapport de l'historien contemporain[1] qui nous a laissé le récit de cette guerre : « Je reconnois, leur « dit-il, à la manière dont l'armée ennemie est rangée, que c'est mon concur« rent qui l'a ainsi disposée; il n'y a que lui qui puisse l'avoir mise dans cet « ordre de bataille. Ne vous découragez pas néanmoins, ce sont là toutes les « forces de ces Goths orgueilleux, qui se vantoient avec tant de témérité « de venir nous accabler. Le roi y est lui-même, n'en doutez point, suivi « de toutes ses troupes. Tous vos ennemis sont donc ici, & vous n'avez plus « personne à craindre. Il est vrai qu'ils se sont rendus autrefois célèbres « par leur valeur & qu'ils se sont signalés, en diverses rencontres, soit en se « défendant eux-mêmes, soit en attaquant diverses nations dont ils ont été la « terreur, mais ils ont perdu toute leur ancienne bravoure par le défaut « d'exercice, & ils n'ont plus maintenant aucune connoissance de l'art mili« taire. Ils lâchent le pied au premier choc & cherchent incontinent à se « mettre en lieu de sûreté, parce que leur courage affoibli ne leur permet « pas de soutenir l'effort d'un combat. Vous éprouverez la vérité de ce que « j'avance, dès que vous aurez commencé à vous battre contre eux. » Les assurances de Paul n'empêchèrent pas quelques-uns de ses soldats de lui représenter qu'il se trompoit, que le roi étoit absent, parce qu'il ne marchoit jamais sans ses enseignes. Paul répliqua qu'il les avoit cachées exprès, pour donner à connoître à ses ennemis qu'il étoit encore à la tête d'un corps de réserve plus fort que toute l'armée qui étoit devant Nimes, afin d'être en état de renforcer les assiégeans; que c'étoit là une ruse de sa part pour tâcher de vaincre par la crainte ceux qu'il ne pouvoit espérer d'assujettir par la force.

Ce prétendu roi avoit à peine achevé sa harangue, que les assiégeans,

[1] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis,* dans Duchesne, t. 1, p. 801 & suiv.

ayant recommencé l'attaque avec plus de vigueur que le jour précédent, firent jeter, par leurs archers & leurs frondeurs, une nuée de flèches & de pierres sur les remparts contre les assiégés; ceux-ci leur répondirent de leur mieux & se défendirent avec beaucoup de valeur. Cette action, qui avoit commencé dès la pointe du jour, duroit encore à la cinquième heure, c'est-à-dire à onze heures du matin, lorsque les assiégeans raniment leur courage, redoublent leurs efforts, écartent enfin des murailles les ennemis accablés par une multitude de traits qui tuèrent & blessèrent entre autres un grand nombre d'auxiliaires, lesquels avoient marché au secours des rebelles; ils s'approchent des portes, y mettent le feu, frappent les murailles ou y font des ouvertures, entrent dans Nimes, se font jour à travers les rues l'épée à la main, renversent tout se qui se présente & remplissent cette ville d'horreur & de carnage. Les assiégés, quoique consternés, s'efforcèrent de disputer le terrain pied à pied & vendirent chèrement leur vie, mais enfin, forcés de céder au nombre, ils se retirèrent *dans les Arènes*.

On appeloit ainsi alors à Nimes, de même qu'aujourd'hui, l'amphithéâtre de cette ville bâti par les Romains, lequel étant ceint de hautes murailles très-épaisses, formoit une espèce de citadelle & en a servi longtemps en effet aux habitans, comme nous verrons dans la suite. Quelques-uns des rebelles, en s'y retirant, furent poursuivis & massacrés par les soldats du roi qui s'étoient répandus dans la ville pour piller, mais plusieurs d'entre ces derniers demeurèrent sur la place. Les autres rebelles, renfermés dans le château des Arènes, ne cessèrent de faire des sorties sur les pillards qui se hasardèrent d'approcher des environs, & ils en tuèrent plusieurs.

Éd. origin. t. I, p. 357.

XLIX. — *Paul abdique la royauté.*

Paul paroissoit résolu de vouloir se défendre dans cette forteresse jusques à la dernière extrémité; mais ceux de son parti occasionnèrent bientôt après sa ruine. Plusieurs d'entre les citoyens de Nimes qui l'avoient suivi dans les Arènes le soupçonnèrent, aussi bien que les soldats venus d'Espagne avec lui, de vouloir faire leur paix avec Wamba à leurs dépens & d'avoir dessein de les livrer à ce prince pour sauver leur vie. Il s'éleva alors une sédition parmi les partisans de ce nouveau roi &, sans respect pour son autorité & pour sa présence, les habitans du pays font main basse sur tous ceux qu'ils croient coupables de trahison. Ce prétendu roi n'a pas même le crédit de sauver la vie à un de ses domestiques, qu'il voit tomber à ses pieds, & pour lequel il demandoit grâce avec toute l'humilité d'un suppliant, en sorte qu'il n'est plus écouté & que ses ordres sont méprisés par une grande partie de ceux qui avoient auparavant entrepris sa défense avec plus de chaleur.

La ville de Nimes offroit alors un spectacle des plus affreux. On y voyoit le sang ruisseler de toutes parts & les rues & les maisons pleines de corps morts, de mourants ou de blessés. Paul, hors d'état de faire une plus longue résistance, en butte à la contradiction de ses propres troupes, exposé à leurs

reproches & à leur mépris, insulté même par les railleries piquantes de ses proches, n'ayant plus enfin aucune ressource, prend le parti de se dépouiller des ornemens royaux, d'abdiquer la royauté & de se démettre publiquement de l'autorité qu'il avoit usurpée, ce qui arriva, par un événement singulier, le premier de septembre, jour auquel Wamba étoit monté sur le trône un an auparavant.

Le lendemain au matin, ce rebelle, ayant assemblé ses principaux complices, délibéra avec eux sur le parti qu'ils avoient à prendre. Il fut résolu que ne leur restant plus qu'à se mettre à la merci du roi, il falloit implorer sa clémence. Ils députèrent à ce prince, pour demander grâce en leur nom, Argebaud, évêque de Narbonne. Ce prélat avoit donné d'abord des marques éclatantes de sa fidélité envers le roi, comme nous l'avons déjà vu; mais il falloit qu'il se fût enfin laissé séduire par les rebelles & qu'il eût pris part à leur rébellion, car, suivant l'auteur[1] qui en a écrit l'histoire, il méritoit la mort, & il eut besoin lui-même de la grâce de Wamba. Un historien[2] postérieur assure cependant que les rebelles l'avoient emmené, malgré lui, de Narbonne à Nimes & qu'il n'avoit jamais voulu consentir à leur révolte.

L. — *Argebaud, évêque de Narbonne, obtient grâce pour les rebelles.*

Argebaud[3], connoissant toute l'importance de sa commission & la difficulté de la remplir avec succès, crut devoir auparavant intéresser le Seigneur dans sa cause. Il eut donc recours à lui dans le sacrifice de la messe qu'il célébra solennellement & partit ensuite, revêtu de ses habits pontificaux. Environ à quatre milles de Nimes, il rencontra Wamba qui venoit à la tête de ses troupes dans le dessein d'entrer triomphant dans cette ville & d'achever de soumettre les rebelles. A la vue de ce prince, Argebaud descend aussitôt de cheval, &, s'étant prosterné à terre, il lui explique le sujet de sa députation & lui demande grâce pour les coupables. Le roi, qui étoit à cheval, s'arrête & lui ordonne de se lever. Alors l'évêque de Narbonne, prenant la parole, dit, les larmes aux yeux : « Prince, nous avons péché contre le ciel & contre vous, « & notre infidélité à votre égard est trop grande pour mériter votre pardon; « votre piété seule peut arrêter le glaive meurtrier qui a déjà fait périr tant de « citoyens & vous porter à épargner les restes des infortunés qui lui ont « échappé. Ordonnez donc à vos soldats de ne plus répandre de sang, & que « les citoyens pardonnent aux citoyens. Le nombre de ceux d'entre nous qui « ont évité la mort n'est pas grand, usez donc de clémence à leur égard, car si « vous ne nous accordez promptement le pardon que nous vous demandons, « il ne restera pas un seul habitant dans la ville de Nimes pour prendre sa « défense dans la suite. »

Éd. origin. t. I, p. 358.

Wamba, touché du discours & des larmes de ce prélat, répondit en ces

[1] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis,* dans Duchesne, t. I, p. 801 & suiv.

[2] Rodericus Toletanus, l. 3, c. 8.

[3] Julianus Toletanus, *ut supra.*

termes : « Rassurez-vous sur la parole que je vous donne : vaincu par la force « de vos prières, j'accorde la vie à tous ceux en faveur desquels vous vous inté- « ressez. Je ne les ferai pas mourir, mais je dois vous déclarer que leur crime « est trop énorme pour le laisser entièrement impuni. » Sur cette réponse, Argebaud fit de nouvelles instances pour obtenir la grâce entière; mais le roi lui répondit avec indignation : *Vous appartient-il de m'imposer la loi, & n'est-ce pas assez de vous avoir fait grâce de la vie? Eh bien*, ajouta-t-il, *je n'accorde qu'à vous seul le pardon entier, & je ne vous promets rien pour les autres.* Cela dit, Wamba continua sa marche vers Nimes.

LI. — *Soumission de Nimes & des rebelles.*

Ce prince qui marchoit avec pompe & comme en triomphe, au milieu de ses troupes, ordonna cependant de faire cesser tout acte d'hostilité jusques à son arrivée dans la ville. Lorsqu'il fut à la distance d'un stade ou de cent vingt-cinq pas, il rangea son armée en bataille comme s'il eût eu dessein de donner l'assaut au château des Arènes qui lui restoit à soumettre. Il avoit déjà pris la précaution de faire marcher un corps considérable de troupes vers les frontières des François, du côté de la mer & des montagnes, pour couper le secours que les rebelles auroient pu recevoir de la part de ces peuples, & s'opposer à leur marche s'ils avoient fait quelque mouvement. Il donna ordre ensuite à quelques-uns de ses principaux capitaines d'aller retirer des Arènes le duc Paul & ses complices que la crainte de la mort avoit fait cacher dans les caves ou souterrains de cet amphithéâtre.

Les rebelles furent aussitôt enlevés du lieu de leur retraite; on arrêta en même temps un grand nombre de Gaulois & de François qui avoient embrassé leur parti & étoient accourus à leur défense. On se saisit de tout le butin que les uns & les autres avoient retiré dans cette forteresse, & qui étoit très-considérable. Tous ces prisonniers furent amenés, avec leur chef, devant le roi qui les reçut au milieu de son armée. La sentence [1] qui fut prononcée contre eux en nomme vingt-sept des principaux, outre le duc Paul, à la tête desquels se trouve Gumildus, évêque de Maguelonne. Leurs noms paroissent goths pour la plupart. Il n'est point fait mention d'Hildéric, comte de Nimes, le premier auteur de la révolte, ce qui fait que nous ignorons son sort. Quant au duc Paul, il fut conduit à pied, entre les bataillons rangés de côté & d'autre, attentifs à ce spectacle, & présenté au roi, suivi des autres prisonniers, par deux officiers généraux à cheval qui tenoient chacun une tresse de sa chevelure. A la vue de ce chef des rebelles, ce prince, levant les mains au ciel, s'écria les larmes aux yeux : *Je vous loue, ô Dieu, roi des rois, d'avoir fait tomber ce rebelle orgueilleux, comme un homme blessé à mort, & d'avoir terrassé mes ennemis par la force de votre bras.* Paul, de son côté, ne fut pas plutôt en présence du roi, qu'il se prosterna à terre & délia sa cein-

[1] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis*, dans Duchesne, t. 1, p. 833.

ture. Un historien[1] moderne prétend que ce chef des rebelles, se jugeant indigne des honneurs militaires, se dépouilla par là lui-même de ce qui en étoit la marque. On voyoit la consternation & l'étonnement peints sur son visage. Le changement subit de sa fortune & l'incertitude où il étoit de son sort devoient produire naturellement cet effet, puisque la veille il portoit encore les marques de la dignité royale. Tous[2] les autres prisonniers s'étant aussi prosternés en même temps, Wamba leur adressant la parole : *Quel excès d'extravagance & d'ingratitude,* leur dit-il, *de me rendre, comme vous avez fait, le mal pour le bien. Je ne veux pas,* ajouta-t-il, *examiner ici l'énormité de vos crimes, allez & demeurez aux arrêts jusques à ce qu'on prononce votre jugement. Je vous accorde la vie, quoique vous ne la méritiez pas.* Après cet acte de clémence, ce prince donna ordre de partager ces rebelles en divers quartiers de son armée & de veiller soigneusement à leur garde.

LII. — *Wamba renvoie les prisonniers françois & fait réparer la ville de Nimes.*

Wamba eut des égards particuliers pour les prisonniers françois, parmi lesquels se trouvoient plusieurs jeunes seigneurs que leurs pères avoient envoyés on otage au duc Paul comme un gage de la promesse qu'ils lui avoient faite de marcher incontinent à son secours. Ce prince ordonna de les bien traiter, de même que ceux de la nation des Saxons qui étoient avec eux, & qui obéissoient à un même maître, c'est-à-dire au roi d'Austrasie. Il fit plus : il eut la générosité de les renvoyer, dix-huit jours après, sans rançon & comblés de bienfaits, disant qu'il étoit de la gloire du vainqueur d'user de clémence à l'égard des vaincus.

Éd. origin. t. I, p. 359.

Ce roi, touché des malheurs & de la désolation de Nimes, donna tous ses soins à l'entier rétablissement de cette grande ville. Il fit d'abord retirer & inhumer une infinité de cadavres qui infectoient les rues; il donna ordre de panser les blessés & de rendre aux habitans tout ce qui leur avoit été enlevé dans le pillage de leurs maisons. Il fit ensuite réparer les brèches, rétablir les murailles & mettre de nouvelles portes à la place de celles qui avoient été brûlées, le tout aux dépens du trésor royal. Il ordonna en même temps à tous ses soldats d'apporter tout le butin qu'ils avoient fait sur les rebelles, en fit séparer l'argenterie & les vases sacrés dont le duc Paul avoit dépouillé les églises de la Province afin de s'en servir pour se soutenir dans sa révolte, & les leur fit restituer. Il fit rendre entre autres à celle de Saint-Félix, martyr, la couronne d'or que ce duc en avoit enlevée, & qui lui avoit servi pour la cérémonie de son couronnement. Un auteur espagnol[3] croit que cette église de Saint-Félix est celle de Girone : mais il paroît plus vraisemblable que c'est celle de Narbonne où reposoient[4] les reliques de ce saint martyr.

[1] Mariana, *de Rebus Hispanicis,* l. 6, c. 13.

[2] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis,* dans Duchesne, t. 1, p. 833.

[3] Rodericus Toletanus, l. 3, c. 9.

[4] Grégoire de Tours, *de Gloria martyrum,* l. 1, p. 92.

LIII. — *Sentence portée contre Paul & ses complices.*

Trois jours[1] après la prise de Nimes, c'est-à-dire le 5 de septembre, Wamba fit dresser un trône au milieu de son camp, où, environné des principaux seigneurs de sa cour & des officiers de son palais, toutes les troupes sous les armes, il fit amener en sa présence le duc Paul qui parut chargé de fers, accompagné de tous ses complices. A son arrivée au pied du trône, ce chef des rebelles se prosterna &, selon l'ancien usage, il présenta ses épaules pour servir de marchepied au roi. Alors ce prince, prenant la parole : « Je « vous somme, dit-il, au nom de Dieu tout-puissant, d'entrer en jugement « avec moi dans cette assemblée, composée de vos frères, & de déclarer en « leur présence si j'ai jamais rien fait contre vous qui ait pu vous engager à « vous révolter contre moi & à vous ériger en tyran. » Paul répondit tout haut : « Je proteste devant Dieu que loin de m'avoir fait aucun mal, vous « m'avez comblé d'une infinité de biens & de grâces dont j'étois indigne, « & j'avoue que tout ce que j'ai eu la témérité d'attenter contre vous vient « de l'esprit de malice dont j'ai eu le malheur de suivre les suggestions. » Le roi ayant fait la même demande aux autres rebelles, ils firent tous la même réponse. On lut ensuite le serment de fidélité qu'ils avoient prêté à ce prince, d'abord après son élection, & celui que le duc Paul avoit exigé de ses complices, par lequel ils s'engageoient de porter les armes contre Wamba jusques à ce qu'ils l'eussent détrôné. La lecture de ces actes fut suivie de celle des canons des derniers conciles de Tolède suivant lesquels Paul & ses adhérens devoient être condamnés à mort & leurs biens confisqués; mais l'assemblée, touchée de compassion envers ces malheureux, & ne voulant pas user à leur égard de toute la rigueur de ces décrets, les remit à la clémence du roi qui ordonna seulement qu'on leur arracheroit entièrement les cheveux, ce qui étoit alors une marque d'infamie, & qu'ensuite on les enfermeroit dans une prison pour le reste de leurs jours. Un ancien[2] historien ajoute que le roi fit de plus arracher les yeux à Paul, principal chef de la rébellion. C'est ainsi que ce prince termina son expédition contre les rebelles de la Septimanie.

LIV. — *Les environs de Béziers ravagés par les François, sous les ordres du duc Loup.*

Quelque impatient que dût être Wamba de retourner à Tolède, le bruit qui se répandit que les François méditoient de faire bientôt une irruption dans cette province & qu'ils avoient dessein de lui enlever ses prisonniers, lui fit juger que sa présence étoit encore nécessaire dans le pays[3]. Il différa donc son départ pour attendre les suites des menaces de ces peuples contre lesquels,

[1] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis,* dans Duchesne, t. 1, p. 830, 833 & seq.

[2] Lucas Tudensis, *Chronicon.*

[3] Julianus Toletanus, *ut supra.*

au rapport des historiens, il souhaitoit trouver l'occasion d'en venir aux mains & de venger sur eux les anciennes querelles de sa nation.

Suivant le témoignage de Julien[1], évêque de Tolède & auteur contemporain, de qui nous tenons l'histoire de la révolte du duc Paul, Wamba auroit prévenu le dessein des François & auroit été le premier à leur déclarer la guerre, si les seigneurs qui composoient son conseil ne l'eussent détourné de cette entreprise en lui faisant entendre qu'il ne lui convenoit pas de troubler la paix qui régnoit alors entre les deux Etats, ce qui prouve que ce fut sans l'aveu & sans le consentement de leur souverain que quelques François donnèrent du secours au duc Paul, & qu'ils le soutinrent dans sa révolte.

Éd. origin. t. I, p. 360.

Wamba, après avoir demeuré à la vue de Nimes jusques au quatrième jour depuis la prise de cette ville, voyant que les François ne faisoient aucun mouvement & que ses approches avoient jeté la terreur dans toutes leurs villes voisines, étoit résolu de décamper, quand il fut averti qu'un duc ou général de cette nation, nommé Loup, s'étoit avancé jusque dans le territoire de Béziers & qu'il ravageoit ce pays. Ce prince partit aussitôt avec une extrême diligence, le 7 de septembre, pour aller à la rencontre de ce général, campé à Aspiran, lieu voisin de la rivière d'Hérault, entre Pézénas & le diocèse de Lodève; mais dès que celui-ci eut appris que le roi des Visigoths venoit à lui & qu'il avoit déjà fait un détachement pour lui courir sus, il décampa & s'enfuit vers les montagnes voisines avec tant de précipitation, que pour faciliter sa retraite il fut obligé d'abandonner la plus grande partie des équipages de son armée, dont les Visigoths s'emparèrent, sans compter un grand nombre de traîneurs qu'ils firent prisonniers.

LV. — *Retour de Wamba en Espagne.*

Wamba, n'ayant plus d'ennemis à combattre, s'avança vers Narbonne où il entra en triomphe & où il séjourna quelque temps. Il s'appliqua, durant son séjour, à rétablir la paix & la tranquillité dans la Septimanie, que cette guerre civile, dont elle avoit presque soutenu tout le poids, avoit extrêmement désolée. Il eut soin entre autres de mettre de bonnes garnisons dans les places fortes du pays pour s'opposer aux mouvemens qui auroient pu s'y élever de nouveau & pour dissiper tous les restes de la rébellion. Il pourvut cette province & les diocèses ou villes qui la composoient de nouveaux gouverneurs plus humains que les précédens & choisit des personnes propres à consoler les peuples & à adoucir par la douceur de leur conduite les maux qu'ils venoient de souffrir. Il fit de plus chasser de la Province tous les juifs qu'Hildéric, comte de Nimes, avoit rappelés, & qui avoient été, pour ainsi dire, la source de tous ses malheurs.

Ce prince, après avoir ainsi pourvu au gouvernement de la Septimanie & s'être mis en état de ne rien craindre ni de la part de ses sujets, ni de celle

[1] Julianus Toletanus, *Historia expeditionis Wambae regis*, dans Duchesne, t. 1, p. 833 & suiv.

des François & Gaulois, ses voisins, partit de Narbonne à la tête de son armée & se rendit sur les frontières de ce diocèse, en un endroit nommé *Canabac*, que nous croyons être le même que celui qu'on appelle aujourd'hui les *Cabanes de Fitou*, situé sur les frontières du Roussillon. Wamba, après avoir remercié ses troupes de leurs services, les congédia dans ce même lieu. Il se rendit ensuite à Elne, où il s'arrêta deux jours. Il passa les Pyrénées & rentra enfin dans Tolède, sa capitale, après en avoir été absent durant six mois entiers.

Ce roi entra dans cette ville avec toute la pompe d'un triomphe. Il étoit précédé de Paul, chargé de fers, & de tous les autres rebelles qu'on avoit mis sur des chariots, à une certaine distance de la ville, & qui paroissoient à découvert, la tête chauve, la barbe rase, nu-pieds & revêtus seulement de quelques peaux, comme des esclaves. Paul marchoit le premier, portant une couronne de cuir qu'on avoit mise sur sa tête par dérision. C'est dans ce triste état que ce fameux rebelle entra avec ses complices dans Tolède, à la vue d'un concours infini de peuple que la curiosité du spectacle avoit attiré. Tous ces criminels, conformément à leur sentence, furent conduits en prison pour y demeurer le reste de leurs jours; mais le roi Ervige, successeur de Wamba, leur fit grâce, & ils furent élargis la quatrième année de son règne.

LVI. — *Lois de ce prince pour la milice. — Les évêques & autres ecclésiastiques portent les armes.*

Ce furent, sans doute, ces troubles de la Septimanie qui donnèrent lieu à Wamba de faire publier, d'abord après son retour à Tolède, une loi [1] datée du premier de novembre. Il est ordonné par cette loi à tous les séculiers & ecclésiastiques de se trouver en armes, au secours de la patrie, toutes les fois qu'ils seroient convoqués par les comtes ou autres officiers préposés au gouvernement des provinces, & lorsque ces derniers auroient besoin d'eux, soit pour arrêter les émotions populaires qui pourroient s'élever, soit pour repousser les ennemis qui voudroient tenter quelque irruption, sous peine d'exil, de confiscation des biens & autres peines, suivant l'exigence des cas contre les infracteurs. Suivant cette loi, tous ceux qui se trouvoient à cent milles du lieu où s'élevoit le trouble étoient obligés de s'y rendre. Le roi Ervige, trouvant cette ordonnance trop rigoureuse, la fit modifier au douzième concile [2] de Tolède.

Éd. origin. t. I, p. 361.

On voit, par ce que nous venons de dire & par d'autres monumens de ce temps-là, que les évêques & autres ecclésiastiques de la domination des Visigoths étoient dans l'usage & même dans l'obligation de porter les armes & de se trouver aux siéges, aux batailles & aux autres expéditions militaires. Cet

[1] *Codex Visigoth.* l. 9, tit. 2, *De his qui ad bellum non vadunt*, leg. 8.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 685 & seq. dans Labbe, *Concilium Toletanum XII*, t. 6, c. 1429.

usage, qu'on observoit aussi parmi les François & qui fut la source de l'affoiblissement de la discipline de l'Église, étoit inconnu, ou du moins les exemples en étoient fort rares, dans le temps que les Romains ou anciens habitans du pays occupoient seuls les dignités ecclésiastiques; mais il devint fort commun depuis qu'on eut admis les peuples barbares dans le clergé & que, par la faveur des princes qui avoient beaucoup de part aux élections, ils eurent obtenu les premières places. L'amour de la guerre, passion dominante de ces peuples, l'emporta sur celui de la paix, qui faisoit le caractère des anciens évêques, Romains de naissance, plus animés de l'esprit évangélique; en sorte que l'on vit, depuis ce temps-là, plusieurs prélats tirés de ces nations barbares plus attentifs à se signaler par des exploits militaires qu'à édifier par des vertus convenables à la sainteté de leur état. Ce désordre, qui commença dans le sixième siècle, ne subsista que trop longtemps dans les suivans, au grand scandale des fidèles.

LVII. — *Mort de Childéric, roi de Neustrie & de la partie du Languedoc austrasien. — Ricard, évêque d'Albi.*

Si le roi Childéric ne favorisa pas ouvertement les rebelles de la Septimanie & ne profita pas de cette occasion pour tâcher de se rendre maître de cette province, ce fut sans doute par lâcheté & pour ne pas troubler ses plaisirs auxquels il se livroit tout entier. Ce prince se précipita, en effet, dans toute sorte d'excès &, loin de suivre les sages avis de saint Léger, évêque d'Autun, son ministre, il l'envoya en exil dans le monastère de Luxeuil, en Bourgogne, sur le soupçon mal fondé qu'il conçut que ce prélat avoit conjuré contre sa personne, avec Hector, patrice ou gouverneur de Marseille, qui fut enveloppé dans la même disgrâce. Childéric devint enfin la victime de ses déréglemens, car il fut assassiné par un seigneur à qui il avoit fait un affront considérable. Toute la famille de ce prince éprouva le même sort, à la réserve du jeune Chilpéric, son fils, qui échappa aux assassins & qui régna dans la suite. Childéric II mourut après avoir régné quatorze ans, dix [1] dans le royaume d'Austrasie, depuis l'an 660 jusques en 670, & ensuite près de quatre [2] dans les royaumes de Neustrie & de Bourgogne, dont il avoit hérité du roi Clotaire III, son frère. Sa mort arriva vers le mois de septembre [3] de l'an 673.

Sur la fin de son règne en Neustrie, il convoqua [4] un concile à Bordeaux, dont la réformation de la discipline de l'Église & le rétablissement de la tranquillité dans le royaume furent les principaux objets. A ce concile, qui fut tenu sous l'autorité & en présence du duc Loup, assistèrent les trois métropolitains d'Aquitaine, savoir : de Bourges, de Bordeaux & d'Eause, avec la

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 656, n. 44.

[2] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 2, p. 974, *Vita S. Waningi*.

[3] Pagi, *Critica*, ad ann. 673, n. 12.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. III. — Voyez à la suite les canons de ce concile.

plupart de leurs comprovinciaux, & l'abbé Onoaldus, député de l'évêque d'Albi, le seul de tout le Languedoc françois dont on trouve la souscription dans ce concile, ce qui prouve que le pays d'Albigeois, qui anciennement faisoit partie du royaume d'Austrasie, étoit alors du domaine & de la dépendance de Childéric, roi de Neustrie, nonobstant le retour de Dagobert II d'Irlande, d'où il avoit été déjà rappelé, & son élévation sur le trône. Le reste de la partie méridionale du royaume demeura aussi sans doute sous la domination du même Childéric. Nous ignorons le nom de l'évêque d'Albi qui assista par procureur à ce concile; mais c'est, selon les apparences, le même que Ricard ou Richard qui occupoit [1] déjà ce siége l'an 673, & qui succéda, sans doute, immédiatement à Didon dont nous avons déjà fait mention.

LVIII. — *Gouverneurs du Languedoc françois.*

Le duc Loup, par les soins duquel ce concile fut tenu, n'est peut-être pas différent du duc de même nom dont il est parlé dans l'expédition de Wamba, qui, comme il y a lieu de le présumer, étoit gouverneur général des frontières de l'Aquitaine vers la Septimanie, c'est-à-dire de l'Aquitaine austrasienne, qui comprenoit le Velai, le Gévaudan & l'Albigeois. Le Toulousain, la Gascogne & l'Aquitaine occidentale ou neustrienne appartenoient alors à Boggis & à Bertrand, fils de Charibert, roi de Toulouse, qui possédoient ce pays à titre de duché héréditaire [2], sous l'autorité de Childéric. Quant au pays d'Uzès, ancien membre du royaume d'Austrasie, nous ignorons s'il dépendoit encore du gouvernement de Marseille ou de Provence, dont le patrice Hector étoit pourvu [3] avant sa disgrâce qui fut suivie de sa mort. Ce gouverneur eut pour successeur un noble Auvergnat, nommé Bonit [4], qui s'acquitta de sa charge avec beaucoup d'intégrité & de sagesse.

Éd. origin. t. I, p. 362.

LIX. — *Thierri III succède à Childéric II, son frère. — Troubles dans le Languedoc austrasien.*

Bonit fut redevable de son gouvernement au roi Thierri III, frère & successeur de Childéric II. Ce prince, qui jusques alors avoit demeuré dans le monastère de Saint-Denis, en sortit aussitôt après la mort de son frère, pour remonter sur le trône de Neustrie & de Bourgogne, & choisit Leudisius, fils d'Erchinoald, maire du palais de Neustrie, pour remplir cette importante charge.

Le règne de Thierri ne fut [5] pas longtemps tranquille. Ébroin, ancien maire du palais, eut à peine appris l'élévation de ce prince sur le trône, qu'il sortit du monastère de Luxeuil, sous prétexte de venir à son secours, mais,

[1] D'Achéry, *Spicilegium*, pr. edit. t. 7, p. 336.

[2] Erreur, les ducs Boggis & Bertrand n'ayant pas existé, ne pouvaient posséder ce duché à titre héréditaire. [E. M.]

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 2, p 644, *Vita S. Praejecti.*

[4] *Ibid.* saec. 3, part. 1, p. 90, *Vita S. Boniti.*

[5] *Vita S. Leodegarii*, c. 8 & seq.

en effet, dans la vue d'être rétabli dans son ancienne dignité. Dans la crainte cependant de trouver un rival trop puissant en la personne de saint Léger, qui, de son côté, étoit sorti aussi de ce monastère pour aller joindre ce même prince, il tourna vers l'Austrasie & porta le trouble dans la Champagne & les autres provinces de ce royaume où, après avoir répandu un faux bruit de la mort de Thierri, il se donna toute sorte de mouvemens pour faire reconnoître à sa place un prétendu fils de Clotaire III, qu'il produisit & qu'il faisoit appeler Clovis.

Les peuples de cette partie du royaume d'Austrasie donnèrent dans le piége & reconnurent d'autant plus volontiers pour leur roi ce prince supposé que, quand même ils auroient été persuadés de la fausseté du bruit de la mort de Thierri, ils étoient charmés de trouver une occasion de se donner un autre roi que celui de Neustrie, tant ils souffroient impatiemment de se voir

An 674

sous la dépendance des Neustrasiens. Ce nouveau roi fut donc reconnu, sous le nom de Clovis, dans les provinces méridionales d'Austrasie, c'est-à-dire en Champagne, dans l'Auvergne, le Rouergue, l'Albigeois, le Velai, le Gévaudan, le pays d'Uzès & la Provence qui avoient appartenu au roi Childéric; car Dagobert II ne régnoit que dans la partie septentrionale & l'orientale de ce royaume. Ébroin, s'étant emparé de toute l'autorité sur ces pays, sous le nom du prétendu Clovis, donna le gouvernement ou patriciat de Marseille au duc Adalric, & fit si bien par ses menées, qu'il mit le désordre & la confusion dans toute la France; tandis que les gouverneurs des provinces, au lieu d'employer leur autorité pour le maintien de la paix & du bon ordre dans leurs départemens, ne firent, à son exemple, qu'augmenter les troubles autant par leur licence que par l'indépendance qu'ils affectoient.

LX. — *Le Languedoc austrasien soumis au roi Thierri.*

Ébroin, voyant que sa fourberie lui avoit réussi, entra en Bourgogne où il fit divers progrès. Il se rendit maître d'Autun & fit prisonnier le saint évêque de cette ville; puis, s'étant avancé vers Lyon, il en forma le siége; mais il fut obligé de le lever bientôt après. Cet échec & la découverte qu'on fit de son imposture lui firent appréhender d'échouer dans l'exécution de son entreprise, ce qui l'obligea de prendre le parti d'abandonner son prétendu roi Clovis & de faire sa paix avec Thierri, qui lui donna la charge de maire de son palais. Ce ministre ambitieux s'empara dès lors de toute l'autorité, sans laisser à ce prince que le vain titre de roi, & signala son gouvernement par les emportemens & les excès auxquels il se livra. Il exila ou proscrivit entre autres un grand nombre [1] de seigneurs de Neustrie & de Bourgogne qui l'avoient traversé, & dont quelques-uns, pour éviter de devenir la victime de ses projets ambitieux & se mettre à l'abri de ses entreprises, passèrent la Loire & se retirèrent à la cour des ducs d'Aquitaine & de Gascogne.

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 96.

LXI. — *Nizézius fait des biens considérables à l'abbaye de Moissac.*

Quelque absolu que fût alors le pouvoir des maires du palais, & quelque grande que fût l'autorité qu'ils usurpoient sur les rois, ces princes conservoient toujours cependant les dehors de la leur; tout se faisoit sous leur nom, & l'on continuoit de dater les actes & les diplômes par les années de leur règne. Nous en avons un exemple dans un acte de l'abbaye de Moissac, daté de la septième année du règne de Thierri. C'est une vente que Nizézius[1], homme de condition & extrêmement riche, fit conjointement avec Ermentrude, sa femme, à cette abbaye & à Léotadius, qui en étoit abbé, de dix-huit villages, situés partie dans le Toulousain, partie dans l'Agenois, & de deux autres dans le diocèse d'Eause. Ce seigneur vendit toutes ces terres ou villages avec *leurs églises*, les serfs & les affranchis destinés pour la culture des terres & toutes leurs autres dépendances pour le prix de sept cents sols d'or & quatre habits appréciés deux cents sols; prix qui paroît bien modique pour des biens si considérables; mais il paroît que cette vente étoit simulée, puisque dans la même charte Nizézius & son épouse disposent de cette somme en faveur de la même abbaye pour le soulagement de leurs âmes, après leur mort, & ne se réservent que la disposition de cinq villages pour leurs héritiers, savoir : trois dans le Toulousain, Pompéjac, dans l'Agenois, & un cinquième dans le pays d'Eause. La plupart des noms de ces lieux nous sont aujourd'hui inconnus : on voit cependant que plusieurs étoient situés des deux côtés & au voisinage de la Garonne, dans le diocèse de Toulouse, comme Bezens, Gagnac, Bauzelle & Sel, à la droite de cette rivière. Éd. origin. t. I, p. 363.

LXII. — *Efforts de Dagobert II pour rentrer en possession des provinces méridionales de l'Austrasie.*

Quelques auteurs croient que Dagobert II, qui régna d'abord dans la partie de l'Austrasie située le long du Rhin, & qui vécut[2] en paix avec Childéric II, ne ménagea pas de même le roi Thierri III, & qu'il prétendit, dès le commencement du règne de ce dernier prince, posséder tout le royaume d'Austrasie, tel qu'il avoit appartenu à Sigebert III, son père, & régner par conséquent sur les provinces méridionales de ce royaume dont, pour des raisons particulières, il avoit laissé la jouissance à Childéric. Cette conjecture paroît d'autant plus vraisemblable qu'outre qu'Ulfoalde, maire du palais d'Austrasie, étoit ennemi juré d'Ébroin, qui gouvernoit la Neustrie sous le nom de Thierri, tous les Austrasiens avoient toujours souhaité de se voir indépendans du gouvernement de Neustrie; ainsi les peuples de la partie méridionale d'Austrasie, qui comprenoit une portion du Languedoc, favorisèrent

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 682, n. 33 & *appendix*, p. 686 & seq.

[2] Henschenius, *de Tribus Dagobertis*, l. 2.

sans doute les prétentions de Dagobert II. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince, voulant se maintenir sur le trône, se ligua [1] dès le commencement de son règne, avec Grimoald, roi des Lombards, & qu'il déclara ensuite la

An 677

guerre à Thierri, *au sujet des frontières* [2] *de ses États*. Nous ignorons cependant la véritable étendue de ceux de ce roi d'Austrasie, avec le nom des pays qui furent le sujet ou le théâtre de cette guerre; car les auteurs du temps ne nous ont rien laissé là-dessus qui puisse donner lieu à autre chose qu'à des conjectures fort incertaines.

LXIII. — *Troubles d'Austrasie après la mort de Dagobert II.*

An 680

Dagobert II lui-même a été longtemps inconnu à nos derniers historiens, & ce n'est que depuis peu qu'un savant [3] critique a fixé l'époque de son règne avec celle de sa mort. Suivant son calcul, ce prince régna dix ans en Austrasie, à compter depuis son retour d'Irlande, & mourut vers l'an 680. Un auteur postérieur [4] prétend cependant qu'il ne commença à régner qu'en 674, & qu'il mourut en 678. Quoi qu'il en soit, ce roi qui, peu de temps après sa naissance, avoit éprouvé les revers de la fortune, en devint le jouet sur la fin de ses jours. Il fut la victime de l'ambition des grands de son État qui, de concert avec les évêques, conjurèrent sa perte, sous prétexte de sa mauvaise conduite dans le gouvernement & des désordres du royaume qu'ils regardoient comme des suites de la guerre qu'il avoit entreprise contre Thierri. On ne doute [5] pas qu'Ébroin qui, avant que de faire sa paix avec ce dernier, s'étoit fait en Austrasie un puissant parti qu'il avoit eu soin de ménager, n'ait été l'auteur de cette conjuration, & qu'il ne se soit servi de la mauvaise disposition de ces seigneurs envers leur roi pour faire assassiner ce prince & lui ôter la vie. On lui donne plusieurs filles & un fils, nommé Sigebert, qui fut tué avec lui.

La mort de Dagobert fut suivie, peu de temps après, de celle d'Ulfoalde, son maire du palais; mais leur perte n'avança pas les affaires de Thierri. Pepin [6], dit d'Héristal, père de Charles Martel, & Martin, son cousin germain, fils de deux frères, s'étant mis à la tête des seigneurs austrasiens,

Éd. origin. t. I, p. 364.

déclarèrent la guerre à ce prince &, après s'être emparés de toute l'autorité en Austrasie, refusèrent de le reconnoître pour leur roi, quoique ce royaume lui fût dévolu par le décès de Dagobert II, sans postérité. La haine particulière de ces seigneurs contre Ébroin, ministre de Thierri, eut autant de part à leur révolte que le désir de se voir indépendans des Neustriens dont ils

[1] Paul Diacre, *de Gestis Longobardorum*, l. 5, c. 32. *Recueil des historiens de France*, t. 1, p. 638. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 672, n. 26; ad ann. 680, nos 2 & 3.

[2] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. 2, n. 13, *Vita S. Salaberti*. — D'Achéry, *Spicilegium*, t. 1, p. 501.

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 672, n. 26; ad ann. 680, nos 2 & 3.

[4] Pagi, *Critica*, ad ann. 674, n. 10 & seq. ad ann. 678, n. 12.

[5] Mabillon, *Annales*, ad ann. 672, n. 26; ad ann. 680, nos 2 & 3.

[6] Continuateur de Frédégaire, c. 97.

auroient été obligés de subir le joug; car les Austrasiens eurent toujours une répugnance extrême d'obéir à des princes qu'ils regardoient comme étrangers, dès lors qu'ils ne faisoient pas leur résidence dans leur pays.

Les ducs Pepin & Martin, quoique soutenus des peuples d'Austrasie, ne furent pas cependant heureux dans la guerre qu'ils entreprirent contre Thierri. Ils perdirent une bataille considérable où Martin fut tué par la trahison d'Ébroin, & dont Pepin eut peine à se sauver. Ce dernier ayant depuis rétabli ses affaires & réuni en sa personne toute l'autorité par le décès de son cousin, gouverna ce royaume, durant quelques années, sous le titre de *duc d'Austrasie.*

LXIV. — *Le Languedoc austrasien demeure sous l'obéissance de Thierri.*

Nous ignorons si Pepin étendit son pouvoir sur toutes les provinces de ce royaume tel qu'il étoit dans ses anciennes limites. Il paroît cependant plus vraisemblable qu'il ne l'exerça que dans les pays situés des deux côtés du Rhin, & que Thierri régna sur l'Austrasie méridionale, c'est-à-dire sur la partie de l'Aquitaine & du Languedoc qui dépendoit anciennement de ce royaume. On voit, en effet, que ce prince confirma [1] la fondation de l'abbaye de Mauzac, en Auvergne, ce qu'il dut faire entre l'année 680 & l'année 687, ou la suivante, & par conséquent avant que Pepin eût fait sa paix avec ce prince, & que tous les Austrasiens l'eussent enfin reconnu [2] pour leur roi. C'est dans cet intervalle que cette abbaye fut fondée, vers [3] l'an 680 ou 681, par la piété de saint Calmin, ce qui prouve que l'Auvergne, ancien membre du royaume d'Austrasie, demeura sous l'obéissance de Thierri, & nous fait conjecturer que ce pays, de même que l'Albigeois, le Gévaudan, le Velai & le pays d'Uzès avoient été démembrés de ce royaume du temps de Childéric II pour passer sous la domination des rois de Neustrie ou de Paris. Il paroît, d'ailleurs, par les annales de Fulde, que Pepin n'exerça son autorité que sur une partie de l'Austrasie.

LXV. — *Saint Calmin, fondateur de l'abbaye de Carméri ou Saint-Chaffre, en Velai. — Saint Eudes, premier abbé de ce monastère.*

Saint Calmin ou *Calmilius,* dont nous venons de parler, fonda aussi l'abbaye de Carméri, aujourd'hui Saint-Chaffre ou le Monastier-Saint-Chaffre, en Velai. Les anciens monumens qui rapportent cette fondation sont accompagnés de tant de fables & d'anachronismes, qu'ils rendent très-obscure l'histoire de l'origine de ce monastère. Voici ce qu'on peut en tirer de plus vraisemblable.

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, *instrum.* c. 108.

[2] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 22, p. 350.

[3] Mabillon, *Annales,* ad ann. 681, n. 16 & seq. & t. 4, p. 852. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum,* ad ann. 681, n. 73.

Calmin, Auvergnat de naissance, de famille sénatoriale, & également distingué par sa piété & ses richesses, gouvernoit[1] la province d'Auvergne sous le titre de duc, quand il forma le dessein, vers l'an 680, de faire bâtir une église à l'honneur de saint Pierre, dans une terre qu'il possédoit en Velai, appelée le Villar. Il faisoit son séjour ordinaire dans cette terre, & il en possédoit plusieurs autres dans le même pays qui, à ce qu'il paroît, dépendoit de son duché ou gouvernement, le même sans doute que l'Aquitaine austrasienne. Après l'exécution d'un si pieux dessein, il fit construire auprès de l'église un monastère qu'il dota. Il partit ensuite pour Rome où il mit cette abbaye sous la protection de saint Pierre. A son retour, il passa par le monastère de Lérins, en Provence, & pria l'abbé de lui donner quelques-uns de ses religieux pour remplir le nouveau monastère qu'il avoit fait bâtir en Velai. L'abbé lui accorda sa demande & lui donna entre autres un de ses religieux, appelé Eudes, qui fut le premier abbé de l'abbaye de Carméri (*Calmilius*), ainsi appelée d'abord du nom de Calmin ou *Calmilius*, son fondateur.

Eudes étoit issu d'une famille considérable d'Orange & avoit été archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux avant sa retraite à Lérins. A son départ pour Carméri, il prit avec lui un de ses neveux, nommé Théofred, ou Chaffre dans le langage du pays, fils de son frère utérin, qui se rendit ensuite célèbre par la sainteté de sa vie & donna son nom à cette abbaye. Saint Ménelée, restaurateur de l'abbaye de Ménat, en Auvergne, fut aussi un des disciples du saint abbé Eudes, dans l'abbaye de Carméri. Ce dernier monastère ne porte aujourd'hui que le nom de Monastier-Saint-Chaffre; il est situé environ à trois lieues au sud-est de la ville du Puy, sur la petite rivière de Coulanges, qui prend sa source à la montagne de Mezenc. Il a toujours été très-considérable & subsiste encore sous la règle de Saint-Benoît. Ses abbés ont[2] séance dans le chœur de la cathédrale du Puy & y sont reçus avec beaucoup de cérémonie lorsqu'ils se présentent pour la première fois. Ils font alors un serment de garder fidèlement l'ancienne union fraternelle qui est entre leur monastère & le chapitre de cette église. L'abbaye de Saint-Chaffre a sous sa dépendance plusieurs prieurés conventuels dont les principaux sont Saint-Pierre du Puy & Chamalière, en Velai, Sainte-Enimie & Langogne, en Gévaudan, Sévérac, en Rouergue, & le monastère de filles de Saint-Pierre de Fraissinet, voisin de Saint-Chaffre. Calmin & Namadie, sa femme, furent enterrés dans l'église du monastère de Mauzac, en Auvergne, dont ils furent aussi les fondateurs, & où ils sont honorés comme saints; ce qui fait voir que la France, malgré la corruption des mœurs qui y régnoit alors & les guerres civiles dont elle étoit désolée, ne manquoit pas de personnes de piété.

Éd. origin. t. I, p. 365.

[1] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 3, part. 1, p. 476 & seq. *Vita S. Theofredi*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 684 & seq. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, c. 762. — Dom Estiennot, Ms. *Fragmenta chronici Calmiliacensis*.

[2] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 108 & suiv.

LXVI. — *Règlement pour les limites de huit diocèses de la Septimanie.*

Si le roi Wamba eût été plus ambitieux, il auroit pu profiter des conjonctures favorables de ces guerres pour étendre ses frontières en deçà des Pyrénées; mais sa principale attention fut de faire régner la paix & fleurir la religion dans ses États, & d'entretenir surtout l'union [1] parmi les évêques, que de continuelles disputes sur les limites de leurs diocèses divisoient souvent. Pour obvier à cet inconvénient, il fit publier, dans un concile national, une constitution qui fixoit les bornes de chaque évêché; mais les auteurs [2] ne sont pas tout à fait d'accord sur l'époque de ce règlement. On voit par ce statut, qui nous a été conservé, que le royaume d'Espagne ou des Visigoths étoit [3] divisé alors en six provinces dont la Narbonnoise étoit la dernière, & que celle-ci comprenoit, outre le diocèse de Narbonne, ceux de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, de Nimes, de Lodève, de Carcassonne & d'Elne. Les confins de chacun de ces diocèses sont marqués dans la constitution du roi Wamba, mais c'est en des termes si barbares ou si corrompus, qu'on ne peut en tirer aucun secours pour la connoissance des anciennes limites de la Septimanie.

Quelques autres notices [4] des évêchés d'Espagne, qu'on rapporte vers la fin du règne des Visigoths, font mention de Toulouse & de Collioure, en Roussillon, ce qui semble supposer que la première de ces deux villes étoit alors sous la domination de ces peuples & que la seconde fut honorée d'un siége épiscopal; mais un savant historien a démontré [5] que Collioure n'a jamais été évêché, & on n'a d'ailleurs aucune preuve [6] que Toulouse ait appartenu aux Goths depuis la conquête qu'en fit le roi Clovis. Ces dernières notices sont par conséquent peu assurées : elles sont, en effet, d'un temps fort postérieur au règne des Visigoths.

LXVII. — *Ervige, successeur de Wamba.*

Quoique Wamba régnât depuis huit ans avec beaucoup de douceur & de modération, il se trouva [7] cependant un homme assez perfide pour attenter à la vie de ce prince, dans l'espérance de régner à sa place. Ce fut le comte Ervige, Grec d'origine, homme de naissance & de crédit, à qui l'ambition inspira ce pernicieux dessein. Il crut en venir à bout avec le secours d'une flotte de Sarrasins, qu'il tâcha d'introduire en Espagne; mais le succès n'ayant pas répondu à son attente, il prit le parti de faire donner secrètement au roi un breuvage empoisonné qui fit tant d'impression sur lui, qu'on crut qu'il

[1] Lucas Tudensis, *Chronicon*. — Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 668. — Voyez au tome II, *Preuves*, Chroniques, n. 5. — Le Cointe, ad ann. 675, n. 2 & seq.

[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 675, n. 2 & seq.

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 306.

[4] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 300.

[5] *Marca Hispanica*, c. 84 & seq.

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXI, n. 4.

[7] Lucas Tudensis, *Chronicon*, p. 68 & seq. — Rodericus Toletanus, l. 3, c. 12.

alloit expirer. L'évêque de Tolède, le voyant réduit à l'extrémité & sans espérance de retour, lui imposa alors, à son insu, la pénitence publique, c'est-à-dire qu'il le revêtit de l'habit monastique dont, suivant la discipline de ce siècle, il n'étoit plus permis de se dépouiller après l'avoir reçu dans ces circonstances; en sorte que le pénitent étoit obligé de passer le reste de ses jours dans la retraite & ne pouvoit plus rentrer en possession d'aucune dignité séculière. Wamba, étant heureusement revenu en santé, fut surpris sans doute de se trouver engagé, sans sa participation, dans un état qu'il n'avoit pas choisi; mais, dans l'impossibilité de l'abandonner, il prit le parti d'abdiquer la royauté & d'en faire un sacrifice volontaire. Il se retira donc dans un monastère, après avoir désigné pour son successeur Ervige même, de l'ambition duquel il étoit la victime. A la faveur de cette fourberie, ce dernier parvint au trône des Visigoths & fut élu par ces peuples, au mois d'octobre[1] de l'an 680.

Éd. origin. t. I, p. 366.

LXVIII. — *Douzième concile de Tolède.*

An 681

Ce nouveau roi, dans le dessein de s'assurer la couronne, convoqua à Tolède, peu de temps avant son élection, un concile qui fut le douzième de cette ville & dont l'ouverture se fit[2] le 5 de janvier de l'an 681. Quoique ce concile fût national, il ne paroît pas cependant qu'aucun évêque de la Septimanie y ait assisté. Quinze des principaux seigneurs visigoths s'y trouvèrent & y souscrivirent avec le roi, ce qui fait voir que les définitions qui y furent faites sur les affaires de l'État, sur l'abdication de Wamba, la dispense du serment de fidélité prêté par les peuples à ce prince & l'élection d'Ervige, son successeur, émanèrent moins de la puissance spirituelle des évêques assemblés, que de celle de toute la nation en corps en qui résidoit le droit[3] d'élire un roi après l'abdication de Wamba. S'il y a donc quelque chose de répréhensible dans les décrets de ce concile, ce n'est que dans ceux[4] qui autorisent la discipline de ce temps-là, suivant laquelle non-seulement les personnes ordinaires, mais les princes mêmes, qui, se trouvant à l'extrémité, avoient reçu, soit par dévotion et à leur demande, soit sans leur consentement, la pénitence publique ou l'habit monastique[5] qui en étoit la marque, ne pouvoient plus retourner dans le siècle & se trouvoient dans l'obligation de ratifier leur engagement après avoir recouvré leur santé.

Ce concile[6] confirma les nouvelles lois d'Ervige contre les juifs, suivant lesquelles[7] ces peuples n'étoient pas absolument bannis d'Espagne ou des États des Goths, mais si gênés pour l'observation de leur loi, qu'ils n'en avoient

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Chronologia; Concilia Hispanica*, t. 1, p. 16; t. 2, p. 683.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 683, dans Labbe, t. 6, c. 1429.

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 682 & seq.

[4] Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Toletanum XII*, can. 2.

[5] *Codex Visigoth.* l. 3, tit. 5, *de Incestis*, leg. 3.

[6] Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Toletanum XII*, can. 9.

[7] *Codex Visigoth.* l. 12, tit. 3, *de Nov. leg. Judaeor.*

presque plus l'exercice libre, & que leur unique ressource étoit de se convertir au christianisme. Ce même concile conserva le droit d'asile[1] & fit un décret pour l'entière abolition de quelques restes d'idolâtrie qui régnoient encore en diverses provinces du royaume[2].

LXIX. — *Origine de la prétendue primatie de l'église de Tolède sur la métropole de Narbonne.*

Un des plus célèbres canons de ce concile fut celui qui fut dressé en faveur de l'église de Tolède & sur lequel cette métropole fonde le droit de sa prétendue primatie sur toutes les églises d'Espagne & de la Septimanie ou Gaule Narbonnoise. Pour l'intelligence de cet endroit de notre histoire, il faut remarquer[3] que les rois visigoths s'étoient tellement ingérés dans les élections des évêques de leurs États, surtout depuis la conversion du roi Reccarède, que, non contens de les approuver comme ils faisoient auparavant, ils s'étoient emparés insensiblement du droit de nommer aux évêchés vacans; en sorte qu'un évêque nommé par le roi n'avoit plus besoin, pour être sacré, que de la seule approbation ou confirmation du concile de sa province; mais comme ces assemblées ne se tenoient pas régulièrement, il arrivoit souvent que les églises demeuroient longtemps vacantes & dépourvues de pasteurs.

Pour remédier à cet inconvénient, les évêques de ce concile consentirent[4] que, sur la nomination du roi, l'évêque de Tolède, dont cette ville royale rendoit le siége respectable, eût, à leur défaut, le pouvoir d'approuver & de sacrer à l'avenir, pour toutes les églises d'Espagne, les évêques nommés; voulant bien, pour l'avantage de ces mêmes églises, déférer à ce métropolitain un droit dévolu à leurs assemblées, sans préjudice pourtant de celui du métropolitain de chaque évêque consacré, devant lequel celui-ci devoit se présenter trois mois après son sacre, pour recevoir de lui la confirmation de son élection. A la faveur de cette déférence des évêques d'Espagne à l'égard de celui de Tolède, saint Julien, qui occupoit alors le siége de cette église, souscrivit le premier dans ce concile & avant tous les autres métropolitains, contre l'usage pratiqué jusques alors dans tous les conciles d'Espagne, où le plus ancien métropolitain présidoit & souscrivoit le premier. Telle est l'origine & le fondement de la primatie de l'église de Tolède.

C'est donc mal à propos que quelques historiens espagnols la font remonter au règne de Chindasvinde, étant certain que ce douzième concile de Tolède est le premier où l'évêque de cette ville ait souscrit par privilége avant tous les autres métropolitains. On voit enfin, par ce que nous venons de dire, que la primatie que prétendent les évêques de Tolède, n'est pas une primatie de

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Toletanum XII*, can. 10 & 11.

[2] *Ibid*

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 162 & Notes p. 692. — P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 250 & seq. p. 339 & seq.

[4] Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Toletanum XII*, can. 6.

Éd origin. t. I, p. 367.

juridiction, mais d'honneur[1] & de déférence. Nous pouvons remarquer d'ailleurs qu'il ne paroît pas même que les évêques de Narbonne aient jamais reconnu cette espèce de primatie, car il est certain que depuis ce concile jusques à la fin du royaume des Visigoths, que les églises de la Septimanie cessèrent de faire corps avec celle d'Espagne & que cette primatie de Tolède fut abolie, on ne trouve aucun monument qui prouve qu'un évêque de Narbonne ait cédé à un évêque de Tolède moins ancien que lui dans l'épiscopat. Ainsi quand, plusieurs siècles après, sous le pontificat d'Urbain II, les évêques de Tolède voulurent réveiller leurs prétentions surannées sur l'église de Narbonne & usurper alors sur elle, de même que sur toutes les églises d'Espagne, une primatie de juridiction qu'elle n'avoit jamais eue, ce fut avec raison[2] que ces églises, & particulièrement celle de Narbonne, refusèrent de s'y soumettre.

LXX. — *Treizième concile de Tolède. — Noms des évêques de la Septimanie qui y assistèrent.*

An 683

Le douzième concile de Tolède fut confirmé surtout par rapport à la sûreté de l'élection du roi Ervige, dans un concile suivant[3], assemblé dans la même ville au commencement de l'an 683. Ce prince s'y trouva avec un plus grand nombre de prélats & de seigneurs que dans le précédent. Les uns & les autres y firent de concert divers règlemens pour les affaires temporelles de l'État, & les premiers y dressèrent en particulier plusieurs canons pour la discipline ecclésiastique. Tous les évêques de la Septimanie, à la réserve de celui de Nimes, assistèrent à ce concile ou en personne ou par leurs députés. Crescitanus de Béziers & Vincent de Maguelonne furent les seuls qui s'y rendirent en personne; tous les autres y envoyèrent leurs procureurs. On voit par les souscriptions que Pacat, abbé, y fut député par Sunifred de Narbonne, métropolitain de la province, Gisebert, diacre, par Ansemond de Lodève, Vérémond, abbé, par Clarus d'Elne, Citruin, abbé, par Étienne de Carcassonne, & Dexter, diacre, par Primus d'Agde; Citruin fut élu[4] depuis évêque d'Albi, par le clergé & le peuple de cette ville.

On prétend[5] que ce dernier étoit abbé de Castres, en Albigeois, & que l'évêque d'Uzès envoya un député de son église à ce concile, ce qui prouveroit que l'Uzège & l'Albigeois dépendoient alors du royaume des Visigoths. On ajoute, en effet, qu'Ergile (*corr.* Ervige) s'étoit rendu maître de ces deux pays de même que du Rouergue, durant la guerre qu'il avoit faite, à ce qu'on prétend, aux François au commencement de son règne; mais ces faits ne sont

[1] P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 250 & seq. p. 339 & seq. — Thomassin, *Disciplin.* part. 3, l. 1, c. 5, n. 11; part. 4, l. 1, c. 14.

[2] P. de Marca, *de Primatu Lugdunensi*, p. 255 & seq. 374, 389, 410 & seq.

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2. Labbe, t. 6, c. 1463. *Concilium Toletanum XIII.*

[4] D'Achéry, *Spicilegium*, pr. edit. t. 7, p. 339.

[5] Le Cointe, ad ann. 682, n°s 14-22 & seq. ad ann. 683, n. 1.

appuyés que sur des conjectures[1] peu solides; il paroît, au contraire, que le Rouergue, l'Albigeois & le pays d'Uzès, de même que le Toulousain, demeurèrent sous la domination françoise pendant tout le septième siècle.

Sunifred, évêque de Narbonne, qui n'assista que par procureur à ce concile de Tolède, avoit succédé depuis peu, à ce qu'il paroît, à Argebaud dont nous avons déjà parlé au sujet de la révolte du duc Paul. Nous trouvons un bel éloge de Sunifred dans une lettre que lui écrivit Idalus, évêque de Barcelone; ce prélat loue surtout sa vigilance[2] & son application à remplir les devoirs de son ministère. Il lui envoya, en même temps, l'ouvrage de saint Julien de Tolède, intitulé *Prognosticon futuri saeculi*, que Sunifred lui avoit demandé avec beaucoup d'empressement.

Le terme d'*heureuse mémoire* (*divae memoriae*) dont le roi Ervige se sert[3] en parlant de Wamba, son prédécesseur, dans la harangue qu'il prononça au commencement du treizième concile de Tolède, nous donne lieu de croire que ce dernier prince étoit alors déjà mort. Mais il paroît qu'Ervige ne respecta guère sa mémoire, puisqu'il cassa plusieurs de ses règlemens dans le même concile[4], & qu'il rétablit dans leurs biens & dans leurs dignités tous les rebelles qui avoient pris les armes contre ce roi. Ervige, voulant gagner l'affection des peuples, leur[5] remit les arrérages des tributs qui lui étoient dus, soit en Espagne, soit dans la Province des Gaules jusques à la première année de son règne, & fit donner mainlevée de tous les biens qui pouvoient avoir été saisis à ce sujet. Ce prince n'oublia pas sa famille; il la recommanda au concile, qui la prit sous sa protection, avec la reine Liubigotone, sa femme, quand il viendroit à décéder. L'assemblée défendit[6], en même temps, aux reines veuves de convoler en secondes noces, & les assujettit à une perpétuelle viduité, dans la vue, sans doute, de prévenir par là les brigues des grands qui, par leur mariage avec une reine douairière, auroient prétendu avoir plus de droits à la couronne. Ed. origin. t. I, p. 368.

LXXI. — *Concile tenu à Narbonne en conséquence du quatorzième de Tolède.*

Les évêques de ce concile étoient à peine partis pour retourner dans leurs diocèses que Pierre, notaire de l'église de Rome & député du pape Léon II, arriva à Tolède avec la définition du sixième concile général sur les erreurs des monothélites dont il venoit leur demander la confirmation[7]. Le roi, voyant la difficulté de rassembler ces prélats à cause de la rigueur de la saison & des fatigues d'un nouveau voyage, leur envoya des copies des actes de ce concile pour les examiner en particulier & en porter ensuite leur jugement au prochain concile qu'il devoit faire assembler sur ce sujet. Le pape Léon

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXI.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2. Labbe, t. 6, c. 1463.

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, *ut supra*.

[4] *Concilium Toletanum XIII*, can. 1.

[5] *Ibid.* can. 3.

[6] *Ibid.* can. 4 & 5.

[7] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 711 & seq. p. 717 & seq.

étant mort sur ces entrefaites, Benoît II, son successeur, pressa fort la tenue de ce nouveau concile d'Espagne, vers la fin de l'été de l'année suivante; mais les approches de l'hiver ne permettant pas à Ervige de convoquer alors tous les évêques de sa domination, il se contenta d'appeler à Tolède ceux de la Carthaginoise, avec les députés des premiers siéges ou des métropolitains, ce qui fut exécuté le 14 de novembre de l'an 684. Ervige prit ce tempérament dans la vue de faire savoir les résolutions de ce concile, par les grands vicaires ou députés des métropolitains qui s'y trouvèrent, aux conciles de chaque province qui devoient se tenir ensuite, & de rendre par là les sentimens des évêques d'Espagne entièrement uniformes sur cette matière.

Il paroît, par ce que nous venons de dire, qu'on dut tenir un concile provincial dans la Septimanie après le retour de Jean, abbé, & de Valdemar, diacre, que Sunifred, métropolitain de Narbonne, avoit envoyés à sa place à ce quatorzième concile de Tolède. Quoique nous n'ayons pas les actes de celui de Narbonne qui fut tenu en conséquence, nous avons pourtant lieu de croire que tout s'y passa conformément à celui de Tolède, où la définition du sixième concile général fut reçue, & où on établit avec lui la distinction des deux natures, des deux volontés & des deux opérations en Jésus-Christ.

LXXII. — *Quinzième concile de Tolède convoqué par Égica, successeur du roi Ervige.*

Trois ans après, Ervige, étant tombé malade, mourut[1] à Tolède, le 15 de novembre de l'an 687, après avoir abdiqué la couronne la veille de sa mort en faveur d'Égica, à qui il avoit donné en mariage sa fille Cixilane. Il avoit choisi ce seigneur pour son gendre préférablement à tout autre, soit à cause de son mérite personnel, soit à cause de sa naissance, étant proche parent du
An 687 feu roi Wamba. Le choix d'Ervige fut confirmé par toute la nation & Égica fut sacré solennellement le 24 de novembre de la même année.

Le principal soin de ce nouveau roi, après son inauguration, fut de convoquer à Tolède un concile national[2] qui fut le quinzième de cette ville, &
An 688 dont l'ouverture se fit au mois de mai de l'an 688. Quoiqu'il soit marqué dans la préface que tous les évêques d'Espagne & de la *Gaule*, c'est-à-dire de la Septimanie y assistèrent, nous ne trouvons cependant, parmi les souscriptions, que celles de Sunifred de Narbonne, & de Pacotase de Béziers, de cette dernière province. Outre la souscription de soixante & un évêques qui se rendirent en personne à ce concile, & celle des députés des cinq évêques absens, on y voit encore celles de neuf abbés, d'un archidiacre & d'un primicier, qui souscrivirent avant ces députés, & de dix-sept comtes visigoths ou officiers du palais du roi. Cette assemblée confirma l'élection d'Égica, réforma quelques lois de son prédécesseur & prit la défense de quelques propositions de Julien,

[1] Lucas Tudensis & Rodericus Toletanus, *Chronicon*. — Pagi, *Critica*, ad ann. 687, n. 7.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 721 & seq. dans Labbe, t. 7, c. 6.

évêque de Tolède, son président, contre la censure qu'en avoit faite le pape Benoît II.

LXXIII. — *Pepin d'Héristal, duc d'Austrasie, après avoir fait la paix avec Thierri, gouverne tout le royaume.*

La France étoit alors agitée par les divisions qui régnoient entre les Austrasiens & les Neustriens. Les premiers[1] refusoient toujours de reconnoître Thierri pour leur roi & ne vouloient obéir qu'à Pepin, leur duc. Celui-ci, non content de vivre dans l'indépendance & de gouverner l'Austrasie avec une autorité despotique, déclara plusieurs fois la guerre à ce prince, ou pour mieux dire aux maires du palais de Neustrie qui gouvernoient sous son nom. Cette guerre eut différens succès de part & d'autre & fut quelquefois suivie de la paix, mais cette paix n'étoit pas de durée. Enfin Thierri III, après avoir été le jouet des caprices & de l'ambition d'Ébroin & des autres maires du palais qui succédèrent à ce ministre, devint si odieux par sa mauvaise conduite à ses principaux sujets, qu'ils prirent le parti de se retirer en Austrasie, ce qui fournit au duc Pepin un nouveau prétexte de recommencer la guerre contre ce prince. Éd. origin. t. I, p. 369.

Les deux armées se mirent en marche &, s'étant rencontrées au village de Testri, près de la rivière de Somme & de Saint-Quentin, en Picardie, elles en vinrent à un sanglant combat où Thierri eut le malheur d'être défait avec toutes ses troupes. Après cette bataille, qui se donna[2] l'an 687, Pepin alla se présenter devant Paris, se rendit maître de cette ville & se saisit de la personne de Thierri; après quoi, laissant à ce prince le vain titre de roi, il s'empara de toute l'autorité, gouverna désormais en maître absolu les trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie & de Bourgogne, & fraya par là à ses descendans le chemin au trône, où ils eurent enfin le bonheur de parvenir.

Pepin prit le gouvernement de toute la monarchie sous le titre de *prince des François*, & s'efforça d'en soumettre les peuples à son obéissance. Il s'appropria plus particulièrement l'Austrasie, qu'il regardoit[3] comme son patrimoine, c'est-à-dire les parties orientale & septentrionale de ce royaume; car les méridionales, ou la partie de l'Aquitaine qui en dépendoit, & qui anciennement comprenoit entre autres l'Albigeois, le Velai, le Gévaudan & le pays d'Uzès, passèrent bientôt en d'autres mains[4].

LXXIV. — *Eudes, duc d'Aquitaine, étend sa domination sur tous les pays françois situés à la gauche de la Loire. — Pepin lui déclare la guerre.*

La bataille de Testri fut l'époque de cette révolution & de la servitude des derniers rois de la première race sous Pepin & les autres maires du

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 93 & seq.
[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 687, n. 8 & seq.
[3] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 22, p. 364.
[4] *Ibid.*

palais, ses successeurs. Le pouvoir excessif de ces ministres causa, en effet, divers troubles dans le royaume; les peuples[1] & les ducs ou gouverneurs des différentes provinces, accoutumés à n'obéir qu'à leurs rois, refusèrent de se soumettre aux maires de leur palais qui, outre qu'ils usoient d'une autorité despotique, faisoient assez connoître, d'ailleurs, quels étoient leurs desseins ambitieux. Plusieurs d'entre ces peuples se servirent de ce prétexte pour se soustraire à l'obéissance de leurs souverains. De ce nombre furent les Aquitains & les Gascons, à la tête desquels étoit alors le fameux Eudes[2], leur duc ou prince héréditaire, qui avoit succédé à Boggis, son père, & à Bertrand, son oncle, dans le duché de Toulouse ou de l'Aquitaine neustrienne, & dans celui de Gascogne, & qui avoit réuni en sa personne tous les États de ces deux princes, ce qu'il faut d'abord reprendre de plus haut.

Nous avons déjà dit ailleurs qu'après la mort de Charibert, roi de Toulouse, & du jeune Hildéric, son fils & son successeur, le roi Dagobert s'étoit emparé de ce royaume & qu'il l'avoit donné ensuite en apanage, sous le titre de duché héréditaire mouvant de la couronne, à Boggis & à Bertrand, frères puînés d'Hildéric, ses neveux, qui le possédèrent conjointement avec le duché de Gascogne. Boggis épousa Ode[3], dame d'une grande naissance & originaire, à ce qu'il paroît, du pays de Liége, en Austrasie. Devenue[4] veuve en 688, par le décès du duc, son époux, elle prit la résolution de quitter l'Aquitaine & de se retirer en France avec son neveu Hubert, fils du duc Bertrand & de Phigberte, qu'on prétend avoir été sœur d'Ode, ce qui prouveroit que les deux sœurs avoient épousé les deux frères. Ode & Hubert étant arrivés à la cour du roi Thierri III, ce prince fit un accueil très-gracieux à ce dernier &, pour l'attacher auprès de sa personne, il lui donna la charge de comte du palais, qu'il n'exerça pas longtemps. Dégoûté, en effet, bientôt après des vanités du monde, il renonça à toutes les espérances du siècle pour se donner entièrement à Dieu. Dans ce dessein, il céda à Eudes, son plus proche parent, toutes ses prétentions sur la principauté ou duché d'Aquitaine. Hubert se retira en Austrasie avec Ode, sa tante, pour vivre sous la discipline & la direction de saint Lambert, évêque de Maëstricht, qui l'admit à la cléricature & qui l'eut pour successeur dans la suite. Il transféra son siége épiscopal de Maëstricht à Liége, où il mourut l'an 727, & fut reconnu pour saint. Son corps fut porté quelque temps après dans une abbaye des Ardennes qui prit depuis son nom.

Sainte Ode, qui l'avoit suivi dans sa retraite, passa le reste de ses jours

[1] Erchambertus, dans Duchesne, *SS. Franc. coaet.* t. 1, l. 22, p. 364; Dom Bouquet, t. 2, p. 780. — *Annales Mettenses,* Duchesne, t. 3, p. 266; Dom Bouquet, t. 2, p. 690.

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXVII; & au même volume la *Note* LXXXIII.

[3] Voir plus haut, sur Ode & sa sœur Philiberte, la note insérée au chap. v du même livre. Tous ces détails ont été empruntés par les Bénédictins à la charte d'Alaon & doivent être effacés de l'histoire. Quant à la légende de saint Hubert, elle a été écrite au douzième siècle & ne mérite aucune confiance pour l'histoire du septième siècle. [E. M.]

[4] Anonymus, *de Conversione S. Uberti,* dans le Cointe, *Annales ecclesiastici,* ad ann. 688, n. 34 & seq.; ad ann. 702, n. 42 & seq.; ad ann. 711, n. 9; ad ann. 727. — Baillet, *Vies des Saints,* 3 novembre.

dans la pratique des œuvres de piété & dans un continuel exercice des vertus chrétiennes. Elle fonda plusieurs églises &, entre autres, la collégiale d'Hamai, près de la ville d'Hui. On assure[1] qu'elle vécut jusques en l'an 711. Elle laissa par testament les biens qu'elle possédoit en Austrasie à saint Hubert, son neveu, qui les employa à la construction de plusieurs églises de la ville de Liége, où Ode est reconnue & honorée comme sainte. On prétend qu'Hubert, avant son renoncement au monde, s'étoit marié & avoit eu un fils, nommé Flodobert, qui fut son successeur dans l'épiscopat.

Éd. origin. t. I, p. 370.

C'est tout ce qu'on peut recueillir de plus certain de la vie de ces deux saints qui appartiennent à la famille d'Eudes, duc de Toulouse ou d'Aquitaine, & par conséquent à notre histoire. Leurs actes, quoique interpolés en plusieurs endroits, confirment[2] une ancienne charte qui nous fait connoître l'origine, jusques ici peu connue, de ce duc. Ces monumens prouvent qu'il étoit petit-fils, par Boggis son père, de Charibert, roi de Toulouse; qu'Ode, sa mère, étoit déjà veuve en 688; qu'il succéda, par conséquent, dès lors à la partie des duchés d'Aquitaine & de Gascogne possédée par le duc son père; qu'il réunit sur sa tête l'autre partie de ces duchés par la cession volontaire que lui en fit saint Hubert, son cousin germain, fils & héritier de Bertrand, son oncle paternel, & qu'enfin celui-ci devoit être mort aussi vers le même temps. Eudes épousa[3] Valtrude, fille du duc Valchigise, proche parent & de la famille même de Pepin d'Héristal, bisaïeul de Charles le Chauve, ce qui nous donne lieu de croire que Valchigise étoit frère ou cousin germain d'Anchigise, père du même Pepin. Boggis eut un autre fils, appelé Imitarius; mais il ne paroît pas que celui-ci ait partagé avec son frère les États de leur père. Telle étoit la situation d'Eudes[4], duc de l'Aquitaine neustrienne ou de

[1] Sigebert de Gembloux, *Chronicon*.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, & aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, n. LXVII.

[4] C'est surtout dans la charte d'Alaon que les Bénédictins ont puisé les renseignements généalogiques qu'ils donnent ici sur le comte Eudes. Qu'était-ce qu'Eudes? Un chef aquitain. Mais d'où venait-il, quel était-il? Quelle était l'étendue véritable de ses États & le lieu habituel de sa résidence? Autant de questions auxquelles les chroniqueurs n'ont pas trouvé bon de répondre; à leurs yeux, Eudes n'est qu'un étranger, un partisan avide, qui cherchait à profiter des troubles pour étendre & affermir sa domination usurpée. Nul n'a pris la peine de dire d'où il était sorti, nul surtout n'a parlé du frère que la charte lui a donné, de cet Imitarius qui ne fait rien & ne sert à rien; aucun n'a cité le nom de sa femme. Mais l'auteur de la charte, après nous avoir appris que le duc Eudes était fils de Boggis & d'Ode, a dû lui donner une femme comme il en avait donné une à Amandus & à Charibert. La charte nous révèle qu'il avait épousé une Austrasienne, une femme nommée Waldtrude, de la famille des maires du palais. Ce qu'on n'aurait jamais supposé, en raison de la guerre ouverte qui fut toujours entre Eudes & les Austrasiens. La charte a fabriqué ce mariage & la filiation de Waldtrude en combinant la légende de saint Amand avec celle de saint Wandrille, fondateur de l'abbaye de Fontenelle. Sainte Waldtrude, selon les anciens hagiographes, fut la fondatrice d'un couvent consacré, en 656, par saint Amand, & auquel la ville de Mons doit sa naissance. Elle est restée la patronne du Hainaut (sainte Vaudru). On trouve dans la légende le nom d'un certain Eudes, puissant seigneur de l'époque, qui fit de vains efforts pour épouser sainte Aldégonde, sœur de Waldtrude. La charte l'a dédommagé de cet échec en lui faisant épouser cette dernière, fille, ajoute-t-elle, de Walachise ou Walkighise, allié à la dynastie carolingienne. Il est difficile de ne pas reconnaître dans ce personnage un des trois fils que certaines légendes donnaient à saint Arnoult, celui qui fut père de saint Wandrille; du moins les auteurs de l'*Histoire de Lan-*

Toulouse, quand Pepin d'Héristal, s'étant emparé de toute l'autorité après la bataille de Testri, prit le gouvernement du royaume sous le titre de prince des François.

Le pouvoir excessif que s'arrogea alors ce ministre servit de prétexte à Eudes pour se rendre indépendant & étendre sa domination sur tout le reste de l'Aquitaine. Ce duc, pénétrant les vues de Pepin, crut sans doute que sa naissance lui donnoit droit de prétendre à la souveraineté sur une partie du royaume plutôt que de la laisser envahir entièrement par un simple seigneur qui n'avoit aucun droit à la couronne, & que le roi légitime étant dépouillé de son autorité par les entreprises de son ministre, il étoit dispensé de lui obéir. Un de nos anciens historiens[1] prête, en effet, ce dernier motif aux ducs ou gouverneurs de province qui refusèrent de se soumettre à Pepin & de reconnoître son autorité ; Eudes pouvoit en avoir d'autres pris de son extraction, comme nous venons de le dire. Il est vrai qu'il paroît, suivant un autre ancien historien[2], que les Aquitains & les Gascons, ou les ducs qui les gouvernoient, avoient déjà profité auparavant de la foiblesse du gouvernement pour se mettre en liberté; mais il fait entendre en même temps, ainsi que l'autre historien, que c'est principalement depuis la bataille de Testri, & après que Pepin se fut emparé de l'autorité royale, que ces peuples & plusieurs autres secouèrent avec leurs ducs le joug des maires du palais. Nous voyons, d'ailleurs, que les rois de France, successeurs de Dagobert, régnoient encore peu de temps avant cette bataille sur la partie de l'Aquitaine que ce prince s'étoit réservée, en cédant l'autre au roi Charibert, son frère, & comme nous savons, d'un autre côté, qu'Eudes & les ducs d'Aquitaine, ses descendans, outre cette dernière partie qu'ils tenoient de leurs ancêtres, possédèrent encore l'autre, & qu'ils prétendirent régner en souverains, nous ne doutons pas qu'Eudes ne se soit emparé de cette portion du royaume peu de temps après la même bataille, & que ce ne soit là l'époque de la souveraineté que lui & ses successeurs affectèrent dans la suite sur toute l'Aquitaine. Par là, ce duc régna sur toute la partie de la France située entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées & la Septimanie, & ajouta aux États qu'il possédoit déjà le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Bourbonnois, le Rouergue, l'Albigeois, le Velai,

guedoc, qui ne mettent point en doute cette identité, l'ont-ils alléguée comme une preuve de la véracité de la charte. Il n'ont oublié qu'une chose : c'était d'examiner si les temps correspondaient.

Or, d'après tous ses hagiographes, saint Wandrille naquit au plus tard la première année du septième siècle (601) & fut dans sa jeunesse attaché au roi Dagobert (628-638), dont son père, saint Arnoult, devint le tuteur. Comment Waldtrude, sœur de Wandrille, aurait-elle pu devenir la femme d'Eudes qui, d'après les Bénédictins, ne commença à régner au plus tôt qu'en 681, c'est-à-dire quatre-vingts ans après la naissance de celui qu'il aurait eu pour beau-frère? En supposant que Waldtrude eût été de vingt ans plus jeune que son frère, ce qui est beaucoup, elle en aurait eu encore soixante & un en 681, date probable de son mariage, tandis que son époux ne pouvait guère en avoir plus de vingt. C'est là un des nombreux anachronismes que renferme la charte d'Alaon. La femme du duc Eudes ne s'appelait donc pas Waldtrude, & lui-même ne pouvait pas être fils de Boggis & d'Ode. [E. M.]

[1] Erchambertus, dans Duchesne, t. 1, l. 22, p. 364.

[2] Duchesne, *Annales Mettenses,* t. 3, p. 266. — Dom Bouquet, t. 2, p. 677.

le Gévaudan & l'Uzège; en sorte qu'il étendit sa domination sur tout le Languedoc françois, à la réserve du Vivarais qui, étant un pays dépendant du royaume de Bourgogne, demeura soumis au gouvernement de Pepin avec le reste de ce royaume.

Eudes régna[1] aussi sur une partie de la Provence, & en particulier sur le diocèse d'Arles; mais comme nous savons d'ailleurs[2] que ce pays avoit fait partie du royaume de Charibert, ce duc le posséda sans doute comme le patrimoine de ses ancêtres & comme un membre dépendant de son ancien duché de Toulouse. Au reste, nous n'hésitons pas de donner ce dernier titre aux États possédés par Eudes & ses successeurs; car il est certain que cette ville fut la capitale du royaume de Charibert, & elle dut l'être par conséquent des États des ducs héréditaires d'Aquitaine, descendans de ce prince, qui la possédèrent. Elle étoit, d'ailleurs, la plus considérable de leur duché, ce qui nous engage à entrer dans le détail de tout ce qui les regarde eux & leur famille. Éd. origin. t. I, p. 371.

Le refus que firent en même temps divers peuples du royaume de reconnoître l'autorité de Pepin, favorisa extrêmement Eudes dans ses entreprises. Presque toutes les nations de la Germanie soumises à l'Empire françois avec les Bretons des Gaules, de même que les Aquitains & les Gascons, secouèrent comme de concert[3] le joug de ce maire du palais & se mirent en liberté; en sorte que ce ministre fut obligé de faire successivement la guerre à tous ces peuples & de les attaquer séparément pour les réduire à l'obéissance qu'il croyoit lui être due. Mais la plupart de ses expéditions n'eurent pas tout le succès qu'il espéroit, & il n'exerça proprement une autorité absolue que sur les pays situés entre la Loire, le Rhin & l'Océan.

Ce ministre attaqua Eudes[4] à son tour & lui déclara la guerre, mais nous en ignorons le temps & les circonstances. Nous savons seulement que Pepin, après avoir passé la Loire avec une armée, entra dans le Berry qui étoit du domaine de ce duc, qu'il s'étendit dans ce pays & que quelques-uns de ses soldats, ayant mis le feu à une maison qui avoit appartenu à saint Outrille, évêque de Bourges, où ce saint prélat étoit mort, furent punis d'une manière qu'on regarda comme miraculeuse, ce qui donna lieu à Pepin d'ordonner à ses troupes de respecter désormais les maisons & les terres que ce saint évêque avoit possédées. Il est vraisemblable que Pepin se rendit maître de Bourges dans cette occasion, car l'ancien auteur qui rapporte ce fait ajoute qu'Eudes fit quelque temps après le siége de cette ville. Il paroît, par le même auteur, que ce duc la reprit & qu'il mit sous son obéissance tout le Berry, sur lequel il régna paisiblement dans la suite de même que sur le reste de son duché, d'où on peut conjecturer que la guerre de Pepin

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 524. — Pagi, *Critica*, ad ann. 716, n. 10 & seq. — Voyez tome II, *Note* LXXVIII, n. 17.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, n. LXVII.

[3] Erchambertus, t. 1, l. 22, p. 364; *Annales Mettenses*, Duchesne, t. 3, p. 266.

[4] Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 355, *Miracula S. Austregii*, l. 2.

en Aquitaine ne fut pas de longue durée, & que ce ministre ayant en même temps un grand nombre d'ennemis sur les bras, prit le parti de laisser Eudes paisible possesseur de ses anciens États & de ses nouvelles conquêtes.

LXXV. — *Guerre entre les François & les Visigoths dans la Septimanie.*

On doit attribuer sans doute à ce duc d'Aquitaine & à ses troupes les courses que les François firent dans la Septimanie[1] sous le règne d'Égica, roi des Visigoths, entre l'an 687 & l'an 694. Ces courses, qu'on pouvoit regarder comme une guerre ouverte, durèrent pendant trois ans & furent apparemment une suite de la conquête qu'Eudes fit alors de l'Aquitaine austrasienne située sur la frontière des États des Visigoths. Les historiens nous ont laissé ignorer le détail de cette guerre dont la Septimanie fut le théâtre : ils nous apprennent seulement que le roi Égica fut obligé d'envoyer une armée dans cette province pour s'opposer aux entreprises des François, que cette guerre dura trois campagnes consécutives & que si les Visigoths ne furent pas vainqueurs, ils ne furent pas vaincus[2]. Ainsi chacun de ces peuples demeura apparemment en possession des pays qu'il possédoit dans les Gaules de ce côté-là.

LXXVI. — *Clovis III succède à Thierri son père.*

Si Pepin usurpa l'autorité royale & gouverna le royaume avec un pouvoir absolu, il l'employa du moins pour l'utilité publique & pour le bien de l'État. C'est ce qui paroît par les nouveaux règlemens qu'il fit. En effet, par la sagesse de sa conduite, son habileté & ses soins, le royaume changea de face & prit une nouvelle forme sous son gouvernement, dans lequel il se maintint après la mort de Thierri III.

An 691 Ce prince étant décédé, environ dans la quarantième année de son âge, après avoir porté le titre de roi pendant dix-sept ans, Pepin, pour continuer de régner en Neustrie à l'ombre d'une autorité légitime, fit proclamer roi Clovis III, encore enfant & fils aîné de Thierri. Clovis avoit un frère, appelé Childebert, qui auroit dû partager la monarchie avec lui, suivant l'usage observé sous la première race de nos rois; mais ce ministre n'eut garde de l'élever alors sur le trône, parce que depuis Dagobert I on ne connoissoit proprement que deux royaumes en France : celui de Neustrie joint à celui de Bourgogne, où il fit reconnoître Clovis, & celui d'Austrasie qu'il[3] regardoit comme son patrimoine, où son autorité étoit entièrement affermie & où il n'avoit pas besoin par conséquent du nom d'un roi titulaire pour gouverner. Clovis étant mort quatre ans après sans postérité, Pepin, pour se maintenir

Éd. origin. t. I, p. 372.

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Concil. Toletanum XVII*, t. 2, p. 753. — Labbe, t. 7, c. 81. — Lucas Tudensis, *Chronicon*.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concil. Toletanum XVII* t. 2, p. 753.

[3] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 22, p. 364.

dans le pouvoir qu'il avoit acquis en Neustrie sous le nom des princes de la maison royale, jugea à propos de faire monter alors Childebert sur le trône de son frère.

LXXVII. — *La Septimanie désolée par la contagion. — Seizième concile de Tolède. — Concile de Narbonne.*

Quoique les rois visigoths, maîtres de la Septimanie, eussent mieux conservé leur autorité que les rois françois, leur règne n'en étoit pas plus tranquille, à cause des brigues qui précédoient leur élection & des troubles & des révoltes dont elle étoit ordinairement suivie. Le règne d'Égica n'en fut pas exempt : il s'éleva contre lui une conjuration[1] dont Sisbert, évêque de Tolède, étoit le chef, & qui faillit lui être funeste. Les conjurés[2] avoient non-seulement résolu de le détrôner, mais encore de lui ôter la vie. Ce prince, pour prévenir les suites de cette révolte & pourvoir en même temps à la discipline des églises, convoqua le seizième concile de Tolède au mois de mai de l'année 693, la sixième de son règne. Les évêques s'y rendirent au nombre de cinquante-neuf en personne & trois par procureur, sans compter les abbés & les principaux seigneurs de la nation. On dressa treize canons, par l'un desquels Sisbert fut déposé de son siége comme rebelle, déclaré excommunié, avec défense de lui donner la communion qu'à l'article de la mort, à moins que le roi ne lui pardonnât auparavant, condamné à un exil perpétuel & dépouillé de tous ses biens qui furent confisqués au profit du même prince. An 693

La désolation où se trouvoit alors la Septimanie, par la contagion dont elle étoit actuellement affligée[3], ne permit pas aux évêques de cette province de se rendre à ce concile. On y voit cependant la souscription d'Ervige, évêque de Béziers. Les évêques assemblés à Tolède, pour suppléer en quelque manière à l'absence de ces prélats & faire que leurs définitions fussent reçues universellement dans tout le royaume, leur ordonnèrent de s'assembler en particulier à Narbonne avec leur métropolitain, après la fin du même concile, d'examiner tous les décrets qu'ils venoient de faire & d'y souscrire. Un historien[4] espagnol fait entendre que les évêques assemblés à Tolède ordonnèrent cette souscription à ceux de la Septimanie, à peine d'être excommuniés & d'être privés du cinquième de leurs biens s'ils y manquoient, mais cet auteur se trompe : les actes décernent seulement ces peines contre les infracteurs des décrets du concile[5].

Parmi ces décrets, plusieurs regardent la sûreté de la personne du roi & de sa famille, l'abolition des restes d'idolâtrie & de superstition, &c. Les pères confirmèrent les anciennes lois contre les juifs & les nouvelles qu'Égica avoit fait publier pour engager ces peuples à se convertir à la foi. Ils déclarèrent

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 375 & seq. dans Labbe, t. 7, c. 49.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Toletanum XVI*, can. 9 & 12.

[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Toletanum XVI*, can. 13.

[4] Rodericus Toletanus, l. 3, c. 14.

[5] *Ibid.*

entre autres[1] ceux qui avoient embrassé sincèrement le christianisme exempts de tous les tributs & impôts auxquels ceux qui persévéroient dans le judaïsme étoient assujettis. Le concile ordonne que les premiers jouiront des mêmes priviléges que les chrétiens *ingénus* ou libres, étant juste, ajoute-t-il, que ceux qui font profession de la foi chrétienne soient censés *nobles* & qu'ils soient honorés devant les hommes, ce qui nous donne lieu de remarquer que les personnes libres d'origine étoient réputées nobles parmi les Visigoths.

LXXVIII. — *Dix-septième concile de Tolède. — Les juifs d'Espagne punis de leur révolte.*

An 694

La contagion cessa sans doute dans la Septimanie l'année suivante, puisque les évêques de cette province assistèrent alors au dix-septième concile de Tolède; car, quoique nous n'ayons plus les souscriptions des évêques de ce concile, il est dit dans la préface que ceux de *la Gaule* ou de la Septimanie s'y trouvèrent avec ceux d'Espagne. Ce concile, qui fut le dernier tenu en Espagne sous les rois visigoths, dont nous ayons les actes, fut assemblé[2] au mois de novembre de l'an 732 de l'ère espagnole ou de Jules César, c'est-à-dire l'an 694 de J.-C.

Entre les différens règlemens qui furent dressés, l'un des plus mémorables regarde[3] les juifs qui habitoient l'Espagne & la province des Gaules ou Septimanie. Ces peuples[4], pour se soustraire à la sévérité des lois qui avoient été faites contre eux, s'étoient fait baptiser pour la plupart & avoient embrassé extérieurement le christianisme; mais enfin, las d'un joug qu'ils ne s'étoient imposé que par hypocrisie, il avoient repris bientôt après leurs premiers rits & leurs anciennes cérémonies. Non contens d'avoir apostasié de la foi, ils avoient conspiré depuis peu contre l'État & s'étoient associés avec les juifs *transmarins* pour exciter une révolution dans tous les royaumes chrétiens dont ils avoient dessein de se rendre les maîtres. Égica, ayant eu des preuves certaines de ce complot, les communiqua au concile & demanda aux évêques & aux *seigneurs assemblés* la punition de tous les juifs de ses États, comme étant ou coupables d'apostasie ou complices de cette conjuration. Il pria l'assemblée d'excepter ceux qui habitoient les provinces des Gaules ou Septimanie & qui dépendoient du *gouvernement* (*ducatus*) général de ce pays depuis les forts qu'on appeloit Clausures (*intra clausuras*), qui séparent la Gaule de l'Espagne, c'est-à-dire, le Roussillon de la Catalogne, comme nous l'avons expliqué ailleurs[5]. Ce prince demanda cette exception pour aider par là cette province à se relever des dommages qu'elle avoit soufferts, *soit par les incursions d'une nation étrangère, soit par les ravages de la contagion,* & afin que

Éd. origin. t. I, p. 373.

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Concil. Toletanum XVII*, can. 2.

[2] *Ibid.* p. 752 & seq.

[3] *Ibid.* can. 8.

[4] *Ibid.* p. 753 & 757.

[5] Dom Vaissete donne une interprétation erronée du mot *clausura*, en le traduisant par le nom de forteresses frontières; ce terme veut dire simplement les limites, les clôtures. [A. M.]

les juifs qui demeuroient dans le pays secourussent *le duc qui en avoit le gouvernement* & contribuassent au rétablissement de la Province tant par les tributs qu'ils payoient au fisc, que par leurs soins & leur industrie, à condition cependant qu'ils se convertiroient sincèrement à la foi, qu'ils mèneroient une vie véritablement chrétienne, & que s'ils reprenoient l'exercice du judaïsme, ils seroient chassés du pays & subiroient la peine à laquelle tous les autres étoient condamnés.

Il paroît que l'assemblée accorda au roi des Visigoths sa demande; car dans le décret[1] qu'elle fit contre les juifs, il n'est parlé que de ceux qui habitoient dans les provinces d'Espagne, au lieu que dans tous les autres canons de ce concile la province des Gaules y est nommément comprise. Il fut ordonné par ce décret que les biens des juifs de toutes les provinces d'Espagne & de leur postérité seroient confisqués au profit du roi; que ces peuples seroient dispersés & condamnés à une perpétuelle servitude; que le roi les donneroit pour serfs à qui il jugeroit à propos, & qu'ils ne pourroient recouvrer leur liberté tandis qu'ils demeureroient obstinés dans le judaïsme; que ce prince, qui leur avoit permis d'avoir des serfs chrétiens pour les engager à se convertir, donneroit à quelques-uns de ces serfs une partie des biens de leurs maîtres avec la liberté, à condition qu'ils payeroient au fisc le même tribut dont les juifs étoient chargés auparavant; que ceux à qui le roi auroit donné les juifs pour esclaves ne leur permettroient aucun exercice de judaïsme, & qu'enfin les enfans des juifs de l'un & de l'autre sexe, qui auroient atteint l'âge de sept ans, n'auroient aucun commerce avec leurs parens, mais que leurs maîtres auroient soin de les faire élever par des chrétiens & de les marier ensuite avec des personnes qui professeroient la religion chrétienne.

Ce concile fait encore mention de la Septimanie, ou *province des Gaules*, dans quelques-uns de ses canons. Il est ordonné aux évêques de cette province de faire, au commencement[2] du carême, dans toutes leurs églises, ainsi que dans celles d'Espagne, la cérémonie de fermer & sceller de leur sceau les fonts baptismaux & de les laisser ainsi fermés & scellés jusques au jeudi saint; que le même jour[3] ils feroient celle du lavement des pieds de leurs ecclésiastiques, & les prêtres de leurs inférieurs, à peine d'être privés de la communion pendant deux mois, & qu'enfin, conformément à l'usage des églises d'Espagne, on célébreroit[4] dans la même province, chaque mois de l'année, un jour de litanies ou de pénitence pour les nécessités publiques.

LXXIX. — *Sainte Sigolène, abbesse de Troclar, en Albigeois. — Babon, son frère, gouverneur du même pays.*

L'usage des litanies étoit alors également commun aux églises de France & d'Espagne. Cela paroît par la vie de sainte Sigolène, abbesse, qui vivoit,

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Concil. Toletanum XVII*, can. 8.
[2] *Ibid.* can. 2.
[3] Le cardinal d'Aguirre, *Concil. Toletanum XVII*, can. 3.
[4] *Ibid.* can. 6.

à ce qu'on[1] prétend, vers la fin de ce siècle, ou, sans doute, auparavant, s'il est vrai qu'elle fût petite-nièce de saint Firmin, évêque d'Uzès, & sœur ou nièce de saint Goëric ou Abbon, évêque de Metz, comme on[2] l'assure. Quoi qu'il en soit, Sigolène naquit à Albi, d'une famille noble & ancienne. Elle avoit[3] deux frères, l'un nommé Babon, qui fut duc ou gouverneur de l'Albigeois, & l'autre Sigivalde qui, à ce qu'on[4] croit, fut évêque de Metz[5]. Chramsice, son père, lui donna une éducation chrétienne, & quoiqu'elle fût encore fort jeune, il la maria, dans son pays, avec un seigneur appelé Gisulfe. Elle passa le temps de son mariage dans les exercices de piété & se signala surtout par sa charité envers les pauvres. Devenue veuve à l'âge de vingt-deux ans, elle profita de sa liberté pour se donner entièrement à Dieu, avec l'agrément de son père, qui le lui accorda avec peine, parce qu'il auroit souhaité la voir passer à de secondes noces.

Éd. origin. t. I, p. 374.

L'évêque d'Albi la consacra diaconesse; mais, pressée par l'attrait qu'elle sentoit pour la retraite, elle pria son père de lui faire bâtir un monastère dans une de ses terres, appelée Troclar, où elle se renferma avec plusieurs vierges d'une naissance distinguée qui la suivirent & embrassèrent avec elle la vie monastique, *sous la règle sainte*, c'est-à-dire, comme l'on[6] croit, sous celle de Saint-Benoît. Sigolène mérita d'être la première abbesse de ce nouveau monastère. Elle menoit une vie si austère, que, sans une grâce particulière qui la soutenoit, elle auroit succombé sous la rigueur de sa pénitence. Dieu fit connoître sa sainteté par divers miracles qu'il opéra par son ministère, & dont Évantius & Gisloalde, abbés du voisinage, furent témoins[7].

Après avoir édifié sa communauté, pendant tout le temps de son gouvernement, par la pratique de toutes les vertus religieuses, se sentant près de son terme, elle assembla ses filles & les exhorta à persévérer dans l'exercice de la pénitence, à vivre dans toute la sévérité de la règle & à s'efforcer d'arriver à la vie par la voie étroite qui est la seule qui y conduit. Le sixième jour de sa maladie, l'évêque Sigivalde, son frère, averti du danger où elle se trouvoit, se rendit auprès d'elle pour l'assister. Il arriva le 21 de juillet, dans le temps qu'après avoir reçu le corps & le sang de Jésus-Christ, au milieu de sa communauté, elle eut entonné le psaume *Miserere mei, Deus*. Elle mourut trois

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 696, n. 42.

[2] Voyez ci-dessus, livre V, ch. LXXXIII; livre VI, ch. XCV.

[3] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. 4, p. 540 & seq. *Vita S. Sigolenae*. — *Annales*, ad ann. 696, n. 42.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 696, n. 42.

[5] La sainte Sigolène, vénérée à Metz, ne saurait être la même que l'abbesse de Troclar. La première est appelée vierge par les martyrologes anciens, tandis que la seconde, d'après l'auteur de sa Vie, fut mariée & n'embrassa la vie religieuse qu'après être devenue veuve. Ce n'est pas qu'il faille ajouter une confiance illimitée à la Vie de l'abbesse de Troclar. Cette Vie mentionne un Babon, duc d'Albi, & un Sigibaldus, évêque, frères de Sigolène, qui paraissent bien être des personnages apocryphes. Ils ne sont mentionnés nulle autre part, & jamais il n'y eut, au huitième siècle ou avant, de duc à Albi. Quant aux fables racontées par Antoine Dominici (*Ansbertus redivivus*), elles ont été inventées en confondant sainte Sigolène, vierge, avec la sainte veuve de Troclar, & une troisième Sigolène, religieuse, sœur de Sigibaldus, évêque de Metz. (Voir Mabillon, *Annales*, ad ann. 696.) [E. M.].

[6] Mabillon, ad ann. 696, n. 42.

[7] *Ibid.*

jours après. L'odeur que répandit son corps dans le temps que, selon la coutume, on voulut faire la cérémonie de le laver, fut si suave, que tout le monastère en fut embaumé. On l'inhuma ensuite dans un endroit voisin appelé l'Isle (*Insula*), où étoit le cimetière des religieuses, & où Chramsice, père de Sigolène, avoit fait bâtir un oratoire en l'honneur de saint Martin, avec un hospice pour les pèlerins. Les nouveaux miracles que Dieu opéra sur son tombeau confirmèrent, après sa mort, la réputation de sainteté qu'elle avoit acquise de son vivant. L'auteur contemporain de sa Vie l'adressa à Aliphia qui avoit succédé à la sainte, & qui fut la seconde abbesse de Troclar.

Cet auteur étoit religieux de ce monastère, qui, selon l'usage alors assez ordinaire, étoit double, & dont la principale église étoit dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge. Cette abbaye a essuyé différentes révolutions & ne subsiste plus depuis plusieurs siècles. On a ignoré jusqu'ici sa véritable situation; nous l'apprenons des titres de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, à laquelle elle fut unie par le pape Pascal II, au commencement du douzième siècle, & dont elle dépendit sous le titre de prieuré conventuel. Le monastère de Troclar avoit pris alors le nom de Sainte-Sigolène de la Grave, lieu situé sur la rive gauche du Tarn, entre les villes d'Albi & de Gaillac, à deux lieues de la première & à une lieue de l'autre. La conventualité s'y conserva jusque vers la fin du quatorzième siècle, que le pape Urbain V l'unit au collége régulier de Saint-Germain, de Montpellier, qu'il fonda pour des religieux de la même abbaye de Saint-Victor. Ce collége ayant été sécularisé, au seizième siècle, pour former le chapitre de la nouvelle cathédrale de Montpellier, le prieuré de Sainte-Sigolène de la Grave fut annexé au grand archidiaconé de l'église de Montpellier auquel il est encore attaché.

Les reliques de sainte Sigolène ont été longtemps conservées à Troclar ou la Grave jusques à ce qu'elles furent enfin transférées dans la cathédrale d'Albi, où on les garde. Cette sainte est reconnue pour une des patronnes du pays. On voit dans le diocèse d'Albi, de même que dans ceux du voisinage, plusieurs autres églises sous son invocation. On honore aussi sa mémoire à Metz, en Lorraine, dans une paroisse de son nom. Il est vrai qu'on prétend[1] que sainte Sigolène, honorée dans cette ville, est différente de l'abbesse de Troclar, parce qu'il est certain que celle-ci étoit veuve, & que, suivant quelques martyrologes, l'autre étoit vierge; mais les auteurs de ces martyrologes peuvent s'être trompés & avoir cru que sainte Sigolène, abbesse, n'avoit pas été mariée. Le culte de la dernière peut d'ailleurs avoir passé en Lorraine, s'il est vrai, suivant les monumens[2] de l'église de Metz, qu'elle étoit de la famille de saint Goëric ou Abbon, évêque de cette ville. Enfin nous pouvons ajouter que, suivant ses actes, elle avoit un frère, appelé Babon, & un autre, appelé Sigivalde, lequel fut évêque. Or les mêmes monumens de l'église de Metz Éd. origin. t. I, p. 375.

[1] Bollandistes, juillet, t. 5, p. 628 & seq.

[2] Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, l. 2, p. 86. — Du Bouchet, *Origines de la maison de France*, p. 28. — Dominici, *Ansbertus redivivus*, c. 7.

nous apprennent que Gramard, *appelé autrement Babon,* fut père de saint Goëric, évêque de Metz, & nous savons qu'un Sigivalde fut évêque[1] de la même ville vers la fin du septième siècle, ce qui peut servir à confirmer la généalogie de sainte Sigolène dont nous avons déjà parlé ailleurs. Il faut avouer cependant qu'il y a de la difficulté; car l'auteur contemporain donne le nom de Chramsice au père de sainte Sigolène, & les monumens de l'église de Metz l'appellent Godin. Il peut donc y avoir eu deux saintes de ce nom, quoique peut-être de la même famille, l'une honorée en Albigeois & l'autre en Lorraine.

Si les actes de saint Erard, qu'on fait évêque de Ratisbonne, dans le même siècle, & frère de saint Hidulphe, archevêque de Trèves, étoient aussi authentiques que ceux de sainte Sigolène, nous serions plus certains de sa patrie, sur laquelle on est partagé; car les uns le font originaire de Narbonne & les autres de Bavière; mais le peu de certitude[2] des actes de ce saint ne nous permet pas de nous étendre davantage sur son sujet.

LXXX. — *Égica, roi des Visigoths, associe au trône son fils Wittiza.*

Égica, roi des Visigoths, avoit un fils de la reine Cixilane, son épouse, appelé Wittiza, à qui il vouloit assurer la couronne après sa mort. Dans cette
An 696
vue, il l'associa[3] au trône la dixième année[4] de son règne ou vers la fin de l'an 696. Suivant deux anciens historiens[5] d'Espagne, ce roi partagea alors ses États entre lui & son fils; il donna à celui-ci la Galice ou l'ancien royaume des Suèves, & se réserva le reste de la monarchie gothique, ce qui prouveroit que Wittiza ne gouverna que la Galice avant la mort de son père[6]. Il paroît[7] cependant que ces deux princes furent également reconnus pour rois dans tout le royaume des Visigoths depuis cette association; on voit d'ailleurs, par une médaille[8] frappée à Narbonne, qu'ils régnèrent conjointement sur la Septimanie. Cette médaille représente d'un côté les têtes de ces deux rois séparées par une croix avec ces mots tout autour :

I ▾ DI ▾ NM ▾ EGICA ▾ RE

On lit au milieu du revers le mot *Narbo* marqué par cinq lettres romaines rangées de la manière suivante, en forme de croix :

N
B A O
R

avec cette inscription autour :

VVITTIZAN ▾ R

[1] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 711.
[2] Bollandistes, 11 janvier, t. 1, p. 470.
[3] Isidorus Pacensis, p. 10.
[4] Le cardinal d'Aguirre, *Chronologia,* t. 1; *Concilia Hispanica,* p. 16.
[5] Lucas Tudensis, l. 3. — Rodericus Toletanus, l. 3, c. 15 & seq.
[6] Lucas Tudensis, l. 3.
[7] Isidorus Pacensis, p. 10.
[8] *Anton. August. antiq.* p. 86.

An 701

Cinq ans après, Égica étant mort dans un âge décrépit, Wittiza, son fils, lui succéda[1] dans tous ses États & fut sacré le 15 du mois de novembre de l'an 701. Ce dernier donna d'abord de grandes espérances à ses peuples par la sagesse de son gouvernement; mais il changea[2] bientôt de conduite &, séduit par les flatteurs auxquels il se livra, il se précipita dans toute sorte de vices. Non content d'entraîner ses sujets dans ses désordres par son mauvais exemple, il obligea par des lois publiques les ecclésiastiques de ses États à se marier, ce qui engagea la plupart dans une vie scandaleuse. Wittiza n'eut pas plus d'égard pour les lois de l'État que pour celles de l'Église; il rappela dans toutes les provinces d'Espagne les juifs que ses prédécesseurs en avoient bannis & leur accorda de grands priviléges.

Une conduite si déréglée fit naître plusieurs factions & excita un grand nombre de mécontens qui résolurent de détrôner ce roi. Comme il craignoit que le duc Théodefred, que le roi Égica son père avoit exilé à Cordoue, & qui, selon quelques historiens[3], étoit fils du roi Reccesvinde, ou selon d'autres[4] du roi Chindasvinde, ne lui enlevât la couronne, il lui fit crever les yeux. Il auroit fait subir le même sort à Pélage, fils de Favila, duc de Cantabrie qu'il avoit déjà fait mourir, & neveu par son père du même Théodefred, si, pour le bonheur de l'Espagne, il n'eût échappé à sa colère. On ajoute que pour prévenir les entreprises des factieux & les empêcher de se fortifier, il eut l'imprudence de faire raser les murailles de la plupart des villes d'Espagne, ce qui facilita bientôt après aux Sarrasins la conquête de ce royaume; mais un historien[5] moderne d'Espagne prétend que ce fait est entièrement faux. Quoi qu'il en soit, Wittiza, malgré toutes ses précautions, fut enfin détrôné.

Éd. origin. t. I, p. 376.

LXXXI. — *Roderic succède à Wittiza.*

Roderic ou Rodrigue, qu'on dit fils de Théodefred, pour venger l'injure que son père avoit reçue de ce prince, forma un puissant parti contre lui. Il attira dans ses intérêts *le sénat*[6], c'est-à-dire les principaux seigneurs[7] & officiers de la nation des Visigoths qui l'élurent pour leur roi, après quoi il s'empara du trône & en fit descendre Wittiza, à qui il fit souffrir le même supplice que ce prince avoit fait souffrir au duc Théodefred, son père. Wittiza mourut ensuite de mort naturelle, après un règne de quinze ans, abandonné de tous ses sujets & haï universellement de toute l'Espagne. Les historiens espagnols sont fort partagés sur l'époque & sur les circonstances de ce célèbre événement. Quelques anciens[8] & plusieurs modernes rapportent

An 711

[1] Le cardinal d'Aguirre, *Chronologia*, t. 1. — Isidorus Pacensis, p. 11.
[2] Isidorus Pacensis, p. 11. — Lucas Tudensis, l. 3, & Rodericus Toletanus, *Chronicon.*
[3] Rodericus Toletanus, *Chronicon.*
[4] Lucas Tudensis, l. 3.
[5] Ferreras, ad ann. 706.
[6] Isidorus Pacensis, p. 11.
[7] Lucas Tudensis, l. 3.
[8] Perez, *Dissert. ecclesiastica*, p. 342; Ferreras, ad ann. 706. — Voyez tome II, *Note* LXXXII.

l'élection de Roderic à l'an 710 de J.-C. Roderic[1] de Tolède, suivi de plusieurs autres, prétend que ce prince ayant été élu l'ère 749 ou l'an 711 de J.-C., régna conjointement avec Wittiza, & que celui-ci étant mort l'an 713 de J.-C., il régna ensuite seul pendant une année jusques à sa défaite & à sa mort par les Sarrasins; mais cet auteur se contredit, puisqu'il avoue plus haut que Roderic chassa entièrement Wittiza du trône d'abord après qu'il eut été élu. D'autres[2] enfin ne parlent de l'élection de Roderic qu'après la mort de Wittiza, & donnent par là à entendre que ce dernier régna paisiblement jusques à sa mort. Ce qu'il y a de certain[3], sur l'autorité d'Isidore *Pacensis* ou de Béja, auteur contemporain, c'est que Roderic s'empara du trône des Visigoths, que cela arriva vers la fin de l'an 711 & qu'il ne régna en tout que pendant un an[4].

La conduite que tint ce prince ne fut ni plus sage[5], ni plus réglée qu'avoit été celle de son prédécesseur. Il abusa tellement de son pouvoir, qu'il occasionna enfin l'entière ruine du royaume des Visigoths par les Sarrasins qui s'emparèrent de l'Espagne & de la Septimanie. Nous allons rapporter en peu de mots, sur l'autorité des historiens les plus dignes de foi, la cause de cette grande révolution qui fit changer de maître à cette dernière province, & que plusieurs auteurs espagnols ont enveloppée de beaucoup de fables.

LXXXII. — *Entrée des Sarrasins en Espagne.*

Les Sarrasins ou Arabes étoient des peuples d'Asie dont la puissance étoit montée alors presque à son plus haut point. Elle avoit commencé vers l'an 608 de J.-C. quand le faux prophète Mahomet, Arabe lui-même de naissance, leur donna une loi qu'il avoit fabriquée à sa fantaisie. Les disciples de cet imposteur, qu'il attira d'abord en grand nombre, prirent le nom de musulmans, c'est-à-dire de croyans ou sectateurs de la loi. Quelques Arabes, n'ayant pas voulu se soumettre à la doctrine de ce faux prophète, s'élevèrent contre lui & le chassèrent de la Mecque où il avoit établi sa résidence; ce qui arriva le 16 de juillet de l'an 622 de J.-C., époque célèbre pour les mahométans qui comptent depuis cette fuite ou persécution de Mahomet qu'ils appellent l'hégire, les années de l'ère qui leur est propre.

Mahomet, après avoir été chassé de la Mecque, se retira à Médine, dans l'Arabie, où il fixa sa demeure & où ses sectateurs, dont le nombre augmentoit de jour en jour, le reconnurent pour leur maître, pour leur seigneur & pour le chef de leur religion. De là ce nouveau prince & ce prétendu pontife étendit sa domination dans toute l'Arabie, qu'il soumit par la force de ses armes & par violence. Ses successeurs prirent le titre de califes avec celui de d'émir-al-moumenin dont on a formé en Europe le nom de miramamolin.

[1] Rodericus Toletanus, *Chronicon*, c. 17 & 18.
[2] Lucas Tudensis.
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXII, n. 2.
[4] Isidorus Pacensis, p. 10 & seq.
[5] Sébastien de Salamanque. — Rodericus Toletanus. — Lucas Tudensis.

Les courses qu'ils continuèrent de faire après Mahomet, leur prédécesseur, furent si heureuses & leurs conquêtes si rapides, qu'ils ruinèrent ou soumirent en fort peu de temps l'empire des Perses & enlevèrent aux empereurs de Constantinople la Syrie, l'Égypte & la Palestine, ce qui les rendit maîtres des villes d'Antioche, de Damas, de Jérusalem & d'Alexandrie.

Les Arabes ayant ensuite pénétré en Afrique l'an 647 de J.-C., sous leur calife Othman, en conquirent une grande partie sur les Romains ou sur les Maures. La plupart de ces derniers embrassèrent la secte de leurs vainqueurs & passèrent ensuite avec eux d'Afrique en Espagne, ce qui fait que nos historiens appellent indifféremment ces infidèles Maures, Sarrasins ou Arabes; la plus grande partie de ceux qui abordèrent sur les côtes d'Espagne étoient effectivement Maures de naissance. On les nomma aussi Agaréniens (*Agareni*) ou Ismaëlites, parce que les Arabes prétendent descendre d'Ismaël, fils d'Agar, servante d'Abraham. Les califes de ces peuples, après avoir fait de grands progrès de côté & d'autre, transférèrent leur siége de Médine à Damas, l'an 661 de J.-C. & gouvernèrent leur empire par des émirs, c'est-à-dire des lieutenans qu'ils envoyoient dans les provinces.

Éd. origin. t. I, p. 377.

Tel étoit l'état florissant des Sarrasins dans le temps que Roderic monta sur le trône d'Espagne. Ces infidèles avoient déjà tenté de pénétrer dans ce royaume, sous le règne de Wamba, mais ce prince les avoit repoussés & rendu leur tentative inutile. Muza, lieutenant du calife & gouverneur d'Afrique, ayant enlevé depuis à Wittiza une partie de la Mauritanie Tingitane que les rois Visigoths possédoient, cherchoit l'occasion de passer de l'autre côté du détroit pour y étendre ses conquêtes, quand le comte Julien, gouverneur de Ceuta & du pays que les Visigoths avoient conservé au delà de la mer, mécontent du roi Roderic, lui en présenta une très-favorable.

La plupart des historiens espagnols[1] prétendent que ce seigneur, qu'ils nous représentent comme un homme courageux & adroit, mais entreprenant & vindicatif, & qu'ils font proche parent du roi Wamba, piqué contre Roderic de ce qu'il avoit abusé de sa fille, d'autres disent de sa femme, résolut de se venger de ce prince en appelant les Sarrasins en Espagne; mais aucun auteur contemporain ne dit rien du sujet de mécontentement que ce comte avoit contre le roi. Il paroît seulement qu'il se ligua avec les Sarrasins contre lui, qu'il les introduisit en Espagne & qu'il s'unit pour cela avec d'autres mécontens, entre autres avec le fils du roi Wittiza, que Roderic avoit chassé de ses États & qu'on nomme diversement.

Luc de Tuy[2] ajoute que Julien, pour mieux tromper Roderic & réussir plus aisément dans les projets qu'il avoit formés contre lui, feignit d'être extrêmement attaché à ses intérêts; que lui ayant fait part des préparatifs des Sarrasins & des François contre ses États, il lui conseilla d'envoyer sa cavalerie & ses meilleures troupes dans les Gaules & en Afrique pour résister à ses ennemis, & lui fit entendre qu'il n'avoit rien à craindre dans l'intérieur de l'Espagne

[1] Rodericus Toletanus, Lucas Tudensis, &c.

[2] Lucas Tudensis, *Chronicon*, p. 70.

où il régnoit en sûreté; que ce prince donna dans ce piége & que les Sarrasins, profitant de cette diversion, firent une descente en Espagne favorisés par ce comte & les fils de Wittiza, circonstances sur lesquelles on ne sauroit faire beaucoup de fond à cause du silence des historiens contemporains. Ce qui paroît[1] certain, c'est que Muza, lieutenant en Afrique pour Ulit ou Walit, calife des Sarrasins, ayant équipé une flotte, l'envoya débarquer sur les côtes d'Espagne, vers le détroit, au mois d'octobre[2] ou de novembre de l'an 711, sous la conduite du général Tarif ou Tarik & de plusieurs autres capitaines de sa nation, que les Arabes s'assurèrent d'abord de quelques places maritimes & qu'ils s'étendirent ensuite dans l'intérieur de l'Espagne où ils portèrent la désolation[3].

[1] Isidorus Pacensis, p. 11 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXII, n. 2.

[3] La possession de la péninsule hispanique ne fut pour les Arabes qu'une extension de celle de l'Afrique septentrionale. Moussa ben Nossayr, qui gouvernait ce dernier pays, conçut le premier la possibilité de la conquête de l'Espagne. Sur sa demande, le khalife lui permit de tenter cette grande entreprise. Moussa voulut d'abord faire reconnaître les côtes du pays qu'il désirait conquérir. Cinq cents cavaliers, placés sous le commandement de Tarik ben Zeyad, s'embarquèrent à Ceuta & descendirent, l'an 91 de l'hégire ou 710 de J.-C., sur les côtes de l'Andalousie. Les Arabes parcoururent une partie du pays sans éprouver de résistance, & ils revinrent en Afrique chargés de butin. Cette heureuse tentative convainquit Moussa que la conquête de l'Espagne était une chose facile. Il rassembla une armée dont une des principales forces était un corps de douze mille cavaliers berbères, qu'il leva dans les vallées de l'Atlas, & en confia le commandement au même Tarik qui venait de faire sur le pays une aussi heureuse reconnaissance.

Le débarquement de Tarik se fit au printemps de l'an 711 de J.-C., vers la fin du mois d'avril, au mois de rejeb de l'an 92 de l'hégire. Il eut lieu sur un point où l'on voyait une île couverte de verdure. Ce qui fit que les Arabes lui donnèrent le nom de *Jezira-Aladra* (Algéziras). Les Espagnols opposèrent une assez vive résistance, mais vaincus par le nombre, ils cédèrent, & Tarik, qui craignait d'être attaqué par de plus grandes forces, se retrancha sur la côte, au pied de la montagne, & c'est du nom de ce chef arabe que le rocher qui s'élève de ce côté, à l'extrémité de l'Europe, prit le nom de Gibraltar (*Gib-al-Tarik*). Les Arabes donnèrent aussi à cette pointe du continent européen le nom de Montagne de la Victoire ou de l'entrée, *Bab-el-Fetah*. Théodomir, qui commandait les troupes espagnoles sur la côte, n'avait pu empêcher le débarquement. Le roi Roderic ou Rodrigue rassembla une nombreuse armée; mais, comme le rapportent les Bénédictins, il fut vaincu dans la plaine que traverse le Guadalete, le troisième jour de la lune de xawal, qui avait commencé le 23 ou le 24 de juillet de l'an 711 de J.-C., le quatre-vingt-douzième de l'hégire. La tête du roi fut envoyée comme un trophée à la cour de Damas.

Après cette victoire, les Arabes s'avancèrent sans obstacles dans l'intérieur du pays, leurs succès furent si rapides que le vieux Moussa éprouva le désir de partager l'honneur de la conquête de la péninsule. Jaloux des victoires remportées par Tarik, son lieutenant, « il accourut du fond de l'Afrique avec une autre armée, composée d'Arabes & de Berbères, comptant d'autant plus sur le succès, dit M. Reinaud[1], qu'on remarquait dans ses rangs un des amis du prophète, âgé de près de cent ans, & plusieurs enfants des autres compagnons de Mahomet. Moussa porta ses pas d'un autre côté que son lieutenant, & subjugua successivement Mérida, Saragosse & d'autres cités. »

Deux ans après le débarquement de Tarik, au commencement de l'année 713, il y avait déjà des gouverneurs arabes dans toutes les villes espagnoles, voisines des Pyrénées, qui s'étaient rendues aux musulmans de bonne volonté ou par suite de capitulation, à Girone, à Barcelone, à Livia, à Saragosse, à Calahorra, à Pampelune, &c. Mais presque toutes les cités prises d'assaut par les Arabes furent traitées rigoureusement; la plupart des villes de la Tarragonaise éprouvèrent ce sort, entre autres celles de Tarragone, d'Ampurias, d'Urgel, d'Ausone, de Castro-Serra & de Cardone. [E. M.]

[1] *Invasions des Sarrasins en France*, 7.

LXXXIII. — *Fin du royaume des Visigoths.*

Muza, informé de l'heureux succès de cette tentative, passa[1] lui-même la mer avec une armée formidable &, ayant abordé vers le détroit sans trouver aucune résistance, il étendit ses conquêtes jusques à Tolède. Il commit partout des ravages affreux par la trahison d'Oppa, fils du roi Égica, qu'on prétend avoir été évêque de Séville & usurpateur du siége de Tolède, qui lui livra cette dernière ville. Ce général arabe réussit d'autant plus aisément dans ses entreprises, que l'Espagne étoit alors livrée à des divisions intestines & désolée par le feu de la guerre civile, car un grand nombre de seigneurs visigoths, soit qu'ils fussent d'intelligence avec les Sarrasins, soit qu'ils voulussent se venger de leur roi Roderic, avoient pris les armes contre ce prince. A la faveur de ces divisions, les infidèles continuèrent la conquête du royaume des Visigoths & s'étendirent dans toute l'Espagne. Tarik commandoit entre autres un grand corps d'armée avec lequel il désoloit la Bétique ou Andalousie & portoit le fer & le feu dans toute cette province. An 712

Roderic, après avoir assemblé ses forces, se mit en marche contre ce général. Il se flattoit de le battre avec d'autant plus de facilité que les mécontens, ayant fait semblant de faire leur paix avec lui, avoient joint leurs troupes aux siennes pour combattre les Sarrasins. Ce prince, s'étant avancé jusque sur les bords de la petite rivière de Guadalete, auprès[2] de Xeres de la Frontera, y rencontra l'armée de Tarik à qui il livra bataille un jour de dimanche, 17 de juillet de[3] l'an 712. Il fut bientôt mis en fuite par la trahison d'une grande partie de son armée qui lâcha le pied & prit la fuite. Il en coûta cependant la vie à la plupart des fuyards que les Sarrasins taillèrent en pièces, malgré leur trahison. Isidore de Béja, auteur contemporain, assure que le roi demeura lui-même sur le champ de bataille & qu'il y perdit la vie avec son royaume; ce qui fait voir le peu de fond qu'il y a à faire sur plusieurs historiens postérieurs dont les uns prétendent qu'il se sauva & qu'il fut assassiné quelque temps après dans sa fuite, & les autres, qu'ayant échappé, il trouva moyen de se réfugier dans la Lusitanie ou Portugal où, s'étant retiré dans un ermitage pour faire pénitence, il vécut encore longtemps après, inconnu aux hommes. C'est ainsi que périt ce dernier roi des Visigoths, après une année de règne, & que finit le royaume de ces peuples en deçà des Alpes, après avoir duré pendant près de trois cents ans, depuis qu'ils en eurent établi le siége à Toulouse, l'an 419. Éd. origin. t. I, p. 378.

Il fut encore plus aisé aux Sarrasins, après cette mémorable défaite, de soumettre le reste du royaume des Visigoths. Muza[4] s'étendit, en effet, ensuite de tous côtés sans aucun obstacle & conquit, avec une égale facilité, l'Espagne Ultérieure & la Citérieure jusques à Saragosse qu'il prit, qu'il livra au pillage & au glaive de ses soldats, & dont il emmena les habitans en captivité. Il

[1] Isidorus Pacensis, p. 11 & seq.
[2] Ferreras, ad ann. 712.
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXII, n. 2.
[4] Isidorus Pacensis, p. 11 & seq.

traita avec une plus grande sévérité plusieurs autres villes des plus considérables d'Espagne, car il les réduisit en cendres, après avoir fait souffrir les plus cruels tourmens à leurs habitans. Il vouloit, par cette conduite barbare, intimider celles qui étoient en état de lui résister, & de fait la terreur de ses armes jeta une si grande consternation dans tout le pays, que ces villes offrirent d'elles-mêmes de capituler & se rendirent par composition pour prévenir de plus grands maux. La plupart de leurs habitans, ne se fiant pas cependant à la parole des Sarrasins & craignant d'être exposés à leurs mauvais traitemens, prirent la fuite & se réfugièrent dans les montagnes où, malgré la disette des choses les plus nécessaires pour leur subsistance, ils défendirent le reste de leur liberté au péril de leur vie. Il est vraisemblable que plusieurs se retirèrent dans la Septimanie où les Sarrasins ne portèrent pas sitôt leurs armes, surtout s'il est vrai, comme l'assure un historien[1] espagnol, que les François, ayant déclaré la guerre aux Visigoths dans le même temps, leur tuèrent beaucoup de monde & défirent entre autres le débris de leur armée d'Espagne qui s'étoit réfugiée dans les Gaules. Par là Muza acheva la conquête de presque toute l'Espagne & la rendit tributaire en moins de quinze mois, à compter depuis que le général Tarik eut débarqué vers le détroit. Ce gouverneur arabe établit ensuite sa résidence à Cordoue, qu'il choisit préférablement à toutes les autres villes d'Espagne pour y tenir sa cour & en faire la capitale des États des Sarrasins en deçà de la mer, à cause de sa beauté & de son heureuse situation. Ces infidèles s'emparèrent quelques années après de la Septimanie, ce qui causa une nouvelle révolution dans cette province, dont nous ferons le récit, quand nous aurons parlé des mœurs des peuples du pays sous le règne des Visigoths.

LXXXIV. — *Mœurs des peuples de la Province sous la domination des Goths.*

Après que ces derniers eurent fixé leur demeure dans les Gaules & qu'ils eurent choisi la ville de Toulouse pour la capitale de leur empire, la province qui porte aujourd'hui le nom de Languedoc fut habitée par divers peuples qui avoient leurs mœurs, leur langage, leurs lois & leurs coutumes particulières. Les Visigoths, qui furent les premiers qui s'y établirent, en occupèrent d'abord la partie occidentale d'où ils s'étendirent successivement jusques au Rhône. Les Bourguignons y furent maîtres du Vivarais & les François enlevèrent ensuite aux Visigoths une grande partie du pays. Depuis ce temps-là, les Romains ou Gaulois d'origine, qui faisoient la plus grande partie des habitans, vécurent sous la domination de l'un ou l'autre de ces trois peuples qui les maintinrent dans l'usage de leurs lois & l'exercice de leur religion & dont ils demeurèrent longtemps distingués. Ils contractèrent cependant peu à peu la barbarie de leurs mœurs par le commerce continuel qu'ils étoient

Éd. origin. t. I, p. 379.

[1] Lucas Tudensis, l. 3.

obligés d'avoir avec eux; en sorte que, peu de temps après l'établissement de ces différens peuples barbares dans la Province, on ne reconnoissoit presque plus parmi les peuples de la Narbonnoise cette ancienne politesse dont Pline fait un si bel éloge, mais elle eut cela de commun avec toutes les autres provinces de l'Empire. Outre tous ces peuples, la Province fut encore habitée pendant ce temps-là par un grand nombre de Juifs & par plusieurs Grecs ou Syriens que le commerce y attiroit, comme nous l'avons déjà observé ailleurs. Ces derniers[1] jouissoient de grands priviléges & étoient gouvernés par des officiers de leur nation, qui jugeoient leurs différends suivant leurs lois.

LXXXV. — *Langue romaine.*

Chacun de ces peuples parloit son langage[2] particulier. On voit, en effet, que le roi Euric eut besoin d'un interprète[3] pour entendre saint Épiphane, évêque de Pavie & Romain de naissance, qui lui fut envoyé en ambassade par l'empereur Népos, & pour être entendu lui-même de ce prélat. Il paroît que la langue celtique ou gauloise étoit en usage[4], à la fin du cinquième siècle, parmi les habitans du pays; ceux-ci parloient cependant plus communément alors la langue latine, qui leur étoit devenue comme naturelle; mais depuis l'établissement des peuples barbares au milieu d'eux, on vit cette dernière langue perdre peu à peu de sa pureté & s'altérer par le commerce que ces différens peuples eurent ensemble. La cessation des études & la ruine des anciennes écoles contribuèrent[5] aussi beaucoup à la corruption du latin qu'on parloit dans la Province, en sorte que du mélange de cette langue avec celle des barbares & du commerce de ces derniers avec les Romains ou Gaulois d'origine, qui ne firent enfin qu'un seul peuple, il se forma enfin une nouvelle langue qu'on appela *romaine* & qui est à peu près la même que l'on parle encore aujourd'hui dans le pays.

Nous ne parlerons pas ici des mœurs des Francs & des Bourguignons pendant que ces peuples occupèrent une partie de la Province sous le règne des Visigoths. Outre que cette matière est assez connue d'ailleurs, elle nous paroît étrangère à notre sujet. Nous nous bornerons donc à donner ici une idée des mœurs & des usages de ces derniers, parce qu'ils dominèrent principalement dans la Province depuis le commencement du cinquième siècle jusques au commencement du septième. Les Visigoths furent d'ailleurs distingués encore longtemps après des anciens habitans du pays avec lesquels ils ne furent confondus que vers la fin du dixième siècle. Nous rapporterons en même temps ce que nous savons de particulier touchant les mœurs & les coutumes de ces derniers pendant qu'ils furent soumis à ces peuples barbares & qu'ils en furent séparés.

[1] *Codex Visigoth.* l. 11, tit. 3, *de Transmarinis negociatoribus.*
[2] Procope, *de Bello Vandal.* l. 1, c. 2.
[3] Ennode, *Vita S. Epiphanii*, p. 1668.
[4] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 3.
[5] *Ibid.* l. 8, *epist.* 2.

LXXXVI. — *Mœurs des Visigoths.* — *Lois, justice, gouvernement.*

Sous la domination des Goths, la Septimanie, de même que les autres provinces de la monarchie gothique, avoit pour gouverneur général un duc[1] ou comte du premier ordre qui, outre le maniement des affaires publiques, avoit le commandement des troupes & la principale autorité dans l'administration de la justice civile ou criminelle. Chaque[2] cité ou diocèse avoit un comte du second ordre pour gouverneur particulier, sous les ordres du duc ou gouverneur de la province. Ce comte avoit sous lui un ou plusieurs viguiers (*vicarii comitis*) ou vicaires & sous ces derniers un grand nombre d'autres officiers subalternes subordonnés entre eux. Les François qui habitoient une partie de la Province avoient[3] à peu près la même forme de gouvernement.

La principale fonction des comtes[4], des viguiers & des autres officiers qui leur étoient subordonnés dans les provinces, étoit de juger les différends des peuples de leur ressort. Les magistrats des villes municipales étoient obligés[5] de leur obéir. Il faut remarquer cependant que chaque peuple devant être jugé suivant ses lois & ses coutumes particulières, les Romains étoient jugés entre eux[6] par des comtes ou juges de leur nation; mais quand le procès étoit[7] entre un Romain & un Goth, le comte de cette dernière nation prenoit alors un jurisconsulte romain pour assesseur. Cet usage subsista longtemps dans la Province, car nous verrons ailleurs qu'il y étoit en vigueur dans le dixième siècle, & que chaque nation avoit encore alors ses juges particuliers qui étoient obligés de décider les différends des parties suivant la loi qui leur étoit propre.

Éd. origin. t. I, p. 380.

Ceux d'entre[8] ces juges, qui étoient convaincus d'avoir jugé par passion ou par malice, étoient sévèrement punis. Quand le juge portoit un pareil jugement ou qu'on avoit lieu de craindre qu'il ne le portât, l'évêque diocésain étoit en droit d'évoquer l'affaire à son tribunal &, après avoir appelé ce juge & pris pour assesseurs quelques ecclésiastiques ou autres personnes capables, il la terminoit lui-même avec eux ou réformoit le jugement mal rendu; mais alors l'évêque étoit obligé d'envoyer sa sentence au roi, pour en obtenir la confirmation, si elle étoit juste & conforme à la loi, si non elle étoit cassée.

[1] Cassiodore, l. 7, *epist.* 1. — *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, leg. 17, *de Damnis eorum qui non accepta potestate praesumpserint judicare,* leg. 26, *Quod omnis qui potestatem accipit judicandi, judicis nomine censeatur ex lege.*

[2] Cassiodore, l. 7, *epist.* 26. — *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, leg. 23, *Si cujuscumque honoris aut ordinis judex dicatur haberi suspectus vel si judex contra legem praesumat judicium dare,* leg. 31, *Ut judex, si a quocumque fuerit pulsatus, noverit a se placenti reddere rationem;* tit. 2, leg. 10, *De his qui negotia sua juris principalis appetunt examine finienda & postea renuentes ad convenientiam redeunt.*

[3] Le Cointe, ad ann. 595, n. 12 & seq.

[4] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, leg. 23 & 26; tit. 2, *De causarum exordiis,* leg. 7 & seq.

[5] Cassiodore, l. 7, *epist.* 27.

[6] *Ibid.* l. 7, *epist.* 3.

[7] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, leg. 23 & 26; tit. 2, leg. 7 & seq.

[8] *Ibid.* l. 2, tit. 1, leg. 20, 21 & 30; l. 2, tit. 1, *De data episcopis potestate distringendi judices nequiter judicantes.*

Les évêques[1], aidés de quelques assesseurs qu'ils choisissoient à leur gré, étoient les juges naturels des pauvres : ils terminoient leur différends, & les juges séculiers étoient obligés d'exécuter leurs sentences. Il étoit défendu[2], sous des peines très-sévères, aux juges, aux gouverneurs des provinces & aux officiers du fisc, de vexer les parties & d'en rien exiger, étant suffisamment gagés par le prince[3]. Il étoit permis aux parties & aux femmes mêmes de plaider elles-mêmes leur propre cause, excepté aux princes & aux évêques, à cause de leur dignité.

LXXXVII. — *Nobles, serfs, &c.*

Les habitans de la Province soit Romains, soit Visigoths, soit François ou étrangers, étoient divisés en libres & en esclaves. Les premiers étoient[4] tous censés nobles, mais leur noblesse étoit fort relevée par les dignités ou par les biens qu'ils possédoient. Les serfs[5] ou esclaves étoient distingués entre eux en fiscalins ou serfs du roi & serfs des particuliers. Ceux-là faisoient valoir les terres du domaine du prince, ils pouvoient exercer certaines charges du palais & porter témoignage en justice de même que les personnes libres, ce qui n'étoit pas permis aux serfs ordinaires, ni même aux affranchis, excepté dans le cas d'adultère ou de crime de lèse-majesté & dans quelques autres occasions. Les serfs fiscalins jouissoient de plusieurs autres priviléges : ils pouvoient avoir des serfs & posséder des terres, mais il ne leur étoit pas permis d'en disposer ou de les vendre & de donner la liberté à leurs serfs, sans la permission du prince, à moins que ce ne fût en faveur d'autres serfs fiscalins. Il leur étoit libre de donner le reste de leurs biens aux églises & aux pauvres, & même, lorsqu'ils n'avoient d'autres biens que des serfs & des terres, d'en vendre une partie pour en employer le prix à des œuvres pies. Au reste, les lois des Visigoths qui concernoient les serfs & les affranchis étoient assez conformes à celles des Romains.

LXXXVIII. — *Mariages.*

Une des lois les plus sévères des Visigoths étoit celle[6] qui défendoit les alliances des personnes libres avec les esclaves. Les conditions de ceux qui se marioient devoient être proportionnées, & la femme[7] moins âgée que le mari. Lorsque cette dernière condition manquoit, il étoit permis à celui des deux

[1] *Codex Visigoth.* l. 3, tit. 2, *De raptu virginum & viduarum.*

[2] *Ibid.* l. 12, tit. 1, *De temperando judicio & removenda pressura.*

[3] *Ibid.* l. 2, tit. 3, *De mandatoribus & mandatis.*

[4] *Ibid.* l. 2, tit. 1, l. 4, *Quod antea ordinari oportuit negotia principum & postea populorum*; tit. 2, leg. 1 & 2; l. 6, tit. 1, leg. 2, *Pro quibus rebus & qualiter ingenuorum personae subdendae sunt quaestioni.*

[5] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 3, leg. 4; tit. 4, *De personis quibus testificari non liceat*, leg. 4, &c.; l. 5, tit. 7, *De libertatibus & libertis.*

[6] *Ibid.* l. 3, tit. 2.

[7] *Ibid.* tit. 1, leg. 4, *Si mulier liberta servo alieno, vel libertus ancillae se societ.*

qui n'étoit pas content, de faire casser le mariage. Quand le mariage[1] étoit conclu, soit par écrit ou en présence de témoins, & qu'on avoit donné ou reçu des arrhes qui consistoient en un anneau, il n'étoit plus permis de retirer sa parole.

C'étoit le mari lui-même ou ses parens[2] qui fixoient & payoient *la dot* ou plutôt le douaire de la femme; voici les règles que les Visigoths observoient là-dessus. Les nobles, savoir les officiers du palais & de la couronne, de même que les principaux de la nation, riches de plus de dix mille sols d'or, ne pouvoient assigner pour dot de leur femme que le dixième de leurs biens avec vingt esclaves, dix de chaque sexe, & une somme de mille sols d'or pour les meubles & les habits de noces. Les autres personnes libres, riches de moins de dix mille sols d'or, ne pouvoient donner que le dixième de leurs biens tant pour la dot que pour les autres dépenses du mariage. Il est vrai qu'on laissoit au gré du mari d'augmenter, comme il jugeoit à propos, la dot de sa femme après une année de mariage. Une[3] fille qui se marioit sans le consentement de son père ou de sa mère étoit privée de leur succession. Les enfans[4], après la mort de leur père, demeuroient sous la puissance de leur mère, mais seulement pendant sa viduité.

Éd. origin. t. I, p. 381. Quand la femme n'avoit point d'enfans, elle pouvoit disposer librement de sa dot ou douaire; si elle mouroit *ab intestat,* il appartenoit au mari ou à ses héritiers. Le roi Chindasvinde, qui fit cette loi la troisième année de son règne, permit aux femmes de donner à leurs maris autant de bien qu'elles en recevoient conformément au droit romain. Les veuves[5] qui se remarioient dans l'année du deuil étoient privées de la moitié de leur dot ou douaire.

Nous avons remarqué ailleurs que les lois romaines défendoient les alliances des Romains avec les peuples barbares. Cette défense qui subsista longtemps & qui empêcha les Goths de s'allier avec les Romains ou anciens habitans de la province, fut levée par la liberté que le roi Chindasvinde donna à tous ses sujets de différente nation de se marier indifféremment les uns avec les autres, pourvu que le mariage fût entre personnes libres & que les conditions fussent égales. Suivant une ancienne loi[6] des Visigoths, si une femme libre avoit commerce avec un de ses esclaves, ou si elle l'avoit pris pour mari, ils étoient fustigés tous les deux & ensuite brûlés. La femme ne pouvoit alors éviter la mort qu'en se réfugiant dans une église; mais elle perdoit la liberté avec ses biens qui demeuroient confisqués au profit des enfans de son premier mariage si elle en avoit, ou, à leur défaut, des plus proches parens du mari jusques au troisième degré, & au défaut de ceux-ci, au profit du fisc.

[1] *Codex Visig.* tit. 1, leg. 3, *Si mulier ingenua servo alieno, seu ingenuus ancillae alienae sese conjungat.*

[2] *Ibid.* leg. 5, *Si absque voluntate parentum mulier ingenua marito sese conjungat ingenuo.*

[3] *Ibid.* tit. 2, leg. 8.

[4] *Ibid.* tit. 1, leg. 7, *Si domini servos suos esse mentientes ingenuos, mulieribus conjungant ingenuis.*

[5] *Codex Visigoth.* l. 3, tit. 2, leg. 1, *Si post mortem mariti infra annum mulier nubat.*

[6] *Ibid.* leg. 2, *Si mulier ingenua servo vel libero proprio sese conjungat vel commisceat.*

Quand une femme libre étoit convaincue d'avoir commis un adultère avec un serf fiscalin ou étranger, ou de l'avoir[1] épousé, l'un & l'autre étoient condamnés à cent coups de fouet, ce qui avoit lieu trois fois de suite. A la quatrième, elle devenoit esclave du maître du serf qu'elle avoit épousé. On faisoit subir la même peine aux hommes libres qui épousoient des femmes fiscalines ou étrangères. Quant aux mariages[2] entre serfs & affranchis, les lois des Visigoths différoient peu sur ce sujet des lois romaines. Parmi les Visigoths, les mariages[3] entre parens étoient défendus jusques au sixième degré inclusivement; les cousins germains faisoient le troisième. Les anciennes lois de ces peuples permettoient le divorce; mais le roi Chindasvinde défendit aux maris de répudier leurs femmes, excepté pour cause d'adultère manifeste. Les femmes pouvoient à leur tour se séparer de leurs maris & en épouser d'autres quand ils les prostituoient malgré elles, ou lorsqu'ils étoient convaincus de crimes contre nature.

LXXXIX. — *Punition de l'adultère; peines, tutelles, successions, usure, &c.*

Les lois des Visigoths punissoient[4] sévèrement l'adultère dans l'un & l'autre sexe. Quand c'étoit le mari qui étoit offensé, les deux coupables devenoient ses esclaves, & il avoit la liberté de se venger sur eux comme il jugeoit à propos. Si celui qui étoit prévenu d'adultère n'avoit pas d'enfans, ses biens étoient confisqués au profit de celui qui avoit reçu l'affront. La femme qui commettoit un adultère avec un homme marié devenoit l'esclave de l'épouse de ce dernier & la victime de la vengeance qu'elle vouloit exercer sur elle. Il étoit permis aux maris, aux pères & aux parens de tuer impunément leurs femmes, leurs filles & leurs parentes, de même que leurs complices, quand ils les surprenoient en adultère & en flagrant délit. Le crime de viol étoit puni par la fustigation & la perte de la liberté dans les personnes libres, les esclaves étoient condamnés au feu. Lorsque, en matière d'injures, on étoit condamné à une amende pécuniaire, ceux qui n'avoient pas de quoi payer en étoient quittes pour être fustigés[5], ce qui n'étoit pas infamant parmi les personnes libres. L'*examen* ou preuve par l'eau bouillante[6] étoit en usage en certains cas. La peine du talion[7] avoit lieu; on ne pouvoit la racheter que par une amende pécuniaire proportionnée, & réglée par les lois suivant la nature de l'injure. Les Visigoths suivoient à peu près la jurisprudence romaine pour les tutelles & les[8] successions. Les pères & mères étoient

[1] *Codex Visigoth.* l. 3, tit. 2, leg. 3.

[2] *Ibid.* l. 3, tit. 2, *De raptu virginum vel viduarum.*

[3] *Ibid.* l. 3, tit. 5, *De incestis & apostatis atque masculorum concubitoribus,* & tit. 6, *De divortiis nuptiarum & discidio sponsorum.*

[4] *Ibid.* l. 3, tit. 4, *De adulteriis.*

[5] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, *De judiciis & judicatis.*

[6] *Ibid.* l. 6, tit. 1, leg. 3, *Quomodo judex per examen aquae ferventis crimen perquirat.*

[7] *Ibid.* l. 3, tit. 4, *De reddendo talione* & *compositionis forma pro non reddendo talione.*

[8] *Ibid.* l. 3, tit. 2, *De successionibus,* & tit 3, *De pupillis & eorum tutoribus.*

obligés de disposer de leur succession en faveur de leurs enfans; ils avoient seulement la liberté d'avantager ceux qu'ils vouloient jusques à la concurrence de la troisième partie de leurs biens. Au défaut d'enfans, il leur étoit libre de disposer à leur gré de leur succession. Les ecclésiastiques & les religieux étoient également habiles à succéder; lorsqu'ils n'avoient point de parens jusques au septième degré, & qu'ils mouroient *ab intestat*, leurs églises ou monastères héritoient de leurs biens, ce qui contribua beaucoup à les enrichir.

Éd. origin. t. I, p. 382. L'usure[1] étoit autorisée par les lois des Visigoths, & il étoit permis au créancier d'exiger du débiteur, au bout d'un an, le huitième du principal, si c'étoit en argent, & le tiers pour toute sorte de denrées & de fruits.

Telle étoit la jurisprudence des Visigoths. Nous verrons dans la suite qu'elle fut encore en usage parmi ces peuples dans la Septimanie longtemps après la destruction de leur royaume par les Sarrasins. Elle a toujours été en vigueur[2] en Espagne; car elle fait le fond principal des *fueros* ou coutumes de ce royaume. Celle des Romains ou anciens habitans de la province étoit comprise dans le Code théodosien suivant le *Bréviaire* ou abrégé d'Anian, dont nous avons parlé ailleurs. Les François suivoient la loi salique ou le code de leurs lois, & les Bourguignons, maîtres du Vivarais, leur loi qu'on appeloit Gombette.

XC. — *Les rois visigoths électifs. — Qualités de ces peuples, leurs habillemens, leurs exercices.*

L'élection des rois visigoths se faisoit par la nation assemblée & représentée par les prélats, les ducs, les comtes & les officiers de la couronne & du palais. On décidoit dans ces assemblées, dont il nous reste plusieurs actes, sous le nom ou titre de *conciles* de Tolède, des principales affaires de l'État, outre celles de l'Église qui étoient traitées séparément par les évêques. L'élection du roi étoit d'abord suivie du serment[3] de fidélité que tous ses sujets soit Goths, soit Romains, étoient obligés de lui prêter. On envoyoit des commissaires dans les provinces pour y recevoir ce serment. Les officiers du palais étoient dans l'obligation de se représenter devant le roi dès qu'il étoit élu pour le reconnoître. Ceux qui manquoient à ces devoirs étoient abandonnés avec leurs biens à la discrétion du prince. Nous nous dispensons de parler ici de la maison de ces rois & des officiers de leur palais; on peut s'en instruire au long dans le savant traité que le cardinal d'Aguirre[4] nous a laissé sur ce sujet, & qu'il a inséré dans le second volume de sa collection des conciles d'Espagne.

[1] *Codex Visigoth.* l. 5, tit. 5, leg. 8, *De reddendis usuris*, & leg. 9, *De usuris frugum.*

[2] Grotius, *Prolegomena in historia Gothorum*, p. 64.

[3] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, leg. 34, *De his, qui ob novi principis fidem servandam jurare distulerint, vel de illis qui ex palatino officio ad ejus praesentiam venire neglexerint.*

[4] Le cardinal d'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 2, p. 255 & seq.

Les Visigoths[1], & leurs rois mêmes étoient ordinairement vêtus de peaux ou fourrures qu'ils préféroient à la pourpre & à la soie. Leur principal exercice étoit celui des armes. Quelques auteurs louent[2] beaucoup leur valeur; mais d'autres[3] nous les représentent comme des peuples lâches & timides surtout dans la mauvaise fortune. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on ne peut disconvenir qu'ils n'aient remporté un grand nombre de victoires & porté la terreur de leurs armes dans presque tout l'Empire.

Suivant le portrait que quelques historiens[4] nous ont laissé de ces peuples, ils étoient bien faits, forts, robustes, & d'une taille avantageuse; ils avoient le teint fort blanc, la chevelure blonde & fort longue. Ils ne manquoient pas de génie, s'occupoient principalement de la guerre & étoient également bons cavaliers & bons fantassins. Ils se rendirent aussi recommandables sur mer & se piquèrent d'avoir des forces navales, surtout depuis le règne de Sisebut.

XCI. — *Guerre.*

Les Visigoths étoient tous soldats; quand le roi convoquoit[5] les troupes de ses provinces, tous ceux qui étoient en état de porter les armes étoient obligés de se trouver au rendez-vous, à la réserve des vieillards, des enfans & des malades. Les personnes libres, les affranchis & les serfs fiscalins devoient alors s'armer & se faire suivre par la dixième partie de leurs serfs ou esclaves, dont la moitié devoient être armés de frondes, & l'autre de cuirasses, d'épées, d'arcs & de javelots. Cette obligation ne regardoit d'abord que les Visigoths; mais elle devint commune dans la suite aux Romains ou anciens habitans du pays, qui y furent également assujettis par une loi du roi Ervige. Ceux qui manquoient de se trouver au rendez-vous, s'ils étoient revêtus des principales dignités, comme de duc, de comte & de *gardinge*, étoient punis par la confiscation de leurs biens & exilés. Tous les autres étoient condamnés à deux cents coups de fouet, à avoir les cheveux entièrement arrachés, & à une livre d'or d'amende. Ceux qui n'avoient pas de quoi la payer étoient réduits à une perpétuelle servitude. Nous avons déjà remarqué ailleurs qu'en certaines occasions les ecclésiastiques & les évêques mêmes étoient obligés de marcher en armes.

Sur les ordres que les serfs fiscalins portoient dans les provinces, toutes ces troupes se mettoient en marche, sous le commandement des ducs & des comtes leurs gouverneurs, qui, avec les *gardinges*, espèce d'officiers, faisoient la fonction de généraux d'armée. Ils avoient sous leurs ordres les *tyuphades*, autre espèce d'officiers inférieurs aux comtes, mais supérieurs aux viguiers, Éd. origin. t. I, p. 383.

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 7, vers 19 & 349. — Prosper, *de Providentia*. — Claudien.

[2] Isidorus Pacensis. — Julianus Toletanus, *Hist. expeditionis Wambae regis.*

[3] Salvien & Sidoine Apollinaire.

[4] Procope, *de Bello Vandal.* l. 1, c. 2.

[5] *Codex Visigoth.* l. 9, tit. 2, *De his qui ad bellum non vadunt aut de bello refugiunt*, leg. 1, 2, 4, 8 & 9.

dont la fonction étoit d'administrer aussi la justice dans les provinces; *les milleniers, les quingenteniers, les centeniers & les dizeniers,* dont chacun commandoit dépendamment les uns des autres à mille, à cinq cents, à cent ou à dix hommes, ce qui formoit dans les provinces & dans chaque territoire en particulier une milice toujours prête à marcher[1] au premier ordre. Il paroît que chacun de ces officiers avoit une espèce de juridiction sur le nombre de soldats qui étoient sous sa conduite. Ces troupes, quand elles se mettoient en marche, recevoient leur solde non en argent, mais en provisions ou espèces. Lorsqu'un soldat commettoit quelque vol, il étoit tenu à la restitution du quadruple, ou on lui donnoit cent cinquante coups de fouet, s'il n'avoit pas de quoi payer, ce qui étoit rigoureusement observé.

XCII. — *Partage des terres entre les barbares & les anciens habitans de la Province.*

Les terres, dans la partie de la Province soumise à la domination des[2] Goths, étoient partagées entre ces peuples & les Romains ou naturels du pays. Il y a apparence que celles de l'autre partie de la Province qui appartenoit aux François, étoient partagées de même. Ce partage de terres, du moins entre les Visigoths & les Romains, tiroit son origine de la cession que les empereurs avoient faite aux premiers de divers pays des Gaules pour leur demeure, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs. Les Goths possédoient les deux tiers des terres, & les naturels du pays le reste. Ce partage fut toujours religieusement observé & exécuté de bonne foi de part & d'autre; en sorte que si quelque Goth étoit convaincu d'avoir usurpé le terrain[3] qui appartenoit au Romain, ou le Romain celui qui étoit du partage du Goth, ces deux nations étoient obligées de se rendre ce que l'une avoit usurpé sur l'autre; excepté dans le cas de prescription, qui étoit de cinquante ans pour les actions réelles. Les Visigoths observoient pour les personnelles la prescription de trente ans, conformément au droit romain; on pouvoit prescrire contre le fisc, & il n'y avoit que les serfs fiscalins qui fussent imprescriptibles.

XCIII. — *Finances, impôts, terres libres ou en franc-alleu.*

Ces derniers, de même que toutes les personnes[4] privées, étoient sujets aux tributs; ainsi il n'y avoit que ceux qui étoient constitués en dignité qui en fussent exempts. Les ducs, les comtes & les autres officiers des provinces

[1] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, leg. 26, *Quod omnis qui potestatem accipit judicandi, judicis nomine censeatur ex lege;* l. 8, tit. 1, leg. 9, *De his qui in expeditionem euntes, aliquid auferre & depraedari praesumunt.*

[2] *Ibid.* l. 10, tit. 1, leg. 8, *De divisione terrarum facta inter Gothum & Romanum,* & leg. 9, *De silvis inter Gothum & Romanum indivisis relictis.*

[3] *Codex Visigoth.* t. 2, leg. 1, *Ne post quinquaginta annos sortes Gothicae vel Romanae amplius repetantur;* & leg. 4, *Ut exceptis fiscalibus servis tricennale tempus valeat in omnibus causis.*

[4] *Codex Visigoth.* l. 10, tit. 2, leg. 4. — Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Toletanum XIII,* t. 2, p. 704.

avoient l'administration des finances, chacun dans l'étendue de son ressort, & le soin de faire apporter au trésor royal tous les deniers qui en provenoient; les François[1] en faisoient de même. Au reste, on ne pouvoit forcer au payement des impositions que par la saisie[2] des fonds & des héritages.

Il paroît que toutes les terres étoient alors possédées en franc-alleu, les lois des Visigoths non plus que celles des Romains ne faisant aucune mention ni de droit féodal, ni de justice seigneuriale. Il semble, en effet, que ce droit ne fut établi que sur la fin de la seconde ou au commencement de la troisième race de nos rois, c'est-à-dire depuis le dixième siècle seulement. Il n'étoit permis de posséder des terres qu'aux seules personnes libres qui les faisoient valoir & cultiver par leurs serfs.

XCIV. — *Domaine.*

Le domaine du prince consistoit en partie dans le tribut qu'il faisoit lever sur chaque particulier, à proportion de ses facultés. Nous ignorons la manière dont ce tribut étoit imposé; il paroît seulement[3] que les rois visigoths n'exigeoient rien sans le consentement des peuples, & qui ne leur fût offert volontairement. L'autre partie du domaine de ces princes, qui étoit la plus considérable, consistoit dans les terres royales que les serfs[4] fiscalins faisoient valoir, ou qu'ils prenoient à bail moyennant une certaine redevance annuelle; en quoi ils étoient plus privilégiés que les serfs communs qui ne pouvoient rien posséder, & dont tous les biens appartenoient en propre à leurs maîtres. Les rois goths tiroient aussi des tributs considérables sur les juifs établis dans leurs États & des profits sur la monnoie; ils pouvoient seuls[5] la faire battre; la principale étoit le sol d'or. On coupoit la main droite à un serf qui avoit fait de la fausse monnoie. Les personnes libres, ou ingénus, convaincues de ce crime étoient punies par la confiscation de la moitié de leurs biens, ou par la perte de leur liberté si elles n'avoient rien.

XCV. — *Religion, asiles, funérailles.*

Les Visigoths avoient, à ce qu'il paroît, de la religion & de la piété, & témoignoient beaucoup de respect pour les ministres des autels & pour les choses saintes; on en voit des preuves dans plusieurs lois de leur code & dans les actes des conciles de Tolède. Ces peuples, même avant l'abjuration de l'arianisme, étoient très-assidus à fréquenter leurs églises qui étoient alors distinguées[6] de celles des catholiques. Ils regardèrent toujours ces saints Éd. origin. t. I, p. 381.

[1] Grégoire de Tours, *Hist.* l. 10, c. 21.

[2] Le cardinal d'Aguirre, *Concil. Toletanum XIII*, t. 2, p. 704.

[3] *Codex Visigoth.* l. 1, tit. 1, leg. 6, *Qualis erit in eloquendo artifex legum.*

[4] Le cardinal d'Aguirre, *Concil. Toletanum XIII*, t. 2, p. 704.

[5] *Codex Visigoth.* l. 7, tit. 6, *De falsariis metallorum.*

[6] Le cardinal d'Aguirre, *Concilium Aurelianense; Concilia*, t. 4, p. 1406.

lieux comme des asiles[1] pour les criminels, & quand ceux qui avoient mérité la mort s'y réfugioient, on se contentoit de les livrer à leurs parties, qui, à la vie près, les punissoient à leur gré. Les Visigoths marquoient aussi beaucoup de religion avec leurs morts, qu'ils avoient grand soin de faire[2] enterrer avec pompe, revêtus de leurs habits & de leurs ornemens les plus précieux[3].

XCVI. — *Sciences.*

Nous avons déjà remarqué que les peuples barbares qui inondèrent l'Empire d'Occident, furent cause de la décadence des lettres & de l'ignorance générale qu'on vit régner partout depuis ce temps-là en Occident. On ne vit plus fleurir, en effet, sous la domination des Visigoths, ces écoles qui avoient été si célèbres du temps des empereurs romains, & il n'est plus fait mention dans les auteurs de celles de Narbonne & de Toulouse, où s'étoient formés tant de grands personnages. Le peu d'amour qu'on avoit alors pour les belles-lettres passa dans les cloîtres des cathédrales ou dans ceux des monastères. Les Visigoths ne bannirent pas cependant tout à fait l'étude de la jurisprudence & de la médecine. L'étude des lois est fort recommandée dans le code[4] de leurs lois. Une même personne exerçoit[5] en même temps la fonction de médecin & celle de chirurgien & d'apothicaire, & convenoit d'un certain prix avant que d'entreprendre la cure des malades, qui ne payoient rien qu'après leur guérison; s'ils venoient à mourir pendant leur maladie, le médecin perdoit tout son salaire. Lorsqu'il estropioit quelqu'un en le saignant, il payoit cent sols d'or d'amende, si c'étoit une personne libre, & si cette même personne venoit à mourir d'abord après la saignée, il perdoit la liberté & étoit livré entre les mains des parens du mort pour être puni à leur gré. Si celui qui avoit été estropié par la saignée, ou qui venoit à mourir d'abord après, étoit serf, le médecin en étoit quitte en donnant un autre serf à sa place. Tels étoient les usages & les mœurs des Visigoths dans le temps que les Sarrasins envahirent les États de ces peuples au delà & en deçà des Pyrénées.

[1] *Codex Visigoth.* l. 6, tit. 1, leg. 16, *Si homicida ad ecclesiam confugiat.*

[2] Sidoine Apollinaire, l. 3, *epist.* 3. — *Codex Visigoth.* l. 11, tit. 2, leg. 1, *De violatoribus sepulcrorum.*

[3] Cette coutume était commune à tous les peuples barbares de race germanique. Les sépultures mérovingiennes sont encore aujourd'hui une mine de renseignements précieux pour l'archéologie de cette époque, & cet usage s'est conservé jusqu'à la fin du moyen âge pour les rois, les grands seigneurs, les prélats & certains ordres monastiques. [A. M.]

[4] *Codex Visigoth.* l. 2, tit. 1, leg. 3, *Quod nulli leges nescire liceat.*

[5] *Codex Visigoth.* l. 11, tit. 1, leg. 1-6, *De medicis & aegrotis.*



LIVRE HUITIÈME

I. — *État de la Septimanie sur la fin du règne des Visigoths.*

TANDIS que les Sarrasins achevoient la conquête de l'Espagne après la mort de Roderic, la Septimanie qui en faisoit partie étoit dans une espèce d'anarchie. Cette province demeura en cet état jusques à ce qu'elle devînt enfin à son tour la proie de ces infidèles. Nous n'avons aucun monument qui nous fasse connoître en particulier ce qui s'y passa durant tout cet intervalle, il paroît seulement qu'elle demeura toujours sous l'obéissance des Goths & que plusieurs d'entre ces peuples s'y réfugièrent d'Espagne pour se mettre à couvert de la fureur des Maures. Peut-être que les Visigoths qui l'habitoient, avec ceux qui pouvoient y être venus d'Espagne, élurent un chef ou prince de leur nation pour les gouverner, à l'exemple de ceux qui, s'étant retirés dans les montagnes des Asturies, choisirent Pélage pour leur commandant. Nous savons du moins que la Septimanie continua d'être administrée par un duc & des comtes de la même nation. Éd. origin. t. I, p. 385. An 712

II. — *État de la partie françoise du Languedoc dans le même temps.*

Le reste du pays compris aujourd'hui dans le Languedoc étoit sous l'obéissance d'Eudes, duc d'Aquitaine, comme nous l'avons déjà remarqué, à la réserve peut-être du Vivarais qui, faisant partie du royaume de Bourgogne, devoit être soumis à Childebert III, roi de France, ou plutôt à Pepin d'Héristal, son ministre, alors maître absolu de toute la monarchie françoise. La mort de ce roi, qui arriva l'an 711, n'apporta aucun changement à la Éd. origin. t. I, p. 386.

fortune de Pepin. Ce maire du palais se maintint dans toute son autorité, au nom de Dagobert, fils de Childebert, âgé alors seulement de douze ans, qu'il fit reconnoître pour roi après la mort de son père, & qui, comme lui, n'en porta que le titre. Pepin s'étoit tellement assuré du gouvernement du royaume, qu'il en disposa comme de son patrimoine en faveur de ses enfans. Il avoit épousé en premières noces Plectrude, femme également distinguée par sa naissance & par son esprit, & en avoit eu deux fils, nommés Drogon & Grimoald qui décédèrent avant lui, après avoir été élevés, l'un à la dignité de duc de Champagne & l'autre à celle de maire du palais des royaumes de Neustrie & de Bourgogne. Pepin, ayant répudié dans la suite Plectrude, épousa Alpaïde dont il eut Charles Martel, le seul de sa famille qui fût en état d'administrer le royaume dans le temps de sa mort, laquelle arriva au
An 714
mois de décembre de l'an 714 après avoir gouverné la France pendant vingt-huit ans.

On assure[1] que Pepin, avant que de mourir, disposa de l'Austrasie, qu'il regardoit comme son patrimoine, en faveur de ce dernier; qu'il désigna maire du palais du royaume de Neustrie Théodald, son petit-fils & fils de Grimoald, & que voyant ce dernier encore en bas âge, il le mit sous la tutelle de Charles, qui devenoit par là maître absolu de toute la monarchie. Plectrude, qui vivoit encore, étoit trop habile pour ne pas comprendre que Théodald, son petit-fils, avoit tout à craindre de son oncle, dont elle connoissoit l'ambi-
An 715
tion. Dans cette vue, elle s'assura de la personne de Charles, le fit conduire en prison à Cologne, s'empara ensuite de toute l'autorité & gouverna tout le royaume au nom de Théodald, son petit-fils.

III. — *Saint Silvin, natif de Toulouse.*

Quelques auteurs[2] prétendent que Pepin d'Héristal laissa un autre fils, appelé Silvin, lequel est reconnu pour saint; mais comme il est certain qu'il étoit natif de Toulouse, il n'y a aucune apparence qu'il fût de la famille de ce duc d'Austrasie. Silvin[3] étoit cependant d'une naissance très-distinguée. Étant fort jeune, pour complaire à ses parens, qui vouloient l'engager dans le mariage, il fiança une personne de condition; mais, pressé par le désir d'embrasser un état plus parfait, il abandonna sa fiancée, sa famille & la ville de Toulouse, sa patrie, pour entreprendre divers pèlerinages. Au retour de celui de la Terre-Sainte, il alla à Rome, où il fut sacré évêque régionnaire, dans le dessein de prêcher la foi, soit dans les pays où elle n'avoit pas encore été annoncée, soit dans ceux où elle n'étoit pas entièrement établie. Après diverses courses apostoliques, il se retira, sur la fin de ses jours & dans une

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 23, p. 367 & 403.

[2] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 720, n. 7.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 2, part. 2, p. 294 & seq. — Bollandistes, 13 février. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 842 & suiv. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 701, n. 6.

extrême vieillesse, dans le pays des Morins ou d'Artois, où il avoit des terres considérables & d'où il paroît que sa famille étoit originaire; ce qui a donné sans doute occasion à quelques auteurs, mais sans fondement, de le mettre dans le catalogue des évêques de Thérouanne. Il continua dans le lieu de sa retraite les mêmes exercices de piété & de pénitence qu'il avoit toujours pratiqués & y fit bâtir deux églises. Ce lieu étoit voisin du monastère d'Auchi, habité alors par des filles. Silvin mourut de la mort des justes, le 17 de février vers l'an 717. Les religieux de Saint-Riquier se rendirent dans l'endroit où il étoit mort & y célébrèrent ses obsèques; Sicherde, abbesse d'Auchi, pour honorer le lieu de sa sépulture, y fit ériger un superbe mausolée. C'est encore mal à propos que quelques-uns ont mis ce saint au nombre des évêques de Toulouse & que d'autres l'ont confondu avec saint Sylvius, évêque de la même ville.

IV. — *Charles Martel s'empare du gouvernement du royaume.*

Le gouvernement de Plectrude, qui résidoit en Austrasie, ne fut pas de longue durée. Les Neustriens, jaloux des Austrasiens, ne purent souffrir de se voir gouvernés par une femme, au nom d'un enfant qui n'étoit pas leur roi. Ainsi les principaux seigneurs de Neustrie prirent ouvertemeut les armes contre elle, battirent les troupes qu'elle leur opposa pour se maintenir dans son autorité & obligèrent Théodald, son petit-fils, de prendre la fuite. Après cette victoire, les Neustriens élurent pour maire du palais de Neustrie un d'entre eux, nommé Rainfroi, qui continua la guerre contre les Austrasiens jusques à ce que le roi Dagobert étant mort, après un règne de quatre ans & quelques mois, ils suspendirent les hostilités pour se donner un nouveau roi. Éd. origin. t. I, p. 387.

Thierri, fils de ce prince, devoit naturellement lui succéder, mais les peuples le voyant dans un âge à ne pouvoir leur être d'aucun secours dans les conjonctures difficiles où ils se trouvoient, tirèrent le prince Daniel[1], fils de Childéric II, roi d'Austrasie, du cloître, où, après avoir échappé aux assassins de son père, il s'étoit caché & avoit reçu la tonsure. Ce prince, en montant sur le trône, quitta le nom de Daniel & prit celui de Chilpéric. Charles, fils de Pepin d'Héristal, ayant trouvé le secret de sortir de sa prison dans cet intervalle, fut aussitôt reconnu pour duc, ou pour mieux dire pour souverain d'Austrasie, par les peuples de ce royaume dont il rétablit bientôt les affaires, malgré la guerre que le roi Chilpéric & Rainfroi, son maire du palais, continuèrent contre lui. An 716

V. — *Eudes reconnu par le roi Chilpéric pour souverain de toute l'Aquitaine ou ancien royaume de Toulouse.*

Cette guerre civile ne contribua pas peu à affermir l'autorité d'Eudes sur toute l'Aquitaine & la Gascogne & sur une partie du Languedoc dont il étoit

[1] Mabillon, *de Re diplomatica*, l. 6, p. 608.

déjà en possession. Ce duc profita[1] de ce temps de trouble pour se maintenir dans l'indépendance & régner en souverain sur toute cette portion du royaume qui est entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées, la Septimanie & le Rhône, & même au delà de ce fleuve; car on datoit alors[2] en Provence les chartes par les années de son règne.

Il paroît que jusques alors Eudes n'avoit pris aucune part à la guerre qui étoit entre les Neustriens & les Austrasiens & que, content de maintenir la paix dans ses États, il n'avoit été que le simple spectateur des funestes divisions qui désoloient le reste de la France; mais il eut bientôt après occasion d'entrer dans cette guerre & de se servir de la conjoncture pour être autorisé dans la souveraineté qu'il affectoit depuis longtemps, par celui qui pouvoit seul la lui disputer; voici comment :

Chilpéric[3], s'étant ligué avec Ratbod, duc de Frise, contre Charles Martel, remporta d'abord divers avantages sur ce duc d'Austrasie dont il mit l'armée en fuite & ravagea ensuite le pays jusques à Cologne. Charles eut bientôt après sa revanche : il attaqua & battit l'armée de Chilpéric auprès de la rivière d'Amblef dans l'Ardenne. L'année suivante, ce duc, voulant continuer ses exploits contre les Neustriens, s'avança vers Chilpéric & Rainfroi, campés
An 717
à Vinci, dans le Cambraisis. Les armées étant en présence, il proposa un accommodement & demanda la paix; mais Chilpéric refusa de l'écouter & on en vint aux mains le dimanche 21 de mars de l'an 717. La victoire fût longtemps disputée : elle se déclara enfin pour Charles qui mit l'armée neustrienne en fuite & poursuivit Chilpéric & son maire du palais jusques à Paris. Ce duc retourna ensuite en Austrasie, prit la ville de Cologne & Plectrude sa belle-mère, qui lui disputoit toujours l'autorité, & après s'être emparé de tous les trésors de Pepin son père, qu'elle avoit enlevés, il se fit proclamer une seconde fois duc d'Austrasie. Il fit aussi reconnoître pour roi un prince de la race royale, appelé Clotaire, qu'on prétend[4] être fils de Thierri III. Un historien[5] moderne assure que Charles éleva ce prince sur le trône d'Austrasie; mais les anciens n'en disent rien, & il n'est point du tout vraisemblable que ce duc, qui se regardoit comme souverain dans ce royaume, où il étoit généralement reconnu, ait voulu faire revivre le titre de roi d'Austrasie. Il paroît au contraire que, pour marcher sur les traces de son père & s'emparer, à son exemple, du gouvernement de tout le royaume, il crut que les Neustriens ne se soumettroient jamais à son autorité, à moins qu'il ne l'établît à l'ombre d'un prince légitime, c'est-à-dire d'un roi de Neustrie, & qu'étant ennemi de Chilpéric, qui étoit capable de gouverner par lui-même, ce roi ne le laisseroit jamais paisible possesseur du gouvernement, au lieu qu'en lui opposant Clo-

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXIII. — A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 23 & 24, p. 433 & 446.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 524. — Pagi, *Critica*, ad ann. 716, n. 10 & seq.

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 106 & seq. — *Annales Mettenses* & *Annales Fuldenses*. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[4] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 718, n. 2.

[5] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 355.

taire, il pourroit aisément lui enlever la couronne pour la faire passer sur la tête de celui-ci & gouverner par là toute la monarchie.

Chilpéric & Rainfroi, voyant qu'ils avoient en tête un ennemi si dangereux & qu'il leur étoit impossible de se soutenir par eux-mêmes, s'adressèrent alors à Eudes, duc d'Aquitaine, pour implorer son concours contre Charles. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs & le sollicitèrent de prendre leur défense contre la tyrannie de ce duc qui, non content de régner en Austrasie en maître absolu, vouloit envahir le reste du royaume & y exercer un pouvoir despotique; ces envoyés représentèrent au duc d'Aquitaine qu'il étoit également de son intérêt de donner des bornes à la trop grande puissance de Charles dont il avoit tout à craindre pour lui-même. Pour réussir plus sûrement dans cette négociation, Chilpéric envoya, par les mêmes ambassadeurs, de riches présens à Eudes. Un historien[1] contemporain ajoute que ce roi lui donna en même temps *le royaume* (*regnum*), terme sur l'intelligence duquel nos historiens[2] modernes sont fort partagés, les uns prétendant que par là Chilpéric reconnut la souveraineté d'Eudes sur toute l'Aquitaine & qu'il la lui confirma; & les autres qu'il ne lui envoya qu'une simple couronne. Mais l'interprétation des premiers paroît d'autant mieux fondée, que nous savons d'ailleurs que ce duc d'Aquitaine avoit des prétentions sur la souveraineté d'une partie de la monarchie françoise, en qualité de petit-fils de Charibert, roi de Toulouse[3]; ainsi Chilpéric reconnut sans doute son droit & aima mieux lui céder l'autorité souveraine sur une partie de la France, que ce duc possédoit déjà, dans l'espérance de conserver l'autre pour lui-même, que de voir envahir le royaume par une famille étrangère.

Éd. origin. t. I, p. 388.

VI. — *Défaite de Chilpéric & d'Eudes par Charles Martel.*

Eudes profita[4] en habile politique d'une circonstance si favorable qui l'affermissoit d'une manière authentique dans la souveraineté qu'il affectoit depuis longtemps. Il accepta les présens & les offres de Chilpéric & se ligua volontiers avec lui contre Charles Martel, dont il avoit d'ailleurs un égal intérêt d'empêcher l'agrandissement. Après avoir armé de toutes ses forces & rassemblé tout ce qu'il put d'Aquitains & de Gascons, ses sujets, il passa la Loire au printemps suivant, alla à Paris joindre Chilpéric & le maire du palais Rainfroi, qui l'y attendoient, & marcha ensuite avec eux contre Charles. Celui-ci, informé de leurs préparatifs, s'étoit mis en campagne de son côté avec toutes ses troupes, & s'étoit avancé entre Reims & Soissons. Chilpéric & Eudes, qui avoient tourné du même côté, l'ayant rencontré, en furent d'autant plus surpris, qu'ils ne s'y attendoient point; Charles ne leur donna pas

An 718

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 107. — *Notes de dom Ruinart sur le même sujet.*

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 14.

[3] *Ibid.*

[4] Continuateur de Frédégaire. — *Annales Mettenses, Annales Fuldenses* & voir au tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I; *Chronicon*, dans Lambecius, t. 2, p. 366.

le temps de se reconnoître : il les attaqua brusquement & eut bientôt mis leur armée en déroute, en sorte que le roi de Neustrie & le duc d'Aquitaine furent obligés de chercher leur salut dans la fuite.

VII. — *Chilpéric se réfugie en Aquitaine.*

Ils arrivèrent à Paris, où le premier soin de Chilpéric fut de ramasser à la hâte tout ce qu'il put de ses trésors, de passer promptement la Seine & d'aller, sous la conduite d'Eudes, se réfugier dans les États de ce duc. Charles les poursuivoit en effet vivement &, étant arrivé peu de temps après eux, il les poussa jusques à Orléans où ils passèrent la Loire, & peu s'en fallut qu'il ne se rendît maître de leur personne. Ce duc n'osa cependant les poursuivre plus loin; il se contenta de profiter du fruit de sa victoire, qui fut de s'emparer du gouvernement des royaumes de Neustrie & de Bourgogne, que Chilpéric avoit été obligé d'abandonner, ce qui, joint à l'Austrasie dont il étoit déjà en possession, le rendit maître absolu de tout le royaume, à la réserve de la partie située à la gauche de la Loire & de quelques autres provinces qui, à la faveur des troubles, avoient secoué le joug de l'autorité royale, sous prétexte de se délivrer de celle des maires du palais.

Depuis cette mémorable journée, Charles Martel régna véritablement en France, quoiqu'il s'abstînt de prendre le titre de roi pour ménager[1] les Neustriens qui auroient obéi difficilement à un prince austrasien : c'est pour cette raison qu'il avoit élevé Clotaire sur le trône, comme nous l'avons déjà dit.

VIII. — *Eudes fait un traité d'alliance avec Charles & lui livre le roi Chilpéric.*

Clotaire étant mort quelque temps après, Charles, qui jusques alors s'étoit mis peu en peine de Chilpéric & l'avoit laissé tranquille en Aquitaine, croyant avoir besoin de lui pour régner en son nom en Neustrie, envoya une ambassade solennelle à Eudes pour engager ce duc à le lui remettre avec les trésors
An 719 qu'il avoit emportés. Il lui offrit à ce prix son amitié & son alliance[2]; mais il le menaça en même temps, en cas de refus, de passer la Loire & de mettre tout
Éd. origin. t. I, p. 389. son pays à feu & à sang. Eudes, soit par crainte, soit par foiblesse, n'osa refuser la demande de Charles. Il livra à ses envoyés le roi Chilpéric avec toutes ses richesses, accepta son amitié & fit un traité[3] d'alliance avec lui, ce qui nous donne lieu de croire que ce duc d'Austrasie reconnut la souveraineté d'Eudes, & que ce fut peut-être un des motifs qui engagea celui-ci à abandonner les intérêts du roi de Neustrie & à le livrer à Charles. Au reste, ce dernier en usa[4] assez bien à l'égard de ce roi. Il lui donna toutes les marques

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 23, p. 439.

[2] Continuateur de Frédégaire; *Annales Fuldenses*, & *Preuves* au tome II, Chroniques, n. I.

[3] Continuateur de Frédégaire; *Annales Fuldenses*, & *Preuves* au tome II, Chroniques, n. I.

[4] *Annales Mettenses.*

extérieures de respect dues à sa dignité, & lui procura un honnête entretien, sans lui donner cependant aucune part dans le gouvernement. Eudes avoit encore sans doute un motif très-pressant de donner satisfaction à Charles & d'éviter de s'attirer les armes de ce prince, dans la crainte où il étoit d'éprouver en même temps celles des Sarrasins qui avoient déjà fait alors quelques tentatives sur la partie de la Gaule voisine de ses États, & qui menaçoient de l'envahir, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

IX. — *Efforts des Sarrasins pour s'emparer de la Septimanie ou Gaule Narbonnoise.*

Le général[1] Muza, après avoir heureusement terminé, vers la fin de l'an 712, la conquête de l'Espagne en moins de quinze mois, & établi son siége à Cordoue, fut rappelé peu de temps après à Damas par le calife Walid[2]. Il laissa

[1] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 12 & seq.

[2] Les chroniques latines ne font commencer les irruptions des Arabes en Gaule qu'en 719, année de la prise de Narbonne; mais il y a lieu de croire qu'elles ne sont pas exactes sur ce point. Les conquérants arabes distinguaient avec soin les incursions destinées à faire du butin, des expéditions sérieuses entreprises dans un but réel de conquête. Les premières précédaient toujours les secondes. Ils ne procédèrent pas autrement dans la Gaule, & avant de rien posséder dans la Septimanie, ils l'avaient déjà plus d'une fois menacée & ravagée. La plupart des historiens arabes qui ont parlé de Moussa ben Nossayr s'accordent pour affirmer qu'après avoir pris Barcelone & occupé l'Espagne orientale jusqu'au pied des Pyrénées, il passa ces montagnes & parcourut la Septimanie pour la piller. Si le fait est vrai, ce dut être en 712 ou 713 au plus tard, puisque cette dernière année fut celle du rappel de Moussa[1]. Ainsi, selon Maccary, traduit par M. Reinaud, Moussa pénétra dans le pays des Francs & s'avança jusque dans une plaine où se trouvaient des monuments antiques. Il remarqua là une grande idole, qui était debout en forme de colonne & sur laquelle avait été gravée en caractères arabes cette inscription : « *O enfans d'Ismaël! vous êtes arrivés au terme. Retournez sur vos pas.* » Cette circonstance effraya Moussa, & il se dit : « *Cette inscription renferme sans doute un grand sens.* » En conséquence, il proposa à ses compagnons de prendre une autre direction & de se porter au delà; mais ceux-ci s'y opposèrent, & Moussa, ayant égard à l'opinion du plus grand nombre, ordonna la retraite. « Heyan, fils d'Abou Djabala, avait été envoyé en Afrique par le kalife Omar, fils d'Abd el Azyz, avec plusieurs fakyhs, pour enseigner aux habitants les principes de la législation musulmane; Heyan fit la guerre avec Moussa lorsque celui-ci fit la conquête de l'Espagne &, toujours au dire de Maccary, il s'avança avec lui jusqu'à une forteresse ennemie, appelée Carcassonne. Là était l'église vénérée des chrétiens, qu'on appelle Notre-Dame. Ibn Heyan rapporte qu'il y avait dans cette église sept colonnes d'argent pur, d'une dimension telle qu'aucune d'entre elles ne pouvait être embrassée avec les deux bras. » Un autre écrivain, Zohrî[2], borne l'invasion faite en Gaule par Moussa à la ville de Narbonne. « Narbonne, dit-il, est une grande ville, & c'est la dernière que les musulmans conquirent dans le pays des Francs. On y trouve l'idole sur laquelle sont écrits ces mots : « *Retournez, ô enfants d'Ismaël. Si vous me demandez pourquoi, je vous le dirai : c'est que vous vous battriez les uns contre les autres jusqu'au jour de la résurrection.* » La ville est traversée par une grande rivière, la plus grande du pays des Francs. Sur la rivière est un grand pont, & sur le pont sont des marchés & des maisons. Entre la ville & la mer est une distance d'une parasange. Les navires remontent de la mer jusqu'à la ville & entrent sous le pont. Au milieu sont des chaussées & des moulins. Le pont a été construit par les anciens. On n'en pourrait aujourd'hui faire un si beau. »

Malgré ces témoignages, il est certain que Moussa ne s'empara ni de Carcassonne ni de Narbonne. Ce ne fut qu'en 719 que la dernière de ces villes fut prise par les Musulmans. Il ressort néanmoins, des affirmations de ces auteurs, qu'en l'année 713 les Arabes traversèrent les Pyrénées,

[1] Voir Ahmed el Mocri, qui a recueilli tous les passages des historiens arabes relatifs à Moussa. (Manuscrit arabe n. 704.)

[2] *Géographie.* (Manuscrit arabe 596, f° 37.)

en partant son fils Abd el Aziz pour gouverner à sa place, & se rendit ensuite à la cour de ce prince, à qui il présenta les plus riches dépouilles de sa conquête, & en particulier un grand nombre d'esclaves des plus qualifiés & des mieux faits de l'un & de l'autre sexe. Abd el Aziz gouverna l'Espagne pendant trois ans après le départ de son père, & régla le tribut que devoient payer les peuples soumis. Il prit pour épouse la reine Égilone, veuve du roi Roderic, & pour ses concubines plusieurs princesses & autres personnes de la première condition de la nation gothique, dont il composa son sérail. L'abus qu'il fit de son pouvoir fut cause de sa perte. Il se laissa séduire par l'ambition de la reine Égilone, qui lui persuada de s'ériger en souverain de toute l'Espagne & de se soustraire à l'obéissance du calife. Ses desseins furent découverts par le général Ajub, qui, ayant excité contre lui une sédition parmi les Arabes, le fit assassiner dans le temps qu'il étoit occupé à faire sa prière. Ajub fut élu à sa place pour gouverner l'Espagne, en attendant l'arrivée du général Alahor, qui avoit été déjà nommé pour relever Abd el Aziz, par le calife Zuleiman, successeur de son frère Walid [1], mort vers le commencement de l'an 715.

Alahor [2] arriva en Espagne vers la fin de la même année, un mois après la mort d'Abd el Aziz, son prédécesseur. Il gouverna ce royaume pendant près de trois ans, & signala son administration par divers actes de sévérité & de justice autant que par ses exploits militaires. Il fit restituer entre autres aux chrétiens du pays les biens que les Arabes avoient usurpés sur eux, & mit par là les premiers en état de payer le tribut annuel auquel ils étoient assujettis. Il punit d'un autre côté par des supplices rigoureux plusieurs d'entre les Maures ou Sarrasins, pour avoir détourné à leur profit une partie des trésors & des autres dépouilles de l'Espagne qui devoient appartenir au fisc, & entreprit enfin de soumettre la Septimanie à la domination des Arabes.

Ces infidèles s'étoient contentés jusques alors d'étendre & d'affermir leur autorité au delà des Pyrénées, & ils n'avoient pas encore pensé à porter leurs armes en deçà de ces montagnes. Alahor, plus hardi que les autres gouverneurs sarrasins, ses prédécesseurs, entreprit d'en forcer les passages, & ayant reçu ordre du calife d'achever la conquête de toutes les provinces qui avoient fait partie du royaume des Visigoths, il résolut d'assujettir la Septimanie ou Gaule Narbonnoise comme une des principales. Dans cette vue, il assembla [3] une nombreuse armée, s'avança vers les Pyrénées, & attaqua cette province; mais il paroît que malgré les divers efforts qu'il fit pour y pénétrer, pendant près de trois années consécutives que dura son gouvernement, il ne put réussir, sans doute par la vigoureuse résistance des habitans du pays [4]; en sorte qu'il fut contraint d'abandonner son entreprise & de se contenter de soumettre à la puissance mahométane tout le pays de la Tarragonoise situé aux

pour la première fois, & rapportèrent de la Septimanie un butin considérable. Peut-être même avant l'année 717, les Arabes firent-ils encore plus d'une tentative sur la Septimanie, mais l'histoire est muette à cet égard. [E. M.]

[1] Pagi, *Critica*, ad ann. 715, n. 7.

[2] Isidorus Pacensis, p. 12 & seq.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXII, n. 11.

[4] *Ibid.*

environs des Pyrénées, vers l'Aragon & la Catalogne, qui n'avoit pas encore subi le joug des infidèles, & qu'il rendit tributaire.

X. — *Première irruption des infidèles dans les Gaules.*

Zama[1], qui lui succéda immédiatement, fut beaucoup plus heureux; il entra enfin dans la Septimanie & l'assujettit à la domination des Sarrasins[2]. Il commença d'exercer le gouvernement d'Espagne l'an 717 &, à ce qu'il paroît, vers le mois de juillet[3], sous le calife Omar II, qui avoit succédé la même année à Zuleiman, son cousin germain, & avoit pris pour collègue son frère Izid ou Jézid auquel il céda toute l'autorité, au mois de février de l'an 720. Zama, à qui nos anciens historiens donnent quelquefois le titre de roi, de même qu'aux autres gouverneurs sarrasins d'Espagne, quoiqu'ils ne fussent que de

Éd. origin. t. I, p. 390.

[1] Isidorus Pacensis, p. 12 & seq. — *Chronicon Moissiacense*, dans Duchesne, t. 3, p. 137; D. Bouquet, t. 2, p. 648. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[2] Contrairement à ce qu'affirment ici les Bénédictins, d'après les chroniques latines, Zama, ou plutôt El Samah, ne succéda point en 717 à El Haur ben Abd el Rahman[1]. Ce dernier conserva le commandement de la péninsule jusqu'en l'année 721, & c'est lui qui conquit la Septimanie. Les écrivains arabes nous représentent ce chef comme un guerrier expérimenté, actif & intrépide, mais avide & sévère, se piquant de ne pas favoriser plus les musulmans que les chrétiens.

Au commencement de l'année 718 de notre ère, il réunit toutes les forces dont il pouvait disposer à l'extrémité orientale des Pyrénées, & se prépara pendant trois ans à la conquête de la Septimanie. Il ne put cependant parvenir à mettre entièrement son dessein à exécution. Les Bénédictins croient que El Haur ne put franchir les Pyrénées, & qu'il se contenta de soumettre la Tarragonaise. Mais cette province avait déjà été envahie par les Arabes dès l'année 713. D'ailleurs, des auteurs arabes affirment que, franchissant les défilés de Girone, il ravagea le Roussillon, puis se jetant sur la Septimanie, il parcourut en tous sens les campagnes de Carcassonne & de Narbonne. Il mit le siége devant cette dernière ville, la prit dans le courant de l'année 719 & en fit le chef-lieu de la domination arabe en deçà des Pyrénées. Les chroniques d'Aniane & de Moissac rapportent exactement la date de cette prise; mais elles se trompent sur le nom du chef qui en eut la gloire. Elles l'attribuent à El Samah, dont le gouvernement ne commença qu'en 721. Elles exagèrent peut-être aussi lorsqu'elles disent que les hommes de Narbonne furent tous passés au fil de l'épée, les femmes & les enfants emmenés captifs en Espagne, & que la ville resta déserte. Il est certain que les dépouilles de Narbonne furent très-considérables. « La première spoliation des églises de Narbonne par les Arabes, dit M. Fauriel, dut avoir lieu à la prise de cette ville par El Haur, bien qu'un célèbre historien musulman en fasse un épisode de la première invasion de la Septimanie par Moussa. Ce fut alors, & de l'une de ces églises, que les conquérants enlevèrent ces sept figures ou statues en argent, fameuses chez les historiens nationaux de la conquête, & dont la prise figura longtemps dans les traditions des Arabes andalousiens, comme l'incident le plus merveilleux de la prise de Narbonne. »

M. Reinaud recule[2] jusqu'à l'année 721 l'incursion des Arabes dans la partie méridionale de la France. Suivant lui, ce fut El Samah, le Zama des chroniques chrétiennes, qui forma le siége de Narbonne & qui s'empara de cette ville; mais nous avons dit & les Bénédictins ont démontré[3] que les Arabes étaient maîtres de Narbonne en l'année 719. El Samah ne fit que terminer & organiser définitivement la conquête de la Septimanie.

El Haur n'eut pas, en effet, le loisir d'achever son œuvre. Le gouverneur de l'Afrique, dont il dépendait, l'ayant dénoncé au kalife Yazid ben Abd el Melek, celui-ci donna l'ordre de le déposer & de mettre à sa place El Samah ben Abd el Melek, celui que les chroniques latines & les historiens de la province de Languedoc désignent sous le nom de Zama. [E. M.]

[3] Pagi, *Critica*, ad ann. 718, n. 5; ad ann. 720, n. 2; ad ann. 721, n. 5.

[1] L'Alahor *des historiens chrétiens.*

[2] *Invasions des Sarrasins*, 18, 19, 20.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXII.

simples officiers soumis au calife de Damas, donna d'abord tous ses soins à régler la police & le gouvernement de l'intérieur de l'Espagne. Il fit faire un dénombrement général de tous les chrétiens sujets au tribut & songea ensuite à étendre les conquêtes de sa nation.

Dans ce dessein, il se mit en campagne vers la fin[1] de l'an 719 *ou la neuvième[2] année depuis l'entrée des Sarrasins en Espagne*, s'avança vers les Pyrénées & tenta le passage de ces montagnes du côté du Roussillon ou du diocèse d'Elne. Le succès de son entreprise ayant répondu à ses souhaits, il soumit ce pays qui faisoit partie de la Septimanie. Il vint camper ensuite sous les murs de Narbonne & forma le siége de cette importante place qui devoit lui faciliter la conquête du reste de cette province.

XI. — *Conquête de Narbonne & de la Septimanie par le général Zama.*

Nous ignorons le détail de ce qui se passa à ce siége; nous savons[3] seulement que Zama se rendit le maître de Narbonne vers la fin de la même[4] année ou au commencement de la suivante, qu'il fit passer au fil de l'épée tous les habitans qui l'avoient défendue, & qu'il emmena captifs en Espagne les femmes & les enfans, dont le nombre devoit être d'autant plus grand, que cette ville, de même que le reste de la Gothie ou Septimanie, servoient alors d'asile[5] & de retraite à une infinité de Goths que la dureté des gouverneurs arabes avoit obligés de sortir d'Espagne pour s'y réfugier.

An 720

Cette ville étoit trop forte & trop importante, pour que le général Zama ne prît pas toutes les mesures possibles afin de s'en assurer la possession. Il[6] y mit en garnison l'élite de ses troupes, sous le commandement d'un de ses généraux, appelé Ibin Aumar, & s'avança ensuite dans la Septimanie, pour continuer[7] la conquête de cette province. Les anciens historiens ne disent rien des circonstances qui accompagnèrent cette expédition. Il paroît certain cependant, suivant le témoignage d'Isidore de Béja, auteur contemporain, que les Sarrasins soumirent alors presque toute la Gaule gothique, qui, outre l'ancien diocèse de Narbonne dont ceux d'Alet & de Saint-Pons faisoient alors partie, comprenoit ceux d'Elne, de Carcassonne, de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, de Lodève & de Nimes, avec celui d'Alais démembré de ce dernier dans la suite.

XII. — *Zama pourvoit au gouvernement de la Septimanie. — Origine du mot* Mozarabe.

Isidore ajoute que Zama, après avoir soumis cette province & établi une forte garnison de Sarrasins dans Narbonne pour assurer sa conquête, s'avança

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXII.
[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[3] Isidorus Pacensis, p. 12 & seq. — *Chronicon Moissiacense*. — Gervasius Tilberiensis, p. 940.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXXII.
[5] Ferreras, ad ann. 714, n. 5.
[6] *Marca Hispanica, appendix*, c. 809.
[7] Isidorus Pacensis, p. 12 & seq.

An 720

vers le pays des François, fit la guerre à ces peuples & leur livra divers combats, ce qui prouve que ces infidèles attaquèrent alors les États d'Eudes, duc d'Aquitaine, qui confinoient presque de toutes parts avec la Gaule gothique ou Septimanie. Nous verrons bientôt, en effet, qu'ils s'étendirent jusques à Toulouse, & qu'ils assiégèrent cette capitale du duché d'Aquitaine. Zama ne fut pas plutôt maître de la Septimanie, qu'il y établit [1] le même gouvernement que les gouverneurs sarrasins d'Espagne, ses prédécesseurs, avoient déjà introduit dans ce royaume, c'est-à-dire qu'il régla [2] les tributs que les chrétiens devoient payer au trésor royal, & qu'il partagea les terres du pays entre les Arabes ou Sarrasins & les anciens habitans à qui il en laissa une partie, & appliqua l'autre au fisc, ou la donna à ses soldats.

Quant à la religion, les califes des Sarrasins, contens de voir dominer le mahométisme dans le pays conquis, laissèrent aux anciens habitans la liberté de professer le christianisme moyennant un tribut, ainsi que les mahométans en usent de nos jours à l'égard des chrétiens leurs sujets; en sorte que Zama & ses successeurs permirent aux anciens peuples d'Espagne & de Septimanie l'usage de leurs rits & de leurs cérémonies, de même que celui de leurs lois. Nous voyons, en effet [3], que sous la domination de ces infidèles les différends des Goths furent décidés par des juges de leur nation, c'est-à-dire par des comtes dans les villes considérables, & dans les autres par *des vicaires* que nous appelons aujourd'hui viguiers, mais toujours cependant sous les ordres & l'autorité des gouverneurs maures ou sarrasins.

Éd. origin. t. I, p. 391.

C'est de ce mélange des chrétiens d'Espagne & de Septimanie avec les Arabes, leurs vainqueurs, qu'on prétend [4] qu'a pris son origine le nom de *Mozarabes* qu'on donnoit aux premiers, parce qu'ils étoient mêlés avec les autres, *mixti Arabes*. D'autres ne conviennent pas de cette étymologie & la tirent [5] de Muza ou Moyse, premier gouverneur arabe d'Espagne, qui accorda le libre exercice de leur religion aux anciens habitans du pays. Ils sont persuadés qu'on appela ceux-ci *Muza Arabes* du nom de ce gouverneur & de celui de sa nation dont on a fait depuis celui de Mozarabes. Un moderne [6] assure enfin qu'on nomma d'abord Mostarabes (*Mixti Arabes*) les Sarrasins qui firent la conquête de l'Espagne, parce qu'ils n'étoient pas véritablement Arabes, mais seulement mêlés avec eux & soumis à leur domination, & que ce nom passa ensuite aux chrétiens d'Espagne & de Septimanie, qui leur furent soumis. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, l'ancienne liturgie gothique qui fut en usage en Espagne & dans la Septimanie avant & après l'irruption des Sarrasins, prit le nom de rit mozarabe depuis la domination de ces infidèles, & cette liturgie, qui est encore [7] en usage dans quelques églises d'Espagne, a conservé ce nom. Telle fut la forme du gouvernement que Zama

[1] Rodericus Toletanus, *Hist. Arabum*, c. 11.

[2] Isidorus Pacensis, p. 12 & seq.

[3] *Marca Hispanica*, c. 227 & 232.

[4] Pagi, *Critica*, ad ann. 714, n. 6 & seq.

[5] *Marca Hispanica*, c. 227 & 232.

[6] Lebrun, *Dissertations sur les cérémonies de l'Église*, t. 2, 5e dissertation.

[7] D'Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 3, p. 280.

établit dans la Septimanie, où les anciens habitans jouirent du libre exercice de leur religion pendant tout le temps qu'ils furent soumis aux Sarrasins. Il est vrai que les gouverneurs d'Espagne, successeurs de Zama, persécutèrent dans la suite les chrétiens de ce royaume & leur défendirent l'exercice de leur religion; mais ce ne fut que longtemps après que ces infidèles eurent perdu ce qu'ils possédoient dans les Gaules.

XIII. — *Siége & bataille de Toulouse. — Défaite de Zama, général des Sarrasins, par le duc Eudes.*

Nous venons de dire que Zama, après avoir fait la conquête de la Septimanie, attaqua les États d'Eudes, duc d'Aquitaine. Il paroît[1] qu'il tourna d'abord du côté du Rhône & qu'il n'omit rien pour pénétrer dans le pays situé au delà de cette rivière où ce duc étendoit sa domination, mais que la vigoureuse résistance des François rendit inutiles tous les efforts des Sarrasins. Un de nos plus habiles auteurs[2] conjecture, avec assez de fondement, que le secours qu'Eudes avoit donné aux Goths ou aux habitans de la Septimanie, contre ces infidèles, fut le principal motif de la guerre que Zama entreprit contre ce prince. Il est du moins certain que ce général arabe, après avoir livré divers combats[3] aux François & les avoir harcelés en différentes rencontres, s'avança enfin vers Toulouse[4], capitale de l'Aquitaine & des États du duc Eudes, & qu'il l'assiégea en 721.

An 721

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXII, n. 8 & suiv.

[2] *Marca Hispanica*, c. 229.

[3] Isidorus Pacensis. — Rodericus Toletanus, *Chronicon*. — *Chronicon Moissiacense*; voyez au tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[4] L'invasion arabe, commandée par El Haur, est considérée comme la première. C'est alors qu'Elne & les autres villes du Roussillon durent être pillées en passant. Mais dans cette campagne les Arabes ne paraissent pas avoir pénétré plus avant que Narbonne dont ils s'emparèrent & où ils s'établirent. El Samah, qui succéda à El Haur comme vali ou gouverneur général de l'Espagne, se prépara à continuer la conquête commencée par son prédécesseur. Il réunit de nouvelles troupes &, après avoir laissé pour gouverner l'Espagne en son absence un chef, nommé Ambessa, il passa les Pyrénées avec l'armée arabe la plus nombreuse qui les eût traversées jusque-là.

Cette seconde invasion, qui eut lieu en l'année 721 de notre ère, fut dirigée, non point comme le disent les Bénédictins vers le Rhône, mais du côté de l'Aquitaine. On ne sait pas au juste par où elle pénétra dans les Gaules. Elle se dirigea directement sur Toulouse. El Samah fit le siége de cette ville, mettant en usage les différentes machines qu'il avait apportées. Le duc Eudes, informé de l'invasion des Arabes & du siége de Toulouse, assembla ses hommes d'armes & se mit en devoir de les repousser. Son armée était sans doute considérable. Les historiens arabes n'ont pas manqué d'en faire une de ces armées fabuleuses où les milliers se comptent par centaines.

Les habitants de Toulouse résistaient vaillamment aux attaques d'El Samah; mais la ville était, dit-on, sur le point d'être emportée quand le duc Eudes & les chrétiens arrivèrent sous ses murs. Les deux armées ne tardèrent pas à en venir aux mains, & les chrétiens remportèrent une victoire complète. Les Arabes furent taillés en pièces; El Samah fut tué avec la plupart de ses plus braves officiers. Telle fut l'issue de cette bataille dont le bruit retentit alors dans tous les pays musulmans ou chrétiens. Les historiens arabes ne donnent pas le compte de leurs morts ou, comme ils le disent, de leurs martyrs; mais ils parlent de la défaite en termes & avec un ton qui en peignent le désastre avec une grande force. Ils en notent soigneusement le jour comme un jour funeste. Aucun d'eux n'y fait allusion sans la signaler par quelque épithète lamentable, & le meilleur de ces historiens, Ibn Heyan, est celui qui en donne l'idée la plus sombre. Il semble indiquer que de son temps, c'est-à-dire quatre ou cinq siècles après

Les Sarrasins, après avoir formé la circonvallation de cette grande ville & fait les approches, la battirent avec toutes les machines de guerre qui étoient alors en usage. Ils employèrent surtout les frondes pour écarter les Toulousains de leurs remparts; mais tous leurs efforts furent rendus inutiles par la vigoureuse défense des assiégés. C'est tout ce que les anciens historiens nous apprennent de ce fameux siége dont[1] ils ne marquent pas la durée; ils ajoutent qu'Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rassemblé une nombreuse armée, attaqua les Sarrasins, leur livra bataille devant la même ville & *les chassa de ses États*[2]. Le combat fut d'abord très-vif & la victoire balança quelque temps entre les deux armées; mais les chrétiens ayant fait plier enfin les mahométans, les taillèrent en pièces & en firent un carnage horrible. Zama demeura lui-même sur le champ de bataille, & le reste de son armée s'étant dissipé, la ville de Toulouse fut, par là, délivrée du siége des infidèles, ce qui arriva[3] vers le mois de mai de l'an 721. Anastase[4] Bibliothécaire dit, dans la vie du pape Grégoire II, « que les Sarrasins, dix ans après avoir conquis l'Espagne, « firent tous leurs efforts, l'année suivante, pour passer le Rhône & s'emparer « de cette partie de la France dont le duc Eudes étoit alors en possession; « que ce *prince d'Aquitaine* (car c'est ainsi que le nomme cet historien) « ayant assemblé toutes ses forces, les enveloppa, les tailla en pièces & leur « tua en un seul jour, selon la relation qu'il envoya à ce pape, trois cent « soixante-quinze mille hommes, sans perdre, de son côté, que quinze cents « François qui demeurèrent sur la place. » Cet historien ajoute qu'Eudes fit distribuer à ses soldats avant le combat de petites parcelles de trois éponges bénites que le même pape lui avoit envoyées depuis peu, & que pas un de ceux qui s'en trouvèrent munis ne fut ni blessé ni tué. Quoi qu'il en soit de ce miracle & du prodigieux nombre de Sarrasins qui, au rapport d'Anastase, furent tués dans cette action, nombre que nos[5] auteurs modernes révoquent en doute avec fondement, il paroît du moins que cet auteur a voulu[6] parler dans cet endroit de la victoire complète d'Eudes sur les Sarrasins devant Toulouse l'an 721, & nullement, comme quelques auteurs l'ont cru, de celle de Charles Martel sur ces mêmes infidèles, au mois d'octobre de l'an 732, puisque Grégoire II étoit mort alors depuis près de deux ans.

Éd. origin. t. I, p. 392.

l'événement, elle était encore le sujet d'une commémoration universelle. Enfin, il va jusqu'à affirmer que l'armée arabe y périt tout entière sans qu'il en échappât un seul homme.

Cette dernière assertion ne doit pas être prise au pied de la lettre.

Les débris de l'armée d'El Samah se firent jour l'épée à la main & réussirent à gagner Narbonne où était restée une garnison, qu'ils renforcèrent fort à propos. En effet, au premier bruit de leur défaite, toute la portion déja conquise de la Septimanie s'était soulevée, & il ne resta aux Arabes en Septimanie que la ville de Narbonne. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXII.

[2] Duchesne, *SS. Franc. coaetan.* t. 2, p. 7; *Annales Petaviani;* D. Bouquet, t. 2, p. 641.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXII, n. 9.

[4] Anastasius Bibliothecarius, t. 1, nov. edit. p. 167.

[5] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 24, p. 400

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 12.

XIV. — *Thierri de Chelles reconnu pour roi de France.*

Eudes[1], après avoir entièrement défait l'armée des Sarrasins, poursuivit longtemps les fuyards. Il y a apparence qu'il reprit alors sur ces infidèles une partie des conquêtes qu'ils avoient déjà faites dans la Septimanie, ou qu'il aida les habitans de cette province à les chasser de quelques-unes de leurs places, car nous verrons que les Sarrasins prirent quelques années après les villes de Carcassonne & de Nimes; ce qui fait voir que si Zama, leur général, les avoit conquises, ils durent les perdre depuis leur défaite devant Toulouse.

Il fut d'autant plus aisé à Eudes de tirer avantage de sa victoire sur les Sarrasins, qu'il étoit alors en paix avec Charles Martel. Ce duc d'Austrasie, pour se maintenir dans l'autorité dont il s'étoit emparé sur tout le royaume & prévenir la révolte des peuples que son pouvoir excessif pouvoit exciter, éleva sur le trône de Neustrie, d'abord après la mort de Chilpéric, décédé à Noyon vers la fin de l'an 721, Thierri quatrième du nom, fils de Dagobert III. Ce prince étoit encore enfant, &, par conséquent, peu en état de traverser les desseins ambitieux que ce duc des François avoit de se perpétuer dans le gouvernement de la monarchie. On donna à ce nouveau roi le surnom de

[1] Isidorus Pacensis, p. 12 & seq. — A propos de la chronique dite d'Isidore de Béja, nous croyons bon de résumer les dernières conclusions portées sur ce document important par M. Dozi, dans ses *Recherches sur la littérature & l'histoire de l'Espagne au moyen âge*, Leyde, 1860, 2 volumes in-8°. En effet, cet auteur, publié d'abord par Prudencio de Sandoval, dans ses *Historias de cinco obispos* (Idace, Isidore de Béja, &c.), *Pamp
lona*, 1634, in-4°, republié d'après des textes défectueux par Sanchez, *España sagrada*, t. 8, p. 274, présente un intérêt tout particulier; contemporain des faits qu'il raconte, puisqu'il n'est pas postérieur à l'année 754, resté inconnu aux écrivains du Nord de l'Espagne, qui ne l'ont pas employé avant Roderic de Tolède (fin du treizième siècle), il offre ce caractère particulier de n'être défavorable ni aux derniers rois visigoths, comme Sébastien de Salamanque & les chroniqueurs des royaumes du nord, ni aux Arabes, comme on pourrait l'attendre d'un prêtre. On peut lire dans M. Dozi les raisons ingénieuses par lesquelles il explique comment, dans beaucoup de cas, les Arabes ont pu être accueillis sans répugnance par des populations à peine chrétiennes, habituées de longue date à un gouvernement plus oppresseur que celui des premiers valis, & comment d'autre part, pour les historiens postérieurs, comme Sébastien de Salamanque, qui est de la deuxième moitié du neuvième siècle, il a fallu expliquer la conquête de l'Espagne par les Infidèles; pour y arriver, ces historiens ont chargé la mémoire des derniers rois visigoths, Égica, Wittiza & Roderic, dont pourtant Isidore de Béja, presque contemporain, ne dit guère que du bien. Ce sont ces calomnies gratuites qui, jusqu'ici, ont été adoptées comme vérité par les historiens.

Pour en revenir à la chronique d'Isidore de Béja, M. Dozi conteste formellement cette attribution de nom; on ne connaît aucun évêque de Béja du nom d'Isidore; de plus l'auteur ne parle pas une seule fois de cette ville, tandis qu'il abonde en détails sur Cordoue, pour laquelle il semble avoir une espèce de prédilection; à Béja, dont on le prétend évêque, il y eut, à cette époque, une grande révolte contre les Arabes, &, loin de la raconter, il ne la mentionne même pas, & nous ne la connaissons que par un historien arabe, Maccary. Suivant M. Dozi, cette attribution à un Isidore, évêque de Béja, viendrait d'un manuscrit du onzième siècle, conservé à Oviédo, où la chronique d'Isidore de Séville est attribuée, par une faute du copiste, à *Isidorus Pacensis episcopus*. Le texte de cet auteur est profondément altéré, si bien que, dans plusieurs endroits, il est devenu presque inintelligible; M. Dozi prouve qu'il est écrit en prose rimée, genre de composition aimé des Espagnols; mais pour rétablir les assonances, il faut supposer un ancien manuscrit glosé, dont les gloses auront passé dans une copie postérieure. Les exemples que M. Dozi en donne semblent assez concluants. L'auteur, à plusieurs reprises, indique qu'il avait écrit d'autres chroniques (*epitoma*), qui sont aujourd'hui perdues. [A. M.]

An 721

Thierri de Chelles, parce qu'il avoit été élevé dans ce monastère qui étoit alors double, ainsi que plusieurs autres, suivant l'usage de ce temps-là.

XV. — *Seconde irruption des Sarrasins dans les Gaules.*

Le reste de l'armée des Sarrasins se trouvant dans l'impuissance de faire aucune[1] entreprise dans les Gaules, après la bataille de Toulouse, prit le parti de repasser en Espagne[2]. Ces infidèles élurent le général Abdérame pour les commander à la place de Zama jusques à l'arrivée d'Ambiza, que le calife Izid avoit déjà nommé pour relever ce dernier, dont les trois années de gouvernement devoient bientôt expirer. Ambiza arriva[3] en Espagne un mois après l'élection d'Abdérame, c'est-à-dire vers le mois de juillet de l'an 721, & gouverna ce royaume pendant quatre ans & demi. Il s'appliqua à réparer les pertes que les Sarrasins avoient faites dans les Gaules sous son prédécesseur. Il y envoya des troupes qui agirent séparément sous divers chefs, & qui attaquèrent différentes places sur les François, ce qui doit s'entendre, sans doute, sur Eudes, duc d'Aquitaine, dont les États confinoient avec la Septimanie. Les efforts des Sarrasins furent inutiles; ils ne purent se rendre maîtres d'aucune de ces places; ils ne cessèrent cependant de les harceler & de tâcher de les surprendre, mais toujours à leur désavantage, & ils furent battus par les François en diverses rencontres. Ambiza, voyant le mauvais succès de cette entreprise, résolut de passer lui-même dans les Gaules. Sous prétexte de cette expédition, il doubla les impôts auxquels les chrétiens étoient assujettis, & partit ensuite à la tête d'une armée formidable, la dernière année[4] de son gouvernement, *cinq ans après l'entrée des Sarrasins dans la Gaule Narbonnoise,* & sous le règne du calife Iscam ou Hiscam, frère & successeur d'Izid. Ambiza, après avoir traversé les Pyrénées, se mit en état de reprendre les places que Zama avoit perdues & de pousser ensuite plus loin ses conquêtes[5].

An 725

[1] Isidorus Pacensis, p. 15 & seq. — Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 11.

[2] Après leur défaite à Toulouse, les Arabes ne repassèrent point en Espagne, ils se retirèrent seulement dans les murs de Narbonne & se choisirent un vali provisoire pour remplacer El Samah. Leur choix, dicté par le sentiment du péril commun, tomba sur Abd el Rahman el Gafeki, un des vaillants hommes qui avaient suivi Moussa dans son passage d'Afrique en Espagne. Aussi intrépide que modeste & désintéressé, il n'aimait de la guerre que la gloire & avait coutume d'abandonner sa part de butin aux soldats. Il avait fait des prodiges de valeur à la bataille de Toulouse, c'est ce qui le fit choisir par les Arabes de Narbonne pour les commander, en attendant les ordres du gouverneur général de l'Afrique, dont relevait la province espagnole[1].

[1] Ibn Burqual, *apud* El Mocri. (Manuscrit arabe 705, f° 3. *Voir* Reinaud, *Invasions des Sarrasins.*)

A la première nouvelle de la mort d'El Samah, Ambessa ben Sohim, qui commandait alors en Espagne, comme lieutenant d'El Samah, envoya en Septimanie des secours qui rendirent la position des Musulmans moins critique. Ils furent même, dit-on, assez considérables pour que bientôt Abd el Rahman pût reprendre l'offensive contre les révoltés du Roussillon & du Narbonnais; mais les résultats qu'il obtint, pendant les deux ans que dura son commandement, furent de peu d'importance, & Ambessa, qui venait d'être confirmé dans le gouvernement général de l'Espagne, lui retira le commandement de la Septimanie, résolu de passer lui-même en ce pays & d'en achever la conquête. [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXII, n. 9.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[5] Ainsi qu'on le voit par le récit des Bénédictins, la défaite des Sarrasins devant Toulouse fut si complète qu'ils restèrent près de quatre ans sans

XVI. — *Siége & prise de Carcassonne par Ambiza. — Ce général étend ses conquêtes jusques à Nimes.*

Carcassonne[1] fut la première ville que ce général assiégea; il l'emporta de force, malgré l'avantage de sa situation & la vigoureuse défense des assiégés. Ce général étendit ensuite ses conquêtes jusques à Nimes, moins par force que par adresse & par la ruse dont il se servit dans cette occasion; il n'omit rien pour persuader aux habitans du pays de se soumettre volontairement, à l'exemple des villes d'Espagne qui s'étoient rendues de même aux Sarrasins, à leur entrée dans ce royaume. Il ajouta, sans doute, que la Gaule gothique étant une ancienne dépendance de l'Espagne qui appartenoit aux Sarrasins par droit de conquête, ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître leur domination; qu'il étoit de leur intérêt d'accepter les offres avantageuses qu'on leur faisoit, & qu'il valoit mieux se rendre de gré que de force. Les peuples de

Éd. origin. t. I, p. 393.

pouvoir se relever de leurs pertes, ni faire aucune tentative sérieuse contre les chrétiens. Mais, en l'année 725, Ambessa ben Sohim, ayant réuni les forces nécessaires, se décida à entrer en Septimanie & à reprendre l'offensive. Ce vali, que les historiens du Languedoc désignent sous le nom d'Ambiza, était le plus distingué des cinq ou six chefs arabes qui, depuis quatorze ans, avaient gouverné l'Espagne. Il contribua plus à lui seul que tous ses devanciers à l'organisation régulière de la domination arabe dans la péninsule, & se fit aimer pour son équité par les chrétiens & les juifs comme par les musulmans. On dit qu'il chercha toujours à faire observer à la guerre le précepte du Coran qui interdit, à moins d'une nécessité absolue, de détruire les récoltes, de brûler les maisons, en un mot de faire aucun dommage gratuit sur les terres de l'ennemi.

D'après la *Chronique de Moissac*, Ambessa entra dans la Gaule avec une armée très-nombreuse. Les Bénédictins, qui ont confondu dans une seule & même expédition celle d'El Haur, en 718, & celle d'El Samah en 721, considèrent l'invasion de 725 comme la seconde des Sarrasins en Gaule. On a pu voir, par les notes précédentes, qu'en ne tenant aucun compte des simples incursions ou courses de reconnaissance faites par les Sarrasins en Septimanie avant l'année 718, l'expédition de 725, dirigée par Ambessa, doit être considérée comme la troisième.

La première opération du chef arabe fut d'assiéger Carcassonne. Il prit cette ville de vive force. Puis il s'avança du couchant au levant & se rendit maître de presque tout le pays, des bords de l'Aude à ceux du Rhône. Béziers, Agde, Maguelonne, Lodève, Nimes, se soumirent à lui.

Mais on n'a sur la fin de cette expédition d'Ambessa que des données confuses & incomplètes. Les historiens de la province de Languedoc[1] placent, sur la foi des *Annales d'Aniane* & de la *Chronique de Moissac*, sous l'année 725, une invasion des Sarrasins jusqu'à Autun, qu'ils auraient pillée & saccagée. Mais cet événement est transporté, par d'autres chroniques locales, à l'année 731, & cette date paraît plus conforme à la nature des événements.

Il est vraisemblable que les excursions d'Ambessa s'étendirent peu hors de la Septimanie. Toutefois, un des historiens arabes dit que ce fut dans le pays situé au delà du Rhône que ce chef entra avec son armée & qu'il y souffrit le martyre pour l'islamisme. Par cette contrée d'au delà du Rhône, on doit entendre la Provence. Cette première invasion de la Provence par les Arabes, en 725, paraît, en effet, établie, & il n'y a point d'incertitude sur son issue : les chroniques chrétiennes aussi bien que les historiens arabes s'accordent, quoique ne donnant ni les uns ni les autres la moindre particularité sur les événements, pour déclarer que les Arabes furent battus & repoussés. On ignore quels furent les comtes chrétiens qui repoussèrent cette agression.

Ambessa reçut dans le combat une blessure dont il mourut quelques jours après. Il ordonna la retraite & remit le commandement des débris de l'armée & celui de la péninsule hispanique, à Hodaïra ben Abd Allah, ou Hodeira el Fehri, un de ses officiers. C'est celui que les Historiens de la province de Languedoc nomment Hodera. Il ne conserva le pouvoir que pendant le temps nécessaire pour l'envoi du successeur d'Ambessa. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — Isidorus Pacensis, p. 16. — Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 11, p. 169.

[1] Voyez au présent livre, chap. XIX.

Septimanie, plus frappés de la crainte d'éprouver la fureur dont ces infidèles usoient à l'égard des villes qu'ils prenoient d'assaut que de leurs remontrances, se voyant d'ailleurs hors d'état de se défendre, prirent le parti de se soumettre à l'obéissance des califes & de remettre leurs places à ce général, qui, voulant s'assurer de leur fidélité, se fit donner des otages qu'il envoya à Barcelone. Ambiza soumit ainsi tout le pays jusques à Nimes.

XVII. — *Fuite des religieux de Saint-Bausile, de Nimes. — Saint Romule, leur abbé.*

Ce fut, sans doute, dans cette irruption ou peut-être dans la précédente que les religieux de l'ancienne abbaye de Saint-Bausile de Nimes, craignant de tomber entre les mains des Sarrasins, prirent la fuite & se retirèrent à Saissi-les-Bois (*Saxiacum*), lieu situé en Bourgogne, dans le diocèse d'Auxerre. Il est rapporté, en effet, dans un ancien monument[1], que les religieux de cette abbaye se réfugièrent dans ce lieu sous la conduite de saint Romule, leur abbé, par la crainte des incursions des barbares; que nos rois leur en firent donation, & que le même saint Romule y fit bâtir une église sous l'invocation de saint Bausile, proche de laquelle il s'établit avec ses religieux. Suivant le même monument, cette église ayant été rétablie l'an 878, par l'abbé Trutgaud, quelques-uns de ses moines allèrent à Nimes & obtinrent de l'archevêque de Narbonne des reliques de saint Bausile, leur patron & de saint Paul, premier évêque de Narbonne, ce qui nous donne lieu de croire que l'irruption des barbares qui obligea les religieux de Saint-Bausile d'aller se réfugier dans le diocèse d'Auxerre regarde plutôt les Sarrasins que les Normands; d'autant plus qu'il ne paroît pas que ces derniers aient jamais poussé leurs courses jusques à Nimes, comme firent les autres. Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Saint-Bausile, de Saissi, qui devoit son origine à celle de Nimes, fut brûlée par les Normands, l'an 910, & rétablie peu de temps après, par Gaudin, évêque d'Auxerre, qui renferma dans une nouvelle châsse les reliques de ce saint. Elle fut unie dans la suite, & vers le commencement du onzième siècle, à celle de Saint-Germain d'Auxerre, de qui elle dépendit sous le titre de prieuré conventuel.

XVIII. — *Ruine du monastère de Psalmodi par les Sarrasins.*

Il y a lieu de croire que ce fut durant la même irruption ou dans la précédente[2] que les Sarrasins détruisirent le monastère de Psalmodi, situé à quatre lieues au midi de Nimes; car il est certain[3] qu'il fut entièrement ruiné par ces infidèles. Cette abbaye, dont le temps de la fondation nous est inconnu,

[1] Lebœuf, *Histoire d'Auxerre*, p. 283.

[2] Rien ne prouve que ce soit à cette époque que le monastère de Psalmodi ait été détruit; il a pu aussi bien l'être pendant le règne de Charlemagne, époque où les pirates sarrasins ravagèrent constamment les côtes de la Septimanie. [A. M.]

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 791, note 15. — Voir au tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

étoit située dans une île dont la mer Méditerranée baignoit autrefois le côté méridional & qui en est à présent éloignée de six milles, en sorte que les ruines de cet ancien monastère sont aujourd'hui au voisinage de la rivière de Vistre, au milieu des marais que la mer y a formés en se retirant. Il fut rétabli dans la suite, ou sous le règne de Pepin dans le temps que ce prince se rendit maître de la Septimanie, ou sous celui de Charlemagne; il subsistoit du moins en l'an 788. On prétend que ce dernier prince lui soumit le monastère de Saint-Saturnin de Nodels, voisin d'Aymargues, dans le diocèse de Nimes, & qu'il lui donna la tour de Mataferre, où est aujourd'hui la ville d'Aiguesmortes. Le premier abbé qui gouverna l'abbaye de Psalmodi, après son rétablissement, fut un saint prêtre, appelé Corbilien. Les moines se sont sécularisés dans la suite, sous prétexte du mauvais air qui règne dans le pays. Leur chapitre fut d'abord transféré à Aiguesmortes & uni, sur la fin du dernier siècle, à celui de la collégiale d'Alais, pour former ensemble le chapitre de la cathédrale de cette dernière ville. L'église de Psalmodi subsiste encore, de même qu'une partie du dortoir & du cloître. Le reste fut ruiné, dans le seizième siècle, par la fureur des calvinistes.

XIX. — *Nouveaux ravages des Sarrasins.*

L'ancien auteur[1] qui rappelle cette expédition d'Ambiza dans la Septimanie, & qui assure que ce général conquit tout le pays depuis Carcassonne jusques à Nimes, par des voies *de paix*, ne dit pas s'il prit cette dernière ville. Il paroît cependant très-vraisemblable qu'elle retomba alors sous la puissance des Sarrasins, supposé que ces infidèles l'eussent déjà prise sous le général Zama, comme il y a lieu de le croire. Les Sarrasins ne bornèrent pas là leurs conquêtes dans les Gaules durant cette[2] campagne, Ambiza ou plutôt un détachement de son armée remonta le long du Rhône & de la Saône, entra en Bourgogne, pénétra jusques à Autun, fit le siége de cette ville & la prit[3] un mercredi, 22 du mois d'août de l'an 725. Les infidèles l'abandonnèrent ensuite après l'avoir saccagée & ruinée, & en avoir remporté de riches dépouilles. C'est à cette irruption qu'il faut rapporter[4] la plupart des ravages que les Sarrasins firent en Bourgogne, à la droite de la Saône & du Rhône où ils portèrent[5] le fer & le feu, & en particulier la désolation de l'abbaye de Bèze[6] qu'ils ravagèrent pour la troisième fois, *la même année qu'ils détruisirent la ville d'Autun*. Il y a lieu de croire que ce fut alors qu'ils assiégèrent la ville de Sens, sous l'épiscopat[7] de saint Ebbon, prélat également recommandable par son courage & sa vertu, qui les obligea de se retirer après avoir fait une vigoureuse sortie sur eux & les avoir battus.

Éd. origin. t. I, p. 394.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[2] *Ibid. Note* LXXXIV, n. 3 & suiv.
[3] *Ibid. Preuves*, Chroniques, n. I.
[4] *Ibid. Note* LXXXIV, n. 9.
[5] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 1, p. 527.
[6] *Chronicon Besuense*.
[7] *Annales Petaviani*, dans Duchesne, *SS. Franc. coaetan.* t. 3, p. 349. — *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 3, part. 1; *Vita sancti Ebbonis*.

An 725

On prétend[1] que les Sarrasins firent encore de plus grands progrès durant cette irruption ; qu'ils s'emparèrent du Rouergue & de l'Albigeois ; qu'ils ravagèrent le Querci & le Périgord ; qu'Eudes, duc d'Aquitaine, à qui tous ces pays appartenoient, ayant marché à leur rencontre, les attaqua, leur livra une seconde bataille aussi sanglante que la première, & les défit entièrement, & qu'enfin il reprit sur eux toute la partie de ses États dont ils s'étoient déjà emparés. Mais tous ces faits ne sont appuyés que sur des conjectures[2] fort incertaines, & il paroît qu'on a confondu cette nouvelle défaite des Sarrasins par Eudes avec celle de ces infidèles devant Toulouse par le même duc, cinq ans auparavant[3]. Nous n'avons, en effet, aucun monument qui prouve qu'Ambiza ou les Sarrasins aient porté leurs armes en Aquitaine durant l'année 725, & s'il est vrai que ces infidèles se soient jamais rendus maîtres de l'Albigeois & du Rouergue, ce fut sans doute durant quelque autre irruption. Il est cependant assez vraisemblable qu'Eudes se mit en état d'arrêter les progrès d'Ambiza qui avoit porté la guerre sur les frontières de ses États ou dans ses États mêmes, supposé que les villes de Carcassonne & de Nimes fussent alors soumises à sa domination, comme on peut le conjecturer. Ce duc peut donc avoir marché contre ce général arabe & l'avoir battu ; car nos anciens historiens[4] font entendre qu'Ambiza prit la route de l'Espagne d'abord après son expédition de Nimes, & que sa marche avoit plutôt l'air d'une fuite que d'une retraite, ce qui fait voir que la suite de son entreprise ne répondit pas aux commencemens ; mais les mêmes historiens nous en ont laissé ignorer les circonstances.

XX. — *Retraite & mort d'Ambiza.*

Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'Ambiza[5], ayant repris la route de l'Espagne, mourut en chemin dans la cinquième année de son gouvernement ou vers la fin de l'an 725. Avant que d'expirer, il substitua par provision à sa place, en attendant que le calife lui eût nommé un successeur, le capitaine Hodera, qui, après sa mort, prit le commandement de l'armée & la ramena dans ses quartiers.

Jahic, successeur d'Ambiza, arriva peu de temps après & prit possession du gouvernement de l'Espagne & de la Septimanie ; ce nouveau[6] gouverneur, homme ferme & résolu, fit extrêmement respecter son autorité. Plus équitable que son prédécesseur, il fit rendre aux chrétiens plusieurs choses dont ils avoient été dépouillés par les Sarrasins, contre la foi des premiers traités & des édits de paix. Deux ans & demi après, c'est-à-dire dans la troisième

An 728

[1] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 725, n. 9 & 23. — Pagi, *Critica*, ad ann. 725, n. 4, &c.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 6.

[3] *Ibid.*

[4] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 16. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[5] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 16.

[6] Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*. — Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 16.

année du gouvernement de Jahic, le gouverneur d'Afrique pour les Sarrasins de qui dépendoit[1] le gouvernement d'Espagne l'envoya relever par Codoyffa. Celui-ci n'entreprit rien de considérable, soit parce qu'il étoit naturellement inconstant, soit parce que son gouvernement ne dura que six mois. Celui d'Otsman ou Attuman, son successeur, qui ne gouverna que quatre mois ayant été encore plus court, les Sarrasins demeurèrent dans l'inaction pendant cet intervalle & ne tentèrent de nouvelles entreprises sur les Gaules que sous le gouvernement d'Alcuta, que d'autres[2] appellent Haittan, successeur d'Attuman[3].

XXI. — *Troisième irruption des Sarrasins dans les Gaules. — Martyre de saint Chaffre, abbé de Carméri, dans le Velai.*

Éd. origin. t. I, p. 395.

An 729

Le vénérable Bède[4], auteur contemporain, fait mention, sous l'an 729, d'une nouvelle irruption des Sarrasins dans les Gaules; mais il n'en rapporte pas les circonstances. Il fait entendre[5] seulement que ces infidèles portèrent alors leurs courses dans l'Aquitaine ou dans les États du duc Eudes, & qu'ils commirent partout des ravages affreux. Cet historien ajoute que les Sarrasins payèrent bien cher leurs brigandages & qu'ils *furent défaits peu de temps après dans la même province,* ce qui pourroit donner lieu de croire[6] qu'Eudes les battit durant cette irruption. Bède écrivoit, en effet, son histoire en 731, un an avant la bataille de Poitiers où ces infidèles furent défaits par Charles Martel, & il ne peut pas avoir en vue cette défaite; mais d'autres[7] prétendent qu'il a ajouté postérieurement cette circonstance. Quoi qu'il en soit, les pays les plus voisins de la Septimanie, tels que le Toulousain, l'Albigeois, le Gévaudan & le Velai furent, sans doute, exposés alors à la fureur de ces infidèles, & c'est apparemment dans le temps de cette irruption qu'ils firent mourir saint Chaffre.

Ce saint, appelé *Theotfredus* en latin & par corruption Chaffre dans le langage du pays, étoit le second abbé du monastère de Carméri (*Calmiliacum*), en Velai, dont nous avons déjà parlé, & successeur de saint Eudes, son

[1] Pagi, *Critica,* ad ann. 728, n. 2.

[2] *Ibid.* ad ann. 729, n. 3 & seq.

[3] El Hartam, que les Bénédictins appellent Alcuta ou Haïttan, & qui avait succédé à Othman Abi Nessa dans le gouvernement de la péninsule, se rendit odieux par ses injustices aussitôt qu'il fut installé. Les accusations qui s'élevèrent de tous côtés contre lui parvinrent jusqu'au kalife Hecham, qui, frappé des réclamations auxquelles donnait lieu la mauvaise administration de l'Espagne, y envoya un commissaire pour faire une enquête & mettre à la tête du pays un homme capable d'y maintenir son autorité. Arrivé à Cordoue, l'émissaire du kalife destitua El Hartam & nomma vali de la péninsule Abd el Rahman ben Abd Allah el Gafeki[1]. Othman abi Nessa ou Munus, que nous avons vu deux fois élevé coup sur coup au gouvernement de la péninsule pour en être deux fois déposé, conserva, sous ce nouveau vali, le commandement militaire de la frontière orientale, c'est-à-dire de la ligne des Pyrénées, un des plus importants de la péninsule. [E. M.]

[4] Bède, *Ecclesiasticae historiae gentis Anglorum,* l. 5, c. 24. — Pagi, *Critica,* ad ann. 729 & seq.

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 7.

[6] Mabillon, *Annales,* ad ann. 732, n. 6.

[7] Pagi, *Critica,* ad ann. 729 & seq.

[1] L'Abdéraman *des chroniques latines.*

parent, qui en avoit été le premier. Suivant l'auteur[1] de l'histoire de son martyre, qui a vécu longtemps après lui, les Sarrasins ayant fait une irruption dans le Velai, il n'eut pas plutôt été informé des approches de ces infidèles, qu'il ordonna à tous ses religieux de se retirer dans les montagnes & les forêts voisines, & resta seul à la garde du monastère, sans autres armes que celles de la prière. Les Sarrasins étant arrivés, voulurent d'abord le forcer de leur découvrir le lieu de la retraite de ses religieux qui avoient emporté avec eux les meilleurs effets de la maison, ce qu'ayant refusé, il fut roué de coups par ces infidèles. Le jour suivant, le saint ayant reproché à un de leurs ministres l'impiété de sa religion, celui-ci le renversa sur la place d'un coup de pierre qui le blessa à mort. Ces barbares s'étant ensuite retirés, les religieux retournèrent à Carméri, & ayant trouvé leur saint abbé dans cette triste situation, lui donnèrent tous les secours possibles, ce qui ne servit qu'à lui prolonger la vie de quelques jours. Il expira le 19 du mois d'octobre. La place de ce saint abbé, qui fut depuis honoré comme martyr, fut remplie suivant quelques auteurs par saint Savinien; mais d'autres[2] prétendent que ce dernier fut abbé de Ménat, en Auvergne.

XXII. — *Eudes fait la paix avec les Sarrasins & s'allie avec le général Munuza.*

Nous ignorons si les Sarrasins, durant cette irruption, étendirent leurs courses bien loin dans l'Albigeois[3]. Le chronographe de l'abbaye de Castres, parlant de Bertrand qui en étoit abbé, & qui mourut l'an 722, âgé de cent six ans, sous l'épiscopat d'Hugues, évêque d'Albi, auroit pu nous en apprendre quelque chose; mais il garde là-dessus un profond silence. Il est également incertain si ces infidèles s'emparèrent alors de Toulouse; car l'histoire de la prise de cette ville par les Sarrasins à la faveur de la trahison des juifs, rapportée[4] dans la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, paroît entièrement fabuleuse[5]. Nous ne savons donc de cette irruption que ce que le vénérable Bède en rapporte en deux mots, & sans lui elle nous seroit entièrement inconnue. Isidore[6], évêque de Béja, historien contemporain, qui s'étend sur les expéditions des Sarrasins, n'en dit rien non plus. Il nous apprend qu'Alcuta, gouverneur d'Espagne, ayant abusé de son autorité, fut dépossédé de sa charge au bout de dix mois, par Mahomet, commissaire envoyé d'Afrique, & qu'Abdérame fut mis à sa place, ce qui dut arriver[7] vers le An 730

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 732, n. 8. — *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 3, part. 1, p. 482. (Cette vie est du onzième siècle, suivant Mabillon.)

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, c. 763.

[3] D'Achéry, *Spicilegium*, pr. edit. t. 7, p. 339.

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 571 & seq. — Voyez tome IV, *Note* II.

[5] La prise de Toulouse, dont parle la Vie de saint Théodard, est probablement celle qui eut lieu lors des invasions normandes, sous le règne de Pepin II d'Aquitaine, en 850; les écrivains du neuvième siècle ne devaient avoir qu'un souvenir fort confus des événements du huitième, & confondent toujours les invasions normandes & les invasions sarrasines. [A. M.]

[6] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 17.

[7] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 8.

commencement de l'an 730 de J.-C. Il paroît cependant que cet historien[1] fait indirectement mention de cette nouvelle entreprise des Sarrasins sur les Gaules; car il rapporte qu'Eudes, duc d'Aquitaine, fit la paix vers ce temps-là avec ces infidèles, à des conditions qui prouvent l'extrémité où ce duc devoit se trouver, & les maux que ces peuples devoient avoir causés dans ses États. Eudes fit, en effet, alors un traité d'alliance avec un général maure appelé Munuz ou Munuza, qui commandoit pour les Sarrasins sur les frontières d'Espagne & des Gaules, c'est-à-dire[2], suivant un moderne, dans la Catalogne & la Septimanie. Ce duc, pour éviter la guerre contre ces infidèles qui menaçoient d'envahir ses États, fut obligé d'acheter cette paix & ce traité d'alliance au prix de sa propre fille, princesse extrêmement belle, appelée[3] Lampagie par quelques auteurs, qu'il donna en mariage à ce mahométan, sacrifiant ainsi la religion à la politique.

Éd. origin. t. I, p. 396.

XXIII. — *Charles Martel déclare la guerre à Eudes.*

Outre l'invasion de ses États qu'Eudes appréhendoit de la part des Sarrasins, & qu'il évita par le traité dont nous venons de parler, il avoit d'ailleurs un intérêt particulier de vivre en paix avec ces peuples & de se ménager leur protection en s'alliant avec eux; car il avoit tout à craindre de l'ambition de Charles Martel, & il eût été très-dangereux pour lui d'avoir en même temps ces deux puissans ennemis sur les bras. Eudes avoit fait véritablement un traité avec ce dernier, lorsqu'il lui livra Chilpéric; mais il lui étoit aisé de s'apercevoir que toutes les démarches de ce prince des François ne tendoient qu'à s'emparer de toute la monarchie pour y régner en souverain, & que s'il l'avoit épargné jusques alors, & laissé jouir paisiblement de la souveraineté de l'Aquitaine, ce n'étoit que pour l'assujettir ensuite plus aisément, après avoir soumis les autres provinces qui refusoient de se soumettre à son autorité. En effet, Charles[4], après avoir vaincu Rainfroi, ancien maire du palais, qui, à la tête de quelques Neustriens, défendoit encore un reste de liberté, dompté les Saxons, les Allemans, les Souabes & les Bavarois, & les avoir assujettis à sa domination, ne tarda pas longtemps à déclarer la guerre à Eudes, dans la vue sans doute de l'obliger à reconnoître sa supériorité.

An 731

Les auteurs[5] austrasiens, les seuls qui font mention de cette guerre, mais dont nos modernes ne peuvent s'empêcher de reconnoître la partialité, prétendent que le duc d'Aquitaine en fut le moteur, & qu'il y donna occasion en rompant le premier le traité d'alliance qu'il avoit conclu avec Charles douze ans auparavant[6]. Ils rapportent qu'Eudes arma secrètement contre ce prince, dans le dessein de l'attaquer; que celui-ci ayant été averti de ses

[1] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 18.

[2] *Marca Hispanica*, c. 233 & seq.

[3] Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. I, p. 425, *Gesta episcoporum Autissiodorensium*.

[4] Continuateur de Frédégaire, c. 107 & seq.

[5] *Annales Mettenses*, ad ann. 731. — Continuateur de Frédégaire, c. 107 & seq.

[6] *Ibid.*

préparatifs par des émissaires qu'il avoit en Aquitaine, se mit en état de le prévenir, & qu'enfin Eudes ayant été défait & mis en fuite, il appela pour se venger les Sarrasins dans les Gaules; mais comme ces historiens nous en imposent[1] certainement sur ce dernier article, il est très-probable qu'ils en font de même sur l'autre, & qu'ils n'ont imputé à ce duc l'entrée des Sarrasins dans les Gaules que pour justifier la conduite de Charles à son égard lorsqu'il lui déclara la guerre contre la foi du traité qu'il avoit fait avec lui. Quoi qu'il en soit, ils conviennent du moins que Charles marcha le premier contre Eudes, qu'il passa la Loire par deux fois dans une même campagne, & qu'après l'avoir mis en fuite, il ravagea sans obstacle toute l'Aquitaine, d'où il remporta un butin très-considérable.

XXIV. — *Quatrième irruption des Sarrasins dans les Gaules.*

Pour comble de malheur, la paix qu'Eudes se flattoit d'avoir avec les Sarrasins fut de peu de durée, ce qui l'obligea de se précautionner contre ces infidèles, dont les États confinoient avec les siens, & l'empêcha de prendre des mesures pour se venger de Charles. On découvrit, en effet, alors, à la cour de Cordoue, une conspiration que Munuza, gouverneur de Catalogne & de Septimanie, avoit formée, & on y prit la résolution de punir ce gouverneur, ce qui attira enfin les armes des Sarrasins sur le duc d'Aquitaine, son beau-père & son allié, & donna occasion à une nouvelle irruption de ces infidèles dans les Gaules.

Munuza étoit Maure ou Africain de naissance. Ce général[2], homme courageux & déterminé, informé des maux que les Arabes ou Sarrasins faisoient souffrir en Afrique aux Maures, ses compatriotes, & des vexations continuelles que leurs gouverneurs leur suscitoient tous les jours, avoit résolu depuis longtemps, par un sentiment plus digne d'un chrétien que d'un mahométan, de les délivrer de la tyrannie à laquelle ils étoient assujettis & de les rétablir dans leur ancienne liberté. Dans cette vue, il avoit fait la paix avec Eudes & s'étoit allié avec lui, comptant sans doute d'en obtenir du secours pour l'exécution de ses projets & de se ménager une retraite dans ses États, en cas que son entreprise vînt à être découverte ou à ne pas réussir. Peut-être même avoit-il dessein d'embrasser le christianisme, après avoir secoué le joug des Arabes. Munuza avoit déjà pris des mesures très-justes pour exécuter ses projets contre les Sarrasins d'Espagne, & il étoit déjà sur le point d'éclater, lorsque Abdérame, gouverneur général de ce royaume, qui tenoit sa cour à Cordoue, découvrit toute la conspiration. Ce gouverneur d'Espagne, jugeant de la grandeur du péril par l'habileté & la valeur de celui qui avoit tramé l'entreprise, assembla aussitôt les principaux seigneurs de sa cour pour délibérer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire. Il fut conclu d'un commun accord qu'il falloit apporter un prompt remède à un mal qui paroissoit extrême, &

Éd. origin. t. I, p. 307.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 21.

[2] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 17 & seq.

prévenir les desseins de Munuza avant qu'il eût le temps de se précautionner. Là-dessus, Abdérame assembla en diligence autant de troupes qu'il lui fut possible & se mit en marche contre ce général, qu'il espéroit surprendre.

An 732

Munuza fut surpris, en effet, & investi dans le temps qu'il y pensoit le moins. Incertain du parti qu'il avoit à prendre, il se jeta avec précipitation dans une ville du pays de Cerdagne, appelée anciennement *Julia Livia,* près des[1] ruines de laquelle on a bâti depuis la forteresse de Puycerda, & résolut de s'y défendre jusques à la dernière extrémité. Abdérame[2], satisfait d'avoir renfermé son ennemi, forma aussitôt le siége de cette place & le poussa très-vivement. Munuza, se voyant sans ressource, & d'ailleurs manquant d'eau pour étancher la soif dont il étoit extrêmement pressé, trouva le moyen de s'évader; mais par malheur pour lui, & par un juste jugement de Dieu, qui voulut sans doute venger sur sa personne tant de milliers de chrétiens qu'il avoit fait périr, il ne put se dérober à la poursuite d'Abdérame. Il erra d'abord dans les montagnes, dont il connoissoit parfaitement les détours, & il auroit peut-être échappé, si le désir de sauver sa femme, fille du duc d'Aquitaine, qu'il aimoit passionnément, mais à qui la délicatesse de son sexe autant que l'âpreté des chemins ne permettoient pas de marcher aussi vite que lui, ne l'eût obligé de retarder sa marche. Ce retardement donna le temps aux troupes d'Abdérame de l'atteindre & de l'envelopper. Munuza, se voyant perdu, aima mieux se donner lui-même la mort que de tomber entre les mains de ses ennemis; il se précipita du haut d'un rocher en bas & se tua. L'historien contemporain remarque que ce général maure méritoit une telle fin par les cruautés qu'il avoit exercées envers les chrétiens, & en particulier sur un évêque, appelé Anambade, qu'il avoit fait brûler tout vif au siége d'une place. On croit[3] que ce prélat étoit évêque d'une ville d'Aquitaine, & que Munuza l'avoit fait périr durant la guerre qu'il avoit entreprise contre Eudes, avant que de conclure la paix avec ce duc. Munuza eut à peine expiré, que ceux qui l'avoient poursuivi se saisirent de son corps, lui coupèrent la tête & l'apportèrent à Abdérame. Ils lui présentèrent en même temps la femme de ce rebelle qu'ils avoient arrêtée, & que ce général envoya aussitôt à Damas, à cause de sa beauté, pour entrer dans le sérail du calife. Tel fut le sort infortuné de cette princesse d'Aquitaine, suite funeste d'un mariage où l'intérêt du duc, son père, avoit eu sans doute plus de part que son inclination.

Abdérame[4], animé par le prompt & heureux succès de cette expédition & par l'ardeur que ses soldats témoignoient de combattre, se voyant d'ailleurs au voisinage des Gaules, prit la résolution d'y porter la guerre, dans le dessein de ravager les États du duc Eudes & de punir par là ce prince des liaisons qu'il avoit eues avec les rebelles. Il prit sa route du côté de Pampelune & de

[1] *Marca Hispanica,* c. 58 & seq.
[2] Isidorus Pacensis, *Chronicon,* p. 17 & seq.
[3] *Marca Hispanica,* c. 234.
[4] Isidorus Pacensis, *Chronicon,* p. 18. — Gervasius Tilberiensis. — Voyez tome II, *Preuves,* Chroniques, n. I. — *Annales Mettenses,* p. 270.

la Navarre, d'où il entra dans la Gascogne après avoir passé les cols des Pyrénées qui séparent cette province de l'Espagne[1].

XXV. — *Défaite d'Eudes par les Sarrasins.*

A son arrivée, il porta la terreur & la désolation dans tout le pays, qu'il ravagea sans obstacle. Il s'approcha ensuite de la Garonne, alla mettre le siége devant Bordeaux, l'emporta de force & livra cette ville au pillage. Cela fait, Abdérame passa la Dordogne & rencontra Eudes au delà de cette rivière. Ce duc, sur le bruit de l'irruption des Sarrasins, avoit rassemblé à la hâte le plus de troupes qu'il avoit pu pour s'opposer aux progrès de leurs armes, & n'ayant pas eu le temps de secourir la Gascogne, il avoit pris le parti d'attendre Abdérame de ce côté-là[2], dans le dessein de l'attaquer au passage & de l'empê-

[1] Nommé au gouvernement de la Péninsule hispanique, Abd el Rahman s'occupa aussitôt du projet qu'il nourrissait de venger sur les chrétiens la mort d'El-Samah & celle d'Ambessa, tués tous deux sur la terre des infidèles; il demanda, en conséquence, aux gouverneurs de l'Egypte, de l'Afrique & des autres pays musulmans de lui envoyer des contingents dont il pût renforcer son armée. En attendant que ces troupes arrivassent de Syrie, des bords du Nil & des vallées de l'Atlas, il rétablit l'ordre dans les provinces d'Espagne, révoqua les gouverneurs des villes qui s'étaient rendus coupables de concussion ou d'oppression, répara partout les injustices commises par ses devanciers & disposa tout pour laisser l'Espagne dans un état calme & prospère, quand il la quitterait pour entrer sur la terre des chrétiens. Un moment la révolte d'Abi Nessa vint entraver ses préparatifs, mais la mort de ce chef lui permit de mettre son projet à exécution à la fin d'avril ou au commencement de mai de l'année 732.

Toutes les fois que les Arabes avaient cherché à pénétrer en Aquitaine par la vallée de l'Aude & par la Septimanie, ils avaient échoué. Abd el Rahman prit une voie nouvelle. Franchissant les Pyrénées par Pampelune & la vallée d'Hengui, il pénétra en Vasconie par la vallée de la Bidouse, & s'avança à travers la plaine directement sur Bordeaux. Près de cette ville, il trouva le duc Eudes, accouru pour la défendre. Ce prince voulut lui disputer le passage de la Garonne, mais Abd el Rahman traversa ce fleuve de vive force & livra aux Aquitains une bataille dans laquelle ceux-ci furent entièrement défaits. Les Arabes, victorieux, firent le siége de Bordeaux & prirent la ville d'assaut. Le butin fut énorme. Les historiens des vainqueurs en parlent avec une exagération vraiment orientale; le moindre soldat, suivant eux, aurait eu pour sa part force topazes, émeraudes & autres pierres précieuses, sans parler de l'or qui était en abondance. Le but d'Abd el Rahman, en entrant en Gaule, n'était point de faire une guerre de conquête dans le sens que les Arabes attachaient à ce mot; il ne voulait que marcher devant lui, piller & dévaster le plus rapidement possible le pays chrétien pour recueillir du butin & venger la mort de ses prédécesseurs. C'est un point sur lequel les historiens arabes s'accordent.

Après avoir brûlé Bordeaux, le chef arabe, laissant la Garonne derrière lui, arriva à la Dordogne, qu'il traversa également; marchant toujours en avant, il ravagea l'Aquitaine pendant plusieurs mois & parvint enfin à Poitiers. Les Arabes pillèrent & brûlèrent le monastère de Saint-Hilaire, situé dans un faubourg, assiégèrent inutilement la ville, & se préparaient à s'avancer encore plus au nord, lorsque Charles Martel, craignant que ce fléau dévastateur ne pénétrât jusqu'en Neustrie, vint, à la demande d'Eudes, délivrer l'Aquitaine de ses envahisseurs. Nous ne raconterons pas, après les Bénédictins, les péripéties de la bataille à laquelle la ville de Poitiers a donné son nom.

Après la défaite d'Abd el Rahman & sa mort, les Arabes exécutèrent leur retraite sur la Septimanie, & ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils aperçurent les murs de Narbonne. A la nouvelle de ce grand désastre, Obeïda el Caïsi, gouverneur de l'Afrique, nomma aussitôt Abd el Melek ben Cotan pour aller commander dans la Péninsule. Ce nouveau vali était un homme âgé, qui fit plusieurs tentatives pour pénétrer en Vasconie; aucune ne lui réussit. A la suite d'un dernier échec, plus sérieux que les autres, il fut révoqué & remplacé par Okba ben el Hedjadi. Celui-ci, toutefois, retenu en Afrique par la guerre contre les Berbères, ne prit le commandement de cette province qu'en 736. [E. M.]

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 13.

cher du moins de pénétrer plus avant dans ses États; mais ses efforts furent inutiles, car ayant livré bataille aux Sarrasins, il fut battu & mis en fuite après avoir perdu la plus grande partie de son armée, dont les infidèles firent un carnage horrible. Le nombre des chrétiens qui furent tués dans cette sanglante bataille fut si grand, qu'au rapport d'Isidore de Béja, historien[1] contemporain, il n'y a que Dieu seul qui ait pu le savoir.

Éd. origin. t. I, p. 398.

Eudes fut vivement poursuivi dans sa fuite par l'armée victorieuse qui ruina ensuite ou brûla impunément tout ce qu'elle trouva sur sa route, à la réserve des places fortes que leur situation avantageuse mit à couvert de la fureur des soldats arabes. Ce duc se trouvant sans ressource & en danger de perdre dans peu le reste de ses États ou d'en voir l'entière ruine, prit le parti d'implorer la protection de Charles Martel & d'aller[2] trouver ce prince pour lui demander du secours contre les Sarrasins qui menaçoient d'envahir tout le royaume, & contre lesquels il avoit par conséquent un égal intérêt de prendre les armes.

XXVI. — *Bataille de Poitiers. — Défaite des Sarrasins par Charles Martel.*

En effet, ces infidèles, après avoir ravagé le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois & le Poitou, massacré un grand nombre de chrétiens, pillé & brûlé l'église de Saint-Hilaire, dans les faubourgs de Poitiers[3], étoient sur le point de pousser leurs ravages jusques à Tours, ville du domaine de Charles Martel, dans l'espérance de s'enrichir du pillage de la célèbre église de Saint-Martin, lorsque ce prince, oubliant les sujets de querelle qu'il avoit contre Eudes, résolut de le secourir & de faire tous ses efforts pour traverser les desseins des infidèles. Il forma une puissante armée des troupes qu'il leva[4] à la hâte dans les trois royaumes de Neustrie, d'Austrasie & de Bourgogne, & après avoir passé la Loire, il marcha contre Abdérame, le rencontra aux environs[5] de Poitiers & l'empêcha de passer outre.

Les deux armées[6] demeurèrent en présence durant sept jours, sans faire aucun mouvement, & se préparèrent pendant ce temps-là au combat qui devoit décider de la destinée de toute la France[7]. L'action s'engagea[8] un samedi du mois d'octobre de l'an 732. Le choc fut d'abord très-violent des deux côtés; mais enfin la victoire, après avoir balancé quelque temps, commença à se déclarer en faveur de Charles. Les soldats du Nord[9], suivant l'expression d'un auteur contemporain[10], plus forts, plus robustes & mieux

[1] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 18.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 108. — *Annales Mettenses*, p. 270.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 10.

[5] Eginhard, *Vita Caroli Magni*. — Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. 5, p. 88. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[6] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 18.

[7] *Ibid.*

[8] *Annales Nazariani & Petaviani*, dans Duchesne, t. 2, p. 3 & 7; dom Bouquet, *Historiens de France*, t. 2, p. 639. — Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 8.

[9] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 10.

[10] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 18.

disciplinés que ceux du Midi, l'emportèrent aisément sur ces derniers; en sorte qu'on vit les François, semblables à ces murs épais dont les pierres sont extrêmement bien liées (c'est la comparaison du même historien), combattre toujours sans pouvoir être jamais ni ébranlés ni séparés & se faire jour à travers les bataillons arabes dont ils firent un carnage affreux. Abdérame, général de ces infidèles, ayant été tué sur la place, la victoire acheva de se déclarer entièrement en faveur de Charles. Les Sarrasins continuèrent cependant de se défendre avec beaucoup d'acharnement & disputèrent le terrain pied à pied, & il n'y eut que la nuit qui put séparer les combattans. Chacun se retira alors dans son camp, mais avec une contenance bien différente; les François, l'épée à la main, encore fumante du sang de leurs ennemis, & ceux-ci, honteux de leur défaite & consternés de la perte de leur général.

Les Sarrasins, se voyant extrêmement affoiblis par le nombre prodigieux de leurs morts qui étoient demeurés étendus sur le champ de bataille, prirent le parti de décamper à la faveur de la nuit. Ils laissèrent en partant leurs tentes toutes dressées pour dérober leur fuite aux François. Charles ne s'aperçut pas, en effet, de leur retraite, & il se disposoit le jour suivant à livrer de grand matin un nouveau combat à ces infidèles, quand il apprit par des espions qu'ils s'étoient retirés. Ce prince parut d'autant plus mortifié de leur retraite, qu'il se flattoit de remporter sur eux une nouvelle victoire. Il balança d'abord s'il devoit les poursuivre; mais dans la crainte qu'il eut de quelque feinte ou de quelque embuscade de leur part, il se contenta de piller leur camp, & après en avoir partagé les dépouilles à ses soldats, il décampa & repassa la Loire.

C'est le récit fidèle qu'un auteur [1] grave & contemporain nous a laissé de cette fameuse journée. Quelques auteurs ajoutent qu'Eudes, duc d'Aquitaine, s'étant joint aux François, se trouva à cette action & qu'il y fit des prodiges de valeur; mais ce fait nous paroît un peu douteux [2], & nous croyons qu'on a confondu avec cette bataille la défaite des Sarrasins devant Toulouse par ce duc. D'autres historiens accusent Eudes d'avoir appelé les Sarrasins en France dans cette occasion pour s'en servir contre Charles Martel, son ennemi, comme nous l'avons déjà dit, & font par là retomber sur lui tous les maux que ces infidèles causèrent alors dans le royaume; mais le simple récit que nous venons de faire suffit pour détruire cette fable [3]. Nous savons d'ailleurs que les anciens annalistes austrasiens, adulateurs perpétuels des ancêtres de Charlemagne, n'ont rien omis pour rendre ce duc odieux à la postérité, parce qu'il étoit ennemi de Charles Martel & de sa famille. Peut-on, en effet, se persuader qu'Eudes ait été capable de travailler à sa propre ruine pour attirer celle de son ennemi?

Éd. origin. t. I, p. 399.

Plusieurs circonstances [4] que quelques auteurs rapportent de la défaite des Sarrasins à la bataille de Poitiers, ne paroissent pas moins fabuleuses, entre

[1] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 18.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 13.
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 21.
[4] *Ibid. Note* LXXXIV, n. 9.

autres[1] celle du nombre prodigieux de trois cent soixante-quinze mille de ces infidèles qu'on prétend avoir été tués dans cette action, sur l'autorité de Paul Diacre[2] & d'Anastase Bibliothécaire, qui ont confondu cette bataille avec celle qu'Eudes livra au général Zama, devant Toulouse, onze ans auparavant. Pour rendre cette circonstance plus vraisemblable, on ajoute qu'on doit comprendre parmi ce grand nombre de morts les femmes, les enfans & les esclaves que ces peuples avoient amenés avec eux, dans la vue de s'établir dans les Gaules; mais un de nos plus célèbres historiens[3] a fait voir que dans l'irruption dont nous parlons, il n'y eut que les seuls soldats d'Abdérame qui passèrent en deçà des Pyrénées, & qu'ils n'avoient aucun dessein de s'établir dans les Gaules, mais seulement d'en piller & ravager les provinces.

XXVII. — *Ravage des Sarrasins dans leur retraite. — Vains efforts d'Abd el Melek, successeur d'Abdérame, pour rentrer dans les Gaules.*

Après la bataille de Poitiers, le reste[4] de l'armée des Sarrasins reprit la route des Pyrénées par le Limousin, le Querci, l'Albigeois & le Toulousain. Ces infidèles laissèrent dans tous ces pays de tristes marques de leur barbarie & portèrent partout la désolation, & si le monastère de Guéret, en Limousin, échappa à leur fureur, il en fut uniquement redevable aux prières de saint Pardulfe qui en étoit abbé. Ces infidèles se retirèrent ainsi dans la Septimanie, province soumise à leur domination & de là en Espagne.

Un critique[5] moderne prétend que les Sarrasins ne furent pas longtemps sans tirer vengeance de leur défaite par la nouvelle irruption qu'ils firent l'année suivante dans les Gaules, & durant laquelle ils désolèrent toute la Bourgogne. Cet auteur ajoute que ces hostilités obligèrent Charles Martel de se rendre en diligence dans ce royaume pour apaiser les troubles & remédier aux maux que ces infidèles y avoient causés par leurs excursions. Nous savons, en effet, que l'année d'après la bataille de Poitiers, ce prince fit un voyage[6] en Bourgogne pour arrêter le cours de quelques mouvemens qui s'y étoient élevés; mais les historiens[7] ne marquent aucune irruption des Sarrasins, ni dans ce pays, ni dans les Gaules, sous cette année.

An 733

Il est vrai qu'Abd el Melek[8], successeur d'Abdérame dans le gouvernement général de l'Espagne & de la Gaule gothique, fit quelques efforts pour réparer la honte de la défaite de ce général, & qu'il tenta d'entrer dans les Gaules pour renouveler la guerre contre les François; mais tous ses projets furent inutiles. Abd el Melek étoit un homme violent & avare qui, pendant près de quatre années d'administration, vexa cruellement les peuples & les

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 24, p. 489 & seq.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 12.
[3] A. de Valois, *Rerum Francicarum*, p. 483 & seq.
[4] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 3, part. 1, p. 578; *Lib. de Gestis S. Pardulfi.* — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 14.
[5] Pagi, *Critica*, ad ann. 753, n. 3.
[6] Continuateur de Frédégaire, c. 109.
[7] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 9.
[8] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 19.

livra à l'avidité des juges & des officiers des provinces. Sa négligence à venger sur les François la défaite de son prédécesseur lui attira des reproches très-vifs de la part du calife. Sensible à ces reproches, il résolut de réparer les pertes que sa nation avoit faites dans les Gaules : il arma puissamment, partit de Cordoue à la tête de toutes ses troupes, vers l'an 734, & s'avança vers les cols des Pyrénées qui séparent[1] la Navarre de la Gascogne; mais il fut arrêté au passage par une petite troupe de chrétiens qui le harcelèrent vivement du haut des montagnes & des rochers où ils s'étoient rassemblés, & lui tuèrent beaucoup de monde en différentes escarmouches, ce qui l'obligea d'abandonner son entreprise & de retourner honteusement sur ses pas.

An 733

An 734

XXVIII. — *Mort d'Eudes. — Son fils Hunold lui succède dans le duché d'Aquitaine & le Languedoc françois.*

La réconciliation qui se fit avant la bataille de Poitiers entre Eudes & Charles Martel fut sans doute sincère & de bonne foi, & nous ne voyons pas qu'elle ait été altérée pendant le reste de leur vie. Ce dernier étoit alors trop occupé à pacifier les troubles de Bourgogne & à réduire les Frisons par les armes, pour songer à réveiller ses anciennes querelles contre l'autre. Quoi qu'il en soit, Eudes mourut[2] en paix en 735 &, à ce qu'il paroît, dans un âge assez avancé. Il fut inhumé dans l'église[3] du monastère qu'il avoit fondé avant sa mort, de concert avec Valtrude son épouse, cousine de Charles Martel[4], dans l'île de Ré, sur les côtes du pays d'Aunis. Ce monastère fut ruiné dans la suite par les Normands, & il ne subsistoit plus l'an 845. Eudes laissa en mourant trois enfans mâles de Valtrude, son épouse. Hunold, l'aîné, lui succéda dans tous ses États, fut duc d'Aquitaine ou de Toulouse, & étendit, par conséquent, son autorité sur toute la partie du Languedoc françois qui dépendoit de ce duché & qui comprenoit le Toulousain, l'Albigeois, le Gévaudan, le Velai & le pays d'Uzès. Hunold régna aussi sur toute la Gascogne & sur une partie de la Provence; mais les Sarrasins lui enlevèrent bientôt après ce dernier pays dont Charles Martel s'empara ensuite sur ces infidèles.

An 735

Éd. origin. t. I, p. 400

Hatton, second fils d'Eudes, est qualifié duc d'Aquitaine dans un ancien monument[5], ce qui prouve qu'il posséda une partie de ce duché conjointement avec son frère[6]. On présume[7] que le Poitou lui échut en partage, & il paroît, en effet[8], qu'il faisoit sa résidence à Poitiers. On pourroit croire aussi qu'il posséda le Limousin; car nous savons[9] qu'il fut inhumé à Saint-Martial

[1] Pagi, *Critica*, ad ann. 732, n. 5.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 109, p. 675. — *Annales Mettenses*, p. 270.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes et Diplômes, n. LXVII.

[4] La fausseté de cette alliance a déjà été relevée dans une des notes du livre précédent. [A. M.]

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes et Diplômes n. LXVII.

[6] *Ibid.*

[7] A. de Valois, *Rerum Francicarum* l. 24, p. 497.

[8] *Annales Mettenses*, ad ann. 744.

[9] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes et Diplômes, n. LXVII.

de Limoges. Il épousa Vandrade, descendante & plus proche héritière de Sadrégisile, duc d'Aquitaine, laquelle, en cette qualité, lui apporta les droits qu'elle avoit sur plusieurs terres dans le Limousin, que le roi Dagobert avoit confisquées sur les enfans de ce duc, & qu'il avoit données à l'abbaye de Saint-Denis.

Nous ignorons ce qu'eut en partage Rémistan, frère[1] puîné d'Hunold & d'Hatton, & si son père lui laissa quelques pays de l'Aquitaine en apanage. Nous avons dit ailleurs qu'Eudes avoit un frère, appelé Imitarius, qui, à ce qu'il paroît, mourut sans postérité & lui laissa par conséquent les droits qu'il pouvoit avoir[2] sur une partie de l'Aquitaine. Nous avons parlé de la fille de ce duc, qui épousa le général Munuza, & qui devoit être alors dans le sérail de Damas, où Abdérame l'avoit envoyée.

Eudes fit parler de lui dans son temps; mais il n'a pas été assez bien connu dans le nôtre, ce qui est cause sans doute que nos historiens modernes ne lui ont pas rendu la justice qu'il mérite. On ne l'a presque regardé, jusques à nos jours, que comme un aventurier qui avoit profité des troubles du royaume pour s'emparer de toute l'Aquitaine; mais si l'on considère son extraction royale, il ne paroîtra pas extraordinaire qu'il ait prétendu à une partie de la monarchie & qu'il se soit opposé de toutes ses forces aux entreprises de Charles Martel, qui vouloit envahir toute la France à son préjudice, & de la famille régnante. On ne doit pas être surpris non plus que les descendans de l'un & de l'autre aient vécu entre eux dans une inimitié perpétuelle. De là vient sans doute que les historiens austrasiens, qui sont entièrement dévoués à la race de Charlemagne & qui sont presque les seuls qui nous restent de ce temps-là, n'ont rien négligé pour rendre la mémoire d'Eudes odieuse à la postérité & pour le rabaisser, de même que ses successeurs. Quoique nous ne prétendions pas justifier toutes ses actions, on voit cependant, par ce que ces historiens ont laissé échapper & par quelques autres monumens du temps, que ce duc fut un très-grand prince, & il nous paroîtroit sans doute encore plus grand, s'il avoit eu le même bonheur que Charles Martel & autant de panégyristes.

XXIX. — *Guerre de Charles Martel contre les enfans d'Eudes. — Sa paix avec eux.*

Charles fut à peine informé de la mort de ce duc d'Aquitaine, qu'il assembla[3] les principaux de la nation pour délibérer sur le parti qu'il falloit prendre dans cette conjoncture. Ce ministre, qui n'avoit pu jusques alors obliger Eudes à reconnoître que son duché relevoit de la couronne, & l'assujettir par conséquent à son autorité, se persuada qu'il lui seroit plus aisé[4] de

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 133.

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes et Diplômes, n. LXVII.

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 133. — *Annales Mettenses,* p. 270.

[4] *Ibid.*

réduire Hunold & ses frères à son obéissance, sous prétexte de les soumettre à celle du roi; il fit donc résoudre, dans le conseil qu'il avoit assemblé, de leur déclarer la guerre. Dans ce dessein, il passa la Loire à la tête de ses troupes &, s'étant avancé sans opposition dans le pays, il marcha jusques à la Garonne & assiégea Bordeaux, qu'il emporta avec le château de Blaye, &, après avoir soumis les environs de ces deux places, il retourna victorieux en France.

Ce prince, pour achever de soumettre le reste *de la Gascogne,* sous le nom de laquelle plusieurs de nos anciens historiens[1] comprennent tous les pays situés entre la Loire & les Pyrénées, repassa cette rivière la campagne[2] suivante. Les enfans d'Eudes, qui étoient demeurés jusque-là dans l'inaction & qui, soit par foiblesse ou par crainte d'en venir aux mains avec un capitaine aussi expérimenté & aussi redoutable que Charles, n'avoient fait aucun mouvement contre les François l'année précédente, se mirent en campagne durant celle-ci & parurent à la tête d'un corps de troupes pour résister à ce prince; ils lui livrèrent divers combats qui furent sanglans, mais dont le détail nous est inconnu. Il paroît seulement, au rapport d'un ancien auteur[3], que cette guerre ne fut pas désavantageuse aux princes aquitains, excepté au duc Hatton[4] qui, selon l'expression assez obscure d'un de nos historiens, fut *garrotté* dans une action, c'est-à-dire, comme nous croyons pouvoir l'expliquer, qu'il y fut fait prisonnier, à moins qu'on ne veuille dire[5] qu'il se ligua contre Hunold, son frère, avec Charles Martel. Nous verrons, en effet, dans la suite que ses descendans furent très-attachés à la postérité de ce maire du palais. Quoi qu'il en soit, Charles fut obligé d'en venir avec Hunold à un traité de paix, par lequel il consentit que ce prince demeurât[6] paisible possesseur de l'Aquitaine sous le titre de duc, *à condition* (ce qui est remarquable) *qu'il tiendroit ses États à foi & hommage de lui & de Carloman & de Pepin, ses enfans,* sans faire la moindre mention du roi Thierri, ce qui montre à quel degré de puissance Charles Martel étoit parvenu alors, puisqu'il ne gardoit pas même les bienséances & les dehors sous lesquels il avoit caché son ambition, les premières années de son gouvernement. Hunold, soit par crainte ou par impuissance, ratifia ce traité & prêta serment de fidélité à Charles Martel.

Éd. origin. t. I, p. 401.

XXX. — *Cinquième irruption des Sarrasins dans les Gaules.*

Les nouveaux troubles qui s'élevèrent en Bourgogne, & qui furent suivis d'une irruption des Sarrasins dans ce royaume, durent être un des motifs qui engagèrent Charles à accélérer son traité de paix avec le duc d'Aquitaine. Quelques auteurs[7] confondent cette nouvelle irruption avec celle que ces

[1] *Annales Nazariani, Petaviani, Tiliani,* dans Duchesne, t. 2, p. 3 & 7.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 22.
[3] Ado, *Chronicon, Biblioth. Patrum,* t. 16, p. 84.
[4] *Annales Nazariani, ut supra.*
[5] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 8.
[6] *Annales Mettenses,* p. 270.
[7] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 9.

infidèles avoient faite en Aquitaine quatre ans auparavant; mais celle dont nous allons rapporter le sujet est évidemment différente.

Jusif Ibin Abdérame[1] gouvernoit alors pour les Sarrasins la Gaule gothique ou Narbonnoise[2]. Ce seigneur arabe eut à peine pris possession de son gouvernement, vers l'an 735, qu'il résolut de se signaler par quelque action d'éclat & de rétablir les affaires de sa nation dans les Gaules. La situation où se trouvoit alors la Provence lui en fournit une occasion favorable.

Mauronte, duc ou gouverneur d'une partie de cette province, cherchant[3] à secouer le joug de l'autorité de Charles Martel & à se rendre indépendant, s'étoit ligué secrètement avec les autres gouverneurs de cette partie du royaume de Bourgogne située entre les Alpes, le Rhône & la Méditerranée, depuis Lyon jusques à Marseille. Tous ces seigneurs, résolus de se mettre en liberté, avoient tramé un complot dans l'espérance que Charles, alors occupé de différentes guerres, soit contre les peuples de la Germanie & les Aquitains, soit contre les Sarrasins, seroit hors d'état de traverser leurs entreprises. Ils étoient sur le point d'éclater quand ce prince, sur le soupçon qu'il eut de leurs menées, entra en Bourgogne en 733, à la tête d'une armée, & tâcha de rétablir la paix & la tranquillité dans le pays. Il eut soin de pourvoir à sa sûreté & prit des mesures pour prévenir les desseins des malintentionnés & des rebelles. Il donna entre autres le gouvernement des places frontières, & en particulier celui de Lyon, à des personnes dont il avoit éprouvé la fidélité, & partit ensuite, comptant d'avoir pacifié cette province, mais ce n'étoit qu'en apparence.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — Gervasius Tilberiensis, p. 940.

[2] On ne sait ni quand ni par qui Ioussouf ben Abd el Rahman & non Jusif Ibin Abdérame, comme l'appellent les Bénédictins, fut nommé vali de la Narbonnaise. Il occupait déjà ce poste en 734, & c'est à la fin de cette année qu'il conclut avec Mauronte & les nobles provençaux un traité en vertu duquel il devait occuper un certain nombre de places sur la rive gauche du Rhône, & aider ces derniers à secouer le joug de Charles Martel. Ioussouf ben Abd el Rahman passa le Rhône au commencement de 735, s'empara d'Arles, d'Avignon & de Lyon, villes dans lesquelles il mit des garnisons. De telle sorte que, dans le courant de l'année 736, les Arabes étaient maîtres des deux rives du Rhône, depuis son embouchure jusqu'à cette dernière ville. Ils nourrissaient de nouveaux projets de conquête ou d'invasion dans la Gaule[1], & ces projets semblaient d'autant mieux devoir être suivis de succès qu'Okba, gouverneur général de l'Espagne, était résolu de passer les Pyrénées avec des forces considérables & de diriger jusqu'à la Garonne ou la Loire une invasion qui ne pouvait manquer de réussir puisqu'elle aurait coïncidé avec celle d'Ioussouf par la vallée du Rhône. Mais Charles Martel déconcerta ce plan en attaquant Ioussouf avant qu'Okba n'eût terminé ces préparatifs. Au printemps de l'année 736, il partit pour reprendre les autres villes des bords du Rhône. La garnison arabe de Lyon n'attendit pas les Francs; elle se replia sur Avignon. Charles Martel prit cette ville après un siége opiniâtre. Ayant conquis toute la rive gauche du Rhône, depuis Lyon jusqu'à la Durance, Charles Martel entra dans la Septimanie & se dirigea rapidement sur Narbonne, espérant emporter cette cité de vive force & ruiner ainsi, par un coup hardi, la base des établissements arabes dans la Gaule. Les Bénédictins ont raconté les détails de cette expédition. Remarquons seulement que la bataille de Berre ne fut pas aussi décisive qu'ils semblent le dire, puisque Charles Martel fut obligé de lever le siége de Narbonne[2]. [E. M.]

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 109, p. 675, 677 & suiv. — *Chronicon Fontanellense*, c. 12, dans d'Achéry, *Spicilegium*, t. 3, p. 216. — *Annales Mettenses*, p. 270.

[1] Ahmed el Mocri. (Manuscrit arabe 704, f° 7 *a*.)

[2] Ibn el Hayan. (Manuscrit arabe 704.)

En effet, Mauronte & ses confédérés furent beaucoup plus circonspects pendant quelque temps, mais non pas plus fidèles. Résolus de se soustraire à quelque prix que ce fût, à l'obéissance de Charles, ils formèrent[1] une ligue secrète avec Jusif, gouverneur de la Septimanie pour les Sarrasins. Ce général leur promit du secours, & ils lui promirent à leur tour de l'introduire au delà du Rhône & de lui livrer certaines places fortes du même côté. Les Sarrasins acceptèrent d'autant plus volontiers ces offres, qu'ils souhaitoient depuis long-temps de s'établir au delà de ce fleuve & d'en avoir le passage libre pour étendre ensuite leurs courses à leur gré dans tout le royaume.

Après la mort d'Eudes, les rebelles de Provence & de Bourgogne, voyant Charles Martel occupé à la guerre qu'il faisoit en Aquitaine aux enfans de ce prince, en prirent occasion de lever l'étendard de la rébellion; mais Charles, ayant terminé en diligence[2] ses différends avec Hunold & ses frères, marcha promptement contre ces rebelles, soumit en peu de temps tout le pays depuis Lyon jusques à Marseille & Arles, & pourvut de nouveau à sa sûreté. Cela fait, il partit pour retourner en France où, sur l'avis qu'il eut de la révolte des Saxons, il se mit aussitôt en marche à la tête de son armée pour aller dompter ces peuples. Éd. origin. t. I, p. 402.

XXXI. — *Prise d'Arles, d'Avignon, d'Uzès, de Viviers, par les Sarrasins. Leurs ravages en Provence & dans la Bourgogne.*

Mauronte & les autres rebelles, que la présence de Charles avoit intimidés, furent à peine informés que ce prince avoit passé le Rhin pour faire la guerre aux Saxons, qu'ils reprirent aussitôt les armes &, en exécution du traité secret qu'ils avoient fait avec les Sarrasins, ils leur livrèrent la ville d'Avignon[3]. Il y a lieu de croire qu'ils les introduisirent aussi dans celle d'Arles; car ces infidèles y entrèrent[4] dans le même temps, & malgré la soumission volontaire de cette ville, qui se rendit par composition, ils la livrèrent au pillage[5]. Les Sarrasins s'emparèrent d'autant plus aisément de cette place que, ayant été du domaine du duc Eudes, les successeurs de ce prince, qui ne s'attendoient pas à cette surprise, n'étoient pas alors en état d'en prendre la défense.

Ces peuples eurent à peine[6] franchi les barrières du Rhône, qu'ils portèrent la désolation dans tous les pays situés des deux côtés de ce fleuve. Les villes d'Uzès, de Viviers, de Valence, de Vienne, de Lyon & plusieurs autres éprouvèrent, ainsi que celles d'Arles & d'Avignon, la fureur de ces infidèles, appelés Vandales par quelques anciens historiens, parce que la plupart d'entre eux étoient originaires d'Afrique où ces derniers peuples s'étoient ancienne-

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 109, p. 675 & suiv. — *Annales Fuldenses*, p. 533. — *Annales Mettenses*, p. 271. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[2] *Annales Mettenses*, p. 271.

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 109, p. 675.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[5] *Ibid.*

[6] Ado, *Chronicon*. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

ment établis. Pendant[1] un séjour de quatre ans que les Sarrasins firent au delà du Rhône, ils renouvelèrent tous les ans leurs courses dans la province d'Arles & portèrent partout le fer & le feu, sous la conduite de Jusif, gouverneur de la Septimanie, mais avec tant d'excès & de fureur que, suivant le récit d'un ancien auteur[2], on voyoit de toutes parts des églises détruites, des monastères ruinés, des villes pillées, des maisons saccagées, des châteaux démolis & un nombre infini de personnes massacrées, sans que personne osât s'opposer au cours de tant de maux, ni arrêter la fureur des barbares.

On pourroit entendre de cette irruption des Sarrasins au delà du Rhône, sous le commandement de Jusif, surnommé Abdérame, ce que Roderic[3] de Tolède raconte du général Abdérame, qui fut tué à la bataille de Poitiers. Cet historien prétend que ce dernier, étant occupé au siége d'Arles, défit une armée de François qui marchoient au secours de cette place; mais il paroît certain[4] que ce général ne passa jamais le Rhône & qu'il n'en approcha pas même. Si donc les François furent battus en allant secourir la ville d'Arles, assiégée par un général des Sarrasins, nommé Abdérame, ce fut sans doute par Jusif Abdérame, gouverneur de la Septimanie, qui porta[5] ses armes au delà du Rhône, & Roderic de Tolède peut aisément avoir confondu l'un avec l'autre. Cet historien ajoute que les corps de tous les chrétiens tués dans cette occasion furent jetés dans le Rhône ou inhumés dans le cimetière d'Arles, où l'on voyoit encore de son temps leurs tombeaux[6]. Il en reste un grand nombre de pierre, creusés dans le roc, à demi-lieue de cette ville, près de l'abbaye de Montmajour; mais nous n'oserions assurer qu'ils aient été construits pour les chrétiens qui périrent par le glaive de ces infidèles. C'est sans doute dans cette même irruption, qui dura quatre années de suite, que ces barbares ruinèrent le monastère de Lérins, situé dans une île, sur les côtes de la Provence, où ils martyrisèrent environ cinq cents religieux. On peut rapporter aussi à ce temps-là les ravages que les Sarrasins commirent dans une partie de la Bourgogne, à la gauche du Rhône & de la Saône.

XXXII. — *Charles Martel repousse les Sarrasins, assiége & prend Avignon.*

Charles Martel, informé[7] des désordres que les Sarrasins commettoient au delà du Rhône, à la faveur de son éloignement & de la guerre qu'il faisoit alors aux Saxons, résolut d'en arrêter le cours. Il assembla, avec toute la diligence possible, une armée composée de François, de Bourguignons & des autres peuples de sa domination, & l'année suivante, dès que la saison le permit, il se mit en marche pour aller chasser ces infidèles des villes dont ils s'étoient emparés en Provence. Il détacha d'abord le duc Childebrand, son

An 737

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 16 & suiv.
[2] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 3, p. 349.
[3] Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 13.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXXIV, n. 9.
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[6] *Ibid.*
[7] Continuateur de Frédégaire, c. 109, p. 678 & suiv. — *Chronicon Fontanellense*, c. 9. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

Éd. origin. t. I, p. 403.

frère, avec quelques autres généraux pour investir Avignon dont ces peuples avoient fait leur principale place d'armes. Il suivit de près ce détachement avec le reste de ses troupes &, à son arrivée, il assiégea cette ville dans toutes les formes & l'emporta enfin d'assaut. Tous les Sarrasins furent passés au fil de l'épée & la ville livrée au pillage, & ensuite réduite en cendres pour la plus grande partie.

XXXIII. — *Ce prince passe le Rhône, entre dans la Septimanie, & assiége Narbonne.*

Après la prise d'Avignon, Charles passa le Rhône avec toute son armée & entra dans la Gothie ou Septimanie dont les Sarrasins étoient les maîtres. Il traversa cette province sans que personne osât se présenter ni s'opposer à sa marche, & ayant passé comme un éclair au milieu des diocèses d'Uzès, de Nimes, de Maguelonne, d'Agde & de Béziers, il arriva devant Narbonne, dont il forma le siége. Ce prince se détermina à commencer la conquête de la Septimanie par cette place, parce que c'étoit la plus forte & la plus considérable de celles que les Sarrasins possédoient en deçà des Pyrénées, & qu'il avoit lieu d'espérer par cette prise de chasser entièrement ces infidèles des Gaules & de leur en fermer l'entrée pour jamais. Athima, général de ces peuples, commandoit alors un corps de troupes aux environs; mais n'osant attendre l'arrivée des François, ni leur tenir tête, il se jeta dans Narbonne pour en prendre la défense.

Cette ville est coupée par un bras de la rivière d'Aude qui va se jeter dans un étang voisin, lequel communique avec la mer au *grau* de la Nouvelle, qu'on nomme aujourd'hui le port de Saint-Charles; c'est à la faveur de ce canal qu'on peut faire entrer les plus grosses barques jusques au milieu de la ville. Charles, pour empêcher les Sarrasins de recevoir du secours de ce côté-là, fit élever des fortifications en forme de tête de bélier sur les deux bords de cette rivière, forma la circonvallation & dressa ses machines contre la place.

XXXIV. — *Bataille de Berre ou de Narbonne.*

Tandis que ce prince poussoit vivement ce siége, le général Ocba ou Aucupa, qui commandoit alors en Espagne pour les Sarrasins, averti du danger où se trouvoit la ville de Narbonne, & persuadé que la conservation de tout ce qu'ils possédoient dans les Gaules dépendoit de celle de cette place, résolut de la secourir. Ce général[1] avoit été envoyé depuis peu en Espagne pour examiner la conduite d'Abd el Melek, gouverneur de ce royaume, & l'ayant trouvé coupable d'une infinité de malversations, il l'avoit fait renfermer dans une étroite prison & avoit fait punir en même temps les officiers des provinces complices de ses injustices. Il avoit pris ensuite les rênes du

[1] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 19.

gouvernement d'Espagne & s'étoit signalé par sa sévérité extrême à exiger des chrétiens, dont il fit faire un nouveau dénombrement, le tribut auquel ils étoient assujettis; par son exactitude à faire rendre la justice & punir les malfaiteurs, & par son attention à faire juger un chacun *suivant les lois particulières de sa nation,* ce qui prouve que les peuples de la Septimanie se maintinrent dans l'usage de leur jurisprudence sous le gouvernement des Sarrasins.

Ocba, voulant[1] secourir la ville de Narbonne, fit partir incontinent un corps de troupes sous la conduite du général Amoroz qui, pour hâter sa marche & éviter les passages longs & difficiles des Pyrénées, s'embarqua avec ses troupes, & arriva au port de la Nouvelle, d'où il se flattoit sans doute de pouvoir remonter la rivière d'Aude; mais, surpris de trouver ses bords également bien gardés & fortifiés, il prit le parti de débarquer sur la côte & de conduire ses troupes par terre au secours de la place. Charles ne lui en donna pas le temps; sur l'avis qu'il eut de son arrivée (c'étoit un dimanche), il laissa une partie de son armée pour continuer le siége, se mit à la tête de l'autre & marcha contre les infidèles. Il les trouva campés dans une vallée des Corbières, près d'un ancien palais que les rois visigoths avoient fait bâtir autrefois & qui portoit le nom de ce pays. Amoroz s'étoit posté avantageusement, auprès de la petite rivière de Berre, entre Ville-Salse & Sigean, à demi-lieue de la mer & à sept milles au midi de Narbonne. Charles se vit à peine en présence des ennemis, qu'il les attaqua brusquement, & sans presque leur donner le temps de se reconnoître. Les Sarrasins, quoique surpris, soutinrent avec toute la valeur possible le premier feu des troupes françoises; mais Charles ayant tué de sa main le général Amoroz, ces infidèles prennent aussitôt l'épouvante & se mettent en fuite. Les François, voyant leur déroute, les poursuivent vivement & en font un carnage horrible. Les fuyards cherchent à gagner leurs vaisseaux & se jettent avec précipitation dans l'étang voisin pour se sauver à la nage; mais les François s'emparent en même temps de quelques barques, les suivent dans l'étang & en font périr encore un grand nombre à coups de dards, ou les enfoncent dans l'eau; en sorte qu'ils furent presque tous tués, noyés, ou faits prisonniers. Après cette victoire, Charles revint devant Narbonne, triomphant & chargé des dépouilles des infidèles.

Éd. origin. t. I, p. 404.

XXXV. — *Charles lève le siége de Narbonne & fait démanteler Béziers, Agde, Maguelonne & Nimes.*

Ce duc ne profita pas cependant tout à fait de sa victoire; il s'ennuya de la longueur du siége de Narbonne, & soit que la saison fût déjà avancée, & qu'on fût alors au mois d'octobre, comme le prétend un auteur[2] espagnol,

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 109, p. 678. — Voyez tome II, *Preuves,* Chroniques, n. I. — *Annales Mettenses,* p. 271. — *Annales Fuldenses,* p. 533. — *Annales Nazariani,* dans Duchesne, t. 2, p. 3. — Gervasius Tilberiensis, p. 940.

[2] Ferreras, ad ann. 737.

ou plutôt que la résistance opiniâtre du général Athima & des assiégés lui fît désespérer de pouvoir réduire sitôt cette place également forte & bien munie, il prit le parti[1] de décamper & de retourner en France, où ses affaires l'appeloient. Il se contenta de laisser en partant quelques troupes & de convertir le siége en blocus pour réduire cette place, s'il étoit possible, par la famine. Charles reprit la route du Rhône & s'empara en passant de la ville de Béziers dont il fit raser les murs & brûler les faubourgs. Il en usa de même à l'égard d'Agde, & fit détruire Maguelonne de fond en comble. Cette dernière ville étoit située dans une petite île dont nous avons parlé ailleurs, & qui servoit de place d'armes aux Sarrasins par la commodité de son port & la facilité qu'ils avoient d'y aborder en venant d'Espagne. Ils exerçoient de là impunément la piraterie & infestoient toute la côte, ce qui engagea Charles, pour leur ôter cet asile, à faire raser entièrement cette place. L'évêque & le chapitre se retirèrent alors à Substancion, lieu du diocèse où ils firent leur résidence jusques au rétablissement de la ville de Maguelonne, qui se fit trois cents ans après; l'ancienne cathédrale subsiste encore en entier, & c'est le seul monument qui reste de cette ville. Il y a dans cette île une espèce de port qu'on appelle encore à présent le *Port sarrasin*.

Charles traita la ville de Nimes avec moins de rigueur. Il se contenta d'en faire brûler les portes & de mettre le feu aux Arènes, c'est-à-dire à l'ancien amphithéâtre des Romains qui servoit alors de forteresse, & que les flammes épargnèrent; car il subsiste encore de nos jours presque dans son entier. Ce prince, après avoir fait le dégât dans toute la Gothie, porté la désolation dans tout ce pays & en avoir fait raser toutes les forteresses pour empêcher les infidèles de s'y fortifier, obligea les habitans de lui donner des otages pour s'assurer de leur fidélité & retourna en France, également chargé des dépouilles des Sarrasins & de celles de cette infortunée province qui se vit alors aussi maltraitée par les chrétiens qu'elle l'avoit été auparavant par les infidèles.

XXXVI. — *Les Sarrasins conservent une partie de la Septimanie.*

Il est aisé de comprendre, par ce que nous venons de rapporter, que Charles Martel ravagea la Septimanie plutôt qu'il ne la soumit à son obéissance. Il est certain que, malgré la précaution qu'il prit d'emmener avec lui les otages[2] des villes principales, le pays ne reconnoissoit plus son autorité peu de temps après, soit que les Sarrasins eussent repris cette province d'abord après son départ, ou que les peuples du pays se voyant délivrés de la tyrannie de ces infidèles, se fussent mis en liberté, ce qui nous donne lieu de faire à ce sujet la même réflexion qu'un de nos plus savans historiens[3] a déjà

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 109, p. 678. — *Annales Mettenses*, p. 271. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — Pagi, *Critica*, ad ann. 737, n. 10.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — *Marca Hispanica*, c. 236.

[3] Adrien de Valois, *Rerum Francicarum* l. 4, p. 474.

faite, à l'occasion des victoires que Charles remporta sur les Saxons, & dont par trop de précipitation il perdit le fruit principal qui devoit être la soumission des peuples & des provinces où il portoit ses armes. Ce fameux capitaine fondoit d'abord comme un torrent impétueux dans les pays qu'il vouloit ou conquérir ou remettre sous son obéissance, sans que rien fût capable d'arrêter la rapidité de sa course; mais, content de gagner des batailles, de battre ou de réduire les rebelles, de vaincre ses ennemis, de mettre les provinces à feu & à sang & de se charger des dépouilles des villes qu'il avoit ruinées, il revenoit ensuite avec la même vitesse, sans prendre la précaution d'assurer ses conquêtes ou par la réduction des places fortes, ou par de bonnes garnisons dans celles dont il s'étoit rendu maître, ce qui faisoit que les peuples rebelles, conservant toujours dans leur cœur l'amour de Éd. origin. t. I, p. 405. l'indépendance, se soulevoient à la première occasion, que les ennemis cherchoient à se venger des maux qu'il leur avoit faits, & que les uns & les autres portoient à leur tour la désolation dans les provinces du royaume, tandis que ce prince, occupé ailleurs, étoit hors d'état d'arrêter leurs entreprises.

XXXVII. — *Nouvelles entreprises de ces infidèles dans les Gaules.*

La mort du roi Thierri IV, qui arriva au mois de septembre[1] de l'an 737, fut sans doute un des principaux motifs qui engagèrent Charles Martel à abandonner le siége de Narbonne dont la conquête lui auroit assuré celle de toute la Septimanie. Ce ministre, craignant sans doute que, malgré l'autorité souveraine dont il s'étoit emparé, il n'arrivât après la mort de ce roi quelque révolution dans le royaume, pendant son absence, jugea à propos de se rendre en diligence à la cour & contint dans le devoir par sa seule présence tous ceux qui auroient eu envie de remuer. Voyant enfin que son pouvoir étoit parfaitement affermi, il laissa le trône vacant, quoiqu'il y eût encore des princes de la race royale en état de le remplir, & il régna seul le reste de ses jours, sous le titre de duc ou prince des François[2].

An 738 Une nouvelle révolte des Saxons l'ayant obligé de passer le Rhin la campagne suivante, les Sarrasins profitèrent de son absence pour faire de nouvelles entreprises dans les Gaules. Ocba[3], gouverneur d'Espagne, pour rétablir les affaires de sa nation dans la Septimanie, partit de Cordoue & s'avança vers cette province avec une armée formidable; mais, sur l'avis qu'il reçut à Saragosse que les Maures s'étoient révoltés dans toute l'Afrique contre les Arabes, leurs vainqueurs, & qu'ils avoient remporté divers avantages sur eux, il rebroussa chemin avec toutes ses forces, retourna à Cordoue, passa ensuite la mer & soumit enfin les rebelles d'Afrique, ce qui fit échouer ses desseins sur la France.

Diverses provinces de ce royaume n'en furent pas moins exposées aux

[1] Pagi, *Critica*, ad ann. 737.
[2] *Ibid.*
[3] Isidorus Pacensis, p. 19. — Pagi, *Critica*, ad ann. 734, n. 8.

An 738

ravages des infidèles; ceux d'entre eux qui s'étoient cantonnés au delà du Rhône firent de nouvelles courses[1] le long de ce fleuve & dans toute la province d'Arles, sous le commandement de Jusif, dont on a déjà parlé, & qui, à ce qu'il paroît, s'étoit maintenu dans Arles & dans plusieurs autres villes situées dans les montagnes de Provence, sous la protection du duc Mauronte, son allié, & maître de tout ce pays jusques à la Méditerranée. Ces excursions, que les Sarrasins renouvelèrent l'année suivante, firent enfin résoudre Charles Martel à se mettre en marche pour dompter une bonne fois les rebelles de Provence & pour chasser entièrement les infidèles de ce pays. Il fit prendre les devans au duc Childebrand, son frère, & à la plupart des autres ducs ou comtes qui servoient dans son armée, & se rendit bientôt après lui-même à Avignon, où étoit le rendez-vous général.

An 739

XXXVIII. — *Les Sarrasins chassés de la Provence par Charles Martel.*

Charles, après avoir rassemblé ses troupes aux environs d'Avignon, marcha contre Mauronte & les Sarrasins. Pour réduire plus aisément les rebelles qui occupoient toutes les montagnes jusques aux frontières d'Italie, où régnoit alors Luitprand, roi des Lombards, il engagea ce prince à venir lui-même en personne à son secours. En effet, tandis que Charles agissoit du côté du Rhône & le long de la côte avec l'armée françoise, Luitprand attaqua le duc Mauronte dans les défilés des montagnes avec toutes ses forces, le mit en fuite & le poursuivit jusque dans les cavernes des rochers voisins de la mer, où il fut obligé de se cacher. Enfin les Sarrasins, n'osant se mesurer avec les François & les Lombards, prirent le parti de repasser le Rhône. L'heureux succès de cette expédition acquit à Charles toute la Provence jusques à Marseille & au pays situé le long de la mer, qu'il soumit à son obéissance; il mit fin par là aux ravages que les infidèles avoient faits pendant quatre années de suite dans les provinces de delà le Rhône. Il paroît qu'ils n'osèrent plus rien entreprendre dans la suite au delà de ce fleuve & qu'ils ne passèrent plus les bornes des pays qu'ils conservèrent encore dans la Septimanie, & d'où Charles ne se mit pas en peine de les chasser. Leur puissance diminua d'ailleurs de jour en jour par les divisions & les guerres intestines qui s'élevèrent parmi eux en Espagne, & qui les mirent hors d'état de tenter de nouvelles entreprises dans les autres provinces de France.

XXXIX. — *Ce prince partage le royaume entre ses enfans. — Sort du Languedoc françois.*

Charles Martel de son côté n'entreprit plus aucune guerre & jouit paisiblement, le reste de ses jours, du fruit de ses victoires. Il mit toute son appli- Éd. origin. t. I, p. 406.

[1] *Annales Mettenses*, Duchesne, t. 3, p. 271. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — Continuateur de Frédégaire, c. 109. — Gervasius Tilberiensis, p. 940. — *Chronicon Fontanellense*, c. 12. — Paul Diacre, *de Gestis Langobardorum*, l. 6, c. 54.

An 739 cation à maintenir les peuples dans l'obéissance, & comme il craignoit qu'Hunold, duc d'Aquitaine, qu'il avoit forcé à reconnoître sa supériorité, ne remuât, il lui envoya[1] Lantfred, abbé de Saint-Germain des Prés, avec le titre honorable de son ambassadeur, mais, dans la vérité, pour épier ses démarches & lui en rendre compte. Ce prince, se voyant près de sa fin,
An 741 disposa[2] de sa succession, de l'avis des principaux de l'État, en faveur de Carloman, de Pepin & de Grippon, ses enfans. Il avoit eu les deux premiers de Chrotrude, sa première femme, & le troisième de Sonichilde, qu'il avoit épousée en secondes noces. Il partagea entre eux la monarchie françoise qui, outre les pays de la Germanie, étoit composée des royaumes de Neustrie, d'Austrasie & de Bourgogne, sans compter les provinces de Bretagne, d'Aquitaine, de Gascogne, de Septimanie & de Provence, qui n'appartenoient alors à aucun de ces trois royaumes. L'Austrasie étoit séparée de la Neustrie par les pays situés aux environs de la Meuse, & s'étendoit jusques au Rhin. La Neustrie étoit bornée par l'Océan, le pays des Bretons & par la Loire. La Bourgogne s'étendoit des deux côtés de la Saône & du Rhône jusques à la Durance. La Bretagne, qui étoit alors moins étendue qu'à présent, occupoit presque toutes les côtes de ce pays. L'Aquitaine étoit renfermée entre la Loire, l'Océan & la Garonne, & s'étendoit jusques aux frontières de la Septimanie ou Gothie. Cette dernière province comprenoit toute la Narbonnoise première, à la réserve du Toulousain & du pays d'Uzès, qui faisoient alors partie de l'Aquitaine. La Gascogne renfermoit tous les pays situés entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan; enfin la Provence étoit bornée par le Rhône, la Durance, les Alpes & la mer. Telle étoit la division du royaume à la mort de Charles Martel.

Ce prince, suivant la disposition dont nous venons de parler, donna la Provence d'où il avoit chassé les Sarrasins & qui lui appartenoit par droit de conquête, à Pepin, son second fils, avec les royaumes de Neustrie & de Bourgogne; le royaume d'Austrasie, avec les provinces situées au delà du Rhin qui étoient d'une grande étendue, échut à Carloman, son aîné, & Grippon, son troisième fils, eut pour sa part quelques pays de Neustrie & d'Austrasie dont il fut dépouillé peu de temps après par ses frères. Pepin n'attendit pas la mort de son père pour se mettre en possession des États qui lui étoient échus, il alla jusqu'aux extrémités de la Bourgogne pour s'en assurer.

Dans ce partage il n'est fait aucune mention de la Bretagne, de l'Aquitaine, de la Gascogne & de la Septimanie, parce que ces provinces étoient alors occupées par différens princes, & qu'il n'étoit pas au pouvoir de Charles Martel d'en disposer. Hunold possédoit, en effet, alors le duché d'Aquitaine qui comprenoit la plus grande partie du Languedoc françois & la Gascogne. La Septimanie étoit entre les mains des Sarrasins ou de quelques comtes goths qui s'étoient mis en liberté; en sorte que de tous les pays qui compo-

[1] Aimoin, l. 4, c. 57 & 59. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 740, n. 54.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 110. — *Annales Mettenses*, Duchesne, t. 3, p. 271.

sent aujourd'hui le Languedoc, le Vivarais fut le seul dont Charles Martel disposa. Ce pays faisoit partie du royaume de Bourgogne, & passa par conséquent sous l'obéissance de Pepin.

XL. — *Alphonse, abbé de Castres & conseiller de Charles Martel.*

Un ancien monument où il est fait mention d'Alphonse, abbé de Castres, pourroit cependant nous donner lieu de conjecturer que l'Albigeois faisoit partie du domaine de Charles Martel; car il y est dit[1] que ce duc, en considération de ce prélat, épargna les biens de son abbaye, & qu'il n'enrichit personne des dépouilles de ce monastère, ménagement dont il n'usa pas, à ce qu'on prétend, à l'égard d'un grand nombre d'autres églises. Mais ce prince peut avoir épargné les biens de l'abbaye de Castres dans le temps qu'étant en guerre avec le duc Eudes, il ravagea l'Aquitaine & pénétra jusqu'aux extrémités de cette province. C'est, sans doute, durant cette guerre que Charles Martel fit connoissance avec Alphonse, abbé de Castres, & que par estime & par amitié pour lui, il ne toucha pas aux terres de son monastère.

Alphonse gouverna l'abbaye de Castres depuis l'an 734 qu'il succéda immédiatement à Bertrand. Il entra si avant dans la confiance de Charles Martel, que ce prince l'honora d'une place dans son conseil. Charles éprouva souvent la sagesse de ses avis, mais surtout lorsque son mal ayant augmenté considérablement à Kiersi-sur-Oise, & se voyant sur le point de mourir, il le pria de vouloir bien l'aider à faire une mort chrétienne. Alphonse ne l'abandonna pas dans cette occasion; il l'exhorta par des discours pieux & édifians à faire un bon usage du peu de temps qui lui restoit à vivre. La mort de ce prince arriva le 22 d'octobre de l'an 741, après avoir gouverné le royaume avec beaucoup de sagesse & avoir donné des marques de sa valeur pendant près de vingt-cinq ans, dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir. Ses fréquentes victoires lui acquirent, à ce qu'on prétend, le surnom de Martel, que les historiens postérieurs lui ont donné.

Éd. origin. t. I, p. 407.

XLI. — *Carloman & Pepin déclarent la guerre à Hunold, duc d'Aquitaine.*

Les enfans de Charles Martel se firent la guerre d'abord après la mort de leur père. Carloman & Pepin se liguèrent contre Grippon, leur cadet, le dépouillèrent des États qu'il avoit eus en partage & l'envoyèrent prisonnier dans un château du pays des Ardennes. Ces deux princes eurent à peine terminé cette guerre qu'ils se virent obligés d'en soutenir d'autres bien plus considérables. Plusieurs peuples, tant en delà qu'en deçà du Rhin, ou, pour mieux dire, leurs ducs, que Charles avoit eu tant de peine à réduire de son vivant, informés de sa mort, refusèrent de rendre à ses enfans l'obéissance à

[1] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 7, p. 339.

An 741

laquelle ce ministre ne les avoit assujettis que par la force de ses armes, &, comptant que Carloman & Pepin étoient peu en état de se faire craindre, ils se mirent en liberté & vécurent dans l'indépendance. Les Aquitains[1] & les Gascons furent les premiers qui refusèrent de se soumettre à leur autorité, & quoique le duc Hunold, qui régnoit sur ces peuples, eût juré à ces princes de leur être fidèle, il se crut dispensé d'un serment que Charles Martel, leur père, lui avoit en quelque manière arraché les armes à la main. Il est vrai qu'il n'osa remuer pendant les dernières années de la vie de ce prince, & qu'il dissimula la conduite que tenoit à sa cour l'abbé de Saint-Germain des Prés, qui résidoit auprès de lui en qualité d'ambassadeur; mais, dès qu'il eut appris la mort de Charles, il fit renfermer ce prélat dans une étroite prison & se mit peu en peine d'irriter par cette démarche les enfans de ce prince, qu'il refusa ouvertement de reconnoître pour ses supérieurs.

An 742

Pepin & Carloman, voulant de leur côté se maintenir dans l'autorité que leur père leur avoit transmise, se mirent en état de se faire obéir. Ils assemblèrent une armée & déclarèrent la guerre à Hunold. Après avoir passé la Loire à Orléans, ils entrèrent dans le Berry qu'ils ravagèrent de toutes parts, & brûlèrent les faubourgs de Bourges. Le duc d'Aquitaine, pour arrêter leurs progrès, se mit en campagne & marcha à leur rencontre; mais ces princes l'ayant attaqué le mirent bientôt en fuite. Ils le poursuivirent si vivement que, pour se mettre à l'abri de leurs armes, il fut obligé de passer la Garonne & de se réfugier en Gascogne. Carloman & Pepin, après avoir ravagé le Berry & battu *les Romains* (c'est ainsi qu'un de nos anciens historiens[2] appelle les Aquitains pour les distinguer des François), entrèrent dans la partie de la Touraine située à la gauche de la Loire, qui étoit du domaine d'Hunold. Ils assiégèrent le château de Loches, sur la rivière d'Indre, le prirent & le ruinèrent entièrement, après l'avoir pillé & fait prisonniers tous les habitans. Ces princes bornèrent là leurs conquêtes &, contens de quelques courses qu'ils firent ensuite dans le Poitou, ils repassèrent la Loire durant l'automne, sur l'avis qu'ils reçurent de la révolte des Allemans, contre lesquels ces deux frères, qui vivoient alors dans une parfaite union, se mirent en marche. Avant leur départ d'Aquitaine, ils partagèrent entre eux les États dont ils avoient dépouillé Grippon, leur frère, qu'ils tenoient toujours prisonnier; en sorte que Carloman demeura maître de tout le royaume d'Austrasie & des provinces situées au delà du Rhin.

XLII. — *Childéric, dernier roi de la première race. — Ligue d'Hunold avec le duc de Bavière contre Carloman & Pepin.*

Pepin, qui avoit pour sa part les deux royaumes de Neustrie & de Bourgogne, gouvernés depuis longtemps par un seul roi, craignant d'exciter

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 110, p. 682 & seq. — *Annales Tiliani, Petaviani & Nazariani*, dans Duchesne, t. 2, p. 3 & 7. — Eginhard, *Annales*, p. 233. — *Annales Mettenses* & *Fuldenses*. — Aimoin, l. 4, c. 59.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 110, p. 682.

An 742

quelque révolution s'il s'érigeoit sitôt en souverain, prit le parti, à l'exemple de ses ancêtres, de régner à l'ombre de l'autorité royale, ce qui l'engagea, après cinq ans d'interrègne, à faire reconnoître[1] pour roi de ces deux royaumes Childéric III, fils[2] du roi Chilpéric II. Cette démarche ne rendit pas les divers peuples rebelles du royaume plus soumis à Pepin & à Carloman; plusieurs d'entre eux s'unirent ensemble pour être plus en état de leur résister. Hunold[3], duc d'Aquitaine, se ligua entre autres avec Odilon, duc de Bavière, qui, malgré son mariage avec Chiltrude, sœur de Carloman & de Pepin, refusa de reconnoître l'autorité de ces deux princes & entraîna dans sa désobéissance les Saxons & les Allemans, ce qui fit une diversion favorable pour les Aquitains.

Éd. origin. t. I, p. 408.

Les deux princes des François, voyant tant de peuples ligués pour se soustraire à leur autorité, résolurent de les attaquer séparément afin de les soumettre avec plus de facilité. Ils commencèrent par Odilon, leur beau-frère &, après avoir passé le Rhin, ils entrèrent dans les États de ce duc, le défirent & le mirent en fuite. Hunold, son fidèle allié, se mit aussitôt en campagne pour faire diversion en sa faveur &, ayant passé la Loire, il attaqua les provinces de Neustrie, où il fit le dégât, & s'empara de la ville de Chartres, où il mit le feu & qu'il abandonna au pillage.

An 743

XLIII. — *Suite de la guerre de Carloman & Pepin contre Hunold. — Ils font la paix avec ce duc.*

Carloman & Pepin se séparèrent après avoir terminé l'expédition de Bavière en cinquante-deux jours; le dernier revint en Neustrie & l'autre continua la guerre contre les peuples ligués de la Germanie. Carloman attaqua les Saxons la campagne suivante & les dompta, tandis que Pepin, son frère, agissoit de son côté contre les Allemans qu'il soumit enfin. Il ne restoit plus à ces deux princes qu'à subjuguer les Aquitains & les Gascons qui persistoient dans leur désobéissance; ils s'unirent pour cette expédition &, ayant rassemblé toutes leurs forces, au printemps de l'an 745, ils passèrent la Loire & marchèrent contre Hunold. Ce duc, effrayé de leurs préparatifs, & ne se trouvant pas assez fort pour leur résister, prit[4] alors le parti de leur demander la paix par une ambassade solennelle qu'il leur envoya & qu'il accompagna de riches présens. Les deux princes écoutèrent les propositions de ces ambassadeurs & en vinrent enfin à un traité avec le duc d'Aquitaine qui leur prêta serment de fidélité & promit de leur obéir comme leur vassal[5]. Hunold leur donna en même temps des otages pour gage de sa promesse & fit élargir Lantfred, abbé de Saint-Germain des Prés, que Charles Martel lui avoit envoyé en ambassade, & qu'il détenoit dans une étroite prison depuis trois ans & demi. Après

An 744

An 745

[1] Pagi, *Critica*, ad ann. 742, n. 19 & seq.

[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 743, n. 75.

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 113, p. 683. — *Annales Mettenses.*

[4] Continuateur de Frédégaire, c. 114, p. 684. — *Annales Mettenses*, p. 273. — Aimoin, l. 4. c. 59.

[5] Continuateur de Frédégaire, c. 114, p. 684. — *Annales Mettenses*, p. 273.

la conclusion de ce traité, Carloman & Pepin repassèrent la Loire & laissèrent ce duc paisible possesseur de ses États.

XLIV. — *Hunold fait crever les yeux à son frère Hatton, abdique son duché en faveur de Waïfre, son fils, & se fait moine dans l'île de Ré.*

Les historiens qui parlent de cette paix & des guerres d'Aquitaine qui la précédèrent gardent un profond silence au sujet d'Hatton, frère d'Hunold, qui, comme on l'a déjà vu, possédoit une partie de ce duché, & que les enfans de Charles Martel avoient, par conséquent, un égal intérêt de soumettre. Ceci prouve, ce semble, qu'Hatton avoit déjà reconnu la supériorité de ces princes dès la mort de Charles Martel, leur père, qu'il leur demeura toujours fidèle, & qu'il ne prit aucune part à la querelle de son frère. Nous verrons[1], en effet, dans la suite, que les successeurs de Charles Martel favorisèrent toujours les descendans d'Hatton, à cause de leur fidélité[2]. D'ailleurs, la conduite que tint Hunold envers ce dernier peut servir à confirmer notre conjecture.

Peu de temps après[3] que ce duc eut fait sa paix avec Carloman & Pepin, il engagea Hatton, qui étoit à Poitiers, de venir à sa cour, & lui promit avec serment qu'il ne lui feroit aucun mal. Hatton, comptant sur la promesse solennelle de son frère, se mit en chemin & l'alla trouver; mais il fut à peine arrivé qu'Hunold, sans aucun égard aux liens du sang & à la religion du serment, se saisit de sa personne, lui fit crever les yeux & l'enferma dans une étroite prison. Hunold abdiqua quelques jours après sa couronne ducale, se revêtit de l'habit monastique dans le monastère de l'île de Ré, sur la côte du pays d'Aunis, & laissa sa principauté d'Aquitaine à Waïfre, son fils. C'est ainsi que l'Annaliste de Metz, auteur austrasien, rapporte les circonstances de l'abdication & de la retraite d'Hunold[4].

Un autre auteur[5] prétend que ce duc, ayant résolu de se retirer dans un monastère & d'abandonner ses États à Waïfre, son fils, jeune prince grand, robuste, bien fait, & qui avoit hérité de la haine de son père *contre le roi*, c'est-à-dire, comme il s'explique, contre Pepin, auquel il espéroit que Waïfre ne cesseroit de faire la guerre, se disposa à son changement d'état par la rigueur dont il usa à l'égard d'Hatton, dans la crainte qu'il ne disputât à son fils le duché d'Aquitaine & qu'il n'excitât des troubles dans ses États.

Éd. origin. t. I, p. 409.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[2] L'existence des descendants du duc Hatton & de Waïfre ne nous est attestée que par la charte d'Alaon & les documents apocryphes qui ont servi à sa fabrication. [A. M.]

[3] *Annales Mettenses*, dans Duchesne, t. 3, p. 273.

[4] Les circonstances de la retraite d'Hunold dans son monastère sont assez romanesques; elles proviennent des *Annales de Metz*, extrait fait, à la fin du dixième siècle, de la Chronique de Réginon de la fin du neuvième; les sources originales & contemporaines n'en parlent point. Quant à la Passion de saint Berthaire, qui charge encore davantage la mémoire d'Hunold, D. Vaissete a lui-même remarqué que c'était une source absolument austrasienne; de plus, elle semble assez peu authentique. [A. M.]

[5] *Passio S. Bertharii*, dans Duchesne, t. 2, p. 185, & D. Bouquet, t. 5, p. 444.

Mais il est facile de s'apercevoir de la partialité extrême de cet auteur envers la famille de Charles Martel & de sa haine contre celle d'Eudes, & on peut conclure aisément, avec un critique[1] moderne, du récit de l'Annaliste de Metz, auteur non suspect, que le véritable motif qui engagea Hunold à abdiquer la couronne en faveur de son fils & de se retirer dans le cloître, fut d'expier par la pénitence le crime qu'il avoit commis contre son frère. Heureux s'il eût persévéré dans ce nouveau genre de vie, & s'il n'eût pas regardé derrière lui après avoir mis la main à la charrue, pour nous servir de l'expression de l'Évangile. Au reste, le monastère de l'île de Ré, dans lequel Hunold embrassa la profession monastique & où il vécut pendant vingt-trois années de suite, est le même que le duc Eudes, son père, avoit fondé sous l'invocation de la Vierge, conjointement avec Valtrude, son épouse, & où ils furent inhumés.

On peut inférer, de ce que nous venons de dire, qu'Hunold ne se porta à l'extrémité dont il usa envers Hatton, son frère, que par la défiance où il étoit de sa conduite & des liaisons qu'il le soupçonnoit d'avoir prises avec les enfans de Charles Martel, & que, dans la crainte qu'appuyé de leur secours, il ne le dépouillât enfin de ses États & ne lui enlevât tout le duché d'Aquitaine, il le dépouilla lui-même des pays qu'il possédoit. Nous verrons, en effet, dans la suite que Waïfre, successeur d'Hunold, régna sur toute l'Aquitaine & la Gascogne, c'est-à-dire sur toute la partie du royaume située entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées & la Septimanie.

Les historiens ne font plus mention d'Hatton, ce qui nous donne lieu de conjecturer qu'il mourut bientôt après, & peut-être du supplice que son frère lui avoit fait souffrir. Il laissa plusieurs enfans de Vandrade, son épouse, dont nous avons parlé ailleurs. L'aîné, qui s'appeloit Loup, fut dans la suite duc de Gascogne, & donna en mariage à Waïfre[2] sa fille unique, nommée Adèle, ce qui prouve la réunion de ces deux branches de la maison d'Aquitaine. Hatton laissa deux autres fils[3], appelés Artalgarius & Ictérius. Charlemagne fit celui-là comte des Marches de Gascogne, & donna à l'autre le comté ou gouvernement d'Auvergne[4]. Le nom de Loup, fils aîné d'Hatton, pourroit nous faire croire que Vandrade, épouse de ce dernier, étoit fille du duc Loup qui commandoit en Aquitaine, sur les frontières de la Septimanie, du temps de Wamba, roi des Visigoths, & qui fit une irruption dans le diocèse de Béziers. Nous avons déjà dit qu'Hatton fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Ses ossemens furent transférés dans la suite dans celle d'Alaon, fondée par ses descendans sur les frontières d'Espagne & de Gascogne. Nous ignorons le nom de l'épouse d'Hunold, de même que celui de ses deux filles dont nous aurons occasion de parler ailleurs.

[1] Le Cointe, ad ann. 769, n. 14.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII. — Voir plus haut, p. 814, note 2.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 9.

[4] *Ibid.*

XLV. — *Pepin gouverne seul en France. — Retraite de Grippon, son frère, en Aquitaine, auprès de Waïfre.*

Deux ans après la retraite de ce duc, Carloman, dégoûté de la vie tumultueuse de la cour, résolut de l'abandonner pour se retirer dans un monastère. Il alla d'abord en pèlerinage à Rome, d'où il passa au Mont-Cassin. C'est dans cette célèbre abbaye que par un généreux mépris des grandeurs du monde, il embrassa la vie monastique dont il pratiqua les exercices les plus
An 747 humilians. Ce prince, avant son départ de France, laissa le gouvernement de ses États à Pepin, son frère, & lui recommanda le soin de l'éducation de ses enfans qui étoient encore en bas âge; celui-ci, dans la crainte que ces princes ne vinssent lui demander un jour la succession de leur père, les fit raser & enfermer en divers monastères. Par cette démarche il régna seul sous le titre de duc ou de prince des François. Il laissa cependant encore à Childéric, pour quelque temps, le vain titre de roi de France.

Pepin, devenu maître de tout le royaume, traita plus humainement son frère Grippon : il le fit élargir de sa prison de Neufchâtel, dans les Ardennes, l'appela auprès de lui & lui donna un apanage honnête. Mais ce dernier, qui ne pouvoit oublier les mauvais traitemens qu'il avoit reçus, & qui prétendoit partager le royaume, s'échappa de la cour, passa le Rhin, fit révolter
Éd. origin. t. I, p. 410. les Saxons, se mit à leur tête & obligea Pepin de porter la guerre chez ces
An 749 peuples qu'il soumit. Grippon, se voyant sans ressource par le mauvais succès de cette révolte, tenta d'en exciter une autre en Bavière qui ne réussit pas mieux que la précédente. Enfin ce prince, ne pouvant plus tenir contre les armes de son frère qui le poursuivoit partout, prit le parti de recourir à sa clémence. Pepin en usa généreusement à son égard. Non content de lui pardonner, il lui assigna la ville du Mans pour sa demeure, & l'établit duc sur douze comtés de la Neustrie; mais soit que Grippon ne fût pas encore satisfait de cet apanage, soit qu'il appréhendât que Pepin lui manquât de parole & le fît enfermer une seconde fois, il abandonna la Neustrie & alla chercher un asile en Aquitaine[1], chez le duc Waïfre, qui le reçut fort volon-
An 750 tiers. Pepin envoya, l'année suivante, des ambassadeurs à ce duc pour le prier de lui remettre son frère, ce que celui-ci refusa de faire avec beaucoup de hauteur.

XLVI. — *Pepin prend le titre de roi. — Il entreprend de soumettre la Septimanie & de chasser les Sarrasins des Gaules.*

Pepin dissimula d'abord ce refus & différa à en tirer vengeance; il étoit alors occupé à chercher les moyens de faire réussir le projet qu'il méditoit depuis longtemps de se faire déclarer roi des François & d'en prendre le titre après en avoir eu pendant longtemps toute l'autorité. Il en vint enfin à bout,

[1] Eginhard, *Annales*, p. 234. — *Annales Mettenses*, p. 275.

 An 750

& il eut la gloire de voir toute la nation concourir à son élection, à la réserve des Aquitains, qui, à ce qu'il paroît, n'y eurent aucune part. Il fut proclamé à Soissons & sacré par saint Boniface, archevêque de Mayence, au commencement du mois de mars[1] de l'an 752, au préjudice de Childéric, dernier roi de la première race. Ce prince, que la nation déposa dans la même assemblée, étoit alors dans la dixième année de son règne. Il fut rasé & ensuite envoyé au monastère de Saint-Bertin, où il prit l'habit monastique & où il passa le reste de ses jours. An 752

Un des premiers soins de Pepin, après son couronnement, fut de chasser entièrement les Sarrasins des Gaules, & d'empêcher par là ces infidèles de tenter à leur gré de nouvelles incursions dans ses États & de porter la désolation par tout le royaume qu'ils avoient déjà mis plus d'une fois à deux doigts de sa perte, ce qu'ils seroient en état de recommencer tandis qu'ils posséderoient quelque chose en deçà des Pyrénées. L'occasion d'exécuter ce dessein lui parut d'autant plus favorable, que les États des califes & surtout l'Espagne étoient alors extrêmement affoiblis par les guerres civiles & les différens troubles arrivés depuis quelques années parmi les Arabes. Nous allons rapporter en peu de mots l'origine & la suite de ces révolutions qui influèrent beaucoup sur le sort de la Septimanie.

XLVII. — *État des affaires des Sarrasins en Espagne & dans la Septimanie.*

Nous avons déjà dit que la dureté excessive avec laquelle les Arabes traitoient les Maures, leurs sujets, engagea ceux-ci à chercher à secouer leur joug, & que ceux d'Afrique s'étant révoltés vers l'an 738. Ocba[2], gouverneur général d'Espagne, avoit été obligé de passer la mer pour agir contre eux & d'abandonner l'irruption qu'il projetoit de faire alors en deçà des Pyrénées. Ce général revint triomphant à Cordoue, sa capitale, vers l'an 740, après avoir soumis les rebelles & terminé heureusement cette expédition; mais il ne demeura pas longtemps tranquille. Les Maures d'Espagne, à l'exemple de ceux d'Afrique, se soulevèrent, le destituèrent de son gouvernement l'an 742, tirèrent Abd el Melek, son prédécesseur, de la prison où ils l'avoient enfermé, & rétablirent ce dernier dans son ancienne dignité[3].

[1] Pagi, *Critica*, ad ann. 752, n. 1 & seq.

[2] Isidorus Pacensis, *Chronicon*, p. 19 & seq.

[3] Les événements rapportés dans ce chapitre n'intéressent la Septimanie que d'une manière indirecte. Leur importance exige, néanmoins, que nous complétions sur plusieurs points le récit des Bénédictins. Nous le ferons en recourant au livre publié par M. Reinaud sur les invasions des Sarrasins en Gaule.

Les Bénédictins n'ont pas parlé d'un épisode intéressant pour la Septimanie des querelles des Arabes d'Espagne & des Berbères. Okba, gouverneur de l'Espagne, avait été obligé de passer en Afrique, en 738, pour comprimer une révolte des Berbères. A son retour, au commencement de 741, il trouva Abd el Melek ben Cotan, gouverneur par intérim, en pleine rébellion contre son autorité. Okba, pris au dépourvu, dut chercher un asile hors d'Espagne. Il se retira en Septimanie, à Carcassonne, où il mourut au bout d'un an, en 742[1].

Après sa mort, Abd el Melek ben Cotan & les émirs de Saragosse, de Pampelune, d'Huesca & de

[1] Ahmed el Mocri (Manuscrit arabe 704, f° 63.)

Les excès auxquels le calife Iscam s'abandonna le rendirent d'un autre côté si odieux parmi ses sujets, qu'ils se révoltèrent en même temps contre lui

Cerdagne ne songèrent qu'à vivre chacun dans leur gouvernement respectif, indépendants les uns des autres. En Afrique, les affaires des musulmans ne prirent pas une meilleure tournure. Les Berbères, toujours insoumis, s'étaient mis en pleine révolte. Le kalife Hecham (l'*Iscam* des Bénédictins) envoya contre eux une puissante armée de Syriens & d'Égyptiens, commandés par Kolthum ben Eyadh (le *Cultus* des Bénédictins). C'était un vaillant homme de guerre & un zélé musulman; mais il n'était plus jeune. Le kalife lui avait adjoint pour second un de ses neveux, nommé Baledji ben Bechar (le *Belgi* des Bénédictins). Les Berbères, loin de perdre courage à l'arrivée de cette armée, se levèrent en masse & battirent si complétement les Syriens, qu'à peine Baledji put-il, après la bataille, sauver vingt mille hommes de la défaite. Le général Kolthum fut tué dans l'action. Baledji s'enferma avec les débris de son armée à Sebtat, où les Berbères le tinrent assiégé pendant plus d'un an. En proie à toutes les misères de la faim, il demanda aide & assistance à Abd el Melek, émir de Cordoue. Cet émir, craignant de se donner des maîtres s'il attirait cette troupe en Espagne, résolut de laisser Baledji & ses soldats mourir de faim. Mais les événements qui se passaient en Espagne vinrent bientôt modifier cette résolution.

Les Berbères, arrivés dans ce pays avec les Arabes, s'étaient, dès le commencement de la conquête, établis principalement dans la Galice. En apprenant la victoire de leurs frères d'Afrique sur les Arabes & les Syriens de Baledji, ils se soulevèrent à leur tour contre l'émir de Cordoue, Abd el Melek, & contre la race arabe en général. Leur chef, Ibn Haram, sortit de la Galice & s'avança vers les Pyrénées en poussant devant lui les Arabes & leur enlevant successivement toutes les forteresses qu'ils occupaient dans cette direction & sur la gauche de l'Èbre. Lorsque l'émir Abd el Melek se décida à marcher contre eux, ils étaient déjà maîtres de la majeure partie de l'Espagne; aussi fut-il battu & contraint de se renfermer dans Cordoue où il ne tarda pas à être assiégé par les Berbères. Abd el Melek se vit alors dans la nécessité d'appeler à son aide ces mêmes Syriens affamés à Sebtat, qu'il avait refusé de secourir. Il conclut avec eux un traité d'alliance passagère dont toutes les clauses étaient en sa faveur. Peu de jours après, les Syriens, contraints par la famine d'accepter les conditions qu'on leur avait imposées, furent transportés de Sebtat à Cadix & bientôt ils arrivèrent à Cordoue, sous le commandement de Baledji & de Thaalaba, deux de leurs chefs nationaux. Là, renforcés d'un corps d'Arabes andalousiens, aux ordres de Kotan & d'Ommeya, tous deux fils d'Abd el Melek, ils se dirigèrent vers le nord, allant au devant des Berbères; ils rencontrèrent ceux-ci à peu de distance de Tolède, sur les bords du Selit, & les défirent entièrement. Les Arabes, après cette bataille, rentrèrent dans toutes les villes dont ils avaient été chassés, & l'armée victorieuse de Baledji reprit lentement la route de Cordoue, commettant partout d'affreux désordres sur son passage.

Abd el Melek n'eut plus alors qu'un but, se débarrasser de ses sauveurs, qui prenaient de jour en jour une attitude plus menaçante. Mais ceux-ci, se sentant les maîtres, ne voulurent plus sortir d'Espagne, ils marchèrent contre Abd el Melek, forcèrent la citadelle de Cordoue, où il se tenait enfermé, l'arrêtèrent & le pendirent à la tête du pont, entre un chien & un porc. Puis ils proclamèrent leur chef Baledji, émir de la péninsule. Son lieutenant, Thaalaba, fut envoyé à Mérida avec un commandement supérieur. Mais au bruit des violences que les Syriens ne cessaient de commettre, les Arabes d'Andalousie se levèrent comme un seul homme & se rangèrent sous les ordres de l'émir de Narbonne, Abd el Rahman ben Olkama.

Cet émir, à la première nouvelle de l'usurpation violente de Baledji, avait passé les Pyrénées avec les troupes qu'il avait levées dans la Septimanie, & accompagné des deux fils d'Abd el Melek, qui étaient venus le joindre, il se dirigea vers le sud de l'Espagne. Il sut, chemin faisant, rallier les Berbères à son entreprise. Son armée & celle de Baledji se rencontrèrent dans un lieu que les écrivains arabes nomment Effou-a-Bortoura. La bataille fut sanglante, mais Abd el Rahman ayant tué Baledji de sa propre main, la victoire resta aux Arabes. Les vaincus n'avaient pas éprouvé cependant des pertes considérables; ils s'étaient retirés à Mérida & tenaient en échec les Arabes andalousiens, ils étaient même sur le point de reprendre Cordoue lorsqu'arriva, à la tête de seize mille Berbères, un nouvel émir, Aboul Khatar, nommé par le gouverneur de l'Afrique. C'était un homme équitable & juste, qui parvint à rétablir l'ordre en Espagne. Abd el Rahman revint alors à Narbonne.

Cette paix, cependant, ne fut pas de longue durée, la discorde ne tarda pas à se mettre de nouveau entre les Syriens & les Andalousiens par les intrigues d'un jeune Syrien, nommé Somaïl ben Hatim, qui, brouillé avec Aboul Khatar, souleva contre lui ses compatriotes en plaçant à leur tête un des leurs, nommé Thouaba. Aboul Khatar fut

presque de toutes parts. Les Maures d'Afrique surtout reprirent les armes & secouèrent le joug des Arabes. Iscam, pour soumettre ces rebelles, fit marcher contre eux une armée de cent mille hommes, sous la conduite du général Cultus; mais elle fut entièrement défaite par les Maures qui en tuèrent une grande partie, & obligèrent l'autre de chercher son salut dans la fuite. Le général Belgi, qui étoit à la tête des rebelles[1], s'étant rendu à Ceuta, tenta ensuite de passer d'Afrique en Espagne; mais Abd el Melek lui en refusa l'entrée & s'opposa à sa descente. Quelques auteurs[2] expliquent différemment le texte d'Isidore de Béja, fort obscur en cet endroit, comme en plusieurs autres, & prétendent que Belgi étoit à la tête du débris de l'armée arabe qui venoit d'être défaite. Quoi qu'il en soit, les Maures d'Espagne prirent alors le parti de leurs compatriotes d'Afrique, & s'étant mis en armes, ils se partagent en trois corps : l'un marche vers Tolède, & l'assiége; l'autre prend sa route vers Cordoue pour se saisir de la personne d'Abd el Melek, & le troisième accourt au bord de la mer pour favoriser le passage des Africains. Le gouverneur d'Espagne, quoique environné de tant d'ennemis, ne se déconcerta pas; après avoir ramassé autant de troupes qu'il lui fut possible, il les partagea aussi en trois corps. Il donna le commandement du premier à son fils Huméia, qui s'avança vers Tolède, & défit entièrement les Maures qui en avoient entrepris le siége. Le général arabe Almançor, avec le second corps, attaqua ceux qui avoient tourné du côté de Cordoue, & les battit; mais il lui en coûta beaucoup de monde & sa propre vie. Abd el Melek marcha de son côté avec le troisième corps vers la mer & mit en déroute les Maures qui s'étoient avancés pour favoriser le passage de leurs compatriotes d'Afrique. Belgi trouva moyen cependant d'entrer en Espagne; & après s'être rendu maître de Cordoue, il fit souffrir à Abd el Melek un supplice des plus rigoureux, & le fit mourir. Humeia, fils de ce gouverneur, soutint son parti après sa mort avec le secours

Éd. origin. t. I, p. 411.

battu & fait prisonnier. Thouaba, victorieux, accourut à Cordoue & se fit gouverneur de la péninsule. Mais il mourut après une année de pouvoir. L'Espagne fut alors violemment agitée pour le choix d'un nouvel émir. Deux prétendants se trouvaient en présence, l'un était Yahia ben Horaïth & l'autre Ioussouf ben Abd el Rahman, ce même émir de Narbonne qui avait occupé quatre ou cinq ans la Provence, & contre lequel Charles Martel avait fait plusieurs campagnes. Il s'était retiré, vers l'an 739, en Espagne, où il vivait en qualité de particulier. La majorité des Arabes andalousiens penchait pour Yahia ben Horaïth, qui était, comme eux, de race yaménienne. Les Syriens, d'accord avec un fort parti d'Arabes, favorisaient Ioussouf, & celui-ci l'emporta, secondé par le zèle de Somaïl. Il fut nommé émir de la péninsule à la fin de l'année 745. Mais aussitôt Yahia ben Horaïth & les Andalousiens tirèrent Aboul Khatar de sa prison & le nommerent de nouveau vali général. L'Espagne eut alors deux émirs en titre, secondés chacun par une armée considérable. Les deux compétiteurs marchèrent bientôt l'un contre l'autre. Ils se rencontrèrent en un lieu nommé *Reconda* par les historiens arabes. Ioussouf remporta la victoire. L'armée des Arabes yaméniens périt presque tout entière dans la lutte avec ses deux chefs, Aboul Khatar & Yahia. Ioussouf régna alors sans partage sur toute la péninsule hispanique. Aussitôt que l'émir de Narbonne apprit le triomphe de Ioussouf, il se déclara contre lui & se mit à lever des forces à la tête desquelles il allait passer les Pyrénées, lorsqu'il fut assassiné par des mécontents ou des traîtres, qu'il avait dans son armée. Sa tête fut envoyée à Ioussouf; Abd el Rahman ben Olkama est le dernier vali de Narbonne dont le nom soit connu.

[E. M.]

[1] Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 16.

[2] Ferreras, ad ann. 741 & seq.

d'Abdérame[1], gouverneur de Narbonne, & fit une cruelle guerre à Belgi, Abdérame passa au delà des Pyrénées avec un corps considérable de troupes parmi lesquelles il y avoit un grand nombre de chrétiens qui furent obligés de servir les infidèles dans l'une & l'autre des deux armées, durant tout le temps des guerres civiles qui s'élevèrent parmi eux.

Tandis que l'Espagne[2] étoit en proie à ces divisions intestines, le calife Iscam mourut au mois de février[3] de l'an 743, après un règne de vingt ans. Walid II, fils d'Izid, son prédécesseur, lui succéda, & envoya, l'année suivante, le général Abulcatar pour prendre le gouvernement de l'Espagne & pacifier ce royaume. Ce nouveau gouverneur n'omit rien pour mettre fin aux guerres civiles qui désoloient ce pays; mais les révolutions qui arrivèrent bientôt après à Damas, & les nouveaux troubles qui s'élevèrent en Espagne, dont il fut la victime, ne lui permirent pas d'achever ce qu'il avoit heureusement commencé. En effet, le calife Walid II fut détrôné & tué par les factieux au mois d'avril[4] de l'an 744. Izid III, son fils & son successeur, ne régna que cinq mois & eut à se soutenir contre Marva, qui excita une révolte contre lui. Ce chef des rebelles continua la guerre contre Ibrahim, frère & successeur de ce calife, le massacra dans son propre palais après un règne de deux mois & quelques jours, & occupa sa place.

Le règne de Marva, qui monta sur le trône des Sarrasins à la fin de l'an 744, ne fut pas plus tranquille que celui de ses prédécesseurs. Il eut en tête des ennemis dangereux, & entre autres Soliman, neveu du calife Ibrahim, qui lui firent une guerre continuelle jusques à ce qu'ils l'eurent détrôné. Outre les divisions intestines dont l'Espagne & la Septimanie continuèrent d'être agitées pendant le gouvernement de ce calife, ces provinces furent affligées[5] en particulier de la famine, ce qui augmenta leur désolation. Abulcatar, qui en avoit l'administration, éprouva le même sort que ses prédécesseurs. Les Arabes se soulevèrent contre lui vers la fin[6] de l'an 746, le défirent entièrement dans une embuscade, lui ôtèrent la vie, & mirent à sa place, de leur propre autorité, le général Toba, capitaine expérimenté[7]. Celui-ci étant mort un an après, Jusif ou Juceph Ibin Abdérame, le même[8] que le général de ce nom, qui avoit gouverné auparavant la Septimanie, fut nommé pour lui succéder vers la fin de l'an 747. Ce nouveau gouverneur, déjà fort avancé en âge, étoit un homme vif, courageux & emporté, mais qui d'ailleurs ne manquoit pas de conduite. Les Arabes tentèrent d'exciter de nouveaux troubles en Espagne sous son gouvernement; il les défit, en tua un grand nombre, & rétablit pour un temps la tranquillité dans ce royaume. Plus équitable que ses prédécesseurs, qui exigeoient des chrétiens le tribut pour ceux d'entre eux qui avoient péri durant les guerres civiles, & dont le nombre étoit fort

[1] *Anonymus Andaliciensis*, dans Ferreras, ad ann. 743.
[2] Isidorus Pacensis, p. 19 & seq.
[3] Pagi, *Critica*, ad ann. 742, n. 3 & seq.
[4] Pagi, *Critica*, ad ann. 743, n. 19.
[5] Isidorus Pacensis, p. 19 & seq. — Voyez au tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[6] Pagi, *Critica*, ad ann. 747, n. 14.
[7] *Ibid.*
[8] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

considérable, il fit faire un nouveau dénombrement & rayer des registres publics le nom de tous ceux qui avoient été tués pendant les troubles. Jusif gouverna l'Espagne plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs. Il paroît que ce fut avec une autorité despotique & indépendante des califes[1]. La guerre civile que Marva eut à soutenir en Orient pendant son règne qui fut de cinq ans, ne lui permettoit guère, en effet, de se mêler des affaires d'Occident. Ce prince fut enfin chassé de son palais & mis en fuite, vers la fin de l'an 749, par Abdalla, premier calife de la famille des Abassides, qui s'empara du trône. Abdalla détacha en même temps contre lui son oncle Zalim, qui le poursuivit longtemps, l'atteignit enfin vers le Nil, en 750, & lui livra bataille; elle dura trois jours consécutifs. Marva fut entièrement défait le troisième jour & tué pendant l'action, où il périt une infinité de Sarrasins. Ce calife fut le dernier de la famille des Ommiades.

Éd. origin. t. I, p. 412.

XLVIII. — *Les Goths ou anciens habitans de la Septimanie s'affranchissent du joug des Sarrasins & se mettent en liberté.*

Telle étoit la situation des affaires de ces infidèles en Espagne & dans la Septimanie quand Pepin, après son élévation sur le trône, entreprit de les chasser des Gaules & de se rendre maître de ce qui leur restoit encore en deçà des Pyrénées. Il suivit en cela l'exemple d'Alphonse le Catholique, roi des Goths ou Espagnols réfugiés dans les montagnes des Asturies, qui, profitant de ces heureuses conjonctures, avoit déclaré la guerre aux infidèles & les avoit chassés depuis peu de toute la Galice.

Nous avons lieu de croire que les Goths ou les chrétiens de la Septimanie, à l'exemple de ceux des Asturies, firent tous leurs efforts pour s'affranchir de la tyrannie des Sarrasins, & que la plupart se mirent en liberté pendant les divers troubles d'Espagne dont nous venons de parler. Cette entreprise leur étoit d'autant plus facile qu'ils étoient fort éloignés de Cordoue, siége des gouverneurs d'Espagne & le principal théâtre de ces révolutions. Nous lisons, en effet, dans les anciennes annales de Moissac & d'Aniane[2], écrites par un auteur contemporain, que dans le temps de l'élévation de Pepin sur le trône, un seigneur goth, nommé Ansemond[3], étoit maître des villes de Nimes, de Maguelonne, d'Agde & de Béziers dont il avoit formé un petit État, soit que les peuples du pays l'eussent élu pour leur chef ou gouverneur, soit qu'il se fût ingéré de lui-même dans ce gouvernement. Ce seigneur, de concert avec les autres comtes ou gouverneurs particuliers du pays, avoit sans doute chassé les Sarrasins de toutes ces villes, ainsi que firent alors plusieurs autres seigneurs goths d'Espagne qui, par leurs conquêtes sur les Maures, donnèrent

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — Ferreras, ad ann. 748 & 751.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXV, & aux *Preuves*, Chroniques, n. I.

[3] La Chronique d'Uzès l'appelle *Misemundus* & donne le nom de sa femme, qui se serait appelée Caune; cette dernière fut tuée, dit ce document, lors d'une émeute arrivée à Nimes en 756. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. 7, col. 25 & suiv. [A. M.]

lieu à l'établissement de plusieurs principautés en ce royaume. Ansemond pouvoit d'ailleurs s'être emparé très-aisément de ces places que Charles Martel avoit déjà fait démanteler; mais il avoit lieu de craindre que les Sarrasins, qui étoient toujours maîtres de Narbonne, ville forte & bien munie, ne les reprissent sur lui avec la même facilité, ce qui le fit résoudre à prendre des mesures pour s'empêcher de retomber, avec les peuples du pays, sous la domination des infidèles.

XLIX. — *Ansemond, comte goth, traite avec Pepin & lui livre la plupart des villes de la Septimanie.*

Il paroît que Waïfre, duc d'Aquitaine, avoit des vues sur la Septimanie & qu'il fit quelques efforts vers le même temps pour la soumettre à sa domination. Cette province étoit d'autant plus à sa bienséance, qu'elle étoit limitrophe de ses États, & que par sa conquête il pouvoit espérer d'en fermer pour toujours l'entrée aux Sarrasins, aux courses desquels ils étoient fort exposés. Nous savons, en effet, que ce prince fit alors une excursion [1] jusques à Narbonne où il fit le dégât, & il paroît d'ailleurs qu'il eut à combattre contre les Visigoths, dont il tua [2] un grand nombre dans une occasion, ce qui nous donne lieu de croire qu'il vouloit assujettir ces peuples & qu'ils s'opposèrent à ses entreprises. Quoi qu'il en soit, Ansemond & les autres seigneurs de la Septimanie aimèrent mieux vivre sous la dépendance de Pepin que sous celle de Waïfre & offrirent [3] au premier, dont ils pouvoient espérer une plus puissante protection contre les Sarrasins leurs voisins, de lui livrer les places dont ils étoient en possession.

Pepin étoit trop habile pour ne pas profiter de cette occasion d'unir la Septimanie à la couronne de France. Il partit aussitôt, & à son arrivée dans cette province, Ansemond & les autres comtes goths lui livrèrent les villes & les pays de Nimes, d'Agde, de Béziers & de Maguelonne, dont ce nouveau roi prit possession. Il paroît que ce prince maintint ces seigneurs, & en particulier Ansemond, dans leurs gouvernemens. Nous en avons une preuve en la personne du père [4] de saint Benoît, abbé d'Aniane, qui étoit alors comte de Maguelonne & qui, après avoir livré cette ville à Pepin & s'être soumis à son obéissance, fut conservé par ce prince dans son comté. Nous ignorons le nom de ce seigneur, qui signala dans la suite sa fidélité envers Pepin & lui rendit des services considérables.

Éd. origin. t. I, p. 413.

Ce roi acquit ainsi une grande partie de la Septimanie par la soumission volontaire des peuples du pays qui le reçurent, sans doute, dans leurs villes, aux mêmes conditions que les Goths de Narbonne dont nous parlerons ailleurs. Ce prince, dans la vue d'enlever aux Sarrasins ce qu'ils possédoient

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chroniques, n. I.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 124, p. 963.

[3] Voyez tome II, *Preuves,* Chroniques, n. I. — Gervasius Tilberiensis, p. 940. — *Annales Mettenses,* Duchesne, t. 3, p. 275. — *Marca Hispanica,* c. 239.

[4] *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti,* saec. 4, part. 1, p. 194, *Vita S. Benedicti Anianensis.*

An 752

en deçà des Pyrénées, s'approcha de Narbonne. Il fit d'abord le dégât dans tous les environs & entreprit ensuite le siége de cette ville, une des plus fortes des Gaules & la principale de ces infidèles en deçà de ces montagnes, dont la conquête lui devoit assurer tout le reste de la Province.

L. — *Siége de Narbonne par Pepin.*

Les Sarrasins, connoissant combien il leur importoit de conserver cette place, dont la possession leur assuroit de leur côté l'entrée libre des Gaules, n'avoient rien omis pour la mettre en état de soutenir un long siége & de faire une vigoureuse défense. Aussi rendirent-ils inutiles tous les efforts de Pepin qui, après avoir demeuré longtemps à la battre & employé toute sorte de moyens pour s'en rendre maître, désespérant de réussir, prit le parti de décamper. Ce prince laissa cependant un corps de troupes aux environs, tant pour harceler la garnison & bloquer la place, dans l'espérance de la réduire enfin par famine, que pour empêcher les Sarrasins de rien entreprendre contre la partie de la Septimanie qui venoit de se soumettre.

LI. — *Pepin, après la levée du siége de Narbonne, fait la guerre à Waïfre.*

Le dessein qu'avoit Pepin de porter incessamment la guerre en Aquitaine fut sans doute un des motifs qui l'engagèrent à lever le siége de Narbonne, dont la longueur auroit retardé l'exécution de ses projets. Ce roi avoit résolu d'aller punir le duc Waïfre de la retraite qu'il avoit donnée dans ses États à Grippon, son frère, du refus qu'il avoit fait de le remettre aux ambassadeurs qu'il lui avoit envoyés pour le lui demander, & surtout de son obstination à ne pas vouloir reconnoître sa souveraineté, conformément au serment de fidélité qu'Hunold lui avoit prêté autrefois & à Charles Martel, son père. Pepin[1] se mit donc en marche contre ce duc, & comme le Toulousain & l'Albigeois furent, à ce qu'il paroît, les premiers pays soumis à Waïfre que ce prince rencontra sur sa route en venant de Narbonne, ils furent sans doute les premiers livrés au pillage de l'armée françoise[2]. Nous ignorons du reste le succès de cette expédition; il paroît seulement que Waïfre, n'osant se mesurer avec Pepin, prit le parti de se renfermer dans ses places fortes, & que Grippon se mit, de son côté, en lieu de sûreté, jusques à ce que le roi eût quitté l'Aquitaine. Ce prince ne demeura pas longtemps, ce semble, dans ce pays; la[3] révolte des Saxons l'obligea, la campagne suivante, de passer le Rhin à la tête de son armée pour aller remettre ces peuples sous son obéissance.

Grippon, prévoyant cependant qu'il s'exposoit, par son séjour dans l'Aquitaine, à tomber tôt ou tard entre les mains de Pepin, son frère, profita de son An 753

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[2] *Ibid.*
[3] Continuateur de Frédégaire, c. 118. — *Annales Mettenses*, dans Duchesne, t. 3, p. 275.

absence pour abandonner ce pays & se réfugier dans un autre où il fût plus à l'abri des entreprises de ce prince. Il prit la route d'Italie, dans la vue de se retirer chez les Lombards. Pepin le prévint & donna de si bons ordres, que ce prince fut arrêté dans la vallée de Maurienne, au passage des Alpes, par quelques comtes du royaume de Bourgogne qui, s'étant mis à sa poursuite, le tuèrent dans un rude combat.

LII. — *Suite du blocus de Narbonne. — Mort du comte Ansemond.*

Le soin que prit Pepin de protéger le pape Étienne & de le soutenir contre Astolphe, roi des Lombards, qui le persécutoit, & les différentes expéditions qu'il entreprit à son occasion dans l'Italie ne lui permirent pas de reprendre le siége de Narbonne, dont la conquête devoit lui procurer celle du reste de la Septimanie. Nous avons déjà remarqué que ce prince, avant son départ de cette ville, avoit laissé des troupes pour la bloquer & en harceler la garnison. Ansemond, seigneur goth, qui avoit livré à Pepin une partie de cette province, & qui étoit un des principaux généraux que ce prince avoit laissés pour l'attaque de cette place, fidèle à son nouveau souverain, fit les derniers efforts pour l'acquérir aux François; mais[1], ayant eu le malheur de tomber dans les piéges que lui avoit tendus un de ses propres domestiques[2], nommé Erméniard, il fut tué misérablement devant une des portes de la ville, dans le temps, sans doute, qu'il étoit occupé à repousser les Sarrasins dans quelqu'une de leurs sorties.

An 754

Éd. origin. t. I, p. 414.

LIII. — *Sédition dans Nimes. — Pepin envoie dans cette ville un comte françois.*

Caune, épouse d'Ansemond, eut bientôt après le même[3] sort. Ce seigneur, qui, à ce qu'il paroît, faisoit sa résidence ordinaire à Nimes, l'avoit laissée dans cette ville dans le temps qu'il suivit l'armée de Pepin pour le siége de Narbonne. Il est assez vraisemblable que les autres seigneurs goths, jaloux de l'honneur & de l'autorité que ce comte s'étoit acquis auprès de ce prince par le service qu'il lui avoit rendu de lui livrer une grande partie de la Septimanie, conjurèrent dès lors la ruine de sa famille & résolurent de se soustraire à la domination des François. Nous savons du moins qu'il s'éleva une sédition considérable parmi les citoyens de Nimes, que la femme d'Ansemond en fut la victime & qu'elle y perdit la vie. Au reste, il ne paroît pas que cette sédition ait eu d'autres suites. Nous voyons, en effet, que Pepin continua d'en être le maître, & qu'il en donna, quelque temps après, le gouver-

[1] Chronique d'Uzès, rapportée par Cazeneuve dans le *Franc-Allen*, p. 285 & suiv. & tome II, Chroniques, n. 7. — Voyez tome II, *Note* LXXXV, n. 2.

[2] La Chronique d'Uzès dit *a suo homine*, ce qui indique plutôt un vassal, un soldat inférieur, qu'un domestique, surtout si on considère qu'elle a été écrite au quatorzième siècle. [A. M.]

[3] Chronique d'Uzès, dans Cazeneuve, p. 285 & suiv. & tome II, Chroniques, n. 7. — Voyez tome II, *Note* LXXXV, n. 2.

An 754

nement au comte Radulphe avec celui de la ville d'Uzès que les Goths, à ce qu'on [1] prétend, possédoient auparavant, ce qui prouveroit que les habitans d'Uzès s'étoient mis en liberté, à l'exemple de ceux des villes voisines & que, s'étant soustraits à l'obéissance des ducs d'Aquitaine, leurs anciens maîtres, ou peut-être des Sarrasins qui pouvoient s'être emparés de leur ville sur ces derniers, ils s'étoient soumis volontairement à Pepin dans le même temps que ceux de Nimes. Quoi qu'il en soit, on donne à Radulphe le premier rang parmi les comtes françois de cette dernière ville.

LIV. — *Abdérame, premier roi des Sarrasins d'Espagne. — Les Goths livrent la ville de Narbonne à Pepin.*

Les divisions[2] intestines qui se renouvelèrent en Espagne parmi les Sarrasins assurèrent à Pepin la possession des places qu'il avoit déjà acquises dans la Septimanie & lui facilitèrent l'acquisition du reste de cette province sur ces infidèles. En effet, peu de temps après que le calife Abugiafar Almançor eut succédé à son frère Abdalla, mort au mois de juin de l'an 754, il arriva une révolution en Espagne qui causa une nouvelle guerre civile entre les Arabes de ce royaume; voici a quelle occasion :

Abdérame, descendant du calife Moavia, & petit-fils du calife Iscam, de la race des Ommiades, s'étoit réfugié en Afrique après avoir échappé au massacre de sa famille, qu'Abdalla avoit fait périr. Il apprit que les Sarrasins d'Espagne étoient fort mécontens de Jusif, leur gouverneur, qui les traitoit avec beaucoup de dureté, ce qui lui fit prendre la résolution de former un parti dans ce royaume, dans le dessein de s'en emparer & de rétablir, par ce moyen, la couronne des Sarrasins dans sa famille. Il envoya des émissaires qui sondèrent les esprits & en trouvèrent un grand nombre disposés à se déclarer en sa faveur. Sur cet avis, il passa la mer, arriva en Espagne au mois de septembre de l'an 755, & se mit à la tête de plusieurs Arabes qui embrassèrent ouvertement son parti.

An 755

Jusif étoit alors occupé à dissiper une révolte qui s'étoit élevée à Saragosse, dont il punit les coupables avec tant de rigueur qu'il indisposa encore davantage les Sarrasins contre lui. Ce gouverneur s'attendoit si peu à la conjuration qui venoit d'éclater, qu'il étoit résolu de sortir de son gouvernement & de porter la guerre dans le pays des chrétiens, ce qui nous fait conjecturer qu'il avoit dessein d'entrer dans la Septimanie, tant pour délivrer la ville de Narbonne des armes des François, que pour reprendre sur eux les pays qu'ils avoient acquis depuis quelques années dans cette province. Jusif, averti de la descente d'Abdérame, fut obligé de changer de système & de se mettre en état de défense contre un rival si dangereux; mais il ne put empêcher que le parti de ce chef des conjurés ne grossît de jour en jour.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXV, n. 2.

[2] Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 18. — Pagi, *Critica*, ad ann. 754, n. 25 & 756, n. 6 & seq.

An 756

Abdérame soumit, en effet, en peu de temps une grande partie de l'Andalousie, où il fut proclamé roi & souverain d'Espagne[1], le 15 de mars[2] de l'an 756. Jusif marcha contre lui au printemps de la même année, & les armées étoient en présence lorsqu'on fit quelques propositions d'accommodement; les deux compétiteurs n'ayant pu convenir, en vinrent à une sanglante bataille, le 20 de mai, dans laquelle Jusif fut défait, mis en fuite & obligé de se réfugier à Tolède. Ce général soutint encore néanmoins son parti pendant trois ans, & fit durant ce temps-là la guerre à son concurrent.

Éd. origin. t. I, p. 415.

Il fut assiégé & pris dans Grenade par Abdérame, des mains duquel il trouva moyen de s'évader. Il se retira alors à Mérida, où il tâcha de ranimer son parti; mais il fut encore mis en fuite & contraint de se réfugier à Tolède, où ses propres partisans le firent mourir.

An 759

Par sa mort, Abdérame devint paisible possesseur de toute l'Espagne, sur laquelle il régna avec une autorité absolue, quoique pourtant sous le simple titre d'émir dont ses successeurs se contentèrent, à son exemple, jusques au dixième siècle, qu'ils prirent celui de calife. Depuis ce temps-là, l'empire des Arabes demeura partagé en trois monarchies indépendantes l'une de l'autre, savoir : de Syrie, d'Afrique & d'Espagne.

Ces guerres civiles & quelques nouveaux troubles, qui s'élevèrent ensuite en Espagne & qui obligèrent le roi Abdérame à employer les premières années de son règne à pacifier le dedans de ce royaume, empêchèrent les Sarrasins de songer à rétablir leurs affaires dans la Septimanie & à délivrer Narbonne des mains des François qui bloquoient toujours cette place. Il paroît[3] même qu'ils en avoient repris le siége depuis trois ans, mais tous leurs efforts avoient été jusques alors inutiles.

Ces peuples, après sept ans de blocus ou de siége, étoient en effet aussi peu avancés que le premier[4] jour. Ils désespéroient même de prendre cette ville quand, faisant attention que la plus grande partie des habitans, alors très-nombreux, étoient goths, & que, faisant profession du christianisme, ils souffroient sans doute impatiemment le joug des Sarrasins, ils ménagèrent

[1] En l'année 748, une grande révolution s'était accomplie dans l'Empire musulman. Abd Alla Aboul Abas s'était révolté contre Merwan ben Mohamed, dernier des kalifes Ommiades, l'avait vaincu & fait mourir; il s'était ensuite emparé de l'empire qu'il transmit à de nombreux descendants. Avec Merwan périrent tous les individus mâles de sa race, au nombre de quatre-vingt-dix. Un seul échappa à ce carnage. Ce fut Abd el Rahman ben Maouayia, jeune homme d'une capacité peu commune. Averti à temps du désastre de sa famille, il avait fui & s'était caché d'abord dans le désert de Syrie, parmi les Bédouins. De là, gagnant l'Afrique, il s'était enfoncé dans les vallées de l'Atlas, où il vivait inconnu & paisible parmi les Berbères, qui lui avaient donné asile. Ce fut là qu'en 755 les principaux cheiks de l'Espagne, qui conspiraient contre Ioussouf, assemblés en secret à Cordoue, députèrent vers lui Teman ben Alcama & Wahib ben Zaïr, pour lui offrir le pouvoir. Abd el Rahman accepta leurs propositions; il débarqua dans la péninsule n'ayant avec lui que sept cent cinquante cavaliers, défit Ioussouf & Somaïl, entra dans Cordoue & en fit la capitale de ses États. Ce fut, comme on sait, un des plus grands princes de son siècle, & ses successeurs rendirent Cordoue célèbre par la culture des sciences, des lettres & des arts. [E. M.]

[2] Ferreras, ad ann. 756.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXV.

[4] *Ibid.* & aux *Preuves*, Chroniques, n. I. — Gervasius Tilberiensis, p. 940. — *Annales Mettenses*, p. 275.

An 759

avec eux des intelligences secrètes & leur promirent solennellement, avec serment, *de les maintenir dans l'usage de leurs lois & de leurs coutumes*, s'ils vouloient leur livrer la place, ce qu'ils pouvoient faire fort aisément. A ces conditions, les Goths ayant pris les armes se rendirent maîtres de Narbonne, après avoir égorgé la garnison & fait main basse sur tous les Sarrasins qui se trouvoient dedans; ensuite, conformément à leur traité, ils livrèrent la place, en 759, aux troupes du roi Pepin. C'est ainsi que cette ville fut délivrée du joug des infidèles, qui l'avoient possédée pendant quarante années de suite, & qu'elle vint enfin au pouvoir des François.

LV. — *Le reste de la Septimanie se soumet aux François à des conditions honorables.*

Depuis la conquête ce cette importante place, il fut aisé à ces peuples de se rendre maîtres du reste de la Septimanie. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient entrés bientôt après dans Carcassonne & Lodève, les seules d'entre les cités de cette Province, avec celle d'Elne, dont les historiens ne font pas mention, à moins[1] que les deux premières ne se fussent déjà soumises à Pepin lorsqu'Ansemond & les autres gouverneurs du pays reconnurent la souveraineté de ce prince, ou qu'elles ne fussent alors entre les mains de Waïfre, duc d'Aquitaine. Ce dernier pouvoit les avoir enlevées aux Sarrasins durant les guerres civiles d'Espagne, ou peut-être elles s'étoient soumises volontairement à son obéissance. Quant à celle d'Elne, elle[2] suivit de près l'exemple de Narbonne, avec tout le Roussillon & le Conflent. Ainsi Pepin eut la gloire d'unir la Septimanie à la couronne & de la délivrer entièrement de la domination des Sarrasins. Ce prince fut le premier roi françois qui régna sur tout ce pays; car, quoique les rois de la première race, & en dernier lieu Charles Martel, après eux, en eussent acquis une partie, leur acquisition n'avoit été que passagère, par rapport à la plupart des villes, qui étoient retombées, peu de temps après, sous la domination de leurs anciens maîtres. Ce n'est donc pas par droit de conquête que cette Province a été unie à la couronne de France, mais par un traité solennel, suivant lequel les Goths qui l'occupoient en vertu de la cession des empereurs romains, la cédèrent à leur tour aux François, qu'ils appelèrent à leur secours pour éviter la domination des infidèles.

L'acquisition que Pepin fit de la Septimanie est le premier titre de la propriété & du domaine de nos rois sur cette province qui fait aujourd'hui la plus grande partie du Languedoc. C'est en même temps le principal fondement[3] des libertés & des privilèges du pays, établis sur des traités[4] solennels, priviléges dans lesquels nos rois ont bien voulu le maintenir jusques à présent, pour récompenser autant la soumission volontaire de ses peuples que

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXV.
[2] *Marca Hispanica*, c. 240.
[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[4] *Ibid.*

Éd. origin. t. I, p. 416.

leur constante fidélité. Au reste, on doit entendre par les *Goths*, qui traitèrent avec les François pour les introduire dans Narbonne & qui reconnurent Pepin pour leur maître & pour souverain de la Septimanie, non-seulement les Goths d'origine, mais aussi les *Romains* ou anciens habitans du pays[1]. Nous voyons, en effet, que les écrivains de ce temps-là comprennent indifféremment sous le nom général de Goths tous les habitans de cette Province, pour les distinguer des Sarrasins avec lesquels ils vivoient, de même que des François, des Gascons, des Aquitains & des peuples des autres provinces voisines. C'est par la même raison qu'on donnoit le nom de Gothie à la Septimanie & celui de Goths à tous les chrétiens d'Espagne, soit qu'ils fussent Romains ou Visigoths d'origine, par opposition aux Arabes ou mahométans qui dominoient dans ce royaume. Il est d'ailleurs certain que dans ce siècle, & encore dans les suivans, il y avoit un grand nombre de Romains ou Gaulois d'extraction qui habitoient la Septimanie & qui étoient distingués des Goths, avec lesquels ils étoient cependant confondus par rapport aux peuples des autres provinces de France. Cette distinction se prouve par divers monumens, & en particulier par leurs noms, mais surtout parce que les uns & les autres se conservèrent dans l'usage des lois qui leur étoient propres, comme nous le verrons dans la suite. Il n'y a donc pas lieu de douter que le roi Pepin, en confirmant *les Goths de la Septimanie dans l'usage de leurs lois*, n'ait également eu en vue les lois romaines comme les lois gothiques; car, si nous trouvons que ces dernières furent en vigueur longtemps après dans cette Province par rapport aux Goths naturels, nous voyons en même temps que les Romains ou anciens habitans du pays se maintinrent dans l'usage du droit romain & qu'ils se gouvernèrent suivant l'abrégé du Code théodosien, sous la domination de Charlemagne, qui confirma[2] l'usage de ce code avec son commentaire, attribué à Anian, la vingtième année de son règne. Ainsi, lorsque les François, pour entrer dans Narbonne, promirent solennellement aux Goths de les conserver dans l'usage de leurs lois, cela doit s'entendre autant des Romains, ou anciens habitans du pays, que des véritables Goths d'origine. On doit présumer qu'Ansemond avoit livré, sept ans auparavant, à Pepin les pays de Nimes, de Maguelonne, de Béziers & d'Agde, aux mêmes conditions.

LVI. — *Libéralités de Pepin en faveur de la métropole de Narbonne & des autres églises de la Septimanie.*

La principale attention de Pepin, après la soumission de la Septimanie, fut de protéger les chrétiens du pays & de leur rendre l'ancienne liberté dont

[1] La supposition de dom Vaissete est subtile & nous paraît peu fondée; les textes juridiques semblent lui donner un démenti, car jusqu'au milieu du dixième siècle, on voit paraître ensemble dans les plaids des juges romains & des juges goths; du reste, plus bas, il est de lui-même revenu sur son opinion. Quant à voir dans les promesses faites par Pepin, lors de la conquête, l'origine de priviléges qui ne remontent pas plus haut que le quatorzième siècle, nous n'avons pas besoin de relever cette erreur; elle est assez évidente par elle-même. [A. M.]

[2] *Codex Theodosianus, Praefatio.*

ils avoient été privés sous la domination des infidèles. Ce prince signala surtout sa piété à l'égard des églises de cette Province, désolées par les Sarrasins, & en particulier de celle de Narbonne, à laquelle il donna [1] *la moitié de cette ville, avec les tours & leurs dépendances, au dedans & au dehors, & la moitié des droits domaniaux que le comte de la même ville exigeoit pour le roi dans tout le diocèse.* Il paroît que ce prince donna aussi le tiers des mêmes droits aux autres églises de la Septimanie, tant dans la ville épiscopale que dans le reste du diocèse. Nous verrons, en effet, ailleurs que ces églises jouirent [2] dans la suite du tiers du droit appelé *teloneum,* imposition domaniale [3], & du tiers des pâturages dans l'étendue de chaque diocèse ou comté.

Ce que nous venons de dire nous donne occasion de remarquer que Pepin, après s'être rendu maître de la Septimanie, établit des comtes ou gouverneurs dans les principales villes de cette Province, ou, pour mieux dire, qu'il y laissa ceux qui étoient déjà établis depuis le règne [4] des Goths. On attribue [5] à ce même prince le rétablissement de l'abbaye de Lunas ou Joncels, située dans le diocèse de Béziers, qui, à ce qu'on prétend, avoit été ruinée par les Sarrasins, & la fondation de celle de Sorèze, dans l'ancien diocèse de Toulouse; nous parlerons ailleurs de ces deux abbayes.

LVII. — *Soumission des villes de Barcelone & de Girone à Pepin.*

La soumission de la ville de Narbonne à Pepin eut des suites heureuses pour ce prince, qui, peu de temps après, étendit sa domination au delà des Pyrénées. Le duc Solinoan ou Zuleiman, gouverneur, pour les Sarrasins, du pays qu'on appela [6] depuis la Marche d'Espagne ou Catalogne, & commandant particulier des deux principales villes de cette Province, Barcelone & Girone, reconnut sa souveraineté, se rendit son vassal & se mit sous sa protection, sans doute pour se soustraire à l'obéissance d'Abdérame, nouveau roi des Maures d'Espagne, dont il devoit être ennemi. On prétend [7], en effet, qu'il étoit proche parent du général Jusif, que ce roi venoit de déposséder du gouvernement de ce royaume; nous voyons d'ailleurs que ce pays demeura encore longtemps après entre les mains des Sarrasins, & que les villes de Barcelone & de Girone ne reçurent garnison françoise & ne furent entièrement unies à la couronne de France que sous l'empire de Charlemagne. Éd. origin. t. I, p. 417.

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXII.

[2] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 2, *Appendix,* c. 1482. — *Marca Hispanica*, c. 357.

[3] Le mot *teloneum* n'a pas le sens d'imposition domaniale; c'est un mot à signification générale, déja employé à l'époque romaine, & qui désigne en général les impôts indirects perçus sur les marchandises & sur les hommes, *leudes, péages,* pour employer des termes postérieurs. Ce mot a été employé tard, dans le moyen âge, & son équivalent français est *tonlieu.* [A. M.]

[4] *Vita S. Benedicti Anianensis.*

[5] Baluze, *Capitularia regum Francorum,* t. 2, *Appendix,* c. 1099, 1104, 1392 & 1519.

[6] *Annales Mettenses,* p. 275. — *Marca Hispanica,* c. 270.

[7] Ferreras, ad ann. 759.

LVIII. — *Ce prince déclare la guerre à Waïfre, duc d'Aquitaine.*

Pour être maître de tous les pays qui composent aujourd'hui le Languedoc, il ne restoit à Pepin qu'à réduire le duc Waïfre, qui possédoit une partie considérable de cette province, & entre autres la ville de Toulouse, capitale de son duché, & à l'obliger de se reconnoître vassal de la couronne. Ce duc[1], à l'exemple d'Eudes son aïeul, & d'Hunold son père, prétendoit gouverner en souverain & refusoit toujours de se soumettre à ce roi. Il avoit d'ailleurs envahi depuis peu les biens de plusieurs églises de France, situés en Aquitaine, & fait des courses sur les frontières de la Septimanie, sans se mettre en peine de réparer les dommages qu'il avoit causés dans cette province. Ce sont là, suivant les historiens dévoués à la famille de Pepin, les principaux motifs de la cruelle & sanglante guerre que ce prince entreprit contre le duc d'Aquitaine, & qu'il continua neuf années de suite jusques à ce qu'il l'eût entièrement dépouillé de ses États. Nous ferons le récit de ce célèbre événement, sur l'autorité de ces historiens, les seuls qui soient entrés là-dessus dans quelque détail; mais la vivacité avec laquelle ce roi agit contre Waïfre, quelque satisfaction que celui-ci lui offrît, pourroit faire soupçonner que le véritable dessein de Pepin, dans cette guerre, fut d'abattre entièrement la puissance de ce duc & de le mettre hors d'état de lui disputer la couronne, ou après lui à sa postérité. Quoi qu'il en soit, ce roi envoya des ambassadeurs à Waïfre, soit pour le porter à réparer le tort qu'il faisoit aux églises de France & les dommages qu'il avoit causés aux peuples de Gothie, soit pour demander qu'il lui remît plusieurs de ses sujets rebelles qui s'étoient réfugiés en Aquitaine & qu'il avoit mis sous sa protection[2]. Waïfre envoya de son côté en

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 124 & 125. — *Annales Mettenses,* p. 278. — Eginhard, *Annales,* p. 236. — *Annales Loiseliani,* p. 26.

[2] Les chroniques sont d'une concision désespérante au sujet des descendants du duc Eudes. Elles lui donnent pour fils Hunald & Rémistan. Waïfre était-il fils ou frère d'Hunald? A-t-il existé deux princes du nom d'Hunald ou n'en a-t-il existé qu'un seul? Celui qui a régné avant Waïfre est-il le même qui parut après sa mort, ou bien en était-ce un autre? Autant de questions sur lesquelles les chroniqueurs ne nous fournissent que peu de lumières. La charte d'Alaon s'est proposé d'y pourvoir, & ses affirmations ont été adoptées par les Bénédictins. D'abord elle a supprimé Rémistan comme inutile, elle donne pour fils à Eudes, Hunald & Hatton; le premier devient père de Waïfre, en faveur duquel il abdique en 745 & dont la mort, en 768, le força, dit-on, de reparaître sur la scène. Quant à Hatton, victime de l'ambition d'Hunald & de Waïfre, il a les yeux crevés, par ordre de son frère, au moment de l'abdication de celui-ci. Il n'en est pas moins l'auteur d'une seconde branche mérovingienne, que la charte nomme la seconde ligne issue d'Eudes. Nous établirons dans une des notes suivantes (*voir* p. 844-845) que c'est en copiant la légende de saint Berthaire que les chroniqueurs ont confondu un Waïfre, comte de Salerne, avec Waïfre d'Aquitaine, & en ont fait un personnage.

C'est dans cette légende, copiée par les *Annales de Metz,* que l'auteur de la charte a pris toutes les circonstances de l'abdication d'Hunald & du supplice d'Hatton. Ces faits doivent être rejetés comme n'appartenant pas à notre histoire. La retraite de ce prince dans l'île de Ré n'est qu'une fable, qui a eu le mérite, il est vrai, de séduire jusqu'à Montfaucon; néanmoins, ce n'est qu'une fable. D'ailleurs, quand on voit le nom d'Hunald reparaître en 768, après la défaite & la mort de Waïfre, on ne trouve pas un mot, dans les historiens, qui vienne en aide à l'hypothèse (car ce n'est qu'une hypothèse) que ce nouveau chef soit le même que celui qui avait déjà régné. En parlant de lui les

An 759

ambassade[1] à Pepin Blandin, comte d'Auvergne, & Bertellanus, évêque de Bourges, pour justifier sa conduite; mais on prétend que ces envoyés parlèrent au roi avec tant de hauteur qu'il en fut irrité au dernier point. La fierté avec laquelle le duc d'Aquitaine reçut les ambassadeurs françois & le peu d'égard qu'il eut aux remontrances de Pepin furent d'ailleurs pour ce prince un prétexte plus que suffisant pour le déterminer à tirer vengeance de ce mépris. Cependant, avant que de s'engager dans cette entreprise, il consulta les principaux du royaume dans une assemblée générale de la nation qu'il convoqua & où la guerre d'Aquitaine fut conclue. Cela fait, Pepin assembla son armée, passa la Loire à Mesve, dans le diocèse d'Auxerre, entra dans le Berry, pénétra jusque dans l'Auvergne & porta partout le fer & le feu.

An 760

LIX. — *Waïfre demande la paix à Pepin & l'obtient.*

Pepin, après avoir ravagé ensuite toute la partie de la Touraine située à la gauche de la Loire & dépendante du duché d'Aquitaine, alla camper à Doué, en Anjou; il se disposoit à marcher vers le Poitou pour y faire le même dégât, quand Waïfre, frappé de la désolation de ses États, & n'osant se mettre en campagne, prit le parti de lui demander la paix par deux seigneurs, nommés Adotbert & Dadin, qu'il lui envoya en ambassade. Le roi consentit à la demande de ces envoyés, à condition que le duc d'Aquitaine, leur maître, satisferoit sur tous les griefs dont il s'étoit plaint à lui par ses ambassadeurs, & qu'il feroit cette satisfaction dans un plaid (*placitum*) ou assemblée générale de ses États. Waïfre promit tout ce qu'on voulut & jura d'exécuter ponctuellement tout ce que Pepin demandoit de lui. Pour gage de sa parole il donna à ce prince, en otage, Artalgarius & Ictérius, deux des premiers seigneurs d'Aquitaine & ses cousins germains[2], qui s'attachèrent depuis à la famille de Pepin.

LX. — *Waïfre rompt la paix avec Pepin & fait des courses sur les terres de France.*

Le duc d'Aquitaine ne fit la paix avec le roi Pepin que par force & pour éviter l'entière ruine de ses États; c'est pourquoi il se mit peu en peine de restituer, conformément à ses promesses, les biens qu'il avoit usurpés sur les églises de France & d'exécuter les autres articles de son traité. Il songea au

Annales d'Éginhard disent simplement « un certain Hunald. »

Cette réapparition sur la scène du vieil Hunald ne mérite donc aucune créance. C'est en suivant toujours le même système, inventant des personnages purement imaginaires, composant les autres à l'aide de textes torturés, dénaturés, ou se rapportant à des personnages de même nom, mais d'époques différentes, que l'auteur de la charte est parvenu à relier la chaîne interrompue des temps & à faire durer la race mérovingienne, en Aquitaine, depuis Charibert jusqu'au mari de la princesse Marie. [E. M.]

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 125.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 9, & aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII. Cette parenté n'est indiquée que par la charte d'Alaon. [A. M.] — Réginon, dans Pistorius, t. 1, p. 124.

contraire à user de représailles[1] & donna ordre à tous les comtes ou gouverneurs particuliers de ses provinces d'assembler les troupes de leur département & de venir le joindre. S'étant mis ensuite à la tête de son armée, il en donna le commandement, sous ses ordres, à Chunibert, comte de Berry, & à Blandin, comte d'Auvergne, & dans le temps que Pepin tenoit l'assemblée du champ de Mai, à Duren, dans le pays de Julliers, il passa la Loire, pénétra dans la Bourgogne, porta le fer & le feu dans tout le diocèse d'Autun, poussa ses courses jusques à Châlons-sur-Saône, dont il brûla les faubourgs, & réduisit en cendres un château ou maison de plaisance de Pepin, appelé *Melci*. Enfin, après avoir fait dans tous ces pays les mêmes ravages que ce prince avoit faits dans l'Aquitaine, il repassa la Loire, chargé d'un butin très-considérable.

Éd. origin. t. I, p. 418.

An 761

LXI. — *Pepin rentre en Aquitaine, & s'empare de l'Auvergne.*

Pepin ne fut pas plutôt informé de l'équipée de Waïfre, qu'il résolut de ne plus épargner ce duc, sur les promesses duquel il ne pouvoit compter, & de lui faire une guerre implacable; il se mit en marche accompagné des princes, ses enfans, & après avoir passé la Loire du côté de Nevers, il alla assiéger le château de Bourbon, près de la rivière d'Allier, à qui on a donné depuis le surnom d'Archambaud : il s'en empara aisément & le brûla après en avoir fait la garnison prisonnière de guerre. Ce prince s'avança ensuite jusques à Clermont & ravagea tous les pays qu'il rencontra sur sa route. Clermont n'étoit alors qu'un château situé sur une montagne voisine de l'ancienne ville d'*Auvergne*, capitale du pays, laquelle a pris depuis le nom de ce château. Pepin s'en étant rendu maître y fit mettre le feu, qui fit périr en même temps une grande partie des habitans tant hommes que femmes & enfans. La prise de Clermont fut suivie de celle de la ville d'Auvergne & de la plupart des forteresses du pays dont ce prince s'empara de force ou par composition. Ses troupes étoient occupées à cette expédition lorsque Blandin, comte d'Auvergne & général du duc Waïfre, se présenta enfin à la tête d'une armée de Gascons pour s'opposer au progrès de leurs armes, & leur livra bataille. Ce comte fut entièrement défait, fait prisonnier avec une partie de ses troupes & conduit à Pepin pieds & poings liés; le reste de l'armée d'Aquitaine demeura sur le champ de bataille.

Le nom de Gascons que les historiens donnent aux soldats qui servoient dans l'armée du comte Blandin nous donne lieu de remarquer ici que les historiens contemporains donnent indifféremment ce nom aux Aquitains & aux peuples qui habitent entre la Garonne & les Pyrénées, parce que les uns & les autres étoient alors soumis au même prince. Ils les distinguent cependant quelquefois, & nous verrons dans la suite que les Gascons proprement dits servirent dans l'armée de Waïfre, leur duc. Pepin, après avoir défait le

[1] *Annales Mettenses.* — Eginhard, *Annales.* — Continuateur de Frédégaire, c. 125, p. 694. — *Annales Tiliani* & *Annales Loiseliani*, dans Duchesne, p. 13 & 26.

An 761

général Blandin, ravagea toute l'Auvergne & passa dans le Limousin qu'il traita avec la même rigueur. Il n'étendit cependant ses courses que jusques à Limoges, parce que la saison étoit déjà avancée, ce qui l'engagea à reprendre le chemin de France, chargé des dépouilles des Aquitains & suivi d'un grand nombre de prisonniers.

LXII. — *Pepin soumet de nouveau le Berry, qu'il réunit à la couronne, & prend le château de Thouars.*

Pepin, résolu de pousser à bout le duc Waïfre & de le dépouiller de tous ses États, repassa la Loire l'année suivante dès que la saison le permit, accompagné de Charles & de Carloman, ses enfans. Il entra [1] d'abord dans le Berry, fit le dégât aux environs de Bourges, & après s'être emparé des châteaux voisins, il assiégea cette ville qui étoit très-forte & défendue par Chunibert, comte du pays, à la tête d'une nombreuse garnison. Pepin, connoissant l'importance de cette place, dont la possession pouvoit lui faciliter la conquête du reste de l'Aquitaine, ne négligea rien pour s'en rendre maître. Il fit élever des retranchemens tout autour & distribua si bien ses quartiers, que les assiégés ne pouvoient ni sortir ni recevoir aucun secours. Il la battit ensuite avec les machines qui étoient alors en usage, & après avoir fait une brèche suffisante, malgré la vigoureuse résistance des assiégés, dont plusieurs furent tués ou blessés en diverses rencontres, il l'emporta d'assaut.

An 762

Le roi Pepin & le duc Charles Martel, son père, s'étoient contentés jusques alors, dans les diverses guerres qu'ils avoient entreprises contre les ducs d'Aquitaine, de faire des incursions dans les États de ces princes & d'y porter la désolation, sans se mettre en peine de les conquérir. Pepin, entièrement affermi sur le trône des François, changea de conduite. Il voyoit avec peine une partie considérable du royaume entre les mains d'une famille qui prétendoit à la souveraineté, qui refusoit de reconnoître la sienne, & qui, étant très-puissante, pourroit tôt ou tard lui disputer la couronne ou à ses descendans. Ces vues l'engagèrent sans doute à s'emparer de toutes les villes d'Aquitaine & à dépouiller Waïfre de tous ses États.

Éd. origin. t. I, p. 419.

Il commença par celle de Bourges, *qu'il unit* [2] *à son domaine par droit de conquête* & dont il fit réparer les fortifications [3]. Il en donna le gouvernement à un comte dont il connoissoit le dévouement & la fidélité & y mit une forte garnison, composée de tout ce qu'il y avoit de plus considérable & de plus brave parmi la noblesse françoise. Pour gagner cependant l'affection des Aqui-

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 126, p. 695. — *Annales Petaviani*, dans Duchesne, l. 2, p. 8. — *Annales Mettenses*. — Eginhard, *Annales*.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 129, p. 695. — Dom Vaissete a mal compris le texte suivant du Continuateur de Frédégaire : [*Waifarius*] *omnes civitates quae in Aquitania provincia ditionis suae erant omnes muros earum in terram prostravit, quos postea praecelsus rex Pipinus reparare jubet & homines suos ad ipsas civitates custodiendum dimisit.* [A. M.]

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 226; *Translatio S. Genulphi*. Cette translation est fausse & l'œuvre d'un compilateur postérieur. [A. M.] — Continuateur de Frédégaire, c. 129, p. 695.

tains qu'il avoit dessein de soumettre à sa domination, il traita avec humanité les habitans de cette ville & donna même aux soldats de la garnison qui l'avoient défendue la liberté de retourner chez eux. Il n'en usa pas tout à fait de même à l'égard de Chunibert, comte de Berry, & des autres seigneurs aquitains qui avoient contribué à la défense de la place. Il exigea d'eux le serment de fidélité & les fit passer en France avec leurs familles, dans le dessein de les y établir & de prévenir par là la révolte que leur attachement pour leur prince, autant que le chagrin de se voir destitués de leurs charges, auroient pu leur inspirer.

Pepin, après s'être rendu maître de Bourges, se mit en marche pour aller faire le siége du château de Thouars, l'une des plus fortes places d'Aquitaine, situé sur les frontières du Poitou & de l'Anjou. Il le prit en fort peu de temps, le réduisit en cendres & termina par là sa campagne. Il partit ensuite pour retourner en France, chargé de dépouilles & suivi du comte & de la garnison qui avoient défendu ce château & qu'il fit passer dans ses États.

LXIII. — *Waïfre livre bataille à Pepin — Défaite du premier.*

An 763

L'année suivante[1], Pepin, après avoir tenu l'assemblée du champ de Mai dans la ville de Nevers, passa la Loire avec toutes ses troupes. Il traversa ensuite le Bourbonnois & l'Auvergne, s'avança jusques à Cahors, d'où il étendit ses courses jusques à Limoges, & marcha enfin vers Issoudun, en Berry. Ce prince porta le fer & le feu dans tous ces pays & les désola entièrement. Les temples sacrés ne furent pas plus épargnés que les lieux profanes, & la plupart des monastères de l'un & de l'autre sexe furent détruits ou brûlés; les palais ou maisons (*villas publicas*) de campagne du duc d'Aquitaine, situés en divers endroits, réduits en cendres; les vignes & les champs ravagés; rien en un mot, à l'exception des places fortes, ne fut à l'abri de la fureur du soldat; le seul récit que les anciens historiens nous ont laissé de tous ces malheurs fait frémir. Les François s'étant campés au voisinage d'Issoudun, Waïfre, qui jusques alors paroît avoir demeuré dans l'inaction, se présenta pour leur livrer bataille.

L'armée de ce duc étoit composée d'un grand nombre d'Aquitains & de Gascons *qui habitent,* dit un ancien historien[2], *au delà de la Garonne,* ce qui confirme ce que nous avons déjà remarqué touchant la distinction de ces peuples. Le duc d'Aquitaine, à la tête de ses troupes, attaqua d'abord celles de Pepin; la victoire ne balança pas longtemps. Les Gascons plièrent au premier choc & prirent la fuite, *suivant leur coutume,* ajoute le même historien[3], ce qui causa la déroute générale de l'armée d'Aquitaine dont une partie fut taillée en pièces. Pepin se mit à la poursuite de l'autre & la mena battant jusques à la nuit; en sorte que Waïfre se sauva à peine avec le peu de troupes

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 130, p. 698. — *Annales Mettenses.* — Eginhard, *Annales.*

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 130, p. 698.

[3] *Ibid.*

qui lui restoient. On trouva parmi les morts, du côté de ce duc, Blandin, comte d'Auvergne, que Pepin avoit fait emmener en France deux ans auparavant & qui, ayant trouvé moyen de s'échapper, étoit retourné en Aquitaine, au secours du duc, son ancien maître. Après cette victoire, qui fut des plus complètes, Pepin reprit la route de la Loire qu'il passa à Digoin, dans le Charolois, & retourna victorieux en France par le pays d'Autun.

LXIV. — *Waïfre demande la paix à Pepin qui la lui refuse.*

Waïfre, se voyant sans espérance de rentrer par la voie des armes en possession des pays qu'il venoit de perdre & ne pouvant plus soutenir la guerre contre Pepin sans s'exposer à perdre tôt ou tard le reste de ses États, eut recours à la négociation, & par une ambassade qu'il envoya à ce prince, il lui fit demander pardon pour le passé, avec promesse, s'il vouloit lui rendre Bourges & les autres villes de ses États dont il s'étoit emparé, de lui payer exactement *le tribut & de lui faire les présens que les rois de France, ses prédécesseurs, avoient coutume de recevoir tous les ans de l'Aquitaine.* Pepin, dont le dessein étoit d'achever la conquête de cette partie du royaume, répondit aux ambassadeurs qu'il ne pouvoit accepter les offres du duc, leur maître, sans la participation & l'avis des principaux de la nation, qu'il assembla & qui entrèrent tous dans ses vues; après quoi les ambassadeurs du duc d'Aquitaine furent renvoyés avec mépris & leur demande rejetée avec beaucoup de hauteur. Éd. origin. t. I, p. 420.

LXV. — *Ligue de Waïfre avec Tassillon, duc de Bavière.*

Il est à présumer que Waïfre, voyant ses affaires en très-mauvais état & voulant se procurer une diversion, avoit fait solliciter secrètement Tassillon, duc de Bavière, de secouer l'autorité de Pepin & de s'unir ensemble contre ce prince, à l'exemple de leurs pères, les ducs Odilon & Hunold, qui s'étoient ligués autrefois contre lui. Il étoit, en effet, d'autant plus aisé à Waïfre de négocier avec le duc de Bavière que ce dernier avoit servi[1] jusques alors en Aquitaine, dans l'armée du roi Pepin, son oncle. Quoi qu'il en soit, Tassillon, ayant disparu sur la fin de la dernière campagne, sous prétexte de maladie, & s'étant retiré dans ses États sans avoir pris congé de Pepin, déclara publiquement, à son arrivée dans ses États, la résolution qu'il avoit prise de ne plus paroître à la cour de France. Pepin, jugeant par cette déclaration que le dessein de ce duc étoit de se soustraire à son obéissance & de violer le serment de fidélité qu'il lui avoit prêté, délibéra sur cette démarche & sur la continuation de la guerre d'Aquitaine, dans l'assemblée du champ de Mai qu'il tint à Worms, l'an[2] 764. Le résultat fut d'attendre le parti que prendroit Tassillon & de ne rien entreprendre de cette campagne, ni en Bavière, An 764

[1] *Annales Mettenses.* — Eginhard, *Annales.*

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVI.

An 764

ni en Aquitaine, pour être en état d'agir dans l'une ou l'autre de ces provinces selon les événemens. La rigueur de l'hiver qui avoit désolé toutes les campagnes & dont les suites furent très-fâcheuses, engagea peut-être aussi Pepin à prendre ce parti. Le froid fut en effet excessif, & la gelée, qui dura[1] sans interruption depuis le 14 de décembre de l'an 763 jusques au 16 d'avril suivant, fut si forte qu'elle fit périr non-seulement tous les oliviers & les figuiers, mais aussi tous les autres arbres, ce qui causa une cruelle famine le reste de l'année. Les suites funestes de cette calamité publique ne contribuèrent pas peu sans doute à détourner Pepin de continuer la guerre d'Aquitaine, province d'ailleurs assez désolée par les ravages qu'il y avoit causés.

LXVI. — *Mauvais succès de diverses entreprises de Waïfre. — Sa défaite près de Narbonne.*

An 765

Waïfre, profitant de l'inaction où demeura ce prince & dans laquelle il continua encore l'année suivante, sans doute par les mêmes motifs, chercha l'occasion de se venger sur lui de la désolation de ses États &, le voyant trop éloigné de la Septimanie pour être à portée de la secourir, il résolut de porter ses armes dans cette Province.

Depuis l'acquisition que Pepin avoit faite[2] de ce pays, il étoit obligé d'entretenir une forte garnison dans Narbonne, place très-importante & voisine des États des Sarrasins, contre lesquels il avoit sujet de se tenir en garde. Le duc d'Aquitaine, instruit que ce prince avoit fait partir de nouvelles troupes, ou pour renforcer celles qui étoient dans cette ville & sur cette frontière, ou pour les relever, résolut de leur couper chemin & de les attaquer dans une embuscade. Cette entreprise lui étoit d'autant plus aisée que le Toulousain & l'Albigeois, qui faisoient partie de ses États, s'étendoient jusques au diocèse de Narbonne, & même jusques à la frontière d'Espagne. Ce duc chargea de cette expédition le comte Mancion, son proche parent, & lui donna pour adjoints quelques autres comtes, du nombre desquels étoient apparemment ceux du Toulousain, de l'Albigeois & du Gévaudan, compris dans l'Aquitaine & voisins de la Septimanie[3]. Ces généraux s'avancèrent vers Narbonne, à la tête des milices de leurs gouvernemens & d'un grand nombre de Gascons, &, ayant rencontré, peu de temps après, les comtes Australd & Galeman qui, *avec leurs pairs,* c'est-à-dire plusieurs autres comtes ou généraux, s'étoient mis en marche avec les troupes françoises pour retourner dans leurs quartiers, ils fondirent brusquement sur eux. Le combat fut sanglant & opiniâtre & d'abord assez égal; mais enfin les François, redoublant leurs efforts, firent plier le comte Mancion, qui fut tué dans l'action *avec tous ses pairs* (*universos pares suos*)[4]. Les Gascons prirent alors la fuite, abandonnèrent

[1] *Annales Mettenses.* — Voyez tome II, *Preuves,* Chroniques, n. I.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 127, p. 696. — *Annales Mettenses,* p. 278 & seq.

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 127, p. 696. — *Annales Mettenses,* p. 278 & seq.

[4] Cette expression assez vague remplace ici celle de *nobiles.* [A. M.]

leurs chevaux & leurs équipages & tâchèrent de gagner les montagnes voisines; mais très-peu échappèrent à la poursuite des vainqueurs qui, chargés des dépouilles des Aquitains & des Gascons, continuèrent ensuite tranquillement leur marche. Le comte de Maguelonne qui vivoit alors, & dont nous ignorons le nom, fut sans doute un de ceux qui, dans cette occasion, signalèrent leur fidélité envers le roi Pepin. Nous savons, en effet, qu'il combattit les Gascons[1] qui s'étoient avancés jusque sur les frontières de la Septimanie pour faire le dégât dans cette Province, & qu'il les battit si bien que peu d'entre eux sauvèrent leur vie par la fuite. Ce comte, Goth de naissance, se rendit recommandable par sa valeur & par les services importans qu'il rendit à Pepin; mais il le devint encore davantage par la naissance qu'il donna au célèbre Benoît d'Aniane dont nous parlerons dans la suite. Éd. origin. t. I, p. 421.

Waïfre[2] ne fut pas plus heureux dans une autre expédition qu'il tenta la même année du côté de la Bourgogne & du Lyonnois, & dont il chargea le comte Chilping, qu'il avoit nommé gouverneur d'Auvergne après la mort de Blandin. Ce général, après avoir rassemblé autant de troupes qu'il avoit pu, & avoir passé la Loire, se disposoit à ravager ces provinces, quand Adalard, comte de Châlons-sur-Saône[3], joint à Australd & à quelques autres comtes, averti de son dessein, l'attaqua près de ce fleuve. L'action fut d'abord vive & meurtrière des deux côtés; mais Chilping ayant été tué, la victoire se déclara aussitôt en faveur des François qui taillèrent en pièces une partie des troupes d'Aquitaine. L'autre fut mise en fuite & tâcha de se sauver à la faveur des marais & des forêts qui étoient dans le voisinage. Outre cet échec, le duc d'Aquitaine eut encore le malheur de perdre un troisième corps de troupes qu'il avoit envoyé, sous la conduite d'Amanugue, comte de Poitou, pour ravager la Touraine. Ce comte avoit déjà pénétré dans ce pays, où il avoit commencé à faire le dégât, quand il fut attaqué par les vassaux d'Ulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, qui le défirent & le laissèrent sur la place avec la plupart de ses troupes.

LXVII. — *Remistan se déclare contre le duc Waïfre, son neveu.*

Pour comble de malheur, Waïfre eut le chagrin de voir Remistan, son oncle paternel, abandonner son parti & se jeter dans celui de Pepin, que ce seigneur alla joindre en France & à qui il prêta serment de fidélité aussi bien qu'à ses enfans, Le roi, pour s'attacher ce nouveau vassal, le combla de caresses & de bienfaits. Il lui donna entre autres, en *bénéfice,* le château d'Argenton, dans le Berry, qu'il avoit fait rebâtir & fortifier, avec la moitié du même pays depuis la Loire jusques au Cher, à la charge de défendre ce canton contre les entreprises du duc d'Aquitaine, son neveu.

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 1; *Vita sancti Benedicti Anianensis,* p. 194 & seq.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 128 & suiv., p. 697 & suiv. — *Annales Mettenses,* p. 279.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVI, n. 3.

LXVIII. — *Waïfre fait démanteler la plupart de ses places. — Pepin s'en empare & soumet une partie de l'Aquitaine avec la Gascogne.*

Waïfre, par une imprudence qu'on ne peut comprendre, fit alors une démarche qui dans la suite fut la cause de son entière ruine. Voyant que ses places les plus fortes, telles que Bourges, Thouars & Clermont n'avoient pu tenir contre les troupes de Pepin, & se persuadant que s'il ne lui en restoit aucune de fortifiée, il empêcheroit par là les François de s'établir dans le An 766 reste de ses États, il prit le parti de faire abattre les murs & les tours de presque toutes ses villes, & en particulier de Poitiers, de Limoges, de Saintes, de Périgueux & d'Angoulême, sans faire réflexion que par cette conduite il se mettoit lui-même hors de ressource, & se livroit pour ainsi dire à la merci de Pepin.

Sur l'avis de cette démarche[1], ce roi, presque assuré de la conquête de toute l'Aquitaine, ordonna à ses troupes de se rendre à Orléans, où il alla aussi lui-même tenir l'assemblée du champ de Mai. Pepin, après avoir reçu dans cette diète, suivant l'usage, les présens des grands & des peuples, passa la Loire & entra dans l'Aquitaine avec une armée formidable, qui, à son ordinaire, fit des ravages affreux dans tout le pays. Il s'empara ensuite d'autant plus aisément des principales places de ce duché, qu'il les trouva démantelées, &, par conséquent, hors d'état de lui résister. Il s'avança d'abord vers le Limousin, où il reçut la soumission de Limoges, & d'où, sans trouver aucun obstacle dans sa route, il poussa jusques à Agen. Les principaux seigneurs d'Aquitaine, se voyant hors d'état de s'opposer au progrès de ses armes, vinrent le trouver dans cette dernière ville pour se soumettre & lui prêter serment de fidélité. Les Gascons, étonnés de la rapidité des conquêtes & des victoires de ce prince, & craignant pour leur pays le triste sort de celui d'Aquitaine, prirent aussi le parti de lui envoyer des députés dans la même Éd. origin. t. I, p. 422. ville pour lui faire leurs soumissions. Pepin traversa ensuite & soumit une grande partie de l'Aquitaine, & ayant repris avec son armée la route de France par le Périgord & l'Angoumois, il reçut les hommages des peuples de ces pays, & s'en retourna chargé d'un riche butin & des dépouilles d'une infinité de malheureux. Plus prudent que le duc d'Aquitaine, il eut, avant son départ, la précaution de faire relever les murs & réparer les fortifications des places qui s'étoient soumises & d'y mettre de bonnes garnisons. Il fit de plus ajouter de nouvelles fortifications à Argenton & à Bourges.

LXIX. — *Pepin se rend maître du Toulousain, de l'Albigeois, du Gévaudan & du Rouergue.*

Dans le temps que ce prince faisoit des conquêtes si rapides dans l'Aquitaine, Waïfre, qui se voyoit hors d'état de se mettre en campagne pour les

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 131, p. 699 & suiv. — *Annales Mettenses*, p. 279. — Eginhard, *Annales*, p. 237. — *Annales Nazariani* & *Loiseliani*, dans Duchesne, t. 2, p. 11.

An 766

arrêter, se tenoit renfermé dans quelques châteaux situés dans les montagnes d'Auvergne ou dans le Querci, qui étoient encore sous son obéissance, de même que le Toulousain, l'Albigeois, le Rouergue & le Gévaudan, & peut-être aussi le Velai; mais tous ces pays étoient pour lui une foible ressource contre les armes du roi qui étoient beaucoup supérieures aux siennes.

Pepin, qui n'avoit rien tant à cœur que de terminer bientôt cette guerre, n'attendit pas la fin de l'hiver pour se mettre en campagne. Il eut à peine passé les fêtes de Noël, à Samouci [1], proche de Laon, que, malgré la rigueur de la saison, il se mit en marche & rentra en Aquitaine. Comme les pays qui lui restoient à soumettre étoient situés sur les frontières de la Septimanie ou Gothie, il prit la route de cette province où il entra du côté du Rhône après avoir côtoyé cette rivière depuis Lyon & traversé le royaume de Bourgogne. Ce roi se rendit ensuite à Narbonne, & bientôt après il marcha droit à Toulouse, capitale du duché d'Aquitaine. Cette ville se rendit sans coup férir & se soumit volontairement à ce prince, de même que le reste du Toulousain qui s'étendoit alors depuis les montagnes des Pyrénées & les confins du diocèse d'Urgel, en Espagne, jusques à l'embouchure du Tarn dans la Garonne.

An 767

La conquête de ce pays fut suivie de celle de l'Albigeois, du Rouergue & du Gévaudan, qui ne firent aucune résistance & se soumirent volontairement. Pour ce qui est du Velai, dont les historiens ne disent rien, il y a apparence que ce pays s'étoit déjà soumis dans le même temps que l'Auvergne; ainsi de tout le duché d'Aquitaine il ne resta plus à Waïfre que quelques châteaux dispersés de côté & d'autre & situés sur des montagnes & des rochers presque inaccessibles. C'est dans ces forts que ce duc se tenoit renfermé, sans oser ni agir ni se montrer. Nous apprenons d'un ancien monument [2] qu'après cette expédition, le roi Pepin se rendit au monastère de Saint-Antonin, en Rouergue, sur les frontières de l'Albigeois, pour remercier Dieu de la prospérité de ses armes, & que, pour témoigner sa reconnoissance envers ce saint martyr, son protecteur, il donna alors plusieurs biens à ce monastère par une charte datée du dernier de mars, la seizième année de son règne, ce qui convient avec l'époque de cette expédition. Il est vrai [3] qu'il est fait mention dans cette charte de quelques faits qui paroissent douteux; mais comme ce n'est qu'une notice d'un ancien diplôme, fort postérieure à sa date, celle-ci peut être vraie sans que tout ce que la charte contient soit également authentique.

Par cette conquête, la ville de Toulouse fut unie pour la seconde fois à la

[1] *Annales Mettenses*, p. 279. — Eginhard, *Annales*. p. 237. — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[2] La notice dont parlent ici les Bénédictins est fausse, sinon pour le fond, du moins pour la forme; on ne peut donc s'en servir pour un fait pareil; elle est au moins de la fin du neuvième siècle, car Pepin y est nommé *rex Aquitanorum* & on y emploie le terme de *vicecomes*. (Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, la pièce n. V & la note qui l'accompagne.) [A. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* XXXII, n. 6.

couronne, après en avoir été séparée pendant près de cent trente ans ou environ, depuis que Dagobert l'eut cédée, l'an 630, à Charibert son frère, avec une partie de l'Aquitaine, à titre de royaume dont elle fut la capitale. Ce royaume ayant été éteint après la mort de Charibert, Dagobert donna quelque temps après cette même ville aux enfans de ce prince, avec le reste des États de leur père, pour le posséder héréditairement en titre de duché, à la charge de l'hommage & sous la dépendance de la couronne. Par là, Toulouse vint au pouvoir d'Eudes, duc d'Aquitaine, descendant de Charibert, & passa à Waïfre, son petit-fils, sur qui Pepin s'en rendit maître. Pour ce qui est de l'Albigeois, du Gévaudan & du Velai, ces pays, qui faisoient autrefois partie du royaume d'Austrasie, n'avoient été unis au duché héréditaire d'Aquitaine que vers la fin du septième siècle qu'Eudes se les appropria, comme nous l'avons expliqué ailleurs[1]. C'est ici le second titre de propriété de nos rois sur tous ces pays qui font aujourd'hui partie du Languedoc. Le roi Clovis, après leur soumission volontaire, les avoit unis à la couronne dans le temps de ses conquêtes sur les Visigoths, & Pepin, en les réunissant au royaume de France, ne fit que rentrer dans les droits de ce prince, son prédécesseur.

Éd. origin. t. I, p. 423.

Quoique ces divers pays fussent d'une grande étendue, leur conquête ne coûta cependant que trois mois à Pepin, & cela pendant l'hiver, ce qui prouve qu'ils se soumirent d'eux-mêmes & que les villes ouvrirent leurs portes à ce prince. Ces pays renferment aujourd'hui quatorze diocèses, dont huit composoient l'ancien Toulousain, savoir : ceux de Toulouse, Montauban, Lavaur, Saint-Papoul, Mirepoix, Pamiers, Rieux & Lombez. L'Albigeois comprenoit ceux d'Albi & de Castres, & le Rouergue ceux de Rodez & de Vabre. Le Gévaudan & le Velai ne forment à présent, chacun, de même qu'alors, qu'un seul diocèse. Par là, tous les pays qui composent aujourd'hui le Languedoc furent entièrement soumis à l'Empire françois & réunis pour la première fois, depuis l'empereur Honoré, sous la domination d'un seul & même prince.

LXX. — *Continuation de la guerre de Pepin contre Waïfre.*

Après une expédition si heureuse, Pepin revint en France par la même route qu'il avoit tenue pour entrer en Septimanie. Il s'arrêta, en passant, à Vienne sur le Rhône, pour y célébrer la fête de Pâques qui, cette année, tomboit le 19 du mois d'avril. Après son arrivée dans cette ville, voyant ses troupes également fatiguées de leur marche & de l'expédition qu'elles venoient de faire dans une saison peu propre à tenir la campagne, il les envoya en quartier de rafraîchissement. Il remit au mois d'août suivant la conquête du reste de l'Aquitaine & des forts où Waïfre s'étoit renfermé. Comme[2] ce roi

[1] Tout ceci est tiré de la charte d'Alaon; voir les notes précédentes sur Boggis & Bertrand, sur le duc Amandus, &c. [A. M.)

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 132, p. 700. — *Annales Mettenses*, p. 279. — Eginhard, *Annales*, p. 237 & seq.

devoit tenir alors à Bourges l'assemblée générale du champ de Mai, que son expédition l'avoit obligé de différer, il assigna à ses troupes les environs de cette ville pour leur quartier général & leur donna ordre de s'y trouver dans le temps de la diète. Il s'y rendit lui-même au temps marqué, ainsi que la reine Bertrade, son épouse, avec laquelle il logea dans le nouveau palais qu'il venoit de faire construire dans cette ville. L'assemblée finie, ce prince laissa la reine à Bourges, avec une partie de sa cour, & se mit en marche accompagné du reste des seigneurs du royaume pour tâcher de se rendre maître de la personne de Waïfre & de terminer entièrement cette guerre.

LXXI. — *Remistan abandonne le parti de Pepin & se déclare en faveur de Waïfre, son neveu.*

Waïfre, que la crainte tenoit caché, & qui, pour dérober à ses ennemis le véritable lieu de sa demeure, passoit successivement dans les divers châteaux qui lui restoient, ranima son courage abattu par tant de pertes, en voyant son oncle Remistan venir à son secours. Ce seigneur, honteux d'avoir abandonné son parti pour prendre celui de Pepin & d'avoir ainsi contribué à la ruine de sa propre famille, quitta le Berry, où il commandoit sous les ordres du roi, vint se jeter aux pieds de son neveu, lui demanda grâce & lui offrit ses services. Le duc d'Aquitaine, qui se trouvoit alors dans une extrême nécessité, accepta volontiers ses offres, & non content de lui pardonner le passé, il le chargea du commandement de ses troupes & du soin d'agir contre Pepin & les François.

Remistan, fidèle à ses nouveaux engagemens, se mit à la tête de toutes les milices qu'il put ramasser dans l'Aquitaine & harcela les garnisons que Pepin avoit mises en différentes villes de ce duché. Il attaqua les François, & après les avoir battus en différentes occasions, il fit des courses dans le Berry & le Limousin qu'il désola. Il jeta partout une si grande terreur, que les laboureurs & les vignerons n'osant se hasarder d'aller à leur travail, les champs & les vignes demeurèrent sans culture.

Pepin, s'étant mis de son côté en marche, après la diète de Bourges, s'avança dans l'Aquitaine & chercha longtemps, mais toujours sans succès, à se rendre maître de la personne de Waïfre. Ce duc sut si bien dérober ses marches, que le roi, voyant qu'il ne pouvoit le surprendre, prit le parti de terminer la campagne par le siége de quelques-uns des forts ou châteaux qui tenoient encore le parti de leur duc. La plupart étoient de difficile accès & situés sur des rochers escarpés ou dans les défilés des montagnes. Quoique leur attaque fût très-malaisée, Pepin les assiégea cependant & se rendit maître de ceux de Scoraille & de Peyrusse, dans la haute Auvergne, & de celui de Turenne, dans le Limousin, sur les frontières du Querci. Enfin, ce roi, après avoir couru toute l'Aquitaine jusques à la Garonne, & tenté inutilement de surprendre le duc, voyant que la saison étoit déjà avancée, décampa & reprit le Éd. origin. t. I, p. 424.

chemin de Bourges, où il passa l'hiver avec la reine, son épouse, & d'où il envoya son armée hiverner en Bourgogne.

LXXII. — *Remistan pris & pendu.*

Pepin, impatient de terminer entièrement cette guerre par la prise de Waïfre & d'assurer par là toutes ses conquêtes, fit sortir ses troupes de leurs quartiers à la mi-février[1] de l'année suivante, se mit en campagne peu de temps après & prit la route de la Saintonge. Ce prince, voyant la difficulté de se saisir à force ouverte de la personne du duc d'Aquitaine & de celle de Remistan, son oncle, détacha une partie de ses troupes, sous la conduite de Chunibert, comte de Berry, & des comtes Hermenald, Bérenger & Childerade, avec ordre d'observer tous les mouvemens de Remistan & de ne rien omettre de leur côté pour le faire tomber dans quelque piége, tandis que du sien il marcheroit à la découverte & à la poursuite de Waïfre. Ces quatre
An 768
comtes s'acquittèrent de leur commission avec succès; ils surprirent bientôt après Remistan dans une embuscade, & l'ayant lié & garrotté, ils l'amenèrent, avec son épouse, au roi Pepin qui se trouvoit alors dans la ville de Saintes. Ce seigneur fut jugé & puni sur-le-champ comme criminel de lèse-majesté, & le roi, voulant ajouter l'ignominie au supplice, ordonna à Chunibert & à Ghiselar, comtes de Berry, de le faire pendre comme le dernier des malheureux, ce qui fut exécuté sans autre formalité. L'un de ces deux comtes devoit avoir succédé à Remistan dans la partie du gouvernement de Berry qui avoit été détachée de l'autre en sa faveur. Il y a lieu de présumer que Pepin, plus humain à l'égard de l'épouse de ce prince aquitain, lui accorda la vie. Nous savons du moins qu'il usa de clémence envers la mère, la sœur & les nièces de Waïfre, qu'on prit & qu'on lui présenta en même temps; qu'il se contenta de s'assurer de leurs personnes, & qu'il ordonna de les traiter avec honneur.

LXXIII. — *Les Gascons se soumettent à Pepin.*

Après cette exécution, Pepin s'avança jusques à la Garonne, à un endroit que nos historiens appellent *Montes,* dans le dessein apparemment de passer cette rivière & d'aller soumettre les Gascons; mais ces peuples, informés de sa marche, n'attendirent pas son arrivée dans leur pays : ils lui envoyèrent une députation solennelle qui le rencontra au même endroit. Les députés lui jurèrent une fidélité inviolable aussi bien qu'à Charles & à Carloman, ses enfans, & lui donnèrent des otages pour gage de leur parole. Plusieurs seigneurs & peuples d'Aquitaine, qui étoient encore attachés au parti de leur duc, furent aussi joindre le roi au même endroit, le reconnurent pour leur souverain, & en cette qualité, lui prêtèrent serment de fidélité. Les historiens

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 134, p. 701 & seq. — *Annales Mettenses,* p. 279. — Eginhard, *Annales.* — *Annales Petaviani, Nazariani & Loiseliani,* dans Duchesne, t. 2, p. 4, 8 & 13.

mettent au nombre de ces seigneurs aquitains Ebervic ou Hervic qui lui présenta une autre sœur de Waïfre, qui étoit peut-être son épouse. Pepin reçut les soumissions de ces peuples & de ces seigneurs avec de grands témoignages de bonté & de bienveillance, après quoi, voyant qu'il ne pouvoit surprendre le duc d'Aquitaine qui erroit alors dans la forêt de Ver, en Périgord, & se déroboit à toutes ses recherches, il laissa à ses troupes le soin de le poursuivre & partit pour aller célébrer la fête de Pâques au palais de Sels, sur les bords de la Loire, où l'attendoit la reine son épouse, qui s'y étoit déjà rendue.

LXXIV. — *Ambassade du calife d'Orient à Pepin pour l'engager à faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne.*

Outre le motif de piété & de religion qui portoit Pepin à interrompre le cours de ses affaires pour célébrer en repos les solennités de Noël & de Pâques, il avoit encore alors une raison particulière de se rendre incessamment à Sels, où il avoit donné rendez-vous aux ambassadeurs que le calife[1] d'Orient lui envoyoit chargés de riches & magnifiques présens. Ces ministres étoient arrivés à Marseille dans le temps que ce prince se préparoit pour sa dernière expédition d'Aquitaine & avoient passé l'hiver à Metz, où Pepin, qui ne vouloit pas interrompre ses exploits, les avoit fait conduire avec de grandes marques d'honneur & de distinction. Il paroît, par le récit qu'un ancien[2] historien nous a laissé de cette ambassade, qu'il se tramoit depuis quelque temps une négociation entre le roi & le calife; mais cet historien nous en laisse ignorer le sujet. Il est cependant assez vraisemblable que ce dernier, informé de la réputation & des victoires de Pepin, dans le dessein de rétablir son autorité en Espagne, vouloit l'engager à porter ses armes dans ce royaume & à déclarer la guerre à Abdérame, qui avoit usurpé ce royaume & qui refusoit de le reconnoître pour son souverain. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette négociation étoit commencée depuis longtemps, puisque les ambassadeurs du calife arrivèrent en France avec ceux que Pepin lui avoit envoyés trois ans auparavant. Éd. origin. t. I, p. 425.

Quelques auteurs[3] prétendent que cette négociation se passa entièrement entre Pepin & Abdérame, roi de Cordoue, parce que ce dernier avoit pris le titre d'émir ou d'*amiramomeni* [*lisez* émir el moumenin], titre sous lequel est désigné le prince qui envoyoit des ambassadeurs en France; mais on sait que ce titre de dignité étoit commun[4] aux trois califes ou rois des Sarrasins, qui étoient indépendans les uns des autres depuis que la vaste monarchie de ces infidèles fut partagée en trois royaumes, vers l'an 356 de [l'hégire], & que chacun de ces princes prit depuis le titre d'émir ou d'*amiramomeni*[5].

[1] Ferreras, *Histoire d'Espagne*, ad ann. 765.

[2] Continuateur de Frédégaire, c. 134, p. 701.

[3] Sigebert de Gemblours, *Chronicon*. — Pagi, *Critica*, ad ann. 768, n. 1. — Sigebert de Gemblours est beaucoup trop postérieur pour que son témoignage puisse être invoqué contre de celui d'un auteur contemporain, comme le Continuateur de Frédégaire. [A. M.]

[4] *Marca Hispanica*, c. 238.

[5] *Ibid.*

D'ailleurs, si cette affaire n'eût été négociée que de France en Espagne & d'Espagne en France, il n'est pas croyable que les envoyés de Pepin eussent employé trois ans entiers dans leur voyage, qu'ils eussent été débarquer, avec les ambassadeurs arabes, au port de Marseille, & qu'ils se fussent rembarqués au même port, puisqu'il leur étoit très-aisé de passer par le Roussillon ou de se mettre en mer dans quelque port de la Septimanie, du domaine de Pepin.

LXXV. — *Mort de Waïfre. — Fin de la guerre d'Aquitaine.*

Pepin, après avoir passé les fêtes de Pâques à Sels, partit de ce palais avec peu de monde & arriva à Saintes avec tant de diligence [1], que le duc d'Aquitaine, qui ne s'attendoit à rien moins, & qui, durant son absence, s'étoit mis un peu au large, craignant d'être surpris, prit de nouvelles précautions & retourna dans sa retraite; mais Pepin, qui avoit juré la perte de ce duc à quelque prix que ce fût, rendit toutes ses précautions inutiles. Le roi fut à peine arrivé à Saintes, qu'il en partit après y avoir laissé la reine, son épouse, & s'avança vers le Périgord, dans le dessein d'y surprendre Waïfre qui s'y étoit retiré. Pour réussir dans son entreprise, il fit quatre détachemens de ses troupes, sous la conduite de divers chefs à qui il ordonna de battre la campagne pour tâcher de se saisir de la personne de ce duc. Pepin avoit déjà pris d'un autre côté des mesures plus assurées pour ne pas le manquer. Il avoit gagné quelques-uns des domestiques du même duc ou des gens de sa suite, qui promirent de s'en défaire. Ces malheureux [2], trop exacts à s'acquitter de leurs promesses, l'assassinèrent dans le Périgord, la nuit du deuxième de juin de l'an 768, & ce fut apparemment dans son lit. C'est ainsi que [3] Waïfre tomba enfin dans les piéges de Pepin, au rapport d'un auteur contemporain, partisan de ce roi, qui avoue que de son temps il étoit publiquement accusé d'avoir été l'auteur de cet assassinat. Suivant une ancienne chronique [4], Waïfre périt par la trahison d'un nommé Waratton qui fut, sans doute, son principal meurtrier. La chronique [5] de Saint-Denis ajoute que, parmi les dépouilles de ce duc, Pepin enleva après sa mort des bracelets d'or, garnis de pierreries, dont Waïfre avoit coutume de se parer les jours de grandes fêtes [6]; que le roi en fit présent à cette abbaye, où il les fit attacher

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 134, p. 701. — *Annales Mettenses*, dans Duchesne, p. 279. — Eginhard, *Annales*.

[2] *Annales Tiliani*, dans Duchesne, t. 2, p. 13. — Baluze, *Miscellanea*, t. 1, p. 414, *Chronique de Saint-Gall*. — *Chronicon S. Dionysii*.

[3] Continuateur de Frédégaire, c. 134, p. 701. — Ado, *Chronicon, Bibliotheca Patrum*, t. 16, p. 805.

[4] Lambecius, *Commentarii de Bibliotheca Caesaraea Vindobonensi*, t. 2, p. 371.

[5] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 539.

[6] Les chroniqueurs sont loin d'être d'accord en ce qui concerne le prince aquitain Waïfre. Était-il le fils ou le frère d'Hunald? C'est une question à laquelle l'auteur de la charte d'Alaon s'est chargé de donner une solution. Selon lui, Waïfre était fils d'Hunald &, par conséquent, petit-fils d'Eudes. Hunald abdique en faveur de Waïfre en 745; la mort de celui-ci, en 768, le force à reparaître sur la scène. Quant à Hatton, autre fils d'Eudes, il a les yeux crevés, par ordre de son frère, au moment où celui-ci abdique; il n'en laisse pas moins une postérité que la charte appelle la seconde ligne

comme un monument éternel de sa victoire, & qu'on les appeloit *les poires de Waïfre*. On attribue à ce duc d'Aquitaine la fondation du monastère de

issue d'Eudes. A quelles sources la charte a-t-elle puisé ces faits qui sont passés sous silence par tous les auteurs contemporains? Elles sont au nombre de trois, savoir : la *Chronique* d'Adon de Vienne, les *Annales de Metz* & les Actes du martyre de saint Berthaire.

Adon de Vienne, en parlant de Gripon, frère de Pepin, dit que ce prince se réfugia auprès de Waïfre, chef des Aquitains & fils d'Hunald; mais ce témoignage peut être récusé. Adon a écrit plus d'un siècle après l'époque dont il retrace l'histoire, & il a presque toujours vécu à Rome ou en Allemagne, c'est-à-dire hors du théâtre des événements qu'il raconte.

Le témoignage des Annales de Metz est plus formel & plus étendu. Ces annales ne se bornent pas à établir la filiation de Waïfre. Elles nous donnent les détails de l'abdication d'Hunald en faveur de son fils, & ces détails sont de tout point conformes à ceux qui sont donnés par la charte. « Hunald, disent ces annales, ayant vu qu'il ne pouvait résister à Pepin & à Carloman, s'engagea par serment & en leur livrant des otages à faire toutes leurs volontés, & il se soumit avec tout ce qu'il possédait à l'autorité de ces invincibles princes... & la même année le duc Hunald, trompant son frère, nommé Hatton, par de faux serments, l'attira de Poitiers vers lui, puis lui arracha les yeux & le jeta en prison. Peu de jours après, Hunald, déposant la couronne de sa tête & faisant le vœu de la vie monastique, entra dans le monastère qui est situé dans l'île de Ré, & remit la principauté à son fils Waïfre. »

Ces détails ne méritent pas plus de confiance que ceux fournis par la Chronique d'Adon. N'est-il pas étonnant, en effet, que les religieux de Saint-Arnoult de Metz en sussent tant sur l'histoire de la Gaule méridionale, quand les chroniqueurs du Midi restent muets? Ne pourrait-il se faire qu'ils aient été trompés par une légende accréditée où ils auraient pris tous les faits? C'est justement ce qui est arrivé. La légende existe. C'est celle des Actes du martyre de saint Berthaire littéralement copiés par l'auteur des *Annales*. Saint Berthaire était censé avoir passé une partie de sa jeunesse à la cour de Waïfre. Sa légende a été invoquée par tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire méridionale, depuis Oïhenart jusqu'à M. Fauriel. C'est là que les *Annales de Metz* ont pris le récit de la retraite d'Hunald & la généalogie de Waïfre. Mais les Bénédictins eux-mêmes avaient révoqué en doute l'authenticité de ce texte, & voici ce qui résulte de la critique à laquelle il a été soumis : 1° Saint Berthaire n'était pas Franc ni Aquitain d'origine, il était Lombard. Aussi Mabillon (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*) regarde-t-il comme un préjugé sans fondement les bruits répandus au sujet de l'origine aquitanique & quasi royale de saint Berthaire &, comme preuve, il allègue la consanguinité de Berthaire avec Isembard, comte lombard, de la ville de Telese, dans l'ancien Samnium (*Historia Longobardorum monachi Cassinensis*); 2° Berthaire n'était point contemporain de Waïfre d'Aquitaine; 3° le Waïfre dont il est question dans les actes de saint Berthaire, n'est point celui d'Aquitaine, mais un prince de Salerne, de même nom, qui avait voulu se faire moine du temps que saint Berthaire administrait l'abbaye du Mont-Cassin, & qui mourut dans l'ancienne ville de Teanum. Son corps fut apporté à l'abbaye & y reçut la sépulture (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4).

Il suffit de remarquer les dates pour s'apercevoir de la confusion des légendes. Comment saint Berthaire, qui ne devint abbé du Mont-Cassin qu'en 856, & qu'on sait avoir été tué par les Sarrasins, en 884, eût-il pu passer sa jeunesse à la cour de Waïfre, qui vivait en 768? Les hagiographes ont donc, à dessein ou non, attribué à l'Aquitaine ce qui appartenait à l'Italie & confondu les deux Waïfre. Ils résistèrent d'autant moins à la tentation que l'histoire des deux princes offrait de grandes similitudes.

Le Waïfre de Salerne fut un des plus implacables ennemis de la domination des Francs en Italie. Les historiens nationaux disent que Charles l'abhorrait, *exsecrabatur*, & ce sont les mêmes termes dont nos chroniqueurs se servent pour caractériser les sentiments de Pepin & de ses successeurs envers le Waïfre d'Aquitaine. La haine de Charles avait une raison. Avant que Waïfre devînt comte de Salerne, cette ville avait été placée par l'empereur Louis II, fils de l'empereur Lothaire I (855-875), sous le gouvernement d'un Lombard, nommé Adémarus, que son dévouement aux Francs rendit odieux à ses compatriotes. Il avait livré plusieurs villes à l'empereur, de la même manière que la charte d'Alaon dit qu'Hatton avait livré Poitiers à Pepin. Il méditait encore de nouveaux projets contre l'indépendance du pays lorsqu'une révolution le renversa. Alors, disent les chroniqueurs, Adémarus eut les yeux crevés, & Waïferius devint prince de Salerne (*Historia Longobardorum monachi Cassinensis*. — *Recueil des historiens de France*, t. 1, p. 46, 156, 157, 239 & 465).

Tel est le texte que les auteurs des Actes de saint

Saint-Sauveur ou de Saint-Martial de Limoges[1] où quelques princes de sa famille furent[2] inhumés. Sa mort mit fin à la cruelle & sanglante guerre que Pepin lui faisoit depuis neuf ans, à laquelle la retraite de Grippon, son frère, dans les Etats de ce duc avoit donné la première occasion.

On prétend[3] que le corps de Waïfre fut apporté auprès de Bordeaux & inhumé dans un lieu marécageux qu'on croit être le même où est aujourd'hui la Chartreuse de cette ville. Waïfre fut le dernier duc héréditaire d'Aquitaine de la famille d'Eudes, qui descendoit de la première race de nos rois. Nous n'entreprenons pas de faire ici l'apologie de ce duc infortuné; nous nous contentons de remarquer que si Pepin le fit assassiner, comme le témoignage du Continuateur de Frédégaire ne permet guère d'en douter, c'est une tache qui ternit beaucoup les grandes qualités de ce premier de nos rois de la seconde race; il paroît du moins qu'on ne sauroit l'excuser des ravages infinis que ses troupes causèrent durant cet intervalle dans toute l'Aquitaine, & qu'il auroit pu épargner aux peuples de cette province, en se saisissant d'abord des places fortes, comme il fit dans la suite; il paroît enfin que ce roi témoigna trop d'ardeur à poursuivre la ruine & la mort d'un prince qui lui offroit toutes sortes de soumissions, & qui lui demandoit la paix à quelques conditions qu'il eût voulu lui prescrire. Comme nous ne connoissons le duc Waïfre que par quelques traits que nous ont laissés les historiens austrasiens, partisans de Charlemagne & ennemis de ce duc & de sa famille, nous ne saurions donner ici une juste idée de son caractère; quelques-uns d'entre ces mêmes[4] historiens sont cependant obligés de convenir qu'il avoit de la bravoure & de la capacité. Ce duc laissa en mourant[5] un fils, appelé Loup, qu'il avoit eu de la duchesse Adèle, sa femme; nous en parlerons ailleurs. Après cette importante conquête, Pepin[6] réunit à la couronne toute l'Aquitaine & la Gascogne; mais il n'eut pas le temps de pourvoir au gouvernement de ces provinces.

Éd. origin. t. I, p. 426.

Ce prince survécut, en effet, peu de temps à la mort de Waïfre. Dès qu'on lui en eut annoncé la nouvelle, il alla joindre la reine, son épouse, à Saintes, où il fut aussitôt attaqué d'une maladie dont il ne put obtenir la guérison ni au tombeau de saint Martin de Tours où il se fit transporter, ni dans l'église de Saint-Denis qu'il alla visiter. Il mourut[7] dans cette dernière abbaye, le 24 de septembre de l'an 768, cent jours après la mort du duc d'Aquitaine.

Berthaire & des Annales de Metz ont appliqué à l'histoire des princes aquitains. Ils ne peuvent donc faire autorité. Et nous en sommes réduits à ne pas savoir au juste quels étaient les liens de parenté qui rattachaient Waïfre au duc Eudes & à Hunald. [E. M.]

[1] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 539.

[2] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 539. — Le Cointe, ad ann. 768, n. 7. — Dupleix, *Histoire générale de France*.

[4] *Passio S. Bertharii*, dans Duchesne, t. 2, p. 185.

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII. — Erreur, comme tous les faits puisés dans la charte d'Alaon.

[6] *Ibid.*

[7] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

LXXVI. — *Partage du royaume entre Charles & Carloman, après la mort du roi Pepin, leur père. — Loup, duc de Gascogne.*

Pepin partagea ses États, avant sa mort, de l'avis des principaux seigneurs du royaume, à ses deux fils Charles & Carloman. Celui-ci[1] eut en partage la Bourgogne, la Provence, la Gothie ou Septimanie, l'Alsace & l'Allemagne, qui n'étoit alors qu'une partie de l'ancienne Germanie. L'autre eut pour le sien le royaume d'Austrasie, & sans doute aussi[2] celui de Neustrie avec les autres provinces de la Germanie dont nos historiens ne font aucune mention; sans quoi le partage n'eût pas été aussi égal qu'ils l'assurent.

L'Aquitaine, dont Pepin venoit de faire la conquête, fut d'abord partagée également entre les deux frères; mais on ignore le pays qui échut précisément à chacun des deux; on peut conjecturer cependant que Pepin suivit l'ancienne division de cette partie de la monarchie, & qu'il donna les pays qui avoient dépendu autrefois du royaume d'Austrasie à Carloman, & à Charles ceux qui avoient été de la Neustrie. Au reste, ce partage de l'Aquitaine entre ces deux princes ne subsista pas longtemps, puisque le dernier la posséda bientôt après tout entière[3], soit que, selon le sentiment de quelques auteurs, il y eût eu entre eux un nouveau partage de tout le royaume, soit que le premier ait subsisté, à quelque changement près, comme il paroît plus[4] vraisemblable, & que Carloman ait fait un échange de sa portion de l'Aquitaine avec Charles, son frère, qui, de son côté, lui céda une partie de l'Austrasie. Nous voyons, en effet[5], que le premier, dans le temps de sa mort, étoit maître d'une partie de ce dernier royaume. On voit, par ce qu'on vient de rapporter, que tout ce qui est compris aujourd'hui dans la province de Languedoc fut partagé entre ces deux princes, que la Septimanie & le Vivarais échurent à Carloman, & que Charles régna sur le Toulousain, l'Albigeois, le Gévaudan & le Velai.

Ces deux rois partirent d'abord après la mort de Pepin leur père, pour aller prendre possession de leurs États & s'y faire reconnoître par les grands & les peuples. Ils se firent couronner tous les deux le même jour, Charles à Noyon & Carloman à Soissons : ce fut un[6] dimanche, neuvième du mois d'octobre, quinze jours après la mort de Pepin.

Un des premiers soins de Charles, après la cérémonie de son couronnement, fut de pourvoir au gouvernement de l'Aquitaine & de pacifier entièrement cette province, ce qu'une mort précipitée n'avoit pu permettre à Pepin depuis qu'il en avoit fait la conquête. Il ne paroît pas que Charles ait nommé alors un duc ou gouverneur général pour l'administrer, & il y a lieu de croire qu'il laissa le gouvernement de chaque pays entre les mains des comtes ou

[1] Continuateur de Frédégaire, c. 136. p. 703.

[2] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 768, n. 31, ad ann. 769, n. 1.

[3] Eginhard, *Annales*, p. 237.

[4] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 768, n. 30 & seq.

[5] Mabillon, ad ann. 771, n. 35.

[6] Pagi, *Critica*, ad ann. 768, n. 6.

gouverneurs particuliers qui étoient déjà en place; mais nous savons[1] qu'il donna un duc à la Gascogne. Ce prince choisit, pour remplir cette dignité, Loup, petit-fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, beau-père & cousin germain de Waïfre, qui, à ce qu'il paroît, avoit toujours été fidèle à Pepin, & qui étoit fils d'Hatton, à qui son frère Hunold avoit fait crever les yeux. Charles lui donna ce duché *en bénéfice*, c'est-à-dire, pour le posséder à titre de fief mouvant de la couronne.

Éd. origin. t. I, p. 427. Loup avoit deux frères puînés, Artalgarius & Ictérius, dont nous avons parlé ailleurs. Waïfre les avoit donnés en otage à Pepin, en 760, lorsqu'il se soumit à ce prince; mais il n'en est plus parlé durant tout le reste de la guerre d'Aquitaine, ce qui nous donne lieu de croire que ce duc, ayant pris les armes bientôt après contre le roi, & violé le traité qu'il avoit fait avec lui, ces deux princes aquitains demeurèrent depuis en France jusques à la réunion de l'Aquitaine à la couronne, & qu'ils se soumirent à Pepin. Nous voyons, en effet, que Charlemagne, pour récompenser leur fidélité, fit le premier[2], comte des Marches de Gascogne, & éleva l'autre, dans la suite, à la dignité de comte d'Auvergne, & qu'il donna à l'un & à l'autre divers domaines au delà de la Garonne. Loup, leur frère, après avoir été pourvu du gouvernement ou duché de Gascogne, prêta serment de fidélité à Charles & fit voir, par la conduite qu'il garda envers ce prince, qu'il lui étoit inviolablement attaché.

LXXVII. — *Hunold, ancien duc d'Aquitaine, sort du cloître & prend les armes.*

Charles & Carloman ne vécurent pas longtemps en bonne intelligence. Le dernier, mécontent de son partage, ne trouva que trop de flatteurs à sa cour qui fomentèrent l'aigreur qu'il avoit conçue à cette occasion contre son frère. Leur division éclata surtout dans une rencontre qui auroit dû, ce semble, les unir plus étroitement. Ce fut durant les nouveaux mouvemens qui s'élevèrent en Aquitaine après la mort de Pepin. Le duc Hunold[3] qui, depuis l'an 745, s'étoit retiré dans le monastère de l'île de Ré[4], touché sans doute de la désolation de sa famille & de la mort funeste de Waïfre, son fils, se crut en droit de sortir de son cloître pour en tirer vengeance. La désunion naissante entre les deux rois, leur jeunesse, & plus encore l'ancien attachement des Aquitains à sa famille, avec le désir qu'il connoissoit en eux de s'affranchir du nouveau joug des François qui leur avoient causé tant de maux, déterminèrent ce prince, quoique déjà fort âgé, à quitter sa solitude avec l'habit monastique pour endosser la cuirasse & se mettre à la tête de

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[2] *Ibid.*

[3] *Annales Tiliani, Loiseliani, Thuani*, dans Duchesne, t. 2, p. 13, 27, 50. — Ademarus Cabannensis, *ibid.* p. 70, & *Passio S. Bertharii*, p. 186. — *Vita Caroli Magni*, p. 95. — Eginhard, *Annales*, p. 237. — *Annales Mettenses*, p. 279. — Voyez tome II, *Preuves*, n. LXVII.

[4] Cette fable a déjà été réfutée. [E. M.]

An 768

ses anciens sujets, dans le dessein de rétablir dans sa maison la principauté d'Aquitaine dont il la croyoit injustement dépouillée. Il assembla pour cela des troupes de tous les côtés & se fit reconnoître pour légitime souverain de l'Aquitaine.

Un changement si inopiné de la part des Aquitains alarma les deux rois françois & engagea d'abord Charles, en qualité d'aîné, à prendre promptement des mesures pour étouffer ces troubles dans leur naissance. Ce prince, après avoir célébré les fêtes de Pâques dans la Neustrie, passa la Loire à la tête de son armée, & fit avertir Carloman, son frère, de venir le joindre avec ses troupes pour agir de concert contre leur ennemi commun. Carloman l'alla trouver effectivement dans le Poitou; mais ils furent à peine joints dans un endroit appelé *Duas dives*, que leur mésintelligence augmenta jusques au point d'en venir presque aux mains l'un contre l'autre; leur querelle aboutit enfin à se séparer. Carloman rebroussa chemin avec ses troupes sans vouloir aider le roi, son frère, dans cette expédition dont il lui laissa toute la gloire.

An 769

LXXVIII. — *Charlemagne se saisit de la personne d'Hunold, & soumet Loup, duc de Gascogne.*

Nonobstant la retraite de Carloman, Charles continua sa marche & alla chercher Hunold. Il se rendit d'abord à Angoulême où, après avoir fourni son armée de toute sorte d'outils & d'instrumens propres au dessein qu'il méditoit, il poursuivit cet ancien duc d'Aquitaine, l'obligea de prendre la fuite, de passer la Garonne & d'aller avec son épouse, qu'il avoit reprise, & le reste de sa famille chercher un asile au delà de ce fleuve, chez Loup, duc ou prince de Gascogne, son neveu.

Charles, à qui la postérité a justement donné le nom de *Charlemagne*, que nous lui avons déjà donné par avance, étant arrivé sur les bords de la Dordogne, à quelques lieues de son embouchure dans la Garonne, s'arrêta. Il envoya de là des ambassadeurs au duc Loup pour lui rappeler le souvenir du serment de fidélité qu'il lui avoit prêté & le sommer, en conséquence, de lui livrer Hunold, sous peine, en cas de refus, d'entrer dans son duché, d'y porter la désolation & de l'en dépouiller. Loup, intimidé par ces menaces, dont l'exécution paroissoit prochaine, & d'hors d'état de résister aux forces de Charlemagne, prit le parti de se soumettre. Il accompagna lui-même les ambassadeurs de ce prince, lui amena Hunold avec l'épouse de ce duc qu'il remit entre ses mains, & lui renouvela son serment de fidélité.

Charlemagne, après avoir reçu les soumissions du duc Loup & s'être assuré de la personne d'Hunold, fit bâtir le château de Fronsac, sur la rive droite de la Dordogne, pour tenir les Aquitains dans le devoir & les empêcher de tenter de nouvelles entreprises; c'est à la construction de cette forteresse qu'il employa les ouvriers & les instrumens qu'il avoit rassemblés à Angoulême. Cela fait, il retourna en France après avoir pacifié l'Aquitaine. Carloman, son frère, étant mort deux ans après, au mois de décembre de l'an 771,

Ed. origin. t. I, p. 428.

An 771

An 771 il s'empara de ses États au préjudice des enfans de ce prince qui devoient naturellement lui succéder. La reine, leur mère, craignant que l'ambition de régner seul n'engageât encore Charlemagne à attenter à leur vie, les emmena avec elle en Italie, à la cour de Didier, roi des Lombards, chez lequel elle se réfugia. Par ce moyen, la province de Languedoc demeura pour la seconde fois réunie sous la domination d'un seul prince françois.

LXXIX. — *Hunold passe les Alpes & se retire en Lombardie, où il est tué. Loup II, son arrière-petit-fils, duc de Gascogne.*

Il est incertain si Charles, après s'être saisi de la personne d'Hunold, l'emmena en France, ou s'il l'obligea de rentrer dans son monastère. Nous savons seulement que ce duc[1], deux ans après être tombé au pouvoir de ce roi, passa en Italie sous prétexte d'aller finir ses jours à Rome, dans la profession monastique qu'il avoit embrassée. Charlemagne favorisa peut-être son évasion pour se délivrer d'un ennemi extrêmement remuant & des entreprises duquel il avoit beaucoup à craindre. Hunold ne fit pas un long séjour dans Rome; il en partit bientôt après & se retira auprès de Didier, alors ennemi de Charlemagne, dans le dessein sans doute de susciter à ce dernier de nouvelles affaires & de fomenter la division qui étoit entre lui & le roi des Lombards. Didier conservoit dans son cœur un vif ressentiment de la protection que Charles & Pepin, son père, avoient accordée aux papes dans les différends que lui & ses prédécesseurs avoient eus avec eux; mais surtout de l'affront que le premier lui avoit fait de lui renvoyer ignominieusement sa fille après l'avoir épousée. Didier étoit d'ailleurs vivement sollicité par la veuve de Carloman & par divers seigneurs, partisans de cette princesse, qui s'étoient retirés à sa cour avec elle, de prendre la défense des enfans de ce
An 772 roi contre Charlemagne qui les avoit dépouillés de leurs États.

Le roi des Lombards, animé par ces différens motifs, se déclara ennemi de Charlemagne & protecteur de ces jeunes princes; il sollicita le pape Adrien I de les couronner. Sur le refus de ce pontife, il lui déclara la guerre pour le forcer à faire cette démarche, en sorte qu'Adrien, ne pouvant avoir la paix avec Didier, fut obligé d'avoir recours à la protection de Charlemagne. Ce
An 773 roi la lui accorda volontiers, & ayant assemblé une armée, il entra en Italie & renferma enfin le roi des Lombards dans Pavie, sa capitale, où il l'assiégea avec Hunold qui étoit à sa suite. Charles, après avoir commencé lui-même l'attaque de cette place, partagea son armée, dont il laissa une partie pour continuer le siége, & soumit avec l'autre toute la Lombardie. Il revint devant
An 774 Pavie après la fête de Pâques & poussa vivement les travaux. La situation avantageuse de cette ville autant que la force de sa garnison firent durer ce siége pendant six mois. Il auroit continué bien plus longtemps, malgré les efforts des François, sans la mortalité qui survint dans la place & qui fit

[1] *Anastasius Bibliothecarius*, dans Duchesne, t. 2, p. 208. — Sigebert de Gemblours, *Chronicon*, p. 90.

An 774

périr la plus grande partie des habitans. Dans cette extrémité, ceux-ci se voyant sans ressources, ennuyés d'ailleurs de la longueur & des fatigues du siége, songèrent à capituler. Hunold, qui voulut sans doute les en détourner, périt misérablement, durant ce siége, sous une grêle de pierres dont il fut assommé par le peuple de cette ville qui se soumit enfin à Charlemagne. Ce prince, s'étant rendu maître de Pavie, revint en France, suivi du roi Didier, son prisonnier, après avoir terminé heureusement cette expédition & ajouté au titre de roi des François celui de roi des Lombards.

La mort d'Hunold prévint les troubles que ce vieux duc d'Aquitaine, soutenu du roi des Lombards, auroit pu encore susciter dans ce duché pour tâcher de rétablir dans le patrimoine de ses ancêtres Loup, fils de Waïfre, & son arrière-petit-fils. Loup[1] étoit petit-fils, d'un autre côté, par Adèle, sa mère, de ce Loup à qui Charlemagne avoit donné le duché de Gascogne, *en bénéfice,* après la confiscation des États de Waïfre, comme nous l'avons dit ailleurs. Loup, père d'Adèle, étant mort quelques années après sans laisser d'autres enfans que cette duchesse, à qui, par conséquent, toute la succession de son père devoit appartenir ou à sa postérité, le jeune Loup prétendit lui succéder dans le duché de Gascogne, dont il se mit en effet en possession. Charlemagne, en considération de la fidélité du duc de Gascogne, aïeul de ce prince, & dans l'espérance que son petit-fils lui seroit également fidèle, lui en accorda l'investiture & reçut son serment; mais ce nouveau duc des Gascons viola bientôt après sa promesse, dans le temps que ce roi, après avoir porté ses armes au delà des Pyrénées, repassa ces montagnes. Éd. origin. t. I, p. 429.

LXXX. — *Les troupes de la Septimanie servent dans l'expédition de Charlemagne au delà des Pyrénées.*

Charlemagne, après avoir dompté les Saxons, peuples extrêmement remuans, tenoit l'assemblée du champ de Mai, à Paderborn, dans la Westphalie, pour y recevoir leur serment de fidélité, quand[2] Ibin Alarabi, gouverneur de Saragosse pour les Sarrasins, suivi de quelques seigneurs de la même nation, arriva à cette diète pour demander à ce prince son secours & sa protection contre l'émir Abdérame. Parmi ces seigneurs, qui étoient tous[3] ou parens ou amis de Jusif, que cet émir avoit dépouillé du gouvernement d'Espagne, étoient entre autres deux fils de ce gouverneur, dont l'un, nommé Alarvis, étoit gendre d'Alarabi. Ils n'avoient cessé, depuis la mort de Jusif, de faire tous leurs efforts pour secouer le joug de la domination d'Abdérame, & pour se venger sur lui de la mort de Jusif[4]. C'est par ce motif que Salinoan ou Zuleiman, parent de celui-ci & gouverneur des villes de Barcelone & de Girone, s'étoit donné à la France, l'an 759, & qu'il s'étoit mis sous la pro- An 777

[1] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[2] Eginhard, *Annales*, p. 240. — Ademarus Cabannensis. — *Annales Loiseliani*, p. 31.

[3] *Marca Hispanica*, c. 246. — Ferreras, ad ann. 759. 762 & seq.

[4] *Ibid.*

An 777

tection de Pepin. Ibin Alarabi, de concert avec quelques autres seigneurs arabes du côté des Pyrénées, vers l'Aragon & la Catalogne, avoit tenté d'en faire de même; mais Abdérame, sur l'avis de leur dessein, s'étant aussitôt mis en marche, les avoit forcés de se soumettre. Ces seigneurs dissimulèrent pendant quelque temps; ils s'adressèrent enfin à Charlemagne, dont ils connoissoient la puissance & la valeur, &, après l'avoir reconnu pour leur souverain à la diète de Paderborn, ils le prièrent de vouloir passer au delà des Pyrénées pour les aider à se soustraire à l'obéissance du roi de Cordoue, avec promesse de lui faciliter l'entrée & la conquête de l'Espagne.

Charles, charmé de trouver [1] l'occasion d'étendre sa domination & de signaler en même temps sa piété en délivrant les chrétiens d'Espagne du joug des infidèles, écouta favorablement la proposition de ces seigneurs arabes & se rendit volontiers à leurs prières. Il assembla une puissante armée &, prenant, au printemps de l'année suivante, la route des Pyrénées, il

An 778

s'avança jusques au palais de Casseneuil, dans l'Agenois, qu'il avoit assigné pour le rendez-vous de toutes ses troupes, & où il célébra la fête de Pâques avec la reine Hildegarde, son épouse. La situation de ce palais, autrefois du domaine des ducs d'Aquitaine, dont Charles avoit fait une maison royale, étoit des plus agréables. Il étoit bâti [2] sur la rive droite du Lot, près d'un lieu où est aujourd'hui Villeneuve-d'Agen, entre cette ville & l'endroit où on a bâti depuis le monastère de Sainte-Livrade [3].

Ce prince, après avoir célébré la fête de Pâques & laissé la reine son épouse dans ce palais, partit pour son expédition d'Espagne. Il partagea son armée en deux corps & leur fit prendre des routes différentes. Il fit marcher le premier, composé des milices levées dans les royaumes d'Austrasie, de Bourgogne & de Lombardie, & les provinces de Bavière, de Provence & de Gothie, par le Toulousain, la Septimanie & le Roussillon. Il se mit à la tête de l'autre, formé des troupes levées dans le reste de ses États, & prit la route de la Gascogne & de la Navarre par où il entra en Espagne, malgré les Sarrasins qui, ayant voulu lui disputer le passage, furent battus dans une bataille qui

[1] Duchesne, *Annales veteres Francorum*, t. 2, p. 9, 21 & seq, 34 & 53. — Eginhard, *Annales*, p. 240. — *Annales Fuldenses*, p. 536. — *Annales Mettenses*, p. 282. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, dans dom Bouquet.

[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, l. 4, p. 269.

[3] C'est Mabillon qui, le premier, a fixé à Sainte-Livrade, en Agenais, l'emplacement du palais nommé *Cassinogilum* par Eginhard & Adhémar de Chabannais, *Cassignol* par Aimoin & *Cassiniolum* par d'autres chroniqueurs. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, se sont rangés à l'opinion de leur savant confrère; mais il est démontré aujourd'hui que le palais impérial où Charlemagne s'arrêta, en 778, où il laissa sa femme Hildegarde, en partant pour l'Espagne & où est né Louis le Débonnaire, était situé au lieu dit *Casseuil*, dans le Bordelais, à une lieue de la Réole & à l'embouchure du Dropt dans la Garonne.

Ce n'est pas sans discussion que ce point a été éclairci. Parmi les auteurs modernes, les uns, comme M. l'abbé O'Reilly, auteur d'une *Histoire de Bordeaux*, ont adopté ou cherché à défendre l'opinion des Bénédictins; d'autres, comme M. Rabanis, dans une notice sur la Réole, & M. l'abbé de Montlezun, dans son *Histoire de la Gascogne* (t. 1, p. 304), ont soutenu l'attribution contraire. Cette dernière manière de voir est établie d'une façon péremptoire dans une dissertation de M. Théodore Pichard, insérée en 1860 dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences & arts d'Agen* (2[e] série, t. 1, p. 132). [E. M.]

se donna un [1] jour de dimanche. Après cette victoire, il assiégea Pampelune, & la reddition de cette place importante fut suivie de l'hommage que vint lui rendre Abitaurus, gouverneur sarrasin d'Huesca, de Jaca [2] & de quelques autres places d'Aragon, qui le reconnurent pour leur souverain.

Charles, s'étant ensuite approché de l'Èbre, passa à gué cette rivière & s'avança jusques à Saragosse, qu'il assiégea. C'est là qu'il fut joint par le corps d'armée qui, conformément à ses ordres, avoit passé par la Septimanie & par le Roussillon, & qui, dans sa route, avoit reçu les hommages du gouverneur sarrasin des villes de Barcelone & de Girone, & de tout le pays connu aujourd'hui sous le nom de Catalogne, lequel se soumit de nouveau aux François. Éd. origin. t. I. p. 430.

Ces infidèles, assiégés dans Saragosse, ne soutinrent pas longtemps l'attaque de Charlemagne, ils se rendirent à ce prince & reçurent avec soumission Ibin Alarabi, qu'il leur donna pour gouverneur. Ce roi étoit sur le point de pousser plus avant ses conquêtes, & déjà toute l'Espagne trembloit au bruit de ses armes, quand, sur l'avis que les Saxons avoient profité de son éloignement pour se révolter, il se vit obligé de repasser les monts pour aller dompter ces peuples. Avant que de partir de Saragosse, d'où il enleva de grandes richesses, il s'assura de la fidélité d'Ibin Alarabi & des autres gouverneurs arabes qui s'étoient soumis à son obéissance, & leur fit donner des otages, qu'il emmena avec lui. Il confia à ces mêmes gouverneurs la garde de toutes les conquêtes qu'il avoit faites en Espagne, & ce ne fut que quelques années après qu'il établit des comtes françois dans une partie de ce pays. Ce prince, après avoir soumis toute la partie de l'Espagne située entre les Pyrénées & la rivière d'Èbre, reprit la même route qu'il avoit tenue en venant de France, &, à son passage par Pampelune, pour se conserver l'entrée libre de cette ville, il en fit raser les murailles.

LXXXI. — *Défaite d'une partie des troupes de Charlemagne à Roncevaux.*

Charlemagne, dont les armes avoient toujours été jusques alors très-heureuses, reçut à son retour un échec auquel il fut extrêmement sensible. Il fut [3] attaqué par une troupe de Gascons montagnards, à la tête desquels s'étoit mis Loup, leur duc, fils de Waïfre, à qui ce prince avoit laissé la libre possession de ce duché, comme nous l'avons déjà dit. Le désir de se venger des maux que la famille de Charles avoit faits à la sienne & de rentrer dans l'héritage de ses pères fut sans doute le principal motif de l'entreprise de Loup. Ce duc, n'osant attaquer l'armée françoise à force ouverte, prit le parti de la surprendre à son retour d'Espagne & au passage des défilés des montagnes, ce qui lui étoit d'autant plus aisé que Charles ne s'attendoit à rien moins qu'à cette attaque. Loup, qui connoissoit parfaitement les routes du

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[2] *Marca Hispanica*, c. 247.
[3] Eginhard, *Vita & Gesta Caroli Magni*, p. 97. — Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

pays, se mit en embuscade sur les hauteurs qui dominent des deux côtés la vallée de Roncevaux, située sur les frontières de la Navarre & de la France, par où l'armée de Charles devoit passer, & prit grand soin de se dérober à la vue de ce prince, à la faveur des forêts qui le couvroient. Ce duc, qui n'étoit fort que par l'avantage des lieux, laissa d'abord passer l'avant-garde de l'armée françoise, conduite par le roi; mais comme cette vallée est très-étroite, & qu'il falloit beaucoup de temps pour faire défiler toutes les troupes, le soleil étoit déjà couché quand l'arrière-garde, où étoient tous les équipages, vint à passer. Loup, sortant alors de sa retraite, fondit avec ses Gascons sur ce corps d'armée, l'enveloppa & le mit en désordre. Les François, quoique surpris, se défendirent cependant avec toute la valeur possible & firent les derniers efforts pour résister à ces montagnards; mais comme ils étoient pesamment armés & obligés de combattre sur un terrain très-désavantageux, les Gascons, armés à la légère, & qui se battoient dans un pays dont ils connoissoient toutes les routes, les défirent entièrement & laissèrent entre autres sur la place les généraux Éghart, grand maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, & Rolland, gouverneur de la côte de Bretagne, qui commandoient cette arrière-garde. Après cette action, les Gascons s'étant emparés sans obstacle de tout le bagage de l'armée françoise, se dispersèrent dans les montagnes à la faveur de la nuit, sans qu'on pût être informé des lieux de leur retraite[1].

Charles étoit déjà bien avancé quand il apprit cette défaite : il en eut plus de chagrin qu'il n'avoit eu de satisfaction des victoires qu'il venoit de remporter en Espagne. Il fut surtout extrêmement piqué de la perfidie de Loup, dont il résolut de faire un exemple. Il donna de si bons ordres que ce duc fut[2] pris & pendu aussitôt ignominieusement. Charles confisqua sur lui le duché de Gascogne. Ce prince usa cependant de clémence envers Adalaric, fils de ce duc, qui, étant encore fort jeune, n'avoit pas eu sans doute part à la révolte de son père; il lui donna en fief, pour son entretien, la partie de ce duché la plus voisine des Pyrénées, entre autres, comme on verra ailleurs, le Bigorre, le Béarn & la basse Navarre[3], & établit des comtes françois pour le gouvernement du reste de cette province.

Éd. origin. t. I, p. 431.

LXXXII. — *Naissance de Louis le Débonnaire. — Charles destine à ce dernier prince le royaume d'Aquitaine, où il établit de nouveaux comtes.*

Le roi rejoignit à Casseneuil[4], en Agenois, la reine Hildegarde, son épouse, qui étoit heureusement accouchée de deux jumeaux pendant son absence.

[1] La bataille de Roncevaux eut lieu le 15 août 778; la date du jour & du mois est fournie par l'épitaphe d'Eggihard, *mensae regiae praepositus*, ou sénéchal de Charlemagne. Nous la donnons au tome V de la présente édition, *Preuves*, Inscriptions, n. I.

[2] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[3] Nous n'avons pas besoin de relever l'invraisemblance de ce détail, encore emprunté à la charte d'Alaon; en 778, il n'y avait pas de fief, & la charte d'Alaon seule nous donne tous ces détails. [A. M.]

[4] Voyez sur la situation de ce château la note insérée ci-dessus, p. 852, n. 2. [E. M.]

Le premier, qui mourut deux ans après, fut nommé Lothaire[1], & l'autre Louis. Charles, dans le dessein de rétablir le royaume d'Aquitaine ou de Toulouse, le destina pour ce dernier. Plusieurs motifs portèrent ce prince au rétablissement de ce royaume & à en confier l'administration à un de ses fils. L'un des principaux fut que, se voyant obligé de résider sur les frontières de la Germanie, à cause des fréquentes révoltes des Saxons, il ne pouvoit veiller également par lui-même au gouvernement de toutes les provinces de ses États. Il vouloit, d'ailleurs, affermir son autorité dans les pays situés à la gauche de la Loire, qui avoient été réunis depuis peu à la couronne, & où il restoit encore quelque semence de rébellion. Enfin les Aquitains, accoutumés depuis longtemps à n'obéir qu'à un prince de leur nation, souffroient impatiemment le nouveau joug de la domination françoise, & il y avoit lieu d'espérer qu'ayant un roi particulier, ils se soumettroient plus volontiers.

En attendant que le jeune Louis pût aller résider en Aquitaine, le roi Charlemagne, son père, pourvut au gouvernement du pays. Dans cette vue, avant que de le quitter pour marcher contre les Saxons rebelles, & après avoir tâché de se concilier les évêques aquitains par toutes sortes de marques d'estime & de bienveillance, il donna les comtés ou gouvernement des villes & diocèses à des seigneurs françois dont il connoissoit la probité & dont les services passés étoient des sûrs garans de leur fidélité pour l'avenir. D'une quinzaine de comtés ou gouvernemens particuliers, compris alors dans les deux Aquitaines avec le Toulousain qui en faisoit partie, nous en connoissons neuf où Charles établit alors de nouveaux comtes. Humbert, à qui Sturbius succéda bientôt après, eut le Berry; Abbon le Poitou; Widbalde le Périgord; Ictérius l'Auvergne; Siguin le Bordelois; Roger le Limousin; Chorson le Toulousain; Aimon l'Albigeois, & Bullus le Velai. Ces trois derniers pays font aujourd'hui partie du Languedoc. Les six autres comtés ou pays particuliers de l'Aquitaine, savoir : le Rouergue, le Querci, l'Agenois, l'Angoumois, la Saintonge & le Gévaudan ne sont pas nommés, soit que l'historien les ait omis, ou plutôt que Charlemagne en ait laissé l'administration à ceux qui en étoient déjà pourvus, & dont il connoissoit sans doute la fidélité. Au reste, c'est mal à propos que quelques modernes ont rapporté à cette époque le premier établissement des comtes en Aquitaine, puisqu'il y en avoit déjà plusieurs siècles auparavant. Charlemagne ne fit là-dessus aucune nouvelle institution; il mit seulement des comtes affidés à la place de ceux dont la fidélité lui étoit suspecte ou dont les emplois étoient peut-être vacans.

LXXXIII. — *Duché de Toulouse ou d'Aquitaine.*

Parmi les comtes dont nous venons de parler, le même historien[2] ne donne le titre de duc qu'au seul Chorson, gouverneur de Toulouse. C'est,

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 287 & suiv. — Paul Diacre, *de Episcopis Mettensibus*. — Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, l. 1, c. 18.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288.

sans doute, à cause de la dignité de cette ville qui fut la capitale du nouveau royaume d'Aquitaine, érigé par Charlemagne, comme elle l'avoit été autrefois de celui des Visigoths, & en dernier lieu des États du roi Charibert & des ducs héréditaires d'Aquitaine, descendans de ce prince. Il paroît [1] que ce fut en vertu de cette prérogative que les comtes de Toulouse prirent le titre de duc sous la seconde race de nos rois, & qu'ils exercèrent une autorité supérieure sur tous les autres comtes du même royaume. Nous voyons, en effet, que les successeurs de Chorson furent les seuls, entre tous ces comtes, qui portèrent le titre de duc jusques au règne de Charles le Chauve, que ce royaume fut partagé &, qu'avant & après le règne de ce prince, les titres de comte ou de duc de Toulouse & d'Aquitaine, marquoient la même dignité. Nous avons déjà dit qu'Ictérius, que Charlemagne fit comte d'Auvergne, étoit petit-fils du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, par Hatton, second fils de ce dernier, & qu'il paroît que ce roi voulut par là récompenser la fidélité & l'attachement de ce seigneur envers sa famille.

LXXXIV. — *Vassaux & abbés françois établis en Aquitaine.*

Éd. origin. t. I, p. 432.

Outre les comtes que Charles établit en Aquitaine, il assigna [2] dans cette province plusieurs terres, vacantes ou confisquées, à divers seigneurs recommandables par leurs services & par leur fidélité, qui devinrent par là ses vassaux. Ils étoient obligés, en cette qualité, au service militaire, & leur fonction principale étoit de garder les frontières, d'avoir l'administration des maisons royales ou des terres qui appartenoient au domaine & qui faisoient alors la partie la plus considérable du revenu du prince [3]. On appeloit ces vassaux *vassi dominici*, parce qu'ils relevoient immédiatement du roi.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 2 & suiv. Sur tout ce qui suit, voyez tome II, l'addition à la *Note* LXXXVII, sur l'Aquitaine & ses Marches.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288. — *Marca Hispanica*, c. 263.

[3] Dom Vaissete a tort de voir dans ces concessions de terres la création d'un office particulier; ce n'était que l'emploi par le roi & à son profit de l'institution du *séniorat*, qui, déjà depuis longtemps, était en usage. Le *vassus* est lié au *senior* par des liens de fidélité & de reconnaissance; du moment qu'il en a reçu la valeur d'un sou, il doit marcher avec lui à la guerre, lui être fidèle & ne peut plus le quitter, sauf dans certains cas, soigneusement spécifiés. Les liens unissant ainsi les grands propriétaires, les hommes riches & les pauvres, unirent de même le roi & une partie de ses sujets; pour se les attacher, le roi leur donna en bénéfice, *in beneficium*, des terres & des revenus. Mais il ne faut pas croire, comme le disent ici les Bénédictins, que ce fut une charge, un office; ce n'était qu'un lien plus étroit créé entre le roi & les sujets. De même les *vassi dominici* ou *fideles regis*, n'étaient pas chargés d'administrer les *villae* du roi; ces domaines avaient une organisation particulière, minutieusement décrite dans le *Capitulare de villis* (voir l'explication de M. Guérard, Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 14, p. 201, 313 & 546). Enfin la concession de terre *in beneficium*, la création du lien de vasselage & de *séniorat*, entre le roi & un particulier, n'entraînait pas nécessairement l'obligation du service militaire; cette obligation était commune à tous les hommes libres; mais, comme le service militaire était gratuit, dans la pratique il n'y eut bientôt plus à le fournir que ceux qui pouvaient s'entretenir à leurs frais, c'est-à-dire les propriétaires du sol; & les capitulaires de Charlemagne réglèrent minutieusement la nature du service dû par chacun, suivant sa position sociale (Voir à ce sujet Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 69-90). Tout ce qu'on peut dire, c'est que le *séniorat* amenait naturellement la formation de petites bandes, de compagnies formées du *senior* & des *vassi*, suite nécessaire du serment de fidélité, de la recommandation imposée à ceux-ci par celui-là. [A. M.]

Comme les abbés, qui étoient alors réguliers, avoient part au gouvernement & qu'ils avoient droit d'assister avec les évêques aux assemblées, soit provinciales, soit générales, qui se tenoient pour les affaires de l'État, Charles prit également soin de s'assurer de la fidélité de ceux d'Aquitaine & de les faire élire autant qu'il put de la nation françoise. Telles furent les mesures que prit ce prince pour bien policer l'Aquitaine, qu'il avoit résolu de donner à titre de royaume au jeune Louis, son fils.

LXXXV. — *Gouvernement de la Septimanie.*

Il paroît que Charles ne fit aucun changement dans la Septimanie & qu'il y maintint le même gouvernement que Pepin, son père, y avoit établi. Ce prince, comptant sans doute sur la fidélité des comtes ou gouverneurs particuliers de chaque diocèse de cette province, n'en mit pas d'autres en leur place comme en Aquitaine, quoique ceux qui l'étoient ne fussent pas François, mais Goths ou bien Romains d'origine[1].

LXXXVI. — *Commencement de saint Benoît d'Aniane.*

Nous en avons un exemple en la personne du comte de Maguelonne, qui vivoit alors & qui fut père de Benoît, fondateur & premier abbé du monastère d'Aniane, restaurateur de l'ordre monastique, & l'un des plus saints personnages de l'église de France. On ignore le nom de ce comte de Maguelonne, dont nous avons déjà parlé ailleurs; c'est sans fondement qu'un[2] moderne prétend qu'il s'appeloit Aigulphe; on sait seulement qu'il étoit un des principaux seigneurs visigoths de la Septimanie, qu'il reconnut des premiers l'autorité de Pepin, & que ce prince, pour récompenser ses services & sa fidélité, après l'avoir maintenu dans son gouvernement, le combla d'honneurs & de bienfaits.

Benoît[3] naquit l'an 751, un an avant que le diocèse de Maguelonne vînt au pouvoir des François. Il reçut au baptême[4] le nom de Wittiza, qui étoit fort commun parmi les Visigoths; mais ce nom paroissant rude à la prononciation, il prit ensuite celui de Benoît, à l'exemple de plusieurs illustres personnages de son siècle qui changèrent[5] leurs noms barbares avec des noms romains; c'est ainsi que Radbert prit celui de Paschase, Loup celui de Servat, Alcuin celui de Flaccus, &, sans aller plus loin, Smaragde, disciple de saint Benoît & auteur de sa Vie, celui d'Ardon[6]; sur quoi on doit observer que le nom emprunté précédoit toujours le nom propre lorsqu'on les joignoit

[1] Le fait n'est pas prouvé pour tous ces comtes; au contraire, il est plus probable que Pepin, aussi bien que Charlemagne, eut soin de ne mettre que des Francs à la tête des comtés du Midi; l'exception mentionnée plus bas, à propos du père de Benoît d'Aniane, ne serait que la confirmation de la règle. [A. M.]

[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 46.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 194 & seq., *Vita S. Benedicti Anianensis*.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[5] Mabillon, *Annales*, ad ann 758, n. 7.

[6] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 194 & seq., *Vita S. Benedicti Anianensis*.

ensemble. Wittiza, que nous appellerons désormais Benoît, fut envoyé étant encore fort jeune à la cour du roi Pepin, pour être élevé parmi les pages de la reine. Ce jeune seigneur gagna tellement la bienveillance & l'estime de cette princesse, qu'elle l'éleva à la charge [1] de son échanson. Il passa ensuite de la cour à l'armée, où il servit avec distinction les dernières années du règne de Pepin & les premières de celui de Charlemagne; mais les dignités dont il fut honoré, loin de l'attacher au monde, ne servirent qu'à lui en faire connoître la vanité & le danger; il les regarda avec mépris &, pressé du désir de servir Dieu, il résolut de quitter le commerce des hommes & de se retirer dans la solitude. Avant que de faire cette démarche, il crut devoir s'éprouver lui-même. Dans cette vue, il passa trois années entières dans la pratique des vertus les plus austères. Après cette épreuve, incertain & irrésolu sur le genre de vie qu'il devoit choisir, il formoit le dessein, tantôt de voyager travesti en pèlerin, tantôt d'aller s'occuper à la campagne à la garde des troupeaux ou d'apprendre quelque art mécanique pour soulager les pauvres du fruit de son travail, lorsqu'un accident imprévu le tira de son irrésolution & de sa perplexité, & l'arracha tout à fait au monde; voici comment :

Éd. origin. t. I, p. 433. Il servoit actuellement dans l'armée de Charlemagne, au siége de Pavie, l'an 774, quand son frère, qui faisoit la campagne avec lui, voulant traverser une rivière, qu'on croit être le Tessin, fut emporté par la rapidité des flots. Benoît, frappé du péril où étoit son frère, sans réfléchir à celui où il alloit s'exposer lui-même, se jette avec son cheval jusques au milieu du fleuve, pousse vers lui à la nage, lui donne la main & le tire enfin du danger où il étoit de périr. Ce jeune seigneur, réfléchissant alors sur cet accident, fit vœu d'abandonner le métier de la guerre, se retira de l'armée & alla joindre son père, sans pourtant lui découvrir son dessein. Il consulta d'abord un pieux solitaire du voisinage, nommé Widmar, qui étoit aveugle, mais dont l'esprit étoit très-éclairé, & concerta avec lui les moyens d'exécuter son dessein.

An 780

Benoît partit ensuite de la Septimanie & feignit de prendre la route d'Aix-la-Chapelle, où la cour étoit alors. Il s'arrêta en Bourgogne, au monastère de Saint-Seine, dans le diocèse de Langres, à cinq lieues de Dijon, où, après avoir renvoyé ses équipages & ses domestiques, il se consacra au Seigneur & embrassa la vie monastique.

LXXXVII. — *Fondation de l'abbaye d'Aniane.*

La vie austère que Benoît mena dans cette maison paroîtroit incroyable, si elle n'étoit attestée par un de ses disciples, auteur grave, qui a écrit sa vie. Au milieu de ses grandes austérités, Dieu ne laissa pas Benoît sans consolation. Il le favorisa entre autres du don des larmes & de l'intelligence des Saintes Écritures, mais surtout du don de la parole dont il se servit utilement pour la conversion ou la sanctification de plusieurs personnes. Il fut fait

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 194 & seq., *Vita S. Benedicti Anianensis.*

cellérier de ce monastère & signala dans cet emploi sa charité tant par le soin qu'il prit des enfans qu'on élevoit dans le monastère suivant l'ancien usage de l'ordre, que par son attention à soulager les pauvres & à exercer l'hospitalité. L'éclat de ses vertus lui attira l'amour & le respect des personnes du dehors & du dedans; en sorte que l'abbé de Saint-Seine étant venu à mourir, les religieux de ce monastère jetèrent d'abord les yeux sur lui pour remplir sa place. Ce dessein alarma la modestie de Benoît; & comme il prévoyoit d'ailleurs la difficulté de leur persuader les pratiques austères de la réforme, il prit le parti de la fuite & se retira secrètement dans sa patrie.

Il fixa d'abord sa demeure environ à un mille de la rivière d'Hérault, dans une vallée étroite du diocèse de Maguelonne, traversée par le ruisseau d'Aniane, laquelle étoit du domaine de sa famille. Il bâtit dans ce lieu un monastère peu considérable, proche d'une église de Saint-Saturnin. Il ne fut pas longtemps dans sa retraite sans avoir des disciples. Le solitaire Widmar, dont nous avons déjà parlé, vint le joindre avec quelques autres qui vécurent avec lui dans une extrême pauvreté & dans une mortification étonnante. Il fut soutenu dans ce genre de vie par l'étroite liaison qu'il eut soin d'entretenir avec trois solitaires qui vivoient alors dans la Septimanie, en réputation d'une haute piété. Le premier s'appeloit Attilio, le second Nébridius, & le troisième Anian. Ces trois personnages professoient la vie religieuse sans être pourtant fort instruits de la discipline régulière, mais leur vertu suppléoit à ce défaut. Benoît profita souvent des avis & des lumières du premier, qui étoit son plus proche voisin. Il alloit le consulter toutes les fois qu'il se sentoit agité de quelque peine intérieure ou de quelque doute sur sa conduite.

La réputation de la sainteté de Benoît s'étant répandue dans la Province & aux environs lui attira de nouveaux disciples; mais la plupart, rebutés par l'austérité de sa pénitence, n'osèrent tenter de la pratiquer; d'autres, plus courageux & plus fidèles à leur vocation, embrassèrent avec joie son genre de vie, & c'est avec eux que Benoît jeta les fondemens d'une des plus célèbres abbayes de France, qu'il fit bâtir à quelque distance de son premier monastère, dans un lieu plus spacieux & plus commode, sur le même ruisseau d'Aniane, dont cette abbaye a pris le nom. Ce monastère fut détruit par les calvinistes dans le seizième siècle; il a été rebâti depuis dans une campagne des plus belles & des plus riantes du Languedoc, à demi-lieue de Gignac & de la rivière d'Hérault, & à cinq de Montpellier.

Benoît fonda[1] son nouveau monastère d'Aniane l'an 782, la quatorzième année du règne de Charlemagne, qui confirma par un diplôme cette fondation. Il fit bâtir alors une église magnifique, qui fut d'abord dédiée sous l'invocation de la Vierge, & qui prit depuis le nom du Sauveur, son principal patron. Benoît rassembla dans ce monastère jusques à trois cents moines, qui l'enrichirent beaucoup par les donations qu'ils y firent d'une partie de

Éd. origin. t. I, p. 434.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

leurs biens, en se consacrant au Seigneur. L'auteur de la Vie de ce saint abbé remarque qu'il ne voulut jamais recevoir des esclaves ou serfs qu'on voulut donner à son abbaye & qui faisoient alors une partie considérable des biens; il vouloit au contraire qu'on leur accordât la liberté.

A l'exemple de Benoît, plusieurs princes & seigneurs firent bâtir[1] divers monastères dans la Septimanie & dans les provinces voisines. Pepin, Charlemagne & Louis le Débonnaire en firent rétablir plusieurs qui avoient été détruits par les Sarrasins, & en fondèrent un grand nombre d'autres. Ces princes favorisèrent d'autant plus volontiers[2] ces établissemens, qu'outre qu'ils étoient des asiles sûrs pour la piété & la religion, l'État y trouvoit son avantage par les écoles publiques qu'on tenoit alors dans les principales abbayes, où on apprenoit également aux peuples l'obéissance qu'ils doivent à Dieu & celle qu'ils sont obligés de rendre à leur souverain. La plupart de ces monastères regardoient[3] Benoît d'Aniane comme leur protecteur & leur restaurateur. Les religieux l'aimoient & le respectoient comme leur père, & il l'étoit en effet par les soins continuels qu'il se donnoit de pourvoir à leurs besoins spirituels & temporels & de les protéger auprès du prince & des seigneurs de la cour qui l'honoroient de leur bienveillance; en sorte que l'abbaye d'Aniane devint, sous son gouvernement, comme le chef de presque tous les monastères du pays & des provinces voisines, sur lesquels ce saint abbé étendoit également sa sollicitude & sa vigilance.

LXXXVIII. — *Fondation des abbayes de Saint-Thibéry, de la Grasse & de plusieurs autres de la Province.*

L'abbaye d'Aniane n'est qu'à six lieues de celle de de Saint-Thibéry, ce qui nous donne lieu de croire qu'Attilio, que Benoît alloit souvent consulter, est le même que l'abbé de ce nom qui fonda ce dernier monastère & qui le gouvernoit sous le règne de Charlemagne[4]. Attilio n'en fut peut-être que le restaurateur, car il est vraisemblable qu'il subsistoit auparavant & qu'il pouvoit avoir été détruit par les Sarrasins qui ruinèrent, comme nous l'avons vu ailleurs, la plupart des anciens monastères de la Septimanie[5]. Nous savons, en effet, que le lieu où ce monastère est situé étoit déjà célèbre longtemps auparavant par le martyre & le tombeau des saints Thibéry, Modeste & Florentie, qui avoient souffert sous les empereurs païens. Ce lieu se nommoit autrefois *Cessero,* & il en est fait mention dans les anciens itinéraires, ainsi que nous l'avons déjà dit. Il prit son nom, dans la suite, du premier de ces saints martyrs. C'est aujourd'hui une petite ville du diocèse d'Agde, située sur la petite rivière de Tongue, près du lieu où elle se jette dans l'Hérault, dans une des plus belles campagnes du Languedoc[6].

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.

[2] *Marca Hispanica*, c. 263 & seq.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 194 & seq., *Vita S. Benedicti Anianensis.*

[4] Mabillon, *Annales,* ad ann. 777, n. 77.

[5] *Ibid.*

[6] Voyez au tome IV, *Note* CVIII, la liste des abbés de Saint-Thibéry.

An 780

Nébridius, dont il est parlé dans la Vie de saint Benoît d'Aniane, avoit déjà jeté les fondemens de l'abbaye de la Grasse qui lui doit son origine. Il[1] s'étoit retiré, avec quelques compagnons, sur les limites des diocèses de Narbonne & de Carcassonne, dans un vallon désert, arrosé de la petite rivière d'Orbieu, & environné de rochers escarpés qui le rendent presque inaccessible. Il obtint ce lieu, appelé alors *Novalias*, de la libéralité de quelques seigneurs du voisinage, y fonda un monastère qu'il gouverna en qualité d'abbé, & y fit construire, quelque temps après, une église sous l'invocation de la sainte Vierge. Charlemagne confirma en sa faveur toutes les donations qui lui avoient été faites par un diplôme, daté de Compiègne au mois de janvier, la onzième année de son règne, & combla, dans la suite, ce monastère de nouveaux bienfaits, ce qui fait regarder ce prince comme son principal fondateur. Telle est l'origine de l'abbaye de la *Grasse*[2] (*Crassa*), l'une des plus considérables de France. On l'appela pendant fort longtemps Notre-Dame d'Orbieu (*Orobio*), du nom de la petite rivière sur laquelle elle est située. Il paroît, par ce que nous venons de dire, qu'elle subsistoit déjà l'an 779, & que sa fondation est antérieure de deux ans à celle d'Aniane[3]. Elle a donné lieu à la construction d'une petite ville, située dans le même vallon, qui est une des trois diocésaines de Carcassonne.

Nébridius, son premier abbé, fut élu depuis archevêque de Narbonne. Cette abbaye a donné plusieurs autres prélats à diverses églises de France dont nous parlerons dans la suite. Elle devint très-puissante surtout par les donations que firent plusieurs seigneurs du pays en y consacrant à Dieu leurs enfans; ce qui a été la principale[4] source des biens considérables dont elle a joui autrefois, car l'usage étoit anciennement que ceux qui embrassoient la profession monastique donnoient une partie de leurs biens au monastère où ils se retiroient. Ces donations étoient non-seulement permises, mais encore autorisées par les lois[5]. Éd. origin. t. I, p. 435.

Anian, l'un des trois personnages avec qui Benoît avoit contracté une étroite amitié, fut le premier abbé de Caunes, dans le diocèse de Narbonne. Nous parlerons ailleurs de cet abbé qui, de même que Nébridius & Attilion, étoit fort connu de Théodulphe[6], évêque d'Orléans. Ce prélat en parle

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 778, n. 86.

[2] Le diplôme de fondation de l'abbaye de la Grasse est conservé aujourd'hui en original aux archives de la préfecture de l'Aude; il est sur papyrus, mais la ligne inférieure manque depuis longtemps; c'est justement celle qui renferme la date dans les diplômes carolingiens. Cette mutilation, déjà ancienne, est antérieure tout au moins au commencement du dix-septième siècle, puisqu'elle se retrouve dans une copie de cette époque conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale dans le volume 194 de la collection de Languedoc. Nous ne savons donc pour quelle raison les Bénédictins l'ont placé à l'année 778. Tout ce qu'on peut affirmer c'est que cette charte a été donnée de l'année 774 à l'année 800, à cause du titre de *patrice* que Charlemagne ne porta que pendant cette période. M. Sickel, dans son *Régeste*, la rapporte à l'an 800 environ. (Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XIV, & la note à la col. 62.) [A. M.]

[3] Voir tome IV, *Note* XCVIII, la liste des abbés de la Grasse.

[4] Mabillon, ad ann. 778, n. 87.

[5] *Capitulare anni DCCCIII*, n. 12, Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 393; Pertz, *Leges*, t. 1, p. 115.

[6] Théodulphe, *Carmina*, l. 2, c. 6.

avec éloge dans un poëme qu'il adressa à Benoît d'Aniane. Il fait mention, dans le même ouvrage, de plusieurs autres abbés qui gouvernoient divers monastères de la Septimanie, & entre autres de Nampius, d'Attala & d'Olemond.

LXXXIX. — *Abbayes de Saint-Hilaire & de Saint-Polycarpe.*

Nampius[1] étoit abbé, dans le diocèse de Carcassonne, d'un monastère qui avoit été fondé sous le nom de saint Saturnin, martyr, & qui prit dans la suite, celui de saint Hilaire, évêque de cette ville, qui y avoit été inhumé[2]. Cette abbaye subsiste encore aujourd'hui sur la rivière de Lauquet (*Leucus*), à une lieue de l'Aude, & à deux ou environ au midi de Carcassonne, sur les frontières du Razès. Cet abbé, qui la gouverna sous le règne de Charlemagne, & qu'on a confondu[3] avec un abbé de même nom qui vivoit sous celui de Charles le Gros, obtint[4] du premier des lettres de protection & de sauvegarde, confirmatives de tous les biens de sa maison. Les successeurs de cet abbé en obtinrent depuis de pareilles, des princes qui régnèrent dans la Septimanie après cet empereur.

Attala étoit ou l'abbé[5] de la Grasse de ce nom, successeur de Nébridius, ou Attala, abbé[6] de Saint-Polycarpe, qui vivoient l'un & l'autre sous le règne de Charlemagne. Ce dernier abbé étoit un seigneur originaire d'Espagne qui, ne pouvant se résoudre à vivre parmi les Sarrasins, se retira dans les Gaules & s'établit dans le Razès avec ses serfs & ses affranchis qu'il avoit amenés avec lui. Sa piété lui inspira de faire rebâtir plusieurs églises que ces infidèles avoient détruites dans le temps qu'ils étoient maîtres de ce pays. Il fixa sa demeure dans un lieu où il fonda & bâtit un monastère sous l'invocation de saint Polycarpe, martyr. Charlemagne confirma cette fondation; il lui permit de défricher tout le terrain inculte qui étoit aux environs de ce nouveau monastère, & lui en fit donation[7], ce que Charles le Chauve confirma dans la suite. C'est ainsi que fut fondée l'abbaye de Saint-Polycarpe, située dans le diocèse de Narbonne, où on a établi depuis peu une austère réforme.

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 780, n. 7; ad ann. 803, n. 19; ad ann. 817, n. 64.

[2] L'abbaye de Saint-Hilaire paraît être un peu plus ancienne que le supposent les Historiens de Languedoc; en effet, elle s'éleva auprès du tombeau de saint Hilaire, évêque de Carcassonne au sixième siècle, & probablement le premier de ce siége, créé à cette époque par les rois visigoths; détruite probablement par les Sarrasins, elle fut restaurée, mais non fondée par ce Nampius dont parle Théodulphe. [A. M.]

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 817, n. 64. — *V. sa Correspondance ms. dans la Diplomatique.*

[4] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 2, c. 1102, 1409 diplômes de Louis le Débonnaire; 1429, de Pepin d'Aquitaine; 1462, de Charles le Chauve pour Saint-Hilaire. — Voir au tome II, Chartes & Diplômes.

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXI.

[6] Mabillon, ad ann. 780, n. 5.

[7] Le diplôme dont les Bénédictins parlent ici est certainement faux, au moins dans sa forme actuelle; le fond d'ailleurs ne présente rien que de probable. (Voyez au tome IV la *Note* CVII, *sur l'abbaye de Saint-Polycarpe.*)

XC. — *Abbaye de Montolieu.*

Enfin, Olemond, dont il est parlé dans le même poëme de Théodulphe, est le fondateur[1] & le premier abbé du monastère de Montolieu, au diocèse de Carcassonne, dédié en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Ce monastère étoit situé auprès d'un château appelé anciennement *Castrum Mallasti,* dont il prit le nom; on lui donna depuis celui de Montolieu à cause des collines voisines où on commence à voir des oliviers. La situation de cette abbaye est dans un fond ou vallée appelée, dans les anciens titres, *Vallis Sigurii*[2], au-dessous de la petite ville de Montolieu, l'une des trois diocésaines de Carcassonne, qui lui doit son origine. Cette abbaye est peu éloignée de la Montagne-Noire & des frontières du diocèse de Lavaur ou de l'ancien pays toulousain. Elle est environnée des deux ruisseaux ou petites rivières d'Alzau & de Dure qui, venant à se joindre en cet endroit, forment une presqu'île. Olemond trouva[3] d'abord beaucoup d'opposition à la construction de ce monastère de la part de quelques personnes puissantes du voisinage; mais protégé par Charlemagne, personne n'osa plus l'inquiéter. Les[4] successeurs de ce prince accordèrent aussi leur protection à ce monastère.

On peut rapporter environ au même temps l'origine de plusieurs autres abbayes de la Septimanie & de l'Aquitaine, dont nous parlerons plus bas, & qui se ressentirent de la libéralité & de la protection de Charlemagne & de Louis le Débonnaire.

XCI. — *Louis couronné roi d'Aquitaine ou de Toulouse. — Étendue de ce nouveau royaume.*

Louis, qui fut appelé plus tard le Pieux ou le Débonnaire, n'avoit pas encore atteint l'âge[5] de trois ans, quand Charlemagne son père, voulant le faire reconnoître roi d'Aquitaine, comme il l'avoit déjà projeté, le prit avec lui dans le voyage qu'il fit, en 781, à Rome, où il le fit couronner par le pape Adrien I, après les fêtes de Pâques, qu'il célébra dans cette ville. Éd. origin. t. I, p. 436.

Le royaume d'Aquitaine ou de Toulouse, dont Charlemagne disposa en faveur de ce jeune prince, eut plus d'étendue qu'il n'en avoit eu d'abord sous les Visigoths & ensuite sous le roi Charibert. Outre l'Aquitaine propre ou les deux provinces ecclésiastiques de Bourges & de Bordeaux, le Toulousain & la Novempopulanie ou Gascogne, il s'étendit sur la Septimanie ou Gothie & sur les conquêtes que Charlemagne avoit faites en Espagne sur les Sarrasins, entre l'Èbre & les Pyrénées. Ce dernier pays, à qui on donna dans la An 781

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XXVIII.

[2] Cette vallée fut désignée aussi plus tard sous le nom de *Vallis Sigarii.* [A. M.]

[3] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes et Diplômes, n. XXVIII.

[4] Baluze, *Capitularia regum Francorum,* t. 2, c. 1428 : diplôme de Pepin, 828; 1461, de Charles le Chauve, 854; 1517, d'Eudes, 888; & 1536, de Raoul, 931, pour Montolieu. — Voir tome II & tome V, Chartes & Diplômes.

[5] *Annales Loiseliani,* dans Duchesne, t. 2, p. 32. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 288.

suite le nom de Marche d'Espagne, fut divisé en Marche de Gothie ou de Septimanie & Marche de Gascogne; la première renfermoit presque toute la Catalogne, & l'autre la partie de l'Aragon & de la Navarre située à la gauche de l'Èbre. Ce pays étoit alors au pouvoir de divers seigneurs ou gouverneurs sarrasins qui avoient reconnu la souveraineté de la France, mais dont l'émir qui régnoit en Espagne avoit remis la plupart sous son obéissance. Charlemagne & Louis, son fils, prirent ensuite plusieurs places de cette frontière, en chassèrent entièrement les infidèles & les firent gouverner par des comtes françois. Les autres demeurèrent entre les mains de leurs gouverneurs mahométans qui, tantôt, suivant leurs intérêts, se reconnurent vassaux de nos rois, & tantôt refusèrent de se soumettre à leur autorité. On voit, par ce que nous venons de dire, que le nouveau royaume d'Aquitaine fut borné par la Loire, l'Èbre, le Rhône & les deux mers, d'où il est aisé de juger de son étendue. Tous les pays compris aujourd'hui dans la province de Languedoc, à la réserve du Vivarais qui dépendit toujours du royaume de Bourgogne, en firent partie, & la ville de Toulouse en fut la capitale ou le siége principal. C'est ce qui nous engagera à entrer dans le détail des différentes révolutions arrivées dans ce royaume durant le temps qu'il a subsisté, après que nous aurons donné ici, par avance, & en peu de mots, une idée succinte de son gouvernement.

XCII. — *Gouvernement de l'Aquitaine sous le roi Louis le Débonnaire & ses successeurs. — Les ducs & les comtes gouverneurs des provinces & des diocèses.*

Nous avons déjà dit que Charlemagne établit, dans la plupart des villes d'Aquitaine, des comtes ou gouverneurs, ce qui a donné lieu à quelques auteurs d'en rapporter l'institution à ce prince; mais leur origine est beaucoup plus ancienne, comme nous l'avons prouvé[1] ailleurs. Il est fait mention, en effet, dans le Code théodosien, *des comtes qui avoient l'administration des provinces*, & nous savons qu'avant la décadence de l'Empire, les cités ou diocèses étoient gouvernés par des comtes qui joignoient à l'administration politique le commandement des troupes. Tels étoient *le comte de Marseille* dont[2] Sidoine Apollinaire fait mention dans le temps que cette ville étoit encore sous la domination des Romains, vers la fin du cinquième siècle, & le comte Agrippin, qui livra, en 462, la ville de Narbonne aux Visigoths, au nom de l'empereur Sévère.

Nous avons aussi observé ailleurs que les peuples barbares qui s'établirent en différentes portions de l'Empire y conservèrent la même forme de gouvernement qu'ils y trouvèrent, & qu'ils firent gouverner les provinces par des ducs ou gouverneurs généraux, & chaque cité ou diocèse par des comtes ou gouverneurs particuliers subordonnés aux ducs. Nous l'avons prouvé en par-

[1] Voyez ci-dessus, livre III, chap. LX.

[2] Sidoine Apollinaire, l. 7, *epist.* 2.

An 781

ticulier des Visigoths, & il est certain[1] que les François se conformèrent au même usage. Les uns & les autres furent d'abord destituables au gré du prince de qui ils tenoient leur autorité; mais ils se rendirent héréditaires & ensuite maîtres absolus de leurs comtés ou gouvernemens avant la fin de la seconde race de nos rois.

Entre[2] tous les gouverneurs des divers pays ou diocèses renfermés dans le nouveau royaume d'Aquitaine, les comtes de Toulouse furent les seuls, sous le règne de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, qui prirent le titre de duc, comme nous l'avons déjà remarqué, ce qui prouve qu'ils exercèrent, pendant ce temps-là, une autorité supérieure à celle des autres comtes sur tout ce royaume[3]; il faut en excepter cependant, à ce qu'il paroît, la Gascogne qui étoit alors gouvernée par des ducs particuliers. Ainsi, lorsque Louis le Débonnaire parvint au trône d'Aquitaine, ce royaume fut partagé en deux duchés ou gouvernemens généraux, savoir : celui de Toulouse ou d'Aquitaine qui comprenoit les trois anciennes provinces ecclésiastiques de Bourges, de Bordeaux & de Narbonne, avec la Marche d'Espagne, & celui de Gascogne, qui renfermoit la province d'Eause ou d'Auch.

Éd. origin. t. I, p. 437.

Il s'ensuit, de ce que nous venons de dire, que tous les pays compris aujourd'hui dans la province de Languedoc renfermoient alors autant de comtés ou gouvernemens particuliers que de diocèses. Ces comtés étoient au nombre de treize, savoir : ceux de l'Albigeois, de Velai & de Gévaudan, qui étoient soumis à la métropole de Bourges & faisoient partie de l'Aquitaine proprement dite; ceux de Narbonne, de Carcassonne, de Béziers, d'Agde[4], de Lodève, de Maguelonne, de Nimes, de Toulouse & d'Uzès, qui, avec le diocèse d'Elne & la Marche d'Espagne, formoient la province ecclésiastique de Narbonne, & enfin celui de Vivarais, qui dépendoit du royaume de Bourgogne & de la métropole de Vienne, & étoit situé hors des limites du royaume d'Aquitaine. Quelques-uns des grands diocèses furent partagés dans la suite en plusieurs comtés ou gouvernemens. Sous le règne[5] de Charlemagne, un même seigneur ne gouvernoit qu'un seul comté ou diocèse. Le duc ou gouverneur général d'une province possédoit en même temps le comté ou gouvernement particulier de la capitale; ainsi Toulouse étoit duché & comté tout ensemble, & on donnoit indifféremment le titre de duc & de comte à ses gouverneurs.

XCIII. — *Administration de la justice.*

Chaque comte ou gouverneur particulier avoit, dans l'étendue de son comté, le commandement des troupes, l'intendance des finances du prince &

[1] Valafrid Strabon, *de Rebus ecclesiasticis*, c. 31.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 2 & suiv.

[3] Voyez tome II, la *Note* LXXXVII sur l'Aquitaine & ses Marches.

[4] Sur les comtés d'Agde & de Béziers, qui semblent avoir été réunis dès Charlemagne, voir la *Note additionnelle*, n. LXXXVII du tome II, paragraphe XV. [A. M.]

[5] Eginhard, *Vita Caroli Magni*, Duchesne, t. 2, p. 112.

l'administration de la justice, qu'il rendoit ou par lui-même[1] ou par des officiers qui lui étoient subordonnés, ce qui demandoit de lui l'intelligence & l'étude des lois[2]. Les comtes étoient choisis parmi les personnes les plus distinguées de l'État, & on leur donnoit le titre d'*illustres*[3], titre dont nos anciens rois se tenoient eux-mêmes honorés. Les comtes étoient obligés de tenir leurs *plaids* (*placitum*) ou audiences publiques dans le lieu destiné pour cela. Ils devoient être à jeun[4] durant cette fonction. Ils connoissoient également des affaires civiles & criminelles[5] dans toute l'étendue de leur comté, & étoient chargés de veiller en particulier sur les causes[6] des veuves, des orphelins & des pauvres, & sur celles qui intéressoient l'Église[7].

Ils avoient pour assesseurs, dans les audiences, des ministres ou juges inférieurs qu'on appeloit en général *juniores*[8], pour les distinguer de ceux qui étoient revêtus des principales dignités, qu'on nommoit *seniores*[9], d'où le terme françois de *seigneur* a pris son origine. Ces ministres, subalternes des comtes, étoient les vicaires, les centeniers, les échevins, &c. Les vicaires, en latin *vicarii*, d'où on a formé dans la suite le nom de viguier, qui est encore en usage dans la Province, étoient les lieutenans des comtes. Chaque comté étoit divisé en vigueries ou vicairies, & celles-ci en *centuries*, ce qui formoit divers districts particuliers.

XCIV. — *Vicaires des comtes ou viguiers. — Centeniers.*

Parmi les vicaires[10] des comtes il y en avoit un principal qui étoit comme son lieutenant général, & qu'on appela d'abord vidame, *vice dominus*, & ensuite vicomte, *vice comes*. Ce vicaire tenoit la place du comte dans toute l'étendue du comté. Les autres vicaires étendoient leur juridiction chacun sur une partie du comté ou diocèse. On donna aussi quelquefois à ceux-ci,

[1] *Capitulare Langobardicum anni DCCCII*, c. 11-15; Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 353; Pertz, LL. t. 1, p. 104; le texte de Pertz est identique à celui de Baluze; mais la date est différente; ce dernier l'avait fixé à l'an 801; de plus, l'ordre des articles n'est pas exactement le même. [A. M.]

[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 634; *Capitulare Aquisgranense anni DCCCXXV*, c. 7-8; Pertz, LL. t. 1, p. 243; dans Baluze ce capitulaire est daté à tort de 823, & la division des chapitres n'est pas la même. [A. M.]

[3] Formules de Marculfe, *Appendix*, n. 44; Rozière, t 1, n. 23.

[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 842; collection d'Anségise, l. 5, c. 103; *Capitulare anni DCCCIII*, n. 15; Pertz, t. 1, p. 115.

[5] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 603; capitulaire de 819 de Baluze; voir Anségise, l. 4, c. 27 : *De his qui de furto accusati fuerint;* Pertz, t. 1, p. 316.

[6] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 353; capitulaire de 801 de Baluze; voir *Lex Longobardorum*, l. 4, tit. 52, c. 6; Pertz, *ut supra*.

[7] La connaissance de ces causes leur appartenait à cause du *mundeburdum* royal qui protégeait ces diverses classes de personnes. [A. M.]

[8] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, p. 370; *Capitulare Aquisgranense anni DCCCII*, c. 25; Pertz, t. 1, p. 94.

[9] Le mot *senior*, à cette époque, outre son acception originaire de supérieur, de plus âgé, a un sens technique; il s'oppose à *vassus*, & indique celui qui a donné des bénéfices à un autre, celui qui a des vassaux. Le *séniorat* est donc le lien qui unit *le propriétaire* du bénéfice & son possesseur. [A. M.]

[10] Notes de Bignon sur Marculfe. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 754. — *Marca Hispanica*, c. 354.

dans la suite, le nom de vicomte. Ces vicaires avoient sous eux un certain nombre de centeniers, dont l'autorité s'étendoit sur une portion de la viguerie, qu'on nommoit centurie, ministériat[1], *ministerium*, ou *aisse*[2], c'est-à-dire

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 492. — Le passage cité par les Bénédictins n'a pas exactement le sens qu'ils lui prêtent; il y est seulement question des *ministeriales*, officiers inférieurs, & non des *ministeria*. — *Capitulare pro exercitu promovendo anni DCCCIII*; Pertz, t. 1, p. 119-20. [A. M.]

[2] Dans ce paragraphe, dom Vaissete a commis plusieurs erreurs de fait que nous allons tenter de rectifier, grâce aux nouvelles lumières que nous fournit l'étude critique des textes diplomatiques.

Un premier point : notre auteur affirme, sans du reste donner de preuve, que les vicomtes ont, à l'origine, porté le nom de vidames (*vicedominus*). Cette opinion, qui a été généralement abandonnée dans ce siècle-ci, a été cependant reprise tout récemment par M. Sohm, dans son *Alt-deutsche Reichs und Gerichts verfassung*, où, s'appuyant cette fois sur des textes, il veut prouver que le mot *vicedominus*, pris dans son acception étymologique de *lieutenant du maître*, a pu tout aussi bien s'appliquer au vicomte qu'au vidame proprement dit. Entre autres textes, il en cite plusieurs tirés de l'*Histoire générale de Languedoc*; un notamment de l'an 802 : *Reconnaissance faite par un nommé Pinaud, pardevant le vidame Cixila, en faveur de l'abbaye de Caunes*. On peut encore citer des diplômes, dans la suscription desquels l'empereur énumère des *vicedomini* à côté des comtes, ce qui semble indiquer que ces personnages remplissaient des fonctions royales. (Voir notamment un diplôme de 814, t. II, *Preuves*, col. 87-88.) Enfin un acte de l'an 837, inconnu à M. Sohm & que nous publions aux *Preuves* du tome II, fournit un exemple qui serait plus probant, si malheureusement le texte de cet acte n'était pas sensiblement altéré; en effet, à deux reprises différentes, le rédacteur, reconnaissant qu'une terre est la propriété d'un Espagnol & non un bénéfice tenu par lui d'un comte ou d'un vicomte, remplace dans la formule le mot de *vicecomes* par celui de *vicedominus*. Si nous avions l'original de cet acte, la preuve serait absolue, & il viendrait à l'appui de la thèse de M. Sohm, malheureusement nous n'en possédons qu'une copie assez défectueuse.

Quant au vidame, officier ecclésiastique, sorte d'économe (*oeconomus*), il a eu pour premières fonctions l'administration des biens de l'église ou de l'abbaye, la poursuite de ses procès, la défense de ses causes. Ce n'est que plus tard que paraissent les vidamies purement féodales qui remplissent pour les églises épiscopales le rôle des avoueries pour les monastères; tels sont les vidamies de Gerberoy, à Beauvais, de Picquigny, à Amiens, de La Ferté, à Chartres; ces deux dernières subsistaient encore à la Révolution. Dans le Midi, nous n'avons pas d'exemples de ce nom de vidame pendant la période féodale; cependant une grande partie des droits du vidame du Nord furent exercés par les princes souverains du Midi; tel était le droit de dépouille, dont l'église de Béziers fut affranchie par Raimond de Saint-Gilles, en 1084, celle de Carcassonne par le vicomte Bernard-Aton, en 1113, enfin celle d'Albi par le vicomte Roger, en 1144. Les véritables frères des vidames sont, dans le Midi, ces seigneurs qu'on appelait les *villici*, les *advocati*, & qui, sous ce nom, pillaient les abbayes du Languedoc, aussi bien que leurs collègues du Nord les évêchés de l'Ile-de-France; le cartulaire de l'abbaye de Lézat, du treizième siècle, contient notamment l'histoire détaillée de la *villicatio* de l'abbaye de Peyrissas, dans le Comminges, qui appartenait aux comtes de Benque, puissante famille du pays & qui avait été créée au milieu du onzième siècle.

Quant au *vicecomes*, M. Sohm est arrivé à son sujet à des résultats que nous croyons pouvoir regarder comme définitifs, & ses conclusions, exposées dans le premier volume de son ouvrage plus haut cité, sur la constitution politique & juridique de l'ancienne Allemagne, ne diffèrent pas sensiblement des résultats auxquels était arrivé M. R. de Lasteyrie, dans une thèse restée manuscrite & soutenue à l'École des Chartes en janvier 1873. Pour M. Sohm comme pour M. de Lasteyrie, le *vicecomes* a pour origine le *missus comitis*. Ce fonctionnaire qui paraît fréquemment dans les textes juridiques ou historiques de l'époque carlovingienne, avait pour mission de représenter le comte dans les affaires dont l'accomplissement était son rôle spécial. Jusqu'ici, dans la plupart des ouvrages publiés à ce sujet, tant en Allemagne qu'en France, on regardait le *vicecomes* comme un *vicarius* ayant des fonctions plus étendues que les *vicarii* ordinaires; ceux-ci, officiers inférieurs chargés de recevoir les amendes, de présider à l'exécution des coupables, représentaient les comtes auprès des tribunaux inférieurs, des tribunaux de centaines; leurs fonctions étaient assez analogues à celles du *sacebaro* ou *obgraphio* de la première race, avec des attributions mieux définies & surtout mieux connues. Celui-ci s'appelait encore *scultarius* (*Schultheiss*), comme chargé de percevoir les amendes (*schuld*, dette). Au contraire, M. Sohm voit dans le *vicecomes*, en Allemagne *gewaltbot*, le *missus*

district. Il en est fait mention dans les anciennes chartes, où lorsqu'on vouloit désigner la situation particulière de quelque lieu, on disoit qu'il étoit situé dans un tel comté, dans une telle viguerie & dans un tel *ministériat* ou *aisse*.

devenu permanent. Ce *missus* était donc le représentant du comte; il pouvait avoir les emplois les plus divers, être chargé d'une *mission* spéciale ou de toutes les affaires en général. On le voit dans les actes rendre compte de son administration au comte qui l'a nommé, aller avertir un évêque d'une plainte portée contre un clerc, convoquer les parties pour un procès. Il était nommé par le comte; Gontran recommande aux comtes de bien choisir ceux qu'ils délégueraient (*quoscumque a latere suo*) pour leur servir de lieutenants, & l'édit de 584 les mentionne. Ainsi donc on a le *missus dominicus*, envoyé par le roi, & le *missus comitis*, délégué par le comte. Nommé par le comte, le *missus* pouvait être choisi par lui parmi ses officiers subalternes, parmi les centeniers par exemple. C'est ce fait qui explique la contradiction apparente qu'on trouve dans certains actes (voir notamment t. V de la présente édition, n. XLIII, acte de 918); dans ce jugement nous voyons figurer un Bernard, *missus* du comte Raimond de Toulouse, à la fois juge & partie; la difficulté s'explique par ce fait qu'il est partie comme *missus* du comte & que, viguier du tribunal, il préside les débats d'un procès, dans lequel lui-même a intérêt.

Ces *missi* existaient donc déjà sous la première race; au sixième siècle, l'édit de Gontran, au septième siècle, la loi des Alamans le prouvent. Sous les Carlovingiens, cette institution se développe; on les voit paraître, en 779, dans la loi lombarde de Charlemagne, sous le nom de *judex comitis*, que les manuscrits du douzième siècle ont remplacé par *vicecomes* (voir Pertz, LL. t. 4, p. 501, n. 72). Ils paraissent encore, en 828, dans le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, c. 3; les *missi dominici* doivent rechercher *quales ministros habeant comites*. Walafrid Strabon, à son tour, en parle & distingue toujours les centeniers des *missi*.

En Italie, le *missus* s'appelle régulièrement *locopositus;* en France, l'expression technique est *vicecomes*. Ce nom paraît pour la première fois, dans ce dernier pays, dans un diplôme de Louis le Débonnaire pour Saint-Denis; ce diplôme est de 814; on y voit figurer un vicomte du *pagus Stampensis* (pays d'Étampes). Vers 820, il devient plus fréquent, & enfin, à partir du milieu du neuvième siècle, l'institution & le nom semblent s'être généralisés. Toutefois, si le premier exemple de cette dernière acception ne remonte qu'à 814, le terme en lui-même est beaucoup plus ancien; on voit, dès 696, dans un diplôme de Pepin, maire du palais, un *vicecomes palatii*. (Tardif, *Monuments historiques*.)

De même que le *missus comitis* extraordinaire, le *vicecomes* est en principe nommé par le comte; c'est, en effet, un fonctionnaire extraordinaire du comté & non de l'État; seulement, comme il exerce fréquemment en même temps les fonctions de *missus* & celles de *scultarius*, qu'il perçoit à la fois les droits du comte & ceux du roi, celui-ci peut le nommer & on a le *missus imperatoris ad vicem comitis*.

Il pouvait y avoir plus d'un vicomte par comté, mais cette pluralité, qui était la règle pour les *missi dominici*, était l'exception pour les *missi comitis*. Cependant c'est à ce fait qu'il faut attribuer la division des grands comtés; au neuvième siècle, le vicomté de Tonnerre se sépare du comté de Langres; au dixième siècle, le Poitou avait trois vicomtés. Le contraire a pu se produire; deux comtés de petite importance réunis momentanément sous la même main n'ont eu qu'un vicomte. (Béziers & Agde en 897, t. V, *Preuves*, n. XVIII.) Du reste, quand le comté est divisé en plusieurs vicomtés, celles-ci ont toujours sous elles des centaines qui leur sont subordonnées (*Recueil de Pérard*, n. 158).

Revêtu de la puissance générale du comte, le vicomte l'exerce dans toute son étendue; toutefois le comte peut en garder par devers lui une portion importante, & l'existence de ce délégué ne l'exclut pas de l'administration; par le fait seul de sa présence, il peut toujours l'annihiler. Néanmoins, il est si vrai de dire que le vicomte est différent du centenier par son origine que, tandis que celui-ci, à l'époque féodale, garde sa position subalterne de *viguier*, le vicomte entre dans la hiérarchie seigneuriale & arrive souvent à remplacer les anciens comtes dans les comtés; nous n'avons qu'à citer les vicomtes de Nimes, de Narbonne, &c., en un mot, la majeure partie des seigneurs du Languedoc[1].

Enfin le mot *ministerium* n'a pas toujours le sens précis de centaine que dom Vaissete lui prête; souvent aussi il signifie district, dans un sens vague, & n'a pas une acception plus définie que l'expression de *terminium*. D'autre part, le mot *aicis, aice*, dont on ignore l'origine, & qui fut surtout employé dans les pays au nord de la Garonne & dans les montagnes de l'Auvergne & du Velai, n'a jamais eu une acception bien rigoureuse & n'a jamais, à notre connaissance, désigné une circonscription administrative. [A. M.]

[1] Nous devons l'analyse des théories de M. Sohm que l'on vient de lire à l'obligeance de M. G. Monod, directeur-adjoint à l'école des Hautes-Études.

XCV. — *Leur juridiction.*

Les[1] viguiers & les centeniers tenoient leurs plaids & décidoient, chacun dans son ressort, les affaires de moindre conséquence[2]. Ils devoient être instruits des lois du pays où ils rendoient la justice. Ils jugeoient sans assesseurs[3]. Les affaires les plus considérables[4], telles que les causes criminelles ou qui regardoient l'état des personnes, étoient portées immédiatement à la cour ou tribunal du comte, où les viguiers & les centeniers lui servoient d'assesseurs. Ces derniers, à qui on donnoit le titre de *nobiles viri*[5], avoient la préséance sur les autres juges dont nous allons parler. Éd. origin. t. I, p. 438.

XCVI. — *Échevins & autres juges.*

On nommoit[6] ceux-ci échevins *scabini* ou *scabinei,* dans les pays situés à la droite de la Loire, & simplement juges[7] dans les provinces situées au midi du royaume, telle que celle de Languedoc[8]. Ces juges ou échevins étoient une espèce de magistrats municipaux dont il devoit y avoir un certain nombre dans chaque comté. Il paroît même qu'il y en avoit dans chaque ville considérable[9]. Ils étoient comme les conseillers du comte & devoient se trouver avec lui, au nombre de sept[10], dans tous les plaids ou audiences, ce qui leur faisoit donner le titre d'aides des comtes, *adjutores comitum.* Ces derniers ne pouvoient prononcer aucun jugement que conjointement avec eux, ce qui mettoit ces officiers dans l'obligation d'être instruits des lois. Ils

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 353 (voir plus haut) & 671, *Capitulare Wormatiense anni DCCCXXIX*, c. 5; Pertz, t. 1, p. 354.

[2] Le centenier ne faisait que présider le tribunal; comme les *missi dominici* & le comte, il n'était que le représentant du pouvoir royal dans les plaids. La décision des affaires appartenait aux scabins ou aux juges, & il n'avait à y intervenir en aucune façon. [A. M.]

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 616. — Dom Vaissete a mal compris la phrase qui dit qu'aux plaids du centenier on ne devra forcer à venir, parmi les hommes libres, que les parties, le juge & les témoins : *qui litigat, judicat aut testificatur;* voir Anségise, l. 4, c. 57; Pertz, LL. t. 1, p. 319. [A. M.]

[4] *Ibid.* t. 1, p. 473; *Capitulare Aquisgranense anni DCCCX,* c. 2 : *Ut ante vicarium & centenarium de proprietate aut libertate judicium non terminetur aut adquiratur, nisi semper in praesentia missorum imperialium, aut in praesentia comitum;* Pertz, t. 1, p. 162; c. 769, Anségise, l. 3, c. 79; Pertz, t. 1, p. 309; c. 781, Anségise, l. 4, c. 24; Pertz, *ut supra,* p. 315; c. 842, Benoît Lévite, l. 5, c. 105; c. 883, Benoît Lévite, l. 5, c. 293. [A. M.]

[5] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 876, Benoît Lévite, l. 5, n. 260.

[6] *Ibid.* t. 1, c. 353, *ut supra;* c. 394, *Capitulare anni DCCCXX,* c. 20; Pertz, LL. t. 1, p. 115; c. 465, *Capitulare Aquisgranense anni DCCCIX,* c. 5; Pertz, t. 1, p. 156.

[7] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 306, 501, 513, 531. — *Chronicon Bezuense;* d'Achéry, *Spicilegium,* t. 1, p. 543.

[8] Le mot *scabins* était aussi employé dans le Midi; c'est le synonyme de *juges* qui finit par y prévaloir. Dans le plaid d'Alzonne de 918 (t. V, *Preuves,* n. XLIII) on voit des *scabini,* des *regimburgi* & des *judices*; un peu plus bas, les magistrats francs & goths sont appelés *judici* (pour *judices*). Du reste, il ne faut pas voir dans les échevins des magistrats municipaux; ils ne le sont devenus que beaucoup plus tard, dans le Nord seulement, & à la suite de révolutions que nous n'avons pas à examiner ici & qui changèrent complétement leur caractère originaire. [A. M.]

[9] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 543.

[10] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 353, 394, 465, *ut supra.* — Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 541 & 543.

étoient amovibles[1] ou destituables, de même que les vicaires & les centeniers, quand ils étoient convaincus d'avoir prévariqué & de n'avoir pas bien rempli leurs devoirs : alors on en choisissoit d'autres dans une assemblée publique où le peuple[2] donnoit son suffrage. Le roi seul avoit le pouvoir de destituer les comtes. Ces derniers, ainsi que les *missi dominici* dont nous allons parler, avoient droit de déposer les juges inférieurs, quand ils le méritoient, & de présider à l'élection de ceux qu'on mettoit à leur place.

Dans les provinces habitées par divers peuples soumis à différentes lois, comme dans le Languedoc, les juges devoient savoir[3] la jurisprudence de chacun de ces peuples ou, pour mieux dire, il devoit y avoir dans les plaids ou assemblées, des juges particuliers pour chaque loi, savoir : de la loi salique pour les François, de la loi romaine pour les Romains ou anciens habitans du pays, & enfin de la loi gothique pour les Goths ; en sorte que quand les parties se présentoient à l'audience, on commençoit par leur demander quelle étoit leur loi, pour y conformer les décisions & les jugemens[4].

Outre ceux dont nous venons de parler, & qui devoient assister aux plaids en qualité de juges avec le comte, celui-ci y appeloit, trois fois[5] l'année, toutes les personnes libres de son comté dont il devoit y avoir toujours un certain nombre, soit pour servir de témoins (sur la déposition desquels on terminoit sommairement presque toutes les affaires)[6], soit pour donner leurs avis sur certaines causes. Il paroît, par les anciens[7] plaids qui nous restent, qu'on donnoit à ces personnes le titre de bons hommes, *boni homines*. On donne encore aujourd'hui celui de *prud'hommes*, dans plusieurs endroits de la France, à ceux qui assistent aux assemblées municipales[8].

XCVII. — *Vassaux du roi.* — *Pairs ou barons.*

L'évêque, les abbés & les vassaux du roi, qu'on nommoit *vassi dominici*, étoient obligés[9] de se trouver, dans chaque diocèse ou comté, aux plaids ou assemblées du comte & de l'aider dans l'administration de la justice. Cette obligation de la part des vassaux étoit fondée sur la nature de leur *bénéfice*, c'est-à-dire des terres qu'ils tenoient du prince & dont ils avoient la jouissance ou l'usufruit. Ils étoient outre cela assujettis à veiller à la garde des

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 400, *Capitulare anni DCCCIII*, c. 18 ; Pertz, t. 1, p. 121 ; & c. 426, *Capitulare anni DCCCV*, c. 12 ; Pertz, t. 1, p. 134.

[2] *Ibid.* t. 1, c. 467, *Capitulare Aquisgranense anni DCCCIX*, c. 22 ; Pertz, t. 1, p. 156 ; & c. 665, *Capitulare Wormatiense anni DCCCXXIX*, c. 2 & 3 ; Pertz, t. 1, p. 351.

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, p. 400 & 426, *ut supra*.

[4] Suite de la personnalité des lois dont nous avons cherché à donner une idée succinte dans une note des livres précédents. [A. M.]

[5] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 353, 616, *Capitulare anni DCCCXVII*, c. 14 ; Pertz, t. 1, p. 217 ; c. 788, Anségise, l. 4, c. 55 ; Pertz, t. 1, p. 319.

[6] *Ibid.* t. 1, p. 671, *Capitulare Wormatiense anni DCCCXXIX*, c. 6 ; Pertz, t. 1, p. 354.

[7] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 396, 541.

[8] Sur toutes ces questions, dont la connaissance un peu exacte ne date que de quelques années, voir les ouvrages de MM. Guérard en France, Waitz, Roth, Sohm, &c. en Allemagne. [A. M.]

[9] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 635 ; Anségise, l. 2, c. 9 ; Pertz, t. 1, p. 293.

frontières & au service militaire[1]. Ces terres étant dans la suite devenues héréditaires, on leur donna le nom de fief (*feudum*), à cause de la foi & hommage que les possesseurs étoient obligés de rendre[2]. Les vassaux immédiats du roi étoient ses premiers sujets, & leur *bénéfice* ou *fief* les rendoit *pairs* en dignité. Ce sont les mêmes à qui, dans la suite, on donna le titre de *barons*, terme générique qui signifie, dans son origine, homme (*homo*), ou vassal, d'où dérive celui d'*hommage*. Ce n'est que longtemps après qu'on s'est servi du terme de *baron* pour désigner une dignité inférieure à celles de duc, de marquis, de comte & de vicomte.

Les vassaux du roi assistoient en personne aux plaids. Les évêques & les abbés y envoyoient ordinairement des députés qu'on appeloit vidames, *vice domini*, ou avoués, *advocati*. Les[3] abbesses avoient aussi droit d'y députer. Les comtes[4] appeloient encore à ces assemblées leurs propres vassaux (*vassi comitum*), dont la fonction étoit de les assister dans les plaids, en considération du *bénéfice* ou fief qu'ils tenoient d'eux.

XCVIII. — Missi Dominici, *ou envoyés du prince.* — Mallum. — *Assemblées générales.*

On donnoit le nom de *mallum*[5] ou *mallum publicum* à l'endroit où se tenoient les grandes assemblées; c'étoit une maison commune destinée à cet usage. Le comte étoit en droit de tenir à son choix les petits[6] plaids ou audiences ordinaires dans toute sorte de lieux de son ressort, excepté dans les églises & dans leur vestibule. Il étoit également maître d'en fixer le jour, pourvu que ce ne fût pas un dimanche. Le *mallum* étoit destiné pour les assemblées générales que le comte devoit tenir au moins deux ou trois[7] fois l'année, & pour l'ordinaire en été & en automne. Éd. origin. t. I, p. 439.

Outre les assemblées de chaque comté, on en tenoit de temps en temps de toute une province. Les envoyés ou commissaires du prince appelés *missi dominici*, y présidoient. Les évêques, les abbés, les vidames des abbesses, les vassaux immédiats ou *vassi dominici*, & les avocats du roi qui se trouvoient dans toute l'étendue du pays soumis à la juridiction de ces commissaires, devoient s'y rendre de même que les comtes, les vicaires ou vicomtes, les centeniers & trois ou quatre échevins ou autres juges qu'on choisissoit parmi les plus notables de chaque comté.

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 775; Anségise, l. 4, c. 4; Pertz, t. 1, p. 312. — *Marca Hispanica*, c. 255 & seq.

[2] L'étymologie du mot *feudum* est encore inconnue; mais en tout cas ce terme ne peut venir de *fides*. [A. M.]

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 641; Capitulaire de 823; la citation ne correspond pas, & nous n'avons pu la retrouver dans Pertz. [A. M.]

[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 465, 764; Anségise, l. 3, c. 51; Pertz. t. 1, p. 306.

[5] *Ibid.* t. 1, c. 603; Anségise, l. 4, c. 28; Pertz, t. 1. p. 316.

[6] *Ibid.* t. 1, c. 253, *Capitulare Paderbrunense anni DCCLXXXV*, c. 18; Pertz, t. 1, p. 49.

[7] *Ibid.* t. 1, c. 192, *Capitulare anni DCCLXIX*, c. 12; Pertz, t. 1, p. 33, 353.

Les envoyés ou commissaires du prince étoient[1] des personnes constituées en dignité ecclésiastique ou séculière. Le roi les choisissoit dans l'assemblée générale de la nation qu'on tenoit tous les ans, & les envoyoit ensuite dans les provinces. Leur fonction étoit de réformer, conformément aux[2] instructions qu'ils recevoient avant leur départ, les[3] abus qui se commettoient dans l'administration de la justice, de punir la négligence des juges tant ecclésiastiques que séculiers, suppléer à leur défaut & juger les procès qu'ils n'avoient pu terminer, recevoir les plaintes des particuliers, visiter les[4] monastères, soutenir les pauvres contre l'oppression des grands, rechercher les droits[5] royaux, & rendre enfin eux-mêmes la justice dans les assemblées générales qu'ils avoient soin de convoquer, & qu'on appeloit[6] *conventus*, de même que les anciennes assemblées que les proconsuls romains tenoient dans les provinces de la République ou de l'Empire, & avec lesquelles elles avoient beaucoup de rapport.

Ces envoyés (*missi*) étoient pris parmi les évêques[7], les abbés, les comtes du palais ou des provinces & les vassaux immédiats. Ils étoient ordinairement deux, l'un ecclésiastique, & l'autre séculier, & quelquefois en plus grand nombre, mais il y avoit toujours autant d'ecclésiastiques que de séculiers. Ils parcouroient[8] tous les différens comtés de la province où ils étoient envoyés. On appeloit *missaticum*[9], le pays soumis à leur juridiction, lequel comprenoit une ou plusieurs provinces ecclésiastiques, & quelquefois moins, mais toujours un certain nombre de comtés ou diocèses.

Les mêmes commissaires étoient défrayés[10] aux dépens du fisc, & tous ceux qui tenoient du roi quelque terre en *bénéfice* ou fief étoient obligés[11] de les *héberger gratis*. Ils devoient tenir leurs plaids ou assemblées générales dans les quatre saisons[12] de l'année, savoir : dans les mois de janvier, d'avril, de juillet & d'octobre, & dans des lieux différens, pour laisser aux comtes la liberté de tenir les leurs dans les autres mois de l'année. Les envoyés appeloient à leurs assemblées tous les comtes du voisinage; mais ils ne tenoient[13] jamais le *mallum* dans le district ou département d'un comte occupé dans une autre province aux mêmes fonctions d'envoyé ou de commissaire; on attendoit alors son retour. Les autres comtes, de même que les évêques & les abbés, étoient tenus de se rendre en personne à l'assemblée, & ne pouvoient

[1] Baluze, *Regum Franc. Capitularia*, t. 1, c. 640 & seq.; capitulaire de 823; t. 2, p. 66, 68, &c.

[2] *Ibid.* t. 1, c. 641.

[3] *Ibid.* t. 1, c. 416, *Epistola Caroli Magni anni DCCCIV;* c. 453, *Capitulare Niumagense anni DCCCIV,* c. 4; Pertz, t. 1, p. 144; c. 460, *Capitulare Aquisgranense anni DCCCVII,* c. 7; Pertz, t. 1, p. 149; c. 618, Anségise, l. 4, c. 64-71; Pertz, t. 1, p. 320-21.

[4] *Ibid.* t. 1, c. 537, *Capitulare Papiense anni DCCXCIII,* c. 11; Pertz, t. 1, p. 71; c. 726, Anségise, l. 1, c. 116; Pertz, t. 1, p. 287.

[5] *Ibid.* t. 1, c. 498; *Capitulare Aquisgranense anni DCCCXII,* c. 8-13; Pertz, t. 1, p. 174-175.

[6] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 641.

[7] *Ibid.* t. 1, c. 640 & seq.; t. 2, c. 66, 68, &c.

[8] *Ibid.* t. 1, c. 618, 658; *Instructio missorum anni DCCCXXVIII;* Pertz, t. 1, p. 329.

[9] *Ibid.* t. 1, c. 451, 497, &c.

[10] *Ibid.* t. 1, c. 790; Anségise, l. 4, c. 71 & suiv.; Pertz, t. 1, p. 321.

[11] *Ibid.* t. 1, c. 394, 782; Anségise, l. 4, c. 28-35; Pertz, t. 1, p. 316-17.

[12] *Ibid.* t. 1, c. 497 & seq.

[13] *Ibid.* t. 1, c. 618.

An 781

s'en dispenser que pour cause de maladie, ou de l'agrément du roi. Dans ces cas, ils envoyoient des députés à leur place, en sorte que ces assemblées étoient comme les États généraux de chaque province. On y promulguoit les capitulaires ou nouvelles ordonnances de nos rois, & après[1] que les *missi* ou commissaires avoient pris les avis des évêques, des abbés, des comtes & des échevins ou des juges, & que chacun avoit donné son consentement, ils en ordonnoient l'enregistrement[2].

Ils avoient soin, dans ces assemblées, de pourvoir[3] aux places vacantes de juge, d'échevin, d'avocat & de notaire, & de destituer de leurs charges ceux d'entre ces officiers qui le méritoient pour leurs fautes. Ils[4] connoissoient seuls, ainsi que les comtes, des affaires criminelles & de celles qui concernoient l'état des personnes. Ils notifioient[5] aux comtes du pays de tenir leurs plaids dans le temps marqué, de rendre la justice & de punir les malfaiteurs. Le *mallum* ou les plaids vaquoient[6] généralement depuis le commencement du carême jusques après l'octave de Pâques. Pendant cet intervalle, les juges ne pouvoient rendre aucun jugement sur les affaires, que par voie d'arbitrage. Il arrivoit par là que l'assemblée générale que les envoyés du roi étoient obligés de tenir au mois d'avril, étoit quelquefois différée au mois[7] de mai, suivant que la fête de Pâques étoit plus ou moins avancée. L'assemblée qui se tenoit après cette solennité étoit la plus célèbre de toutes. Vers le même temps, c'est-à-dire au commencement du mois de mai, les rois d'Aquitaine tenoient la diète ou assemblée générale de leur royaume, à laquelle toutes les personnes constituées en dignité étoient obligées de se rendre pour y délibérer sur les affaires de l'État. Sous le règne de Louis le Débonnaire, ces diètes ou assemblées étoient ordinairement indiquées[8] à Toulouse, capitale des États de ce prince ou du royaume d'Aquitaine.

Éd. origin. t. I, p. 440.

On décidoit[9] dans les assemblées provinciales toutes les affaires qui, de leur nature, n'étoient pas réservées au jugement du prince & de son conseil, qui en renvoyoit quelquefois la décision sur les lieux aux commissaires ou envoyés. Les sentences de ces derniers, de même que celles des comtes, étoient[10] sans appel, & il n'étoit permis d'avoir recours au roi dans les affaires de leur compétence, qu'en cas de déni de justice.

Le roi[11], avec son conseil, étoit le juge ordinaire des causes des évêques, des

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 391, 394.

[2] Ici les Bénédictins se laissent entraîner trop loin par le souvenir des États de Languedoc; les *missi dominici* avaient à faire connaître à leur assemblée de *missatica* les capitulaires nouvellement édictés, & celle-ci n'avait pas à leur donner une approbation inutile après le *conventus generalis* où ils avaient été élaborés, encore moins fallait-il les y enregistrer. [A. M.]

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 393, 665 & seq.; *Capitulare Wormatiense anni DCCCXXIX;* Pertz, t. 1, p. 351 & suiv.

[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 473; *Capitulare Aquisgranense anni DCCCX;* Pertz, t. 1, p. 162-163.

[5] *Ibid.* t. 1, c. 499.

[6] *Ibid.* t. 2, c. 55.

[7] *Ibid.* t. 1, c. 641.

[8] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire.*

[9] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 641.

[10] *Ibid.* t. 1, c. 668 & seq.

[11] *Ibid.* t. 1, c. 497. — Bignon, *Notes sur Marculfe;* Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 909.

comtes & des vassaux immédiats; les envoyés ou commissaires n'avoient que le pouvoir de les terminer à l'amiable[1]. Louis le Débonnaire[2], étant roi d'Aquitaine, rendoit lui-même la justice, assisté des prélats & des grands de ses États.

Tel fut le gouvernement de la Province, en particulier, & du royaume d'Aquitaine, en général, sous la seconde race de nos rois jusques au temps que les comtes, après avoir rendu leurs comtés héréditaires dans leurs familles, s'érigèrent en souverains, vers la fin de la même race. On voit, par ce que nous venons de rapporter, que ces comtes ne furent d'abord que de simples gouverneurs dont les principales fonctions étoient d'administrer la justice, d'avoir soin des finances, de faire lever[3] les tributs & les deniers publics par leurs vicaires ou autres ministres subalternes, d'avoir inspection sur les forêts[4] royales, & enfin de convoquer & de commander[5] la milice de leur comté. Ils la faisoient armer & marcher sous leurs enseignes, & punissoient d'une amende les absens. Ils tenoient registre de toutes les personnes libres de leur ressort, assujetties au service militaire à proportion de leurs biens. Nous avons cru devoir entrer par avance dans ce détail pour l'intelligence de plusieurs événemens du règne de Louis le Débonnaire en Aquitaine; nous nous réservons de parler ailleurs des mœurs & des usages particuliers des peuples de la Province sous la seconde race de nos rois.

[1] Par ce mot de conseil il faut entendre le tribunal du palais, présidé, au nom du roi, par le *comes palatii*. [A. M.]

[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 668. — Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 498, 501, &c.

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 669.

[4] *Ibid.* t. 1, c. 617; *Capitulare anni DCCCXVII*, c. 22; Pertz, t. 1, p. 218.

[5] *Ibid.* t. 1, c. 508; *Capitulare Aquisgranense anni DCCCXIII*, c. 9; Pertz, t. 1, p. 188; & t. 2, c. 186, 265, &c.



LIVRE NEUVIÈME

I. — *Louis le Débonnaire prend possession du royaume d'Aquitaine. Toulouse capitale de ce royaume.*

CHARLEMAGNE, après avoir fait couronner à Rome, roi d'Aquitaine, Louis, son fils, par le pape Adrien I, reprit la route de France & envoya[1] ce jeune prince dans ses États pour en prendre possession & y établir sa demeure; mais, comme il n'étoit pas encore en âge de gouverner par lui-même, le roi son père eut soin de lui choisir des ministres également capables de veiller sur son éducation & d'administrer les affaires publiques de son royaume[2]. Le principal de ces conseillers, qui étoit l'un des seigneurs de la cour le plus sage & le plus accompli, se nommoit Arnold. C'est[3] là l'époque du commencement du règne de Louis en Aquitaine.

Éd. origin. t. I, p. 441.

An 781

Ce jeune prince, âgé alors seulement de trois ans, fut porté dans un berceau depuis Rome jusques à Orléans. A son arrivée dans cette dernière ville, où il devoit passer la Loire pour se rendre dans ses Etats, il fut habillé & armé d'une manière convenable à son âge. On lui fit faire ensuite, à cheval, le reste du voyage pour donner à ses sujets la satisfaction de le voir. Il paroît qu'il fit, pendant les premières années de son règne, son séjour ordinaire en différens palais ou maisons royales d'Aquitaine, d'où il tiroit le principal revenu de son domaine. Les quatre principales étoient[4] Doué (*Theotuadum*), en Anjou, à quinze[5] milles de la Loire & à la gauche de cette rivière;

Éd. origin. t. I, p. 442.

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288.
[2] *Ibid.*
[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 783, n. 39.
[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.
[5] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 245, 269, 282, 330.

Casseneuil, dans l'Agenois, sur les frontières du Querci & de l'Agenois, où Louis étoit né, & Ébreuil, en Auvergne, sur la rivière de Sioule, à dix lieues au nord de Clermont, où on fonda depuis un monastère. Nous n'avons aucune connoissance certaine de la situation du quatrième palais, appelé *Andiacum;* on croit[1] cependant, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il étoit situé dans la Saintonge. Ces maisons avoient, outre la beauté de la situation, les agrémens de la campagne & le voisinage de grandes forêts pour la commodité de la chasse. Elles fournissoient d'ailleurs abondamment à la subsistance de toute la maison du prince pendant son séjour[2].

Louis avoit encore un palais[3] dans Toulouse où il tenoit[4] ordinairement la diète ou l'assemblée générale d'Aquitaine. Il s'y rendoit au printemps & y faisoit sa demeure jusques à l'ouverture de la campagne; sans doute parce que cette ville étoit la capitale de son royaume, comme elle l'avoit été auparavant de celui des Visigoths & des États de Charibert, frère du roi Dagobert I. C'est, en effet, la seule ville où nous voyons que Louis ait fait sa demeure hors le temps qu'il passoit ou à la campagne ou à la guerre. Toulouse avoit, d'ailleurs, plusieurs avantages qui pouvoient y attacher ce prince, & entre autres sa situation dans le centre de ses États & son voisinage des frontières d'Espagne où il fit pendant longtemps la guerre contre les Sarrasins.

II. — *Jugement d'un différend entre Daniel, archevêque, & Milon, comte de Narbonne.*

Quoique Louis régnât souverainement en Aquitaine, il paroît cependant que le roi son père conserva toujours la principale autorité dans ce royaume. Cela se voit en particulier par un *plaid* ou assemblée solennelle, tenue à Narbonne le 3 de juin de la *quatorzième année du règne*[5] *de Charles,* c'est-à-dire de l'an 782. Quatre commissaires, qu'il avoit envoyés dans la Septimanie pour administrer la justice dans cette province, présidèrent à cette assemblée. Ils étoient assistés de deux vassaux immédiats, de six autres juges & d'une quinzaine de personnes de considération du pays dont les noms sont romains ou goths d'origine. Tous ces juges s'assemblèrent pour décider un différend qui étoit entre Daniel, archevêque, & Milon, comte de Narbonne, & dont Charlemagne leur avoit sans doute renvoyé la décision sur les lieux. Voici de quoi il s'agissoit :

An 782

Daniel, qui, à ce qu'il paroît, avoit succédé à Aribert[6], occupoit le siége de Narbonne, du moins depuis l'an 769, qu'il se trouva avec quelques autres

[1] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 330.

[2] Sur l'organisation intérieure des *villae* ou palais impériaux sous les Carlovingiens, leur administration & les revenus qu'on en pouvait tirer, voir le capitulaire *de Villis,* expliqué par B. Guérard, *Bibliothèque de l'école des chartes,* t. 14, p. 201, 313 & 546.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 1, p. 90. — Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 330.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 289.

[5] Voyez tome II, *Preuves,* Diplômes, n. V.

[6] Voyez tome II, *Note* XCII.

évêques de France à un concile[1] tenu à Rome, ce qui fait voir l'erreur de[2] ceux qui, appuyés uniquement sur une chronique très-peu exacte, prétendent qu'il succéda à Nébridius, qu'ils mettent en 773, & qui n'est pas différent de son successeur de même nom. Ce prélat, pour satisfaire sa dévotion, avoit entrepris depuis quelque temps le pèlerinage[3] de Jérusalem[4], & avoit commis, avant son départ, le soin des affaires de son église à un procureur ou avoué, nommé Arluin. Milon, comte de Narbonne, profita de la longue absence de Daniel pour envahir les terres de son église. Il les demanda au roi Charlemagne comme vacantes, & ce prince les lui accorda *en bénéfice*. Arluin, chargé du soin de soutenir les droits de l'église de Narbonne, qui tiroit son principal revenu des terres que Milon avoit usurpées, porta ses plaintes à l'assemblée générale dont nous venons de parler & cita le comte d'y comparoître. Celui-ci se présenta pour plaider sa cause, & sur la demande que lui firent les juges de produire les titres de possession des biens qu'on lui disputoit ou des témoins équivalens, il répondit & avoua de bonne foi qu'il n'avoit d'autre titre à présenter que la donation que le roi lui en avoit faite. Arluin soutint alors que Milon avoit usurpé ces biens, & s'offrit (*arramivit*) de prouver qu'ils étoient du domaine de l'église de Narbonne, ce qui lui fut accordé. Il produisit quelques jours après douze témoins irréprochables, qui certifièrent avec serment, dans l'église de Sainte-Marie de Narbonne, que ces terres avoient appartenu à l'église de cette ville & que Daniel, son archevêque, en avoit été paisible possesseur. Sur cette déposition, l'assemblée ayant jugé le différend en faveur du prélat, Milon renonça de bonne grâce à ses prétentions, restitua les biens usurpés & souscrivit même le jugement rendu contre lui. Ces terres ou villages, au nombre de plus de cinquante, sont énoncés dans la sentence, & on voit par leurs noms qu'ils étoient situés la plupart dans le diocèse de Narbonne, qui comprenoit alors ceux d'Alet & de Saint-Pons. Ces villages appartenoient tant à l'église métropolitaine de Saint-Just & Saint-Pasteur qu'à celles de Saint-Paul & de Saint-Étienne de Narbonne. Éd. origin. t. I, p. 443.

III. — *Monastères de Saint-Paul & de Sainte-Marie de Narbonne.*

L'église de Saint-Paul, qui étoit alors située au dehors de cette ville, se trouve aujourd'hui dans son enceinte. C'étoit un ancien monastère[5] ou abbaye qui subsistoit au commencement du neuvième siècle & vraisemblablement

[1] *Conciles*, t. 6, p. 1722.

[2] *Gallia Christiana vetus*, t. 1. — Voyez tome II, *Note* LXXXV, n. 2.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n. V. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 742.

[4] Ce prétendu voyage de Daniel à Jérusalem n'a pour fondement qu'un acte de l'année 782, que les Bénédictins avaient publié, d'après une copie fautive, avec cet en-tête : *Daniel episcopo Jerosolymam profecto, remansit causidicus Arluinus. Igitur nunc,* in Dei nomine, &c. Or ce que nous avons imprimé ci-dessus en italiques n'appartient pas à l'acte. On lit seulement en tête de ce document, dans une copie du dixième siècle, le titre suivant : *Daniel episcopo peregre profectus, remansit causilicus Arluinus. Igitur* nunc in Dei nomine haec est noticia... — Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n. V. [A. M.]

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, nos XXIII & LXII.

sous le règne des Visigoths; il a été changé depuis longtemps en collégiale séculière. On y conserve les reliques de saint Paul, premier évêque de Narbonne. L'église de Sainte-Marie, dont il est parlé dans le même monument, est aussi un ancien monastère, qui n'est plus à présent qu'un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. On l'appelle la *Mourguier* (*monachia*), c'est-à-dire *monastère*, parce que le terme de *mourgue*, dans le langage du pays, signifie *moine*[1]. La plupart des lieux ou villages dont il est fait mention dans cet acte ont conservé leur ancien nom; l'un des principaux est Quillan, qui est aujourd'hui une petite ville du diocèse d'Alet.

IV. — *Milon, premier comte françois de Narbonne.*

Milon est le premier comte françois de Narbonne[2] que nous connoissions. Il paroît, par le jugement qui fut prononcé contre lui, qu'il devoit avoir été élevé à cette dignité, du moins quelques années auparavant[3]; il ne[4] la possédoit plus en 791, que Magnarius lui avoit succédé. Il contribua[5] beaucoup à la fondation de l'abbaye de Caunes dont, après Charlemagne, il est regardé comme le principal fondateur. On voit, par ce que nous venons de dire, combien se trompent ceux qui mettent, durant cet intervalle, au nombre des comtes ou gouverneurs particuliers de Narbonne, Aymeric, prétendu père de saint Guillaume[6], fondateur[7] de l'abbaye de Gellone, & Chorson, comte ou duc de Toulouse, qui ne possédèrent jamais ce comté.

V. — *Charlemagne appelle à sa cour le roi d'Aquitaine, son fils.*

Les anciens historiens ne nous apprennent rien de ce qui se passa en Aquitaine pendant les quatre premières années du règne de Louis le Débonnaire.
An 785 Ils rapportent[8] qu'en 785, Charlemagne, occupé alors de la guerre contre les Saxons, fit appeler à sa cour ce jeune prince pour y passer l'hiver. Il vouloit s'instruire par lui-même du progrès de son éducation, réformer en lui ce qu'il trouveroit de défectueux & empêcher qu'étant élevé dans un pays étranger, il ne prît de mauvaises impressions dans un âge où l'on en est très-susceptible.

Louis, ou plutôt son conseil, donna ordre, avant son départ, aux comtes ou gouverneurs qui commandoient sur la frontière & qu'on appeloit *marquis*, de veiller, pendant son absence, à la garde du pays pour prévenir les surprises des Sarrasins, les seuls ennemis qu'on eût alors à craindre de ce côté-là.

[1] Rapprochez *mourgue, morgue,* venant de *monachus,* de *canourgue,* de *canonicus.* (*La Canourgue,* dans le diocèse de Mende.) [A. M.]

[2] Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, *les comtes de Narbonne.*

[3] *Ibid.*

[4] Voyez tome II, *Preuves,* Diplômes, n. VII.

[5] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 1557.

[6] Voyez sur l'origine de Guillaume de Gellone, tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, n. 2.

[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 6 & suiv.

[8] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 288.

Cela fait, ce jeune prince monta à cheval, à l'exercice duquel il commençoit à se former, quoiqu'il n'eût encore que sept ans. Il arriva ainsi à Paderborn, où Charlemagne le reçut avec toute la joie & la tendresse d'un père. Ce jeune roi parut devant lui habillé à la manière d'Aquitaine, avec une espèce de pourpoint parfaitement rond sur une chemise dont les manches étoient fort larges, de grandes braies, de petites bottines où il y avoit des éperons, & un javelot à la main. Il étoit accompagné d'une troupe de jeunes seigneurs aquitains, vêtus & équipés de même. Charlemagne fut charmé de voir Louis dans cet équipage; il le retint auprès de lui jusques à ce que, sur l'avis qu'il reçut des mouvemens qui s'étoient élevés depuis son départ sur les frontières d'Espagne, il le renvoya en Aquitaine sur la fin de l'automne.

VI. — *Louis étend les frontières de ses États dans la Marche d'Espagne.*

Les guerres de la Germanie n'ayant pas permis à Charlemagne d'affermir sa domination au delà des Pyrénées, Abdérame avoit profité de cette diversion pour remettre sous[1] son obéissance la plupart des places que les François avoient conquises entre ces montagnes & la rivière d'Èbre, ce qu'il avoit fait avec d'autant plus de facilité que Charles n'avoit mis aucune garnison françoise dans ces places, & qu'il en avoit laissé le gouvernement à divers seigneurs arabes, comme nous l'avons déjà observé. Charles, pour rétablir son autorité sur cette frontière, ordonna[2] aux comtes ou marquis qui y commandoient d'assiéger la ville de Girone dont le gouverneur, appelé Mahomet, étoit un de ceux qui, après avoir reconnu sa souveraineté, en avoient secoué le joug. Les François entreprirent le siége de cette place; mais tous leurs efforts eussent été inutiles si les chrétiens, qui y étoient en grand nombre, ne la leur eussent livrée. Après la prise de Girone, Charles en chassa entièrement les Sarrasins & y mit un comte françois pour la gouverner. Il y a lieu de croire qu'il prit aussi alors sur ces infidèles Urgel & Ausone; car nous voyons que ces deux villes étoient soumises, peu de temps après, à la domination françoise. C'est là l'époque[3] de l'établissement des comtes françois sur cette frontière qu'on appela depuis Marche d'Espagne ou de Gothie[4]. On lui donna ce dernier nom à cause de son voisinage de la Septimanie, nommée aussi Gothie, avec laquelle elle fut unie dans la suite & ne fit qu'un seul gouvernement, comme nous le verrons ailleurs. Ce pays, à la vérité, avoit reconnu auparavant la souveraineté de nos rois; mais comme le gouvernement étoit demeuré jusques alors entre les mains de divers seigneurs sarrasins, ceux-ci avoient été ou subjugués par Abdérame ou s'étoient mis en liberté.

Éd. origin. t. I, p. 444.

[1] Ferreras, ad ann. 781.

[2] *Chronique de Moissac*, p. 139. — *Marca Hispanica*, c. 250 & seq.; c. 342 & seq.

[3] *Marca Hispanica*, c. 253 & seq.

[4] Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.

VII. — *Origine des comtés de Razès & de Fenouillèdes.*

Charlemagne & le roi Louis, son fils, établirent le même gouvernement dans les autres villes de ce pays dont ils se rendirent maîtres dans la suite, c'est-à-dire qu'après en avoir chassé les Sarrasins, ils y mirent des troupes françoises. Il y eut cependant quelques gouverneurs arabes qui continuèrent de reconnoître la souveraineté de nos rois, mais ce ne fut, la plupart du temps, que pour se rendre indépendans & s'affranchir, à la faveur de la protection de ces princes, du joug des émirs qui régnoient en Espagne. On croit [1] que Charlemagne partagea vers le même temps les diocèses de cette frontière en plusieurs comtés ou gouvernemens particuliers, afin de veiller plus facilement à la garde du pays; au lieu que, suivant la police jusques alors en usage dans le royaume, un diocèse ne composoit qu'un comté ou gouvernement particulier.

C'est aussi sans doute par la même raison que ce prince divisa en plusieurs comtés quelques diocèses de la Septimanie, voisins de cette frontière; on en usa de même dans la suite à l'égard des diocèses du royaume les plus étendus. Les anciens [2] monumens nous apprennent que dès la fin du huitième siècle & au commencement du neuvième, le diocèse d'Elne étoit partagé en deux comtés, de Roussillon & de Conflent, & que les comtés de Razès & de Fenouillèdes, qui furent démembrés de celui de Narbonne ou de l'ancien diocèse de cette ville, subsistoient alors. L'ancien comté de Razès (*Redensis*) tiroit son nom d'un château du pays, appelé *Redas,* lequel ne subsiste plus. Il s'étendoit sur tout ce qu'on appelle encore aujourd'hui le Razès [3] ou officialité de Limoux, qui dépend, pour le spirituel, du diocèse de Narbonne, & sur une partie de celui d'Alet, dont le reste étoit compris dans le comté ou pays de Fenouillèdes. Comme les anciens comtés avoient la même étendue que les diocèses, il arriva dans la suite qu'on donna quelquefois le nom de diocèse [4] à plusieurs de ces nouveaux comtés démembrés des anciens; c'est peut-être ce qui donna lieu aux archevêques de Narbonne de se dire *archevêques de Narbonne & de Razès.* Il est pourtant plus vraisemblable que ce fut à cause que le Razès demeura uni au royaume d'Aquitaine après que le comté de Narbonne en eut été démembré, en 817, avec la plus grande partie de la Septimanie, comme on le verra ailleurs, & parce que le diocèse de Narbonne demeura partagé depuis ce temps-là, pour le temporel, entre deux gouvernemens différens [5]. Cette distinction dure encore de nos jours. Les archevêques de Narbonne tiennent, actuellement, un official ou vice-gérant

[1] *Marca Hispanica,* c. 253 & seq.

[2] *Marca Hispanica,* c. 86, 254, 343. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* Notes, t. 2, c. 1118.

[3] Voyez au tome VII, la *Note sur la géographie historique de la province de Languedoc.*

[4] *Marca Hispanica,* c. 254 & seq.

[5] Le plus ancien comte de Razès que l'on connaisse date de 813; c'est Béra, fils de Guillaume de Gellone, & fondateur de l'abbaye d'Alet; il est possible qu'auparavant ce pays n'ait pas formé un comté séparé. Au neuvième siècle il eut un évêque particulier; mais cette indépendance spirituelle ne dura pas. (Voyez au tome II, *Note additionnelle* LXXXVII, n. 14.) [A. M.]

An 785

à Limoux, capitale du Razès, pour le jugement des affaires ecclésiastiques de ce pays qui, pour le temporel, fait un diocèse particulier. Il est joint, pour les contributions & la députation aux États, avec celui d'Alet.

VIII. — *Chorson, duc de Toulouse, marche contre les Gascons rebelles. Il est pris par ces peuples.*

Les troubles qui s'élevèrent quelque temps après dans l'intérieur de l'Aquitaine retardèrent sans doute le progrès des armes françoises contre les Sarrasins, sur les frontières de ce royaume. Nous avons dit que Charlemagne, après avoir puni la révolte de Loup, duc des Gascons, qui avoit défait son arrière-garde dans la vallée de Roncevaux, touché de compassion pour le jeune Adalaric, fils de ce duc[1], lui laissa une partie de la Gascogne, à titre de duché. Adalaric n'en fut pas plus reconnoissant. Il fut[2] à peine en âge de porter les armes que, soit pour venger la querelle de ses ancêtres dépouillés du duché d'Aquitaine par la famille de Charlemagne, soit pour quelque autre motif que nous ignorons, il se mit à la tête de ses sujets & commit diverses hostilités. Chorson, duc de Toulouse, se mit en campagne pour les arrêter; mais il eut le malheur d'être pris par ce duc. Celui-ci lui offrit sa délivrance à des conditions qu'un homme d'honneur & un sujet fidèle à son prince auroit rejetées; Chorson, qui souhaitoit de se voir en liberté, les accepta pourtant, &, joignant la lâcheté à la félonie, il promit au duc de Gascogne de ne jamais porter les armes contre lui, non pas même par ordre du roi, son maître &, qu'en cas que ce prince le lui commandât, il refuseroit d'obéir.

Éd. origin. t. I, p. 445.

An 787

IX. — *Adalaric, duc de Gascogne, jugé & absous dans une diète d'Aquitaine tenue dans la Septimanie.*

Louis, ou plutôt le conseil qui avoit en son nom l'administration de l'Aquitaine, résolut de punir sévèrement Adalaric de sa félonie. Dans cette vue, ce duc fut cité à l'assemblée générale de ce royaume que Louis convoqua exprès dans un lieu de la Septimanie que nos anciens historiens nomment *la Mort des Goths* (*Mors Gothorum*), mais dont ils ont négligé de marquer la situation. Adalaric, qui se sentoit coupable, & qui craignoit de subir un jugement digne de ses actions, s'excusa de comparoître, à moins que pour la sûreté de sa personne on ne lui donnât des otages, avec offre d'en donner de son côté pour gage de sa parole. Louis fut obligé d'accepter cette condition, & les otages

An 788

[1] Le personnage d'Adalaric, duc des Gascons & fils de Loup, tel qu'il est ici représenté, est de l'invention de l'auteur de la charte d'Alaon. Les chroniqueurs ne connaissent qu'un Adalaric qui, en 787, se révolta contre Louis, roi d'Aquitaine, obtint son pardon &, deux ans après, fut exilé par Charlemagne. C'est lui qui par ruse, au dire de l'Astronome, s'empara de Chorson; mais nul ne sait d'où venait cet Adalaric, quels étaient ses ancêtres, ni ce qu'il devint. [E. M.]

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288. — *Chronique de Saint-Denys*.

ayant été livrés de part & d'autre, le duc de Gascogne parut à l'assemblée, où il tâcha de justifier sa conduite. La crainte qu'eut la diète d'Aquitaine que les Gascons, ses sujets, ne fissent mourir les otages qu'on lui avoit donnés, le sauva, & il fut renvoyé absous. Ce duc, après s'être tiré de ce mauvais pas, retourna en Gascogne, non-seulement sans avoir subi aucune peine, mais encore chargé de présens que lui fit le roi d'Aquitaine. Il reprit ensuite ses otages & rendit ceux qu'il avoit reçus, & demeura ainsi paisible possesseur de son duché.

X. — *Exil d'Adalaric & destitution de Chorson à la diète de Worms.*

An 789

Charlemagne qui, comme nous avons déjà remarqué, s'étoit réservé la principale autorité dans le royaume d'Aquitaine, mécontent du jugement d'Adalaric, résolut de soumettre l'affaire de ce duc à un nouvel examen & d'y faire juger en même temps celle de Chorson, duc de Toulouse, qui n'étoit

An 790

guère moins coupable. Il appela auprès de lui, dans la Germanie [1], pendant l'été de l'année suivante, le roi Louis, son fils. Ce jeune roi se mit en marche avec un simple équipage de voyageur & arrriva à Worms, où il attendit le retour de son père, occupé alors à la guerre contre les Saxons. Charlemagne retint ce prince à sa cour pendant tout l'hiver qu'il passa dans la même ville. Il y assembla, au printemps suivant, la diète générale de la nation & y fit citer Adalaric pour rendre compte de sa conduite. Ce duc comparut avec d'autant moins de répugnance devant les deux rois, qu'il étoit persuadé qu'ils confirmeroient son absolution. La diète lui donna une entière liberté de parler & de dire tout ce qu'il voulut pour sa justification; mais n'ayant pu répondre à tous les chefs d'accusation qu'on forma contre lui, il fut proscrit & condamné à un exil perpétuel.

XI. — *Guillaume, nommé duc de Toulouse ou d'Aquitaine à la place de Chorson.*

L'assemblée de Worms [2] examina ensuite la conduite de Chorson, duc de Toulouse, qui, ayant été trouvé coupable, fut destitué de son gouvernement en punition de sa lâcheté & de sa félonie. Guillaume fut nommé en même temps à sa place. C'est tout ce que l'historien contemporain de Louis le Débonnaire nous apprend des circonstances de la déposition de Chorson, qu'un moderne [3], sur l'autorité d'une pièce visiblement supposée, prétend avoir été encore en place six ou sept ans après.

Guillaume, duc de Toulouse ou d'Aquitaine, dont nous venons de parler, est le même [4] que celui que sa sainteté éminente autant que sa valeur & ses exploits contre les Sarrasins ont rendu si célèbre dans la postérité. Nous avons divers romans qui ont couru sous son nom, savoir : *Le connétable Guillaume*

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 6.
[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288.
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 6.
[4] *Ibid. Note* LXXXVII, n. 7.

au Court-nez, le Charroi de Nimes, le Moinage de Guillaume, &c. Ces ouvrages ont célébré ses vertus militaires & ont débité bien des fables sur son compte, que plusieurs modernes ont adoptées avec trop de facilité; mais nous n'avons pas besoin de recourir à des monumens si suspects pour être instruits de ses actions, tandis que nous en avons plusieurs autres beaucoup plus solides, sur lesquels nous nous fonderons uniquement dans ce que nous avons à rapporter de lui.

Éd. origin. t. I, p. 446.

Guillaume[1] naquit sous le règne de Pepin. Il étoit fils du comte Théodoric & d'Aldane. Son père étoit proche parent[2] & de la race même de ce prince; mais nous ignorons le degré de leur parenté, & ce n'est que par conjecture qu'un moderne[3] prétend que Pepin le Bref étoit oncle paternel de Théodoric, père de Guillaume. D'autres[4] croient qu'Aldane, mère de ce dernier, étoit fille de Charles Martel, & que de là vient la parenté du duc Guillaume avec Charlemagne; mais outre que ce sentiment est destitué de preuves, un historien[5] contemporain de Bernard, fils de ce duc, fait entendre que cette parenté venoit du côté paternel.

Théodoric, père de Guillaume, que d'autres appellent mal à propos Aymeric, servit utilement Charlemagne dans ses guerres contre les Saxons[6], durant lesquelles il eut le malheur d'être défait l'an 793. Il paroît[7] qu'il avoit un duché ou gouvernement général au delà du Rhin; mais nous n'avons[8] aucune preuve qu'il ait été duc de Septimanie, comte, & encore moins vicomte de Narbonne, comme quelques modernes l'ont avancé sans aucune autorité solide.

Théodoric[9] & Aldane, son épouse, se rendirent encore plus recommandables par leur piété que par leur naissance; ils donnèrent à Guillaume leur fils une éducation chrétienne. Charlemagne le prit à sa cour, dans le temps qu'il étoit encore fort jeune, & l'honora successivement de la charge de comte du palais & de capitaine de la première cohorte de sa garde. La bravoure & la dextérité de ce jeune seigneur, autant que sa bonne mine, sa taille avantageuse & son corps robuste, propre à soutenir les fatigues de la guerre, le firent élever aux honneurs militaires, & la sagesse de sa conduite, jointe à une grande capacité dans les affaires, lui méritèrent les principales places dans le conseil du roi qui lui confia diverses commissions importantes.

L'auteur de la Vie de Guillaume prétend que les Sarrasins avoient fait une irruption dans la Septimanie & les provinces voisines, qu'ils les ravageoient impunément, qu'ils y avoient pris plusieurs places, fait mourir un grand

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 76 & seq. *Vita S. Guillelmi.*

[2] Éginhard, *Annales*, p. 242 & seq. — Thégan, p. 281.

[3] Le Cointe, ad ann. 791, n. 3.

[4] Labbe, *Tables généalogiques*, p. 99, 424 & suiv.

[5] *De stirpe regali*, dit Thégan, p. 281. — Le Cointe, ad ann. 782, n. 11.

[6] Éginhard, *Annales*, p. 246 & seq. — Le Cointe, *Annales ecclesiastiti Francorum*, ad ann. 782 & ad ann. 793, n. 5.

[7] *Poetae Saxonici Annales*, dans Duchesne, t. 2, p. 156.

[8] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 6.

[9] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 76, *Vita S. Guillelmi.*

nombre de chrétiens & en avoient emmené un plus grand nombre en captivité, quand Charlemagne, voulant repousser ces infidèles au delà des Pyrénées, choisit ce seigneur, de l'avis unanime de son conseil, pour cette glorieuse expédition, & que, pour lui faire plus d'honneur, il l'investit alors du duché de toute l'Aquitaine. Cet auteur ajoute que Guillaume, étant parti de la cour, prit un corps de troupes d'élite, se rendit d'abord dans la Septimanie, qu'il passa ensuite le Rhône & alla mettre le siége devant Orange qu'occupoit alors Thibaud, roi des Sarrasins; que s'étant rendu maître de cette ville après divers combats, il l'unit à son domaine, & qu'enfin, après avoir continué la guerre contre ces infidèles durant plusieurs années & remporté sur eux un grand nombre de victoires, il les chassa entièrement de toutes les provinces dont on lui avoit confié le gouvernement; mais ce récit, dont l'auteur, d'ailleurs respectable, ne vivoit[1] que plus de deux cents ans après, paroît presque entièrement fabuleux.

L'histoire de cette prétendue expédition du duc Guillaume est, en effet, opposée à ce que nous ont laissé des actions de sa vie les auteurs contemporains[2]; car quoiqu'il soit certain que Charlemagne le fit duc de Toulouse ou

[1] Bollandistes, 28 mai, p. 811.

[2] La vie de saint Guillem, publiée par Mabillon d'après deux manuscrits provenant l'un de Compiègne & l'autre de Gellone, a été écrite à une époque indécise, mais antérieurement à la fin du onzième siècle, époque où Orderic Vital écrivait son Histoire. En effet, cet auteur la mentionne en racontant les événements de l'année 1066; il parle d'une vie peu connue dans la Normandie, que lui avait communiquée un moine, nommé Antoine, & en fait une analyse exacte qui prouve que c'est bien celle que nous possédons aujourd'hui. A ce propos, Orderic dit que sur ce saint, on avait composé une chanson de geste (*cantilena*), contenant beaucoup de fables, & c'est pour empêcher qu'on n'y ajoutât une trop grande foi que dans son ouvrage il donne le résumé de la vie qu'on lui avait fait connaître. Enfin il ajoute encore que saint Guillaume était un des saints sur lesquels un clerc d'Avranches, nommé Gérold, racontait aux barons & aux chevaliers normands de merveilleuses histoires.

La vie dont il s'agit a été regardée par Mabillon comme l'œuvre d'un contemporain, peut-être d'un témoin oculaire, & il y attache une grande importance. Il fait toutefois remarquer que l'auteur a dû connaître la vie de saint Benoît d'Aniane par Ardon, puisqu'il cite quelques vers qui s'y retrouvent. Mais il s'y trouve, sur les guerres de Guillaume avec les Sarrasins, un long passage que les Bénédictins ont eu tort de transcrire presqu'en entier, car il est absolument tiré de sources poétiques & probablement de chansons de geste; nous voulons parler du siége d'Orange & de la guerre contre le roi sarrasin Thibaud. Toutefois, d'autre part, l'auteur a connu des documents authentiques; il donne sur la famille de saint Guillaume, sur les donations faites par lui à son église, enfin sur ses rapports avec Charlemagne, des détails qui prouvent qu'il connaissait le célèbre testament de ce prince ou qu'il copiait du moins un auteur qui s'en était servi. En outre, la manière dont il parle du transport d'une partie de la sainte Croix en France, prouve qu'il a connu les *Annales* dites d'*Éginhard*. Du reste, cet opuscule a été écrit à Gellone & par un moine de Gellone; on le voit aux louanges données à ce monastère, à la description minutieuse qu'en fait l'auteur.

Aussi serions-nous disposé à voir dans cette vie un double travail; une partie faite au neuvième siècle, peu après la mort de saint Guillem, purement destinée à l'édification des fidèles, & une refonte bien postérieure, du onzième siècle peut-être, qui aurait mêlé à l'ancien texte quelques-uns des récits légendaires qu'on faisait sur ce vaillant guerrier. En effet, la partie de pure édification est de beaucoup la plus longue; elle occupe toute la fin de la vie, & le commencement dans lequel il est question de la grandeur terrestre du saint ne sert guère qu'à former contraste; enfin, le chapitre relatif au siége d'Orange est intercalé au milieu du récit des bonnes œuvres du comte. Telles sont les principales raisons qui nous feraient attribuer cet ouvrage à deux auteurs différents, l'un du neuvième & l'autre de la fin du dixième & peut-être du commencement du onzième siècle. [A. M.]

d'Aquitaine[1] après la destitution de Chorson, on sait cependant, sur le témoignage d'un historien[2] du temps, que ce fut dans des circonstances différentes. Quelle apparence y a-t-il d'ailleurs que dans le temps que ce prince & le roi Louis, son fils, tenoient les Sarrasins resserrés au delà des Pyrénées, & qu'ils remportoient sur eux de fréquentes victoires, ces infidèles aient fait une irruption assez considérable pour se rendre maîtres de la Septimanie, d'une partie de l'Aquitaine & de la Provence & qu'ils y aient fixé leur demeure sans qu'aucun de nos anciens historiens en ait fait mention? Il est vrai qu'au rapport d'Éginhard[3], les Maures ou Sarrasins d'Espagne tentèrent quelquefois d'infester les côtes de la Narbonnoise ou du Languedoc & de la Provence, sous le règne de Charlemagne; mais cet auteur nous apprend en même temps[4] que ce prince prévint toutes leurs entreprises & qu'il les rendit inutiles par le soin qu'il eut de munir les côtes de bonnes troupes; en sorte que, sous son règne, ils n'osèrent rien entreprendre de considérable de ce côté-là. Nous savons de plus que ces infidèles firent une tentative du côté de Narbonne quelques années après & que Guillaume leur livra bataille; mais, outre que l'armée de ce duc fut défaite, il ne paroît pas que dans cette occasion ni dans aucune autre, sous le règne de Charlemagne, ils aient poussé plus loin leurs excursions dans les Gaules. On doit donc mettre au rang des fables le prétendu siége d'Orange *sur Thibaud, roi des Sarrasins*, inconnu à tous les anciens historiens, & bien plus encore l'union de cette ville *au domaine particulier* de Guillaume, contre l'usage des fiefs établi alors en France. Au reste, il peut se faire que ces infidèles, en exerçant leur piraterie sur les côtes de la Narbonnoise, sous le gouvernement de Guillaume, aient fait des courses jusques à Orange par les embouchures du Rhône, & que ce duc les ait repoussés & chassés du pays. Cet événement aura pu fournir la matière aux auteurs du roman de Guillaume au Court-Nez & de la prétendue histoire du siége d'Orange par ce seigneur, qu'ils auront ornée de toutes les circonstances fabuleuses qu'ils ont imaginées. C'est de cette fable si célèbre parmi nos vieux romanciers que quelques modernes, peu versés dans la critique, ont voulu tirer l'origine des armes des seigneurs ou princes d'Orange, qui étoient un cornet de chasse, par allusion au surnom de *Cort-nez* que ces mêmes romanciers donnent à Guillaume. Quoi qu'il en soit, il paroît que la première expédition que ce duc entreprit, après sa nomination au duché de Toulouse, fut la guerre qu'il fit aux Gascons rebelles.

Éd. origin. t. I, p. 447.

XII. — *Guillaume soumet les Gascons rebelles.*

Ces peuples, qui avoient occasionné par leur révolte la destitution de Chorson & l'élévation de Guillaume à ce gouvernement, n'eurent[5] pas plutôt

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288. — Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 7.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288.

[3] Éginhard, *Vita & gesta Caroli Magni*, p. 100.

[4] *Ibid.*

[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288.

appris ce qui venoit de se passer à la diète de Worms, où leur duc Adalaric, auquel ils étoient forts attachés, avoit été proscrit, qu'ils reprirent les armes. Guillaume, qui, en qualité de duc de Toulouse, avoit la principale autorité dans le royaume d'Aquitaine, sous le roi Louis le Débonnaire, se mit aussitôt de son côté en état de réprimer leurs entreprises, & ayant assemblé les troupes de son gouvernement, il marcha vers leur pays & réussit enfin à mettre la paix parmi eux autant par son habileté que par sa valeur; c'est tout ce que les anciens historiens nous apprennent des circonstances de cette expédition; ils ajoutent seulement que Guillaume trouva les Gascons extrêmement irrités de la proscription de leur duc, & comme il employa la négociation pour pacifier les esprits, nous avons lieu de croire qu'une des conditions de la paix fut qu'Adalaric seroit rétabli dans le duché de Gascogne. Nous verrons, en effet, dans la suite, que ce duc fut rappelé de son exil, & qu'il rentra dans la possession de ses États.

XIII. — *Première diète ou assemblée générale tenue à Toulouse, sous Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine.*

Louis, après la diète de Worms, se rendit à Toulouse où il convoqua[1] celle de son royaume d'Aquitaine. Les députés de divers gouverneurs sarrasins de la frontière d'Espagne, & entre autres ceux du duc Abitaurus, gouverneur d'Huesca, en Aragon, s'y présentèrent, tant pour demander la paix à ce prince & prévenir par de riches présens qu'ils lui offrirent le sort des autres gouverneurs de leur nation sur lesquels il avoit pris Girone avec quelques autres places voisines, que pour lui renouveler le serment de fidélité qu'ils avoient prêté auparavant au roi Charlemagne, son père. Louis reçut ces députés avec honneur & les congédia de même après qu'ils eurent fait leurs soumissions en pleine diète & offert leurs présens qui étoient une espèce de tribut. On ne doute[2] pas que Zade, gouverneur de Barcelone, ne fût du nombre des seigneurs sarrasins qui envoyèrent alors des députés à Louis.

XIV. — *Première campagne de Louis dans la Germanie.*

Ce prince, à qui la tendresse de son âge n'avoit pas encore permis de paroître à la tête des armées, n'avoit qu'environ douze à treize ans, quand le roi son père, voulant[3] l'accoutumer de bonne heure aux fatigues de la guerre, lui manda de venir le joindre avec les milices de son royaume, pour partager avec lui la gloire d'une expédition qu'il méditoit contre les Huns ou Avares, peuples dont le pays fait aujourd'hui partie du royaume de Hongrie.
An 791 Louis se mit aussitôt en marche, joignit Charlemagne au palais d'Ingelheim, dans la Germanie, & l'accompagna ensuite jusques à Ratisbonne[4]. A son

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 288.
[2] *Marca Hispanica*, c. 279.
[3] Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.
[4] *Ibid.*

arrivée dans cette ville, le roi son père fit la cérémonie de lui donner la ceinture militaire & le mena ensuite avec lui contre les Avares; mais craignant que la fatigue d'une campagne entière n'altérât la santé de ce jeune prince, il le renvoya bientôt & lui ordonna d'attendre son retour auprès de la reine Fastrade.

XV. — *Concile de Narbonne contre Félix d'Urgel. — L'évêché de Toulouse remis sous la métropole de Narbonne.*

Pendant l'absence de Louis, les évêques de la Septimanie & des provinces voisines se rendirent à Narbonne pour y tenir un concile, dont le principal sujet fut la condamnation d'une hérésie qui avoit déjà fait du progrès en Espagne & qui se glissoit insensiblement dans la Septimanie. Une dispute qui s'étoit élevée depuis quelques années entre deux prêtres de Cordoue, sur la filiation de Jésus-Christ, y avoit donné occasion. Élipand, archevêque de Tolède, ayant pris connoissance de cette dispute, écrivit d'abord à Félix, évêque d'Urgel, pour lequel il avoit une estime particulière, & le consulta pour savoir s'il falloit regarder Jésus-Christ en tant qu'homme, ou comme fils adoptif ou comme fils naturel de Dieu. Félix répondit que, selon la nature humaine, Jésus-Christ n'étoit que le fils adoptif de Dieu, & renouvela par là l'erreur de Nestorius qui admettoit deux personnes en Jésus-Christ. Sur cette réponse, Élipand, qui la crut très-orthodoxe, répandit cette erreur en plusieurs endroits d'Espagne. Félix, de son côté, l'enseigna aussi tant dans la Marche d'Espagne que dans la Septimanie[1], qui en étoit voisine, & se donna toute sorte de mouvemens pour augmenter le nombre de ses sectateurs, ce qui fit un fort grand éclat dans le pays & engagea le pape Adrien I à écrire aux évêques d'Espagne pour les exhorter à se tenir en garde contre les erreurs de ces deux prélats, que plusieurs habiles personnages réfutèrent en même temps.

Depuis la ruine de la ville de Tarragone par les Sarrasins, les églises dépendantes de cette ancienne métropole avoient passé, selon la discipline de ces siècles, sous la juridiction des métropolitains les plus voisins; en sorte que l'église d'Urgel étoit alors soumise au métropolitain de Narbonne avec les autres de cette partie de la Tarragonoise dont les François avoient fait la conquête sur les infidèles. Comme l'erreur, suivant les saints canons, doit être condamnée dans les lieux où elle prend naissance, Daniel, alors métropolitain de Narbonne, à qui le pape Adrien I avoit déjà écrit là-dessus, résolut de l'étouffer dans son berceau & de la condamner dans un concile qu'il[2] assembla pour cela dans sa ville épiscopale, avec la permission du roi, & auquel assistèrent plusieurs évêques des provinces voisines.

Ce concile se tint dans l'église métropolitaine des saints Just & Pasteur, au

[1] Jonas Aurelianensis, *Bibliotheca Patrum*, t. 14, p. 168.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n. VI.

mois de juin de la vingt-troisième année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire l'an 791, car quoique le fragment qui nous reste soit daté de l'an 788, on est persuadé[1] cependant que cette date a été ajoutée, parce qu'elle ne s'accorde pas avec la vingt-troisième année du règne de ce prince, & qu'on lui donne d'ailleurs mal à propos le titre d'empereur, ce qui fait que quelques critiques[2] doutent de l'authenticité de ce fragment & prétendent que les souscriptions des évêques, & en particulier celle de Félix d'Urgel, qu'on y voit, sont supposées; mais cela paroît très-difficile à croire. On trouve parmi ces souscriptions les noms de vingt-six évêques de diverses provinces & ceux des procureurs de deux évêques absens. Daniel, archevêque de Narbonne, présida à ce concile en présence d'Élipand, archevêque d'Arles, ce qui prouve que ce dernier se mettoit alors peu en peine de faire valoir sur Narbonne son prétendu droit de primatie, & que ses prédécesseurs y avoient sans doute renoncé. Les évêques de la Septimanie, dont les noms de plusieurs paroissent goths, s'y trouvèrent au nombre de six, savoir : Harmond ou Arimond d'Uzès, Hispicio de Carcassonne, Wittering de Nimes, Just d'Agde, Wénédurius d'Elne, & Jean de Maguelonne. Ulfagarius de Béziers y envoya Ricimer à sa place. On n'y trouve ni le nom de l'évêque de Lodève, ni d'aucun député de sa part, ce qui nous fait conjecturer que le siége de cette église étoit alors vacant.

Arrichus de Toulouse assista à ce concile; mais nous ignorons si son église, qui, après la soumission de cette ville au roi Clovis, avoit passé sous la juridiction du métropolitain de Bourges, étoit retournée sous celle de l'archevêque de Narbonne depuis l'union de la Septimanie à la couronne, sous le roi Pepin, ce qui est assez vraisemblable. Nous voyons[3], en effet, que dès le neuvième siècle & au commencement du dixième, l'évêché de Toulouse étoit compris dans l'étendue de la province ecclésiastique de Narbonne, & qu'il étoit par conséquent soumis à la juridiction du métropolitain de cette ville. Arrichus ou Arricius étoit évêque de Toulouse au moins depuis l'an 785[4] qu'il souscrivit à l'acte de fondation de l'abbaye de Charroux. Parmi les autres évêques qui assistèrent à ce concile, Félix d'Urgel, quoique accusé, y prit séance. On y trouve aussi la souscription d'Adaulphe de Girone, & de Servus-Dei, de Barcelone; car quoique cette dernière ville ne fût pas encore au pouvoir des François, elle reconnoissoit cependant la souveraineté de Charlemagne depuis que le duc sarrasin qui en avoit le gouvernement s'étoit soumis à ce prince. Ces trois derniers évêques étoient alors de la province ecclésiastique de Narbonne pour les raisons que nous avons déjà dites. Les autres étoient des provinces de Vienne, d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Bordeaux & d'Eause. Il ne s'y trouva en personne que les métropolitains de Narbonne & d'Arles. Charlemagne y envoya un commis-

Ed. origin. t. I, p. 449.

[1] Le Cointe, ad ann. 791, n. 11 & seq. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. 9, p. 585.

[2] Pagi, ad ann. 788, n. 11.

[3] *Conciles*, t. 9, p. 295. — *Gallia Christiana*, t. 1, p. 676 & seq.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 785, n. 48.

saire (*missus*), nommé Didier, pour y assister en son nom & maintenir le bon ordre & la police extérieure.

L'affaire de Félix, évêque d'Urgel, qui faisoit le sujet principal de ce concile, fut sans doute agitée la première; mais, comme nous n'avons pas les actes de ce concile, nous ignorons le jugement qui fut rendu au sujet de ce prélat. Sa souscription paroît dans un acte dont nous allons parler bientôt; il est cependant vraisemblable que son erreur[1] fut proscrite; s'il l'abjura dans cette occasion, ce ne fut pas pour longtemps; il la soutint dans la suite avec beaucoup d'opiniâtreté, ce qui lui attira plusieurs condamnations consécutives.

Nous observerons ici que si Félix fut condamné dans cette assemblée, comme il y a lieu de le croire, ce fut le premier jugement qui fut prononcé contre lui, & que, quoique les évêques, ses comprovinciaux, fussent peut-être en nombre suffisant pour le juger & condamner ses erreurs déjà proscrites par le concile général d'Éphèse, cependant, dans cette occasion, Daniel, archevêque de Narbonne, son métropolitain, crut devoir assembler, de l'agrément de Charlemagne, les évêques du royaume d'Aquitaine & des provinces d'au delà du Rhône, parce que, suivant les canons[2] des conciles de Tolède, reçus dans la Gaule Narbonnoise, & l'usage de l'église de France, lorsqu'il s'agit de la foi, ou qu'une cause intéresse plusieurs églises, ou enfin qu'elle excite de grandes disputes, on doit tenir alors un concile général de plusieurs provinces pour en prendre connoissance. Nous verrons dans la suite que Nébridius, successeur de Daniel, eut le bonheur de ramener enfin cet évêque d'Urgel à la foi catholique & d'étouffer entièrement, dans deux conciles, qu'il tint sur ce sujet dans sa province, toutes les semences de l'erreur de ce prélat.

XVI. — *Limites du diocèse de Narbonne. — Amicus, comte de Maguelonne.*

De toutes les décisions de ce concile de Narbonne il ne nous reste que celle qui concerne l'étendue de la juridiction diocésaine de l'archevêque de cette ville. Elle fut donnée au sujet[3] d'un différend qui étoit entre cet archevêque & quelques prélats, ses voisins, sur les limites de leurs diocèses. Wénédurius, évêque d'Elne, prétendoit étendre les siennes sur une partie du Razès, & apparemment[4] sur la vallée de Capsir qui s'étend vers les frontières du Conflent & du Roussillon; cette vallée est aujourd'hui du diocèse d'Alet. Ulfagarius, évêque de Béziers, empiétoit de son côté sur Daniel une partie du diocèse de Narbonne, aux environs de la rivière d'Orb, ce qui formoit une contestation considérable entre ces prélats[5]. Ils l'avoient déjà plaidée devant

[1] *Marca Hispanica*, c. 343.
[2] Le cardinal d'Aguirre, *Conciles de Tolède*, IVe concile, 3e canon; VIIIe concile, 4e canon. — P. de Marca, *Concordia sacerdotii & imperii*, l. 6, c. 20. — L. Thomassin, *Ancienne & nouvelle discipline de l'Église*, part. 1, l. 2, c. 37; part. 2, l. 2, c. 62 & 64.
[3] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n. V.
[4] Marca Hispanica, p. 86 & seq.
[5] *Ibid.*

Charlemagne qui, après une longue discussion, en avoit renvoyé l'examen sur les lieux pour être ensuite jugée dans le concile.

Daniel, pour prouver la possession légitime où il étoit du pays qu'on lui disputoit, produisit le témoignage des évêques d'Agde & de Nimes, & celui d'Amicus, comte de Maguelonne, qui attestèrent que tout le pays de Razès étoit du diocèse de cet archevêque, & que ce diocèse s'étendoit du côté de la rivière d'Orb aussi loin que le comté de Narbonne. Sur ce témoignage, les évêques de Béziers & d'Elne furent déboutés de leurs prétentions, & Daniel maintenu dans la possession des pays contestés. On voit, par ce jugement, qu'on distinguoit dès lors le pays de Razès du comté de Narbonne, ce qui confirme ce que nous avons déjà dit de la séparation de ces deux comtés. Ce jugement fut peut-être un des motifs qui engagèrent les successeurs de Daniel à se dire[1] également *archevêques de Narbonne & de Razès.*

Éd. origin. t. I, p. 450.

Au reste, c'est le seul monument que nous connoissions, qui fasse mention d'Amicus, comte de Maguelonne. Un moderne[2] avance qu'il étoit fils d'un autre comte du même pays, appelé Aigulphe, qu'il donne pour père à saint Benoît d'Aniane, & ajoute qu'Amicus avoit une sœur, appelée Osmonde, mais il n'en apporte aucune preuve. Il est vrai que le père de saint Benoît d'Aniane étoit comte de Maguelonne, comme nous l'avons déjà vu; mais nous ignorons également s'il s'appeloit Aigulphe & s'il fut père d'Amicus, qui lui avoit succédé sans doute immédiatement. Leurs successeurs, après s'être rendus héréditaires, prirent le titre de comtes de Melgueil ou Mauguio, petite ville du diocèse.

XVII. — *Le diocèse d'Ausone ou de Vic, soumis immédiatement à l'archevêque de Narbonne.*

Les évêques du concile de Narbonne décidèrent aussi que l'archevêque de cette ville conserveroit[3] la juridiction immédiate sur la ville & le diocèse d'Ausone, dans la Marche d'Espagne. Pour l'intelligence de cette décision, il faut remarquer qu'au commencement de ce siècle, les Sarrasins, s'étant rendus maîtres de la Tarragonoise, avoient non-seulement détruit la ville métropolitaine de Tarragone, mais encore plusieurs autres villes épiscopales du pays, & entre autres celle d'Ausone, sur les ruines de laquelle on bâtit depuis la ville de Vic, en Catalogne. Après que le roi Pepin eut étendu sa domination jusques au delà des Pyrénées, le clergé & les habitans d'Ausone, se voyant privés de métropolitain & d'évêque, prirent le parti de se soumettre à l'arche-

[1] Baluze, *Concilia Narbonensis provinciae,* p. 69.

[2] Gariel, *Idée générale de la ville de Montpellier,* part. 1, p. 115; part. 2, p. 3. — *Series praesulum Magalonensium,* p. 46.

[3] Voyez tome II, *Preuves,* Diplômes, n. VI. — L'acte du concile de Narbonne, dont l'analyse vient d'être donnée par dom Vaissete, n'est probablement qu'une notice, rédigée après les événements & insérée, au douzième siècle, dans le cartulaire archiépiscopal de Narbonne, d'où Baluze la tira. Toutefois, les détails qu'elle contient semblent exacts; bien que les noms d'une grande partie des prélats qu'elle mentionne ne soient pas connus par d'autres actes, il n'y a pas de raison sérieuse pour ne pas en accepter la substance, tout en en repoussant la forme. [A. M.]

vêque de Narbonne, qui les prit sous sa juridiction immédiate, jusques à ce que, dans des temps plus favorables, il pût leur donner un évêque particulier pour les gouverner. Les peuples de ce diocèse, sensibles au soin que le prédécesseur de Daniel avoit pris de leur conduite & aux peines qu'il s'étoit données *d'étouffer dans leur pays les semences d'une hérésie naissante,* étoient tellement attachés à ce dernier qu'ils n'en vouloient point reconnoître d'autre pour leur évêque; mais, parce que d'un côté cette juridiction n'étoit pas conforme à la discipline de l'Église, & que de l'autre le voisinage des Sarrasins & leurs courses fréquentes ne permettoient pas d'espérer si tôt le rétablissement de cet évêché, Daniel s'adressa au concile pour être autorisé dans le gouvernement immédiat de l'église d'Ausone. Les évêques lui accordèrent d'autant plus volontiers sa demande que le refus qu'ils en auroient pu faire auroit beaucoup affligé le peuple de ce diocèse, déjà assez consterné des maux que les Sarrasins lui faisoient souffrir. C'est ainsi que l'archevêque de Narbonne fut maintenu dans le gouvernement immédiat de cet évêché jusques à son rétablissement, qui n'arriva que longtemps après.

XVIII. — *Primatie prétendue par les archevêques de Bourges sur l'église de Narbonne.*

On prétend que l'archevêque de Narbonne étoit alors soumis à la primatie de Bourges, érigée, à ce qu'on ajoute, par Charlemagne lorsqu'il rétablit le royaume d'Aquitaine en 781. On dit que ce prince soumit au métropolitain de Bourges, comme primat, toutes les provinces de ce royaume, &, par conséquent, la Narbonnoise première qui en faisoit partie, & que c'est là l'origine de la primatie de Bourges; mais ce n'est qu'une pure supposition, qui n'est appuyée sur aucun fondement[1] solide. Il paroît, à la vérité, qu'à la faveur des fausses décrétales, les archevêques de Bourges voulurent s'ériger en primats, après le milieu du neuvième siècle, & assujettir à leur juridiction toutes les provinces d'Aquitaine[2]. Il semble même qu'ils tentèrent d'étendre en même temps leur autorité sur la métropole de Narbonne; mais il ne paroît pas qu'ils aient réussi &, en effet, la province Narbonnoise, outre qu'elle avoit toujours été distinguée de l'Aquitaine, ne faisoit plus alors partie du royaume de ce nom, dont elle fut séparée l'an 817, comme nous le verrons plus bas &, par conséquent, longtemps avant l'origine de la prétendue primatie de Bourges.

XIX. — *Abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse.*

Ceux[3] qui attribuent à Charlemagne la fondation du monastère de Saint-Sernin ou Saturnin de Toulouse, aujourd'hui l'une des plus célèbres collégiales du royaume, ne sont guère mieux fondés. Tout ce que nous pouvons

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVIII.
[2] *Ibid.*
[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 166 & suiv.

dire de plus vraisemblable au sujet de l'origine de cet ancien monastère, c'est qu'il étoit déjà fondé, à ce qu'il paroît, longtemps avant Charlemagne, ainsi que nous l'avons insinué ailleurs; qu'il fut peut-être ruiné par les Sarrasins durant le fameux siége que ces infidèles mirent devant Toulouse en 721, car il étoit situé anciennement dans les faubourgs de cette ville, & que si quelqu'un de nos rois de la seconde race le fonda ou le rétablit, ce dut être Pepin I, roi d'Aquitaine, plutôt que Charlemagne. En effet, le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817, & où il est fait mention de tous les monastères fondés ou rétablis par la famille de ce prince, n'en dit rien, non plus que le catalogue des abbayes fondées ou rebâties par Louis le Débonnaire, depuis l'an 781 jusques à l'an 814, nous verrons que celle de Saint-Sernin subsistoit certainement au commencement du règne de Charles le Chauve [1]. Nous avons parlé ailleurs de l'église de cette abbaye, qui fut peut-être aussi détruite par les Sarrasins. L'un & l'autre furent ruinés & rebâtis dans le onzième siècle. Le monastère passa alors aux chanoines réguliers qui furent sécularisés dans la suite. L'église s'est maintenue jusques à nos jours dans l'usage conforme à l'ancienne discipline de ne laisser enterrer personne dans son enceinte.

Éd. origin. t. I, p. 451.

XX. — *Abbaye de Caunes.* — *Magnarius, comte de Narbonne, successeur de Milon.*

Peu de temps après la tenue du concile de Narbonne ou au mois de décembre de l'an 791, Magnarius [2], comte de cette ville, fixa les limites du lieu ou village de Caunes, appelé anciennement *Bufintis;* voici à quelle occasion : l'abbé Anian, dont nous avons déjà parlé au sujet de saint Benoît d'Aniane, avec qui il étoit lié d'une étroite amitié, avoit fondé [3], depuis quelques années, deux monastères dans le diocèse de Narbonne qu'il gouvernoit conjointement. L'un étoit situé au même lieu de Caunes, sur la petite rivière ou ruisseau d'Argendouble qui, après avoir coulé dans les montagnes voisines que les carrières de marbre rendent célèbres, va se jeter dans l'Aude, à cinq lieues de sa source. Il est fait mention de ce monastère, dans les anciens [4] titres, sous le nom de Saint-Jean *in Extorio* ou *Exequariensis.* Un abbé, nommé [5] Daniel, après avoir bâti un autre monastère dans le même endroit, sous le nom des apôtres saint Pierre & saint Paul, en abandonna bientôt après la conduite & en fit donation à Anian, qui l'unit à celui qu'il avoit déjà fondé, ce que Charlemagne confirma par un diplôme. Milon, comte de Narbonne, voulant ajouter à cette fondation, donna ensuite à Anian & à son

[1] L'église & la congrégation de Saint-Sernin ont existé de toute ancienneté, dès le jour où, sur le tombeau du premier évêque de Toulouse, on eut élevé une église. Quant à savoir l'époque à laquelle les prêtres qui la desservaient se formèrent en congrégation régulière, elle ne peut être déterminée d'une manière précise. Comme le dit D. Vaissete, elle apparaît pour la première fois en 844; on ne peut indiquer exactement quand elle a pris naissance. [A. M.]

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Diplômes, n. VII.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXIX.

[4] Voyez tome II, *Preuves,* Diplômes, n. VII.

[5] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 645.

monastère le lieu de Caunes, & obtint de ce prince la confirmation de ce don. C'étoit[1] l'usage, lorsque les églises avoient acquis des terres ou des villages, d'en faire fixer les limites, soit par le comte du pays, soit par les commissaires du prince appelés *missi dominici*. Conformément à cet usage, Magnarius, comte de Narbonne & successeur de Milon, prescrivit celles du lieu de Caunes dans un plaid ou assemblée qu'il tint, à ce qu'il paroît, pour cela.

Ce lieu s'est agrandi depuis, & c'est aujourd'hui une petite ville du diocèse de Narbonne. Charlemagne[2] confirma de nouveau, en 794, la donation que Milon avoit faite au monastère de Caunes du lieu de ce nom, que ce comte tenoit sans doute en *bénéfice* de ce prince. Telle est l'origine de l'abbaye de Caunes qui subsiste encore au diocèse de Narbonne, sous l'invocation des apôtres saint Pierre & saint Paul. Elle est située vers les frontières des diocèses de Carcassonne & de Castres, dans le pays de Minervois, qui fait partie de l'ancien Narbonnois. Un auteur[3] attribue sa fondation à Milon même; mais il paroît certain, par ce que nous venons de dire, que ce comte n'en fut que le bienfaiteur & qu'elle doit sa première origine aux abbés Anian & Daniel. Ce dernier est peut-être le même que l'archevêque de Narbonne de ce nom, dont nous avons déjà parlé, & qui, ayant été élu à cet archevêché, aura abandonné à Anian le gouvernement de l'abbaye de Saint-Pierre & Saint-Paul de Caunes, qu'il avoit fondée.

XXI. — *Abbaye de Saint-Laurent de Vernosoubre.*

L'autre monastère, bâti par Anian dans le diocèse de Narbonne, s'appeloit Saint-Laurent *in Olibegio*. On croit[4] qu'il étoit situé vers Citou, sur la même rivière d'Argendouble, à une lieue ou environ au nord de Caunes; mais il est vraisemblable qu'il n'est point différent de celui de Saint-Laurent de Vernosoubre (*Vernaduprense*) qui subsistoit à la fin du neuvième siècle, sur un ruisseau de même nom, aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Pons, & autrefois dans celui de Narbonne[5]. On prétend que ce dernier monastère est le même que celui de Saint-Chinian qui subsiste encore dans le diocèse de Saint-Pons, sur le même ruisseau; mais il paroît[6] qu'ils étoient différens, Éd. origin. t. I, p. 452.
qu'ils furent seulement unis & gouvernés par un même abbé, vers l'an 899, & qu'enfin ils ne formèrent qu'un seul monastère, sous le titre de Saint-Laurent & de Saint-Agnan, ou par corruption Chinian, évêque d'Orléans. Le nom de ce saint, & celui d'Anian, fondateur du monastère de Saint-Laurent, sont cause peut-être qu'on a confondu ces deux abbayes.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n[os] XIV, XL, XLIX, LIII.

[2] *Ibid.* Diplômes cités plus haut.

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, Notes, c. 1100.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXIX.

[5] Ce fait est parfaitement certain, la forme des deux noms le prouve; la dentale entre deux voyelles devenant une sifflante, *s* ou *z*, dans le Midi, on a *Vernasoupre* ou *Vernosoubre*, formes extrêmement voisines. [A. M.]

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXIX.

XXII. — *Monastère de Saint-Laurent de Cabreresses.*

L'abbaye de Saint-Laurent de Vernosoubre doit être encore distinguée[1] d'une autre, dédiée sous l'invocation du même saint, située aussi dans le diocèse de Narbonne. La dernière étoit à huit lieues de l'autre, dans un endroit appelé Cabreresses, à quatre lieues au sud-ouest de Narbonne, sur la rivière de Nielle (*Nigella*), vers le Termenois & les frontières du diocèse de Carcassonne. Elle subsistoit sous le règne de Louis le Débonnaire, & fut unie depuis à l'église de Narbonne. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de la Grasse.

XXIII. — *Comté de Narbonne.*

Ce que nous venons de dire fait voir évidemment l'erreur de ceux[2] qui prétendent que Guillaume *au Court Nez* étoit alors comte de Narbonne. Il paroît, à la vérité, que ce seigneur, en qualité de duc de Toulouse ou d'Aquitaine, avoit une autorité supérieure dans ce comté de même que dans tous les autres qui composoient le royaume d'Aquitaine; mais il est certain[3] qu'il ne posséda jamais le comté particulier de Narbonne, occupé de son temps par Milon, ensuite par Magnarius, dont nous avons déjà parlé, & par Sturmion, dont nous parlerons bientôt. On prétend aussi que Guillaume étoit en même temps duc de Septimanie ou de Gothie, ce qui est également faux, car nous verrons plus bas que cette province ne fut administrée par des ducs ou gouverneurs généraux que longtemps après la mort de ce duc & lorsqu'elle fut séparée du royaume d'Aquitaine. Il étendoit cependant son autorité sur la Septimanie comme faisant partie de son duché d'Aquitaine, & il la défendit contre les Sarrasins qui entreprirent d'y faire une nouvelle irruption.

XXIV. — *Nouveaux mouvemens des Sarrasins. — Départ de Louis pour l'Italie.*

Les Sarrasins, voyant Charlemagne continuellement occupé de la guerre contre les Saxons & les autres peuples de la Germanie, firent dessein de profiter de son éloignement pour se dédommager des pertes qu'ils avoient déjà faites au delà des Pyrénées, & de porter leurs armes en deçà de ces montagnes. Ils prirent le temps que Louis étoit absent de ses États avec ses meilleures troupes. Ce jeune prince, après avoir passé l'hiver avec la reine Fastrade, eut[4]
An 792 ordre du roi son père, la campagne suivante, de retourner en Aquitaine, d'y lever des troupes & de marcher ensuite à leur tête au secours de Pepin,

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXIX.

[2] P. de Marca, *Histoire de Béarn*. — Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 83 & suiv.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 7. — Voyez *passim*, pour l'autorité dont était revêtu le duc Guillaume, la *Note additionnelle* à la suite de la même *Note* LXXXVII.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.

An 792

son frère, roi d'Italie, contre les Bénéventins qui s'étoient révoltés. Louis n'arriva cependant que vers l'automne dans ses États, où il assembla son armée, & après avoir pourvu à leur gouvernement, il se mit en marche bientôt après, passa le Rhône, traversa le mont Cenis & joignit enfin le roi Pepin son frère, à Ravenne, où il célébra avec lui la fête de Noël de l'an 792. Ces deux princes poursuivirent ensuite leur route, malgré la rigueur de la saison, & après avoir dompté les rebelles, ils allèrent trouver Charlemagne leur père, en Bavière, à la fin de l'hiver. Ils hâtèrent leur marche sur l'avis de la conjuration de Pepin, leur frère naturel, fils d'Imiltrude, qui avoit déjà éclaté, & qui fut presque aussitôt punie que découverte. Louis passa le reste de l'été, l'automne & l'hiver suivant auprès de son père.

An 793

XXV. — *Défaite des Sarrasins près de Barcelone. — Charlemagne donne des terres en franc-alleu dans le diocèse de Narbonne à un seigneur nommé Jean. — Sturmion, comte de Narbonne.*

Pendant son absence, les Sarrasins tentèrent une entreprise sur la Septimanie. Les[1] États de ces infidèles en Espagne avoient été agités auparavant de divers troubles. Abdérame, leur roi, étoit mort depuis quelques années après un règne de trente-trois ans & quelques mois. Ses enfans se disputèrent la couronne de leur père. Issem, l'un d'entre eux, l'emporta sur tous les autres & s'empara de tout le royaume d'Espagne. Il paroît que ce prince fit la guerre à Zade, gouverneur de Barcelone, qui, comme on le croit[2], avoit pris contre lui le parti de ses frères, & que ce gouverneur appela à son secours les François dont il avoit reconnu la souveraineté. C'est sans doute durant cette guerre qu'un officier françois, nommé Jean, & apparemment marquis ou comte sur cette frontière, se distingua dans une bataille[3] qui fut donnée contre les Sarrasins dans un endroit appelé *Ad Pontes* au voisinage de Barcelone. Ce seigneur enleva aux ennemis de riches dépouilles, entre autres un beau cheval avec une cuirasse des mieux travaillées, & une épée des Indes dont le fourreau étoit garni d'argent[4], qu'il présenta au roi Louis à son retour en Aquitaine & avant son départ pour l'Italie. Éd. origin. t. I, p. 453.

Pour récompense de cette belle action, Jean demanda un endroit inculte, appelé *Fontes* ou Fontjoncouse, situé dans le pays des Corbières, au diocèse de Narbonne. Louis le lui accorda & donna ordre[5] au comte Sturmion de le laisser paisible possesseur de cette terre, sans l'assujettir à aucun cens. Il donna en même temps des lettres de recommandation à ce seigneur auprès du roi son père, à qui il l'envoya pour demander la confirmation de sa donation[6]. Charlemagne la ratifia & donna cette terre à Jean pour la défricher & la posséder en toute propriété, lui & toute sa postérité, libre & exempte de

[1] *Annales de Moissac*, p. 141.
[2] Ferreras, ad ann. 790, n. 1.
[3] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n. IX.
[4] *Brunia*, dit le texte, c'est-à-dire un haubert plutôt qu'une cuirasse; une tunique à manches, couverte de lames de fer. [A. M.]
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n. LXVI
[6] *Ibid.*

tout cens & de toute sorte de servitude, à la réserve du serment de fidélité. Les lettres de ce prince sont datées d'Aix-la-Chapelle, au mois de mars, la vingt-cinquième année de son règne[1] ou l'an 793 de J.-C. Elles furent confirmées par ses successeurs en faveur des héritiers de Jean qui furent maintenus dans le droit de posséder héréditairement cette terre. Cette possession est appelée *aprisio*[2], terme qui signifie[3] une espèce d'alleu possédé héréditairement en toute liberté, & sur lequel le roi n'avoit d'autre droit que celui que lui donnoit sa souveraineté, & le vassal d'autre servitude que celle de l'hommage, ce qui étoit bien différent des fiefs ou *bénéfices* qui étoient alors en usage, & qu'on ne donnoit qu'à vie & sous certaines charges[4]. Il paroît, par ce que nous venons de dire, ou que Magnarius, comte de Narbonne, étoit déjà décédé, ou qu'il avoit été pourvu de quelque autre gouvernement, puisqu'on ne peut pas douter que Sturmion ne fût alors comte de cette ville.

XXVI. — *Irruption des Sarrasins dans la Septimanie. — Bataille d'Orbieu ou de Villedaigne.*

Issem, après avoir vaincu ses frères & soumis toute l'Espagne à sa domination, résolut de porter ses armes en deçà des Pyrénées & de ravager les Gaules. Il n'eut pas plutôt reçu avis du départ de Louis, à la tête des troupes d'Aquitaine pour l'Italie, qu'il fit marcher[5] une armée sous le commandement du genéral Abd el Melek, avec ordre d'entrer dans la Septimanie[6]. Ce général, après s'être mis en campagne, ravagea d'abord la Catalogne, ou Marche d'Espagne soumise aux François, après quoi ayant passé les montagnes, il marcha vers Narbonne dont il brûla les faubourgs, désola tous les environs & emmena un grand nombre de prisonniers. Abd el Melek étoit dans le dessein de traiter de même toute la province & d'y porter le fer & le feu ; il avoit déjà pris la route de Carcassonne quand il rencontra, au passage de la rivière d'Orbieu, le duc Guillaume, campé de l'autre côté en ordre de bataille. Ce duc, sur le bruit de la marche des infidèles, avoit ramassé à la hâte les troupes de son gouvernement & avoit été joint par les comtes ou marquis qui commandoient sur la frontière, lesquels, après avoir tenté inutilement d'arrêter le progrès des armes des Sarrasins, s'étoient battus en retraite. Le duc & Abd el Melek ne furent pas longtemps en présence sans en venir aux mains.

[1] Dom Vaissete dit que ce seigneur était un Franc; il est plus que probable qu'il était un de ces Espagnols réfugiés qui s'établirent, à cette époque, sur les frontières de la Septimanie & dans la Marche d'Espagne; en effet, le domaine de Fontjoncouse appartenait plus tard à des Espagnols. — Voir sur ces Espagnols, une *Note* insérée plus bas, au chapitre LXXIX de ce même livre. [A. M.]

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Diplômes, n. LXVI.

[3] Cazeneuve, *le Franc-Alleu*, l. 1, c. 16. — Dominici, *de Libertate allodiorum*, c. 21.

[4] Voir plus bas, une *Note* résumant ce que nous savons sur ce mode de possession & sur son histoire. [A. M.]

[5] Eginhard, *Annales*, p. 247. — *Annales Fuldenses*, p. 538. — *Chronique de Moissac*, p. 141. — *Chronique de Saint-Gall*, p. 467. — Gervasius Tilberiensis, p. 940 & suiv. — Voir aussi au tome II, Chroniques, n. I.

[6] Voyez dans Reinaud, *Invasions arabes en France*, le manifeste qui fut publié à cette occasion dans les mosquées d'Espagne. [A. M.]

Guillaume donna le signal & attaqua le premier les infidèles qui soutinrent le choc avec beaucoup de valeur & repoussèrent les François. Ceux-ci se défendirent pendant quelque temps, mais ils furent enfin taillés en pièces & leurs généraux obligés de prendre la fuite. Guillaume fut le seul qui tint ferme; quoique abandonné des comtes ou officiers & de presque toutes ses troupes, il soutint tous les efforts des infidèles & abattit à ses pieds un de leurs généraux. Ce duc fit, dans cette occasion, des prodiges de valeur; mais, accablé par le nombre & se trouvant presque seul au milieu des ennemis, il se retira heureusement avec ce qui lui restoit de troupes, après avoir fait acheter bien chèrement aux Sarrasins le champ de bataille dont ils demeurèrent les maîtres.

Quelques géographes placent dans leurs cartes le lieu où cette bataille se donna, aux environs de la Grasse, sur les bords de l'Orbieu. Cette rivière, qui prend sa source dans les montagnes du diocèse de Narbonne les plus voisines de celles des Pyrénées, passe en effet sous les murs de cette abbaye & se jette dans l'Aude après un cours d'environ dix lieues du pays; mais nous croyons qu'il est plus vraisemblable que cette action se passa vers la vallée de Villedaigne (*Vallis Aquitanica*), située sur la route ordinaire de Narbonne à Carcassonne & traversée par l'Orbieu; le chemin du côté de la Grasse étant plus long & plus difficile à cause des fréquentes montagnes dont il est coupé[1]. Les historiens, contens de nous marquer que cette bataille se donna l'an 793 de J.-C., ont omis de nous en apprendre le jour & le mois. Éd. origin. t. I, p. 454.

XXVII. — *Les Sarrasins repassent les Pyrénées, suivis d'un grand nombre de prisonniers.*

Les Sarrasins ne tirèrent pas grand avantage de leur victoire, ils se retirèrent presque aussitôt après au delà des Pyrénées, soit qu'affoiblis par la perte qu'ils venoient de faire dans le combat, ils se vissent hors d'état de continuer leur entreprise, soit que leurs compatriotes ayant été défaits dans le même temps[2] en Espagne, par le roi Alphonse, ils se trouvassent dans la nécessité d'aller promptement leur donner du secours. Ils se contentèrent d'emporter de la Septimanie tout le butin qu'ils y avoient fait & d'emmener avec eux un très-grand nombre de prisonniers que l'émir Issem fit servir de manœuvres à la superbe mosquée qu'Abdérame, son père, avoit fait commencer à Cordoue. Un historien[3] espagnol rapporte que les Sarrasins se rendirent maîtres de Girone & de Narbonne durant cette irruption; que, par une loi très-dure, Issem obligea les habitans de Narbonne de transporter de la terre depuis cette ville jusques à Cordoue pour cet édifice; que ce prince eut pour sa part

[1] Les recherches des historiens locaux, entre autres de M. Cros-Magrevielle, dans son *Histoire du comté de Carcassonne*, semblent donner raison à la première hypothèse, & d'ailleurs la chronique d'Aniane dit même (voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I) que la bataille fut livrée sur les bords du fleuve *Oliverus*. [A. M.]

[2] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 793, p. 492.

[3] Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 20.

des dépouilles de la Septimanie quarante-cinq mille morabatins d'or, espèce de monnoie à peu près de la valeur des pistoles d'Espagne, & qu'enfin cette somme ne faisoit que la cinquième partie de tout le butin, circonstances qui paroissent également fabuleuses, & qu'un de nos meilleurs historiens[1] a solidement réfutées.

Il est certain[2], en effet, que les François ne perdirent pas un pouce de terre durant cette excursion des Sarrasins, & que ces infidèles ne leur enlevèrent alors aucune de leurs places fortes ni en deçà ni au delà des Pyrénées, quoi qu'en dise un historien moderne[3], qui prétend que dans cette occasion les Sarrasins surprirent Barcelone sur les François; mais cette ville n'appartenoit pas alors à ces peuples; elle demeura toujours au pouvoir des infidèles jusques à la conquête qu'en fit quelques années après Louis, roi d'Aquitaine. Il est vrai que ses gouverneurs, pour se maintenir dans l'indépendance, reconnoissoient tantôt la domination des émirs de Cordoue, tantôt celle des rois de France, & que Zade, qui avoit le gouvernement de cette place, se soumit peut-être alors à Issem; les anciens historiens n'en disent rien, & il est certain que ce gouverneur arabe en fut toujours le maître jusque vers l'an 801.

On ne doit pas faire plus de fond sur une inscription[4] qu'on lit dans la chapelle de Sainte-Croix, située près de l'abbaye de Montmajour, en Provence, à demi-lieue d'Arles, par laquelle on prétend[5] prouver que les Sarrasins, après avoir couru la Septimanie & passé le Rhône, se rendirent alors maîtres de cette ville d'où ils furent ensuite chassés par Charlemagne; car cette inscription est moderne[6] & contraire à tous les monumens du temps.

Les actions de valeur que fit Guillaume durant la bataille d'Orbieu ont donné, sans doute, l'origine aux fables de nos vieux romanciers au sujet de ce duc, de même que l'affaire de Roncevaux, au roman du fameux Rolland[7]. Une ancienne[8] chronique rapporte ce combat de Guillaume contre les Sarrasins à l'an 791, ce qui a fait croire, sans doute, à un de nos historiens[9] que ce duc se battit aussi contre ces infidèles dans la Septimanie durant cette même année; mais il est évident[10] que le combat dont cette chronique parle sous l'an 791 & toutes les autres sous l'an 793, n'est qu'une seule & même action.

XXVIII. — *La Septimanie désolée par la famine. — Charité de saint Benoît d'Aniane pour les pauvres.*

Cette Province, outre le fléau de la guerre dont elle fut affligée pendant cette dernière année, éprouva[11], en même temps avec le reste du royaume,

[1] *Marca Hispanica*, c. 280.
[2] Pagi, *Critica*, ad ann. 793, n. 2.
[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 480.
[4] Duchesne, *Recueil des hist. de France*, t. 3, p. 149.
[5] Baronius, ad ann. 793.
[6] Le Cointe, ad ann. 793, n. 10, p. 493. — Pagi, *Critica*, ad ann. 793, n. 4.
[7] L'inscription dont parle D. Vaissete est manifestement fausse & se rapporte à des traditions carlovingiennes, conservées dans le Midi; quant à la légende de Guillaume au Court Nez, rappelons que le combat de l'Orbieu semble avoir fourni le thème de la fameuse bataille d'Aliscamps. [A. M.]
[8] *Annales Hepidani*, p. 472.
[9] Mabillon, *Notae in actis SS. ordinis S. Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 75.
[10] *Marca Hispanica*, c. 279.
[11] *Annales Moissiacenses*, p. 141.

toute la rigueur d'une cruelle famine qui fit périr beaucoup de monde & obligea de permettre l'usage de la viande durant le carême. Benoît, abbé[1] d'Aniane, signala alors sa charité envers les pauvres qui vinrent à lui de toutes parts dans l'espérance de trouver en lui une ressource dans leurs misères, & qui se logèrent dans des cabanes qu'ils construisirent autour du monastère. Ils ne furent pas trompés dans leur attente : ce saint abbé leur distribua toutes ses provisions & ne réserva que ce qu'il jugea absolument nécessaire pour la subsistance de la communauté, à quoi il eut même recours deux ou trois fois. Enfin, il fit tant par sa sage économie, qu'il pourvut jusques à la récolte aux besoins d'une infinité de malheureux. Ses religieux qui étoient alors au nombre trois cents, secondèrent sa charité & concoururent avec lui à sauver la vie à une troupe de misérables que la famine auroit infailliblement fait périr. Éd. origin. t. I, p. 455.

XXIX. — *Abbaye d'Aniane. — Progrès de sa réforme.*

L'abbaye d'Aniane étoit alors dans sa splendeur. Sa principale église, dédiée au Sauveur du monde, étoit d'une grandeur proportionnée à celle des autres bâtimens qui pouvoient loger commodément mille personnes. Les ducs & les comtes du pays & des autres provinces de France, touchés de la sainteté de Benoît & de la régularité de ses religieux, contribuèrent libéralement, à l'exemple de Charlemagne, à la décoration de cette église. Elle possédoit, outre un grand nombre de riches & précieux ornemens, diverses reliques & entre autres un reliquaire d'or où étoit enchâssé un morceau de la vraie croix, qui avoit appartenu à un empereur de Constantinople, une autre partie du même bois sacré & une sainte épine enchâssées de même. Outre cette église, qui étoit la principale, il y en avoit une autre, sous l'invocation de la sainte Vierge, dont l'entrée, ainsi que celle de la première, étoit interdite aux personnes du sexe pour lesquelles on avoit bâti deux oratoires particuliers. En un mot, ce monastère étoit devenu si célèbre qu'il passoit alors pour le premier ou pour le chef de tous ceux de France par l'exacte observance & la vie austère de ses religieux.

Pour les soutenir dans cette régularité, le saint abbé qui les gouvernoit composa la concorde des règles, qu'il rapporte toutes à celle du patriarche saint Benoît, son patron : ouvrage excellent & digne de son auteur. Benoît d'Aniane voulut par là mettre sous les yeux de ses religieux de quoi s'édifier & s'instruire en lisant les exemples & les préceptes des anciens instituteurs de la vie monastique. Il s'appliqua aussi à leur faire apprendre toutes les sciences qu'il crut ou nécessaires ou utiles à leur état, & il assembla dans cette vue une nombreuse bibliothèque. Ses soins furent si heureux que plusieurs religieux de son abbaye méritèrent, & par leur piété & par leur

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 197, *Vita S. Benedicti*. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 782, n. 28 & seq.

savoir, d'être élevés à la dignité épiscopale. Benoît, attentif aux besoins de l'Église, fit aussi élever & instruire dans son monastère un nombre de clercs séculiers à qui il donna d'habiles maîtres. Ce saint abbé, à qui Dieu avoit accordé le don de la parole, s'exerçoit de son côté, tantôt à la prédication, tantôt aux travaux les plus durs & les plus pénibles, entre autres à ceux de la campagne, & tâchoit d'animer ses frères, autant par ses exemples que par ses paroles, à la pratique des vertus les plus austères. Telle étoit la vie de Benoît d'Aniane & de ses religieux, dont les habits étoient blancs, le scapulaire & la coule noirs. La puissante protection que Charlemagne & Louis le Débonnaire son fils lui accordèrent contribua beaucoup au progrès de la réforme qu'il introduisit dans la plupart des monastères de France.

XXX. — *Benoît assiste, avec d'autres abbés de la Septimanie, au concile de Francfort.*

Le zèle de ces deux grands princes ne contribua pas moins au maintien de la pureté de la foi & de la discipline ecclésiastique. C'est dans cette vue que Charlemagne, de l'avis du pape, convoqua à Francfort, pendant l'été de l'an 794, un concile dont le culte des images & l'hérésie de Félix d'Urgel, sur la filiation de Jésus-Christ[1], firent le sujet principal. Félix avoit abjuré son hérésie à Rome, en présence du pape Adrien I; mais, à son retour dans sa ville épiscopale[2], il avoit repris ses erreurs & continué de les répandre, malgré les soins d'Alcuin & de Paulin, évêque d'Aquilée, qui écrivirent contre lui.

An 794

Son obstination le fit déférer au concile de Francfort, auquel assistèrent les évêques de presque toute l'Église latine, avec un grand nombre d'abbés & plusieurs ecclésiastiques du second ordre, tant séculiers que réguliers, que ce prince y appela. Benoît d'Aniane s'y rendit avec plusieurs de ses religieux & entre autres Ardon, son disciple, surnommé Smaragde, personnage également distingué par sa piété & son profond savoir, à qui nous sommes redevables de la vie de ce saint abbé. Anian, abbé de Caunes, s'y trouva[3] aussi avec trois de ses religieux & obtint alors de Charlemagne, le 20 de juillet, la confirmation de toutes les donations faites à ses deux monastères dont nous avons déjà parlé, & entre autres du lieu de Caunes, donné par Milon, comte de Narbonne. L'hérésie de Félix d'Urgel & d'Élipand de Tolède fut condamnée par le premier canon du concile. Charlemagne en envoya les actes aux évêques d'Espagne, qu'il exhorta d'y souscrire, avec promesse, s'ils le faisoient, de les secourir contre les Sarrasins & de les affranchir du joug de ces infidèles, sous lequel ils gémissoient depuis longtemps.

Éd. origin. t. I, p. 456.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. VII.

An 794

XXXI. — *Louis, roi d'Aquitaine, règle ses finances & son domaine. Il abolit les impôts.*

Il paroît que Louis, roi d'Aquitaine, assista au concile de Francfort avec Charlemagne, son père, puisqu'il célébra avec lui [1], dans ce lieu, la fête de Pâques de la même année, & qu'il ne retourna dans ses États qu'au printemps de l'année suivante. Quelque temps avant son départ, Charlemagne lui demanda d'où venoit qu'avec un domaine aussi considérable que celui de toute l'Aquitaine, ses équipages répondoient si peu à sa dignité, & qu'il étoit obligé d'emprunter toutes les fois qu'il devoit lui faire quelque présent. Louis lui répondit ingénument que c'étoit la faute des intendans de son domaine qui s'étoient emparés d'une partie de ses terres ou qui en négligeoient le soin. Charlemagne résolut dès lors de remédier à ces abus; mais, pour ne pas aigrir les esprits des Aquitains & surtout des grands, qui en étoient déjà en possession, il ne voulut pas d'abord les leur ôter d'autorité, il se contenta d'envoyer pour commissaires (*missos*), sur les lieux, Willibert, qui fut depuis archevêque de Rouen, & le comte Richard, qui, par leur attention & leur prudence, firent revenir au domaine du roi d'Aquitaine tous les biens qui avoient été usurpés.

An 795

Louis régla ensuite sa dépense sur son revenu, de l'avis de Méginarius, qui fut aussi depuis archevêque de Rouen, homme sage & prudent que Charlemagne lui avoit donné pour ministre à la place d'Arnold, qui étoit apparemment décédé. Par cette économie, ce prince trouva dans les quatre principales maisons royales de ses États, où il passoit alternativement l'hiver, de quoi fournir à la dépense de toute sa maison, & dans le reste de son domaine de quoi payer ses troupes; ce qui le mit en état d'abolir le tribut militaire, appelé *foderum* [2], qu'il faisoit lever auparavant sur le peuple, & qu'on payoit en espèces. Il eut en cela plus d'égard à la misère des peuples qu'à l'avidité des gens de guerre, qu'il aima mieux stipendier de son épargne que de permettre que les paysans ou autres gens de la campagne fussent vexés.

XXXII. — *Abolition du tribut qu'on levoit dans l'Albigeois.*

Les peuples d'Albigeois, suivant les anciens historiens [3], furent ceux de toute l'Aquitaine qui profitèrent davantage de la suppression de ce subside, à cause de la grande quantité d'espèces en blé & en vin qu'on exigeoit d'eux tous les ans, par rapport à la fertilité du pays. Charlemagne, charmé

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.

[2] Le mot *foderum*, d'où est venu le nom de *foderarius*, fourrier, est le mot technique pour désigner les redevances de toute espèce dues par les habitants du pays que traverse une troupe armée; dans certains cas il prend même le sens de *parata*, *procuration*, coucher & nourriture. Cette redevance, supprimée ou adoucie par Louis le Pieux dans ses États, fut conservée par Charlemagne, qui décida seulement qu'elle n'entraînerait plus que la nourriture des hommes & des chevaux (*fodrum & vivanda*); voyez Ducange, *sub verbo*. [A. M.]

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.

de la sage conduite du roi son fils, & du progrès qu'il faisoit dans l'art de gouverner, supprima, à son exemple, le même tribut dans tout le reste du royaume, & remédia à divers autres abus.

XXXIII. — *Louis entreprend la guerre contre les Sarrasins.*

An 796 L'année suivante, Louis retourna[1] auprès du roi son père, & demeura avec lui pendant toute la campagne. Il semble[2] cependant qu'avant son départ d'Aquitaine pour la Germanie, Charlemagne l'envoya la même année avec le prince Charles, son frère, sur les frontières d'Espagne pour avoir leur revanche sur les Sarrasins du dégât que ces infidèles avoient fait trois ans auparavant dans la Septimanie. Il est du moins certain que l'armée françoise traita alors leurs frontières comme ils avoient traité cette province, & cela d'autant plus aisément que la guerre civile & les divisions qui suivirent la mort d'Issem, roi de Cordoue, mettoient les infidèles hors d'état de s'y opposer. Après cette excursion, Louis & Charles allèrent joindre le roi leur père à Aix-la-Chapelle, & y passèrent l'hiver avec lui.

On croit[3] que dans cette expédition Louis fit promettre à Zade, gouverneur de Barcelone, qui, malgré ses anciennes promesses, affectoit de vivre dans l'indépendance, d'aller se présenter incessamment devant le roi Charlemagne & de lui renouveler son serment de fidélité. Nous savons, en effet, An 797 que ce seigneur se rendit, au commencement[4] de l'été suivant, auprès de ce prince à Aix-la-Chapelle, & qu'il se soumit à son autorité; mais Zade, à l'exemple des autres gouverneurs sarrasins de cette frontière, ne reconnoissoit la souveraineté des François qu'autant que ses intérêts le demandoient, & il faisoit également hommage aux rois maures d'Espagne, suivant les diverses circonstances des temps & des affaires, dans la vue de se maintenir, par cette alternative, dans la paisible possession de son gouvernement. S'il faut s'en rapporter à une épitaphe[5] de l'abbaye de Castres, Zade avoit un Éd. origin. t. I, p. 457. neveu, nommé Béru, qui fut converti à la foi par les soins d'Élisachar, prieur de cette abbaye, & qui y fut inhumé l'an 800; mais ce monument nous paroît un peu suspect[6].

Charles[7], après avoir reçu l'hommage du gouverneur de Barcelone, fit partir Louis, son fils, pour aller assiéger Huesca, sur la frontière d'Espagne, dont le gouverneur lui refusoit l'obéissance que son prédécesseur lui avoit jurée. Nous ignorons si ce prince entreprit effectivement ce siége; nous savons seulement qu'il fit la guerre aux Sarrasins sur cette frontière, qu'à la fin de la campagne il retourna dans la Germanie, & qu'il joignit Charle-

[1] *Chronique de Moissac*, p. 142. — Théodulphe, *Carmina*, l. 3, p. 1062 & seq. — *Marca Hispanica*, c. 280.

[2] *Marca Hispanica*, c. 280.

[3] *Ibid.*

[4] Éginhard, *Annales*, p. 248.

[5] Borel, *Antiquités de Castres*, l. 2, p. 4. — Martène, *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. 1, 2e part., p. 50.

[6] Ce monument est complétement apocryphe. [E. M.]

[7] Éginhard, *Annales*, p. 248 & seq.

An 797

magne au nouvel Héristal, palais situé sur le Wéser. Ce roi le rappela auprès de lui, sans doute pour conférer ensemble sur une occasion favorable qui se présentoit de fomenter la guerre civile d'Espagne. Abdalla, frère de l'émir Issem, après lui avoir disputé la couronne, avoit été forcé de la lui céder & de se retirer en Afrique; mais il n'eut pas plutôt appris sa mort, qu'il tâcha de ranimer son parti en Espagne & de faire valoir ses droits sur ce royaume. Pour réussir plus sûrement, il résolut de s'allier avec les François & vint[1] en personne trouver Charlemagne à Aix-la-Chapelle pour implorer sa protection. Ce roi la lui accorda fort volontiers; il chargea en même temps le roi d'Aquitaine, son fils, qu'il renvoya dans ses États à la fin de la même année ou au commencement de la suivante, de conduire ce prince sarrasin jusque sur les frontières d'Espagne & de favoriser son parti. Abdalla, d'abord après son arrivée au delà des Pyrénées, se mit en armes, fit la guerre[2] à Alhacan, fils d'Issem, que les Sarrasins avoient reconnu pour leur roi, & lui enleva la ville de Valence, ce qui fit une diversion très-favorable pour Louis, qui avoit dessein de continuer la guerre contre ces infidèles.

An 798

XXXIV. — *Seconde diète d'Aquitaine, tenue à Toulouse.*

Ce roi, peu de temps après son retour en Aquitaine, tint[3] à Toulouse la diète ou assemblée générale de ses États, durant laquelle il donna audience aux ambassadeurs d'Alphonse, roi de Galice & des Asturies, qui, obligé de soutenir une guerre continuelle contre les Sarrasins, lui envoyoit de riches présens pour l'engager à lui accorder la continuation de son amitié & la confirmation de leur alliance[4]. Louis reçut ces envoyés avec distinction; il écouta aussi favorablement dans cette assemblée les députés que le duc Bahaluc, qui commandoit en Espagne pour les Sarrasins sur les frontières de l'Aquitaine, &, à ce qu'on croit[5], du côté d'Huesca, lui envoya en même temps avec divers présens pour lui demander la paix.

XXXV. — *Louis épouse Ermengarde, à Toulouse.*

Ce prince, âgé alors de vingt ans, consulta, de l'avis de son conseil, le roi son père, sur le dessein qu'il avoit formé d'épouser, avec son agrément, Ermengarde[6], fille du duc Ingéramne, issue d'une des familles les plus considérables & les plus nobles du royaume, & petite-nièce du fameux Crodegange, évêque de Metz. Louis, ayant obtenu le consentement de Charlemagne pour son mariage avec Ermengarde, l'épousa peu de temps après la diète de Toulouse, & il célébra ses noces, à ce qu'il paroît, dans la même ville.

[1] Éginhard, *Annales*, p. 248 & seq. — *Annales Bertiniani*, p. 163.

[2] Rodericus Toletanus, *Historia Arabum*, c. 22.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289. — Le Cointe, ad ann. 798, n. 39 & seq.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289. — Le Cointe, ad ann. 798, n. 39 & seq.

[5] *Marca Hispanica*, c. 281.

[6] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289. — Thégan, p. 276.

XXXVI. — *Louis pourvoit à la sûreté des frontières d'Espagne.*

La soumission que Bahaluc venoit de lui rendre nous donne lieu de croire que ce prince n'exécuta pas l'ordre qu'il avoit reçu d'assiéger la ville d'Huesca, dont on prétend que ce général sarrasin étoit gouverneur; il paroît, en effet, que Louis demeura dans l'inaction sur la frontière d'Espagne, pendant toute cette année. Il pourvut cependant à la sûreté des places qu'il avoit conquises dans ce pays & fit relever les maisons d'Ausone, de Cardonne & de quelques autres villes ou châteaux de cette frontière, qui avoient été détruits & abandonnés. Il les peupla de nouveau, en donna le gouvernement au comte Borrel, les fit fortifier & y établit de bonnes garnisons. L'historien [1] qui rapporte ce fait ajoute que ces places étoient situées sur les frontières d'Aquitaine, ce qui prouve que la Marche d'Espagne, ainsi que la Septimanie, faisoient alors partie de ce royaume. Ausone, que Louis fit rebâtir, n'est connue aujourd'hui que sous le nom de Vic, c'est-à-dire village (*vicus*). On donna [2] ce surnom aux villes de la Marche d'Espagne détruites par les Sarrasins & rétablies dans la suite, parce qu'elles n'étoient plus si grandes qu'elles avoient été & qu'elles ressembloient plutôt à des villages qu'à des villes. Celle d'Ausone n'a retenu que ce surnom, & c'est aujourd'hui une ville épiscopale de Éd. origin. t. I, p. 458. Catalogne qui étoit soumise alors avec son diocèse à la juridiction immédiate des archevêques de Narbonne.

XXXVII. — *Zèle de Benoît d'Aniane contre l'hérésie de Félix d'Urgel.*

Les archevêques de Narbonne s'élevèrent avec force contre les erreurs de Félix d'Urgel qui avoient fait beaucoup de progrès, tant dans la Marche d'Espagne que dans la Septimanie. Plusieurs abbés de ce dernier pays secondèrent leur zèle; mais surtout [3] Benoît d'Aniane qui, animé par le célèbre Alcuin avec lequel il avoit contracté une étroite amitié au concile de Francfort, employa utilement le don de la parole qu'il avoit reçu & confondit, soit par ses discours, soit par ses disputes, les sectateurs de Félix; en sorte que, par ses soins, il préserva non-seulement ses religieux, mais qu'il ramena encore à la foi catholique plusieurs personnes de considération & des évêques mêmes de la Province qui les favorisoient. Alcuin, qui avoit été chargé particulièrement de réfuter cet hérétique, tâcha [4] de soutenir le zèle des abbés & des religieux de la Septimanie ou Gothie par une lettre qu'il leur adressa, dans laquelle il leur fournit des armes pour combattre l'erreur, en attendant qu'il leur en envoyât une réfutation complète. Ce célèbre auteur fait mention, dans cette lettre, d'un autre ouvrage sur le même sujet, qu'il leur avoit déjà envoyé par la voie de Benoît, abbé d'Aniane, & qu'il avoit composé exprès pour les fortifier dans la foi.

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.
[2] *Marca Hispanica*, c. 29.
[3] *Vita S. Benedicti Anianensis*, p. 198.
[4] Baluze, *Miscellanea*, t. 1, p. 377.

Alcuin[1] parle ailleurs d'une autre erreur qui s'étoit glissée parmi les laïques de la Septimanie; ils croyoient qu'il suffisoit de confesser ses péchés à Dieu seul & que, par conséquent, la confession auriculaire étoit inutile. Ce savant homme réfute solidement cette opinion erronée. Nous apprenons, par une autre de ses lettres[2], qu'il avoit de grandes liaisons avec les abbés & les moines de la même province, & qu'il prenoit beaucoup de part à leurs peines & à leurs disgrâces. Il tâcha de les consoler entre autres d'une grande affliction qu'ils avoient ressentie, mais qu'il ne spécifie point; peut-être étoit-ce la désolation des monastères du pays durant l'irruption des Sarrasins dont nous avons déjà parlé.

XXXVIII. — *Leydrade, archevêque de Lyon, & Théodulfe, évêque d'Orléans, envoyés ou commissaires dans la Narbonnoise.*

Charlemagne, qui secondoit le zèle d'Alcuin pour la religion, n'avoit pas moins d'attention pour faire fleurir la justice; il prenoit surtout un soin particulier de n'envoyer pour juges ou commissaires dans les provinces que des personnes d'un mérite distingué & d'une intégrité reconnue. Tels étoient Leydrade, archevêque de Lyon, & Théodulfe, évêque d'Orléans, que ce prince commit pour rendre la justice dans la Septimanie, en 798, & à qui il joignit sans doute, suivant l'usage, deux comtes ou deux adjoints séculiers dont nous ignorons les noms. Théodulfe[3] nous a conservé la mémoire de cette commission dans un de ses poëmes, où il exhorte les autres juges ou *envoyés* (*missos dominicos*), ses collègues, à rendre exactement la justice & fait, par occasion, le récit du voyage qu'il entreprit sur ce sujet avec Leydrade, son associé. Leur juridiction s'étendoit dans toute l'ancienne Narbonnoise, à la réserve du Toulousain dont Théodulfe fait cependant mention[4] en passant, & qu'il place dans l'Aquitaine. Ces commissaires partirent de Lyon &, après avoir parcouru les villes situées à la gauche du Rhône, ils entrèrent dans la Gothie & passèrent à Nimes, ville, dit Théodulfe, également considérable & spacieuse, d'où, après avoir marché entre Maguelonne & Substancion, laissant la ville d'Agde sur la gauche, ils se rendirent à Béziers & de là à Narbonne. L'évêque d'Orléans fait l'éloge de cette dernière ville, qu'il met au-dessus[5] de celle d'Arles. Il se loue extrêmement de l'accueil que lui firent les habitans qu'il appelle *ses parens* (*consanguineos*[6]). Ce prélat alla de cette ville, avec ses collègues, à Carcassonne & de cette dernière à celle de Razès (*Redae*), qui a donné son nom à une portion du diocèse de Narbonne, mais qui ne subsiste plus à présent. De la ville de Razès les envoyés retournèrent à Narbonne, où ils tinrent le *plaid* (*placitum*) ou assemblée générale de la Province à laquelle se trouvèrent un très-grand

[1] Alcuin, *Epist.* 71, in edit. Duchesne.
[2] *Ibid. Epist.* 99, in edit. Duchesne.
[3] Théodulphe, *Paraenesis*, p. 1029 & seq.
[4] Théodulphe, *Paraenesis*, p. 1029 & seq.
[5] *Ibid.* vers. 116.
[6] *Ibid.* vers. 147.

nombre d'ecclésiastiques & de séculiers. L'assemblée finie, les commissaires prirent la route de Provence & terminèrent leur commission à Cavaillon. Telle est la relation que Théodulfe nous a laissée de son voyage.

XXXIX. — *Combat singulier entre deux troupes d'oiseaux, dans le territoire de Toulouse.*

Éd. origin. t. I, p. 459. Nous avons déjà dit que ce prélat fait mention de Toulouse dans ce poëme, quoique cette ville ne fût pas comprise dans l'étendue de sa commission. Il en parle encore ailleurs[1], à l'occasion d'un combat fort singulier, donné à l'extrémité du Toulousain, sur les frontières du Querci, entre deux troupes d'oiseaux, dont voici le récit tel que ce poëte nous l'a laissé. Un nombre presque infini d'oiseaux de toute espèce, dont les uns venoient du midi & les autres du nord, se rendirent en même temps autour d'un champ environné d'arbres, & là, après s'être rangés en bataille, ainsi que deux armées ennemies, ils s'envoyèrent de part & d'autre plusieurs messages comme s'ils eussent voulu entrer en négociation & tenter quelque traité avant que d'en venir au combat. Enfin, après divers mouvemens, ces deux troupes en vinrent à une action générale : le signal n'en fut pas plutôt donné, qu'ils fondirent les uns sur les autres avec une rapidité, une fureur & un acharnement si grand, que le récit en paroît incroyable. Le combat, où chacun se servit des ailes, du bec & des griffes, comme d'autant d'armes offensives & défensives, fut également long, cruel & sanglant; il dura six jours entiers & ne cessa que faute de combattans, qui demeurèrent presque tous sur le champ de bataille. Quelques-uns seulement d'entre ceux qui étoient venus du nord, se sauvèrent par la même route qu'ils étoient venus[2]. La curiosité d'un spectacle si extraordinaire attira une infinité de personnes sur le lieu, & Mancion, alors évêque de Toulouse, y fit un voyage exprès. Les peuples du voisinage, qui étoient accourus, profitèrent de la dépouille; ils choisirent parmi ces oiseaux ceux qu'ils crurent bons à manger, & en chargèrent plusieurs charriots.

XL. — *Nébridius, archevêque de Narbonne. — Concile d'Urgel contre Félix.*

Leydrade, archevêque de Lyon, peu de temps après avoir terminé sa commission dans la Septimanie, reçut ordre de Charlemagne de se rendre à Urgel An 799 & d'y tenir[3] un concile conjointement avec Nébridius, archevêque de Narbonne, pour tâcher par des voies de douceur de ramener Félix qui, quoique

[1] Théodulphe, *Paraenesis*, l. 4; *Carmina*, 7, p. 1088.

[2] Cette histoire d'oiseaux n'était assurément pas digne de figurer dans l'*Histoire générale de Languedoc*. C'est là une de ces fables qui n'ont pas été inventées par Théodulphe & qui, après lui, ont trouvé place dans un grand nombre de compositions littéraires ou de recueils de prodiges. [E. M.]

[3] Alcuin, l. 1, *Contra Elipantum*, p. 926 & seq. — *Marca Hispanica*, c. 270 & seq. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 799, n. 30.

condamné par divers conciles, persistoit toujours dans ses erreurs; les évêques & les abbés de la Septimanie, & entre autres Benoît d'Aniane, se rendirent à ce concile. Félix y ayant été convaincu d'hérésie, promit de l'abjurer devant Charlemagne & d'aller trouver ce prince à Aix-la-Chapelle. Il exécuta sa promesse, rétracta ses erreurs, fit sa profession de foi & consentit à sa déposition, après laquelle il se retira à Lyon, où il mourut quelque temps après. Pour achever d'étouffer les restes de l'hérésie que ce prélat avoit répandue dans la Septimanie & dans la Marche d'Espagne, Leydrade, Nébridius & Benoît tinrent un second concile à Urgel, où se trouvèrent les évêques & les abbés de Gothie.

Nébridius ou Néfridius, homme également respectable par sa[1] capacité & son exactitude à remplir tous les devoirs de son ministère, avoit succédé depuis peu à Daniel, archevêque de Narbonne. On[2] ne doute pas qu'il ne soit le même que Nébridius, premier abbé de la Grasse, au diocèse de Carcassonne, dont nous avons déjà parlé. On prétend même qu'il conserva pendant son épiscopat l'administration de cette abbaye; mais cette prétention n'est fondée que sur l'autorité de la date très-défectueuse[3] d'un diplôme de Charlemagne. Il est certain, en effet[4], qu'Attala étoit abbé de ce monastère sous le règne de ce prince, dans le même temps que Nébridius étoit sur le siége de Narbonne. Ce dernier, qui l'occupa longtemps, fut lié d'une amitié particulière avec Agobard, archevêque de Lyon, successeur de Leydrade[5], qui le respectoit comme son père & le regardoit comme une des fermes colonnes de l'Église; c'est ainsi qu'il l'appelle dans une lettre qu'il lui écrivit pour le porter, par son exemple, à défendre à ses diocésains tout commerce ou société avec les juifs, à cause des inconvéniens qui en provenoient. Nébridius, suivant une ancienne chronique[6], ordonna pendant son épiscopat Sigipert, évêque d'Uzès. C'est sur le fondement de cette chronique, très-peu exacte, que quelques auteurs[7] prétendent que le prédécesseur de Daniel s'appeloit Nimbrisius, qu'ils distinguent de notre Nébridius. Nous avons déjà remarqué que ces auteurs se trompent, & qu'il n'y a eu qu'un seul Nimbrisius ou Nébridius, successeur de Daniel, qui ait été archevêque de Narbonne.

XLI. — *Nouveaux bienfaits de Charlemagne en faveur de Benoît d'Aniane.*

Peu de temps après la tenue du dernier concile d'Urgel, Benoît d'Aniane alla à la cour de Charlemagne pour lui rendre compte, sans doute, de ce

[1] Agobard, *Epist.* t. 1, p. 102.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 745. — Baluze, *Notae in Agobardum*, p. 43 & seq.

[3] Mabillon, ad ann. 817, n. 64. — Ce diplôme est probablement faux, tout au moins dans sa forme actuelle; la date est fausse de tout point. [A. M.]

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXI. — Mabillon, ad ann. 817, n. 64.

[5] Agobard, *Epist.* t. 1, p. 102.

[6] *Chronique d'Uzès*, dans Cazeneuve, *le Franc-Alleu*, p. 286. — Voyez le texte de cette Chronique rétabli chronologiquement, tome II, *Preuves*, Chroniques, n. 7.

[7] *Gallia Christiana*, t. 1. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 773, n. 42; ad ann. 806, n. 81.

Éd. origin. t. I, p. 460.

qui s'y étoit passé. Ce prince, qui l'honoroit de son estime, confirma à sa considération, par un diplôme daté[1] d'Aix-la-Chapelle au mois de juin de la même année, son monastère dans la possession de plusieurs terres incultes du domaine, & entre autres du lieu de Juvignac, appelé anciennement Fontagricole, où Benoît, avec ses religieux, avoit bâti sur la rivière de Léro un petit monastère ou prieuré à qui ils avoient donné le nom de Celleneuve. Ces deux lieux, situés environ à une lieue au couchant de Montpellier portent encore leur ancien nom. La rivière qui en est voisine s'appelle aujourd'hui la Mousson. Charlemagne accorda en même temps à l'abbaye d'Aniane la possession d'un terrain inculte, appelé *Porcarias,* donné à Benoît par les comtes & les fidèles du voisinage, & situé entre l'étang & la mer, ou dans la presqu'île de Cette. Il confirma à cette abbaye la possession d'un autre petit monastère, bâti par les soins du même abbé, & appelé Asograde ou Sograde, dont Leydrade, archevêque de Lyon, avoit fixé les limites ainsi que celle des autres lieux dont nous venons de parler, par des croix de marbre qu'il avoit fait planter dans le temps qu'il exerçoit sa commission dans la Province conjointement avec Théodulfe.

XLII. — *Louis sert en Germanie, à la tête de ses troupes d'Aquitaine. Blocus de Barcelone.*

Le roi d'Aquitaine étoit alors dans la Germanie, où Charlemagne l'avoit appelé depuis le commencement[2] du printemps avec une partie de ses troupes. Ce prince, après avoir joint le roi son père à Aix-la-Chapelle, assista avec lui à la diète générale du royaume tenue à Fremesheim, sur le Rhin, l'accompagna ensuite dans son expédition contre les Saxons, & ne retourna en Aquitaine qu'après la Saint-Martin. Les comtes qui commandoient sur la frontière d'Espagne agirent pendant son absence contre les Sarrasins. Ils délivrèrent entre autres[3] de la piraterie de ces infidèles les îles Baléares ou de Majorque & de Minorque, dont ils prirent possession en son nom. Ils formèrent[4] en même temps, à ce qu'il paroît, le blocus de Barcelone, dans le dessein d'assiéger ensuite cette ville. Azam, gouverneur maure d'Huesca, reconnut aussi, sur la fin de la même année, la souveraineté de Charlemagne, &, pour marque de sa soumission, il envoya à ce prince les clefs de cette ville, qu'il accompagna du tribut ordinaire, sous le nom de présent.

XLIII. — *Entrevue de Charlemagne & de Louis, à Tours.*

Ce roi, après avoir presque entièrement soumis les divers peuples de la Germanie, résolut de profiter du repos que lui donnoit la prospérité de ses

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. X.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 290.

[3] Éginhard, *Annales,* p. 250; *Vita & gesta Caroli Magni,* dans Duchesne, t. 2, p. 79.

[4] Voyez tome II, *Note* XC.

An 799

armes pour visiter le dedans de son royaume, dont les guerres du dehors l'avoient tenu éloigné jusques alors. Il commença au printemps suivant par les côtes de la Picardie, & après avoir célébré la fête de Pâques au monastère de Saint-Riquier ou de Centule, il s'avança jusques à Rouen. Le roi Louis, son fils, qui étoit alors à Casseneuil, en Agenois, l'envoya prier s'il vouloit se détourner de sa route & de venir le voir dans ce palais où il se disposoit à le recevoir; mais Charles, que l'envoyé de ce prince rencontra à Rouen, s'excusa de faire ce voyage. Pour satisfaire cependant le désir de son fils, il chargea ce député de lui dire qu'il l'attendroit à Tours. Louis se rendit dans cette ville & fut reçu avec toute la distinction & la tendresse qu'il pouvoit souhaiter. Il accompagna ensuite le roi, son père, en France & revint quelque temps après dans ses États. Le voyage que Charles méditoit de faire alors en Italie, pour punir les Bénéventins nouvellement révoltés, l'empêcha d'entreprendre celui d'Aquitaine. Il se mit en état de passer les Alpes, & avant son départ, il fit avertir Louis de se disposer pour l'accompagner dans cette expédition; mais ayant changé depuis de sentiment, il lui ordonna de demeurer dans ses États. Charles entra en Italie & arriva à Rome, où il reçut la couronne impériale le jour de Noël de l'an 800.

An 800

XLIV. — *Prise & ruine de Lérida, dans la Marche d'Espagne, par le roi d'Aquitaine.*

Louis ne demeura pas oisif pendant l'absence du roi son père. Il se[1] rendit d'abord à Toulouse où il tint, sans doute, la diète d'Aquitaine. Il marcha ensuite, à la tête de son armée, pour aller continuer la guerre contre les Sarrasins sur les frontières d'Espagne & mettre à profit les divisions intestines qui régnoient toujours parmi ces infidèles. A son approche de Barcelone, Zade, gouverneur de cette ville, sortit pour aller au devant de lui & le reconnoître pour son seigneur, dans l'espérance, sans doute, par cette marque de soumission de détourner ses armes & de demeurer paisible possesseur de son gouvernement. Mais Louis éprouva bientôt après l'infidélité de ce seigneur qui lui refusa de le laisser entrer dans Barcelone. Ce prince, qui ne se sentoit peut-être pas assez fort pour entreprendre le siége de cette place, jugea à propos de dissimuler pour quelque temps, & tournant ses armes d'un autre côté, il passa la rivière de Llobrégat (*Rubricatus*) qui séparoit les terres de France d'avec celles d'Espagne, & alla assiéger Lérida, ville située sur la Sègre.

Éd. origin. t. I, p. 461.

Le roi d'Aquitaine se rendit maître de cette ville & la détruisit. Il fit aussi démolir divers châteaux ou forteresses des environs dont il s'empara. Après cette expédition, il reprit la route de ses États, remonta le long de la rivière de Cinca, se rendit auprès d'Huesca, en Aragon, & fit le dégât aux environs de cette ville dont Azam, qui en étoit gouverneur, avoit refusé peut-être de

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 290. — Voyez tome II, *Note* XC.

lui ouvrir les portes, nonobstant le serment de fidélité qu'il avoit prêté à Charlemagne l'année précédente.

XLV. — *Zade, gouverneur sarrasin de Barcelone, est fait prisonnier à Narbonne.*

Louis, après avoir passé l'hiver en Aquitaine, résolut, au printemps[1] suivant, d'aller assiéger[2] Barcelone & de punir l'affront que Zade, gouverneur de cette ville, lui avoit fait l'année précédente de lui en refuser l'entrée. Zade, informé du dessein de ce prince, pour le détourner de l'exécution, suivit le conseil d'un de ses confidens qui, gagné, à ce qu'on croit, par Louis, le trahit & l'engagea à sortir de la place & d'aller se jeter aux pieds de ce roi, dans l'espérance d'obtenir aisément sa grâce; mais il fut à peine arrivé à Narbonne qu'il fut reconnu, arrêté & emmené ensuite à Louis. Ce prince le fit conduire à l'empereur son père, qui le destitua de son gouvernement & le condamna à un exil perpétuel. Les Sarrasins de Barcelone, sur l'avis de la détention de leur gouverneur, élurent alors à sa place Hamar ou Hamur, son proche parent, & se préparèrent à une vigoureuse défense en cas que Louis voulût tenter le siége de cette ville.

XLVI. — *Troisième diète ou assemblée générale d'Aquitaine, tenue à Toulouse. — Punition des Gascons rebelles.*

An 801

Louis, avant que de s'engager dans cette entreprise, convoqua à Toulouse la diète de ses États[3] d'Aquitaine, où, entre autres affaires importantes, on agita celle d'une nouvelle révolte des Gascons. Nous avons déjà dit qu'après l'action de Roncevaux & la révolte de Loup, duc de ces peuples, Charlemagne avoit laissé[4] à Adalaric, fils de ce dernier, à titre de fief héréditaire, une partie de son duché. Ce prince confia le gouvernement du reste de ce pays à des comtes particuliers, amovibles comme les gouverneurs des autres comtés du royaume. Charlemagne donna entre autres le comté de Fezensac à Burgundion, qu'on croit[5] Gascon d'origine[6]. Ce comte étant mort, Louis mit à sa place le comte Liutard. Cette nomination déplut aux Gascons, & il y a lieu de croire que le duc Adalaric, qui, après avoir été proscrit à la diète de Worms, en 790, avoit été rétabli, à ce qu'il paroît, dans son duché de Gascogne, tâcha de profiter de leur mécontentement pour réunir ce comté à l'ancien domaine de ses ancêtres. Quoi qu'il en soit, les Gascons se révoltèrent contre Liutard, coururent sur lui & tuèrent une partie de ses gens; ils se saisirent des autres & les brûlèrent tout vifs. Louis, ne croyant pas

[1] Voyez tome II, *Note* XC.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 290. — Éginhard, ad ann. 801.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 290. — Voyez tome II, *Note* XC.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[5] P. de Marca, *Histoire du Béarn*, p. 129.

[6] Le nom de *Burgundion*, à cette époque, semble indiquer clairement l'origine de ce comte. [A. M.]

devoir laisser un tel attentat impuni, fit citer à l'assemblée de Toulouse les principaux des rebelles qui, craignant la juste punition de leurs crimes, firent d'abord quelque difficulté d'y comparoître. Ils s'y rendirent cependant à la fin & furent entendus; mais, n'ayant pu se justifier, ils furent condamnés à la mort. Plusieurs d'entre eux subirent la peine du talion & furent brûlés vifs.

XLVII. — *Siége & prise de Barcelone par Louis, roi d'Aquitaine.*

Louis proposa, à la même assemblée, le dessein qu'il avoit d'aller faire le siége de Barcelone, pour lequel il avoit déjà fait de grands préparatifs, ce qui fut généralement applaudi. Ce prince[1] partit de Toulouse d'abord après la fin de la diète, & se mit à la tête d'une puissante armée, composée d'Aquitains, de Gascons, de Goths, de Bourguignons, de Provençaux & de Bretons. Il partagea ses troupes en trois corps : le premier eut ordre de marcher sous la conduite de Rostaing, comte de Girone, qu'il chargea du siége de la place. Il envoya le second corps au delà de Barcelone pour soutenir l'attaque & empêcher les assiégés de recevoir du secours du côté d'Espagne. Ce corps étoit commandé par Guillaume, duc de Toulouse[2], premier porte-enseigne de la couronne, lequel avoit sous ses ordres le comte Adémar & plusieurs autres seigneurs de marque. Louis, à la tête du troisième corps, alla camper dans le Roussillon pour être à portée de secourir les deux autres selon le besoin. Éd. origin. t. I, p. 462.

Rostaing eut à peine investi Barcelone que les assiégés envoyèrent en diligence, à Cordoue, demander du secours au roi Alhacan, qui, après avoir heureusement terminé la guerre qu'Abdalla & Zuleiman, ses oncles[3], lui avoient suscitée, régnoit alors paisiblement sur les Maures d'Espagne. Ce prince fit aussitôt marcher une armée qui s'avança au secours de cette ville; mais les généraux sarrasins, ayant eu avis[4], à leur arrivée à Saragosse, qu'un corps de troupes étoit prêt à leur disputer le passage, levèrent aussitôt le piquet &, n'osant hasarder un combat, tournèrent leurs armes du côté des Asturies, pour se dédommager sur les terres des chrétiens des frais de leur armement[5]. Le roi Alphonse, averti de leur marche, tomba sur eux dans le temps qu'ils y pensoient le moins, les défit entièrement & les tailla en pièces.

Le duc Guillaume, qui commandoit l'armée d'observation, voyant que les Sarrasins avoient pris la fuite & qu'il n'avoit rien à craindre de leur part, alla joindre le corps d'armée occupé au siége de Barcelone. Les troupes françoises redoublèrent alors leurs efforts & gardèrent si exactement les lignes de circonvallation que les assiégés, ayant consumé tous leurs vivres & n'en pouvant recevoir du dehors, furent obligés, pour ne pas mourir de faim, d'avoir recours aux alimens les plus vils, & jusques à manger du cuir. Plu-

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 290. — *Chronique de Moissac*, p. 144. — Gervasius Tilberiensis, p. 94.

[2] Voyez tome II, *Note* XC.

[3] Roderic de Tolède, *Historia Arabum*, c. 22.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 290. — *Chronique de Moissac*, p. 144.

[5] Voyez tome II, *Note* XC.

sieurs d'entre eux, dévorés par la faim & préférant la mort à une vie misérable, se précipitèrent du haut des murs. Malgré cette affreuse extrémité, les Sarrasins, loin de ralentir leur courage, continuèrent à se défendre avec beaucoup d'opiniâtreté, dans l'espérance que la rigueur de l'hiver obligeroit enfin les assiégeans à abandonner leur entreprise : l'événement ne répondit pas à leur attente. Les François, résolus de continuer leurs attaques jusques à la réduction de la place, firent des barraques autour de leur camp pour s'y loger pendant cette saison, ce qui déconcerta les assiégés.

Les généraux françois, voyant enfin que la place ne pouvoit pas tarder à se rendre, en donnèrent avis au roi d'Aquitaine, toujours campé dans le Roussillon, afin qu'il eût la gloire d'une si importante conquête. Ce prince partit aussitôt & arriva au camp devant Barcelone, avec son corps d'armée; mais ce ne fut que six semaines[1] après que cette ville fut enfin obligée de capituler. Les Sarrasins qui composoient la garnison livrèrent à Louis Hamur, leur gouverneur, & rendirent la ville à ce prince, à condition qu'il leur accorderoit la liberté de se retirer où bon leur sembleroit. La capitulation conclue, les troupes françoises se saisirent des portes de Barcelone, où Louis différa d'entrer pour le faire d'une manière digne de sa piété. Il y fit son entrée quelque temps après, en procession, à la tête de son armée précédée du clergé, qui chantoient des hymnes & des cantiques spirituels, depuis le camp jusques à l'église de Sainte-Croix, où ce prince offrit un sacrifice d'actions de grâces pour la prospérité de ses armes. Cela fait, il confia le gouvernement de cette ville au comte Béra & y mit une nombreuse garnison, composée uniquement de Goths, c'est-à-dire des peuples de la Septimanie & de la Marche d'Espagne. C'est ainsi que cette importante place, que les Sarrasins avoient possédée pendant quatre-vingt-dix années de suite, vint enfin au pouvoir des François, après un siége de sept mois, à compter depuis que Louis l'avoit fait investir, & de près de deux ans[2] depuis qu'elle avoit été bloquée par son ordre. Il est vrai que les gouverneurs maures avoient auparavant reconnu quelquefois la souveraineté des rois de France, & qu'ils s'étoient déclarés leurs vassaux; mais ce n'étoit que pour se maintenir, sous leur protection, dans l'indépendance des émirs ou rois de Cordoue, en sorte qu'ils régloient leur soumission sur leurs intérêts. Mais, depuis que Louis le Débonnaire eut conquis cette ville, elle demeura toujours soumise à la couronne de France, & nos rois y furent reconnus pour souverains, sans interruption, jusques au règne de saint Louis, comme nous le verrons dans la suite[3].

Après cette heureuse expédition, Louis retourna en Aquitaine où il passa le reste de l'hiver. Il avoit déjà décampé quand il apprit que Charlemagne,

[1] Voyez tome II, *Note* XC.

[2] *Ibid.* n. 6 & seq.

[3] Le mot *soumis* est peut-être un peu trop précis pour désigner cette sujétion, qui ne consista guère, à partir du dixième siècle, que dans l'usage de dater les actes par les années des rois de France. En 1258, le roi saint Louis ne fit que renoncer à une suzeraineté purement théorique. [A. M.]

An 801

Éd. origin. t. I, p. 463.

craignant pour lui la longueur du siége de Barcelone & voulant en accélérer la prise, lui envoyoit un renfort considérable, sous la conduite du roi Charles, son fils. Sur cet avis, Louis dépêcha un exprès à son frère, qui le rencontra à Lyon, pour le remercier de son secours & lui apprendre la prise de cette ville; ainsi Charles rebroussa chemin & alla rejoindre l'empereur, son père. Il paroît que Louis suspendit, pour quelque temps, la guerre contre les Sarrasins & qu'il passa les deux années suivantes dans ses États, sans se mettre en campagne.

XLVIII. — *Réformation du royaume. — Usage de diverses lois.*

Ce prince profita de ce repos pour s'appliquer avec plus de soin aux affaires du gouvernement & seconder les intentions de l'empereur son père, qui envoya alors [1], dans toutes les provinces du royaume, divers commissaires (*missos*) pour rendre la justice, réformer les abus & protéger les églises, les veuves, les orphelins & les pauvres contre l'oppression des grands. Charlemagne choisit pour cette importante fonction, parmi les ecclésiastiques, des archevêques, des évêques ou des abbés, &, parmi les séculiers, des ducs ou des comtes, & ne jugea pas à propos de charger de cette commission les plus pauvres d'entre ses vassaux, de crainte qu'ils ne se laissassent corrompre par des présens. Il convoqua ensuite, au mois d'octobre de la même année, un concile à Aix-la-Chapelle de tout le clergé séculier & régulier de ses États. Les évêques & les ecclésiastiques du second ordre s'assemblèrent séparément des abbés & des religieux. Les premiers dressèrent des canons pour l'exacte observation de la discipline de l'Église & les autres des constitutions pour celle de la règle de Saint-Benoît, la seule qui, dans ce temps-là, fût en usage en France, parmi les personnes de l'un & de l'autre sexe. Ce fut alors que Charlemagne introduisit dans le royaume la liturgie romaine à la place du rit gallican.

An 802

Ce prince convoqua aussi dans le même palais les ducs & les comtes ou les principaux seigneurs du royaume, conjointement avec les députés du peuple [2], & d'habiles jurisconsultes pour travailler de concert à la réformation de la justice. Il fit lire, corriger & rédiger par écrit, en pleine assemblée, le texte des diverses lois qui étoient en usage en France, & ordonna que chacun seroit jugé conformément à sa loi. Il défendit surtout aux juges de recevoir aucun présent & leur ordonna de rendre également la justice aux pauvres & aux riches. Après la fin [3] de l'assemblée, il exigea généralement de tous ceux qui y avoient assisté, tant ecclésiastiques que séculiers, le serment de fidélité dont la formule étoit à peu près la même que celle que nous voyons

[1] *Chronique de Moissac*, p. 144.

[2] *Et reliquum populum christianum.*

[3] *Chronique de Saint-Denis.* — Il faut se tenir en garde contre les indications fournies par la *Chronique de Saint-Denis*, qui, écrite à l'époque féodale, identifie à cette époque les temps anciens. [A. M.] — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 802, n. 19.

en usage dans les siècles postérieurs pour les vassaux à l'égard de leurs seigneurs[1].

XLIX. — *Louis va en Germanie pour la fin de la guerre de Saxe.*

Nous ignorons si le roi d'Aquitaine assista à cette assemblée. Nous savons
An 804
seulement[2] que, deux ans après, l'empereur son père, voulant mettre fin à la guerre de Saxe, qui duroit depuis trente-trois ans, lui ordonna de venir le joindre dans la Germanie pour l'aider à subjuguer entièrement les Saxons. Louis se mit aussitôt en marche à la tête de son armée; mais il eut à peine passé le Rhin, qu'il reçut ordre de s'arrêter, parce que l'empereur avoit terminé la guerre de Saxe & qu'il n'avoit plus besoin de son secours. Ce prince retourna dans ses États où il passa l'hiver, & où il jouit du fruit de la paix qui régnoit sur les frontières d'Espagne.

L. — *Guillaume, duc de Toulouse, fonde l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert.*

Louis étoit principalement redevable de cette paix à la valeur & à la conduite de Guillaume, duc de Toulouse, qui, depuis la prise de Barcelone, veilla avec soin à la garde de cette frontière, tint les Sarrasins resserrés au delà de leurs[3] limites & les empêcha de rien entreprendre. Ce duc, que sa vertu rendoit encore plus recommandable que ses exploits, étoit exact jusques au scrupule à remplir les devoirs de sa charge. Il faisoit observer les lois, rendoit lui-même la justice & avoit un soin particulier de pourvoir aux besoins des pauvres & de protéger les veuves & les orphelins, dont il étoit le défenseur, contre l'oppression des grands, ce qui lui attiroit l'estime & l'affection de toute sorte de personnes. Les monastères, & surtout ceux qui avoient été ou fondés ou rétablis par Charlemagne, se ressentirent de sa protection & de sa libéralité. Il aimoit tendrement les religieux, parce qu'il étoit extrêmement religieux lui-même. Pour laisser à la postérité un monument de son affection envers eux, il résolut de fonder un nouveau monastère : dans cette vue, il chercha un lieu écarté & propre à la vie contemplative. Les montagnes du

[1] Nous avons à peine besoin de faire remarquer la confusion inévitable faite par dom Vaissete entre le serment de fidélité de cette époque & celui de la féodalité; l'un dû au roi par tous ses sujets libres, le *leudesamium,* n'entraînant pas de devoirs stricts particuliers; l'autre, prêté seulement par le vassal au seigneur & entraînant presque toujours l'hommage, la recommandation; car donner le nom de serment de fidélité aux nombreuses promesses d'aide & de secours que se faisaient les grands seigneurs du onzième siècle, par exemple, promesses qui n'ont gardé cette forme de serment que pendant cent cinquante ans au plus (voyez tome V, *Preuves,* Chartes & Diplômes, *passim*), c'est s'exposer à faire confusion; il vaut mieux réserver ce terme pour l'acte par lequel le vassal promet d'être fidèle au seigneur dont il a reçu des terres, terres pour lesquelles il lui a prêté ou va lui prêter l'*hommage,* se faire son homme.

[A. M.]

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 290. — Voyez *Note* XC.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 1, p. 75 & suiv., *Vita S. Guillelmi.* — Sur la vie de saint Guillaume, voir plus haut la *Note* insérée au chapitre XI du présent livre, & sur sa famille, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII du tome II.

Éd. origin. t. I, p. 464.

diocèse de Lodève lui parurent très-favorables à son dessein. Il s'y rendit &, après avoir pénétré dans la gorge d'une de ces montagnes longue & étroite, au milieu de laquelle l'Hérault se précipite, il la parcourut du midi au nord & trouva enfin, entre des rochers affreux, une petite plaine coupée par un ruisseau d'eau vive qui se jette dans cette rivière, couverte de quelques arbres qui lui donnoient une agréable fraîcheur, ce qui avoit sans doute fait donner à cette vallée le nom de Gellone.

Guillaume, trouvant cet endroit conforme à ses souhaits, fit mettre aussitôt la main à l'œuvre & commença le bâtiment du nouveau monastère avec les ouvriers qu'il avoit amenés exprès. Il prit lui-même le cordeau, planta les piquets & traça, dans cette petite étendue de terrain, les lieux réguliers & les officines conformément à la règle de Saint-Benoît. Son premier soin fut ensuite de faire travailler à la construction de l'église, qu'il fit paver de marbre & dédier au Sauveur. Telle est l'origine de l'abbaye de Gellone, qui subsiste encore aujourd'hui dans le même endroit depuis plusieurs siècles, avec l'église bâtie par le duc Guillaume. On lui a donné le nom de Saint-Guillem du Désert, à cause de son fondateur & de sa situation solitaire. On a bâti dans la suite, autour de son enceinte, des maisons qui forment une petite ville composée de deux paroisses.

LI. — *Les deux sœurs du duc Guillaume embrassent la vie religieuse. Généalogie de la famille de ce duc.*

Tandis qu'on élevoit les fondemens de ce monastère, Guillaume chercha, dans ceux des environs, des religieux pour l'habiter. Celui d'Aniane, situé dans la plaine à quatre milles du désert de Gellone, lui en fournit, & Benoît, qui en étoit abbé, voulut bien se charger de la conduite [1] de cette nouvelle maison, sans pourtant abandonner le gouvernement de la sienne. Les bâtimens de l'abbaye de Gellone étant achevés, Guillaume la dota d'une manière également digne de sa piété & de ses richesses. Il lui assigna, par une charte, plusieurs terres dans les diocèses de Lodève, de Maguelonne, d'Albi & de Rodez, &, par une autre charte, il la mit sous la dépendance de celle d'Aniane, & la discipline de Benoît, abbé de cette dernière. Ces deux chartes sont datées du dimanche 15 de décembre, la trente-quatrième année du règne de Charlemagne & la quatrième de son empire, c'est-à-dire de l'an 804, ce qui nous fait comprendre qu'on ne comptoit le règne de ce prince dans la Septimanie que depuis la mort de Carloman, son frère, à qui cette province étoit échue en partage [2].

C'est par ces anciens monumens, & non par des romans fabuleux, que nous apprenons la véritable généalogie de Guillaume, duc de Toulouse ou

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 75 & seq. *Vita S. Guillelmi*. — Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XII.

[2] La seconde de ces pièces est fausse; voir plus bas une note sur les rapports de Saint-Guillem & d'Aniane, au tome II, *Preuves*, n. XII, la note 2 de la col. 67; & au tome IV, *Note* CV, *Chronologie des abbés de Saint-Guillem*. [A. M.]

d'Aquitaine. Suivant[1] ces deux chartes, il étoit fils de Théodoric & d'Aldane, qui étoient déjà décédés. Il avoit trois frères, savoir : Theudoin, Adalelme & Théodoric, & deux sœurs : Albane & Berthe ; il avoit épousé deux femmes : Cunégonde, & Guitburge dont il avoit eu une fille, nommée Hélimbruch, & plusieurs enfans mâles, savoir : Bernard, Witcharius & Gaucelme. Il avoit, outre cela, un neveu (*nepos*) ou petit-fils, appelé Bertrand.

Les deux sœurs de Guillaume[2], qui n'avoient pas voulu s'engager dans le mariage & faisoient profession de piété, lui demandèrent avec instance de vouloir les consacrer au Seigneur, dans quelque endroit voisin de l'abbaye de Gellone, qu'il venoit de fonder. Ce duc, pour seconder leurs vœux, leur fit bâtir une maison à vingt pas du monastère, dans l'endroit où est aujourd'hui la paroisse de Saint-Barthélemy, où elles embrassèrent la vie religieuse. Leur exemple leur attira bientôt des compagnes, dont elles formèrent une communauté[3] qui se perpétua dans la suite. L'abbé de Gellone recevoit la profession de ces religieuses, dont la maison subsistoit encore dans le treizième siècle, sous le pontificat de Clément IV. Ces deux sœurs moururent à Gellone, après s'être sanctifiées par la pratique de toutes les vertus religieuses & les exercices d'une vie laborieuse & pénitente. On voit encore leur tombeau dans l'église de l'abbaye, à la chapelle de Notre-Dame, où il est élevé & posé sur quatre piliers. C'est de ces deux dignes sœurs qu'a tiré sans doute son nom un lieu du diocèse de Lodève, situé à une lieue de Gellone, appelé *le Pech des deux Vierges,* soit qu'il fît partie de leur patrimoine, ou qu'elles l'aient peut-être habité avant que de se retirer à Gellone.

Le duc Guillaume eut[4] encore un autre fils, nommé Herbert, à qui l'empereur Lothaire fit arracher les yeux, & une fille religieuse, nommée Herberge, que ce prince fit jeter dans la Saône & qui, peut-être, n'est pas différente d'Hélimbruch dont nous avons fait mention. Le comte Wala, frère de saint Adalard, abbé de Corbie, épousa[5] une fille de ce même duc, qui étoit peut-être la même qu'Hélimbruch ou Herberge[6]. Outre tous ces enfans on[7] donne à Guillaume une fille, nommée Berthe, femme de Pepin, roi d'Aquitaine, & un autre fils de son nom. On croit cependant que ce dernier n'est point différent de Gaucelme dont nous avons déjà parlé.

Éd. origin. t. I, p. 465.

LII. — *Établissement de la réforme d'Aniane en divers monastères de France.*

Benoît, abbé d'Aniane, lié depuis longtemps d'amitié avec ce duc, lui fut très-utile par ses conseils, soit pour la fondation du monastère de Gellone,

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 7 & suiv. *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XII.

[2] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 1, p. 75 & seq. *Vita S. Guillelmi,* n. 11.

[3] Mabillon, *Annales,* ad ann. 804, n. 33.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 307.

[5] *Vita Valae,* l 2, c. 8.

[6] Wala épousa probablement Hélimbruch ou Rodlinde, car on sait que Gerberge, celle qui fut noyée dans le Rhône en 834, était religieuse. [A. M.]

[7] Labbe, *Table généalogique,* p. 23 & 427. — Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVI. — *Notae Mabillonii in Vita S. Guillelmi,* p. 71.

soit pour la conduite[1] de sa vie. Il paroît, en effet, que Guillaume se retiroit de temps en temps à Aniane; & nous ne doutons pas que ce ne soit de lui qu'a voulu parler Théodulfe[2] dans un de ses poëmes qu'il adressa à Benoît, & où il fait mention d'un seigneur de considération qui avoit embrassé *une nouvelle milice*, & qui étoit logé alors dans l'appartement des hôtes de cette abbaye. Ce prélat avoit eu occasion de connoître l'abbé d'Aniane & de lier avec lui une sincère amitié, dans le voyage qu'il avoit fait, trois ans auparavant, dans la Septimanie, en qualité d'envoyé ou de commissaire de Charlemagne.

Théodulfe, dans le dessein de rétablir l'ancien monastère de Mici ou Saint-Mesmin dans son diocèse, pria Benoît de lui donner quelques-uns de ses religieux. Cet abbé lui en accorda deux; mais le prélat ne trouvant pas ce nombre suffisant, le pria de vouloir l'augmenter; ce qui fait le sujet de ce poëme.

A l'exemple de Théodulfe, plusieurs autres évêques demanderent des religieux à l'abbé d'Aniane pour réformer les monastères de leurs diocèses, & entre autres Leydrade, archevêque de Lyon, qui rétablit celui de l'Ile-Barbe, situé près de sa ville métropolitaine. L'abbaye d'Aniane devint par là comme la mère d'un grand nombre de monastères, ou nouvellement fondés, ou anciennement établis, qui embrassèrent sa réforme, ce qui fit regarder Benoît comme le restaurateur de la discipline monastique, non-seulement[3] dans la Septimanie & les provinces voisines, mais encore dans tout le reste de la France, & comme le supérieur général de tous ces monastères. Il en prit la protection dans toutes les occasions avec d'autant plus de succès, qu'il avoit un très-grand crédit auprès de Louis, roi d'Aquitaine, & de la reine Ermengarde, son épouse.

La faveur de Benoît à la cour d'Aquitaine lui attira des envieux qui le représentèrent à Charlemagne comme un homme qui abusoit de la confiance du roi, son fils. Ce faux rapport l'obligea de faire un voyage à Aix-la-Chapelle, où l'empereur tenoit alors sa cour. Il ne lui fut pas difficile de dissiper cette calomnie & de se justifier auprès d'un prince aussi équitable que Charlemagne, dont l'accès étoit libre à tout le monde. Cet empereur le reçut, contre l'attente de ses ennemis, avec sa bonté ordinaire, & pour lui marquer le respect qu'il avoit pour sa vertu, il voulut lui verser lui-même à boire, après quoi il le renvoya dans son monastère, comblé d'honneurs & de bienfaits.

LIII. — *Évêques & abbés illustres de la Septimanie. — Louis, roi d'Aquitaine, fonde ou rétablit divers monastères.*

Théodulfe[4] fait mention, dans le poëme dont nous venons de parler, de plusieurs évêques & abbés de la Septimanie, contemporains de Benoît &

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XII. — *Vita S. Benedicti Anianensis*, p. 207 & suiv.

[2] Théodulphe, l. 2, *Carmen*, 6, vers 508 & seq.

[3] *Vita S. Benedicti Anianensis*, p. 207 & seq.

[4] Théodulphe, l. 2, *Carmen*, 6, vers 508 & seq.

célèbres par leur piété, avec lesquels il avoit lié une étroite amitié durant le séjour qu'il avoit fait dans cette province. L'un des principaux est Nébridius, alors archevêque de Narbonne; les autres sont les évêques Attala, Clarin, Teutfrédus & Lantila, dont il ne marque pas le siége. Il parle ensuite des abbés Théodulfe & Donat, qui ne nous sont connus que par cet ouvrage. Quant aux abbés Atilion, Nampius, Attala, Olemond & Anian, dont le même prélat fait aussi mention avec éloge, nous en avons déjà parlé ailleurs, à l'occasion de divers monastères de la Septimanie qu'ils gouvernèrent.

Louis, roi d'Aquitaine, favorisa[1] beaucoup ces abbés & l'état monastique en général. Lorsqu'il prit par lui-même le gouvernement de ses États, la licence & le dérèglement des mœurs, suite des guerres précédentes, avoient déjà fait de grands progrès parmi le clergé séculier & régulier. Ce prince prit un soin particulier d'arrêter le cours de ces désordres, & Dieu bénit tellement son zèle, qu'il eut la consolation de voir renaître dans l'église d'Aquitaine la piété, Éd. origin. t. I, p. 466. la pureté des mœurs, l'amour des divines Écritures & l'étude des belles-lettres. Il étoit lui-même un modèle de vertu, & au rapport de l'historien de sa vie, il avoit plus l'air d'un religieux que d'un prince séculier, tant il étoit modeste dans ses habits, circonspect dans ses discours, sage & modéré dans toute sa conduite. Comme il aimoit beaucoup l'état monastique, il en suivoit les pratiques autant que sa condition le lui permettoit. Il l'auroit même embrassé, à l'exemple de Carloman, son oncle, si l'empereur son père ne l'en eût détourné, ou pour mieux dire, si le Seigneur n'eût voulu montrer en sa personne qu'on peut allier la piété avec la majesté royale.

Louis, ne pouvant entièrement satisfaire son penchant pour l'état religieux, tâcha du moins par sa protection de le rendre florissant. Il fonda ou rétablit vingt-six monastères dans son royaume. De ce nombre furent ceux de Saint-Chaffre & de Moissac, dans l'Aquitaine; ceux d'Aniane, de Gellone, de Saint-Laurent & de Caunes, dans la Septimanie, & ceux de *Véra*, d'*Utéra* & de *Valade*, dans le Toulousain. Nous ignorons la véritable situation des trois derniers. Les évêques & les comtes, à l'exemple de ce religieux prince, fondèrent ou rétablirent, sous son règne, divers autres monastères dans leurs diocèses ou comtés. Celui de Donzère, situé hors des limites du royaume d'Aquitaine & au delà du Rhône, fut un de ceux qui durent leur rétablissement à la piété de Louis. Ce monastère, qui étoit dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à une lieue de la même rivière, fut uni[2] depuis à l'église de Viviers, sous l'empereur Lothaire; il est encore aujourd'hui du domaine des évêques de cette ville, qui s'en disent princes.

LIV. — *Abbaye de Cruas. — Saint Josserand, confesseur.*

L'abbaye de Cruas fut fondée à peu près vers le même temps, dans le diocèse de Viviers, compris alors dans le royaume de Bourgogne, par Éri-

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 293. [2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 803, n. 21.

An 804

bert[1], père d'Elpodorius, comte du Vivarais. Cette abbaye, qui n'étoit auparavant qu'un terrain inculte & désert, & qui faisoit partie du domaine du prince, est située près du Rhône, le long d'une chaîne de collines qui règnent sur la rive droite de cette rivière depuis Lyon jusques au Saint-Esprit, à trois lieues au nord de la ville de Viviers. Louis le Débonnaire, devenu empereur, confirma la fondation de ce monastère, dont la Vierge & saint Josserand, confesseur, sont les principaux patrons. Ce dernier[2] étoit religieux de cette maison, mais on ignore le temps où il a vécu. Ses reliques de même que celles de saint Torquat, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qu'on conservoit dans l'église de cette abbaye, furent brûlées dans le seizième siècle par les calvinistes.

LV. — *Charlemagne partage ses États entre ses enfans. — La Septimanie demeure unie à l'Aquitaine.*

Louis étoit occupé au gouvernement & à la police de l'Aquitaine, quand, sur la fin de l'année 805, il fut appelé[3] par Charlemagne, son père, à Thionville, de même que Pepin, roi d'Italie, son frère. L'empereur, voulant prévenir les divisions que le partage de ses États pourroit faire naître après sa mort parmi ses enfans, tint, au commencement de l'année suivante, une assemblée générale où il régla ce partage. On en dressa, par son ordre, un acte authentique qui fut souscrit par tous ceux qui composoient l'assemblée. An 805

Suivant cet acte[4], Charles, l'aîné des trois fils de Charlemagne, devoit avoir, après la mort de cet empereur, les royaumes de Neustrie & d'Austrasie avec une partie de la Bourgogne & de la Germanie. L'Italie fut destinée pour Pepin avec l'autre partie de la Germanie. Charlemagne réserva tout le reste de la monarchie pour Louis, &, par conséquent, le royaume d'Aquitaine en entier & tel qu'il le possédoit déjà avec l'autre partie du royaume de Bourgogne depuis Nevers & Châlons-sur-Saône jusques en Provence & à la mer Méditerranée. Selon cette disposition, la portion de Louis devoit être bornée par la Loire & par une ligne depuis Nevers jusques au mont Jura, & ensuite par les Alpes, la Méditerranée, la rivière d'Èbre, en Espagne, & l'Océan; ce qui comprenoit toute l'Aquitaine dont on retrancha la partie de la Touraine située sur la rive gauche de la Loire, la Gascogne *&* *la Septimanie* ou *Gothie*. On[5] prétend que cette particule disjonctive *ou* doit avoir ici la même force qu'une conjonction, & qu'ainsi il s'agit de deux provinces différentes, en sorte que par la Gothie on doit entendre seulement la Marche d'Espagne ou la partie de la Catalogne soumise alors aux François, parce que ce nom étoit An 806

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXX.

[2] Bollandistes, 1er février, p. 93.

[3] Éginhard, *Annales*, p. 253.

[4] Duchesne, t. 2, p. 88 & suiv. — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 439 & seq.; *Divisio imperii anni DCCCVI*; Pertz, LL. t. 1, p. 140.

[5] *Marca Hispanica*, c. 276 & seq. — Le fait est tout au moins discutable, car, dans le plus grand nombre des actes de l'époque barbare, *vel* prend presque toujours le sens de *&*. [A. M.]

Éd. origin. t. I, p. 467.

affecté à cette province, quoiqu'on l'étendît quelquefois à la Septimanie. Mais il paroît certain [1] que les noms de *Septimanie* & de *Gothie* ne désignent dans cet endroit qu'une même province, composée alors d'une grande partie de la Narbonnoise première, appelée proprement Septimanie, & d'une portion de la Taragonoise.

Charlemagne ordonna, par cet acte de partage, que si quelqu'un des trois princes ses enfans venoit à mourir sans successeur mâle de sa lignée, les deux autres partageroient ensemble ses États, & qu'ainsi, si Louis décédoit, Pepin auroit, outre sa portion, l'Aquitaine propre & la Gascogne, & Charles le reste du royaume d'Aquitaine, entre autres la Septimanie proprement dite & la Marche d'Espagne; mais que si quelqu'un des trois laissoit en mourant un fils *que les peuples voulussent reconnoître pour leur roi*, ses deux oncles le laisseroient alors paisible possesseur des États de son père. Charlemagne se réserva, sa vie durant, la principale autorité sur les pays qu'il partagea à ses enfans, avec la liberté de faire à l'avenir, dans ce partage, les changemens qu'il jugeroit à propos. Après cette assemblée, ce prince congédia [2] Louis & Pepin, & se mit en marche pour Nimègue, où il passa le carême & célébra la fête de Pâques.

Louis, à son retour en Aquitaine, reçut les soumissions des peuples de Pampelune & de la Navarre qui, les années précédentes, s'étoient soustraits à sa domination pour passer sous celle des Sarrasins. Nous ignorons si la soumission de ces peuples fut volontaire, ou si ce prince les y obligea par la force de ses armes. Du reste, il paroît qu'il suspendit pour quelque temps la guerre sur les frontières d'Espagne & qu'il ne fit aucune expédition dans ce pays jusques au siége de Tortose, qu'il n'entreprit que trois ans après.

LVI. — *Guillaume de Toulouse embrasse l'état monastique dans son abbaye de Gellone. — Mort de ce duc.*

Il y a lieu de croire que Guillaume, duc de Toulouse, se trouva à la diète ou assemblée de Thionville, avec les autres comtes du royaume d'Aquitaine. Nous savons, en effet, que l'empereur l'appela [3], vers ce même temps, auprès de lui pour des affaires importantes. Guillaume entreprit d'autant plus volontiers ce voyage, qu'outre qu'il lui procuroit la satisfaction de revoir sa patrie & ses parens après une longue absence, il pouvoit sans crainte s'éloigner de son gouvernement, les Sarrasins étant alors hors d'état de rien entreprendre sur la frontière. Ce duc fut accueilli très-gracieusement par Charlemagne. Après avoir passé quelque temps à la cour de ce prince, il prit un jour la liberté de lui ouvrir son cœur & de lui communiquer le dessein qu'il avoit formé de quitter le monde & de se retirer dans le monastère de Gellone pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de la vie monastique. L'em-

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 42 & suiv.
[2] Eginhard, *Annales*, p. 253.
[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, n. 13, *Vita S. Guillelmi*.

pereur, qui faisoit un cas particulier de ce seigneur & qui le regardoit comme l'un des plus fermes appuis de l'État, tant par les services qu'il avoit déjà rendus, que par ceux qu'il étoit capable de rendre dans la suite, fit d'abord difficulté de consentir à l'exécution de son dessein; mais enfin, persuadé qu'il venoit de Dieu, il y acquiesça & lui donna, à son départ, outre de riches présens, plusieurs reliques considérables pour le monastère de Gellone, entre autres une portion de la vraie croix que le patriarche de Jérusalem lui avoit envoyée depuis peu. Guillaume, après avoir obtenu l'agrément de ce prince & surmonté les oppositions de ses parens & de ses amis qui traversoient également son dessein, se mit en voyage après s'y être disposé par des aumônes considérables & [après avoir] donné la liberté à plusieurs de ses serfs. Il passa par l'Auvergne, dont les peuples étoient soumis[1] à son gouvernement, &, s'étant rendu à Brioude, il y donna une marque éclatante de son renoncement au monde dans l'église du célèbre martyr saint Julien, qui, comme lui, avoit été homme de guerre. Il se prosterna devant son tombeau, y fit sa prière &, après y avoir déposé sa cuirasse & son bouclier, qu'il y offrit avec plusieurs autres présens, il alla dans le vestibule de l'église & y pendit son arc armé d'une grande flèche, son carquois & son épée, cérémonie fort usitée dans son siècle.

Guillaume avoit, jusques alors, voyagé en grand seigneur; mais depuis qu'il eut fait à Dieu un sacrifice volontaire de ses armes, il marcha en pèlerin & arriva enfin, en cet équipage, au diocèse de Lodève. A son entrée dans ce pays, il se mit nu-pieds, se revêtit d'un cilice &, portant dans ses mains le précieux morceau de la vraie croix, dont l'empereur lui avoit fait présent, il continua son chemin vers le lieu de sa retraite. L'abbé & les religieux de Gellone, avertis de son approche, allèrent en procession au devant de lui, ce qui fit souffrir sa modestie; ils le conduisirent ainsi au monastère Éd. origin. t. I, p. 468. où il fut revêtu de l'habit religieux, le jour de Saint-Pierre, 29 de juin[2] de l'an 806.

Guillaume eut à peine embrassé ce nouveau genre de vie, qu'il effaça également de son esprit & de son cœur tout ce qu'il avoit été dans le monde & ne se regarda plus que comme le dernier de ses frères. Il devint bientôt un modèle de régularité & de vertu par son exactitude dans la pratique de la règle, par son humilité & sa pénitence, & l'exercice des offices les plus bas & les plus humilians; en sorte qu'on peut dire qu'il fit plus de bien à sa maison par son exemple & la réputation de ses grandes vertus que par les magnifiques présens qu'il lui fit & les terres considérables qu'il lui donna. Il eut soin d'en faire achever les bâtimens, en quoi il fut secondé par les libéralités de ses deux fils Bernard & Gaucelme & des autres comtes du voisinage. Le chemin qui conduisoit à Gellone, situé d'un côté entre des rochers

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, n. 18, *Vita S. Guillelmi*.

[2] *Ibid.* part. 1, n. 3, *Vita S. Guillelmi.* — Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I. — *Vita sancti Benedicti Anianensis.* — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 208.

fort escarpés, & la rivière d'Hérault de l'autre, étant également étroit & raboteux, Guillaume entreprit avec les autres religieux d'en tailler un nouveau dans le roc. Il en vint heureusement à bout & le rendit praticable l'espace d'une petite lieue, après des travaux immenses, &, par l'élévation qu'il lui donna, il le mit à couvert des inondations ordinaires de la rivière. Il s'appliqua aussi à cultiver les environs du monastère, autant que la nature du terroir & la situation d'un lieu plein de rochers pouvoit le permettre. En un mot, il n'est point de travail pénible & abject qu'il n'entreprît pour mortifier son corps & humilier son esprit. A cette vie laborieuse & pénitente, qu'il continua pendant six ou sept ans, il joignoit un parfait mépris des biens présens & passagers, & un désir ardent des biens futurs & éternels. Guillaume mourut dans ces pieux sentimens, au milieu de ses frères [1], le 28 de mai de l'année 812 ou de la suivante. C'est ainsi que finit ses jours ce grand personnage, plus illustre encore par l'éclat de sa vertu & de sa sainteté, que par celui de sa haute naissance, de ses dignités & de ses exploits militaires. Il fut d'abord inhumé [2] à la droite du grand autel de l'église de Gellone, du côté de l'Épître, où on voit encore aujourd'hui son caveau, sur lequel le culte public qu'on lui rendit bientôt après donna lieu d'ériger un autel en son honneur. Cet autel fut consacré au onzième siècle, & on y exposa, dans le suivant, ses reliques renfermées dans un cercueil ou châsse de plomb. Les religieux, voulant dérober ce précieux trésor à la fureur des calvinistes qui, en 1568 [3], se rendirent maîtres de leur abbaye, les cachèrent alors secrètement sous le grand autel où il fut trouvé en 1679. Il paroît, par la grandeur d'un bras de ce saint qu'on conserve dans ce monastère, dans une châsse particulière, qu'il devoit être d'une taille extraordinaire. L'abbaye de Gellone n'est connue, depuis longtemps, que sous le nom de Saint-Guillem du Désert, nom que son fondateur & sa situation lui ont fait donner, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

LVII. — *Diplôme de Louis, donné à Toulouse, en faveur de l'abbaye de Gellone.*

Le roi d'Aquitaine & Charlemagne, son père, ressentirent également la perte qu'ils faisoient d'un général des plus sages & des plus expérimentés par la retraite de ce duc. Le premier, qui lui avoit toujours donné des marques particulières de son estime & de sa bienveillance, confirma [4] à sa demande toutes les donations que lui ou d'autres avoient faites au monastère de Gellone. Guillaume étoit profès & avoit déjà, comme porte la charte de Louis, préféré l'humilité & la pauvreté de Jésus-Christ aux charges les plus brillantes

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, n. 3, *Vita S. Guillelmi.*

[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 812, n. 5. — Bollandistes, au 28 mai.

[3] Voyez, au sujet de l'invasion du monastère de Gellone par les calvinistes, tome IV, *Note* CV, un récit authentique publié par nous, extrait du *Monasticon Benedictinum*, t. 15, f° 261. [A. M.]

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XIII.

 An 807

du palais de Charlemagne & aux plus grandes richesses, quand il demanda cette confirmation. Le roi d'Aquitaine, pour témoigner le cas qu'il faisoit de ce comte *à cause de son attachement & de sa fidélité inviolables,* augmenta considérablement les biens du monastère de Gellone par la donation qu'il lui fit en même temps de plusieurs terres situées tant dans le diocèse de Lodève que dans celui de Béziers. Il lui donna entre autres, dans ce dernier, un domaine appelé *Miliacus,* avec le lieu & l'église de Saint-Pargoire, & deux villages *dont le comte Gotzelme, son envoyé ou commissaire, avoit marqué les limites avec des croix gravées sur la pierre.* Cette charte de Louis est datée *de Toulouse* le 28 de décembre, la vingt-septième année de son règne en Aquitaine & la huitième de l'empire de Charlemagne, c'est-à-dire de l'an 807 de J.-C., ce qui fait voir que Louis ne comptoit les années de son règne en Aquitaine que depuis la fête de Pâques de l'an 781, qu'il fut couronné roi à Rome, & que ce prince passoit quelquefois l'hiver à Toulouse, outre le séjour qu'il y faisoit ordinairement dans la belle saison pour la tenue de l'assemblée générale du royaume d'Aquitaine. Éd. origin. t. I, p. 469.

LVIII. — *Juliofred, parent de Charlemagne, abbé de Gellone.*

Suivant ce diplôme, Juliofred, qui, comme nous l'apprenons[1] d'ailleurs, étoit proche parent de Charlemagne, gouvernoit alors en qualité d'abbé le monastère de Gellone, situé dans le domaine de Louis, au-dessous du château de Verdun, dont on voit encore les ruines sur la cime d'un rocher escarpé qui domine la vallée de Gellone, ce qui prouve que Benoît, abbé d'Aniane, qui avoit la principale autorité sur ce monastère, le faisoit gouverner par un abbé particulier. Benoît en usoit de même à l'égard des autres monastères de sa réforme, sur lesquels il s'étoit réservé seulement une inspection générale. Après sa mort, la plupart de ces monastères reprirent leur ancienne indépendance; celui de Gellone demeura toujours soumis à l'abbaye d'Aniane[2] jusques au onzième siècle qu'il se mit en liberté, sous le pontificat d'Urbain II. L'abbaye de Gellone est à présent immédiate au Saint-Siége & exerce sa juridiction sur les deux paroisses de Saint-Barthélemy & de Saint-Laurent qui sont dans la ville de Saint-Guillem, & sur un ermitage qui subsiste au milieu des rochers depuis le quatorzième siècle.

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XIII.

[2] C'est à tort que les Bénédictins ont cru que le monastère de Gellone avait jamais été soumis à celui d'Aniane. Le diplôme de Louis le Pieux, que D. Vaissete vient d'analyser, prouve la fausseté de cette opinion, qui ne peut s'appuyer que sur le deuxième testament de saint Guillem[1], fabriqué par les moines d'Aniane, au onzième siècle. Tous les autres actes qui mentionnent cette prétendue sujétion sont tirés du cartulaire d'Aniane, rédigé précisément à cette époque, lors du procès entre les deux abbayes. Du reste, tous ces actes, quoique présentant des interpolations, n'en sont pas moins authentiques[2]. Le plus souvent, le faussaire s'est contenté d'ajouter le nom de Gellone à la suite de celui d'Aniane dans la suscription. [A. M.]

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XII.

[2] Voyez, par exemple, tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XXVI.

LIX. — *Le comte Gotzelme, commissaire de Louis dans la Septimanie.*

Le comte Gotzelme, commissaire ou envoyé du roi Louis dans la Septimanie, dont la même charte fait mention, n'est pas sans doute différent de Gaucelme, fils du duc Guillaume, dont nous avons déjà parlé. Il exerça sa commission, l'an 807, dans cette province [1] & peut-être aussi dans le Toulousain. Il paroît qu'il étoit alors gouverneur ou comte de Roussillon, car nous trouvons quelques années après un comte de ce pays appelé tantôt [2] Gaucelme, tantôt Gaucelin, ce qui est apparemment une erreur de copiste. Ce comte de Roussillon vivoit encore en 830. Nous avons lieu de croire que Bernard, frère de Gaucelme, & qui paroît avoir été son aîné, étoit aussi pourvu alors de quelque comté ou gouvernement dans la Septimanie, ou plutôt dans la Marche d'Espagne, car, suivant l'auteur de la Vie de saint Benoît d'Aniane, & celui qui a écrit celle de saint Guillaume [3], les fils de ce duc *qui lui avoient succédé dans ses comtés* l'aidèrent après sa retraite à achever les bâtimens du monastère de Gellone, d'où il est aisé d'inférer que Bernard avoit obtenu quelque gouvernement ou comté particulier avant la mort du duc Guillaume, son père, lequel, suivant la police [4] usitée sous le règne de Charlemagne, pouvoit posséder plusieurs comtés sur les frontières, mais non pas dans l'intérieur du royaume. Si donc les enfans de Guillaume lui succédèrent immédiatement dans ses gouvernemens, ce dut être dans quelque comté particulier de la frontière; car pour le comté ou duché de Toulouse, il passa [5] en d'autres mains, & il est certain que si Bernard [6] parvint jamais à cette dignité, ce ne fut que bien avant sous l'empire de Louis le Débonnaire. Bernard ne put d'ailleurs avoir été pourvu du duché de Septimanie du vivant de Guillaume, puisque ce pays faisoit alors partie du duché de Toulouse ou gouvernement général d'Aquitaine, dont il ne fut séparé [7] qu'en 817. Nous ignorons de quelle dignité furent revêtus les autres fils du duc Guillaume. Il paroît seulement que l'un d'entre eux, nommé Héribert, étoit, en 811, à la suite de Louis, roi [8] d'Aquitaine, au siége de Tortose, & sans doute avec quelque marque d'honneur & de distinction.

LX. — *Raimond, duc d'Aquitaine, successeur de Guillaume. — Abbaye de Lombez.*

Nous ne sommes guère mieux instruits sur le successeur immédiat de Guillaume dans le duché d'Aquitaine ou de Toulouse; nous trouvons cependant

[1] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 3, p. 235, *Chronicon Fontanellensis monasterii*. — Mabillon, ad ann. 823, n. 51.

[2] *Marca Hispanica*, c. 349, 358, 775, 783.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 83 & 208.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 2; voyez aussi la *Note additionnelle* à la suite. [E. M.]

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 292.

que[1] Raimond, surnommé Raphinel[2], prend le titre de duc d'Aquitaine vers l'an 810[3]. Or nous avons déjà remarqué que le titre de duc d'Aquitaine & de Toulouse étoient alors[4] synonymes. Il est fait mention de ce Raimond dans une charte, datée de Béziers le jeudi 21 de mars, sous le règne de l'empereur Charlemagne & de Louis, roi d'Aquitaine. Par cette charte, Raimond donne à l'abbaye de Saint-Thibéry le lieu de Lombez, situé dans le Toulousain, & le fief de Posquières, avec l'église de Notre-Dame, dans la Septimanie & le comté de Nimes.

Cette donation donna lieu[5] aux religieux de Saint-Thibéry de fonder dans la suite un monastère à Lombez, sous l'invocation de la sainte Vierge, auprès duquel on voyoit un oratoire où reposoient les reliques de saint Majan, confesseur. Ce monastère, qui passa dans le douzième siècle des bénédictins aux chanoines réguliers, a donné l'origine à la ville de Lombez, située sur la petite rivière de Save. Elle a été autrefois la principale de l'archidiaconé du pays de Savés, dans l'ancien diocèse de Toulouse, ainsi appelé de cette rivière qui l'arrose. L'abbaye fut démembrée de ce diocèse & érigée en évêché, au quatorzième siècle, par le pape Jean XXII. Elle a été depuis sécularisée. Les reliques de saint Majan furent transférées de l'oratoire dont nous venons de parler au monastère de Villemagne, dans le diocèse de Béziers. Posquières n'est point différent du lieu de Vauvert, dans le diocèse de Nimes, qui a titre de baronnie & a été longtemps du nombre de celles qui entrent aux États de Languedoc.

Éd. origin. t. I, p. 470.

LXI. — *Cixilane, vidame ou vicomte de Narbonne.*

Quelques auteurs prétendent[6] que le duc Guillaume, fondateur de l'abbaye de Gellone, & Bernard, son fils, furent comtes particuliers de Narbonne, mais ils se trompent. L'opinion de Catel[7], qui fait le même Guillaume vicomte de cette ville après Aymeri, son prétendu père, est encore plus insoutenable. D'ailleurs[8] le titre de vicomte ne fut en usage en France que vers la fin de l'empire de Louis le Débonnaire. Ceux qui tenoient leur place dans les comtés ou diocèses ne prenoient auparavant que le titre de viguier (*vicarius, vicedominus*) ou de vidame[9].

Le premier que nous connoissons sous ce dernier titre, dans le diocèse ou comté de Narbonne, est Cixilane qui présida[10], l'an 802, à un plaid ou jugement dans lequel on adjugea à Anian, abbé de Caunes, le payement de cer-

[1] Mabillon, *Annales,* ad ann. 793, n. 24.

[2] Raimond Raphinel est un comte apocryphe. La charte qui en fait mention est fausse. — Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, où nous croyons avoir suffisamment établi ce fait. [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 12.

[4] *Ibid. Note* LXXXVII, n. 2.

[5] Mabillon, *Annales,* ad ann. 793, n. 24.

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 17.

[7] *Ibid. Note* LXXXVII, n. 7 & suiv.

[8] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 567.

[9] Nous avons déjà relevé, dans les notes du livre précédent, l'erreur de dom Vaissete à ce sujet. [A. M.]

[10] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XI.

tains droits dus à ce monastère pour une terre qu'il avoit donnée à précaire[1]. Nous parlerons ailleurs des autres vicaires ou vicomtes de Narbonne, successeurs de Cixilane, dont la suite ne nous est bien connue que depuis le dixième siècle que cette dignité devint héréditaire. Au reste, on doit mettre au rang des fables ou des contes faits à plaisir ce qu'un auteur[2] rapporte d'un prétendu Henri, qu'il dit avoir été établi vicomte de Narbonne par Charlemagne, après que ce prince eut assiégé & pris cette ville sur les Sarrasins.

LXII. — *Louis lève le siége de Tortose.*

An 809

Louis, roi d'Aquitaine, après avoir vécu en paix, à ce qu'il paroît, avec les infidèles pendant quelques années, recommença la guerre[3] contre eux en 809, & c'est apparemment pour conférer avec lui sur ce sujet que l'empereur, son père, le fit venir à Aix-la-Chapelle au commencement de la même année. Louis, après avoir célébré dans ce palais la fête de la Purification[4] avec ce prince & avoir reçu ses ordres, revint dans ses États, où il passa le carême. Il se mit en campagne au commencement du printemps, & se rendit d'abord à Barcelone; de là, après avoir passé la rivière de Llobregat, il entra dans le pays des Sarrasins, marcha vers Tarragone, fit prisonniers tous les Arabes qu'il y trouva, mit les autres en fuite, fit le dégât dans tout le pays, ruina ou réduisit en cendres plusieurs places ou châteaux dont il s'étoit emparé, & s'avança enfin vers Tortose, ville située sur la rive gauche de l'Èbre vers son embouchure dans la mer.

Ce prince, étant arrivé à Sainte-Colombe, au voisinage de Tortose, partagea ses troupes en deux corps. Il alla lui-même avec le gros de l'armée assiéger cette place & fit un détachement du reste, sous le commandement des comtes Isembard & Adémar, de Béra, comte de Barcelone, & de Borrel, comte d'Ausone, avec ordre d'aller passer l'Èbre vers sa source, le plus secrètement qu'ils pourroient, & de tâcher de surprendre ensuite les infidèles, ou du moins de jeter la terreur dans leur pays. Ces généraux, conformément à ces ordres, s'étant mis en marche, s'avancèrent pendant la nuit & se cachèrent pendant le jour dans des forêts. Ils arrivèrent enfin le sixième jour au confluent de la Cinca & de l'Èbre, firent, le lendemain, passer à la nage ces deux rivières à leurs troupes, coururent le pays ennemi & le ravagèrent de tous côtés jusques à *Villarubea,* où ils surprirent les Maures & firent un butin très-considérable. Sur l'avis de cette excursion, les infidèles s'assemblèrent de toutes parts, & après avoir formé une armée considérable, ils allèrent se poster sur les hauteurs qui environnent la vallée d'Ibanne, par où les Fran-

[1] Ce Cixilane présidait ce plaid comme suppléant de l'archevêque de Narbonne, dans une cause intéressant un ecclésiastique; il remplissait là une des fonctions que reçurent plus tard les officiaux. [A. M.]

[2] Mariana, *Historia de rebus Hispanicis,* l. 9, c. 1.

[3] Voyez tome II, *Note* XC, n. 10 & suiv.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 291. — Éginhard, *Annales,* p. 255 & seq. — Monachus Engolismensis, *Vita Caroli Magni,* p. 84 & seq.

An 809

çois devoient passer à leur retour & où ils espéroient bien les défaire, ce qui étoit fort aisé en faisant seulement rouler sur eux les pierres de la montagne. Ceux-ci, ayant pris cependant une autre route, & les Maures se persuadant qu'ils ne se détournoient que par crainte, coururent alors sur eux & attaquèrent leur arrière-garde; mais les François, ayant mis leur butin en lieu de sûreté, firent volte-face & soutinrent le choc des Sarrasins avec tant de bravoure qu'ils les obligèrent de prendre la fuite après en avoir tué une grande partie. Cela fait, ce détachement se retira sain & sauf & en bon ordre, sans avoir rien perdu du butin qu'il avoit fait, & joignit le roi d'Aquitaine devant Tortose, le vingtième jour depuis son départ du camp de ce prince. Louis, prévoyant cependant que le siége de cette place également forte & bien défendue pourroit traîner en longueur, informé d'ailleurs que les Sarrasins se rassembloient de toutes parts pour marcher à son secours, résolut de l'abandonner, & content d'avoir fait le dégât dans toute la campagne, il prit la route d'Aquitaine, après avoir demeuré un mois entier devant Tortose.

Éd. origin. t. I, p. 471.

LXIII. — *Amoroz, gouverneur de Saragosse & d'Huesca, refuse l'obéissance à Louis.*

Un autre corps de troupes françoises agissoit en même temps dans les montagnes d'Aragon contre Amoroz, gouverneur sarrasin de Saragosse & d'Huesca, qui refusoit à Louis l'obéissance que ses prédécesseurs avoient si souvent promise à Charlemagne, son père. Ces troupes étoient sous le commandement du comte Auréole, l'un des descendans[1] de Félix Auréole, comte ou gouverneur de Périgord, qui avoit épousé Principia dont il avoit eu saint Cybar. Ce général fit bâtir plusieurs châteaux aux environs de ces deux places, dont il resserra, par là, les garnisons; mais, étant mort sur la fin de l'année, Amoroz se mit incontinent en campagne, s'empara de tous les forts que les François avoient construits & continua de vivre dans l'indépendance. Pour prévenir cependant le ressentiment de Charlemagne, il lui fit dire qu'il le reconnoîtroit volontiers pour son souverain, s'il vouloit le laisser paisible possesseur de ces deux villes. Là-dessus, l'empereur envoya des personnes de confiance sur la frontière pour conférer avec lui; mais ce général maure, qui n'agissoit pas sans doute de bonne foi, traîna la conférence en longueur sous divers prétextes. Il demanda entre autres que les marquis qui commandoient sur cette frontière y fussent présens, ce qui obligea les envoyés à demander de nouvelles instructions à Charlemagne. Ces difficultés & diverses autres affaires qui survinrent firent entièrement échouer cette négociation.

An 810

[1] Monachus Engolismensis, *Vita Caroli Magni*, p. 85. — Adhémar de Chabanais, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 171. — Ces deux auteurs paraissent avoir écrit d'après les mêmes sources; leurs deux témoignages, invoqués par dom Vaissete, se réduisent donc à un seul. [A. M.]

LXIV. — *Entreprise des Normands ou autres pirates sur les côtes de la Septimanie.*

Louis avoit résolu d'aller reprendre le siége de Tortose la campagne suivante; mais l'empereur son père le détourna[1] de cette entreprise pour l'employer à quelque chose de plus pressé. Les Normands, peuples du Nord, que leur piraterie rendit si célèbres dans la suite, commençoient déjà d'infester les côtes de France & de se répandre dans le pays par l'embouchure des rivières qui se jettent dans la mer. Charlemagne, pour arrêter leurs incursions, fit construire & armer sur toutes les rivières un nombre de vaisseaux & chargea le roi d'Aquitaine, son fils, de ce soin sur la Garonne & le Rhône & les autres rivières de ses États, ce qui empêcha ce prince de continuer par lui-même la guerre contre les Sarrasins, sur les frontières d'Espagne.

Il n'est pas aisé de comprendre comment les Normands, qui étoient des peuples du Nord, pouvoient alors infester les pays situés le long du Rhône; nous croyons volontiers que les vaisseaux que Charlemagne fit construire & armer sur ce fleuve étoient plutôt pour arrêter les pirateries des Sarrasins que celles des Normands, à qui ils ressembloient beaucoup en ce qu'ils infestoient les côtes de la Méditerranée comme ceux-ci couroient celles de l'Océan. Il paroît cependant que les Normands étendirent alors leurs courses jusque sur les côtes de la Septimanie, s'il faut ajouter foi à un des historiens[2] de Charlemagne[3]. Cet auteur rapporte que ce prince, étant un jour inopinément arrivé dans une ville maritime de la Gaule Narbonnoise, ses courtisans aperçurent en mer, pendant son dîner, quelques vaisseaux étrangers. Les uns soutenoient que c'étoient des vaisseaux marchands d'Afrique, & les autres que c'étoient des négocians juifs ou anglois, quand Charlemagne, ayant considéré la structure & l'agilité de ces vaisseaux, dit qu'ils étoient plutôt remplis d'ennemis que chargés de marchandises. Un chacun accourut alors sur le rivage pour s'opposer au débarquement de cette flotte; mais les Normands comprenant que ce prince étoit sur les lieux, prirent aussitôt le large avec tant de vitesse, qu'ils disparurent presque en un instant. Le même historien ajoute que Charlemagne s'étant levé de table & voyant la manœuvre des
Éd. origin. t. I, p. 472. Normands d'une fenêtre dont la vue donnoit vers le levant, jeta de profonds soupirs & versa des larmes sur les maux qu'il prévit que ces pirates feroient un jour à la France.

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 292.

[2] Monachus Sangallensis, *Vita Caroli Magni*, l. 2, c. 22, p. 130.

[3] Les deux flottes que le jeune Louis organisa dans la Méditerranée, sur l'ordre de Charlemagne, pour la défense l'une des côtes de la Septimanie, & l'autre de celles d'Espagne, étaient en effet bien plutôt destinées à combattre les Maures que les Normands. C'est seulement beaucoup plus tard que ces hardis pirates pénétrèrent dans la Méditerranée. Quant à l'anecdote de la flotte normande, apparue à Charlemagne sur les côtes de la Narbonnaise, on sait aujourd'hui que c'est un simple conte. [E. M.]

LXV. — *Le comte Ingobert, commandant sur les frontières d'Espagne en l'absence de Louis.*

Louis, ne pouvant donc continuer lui-même la guerre contre les Sarrasins, chargea de ce soin le comte Ingobert, que l'empereur son père lui avoit envoyé à ce dessein. Ce général[1], après avoir conduit à Barcelone l'armée françoise, résolut de surprendre les ennemis qui étoient campés au delà de l'Èbre sous les ordres d'Abaïdun, duc ou gouverneur de Tortose. Il fit pour ce sujet construire des bateaux portatifs qui se démontoient en quatre pièces, dont chacune pouvoit être traînée par deux mulets ou deux chevaux. Il fit ensuite provision de clous & de toutes les choses nécessaires pour joindre & calfater promptement toutes ces pièces ensemble; cela fait, il détacha pour cette expédition un corps de troupes sous la conduite des comtes Adémar & Béra, & leur ordonna de remonter le long de l'Èbre au-dessus du camp des Sarrasins, de passer ensuite cette rivière & d'attaquer les infidèles. Il s'avança en même temps vers Tortose avec le gros de l'armée. Ces deux généraux dont le dernier étoit comte ou gouverneur de Barcelone, & l'autre de quelque ville de la Septimanie, comme nous le verrons ailleurs, dérobèrent si bien leur marche, qu'ils arrivèrent le troisième jour sur le bord de l'Èbre & le traversèrent le lendemain sans aucune opposition sur les bateaux qu'ils avoient préparés. Cependant, comme ils furent obligés de faire passer les chevaux à la nage, un Maure, qui se baignoit dans ce fleuve, s'étant aperçu qu'il entraînoit de la fiente de cheval, alla en donner avis au général Abaïdun qui envoya aussitôt à la découverte. Les espions ayant rapporté qu'ils avoient vu paroître l'armée françoise, la terreur se répandit alors dans le camp des Sarrasins qui prirent la fuite & se débandèrent d'un côté & d'autre, après avoir abandonné leurs tentes & leurs équipages.

Abaïdun, honteux de la lâcheté de ses troupes, fit tous ses efforts pour les rallier, ce qu'ayant heureusement exécuté, il parut le lendemain à la tête de son armée & présenta bataille aux François qui ne demandoient pas mieux que de combattre. L'action fut très-vive & dura jusques à la nuit; elle fut cependant très-funeste aux Sarrasins qui demeurèrent la plupart sur le champ de bataille. Les François victorieux revinrent ensuite joindre le comte Ingobert au camp devant Tortose, & pressèrent l'attaque de cette place; mais la garnison se défendit avec tant d'opiniâtreté, que ce seigneur, fatigué de la longueur du siége, l'abandonna pour se retirer en Aquitaine.

LXVI. — *Nouveau siége de Tortose. — Prise de cette ville par le roi d'Aquitaine.*

La perte que les Sarrasins firent durant cette campagne engagea Abulaz, leur roi, à demander la paix à Charlemagne par l'entremise du comte Henri,

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 292.

An 810

qu'il avoit fait prisonnier & qu'il renvoya à ce prince sans rançon. L'empereur écouta favorablement les propositions de ce comte, & ayant reçu des ambassadeurs de la part de l'émir, il conclut la paix avec eux à Aix-la-Chapelle, au mois d'octobre de l'an 810. Cette paix ne fut pas de durée, les Sarrasins renouvelèrent[1] leurs hostilités peu de temps après & firent de nouvelles courses dans l'île de Corse, ce qui fit que le feu de la guerre se ralluma de part & d'autre.

An 811

Louis[2] se mit en état, la campagne suivante, d'aller assiéger en personne la ville de Tortose, dans la résolution d'emporter cette place à quelque prix que ce fût. Ce prince, après avoir reçu de France un renfort considérable qu'il joignit à ses propres troupes, se mit en marche. Herbert, que nous croyons être le fils de Guillaume, duc de Toulouse ou d'Aquitaine de ce nom, Liutard, comte de Fezensac, & le comte Isembard avoient le principal commandement de l'armée. Louis, d'abord après son arrivée devant Tortose, l'assiégea & pressa si vivement le siége, qu'ayant fait des brèches considérables à force de béliers, de mangonneaux & d'autres machines de guerre, les Sarrasins furent obligés de se rendre le quarantième jour. Ce prince apporta lui-même les clefs de cette importante place à l'empereur, son père.

LXVII. — *Louis, après la diète d'Aquitaine, soumet les Gascons nouvellement révoltés.*

An 812

Ce roi, après son retour en Aquitaine, où il passa l'hiver[3], assembla la diète de son royaume pour y délibérer des moyens de soumettre les Gascons qui faisoient divers mouvemens[4] & qui songeoient à une nouvelle révolte[5].

Éd. origin. t. I, p. 473.

Ces peuples y étoient excités par Adalaric, leur duc, qui, après avoir été exilé & proscrit l'an 790, à la diète de Worms, avoit, à ce qu'il paroît, obtenu sa grâce de Charlemagne & du roi d'Aquitaine, son fils, & étoit rentré dans la possession de son duché. Cette révolte étoit sur le point d'éclater, lorsque Louis, qui en fut exactement informé, résolut de la punir & de marcher contre les Gascons avec toutes ses forces. Ce prince proposa son dessein à la diète d'Aquitaine qu'il tenoit actuellement, & où il fut généralement applaudi; l'assemblée finie, il se mit en marche à la tête de son armée & arriva à Dax, sur la frontière du pays de ces peuples. Il suivit d'abord son penchant naturel pour la paix & tâcha de gagner les rebelles par la voie de la douceur, avant que d'avoir recours à celle des armes. Il fit appeler dans cette ville les principaux d'entre les conjurés, dans le dessein de leur pardonner; mais, sur le refus qu'ils firent de l'aller joindre & de se soumettre, il se mit alors en campagne, s'avança dans le pays, où il ravagea tous les biens

[1] Éginhard, *Annales*, p. 256. — *Annales Loisceliani*, dans Duchesne, t. 2, p. 47 & 65. — Monachus Engolismensis, *Vita Caroli Magni*, p. 85.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 292. — Voyez tome II, *Note* XC, n. 10 & suiv

[3] Voyez tome II, *Note* XC, n. 16.

[4] *Ibid.*

[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 293. — Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

des rebelles & détruisit leurs habitations, ce qui les obligea enfin de recourir à sa clémence & de lui demander pardon.

Ce prince, après avoir pardonné aux Gascons, comptant d'avoir pacifié ces peuples, profita de cette occasion pour aller à Pampelune, où des affaires importantes qu'il avoit à régler demandoient sa présence. Il repassa bientôt après les montagnes &, pour éviter le sort de Charlemagne, son père, au passage de Roncevaux, il prit des mesures & se tint sur ses gardes. Nonobstant toutes ses précautions, il fut attaqué dans les défilés par le duc Adalaric qui s'étoit mis en embuscade & qui tomba brusquement sur lui. Les troupes françoises, qui avoient prévu cette trahison, firent ferme & se défendirent avec tant de valeur qu'elles mirent les Gascons en fuite, après en avoir tué une partie. Adalaric, avec Centulle, son second fils, furent du nombre de ceux qui périrent dans le combat, ou plutôt, suivant un ancien historien [1], il paroît que ce duc fut pris & pendu sur le champ de bataille. Cet exemple de sévérité jeta une si grande terreur parmi tous les rebelles, qu'ils allèrent trouver Louis & se soumirent à lui. Ce prince leur pardonna de nouveau; mais, craignant encore quelque nouvelle trahison de leur part, il se fit donner en otage les enfans des principaux du pays jusques à ce qu'il eût entièrement passé les défilés, après quoi il continua sa marche & arriva en Aquitaine avec toutes ses troupes.

Ce roi usa de clémence envers Scimin, fils aîné d'Adalaric, & envers Loup Centulle, petit-fils de ce duc, & fils de Centulle, qui avoit été tué dans le combat. Louis leur accorda la succession d'Adalaric ou le duché de Gascogne, qu'ils partagèrent entre eux, & qui comprenoit entre autres tout le pays situé entre la rivière d'Adour & les Pyrénées. Nous verrons dans la suite que cet acte de générosité de la part de ce prince ne rendit ces deux seigneurs ni plus soumis ni plus fidèles.

LXVIII. — *Levée du siége d'Huesca par les François. — Trêve conclue avec les Sarrasins.*

Tandis que Louis travailloit d'un côté à soumettre les Gascons, ses troupes agissoient de l'autre sur les frontières d'Espagne [2], contre le général Amoroz, gouverneur pour les Sarrasins des villes de Saragosse & d'Huesca. Ce général reconnoissoit alternativement, & suivant que les intérêts le demandoient, tantôt la souveraineté des rois de France, tantôt celle des émirs de Cordoue, dans la vue de se maintenir par là dans l'indépendance sous la protection de l'une ou de l'autre de ces deux puissances. Abulaz, roi des Sarrasins d'Espagne, mécontent de cette conduite, avoit fait marcher contre lui, l'année précédente, son fils Abdérame, à la tête d'un corps d'armée qui lui

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 293. — L'Astronome rapporte simplement que ce duc des Gascons fut pendu. Tous les autres détails donnés ici sur la famille d'Adalaric, sur Centule Sciminus, son fils aîné, & Loup Centule, son petit-fils, ont été puisés dans la charte d'Alaon. [E. M.]

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 292 & suiv. — *Annales Loiseliani*, p. 46 & seq.

avoit enlevé Saragosse & l'avoit obligé de se renfermer dans Huesca. Le roi d'Aquitaine, également irrité de son infidélité & de ce qu'après avoir promis de se soumettre à l'empereur, son père, il se mettoit peu en peine d'effectuer sa promesse, envoya pour le réduire le comte Héribert, qui faisoit à sa cour la fonction d'*envoyé* (*missus*) de Charlemagne, & qui est peut-être le même que le fils du duc Guillaume de ce nom dont nous avons déjà parlé. Ce comte marcha contre Amoroz, à la tête de l'armée d'Aquitaine, & assiégea ce général dans Huesca; mais il en négligea si fort le siége & eut si peu d'attention sur ses troupes, que plusieurs jeunes seigneurs de son armée qui s'étoient avancés témérairement jusque sous les murs de la place faillirent à périr pour avoir d'abord insulté les assiégés par des railleries piquantes & tiré ensuite sur eux. Ceux-ci, voyant ces jeunes gens en petit nombre & hors d'état d'être secourus, firent alors une vigoureuse sortie. L'attaque & la défense furent très-vives, & après une perte presque égale, chacun se retira. Enfin Héribert, désespérant de pouvoir se rendre maître d'Huesca, prit le parti de décamper à la fin de l'automne, après avoir fait le dégât aux environs de cette ville. Il alla joindre le roi Louis, qui étoit alors occupé à la chasse. Quelque temps après, Abulaz demanda[1] la paix à Charlemagne. Le mauvais succès de la flotte qu'il avoit envoyée cette année dans les mers d'Italie, pour ravager les îles de Corse & de Sardaigne, l'engagea sans doute à faire cette démarche. Charlemagne lui accorda une trêve de trois ans.

Éd. origin. t. I, p. 474.

LXIX. — *Priviléges accordés aux Espagnols réfugiés dans la Septimanie & dans la Marche d'Espagne.*

Cet empereur avoit député[2] quelque temps auparavant des envoyés (*missos*) ou commissaires pour administrer la justice dans les provinces du royaume d'Aquitaine & réformer les abus. Nous ignorons les noms des seigneurs séculiers qui furent chargés de cette commission; nous savons seulement que Jean, archevêque d'Arles[3], & Nébridius, archevêque de Narbonne, leur furent associés. Ces deux prélats avoient ordre en même temps de se rendre à la cour du roi d'Aquitaine pour assister ce prince dans la décision d'une affaire importante que l'empereur, son père, lui avoit renvoyée.

Il s'agissoit de prononcer sur les plaintes de plusieurs Espagnols[4] ou Goths d'origine qui, pour se mettre à couvert de la tyrannie des infidèles, s'étoient retirés depuis longtemps sur les terres de France, soit dans la Marche d'Espagne, soit dans la Septimanie. Ces étrangers, à qui Charlemagne avoit donné diverses terres incultes de son domaine dans lesquelles ils s'étoient établis & qu'ils avoient défrichées, demandoient justice contre plusieurs particuliers,

[1] *Vita Caroli Magni incerti auctoris*, dans Duchesne, t. 2, p. 66 & 86. — *Chronique de Moissac*, p. 146.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XVI.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XVI. — *Conciles*, t. 7, c. 1233, *Concilium Arelatense VI*.

[4] Voir plus bas, page 942, une note détaillée sur ce sujet. [A. M.]

leurs voisins, qui, sous divers prétextes, s'en étoient emparés au préjudice du fisc, à qui elles appartenoient originairement, & contre les vexations qu'ils souffroient de la part des comtes ou marquis qui commandoient dans ce pays & qui vouloient les assujettir à payer un tribut & le cens pour ces mêmes terres, quoiqu'elles leur eussent été données libres & exemptes de toutes charges. Ces Espagnols avoient d'abord porté leurs plaintes à l'empereur qui avoit renvoyé la décision de cette affaire sur les lieux au roi d'Aquitaine, son fils, sur le rapport que devoit lui en faire Jean, archevêque d'Arles, *son*[1] *envoyé*. Charlemagne avoit ordonné en même temps aux comtes ou gouverneurs des diocèses où ces réfugiés faisoient leur demeure de se rendre auprès de ce prince pour être présens au jugement qu'il devoit rendre & recevoir ses ordres sur la manière dont ils devoient se comporter envers eux, avec défense, en attendant, d'en exiger ni cens ni tribut, & avec ordre de leur restituer tout ce qu'ils les avoient forcés de payer.

LXX. — *Comtes de la Septimanie. — Fondation de l'abbaye d'Alet, par le comte Béra.*

Charlemagne avoit adressé cette ordonnance à huit comtes[2] du pays, savoir : à Béra[3], Gaucelme, Gisclafred, Odilon, Ermengarius, Adémar, Leibulfe & Erlin. Nous avons déjà dit que le premier étoit comte de Barcelone, & le second de Roussillon. Nous trouvons dans le même temps un Ermengarius, comte d'Ampurias[4], ville capitale d'un ancien diocèse, uni alors à celui de Girone, & un Odilon, comte de Besalu[5]. Les comtés des autres quatre nous sont inconnus; il paroît cependant qu'ils faisoient partie de la Septimanie ou de la Marche d'Espagne, les seules provinces de France où les Espagnols s'étoient réfugiés.

En effet, suivant deux chartes[6] postérieures de Louis le Débonnaire, ce prince, après avoir confirmé la nouvelle ordonnance qu'il donna à cette occasion sur la manière dont il vouloit que les comtes traitassent les Espagnols qui s'étoient réfugiés dans leurs comtés ou gouvernemens, commanda qu'on en fît huit copies ou exemplaires, dont l'un seroit déposé aux archives de son palais, & les sept autres dans celles des villes capitales des diocèses où ces Espagnols étoient établis, savoir : à Narbonne, Carcassonne, Béziers, Elne ou Roussillon, Ampurias, Barcelone & Girone. Si à ces sept comtés on ajoute celui de Besalu, qui appartenoit au diocèse de Girone & où l'exemplaire de la ville épiscopale suffisoit, on trouvera les huit comtés dont les comtes sont énoncés dans la charte de Charlemagne. De là on doit conclure qu'Adémar,

[1] Le Cointe, ad ann. 812, n. 5.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XVI.

[3] On ne sait pas si ce Béra était le comte de Barcelone de ce nom ou le comte de Razès, fils de Guillaume de Gellone, qui fonda, en 813, l'abbaye d'Alet. [A. M.]

[4] Éginhard, *Annales*, p. 258.

[5] *Marca Hispanica*, c. 348.

[6] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 2, p. 321 & seq. — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 550 & suiv. — Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, ad ann. 815.

Éd. origin. t. I, p. 475.

Gisclafred, Leibulfe[1] & Erlin étoient comtes de Narbonne, de Carcassonne, de Béziers & de Girone, sans que nous puissions déterminer de quelle de ces villes chacun d'eux avoit le gouvernement. Nous conjecturons cependant que Leibulfe étoit comte de Narbonne, parce qu'il paroît que la fonction des comtes étoit de fixer les limites des biens qui appartenoient aux monastères dans l'étendue de leur comté, & que nous savons qu'un comte, nommé[2] Leibulfe, envoyé de Louis le Débonnaire, détermina avant l'an 822 les bornes d'un lieu appelé *Ad signa,* qui appartenoit à l'abbaye d'Aniane, dans le diocèse ou comté de Narbonne. Par la même raison, Gisclafred devoit avoir succédé au comte Dellon, son père, dans le comté de Carcassonne, puisqu'ils fixèrent[3] les limites du lieu de *Flexus* dans ce dernier diocèse, sous le règne de Charlemagne. Ce lieu, qu'on appelle aujourd'hui Saint-Couat (*Sancti Cucufati*), appartenoit à l'abbaye de la Grasse, & il en dépend encore sous le titre de prieuré. Quant à Adémar, qui, suivant ce que nous venons de dire, devoit être comte de Béziers ou de Girone, il étoit fort considéré du roi d'Aquitaine. Il suivoit ordinairement ce prince dans ses expéditions sur la frontière d'Espagne & tenoit un rang distingué dans son armée.

Béra, comte de Barcelone, dont nous venons de parler, est[4] peut-être le même que le comte de ce nom qui, de concert[5] avec la comtesse Romille, son

An 813

épouse, fonda l'abbaye de Notre-Dame d'Alet, vers l'an 813. Béra soumit par une charte ce nouveau monastère à l'église de Saint-Pierre de Rome, au pape Léon & à ses successeurs, à condition que ce dernier enverroit des reliques pour la dédicace de l'église de cette abbaye, & qu'il la prendroit sous sa protection spéciale. Ce comte, en reconnoissance de cette protection, chargea le monastère d'Alet de payer tous les trois ans une livre d'argent à l'église de Rome. Telle est l'origine de cette ancienne abbaye, située sur la rivière d'Aude, dans le pays de Razès & dans l'ancien diocèse de Narbonne, à quatre lieues au midi de Carcassonne; elle fut érigée en évêché au quatorzième siècle. Béra fait mention dans cette charte du comte Guillaume, son père, décédé depuis peu, ce qui nous fait conjecturer[6] que ce dernier est peut-être le même que Guillaume, duc de Toulouse & fondateur de Gellone, & que Béra étoit son fils du premier lit[7].

LXXI. — *Testament de Dadila, seigneur dans le diocèse de Nimes.*

On pourroit mettre au nombre de ceux qui gouvernoient alors quelque comté de la Septimanie Dadila, homme de distinction, qui faisoit son séjour

[1] Voyez, sur ces comtes, tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.
[2] *Ibid. Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XL.
[3] *Ibid.* n. LIII.
[4] *Ibid. Note* XCI.
[5] *Ibid. Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XVII.
[6] *Ibid. Note* XCI.
[7] Ici D. Vaissete commet une erreur manifeste. Le fondateur de l'abbaye d'Alet, Béra, fils d'un comte Guillaume, n'est pas le comte de Barcelone de ce nom; les raisons qui empêchent d'identifier ces deux personnages sont exposées plus au long dans le tome II, *Note rectificative,* p. 313. Cependant il faut remarquer qu'aucun des deux testaments de saint Guillaume ne mentionne Béra parmi les fils de ce prince. [A. M.]

An 813

ordinaire, à ce qu'il paroît, aux environs de Nimes & qui, dans le[1] testament qu'il fit la dernière année du règne de l'empereur Charlemagne, fit des donations considérables aux abbayes de Psalmodi, d'Aniane & de Conques. Ce seigneur, extrêmement riche, possédoit plusieurs terres en divers pays, & en particulier dans les diocèses de Nimes, d'Uzès & de Maguelonne, dans le Rouergue, le Gévaudan & le Velai. Il paroît qu'il étoit originaire de ce dernier pays, qu'il étoit en faveur auprès de Charlemagne, & qu'il avoit reçu de cet empereur de riches présens en vaisselle d'or & d'argent. Dadila fait mention dans son testament de Grégoire, son père, de deux de ses filles, dont l'une qui décéda sans enfans, & des biens de laquelle il avoit hérité, se nommoit Dodane, & l'autre Paulette, & enfin d'une nièce ou petite-fille. Ce testament est souscrit par divers témoins, & entre autres par un évêque, appelé Jean, qui l'étoit peut-être de Nimes ou de quelque ville voisine. Ermengarde, veuve de Dadila, fit son testament deux ans[2] après, en faveur de la même abbaye de Psalmodi & de Théodemir qui la gouvernoit alors.

LXXII. — *Théodemir, abbé de Psalmodi. — Origine de la ville d'Aimargues.*

On croit[3] que Théodemir est l'abbé de ce nom à qui Claude, prêtre espagnol & depuis évêque de Turin, dédia ses commentaires sur la Genèse, l'Exode & le Lévitique, & dont Jonas[4], évêque d'Orléans, loue la régularité, la piété, le zèle & l'érudition, connue, dit-il, de toute la France. L'abbé Théodemir, quoique lié d'amitié avec Claude, entreprit de le réfuter, parce qu'il n'étoit pas exact sur le dogme ni dans ses discours, ni dans ses écrits, & qu'il avançoit entre autres diverses erreurs sur le culte des images & des saintes reliques. Il lui écrivit, dans la vue de le ramener, une lettre pleine de douceur & de charité. Claude lui répondit en des termes pleins de fiel & d'amertume, ce qui n'empêcha pas Théodemir de lui répliquer & de réfuter de nouveau ses erreurs par une seconde lettre dont il nous reste un fragment que le même Jonas[5] nous a conservé. Nous y apprenons que Théodemir avoit cent quarante religieux sous sa conduite, ce qui nous fait connoître quelle devoit être alors la réputation de l'abbaye de Psalmodi. Cet abbé mourut vers l'an 825, il paroît qu'il étoit Goth d'origine. Éd. origin. t. I, p. 476.

Un seigneur natif du diocèse de Nimes, appelé Braidingus, fit donation dans le même temps de plusieurs biens considérables[6] à cette abbaye & à celle d'Aniane; il donna entre autres à la dernière, en considération de Benoît

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XVIII.

[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 615.

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 815, n. 33 & seq.; ad ann. 824, n. 6 & seq.; *Analecta*, t. 1, p. 30. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 828, n. 54.

[4] Jonas Aurelianensis, *Contra Claudium*, *Bibliotheca Patrum*, t. 14, l. 1.

[5] Jonas Aurelianensis, *Contra Claudium*, *Bibliotheca Patrum*, t. 14, l. 3.

[6] Mabillon, *Annales*, t. 2, ad ann. 813, n. 13, & p. 718 & seq. — Voyez tome II, *Preuves*, n. 22; voir aussi le n. 25.

qui en étoit abbé, plusieurs terres situées dans les diocèses de Nimes, d'Uzès, de Maguelonne & dans le Gévaudan, par une charte qui fait mention d'Aimargues (*Armasanica*), situé le long de la côté (*in littoraria*). C'est le monument le plus ancien que nous ayons de cette ville, une des principales du diocèse de Nimes.

LXXIII. — *Conciles d'Arles & de Tours. — Les évêques de la Province y assistent.*

Jean, archevêque d'Arles, & Nébridius, archevêque de Narbonne, *envoyés* (*missi*) de Charlemagne dans la Septimanie, après avoir rempli leur commission, se rendirent[1] à Arles pour y présider à un concile. Ce prince, extrêmement zélé pour la réformation du clergé & le maintien de la discipline ecclésiastique, avoit ordonné que, conformément au règlement fait dans une assemblée générale tenue auparavant à Aix-la-Chapelle, tous les évêques de ses États se partageroient & s'assembleroient les uns à Arles & les autres à Mayence, à Tours, à Reims & à Châlons-sur-Saône, & que les décrets ou canons de tous ces divers conciles seroient[2] confirmés dans une assemblée générale. En conséquence de ces ordres, les évêques de la Septimanie & ceux des provinces situées le long du Rhône se rendirent à Arles & y tinrent un concile dont l'ouverture se fit le 10 de mai de l'an 813. Les évêques d'Aquitaine se trouvèrent au concile de Tours qui fut tenu en même temps. Les actes de tous ces conciles furent approuvés dans l'assemblée qui fut tenue à Aix-la-Chapelle, au mois de septembre suivant.

LXXIV. — *Louis associé à l'empire par Charlemagne, son père. Portrait de ce prince.*

Louis, roi d'Aquitaine, fut appelé quelque temps à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, son père. Cet empereur[3] avoit perdu depuis deux ans ses deux fils Charles, roi de Neustrie, l'aîné de tous, & Pepin, roi d'Italie, en sorte que de tous ses descendans légitimes il ne lui restoit plus que Louis en état de succéder à l'empire, Charles étant mort sans enfans, & Pepin n'ayant laissé qu'un fils en bas âge, appelé Bernard, qui lui avoit succédé dans le royaume d'Italie. Dans ces circonstances, Charlemagne jeta les yeux sur le roi d'Aquitaine pour disposer de l'empire, avant sa mort, en faveur de ce prince. Il étoit porté d'autant plus volontiers à le choisir, qu'il avoit pour lui une tendresse particulière. Louis la méritoit par ses excellentes qualités de corps & d'esprit, Suivant le portrait qu'un auteur[4] contemporain nous en a laissé, ce roi étoit d'une taille assez médiocre, il avoit les yeux grands & vifs, le visage riant & gracieux, le nez long & droit, les lèvres ni trop épaisses ni trop déliées. Il

[1] *Conciles*, t. 7, c. 1233 & seq. — Éginhard, *Annales.*

[2] *Chronique de Moissac*, p. 146.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 293 & suiv. — Éginhard, *Annales.*

[4] Thégan, c. 19.

faisoit le bonheur & les délices des peuples d'Aquitaine par la sagesse de sa conduite & la douceur de son gouvernement; il avoit surtout un si grand amour pour la justice, que non content de la faire rendre exactement à toute sorte de personnes, il se faisoit un devoir de l'administrer lui-même trois fois par semaine, ce qui mettoit ses sujets à couvert des vexations & des injustices qu'on n'éprouve que trop souvent de la part des juges dans les États dont la police est négligée.

Charlemagne étoit dans ces favorables dispositions à l'égard du roi d'Aquitaine, son fils, quand celui-ci lui envoya Gerric, officier de son palais, pour négocier quelques affaires à sa cour. Les grands de France & de Germanie voyant cet envoyé sur son départ, le pressèrent d'engager le roi, son maître, à se rendre incessamment auprès de l'empereur, tant pour le soulager dans sa vieillesse, que pour le consoler de la perte de tous ses autres enfans. Gerric communiqua sa commission à Louis qui prit l'avis de son conseil sur ce qu'il avoit à faire là-dessus. Presque tous ses conseillers le pressèrent également d'entreprendre ce voyage; mais il fut d'un sentiment opposé. Il résolut d'attendre les ordres de son père & de ne pas lui donner lieu de le soupçonner d'ambition s'il alloit le trouver à son insu. Charlemagne ne différa pas longtemps à le mander. Cet empereur, sentant ses forces diminuer de jour en jour, & voulant régler avant sa mort les affaires de l'État, lui ordonna de venir le trouver à Aix-la-Chapelle. Louis, avant son départ d'Aquitaine, fit la paix [1] ou plutôt une trêve de deux ou trois ans avec les Sarrasins qui, ayant rompu celle qu'ils avoient conclue l'année précédente avec l'empereur, avoient exercé de nouvelles pirateries dans l'île de Corse. Il leur en avoit coûté cher; Ermengarius, comte d'Ampurias, les ayant surpris en mer à leur retour, leur avoit enlevé huit vaisseaux & avoit délivré un grand nombre de chrétiens qu'ils emmenoient en captivité. Éd. origin. t. I, p. 477.

Louis, après avoir réglé les affaires du royaume d'Aquitaine, se rendit à Aix-la-Chapelle. Il y passa le reste de l'été & assista à la diète générale que l'empereur son père tint dans ce palais, au mois de septembre de la même année. Ce prince l'associa à l'empire pendant cette [2] diète, & il reçut la couronne impériale un jour de dimanche du même mois de septembre, en présence de toute l'assemblée, composée, suivant l'usage, des évêques, des abbés, des ducs, des comtes & des lieutenans de ces derniers, qu'un auteur contemporain appelle [3] *loco positi*, parce que le titre de vicomte, qui signifie le même emploi, n'étoit pas encore alors usité [4].

[1] Éginhard, *Annales*, p. 258.

[2] *Chronique de Moissac*, p. 146. — Thégan, c. 6.

[3] Thégan, c. 6.

[4] La remarque de Dom Vaissete perd de sa valeur quand on songe que Thégan écrivait vers l'an 835 [1], époque à laquelle le titre de *vicecomes* était déjà usité; d'ailleurs rien ne prouve qu'il soit question dans ce passage des *vicecomites*; on peut n'y voir que les *vicarii*. L'auteur aura pris un équivalent; l'expression répond parfaitement au sens étymologique de *vicarius* (*vices agens*). [A. M.]

[1] Voyez Pertz, SS. t. 2, p. 586.

LXXV. — *Mort de Charlemagne. — Louis, son fils, quitte le séjour d'Aquitaine & prend le gouvernement de l'Empire.*

Après cette auguste cérémonie, Louis revint dans ses États au mois de novembre suivant, dans le dessein d'y passer l'hiver. Charlemagne, de son côté, se sentant affoiblir de plus en plus & voyant que son terme approchoit, régla toutes ses affaires domestiques. Il avoit fait[1] trois ans auparavant une espèce de testament, suivant lequel il disposoit en partie de ses meubles, de son argent monnoyé & de ses bijoux, en faveur des églises de ses États. Il nomme vingt & une métropolitaines dans cet acte, parmi lesquelles celles de Narbonne, d'Aix & d'Eause ne sont pas comprises sans qu'on en sache la véritable raison. Quelques modernes prétendent, à la vérité, que c'est parce qu'elles étoient soumises à quelqu'une des autres métropoles, & ils assurent que celle de Narbonne dépendoit alors de celle de Bourges; mais ce sentiment, qu'ils ont avancé sans l'avoir assez examiné, n'est appuyé[2] sur aucune preuve solide.

Le pressentiment que l'empereur avoit de sa mort prochaine ne parut que trop bien fondé. Il ne survécut qu'environ quatre mois à la cérémonie de l'association de son fils à l'empire. Ce prince, qui fut l'un des plus grands
An 814 & des plus puissans de ceux qui ont occupé le trône des François, décéda le 28 de janvier de l'an 814.

Louis tenoit[3] l'assemblée générale d'Aquitaine dans sa maison royale de Doué, en Anjou, lorsqu'il apprit, au commencement du mois de février, la mort de l'empereur son père : il partit cinq jours après pour Aix-la-Chapelle où il arriva dans un mois. Il fut reconnu de nouveau pour empereur & successeur de Charlemagne dans une diète générale de l'Empire, qu'il tint dans ce palais & dans laquelle il reçut le serment de fidélité des députés de toutes les provinces. Sa première attention fut d'envoyer ensuite dans tout le royaume divers commissaires (*missos*), tant pour exercer la justice que pour réformer les abus. Bernard, son neveu, roi d'Italie, se trouva à cette assemblée, reconnut[4] sa supériorité sur lui, en qualité de chef de la famille royale, & lui prêta serment de fidélité.

LXXVI. — *Pepin I, roi d'Aquitaine. — Il déclare la guerre aux Sarrasins.*

Vers la fin de la même année[5], Louis envoya Pepin, son second fils, en Aquitaine, sans doute pour prendre possession de ce royaume dont il lui donna dès lors, à ce qu'il paroît[6], le gouvernement aux mêmes conditions

[1] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 487.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVIII, n. 3.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 294 & suiv. — Éginhard, *Annales*, p. 259.

[4] Thégan, c. 12. — Voyez tome II, *Note* XCIV, n. 3 & 4.

[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 294. — Éginhard, *Annales*, p. 259.

[6] *Ibid.*

qu'il l'avoit reçu de Charlemagne, son père; car, quoique Pepin n'ait été reconnu solennellement pour roi d'Aquitaine que trois ans après, durant la diète d'Aix-la-Chapelle de l'an 817, on sait[1] cependant qu'il comptoit communément les années de son règne depuis l'an 814 ou le commencement de 815 au plus tard, une année après la première de l'empire de Louis, son père. Ce dernier se hâta, selon les apparences, de donner un nouveau roi à l'Aquitaine, à cause de la rupture de la trêve qu'il[2] avoit conclue pour trois ans avec les Sarrasins, & dont ces infidèles demandoient le renouvellement pour trois autres, ce que ce prince leur refusa. La guerre se ralluma sur la frontière d'Espagne où les François firent quelques expéditions dont le détail nous est inconnu. Il est parlé, ce semble, de cette guerre dans un éloge de Grimoald[3], alors abbé de Castres, en Albigeois; il y est marqué qu'elle fut suivie de la peste & de la famine qui désolèrent tout le pays.

LXXVII. — *Louis appelle auprès de lui Benoît, abbé d'Aniane, & confirme les priviléges des églises de la Province.*

Louis se vit à peine élevé à l'empire, qu'il confirma les priviléges[4] que ses prédécesseurs avoient accordés aux églises de son royaume. Il signa de sa main tous les nouveaux diplômes. Un des premiers[5] fut celui qu'il accorda à l'abbaye d'Aniane, à la considération de Benoît, abbé de ce monastère, que cet empereur honoroit de sa protection & de sa bienveillance, & qu'il avoit déjà appelé auprès de lui à Aix-la-Chapelle, peu de temps après son arrivée dans ce palais. Quoique Benoît eût fondé cette abbaye dans son propre fonds, Charlemagne & Louis le Débonnaire, son fils, s'en regardoient cependant comme les principaux fondateurs, tant par la donation que cet abbé en avoit faite au premier, que par les bienfaits dont ces deux princes la comblèrent, & la protection spéciale qu'ils lui accordèrent. Louis confirma la charte de l'empereur son père, en faveur de ce monastère, le 24 du mois d'avril de l'an 814. Quelques jours après, il en donna une nouvelle pour exempter de tout droit de douane, de passage, de péage, &c., les personnes & les biens du même monastère dans toute la Septimanie, la Provence, la Bourgogne & le reste du royaume.

Éd. origin. t. I, p. 478.

Ce prince, pour donner une nouvelle marque de sa considération[6] pour Benoît d'Aniane, le retint pour toujours auprès de lui dans le dessein de se servir de ses conseils dans le gouvernement de l'Empire, comme il avoit déjà fait dans le royaume d'Aquitaine. Ce saint abbé, à son départ d'Aniane pour

[1] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, *Appendix*, t. 2, c. 1428, 1431. — Voyez tome II, *Preuves*, n[os] XLIX & LIII.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 294. — Éginhard, *Annales*, p. 260.

[3] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 7, p. 339, ou t. 3, p. 570. — Cette chonique, qui paraît d'ailleurs interpolée, est tout au moins du commencement du treizième siècle, puisqu'elle va jusqu'à l'année 1211; les vers sur Grimoald ne s'expriment qu'en des termes généraux qui n'ont rien de précis. [A. M.]

[4] Thégan, c. 10 & 13.

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XIX.

[6] *Vita S. Benedicti Anianensis*, n. 47 & seq.

Aix-la-Chapelle[1], confia le soin de ce monastère à Smaragde ou Ardon, l'un de ses disciples, sans en quitter pourtant le titre d'abbé. Nous trouvons, en effet, qu'il le prenoit encore le 22 du mois de février de l'année suivante, quoiqu'il fût alors à Aix-la-Chapelle, auprès de Louis, de qui il obtint[2], le même jour, la confirmation de tous les échanges que son abbaye avoit faits. Benoît se démit enfin de cette abbaye, & il paroît qu'il n'en étoit plus abbé le 21 du mois de mai de l'an 815, car l'empereur accorda alors à Sénégilde[3], abbé d'Aniane, la possession d'un monastère, appelé Caseneuve, qui avoit été fondé autrefois, sous l'invocation de la Vierge, par le comte Guillaume, sur la rivière de Cèze (*Cicer*), au pays d'Uzès, près d'un château nommé *Planitium*. Guillaume, après avoir fondé ce monastère, en avoit fait donation à Charlemagne, & comme il n'étoit pas dans une situation commode, il avoit été transféré depuis dans un lieu nommé Goudargues (*Godarnicae*), sur la même rivière. Ce prieuré dépend encore aujourd'hui de l'abbaye d'Aniane. Il ne reste plus de vestige du château de *Planitium*, non plus que de celui de Montcalm, au voisinage duquel, suivant ce diplôme, l'abbaye d'Aniane étoit située.

Benoît, après s'être démis du gouvernement de ce monastère, fut élu abbé de Maursmunster[4], en Alsace, où il introduisit sa réforme; mais Louis, qui aimoit à le voir souvent, le trouvant encore trop éloigné de la cour, lui fit bâtir, pour l'approcher davantage de sa personne, un monastère à six milles d'Aix-la-Chapelle, dans un endroit appelé Inde, dans lequel il mit trente religieux.

Ce prince accorda sa protection aux autres abbayes de la Province & en particulier à celle de la Grasse, dont Attala étoit alors[5] abbé. Il confirma les priviléges que cette abbaye avoit obtenus de Charlemagne, & il lui assura entre autres la possession de trois petits monastères ou prieurés de sa dépendance, savoir : de *Saint-Cucufat de Flexus*, aujourd'hui Saint-Couat, sur la rivière d'Aude, au diocèse de Carcassonne, de Saint-Pierre de Cabrespine, dans le Minervois, sur la petite rivière de Clamon, vers les frontières du même diocèse & de celui de Narbonne, & enfin du monastère de la Palme, sur les bords de l'étang de même nom, vers la mer, situé dans ce dernier diocèse. La Palme est aujourd'hui un des vingt-quatre lieux du diocèse de Narbonne qui entrent par tour aux États de la Province.

L'empereur confirma[6], le 28 de novembre de la première année de son empire, en faveur de l'église de Nimes, dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge & de saint Bausile, & à la demande de Chrétien, son évêque, un diplôme de Charlemagne, qui avoit pris cette église sous sa protection, de même que deux *celles* ou petits monastères du diocèse, savoir : Saint-Étienne de Tornac & Saint-Pierre, dans la vallée Flavienne. Le premier, qui appar-

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. I.
[2] *Ibid. Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXVI.
[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 221. — Mabillon, ad ann. 815, n. 36.
[4] *Vita S. Benedicti Anianensis*, n. 47 & seq.
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXIV.
[6] *Ibid.* n. XXII.

An 814

tient au nouveau diocèse d'Alais, est aujourd'hui un prieuré conventuel, dépendant de l'abbaye de Cluny. Le nom de l'autre nous fait conjecturer qu'il n'étoit pas éloigné de l'abbaye de Saint-Gilles, située dans la même vallée. Un mois après[1], Louis le Débonnaire confirma, en faveur de Néfridius ou Nébridius, archevêque de Narbonne, qui se trouvoit alors à Aix-la-Chapelle, les priviléges de son église & ceux du monastère de Saint-Paul, situé hors des murs de Narbonne.

Ed. origin. t. I, p. 479.

An 815

Le 12 de juin de l'année suivante, le même prince accorda un pareil diplôme à l'église de Viviers[2], à la sollicitation de Thomas, qui en étoit évêque. Le titre d'*évêque d'Albe ou de Viviers*, qui est donné à ce prélat dans ce diplôme, nous fait comprendre que son siége, quoique transféré depuis longtemps à Viviers[3], conservoit encore le nom d'Albe, ancienne capitale du pays où il avoit été d'abord établi. Quelques années après, Sisemond, évêque de Lodève[4], obtint de Louis un semblable privilége.

Les abbés Olemond[5] de Montolieu, Monellus de Saint-Hilaire, & Théodemir de Psalmodi obtinrent pour leurs abbayes la même grâce de cet empereur, avec la liberté aux religieux de leurs monastères d'élire leurs abbés, conformément à la règle de Saint-Benoît. Suivant ces chartes, le monastère ou prieuré de Saint-Martin de Lampi, dans le diocèse de Carcassonne, sur les frontières du Toulousain, dépendoit de l'abbaye de Montolieu, ceux de Garélian & de Saint-Martin étoient soumis à celle de Saint-Hilaire.

LXXVIII. — *Dructéran, abbé de Saint-Chaffre.*

Dructéran[6] abbé de Saint-Chaffre, dans le Velai, vivoit alors. Il étoit lié d'amitié avec Claude, prêtre espagnol & depuis évêque de Turin, dont nous avons déjà parlé, & qui avoit sans doute fait connoissance avec lui durant son séjour en Aquitaine, dans le temps que Louis gouvernoit ce royaume. Leur amitié étoit d'autant plus forte qu'elle étoit fondée sur la conformité de leurs inclinations & qu'ils s'appliquoient également l'un & l'autre avec beaucoup d'ardeur à l'étude des saintes Écritures. Claude, qui n'avoit pas encore divulgué ses erreurs, dédia à Dructéran son commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Galates.

LXXIX. — *Louis confirme les priviléges des Espagnols réfugiés dans la Septimanie.*

Une des chartes les plus célèbres que Louis le Débonnaire donna, les premières années de son empire, fut celle qu'il accorda en faveur de ces Espa-

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXIII.

[2] Columbi, *Histoire des évêques de Viviers*, p. 198 & suiv.

[3] Voyez au tome IV, la *Note* LXXIV, sur l'église de Viviers & la liste chronologique de ses évêques.

[4] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium*, p. 29.

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXVII & XXVIII. — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, *Appendix*, t. 2, c. 1408 & seq. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 815, n. 35 & seq.

[6] Mabillon, *Annales*, ad ann. 815, n. 35 & seq.

gnols[1] que l'amour de la religion & la tyrannie des Sarrasins avoient obligés de se retirer tant dans la Septimanie que dans cette partie de la Marche d'Espagne qui comprenoit les comtés de Barcelone, de Girone & d'Ampurias, & que les divers événemens de la guerre avoient rendue presque déserte[2]. Louis, pour assurer l'état & la liberté de ces réfugiés, donna une ordonnance datée du 1er de janvier de l'an 815, & l'adressa à tous ses sujets d'Aquitaine, de Septimanie, de Provence & d'Espagne. Il déclare d'abord qu'il prend ces

[1] *Capitulaires,* t. 1, c. 549 & suiv. — Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 2, p. 321. — Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, ad ann. 815. — *Marca Hispanica,* c. 297 & seq.

[2] Le régime auquel furent soumis les Espagnols, réfugiés en Septimanie & dans la Marche d'Espagne, est des plus curieux à étudier & nous paraît propre à faire connaître en détail le caractère de l'administration carolingienne. Les actes qui s'y rapportent sont le diplôme de Charlemagne de 812, le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 815, que dom Vaissete va analyser, & un diplôme de 817; enfin, un grand diplôme de Charles le Chauve, donné pendant le siége de Toulouse, en 844.

Le mouvement d'émigration vers les possessions franques semble avoir commencé vers 775, car, dans le diplôme de 812, Charlemagne dit que les plaignants étaient en possession de leurs terres par suite de son investiture (*vestitura*) depuis trente ans & plus; elle fut amenée par les guerres perpétuelles qui désolaient la Péninsule &, parmi les Espagnols dont les noms sont énumérés dans le diplôme de 812, on peut reconnaître plusieurs noms qui trahissent une origine sarrasine. En attirant ces étrangers sur ses domaines, Charlemagne semble avoir eu un double but : repeupler des pays entièrement dévastés pendant les guerres avec les Arabes, tant par l'un que par l'autre parti, & former une milice locale, capable d'amortir le premier choc d'une nouvelle invasion. Le premier de ces faits ressort de la mention de ces nombreuses terres que les Espagnols *ab heremo traxerant,* de ces plantations de vignes, défrichements de forêts, constructions de villages, &c.; l'autre est attesté par le soin avec lequel les capitulaires réglant cet établissement réservent & imposent le service militaire.

Les priviléges de ces Espagnols furent de plusieurs espèces. Leurs terres furent exemptées des droits de pâture (*pascualia*); ils n'eurent à payer, dans l'étendue du comté qu'ils habitaient, ni tonlieu, ni redevance quelle qu'elle fût, ni cens ecclésiastique (844, art. 2), & le comte ne put leur réclamer aucune imposition. La terre qu'ils défrichaient portait le nom spécial d'*aprisio,* terre occupée (*apprehendo*); en effet, elle était sans possesseur connu au moment de l'occupation; mais au bout de trente ans, si le possesseur est resté fidèle au prince, il devient propriétaire de la terre & peut la transmettre à ses descendants (diplôme de 812; 844, art. 6 & 7). Les réfugiés peuvent recevoir du comte du pays un bénéfice & devenir ses vassaux, mais c'est à condition de remplir toutes les obligations qu'entraînera la concession de ce bénéfice (815, art. 6; 844, art. 10); de leur côté, ils peuvent avoir des vassaux & concéder des bénéfices dans l'intérieur de leurs *aprisiones,* & comme seigneurs ils ont sur leurs bénéficiers les droits accoutumés (815, art. 4; 844, art, 5). Enfin l'article 3 du capitulaire de 815 leur avait accordé le droit de rendre la justice à leurs tenanciers, au moins pour les causes inférieures & de peu d'importance; ce privilége ne leur fut pas conservé par le Capitulaire de 844.

Leurs charges étaient les suivantes : ils devaient marcher à l'armée, sous les ordres du comte, avec les autres hommes libres; faire le guet (*wacta*) & les patrouilles dans l'intérieur du comté; fournir aux *missi* du roi & aux princes de la famille impériale les palefrois (*paraveredi*) & les défrayer (815, art. 1; 844, art. 1).

Pour les causes importantes, ils devaient aller au plaid du comte; parmi ces causes, les capitulaires indiquent l'homicide, le rapt, l'incendie, le pillage, la mutilation, le vol à main armée, l'occupation violente de la chose d'autrui. Mais quand il s'agissait de causes moins importantes, de simples affaires de police, ils pouvaient se juger entre eux, devant des tribunaux fonctionnant suivant leur loi. Enfin le roi les prit sous sa protection spéciale, sous sa mainbeur.

Cet état de choses dura assez longtemps; au dixième siècle, on reconnaissait encore les terres qui avaient été possédées par les Espagnols, les *Hostolenses* (voyez t. V, *Preuves,* plaid de 918, c. 138-9), & les rois donnaient aux églises tous les droits qu'ils possédaient sur ces terres (t. V, dipl. de 890, de 898, &c.). C'est ce qui explique comment tous les actes relatifs à ces établissements se sont retrouvés dans les archives ecclésiastiques; toutes ces propriétés ayant fini par appartenir aux évêchés & aux grandes abbayes. [A. M.]

étrangers sous sa protection, que son intention est qu'ils soient traités comme ses autres sujets de condition libre, & tenus seulement comme eux au service militaire quand ils y seroient appelés par le comte qui commandoit dans le pays, car alors l'usage étoit que les personnes libres, qui tenoient quelque terre du roi, étoient obligées de le servir à leurs dépens dans ses armées pendant trois mois à compter du jour de leur arrivée sur la frontière ou dans le pays où on faisoit la guerre. Ce terme expiré, le roi étoit obligé de les congédier ou de les soudoyer s'il les retenoit plus longtemps. C'est là l'origine des services militaires dont l'usage subsista longtemps en France, & auxquels chaque feudataire étoit assujetti suivant la nature de son fief, ainsi que nous verrons dans la suite.

L'empereur ordonne en même temps que ces Espagnols seroient soumis aux ordres des comtes du pays pour le service militaire ou la garde qu'on devoit faire sur la frontière & qu'ils seroient obligés de fournir, outre le logement & la nourriture qu'on appeloit *parata*, les voitures nécessaires à ses *envoyés*[1] & à ceux de son fils Pepin, dans les voyages qu'ils feroient pour exécuter leur commission dans le pays, de même qu'aux ambassadeurs qui passeroient d'Espagne en France. A cela près, ce prince les déclare entièrement exempts de tout cens, de tout tribut & de toute autre charge pour les terres du domaine qui leur avoient été données pour les posséder héréditairement; en cela différens des autres vassaux de la couronne qui ne possédoient alors leurs fiefs ou *bénéfices* que pendant leur vie.

Louis ordonne ensuite que ces réfugiés seroient tenus de comparoître devant les comtes qui gouvernoient le pays, quand ils seroient cités à leur tribunal & de subir leur jugement sur les affaires les plus considérables, soit civiles, soit criminelles. Il leur laisse la liberté de décider entre eux celles de moindre conséquence, comme ils faisoient auparavant, c'est-à-dire qu'il leur permet, ainsi qu'on[2] l'interprète, de choisir des juges parmi eux pour la décision de ces sortes d'affaires, sauf l'appel. Il leur donne droit & juridiction sur leurs propres serfs ou vassaux[3], excepté dans les matières criminelles dont la décision étoit réservée à la justice du comte. Il est marqué que ces serfs ou vassaux avoient la liberté d'abandonner les terres qu'ils s'étoient chargés de cultiver & de s'établir ailleurs, & qu'alors les Espagnols qui les leur avoient données à défricher rentroient dans leurs domaines & pouvoient les donner à d'autres.

Éd. origin t. I, p. 480.

Il est porté enfin, par le dernier article de cette ordonnance, que les présens que ces étrangers pourroient faire aux comtes ou gouverneurs du pays ne pourroient tirer à conséquence, & défend à ces derniers de rien exiger d'eux au delà de ce qui a été déjà dit. Il permet cependant aux premiers de

[1] *Paraveredi*, dit le texte, c'est-à-dire les palefrois; le mot *parata* correspond à ce qu'on appela plus tard *droit de gîte & de procuration*. [A. M.]

[2] *Marca Hispanica*, c. 297 & seq.

[3] Dom Vaissete confond à tort les termes de vassaux & de serfs, qui, à cette époque, sont complétement distincts; le texte porte *homines*. [A. M.]

se rendre vassaux des mêmes comtes en prenant d'eux des terres en bénéfice, & veut qu'ils soient alors assujettis à leur égard aux mêmes devoirs que les autres vassaux des comtes.

Pour faciliter l'exécution de cette ordonnance, l'empereur voulut qu'on en mît un exemplaire dans les archives de son palais, afin d'y avoir recours en cas de contestation, & trois autres dans chacun des diocèses où les Espagnols réfugiés étoient établis, savoir : l'un entre les mains de l'évêque, l'autre entre celles du comte, & le troisième aux Espagnols mêmes. On croit[1] que Jean, à qui Charlemagne[2] avoit donné le lieu de *Fontes* ou de Fontjoncouse, dans le diocèse de Narbonne, & en faveur duquel Louis confirma cette[3] donation le jour de la publication de son ordonnance, étoit un de ces réfugiés que ses compatriotes avoient député à la cour pour solliciter ce rescrit. Nous verrons ailleurs que les terres d'Aspiran & d'Alignan, au diocèse de Béziers, étoient alors possédées par ces réfugiés. Ils occupèrent aussi dans le même diocèse, sous le règne de Louis le Débonnaire, la terre de Saint-Jean d'Aurélia, que ce prince leur avoit donnée, & dans laquelle dix-neuf d'entre eux[4] fondèrent une paroisse, sous l'invocation de saint Yves.

An 816

Louis fut obligé d'interpréter cette ordonnance par une autre, datée du 10 de février de l'année suivante, pour le sujet qui suit[5] : Quand Charlemagne donna à ces étrangers des terres incultes de son domaine à défricher, après leur entrée en France, les principaux d'entre eux qu'ils avoient députés à la cour pour solliciter la confirmation de cette concession s'étoient saisis des originaux & s'en servoient pour opprimer les plus foibles qu'ils vouloient assujettir, ou sur lesquels ils envahissoient les terres qu'ils avoient eu la peine de cultiver, quoique, conformément aux ordres du prince, ils dussent être tous *pairs* & indépendans les uns des autres. Louis, averti de cet abus, y remédia par cette nouvelle ordonnance. Il remit les choses dans leur premier état & maintint les uns & les autres de ces réfugiés dans la possession héréditaire des terres qu'ils avoient obtenues du fisc, sans autre obligation que celle du service militaire portée par la première ordonnance & proportionnée à l'étendue de leur domaine. Cet empereur eut soin, outre cela, de leur assurer la possession des terres incultes qu'ils avoient prises des comtes ou autres vassaux du roi & qu'ils avoient défrichées, mais dont ces derniers prétendoient pouvoir les dépouiller à leur gré. Il ordonna que ces Espagnols les posséderoient de la même manière qu'ils possédoient celles qu'ils tenoient immédiatement de la couronne ou du fisc, c'est-à-dire héréditairement, sauf le service accoutumé qu'ils devoient aux seigneurs dont ils s'étoient rendus vassaux. Louis ordonna de plus que les Espagnols qui viendroient, dans la suite, se réfugier dans le pays y jouiroient des mêmes priviléges que leurs compatriotes qui y étoient

[1] Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1080.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. IX.

[3] *Ibid.* n. XXV.

[4] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 411.

[5] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 2, p. 322. — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 569 & seq. — *Marca Hispanica*, c. 297 & seq.

déjà établis &, qu'outre l'exemplaire de cette nouvelle ordonnance, qui devoit être déposé dans les archives de son palais, on en mettroit d'autres dans les villes de Narbonne, de Carcassonne, de Roussillon ou d'Elne, d'Ampurias, de Barcelone, de Girone & de Béziers, ce qui prouve que ces Espagnols réfugiés possédoient des biens dans tous ces diocèses. Éd. origin. t. I, p. 481.

LXXX. — *Paix avec les Sarrasins. — Nouvelle révolte des Gascons punie.*

Nous avons déjà dit que le feu de la guerre s'étoit rallumé sur cette frontière depuis la mort de Charlemagne. L'expédition que Pepin[1] y avoit entreprise l'année précédente, & qu'il continua celle-ci, obligea sans doute les Sarrasins à faire de nouvelles instances pour la paix. Le roi Abdérame, fils d'Abulaz, qui régnoit alors sur ces infidèles, la fit solliciter longtemps par ses ambassadeurs auprès de Louis & l'obtint enfin de ce prince.

Cette paix donna à Pepin le temps de dompter les Gascons qui s'étoient engagés dans une nouvelle révolte. On a déjà vu qu'après la vengeance que Louis avoit tirée de la dernière rébellion de ces peuples sur la personne d'Adalaric, qui en étoit le chef, ce prince avoit eu la générosité de partager[2] les États de ce duc entre Scimin[3] ou Siguin, son fils aîné, & Loup Centulle, neveu de ce dernier & petit-fils d'Adalaric. Scimin, héritier de l'ambition[4] & de la fierté de ses ancêtres, n'en fut ni plus reconnoissant ni plus fidèle. Il fut à peine averti de la mort de Charlemagne & de l'éloignement de Louis, qu'il s'abandonna à son penchant naturel, trancha du souverain &, par sa mauvaise conduite autant que par le déréglement de ses mœurs, il s'attira l'indignation de Louis qui le dépouilla de ses États. Les Gascons, qui étoient extrêmement attachés à sa personne, irrités de sa proscription, prirent les armes en sa faveur & firent les derniers efforts pour le soutenir dans son duché, ce qui obligea l'empereur de faire marcher des troupes, l'an 816, pour soumettre ces peuples, apparemment sous les ordres de Pepin, roi d'Aquitaine, son fils. Nous verrons[5], en effet, ailleurs que celui-ci agit contre ces rebelles durant le cours de cette guerre. Les François firent cette première expédition avec succès[6] : Scimin fut tué sur la place dans une action. La mort de ce duc de Gascogne n'arrêta pas les rebelles ; ils élurent à sa place & mirent à leur tête Garsimire, son fils, qui continua la guerre, ainsi que nous le verrons dans la suite[7].

[1] Éginhard, *Annales*, p. 260. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 300.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII. — Ce fait est tiré de la célèbre charte d'Alaon. Scimin ou Siguin est un personnage imaginaire; il en est de même de Garsimire, autre personnage inventé par la même charte. [E. M.]

[3] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 255.

[4] Éginhard, *Annales*, p. 260. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 300. — Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 300.

[6] *Chronique de Moissac*, p. 147.

[7] *Ibid.*

LXXXI. — *Assemblée générale ou concile d'Aix-la-Chapelle. — Réforme & statuts pour les monastères.*

Louis ne s'occupoit pas moins à la police du royaume & à la réforme du clergé séculier & régulier, qu'à contenir les peuples dans le devoir. C'est dans cette vue qu'il convoqua à Aix-la-Chapelle une célèbre assemblée, au mois de juillet de l'an 817, où l'on tâcha d'introduire[1] une règle uniforme parmi les chanoines & parmi une nouvelle espèce de religieuses à qui on donna le nom de chanoinesses. Les abbés & les religieux qui se trouvèrent à ce concile convinrent entre eux, d'un autre côté, de certaines constitutions pour rendre uniforme la pratique de la règle de Saint-Benoît, la seule alors en usage parmi eux dans tous les monastères de l'un & de l'autre sexe.

An 817

Benoît d'Aniane, que Louis[2] avoit rétabli comme chef & général de tous ceux du royaume, fut le principal promoteur des règlemens qu'on dressa sur ce sujet dans cette assemblée &, après qu'elle eut fini, il fut chargé par ce prince, avec plusieurs autres religieux également pieux & éclairés, du soin de les faire observer partout.

Outre ces règlemens, on dressa[3] dans la même assemblée un état des monastères qui, par leur fondation, étoient assujettis à certains devoirs envers le roi. On les divisa en trois classes. La première en comprenoit quatorze, qui étoient obligés de faire des présens à l'empereur & de lui fournir pour la milice un certain nombre de soldats. La seconde classe étoit composée de seize, qui ne devoient que des présens à ce prince. Ceux de la troisième, au nombre de cinquante-quatre, ne devoient ni présens, ni soldats, mais seulement des prières pour l'empereur, pour sa famille & pour les besoins de l'État.

LXXXII. — *Monastères de la Province.*

Parmi ces derniers monastères il est fait mention de dix-neuf qui étoient situés dans l'étendue du Languedoc, tel qu'il est aujourd'hui. Il n'y en a aucun de cette Province qui soit compris dans les deux autres classes. On[4] croit que Louis les avoit exemptés de toutes charges, tant en considération de Benoît, abbé d'Aniane, que pour les aider à se relever des maux qu'ils avoient soufferts dans les différentes révolutions arrivées dans le pays. Ces dix-neuf monastères sont ceux de Cruas, dans le Vivarais, pays qui faisoit partie de l'ancien royaume de Bourgogne; de Saint-Gilles, Psalmodi, Aniane, Saint-Thibéry, Villemagne, Saint-Pierre de Lunas ou Joncels, Sainte-Marie

Éd. origin. t. I, p. 482.

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 298. — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 553 & seq. *Epistola ad Magnum, archiepiscopum Senonensem*; c. 579 & seq. *Capitulare Aquisgranense anni DCCCXVII : de Vita & conversatione monachorum*; Pertz, LL., t. 1, p. 200. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 817, n. 1.

[2] *Vita S. Benedicti Anianensis*, n. 50 & seq. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 814, n. 72.

[3] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 553 & seq. c. 579 & seq. — Mabillon, ad ann. 817, n. 1.

[4] Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1092.

de Cabrières, Caunes, Saint-Laurent, Sainte-Eugénie, le château de Mallast ou Montolieu, Sainte-Marie d'Orbieu ou la Grasse, Saint-Hilaire & Valespir ou Arles, dans la Septimanie; de Saint-Papoul, Sorèze, le Mas-d'Azil & Vénerque, dans le Toulousain, pays qu'on distingue ici de la Septimanie & de l'Aquitaine.

Outre ces dix-neuf monastères, nommés dans ce statut, il y en avoit encore alors plusieurs autres dans le Languedoc qui sont omis, tels que ceux de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert, de Saint-Polycarpe, de Saint-Paul de Narbonne, de Castres, de Saint-Chaffre, en Velai, &c. On ignore[1] pourquoi il n'est pas fait mention de ceux-ci dans ce statut; nous sommes persuadés que c'est parce qu'il s'agissoit seulement de dresser un état ou dénombrement des monastères fondés ou rétablis par les princes de la maison régnante ou de ceux qui, après avoir été fondés ou rétablis par d'autres, avoient été mis par les fondateurs sous la protection spéciale de quelqu'un de ces princes, & leur avoit été donné en quelque manière, ce qui faisoit regarder[2] ces monastères comme de fondation royale[3]. Tel étoit, par exemple, celui d'Aniane, fondé d'abord aux dépens & sur le fonds de Benoît, dont Charlemagne se regarda cependant comme fondateur depuis la donation que cet abbé lui en avoit faite. Comme donc les fondateurs avoient un droit spécial[4] sur les monastères qu'ils avoient édifiés, & qu'en les fondant ils étoient maîtres de leur imposer les charges & les devoirs qu'ils jugeoient à propos, Louis le Débonnaire, qui avoit réuni en sa personne tous les droits des princes de la seconde race, ses prédécesseurs, fit dresser un état au concile d'Aix-la-Chapelle des devoirs auxquels étoient assujettis, dès leur origine, les monastères qui avoient été fondés ou rétablis, soit par lui-même, soit par les rois de sa famille. De là vient, sans doute, que ce prince ne fait aucune mention dans ce statut des monastères d'Italie, quoique plusieurs dussent leur fondation ou leur rétablissement à Pepin ou à Charlemagne; car Bernard, son neveu, qui étoit maître de ce royaume, jouissoit des droits régaliens & par conséquent de ceux qui étoient attachés à la qualité de fondateur dans les monastères de fondation royale situés dans l'étendue de ses États.

LXXXIII. — *Loi romaine.* — *Elpodorius, comte de Viviers.*

Louis étendoit sa protection sur tous ces monastères; mais il favorisoit particulièrement celui d'Aniane, en faveur duquel, étant à Compiègne, le 15 d'octobre de l'année précédente, il accorda un nouveau diplôme[5], à la recommandation de Benoît, son ancien abbé. Par cette charte, ce prince donna pouvoir aux avoués ou agens de l'abbaye d'Aniane d'agir dans tous

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 817, n. 64.
[2] *Marca Hispanica*, c. 94 & seq.
[3] La conjecture de dom Vaissete est peu fondée. [E. M.]
[4] Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1092.
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXIX.

les tribunaux pour les intérêts de ce monastère & en particulier contre les serfs fugitifs qui lui appartenoient, avec défense, *conformément à la loi romaine*[1], d'admettre en faveur de ces serfs la prescription de trente ans.

Elpodorius, comte[2] de Vivarais, se trouva à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où il obtint une charte de l'empereur en faveur de l'abbaye de Cruas, qu'Éribert, son père, avoit déjà fondée sur le domaine du roi. Par cette charte, Louis prend ce monastère sous sa protection spéciale comme si, effectivement, il en eût été le véritable fondateur & qu'il l'eût doté de ses aumônes (*de sua eleemosina*). Il assure en même temps aux religieux la liberté d'élire leurs abbés.

Nous avons déjà parlé de l'origine de ce dernier monastère & de plusieurs autres situés dans la province de Languedoc & compris dans le statut d'Aix-la-Chapelle. Les autres, dont il est fait mention dans ce monument & dont nous n'avons rien dit, sont ceux de Villemagne, de Joncels, de Cabrières, de Sainte-Eugénie & de Valespir, dans la Septimanie; de Saint-Papoul, de Sorèze, du Mas-d'Azil & de Vénerque, dans le Toulousain.

LXXXIV. — *Abbayes de Villemagne, de Joncels & de Sorèze.*

L'abbaye de Villemagne subsiste encore de nos jours. Elle est située sur les confins du diocèse de Béziers, dont elle fait partie, & de celui de Castres, au voisinage d'une petite rivière ou ruisseau appelé Mare, à cinq lieues de Béziers vers le nord & dans les montagnes de ce diocèse. Le statut dressé au concile d'Aix-la-Chapelle, dont nous venons de parler, est le plus ancien monument que nous connoissions qui en fasse mention[3]; on assure que le lieu où elle est bâtie s'appeloit anciennement *Cogne*. Son église fut depuis dédiée sous l'invocation de saint Majan, confesseur, après qu'on y eut trans-
Éd. origin. t. I, p. 483. féré, à la fin du neuvième siècle, les reliques de ce saint qui reposoient auparavant dans un oratoire voisin de Lombez, sur la Save, dans le diocèse de Toulouse[4]. Quelques auteurs[5] confondent cette abbaye avec celle de Valmagne, à cause de l'affinité des noms, elles sont pourtant de différent ordre & de différent diocèse. La première est de l'ordre de Saint-Benoît, & l'autre de celui de Cîteaux & dans le diocèse d'Agde.

On prétend que[6] l'abbaye de Joncels subsistoit avant le règne de Pepin le Bref, qu'elle fut détruite par les Sarrasins, & que ce prince la rétablit. Elle étoit anciennement connue sous le nom de Saint-Pierre de Lunas[7]. Elle

[1] *Codex Visigoth.* l. 9, tit. 1, *de Fugitivis.*

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes et Diplômes, n. XXX.

[3] Voyez tome IV, la *Note* CXIV, sur l'abbaye de Villemagne.

[4] Ce dernier fait est faux; il a été tiré par Mabillon de la charte apocryphe qui a inventé le comte Raimond Raphinel. [E. M.]

[5] Le Cointe, ad ann. 817, n. 310.

[6] Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1099, & *Capitularia regum Francorum*, t. 2, *Appendix*, c. 1393 & 1519.

[7] Voyez tome IV, la *Note* XCIII *sur l'abbaye de Saint-Pierre de Lunas* ou *Joncels*. — La prétention de l'abbaye de Joncels repose sur un diplôme de Pepin II, mal daté, publié par Mabillon à l'année 851, & que nous avons réimprimé à sa véritable date. [E. M.]

est dans les montagnes du diocèse de Béziers, sur les frontières du Rouergue & du diocèse de Lodève, à deux lieues de cette dernière ville du côté du nord-ouest & environ à huit de Béziers vers le nord de cette ville.

Il n'est pas aisé de marquer l'époque précise de la fondation de l'abbaye de Sorèze. Elle éprouva, à ce qu'on[1] prétend, les mêmes révolutions que celle de Joncels, & s'il faut ajouter foi à quelques mémoires[2], peu authentiques au jugement des meilleurs critiques, elle fut détruite par les Sarrasins & rétablie par le zèle & la piété de Pepin le Bref[3]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle subsistoit au commencement du neuvième siècle. Elle est située sur la petite rivière de Sor dont elle a pris son nom, à l'entrée de la plaine de Revel, l'une des plus vastes, des plus belles & des mieux cultivées du royaume, au pied de la Montagne-Noire qui fait partie de la chaîne[4] des Cévennes, & à cinq grandes lieues de Lavaur du côté du midi. On prétend qu'elle portoit autrefois le nom de Notre-Dame de la Sanhe ou de la Paix. Elle est encore aujourd'hui sous le patronage de la Vierge. La ville à qui elle a donné l'origine est petite, mais très-agréable. C'est une des cinq principales du diocèse de Lavaur.

LXXXV. — *Abbayes de Cubières, de Sainte-Eugénie & de Valespir.*

Les auteurs sont partagés sur la situation d'un ancien monastère dont il est parlé dans le statut d'Aix-la-Chapelle, sous le nom de *sanctae Mariae Caprariensis*. Les uns[5] prétendent que c'est le lieu de Cabrières, au diocèse de Béziers, & d'autres[6] l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Cubières, dans le pays de Razès & le diocèse de Narbonne. Ce dernier monastère étoit situé près du château de Pierre-Pertuse, vers les frontières du pays de Fenouillèdes; il fut uni, sous Charles le Simple, à l'église de Narbonne. Nous croyons le sentiment de ces derniers d'autant mieux fondé, que nous n'avons aucun monument qui prouve qu'il y ait jamais eu de monastère à Cabrières[7].

Le monastère de Sainte-Eugénie[8], situé dans un des faubourgs de la ville de Narbonne, subsistoit encore à la fin du douzième siècle qu'il fut uni à l'abbaye de Fontfroide, de l'ordre des Cîteaux, dans le même diocèse.

L'abbaye de Valespir, ainsi appelée[9] à cause de sa situation dans une

[1] Baluze, *Notae in Capitulariis*, c. 1104 & 1391.

[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 817, n. 65.

[3] Ce que les Bénédictins ont cru être un diplôme de Pepin le Bref est un diplôme de Pepin, roi d'Aquitaine. — Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, ad ann. 815. [E. M.]

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 358.

[5] Mabillon, *Annales*, ad ann. 817, n. 64.

[6] Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1102 & *Concil. Narbon. Appendix*, p. 76.

[7] La conjecture proposée par dom Vaissete n'a rien que de probable, surtout si l'on remarque qu'en réalité le texte de 817 donne *Capariensis*. L'original n'ayant jamais été vu que par Sirmond, qui l'a publié le premier[1], on peut même supposer que cet auteur aura pris un *u* pour l'*a* ouvert de l'écriture carolingienne, & lu *Capariensis* pour *Cupariensis*. — Voir, sur ce document, Pertz, LL., t. 1, p. 223. [A. M.]

[8] Mabillon, *Annales*, ad ann. 817, n. 64.

[9] *Ibid.* ad ann. 796. n. 56.

[1] Sirmond, *Concilia Galliae*, t. 2, p. 685.

vallée de ce nom qui fait partie du Roussillon & du diocèse d'Elne, ou de Perpignan, fut fondée à la fin du septième siècle, par Castellan, son premier abbé. Elle prit dans la suite le nom de Notre-Dame d'Arles (*Arulensis*), qu'elle porte encore aujourd'hui.

LXXXVI. — *Abbayes de Saint-Papoul, du Mas-d'Azil & de Vénerque. Saint Rustique, martyr.*

Le temps de la fondation de l'abbaye de Saint-Papoul qu'on attribue à Charlemagne, nous est inconnu[1]. Elle fut érigée en évêché dans le quatorzième siècle. Son chapitre, de même que ceux des autres abbayes dont le pape Jean XXII fit des siéges épiscopaux, continua d'être régulier, & ce ne fut que longtemps après qu'il fut sécularisé. La ville qui doit son origine à cette abbaye faisoit autrefois partie de l'ancien diocèse de Toulouse dont celui de Saint-Papoul est un démembrement.

L'origine de l'abbaye du Mas-d'Azil ne nous est guère mieux connue[2] que celle de Saint-Papoul. Ce que nous savons de certain, c'est que ce monastère, dont l'église étoit dédiée sous l'invocation de saint Étienne[3], subsistoit sous l'empire de Charlemagne, & que[4] du temps de Louis le Débonnaire, un seigneur, appelé Ébolatus, de concert avec sa famille, fit donation à Asnarius, abbé du Mas-d'Azil & successeur de Calastus, d'un lieu nommé *Sylva agra*[5] & de l'église de Saint-Pierre où reposoient les reliques de saint Rustique, martyr. Ce lieu étoit situé dans le comté de Toulouse, sur un petit ruisseau appelé Jerles, voisin de la Garonne. C'est sans doute le même où il y a une église ou paroisse de Saint-Rustique, à une lieue de ce fleuve, au voisinage de la baronnie de Castelnau d'Estrétefonts. Il paroît que saint Rustique, que nous venons de nommer, est le même que l'évêque de Cahors de ce nom que les habitans de cette ville firent mourir sous le règne de Dagobert I. L'abbaye du Mas-d'Azil subsiste encore aujourd'hui dans le pays de Foix, sur la petite rivière de l'Arize, au diocèse de Rieux, à quatre lieues du côté du levant de Pamiers, & dans l'étendue de l'ancien diocèse de Toulouse.

Éd. origin. t. I, p. 484.

Le monastère de Saint-Pierre de Vénerque étoit situé dans le diocèse de Toulouse, à quatre lieues de cette ville vers le midi & sur la rivière d'Ariége. Il fut uni dans la suite à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières.

LXXXVII. — *Abbaye de Gaillac. — Monastère de filles auprès d'Anduze.*

Le statut d'Aix-la-Chapelle fait mention de treize monastères d'Aquitaine, parmi lesquels ceux de Moissac & de Saint-Antonin sont situés sur les frontières de Languedoc, le premier sur les confins du Querci, & le second sur

[1] Voyez, au tome IV, la *Note* sur l'église de Saint-Papoul, n. LXXXIII.
[2] Voyez, au tome IV, la *Note* sur l'abbaye du Mas-d'Azil, n. XCVIII.
[3] Mabillon, ad ann. 796, n. 66.
[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXX.
[5] *Ibid.*

ceux du Rouergue. Ce dernier monastère, qui n'a plus titre d'abbaye, a passé depuis longtemps entre les mains des chanoines réguliers; l'autre est à présent sécularisé.

Il y a lieu de croire que l'abbaye de Figeac, en Querci, qu'on convient être de fondation royale, n'étoit pas alors encore fondée, puisqu'il n'en est fait aucune mention dans le statut dont nous venons de parler. Ce fut, à ce qu'il paroît[1], Pepin I, roi d'Aquitaine, qui la rétablit ou la fonda de nouveau peu de temps après. Suivant une ancienne charte de ce prince, il fonda vers le même temps le monastère de Saint-Quintin de Gaillac qu'il soumit à Figeac[2]. Le premier monastère est sans doute le même que celui de Gaillac, en Albigeois, qui subsistoit au dixième siècle sous le nom de Saint-Michel, & qui fut doté en 972 par Raimond, comte de Toulouse & d'Albi, qu'on regarde comme son fondateur. Il passa dans la suite sous la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui le réforma & à laquelle il fut soumis jusque vers le milieu du seizième siècle qu'il fut sécularisé. Au reste, il est faux que la mense abbatiale de Gaillac soit unie au collége des jésuites de Toulouse, comme l'avance mal à propos le Dictionnaire historique. Nous avons parlé ailleurs de la ville de Gaillac qui subsistoit déjà dès le septième siècle.

Il paroît, par le dénombrement fait à Aix-la-Chapelle, que les monastères d'hommes s'étoient extrêmement multipliés dans la Province depuis le règne de Pepin le Bref. Ceux qui furent fondés pour des filles nous sont moins connus. Il y en avoit un[3], au commencement du neuvième siècle, dans le diocèse de Nimes, proche du château d'Anduze. Aussinde, qui en étoit alors abbesse, fit donation d'un village à l'abbaye d'Aniane. La charte de cette donation est le plus ancien monument que nous ayons pour Anduze, qui est aujourd'hui une ville du diocèse d'Alais, que ses anciens seigneurs, dont nous aurons occasion de parler souvent dans le cours de cet ouvrage, ont rendue fort célèbre[4].

LXXXVIII. — *Louis partage ses États entre ses enfans, & fait couronner Pepin I roi d'Aquitaine. — La Septimanie érigée en duché & séparée de ce royaume.*

L'empereur Louis le Débonnaire associa[5] à l'empire Lothaire, son fils aîné, durant la diète d'Aix-la-Chapelle dont nous venons de parler. Cette cérémonie se fit le 30 de juillet, après trois jours de jeûne. Il fit couronner en même temps roi d'Aquitaine Pepin, son second fils, en faveur duquel il avoit

[1] Voyez tome II, *Note* XCIII.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid. Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XV.

[4] Anduze est mentionné dans une inscription antique de l'*ager Nemausensis*. Découverte après la publication de l'*Histoire générale de Languedoc* de dom Vaissete, elle a été publiée pour la première fois par Ménard, t. 7, 226. — Voyez Herzog, *Gallia Narbon.*, *Appendix epigraphica*, n. 248, & au tome II, le *Recueil des inscriptions de la Province*. [A. M.]

[5] Éginhard, *Annales*, p. 261. — *Chronique de Moissac*, p. 147. — Baluze, *Notae in Capitulariis.*

déjà disposé de ce royaume depuis quelques années, & Louis, son troisième fils, roi de Bavière. Après avoir partagé toute la monarchie entre ces trois princes, il en fit dresser un acte solennel qui fut souscrit par tous les grands du royaume qui composoient l'assemblée, & qui en promirent l'exécution par serment. Ce prince, qui regardoit le pape comme un des principaux membres de l'Empire, lui envoya demander ensuite à Rome son approbation [1], & quatre ans après il fit ratifier & confirmer cet acte de partage dans une diète générale qu'il tint [2] à Nimègue.

Par ce partage, rapporté dans les [3] Capitulaires, Pepin eut pour lui l'Aquitaine proprement dite, la Gascogne, *toute la Marche de Toulouse* & quatre comtés, savoir : celui de Carcassonne, dans la Septimanie, & ceux d'Autun, d'Avallon & de Nevers, dans le royaume de Bourgogne. La Bavière & une partie de la Germanie vers le levant échurent à Louis. L'empereur réserva le reste de la monarchie françoise pour Lothaire, son fils aîné, qui devoit lui succéder à l'empire. Par là, ce dernier devoit régner, après la mort de son père, sur la Septimanie & le Vivarais, & le reste du pays compris aujourd'hui dans le Languedoc appartint dès lors à Pepin, roi d'Aquitaine. Il n'est pas fait mention dans cet acte de partage du royaume d'Italie, parce qu'il étoit
Éd. origin. t. I, p. 485.
alors possédé par Bernard, neveu de Louis le Débonnaire; mais ce dernier, en qualité de chef de la famille royale, avoit sur ce royaume une autorité supérieure. Ce fut par cette raison [4] qu'il ordonna, dans l'acte de partage dont nous parlons, que les rois Pepin & Louis regarderoient après sa mort l'empereur Lothaire, leur frère aîné, comme leur supérieur ou leur suzerain, qu'ils vivroient avec lui dans une parfaite union, & qu'ils n'entreprendroient rien sans son avis & son consentement.

Par un autre [5] article de ce partage, l'empereur défend à tous les vassaux du royaume de tenir après sa mort des bénéfices ou fiefs que d'un seul des princes, ses enfans, pour prévenir par là les divisions que l'usage contraire pourroit faire naître, mais il leur permet en même temps de *posséder partout ailleurs ou dans les États des autres princes leurs biens propres & héréditaires, chacun suivant sa loi,* ce qui fait voir qu'ils n'étoient point obligés de faire hommage à personne pour ces biens. Ce prince permit de plus *à tout homme libre & sans seigneur* de se rendre vassal de celui des trois princes, ses enfans, qu'il voudroit choisir, preuve certaine que le franc-alleu étoit alors en usage en France [6].

[1] Agobard, *Epist. de divisione imperii,* dans Duchesne, t. 2, p. 330.

[2] Éginhard, *Annales,* p. 264.

[3] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 573. *Divisio imperii anni DCCCXVII;* Pertz, LL., t. 1, p. 198.

[4] Voyez tome II, *Note* XCIV, nos 3 & 4.

[5] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, art. 9, c. 576, *ut supra.*

[6] Nous n'avons pas besoin de relever en détail toutes les erreurs contenues dans ce paragraphe. Les Bénédictins avaient, sur les origines de la féodalité, les idées de leur temps & ne connaissaient rien de l'institution du *séniorat* & du *vasselage*, auquel ce capitulaire de 817 fait allusion; ils ont vu le *franc-alleu* là où il ne s'agit que de personnes qui ne sont point encore recommandées à une autre. Quant au mot *libre,* il est, dans ce passage, opposé à celui de *non libre,* de *serf,* de *lide,* &c. [A. M.]

Cet acte de partage, qu'un[1] de nos critiques prétend être supposé, sans aucune raison solide, nous donne l'époque de la séparation de la Septimanie du royaume d'Aquitaine & du duché ou gouvernement général de Toulouse, dont elle avoit été dépendante depuis l'an 781. Cette province fut érigée, après cette séparation, en duché ou gouvernement général. On nomma d'abord ses gouverneurs ducs de Septimanie & ensuite marquis de Gothie, ce qui signifioit la même chose. Ce gouvernement, à qui on donna quelquefois le titre de royaume, s'étendit depuis ce temps-là sur la Septimanie propre en deçà des Pyrénées, & la Marche d'Espagne au delà de ces montagnes, ce qui subsista jusques en 865[2] que ces deux provinces furent désunies pour faire chacune un gouvernement général séparé. La première, dont le diocèse ou comté de Carcassonne qui demeura uni au royaume d'Aquitaine ne dépendit plus, comprenoit huit diocèses, savoir : ceux de Narbonne, d'Elne ou Roussillon, de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne, de Nimes & d'Uzès. Ce dernier en fut séparé après la mort de Louis le Débonnaire pour être uni aux États de l'empereur Lothaire. Ces huit diocèses formoient autant de comtés ou gouvernemens particuliers de même nom, & de plus ceux de Fenouillèdes & de Razès, démembrés du diocèse ou ancien comté de Narbonne, & celui de Conflent du diocèse d'Elne[3]. Le comté de Razès fut ensuite séparé de la Septimanie & uni, de même que celui de Carcassonne, à la Marche ou marquisat de Toulouse, qui dépendoit du royaume d'Aquitaine.

La Marche d'Espagne renfermoit les quatre diocèses de Barcelone, de Girone, d'Urgel & d'Ausone. Celui-ci n'avoit pas alors d'évêque particulier & étoit sous la juridiction immédiate de l'archevêque de Narbonne, métropolitain de ces deux provinces, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs. Ces quatre diocèses formoient[4] alors dix ou douze comtés ou gouvernemens particuliers. Les principaux étoient celui de Barcelone, ceux de Girone, de Besalu, d'Ampurias & de Lampourdan, compris dans le diocèse de Girone, ceux d'Urgel, de Cerdagne & de Pailhas, dans le diocèse d'Urgel, celui d'Ausone, &c. La Marche d'Espagne s'étendoit encore sur les frontières de Gascogne & comprenoit entre autres les comtés de Ribagorça & de Jaca, qui font aujourd'hui partie de l'Aragon; mais il paroît que ce dernier pays demeura soumis au royaume d'Aquitaine & qu'il fut administré par un gouverneur général indépendant, qui prenoit la qualité de marquis[5] de Gascogne.

Barcelone fut la capitale du nouveau duché de Septimanie ou marquisat de Gothie, dont les ducs ou gouverneurs généraux[6] furent certainement dans la suite les mêmes que les comtes ou gouverneurs particuliers de cette ville,

[1] Voyez tome II, *Note* XCIV.

[2] *Ibid. Note* LXXXVII, n. 14 & suiv.; n. 41 & suiv. — Voyez l'addition à cette *Note*.

[3] Voyez tome II, *Note* XCIV, n. 11.

[4] *Marca Hispanica*, c. 253.

[5] Voyez tome II, *Preuves*, n. LXVII. — C'est encore la charte d'Alaon qui est citée ici. [A. M.]

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 14 & suiv.

jusques à la désunion de la Gothie ou Septimanie propre d'avec la Marche d'Espagne, ce qui nous donne lieu de croire que Béra, que Louis le Débonnaire avoit pourvu du comté de Barcelone en 801, après la conquête de cette ville sur les Sarrasins, fut le premier duc de Septimanie depuis la nouvelle érection de ce duché.

Éd. origin. t. I, p. 486.

Quant à la *Marche de Toulouse*, dont il est fait mention dans le même acte de partage, elle continua de faire partie du royaume d'Aquitaine dont cette ville fut toujours regardée comme la capitale. Ce pays est cependant distingué de l'Aquitaine propre dans cet acte, de même que dans tous les autres de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, & il en est fait mention comme d'une province particulière. La Marche de Toulouse s'étendoit fort loin du côté des Pyrénées & comprenoit tout l'ancien diocèse de Toulouse qui, par la séparation de la Septimanie d'avec l'Aquitaine, devint frontière de ce royaume, ce qui lui fit donner le nom de Marche[1]. Il paroît que le comté de Carcassonne, qui fut démembré de la Septimanie dans le même temps, fut dès lors uni à cette Marche ou marquisat de Toulouse, & que le pays ou comté de Razès, qui s'étendoit jusque sur les frontières d'Espagne, fut aussi ensuite de sa dépendance. De là vient sans doute que les comtes de Toulouse prirent durant le neuvième siècle, conjointement avec le titre de duc, ceux de marquis & de comte. On verra, dans la suite, la preuve de tout ce que nous venons d'avancer.

LXXXIX. — *Pepin marche contre les Gascons rebelles.*

Peu de temps après l'assemblée d'Aix-la-Chapelle[2], l'empereur envoya le roi Pepin, son fils, en Aquitaine, pour s'y faire reconnoître par les peuples. La révolte des Gascons, qui n'étoit pas encore apaisée, fut aussi, à ce qu'il paroît, un des motifs qui firent hâter le départ de ce prince pour ses États. Le duc Garsimire[3], que ces peuples avoient choisi pour leur chef, après la mort du duc Siguin ou Scimin, son père, se tenoit en effet toujours en armes, sans qu'il paroisse que les François se soient mis en état de punir sa rébellion & celle de ses sujets, pendant l'année 817. Pepin[4] se mit en campagne & entra en Gascogne au commencement de la suivante pour ranger les rebelles à leur devoir. Le succès des armes de ce prince fut si heureux

An 818

que dès la seconde année du gouvernement de Garsimire, ce duc fut défait & tué dans une action avec la plupart de ses troupes. La paix que cet avantage devoit, ce semble, procurer à cette province, fut retardée par les nouveaux troubles qu'excita Loup Centulle, duc ou comte d'une autre partie du pays, peu de temps après la défaite de Garsimire, son cousin germain.

[1] Voyez tome II, *Note* XCIV, n. 11.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 298.

[3] Garsimire, Scimin & Loup Centule, petit-fils du premier, sont, comme nous l'avons déjà dit, des personnages apocryphes inventés par la charte d'Alaon. Tous les détails donnés ici par les Bénédictins sont faux & doivent être effacés de l'histoire. [E. M.]

[4] *Chronique de Moissac*, p. 147 & suiv. — Éginhard, *Annales*, p. 260.

An 818

XC. — *Défaite de Loup Centulle, duc des Gascons, par Bérenger, duc de Toulouse.*

Nous avons dit ailleurs que Loup Centulle étoit petit-fils, par Centulle son père, d'Adalaric, duc de Gascogne, sur lequel ce duché avoit été confisqué en 812, après sa rebellion & sa mort, & que Louis le Débonnaire, touché de compassion envers Scimin, fils de ce duc, & Loup Centulle, son petit-fils, leur avoit donné une partie de ce duché, qu'ils avoient partagé entre eux. Ce dernier, loin de se montrer reconnoissant pour un bienfait si signalé, n'omit rien[1], après la mort de Garsimire, pour ranimer & soutenir sa révolte. Bérenger, comte ou duc de Toulouse, & Warin, comte d'Auvergne, eurent ordre aussitôt de se mettre en marche contre les rebelles. Ces deux généraux furent à peine arrivés en Gascogne que Loup Centulle eut la témérité de les défier & de leur présenter bataille : ils l'acceptèrent. Loup fut entièrement défait & obligé de chercher son salut dans la fuite, après avoir perdu son frère, Gersand, & la meilleure partie de ses troupes. Pour comble de malheur il fut pris & conduit devant l'empereur, qui le fit ensuite comparoître dans une assemblée où les comtes Bérenger & Warin se portèrent pour ses accusateurs. Il tâcha de se défendre; mais n'ayant pu justifier sa conduite, il fut dépouillé de ses États & exilé. La proscription de ce duc n'empêcha pas les Gascons d'exciter peu de temps après de nouveaux troubles. Le roi Pepin, qui avoit à cœur la pacification de cette portion de ses États, se rendit alors en personne dans la Gascogne, par ordre de l'empereur son père, réduisit bientôt les rebelles à leur devoir & mit si bon ordre au gouvernement du pays, qu'on ne vit plus s'y élever dans la suite aucune nouvelle révolte.

An 819

XCI. — *Nouvelle érection de la Gascogne en duché, sous la dépendance du royaume d'Aquitaine.*

Les enfans du duc Garsimire s'étant retirés[2] après la mort de leur père au delà des Pyrénées, du côté d'Aragon, les peuples du pays qui, après avoir secoué le joug des Sarrasins, vivoient libres & indépendans, les élurent pour leurs chefs. Ces seigneurs cédèrent les droits qu'ils avoient sur une partie du duché héréditaire de Gascogne à deux de leurs cousins, fils de Loup Centulle, le même qui avoit été proscrit pour crime de félonie. L'un se nommoit Donat Loup & l'autre *Centulupus* ou Centulphe[3]. Quoiqu'il paroisse que ces derniers fussent alors fort jeunes & qu'ils n'eussent pris, par conséquent, aucune part à la révolte de leur père, ils furent cependant privés de la succession à ses États. L'empereur leur accorda seulement par grâce les pays

Éd. origin. t. I, p. 487.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII. — Éginhard, *Annales*, p. 262 & suiv. — *Annales Fuldenses*, p. 543.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[3] Tous ces détails généalogiques sont tirés de la charte d'Alaon. [A. M.]

& les biens que leurs cousins, fils de Garsimire, leur avoient cédés & dont il confirma en leur faveur la donation qu'ils leur en avoient faite ; en sorte que le premier eut en partage le comté de Bigorre, & l'autre celui de Béarn. C'est tout ce qu'ils purent recueillir des débris des duchés d'Aquitaine & de Gascogne, que leurs ancêtres avoient possédés héréditairement depuis Charibert, roi de Toulouse, chef de leur branche.

Le duché de Gascogne fut ainsi ôté, pour toujours, à la postérité du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, & réuni de nouveau au domaine de la couronne. Ce pays fut mis alors sous le gouvernement d'un duc amovible ainsi que l'étoient les autres gouverneurs de province. L'empereur donna[1] cette dignité à un de ses parens, nommé Totilo, qui fut[2], de même que ses successeurs, comte particulier de Bordeaux, jusques à ce que les Gascons s'étant remis longtemps après dans leur ancienne liberté, élurent des ducs héréditaires de leur nation, différens des comtes de Bordeaux. Dans la suite, ce dernier comté[3] passa dans leur maison, puis, au onzième siècle, dans celle des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, conjointement avec le duché de Gascogne. Quant à Donat Loup & à Centulphe, son frère, leur fidélité tant envers Louis le Débonnaire, qu'envers Charles le Chauve, son successeur, mérita à leurs descendans la paisible possession des pays de Bigorre & de Béarn.

XCII. — *Extraction de Bérenger, duc de Toulouse.*

Il y a lieu de croire[4] que le duc Bérenger, dont nous venons de parler, étoit pourvu du gouvernement ou duché de Toulouse depuis quelques années. Ce duc étoit fils d'Hugues, comte de Tours[5], que Charlemagne avoit[6] envoyé en ambassade à Constantinople l'an 811, & proche parent de Louis le Débonnaire ; mais quelque illustre qu'il fût par sa naissance, il l'étoit encore beaucoup plus par sa sagesse[7], sa fidélité & sa bonne conduite. Ces excellentes qualités lui méritèrent le gouvernement d'Aquitaine ou de Toulouse, l'un des principaux du royaume ; quoiqu'il fût alors moins considérable qu'auparavant, par le retranchement de la Septimanie & de la Marche d'Espagne, pays qui en furent démembrés en 817. Il paroît[8] que les ducs de Toulouse conservèrent leur autorité sur toute l'Aquitaine propre[9] & le comté ou marquisat de Toulouse, d'où dépendoit le comté de Carcassonne ;

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII. — P. de Marca, *Histoire de Béarn*, l. 3, p. 191.

[2] Le duc Totilo est encore un personnage fabuleux, adopté par l'auteur de la charte d'Alaon. [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 114.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 13, 17 & suiv.

[5] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 6.

[6] Éginhard, *Annales*, p. 257.

[7] Thégan, c. 58.

[8] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 6.

[9] Les ducs de Toulouse n'eurent jamais, au neuvième siècle, aucune autorité sur l'Aquitaine proprement dite. Cette province, divisée en comtés, était gouvernée par des comtes indépendants les uns des autres. [E. M.] — Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.

en sorte que le royaume de Pepin comprenoit deux duchés ou gouvernemens généraux : celui de Gascogne, qui s'étendoit dans l'ancienne Novempopulanie & comté de Bordeaux, & celui de Toulouse ou d'Aquitaine qui comprenoit la province ecclésiastique de Bourges avec la plus grande partie de celle de Bordeaux, & une portion de l'ancienne Narbonnoise. Le reste de cette dernière province demeura avec l'autre partie de la monarchie sous l'autorité immédiate de Louis le Débonnaire & de Lothaire, son fils aîné, qui devoit lui succéder après sa mort dans toutes ces provinces.

XCIII. — *Ulfarius, comte d'Albigeois, fondateur de l'abbaye de Bellecelle. Monastère d'Arles uni à l'abbaye d'Aniane.*

Louis, après être parvenu à l'empire, fit son principal séjour au palais d'Aix-la-Chapelle, où il se plaisoit beaucoup, & où Benoît, ancien abbé d'Aniane, qu'il honoroit de sa protection & qu'il avoit appelé dans le voisinage, avoit occasion de lui rendre de fréquentes visites. Quoique ce saint abbé n'eût plus le gouvernement immédiat de cette abbaye, il veilloit cependant également à ses intérêts, ce qui l'engagea à demander un diplôme à l'empereur pour confirmer la fondation d'un monastère qui avoit été bâti depuis quelques années sous la dépendance de celui d'Aniane.

Ce nouveau monastère[1] avoit été fondé par Ulfarius, comte d'Albigeois, seigneur recommandable par sa naissance & ses richesses, & encore plus par sa piété. Ce comte étoit lié d'une étroite amitié avec Benoît &, comme il n'avoit point de proches parens, il résolut d'employer une partie de ses grands biens à des bonnes œuvres. Dans ce dessein, il donna à Benoît & à son abbaye d'Aniane une terre située sur la rivière d'Agout & les confins des diocèses d'Albi & de Narbonne, pour y bâtir un monastère. Le saint abbé & ses religieux exécutèrent fidèlement la volonté du comte. Ils firent élever les bâtimens de ce nouveau monastère, à qui on donna le nom de Bellecelle & dont l'église fut dédiée sous l'invocation du patriarche saint Benoît & de plusieurs autres saints, & le pourvurent de toutes les choses nécessaires. Benoît y envoya ensuite douze religieux avec un abbé pour le gouverner sous l'autorité de celui d'Aniane. Il ordonna en même temps, du consentement de Georges, qu'il venoit de choisir pour son successeur dans cette dernière abbaye, de Nébridius, archevêque de Narbonne, son ami particulier, & de plusieurs autres personnes de piété, que l'abbé de Bellecelle seroit toujours tiré d'entre les religieux de cette maison tant qu'il y en auroit quelqu'un digne de cette place; que, s'il ne s'en trouvoit pas, on le tireroit d'Aniane, & que l'abbé de ce monastère auroit droit d'inspection & de correction sur celui de Bellecelle, quand il y auroit quelque chose à réformer, & non autrement. Benoît, pour donner plus de poids & d'autorité à ce règlement, en demanda la confirmation à l'empereur qui la lui accorda par un diplôme daté d'Aix-la- Éd. origin. t. I, p. 488.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXXII. — *Vita S. Benedicti Anianensis*, p. 219, 220.

Chapelle le 9 du mois de mars de la sixième année de son empire, c'est-à-dire l'an 819. Ce prince, par ce diplôme, prend ce monastère sous sa protection spéciale & veut qu'il jouisse des mêmes immunités qu'il avoit accordées à celui d'Aniane.

On voit, par ce que nous venons de dire, que la fondation de l'abbaye de Bellecelle devoit être achevée l'an 814, lorsque Benoît étant appelé en France par l'empereur, fit élire Georges pour son successeur dans celle d'Aniane & que, par conséquent, Ulfarius, comte d'Albigeois, qui avoit donné à cette dernière abbaye le fonds pour construire celle de Bellecelle, devoit gouverner ce pays sous le règne de Louis le Débonnaire en Aquitaine. C'est tout ce que nous savons de ce comte qui, vraisemblablement, avoit succédé immédiatement à Aimon, à qui Charlemagne avoit donné le comté d'Albigeois en 778. L'abbaye de Bellecelle devint célèbre dans la suite par la régularité & le nombre des religieux qui l'habitèrent. Il paroît[1] qu'elle devoit être située aux environs de la ville de Castelnau de Brassac, au diocèse de Castres, qui a été démembré de celui d'Albi. Nous ne connoissons pas d'autre monument qui fasse mention de ce monastère dont il ne reste depuis longtemps aucun vestige, & nous ignorons absolument l'époque & les circonstances de sa décadence. Quelques auteurs le confondent[2] mal à propos avec celui de Caseneuve, dans le diocèse d'Uzès, qui étoit aussi sous la dépendance d'Aniane.

Peu de temps après, l'empereur soumit[3] à cette dernière abbaye le monastère de Saint-Martin, qu'il avoit fondé hors des murs de la ville d'Arles, & lui donna plusieurs biens situés dans les diocèses d'Orange & d'Avignon, entre autres une terre de son domaine qui avoit appartenu autrefois à ce monastère & qui consistoit en quarante maisons ou habitations.

XCIV. — *Robert, comte, & Argémire, évêque de Maguelonne.*

Dans un diplôme[4] du même empereur, daté du 15 de mars, la sixième année de son empire, il est fait mention de Robert, comte de Maguelonne, qui devoit être alors décédé depuis peu. Ce comte avoit obtenu autrefois de ce prince, *en bénéfice,* le lieu de Villeneuve, qui étoit auparavant du domaine de la cathédrale de Saint-Pierre de Maguelonne. Louis, informé que ce lieu avoit appartenu à cette église, le lui rendit après la mort de Robert, en la personne d'Argémire, qui en étoit alors évêque. Ce prince, par une autre charte, prit les biens de l'église de Maguelonne sous sa protection spéciale.

On voit, par ce que nous venons de dire, qu'Argémire étoit déjà évêque de Maguelonne au mois de mars de l'an 819. Quant aux circonstances de son élection, suivant un moderne[5], Ricuin, son prédécesseur, dont nous n'avons[6]

[1] *Vita S. Benedicti Anianensis,* p. 219.

[2] Le Cointe, ad ann. 809, n. 92; Henschen, &c.

[3] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. XXXV.

[4] *Ibid.* n. XXX. — Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 52 & seq.

[5] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 51.

[6] Arnaud de Verdale, *Episcopi Magalonenses,* dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum,* t. 1, p. 794.

An 819

rien de bien certain, étant mort l'an 818, Bernard, duc de Septimanie, voulut mettre à sa place Fulbodus, homme également riche & ambitieux; mais le clergé & le peuple ayant élu Frédolus, personnage illustre par sa naissance, l'empereur Louis le Débonnaire, pour terminer la dispute des deux compétiteurs, nomma de sa propre autorité Argémire, qui faisoit alors auprès de lui la fonction d'envoyé, & le fit partir pour aller prendre possession de cette église. Ce nouvel évêque fut également bien reçu du clergé & du peuple, malgré le duc de Septimanie, qui s'opposa à son installation & qui, par ressentiment, ravagea les terres de l'église de Maguelonne & commit plusieurs excès dans le pays. Mais tous ces faits sont avancés sans preuve[1]; ils sont même contraires à la vérité de l'histoire, car il paroît certain que Bernard ne fut duc de Septimanie qu'après que Béra, son prédécesseur dans le comté de Barcelone, eut été proscrit, ce qui n'arriva que l'an 820, & qu'il lui succéda en même temps dans ces deux dignités.

Éd. origin. t. I, p. 489.

XCV. — *Proscription de Béra, comte de Barcelone. — Bernard, fils du duc Guillaume, lui succède dans ses dignités.*

Béra étoit un seigneur qui, par sa naissance & ses services, avoit mérité les bonnes grâces de Louis le Débonnaire. Ce prince, étant roi d'Aquitaine, lui avoit confié en 801 le comté ou gouvernement de Barcelone, après avoir enlevé cette importante place aux Sarrasins. Béra continua de servir dans la Marche d'Espagne où il suivit Louis durant ses diverses expéditions contre ces infidèles. Il paroît qu'il obtint alors de ce prince, en récompense de ses exploits, divers *bénéfices* ou fiefs qu'il possédoit[2] dans la Septimanie, & qu'il fut élevé en 817 à la dignité de duc de cette province, ainsi que nous l'avons déjà dit. Il fut accusé[3] de félonie par un comte ou seigneur de son voisinage, appelé Sanila, à la diète que l'empereur tenoit à Aix-la-Chapelle, au mois de janvier de l'an 820. Tous les deux ayant comparu, Sanila, qui n'avoit ni preuves par écrit ni témoins à produire, présenta le duel à Béra qui fut obligé de l'accepter, conformément à leur loi, parce qu'ils étoient l'un & l'autre Goths de naissance[4]. Le combat se fit à cheval, & le comte de Barcelone fut vaincu. Il devoit être déclaré par conséquent coupable de crime de lèse-majesté, & condamné à la mort; mais l'empereur, touché de son malheur, lui accorda la vie & se contenta, après l'avoir dépouillé de ses dignités, de l'envoyer en exil à Rouen. Bernard[5], fils de saint Guillaume, duc de Tou-

An 820

[1] Arnaud de Verdale, *Episcopi Magalonenses,* dans Labbe, *ut supra,* t. 1, p. 795. — Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 15 & suiv.

[2] Voyez tome II, *Preuves.* Chartes & Diplômes, n. XXVII. — Baluze, *Notae in Capitulariis,* c. 1286.

[3] Éginhard, *Annales,* p. 263 & seq. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 301. — *Annales Fuldenses,* p. 543.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 301. — Voyez tome II, *Note* XCI, n. 5.

[5] Contrairement à ce que disent ici les Bénédictins & à ce que nous avons avancé, tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, il n'est pas impossible que Gaucelme, fils aîné de saint Guillaume, ait été son successeur au commandement de la Marche d'Espagne, & qu'il ait été remplacé par Béra, à une époque indéterminée. Toujours est-il que Gaucelme a exercé les fonctions de marquis dans cette Marche avant Bernard; plusieurs actes en font foi. [E. M.]

louse, lui succéda dans le comté de Barcelone &, à ce qu'il paroît, dans le duché de Septimanie dont il n'est[1], en effet, qualifié duc que quelques années après. L'auteur contemporain qui parle de la proscription de Béra ne dit point si ce comte étoit en effet coupable de félonie, & ne rapporte aucune circonstance de son crime. Il paroît cependant qu'il fut soupçonné d'entretenir des intelligences avec les Sarrasins d'Espagne & d'avoir voulu se rendre indépendant dans son gouvernement par le secours de ces infidèles.

Peu de temps après[2] cette proscription, l'empereur rompit la paix avec les Sarrasins, & la guerre se ralluma dans la Marche d'Espagne. Elle continua l'année suivante que les comtes françois qui commandoient sur cette frontière eurent ordre de se mettre de bonne heure en campagne & d'aller faire le dégât dans le pays ennemi. C'est tout ce que nous savons de cette guerre à laquelle les intelligences que Béra pouvoit avoir pratiquées avec les infidèles, & dont on voulut prévenir les suites, donnèrent peut-être occasion.

XCVI. — *Oliba, comte de Carcassonne. — Bérenger, comte du Velai. Arnaud, comte de Béziers. — Agilbert, vidame ou vicomte de Narbonne.*

Divers monumens de ce temps-là nous font connoître quelques comtes de la Province. Il est fait mention[3], dans une charte datée de la septième année de l'empire de Louis le Débonnaire, du comte Oliba qui, conjointement avec Elmetrude, son épouse, prit en engagement pour vingt-deux ans, d'Adalaric, abbé, & des religieux de la Grasse un domaine appelé *Favarias*[4], situé dans le val d'Aigne & le diocèse de Carcassonne. Oliba en avoit fait donation auparavant à cette abbaye. La charte est souscrite par ce comte & Elmetrude, son épouse, & par Arnulfe & Louis qui étoient peut-être leurs enfans[5]. Nous ne doutons[6] pas qu'Oliba n'ait été comte de Carcassonne; la charte dont il s'agit, & quelques autres monumens dont nous parlerons dans la suite, semblent le prouver. Nous voyons[7] d'ailleurs que vers la fin du règne de Charles le Chauve il y avoit certainement un comte de Carcassonne de ce nom, qui étoit, à ce qu'il paroît, son petit-fils[8]. Un[9] historien moderne met encore un autre Oliba, comte de Carcassonne, sous le règne de Charles le Simple; mais il confond ce comte avec le mari d'Elmetrude dont nous venons de parler. Il y a lieu de croire que ce dernier est le même que le comte Oliba dont il est

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 14 & suiv.

[2] Éginhard, *Annales*, p. 263 & seq. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 301.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXXVI.

[4] Aujourd'hui *Favers*, dans l'arrondissement de Carcassonne. [A. M.]

[5] La copie, fort défectueuse, de la charte d'Oliba & d'Elmetrude dont se sont servis les Bénédictins leur a fait émettre cette conjecture que l'on ne saurait accepter. Nous avons réimprimé cet acte dans les *Preuves* du tome II de cette édition, d'après l'original conservé aux archives de l'Aude. Les noms d'Arnulfe & de Louis qui y figurent sont tout simplement ceux de deux des témoins de l'acte, & l'ordre des témoins est différent de celui qui avait été observé dans la copie employée par les Bénédictins. [E. M.]

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101 & suiv.

[7] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CVII.

[8] Ou plutôt son fils. — Voyez la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, n°s 7 & 14. [A. M.]

[9] Mabillon, *Annales*, ad ann. 890, n. 55.

An 820

fait mention dans une charte[1] de Pepin I, roi d'Aquitaine, de l'an 838, en faveur de l'abbaye de la Grasse, & qui avoit été auparavant *envoyé* de Louis le Débonnaire dans la Septimanie, conjointement avec Hélisachar. Celui-ci est sans doute le même que le chancelier de France de ce nom qui fut abbé de Saint-Riquier. Ces deux commissaires réglèrent les limites de quelques dépendances de la même abbaye.

Bérenger, comte de Velai, dont il est parlé dans une[2] charte de Pepin II, roi d'Aquitaine, vivoit vers le même temps. Ce comte qui, à ce qu'il paroît, avoit rétabli l'abbaye de Saint-Chaffre dans le même pays, en fit donation à Louis le Débonnaire. Ce prince la remit ensuite libre & indépendante à Badon qui en étoit abbé.

Éd. origin. t. I, p. 490.

Nous avons déjà remarqué, à l'occasion de Cixilane, vidame (*vicedominus*[3]) de Narbonne, que ce titre répondoit ordinairement, sous la seconde race de nos rois, à celui de vicomte, ce qui dura jusque vers la fin du règne de Louis le Débonnaire que ce dernier titre fut en usage[4]. Il est fait mention[5], dans un ancien monument daté de la huitième année de l'empire de ce prince, d'un autre vidame de ce pays, nommé Agilbert, qui adjugea dans un *plaid* à Jean, abbé, & au monastère de Caunes certains biens qu'on leur disputoit & qui étoient situés dans l'île de Lec, au territoire de Narbonne, entre la mer & les étangs. Ce vidame admit la preuve par témoins, qui firent leur serment à Narbonne dans l'église de saint Julien, martyr, conformément à l'usage de ces siècles qui étoit de jurer devant ou sur les reliques des saints[6].

An 821

Enfin une charte[7] de Louis le Débonnaire, datée du mois d'août de la neuvième année de son empire ou de l'an 822, fait mention d'un Arnaud, comte, qui devoit avoir été gouverneur du diocèse de Béziers. Ce comte avoit fait donation à Benoît, abbé, & au monastère d'Aniane du lieu de Cencian & de quelques autres biens situés dans ce diocèse[8], qui avoient appartenu au domaine de la couronne & qui y furent réunis après son décès par les envoyés du prince. Benoît en fut informé & eut recours à l'empereur, qui confirma l'abbaye d'Aniane dans la possession de ces terres, ce qui prouve que le comte Arnaud étoit déjà décédé dans le temps que cette charte fut donnée.

XCVII. — *Mort de saint Benoît d'Aniane. — Saint Ardon ou Smaragde, son disciple. — Stabilis, évêque de Maguelonne.*

Le soin que prenoit Benoît[9] de s'employer pour les pauvres & les affligés, mais surtout pour les ecclésiastiques, dont il étoit le principal soutien auprès

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LIII.
[2] *Ibid.* n. LXIX.
[3] *Marca Hispanica*, p. 779 & seq.
[4] Sur cette opinion de dom Vaissete, voyez une des notes du livre précédent, au chapitre XCIV, pages 867 & suiv. [A. M.]
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXXV.
[6] Voyez la note du présent livre, au chapitre XI, page 884. [A. M.]
[7] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLI.
[8] *Ibid.*
[9] *Vita S. Benedicti Anianensis*, p. 214 & seq. — Mabillon, ad ann. 821, n. 6 & seq. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 821.

de l'empereur, l'engageoit à faire de fréquens voyages à Aix-la-Chapelle à la cour de ce prince. Ce saint abbé y étoit actuellement pour des affaires de cette nature quand il fut attaqué de la fièvre un jeudi, septième de février de l'an 821. Son âge déjà avancé & son corps affoibli par les austérités lui faisant comprendre que son terme n'étoit pas éloigné, il se fit d'abord transporter à l'hospice que le monastère d'Inde, dont il étoit abbé, avoit fait construire à Aix-la-Chapelle. L'empereur, qui l'aimoit comme son père & qui le regardoit comme son meilleur conseil, & tous les seigneurs de la cour qui respectoient sa vertu craignirent également de le perdre & l'allèrent visiter en foule. Comme il témoigna qu'il souhaitoit de mourir au milieu de ses frères, Louis le fit transporter à Inde, éloigné de six milles d'Aix-la-Chapelle. L'abbé Hélisachar, alors chancelier de France & son intime ami, l'accompagna dans ce monastère & ne le quitta point pendant tout le temps de sa maladie.

Le premier soin de Benoît, après son arrivée à Inde, fut d'appeler auprès de lui toute la communauté, qu'il exhorta par un discours pathétique à persévérer dans l'amour de la vertu & dans l'exacte pratique de la règle. Il avoua dans son discours que depuis quarante-huit ans qu'il étoit religieux, il n'avoit jamais mangé sans mêler son pain avec ses larmes. Ce pieux abbé voulant ensuite profiter des derniers momens qui lui restoient pour affermir la réforme qu'il avoit établie, écrivit une lettre commune aux religieux des douze monastères qui le reconnoissoient pour leur premier supérieur, & les exhorta à ne jamais abandonner la vie austère qu'ils avoient embrassée. Il écrivit aussi à l'empereur, à l'abbé & aux religieux d'Aniane, & à Nébridius, archevêque de Narbonne, son intime ami. Ces deux dernières lettres nous restent encore. Dans celle qu'il adressa à Nébridius, Benoît se recommande à ses prières & à celles *de son monastère,* qui est sans doute celui de la Grasse dont ce prélat avoit été abbé avant que d'être élevé sur le siége épiscopal de Narbonne. Il le prie ensuite de protéger les religieux d'Aniane & de veiller sur leur conduite.

Le saint abbé, dans la lettre qu'il écrivit à ces derniers, les met sous la protection de l'abbé Hélisachar, chancelier de France, son ami. Il les exhorte à vivre toujours dans une exacte régularité, dans l'union & dans la charité, à regarder comme leurs frères tous les religieux d'Aniane qu'il avoit emmenés avec lui ou qu'il avoit envoyés dans d'autres monastères, mais surtout ceux de l'abbaye d'Inde, & à secourir, autant qu'ils pourroient, Modarius, alors abbé

Éd. origin. t. I, p. 491.

de Saint-Thibéry. Enfin Benoît, sentant diminuer ses forces, se mit en prières & rendit son âme à Dieu, âgé de soixante-dix ans, le onzième jour de février, & le cinquième de sa maladie, en prononçant ces paroles du prophète-roi : *Seigneur*[1], *traitez votre serviteur selon votre miséricorde.* Ardon ou Smaragde, auteur de sa Vie & son disciple, assure que dans le temps qu'il expira, Stabilis, évêque de Maguelonne, quoique éloigné de plus de deux cents lieues, eut

[1] *Psaume* CXVIII, verset 149.

révélation de sa mort, ce qui prouve qu'Argémire, prédécesseur de ce prélat, étoit alors déjà décédé.

Les religieux d'Inde ensevelirent Benoît, leur abbé, le lendemain de sa mort & mirent son corps, trois jours après, dans un cercueil de pierre que l'empereur lui avoit fait préparer. Outre le soin de ses funérailles, ils prirent encore celui de faire connoître ses vertus dans une relation de sa mort qu'ils adressèrent à tous les monastères de France. Ils en écrivirent une particulière à Ardon ou Smaragde, religieux d'Aniane, dont nous venons de parler, & dont cette abbaye honore[1] la sainteté par un culte public. Telle fut la fin édifiante de Benoît d'Aniane, l'un des plus saints personnages de l'Église de France, dont l'empereur Louis le Débonnaire respecta toujours la vertu, & dont les plus grands hommes[2] du siècle de Charlemagne, comme Alcuin, Théodulfe, évêque d'Orléans, Leydrade, archevêque de Lyon, & un grand nombre d'autres recherchèrent l'amitié. Il eut la gloire d'être le réformateur & le plus ferme appui de l'état monastique en France & d'être, après le saint patriarche dont il portoit le nom, une des plus grandes lumières & un des plus illustres ornemens de son ordre. Il rétablit, de son vivant, dans un grand nombre de monastères, la discipline régulière que le malheur des temps avoit extrêmement affoiblie, & donna occasion, après sa mort, aux réformes qui furent introduites dans la suite, entre autres à celle de Cluny. Nous savons, en effet, que saint Odon[3], abbé de ce monastère, se servit pour rétablir l'observance régulière des ouvrages d'un abbé appelé *Heuticius*, nom qui, selon la prononciation, est le même que celui de Witiza que portoit Benoît. Il est d'ailleurs certain que les us & coutumes que ce dernier dressa pour les monastères de sa dépendance sont les mêmes que ceux de Cluny. On ne peut donc lui refuser la gloire d'être le premier auteur de la réforme que ce célèbre monastère établit depuis dans une infinité d'autres, en différentes parties de l'Europe.

Il nous reste de ce saint abbé plusieurs autres ouvrages, qu'on doit regarder comme autant de monumens de sa piété & de son érudition. Les principaux sont sa Concorde des règles & son Traité de la manière de bien vivre, tiré des écrits des saints pères, & dédié à l'empereur Charlemagne ou Louis le Débonnaire. Il composa aussi plusieurs opuscules théologiques ou ascétiques dont la plupart ont été insérés dans différentes collections. Sa sainteté fut reconnue & honorée d'un culte public dans plusieurs églises & monastères du royaume, peu de temps après sa mort.

XCVIII. — *Lettre de l'empereur Louis le Débonnaire aux religieux d'Aniane. — Tructesinde, abbé de ce monastère.*

Nébridius, archevêque de Narbonne, exécuta fidèlement les dernières volontés de Benoît & prit, comme il le lui avoit recommandé, l'abbaye

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 539 & seq.

[2] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, ut supra.*

[3] *Vita S. Odonis*, l. 1, p. 23 & seq.

d'Aniane sous sa protection[1]. Georges, successeur de ce saint abbé dans ce monastère, étant mort à la fin de la même année ou au commencement de la suivante, il présida, conjointement avec Agobard, archevêque de Lyon, à l'élection d'un nouvel abbé. Tructesinde, religieux de la maison, ayant été élu d'un consentement unanime, Agobard partit ensuite pour la cour & en informa l'empereur qui approuva l'élection. Ce prince écrivit alors au nouvel abbé, aux religieux d'Aniane & à ceux de Gellone ou de Saint-Guillem, une lettre commune dans laquelle il leur donne de grands témoignages de son affection & de sa bienveillance, & fait voir combien le souvenir de Benoît lui étoit précieux. Il exhorte Tructesinde à se conduire avec modération & avec sagesse, & ses religieux à garder l'observance régulière & à entretenir l'union fraternelle; il leur promet sa protection impériale & confirme pour l'avenir la liberté qu'ils avoient d'élire leur abbé. Comme cette lettre étoit adressée aux religieux d'Aniane & de Gellone, il y a lieu de croire que ceux
Éd. origin. t. I, p. 492. de ce dernier monastère concouroient à l'élection des abbés d'Aniane dont ils dépendoient alors[2].

Tructesinde se rendit bientôt après lui-même à Aix-la-Chapelle à la cour de l'empereur, où il obtint[3] de ce prince, le 19 du mois de mars, la neuvième année de son empire, un diplôme en faveur de son monastère, dont les officiers du roi violoient souvent l'immunité & méprisoient la sauvegarde, sous prétexte que cette immunité devoit se borner aux seules églises & à la clôture régulière & ne regardoit pas ses dépendances. Louis déclare que ce privilége devoit s'étendre sans distinction sur toutes les personnes & les biens de l'abbaye d'Aniane, de quelque nature qu'ils fussent, & que les infracteurs seroient punis *suivant la loi du pays*. Il veut que cette ordonnance soit exécutée dans toute l'étendue de la Septimanie, de la Provence & de l'Aquitaine où ces biens étoient situés. La distinction que fait ce diplôme de la Septimanie d'avec l'Aquitaine est une nouvelle preuve que cette première province avoit été séparée du royaume d'Aquitaine par le partage de l'an 817.

Le jour suivant, l'empereur accorda un autre diplôme[4] au même abbé pour confirmer l'abbaye d'Aniane dans la possession de tous ses biens & de ses dépendances que ce prince déclare exempts de toutes charges, & en particulier le fief de Cette, dans le pays ou comté d'Agde, les salines situées dans le comté de Narbonne, à l'endroit appelé *Ad signa*, dont le comte Leibulfe, son envoyé (*missus*), avoit marqué autrefois les bornes, le monastère de Saint-Martin d'Arles, &c. Louis ordonne en même temps que le monastère de Gellone demeurera toujours soumis à celui d'Aniane. Il est vraisemblable que le lieu appelé *Ad signa*, dont nous venons de parler, est le même qu'on

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXXVIII.

[2] La lettre de Louis le Débonnaire étant tirée du cartulaire d'Aniane, & rien dans son texte n'indiquant qu'elle ait été envoyée aux moines de Gellone sauf la suscription, on peut croire que nous avons affaire là à une interpolation intéressée du copiste du cartulaire. [A. M.]

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XXXIX.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XL.

An 822

nomme aujourd'hui *Sigean*, dans le diocèse de Narbonne, sur la côte de la mer, au voisinage d'un étang de même nom[1]. Nous avons parlé ailleurs du comte Leibulfe qui, à ce qu'il paroît, étoit comte de Narbonne en 812. Nous aurons occasion de parler bientôt d'un comte d'Arles de ce nom qui est peut-être le même que le précédent, & qui peut avoir passé successivement du comté de Narbonne à celui d'Arles. Le comte particulier de cette dernière ville étoit en même temps duc[2] de Provence[3].

L'empereur confirma au mois d'août suivant, en faveur du même Tructesinde, abbé d'Aniane, la donation du lieu de Cencian, qu'Arnaud, comte de Béziers, avoit faite à ce monastère.

XCIX. — *La guerre se renouvelle contre les Sarrasins. — Mariage de Pepin I, roi d'Aquitaine.*

Ce prince tenoit alors la diète de la nation au palais d'Attigny, sur la rivière d'Aisne[4], où il apprit le progrès des armes des comtes de la Marche d'Espagne, qui, après avoir passé la Sègre, avoient pénétré dans le pays des Sarrasins, qu'on appeloit Espagne Intérieure, y avoit fait le dégât, mis le feu à plusieurs villes ou lieux du pays, & s'étoient enfin retirés chargés d'un riche butin. Un de nos historiens[5] modernes ajoute que les François entreprirent cette excursion pour user de représailles contre ces infidèles, qui, à ce qu'il prétend, avoient repris Barcelone; mais il ne paroît pas que ces derniers aient fait aucune tentative pour se rendre maîtres de cette place qui demeura[6] sous la domination françoise sans interruption, depuis la conquête que Louis en avoit faite en 801.

Pepin, roi d'Aquitaine, assista à la diète[7] d'Attigny. L'empereur, son père, avant que de le renvoyer dans ses États, lui fit épouser Ingeltrude, fille de Théodebert ou Thiétbert, comte de Madrie, en Neustrie. Quelques généalogistes prétendent que ce comte étoit père d'Odon ou Eudes, comte d'Orléans, & du comte Robert le Fort[8], dont l'auguste maison royale de France aujourd'hui régnante tire son origine. Pepin, après la célébration de ses noces, partit pour l'Aquitaine à la fin de cette assemblée.

An 824

Nous ignorons la suite & le succès des expéditions des François durant la guerre que l'empereur avoit renouvelée sur la frontière d'Espagne contre les

[1] Cette étymologie n'est pas admissible. [A. M.]

[2] *Annales Bertiniani*, p. 201. — *Annales Mettenses*, p. 302.

[3] Le comte Leibulfe fut comte d'Agde & de Béziers & non pas de Narbonne. Il fut préposé par Louis le Débonnaire au commandement de la flotte qui défendait les côtes de la Septimanie. — Voyez son testament, au tome II, *Preuves*, & la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[4] Éginhard, *Annales*, p. 265. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 302.

[5] Le P. Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 581.

[6] *Marca Hispanica*, c. 307.

[7] Éginhard, *Annales*, p. 265. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 302. — *Annales Bertiniani*, p. 179.

[8] Mabillon, *Annales*, ad ann. 829, n. 33. — *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 226. *Translatio S. Genulphi*. — La *Translation de saint Genou* est l'œuvre d'un faussaire, qui a écrit bien postérieurement à cette date. [A. M.]

Sarrasins jusques à l'an 824, que les comtes Èbles & Asnarius[1], qui, à ce qu'il paroît, commandoient en Gascogne, passèrent les Pyrénées à la tête d'un grand corps de troupes; ils s'avancèrent jusques à Pampelune pour agir contre les Sarrasins, qui avoient repris cette place, ou plutôt contre les naturels du pays qui, d'intelligence avec ces infidèles, la leur avoient livrée & avoient secoué le joug des François. Ces deux généraux revenoient triomphans de cette expédition, quand ils se virent tout à coup attaqués dans les défilés par un gros de montagnards ou Gascons qui, selon leur coutume, s'étant mis en embuscade, tombèrent sur eux & les défirent entièrement. Presque toute l'armée françoise fut taillée en pièces, & les deux comtes demeurèrent prisonniers. Les Gascons envoyèrent Èbles à Cordoue & le livrèrent au roi des Sarrasins; mais ils donnèrent la liberté à Asnarius, *parce qu'il étoit leur parent ou leur proche allié*. Il paroît, en effet[2], par un ancien monument, que ce comte avoit donné sa fille en mariage à Wandrille, comte des Marches d'Espagne, qui descendoit du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, &, par lui, des ducs héréditaires de Gascogne dont nous avons parlé ailleurs. Asnarius[3] avoit été[4] établi comte de Jaca, en Aragon, depuis la prise de cette place sur les Sarrasins. Nous verrons ailleurs qu'ayant rendu dans la suite sa fidélité suspecte, il fut privé de ses dignités.

Éd. origin. t. I, p. 493.

C. — *Le roi Pepin marche contre les Bretons révoltés. — Mariage de Bernard, duc de Septimanie.*

Dans le temps de l'expédition dont nous venons de parler, Pepin étoit retourné auprès de l'empereur, son père, qui, dans une diète qu'il tint à Compiègne, résolut de faire la guerre aux Bretons[5] qui s'étoient révoltés. Mais l'extrême disette de vivres qu'on souffroit alors en France l'obligea de différer cette entreprise jusques au commencement de l'automne qu'il se mit en marche. A son arrivée à Rennes, il partagea son armée en trois corps. Il prit le commandement du premier, & mit à la tête des deux autres les rois d'Aquitaine & de Bavière, ses fils; cette expédition ne dura que quarante jours; elle fut fatale aux Bretons, dont le pays fut entièrement désolé, & qui se virent obligés de se soumettre & de donner des otages. L'empereur partit ensuite pour Rouen, où il alla joindre l'impératrice Judith, qu'il avoit épousée cinq ans auparavant, un an après le décès d'Ermengarde, sa première épouse.

Nous avons lieu de croire que Bernard, duc de Septimanie, fut employé à l'expédition de Bretagne; il est du moins certain qu'il étoit à la suite de

[1] Éginhard, *Annales*, p. 268. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 303.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[3] Tous ces détails sont faux. Il n'y eut point de comte Asinarius ou Asnarius d'origine gasconne, ni de Wandrille, comte des Marches d'Espagne, descendant du duc Eudes. Tout ce que rapportent ici les Bénédictins est emprunté à la charte d'Alaon & ne peut s'appuyer sur aucune autre source. [E. M.]

[4] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 365 & seq.

[5] Éginhard, *Annales*, p. 268.

An 824

l'empereur le premier de juillet de cette année, car il épousa[1] alors à Aix-la-Chapelle Dodane, qui, quoique d'une haute naissance, n'étoit point[2] cependant, comme on l'a cru, sœur de ce prince[3].

CI. — *Échange du lieu d'Argence entre le comte Leibulfe & l'église d'Arles.*

L'empereur confirma, le 3 de janvier de l'année suivante, à Aix-la-Chapelle où il étoit déjà retourné, un échange fait entre Nothon, archevêque, & Leibulfe, comte d'Arles. Ce dernier[4] lui avoit fait demander par Hilduin, archichapelain ou grand aumônier & abbé de Saint-Denis, la permission d'échanger des terres qu'il possédoit en *bénéfice* dans le diocèse d'Arles contre d'autres que Nothon & son clergé lui offroient dans le même pays. Louis ayant accordé cette permission, l'archevêque convint avec le comte & lui céda[5], au nom de son église, plusieurs terres situées dans une île du Rhône au voisinage d'Arles, qui est sans doute la même que la Camargue. Leibulfe céda de sa part divers biens qu'il possédoit à la droite de ce fleuve du côté de la Septimanie, dans le même diocèse, entre autres le lieu d'Argence *avec l'église & trois autels*. C'est de cet échange que tire son origine, à ce qu'il paroît, la seigneurie qu'eut autrefois l'église d'Arles sur la ville de Beaucaire & sur le lieu d'Argence, en Languedoc.

An 825

CII. — *Amélius, évêque d'Uzès. — Fondation de l'abbaye de Saint-Chinian.*

Cet acte d'échange, que l'empereur confirma par un diplôme, nous donne lieu de remarquer que les séculiers possédoient alors des églises, & qu'ils en disposoient à leur gré[6]. Cet usage est encore prouvé par une charte[7], datée dix-huit mois auparavant, par laquelle Raynald, frère d'Amélius, évêque d'Uzès, donne, de concert avec sa femme Agilburge, à l'église cathédrale de Saint-Théodorit de cette ville diverses terres qui leur appartenoient en propre *dans les comtés d'Agde & d'Uzès*[8], ce qui fait voir que ce dernier diocèse for-

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 750, *Manuale Dodanae*.

[2] *Marca Hispanica*, c. 349.

[3] Le fait pourtant semble à peu près certain. — Voyez à ce sujet, au tome II, l'addition à la *Note* LXXXVII, n. 2. [A. M.]

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLIII.

[5] L'acte d'échange, visé par ce diplôme, avait été copié dans le cartulaire de Lérins; il est antérieur au diplôme & daté du 7 novembre 824. On trouvera le texte de ce document, resté jusqu'ici inédit, parmi les *Preuves* du tome II, n. 65, col. 148 & suiv. [E. M.]

[6] Ce fait est tellement connu qu'il n'a plus besoin aujourd'hui d'être signalé; ce fut, semble-t-il, dans le courant du huitième siècle que cette usurpation des biens de l'Église se développa d'une manière surprenante; on sait que les Carolingiens essayèrent d'y remédier en la régularisant, mais ni Pepin, ni Charlemagne ne purent réparer tous les dommages causés à l'Église, & bon nombre d'églises restèrent encore entre les mains des laïques; la féodalité ne fit qu'aggraver cette situation. [A. M.]

[7] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLII.

[8] La charte de Raynald, frère d'Amélius, évêque d'Uzès, dont nous parlons dans cet endroit, que nous avons donnée dans ce volume (p. 61 & seq.) & qui est datée de la dixième année de l'empereur Louis (*anno x regnante Ludovico imperatore*), a été donnée évidemment sous l'épiscopat d'Amélius I, évêque d'Uzès, qui vivoit au commencement du

moit alors un comté particulier, quoique nous n'ayons aucune connoissance certaine de ses comtes ou gouverneurs sous la seconde race de nos rois. Raynald donne entre autres à la cathédrale de Saint-Théodorit l'église de Saint-Martin de Caux dans le comté d'Agde avec les dîmes. La qualité qu'il prend de frère de l'évêque d'Uzès, & les grands biens qu'il possédoit alors dans ce
Éd. origin. t. I, p. 491. diocèse & dans celui d'Agde, pourroient nous faire conjecturer qu'il étoit comte de l'un ou l'autre de ces deux pays. Au reste, le comte Leibulfe & Odde, sa femme, donnèrent[1] dans la suite les biens qu'ils avoient reçus en échange de l'église d'Arles aux monastères de Lérins & d'Aniane.

Durand, diacre & notaire, qui expédia & souscrivit le diplôme de Louis le Débonnaire dont nous venons de parler, est peut-être le même que l'abbé de ce nom qui fonda vers le même temps l'abbaye de Saint-Chinian, située dans l'ancien diocèse de Narbonne, & aujourd'hui dans celui de Saint-Pons. Ce dernier fonda[2] ce monastère dans un lieu appelé *Holotian,* dans le pays & sur la rivière de Vernosoubre, au diocèse de Narbonne, qu'il avoit obtenu de la libéralité de Louis le Débonnaire. Il fit dédier l'église sous l'invocation de saint Anian, évêque d'Orléans, le pourvut de toutes les choses nécessaires, lui donna pour abbé un nommé Woïca, en fit ensuite donation à l'empereur & supplia ce prince de vouloir le mettre sous la même sauvegarde qu'il accordoit aux monastères de fondation royale. Louis accepta la donation & confirma la fondation de cette abbaye par un diplôme daté de Kiersi-sur-Oise,
An 826 le premier du mois d'août de l'an 826. Par cette charte, qui fut expédiée au nom des empereurs Louis & Lothaire, son fils, ces deux princes déclarent ce monastère exempt de toutes charges & assurent aux religieux la liberté de l'élection des abbés. Le nom de Lothaire, joint à celui de Louis le Débonnaire dans cette charte, de même que dans quelques autres pour des lieux de la Septimanie, est une nouvelle preuve que cette province étoit alors séparée du royaume d'Aquitaine & qu'elle n'étoit point du partage de Pepin, mais plutôt de celui de Lothaire, à qui elle étoit destinée après la mort de l'empereur, son père.

L'abbaye de Saint-Anian ou de Saint-Chinian, selon le langage du pays, subsiste encore de nos jours. Elle est située dans un agréable vallon, près d'une petite ville du même nom qui est une des plus considérables du diocèse de Saint-Pons & qui lui doit son origine. Cette abbaye est entre les villes de Saint-Pons & de Narbonne, à cinq lieues de celle-ci & à deux de l'autre. Nous[3] avons parlé ailleurs de l'abbaye de Saint-Laurent, située dans le voisinage, qui lui fut unie dans la suite, & avec laquelle quelques-uns la confondent mal à propos.

dixième siècle. Ainsi elle appartient à l'an 911 ou à la dixième année du règne de l'empereur Louis l'Aveugle, qui dominoit, en effet, sur le diocèse d'Uzès. (Voyez tome II de cette Histoire, *Preuves,* p. 30, 31, 43, &c.) [Note ajoutée par dom Vaissete au tome V de son édition, p. 672, c. 2.]

[1] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti,* saec. 4, part. 1, p. 224, & *Annales,* ad ann. 828, n. 22. — Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LII.

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XLIV. — Mabillon, *Annales,* ad ann. 826, n. 77.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXIX.

CIII. — *Fondation du monastère de la Canourgue. — Saint Frodoald, évêque de Mende.*

On pourroit rapporter au même temps la fondation du monastère de la Canourgue, dans le Gévaudan, si nous pouvions nous appuyer sur l'autorité des actes de saint Frodoald, évêque de ce pays. On prétend[1] que ce prélat vivoit sous l'empire de Louis le Débonnaire, qu'il retira par sa prédication une partie de ses diocésains des superstitions païennes dans lesquelles ils étoient plongés; & qu'ayant été assassiné & tué le 4 de septembre par une troupe de scélérats, dont un de ses neveux étoit le chef, il fut inhumé dans une église voisine du château de la Canourgue, & transféré peu de temps après dans un monastère de l'ordre de Saint-Benoît qui fut fondé dans le même lieu. Ce monastère, dédié sous le nom de saint Martin, dépendit depuis de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, à laquelle il est encore soumis sous le titre de prieuré conventuel.

CIV. — *Révolte d'Aïzon & d'une partie de la Marche d'Espagne.*

L'empereur ayant eu avis qu'il s'élevoit quelques mouvemens sur la frontière d'Espagne & que les Sarrasins méditoient de faire une irruption dans cette province & dans la Septimanie, convoqua[2] à Aix-la-Chapelle, au commencement de l'an 826, une diète à laquelle il appela le roi d'Aquitaine, son fils, avec les principaux seigneurs de ce royaume & les comtes ou marquis préposés à la garde de la Marche d'Espagne, pour délibérer sur les moyens de prévenir les préparatifs des infidèles. Après l'assemblée, Pepin eut ordre de l'empereur, son père, de retourner dans ses États où il passa l'été pour être plus à portée de veiller sur cette frontière.

On soupçonnoit quelques seigneurs du pays d'avoir des intelligences avec les Sarrasins. Le principal étoit un Goth[3], nommé Aïzon, natif de la Marche d'Espagne ou de la Septimanie, qu'on croit[4] avoir eu part à la conjuration qui avoit fait proscrire, six ans auparavant, Béra, comte de Barcelone. L'empereur, pour l'empêcher de remuer, l'avoit fait venir dans son palais d'Aix-la-Chapelle où il faisoit observer toutes ses démarches; mais ce seigneur craignant sans doute qu'on n'eût découvert ses intrigues, trouva moyen de s'évader; il disparut tout à coup peu de temps après la diète d'Aix-la-Chapelle, & lorsqu'on y pensoit le moins; il arriva à grandes journées à Ausone, dans la Marche d'Espagne, & se rendit maître de cette ville par surprise. Il attaqua ensuite, prit & rasa une ville voisine, appelée *Roda*, qu'un historien[5] moderne confond avec celle de Roses, sur la côte, & se mit en état de tenir la campagne.

Éd. origin. t. I, p. 495.

[1] De la Saussaye, *Supplementum martyrologii Gallicani.* — Le Cointe, ad ann. 831, n. 26. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 88.

[2] Éginhard, *Annales*, p. 269 & seq. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 304 & suiv.

[3] *Annales Fuldenses*, p. 545.

[4] *Marca Hispanica*, c. 308.

[5] Le P. Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 592.

CV. — *Bernard, duc de Septimanie, s'oppose aux progrès d'Aïzon.*

Sur les premiers avis de la défection d'Aïzon, les comtes qui commandoient sur cette frontière, après avoir rassemblé tout ce qu'ils purent de troupes, se mirent en marche pour le combattre; mais ce rebelle, se trouvant beaucoup plus fort, leur tint tête & emporta, malgré eux, divers châteaux du pays, qu'il fit fortifier, & dont il donna la garde à des personnes qui lui étoient affidées. Comme il prévoyoit cependant qu'il succomberoit tôt ou tard, s'il n'étoit puissamment secouru, il dépêcha en diligence son frère à Cordoue pour engager Abdérame, roi des Sarrasins, à lui envoyer un renfort. Ce prince fit marcher aussitôt un grand corps de troupes vers la Marche d'Espagne, avec ordre de se joindre aux rebelles.

L'empereur étoit au delà du Rhin lorsqu'il apprit la fuite & la révolte d'Aïzon. Il résolut d'y remédier; mais, sous prétexte de prendre des mesures plus sûres, il différa à délibérer là-dessus jusques à la prochaine diète d'Ingelheim, qui devoit se tenir au mois d'octobre, ce qui donna le temps à ce rebelle de se fortifier & de recevoir le secours qu'Abdérame lui envoya. Il fut résolu à cette diète qu'en attendant qu'on pût faire marcher des troupes vers la Marche d'Espagne pour réduire les rebelles, on tenteroit de les gagner par la voie de la douceur. On fit partir dans cette vue l'abbé Hélisachar, chancelier de France, avec les comtes Hildebrand & Donat; mais tous les soins de ces envoyés pour ramener les factieux furent inutiles, Aïzon refusa de les écouter. Ce rebelle, qui avoit été joint par l'armée sarrasine, redoubla au contraire les hostilités. Il harcela sans cesse Bernard, duc de Septimanie & comte de Barcelone, qui, avec les autres comtes du pays, s'étoit mis en état d'arrêter le progrès de ses armes; ses forces étant beaucoup supérieures aux leurs, il remporta divers avantages sur eux & prit encore quelques châteaux du pays, malgré tous leurs efforts.

Aïzon étoit d'autant plus fier, qu'il avoit été joint par Willemond, fils du comte Béra, qui entraîna avec lui plusieurs seigneurs de la Septimanie ou de la Marche d'Espagne, mécontens sans doute de la proscription de son père ou complices de sa conjuration. Il paroît, en effet, par une ancienne[1] charte qu'Étilius, autre fils de ce comte & plusieurs seigneurs du diocèse de Carcassonne s'unirent aux rebelles & s'attirèrent, par cette démarche, la confiscation des terres qu'ils possédoient dans ce diocèse & dans le reste de la Gothie[2]. Les conjurés, profitant de leur supériorité, n'épargnoient dans leurs courses ni le sacré ni le profane & portoient partout le fer & le feu, en sorte que les envoyés de l'empereur trouvèrent, à leur arrivée sur la frontière, la Cer-

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CVII. — Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1286.

[2] Rien ne prouve que cette confiscation ait eu pour cause la participation à la révolte d'Aïzon. En effet, la charte est de 870, & à ce moment les terres confisquées étaient encore entre les mains de Charles le Chauve, qui les donna au comte de Carcassonne, Oliba. — Voir au tome II, *Preuves*, ad ann. 870. [A. M.]

dagne avec tout le pays de Valles, qui faisoit partie du diocèse de Barcelone, entièrement ruinée par leurs courses.

Hélisachar & ses collègues, désespérant de pouvoir réduire Aïzon par des voies de douceur, firent tous leurs efforts pour arrêter du moins le progrès de sa rébellion. Ils gagnèrent d'abord les Goths & les Espagnols du pays, qui étoient demeurés fidèles, mais qui étoient sur le point de se déclarer pour ce seigneur. Ils les engagèrent même à prendre les armes contre lui &, en ayant formé un corps assez considérable, ils se joignirent au duc Bernard & tâchèrent de tenir les rebelles en respect jusques à l'arrivée de l'armée françoise, à qui l'empereur ordonna enfin de se mettre en marche. An 827

CVI. — *Les comtes Hugues & Matfred marchent, sous les ordres du roi Pepin, au secours de Bernard, contre les rebelles de la Marche d'Espagne.*

Aïzon, informé de ces ordres, prit de son côté des mesures pour être en état de résister à cette armée. Il se rendit en diligence à Cordoue & obtint du roi Abdérame un nouveau renfort de ses meilleures troupes, parmi lesquelles il y avoit une partie de sa garde. Ce prince donna le commandement de ce corps d'armée à Abumarvan, son proche parent. Aïzon, appuyé d'un si puissant secours, s'avança à grandes journées vers la Marche d'Espagne, passa l'Èbre, pénétra dans le pays soumis aux François, ravagea sans obstacle, & avant l'arrivée de l'armée françoise, les environs de Barcelone & de Girone, s'empara de toutes les places qui n'étoient pas fortifiées, y mit le feu, porta partout la désolation & se retira tranquillement à Saragosse, chargé de butin & suivi d'un grand nombre de prisonniers. On crut avoir eu des présages de tous ces malheurs dans plusieurs phénomènes qui avoient paru dans le ciel durant la nuit, où l'on avoit prétendu voir, à la faveur d'une lumière qui sembloit teinte de sang & qui brilloit dans l'air, deux armées qui se battoient l'une contre l'autre. Éd. origin. t. I, p. 406.

Pepin, roi d'Aquitaine [1], auroit prévenu peut-être la désolation de la Marche d'Espagne, s'il avoit marché plus tôt au secours du duc Bernard, qui n'étoit pas en état, lui seul, de tenir tête aux rebelles & aux Sarrasins unis ensemble. L'empereur avoit donné ordre à ce prince, qui avoit passé [2] l'hiver dans ses États, de se mettre à la tête de toutes les troupes d'Aquitaine & de marcher au printemps contre Aïzon, pour tâcher de rompre ses desseins. Comme Pepin étoit encore jeune, l'empereur son père lui avoit envoyé en même temps deux généraux de réputation pour le diriger dans ses entreprises, savoir : le comte Hugues, beau-père de l'empereur Lothaire & Matfred, comte d'Orléans, l'un de ses principaux [3] ministres & son confident. Ces deux généraux, soit qu'ils ne fussent pas amis du duc de Septimanie &

[1] Éginhard, *Annales*, p. 269 & seq. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 304 & suiv.

[2] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 827, n. 70. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 827, n. 10 & seq.

[3] Agobard, *Epist.* p. 207.

qu'ils fussent bien aises de le laisser dans l'embarras ou plutôt, comme les historiens le font entendre, qu'ils craignissent d'en venir aux mains avec les ennemis, retardèrent la marche de l'armée & s'avancèrent fort lentement au secours de ce duc qui les attendoit avec impatience; en sorte qu'ils n'arrivèrent sur la frontière d'Espagne qu'après qu'Aïzon eut fait dans ce pays tous les ravages dont nous venons de parler, & qu'il se fut mis en sûreté au delà de la Sègre & de l'Èbre. Le duc Bernard, indigné de la conduite de ces deux généraux & touché de voir une grande partie de son gouvernement ravagée par leur faute, en porta ses plaintes à la cour & les accusa de lâcheté auprès de l'empereur. Les deux comtes en furent extrêmement piqués & conçurent dès lors une haine implacable contre lui, ce qui fut la source de tous les troubles qui arrivèrent depuis dans l'État & qui le mirent à deux doigts de sa perte.

CVII. — *Agilis, abbé de la Grasse.*

Pepin arriva enfin dans la Marche d'Espagne avec l'armée d'Aquitaine. Il étoit campé, le 28 du mois[1] d'août, à Ausone, qu'Aïzon avoit sans doute abandonnée. Il accorda alors à Agilis, abbé de la Grasse, & à Oliba, comte de Carcassonne, qui servoit, selon les apparences, parmi ses troupes, la confirmation d'une donation que ce dernier avoit faite de quelques terres à ce monastère. On voit par là que le comté de Carcassonne faisoit partie du royaume d'Aquitaine & qu'il ne dépendoit plus de la Septimanie, qui en avoit été séparée en 817.

CVIII. — *Les généraux Hugues & Matfred destitués de leurs charges, à cause de leur lâcheté. — Fin de la guerre dans la Marche d'Espagne.*

L'empereur tenoit actuellement à Compiègne la diète du royaume, au commencement du mois de septembre, lorsqu'il apprit que la Marche d'Espagne venoit d'être désolée par la négligence des comtes Hugues & Matfred. Il en témoigna[2] beaucoup de chagrin & résolut de les punir suivant toute la rigueur des lois. En attendant qu'il fût mieux instruit de leur conduite, pour les juger avec connoissance de cause, il les rappela & pourvut à la sûreté de cette frontière où il envoya de nouveaux secours. Il fit ensuite citer les deux comtes à l'assemblée générale qu'il convoqua à Aix-la-Chapelle, au mois de février suivant. Hugues & Matfred, ayant comparu, furent convaincus
An 828 d'avoir retardé par leur négligence & leur lâcheté[3] la marche de l'armée

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLV.

[2] Éginhard, *Annales*, p. 269 & seq — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 304 & suiv. — Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, l. 1, c. 20. — Voyez Bollandistes, mars, t. 3, p. 311-316. — Cet ouvrage d'Adrevald mérite quelque confiance comme écrit vers 850; il n'en est pas de même des livres 2 & 3 du même ouvrage, qui sont l'œuvre postérieure d'Aimoin & qui n'ont de valeur que pour les temps qui leur sont contemporains. [A. M.]

[3] Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, l. 1, c. 20.

françoise. La diète les condamna à être dépouillés de leurs dignités & de leurs gouvernemens[1], & elle leur eût fait souffrir la mort, si l'empereur par bonté ne leur eût accordé la vie.

Ce prince, sur l'avis qu'il eut au mois de juin suivant, pendant la diète qu'il tenoit au delà du Rhin, des préparatifs des Sarrasins pour une nouvelle entreprise sur la Marche d'Espagne, fit incontinent partir Lothaire & Pepin ses enfans, à la tête d'une puissante armée, pour aller au secours de cette frontière & prévenir les desseins des infidèles. Lothaire se mit en marche le premier &, en attendant des nouvelles de ce pays, il s'arrêta quelques jours à Lyon, où Pepin le joignit bientôt après. Ils ne continuèrent pas cependant leur marche, sur l'avis qu'ils reçurent que, quoique les Sarrasins eussent assemblé une armée formidable, ils n'osoient pourtant se mettre en campagne ni faire aucun mouvement. Lothaire reprit alors la route d'Aix-la-Chapelle & Pepin celle d'Aquitaine. C'est ainsi que se termina cette guerre, excitée par la révolte d'Aïzon dont nous ignorons le sort. On conjecture[2] qu'il se maintint, sous la protection des Sarrasins, dans la possession de quelques châteaux de cette frontière, situés dans les comtés d'Ausone, de Manrèse & de Berga, parce que ces places ne furent reprises sur ces infidèles que soixante ans après. Éd. origin. t. I, p. 497.

CIX. — *Confirmation des priviléges des abbayes de Montolieu & de Saint-Hilaire par le roi Pepin.*

Pepin, après son retour en Aquitaine, se rendit à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, où Willafred, abbé de Mallast ou Montolieu, au diocèse de Carcassonne, fut le joindre pour lui demander[3] la confirmation de la fondation de son monastère. Ce prince lui accorda sa demande avec la liberté aux religieux d'élire leurs abbés; il les confirma dans la possession de tous leurs biens & leur fit donation de deux villages voisins de l'abbaye, dont l'un, appelé *Ville-Séguier* (*Villa Siguarii*), lui donna son nom dans la suite. Cette charte, qui est datée de la quinzième année[4] de l'empire de Louis le Débonnaire, & de la quatorzième du règne de Pepin, fait voir, ainsi que plusieurs autres, que ce dernier prince régnoit en Aquitaine depuis l'an 814 & que le comté ou diocèse de Carcassonne lui étoit soumis. Pepin accorda[5], vers le même temps, un pareil diplôme à Léonin, abbé du monastère de Saint-Hilaire, dans le même diocèse, avec la liberté aux religieux d'élire leurs abbés.

[1] C'est à partir de cette époque qu'on voit le comte Matfred embrasser le parti de Lothaire contre Louis le Débonnaire & prendre part à toutes les entreprises faites contre le duc Bernard & sa famille. — Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[2] *Marca Hispanica*, c. 311.

[3] Baluze, *Capitularia regum Francorum, Appendix*, t. 2, c. 1428 & seq.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 828, n. 2.

[5] Baluze, *Capitularia regum Francorum, Appendix* t. 2, c. 1428 & seq.

CX. — *Troubles du royaume excités par les comtes Hugues & Matfred, en haine de Bernard, duc de Septimanie.*

Nous avons déjà remarqué que les plaintes de Bernard, duc de Septimanie, contre la conduite des comtes Hugues & Matfred, furent une des sources des brouilleries qui divisèrent l'État. La proscription de ces deux comtes donna lieu, en effet, aux divers troubles qui la suivirent. La part qu'y prirent Pepin, roi d'Aquitaine ou de Toulouse, & Bernard, duc de Septimanie, nous engage à en rapporter ici le commencement & la fin.

Louis le Débonnaire[1], un an après avoir épousé l'impératrice Judith, sa seconde femme, en eut un fils qui fut nommé Charles & à qui les historiens ont donné le surnom de *Chauve* pour le distinguer des autres princes de même nom. Cette impératrice, femme également intrigante & ambitieuse, voyant avec peine que son fils n'étoit point compris dans le partage que l'empereur avoit fait de tous ses États, en 817, en faveur des trois fils qu'il avoit eus d'Ermengarde, sa première épouse, employa toute son adresse & l'ascendant que sa beauté & ses charmes lui avoient acquis sur son esprit, pour lui persuader qu'il étoit de la justice de faire entrer Charles dans le partage de sa succession. Elle fit si bien par ses caresses & par ses pressantes sollicitations, que l'empereur consentit enfin à disposer d'une portion de ses États en faveur de ce jeune prince.

La grande difficulté étoit d'obtenir le consentement des trois autres fils de Louis le Débonnaire, qui, fondés sur le partage solennel déjà fait & autorisé par l'assemblée générale de la nation, ne paroissoient pas d'humeur à vouloir rien relâcher de leurs prétentions. L'impératrice gagna d'abord, par ses intrigues, Lothaire, à qui, en qualité d'aîné, la plus grande partie du royaume étoit destinée & qui, par conséquent, étoit plus intéressé que les deux autres à maintenir l'ancien partage. Ce prince consentit, ou du moins parut consentir à un nouveau en faveur du jeune Charles, son frère ; mais Pepin & Louis, que cette princesse tâcha de gagner aussi, évitèrent ses piéges & se contentèrent, pour ne pas choquer l'empereur leur père, de prendre le parti de dissimuler, bien résolus cependant de ne point donner leur consentement à la nouvelle disposition qu'il vouloit faire de ses États.

Les choses étoient ainsi disposées quand les deux comtes Hugues & Matfred, au désespoir de se voir proscrits & voulant chagriner l'empereur, agirent auprès[2] de Lothaire, sur l'esprit duquel le premier, qui étoit son beau-père, avoit tout pouvoir, pour l'engager à se détacher de Judith & à révoquer son consentement pour un nouveau partage du royaume, à quoi ils réussirent d'autant plus aisément, que ce prince se repentoit déjà de l'avoir donné. Cependant, avant que d'éclater, ils résolurent de concert d'attirer à leur

[1] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.

[2] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.

parti le plus grand nombre de seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, qu'il seroit possible &, pour avoir un prétexte de s'unir avec eux, on convint qu'il falloit demander la réformation des abus qui, à ce qu'ils prétendoient, régnoient alors dans l'État. Ces deux comtes trouvoient, par ce moyen, une occasion de se venger de Bernard, duc de Septimanie, qu'ils accusoient d'envahir [1] les biens ecclésiastiques & séculiers, & d'opprimer les peuples de son gouvernement. Éd. origin. t. I, p. 498.

Hugues & Matfred se donnèrent toute sorte de mouvemens pour grossir le parti de Lothaire, sous prétexte du bien public. Ils attirèrent entre autres Wala, abbé [2] de Corbie, dont le suffrage étoit capable de faire beaucoup d'impression sur l'esprit des grands & du peuple, parce que, outre la réputation de probité que lui donnoit sa vertu généralement reconnue, il étoit proche parent de l'empereur & avoit beaucoup d'accès auprès de lui. Ils firent si bien, qu'après avoir surpris la religion de cet abbé par l'exposé qu'ils lui firent des abus qui régnoient dans l'Église & dans l'État, ils l'engagèrent enfin à en demander la réformation. Plusieurs autres prélats & seigneurs, qu'ils avoient gagnés, firent aussi de grandes plaintes sur ces prétendus désordres dans la diète [3] que l'empereur tint à Aix-la-Chapelle, sur la fin de l'an 828, en sorte que ce prince, qui avoit la conscience extrêmement délicate, avoua qu'il s'étoit glissé divers abus dans le royaume par sa négligence. Pour y remédier, il fit dresser divers capitulaires dans cette diète, envoya des commissaires (*missos*) dans les provinces, avec ordre de réformer la police & le gouvernement, & ordonna que pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique on tiendroit en même temps, l'année suivante, dans quatre différentes villes de ses États, quatre conciles auxquels tous les évêques du royaume qui se partageroient seroient tenus d'assister.

CXI. — *Concile de Toulouse.*

An 829

Ces quatre villes étoient Toulouse, Mayence, Paris & Lyon. Quatre métropolitains avec leurs comprovinciaux eurent ordre de se trouver au concile de Toulouse, savoir : Nothon, Barthélemi, Adalelme & Aigulphe. Leurs siéges ne sont pas nommés dans l'acte de convocation; mais ils nous sont connus d'ailleurs. Nothon étoit archevêque d'Arles, Barthélemi de Narbonne, & Aigulphe de Bourges : on prétend qu'Adalelme étoit métropolitain de Bordeaux. Il nous paroît plus probable [4] qu'il l'étoit d'Eause ou de la Novempopulanie. Nous trouvons dans le même acte de convocation une preuve que la prétendue primatie de l'église de Bourges n'étoit pas encore alors établie, car Aigulphe y est nommé le dernier des quatre métropolitains. Barthélemi devoit avoir succédé depuis peu à Nébridius : il fut lié, comme lui, d'une

[1] *Vita Valae*, l. 2, n. 15, p. 510.
[2] *Ibid.* l. 2, n. 15, p. 491 & seq.
[3] Baluze, *Capitularia regum Francorum* t. 1, c. 654 & seq.; c. 660 & seq. — Éginhard, *Annales*, p. 272.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVIII, n. 8.

étroite amitié avec Agobard, archevêque de Lyon[1]. Tous les évêques des pays qui composent aujourd'hui le Languedoc se trouvèrent ou durent se trouver au concile de Toulouse, à la réserve de l'évêque de Viviers qui dut assister à celui de Lyon, avec les évêques de la Viennoise dont il dépendoit. Il ne nous reste de tous ces conciles que les actes de celui de Paris.

CXII. — *Bernard, duc de Septimanie, appelé à la cour, est créé premier ministre & grand chambellan.*

Les règlemens qui furent faits alors pour la réformation de la discipline ecclésiastique, non plus que les soins des envoyés ou commissaires de l'empereur dans les provinces pour celle de l'État, ne calmèrent pas les esprits des factieux[2], qui avoient d'autres vues que le bien public. Enfin ils publièrent hautement qu'ils ne pouvoient consentir au nouveau partage que l'empereur se proposoit de faire en faveur du jeune Charles, sans violer le serment[3] solennel qu'ils avoient fait avec tous les grands du royaume, de maintenir celui de l'an 817. Ils ajoutoient que l'empereur n'avoit pu, sans injustice, former le dessein de ce nouveau partage, & qu'il avoit été séduit par les artifices de l'impératrice. Ce prince, informé que Lothaire, son fils aîné, étoit le moteur secret de toutes ces intrigues & qu'il avoit des liaisons très-étroites avec les conjurés, l'éloigna de la cour & lui ordonna de se retirer dans ses États d'Italie. Il appela[4] en même temps auprès de sa personne Bernard, duc de Septimanie, pour se servir de ses conseils & l'opposer aux comtes Hugues & Matfred, qu'il savoit n'être pas de ses amis; il le déclara son premier ministre, son camérier ou grand chambellan & protecteur du jeune prince Charles. Judith eut beaucoup de part à ce choix. Elle avoit besoin d'une personne qui eût & assez d'autorité pour dissiper les desseins des factieux & assez de reconnoissance pour épouser ses intérêts & ceux de son fils. Bernard étoit l'homme qui lui convenoit le mieux pour cela, car, outre qu'il étoit filleul de l'empereur & très-distingué par sa haute naissance autant que par ses emplois & ses services, il étoit d'ailleurs ennemi déclaré des comtes Hugues & Matfred, principaux chefs des confédérés. Ceux-ci, déjà indisposés contre lui parce qu'il étoit la principale cause de leur proscription, furent d'autant plus outrés de son élévation, qu'il sembloit qu'on ne les avoit dépouillés de leurs dignités que pour l'en revêtir, car Matfred occupoit auparavant la place de premier ministre, & le comté d'Orléans, qu'il possédoit, avoit été donné à Odon, cousin de ce duc, & sans doute à sa recommandation.

Éd. origin. t. I, p. 499.

[1] Agobard, *Epist.* p. 197.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 306.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* — Éginhard, *Annales*, p. 272. — Thégan, c. 26. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360. — *Vita Valae*, l. 2, n. 7, p. 496.

An 829

CXIII. — *Efforts des factieux pour décrier la conduite de Bernard & l'éloigner de la cour.*

L'empereur, après avoir éloigné de sa cour son fils Lothaire, crut avoir arrêté par ce coup d'éclat tous les mouvemens des factieux; pressé donc très-vivement par l'impératrice, son épouse, il tint une diète à Worms, au mois d'août, dans laquelle, de l'avis de Bernard, son nouveau ministre, il donna atteinte à l'ancien partage de ses États & disposa en faveur de Charles, son fils, du royaume d'Allemagne qu'il forma de quelques provinces de Bourgogne & de Germanie qui devoient tomber dans le lot de Lothaire.

L'empereur, ayant ensuite passé le Rhin, se rendit au palais de *Tribur*. Il y étoit à la fin du mois[1] de septembre, & y confirma, en faveur d'un de ses vassaux, nommé Sunifred, la donation que Charlemagne avoit faite à Borrel son père, du lieu de Fontcouverte, au diocèse de Narbonne. Il paroît que ce dernier est le même que Borrel à qui Louis le Débonnaire avoit donné le comté d'Ausone, dans la Marche d'Espagne, en 798, & que Sunifred, son fils, n'est point différent du comte d'Urgel de ce nom qui vivoit alors, & qui, à ce qu'il paroît[2], fut ensuite marquis de Gothie. La charte de cette confirmation est datée *de la seizième année de l'empire de Louis & de la huitième du règne de Lothaire en Italie*, ce qui fait voir que Louis avoit déjà ôté à ce dernier le titre d'auguste & d'empereur qu'il lui donnoit auparavant dans ses diplômes[3], d'où les factieux prirent occasion de former de nouvelles plaintes contre l'empereur & de l'accuser d'injustice envers ce prince.

Les conjurés firent d'un autre côté tous leurs efforts pour décrier le ministère du duc de Septimanie parmi le peuple & ses mœurs dans l'esprit des gens de bien. Ils commencèrent par semer de mauvais bruits sur ses liaisons avec l'impératrice, qui, ayant[4] par sa dignité la principale intendance de la garde-robe du prince & des pensions militaires, étoit obligée d'être en relation avec le duc qui, en qualité de grand chambellan, remplissoit les mêmes fonctions sous ses ordres. Un[5] de nos modernes ajoute aux fonctions de grand chambellan celle de pourvoir, sous l'autorité de la reine, à la solde & aux vivres des gens de guerre, mais il paroît que ce détail appartenoit[6] plutôt au sénéchal & au grand boutillier dont la fonction étoit de livrer en espèces le pain, le vin & le fourrage aux troupes, de même que celle de connétable étoit de leur fournir les chevaux & les équipages. Une autre fonction du chambellan étoit de recevoir les présens des ambassadeurs & de préparer ceux que le prince devoit leur donner.

Bernard anima encore beaucoup contre lui les factieux par le soin qu'il prit, au commencement de son ministère, d'éloigner du palais leurs partisans qu'il

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLVI.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 34.

[3] Agobard, *Epist. flebilis*, dans Duchesne, t. 2, p. 330.

[4] Hincmar, *de Ordine palatii*, c. 22, Duchesne, t. 2, p. 209.

[5] Le P. Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 602.

[6] Hincmar, *de Ordine palatii*, c. 23, dans Duchesne. — *Marca Hispanica*, c. 312.

fit dépouiller de leurs charges pour en revêtir des personnes qui lui étoient attachées[1]. Leur haine & leur fureur allèrent si loin que, non contens de noircir sa réputation avec celle de l'impératrice, ils l'accusèrent de félonie, de concussion, de sacrilége & même de magie, & d'avoir usé de prestige pour fasciner l'empereur. Ils mirent enfin sur son compte tous les désordres de l'État & le firent auteur des dissensions qui éclatèrent bientôt après dans la famille royale.

Les confédérés, après avoir noirci ce duc dans l'esprit du peuple, naturellement porté à croire le mal, tâchèrent de le diffamer auprès des personnes de l'État les plus respectables soit par leur mérite, soit par leurs dignités, dans la vue que les ayant une fois prévenues, il leur seroit ensuite très-aisé d'en imposer à tous les autres. Ils tâchèrent surtout de gagner les prélats les plus accrédités; plusieurs se laissèrent séduire par leurs artifices, entre autres l'abbé Wala dont nous avons déjà parlé, & qui, avant que d'embrasser l'état monastique, avoit épousé la sœur de Bernard.

Éd. origin. t. I, p. 500. Cet abbé, persuadé que les désordres dont les mécontens lui avoient fait le récit avec des circonstances qui leur donnoient un air de vérité, régnoient effectivement dans la cour, se crut obligé de sortir de sa retraite pour se rendre auprès de l'empereur, & profitant de la liberté que lui donnoient sa naissance, son crédit & son zèle, il lui exposa sans ménagement les bruits scandaleux qu'on répandoit sur la conduite de l'impératrice, son épouse. Il parla avec la même force aux grands de la cour & leur donna des avis qu'ils n'auroient peut-être pas reçus volontiers de tout autre. Enfin, s'adressant à Bernard qu'on faisoit auteur de tous ces désordres, il le prit en particulier, & après lui avoir rappelé la tendresse & la reconnoissance qu'il conservoit pour la mémoire du duc Guillaume, son beau-père, qui l'avoit élevé dès son enfance comme son propre fils, il lui reprocha les crimes dont on l'accusoit avec toute la vivacité & le zèle que l'intérêt de la religion & de l'État, leur ancienne amitié & leur commune alliance, furent capables de lui inspirer. Bernard, qui se sentoit sans doute innocent, ne fit aucun cas de ses remontrances & soutint que toutes les accusations qu'on formoit contre lui étoient une pure calomnie. Wala, persuadé du contraire, voyant l'inutilité de ses soins, reprit la route de Corbie, pénétré de douleur, suivant l'auteur de sa Vie, d'avoir trouvé des gens endurcis qui n'avoient pas voulu profiter de ses sages conseils.

Peu de temps après son retour dans ce monastère, il fut joint par un grand nombre de seigneurs mécontens qui avoient été gagnés par les factieux[2] & qui concertèrent ensemble les mesures qu'ils devoient prendre contre le duc de Septimanie dont ils avoient juré la perte, sous prétexte du bien public. Ils convinrent d'abord d'envoyer des émissaires aux trois premiers fils de l'empereur, afin de les obliger à se déclarer ouvertement contre lui[3]. Pour les enve-

[1] *Vita Valae*, l. 2, n. 7, p. 496. — Thégan, c. 36. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 306.

[2] *Vita Valae*, l. 2, n. 8 & seq.

[3] *Ibid.*

An 829

nimer encore davantage contre Bernard, ils leur firent entendre que ce duc avoit engagé l'empereur à faire le nouveau partage; que non content des crimes dont il étoit déjà coupable, on avoit découvert depuis peu un complot qu'il avoit formé pour les faire périr tous trois par des prestiges & des enchantemens diaboliques, de même que les seigneurs de la cour qui lui étoient les plus opposés; qu'il en vouloit même à la vie de l'empereur pour s'emparer ensuite du trône & régner avec l'impératrice Judith, qu'il avoit dessein d'épouser. Ils assuroient[1] enfin, qu'en cas qu'il ne pût exécuter ces projets, il avoit pris des mesures pour se retirer dans la Septimanie ou en Espagne, dans l'espérance de faire révolter ces provinces en sa faveur & de s'y maintenir dans l'indépendance.

Ce prétendu complot de la part de Bernard, inventé par les mécontens, entre lesquels il y avoit des personnes d'un grand poids, & débité avec toutes les circonstances & avec une hardiesse capable d'imposer, fit impression sur le peuple. On se persuada qu'il n'étoit pas possible que ce duc, étant aussi méchant qu'on le faisoit, eût pu acquérir le crédit infini qu'il avoit sur l'esprit de l'empereur sans avoir eu recours à quelque prestige ou secret diabolique. Chacun se crut donc en droit de prendre les armes pour la défense de ce prince contre les entreprises *du tyran;* c'est le nom que les conjurés donnoient à Bernard.

CXIV. — *Révolte de Pepin & de ses deux frères contre l'empereur, leur père. — Le duc Bernard, banni de la cour, se retire dans son gouvernement.*

An 830

Tandis que les mécontens pressoient vivement les trois premiers fils de l'empereur de se venir mettre à leur tête, ce prince tenoit à Aix-la-Chapelle, au commencement de l'an 830, la diète générale[2] du royaume, où, de l'avis du duc de Septimanie, il résolut de porter incessamment la guerre dans le pays des Bretons qui s'étoient nouvellement révoltés. Il manda le roi de Bavière, son fils, avec toutes ses troupes pour cette expédition, se mit en marche après l'arrivée de ce prince, le premier jour de carême, avec l'impératrice Judith & le duc Bernard, & prit sa route par les provinces maritimes du royaume. Il eut à peine marché quelques jours, que la plupart de ses soldats, débauchés par les émissaires des mécontens, refusèrent de le suivre plus loin & se débandèrent, sous prétexte de la difficulté des chemins, mais dans la vérité pour passer au camp des factieux. Ceux-ci s'étoient déjà assemblés en armes & avoient établi leur quartier général à Paris, où Lothaire & Pepin devoient les joindre avec leurs troupes, & délibérer avec eux des moyens de porter l'empereur à se défaire de Judith & de Bernard. Pepin y arriva le premier avec toutes les forces d'Aquitaine. Ce prince avoit hâté sa marche, Éd. origin. t. I, p. 501.

[1] *Vita Valae,* l. 2, n. 8, p. 502.

[2] *Annales Bertiniani,* p. 186 & seq. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 306. — *Annales Mettenses.* — *Vita Valae,* l. 2, n. 9.

parce que les conjurés lui avoient persuadé que l'expédition de l'empereur contre les Bretons n'étoit qu'une feinte dont Bernard se servoit pour cacher le dessein qu'il avoit de se rendre dans ses États afin de le faire périr avec l'empereur, son père. Pepin, séduit par les artifices des mécontens, publioit, en effet, partout qu'il n'avoit pris les armes que pour délivrer son père de la tyrannie de ce duc & tirer vengeance de l'ignominie que son commerce criminel avec l'impératrice Judith faisoit rejaillir sur toute la famille royale. Ce roi commença à se venger de Bernard lorsqu'il passa à Orléans, où il dépouilla du comté ou gouvernement de cette ville Odon, parent de ce duc, & le rendit à Matfred, un des principaux conjurés, qui l'avoit possédé auparavant.

Peu de temps après, Louis, roi de Bavière[1], ayant trouvé moyen de s'échapper du camp de l'empereur, alla joindre à Paris le roi d'Aquitaine, son frère, & les factieux. A son arrivée, il confirma tous les mauvais bruits qu'on avoit répandus contre Judith & Bernard, & comme il venoit de la cour & qu'il se vantoit d'être parfaitement instruit de toutes ces intrigues, les conjurés firent valoir extrêmement son témoignage pour justifier leur conduite auprès du public. Leur parti étant extrêmement grossi, soit par la jonction de la plupart des troupes de la couronne qui avoient déserté le camp de l'empereur, soit par celles des deux rois Pepin & Louis, ils résolurent avec ces princes de périr plutôt que de souffrir que Bernard demeurât plus longtemps à la cour & à la tête des affaires. Ils convinrent d'employer toute sorte de moyens pour l'en éloigner aussi bien que tous ses partisans & ses complices, par où ils faisoient assez entendre qu'ils en vouloient autant à l'impératrice qu'au duc même. Les deux rois marchèrent ensuite à la rencontre de l'armée de l'empereur.

Ce prince étoit alors à Saint-Omer[2], d'où il devoit partir incessamment pour se rendre, en côtoyant la mer, à Rennes où il avoit convoqué la diète générale du royaume. Sur l'avis qu'il eut de la résolution des conjurés & des princes, ses fils, il changea de dessein & s'avança vers Compiègne[3]. Cependant, comme il n'ignoroit pas que son extrême complaisance pour Judith, son épouse, & le trop grand crédit qu'il avoit donné au duc Bernard, son ministre, servoient de prétexte aux séditieux, il prit le parti de les éloigner l'un & l'autre d'auprès de sa personne, dans l'espérance de rompre par cette démarche les desseins des rebelles. L'impératrice partit pour l'abbaye de filles de Sainte-Marie de Laon & Bernard se retira à Barcelone[4], capitale de son gouvernement ou duché de Septimanie. L'empereur vint ensuite camper à Compiègne, à trois lieues de Verberie, où les rois d'Aquitaine & de Bavière s'étoient postés.

[1] *Vita Valae*, l. 2, n. 9, p. 500.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 306. — *Annales Mettenses*. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 306 & suiv. — *Annales Mettenses*.

[4] *Annales Bertiniani*. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.

CXV. — *Lothaire se saisit de la personne de l'empereur & se venge sur les parens de Bernard.*

Ces princes ne furent pas plutôt avertis de la retraite de l'impératrice qu'ils détachèrent[1] les comtes Warin & Lambert pour l'enlever, ce que ceux-ci ayant fait ils l'emmenèrent au camp des conjurés, où les deux rois l'engagèrent à force de menaces & de tourmens d'aller trouver l'empereur pour lui persuader d'abdiquer l'empire & de se retirer dans un monastère pour y faire pénitence; ils lui firent promettre d'en faire autant de son côté. Judith fut conduite sous bonne escorte au camp de son époux, à qui elle demanda de parler en particulier. Elle commença par lui déclarer le parti qu'elle étoit obligée de prendre de s'enfermer dans un cloître pour le reste de ses jours, à quoi ce prince crut devoir consentir pour lui sauver la vie. Mais, sur la proposition qu'elle lui fit ensuite d'en faire autant lui-même, il répondit que cette démarche demandoit du temps pour y réfléchir, & qu'il vouloit en délibérer dans une assemblée de la nation. Cette princesse fut ramenée dans le camp des deux rois qui l'envoyèrent aussitôt en exil dans le monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers. Conrad & Raoul, frères naturels[2] de l'impératrice, dont les mécontens s'étoient saisis, furent rasés en même temps & confinés dans des monastères d'Aquitaine, à la garde de Pepin.

Ce prince & le roi de Bavière, son frère, accompagnés[3] des seigneurs de leur parti, entre autres de Jessé, évêque d'Amiens, d'Hilduin, archi-chapelain ou grand aumônier & abbé de Saint-Denis, de Wala, abbé de Corbie, & des deux comtes Hugues & Matfred, auteurs de toutes ces brouilleries, se rendirent ensuite à Compiègne, où ils tinrent l'assemblée que l'empereur avoit proposée & à laquelle ce prince se trouva. Les avis tendoient à le détrôner; mais le roi de Bavière, plus respectueux ou plus timide, empêcha qu'on n'en vînt à cette extrémité. On se contenta donc de lui interdire l'administration des affaires jusques à l'arrivée de Lothaire[4], après lui avoir fait promettre tout ce qu'on voulut & lui avoir fait avouer ses prétendues fautes dans le gouvernement.

Éd. origin. t. I, p. 502.

Lothaire, quoique vivement pressé par les conjurés de venir incessamment en France avec les troupes de son royaume d'Italie, n'arriva cependant à Compiègne qu'après[5] les fêtes de Pâques. A son arrivée, il tint une nouvelle assemblée dans ce palais, où l'on proposa derechef le dessein de détrôner l'empereur. C'étoit l'avis de la plupart des factieux; Lothaire, n'ayant pu se résoudre à un si grand coup d'éclat, se contenta de s'assurer de la personne de son père & de confirmer tout ce qui avoit été résolu à son sujet. Après lui avoir donc laissé le vain titre d'empereur, il en fit lui-même toutes les fonctions & prit le gouvernement de l'empire.

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 307.
[2] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.
[3] Thégan, c. 36.
[4] *Annales Bertiniani*, p. 187.
[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 307. — *Annales Bertiniani*, p. 187.

Lothaire auroit fort souhaité de pouvoir exercer sa vengeance sur Bernard; mais ce duc s'étant déjà mis à l'abri de ses entreprises, il fit tomber sa colère sur ses parens & ses amis. Il traita entre autres cruellement le comte Héribert, son frère, qu'il fit juger & condamner dans la même diète, & à qui il fit arracher les yeux, malgré les prières & les instances de l'empereur qui demandoit grâce pour lui; Lothaire l'envoya ensuite en exil dans ses États d'Italie. Il relégua aussi Odon, comte d'Orléans & cousin de Bernard, après l'avoit fait ignominieusement dégrader & l'avoir dépouillé de ses dignités. On prétend [1], mais sans aucune preuve bien certaine, que le même Odon ou Eudes étoit fils de Théodebert, comte de Madrie; dans ce cas-là, il auroit été beau-frère de Pepin, roi d'Aquitaine, qui avoit épousé sa fille.

CXVI. — *Pepin, roi d'Aquitaine, & Louis, roi de Bavière, délivrent l'empereur des mains de Lothaire, leur frère.*

Après la diète de Compiègne, les rois d'Aquitaine & de Bavière se séparèrent de Lothaire, leur frère, & le laissèrent maître de la personne de l'empereur. Lothaire le tint [2] à Compiègne le reste de l'été, dans un honnête esclavage; il lui permit seulement par grâce la compagnie de quelques moines, dans la vue qu'ils lui persuaderoient d'embrasser l'état monastique, pour lequel il avoit eu autrefois une forte inclination; mais ces religieux, irrités des mauvais traitemens & des indignités de Lothaire à l'égard d'un père si pieux, loin d'entrer dans ses desseins, sollicitèrent au contraire l'empereur de reprendre le gouvernement de l'Empire & s'offrirent même de l'aider à recouvrer sa liberté. Louis accepta volontiers leurs offres & dépêcha secrètement un d'entre eux, nommé Gombaut, aux rois d'Aquitaine & de Bavière pour négocier auprès d'eux sa délivrance, avec promesse, s'ils vouloient la lui procurer, d'augmenter la portion du royaume qu'il leur avoit destinée. Ces deux princes, touchés de repentir d'avoir usé si indignement à l'égard de leur père, jaloux d'ailleurs de voir leur aîné s'emparer de toute l'autorité, promirent de secourir l'empereur de toutes leurs forces & d'employer toute sorte de moyens pour le rétablir sur le trône.

Suivant l'usage de ce temps-là [3], le roi tenoit tous les ans deux diètes ou assemblées générales de la nation : l'une au commencement de l'année & avant le carême pour les affaires de l'État & des provinces & pour les préparatifs de la campagne, si on étoit en guerre, l'autre pendant l'automne pour recevoir les dons gratuits que les grands du royaume avoient coutume d'offrir alors, & régler les affaires après la campagne. Outre ces deux assemblées, on en tenoit quelquefois d'extraordinaires, suivant les besoins de l'État. A l'approche de celle d'automne [4], les factieux n'omirent rien pour la faire tenir

[1] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 829, n. 182. — Mabillon, ad ann. 829, n. 23.

[2] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.

[3] Hincmar, *de Ordine Palatii*. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 307. — *Annales Bertiniani*, p. 187.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 307.

An 830

dans le cœur du royaume, parce qu'ils y étoient plus puissans qu'ailleurs; mais l'empereur, à qui il importoit beaucoup qu'elle se tînt sur les frontières de la Germanie, où les grands & les peuples lui étoient encore très-attachés, fit si bien par ses menées secrètes, qu'enfin les mécontens consentirent qu'elle se tiendroit à Nimègue où il l'indiqua. Prévoyant cependant qu'ils tâcheroient d'être les plus forts, il leur défendit d'y venir avec un cortége trop nombreux & empêcha en même temps les principaux de s'y rendre, comme le comte Lambert qu'il renvoya dans son gouvernement, sur les frontières de Bretagne, & l'abbé Hélisachar, chancelier, à qui il ordonna de se retirer en province pour y administrer la justice. Ce coup d'autorité commença à déconcerter les conjurés.

Éd. origin. t. I, p. 503.

Les seigneurs[1] de la Germanie & plusieurs autres de France d'en deçà du Rhin se rendirent en foule à Nimègue, où l'on fit l'ouverture de la diète le 1er d'octobre. Le roi de Bavière, qui s'y trouva des premiers, se déclara d'abord en faveur de son père qui, se voyant appuyé d'un côté par ce prince, & de l'autre par un grand nombre de seigneurs qui avoient formé un camp particulier, fit un nouveau coup d'éclat qui acheva de déconcerter les factieux. Il exila l'abbé Hilduin pour être venu, malgré les défenses, avec une suite trop nombreuse & ordonna en même temps à l'abbé Wala de se retirer dans son monastère. Les mécontens, étourdis de cette fermeté, accourent en foule à la tente de Lothaire pour délibérer sur le parti qu'ils ont à prendre, & passent la nuit dans son camp sans prendre aucune résolution; les uns vouloient qu'on attaquât les troupes germaniques qui s'étoient ouvertement déclarées pour l'empereur, & les autres étoient d'avis que Lothaire se retirât sans rien entreprendre. Ils étoient encore le matin dans cette irrésolution, quand l'empereur, qui en fut informé, mit fin à leurs disputes. Il fit dire à Lothaire de se défier de leurs ennemis communs & lui ordonna de venir incessamment le joindre, avec promesse de le recevoir avec toute la tendresse d'un père. Lothaire obéit, malgré le sentiment contraire de ses partisans. L'empereur, après lui avoir reproché d'une manière vive, mais paternelle, sa mauvaise conduite & s'être assuré de sa fidélité par un nouveau serment, lui pardonna enfin & lui rendit son amitié. Le peuple, qui ignoroit ce qui se passoit dans l'intérieur du palais & qui étoit partagé entre ces deux princes, étoit agité de divers mouvemens. On étoit même sur le point d'en venir aux mains de part & d'autre, quand l'empereur, suivi de Lothaire, ayant paru & déclaré publiquement ce qui venoit de se passer, le tumulte s'apaisa. L'empereur ordonna alors d'arrêter les principaux auteurs de la sédition & de la révolte pour les faire juger ensuite, suivant la rigueur des lois, dans une assemblée générale qu'il indiqua à Aix-la-Chapelle.

Les prélats & les seigneurs qui se trouvoient à celle de Nimègue déclarèrent que l'injustice & la violence seules avoient eu part à tout ce qui avoit

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 307. — *Annales Bertiniani*, p. 187. — Thégan, c. 38, p. 281.

été attenté contre l'impératrice Judith, & ordonnèrent que cette princesse se représenteroit à la diète suivante pour y être jugée dans les formes sur tous les chefs d'accusation formés contre elle. Après l'assemblée, l'empereur, accompagné de Lothaire, se rendit à Aix-la-Chapelle dans le dessein d'y passer l'hiver. Il envoya ensuite [1] le roi Charles, son fils, en Aquitaine, avec Drogon, évêque de Metz, son frère naturel, pour ramener l'impératrice, qu'il ne voulut pas néanmoins reprendre jusques à ce qu'elle se fût pleinement justifiée.

An 831

Judith comparut le jour de la Purification à la diète d'Aix-la-Chapelle &, sur la demande [2] qu'elle fit d'être reçue à prouver son innocence, toute l'assemblée s'écria & demanda s'il y avoit quelqu'un qui voulût se porter pour son accusateur. Personne ne s'étant présenté, elle fut admise à se justifier par serment, suivant les lois des François. Cela fait, l'empereur la reprit & la traita comme son épouse. Ce prince fit procéder ensuite au jugement des factieux [3]. La diète les ayant trouvés coupables de crime de lèse-majesté, les condamna tous à la mort. L'empereur usa cependant à leur égard de sa clémence ordinaire, il leur accorda la vie & se contenta de faire déposer de leurs siéges les évêques & les abbés, de dépouiller les séculiers de leurs charges & de leurs dignités, de confisquer leurs biens & d'envoyer les uns & les autres en exil en divers monastères. Ce jugement fut rendu en présence & du consentement des trois princes Lothaire, Pepin & Louis, fils de l'empereur, lequel, fidèle à la parole qu'il avoit donnée aux deux derniers, augmenta [4] leur partage; nous ignorons le nom des provinces qu'il ajouta alors à celles dont ils jouissoient déjà. Quant à Lothaire, son aîné, il borna toutes ses prétentions au seul royaume d'Italie, où il lui permit de se retirer, (Éd. origin. t. I, p. 504.) avec défense de rien entreprendre sans sa participation. Tout étant ainsi réglé, l'empereur congédia l'assemblée, & les trois princes, ses fils, se retirèrent chacun dans ses États. Il donna peu de temps après [5] de nouvelles marques de sa clémence envers la plupart des séditieux. Il les rappela de leur exil, leur fit rendre les biens confisqués & accorda la liberté à ceux d'entre eux qui avoient été condamnés à être rasés & à embrasser la vie monastique, ou de persévérer dans cet état ou de retourner dans le siècle.

CXVII. — *Retour de Bernard, duc de Septimanie, à la cour. — Il s'unit avec le roi Pepin, mécontent de l'empereur.*

Il ne paroît pas que Bernard, duc de Septimanie, se soit trouvé dans aucune des diètes dont nous venons de parler. Il se tenoit sans doute dans ce temps-là dans son gouvernement, jusques à ce qu'enfin il crut, autant pour

[1] *Annales Mettenses*, p. 299. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 307. — *Annales Bertiniani*, p. 187.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 187.

[3] *Ibid.* — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 308. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.

[4] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 360.

[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 308 & suiv.

sa propre réputation que pour celle de l'impératrice, devoir se purger à son tour des crimes dont on le croyoit coupable. Dans cette vue[1], il se présenta à la diète que l'empereur tenoit à Thionville durant l'automne, & demanda d'y être reçu à prouver son innocence. Il offrit d'abord le duel, *suivant les lois des Francs*, à quiconque voudroit se porter pour son accusateur; mais personne ne l'ayant accepté, il fut déclaré innocent par l'assemblée, après s'être purgé par serment, selon l'usage.

Lothaire, roi d'Italie, & Louis, roi de Bavière, assistèrent à cette diète. Pepin, roi d'Aquitaine, s'excusa de s'y rendre sous divers prétextes, quoiqu'il eût reçu des ordres réitérés de l'empereur, son père. Ce prince, ne pouvant enfin se dispenser d'obéir à de nouveaux ordres, arriva peu de jours avant les fêtes de Noël à Aix-la-Chapelle, où la cour étoit alors. Sa désobéissance lui attira un accueil peu gracieux de la part de l'empereur, qui lui ordonna de demeurer auprès de sa personne & lui défendit de s'absenter sans son congé, ce qui fut regardé comme une espèce d'arrêt; mais Pepin n'eut pas plutôt passé les fêtes dans ce palais, qu'il s'évada secrètement & partit la nuit du jour des Saints Innocens pour se rendre en Aquitaine à l'insu & contre la volonté de l'empereur, accompagné de quelques seigneurs qui lui étoient les plus attachés.

On croit que la défiance que l'abbé Wala[2], exilé dans l'île de Noirmoutiers, sur les frontières d'Aquitaine, lui avoit donnée de l'empereur, fut un des principaux motifs de son retardement à se rendre auprès de lui & de son évasion. Pepin étoit d'ailleurs mécontent, de même que le roi de Bavière, son frère, de ce que, nonobstant[3] leur réconciliation avec l'empereur & les soins qu'ils avoient pris pour le mettre en liberté, il ne leur donnoit aucune part dans les affaires, tandis que[4] Gombaud, moine de Saint-Médard de Soissons, qui, à la vérité, avoit contribué aussi à la délivrance de ce prince, avoit toute sa confiance. Ce moine étoit, en effet, devenu son principal ministre & avoit tout pouvoir sur son esprit. D'un autre côté, Bernard, duc de Septimanie, qui, après avoir été déclaré innocent, se flattoit de rentrer dans le ministère, chagrin de se voir obligé de céder à Gombaud, forma des liaisons secrètes avec Pepin & tâcha de l'entretenir dans son mécontentement.

CXVIII. — *Révolte des rois d'Aquitaine & de Bavière.*

L'empereur, irrité de l'évasion du roi d'Aquitaine & voulant[5] en prévenir les suites, résolut, de l'avis de son conseil, de convoquer une diète à Orléans pour y délibérer des moyens de ramener ce prince à son devoir. Il appela à cette assemblée ses deux fils Lothaire & Louis; mais ce dernier, de concert avec Pepin, prenoit déjà des mesures pour exciter de nouveaux troubles. Il avoit formé le dessein de s'emparer du royaume d'Allemagne, destiné à An 832

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 308. — *Annales Bertiniani*, p. 187. — Thégan, c. 38.
[2] *Vita Valae*, l. 8, n. 13.
[3] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 361.
[4] Mabillon, *Notae in Vita Valae*, n. 16, p. 511.
[5] *Annales Bertiniani*, p. 188. — Thégan, c. 39.

Charles par le nouveau partage, de pénétrer ensuite en France & enfin de lever de nouveau, conjointement avec Pepin, l'étendard de la révolte. L'empereur, informé du procédé du roi de Bavière, tint à Mayence, pendant le mois d'avril, la diète qu'il avoit résolu de convoquer à Orléans, &, ayant rassemblé son armée, il se mit en marche contre ce prince, campé au voisinage de Worms.

Louis, séduit par les mauvais conseils & les vaines promesses du comte Matfred & de quelques autres rebelles à qui l'empereur, par un excès de bonté, avoit pardonné, se flattoit qu'il n'auroit pas plutôt pris les armes, que les peuples d'Austrasie & de Saxe se déclareroient en sa faveur, & qu'il lui seroit aisé de débaucher les troupes de son père à la faveur des intelligences secrètes qu'il entretenoit avec quelques seigneurs qui servoient dans l'armée impériale. Le succès n'ayant pas répondu à son attente, & voyant qu'aucun soldat n'osoit se déclarer pour lui, il prit le parti de se retirer dans ses États de Bavière, après avoir abandonné son camp dont la plupart des troupes passèrent dans celui de l'empereur, à qui elles prêtèrent un nouveau serment de fidélité.

Éd. origin. t. I, p. 505.

Après la fuite du roi de Bavière, l'empereur continua sa marche vers Augsbourg où, à son arrivée, au mois de mai, il manda ce prince qui, n'osant désobéir, se rendit[1] auprès de lui. L'empereur, son père, lui pardonna après qu'il eut avoué sa faute & sa mauvaise conduite, & promis d'être plus fidèle à l'avenir. Louis le Débonnaire partit ensuite pour Mayence[2], où Lothaire, qui vint au-devant de lui, tâcha de s'excuser au sujet des soupçons qu'on avoit conçus de sa fidélité & de ses liaisons avec les rois, ses deux frères[3].

CXIX. — *L'empereur fait grâce à Pepin & dépouille Bernard du duché de Septimanie.*

L'empereur convoqua, au mois de septembre suivant, une diète à Orléans où il fit appeler Pepin, dont la conduite lui étoit toujours suspecte[4]. Ce prince, à l'exemple du roi de Bavière, son frère, s'étoit livré à certaines personnes qui, abusant de sa confiance, le détournoient de l'obéissance qu'il devoit à son père. Son principal conseiller étoit Bernard, duc de Septimanie, qui, mécontent de la cour dont il s'étoit retiré, lui inspiroit des sentimens de révolte. Pepin, qui se sentoit trop coupable pour oser se présenter à la diète d'Orléans, fit semblant de vouloir s'y rendre; mais, au lieu d'obéir, il courut d'un côté & d'autre. L'empereur, irrité de sa conduite, partit d'abord après la diète pour aller le chercher en Aquitaine, & s'avança jusques au palais de Joac (*Jocundiacum*), voisin de Limoges. Pepin, voyant qu'il ne pouvoit échapper aux poursuites de son père, alla se jeter à ses pieds & lui demanda pardon. L'empereur, toujours bon & tendre à l'égard de ses enfans,

[1] *Annales Fuldenses.*
[2] Thégan, c. 40.
[3] *Ibid.*
[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 308 & suiv. — *Annales Bertiniani*, p. 188. — *Vita Valae*, l. 8, n. 16.

le lui accorda, après lui avoir représenté ses égaremens dans une assemblée qu'il tint dans ce palais. Pour s'assurer cependant de la personne de ce prince & de sa fidélité, il lui ordonna de se rendre à Trèves avec la reine son épouse & ses enfans, & lui défendit d'en sortir jusques à nouvel ordre, & qu'il donnât des témoignages sûrs de sa soumission & de sa meilleure conduite.

Le duc de Septimanie fut traité beaucoup plus sévèrement dans cette assemblée : il y fut accusé de félonie & d'avoir inspiré à Pepin l'esprit de révolte & de désobéissance ; mais le délateur n'ayant pas osé soutenir l'accusation ni offrir le duel, selon les lois, ce duc ne fut pas jugé dans toute la rigueur. L'empereur se contenta de le priver de ses dignités (*honoribus*), c'est-à-dire apparemment de la charge de grand chambellan ou de celles qu'il occupoit dans le palais, & du gouvernement de Septimanie dans lequel il fut rétabli dans la suite. Gauzelme, comte ou marquis de Roussillon [1], son frère, partagea sans doute sa disgrâce, car l'empereur envoya [2] dans la Septimanie & la Marche d'Espagne des commissaires, du nombre desquels étoit Angésise [*corrigez* Anségise], abbé de Fontenelle ou de Saint-Vandrille, pour informer de sa conduite. Comme ce comte, qui étoit encore en place l'an 830 [3], n'étoit plus trois ans après dans le pays, nous avons lieu de croire que ces commissaires, dont on relève beaucoup l'intégrité & la justice, l'ayant trouvé coupable, le dépouillèrent de son gouvernement dans le même temps que Bernard, son frère, fut privé du sien.

CXX. — *Bérenger, duc de Toulouse. — Origine des vicomtes du pays.*

Nous ne doutons [4] pas que Bérenger, duc de Toulouse, n'ait succédé alors à Bernard dans le duché de Septimanie, soit que ce duché ait été réuni, à la diète de Joac, à celui de Toulouse ou d'Aquitaine, que Bérenger possédoit déjà, ou que ce duc n'ait été nommé que par provision à la place de Bernard. Il y a lieu de croire que cette nomination fit le sujet des disputes qui s'élevèrent dans la suite entre ces deux seigneurs. Nous savons, d'ailleurs, que Bérenger fut le principal des commissaires qui furent envoyés dans la Septimanie après cette diète pour administrer la justice dans cette province & réformer les abus qui s'y étoient glissés par la négligence de Bernard. Bérenger tint un *plaid* [5] à Elne avec ses collègues & y fit restituer à Babylas, abbé d'Arles, en Roussillon, *suivant la loi des Visigoths,* les biens qui avoient été usurpés sur son monastère [6].

Le titre de vicomte qui est donné dans ce plaid ou assemblée à Adéfonse, collègue de Bérenger, nous donne lieu de remarquer que [7] c'est le premier

[1] Voyez ci-dessus, le chap. LIX de ce même livre.
[2] D'Achéry, *Spicilegium,* t. 3, p. 238, *Chronicon Fontanellensis monasterii.* — Mabillon, *Annales,* ad ann. 823, n. 5, & 833, n. 14.
[3] *Marca Hispanica,* c. 349.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 17.
[5] *Marca Hispanica,* p. 350 & 769.
[6] Voir, à ce sujet, au tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, n. 16. [A. M.]
[7] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, n. 17.

monument que nous connoissons où ce titre soit employé. On commença donc dès lors à nommer vicomtes les lieutenans des comtes, qu'on appeloit auparavant *viguiers* (*vicarii*), & qu'un ancien auteur[1] appelle *loco positi*. Le titre de vicomte, qui fut d'abord en usage, à ce qu'il paroît, dans les provinces voisines des Pyrénées, comme la Septimanie, la Gascogne & la Marche d'Espagne, devint insensiblement plus commun[2], & on s'en servoit ordinairement, sur la fin du règne de Charles le Chauve, dans tout le royaume, pour désigner les lieutenans des comtes[3].

Éd. origin. t. I, p. 506.

CXXI. — *Le royaume d'Aquitaine ôté à Pepin & donné à Charles, son frère.*

Il paroît que Louis le Débonnaire étoit encore le 4 d'octobre au palais de Joac, en Limousin, par une charte de ce prince, datée du même jour[4], du lieu de *Juvenciacum*, par laquelle il donne le village de *Fontaines*, dans le diocèse de Toulouse, dépendant de son domaine, à un de ses vassaux, nommé Adalbert, avec permission de le posséder en propriété & d'en disposer comme il le jugeroit à propos. Cette charte prouve que ce prince exerçoit alors l'autorité royale dans le royaume d'Aquitaine[5]. Il en dépouilla, en effet, vers le même temps, Pepin, son fils, en punition du refus qu'il avoit fait de se rendre à Trèves. Ce prince, après avoir fait semblant d'obéir & pris la route de Doué, en Anjou, accompagné de l'escorte qu'il lui avoit donnée pour s'assurer de sa personne, s'étoit fait enlever la nuit par ses propres domestiques & étoit demeuré dans ses États où il erroit comme auparavant.

L'empereur, irrité de la conduite[6] de Pepin, prolongea son séjour dans l'Aquitaine au delà du terme qu'il s'étoit prescrit &, après l'avoir dépouillé de son royaume, le donna à Charles, son quatrième fils, dont il reçut le serment de fidélité avec celui des principaux seigneurs du pays. Il tenta cependant encore de ramener Pepin à son devoir & convoqua pour cela une nouvelle assemblée, en Aquitaine, pour le jour de Saint-Martin, à laquelle il le fit appeler; mais ce prince, toujours rebelle & obstiné, non content de refuser de s'y rendre, harcela à la tête de ses troupes celles de son père, ce qui, joint à des pluies continuelles qui tombèrent pendant l'automne & qui furent suivies d'un froid extrêmement vif & rigoureux, obligea enfin l'empereur de décamper & de congédier son armée[7]. Il se rendit d'abord au palais de Rest, en Anjou, situé sur les bords[8] de la Loire, & de là au Mans, d'où, après avoir célébré les fêtes de Noël[9], il partit au commencement de l'année suivante pour Aix-la-Chapelle.

[1] Thégan, c. 13.
[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 28 & 179.
[3] Voir, à ce sujet, une note placée par nous à la page 867, où nous rectifions plusieurs des erreurs contenues dans ce paragraphe. [A. M.]
[4] Voyez tome II, *Preuves*, Diplôme n. XLVII.
[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 309. — *Annales Bertiniani*, p. 188. — Thégan, c. 41.
[6] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 309. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 361.
[7] A. de Valois, *Notitia Galliarum*,
[8] *Ibid.*
[9] *Annales Bertiniani*, p. 188.

CXXII. — *Ligue de Lothaire, de Pepin & de Louis pour détrôner l'empereur, leur père.*

An 833

La révolte de Pepin entraîna bientôt après celle de ses deux frères Lothaire & Louis. Ces trois princes tramèrent pendant l'hiver une ligue contre l'empereur[1], leur père. Le dessein qu'ils lui attribuoient de vouloir les déshériter contre la foi du serment solennel qu'il avoit fait en 817 & qu'il avoit confirmé ensuite au sujet du partage de ses États, fut le principal prétexte de leur révolte. Pepin, piqué de se voir dépossédé de ses États, commença à lever l'étendard & engagea le roi de Bavière, son frère, à mettre Lothaire, leur aîné, dans leurs intérêts, en le flattant de le laisser paisible possesseur de l'autorité impériale. Ils tâchèrent ensuite de soulever les peuples &, après avoir rappelé les séditieux de leur exil & délivré de prison ceux que leur conduite passée y avoit fait renfermer, entre autres le comte Matfred, qu'ils mirent à la tête de leurs partisans, ils prirent les armes de part & d'autre. L'empereur, averti de leurs démarches, assembla de son côté une armée, se rendit à Worms, au commencement du carême, & se mit en marche pour aller à la rencontre de ses enfans rebelles. Ceux-ci, à la tête de leurs troupes, s'étoient déjà joints dans l'Alsace, entre Strasbourg[2] & Bâle, auprès de Colmar, dans un lieu appelé alors *Rotfelth* (qui veut dire *champ rouge*), situé entre Brisach & la rivière d'Ell. Ce qui se passa dans cet endroit donna occasion de l'appeler depuis *le champ du mensonge* ou Lugenfeld, aujourd'hui Rotleube[3]. Lothaire, pour donner plus de poids & d'autorité à ses projets, avoit eu l'adresse de mettre le pape Grégoire IV dans ses intérêts & de l'engager à le suivre avec toute la cour romaine, sous prétexte de vouloir le faire médiateur de la paix dans la famille royale.

L'empereur étant arrivé avec son armée en présence de ses fils, tenta d'abord, à son ordinaire, la voie de la douceur. Il leur envoya des députés pour tâcher de les ramener & de les porter à recourir à sa clémence; mais toutes ses démarches furent inutiles. Il envoya d'autres députés au pape pour se plaindre de ce qu'après son arrivée il n'étoit pas venu le trouver, & qu'il protégeoit ses enfans rebelles. Les évêques qui s'intéressoient pour l'empereur, & qui se trouvoient dans son camp, s'étoient déjà déclarés contre ce pontife, &, sur le bruit qui s'étoit répandu qu'il vouloit les[4] excommunier, & l'empereur même, s'il refusoit sa médiation & ne rendoit pas justice à Lothaire, ils lui firent dire d'un commun accord que s'il venoit pour les excommunier, il s'en retourneroit excommunié lui-même, puisqu'il s'arrogeoit une autorité que les canons ne lui donnoient pas, & qu'ils pourroient bien le[5] déposer pour le punir d'être venu sans avoir été appelé. Les députés[6]

Éd. origin. t. I, p. 507.

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 309. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 361. — *Annales Bertiniani*, p. 107.

[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 823, n. 8, & *Appendix*, t. 2, p. 739.

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 823, n. 8, & *Appendix*, t. 2, p. 739.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 309.

[5] *Vita Valae*, l. 8, n. 16.

[6] *Ibid.* n. 17.

que l'empereur avoit envoyés au camp des princes leur présentèrent un mémoire dont ils étoient chargés & qui contenoit six articles, dans lesquels il les exhortoit de reconnoître leur faute & de se souvenir qu'étant ses enfans & ses vassaux, ils lui devoient la soumission & la fidélité; il ajoutoit que c'étoit mal à propos qu'ils se vantoient d'avoir pour eux l'autorité du Siége apostolique, qu'il s'étoit toujours fait gloire de le protéger, & qu'il n'ignoroit pas qu'ils empêchoient le pape de venir conférer avec lui dans son camp. Enfin il se plaignoit surtout de la conduite de Lothaire, qu'il accusoit d'avoir débauché ses deux frères & de les avoir engagés dans sa révolte aussi bien que les vassaux de l'Empire.

La réponse des princes à ce mémoire fut en apparence très-respectueuse, mais dans le fond fort vive. Non contens de justifier leur conduite, ils se plaignoient à leur tour de ce que, sans aucune faute de leur part, l'empereur, leur père, les avoit deshérités, à l'instigation de certaines personnes dont il suivoit trop facilement les mauvais conseils; ils témoignoient qu'il ne tenoit qu'à lui de rétablir la paix dans la famille royale en conservant l'ancien partage; mais le nouveau étoit trop favorable à l'impératrice Judith, & cette princesse avoit trop d'ascendant sur l'esprit de l'empereur pour souffrir qu'il le révoquât au préjudice de Charles, son fils, qui par là auroit été privé de la portion du royaume qui lui avoit été donnée. Ainsi toutes ces négociations furent inutiles.

Les deux armées n'attendoient[1] que le signal pour en venir aux mains, quand l'empereur fut averti de l'arrivée du pape Grégoire IV dans son camp. Ce prince, après l'avoir reçu d'abord assez froidement, le conduisit dans sa tente, où leur conférence ne fut pas longue. Grégoire fit cependant quelque séjour dans le camp impérial où il renoua les négociations, & sut si bien s'insinuer dans l'esprit de l'empereur, qu'il lui persuada de le prendre pour arbitre de ses diffférends avec les princes, ses enfans, & c'est en cette qualité qu'il retourna au camp de Lothaire. D'autres historiens[2] assurent néanmoins que le pape se retira bientôt sans avoir pu rien gagner sur l'esprit de l'empereur, qui crut ne pouvoir accepter avec honneur les conditions de paix qu'il lui proposoit.

Quoi qu'il en soit, il est certain[3] que les trois princes, profitant du temps de la conférence du pape avec leur père, gagnèrent dans cet intervalle par leurs émissaires la plupart des seigneurs qui étoient dans son camp & les engagèrent, soit par présens, soit par promesses, à l'abandonner & à passer dans le leur. Cette désertion s'exécuta pendant la nuit qui suivit l'entrevue de l'empereur avec le pape, en sorte que le lendemain ce prince se trouva presque seul, à la réserve de quelques prélats & de quelques seigneurs qui lui furent constamment fidèles, & à qui, pour leur sauver la vie, il conseilla

[1] *Vita Valae*, l. 8, n. 16. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 309.

[2] Thégan, c. 42.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 309. — *Annales Bertiniani*, p. 189. — *Vita Valae*, n. 18. — Thégan, c. 43.

ou de se retirer dans le camp de Lothaire, ou de prendre la fuite. Quelques-uns préférèrent ce dernier parti.

Les soldats de l'armée des princes faisoient mine de vouloir aller enlever Louis le Débonnaire dans son camp, quand cet empereur se trouvant presque seul & sans ressource, envoya prier ses enfans de vouloir du moins lui épargner la confusion de se voir insulté par la soldatesque. Les princes lui firent savoir que s'il vouloit se rendre dans leur camp, ils iroient à sa rencontre & le recevroient avec tous les honneurs & toutes les marques de respect & de distinction qui lui étoient dues. Là-dessus, l'empereur se mit en marche, & alla se livrer entre les mains de ses fils rebelles le trentième de juin, fête de la commémoration de saint Paul. A son approche, les trois princes descendirent de cheval & s'avancèrent pour le saluer. L'empereur les embrassa, leur parla quelque temps & leur rappela entre autres le souvenir de la parole qu'ils lui avoient donnée au sujet de l'impératrice & du jeune Charles, leur frère. Ils lui promirent tout ce qu'il voulut & n'exécutèrent rien ; ils le conduisirent de même que ce jeune prince à la tente de Lothaire, & emmenèrent en même temps Judith dans celle du roi de Bavière. Ils oublièrent bientôt après leur promesse & envoyèrent cette princesse en exil à Tortone dans la Lombardie. Éd. origin. t. I, p. 508.

CXXIII. — *Lothaire fait déclarer l'empire vacant, en prend le gouvernement & fait un nouveau partage du royaume avec ses deux frères.*

Après que l'empereur se fut livré entre les mains de ses enfans rebelles, Lothaire assembla un conseil tumultuaire dans lequel l'empire ayant été déclaré vacant, il fut supplié de vouloir l'accepter, ce qu'il agréa fort volontiers. Les trois princes procédèrent ensuite à un nouveau partage de toute la monarchie & reçurent le serment de fidélité de ceux qui, en conséquence de ce partage, devoient devenir leurs sujets & qui se trouvèrent présens, après quoi ils se séparèrent. Pepin prit la route d'Aquitaine, Louis celle de Bavière, & le pape, honteux d'avoir prêté son autorité & son ministère à tout ce qui venoit de se passer sous ses yeux, repassa les monts. Lothaire se mit de son côté en marche vers la France avec l'empereur, son père, qu'il faisoit conduire comme un criminel, sous bonne & sûre garde, aussi bien que le jeune prince Charles, son frère.

A son arrivée à Soissons, il y fit enfermer[1] le premier dans le monastère de Saint-Médard, où il le fit garder à vue, avec défense de lui parler, & envoya le second dans l'abbaye de Prom, au diocèse de Trèves. Pour s'affermir ensuite sur le trône impérial & se faire autoriser par la nation dans l'usurpation qu'il en avoit faite, il convoqua le premier d'octobre une diète générale à Compiègne, où il amena l'empereur pour le faire servir à ses desseins ambi-

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire.* — *Annales Bertiniani.* — Thégan, c. 43. — *Acta exauctorationis Ludovici Pii,* Duchesne, t. 2, p. 331 & seq.; p. 336 & seq.

tieux. Il exigea d'abord dans cette assemblée un nouveau serment de fidélité des prélats & des seigneurs qui la composoient, parce qu'il en soupçonnoit plusieurs d'être dévoués à son père. Il y en avoit, en effet, un grand nombre qui étoient portés pour ce prince, mais la crainte les empêcha de se déclarer ouvertement pour lui.

CXXIV. — *Barthélemi, archevêque de Narbonne, & plusieurs autres évêques de la Septimanie se déclarent en faveur de Lothaire. — L'empereur se soumet à la pénitence publique.*

Lothaire, qui n'avoit rien tant à cœur que de s'assurer l'empire dont il s'étoit mis en possession, avoit fait tous ses efforts pour faire inspirer[1] à son père, pendant qu'il étoit renfermé à Saint-Médard, le dessein d'embrasser la vie monastique; mais, n'ayant pu réussir, il résolut de le faire soumettre à la pénitence publique pour lui ôter par là toute espérance de remonter jamais sur le trône, parce que, suivant les canons, ceux qui avoient été soumis à cette pénitence ne pouvoient plus porter les armes ni se mêler des affaires publiques. Lothaire en fit faire la proposition à la diète de Compiègne par les évêques de son parti, dont les principaux étoient[2] Èbles, de Reims, homme violent & emporté, Agobard, de Lyon, Bernard, de Vienne, & Barthélemi[3], de Narbonne. Louis le Débonnaire fut donc accusé en pleine assemblée de divers crimes par les prélats du parti de Lothaire qui demandèrent que ce prince fût condamné à les expier par la pénitence publique. Quelque injuste que fût cette demande, elle passa à la pluralité de[s] voix. L'empereur, dans la crainte de s'attirer par sa résistance un traitement encore plus injurieux, fut obligé de s'avouer coupable des crimes qu'on lui imputoit & d'acquiescer à sa sentence; après quoi il fut ramené à Saint-Médard de Soissons, où il déposa ses armes & reçut le cilice avec l'habit de pénitent, des mains des évêques, en présence de toute l'assemblée & devant les reliques des saints. Cela fait, il fut renfermé de nouveau dans ce monastère, & Lothaire prit de nouvelles précautions pour l'empêcher d'avoir aucun commerce avec personne. Cette diète finit à la Saint-Martin.

Nous avons lieu[4] de croire qu'Étienne, évêque de Béziers, & Teugrin, évêque d'Albe ou de Viviers, y assistèrent avec Barthélemi, archevêque de Narbonne[5], & qu'ils furent complices de l'injuste déposition de Louis le Débonnaire. Cela paroît par leurs souscriptions[6], qu'on trouve parmi celles de plusieurs autres prélats qui signèrent un diplôme qu'Aldric, archevêque de Sens, fit autoriser peu de temps avant ou après cette assemblée par les évêques qui reconnoissoient Lothaire pour seul empereur. Ce diplôme concernoit l'abbaye de Saint-Remi de Sens, que cet archevêque avoit transférée à

Éd. origin. t. I, p. 509.

[1] Mabillon, ad ann. 833, n. 10.
[2] Flodoard, *Hist. Remensis ecclesiae*, l. 2, c. 20.
[3] Voyez tome II, *Note* XCV.
[4] Voyez tome II, *Note* XCV.
[5] *Ibid.*
[6] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 2, p. 579.

An 833

Vareilles, lieu situé à huit milles de la même ville. Selon les apparences, ces évêques s'assemblèrent sur ce sujet, ou en allant à la diète de Compiègne ou à leur retour.

CXXV. — *Rétablissement de Louis le Débonnaire sur le trône par le secours de Pepin & de Bernard.*

Quelques jours après cette diète, Lothaire partit pour le palais d'Aix-la-Chapelle, où il arriva le 29 de novembre. Comme il avoit dessein d'y passer l'hiver, il emmena[1] avec lui l'empereur, son père, parce qu'il se défioit de lui; mais il ne jouit pas longtemps de l'empire, où l'injustice & la violence l'avoient élevé. Les rois Pepin & Louis, ses frères, furent à peine informés de la déposition ignominieuse de leur père, que, touchés d'un repentir sincère d'y avoir contribué par leur conduite passée, ils résolurent de le délivrer des mains de leur aîné, qui, sans leur participation, s'étoit emparé de toute l'autorité, & de donner des bornes à son ambition.

D'un autre côté, la plupart des prélats qui s'étoient trouvés à la diète de Compiègne & qui, soit par faiblesse, soit par crainte ou par séduction, avoient été complices de la déposition de l'empereur, honteux de leur conduite & touchés de la manière indigne dont ce bon prince étoit traité, témoignèrent publiquement leur repentir. Les peuples en murmuroient d'ailleurs hautement, ce qui donna lieu à plusieurs assemblées secrètes de seigneurs en Germanie, en Aquitaine & en Bourgogne, où l'on délibéra des moyens de tirer ce prince des mains de Lothaire.

Le duc Bernard, qui, après avoir été dépouillé de ses dignités, s'étoit retiré en Bourgogne, où il avoit plusieurs terres, soit par générosité & par justice, soit par aversion pour Lothaire, ou enfin dans l'espérance d'être rétabli dans ses charges, se joignit au comte Warin, l'un des plus considérables seigneurs de Bourgogne, & travailla de concert avec lui à gagner au parti de l'empereur les peuples de ce royaume. Dans ce dessein, ils en parcoururent les provinces, formèrent une ligue en sa faveur & la firent jurer à un grand nombre de personnes. Louis, roi de Bavière, envoya de son côté au roi d'Aquitaine, son frère, des gens de confiance pour convenir avec lui sur ce qu'ils avoient à faire pour procurer la liberté à leur père & son rétablissement sur le trône; le roi de Bavière s'avança ensuite à la tête de son armée jusques à Francfort, d'où il envoya prier Lothaire de traiter l'empereur avec plus d'humanité & de ménagement. Ses remontrances n'ayant eu aucun effet, il An 834
s'approcha avec ses troupes d'Aix-la-Chapelle, tandis que Pepin, son frère, se disposoit à se mettre en marche avec les siennes pour se rendre de ce côté-là. Lothaire, averti des desseins de ses frères, fit aussitôt venir le jeune prince Charles de l'abbaye de Prom & l'emmena avec l'empereur. Il se rendit

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 310. — *Annales Bertiniani*, p. 189. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2. — Thégan, c. 45 & seq.

d'abord à Compiègne, d'où il partit pour Paris, dans la persuasion que la noblesse du pays lui étoit plus dévouée que partout ailleurs & dans l'attente de la jonction de ses vassaux & de ses troupes à qui il avoit donné ordre de se rassembler.

A son arrivée au voisinage de cette ville, il apprit que les comtes Eggebard & Guillaume, grand écuyer, joints à plusieurs autres seigneurs, avoient résolu de l'attaquer & de lui enlever l'empereur; mais ce dernier prince, toujours porté à la paix, détourna ces comtes de leur dessein & leur fit dire de ne rien précipiter. Dans le même temps, Lothaire apprit que le roi Pepin, son frère, étoit déjà à l'autre rive de la Seine avec toutes les forces d'Aquitaine; mais il se rassura, parce qu'il avoit pris la précaution de faire enfoncer les barques qui étoient sur cette rivière, & qu'une inondation extraordinaire qui avoit emporté tous les ponts, empêchoit les Aquitains de la passer.

D'un autre côté, Bernard & Warin arrivèrent, au commencement du carême, avec les troupes de Bourgogne jusques aux bords de la Marne. Le froid, qui étoit encore fort rigoureux, les obligea de s'arrêter à Bonnœil (*Bongilo*). Quelques jours après, savoir, le samedi de la première semaine de carême, 26 de février, ces deux seigneurs députèrent à Lothaire l'abbé Rebald & le comte Gaucelme, frère du premier, pour lui demander la liberté de l'empereur, avec ordre de lui déclarer que s'il le remettoit de bon gré entre leurs mains, il se faisoient forts de faire sa paix & d'obtenir sa grâce pour le passé; que si, au contraire, il s'obstinoit à vouloir le retenir, ils se verroient enfin obligés malgré eux d'user de force pour délivrer ce prince. Lothaire répondit aux députés « qu'il étoit plus sensible que tout autre à tout ce qui regardoit « l'empereur, son père, que les seigneurs qui les envoyoient ne devoient pas « lui faire un crime de s'être assuré de sa personne, puisqu'ils avoient été les « premiers à le trahir & à le livrer entre ses mains, & que d'ailleurs ils « n'ignoroient pas qu'il avoit été canoniquement déposé par le jugement des « évêques, » ce qui prouve que Bernard, duc de Septimanie, avoit contribué à la déposition de ce prince, faute qu'il répara bientôt après. Lothaire ajouta que la députation n'étoit pas assez nombreuse pour pouvoir traiter d'une affaire si importante, & qu'on eût à lui envoyer encore deux abbés & deux comtes, mais surtout Odon, comte d'Orléans, & parent de Bernard. Le but de ce prince étoit d'amuser ces généraux & de gagner du temps pour se retirer & se mettre à couvert tant de l'armée de Germanie qui avançoit à grandes journées, sous la conduite du roi de Bavière, que des troupes d'Aquitaine & de Bourgogne dont il craignoit d'être enveloppé. Après avoir, en effet, laissé l'empereur, son père, & le jeune prince Charles, son frère, dans l'abbaye de Saint-Denis, il en partit le dernier de février, accompagné seulement de quelques seigneurs qui voulurent bien suivre sa fortune; il se retira en Bourgogne & arriva à Vienne, sur le Rhône, où il tâcha de se soutenir, & où il assembla des troupes de toutes parts. Il paroît que Barthélemi [1], archevêque de Nar-

Éd. origin. t. I, p. 510.

[1] Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. 2, c. 20.

bonne, fidèle partisan de Lothaire, & Salomon, évêque d'Elne, furent du nombre de ceux qui suivirent ce prince dans sa retraite. Il donna[1] une charte, le 7 d'avril de la même année, en faveur de l'église de ce dernier prélat qui étoit à sa suite. Elle est datée *de Clunac* qui est peut-être Cluny, en Bourgogne.

Lothaire se fut à peine retiré, que les seigneurs qui étoient restés à Saint-Denis avec l'empereur furent d'avis que ce prince reprît incessamment les marques de sa dignité; mais Louis le Débonnaire jugea à propos de différer cette cérémonie jusques au lendemain, jour de dimanche, premier de mars, que les évêques s'étant assemblés dans l'église, lui rendirent ses armes avec les ornemens royaux.

CXXVI. — *Pepin rétabli dans le royaume d'Aquitaine & Bernard dans le duché de Septimanie.*

L'empereur ne jugea pas à propos de poursuivre Lothaire, contre l'avis de ses courtisans. Il partit pour Nanteuil, & se rendit ensuite à Kiersi, sur la rivière d'Oise, où il fut joint par les rois Pepin & Louis, ses fils, qu'il reçut avec de grands sentimens de tendresse & de reconnoissance. Il fit le même accueil aux seigneurs de leur suite & surtout à ceux de l'armée de Bourgogne. Il tint avec eux dans ce dernier palais, à la mi-carême, une diète dans laquelle Pepin fut rétabli dans son royaume d'Aquitaine dont il avoit été dépouillé environ dix-huit mois auparavant. L'empereur rétablit en même temps dans leurs dignités ou gouvernemens divers seigneurs qui se trouvèrent à cette diète & qui avoient contribué à sa délivrance. Entre ces seigneurs, les uns avoient été punis par l'empereur pour leur mauvaise conduite, & les autres avoient été proscrits par Lothaire, ce qui nous fait conjecturer que Bernard, qui étoit du nombre, rentra dès lors dans son gouvernement de Septimanie dont il avoit été dépouillé à la diète de Joac. Il étoit, en effet, en possession de ce duché peu de temps après.

L'empereur, après avoir congédié[2] la diète de Kiersi, permit à Pepin de retourner dans ses États d'Aquitaine & d'en reprendre le gouvernement. Il partit ensuite pour Aix-la-Chapelle, accompagné du roi de Bavière & du prince Charles, ses enfans. L'impératrice Judith arriva quelque temps après dans ce palais. Elle avoit été délivrée de sa prison de Tortone dès qu'on eut appris en Italie le rétablissement de l'empereur. Ce prince refusa cependant de la reprendre pour son épouse jusqu'à ce qu'elle se fût purgée de nouveau des crimes dont elle étoit accusée. Enfin, Louis le Débonnaire donna de nouvelles marques de sa clémence par l'amnistie générale qu'il accorda à tous les peuples qui avoient eu quelque part à la révolte.

[1] *Marca Hispanica*, c. 776 & seq.

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 310. — Thégan, c. 49. — *Annales Bertiniani*, p. 190. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 361.

CXXVII. — *Lothaire fait périr Gaucelme, frère de Bernard, & Gerberge, sa sœur.*

Lothaire n'étoit pas si affoibli qu'il n'eût encore un grand nombre de partisans : Matfred, auparavant comte d'Orléans, dont nous avons déjà parlé, & Lambert, comte d'Anjou[1], qui commandoit[2] sur les Marches de Bretagne, étoient des principaux. Ces deux seigneurs, quoique divisés entre eux pour des intérêts particuliers, s'étoient unis en faveur de Lothaire & faisoient les derniers efforts pour ranimer le parti de ce prince dans la Neustrie, à la droite de la Loire, où ils portoient la désolation. D'un autre côté, le comte Odon, joint à plusieurs autres seigneurs dévoués à l'empereur, se mit en campagne entre la Loire & la Seine pour arrêter les courses de ces deux généraux & leur livrer bataille. Les deux armées s'étant enfin rencontrées en vinrent aux mains. Celle de l'empereur, quoique plus nombreuse, eut le malheur d'être battue par la négligence & la mésintelligence des chefs. Odon, comte d'Orléans, Guillaume, son frère, comte de Blois, Gui, comte du Maine, & plusieurs autres seigneurs de marque demeurèrent sur la place avec la plus grande partie de leurs troupes du côté des impériaux. Les comtes Matfred & Lambert ne profitèrent pas cependant de leur victoire ; l'empereur demeura toujours maître du pays. Les deux comtes, craignant que ce prince ne marchât contre eux avec toutes ses forces, & qu'il ne les enveloppât, sollicitèrent fortement Lothaire de venir à leur secours.

Éd. origin. t. I, p. 511.

Ce prince décampa alors de Vienne & s'avança, à la tête de ses troupes, jusques à Châlons-sur-Saône qui lui ferma ses portes. Les principaux seigneurs de Bourgogne, du parti de l'empereur, entre autres Warin, probablement comte de Mâcon, Gaucelme, frère du duc Bernard, & le comte Sanila, Goth de nation, le même sans doute qui accusa Béra, comte de Barcelone, & qui fut cause de sa proscription, s'étoient jetés dans cette ville & l'avoient fait fortifier à la hâte pour tâcher de retarder la marche de Lothaire, en sorte que ce prince fut obligé d'en faire le siége. Il l'emporta en trois jours ou, selon d'autres, en cinq, & la livra à toute la fureur du soldat qu'il ne put empêcher de mettre le feu aux quatre coins. Lothaire fit ensuite couper la tête aux comtes Gaucelme & Sanila & à un troisième seigneur, nommé Madalelme. Il fit grâce à Warin & à plusieurs autres qui, pour sauver leur vie, eurent la lâcheté d'embrasser son parti[3], de lui prêter serment de fidélité & de marcher à sa suite. Lothaire, non content d'avoir exercé sa vengeance sur le frère & les amis du duc de Septimanie, fit prendre Gerberge, sa sœur, qui se trouvoit alors à Châlons, où elle vivoit dans la retraite & la piété (*sanctimonialis*), & l'ayant fait enfermer dans un tonneau comme une sor-

[1] Lambert n'était pas comte d'Anjou ; il commandait la Marche de Bretagne ; c'est pour cette raison qu'il porte le titre de marquis. [E. M.]

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 310. — *Annales Bertiniani*, p. 189. — Nithard, l. 1. — Thégan, c. 52 & suiv. — Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, l. 1, c. 20 & seq.

[3] Warin, en effet, fut épargné, mais aucun texte ne dit que ce fût pour avoir embrassé le parti de Lothaire. [E. M.]

cière & une empoisonneuse, il la fit précipiter dans la Saône où elle périt. Suivant quelques[1] modernes, elle avoit d'abord épousé le comte Wala & embrassé ensuite la profession religieuse, dans le temps que ce comte prit de son côté l'habit monastique dans l'abbaye de Corbie; mais il n'est guère probable que Lothaire eût voulu traiter avec tant d'inhumanité l'épouse de Wala, son confident, qui lui étoit entièrement dévoué & qui avoit épousé ses intérêts avec tant de chaleur.

L'empereur étoit alors à Langres, où il s'étoit rendu pour y tenir une diète à la mi-août, & où le roi de Bavière, son fils, l'avoit joint avec ses troupes. Ces deux princes, informés de la marche de Lothaire, qui s'avança jusques à Orléans, après la prise de Châlons, se mirent de leur côté en campagne & poursuivirent ce prince. Ils l'atteignirent enfin dans le Maine, où il s'étoit joint avec les comtes Matfred & Lambert. Les deux armées étoient en présence quand l'empereur, toujours porté à la clémence, envoya des députés à Lothaire pour l'engager à entrer en négociation; mais ce prince, toujours inflexible, après avoir fait durer les conférences pendant trois jours, refusa d'accepter la paix & porta sa témérité jusques à menacer les envoyés de l'empereur.

CXXVIII. — *Bérenger, duc de Toulouse, négocie la réconciliation de Lothaire avec l'empereur.*

Lothaire n'avoit prolongé cette négociation que dans l'espérance dont il se flattoit de débaucher pendant ce temps-là les troupes de son père; mais, voyant l'inutilité de ses intrigues, il prit le parti de décamper la quatrième nuit & de s'avancer du côté de Blois. L'empereur & le roi de Bavière le suivirent de près & le joignirent sur les bords de la Loire, près du château de Blois, où Pepin, roi d'Aquitaine, les vint trouver peu de temps après avec toutes ses forces, suivi de Bérenger, duc de Toulouse, proche parent de l'empereur, à qui sa probité & sa conduite avoient fait donner le surnom de *Sage*. Lothaire feignit d'abord de vouloir attaquer l'armée impériale, mais il n'osa l'entreprendre. L'empereur, pour tâcher encore de faire rentrer ce prince dans son devoir, lui envoya trois personnages de son camp qu'il choisit[2] comme les plus propres à lui inspirer la soumission, savoir : Baradade, évêque de Paderborn, & les ducs Gebbéhard & Bérenger. Baradade parla le premier, & employant dans cette occasion l'autorité que lui donnoit son caractère, il ordonna de la part de Dieu à Lothaire de ne plus écouter les mauvais conseils de ceux qui l'avoient séduit jusques alors; Gebbéhard & Bérenger, prenant ensuite la parole, lui commandèrent, au nom de l'empereur, son père, de se soumettre & de l'aller joindre. Lothaire, frappé & comme interdit de leurs discours, leur demanda du temps pour réfléchir en particulier sur ce qu'il avoit à faire; mais ils se furent à peine retirés, qu'il les fit rappeler pour les

Éd. origin. t. I. p. 512.

[1] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 635.

[2] Thégan, c. 54 & seq.

consulter eux-mêmes sur le parti qu'il avoit à prendre. Nous n'en connoissons point d'autre, répondirent-ils, que celui de vous aller jeter aux pieds de l'empereur qui est déjà tout disposé à vous pardonner. Lothaire suivit leur avis & se rendit incontinent à la tente de son père, dressée au milieu du camp, & environnée des troupes attentives à ce spectacle. Louis le Débonnaire étoit assis entre les rois Pepin & Louis qui se tenoient debout, de même que tous les seigneurs de la cour. Lothaire entra accompagné des comtes Hugues, son beau-père, & Matfred, & de plusieurs autres seigneurs rebelles, ses partisans. Il se jeta avec eux aux pieds de l'empereur qui leur ordonna de se lever, après quoi ils avouèrent leur crime & lui en demandèrent pardon. L'empereur[1] fit alors à Lothaire une vive correction, & après lui avoir dit qu'il vouloit bien par grâce ne pas lui ôter le royaume d'Italie, il lui ordonna de s'y retirer incessamment & de ne pas en sortir sans sa permission. Il exigea ensuite de lui un nouveau serment de fidélité. L'empereur pardonna en même temps aux partisans de ce prince & les rétablit même dans leurs biens, après avoir reçu de leur part un pareil serment. Cela fait, il congédia l'assemblée, & Lothaire, Pepin & Louis partirent pour leurs États. C'est ainsi que se fit cette réconciliation à laquelle Bérenger, duc de Toulouse, eut autant de part par ses sages conseils, que Bernard, duc de Septimanie, en avoit eu par ses exploits au rétablissement de l'empereur sur le trône.

CXXIX. — *Nouveaux mouvemens des Sarrasins. — Antoine, vicomte de Béziers, prend les armes contre eux.*

Le silence des historiens sur Bernard, dans le récit qu'ils nous ont laissé de cette réconciliation, nous donne lieu de croire qu'il étoit alors occupé à la défense des frontières d'Espagne contre les Sarrasins, à qui les troubles de l'État avoient donné occasion de tenter de nouvelles entreprises. Amarvan, gouverneur[2] de Saragosse pour ces infidèles, s'étoit emparé d'une partie du diocèse d'Urgel d'où le comte Wandrille, qui commandoit sur cette frontière, du côté de Gascogne, l'avoit enfin repoussé après avoir repris le pays que les Sarrasins avoient conquis dans ce diocèse, entre autres le territoire d'Alaon[3]. Ce comte qui, suivant un ancien monument[4], descendoit d'Hatton, fils puîné du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, pour laisser à la postérité un monument de sa victoire, fonda dans ce pays un monastère vers l'an 834, conjointement avec Marie, son épouse, fille d'Asnarius, comte de Jaca, & le dota, du consentement de quatre de ses fils, qui y consacrèrent de leur côté les dépouilles qu'ils avoient remportées sur les infidèles. Il en fit dédier ensuite l'église par Sisebut, évêque diocésain, de l'agrément de Barthélemi, archevêque de Nar-

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 312. — Thégan, c. 52.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXIII, & *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

bonne, métropolitain de la province. Les quatre fils de Wandrille qui contribuèrent à cette fondation étoient Bernard, Aton, Antoine & Asnarius. Le premier succéda à son père dans le comté des Marches de Gascogne. Aton fut fait comte de Pailhas, au diocèse d'Urgel, Antoine, vicomte de Béziers, & Asnarius, vicomte de Souvigni & de Soule, sur les frontières de la Navarre. Ils étoient déjà mariés dans le temps de la fondation du monastère d'Alaon. Antoine est le premier vicomte de Béziers que nous connoissions; il épousa une dame, appelée Adoyre; il vivoit encore l'an 845. La conformité des noms de ses deux frères Bernard & Aton avec ceux des vicomtes héréditaires de Béziers & de Carcassonne, au douzième siècle, pourroit faire conjecturer qu'ils descendoient tous d'une même tige[1].

CXXX. — *Erménald, abbé d'Aniane, envoyé au roi Pepin pour l'engager à restituer les biens usurpés sur l'église d'Aquitaine.*

L'empereur, après sa réconciliation avec Lothaire & son entier rétablissement sur le trône[2], s'appliqua à remédier aux abus qui s'étoient glissés dans l'État à la faveur des troubles. Dans cette vue, il convoqua, au palais d'Attigny, une diète qui se tint à la fête de Saint-Martin. On y nomma des commissaires (*missos*) pour aller rétablir le bon ordre dans les provinces & faire cesser les courses & les pilleries d'un nombre infini de brigands qui les désoloient. Sur les plaintes qu'on fit à l'assemblée contre Pepin, roi d'Aquitaine, de ce qu'il avoit envahi lui-même ou permis à ses vassaux d'envahir plusieurs biens ecclésiastiques de ses États, l'empereur lui envoya, en particulier, Ermold ou Erménald[3], abbé d'Aniane, pour le presser de les faire restituer incessamment aux églises d'Aquitaine qui en avoient été dépouillées. Éd. origin. t. I, p. 513.

An 835

Cette diète fut suivie d'une autre que l'empereur convoqua à Thionville, au commencement[4] de l'année suivante, & qui dura jusques au carême. Les évêques examinèrent, dans cette dernière assemblée, la conduite de leurs collègues, partisans de Lothaire, qui avoient le plus contribué à la déposition de l'empereur. Èbles, archevêque de Reims, le plus coupable de tous, y fut jugé & déposé de son siége. Les archevêques Agobard de Lyon, & Bernard de Vienne, n'ayant pas comparu après avoir été cités, furent condamnés par contumace, & leurs églises déclarées vacantes. Il se trouva à cette assemblée huit[5] archevêques & trente-cinq évêques, parmi lesquels nous voyons les noms de Christian de Nimes, & de Sisebut d'Urgel. La diète finie, les pré-

[1] Tous ces détails & ces généalogies sont tirés de la charte d'Alaon. C'est elle qui a inventé le comte Wandrille, gouverneur d'une partie de la Gascogne, & ses quatre fils, Bernard, Aton, comte de Pailhas, Antoine, vicomte de Béziers, & Asnarius, vicomte de Souvigni & de Soule, Hatton, fils puiné d'Eudes, duc d'Aquitaine, Asnarius, comte de Jaca, & Marie, sa femme. Il faut faire disparaître tous ces personnages de l'histoire & surtout renoncer à donner une origine aussi fabuleuse aux vicomtes de Béziers & de Carcassonne. [E. M.]

[2] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 302.

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 834, n. 22.

[4] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 302. — Thégan, c. 56. — Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. 2, c. 20.

[5] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 835, n. 9 & 19.

lats & les seigneurs qui y avoient assisté se rendirent à Metz, où l'empereur se fit couronner de nouveau le premier dimanche de carême.

CXXXI. — *La Septimanie ôtée à Lothaire & donnée à Charles le Chauve par un nouveau partage.*

C'est à cette même diète qu'il faut rapporter[1] un nouveau partage que Louis le Débonnaire fit de ses États entre les princes, ses enfans, après son rétablissement sur le trône, quoique d'autres[2] prétendent qu'il est postérieur de deux ans. Ce prince, pour punir Lothaire de sa rébellion, ne lui laissa, par cette nouvelle disposition[3], que le royaume d'Italie & le priva de toutes les autres provinces qu'il lui avoit destinées par le partage de l'an 817. Voulant en même temps récompenser les soins que Pepin & Louis s'étoient donnés pour l'aider à remonter sur le trône, il augmenta leur portion, conformément à la promesse qu'il leur en avoit faite. Il donna au premier, outre le royaume d'Aquitaine, qu'il possédoit déjà, la partie de celui de Neustrie située entre la Loire & la Somme, avec une portion du royaume de Bourgogne. Il disposa, en faveur de Louis, de la Bavière, du reste de la Neustrie & d'une partie de l'Austrasie & de la Germanie, & destina à Charles, son quatrième fils, le reste de la monarchie, qui comprenoit le royaume d'Allemagne, dont il avoit déjà disposé en sa faveur, l'autre partie de l'Austrasie & de la Bourgogne, la Provence & la Gothie ou Septimanie avec ses Marches. L'empereur se réserva sa vie durant l'autorité sur tous ces royaumes & ces provinces &, pour ne pas exciter la jalousie parmi ses enfans, il ne voulut pas désigner celui d'entre eux qui devoit lui succéder à l'empire. Il se réserva aussi en même temps le pouvoir d'augmenter ou de diminuer la portion d'un chacun, comme il le jugeroit à propos & suivant qu'ils se comporteroient à son égard, pouvoir dont il usa bientôt après.

CXXXII. — *Différend entre les ducs Bérenger & Bernard, au sujet du duché de Septimanie. — Mort du premier. — L'autre lui succède dans le duché de Toulouse.*

La Septimanie, dont la Marche d'Espagne faisoit[4] partie & qui fut ôtée à Lothaire par ce nouveau partage, lui avoit été destinée par celui de 817. Ce prince s'en regardoit déjà, en effet, comme le souverain présomptif, & c'est sans doute la raison pour laquelle quelques évêques du pays l'avoient reconnu pour leur seigneur dans le temps des troubles précédens; mais cette province étant échue à Charles par le nouveau partage, celui-ci la posséda depuis jusques à sa mort, malgré les efforts de Lothaire pour la remettre sous son obéissance.

[1] Le Cointe, ad ann. 835, n. 26 & suiv.; n. 31 & suiv. — Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 2.

[2] Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1117 & seq.

[3] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 1, c. 685, *Divisio imperii anni DCCCXXXVII*; voir aussi tome II, la *Note* XCIII.

[4] Baluze, *Notae in Capitulariis*, t. 2, c. 1118.

L'empereur convoqua une nouvelle diète à Crémieu (*Stramiacum*), dans le Lyonnois, au mois de juin suivant[1], où Pepin, roi d'Aquitaine, & Louis, roi de Bavière, se trouvèrent. Il s'y rendit un grand nombre de députés de la Septimanie ou Gothie, pour demander la décision d'un différend[2] qui troubloit depuis quelque temps le repos de cette province. Nous avons déjà dit que Bernard, après avoir été dépouillé de ce duché ou gouvernement à l'assemblée de Joac, en 832, avoit été rétabli dans cette dignité par l'empereur, dix-huit mois après, en reconnoissance des soins qu'il s'étoit donnés pour l'aider à remonter sur le trône. Bérenger, duc de Toulouse, qui avoit été pourvu[3] du même gouvernement durant la proscription de Bernard, eut de la peine à le lui céder, ce qui fit naître entre ces deux seigneurs une dispute qui partagea la Province & la cour. Tous les deux avoient l'honneur d'appartenir à l'empereur & avoient contribué à son rétablissement sur le trône; mais Bérenger avoit sur son compétiteur l'avantage d'être plus aimé que lui des enfans de ce prince & des peuples de la Septimanie, qu'il avoit su gagner par la sagesse de sa conduite & ses excellentes qualités. Éd. origin. t. I, p. 514.

Comme Bernard avoit de son côté ses créatures dans le pays, il s'y forma deux partis dont chacun députa à cette diète pour soutenir le droit de celui dont il avoit épousé les intérêts. Le parti de Bérenger, qui étoit le plus fort, l'auroit emporté sans doute, si un accident imprévu n'eût terminé la dispute avant la décision de l'assemblée. En effet, ce duc, étant parti pour se rendre à Crémieu, mourut subitement en chemin. Sa mort, dont l'empereur & les rois, ses enfans, témoignèrent beaucoup de regret, laissa Bernard, son compétiteur, paisible possesseur du duché ou gouvernement de Septimanie. Cependant, comme les députés de cette province, partisans de Bérenger, s'étoient plaints à la diète de la mauvaise conduite du premier & des désordres qui s'étoient glissés dans le pays durant son gouvernement, l'empereur nomma des commissaires pour aller sur les lieux rétablir l'ordre & la tranquillité & pourvoir en même temps à la sûreté des frontières du pays, tant du côté de Provence que d'Espagne. La diète finie, l'empereur congédia les rois Pepin & Louis, qui prirent la route de leurs États. Il se rendit lui-même à Aix-la-Chapelle, dans le dessein de passer ensuite en Frise, où sa présence étoit nécessaire pour arrêter les excursions continuelles que les Normands faisoient de ce côté-là. Le nom du successeur immédiat de Bérenger dans le duché de Toulouse nous est inconnu; nous avons seulement[4] lieu de croire que Bernard, son compétiteur, obtint ce gouvernement, ou alors ou du moins dans la suite, & qu'il le joignit à celui de Septimanie[5].

[1] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 3 & suiv.

[2] Thégan, c. 57 & seq. — *Annales Bertiniani*, p. 191. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 315.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 17.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 18. — Ce fait est faux & ne repose sur aucune preuve. — Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [A. M.]

[5] Le successeur immédiat du comte Bérenger paraît avoir été Ecfrid; ce comte est mentionné par Nithard en 842. [A. M.] Voir au tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.

CXXXIII. — *Avoués de l'abbaye d'Aniane. — Willafred, abbé de Montolieu. Oliba, comte de Carcassonne.*

La diète de Crémieu, qui avoit commencé[1] au plus tard à la fête de Saint-Jean-Baptiste, n'étoit pas encore finie le 21 de juillet, comme il paroît par une charte[2], qu'Ermenald, abbé d'Aniane, qui s'y trouva, obtint de l'empereur pour la confirmation de Maurin, un des vassaux de ce prince, pour avoué ou défenseur de son monastère. Ces avoués, dont ce diplôme nous apprend les fonctions, étoient des seigneurs séculiers à qui les princes ou fondateurs confioient la défense & le soin des affaires des monastères. Les personnes les plus qualifiées s'en faisoient honneur, & les religieux, pour marque de leur reconnoissance, leur assignoient une portion de leur mense; mais comme on abuse des meilleures choses, il arriva que ces défenseurs des églises & des monastères devinrent ensuite les usurpateurs de leurs biens. C'est là l'origine des *abbés laïques ou chevaliers* que nous trouvons dans certaines abbayes & entre autres dans celle de Moissac, dont les comtes de Toulouse se disoient abbés, ainsi que nous verrons dans la suite. Ces avoués en avoient d'autres sous eux qui étoient chargés des affaires de moindre importance & qui étoient comme les procureurs des monastères; nous en avons un exemple[3] dans ce même temps pour l'abbaye d'Aniane.

Pepin, roi d'Aquitaine, après son retour dans ses États où il passa l'hiver, alla au palais de Doué, en Anjou, situé à la gauche de la Loire. Willafred, abbé de *Mallast* ou de Montolieu, au diocèse de Carcassonne, vint l'y trouver[4] & le pria, du consentement d'Oliba, comte de Carcassonne, de vouloir confirmer son monastère dans la possession de la terre de *Magnianac,* dans le pays Toulousain, sur la petite rivière de Fiscau, dont Godoald, *envoyé* du comte Guillaume, avoit auparavant réglé les limites. Ce prince lui accorda sa demande & fit expédier pour cela une charte datée du 1er de novembre, dans laquelle il prend le monastère de Montolieu sous sa protection. Il paroît, par cet acte, que c'étoit moins une grâce que Pepin accorda à ce monastère qu'une restitution qu'il lui fit de cette terre, dont il s'étoit auparavant emparé, & qu'il exécutoit en cela les décrets de l'assemblée de
Éd. origin. t. I, p. 515. Thionville pour la restitution des biens usurpés sur les églises & les monastères d'Aquitaine. Ce diplôme fait voir d'un autre côté que le comté de Carcassonne, qui avoit été séparé de la Septimanie par le partage de l'an 817, dépendoit toujours du royaume d'Aquitaine, & que, quoiqu'il eût été uni dès lors au marquisat de Toulouse, comme nous le prouverons ailleurs[5], il étoit cependant gouverné par un comte particulier. Le comte Guillaume, dont il est fait mention dans ce diplôme, est sans doute le même que le fondateur de l'abbaye de Gellone, ce qui prouve qu'il avoit dans le Toulou-

[1] Baluze, *Miscellanea,* t. 3, c. 68, *Gesta episcoporum Cenomanensium.*

[2] Voyez tome II, *Preuves;* Chartes & Diplômes, n. XLVIII.

[3] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XLVIII.

[4] *Ibid.* n. XLIX.

[5] *Ibid. Note* XCIV, n. 11.

sain une autorité supérieure à celle des comtes, puisque c'est en son nom que ses *envoyés* (*missi*) y avoient exercé leurs fonctions.

CXXXIV. — *Pepin restitue les biens usurpés sur les églises de son royaume. Abbaye de Saint-Martin de Cauquène.*

L'impératrice[1] Judith, s'apercevant que la santé de l'empereur s'affoiblissoit &, craignant qu'après la mort de ce prince, son fils Charles se trouvât sans appui & à la merci de ses frères, également intéressés à l'exclure de la succession au royaume, mit tout en œuvre pour gagner Lothaire à son parti. Dans cette vue, elle fit tant par ses menées auprès de l'empereur que, l'ayant déterminé à rendre ses bonnes grâces à ce prince & à le rétablir dans ses premières dignités, elle l'engagea à lui envoyer divers messages pour négocier leur réconciliation. Cette négociation, qui avoit déjà commencé[2] pendant la diète de Crémieu, continua le reste de l'année, & l'empereur fit partir de nouveaux[3] ambassadeurs, après les fêtes de Noël, avec ordre de presser Lothaire d'envoyer de sa part quelques-uns de ses conseillers avec lesquels il pût conclure une paix solide.

An 836

En attendant l'arrivée des envoyés de Lothaire, l'empereur tint[4] une diète à Aix-la-Chapelle[5], à la fête de la Purification. Les évêques qui s'y trouvèrent dressèrent un écrit, divisé en trois livres, dont le but étoit de porter le roi Pepin, tant par l'autorité des divines Écritures que par celle des saints pères, à restituer les biens que lui & les seigneurs de son royaume avoient usurpés sur l'église d'Aquitaine. L'empereur lui ayant enjoint de son côté de faire cette restitution, ce prince, qui tenoit[6] vers le même temps la diète générale d'Aquitaine, promit enfin[7] de faire rendre aux églises & aux monastères les biens qui leur avoient été enlevés. L'empereur ordonna la même restitution dans la Septimanie où il envoya[8] des commissaires pour la faire exécuter. C'est ce qui paroît par un jugement donné par le comte Fulcoald, le 17 du mois d'août de la vingt-troisième année de l'empire de ce prince ou de l'an 836 de J.-C. Ce commissaire fit rendre à David, abbé de Saint-Martin de Cauquène ou Cauchène, sur les bords de la mer, les biens qu'on avoit usurpés sur son monastère, dans les lieux de Saint-Marcel, de Maximian le Bas & de Maximian le Haut, dans le Minervois[9].

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 313 & suiv.

[2] Thégan, c. 57.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 191.

[4] *Conciles*, t. 7. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 315.

[5] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 3.

[6] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 227 & seq. — Le document que dom Vaissete cite ici n'est pas autre chose que la fausse translation de saint Genou. [A. M.]

[7] Mabillon, *Annales*, ad ann. 837, n. 68.

[8] Archives de l'archevêché de Narbonne.

[9] Outre le jugement rendu le 17 d'août de la vingt-troisième année de l'empereur Louis le Débonnaire ou de l'an 836, en faveur du monastère de Saint-Martin de Cauchène (*Sancti Martini Caucanensis*), par le comte Fulcoald, nous avons vu un autre jugement, rendu au mois de décembre suivant, en faveur du même monastère, dans un plaid tenu au village de Julien, au territoire de Narbonne, par l'archevêque Foulque, qui est qualifié *vir venerabilis Fulcho advocatus, archiepiscopus, qui est missus domino nostro Ludovico impera-*

C'est le plus ancien monument que nous ayons de cette abbaye, située dans une presqu'île de même nom, entre l'étang de Bages ou de Sigean, celui de Gruissan, la rivière d'Aude & la mer, à deux lieues de Narbonne vers le midi. Ce monastère est différent de ceux de Saint-Martin de Lénis & de Saint-Martin de Montredon, qui étoient aussi dans le diocèse de cette ville & dont nous parlerons ailleurs. Il n'étoit plus, en 844[1], qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Laurent de Cabréresses, sur la rivière de Niesle, dans le même diocèse, qui fut unie dans la suite à l'église de Narbonne. Les archevêques de cette ville donnèrent, au commencement du onzième siècle, l'église de Sainte-Marie de Cauchène à l'abbaye de Cuxa, en Roussillon. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Narbonne, fit construire, en 1614, sur un rocher élevé de cette presqu'île, une église ou chapelle, sous le nom de sainte Lucie, avec un monastère ou quelques ermitages pour des religieux de l'ordre de Saint-Basile; mais cette fondation n'a pas eu son effet. Le nom de sainte Lucie est demeuré depuis ce temps-là à la presqu'île de Cauchène, qui anciennement étoit une île; mais, pour resserrer les eaux de l'Aude, vers son embouchure dans l'étang, on y a construit une levée par laquelle elle communique avec la terre ferme.

CXXXV. — *Lothaire se réconcilie & se brouille ensuite de nouveau avec l'empereur. — Troubles d'Aquitaine.*

Les envoyés de Lothaire[2] arrivèrent à Thionville pendant une nouvelle diète que l'empereur y avoit convoquée après Pâques[3]. L'abbé Wala, qui étoit le principal, après avoir fait les excuses de Lothaire, qu'une maladie avoit empêché de se rendre en personne auprès de son père, conclut heureusement la paix entre ces princes & fit la sienne propre. Judith lui pardonna d'autant plus volontiers le passé qu'elle espéroit se servir utilement de lui pour l'exécution de ses desseins, à cause du grand crédit qu'il avoit acquis sur l'esprit de Lothaire. L'empereur, comptant de son côté sur la sincérité du retour de ce prince, témoigna beaucoup d'empressement de le revoir & se persuadant que sa maladie n'auroit pas des suites, il lui envoya dire de venir le joindre à Worms, où il convoqua une diète pour la mi-septembre; mais Lothaire, ayant été attaqué de nouveau de la fièvre, ne put donner cette satisfaction à l'empereur, son père.

Éd. origin. t. I, p. 516.

Les rois d'Aquitaine & de Bavière accompagnèrent l'empereur à Worms,

tore. L'acte est daté : *Dato judicio die* VIII *kal. januarias anno* XXIII *domino nostro gloriosissimo Ludovico imperatore; judicium datum per legem Gothorum*. Si Foulque est le même que le comte Fulcoald, il aura été promu à un archevêché depuis le mois d'août jusques à celui de décembre de l'an 836. [Note ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale, p. 672, col. 2.] — La simple lecture de ce document, que nous donnons aux *Preuves* du tome II, ad ann. 836, doit convaincre que dom Vaissete a fait deux actes d'un seul plaid du 17 décembre 836. [A. M.]

[1] *Marca Hispanica*, c. 31, 38, 355, 419 & 961.

[2] Thégan, Lambecius, *Appendix*, t. 2, p. 391. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 313. — *Annales Bertiniani*, p. 191 & seq.

[3] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 8.

An 836

suivis de toutes leurs troupes. Les troubles qui s'élevèrent en Aquitaine, durant l'absence de Pepin, l'obligèrent sans doute d'y retourner bientôt après pour tâcher de les apaiser par sa présence, car la mort tragique d'Asnarius, comte[1] de la Gascogne citérieure[2], que ce prince avoit depuis quelque temps dépouillé de cette dignité, en punition de sa félonie, donna lieu à son frère Sanche Sancion de s'emparer de ce gouvernement & d'y exciter la révolte. Il paroît que le premier est le même qu'Asnarius dont nous avons parlé ailleurs, & qui fut battu[3] par les Gascons à son retour de Pampelune, avec le comte Èbles, au passage des Pyrénées.

L'empereur, pour témoigner à Lothaire la sincérité de son retour à son égard, rétablit[4] dans leurs siéges Agobard, archevêque de Lyon, & les autres évêques, partisans de ce prince, qui en avoient été dépossédés; mais les nouvelles brouilleries qui s'élevèrent peu de temps après entre ces deux princes empêchèrent l'effet de leur réconciliation, en sorte que l'empereur, voyant que les dispositions de Lothaire n'étoient pas sincères, résolut de passer en Italie, après la diète qu'il tint à Thionville, au commencement du mois de mai de l'année suivante, pour le faire rentrer dans son devoir. Il avoit déjà mandé les rois d'Aquitaine & de Bavière, ses deux fils, pour l'accompagner dans ce voyage, quand, sur l'avis des irruptions fréquentes des Normands sur les côtes du nord de la France, il se vit obligé d'abandonner ce dessein & de se rendre à Nimègue[5] pour être à portée de réprimer les courses de ces pirates. Lothaire, de son côté, loin d'obéir aux ordres réitérés que ce prince lui avoit donnés de restituer les biens qu'il avoit usurpés sur diverses églises de ses États, & en particulier sur celle de Rome, fit arrêter les ambassadeurs qu'il envoyoit au pape & fortifier les Alpes pour lui défendre l'entrée de l'Italie, en cas qu'il en entreprît le voyage, ce qui ne servit qu'à augmenter leur division & leur mésintelligence.

An 837

CXXXVI. — *Nouvelles grâces de l'empereur en faveur de l'abbaye d'Aniane. Agambaldus & Fulcoald, ses envoyés dans la Septimanie.*

Les courses des Normands & une nouvelle révolte des Bretons ayant obligé l'empereur à demeurer en deçà des Alpes, ce prince passa l'automne à Aix-la-Chapelle. Il étoit dans ce palais le dix-neuvième[6] du mois d'octobre, qu'il accorda à Ermenald, abbé d'Aniane, la confirmation de la donation qu'il avoit faite à ce monastère du village de *Caussenat* (*Curcionate*), au diocèse de Lodève, dans le temps qu'il n'étoit encore que roi d'Aquitaine. Deux jours

[1] *Annales Bertiniani*, p. 191 & seq.

[2] Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : Asnarius, comte de la Gascogne citérieure, n'a pas une existence plus authentique que son comté. C'est toujours la charte d'Alaon, qui, comme on le voit, a fourni aux historiens une matière plus considérable que son étendue ne pouvait le faire supposer. [E. M.]

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 303.

[4] Ado, *Chronicon*, *Bibliotheca Patrum*, t. 16, p. 809. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 303.

[5] Thégan, Lambecius, *Appendix*, t. 2, p. 391. — *Annales Bertiniani*, p. 191 & seq.

[6] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LI.

après, il confirma cette abbaye dans la possession de tous les biens dont elle jouissoit[1], & dont il avoit donné lui-même une grande partie; il lui soumit pour toujours celle de Gellone. Il est fait mention dans cette dernière charte de quelques pâturages situés sur les confins du Rouergue & du diocèse de Nimes, dans les montagnes des Cévennes, auxquelles l'empereur donne le nom général d'*Alpes*. Les limites de ces pâturages[2] avoient été réglées par Ragambaldus & le comte Fulcoald, *envoyés* de ce prince. Nous remarquons ceci, parce qu'il paroît[3] que ce dernier est le même que Fulguald, tige des comtes héréditaires de Toulouse.

CXXXVII. — *L'empereur augmente le partage de Charles le Chauve.*

L'impératrice Judith, voyant toutes ses mesures rompues par la nouvelle désobéissance de Lothaire à qui elle vouloit faire autoriser le nouveau partage qui avoit été fait en faveur de Charles le Chauve, son fils, engagea[4] l'empereur à tenir, pendant l'hiver, une diète à Aix-la-Chapelle, & de faire approuver ce partage par les rois d'Aquitaine & de Bavière, que ce prince y appela. Pepin ne se rendit pas à cette diète; il se contenta d'y envoyer des députés qui n'osèrent s'opposer, non plus que le roi de Bavière qui étoit

Éd. origin. t. I, p. 517.

présent, à la nouvelle disposition que l'empereur y fit en faveur du jeune Charles dont il augmenta considérablement la portion. Il lui donna, en effet, outre la partie du royaume qu'il lui avoit destinée par le partage de Thionville de l'an 835, la plupart des provinces dont il avoit augmenté alors la portion de ses deux frères Pepin & Louis, entre autres toute la partie de la Neustrie située entre la Meuse & la Seine; les pays situés entre cette dernière rivière & la Somme avoient été donnés à Pepin par le même partage. La diète d'Aix-la-Chapelle ayant approuvé cette nouvelle disposition, Charles reçut le serment de fidélité de tous ceux qui par là devenoient ses vassaux & qui s'y trouvèrent présens.

Le roi de Bavière ne demeura pas longtemps sans témoigner son mécontentement de ce nouveau partage. Il fut à peine de retour dans ses États, qu'il envoya demander à Lothaire un lieu où ils pussent conférer ensemble & délibérer des moyens de forcer l'empereur à révoquer cette disposition qui leur étoit également injurieuse & préjudiciable. L'entrevue de ces deux princes se

An 838

fit à la mi-carême de l'an 838[5] dans les vallées du Trentin; mais, soit par crainte, soit par respect, tous leurs projets se terminèrent à prendre le parti de dissimuler en attendant une occasion favorable de faire éclater leur mécontentement & de faire valoir leurs droits.

Le résultat de leur conférence[6] ne fut pas cependant si secret, que l'empe-

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LII.

[2] Voyez tome II, *Note* XCIX, n. 16.

[3] *Ibid.*

[4] Nithard, l. 1, p. 361. — *Annales Bertiniani*, p. 192. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 316. — Voyez tome II, *Note* XCVI.

[5] *Annales Bertiniani*, p. 193. — *Annales Fuldenses*, p. 546. — Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 9.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 193.

reur n'en fût informé. Ce prince, pour prévenir leurs entreprises, manda aussitôt toutes ses troupes & leur ordonna de se rendre auprès de sa personne pour être en état de s'opposer à la ligue de ses deux fils. Il fit dire en même temps au roi de Bavière de venir le joindre après les fêtes de Pâques. Ce prince obéit & tâcha de s'excuser sur la conférence qu'il avoit eue avec Lothaire; mais il le fit d'une manière si peu respectueuse, que l'empereur, son père, en prit occasion de le dépouiller de la France orientale dont il avoit agrandi ses États par le partage de Thionville. Ce pays s'étendoit en deçà & en delà du Rhin & comprenoit l'Alsace, la Saxe, la Thuringe, avec une partie de l'Austrasie & de l'Allemagne. Ceci se passa dans une assemblée que l'empereur tint au mois de juin, à Nimègue, après laquelle il en convoqua une autre à Kiersi-sur-Oise, pour le mois de septembre[1] suivant.

CXXXVIII. — *Pepin s'unit avec l'empereur, son père. — Charte de ce prince en faveur de l'abbaye de la Grasse. — Mort d'Oliba I, comte de Carcassonne.*

Un de nos historiens modernes[2] prétend que Pepin se trouva avec ses deux frères à la conférence du Trentin; mais les anciens historiens[3] ne parlent que de Lothaire, roi d'Italie, & de Louis, roi de Bavière. Il paroît, au contraire, que Pepin, quoique sans doute aussi mécontent que ses frères de la nouvelle disposition de l'empereur en faveur de Charles, garda des mesures & n'en témoigna aucun ressentiment, du moins au dehors. L'impératrice Judith, cherchant de son côté pour son fils la protection de quelqu'un des frères de ce prince, & voyant qu'elle n'avoit pu obtenir celle de Lothaire, fit tous ses efforts pour gagner les bonnes grâces de Pepin, & elle y réussit.

Ce roi qui fut mandé par l'empereur, ainsi que Louis, son frère, à la diète de Kiersi, se mit en devoir de s'y rendre. Il étoit alors en Touraine[4], où il accorda, avant son départ, à Agila, abbé de la Grasse, la confirmation[5] des priviléges que l'empereur, son père, avoit accordés à cette abbaye, entre autres la possession libre des biens qui lui appartenoient dans le voisinage, & dont l'abbé Hélisachar & le comte Oliba *envoyés* (*missi*) *du prince* avoient marqué les limites, du prieuré de *Saint-Cucufat de Flexus*, aujourd'hui Saint-Couat, sur la rivière d'Aude & les confins des diocèses de Carcassonne & de Narbonne, dont les bornes avoient été réglées par le comte Dellon[6] & Gisclafred, son fils, des biens que les Espagnols réfugiés dans le pays avoient donnés au même monastère, & qui faisoient partie de ceux qui avoient été accordés à ces étrangers & qu'on appeloit *aprision*, &c. Pepin se réserva à

[1] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 9.
[2] Le P. Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 640.
[3] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 9.
[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 838, n. 1.
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LIII.
[6] Il faut lire dans la charte originale *Bellon*, sans aucune hésitation, & corriger ainsi l'orthographe de ce nom, qui ne paraît qu'une fois dans les textes. — Voir tome II, Chartes & Diplômes, n. LIII. [A. M.]

lui-même ou aux comtes de son palais la connoissance des affaires de cette abbaye & accorda aux religieux la liberté d'élire leur abbé, conformément à la règle de Saint-Benoît. Cette charte, qui fut donnée dans le lieu de Saint-Martin en Campagne (*in Campania*), petit pays[1] de la Touraine situé à la gauche de la Loire, est datée du 3 septembre, la vingt-cinquième année du règne de l'empereur Louis le Débonnaire, & la vingt-quatrième de celui de
Éd. origin. t. I, p. 518.
Pepin, indiction première, ce qui confirme ce que nous avons déjà dit ailleurs, que ce dernier comptoit les années de son règne depuis la fin de la première de l'empire de Louis le Débonnaire, son père, & que le comté de Carcassonne, d'où dépendoit l'abbaye de la Grasse, faisoit partie de ses États.

Oliba, comte de Carcassonne, dont il est fait mention dans le même diplôme, étoit déjà décédé dès le mois de mai de l'année[2] précédente, comme l'on voit par un accord que Richilde, sa veuve, fit alors avec Agila, abbé de la Grasse, au sujet d'un alleu ou terre appelée *Favars* & située dans le diocèse de Carcassonne, que ce comte, conjointement avec Elmetrude, sa première femme, avoit prise à précaire de cette abbaye dix-sept ans auparavant, & dont Richilde renouvela le bail pour le terme de vingt autres. Nous ignorons les noms du prédécesseur & du successeur immédiats d'Oliba dans le comté de Carcassonne. Nous verrons, dans la suite, que vers la fin du règne de Charles le Chauve il y avoit un autre comte de Carcassonne de même nom, ce qui nous fait conjecturer[3] que celui-ci descendoit de l'autre[4]. Nous avons déjà dit ailleurs qu'il paroît que le comte Dellon[5] & son fils Gisclafred, dont il est parlé dans la charte du roi Pepin, avoient possédé successivement ce comté avant Oliba I.

CXXXIX. — *Charles le Chauve déclaré roi de toute la Neustrie à la diète de Kiersi. — Barthélemi, archevêque de Narbonne, & Étienne, évêque de Béziers, réconciliés avec l'empereur.*

Pepin étant arrivé à la diète de Kiersi, qui commença à la mi-septembre, l'empereur lui fit[6] toute sorte de caresses pour l'engager à prendre les intérêts du jeune Charles. Le roi d'Aquitaine, gagné par ces marques d'amitié, autant que par les intrigues & l'adresse de Judith, promit non-seulement de vivre en bonne intelligence avec ce jeune prince & d'être son protecteur à l'avenir, mais il consentit encore, à son propre préjudice, que l'empereur augmentât alors la portion de ce prince & qu'il lui donnât le duché du Maine, ou la partie de la Neustrie située entre la Loire & la Seine. Tout

[1] A. de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 571.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. L.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101 & suiv.

[4] Il n'y a pas de raisons sérieuses pour ne pas admettre qu'Oliba II, qui paraît de 870 à 877 & qui était frère d'Acfred, comte de Razès, soit fils de ce premier Oliba; en effet, de 837 à 877, il n'y a que quarante ans, ce qui n'est pas invraisemblable pour un comte qui semble être toujours resté fidèle à Charles le Chauve, témoin les donations de 870 & 877. [A. M.]

[5] Lisez *Bellon;* voir la note 6 de la page 1007.

[6] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 362. *Annales Bertiniani*, p. 193. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 316.

ce pays avoit été destiné, en effet, à Pepin par le partage de Thionville de l'an 835, de même que la partie de la Neustrie située entre la Seine & la Somme, que l'empereur lui avoit ôtée pour la donner à Charles à la diète précédente d'Aix-la-Chapelle. Louis le Débonnaire fit ensuite la cérémonie de donner la ceinture militaire à ce jeune prince, âgé alors de quatorze ans, & lui ayant mis en même temps la couronne sur la tête, il le fit reconnoître publiquement pour roi de toute la Neustrie par les vassaux de ce royaume qui se trouvèrent présens à la diète & qui lui prêtèrent serment de fidélité.

Barthélemi[1], archevêque de Narbonne, & Étienne, évêque de Béziers, assistèrent à cette diète, de même qu'Agobard, archevêque de Lyon, & Bernard, archevêque de Vienne, ce qui prouve que les deux premiers, qui auparavant avoient pris parti en faveur de Lothaire contre l'empereur, étoient rentrés dans les bonnes grâces de ce dernier, & que les deux autres avoient été rétablis dans leurs siéges. On[2] a prétendu qu'Étienne, dont nous venons de parler, n'étoit pas évêque de Béziers, mais archevêque de Bourges; la présence d'Agiulphe, archevêque de cette dernière ville à la même diète prouve le contraire.

CXL. — *Plaintes contre Bernard, duc de Septimanie. — Commissaires nommés pour la réformation de cette province.*

Entre les mesures qu'on prit dans cette assemblée sur plusieurs affaires importantes, on résolut[3] de pacifier les troubles dont la Septimanie continuoit d'être agitée malgré les soins qu'on s'étoit déjà donnés à la diète de Crémieu pour les apaiser & rétablir la paix dans cette province. Le duc Bernard, qui en avoit le gouvernement, avoit profité, à l'exemple de plusieurs autres seigneurs du royaume, des divisions qui régnoient dans l'État pour envahir les biens ecclésiastiques. On accusoit, d'un autre côté, ses officiers de s'être emparés de ceux des particuliers & de vexer impitoyablement les peuples. La noblesse du pays, ne pouvant supporter plus longtemps ces désordres, se ligua contre Bernard & envoya des députés à la diète de Kiersi pour se plaindre à l'empereur de la conduite & des entreprises de ce duc, & le supplier de vouloir les prendre sous sa protection. Ils demandèrent en même temps des commissaires capables, par leur équité, leur prudence & leur autorité de réformer les abus qui s'étoient glissés dans le pays, d'y rétablir la paix & de faire rentrer dans la possession de leurs biens ceux qui en avoient été injustement dépouillés. Ils demandèrent surtout d'être maintenus *dans l'usage de leurs anciennes lois* (*avitam eis legem conservarent*), qui, comme nous l'avons remarqué ailleurs, ne différoient pas des lois romaines ou de l'abrégé du Code théodosien pour les anciens peuples du pays & du code des lois visigothiques pour les Visigoths. Éd. origin. t. I, p. 519.

[1] *Gesta Aldrici episcopi Cenomanensis*, c. 50. — Le Cointe, ad ann. 837, n. 37 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* XCV.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 316.

L'empereur, touché de ces plaintes, nomma, à la prière de la noblesse de la Septimanie, pour commissaires dans cette province, ceux que les députés proposèrent eux-mêmes, & en qui ils avoient une entière confiance, savoir : Adrevalde, moine & abbé de Flavigni, en Bourgogne, & les comtes Boniface & Donat, personnages également respectables par leur mérite & leurs emplois. L'empereur s'étoit servi du premier[1], l'année précédente, pour la négociation d'une affaire importante auprès du pape Grégoire IV. Le second s'étoit également distingué dans l'exercice[2] des armes & de la justice, pendant qu'il étoit gouverneur de l'île de Corse quelques années auparavant; il avoit donné la chasse aux corsaires qui infestoient les côtes de l'Italie & avoit porté ensuite la guerre dans le cœur de l'Afrique. Enfin, le comte Donat étoit d'autant plus agréable aux peuples de la Septimanie, qu'ils avoient été témoins, onze ans auparavant, de son habileté à manier les esprits dans le temps qu'il fut envoyé dans la province pour y apaiser les troubles que la révolte d'Aïzon y avoit excités. Ainsi on a tout lieu de croire que ces envoyés s'acquittèrent de leur commission avec succès & au gré de la noblesse & du peuple de la Septimanie.

CXLI. — *Mort de Pepin I, roi d'Aquitaine.*

Après[3] l'assemblée de Kiersi, l'empereur prit la route d'Aix-la-Chapelle; Charles le Chauve, son fils, s'en alla dans le duché du Maine pour prendre possession de cette portion de ses États, & Pepin retourna en Aquitaine. Celui-ci, peu de temps après son retour dans ses États, mourut[4] à Poitiers, le 13 de décembre de la même année 838, & fut inhumé dans l'église du monastère de Sainte-Radegonde[5] de la même ville. On prétend qu'une comète, qui avoit paru quelque temps auparavant[6], avoit présagé sa mort. Il laissa quatre enfans de la reine Engelberge[7] qu'il avoit épousée l'an 822, savoir : deux fils & deux filles. Ceux-là, dont l'aîné se nommoit Pepin comme lui, & l'autre Charles, étoient alors encore jeunes. Le premier lui succéda quelque temps après dans une partie du royaume d'Aquitaine dont il ne fut pas longtemps paisible possesseur; l'autre, après avoir été obligé d'embrasser la cléricature & avoir été relégué dans l'abbaye de Corbie, devint enfin archevêque de Mayence & mourut en 863. Ses deux filles étoient sans doute les aînées; car l'une avoit déjà épousé[8] Gérard, comte d'Auvergne, & l'autre Ratharius ou Rathier, comte de Limoges, dans le temps de sa mort. Un de nos généalo-

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 316.

[2] Éginhard, *Annales*, p. 272. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 301.

[3] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 361. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 316. — *Annales Bertiniani*, p. 193.

[4] *Annales Bertiniani*, p. 193. — Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 8 & suiv.

[5] Adhémar de Chabannais, p. 160. — *Chronique ms. de Bernard-Gui*, dans Catel.

[6] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 316.

[7] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec, 4, part. 2, p. 226. *Translatio S. Genulphi*.

[8] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 317. — Adhémar de Chabannais, p. 161.

gistes[1] prétend que la première se nommoit Berthe & que le comte Gérard, son époux, est le même que Gérard, qu'il appelle de Roussillon, duc de Provence & comte de Berry sur la fin du règne de Charles le Chauve; mais cet auteur se trompe, car il est certain que Gérard, comte d'Auvergne & gendre de Pepin, fut tué[2] à la bataille de Fontenai en 841. On ignore le nom de l'autre fille de ce roi; le même auteur lui fait épouser, sur l'autorité du père le Cointe, un prétendu comte nommé Aisitace ou bien Ithier, comte d'Angoulême, dont il n'y a aucune preuve. Il est certain au contraire qu'elle[3] épousa Rathier, comte de Limoges, comme nous venons de le dire. Enfin, s'il en faut croire le même auteur, Engelberge, épouse de Pepin, mourut en 838 & fut inhumée comme lui dans l'église de Sainte-Radegonde de Poitiers, ce qu'il avance sans rapporter aucune autorité.

Suivant le même généalogiste, Louis le Débonnaire ayant destiné Pepin à l'état ecclésiastique dans le temps qu'il étoit encore jeune, avoit dessein de le mettre sous la conduite de Drogon, évêque de Metz, lorsque Lothaire s'opposa à ce dessein, l'arracha en quelque manière de ses mains, & empêcha qu'on ne le tonsurât, parce qu'il étoit parfaitement bien fait; mais cette circonstance[4], que cet auteur a tirée de l'Annaliste[5] de Metz, regarde Pepin II, roi d'Aquitaine, & non pas Pepin I. Pour ce qui est des mœurs de celui-ci, il paroît qu'on n'a guère d'autre reproche à lui faire que d'avoir pris part à la rébellion de ses frères contre l'empereur, leur père. On peut dire cependant que s'il eut le malheur de se laisser séduire & de suivre en cela de mauvais Éd. origin. t. I, p. 520.
conseils, il fut moins coupable que les autres; il tâcha de réparer sa faute avant sa mort, demeura étroitement uni les dernières années de sa vie avec ce prince, & mourut enfin dans ses bonnes grâces. On l'accuse d'avoir usurpé dans ses États les biens de l'Église & d'avoir souffert que ses vassaux en fissent de même. S'il fut peu scrupuleux sur cet article pendant les troubles du royaume qui arrivèrent de son temps, il répara ce mal lorsque la paix fut rétablie dans la famille impériale; il restitua non-seulement tout ce qui avoit été usurpé, mais il fit encore des donations considérables aux églises de son royaume, dans lequel il dota ou fonda même de nouveaux[6] monastères. Ses États étoient bornés par la Loire, depuis sa source jusques à son embouchure dans la mer, par l'Océan, les Pyrénées & la Septimanie; ainsi la partie de l'Anjou & de la Touraine qui est à la gauche de la Loire, lui étoit soumise[7]. On peut juger par là de l'étendue de son royaume; il comprenoit les trois anciennes provinces d'Aquitaine, &, par conséquent, l'Albigeois, le Velai & le Gévaudan, qui font aujourd'hui partie du Languedoc. Pepin possédoit encore dans cette province une portion considérable de la Narbon-

[1] *Histoire généalogique de la maison de France*, edit. 1726, t. 1, p. 44.
[2] Adhémar de Chabannais, p. 160.
[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 317. — Adhémar de Chabannais, p. 160.
[4] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 17.
[5] *Annales Mettenses*, ad ann. 851, p. 304. — Eccard, *Annalista Saxonicus*, t. 1, p. 191.
[6] Adhémar de Chabannais, p. 160.
[7] Mabillon, ad ann. 838, n. 1.

noise première, savoir : le Toulousain qui compose aujourd'hui une province ecclésiastique tout entière, & les comtés de Carcassonne & de Razès qui furent détachés de la Septimanie & demeurèrent unis au royaume d'Aquitaine, comme nous l'avons dit ailleurs. La mort de Pepin fut suivie de divers troubles qui agitèrent ce royaume pendant une longue suite d'années & qui s'étendirent dans la Septimanie, ce que nous verrons dans le livre suivant.

LIVRE DIXIÈME

I. — *L'empereur marche pour punir la rébellion du roi de Bavière, son fils. Priviléges des juifs de la Septimanie.*

L'EMPEREUR Louis le Débonnaire, après la mort de Pepin I, roi d'Aquitaine, son fils, ne jugea pas à propos de déclarer si les enfans de ce prince succéderoient[1] aux États de leur père. Il se contenta d'appeler à sa cour le jeune Pepin pour le faire élever sous ses yeux & renvoya à une diète à faire connoître ses intentions là-dessus ; mais les nouveaux troubles que Louis, roi de Bavière, excita bientôt après dans le royaume, ne lui permirent pas de la tenir alors[2]. Éd. origin. t. I, p. 521. An 838

Ce roi n'eut pas plutôt appris que l'empereur, son père, non content de l'avoir déjà dépouillé de la France orientale, avoit disposé de ce pays à la diète de Kiersi[3], en faveur du jeune Charles, son frère, qu'il se souleva ouvertement contre lui, prit les armes & se mit en état de s'assurer les provinces dont il se croyoit injustement dépossédé. Il s'avança à la tête de son armée jusques à Francfort, où il arriva le 27 de novembre de l'an 838. L'empereur, de son côté, se mit en marche pour arrêter les entreprises de ce prince &, ayant pris sa route vers Mayence, où il célébra les fêtes de Noël, il passa le Rhin, après l'Épiphanie, dans le dessein d'aller le forcer à abandonner la maison royale de Francfort dont il s'étoit emparé, après avoir refusé d'écouter les propositions de paix qu'il lui avoit fait faire. Les deux Éd. origin. t. I, p. 522. An 839

[1] Adhémar de Chabannais, p. 160.

[2] *Ibid.*

[3] Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 362 & suiv. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 317. — *Annales Bertiniani*, p. 193 & seq. — *Annales Fuldenses*, p. 547.

armées furent à peine en présence que le roi de Bavière, se voyant abandonné de ses troupes qui désertèrent son camp pour passer dans celui de l'empereur, prit le parti de décamper & de se retirer. Son père ne se mit pas en peine de le poursuivre & s'arrêta à Francfort.

L'empereur étoit encore dans ce palais le 22 du mois de février, quand l'abbé Hugues, son frère naturel & son chancelier, lui demanda sa protection pour quelques juifs de la Septimanie, qu'on troubloit dans la possession des biens qu'ils avoient la liberté de posséder héréditairement. Ce prince les confirma[1] dans ce privilége & leur permit, conformément aux lettres qu'il en avoit fait expédier auparavant, de disposer à leur gré de leurs immeubles.

Nous avons lieu de croire que Louis le Débonnaire ne fut pas le premier de nos rois qui permit aux juifs de posséder des biens ruraux. Il paroît[2] que Pepin le Bref, voulant ménager ces peuples qui étoient en grand nombre dans la Septimanie, leur accorda le même privilége après la soumission de cette province, & que les rois Charlemagne & Carloman, ses enfans, le confirmèrent dans la suite. Cela paroît par une réponse du pape Étienne à une lettre d'Aribert, archevêque de Narbonne, qui lui avoit écrit pour se plaindre de ce que les *rois de France, par quelques-unes de leurs chartes,* avoient accordé aux juifs de sa province la liberté de posséder héréditairement des biens allodiaux jusque dans les villes & les faubourgs, ce qui donnoit occasion aux chrétiens d'avoir commerce avec eux, de se mettre à leur service & de cultiver leurs champs & leurs vignes, au scandale de la religion. Il nous reste[3] un fragment de cette réponse dont nous croyons pouvoir fixer l'époque[4] à la fin de l'année 768 ou au commencement de la suivante, d'où il paroît qu'elle est du pape Étienne IV & qu'Aribert étoit alors archevêque de Narbonne. Ce dernier mourut, à ce qu'il paroît, bientôt après, puisque Daniel lui avoit succédé en 769. Le pape, par cette lettre adressée à ce prélat *& aux puissances de la Septimanie & de l'Espagne,* vouloit sans doute les engager à demander la révocation des priviléges des juifs, & c'est apparemment à cause des inconvéniens qui en provenoient qu'Agobard[5], archevêque de Lyon, écrivit à Nébridius, archevêque de Narbonne, vers le commencement de l'empire de Louis le Débonnaire, pour l'exhorter à porter ses diocésains à n'avoir aucun commerce avec ces peuples. Malgré les plaintes de ces prélats, les juifs jouissoient encore de ces priviléges vers la fin du règne de cet empereur, comme on l'a déjà dit. Nous verrons ailleurs qu'ils ne les avoient plus sous celui de Charles le Simple, au commencement du dixième siècle, & que les terres qu'ils possédoient dans le diocèse de Narbonne avoient été alors confisquées sur eux & données à l'église de cette ville.

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LIV.

[2] Voyez tome II, *Note* XCII. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 771.

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 771. — *Conciles,* t. 9, c. 478.

[4] Voyez tome II, *Note* XCII.

[5] Agobard, *Epist.* t. 1, p. 102.

An 839

II. — *Réconciliation de l'empereur avec son fils Lothaire. — Le royaume d'Aquitaine donné à Charles le Chauve.*

L'impératrice Judith, voyant ses projets rompus par la mort du roi Pepin & craignant que l'empereur, dont l'esprit & le corps s'affoiblissoient de jour en jour, venant à mourir, son fils Charles ne fût dépouillé par ses frères de la portion du royaume qui lui avoit été donnée, le détermina [1] à s'approcher des frontières d'Italie pour traiter avec le roi Lothaire, son fils, & renouer avec lui ses premières négociations, dans l'espérance de mettre ce prince dans ses intérêts. Louis le Débonnaire partit effectivement de Francfort pendant le carême & s'arrêta en chemin à Brégentz pour y célébrer la fête de Pâques. Judith l'avoit engagé à promettre à Lothaire, s'il vouloit prendre le jeune Charles sous sa protection, de partager entre eux deux toutes les provinces de la domination françoise, à la réserve de la Bavière qu'on laisseroit à Louis.

Lothaire, qui souffroit impatiemment de se voir dépouillé d'une partie des États qui lui avoient été destinés & qui cherchoit l'occasion de regagner les bonnes grâces de l'empereur, touché de ces offres avantageuses, promit tout ce qu'on voulut. L'empereur résolut donc de faire un nouveau partage dans une diète qu'il convoqua à Worms, & où il se rendit le 30 de mai; il reçut Lothaire à cette diète après l'y avoir fait appeler. Celui-ci se jeta à ses pieds & lui demanda pardon de sa conduite passée; l'empereur le lui accorda, à condition qu'il n'entreprendroit rien à l'avenir sans sa participation & au préjudice du jeune Charles, ce que Lothaire ayant promis de nouveau, ils réglèrent le partage de la manière qu'il avoit été projeté. Éd. origin. t. I, p. 523.

L'empereur fit deux lots à peu près égaux de tous ses États, dont il donna le choix à Lothaire; ce prince prit pour lui la France orientale, le royaume d'Italie, une partie de celui de Bourgogne, tout celui d'Austrasie & toute la Germanie, à la réserve de la Bavière qu'on laissa à Louis. Le roi Charles [2] eut pour sa part le reste des provinces soumises à la domination françoise, savoir : les deux royaumes de Neustrie & d'Aquitaine, sept comtés du royaume de Bourgogne situés le long du Rhône & de la Saône, la Provence, bornée par les Alpes, le Rhône & la mer Méditerranée, & la Septimanie avec ses Marches [3]; ce lot comprenoit toute la partie occidentale du royaume, & celui de Lothaire toute la partie orientale. Suivant ce partage, tous les pays qui composent aujourd'hui la province de Languedoc furent du domaine de Charles le Chauve, à l'exclusion des enfans de Pepin, roi d'Aquitaine, qui se virent privés par là de la succession aux États de leur père.

Après cette diète, qui finit au commencement de juillet, Lothaire reprit le chemin d'Italie, du consentement de son père, à qui il promit, par un nou-

[1] *Annales Bertiniani,* p. 193 & seq. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 362. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 317. — *Annales Fuldenses,* p. 547.

[2] Voyez, sur ce partage, au tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.

[3] *Ibid.*

veau serment, un attachement inviolable à ses intérêts & à ceux du roi Charles. L'empereur, prévoyant ensuite que le roi de Bavière seroit infailliblement mécontent d'un partage où ses intérêts avoient été si peu ménagés, défendit à ce prince de sortir de ses États sans sa permission, avec menace, en cas de désobéissance, de marcher contre lui avec toutes ses forces. Louis le Débonnaire avoit projeté, en effet, de se rendre à Augsbourg au commencement de septembre pour être à portée de contenir ce prince dans le devoir; mais celui-ci, profitant des troubles qui s'élevèrent en même temps en Aquitaine & qui obligèrent l'empereur de se mettre en marche pour les apaiser, se mit peu en peine de ces menaces & fit bientôt après éclater son ressentiment.

III. — *Pepin II, couronné & reconnu roi d'Aquitaine par une partie des seigneurs de ce royaume.*

En effet, quelques seigneurs aquitains, attachés aux intérêts des enfans du roi Pepin, ou pour mieux dire aux leurs propres, prévoyant par tout ce qui se tramoit entre l'empereur & Lothaire, que ces princes seroient infailliblement exclus de la couronne d'Aquitaine, prirent des mesures pour la leur assurer. Ils proclamèrent, peu de temps avant l'assemblée de Worms, Pepin, l'aîné des deux, pour leur roi, sans attendre les ordres de l'empereur & contre ses intentions. Émenon, comte de Poitiers, qui étoit à la tête des partisans de ce jeune prince, se mit en campagne, après l'avoir fait couronner, pour tâcher de fortifier son parti & d'engager les peuples à le reconnoître.

L'empereur reçut les premiers avis de ces troubles vers la fin de la diète de Worms. Ce prince, pour être plus à portée de les pacifier, en indiqua une autre à Chalons-sur-Saône pour le mois de septembre suivant. En attendant il partit pour Cruzzenach & se rendit ensuite dans la forêt des Ardennes. Il y étoit actuellement[1] occupé à la chasse, quand Ébroin, évêque de Poitiers & député des seigneurs d'Aquitaine qui étoient demeurés fidèles, arriva pour lui rendre compte de la situation présente des affaires de ce royaume. Ce prélat l'assura de la fidélité des principaux du pays &, entre autres, de Gérard, comte d'Auvergne, & de Ratharius, comte de Limousin, tous les deux gendres du feu roi Pepin, dont l'exemple avoit beaucoup contribué à contenir dans le devoir la plus grande partie de la noblesse d'Aquitaine. Il représenta cependant à l'empereur que, quoique la meilleure partie de ce royaume lui fût demeurée fidèle, il importoit cependant beaucoup de ne pas donner aux partisans du jeune Pepin le temps de se fortifier, que le salut du pays dépendoit de la diligence qu'on apporteroit à prévenir les suites fâcheuses de ces troubles naissans, & qu'il n'y avoit que sa présence qui pût y rétablir la tranquillité & la paix.

L'empereur répondit à Ébroin qu'on ne devoit l'accuser ni de cruauté ni d'injustice, s'il n'avoit pas placé le jeune Pepin sur le trône de son père;

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 317.

qu'en cela il n'avoit cherché que l'avantage de ce prince, incapable par sa trop grande jeunesse de gouverner un peuple dont la légèreté & l'amour de la nouveauté faisoient le principal caractère; qu'il savoit par expérience que le grand défaut des Aquitains, parmi lesquels il avoit été élevé, étoit de ne pouvoir souffrir le commandement des étrangers, parce qu'ils vouloient gouverner eux-mêmes & dominer sur l'esprit de leurs princes; que, dans cette vue, ils avoient autrefois fait sortir d'Aquitaine les seigneurs françois à qui on avoit confié l'éducation du roi Pepin, & qu'ils en avoient usé de même à son égard dans le temps que Charlemagne, son père, l'avoit envoyé encore enfant dans ce pays; que, s'étant ainsi rendus maîtres de l'esprit de son fils, ils lui avoient inspiré leur légèreté & leur inconstance, ce qui avoit été la source d'une infinité de maux dont les troubles présens étoient les tristes suites; que toutes ces raisons l'engageoient à différer l'élévation du jeune Pepin sur le trône d'Aquitaine, qu'il vouloit auparavant corriger ce qu'il y avoit de défectueux dans son éducation & le mettre par là en état d'être utile à lui-même & aux peuples qu'il gouverneroit dans la suite. Ces motifs pourroient justifier la conduite de Louis le Débonnaire à l'égard des enfans du roi d'Aquitaine, ses petits-fils, si on n'avoit lieu de soupçonner l'impératrice Judith, son épouse, de les lui avoir inspirés, afin d'avoir un prétexte d'agrandir le roi Charles, son fils, au préjudice de ces jeunes princes.

Éd. origin. t. I, p. 524.

IV. — *L'empereur se rend en Aquitaine & y fait reconnoître pour roi son fils Charles le Chauve.*

L'empereur donna des marques particulières de bienveillance à l'évêque de Poitiers &, après l'avoir assuré qu'il se rendroit incessamment en Aquitaine pour apaiser les troubles qui s'y étoient élevés & l'avoir chargé d'avertir de sa part les seigneurs du pays de se trouver à la prochaine diète de Châlons-sur-Saône, il le congédia. Cette assemblée, à laquelle ce prince se rendit au jour marqué, fut à peine finie qu'il se mit en marche vers la Loire, à la tête de son armée, accompagné de l'impératrice Judith & du roi Charles, son fils. A son arrivée à trois milles ou[1] une lieue de Clermont, en Auvergne, il s'arrêta pour recevoir les soumissions des peuples & des seigneurs d'une partie de l'Aquitaine, qui l'attendoient dans cet endroit. Il les reçut avec beaucoup de bonté & les engagea à prêter serment de fidélité au jeune Charles, leur nouveau roi, qu'ils avoient déjà reconnu sept ans auparavant, lorsque Pepin avoit été dépouillé du royaume d'Aquitaine. L'empereur, ayant ordonné ensuite à l'impératrice & à Charles d'aller l'attendre à Poitiers, continua sa marche vers le château de Carlat, occupé par les partisans du jeune Pepin, dans le dessein d'en former le siége.

Ce château, situé sur les frontières de l'Auvergne & du Rouergue, est environné de tous côtés de rochers escarpés & ne communique avec la cam-

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 317. — *Annales Bertiniani*, p. 193 & seq. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 362.

pagne que par un sentier, ce qui le rendoit alors extrêmement fort & presque imprenable. Malgré cela, l'empereur l'attaqua & força les assiégés de se rendre à discrétion. Ce prince usa cependant de sa clémence ordinaire à leur égard &, content de leur soumission, il leur accorda la vie & les maintint dans la possession de leurs biens. Après la prise de ce château, l'empereur marcha vers celui de Turenne, situé sur les frontières du Limousin & du Querci, qui avoit servi autrefois de retraite & de place d'armes au fameux Waïfre, duc d'Aquitaine. Quoique sa situation ne fût guère moins avantageuse que celle de Carlat, les partisans de Pepin n'osèrent cependant l'y attendre; ils se dispersèrent d'un côté & d'autre avant son arrivée, ce qui lui en facilita la conquête. Il termina la campagne par la prise de ce château, à cause des approches de l'hiver; mais surtout parce que l'intempérie de l'automne ayant causé beaucoup de fièvres parmi ses troupes, une partie avoit péri & l'autre étoit encore languissante. Ce prince prit la route de Poitiers, où il se retira avec le débris de son armée &, ayant fait quelques prisonniers en chemin, il les fit juger dans toute la rigueur des lois.

L'empereur séjourna pendant quelque temps dans cette ville pour apaiser les troubles du royaume d'Aquitaine. Il proscrivit les chefs de la rébellion dont les principaux étoient Émenon [1], comte de Poitiers [2], & Bernard, son frère. Il dépouilla le premier de son comté & en disposa en faveur de Rainulphe, fils de Gérard, comte d'Auvergne; celui-ci avoit un frère, nommé Guillaume. Il paroît [3] que tous ces seigneurs étoient de la famille de saint Guillaume, duc de Toulouse, fondateur de Gellone, &, par conséquent, parents de Bernard, duc de Septimanie. Bernard, frère d'Émenon, est la tige des comtes de Poitiers qui devinrent ensuite ducs d'Aquitaine [4]. Ces deux seigneurs avoient un frère, nommé Turpion, à qui l'empereur donna [5] en même temps le comté d'Angoulême, ce qui prouve que ce dernier n'avoit pas eu part à la révolte de ses deux frères. L'aîné se retira auprès de lui & le cadet chez Raynald, comte d'Herbauges, son proche parent [6]. L'empereur nomma encore de nouveaux [7] comtes à Bordeaux, à Limoges & à Saintes, soit que leurs prédécesseurs fussent alors décédés ou plutôt qu'ils eussent été proscrits pour avoir pris le parti du jeune Pepin.

Éd. origin. t. I, p. 525.

V. — *Mort de Louis le Débonnaire.*

An 840

Toutes ces affaires obligèrent l'empereur de faire un long séjour à Poitiers, où il célébra [8] la fête de Noël & celle de la Purification. Il étoit encore dans

[1] Voyez, sur Émenon & sa famille, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII du tome II.

[2] Adhémar de Chabannais, p. 160.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, p. 92 & suiv.

[4] Toutes ces généalogies sont fausses. Émenon avait bien un frère nommé Bernard, mais ce Bernard n'est point la tige des comtes de Poitiers & n'appartenait pas à la famille de Guillaume de Gellone pas plus que les descendants du duc Gérard. — Voir tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[5] Adhémar de Chabannais, p. 160.

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 92.

[7] Adhémar de Chabannais, p. 160.

[8] *Annales Bertiniani*, p. 197. — Nithard, l. 1, dans Duchesne, t. 2, p. 363 & suiv. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 318. — *Annales Fuldenses*, p. 547.

cette ville au commencement du carême, quand il apprit les mouvemens qui s'étoient élevés dans la Germanie, & que le roi de Bavière, son fils, après avoir pris les armes, faisoit tous ses efforts pour faire révolter cette partie de l'Empire françois. Cette nouvelle affligea extrêmement l'empereur & ne contribua pas peu à affoiblir sa santé déjà altérée par l'âge & les infirmités. Il eut surtout une peine extrême de se voir obligé d'entreprendre un voyage pendant ce saint temps, qu'il avoit coutume de passer dans les exercices de la prière & de la pénitence. Sa présence étant cependant absolument nécessaire au delà du Rhin pour apaiser les troubles qui s'y étoient élevés, il se mit en marche avant que d'avoir entièrement pacifié ceux d'Aquitaine &, laissant ce soin à l'impératrice & à Charles, son fils, il emmena avec lui le jeune Pepin, sous prétexte de le faire élever sous ses yeux. Il célébra la fête de Pâques à Aix-la-Chapelle, passa ensuite le Rhin & entra dans la Thuringe. Le roi de Bavière, qui étoit campé dans ce pays, se défiant de la fidélité de ses troupes, déjà ébranlées par le respect qu'elles avoient pour l'empereur, prit alors le parti de se retirer dans ses États. L'empereur, ne croyant pas devoir le poursuivre, résolut seulement de le faire juger comme rebelle dans une diète générale qu'il convoqua sur ce sujet à Worms pour le premier de juillet suivant, & à laquelle il manda Lothaire, son aîné. Il s'étoit déjà mis en marche pour s'y rendre, quand, accablé par ses infirmités & sentant son mal augmenter, il se vit contraint de s'arrêter dans une île du Rhin, située au-dessous de Mayence, vis-à-vis le palais d'Ingelheim. Il mourut en cet endroit, le 20 de juin[1] de l'année 840, dans la soixante-quatrième de son âge, après avoir fait par sa bonté & son amour pour la justice les délices & le bonheur de ses peuples. Un ancien historien lui donne trente-sept ans de règne en Aquitaine ou dans le royaume de Toulouse, qu'on peut compter depuis l'an 778, que Charlemagne, son père, lui destina ce royaume aussitôt après sa naissance, jusques à la mort de ce prince en 814 ou depuis l'an 781, qu'il en reçut la couronne à Rome, jusques en 817, qu'il fit couronner roi d'Aquitaine Pepin, son second fils. Il envoya avant sa mort la couronne, le sceptre, l'épée & les autres ornemens impériaux à son fils Lothaire, à condition qu'il exécuteroit fidèlement la promesse qu'il avoit faite à l'impératrice Judith & à Charles, son fils, de maintenir ce dernier dans la paisible possession de la partie du royaume qu'il lui avoit donnée en partage.

VI. — *Lothaire déclaré empereur. — Ligue de ce prince avec Pepin II, roi d'Aquitaine, contre Louis de Bavière & Charles le Chauve.*

Lothaire n'eut pas plutôt appris le décès[2] de l'empereur, son père, qu'il résolut d'envahir tout l'empire. Il dépêcha des courriers dans toutes les provinces pour tâcher de se faire reconnoître seul & unique maître, & déclara en même temps qu'il conservoit chacun dans ses emplois, avec promesse d'en

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 320.

[2] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 364.

donner de plus considérables à ceux qui s'attacheroient plus fortement à son parti. Il ordonna aux seigneurs qui lui étoient suspects de lui prêter serment de fidélité, & à tous les vassaux de l'Empire de se rendre incessamment auprès de sa personne. Il différa cependant de passer les Alpes jusques à ce qu'il eût été informé du succès de ses ordres, & sur l'avis qu'il reçut par le retour de ses courriers, que la plupart des seigneurs, soit par crainte, soit par espérance, se déclaroient en sa faveur, & que plusieurs s'étoient même mis en marche dans le dessein de le joindre, il partit d'Italie pour venir prendre possession de toute la monarchie.

Ce prince, prévoyant cependant que les rois Louis & Charles, ses deux frères, ne manqueroient pas de traverser ses projets, résolut de les réduire ou par force ou par artifice. Il se mit d'abord en état d'attaquer le roi de Bavière à qui il déclara la guerre, & voulant amuser Charles pendant ce temps-là, il lui envoya des ambassadeurs pour l'assurer qu'il vouloit exécuter fidèlement le traité de partage qui avoit été réglé à la diète de Worms & le laisser paisible possesseur de ses États, mais qu'il le prioit de discontinuer la guerre qu'il avoit entreprise contre le jeune Pepin jusques à ce qu'ils eussent conféré ensemble sur les prétentions de ce dernier. Lothaire se mit ensuite en marche[1] contre le roi de Bavière, qui, mécontent du partage de Worms, dans lequel il prétendoit être extrêmement lésé, s'étoit déjà emparé des provinces de la Germanie qui avoient été destinées à ce prince par le même partage[2]. Les deux armées se rencontrèrent à Francfort[3]; elles étoient sur le point d'en venir aux mains lorsque Lothaire, incertain du succès du combat, fit proposer une conférence à Louis avec lequel il convint enfin d'une trêve jusqu'au onzième de novembre suivant, qu'ils décideroient leurs différends au même endroit ou par la voie de la négociation ou par celle des armes. Lothaire se flattant d'avoir meilleur marché du roi Charles le Chauve, tourna ensuite ses armes contre lui dans le dessein d'envahir ses États, nonobstant la parole qu'il lui avoit donnée de ne pas le troubler.

Éd. origin. t. I, p. 526.

VII. — *Bernard, duc de Septimanie, négocie la paix entre le roi Charles & le jeune Pepin. — Warin, duc de Toulouse ou d'Aquitaine pour le roi Charles, & Bernard pour Pepin.*

Charles étoit alors à Bourges où il avoit convoqué l'assemblée d'Aquitaine pour conclure un accommodement avec Pepin, & pour se mettre par là en état de s'opposer plus aisément aux entreprises de Lothaire. Il attendoit avec impatience l'arrivée de ce jeune prince que ses partisans[4], qui avoient entamé cette négociation, s'étoient engagés par serment d'amener à l'assemblée; mais ils différoient sous divers prétextes l'exécution de leur promesse, parce qu'ils ne cherchoient qu'à éloigner les armes de Charles le Chauve jusques à ce

[1] *Annales Fuldenses*, p. 547.
[2] *Ibid.*
[3] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 364.
[4] *Ibid.*

An 840

que Pepin pût recevoir du secours de Lothaire dont il étoit soutenu. L'un des principaux qui s'employa à négocier la paix entre Pepin & Charles, fut Bernard [1], duc de Septimanie, qui étoit étroitement lié avec le premier. Ils s'étoient promis par serment de ne faire aucun accord ni traité l'un sans l'autre. Tous les seigneurs aquitains, partisans de Pepin, s'étoient liés avec lui par le même serment.

Bernard devoit avoir épousé les intérêts de ce jeune prince avec d'autant plus de chaleur, qu'il avoit eu des liaisons très-étroites avec le roi, son père; il étoit d'ailleurs redevable à ce dernier, à ce qu'il paroît [2], du duché de Toulouse ou d'Aquitaine, auquel il l'avoit nommé, ce semble, après la mort du duc Bérenger; mais comme il étoit également sujet de Charles le Chauve à cause du duché de Septimanie qu'il tenoit de lui, il garda d'abord des mesures. De là vient sans doute que, voulant se ménager avec celui-ci, il fit semblant de s'entremettre pour négocier la paix entre lui & Pepin. Bernard ne put cependant si bien cacher ses menées secrètes & son union avec Pepin, que Charles n'en fût informé, ce qui engagea ce dernier, qui le soupçonnoit d'infidélité, à nommer de son côté [3] au duché de Toulouse ou d'Aquitaine, Warin, seigneur bourguignon, qui lui étoit entièrement dévoué [4], en sorte que depuis ce temps-là ce duché ou gouvernement, qui comprenoit auparavant toute l'Aquitaine avec le comté particulier de Toulouse, demeura partagé [5] entre les partisans de Pepin & ceux de Charles le Chauve, & que le duc de Toulouse ou d'Aquitaine, nommé par l'un & l'autre de ces deux princes, n'administra plus qu'une partie de ce royaume. Il paroît que Pepin étoit alors maître de Toulouse & des pays les plus voisins de la Septimanie, & Charles le Chauve du reste de l'Aquitaine.

VIII. — *Guerre entre Charles & Pepin.*

Les approches de Lothaire [6] rompirent toutes les négociations entre les deux compétiteurs à ce royaume. Pepin, qui se sentoit appuyé de ce prince, ne voulut plus entendre parler d'accommodement, & Charles se vit obligé de son côté à se mettre en état de défense. Celui-ci envoya d'abord des ambassadeurs à Lothaire pour lui rappeler le souvenir du serment qu'il lui avoit fait de le laisser paisible possesseur de la partie du royaume qui lui étoit échue; il lui promit, s'il vouloit vivre en paix, d'avoir pour lui toute sorte d'égards, de lui être toujours fidèle & de le respecter comme son aîné & son parrain. Lothaire, qui ne cherchoit qu'à l'amuser & à le surprendre, répondit qu'il lui feroit savoir ses intentions & continua cependant sa marche. Sur cette Éd. origin. t. I, p. 527

[1] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t 2, p. 366.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 18 & suiv.

[3] *Ibid.* n°s 21, 24 & suiv.

[4] Bernard n'a jamais été duc de Toulouse ou d'Aquitaine. Il fut seulement duc de Septimanie ou de Gothie. Warin était comte de Mâcon; il ne doit pas figurer non plus au nombre des ducs de Toulouse. Le successeur de Bérenger fut, selon toute apparence, Acfred. (Voyez au tome II la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, n. 10.) [E. M.]

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 78.

[6] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 364.

An 840

réponse, Charles partit de Bourges & se rendit en toute diligence à Kiersi, sur la rivière d'Oise, où plusieurs seigneurs du pays furent le joindre pour le secourir. Les autres, qui avoient été prévenus & débauchés par son aîné, l'abandonnèrent & refusèrent de le reconnoître.

Charles fut à peine arrivé à Kiersi qu'il apprit que Pepin, s'étant mis en campagne pour favoriser Lothaire, s'approchoit de Bourges dans le dessein de s'en emparer & d'enlever l'impératrice Judith qu'il y avoit laissée. Sur cet avis, après avoir pourvu à la sûreté de ses frontières, il partit en diligence & arriva à temps à Bourges pour mettre l'impératrice, sa mère, à couvert des entreprises de ce prince. Il attaqua ensuite son armée & la mit en fuite. Cette action se passa au commencement du mois d'août, car il en est fait mention, à ce qu'il paroît, dans une lettre de Loup, abbé de Ferrières[1], écrite dans ce temps-là. Charles, dans le dessein de retourner en France, pourvut avant son départ à la sûreté de l'Aquitaine & fit marcher divers corps de troupes qu'il dispersa en divers endroits de ce royaume. Il en mit un à Clermont, sous le commandement de Modoin, évêque d'Autun, & d'Autbert, comte d'Avallon, en Bourgogne, un autre à Limoges, sous les ordres de Gérard, comte d'Auvergne, qui, quoique beau-frère du jeune Pepin, avoit pris néanmoins le parti de Charles, & un troisième à Angoulême, sous la conduite de Raynald, comte d'Herbauges.

IX. — *Traité provisionnel entre Lothaire & Charles le Chauve. — L'Aquitaine & la Septimanie demeurent au dernier.*

Sur ces entrefaites, Lothaire, après avoir passé la Meuse qui séparoit ses États d'avec ceux qui étoient du partage de Charles, s'avança sans aucune opposition[2] jusques à la Seine, où la plupart des seigneurs du pays se soumirent volontairement. Il passa ensuite cette rivière & s'approcha de Chartres[3], à la tête de son armée, tandis que ses émissaires soumettoient à sa domination, ou par menaces ou par caresses, tous les pays situés entre la Seine & la Loire. Ce prince étoit résolu de pousser plus avant ses conquêtes & d'entrer en Aquitaine pour se joindre à Pepin, quand il apprit que Charles marchoit contre lui. Celui-ci, après avoir battu & mis en fuite le jeune Pepin, s'étoit, en effet, avancé vers la France avec l'impératrice, sa mère, qu'il vouloit mettre en lieu de sûreté. Il comptoit d'arriver à Kiersi le 24 du mois d'août; mais, informé du progrès des armes de Lothaire & du dessein qu'il avoit d'entrer en Aquitaine, il s'arrêta & assembla son conseil pour délibérer sur les mesures qu'il avoit à prendre dans ces circonstances.

[1] Lupus, abbas Ferrariensis, *Epist.* 28.

[2] Nithard, l. 2, p. 366.

[3] Il y a *Carentanam civitatem* dans Nithard, ce qui ne signifie rien; mais en lisant *Carnutenam*, le sens est intelligible, & en effet, les copistes de cet historien peuvent avoir aisément écrit *Caren* pour *Carnu.* (*Note des Bénédictins.*) — Le manuscrit unique porte en réalité *Caramtenam civitatem*; du reste, la correction de dom Vaissete a été faite aussi par les éditeurs des *Monumenta histor. German.* (Voir Pertz, SS. t. 2, p. 657 & suiv. [A. M.]

L'avis de tous les seigneurs du conseil ayant été de mourir les armes à la main pour la défense de leur roi légitime & d'aller incessamment à l'ennemi, il continua sa marche & joignit enfin son aîné.

Les deux armées se recontrèrent aux environs d'Orléans & campèrent à six lieues l'une de l'autre. Lothaire, qui n'avoit nulle envie d'en venir aux mains & qui ne cherchoit qu'à amuser le roi, son frère, pour avoir le temps de débaucher ses troupes & éviter par là le risque d'une bataille, lui fit faire d'abord des propositions de paix. Mais, ne pouvant engager les troupes de ce prince dans ses intérêts, comme il s'en étoit flatté, en attendant une autre occasion d'employer utilement l'artifice, il offrit à Charles de le laisser paisible possesseur de l'Aquitaine, de la Septimanie, de la Provence & de dix comtés entre la Loire & la Seine, jusques à la décision de leurs différends dans une assemblée qu'ils tiendroient à Attigny, sur la rivière d'Aisne, le 8 du mois de mai de l'année suivante, à condition qu'il ne sortiroit pas de ces provinces avant ce temps-là. Quelque dures que fussent ces conditions, Charles les accepta, de l'avis de son conseil, qui ne crut pas qu'il dût s'exposer à perdre la vie & ses États dans un combat dont le sort étoit d'autant plus incertain pour lui que son armée étoit beaucoup moins forte que celle de son frère. Comme Lothaire n'avoit fait ce traité provisionnel que pour gagner du temps & tourner plus librement ses armes contre le roi de Bavière, il se mit peu en peine de l'exécuter; si bien que, loin de laisser Charles en possession des provinces qu'il lui avoit cédées, il y envoya des émissaires pour en débaucher les peuples & les faire déclarer en sa faveur. Il s'avança lui-même jusques en Provence pour aller au-devant de plusieurs seigneurs du pays qu'il avoit gagnés & qui devoient se soumettre à sa domination. Éd. origin. t. I, p. 528.

X. — *Bernard, duc de Septimanie, encourt la disgrâce de Charles.*

Charles[1], après avoir conclu le traité dont nous venons de parler, se rendit à Orléans où il reçut quelques troupes de Bourgogne que lui amenèrent les comtes Théotbalde & Warin, & où Bernard, duc de Septimanie, avoit ordre de venir le joindre avec celles de son gouvernement. Ce dernier avoit fait semblant d'obéir & s'étoit mis en marche, mais il s'excusa de se joindre à ce prince, qui s'étoit avancé jusques à Nevers pour le recevoir, sous prétexte des engagemens qu'il avoit pris avec Pepin. Il offrit seulement d'aller trouver celui-ci & de le porter, aussi bien que tous ses partisans, à se soumettre & à faire leur paix, avec promesse, s'il ne pouvoit réussir, de se dégager du serment qu'il lui avoit fait, de venir trouver Charles au bout de quinze jours & de le reconnoître pour son seigneur. Ce double engagement de Bernard envers les deux rois confirme ce que nous avons déjà dit que ce duc étoit vassal de Pepin pour le duché de Toulouse ou gouvernement d'Aquitaine, & de Charles pour celui de Septimanie.

[1] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 366 & suiv.

Ce dernier, comptant sur la parole du duc de Septimanie, s'avança jusques à Bourges, où il croyoit le recevoir au jour marqué, qui tomboit[1] au commencement de l'an 841. Bernard arriva, en effet, dans cette ville; mais il n'amena ni Pepin, ni aucun des partisans de ce prince; il refusa même[2] de reconnoître Charles pour son seigneur, comme il l'avoit promis. Ce roi, extrêmement irrité contre le duc, résolut de profiter de cette occasion, qui lui parut très-favorable, pour le punir tant de son infidélité passée envers l'empereur, son père, que de sa mauvaise conduite à son égard : il se mit d'abord en état de l'attaquer & de s'assurer de sa personne. Le duc de Septimanie fut averti un peu tard des desseins de Charles; il eut cependant le temps de s'évader, quoique avec peine, des mains de ce prince qui l'avoit déjà investi, & qui tua ou blessa une partie de ses gens, fit les autres prisonniers & livra tous ses équipages au pillage.

An 841

XI. — *Il se réconcilie avec ce prince & travaille à le réunir avec Pepin.*

Bernard, délivré d'un si grand péril, fut dans la suite beaucoup plus circonspect & plus attentif sur ses démarches. Dans la vue de se conserver le gouvernement de Septimanie, qu'il craignoit de perdre après avoir encouru la disgrâce de Charles, il tâcha de se réconcilier avec ce roi. Il lui fit demander quelque temps après son amitié, sans abandonner toutefois les intérêts de Pepin, qu'il favorisa toujours secrètement. Charles, qui avoit dessein de se servir de lui pour négocier sa paix avec ce prince, lui permit de venir le trouver à Bourges où Bernard, qui l'alla joindre, tâcha de l'adoucir par de grandes protestations de fidélité, qu'il prétendoit n'avoir jamais violée à son égard. Ce duc l'assura qu'il lui en auroit donné des marques, s'il lui avoit été libre, dans le temps qu'il avoit eu le malheur de lui déplaire, & que, malgré les mauvais traitemens qu'il avoit reçus de sa part, il épouseroit ses intérêts avec chaleur dans toutes les occasions & lui seroit toujours fidèle, qu'il pouvoit compter sur sa parole & qu'il étoit prêt à se battre en champ clos contre quiconque oseroit soutenir qu'il eût jamais manqué à ce qu'il lui devoit. Quelque persuadé que fût Charles du peu de sincérité des protestations de Bernard, il feignit néanmoins d'y ajouter foi, dans le besoin qu'il avoit de son puissant crédit pour engager Pepin à se soumettre & à le détacher de la ligue que ce jeune prince avoit faite avec Lothaire dont il avoit tout à craindre. Dans cette vue, il rendit non-seulement son amitié à Bernard, mais il le combla encore de grâces & de bienfaits, & le fit partir sur-le-champ pour aller négocier avec Pepin & ses partisans la paix dont il s'étoit offert d'être le médiateur.

[1] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 841, n. 10.

[2] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 366 & suiv.

XII. — *Bataille de Fontenai. — Warin, duc de Toulouse, fait pencher la victoire du côté de Charles. — Fuite de Lothaire & de Pepin.*

Charles, voyant que le temps de l'ouverture de la diète d'Attigny approchoit, assembla son conseil pour délibérer sur la conduite qu'il devoit tenir dans la conjoncture des affaires. Il fut conclu qu'en cas que Lothaire refusât de lui rendre justice par des voies de douceur, il auroit recours à celle des armes. Cela fait, ce prince se mit en marche à la tête de son armée, suivi de l'impératrice, sa mère, escortée par une partie des troupes d'Aquitaine; il ordonna à tous les Aquitains qui avoient pris son parti de venir le joindre sous la conduite de Warin, & fit assembler de toutes parts les troupes du reste de ses États qui lui étoient demeurées fidèles. Bernard se mit de son côté à la tête de celles de son gouvernement; mais ce duc, toujours attentif à se ménager entre ce roi & Pepin, retarda exprès sa marche & s'arrêta en Aquitaine, dans le dessein de prendre son parti suivant l'événement.

Éd. origin. t. I, p. 529.

Charles, à son arrivée auprès de la Seine, trouva que les troupes de Lothaire, après avoir rompu les ponts & retiré ou coulé à fond tous les bateaux, occupoient l'autre bord pour lui disputer le passage. Voyant d'ailleurs qu'il ne pouvoit passer cette rivière à gué, à cause d'une inondation qui l'avoit extrêmement grossie, il prit le parti de descendre jusques à Rouen, où s'étant emparé de quelques vaisseaux marchands, il la passa enfin heureusement & mit en fuite un corps d'armée qui en gardoit le passage de ce côté-là. Ce roi se rendit ensuite à Saint-Denis où, sur l'avis que les troupes qui tenoient le parti de Lothaire s'étoient mises en marche pour aller tomber sur celles que Théobalde, le duc Warin & plusieurs autres seigneurs lui amenoient, il repassa promptement la Seine. Après avoir marché toute la nuit, il arriva enfin au confluent de cette rivière & du Loing, entre Melun & Montereau-Faut-Yonne où il joignit Warin, & d'où il marcha ensuite vers Sens, dans l'espérance de surprendre l'armée de Lothaire, campée dans une forêt voisine; mais, sur l'avis de son approche, elle prit aussitôt la fuite. Charles, n'ayant pu la poursuivre à cause de l'extrême fatigue de ses troupes, se rendit le vendredi saint à Troyes, où il célébra la fête de Pâques.

Lothaire [1], qui faisoit alors la guerre en personne à Louis, au delà du Rhin & le poussoit vivement, ayant appris que Charles avoit passé la Seine, partit incontinent pour tourner ses armes contre lui, sous prétexte qu'avant l'assemblée d'Attigny & sans sa participation il avoit passé les bornes qui lui avoient été prescrites. Charles se plaignoit de son côté de ce que Lothaire avoit enfreint le traité provisionnel qu'ils avoient fait ensemble & entre autres de ce qu'il avoit attaqué le roi de Bavière. Pour ne pas manquer cependant à sa parole, il se rendit à Attigny le 6 de mai, veille du jour marqué pour l'ouverture de l'assemblée. Il y attendit vainement durant quatre jours l'arrivée de Lothaire. Celui-ci, pour l'amuser, se contenta de lui envoyer faire de nou-

[1] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 366 & suiv. — *Annales Fuldenses*, p. 548.

velles propositions; mais Charles les rejeta, sur l'avis qu'il reçut au même endroit, que le roi de Bavière, son frère, s'étoit mis en marche & devoit venir le joindre incessamment.

Dans l'attente de ce secours, ce prince partit d'Attigny pour aller à Châlons-sur-Saône au devant de l'impératrice, sa mère, qui s'avançoit avec les troupes d'Aquitaine. A son arrivée dans cette ville, il apprit que Louis, ayant rencontré Adalbert, duc de Metz ou d'Austrasie, qui lui disputoit le passage, avoit laissé ce général sur la place & taillé son armée en pièces dans une bataille qu'il lui avoit livrée le 13 de mai; qu'il avoit passé le Rhin & qu'il marchoit vers lui à grandes journées. Ces deux princes se joignirent enfin, malgré les efforts de Lothaire, & lui envoyèrent aussitôt des députés pour le supplier instamment de ne pas les troubler dans la possession des États que l'empereur, leur père, leur avoit laissés, & d'accorder la paix au royaume, avec offre de lui céder, pour obtenir son amitié, tout ce qu'ils avoient dans leur armée, à la réserve des armes & des chevaux.

Lothaire, insensible à ces propositions, leur fit dire qu'il étoit résolu de décider par les armes le différend qu'il avoit avec eux, & se mit en marche pour aller au-devant du secours que Pepin lui amenoit d'Aquitaine. Charles & Louis se voyant alors forcés d'en venir aux mains, s'avancèrent vers lui & le joignirent auprès d'Auxerre. Les deux armées campèrent d'abord en présence; mais Lothaire, n'osant s'exposer à un combat avant l'arrivée de Pepin, s'éloigna peu de temps après de trois lieues du camp de ses frères; ceux-ci le suivirent avec une partie de leurs troupes & lui envoyèrent faire des plaintes de ce qu'il ne vouloit ni combattre ni faire la paix. Lothaire, qui ne cherchoit qu'à les amuser jusques à sa jonction avec Pepin, répondit qu'il leur feroit savoir ses intentions, & marcha cependant en même temps pour s'emparer de Fontenai, poste avantageux dans le diocèse d'Auxerre. Les deux princes, ses frères, avertis de son dessein, se hâtèrent de le prévenir, & ayant fait marcher toutes leurs troupes, se rendirent maîtres d'un village, appelé Tauriac, voisin de Fontenai. Ils étoient prêts, le lendemain 23 de juin, d'en venir aux mains, lorsqu'ils résolurent de faire auparavant une nouvelle tentative pour obtenir la paix de Lothaire aux mêmes conditions qu'ils lui avoient déjà proposées; ils lui envoyèrent dire que s'il vouloit les accepter, ils lui céderoient, outre sa portion, quelques pays aux environs du Rhin & de la forêt des Ardennes, s'il n'aimoit mieux en venir avec eux à un nouveau partage de tout le royaume.

Éd. origin. t. I, p. 530.

Lothaire, que Pepin n'avoit pas encore joint, demanda du temps pour délibérer sur ces nouvelles propositions. On convint enfin d'une trêve de deux jours; mais le lendemain, fête de saint Jean-Baptiste, Pepin étant arrivé avec ses troupes, il changea de sentiment & ne voulut plus entendre parler de paix ni d'accommodement. Sur cela, les deux rois, après avoir rangé leur armée en bataille le 25 du même mois, à la pointe du jour, & s'être emparés d'une colline qui dominoit sur le camp de Lothaire, l'attendirent de pied ferme jusques à neuf heures du matin que la trêve devoit expirer. Ce dernier, de son

An 841

côté, se mit en mouvement à la même heure, après quoi le combat s'engagea. Lothaire le commença par l'attaque des troupes de Germanie, commandées par le roi de Bavière & postées dans un endroit appelé *Brittas*. Il les enfonça d'abord & en fit un si grand carnage, qu'il se croyoit déjà victorieux, quand Warin[1], duc de Toulouse, étant venu en diligence à leur secours avec les Toulousains ou Aquitains & les Provençaux qu'il commandoit, rétablit le combat, battit Lothaire & l'obligea de reculer.

Dans ce même temps[2], Charles le Chauve mit en déroute, après un combat fort opiniâtre, une autre partie de l'armée de ce prince avec laquelle il étoit aux prises dans un endroit nommé *Fagit*. Les comtes Adalard & Nithard ayant défait de leur côté le reste des troupes de ce roi & celles de Pepin dans un lieu appelé *Solemnat*, malgré leur vigoureuse résistance, la victoire se déclara entièrement pour les deux rois, en sorte que Lothaire & Pepin se virent obligés de chercher leur salut dans la fuite, après une perte des plus considérables. Cette mémorable bataille, qui se donna un samedi, 25 de juin de l'an 841[3], & non pas de l'an 842 comme quelques modernes[4] l'ont avancé sans fondement, fut extrêmement sanglante & également fatale à toute la noblesse du royaume dont une grande partie y périt. L'État en fut si affoibli, que les princes françois se trouvèrent presque hors d'état de s'opposer aux fréquentes irruptions que les Normands firent depuis dans tout le royaume. Gérard, comte[5] d'Auvergne, & Ratharius, comte de Limousin, gendres de Pepin I, roi d'Aquitaine, furent du nombre des principaux seigneurs qui périrent dans cette occasion du côté des deux rois vainqueurs. La dignité du premier fut donnée à un de ses frères, nommé Guillaume, & celle du second à un comte, appelé Raimond. Après l'action[6], Louis & Charles, touchés de voir sur la place un si grand nombre de François, firent sonner la retraite, & défendirent de poursuivre les fuyards. Le lendemain, jour de dimanche, ils demeurèrent sur le champ de bataille pour faire enterrer les morts des deux partis & ordonnèrent trois jours de jeûne tant en action de grâces de leur victoire que pour l'expiation de leurs péchés & de ceux qui avoient péri dans le combat.

XIII. — *Conduite de Bernard avant & après la bataille de Fontenai. Éléfant, évêque d'Uzès.*

Bernard, duc de Septimanie, qui s'étoit avancé à la tête des milices de son gouvernement jusques à trois lieues de Fontenai, ne se trouva pas à l'action;

[1] Adhémar de Chabannais, p. 151. — *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 227. — Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 3, p. 460. — *Bibliotheca Floriacensis*, t. 2, p. 38. — *Chronicon S. Maxentii*, p. 200. — Warin n'était pas duc de Toulouse. (Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, où nous avons indiqué la cause de cette erreur.) [E. M.]

[2] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 366 & suiv.

[3] Le Cointe & Pagi, ad ann. 841.

[4] Daniel, *Histoire de France*.

[5] *Annales Mettenses*, p. 301. — Adhémar de Chabannais, p. 160.

[6] Nithard, l. 3, dans Duchesne, t. 2, p. 371 & suiv.

il se contenta d'en être spectateur & de se tenir neutre entre les deux partis, comptant de se maintenir par là dans le gouvernement de Toulouse ou d'Aquitaine & dans celui de Septimanie. Ce seigneur[1], à son départ de cette dernière province, avoit laissé Dodane, son épouse, à Uzès où elle accoucha, pendant son absence, d'un second fils, le 22 du mois de mars. Bernard en fut informé en Aquitaine où il s'étoit arrêté exprès, comme nous l'avons déjà remarqué. Il avoit amené avec lui Guillaume, son aîné, jeune seigneur de bonne mine & de grande espérance, âgé alors d'environ seize ans, car il étoit né le 29 de novembre de l'an 826. Bernard n'eut pas plutôt appris la naissance de son second fils, pendant son séjour en Aquitaine, que, sans attendre qu'il fût baptisé, il ordonna aussitôt de le faire venir auprès de lui, & chargea Éléfant, évêque d'Uzès, de le conduire. Selon un autre[2] historien, cet enfant du duc Bernard fut nommé comme son père. Nous aurons occasion d'en parler souvent dans le cours de cette histoire[3]. L'évêque d'Uzès alla joindre en Aquitaine le duc de Septimanie, accompagné de plusieurs seigneurs du pays qui marchèrent pour servir avec lui sous les enseignes de ce duc, car les divisions qui régnoient alors dans la famille royale partageoient[4] presque tous les évêques de France; plusieurs d'entre eux servirent dans l'armée à la suite du prince dont ils avoient épousé la querelle.

Éd. origin. t. I, p. 531.

Bernard, après avoir été spectateur de la bataille de Fontenai, voyant que la victoire s'étoit déclarée en faveur de Charles, lui envoya incontinent Guillaume, son fils, pour lui renouveler les assurances de sa fidélité & lui offrir ses services auprès du jeune Pepin, avec promesse de l'engager à se soumettre à son obéissance avec ses partisans. Il chargea en même temps ce jeune seigneur de demander pour lui-même à ce prince l'investiture de plusieurs fiefs qu'il possédoit en Bourgogne, &, en cas qu'il la lui accordât, de lui en faire hommage & de le reconnoître pour son seigneur. Charles accepta les offres de Bernard &, après avoir accordé à Guillaume sa demande & reçu son serment, il les fit partir l'un & l'autre en diligence pour aller négocier la soumission de Pepin & de ses adhérens. Cela fait, il se sépara de Louis, qui prit sa route vers le Rhin. Il marcha vers l'Aquitaine avec l'impératrice, sa mère, dans la vue ou d'y conclure la paix avec Pepin ou d'y dissiper les restes de la faction de ce prince qui, nonobstant sa défaite à Fontenai, étoit encore en état de se faire craindre par son union avec Lothaire.

XIV. — *Nouvelle guerre entre Charles & Pepin.*

Pepin, qui s'étoit retiré après la bataille de Fontenai dans la partie de l'Aquitaine soumise à son obéissance, témoigna d'abord n'être pas éloigné

[1] *Dodanae Manuale*, dans les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 750.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 221. — Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 55.

[3] Ce second fils s'appelait, en effet, Bernard; il fut comte d'Autun, & mourut en 872. (Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, n. 11. [E. M.]

[4] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 366 & suiv.

d'un accommodement. Il le refusa cependant bientôt après, sous divers prétextes dont il se servit, soit que Bernard, qui l'alla joindre, eût agi de bonne foi auprès de lui pour le porter à la paix & à se soumettre au roi Charles, son oncle, soit plutôt qu'il l'en eût dissuadé sous main, comme la suite le fait assez comprendre. Ce duc, n'ayant pu réussir dans cette négociation, s'excusa du mieux qu'il put auprès de Charles, qui, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner par la douceur, résolut de réduire Pepin par la force ; mais, n'ayant pas assez de troupes & se voyant obligé d'aller en France où ses affaires l'appeloient, il repassa la Loire sans avoir pu rien entreprendre de considérable en Aquitaine ; il engagea seulement quelques seigneurs du pays à embrasser son parti & à se détacher de celui de son concurrent.

Charles, devant s'aboucher à Langres, le 1er de septembre, avec le roi de Bavière, son frère & son allié, s'avançoit vers cette ville lorsque ce dernier lui donna avis à Reims que Lothaire, après avoir assemblé une nouvelle armée, le pressoit vivement dans la Germanie & qu'il ne pouvoit se trouver au rendez-vous. Là-dessus, il se mit en état de marcher à son secours. Lothaire, qui en fut informé, manda incontinent à Pepin de venir le joindre avec toutes ses forces, &, laissant là le roi de Bavière, il prit la route de France pour tourner ses armes contre Charles. Celui-ci, instruit de son dessein, lui envoya faire alors de nouvelles propositions de paix & s'approcha cependant de Paris, tant pour y attendre l'arrivée du roi de Bavière, qu'il avoit mandé, que celle de tous ses vassaux à qui il avoit donné le même rendez-vous. Lothaire s'avança de son côté jusques à Saint-Denis où il se disposoit à passer la Seine pour aller attaquer Charles ; mais une inondation extraordinaire qui survint l'en ayant empêché, il lui fit offrir la paix avec promesse de le laisser paisible possesseur de toute la partie occidentale du royaume depuis la Seine, à la réserve de la Provence & de la Septimanie, à condition qu'il se détacheroit du roi de Bavière & qu'il abandonneroit les intérêts de ce prince, promettant de son côté d'abandonner ceux de Pepin & de renoncer au serment qu'il avoit fait de le soutenir.

Charles répondit qu'il ne pouvoit avec honneur rompre l'alliance qu'un intérêt commun lui avoit fait contracter avec le roi de Bavière, son frère, ni consentir à abandonner les vassaux qui habitoient entre la Seine & la Meuse, & dont il avoit reçu le serment de fidélité ; que l'empereur, leur père, avant sa mort, ayant disposé de ce dernier pays en sa faveur, il ne jugeoit pas à propos de le céder ; que tout ce qu'il pouvoit faire, à cause des approches de l'hiver, c'étoit de convenir que chacun garderoit par provision les États dont il étoit actuellement en possession, jusques au printemps prochain, qu'ils tiendroient une diète pour terminer leurs différends à l'amiable, & que, s'ils ne pouvoient s'accorder, ils les décideroient ensuite par la voie des armes. Lothaire, après avoir rejeté ces propositions, partit de Saint-Denis & marcha vers Sens pour aller au-devant du jeune Pepin, qui lui amenoit un secours considérable d'Aquitains. Ces deux princes, après leur jonction, tournèrent

Éd. origin. t. I, p. 532.

vers le Maine[1] où ils portèrent la désolation; mais, sur l'avis que le roi de Bavière venoit à grandes journées avec son armée au secours du roi Charles, Lothaire prit le parti d'abandonner ce pays & de se retirer à Aix-la-Chapelle, où il passa le reste de l'hiver; Pepin, de son côté, repassa la Loire & retourna en Aquitaine.

XV. — *Lothaire mis en fuite par Louis & Charles. — Les deux derniers partagent entre eux toute la royauté.*

An 842

Pendant ce temps-là Charles, après avoir célébré la fête de Noël à Châlons-sur-Marne, s'avança vers le Rhin à la rencontre de Louis. Ces deux princes, après s'être joints à Strasbourg[2], le 14 de février de l'année suivante, promirent par un nouveau serment de s'entr'aider contre les entreprises de Lothaire. Ce renouvellement de ligue se fit avec beaucoup de solennité : chacun harangua ses troupes dans la langue des peuples de sa domination, Charles en langage *romain*, & Louis en tudesque. Chacun écrivit ensuite & signa l'acte de ce serment, le premier en tudesque & l'autre en langue romaine. On peut[3] remarquer, dans ces deux actes rapportés par un historien contemporain, que la langue qu'on appeloit *romaine* est presque la même que celle que parlent encore aujourd'hui[4] les peuples de Provence, de Languedoc & de Gascogne, & qu'elle a beaucoup moins de rapport avec la françoise[5].

Après cette cérémonie, les deux rois se rendirent à Worms & envoyèrent des ambassadeurs à Lothaire pour le presser de consentir à la paix. En attendant leur retour & l'arrivée de Carloman, fils du roi de Bavière, qui amenoit un renfort, ces deux princes, pour se donner de nouvelles marques d'amitié, s'exercèrent aux joutes & aux tournois, monument le plus ancien que nous connoissions de ces sortes d'exercices, qui devinrent depuis si communs parmi la noblesse françoise. Carloman étant enfin arrivé, de même que les ambassadeurs que les deux rois avoient envoyés à Lothaire, sur le refus que fit celui-ci d'écouter aucune proposition, ils se mirent en marche, résolus de le combattre & arrivèrent jusques aux bords de la Meuse sans trouver le moindre obstacle. Lothaire, qui se voyoit hors d'état de leur résister & qui d'ailleurs avoit été abandonné par une grande partie de son armée, avoit déjà quitté ce pays & étoit parti, le 16 de mars[6], pour se retirer du côté du Rhône, avec le peu de troupes qui voulurent le suivre.

[1] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 366 & suiv. — *Annales Bertiniani,* p. 195.

[2] *Annales Bertiniani,* p. 195.

[3] Nithard, l. 2, dans Duchesne, t. 2, p. 366 & suiv.

[4] *Ibid.*

[5] Il semble au contraire aujourd'hui, pour plusieurs raisons, tant philologiques qu'historiques, que ce texte est écrit dans l'idiome du Nord. On sait que cette ressemblanee apparente, indiquée par dom Vaissete, entre la langue des serments de Strasbourg & les dialectes méridionaux avait conduit Raynouard à imaginer une langue *romane,* de laquelle seraient sortis tous les autres idiomes néo-latins, & qui aurait subsisté dans le provençal moderne. [A. M.]

[6] *Annales Fuldenses,* p. 548. — *Annales Bertiniani,* p. 195.

Les deux rois, devenus maîtres absolus d'une grande partie du royaume, par la[1] retraite de ce prince, se rendirent à Aix-la-Chapelle, où ils firent choix de douze seigneurs des plus intelligens pour faire le partage de tous les États françois. Ces députés y travaillèrent incontinent & furent moins attentifs à faire les portions égales qu'à faire en sorte qu'elles fussent à la bienséance de chacun des deux princes. Toute la partie occidentale du royaume, depuis la Meuse, échut à Charles, & le reste à Louis.

XVI. — *Partage provisionnel entre les princes françois, à l'exclusion de Pepin. Charles demeure maître de l'Aquitaine & de la Septimanie.*

Lothaire, pendant ce temps-là, tâchoit de ranimer son parti du côté de Lyon & du Rhône; mais ce fut inutilement. Enfin, désespérant de pouvoir soumettre ses frères par la voie des armes, il s'avança jusques à Mâcon & leur envoya des ambassadeurs pour leur faire de nouvelles propositions de paix. Après s'être excusé sur sa conduite passée, il leur fit dire que si par déférence à la dignité impériale, ils vouloient lui céder quelque chose au delà du tiers de la monarchie, il leur abandonneroit tout le reste, s'ils n'aimoient mieux en venir à un partage égal de toute la monarchie, à la réserve des royaumes de Lombardie, d'Aquitaine & de Bavière dont chacun d'eux conserveroit celui qui lui étoit échu en partage. Il ajouta que chacun gouverneroit ses États indépendamment l'un de l'autre, sans préjudice de l'amitié & de l'union fraternelle. Lothaire renonçoit[2] par là à la principale de ses prétentions, qui étoit de dominer en qualité de chef de la famille royale sur toute la monarchie françoise, suivant les vues qu'avoient eues autrefois Charlemagne[3] & Louis le Débonnaire. Éd. origin. t. I, p. 533.

Louis & Charles étoient aux environs de Châlons-sur-Saône, lorsqu'ils reçurent les ambassadeurs de Lothaire. Ils acceptèrent leurs propositions & convinrent avec eux de lui donner pour son tiers du royaume, outre l'Italie, dont il étoit déjà en possession, tous les pays situés entre le Rhin & les Alpes d'un côté, & de l'autre entre la Meuse, la Saône, & le Rhône depuis Lyon jusques à l'embouchure de ce fleuve dans la mer, & que, s'il n'étoit pas content de ce partage, ils remettroient encore la décision de ses prétentions à une nouvelle bataille. La conférence finie, les deux rois lui envoyèrent leurs ambassadeurs pour lui faire part de leurs résolutions. Lothaire leur témoigna qu'il n'étoit pas tout à fait content de la portion qu'on lui offroit & qu'il souhaitoit encore quelque chose de plus, ce qui fit que ces ministres se chargèrent, sans aucun ordre de la part de leurs maîtres, d'y faire ajouter encore quelques pays à la gauche de la Meuse & vers les Ardennes. Ils convinrent en même temps avec ce prince qu'on s'en tiendroit à ce partage provisionnel jusques à ce qu'on pût en faire un nouveau qui fût parfaitement égal, &

[1] Nithard, l. 4, dans Duchesne, t. 2, p. 376 & suiv. — *Annales Fuldenses*, p. 548.

[2] Voyez tome II, *Note* XCIV, n. 4.

[3] *Ibid.*

dans lequel les royaumes d'Italie, d'Aquitaine & de Bavière ne seroient pas compris, ainsi qu'on en étoit déjà convenu, & qu'enfin Lothaire, en qualité d'aîné, auroit le choix des trois lots.

Charles & Louis n'osèrent désavouer les nouvelles offres que leurs ambassadeurs avoient faites à Lothaire. Ils convinrent donc de s'aboucher avec ce prince le 15 de juin, dans une île de la Saône voisine de Mâcon. Chacun des trois princes s'y étant rendu au jour marqué, accompagné d'un nombre égal de personnes, ils jurèrent entre eux une amitié sincère & une paix constante, & conclurent qu'ils s'en tiendroient par provision au partage qu'ils venoient d'ébaucher, en attendant que quarante députés, que chacun nomma de son côté, s'assemblassent à Metz, le 1er d'octobre, pour y partager le royaume en trois portions entièrement égales dont Lothaire auroit le choix. Ils convinrent encore que jusques à ce temps-là aucun des trois frères ne passeroit les bornes des États qui lui étoient échus par le traité provisionnel. Suivant ce traité, Charles devoit être maître de tous les pays situés au couchant de la Meuse, de la Saône & du Rhône, & Louis de tous les États françois situés au delà du Rhin.

XVII. — *Nouvelle guerre entre Charles & Pepin. — Défaite de ce dernier. Egfrid, comte de Toulouse.*

On voit, par ce que nous venons de dire, que l'Aquitaine étoit destinée à Charles, à l'exclusion de Pepin dont il n'est rien dit dans ce traité, & que Lothaire avoit abandonné les intérêts de ce prince. Aussi Charles, d'abord après son entrevue avec ses frères, prit la route de ce royaume dont ils l'avoient reconnu pour unique souverain, dans le dessein d'en chasser Pepin. Celui-ci se mit en état de défense & se présenta devant son compétiteur; mais, ayant été battu & mis en fuite, il fut obligé de se cacher pour se dérober à la poursuite de ses ennemis, en sorte que Charles, ne pouvant se rendre maître de sa personne & étant obligé de repasser la Loire pour assister à la conférence dont il étoit convenu avec ses frères, se contenta de donner ordre au duc Warin & à plusieurs autres seigneurs, qui lui étoient affidés, de veiller à la garde du pays & d'être attentifs sur les démarches de ce prince.

Pepin n'étoit pas cependant si abandonné qu'il n'eût encore un grand nombre de partisans en Aquitaine. Plusieurs d'entre eux, s'étant mis en armes, coururent la campagne & dressèrent une embuscade à Egfrid, comte de Toulouse, qui commandoit un corps de troupes pour le roi Charles. Ce comte échappa non-seulement à leurs embûches, mais, les ayant surpris lui-même, en tua une partie & emmena les autres prisonniers. La qualité de comte de Toulouse, qui est donnée à Egfrid par un auteur[1] contemporain, nous

[1] Nithard, l. 4, dans Duchesne, t. 2, p. 378.

fait conjecturer[1] que ce seigneur n'étoit que comte particulier de cette ville[2] ou plutôt lieutenant de Warin, qui étoit dans le même temps duc de Toulouse ou d'Aquitaine, au nom de Charles.

XVIII. — *Les princes françois prolongent la trêve & s'en tiennent au traité provisionnel.*

Le temps[3] de la conférence indiquée à Metz pour le 1er d'octobre n'étant pas éloigné, Charles partit d'Aquitaine pour s'approcher de cette ville. A son arrivée à Worms, il joignit le roi de Germanie, son frère : ayant appris tous les deux que Lothaire se tenoit à Thionville, ville voisine de Metz, ils lui firent dire qu'il eût à s'éloigner à cause que sa proximité du lieu de la conférence pouvoit empêcher les commissaires de donner librement leurs suffrages au sujet du partage qu'ils devoient régler en leur absence. On convint enfin de transférer l'assemblée à Coblentz, où les commissaires, au nombre de cent vingt, se rendirent le 19 d'octobre. Le refus que firent les députés de Charles de rien décider à cause du peu de connoissance qu'ils disoient avoir de la situation des pays qui devoient entrer en partage, rendit la conférence inutile. Les approches de l'hiver, la désolation du royaume causée par une famine générale, & la complaisance qu'on eut de donner du temps à ces derniers députés pour s'instruire de ce qu'ils disoient ignorer, firent prendre aux trois princes le parti de convenir d'une trêve & de renvoyer le partage à une autre assemblée, qu'ils indiquèrent à Verdun, pour le 25 de juin de l'année suivante. Il fut arrêté qu'en attendant ils s'en tiendroient au partage provisionnel qu'on avoit déjà fait. Chacun se retira donc dans ses États; Charles se rendit à Kiersi-sur-Oise où il épousa la reine Ermentrude, le 14 de décembre de la même année 842.

Éd. origin. t. I, p. 534.

XIX. — *Charles n'est pas généralement reconnu dans la Septimanie. Dodane, épouse de Bernard, duc de Septimanie.*

Ce prince partit ensuite pour Saint-Quentin où il célébra la fête de Noël. Avant son départ, il accorda, la veille de cette solennité, à un de ses[4] vassaux, nommé Milon, la propriété & la disposition libre de quelques fiefs dans le pays de Pierre-Pertuse & de Fenouillèdes, au diocèse de Narbonne, preuve qu'il étoit alors possesseur de la Septimanie. Il paroît cependant, par d'autres monumens[5], qu'il n'y étoit pas généralement reconnu non plus qu'en Aquitaine, sans doute par les intrigues secrètes de Bernard, qui, outre qu'il étoit

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 21 & suiv.

[2] Cette conjecture est fausse. Warin n'était point comte ou duc de Toulouse, & Acfred ou Egfrid a parfaitement droit au titre que lui donne Nithard. Acfred fut très-vraisemblablement le successeur de Bérenger au duché de Toulouse. (Voyez au tome II, p. 298-299, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[3] Nithard, l. 4, dans Duchesne, t. 2, p. 378.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LVI.

[5] Baluze, *Historia Tutelensis*, p. 314 & seq.

toujours attaché[1] à Pepin, travailloit à se rendre indépendant dans son duché ou gouvernement de Septimanie.

Nous voyons, en effet, qu'en 842 on ne datoit les chartes, dans plusieurs endroits de cette province & de la Marche d'Espagne, que depuis la mort de Louis le Débonnaire, sans aucune mention du prince régnant. C'est ce qu'on voit dans quelques[2] actes passés au mois d'août, dans le diocèse de Girone. Un autre[3], du diocèse de Béziers, passé au nom des exécuteurs testamentaires d'un seigneur du pays, appelé Teutbert, est daté du 23 décembre de la même année, *la troisième année après la mort de Louis le Débonnaire, & après qu'il eut transmis son autorité à Lothaire, son fils.* Suivant une ancienne chronique[4], dont l'auteur écrivoit dans la Septimanie, Lothaire régna deux ans dans cette province, après la mort de l'empereur Louis le Débonnaire, son père. On trouve enfin une nouvelle preuve de ce que nous venons de dire dans le manuel[5] de Dodane, femme de Bernard, duc de Septimanie, commencé à Uzès, le dernier jour de novembre de l'an 841, & achevé dans la même ville, le 2 de février de l'année suivante, *la deuxième année après la mort de Louis le Débonnaire, sous le règne du prince que Dieu avoit donné pour gouverner.* Il est vrai que, dans cet ouvrage, cette dame exhorte[6] son fils Guillaume à demeurer fidèle & inviolablement attaché au roi Charles, qui reçut ce jeune seigneur pour son vassal, après la bataille de Fontenai; mais elle garde un profond silence sur la conduite du duc de Septimanie, son époux. Au reste, ce manuel, composé de soixante-trois chapitres, est un illustre monument de la piété de Dodane, de sa tendresse pour ses enfans & du soin qu'elle prenoit de leur éducation : elle y donne partout d'excellentes leçons à Guillaume, son fils aîné[7].

XX. — *Barthélemi, archevêque de Narbonne, déposé. — Bérarius lui succède. Faux miracles opérés dans l'église de Saint-Firmin d'Uzès.*

La sévérité dont Charles usa après la mort de l'empereur, son père, envers Barthélemi, archevêque de Narbonne, nous fait encore comprendre qu'il ne fut pas d'abord généralement reconnu dans la Septimanie. On a déjà vu que ce prélat, durant les funestes divisions qui avoient désolé le royaume pendant les dernières années du règne de Louis le Débonnaire, s'étoit ouvertement déclaré en faveur de Lothaire, contre ce prince, avec lequel il se réconcilia toutefois dans la suite. Charles, après la mort de cet empereur & la victoire qu'il avoit remportée à Fontenai, devenu plus redoutable & plus en état de punir ceux qui lui avoient été contraires, fit déposer Barthélemi,

[1] *Annales Bertiniani*, p. 200.
[2] *Marca Hispanica*, c. 779 & seq.
[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LV.
[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chroniques, n. II.
[5] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 757.
[6] *Ibid.* saec. 4, part. 1, p. 750 & 754.
[7] Sur le *Manuel* de Dodane, voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

An 842

ce qui montre que ce prélat n'étoit pas de ses amis & qu'il s'étoit déclaré de nouveau contre lui en faveur de Lothaire.

Florus[1], diacre de l'église de Lyon, qui parle de la déposition de Barthélemi & qui fait l'éloge de ce prélat, donne à entendre que Charles le Chauve le chassa de son siége de sa propre autorité, & qu'il ne fut pas déposé canoniquement. Il ajoute en même temps que le peuple du diocèse de Narbonne en fut très-affligé. Cette déposition[2] dut arriver avant la fin de l'an 842, puisque Bérarius, successeur de Barthélemi, se trouva alors à Kiersi, à la célébration des noces de ce prince[3]. Barthélemi, se croyant dépossédé injustement de son siége, alla à Rome, au commencement de l'an 844, pour obtenir du pape son rétablissement[4]. Il y rencontra Èbles, archevêque de Reims, qu'une semblable cause y avoit attiré. Ils s'adressèrent tous les deux au pape Serge II, qui venoit d'être élu, & lui demandèrent le *pallium;* mais, soit que ce pontife eût été prévenu contre eux, ou plutôt qu'il craignît d'offenser le roi Charles le Chauve, il refusa non-seulement leur demande, mais il les réduisit même à la communion laïque.

Éd. origin. t. I, p. 535.

La conduite du pape à l'égard de Barthélemi ne diminua pas l'estime que plusieurs personnes de piété & de considération avoient pour lui. Amolon[5], archevêque de Lyon, son ami particulier, parle de lui entre autres avec éloge, dans une de ses lettres postérieures à sa déposition, & fait mention du zèle qu'il témoigna, dans le temps qu'il étoit en place, pour maintenir dans sa pureté la discipline des églises de sa province. Suivant cette lettre, Barthélemi avoit aboli les superstitions qui s'étoient glissées à Uzès, sur le tombeau de saint Firmin, où un grand nombre d'énergumènes se jouoient de la piété & de la crédulité des peuples, & les fascinoient par de faux miracles ou des prestiges.

XXI. — *Premier siége de Toulouse par Charles le Chauve. — Ferrus, maison royale sur la Garonne.*

Quoique Charles, par le traité provisionnel qu'il avoit fait avec Lothaire, dût régner sur toute l'Aquitaine, Pepin, soutenu par le parti qu'il avoit dans ce royaume, ne laissoit pas cependant de lui en disputer la possession. Ce dernier étoit d'autant plus en état de faire valoir ses droits, qu'il possédoit, à ce qu'il paroît, une grande partie du pays, entre autres la ville de Toulouse, qui en étoit la capitale. Comme il importoit beaucoup à Charles de ne pas donner à son concurrent le temps de se fortifier, il partit[6] de France l'année suivante, d'abord après la fête de l'Épiphanie, & arriva en Aquitaine avec la reine, son épouse, dans le dessein d'y passer le reste de l'hiver. Il perdit quelque temps après l'impératrice Judith, sa mère, qui décéda à Tours, au

An 843

[1] Florus, *Carmina, de Divisione Imperii,* dans Mabillon, *Analecta*, edit. in-f°, p. 413.

[2] Voyez tome II, *Preuves*. Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[3] *Ibid.*

[4] Anastase, *Vita Sergii II*, p. 172, edit. Réginon, dans Duchesne, t. 2, p. 395.

[5] Agobard, *Opera*, t. 2, p. 148, 155 & seq.

[6] Nithard, l. 4, dans Duchesne, t. 2, p. 380. — *Annales Bertiniani*, p. 200.

mois d'avril & qui fut inhumée dans l'église de Saint-Martin. Ce prince, après avoir parcouru les divers pays d'Aquitaine pour tâcher de les soumettre à sa domination, s'avança vers Toulouse[1] dans le dessein d'en former le siége. Il étoit déjà au voisinage de cette ville à la fin du mois d'avril, comme il paroît par deux chartes[2], qu'il donna alors en faveur de quelques-uns de ses vassaux de la Septimanie. Par l'une, il confirma dans la possession de Mèze & de la Tour, au diocèse d'Agde, les descendans des Espagnols qui s'étoient retirés dans cette province; il maintint, par l'autre, un nommé Hildéric, dans la jouissance d'une maison & d'une église à Cesseras, dans le Minervois & le diocèse de Narbonne. Ces deux chartes sont datées du palais de Ferrus, l'une du 29 & l'autre du 30 d'avril, *indiction VI, la quatrième année du règne de Charles,* qu'on doit commencer[3] en 839, lorsqu'il fut couronné roi d'Aquitaine. Le palais ou château de Ferrus, d'où elles sont datées, est sans doute le même que Castel-Ferrus, village situé sur la rive gauche de la Garonne, à une lieue de Castelsarrasin, dans le diocèse de Montauban, qui faisoit alors partie de celui de Toulouse. La situation de ce pays est des plus belles & des plus propres pour une maison royale.

Charles étoit déjà campé devant Toulouse le 13 du mois[4] de mai de la même année[5] 843, ainsi qu'il paroît par une charte[6] qu'il accorda alors en faveur d'Élie, abbé de la Grasse, au diocèse de Carcassonne, & de son monastère. Suivant cette charte & plusieurs autres, données par ce prince durant le siége de Toulouse, il avoit son logement dans le monastère de Saint-Saturnin, situé alors hors de la ville. Il accorda, le lendemain, deux autres diplômes semblables : l'un à Éléazar, abbé de Saint-Pierre de Cubières, dans le Razès, au diocèse de Narbonne, par lequel il prit cette abbaye[7] sous sa protection spéciale, comme si elle eût été de fondation royale; & l'autre, à Centulle[8], abbé de Saint-Polycarpe, dans le même diocèse. Bérarius[9], archevêque de Narbonne, obtint aussi, le 31 du même mois, une charte par laquelle ce prince donne à son église le village de Cesseras, dont nous avons déjà parlé, &, par un autre diplôme, daté du 20 du mois suivant, il accorde à cette église la confirmation de tous ses biens.

Éd. origin. t. I, p. 536.

XXII. — *Capitulaire en faveur des ecclésiastiques de la Septimanie.*

C'est sans doute au même temps[10] qu'il faut rapporter la diète que Charles tint dans le monastère de Saint-Sernin de Toulouse, dans laquelle on dressa

[1] Voyez tome II, *Note* XCVII.
[2] *Ibid. Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LVII.
[3] *Ibid. Note* XCVII.
[4] *Ibid. Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LIX.
[5] *Ibid. Note* XCVII.
[6] Les historiens de la province de Languedoc ont commis ici une erreur matérielle. Charles le Chauve n'a mis qu'une fois le siége devant Toulouse, en 844 & non en 843; tous les diplômes sur les dates desquels est appuyé leur système appartiennent à la même année. C'est ce qui est établi dans l'addition à la *Note* XCVII du tome II. [E. M.]
[7] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LIX.
[8] Mabillon, ad ann. 780, n. 5.
[9] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXI.
[10] Voyez tome II, *Note* XCVII.

un capitulaire[1] en faveur des ecclésiastiques de la Septimanie, qui se plaignoient des vexations des évêques. En attendant que cette ordonnance pût être confirmée dans un concile où les griefs de ces ecclésiastiques devoient être examinés, on régla les procurations & les rétributions que les évêques pouvoient exiger d'eux. Ce capitulaire est daté du monastère de Saint-Saturnin, près de Toulouse, au mois de juin, *indiction VI, la quatrième année du règne de Charles,* ce qui nous donne lieu de croire que c'est à la même diète qu'on doit rapporter la charte par laquelle ce prince confirma[2] les priviléges que ses prédécesseurs avoient accordés aux Espagnols réfugiés dans la Marche d'Espagne, car elle est de la même date que le capitulaire, avec cette seule différence que celui-ci est daté du mois de juin en général & l'autre du onzième du même mois.

XXIII. — *Départ du roi Charles le Chauve de Toulouse. — Monastère de la Daurade. — Aveins, maison royale sur le Tarn, en Albigeois.*

On voit, par ce que nous venons de dire, que le roi Charles le Chauve fut devant Toulouse du moins depuis le 13 de mai de l'an 843 jusques au 20 de juin suivant; mais nous n'avons aucun témoignage certain qui prouve que ce prince ait pris alors cette ville; il y a, au contraire, sujet de croire[3] qu'il en leva le siége, pressé qu'il étoit de se rendre en France pour assister à l'assemblée de Verdun, où on devoit régler le partage du royaume entre lui & ses frères, comme ils en étoient convenus. A son retour, il prit la route de l'Albigeois & passa par Aveins[4], maison royale située sur la rivière de Tarn[5]. Samuël, évêque de Toulouse, qui étoit sans doute à la suite de ce prince, obtint de lui dans cet endroit une charte qui confirme son église, de même que les monastères de Sainte-Marie & de Saint-Saturnin, dans la possession de leurs biens. Le premier de ces deux monastères, situé dans Toulouse, subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame de la Daurade. Nous avons parlé ailleurs de son église dont il est fait mention dans le sixième siècle; il fut depuis soumis à l'ordre de Cluny, sous la dépendance de l'abbaye de Moissac & le titre de prieuré conventuel. Nous avons parlé aussi ailleurs de l'abbaye de Saint-Sernin.

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 22 & seq.

[2] *Ibid.* t. 2, c. 26 & seq.

[3] Voyez tome II, *Note* XCVII.

[4] *Ibid. Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXIII.

[5] Le diplôme dont parlent ici les Bénédictins a été donné le 5 avril 844, dans un village situé sur le Tarn, & que l'on croit être Sairac. La copie du diplôme original, faite au treizième siècle & qui existe aux archives de la Haute-Garonne, est endommagée à un de ses angles & laisse lire seulement *airancus villa* (*Sairancus?*). Charles le Chauve était alors en marche vers Toulouse & n'en revenait pas, comme le disent les Bénédictins. Quant au nom d'Aveins, maison royale située sur le Tarn, c'est le résultat d'une fausse lecture, comme il est facile de s'en assurer par l'inspection de la charte. [E. M.]

An 843

XXIV. — *Partage du royaume entre les fils de Louis le Débonnaire. — Le Vivarais & le diocèse d'Uzès soumis à Lothaire, le reste de la Septimanie avec l'Aquitaine à Charles.*

Charles le Chauve arriva à Attigny le 5 de juillet[1], & en partit au mois d'août suivant pour l'assemblée de Verdun, où ses deux frères se trouvèrent & où, de concert avec lui, ils partagèrent entre eux toute la monarchie, à l'exclusion de Pepin dont Lothaire avoit abandonné les intérêts. Par ce fameux partage[2], Louis eut pour lui toute la Germanie avec quelques villes en deçà du Rhin, & Lothaire, outre le royaume d'Italie, les pays situés en France entre ce fleuve & les Alpes d'un côté, & l'Escaut, la Meuse, la Saône & le Rhône jusques à la mer Méditerranée de l'autre, avec plusieurs comtés situés en deçà de cette dernière rivière, entre autres le Vivarais[3] & le diocèse d'Uzès. Le reste du royaume, qui comprenoit toute la partie occidentale, échut à Charles le Chauve qui par là devint maître de la Neustrie, de l'Aquitaine, d'une partie de la Bourgogne, de la Septimanie & de la Marche d'Espagne. Ce prince réunit ensuite à sa portion une partie de la succession de Lothaire, & en particulier le Vivarais[4] & le diocèse d'Uzès, ainsi que nous le verrons ailleurs.

Le partage fait, chacun des trois princes jura de l'observer. Charles se rendit ensuite à Germigni[5], au diocèse d'Orléans, où plusieurs évêques s'assemblèrent[6] pour réformer les abus qui, à la faveur des troubles précédens, s'étoient glissés dans l'Église. La souscription de Nothon, archevêque d'Arles, parmi celles de ces prélats, a donné lieu à un de nos historiens[7] modernes de croire que ce diocèse étoit du partage de Charles le Chauve; mais il est certain que toute la Provence échut à Lothaire. Nous voyons d'ailleurs que les archevêques de Vienne & de Besançon, qui étoient certainement sujets de ce dernier prince, se trouvèrent à ce concile.

XXV. — *Fin du gouvernement de Warin, duc de Toulouse ou d'Aquitaine.*

Les nouvelles incursions des Normands sur les côtes de Bretagne & d'Aquitaine[8] & la révolte des Bretons, qui avoient précédé, obligèrent Charles de s'approcher, pendant l'automne, des frontières de Bretagne pour être à portée de remédier à ces troubles. Ce prince passa, au commencement[9] de septembre,

Éd. origin. t. I, p. 537.

[1] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 843, n. 11. — Voyez tome II, *Note* XCVII, n. 3.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 200. — *Annales Fuldenses*, p. 548.

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 224. — Duchesne, t. 2, p. 454 & seq.

[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 224. — Duchesne, t. 2, p. 454 & seq.

[5] Duchesne, t. 2, p. 386.

[6] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 249 & seq. & *Annales*, ad ann. 843, n. 71.

[7] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 844, n. 41.

[8] Duchesne, t. 2, p. 386.

[9] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, t. 2, c. 1441.

An 843

de Rennes à Coulaines, dans le Maine, où il tint une diète dans laquelle on dressa un capitulaire[1] pour la réformation de l'État qui en avoit un extrême besoin. Par cette ordonnance, le roi maintint chaque peuple dans l'usage de ses lois. Les règlemens de cette assemblée furent approuvés par les évêques & les seigneurs qui s'y trouvèrent, entre autres par le duc Warin, le seul nommé dans les actes; c'est sans doute le même à qui Charles avoit donné auparavant le duché de Toulouse ou d'Aquitaine. Il n'est plus fait mention de lui dans la suite, ce qui nous donne lieu de conjecturer qu'il mourut peu de temps après. Il ne faut pas[2] le confondre avec un seigneur de même nom qui étoit comte d'Auvergne en 819, qui vivoit encore en 824 & dont la femme s'appeloit[3] Albane.

XXVI. — *Second siége de Toulouse par Charles le Chauve. — Sunifred, nommé marquis de Gothie à la place de Bernard.*

Charles, dans le dessein d'entreprendre de nouveau le siége de Toulouse, dont la prise devoit lui assurer l'entière possession du royaume d'Aquitaine, se disposa pendant l'hiver à cette expédition. Il se rendit en Touraine à la fin de l'année & se présenta devant cette ville au printemps suivant[4]. Il y étoit déjà[5] arrivé dès le 11 de mai & avoit mis son quartier au monastère de Saint-Sernin. Nous connoissons la durée de ce siége par diverses chartes que ce prince accorda alors[6] tant en faveur des églises que des particuliers de la Septimanie & de la Marche d'Espagne; elles sont datées *du monastère de Saint-Saturnin près de Toulouse*. Ce prince ajoute dans quelques-unes : *lorsque nous assiégions Toulouse.*

An 844

L'une de ces chartes, datée du 11 de mai, fut accordée en faveur de Domnule, abbé de Saint-Pierre de Besalu, au diocèse de Girone. Suivant une autre, datée du 19 du même mois, Charles[7], après avoir fait examiner par Nothon, archevêque d'Arles, Elmérad, comte du palais, le marquis Sunifred & le comte Soniarius, les plaintes des descendans des Espagnols qui s'étoient réfugiés dans le diocèse de Béziers sous le règne de Charlemagne, & à qui on disputoit la possession & la succession héréditaire des lieux d'Aspiran & d'Alignan, dans ce diocèse, & après avoir ouï le rapport des commissaires, les maintint dans les terres qu'ils avoient défrichées & confirma leurs priviléges. Il accorda un pareil diplôme le 5 de juin suivant à Théofrid, l'un des descendans de ces Espagnols & fils de Jean, à qui Charlemagne avoit accordé

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 2 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 62 & suiv.

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 825, n. 5.

[4] C'est, en effet, en 844 que Charles le Chauve assiégea Toulouse pour la première fois, comme nous l'avons dit dans la *Note 6* de la page 1036. [E. M.]

[5] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, t. 2, c. 1447.

[6] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, c. 1444-1453 — Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXV. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 844, n. 4.

[7] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXV.

le lieu de Fontjoncouse, au diocèse de Narbonne. Le même jour, il donna un autre diplôme en faveur du monastère de Sainte-Grate, au diocèse d'Urgel.

Le marquis Sunifred, dont nous venons de parler, étoit alors[1], à ce qu'on prétend, gouverneur de la Septimanie sous le titre de marquis de Gothie, ce qui est assez vraisemblable. Il devoit avoir déjà succédé par conséquent dans ce gouvernement au duc Bernard, & en avoit été peut-être pourvu depuis la révolte de ce seigneur contre Charles le Chauve, ou du moins depuis sa mort qui arriva avant le mois de juin de la même année[2]. Nous croyons que Sunifred est le même que le comte d'Urgel de ce nom qui vivoit en[3] 819 & qui ne paroît pas différent de Sunifred, fils du comte Borrel, à qui Louis le Débonnaire donna en 829[4] le lieu de Fontcouverte, dans la Septimanie. Borrel est aussi vraisemblablement le même que le comte d'Ausone de ce nom dont nous avons parlé ailleurs. Nous croyons que c'est de ce Sunifred que les comtes héréditaires de Barcelone tirent leur origine, & qu'il étoit[5] proche parent & de la famille de Bernard, duc de Septimanie. Le comte Soniarius[6], dont il est fait mention dans cette charte, étoit comte ou de Besalu ou d'Ampurias, dans la marche d'Espagne; il fut ensuite comte[7] de Roussillon, & fit du bien au monastère de Riodazari, dans le diocèse de Girone, dépendant de l'abbaye de la Grasse.

David[8], abbé du monastère de Saint-Laurent, sur la rivière de Niesle, dans le diocèse de Narbonne, obtint de Charles le Chauve un autre diplôme daté du camp devant Toulouse, le 20 du mois de mai de la même année. Ce roi en accorda[9] de semblables vers le même temps à Hildéric, abbé de Caunes, & à Adalbert, abbé de Castres[10], en faveur de leurs abbayes. Le onzième de juin suivant il confirma, à la demande de Gondemar[11], évêque de Girone, les priviléges de cette église, & le 25 du même mois ceux du monastère de Sainte-Marie d'Arles, au diocèse d'Elne, en faveur de l'abbé Reccesvinde. Suivant tous ces diplômes, datés *de l'indiction VII*e *& de la quatrième année de Charles*, ce prince fut occupé au siége de Toulouse, du moins depuis le onzième de mai jusque vers la fin de juin[12] de l'an 844.

Éd. origin. t. I, p. 558.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 32.

[2] *Ibid.*

[3] *Marca Hispanica*, c. 346 & seq., 355, 761, 766. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, t. 2, c. 1545.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLVI.

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 48 & suiv.

[6] Nous adoptons le système des Bénédictins sur l'origine des comtes héréditaires de Barcelone. Borrel, comte d'Ausone, est le premier auteur de cette famille; mais il n'y a aucun lien de parenté entre lui, Suniaire, auteur des comtes de Roussillon, & la famille de Guillaume de Gellone. C'est ce que nous expliquons plus amplement au tome II, dans la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[7] *Marca Hispanica*, c. 780-785.

[8] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, c. 1451 & seq.

[9] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, c. 1452.

[10] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 7, p. 340.

[11] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, c. 1448, 1450 & seq.

[12] Voyez tome II, *Note* XCVII.

XXVII. — *Mort tragique de Bernard, duc de Septimanie. — Guillaume, son fils, duc de Toulouse ou d'Aquitaine.*

Il y a lieu de croire[1] que Pepin employa Bernard, duc de Septimanie, à la défense de cette ville contre Charles le Chauve, & que ce seigneur mourut pendant le siége. Nous savons du moins qu'il fut condamné & mis à mort dans la même année &, à ce qu'il paroît, avant le mois de juin, comme nous l'avons déjà remarqué. L'annaliste de Saint-Bertin[2] rapporte que ce duc, qui depuis longtemps méditoit de grands desseins, entre autres de secouer le joug de l'autorité royale, pour se rendre indépendant dans son gouvernement, fut jugé dans une diète que Charles le Chauve convoqua en Aquitaine en 844, qu'il fut condamné par l'assemblée comme coupable de crime de lèse-majesté & qu'il subit le dernier supplice. Quelques autres anciens annalistes[3] prétendent *que ce prince le tua lui-même dans le temps que ce duc s'y attendoit le moins* (*incautum & nihil mali ab eo suspicantem occidit*), circonstance confirmée par un fragment[4] qu'on assure tiré d'une vieille chronique composée par un historien nommé *Odo Ariberti*. Cet auteur, quel qu'il puisse être, entre dans un assez grand détail sur la mort de Bernard qu'il qualifie comte de Toulouse & de Barcelone. Suivant le récit qu'il en fait, ce seigneur ayant conclu sa paix avec le roi Charles & l'ayant signée séparément l'un & l'autre avec le sang précieux de Jésus-Christ pour la rendre plus inviolable, le premier se rendit ensuite à Toulouse & alla faire ses soumissions au roi dans le monastère de Saint-Sernin ; ce prince, qui étoit sur son trône, se leva pour l'embrasser, mais tandis qu'il le soutenoit de la main gauche, il lui enfonça de la droite le poignard dans le flanc. Charles étant ensuite descendu tout ensanglanté de son trône, mit le pied sur le corps du duc en disant : *Malheur à toi, qui as osé souiller le lit de mon père & de ton seigneur!* Cet historien ajoute que les traits de ressemblance qu'on remarquoit entre Bernard & ce prince prouvoient en effet le commerce criminel de ce duc avec l'impératrice Judith. Bernard demeura deux jours sans sépulture devant la porte du monastère de Saint-Sernin, jusqu'à ce que Samuël, évêque de Toulouse, profitant de l'absence de Charles, occupé alors à la chasse dans la forêt de Baziége, le fît inhumer à son insu, le troisième jour, avec beaucoup de pompe & en présence d'un concours extraordinaire de peuple. Ce prélat fit mettre sur son tombeau une épitaphe *en langue romane*[5], que le même auteur rapporte & qu'on peut voir dans nos preuves[6]. Le roi, extrêmement piqué contre Samuël

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 22.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 200 & 221.

[3] *Annales Mettenses*, p. 302. — *Annales Fuldenses*, p. 549.

[4] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. ..

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 29, & aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXIV.

[6] On regrette de voir les Bénédictins accorder, dans leur histoire, une place si considérable à un récit dépourvu de toute vraisemblance & dont la source n'a pas plus de valeur que la *Chronique de Bardin;* c'est aux *Annales de Saint-Bertin* qu'il faut s'en rapporter pour la mort du duc Bernard. La légende occupe, comme on le sait, une grande place dans les *Annales de Metz*, & il faut voir un véritable conte dans le récit qu'elles font de l'action

des honneurs qu'il avoit fait rendre à Bernard, le fit citer par trois fois devant le viguier royal. Le prélat refusa de comparoître & demanda au roi d'être renvoyé au jugement des évêques, ses collègues. Ce prince n'ayant pas voulu écouter sa demande, il fut contraint de répondre devant cet officier, qui, sur son aveu, le condamna à cinq cents sols toulousains d'amende & fit détruire en sa présence le tombeau qu'il avoit fait ériger à Bernard. Samuël & les autres évêques des Gaules, indignés d'une sentence si contraire aux droits de l'épiscopat, en demandèrent la cassation à Charles dans l'assemblée de Chavignon qui se tint quelques mois après; mais ce prince tint ferme & déclara qu'il ne permettroit jamais que les évêques fussent exempts de la juridiction royale ou séculière en ce qui concerne les droits régaliens & les lois du royaume; que c'en étoit une très-ancienne de ne pas inhumer avec des prières publiques ceux qui avoient été mis à mort pour crime & de ne pas mettre des épitaphes sur leurs tombeaux.

Ce sont là les circonstances de la mort de Bernard rapportées par *Odo Ariberti*, que quelques-uns de nos plus habiles modernes n'ont pas fait difficulté d'admettre comme vraies & tirées d'un auteur contemporain. Il nous[1] paroît cependant qu'il y en a quelques-unes qu'on peut révoquer en doute, d'autant plus que nous avons lieu de croire que cet écrivain n'est pas si ancien qu'on le fait, & qu'il a ajouté beaucoup du sien à ce que les historiens du temps nous ont laissé de la condamnation de Bernard. Il est toutefois assez vraisemblable que ce duc fut condamné dans une diète que le roi Charles le Chauve peut avoir tenue au monastère de Saint-Sernin de Toulouse, dans le temps qu'il faisoit le siége de cette ville, en 844, & que ce prince ayant feint de
Ed. origin. t. I, p. 539. vouloir faire la paix avec lui, trouva moyen de l'attirer dans son camp & le fit ensuite condamner à perdre la tête pour crime de félonie ou le tua de sa propre main, comme quelques anciens historiens le font entendre. Il est encore très-croyable que ce seigneur défendit d'abord Toulouse contre Charles le Chauve durant ce siége, car il paroît[2] qu'il avoit le duché ou gouvernement général de la partie de l'Aquitaine soumise à Pepin, dont nous savons d'ailleurs qu'il avoit épousé les intérêts avec beaucoup de chaleur.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Bernard fit une fin tragique. Ce fameux duc de Septimanie, encore plus célèbre par le grand rôle qu'il joua à la cour de l'empereur Louis le Débonnaire, que par sa naissance & les premières dignités de l'État qu'il occupa, périt ainsi misérablement après avoir éprouvé diverses fois les revers de la fortune. La faveur dont ce prince l'honora

de Charles. C'est ce récit que le faux *Odo Ariberti* n'a fait qu'amplifier & broder de détails qui font plus d'honneur à son imagination qu'à ses connaissances historiques. En somme, le duc Bernard fut condamné dans une diète tenue en Aquitaine, & exécuté; c'est tout ce que nous savons. Cette exécution eut lieu avant le 19 juin 844, comme on le voit par un diplôme de Charles le Chauve donné devant Toulouse, & dans lequel il parle de Bernard comme étant déjà mort. Ce n'est donc point pendant le séjour du roi à Saint-Sernin qu'eut lieu la condamnation du duc Bernard, mais dans une diète tenue antérieurement. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n[os] 29 & suiv.

[2] *Ibid.* n[os] 18 & suiv.

pendant un temps lui suscita un grand nombre d'envieux qui, après avoir noirci sa réputation, mirent tout en œuvre pour le perdre & réussirent enfin à l'éloigner de la cour. Il est vrai que, sur la peinture que la plupart des anciens historiens nous ont laissée de ses mœurs & de sa conduite, il méritoit la haine publique, mais il paroît qu'il y a de la partialité dans ces auteurs & que Bernard leur auroit peut-être paru moins méchant s'il eût été d'abord moins ennemi de Lothaire & de Charles le Chauve, dont ces historiens prennent le parti avec chaleur. Nous ne saurions disconvenir cependant, sur les monumens qui nous restent, que ce duc n'ait été extrêmement remuant, ambitieux, avare & dissimulé. Pour ce qui est de son commerce scandaleux avec l'impératrice Judith, qui est le crime capital que les auteurs lui imputent, nous croyons l'avoir assez justifié là-dessus par le simple récit de ce qui se passa à la cour, partagée en différentes factions sous son ministère, &, en effet, nos plus habiles modernes sont persuadés que ses ennemis lui supposèrent ce crime pour avoir un prétexte de le rendre odieux à l'empereur, qui lui avoit donné toute sa confiance & pour lui faire ôter l'administration des affaires.

Bernard laissa à sa mort deux enfans mâles qu'il avoit eus de Dodane, son épouse, Guillaume & Bernard. Le premier, âgé alors d'environ dix-neuf ans, lui succéda, à ce qu'il paroît[1], dans le duché de Toulouse ou d'Aquitaine[2], auquel le jeune Pepin, dont il avoit épousé les intérêts comme son père, le nomma vraisemblablement alors ou du moins peu de temps après. On prétend[3] même qu'il défendit dans cette occasion la ville de Toulouse, au nom de ce prince, contre Charles le Chauve, sur quoi nous n'avons rien de certain. L'autre fils de Bernard, qui n'avoit que trois ans, devint[4] dans la suite comte d'Auvergne & marquis de Gothie, ce qui fit passer ce dernier gouvernement à la postérité de ce duc[5]. On donne[6] encore à celui-ci une fille, nommée Rogelinde, laquelle épousa Ulgrin, comte d'Angoulême.

XXVIII. — *Le duché de Septimanie n'a plus que le titre de marquisat.*

Nous avons dit plus haut que Sunifred succéda à Bernard dans le duché de Septimanie, sous le titre de marquis de Gothie, &, en effet, depuis la mort du dernier, ce gouvernement général n'eut plus que le titre de marquisat. Quelques modernes[7] prétendent que Charles le Chauve sépara alors

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 26 & suiv.

[2] Guillaume, fils de Dode ou Dodane, ne fut pas duc de Toulouse. (Voyez au tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.) [E. M.]

[3] Le Cointe, ad ann. 844, n. 39.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n°s 55, 59, 66 & suiv.

[5] Bernard, deuxième fils de Bernard & de Dode ou Dodane, fut peut-être comte d'Autun, mais c'est le fils de Blichilde, qui fut nommé marquis de Gothie en 864; cependant le fils de Dodane n'a jamais été non plus comte d'Auvergne, comme le prétendent ici les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. [E. M.]

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 26 & suiv.

[7] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 844, n. 41. — Besse, *Histoire des ducs de Narbonne*, p. 120 & suiv.

la Septimanie propre d'avec la Marche d'Espagne & qu'il en fit deux marquisats ou gouvernemens généraux dont il donna le premier au même Sunifred & l'autre au comte Soniarius; mais, outre qu'ils confondent ici Sunifred avec Humfrid, qui ne fut marquis de Gothie que longtemps après, il est certain [1], d'ailleurs, que la séparation de ces deux provinces ou leur érection en deux gouvernemens indépendans ne fut faite qu'en 865, & qu'elles demeurèrent soumises au même gouverneur jusques à ce temps-là. Si donc Charles le Chauve pourvut Sunifred de ce marquisat, comme il est [2] vraisemblable, soit avant la mort de Bernard, auquel il peut l'avoir ôté à cause de sa rébellion, soit après que ce duc eut souffert le dernier supplice, il dut le lui donner en son entier & comme il avoit été possédé par son prédécesseur. Nous verrons, en effet, dans la suite, que les marquis de Gothie, successeurs de Sunifred, gouvernèrent en même temps, jusques en 865, & la Septimanie propre & la Marche d'Espagne.

XXIX. — *Charles lève le siége de Toulouse. — Défaite d'un corps de troupes qui marchoit au secours de ce prince.*

Il paroît que Charles le Chauve ne se rendit pas maître [3] de Toulouse & que les pertes considérables qu'il fit alors l'obligèrent d'en lever le siége une seconde fois. Il attendoit [4] de France un corps d'armée, composé d'un grand
Éd. origin. t. I, p. 540.
nombre de noblesse & de plusieurs prélats pour l'aider à soumettre cette place, quand le jeune Pepin, en étant informé, marcha au-devant de ce renfort pour l'empêcher de se joindre à son ennemi. Ce prince, l'ayant rencontré dans l'Angoumois, le 7 de juin, l'attaqua brusquement & le défit entièrement, sans presque lui donner le temps de se reconnoître. La plupart demeurèrent sur la place & le reste fut fait prisonnier de guerre, à la réserve d'un petit nombre qui chercha son salut dans la fuite. Les plus distingués d'entre les seigneurs du parti de Charles qui périrent dans cette action furent l'abbé Hugues, son oncle, fils naturel de Charlemagne, Ricboth, abbé de Saint-Riquier, petit-fils de cet empereur par une de ses filles, le comte Ravan, porte-enseigne de la couronne, le comte Eckard & plusieurs autres personnages de distinction. Ébroin, évêque de Poitiers, Ragénarius, évêque d'Amiens, Loup, abbé de Ferrières, les deux fils du comte Eckard, avec plusieurs comtes & seigneurs, furent du nombre des prisonniers. Pepin les relâcha pour la plupart, peu de temps après, content de leurs dépouilles qu'il garda, & du serment qu'il exigea d'eux de ne plus servir contre lui. L'abbé [5] de Ferrières fut redevable de sa liberté à Turpion, comte d'Angoulême, qui étoit dans les intérêts de Pepin [6].

[1] Voyez, au tome II, la *Note* LXXXVII, n. 42 & suiv.
[2] *Ibid.* n. 31 & suiv.
[3] *Ibid.* n. 7 & suiv.
[4] *Annales Mettenses*, p, 302. — *Annales Fuldenses*, p. 549. — *Annales Bertiniani*, p. 201.
[5] Lupus, abbas Ferrariensis, *Epist.* 91.
[6] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 7, p. 340.

XXX. — *Défaite d'un second corps de troupes de Charles, au voisinage de Lavaur.*

Charles eut encore un autre échec durant le siége de Toulouse. Un seigneur, nommé Hugues, s'étant avancé par son ordre vers une forêt voisine de Lavaur pour dissiper un renfort qui marchoit au secours des assiégés, eut d'abord quelques avantages; mais les ennemis ayant tenu ferme, il fut entièrement défait. On trouve dans un fragment[1] de la chronique du même *Odo Ariberti*, dont nous avons déjà parlé, un plus grand détail de ce combat. Suivant cet auteur, Charles détacha de son camp devant Toulouse quinze cents chevaux & cinq mille hommes de pied pour aller faire le dégât vers la forêt de Lavaur & le pays d'Albigeois. Ce détachement avoit déjà porté la désolation dans tout ce pays & fait un grand nombre de prisonniers dont il avoit fait pendre la plupart, quand il fut rencontré à son retour par Galdoin ou Baldoin, évêque d'Albi. Ce prélat, qui s'étoit mis en armes avec un seigneur des environs de Castres, surprit ce corps[2] au passage de l'Agoût, au gué de Guitalens, le défit entièrement & en fit périr une partie par le fer ou par le feu &, pour user de représailles[3], il fit pendre tous les autres sur le lieu même, circonstances qui nous paroissent fort incertaines. Quoi qu'il en soit, les mauvais succès des troupes de Charles nous font comprendre que ce prince fut contraint de lever le siége de Toulouse. La paix qu'il fut obligé de faire bientôt après avec Pepin, à qui il céda une grande partie de l'Aquitaine & en particulier Toulouse, capitale de ce royaume, & le siége qu'il mit, pour la troisième fois, devant cette ville quelques années après, nous en fournissent d'ailleurs une nouvelle preuve.

XXXI. — *Nouvelles négociations de paix entre Charles & Pepin. Courses des Normands jusques à Toulouse.*

Charles étoit déjà de retour en France[4] de son expédition de Toulouse avant la fin de septembre; il se rendit[5], au mois d'octobre suivant, à Thionville pour y joindre ses deux frères, Lothaire & Louis, que le désir de cimenter de plus en plus leur amitié & de remédier aux désordres causés dans l'État par les guerres civiles, y attira pour tenir une diète générale[6]. Ces trois princes travaillèrent de concert à pacifier le royaume : dans cette vue, ils envoyèrent des ambassadeurs en Aquitaine, à Pepin, & en Bretagne, au duc Noménoi, qui étoient encore en armes, pour les porter à se soumettre à Charles, avec menace, en cas de refus, de s'unir ensemble pour leur déclarer la guerre. Il est assez vraisemblable que Pepin avoit engagé le

[1] Borrel, *Histoire de Castres*, p. 99.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101.
[3] Tout le contenu de ce chapitre n'est qu'un conte, puisé dans le faux *Odo Ariberti*, & brodé par Borrel. [E. M.]
[4] *Chronicon Centulense*, dans d'Achéry, *Spicilegium*, nov. edit. t. 2, p. 343.
[5] *Annales Bertiniani*, p. 201.
[6] *Chronicon Centulense*, dans d'Achéry, *Spicilegium*, nov. edit. t. 2, p. 343 & seq.

duc des Bretons à se révolter pour faire diversion en sa faveur, & à porter ses armes dans le Maine, où il avoit exercé diverses hostilités. D'un autre côté, les Normands avoient fait de nouvelles incursions sur les côtes d'Aquitaine &, étant remontés ensuite par l'embouchure de la Garonne, avoient poussé leurs courses jusques à Toulouse, ce qui nous fait conjecturer que Pepin les avoit appelés à son secours contre Charles; nous savons du moins qu'il se ligua depuis avec eux. Il paroît que ce prince favorisa, dans le même dessein, la révolte de Folcrade, comte d'Arles & duc de Provence, qui prit les armes peu de temps après pour se rendre maître de ce gouvernement.

La diète de Thionville terminée, Charles revint dans ses États où il attendit le succès de l'ambassade qu'on avoit envoyée à Pepin. Il étoit, au commencement de l'année suivante[1], au palais de Compiègne, où il confirma, le 21 de janvier, la fondation du monastère d'Alaon, au diocèse d'Urgel, en faveur d'Obbonius, qui en étoit abbé, à la demande de Bérarius, archevêque de Narbonne, métropolitain de ce pays[2]. Ce prince accorda en même temps des priviléges considérables à ce monastère, fondé par Wandrille, comte des Marches de Gascogne & père d'Antoine, alors vicomte de Béziers, dont nous avons parlé ailleurs.

Éd. origin. t. I, p. 541.

An 845

XXXII. — *Antoine, vicomte de Béziers. — Fondation des abbayes de Lézat, du Mas-Garnier & de Peyrissas.*

Cette époque peut servir à fixer celle de la fondation de l'abbaye de Lézat, dans le diocèse de Rieux, & anciennement dans celui de Toulouse, qu'on attribue[3] à un Antoine, vicomte de Béziers, vers le milieu du neuvième siècle, ce qui fait voir que c'est le même que le vicomte précédent. Le P. Mabillon[4], après avoir d'abord adopté cette époque, quoiqu'il attribue la fondation de Lézat à un Aton, vicomte de Béziers, la recule[5] cependant dans la suite jusque vers le milieu du dixième siècle; mais ce qui nous donne lieu de croire qu'elle appartient à Antoine, vicomte de Béziers, fils du comte Wandrille, c'est que nous savons d'ailleurs qu'un Asnarius[6], vicomte, étant de retour d'un voyage de Rome, & ayant fondé l'abbaye de Notre-Dame de Peyrissas, qu'il soumit à Lézat, prit l'habit religieux dans ce dernier monastère & fut ensuite un de ses premiers[7] abbés. Or nous avons deja vu qu'Antoine, vicomte de Béziers, avoit un frère, appelé Asnarius, qui fut vicomte

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[2] L'acte dont parlent ici les Bénédictins est la fameuse charte d'Alaon, qui a eu la singulière fortune de peupler pendant plus de deux cents ans l'histoire de faux personnages & de faux systèmes. Quoiqu'il n'y ait plus aujourd'hui qu'une seule opinion sur ce trop célèbre document, nous avons exposé au tome II, en addition à la *Note* LXXXIII, les raisons principales qui doivent en faire rejeter toutes les données. [E. M.]

[3] Catel, *Mémoires sur l'histoire du Languedoc*, p. 650. — *Gallia Christiana*, prior edit. t. 4, p. 564. — Le Cointe, ad ann. 840, n. 89.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 840, n. 25.

[5] *Ibid.* ad ann. 940, n. 13.

[6] *Ibid.* ad ann. 949, n. 22.

[7] *Gallia Christiana*, prior edit. t. 4, p. 564.

de Souvigni & de Soule [1], ce qui nous fait croire que ce dernier est le même qui fonda l'abbaye de Peyrissas (*Patricianum*).

On prétend [2] que celle de Saint-Pierre de la Court ou du Mas-Garnier, dans le diocèse de Toulouse, fut fondée par un vicomte & une vicomtesse de Béziers, dans le même temps que celle de Lézat. Le P. Mabillon, qui ne met cette fondation qu'au milieu du dixième siècle, donne le nom d'Aton-Benoît au vicomte & celui d'Amélie à la vicomtesse; mais il est constant, par ce que nous venons de dire, que si l'abbaye du Mas-Garnier a été fondée par le vicomte de Béziers qui a fondé celle de Lézat, il faut que l'une & l'autre doivent leur fondation à Antoine, vicomte de cette ville, dans le milieu du neuvième siècle. L'épouse de celui-ci s'appeloit [3] Adoyre, & on a peut-être confondu son nom avec celui d'Amélie. Quoi qu'il en soit de la fondation de ces deux abbayes & de leurs fondateurs dont nous aurons occasion de parler ailleurs, elles subsistent encore l'une & l'autre. Celle du Mas-Garnier est située à la gauche de la Garonne, à cinq lieues de Toulouse, vers le nord-ouest, dans la judicature de Verdun. L'autre, qui est unie depuis longtemps à l'ordre de Cluny, est dans le pays de Foix, sur la petite rivière de Lèze, qui lui a donné son nom, entre celles de l'Ariége & de Garonne, à cinq lieues de Toulouse, du côté du midi. Elle fut d'abord dédiée sous l'invocation des apôtres saint Pierre & saint Paul; elle mit ensuite parmi ses patrons saint Antoine, dont elle prétend posséder les reliques depuis le dixième siècle. Quant au monastère de Peyrissas, qui avoit [4] encore titre d'abbaye & qui étoit soumis à Lézat, dans le onzième siècle, il ne subsiste plus & n'a, présentement, que le titre de prieuré simple. Ce lieu est situé dans le comté & diocèse de Comminges, sur les frontières de celui de Lombez. C'est mal à propos qu'un moderne [5] prétend qu'il dépend de ce dernier diocèse.

XXXIII. — *Charles fait sa paix avec Pepin & lui cède la plus grande partie de l'Aquitaine.*

Les ambassadeurs des rois françois auprès de Pepin, ayant enfin engagé ce prince [6] à faire la paix avec le roi Charles, son oncle, celui-ci s'aboucha avec lui au commencement de juin de l'an 845, dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire, au retour de son expédition contre les Bretons [7]. Ces deux princes avoient un égal intérêt de s'accorder, tant parce que la famine qui désoloit alors l'Aquitaine ne leur permettoit pas de continuer la guerre,

[1] Antoine, vicomte de Béziers, le comte Wandrille & Asnarius, vicomte de Souvigni & de Soule, sont trois personnages imaginaires inventés par le faussaire, auteur de la charte d'Alaon. Les abbayes de Peyrissas, de Lézat & du Mas-Garnier ont une toute autre origine. (Voyez, au tome IV de cette édition, les notices consacrées à ces deux dernières abbayes, sous les n[os] XCIV & CXVII. [E. M.]

[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 940, n. 13.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 1026; n. 93.

[5] *Ibid.* ad ann. 949, n. 22.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 201 & seq. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 845, n. 22.

[7] *Annales Bertiniani*, p. 201 & seq.

que parce qu'ils étoient l'un & l'autre en état de la faire durer longtemps. Ils convinrent donc d'un traité par lequel Charles céda à Pepin tout le royaume d'Aquitaine, excepté le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois, qu'il se réserva. Pepin, de son côté, promit de l'honorer comme son oncle & de le servir comme son seigneur; il lui prêta ensuite serment de fidélité & prit de lui en fief la partie du royaume d'Aquitaine qui venoit de lui être cédée, & sur laquelle Charles le Chauve se conserva la suzeraineté. Le traité conclu, ce dernier témoigna toute sorte d'amitié & de bienveillance à Pepin, son neveu, qui reprit la route de ses États, après avoir reçu le serment de fidélité de tous les seigneurs d'Aquitaine qui avoient pris le parti de son compétiteur & qui, par le traité de paix dont nous venons de parler, devoient être ses vassaux. Pepin II devint ainsi maître de ce royaume dont il n'avoit pu encore obtenir la paisible possession depuis la mort du roi, son père.

Éd. origin. t. I, p. 542.

XXXIV. — *Partage du Languedoc entre les enfans de Louis le Débonnaire.*

En vertu de ce traité & de celui que Charles avoit conclu deux ans auparavant avec ses deux frères, tous les pays compris à présent dans le Languedoc se trouvèrent partagés entre ce prince, Lothaire, empereur & roi d'Italie, & Pepin, leur neveu. Le second régna sur tout le Vivarais, le diocèse d'Uzès & la partie de ceux de Valence, de Vienne, d'Avignon & d'Arles, située à la droite du Rhône. Le jeune Pepin fut maître, sous la souveraineté de Charles le Chauve, son oncle, de toute la partie de cette province qui dépendoit du royaume d'Aquitaine & qui comprenoit l'Albigeois ou les deux diocèses d'Albi & de Castres, le Velai & le Gévaudan, dans l'Aquitaine propre, la ville & tout l'ancien diocèse de Toulouse, celui de Carcassonne & le pays de Razès, dans la Narbonnoise première. Charles le Chauve occupa le reste du Languedoc, c'est-à-dire la Septimanie, qui comprenoit l'ancien diocèse de Narbonne (à la réserve du pays de Razès), les diocèses de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne ou de Montpellier, & l'ancien diocèse de Nimes. On voit par là que Pepin possédoit la meilleure partie de cette province.

XXXV. — *Pepin, paisible possesseur de l'Aquitaine. — Paix de Charles le Chauve avec les Sarrasins.*

Pepin II, après le traité de Saint-Benoît sur Loire, se rendit au palais de Castillon, dans le Périgord, sur la rive droite de la Dordogne, où il confirma par une charte, le 26 de juin[1], à la prière de Rangarius, abbé de Moissac, les priviléges de cette abbaye d'où dépendoit alors le monastère de Marsillac, en Querci, qui devint indépendant dans la suite. Ce diplôme est le premier de Pepin II que nous connoissions. Ce roi en accorda un pareil à

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVIII.

la fin de la même année, à Gauthier[1], abbé de Saint-Chaffre, dans le Velai, & confirma toutes les chartes que Louis le Débonnaire & Charles le Chauve avoient données en faveur de ce monastère.

Ce dernier prince avoit alors plusieurs ennemis sur les bras, ce qui l'avoit engagé sans doute à se hâter de conclure la paix avec Pepin, soit pour l'empêcher de s'unir avec eux, soit pour être plus en état de leur résister. Les Sarrasins, profitant des divisions & de l'affoiblissement du royaume, avoient[2] recommencé la guerre sur les frontières de la Septimanie. Les Bretons révoltés refusoient de reconnoître[3] son autorité, malgré ses divers efforts pour les soumettre. Ces peuples, soutenus par Lambert, marquis de Nantes, qui s'étoit joint à eux, avoient battu ses troupes en différentes occasions, dans l'une desquelles Raynald, comte d'Herbauges, qui commandoit sur cette frontière à la place de ce marquis, avoit eu le malheur de périr. Charles avoit été battu lui-même, peu de temps[4] avant sa paix avec Pepin, & avoit perdu deux de ses plus braves généraux : Bernard, frère d'Émenon, ancien comte de Poitiers, & Hervé, fils de Raynald, comte d'Herbauges, cousin de ce dernier, qui avoient été tués en combattant contre Lambert & les Bretons; enfin les Normands désoloient depuis quelque temps les côtes d'Aquitaine.

Ces pirates, après avoir remonté la Garonne jusques à Toulouse l'année précédente & avoir ravagé les environs de cette ville, s'étoient embarqués dans le dessein d'aller faire des courses sur les côtes de la Galice. Ils étoient revenus en France, au commencement de l'année & avant[5] le traité de paix de Saint-Benoît sur Loire, & avoient fait une irruption jusques à Paris, en remontant la Seine depuis son embouchure; en sorte que Charles, n'ayant pas des forces suffisantes à leur opposer, ne les avoit éloignés de cette ville qu'à force d'argent. Le traité que ce prince fit avec Pepin le mit en état de réprimer leurs courses, d'assurer ses frontières du côté d'Espagne contre les entreprises des Sarrasins avec lesquels il fit la paix quelque temps après, & de soumettre les Bretons.

XXXVI. — *Partage de l'Aquitaine en deux duchés ou gouvernemens généraux.*

Par ce traité la division de l'Aquitaine en deux duchés ou gouvernemens généraux fut entièrement consommée[6]; elle avoit déjà commencé après la mort de Louis le Débonnaire, comme nous l'avons remarqué ailleurs[7];

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXIX. — Le Cointe, ad ann. 840, n. 90 & seq.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 202.

[3] *Chronicon Andegavense*, dans Duchesne, t. 2, p. 386. — Adhémar de Chabannais, p. 161. — *Annales Fuldenses*, p. 549.

[4] Mabillon, *Annales*, ad ann. 845, n. 22.

[5] *Ibid.* ad ann. 845, n. 20 & seq.

[6] Le système exposé ici par dom Vaissete, sur la division de l'Aquitaine en deux grands duchés, est tout à fait arbitraire & ne repose sur aucune autorité sérieuse; le duché de Toulouse & celui de Poitiers ne sont point les résultats d'une mesure administrative ou politique, mais l'œuvre de deux familles princières, qui peu à peu augmentèrent l'étendue de leurs domaines & réussirent à les retenir, par voie de succession, entre les mains de leurs membres. [E. M.]

[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, nos 21, 25, 75 & suiv.

Éd. origin. t. I, p. 543. en sorte que les ducs de Toulouse, qui avoient auparavant une autorité supérieure dans tout ce royaume, ne l'exercèrent plus dans la suite que sur une partie, & d'abord sur celle qui demeura à Pepin. Charles fit gouverner, de son côté, les pays qu'il s'étoit réservés, par un duc ou gouverneur général indépendant. Il paroît qu'il donna[1] le gouvernement de ces pays à Rainulfe I, comte de Poitiers; c'est, en effet, depuis ce temps-là seulement que ce seigneur prit le titre de duc[2], qui passa à ses successeurs. Quant au duché de Toulouse, nous avons lieu de croire[3] que Pepin en disposa après le traité de Saint-Benoît sur Loire, s'il ne l'avoit déjà fait auparavant, en faveur de Guillaume, fils de Bernard, duc de Septimanie, qui lui étoit entièrement dévoué[4]. Les comtes de Toulouse, successeurs de Guillaume, continuèrent de prendre le titre de ducs ou de princes d'Aquitaine jusque vers la fin du dixième siècle, qu'ils cessèrent de le porter. Ils conservèrent cependant leur autorité sur une grande partie du pays; mais il n'y eut plus depuis que les comtes de Poitiers qui s'attribuèrent ce titre.

XXXVII. — *Fin des troubles de la Provence dont le Vivarais & le diocèse d'Uzès dépendoient.*

La pacification de l'Aquitaine fut suivie de celle de la Provence[5] dont les rebelles se soumirent à Lothaire. Nous avons déjà dit que Folcrade, comte d'Arles & duc ou gouverneur général de ce pays au nom de ce prince, s'étoit révolté contre lui dans le dessein de se rendre indépendant & de gouverner en souverain. Ce duc avoit si bien pris ses mesures, qu'ayant entraîné dans sa révolte les comtes & les peuples du pays, on n'y reconnoissoit plus l'autorité de Lothaire. Ce prince, voulant remettre cette portion de ses Etats dans le devoir, s'y rendit en personne à la fin de l'an 845 & fut assez heureux pour soumettre la plupart des rebelles & pacifier entièrement les troubles qui s'étoient élevés. Il paroît que le Vivarais, le diocèse d'Uzès & les autres pays de Languedoc situés le long du Rhône & soumis à Lothaire, faisoient partie du duché ou gouvernement de Provence, & qu'ainsi les comtes & les peuples de ces pays étoient du nombre de ceux qui s'étoient révoltés contre ce prince, à la persuasion de Folcrade, leur gouverneur.

XXXVIII. — *Famine & mortalité en Aquitaine. — Prise de Saintes par les Normands.*

An 846

La famine & la mortalité dont les provinces du royaume furent affligées, l'année suivante, empêchèrent[6] les peuples de goûter les fruits de la paix.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 78 & suiv.

[2] Ranulfe était simplement comte de Poitiers. (Voyez la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII du tome II. [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 26 & seq.

[4] Erreur, le fils de Dodane n'a jamais été comte de Poitiers. (Voir *passim.*) [E. M.]

[5] *Annales Bertiniani*, p. 201 & seq. — *Annales Fuldenses*, p. 549.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 201 & seq.

Pour comble de malheur, il se virent exposés à la rage d'un nombre presque infini de loups affamés, qui, s'étant dispersés dans les campagnes, dévoroient tous ceux qu'ils rencontroient. Une troupe de plus de trois cents, rangés comme en ordre de bataille, traversèrent l'Aquitaine, malgré tout ce qu'on put leur opposer pour les arrêter. D'un autre côté, les Normands ayant recommencé leurs courses sur les côtes de ce royaume firent une descente entre Bordeaux & Saintes & s'emparèrent de cette dernière ville, qui étoit du domaine de Charles le Chauve. Siguin[1], surnommé *Mostellanicus*, duc de Gascogne[2] & comte particulier de ces deux villes, s'opposa à ces pirates; mais il eut le malheur d'être entièrement défait avec ses troupes & de demeurer leur prisonnier. Les Normands le firent mourir peu de temps après & abandonnèrent enfin la ville de Saintes, après l'avoir livrée au pillage & à toute la fureur du soldat, & y avoir mis le feu.

XXXIX. — *Efforts de Charles le Chauve pour soustraire l'Aquitaine à l'obéissance de Pepin.*

Le peu de mouvemens que Pepin se donna pour donner du secours aux Aquitains contre les incursions de ces pirates firent[3] beaucoup de mécontens dans ses États, tandis que Charles le Chauve, son oncle, travailla sous main à lui débaucher ses sujets, à cause qu'il prétendoit que ce prince, contre la foi du traité de Saint-Benoît sur Loire, refusoit de reconnoître sa souveraineté sur l'Aquitaine & qu'il s'y attribuoit une autorité despotique. Mais Charles, qui n'avoit fait sa paix avec Pepin que pour l'amuser & avoir le temps de fortifier son parti dans ce royaume, ne cherchoit qu'un prétexte plausible de l'en dépouiller entièrement. Dans ce dessein, il envoya des émissaires en Aquitaine pour solliciter les peuples à rentrer sous son obéissance, en leur faisant entendre que Pepin étoit également incapable de les gouverner & de les défendre contre les entreprises des Normands. Charles gagna enfin si bien les Aquitains par ses menées, que ces peuples étoient sur le point de se soustraire à la domination de Pepin, quand ce dernier, informé de leurs desseins, tâcha de les ramener à son parti. On a lieu de croire qu'il réussit, car nous[4] voyons par diverses chartes de cette même année, qu'il demeura paisible possesseur de la partie de l'Aquitaine qui lui avoit été cédée, quoiqu'il paroisse par quelques autres, datées du règne de Charles le Chauve, Éd. origin. t. I, p. 544.

[1] Adhémar de Chabannais, p. 161. — Loup, abbé de Ferrières, *Epist.* 31.

[2] Il y avait bien à Bordeaux un nommé Séguin, *dux Vasconum*, dit Loup de Ferrières, qui fut tué par les Normands; mais ce comte n'a rien de commun avec le *Seguinus Mostellanicus*, qui est un personnage fabuleux inventé par la charte d'Alaon, ou plutôt emprunté par elle aux généalogistes qui, au seizième siècle, notamment à l'époque de la formation de la Ligue, noircirent tant de papier au profit de la maison de Lorraine en entassant fables sur fables. C'est, en effet, dans les ouvrages de Jacques de Guise, de Symphorien Champier, d'Edmond du Boullay, de Richard Wassebourg & Rozières, qu'il faut aller chercher le duché de Mosellane & tant d'autres principautés fantastiques. [E. M.]

[3] Lupus abbas Ferrariensis, *Epist.* 31.

[4] Besly, *Histoire des rois d'Aquitaine*, p. 28. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 119.

que ce dernier étoit reconnu pour roi dans ce pays[1], soit à cause de la souveraineté qu'il s'y étoit réservée, soit parce qu'il avoit encore un grand nombre de partisans qui le regardoient comme leur unique souverain.

Charles fit voir bientôt après qu'il se regardoit comme le seul & unique maître de toute l'Aquitaine, & qu'il ne tenoit aucun compte de la cession qu'il avoit faite de ce royaume à Pepin, son neveu. Cela parut principalement dans l'entrevue[2] qu'il eut, vers la fin du mois de février de l'an 847, à Mersen ou Marsne, sur la Meuse, dans le pays de Liége, avec l'empereur Lothaire & Louis, roi de Germanie, ses frères. Ces trois princes, après avoir renouvelé leur ligue & s'être promis de s'aider mutuellement contre leurs ennemis communs, envoyèrent des ambassadeurs aux Bretons & aux Normands pour les porter à faire la paix avec Charles qui les engagea en même temps à prendre ses intérêts contre Pepin. Ils firent proposer à celui-ci de se contenter de quelques comtés dans l'Aquitaine pour toutes ses prétentions, en attendant qu'on pût les régler dans une diète qu'ils indiquèrent à Paris après la fête de saint Jean, & à laquelle ils l'invitèrent, ce qui fait voir qu'ils regardoient Charles comme le véritable maître de tout ce royaume & qu'ils n'avoient aucun égard au traité de Saint-Benoît sur Loire; en effet, ils ne donnent pas le titre de roi à Pepin dans les actes de l'assemblée de Mersen; ils se contentent de l'appeler simplement leur neveu.

An 847

Après cette assemblée, où on dressa quelques capitulaires pour la réformation du royaume, Charles se rendit au palais[3] d'Attigny, où il confirma, le 27 de mai, un de ses vassaux nommé Adefonse, & Gomesinde & Duran, neveux de ce dernier, dans la possession des biens qu'ils avoient à Lésignan, à Caumont & à Saint-Candide, dans le diocèse de Narbonne, & qu'ils tenoient des Espagnols réfugiés, leurs ancêtres, à qui Charlemagne les avoit donnés en *aprision*[4]. On conjecture qu'Adefonse est le même que le vicomte de Roussillon de ce nom qui vivoit l'an 832.

XL. — *Diète ou assemblée générale d'Aquitaine. — Origine de la ville de Castelsarrasin.*

Les historiens nous laissent ignorer l'accueil que fit Pepin aux envoyés des princes, ses oncles, & la manière dont il reçut la proposition qu'ils lui firent de se désister de ses prétentions sur l'Aquitaine & de se contenter pour son apanage de quelques comtés dans ce royaume. Nous savons seulement qu'il s'en regarda toujours comme le souverain. Il tint, en effet, au mois de mai de la même année 847, la diète ou assemblée générale d'Aquitaine à Florigni, maison royale située sur la rivière de Cher, où il confirma[5] les priviléges de l'abbaye de Saint-Florent de Glonne ou de Saumur[6], en Anjou, ce qui

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 846, n. 43.
[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 41 & seq.
[3] *Marca Hispanica*, c. 282 & seq.
[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 41. — *Marca Hispanica*, c. 356 & 769.
[5] Mabillon, *Annales*, ad ann. 847, n. 51.
[6] En 847, l'abbaye de Saint-Florent n'avait pas

prouve que ce prince possédoit la partie de ce pays & de la Touraine située à la gauche de la Loire, & que ce fleuve bornoit ses États de ce côté-là.

Il semble toutefois que ce prince n'étoit pas alors généralement reconnu dans ses États. En effet, par un acte[1] daté *de la septième année de Lothaire* ou de l'an 847, un seigneur, appelé Astanova, donne à l'abbaye de Moissac le château de *Cerrucium,* situé sur la Garonne, dans le Toulousain & *la viguerie de Garonne,* qui lui avoit été donné par le roi Pepin, *son seigneur,* pour y fonder un monastère sous le nom de Bonneval. Ce monument, le plus ancien que nous connoissions qui fasse mention de Castelsarrasin, nous donne la véritable étymologie du nom de cette ville, & fait voir que c'est mal à propos qu'on le fait dériver des Sarrasins à qui on en attribue la fondation ; elle est aujourd'hui la principale de la partie du diocèse de Montauban qui dépend du Languedoc; il y a encore un prieuré soumis à l'abbaye de Moissac.

XLI. — *Pepin dépouillé du royaume d'Aquitaine par Charles le Chauve, son oncle. — Prise de Bordeaux par les Normands.*

Pepin refusa sans doute l'apanage peu considérable que ses oncles lui offroient & ne voulut pas entrer là-dessus en composition avec eux, puisque la diète de Paris, où on devoit régler ses prétentions, ne se tint pas. D'un autre côté, Charles, qui ne cherchoit qu'un prétexte ou une occasion d'envahir toute l'Aquitaine, se mit en état de déposséder ce prince des pays qu'il lui avoit cédés, ce qu'il pouvoit entreprendre d'autant plus aisément, qu'il venoit[2] de faire la paix avec les Sarrasins & qu'il avoit remporté divers avantages sur les Bretons.

Les nouvelles excursions des Normands en Aquitaine lui fournirent bientôt le moyen de reprendre ce royaume. Ces pirates s'étendirent d'abord dans le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois qui étoient de son domaine, & y portèrent le fer & le feu. Ils ravagèrent ensuite les pays soumis à Pepin, pénétrèrent dans le Limousin & tournèrent enfin du côté de Bordeaux dont ils formèrent le siége. Il ne paroît pas que Pepin se soit donné aucun mouvement pour marcher au secours de cette ville & arrêter les courses de ces peuples. Charles, plus vigilant, se mit en campagne pendant le carême, sous prétexte de marcher contre eux, & s'étant avancé vers la Dordogne, il les défit sur les bords de cette rivière & leur enleva neuf vaisseaux[3]. Ce prince se rendit ensuite à Limoges où il tint, avant Pâques[4], l'assemblée générale d'Aquitaine, témoignant par ces actes d'autorité dans un royaume qu'il avoit déjà cédé par un traité solennel, le peu de cas qu'il faisoit de cette cession.

Éd. origin. t. I, p. 515.

An 848

été ruinée; elle existait encore à Saint-Florent-le-Viel. Ce n'est qu'après sa destruction, & au dixième siècle seulement (en 950), qu'elle fut transportée dans le château de Saumur. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXX. — Mabillon, ad ann. 972, n. 86.

[2] *Annales Bertiniani,* p. 202. — *Chronicon Fontanellensis monasterii,* dans Duchesne, t. 2, p. 388. — Adhémar de Chabannais, p. 161.

[3] Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* XCVIII, où nous avons cherché à donner plus de précision au récit des excursions des Normands dans le Midi de la France. [E. M.]

[4] Adhémar de Chabannais, n. 161.

La victoire que ce prince avoit remportée sur les Normands ne les empêcha pas de se rendre maîtres de Bordeaux. Ils s'en emparèrent pendant la nuit, à la faveur des Juifs avec qui ils étoient d'intelligence, & y firent prisonnier le duc Guillaume qui avoit défendu cette place. On croit[1] que ce dernier est le même que le fils de Bernard, duc de Septimanie, à qui Pepin avoit donné le duché de Toulouse ou d'Aquitaine & qui, en cette qualité, pouvoit s'intéresser à la défense de Bordeaux. Comme nous voyons cependant que le fils du duc de Septimanie travailla quelque temps après à faire révolter la Marche d'Espagne contre le roi Charles le Chauve & que d'ailleurs cette ville[2] dépendoit alors du duché ou gouvernement général de Gascogne dont elle étoit la capitale, il nous paroît plus vraisemblable que Guillaume, qui, dans cette occasion, fut fait prisonnier par les Normands, est différent du fils aîné du duc Bernard[3]. Le premier devoit avoir succédé à Siguin, duc de Gascogne & comte particulier de Bordeaux, que ces pirates avoient fait mourir deux ans auparavant. Les Normands[4], après la prise de cette ville, la mirent au pillage & l'abandonnèrent ensuite. Ils s'étendirent alors dans le Médoc, passèrent dans le Périgord dont ils prirent & saccagèrent la capitale, & remontèrent enfin sur leur flotte, sans avoir trouvé le moindre obstacle dans leurs courses.

XLII. — *Charles le Chauve élu roi d'Aquitaine.*

La négligence de Pepin à défendre ses États contre les entreprises de ces pirates acheva d'indisposer contre lui ses sujets, mécontens d'ailleurs de son gouvernement & de son peu d'attention[5] à rétablir la discipline tant ecclésiastique que militaire, & à réprimer la licence des mœurs. Ce prince, qui étoit au commencement de l'année dans le Berry, & qui fit donation[6] alors à l'église de Bourges de plusieurs biens situés dans le Limousin, se mit peu en peine, à ce qu'il paroît, du murmure de ses peuples, ce qui acheva de les gagner au parti de Charles le Chauve qui profita de leur mécontentement pour remettre l'Aquitaine sous son obéissance. La plupart[7] des seigneurs ecclésiastiques & séculiers du pays l'allèrent trouver à Orléans pour le supplier de les prendre sous sa protection & lui offrir la couronne de ce royaume. Charles ne se fit pas beaucoup prier, &, après avoir accepté les offres des Aquitains, qui l'élurent pour leur roi, il se fit sacrer solennellement dans la même ville & ajouta dans la suite le titre de roi d'Aquitaine qu'il reprit, à celui de roi de France[8], comme il paroît[9] par quelques-uns de ses diplômes.

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 848, n. 62.

[2] *Chronicon Fontanellensis monasterii*, p. 389.

[3] Les Bénédictins ont raison. Guillaume, pris par les Normands à Bordeaux, n'a rien de commun avec Guillaume, fils de Bernard, duc de Septimanie. [E. M.]

[4] *Chronicon Normannicum*, dans Duchesne, t. 2, p. 526. — *Annales Bertiniani*, p. 203.

[5] Baluze, *Regum Franc. Capitularia*, t. 1, p. 51.

[6] *Gallia Christiana*, nov. edit., t. 2, *instrumenta*, p. 3 & seq.

[7] *Annales Bertiniani*, p. 203.

[8] Voyez, sur les rois d'Aquitaine, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII du tome II.

[9] Besly, *Histoire des rois de Guienne*, p. 31 & suiv. — Martène, *Collectio amplissima*, t. 1, p. 119.

XLIII. — *Pepin s'unit avec les Sarrasins, par l'entremise de Guillaume duc de Toulouse.*

Pepin chercha de son côté à se maintenir sur le trône qu'il avoit hérité de son père & dont le roi Charles le Chauve, son oncle, qui le lui avoit cédé, vouloit le déposséder entièrement. Voyant qu'il n'avoit aucun secours à espérer de la part des autres rois françois, ses oncles, qui lui étoient opposés, il eut recours aux étrangers. Il envoya[1] Guillaume, duc de Toulouse, en Espagne pour y négocier une ligue avec les Sarrasins, les engager à rompre la paix avec Charles & à attaquer la Septimanie. Il chargea ce duc de travailler en même temps à faire soulever cette province & de ne rien oublier pour s'en rendre maître. Pepin ordonna d'un autre côté à Sanche-Sancion, comte de Gascogne, de venir incessamment le joindre à la tête de ses troupes, & fit dire à Charles, son frère[2], que Lothaire retenoit auprès de lui, de s'échapper & de venir à son secours. Il y a lieu de croire aussi que pour donner de l'occupation à Charles le Chauve, il fomenta la révolte des Bretons qui étoient toujours en armes & qu'il se ligua avec eux. Éd. origin. t. I, p. 546.

XLIV. — *Dagbert, évêque, & Apollonius, comte d'Agde.*

Charles le Chauve, après la cérémonie de son nouveau sacre, partit d'Orléans & entra en Aquitaine dans le dessein de soumettre ce royaume à sa domination. Il étoit en Auvergne le 23 de juillet[3] de l'an 848, mais nous ignorons le succès de son expédition. Nous savons seulement qu'il retourna bientôt en France, & qu'il étoit au palais de Kiersi le onzième du mois d'août suivant, comme il paroît par un diplôme[4] qu'il accorda alors à la demande d'Apollonius, comte d'Agde. Nous avons déjà remarqué ailleurs que les rois, ses prédécesseurs, avoient donné aux églises cathédrales de la Septimanie le tiers des droits domaniaux du comté où elles étoient situées. Celle d'Agde, en ayant été dépouillée par les gens du domaine, Apollonius s'employa auprès de Charles pour en obtenir la restitution ; ce prince l'accorda, par la charte dont nous venons de parler, à Dagbert, évêque de la même ville. Ce prélat n'est pas différent de l'évêque d'Agde de ce nom, qu'un de nos critiques[5] modernes fait vivre sous le règne de Charlemagne. Charles le Chauve avoit beaucoup de considération pour Apollonius. Il donna[6] vers le même temps à Déodat, vassal de ce comte, & à sa recommandation, quelques biens du domaine situés dans les pays d'Agde & de Substancion. Apollonius est le premier comte françois de la ville & du diocèse d'Agde que nous connoissions[7] ; il vivoit encore

[1] *Epist. Eulogii Cordubensis presbyteri,* dans Duchesne, t. 2, p. 399 ; & dom Bouquet, t. 7, p. 581.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 204.

[3] Mabillon, *Annales*, ad ann. 848, n. 65.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXI.

[5] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 777, n. 13.

[6] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXI.

[7] Il y a eu cependant des comtes visigoths à Agde dès le sixième siècle, & Grégoire de Tours

en 872, qu'il fit[1] donation d'une maison qu'il possédoit dans Agde à l'église de cette ville & à Dagbert, son évêque.

XLV. — *Prise de Barcelone & d'Ampurias par le duc Guillaume. Charles, frère de Pepin, fait prisonnier.*

Guillaume[2], duc ou comte de Toulouse, après avoir reçu les ordres de Pepin, partit incontinent pour l'Espagne, passa au delà des Pyrénées, & obtint aisément d'Abdérame, roi des Sarrasins, le secours qu'il avoit été chargé de solliciter auprès de lui. Il s'avança ensuite, à la tête d'un corps de ces infidèles, entra dans la Marche d'Espagne & surprit sur Aledran[3], *gouverneur particulier de Barcelone & marquis de Gothie,* cette ville & celle d'Ampurias. Aledran[4] devoit avoir succédé depuis peu dans le marquisat de Gothie à Sunifred dont nous avons parlé ailleurs. Guillaume s'empara de ces deux villes les plus fortes du pays, sur la fin de l'année 848 ou plutôt au An 849 printemps de l'année suivante. Ce seigneur fit ensuite tous ses efforts pour assujettir le reste de cette province, dans laquelle il commit des désordres affreux.

D'un autre côté, le jeune Charles, s'étant évadé de la cour de Lothaire avec quelques seigneurs qui voulurent le suivre, se mit en marche au mois de mars de l'an 849 pour venir en Aquitaine au secours de Pepin, son frère; mais il eut le malheur de tomber dans une embuscade que Vivien, comte du Maine[5], lui avoit dressée. Ce comte, l'ayant fait prisonnier avec toute sa suite, l'amena à Charles le Chauve qui lui accorda la vie. Il méritoit de la perdre, au sentiment d'un historien[6] contemporain, partisan de Charles, à cause de sa double infidélité envers ce prince, & comme son neveu & comme son filleul. Le roi, après lui avoir pardonné, ordonna de le conduire à Chartres, où il avoit convoqué, au mois de juin, la diète générale du royaume. Ce jeune prince, s'étant rendu dans l'église, monta au jubé après la messe solennelle & déclara hautement, en présence de toute l'assemblée, qu'il vouloit embrasser l'état ecclésiastique, qu'il s'y déterminoit de lui-même & sans aucune contrainte. Les évêques qui étoient présens lui donnèrent ensuite la tonsure. Le roi, son oncle, qui lui avoit sans doute inspiré ce dessein, l'en-

nous a conservé le nom de l'un d'eux, Gomacharius. Leibulfe était comte d'Agde du temps de Charlemagne; il est cité en 812. Arnaud est mentionné en 822 comme ayant été autrefois comte d'Agde & de Béziers. Apollonius n'est donc pas, ainsi que le disent les Bénédictins, le premier comte français d'Agde dont le nom soit connu. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XCVII.

[2] *Annales Bertiniani,* p. 204. — *Epist. Eulogii,* dans Duchesne, t. 2, p. 399. — *Chronicon Fontanellensis monasterii,* p. 389.

[3] Les Bénédictins ont cru que Guillaume, qui prit en 849 les villes de Barcelone & d'Ampurias, était comte de Toulouse; c'est une erreur. Nous avons établi (voyez tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, § x, p. 295, Suite chronologique des comtes de Toulouse) que ce Guillaume était Guillaume, fils de Dodane, qui, se croyant lésé dans ses intérêts, était venu disputer à Aledran le duché de Barcelone, auquel il prétendait avoir droit. [E. M.]

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 35.

[5] Baluze, *Notae in Lupum Ferrariensem.*

[6] *Annales Bertiniani,* p. 204.

voya aussitôt dans l'abbaye de Corbie, où il demeura quelque temps & où il reçut le diaconat. Il s'évada depuis de ce monastère & devint enfin archevêque de Mayence.

XLVI. — *Siége & prise de Toulouse par Charles le Chauve. — Frédelon, comte de cette ville.*

Le même historien[1] fait entendre que Charles le Chauve étoit déjà rentré en Aquitaine au commencement de l'année, & qu'il y continua la guerre contre Pepin. Nous savons[2] d'ailleurs qu'il étoit dans le Poitou le 8 de juin, d'où il se rendit sans doute à la diète de Chartres. Ce prince, voulant assujettir entièrement ce royaume, se mit, d'abord après l'assemblée[3], à la tête de son armée, & ayant passé la Loire, s'avança vers le Limousin & soumit tout le pays des environs. A son arrivée à Limoges, il reçut les soumissions de la plupart des seigneurs aquitains qui étoient venus à sa rencontre. Il prit ensuite la route de Toulouse & fit prendre les devans à une partie de ses troupes, qu'il détacha pour en commencer le siége.

Il importoit extrêmement à Charles de se rendre maître de cette capitale d'Aquitaine dont la conquête devoit lui assurer celle de tout le reste de ce royaume; aussi fit-il les derniers efforts pour s'en emparer. Nous avons dit que Guillaume, fils aîné de Bernard, duc de Septimanie, avoit la principale autorité dans cette ville en qualité de duc de Toulouse ou d'Aquitaine[4]. Il paroît[5] que ce seigneur, qui étoit alors occupé à s'emparer de la Gothie & de la Marche d'Espagne, & à faire diversion de ce côté-là en faveur de Pepin, avoit laissé à son départ le gouvernement de cette ville aux soins de Frédelon, soit que celui-ci fût aussi comte ou gouverneur particulier de Toulouse, ou seulement lieutenant de ce duc. Il est du moins certain que Frédelon, qui étoit vraisemblablement comte de Rouergue, commandoit alors dans cette ville, & qu'il la défendit contre Charles le Chauve. Éd. origin. t. I, p. 547.

Ce roi, à son arrivée, commença par distribuer les divers quartiers de l'attaque. Il donna entre autres celui de la porte Narbonnoise, où étoit l'ancien palais des rois visigoths & à présent celui de la justice, à Héribert, abbé de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, qui servoit à la tête des vassaux de son abbaye & à un seigneur nommé Odon. Ce fut à la valeur & à la bonne conduite du premier que Charles fut redevable de la prise de Toulouse. Voici comme la chose se passa. Les vassaux de l'abbaye de Saint-Wandrille, ayant ramassé une grande quantité de matière combustible, l'appliquèrent à cette porte & y mirent le feu qui en consuma la plus grande partie, malgré les

[1] *Annales Bertiniani*, p. 204.

[2] Mabillon, ad ann. 849, n. 77.

[3] *Chronicon Fontanellensis monasterii*, p. 389. — *Annales Bertiniani*, p. 204.

[4] Une grande erreur des Bénédictins a été de croire qu'en 848 & en 849 il y avait un duc de Toulouse du nom de Guillaume. C'est Frédelon qui, à cette époque (845-852), commandait à Toulouse. (Voyez au tome II la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, § x, pages 295 à 300.) [E. M.]

[5] Voyez tome II, la *Note* LXXXVII, n. 29.

efforts des assiégés, en sorte qu'il étoit aisé de donner l'assaut par cette ouverture. Frédelon, qui en fut alarmé, demanda le lendemain à capituler, se rendit à discrétion & se soumit à Charles le Chauve. Ce prince, après avoir reçu son serment de fidélité, fit son entrée dans Toulouse & lui en rendit le gouvernement, ce qui nous fait comprendre que ce seigneur, voyant le parti de Pepin extrêmement affoibli & voulant se faire un mérite auprès de Charles, livra à celui-ci cette capitale de l'Aquitaine qu'il auroit pu défendre peut-être plus longtemps. Quoi qu'il en soit, ce comte parvint ainsi au comté de Toulouse, auquel, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, le duché d'Aquitaine étoit attaché. Frédelon & ses successeurs prirent, en effet, le titre de duc. La conquête de Toulouse, que Charles le Chauve avoit tentée inutilement jusques alors, lui facilita celle du reste de l'Aquitaine qu'il enleva à Pepin. Celui-ci, pour se dérober à sa poursuite, se vit alors dans la nécessité d'errer d'un côté & d'autre & de s'unir avec les ennemis de l'État pour tâcher, par leur secours, de remonter sur le trône.

XLVII. — *Fulguald, tige des comtes héréditaires de Toulouse.*

Pepin[1] dut être d'autant plus sensible à l'infidélité de Frédelon qu'il l'avoit honoré auparavant de sa confiance &, qu'outre le gouvernement de la capitale de ses États qu'il lui avoit donné, il l'avoit préféré à tous les autres seigneurs d'Aquitaine pour une commission importante[2] dont il l'avoit chargé : l'église de Reims, une des plus considérables de France, possédoit depuis longtemps de grands biens en divers pays de l'Aquitaine. Hincmar, qui la gouvernoit alors, voyant Pepin paisible possesseur de ce royaume, l'avoit prié lui-même & fait prier instamment, par Charles le Chauve, de prendre ces biens sous sa protection, ce qui avoit engagé ce prince, pour se ménager les bonnes grâces du roi son oncle, à donner au comte Frédelon l'intendance des terres de cette église situées en Auvergne, en Limousin & en Poitou. On voit par là que ce seigneur étoit attaché depuis longtemps aux intérêts de Pepin, ce qui détruit le sentiment d'un de nos historiens[3] modernes qui prétend qu'il avoit été nommé comte de Toulouse dès l'an 844 par Charles le Chauve; mais, outre qu'il paroît que le dernier ne se rendit pas alors maître de cette ville, il est constant, d'ailleurs, que Frédelon n'en eut le gouvernement, au nom de ce prince, que depuis l'an 849 qu'il se soumit à son obéissance, après avoir abandonné le parti de Pepin.

Frédelon étoit d'une naissance très-distinguée, comme on le voit par le titre d'*homme illustre* que lui donne un ancien[4] auteur : il étoit fils[5] de Fulguald & de Sénégonde, & nous ne doutons pas que le premier ne soit le même[6] que le comte Fulguald ou Fulcoald, qui, sous l'empire de Louis

[1] Voyez tome II, la *Note* LXXXVII, n. 29.
[2] Flodoard, *Hist. Remensis ecclesiae*, l. 3, c. 20. — Dominici, *de Libertate allodiorum*, c. 11, n. 12.
[3] Le Cointe, ad ann. 844, n. 53.
[4] Flodoard, *Hist. Remensis ecclesiae*, l. 3, c. 20.
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXXVII.
[6] Voyez tome II, *Note* XCIX, n. 16.

le Débonnaire, avoit exercé la fonction d'*envoyé* sur les confins du diocèse de Nimes & du Rouergue. Il paroît, d'ailleurs, que Frédelon étoit originaire de ce dernier pays, où sa famille possédoit de grands biens & dont vraisemblablement il fut comte. Cette conjecture nous paroît d'autant mieux fondée que nous voyons que le comté de Rouergue fut possédé dans la suite par ses descendans; or, comme l'hérédité des dignités commença sous le règne de Louis le Débonnaire & qu'elle fut entièrement établie sous celui de Charles le Chauve, ainsi que nous le voyons en la personne du même Frédelon qui transmit le comté de Toulouse à ses proches, nous avons lieu de croire qu'il leur transmit aussi celui de Rouergue. En effet, ce comte avoit un frère, nommé Raimond, qui lui succéda dans le comté de Toulouse, & à qui Charles le Chauve donna, à ce qu'il paroît, le comté de Querci après la prise de cette ville ou du moins peu de temps après. La postérité de Raimond posséda héréditairement ces trois[1] comtés & plusieurs autres pays, tant dans l'Aquitaine que dans la Septimanie & la Provence jusque vers la fin du treizième siècle, car c'est de lui que descendent les comtes héréditaires de Toulouse qui ont possédé la plus grande partie du Languedoc jusques à sa réunion à la couronne.

Éd. origin. t. I, p. 548.

XLVIII. — *Charles le Chauve va dans la Septimanie.*

Charles le Chauve, après s'être rendu maître de Toulouse & de presque toute l'Aquitaine, s'avança vers la Septimanie dans le dessein d'apaiser les troubles qu'y excitoit le duc Guillaume, toujours maître de Barcelone, capitale[2] de cette province. Charles étant arrivé à Narbonne y confirma, le 7 d'octobre, Théofred, son vassal, dans la possession de plusieurs terres situées dans le diocèse de cette ville & dans le reste de la Septimanie, entre autres du lieu de Fontjoncouse dont il avoit hérité de ses ancêtres. Théofred tiroit son origine de ces Espagnols réfugiés, à qui Charlemagne avoit donné diverses terres du domaine à défricher dans le pays. Charles le Chauve fit quelque séjour dans Narbonne & il y étoit encore le 11 d'octobre[3]. Il ne paroît pas qu'il ait été plus avant dans la Septimanie : le duc Guillaume en occupoit alors une partie qu'il avoit fait révolter en faveur de Pepin. Nous savons[4] seulement que Charles, après avoir réglé les affaires de cette province & pourvu à sa sûreté, en partit pour retourner en France.

XLIX. — *Ce prince passe par Albi, à son retour en France. — Abbaye de Saint-Volusien de Foix.*

Charles prit la route de l'Albigeois. En passant par Albi, il y accorda, le 18 d'octobre[5], un diplôme à Étienne, son vassal, par lequel il lui donna

[1] Voyez tome II, *Note* XCIX.
[2] *Ibid. Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXIII.
[3] Martène, *Collectio amplissima*, t. 1, p. 120 & seq.
[4] *Annales Bertiniani*, p. 204.
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXIV.

la propriété de plusieurs fiefs situés dans le diocèse de Narbonne, savoir : les lieux de Villerouge, Védeillan & Anchéran. Il en donna dans la même ville un autre en faveur du monastère de Saint-Thibéry, auquel il soumit[1] celui de saint Volusien, martyr, situé sur la rivière d'Ariége, au pays de Savez, dans l'ancien diocèse de Toulouse, & aujourd'hui dans celui de Pamiers. Ce dernier monastère, qui subsiste encore dans la ville de Foix, capitale du comté ou pays de même nom, & qui appartient aux chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève, avoit été fondé longtemps auparavant, à ce qu'il paroît, à l'occasion des reliques qu'on y conservoit de saint Volusien, évêque de Tours, martyrisé dans ce pays, au cinquième siècle, par les Visigoths; mais il avoit été peut-être ruiné par les Sarrasins. Quoi qu'il en soit, Charles le Chauve l'unit à l'abbaye de Saint-Thibéry, qui prit soin de le rétablir. C'est à la dixième année du règne de ce prince, & non pas de Charlemagne, comme l'a cru un de nos plus célèbres[2] historiens, qu'il faut rapporter cette union.

L. — *Pepin reconnu de nouveau par les Aquitains. — Prise de Toulouse par les Normands.*

Charles le Chauve arriva à Bourges au mois de décembre & se rendit[3] ensuite en France, au commencement de l'année suivante. Pepin, qui jusques alors s'étoit tenu caché en Aquitaine, profitant de l'éloignement de ce roi, tâcha de ranimer son parti & fit si bien, par ses menées, qu'il engagea les Aquitains, peuples naturellement légers & inconstans, à le reconnoître derechef pour leur roi, malgré le nouveau serment qu'ils venoient de prêter à son compétiteur. C'est peut-être aussi à la sollicitation de Pepin que les Normands, avec qui nous savons que ce prince se ligua, firent une nouvelle entreprise sur la ville de Toulouse qu'ils prirent enfin & qu'ils livrèrent, vers le même temps[4], au pillage. Ces pirates, qui cherchoient moins à s'établir dans les villes qu'ils prenoient, qu'à s'enrichir de leurs dépouilles, l'abandonnèrent bientôt après. Comme il paroît qu'ils en avoient entrepris le siége en faveur de Pepin, peut-être la livrèrent-ils à ce prince.

An 850

LI. — *Le duc Guillaume est arrêté prisonnier & exécuté à mort.*

Éd. origin. t. I, p. 549.

Le duc Guillaume qui, durant le séjour de Charles dans la Septimanie, s'étoit tenu renfermé dans Barcelone, n'eut pas plutôt appris le départ de ce prince qu'il fit de nouvelles[5] tentatives sur cette province en faveur de Pepin. Il résolut entre autres de s'assurer de la personne d'Aledran & d'Isembard, qui commandoient dans le pays au nom de Charles, dans l'espérance que la prise de ces deux généraux lui faciliteroit l'exécution de ses projets.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Charte n. XCI.
[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 777, n. 77.
[3] *Chronicon Fontanellensis monasterii*, p. 389.
[4] Voyez tome II, *Note* XCVIII.
[5] *Chronicon Fontanellensis monasterii*, p. 389. — *Annales Bertiniani*, p. 204.

Nous avons déjà dit que le premier étoit marquis de Gothie & comte ou gouverneur particulier de Barcelone avant que Guillaume ne lui eût enlevé cette place. L'autre, qui étoit fils de Warin, le même sans doute que le duc de Toulouse de ce nom dont nous avons parlé ailleurs, avoit obtenu vraisemblablement de Charles quelque comté ou gouvernement particulier de la Septimanie ou de la Marche d'Espagne, après que ce prince eut cédé à Pepin la ville de Toulouse avec la plus grande partie de l'Aquitaine. Guillaume, voulant donc se rendre maître de la personne de ces deux seigneurs, usa d'un stratagème qui lui réussit. il leur fit savoir qu'il étoit résolu de faire sa paix & qu'il seroit bien aise de la traiter avec eux, s'ils vouloient venir le trouver à Barcelone. Aledran & Isembard [1], comptant trop facilement sur la bonne foi du duc, se rendirent dans cette ville pour conférer avec lui; mais il les fit arrêter aussitôt & les retint prisonniers. Guillaume se mit ensuite en campagne pour soumettre le reste du pays. S'étant avancé, il rencontra un corps de troupes ennemies & lui livra bataille. L'action fut d'abord très-vive, mais enfin ce duc, ayant été entièrement défait & mis en fuite, fut obligé de se renfermer dans Barcelone.

Guillaume, qui se flattoit de trouver un asile assuré dans cette ville dont il étoit le maître, trouva que son absence y avoit fait changer les affaires de face. Aledran, son prisonnier, avoit gagné dans cet intervalle une partie des habitans & de la garnison, composée de Goths ou de peuples du pays. Il leur avoit fait si bien comprendre les tristes suites de leur révolte que, touchés de repentir, ils avoient promis de rentrer dans le devoir & de secouer le joug de la tyrannie de Guillaume. En effet, ce duc fut à peine rentré dans Barcelone, que les conjurés tournant leurs armes contre lui, Aledran l'arrêta lui-même prisonnier & le fit mettre aux fers. Ce marquis, ayant aussitôt fait instruire son procès, le fit exécuter à mort comme rebelle & criminel de lèse-majesté. Cet événement arriva entre le mois de février [2] & le mois de juin de l'an 850. Ainsi périt, à la fleur de son âge, Guillaume [3], petit-fils du saint fondateur de Gellone de même nom. Ce jeune seigneur, qui n'avoit encore que vingt-quatre ans, ne manquoit ni de valeur ni de conduite; il marchoit déjà sur les traces de son aïeul, & il étoit digne d'un meilleur sort; mais son attachement au parti du jeune Pepin le précipita dans les mêmes malheurs qu'avoit éprouvés Bernard, duc de Septimanie, son père, & le conduisit à une fin également funeste.

[1] Isembard ou Isembert était, croyons-nous, fils de Warin, comte de Mâcon & de Châlons. Il avait été probablement envoyé dans la Marche d'Espagne pour la défendre contre les entreprises de Guillaume, fils de Dodane, qui prétendait que ce marquisat lui appartenait. Isembert fut fait prisonnier avec Aledran, comte de Barcelone; il recouvra la liberté peu de temps après, mais il est probable qu'il fut rappelé à la suite de cette campagne malheureuse & qu'il revint en Bourgogne en 853 ou 854. Il devint comte d'Autun après la mort de son père. [E. M.]

[2] *Chronicon Fontanellensis monasterii*, p. 389.

[3] Guillaume, fils de Bernard & de Dodane, n'a jamais été duc de Toulouse. Les Bénédictins ont singulièrement brodé le peu que les auteurs contemporains nous apprennent sur ce jeune prince. (Voyez à ce sujet au tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, § x, Suite des comtes de Toulouse, p. 300.) [E. M.]

Il ne paroît pas que ce seigneur ait été marié ou du moins qu'il ait laissé aucune postérité. Nous avons déjà dit qu'il avoit un frère, nommé Bernard, alors âgé de neuf ans, & une sœur qui épousa depuis Wulgrin, comte d'Angoulême [1]. Nous ne savons pas si Pepin nomma quelqu'un au duché de Toulouse ou d'Aquitaine, après la mort de Guillaume qui posséda vraisemblablement ce gouvernement au nom de ce prince, depuis la mort du duc Bernard, son père, car, pour le duché ou marquisat de Gothie, il n'en fut jamais pourvu, à ce qu'il paroît, quoi qu'en dise un auteur moderne. Il n'est, en effet, nullement vraisemblable que Charles [2] le Chauve, à qui cette province appartenoit, en eût voulu confier le gouvernement à ce seigneur qui, outre qu'il étoit fils du duc Bernard, qu'il avoit fait mourir pour crime de félonie, étoit d'ailleurs attaché comme lui aux intérêts du jeune Pepin, son ennemi. Il est vrai que Guillaume s'empara d'une partie de la Marche d'Espagne qui faisoit partie du gouvernement général de Septimanie; mais ce fut par surprise & par usurpation.

LII. — *Descente & défaite des Sarrasins vers l'embouchure du Rhône. Confirmation des priviléges de l'église de Viviers.*

La ligue que ce duc avoit formée avec les Sarrasins pourroit nous faire conjecturer qu'il les engagea à faire diversion en faveur de Pepin & à porter leurs armes sur les côtes de la Septimanie & de la Provence, tandis qu'il travailloit à soutenir le parti de ce prince du côté des Pyrénées. Ces infidèles [3], ayant en effet remonté en 850 par l'embouchure du Rhône, firent une descente dans les pays situés des deux côtés de ce fleuve & les ravagèrent jusques au voisinage d'Arles sans trouver la moindre opposition. Ils ne portèrent pas cependant fort loin l'impunité de leurs courses : ils furent à peine rembarqués, que les vents contraires & les courans qui sont fréquens dans le golfe du Lion les ayant forcés d'échouer sur la côte, les peuples du pays les attaquèrent & les défirent entièrement.

Éd. origin. t. I, p. 550.

L'empereur Lothaire, à qui appartenoient les deux côtés du Rhône, occupé alors sur le Rhin à réprimer les courses des Normands, étoit trop éloigné pour pouvoir secourir à temps les peuples de Provence contre les entreprises des Sarrasins. Après cette expédition, ce prince se rendit au palais de Gondreville, dans le voisinage de Toul, où il confirma [4], le 18 du mois d'octobre, les priviléges de l'église d'Albe ou Viviers [5] en faveur de Celse, évêque de cette ville, qu'il maintint entre autres dans la possession de l'abbaye de Donzère, située à la gauche du Rhône.

[1] Les deux fils de Bernard, duc de Barcelone, ne laissèrent ni l'un ni l'autre de postérité. Quant à l'alliance conclue entre leur sœur & Wulgrin, comte d'Angoulême, elle ne repose sur aucun fondement solide. [E. M.]

[2] Voyez tome II, la *Note* LXXXVII, n. 28.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 204.

[4] Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 200.

[5] Voyez au tome IV, p. 411, la *Note* sur cette église & la liste de ses évêques.

An 850

LIII. — *Nouvelles entreprises de ces infidèles sur la Septimanie.*

La Marche d'Espagne fut exposée vers le même temps aux courses des Sarrasins. Le général Muza[1], après s'être révolté contre l'émir Abdérame, l'avoit dépouillé d'une grande partie de ses États, entre autres des villes de Tolède, de Saragosse & d'Huesca, il avoit pris le titre de roi & gouvernoit les pays qu'il avoit conquis avec une autorité absolue. Ce nouveau roi des Sarrasins en Espagne, ayant assuré ses conquêtes contre les entreprises de l'émir, résolut de faire la guerre aux François & d'étendre sa domination dans les États que ces peuples possédoient au delà des Pyrénées & qui faisoient partie du gouvernement de Septimanie. Muza se mit en campagne & ravagea les pays d'Urgel & de Ribagorça, malgré les efforts que firent pour arrêter ses courses les comtes Sancion & Eprenion, qui commandoient sur cette frontière & qu'il fit prisonniers[2]. Ce prince auroit poussé plus loin ses conquêtes, si Charles le Chauve n'eût acheté de lui la paix par de riches présens qui procurèrent la liberté aux deux comtes. Ordonius, qui régnoit alors sur les chrétiens d'Espagne, vengea, dans la suite, les François par la victoire qu'il remporta sur ce prince infidèle à qui il enleva une partie de ses conquêtes & les présens qu'il avoit reçus du roi Charles.

LIV. — *Saint Santius, natif d'Albi, martyr. — Saint Lupin, confesseur.*

La victoire d'Ordonius sur les Sarrasins contribua sans doute à animer encore davantage le roi Abdérame contre les chrétiens de ses États; il les persécuta & en fit martyriser un grand nombre, entre autres un jeune homme nommé Santius[3], natif de la ville d'Albi, en Aquitaine. Ce généreux confesseur avoit été fait prisonnier pendant quelqu'une des excursions des infidèles dans la Marche d'Espagne & avoit été emmené captif à Cordoue, où Abdérame lui avoit donné la liberté avec une place parmi ses gardes. Durant son séjour à la cour de Cordoue, il eut des liaisons très-étroites avec le célèbre saint Euloge, martyr, qui lui fut d'un grand secours pour le soutenir dans la foi. Abdérame ayant voulu l'engager à embrasser le mahométisme, Santius fut également insensible à ses menaces & à ses caresses. Ce roi, lassé enfin de sa constance, le condamna à être empalé, supplice qu'il lui fit souffrir, parce qu'étant à son service, il étoit regardé comme criminel de lèse-majesté. Ce martyr expira dans ce tourment un vendredi 5 de juin de l'an 851.

An 851

Au rapport du même Euloge, qui nous a laissé l'histoire de son martyre, ce saint étoit natif *d'Albe, dans la Gaule Chevelue* (*Gallia Comata*), ce qui ne peut s'entendre de Viviers, capitale du Vivarais, comme quelques auteurs[4] le prétendent. Il est vrai que, suivant les monumens de ce temps-là, on don-

[1] Sébastien de Salamanque, p. 54 & suiv. — *Marca Hispanica*, c. 324 & seq.

[2] Sébastien de Salamanque, p. 54 & suiv.

[3] Eulogius, *Memor.*, l. 2, c. 3. — Bollandistes, juin, t. 1, p. 506 & suiv.

[4] Bollandistes, juin, t. 1, p. 506 & suiv.

noit[1] quelquefois à cette ville le nom d'Albe, ancienne capitale du pays des Helviens qui ne subsistoit plus alors; mais le Vivarais ne fut jamais compris dans la Gaule Chevelue : il appartenoit à la Narbonnoise ou Gaule *Braccata*. C'est donc de la ville d'Albi, en Aquitaine, qui faisoit anciennement partie de la Gaule Chevelue, que saint Euloge a voulu parler.

Il paroît[2] que saint Lupin, confesseur, dont le diocèse de Carcassonne honore la mémoire, vivoit vers le même temps; on ne sait rien de certain des circonstances de sa vie. On prétend qu'il fut chanoine de la cathédrale de cette ville, & qu'on y conserve encore ses reliques dans une châsse dont on Éd. origin. t. I, p. 551. fit l'ouverture au commencement du dernier siècle[3]. On y trouva un écrit qu'on rapporte à l'an 851, dans lequel il étoit fait mention de Liviula, évêque de Carcassonne & d'un comte, nommé *Louis Éliganius*[4], qu'on assure avoir été comte de la même ville. Il seroit à souhaiter que l'auteur qui fait mention de cette découverte nous eût donné dans son ouvrage cet ancien monument. Il auroit dissipé nos doutes sur les noms de l'évêque & du comte qui paroissent altérés, & nous auroit peut-être appris le temps où vivoit saint Lupin. Au reste, nous avons déjà remarqué qu'il est vraisemblable[5] qu'Oliba premier du nom, comte de Carcassonne, eut un fils, appelé Louis, qui peut lui avoir succédé dans cette dignité, & qui est sans doute le même dont il est parlé dans ce monument, ce qui peut servir à confirmer son époque.

LV. — *Charles le Chauve reconnu de nouveau par les Aquitains. — Pepin fait prisonnier & enfermé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons.*

Pepin[6], ayant été reconnu derechef par les Aquitains, fut abandonné bientôt après de ces peuples inconstans & légers qui se remirent sous l'obéissance de Charles le Chauve, son compétiteur. La sévérité dont le premier An 852 usa envers ceux qui s'étoient déclarés auparavant contre lui, & le peu de soin qu'il eut de se concilier les esprits, furent cause de cette nouvelle révolution. Sanche-Sancion, comte ou marquis de Gascogne, qui avoit été un de ses plus zélés partisans, fut le premier qui l'abandonna. Il prit même des mesures pour s'assurer de sa personne, &, lui ayant dressé des embûches, il l'arrêta enfin prisonnier. Il négocia ensuite sa paix avec Charles le Chauve aux

[1] Columbi, *Episcopi Vivariensis*, p. 200.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 1005. — De Vic, *Chronicon episcoporum Carcassonensium*, p. 50. — Bollandistes, juin, t. 1, p. 506 & seq.

[3] Saint Lupin ne pouvait guère être chanoine du chapitre de Carcassonne, qui ne paraît pas constitué avant l'an 925 au plus tôt; remarquons, d'ailleurs, que c'est l'époque où semblent s'être établis la plupart des chapitres cathédraux de la Province. [A. M.]

[4] Nous n'avons pas besoin d'insister sur le peu d'authenticité de tous ces détails. L'inscription dont parlent ici les Bénédictins est apocryphe; il n'y a point eu de comte de Carcassonne appelé Louis Éliganius, & quant au fils du comte Oliba I, nommé Louis, l'existence de ce personnage s'appuie sur une faute dans la copie d'une charte du comte Oliba, charte dont nous avons rétabli le texte dans les *Preuves* de cette édition. [E. M.]

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 104.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 206. — *Annales Mettenses.*

dépens de la liberté de ce prince qu'il offrit de lui livrer. Charles accepta volontiers[1] l'offre du comte &, s'étant avancé en Aquitaine au mois de septembre de l'an 852, il reçut Pepin & l'amena au monastère de Saint-Médard[2] de Soissons. Là, de l'avis des évêques & des seigneurs qui étoient à sa suite, il le fit revêtir malgré lui de l'habit monastique & le laissa sous bonne & sûre garde.

LVI. — *Les Sarrasins se saisissent de Barcelone & l'abandonnent.*

La guerre que les Sarrasins continuèrent dans la Marche d'Espagne auroit pu faire une diversion favorable à Pepin, si ce prince, au lieu d'aigrir ses sujets par sa conduite, avoit eu soin de se les attacher. Abdérame[3], roi de Cordoue, envoya en effet un corps de troupes sur cette frontière où elles assiégèrent Barcelone & s'en emparèrent à la faveur des Juifs qui la leur livrèrent. Les infidèles l'abandonnèrent bientôt, mais ce ne fut qu'après l'avoir traitée avec la dernière rigueur & passé la plupart des habitans au fil de l'épée. La mort d'Abdérame, qui suivit de près, ne leur permit pas, sans doute, de s'y maintenir & de pousser plus loin leurs conquêtes, ce qui donna lieu aux François, qui n'avoient osé s'opposer à leurs courses, de rentrer dans la possession de cette place.

LVII. — *Udalric ou Odalric, successeur d'Aledran dans le marquisat de Gothie. — Alaric & Francon, vidames ou vicomtes dans le diocèse de Narbonne.*

Nous ne savons pas si Aledran, marquis de Gothie & comte ou gouverneur particulier de Barcelone, défendit cette ville contre les Sarrasins; il paroît cependant qu'il fut tué dans cette occasion, car nous avons lieu de croire[4] qu'Udalric ou Odalric lui avoit déjà succédé dans ce marquisat ou gouvernement général, le 10 du mois de septembre de l'an 852. Ce dernier tint alors un *plaid* général[5] à Crespian, dans le diocèse de Narbonne. Il avoit pour assesseurs trois barons ou vassaux (*vassi dominici*) du roi, deux *vidames* (*vicedomini*) ou vicomtes, Alaric & Francon, six juges ou jurisconsultes, un *sayon*, officier, qui, suivant les lois gothiques, faisoit la fonction d'huissier ou d'appariteur, & enfin sept à huit personnes des plus considérables du pays. On jugea dans cette assemblée un différend qui étoit entre Ramne, procureur de Gondisalve, abbé de Caunes, & un nommé Odilon, qui avoit usurpé divers biens dépendans de ce monastère situés au territoire de Ventalon, dans le diocèse de Narbonne. L'usurpateur fut condamné à les restituer, conformément à la loi des Visigoths à laquelle il étoit soumis. Il ne défendoit en effet son usurpation que parce qu'il prétendoit avoir défriché ces biens & les avoir

[1] Pagi, ad ann. 852.
[2] *Concilium Suessionense, Capitul.* t. 2, c. 51.
[3] *Annales Bertiniani*, p. 206.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 36.
[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXVI.

reçus *en aprision*, ce qui prouve qu'il descendoit de ces Goths ou Espagnols réfugiés à qui Charlemagne avoit accordé diverses terres incultes dans la Septimanie. On voit par ce plaid que les lois visigothiques étoient encore alors en usage dans cette province.

Au reste, Udalric étoit peut-être parent d'Adalaric ou Alaric, comte de Girone en 843. Ce dernier, qui avoit épousé Rotrude, fille du comte Béra, fondateur de l'Abbaye d'Alet, étoit déjà mort au mois d'octobre de l'an 844.
Éd. origin. t. I, p. 552. Udalric, marquis de Gothie[1], pouvoit être en même temps comte particulier de Narbonne, car, suivant l'usage établi alors, un même seigneur pouvoit posséder plusieurs comtés. Quant aux deux vidames Alaric & Francon, dont il est fait mention dans ce jugement, nous avons déjà observé que ce titre répondoit ordinairement à celui de vicomte, ce qui nous fait croire qu'ils étoient lieutenans du comte de Narbonne. Nous verrons dans la suite que ce comté fut divisé en deux vicomtés, savoir en celle de Narbonne pour le pays bas, & en celle de Minervois pour le haut.

LVIII. — *Raimond I, comte de Toulouse, de Rouergue & de Querci, successeur de Frédelon, son frère.*

Frédelon, comte & duc de Toulouse, devoit être décédé dans le temps de l'assemblée de Crespian, puisque Raimond, son frère, lui avoit succédé dès l'an 852, *indiction quinzième*, suivant le témoignage[2] d'un ancien auteur qui dit qu'Aimar, abbé de Figeac, mourut la même année *sous le gouvernement de Raimond I, comte de Toulouse.* Cet auteur ajoute que Raimond est le premier comte de Toulouse qui ait fait hommage aux abbés de Figeac, ce qui prouve[3] qu'il possédoit en même temps le comté de Querci où cette abbaye est située & dont il fut pourvu, à ce qu'il paroît, en 849, par Charles le Chauve. Il fut le premier qui réunit en sa personne les comtés de Toulouse & de Rouergue avec celui de Querci, qui passèrent à ses successeurs, & sur lesquels il domina d'ailleurs en qualité de duc de Toulouse ou d'une partie de l'Aquitaine. Au reste, l'hommage que Raimond I rendit à l'abbé de Figeac est une preuve qu'il étoit avoué ou abbé laïque de ce monastère. Nous verrons dans la suite que ses successeurs y conservèrent le même droit, de même que sur celui de Moissac, situé aussi en Querci.

Il y a lieu de croire que Frédelon mourut sans laisser aucun enfant mâle, puisque Raimond, son frère, lui succéda immédiatement dans ses dignités. Il eut vraisemblablement une fille, nommée Udalgarde, qui épousa un seigneur de Rouergue, nommé Bernard, & dont il est fait mention[4] dans un acte de l'an 877. Elle se dit *fille de Frédelon & d'Ode*, dans cet acte par lequel elle rétablit, conjointement avec son époux, l'ancienne abbaye de Nant, en Rouergue, sous la dépendance de celle de Vabre, fondée par Raimond,

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 36.
[2] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 298.
[3] Voyez tome II, *Note* XCIX.
[4] *Ibid. Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CVI.

An 852

frère de Frédelon [1]. Nous savons d'ailleurs que ces comtes possédoient des biens considérables dans ce pays dont il semble qu'ils étoient originaires; ainsi Ode, mère d'Udalgarde, peut avoir été épouse de Frédelon, comte de Toulouse.

LIX. — *Tentative de Pepin pour s'échapper de sa prison.*

Charles le Chauve n'avoit pas tellement gagné les Aquitains à son parti, que Pepin n'en eût encore plusieurs attachés au sien. C'est sans doute dans l'espérance de remonter sur le trône d'Aquitaine par leur secours, que ce dernier tenta de s'échapper du monastère de Saint-Médard de Soissons, où il étoit détenu prisonnier par ordre du roi, son oncle. Pour exécuter son dessein, il gagna [2] deux religieux de ce monastère qui ménagèrent si bien les choses, qu'il étoit sur le point de s'évader quand leur complot fut découvert. Charles se rendit alors à Saint-Médard, où il fit garder Pepin plus étroitement; voulant ensuite faire juger canoniquement les deux religieux accusés d'avoir voulu favoriser son évasion, il convoqua, au mois d'avril de l'an 853, un concile dans le même monastère, où les évêques des quatre provinces de Reims, de Sens, de Rouen & de Tours se rendirent & procédèrent contre eux [3]. Ils furent envoyés en exil après avoir été dégradés de la prêtrise & publiquement désavoués par la communauté de Saint-Médard qui n'avoit aucune part à leur projet. Cela fait, Charles exigea de Pepin un nouveau serment de fidélité & une promesse solennelle de vivre dans l'exacte observance de la règle & dans la profession monastique qu'il avoit embrassée.

An 853

LX. — *Les Aquitains, rebelles à Charles le Chauve, demandent au roi de Germanie Louis, son fils, pour leur roi.*

Après le concile de Soissons, Charles alla au palais de Kiersi, & ensuite à celui de Pontion, dans le Pertois. Il accorda [4] dans ce dernier, le 21 de juin, à Arnoul, abbé d'Aniane, la confirmation des privilèges de son abbaye & de toutes les donations qui lui avoient été faites. Il se rendit de là à Verberie, où il assembla un nouveau concile. Vers la fin de l'année, il envoya [5] des commissaires dans les diverses provinces du royaume. Celles d'Aquitaine [6] étoient alors sur le point de se soustraire à sa domination. Les peuples de ce

[1] Le fait est peu vraisemblable, car l'acte dont parlent les Bénédictins a été mal daté par eux, & la suite des abbés de Vabre prouve qu'il faut le rapporter au règne de Charles le Simple & non de Charles le Chauve (926 au lieu de 877); on ne peut donc guère faire de cette Udalgarde une fille de Frédelon, à moins de lui supposer un âge déjà avancé, environ soixante-quinze ans en 926, ce qui rend l'assimilation peu certaine. (Voir, au tome IV, la *Note* sur l'abbaye & l'église de Vabre, n. CXI, p. 566.) [A. M.]

[2] *Annales Bertiniani*, p. 206. — *Concilium Suessionense*, t. 2, *Capitul.*, c. 51.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 206 & 207. — *Concilium Suessionense, ut supra.*

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXVII.

[5] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 60.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 207. — *Annales Fuldenses.* — Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 73 & seq.

royaume, soit par un effet de leur légèreté naturelle, soit à cause de la dureté de son gouvernement dont ils se plaignoient hautement, avoient résolu de remettre Pepin sur le trône, & il y a lieu de croire que quand ce dernier avoit médité son évasion, il étoit informé de leurs favorables dispositions à son égard. Les Aquitains, voyant que ce prince avoit manqué son coup & qu'il étoit étroitement resserré dans l'abbaye de Saint-Médard, prirent le parti de se donner un autre roi à sa place plutôt que d'obéir à Charles. Comme ils savoient que celui-ci étoit alors brouillé avec Louis, roi de Germanie, son frère, ils s'adressèrent à ce dernier par leurs députés pour le supplier de les prendre sous sa protection & de vouloir accepter la couronne d'Aquitaine qu'ils lui offroient ou pour lui-même, ou pour Louis, son fils aîné.

Éd. origin. t. I, p. 553.

Les Aquitains, pour engager ce prince à leur accorder leur demande, lui représentèrent, d'une manière fort vive, l'extrême dureté de Charles à leur égard, & ajoutèrent qu'ils souffroient si impatiemment son gouvernement que s'ils ne trouvoient pas dans les princes de la famille royale le secours qu'ils en espéroient pour se soustraire à son obéissance, ils se verroient obligés malgré eux d'avoir recours aux puissances étrangères &, à leur défaut, aux ennemis mêmes du nom chrétien, faisant entendre par là qu'ils s'uniroient plutôt aux Sarrasins & aux Normands que de vivre plus longtemps sous sa domination. Pour gage de leur fidélité, ils offrirent au roi de Germanie de lui donner en otage quelques-uns des principaux seigneurs d'entre eux.

LXI. — *Louis, fils du roi de Germanie, va prendre la couronne d'Aquitaine.*

Ce prince, ébloui de ces offres avantageuses, ne se fit pas prier longtemps. Il accorda Louis, son fils aîné, à ces députés qui l'amenèrent avec eux dans le dessein de le faire couronner roi d'Aquitaine; mais ce jeune prince eut à peine passé la Loire, qu'il vit évanouir les espérances dont ils l'avoient flatté avant son départ. Ils lui avoient fait entendre que dès qu'il paroîtroit, tous les peuples se déclareroient en sa faveur, ce qui n'arriva pourtant pas. En effet, soit que les Aquitains craignissent Charles, ou qu'ils espérassent que Pepin venant enfin à rompre ses fers se mettroit à leur tête, personne ne se présenta, à la réserve des parens d'un seigneur nommé Gauzbert, qui étoit comme l'âme de toute l'intrigue. Ils furent les seuls qui vinrent au-devant de ce nouveau roi; les autres ne s'empressèrent pas de le reconnoître, quoiqu'ils fussent toujours mécontens de Charles le Chauve & qu'ils persistassent dans leur rébellion contre ce prince.

An 854

Celui-ci, piqué de la conduite du roi de Germanie, son frère, résolut de chasser d'Aquitaine le jeune Louis, son neveu, & de punir la révolte des peuples de ce royaume. Dans cette vue, il passa la Loire pendant le carême & tâcha de remettre le pays sous son obéissance; mais les ravages affreux qu'il y commit, sans épargner ni le sacré ni le profane, ne servirent qu'à irriter de plus en plus contre lui les esprits des Aquitains, en sorte qu'étant

toujours également indisposés à son égard, il fut obligé d'en emmener un grand nombre en France pour s'assurer de leur fidélité.

LXII. — *Pepin, échappé de sa prison, rentre dans ce royaume, d'où Charles le Chauve chasse le jeune Louis, son neveu. — Origine de la ville de Limoux.*

L'empereur Lothaire, prévoyant les suites funestes de la division de ses deux frères & de la guerre d'Aquitaine qu'elle avoit fait naître, n'omit rien pour les réconcilier. Ces négociations obligèrent Charles à suspendre ses hostilités contre les Aquitains ; il repassa la Loire d'abord après Pâques & se rendit, dans le mois de juin, au palais d'Attigny où l'empereur l'ayant joint, ils envoyèrent de concert des ambassadeurs au roi de Germanie, leur frère, pour régler avec lui les conditions de paix dont ils étoient convenus, & l'engager à rappeler incessamment d'Aquitaine Louis, son fils aîné.

Sur ces entrefaites, Pepin, se flattant de pouvoir profiter des troubles de ce royaume, tenta une seconde fois de surprendre la vigilance de ses gardes &, plus heureux que la première, il s'évada du monastère de Saint-Médard, dans le même temps que Charles, son frère, s'échappa de celui de Corbie. Il s'approcha de la Loire, & il eut à peine passé cette rivière qu'une partie des Aquitains se déclarèrent pour lui & le reconnurent de nouveau pour leur roi. Ce prince se mit à leur tête & courut toute l'Aquitaine dont trois princes se disputèrent alors la couronne.

Sur l'avis de cette révolution, Charles résolut de retourner dans ce royaume pour en chasser ses deux compétiteurs. Il s'avança vers la Loire & arriva au palais de Germigny, dans l'Orléanois, vers la fin du mois de juillet. Il paroît qu'Udalric, marquis de Gothie, étoit à sa suite, puisque peu de jours auparavant ce prince accorda[1], à sa recommandation, quelques fiefs situés dans le diocèse d'Elne, à deux seigneurs Goths de nation & fils d'Adefonse, le même sans doute que nous avons déjà vu vicomte de Roussillon. Richomer, abbé[2] de Mallast ou de Montolieu, au diocèse de Carcassonne, qui se trouvoit aussi alors à sa suite, obtint de lui la confirmation des privilèges de son abbaye par une charte datée du 30 de juillet & du même palais. On doit rapporter à peu près au même temps un autre diplôme[3] de Charles le Chauve, en faveur d'Ana, abbé de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcassonne, dans lequel il est fait mention de Limoux, aujourd'hui ville capitale du pays de Razès. Ce diplôme est le plus ancien monument que nous connoissions, où il soit fait mention de ce lieu[4].

Éd. origin. t. I, p. 554.

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXVIII.

[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 1461 & seq.

[3] *Ibid.*

[4] Cette ville semble pourtant être plus ancienne, ou tout au moins sur son emplacement il a existé, du temps des Romains, une petite ville, dont les débris ont été retrouvés de nos jours près de la nouvelle ville. (Voir, à ce sujet, la notice publiée sur Limoux, en 1846, par M. le D[r] Buzairies.) [A. M.]

Charles[1], après avoir passé la Loire, eut deux ennemis à combattre, Pepin & Louis, fils du roi de Germanie, ses neveux : chacun avoit ses partisans en Aquitaine. Il attaqua d'abord le dernier comme le plus foible & le moins en état de lui résister. Ce prince n'avoit pas encore abandonné ses prétentions sur le royaume d'Aquitaine où il étoit toujours demeuré, malgré les projets de paix qui avoient été proposés entre le roi, son père, & Charles le Chauve; mais il étoit peu secouru des Aquitains mécontens, dont la plupart s'étoient jetés dans le parti de Pepin. Charles l'obligea enfin de prendre la fuite & de repasser la Loire pendant l'automne pour se retirer en Germanie, après un règne de peu de durée.

LXIII. — *Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de la Grasse. Foulques, envoyé dans la Septimanie. — Pays de Minerve.*

An 855

Nous ignorons si Charles tourna ensuite ses armes contre Pepin ; nous savons seulement qu'il retourna en France quelque temps après & qu'il étoit, à la fin de juin de l'année suivante, au palais d'Attigny. C'est ce qu'on voit par un diplôme[2] qu'il accorda alors à Suniarius, abbé de la Grasse, par lequel il confirma ce monastère dans la possession de ses biens & de ses priviléges. Ce diplôme nous donne la connoissance d'un commissaire ou *envoyé*, appelé Foulques, dont le département s'étendoit dans la Septimanie. Il nous apprend aussi que Suniarius, comte dans la Marche d'Espagne, & Richilde, veuve d'Oliba, comte de Carcassonne, firent des biens considérables à la même abbaye. Il y est fait mention du Minervois[3] comme d'un pays particulier qui comprenoit la partie septentrionale du diocèse de Narbonne.

LXIV. — *Mort de l'empereur Lothaire. — Le Vivarais & le pays d'Uzès soumis à Charles, son troisième fils, roi de Provence.*

La guerre de Charles le Chauve en Aquitaine contre Louis, son neveu, avoit retardé[4] la conclusion de la paix entre lui & le roi de Germanie. Une fièvre lente, qui survint à l'empereur Lothaire, leur frère, fit hâter leur réconciliation. Ce dernier, dont la santé dépérissoit de jour en jour, étoit déjà près de sa fin, quand, se trouvant, le 6 de septembre de l'an 855, à Remiremont, il confirma[5] par un diplôme les priviléges de l'abbaye de Cruas, dans le Vivarais, à la demande d'Uliébaud, qui en étoit abbé, à la recommandation de Roland, archevêque d'Arles, qui étoit à sa suite. L'empereur Lothaire s'étant ensuite rendu à l'abbaye de Prom, dans les Ardennes, & se sentant

[1] *Annales Bertiniani*, p. 207. — *Annales Fuldenses*, p. 552.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXIX.

[3] Voyez, au tome VII de cette édition, la *Note* consacrée à la géographie historique de la Province. Du reste, la première mention du Minervois est plus ancienne de quelques années. [E. M.]

[4] *Annales Bertiniani*, p. 207.

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXX.

près de son terme, se fit revêtir de l'habit monastique & mourut[1] le 28 du même mois.

Pour prévenir les guerres & les divisions qui pouvoient naître entre ses enfans au sujet de sa succession, il partagea entre eux ses États avant que de mourir. Il laissa à Louis, qu'il avoit déjà associé à l'empire, le royaume d'Italie. Les pays situés en deçà des Alpes échurent à Lothaire & à Charles, puînés de Louis. Le premier eut pour sa part les provinces voisines du Rhin. Elles prirent son nom : on les appela le royaume de Lothaire & ensuite, par corruption, la Lorraine. Le second régna sur les provinces méridionales & les plus voisines des Alpes & de la mer Méditerranée; on nomma ce pays le royaume de Provence. Il comprenoit les comtés situés des deux côtés du Rhône, entre autres le Vivarais & le diocèse d'Uzès.

LXV. — *Invention des reliques de saint Andéol, martyr, dans le Vivarais.*

Sous le règne de l'empereur Lothaire ou peu de temps après sa mort, on découvrit à *Gentibus*[2], lieu du Vivarais sur le bord occidental du Rhône, les reliques de saint Andéol, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, y fut martyrisé pour la foi, sous les empereurs païens. Ce lieu, situé à deux lieues du Pont-Saint-Esprit, vers le nord, porte depuis ce temps-là le nom de ce généreux martyr, son patron. C'est à présent une des villes les plus considérables du Vivarais, où les évêques de Viviers font leur résidence ordinaire. Quelques Éd. origin. t. I, p. 555. auteurs[3] rapportent que les habitans de *Gentibus*, pour dérober les ossemens de leur saint patron à la fureur des Vandales, dans le temps de leur irruption dans les Gaules, au cinquième siècle, les avoient cachées en Provence, auprès de la Durance, & que c'est dans cet endroit qu'elles furent découvertes, sous l'empire de Lothaire; mais cette relation paroît moins authentique & moins assurée que l'autre.

LXVI. — *Pepin abandonné des Aquitains. — Charles, fils de Charles le Chauve, reconnu roi d'Aquitaine.*

La réconciliation de Charles le Chauve avec le roi de Germanie, son frère, qui se fit enfin, rendit le premier plus redoutable aux Aquitains. Ces[4] peuples, soit par crainte d'éprouver tôt ou tard le ressentiment de ce prince contre leur révolte, soit par légèreté ou pour de nouveaux sujets de mécontentement contre Pepin, prirent le parti de l'abandonner & de se remettre sous l'obéissance de son compétiteur. Comme ils étoient cependant dans l'usage d'avoir un roi qui leur fût particulier & qu'ils étoient fort jaloux de

[1] *Annales Bertiniani*, p. 207.

[2] *Chronicon*, dans Duchesne, t. 2, p. 402. — Ado, *Chronicon*, p. 809.

L'inscription relative à cette découverte se trouve au tome V de la présente édition, d'après Paradis. *Inscriptions chrétiennes du Vivarais*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 14, p. 592. [A. M.]

[3] Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 202.

[4] *Annales Bertiniani*, p. 207.

ce droit, ils chargèrent les députés qu'ils envoyèrent à Charles le Chauve, pour l'assurer de leur soumission, de le supplier de leur donner son fils Charles pour les gouverner. Ces députés obtinrent facilement leur demande & accompagnèrent ce jeune prince jusques à Limoges, où il fut sacré & couronné roi d'Aquitaine à la mi-octobre. Le commencement de son règne fut très-heureux, ses troupes remportèrent une victoire signalée contre les Normands, qui, après avoir remonté par l'embouchure de la Loire, étoient entrés dans le Poitou & avoient tenté une entreprise sur la ville de Poitiers. La défaite de ces pirates fut si complète qu'à peine trois cents d'entre eux se sauvèrent par la fuite & regagnèrent leurs vaisseaux. Pepin les avoit peut-être appelés à son secours pour se soutenir sur le trône; nous savons du moins qu'il s'unit avec eux bientôt après.

LXVII. — *Pepin reconnu & abandonné derechef par les Aquitains. Ligue de ces peuples avec les François contre Charles le Chauve.*

La suite du règne du jeune Charles ne répondit pas à des commencemens si heureux. Ce prince, après avoir été d'abord reconnu [1] dans presque toute l'Aquitaine, ne fut pas longtemps sans éprouver l'inconstance de ses sujets. Ils l'eurent à peine placé sur le trône que, voyant la foiblesse de son âge [2], qui le rendoit incapable de les soutenir par lui-même contre les incursions journalières des Normands, ils prirent le parti de rappeler Pepin. Mais comme la démarche de ces peuples étoit moins un effet de leur affection envers ce prince que de leur légèreté, ils l'abandonnèrent de nouveau, en sorte qu'également mécontens & de lui & du jeune Charles, son cousin, ils ne voulurent reconnoître ni l'un ni l'autre. Ils se liguèrent avec les François à qui le gouvernement de Charles le Chauve étoit fort odieux & qui se plaignoient de leur côté de la négligence de ce roi à les mettre à couvert des fréquentes
An 856 incursions des Normands. La plupart des grands du royaume, loin d'étouffer, comme ils l'auroient pu, le murmure des peuples, le favorisèrent, dans la vue de profiter des troubles de l'État pour rendre leurs dignités héréditaires. Les Aquitains & les François, ayant formé le complot de secouer le joug de Charles le Chauve, envoyèrent des députés au roi de Germanie pour le supplier de les mettre sous sa protection & de venir se joindre à eux en France pour les délivrer de la domination de ce prince.

Charles, informé de ces démarches & craignant qu'elles n'aboutissent enfin à le détrôner, n'omit rien pour gagner l'affection des peuples & les ramener à leur devoir. Dans ce dessein, il tint à Kiersi, le 7 de juillet [3], une diète où se trouvèrent les évêques & les seigneurs qui lui étoient demeurés fidèles, & où Rodolphe, son oncle & frère de l'impératrice Judith, fit quelques propositions de paix de la part des mécontens. Charles en accepta volontiers les

[1] Mabillon, *Annales*, ad ann. 856, n. 10 & seq.
[2] *Annales Bertiniani*, p. 208.
[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 79 & seq.

conditions &, les ayant réduites en forme d'édit, il les fit publier en France & en Aquitaine, espérant par là d'apaiser le murmure des peuples. Ce prince promettoit de corriger ce qu'on trouvoit de défectueux dans son gouvernement & de satisfaire à tous les griefs qu'on formoit contre lui.

LXVIII. — *Les Aquitains se soumettent à ce dernier prince & reconnoissent une seconde fois son fils Charles pour leur roi.*

Il tint une seconde diète à Verberie, le 26 du même mois, persuadé que le pardon qu'il venoit d'accorder par son édit aux conjurés & l'assurance qu'il leur donnoit d'un gouvernement plus doux pour l'avenir, porteroit sans doute les principaux d'entre eux à se rendre à cette assemblée & à se soumettre; mais il se trompa. La plupart se défièrent[1] de ses promesses & refusèrent de s'y trouver. Ce prince, espérant toujours de les gagner, les invita à une autre assemblée qu'il tint à Baisieu. Les factieux, persistant dans leur défiance, s'excusèrent de s'y rendre sous prétexte qu'ils attendoient l'arrivée du roi de Germanie & qu'ils ne pouvoient rien conclure sans sa participation. Charles le Chauve, craignant alors la jonction de ce prince avec eux, résolut de gagner leurs chefs à quelque prix que ce fût. Il les invita de se rendre à une troisième diète qu'il tint à Neaufle, le 1er de septembre; mais ils s'excusèrent encore sur l'absence de la plupart de leurs *pairs,* sans le consentement desquels ils déclarèrent qu'ils ne pouvoient rien terminer. Enfin, voyant que le roi de Germanie, sur lequel ils fondoient leurs espérances, ne venoit pas & que la guerre que ce prince avoit à soutenir contre les Esclavons ne lui permettoit pas de passer le Rhin, ils se rendirent à une quatrième diète que Charles avoit assemblée à Chartres, le 11 du mois d'octobre, & firent leur paix avec lui. Les Aquitains, qui ne s'étoient déclarés en faveur de Pepin que pour se soustraire à sa domination, retournèrent alors sous son obéissance & lui demandèrent de nouveau Charles, son fils, pour leur roi, ce qu'ayant obtenu, ils ramenèrent ce jeune prince avec eux en Aquitaine. Éd. origin. t. I, p. 556.

LXIX. — *Diplômes accordés à l'église de Narbonne par Charles le Chauve, à la prière d'Udalric, marquis de Gothie.*

Il paroît qu'Udalric, marquis de Gothie, n'étoit pas du nombre des seigneurs mécontens qui se liguèrent contre Charles le Chauve, & qu'il demeura inviolablement attaché au parti de ce prince, durant les troubles dont nous venons de parler. Il étoit, en effet, au commencement de l'année, à la suite de ce roi qui accorda[2] alors, à sa recommandation, deux chartes en faveur de l'église de Narbonne & de Frédold ou Frédald, successeur de Bérarius, qui

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 83 & seq.

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXXXI. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 1272, & *Appendix,* c. 1466.

en étoit archevêque. Elles sont datées du palais de Kiersi, le 15 de février, *indiction IV, la dix-septième année du règne de Charles,* qu'il faut compter[1] depuis la fin de l'an 839 qu'il fut reconnu roi d'Aquitaine. Par ces diplômes, ce prince accorde à l'église de *Narbonne & de Razès* plusieurs terres situées dans le diocèse de cette métropole, entre autres le lieu de Cazouls, près de la rivière d'Orb, aujourd'hui dans le diocèse de Béziers, quelques biens à Ventenac & à Saint-Saturnin, &c. Udalric, qui sollicita ce diplôme, se qualifie[2] *marquis & comte,* ce qui prouve qu'outre le marquisat de Gothie, il possédoit encore quelque comté particulier, & vraisemblablement ceux de Barcelone & de Narbonne.

LXX. — *Charles, roi de Provence, paisible possesseur de ses États.*

Si la Septimanie fut tranquille au milieu des troubles qui agitoient alors le royaume, les pays du Languedoc qui faisoient partie du royaume de Provence & qui étoient du domaine des enfans de l'empereur Lothaire ne jouirent pas du même avantage. Nous avons dit que, suivant le partage que cet empereur avoit fait de ses États avant sa mort, la Provence avec le Vivarais & le diocèse d'Uzès devoient échoir à Charles, son troisième fils; mais Louis[3], empereur & roi d'Italie, frère de ce dernier, mécontent de cette disposition, prétendit que l'Italie lui appartenant de droit par la donation que l'empereur Louis le Débonnaire, son aïeul, lui en avoit faite, il devoit posséder ce royaume par préciput & partager ensuite avec ses frères les autres États de leur père situés en deçà des Alpes. Louis tâcha, en effet, de s'emparer de ces provinces, mais, voyant ses efforts inutiles, il convint avec ses deux frères d'une conférence qu'ils tinrent à Orbe, vers le lac de Genève. Ces trois princes, ne pouvant terminer leurs différends à l'amiable, furent su le point d'en venir aux mains & de décider leur querelle par la voie des armes. Lothaire vouloit sacrifier Charles à son ambition & le forcer à embrasser l'état ecclésiastique, dans le dessein de n'entrer en partage qu'avec Louis; mais Charles, soutenu de plusieurs seigneurs du pays qui se déclarèrent en sa faveur, s'étant échappé des mains de ses deux aînés, ceux-ci consentirent enfin de le laisser paisible possesseur de la Provence & du duché de Lyon.

LXXI. — *Pepin se ligue avec les Normands & ranime son parti.*

An 857

Quoique les Aquitains eussent fait leur paix avec Charles le Chauve, cependant, comme ils n'avoient reconnu de nouveau Charles, son fils, pour leur roi, qu'au défaut du roi de Germanie[4] qui se trouvoit alors hors d'état de les secourir, ils attendoient une occasion de se soulever derechef & de se

[1] Voyez tome II, *Note* XCIII.
[2] *Ibid.*
[3] *Annales Bertiniani,* p. 208 & seq.
[4] *Ibid.* p. 209.

An 857

déclarer pour ce dernier prince. Les François, se trouvant dans la même disposition, firent pressentir les Aquitains & leur proposèrent une nouvelle ligue contre Charles le Chauve. Ces deux peuples s'unirent de nouveau, & plusieurs d'entre les Aquitains, ayant levé l'étendard de la révolte, abandonnèrent le parti du jeune roi Charles & se joignirent à celui de Pepin, qui continuoit de se maintenir en Aquitaine à la tête de ses partisans.

Éd. origin. t. I, p. 557.

Ce dernier prince, qui n'avoit déjà que trop éprouvé l'inconstance de ces peuples, & qui ne comptoit plus sur leur attachement passager, avoit eu déjà recours à un appui étranger. Il s'étoit ligué avec les Normands dont il avoit imploré le secours pour se soutenir sur le trône; mais cette ligue ne servit qu'à augmenter la désolation de l'Aquitaine. En effet, Pepin, s'étant mis en campagne à la tête de ces pirates, soutenu des Aquitains de son parti & de plusieurs seigneurs françois mécontens qui le joignirent, fit des ravages affreux dans plusieurs provinces & en particulier dans le Poitou dont il livra la capitale au pillage. Au milieu de ces nouveaux troubles, Charles fit tous ses efforts pour contenir ses sujets dans la soumission, & pour mieux s'en assurer, il tint[1] à Kiersi, le 21 de mars de l'année suivante, une assemblée où il exigea des prélats & des seigneurs qui s'y trouvèrent un nouveau serment de fidélité.

An 858

LXXII. — *Humfrid, marquis de Gothie & comte de Barcelone, successeur d'Udalric. — Gérin, vicomte de Béziers.*

On trouve parmi ces derniers la souscription d'Humfrid & d'Udalric. On croit[2] que celui-ci est le même que le marquis de Gothie dont nous avons déjà parlé; si cela est ainsi, il ne possédoit pas ce marquisat, alors occupé par Humfrid, comme il est rapporté dans l'histoire de la translation des reliques des saints George & Aurélius, d'Espagne en l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Cette histoire, écrite par un auteur contemporain, nous fournit en même temps diverses particularités qui nous intéressent.

Les religieux de Saint-Germain des Prés, informés[3] que le tombeau de saint Vincent, leur patron, étoit négligé & comme enseveli sous les ruines de la ville de Valence, en Espagne, où ce saint avoit souffert le martyre, & qui étoit alors sous la domination des Sarrasins, députèrent deux d'entre eux, savoir : Usuard, auteur du martyrologe qui porte son nom, & un autre, & les envoyèrent en Espagne, munis des lettres de Charles le Chauve, avec ordre de chercher & d'enlever des mains des infidèles les ossemens de ce glorieux martyr. Ces deux députés partirent au commencement de l'année 858, *la dix-huitième du règne de Charles.* Ils prirent leur route par la Bourgogne & s'arrêtèrent à Beaune, où ils communiquèrent leur projet à Humfrid, marquis de Gothie, dont le gouvernement s'étendoit (*Illis tunc in partibus princi-*

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 99 & seq.

[2] Baluze, *Notae in Capitulariis*, c. 1267.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, l. 1, saec. 4, part. 2, p. 46 & seq., *Translatio SS. Georgii, &c.*

pantem) jusque sur les frontières d'Espagne, occupée par les Sarrasins. Ce seigneur, qui résidoit alors en Bourgogne où il avoit des terres, approuva leur dessein & promit de le favoriser de tout son pouvoir. Après les avoir instruits des moyens qu'ils devoient prendre pour réussir & éviter les dangers qu'ils avoient à courir dans leur voyage, il leur donna des lettres de recommandation pour son gouvernement avec un de ses domestiques pour les accompagner & les guider dans la route.

A leur arrivée à Viviers, on les assura qu'ils alloient chercher inutilement en Espagne le corps de saint Vincent, puisqu'il avoit été déjà transféré dans la ville de Bénévent. Wallafrid, évêque d'Uzès, chez qui ils passèrent, leur dit la même chose; mais, les deux voyageurs, sans se rebuter de ce bruit, dont nous verrons la fausseté dans la suite, continuèrent leur route & se rendirent à Barcelone. A leur arrivée dans cette ville, leur premier soin fut d'aller trouver Sunifred qui en étoit vicomte & qui y commandoit en l'absence d'Humfrid. Ils lui exposèrent le sujet de leur voyage, lui demandèrent son conseil & lui communiquèrent la résolution qu'ils avoient prise, dans l'impossibilité de rapporter d'Espagne le corps de saint Vincent, d'y aller chercher d'autres reliques.

Sunifred, pour les détourner d'un voyage si périlleux, leur fit le récit de la violente persécution qu'Abdérame, roi des Sarrasins, avoit suscitée contre les chrétiens de ce royaume, & dont la mémoire étoit encore toute récente. Usuard & son compagnon, loin de se décourager à la vue des dangers que le vicomte de Barcelone leur faisoit appréhender de la part des Sarrasins, se confirmèrent au contraire de plus en plus dans le dessein de continuer leur voyage. Ils résolurent de se rendre à Cordoue, qui avoit été le théâtre de la persécution, dans l'espérance d'y trouver les reliques de quelques-uns des
Éd. origin. t. I, p. 558. chrétiens qui venoient de souffrir le martyre. Enfin, le vicomte & Ataulphe, évêque de Barcelone, à qui ils communiquèrent aussi leur dessein, voyant qu'ils étoient résolus de l'exécuter, leur indiquèrent à Cordoue un chrétien de leurs amis dont ils connoissoient la piété, & qui les logeroit non-seulement avec plaisir, mais qui favoriseroit même leurs recherches. Ils écrivirent au marquis Humfrid pour le prier d'envoyer des lettres de recommandation pour ces deux religieux auprès d'Abdiluvar, gouverneur sarrasin de Saragosse, avec qui il étoit lié d'amitié, & dont la protection pouvoit faciliter leur voyage.

Abdiluvar, pour marquer à Humfrid le cas qu'il faisoit de sa recommandation, reçut fort gracieusement Usuard & son compagnon, & les fit conduire sûrement jusques à Cordoue, où, après un séjour de près de deux mois, ils obtinrent enfin des chrétiens du pays & de Saül, évêque de cette ville, les reliques des saints George, Aurélius & Natalie qui y avoient été martyrisés pour la foi pendant la persécution d'Abdérame. Cela fait, ils partirent la veille de l'Ascension, onzième de mai, & repassèrent à Saragosse où ils ne manquèrent pas de remercier de sa protection & de ses bons offices Abdiluvar, gouverneur de cette ville, qui, après les avoir chargés de ses complimens pour

Humfrid, leur fit donner des passeports pour tous les gouverneurs sarrasins des places qu'ils rencontreroient sur la route jusques à Barcelone.

Usuard & son compagnon passèrent deux jours dans cette dernière ville. Ils partirent ensuite pour Narbonne, d'où, après avoir visité le tombeau & l'église de Saint-Paul, située alors hors des murs, ils se rendirent à Béziers, où ils déposèrent les sacrés ossemens dans l'oratoire de Notre-Dame. Gérin, vicomte de cette ville, ami & proche parent des deux religieux, les logea chez lui pendant un mois. Ce vicomte, que l'ancien historien[1] appelle aussi *le premier de la ville* (*civitatis primate*), avoit un échanson nommé Brictius qui, étant paralytique & ayant le corps tout couvert d'ulcères depuis près de deux ans, eut recours à la protection des saints martyrs & fut guéri par leur intercession. Gérin lui-même, accablé de douleur, obtint sa guérison par leurs mérites, ce qui l'engagea en reconnoissance de se joindre aux deux religieux & à accompagner les reliques des saints jusque dans le Vivarais. Usuard & son associé se détournèrent de leur chemin & passèrent exprès dans ce pays pour satisfaire leur dévotion envers saint Andéol, martyr, & visiter l'endroit où on avoit depuis peu exposé ses reliques à la vénération des fidèles. De là ils se rendirent à Argilli, en Bourgogne, près de Beaune, où Humfrid, marquis de Gothie, se trouvoit encore, & où ils le remercièrent de la protection qu'il leur avoit accordée. Ce seigneur, qui étoit fort pieux, après avoir écouté avec plaisir le récit & le succès de leur voyage, les renvoya chargés de présens.

Telle est la relation qu'Aimoin, religieux de Saint-Germain des Prés, auteur contemporain & confrère d'Usuard, nous a laissée de la translation de ces reliques. Elle nous donne lieu de remarquer : 1° qu'Humfrid étoit déjà pourvu du marquisat de Gothie dans le temps que les deux religieux de cette abbaye furent le trouver à Beaune avant leur départ pour l'Espagne, &, par conséquent, du moins dès le commencement de l'an 858, puisqu'ils se mirent en chemin à leur retour de Cordoue, le onze de mai, après un séjour d'environ deux mois dans cette ville; ainsi, nous ne doutons pas que le marquis Humfrid qui, conjointement avec plusieurs autres seigneurs du royaume, prêta un nouveau serment de fidélité au roi Charles le Chauve le 21 de mars de la même année à la diète de Kiersi, ne soit le même que notre marquis de Gothie; 2° que ce marquisat ou gouvernement général, outre la Septimanie propre, comprenoit encore alors la Marche d'Espagne, & qu'Humfrid possédoit en même temps le comté particulier de Barcelone; 3° que ce seigneur occupoit vraisemblablement ces dignités depuis l'année précédente, puisqu'en[2] qualité de marquis de Gothie *il avoit déjà fait la paix & conclu une ligue avec Abdiluvar, duc ou gouverneur de Saragosse pour les Sarrasins* à l'arrivée des deux religieux de Saint-Germain des Prés à Barcelone. Or Humfrid demeura en Bourgogne pendant les six premiers mois de l'an 858, il devoit donc avoir été auparavant dans la Marche d'Espagne pour y conclure la paix

[1] *Historia translationis SS. Georgii, &c.*

[2] *Historia translationis SS. Georgii, &c.*

Éd. origin. t. I, p. 559.

avec les infidèles, & avoir succédé à Udalric dans le marquisat de Gothie dès l'an 857; 4° qu'Antoine, vicomte de Béziers[1], dont nous avons fait mention ailleurs, devoit être décédé en 858, puisque Gérin étoit alors pourvu de cette vicomté.

Quant à la personne d'Humfrid, nous donnons[2] ailleurs les raisons que nous avons de conjecturer qu'il appartenoit à la famille de saint Guillaume, duc de Toulouse & fondateur de Gellone, & qu'il étoit proche parent d'Egfrid, comte de cette ville en 842, & de Wifred ou Acfred, comte de Bourges[3], sous Louis le Débonnaire. Comme ces noms paroissent les mêmes, Humfrid n'est pas sans doute différent de Wifred, comte de Besalu, qu vivoit[4] en 850. Charles le Chauve, au parti duquel il demeura toujours attaché dans le temps que la plupart des seigneurs du royaume l'abandonnèrent & qu'il se vit à la veille de perdre sa couronne, lui avoit donné apparemment le gouvernement de Gothie en récompense de sa fidélité.

LXXIII. — *Paix entre Charles le Chauve & Pepin.*

Ce prince[5], dans le dessein de chasser les Normands de l'île d'Oisel, à l'embouchure de la Seine, où ils s'étoient établis & d'où ils portoient la désolation dans toute la France, assembla un grand nombre de bateaux. Il étoit actuellement occupé à cette expédition & il tenoit ces pirates assiégés dans cette île, au mois de juillet de l'an 858, quand Charles, son fils, roi d'Aquitaine, vint le joindre accompagné des troupes de ses États, qu'il amenoit à son secours. Ce jeune prince étoit suivi de Pepin, qui avoit enfin écouté les propositions de paix que Charles le Chauve lui avoit fait offrir, & qui venoit pour la conclure. Ces deux princes convinrent des articles dont le principal fut que Pepin posséderoit un certain nombre de comtés & d'abbayes dans l'Aquitaine. Les historiens n'entrent pas dans un plus grand détail au sujet de cette paix & ne marquent pas si Pepin conserva le titre de roi & l'autorité souveraine dans les pays qui lui furent cédés; ce qui est certain, c'est que cette paix ne fut pas de durée.

[1] Il est à peu près certain que Gérin, vicomte de Béziers, n'a pas une existence plus certaine qu'Antoine, son prédécesseur au dire des Bénédictins. Nous ne voulons pas nous inscrire en faux contre l'histoire de la translation des reliques des saints Georges & Aurélius; cependant, il est visible que ce document renferme le récit de quelques événements auxquels on ne peut accorder une entière confiance. De ce nombre est le récit qui concerne le vicomte Gérin. [E. M.]

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 37 & suiv.

[3] Il y a une grande confusion dans ce qu'indiquent ici les Bénédictins. Humfrid, dont il est difficile de découvrir l'origine, n'était point parent d'Ecfrid, comte de Toulouse. On ignore également l'origine de ce dernier. Quant à Wifred ou Acfred, prétendu comte de Bourges de 828 à 840, il n'a jamais existé. C'est un personnage apocryphe inventé par le récit légendaire de la translation de reliques de saint Genou. (Voyez au tome II de cette édition la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVIII.

[5] *Annales Bertiniani*, p. 212. — *Annales Fuldenses*, p. 554 & seq.

An 858

LXXIV. — *Louis, roi de Germanie, appelé en deçà du Rhin par les mécontens de France & d'Aquitaine.*

Le roi Lothaire, fils de l'empereur de ce nom, dont l'intérêt étoit de ménager Charles le Chauve, son oncle, marcha à son secours & alla le joindre au mois d'août devant l'île d'Oisel. Il avoit besoin de sa protection contre les entreprises de l'empereur Louis, son frère, au préjudice duquel il avoit fait depuis peu un traité avec Charles, roi de Provence, leur cadet, par lequel il lui avoit cédé les diocèses de Belley & de Tarentaise, à condition que s'il venoit à mourir sans enfans, il lui succéderoit dans tous ses États. Lothaire avoit refusé l'alliance du roi de Germanie qui avoit voulu l'attirer dans son parti contre Charles le Chauve, à cause de ses liaisons avec l'empereur, son frère. Il se déclara donc ouvertement pour Charles contre ces deux princes.

D'un autre côté, le roi de Germanie, qui cherchoit depuis longtemps l'occasion de déposséder Charles de ses États, se disposoit alors à y faire une irruption, à la sollicitation des mécontens de Neustrie & d'Aquitaine, avec lesquels il entretenoit depuis cinq ans des intelligences secrètes. Ce prince se mit donc en marche à la tête de ses troupes &, ayant passé le Rhin, il entra en France & arriva, le 1er de septembre, à la maison royale de Pontion, située dans le Pertois, où il fut joint par une grande partie de ceux qui l'avoient appelé. Il s'avança ensuite jusques à Orléans où le reste des conjurés, après avoir entraîné les Bretons dans leur révolte & chassé du Maine le jeune Louis, fils aîné de Charles le Chauve, furent le trouver; en sorte qu'il ne resta à ce dernier, alors occupé au siége de l'île d'Oisel, que les seigneurs qui étoient dans son camp. La plupart même d'entre eux l'abandonnèrent, sur l'avis des approches du roi de Germanie, & allèrent joindre celui-ci.

Charles, effrayé d'une révolution si subite, abandonna le siége de cette île, &, ayant décampé sur la fin du même mois, il alla avec tout ce qui lui restoit de troupes à la rencontre du roi de Germanie, son frère, qui, sur l'avis de sa marche, n'avança pas plus loin & retourna même sur ses pas. Charles l'atteignit le 9 de novembre, à Brienne, au delà de Châlons-sur-Marne où il reçut quelques secours de Bourgogne. Les deux armées demeurèrent trois jours en présence, pendant lesquels on négocia inutilement la paix. Le 12 de ce mois, les deux rois étoient sur le point d'en venir aux mains, quand Charles, se voyant trahi par ses propres troupes qui passèrent de son camp dans celui de son frère, se vit forcé de quitter la partie & de se retirer en Bourgogne, après avoir abandonné le reste de ses États à la discrétion de son ennemi. Éd. origin. t. I, p. 560.

LXXV. — *Charles le Chauve chasse le roi de Germanie de ses États, & accorde diverses grâces à Humfrid, marquis de Gothie.*

An 859

Le roi de Germanie passa l'hiver en France, &, comptant un peu trop sur la fidélité des peuples qu'il venoit de soumettre, il congédia ses troupes.

Charles profita de la faute de ce prince pour rentrer dans la possession de ses États dont il étoit sur le point de se voir dépouillé. Il ménagea[1] si bien, pendant l'hiver, les esprits de ses anciens sujets que, s'étant mis en campagne au carême de l'année suivante, il rentra en France & obligea le roi, son frère, dépourvu de troupes, de prendre la fuite à son tour, de repasser le Rhin & d'abandonner la France avec plus de diligence qu'il ne l'avoit conquise. Il ne tint même[2] qu'à lui de le faire prisonnier.

Charles usa avec modération de sa victoire. Il fit grâce à tous ceux de ses sujets qui avoient pris parti contre lui, sans pourtant[3] les rétablir dans leurs dignités, ce qui prouve qu'Humfrid, marquis de Gothie, n'eut aucune part à la révolte, puisqu'il jouissoit alors de son gouvernement. Ce prince accorda même diverses grâces, à la recommandation de ce seigneur, & donna entre autres le lieu de Méjan[4], dans le diocèse de Béziers, à l'abbaye de Saint-Thibéry, dont Adrevald étoit abbé, par une charte datée du palais de Pontion, *la dix-neuvième année de son règne*. S'étant ensuite rendu à Attigny, à la fin[5] de juin, il donna deux diplômes dans ce palais, à la demande du même marquis de Gothie, par l'un desquels il accorda en propriété, le 20 de ce mois, à un de ses vassaux, nommé Isambert, les lieux de Ribaute & de Zébésan, dans le Narbonnois, & par l'autre, dix jours après, le lieu de Donos avec quelques fiefs, dans le même pays, à un autre de ses vassaux, appelé Gomesinde.

LXXVI. — *Pepin, chassé de nouveau d'Aquitaine, se retire chez les Bretons.*

Ce prince étoit alors de retour du concile de Savonières[6], près de Toul, où les évêques de douze provinces de France s'étoient assemblés pour délibérer des moyens d'apaiser les troubles qui agitoient le royaume. Lothaire, roi de Lorraine, & Charles, roi de Provence, s'étoient trouvés à cette assemblée & avoient formé une ligue avec lui, contre Louis, roi de Germanie; mais ce fut inutilement que ce concile & quelques autres qui avoient été tenus auparavant, tentèrent la réunion de ces deux princes. Charles le Chauve eut, à la vérité, une conférence avec le roi de Germanie, son frère, dans une île du Rhin, au voisinage de Coblentz; mais le refus qu'il fit de rétablir dans leurs dignités ceux d'entre les seigneurs de son royaume qui avoient pris parti contre lui, en empêcha la conclusion. Ces deux rois convinrent seulement de remettre la décision de leurs différends à une nouvelle entrevue qu'ils indiquèrent, pour l'automne prochain, dans un endroit voisin de Bâle. Cette nouvelle conférence ne se tint pas & leur mésintelligence continua.

[1] *Annales Bertiniani*, p. 210. — *Annales Fuldenses*, p. 556.

[2] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 53.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 210. — *Annales Fuldenses*, p. 556.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCI.

[5] *Ibid.* n. LXXXIII.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 210. — *Annales Fuldenses*, p. 656.

Durant cet intervalle, Charles, voyant qu'il n'avoit rien à craindre du roi de Germanie, rompit la paix qu'il avoit conclue l'année précédente avec Pepin, son neveu, ce qui peut nous faire conjecturer que dans le temps qu'il l'avoit faite, il n'avoit eu d'autre dessein que de l'empêcher de s'unir contre lui avec ce prince. En effet, celui-ci fut à peine sorti de France, que Charles mit tout en œuvre pour déposséder Pepin des pays qu'il lui avoit cédés en Aquitaine, & fit si bien par ses menées, qu'il lui débaucha la plupart de ceux d'entre les Aquitains qui conservoient encore quelque attachement pour lui. Pepin, abandonné des siens, eut recours alors à la protection des Bretons & de quelques seigneurs de Neustrie, qui persistoient dans leur révolte contre Charles le Chauve & se ligua avec eux.

LXXVII. — *Les Normands descendent sur les côtes de la Septimanie, prennent Narbonne & plusieurs autres places.*

A la faveur de la mésintelligence qui régnoit parmi les princes françois, les Normands[1] portèrent leurs ravages jusqu'aux environs d'Amiens & de Noyon, & les étendirent vers le Rhône & les côtes de la Septimanie où ils firent des maux infinis. Ces pirates, après avoir équipé une flotte & passé le détroit, coururent les rivages d'Espagne & d'Afrique & abordèrent enfin sur la côte du Roussillon, où ils portèrent le fer & le feu & ruinèrent plusieurs villes, entre autres celles d'Elne & de *Ruscino*, avec l'abbaye d'Arles[2]. Ce fut sans doute alors qu'ils s'emparèrent de Narbonne qui, au rapport d'un ancien[3] auteur, a été prise par les Normands. Ils passèrent ensuite sur les autres côtes de la Septimanie &, ayant remonté le long du Rhône, ils s'arrêtèrent dans l'île de la Camargue, d'où ils continuèrent leurs courses des deux côtés de ce fleuve jusques à Valence. Ils abandonnèrent cette île l'année suivante pour aller infester les côtes d'Italie, d'où ils s'étendirent jusque dans la Grèce. Il paroît que Gérard, duc de Provence, qui commandoit dans cette province pour le roi Charles, fils de l'empereur Lothaire, prit[4] les armes contre ces pirates, & qu'il les obligea de se retirer & d'abandonner les environs du Rhône.

Éd. origin. t. I, p. 561.

An 860

[1] *Annales Bertiniani*, p. 211 & seq. — Sébastien de Salamanque. — *Marca Hispanica*, c. 327 & seq. — Mabillon, *Annales*, t. 3, p. 673. — *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec 4, part. 1, p. 556.

[2] Il est indubitable que les Normands, qui paraissent être arrivés pour la première fois sur les côtes de la Septimanie en 858, ont dû ravager les villes du Roussillon & de la Narbonnaise avant de remonter le Rhône. Néanmoins, la confusion faite par les auteurs entre ces peuples du Nord & les Sarrasins, qui, depuis longtemps, avaient ravagé tout le littoral, le peu de monuments qui nous restent de cette époque, empêchent de déterminer exactement l'époque & l'étendue des ravages des Normands sur les côtes de la Méditerranée. Cette expédition de l'année 859 leur est attribuée, mais elle peut appartenir aux Sarrasins & réciproquement. [E. M.]

[3] Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 608. — Voyez tome II, *Note* XCVIII.

[4] Lupus, abbas Ferrariensis, *Epist.* 122. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 860, n. 75.

LXXVIII. — *Humfrid, marquis de Gothie, souscrit la paix des princes françois faite à Coblentz.*

Les princes françois, s'apercevant enfin que leur division favorisoit les entreprises continuelles des Normands, convinrent d'un traité de paix[1] dans une conférence qu'ils eurent à Coblentz, au mois de juin de l'an 860 & où les rois Charles le Chauve & Louis de Germanie furent les seuls qui se trouvèrent : ils souscrivirent le traité au nom de Louis, empereur & roi d'Italie, & de Charles, roi de Provence, leurs neveux. Plusieurs prélats & seigneurs du royaume, entre autres Humfrid, le même sans doute que le marquis de Gothie de ce nom, souscrivirent ensuite. Un des articles fut que Charles le Chauve feroit grâce à tous ceux de ses sujets qui avoient pris contre lui le parti du roi de Germanie, & qu'il les remettroit en possession des biens qu'il avoit confisqués sur eux, ce qu'il exécuta. Il se réserva pourtant la liberté de disposer à son gré des terres qu'ils tenoient de sa libéralité & des charges ou dignités dont ils étoient revêtus. Après la conclusion de ce traité, qui fut écrit & lu en langue romane & en langue tudesque, Charles envoya des commissaires dans toutes les provinces du royaume pour y rétablir l'ordre & la tranquillité que les précédentes révolutions avoient fort altérés.

LXXIX. — *Concile de Thusi. — Divorce d'Étienne, comte d'Auvergne, & de la fille de Raimond, comte de Toulouse.*

Cette paix fut suivie d'un concile qui se tint[2] à Thusi, dans le diocèse de Toul, aux mois d'octobre & de novembre suivans, & où se trouvèrent les évêques de quatorze provinces, avec douze métropolitains en personne, entre autres ceux de Bourges & de Bordeaux. Frédol, archevêque de Narbonne, y assista aussi accompagné de cinq évêques, ses comprovinciaux, savoir : Eurus de Carcassonne, Audessinde d'Elne, & Agbert d'Agde, dans la Septimanie, Adaulphe de Barcelone & Wisade d'Urgel, dans la Marche d'Espagne. Hardouin de Velai fut le seul des évêques de la partie d'Aquitaine comprise aujourd'hui dans le Languedoc, qui se trouva à cette assemblée. Les abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise, & en particulier le divorce d'Étienne[3], comte d'Auvergne[4], & de la fille de Raimond, comte de Toulouse, firent le sujet principal du concile.

Nous sommes redevables du détail de cette dernière affaire à Hincmar[5],

[1] *Annales Bertiniani*, p. 212. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 138 & seq.

[2] *Conciles*, t. 8, c. 702 & suiv.

[3] *Ibid.* — Nicolas I, *Epist.* 66, p. 468, & *Conciles*, t. 8, c. 1937.

[4] Nous avons établi (*Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII du tome II, p. 283 & suiv.) qu'Étienne, dont il est ici fait mention, ne pouvait avoir été comte d'Auvergne en 859 ou 860. Le comté d'Auvergne était occupé à cette époque par le comte Bernard, premier du nom. Toutefois, Étienne avait la qualité de comte, & son comté ne devait pas être éloigné de celui d'Auvergne. [E. M.]

[5] Hincmar, *Opera*, t. 2, p. 647 & seq — *Conciles*, t. 8, c. 716.

archevêque de Reims, qui étoit présent. Voici ce qu'il en dit : Raimond avoit une fille qu'il donna en mariage au comte Étienne. Celui-ci, après l'avoir fiancée, refusa de l'épouser, sous prétexte qu'il avoit eu commerce auparavant avec une des proches parentes de cette dame. Raimond, piqué de ce refus, n'omit rien avec toute sa parenté pour l'obliger à exécuter sa promesse; mais ce fut inutilement. Étienne persista dans sa résolution, de l'avis de son confesseur, qu'il disoit avoir consulté, jusques à ce que dans le temps des troubles qui s'élevèrent dans l'État, se voyant malheureusement enveloppé dans la disgrâce du roi, il fut cité par Raimond à deux assemblées où il évita de comparoître. Craignant enfin le crédit de ce seigneur & de ses parens, il consentit pour sauver sa vie d'épouser sa fiancée : il la dota & la reconnut publiquement pour son épouse, sans vouloir cependant consommer le mariage, ce qui engagea Raimond à le traduire au concile de Thusi où il porta cette affaire.

Quoique, suivant les règles, ce ne fût pas à ce dernier à former sa plainte, mais à sa fille à qui il pouvoit seulement donner conseil, cependant les pères du concile jugèrent à propos de la recevoir, tant à cause de l'éclat que faisoit cette affaire depuis trois ans & du scandale qu'elle causoit dans l'Église, que parce que les parties étant d'une très-haute naissance, il pouvoit en naître des troubles dans l'État. Étienne, qui se trouvoit alors à la suite du roi, fut donc cité &, après avoir comparu, il demanda d'être entendu en particulier devant les évêques à qui il exposa les raisons que nous avons déjà rapportées & qui l'empêchoient de consommer le mariage. Il offrit en même temps de faire preuve de la vérité des faits qu'il avançoit, & se soumit à la décision du concile. Éd. origin. t. I, p. 562.

Les pères, ayant délibéré sur son exposé, ordonnèrent que les évêques des deux provinces de Bourges & de Bordeaux s'assembleroient avec les seigneurs du pays, ceux-là pour juger définitivement cette grande affaire, & ceux-ci pour tâcher de pacifier les esprits des parties & les empêcher d'en venir aux mains, à quoi Étienne consentit. Hincmar, archevêque de Reims, fut chargé ensuite de dresser une instruction qui pût servir de règle aux évêques d'Aquitaine pour le jugement de cette affaire. C'est dans cette instruction que ce prélat rapporte ce différend de la manière que nous venons de le raconter. Il déclare au nom de l'assemblée, sur l'autorité des divines Écritures, des pères & des saints canons, que le concile d'Aquitaine devoit dissoudre le mariage après avoir constaté la vérité des faits & appris de la fille même, assistée de Raimond, son père, qu'il n'avoit pas été encore consommé; que dans ce cas-là Étienne devoit perdre la dot qu'il lui avoit donnée & expier, par une sévère pénitence, le crime qu'il avoit commis avec la personne dont nous avons déjà parlé & dont on le dispensa de déclarer le nom. Hincmar exhorte enfin les prélats & les seigneurs aquitains à prévenir, par leur autorité & leur sagesse, les suites fâcheuses que pouvoit avoir la dissolution de ce mariage, & à travailler à mettre la paix entre les deux familles.

Les deux comtes de Toulouse & d'Auvergne ne sont désignés dans la lettre

ou instruction d'Hincmar que par les noms de Raimond & d'Étienne, & ce prélat ne donne qu'au premier la qualité de comte; mais nous trouvons dans une épître du pape Nicolas I, qui a du rapport à ce différend, qu'Étienne étoit comte d'Auvergne. Il paroît certain, d'ailleurs, que Raimond est le même que Raimond I, comte de Toulouse, qui vivoit alors & qui est le seul[1] comte de ce nom que nous trouvions en ce temps-là dans le royaume d'Aquitaine. Il est vrai qu'un auteur moderne[2] prétend qu'il s'agit ici de Raimond, comte de Limoges, qu'il fait vivre jusques en 923, mais comme nous n'avons aucun monument qui prouve que celui-ci, qui fut pourvu de ce comté en 841, vécût alors, & qu'il paroît au contraire qu'il étoit déjà décédé[3] la huitième[4] année du règne de Charles le Chauve, on ne peut douter que l'affaire du divorce dont il est ici question ne regarde la fille de Raimond, comte de Toulouse, car quoique cette ville fût soumise alors pour le spirituel à la métropole de Narbonne, cependant cette affaire devoit être renvoyée au jugement définitif des évêques d'Aquitaine, parce qu'ils étoient les juges naturels du comte d'Auvergne qui étoit l'accusé. On peut ajouter que Raimond, outre le comté de Toulouse, possédoit en même temps ceux de Querci & de Rouergue, qui dépendoient de la métropole de Bourges, & que la décision de cette affaire fut portée, à proprement parler, à la diète générale du royaume d'Aquitaine dont le comté ou diocèse de Toulouse faisoit partie.

[1] Voyez tome II, *Note* XCIX, n. 1 & suiv.

[2] Justel, *Histoire d'Auvergne*, p. 6.

[3] Baluze, *Historia Tutelensis*, p. 9.

[4] La conjecture regardée par dom Vaissete comme inacceptable nous semble, au contraire, assez probable, tout en remarquant avec lui que la date de 923 est inadmissible. En effet, un travail critique *sur les anciens comtes & vicomtes de Limoges*, qui paraîtra sous peu dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Études*, nous semble avoir mis hors de doute l'identification du Raimond, comte de Toulouse de 852 à 864, avec Raimond, comte de Limoges, qui remplaça, en 841, Rathier, tué à la bataille de Fontanet. Dans cette étude, l'auteur, M. R. de Lasteyrie, archiviste aux Archives Nationales, s'applique d'abord à démontrer que Raimond, comte de Limoges, a prolongé sa vie au delà de la huitième année de Charles le Chauve (847), & que le successeur qu'on lui donne, Gérard, n'a jamais été comte de Limoges.

En effet, d'une part, Raimond, comte de Limoges, paraît dans la Translation de saint Alpinien, document dont la date, restée longtemps indécise, est fixée par M. de Lasteyrie à 855 pour plusieurs bonnes raisons; d'autre part, les faits & actes attribués à Gérard, comte de Limoges, par les historiens du Limousin, se rapportent tous soit à Gérard, comte de Roussillon, soit à Gérard, comte de Bourges. Il n'y a donc rien qui s'oppose à ce que la vie de Raimond, comte de Toulouse, se soit prolongée jusques en 860 & au delà.

M. de Lasteyrie passe ensuite à l'identité de ces deux comtes Raimond; d'abord, dans les chartes du cartulaire de Beaulieu, on voit, à cette époque, paraître un Raimond, père de trois fils, nommés, comme ceux de Raimond de Toulouse, Bernard, Eudes & Arbert; il y a donc de grandes chances pour que ce soit le même personnage, & le rôle qu'il joue dans le Limousin ne permet pas de douter qu'il n'y ait exercé, à cette époque, les fonctions de comte. De plus, nous voyons Bernard, fils du Raimond du cartulaire de Beaulieu, tenir un plaid dans le pays, en 870, & faire restituer des biens à l'abbaye. Cette série de faits autorise donc à affirmer que la famille de Toulouse occupa le Limousin, de 841 à 870 tout au moins; on pourrait supposer que la partie méridionale de ce comté a pu en être détachée, mais M. de Lasteyrie prouve que cette division est absolument improbable, & qu'elle n'a laissé de traces ni dans la géographie postérieure du pays, ni dans les souvenirs des chroniqueurs limousins. Cet auteur croit même pouvoir affirmer que Bernard, fils aîné de Raimond, eut pour successeur Eudes, son frère cadet; mais, quoique le fait en lui-même soit admissible, les preuves qu'il en donne ne nous semblent pas assez décisives pour le regarder comme absolument certain. [A. M.]

An 860

Quoique Étienne se fût soumis au concile de Thusi, il paroît cependant qu'il fit difficulté de se rendre à celui d'Aquitaine où son affaire devoit être jugée. C'est ce qu'on voit par une lettre très-forte[1] que le pape Nicolas I lui écrivit pour l'obliger à comparoître à ce concile devant les légats qui devoient s'y trouver. On voit par la même lettre que ce comte étoit accusé d'avoir chassé l'évêque de Clermont de son siége & d'avoir mis un intrus à sa place. Nous ignorons si ce concile cassa son mariage ou s'il l'approuva. Au reste, ce comte d'Auvergne, fils d'un seigneur appelé Hugues, est le même qui fut tué[2] en 864 dans un combat contre les Normands.

LXXX. — *Pepin, soutenu des Bretons, fait une tentative sur l'Aquitaine.*

La paix dont la France jouissoit depuis le traité de Coblentz ne fut pas de longue durée. Le roi[3] Lothaire à qui des amours étrangères avoient donné une très-grande aversion pour la reine, son épouse, en vint bientôt après à une rupture avec Charles le Chauve qui avoit pris les intérêts de cette princesse; il se ligua même contre lui avec Louis de Germanie. Cette nouvelle division entre les rois françois donna lieu à Pepin de ranimer son parti en Aquitaine. Ce prince, qui s'étoit vu obligé de quitter ce royaume pour se réfugier chez les Bretons rebelles, s'étant mis à leur tête, fit diverses excursions dans les pays voisins de la Bretagne, ce qui obligea enfin Charles le Chauve à marcher en personne pour arrêter ces mouvemens; mais il eut le malheur d'être défait par ces peuples qui l'attaquèrent sur leurs frontières. Éd. origin. t. I, p. 563. La victoire des Bretons fut très-favorable à Pepin pour qui l'alliance de ces peuples étoit un appui d'autant plus puissant, qu'ils avoient pour chef le comte Robert, surnommé le Fort, fameux capitaine & tige de nos rois de la troisième race, lequel s'étoit ligué avec eux, depuis quelque temps, contre Charles le Chauve[4]. Ce roi, voulant ôter cette ressource à Pepin & dompter en même temps les Bretons, trouva moyen d'attirer ce seigneur à son service en lui donnant, dans une diète qu'il tint à Compiègne en 861, le gouvernement ou duché de tout le pays situé entre la Loire & la Seine, avec le commandement des troupes sur les Marches de Bretagne contre les rebelles de cette province. Il paroît que cette diète s'assembla au mois de mai de la même année, puisque Charles étoit alors à Compiègne, où il accorda[5] en propriété, par une charte, plusieurs fiefs dans le diocèse de Narbonne, à un

An 861

[1] Nicolas I, *Epist.* 66, *Conciles*, t. 8, c. 466.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 218.

[3] *Annales Mettenses*, p. 305. — *Annales Bertiniani*, p. 212.

[4] Le rôle que les Bénédictins font jouer ici à Robert le Fort n'est pas conforme à celui que lui attribue l'histoire. Si Robert le Fort a jamais contracté une alliance avec les Bretons, c'est-à-dire avec les populations des bords de la Loire, ce n'a pu être que dans le but de repousser les Normands, qui avaient pris Nantes une première fois en 843 & une seconde en 853, année où ils parvinrent jusqu'à Orléans. Robert le Fort & Ramnulfe I, comte de Poitiers, furent, au contraire, du nombre des comtes qui restèrent toujours fidèles à Charles le Chauve. C'est pour cette raison qu'en 861 Robert fut nommé au commandement de la Marche de Bretagne. [E. M.]

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXXIV.

de ses vassaux nommé Adroarius. Ce diplôme fait mention de Pierrefitte, *situé entre les pays de Razès & de Narbonne.*

LXXXI. — *Entreprise de Charles le Chauve sur le royaume de Provence.*

Après la diète de Compiègne, Charles le Chauve, qui ne cherchoit qu'à étendre ses États, résolut de s'emparer de ceux de Charles, roi de Provence, son neveu, & de profiter de la disposition des Provençaux, mécontens de la négligence de ce prince à les secourir contre les Normands qui venoient de faire une nouvelle irruption dans le pays. Il crut cette occasion d'autant plus favorable à ses desseins, que ces peuples paroissoient vouloir se soumettre à sa domination[1]. Il se mit donc en marche, sous prétexte d'aller les aider à réprimer les entreprises des Normands, mais dans la vérité pour envahir les États de son neveu. Il s'étoit déjà avancé jusques à Mâcon, mais, sur l'avis que Gérard, duc de Provence & tuteur de ce prince, s'étoit mis en état de s'opposer à ses entreprises, il n'osa pousser plus loin & prit le parti de retourner en France, où les nouvelles incursions des Normands demandoient sa présence.

LXXXII. — *Fondation de l'abbaye de Vabre, en Rouergue, par Raimond I, comte de Toulouse, Bertheiz, son épouse & leurs enfants.*

Les Normands avoient déjà dépeuplé alors par leurs courses toutes les côtes de la France, & leurs ravages sur celles d'Aquitaine avoient obligé entre autres la plupart des religieux des pays voisins d'abandonner leurs monastères, de prendre la fuite & d'aller chercher un asile contre leur fureur. Adalgise[2], abbé de Palnat ou Palmat, dans le Périgord, pour l'éviter & prévenir la désolation de son monastère, résolut de se retirer, avec ses religieux, dans un pays moins exposé a leurs courses. Raimond, comte de Toulouse, qui connoissoit déjà le mérite & la vertu de cet abbé, informé de sa résolution, lui offrit une retraite dans ses terres & de lui fonder un nouveau monastère. Cet abbé, après avoir accepté volontiers une offre si généreuse, se rendit à Toulouse &, dans une assemblée que Raimond y convoqua & à laquelle présida Hélisachar, évêque de cette ville, il fut conclu que ce monastère seroit fondé à Vabre, lieu situé dans le Rouergue, sur la petite rivière de Dourdon, vers les frontières de l'Albigeois & dans le domaine du comte.

Adalgise partit aussitôt de Toulouse pour aller prendre possession de ce lieu où il construisit[3] une église sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Denis & de plusieurs autres saints. Peu de temps après, un ecclésiastique du pays, nommé Rolland[4], filleul & clerc ou chapelain du

[1] *Annales Bertiniani*, p. 213.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXXV.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXXVII.

[4] *Ibid.* n[os] LXXXV & XCII.

An 861

comte Raimond, fit une donation considérable à ce nouveau monastère, y embrassa l'état religieux & en fut enfin abbé après Adalgise. Outre ce disciple, cet abbé en eut un autre[1] en la personne de George, auparavant religieux de Conques, dans le même pays, qui se mit sous sa conduite & devint enfin évêque de Lodève, où il est honoré comme saint.

Raimond, qui avoit extrêmement à cœur le monastère de Vabre, partit pour la cour & obtint une charte du roi Charles le Chauve qui confirma cette fondation & le prit sous sa sauvegarde & sa protection spéciales. La charte[2] est datée de Paris *du 19 de juillet, la vingt-quatrième année du règne de Charles, indiction dixième,* ce qui prouve que ce prince comptoit quelquefois les années de son règne depuis l'assemblée de Kiersi où il fut couronné roi de Neustrie, l'an 838, comme nous l'avons déjà remarqué. Ce roi, pour contribuer en quelque chose à la fondation de ce nouveau monastère, donna à Raimond quarante livres pesant d'argent. Le comte, à son retour de la cour, le dota par une charte du 3 de novembre de la même année, conjointement avec Bertheiz, son épouse, & lui donna diverses terres qu'il avoit dans le Rouergue avec plusieurs serfs pour les cultiver, preuve qu'il devoit être originaire du pays, puisqu'il y possédoit tant de biens patrimoniaux. Raimond fit cette donation *pour le salut de son âme, pour celui de Fulguald, son père, de Sénégonde, sa mère, & de Frédelon, son frère germain, afin que comme ils avoient été étroitement unis, leur aumône pût être commune & également utile à tous.* Raimond & Bertheiz, son épouse, mettent ensuite l'abbaye de Vabre, après leur mort, sous la protection de leurs fils Bernard, Fulguald & Odon qui souscrivirent la charte. Le titre de comte, que Bernard prend dans sa souscription, nous fait croire qu'il avoit déjà succédé à son père, du consentement de Charles le Chauve, ou dans le comté de Rouergue ou dans celui de Querci. Raimond avoit un quatrième fils[3], nommé Aribert ou Airbert, qu'il dévoua fort jeune au Seigneur dans cette abbaye, & qui, en prenant l'habit religieux, changea son nom avec celui de Benoît. Cette charte fut encore souscrite par Hélizachar, évêque de Rodez, par Bégon, vicomte, ou dans le Rouergue ou dans le Toulousain, & par plusieurs autres personnes de considération. Telle est l'origine de l'abbaye de Vabre, qui nous fait connoître en même temps celle des premiers comtes héréditaires de Toulouse, ses fondateurs. Ce monastère fut soumis depuis à celui de Saint-Victor de Marseille, & enfin érigé en évêché par le pape Jean XXII, au commencement du quatorzième siècle. Le chapitre, de même que ceux des autres abbayes qui furent érigées en cathédrales par ce pape, demeura régulier, & ce n'est que depuis l'an 1561, qu'il a été sécularisé[4].

An 862

Éd. origin. t. I, p. 561.

[1] Plantavit, *Series praesulum Lodovensium,* p. 32 & seq.

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXXXVII.

[3] Voyez tome II, *Note* XCIX, n. 1 & suiv., & *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XCII.

[4] Voir au tome IV la *Note* CXI sur l'église de Vabre, ajoutée par les nouveaux éditeurs. [A. M.]

LXXXIII. — *Révolte de Charles, roi d'Aquitaine, contre Charles le Chauve, son père.*

La fuite de Pepin chez les Bretons n'empêcha pas qu'il ne s'élevât des nouveaux troubles en Aquitaine; voici comment : Charles le Chauve avoit deux fils qui se révoltèrent contre lui. Louis[1], qui étoit l'aîné, se ligua avec Pepin & les Bretons; mais ayant été défait bientôt après par Robert le Fort & mis en fuite, il fut obligé d'avoir recours à la clémence de son père. Charles, roi d'Aquitaine, le puîné, séduit par quelques seigneurs du pays, entre autres par Étienne, comte d'Auvergne, & Egfrid, le même vraisemblablement que le comte[2] de Bourges de ce nom[3], suivit son frère dans sa révolte; mais il fut très-lent à le suivre dans sa soumission. Ce jeune prince, qui n'avoit pas encore atteint l'âge de quinze ans, épousa contre la volonté de son père, & par le conseil de quelques-uns de ses courtisans, la veuve du comte Humbert. Le roi, touché de sa jeunesse, n'omit rien pour le ramener à son devoir & voulut bien entrer en conférence avec lui à Mehun-sur-Loire, où il lui promit le pardon du passé avec toute sorte de sûretés pour l'avenir, s'il vouloit désormais régler sa conduite sur ses conseils; mais ces offres ne firent aucune impression sur l'esprit indocile de ce jeune prince qui retourna dans ses États aussi peu disposé qu'auparavant à se soumettre.

LXXXIV. — *Plaid tenu à Narbonne par les envoyés d'Humfrid, marquis de Gothie.*

Outre ces chagrins domestiques, Charles le Chauve en avoit encore d'autres que lui causoient les incursions continuelles des Normands qui désoloient ses États & le tenoient sans cesse alerte, ce qui engageoit la plupart des seigneurs à ne pas s'éloigner d'auprès de sa personne; nous avons lieu de croire qu'Humfrid, marquis de Gothie, étoit du nombre. Il paroît, en effet, qu'il étoit alors absent de son gouvernement, par un plaid[4] que deux de ses lieutenans ou envoyés (*missi*), Lambert & Adaulphe tinrent en son nom à Narbonne, sur la fin de l'an 862. On ordonna entre autres dans cette assemblée la restitution que Richimir, abbé de Mallast ou Montolieu, au diocèse de Carcassonne, demandoit du lieu de Stacian, au diocèse de Narbonne, qui avoit été usurpé sur son monastère. Le jugement fut rendu *suivant la loi des Visigoths* qui étoit apparemment celle du défendeur. Il fut exécuté au bout de quinze jours, après que le procureur de l'abbé de Montolieu eut prouvé l'usurpation dans un autre plaid tenu à Pégan, aujourd'hui Capestang, dans

[1] *Annales Bertiniani*, p. 213 & seq.

[2] *Ibid.* p. 221.

[3] Cet Ecfrid n'est point le comte de Bourges de ce nom, puisque ce dernier n'a pas existé; c'est le comte de Toulouse qui, révoqué après le traité de Fleury-sur-Loire, avait reçu quelques bénéfices de Charles le Chauve, entre autres l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers. Il périt en 867, en voulant s'emparer de vive force du Berry sur le comte Gérard. [E. M.]

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXXXVIII.

le Narbonnois. Dans l'acte qui nous reste au sujet de ce jugement, le marquis Humfrid est nommé *Ananfred;* mais ces deux noms sont[1] les mêmes. Il paroît, par ce *plaid*, tenu par les ordres & sous l'autorité de ce marquis, qu'il étoit en même temps comte particulier de Narbonne. C'est du moins une preuve que la Septimanie étoit encore alors unie à la Marche d'Espagne, & que ces deux provinces ne formoient qu'un seul gouvernement général, car nous savons d'ailleurs qu'Humfrid étendoit son autorité sur la dernière, où il possédoit le comté particulier de Barcelone. Éd. origin. t. I, p. 565.

LXXXV. — *Charte de Charles, roi de Provence, en faveur de Viviers. Gérard, duc ou gouverneur général de ce royaume.*

Nous avons déjà dit que le Vivarais & le diocèse d'Uzès faisoient alors partie du royaume de Provence possédé par Charles, fils de l'empereur Lothaire, & neveu de Charles le Chauve. Nous en avons en particulier une preuve pour le Vivarais dans une charte que ce prince accorda à l'église de Viviers, à la prière de Gérard, personnage le plus distingué de ses États, à qui il en avoit confié le gouvernement général sous le titre de duc de Provence; il l'appelle dans plusieurs de ses chartes[2] *son père nourricier & son maître,* à cause du soin qu'il avoit eu de son éducation. Charles donna à l'église de Viviers, dont ce duc lui avoit représenté la pauvreté & à Bernon, qui en étoit alors évêque, une île du Rhône qui étoit de son domaine & qui dépendoit du comté de Vivarais. La charte est datée *de la septième année du règne de ce prince,* c'est-à-dire de l'an 862 de J.-C., car il comptoit quelquefois les années de son règne depuis la conférence de l'an 856, où ses deux frères lui avoient cédé le royaume de Provence qu'ils lui disputoient; il y en a plusieurs autres[3] exemples. Il comptoit cependant plus ordinairement le temps de son règne depuis la mort de l'empereur Lothaire, son père, arrivée le 28 de septembre de l'an 855.

Gérard, dans la charte dont nous venons de parler, ne prend que le simple titre de comte[4]; mais nous trouvons dans plusieurs monumens qu'il se qualifioit duc[5], ce qui marque sa supériorité sur tous les autres comtes du royaume de Provence &, par conséquent, sur ceux du Vivarais & du pays d'Uzès qui en dépendoient. On peut tirer une nouvelle preuve de la prééminence de Gérard, de[6] l'acte d'une assemblée ou diète de ce royaume où il est nommé le premier entre douze comtes qui y assistèrent. Ce seigneur n'eut qu'une fille de Berthe[7], son épouse, dame aussi distinguée par sa piété que par sa naissance. Ils consacrèrent l'un & l'autre une partie des biens très-considéra-

[1] Mabillon, *Annales,* ad ann. 862, n. 108.

[2] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LXXXIX. — D'Achéry, *Spicilegium,* l. 12, p. 120.

[3] D'Achéry, *Spicilegium,* t. 12, p. 123. — Mabillon, *Annales,* ad ann. 851, n. 87.

[4] Mabillon, *Annales,* ad ann. 867, n. 76.

[5] *Ibid.*

[6] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 1468.

[7] Lupus, abbas Ferrariensis, *Epist.* 22. — Mabillon, *Annales,* ad ann. 867, n. 73 & suiv.

bles qu'ils possédoient à la construction de deux monastères, qu'ils fondèrent dans les États de Charles, roi de Provence. Un ancien martyrologe donne à Gérard le surnom de Roussillon, mais c'est, à ce qu'il paroît, sans fondement, puisque l'usage des surnoms ne fut introduit que longtemps après.

LXXXVI. — *Le Vivarais & le diocèse d'Uzès soumis au roi Lothaire par la mort de Charles, roi de Provence.*

An 863

Charles, roi de Provence, mourut sans postérité au commencement de l'an 863, d'une attaque d'épilepsie[1] à laquelle il étoit sujet; il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Lyon, célèbre monastère de filles. Ses deux frères Louis, empereur & roi d'Italie, & Lothaire, roi de Lorraine, se rendirent en Provence d'abord après sa mort pour s'emparer de sa succession & tâcher de gagner à l'envi les peuples du pays. Ces deux princes paroissoient disposés à vouloir vider leur querelle par la voie des armes, quand quelques seigneurs de ce royaume, s'étant rendus médiateurs, les firent convenir enfin de renvoyer la décision de leur différend à un autre temps. Ils quittèrent donc la Provence, & Lothaire repassa par Lyon au mois de mai[2] de l'an 863. Ces deux princes partagèrent depuis ce royaume à l'amiable. Lothaire eut entre autres pour sa part le Lyonnois, le Viennois, le Vivarais[3] & le pays d'Uzès. Nous voyons[4] par le partage qui fut fait de la succession de ce prince après sa mort & par diverses chartes, que tous ces pays furent sous sa domination. Lothaire donna à Rostaing, archevêque d'Arles, l'administration de l'abbaye de Cruas, dans le Vivarais. Un de nos modernes[5], qui a ignoré, ce semble, le règne de ce prince sur une partie du royaume de Provence, se trompe lorsqu'il avance que ce fut le roi Charles, son frère.

LXXXVII. — *Origine de la ville de Tournon.*

Lothaire confirma[6] la donation que l'empereur, son père, & le roi Charles, son frère, avoient déjà faite à l'église de Lyon, du lieu de Tournon, à présent une des principales villes du Vivarais, située sur le penchant d'une colline qui aboutit à la rive droite du Rhône. C'est le plus ancien monument que nous ayons de cette ville; car nous n'avons garde d'adopter la conjecture de ceux[7] qui prétendent que c'est le château de *Tauredunum* dont il est parlé dans Grégoire de Tours[8], puisque ce dernier étoit situé dans le Valais[9].

[1] Ado, *Chronicon*, p. 809. — *Annales Bertiniani*, p. 215.
[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 863, n. 1.
[3] Voyez tome IV, *Note* I.
[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 224.
[5] Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 201.
[6] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 12, p. 123 & 129 & suiv.
[7] Thom. Corneille, *Dictionnaire géographique*.
[8] Grégoire de Tours, l. 4, c. 31.
[9] Ruinart, *in Greg. Tur.*

LXXXVIII. — *Proscription d'Humfrid, marquis de Gothie, pour s'être emparé de Toulouse sur Raimond, comte de cette ville.*

Si la partie orientale de ce que nous appelons aujourd'hui Languedoc fut agitée par les troubles qu'excitèrent les prétentions de Louis & de Lothaire au royaume de Provence ou à la succession de Charles, leur frère, l'occidentale ne le fut pas moins par l'entreprise que fit[1] dans le même temps Humfrid, marquis de Gothie, sur la ville de Toulouse, ce qui occasionna sa proscription. Nous ignorons le véritable motif qui engagea ce seigneur à faire cette démarche. S'il étoit cependant permis de donner quelque chose aux conjectures, nous croirions volontiers qu'il étoit de la famille[2] de saint Guillaume[3], duc de Toulouse ou d'Aquitaine & fondateur de l'abbaye de Gellone dont le fils & le petit-fils avoient possédé ce duché. Or, comme c'étoit alors l'usage que les dignités passassent aux plus proches parens, Humfrid peut avoir eu quelque droit sur le même duché & s'en être servi comme d'un prétexte plausible pour en déposséder la famille du comte Frédelon à qui il avoit été donné en 849. Peut-être aussi qu'Humfrid avoit été gagné par Pepin ou par Charles, qui prétendoient au royaume d'Aquitaine dont Toulouse étoit la capitale, car le dernier étoit toujours rebelle à Charles le Chauve, son père, & l'autre n'avoit abandonné que par force ses prétentions sur ce royaume. Quoi qu'il en soit, Humfrid, après avoir ménagé des intelligences secrètes dans Toulouse, se rendit maître de cette ville & en chassa le comte Raimond, à l'insu & contre la volonté du roi Charles le Chauve. L'historien[4] contemporain ajoute que les Toulousains, *accoutumés à se soustraire à l'obéissance de leurs comtes*[5], favorisèrent ce marquis dans l'exécution de son entreprise & l'aidèrent à chasser le comte Raimond de leur ville, ce qui nous donne lieu de croire qu'ils en avoient déjà usé de même à l'égard de quelques autres comtes de Toulouse. Nous n'avons cependant sur cela aucun monument, à moins que cet auteur[6] n'ait voulu faire entendre que Bernard, duc de Septimanie, & Guillaume, son fils, qui furent l'un & l'autre dépouillés de leurs dignités par Charles le Chauve, furent trahis par les Toulousains qui les chassèrent peut-être de leur ville ou la livrèrent à ce prince.

Charles le Chauve, averti de l'équipée du marquis de Gothie, en fut si irrité qu'il le déclara aussitôt déchu de ses dignités & le traita comme rebelle & criminel de lèse-majesté. Il confirma dans une diète qu'il tint à Verberie, sur la fin du mois d'octobre de la même année, la paix qu'il avoit déjà faite avec les Sarrasins, & mit par là Humfrid hors d'état de se liguer avec ces infidèles, voisins de son gouvernement. Ce seigneur persista néanmoins dans

Éd. origin. t. I, p. 566.

[1] *Annales Bertiniani*, p. 216 & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 40.

[3] Nous avons déjà fait remarquer qu'on ne connaissait point l'origine d'Humfrid, marquis de Gothie. [E. M.]

[4] *Annales Bertiniani*, p. 216 & seq.

[5] *Qui comitibus suis eamdem civitatem supplantare sunt soliti.*

[6] *Annales Bertiniani*, p. 216 & seq.

sa révolte; elle étoit d'autant plus à craindre qu'il pouvoit favoriser à son gré ou la rébellion du jeune Charles ou le parti de Pepin.

LXXXIX. — *Pepin, ligué avec les Normands, fait des courses dans l'Aquitaine. — Charles, roi d'Aquitaine, se soumet à son père.*

Pepin, après avoir perdu l'appui des Bretons par la paix que Charles le Chauve avoit faite enfin avec ces peuples, s'étoit[1] joint aux Normands dans l'espérance de remonter par leur secours sur le trône d'Aquitaine. Il entra en effet avec eux dans ce royaume[2], porta ses courses jusques à Poitiers & obligea les habitans de se racheter du pillage, après avoir mis le feu à l'église de Saint-Hilaire, située dans un des faubourgs.

Charles le Chauve, pour remédier aux troubles d'Aquitaine, résolut de commencer par soumettre le roi Charles, son fils, qui étoit soutenu de la plupart des seigneurs du pays. Il assembla toutes ses forces & se mit en marche contre lui d'abord apres la diète de Verberie. Ce jeune prince, craignant la colère de son père, ne lui donna pas le temps de passer la Loire. Il alla au-devant de lui & le joignit à Nevers, où il lui fit ses soumissions & implora sa clémence. Le roi, touché de la démarche de son fils, lui pardonna après avoir exigé de lui un nouveau serment de fidélité de même que de tous les seigneurs aquitains qui étoient à sa suite, & pour lui ôter toute occasion de tenter à l'avenir de pareilles entreprises, il lui ordonna de demeurer auprès de sa personne.

XC. — *Translation des reliques de saint Vincent à l'abbaye de Castres, en Albigeois.*

Il ne restoit à Charles le Chauve, pour pacifier l'Aquitaine, qu'à dompter le jeune Pepin dont la jonction avec les Normands répandoit la terreur dans tout ce royaume. Ces pirates, sous sa conduite, étendirent leurs courses jusques à Toulouse & en formèrent le siége. Aimoin, auteur contemporain, &
Éd. origin. t. I, p. 567. religieux de Saint-Germain des Prés, fait mention de ce siége dans l'histoire de la translation des reliques de saint Vincent, martyr d'Espagne, à l'abbaye de Castres, en Albigeois, ouvrage qu'il composa à la prière de Bernon, abbé, & des religieux de ce monastère.

L'an 855, Hildebert[3], moine de l'abbaye de Conques, en Rouergue, se sentit inspiré d'aller à Valence, en Espagne, dans le dessein d'y enlever les reliques de saint Vincent, martyr. Il prit pour compagnon de voyage un de ses confrères, nommé Audalde. L'un & l'autre étant tombés malades dans la route, ce dernier continua seul le voyage & arriva enfin à Valence où il eut le bonheur de découvrir les reliques du saint martyr. Il les emporta &, étant arrivé à Saragosse, Sénieur, évêque de cette ville, s'en saisit sans savoir que

[1] *Annales Bertiniani*, p. 216 & seq.
[2] *Ibid.*
[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 643, *Hist. translationis S. Vincentii.*

ce fût le corps de saint Vincent. Audalde, dépouillé de ce trésor, retourna à son monastère où il fit à ses confrères le récit de son voyage & du malheur qui lui étoit arrivé en chemin ; mais, bien loin de vouloir ajouter foi à son témoignage, ils le traitèrent d'imposteur. Ce religieux, piqué des railleries de ses confrères, pria son abbé de lui permettre de passer dans un autre monastère, ce qu'ayant obtenu, Gilbert, abbé de Saint-Benoît de Castres & successeur[1] d'Hélisachar, le reçut dans le sien. Cet abbé & ses religieux, plus attentifs que ceux de Conques à la relation qu'Audalde leur fit du succès de son voyage d'Espagne & de l'accident qui lui étoit arrivé à Saragosse, résolurent de ne rien omettre pour retirer les reliques de saint Vincent des mains de l'évêque de cette ville. Huit ans & demi après ou l'an 863, s'étant ménagé les bonnes grâces de Salomon, comte de Cerdagne, dans la Marche d'Espagne, qui vivoit alors en bonne intelligence avec les Sarrasins, ils lui communiquèrent leur dessein & le supplièrent de vouloir par sa protection & son crédit en favoriser l'exécution.

Le comte entra volontiers dans leur projet &, à la faveur de la paix qui régnoit dans ce temps-là entre les Maures & les François, il fit un voyage à la cour de Cordoue. Il s'y plaignit au roi des Sarrasins de ce que l'évêque de Saragosse avoit arrêté de sa propre autorité le corps d'un de ses proches parens, nommé Suniarius, qu'il faisoit transporter d'Espagne en France, & lui demanda un ordre pour Abdalla, gouverneur de cette ville, afin d'obliger ce prélat à le lui remettre. Salomon, ayant obtenu sa demande à la faveur de quelques présens qu'il distribua à propos à la cour de Cordoue, se rendit à Saragosse où il fit avertir les religieux de Castres d'envoyer quelques-uns d'entre eux dans cette ville. Abdalla, gagné par les présens qu'ils lui firent, exécuta fidèlement les ordres du roi & leur fit remettre par l'évêque Sénieur le précieux dépôt dont il s'étoit saisi. Les religieux de Castres le transportèrent ensuite dans leur monastère, suivis du comte Salomon qui voulut les accompagner. Au rapport d'Aimoin, Dieu opéra divers miracles dans la route par l'intercession de saint Vincent, & entre autres à Livia, lieu voisin de Carcassonne, & dans une église de cette ville qui subsistoit alors sous l'invocation de ce saint martyr[2].

Suivant l'usage alors presque généralement observé, l'entrée des églises des monastères étoit interdite aux femmes; il leur étoit seulement permis de faire leurs prières dans des oratoires qu'on avoit coutume de construire hors de la clôture régulière. Les religieux de Castres, pour satisfaire la piété du peuple envers saint Vincent, déposèrent ses reliques dans la chapelle de Notre-Dame, voisine du monastère, en attendant qu'on eût bâti une église, sous l'invocation du saint, dont l'entrée fût libre aux personnes de l'un &

[1] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 7, p. 340.

[2] C'est la plus ancienne mention connue de l'église de Saint-Vincent du faubourg de Carcassonne; mais il ne faut pas croire qu'elle fût située sur l'emplacement actuel de l'église de ce nom. Le faubourg dont elle faisait partie était situé au nord de la Cité, & fut détruit, en 1240, par Trencavel, à la suite de son échec devant cette ville. [A. M.]

de l'autre sexe. Tous les peuples des environs contribuèrent à l'envi à ce bâtiment & s'empressèrent d'aller à Castres visiter les reliques du saint, ce qui rendit ce lieu extrêmement célèbre. Hélisachar, évêque de Toulouse, accompagné de son clergé & d'une partie de son peuple, y alla entre autres en pèlerinage &, pour témoigner son respect envers saint Vincent, il descendit de cheval à neuf milles du monastère & fit le reste du chemin pieds nus.

XCI. — *Pepin assiége Toulouse à la tête des Normands. — Levée du siége.*

Les religieux de Castres possédoient depuis peu ce précieux trésor, lorsque les nouvelles courses des Normands les obligèrent de le transporter dans un lieu de sûreté pour le dérober à leur fureur. Ces pirates, qui s'étoient étendus alors jusqu'aux extrémités de l'Aquitaine, avoient jeté une si grande terreur dans tout ce royaume que Charles[1] le Chauve, étant à Nevers au commencement de l'an 864, ordonna à tous les peuples du pays de s'armer & de leur donner la chasse; mais tous les efforts des Aquitains furent inutiles, & les Normands se répandirent à leur gré en diverses provinces d'Aquitaine. Ces infidèles, après avoir débarqué sur les côtes de la Saintonge & du Bordelois, défirent entièrement Arnaud, duc de Gascogne, fils d'Aimon, comte de Périgord & successeur de Sancion, son oncle, dans ce duché, qui voulut s'opposer à leur descente. Ils coururent ensuite impunément ces pays, passèrent dans le Limousin, où ils mirent le feu au monastère de Solignac, pénétrèrent jusques à Clermont[2] & jetèrent partout l'épouvante. Étienne, comte d'Auvergne, qui voulut se présenter devant eux pour arrêter leurs courses, fut battu & tué dans un combat qu'ils lui livrèrent, en sorte qu'après avoir ravagé sans obstacle toutes ces provinces[3], ils regagnèrent tranquillement leur flotte, chargés des dépouilles des Aquitains.

Éd. origin. t. I, p. 568.

An 864

Pepin[4], qui s'étoit mis à leur tête & qui, par leur secours, se flattoit de remonter sur le trône, leur persuada ensuite d'aller assiéger Toulouse. Dans cette vue, ces pirates, après avoir équipé une nouvelle flotte, remontèrent la Garonne sous la conduite de ce prince, investirent cette capitale d'Aquitaine & en poussèrent le siége avec beaucoup de vigueur. Mais enfin, rebutés de la défense opiniâtre des assiégés, ils l'abandonnèrent quelque temps après & se contentèrent de faire le dégât dans toute la campagne.

XCII. — *Ermengaud, comte d'Albi. — Église de Saint-Vincent de Castres.*

La frayeur que causa dans tous les pays voisins de Toulouse l'approche des Normands obligea une grande partie des peuples à prendre la fuite & à

[1] *Annales Bertiniani*, p. 218. — Duchesne, t. 2, p. 400, *Translatio S. Fausti.*

[2] *Annales Bertiniani*, p. 218. — *Chronicon sancti Maxentii*, p. 198.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 218. — *Chronicon sancti Maxentii*, p. 198.

[4] Aimoin, *Translatio S. Vincentii*, dans Duchesne, t. 2, p. 650 & 768.

chercher ailleurs un asile contre leur fureur. Les religieux de Castres abandonnèrent entre autres leur monastère & emportèrent avec eux les reliques de saint Vincent. Nous ne savons pas bien le lieu de leur retraite : il paroît cependant qu'ils se réfugièrent à Valderiès, lieu dépendant de leur abbaye & situé en Albigeois, à la droite du Tarn, vers les frontières du Rouergue ; un fait, rapporté par le même Aimoin [1], nous donne lieu de le croire. Suivant cet historien, Ermengaud, comte d'Albi, après avoir rassemblé les milices de son gouvernement, les distribua en différens quartiers pour veiller à la défense du pays, & établit en particulier une nombreuse garnison à Valderiès. Les religieux de Castres, craignant les entreprises de ces troupes, eurent recours à la protection du comte qui la leur accorda fort volontiers & défendit à ses soldats de leur faire aucun mal. Cet événement arriva, à ce qu'il paroît, dans le temps que les Normands faisoient le siége de Toulouse ; ainsi nous ne doutons pas que les religieux de Castres ne se soient alors retirés avec le corps de saint Vincent dans le même lieu.

La ville de Toulouse heureusement délivrée de ces brigands, les religieux retournèrent à Castres & remirent le corps du saint martyr dans l'oratoire de Notre-Dame, d'où ils le transportèrent quelque temps après dans l'église de l'abbaye. Il y demeura jusques après le règne de Charles le Chauve, qu'il fut transféré dans la nouvelle église de son nom qui venoit d'être achevée. Louis [2] le Bègue contribua beaucoup par ses libéralités à la construction de cette église ; l'abbé & les religieux de Castres la donnèrent dans le treizième siècle à l'ordre de Saint-Dominique. Les reliques de saint Vincent y ont été conservées jusques aux révolutions qui arrivèrent à Castres pendant les guerres de la religion. Les calvinistes les dispersèrent alors de part & d'autre, en sorte qu'on n'en a pu recueillir depuis que quelques fragmens. L'abbaye de Saint-Germain des Prés conserve une partie de la mâchoire qui lui fut donnée [3], en 1215, par l'abbé & les religieux de Castres, à la prière de Louis, fils de Philippe-Auguste & de Simon, comte de Montfort, seigneur de cette ville.

XCIII. — *Humfrid abandonne Toulouse & le marquisat de Gothie.*

Humfrid, marquis de Gothie, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, s'étoit emparé de Toulouse avant que Pepin, soutenu des Normands, en eût entrepris le siége [4], la défendit sans doute contre eux, car il paroît qu'il en étoit encore alors en possession. Il est vrai que Charles le Chauve, après l'avoir dépouillé de ses dignités, au commencement de l'année, envoya des commissaires (*missos*) pour se saisir de cette ville & de la Septimanie ; mais ils se virent obligés de se retirer sans avoir rien fait, soit que les peuples du

[1] Aimoin, *Translatio S. Vincentii*, dans Duchesne, t. 2, p. 651.

[2] Borrel, *Antiquités de Castres*, p. 8, 12 & suiv.

[3] Aimoin, dans Duchesne, t. 2, p. 644, 653 & seq.

[4] *Annales Bertiniani*, p. 218 & 221.

Éd. origin. t. I, p. 569.

pays se fussent déclarés pour ce seigneur & qu'ils eussent pris les armes en sa faveur, ou plutôt que l'irruption des Normands & le siége qu'ils avoient mis devant Toulouse les eussent empêchés d'exécuter leurs ordres, en sorte qu'Humfrid, malgré sa proscription, se maintint toujours en possession de cette ville de même que du marquisat de Gothie. Cependant, dans la crainte de se voir forcé enfin par le roi à abandonner le pays & d'être puni de sa révolte, il prit la route d'Italie & alla chercher un asile auprès de l'empereur. Il partit donc de Toulouse, passa en Provence & traversa les Alpes, après quoi les anciens historiens ne font plus mention de lui. Nous ignorons s'il laissa des enfans de Berthe, son épouse; nous savons[1] seulement que celle-ci vivoit encore en 877. Charles le Chauve envoya alors de nouveaux commissaires pour se saisir de Toulouse & de toutes les places de la Gothie, ce qui fit que le comte Raimond rentra dans la paisible possession de cette capitale de son gouvernement. Le roi ne pourvut cependant, à ce qu'il paroît, au marquisat de Gothie que l'année suivante.

XCIV. — *Pepin pris & conduit à la diète de Pistes, où il est condamné à une prison perpétuelle. — Mort de ce prince.*

Ce prince se rendit au palais de Pistes, sur la Seine & dans le diocèse de Rouen, où il tint une diète au mois de juin pour prendre des mesures contre les nouvelles incursions des Normands. On lui amena[2] alors Pepin qui avoit été fait prisonnier. Voici comment : ce prince, après la levée du siége de Toulouse, s'étant avancé vers les côtes de l'Océan à la tête des Normands, ses alliés, Rainulfe, comte de Poitou & duc d'Aquitaine, qui vouloit s'assurer de sa personne, lui tendit un piége. Il lui fit dire qu'il étoit résolu d'embrasser son parti & de se déclarer en sa faveur avec plusieurs autres seigneurs, mais qu'il souhaitoit avoir auparavant une conférence avec lui pour délibérer des moyens de le rétablir sur le trône d'Aquitaine. Pepin, comptant trop facilement sur la foi de Rainulfe, le fut trouver; mais ce comte l'arrêta aussitôt & l'amena à l'assemblée de Pistes[3].

Charles le Chauve, charmé d'avoir ce dangereux ennemi en son pouvoir, le fit comparoître devant les prélats & les seigneurs de l'assemblée qui le condamnèrent à la mort comme apostat & traître à la patrie. Il avoit, en effet, abandonné la profession monastique & causé une infinité de maux dans le royaume par sa ligue avec les Normands, ennemis de l'État. Un historien[4] moderne ajoute qu'il avoit même renoncé à la religion chrétienne pour embrasser le paganisme; mais Hincmar[5], qui nous a laissé le détail de tous les chefs d'accusation qu'on forma contre ce prince, ne lui impute pas ce crime.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 41.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 221. — Aimoin, dans Duchesne, t. 2, p. 644, 653 & suiv. — Ado, *Chronicon*, p. 810. — Hincmar, *Opuscula*, p. 829.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 221 & seq. — Aimoin, dans Duchesne, t. 2, p. 653 & suiv.

[4] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 740.

[5] Hincmar, *Opuscula*, p. 829.

Pepin, se voyant sans ressource, témoigna un extrême regret de ses fautes & demanda en grâce qu'il lui fût permis de les expier par la pénitence & de reprendre l'habit monastique qu'il avoit quitté. Le roi, qui en vouloit moins à sa vie qu'à ses droits sur le royaume d'Aquitaine auxquels il renonçoit, porta aisément l'assemblée à lui accorder sa demande. Hincmar fut consulté sur la pénitence qu'on devoit lui imposer; il répondit qu'il falloit exhorter ce prince à faire d'abord une confession générale, mais secrète, de ses péchés; qu'il devoit confesser ensuite publiquement dans l'église & en pleine assemblée les crimes qu'il avoit commis & qui, suivant les canons, étoient soumis à la pénitence publique, surtout son apostasie & sa ligue avec les infidèles ou les Normands; qu'après cette confession, les évêques lui imposeroient la pénitence, le réconcilieroient à l'Église & lui donneroient la tonsure cléricale & l'habit monastique; qu'il promettroit solennellement de passer le reste de ses jours dans le cloître, & qu'on l'admettroit ensuite à la communion. Ce prélat ajouta qu'après sa réconciliation on devoit le traiter avec douceur & avec charité, & se contenter de le mettre sous bonne garde entre les mains des moines, ses confrères, ou de quelques chanoines qui veilleroient sur sa conduite, qui le porteroient par leur exemple & par leurs discours à la piété & à expier ses crimes par la pénitence, & qui l'empêcheroient enfin de s'enfuir une seconde fois.

L'avis d'Hincmar fut suivi en tout, & Pepin, après avoir exécuté ce que nous venons de rapporter, fut conduit à Senlis & enfermé dans une étroite prison. Le silence de nos anciens historiens pourroit faire croire, ou qu'il mourut bientôt après ou qu'il persévéra jusques à la fin de ses jours dans l'état monastique qu'on l'avoit forcé d'embrasser de nouveau. Il paroît cependant, sur l'autorité de l'annaliste[1] de Metz, qu'il fit une fin malheureuse, d'où on peut conjecturer qu'il s'évada de nouveau de sa prison. Nous avons déjà dit que, suivant cet auteur, Pepin I, roi d'Aquitaine, son père, l'avoit destiné à l'état ecclésiastique, dans le temps qu'il étoit encore enfant, & qu'il vouloit le faire tonsurer & le mettre ensuite sous la conduite de Drogon, évêque de Metz, son oncle, mais que Lothaire, son frère, l'en avoit empêché, parce que ce jeune prince étoit très-bien fait. Cet historien ajoute[2] que Pepin I lui laissa le royaume d'Aquitaine, mais que les désordres auxquels il s'abandonna nuit & jour furent regardés comme un châtiment dont Dieu le punit pour n'avoir pas suivi sa vocation, & qu'entre autres ses excès de bouche lui affoiblirent tellement l'esprit, qu'il devint maniaque & périt misérablement.

Éd. origin. t. I, p. 570.

XCV. — *Monnoie de Narbonne.*

Quoi qu'il en soit de la manière dont Pepin II mourut, Charles, après avoir terminé l'affaire de ce prince dans la diète de Pistes & reçu les dons

[1] *Annales Mettenses,* ad ann. 851.

[2] Voyez tome II, *Note* XCVI, n. 17.

ordinaires des provinces[1], fit dresser un capitulaire divisé en trente-sept articles. On y désigna neuf villes, outre le palais royal, pour la fabrique de la monnoie dans tout le royaume. La ville de Narbonne, qui avoit déjà joui de ce privilége sous l'empire des Romains & le règne des Goths, fut de ce nombre. Par un autre article de ce capitulaire[2], le roi confirma ceux des peuples qui suivoient les lois romaines dans l'usage où ils étoient de s'en servir.

XCVI. — *Entreprise de Bernard, fils du duc de Septimanie de ce nom, contre le roi Charles le Chauve & les comtes Robert le Fort & Rainulfe.*

Il est[3] fait mention d'un seigneur, appelé Bernard, parmi ceux qui assistèrent à l'assemblée de Pistes. C'est le même[4] que le fils de Bernard, duc de Septimanie, dont nous avons déjà parlé[5], qui étoit âgé alors de vingt-quatre ans, & qui devint ensuite comte d'Auvergne & marquis de Gothie[6]. Il paroît que le roi ne lui avoit pas imputé la rébellion de son père, qu'il l'avoit laissé paisible possesseur des biens de ses ancêtres & qu'il lui avoit même donné quelque comté ou gouvernement particulier dès qu'il avoit été en âge de le posséder. Ce seigneur, peu sensible à ces bienfaits &, selon les apparences, dans le dessein de tirer vengeance de la mort tragique que ce prince avoit fait souffrir au duc, son père, & à Guillaume, son frère, conspira contre lui. Il lui demanda la permission de quitter la diète avant la conclusion, sous prétexte de quelques affaires extrêmement pressées qui l'appeloient ailleurs, ce qu'ayant obtenu, il partit accompagné de ses gens; mais, au lieu de continuer son voyage, il se cacha la nuit suivante dans une forêt voisine de Pistes, où il se mit en embuscade pour surprendre le roi, lorsqu'il iroit à la chasse, & attenter en même temps à la vie de Robert le Fort, comte d'Anjou & duc du pays d'outre-Seine, & de Rainulfe, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, ses ennemis, qui avoient peut-être contribué à la mort du duc de Septimanie, son père. Ce seigneur ne put pas tenir son complot si secret que le roi n'en fût informé. Ce prince envoya sur-le-champ des gens pour se saisir de sa personne; mais ce seigneur trouva moyen de s'évader & de se dérober à leur poursuite. Charles lui fit faire son procès par la diète de Pistes qui le condamna à perdre *ses honneurs* ou ses dignités dont il disposa en faveur de Robert le Fort, à la vie duquel ce seigneur avoit voulu attenter. Tel est le récit que nous a laissé de cette entreprise un historien[7] contemporain.

On peut entendre par le terme d'*honneurs* (*honores*), dont cet auteur se

[1] *Annales Bertiniani*, p. 218 & 221. — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. 2, c. 173 & seq.

[2] Baluze, *Capitularia regum Francorum, ut supra*, article 24.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 218 & 221.

[4] *Ibid.*

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 55. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 864, n. 13.

[6] Bernard, fils de Dodane, était, en effet, à la diète de Pistes; il ne fut ni comte d'Auvergne ni marquis de Gothie, comme le disent ici les Bénédictins. Bernard, comte d'Auvergne, était fils de Liutgarde. C'est ce dernier, dont les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ne paraissent pas avoir soupçonné l'existence, qui fut marquis de Gothie. (Voyez tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.) [E. M.]

[7] *Annales Bertiniani*, p. 218 & 221.

sert & dont Bernard fut dépouillé, ou les fiefs que sa famille possédoit en Bourgogne ou plutôt quelque comté ou gouvernement qu'il tenoit de la libéralité du roi; car nous savons d'ailleurs[1] qu'il avoit dès lors le titre de comte, puisque c'est le même que Bernard, comte d'Auvergne, père de Guillaume, surnommé *le Pieux*[2], fondateur de l'abbaye de Cluny. Comme il ne fut cependant comte d'Auvergne que longtemps après la diète de Pistes, on pourroit conjecturer que le comté dont il fut privé par cette assemblée, étoit celui d'Autun, sur ce que nous trouvons que deux ans après il s'en empara sur le comte Robert le Fort, qui avoit profité de ses dépouilles. On pourroit croire aussi que Bernard fut dépouillé du marquisat de Gothie ou duché de Septimanie, possédé autrefois par son père, dont il avoit été peut-être pourvu après la révolte d'Humfrid. Nous voyons, en effet, que Charles le Chauve disposa de ce dernier gouvernement l'année suivante. Bernard pourroit donc l'avoir occupé depuis la proscription d'Humfrid jusques à la diète de Pistes, & Robert le Fort, qui fut revêtu de ses dignités, peut en avoir été pourvu alors & s'en être démis l'année suivante, lorsque le roi le donna à un autre seigneur, nommé Bernard. Bernard, fils du duc de Septimanie de ce nom, obtint aussi dans la suite le marquisat de Gothie & le transmit à Guillaume le Pieux, son fils, comme nous le verrons ailleurs; il avoit vraisemblablement[3] épousé dès lors Ermengarde, mère de ce dernier. Éd. origin. t. I, p. 571.

XCVII. — *Mort de Raimond premier du nom, comte de Toulouse. Bernard, son fils, lui succède.*

Il ne paroît pas que Raimond, comte de Toulouse, ait assisté à la diète de Pistes; peut-être étoit-il alors décédé. Il mourut du moins avant Pâques de l'année suivante, car Bernard, son fils[4], prend, vers le même temps, le titre *de comte & de marquis de Toulouse*, dans une charte par laquelle il donne au monastère de Vabre, conjointement avec Bertheiz, sa mère, plusieurs terres situées en Rouergue : Bernard posséda[5] aussi ce dernier comté & celui de Querci, qui étoient depuis longtemps dans sa famille[6]. Les seigneurs regardoient alors ces dignités comme héréditaires, & ils en possédoient plusieurs contre l'ancien usage. Nous en avons un exemple en la personne de Robert le Fort qui[7], après avoir été comte ou marquis d'Anjou & duc du pays d'outre-Seine, c'est-à-dire d'une partie de la Neustrie, devint depuis & en même temps comte d'Auxerre, de Nevers & d'Autun. La donation de Bernard, comte de Toulouse, dont nous venons de parler, est datée du samedi saint & de *la vingt-cinquième année du règne de Charles le Chauve*, An 865

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 61.

[2] C'est Bernard, fils de Liutgarde, qui fut père de Guillaume le Pieux. (Voir au tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, § XIII). [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 61.

[4] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XC.

[5] *Ibid. Note* XCIX.

[6] Ainsi que celui de Limousin. (Voir plus haut, chap. LXXIX, p. 1084.) [A. M.]

[7] *Annales Bertiniani*, p. 224 & 227.

c'est-à-dire de l'an 865 de J.-C. Il la fit pour le salut de son âme & pour le repos *de celle de feu Raimond, son père*. Ce comte la souscrivit après Bertheiz, sa mère, qui prend le titre de comtesse. Il se donne dans cette souscription celui *de comte ou de duc*, parce qu'il étoit[1] effectivement duc d'Aquitaine, comme les autres comtes de Toulouse, ses prédécesseurs. Il transmit ce titre à ses descendans. Bégon, vicomte, le même sans doute qui avoit déjà souscrit la charte de fondation du monastère de Vabre, signa cette donation.

XCVIII. — *Bernard II, marquis de Gothie.*

Charles le Chauve disposa enfin du marquisat ou gouvernement de Gothie, vacant depuis la révolte d'Humfrid, si tant est que Bernard, fils du duc de Septimanie de ce nom, & après lui Robert le Fort[2], n'en eussent pas été pourvus par ce prince, comme nous l'avons déjà dit. Charles[3], se trouvant donc à Servais, au diocèse de Laon, après Pâques de l'an 865, donna *une partie* de ce gouvernement à *Bernard, fils d'un autre Bernard & d'une fille de Roricon, comte* du Maine, appelée Blichilde[4] ou Bélichilde. Il pourvut en même temps Robert le Fort des comtés d'Auxerre & de Nevers en dédommagement du marquisat d'Anjou dont ce seigneur s'étoit démis en faveur du prince Louis, son fils aîné, & peut-être aussi du marquisat de Gothie dont il venoit de gratifier Bernard, fils de Blichilde. Ce dernier, que nos anciens historiens distinguent toujours de Bernard, comte de Toulouse, & de Bernard, comte d'Auvergne, fils du duc de Septimanie de même nom, qui vivoient en même temps, mais que quelques modernes[5] confondent, étoit[6] fils de Bernard, frère d'Émenon, comte de Poitiers, dont nous avons parlé ailleurs. Sa mère Blichilde eut plusieurs frères, entre autres Goslin, abbé de Saint-Germain des Prés & de Saint-Denis, chancelier de France, & enfin évêque de Paris. Nous l'appellerons dans la suite Bernard II, pour le distinguer des autres ducs de Septimanie ou marquis de Gothie de même nom. Quelques nouveaux historiens[7] ont confondu son père avec celui de Bernard, comte d'Auvergne & ensuite marquis de Gothie, à cause de la conformité des noms; mais les anciens auteurs & les monumens du temps les distinguent fort bien.

XCIX. — *Séparation du marquisat de Gothie d'avec la Marche d'Espagne.*

Nous avons dit que Charles le Chauve ne donna à Bernard II *qu'une partie* de ce marquisat, possédé auparavant en entier[8] par Humfrid. Ce

[1] Voyez au tome II, la *Note* LXXXVII. — C'est là une erreur que nous avons maintes fois relevée. [E. M.]

[2] Robert le Fort n'a jamais été pourvu du marquisat de Gothie. (Voyez tome II, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.) [E. M.]

[3] *Annales Bertiniani*, p. 223 & seq.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 54 & 56.

[5] *Ibid.* n. 81.

[6] *Ibid.* nos 54 & 56. — Voyez aussi la généalogie d'Émenon, comte de Poitiers, tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 52.

[8] *Ibid.* n. 42.

prince sépara, en effet, alors la Septimanie proprement dite ou la Narbonnoise première d'avec la Marche d'Espagne & en fit deux marquisats ou gouvernemens généraux. Ces deux provinces continuèrent cependant encore longtemps après d'être unies, pour l'ecclésiastique, sous la juridiction du métropolitain de Narbonne. Elles avoient été jointes, pour le civil, depuis l'an 817 & n'avoient composé qu'un seul & même gouvernement également considérable par son étendue, l'importance de sa situation sur les frontières du royaume & son éloignement de la cour, ce qui faisoit qu'il étoit fort recherché. Mais comme plusieurs de ses gouverneurs avoient abusé de leur autorité pour se rendre indépendans & qu'ils étoient en état de se faire craindre en se liguant avec les Sarrasins, ce fut sans doute un des motifs qui engagèrent Charles le Chauve à le partager en deux. Le premier, qui conserva le nom de Gothie & dont Bernard II fut pourvu, comprit tout ce qui en dépendoit auparavant en deçà des[1] Pyrénées, & l'autre, sous le nom de marquisat de Barcelone ou d'Espagne, s'étendit sur tout ce qui étoit au delà de ces montagnes. Éd. origin. t. I, p. 572.

C. — *Étendue du marquisat de Gothie après sa séparation de la Marche d'Espagne. — Comtes de Roussillon.*

Les ducs de Septimanie ou marquis de Gothie furent d'abord comtes particuliers de Barcelone, capitale de ce gouvernement général, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. On les trouve, en effet, souvent désignés sous le seul titre de comtes ou ducs de Barcelone, de même que les ducs d'Aquitaine sous celui de comtes ou ducs de Toulouse. Il est vraisemblable que depuis la séparation de la Gothie en deux marquisats ou gouvernemens, ceux qui administrèrent celui de la Septimanie propre furent en même temps comtes particuliers de Narbonne, de même que les gouverneurs de la Marche d'Espagne le furent encore de Barcelone. Wifred[2], surnommé *le Velu*, est le plus ancien d'entre ces derniers dont nous ayons une connoissance certaine depuis cette séparation[3]. Il succéda[4] peut-être dans cette dignité à Salomon, que nous voyons comte de Cerdagne en 863, & de Roussillon en 869, à moins qu'il n'en ait été pourvu dans le même temps que Bernard II le fut du marquisat de Gothie. Il paroît, en effet, que Wifred possédoit déjà le comté de Barcelone en 873, huit ans après la séparation des deux marquisats, & il en étoit revêtu certainement avant l'an 888. C'est de lui que descendent les comtes héréditaires de Barcelone qui, comme nous le conjecturons, sortoient d'une même tige avec Humfrid, marquis de Gothie, & avec Bernard, duc de Septimanie.

Le gouvernement ou marquisat de Gothie, que Charles le Chauve donna à Bernard II, fut donc borné à la Septimanie proprement dite ou à une

[1] Baluze, *Regum Franc. Capitularia*, t. 2, c. 335.
[2] *Ibid.* t. 2, c. 335. — Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n°s 42 & 44.
[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 335 & seq.
[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 46.

partie de la Narbonnoise première, savoir : aux diocèses de Narbonne, de Saint-Pons & d'Alet, qui alors n'en formoient qu'un seul, à ceux de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne, à présent de Montpellier, de Nimes dont celui d'Alais a été démembré, & enfin, au Roussillon ou diocèse d'Elne [1], situé en deçà des Pyrénées, qui a toujours été de la dépendance de la métropole de Narbonne. Le reste de la Narbonnoise première étoit soumis alors à d'autres gouvernemens : le Toulousain, le diocèse de Carcassonne & le Razès composoient le marquisat de Toulouse & faisoient partie du royaume d'Aquitaine. Le diocèse d'Uzès, qui avoit été séparé de la Septimanie en 843, étoit compris dans le royaume & duché de Provence.

Le diocèse d'Elne étoit gouverné, de même que les autres de la Septimanie, par des comtes particuliers. Nous avons déjà vu que Gaucelin ou Gaucelme, que l'empereur Lothaire fit périr en 834, étoit comte de Roussillon. Béra, qui paroît avoir été son successeur en 846, étoit vraisemblablement petit-fils [2] ou parent du comte de Barcelone de ce nom. Suniarius, dont il est fait mention dans une charte [3] de Charles le Chauve, qu'on rapporte à l'an 850, étoit alors vraisemblablement comte de Roussillon. Salomon étoit revêtu de cette dignité en 869. Enfin Miron, frère de Wifred *le Velu*, comte de Barcelone, qui possédoit le comté de Roussillon en 874, le rendit héréditaire [4]. Il passa de ses descendans [5], vers la fin du douzième siècle, dans la branche des comtes de Barcelone, qui l'unirent à leur domaine. Les uns & les autres reconnurent toujours la souveraineté de nos rois jusque vers le milieu du treizième siècle.

Outre le comté de Roussillon, on met [6] encore dans le diocèse d'Elne ceux de Conflent & de Valespir dont les comtes ou gouverneurs devoient être soumis aux marquis de Gothie, car ces pays faisoient partie de la Septimanie proprement dite. Nous n'avons cependant aucune preuve bien certaine que le Valespir ait jamais porté le titre de comté. Il paroît, au contraire, que ce pays a toujours fait partie du comté de Roussillon. Celui de Conflent fut uni, ce semble, à ce dernier par le décès du comte Radulphe ou Raoul, frère du comte Miron dont nous venons de parler, ou du moins ses successeurs l'acquirent dans la suite & étendirent par là leur autorité sur tout le diocèse d'Elne. Le marquisat de Gothie étoit donc borné de ce côté-là par les Pyrénées. Au reste, nous voyons, par les chartes [7] de ce

[1] *Marca Hispanica*, c. 758 & 794. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 1488.

[2] Voyez tome II, *Note* XC.

[3] *Marca Hispanica*, c. 785.

[4] *Ibid.*

[5] Gaucelme fut comte de Roussillon, probablement jusqu'à sa mort, en 834. Suniaire premier du nom fut son successeur en 873? Miron, fils de Sunifred & frère de Raoul, était comte de Roussillon; il mourut en 895. Suniaire II, comte d'Ampurias, devint comte de Roussillon en 895. Il n'était pas neveu de Raoul, comte de Conflent, comme l'affirme l'*Art de vérifier les dates*. On ne sait quelle était son origine. C'est le premier comte héréditaire de Roussillon; il mourut en 915. Miron, frère de Wifred le Velu, n'a donc point transmis ce comté à ses descendants, comme l'avancent ici les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*. [E. M.]

[6] *Marca Hispanica*, c. 252.

[7] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 1118-1525.

An 865

Éd. origin. t. I, p. 573.

temps-là, qu'on donnoit alors à la Septimanie ou Gothie le titre de royaume, par la raison sans doute que cette province avoit été autrefois le siége des rois visigoths, & qu'elle comprenoit leur plus ancien domaine en deçà des Alpes.

CI. — *Mort de Charles, roi d'Aquitaine.*

Charles le Chauve, après avoir disposé du marquisat de Gothie en faveur de Bernard II, l'envoya aussitôt dans ce gouvernement. Il se rendit lui-même au palais de Verneuil-sur-Oise où il reçut[1] une députation des principaux prélats & seigneurs d'Aquitaine pour lui demander de permettre que le roi Charles, son fils, qu'il tenoit toujours auprès de sa personne, reprît le gouvernement de ce royaume. Charles se rendit enfin à leurs instances, permit à ce prince de reprendre le titre de roi & le fit partir avec eux, quoiqu'il ne fût pas encore guéri des blessures qu'il avoit reçues dans l'occasion suivante : ce jeune prince, étant à Compiègne, résolut, un soir qu'il revenoit fort tard de la chasse, d'éprouver si deux jeunes seigneurs de sa cour nommés Alboin & Betton étoient aussi braves & aussi intrépides qu'on le disoit, & fut se cacher dans la forêt de Cuisse. Alboin étant arrivé peu de temps après, le prince courut sur lui comme s'il eût voulu le désarmer. Le premier, ne sachant pas que c'étoit le roi d'Aquitaine, & croyant que l'attaque étoit sérieuse, tire son épée & lui en donne un si rude coup sur la tête, qu'il le renverse de cheval & le blesse depuis la tempe gauche jusques à la mâchoire droite; en sorte qu'on voyoit presque la cervelle; il lui porta ensuite plusieurs autres coups jusques à ce qu'ayant enfin reconnu le prince, il prit aussitôt la fuite.

Peu de temps après le retour du jeune Charles dans ses États, les Aquitains battirent[2] les Normands, qui, après avoir mis le feu à la ville de Poitiers, s'étoient établis sur la Charente[3]; mais il ne jouit pas longtemps du fruit de cette victoire. Il mourut du coup qu'il avoit reçu à la tête, & dont il n'avoit jamais pu guérir, le 29 de décembre de l'an 866, après un règne de onze ans moins quinze jours. Le prince Carloman, son frère, prit soin de ses funérailles & le fit inhumer dans l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges.

An 866

CII. — *Louis le Bègue, roi d'Aquitaine. — Plaid tenu à Narbonne par Bernard II, marquis de Gothie.*

Charles le Chauve, d'abord après[4] la mort de ce prince, disposa du royaume d'Aquitaine en faveur de Louis, son fils aîné, qu'il fit ensuite couronner à la mi-carême de l'année suivante, dans une maison royale située sur la Loire & appelée *Bellus Pauliacus*. Louis, surnommé le Bègue, y fut reconnu solen-

An 867

[1] *Annales Bertiniani*, p. 218 & 223. — Réginon, *Chronicon*.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 224.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 224.

[4] *Ibid.* p. 227. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 866, n. 57.

nellement pour roi d'Aquitaine par les seigneurs de ce royaume que le roi, son père, y avoit convoqués. Charles lui forma en même temps sa maison & en choisit les officiers parmi ceux de son palais.

Bernard II, marquis de Gothie, après s'être rendu dans son gouvernement, tint, au[1] mois de juin de l'an 867, un plaid à Narbonne, où il eut pour assesseurs deux barons ou vassaux du roi & plusieurs autres juges. Bonesinde, abbé de Cessero ou Saint-Thibéry, y porta ses plaintes contre un seigneur nommé Atton, qui avoit usurpé sur son abbaye le monastère de Saint-Volusien, que Charles le Chauve avoit soumis, & le lieu de Majan, au diocèse de Béziers, dont ce prince avoit fait donation à la même abbaye à la prière d'Humfrid, marquis de Gothie. Cet abbé plaida lui-même sa cause devant l'assemblée &, ayant prouvé l'usurpation d'Atton par les titres de donation qu'il produisit, il rentra dans la possession des biens usurpés. Le jugement qui fut exécuté par un baron & divers autres juges ou commissaires pris de l'assemblée est daté *du* 13 *de juin, indiction* XIV*e*, *la trentième année du règne de Charles*, ce qui prouve qu'on comptoit quelquefois dans la Septimanie les années du règne de ce prince depuis les derniers mois de l'an 837, qu'il fut déclaré roi de Neustrie à la diète d'Aix-la-Chapelle.

On conjecture[2] qu'Atton, dont il est fait mention dans ce jugement, étoit alors vicomte de Béziers. La conformité de son nom avec celui de plusieurs vicomtes héréditaires de la même ville qui possédèrent cette vicomté après lui, semble confirmer cette conjecture[3]. On peut l'appuyer d'ailleurs sur ce qu'Antoine[4], vicomte de Béziers, au commencement du règne de Charles le Chauve, avoit un frère[5], appelé Atton, qui fut comte de Pailhas dans la Marche d'Espagne. Cependant, comme il paroît que les vicomtés n'étoient pas alors héréditaires & qu'elles le devinrent plus tard que les comtés, il peut se faire qu'Atton, dont nous parlons, étoit vicomte dans le Toulousain, où étoit situé le monastère de Saint-Volusien dont il s'étoit emparé, ou que c'est le même que le comte de Pailhas que nous venons de nommer. Aussi voyons-nous que la famille de ce dernier possédoit[6] plusieurs terres ou fiefs en Gascogne, vers les frontières d'Espagne & du diocèse de Toulouse.

Éd. origin. t. I, p. 574.

CIII. — *Bernard, marquis de Gothie, Bernard, marquis de Toulouse, & un autre marquis de ce nom, se trouvent à la diète de Pistes.*

Quoique Charles le Chauve eût fait couronner roi d'Aquitaine Louis, son fils aîné, il s'étoit réservé cependant le gouvernement de ce royaume. Il dis-

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCI.

[2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 867, n. 88.

[3] Le raisonnement de dom Vaissete repose sur un fait faux; ce sont les vicomtes d'Albi & de Nimes qui s'appelaient Aton, & ils ne possédèrent la vicomté de Béziers qu'à partir de la fin du onzième siècle. La fin du paragraphe est tirée de la charte d'Alaon. [A. M.]

[4] Personnage apocryphe, dont l'origine est également tirée du même document. [E. M.]

[5] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[6] *Ibid.*

An 867

posa en effet[1], à la fin de l'an 867, en faveur d'un seigneur nommé Egfrid[2], du comté de Bourges qu'il ôta en même temps à Gérard. Cette nomination causa une cruelle guerre entre les deux compétiteurs. Egfrid, quoique appuyé de l'autorité du roi, ne put jamais venir à bout de déposséder son concurrent qui, s'étant mis en armes de son côté, l'assiégea au commencement de l'année suivante, dans une maison où il s'étoit fortifié. Les gens de Gérard, voyant qu'ils ne pouvoient forcer Egfrid, qui se défendoit avec beaucoup de valeur, mirent le feu à la maison, l'obligèrent à prendre la fuite, se saisirent de sa personne & lui coupèrent la tête.

An 868

Charles étoit au palais de *Bellus Pauliacus*, sur les bords de la Loire, lorsqu'il apprit cet attentat. Ils se mit aussitôt en marche, dans la résolution de le punir, & entra dans le Berry qu'il mit à feu & à sang; il ne put cependant en chasser Gérard qui se maintint malgré lui dans le comté ou gouvernement du pays. On prétend que ce dernier est le même que Gérard alors duc de Provence. Pour ce qui est d'Egfrid ou Acfred, son compétiteur, il paroît[3] qu'il étoit de la même famille que Wifred[4], comte de Bourges, sous le règne de Louis le Débonnaire, avec lequel quelques modernes le confondent; il est vraisemblable qu'il étoit proche parent d'Humfrid, marquis de Gothie, & qu'il étoit comme lui de la race de saint Guillaume, duc de Toulouse & fondateur de Gellone.

Charles[5] convoqua ensuite à la mi-août une diète au palais de Pistes, dans le diocèse de Rouen, tant pour y recevoir les dons gratuits que ses sujets avoient coutume de lui présenter tous les ans, que pour délibérer sur les mesures qu'il y avoit à prendre contre les Normands qui continuoient à ravager le royaume, désolé d'ailleurs par la mortalité qu'y causoit en même temps une famine générale, surtout[6] en Aquitaine. Ce prince accueillit[7] très-gracieusement à leur arrivée à cette diète *Bernard, marquis de Toulouse, Bernard, marquis de Gothie, & un autre marquis nommé Bernard*, dont on ne dit pas le marquisat[8]. Nous ne doutons pas que ce dernier ne soit le même que Bernard, fils du duc de Septimanie de ce nom, qui, quatre ans auparavant, avoit été disgracié & dépouillé de ses dignités à une autre diète de Pistes. Il étoit sans doute rentré dans les bonnes grâces de Charles depuis la mort de Robert le Fort & de Rainulfe, comte de Poitiers, ses ennemis, qui avoient été tués[9] en 866, dans un combat contre les Normands. Comme le roi priva

[1] *Annales Bertiniani*, p. 229 & seq.

[2] Cet Egfrid est celui qui avait été comte ou duc de Toulouse en 842. [E. M.]

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 23, 37 & suiv.

[4] Nous avons déjà fait remarquer qu'il n'y avait pas eu de comte de Bourges du nom de Wifred, sous le règne de Louis le Débonnaire, & donné les raisons de l'erreur des Bénédictins. [E. M.]

[5] *Annales Bertiniani*, p. 233.

[6] Mabillon, *Annales*, ad ann. 868, n. 86.

[7] *Annales Bertiniani*, p. 233.

[8] Ces trois Bernard, auxquels l'Annaliste de Saint-Bertin donne le titre de marquis, étaient Bernard, fils de Raimond, comte ou marquis de Toulouse; Bernard, fils de Blichilde, marquis de Gothie (864-875), & Bernard, fils de Liutgarde, surnommé Plantevelue, comte d'Auvergne & marquis de Gothie à partir de 878. Quant à Bernard, fils de Dodane, il était toujours en pleine révolte & ne pouvait assister à la diète. [E. M.]

[9] *Annales Bertiniani*, p. 226 & 230. — *Annales Mettenses*, p. 309 & seq.

leurs enfans de leurs dignités, nous[1] avons lieu de croire que Bernard fut rétabli dans le comté d'Autun dont il semble qu'il avoit été dépouillé à la première diète de Pistes & dont Robert le Fort, qui avoit profité de ses dépouilles, avoit été pourvu dans le même temps. C'est sans doute ce comté qui lui donnoit le titre de marquis, à cause de sa situation sur les frontières du royaume de Bourgogne; car, quoique nous sachions qu'il eut celui d'Auvergne qui, étant situé sur les frontières de l'Aquitaine, pouvoit lui donner aussi le titre de marquis, il paroît cependant qu'il ne fut revêtu de cette dernière dignité qu'après l'an 869. Il fut aussi pourvu du marquisat de Gothie, mais cela arriva beaucoup plus tard.

L'annaliste de Saint-Bertin[2], pour marquer le cas que Charles le Chauve faisoit *des trois marquis nommés Bernard,* dont nous venons de parler, rapporte que ce prince s'étant rendu au commencement de l'année suivante à Cosne, sur les bords de la Loire & dans le diocèse d'Auxerre, où quelques seigneurs aquitains furent le joindre, s'en retourna fort chagrin de ce qu'ils n'étoient pas venus à sa rencontre comme il avoit espéré. Il vouloit sans doute conférer avec eux sur la triste situation où les courses des Normands réduisoient le royaume, ce qui l'obligea, pour se mettre en état de les repousser, à imposer des subsides extraordinaires, mais, au lieu de tourner ses armes contre ces pirates, il ne songea qu'à se rendre maître des États du roi Lothaire, son neveu.

An 869

Éd. origin. t. I, p. 575.

CIV. — *Charles le Chauve s'empare d'une partie des États de Lothaire après la mort de ce roi. — Louis, empereur & roi d'Italie, reconnu dans le Vivarais & le diocèse d'Uzès.*

Le roi Lothaire étant mort misérablement à Plaisance, en Italie, le 6 du mois d'août de l'an 869, sans postérité légitime, & Louis, empereur & roi d'Italie, son frère unique, qui devoit naturellement lui succéder, étant occupé alors contre les Sarrasins qui désoloient ses États du côté de Bénévent, Charles le Chauve profita de son embarras. Il se rendit d'abord à Metz, s'y fit couronner roi de cette portion de la monarchie & s'empara des provinces situées du côté du Rhin. Il comptoit[3] que les pays méridionaux du royaume de Lothaire, dont le Vivarais & le pays d'Uzès faisoient partie, se soumettroient aussi à son obéissance, mais il fut trompé dans son attente. En effet, s'étant rendu, vers la fête de saint Martin, au palais de Gondreville, dans le diocèse de Toul, dans l'espérance que les peuples de Provence & de la haute Bourgogne lui enverroient des députés pour lui faire leurs soumissions, personne ne parut de leur part[4]. Le duc Gérard, qui commandoit dans ces provinces, s'étoit déclaré pour l'empereur & les avoit gagnées au parti de ce prince.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 60 & suiv.
[2] *Annales Bertiniani*, p. 234 & seq.
[3] *Annales Bertiniani,* p. 238 & seq.
[4] *Ibid.*

An 869

Il fut d'autant plus aisé à l'empereur de s'assurer des pays situés le long du Rhône, qu'il étoit déjà maître d'une partie de la Provence qui lui étoit échue de la succession du roi Charles, son frère. Il possédoit entre autres le diocèse d'Arles, comme il paroît par la donation qu'il fit de l'abbaye de Saint-Césaire à Rotland, archevêque de cette ville. Cette donation fut fatale à ce prélat, car, ayant fait bâtir un fort dans l'île de Camargue, dépendante du même monastère, pour arrêter les courses des Sarrasins, ces infidèles qui remontèrent en 869 le long du Rhône, dont ils ravagèrent les deux côtés, le firent prisonnier, & il mourut entre leurs mains, le 19 de septembre de la même année.

La protection que le Pape Adrien II accorda à l'empereur contribua aussi à le maintenir dans la possession d'une partie des États du roi Lothaire, son frère. Ce pontife prit hautement son parti contre Charles le Chauve à qui il envoya des légats pour lui représenter l'injustice de son procédé & le solliciter d'abandonner à ce prince, seul & légitime héritier de Lothaire, les provinces dont il s'étoit saisi sur lui; mais Charles fut moins touché de ces remontrances, que de celles que lui fit faire, au commencement de l'année suivante, le roi de Germanie, qui, voulant avoir sa part de la succession de Lothaire, le menaça de lui déclarer la guerre, s'il ne sortoit incessamment des pays dont il s'étoit emparé, & dont il lui fit proposer le partage. Charles, pour ne pas s'attirer les armes de son frère, convint, avec ses envoyés, de partager avec lui ce royaume & d'avoir tous les deux une conférence sur ce sujet. En attendant, il s'éloigna du Rhin & se rendit à Compiègne.

An 870

CV. — *Charles confirme la fondation de l'abbaye de Vabre, à la prière de Bernard, comte de Toulouse. — Ce dernier s'empare des biens de l'église de Reims, situés en Aquitaine.*

Il paroît[1] que Bernard, comte de Toulouse, étoit alors à la suite de Charles. Il se trouvoit du moins à sa cour le 22 de juin de la même année, lorsque ce prince lui accorda, au palais de Marienval, près de Compiègne, une charte pour confirmer la fondation du monastère de Vabre faite par le comte Raimond, son père. Le roi ordonna par ce diplôme, à la demande de Bernard, que Rotland, qui avoit été auparavant clerc ou chapelain du même Raimond, & qui ensuite avoit pris l'habit religieux, en auroit le gouvernement, c'est-à-dire qu'il en seroit abbé pendant sa vie, & qu'après sa mort, Benoît, frère du comte Bernard, lui succéderoit.

Ce seigneur fut moins attentif à conserver les autres églises dans la possession de leurs biens. Il usurpa entre autres[2], sans scrupule, ceux que l'église de Reims possédoit en Aquitaine, tant dans le Poitou que dans le Limousin & l'Auvergne, & que saint Remi lui avoit légués. Hincmar, archevêque de

[1] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCII. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 870, n. 4.

[2] Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. 3, c. 20, 24, 26.

cette ville, en avoit d'abord confié l'administration au comte Frédelon, oncle de Bernard, & ensuite à ce dernier; ils étoient tous les deux *ses proches parens*. Celui-ci demanda d'abord à Hincmar qu'il lui cédât ces terres à titre de précaire, au nom de son église, avec promesse d'en payer exactement la rente; mais, sur le refus que fit ce prélat de lui accorder sa demande, sous prétexte que saint Remi avoit défendu dans son testament d'aliéner ces biens, il s'en empara de sa propre autorité, en disposa comme de son patrimoine & les donna *en bénéfice* à ses vassaux. Hincmar, irrité de cette entreprise, ôta alors à Bernard l'administration de ces terres qu'il donna à Bernard, comte d'Auvergne. Il écrivit en même temps à Bernard, comte de Rouen[1], pour le supplier d'engager, par son crédit, le comte de Toulouse à rendre les biens qu'il avoit usurpés. Dans une lettre extrêmement vive qu'il adressa à ce dernier, il le conjure, au nom de Jésus-Christ, de discontinuer son usurpation & les vexations dont il usoit envers les serfs de l'église de Reims. Il le prie de permettre que Bernard, comte d'Auvergne, qu'il avoit nommé défenseur des biens de son église en Aquitaine, en prenne l'administration, & le menace, en cas de refus, de l'excommunier solennellement dans une assemblée d'évêques de France & d'Aquitaine; il termine sa lettre par des passages tirés des canons & des pères contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques; mais le comte de Toulouse ne fit aucun cas ni de ces autorités ni de ces menaces. Ce seigneur étoit de retour en Aquitaine au mois d'août de l'an 870, car il tint alors[2] un plaid dans le Querci, où il jugea une affaire que Gairulfe, abbé de Beaulieu, sur les frontières de ce pays & du Limousin, avoit portée devant lui.

Éd. origin. t. I, p. 276.

CVI. — *Diplômes de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de la Grasse & d'Oliba, comte de Carcassonne.*

Charles le Chauve se rendit de Compiègne à Attigny, sur la rivière d'Aisne. Il accorda dans ce dernier palais, le 28 de juin de la même année, un diplôme[3] à Sunifred, abbé de la Grasse, pour confirmer ce monastère dans la possession de ses biens, entre autres *du prieuré* ou *celle* des apôtres saint Pierre & saint Paul, situé dans l'île de Lec, au diocèse de Narbonne, dont Humfrid, marquis de Gothie, avoit autrefois fait un échange avec Frédold, archevêque de Narbonne, & qui étoit venu ensuite au pouvoir de cette abbaye.

Charles alla ensuite au palais de Pontion[4], où il accorda, par une charte du 20 de juillet suivant[5], au comte Oliba, plusieurs fiefs tant dans le pays de Carcassonne que dans le comté de Razès, *pour les posséder en propriété, avec pouvoir d'en disposer comme de ses autres biens*. Plusieurs autres concessions semblables de ce prince nous donnent lieu de remarquer que les terres du

[1] *Rodomensis*. — Duchesne, t. 2, p. 13, 27, 186, 594. — A. de Valois, *Notitia Galliarum*.

[2] Voyez tome II, *Note* XCIX, & aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCV.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCIII.

[4] *Ibid.* n. XCIV.

[5] *Ibid.*

domaine qui du temps de Charlemagne n'étoient données qu'*en bénéfice*, c'est-à-dire à vie, étoient alors possédées héréditairement par les vassaux; ce qui prouve que l'hérédité des fiefs fut établie longtemps avant le règne de Charles le Simple, & à peu près en même temps que celle des grandes dignités[1]. Il est fait mention dans ce diplôme de la viguerie d'Alzone & du pays de Cabardés qui faisoient partie du comté de Carcassonne.

Oliba, dont nous venons de parler, étoit comte de Carcassonne, & vivoit encore sept ans après, comme nous l'apprenons d'une autre[2] charte. Nous parlerons ailleurs de lui de même que du comte Acfred, son frère, avec lequel il possédoit, à ce qu'il paroît, par indivis les comtés de Carcassonne & de Razès sous l'autorité[3] des comtes de Toulouse qui, en qualité de marquis, en étoient suzerains[4].

CVII. — *Partage du royaume de Lothaire entre Charles le Chauve & Louis, roi de Germanie. — Le Vivarais & le diocèse d'Uzès soumis au premier. — Boson succède à Gérard, duc de Provence.*

Charles le Chauve[5] & Louis, roi de Germanie, son frère, étant convenus enfin du lieu de la conférence pour partager entre eux le royaume de Lothaire, s'abouchèrent le 8 d'août sur la Meuse, au voisinage de Maëstricht, où ils firent ce partage, à l'exclusion de l'empereur, leur neveu. Les pays[6] situés le long du Rhin échurent à Louis, & Charles eut pour sa part la partie occidentale du même royaume dont il s'étoit déjà emparé avec les comtés situés le long du Rhône, entre autres le Lyonnois, le Viennois, le Vivarais & le diocèse d'Uzès qui s'étoient soumis à l'empereur.

Ce dernier[7], voyant que ses deux oncles agissoient de concert pour le déposséder entièrement de la succession de son frère, engagea de nouveau le pape Adrien II à interposer son autorité pour lui conserver cette partie de la monarchie. Le pape épousa ses intérêts avec beaucoup de chaleur, écrivit aux comtes & aux seigneurs du royaume de Lothaire pour les exhorter à demeurer fidèles à ce prince, & défendit aux évêques d'en ordonner d'autres dans les siéges vacans que ceux que le même prince auroit nommés ou approuvés; mais ni les uns ni les autres n'eurent aucun égard à ses ordres. Il envoya avec aussi peu de succès des légats aux rois de France & de Germanie pour les engager à abandonner à l'empereur les États de Lothaire. Charles,

[1] Le mot *fief*, employé dans cette phrase par dom Vaissete, constitue un anachronisme, puisque ce terme ne paraît guère dans les textes avant le premier tiers du dixième siècle. [A. M.]

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CVII.

[3] Voyez tome II, *Note* XCIV, n. 11.

[4] Acfred n'a jamais été comte de Carcassonne, mais de Razès; d'ailleurs la possession d'un comté par indivis, entre deux frères, serait un fait étrange pour cette époque, où, malgré l'affaiblissement du pouvoir royal, les comtés étaient encore regardés comme des offices, & non comme des propriétés de famille. [A. M.]

[5] *Annales Bertiniani*, p. 239 & seq.

[6] Baluze, *Regum Franc. Capitularia*, t. 2, c. 222.

[7] *Annales Bertiniani*, p. 241. — Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. 3, c. 18. — Hugues de Flavigny, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 1, p. 121.

loin de déférer à ces remontrances, se rendit à Lyon durant l'automne pour soumettre les pays situés le long du Rhône qui lui étoient échus par le partage dont nous avons parlé, & s'avança vers Vienne qu'il assiégea.

Éd. origin. t. I, p. 577.

Le duc Gérard, qui commandoit dans le pays au nom de l'empereur & qui avoit retenu les peuples sous l'obéissance de ce prince, s'étoit renfermé dans un château du voisinage & avoit confié la défense de cette ville à la duchesse Berthe, son épouse. Cette dame résista aux attaques de Charles avec beaucoup de valeur & fit durer le siége bien plus longtemps qu'il ne croyoit. Le roi ravagea pendant ce temps-là tous les pays des environs; mais, désespérant de prendre la place de force, il fit solliciter les habitans & la garnison de se rendre & en gagna une partie. Berthe, qui en fut avertie, se voyant sur le point d'être abandonnée de ses troupes, le fit savoir à son époux qui se rendit aussitôt au camp des assiégeans où il convint de la capitulation. Le duc s'engagea de remettre au roi la ville de Vienne avec toutes les autres places fortes du pays, & donna des otages pour gage de sa parole. Il obtint la liberté de se retirer où il voudroit avec son épouse & ses effets. Cela fait, Charles entra dans Vienne la veille de Noël, & se rendit maître, en vertu de la capitulation, du Vivarais, du diocèse d'Uzès & des autres pays du royaume de Lothaire situés le long du Rhône, & y envoya aussitôt des commissaires pour en prendre possession en son nom. Ce prince donna en même temps le duché ou gouvernement de Vienne & des pays voisins à Boson dont il avoit épousé la sœur, nommée Richilde, après la mort de la reine Ermentrude, sa première épouse. Gérard & Berthe se retirèrent en Bourgogne, où ils avoient des biens considérables & où ils fixèrent leur demeure.

An 871

CVIII. — *Les comtés de Carcassonne & de Razès soumis à Bernard, comte de Toulouse. — Autorité de ce comte.*

L'empereur auroit bien voulu[1] faire valoir par les armes ses droits sur la succession du roi Lothaire, son frère; mais la guerre qu'il avoit à soutenir alors contre les Bénéventins qui s'étoient révoltés, ne le lui permettant pas, il eut encore recours à la voie de la négociation. Il fit partir l'impératrice Engelberge, son épouse, & l'envoya aux deux rois, ses oncles, pour les engager à lui rendre les pays du royaume de Lothaire dont ils s'étoient emparés. Cette princesse s'aboucha d'abord à Trente avec le roi de Germanie & conclut un traité par lequel ce prince, dans l'espérance de succéder à l'empereur qui n'avoit point d'enfans mâles, se ligua avec lui contre Charles le Chauve & lui rendit la partie du royaume de Lothaire qu'il avoit eue en partage. Le dernier s'avança de son côté vers les Alpes, après Pâques de l'an 872, pour conférer avec l'impératrice; mais, ayant été informé de ses liaisons avec le roi de Germanie, il en prit ombrage & refusa d'entrer en conférence. Il reprit la route de France & se rendit au palais de Servais,

An 872

[1] *Annales Bertiniani*, p. 242 & seq.

auprès de Laon, où il régla les affaires d'Aquitaine & où les principaux seigneurs du royaume se trouvèrent, entre autres les trois Bernard dont nous avons déjà parlé.

Bernard, comte de Toulouse, l'un des trois, *prêta* alors *serment à ce prince qui lui accorda* les villes *de Carcassonne & de Razès.* Ces termes, qui sont de l'annaliste de Saint-Bertin, pourroient donner lieu de croire, comme quelques modernes[1] l'interprètent, que ce seigneur obtint du roi les comtés ou gouvernemens particuliers de ces deux pays; mais il ne s'agit[2] ici que d'une autorité supérieure que ce prince lui donna sur ces deux comtés comme dépendans du marquisat de Toulouse auquel ils avoient été unis en 817[3]. Nous savons, en effet, qu'Oliba étoit comte de Carcassonne & de Razès dans le même temps, & reconnu pour tel par Charles le Chauve. Il paroît, d'ailleurs, par des monumens dont nous parlerons dans la suite, que Frédelon, oncle & prédécesseur de Bernard, étendoit son autorité sur le comté de Carcassonne, dans le temps que ce pays étoit gouverné par un comte particulier. Il faut donc qu'Oliba ait refusé de reconnoître la suzeraineté des comtes de Toulouse, & que Bernard ait eu recours à l'autorité de Charles pour conserver sa prééminence sur ces deux comtés, à moins que ce prince ne les eût alors réunis au marquisat de Toulouse. Il pouvoit les en avoir séparés en 865 pour les rejoindre à la Gothie ou Septimanie dont ils dépendoient anciennement, & pour agrandir d'un côté ce gouvernement général en dédommagement de la Marche d'Espagne, qu'il en sépara en même temps & qu'il érigea en gouvernement indépendant.

On voit, par ce que nous venons de dire, qu'on ne doit pas confondre les titres *de duc, de marquis & de comte* que se donnoient[4] alors les comtes de Toulouse, & qu'outre le comté ou gouvernement particulier de cette ville, ils avoient une autorité supérieure, en qualité de marquis, sur une partie de la Narbonnoise première. Celle de duc leur donnoit la même autorité sur une portion de l'Aquitaine où ils possédoient d'ailleurs, dans ce temps-là, les comtés particuliers de Rouergue & de Querci. Bernard[5] prend entre autres la qualité *de comte, de duc* & *de marquis,* dans une charte[6] qu'il donna le 21 de juillet de l'an 871, en faveur de Frugellus, abbé d'Alaon, dans le diocèse d'Urgel & le comté de Pailhas, vers les frontières du diocèse de Toulouse, par laquelle il prend ce monastère & ses dépendances sous sa sauve- Éd. origin. t. I, p. 578.

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 621. — P. de Marca, *Histoire de Béarn,* p. 695.

[2] Voyez tome II, *Note* XCIV, n. 11. — Voir à ce sujet, dans le même volume, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[3] La portée de ce fait, d'ailleurs rapporté par un historien contemporain & absolument digne de foi, est difficile à apprécier; en effet, il est certain que Carcassonne a fait partie du marquisat de Toulouse pendant tout le neuvième siècle, & le Razès y fut réuni en 865; peut-être ne faut-il y voir qu'un fait tout particulier, le renouvellement, par Charles le Chauve, à la suite de circonstances que nous ne connaissons point, d'une union déjà ancienne. [A. M.]

[4] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. C.

[5] *Marca Hispanica,* c. 359. — Mabillon, *Annales,* ad ann. 871, n. 28.

[6] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. CVII. — Cette charte est fausse, & se rattache à la charte d'Alaon. [E. M.]

garde & en confirme les priviléges, au nom & sous l'autorité du roi Charles, *son seigneur* (*senioris mei*). Cette charte, dont le style est le même que celui des diplômes de nos rois de la seconde race en faveur des églises, peut faire juger jusques à quel degré les ducs ou gouverneurs des provinces avoient déjà porté alors leur autorité.

CIX. — *Louis le Bègue, roi d'Aquitaine, prend le gouvernement de ce royaume.*

Nous avons déjà dit que Charles le Chauve régla à Servais les affaires d'Aquitaine. Ce prince[1], qui avoit retenu jusques alors auprès de sa personne le roi Louis le Bègue, son fils, dont la conduite lui étoit toujours un peu suspecte, résolut enfin de l'envoyer dans ce royaume & de lui en confier l'administration. Pour l'empêcher cependant de rien entreprendre de contraire à son devoir & observer toutes ses démarches[2], il lui donna pour ministre une personne de confiance sur laquelle il pouvoit se reposer entièrement. Il choisit pour cette importante fonction le duc Boson, son beau-frère, qu'il créa chambellan & *maître des huissiers* (*hostiariorum magister*) de ce prince, & le revêtit en même temps des *dignités* de Gérard, comte de Bourges. Si ce dernier est le même, comme quelques auteurs modernes le prétendent, que le duc de Provence de ce nom dont on a déjà parlé ailleurs, ce qui est assez vraisemblable, Boson profita de toute sa dépouille, car il lui avoit succédé dans le duché de Provence. Quoi qu'il en soit, Charles fit partir aussitôt le roi d'Aquitaine, son fils, sous la conduite de Boson, pour aller prendre le gouvernement de ses États, & le fit accompagner par Bernard, marquis de Gothie, Bernard, fils du duc de Septimanie de ce nom, alors comte d'Auvergne, & Bernard, comte de Toulouse, qu'il renvoya dans cette ville. Il s'étoit sans doute servi du conseil de ces trois seigneurs, qu'il honoroit de sa confiance & qui se trouvoient ensemble à Servais, pour régler les affaires d'Aquitaine.

Charles prit ensuite la route de Bourgogne où il alla apaiser quelques troubles qui s'y étoient élevés à l'occasion d'un différend entre *les gens de Bernard, fils de Bernard, & Bernard, surnommé le Veau* (*Vitellus*). Celui-ci ayant été tué durant cette dispute, le roi disposa de ses *dignités* en faveur de l'autre, qui ne paroît pas différent de Bernard, comte d'Auvergne & fils de Bernard, duc de Septimanie[3]; nous ignorons de quelles dignités il fut alors revêtu à la place de son adversaire.

[1] *Annales Bertiniani*, p. 243 & seq.

[2] *Ibid.*

[3] Bernard Vitellus est le fils de Dodane qui cherchait à se maintenir à main armée dans le comté d'Autun, & Bernard, fils de Bernard, est le fils de Blichilde, nommé marquis de Gothie en 864. Le premier ayant été tué dans cette rencontre, le comté d'Autun fut donné au marquis de Gothie. (Voyez au tome II la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.) [E. M.]

CX. — *Plaid tenu à Minerve, dans le diocèse de Narbonne. — Mort de Frédold, archevêque de cette ville.*

Il paroît que Bernard, marquis de Gothie, retourna à la cour l'année suivante & qu'il étoit absent de son gouvernement lorsque Salomon, *envoyé* (*missus*), & ses collègues, tinrent un *plaid*[1], le 23 d'avril de l'an 873, devant le château de Minerve, dans le diocèse de Narbonne. Le procureur de Daniel, abbé de Caunes, produisit des témoins devant l'assemblée pour attester que Frédold, archevêque de Narbonne, mort depuis peu, avoit contracté une dette en faveur de ce monastère & de l'abbé Égica, prédécesseur de Daniel. Il est dit que les témoins comparurent *dans le temps marqué,* c'est-à-dire[2] avant les six mois expirés depuis la mort de Frédold, ce qui prouve que ce prélat étoit encore en vie en 872.

Nous remarquons d'autant plus volontiers cette époque, qu'elle fait voir évidemment[3] la fausseté d'une prétendue lettre du pape Nicolas I, à Sigebode, archevêque de Narbonne, dont on se sert pour prouver la primatie des archevêques de Bourges sur ceux de Narbonne. Il est certain[4], en effet, que ce pape, qui mourut en 867, ne peut avoir écrit à Sigebode, puisque celui-ci succéda au plus tôt à Frédold, vers la fin de l'an 872. Nous savons[5], d'ailleurs, que ce dernier étoit encore en vie en 871.

Le même Sigebode consacra[6], le 17 du mois de septembre, & vraisemblablement[7] en 873, l'église de Notre-Dame de Formiguera, *dans le comté de Razès, que les comtes Wifred & Miron, son frère, & les comtes Oliba & Agfred, son frère, avoient fait bâtir pour le salut de leurs âmes & de leurs parens.* Ils en avoient ensuite fait donation au monastère de Saint-Jacques & à Gulfaric, qui en étoit abbé. Celui-ci se joignit à eux pour prier l'archevêque Sigebode de faire la cérémonie de la consécration. Éd. origin. t. I, p. 579.

CXI. — *Sigebode succède à Frédold. — Origine d'Oliba, comte de Carcassonne. — Frédarius, vicomte de cette ville. — Abbaye de Saint-Jacques de Jocou.*

Le monument d'où nous avons tiré ce que nous venons de rapporter nous donne lieu de faire ici quelques remarques : 1° que le Capcir dont Formiguera est le chef-lieu, & qui dépend aujourd'hui du Roussillon pour le temporel & du diocèse d'Alet pour le spirituel, faisoit anciennement partie du comté & pays du Razès; 2° que le comte Oliba, dont il est fait mention dans cet acte, n'étant point différent du comte de Carcassonne de ce nom qui vivoit dans le même temps, lui ou ses proches parens étoient comtes de Razès. Nous

[1] Voyez tome II, *Note* XCVIII & seq.
[2] *Marca Hispanica*, c. 360.
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVIII.
[4] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 8, p. 349. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 871, n. 27.
[5] D'Achéry, *Spicilegium*, t. 8, p. 349. — Mabillon, *Annales*, ad ann. 871, n. 27.
[6] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCIX.
[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101 & suiv.

croirions volontiers qu'il possédoit ce comté par indivis de même que celui de Carcassonne avec le comte Agfred, qui est qualifié ailleurs comte de Carcassonne, & qui possédoit plusieurs terres dans le Razès, ainsi que nous le verrons dans la suite. Nous avons d'autres exemples de cet usage dans ce siècle, & nous voyons[1] que les deux frères Bencion & Gauzbert étoient en même temps comtes de Roussillon[2] en 915 ; 3° cet acte confirme nos conjectures[3] sur la descendance commune des comtes héréditaires de Barcelone & des premiers comtes héréditaires de Carcassonne. Car il n'y a pas lieu de douter que les comtes Wifred & Miron qui firent cette fondation, conjointement avec les comtes Oliba & Acfred, *pour eux & pour leurs parens,* ne soient les mêmes que Wifred le Velu, comte de Barcelone & marquis de la Marche d'Espagne, & Miron, comte de Roussillon, son frère, qui vivoient vers ce temps-là, & de qui descendent les comtes héréditaires de Barcelone & de Roussillon[4]. Oliba & Agfred, son frère, comtes de Carcassonne, descendoient[5] vraisemblablement d'Oliba I, comte du même pays sous Louis le Débonnaire. Nous parlerons ailleurs de Bencion qui, à ce qu'il paroît, étoit fils d'Oliba II & qui lui succéda dans les comtés de Carcassonne & de Razès. Il est marqué, dans une[6] charte de l'an 918, que Frédarius étoit vicomte de Carcassonne du temps du même Oliba; c'est le premier vicomte de cette ville dont nous ayons connoissance.

L'abbaye de Saint-Jacques dont nous venons de parler est la même que celle de Saint-Jacques de Jocou (*de Jocundo*) qui subsistoit par conséquent au neuvième siècle; elle étoit située sur le ruisseau de Rabenti, au milieu du pays de Sault qui faisoit partie du comté de Razès. Elle a[7] été sous la règle de Saint-Benoît jusques à l'an 1317, que le pape Jean XXII l'unit à la collégiale de Saint-Paul de Fenouillèdes. L'église de Notre-Dame de Formiguera, dans le Capcir, étoit une prévôté qui dépendoit encore de cette abbaye au onzième siècle.

An 874

Miron, comte de Roussillon & frère de Wifred le Velu, comte de Barcelone, présida[8], au mois de mars de l'an 874, à un plaid qui se tint à Vernet, lieu situé dans la vallée de Conflent, en Roussillon. Suivant cet acte, ce seigneur étoit fils du comte Sunifred, le même sans doute[9] qui fut marquis de Gothie au commencement du règne de Charles le Chauve. L'assemblée jugea, *suivant les lois visigothiques,* de la condition d'une personne que le procureur de ce comte prétendoit être serf. Nous trouvons plusieurs autres jugemens rendus pendant ce siècle & les suivans, tant dans la Septimanie que dans la Marche d'Espagne conformément à ces lois. L'usage en étoit alors

[1] *Marca Hispanica*, c. 383 & 840.
[2] Voir plus haut, p. 1102, note 5, & p. 1109, n. 4. [A. M.]
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101 & suiv.
[4] Nous avons déjà fait remarquer que les Bénédictins s'étaient trompés, & qu'il n'y avait aucun lien de parenté entre Wifred le Velu, comte de Barcelone, & les comtes héréditaires de Roussillon. [E. M.]
[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 1 & suiv.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII.
[7] Archives de l'archevêché de Narbonne.
[8] *Marca Hispanica*, c. 360, 796 & seq.
[9] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 50.

An 874

plus commun dans ces deux provinces que celui des lois romaines & des saliques, parce que le nombre des Visigoths d'origine y excédoit celui des Romains & des François, ce qu'il est aisé de voir par les noms qui étoient alors en usage, qui distinguoient chaque peuple & dont la plupart sont gothiques.

CXII. — *Prieuré de Godet, en Velai. — Concile de la province de Narbonne.*

An 875

Sigebode, archevêque de Narbonne, souscrivit une charte par laquelle les évêques de la province de Lyon, assemblés à Châlons-sur-Saône[1], l'an 875, confirmèrent l'abbaye de Tournus dans la possession de ses biens, entre autres du prieuré de Godet, dans le Velai. Cet acte fut souscrit aussi par un grand nombre d'évêques de diverses autres provinces, parmi lesquels nous trouvons les noms de Gui *de Velai*, & d'Aganulfe *de Gévaudan*, dans l'Aquitaine première; de Gilbert de Nimes, d'Abbon de Maguelonne, d'Alaric de Béziers, dans la Gothie ou Septimanie; de Frodoin de Barcelone, & de Théotarius de Girone, dans la Marche d'Espagne, l'un & l'autre soumis à la métropole de Narbonne; & enfin d'Éthérius *d'Albe ou de Viviers*, dans la province viennoise.

Éd. origin. t. I, p. 580.

Le pape Jean VIII écrivit[2] au même Sigebode une lettre dont nous ignorons la date; voici à quel sujet : un prêtre de la province de Narbonne ayant excité une émeute, un de ceux qui se trouvèrent présens se saisit de lui, l'éleva en l'air & le jeta avec tant de force contre son propre frère, que celui-ci en fut écrasé. Les évêques de la province ne sachant comment se conduire dans cette affaire, se contentèrent de suspendre le prêtre de ses fonctions, & en renvoyèrent le jugement définitif à Jean VIII. Ce pape s'excusa de la juger sur ce qu'il n'en étoit pas encore suffisamment instruit. Il chargea en même temps Sigebode de l'examiner avec l'évêque diocésain & six autres du voisinage, & de la terminer *avec ses confrères*, c'est-à-dire dans un concile provincial. Nous avons une autre lettre[3] de Jean VIII à Aganulfe, évêque *de Gévaudan*. On lui en attribue[4] une troisième à Raimond, évêque de Toulouse, dans laquelle il confirme les priviléges de cette église & des monastères de Saint-Sernin & de Sainte-Marie ou de la Daurade; mais nous ferons voir ailleurs que cette dernière lettre est d'un autre pape de ce nom.

CXIII. — *Mort de Bernard, comte de Toulouse. — Odon ou Eudes, son frère, lui succède.*

La mort de l'empereur Louis II, qui arriva au mois d'août[5] de l'an 875, rendit Charles le Chauve légitime & paisible possesseur de la portion du royaume de Lothaire dont il s'étoit déjà saisi, &, par conséquent, du Vivarais

[1] *Conciles*, t. 9, c. 275.
[2] *Ibid.* t. 9, c. 237.
[3] *Ibid.* t. 9, c. 101.
[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 853.
[5] *Annales Bertiniani*, p. 247.

& du diocèse d'Uzès qui en faisoient partie; car ce prince étant mort sans enfans mâles, sa succession devoit appartenir aux rois de France & de Germanie, ses deux oncles & ses plus proches héritiers. Le premier songea aussitôt à la recueillir entièrement, au préjudice de son frère, & se hâta de se rendre en Italie pour se faire couronner empereur par le pape, qu'il avoit mis dans ses intérêts. Charles manda les principaux de ses vassaux pour l'accompagner. Bernard, comte de Toulouse, ne fut pas sans doute de ce nombre; il paroît que ce comte mourut pendant ce voyage & entre[1] les mois d'août & de décembre de l'an 875.

Nous savons, en effet, qu'il étoit encore en vie peu de temps avant le départ de Charles le Chauve pour l'Italie : c'est ce que l'on voit par une[2] nouvelle lettre qu'Hincmar, archevêque de Reims, lui écrivit, dans laquelle il lui fait des instances très-vives pour l'obliger à restituer à son église les biens qu'il avoit usurpés sur elle en Aquitaine. Il le menace, s'il persiste dans son usurpation, de l'excommunier dans un concile d'évêques de France & d'Aquitaine & l'avertit qu'il avoit déjà envoyé des députés à Rome pour solliciter le pape de l'excommunier de son côté dans un autre concile, de même que tous ceux qui envahissoient comme lui les biens ecclésiastiques, & qu'il envoyoit pour cela de nouveaux députés *qui devoient partir avec l'empereur.* Ceci fait voir qu'Hincmar écrivit cette dernière lettre dans le temps que Charles le Chauve se disposoit pour son premier voyage de Rome, puisque Bernard, comte de Toulouse, étoit déjà mort à la fin de l'an 875 & avant le second voyage que ce prince fit en Italie.

C'est ce qui paroît entre autres par une donation[3] que Richard & Rotrude, sa femme, firent au monastère de Vabre & à Bernard qui en étoit abbé, au mois de décembre, de plusieurs terres situées en Rouergue *pour l'âme de Frédelon, leur seigneur, & celles de Raimond & Bernard qui avoient été ducs & marquis.* Cette charte est datée *de la trente-cinquième année de Charles, roi de France & d'Aquitaine,* & devroit être par conséquent de l'an 874, mais comme, suivant la lettre d'Hincmar dont nous venons de parler, Bernard, comte de Toulouse, étoit encore en vie dans le temps que Charles entreprit son voyage d'Italie pour s'y faire couronner empereur, il s'ensuit qu'on n'a compté dans cette charte la trente-cinquième année du règne de ce prince que depuis la bataille de Fontenai ou l'an 841. Aussi voyons-nous qu'avant cette bataille on datoit quelquefois, en Aquitaine, par les années du règne de Lothaire, frère de Charles le Chauve, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Enfin Odon ou Eudes, qui succéda immédiatement à son frère Bernard dans le comté de Toulouse & ses autres dignités, les occupoit déjà dès l'an 876[4], ce qui confirme l'époque de la mort de ce dernier.

Éd. origin. t. I, p. 581.

[1] Voyez tome II, *Note* C.

[2] Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. 3, c. 26.

[3] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. C.

[4] Voyez tome II, *Note* C.

Suivant une autre lettre[1] d'Hincmar, Bernard mourut d'une mort funeste, en punition de ce qu'il avoit usurpé les biens de l'église de Reims. Ce prélat s'en explique en termes exprès dans cette lettre, adressée à Adalgarius, évêque d'Autun, qu'il prie de vouloir prendre l'administration de ces biens conjointement avec Agilmar, évêque de Clermont. Il l'avoit ôtée à Bernard, comte d'Auvergne, comme on le voit par une autre de ses lettres à un abbé du même pays. La lettre d'Hincmar à l'évêque d'Autun est postérieure au concile de Troyes de l'an 878, car il marque qu'il lui envoie une copie de l'anathème dont les pères de ce concile avoient frappé les usurpateurs des biens ecclésiastiques.

CXIV. — *Charles confie le gouvernement du royaume au roi d'Aquitaine, son fils, pendant son absence. — Il est reconnu empereur.*

Charles le Chauve prit la route d'Italie le 1er de septembre &[2] confia, avant son départ, le gouvernement du royaume, pendant son absence, au roi d'Aquitaine, son fils; il le chargea en particulier de veiller à la garde des frontières du côté du Rhin, contre les entreprises du roi de Germanie, qui fit tout son possible pour s'opposer à l'agrandissement de son frère. Ce roi passa en deçà de ce fleuve & tâcha de s'emparer de la France, tandis que les princes, ses enfans, travailloient au delà des Alpes à s'assurer du royaume d'Italie; mais leurs efforts furent inutiles. Charles fut couronné & généralement reconnu empereur à Rome, le jour de Noël de l'an 875. Il tint ensuite, à Pavie, une diète du royaume d'Italie, au mois de février de l'année suivante, & y fut confirmé dans la possession de l'empire. Enfin, après avoir laissé le gouvernement de l'Italie à Boson, son beau-frère, qu'il fit couronner duc, & qui épousa bientôt après Ermengarde, fille unique de l'empereur Louis, son neveu, il revint en France. An 876

Peu de temps après son arrivée en deçà des Alpes, il convoqua, le 30 de juin, la diète du royaume au palais de Pontion, où se trouvèrent la plupart des prélats & des seigneurs de France, qui confirmèrent son élévation à l'empire. Du nombre des premiers furent les évêques Agenulfe *de Gévaudan*, Gui *de Velai*, & Loup d'Albi, en Aquitaine; Éthérius de Viviers, dans la Viennoise, & Théotarius de Girone, dans la Marche d'Espagne, comme il paroît par leurs souscriptions. On n'en voit aucune des évêques de la Septimanie, quoiqu'il soit marqué dans les actes[3] qu'il y en avoit *de France* ou d'Austrasie, *de Neustrie, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie & de Provence*[4], ce qui prouve que les États de Charles le Chauve en deçà des Alpes étoient alors divisés en six parties ou royaumes. Cette diète finit le 14 de juillet.

[1] Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, c. 24.

[2] *Annales Bertiniani*, p. 247 & seq. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 237 & seq.

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 239 & seq.

[4] *Ibid.*

Il ne restoit à ce prince pour régner sur toute la monarchie françoise, possédée autrefois en entier par Charlemagne, son aïeul, & Louis le Débonnaire, son père, qu'à se rendre maître des États de Louis, roi de Germanie, son frère, & c'est ce qu'il entreprit[1] après la mort de ce roi, arrivée le 28 du mois d'août de la même année. Ce dernier laissa trois fils, Carloman, Louis & Charles, qui devoient partager sa succession, & dont les deux derniers devoient succéder à la portion du royaume de Lothaire qui lui étoit échue. Charles le Chauve ne leur donna pas le temps d'en prendre possession; il s'avança à la tête de cinquante mille hommes, dans le dessein de s'assurer de cette partie de la monarchie en qualité de successeur de l'empereur Louis II, son neveu. Sur l'avis de sa marche, Louis, roi de la France orientale & second fils du roi de Germanie, se mit en état de lui résister & s'approcha du Rhin. Il lui envoya en même temps des ambassadeurs pour le prier de lui laisser & au roi Charles, son frère, la paisible possession de ce pays; mais n'ayant pu rien gagner sur l'esprit de ce prince, il passa ce fleuve du côté d'Andernach. Charles, le voyant en état de se défendre, chercha alors à l'amuser & feignit de vouloir accepter les propositions de paix qu'il lui avoit fait offrir; mais, s'étant avancé, il l'attaqua brusquement[2], la nuit du 7 au 8 d'octobre. Louis, quoique surpris au milieu des ténèbres, se défendit pourtant avec tant de valeur qu'il mit l'armée de l'empereur, son oncle, en fuite, après en avoir taillé en pièces une bonne partie & fait un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvèrent plusieurs seigneurs de distinction, qu'il renvoya généreusement sans rançon au commencement de l'année suivante[3]. Un comte, appelé Bernard, fut de ce nombre, mais nous ignorons si c'étoit le marquis de Gothie ou le comte d'Auvergne de ce nom.

Éd. origin. t. I, p. 582.

An 877

CXV. — *Plaid tenu par l'envoyé de Bernard, marquis de Gothie. — Chartes de l'empereur Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de la Grasse & d'Oliba, comte de Carcassonne.*

Nous avons lieu de croire que le premier avoit accompagné Charles le Chauve dans son voyage d'Italie, car il paroît qu'il étoit absent de son gouvernement, lorsque Isimbert, *son envoyé* (*misso*), tint un plaid[4] général dans le Roussillon, au mois de décembre de l'an 875. On adjugea dans cette assemblée, à Audessinde, évêque d'Elne, quelques terres que le comte du pays avoit usurpées sur son église. On voit par là que Bernard devoit avoir une autorité supérieure dans le Roussillon, & que ce pays faisoit partie du marquisat ou gouvernement général de Gothie, puisque Miron en possédoit alors le comté ou gouvernement particulier.

L'empereur, après sa défaite à Andernach, se retira du côté de la Meuse

[1] *Annales Bertiniani*, p. 250. — *Annales Fuldenses*, p. 569. — *Annales Mettenses*, p. 316 & seq.

[2] *Annales Fuldenses*, p. 570.

[3] *Annales Fuldenses*, p. 570.

[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, Appendix*, t. 2, c. 1496 & seq.

& se rendit au palais d'*Elidione*, au voisinage de Maëstricht, où il accorda[1] un diplôme, le 25 d'octobre, en faveur du monastère de la Grasse & de Sunifred, qui en étoit abbé. Il tint[2], quelque temps après, une diète générale à Reims où, du consentement des grands du royaume, il disposa de tous ses États en faveur du roi d'Aquitaine, son fils. Hincmar rapporte[3] que Bernard, comte d'Auvergne, n'assista pas à cette diète, ce qui pourroit faire conjecturer que c'est le même qui avoit été fait prisonnier à la bataille d'Andernach.

Ce comte n'assista pas non plus à une nouvelle diète que Charles le Chauve convoqua à Kiersi, au mois de juin de l'année suivante, dans le dessein de régler les affaires du royaume avant son départ pour l'Italie, où le pape le pressoit de venir incessamment le délivrer de l'oppression des Sarrasins. L'empereur étoit déjà arrivé dans ce palais, le onze de juin, lorsque, à la prière de Frotaire, archevêque de Bourges, il donna[4] par un diplôme à Oliba, *comte de Carcassonne,* plusieurs *alleux* situés *en divers comtés de la Gothie.* Ces biens avoient été confisqués, pour crime de félonie, sur Étilius, fils de Béra, sur Frédarius & son épouse Deusiane, & sur Hostolitus & ses frères. On croit[5] que le premier étoit fils de Béra, comte de Barcelone, proscrit en 820. Il paroît que Frédarius n'est point différent du vicomte de Carcassonne de ce nom, dont nous avons déjà parlé, & qui étoit contemporain d'Oliba II, comte de cette ville. Si cela est, il faut que la révolte de ce vicomte, d'Hostolitus & de ses frères, ses complices, ait été postérieure à celle d'Étilius, qui vivoit longtemps auparavant, & qui se joignit, à ce qu'il paroît, au rebelle Aïzon, contre l'empereur Louis le Débonnaire.

CXVI. — *L'hérédité des dignités & des fiefs autorisée à la diète de Kiersi.*

L'assemblée de Kiersi commença[6] le 14 de juin & finit le 1er de juillet. On y dressa divers capitulaires pour le gouvernement du royaume dont l'empereur, qui devoit partir bientôt pour l'Italie, confia le soin à Louis, roi d'Aquitaine, son fils, pendant son absence. On y régla aussi le tribut qu'on devoit lever sur le clergé & sur le peuple des anciens États de Charles le Chauve, & dont la somme monta à cinq mille livres pesant d'argent.

Ce prince confirma[7], dans la même diète, l'hérédité des grandes dignités & des fiefs qui avoit déjà commencé. Il y déclara « que si un comte, dont le « fils seroit à sa suite, venoit à mourir durant son voyage, le roi, son fils, « avec son conseil, feroient administrer par provision le comté vacant, par

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. CV. — Mabillon, *Annales,* ad ann. 876, n. 79.

[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 261. — Hincmar, *Epist. ad Ludovicum II,* c. 7, dans Duchesne, t. 2, p. 476.

[3] Hincmar, *Epist. ad Ludovicum II,* c. 7, dans Duchesne, t. 2, p. 476.

[4] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. CVII.

[5] Baluze, *Notae in Capitulariis,* c. 1286.

[6] *Id. Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 259 & seq. — *Annales Bertiniani,* p. 252 & seq.

[7] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 2, c. 263, 269 & seq.

« les plus proches parens du défunt & par l'évêque diocésain, jusques à ce « qu'il fût informé de la mort du comte, *afin de disposer du comté en faveur* « *du fils;* que si celui-ci étoit en bas âge, il auroit l'administration provi- « sionnelle du comté conjointement avec l'évêque diocésain & les officiers « du pays *jusques à ce qu'il l'eût nommé aux dignités de son père,* & qu'enfin « si le comte n'avoit point de fils, le roi d'Aquitaine feroit également admi- « nistrer le comté vacant jusques à ce qu'il en eût disposé lui-même, & « qu'alors celui qui en auroit eu l'administration ne devoit pas se plaindre « s'il la donnoit à qui il jugeroit à propos. Il ajouta qu'il en agiroit de même « à l'égard *de ses vassaux,* & ordonna aux évêques, aux abbés & aux comtes « d'en user ainsi envers les leurs, » ce qui fait voir que l'hérédité des dignités & des fiefs fut autorisée par une loi générale[1]. Charles promit en même temps de conserver tous ses vassaux dans leurs dignités. Il nomma[2] un
Éd. origin. t. I, p. 583.
certain nombre des principaux seigneurs de France pour servir de conseillers au roi, son fils, pendant son absence, dans le gouvernement du royaume, &, comme s'il eût eu un secret pressentiment de sa mort, il les déclara ses exécuteurs testamentaires. Bernard, comte d'Auvergne, quoique absent de la diète, fut de ce nombre.

CXVII. — *Chartes de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Chaffre & de l'église de Viviers.*

L'empereur, ayant tout disposé pour son départ, prit[3] la route d'Italie. Il passa à Montreuil-sur-Saône (*Monasteriolum*), où il accorda, le premier d'août, à Rostaing, abbé de Saint-Chaffre, dans le Velai, une charte[4] par laquelle il rétablit ce monastère dans son ancienne liberté. Il l'avoit soumis, l'année précédente, à l'administration de Gui, évêque de Velai, par une autre charte que ce prélat avoit obtenue sur un faux exposé. Charles se rendit ensuite à Besançon, où il accorda, le onze du même mois, un diplôme[5] en faveur de l'église de Viviers & d'Eucher, son évêque, qu'il confirma dans la possession de ses biens & de ses priviléges, entre autres de l'abbaye de Donzère, située de l'autre côté du Rhône. Ce prince donna ce diplôme à la prière de Boson, son beau-frère, qui, en qualité de duc de Provence, avoit la principale autorité dans le Vivarais & le diocèse d'Uzès.

Charles le Chauve[6] passa enfin les Alpes; mais il ne fit pas un long séjour

[1] Il ne faut pas attribuer une telle importance au Capitulaire de Kiersi; loi toute de circonstance, il ne faisait que confirmer un usage déjà ancien, & il semble certain qu'il n'a eu qu'une influence fort restreinte sur le développement de la féodalité. Celle-ci, d'ailleurs, ne consiste pas seulement dans l'hérédité des dignités royales, & une loi émanant d'un pouvoir depuis longtemps miné ne pouvait créer une société de toutes pièces : elle n'aurait pu que constater & autoriser un état antérieur de cette même société. [A. M.]

[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 264. — Hincmar, *Epist. ad Ludovicum II*, c. 7, dans Duchesne, t. 2, p. 476.

[3] *Annales Bertiniani*, p. 251 & seq.

[4] *Gallia Christiana*, nov. edit., t. 2, p. 221, 258 & seq. — Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 546 & seq.

[5] Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 203 & seq. — *Gallia Christiana*, nov. edit., t. 3, c. 1177 & seq.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 252.

en Italie. Il apprit à Pavie que Carloman, roi de Bavière, voulant faire valoir ses prétentions sur cette partie de la monarchie, s'avançoit à la tête d'une nombreuse armée pour le combattre. L'empereur, ne se sentant pas assez fort pour lui résister, prit le parti de rebrousser chemin & de se retirer dans la vallée de Maurienne, en attendant l'arrivée d'un renfort considérable qui devoit venir le joindre. Entre les généraux qui avoient le commandement des troupes qui composoient ce corps d'armée étoient Boson, duc de Provence, Bernard, comte d'Auvergne, & Bernard, marquis de Gothie, chacun à la tête des milices de son gouvernement; mais ces seigneurs, loin de se rendre au camp de l'empereur, formèrent, de concert avec plusieurs autres des principaux du royaume, une conjuration contre lui.

CXVIII. — *Conjuration de Bernard, marquis de Gothie, avec plusieurs autres grands du royaume contre Charles le Chauve. — Mort de cet empereur. — Fin du royaume d'Aquitaine.*

Ce prince, informé du complot, & n'ayant aucun secours à attendre, désespéra de pouvoir résister au roi Carloman. Il se mit aussitôt en marche pour repasser les monts & fut surpris de la fièvre dans sa route. Son médecin, qui étoit peut-être gagné par les conjurés, lui donna une potion empoisonnée dont il mourut en deçà du mont Cenis, onze jours après l'avoir prise & le 6 d'octobre de l'an 877. Le roi Louis, son fils unique, qu'on a depuis surnommé le Bègue, à cause de la difficulté qu'il avoit à s'énoncer, lui succéda dans tous ses États & réunit en sa personne l'Aquitaine ou le royaume de Toulouse, qu'il possédoit déjà, au reste de la France. Par là ce royaume, gouverné par des princes particuliers depuis que Charlemagne l'avoit érigé de nouveau en 778, en faveur de Louis le Débonnaire, son fils, fut confondu avec le reste de la monarchie, quoique les successeurs de Charles le Chauve aient joint quelquefois dans la suite au titre de roi de France celui de roi d'Aquitaine. Nous nous arrêterons, pour terminer ce volume, à cette époque qui est, en même temps, celle de l'hérédité des fiefs & des grandes dignités. Les ducs & les comtes acquirent une nouvelle autorité dans leurs gouvernemens, & ils la portèrent si loin peu de temps après, qu'ils se rendirent enfin presque indépendans dans les provinces & les diocèses où ils usurpèrent les droits régaliens. Nous traiterons cette matière par rapport à la Province dans le volume suivant, après avoir donné ici une idée succincte des mœurs des peuples & des usages du pays sous la seconde race de nos rois & avant cette usurpation.

CXIX. — *Lois des peuples de la Province sous la seconde race.*

La Septimanie & les autres pays compris aujourd'hui dans le Languedoc furent habités, sous la seconde race de nos rois, par les Romains ou anciens habitans, les Goths & les François. Il est fait mention de ces trois peuples

comme distingués entre eux en divers endroits des capitulaires[1] & des anciens auteurs. Aussi conservèrent-ils pendant tout ce temps-là leurs lois & leurs coutumes particulières. Nous ne parlerons pas des Juifs qui étoient établis en plusieurs endroits du pays, parce qu'ils étoient regardés comme un peuple étranger.

La plupart des habitans de la Septimanie étoient Goths d'origine; ainsi la loi gothique y étoit plus en usage que la loi romaine. Celle-ci étoit plus
Éd. origin. t. I, p. 584. commune dans la partie du Languedoc qui dépendoit du royaume d'Aquitaine, parce que le plus grand nombre des habitans étoient Romains ou Gaulois de naissance. La loi salique étoit moins usitée dans tout le pays & moins connue que les deux autres, à cause que les François y étoient en petit nombre, & qu'ils s'y étoient établis, surtout dans la Septimanie, plus tard que dans le reste des Gaules. De là vient sans doute qu'on ne donnoit alors le nom de France qu'aux pays situés entre la Loire, l'Océan & le Rhin. L'hérédité des fiefs & l'usurpation des droits régaliens par les grands vassaux de la couronne ayant causé un grand changement dans le gouvernement, ces trois peuples se confondirent enfin & n'en formèrent qu'un seul. On vit alors la loi romaine, appelée dans les capitulaires[2] *la reine & la maîtresse de toutes les lois,* prévaloir & être la seule en vigueur dans les provinces méridionales du royaume, où la plus grande partie des habitans étoient Gaulois ou Romains d'origine. Elle y fut depuis généralement observée, à quelques coutumes près qui s'introduisirent, surtout par rapport aux fiefs, inconnus au droit romain & à celui des Visigoths. Par là, cette loi qui avoit été[3] d'abord la seule du Languedoc, & dont l'usage s'y étoit toujours maintenu[4] tant sous la domination des Visigoths que des Francs, y prit le dessus sur toutes les autres & devint enfin la loi générale du pays, sous la troisième race de nos rois, ce que nous verrons ailleurs avec plus d'étendue.

CXX. — *Langue romane en usage dans la Province.*

Nous avons déjà prouvé par des monumens[5] du milieu du neuvième siècle que les anciens peuples des Gaules parloient alors une langue qu'on appeloit romane, tandis que les François se servoient encore de la tudesque. Nous avons remarqué en même temps que la première différoit fort peu de celle qu'on parle aujourd'hui dans la Provence, le Languedoc & une partie de l'Aquitaine, preuve que cette langue, qui est une corruption du latin, se forma d'abord dans ces provinces où les habitans étoient, en effet, pour la

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 1, c. 309, 401, 506, 520, 542, 600 & 985; t. 2, c. 188, &c. — Marculphe, *Formulae veteres, Capitularia,* t. 2, c. 380, 466, 467. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire,* p. 301. — Monachus Sangallensis, *Vita Caroli Magni,* p. 121.

[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 1, c. 1226.

[3] Dominici, *de Libertate allodiorum,* c. 11.

[4] *Codex Theodosianus, Commonitorium Alarici,* t. 1. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 1, c. 1226; t. 2, c. 188, 193, &c. — Dominici, *de Libertate allodiorum,* c. 11. — Caseneuve, *Traité du franc-alleu.*

[5] Nithard, l. 3 & 4, dans Duchesne, t. 2, p. 374 & 385.

plupart Gaulois ou Romains d'origine. De là vient sans doute que les auteurs[1] du temps donnent à ces pays le nom de *Romanie,* de *Gaule romaine* ou de *France romaine.*

On peut encore prouver l'usage commun de ces deux langues en France, au neuvième siècle, par le concile[2] de Tours de l'an 813, où il est ordonné aux évêques de faire leurs homélies dans l'une & l'autre de ces langues pour se faire entendre des différens peuples du pays. La première, appelée *Romaine rustique* par ce concile, devint dans la suite particulière aux provinces méridionales du royaume, & c'est la seule qui y fut en usage depuis que les Francs & les autres peuples barbares, s'étant mêlés & confondus avec les anciens habitans, ne formèrent plus avec eux qu'un seul peuple. D'un autre côté, il se forma par ce mélange une nouvelle langue dans les provinces septentrionales de la monarchie, & comme les François y étoient en plus grand nombre que les Gaulois ou Romains, on l'appela langue françoise. Elle se ressentit d'abord de la barbarie de son origine; mais elle se perfectionna peu à peu, & après avoir exclu en France l'usage de la tudesque, elle a prévalu enfin & est devenue la langue générale de tout le royaume, sans préjudice pourtant de la langue romane qui s'est toujours perpétuée dans les pays méridionaux.

On voit, par ce que nous venons de dire, que la langue romane est bien plus ancienne que la françoise; nous avons, en effet, des monumens de la première dès le neuvième siècle; au lieu que le plus ancien que nous connoissions de l'autre est une traduction des homélies de saint Bernard qui ne remonte pas, par conséquent, au-dessus du douzième[3]. La différence de ces deux idiomes donna lieu à nos rois, vers la fin du treizième siècle, de diviser le royaume en deux parties distinguées par la langue qui étoit en usage dans chacune, savoir : en langue d'oui ou langue françoise, *lingua Gallica,* & en langue d'oc, *lingua Occitana,* parce qu'on disoit *oui* dans la première & *oc* dans l'autre. C'est de là que le nom de *Languedoc,* qui fut ensuite restreint à notre Province, tire son origine. Au reste, malgré la barbarie qui régnoit dans ce pays sous la seconde race, on n'y ignoroit pas le latin, puisque tous les actes étoient alors rédigés en cette langue; elle étoit même familière aux

[1] Fortunat, *Carmina,* l. 6, c. 4. — Luitprand, l. 1, c. 6. — Frédégaire, *Chronicon.* — Continuateur de Réginon, ad ann. 939.

[2] *Conciles,* t. 7, c. 1263.

[3] On voit que dom Vaissete expose ici la théorie de la langue romane, soutenue dans ce siècle-ci par Raynouard. Nous n'avons ni à discuter cette théorie, ni à exposer l'état des connaissances contemporaines sur les origines des dialectes du Midi de la France. Qu'il nous suffise de relever quelques erreurs matérielles qui sont non pas le fait de dom Vaissete, mais celui de son temps. Il dit d'une part que le plus ancien monument de la langue du Nord date du milieu du douzième siècle. On connaît aujourd'hui des poëmes, des chansons de geste, dont plusieurs sont plus anciennes d'un siècle, & même quelques fragments remontant jusqu'au dixième siècle, par exemple, la *Cantilène de sainte Eulalie,* découverte à Valenciennes, en 1837. D'autre part, le plus ancien texte connu, écrit en *provençal,* semble être le poëme de Boëce, qu'on attribue communément au dixième siècle. Nous avons déjà relevé plus haut l'erreur de notre auteur qui, dans les *Serments de Strasbourg* de 842, voyait un texte écrit en dialecte méridional. [A. M.]

personnes du sexe, comme on peut le voir par le Manuel[1] composé à Uzès, par Dodane, épouse de Bernard, duc de Septimanie, & écrit avec assez de pureté & d'élégance pour ce siècle.

CXXI. — *Les personnes divisées en libres & en esclaves.*

Éd. origin. t. I, p. 585.

Les peuples de la Province, ainsi que ceux du reste des Gaules, étoient[2] ou libres ou serfs. Les premiers pouvoient seuls posséder des biens en *alleu*, c'est-à-dire, selon la signification du terme, succéder héréditairement à leurs proches. Les alleux étoient exempts de toutes charges & redevances, ce qui subsiste encore dans le Languedoc & tire son origine du droit romain, qu'on y a toujours observé, suivant lequel, de même que suivant les lois des Visigoths, toutes les terres sont censées libres. Plusieurs furent ensuite assujetties à divers devoirs seigneuriaux, depuis l'usage des fiefs, qui commença dans le pays vers la fin du neuvième siècle.

CXXII. — *Domaine du prince dans la Province. — Aprision. — Subsides.*

Le domaine du prince, sous la seconde race, consistoit principalement en plusieurs[3] terres, accompagnées de palais, où nos rois demeuroient alternativement. La plupart de celles qui étoient situées à la gauche de la Loire avoient appartenu originairement aux ducs héréditaires d'Aquitaine de la race d'Eudes, & en remontant plus haut, aux rois visigoths, qui les avoient acquises en vertu du partage des terres qui avoit été fait entre ces peuples & les anciens habitans du pays[4]. Nos rois faisoient valoir ces biens par des serfs fiscalins, ou les donnoient en fief à leurs vassaux. Les premiers payoient tantôt un cens[5] réel, tantôt un cens personnel, & étoient soumis à l'autorité des commissaires (*missis*) qu'on envoyoit dans les provinces & qui étoient chargés du soin de veiller à la régie & à l'administration de ces maisons royales.

Les terres ermes ou vacantes faisoient aussi partie du domaine. Nous avons déjà vu que Charlemagne en donna plusieurs à défricher, dans la Septimanie, à divers Espagnols qui se réfugièrent dans cette province, & qu'il leur accorda le privilége de les posséder héréditairement & avec exemption de cens ou de rente; ainsi ces biens ne différoient presque de l'*alleu* qu'en ce que les héritiers étoient obligés de demander au prince la confirmation de leur possession. Ils n'étoient cependant ni *bénéfice* ou fief ni *alleu*, & pour les distinguer on les appeloit *aprisio* & *aprisiones*, terme dont on peut voir la signification & l'étymologie dans les auteurs[6].

[1] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1.

[2] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 399 & seq.

[3] *Ibid.* t. 1, c. 460, 510. — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.

[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia, ut supra.* — L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.

[5] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 428.

[6] Caseneuve, *Traité du franc-alleu* — Dominici, *de Libertate allodiorum*, c. 11.

Les autres parties du domaine du prince consistoient[1] dans certains droits que les comtes faisoient lever dans chaque comté ou diocèse & qu'on exigeoit dans les ports, dans les marchés, sur les grands chemins, au passage des ponts & des rivières, &c., que le domaine étoit chargé[2] en revanche d'entretenir. Les ducs, les comtes & les commissaires ou *envoyés* du roi dans les provinces étoient obligés d'y donner toute leur attention. Ils se déchargeoient ordinairement sur les viguiers & autres officiers subalternes des moindres réparations, mais ils veilloient eux-mêmes sur celles qui étoient plus considérables, surtout lorsqu'on entreprenoit de nouveaux ouvrages. On peut voir dans les capitulaires & les diverses chartes de nos rois de la seconde race l'énumération de ces sortes de droits qu'on comprenoit sous le nom général de *teloneum*. Nous avons remarqué ailleurs que Pepin le Bref, voulant relever les églises cathédrales de la Septimanie & de la Marche d'Espagne de la pauvreté où l'oppression des Sarrasins les avoit réduites, leur donna le tiers de ces droits & la moitié à la métropole de Narbonne. On peut mettre encore au nombre des droits domaniaux les profits sur la monnoie que le roi seul avoit[3] droit de faire battre dans toute l'étendue du royaume.

Quant aux subsides, les ordinaires consistoient dans les dons gratuits que les grands & les peuples avoient coutume[4] d'offrir tous les ans au roi, dans la diète ou assemblée générale de l'automne. Louis le Débonnaire, étant roi d'Aquitaine, abolit[5] un subside extraordinaire, appelé *foderum*, qu'on levoit dans ses États pour la milice, ainsi que nous l'avons rapporté. Charles le Chauve, sur la fin de son règne, ordonna une imposition[6] extraordinaire dans tous ses États, pour soutenir la guerre contre les Normands. Nous ignorons si elle fut levée, parce que ce prince mourut peu de temps après & qu'il s'éleva divers troubles dans le royaume, dont elle fut peut-être la cause.

CXXIII. — *Bénéfices, fiefs, franc-alleu.*

Les *bénéfices* étoient des terres du fisc ou du domaine, que nos premiers rois de la seconde race donnoient à vie à des seigneurs qu'on appeloit, à cause de cela, *vassaux du roi* (*vassi dominici*). Ils étoient obligés à l'hommage & au service militaire, & tenus, à raison de leur bénéfice, de loger & de défrayer les commissaires ou *envoyés* du prince, à leur passage, & de leur fournir des voitures. Les terres du domaine furent quelquefois données pour être possédées héréditairement, sous l'empire de Louis le Débonnaire, mais les exemples en sont rares avant le règne de Charles le Chauve, qui rendit enfin ces bénéfices héréditaires. Les *bénéfices* étoient donc l'opposé[7] de l'*alleu*, qui, de sa

Éd. origin. t. I, p. 586.

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 426.

[2] Monachus Sangallensis, *Vita Caroli Magni*, Duchesne, t. 2, p. 119.

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 638.

[4] Hincmar, *de Ordine palatii*, c. 30 & 35.

[5] L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, p. 289.

[6] *Annales Bertiniani*, p. 251. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 257.

[7] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, p. 460, 490, &c.

nature, étoit possédé héréditairement, avec exemption de toutes charges; mais, depuis que les premiers furent héréditaires, on les mit au rang des biens allodiaux & on leur donna le nom général d'*alleu*, sous lequel on comprit[1] toute sorte de biens possédés héréditairement. Pour distinguer cependant les *bénéfices*, devenus héréditaires, d'avec les véritables alleux, on donna[2] plus communément aux premiers le nom de fief, *feudum;* on les appela aussi *alleu-fêval*[3], & on donna aux autres le nom de *franc-alleu*[4].

Divers monumens de la seconde race prouvent que les vassaux de la couronne tenoient alors du roi des églises en bénéfice ou en fief. Les différentes guerres que Charles Martel avoit eues à soutenir l'avoient engagé à s'emparer[5] de ces églises, & il les avoit ensuite données en bénéfice, avec les dîmes & les oblations, aux seigneurs qui servoient dans ses armées, ce qui les fit passer à leurs successeurs après que les *bénéfices* furent devenus héréditaires. Les désordres qui arrivèrent dans l'État, depuis la mort de Louis le Débonnaire, donnèrent encore lieu aux grands vassaux de s'emparer de plusieurs biens ecclésiastiques. Ils les transmirent à leurs descendans, malgré les canons de divers conciles qui leur ordonnoient de les restituer.

CXXIV. — *Privilèges des personnes libres. — Noblesse. — Service militaire.*

Quoique les personnes[6] libres ne dussent à personne ni hommage, ni cens, ni service, comme vassaux ou à raison des alleux qu'ils possédoient, ils devoient cependant[7] le serment de fidélité à leur souverain comme sujets. C'est pourquoi ils ne pouvoient tenir que d'un seul prince les bénéfices qui les rendoient hommes ou vassaux, au lieu qu'ils pouvoient[8] posséder des alleux en divers royaumes & sous différentes dominations, sans être obligés de prêter serment de fidélité qu'au prince dans les États duquel ils avoient fixé leur demeure. Aussi y avoit-il[9] différentes formules pour l'hommage & le serment de fidélité. Celle de l'hommage, qui est rapportée dans les Capitulaires, est la même que celle dont les vassaux se sont servis depuis à l'égard de leurs seigneurs[10].

Il paroît que, sous la seconde race comme sous la première, les nobles n'étoient pas distingués des personnes libres. Nous voyons, en effet, que tout homme libre étoit alors assujetti au service militaire & obligé de servir en

[1] Caseneuve, *Traité du franc-alleu*, c. 10.

[2] Dominici, *de Libertate allodiorum*, c. 15.

[3] *Marca Hispanica*, c. 418.

[4] Cette distinction est due aux feudistes & autres auteurs qui ont écrit sur la matière depuis le seizième siècle. [A. M.]

[5] Pagi, *Critica*, ad ann. 719, n. 8; 741, n. 21. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 257.

[6] *Ibid.* t. 2, c. 260, 264, 400, 539.

[7] *Ibid.* t. 1, c. 500, 673; t. 2, c. 71, 230, &c.

[8] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 1, c. 443, 576, 687.

[9] *Ibid.* t. 2, c. 225 & seq. — Dominici, *de Libertate allodiorum*, c. 11.

[10] C'est ce qu'on appelle proprement la *recommendation* (*se alicui commendare*), & ce lien personnel, qui s'est multiplié d'une façon surprenante pendant les guerres civiles & l'invasion normande du neuvième siècle, a certainement contribué dans une forte mesure à l'établissement du système féodal. [A. M.]

personne[1], ou du moins de contribuer à l'entretien des troupes, à proportion de ses facultés, surtout lorsqu'il s'agissoit du salut ou de la défense de la patrie. Ceux qui tenoient quelque *bénéfice* du prince y étoient plus étroitement obligés, & ils le perdoient, lorsqu'ils manquoient de se trouver, en armes, au lieu indiqué pour l'assemblée des troupes ou à l'*ost;* au lieu que les autres n'étoient punis alors que par une simple taxe qu'on appeloit *hériban,* d'où on a formé le terme d'*arrière-ban.* Les hommes libres, qui possédoient des terres en bénéfice de quelque seigneur, marchoient sous ses enseignes. Tous les autres suivoient celles du comte, qui commandoit dans le pays où ils avoient établi leur demeure.

La noblesse françoise tire donc son origine de l'exercice des armes, & comme les anciens François étoient tous libres & tous soldats, ils devoient être par conséquent tous nobles[2]. Il est vrai qu'on regardoit plus particulièrement comme nobles, sous la seconde race, les ducs, les comtes, les officiers du palais & ceux qui étoient revêtus des premières charges & dignités de l'État, à qui on donnoit le titre d'*illustre*[3], ce qui peut marquer la haute noblesse. On distinguoit encore, parmi les nobles, les vassaux immédiats du roi ou *vassi dominici,* les officiers subordonnés[4] aux comtes & les vassaux de ces derniers.

L'hérédité des fiefs ayant attaché, dans la suite, plus particulièrement les familles qui les possédoient à l'exercice des armes, & ces familles étant les seules qui furent enfin assujetties au service militaire, on distingua les nobles, dans l'idée que nous en avons aujourd'hui, des personnes libres, distinction qui devint encore plus nécessaire depuis l'abolition de la servitude en France, qui commença au treizième siècle, à cause que le nombre des personnes libres égaloit alors celui des citoyens.

CXXV. — *Division de la Province en duchés, comtés, vicomtés, &c. Justices seigneuriales.*

Chaque province, ainsi que nous l'avons déjà observé, étoit alors gouvernée par un duc dont l'autorité s'étendoit[5] sur un certain nombre de comtés ou diocèses. Ceux-ci avoient des gouverneurs particuliers appelés comtes ou *pairs,* car on donnoit[6] ce dernier nom à tous ceux qui étoient dans un égal Éd. origin. t. I, p. 587.

[1] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 1, c. 489 & seq. c. 492 & seq. c. 940; t. 2, c. 186 & seq. c. 264, 325; &c.

[2] Cette opinion est bizarre : en réalité, la noblesse française tire son origine, en France comme à peu près partout, de la possession de la terre; ce qui le prouverait, à faute d'autres faits, c'est la conquête de Guillaume le Bâtard. Les simples valets d'armée purent devenir nobles, à ce moment : il leur suffit d'obtenir du roi une des terres enlevées aux Saxons. [A. M.]

[3] Ce terme, emprunté à la phraséologie de la chancellerie romaine, n'a pas de valeur au point de vue social; il désigne simplement l'homme revêtu d'une haute dignité publique. [A. M.]

[4] Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 1, c. 876, 971.

[5] Walafrid Strabon, *de Rebus ecclesiasticis,* c. 31, dans la *Bibliotheca Patrum,* p. 198. — Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 635. — Baluze, *Regum Francorum Capitularia,* t. 1, c. 103.

[6] Baluze, *ibid.* t. 1, c. 510; t. 2, c. 45, &c.

degré de dignité. Nous avons déjà parlé de la fonction des uns & des autres, de celle des officiers qui leur étoient subordonnés & de la manière dont ils administroient la justice. Les comtes la rendirent toujours par eux-mêmes jusques à ce que, s'étant emparés des droits régaliens, ils crurent qu'il étoit de leur dignité de se décharger de ce soin sur leurs *vicaires* ou viguiers qui l'administrèrent en leur nom chacun dans l'étendue de son ressort.

Nous avons aussi observé que les comtés étoient divisés en vigueries & les vigueries subdivisées en centuries; qu'anciennement l'étendue des comtés égaloit celle des diocèses & qu'enfin on partagea les plus étendus de ceux-ci en plusieurs comtés. A la mort de Charles le Chauve, il y en avoit quinze dans les pays qui composent aujourd'hui le Languedoc; ils dépendoient de différens duchés ou gouvernemens généraux. Ceux de Viviers & d'Uzès avec la partie de ceux de Vienne, de Valence, d'Avignon & d'Arles, située à la droite du Rhône, dépendoient du duché de Provence & étoient situés dans la partie du royaume de Lothaire qui étoit échue à Charles le Chauve. Sept autres comtés, savoir : ceux de Narbonne, de Fenouillèdes, de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne & de Nimes, étoient compris dans le duché de Septimanie ou marquisat de Gothie, auquel on donnoit aussi le titre de royaume. Le comté de Toulouse &, depuis Louis le Débonnaire, ceux de Carcassonne & de Razès dépendoient du royaume d'Aquitaine & composoient le marquisat de Toulouse. Enfin ceux d'Albigeois, de Velai & de Gévaudan appartenoient aussi au royaume d'Aquitaine & étoient soumis aux comtes de Toulouse qui, en qualité de ducs d'Aquitaine, y avoient une autorité supérieure, de même que sur plusieurs autres pays de ce royaume.

Nous avons parlé ailleurs de l'origine & des fonctions des vicomtes qui étoient les lieutenans généraux des comtes. Il y en avoit un ou plusieurs dans chaque comté, suivant son étendue; mais comme ce ne fut d'abord qu'un [1] titre personnel, ils n'y ajoutèrent ordinairement les noms des villes, des châteaux ou des pays où ils exerçoient leur juridiction, ou qui dépendoient de leur domaine, que lorsque, à l'exemple des comtes, ils eurent usurpé les droits régaliens & rendu leurs dignités héréditaires, ce qui n'arriva pas si tôt; ainsi nous ne saurions entrer dans le détail de ceux de chaque comté de la Province. Nous dirons seulement ici, par avance, que les vicomtes qui rendirent leurs dignités héréditaires dans le Languedoc furent, dans la Septimanie, ceux de Narbonne, de Minerve, dans le diocèse de Narbonne, de Nimes, de Béziers & d'Agde; en Aquitaine, de Toulouse, de Gimoez, dans le diocèse de Toulouse, d'Albi, de Lautrec, dans le diocèse d'Albi, de Polignac, dans le Velai, & de Grèzes, dans le Gévaudan. Nous ne parlons pas des vicomtes de Carcassonne & de Razès, parce qu'ils furent originairement comtes & qu'ils ne devinrent vicomtes qu'après avoir aliéné ces comtés en faveur des comtes de Barcelone, ce que nous développerons ailleurs avec l'origine & la suite de tous ceux que nous venons de nommer.

[1] Baluze, *Historia Tutelensis*, p. 17.

L'établissement des seigneuries particulières suivit de près l'hérédité des fiefs. Les plus considérables de la Province furent celles d'Uzès, Montpellier, Lunel, l'Isle en Jourdain, Alais, Sauve, Anduze, Sommières, &c. On doit rapporter l'origine de la plupart à l'inféodation qu'en firent à leurs vassaux les ducs & les comtes, après qu'ils eurent usurpé les droits régaliens.

CXXVI. — *Juridiction des seigneurs.*

Les uns & les autres s'attribuèrent la juridiction dans l'étendue de leurs comtés ou de leurs fiefs, ce qui donna lieu à cette multitude de justices particulières, de différens tribunaux & de leurs officiers, inconnus auparavant en France ; car, avant cette usurpation, on ne connoissoit d'autres juges, dans tout le royaume, que ceux qui administroient la justice au nom du roi, savoir : ses *envoyés* dans les provinces, & les comtes & les officiers subalternes dans les comtés ou diocèses[1]. Il est vrai qu'il paroît[2] que nos rois de la seconde race accordèrent une espèce de juridiction sur leurs vassaux aux Espagnols réfugiés qui s'étoient établis dans la Septimanie ; mais ce n'étoit Éd. origin. t. I, p. 588. proprement qu'une basse justice ou justice féodale, qui se réduisoit à peu de chose.

CXXVII. — *Progrès de l'autorité des comtes.*

L'hérédité des duchés & des comtés s'établit peu à peu & comme par degrés. Charlemagne & Louis le Débonnaire accordèrent souvent aux enfans les dignités de leurs pères. Charles le Chauve suivit[3] cet usage : les divers troubles dont le royaume fut agité après la mort de l'empereur, son père, l'engagèrent à ménager extrêmement les seigneurs, à cause du besoin qu'il avoit de leur secours pour se maintenir sur le trône. Ceux-ci profitèrent de leur côté de cette occasion pour perpétuer les dignités dans leurs familles, en sorte qu'à la fin du règne de ce prince c'étoit déjà un usage autorisé que les fils succédassent à leurs pères dans les duchés & les comtés, ainsi que nous l'avons déjà vu.

Les seigneurs regardèrent depuis ces dignités comme leur[4] patrimoine, &, non contens de les transmettre à leurs descendans, ils profitèrent des troubles & de la foiblesse du gouvernement, qui continuèrent dans le royaume, pour s'emparer du domaine & des droits régaliens dans leurs comtés ou gouvernemens[5]. Cette usurpation ne se fit pas tout à coup, elle ne commença proprement que sous Charles le Simple, &, après avoir reçu divers accroissemens, elle étoit déjà à son dernier point lorsque Hugues Capet monta sur le trône. Il faut donc distinguer son époque de celle de l'hérédité des fiefs & des

[1] Rien n'est plus obscur que l'origine des justices féodales. Il faut convenir que ces paroles de dom Vaissete ne contiennent rien de bien juste ou de propre à éclaircir cette difficile question. [A. M.]

[2] Voyez ci-dessus, livre IX, chap. LXXIX.

[3] *Annales Mettenses*, p. 310.

[4] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 635.

[5] *Ibid.*

dignités que quelques-uns confondent. Les ducs & les comtes parvinrent ainsi à ce suprême degré d'autorité que nous leur voyons dans la suite. De là vient que les diplômes de nos rois de la seconde race en faveur des églises ou des particuliers, sont communs jusques au règne de Charles le Simple, & beaucoup plus rares depuis la mort de ce prince, jusque bien avant dans la troisième race. Nous n'en trouvons presque pas, en effet, pour le Languedoc, depuis le règne de Lothaire, successeur de Louis d'Outre-mer, jusques à celui de Louis le Gros, au douzième siècle, dans l'intervalle de plus de cent soixante ans.

Quelques auteurs[1] prétendent que les termes *par la grâce de Dieu* (*comes gratia Dei* ou *divina annuente gratia*), dont les comtes usoient quelquefois avant la fin du règne de Charles le Chauve, étoient une marque de leur indépendance. Dans ce sentiment, on pourroit dire que les comtes de Toulouse étoient indépendans & jouissoient des droits régaliens sous le règne de ce prince, puisque nous voyons[2] Raimond I, Bernard & Odon, ses fils & successeurs, s'en servir alors dans leurs actes; mais ces termes ne marquent rien moins que la souveraineté dans ceux qui les employoient dans ce temps-là, puisqu'ils ne l'avoient pas encore usurpée. Nous voyons, en effet, Guillaume[3], comte ou duc de Toulouse & fondateur de l'abbaye de Gellone, se dire aussi *comte par la grâce de Dieu* sous le règne de Charlemagne, de même que Warin[4], comte d'Auvergne en 869, quoique ni l'un ni l'autre ne fût ni souverain, ni indépendant, & que même le comté de ce dernier n'ait point passé à sa postérité. Le titre de *duc* ou de *comte par la grâce de Dieu*, que prenoient ces seigneurs, est donc moins une preuve de leur indépendance qu'une marque de leur piété. Il est vrai que les grands vassaux de la couronne, après qu'ils se furent emparés des droits régaliens, se qualifièrent communément *ducs, comtes* ou *vicomtes par la grâce de Dieu*, ce qui pouvoit désigner leur autorité presque souveraine. Aussi le roi Charles VII défendit-il aux comtes de Foix & d'Armagnac de se servir de ces termes; mais ces temps postérieurs ne prouvent rien pour les siècles plus reculés.

Avant que les dignités ne fussent héréditaires, les ducs & les comtes ne prenoient ordinairement dans leurs chartes que la simple qualité de duc ou de comte, sans ajouter le nom de la province ou du diocèse qu'ils gouvernoient. Nos rois de la seconde race dans leurs diplômes, & les auteurs contemporains dans leurs ouvrages, en usoient de même & ne leur donnoient le plus souvent que leur nom de baptême, auquel ils joignoient seulement celui de duc ou de comte, en général. Mais depuis que ces seigneurs eurent fixé l'hérédité de leurs dignités dans leurs familles, & qu'ils se furent emparés de presque toute l'autorité souveraine, ils ajoutèrent communément au titre

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 73.

[2] Voyez tome II, *Preuves*, Chartes & Diplômes, nos LXXXVII, XC, XCVI, CII. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 69-73.

[3] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 88.

[4] Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 8.

de duc ou de comte le nom de leur duché ou comté. Lorsqu'ils possédoient plusieurs de ces dignités, ils se contentoient pour l'ordinaire de prendre le titre de la plus considérable & qui leur donnoit plus de relief. Les comtes prenoient aussi quelquefois le titre de *consul*, & les vicomtes celui de *vice-consul*, termes qui signifioient alors la même chose que ceux de comte & de vicomte. Leurs épouses prirent assez tard la qualité de comtesse & de vicomtesse, & les exemples en sont rares [1] avant le temps de l'usurpation des droits régaliens, c'est-à-dire avant le règne du roi Charles le Simple. Éd. origin. t. I, p. 589.

CXXVIII. — *Villes municipales.*

Cette usurpation acheva d'opprimer la liberté des villes municipales qui pouvoient conserver encore quelque reste de celle dont elles avoient joui sous les Romains. Il paroît que la forme de leur gouvernement avoit été déjà altérée, tant sous les rois visigoths que sous nos rois des deux premières races, puisque ces princes les faisoient gouverner par des comtes & autres officiers subalternes, qui, outre l'administration de la justice, avoient le soin de la police [2]. Nous trouvons cependant, sous la seconde race, quelque trace de magistrats municipaux en divers endroits des capitulaires & dans les chartes où il est fait mention des *échevins* (*scabini*) [3], quoique, à dire le vrai, ce fussent proprement des juges obligés de se trouver aux assises avec les comtes, à qui ils servoient d'assesseurs dans l'administration de la justice. Mais, depuis que les premiers se furent rendus maîtres absolus de leurs gouvernemens, nous ne trouvons presque plus aucun vestige des anciennes prérogatives des villes municipales, & il paroît que, quoique les peuples des principales villes aient toujours conservé la liberté, ils furent, du reste, entièrement assujettis au gouvernement despotique des comtes héréditaires ou de leurs officiers jusques à ce que ces seigneurs les rétablirent enfin dans leurs premiers priviléges & leur accordèrent des magistrats municipaux avec plusieurs autres prérogatives, ce que nous développerons ailleurs avec plus d'étendue.

CXXIX. — *Vie civile, études, &c.*

Nous connoissons fort peu les usages de la vie civile qui étoient particuliers aux habitans du Languedoc sous nos rois de la seconde race; nous savons seulement, en général, que du temps de Charlemagne les Gaulois ou anciens habitans du pays, distingués des François par le nom de Romains, portoient [4]

[1] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 220.

[2] Il est presque impossible de connaître exactement la condition des villes pendant les règnes des derniers Carolingiens & les premiers temps de la féodalité; la rareté des documents diplomatiques, l'absence des chroniqueurs originaux ou leur sécheresse ne permettent de rien affirmer à ce sujet; tout ce qu'on peut dire, c'est que les villes, sous les rois barbares, ne conservaient plus que de faibles traces de l'organisation romaine, & que ces traces se perdirent de plus en plus, à mesure qu'on approcha du neuvième siècle. [A. M.]

[3] Baluze, *Regum Francorum Capitularia*, t. 2, c. 177, 242 & seq. — *Notes de Sirmond*, p. 790.

[4] Monachus Sangallensis, *Vita Caroli Magni*, p. 121.

des sayes ou des casaques rayées qui ressembloient assez à celles de nos hoquetons. C'est à peu près sous cette forme d'habillement que le jeune roi Louis le Débonnaire, accompagné de plusieurs seigneurs aquitains de son âge, parut à la cour du roi Charlemagne, son père.

Personne n'ignore que ce fut sous le règne & par les soins de ce dernier prince que les sciences & les belles-lettres fleurirent dans le royaume. On les professoit alors publiquement dans les cloîtres des cathédrales & des monastères, entre autres dans la fameuse abbaye d'Aniane[1], dans la Septimanie. Il paroît d'ailleurs, par les actes de la vie d'un saint[2] d'Auvergne, qu'on professoit publiquement le Code théodosien & le Droit romain au commencement du huitième siècle. Mais les guerres civiles, les courses fréquentes des Sarrasins & des Normands, & divers autres malheurs dont le royaume fut affligé après la mort de Louis le Débonnaire, interrompirent le cours & le progrès des études; en sorte que dans la suite l'ignorance ayant pris le dessus, on vit peu de gens versés dans les lettres, & la barbarie régner presque généralement, surtout depuis que les grands seigneurs, plus attentifs à se maintenir dans leur autorité & dans la jouissance des droits régaliens qu'ils avoient usurpés qu'à favoriser les sciences & les beaux-arts, ne s'appliquèrent presque plus qu'à l'exercice des armes ou de la chasse & à des guerres particulières, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire.

[1] *Vita S. Benedicti Anianensis*, saec. 4, part. 1, p. 201 & 204.

[2] *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 90.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE ANALYTIQUE

DES

ADDITIONS ET CORRECTIONS MISES AU BAS DES PAGES

PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

V

W

Z

TABLE GÉNÉRALE

ANALYTIQUE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

A

B

C

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES NOMS ET DES MATIÈRES.

TOULOUSE, TYPOGRAPHIE ÉDOUARD PRIVAT, RUE TRIPIÈRE, 9.